LE MONITEUR DE L'ARMÉE: 1869

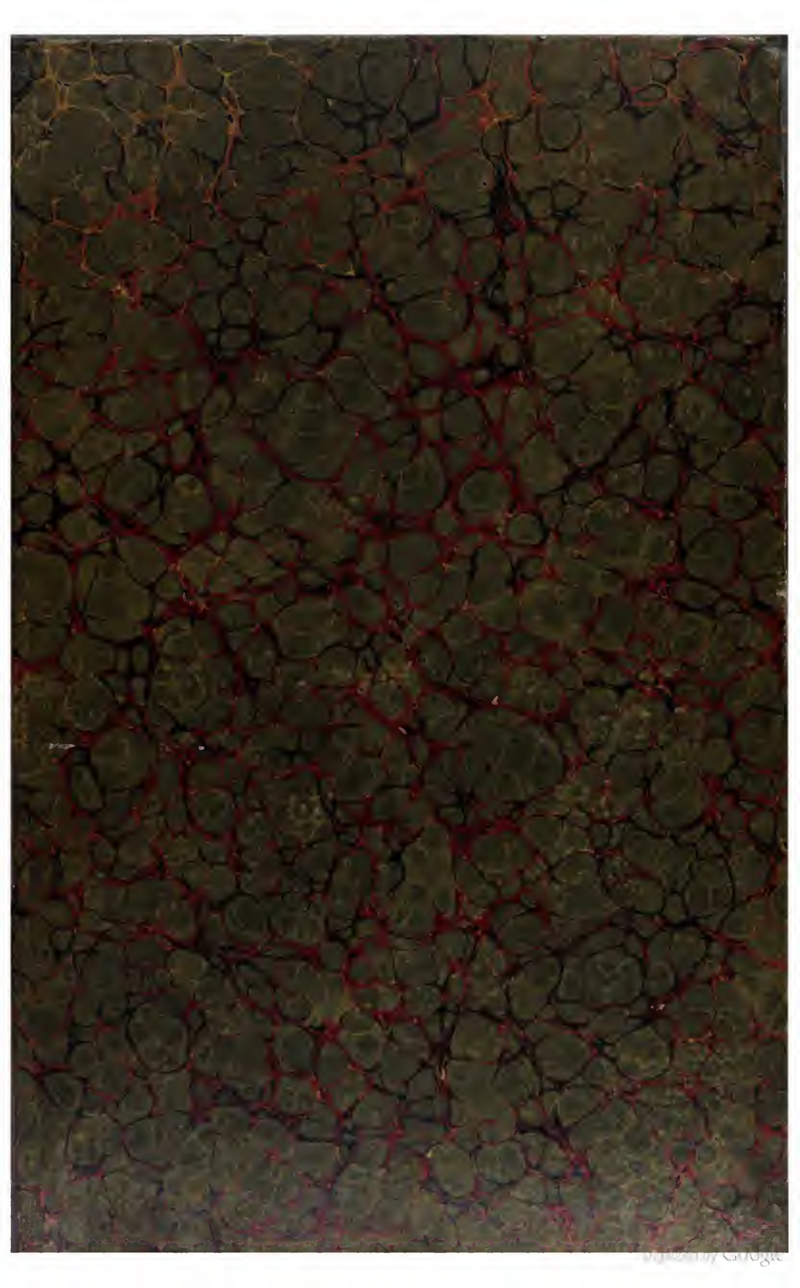












LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX | Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 1. — 30 DÉCEMBRE 1868—1er JANVIER 1869.

Paris, 29 *décembre* 1868.

Par décret impérial du 19 décembre 1868, MM. les maréchaux comte Baraguey-d'Hilliers et comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, sénateurs, ont été nommés vice-présidents du Sénat pour l'année 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 28 décembre 1868, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal ministre de la guerre, a promu dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

A la dignité de grand'croix.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. d'Aurelle de Paladines, général de division; grand-officier du 28 décembre 1859 : 46 ans de services, 11 camp., 1 blessure, 1 citation.

Au grade de grand-officier.

M. d'Exéa, général de division; commandeur du 10 mai 1852 : 45 ans de services, 20 camp., 2 citations.

Au grade de commandeur.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Balland, colonel, chef d'état-major de la 3e division d'infanterie du 1er corps d'armée; officier du 14 septembre 1855 : 30 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Blondeau, intendant militaire, directeur de la 5e direction au ministère de la guerre; officier du 6 novembre 1860 : 26 ans de services, 7 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment des guides.

S. A. le prince Murat (Joachim Napoléon), colonel; officier du 26 août 1862 : 17 ans de services, 3 camp.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Marquisan, colonel; officier du 20 décembre 1864 : 37 ans de services, 1 campagne.

INFANTERIE.

3e de ligne.

M. Champion, colonel; officier du 21 février 1856 : 36 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

28e de ligne.

M. Lamothe, colonel; officier du 30 décembre 1862 : 35 ans de services, 6 campagnes.

2e de zouaves.

M. Lefebvre, colonel; officier du 14 février 1864 : 29 ans de services, 20 campagnes.

CAVALERIE.

2e régiment de spahis.

M. Briand, colonel; officier du 25 juin 1859 : 35 ans de services, 26 campagnes.

ARTILLERIE.

M. de Salignac Fénelon, colonel, chef du 1er bureau de la 3e direction au ministère de la guerre; officier du 14 mai 1861 : 37 ans de services, 1 campagne.

M. de Fleurans, colonel au dépôt central de l'artillerie; officier du 8 octobre 1857 : 41 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

GÉNIE.

M. Masu, colonel, directeur des fortifications, à Besançon; officier du 30 décembre 1858 : 41 ans de services, 5 campagnes.

REMONTES.

M. Guépratte, colonel; officier du 13 août 1863 : 38 ans de services.

Au grade d'officier.

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR.

M. Verchère de Reffye, chef d'escadron d'artillerie, hors cadres, officier d'ordonnance de Sa Majesté; chevalier du 15 août 1860 : 20 ans de services.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Boussenard, chef d'escadron, aide de camp du maréchal Canrobert, chevalier du 28 décembre 1854 : 20 ans de services, 10 campagnes.

M. Motant, chef d'escadron, chevalier du 14 mars 1860 : 32 ans de services, 1 campagne.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Perot, sous-intendant militaire de 1re classe à Metz; chevalier du 14 septembre 1855 : 30 ans de services, 6 campagnes.

M. Bonfillion, sous-intendant de 2e classe, à Laon; chevalier du 30 décembre 1857 : 31 ans de services, 4 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Bréauté, chef d'escadrons, commandant la place de Médéah; chevalier du 6 août 1843 : 37 ans de services, 37 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

1er régiment de voltigeurs.

M. Lechesne, lieutenant-colonel; chevalier du 25 juin 1859 : 26 ans de services, 10 camp., 2 blessures.

RÉGIMENT D'ARTILLERIE MONTÉ.

M. Levaillé, chef d'escadron; chevalier du 13 août 1857 : 31 de services, 6 campagnes.

GENDARMERIE.

12e légion.

M. Oudard, chef d'escadron, commandant la comp. de l'Aveyron; chevalier du 14 mai 1852 : 41 ans de services, 7 campagnes.

21e légion.

M. Ponsard, chef d'escadron commandant la comp. du Jura; chevalier du 24 décembre 1853 : 34 ans de services, 15 campagnes.

Légion d'Afrique.

M. Berger, chef d'escadron commandant la 4e comp.; chevalier du 13 avril 1859 : 34 ans de services, 5 camp.

GARDE DE PARIS.

M. Schadet, chef d'escadron major; chevalier du 28 septembre 1853 : 37 ans de services, 4 campagnes.

INFANTERIE.

3e de ligne.

M. Roux, major; chev. du 25 juin 1859 : 23 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

8e de ligne.

M. Marais, chef de bataillon; chev. du 5 septembre 1854 : 35 ans de services, 3 campagnes.

22e de ligne.

M. Sisco, major; chev. du 16 avril 1856 : 30 ans de services, 11 campagnes.

42e de ligne.

M. Belot, chef de bataillon; chev. du 13 août 1859 : 29 ans de services, 5 campagnes.

48e de ligne.

M. Turnier, colonel; chev. du 30 décembre 1857 : 33 ans de services, 10 campagnes.

78e de ligne.

M. Bonet, lieutenant-colonel; chev. du 30 décembre 1858 : 33 ans de services, 2 campagnes.

89e de ligne.

M. Guillaume de Priel, major; chev. du 23 août 1848 : 27 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure.

1er de zouaves.

M. Sorel, chef de bataillon; chev. du 30 décembre 1857 : 27 ans de services, 12 campagnes.

Régiment des sapeurs pompiers de Paris.

M. Tessier, major; chev. du 7 août 1859 : 35 ans de services, 2 campagnes.

CAVALERIE.

3e de cuirassiers.

M. de Méautis, chef d'escadrons; chevalier du 24 décembre 1851 : 35 ans de services, 10 campagnes.

3e de chasseurs.

M. Sanson de Sansal, colonel; chevalier du 8 octobre 1857 : 33 ans de services, 4 campagnes.

2e de hussards.

M. Frantz, chef d'escadrons; chevalier du 2 août 1846 : 31 ans de services, 20 campagnes, 3 blessures, 3 citations.

8e de hussards.

M. Kirchner, chef d'escadrons; chevalier du 2 août 1858 : 33 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

2e de spahis.

M. Renaud d'Avène des Méloizes, chef d'escadrons; chevalier du 16 décembre 1856 : 25 ans de services, 20 campagnes, 1 blessure.

3e de spahis.

M. Calendini, major; chevalier du 20 décembre 1858 : 24 ans de services, 23 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Viguier, chef d'escadron, aide de camp du général Piérock; chevalier du [illegible] 1855 : 30 ans de services, 3 campagnes.

M. Hoff, chef d'escadron, à la poudrerie de Metz; chevalier du 16 avril 1856 : 34 ans de services, 1 campagne.

M. Calineau, chef d'escadron, à la poudrerie du Ripault; chevalier du 2 août 1858 : 38 ans de services.

1er régiment monté.

M. Got, chef d'escadron; chevalier du 8 décembre 1856 : 37 ans de services, 1 campagne.

12e régiment monté.

M. Bougault, chef d'escadron; chevalier du 8 septembre 1859 : 33 ans de services, 2 campagnes.

18e régiment à cheval.

M. Rey, chef d'escadron; chevalier du 9 juin 1855 : 30 ans de services, 3 campagnes.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Rieutort, chef de bataillon à Niort; chevalier du 29 décembre 1860 : 31 ans de services, 6 campagnes.

M. Denfert Rochereau, chef de bataillon à Belfort; chevalier du 9 mai 1855 : 28 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure, 1 contusion.

M. Ducrot, chef de bataillon à Strasbourg; chevalier du 27 avril 1855 : 20 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure, 2 citations à l'ordre de l'armée.

M. Chassinat, chef de bataillon, professeur de construction à l'Ecole Impériale d'application de Metz; chevalier du 14 mars 1857 : 36 ans de services, 1 campagne, 1 blessure, 1 citation à l'ordre de l'armée.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Morgon, médecin-major de 1re classe au 13e régiment d'artillerie; chevalier du 14 septembre 1857 : 33 ans de services, 3 campagnes.

M. Jacquin, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Nice; chevalier du 9 décembre 1860 : 36 ans de services, 13 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

M. Machizaud, officier d'administration principal au Val-de-Grâce; chevalier du 13 octobre 1856 : 36 ans de services, 12 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Henrion, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant en 2e l'Ecole Impériale spéciale militaire : 29 ans de services, 9 campagnes.

RECRUTEMENT.

M. Pottin de Vauvineux, chef de bataillon (hors cadre), commandant le dépôt du département du Nord; chevalier du 29 décembre 1854 : 28 ans de services, 12 campagnes.

REMONTES.

M. Ritter, chef d'escadrons; chevalier du 16 avril 1856 : 27 ans de services, 18 campagnes.

Par décret du 28 décembre 1868, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR.

M. Harty de Pierrebourg (Louis-Olivier), capitaine d'infanterie, officier d'ordonnance de Sa Majesté : 16 ans de services, 6 campagnes.

INVALIDES.

M. Millerot, sergent : 31 ans de services, 10 camp.

M. Laugier, caporal : 30 ans de services, 2 camp.

M. Benot, soldat, 7 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure.

M. Gayard, soldat : 8 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure.

M. Robin, soldat : 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Labrune, soldat : 4 ans de services : 3 campagnes, 1 blessure.

M. Baron, soldat : 4 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Dumas, soldat : 6 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

M. Secourgeon, soldat : 4 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Hacquart, capitaine à l'état-major de la division d'Oran : 18 ans de services, 5 campagnes.

M. Blanc, capitaine, employé aux affaires arabes : 15 ans de services, 8 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Pontlingon, adjoint de 1re classe, à Rodez : 17 ans de services, 4 campagnes.

M. Palasne de Champeaux, adjoint de 1re classe, à Tlemcen : 22 ans de services, 7 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Diriais, lieutenant, secrétaire-archiviste de la place de Douai : 28 ans de services, 3 campagnes.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Sadeillan, brigadier maréchal-ferrant : 22 ans de services, 1 campagne.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie.

M. Rouyer, lieutenant : 20 ans de services, 10 camp.

M. Helmel, maréchal des logis : 26 ans de services, 2 campagnes, 3 blessures.

M. Durosoy, maréchal des logis : 27 ans de services, 9 campagnes.

1er de grenadiers.

M. Marcille, lieutenant : 17 ans de services, 3 camp.

2e de grenadiers.

M. Verzier, capitaine : 21 ans de services, 6 campagnes, 2 blessures.

3e de grenadiers.

M. Lebesgue, sous-lieutenant : 20 ans de services, 2 campagnes.

1er de voltigeurs.

M. Corbeau, lieutenant : 20 ans de services, 3 campagnes, 4 blessures, 1 citation.

2e de voltigeurs.

M. de Costa, lieutenant : 17 ans de services, 4 camp.

4e de voltigeurs.

M. Pourguery, sous-lieutenant : 18 ans de services, 12 campagnes.

Régiment de zouaves.

M. Bellon de Chassy, capitaine : 15 ans de services, 6 campagnes.

Dragons de l'Impératrice.

M. Dosna, sous-lieutenant : 18 ans de services, 5 campagnes.

Régiment de lanciers.

M. Dorgans, lieutenant : 21 ans de services.

Régiment de chasseurs.

M. Pelletier, lieutenant : 21 ans de services, 3 camp.

Régiment des guides.

M. Lecucq, maréchal des logis : 20 de services, 5 campagnes.

Escadron du train des équipages.

M. Thiriet, maréchal des logis : 21 ans de services, 11 campagnes.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Jamel, maréchal des logis à la comp. de la Seine : 27 ans de services.

M. Lebocq, brigadier à la comp. de la Seine : 28 ans de services, 1 campagne.

2e légion.

M. Massay, lieutenant à la comp. de l'Orne : 27 ans de services, 1 campagne.

M. Boizot, maréchal des logis à la comp. de l'Orne : 19 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure.

3e légion.

M. Mazière, capitaine à la comp. de l'Eure : 20 ans de services, 2 campagnes.

M. Binet, maréchal des logis à la comp. de la Seine-Inférieure : 27 ans de services.

4e légion.

M. Terrey, lieutenant à la comp. du Calvados : 26 ans de services, 4 campagnes.

M. Michel, adjudant sous-officier à la comp. du Calvados : 27 ans de services.

5e légion.

M. Peltier, maréchal des logis à la comp. des Côtes-du-Nord : 26 ans de services.

M. Nedelec, brigadier à la comp. du Finistère : 26 ans de services, 4 campagnes.

6e légion.

M. Le Penven, maréchal des logis à la comp. du Morbihan : 25 ans de services.

7e légion.

M. Dussert, maréchal des logis chef de la comp. de l'Indre : 26 ans de services.

M. Meschin, maréchal des logis à la comp. de la Vienne : 26 ans de services.

8e légion.

M. Muel, capitaine à la comp. du Puy-de-Dôme : 29 ans de services.

M. Boutlech, capitaine à la comp. de la Nièvre : 25 ans de services.

M. Laffond, maréchal des logis chef de la comp. du Cher : 24 ans de services.

M. Haillard, brigadier à la comp. de la Nièvre : 23 ans de services, 5 campagnes.

9e légion.

M. Mollard, maréchal des logis chef de la comp. de la Vendée : 25 ans de services.

10e légion.

M. Lefrand, maréchal des logis à la comp. de la Charente : 30 ans de services.

M. Faust, gendarme à la comp. de la Charente : 30 ans de services, 2 campagnes.

11e légion.

M. Cazeaux, capitaine à la comp. de la Dordogne : 24 ans de services, 5 campagnes.

M. Demonteil, maréchal des logis chef de la comp. de la Dordogne : 26 ans de services, 1 campagne.

M. Descloud, brigadier à la comp. de la Haute-Vienne : 24 ans de services, 7 campagnes.

12e légion.

M. Ory, maréchal des logis à la comp. du Cantal : 25 ans de services, 12 campagnes.

M. Girardin, brigadier à la comp. du Lot : 30 ans de services, 4 campagnes.

M. Nozières, brigadier à la comp. de Lot-et-Garonne : 28 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

13e légion.

M. Calmel, lieutenant trésorier de la comp. de Tarn-et-Garonne : 23 ans de services.

M. D[illegible]ene, maréchal des logis chef de la comp. de Tarn-et-Garonne : 27 ans de services, 3 campagnes.

M. Salomon, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. des Hautes-Pyrénées : 28 ans de services.

14e légion.

M. Séguy, capitaine à la comp. de l'Ariége : 30 ans de services.

M. Durbas, gendarme à la comp. de l'Ariége : 29 ans de services.

15e légion.

M. Calvet, maréchal des logis à la comp. de l'Ardèche : 26 ans de services, 3 campagnes.

M. Legain, gendarme à la comp. de l'Hérault : 17 ans de services, 9 campagnes.

16e légion.

M. Mathieu, lieutenant à la comp. des Bouches-du-Rhône : 21 ans de services, 1 campagne.

M. Neveux, maréchal des logis à la comp. du Var : 24 ans de services, 1 campagne.

17e légion.

M. Rossi, gendarme à la 1re comp. : 27 ans de services, 21 campagnes, 1 blessure.

M. G[illegible]elet, maréchal des logis chef de la 2e comp. : 25 ans de services, 16 campagnes.

18e légion.

M. Berger, maréchal des logis à la comp. de la Drôme : 21 ans de services, 5 campagnes.

19e légion.

M. Alleq, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Loire : 21 ans de services, 7 campagnes.

M. Lamy, maréchal des logis à la comp. du Rhône : 28 ans de services.

20e légion.

M. Euvrard, maréchal des logis à la comp. de l'Yonne : 26 ans de services.

21e légion.

M. Polot, capitaine-trésorier de la comp. du Doubs : 30 ans de services.

M. Benoît, maréchal des logis à la comp. de l'Ain : 27 ans de services.

22e légion.

M. Bernard, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. de la Meurthe : 23 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

23e légion.

M. de Moncheron, lieutenant à la comp. de la Marne : 24 ans de services.

M. Michel, brigadier à la comp. des Ardennes : 28 ans de services, 17 campagnes, 1 blessure.

24e légion.

M. Corroyette, maréchal des logis à la comp. du Nord : 29 ans de services.

25e légion.

M. Rollin, capitaine à la comp. de la Haute-Saône : 21 ans de services.

M. Courtois, gendarme à la comp. du Haut-Rhin : 25 ans de services, 10 campagnes.

26e légion.

M. B[illegible]binger, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Savoie : 29 ans de services.

Légion d'Afrique.

M. Vignarlou, capitaine trésorier de la 1re comp. : 29 ans de services, 6 campagnes.

M. Lindecker, adjudant sous-officier de la 1re comp. : 23 ans de services, 15 campagnes.

M. Train, maréchal des logis à la 3e comp. : 22 ans de services, 21 campagnes.

M. Simonot, brigadier à la 3e comp. : 23 ans de services, 21 campagnes.

Gendarmerie coloniale.

M. Cabarrou, gendarme à la comp. de la Guadeloupe : 25 ans de services, 23 campagnes.

Garde de Paris.

M. Clerc, lieutenant : 29 ans de services, 1 campagne.

M. Schneider, adjudant sous-officier : 28 ans de services.

M. Salier, maréchal des logis chef : 26 ans de services, 1 campagne.

M. Lescoffit, maréchal des logis : 28 ans de services, 1 campagne.

M. Combalusier, maréchal des logis : 27 ans de services, 5 campagnes.

Gendarmes vétérans.

M. Rollin, maréchal des logis chef : 25 ans de services.

INFANTERIE.

1er de ligne.

M. Chamand, capitaine : 25 ans de services, 1 camp.

2e de ligne.

M. Daoust, capitaine : 23 ans de services, 1 camp.

3e de ligne.

M. de la Monneraye, capitaine adjudant-major : 23 ans de services, 7 campagnes.

4e de ligne.

M. d'Hélie, lieutenant : 17 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.

5e de ligne.

M. Moutaln, capitaine : 27 ans de services, 3 camp.

6e de ligne.

M. Pellourgeas, capitaine trésorier : 20 ans de services, 4 campagnes.

7e de ligne.

M. Pommier, capitaine : 21 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

8e de ligne.

M. Hellaire, lieutenant : 20 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

9e de ligne.

M. Dupleil, lieutenant : 21 ans de services, 11 camp.

10e de ligne.

M. Tarigo, capitaine : 23 ans de services, 3 camp.

11e de ligne.

M. Hochas, capitaine : 26 ans de services, 3 camp.

12e de ligne.

M. Loliot, capitaine d'habillement : 25 ans de services, 5 campagnes.

13e de ligne.

M. Poupon, capitaine : 22 ans de services, 6 camp.

14e de ligne.

M. Morvan, capitaine : 25 ans de services, 2 camp.

15e de ligne.

M. Lhuillier, lieutenant : 18 ans de services, 4 camp., 1 blessure.

16e de ligne.

M. Thomas, capitaine : 22 ans de services.

17e de ligne.

M. Faron, capitaine : 28 ans de services.

18e de ligne.

M. Racine, capitaine : 28 ans de services, 2 camp.

19e de ligne.

M. Renaud, lieutenant : 21 ans de services, 8 camp., 1 blessure.

20e de ligne.

M. Rivalz, capitaine : 20 ans de services, 10 camp.

21e de ligne.

M. Potier, capitaine adjudant-major : 18 ans de services, 3 camp., 1 blessure.

22e de ligne.

M. Thuillier, capitaine : 25 ans de services, 2 camp.

23e de ligne.

M. Bernard, capitaine : 26 ans de services, 3 camp.

24e de ligne.

M. Tellier, capitaine : 22 ans de services, 4 camp.

25e de ligne.

M. Bosrand, capitaine : 26 ans de services, 10 camp.

26e de ligne.

M. Nerel, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

27e de ligne.

M. Bertrand, lieutenant : 20 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures.

28e de ligne.

M. Astier, capitaine : 21 ans de services, 4 camp.

29e de ligne.

M. Pichole, capitaine : 27 ans de services.

30e de ligne.

M. Favarger, lieutenant : 20 ans de services, 2 campagnes.

31e de ligne.

M. Colomb, major : 22 ans de services, 7 campagnes.

32e de ligne.

M. Gleizes, lieutenant : 23 ans de services, 4 camp.

33e de ligne.

M. Chevallier, lieutenant : 24 ans de services, 7 campagnes.

34e de ligne.

M. Oneill, capitaine instructeur de tir : 15 ans de services, 7 campagnes.

35e de ligne.

M. Nolard, capitaine : 25 ans de services, 4 camp.

36e de ligne.

M. Sauveire, capitaine : 26 ans de services, 11 camp.

37e de ligne.

M. Lafaige de Gaillard, capitaine : 25 ans de services, 8 campagnes.

38e de ligne.

M. Tourel, capitaine : 21 ans de services, 3 camp.

39e de ligne.

M. Besnard, capitaine instructeur de tir : 18 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

40e de ligne.

M. Guillemain, capitaine : 21 ans de services, 2 camp.

M. Segard, capitaine : 21 ans de services, 5 camp.

41e de ligne.

M. Daubian, lieutenant : 21 ans de services, 6 camp.

42e de ligne.

M. Consonove, capitaine : 24 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

43e de ligne

M. Torné, lieutenant : 18 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

44e de ligne.

M. Caseaux, lieutenant : 26 ans de services, 5 camp.

45e de ligne.

M. Simen, capitaine : 27 ans de services, 2 camp.

46e de ligne.

M. Papillon, capitaine : 22 ans de services, 2 camp.

47e de ligne.

M. Lapointe, capitaine : 21 ans de services, 2 camp.

48e de ligne.

M. Berdel, lieutenant : 23 ans de services, 6 camp.

49e de ligne.

M. Bouvret, capitaine : 24 ans de services, 2 camp.

50e de ligne.

M. Beaumont, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 6 campagnes.

51e de ligne.

M. Monclard, lieutenant : 21 ans de services, 8 camp.

52e de ligne.

M. Palhier, lieutenant : 19 ans de services, 5 camp.

53e de ligne.

M. Bonnel, capitaine : 28 ans de services.

54e de ligne.

M. Bertal, capitaine : 23 ans de services, 6 camp.

55e de ligne.

M. Castinne, capitaine : 26 ans de services.

56e de ligne.

M. Benoît, capitaine : 28 ans de services, 1 campagne.

57e de ligne.

M. de Livet de Moisy, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

58e de ligne.

M. Monchablon, lieutenant détaché au pénitencier militaire de Birkadem : 25 ans de services, 10 campagnes, 1 citation.

59e de ligne.

M. d'Hanssen, capitaine adjudant-major : 23 ans de services, 9 campagnes.

60e de ligne.

M. Levallois, capitaine : 23 ans de services, 1 camp.

61e de ligne.

M. Lainé, capitaine adjudant-major : 19 ans de services, 3 campagnes.

62e de ligne.

M. Calin, capitaine : 18 ans de services, 9 campagnes.

63e de ligne.

M. Lasserre, capitaine : 23 ans de services, 4 camp.

64e de ligne.

M. Loustallot, chef de musique : 23 ans de services, 4 campagnes.

65e de ligne.

M. Martin, capitaine : 26 ans de services, 4 camp.

66e de ligne.

M. Serpin, capitaine : 19 ans de services, 9 camp.

67e de ligne.

M. Mougeot, capitaine : 23 ans de services, 3 camp.

68e de ligne.

M. Barthélemy, capitaine : 23 ans de services, 9 camp.

69e de ligne.

M. Bourcier, capitaine d'habillement : 28 ans de services, 4 campagnes.

70e de ligne.

M. Pierre, capitaine : 25 ans de services, 3 camp.

71e de ligne.

M. Favre, lieutenant : 18 ans de services, 15 camp.

72e de ligne.

M. Tourneur, capitaine : 21 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

73e de ligne.

M. Cole, capitaine adjudant-major : 17 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

74e de ligne.

M. Leschevin de Prevoisin, lieutenant : 25 ans de services.

75e de ligne.

M. Jumelin, lieutenant : 23 ans de services, 7 camp.

76e de ligne.

M. Demange, capitaine : 22 ans de services, 2 camp.

M. Hirtz, lieutenant détaché aux bureaux arabes : 19 ans de services, 6 campagnes.

77e de ligne.

M. Vinciguerra, lieutenant : 20 ans de serv., 9 camp.

78e de ligne.

M. Merlin, capitaine : 21 ans de services, 10 camp., 1 blessure.

79e de ligne.

M. Jacquin, capitaine : 22 ans de services, 2 camp.

80e de ligne.

M. Molière, chef de bataillon : 27 ans de services, 5 campagnes.

81e de ligne.

M. Bourgeot, lieutenant : 23 ans de services, 13 camp.

82e de ligne.

M. Boucaren, capitaine adjudant-major : 18 ans de services, 8 campagnes.

83e de ligne.

M. Thomas, chef de bataillon : 26 ans de services, 6 campagnes.

84e de ligne.

M. Brélon, lieutenant : 19 ans de services, 8 camp.

85e de ligne.

M. Martin, lieutenant : 20 ans de services, 6 camp.

86e de ligne.

M. André, chef de musique : 20 ans de services, 4 campagnes.

87e de ligne.

M. Gardol, lieutenant : 24 ans de services, 7 camp.

88e de ligne.

M. Euzière, capitaine : 23 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

89e de ligne.

M. Thiéry, chef de bataillon : 23 ans de services, 3 campagnes.

90e de ligne.

M. Faret, capitaine d'habillement : 23 ans de services, 3 campagnes.

91e de ligne.

M. Pagneux, lieutenant : 19 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

92e de ligne.

M. Rémézy, capitaine : 21 ans de services, 4 camp.

93e de ligne.

M. Ricatte, capitaine : 23 ans de services, 4 camp.

94e de ligne.

M. Bourson, capitaine adjudant major : 22 ans de services, 1 campagne.

95e de ligne.

M. Léandri, capitaine : 29 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

96e de ligne.

M. Boisseaud, capitaine : 26 ans de services, 1 campagne.

97e de ligne.

M. Papillard, lieutenant : 23 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

98e de ligne.

M. François, capitaine : 19 ans de services, 3 campagnes.

99e de ligne.

M. Sabine, capitaine : 37 ans de services, 2 campagnes.

100e de ligne.

M. Belvaux, capitaine : 20 ans de services, 1 camp.

1er de chasseurs.

M. Klinger, sergent : 23 ans de services, 6 campagnes, 1 citation.

3e de chasseurs.

M. Mercier, lieutenant faisant fonction de trésorier : 20 ans de services, 6 campagnes.

6e de chasseurs.

M. Faivre, lieutenant : 17 ans de services, 8 camp.

8e de chasseurs.

M. Dreux, capitaine : 22 ans de services, 1 campagne.

12e de chasseurs.

M. Goyet, lieutenant : 17 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

13e de chasseurs.

M. Perrin, lieutenant : 19 ans de services, 9 campagnes.

20e de chasseurs.

M. Roy, lieutenant, faisant fonction de trésorier : 18 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

1er de zouaves.

M. Mennétrier, lieutenant : 17 ans de services, 17 campagnes, 2 blessures.

2e de zouaves.

M. Le Touliec, chef de bataillon : 25 ans de services, 5 campagnes.

3e de zouaves.

M. Maniort, capitaine : 20 ans de services, 17 camp.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Saint-Clair, capitaine-ingénieur : 20 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures.

2e bat. d'infanterie légère d'Afrique.

M. Guiot, lieutenant : 19 ans de services, 9 camp.

1re comp. de pionniers de discipline.

M. Thieulant, lieutenant : 16 ans de services, 10 campagnes.

Régiment étranger.

M. Gueilard, lieutenant : 19 ans de services, 11 campagnes.

1er rég. de tirailleurs algériens.

M. Pierron, sous-lieutenant : 20 ans de services, 17 campagnes.

2e régiment de tirailleurs algériens.

M. Testarode, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 4 campagnes.

M. Millt, lieutenant : 17 ans de services, 17 campag.

3e régiment de tirailleurs algériens.

M. Yahia ben Simo, sous-lieutenant : 23 ans de services, 23 campagnes, 2 blessures.

Sous-officiers vétérans.

M. Daguinzau, sergent-major : 20 ans de services, 7 campagnes.

CAVALERIE

1er de cuirassiers.

M. Barbaud, lieutenant : 22 ans de services.

2e de cuirassiers.

M. Humbert, lieutenant : 26 ans de services.

3e de cuirassiers.

M. Gaillard, capitaine : 21 ans de services, 1 camp.

4e de cuirassiers.

M. Savalle, capitaine adjudant-major : 24 ans de services.

6e de cuirassiers.

M. Fontaine, capitaine : 2? ans de services, 1 camp.

7e de cuirassiers.

M. Chassan de Patron, capitaine instructeur : 21 ans de services.

8e de cuirassiers.

M. Chrétien, adjudant sous-officier : 22 ans de services.

10e de cuirassiers.

M. Gratereau de Negravat, lieutenant : 19 ans de services, 3 campagnes.

1er de dragons.

M. Laborde, lieutenant : 23 ans de services.

2e de dragons.

M. Marchal, adjudant sous-officier : 22 ans de services, 2 campagnes.

3e de dragons.

M. du Houx d'Hennecourt, capitaine : 21 ans de services.

5e de dragons.

M. Dupuis, sous-lieutenant : 18 ans de services, 9 camp.

6e de dragons.

M. Parent de Champtorin, lieutenant : 23 ans de services.

7e de dragons.

M. Hoquet, capitaine : 21 ans de services, 1 camp.

8e de dragons.

M. Alart, lieutenant : 24 ans de services.

9e de dragons.

M. Poute de Puybaudet, capitaine instructeur : 20 ans de services, 2 campagnes.

10e de dragons.

M. Poute Puybaudet, chef d'escadrons : 23 ans de services.

11e de dragons.

M. Couturier, sous-lieutenant : 20 ans de services, 6 campagnes.

12e de dragons.

M. Ducrocq, lieutenant : 20 ans de services, 4 camp.

1er de lanciers.

M. Boinard, sous-lieutenant : 20 ans de services, 1 campagne.

4e de lanciers.

M. Caillard, capitaine instructeur : 22 ans de services.

5e de lanciers.

M. de Gigord, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 1 campagne.

6e de lanciers.

M. Combal, lieutenant : 24 ans de services.

7e de lanciers.

M. Caury, capitaine-trésorier : 23 ans de services, 1 campagne.

8e de lanciers.

M. Acoquat, lieutenant : 24 ans de services.

1er rég. de chasseurs.

M. Grattepain, maréchal des logis : 24 ans de services, 5 campagnes.

2e de chasseurs.

M. Déthier, capitaine : 23 ans de services, 1 camp.

3e de chasseurs.

M. Rondard, sous-lieutenant : 19 ans de services, 5 campagnes.

4e de chasseurs.

M. Canel, sous-lieutenant : 18 ans de services, 10 campagnes, 4 blessures.

5e de chasseurs.

M. Jeanne, capitaine : 20 ans de services, 4 camp.

6e de chasseurs.

M. Lambert, capitaine : 26 ans de services, 4 camp.

7e de chasseurs.

M. Holtzhauer, lieutenant : 20 ans de services, 3 campagnes.

8e de chasseurs.

M. Dugoujon, capitaine adjudant-major : 22 ans de services, 3 campagnes.

9e de chasseurs.

M. Lamothe, capitaine adjudant-major : 26 ans de services, 1 campagne.

10e de chasseurs.

M. Garnier, sous-lieutenant : 20 ans de services, 1 campagne.

11e de chasseurs.

M. Lulé-Déjardin, chef d'escadrons : 23 ans de services, 2 campagnes.

12e de chasseurs.

M. Lévêque, sous-lieutenant : 17 ans de services, 8 campagnes, 1 citation.

1er de hussards.

M. Gaultier, lieutenant : 20 ans de services, 4 camp.

2e de hussards.

M. Lebron, adjudant sous-officier : 23 ans de services, 2 campagnes.

3e de hussards.

M. Valat, sous-lieutenant adjoint au trésorier : 18 ans de services, 4 campagnes.

4e de hussards.

M. Du Mesnil de Maricourt, capitaine : 23 ans de services, 1 campagne.

5e de hussards.

M. Marchant, lieutenant : 23 ans de services, 5 camp.

6e de hussards.

M. Chevallier, capitaine-trésorier : 25 ans de services, 1 campagne.

7e de hussards.

M. Masson, adjudant sous-officier : 23 ans de services, 6 campagnes.

8e de hussards.

M. Chomereau de Saint-André, major : 23 ans de services, 1 campagne.

1er de chasseurs d'Afrique.

M. Fougeras-Lavergnolle, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

2e de chasseurs d'Afrique.

M. Fallet, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 6 campagnes.

3e de chasseurs d'Afrique.

M. Jacquier, capitaine : 24 ans de services, 3 camp.

4e de chasseurs d'Afrique.

M. Chiroussot, sous-lieutenant : 16 ans de services, 10 campagnes.

1er de spahis.

M. Baudinet, maréchal des logis : 23 ans de services, 21 campagnes.

2e de spahis.

M. Volnier, capitaine : 24 ans de services, 9 camp.

3e de spahis.

M. Notelle, sous-lieutenant : 18 ans de services, 10 campagnes.

6e comp. de cavaliers de remonte de l'intérieur.

M. Cuillière, lieutenant : 20 ans de services, 1 camp.

2e comp. de cavaliers de remonte d'Afrique.

M. Cabrol, adjudant sous-officier : 23 ans de services, 14 campagnes.

École impériale de cavalerie.

M. Desfrançois de Ponchalon, capitaine instructeur : 22 ans de services, 2 campagnes.

ARTILLERIE

État-major particulier.

M. Condren, capitaine aide de camp du général Guiod : 20 ans de services, 1 campagne.

M. Ravel, capitaine à l'École centrale de pyrotechnie militaire, à Metz : 19 ans de services, 2 campagnes.

M. Lelaudin, capitaine à l'École d'artillerie de Grenoble : 18 ans de services, 3 campagnes.

M. Lelaffe, garde principal à l'École d'artillerie de Bourges : 38 ans de services, 1 campagne.

M. Petitain, garde de 1re classe, à Bastia : 37 ans de services.

M. Foulut, garde de 2e classe, à Toulon : 24 ans de services, 12 campagnes.

M. Gardtll, garde de 2e classe, à Alger : 30 ans de services, 16 campagnes.

Prinas, contrôleur d'armes de 1re classe, à Brest : 36 ans de services.

M. Rossignol, contrôleur d'armes de 2e classe, à La Rochelle : 32 ans de services, 10 campagnes.

1er rég. monté.

M. Salle, chef armurier de 1re classe : 24 ans de services, 14 camp.

2e rég. monté.

M. Vivier des Vallons, capitaine : 21 ans de services, 8 camp.

4e rég. monté.

M. Ronéda, artificier : 20 ans de services, 16 camp.

5e rég. monté.

M. Faure, maréchal des logis : 19 ans de services, 2 camp., 2 blessures.

6e rég. monté.

M. Saint-Mezard, adjudant sous-officier : 19 ans de services, 2 camp.

7e rég. monté.

M. Morère, maréchal des logis : 20 ans de services, 4 camp.

9e rég. monté.

M. Pottier, maréchal des logis : 20 ans de services, 15 camp., 1 blessure.

10e rég. monté.

M. Perrier, artificier : 20 ans de services, 11 camp.

12e rég. monté.

M. Richard, adjudant sous-officier : 23 ans de services.

13e rég. monté.

M. Granier, maréchal des logis : 23 ans de services, 4 camp.

14e rég. monté.

M. Couchy, maréchal des logis : 13 ans de services, 6 camp., 3 blessures, 1 citation.

15e rég. monté.

M. Dion, maréchal des logis : 21 ans de services, campagnes, 1 blessure.

16e rég. pontonniers.

M. Piarr, capitaine : 21 ans de services, 2 camp.

17e rég. à cheval.

M. Renard, maréchal des logis : 21 ans de services, 4 campagnes.

18e rég. à cheval.

M. Caillen, adjudant sous-officier : 25 ans de services.

19e rég. à cheval.

M. Bloch, chef armurier de 1re classe : 28 ans de services, 3 campagnes.

20e rég. à cheval.

M. Macé, capitaine : 19 ans de services, 2 campagnes.

4e compagnie d'ouvriers.

M. Remy, capitaine : 19 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

Compagnie d'armuriers.

M. de Monery de Caylus de Marchesan, lieutenant : 19 ans de services, 8 campagnes.

1er rég. du train.

M. Garnier, adjudant sous-officier, 24 ans de services, 2 campagnes.

2e rég. du train.

M. Pelloux, capitaine : 22 ans de services, 4 camp.

GÉNIE.

État-major particulier.

M. Lenclos, capitaine à Perpignan : 20 ans de services, 6 campagnes.

M. Bodin, capitaine à Limoges : 16 ans de services, 8 campagnes.

M. Mangin, capitaine à Bone : 20 ans de services, 11 campagnes.

M. Granade, capitaine à Alger : 17 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure, 1 contusion.

M. Bugnot, capitaine à Djidjeli : 19 ans de services, 5 campagnes.

M. Guillaume, garde principal à Rennes : 37 ans de services.

M. Dubois, garde de 1re classe à Lyon : 28 ans de services, 6 campagnes.

M. Peyre, garde de 1re classe à la brigade topographique à Toulon : 27 ans de services, 5 campagnes.

M. Berçot, garde de 1re classe au Conquet : 30 ans de services, 12 campagnes.

M. Humbert, garde de 1re classe à Alger : 21 ans de services, 14 campagnes.

Troupes.

1er régiment.

M. Bassompierre, maître ouvrier : 21 ans de services, 14 campagnes.

2e régiment.

M. Lenoir, capitaine : 20 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures.

3e régiment.

M. François, capitaine : 20 ans de services, 6 camp.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION

6e section d'infirmiers.

M. Fontenille, sergent de visite : 25 ans de services, 14 campagnes.

PARCS

M. Lucheux, garde de 2e classe, à Alger : 30 ans de services, 17 campagnes.

M. Nicolas, garde de 2e classe, à Vernon : 26 ans de services, 11 campagnes.

CORPS DES ÉQUIPAGES

1er escadron du train.

M. Drouot, capitaine-trésorier : 30 ans de services, 17 campagnes.

2e escadron du train.

M. Torraciola, sous-lieutenant : 19 ans de services, 19 campagnes.

4e escadron du train.

M. Commoy, lieutenant : 19 ans de services, 14 camp.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Frisio, médecin-major de 2e classe au 20e bat. de chasseurs à pied : 22 ans de services, 8 campagnes.

M. Mossola, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry : 21 ans de services, 4 camp.

M. Bizard, médecin-major de 2e classe au 68e régiment d'infanterie : 22 ans de services, 5 campagnes.

M. Vincent-Génod, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille : 15 ans de services, 10 campagnes.

M. Fornier, médecin aide-major de 1re classe au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : 30 ans de services, 10 campagnes.

M. Roussio, pharmacien major de 1re classe à la pharmacie centrale à Paris : 20 ans de services, 4 camp.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance militaire.

M. Rincheval, officier d'administration principal à Strasbourg : 35 ans de services, 12 campagnes.

M. Goulet, officier d'administration de 1re classe, à Alger : 24 ans de services, 6 campagnes.

Hôpitaux.

M. Desmarquais, adjudant d'administration en 1er à l'Hôtel Impérial des Invalides : 31 ans de services, 14 campagnes.

Subsistances.

M. Lechesne, officier d'administration comptable de 1re classe, à Caen : 34 ans de services.

Habillement et campement.

M. Mugen, officier d'administration comptable de 2e classe, à Montpellier : 26 ans de services, 4 camp.

JUSTICE MILITAIRE.

M. Thévenard, officier d'administration comptable de 2e classe au pénitencier de Douera : 29 ans de services, 20 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Villequey, adjudant sous-officier au Prytanée impérial militaire : 27 ans de services.

RECRUTEMENT.

M. Perrin, capitaine, employé au dépôt du département de la Somme : 27 ans de services.

M. Arnoud, lieutenant, employé au dépôt du département de la Seine : 23 ans de services, 1 camp.

REMONTES ET VÉTÉRINAIRES

M. Guénot, capitaine au 12e régiment de chasseurs : 24 ans de services.

M. Malbonnette, capitaine au 8e régiment de dragons : 23 ans de services.

M. Roger, vétérinaire en 1er au 6e régiment de chasseurs : 25 ans de services, 3 campagnes.

M. Hédieux, vétérinaire en 1er au 7e régiment de chasseurs : 20 ans de services, 3 campagnes.

M. Bray, vétérinaire en 1er au 8e régiment de chasseurs : 19 ans de services, 5 campagnes.

Par le même décret, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé chevaliers de la Légion d'honneur :

ADMINISTRATION CENTRALE.

M. Godefroy, chef de section à la 4e direction : 33 ans de services.

M. Meteyer, commis principal de 1re classe à la 2e direction : 37 ans de services.

M. Guillet, dessinateur principal de 1re classe à la 6e direction : 29 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 26 décembre 1868, l'Empereur, sur la proposition du Ministre secrétaire d'État de la Guerre, a conféré la médaille militaire à M. de Failly, général de division, président du comité de l'infanterie, sénateur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Par décret impérial en date du 23 décembre, ont été nommés dans le corps impérial d'état-major :

A huit emplois de capitaine :

Au choix (2e tour), M. Andren de Kerdrel, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. Pernin, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Abbiart, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. de Dixoune, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Baudouin de Saint-Etienne, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. Duranino, décédé.

Au choix (2e tour), M. Rau, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. Simouin, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Nouail de la Villegille, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. Thory, démissionn.

Ancienneté (1er tour), M. Durieux, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. de Lantivy de Tredion, promu chef d'escadron.

Au choix (2e tour), M. Marois, lieutenant d'état major, en rempl. de M. Hilmann, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Poulain, lieutenant d'état-major, en rempl. de M. Corbin, promu chef d'escadron.

INFANTERIE.

Par décret du 26 décembre 1868, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A un emploi de capitaine trésorier :

22e de ligne.

Choix (hors tours), M. Pierre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Masset, décédé.

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier :

41e de ligne.

(1er tour), M. Izart, adjudant au corps, en rempl. de M. Daudet, décédé.

A quatre-vingt-dix-neuf emplois de capitaine :

1er de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Moussette, lieutenant au corps, en rempl. de M. Abel, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. de Cantillon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cord, nommé adjudant major.

2e de grenadiers.

Ancienneté (3e tour), M. Battelo, lieutenant au corps, en rempl. de M. Toupet, nommé chef de bataillon.

3e de grenadiers.

Ancienneté (3e tour), M. Boudeville, lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Dupont, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. de Montigny, lieutenant au corps, en rempl. de M. Labarthe, passé dans l'état-major des places.

3e de voltigeurs.

Ancienneté (3e tour), M. Barnéoud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rigaud, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Martin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Barrau, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Barel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaillot du Bodan, nommé adjudant-major.

4e de voltigeurs.

Ancienneté (1er tour), M. Vallier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vigouroux, nommé chef de bataillon.

3e de ligne.

Choix (2e tour), M. Robin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lahille, nommé instructeur de tir.

4e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Franceschini, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delauzon, mis en non-activité.

5e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lavoye, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mus, nommé trésorier.

9e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Costille, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gayraud, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Duplell, lieutenant au corps, en rempl. de M. Targe, nommé adjudant-major.

16e de ligne.

Choix (Algérie), M. de Boysson, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ballesti, passé dans l'état-major des places.

18e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Hugues, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gabriac, mis en non activité.

21e de ligne.

Choix (2e tour), M. Sommesson, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dutour, décédé.

25e de ligne.

Choix (2e tour), M. Boucard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rapart, passé dans l'état-major des places.

29e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Hérou, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ciccarelli, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Baudry de Breteuil, lieutenant au corps, en rempl. de M. Troussard, nommé adjudant-major.

30e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Favarger, lieutenant au corps, en rempl. de M. Grandouillar-Dupinet, nommé adjudant-major.

32e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Arminot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Kerlau, mis en non activité.

33e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Sarazin, lieutenant au corps, en rempl. de M. La Rousse-Lavillatte, nommé adjudant-major.

34e de ligne.

Ancienneté (Afrique), M. Villager, lieutenant au corps, en rempl. de M. Orcill, nommé instructeur de tir.

36e de ligne.

Ancienneté (3e tour), dépôt, M. Cuny, lieutenant au corps, en rempl. de M. Recamier, nommé instructeur de tir.

37e de ligne.

Choix (Afrique), M. Pretrel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Serres, retraité.

Ancienneté (Afrique), M. Signoret, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lourdet Henault, nommé trésorier.

40e de ligne.

Choix (2e tour), M. Cazalens, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lefebvre, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Bernède, lieutenant au corps, en rempl. de M. Coulon, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Millé, lieutenant au corps, en rempl. de M. Séjourné, nommé chef de bataillon.

42e de ligne.

Choix (Italie), M. Picard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Taquoy, mis au réforme.

45e de ligne.

Choix (2e tour), M. Dardenne, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonnel, passé dans l'état-major des places.

47e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Huxari, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pernot, nommé chef de bataillon.

48e de ligne.

Choix (2e tour), dépôt, M. Chiroussot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bessière, retraité.

Choix (Afrique), M. Bordet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Algan, décédé.

Ancienneté (Afrique), M. Bardel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Maysounave, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Chanez, lieutenant au corps, en rempl. de M. Tourrette, mis au réforme.

49e de ligne.

Choix (2e tour), M. Gaillardie, lieutenant au corps, en rempl. de M. Greiner, nommé adjudant-major.

51e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Jaubourg, lieutenant au corps, en rempl. de M. Courteval, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Monclard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pascal, mis en non-activité.

52e de ligne.

Choix (2e tour), M. Dumesnil, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lamorlette, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Gourguillon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Medor, nommé chef de bataillon.

53e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Brach, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lhomme, mis en non-activité.

55e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pouny, lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Noble, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Maurice, lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanche, retraité.

56e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Tournayre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Humbert, retraité.

58e de ligne.

Choix (2e tour), M. Lesbros, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dommangel, nommé adjudant-major.

59e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lechevalier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fongerousse, nommé chef de bataillon.

63e de ligne.

Choix (2e tour), M. Dietrich, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mackintosh, nommé chef de bataillon.

66e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Woirgard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Luc, décédé.

67e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Amadis, lieutenant au corps, en rempl. de M. Courrent, décédé.

69e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Petit, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jeanne, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Adam, lieutenant au corps, en rempl. de M. Kiantin, nommé chef de bataillon.

71e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Caulery, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gallier, retraité.

73e de ligne.

Choix (2e tour), M. Pichat, lieutenant au corps, en rempl. de M. Deraveune, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (3e tour), M. de Perthuis, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dupuis Delavau, passé dans l'état-major des places.

75e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Anceaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delahaye, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Jumelin, lieutenant au corps en rempl. de M. Loigerot, retraité.

78e de ligne.

Choix (2e tour), M. Stanislas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chosson, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Baudichon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jeanhomme, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (1er tour), M. Prat-Parlou, lieutenant au corps, en rempl. de M. Emonin, mis en non activité.

80e de ligne.

Choix (2e tour), M. Graugié, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vincens, nommé adjudant-major.

Ancienneté (3e tour), M. Marion, lieutenant au corps, en rempl. de M. Higuitot, nommé chef de bataillon.

81e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Frassati, lieutenant au corps en rempl. de M. Cautin, décédé.

Choix (2e tour), M. Delucq, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dimoff, nommé adjudant major.

83e de ligne.

Choix (2e tour), M. Harmand, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fabiani, mis en non-activité.

84e de ligne.

Choix (2e tour), M. Baime, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nataper, nommé adjudant major.

86e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cupillard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Perkan, nommé adjudant major.

87e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Weil, lieutenant au corps, en rempl. de M. Hus, décédé.

88e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Gandner, lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Guarne, retraité.

89e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Wolff, lieutenant au corps, en rempl. de M. Moubey, nommé capitaine d'habillement.

90e de ligne.

Choix (2e tour), M. de Ruffi de Pontevez Gévaudan, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lucas, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Boutes, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jacques, démissionnaire.

92e de ligne.

Ancienneté (Afrique), M. Vouthier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Desormeaux, mis en non-activité.

93e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lapeyre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jouneau, nommé adjudant-major.

94e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Rousselet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Roffe, décédé.

96e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Martres, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marcuaut, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (1er tour), M. Ducoroy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Santamaria, mis en non-activité.

99e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lochet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pernui, passé dans l'intendance militaire.

100e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Guignard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Belvaux, nommé adjudant-major.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (1er tour), M. Sacrasta, lieutenant au 16e bataillon, en rempl. de M. Edon, du 14e bataillon, nommé instructeur de tir.

Choix (2e tour), M. Herquet, lieutenant au 16e bataillon, en rempl. de M. Texier, du 19e bataillon, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Rossi, lieutenant au 5e bataillon, en rempl. de M. Bertrand, du 18e bataillon, mis en non activité.

Ancienneté (1er tour), M. Montagnan, lieutenant au 17e bataillon, en rempl. de M. Bichemin, du 4e bataillon, retraité.

Choix (2e tour), M. Widenhorn, lieutenant au 8e bataillon, en rempl. de M. Rigault, capitaine au corps, retraité.

Ancienneté (Rome), M. Ropert, lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Doumens, du 6e bataillon, nommé adjudant major.

Ancienneté (3e tour), M. Defrance, lieutenant au 10e bataillon, en rempl. de M. Gaillhamin, du 1er bataillon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Gaugain, lieutenant au 20e bataillon, en rempl. de M. Rizouard de Moutille, du 11e bataillon, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. de Sauteul, lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Nowat, dit Bedford, du 7e bataillon, nommé adjudant-major.

Ancienneté (3e tour), M. Perrin, lieutenant au 13e bataillon, en rempl. de M. Escarfail, du 15e bataillon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Algau, lieutenant au 9e bataillon, en rempl. de M. Jouanne Beaulieu, du 3e bataillon, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Richard de Beauchamp, lieutenant au 18e bataillon, en rempl. de M. Pariset, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Wasmer, lieutenant au 19e bataillon, en rempl. de M. Sabattier, du 15e bataillon, nommé chef de bataillon.

3e de zouaves.

Choix, M. Davin, lieutenant au corps, en rempl. de M. des Ancherins, démissionnaire.

Ancienneté, M. Le Sueur de Givry, lieutenant au corps, en rempl. de M. Davin, nommé capitaine d'habillement.

Régiment étranger.

Ancienneté, M. de Labarthe, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marquet de Norvins de Montbreton, décédé.

Choix, M. Grimaldi, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bluesco, mis en non-activité.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. Descombes, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Coru, nommé chef de bataillon.

3e régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Fargue, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vivenot, mis hors cadres.

Par décret du 26 décembre 1868, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A cent quarante emplois de lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Delaunoy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Cantillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Grandineau, sous-lieute-

nant au corps, en rempl. de M. Moussette, nommé capitaine.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Archambaux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baticle, nommé capitaine.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Fabrègue, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chevillard, mis en non activité.

Ancienneté (3e tour), M. Camiade, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Montiguy, nommé capitaine.

3e de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Boutary, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baruéoud, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Raiocourt, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Martin, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. de Coatgoureden, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barel, nommé capitaine.

4e de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. de Samboeuf, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Valiler, nommé capitaine.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Buffière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thiéry, démissionnaire.

3e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Baiul, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Robin, nommé capitaine.

4e de ligne.

Choix (2e tour), M. Hourné, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Franceschini, nommé capitaine.

5e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mazars, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lavoye, nommé capitaine.

6e de ligne.

Choix (2e tour), M. Toquard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dumas, démissionnaire.

9e de ligne.

Choix (2e tour), M. Marceuil, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Besson, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Roma, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Costille, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Audibert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Duplail, nommé capitaine.

16e de ligne.

Choix (Algérie), M. Bolleux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Boysson, nommé capitaine.

18e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Crave, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hugues, nommé capitaine.

19e de ligne.

Choix (2e tour), M. Trimbach, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Illig, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Bose, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Simon, mis en réforme.

24e de ligne.

Choix (2e tour), M. Paloral, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lengert, mis en non-activité.

25e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bonnefoy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boucarl, nommé capitaine.

29e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Philbert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hérou, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bourilar, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bauldry de Breteuil, nommé capitaine.

30e de ligne.

Choix (2e tour), M. Charié, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Favarger, nommé capitaine.

32e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Labalme, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Aiminot, nommé capitaine.

33e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Jacques, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Serazin, nommé capitaine.

31e de ligne.

Ancienneté (1er tour), dépôt, M. Rogissart, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Legory, passé dans la gendarmerie.

Choix (2e tour), M. Renault, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Villager, nommé capitaine.

35e de ligne.

Ancienneté (Italie), M. Barbier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Damazeaud, décédé.

Choix (Italie), M. Metzinger, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ancelin, mis en non-activité.

36e de ligne.

Choix (Afrique), M. Sauvageot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cuoy, nommé capitaine.

37e de ligne.

Choix (Afrique), M. Darf-Ilie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Prelret, nommé capitaine.

Ancienneté (Afrique), M. Royné, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Signorel, nommé capitaine.

39e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Thouvenin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Gironde, démissionnaire.

40e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Campourcy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tournut, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Marseille, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cazalens, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Bertrand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bermède, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Eysseric, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mille, nommé capitaine.

42e de ligne.

Ancienneté (Italie), M. Dorison, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Picard, nommé capitaine.

44e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lurcat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pinezon du Sel, démissionnaire.

45e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. du Plessix-Pégasse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dardenne, nommé capitaine.

47e de ligne.

Choix (2e tour), M. Breochery, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boldrini, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Odoul, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Conil, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Jacquin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Muzart, nommé capitaine.

48e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Blanc, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Chiroussot, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Magnier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bordel, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Guérin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bordel, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Soltner, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chauez, nommé capitaine.

49e de ligne.

Choix (2e tour), M. Bugnet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Martinet, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Drouin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Langlois, mis au réforme.

Ancienneté (1er tour), M. de Roffignac, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaillardie, nommé capitaine.

51e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Darquier, sous-lieutenant, porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Jaubourg, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Grousset, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Monclard, nommé capitaine.

52e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Maillard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Houseu, décédé.

Ancienneté (1er tour) M. Souquel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Duménil, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Mercier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gourguillou, nommé capitaine.

53e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lambin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Brach, nommé capitaine.

54e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Sagey, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Jambe, mis en non-activité.

55e de ligne.

Choix (2e tour), M. Noviant, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pouey, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Saison, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Maurice, nommé capitaine.

56e de ligne.

Choix (2e tour), M. Begulo, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Montou, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Pleignier, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Tournayre, nommé capitaine.

58e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pissonnet de Bellefonds, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Lesbros, nommé capitaine.

59e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Normand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lechevalier, nommé capitaine.

61e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bédiaux, sous-lieutenant au corps, en rempl de M. de Bossoreille de Ribou, démissionnaire.

63e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Hagelstein, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dietrich, nommé capitaine.

64e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Rieu, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Leclerc, passé dans la gendarmerie.

66e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Delége, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Woirgard, nommé capitaine.

67e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Issalene, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Amadis, nommé capitaine.

69e de ligne.

Choix (2e tour), M. Pagil, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Petit, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Railignet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Adam, nommé capitaine.

71e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pujale, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Coulery, nommé capitaine.

72e de ligne.

Choix (2e tour), M. Reynard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pouyadou, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (3e tour), M. Ayanz, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Audren de Kerdrel, décédé.

73e de ligne.

Ancienneté (3e tour) M. Brocard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pichal, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Brajon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Perthuis, nommé capitaine.

75e de ligne.

Choix (2e tour), M. Acquier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Anceaux, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Cuuloy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jamelin, nommé capitaine.

76e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Rose, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vayssière, démissionnaire.

78e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Masmejean, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Stanislas, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Monnot, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Baudichon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Dombios, sous-lieutenant au corps, en rempl. du M. Prat-Parlon, nommé capitaine.

79e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. de Grollier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Perrot, mis en réforme.

80e de ligne.

Choix (2e tour), M. Morel, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Grangié, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. de Lagaye de Lanteuil, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Marion, nommé capitaine.

81e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Crespin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Harbaroux, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Haye, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Frassati, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Boscary, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delucq, nommé capitaine.

83e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Dalse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Harmand, nommé capitaine.

84e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lambelin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Balme, nommé capitaine.

86e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Crozée, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Laussu, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Lods, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Richy, mis en réforme.

Choix (2e tour), M. Deflio, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tezénas, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Fargeas, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Capitlard, nommé capitaine.

87e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Joffroy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Weil, nommé capitaine.

88e de ligne.

Choix (2e tour), M. Labbé, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gandner, nommé capitaine.

89e de ligne.

Choix (2e tour), M. de Luxer, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Palant Lamirande, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Adam, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Wolff, nommé capitaine.

90e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Régnault, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Drach, mis au réforme.

Ancienneté (1er tour), M. Foucher, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Roffi de Ponteves Gévaudan, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Grégoire, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutes, nommé capitaine.

92e de ligne.

Dépôt (2e tour), M. Thomas, sous lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Vouthier, nommé capitaine.

93e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Martin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lapeyre, nommé capitaine.

94e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Martin, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Delin, mis en réforme.

Choix (2e tour), M. de Carrière de Montvert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Housselei, nommé capitaine.

96e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Valentini, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Robaglia, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Guillaume, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Loyer, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Allaire, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Martres, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Ernst, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ducoroy, nommé capitaine.

99e de ligne.

Choix (2e tour), M. Barbreux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lochet, nommé capitaine.

100e de ligne.

Choix (2e tour), M. Fornier de Lachaux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaubert, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Pariset, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guiguard, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (Afrique), M. Peyssnu, sous-lieutenant au 20e bataillon, en rempl. de M. Collinet du Labeau, du 12e bataillon, décédé.

Choix, 2e tour (France), M. Charbonnel Salle, sous-lieutenant au 4e bataillon, en rempl. de M. Dupin, du 3e bataillon, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Van-Doren, sous-lieutenant au 8e bataillon, en rempl. de M. Videnborn, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Daléac, sous-lieutenant au 13e bataillon, en rempl. de M. Perrin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Chamoy, sous-lieutenant au 8e bataillon, en rempl. de M. Decresle, du 16e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. d'Aiguy, sous-lieutenant au 14e bataillon, en rempl. de M. Gaulier, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Le Gal, sous-lieutenant au 11e bataillon, en rempl. de M. Rosel, du 5e bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Leclercq, sous-lieutenant au 12e bataillon, en rempl. de M. Moutaguan, du 17e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Gérard, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde, en rempl. de M. Ropert, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. de l'Estoile, sous-lieutenant au 19e bataillon, en rempl. de M. Wasmer, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Cremadails, sous-lieutenant au 13e bataillon, en rempl. de M. Gaugain, du 27e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. de Puybusque Toulens, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde, en rempl. de M. de Santeul, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Weissbecker, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Aigan, du 9e bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Moreau, sous-lieutenant au 16e bataillon, en rempl. de M. Hecquet, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Salaun, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Defrance, du 16e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Crepet, sous-lieutenant, faisant fonctions de trésorier du 2e bataillon, en rempl. de M. Richard de Beauchamp, du 18e bataillon, nommé capitaine.

2e régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Devos, sous-lieutenant au corps, en rempl. du M. Vallée, démissionnaire.

3e régiment de zouaves.

Choix, M. Lanes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Davin, nommé capitaine.

Ancienneté, M. True, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lesueur de Givry, nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté, M. Pié ri, sous-lieutenant au 3e bataillon, en rempl. de M. Courcier, du 2e bataillon, décédé.

Régiment étranger.

Ancienneté, M. Gibaldo, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vauhard, décédé.

Choix, M. Laurent, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Farjat, décédé.

Ancienneté, M. Blank, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Labarrière, nommé capitaine.

Choix, M. Ceraldi, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Grimaldi, nommé capitaine.

1er de tirailleurs algériens.

Choix, M. de Raymond Cahusac, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Descombes, nommé capitaine.

3e de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Ruhlmann, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fargue, nommé capitaine.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Guérin, général de brigade, commandant la subdivision de la Moselle, est placé, par décision impériale du 26 décembre, à compter du 13 janvier prochain, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Par décision impériale du 28 décembre 1868, les officiers généraux dont les noms suivent ont été nommés aux commandements et emplois ci-après indiqués, savoir :

M. le général de division de Laveaucoupet, inspecteur général d'infanterie, à l'emploi de membre du comité consultatif d'état-major, en rempl. de M. le général de division Lebrun, nommé au commandement d'une division d'infanterie à Paris.

M. le général de brigade Lefebvre-Blanchard, nouvellement promu, au commandement de la subdivision de la Loire-Inférieure, en rempl. de M. le général Pissis, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade Massue, nouvellement promu, au commandement de la subdivision des Ardennes, en rempl. de M. le général de Gramont, qui a reçu une autre destination.

M. le général de brigade Michel, commandant une brigade à Lunéville, au commandement de l'École impériale de cavalerie, en rempl. de M. le général Crespin, nommé général de division.

M. le général de brigade Brauer (L.), nouvellement promu, au commandement d'une brigade de la division de cavalerie du 3e corps d'armée, en rempl. de M. le général Michel, qui a reçu une autre destination.

M. le général de brigade Henry, commandant la subdivision du Gard, au commandement de la subdivision de la Moselle, en rempl. de M. le général Guérin, placé dans la section de réserve à dater du 13 janvier prochain.

M. le général de brigade Bitlard des Portes, nouvellement promu, au commandement de la subdivision du Gard, en rempl. de M. le général Henry, qui a reçu une autre destination.

M. le général de brigade Metman, commandant une brigade d'infanterie à Lyon, au commandement de la subdivision de l'Oise, en rempl. de M. le général baron de la Martinière, placé dans la section de réserve à dater du 22 janvier prochain.

M. le général de brigade Abbatucci, nouvellement promu, au commandement d'une brigade de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée à Lyon, en rempl. de M. le général Metman, qui reçoit une autre destination.

M. le général de brigade de Seplenil, nouvellement promu, au commandement d'une brigade de la division de cavalerie du 4e corps d'armée, en rempl. de M. le général du Preuil, qui a reçu une autre destination.

Par décision impériale du 28 décembre 1868,

M. le général de brigade baron de la Martinière, commandant la subdivision de l'Oise, est placé dans la section de réserve à dater du 22 janvier 1869.

M. le général de brigade Véronique, chef du 2e bureau de la 4e direction au ministère de la guerre, a été nommé membre du comité des fortifications, par décision du 23 décembre courant.

ÉTAT-MAJOR.

M. Hellmann, capitaine à l'état-major général du 4e corps d'armée, récemment nommé chef d'escadron, est nommé à un emploi de son nouveau grade au dépôt de la guerre.

M. Aubry, capitaine d'état-major de 1re classe, aide de camp du général de Lamartinière, est nommé à un emploi de son grade au Dépôt de la guerre.

M. Costa de Serda, capitaine d'état-major de 1re classe à l'état-major de la 6e division militaire, est nommé à un emploi de son grade au Dépôt de la guerre.

M. Tamajo, capitaine d'état-major de 2e classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé à un emploi de son grade au Dépôt de la guerre.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 23 décembre 1868,

M. Bouloch, capitaine à Saint-Amand (Cher), passe à Cosne (Nièvre).

M. Blin, capitaine à Cosne (Nièvre), passe à Saint-Amand (Cher).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 26 décembre 1868, les sous-lieutenants d'infanterie dont les noms suivent permutent entre eux; savoir :

M. Viaud, du 9e de ligne, avec M. Santini, du 11e de ligne.

M. Talobre, du 12e de ligne, avec M. Voisin, du 19e de ligne.

M. Ravant, du 16e de ligne, avec M. Schlinquer, du régiment étranger.

M. Delaquerrière, du 25e de ligne, avec M. Massol, du 34e de ligne.

M. Baudrillard, du 30e de ligne, avec M. Chevalier, du 34e de ligne.

M. Hussenot, du 35e de ligne, avec M. Moritz, du 52e de ligne.

M. Cornière, du 40e de ligne, avec M. Deville, du 60e de ligne.

M. Escudié, du 48e de ligne, avec M. Bouriot, du 49e de ligne.

M. Vilar, du 52e de ligne, avec M. Vanthier, du 66e de ligne.

M. Milon, du 55e de ligne, avec M. Montenat, du 56e de ligne.

M. Rubin, du 62e de ligne, avec M. Gisclon, du 64e de ligne.

M. Bernard, du 71e de ligne, avec M. Gihaud, du 72e de ligne.

M. Murel, du 78e de ligne, avec M. Molé, du 81e de ligne.

M. Lévêque, du 80e de ligne, avec M. Cassaigne, du 87e de ligne.

M. Masson, du 88e de ligne, avec M. Duchanois, du 90e de ligne.

M. Jeunepin, du 92e de ligne, avec M. Leuenberger, du régiment étranger.

M. Schattler, du 93e de ligne, avec M. Moriceau, du 96e de ligne.

M. Bougoz, du 94e de ligne, avec M. Mailiot, du 96e de ligne.

L'abondance exceptionnelle des matières nous met dans l'obligation de renvoyer au numéro prochain les Médailles militaires et la suite des nominations et promotions qui ont eu lieu dans les diverses armes, par décrets impériaux du 26 décembre 1868.

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine, en Cochinchine, demande à permuter avec un de ses collègues de l'armée de terre, ou avec un major. (372)

S'adresser au bureau du Journal.

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie, en garnison dans le Nord, désire trouver un permutant dans un régiment de la garnison de Paris. (378)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison dans le Midi, et dont le régiment est rentré de campagne récemment, désire trouver un permutant dans les zouaves, tirailleurs algériens ou bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

S'adresser à M. Auguste Mercier, à Djidjelli (Algérie). (380)

— Un sous-lieutenant du 10e de chasseurs à cheval (promotion du 1er octobre 1865) demande un permutant.

S'adresser à M. David, 12, rue Moyenne, à Bourges (Cher). (376)

— Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique (promotion du 18 mars 1863) désire trouver un permutant dans un régiment de France. (374)

Un concours pour l'emploi de 1er maître d'escrime, vacant au 1er régiment de hussards, sera ouvert le 10 janvier 1869, à Auch (Gers).

Les candidats seront porteurs d'un état des services, relevé des punitions, et du consentement de leur chef de corps.

La ville de Lure (Haute-Saône) désire un chef de musique (chorale-fanfare). — S'adresser à M. Cantheral, notaire à Lure. — Références.

Un concours pour l'emploi de maître tailleur, vacant au 11e de dragons, aura lieu à Niort, le 10 janvier 1869.

Les candidats devront justifier d'un avoir disponible de 5,000 fr. et adresser leurs pièces et renseignements au colonel, pour le 7 janvier au plus tard.

Le même régiment demande un brigadier-trompette; inutile de se présenter sans être porteur de son folio de punitions.

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur au 16e régiment d'artillerie pontonniers, à Strasbourg, aura lieu le 1er février. Les candidats devront s'adresser, avant le 15 janvier, au conseil d'administration et produire un certificat de moralité, leur relevé de punitions, le consentement de leur chef de corps. — Cautionnement, 3,000 fr.

Le 66e, à Antibes, demande une clarinette solo et une flûte solo. Des places de 1re classe leur sont réservées.

Le 39e de ligne, en garnison à Cambrai (Nord), demande un musicien pour tenir l'emploi de petite flûte.

Une place de 1re classe est réservée.

Les musiciens premiers pistons qui désirent concourir pour l'emploi de chef de fanfare du 2e zouaves, qui sera vacant dans le courant du mois d'avril 1869, devront adresser au colonel du régiment à Oran, un certificat d'aptitude, l'état des services et le relevé des punitions.

A vendre, Sellerie et équipement complet presque neuf, grande et petite tenue, pour cheval de chef de bataillon. S'adresser *franco* au maître tailleur du 73e de ligne, à Lille.

— A vendre bon cheval de selle habitué au feu. S'adr. à M. Mangon de la Lande, capitaine d'état-major, 16, quai des Célestins.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Lorsqu'on voit une entreprise réussir dans une mesure exceptionnelle, on peut affirmer qu'elle repose sur une idée juste et qu'elle donne satisfaction à des intérêts sérieux. Ainsi s'explique le succès sans précédent du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Ce journal est aujourd'hui dans toutes les mains : chacun le consulte et le lit ; il compte déjà 25,000 abonnés, et sa vogue s'accroît tous les jours. Pourquoi ?

Uniquement parce que le fondateur de cette publication a eu l'idée fort simple de donner, *pour 4 fr. par an*, des documents et des chiffres que l'on ne trouvait pas dans d'autres feuilles financières du prix de 12 francs.

Ainsi, le bon marché d'une part, de l'autre une utilité incontestable, voilà les deux raisons premières de ce grand succès. Ajoutons que les abonnés, attirés par le bon marché du journal, ont été retenus par l'honnêteté des conseils et par l'indépendance de la rédaction. LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS est le seul journal qui ne reçoit ni subvention, ni annonces, et qui ne se croie tenu par conséquent à aucun ménagement dans ses appréciations financières.

Examinant toutes les affaires à un point de vue positif et pratique, il s'est acquis une immense clientèle qui a constamment opéré d'après ses conseils et réalisé des bénéfices sur ses placements. On est donc fondé à dire, *après une expérience de cinq années*, que l'abonnement de 4 francs au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS est une véritable prime d'assurances et à laquelle sont tenus les capitalistes prévoyants qui veulent mettre leur épargne à l'abri des placements dangereux.

L'administration du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS a cru devoir, en entrant dans sa SIXIÈME ANNÉE, faire les frais de *deux primes exceptionnelles* qu'elle délivre GRATUITEMENT à tous ses nouveaux abonnés. Ces deux primes, le MANUEL DES EMPRUNTS D'ÉTAT et le CALENDRIER DES ACTIONNAIRES, contiennent un ensemble de renseignements financiers qui sont indispensables à tout possesseur d'actions et d'obligations.

Fior O'Squarr.

2f 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 Paris

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 Paris

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal.

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Baches, Marmites, Ustensiles de cuisine.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLÉE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pour la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert. Dépôt: chez M. QUESNOY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.



MALADIES contagieuses, vices du sang. **DARTRES**

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale ou résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pouvant être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre tous les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, rue PERNELLE, n° 12.—Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC. COUTELLERIE** de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gar. **SÉCATEURS SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS,** fabricant 45, r. Rivoli.



me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS inutiles et dangereuses. MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, syphilis, gouttes, écoulements prématurés. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, médecin spécial, 36, RUE VIVIENNE (entrée...). Pour avoir le meilleur traitement végétal contre virus, *dartres, boutons, affections secondaires;* rectifiant des milliers de guérisons. Envoi en remboursement. (Notice *franco*.)

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX: 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau Paris (*Affranchir*)

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaisons pelliculeuses.* Flacon, 6 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue St-Honoré, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (*Aff.*).

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 5, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes chaudes, ulcères, dartres, goutte,* écoulements, scrofules. Trois poules n'ont pu être ... *(sirop)*.—Prix: 4 fr. 50.—INJECTION (bon préservatif) 3 fr. ... en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 1re Médaille à l'Exposition de 1867. **Biondetti,** r. Vivienne, 48. Bandage de contention, depuis **15** francs — Suspensoirs, bas et ceintures.

SAMPSO ... 4 fr. ... en trois jours ... des nouvelles, plateau, 40, rue Bonaparte ... INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

36, boulevard des Italiens

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

MAISON

BOTOT

FOURNISSEUR de LL. MM. l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE

EAU DENTIFRICE

DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris

POUDRE DENTIFRICE

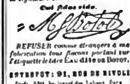
AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE

SUPÉRIEUR

Exiger sur chacun de ces trois remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

Cachet flétri de la vie.



REFUSER comme étrangers à ma fabrication tous flacons portant sur l'étiquette le titre Eau dite de Botot.

ENTREPOT: 91, RUE DE RIVOLI

Dépôt 5bis boulevard des Italiens, Paris et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75; déjeuners 2, 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies nouvelles ou très-anciennes. — *Paris,* rue Coq-Héron, 114. Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

... par le traitement du Docteur

Ch. ALBERT

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 11.

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

ÉTRENNES pour 1869.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 110 fr., garanties cinq ans, ou cadres, articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie réglés par 6, 10 ou 12 billets mensuels, selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans frais de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr. et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

CARTES DE VISITE

Glacées le 100, **2-50 Bristol.** — Gd format de mode, le 100, **3-50** (tout compris); Envoi franco contre timbres-poste. **BINARD,** succr de A. MAQUAIRE, graveur, **13, rue St-Roch, Paris.**

SÉE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

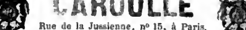
A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8 des chambres confortables à des prix très-modérés. Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène;* il possède l'*Annuaire,* le *Moniteur,* et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

TIRAGE D'OR



ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

PEYROT

47, rue Impériale, à Lyon

Fabrique spéciale de Dorures, Passementeries, Broderies, Ceinturonneries, Coiffure, Armes blanches. — Assortiment de Croix et réparation de Décorations françaises et étrangères, Écharpes, Ceintures, Insignes maçonniques; — articles de Lingerie.

M. **Peyrot** rappelle à ses nombreux clients que tous les articles sortant de ses magasins sont de sa fabrication et de premier choix.

6 mois de crédit. — Escompte: **6 0/0** au comptant.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, no 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillon, Officiers de cavalerie.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 3 h. et par correspondance de M. PRÉMENET, docteur de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés scientifiques.

PARIS, rue COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.) ... Rambuteau, 40.



Le Rob est un sirop végétal concentré très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris. Il est vendu au prix de 5 fr. aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

BISMUTH COPAÏFIÉ DE **ROY**

Guérison infaillible des maladies contagieuses. — Préservatif. Pharmacie LEDIDE, 22, rue Turbigo, — Paris.

ITEUR DE L'ARMEE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 2. — 5–6 JANVIER 1869.

5e légion. Baray, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Reverchon, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Frabouïet, gendarme à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Fiquemo, gendarme, à la comp. des Côtes-du-Nord.
6e — Médieux, maréchal des logis chef à la comp. du Morbihan.
— Reverseau, maréchal des logis à la comp. du Morbihan.
— Pauleau, maréchal des logis à la comp. de Maine-et-Loire.
— Beauthamy, brigadier à la comp. de Maine-et-Loire.
— Crosbois, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire.
— Houra-, maréchal des logis à la comp. de la Loire-Inférieure.
— Leloup, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure.
7e — Robert, maréchal des logis à la comp. de l'Indre.
— Andrieu, maréchal des logis à la comp. de l'Indre.
— Defrance, brigadier à la comp. de l'Indre.
— Déthorey, gendarme à la comp. d'Indre-et-Loire.
— Cuellier, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher.
— Vautier, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher.
— Chatgneau, gendarme à la comp. de la Vienne.
— Dramier, gendarme à la comp. de la Vienne.
8e — Hudan, maréchal des logis à la comp. de la Nièvre.
— Renaudot, gendarme à la comp. de la Nièvre.
— Mignot, gendarme à la comp. de la Nièvre.
— Robert, maréchal des logis à la comp. du Puy-de-Dôme.
— Lombard, brigadier à la comp. du Puy-de-Dôme.
— Prugnard, brigadier à la comp. de l'Allier.
— Cimetière, gendarme à la comp. de l'Allier.
— Besançon, gendarme à la comp. de l'Allier.
— Martet, gendarme à la comp. du Cher.
9e — Pimoul, maréchal des logis à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Choisy, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Fragnaud, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Tapin, gendarme à la comp. de la Vendée.
— Brunet, brigadier à la comp. des Deux-Sèvres.
— Leriche, brigadier à la comp. des Deux-Sèvres.
— Proux, gendarme à la comp. des Deux-Sèvres.
10e — Haget Partié, maréchal des logis à la comp. des Basses-Pyrénées.
— Arola, gendarme à la comp. des Basses-Pyrénées.
— Darracq, gendarme à la comp. des Basses-Pyrénées.
— Meric, brigadier à la comp. de la Charente.
— Dencausse, gendarme à la comp. de la Charente.
— Vauvray, gendarme à la comp. de la Charente.
— Peseus, gendarme à la comp. de la Gironde.
— Burgez, gendarme à la comp. de la Gironde.
11e — Bocher, maréchal des logis à la comp. de la Corrèze.
— Lecadet, gendarme à la comp. de la Corrèze.
— Monsenergue, brigadier à la comp. de la Haute-Vienne.
— Servant, gendarme à la comp. de la Haute-Vienne.
— Ramal, gendarme à la comp. de la Haute-Vienne.
— Walther, gendarme à la comp. de la Creuse.
— Ducros, gendarme à la comp. de la Creuse.
— Faure, gendarme à la comp. de la Dordogne.
12e — Reynal, maréchal des logis à la comp. du Lot-et-Garonne.
— Eyma, brigadier à la comp. du Lot-et-Garonne.
— Chabrette, gendarme à la comp. du Lot-et-Garonne.
— Leymond, gendarme à la comp. du Lot-et-Garonne.
— Froment, brigadier à la comp. de l'Aveyron.
— Ramondenc, gendarme à la comp. de l'Aveyron.
— Bessac, gendarme à la comp. du Cantal.
— Mazars, gendarme à la comp. du Lot.
13e — Chausson, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Garonne.
— Marty, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Garonne.
— Catala, brigadier à la comp. de la Haute-Garonne.
— Dourll, maréchal des logis à la comp. du Gers.
— Dussert, gendarme à la comp. du Gers.
— Pradines, gendarme à la comp. du Tarn-et-Garonne.
— Moléon, gendarme à la comp. du Tarn-et-Garonne.
— Raygot, gendarme à la comp. des Hautes-Pyrénées.
14e — Deville, brigadier à la comp. de l'Aude.
— Gouzy, gendarme à la comp. de l'Ariége.
— Ferri, gendarme à la comp. de l'Ariége.
— Pagès, gendarme à la comp. de l'Ariége.
— Julia, gendarme à la comp. du Tarn.
— Laforgue, gendarme à la comp. du Tarn.
— Borret, gendarme à la comp. des Pyrénées-Orientales.
15e — Maurin, maréchal des logis chef à la comp. de l'Ardèche.
— Chareyre, gendarme à la comp. de l'Ardèche.
— Boissin, gendarme à la comp. de l'Ardèche.
— Lapierre, maréchal des logis à la comp. de la Lozère.
— Pagès, brigadier à la comp. de la Lozère.
— Gourdouse, gendarme à la comp. de la Lozère.
— Marchat, maréchal des logis à la comp. du Gard.
— Jullian, maréchal des logis à la comp. du Gard.
— Crabarie, maréchal des logis à la comp. de l'Hérault.
16e — Sirven, maréchal des logis à la comp. de Vaucluse.
— Blanc, gendarme à la comp. du Vaucluse.
— Courbet, maréchal des logis à la comp. du Var.
— Prat, gendarme à la comp. du Var.
— Périé, maréchal des logis à la comp. des Bouches-du-Rhône.
— Huntzbuchler, gendarme à la comp. des Bouches-du-Rhône.
— Ricci, gendarme à la comp. des Alpes-Maritimes.
17e — Aubin, brigadier à la 1re comp.
— Casanova, gendarme à la 1re comp.
— Pancrazi, gendarme à la 1re comp.
— Santolini, gendarme à la 1re comp., 2 blessure.
— Léonetti, gendarme à la 1re comp.
— Montaggioni, gendarme à la 1re comp.
— Willems, gendarme à la 2e comp.
— Frémiot, gendarme à la 2e comp.
— Albertini, gendarme à la 2e comp.
— Santucci, gendarme à la 2e comp.
18e — Follias-on, maréchal des logis à la comp. de la Drôme.
— Espéraudieu, gendarme à la comp. de la Drôme.
— Mellon, gendarme à la comp. de la Drôme.
— Bernard, maréchal des logis à la comp. des Basses-Alpes.
— Campy, gendarme à la comp. des Basses-Alpes.
— Michel, brigadier à la comp. des Hautes-Alpes.
19e — Le Houvillois, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. du Rhône.
— Midol, maréchal des logis à la comp. du Rhône.
— Sorbella, brigadier à la comp. du Rhône.
— Exibard, maréchal des logis à la comp. de la Loire.
— Vasselon, gendarme à la comp. de la Loire.
— Roulet, gendarme à la comp. de la Haute-Loire.
— Bouvier, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire.
— Fouchécourt, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire.
20e — Barbier, brigadier à la comp. de l'Aube.
— Baudinot, gendarme à la comp. de l'Aube.
— Carette, gendarme à la comp. de l'Aube.
— Moniot, gendarme à la comp. de l'Aube.
— Horsot, brigadier à la comp. de l'Yonne.
— Grivot, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or.
21e — Senevay, brigadier à la comp. de l'Ain.
— Vircondelet, gendarme à la comp. de l'Ain.
— Lacroix, brigadier à la comp. du Jura.
— Devos, gendarme à la comp. du Jura.
— Caresse, gendarme à la comp. du Doubs.
— Parent, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. des Vosges.
— Grosmaire, maréchal des logis à la comp. des Vosges.
— Chély, brigadier à la comp. de la Meurthe.
— Feyerstein, gendarme à la comp. de la Meurthe.
— Humbert, gendarme à la comp. de la Haute-Marne.
23e — Ronin, maréchal des logis à la comp. des Ardennes.
— Lallement, gendarme à la comp. des Ardennes.
— Daussay, maréchal des logis à la comp. de la Meuse.
— Thirion, gendarme à la comp. de la Meuse.
— Collignon, gendarme à la comp. de la Meuse.
— Lefèvre, gendarme à la comp. de la Marne.
— Martin, gendarme à la comp. de la Moselle.
24e — Besse, brigadier à la comp. du Pas-de-Calais.
— Martin, gendarme à la comp. du Pas-de-Calais.
— Vandenbussche, brigadier à la comp. de l'Aisne.
— Capron, gendarme à la comp. de l'Aisne.
— Limosin, gendarme à la comp. de l'Aisne, 2 blessures.
— Maniel, gendarme à la comp. de l'Aisne.
— Chollin, brigadier à la comp. du Nord.
25e — Bouvier, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Saône.
— Mairot, gendarme à la comp. de la Haute-Saône.
— Grandjean, gendarme à la comp. de la Haute-Saône.
— Pizon, gendarme à la comp. de la Haute-Saône.
— Montrand, gendarme à la comp. de la Haute-Saône.
— Schmidt, gendarme à la comp. du Bas-Rhin.
— Guckert, gendarme à la comp. du Bas-Rhin.
— Graff, gendarme à la comp. du Haut-Rhin.
26e — Jayvaud, maréchal des logis chef à la comp. de la Haute-Savoie.
— Jérôme, maréchal des logis à la comp. de la Savoie.
— Raffaelli, brigadier à la comp. de la Savoie.
— Bertaud, gendarme à la comp. de la Savoie.
— Chevriaux, gendarme à la comp. de l'Isère.
Légion d'Afrique. Chappuis, brigadier à la 1re comp.
— Mathias, brigadier à la 1re comp.
— Witimann, gendarme, à la 2e comp.
— Erard, gendarme à la 2e comp.
— Bruyer, maréchal des logis à la 3e comp.
— Prélin, brigadier à la 3e comp.
— Cuscard, gendarme à la 3e comp.
— Martin, gendarme à la 4e comp.
— Lefebvre, gendarme à la 4e comp.
— Souard, gendarme à la 4e comp.
Gendarmerie coloniale. Cretin, gendarme à la comp. de la Martinique.
— Chauvenal, gendarme à la comp. de la Guadeloupe.

— Soulard, maréchal des logis à la comp. de l'île de la Réunion.
— Diovara, brigadier à la comp. de l'île de la Réunion.
— Alb-r-tul, gendarme à la comp. de la Guyane française.
— Salvat, gendarme au détachement de la Nouvelle-Calédonie.
Garde de Paris Michel, maréchal des logis.
— Beyer, maréchal des logis.
— Gratleu, brigadier.
— Grand.n, brigadier, 1 blessure.
— Court, brigadier.
— Provenchère, musicien.
— Dautel, trompette.
— Grivel, garde.
— Noël, garde.
— Ju..n, garde.
— Blondeau, garde.
— Barrère, garde.
— Boi-telle, garde.
— Noirltu, garde.
— Gruel, garde.
— Perus..l, garde.
— Schira, garde.
— Deuessy, garde.
— Croe, garde.
— La'evee, garde.
Comp. des gendarmes vétérans. Maillard, gendarme.

INFANTERIE.

1er rég. Manaut, sergent.
— Valligny, soldat.
2e — Baquet, sergent.
— Tarride, caporal.
3e — Le Brun, sergent-major.
— Tas ez, soldat.
4e — Heitnn, sergent.
— Laplanche, soldat.
5e — Moorgues, sergent.
— Gaillard, soldat : 1 blessure.
6e — Paquis, sapeur.
— Perrin, soldat.
7e — Clerc, caporal sapeur.
— Soyer, sergent-major.
8e — Laurent, sergent.
— Regard, sergent.
9e — Konig, sergent-major.
— Bouch-rot, soldat.
10e — Bronquis : caporal, 2 blessures.
— Meunchel, musicien.
11e — Joudet, soldat : 1 blessure.
— Tonnaire, soldat.
12e — Garel, sergent.
— Liotard, sergent.
13e — B-ratte, sergent : 1 blessure.
— Bock, soldat.
14e — Bouichère, sergent-major.
— Guyot, sergent.
15e — Leblond, sergent-major, 1 blessure.
— Foub-rt, sergent.
16e — Margeollat, sergent.
— Vergès, sergent.
17e — Bourdicaud-Dumay, sergent.
— Combes, sergent.
18e — Senneville, sergent.
— Tanaré, caporal tambour.
19e — Guilbamal, musicien.
— Schmitt, soldat.
20e — Salètes, sergent.
— Crauney, sergent.
21e — Albert, sergent.
— Henry, soldat.
22e — Pion, sergent.
— Col-gnac, soldat.
23e — R-quile, chef armurier.
— De.z, sergent.
24e — Esca-mbl, sergent.
— Broutin, sergent.
25e — Cazaneuve, sergent : 1 blessure.
— Durand, soldat.
26e — Amyon, sergent-major.
— Perrier, soldat.
27e — Texier, chef armurier.
— Guerville, sergent.
28e — Jamert, soldat.
— Patar, musicien.
29e — Querouoel, caporal : 2 blessures.
— Barbier, soldat.
30e — A-ker, musicien.
— M-lot, sergent : 1 blessure.
31e — Lacinée, sergent.
— Pinget, sergent.
32e — R-th, musicien.
— Bariel, caporal tambour.
33e — Niel, soldat.
— Rouy-r, caporal.
34e — Chaumy, chef armurier.
— Mallet, musicien.
35e — Lemaistre, sous-chef de musique.
— Sarton, sergent-major.
36e — Suze, sergent.
— Phocas, soldat : 1 blessure.
37e — Noge, soldat.
— D-namp, musicien.
38e — Duval, sergent-major.
— Veillon, soldat.
39e — Tisserand, sapeur : 1 blessure.
— Bougon, soldat.
40e — Emaux, sergent.
— Crépel, sergent.
41e — Lestringant, soldat : 1 blessure.
— Gasquet, soldat.
42e — Pinloche, soldat.
— Joseph, soldat.
43e — D-jean, sergent.
— Perez, sapeur.
44e — Borderieux, sergent.
— Kammerer, caporal.
45e — Blin, soldat.
— Bertrande, caporal.
46e — Drappier, sergent.
— Pounel, caporal.
47e — Parchicol, sergent-major.
— Hat-illeur, sergent.
48e — M-rcurl, sergent : 1 blessure.
— L-beau, soldat.
49e — Tlow-yre, sergent : 1 blessure.
— Labrouchie, sergent.
50e — B-ncle, sergent.
— Luc-s, soldat.
51e — Ca-a-es, sergent.
— Foul-v-rd, sapeur : 2 blessures.
— V-r, chef armurier.
52e — Lie-eux, sergent.
— Lafargue, sergent.
53e — Communaudeur, sergent.
— Rayant, musicien.
54e — Toch-port, caporal.
— Azals, soldat.
55e — Sarol, sergent major.
— Schus-er, sergent-major.
56e — Verthac, sergent.
— Jahler, caporal-tambour.
57e — Schmitt, soldat.
— Dibon, soldat.
58e — Pautra, sergent.
— Flick, sergent.
59e — Vergue, chef armurier.
— Auglade, soldat : 1 blessure.
60e — Mahehn, sergent.
— Bouuetout, soldat.
61e — Pinch-met, sergent : 2 blessures.
— Pouvienne, soldat.
62e — Gaffet, soldat.
— Basllen, soldat.
63e — Ratler, adjudant sous-officier.
— Jeo-eller, sergent.
64e — Biër, soldat.
— Debreaux, soldat.
65e — Ressig, sergent : 1 blessure.
— Martinat, caporal-sapeur.
66e — Charlo-, sapeur.
— Stocky, soldat.
67e — Larauee, sergent.
— Hon-bert, sapeur : 2 blessures.
68e — Petite, sergent.
— Lobit, soldat.
69e — Sabille, sergent.
— Detol, sergent.
70e — Barler, sergent.
— Poiroux, sapeur.
71e — Vernel, soldat.
— Lecleq, soldat.
72e — Gary, sapeur.
— P-relle, sergent : 1 blessure.
73e — Mourlé, sergent major.
— Perrin, sergent.
74e — Poulin, sapeur.
— Tessier, sergent : 1 blessure.
75e — G-o-g, chef armurier.
— Baur, soldat.
76e — Gasser, sergent-major.
— Kal-k, soldat : 1 blessure.
77e — Lauvernay, caporal tambour.
— E-plous-ard, soldat.
78e — Heury, soldat.
— Tisserand, sergent.
79e — Poulhaud, sapeur : 1 blessure.
— Floury, adjudant sous-officier.
80e — Charruel, sergent-major.
— Martl.l, sergent.
81e — Fisch-r, chef armurier.
— Sal-tb-s, soldat.
82e — Breton, sergent.
— Frausquin, caporal : 1 blessure.
83e — Panié, sergent-major.
— Girault, sapeur.
84e — Cazeuave, caporal tambour.
— Bonrel, sergent.
85e — Brochier, sapeur.
— Tebouzet, soldat.
86e — D-spu-n's, caporal.
— Viaud, chef armurier.
87e — Orriere, soldat.
— K-rien, soldat.
88e — Conion, sergent.
— Gagnaot, sergent.
89e — Le They, soldat.
— Toucoulet, soldat.
90e — Combrel, musicien.
— Drou-ler, caporal sapeur.
91e — R-b-n-l, sergent.
— Meunier, sergent.
92e — Pochard, soldat.
— Millot, sergent.
93e — Morel, caporal.
— Emery, sapeur.
94e — Guelan, sergent.
— Brou-au, sergent.
95e — Néron-lat, caporal sapeur : 1 blessure.
— T-sseyre, soldat : 1 blessure.
96e — Carricar, musicien : une blessure.
— Ho-quart, sergent.
97e — Rou-selot, sergent.
— Cherel, soldat.
98e — Pienel, sapeur.
— Dupuy, soldat.
99e — Era-t, soldat.
— G-rner, soldat.
100e — Cray-o-, sapeur.
— Lec-rp, sapeur.
1er bat. de chasseurs à pied, Giral, sapeur : 2 blessures.
2e — Antoine, soldat : 1 blessure.
3e — Rogier, sergent.
4e — Bada, soldat.
5e — Mouret, soldat.
6e — Cretin, sergent : 1 blessure.
7e — Vonnu, clairon.
8e — Regnier, sergent.
9e — Bourgonnier, sergent, garde-magasin.
10e — Jan-nigoon, soldat.
11e — Rouve, soldat.
12e — Petit, caporal clairon.
13e — S-cre, sergent.
14e — Henry, sergent.
15e — D-lihaux, sergent-major.
16e — Suuiard, sergent.
17e — Coquet, soldat.
18e — Philippot, sergent.
19e — Diétter, sergent.
20e — Gallopin, sergent de tir.
1er rég. de zouaves. B-sille, soldat : 1 blessure.
— Chaput, soldat : 3 blessures.
— Frévent, sergent : 1 blessure.
2e — Thiebaut, sergent.
— Guich-r, soldat.
— Va-s-ur, soldat.
3e — D-Hitlerin, sergent major.
— Dutay, sergent.
— Doubet, soldat.
Rég. de sapeurs-pompiers de Paris. Jouet, caporal.
1er bat. d'infanterie légère d'Afrique. Champault de la Flecherie, sergent.
2e — Pr-uvol, sergent.
3e — Gouleron, sergent.
1re compagnie de fusiliers de discipline. Chenegon, caporal.
2e — Auteral, caporal.
2e compagnie de pionniers de discipline. Richelme, caporal.
Régiment étranger. Terrenall, tambour.
— Detrez, sergent.
— Marché, caporal tambour.
1er régiment de tirailleurs algériens. Gauthier, sergent ; 1 blessure.
— Ahmet bel Addry, soldat ; 1 blessure.
— Augé, sergent.
2e — Ali ben Taleb, sergent.
— Psysan Mayer, sapeur.
— Mohamed ben Moktar, sergent.
3e — Marot, sergent-major : 1 blessure.
— Ahmed ben M-kk-, sergent : 1 blessure.
— Balossier, sergent-major.
Compagnie de sous-officiers vétérans. Brasdefer, sergent-major.
Compagnie de fusiliers vétérans. Courtel, soldat.

CAVALERIE.

1er rég. de cuirassiers. Bennelot, maréchal des logis.
2e — Hannoy, maréchal des logis-trompette.
3e — Sonner, maréchal des logis.
4e — Bréger, cavalier.
5e — Rocher, cavalier.
6e — Mant-l, brigadier.
7e — Forlier, maréchal des logis trompette.
8e — Lelong, maréchal des logis.
9e — Roux, cavalier.
10e — Schuber, cavalier.
1er rég. de dragons. W-tmann, maréchal des logis.
2e — Robin, maréchal-ferrant.
3e — Puthod, cavalier.
4e — Cully, trompette.
5e — Frits-h, cavalier.
6e — Meunier, cavalier.
7e — Wary, maréchal des logis.
8e — Chemlnot, maréchal des logis chef.
9e — Roth, maréchal des logis chef.
10e — Nicolas, maréchal des logis.
11e — Caralp, brigadier.
12e — Lefevre, maréchal des logis.
1er rég. de lanciers. Salcün, maréchal des logis.
2e — Coste, cavalier.
3e — Fourment, brigadier trompette.
4e — Corurfert, cavalier.
5e — Chauchard, cavalier.
6e — B-rnard, cavalier.
7e — Sauvaget, cavalier.
8e — Thierry, maréchal des logis trompette.
1er rég. de chasseurs. Frachet, maréchal des logis trompette.
2e — Maffre, maréchal des logis trompette.
3e — Flouquet, brigadier maréchal ferrant.
4e — Blanco, maréchal des logis chef.
5e — Mellot, maréchal des logis trompette.
— Krien, maréchal des logis.
6e — Coiffard, brigadier.
7e — Avenue, maréchal des logis fourrier.
— Larivière, brigadier.
8e — Bellando, maréchal des logis chef.
9e — Braillel, brigadier maréchal-ferrant.
10e — Mu-sch, trompette.
11e — Gabory, cavalier.
12e — Bounel, cavalier.
1er rég. de hussards, R-f, cavalier.
2e — Brun, brigadier-trompette.
3e — Fe-ouit, maréchal des logis chef.
4e — Henri, cavalier.
5e — Darcourt, maréchal des logis.
6e — Ducros, maréchal des logis fourrier.
7e — Flahaut, maréchal des logis.
8e — Fessard, maréchal des logis.
1er rég. de chasseurs d'Afrique, Deschanel, cavalier : 1 blessure, 1 citation.
— Delaborde, cavalier.
2e — Eggs, maréchal des logis.
— Marchal, cavalier.
— Hombert, cavalier : 1 blessure, 1 citation.
— Raverat, cavalier : 6 blessures.
4e — Fauret, brigadier trompette.
— H-uswald, cavalier.
1er rég. de spahis. B-uchet, brigadier trompette.
— Ali ben Alça, cavalier détaché aux bureaux arabes.
2e — Ch-nut, cavalier.
— Ben Dj-nan ben Allal, cavalier détaché aux bureaux arabes.
3e — Boissart, maréchal des logis.
— Mahfoud ben Affed, cavalier détaché aux bureaux arabes.
Escadron des spahis de Cochinchine. Caillier, brigadier.
1re comp. de cavaliers de remonte de l'intérieur. Lamiral, maréchal des logis.
2e — Lafoudre, cavalier.
3e — Friedmann, cavalier.
4e — Gratiat, cavalier.
5e — Chiguar-, cavalier.
6e — Delabre, cavalier.
1re compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique. Rohmer, cavalier.
2e — Tauzin, cavalier.
3e — Roux, maréchal des logis.
École impériale de cavalerie. Longuet, maréchal des logis trompette.
École impériale d'état-major. Koberlé, cavalier de manège.
École impériale spéciale militaire. Poncet, trompette.

ARTILLERIE.

1er régiment monté. B-noit, artificier.
2e — Vialle, artificier.
— Robert, maréchal des logis fourrier.
3e — Poussier, canonnier.
— Gervais, canonnier servant.
— B-rand, trompette.
4e — Combe, canonnier.
5e — Beziade, maréchal des logis.
— Jean-jean, maréchal des logis.
6e — Lair, artificier.
— Maurrejeau, maréchal des logis.
7e — Latour, canonnier.
— Baile, artificier.
8e — Montells, maréchal des logis.
— Frey, artificier.
9e — Alin, brigadier.
— Mauvin, maréchal-ferrant.
10e — Fuaire, artificier.
12e — Baol, maréchal des logis, chef artificier.
— Bloch, maréchal des logis.
13e — Laborde, maréchal des logis.
14e — Guerin, maréchal des logis.
— Pasqu-t, maréchal des logis.
15e — Caret, adjudant sous-officier.
— Toeaux, maréchal des logis chef.
16e pontonniers. Boisson, maréchal des logis.
— Wuhr-h-nn, maître ouvrier.
17e rég. à cheval. M-let, adjudant sous-officier.
18e — Husson, artificier.
20e — Dura-lon, maréchal des logis.
3e comp. d'ouvriers. Parmantier, maître-ouvrier.
6e — Ro-s-el, maréchal des logis.
8e — Haeck-lmeyer, ouvrier.

INFANTERIE.

2e régiment de tirailleurs algériens : Bocquené, sergent-major.

Par décret en date du 28 décembre 1868, rendu sur le rapport du maréchal ministre de la guerre, d'après les propositions du gouverneur général de l'Algérie, la médaille militaire a été conférée aux cavaliers indigènes dont les noms suivent, qui se sont distingués dans des combats livrés les 29 juin et 18 juillet 1868 contre des bandes tunisiennes :

Si-Mohammed-ben-Amar, cavalier du goum du Zab-Chergui, cercle de Biskra (province de Constantine) : 14 ans de services.

Abd-el-Kader-ben-M'rad, cavalier du peloton de Tougourt : 11 ans de services ; a reçu un coup de feu à la cuisse gauche le 18 juillet 1868.

Ferhat-ben-Kaddour, cavalier du goum du Zab-Chergui : 14 ans de services ; blessé d'un coup de feu au bras droit le 29 juin 1868.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR.

Par décret en date du 31 décembre 1868, M. Clary, capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, a été nommé officier d'ordonnance de l'Empereur.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret en date du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés dans le corps de l'intendance militaire :

Au grade d'intendant militaire.

(Choix), M. Bagès, sous-intendant militaire de 1re classe, à Strasbourg, en rempl. de M. Ganderax, décédé.

Par décret en date du 30 décembre, ont été nommés dans le corps de l'intendance militaire :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

4e tour (Choix), M. Croiset, sous-intendant militaire de 2e classe.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

1er tour (Choix), M. Antoine, adjoint de 1re classe.

INFANTERIE.

Par décret du 26 décembre 1868 ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A cinquante-neuf emplois de sous-lieutenant.

1er de grenadiers de la garde.

(1er tour), M. Mougel, adjudant au corps, en rempl. de M. Delaunoy, nommé lieutenant.

2e de grenadiers.

(1er tour), M. Darieux, adjudant au corps, en rempl. de M. Archembeux, nommé lieutenant.

3e de grenadiers.

(1er tour), M. Malleire, adjudant au corps, en rempl. de M. Lanzière, nommé adjoint au trésorier.

3e de voltigeurs.

(1er tour), M. Houssaye, adjudant au corps, en rempl. de M. de Coatgoureden, nommé lieutenant.

4e de voltigeurs.

(1er tour), M. Maillard adjudant au corps, en rempl. de M. de Semboeuf, nommé lieutenant.

3e de ligne.

(1er tour), M. Zwilling, adjudant au corps, en rempl. de M. Saget de la Jonchère, passé dans la garde impériale.

9e de ligne.

(1er tour), M. Viaud, adjudant au corps, en rempl. de M. Tripard, nommé porte-drapeau.

11e de ligne.

(1er tour), M. Santini, adjudant au corps, en rempl. de M. Tanquerey, décédé.

12e de ligne.

(1er tour), M. Talobre, adjudant au corps, en rempl. de M. Primat, passé dans la garde impériale.

16e de ligne.

1er tour (Algérie), M. Havaud, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bolteux, nommé lieutenant.

19e de ligne.

(1er tour), M. Voisin, adjudant au corps, en rempl. de M. Trimbach, nommé lieutenant.

25e de ligne.

(1er tour), M. Delaquerrière, adjudant au corps, en rempl. de M. Hadoux, passé dans la garde impériale.

26e de ligne.

(1er tour), M. Dury, adjudant au corps, en rempl. de M. Bouily, mis en réforme.

28e de ligne.

(1er tour), M. Massot, adjudant au corps, en rempl. de M. Babouin, mis en réforme.

30e de ligne.

(1er tour), M. Baudrillard, sergent-major au corps, en rempl. de M. Charié, nommé lieutenant.

34e de ligne.

(1er tour), M. Chevalier, adjudant au corps, en rempl. de M. Ripault, nommé lieutenant.

35e de ligne.

1er tour (dépôt), M. Hessenet, adjudant au corps, en rempl. de M. Barbier, nommé lieutenant.

37e de ligne.

2e tour (Afrique), M. Furtoux, sergent au 92e de ligne, en rempl. de M. Darleille, nommé lieutenant.

39e de ligne.

(1er tour), M. Fabre, sergent-major au corps, en rempl. de M. Thouvenin, nommé lieutenant.

40e de ligne.

(1er tour), M. Cornière, adjudant au corps, en rempl. de M. Marseille, nommé lieutenant.

47e de ligne.

(1er tour), M. Guillaume, sergent-major au corps, en rempl. de M. Odoul, nommé lieutenant.

48e de ligne.

(1er tour), M. Escudié, sergent-major au corps, en rempl. de M. Magnier, nommé lieutenant.

49e de ligne.

(1er tour), M. Bouriot, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Rofignac, nommé lieutenant.

52e de ligne.

(1er tour), M. Moritz, adjudant au corps, en rempl. de M. Lehmann, décédé.

(1er tour), M. Viler, sergent-major au corps, en rempl. de M. Mercier, nommé lieutenant.

55e de ligne.

(1er tour), M. Milon, adjudant au corps, en rempl. de M. Saison, nommé lieutenant.

56e de ligne.

(1er tour), M. Montenat, adjudant au corps, en rempl. de M. Béguin, nommé adjoint au trésorier.

60e de ligne.

(1er tour), M. Deville, adjudant au corps, en rempl. de M. Soubeyraud, nommé porte-drapeau.

62e de ligne.

(1er tour), M. Robin, adjudant au corps, en rempl. de M. Lavergne, mis en non-activité.

64e de ligne.

(1er tour), M. Claclon, adjudant au corps, en rempl. de M. de Courbon-Dumoulin, passé dans la garde impériale.

66e de ligne.

(1er tour), M. Vanthier, adjudant au corps, en rempl. de M. Déléage, nommé lieutenant.

71e de ligne.

(1er tour), M. Bernard, adjudant au corps, en rempl. de M. Pujade, nommé lieutenant.

72e de ligne.

(1er tour), M. Gibaud, adjudant au corps, en rempl. de M. Ayenz, nommé lieutenant.

75e de ligne.

1er tour, M. Mazoyer, adjudant au corps, en rempl. de M. Acquier, nommé lieutenant.

78e de ligne.

(1er tour), M. Morel, adjudant au corps, en rempl. de M. Marmejean, nommé lieutenant.

81e de ligne.

(1er tour), M. Melé, adjudant au corps, en rempl. de M. Crespin, nommé lieutenant.

86e de ligne.

(1er tour), M. Levêque, adjudant au corps, en rempl. de M. Crozès, nommé lieutenant.

87e de ligne.

(1er tour), M. Cassaigne, adjudant au corps, en rempl. de M. Joffroy, nommé lieutenant.

88e de ligne.

(1er tour), M. Masson, adjudant au corps, en rempl. de M. Labbé, nommé lieutenant.

90e de ligne.

(1er tour), M. Duchanois, adjudant au corps, en rempl. de M. Regneult, nommé lieutenant.

92e de ligne.

Afrique (1er tour), M. Jeunepin, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bourrin, décédé.

Afrique (3e tour), M. Chabert, adjudant à l'Ecole impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Dupasquier, nommé lieutenant.

93e de ligne.

(1er tour), M. Scheffler, adjudant au corps, en rempl. de M. Mertin, nommé lieutenant.

94e de ligne.

(1er tour), M. Bougoz, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Carrière de Montvert, nommé lieutenant.

96e de ligne.

(1er tour), M. Maillot, adjudant au corps, en rempl. de M. Verdaile, mis en réforme.

(1er tour), M. Morisseau, adjudant au corps, en rempl. de M. Alleire, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

(1er tour), M. Mettel, sergent-major au bataillon de chasseurs de la garde, en rempl. de M. Chesnon de Champmorin, du 13e bataillon, passé dans la garde impériale.

(1er tour) M. Gillet, adjudant du 3e bataillon, en rempl. de M. Granet, du 11e bataillon, passé dans la garde impériale.

(1er tour), M. Merle, adjudant du 8e bataillon, en rempl. de M. Van Duren, dudit bataillon, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Chortet, adjudant du 17e bataillon, en rempl. de M. Chamoy, du 8e bataillon, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Gillet, adjudant du 18e bataillon, en rempl. de M. Doreac, du 13e bataillon, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Gerbert, sergent-major au 19e bataillon, en rempl. de M. Peysson, du 20e bataillon, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(1er tour) M. Gu-nard, sergent major au corps, en rempl. de M. Petit, mis en non activité.

3e régiment de zouaves.

(1er tour), M. Ducos, adjudant au corps, en rempl. de M. Truc, nommé lieutenant.

Régiment étranger.

2e tour (au titre étranger), M. de Wimpffen, ex-officier dans l'armée autrichienne, en rempl. de M. Lavigerie, nommé lieutenant.

3e tour (au titre étranger), M. Thure de Thulstrup, officier dans l'armée suédoise, en rempl. de M. Touzis, nommé porte-drapeau.

(1er tour), M. Schlinquer, adjudant au corps, en rempl. de M. Gabarda, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Leuenberger, adjudant au corps, en rempl. de M. Blanck, nommé lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Renard, adjudant au corps, en rempl. de M. Sédillot, passé dans la garde impériale.

Par décision impériale du 26 décembre 1868, ont été admis par permutation, dans les corps d'infanterie de la garde impériale, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au 1er de grenadiers.

M. Wenger, capitaine au 10e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Mousselle, promu capitaine ;

M. Sartor, capitaine au 69e de ligne, en rempl. de M. Cantillon, promu capitaine.

Au 2e de grenadiers.

M. Bonnafous, capitaine au 43e de ligne, en rempl. de M. Baticle, promu capitaine.

Au 3e de grenadiers.

M. de Dendaleux, capitaine au 61e de ligne, en rempl. de M. Boudeville, promu capitaine.

M. Guy, capitaine au 21e de ligne, en rempl. de M. de Montigny, promu capitaine.

Au 3e de voltigeurs.

M. Fournier, capitaine au 95e de ligne, en rempl. de M. Barnéoud, promu capitaine.

M. Bastide, capitaine au 4e de ligne, en rempl. de M. Martin, promu capitaine.

M. Laurent, capitaine au 30e de ligne, en rempl. de M. Baret, promu capitaine.

Au 4e de voltigeurs.

M. Michel, capitaine au 20e de ligne, en rempl. de M. Vallier, promu capitaine.

Au 1er de grenadiers.

M. Robaglie, sous-lieutenant au 42e de ligne, en rempl. de M. Mougel, promu sous-lieutenant.

Au 2e de grenadiers.

M. Lefebvre, sous-lieutenant au 21e de ligne, en rempl. de M. Durieux, promu sous lieutenant.

Au 3e de grenadiers.

M. Durand, sous-lieutenant au 53e de ligne, en rempl. de M. Malloire, promu sous-lieutenant.

Au 3e de voltigeurs.

M. Dancla, sous-lieutenant au 35e de ligne, en rempl. de M. Houssaye, promu sous-lieutenant.

Au 4e de voltigeurs.

M. Davraiuville, sous-lieutenant au 68e de ligne, en rempl. de M. Maillard, promu sous-lieutenant.

CAVALERIE.

Par décret du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans les corps de cavalerie ci-après désignés, savoir :

A deux emplois de capitaine instructeur.

4e de chasseurs.

Choix (hors tours), M. Charuier, lieutenant au 8e de cuirassiers, détaché comme instructeur à l'École impériale de cavalerie, en rempl. de M. de Boysson, passé au commandement d'un escadron.

5e de hussards.

2e tour (art. 4 de la loi du 23 juillet 1817), M. d'Esclaibes d'Hust, lieutenant au 8e de lanciers, en rempl. de M. Caternault, passé au commandement d'un escadron.

A un emploi de capitaine trésorier.

6e de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Herscher, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Guibé, passé au commandement d'un escadron.

A trente-sept emplois de capitaine.

Régiment des carabiniers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Thibault de la Rochethulon, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bourgeois, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Régiment de dragons de l'Impératrice.

Choix (2e tour), M. Deschermes, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Wright Prévost de Saint-Hilaire, nommé chef d'escadrons.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Cuvillier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lajeune, passé aux fonctions d'adjudant major.

Régiment de chasseurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Rochery, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Varaigne du Bourg, passé aux fonctions d'adjudant major.

Régiment de guides de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Prunier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Favre, nommé chef d'escadrons.

1er de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. de Néverlée, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Surmont, passé à l'emploi de capitaine trésorier.

Ancienneté (3e tour), M. d'Oullenbourg, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marchent, nommé chef d'escadrons.

Ancienneté (1er tour), M. Blanc, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chevalier, passé dans la gendarmerie.

2e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Eroux, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Astruc, passé aux fonctions d'adjudant-major.

4e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Lemonnier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bonfils Lapouzade, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

Choix (2e tour), M. de Bermingham, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chaine, passé aux fonctions d'adjudant-major.

3e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Cormy, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Meulot, nommé chef d'escadrons.

5e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Colas, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lafont, décédé.

9e de dragons.

Choix (2e tour), M. Lhomme, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Thiéry, mis en non-activité.

1er de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Guyonnet-Dupérat, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Delorme, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Barzun, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fritsch, passé à l'emploi de capitaine instructeur.

2e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Ferre, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mioche, passé aux fonctions d'adjudant major.

6e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Quirot, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Caval, mis en non activité.

Ancienneté (3e tour), M. Lefèvre, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Campaguec, détaché dans la légion romaine et mis hors cadres.

7e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Bonnechose, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cavayé, passé à l'emploi de capitaine instructeur.

7e de chasseurs.

Choix (Italie), M. Poulot, lieutenant au régiment, détaché comme officier d'ordonnance auprès de M. le maréchal commandant le 1er corps d'armée, en rempl. de M. Delestre, passé dans la gendarmerie.

8e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Guéneau, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Teulières, mis en non-activité.

9e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Bourdiu, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lamothe, passé aux fonctions d'adjudant-major.

4e de hussards.

Choix (2e tour), M. de Montesquiou-Fezensac, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Tadini, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Ancienneté (3e tour), M. Allemand, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Begouen, passé aux fonctions d'adjudant-major.

5e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Defrance de la Jumelle, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mongolfier, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Cheverondier, lieutenant au régiment, détaché dans le service des remontes, en rempl. de M. Nicolas, passé aux fonctions d'adjudant-major.

7e de hussards.

Choix (2e tour), M. Mère, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chardigny, nommé chef d'escadrons.

Ancienneté (3e tour), M. Bouchâteau, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Martin de Boulency, nommé chef d'escadrons.

8e de hussards.

Choix (2e tour), M. de Saint-Germain, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Ebrard, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Sabel, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Mothes de Blanche, passé dans l'état-major des places.

1er de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Lauer, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Plessis, passé aux fonctions d'adjudant major.

Choix (Afrique), M. Jalabert, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mezure, passé dans l'état-major des places.

3e de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Cibot, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Roux, passé aux fonctions d'adjudant major.

1er de spahis.

Choix (Afrique), M. Aly-Chérif, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Brunetière, mis hors cadres.

2e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Moulin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bouchy, passé aux fonctions d'adjudant major.

3e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Baudet, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rabotte, admis à la retraite.

Par décret du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés dans les corps de cavalerie ci-après désignés, savoir :

A cinquante sept emplois de lieutenant :

Régiment de carabiniers de la garde.

Ancienneté (1er tour), M. Brunet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thibault de la Rochethulon, nommé capitaine.

Régiment de lanciers de la garde.

Choix (2e tour), M. Guillevin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cuvillier, nommé capitaine.

Régiment de chasseurs de la garde.

Ancienneté (1er tour), M. Pernet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rochery, nommé capitaine.

Régiment de guides de la garde.

Choix (2e tour) M. Groussel, sous-lieutenant porte-aigle du corps, en rempl. de M. Bisson, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Mouly, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Prunier, nommé capitaine.

1er de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Théribout, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. d'Oullenbourg, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. de Campou, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanc, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Blondeau, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Néverlée, nommé capitaine.

2e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Lacotte, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Eroux, nommé capitaine.

4e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Schiffmacher, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dincher, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Boulard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutaud, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Fayolle, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lemonnier, nommé capitaine.

Non-activité, M. Jeannlot, lieutenant en non-activité, en rempl. de M. Bermingham, nommé capitaine.

6e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Beurville, sous-lieutenant porte-étendard au corps, en rempl. de M. Herscher, nommé capitaine trésorier.

8e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Riollot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Charuier, nommé capitaine instructeur du 4e de chasseurs.

9e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Maleille, sous-lieutenant du corps, en rempl. de M. Ficher, décédé.

10e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Chirée, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thomas de Labarthe, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Ollagne, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Antoine, passé dans la gendarmerie.

3e de dragons.

Choix (2e tour), M. Pillio, sous-lieutenant porte-étendard du corps, en rempl. de M. Cormy, nommé capitaine.

5e de dragons.

Choix (2e tour), M. de Rougé, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Colas, nommé capitaine.

7e de dragons.

Choix (2e tour), M. Braccini, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guenon, passé dans la gendarmerie.

9e de dragons.

Choix (2e tour), M. de Colleville, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. d'Abadie, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (3e tour), M. Merciolle, sous-lieutenant porte-étendard du corps, en rempl. de M. Lhomme, nommé capitaine.

10e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. des Isnards, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Altuyt, passé dans la gendarmerie.

1er de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Giraud, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guyonnet Dupérat, nommé capitaine.

Choix (2e tour) M. Breuler, sous-lieutenant au corps détaché comme écuyer à la section de cavalerie de l'École impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Barzun, nommé capitaine.

2e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Miuda, sous lieutenant porte-étendard du corps, en rempl. de M. Favre, nommé capitaine.

6e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Nadaud, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lefèvre, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Laroche, sous-lieutenant porte-étendard du corps, en rempl. de M. Quirot, nommé capitaine.

7e de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Franchot, sous-lieutenant porte étendard du corps, en rempl. de M. Vincenot, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. de Béjarry, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonnechose, nommé capitaine.

8e de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Gosse de Billy, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. d'Esclaibes d'Hurst, nommé capitaine instructeur du 5e de hussards.

2e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Horix de Valdan, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chalert, mis en non activité.

3e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Le Breton, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. D'heur, passé dans la gendarmerie.

5e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Cauuet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Bricy, nommé capitaine instructeur du 2e de cuirassiers.

7e de chasseurs.

Ancienneté, France (1er tour), M. Watellier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Poulot, nommé capitaine.

8e de chasseurs.

Ancienneté (3e tour), M. Ricaud, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gueneau, nommé capitaine.

9e de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Delherm de Novitel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bourdiu, nommé capitaine.

4e de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Marjolet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Allemand, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Zylof de Steenbourg, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Montesquiou-Fezensac, nommé capitaine.

5e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Bergueman, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Defrance de la Jumelle, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Poixat, sous-lieutenant porte-étendard au corps, en rempl. de M. Cheverondier, nommé capitaine.

7e de hussards.

Choix (2e tour), M. Galiment, sous-lieutenant porte-étendard au corps, en rempl. de M. Cocus, nommé capitaine instructeur du 11e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Matio, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouchâteau, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bassac, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mère, nommé capitaine.

8e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Dause, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Sabel nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Lerminet, sous lieutenant au corps, en rempl. de M. de Saint-Germain, nommé capitaine.

1er de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Marulez, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lauer, nommé capitaine.

Choix (Afrique), M. Hunault de la Chevallerie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jalabert, nommé capitaine.

2e de chasseurs d'Afrique.

Choix (Afrique), M. Plantier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. André, mis en non activité.

Ancienneté (Afrique), M. Brugière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chatelain, mis en non-activité.

3e de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Bleichner, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hecquet, mis en non-activité.

Choix (Afrique), M. Torel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cibot, nommé capitaine.

4e de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. de Roquefeuil, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Moreau, mis en non-activité.

2e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Couyn, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Moulin, nommé capitaine.

3e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Gardeur, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baudet, nommé capitaine.

3e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Martin, sous-lieutenant à la 5e compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur, en rempl. de M. Hatinu, passé dans la gendarmerie.

Par décret du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, il a été nommé dans les corps de cavalerie ci-après désignés, savoir :

A trente-huit emplois de sous-lieutenant.

Régiment de carabiniers de la garde impériale :

(3e tour), M. Messin, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Brunel, nommé lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

Ancienne série (3e tour), M. Tenaut de Latour, maréchal des logis au corps, en rempl. de M. de Serre de Saint-Roman, démissionnaire.

(2e tour), M. Bauer, maréchal des logis chef au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Guillevin, nommé lieutenant.

Régiment de chasseurs de la garde impériale.

(3e tour), M. Paul, nommé maréchal des logis au corps, en rempl. de M. Pernat, nommé lieutenant.

Régiment de guides de la garde impériale.

(1er tour), M. Borel, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Mouly, nommé lieutenant.

(2e tour), M. de Fitz James, maréchal des logis au régiment de dragons de l'Impératrice, en rempl. de M. Sales, passé à l'emploi de porte aigle.

1er de cuirassiers.

(1er tour), M. Jacques, maréchal des logis chef au corps, en rempl. de M. Théribout, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Tarpel, maréchal des logis au 5e de cuirassiers, sorti, avec le n° 1 de l'Ecole impériale de cavalerie, en 1868, en rempl. de M. de Campou, nommé lieutenant.

4e de cuirassiers.

(1er tour), M. Gradoux, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Fayolle, nommé lieutenant.

6e de cuirassiers.

(1er tour), M. Pellerin, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Hitier, passé à l'emploi de porte étendard.

9e de cuirassiers.

(1er tour), M. Cabua, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Maleilla, nommé lieutenant.

10e de cuirassiers.

(1er tour), M. Ney, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Chirée, nommé lieutenant.

3e de dragons.

(1er tour), M. Michaut, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Husson, passé à l'emploi de porte-étendard.

7e de dragons.

(1er tour), M. Bosc, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Brecctni, nommé lieutenant.

9e de dragons

(1er tour), M. Toussaint, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Caitteux, mis en non-activité.

(2e tour), M Roux-Dufert, maréchal des logis au 4e de chasseurs, sous officier comptable au dépôt de remonte de Fontenay, en rempl. de M. Guillaumot, passé à l'emploi de porte-étendard.

5e de lanciers.

(1er tour), M. Heurion, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Pottier, mis en non activité.

6e de lanciers.

(1er tour), M Buchin, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Nadaut, nommé lieutenant.

7e de lanciers.

(1er tour), M. Ripert, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Heisel, passé à l'emploi de porte étendard.

2e de chasseurs.

(1er tour), M. Slaur, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Horix de Valdan, nommé lieutenant.

6e de chasseurs.

(1er tour), M. Brousse, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Désauge de Bibal, décédé.

7e de chasseurs.

(1er tour), France, M. Geay de Montenon, maréchal des logis au corps, sorti avec le n° 2 de l'Ecole impériale de cavalerie, en 1868, en rempl. de M. de Baud, passé à l'emploi de porte-étendard.

9e de chasseurs.

(1er tour), M. Vaillon, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Delherm de Novital, nommé lieutenant.

11e de chasseurs.

(1er tour), M. de Saint-George-Sibra, maréchal des logis chef au corps, en rempl. de M. Froger-Deschênes, démissionnaire.

1er de hussards.

(1er tour), M. Graud, maréchal des logis chef au corps, en rempl. de M. Goffroy, détaché à l'escadron de Cochinchine, et mis à la suite.

4e de hussards.

(1er tour), M Cayatte, maréchal des logis chef au corps, en rempl. de M. Zyluf de Steenbourg, nommé lieutenant.

5e de hussards.

(1er tour), M. Mesnage, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M Bergueman, nommé lieutenant.

7e de hussards.

(1er tour), M. Bausaint, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M Ducrest de Villeneuve, démissionnaire.

(2e tour), M. Fagot, adjudant sous officier à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Malio, nommé lieutenant.

(1er tour), M. de Montagu, maréchal des logis chef au corps, en rempl. de M. Bonnel, passé à l'emploi de porte-étendard.

8e de hussards.

(1er tour), M. Louis, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Danse, nommé lieutenant.

1er de chasseurs d'Afrique.

(3e tour), M. Jullier, adjudant sous-officier au 2e de spahis, en rempl. de M. de Froissard, démissionnaire.

(1er tour), M. Bruand, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Maruiaz, nommé lieutenant.

2e de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Rode, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Planier, nommé lieutenant.

3e de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Verdier, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Bleichner, nommé lieutenant.

4e de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Boischin, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. de Roquefeuil, nommé lieutenant.

3e de spahis.

(1er tour), M. Péchiné, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Thiéry, décédé.

2e compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur.

2e tour (intérieur), M. Salié, maréchal des logis à la 1re compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur, en rempl. de M. Martin, nommé lieutenant.

Par décret du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre indigène des régiments de spahis désignés ci-après, savoir :

A deux emplois de lieutenant.

1er de spahis.

M. Ibrahim bou Kandoura, sous lieutenant indigène au régiment, en rempl. de M. Aly Chérif, nommé capitaine.

2e de spahis.

M. Amel ben Atab, sous-lieutenant indigène au régiment, en remplacement de M. Kaddour Milhoud, mis en non-activité.

A deux emplois de sous-lieutenant.

1er de spahis.

Abd el Kader ben Amar, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de Ibrahim ben Kandoura, nommé lieutenant.

2e de spahis.

Abd el Kader ben Atafi, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de Amel ben Atab, nommé lieutenant.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret du 26 décembre 1868, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés dans le corps des officiers de santé de l'armée de terre :

Au grade de médecin inspecteur :

(Choix), M. Colmant, médecin principal de 1re classe à Vincennes.

M. Perier, médecin principal de 1re classe à Alger.

Par décret en date du 30 décembre 1868, ont été promus dans le corps des officiers de santé de l'armée de terre :

1° *Au grade de médecin principal de 1re classe.*

(Choix), M. Calteloup, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Vincennes.

M. Bouffar, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Perpignan.

M. Frasseto, médecin principal de 2e classe à l'hôpital d'Ajaccio.

M. Fropo, médecin principal de 2e classe à la gendarmerie de la garde impériale.

2° *Au grade de médecin principal de 2e classe.*

(Choix), M. Lasserre, médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Bayonne

M. Bonnard, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran.

M. Ladureau, médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Cambrai.

M. Souville, médecin-major de 1re classe à l'hôpital du Gros Caillou.

M. Masse, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger.

M. Lecomte, médecin-major 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran.

M. Colin, médecin-major de 1re classe à l'Ecole impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires.

VÉTÉRINAIRES.

Par décret du 26 décembre 1868, sont nommés dans les corps ci-après :

A trois emplois de vétérinaire en 1er.

3e régiment de lanciers.

Choix, M. Ansbuque, vétérinaire en 2e aux carabiniers de la garde, en rempl. de M. Satger, mis en non-activité.

2e régiment du train d'artillerie.

Non-activité, M. Porès, vétérinaire en 1er, en non-activité, en rempl. de M. Liguistin, passé dans le service de la remonte.

7e régiment d'artillerie.

Choix, M. Roussot, vétérinaire en 2e au 8e cuirassiers, en rempl. de M. Lhote, admis à la retraite.

A deux emplois de vétérinaire en 2e.

4e escadron du train des équipages militaires.

Choix, M. Chouleau, aide-vétérinaire au 8e lanciers, en rempl. de M. Amberque, aide-vétérinaire, passé dans la garde impériale.

8e régiment de cuirassiers.

Non-activité, M. Bergeon, vétérinaire en non-activité, en rempl. de M. Roussot, promu vétérinaire en 1er.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Par décision ministérielle du 24 décembre 1868 M. Ballen, sous-chef du bureau de la solde et des revues, a été nommé chef du même bureau, en rempl. de M. Delorme, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 26 décembre 1868 ;

M. Ferri-Pisani Jourdan de Saint-Anastase, disponible, a été nommé au commandement de l'artillerie, en Algérie.

Par décision impériale du 23 décembre, M. le général de division comte de Goyon, aide de camp de l'Empereur, sénateur, commandant du 6e corps d'armée, a été placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Par décision impériale du même jour, M. le général de division Le Bœuf, aide de camp de l'Empereur, président du comité consultatif de l'artillerie, membre de la commission de défense des côtes, a été nommé au commandement du 6e corps d'armée en rempl. de M. le général comte de Goyon.

ÉTATS-MAJORS.

M. de Girardin, lieutenant au 3e de hussards, est nommé officier d'ordonnance du général comte de Clérembault, commandant la division de cavalerie du 1er corps d'armée.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Delaperrierre, adjoint de 1re classe, récemment rentré du corps stationné dans les Etats-Romains, est désigné pour être employé à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Foortanier, décédé.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 24 décembre 1868, M. Soulé, capitaine au 54e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement du corps, en remplacement de M. Pinsire, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décisions impériales ou ministérielles du 26 décembre 1868 :

M. Eon, capitaine instructeur du 10e de dragons, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Barbet, admis à la retraite.

M. Favaul, capitaine adjudant-major au 1er de lanciers, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Lecorney, nommé chef d'escadrons.

M. Lot, capitaine instructeur du 1er de lanciers, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Palanque, nommé chef d'escadrons.

M. Lemaitre, capitaine-trésorier du 4e de hussards, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Deloynes d'Autroche, nommé chef d'escadrons.

M. Lequeux, capitaine adjudant-major au 4e de hussards, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. de Poul, nommé chef d'escadrons.

M. Caternault, capitaine instructeur, du 5e de hussards, a été appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Pantelet, nommé chef d'escadronss.

M. Bisschof, capitaine adjudant-major au 3e de chasseurs d'Afrique, a été appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Cazaux, passé aux fonctions d'adjudant-major.

M. Ramond, capitaine au 10e de dragons, a été nommé à l'emploi de capitaine-instructeur du corps, en rempl. de M. Eon.

M. de Fritsch, capitaine au 1er lanciers, a été nommé à l'emploi de capitaine-instructeur du corps, en rempl. de M. Lot.

M. Lejeune, capitaine au régiment de lanciers de la garde impériale, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Noirtin, nommé chef d'escadrons.

M. de Varaigne-du-Bourg, capitaine au régiment de chasseurs de la garde impériale, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Lagrange, passé au commandement d'un escadron.

M. Chaine, capitaine commandant au 4e rég. de cuirassiers, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Bernard, admis à la retraite.

M. Delorme, capitaine au 1er de lanciers, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Favain.

M. de Tadini, capitaine au 4e de hussards, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M Priour, passé aux fonctions de capitaine d'habillement.

M. Begouen, capitaine au 4e de hussards, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Lequeux.

M. Cazaux, capitaine-commandant au 3e de chasseurs d'Afrique, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Rœderer, passé dans l'état-major des places

M Roux, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Bisschoff, passé au commandement d'un escadron.

M. Bouchy, capitaine au 2e de spahis, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Carrus-ben-Hassan, promu chef d'escadrons.

M. Masquelier, capitaine d'habillement du 4e de hussards, a été nommé à l'emploi de capitaine trésorier du corps, en rempl. de M. Lemaitre.

M. Priour, capitaine adjudant-major au 4e de hussards, a été nommé à l'emploi de capitaine d'habillement du corps, en rempl. de M. Masquelier.

M. Ney, sous-lieutenant au 1er de cuirassiers, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl de M. Dilagne, promu lieutenant.

M. Sales, sous-lieutenant au régiment de guides de la garde impériale, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Grousset, promu lieutenant.

M. Hitier, sous-lieutenant au 6e de cuirassiers, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Beurville, promu lieutenant.

M. Husson, sous-lieutenant au 3e de dragons, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Pillin, promu lieutenant.

M. Guillaumot, sous-lieutenant au 9e de dragons, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Marciotte, promu lieutenant.

M. Mansuy, sous-lieutenant au 2e de lanciers, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M Minda, promu lieutenant.

M. Gautel, sous-lieutenant au 6e de lanciers, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Laroche, promu lieutenant.

M. Heisel, sous-lieutenant au 7e de lanciers, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Franchot, promu lieutenant.

M. Polony, sous-lieutenant au 5e de hussards, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps en rempl. de M. Pozat, promu lieutenant.

M Bonnel, sous-lieutenant au 7e de hussards, a été nommé à l'emploi de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Galiment, promu lieutenant.

M. Roque, capitaine au 7e de chasseurs, passe au régiment de carabiniers de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Thibault de la Rochethulon, promu capitaine et qui permute avec lui.

M. Pennet, capitaine adjudant-major au 4e de dragons, passe au régiment de dragons de l'Impératrice, pour y occuper un emploi de capitaine d'escadron, en rempl. de M. Descharmes, promu capitaine et qui permute avec lui.

M. Vuidepot, capitaine au 4e dragons, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Pennet.

M. Bailloeuil, capitaine adjudant-major au 11e de dragons, passe au régiment de lanciers de la garde impériale, pour y occuper un emploi de capitaine d'escadron, en rempl. de M. Cavillier, promu capitaine et qui permute avec lui.

M. Dastugue, capitaine au 11e de dragons, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en rempl. de M. Bailloeuil.

M. Rottmann, capitaine-trésorier du 8e lanciers, passe au régiment de chasseurs de la garde impériale, pour y occuper un emploi de capitaine d'escadron, en rempl. de M. Rochery, promu capitaine et qui permute avec lui.

M. Rochery prendra les fonctions de trésorier au 8e de lanciers.

M. Manheimer, capitaine au 10e de chasseurs, passe au régiment des guides de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Prunier, promu capitaine et qui permute avec lui.

M. Fiquet, sous-lieutenant au 6e de cuirassiers, passe au régiment de carbiniers de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Messin, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

M. de Cambis-Alais, sous-lieutenant au 7e de lanciers, passe au régiment de lanciers de la garde impériale, en rempl. de M. Tenant de Latour, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

M. Perrot de Chazelle, sous-lieutenant au 3e de lanciers, passe au régiment de lanciers de la garde impériale, en rempl. de M. Bauer, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

M. de Brtois d'Angre, sous-lieutenant au 2e de hussards, passe au régiment de chasseurs de la garde impériale, en rempl. de M. Paul, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

M. Dexmiers d'Archiac, sous-lieutenant au 5e de dragons, passe au régiment des guides de la garde impériale, en rempl. de M. Dorel, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

M. Barbier de Laserre, sous-lieutenant au 11e de dragons, passe au régiment de guides de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. de Fitz-James, promu sous-lieutenant et qui permute avec lui.

Par suite des promotions au grade de sous-lieutenant effectuées le 26 décembre 1868, les permutations suivantes ont été ordonnées, savoir :

M. Jacques, nommé sous-lieutenant au 1er de cuirassiers, avec M. Bolachin, nommé sous-lieutenant au 4e de chasseurs d'Afrique.

M. Tarpet, maréchal des logis au 5e de cuirassiers, nommé sous-lieutenant au 1er de cuirassiers, avec M. Geay de Montenon, nommé sous-lieutenant au 7e de chasseurs.

M. Rose, nommé sous-lieutenant au 7e de dragons, avec M. Jullier, adjudant sous-officier au 2e de spahis, nommé sous-lieutenant au 1er de chasseurs d'Afrique.

M. Ripert, nommé sous-lieutenant au 7e de lanciers, avec M. Rode, nommé sous-lieutenant au 2e de chasseurs d'Afrique.

M. De Saint-George-Sibra, nommé sous-lieutenant au 11e de chasseurs, avec M. Grand, nommé sous-lieutenant au 1er de hussards.

M. Cayatte, nommé sous-lieutenant au 4e de hussards, avec M. Bruand, nommé sous-lieutenant au 1er de chasseurs d'Afrique.

M. de Montagu, nommé sous-lieutenant au 7e de hussards, avec M. Péchiné, nommé sous-lieutenant au 3e de spahis.

M. Verdier, nommé sous-lieutenant au 3e de chasseurs d'Afrique, avec M. de Fitz-James, promu sous-lieutenant aux guides et passé au 11e de dragons.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 13 décembre, M. Deschamps, chef de bataillon d'infanterie (hors cadres), commandant le dépôt de recrutement de 1re classe de la Manche, est appelé aux mêmes fonctions dans le département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Reusse, admis à la pension de retraite.

Par la même décision, M. Maignien, chef de bataillon au 87e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Manche.

Par décision ministérielle, en date du 22 décembre 1868, les mutations et nominations ci-après ont lieu dans le service du recrutement, savoir :

M. Bigourie, capitaine au 61e régiment d'infanterie, commandant le dépôt du Var, est appelé aux mêmes fonctions dans le département des Alpes-Maritimes ;

M. Destrem, capitaine au 4e régiment de cuirassiers, commandant le dépôt de la Creuse, est appelé aux mêmes fonction dans le département du Var ;

Par la même décision :

M. Aubry, capitaine au 83e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de 1re classe de la Côte-d'Or, est nommé au commandement du dépôt de 2e cl. de la Creuse.

M. Playe, capitaine au 5e régiment de chasseurs, employé en sous-ordre au dépôt de 1re classe de la Meurthe, est nommé au commandement du dépôt du Calvados.

M. Bruel, capitaine au 10e régiment d'infanterie commandant le dépôt du Calvados, est autorisé, sur sa demande et pour motifs de santé, à passer en sous-ordre au dépôt de 1re classe de la Meurthe.

M. Boissaud, capitaine adjudant-major au 54e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine en sous-ordre au dépôt de 1re classe de la Côte-d'Or.

VÉTÉRINAIRES

Par décision impériale du 26 décembre 1868, M. Amberque, vétérinaire en 2e au 4e escadron du train des équipages militaires, est nommé à un emploi de son grade, au régiment de carabiniers de la garde, en rempl. de M. Amberque (J.), promu vétérinaire en 1er.

Par décision ministérielle du même jour, M. Bonsom, aide vétérinaire au 8e de lanciers, est désigné pour passer au 2e de chasseurs, en rempl. de M. Chouteau, promu vétérinaire en 2e.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 31 décembre 1868, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, sont nommés dans la garde nationale mobile à 46 emplois de chef de bataillon et à un emploi de chef d'escadrons, vacants par organisation, savoir :

1re DIVISION MILITAIRE.

AUBE.

Infanterie.

1er bataillon (Arcis-sur-Aube). Fleut de Dampierre, membre du conseil général de l'Aube.

2e — (Bar-sur-Aube). Bigot d'Engente, capitaine d'infanterie démissionnaire, maire de la commune d'Engente.

3e — (Troyes). Foé, ancien sous préfet, maire de Rouilly Saint-Loup.

EURE-ET-LOIR.

1er bataillon (Chartres). De la Martier de la Sauverie, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

2e — (Châteaudun). Lecomte, ancien auditeur au conseil d'État, maire de Saint Christophe.

3e — (Dreux). Marais, capitaine d'infanterie en retraite.

4e — (Nogent-le-Rotrou). De Castillon de Saint-Victor, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

LOIRET.

1er bataillon (Gien). De Rancourt de Mimerand, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

2e — (Montargis). Laganié, capitaine d'infanterie en retraite.

3e — (Orléans). Bigot de la Touanne, capitaine d'état-major démissionnaire.

4e — (Orléans). Fressinet, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

5e — (Pithiviers). De Tournezine, capitaine d'infanterie en retraite.

OISE.

1er bataillon (Beauvais). Canongète de Canecaude, chef d'escadron d'artillerie en retraite.

2e — (Clermont). Labitte, directeur de la maison d'aliénés de Clermont et chef de bataillon de la garde nationale sédentaire, membre du conseil d'arrondissement.

3e — (Compiègne). Leclerc, capitaine d'artillerie de la garde nationale de Compiègne membre du conseil municipal.

4e — (Senlis). Hericart de Thury enseigne de vaisseau démissionnaire, maire de Thury.

SEINE-ET-MARNE.

1er bataillon (Fontainebleau). De Piolenc, lieutenant d'infanterie, démissionnaire, propriétaire.

2e — (Meaux). Taillart, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire, capitaine des pompiers de la ville de Meaux.

3e — (Melun) Qsit el Saint Ange, capitaine d'artillerie de marine démissionnaire.

4e — (Provins). Roussel de Courcy, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

SEINE-ET-OISE.

1er bataillon (Étampes). Boli od, lieutenant de cavalerie démissionnaire, capitaine à l'état-major de la garde nationale de Paris.

2e — (Mantes) Rinchevai, capitaine au 1er régiment des voltigeurs de la garde impériale.

3e — (Pontoise). De Lestaud, ancien sous-préfet.

4e — (Rambouillet). Le Sergeant d'Hendecourt, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

5e — (Saint-Germain). Barbier d'Aucourt, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

6e — (Versailles). Abraham, chef de bataillon d'infanterie en retraite.

Artillerie.

D'Amonville, capitaine d'artillerie démissionnaire.

YONNE.

1er bat. (Auxerre) Lebrun de Rabot, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

2e — (Avallon). Barré, capitaine au 1er régiment du génie.

3e — (Joigny). Genty, capitaine d'artillerie démissionnaire.

4e — (Sens). Hemon, capitaine de frégate en retraite.

2e DIVISION MILITAIRE.

CALVADOS.

1er bat. (Bayeux). De Beaurepaire, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

2e — (Caen). De Thomas de Labarthe, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

3e — (Lisieux). Lacroix, greffier du tribunal de 1re instance et capitaine des sapeurs-pompiers de Lisieux.

4e — (Vire). Tardif de Petiville ancien militaire, propriétaire.

EURE.

1er bataillon (Les Andelys). Guillaume, maire de Tours, suppléant du juge de paix.

2e — (Bernay) Ferrus, capitaine de cavalerie démissionnaire.

3e — (Evreux) D'Arjuzon, sous lieutenant d'infanterie démissionnaire, chambellan de l'Empereur.

ORNE.

1er bataillon (Alençon). Leclerc, chef de bataillon au 9e régiment d'infanterie.

2e — (Argentan) Marlenes de Champrepus, capitaine d'état-major, membre du conseil général.

3e — (Domfront). Boudonnel, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

4e — (Mortagne) De la Ferronnays, capitaine de cavalerie démissionnaire, propriétaire.

SEINE-INFÉRIEURE.

1er bataillon (Dieppe). Chrétien, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

2e — (Le Havre) Welter, capitaine au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

3e — (Rouen) Besson, lieutenant au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

4e — (Rouen). De Bernyer, chef de bataillon d'infanterie en retraite, lieutenant-colonel de la garde nationale de Rouen.

5e — (Yvetot). Amyot du Mesnil-Gaillard, ancien lieutenant d'infanterie.

Par décret en date du 31 décembre 1868, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, sont nommés à 149 emplois de capitaine, vacants par organisation dans la garde nationale mobile du département de la Seine (infanterie et artillerie) :

1er bataillon (1er arrondissement, Louvre) D'Avrange du Kermont, capitaine d'infanterie, démissionnaire.

— Fzelmans sous-lieutenant de cavalerie, démissionnaire.

— De Schomberg-Gervasi, lieutenant d'infanterie, démissionnaire.

— Sudre, attaché au ministère d'État.

— Oarse, ancien maréchal des logis chef, ancien percepteur, employé au ministère de la guerre.

— Begue, ancien sergent-major.

— Thérouide, chef du cabinet du grand chambellan de l'Empereur.

— Balbedat, attaché au ministère des affaires étrangères.

2e bat. (2e arrondissement, Bourse) — Juais, capitaine d'infanterie en retraite.

— Thiéry, propriétaire.

— Gamboggi, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Huart, employé au ministère de l'intérieur.

— Girard, ancien sergent-fourrier.

— Langlois, employé à la préfecture de la Seine.

— Sanson, lieutenant dans la garde nationale de la Seine.

— Bénard, architecte.

3e bat. (3e arrondissement, Temple.) Fourier, capitaine au 85e de ligne.

— Dorchard, capitaine au 11e régiment de chasseurs.

— Laforest, capitaine au 6e de ligne.

— Légié dit Provençal, capitaine au régiment étranger.

— Tisserant, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

— Gudin, lieutenant dans la garde nationale de la Seine.

— Barbat du Clos l, ancien sergent, employé des chemins de fer.

— Berr, lieutenant dans la garde nationale de la Seine.

4e bat. (4e arrondissement, Hôtel-de-Ville). Audenet, chef d'escadron à l'état-major général de la garde nationale de la Seine.

— Henry, capitaine au 93e de ligne.

— Daleau, capitaine au 93e de ligne.

— Godchaut, capitaine d'infanterie en retraite.

— De Lacombe, ancien sergent-fourrier, employé à la préfecture de la Seine.

— Billaudel, sous-lieutenant de cavalerie, démissionnaire.

— Moulines, garde d'artillerie.

— Servant, capitaine au 31e de ligne.

5e bat. (5e arrondissement, Panthéon). Le Baron, capitaine d'infanterie démissionnaire.

— Baehen, ancien sergent-major, employé au ministère des travaux publics.

— Bellamy, capitaine d'infanterie en retraite.

— Leclère de Bussy de Vaurbelles, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Favre, capitaine de gendarmerie en retraite.

— Derbès, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

— Guyonnet-Colville, négociant.

— Jacquier, capitaine d'infanterie en retraite.

6e bat. (6e arrondissement, Luxembourg) Grandjean, capitaine d'infanterie en retraite.

— Billy, capitaine dans la garde nationale de la Seine.

— Marcel, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Mordant, capitaine d'infanterie en retraite.

— Caffin, ancien sergent-fourrier, employé au ministère de l'intérieur.

— Bernier, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Heintzler, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Dufour, ancien sergent.

7e bat (7e arrondissement, palais Bourbon ; 8e arrondissement, Elysée) Denis de Rivoire, propriétaire.

— De Venel, sous-inspecteur des forêts.

— D'Irisson d'Hérisson, ancien sergent.

— De Vilar de Boisacbert, capitaine dans la garde nationale de la Seine.

— De Grandeffe, capitaine dans la garde nationale de la Seine.

— De Leserp, chef d'escadron à l'état-major de la garde nationale de la Seine.

— D'Ile land lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— De Cambourg propriétaire.

8e bat. (9e arrondissement Opéra). Degroux, capitaine d'infanterie démissionnaire.

— De Mirandol, capitaine du génie démissionnaire.

— Toustain, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Léger, ancien sergent.

— Ozou de Verrie, ancien maréchal des logis de cavalerie.

— Souilhard de Saint-Vary, homme de lettres.

— Albène, ancien brigadier fourrier.

— Casanova, capitaine d'infanterie en retraite.

9e bat. (10e arrondissement, enclos Saint-Laurent). Thiéry, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Trouilloud, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Chauvin, chef d'escadrons de cavalerie en retraite.

— Cornille, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Cayron, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Lormeau, capitaine d'infanterie en retraite.

— Larivière, ancien sergent-major.

— Loiseleur, capitaine d'infanterie en retraite.

10e bat. (11e arrondissement Popincourt). Rimlinger, ancien sergent, employé à la Préfecture de la Seine.

— Jenny, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

— Dautrement, capitaine d'infanterie en retraite.

— Mangin, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Buisonnel, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Déchanel, capitaine d'infanterie en retraite.

— Faguet de Champonart, ancien sergent-major.

— Gosse, capitaine d'infanterie en retraite.

11e bat. (12e arrondissement, Reuilly ; 13e arrondissement, Gobelins). Bourbonnais, ancien fourrier.

— Pigeard, sous lieutenant de cavalerie démissionnaire.

— Le Toulat, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

— Basset, capitaine d'infanterie en retraite.

— Quillet, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

— Champion, administrateur de la Caisse d'épargne.

— Benoit, capitaine en retraite.

— Berthod, ancien maréchal des logis de cavalerie, ancien banquier.

12e bat. (14e arrondissement, Observatoire). Blérot, capitaine d'infanterie en retraite.

— Haut de Neuvier, ancien sergent-major, employé des chemins de fer.

— Pélicier, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Ozou de Verrie, propriétaire.

— Cavellini, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Charvin, ancien sergent, employé des chemins de fer.

— Maunoury, ancien fourrier, artiste peintre.

— Burgaloup, capitaine d'infanterie en retraite.

13e bat. (15e arrondissement, Vaugirard ; 16e arrondissement — Passy). Bruguière, capitaine d'infanterie en retraite.

— Bochet-Mérand, capitaine d'infanterie en retraite.

— Goslin, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

— Hédouin, lieutenant de cavalerie en retraite.

— Bousquet, sous-lieutenant dans la garde nationale de la Seine.

— Baruzi, ancien sergent-fourrier, employé à la Banque de France.

— Couperie, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

— Derosne, manufacturier.

14e bat. (17e arrondissement. — Batignolles-Monceaux). Pelletant, capitaine d'infanterie en retraite.

— Rousseau, capitaine d'infanterie en retraite.

— Faurez, ancien sergent-major, employé des chemins de fer.

— Bolonus, ancien sergent-major.

— Huyghues Beaufont, capitaine d'infanterie de marine en retraite.

— Vanderheym, sous-lieutenant dans la garde nationale de la Seine.

— Rousseau, sous-lieutenant démissionnaire, employé au ministère de la guerre.
— Reynaud, capitaine au 21° de ligne.

15° bat. (18° arrondissement. — Buttes-Montmartre). Lemoine, capitaine au 80° de ligne.
— Maurice, chef de bataillon d'infanterie en retraite.
— Miche de Malleray, capitaine d'infanterie de marine en retraite.
— Varigny, capitaine au régiment des dragons de l'Impératrice.
— De Girardin, ancien sous-officier.
— Festugière, auditeur au conseil d'Etat.
— Prade, ancien sergent-major, employé des chemins de fer.
— Morisset, capitaine d'infanterie démissionnaire.

16° bat. (19° arrondissement : Buttes-Chaumont ; 20° arrondissement Ménilmontant). Rubl, ancien sergent.
— Rigault, capitaine d'infanterie en retraite.
— Brousser, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Dallet, attaché au cabinet du grand-chambellan.
— Fabre, capitaine de la garde nationale de la Seine.
— Broutin, capitaine d'infanterie de marine en retraite.
— Guibert, capitaine d'infanterie de marine en retraite.
— Baillet, capitaine de gendarmerie en retraite.

17° bat. (arrondissement de Saint Denis). Poirol de Valcourt, capitaine de gendarmerie.
— Tourangin, ancien sergent-fourrier, négociant.
— Barrère, capitaine d'infanterie en retraite.
— Noury, capitaine d'infanterie en retraite.
— Oreille, capitaine de cavalerie en retraite.
— Debas, sous-lieutenant d'infanterie, démissionnaire.
— Amaury, capitaine d'infanterie en retraite.
— Chemel, capitaine d'infanterie, démissionnaire.

18° bat. (arrondissement de Sceaux). Chantelat, capitaine dans la garde nationale de la Seine.
— Lapique, ancien sergent-major, secrétaire à la mairie de Charenton.
— Fugier, capitaine, commandant de place à Bonifacio.
— Braun, capitaine d'infanterie en retraite.
— Pasteur, capitaine d'infanterie de marine en retraite.
— Dalaître, capitaine d'infanterie en retraite.
— Clarelle, commis greffier de justice de paix.
— Achard, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

Artillerie.

1re batterie (Saint-Denis). Schwœblé, lieutenant d'artillerie démissionnaire.
2° — (Saint-Denis). Rostedon, ancien adjudant d'artillerie, employé au Comptoir d'escompte.
3° — (Saint Denis). De Ricaudy, enseigne de vaisseau démissionnaire.
4° — (Vincennes). Baquel, lieutenant d'artillerie démissionnaire.
5° — (Vincennes). De Maubeuge, lieutenant d'artillerie démissionnaire.

En récompense du courageux dévouement dont le disciplinaire Dumain (Louis-Isidore) a fait preuve dans une récente tempête, l'Empereur a daigné accorder à ce militaire la remise du restant de la peine qu'il subissait à l'atelier des travaux publics n° 2 à Ténès.

Correspondance.

Notre article sur le fusil Vetterlin a provoqué plusieurs observations. Nous nous empressons d'accueillir celles qui nous paraissent fondées.

Un des hommes les plus compétents en pareille matière, nous fait observer avec beaucoup de raison, que nous paraissons avoir considéré le fusil Vetterlin au point de vue unique d'une arme à RÉPÉTITION, tandis qu'il est aussi une arme ordinaire, se chargeant par la culasse.

D'après la personne qui nous écrit, et nous sommes entièrement de son avis, le fusil Vetterlin, considéré comme un *chassepot modifié*, peut fort bien convenir, ainsi que le modèle français 1866, à des armées nombreuses ; il devient alors une arme de main tout aussi bonne et aussi solide que les meilleures des divers systèmes adoptés par les principales puissances militaires. Arme à répétition; il peut être excellent pour la cavalerie.

Tout cela nous paraît tellement vrai, que nous n'hésitons pas à donner place à ces judicieuses observations.

Qu'il soit donc bien convenu, bien entendu, qu'en signalant des inconvénients du *Vetterlin*, nous n'avons eu en vue que l'arme à répétition et nullement le système en lui-même, lequel peut s'appliquer à un engin *non à répétition*.

Voici maintenant une lettre dont nous laissons la responsabilité à son auteur, et qui nous paraît de nature à être signalée aux hommes du métier :

« Blaye, 24 décembre 1868.

» Monsieur,

» Permettez à un praticien de vous adresser quelques observations au sujet du fusil Chassepot, actuellement en usage dans l'armée.

» J'ai remarqué ceci : Au bout d'un certain nombre de coups tirés, surtout si l'on tire assez vite, la rondelle de caoutchouc de la tête mobile se fond : des gouttelettes viennent souvent se présenter devant le trou qui donne passage à l'aiguille et l'obstrue ; ce qui donne naissance à des ratés assez fréquents.

» Pour remédier à cela, voici ce que je propose, sans prendre de brevet d'invention.

» Remplacer la bande de caoutchouc par une rondelle de même forme, mais *en liége* comme les rondelles employées pour réunir, par exemple, les différentes parties d'une flûte.

» Cette rondelle en liége, solidement collée sur la tête mobile, aura l'avantage de ne pas se fondre comme le caoutchouc, de ne pas obstruer le canal de l'aiguille, et d'être d'un entretien plus facile que la rondelle actuelle, il n'y aura qu'à la graisser de temps en temps.

» Je livre ces observations aux colonnes de votre journal, heureux si mon idée peut apporter quelque perfectionnement dans notre armement.

» LETERENOIM. »

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine, en Cochinchine, demande à permuter avec un de ses collègues de l'armée de terre, ou avec un major.
S'adresser au bureau du Journal. (372)

— Un adjudant-major d'infanterie demande à permuter avec un capitaine, et de préférence avec un adjudant-major, en France ou en Afrique. (2)

— Un capitaine d'infanterie de ligne désire permuter avec un capitaine d'infanterie de marine ou de tirailleurs algériens. — Ecrire aux initiales A. Z., à Lyon, poste restante. (377)

— Un capitaine d'infanterie, dans une garnison très-avantageuse et proposé pour l'emploi de trésorier, désire permuter avec un titulaire. (3)

— M. Dupuis Delavau, capitaine au 73° de ligne, à Thionville, nommé adjudant de place de 1re classe à Constantine, désire trouver un permutant en France. Lui écrire de suite à Thionville. (1)

— Un lieutenant des zouaves de la garde (promotion, 14 août 1868), demande à permuter avec un lieutenant de chasseurs à pied ou d'infanterie de ligne (conditions : 2 ans de grade). — S'adresser à M. Kirch, lieutenant aux zouaves de la garde, en congé à Paris, rue de Rivoli, 194. (382)

Le 2° régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : 1 piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

—

Le 66°, à Antibes, demande une clarinette solo et une flûte solo. Des places de 1re classe leur sont réservées.

—

Le 39° de ligne, en garnison à Cambrai (Nord), demande un musicien pour tenir l'emploi de petite flûte.
Une place de 1re classe est réservée.

—

A vendre, Sellerie et équipement complet presque neuf, grande et petite tenue, pour cheval de chef de bataillon. S'adresser *franco* au maître tailleur du 75° de ligne, à Lille.

—

La ville de Lure (Haute-Saône) désire un chef de musique (chorale-fanfare). — S'adresser à M. Coutherut, notaire à Lure. — Références.

—

A vendre bon cheval de selle habitué au feu. S'adr. à M. Mangou de la Lande, capitaine d'état-major, 16, quai des Célestins.

—

A vendre UNE BELLE ÉPÉE, avec fourreau en argent, du premier empire. — S'adresser chez M. Carrier, rue du Terrage, n° 3, Faubourg-Saint-Martin.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Fbg. Montmartre.

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes la petite ligne . . . » 50 (La ligne)
Réclames . . . 2 fr.
Faits-Paris . . . 4
Demandes des conseils d'administration. 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 10 janvier 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décrets en date du 26 décembre 1868, rendus sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, ont été nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. de Guenot de Saint-Just, colonel de gendarmerie en retraite : 31 ans de services militaires (1809 à 1852), 8 campagnes. Officier de l'ordre en 1851.

Au grade d'officier :

M. Pommies, chef de bataillon en retraite, ancien maire : 30 ans de services militaires (1808 à 1838), 2 ans de services civils, 12 campagnes, 2 blessures (1813); prisonnier de guerre en 1813. Chevalier de l'ordre depuis 1827.

M. Baneel-Dupuy, ancien chirurgien-major dans la garde impériale, ancien médecin en chef de la maison centrale et de l'hôpital civil de Melun : 8 ans de services militaires (1807 à 1815), 44 ans de services civils (1817 à 1861), 8 campagnes, 3 blessures. Chevalier de l'ordre depuis 1814.

M. Godefroi, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, ancien chef de bataillon de la garde nationale de Limoges ; 33 ans de services militaires (1813 à 1846), 4 ans de services civils, 5 campagnes.

Au grade de chevalier :

M. Pabot du Châtelard, ancien capitaine au 32e régiment d'infanterie, ancien maire : 23 ans de services militaires (1804 à 1827), 33 ans de services civils, 14 campagnes, 1 blessure.

M. Paillard, caporal d'infanterie en retraite : 13 ans de services militaires (1800 à 1812), 13 campagnes, 1 blessure; fait prisonnier de guerre. Retraité pour blessure en 1812.

M. Lanosille de Lachère, capitaine d'infanterie de ligne en retraite : 30 ans de services militaires (1804 à 1834), 9 campagnes, plusieurs propositions.

M. Brunetaud, ancien soldat au train d'artillerie de la garde impériale : 8 ans de services militaires (1807 à 1815), 8 campagnes, 1 blessure, six années de captivité.

M. Lafaige, capitaine d'infanterie en retraite : 30 ans de services militaires (1804 à 1834), 12 campagnes (de 13 à 1824), 1 proposition.

M. Létard, ancien soldat au 66e régiment d'infanterie : 6 ans de services militaires (1807 à 1813), 5 campagnes (1808 à 1812), 1 blessure, amputé de la cuisse droite.

M. Fournaise, ancien maréchal des logis du train d'artillerie : 12 ans de services militaires (1803 à 1815), 12 campagnes.

M. L'huissier, lieutenant en retraite : 10 ans de services militaires (1804 à 1814), 8 campagnes, 1 blessure; fait deux fois prisonnier de guerre. Retraité par suite de blessures graves.

M. Bacqué, lieutenant de gendarmerie en retraite, ancien employé des contributions indirectes : 32 ans de services militaires (1813 à 1849) : 20 ans de services civils, 1 campagne, 1 éclat d'éclat.

M. Guéroult, ancien militaire, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Montebourg : 6 ans de services militaires (1809 à 1815), 35 ans de services civils, 6 campagnes, 2 blessures.

M. Deligny, ancien militaire, ancien maire, ancien capitaine de garde nationale : 4 ans de services militaires (1812 à 1816), 23 ans de services civils, 2 campagnes. Blessé à Waterloo; a perdu par suite l'usage de la main droite.

M. Bottini, ancien chirurgien-major de l'armée sarde, ancien médecin de l'hôpital civil et militaire de Menton, etc. : 10 ans de services militaires (1834 à 1844), 24 ans de services civils exceptionnels.

Par décret en date du 28 décembre 1868, l'Empereur a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. Bouges, ancien militaire : a fait preuve d'un grand dévouement à l'Empereur Napoléon Ier à Sainte-Hélène.

Par décret en date du 29 décembre 1868, l'Empereur a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. Lejaune, ancien sous-officier, ancien capitaine de garde nationale : 4 ans de services militaires (1812 à 1815), 22 ans de services civils, 4 campagnes; réformé pour blessures; s'est distingué à Hambourg en 1813.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 23 décembre 1868, rendu sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

Caux, ancien cavalier au 31e régiment de chasseurs à cheval : 4 ans de services, 4 campagnes. Amputé du bras gauche.

Maurice, ancien voltigeur au 80e de ligne : 7 ans de services, 8 campagnes, 3 blessures, Retraité le 15 novembre 1856, pour perte absolue de l'usage d'un membre.

Jacquey, ancien soldat au 1er régiment de zouaves : 6 ans de services, 5 campagnes. Amputé de la jambe gauche.

Crouzel, ancien soldat au 95e de ligne : 2 ans et demi de services, 2 campagnes, 3 blessures. Retraité le 1er avril 1857, pour perte de l'usage d'un membre.

Colpint, ancien soldat au 14e régiment d'artillerie à cheval : 2 ans de services, 1 campagne. Amputé de la jambe droite.

Benglot, ancien soldat au 68e de ligne : 15 ans de services, 8 campagnes. Cécité complète.

Englender, ancien soldat au 1er régiment d'artillerie à pied : 1 an et demi de services, 2 campagnes. Amputé de la jambe droite.

Chesneau, ancien cavalier au 2e régiment de dragons ; 4 ans de services, 2 blessures (dans un service commandé). Retraité le 16 janvier 1858, pour blessures équivalentes à la perte de l'usage d'un membre.

Mohamed-ben-Mukhtar, ancien soldat au bataillon de tirailleurs algériens : 3 ans de services, 3 campagnes. Amputé du bras droit.

Becque, ancien soldat au 98e de ligne : 6 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure. Retraité le 28 juin 1856, pour la perte de l'usage d'un membre.

Allet, ancien soldat au 41e de ligne : 2 ans de services, 1 campagne, 1 blessure. Retraité le 14 mars 1860, pour perte absolue de l'usage d'un membre.

Baguet, ancien caporal au 87e de ligne : 5 ans de services, 2 campagnes. Amputé du bras gauche.

Loiseau, ancien soldat au 103e de ligne : 3 ans et demi de services, 4 campagnes. Amputé de l'avant-bras droit.

Braissant, ancien caporal au 2e régiment de la légion étrangère : 3 ans et demi de services, 4 campagnes. Amputé de la cuisse droite.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTATS-MAJORS.

Par décret en date du 6 janvier 1869, rendu sur la proposition du ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, M. Berthier de Lasalle, capitaine au 8e régiment de lanciers, a été nommé officier d'ordonnance de S. A. I. Mgr le prince Napoléon.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret en date du 30 décembre 1868 :

M. Croisel, sous-intendant militaire de 2e classe, employé à Nevers, est promu sous-intendant militaire de 1re classe, en rempl. de M. Bagès.

M. Antoine, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire, employé à Metz, est promu sous-intendant militaire de 2e classe en rempl. de M. Croisel.

M. Simonneau, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Mostaganem, est promu adjoint de 1re classe, en rempl. de M. Romant.

M. Bohy, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Constantine, est promu adjoint de 1re classe en rempl. de M. Ligneau.

M. Romant, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, employé à Constantine, est promu adjoint de 1re classe, en rempl. de M. Monthégut, admis à la retraite.

M. Forot, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, employé à Miliana (division d'Alger), est promu adjoint de 1re classe en rempl. de M. Antoine.

ARTILLERIE.

Par décision du 22 décembre 1868, ont été promus, au grade de capitaine, pour occuper des emplois de capitaines en second :

2e tour (choix), M. Cahen, lieutenant en 1er au 19e régiment d'artillerie—à cheval, en rempl. de M. Gelotte, décédé.

3e tour (ancienneté), M. Jourdannet, lieutenant en 1er au 14e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Baratte, promu chef d'escadron.

1er tour (ancienneté), M. Trémoulet, lieutenant en 1er au 2e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Warnesson, promu chef d'escadron.

2e tour (choix), M. Cettave, lieutenant en 1er au 18e régiment d'artillerie—à cheval, en rempl. de M. Hanne, promu chef d'escadron.

3e tour (ancienneté), M. Billet, lieutenant en 1er au 6e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Lambert de Beaulieu, promu chef d'escadron.

1er tour (ancienneté), M. Langlois, lieutenant en 1er au régiment d'artillerie—monté de la garde impériale, en rempl. de M. Louchard, promu chef d'escadron.

2e tour (choix), M. Boissenet, lieutenant en 1er au 1er régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Concival, promu chef d'escadron.

3e tour (ancienneté), M. Boucly, lieutenant en 1er au 14e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. de Tinseau, promu chef d'escadron.

1er tour (ancienneté), M. Dubruel, lieutenant en 1er au 10e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Berthenet, promu chef d'escadron.

2e tour (choix), M. Muzeau, lieutenant en 1er au 4e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Charpentier de Cossigny, promu chef d'escadron.

3e tour (ancienneté), M. Baudet, lieutenant en 1er au 13e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Pierron Demendesir, promu chef d'escadron.

Au grade de capitaine (pour occuper un emploi spécial de trésorier).

Hors tours (choix), M. Kymerlet, lieutenant en 1er au 20e régiment d'artillerie—à cheval, en rempl. de M. Morsel, promu chef d'escadron.

Ont été nommés à la 1re classe du grade de capitaine :

M. Baud, du 3e régiment d'artillerie—monté.
M. Pelelle, du 7e régiment d'artillerie—monté.
M. Messin, de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
M. Danis dit Laroque, du 5e régiment d'artillerie—monté.
M. Mathan, du 20e régiment d'artillerie à cheval.
M. Vernay, du 9e régiment d'artillerie—monté.
M. Patureau, du 2e régiment d'artillerie—monté.
M. Didier, du 14e régiment d'artillerie—monté.
M. Grosclerc, du 12e régiment d'artillerie—monté.
M. Carrère (C.-A.), du 10e régiment d'artillerie—monté.
M. Bronat, du 15e régiment d'artillerie—monté.

Ont été nommés à la 1re classe du grade de lieutenant.

M. Cans, du 14e régiment d'artillerie—monté.
M. Fournier (G.-A.), 3e régiment d'artillerie—monté.
M. Pouey Sanchou, 9e régiment d'artillerie—monté,
M. Meguin, 11e régiment d'artillerie—monté.
M. Chabert, 8e régiment d'artillerie—monté.
M. Vechter (A.) (hors cadre), à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
M. Remy (A.-L.), du 10e régiment d'artillerie—monté.
M. Meuty, du 7e régiment d'artillerie—monté.

A deux emplois d'officier d'administration comptable de 2e classe.

(Choix), M. Marlier, adjudant d'administration, en premier, en rempl. de M. Cotty, promu.

(Choix), M. Verrière, adjudant d'administration en premier, en rempl. de M. Mondielli, promu.

A dix emplois d'adjudant d'administration en premier.

3e tour (ancienneté). M. Jourdenil, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Faure, décédé.

1er tour (ancienneté), M. Langlois, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Goichot, mis en non-activité.

2e tour (choix), M. Chevilly, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Basset, mis en non-activité.

3e tour (ancienneté), M. Ferry, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Dubois, décédé.

1er tour (ancienneté), M. Frémy, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Marlier, promu.

2e tour (choix), M. Pelletier, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Verrière, promu.

3e tour (ancienneté), M. Gigaud, adjudant d'administration en second, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

1er tour (ancienneté), M. Rivière, adjudant d'administration en second, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

2e tour (choix), M. Ferret, adjudant d'administration en second, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

Non-activité, M. Marotte, adjudant d'administration en second, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

A dix emplois d'adjudant d'administration en second.

(Choix), M. Génin, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Mumoz, promu.

(Choix), M. Delanoë, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Damoy, démissionnaire

(Choix), M. Volmer, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Jourdenil.

(Choix), M. Defaix, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Langlois.

(Choix), M. Pagès, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Chevilly.

(Choix), M. Legay, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Ferry.

(Choix), M. Ramond, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Fremy.

(Choix), M. Camus, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Pelletier.

(Choix), M. de Lanmière, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Gigaud.

(Choix), M. Millon, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Rivière.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 2 janvier 1869 :

M. Bagès, nouvellement promu intendant militaire, en ce moment à Strasbourg, est désigné pour remplir les fonctions de son grade dans la 22e division, à la résidence de Grenoble.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

M. Mollin, adjudant d'administration en 1er, employé à Châlons-sur-Marne, est désigné pour passer dans la division d'Oran.

M. Troemé, adjudant d'administration en 1er à Metz, est désigné pour être employé à Châlons-sur-Marne, en rempl. de M. Mollin.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Béranger, adjudant d'administration en 2e, à Constantine, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 7e division.

M. Chevalier, adjudant d'administration en 2e, à Constantine, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 22e division.

M. Faivre (J.-F.), adjudant en 2e, à Grenoble, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la division de Constantine.

M. Pinard, adjudant d'administration en 2e, à Lyon, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la division de Constantine.

M. Moré, adjudant d'administration en 2e, à Langres, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 5e division.

M. Warin, adjudant d'administration, à Metz, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 8e division.

M. Ponillard, adjudant en 1er, à Oran, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 20e division.

M. Odile, adjudant en 2e, à Clermont-Ferrand, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la division d'Oran.

M. Avêque, adjudant en 2e, à Marseille, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 15e division.

M. Seulpfort, adjudant en 2e, à Nantes, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 9e division.

Garde nationale mobile.

ERRATUM. — Dans le numéro du 5—6 janvier, aux nominations au grade de capitaine dans la garde nationale mobile (14e bataillon de la Seine), on a imprimé Polunus, lisez : *Bolonus*.

L'année militaire 1868.

L'année qui vient de s'écouler aura terminé son cours sans qu'un seul coup de fusil ait été tiré par l'armée française. C'est chose rare. — Mais si 1868 n'apporte pas son contingent au faisceau de gloire dont nos soldats dotent habituellement la patrie, il n'a pas été stérile pour la cause militaire.

Une loi a modifié profondément notre système de recrutement et mis notre force armée en complète harmonie avec les besoins du pays à l'intérieur, avec les exigences de la politique européenne, quant à l'extérieur.

En outre, et grâce à l'habile et énergique volonté du Ministre de la guerre, l'armée réorganisée, ayant derrière elle comme réserve une garde nationale mobile jeune et instruite, ayant aux mains des engins de guerre qui ne le cèdent à aucun de ceux que les inventions modernes ont imaginés, notre état militaire, disons-nous, met la France en position de faire face à toutes les éventualités.

Nous sommes assez forts aujourd'hui pour vivre en parfaite harmonie avec toutes les puissances de l'Europe : pour combattre avantageusement celles d'entre elles qui voudraient entreprendre une guerre injuste et nous forcer encore à tirer l'épée.

Les avantages que nous signalons ont été obtenus sans que le budget ait eu à souffrir, sans préjudicier même à l'adoption de plusieurs mesures bienveillantes proposées en faveur de l'armée par le maréchal Niel, adoptées avec empressement par le Souverain. Nous citerons deux de ces bienfaits :

1° L'augmentation de l'indemnité pour transports de bagages sur les chemins de fer, accordée aux militaires voyageant isolément ;

2° Les places civiles mises à la disposition des hommes de troupe ayant fait un congé de cinq ans et accompli, par rengagement, un service de cinq autres années sous les drapeaux.

On a pu combattre cette dernière mesure qui enlève de bonnes places, d'un ordre secondaire, à des protégés souvent sans titre à la bienveillance du gouvernement, pour attribuer ces places à d'anciens soldats n'ayant d'autres protecteurs que leurs bons services dans l'armée ; on a pu même plaisanter agréablement sur les futurs *instituteurs militaires*. Des articles plus spirituels que sérieux ont pu être écrits sur ce sujet ; le crayon mordant et plein de verve de nos caricaturistes émérites, a pu évoquer l'idée à son gai tribunal. Il n'en est pas moins vrai, pour tout esprit droit et impartial, que cette mesure est un immense bienfait réservé à des hommes qui en seront dignes et s'en montreront reconnaissants. Il n'en est pas moins vrai que les services publics, en recevant ces hommes rompus à la discipline, ayant fait dans l'armée leurs preuves de bonne conduite pendant dix années d'abnégation et de vertu militaire, s'enrichiront de sujets précieux que ne pouvait leur donner le favoritisme ou le hasard.

Cette mesure, déjà depuis longtemps en vigueur dans les chemins de fer, y est fort appréciée, n'en déplaise à ceux qui n'admettent pas les avantages qu'elle peut procurer. Ajoutons que l'Etat ou plutôt la France trouve ainsi le moyen de reconnaître les services rendus, non pas seulement au gouvernement, mais à la patrie, car chez nous l'armée est bien une armée nationale, l'armée de la patrie.

Quoique l'année 1868 se soit écoulée sans guerre, sans expéditions, même en Algérie, l'avancement n'a pas été entièrement arrêté, ainsi qu'on va pouvoir s'en rendre compte par ce qui suit.

Huit généraux de brigade ont été promus généraux de division :

MM. de Laveaucoupet (état-major), — de Polhès, Corréard (infanterie), — Legrand, Brahaut, Crespin (cavalerie), — La Bastie, Princeteau (artillerie)

Vingt-neuf colonels ont été promus généraux de brigade :

MM. Lallemand, Colson, Henry, Schmidt (état-major), — Capriol de Péchassant, Charmet, de Fontanges de Couzan, Arnaudeau, de Brauer, Barry, Ferradon (décédé), Abbatucci, Bittard des Portes, Chanzy (infanterie), — de Beville, Michel, Ducolombier, de Septeuil, Masseu, de Brauer (cavalerie), — Blanchard (gendarmerie), — Joly Frigola, de Mecquenem, Petiet, Liédot, Ferri Pisani Jourdan de Saint-Anastase (artillerie), — Malcor, Dubost, Véronique (génie).

Trois intendants militaires ont été promus intendants généraux : MM. Guillot, Réquier, Pagès ; quatre sous-intendants sont passés intendants.

Dans le corps d'état-major, douze lieutenants-colonels, vingt chefs d'escadron ont été promus au grade supérieur. — Dans l'infanterie, dix-sept lieutenants-colonels et vingt-cinq chefs de bataillon ou majors. — Dans la cavalerie, quatorze lieutenants-colonels et dix-huit chefs d'escadron ou majors. — Dans la gendarmerie, quatre et trois. — Dans l'artillerie, treize et dix-neuf. — Dans le génie, quatre et six. — Trois médecins principaux ont été faits inspecteurs, etc.

On comprend que nous nous arrêtions, dans cette énumération rapide, aux grades élevés.

Ajoutons qu'un général de division, M. de Failly a été élevé à la dignité de sénateur ; un autre, M. Daumas, à celle de grand'croix, et que trois du même grade, MM. Thiry, Lebœuf et Frossard ont reçu la médaille militaire.

Les promotions dans la Légion d'Honneur ont été nombreuses. On peut les résumer ainsi, abstraction faite de la dernière, qui peut en quelque sorte compter pour l'année 1869 :

Huit grands-officiers, les généraux de division Dumont, Cissey, Sol, Decaen de Clerembault et Guiod ; les généraux de brigade de Lapérouse, de Vandrimey-Davout ; 50 commandeurs, 200 officiers, 1,200 chevaliers et 2,000 médaillés.

Malheureusement, un grand nombre d'hommes marquants ont disparu des rangs de l'armée. La nécrologie militaire de 1868 a beaucoup de noms à inscrire dans ses fastes lugubres. [illegible]combé, les généraux de division :

Camou, sénateur, l[illegible] type de ce soldat modèle, l'honneur d'une armée, dont Louis XVIII voulait parler, quand il disait que chacun de nos troupiers avait en France, dans sa giberne, le bâton de maréchal. — Jamin, l'un des hommes les plus aimés, les plus estimés, les plus regrettés de tous les militaires ayant servi pendant les quarante dernières années. — Niel, si brillant en Crimée. — Beuret, officier d'artillerie des plus remarquables par son esprit et ses connaissances. — Buchot, un de nos plus anciens divisionnaires, soldat du premier Empire. — Thiry, ancien commandant de l'artillerie pendant le siége de Rome. — De Tarlé, longtemps commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, un des officiers remarquables sortis du corps d'état-major. — Poncelet, savant connu du monde entier.

Les généraux de brigade disparus de la terre en 1868, sont : MM. Husson, sénateur, un des plus vieux soldats de la France ; de Puibusque, du corps d'état-major, officier d'une grande instruction ; marquis de Toulongeon, aide de camp de l'Empereur, un des premiers officiers attachés au Souverain ; Bebaghel, de Sillègue, qui a laissé des souvenirs en Afrique ; Martenot de Cordoux, un de nos jeunes et brillants généraux, enlevé brusquement, et fils d'un des héroïques colonels de cette Garde impériale du premier Empire, qui savait mourir et non se rendre ; Hugo, L'Heureux, ancien aide de camp aimé des maréchaux Moncey et Soult ; Lepic, jeune général de cavalerie, premier commandant des cent-gardes ; Ferradon, jeune général d'infanterie et vieux africain, brillant par ses services de guerre et par son courage.

Le corps de l'intendance a été fortement éprouvé surtout dans les hauts grades. Il a perdu trois intendants généraux, dont deux en activité, — MM. Darricau et Cetty, et un du cadre de réserve, M. Dubois. — Le premier était un fonctionnaire éminent, travailleur infatigable, qui laisse de profonds souvenirs dans l'administration de la guerre et au Conseil d'Etat.

M. l'intendant West, du cadre de réserve, et M. l'intendant Ganderax, qui s'était distingué par des travaux fort appréciés, complètent cette partie du nécrologe.

Le Moniteur de l'armée, lui aussi, a fait une perte cruelle en la personne de M. Baudoin, son fondateur.

Quatre généraux de division ont été placés, par limite d'âge dans la 2e section du cadre d'activité : MM. de *Giraudon*, *Jaillet de Sainte-Cerges* de l'infanterie *Daumas* et vicomte *de Noue* de la cavalerie.

Ont été placés dans le cadre de réserve : un intendant général, M. Mallarmé. Dix-sept généraux de brigade MM. Chabron, de La Charrière, Ridouel, de Prangey, de Roujoux (infanterie) — de Margadel, Pissis (état-major) — de Montfort, Gerbrois, Théremin, Law de Lauriston, de Chaffontaine (cavalerie) — Lion, de Malherbe, Ronamy (artillerie) — Servier, Micheux (génie).

Cherchant à être fidèle à sa mission, le *Moniteur de l'armée* a, en 1868, comme les années précédentes, fait connaître à ses lecteurs, aussitôt que possible, les promotions, dans les différentes armes et dans la Légion d'honneur, les nominations et les mutations de toute nature, les mouvements de troupes, etc.

En dehors des articles de fond et de la partie officielle, le journal s'est efforcé de traiter les questions pouvant intéresser l'armée. Qu'il nous soit permis, sans vouloir faire ici notre propre éloge, de mettre sous les yeux de nos lecteurs une rapide analyse des travaux ayant trouvé place dans nos colonnes en 1868.

Articles sérieux : *L'Ecole de tir*,—*Influence de la fortification*.—Plusieurs articles sur les armes à feu portatives de guerre,—des notices historiques sur tous les corps envoyés aux camps en 1868, sur les francs-tireurs,—des comptes rendus détaillés des opérations, manœuvres des camps de Châlons, de Saint-Maur et de Lannemezan.—Plusieurs articles sur l'art de la guerre en 1868.—Les comptes rendus annuels de l'exposition des beaux-arts, etc., etc.

Comptes rendus d'ouvrages militaires, par M. de Courson, l'un de nos savants bibliophiles, bibliothécaire du Louvre. — *Comte de Gisors* (de M. Camille Rousset. — *Duc de Padoue*, (A. du Casse.)—*Histoire de la campagne de 1866*.—*La Lutte de l'Autriche en 1866*. — *Les chemins de fer appliqués à la guerre*, etc. En outre, il a été rendu compte des *Souvenirs de guerre*, joli volume du colonel Mernier ; de la *Guerre d'Amérique*, de M. le lieutenant-colonel de Coynart ; de l'*Histoire civile de l'armée*, de M. Vilu ; du *Dictionnaire de la législation*, commencé par le regrettable M. Saussine, du ministère de la guerre, si subitement enlevé par la mort ; du *Journal humoristique du siége de Sébastopol*, de l'*Escadron d'éclaireurs* et de plusieurs autres opuscules militaires de même nature.

Articles variétés : *Le Portefeuille du soldat*. — *Les Grenadiers et les voltigeurs*. — *Le Soldat peint par son langage*.—*Les Souvenirs du comte de L...*—*Paris et ses rues militaires*, etc. Tels sont les principales séries de publications de ce genre traités par des hommes spéciaux. Nous y ajouterons un grand nombre de chroniques militaires sur les événements du jour ou à propos de ces événements et s'y rapportant.

Articles nécrologiques : ils ont été malheureusement trop nombreux ; les militaires qui en ont été le sujet sont :

Les généraux de division Poncelet,—Jamin,—Lyautey,—Niel,—Camou,—Thiry,—Beuret,—Buchot,—de Tarlé. — Les généraux de brigade Duguen,—de La Roche-Fontenilles,—de Bebaghel,—de Puibusque,—Gorsse,—Husson,—de Sillègue,—Martenot, — Hugo, — L'Heureux,—Lepic,—Ferradon.

Les intendants généraux et intendants, Dubois,—Cetty, Darricau,—Genderax. Plusieurs anciens officiers de l'armée, parmi lesquels [illegible] comtes de la Riboisière et Walewski.

Le *Moniteur de l'armée*, créé sous le ministère du maréchal Soult, il y a bientôt trente ans, cherche par tous les moyens à être utile et agréable à ses lecteurs.

En souhaitant à ces derniers prospérité, bonheur et avancement, il souhaite pour lui-même que ses lecteurs veuillent bien lui tenir compte des efforts qu'il fera toujours pour remplir de son mieux son mandat.

PIERRE DE LACOUR.

Chronique et correspondance.

Nous extrayons d'une lettre écrite le 19 décembre dernier par un de nos abonnés, ancien capitaine de spahis, les passages suivants :

« Nous avons été heureux de voir le *Moniteur de l'Armée* prendre la défense des vieux débris de notre héroïque armée impériale. — Il serait à souhaiter que de temps à autre s'élevassent quelques protestations chaleureuses contre ceux qui se moquent de tout et ne respectent rien.

» Les vieux soldats qui revêtent avec orgueil les habits râpés et hors de mode avec lesquels, victorieux ils ont fait le tour du monde, devraient être sacrés pour tous !

» Quel est celui de ces titis, de ces petits crevés, de ces bourgeois enrichis qui les regardent passer, le sarcasme à la bouche, qui quitterait ses plaisirs ou ses affaires, pour sauter sur le fusil du vétéran ! — Le dieu du jour est l'argent. On oublie la patrie.

» Ils marchent courbés autant sous le poids des années et des fatigues que sous le poids de leur gloire ; ils vont religieusement honorer les anniversaires de la mort et de la translation des cendres de celui qui les conduisit à la victoire. Tous ont souffert, la plupart n'ont pas été récompensés, presque tous sont pauvres ; mais qu'un de ces grands jours arrive, ils oublient tout pour ne se souvenir que de celui qui a rendu leur pays le premier du monde. — Cinquante-trois ans se sont écoulés : le même culte, la même religion règnent encore dans leurs cœurs de bronze. — Ils vont et ne s'aperçoivent pas heureusement des sourires moqueurs qui les suivent dans leur pieux pèlerinage : pour eux leur vieille tenue est la livrée de la gloire et ils la portent fièrement. Ils sont tellement au-dessus de nous qu'ils ne supposent même pas que nous puissions en rire ; ils ignorent que les temps ont marché, et croient bonnement que dans les cœurs de ceux qui les voient passer vibrent encore les fibres du patriotisme : — Honneur à eux ! tant pis pour qui les raille !

» Ce sont des géants démodés et nos élégants du jour ne leur arrivent pas à la cheville. — Au temps de la décadence romaine l'on criait : *Les dieux s'en vont !* Aujourd'hui on pourrait crier aussi : le respect pour les vieillards, la reconnaissance pour les hauts faits accomplis, le patriotisme et le sentiment du devoir s'en vont ! Tout tombe dans l'immense besoin dont notre génération semble poursuivie : besoin de rire, besoin de se moquer ! On se venge en les tournant en ridicule de ceux que l'on ne peut imiter !

» Le *Moniteur de l'Armée* a mille fois raison de rappeler à nos gouailleurs, qu'il n'y a que les dégénérés qui raillent les grands souvenirs, la reconnaissance et le culte rendu par les hommes, qui ont servi sous leurs ordres, à ceux qui ont fait de grandes choses.

» Ceux-là étaient des géants ; nous ne sommes que des pygmées ; nous nous vengeons de notre petitesse en insultant à leur grandeur !... »

— Notre chronique a été interdite par la nécessité, dont nous nous faisons une loi, de porter le plus tôt possible à la connaissance de nos abonnés les nominations, promotions, mutations qui ont eu lieu dans l'armée.

— Qu'on nous permette de donner place à une charmante lettre, écrite par le maire de Sedan au colonel du 1er de ligne, dont le beau régiment a offert, au profit des pauvres, une ravissante soirée musicale. Le lendemain de ce concert le premier magistrat de la ville a écrit au chef de corps :

« Monsieur le colonel, j'ai l'honneur de vous envoyer la quittance de notre receveur municipal, pour les treize cent soixante-quatre francs, 70 centimes, produit inespéré de votre charmant concert d'hier.

» C'est de tout cœur, monsieur le colonel, que je joins aux plus sincères remercîments les plus vives félicitations. Il était impossible de voir une soirée mieux organisée et mieux réussie.

» Si j'étais musicien, et si mes appréciations personnelles pouvaient être de quelque valeur, je vanterais : la parfaite direction, la mélodie et la pureté de vos morceaux d'ensemble ; — la voix harmonieuse, sympathique et modeste de M. B.., dans le *Lac* et dans la *Fanchonnette* ; — le jeu pur et doux de l'excellent violoniste, M. J... ; — l'archet timide encore, mais rempli d'avenir, de votre jeune violoncelliste ; — le talent plein d'entrain et d'humour de M. F..., au milieu des difficultés de toute sorte, dont l'*Angleterre* et l'*Ecosse* se hérissaient pour lui ; — les perles du Bengali tombant sur un instrument qui n'était pas tout à fait digne des doigts de M. B... ; — la fraîcheur, la beauté et l'éclat de la voix des deux exilés de la *Reine de Chypre* ; — et ces chœurs harmonieux où, sous le rhythme musical, il semble qu'on retrouve un peu de la précision et de la discipline militaires ; et cette délicieuse *valse* finale, qui a été, m'a-t-on dit, dédiée par votre excellent chef de musique à notre toute gracieuse Impératrice ! — Et quelle mention faire de ces deux irrésistibles aveugles qu'Offenbach, lui-même, nous envierait et qui feraient honneur aux Bouffes-Parisiens !...

» Mais vous voyez, monsieur le colonel, que si j'insistais en détail sur tous les plaisirs de notre soirée d'hier, je me laisserais entraîner longtemps encore. Mieux vaut vous prier seulement de faire appel à vos propres souvenirs, pour vous rappeler les impressions si favorables et la satisfaction si complète du nombreux public qui remplissait la salle.

» Mieux vaut finir en vous priant, enfin, d'offrir tous nos remercîments à vos artistes, aux ordonnateurs du concert, à tous vos officiers et spécialement aux dames qui, ne reculant pas devant les difficultés d'une quête, au théâtre, ont voulu prendre aussi leur bonne part dans la fête de bienfaisance du 1er de ligne.

» Donc, encore une fois, merci de tout cœur !

» Et veuillez agréer, etc. »

A cette expression de la reconnaissance du maire de Sedan, nous ajouterons :

1° Que la soirée donnée par le 1er de ligne (ce régiment qui s'est montré si brillant à Mentana), a produit pour les pauvres une somme nette de 1,364 fr.

2° Que le lendemain du concert, le maire de la ville ayant envoyé au chef de corps cent francs, en le priant d'employer cet argent à offrir des rafraîchissements aux musiciens et militaires, acteurs dans la jolie fête de la veille, ces braves soldats ont immédiatement, unanimement et spontanément, prié le colonel de retourner ces cent francs au maire, pour être versés au bureau de bienfaisance.

— Un autre maire des environs de Paris, M. Aubert, de Vincennes, nous écrit à la date du 29 décembre dernier, pour nous remercier de l'article inséré dans notre numéro du 11 décembre, relatif au brave général Daumesnil. Cet article, nous dit M. Aubert, peut être considéré comme une excellente préface à l'œuvre que nous avons entreprise à Vincennes : l'érection d'une statue au glorieux mutilé.

Le maire de Vincennes nous prie d'être l'organe de la commission de la statue Daumesnil, auprès de la grande famille militaire. L'honorable magistrat de Vincennes peut être persuadé que le concours du *Moniteur de l'Armée* ne lui fera pas défaut pour cette œuvre toute patriotique.

De Walfrol.

L'art de la guerre en 1869.

XII.

Le rôle de l'artillerie dans les armées n'a fait que grandir depuis l'invention de la poudre à canon. Aujourd'hui, et depuis la fabrication des bouches à feu à grandes portées, à tir précis et rapide, à projectiles creux et éclatants en touchant le but, ce rôle est effrayant pour l'humanité.

La première conséquence des armes à feu, soit de position, soit portatives, a été l'abandon successif des armes défensives des anciens preux. La possibilité de battre en brèche au moyen de ces puissants engins nouveaux, n'a pas peu contribué, ensuite, à mettre en honneur la guerre de siége qui, sous le grand roi, jusqu'à Turenne, et même après cet illustre homme de guerre, a été l'action principale des armées régulières.

Prendre ou ne pas prendre une place, était l'objectif d'une campagne d'été, à la suite de laquelle on entrait tranquillement en quartiers d'hiver. L'art de l'ingénieur et l'art de l'artilleur se réunissaient donc pour assurer le succès dans l'attaque ou dans la défense d'une ville. On ne manœuvrait, on ne livrait de bataille que pour percer les lignes de contrevallation des assiégeants ou pour repousser une armée de secours.

Puis vinrent : Frédéric qui sut employer avec tant d'habileté sa cavalerie soutenue par de l'artillerie à cheval ; Napoléon Ier qui imagina l'artillerie réunie en grande masse pour certains moments décisifs dans les batailles ; c'est lui qui rassemblant sous Lauriston, en avant de la grosse colonne du centre confiée à Macdonald, à Wagram, un nombre considérable de bouches à feu, fixa par ce déploiement la victoire sous ses aigles. Quelques années plus tard, l'artillerie lui fut d'un secours plus grand encore, lorsque ses vieilles bandes décimées par le climat de la Russie, sa cavalerie démontée, ne lui permirent plus d'opposer aux soldats innombrables de l'Europe coalisée, que de faibles mais valeureux conscrits ; que des cavaliers mal montés, inhabiles et en petit nombre.

L'artillerie alors devint, sous la main puissante du grand capitaine, une ressource sérieuse. Il s'en servit avec le génie qui présidait à toutes ses hautes conceptions.

Mais cette arme redoutable était encore bien loin d'avoir atteint, au point de vue matériel, l'effroyable degré de perfection qu'elle a reçu dans ces derniers temps. Aussi son rôle n'était-il encore que celui d'une arme accessoire. Aujourd'hui, et depuis le canon rayé de Magenta et de Solférino, ce rôle a malheureusement pour l'humanité, doublé, triplé d'importance.

XIII

Quelle sera l'influence future de ces terribles engins, à l'abri desquels nulle troupe ne saurait se mettre que difficilement, et pour ainsi dire momentanément, en campagne ?

L'infanterie pourra-t-elle s'approcher en colonnes profondes et manœuvrer à quinze cents, à mille mètres de l'artillerie de son adversaire ? Pourra-t-elle, sans être désorganisée, franchir des distances ordinaires ? Et si l'on adopte les bouches à feu se chargeant par la culasse, c'est-à-dire au tir rapide, que deviendra-t-elle ?

La cavalerie pourra-t-elle également, sans être désorganisée, se masser, se déployer, se former pour charger ? Si elle le fait à portée du canon de l'ennemi, elle risque d'être anéantie avant d'arriver sur l'obstacle à vaincre. Si elle le fait hors de la portée du canon, les chevaux n'atteindront l'obstacle qu'à bout de forces et pour s'abattre haletants aux pieds de l'adversaire.

L'infanterie, pouvant agir en pays coupé, accidenté, parviendra quelquefois à dérober ses colonnes au feu des pièces de son adversaire ; mais la cavalerie, à laquelle il faut un terrain plat et découvert pour charger en grande masse, pourra-t-elle placer son sabre dans la balance des combats ?

Lorsqu'à Solférino, la belle cavalerie autrichienne se disposait à charger nos colonnes d'attaque, vers la fin de la bataille, nos projectiles ne vinrent-ils pas atteindre ses lignes et y jeter le désordre ?

Comment l'infanterie, comment la cavalerie se déroberont-elles aux terribles effets des nouvelles bouches à feu ? Nous ne voyons qu'un moyen pour elles, celui de se couvrir elles-mêmes de leur propre artillerie. Ce ne sera donc qu'après une lutte de destruction, à la suite de laquelle une des deux artilleries, réduite au silence, devra abandonner le combat, que les colonnes pourront se rapprocher, agir et s'aborder.

XIV

Hâtons-nous d'ajouter que, s'il est difficile d'admettre que la cavalerie conserve le rôle qu'elle avait avant l'adoption du fusil se chargeant par la culasse et avant l'introduction de l'artillerie rayée dans les armées modernes, elle a par la nature des choses, par sa mobilité, par la mobilité de l'artillerie de campagne dont la rapidité des mouvements est aujourd'hui égale à la sienne, elle a, disons-nous, un rôle nouveau et des plus importants, celui d'agir de conserve avec les batteries pour suivre et protéger des engins qui ne se protégent pas par eux-mêmes.

Ainsi donc, il est probable qu'à l'avenir, c'est à la cavalerie bien plus qu'à l'infanterie que sera réservé le soin de marcher avec les batteries à cheval ou montées, de les protéger, de les défendre, de les sauver. C'est sous l'œil de la cavalerie que les bouches à feu pourront agir, se porter en avant sans crainte ou se replier devant des forces supérieures.

XV

De ce que nous avons essayé de faire entrevoir, nous conclurons : que tous les éléments de la guerre se trouvent aujourd'hui profondément modifiés, par suite des inventions modernes ;

Que les différentes armes n'ont plus le même jeu, la même action que dans les dernières luttes ;

Que jusqu'au moment où un grand homme de guerre aura fixé les règles de l'art nouveau, les études sur ce sujet sont importantes, indispensables.

Déjà, disons-le, on est entré dans la voie que nous signalons. Depuis qu'il est reconnu et admis que les chemins de fer doivent désormais jouer un rôle important dans les opérations futures de la guerre, on se livre, dans l'armée française, à des études sérieuses sur ce sujet. La télégraphie, la photographie et tous les arts accessoires pouvant être utilisés en campagne, sont l'objet de conférences que l'on cherche à propager dans toute l'armée.

On abandonne volontiers, dans nos écoles, les Grecs, les Romains, César, la phalange et la légion, pour chercher à connaître les éléments qui constituent les armées des puissances étrangères.

On s'attache un peu moins aux études abstraites, aux théories, pour arriver à la pratique. Les camps sont, à cet égard, des écoles où chacun peut venir, à tour de rôle, puiser des notions vraies et précieuses.

On a compris, en un mot, que si l'art de la guerre se modifie, se transforme, l'organisation et l'éducation militaires doivent également être modifiées, transformées, et que cette éducation, cette organisation doivent, selon l'expression du troupier, *emboîter le pas au progrès*.

A. Du Casse.

FIN.

L'armée des magasins de nouveautés à Paris.

2e article.

II.

L'idée de comparer le personnel des magasins de nouveautés de Paris à une armée, nous est venue de ce que l'organisation et la discipline dans ces établissements, aussi bien que la façon dont ils sont administrés, leur donne beaucoup d'analogie sur certains rapports avec nos corps de troupes.

Chaque grande maison peut en quelque sorte être assimilée à un régiment ayant : son colonel, c'est le *patron* ; ses chefs de bataillon, ce sont les *inspecteurs* ; ses capitaines de compagnie, les *chefs de rayon* ; ses officiers d'administration, major et trésorier, le *caissier* et les *sous-caissiers* ; enfin ses soldats, les *commis* des deux sexes. Il ne manque que des tambours, des trompettes et des musiciens pour que l'assimilation soit complète. Heureusement ils peuvent s'en passer, ayant pour faire du bruit dans le monde, l'annonce monstrueuse à la quatrième page des grands journaux politiques et la réclame en pompeux langage de la troisième page.

Les maisons de second et de troisième ordre nous semblent des bataillons isolés faisant corps, ayant pour chefs leurs *patrons* ; pour officiers payeurs leurs *caissiers* ; pour capitaines et pour soldats les chefs de rayons et les commis.

Enfin, on pourrait comparer en quelque sorte la petite maison de nouveauté au détachement, à la compagnie, s'administrant isolément.

Le *patron* ou chef de magasin a un pouvoir autrement étendu que celui du chef de corps dans l'armée. Ce dernier, quel que soit son grade, a toujours des supérieurs auxquels il est tenu d'obéir, dont il reçoit des ordres ; le patron est maître absolu, il dispense à son gré les faveurs et les éloges, le blâme et les punitions ; il fait lui-même le règlement que doivent observer, sous peine de renvoi, les autres employés de l'établissement et l'impose à tous.

Le *patron*, c'est l'autocrate, le haut justicier tranchant toutes les questions, et cherchant par-dessus tout à faire produire la maison. Mais comme dans les Etats les plus absolus, les plus autocratiques, il y a, ainsi qu'à toute chose ici-bas, des limites infranchissables, son pouvoir commence et s'arrête au seuil du magasin. A l'intérieur il peut tout, à l'extérieur il n'a plus de droits à exercer. Le personnel échappe à son contrôle.

Il faut de l'énergie, du calme, un certain vernis d'éducation, de l'équité, pour être un bon patron. Il est indispensable, en outre, de posséder une forte dose :

1° D'*énergie*, pour maintenir dans le devoir un personnel naturellement fougueux ;

2° De *calme*, pour en imposer à une jeunesse turbulente, amoureuse du plaisir, et la ramener en travail, dont elle s'affranchirait volontiers;

3° D'*éducation*, pour se faire bien voir de la clientèle, habituellement assez exagérée dans ses prétentions et toujours disposée à se choquer au moindre signe d'impatience;

4° Enfin d'*équité*, pour juger, condamner ou absoudre, punir et récompenser selon le mérite de chacun.

Le patron, général en chef d'un petit régiment qui doit faire, s'il le mène bien, sinon sa gloire, du moins sa fortune; capitaine d'un vaisseau qui a plus d'un écueil à éviter pour aborder au port, c'est-à-dire à la richesse; responsable souvent vis-à-vis d'actionnaires qui, d'un jour à l'autre, s'ils trouvent le navire mal dirigé, peuvent lui enlever le gouvernail, c'est-à-dire les fonds qu'ils lui ont confiés, et sans lesquels il se trouve désarmé, le patron, quoique en plein magasin de nouveautés, ne passe pas entant de jours filés d'or et de soie qu'on pourrait le croire. On le voit souvent soucieux, et ce n'est pas sans raison. Par exemple, quand vient le moment où clients et surtout clientes partent pour la campagne ou pour les eaux; lorsque, à l'approche des époques solennelles du Premier de l'an et de Pâques, quand il a jeté cinq et dix mille francs dans des annonces aussi grandes que son magasin, il ne voit pas venir une nombreuse clientèle; quand l'article sacrifié pour attirer le chaland s'est écoulé sans rien produire; le patron sent blanchir ses cheveux, c'est chose toute simple, ses nerfs se crispent. Alors, c'est de la vertu qu'il lui faut pour conserver le calme de l'homme supérieur. En vain le chagrin creuse sur son visage des rides et leurs tristes sillons; en vain les doux rêves sont remplacés par d'affreux cauchemars, il ne doit pas cesser de sourire à la rare pratique, il ne doit pas faire sentir à son personnel les ongles avec lesquels il déchire en silence le gilet de flanelle qu'il lui est, du reste, si facile de remplacer.

Le bon, le vrai, le solide patron, homme d'un âge mûr, d'un physique agréable, doit savoir résister, comme Saint-Antoine, à toutes les tentations. D'une mise toujours convenable, sans avoir rien d'excentrique, il faut qu'il soit le premier sur le seuil de la porte quand l'horloge fait entendre, le matin, le nombre *huit*, si fatal au commis nonchalant ou qui s'est couché trop tard la veille. C'est encore le patron qui, la montre à la main, cote le nombre de minutes écoulées entre l'heure réglementaire de la rentrée et l'heure réelle de l'arrivée du délinquant. Son œil d'aigle doit embrasser toutes les parties du service, tandis que son sourire accueille la cliente difficile, et que sa blonde, brune ou grisonnante chevelure s'incline devant la noble dame regagnant son équipage.

Voilà les tribulations et le genre d'existence du patron vraiment digne de ce titre; mais quand le chaland mord, mais quand son exposition a été admirée, mais surtout quand, à la fin du mois, il vérifie sa caisse et trouve un actif quatre *fois supérieur à son passif*, comme il se congratule, comme il passe sur son front d'homme de génie ses doigts ornés de bagues et de diamants, comme l'horizon s'élargit et lui paraît pur, comme il voit avec amour, à travers les brouillards de la Seine, non loin des côteaux d'Asnières, le petit château qu'il fera bientôt bâtir sur un terrain boisé acheté à prix d'or.

Laissons le patron à ses rêves et passons aux autres individus qui composent le personnel.

III

Après le général en chef, le chef d'état-major et l'état major général, c'est-à-dire l'inspecteur et ses aides chargés de la police, de l'ordre, du contrôle du service dans les rayons, de la direction des différentes *mess* pour les deux repas de chaque jour.

Viennent ensuite le caissier et les sous-caissiers qui reçoivent, encaissent, donnent les quittances, délivrent les notes dont doivent être munis les garçons de peine.

Les chefs de rayons qui, au nombre de douze à quinze, (un par genre de produit ou de fourniture) dirigent le service spécial des commis placés pour la vente, ont soin de ne pas laisser l'acheteur s'égarer dans les magasins, le conduisent ou le font conduire d'un rayon à un autre, et maintiennent parmi les vingt ou trente employés sous leurs ordres, la discipline la plus sévère pendant tout le temps de la *bataille*, c'est-à-dire des opérations de vente.

En dernier lieu, enfin, les commis des deux sexes plus spécialement chargés de faire l'article, d'offrir des éloges aux clients, de leur montrer avec adresse, petit à petit, en commençant par les plus anciennes et celles qui sont le moins de défaite, les étoffes qu'ils présument plus aptes à flatter leur goût.

Pour qu'un commis soit réputé bon commis, et puisse se faire un avenir dans la nouveauté, il faut qu'il ait de bonnes manières, qu'il soit intelligent, actif, adroit surtout et même physionomiste. Il est indispensable qu'au parler, aux manières du client, et surtout de la cliente, il sache saisir rapidement, deviner instantanément à qui il a affaire. Il faut qu'après ce premier pas il sache comprendre et parler la langue du client auquel il offre la marchandise. Qu'il sache faire briller aux yeux de la lorette la dentelle éblouissante, le manteau à garniture extravagante, la robe aux couleurs voyantes, le ruban aux reflets éclatants; qu'à la femme du grand monde il présente l'étoffe simple, le mantelet à la garniture de bon goût; qu'à la femme du bourgeois il sache insinuer à propos, *et comme par hasard*, qu'il vient de vendre telle robe, telle pèlerine, tel manchon à la duchesse, à la marquise, à la comtesse dont l'hôtel est dans telle ou telle rue. A la femme sur le retour il faut qu'il sache, au besoin, tourner un compliment adroit. Pour la femme qu'accompagne un mari, un frère impatient et farouche, il se bornera à déployer sous ses yeux les étoffes avec une roideur toute militaire et une politesse froide et réservée.

Ah! il y a de longues études pratiques à faire pour devenir bon commis. Ce n'est pas en débarquant tout fraîchement de sa bonne province qu'on peut espérer prendre rang parmi les habiles dans cet art hérissé de difficultés et d'écueils.

Aussi, au commis qui arrive tout frais émoulu des bancs d'une école ou d'un collége communal, commis recommandé par un père, ami du patron, par un client puissant et qu'on doit ménager, par un gros actionnaire du magasin, on offre d'abord :

La nourriture, le logement, c'est-à-dire un lit le soir à onze heures, après fermeture du magasin; le tout moyennant trois ou quatre cents francs de redevance versés par le nouvel arrivant.

Là est la différence entre le conscrit soldat et le conscrit commis. Le premier est éduqué et défrayé de tout aux frais de la patrie, cette mère généreuse et bienfaisante qui ne demande ensuite, pour reconnaissance à son défenseur, que de s'exposer à tous les périls pour l'honneur du drapeau, tandis que le conscrit commis doit payer, à beaux deniers comptants, son éducation, sa nourriture et sa chambre *omnibus*.

Le conscrit commis, une fois dégrossi, s'il s'est conduit avec sagesse, s'il s'est montré exact, plein de bonne volonté, passablement délié et intelligent, un paye plus rien. Il est nourri, mal logé, mais blanchi en compte de l'établissement. Après deux ans de noviciat, de surnumérariat, vient la mise en pied avec de trois cents à six cents francs d'appointements; puis les appointements augmentent en raison de l'aptitude du sujet, de son *chic* commercial, du plus ou moins de temps qu'il reste à flâner quand on l'envoie porter des échantillons ou de la marchandise en ville. Du petit rayon, c'est-à-dire aux articles secondaires, il passe aux rayons plus sérieux, enfin aux rayons des articles importants. De 600 francs il arrive aux appointements de 1,200, 1,500, 2,000, et enfin 3,500 francs. Alors, quelquefois, si sa réputation d'homme habile est bien établie, s'il est parvenu à faire quelque grosse opération difficile, à écouler, par exemple, sans trop de perte, un article avarié ou démodé, oh! alors, le patron l'admet au partage des bénéfices. Il a un demi, un, deux pour cent dans ce qu'il peut vendre.

Alors il est *lieutenant*, il arrive à être promu *chef de rayon*, il touche une paie qui, ajoutée aux intérêts sur tout ce qui se vend dans son rayon, lui donne de huit à dix mille francs par an, presque la solde d'un général de brigade.

Mais par combien de tribulations il lui faut passer pour atteindre aux étoiles du commandement!

D'abord apprenti, conscrit de la toile et du mètre, il doit être le premier levé et le dernier couché au magasin. C'est lui qui, *dès que l'aurore aux doigts de rose*, et quelquefois même avant l'aurore, à la lumière blafarde du quinquet ou du gaz, commence à étaler, à ranger, à mettre tout en place. Vers dix heures, il est appelé au bonheur de partager, avec une partie de son rayon et des commis des rayons voisins, un repas qui n'est pas mauvais, disons-le, mais qui est d'autant plus court que le magasin a plus de sujets. C'est tout simple, il y a jusqu'à trois et quatre déjeuners et autant de dîners échelonnés d'heure en heure pour les 250 individus composant le personnel. On ne vieillit pas à table, dit un vieux proverbe, on peut modifier ce mot pour le commis, de cette façon : on ne le laisse pas vieillir à table.

Le repas à peine achevé, et sans que le moindre cigare soit venu aider à la digestion, le commis conscrit rentre au rayon, plie, déplie, replie, porte, rapporte, apporte jusqu'à l'heure du dîner. Ce second repas achevé, et la nuit venue, il lui faut ranger, placer, refaire son rayon. Quelquefois il a exhibé des milliers de robes, des milliers de pièces d'étoffes sans avoir pu parvenir à en vendre un seul mètre. Il y a des jours néfastes dans la vie. Ces jours-là, le chef de rayon, en passant près de lui, fronce le sourcil et lui jette un regard de dédain.

Enfin, le gaz va s'éteindre, les jeunes femmes du magasin sont parties pour retourner chez elles, il reste seul avec quelques camarades infortunés, comme lui à l'apprentissage; il fait une place à peu près propre sur le comptoir, sur son rayon ou dessous, son rayon devient son banc de quart, sa chambre, son horizon, son univers; il y traîne silencieusement, péniblement, son lit solitaire, et, mort de fatigue, se livre aux bienfaits d'un sommeil réparateur.

Ne le plaignons pas trop, cependant, car il est jeune, il a pour lui l'avenir. Pendant la nuit il a vu en rêve le théâtre du Palais-Royal, ou celui des Variétés, illuminé à son intention, le bal Mabille et le Château-des-Fleurs avec ses milliers de verres luisants et de biches apprivoisées circulant, le sourire aux lèvres, à travers les allées non solitaires; il a vu la Closerie-des-Lilas et son infernale polka, la Porte-Saint-Martin avec la Nonne sanglante, peut-être même a-t-il entrevu Roland et la farandole du 3e acte du célèbre opéra, ou le ballet de l'antique abbaye de Robert.

Oh! quand viendra pour lui le jour de la liberté, avec 300 fr. d'appointements, avec une petite chambre en ville, fût-ce une tabatière, et une voisine, fût-ce une chatte, dans la tabatière prochaine, alors... Tout arrive à qui sait attendre, dit le proverbe, et cela arrive au commis qui finit même quelquefois par devenir de conscrit *capitaine*.

Seulement, pour en arriver là, il faut passer par bien des épreuves. Ainsi que nous l'avons fait pressentir, la discipline n'est pas moins stricte et moins sévère dans l'armée des magasins de nouveautés que dans l'armée des soldats de la France. L'exactitude militaire, le dévouement sans bornes au drapeau, qui est le *rayon*, l'abnégation absolue, telles sont les vertus dont personne, au magasin, ne saurait s'affranchir. Il faut savoir, comme dans le vaudeville de M. Scribe, *souffrir et se taire sans murmurer*.

Qu'on en juge. Jamais, au grand jamais, le client ne *peut* avoir tort!... Une belle dame demanderait-elle la lune, un monsieur soutiendrait-il qu'il fait nuit à midi, l'été, ou bien trouverait-il trop cher un objet qu'on lui donnerait pour rien, ils auraient raison, attendu qu'aux yeux du patron ils doivent être infaillibles. Dans certains grands magasins, les choses, à cet égard, sont poussées si loin que la plainte la plus ridicule portée contre le commis ou l'employé donne lieu à l'expulsion immédiate, si la pratique paraît le désirer. Quand la pratique a dépassé le seuil de la porte, lorsque employés et commis sont bien sûrs d'être à l'abri des oreilles indiscrètes, ah! alors, quelques sarcasmes font justice de l'exigence immodérée de certains clients ou clientes; cependant il ne faut pas que les rires, les lazzis et les jeux de mots arrivent jusqu'aux oreilles du patron, jusqu'à l'inspecteur.

Mais nous voici déjà loin de l'armée que nous avons cherché à décrire. Des masses nous sommes descendus aux individus, des généraux aux soldats. Arrêtons-nous, il est temps, et ne pénétrons pas plus avant dans le camp privé de cette armée.

FÉLIX REYNIER.

Le soldat peint par son langage (1)

(Suite.)

GRAS. (Il n'y a pas gras.) — Est encore une locution militaire qui dérive de celle : *Graisser la marmite*. Lorsque le soldat veut exprimer qu'il est dans un pays où les vivres sont rares et mauvais, ou lorsqu'il cherche à indiquer que l'ordinaire est médiocre, il dit : — *Il n'y a pas gras*.

GROGNARDS. — Ce surnom, donné aux vieux soldats de la garde impériale du premier Empire, est connu du monde entier, mais ce qui l'est moins peut-être, ce sont les causes qui ont fait appeler ainsi les compagnons d'armes de Napoléon Ier.

Lorsque le général Bonaparte exigea, par mesure hygiénique, que l'armée abandonnât les queues et les longs cheveux, le sacrifice parut dur aux soldats de la République, déjà passés à l'état de vétérans, si l'on considère les rudes campagnes qu'ils avaient faites. Ils obéirent cependant, parce que la volonté du jeune général et son influence sur le troupier ne laissaient pas de place au refus et à l'indiscipline, mais, tout en *grognant*, ils se vengèrent en surnommant Bonaparte le *Petit Tondu*.

Un peu plus tard, en 1803, le décret du 24 septembre ayant rétabli les régiments et fait disparaître le nom de demi-brigades, le plupart des militaires qui avaient combattu dans ces demi-brigades, témoignèrent un vif mécontentement d'un changement qui, d'après eux, faisait perdre le prestige à leurs corps ainsi débaptisés. Adieu ces demi-brigades, surnommées sur le champ de bataille la *Brave*, la *Terrible que rien n'arrête*, l'*Intrépide*, l'*Invincible*, *Je vous connais, l'ennemi ne tiendra pas devant vous*, etc., etc.

Les mécontents se trouvaient principalement parmi les vieux soldats ayant fait les grandes guerres. Ils furent en partie incorporés dans la garde impériale. Ils y entrèrent avec satisfaction, mais en *grognant*. Comme on le sait, ils n'en sont pas moins restés le véritable type de la plus belle armée du monde entier.

Toutes ces causes réunies ont fait donner aux vieux soldats de la République d'abord, aux vieux soldats de la garde impériale du premier Empire ensuite, enfin à tous les vieux soldats français depuis, le surnom aujourd'hui générique de *grognards*, pour désigner un ancien et brave militaire.

Cette épithète était si bien passée en usage, qu'on la trouve dans le langage officiel. Napoléon Ier, en 1814 et en 1815, l'employait pour désigner ses soldats du bataillon de l'île d'Elbe.

IMPÉRIALE (l'). — On appelle ainsi, dans l'armée, le bouquet de barbe non rasée qu'on laisse pousser au-dessous de la lèvre inférieure, et qui, après l'Empire, prit le nom de *royale*. Ce bouquet de barbe a été longtemps une marque distinctive pour certains corps ou pour les soldats des compagnies d'élite. Il fait partie et complète la moustache.

La moustache, telle qu'elle est aujourd'hui portée dans notre armée, date des premières expéditions des Français en Italie, ou disait des vieux soudards :

Que, la moustache, en la tasse lavraient,

pour indiquer que ces soldats laissaient pousser et maintenaient très-longues la moustache et la mouche; de telle sorte que quand ils buvaient, tout cela trempait dans le récipient de la liqueur absorbée.

Il ne faut pas croire que l'*impériale* soit antérieure à la *royale*. La *royale* ou mouche que le militaire laisse pousser, date de Louis XIII. A la barbe, dont les soldats de Henri IV étaient très-fiers, succédèrent, dans notre armée, les moustaches à la royale, moustaches effilées, formant triangle avec un bouquet de poils réservés sous la lèvre inférieure. On appelait alors aussi cette pointe une *bouquetée*; sous Louis XIV, la mouche, bouquetée ou royale disparaît. En 1702, la moustache est réservée aux grenadiers seuls et il n'est plus question de la mouche. En 1836, la *royale* fut attribuée aux officiers supérieurs, puis laissée aux hommes de troupe et officiers des compagnies d'élite et des armes spéciales. Aujourd'hui, elle fait partie intégrante de la moustache, comme du temps des premières expéditions en Italie, alors que nos soldats empruntèrent cet ornement aux aventuriers et escopettiers de ce pays. Dans le régiment des zouaves de la garde, les hommes portent toute la barbe.

INFUSION DE GROS SOUS. — Nom donné par nos troupiers à cette liqueur d'absinthe qui a fait, dans notre armée, autant de victimes que le feu de l'ennemi, principalement dans nos colonies.

Un jour, un de ces industriels fort peu scrupuleux, comme on en rencontre à la suite de nos corps de troupe en expédition, en campagne et même en station, voyant que la couleur verte de l'absinthe semblait

prédisposer les militaires à faire un plus grand usage de cette liqueur, imagina, pour obtenir plus de débit, de faire infuser des gros sous oxydés avec des feuilles d'absinthe. Il obtint, en effet, un liquide d'un vert émeraude, fort joli à la vue, mais dont les propriétés vénéneuses causèrent la mort de plusieurs soldats empoisonnés par ce misérable qui, après une enquête, passa en jugement et fut sévèrement puni.

Le cambusier ou industriel fut-il la cause du nom donné à l'absinthe, ou ce nom a-t-il inspiré à cet homme la coupable pensée qui fut si fatale à quelques militaires, c'est ce que nous ne pourrions dire. Toujours est-il que, tant à cause de sa couleur que de ses propriétés, la liqueur d'absinthe, dont l'usage s'est introduit depuis une trentaine d'années dans l'armée à la suite de la conquête de l'Algérie, est très-bien désignée sous le nom d'infusion de gros sous.

INVINCIBLES (les). — C'était le nom donné aux soldats de la garde impériale du premier Empire par les troupiers de la grande armée, et souvent aussi par ceux des armées étrangères. Ce nom fut acquis à la garde après les campagnes d'Austerlitz, d'Ulm, de Prusse et de Pologne et le traité de Tilsitt. Les journaux de l'époque désignent ainsi ceux qui avaient l'honneur de faire partie de ces phalanges de vieux et braves soldats; l'Empereur lui-même disait souvent en parlant d'eux : *mes invincibles.*

On a, du reste, dans l'armée, conservé la tradition de l'émoi causé chez nos ennemis, quand venait à retentir ce cri : la garde s'avance, la garde va donner.

Ils méritaient d'être appelés les *Invincibles* ces soldats qui savaient mourir mais non se rendre, et qui inspirèrent à Casimir Delavigne ses plus belles *Messéniennes*, ceux de qui ce poète disait en parlant de nos phalanges mutilées dans les plaines de Waterloo :

Les voilà ces héros si longtemps invincibles!
Ils menacent encor les vainqueurs étonnés.
Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles!
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts sillonnés!
. . . .
. . . . Le destin des combats
Leur devait, après tant de gloire,
Ce qu'aux Français naguère il ne refusait pas
Le bonheur de mourir dans un jour de victoire.
. . . .
On dit qu'en les voyant couchés sur la poussière,
D'un respect douloureux frappé par tant d'exploits,
L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regardait sans peur pour la première fois.

INVALIDE A LA TÊTE DE BOIS (l'). Voici un genre de facétie inventé par quelques loustics de l'asile des vieux braves et qui date de la création de l'Hôtel des Invalides. Cette plaisanterie consiste à faire croire à quelques badauds qu'il existe dans l'Hôtel un invalide ayant une tête en bois. Quand on mord à la plaisanterie, ils indiquent son corridor et sa chambre, et comme leurs camarades sont tous prévenus, ils font faire aux visiteurs plusieurs voyages dans l'Hôtel pour chercher *l'invalide à la tête de bois.* On les renvoie de chambre en chambre, en leur disant qu'il vient de sortir dans le moment. Cette petite malice se continue de nos jours et le souvenir des anecdotes auxquelles elle a donné lieu égaie souvent les chauffoirs de l'Hôtel. On termine habituellement par dire aux curieux que l'invalide vient de mettre sa tête au feu pour se chauffer.

KOLBAC. — Le troupier désigne par ce mot le grand verre de vin, ou quart de litre, que lui sert le cantinier. Cette locution, dont il serait difficile de donner l'origine, est employée principalement dans la cavalerie. Peut-être vient-elle de l'analogie qui existe entre la grandeur démesurée de ce verre et le petit kolbac que certains corps de cavalerie ont porté longtemps.

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

FAITS DIVERS

Le nommé Chartier, cavalier au 1er régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Châlons, ayant trouvé trois obligations du Crédit foncier de France, de 500 francs chacune, s'est empressé de les remettre à son colonel pour qu'on les tînt à la disposition du propriétaire.

— Le maître cordonnier du 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, nommé Gautier, vient de mettre à la disposition des enfants du 18e arrondissement qui fréquentent l'école, trente paires de souliers bien confectionnées; ce maître-ouvrier avait appris que plusieurs de ces enfants ne pouvaient fréquenter l'école faute de chaussures. S'associant à cette œuvre charitable, les ouvriers de ce régiment ont refusé toute rémunération pour leurs travaux.

— Le gouvernement vient de faire l'acquisition du château d'Arques, près de Dieppe, célèbre par la victoire remportée par Henri IV. Il paraît que l'on a l'intention de faire pour cette ruine historique et curieuse, ce que l'on a fait pour le château de Pierrefonds. On se dispose à le restaurer, ou plutôt à le rétablir dans son état primitif et comme il se trouvait lorsque le Béarnais, après sa victoire, écrivit de là à Crillon, cette lettre devenue célèbre : « Pends-toi, brave Crillon, etc., etc. »

— Un incident curieux s'est produit dans la cour du palais des Tuileries, au moment où les tambours et les musiques de la garde nationale, de la garde impériale et des régiments de ligne stationnés à Paris, exécutaient, à l'occasion du jour de l'an, les aubades traditionnelles.

Après un roulement de tambours, suivi de toutes les batteries de l'ordonnance, l'Empereur qui, accompagné de l'Impératrice et du Prince Impérial, venait de paraître au balcon du pavillon de l'Horloge, a donné des ordres, et au même instant toutes les grilles des guichets et de la cour du palais se sont ouvertes au public, qui s'est aussitôt précipité en foule, en poussant les cris répétés de « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial! »

Les musiques militaires ont alors commencé à exécuter des morceaux d'ensemble qui ont été fort goûtés et fort applaudis. Mais, au moment où, après avoir terminé, elles se retiraient en ordre, en défilant sous les fenêtres de Leurs Majestés, la musique des turcos, qui jusqu'alors était restée muette, s'est présentée à son tour pour se faire entendre, et la curiosité est devenue générale.

Que l'on se figure les airs arabes des montagnes, de la plaine et du désert exécutés par tout ce qu'il y a de plus primitif en fait d'instruments de musique, et l'on aura une idée de ce singulier concert qui, pour le public parisien, avait le mérite de la nouveauté la plus étrange et pour les exécutants celui de rappeler les airs aimés de la patrie.

Au moment où les dernières notes de la cornemuse et du tambourin se faisaient entendre, des applaudissements ont éclaté, et les artistes arabes ont paru ravis de l'effet qu'ils avaient produit.

— Un des doyens de la marine de Louis XVI, de la République et du premier Empire, M. J. Mestdagh, capitaine de frégate, en retraite depuis 1815, officier de la Légion d'honneur, est mort le 1er janvier, dans sa quatre-vingt-onzième année.

— On écrit de Mailly au *Courrier de la Champagne* :

« Il existe à Mailly un des derniers débris de ces vaillantes phalanges qui, pendant une période de vingt années, portèrent tour à tour nos aigles glorieuses dans toutes les capitales de l'Europe.

» C'est le nommé Antoine Brunetaud, ancien soldat au train d'artillerie de la garde impériale. Il est âgé aujourd'hui de 81 ans.

» Une bien noble récompense est venue le surprendre ces jours passés. Il vient de recevoir le brevet de chevalier de la Légion d'honneur. Toute la commune a applaudi à cette distinction, qui couronne huit années de services militaires (1807 à 1815), huit campagnes, une blessure et six année de captivité.

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine, en Cochinchine, demande à permuter avec un de ses collègues de l'armée de terre, ou avec un major.
S'adresser au bureau du Journal. (378)

— Un adjudant-major d'infanterie demande à permuter avec un capitaine, et de préférence avec un adjudant-major, en France ou en Afrique. (2)

— M. Dupuis Delavau, capitaine au 73e de ligne, à Thionville, nommé adjudant de place de 1re classe à Constantine, désire trouver un permutant en France. Lui écrire de suite à Thionville. (1)

— Le capitaine d'habillement du 12e de ligne, à Bourges, demande à permuter avec un capitaine de compagnie proposé pour l'emploi d'officier d'habillement. (5)

— Un lieutenant des zouaves de la garde (promotion, 10 août 1868), demande à permuter avec un lieutenant de chasseurs à pied ou d'infanterie de ligne (conditions : 2 ans de grade). — S'adresser à M. Kirch, lieutenant aux zouaves de la garde, en congé à Paris, rue de Rivoli, 194. (382)

— Un sous-lieutenant d'un régiment de chasseurs à cheval stationné dans les États-Romains (promotion du 1er octobre 1867), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie légère en France ou en Algérie, de préférence en Algérie. — S'adresser à M. l'officier payeur du 7e de chasseurs, à Civita-Vecchia. (4)

— Un capitaine d'infanterie, dans une garnison très-avantageuse et proposé pour l'emploi de trésorier, désire permuter avec un titulaire. (3)

—

Le 39e de ligne, en garnison à Cambrai (Nord), demande un musicien pour tenir l'emploi de petite flûte.
Une place de 1re classe est réservée.

—

Le 12e régiment d'infanterie, en garnison à Bourges (Cher), demande une clarinette solo, une petite clarinette et un premier piston. — Des places de 1re classe sont réservées.
S'adresser au colonel.

—

La ville de Lure (Haute-Saône) désire un chef de musique (chorale-fanfare). — S'adresser à M. Coutherut, notaire à Lure. — Références.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub. Montmartre.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

Le petite ligne, 50 c.—Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

—

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 4. — 16 JANVIER 1869.

Paris, 15 janvier 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret du 22 décembre 1868, les huit sous-lieutenants de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été nommés lieutenants pour prendre rang du 21 décembre 1868, savoir :

M. Cubeau, employé à Marennes (Charente-Inférieure).

M. Maury, employé à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

M. Tergez-Trey, employé à la Mure (Isère).

M. Vertière, employé à Argelès (Hautes-Pyrénées).

M. Valliet, employé à Kourou (Guyane française).

M. Dubois, employé à Saint-Sever (Landes).

M. Mour, employé à Calvi (1re compagnie de la Corse).

M. Conte, employé à Boussac (Creuse).

GÉNIE.

Par décret en date du 22 décembre 1868, sont nommés dans le corps du génie :

Au grade de capitaine :

Choix (2e tour), M. Berthier, lieutenant à l'état-major du génie à Toulon, en rempl. de M. Mennier, passé dans l'intendance.

Ancienneté (3e tour), M. Schmitt, lieutenant en premier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Lenormand, passé dans l'intendance.

Ancienneté (1er tour), M. Thomas, lieutenant en premier au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Tastavin, passé dans l'intendance.

Choix (2e tour), M. Duval Lagnierce, lieutenant en premier au 2e régiment du génie à Mascara, en rempl. de M. Chapron, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Bourras, lieutenant en premier au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Dombre, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Versaillieux, lieutenant en premier au 1er régiment du génie à Batna, en rempl. de M. Houël, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Boucher de Morlaincourt, lieutenant à l'état-major du génie à Orléansville, en rempl. de M. Chamvoux, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Lebourg, lieutenant en premier au 1er régiment du génie, détaché aux affaires arabes dans la province de Constantine, en rempl. de M. Ricour, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Bourgès, lieutenant en premier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Minard, retraité.

Choix (2e tour), M. Lafosse, lieutenant en premier au 3e régiment du génie au camp de Sathonay, en rempl. de M. Thomas, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Dubois, lieutenant à l'état-major du génie à Digne, en rempl. de M. Darceau, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Degombert, lieutenant en premier au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Levy, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Devaux, lieutenant en premier au 2e régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Gasse, promu chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Pamard, lieutenant à l'état-major du génie à Nemours, en rempl. de M. Gérardin, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Girol, lieutenant en premier à la compagnie d'ouvriers du génie à Metz, en rempl. de M. Lanty, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Laurent, lieutenant en premier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Lesdos, promu chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Sambuc, lieutenant en premier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Lallemant, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Delemer, lieutenant en premier au 1er régiment du génie à Batna, en rempl. de M. Odier, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Cherpin, lieutenant en premier au 2e régiment du génie, détaché à l'état-major de l'arme à Metz, en rempl. de M. Géant, promu chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Danvergne, lieutenant à l'état-major du génie, adjoint au professeur de fortification à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, en rempl. de M. de Bigault de Cazanove, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Cantagrel, lieutenant en premier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Hélie, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Derbès, lieutenant en premier au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Péret, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Horbert, lieutenant en 1er au 3e régiment du génie, à Arras, en rempl. de M. Paucellier, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Chérot, lieutenant en 1er au 2e régiment du génie à Montpellier, emploi vacant dans le cadre.

Choix (2e tour), M. Donssot, lieutenant en 1er au 3e régiment du génie à Mostaganem, emploi vacant dans le cadre.

Ancienneté (3e tour), M. Bernord, lieutenant en 1er au 1er régiment du génie à Djidjéli, emploi vacant dans le cadre.

Ancienneté (1er tour), M. Tribié, lieutenant en 1er au 1er régiment du génie à Constantine, emploi vacant dans le cadre.

Choix (2e tour), M. Durand de Villers, lieutenant en 1er au 3e régiment du génie à Nemours, emploi vacant dans le cadre.

Ancienneté (3e tour), M. Faure, lieutenant en 1er au 1er régiment du génie à la division stationnaire dans les États-Romains, à Civita-Vecchia, emploi vacant dans le cadre.

Au grade de lieutenant :

(A compter du 21 décembre 1868, comme ayant accompli à cette date 2 ans de grade de sous-lieutenant.)

M. Barthélemy, sous-lieutenant à la compagnie d'ouvriers du génie à Metz.

M. Jacquin, sous-lieutenant au 2e régiment du génie à Montpellier.

M. Hennequin, sous-lieutenant au 3e régiment du génie à Arras.

M. Besançon, sous-lieutenant au 2e régiment du génie, détaché à l'École normale de tir au camp de Châlons.

Au grade de sous-lieutenant :

(Pour remplir l'emploi de lieutenant en second.)

M. Brillion, sergent-major au 1er régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Berthier, promu capitaine.

M. Thival, adjudant sous-officier au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Schmitt, promu capitaine.

M. Chebal, adjudant sous-officier au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Thomas, promu capitaine.

M. Figarot, sergent-major au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Duval-Lagnierce, promu capitaine.

M. Rose, maréchal des logis chef au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Bourras, promu capitaine.

M. Bornecque, adjudant sous-officier à l'École impériale polytechnique, en rempl. de M. Versaillieux, promu capitaine.

Au grade de garde principal.

M. Duflos, garde de 1re classe du génie à Thionville, en rempl. de M. Barbaud, retraité.

Au grade de garde de 1re classe :

Choix, M. Rollin, garde de 2e classe du génie à Sidi-bel-Abbès, en rempl. de M. Panouillot, décédé.

M. Lambert, garde de 2e classe du génie à Sedan, en rempl. de M. Croton, décédé.

Ancienneté, M. Machefert, garde de 2e classe du génie à Brest, en rempl. de M. Jumeau, mis hors cadre.

Choix, M. Rampont, garde de 2e classe du génie à Embrun, en rempl. de M. Clerc, retraité.

M. Beriemont, garde de 2e classe du génie à Dunkerque, en rempl. de M. Izard, retraité.

Ancienneté, M. Chapel, garde de 2e classe du génie à Nîmes, en rempl. de M. Duflos, promu garde principal.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Lejeune, maréchal des logis au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Rollin, promu à la 1re classe.

M. Louvel, sergent au 1er régiment du génie, au camp de Châlons, en rempl. de M. Lambert, promu à la 1re classe.

M. Darchicourt, sergent-major au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Machefort, promu à la 1re classe.

M. Bassières, sergent au 1er régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Darchicourt, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Chansard, sergent au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Bassière, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Mullet, sergent au 2e régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Chansard, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Mouton, sergent-major au 2e régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Mullet, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Giraud, sergent au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Mouton, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Vierne, sergent au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Giraud, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Puyt, sergent au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Vierne, mis hors cadre, et placé au service colonial.

M. Datix, sergent au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Rampont, promu à la 1re classe.

M. Thoule, sergent au 2e régiment du génie en Algérie, en rempl. de M. Beriemont, promu à la 1re classe.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 2 janvier 1869 :

M. Bard, officier d'administration de 1re classe, attaché au comité permanent d'administration, est promu officier d'administration principal.

M. Bergeaud, officier d'administration de 1re classe, à Toulouse, est promu officier d'administration principal.

M. Peter, officier d'administration de 2e classe, à Alger, est promu officier d'administration de 1re classe.

M. Pigeat, officier d'administration de 2e classe, titulaire de la division d'Oran, en ce moment en congé à Paris, est promu officier d'administration de 1re classe.

M. Obert, officier d'administration de 2e classe, à Tours, est promu officier d'administration de 1re classe.

M. Breitel, officier d'administration de 2e classe, à Strasbourg, est promu officier d'administration de 1re classe.

M. Ducoms, adjudant d'administration en premier, à Mascara (division d'Oran), est promu officier d'administration de 2e classe.

M. Coulouvrier, adjudant d'administration en premier, à Paris, est promu officier d'administration de 2e classe.

M. Buron, adjudant d'administration en premier, à Marseille, est promu officier d'administration de 2e classe.

M. Otto, adjudant d'administration en premier, à Paris, est promu officier d'administration de 2e classe.

M. Bordo, adjudant d'administration en premier, à Marseille, est promu officier d'administration de 2e classe.

M. Mussey, adjudant d'administration en second, à Lyon, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Dubois, adjudant d'administration en second, à Thionville, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Lemaire, adjudant d'administration en second, à Paris, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Cantareuil, adjudant d'administration en second, à Philippeville, (division de Constantine) est promu adjudant d'administration en premier.

M. Schuller, adjudant d'administration en second, à Alger, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Lange, adjudant d'administration en second, à Montpellier, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Blondeau, adjudant d'administration en second, à Chambéry, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Santou, adjudant d'administration en second, à Nancy, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Langlois, adjudant d'administration en second, à Paris, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Rouget, adjudant d'administration en second, à Metz, est promu adjudant d'administration en premier.

M. Perrot, sous-officier élève d'administration, à Mâcon, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Pavy, sous-officier élève d'administration, à Paris (garde impériale), est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Menuel, sous-officier élève d'administration à Lyon, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Le Cloirec, sous-officier élève d'administration, à Lorient, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Bernanose, sous-officier élève d'administration à Mézières, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Brial, sous-officier élève d'administration, à Niort, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Lebrun, sous-officier élève d'administration, à Besançon, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. Caneil, sous-officier élève d'administration, à Ajaccio, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

M. David, sous-officier élève d'administration, à Cherbourg, est nommé à un emploi d'adjudant d'administration en second.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

Par décision ministérielle, les mutations suivantes ont lieu dans le corps d'état-major :

M. Vuillemot, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la province d'Alger, récemment promu colonel, est maintenu dans son emploi actuel.

M. de Clermont-Tonnerre chef d'escadron, en mission à Londres, récemment promu lieutenant-colonel, est maintenu dans son emploi actuel.

M. Masson, chef d'escadron à l'état-major de la 20e division militaire, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. de Lantivy de Trédion, capitaine à l'état-major général du 1er corps d'armée, récemment promu chef d'escadron, est nommé à un emploi de son nouveau grade à l'état-major de la 15e division militaire.

M. Corbin, capitaine, aide de camp du Ministre de la guerre, récemment promu chef d'escadron, est maintenu dans son emploi actuel.

M. Mojon, capitaine, aide de camp du général comte de Goyon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 4e corps d'armée.

M. de France, capitaine à l'état-major de la place de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 1er corps d'armée.

M. Mennier, capitaine à l'état-major général du 5e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.

M. de Locmaria, capitaine aide de camp du général comte de Goyon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 5e corps d'armée.

M. Schnéegans, capitaine à l'état-major de la division de Constantine, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 6e division militaire.

M. de Chabannes, capitaine, ex-aide de camp du général de Noue, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Walter, capitaine à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 4e corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du même corps d'armée.

M. Chandonné, capitaine, aide de camp du général Brayer, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire.

M. Avon, capitaine à l'état-major de la 9e division militaire, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Béziers-Lafosse, capitaine stagiaire au 7e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 16e division militaire.

M. Crétin, capitaine, stagiaire au 2e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire.

M. de la Viouville, capitaine, stagiaire au 14e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 13e division militaire.

M. Rivière, capitaine, stagiaire au 6e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 22e division militaire.

M. Doucp, capitaine, stagiaire au 19e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire.

M. de Béarn, capitaine, stagiaire au 8e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 6e corps d'armée.

M. Croissandeau, lieutenant, stagiaire au 17e d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e division militaire.

M. de Champflour, lieutenant, stagiaire au 7e régiment d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 20e division militaire.

M. de Boisdeffre, capitaine à l'état-major de la division d'Oran, est nommé aide de camp du général Chanzy, commandant la subdivision de Sidi-bel-Abbès.

M. Humbert-Droz, capitaine à l'état-major de la 14e division militaire, est nommé aide de camp du général Abbatucci, commandant une brigade d'infanterie du 4e corps d'armée.

M. Peyronnel, capitaine, employé aux affaires arabes, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 6e division militaire.

M. Chevalier, capitaine à l'état-major de la 9e division militaire, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Ablart, lieutenant, stagiaire au 4e d'artillerie, récemment promu capitaine, est nommé aide de camp du général de Bruchard, commandant une brigade de cavalerie à Lyon.

M. Nouhl de la Villegille, lieutenant, stagiaire au 5e d'artillerie, récemment promu capitaine, est nommé à un emploi de son nouveau grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée.

M. Durieux, lieutenant, stagiaire au 15e d'artillerie, récemment promu capitaine, est nommé à un emploi de son nouveau grade à l'état-major de la 6e division militaire.

M. Hulin, lieutenant au 48e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Chargère, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône.

M. Mitral, lieutenant au 46e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Jolivet, commandant une brigade d'infanterie du 4e corps d'armée.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Peuvrel, capitaine au 80e de ligne, est nommé, par décision impériale du 9 janvier, au commandement de 4e classe de la place de Bouchain, en rempl. de M. Bel.

M. Bel, capitaine commandant la place de Bouchain, passe, par décision impériale du 9 janvier, à un emploi d'adjudant de place de 1re classe à Valenciennes, au rempl. de M. Palazzi, décédé.

M. César, capitaine commandant la citadelle de Rabot et le fort de la Bastille, à Grenoble, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Rollé, capitaine adjudant de place à Paris, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Labessède, lieutenant adjudant de place à Lille, est nommé à la 1re classe de son grade.

ARTILLERIE.

Colonels.

M. Bossu, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'inspecteur des poudreries militaires, à Paris.

M. Belu, promu, a été désigné pour commander le 5e régiment monté.

M. Charles (L.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur d'artillerie, à Mézières.

M. de Vassart, promu, a été placé hors cadres et désigné pour continuer à occuper l'emploi d'attaché militaire à l'ambassade de France, à Vienne (Autriche).

Lieutenants-colonels.

M. Nourisson, sous-directeur à Lyon, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-inspecteur des forges de l'Est, à Besançon.

M. Schmalzigaug, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Besançon.

M. Gaillart de Blairville, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 7e division militaire, à Besançon.

M. Mengin, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Strasbourg.

M. Denecey de Cevilly, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Metz.

M. Noury, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Rennes.

M. Ducos de la Hitte, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 16e division militaire, à Rennes.

M. de Brives, promu, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'adjoint à la 3e direction (artillerie), au ministère de la guerre, à Paris.

Chefs d'escadron.

M. Langlois (N. E.), hors cadre, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de La Fère.

M. de Miribel, du 6e régiment monté, a été placé hors cadres pour occuper l'emploi d'attaché militaire à l'ambassade de France, à Saint-Pétersbourg.

M. Archambault de Montfort, du 1er régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé au régiment à cheval de ladite garde.

M. Legrand (J.-I.), sous-directeur à Mézières, a été classé au 1er régiment monté.

M. Abraham (B.), du 4e régiment monté, a été désigné pour être à la disposition du président du comité de l'artillerie, pour le service de l'armement des places et côtes.

M. Hoff, sous-directeur de la poudrerie de Metz, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur de ladite poudrerie.

M. Bosquillon de Frescheville, aide de camp du général de division vicomte Beuret, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint de la direction de Paris.

M. Teissèdre, en mission à Vienne (Autriche), a été classé au 4e régiment monté.

M. Girard (J.-T.), commandant l'artillerie de l'arrondissement de Neuf-Brisach, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Thionville.

M. Toussaint (F.-L.), commandant l'artillerie de l'arrondissement de Thionville, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Metz.

M. Chabrié, directeur de la poudrerie de Constantine, a été désigné pour occuper le même emploi à la poudrerie de Saint-Chamas.

M. Baratte, promu, a été classé au 13e régiment monté.

M. Warnesson, promu, a été classé au 3e régiment monté.

M. Hanne, promu, a été désigné pour continuer à commander l'artillerie de l'arrondissement de Sédan.

M. Lambert de Beaulieu, promu, a été désigné pour continuer à commander l'artillerie de l'arrondissement de Calais.

M. Louchard, promu, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai.

M. Comtnal, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Mézières.

M. de Tinseau, promu, a été classé au 1er régiment monté.

M. Berthaut (J. B.), promu, a été classé au 9e régiment monté.

M. Charpentier de Cossigny, promu, a été classé au 10e régiment monté.

M. Pierron-Demondésir, promu, a été classé au 6e régiment monté.

M. Marsal, promu, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Neuf-Brisach.

Capitaines en 1er.

M. Robert (E. A. E.), adjoint à la manufacture d'armes de Tulle, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur de ladite manufacture.

M. Boniface, adjoint à la direction de Douai, a été classé à la 5e batterie du 15e régiment monté.

M. de Lanet, du 19e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé à la 4e batterie du régiment à cheval de ladite garde.

M. Brunel, du 9e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Brest.

M. Bolzinger, commandant la 1re compagnie d'artificiers, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur de la poudrerie de Metz.

M. Mugnier, du 15e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'aide de camp du général de brigade Ferri-Pisani-Jourdan de Saint Anastase.

M. Belin (C. H.), du régiment monté de la garde impériale (faisant fonction de capitaine en 2e), a été classé à la 2e batterie dudit régiment pour y faire le service en qualité de capitaine en 1er.

M. Loiro, adjudant-major au 8e régiment monté, a été classé à la 4e batterie du 17e régiment à cheval.

M. Sanvé, du 10e régiment monté, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Granville.

M. Pigouche, instructeur au 2e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'officier acheteur au dépôt de remonte du Bec-Hellouin.

M. Jeandet, adjoint à l'inspection des poudreries militaires à Paris, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement ouest de la direction de Paris, au Mont-Valérien.

M. Thillaye, du 8e régiment monté, a été classé à la 1re compagnie d'artificiers.

M. Berquin (J. B. L.), officier d'habillement du 19e régiment à cheval, a été classé à la 3e batterie dudit régiment.

M. Lemoyne, adjoint à la poudrerie de Metz, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Metz.

M. Bouquet (J. P. M.), adjoint à la direction de Strasbourg, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Belfort.

M. Eon du Val, adjoint à la direction de Rennes, a été classé à la 3e batterie du 10e régiment monté.

M. Leclerc (J. J.) du régiment monté de la garde impériale, a été classé à la 6e batterie du 8e régiment monté.

M. Dufour (P.), adjoint à l'état-major de l'école impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de professeur de fortification et de dessin à l'école d'artillerie de Bourges.

M. Dassonville, du 8e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major audit régiment.

M. Baud, nommé, a été classé à la 2e batterie du 8e régiment monté.

M. Potelle, nommé, a été classé à la 10e batterie du 15e régiment monté.

M. Messin, nommé, a été classé à la 3e batterie du 8e régiment monté.

M. Denis dit Larrocque, nommé, a été classé à la 9e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Matheu, nommé, a été classé à la 8e batterie du 12e régiment monté.

M. Vernay, nommé, a été classé à la 2e batterie du 10e régiment monté.

M. Patureau, nommé, a été maintenu dans son emploi d'adjudant-major au 2e régiment monté.

M. Didier, nommé, a été classé à la 9e batterie du 9e régiment monté.

M. Grosclere, nommé, a été maintenu dans son emploi d'adjudant-major au 12e régiment monté.

M. Carrère (C.-A.), nommé, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'Alger.

M. Bronel, nommé, a été classé à la 12e compagnie du 16e régiment pontonniers.

Capitaines en 2e.

M. Laurent (V.-C.-H.), trésorier du 6e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Marseille.

M. de Chains, du 14e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Jacobi, adjoint à la direction de Strasbourg, a été classé à la 1re compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Constant, du 17e régiment à cheval, a été admis dans la garde impériale et classé à la 5e batterie du régiment monté de ladite garde.

M. de la Monneraye, adjoint à la direction d'Oran, a été admis dans la garde impériale et classé à la 4e batterie du régiment monté de ladite garde.

M. Cabanes, adjoint aux forges du Midi, à Toulouse, a été classé à la 2e compagnie d'ouvriers.

M. Patillon, adjoint à la direction de Strasbourg, a été classé à la 4e batterie du 5e régiment monté.

M. Abord, adjoint à la manufacture de Chatellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la fonderie de Bourges.

M. Dupuy (J.-E.-E.), adjoint à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire à Metz, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de professeur de sciences appliquées à l'Ecole d'artillerie de La Fère.

M. Fanchet, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Constantine.

M. Héberlé, adjoint à la direction de Strasbourg, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig.

M. Lair de la Motte, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

M. Michon, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à l'état-major de l'Ecole impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

M. Telle (P.-A.), adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Constantine.

M. Cazal, adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

M. Michel (V.-C.), adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Belfort, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Strasbourg.

M. Aron, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Strasbourg.

M. Rayne, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, à Metz.

M. Robineau-Bourgneuf, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du centre, à Nevers.

M. Dufour (F.-L.), adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai.

M. Berger (E.-F.), adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du Nord-Est, à Metz.

M. André (L.-J.-N.), adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, à Metz.

M. Simon (L.-H.), adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Thionville, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

M. Poussennes, adjoint à la direction de La Fère, a été classé à la 8e batterie du 15e régiment monté.

M. Chaullaguet, adjoint aux forges du Nord-Est, à Metz, a été classé à la 3e batterie du 13e régiment monté.

M. Le Bihannic de Tromenec, adjoint à la direction de Rennes, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de professeur de sciences appliquées à l'Ecole d'artillerie de Rennes.

M. Léon, adjoint au dépôt central de l'artillerie à Paris, a été classé à la 12e batterie du 7e régiment monté.

M. de Mecquenem (E.-N.), adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'aide de camp du général de brigade de Mecquenem.

M. Moreau (C.-P.-N.), adjoint à la manufacture d'armes de Tulle, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'Oran.

M. Rayneau de Saint-Georges, du 10e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie (ateliers de Meudon).

M. Siounet, adjoint à la fonderie de Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie (ateliers de Meudon).

M. Simonnet, adjoint à la direction de Rennes, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Jourdanet, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Tremoulet, promu, a été classé au 10e régiment monté, pour y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Billet, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Langlois (A.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault.

M. Bouely, promu, a été classé à la 10e batterie du 14e régiment monté.

M. Baudot, promu, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de professeur de fortification et de dessin à l'école d'artillerie de Douai.

M. Cahen, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault.

M. Kymerlel, promu, a été classé au 6e régiment monté, pour y faire le service en qualité de trésorier.

M. Cottave, promu, a été classé au 19e régiment à cheval, pour y faire le service en qualité d'officier d'habillement.

M. Boissenot, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Muzeau, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Lieutenants en 1er.

M. Thomas (F.-H.), rappelé de la non-activité, a été classé à la 4e batterie du 7e régiment monté.

M. de Maistre, du régiment monté de la garde impériale, faisant fonctions de lieutenant en 2e, a été classé à la 4e batterie dudit régiment, pour y faire le service en qualité de lieutenant en 1er.

M. Brice (J.-B), du régiment à cheval de la garde impériale, a été classé à la 9e batterie du 13e régiment monté.

M. d'Esparbès de Lussan, du régiment à cheval de la garde impériale (faisant fonction de lieutenant en 2e), a été classé à la 2e batterie dudit régiment pour y faire le service en qualité de lieutenant en 1er.

M. Bernard (J.-B.-C.), du régiment monté de la garde impériale (faisant fonction de lieutenant en 2e), a été classé à la 6e batterie dudit régiment pour y faire le service en qualité de lieutenant en 1er.

M. Bèze, du régiment monté de la garde impériale, a été classé à la 8e batterie du 18e régiment à cheval.

M. Aglot, du 12e régiment monté, a été placé hors cadres pour être à la disposition du gouverneur général de l'Algérie (bureaux arabes).

M. Cans, nommé, a été classé à la 4e batterie du 14e régiment monté.

M. Fournier (B.-A.), nommé, a été classé à la 4e batterie du 12e régiment monté.

M. Poney-Saachon, nommé, a été classé à la 9e batterie du 9e régiment monté.

M. Mégnin, nommé, a été classé à la 8e batterie du 4e régiment monté.

M. Chabert, nommé, a été classé à la 8e batterie du 19e régiment monté.

M. Vachier (A.) a été maintenu hors cadres pour continuer à être à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour les sondages artésiens.

M. Remy (A. L.), nommé, a été classé à la 2e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Mouty, nommé, a été classé à la 9e batterie du 6e régiment monté.

M. Haushalter, nommé, a été classé à la 5e batterie du 2e régiment monté.

M. Déplanches, nommé, a été classé à la 1re batterie du 1er régiment monté.

M. Feuillet (J.-A.), nommé, a été classé à la 12e batterie du 14e régiment monté.

Lieutenants en 2e.

M. Naquet, du 19e régiment à cheval, a été admis dans la garde impériale et classé à la 5e batterie du régiment monté de ladite garde.

M. Marie, du 10e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé à la 3e batterie du régiment monté de ladite garde.

M. de Meloré de St-Paul, du 6e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé à la 5e batterie du régiment à cheval de ladite garde.

M. Petit de Coupray, du 17e régiment à cheval, a été classé à la 7e batterie du 3e régiment monté.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Capitaine en 1er.

M. Parisot (F.), rappelé de la non-activité, a été classé à la 14e compagnie du 2e régiment du train.

OFFICIERS DE SANTÉ MILITAIRES.

M. François, médecin-major de 2e classe au 60e de ligne, passe au 8e d'artillerie.

M. Bernard, médecin-major de 2e classe au 8e d'artillerie, passe au 60e de ligne.

M. Galzain, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Rennes, passe au 7e bataillon de chasseurs à pied.

M. Dajas, médecin aide-major de 2e classe des hôpitaux de la division d'Alger, passe au 18e régiment d'artillerie, d'où il sera détaché à l'hôpital militaire de Bayonne.

M. Folquet, médecin aide-major de 2e classe de l'hôpital de Perpignan, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Bonnezan, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital de Briançon, passe à l'hôpital de Perpignan.

M. Laugier, chirurgien sous-aide des hôpitaux de la division d'Alger, passe à l'hôpital de Rennes.

M. Geniaux, médecin aide-major de 1re classe, du 90e de ligne, passe au 7e régiment d'artillerie.

M. Leclercq, médecin aide-major de 2e classe de l'hôpital de Lille, passe à l'hôpital de Calais.

M. Bourgeois, médecin aide-major de 2e classe de l'hôpital de Calais, passe à l'hôpital de Lille.

M. Arrufat, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôpital de Metz, passe surveillant à l'Ecole du service de santé militaire à Strasbourg.

M. Kelsch, médecin aide-major de 2e classe des hôpitaux de la division de Constantine, passe répétiteur à l'Ecole du service de santé militaire à Strasbourg.

M. de Sotomayor, médecin-major de 2e classe au 80e de ligne, passe au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Garde nationale mobile.

Par décret du 9 janvier 1869, M. le comte de Pourtalès, propriétaire, a été nommé à l'emploi de chef du 4e bataillon de la garde nationale mobile du département du Bas-Rhin, en remplacement de M. Borel, démissionnaire.

Erratum. — Dans le numéro du 6 janvier, aux nominations au grade de capitaine dans la garde nationale mobile (14e bataillon de la Seine) on a imprimé Bolonus, lisez : Polonus.

Le caïd Mohamed ben Yacoub est mort le 25 décembre.

Né vers 1815, il remplaça en 1840, comme caïd de la plaine de Bône, son père Si Belkassem ben Yacoub, ancien caïd des Azib du bey de Constantine, qui nous avait fait sa soumission en 1837.

Sa vie tout entière s'est passée à notre service ; il prit part à toutes les opérations de nos colonnes pendant la guerre, et partout se distingua par une bravoure hors ligne. Dans la dernière de nos expéditions, celle des Ouled-Moumen, du cercle de Souk-Aras, en 1856, on le vit encore « fournir avec ses cavaliers des charges dignes des troupes régulières. » Chevalier de la Légion d'honneur dès 1842, il reçut en 1862 la croix d'officier en récompense de ses longs et brillants services. Il était aussi décoré de l'ordre du Nichann de Tunis. Membre du conseil général de la province, il ne put, en raison de sa santé déjà gravement compromise, prendre part aux travaux de la dernière session.

Placé dans ces dernières années dans une position aussi délicate que difficile, par suite des intérêts divers qu'il avait à ménager, il sut toujours comprendre la situation qui lui était faite. Grand seigneur arabe dans toute la force du terme, il avait une connaissance parfaite de nos usages et mettait tous ses efforts à satisfaire des exigences souvent opposées.

Comme tout personnage ayant occupé pendant si longtemps des fonctions aussi élevées, le caïd Ben Yacoub s'est attiré parfois des inimitiés, en même temps qu'il se faisait de nombreux partisans. Mais amis et ennemis doivent reconnaître qu'en toutes circonstances il fut dévoué à la France, et qu'à aucune époque de son long commandement sa fidélité ne s'est montrée chancelante un seul instant. Ses sentiments s'affirmèrent pour la dernière fois, et de la manière la plus éclatante, lors de la redoutable insurrection de 1852.

Le caïd Mohamed ben Yacoub, gravement malade depuis plusieurs mois, a désiré mourir au milieu des siens ; il a quitté Bône le 25 décembre et s'est fait transporter à son bordj de la plaine ; mais ses forces épuisées ne lui ont pas laissé cette satisfaction suprême et il est mort avant d'arriver dans sa tribu.

Chronique militaire.

Nous commençons notre chronique par deux rectifications. Nous sommes fort heureux d'avoir à faire la première. M. l'intendant West, qu'une erreur d'impression a rayé du nombre des vivants, dans un des derniers articles du *Moniteur de l'Armée*, jouit au contraire d'une fort bonne santé et n'est mort que pour la première section du cadre d'activité, étant passé dans la seconde section, par limite d'âge.

Dans notre dernière chronique, une autre faute typographique nous fait dire que cette chronique a été *interdite*, au lieu d'*interrompue* par défaut de place.

— Nous trouvons dans l'*Opinion nationale* du 13 de ce mois, en entrefilet, faits divers, l'annonce que la *ligue internationale* de la paix vient, par l'organe de son comité, sur l'initiative d'un de ses membres qui a envoyé pour cet objet 500 francs, d'ouvrir une souscription dans le but d'offrir un prix de la valeur de 5,000 francs à décerner à l'auteur du meilleur travail sur *le crime de la guerre*.

Les amis de la paix à tout prix poursuivront leur but encore bien longtemps sans utilité, du moins telles sont notre opinion et notre crainte ; et si la guerre est un *crime*, ce crime qui dure depuis que le monde est créé menace de se perpétuer malgré tout ce qu'on pourra faire, dire et écrire. *L'ultima ratio* des rois et aussi des peuples, que ce soit une pierre, une massue, une flèche, une épée, une lance, une arbalète, une couleuvrine, une arquebuse, un fusil, un canon rayé ou une arme à feu portative se chargeant par la culasse, cet *ultima ratio* menace d'être, des siècles encore, le maître de l'univers.

Il est donc possible que l'idée philanthropique de la Société donne le jour à une ou plusieurs pages éloquentes, pleines de sentiment, de poésie, de philosophie, mais il est plus que probable que là s'arrêteront les efforts produits par ce concours et par cette pensée généreuse.

Tandis que les concurrents, les amis de la paix seront à l'œuvre et tailleront leur plume pour en faire sortir leurs arguments les plus tranchants en faveur du système qui nous donnerait l'âge d'or, les arsenaux de toutes les puissances du monde ne continueront pas moins à s'emplir d'engins destructeurs de toutes les formes.

Il est hors de doute que les nations de l'Europe, sans faire partie de la ligue internationale, désirent aujourd'hui la paix ; il est hors de doute aussi que cette paix on cherche à la maintenir ; vienne cependant une étincelle qui tombe sur ces barils de poudre qu'on appelle question d'Orient, question d'Allemagne et autres, et une conflagration générale peut surgir, conflagration dans laquelle chaque peuple, tout en déclinant sa responsabilité, se trouverait fatalement entraîné.

Nous voudrions bien savoir ce que diraient les membres de la Ligue internationale, le comité de la paix à tout prix, les concurrents eux-mêmes au prix du *crime de la guerre*, et les généreux et philanthropes souscripteurs, si leur pays venait à subir un outrage, à être rejeté hors du concert des autres puissances ! Nous aimons à croire que tous les amants de la paix, de la fraternité, de la tranquillité, seraient les premiers à demander un chassepot pour venger l'honneur national attaqué.

Du petit au grand, que d'hommes, ennemis déclarés du duel, ayant toute leur vie cherché à l'éviter, se trouvent, un beau jour, forcés de mettre l'épée à la main pour défendre leur honneur ou celui de personnes qui leur sont chères !

La paix à tout prix, n'en déplaise à messieurs de la *Ligue internationale*, sera toujours, nous le craignons, une pure chimère, à moins qu'il ne plaise au Maître de toutes choses ici-bas, au Créateur, de changer un beau jour le cœur des humains et les instincts des bêtes ; de ne laisser aux uns que des passions généreuses, aux autres qu'une douceur à toute épreuve. Alors ce sera le paradis terrestre, l'homme ne tuera plus l'homme, le loup n'aura plus pour l'agneau que des regards d'amour.

En attendant cet heureux jour, à la *Ligue internationale* qui veut tout empêcher et n'empêchera rien, nous préférons de beaucoup la *Société de secours aux blessés* des armées de terre et de mer. La première de ces deux Sociétés nous paraît sacrifier à des espérances tout simplement chimériques ; la seconde nous semble dans le vrai et agir dans un sens pratique. Les guerres futures menacent de devenir plus meurtrières que les guerres passées, il est bon, dans un but louable et humanitaire, d'entourer du plus de secours possible les victimes du *crime*, comme dit l'*Opinion nationale*.

C'est dans ce but que la Société de secours a provoqué une mesure en vertu de laquelle le sort des blessés militaires serait amélioré *sur tous les champs de bataille du monde*. La convention de 1864 que l'Empereur Napoléon III a été le premier des souverains à encourager et à patronner, acceptée aujourd'hui par toutes les puissances de l'Europe, rendra désormais aux soldats qui se dévouent pour leur patrie, des services réels et immenses.

Nous pouvons ajouter que plusieurs Etats de l'Amérique se montrent disposés à adhérer à ce traité d'humanité : le Brésil a déjà fait connaître sa prochaine adhésion.

L'un des heureux développements de l'œuvre est le musée sanitaire international actuellement en formation à Paris. On peut se rappeler qu'à l'Exposition universelle de 1867, M. le comte Sérurier, l'un des secrétaires du comité central français, avait fait construire un pavillon, sur lequel flottait le nouveau drapeau international. Ce pavillon renfermait de nombreux modèles de sauvetage destinés à secourir les blessés, ainsi que des appareils expédiés de toutes les parties du monde. Une exposition de ces objets va être établie en permanence à Paris. La plupart des comités européens et américains, ainsi qu'un grand nombre de particuliers ont fait don à ce nouveau musée des divers engins qu'ils avaient envoyés, en 1867, au Champ de Mars. Pendant l'Exposition, une commission internationale a récompensé les inventions et les perfectionnements relatifs au service sanitaire.

La récente guerre entre la Prusse et l'Autriche a prouvé que la réalisation des clauses du traité de 1864, n'était pas une utopie et a mis dans un jour éclatant, les bienfaits de l'institution internationale que l'Empereur Napoléon III patronne et protége d'une façon toute spéciale.

Grâce à l'auguste initiative de l'Impératrice, les ambulances maritimes auront bientôt les mêmes priviléges de neutralité que celles des armées de terre. Sa Majesté ayant exprimé à M. Henry DUNANT fondateur de l'œuvre, son désir de voir appliquer les mêmes principes aux guerres maritimes, les comités européens nationaux et internationaux se sont empressés de se conformer à ce vœu et de faire des démarches pour la réunion d'une conférence à ce sujet.

Voilà, selon nous, une Société qui ne s'épuisera pas en vains efforts, qui ne perdra pas son temps à formuler des vœux stériles, mais qui soulagera réellement les hommes glorieusement atteints en combattant sous leur drapeau.

DE WALFREL.

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine, en Cochinchine, demande à permuter avec un de ses collègues de l'armée de terre, ou avec un major.
S'adresser au bureau du Journal. (378)

— Un adjudant-major d'infanterie demande à permuter avec un capitaine, et de préférence avec un adjudant-major, en France ou en Afrique. (2)

— M. Dupuis Delavau, capitaine au 73e de ligne, à Thionville, nommé adjudant de place de 1re classe à Constantine, désire trouver un permutant en France. Lui écrire de suite à Thionville. (1)

— Un capitaine d'infanterie, dans une garnison très-avantageuse et proposé pour l'emploi de trésorier, désire permuter avec un titulaire. (3)

— Un capitaine d'infanterie de ligne désire permuter avec un capitaine d'infanterie de marine ou de tirailleurs algériens. — Ecrire aux initiales A... Z..., à Lyon, poste restante. (377)

— Un capitaine du 2e de zouaves (promotion du 5 mars 1865) demande à permuter avec un adjudant-major d'infanterie de ligne ou des chasseurs à pied d'une ancienneté de grade égale ou moindre.
S'adresser sans retard à M. Brissaud, capitaine au 2e de zouaves, en congé à Nieul par Limoges (Haute-Vienne). (6)

— M. Brignon, capitaine au 1er bataillon d'Afrique, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de l'intérieur. — On aura droit aux indemnités. — S'adresser à lui-même, à Mascara (Algérie). (7)

— Un capitaine-trésorier d'infanterie désire permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi de trésorier.
S'adresser à M. Perrette, capitaine au 19e, à La Rochelle. (8)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison dans le Midi, et dont le régiment est rentré d'Afrique récemment, désire trouver un permutant dans un régiment permanent d'Afrique.
S'adresser à M. Blasche, rue d'Hauteville, 5, Paris. (9)

— M. Charles Ruffi de Pontevez, capitaine au 90e, en garnison à Metz (Moselle), demande à permuter avec un de ses camarades des bataillons légers d'Afrique, des tirailleurs algériens ou de la légion étrangère. (10)

— Un lieutenant des zouaves de la garde (promotion, 10 août 1868), demande à permuter avec un lieutenant de chasseurs à pied ou d'infanterie de ligne (conditions : 2 ans de grade). — S'adresser à M. Kirch, lieutenant aux zouaves de la garde, en congé à Paris, rue de Rivoli, 191. (362)

— Un sous-lieutenant d'un régiment de chasseurs à cheval stationné dans les Etats-Romains (promotion du 1er octobre 1867), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie légère en France ou en Algérie, de préférence en Algérie. — S'adresser à M. l'officier payeur du 7e de chasseurs, à Civita-Vecchia. (4)

Le 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : un piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

La ville de Lure (Haute-Saône) désire un chef de musique (chorale-fanfare). — S'adresser à M. Gautherot, notaire à Lure. — Références.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, r. de Rivoli, 75, *fourniss. de l'armée dep.* 16 *ans.* Montre en or depuis 140 f., pay. mensuellem. jusqu'à concurr. d'un délai de 10 mois. Env. en province et en Algérie.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE MILITAIRE.

Fabrication supérieure conforme aux MODÈLES-TYPES
(*Décret ministériel*)
MILLEREAU et Cᵉ, 29, rue des Trois-Bornes, *PARIS.*

4 FRANCS PAR AN — LE MONITEUR — FRANCS PAR AN 4

DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier des actionnaires pour* 1868.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

NOUS RECOMMANDONS la maison TERRIS, tailleur civil et militaire, 14, *rue Vivienne*, Paris.

Commission générale pour MM. les Officiers
F. MUTTE, 16, rue d'Argout, — Paris.
Passementerie, — ÉQUIPEMENT, — **Lingerie.**
Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

Horlogerie, bijouterie, montres de Genève garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). —*Facilités de paiement.— Esc. au comptant.*

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dep., RUE LE PELETIER, 9.

2f 40 par an — **L'ÉPARGNE** — 52 Nos par an

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER,** successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES



CHOCOLATS

DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner en Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait pas *du bon marché la question principale* : elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins* : elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire* est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les *dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids énoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ — Le demi-kilog.	
Bon ordinaire	2 fr. 50 c.
Fin	3 »
Superfin	3 50
Extra	4 »

CHOCOLAT VANILLÉ — Le demi-kilog.	
Bon ordinaire	[illegible]
Fin	3 50
Superfin	4 »
Extra	5 »

CHOCOLAT DE POCHE — Ou de voyage — [illegible]	
Superfin, la boîte	2 fr. 25 c.
Extra, la boîte	2 50
Extra superfin, la boîte	3 »

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1798. En 1850, il *a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 25 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 100 fr., oracles cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 10.

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger

26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

SEE, PROTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaisons pelliculeuses*, Flacon, 6 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, *chimiste*, 178, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 12e Médaille à l'Exposition de 1867. **Biondetti**, r Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. —Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 40 (Exp.
SAMPSO INJECTION recommandée. —Dépôts dans les pharmacies.

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. **T**ire-lait-bout-de-sein pour enfant malades
TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix : 10 fr. **B**out-de-sein Leplanquais,
Evitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 **COLLIER-LEPLANQUAIS** anti-convulsif 15, r. Rivoli.
TROUSSES de chasse, voyage et **CAMPAGNE. BROSSES** électriq. Objets pour frictions,
CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort, *Leplanquais*, 15, r. Rivoli,

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes

la petite ligne	» 30 (Le ligne
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0 en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50; ph. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 151.—Dîners à 2 fr. 75; déjeuners à, 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

PAS DE COPAHU!!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours
Des Maladies contagieuses
Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr.
Ph. VAUCANSON, r. Vertbois, 43, Paris.

PLUS DE COPAHU ni cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prenez l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 3 f. Guérisons rapides.—*Consultations au* 1er, et correspond. Envois en rembourses. DÉPURATIF *du sang, dartres, virus*. Flacon, 5 f. Bien d'écrire sa maladie

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 3. — 21 JANVIER 1869.

Paris, 20 janvier 1869.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION LÉGISLATIVE

LE 18 JANVIER 1869.

—

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Le discours que je vous adresse tous les ans à l'ouverture de la session est l'expression sincère de la pensée qui dirige ma conduite. Exposer franchement à la nation devant les grands corps de l'Etat la marche du gouvernement, c'est le devoir du chef responsable d'un pays libre.

La tâche que nous avons entreprise ensemble est ardue. Ce n'est pas, en effet, sans difficulté qu'on fonde, sur un sol remué par tant de révolutions, un Gouvernement assez pénétré des besoins de son époque pour adopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour en supporter même les excès.

Les deux lois votées dans votre dernière session, qui avaient pour but de développer le principe de la libre discussion, ont produit deux effets opposés qu'il est utile de constater : d'un côté, la presse et les réunions publiques ont créé dans un certain milieu une agitation factice, et fait reparaître des idées et des passions qu'on croyait éteintes ; mais, d'un autre côté, la nation, insensible aux excitations les plus violentes, comptant sur ma fermeté pour maintenir l'ordre, n'a pas senti s'ébranler sa foi dans l'avenir.

Remarquable coïncidence ! Plus des esprits aventureux et subversifs cherchaient à troubler la tranquillité publique, plus le calme devenait profond. Les transactions commerciales reprenaient une féconde activité; les revenus publics augmentaient considérablement, les intérêts se rassuraient, et la plupart des élections partielles venaient donner un nouvel appui à mon Gouvernement.

La loi militaire et les subsides, accordés par votre patriotisme, ont contribué à affermir la confiance du pays, et, dans le juste sentiment de sa fierté, il a éprouvé une réelle satisfaction le jour où il a su qu'il était en mesure de faire face à toutes les éventualités.

Le but constant de mes efforts est atteint : les ressources militaires de la France sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde. Dans cette situation, nous pouvons proclamer hautement notre désir de maintenir la paix ; il n'y a point de faiblesse à le dire, lorsqu'on est prêt pour la défense de l'honneur et de l'indépendance du pays.

Nos relations avec les puissances étrangères sont des plus amicales. La révolution qui a éclaté de l'autre côté des Pyrénées n'a pas altéré nos bons rapports avec l'Espagne, et la Conférence qui vient d'avoir lieu pour étouffer en Orient un conflit imminent est un grand acte dont nous devons apprécier l'importance. Elle touche à son terme, et tous les plénipotentiaires sont tombés d'accord sur les principes propres à amener un rapprochement entre la Grèce et la Turquie.

Si donc, comme j'en ai le ferme espoir, rien ne vient troubler l'harmonie générale, il nous sera donné de réaliser bien des améliorations projetées, et nous chercherons à résoudre toutes les questions pratiques soulevées par l'enquête agricole.

Les travaux publics sont convenablement dotés, les chemins vicinaux se construisent, l'enseignement à tous les degrés continue à recevoir d'heureux développements, et nous pourrons bientôt, grâce à l'accroissement périodique des revenus, porter toute notre sollicitude sur la diminution des charges publiques.

Le moment approche où, pour la troisième fois, depuis l'établissement de l'Empire, le Corps législatif se renouvellera par l'élection, et, chose inconnue jusqu'ici, chaque fois il aura atteint la limite légale de son mandat.

Cette régularité des législatures est due à l'accord qui a toujours existé entre nous et à la confiance que m'inspire l'exercice sincère du suffrage universel. Les masses populaires sont persévérantes dans leur foi comme dans leurs affections, et, si de nobles passions sont capables de les soulever, le sophisme et la calomnie en agitent à peine la surface.

Soutenu par votre approbation et votre concours, je suis bien résolu à persévérer dans la voie que je me suis tracée, c'est-à-dire à accepter tous les progrès véritables, mais aussi à maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la Constitution, que le vote national a mises à l'abri de toute attaque.

On reconn[illegible] la bonté de l'arbre aux fruits qu'il porte, a di[illegible] angile : eh bien, si l'on fait un retour vers le pa[illegible] quel est le régime qui a donné à la France [illegible] et de prospérité toujou[illegible] croissantes [illegible], tout gouvernement est sujet [illegible] erreur, et la fortune ne sourit pas à toutes les [illegible] eprises ; mais ce qui fait ma force, c'est que l[illegible] on n'ignore pas que, depuis vingt ans, je n'ai [illegible] une seule pensée, je n'ai pas fait un seul acte [illegible] n'ait eu pour mobile les intérêts et la grandeur [illegible] la France. Elle n'ignore pas non plus que j'ai été [illegible] premier à vouloir un contrôle rigoureux de la [illegible]estion des affaires, que j'ai augmenté à cet effet les attributions des assemblées délibérantes, persuadé que le véritable appui d'un gouvernement est dans l'indépendance et le patriotisme des grands Corps de l'Etat.

Les armées de terre et de mer, fortement constituées, sont sur le pied de paix ; l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas celui des régimes antérieurs, mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indispensable.

Cette session va ajouter de nouveaux services à ceux que vous avez déjà rendus au pays.

Bientôt la nation, convoquée dans ses comices, sanctionnera la politique que nous avons suivie, elle proclamera une fois de plus, par ses choix, qu'elle ne veut pas de révolutions, mais qu'elle veut asseoir les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 16 janvier 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a nommé chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, pour prendre rang du 5 novembre 1868 :

M. Lévêque, brigadier à l'escadron des gendarmes d'élite : 24 ans de services, 1 campagne.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 16 janvier 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 5 novembre 1868, savoir :

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

Franjus, maréchal des logis chef.

GARDE IMPÉRIALE.

1er rég. de voltigeurs. Cazenave, sergent, 1 blessure.
— Le Roy, sergent.
— Paume, dit Chareton, sergent.
— Gillming, voltigeur, 2 blessures.
— Berné, dit Pascao, voltigeur, 1 blessure.
— Droveton, voltigeur, 2 blessures.
— Fort, voltigeur, 1 contusion.
— Le Lay, voltigeur.
— Genet, voltigeur, 1 contusion.
— Mancorouet, voltigeur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Bourcart, capitaine d'état-major de 2e classe, aide de camp du général baron Renault, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Docteur, capitaine d'état-major de 2e classe, à l'état-major de la 13e division militaire, est nommé à la 1re classe de son grade.

FEUILLETON DU MONITEUR DE L'ARMÉE DU 21 JANVIER

BLANC ET BLEU

—

NOUVELLE MILITAIRE

—

I

Un quartier général

On était à la fin de décembre 1793, à la nuit close ; nuit froide, pluvieuse, glacée. Dans un petit village situé à une lieue d'Ancenis, sur la Loire, on pouvait apercevoir une maison à l'une des fenêtres de laquelle scintillait une faible lumière. Les autres habitations semblaient plongées dans l'obscurité la plus complète. Le silence régnait partout.

La maison dont nous parlons était sur la gauche de la grande route de Laval, un peu à l'écart, et pour ainsi dire isolée. Dans une des chambres de cette maison, la seule éclairée, au premier étage, trois hommes causaient à voix basse. L'un d'eux se levait souvent d'une mauvaise chaise de paille pour venir essuyer avec son mouchoir les carreaux gelés de l'unique fenêtre, et plonger ensuite un regard avide sur la campagne, du côté du Midi.

— Le *Renard* ne revient pas, dit, après avoir regardé une dernière fois par la fenêtre, l'individu qui semblait dans une inquiétude fébrile. Il est parti depuis neuf heures du soir. Voilà donc quatre grandes heures qu'il nous a quittés. Pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur.

— Rassurez-vous, Gontran, reprit un des deux autres hommes, notre brave Etienne n'a pas reçu le surnom de *Renard* sans le mériter. Il est fin, rusé, vigoureux, et, ce qui vaut mieux que tout le reste, dans les circonstances où nous nous trouvons, il connaît admirablement le pays, il saura bien se tirer d'affaire.

— Il me tarde comme à Gontran, dit alors le troisième personnage, de voir revenir ce pauvre garçon, pour lui d'abord, et pour nous ensuite. Savez-vous, mon cher Charles, que, s'il était fait prisonnier par les républicains, nous nous trouverions fort embarrassés? C'est sur lui que repose notre dernière espérance. S'il ne nous apporte pas des notions certaines, nous ne pouvons tenter de franchir cette barrière maudite, qu'il eût été beaucoup plus sage de ne jamais passer.

— A qui le dites-vous, Henry. Hélas! je puis au moins avoir la satisfaction de penser (et vous me rendrez cette justice) que je me suis opposé de toutes mes forces à cette résolution fatale. Quelle suite de désastres, depuis le jour où nous avons été assez mal inspirés pour quitter les contrées dans lesquelles il nous était si facile de nous maintenir avec avantage!...

— C'est vrai, Charles, il eût été impossible de nous réduire dans notre cher pays, et nous aurions tenu longtemps encore en échec ces misérables qui font de notre pauvre patrie un épouvantable champ de carnage.

— Silence, un instant, je vous prie, dit tout-à-coup celui que l'on appelait Gontran, et qui, pour la vingtième fois, venait de regarder à l'extérieur, — silence! A travers les arbres, il me semble voir glisser une ombre. Je ne me trompe pas, un homme s'avance avec précaution vers le village. Mon Dieu, si ce pouvait être lui!...

A ce moment, le cri de la chouette se fit entendre court et bas.

— C'est lui, dit aussitôt Gontran.

Et ouvrant sans bruit la fenêtre, il répondit au signal donné par un signal semblable. Ce cri, il le tira de ses mains rapprochées l'une de l'autre, et dans lesquelles il souffla doucement en appuyant ses lèvres contre l'ouverture ménagée.

— Dieu soit loué, Henry, l'espérance renaît dans mon âme. Nos pauvres compagnons d'infortune pourront peut-être revoir leurs foyers, dit à voix basse Gontran.

En ce moment, un bruit de pas se fit entendre dans l'escalier, la porte d'entrée tourna sur ses gonds rouillés, et un individu, vêtu du costume des paysans vendéens, pénétra dans la chambre. C'était bien en effet celui qu'on attendait avec tant d'impatience, et qu'on désignait dans l'armée royaliste sous le nom du *Renard*.

Tandis que les trois hommes dont nous avons rapporté la conversation entourent celui qui a fait entendre le cri de la chouette, jetons un coup-d'œil sur la chambre et sur ceux qui l'occupent.

Cette chambre mesurait à peine quelques mètres carrés. Son ameublement, fort pauvre, consistait en un large lit à baldaquin et à rideaux de toile rouge à carreaux, en une grande armoire en bois de chêne, en quelques chaises de paille et dans une table de bois blanc sur laquelle étaient déployés des plans, des cartes et des papiers. Cette chambre cependant, si petite et si pauvre, était ce jour-là le quartier général de l'armée vendéenne.

Six semaines avant le moment où commence ce récit, les troupes royalistes avaient franchi la Loire pour porter la guerre en Normandie et en Bretagne. L'armée avait alors cherché à rallier les chouans de ces deux provinces et à s'emparer d'un port sur la côte pour recevoir des secours de l'Angleterre. Elle était forte de plus de 35,000 combattants. Au jour où l'on était, cette armée revenait, réduite des deux tiers et n'ayant plus d'autre espoir que de regagner la rive gauche du fleuve pour se mettre à l'abri des incessantes poursuites des colonnes républicaines. Elle devait le lendemain pénétrer dans les murs d'Ancenis et tenter de surprendre le passage de la Loire.

Les trois hommes, dont la conversation indiquait clairement les préoccupations, étaient, l'un, le vicomte Charles de M.....; l'autre, le comte Henry de L....., deux des principaux chefs de l'armée; le troisième, Gontran de Tourmil, jeune et brillant officier vendéen, d'une des premières familles du Bocage, élevé avec Henry et Charles, et ne les ayant pas quitté depuis le commencement de la guerre.

L'armée vendéenne, recrutée de paysans enthousiastes, intrépides, guidés par des chefs pleins de dévouement à la cause des princes, après s'être organisée dans le Bocage, pays propre à la guerre de partisans, avait

M. Haillot, capitaine d'état-major de 2e classe, employé au dépôt de la guerre, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Monts, capitaine d'état-major de 2e classe, employé aux affaires arabes, est nommé à la 1re classe de son grade.

ÉTATS-MAJORS.

Par décret du 1er janvier 1869, les sous-lieutenants élèves à l'École impériale d'application d'état-major désignés ci-après, ont été nommés lieutenants dans le corps d'état-major :

M. Reget, sous-lieutenant au 9e chasseurs, est placé comme stagiaire au 2e chasseurs d'Afrique.

M. Lorain, sous-lieutenant au 3e de ligne, est placé comme stagiaire au 3e chasseurs d'Afrique.

M. Michal, sous-lieutenant au 75e de ligne, est placé comme stagiaire au 6e régiment de chasseurs.

M. Masson, sous-lieutenant au 10e de ligne, est placé comme stagiaire au 10e régiment de chasseurs.

M. Hue (P. G.), sous-lieutenant au 2e de ligne, est placé comme stagiaire au 7e régiment de chasseurs.

M. Davignon, sous-lieutenant au 8e de ligne, est placé comme stagiaire au 5e lanciers.

M. Libersart, sous-lieutenant au 1er voltigeurs de la garde, est placé comme stagiaire au 4e hussards.

M. Lefebvre d'Ormesson, sous-lieutenant au 82e de ligne, est placé comme stagiaire au 5e hussards.

M. Darricau, sous-lieutenant au 70e de ligne, est placé comme stagiaire au 6e cuirassiers.

M. Révérard, sous-lieutenant au 2e dragons, est placé comme stagiaire au 2e lanciers.

M. Delonze, sous-lieutenant au 11e de ligne, est placé comme stagiaire au 1er lanciers.

M. Lachouque, sous-lieutenant au 88e de ligne, est placé comme stagiaire au 1er cuirassiers.

M. Besson, sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs à pied, est placé comme stagiaire au 4e lanciers.

M. Marsan, sous-lieutenant au 3e cuirassiers, est placé comme stagiaire au 12e régiment de chasseurs.

M. Rellet, sous-lieutenant au 39e de ligne, est placé comme stagiaire au 6e lanciers.

M. Coulon, sous-lieutenant au 83e de ligne, est placé comme stagiaire au 4e cuirassiers.

M. de Villiers de la Noüe, sous-lieutenant au 26e de ligne, est placé comme stagiaire au 8e cuirassiers.

M. de Rey, sous-lieutenant au 80e de ligne, est placé comme stagiaire au 1er hussards.

M. Lombard de Gimbral, sous-lieutenant au 24e de ligne, est placé comme stagiaire au 9e dragons.

M. Hue (A. A. H.), sous-lieutenant au 63e de ligne, est placé comme stagiaire au 8e dragons.

M. de Lestapis, sous-lieutenant au 67e de ligne, est placé comme stagiaire au 7e lanciers.

M. Hurstel, sous-lieutenant au 17e de ligne, est placé comme stagiaire au 3e hussards.

M. Laude, sous-lieutenant au 77e de ligne, est placé comme stagiaire au 5e régiment de chasseurs.

M. Bedin, sous-lieutenant au 5e bataillon de chasseurs à pied, est placé comme stagiaire au 4e dragons.

INFANTERIE.

Par décret du 9 janvier 1869, M. Ballen, capitaine au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, a été nommé chef de bataillon et admis d'office à faire valoir ses droits à la pension de retraite, à titre d'ancienneté de service.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décret en date du 6 janvier courant, Sa Majesté a nommé :

A un emploi d'officier d'administration de 1re classe.

(Ancienneté), M. Dechenne, officier d'administration de 2e classe, greffier près le 2e conseil de guerre de la province d'Oran, en rempl. de M. Duchosal, admis à la pension de retraite.

A un emploi d'officier d'administration de 2e classe.

(Ancienneté), M. Neuveux, adjudant d'administration en 1er, greffier près le conseil de guerre de la 19e division militaire, en rempl. de M. Dechenne, promu officier d'administration de 1re classe.

A un emploi d'adjudant d'administration en 1er.

(Choix), M. Cullot, adjudant d'administration en 2e, greffier près le conseil de révision d'Alger, en rempl. de M. Neuveux, promu officier d'administration de 2e classe.

A un emploi d'adjudant d'administration en 2e.

(Choix), M. Nayral, adjudant sous-officier, commis greffier près le 2e conseil de guerre de la province d'Alger, en rempl. de M. Cullot, promu adjudant d'administration en 1er.

Par décret du 9 janvier 1869, ont été promus et nommés dans la 5e section des officiers d'administration (justice militaire, seconde partie) :

A un emploi d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), M. Thévenard, officier d'administration comptable de 2e classe, au pénitencier militaire de Douéra, en rempl. de M. Bourguignon, retraité.

A un emploi d'officier d'administration comptable de 2e classe.

(Choix), M. Kœhler, adjudant d'administration en 1er, au pénitencier militaire de Vauves, en rempl. de M. Thévenard, promu à la 1re classe de son grade.

A un emploi d'adjudant d'administration en 1er.

Ancienneté (1er tour), M. Mossi, adjudant d'administration en 2e, à l'atelier des travaux publics n° 3 à Oran, en rempl. de M. Kœhler, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

A un emploi d'adjudant d'administration en 2e.

(Choix), M. Arnoux, adjudant sous-officier, greffier à la prison militaire d'arrêt et de correction de Paris, en rempl. de M. Mossi, promu à la 1re classe de son emploi.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. le baron de Chabaud la Tour, général de division, président du comité des fortifications, vice-président de la commission de défense des côtes, est placé, par décision impériale du 6 janvier, à compter du 26 du même mois, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

M. Danner, général de brigade, commandant la subdivision de la Dordogne, est placé, par décision impériale du 6 janvier, à compter du 25 du même mois, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

ÉTATS-MAJORS.

M. de la Messelière, capitaine d'état-major de 2e classe à l'état-major de la 21e division militaire, est nommé aide de camp du général Biffard des Portes, commandant la subdivision du Gard.

M. Pinat, lieutenant aux zouaves de la garde, est nommé officier d'ordonnance du général d'Autemarre d'Ervillé, commandant la 2e division d'infanterie de la garde impériale.

M. de Colleville, lieutenant au 9e dragons, est nommé officier d'ordonnance du général Pouget, commandant la subdivision de la Vienne.

M. de Vacquières, lieutenant au 2e chasseurs, est nommé officier d'ordonnance du général de Brauer, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 3e corps d'armée.

M. Seroka, lieutenant au 38e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Fontanges de Couzan, commandant la subdivision de l'Indre.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 8 janvier 1869, M. Fougegrives, chef de bataillon au 27e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé au commandement du 4e bataillon de chasseurs à pied.

Par décision ministérielle du 10 janvier 1869, M. Chiroussot, capitaine au 48e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de capitaine trésorier du corps dont il fait partie.

Par décision ministérielle du 16 janvier 1869, M. Birckel, capitaine au 22e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie.

Par décision ministérielle du 16 janvier 1869, M. Rambour, capitaine au 65e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de capitaine d'habillement du corps dont il fait partie.

CAVALERIE.

Par décret du 6 janvier 1869, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, M. Clary, capitaine de cavalerie en non-activité, officier d'ordonnance de l'Empereur, a été nommé à un emploi de son grade (tour de la non-activité) dans le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Jalabert, passé aux fonctions de trésorier.

Par décision ministérielle du 6 janvier 1869, une permutation a été approuvée entre MM. les sous-lieutenants Pascaud, du 10e de chasseurs, détaché comme sous-écuyer à l'École impériale de cavalerie, et Marguin, du 6e de cuirassiers.

Par décision du même jour, un échange d'emploi a été ordonné d'office entre MM. Millié, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 5e de hussards, et Idatte, sous-lieutenant d'escadron au même corps.

Par décision ministérielle du 14 janvier 1869 :

M. de Soulages, capitaine adjudant-major au régiment de lanciers de la garde impériale, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Dumas de Culture, promu chef d'escadrons et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Ansault, capitaine au régiment de lanciers de la garde impériale, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. de Soulages.

Par décision du même jour :

M. Largemain, capitaine adjudant-major au 9e de dragons, passe au commandement d'un escadron en rempl. de M. Haan, admis à la retraite.

M. Lhomme, capitaine au 9e de dragons, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Largemain.

Par décision du 15 janvier 1869, M. Durget, capitaine instructeur du 11e de chasseurs, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Deschard, nommé capitaine dans la garde nationale mobile et mis hors cadres.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 15 janvier 1869, M. Cliquot, capitaine commandant la place de Montmédy, a été nommé rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 5e division militaire, en rempl. de M. Viville, décédé.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 15 janvier 1869 :

M. Taine, lieutenant au 12e régiment d'infanterie, employé au dépôt de recrutement des Basses-Alpes, est

---

tenu en échec, pendant près d'une année entière, de nombreuses divisions républicaines, agissant du reste sous des chefs incapables.

L'insurrection, commencée à Saint-Florent avec quelques paysans conduits par un simple garde-chasse, avait pris, en peu de temps, des proportions considérables. Les premières troupes envoyées pour la réduire avaient échoué, des villes étaient tombées au pouvoir des bandes révoltées contre le gouvernement républicain. Machecoul, Chemillé, Chollet, Clisson, Mortagne, avaient été successivement occupées en mars 1793, par les bandes de Stofflet, de Cathelineau, de Charette, de Sapinaud, de La Rochejacquelin.

Marchant, combattant et se recrutant sans cesse, faisant aux républicains, qu'ils appelaient des *Bleus* et dont ils avaient reçu le nom de *Blancs*, une guerre acharnée et sans merci, une guerre civile de partisans, la plus terrible de toutes, dans un pays coupé, difficile, les Vendéens en étaient arrivés à mettre sur pied plus de trente mille soldats d'un courage à toute épreuve.

Jusqu'au 11 avril, ils n'avaient eu que des succès, mais ce jour-là, ils avaient éprouvé leur premier échec à Chemillé, quoiqu'ils fussent alors, et depuis le 16 du mois précédent, commandés par deux hommes d'un mérite réel et pleins de cœur, Elbée et Bonchamps.

Après des succès et des revers balancés, pendant le mois de mai, les Vendéens, dont les forces bien organisées étaient devenues une armée véritable, parvinrent à s'emparer, le 10 juin, de Saumur, de son château, et contraignirent les troupes républicaines qui leur étaient opposées à se replier sur Tours. De succès en succès, ils marchèrent sur Angers, sur Nantes, sur Niort, et leurs rapides progrès commencèrent à porter l'effroi au sein de la Convention. On songea alors à envoyer dans l'Ouest des généraux véritables autres que les ridicules Canclaux, Rossignol et l'Echelle. Les Kléber, les Marceau, les Hoche vinrent mettre le poids de leur épée et de leur talent dans la balance. Après des défaites successives, l'armée vendéenne, acculée à la Loire vers le milieu d'octobre 1793, força son général en chef, Larochejacquelin, à adopter le parti désespéré de franchir ce fleuve et de passer sur la rive droite. Alors avait commencé pour les malheureux insurgés une campagne de quelques semaines qui devait se terminer pour eux par un désastre complet.

Ils se trouvaient donc en décembre dans la triste position de ne plus combattre, comme quelques mois auparavant, pour un principe, pour Dieu et pour le Roi, mais pour défendre leur vie et chercher à rentrer dans leurs foyers, s'il en était temps encore.

Leur misère était affreuse. Manquant de vivres, vêtue de haillons, cette malheureuse armée, dont chefs et soldats mouraient de froid et de faim, ne semblait plus que l'ombre d'elle-même.

Les quelques mille hommes qui restaient encore, épuisés de fatigue, s'étaient arrêtés à peu de distance des bords de la Loire. Étant parvenus à dérober deux marches aux troupes de Kléber, de Marceau et de Westermann, ils goûtaient une nuit de repos. Pendant ce temps là, leurs chefs veillaient pour le salut de tous, et cherchaient à combiner une opération qui permît de transporter les débris de leur petite armée sur la rive amie du fleuve.

— Eh bien, mon brave Etienne, dit à voix basse le comte Henry, dès que le renard vendéen eut mis le pied dans la chambre, qu'as-tu appris ?

— Hélas, général, pas grand'chose. A la faveur de la nuit, j'ai pu me glisser jusqu'aux premières maisons d'Ancenis, mais un petit poste de bleus, sur lequel veille une sentinelle le fusil au bras, ne m'a pas permis de pénétrer en ville et de reconnaître si les républicains y sont en force. Il aurait fallu, pour avoir des notions certaines, enlever le factionnaire.

— La chose est-elle donc impossible ? dit le jeune et impétueux Gontran.

— Non, sans doute, reprit aussitôt le brave habitant du Bocage, et si nous n'avions été que nous deux, le Bleu et moi, je l'aurais eu bien vite chargé sur mes épaules (et il montrait, en effet, des bras et une carrure de poitrine qui pouvaient laisser admettre la possibilité d'un enlèvement de vive force) ; mais ajouta-t-il, j'étais seul, les cris de la sentinelle eussent attiré le poste et je n'aurais eu que peu de chances de réussir. J'ai préféré venir vous raconter ce que j'ai vu.

— Tu as bien fait, Etienne, dit alors le comte Henry. Il nous faut aujourd'hui, et plus que jamais, une excessive prudence, pour ne pas risquer de perdre notre dernière planche de salut. Il nous est encore impossible de savoir si Ancenis n'est pas occupé par une garnison capable de se défendre, et ce poste extérieur, dont tu as constaté l'existence, permet de supposer que les républicains se trouvent en force dans la ville. Dans ce cas, il serait de la dernière folie à nous de chercher à pénétrer dans une place qui peut se maintenir quelque temps, et nous mettre entre deux feux, car les colonnes de Kléber et de Marceau ne sauraient être, aujourd'hui, bien loin de nous.

— C'est vrai, dit aussitôt Gontran, mais, mon cher Henry, que voulez-vous alors que nous fassions ?

— Gontran, vous êtes toujours le même, reprit le vicomte Charles, aussi vif, aussi ardent au conseil qu'au combat. Laissez Henry réfléchir et nous faire connaître ensuite ce à quoi nous devons nous décider.

— Il est bien évident, reprit alors le comte, se parlant à lui-même et continuant intérieurement une pensée à laquelle il faisait allusion, il est bien évident que cela serait d'un grand secours. — Nous pourrions agir avec connaissance de cause et prendre un parti décisif. Le gué d'Ancenis est à peu près le seul endroit où l'on puisse franchir la Loire avec quelque chance de succès, — car, rétrograder encore serait désastreux ; — d'ailleurs sur quel point se diriger !...

— Mais, Henry, s'écria tout à coup Gontran, ne pouvant maîtriser davantage son impatience juvénile, Henry, vous vous absorbez dans vos pensées intimes et vous oubliez que le temps passe. Il va être deux heures du matin, le jour nous trouvera-t-il encore dans l'indécision ?

— Un peu de patience, Gontran, un peu de patience, dit le comte tiré brusquement de ses réflexions, et se tournant vers le *Renard*, qui attendait, impassible, les ordres de son chef :

DUPUIS, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

appelé aux mêmes fonctions dans le département du Calvados, en rempl. de M. Adam, promu capitaine et qui rentre à son corps.

M. Chenevard, sous-lieutenant au 48ᵉ régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement des Basses-Alpes.

M. Richard, lieutenant au 11ᵉ régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du département du Gard, en rempl. de M. Hugues, promu capitaine, et qui rentre à son corps.

Le capitaine Hogenbill, du 2ᵉ régiment de tirailleurs, chef du bureau arabe de Nemours, est nommé au commandement du cercle d'Ammi-Moussa, en remplacement du capitaine de Corn, du 1ᵉʳ régiment de même arme, récemment promu chef de bataillon au 44ᵉ de ligne et rappelé en France.

Conformément à l'art. 176 de l'instruction du 15 mai 1864, MM. les adjoints de 2ᵉ classe à l'intendance militaire rédigent, chaque année, un mémoire sur des questions d'administration militaire qui leur sont posées par MM. les intendants inspecteurs. Le comité permanent d'administration est ensuite appelé à procéder à l'examen de ces travaux.

Le Ministre a décidé, le 31 décembre dernier, que le résultat de cet examen, en ce qui concerne les mémoires et rapports déclarés *très bons* sera mentionné au *Moniteur de l'Armée*.

Le comité permanent d'administration a, cette année, signalé comme *très bons* les mémoires de :

M. Augier, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire, employé à Paris. — Etude des moyens matériels dont dispose le service de santé en campagne. — Examen des perfectionnements dont ils paraissent susceptibles.

M. Faure, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire, employé provisoirement à Blois. — Des moyens de conservation des denrées fourragères. — Exposer les procédés pratiques usités selon les latitudes pour la conservation de ces denrées. — De l'emmeulage; indiquer par une étude raisonnée le mode de construction des meules de la base au sommet, selon la nature des denrées de toute espèce soumises à ce mode de conservation. — Discuter la meilleure forme, les meilleures dimensions des couvertures de meules à adopter.

M. Lenormand, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire, employé à Lyon. — De l'organisation actuelle du personnel des subsistances comparée à celle dont les bases ont été fixées par le règlement du 1ᵉʳ septembre 1827, et du rôle des fonctionnaires de l'intendance comme directeurs et contrôleurs de service.

M. Mennier, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire, employé à Paris. — Considérations générales sur les approvisionnements d'une armée en campagne et sur les moyens de transport, notamment en ce qui concerne le service des subsistances.

M. Peron, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire, employé à Toulon. — De l'organisation actuelle du personnel des subsistances comparée à celle dont les bases ont été fixées par le règlement du 1ᵉʳ septembre 1827, et du rôle des fonctionnaires de l'intendance comme directeurs et contrôleurs du service.

M. Simonneau, nouvellement promu adjoint de 1ʳᵉ classe à l'intendance militaire, employé à Mostaganem (division d'Oran). — Etude sur le service des vivres en campagne.

Les auteurs des mémoires ou rapports ci-dessus ont reçu des lettres de satisfaction du Ministre.

FAITS DIVERS

Nous trouvons dans le Bulletin de la Société académique de Brest une définition très spirituelle des devoirs de l'*Administrateur*, par M. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine à Brest. Comme l'armée est un grand corps composé d'administrateurs et d'administrés, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître les vers qui suivent :

Administrer n'est pas commander ni conduire,
Encor moins consommer, et pas même produire ;
C'est donner les moyens de faire tout cela,
Surveiller, constater l'emploi qu'on en fera ;
C'est prendre un soin constant des hommes et des choses,
Scruter les intérêts et débattre des clauses,
S'entendre avec chacun, tout voir ranger partout,
Aux brèches du bon droit être toujours debout,
Penser en magistrat, régner en ménagère,
Travailler comme un serf, aimer comme une mère,
De ses concitoyens alléger les douleurs
Et du trésor public écarter les voleurs.

— M. le ministre de l'intérieur, consulté sur la question de savoir si les maires et adjoints peuvent occuper des grades dans la garde nationale mobile, avait d'abord répondu négativement.

Mais à la suite d'explications échangées entre les ministres de la guerre et de l'intérieur, il a été décidé qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les fonctions de maire et d'adjoint et les grades d'officiers de la garde nationale mobile, et que le cumul des deux positions peut être autorisé.

Cette décision, qui fait cesser l'exclusion des cadres de la garde nationale d'un des meilleurs éléments de recrutement, sera bien accueillie dans les départements frontières, où bon nombre de fonctionnaires municipaux ont passé plusieurs années sous les drapeaux et sont aptes, par conséquent, à occuper des grades dans la milice nationale.

— M. le général de brigade Masaue, enlevé à l'armée par une mort si soudaine, a reçu les honneurs funèbres le mardi 19 janvier à l'église Saint-Philippe-du-Roule. Cette douloureuse cérémonie, à laquelle un grand nombre d'officiers généraux et de militaires de toutes armes et de tout grade s'étaient fait un devoir d'assister, était empreinte d'un caractère particulier de tristesse et de regrets bien justifiés par les qualités sympathiques du général Masaue. On remarquait en tête du cortége Son Exc. le maréchal Canrobert, commandant le 1ᵉʳ corps d'armée. Le général Masaue, dont la nomination dans le cadre de l'état-major général ne datait que du 14 décembre dernier, venait à peine de prendre congé du beau régiment des dragons de l'Impératrice dont il était le colonel, avant d'aller prendre à Mézières un commandement qu'il n'était pas destiné à exercer. Inutile de dire que tous les officiers et sous-officiers des dragons de l'Impératrice, qui ont pu se joindre au convoi, se sont empressés de donner un témoignage de respect à leur ancien chef si universellement regretté.

— M. Minvielle, médecin principal de 1ʳᵉ classe, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, est mort à Hyères, le 25 décembre, et a reçu les honneurs de la sépulture militaire, à Toulon.

M. Roux, directeur du service de santé de la marine, à Toulon, a prononcé sur la tombe de son confrère de l'armée de terre un discours dont nous extrayons ce qui suit :

« Emule de cette phalange de médecins habiles et courageux qui ont fait partie des armées françaises en Algérie, en Crimée, en Italie, au Mexique, Minvielle a eu comme eux une carrière laborieuse, des campagnes brillantes et cent fois l'occasion de donner les preuves du talent et du dévouement qui le distinguaient. Naguère nous l'avons vu porter ce dévouement jusqu'à l'abnégation dans le choléra de 1865 qui sévit si cruellement à Toulon où il était alors médecin en chef de l'hôpital militaire. »

Ces paroles sont à la fois l'éloge du médecin militaire qui les a inspirées, du chef de service éminent qui les a prononcées, et du corps médical auquel l'armée doit de si glorieux services; à tous ces titres, nous devions nous montrer empressé de les reproduire dans les colonnes du *Moniteur de l'Armée*.

— Le *Démocrate du Midi* rapporte un triste événement arrivé, le 7 janvier, au Champ de Mars d'Avignon :

« Ernest Laprévôte, sous-lieutenant du 7ᵉ hussards, jeune homme de vingt-cinq ans et écuyer très-habile, dressait un cheval vicieux, qui, dès le matin, l'avait déjà une première fois désarçonné. Dans l'après-midi, il voulut monter de nouveau le cheval qu'il dressait, et qui tenu en main par le hussard de M. Laprévôte, se défendit longuement.

» Impatient de cette résistance et croyant le moment favorable, le malheureux jeune homme sauta enfin en selle; mais tout à coup, l'animal céda des quatre pieds et roula à terre avec son cavalier, sur lequel il tomba de tout son poids, puis, en se relevant, lui décocha une violente ruade. On accourut aussitôt, mais M. Laprévôte avait la colonne vertébrale et plusieurs côtes brisées. Il respirait encore pourtant, et ce ne fut qu'à son arrivée à sa porte qu'il rendit le dernier soupir.

« M. Laprévôte appartenait à une très-honorable famille de Mirecourt; il arrivait depuis quelques jours seulement de son pays, où l'on avait fortement insisté pour qu'il se fixât définitivement. »

L'Evénement médical vient de publier un compte-rendu sur une Notice de M. le Docteur F. Boyer ayant pour titre : *Un nouveau remède contre la goutte, les rhumatismes articulaires et musculaires, les névralgies dites rhumatismales*. La substance qui compose la liqueur spécifique du Docteur Boyer est tirée, dit le judicieux critique, du règne végétal; elle ne contient ni opium, ni colchique, ni mercure, ni aucune de ces substances qui peuvent avoir une influence fâcheuse sur l'économie. — On trouve la Notice au cabinet du Docteur Boyer, *rue Montmartre*, 169, *Paris*.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1ᵉʳ février 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire.	
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un capitaine du 2ᵉ de zouaves (promotion du 5 mars 1865) demande à permuter avec un adjudant-major d'infanterie de ligne ou des chasseurs à pied d'une ancienneté de grade égale ou moindre.

S'adresser sans retard à M. Brissaud, capitaine au 2ᵉ de zouaves, en congé à Nieul par Limoges (Haute-Vienne). (6)

— M. Brignon, capitaine au 1ᵉʳ bataillon d'Afrique, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de l'intérieur. — On aura droit aux indemnités. — S'adresser à lui-même, à Mascara (Algérie). (7)

— Un capitaine-trésorier d'infanterie désire permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi de trésorier.

S'adresser à M. Perrelle, capitaine au 39ᵉ, à La Rochelle. (8)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison dans le Midi, et dont le régiment est rentré d'Afrique récemment, désire trouver un permutant dans un régiment permanent d'Afrique.

S'adresser à M. Glasché, rue d'Hauteville, 2, Paris. (9)

— M. Charles Rufli de Pontevez, capitaine au 90ᵉ, en garnison à Metz (Moselle), demande à permuter avec un de ses camarades des bataillons légers d'Afrique, des tirailleurs algériens ou de la légion étrangère. (10)

— Un capitaine d'infanterie de marine (promotion du 24 octobre 1863) demande à permuter avec un officier de son grade de l'armée de terre. — S'adr. à M. Bert, capitaine d'infanterie de marine, en congé à Perpignan. (11)

— M. Soulojon, capitaine au 5ᵉ de cuirassiers, en garnison à Versailles, demande à permuter avec un capitaine des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (12)

— Un sous-lieutenant d'un régiment de chasseurs à cheval stationné dans les Etats-Romains (promotion du 1ᵉʳ octobre 1867), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie légère en France ou en Algérie, de préférence en Algérie. — S'adresser à M. Tollieux payeur du 7ᵉ de chasseurs, à Civita-Vecchia. (4)

Le 3ᵉ régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : un piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

—

Le 2ᵉ régiment de dragons, à Cambrai, demande un brigadier sellier ou un bon ouvrier pouvant remplir cet emploi. — S'adresser au maître sellier.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Notre nouvelle Loi militaire va recevoir pour la première fois, cette année, son application. Ses dispositions sont encore peu connues, aussi nous signalons à nos lecteurs le livre que MM. E. Liouville et H. Rousseau, avocats à Paris, ont publié chez Degorce, éditeur, rue Serpente, 37, sous le titre de *Recrutement de l'armée, Organisation de la garde nationale mobile*. Les intéressés, et ils sont nombreux, y trouveront tous les renseignements nécessaires et désirables. — 1 50 *francs*.

—

M. Milet, lieutenant d'infanterie, rue de Chanaleilles, 7, à Paris, a l'honneur d'informer MM. les officiers, sous-officiers et élèves fourriers des corps de toutes armes, qu'il tient à leur disposition les AIDE-MÉMOIRE D'ADMINISTRATION A L'USAGE DE L'INFANTERIE, DE LA CAVALERIE, DE L'ARTILLERIE, etc., qu'il a été autorisé à publier, par décisions ministérielles des 9 février et 28 août 1868, lesquels lui ont valu des félicitations de S. M. l'Empereur, de S. Exc. le Ministre de la guerre, ainsi que de plusieurs généraux, chefs de corps et membres de l'intendance, et qui sont en usage à l'École militaire de Saint-Cyr, depuis 1862.

Prix : avec les appendices publiés annuellement, 3 francs, rendu *franco* en France, en Algérie et aux colonies.

—

La ville de Lure (Haute-Saône) désire un chef de musique (chorale-fanfare). — S'adresser à M. Coulherut, notaire à Lure. — Références.

—

On demande un chef de musique dans un chef-lieu de canton important d'Indre-et-Loire. — Résidence agréable et conditions avantageuses. — S'adresser au maire de Bléré.

—

L'ÉPARGNE 7, place de la Bourse, A PARIS ; 92, rue de l'Impératrice, A LYON. — Un an, 2 fr. 40. — Nombre actuel de ses abonnés, **20,676**. — Le plus complet des journaux financiers inaugure la deuxième année de sa fondation.

Libre de tout engagement qui eût pu nuire à son indépendance, n'ayant d'autre intérêt que celui de sa clientèle, L'ÉPARGNE a pris rang parmi les organes les plus autorisés. La sûreté de ses renseignements en a fait le guide indispensable des actionnaires et des obligataires.

Publié sous la direction exclusive de M. F. DE FONTBOUILLANT ✻, L'ÉPARGNE paraît chaque dimanche et condense dans chacun de ses numéros toutes les nouvelles qui sont de nature à intéresser ses lecteurs : situation des Chemins de fer et des grandes Compagnies industrielles ou financières, comptes rendus des assemblées générales, *dividendes*, *appels de fonds*, *tirages* de toutes les valeurs, etc.

—

Les lectures choisies du *lieutenant-colonel Staaff*, sur LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, adoptée par les études de S. A. *le Prince Impérial*, données en prix au *Concours général* de 1868, etc., sont mises *exceptionnellement pour tout militaire*, au prix de 8 fr., en s'adressant à la Librairie militaire de MM. Dumaine, à Paris, où l'on s'inscrit avec avantage pour la continuation de l'ouvrage.

—

A VENDRE BONNE et BELLE JUMENT de luxe, pour selle et coupé, taille 1 m. 610, âge 12 ans, garantie. — S'adresser à M. Ausberque, vétérinaire au régiment de carabiniers de la garde, à Compiègne, ou à M. Margais, lieutenant au même régiment.

—

On demande pour une belle ville de province un ou plusieurs clarinettes solos ayant leur retraite ou étant sur le point de l'avoir. Places avantageuses. — S'adresser au bureau du Journal.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE
25 médailles d'honneur de 1837 à 1867
F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS
FOURNISSEUR des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les TROIS Présidences de l'Inde.
Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.
Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années**.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, r. de Rivoli, 75, *fournis. de l'armée dep. 16 ans*. Montre en or depuis 140 f., pay. mensuellem. jusqu'à concurr. d'un délai de 10 mois. Env. en province et en Algérie.

---

4 FRANCS PAR AN **LE MONITEUR** FRANCS PAR AN 4
DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier des actionnaires pour* 1868.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.
Saison d'hiver. — Choix immense de vêtements confectionnés; haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

Commission générale pour MM. les Officiers
F. MUTTE, 16, rue d'Argout, — Paris.
Passementerie, — ÉQUIPEMENT, — Lingerie,
Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.
Horlogerie, bijouterie, montres de Genève garanties cinq années. — CHAINES D'OR. — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement.* — *Esc. au comptant.*

—

MAISON BERTON-LUSSAN. Tailleur civil et militaire à Paris fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, rue Richelieu, 21.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 6, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontboulliant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt : chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Editions

L'Édition mensuelle, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriés, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr ; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'Édition bi-mensuelle, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Etranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c.— Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie.
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

HARNACHEMENTS MILITAIRES



CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

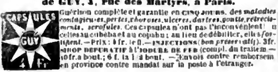
Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillon, Officiers de cavalerie.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d.g. Prix : 3 fr.—15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** Anti-choleriques, menstruelles, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer
de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en cinq jours, des *maladies contagieuses, pertes, rhoruses, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu ; au lieu de débiliter, elles fortifient.—Prix : 4 fr. le fl.— INJECTIONS (*bon préservatif*). 3 fr. SIROP DÉPURATIF à l'IODURE DE FER (compl. du traitem.— 10 fr. a bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes, la petite ligne	50
(La ligne) Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75; déjeuners 8, 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
(Médaille et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., aiguilles, cliquans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger
26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

SEE, PROTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

OBLIGATIONS MEXICAINES

La Direction de L'ÉPARGNE, à Paris, 7, place de la Bourse ; à Lyon, rue de l'Impératrice, 92, se charge de l'échange des obligations mexicaines contre les titres de Rente française.

TIRAGE D'OR

EQUIPEMENTS MILITAIRES

PEYROT AINÉ

47, rue Impériale, à Lyon

Fabrique spéciale de Dorures, Passementeries, Broderies, Ceinturonnerie, Coiffure, Armes blanches. — Assortiment de Croix et réparation de Décorations françaises et étrangères: Echarpes, Ceintures, Insignes maçonniques ; — articles de Lingerie.

M. Peyrot rappelle à ses nombreux clients que tous les articles sortant de ses magasins sont de sa fabrication et de premier choix.

6 mois de crédit. — Escompte : **6 0/0** au comptant.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité.— Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand poste. (aff.)

JUMELLES A AIGUILLES PERFECTIONNÉES

NOUVELLEMENT BREVETÉES

La rapidité avec laquelle on se sert de cette Jumelle, sa force et sa clarté en font la lunette militaire par excellence.—Prix : 55 fr. — Dépôt unique chez **Harweiller**, opticien, *boulevard Montmartre*, 22, *à Paris.*

Envoi contre mandat sur la poste

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

Pour nettoyer, blanchir et conserver LES DENTS. — **Parfum délicieux.**

ODONTALINE-PHILIPPE

Pâte dentaire, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE, remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices.

DÉPOTS : Chez les Principaux PARFUMEURS
VENTE EN GROS : chez MM. Philippe et Cie, 24, rue d'Enghien, à PARIS

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

208, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne sur-Mer ; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 40 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 6. — 26 JANVIER 1869.

Paris, 25 janvier 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 23 janvier 1869.

Sire,

Le décret du 24 octobre 1868 sur les emplois civils réservés aux militaires, dispose :

ARTICLE PREMIER.

« Les emplois civils compris dans l'état annexé au » présent décret seront exclusivement attribués, dans » la proportion du nombre des vacances, déterminée » audit état, aux sous-officiers, caporaux, brigadiers » et soldats qui, après la première période de cinq ans » de service actif, auront contracté et terminé un ren- » gagement de cinq autres années et qui auront mérité » un certificat de bonne conduite.

ART. 2.

» Seront seuls dispensés de la condition du rengage- » ment et admis à participer aux mêmes avantages, les » militaires retraités ou réformés par suite de blessures » ou pour des infirmités contractées au service. »

En ce qui concerne cette seconde catégorie, la moins nombreuse de beaucoup et ne comprenant que des militaires dispensés, en raison de l'intérêt qui s'attache à des situations tout exceptionnelles et des plus méritantes, de l'obligation du rengagement comme de toutes conditions déterminées du service, l'application du décret du 24 octobre peut se faire régulièrement dès à présent.

Il n'en est pas de même pour ce qui touche les militaires compris dans la première catégorie, que le décret suppose régis par la loi du 1er février 1868, mais les avantages considérables que Votre Majesté a eu la pensée d'assurer à l'armée, tant au point de vue du recrutement qu'à celui de l'intérêt particulier des sous-officiers et soldats, peuvent être réalisés dès aujourd'hui par des mesures transitoires qu'il est facile de faire rentrer dans l'esprit du décret.

Il existe actuellement sous les drapeaux, surtout parmi les sous-officiers et les caporaux, un grand nombre de sujets très méritants, comptant plus de dix ans de service et qui, ayant déjà contracté un ou plusieurs rengagements successifs, réunissent, par leurs bons services dans l'armée, tous les titres que le décret du 24 octobre a en principalement en vue de récompenser.

C'est à cette catégorie d'anciens militaires, dignes à tous égards de la sollicitude du gouvernement de l'Empereur, qu'il est possible d'appliquer, dès à présent, le bénéfice du décret, car il suffit pour atteindre ce résultat, d'étendre à tous les services les dispositions réglementaires qui, depuis longtemps et aujourd'hui encore, régissent l'admission des militaires dans plusieurs des grandes administrations de l'État.

En partant de ce principe, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décider que, jusqu'à ce que le décret du 24 octobre 1868 soit entré dans sa période de plein exercice, et par analogie avec ce qui existe pour le personnel des gardes forestiers, des gardes-pêche, des préposés des douanes, des agents des lignes télégraphiques, l'accès de tous les emplois civils réservés à l'armée, pourra être ouvert, à titre transitoire, aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats en activité de service, sans distinction d'origine, ayant contracté au moins un rengagement et qui, remplissant d'autre part les conditions d'aptitude et de moralité nécessaires, compteraient au moins dix ans de service accomplis et n'auraient pas dépassé la limite d'âge fixée par chaque administration.

C'est aux inspecteurs généraux que serait laissé le soin d'arrêter en dernier ressort, et en tenant compte des exigences du service, la liste de ceux que leur énergie présentée les chefs de corps comme les plus dignes de cette faveur.

Ne seraient pas admis toutefois à concourir les militaires liés au service en vertu des lois du 26 avril 1855 et du 24 juillet 1860, qui n'auraient pas accompli un temps de service égal à celui que représente la somme qu'ils ont reçue au moment du rengagement ou de l'engagement après libération.

Cette règle est générale pour l'admission dans les services civils qui se recrutent actuellement parmi les militaires en activité de service.

Enfin, il me paraîtrait opportun de décider que les militaires sous les drapeaux liés au service dans les conditions de la loi du 21 mars 1832, pour une durée de sept années, deviendraient aptes à profiter du bénéfice du décret du 24 octobre en contractant un rengagement de trois ans, au moyen duquel ils arriveraient à compléter les dix années exigées.

Telles sont les dispositions que, d'accord avec mes collègues les ministres de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, il m'a paru utile de soumettre à la sanction de l'Empereur.

Ces dispositions transitoires, qui n'auraient d'effet que jusqu'en 1878, époque à laquelle on rentrerait dans la règle absolue prévue par le décret du 24 octobre, permettraient le passage dans les services civils d'un certain nombre de gradés, surtout de sous-officiers ; elles seraient pour conséquence d'imprimer à l'avancement des cadres inférieurs, en les rajeunissant, une impulsion qui ne peut manquer de produire un excellent effet sur l'esprit de l'armée et de réaliser, dans un avenir prochain, les intentions bienveillantes de l'Empereur.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant serviteur et très fidèle sujet,

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'État de la guerre,
NIEL.

Approuvé :
NAPOLÉON.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

S. Exc. M. le général de division Frossard, aide de camp de l'Empereur, gouverneur de S. A. I. Mgr le Prince impérial, et membre du comité des fortifications, a été nommé président de ce comité, par décision impériale du 20 janvier courant.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 30 décembre 1868 :

M. Pellegrin, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Laghouat (division d'Alger), est promu adjoint de 1re classe.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de la Motterouge, général de division, commandant la 15e division militaire, est placé, par décision impériale du 16 janvier, à dater du 4 février prochain, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR.

M. de Saint-Preux, capitaine d'état-major de 1re classe, aide de camp du général marquis de Liniers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire.

M. Mojon, capitaine d'état-major de 1re classe, récemment placé à l'état-major général du 4e corps d'armée, est nommé aide de camp du général Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée.

MM. Radiguet, lieutenant au 69e de ligne, et Laurens de Waru, lieutenant au 1er hussards, sont nommés officiers d'ordonnance du général Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 15 janvier 1869 :

M. Peillard, capitaine à Tarbes (Hautes-Pyrénées), passe à Courbevoie (Seine).

M. Baissade, capitaine à Dreux (Eure-et-Loir), passe à Tarbes.

Par décision ministérielle du 16, les officiers désignés ci-après permutent entre eux, savoir :

M. Bertrand de Lafotte, capitaine à Blois (Loir-et-Cher), et M. Mathieu de Fossey, capitaine à La Rochelle (Charente-Inférieure).

M. Pagès, lieutenant à Prades (Pyrénées-Orientales), et M. Lacroix, lieutenant à Pontarlier (Doubs).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 19 janvier 1869, M. Durutte, capitaine au 68e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major, dans le corps dont il fait partie.

Par décision ministérielle du 20 janvier 1869, MM. Trutié de Vaucresson, capitaine au 75e régiment d'infanterie de ligne, et Vilalis, capitaine au régiment étranger, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 20 janvier 1869, MM. Poupinet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 75e régiment d'infanterie de ligne, et Bourguignou, sous-lieutenant au même corps, ont été autorisés à permuter entre eux.

GÉNIE.

M. Duval, colonel commandant le 2e régiment du génie à Montpellier, est nommé chef du 2e bureau (matériel) de la 4e direction au ministère de la guerre.

M. Toissier, colonel, directeur des fortifications à Nantes, est nommé au commandement du 2e régiment à Montpellier.

M. Bailly, lieutenant-colonel, commandant du génie à Nantes, est nommé directeur des fortifications dans la même place.

M. Gallimard, chef de bataillon, commandant l'École régimentaire de Metz, est nommé chef d'état-major du génie en Algérie.

M. Barrabé, major au 1er régiment du génie à Metz, cesse ses fonctions et vient en mission à Paris.

M. Segretain, chef de bataillon, chef d'état-major du génie en Algérie, passe au dépôt des fortifications.

M. Pallard-Desportes, chef de bataillon, commandant du génie à Meaux, passe en la même qualité à Nantes.

M. Balland, chef de bataillon, commandant du génie à Schlestadt, passe en la même qualité à Paris (forts du Nord).

M. Heydt, chef de bataillon, commandant du génie à Limoges, est nommé commandant de l'École régimentaire de Montpellier.

M. Dhombres, chef de bataillon, au dépôt des fortifications, est nommé secrétaire de la commission mixte des travaux publics et sous-directeur du dépôt des fortifications.

M. Lhotte, chef de bataillon, commandant l'École régimentaire de Montpellier, passe en la même qualité à Metz.

M. Odier, chef de bataillon, commandant du génie à Blaye, passe en la même qualité à Limoges.

M. Péret, nouvellement promu chef de bataillon, est nommé à l'emploi de major au 1er régiment.

M. Cahen, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Vesoul, passe en la même qualité à Schlestadt.

M. Bénier, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Commercy, passe en la même qualité à Meaux.

M. Gilles, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Montmédy, passe en la même qualité à Vesoul.

M. Debons, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Castres, passe en la même qualité à Fort-les-Bains.

M. Lefèvre, capitaine de 1re classe à Saint-Omer, passe à Paris (rive droite).

M. Jochem, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Fort-les-Bains, passe à Paris (rive droite).

M. Addenet, capitaine de 1re classe, à Paris (rive droite), est nommé commandant du génie à Saigon (Cochinchine).

M. Simon, capitaine en 1er au 3e régiment, est nommé commandant du génie à Saumur.

M. de Saint-Florent, capitaine de 1re classe, commandant du génie à l'île-d'Oleron passe, en la même qualité à Blaye.

M. Eckendorff, capitaine en 1er au 2e régiment à Montpellier, passe au 1er régiment à Metz.

M. Domontier, capitaine de 1re classe à Arras, est nommé commandant du génie à Vannes.

M. Desmeres, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Bougie, passe en la même qualité à Phalsbourg.

M. Caffarel, capitaine de 1re classe, à Paris (rive droite), est nommé aide de camp de M. le général de brigade Véronique.

M. Coqueret, capitaine de 1re classe à Mézières, est nommé commandant du génie à l'île-d'Oléron.

M. Lambert, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Milianah, détaché du 3e régiment, passe au 2e régiment à Montpellier.

M. Barbe, capitaine de 1re classe, employé à Lyon, passe à Condé.

M. Perrot (Eugène), capitaine de 1re classe, employé à Rouen, est nommé commandant du génie à Montmédy.

M. Corda, capitaine en 1er au 1er régiment à Metz, est nommé commandant du génie à Commercy.

M. Vareigne, capitaine en 1er au 2e régiment à Montpellier, passe en Algérie.

M. Duboys, capitaine de 1re classe, employé à Nice, passe au 3e régiment.

M. Peyrot, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Sidi-bel-Abbès, passe en la même qualité à Castres.

M. Guillemot (Charles), capitaine de 1re classe, employé à Toulon, passe au 2e régiment.

M. Bizard, capitaine de 1re classe, employé à la Rochelle, passe au 2e régiment.

M. Richard (Joachim), capitaine de 1re classe, inspecteur des études à l'École Polytechnique, passe au 3e régiment.

M. Dehaye, capitaine en 1er, au 3e régiment, au camp de Sathonay, est classé à l'état-major et passe à Verdun.

M. Mathieu, capitaine en 1er au 1er régiment en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Dumont, capitaine de 1re classe, employé à Rennes, passe à Versailles.

M. Andreau, capitaine en 1er au 1er régiment, est nommé à l'emploi de trésorier au même corps.

M. Brunan, capitaine de 1re classe, employé à Belfort, passe à l'École d'application de Metz.

M. Laurent, capitaine en 1er au 2e régiment à Montpellier, est nommé commandant du génie à Villefranche.

M. Béral, capitaine de 1re classe, employé à Philippeville, passe au 2e régiment.

M. Mahieu, capitaine de 1re classe, employé à Versailles, est nommé inspecteur des études à l'École Polytechnique.

M. Le Blanc, capitaine de 2e classe, employé à Oran (Direction), passe au 1er régiment.

M. Allard, capitaine de 2e classe, employé à Paris (rive gauche), sera détaché du 1er régiment et continuera ses fonctions actuelles.

M. Mélard, capitaine de 2e classe, employé à l'École d'application de Metz, est classé au 3e régiment d'où il sera détaché à Sedan.

M. Tertrat, capitaine en 2e, détaché du 2e régiment à Tlemcen, est classé au 1er régiment et reste employé en Algérie.

M. Fritsch dit Lang, capitaine de 2e classe, employé à Alger, est classé au 2e régiment d'où il sera détaché pour continuer à servir en Algérie.

M. Lussan, capitaine en 2e, détaché du 1er régiment à Toulouse, est classé à l'état-major et reste employé à Toulouse.

M. Philippe, capitaine de 2e classe, employé à Metz, passe au 1er régiment.

M. Quinivet, capitaine de 2e classe, commandant du génie à Fort-Napoléon, est classé au 2e régiment, d'où il sera détaché pour continuer à servir en Algérie.

M. Calobar, capitaine de 2e classe, employé à Saïda, passe au 3e régiment.

M. Lourier, capitaine de 2e classe, commandant du génie à Tébessa, est classé au 3e régiment d'où il sera détaché pour servir en Algérie.

M. Sadoux, capitaine de 2e classe, employé à Alger, passe au 3e régiment.

M. Muntz, capitaine de 2e classe, employé à Strasbourg, est classé au 2e régiment, d'où il sera détaché à Strasbourg.

M. Mangin (Paul), capitaine de 2e classe, employé à Bone, passe à Grenoble.

M. Martin (Félix), capitaine de 2e classe, employé à Bone, passe à Nice.

M. Delair, capitaine de 2e classe, employé à Givet, passe en Algérie.

M. Depardieu, capitaine de 2e classe, employé à Sedan, passe en Algérie.

M. Boldy, capitaine de 2e classe, employé à Condé, passe en Cochinchine.

M. Grosjean, capitaine de 2e classe, employé à Nantes, passe en Cochinchine.

M. Ligneau, capitaine de 2e classe, employé à Oran, passe à Lyon.

M. Viroux, capitaine de 2e classe, employé à Bastia, passe à Saint-Omer.

M. Groloux, capitaine de 2e classe, employé aux îles d'Hyères, passe à Rennes.

M. Lang, capitaine de 2e classe, employé à Lyon, passe aux îles d'Hyères.

M. Allaire, capitaine de 2e classe, adjoint au professeur de fortification à l'école Saint-Cyr, passe à Toulon.

M. Pinonc, capitaine de 2e classe, employé à Bathna, passe à Montpellier.

M. Beurras, nouvellement promu capitaine au 2e régiment, passe au 1er, à Metz.

M. Lebourg, nouvellement promu capitaine au 1er rég., est classé à l'état-major, pour être employé dans les bureaux arabes en Algérie.

M. Duval-Laguierce, nouvellement promu capitaine

au 2e régiment en Algérie, est classé à l'état-major pour continuer à servir en Algérie.

M. Lafosse, nouvellement promu capitaine au 3e régiment, est classé à l'état-major, pour être employé à la Rochelle.

M. Dubois, nouvellement promu capitaine, employé à Digne, passe à Toulon.

M. Degombert, nouvellement promu capitaine au 2e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Belfort.

M. Devaux, nouvellement promu capitaine au 2e régiment en Algérie, est classé à l'état-major pour continuer à servir en Algérie.

M. Girol, nouvellement promu capitaine à la compagnie d'ouvriers du génie à Metz, passe à l'état-major et sera employé à Strasbourg.

M. Sambuc, nouvellement promu capitaine au 3e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Lyon.

M. Laurent (Pierre), nouvellement promu capitaine au 3e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Lille.

M. Delemet, nouvellement promu capitaine au 1er régiment en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Cherpin, nouvellement promu capitaine, détaché du 2e régiment à Metz, passe à l'état-major et reste employé à Metz.

M. Cantagret, nouvellement promu capitaine au 3e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Bastia.

M. Herbert, nouvellement promu capitaine au 3e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Arras.

M. Derbès, nouvellement promu capitaine au 1er régiment, passe à l'état-major et sera employé à Toulon.

M. Chérot, nouvellement promu capitaine au 2e régiment, passe à l'état-major et sera employé à Givet.

M. Doussot, nouvellement promu capitaine au 3e régiment en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Bernard, nouvellement promu capitaine au 1er régiment en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Tribié, nouvellement promu capitaine au 1er régiment en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Faure, nouvellement promu capitaine à la compagnie du 1er régiment stationnée dans les Etats-Romains, passe à l'état-major et sera employé à Nantes.

M. Durand de Villers, nouvellement promu capitaine en Algérie, passe à l'état-major et reste employé en Algérie.

M. Blanché-Arranlt, lieutenant en 1er au 1er régiment en Algérie, passe à l'état-major et continue à servir en Algérie.

M. Aron, lieutenant en 1er au 1er régiment au camp de Châlons, passe à l'état-major pour être employé à Lorient.

M. Denoux, lieutenant en 1er au 2e régiment, passe au 3e.

M. Rossel, lieutenant en 1er au 2e régiment, est classé à l'état-major et passe à Bourges.

M. Cauvin, lieutenant en 1er au 2e régiment en Algérie, passe à l'état major et continue à servir en Algérie.

M. Arvengas, lieutenant en 1er au 2e régiment, à Montpellier, est classé à l'état-major et passe en Algérie.

M. Ventre, lieutenant en 1er au 2e régiment à Montpellier, est classé à l'état-major et passe en Algérie.

M. Ledoc, lieutenant en 1er au 2e régiment à Montpellier, est classé à l'état-major et passe à Digne.

M. Boulc, lieutenant en 1er au 3e régiment à Arras, est classé à l'état-major et est nommé adjoint au professeur de fortification à l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr.

M. Demassieux, lieutenant en 1er au 1er régiment à Metz, est classé à l'état-major, et passe en Cochinchine.

M. Baitly, lieutenant en 1er au 3e régiment à Arras, passe à la compagnie d'ouvriers à Metz.

M. Picquet, lieutenant en 2e, désigné pour le 3e régiment, passe au 1er à Metz.

M. Gallet, lieutenant en 2e, désigné pour le 3e régiment, passe au 2e à Montpellier.

M. Thival, nouvellement promu sous-lieutenant au 1er régiment, passe au 3e.

M. Chabal, nouvellement promu sous-lieutenant au 2e régiment, passe au 1er.

M. Rose, nouvellement promu sous-lieutenant au 3e régiment, passe au 2e.

M. Bornecque, nouvellement promu sous-lieutenant à l'Ecole impériale polytechnique, passe au 3e régiment.

M. Brillen, nouvellement promu sous-lieutenant au 1er régiment, est nommé porte-drapeau au 2e.

M. Figaret, nouvellement promu sous-lieutenant au 3e régiment, passe au 1er.

M. Woirin, garde principal du génie, à Morlaix, passe à Brest.

M. Michaux, garde de 1re classe aux Rousses, passe à Langres.

M. Bières, garde de 1re classe, désigné pour le Mans, passe à la Rochelle.

M. Mariani, garde de 1re classe à Saumur, passe en Algérie.

M. Clérisse, garde de 1re classe à Blidah, passe à Napoléon-Vendée.

M. Manrice, garde de 1re classe à Brest, passe au dépôt des fortifications.

M. Radigois, garde de 1re classe à Macon, passe à Lyon (Direction).

M. Hervé, garde de 1re classe à La Rochelle, passe au Mans.

M. Thouillot, garde de 1re classe à Belfort, passe en Algérie.

M. Dubois, garde de 1re classe à Draguignan, passe à Toulon.

M. Glorieux, garde de 1re classe à la brigade topographique à Langres, passe à Chambéry.

M. Demoussan, garde de 1re classe, désigné pour l'Algérie, passe à Cherbourg.

M. Partarrieu, garde de 1re classe, rentrant de Cochinchine, passe à Brest.

M. Machefert, garde de 1re classe à Brest, passe à Quélern.

M. Bose, garde de 2e classe à Oran, passe à l'école régimentaire de Montpellier.

M. Mayeur, garde de 2e classe à La Calle, passe au fort de Joux.

M. Guiguet, garde de 2e classe à Villefranche, passe à Fort-l'Ecluse.

M. Fournier (Nicolas), garde de 2e classe au fort de Joux, passe à Besançon (Direction).

M. Mouton, garde de 2e classe à Sisteron, passe à Digne.

M. Léonard, garde de 2e classe à Sétif, passe à Wissembourg.

M. Leclerc, garde de 2e classe à Napoléon-Vendée, passe à Belle-Ile.

M. Desbreaux, garde de 2e classe, désigné pour le fort de Joux, passe à Belfort.

M. Levy, garde de 2e classe, désigné pour Lyon, passe à Macon.

M. Duhay, garde de 2e classe à l'Ecole régimentaire de Montpellier, passe à l'arsenal de construction à Metz.

M. Vierne, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 3e régiment à Arras, passe au Sénégal.

M. Mullet, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 2e régiment en Algérie, passe en Cochinchine.

M. Dalix, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe, au 2e régiment à Montpellier, passe en Algérie.

M. Moulon, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe, au 2e régiment en Algérie, passe en Cochinchine.

M. Thonle, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 2e régiment en Algérie, reste employé dans cette contrée.

M. Louvel, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 1er régiment au camp de Châlons, passe en Algérie.

M. Chanard, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe, au 2e régiment à Montpellier, passe à Nossi-Bé.

M. Giraud, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe, au 3e régiment à Arras, passe en Cochinchine.

M. Lejonne, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe, au 1er régiment à Metz, passe aux Rousses.

M. Puyt, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 3e régiment à Arras, passe à Valenciennes.

M. Darchicourt, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 1er régiment à Metz, passe au Sénégal.

M. Bassières, nouvellement promu au grade de garde de 2e classe au 1er régiment en Algérie, passe au Sénégal.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE

Par décision ministérielle du 9 janvier 1869 :

M. Vacoa, adjudant d'administration en 1er à Sidi-bel-Abbès, est désigné pour être employé à Paris.

M. Rius, adjudant d'administration en 2e à Tours, est désigné pour être employé à Paris.

M. Liénard, adjudant d'administration en 1er à Colmar, est désigné pour être employé à Paris.

M. Vinsonnaud, adjudant d'administration en 1er à Nevers, est désigné pour être employé à Paris.

M. Pierron, adjudant d'administration en 1er à Rennes, est désigné pour être employé à la division d'Oran.

M. Carreau, adjudant d'administration en 1er à Belfort, est désigné pour être employé à Tours.

M. Martin, adjudant d'administration en 1er à Châlons-sur-Marne, est désigné pour être employé à Nevers.

M. Ambrosini, adjudant d'administration en 2e à Strasbourg, est désigné pour être employé à la division d'Oran.

M. Modart, adjudant d'administration en 2e à Douai, est désigné pour être employé à la division de Constantine.

M. Rey, adjudant d'administration en 2e à Constantine, est désigné pour être employé à Douai.

M. Boré, adjudant d'administration en 1er à Laval, est désigné pour être employé à la division de Constantine.

M. Viel, adjudant d'administration en 2e à Mende, est désigné pour être employé à la division d'Alger.

M. Laones dit Lenne, adjudant d'administration en 2e à Lille, est désigné pour être employé à Perpignan.

M. Bruxolle, adjudant d'administration en 2e, titulaire de la division d'Alger, au congé à Strasbourg, est désigné pour être employé à Strasbourg.

M. Maurette, adjudant d'administration en 2e à Bordeaux, est désigné pour être employé à la division d'Alger.

M. Bonillard, adjudant d'administration en 2e à Strasbourg, est désigné pour être employé à Bordeaux.

M. Langlois, adjudant en 1er à Paris, est désigné pour être employé à Metz.

M. Prédat, officier d'administration de 1re classe à Bourges, est désigné pour être employé à Perpignan.

M. Otto, officier d'administration de 2e classe à Paris, est désigné pour être employé à Montpellier.

M. Coulauvrier, officier d'administration de 2e classe à Paris, est désigné pour être employé à Bourges.

M. Pioche, officier d'administration de 1re classe à Blidah, est désigné pour être employé à Lyon.

M. Robert, adjudant d'administration en 2e à Bayonne, est désigné pour la résidence de la division d'Alger.

M. Perret, adjudant d'administration en 2e à Mâcon, est désigné pour être employé à Strasbourg.

M. Pavy, adjudant d'administration en 2e à Paris, est désigné pour être employé à Strasbourg.

M. Brial, adjudant d'administration en 2e à Niort, est désigné pour être employé à Lille.

M. Lebrun, adjudant d'administration en 2e à Besançon, est désigné pour être employé à Bordeaux.

Par décision ministérielle du 18 janvier 1869 :

M. Lemaire, adjudant d'administration en 1er à Paris, est désigné pour la 3e division.

M. Monuel, adjudant d'administration en 2e à Lyon, est désigné pour la 6e division.

Par décision du 21 janvier 1869 :

M. Cresp, adjudant en 2e à Bastia, est désigné pour la 13e division.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Tourneur, adjudant-major en 1er à Toulouse, est chargé des détails de la 7e section d'ouvriers d'administration à Lyon.

M. Gaudé, adjudant d'administration en 2e à Rennes, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 12e division.

M. Commandeur, adjudant d'administration en 2e chargé des détails à la 7e section d'ouvriers d'administration à Lyon, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 16e division.

BUREAU DE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 2 janvier 1869, M. Périn, capitaine au 91e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Moselle, en remplacement de M. Lamorlette, promu au grade de chef de bataillon.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 16 janvier courant, le sieur Cosio, ancien sous-officier, a été nommé adjudant sous-officier, commis greffier près le 2e conseil de guerre de la province d'Oran.

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé qu'en témoignage de sa satisfaction, les noms des directeurs et moniteurs généraux des écoles régimentaires des corps de l'artillerie désignés ci-après, qui ont été signalés d'une manière honorable à l'inspection générale de 1868, pour les soins qu'ils ont donnés à l'enseignement, seraient insérés au *Journal militaire*, savoir :

DIRECTEURS.

Régiment d'artillerie—monté de la garde, M. Beaubouchet, lieutenant en 1er.

Régiment d'artillerie—à cheval, M. Teillard, lieutenant en 2e.

7e régiment d'artillerie—monté, M. Trébillon, lieutenant en 1er.

9e régiment d'artillerie—monté, M. Beunat, sous-lieutenant.

10e régiment d'artillerie—monté, M. Robert, lieutenant en 1er.

MONITEURS GÉNÉRAUX.

3e régiment d'artillerie—monté, Lefebvre, maréchal des logis chef.

5e régiment d'artillerie—monté, M. Detrée, maréchal des logis chef.

Le ministre de la guerre a décidé, sous la date du 26 décembre 1868, que la brigade de gendarmerie à cheval de Saint-Geoire (Isère) sera convertie en deux brigades à pied, dont l'une restera à Saint-Geoire et l'autre sera établie à Saint-Laurent-de-Mure, en remplacement de la brigade à cheval de cette résidence, qui sera transférée à Heyrieu.

D'après une autre décision, en date du 30 décembre 1868, la brigade de gendarmerie à cheval de Chavignon (Aisne) sera transférée à Vailly, chef-lieu du canton de ce nom.

Ecole normale de Gymnastique.

Etat nominatif de MM. les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et marins du 31e cours qui ont obtenu des prix et des mentions honorables, et qui leur ont été distribués le 20 janvier par M. le général de Lortigue, inspecteur général de l'Ecole.

OFFICIERS.

Ensemble.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. Prix unique. — M. Braechery, lieutenant au 47e d'infanterie.

1re mention. — M. Seingeot, sous-lieutenant au 14e d'infanterie.

2e mention. — M. Billet, sous-lieutenant au 19e d'infanterie.

Gymnastique.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre. Prix unique. — M. Turbart, sous-lieutenant au 67e d'infanterie.

1re mention. — M. Michaud, sous-lieutenant au 9e bataillon de chasseurs.

2e mention. — M. Carol, sous-lieutenant au 1er de marine.

Escrime à l'épée.

1re mention. — M. Turbert, sous-lieutenant au 67e d'infanterie.

2e mention. — M. Vesps, sous-lieutenant au 73e d'infanterie.

Equitation.

1re mention. — M. de Conchy, sous-lieutenant au 20e d'infanterie.

2e mention.—M. Martin, sous-lieutenant au 14e bataillon de chasseurs.

Chant.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. Prix unique. — M. Billet, sous-lieutenant au 19e d'infanterie.

1re mention. — M. Stutel, sous-lieutenant au 60e d'infanterie.

MONITEURS.

Enseignement.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — Verdoux, sergent au 39e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — Taranlet, sergent au 76e de ligne.

1re mention. — Génin, sergent au 25e d'infanterie.
2e — Durand, sergent au 41e d'infanterie.
3e — Guervin, sergent au 9e bat. de chass.

Ensemble.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — Viney, caporal au 3e régiment du génie.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — Peretti, sergent au 12e d'infanterie.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 3e prix. — Darhampé, second-maître, équipage de la flotte.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur 4e prix. — Loguénie, sergent au 1er bataillon de chass.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine 5e prix. — Hertzog, sergent au 98e d'infanterie.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre, 6e prix. — Monpérin, sergent au 54e d'infanterie.

1re mention. — Otton, caporal au 16e bat. de chass.
2e — Meriotte, caporal au 92e d'infanterie.
3e — Trochon, caporal au 95e d'infanterie.
4e — Rousseau, brigadier au 8e lanciers.
5e — Joly, sergent au 47e d'infanterie.
6e — Malba, second-maître, équip. de la flotte.
7e — Litardy, second-maîtr., équip. de la flotte.
8e — Macabiès, caporal au 58e d'infanterie.
9e — Sainsorny, caporal au 74e d'infanterie.
10e — Perrin, caporal au 13e bat. de chass.
11e — Damoulin, caporal au 3e grenadiers de la garde.
12e — Lecuit, second-maître, équipage de la flotte.
13e — Simon, caporal au 8e bat. de chass.
14e — Lambert, sergent au 82e d'infanterie.
15e — Puissant, caporal au 25e d'infanterie.

Gymnastique.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — Suas, sergent, au 3e de marine.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — Tréhion, second-maître, équipage de la flotte.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 3e prix. — Rognard, caporal au 23e d'infanterie.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. 4e prix. — Cohade, caporal au 86e d'infant.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. 5e prix. — Césari, sergent au 58e d'infant.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre. 6e prix. — Dessieux, caporal au 2e régiment du génie.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre. 7e prix. — Monnot, second-maître, équipage de la flotte.

1re mention. — Artigues, caporal au 67e d'infanterie.
2e — Houssay, sergent au 88e d'infanterie.
3e — Pignerel, quartier-maître, équipage de la flotte.
4e — Le Bonrriquo, quartier-maître, équipage de la flotte.
5e — Sintier, quartier-maître, équipage de la flotte.
6e — Pouget, caporal au 27e d'infanterie.
7e — Bouleuns, caporal au 93e d'infanterie.
8e — Piton, caporal au 24e d'infanterie.
9e — Nanlet, caporal au 14e bataillon.
10e — Verrin, caporal au 18e bataillon.
11e — Mousseau, caporal au 94e d'infant.
12e — Troesler, caporal au 77e d'infant.
13e — Bizion, second-maître, équipage de la flotte.
14e — Bouzigue, sergent au 32e d'infanterie.
15e — Gacha, caporal au 41e d'infanterie.
16e — Caccianguerra, caporal au 96e d'infant.
17e — Lesaout, quartier-maître, équipage de la flotte.
18e — Jacques, second-maître, équipage de la flotte.

Exercice d'application.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — Boos, caporal au 84e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. 2e prix. — Cusset, caporal au 11e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre. 3e prix. — Boulonne, caporal au 93e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. 4e prix. — Le Bars, second-maître, équipage de la flotte.

1re mention. — Rannou, second-maître, équipage de la flotte.
2e — Eugène, quartier-maître, équipage de la flotte.
3e — Leguern, quartier-maître, équipage de la flotte.
4e — Diehl, caporal au 12e bataillon.
5e — Toucheman, caporal au 73e d'infant.
6e — Kervaso, quartier-maître, équipage de la flotte.
7e — Philippot, brigadier au 1er régiment du train.
8e — Durmort, sergent au 2e grenadiers de la garde.
9e — Renard, brigadier au 9e chasseurs.
10e — Muraine, caporal au 17e bataillon.
11e — Tolini, sergent au 99e d'infanterie.
12e — Manjean, sergent au 1er rég. du génie.

Chant.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la marine. 1er prix. — Despalangues, sergent au 2e de marine.

Une médaille d'argent accordée par le ministère de la guerre. 2e prix. — Petitfour, quartier-maître, équipage de la flotte.

1re mention. — Alix, brigadier au 5e chasseurs.
2e — Joly, sergent au 47e d'infanterie.
3e — Losserand, sergent au 49e d'infant.
4e — Gombert, second-maître, équipage de la flotte.
5e — Pelon, caporal au 91e d'infanterie.
6e — Vinot, caporal au 18e d'infanterie.
7e — Martin, sergent au 6e d'infanterie.
8e — Hertzog, sergent au 98e d'infanterie.
9e — Mathe, second-maître, équipage de la flotte.
10e — Anthon, sergent au 30e d'infanterie.

La solde des officiers de l'armée.

L'armée n'ignore pas que, depuis l'avénement de l'Empereur Napoléon III, le souverain et ses ministres de la guerre ont cherché, par tous les moyens légaux, à améliorer le sort du soldat et celui de l'officier.

S. Exc. le maréchal Niel a obtenu qu'une augmentation de solde considérable fût accordée aux officiers et assimilés de tous les grades.

Cette mesure qui doit être complétée au 1er janvier 1871, vient de recevoir, à partir du 1er janvier 1869, un commencement d'exécution dont nos officiers sauront gré au gouvernement impérial.

A propos de cette bienveillante mesure et avant d'en indiquer les dispositions principales, — car le tableau inséré au *Journal militaire-officiel* la fait connaître dans tous ses détails, — nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs militaires une analyse rapide des différentes phases par lesquelles *la solde, paie ou traitement* des officiers a passé depuis un siècle et demi.

La solde fut réglée, dans le principe et à plusieurs reprises, par les ministres Leblanc, Dangervilliers, d'Argenson. En 1718, les tarifs subirent des variations. Il en fut de même en 1722, en 1735, en 1749. En 1758 la solde fut fixée et déterminée à raison du pied de paix ou du pied de guerre par Choiseul. Une augmentation considérable fut accordée aux hommes de troupe en 1788. Vint en 1792 un décret qui fait acquitter le traitement des militaires de tous les grades en assignats ou papier, tombé dans un discrédit tel, qu'avec ce papier des généraux ne pouvaient, à la lettre, se procurer moyennant un mois de solde une paire de bottes. En 1793, on fut obligé de revenir sur cette loi, et on accorda en argent métallique : *huit francs par mois* aux officiers de tous les grades, y compris le général en chef d'une armée, et dix centimes par jour aux hommes de troupe, en sorte que ces derniers étaient infiniment plus riches que leurs chefs, puisqu'on leur donnait avec cet argent monnayé des prestations en nature. Cela dura jusqu'en 1797 (12 mai). Une loi établit alors que la solde serait acquittée en valeurs métalliques et qu'elle serait la même, selon le grade, pour toutes les armes.

La solde, qui n'avait presque jamais été alignée depuis 1792, hormis à l'armée d'Italie du général Bonaparte, commence à être enfin payée régulièrement. Celle de la troupe reçut un accroissement en 1799, mais alors les tarifs commencèrent à recevoir une complication qui subsiste encore aujourd'hui, et qui a bien quelque raison d'être, si l'on admet que les traitements doivent être, autant que possible, équilibrés sur les dépenses probables, sur les charges reconnues et admises.

En 1806, la solde du fantassin fut portée à 45 centimes, — jamais elle n'avait été aussi élevée, — et augmentée de deux centimes en 1829. Mais l'ordonnance qu'on peut regarder comme constitutive pour la réglementation, le tarif du traitement en deniers des officiers, est celle du 25 décembre 1837, qui resta sans modifications jusqu'en 1866.

Pendant tout ce laps de temps, c'est-à-dire près de trente années, et malgré l'augmentation successive des objets nécessaires à l'existence, la solde des officiers (solde brute, bien entendu) de tous grades, fut réglée ainsi : Maréchal de France, 30,000 fr. (n'a pas varié); général de division, 15,000 ; de brigade, 10,000 ; colonel, de 5,000 à 6,250, en raison de l'arme de l'officier ; lieutenant-colonel, de 4,300 à 5,300 fr.; chef de bataillon, d'escadron ou major, de 3,600 à 4,500; capitaines, suivant l'arme et la classe, de 2,000 à 2,800 ; lieutenant, de 1,450 à 1,800 ; sous-lieutenant, 1,350.

En 1866, sous le ministère du maréchal Randon, les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de toutes les armes virent leur solde augmentée de 150 fr., et, à partir du 1er janvier 1867, leurs traitements reçurent une seconde augmentation de 50 fr. pour les capitaines de 1re et 2e classe, de 150 fr. pour les lieutenants, de 200 fr. pour les sous-lieutenants.

Quant aux traitements des officiers généraux ou supérieurs et assimilés, aucune augmentation ne leur fut accordée. L'année dernière, on s'aperçut que la solde de ces officiers n'était plus en harmonie avec leur position, avec leurs besoins, avec leurs dépenses forcées, et que, relativement, elle était au-dessous de celle des officiers des grades inférieurs. Tel capitaine, par exemple, touchait 3,000 fr. de solde brute, tandis que le chef d'escadron ou de bataillon de la même arme n'avait que 4,500 francs, 1,500 fr. à peine de différence dans le traitement de ces deux grades si différents.

Les officiers généraux, surtout, se trouvaient dans une position pécuniaire fâcheuse.

Le Corps législatif et le Sénat comprirent les motifs que fit valoir le ministre de la guerre et se prêtèrent de bonne grâce à une augmentation de traitement pour les grades supérieurs, en sorte que des tarifs nouveaux règlent aujourd'hui, de la manière suivante, la solde des officiers de tous grades. M. le ministre a obtenu également une augmentation relativement et naturellement plus faible pour les officiers déjà augmentés, du grade de sous-lieutenant à celui de capitaine.

La garde impériale seule, qui jouit d'une solde spéciale élevée, ne participe pas à cette mesure.

La solde du général de division sera : en 1869 de 16 mille francs, — de 17 mille en 1870, — de 18 mille en 1871. — Généraux de brigade de : 10,667 en 1869, — 11,333 en 1870, — 12,000 en 1871.

Colonels : 6,667 — 7,083 — 7,500, selon les années. — Lieutenants-colonels : 5,533 — 5,767 — 6,000. — Chefs de bataillon, escadrons, majors : 4,700 — 4,900 — 5,100. — Capitaines de 1re classe : 3,067 — 3,133, — 3,200 ; — de seconde classe : 2,667 — 2,733 — 2,800. — Lieutenants : 2,150 — 2,200 — 2,250. — Sous-Lieutenants : 1,750 — 1,800 — 1,850.

Ces tarifs varient de quelques centaines de francs pour les officiers supérieurs, à raison de l'arme. Les traitements les plus élevés sont ceux de la légion de gendarmerie d'Afrique; les moins élevés, ceux de l'état-major des places.

On voit que les augmentations (lorsqu'en 1871 la solde aura atteint son chiffre normal), seront de 3,000 francs pour les généraux de division, de 2,000 pour ceux de brigade, de 1,000 à 1,300 francs pour les colonels, de 500 à 900 pour les lieutenants-colonels, de 400 à 700 pour les chefs de bataillon, d'escadrons et majors, de 200 pour les capitaines, de 150 pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Ces augmentations rétablissent, pour les généraux et pour les officiers supérieurs, l'équilibre rompu depuis deux ans en faveur des autres officiers.

Le traitement des maréchaux est le seul qui ne subisse aucun changement. Cela s'explique par cette cause que tous ou à peu près sont pourvus de grands commandements ou placés dans de hautes positions rétribuées en dehors du traitement de maréchal. Les maréchaux Randon et Forey ne sont pas dans cette catégorie. Tous ont, en outre, les 30 mille francs de dotation attribués aux sénateurs.

Un autre bienfait spécial aux officiers généraux et des divers états-majors ou membres de l'intendance qui sont dans le cas de passer, du jour au lendemain, de l'activité à la disponibilité pour causes indépendantes de leur volonté, c'est d'avoir affecté pendant six mois à ces officiers une solde spéciale de disponibilité plus élevée que la solde brute d'activité, mais dénuée de tout accessoire.

Cette mesure met les officiers que nous venons de citer en état de conserver pendant six mois une position pécuniaire convenable, leurs chevaux, leurs domestiques, etc. Au bout de six mois il est bien rare que l'officier, lorsqu'il le désire, ne soit pas replacé.

La solde de disponibilité pendant les six premiers mois est fixée : pour le général de division à 17,800 en 1869 — 18,800 en 1870 — 19,800 en 1871 ; — pour le général de brigade : 11,867 — 12,533 — 13,200 ; — colonel : 7,627 — 8,043 — 8,460 ; — lieutenant-colonel : 6,373 — 6,607 — 6,840 ; — chef d'escadron : 5,420 — 5,620 — 5,820 ; — capitaine de 1re classe : 3,427 — 3,493 — 3,560 ; — de 2e classe : 3,027 — 3,093 — 3,160 ; — lieutenant de l'état-major particulier du génie : 2,510 — 2,560 — 2,610.

Après les six premiers mois, la solde de disponibilité est à peu de chose près semblable à ce qu'elle était avant 1869 ; l'augmentation est peu sensible.

Enfin l'indemnité pour frais de représentation a été augmentée d'une façon assez notable.

Nous avons déjà indiqué ces améliorations à l'époque de la discussion du budget de la guerre si habilement défendu par S. Exc. le maréchal Niel. Aujourd'hui nous croyons inutile de donner les nouveaux tarifs complets puisqu'on les trouve au *Journal militaire officiel*, n° 44 du 2e semestre 1868.

PIERRE DE LACOUE.

Une brillante et gracieuse création poétique appelle, en ce moment, à l'Odéon tous ceux que les œuvres délicates de l'esprit ont encore le pouvoir de charmer. Le titre de celle-ci est le *Passant*; son auteur est M. François Coppée. Mais pourquoi mêler ici aux sévères réalités des choses militaires la rêve d'une si fraîche imagination ? M. François Coppée appartient au personnel des bureaux de la guerre, où nous avons aussi connu et aimé son digne père. Voilà pourquoi nous revendiquons le privilége de constater le succès du jeune poëte et les espérances qui s'attachent à son premier laurier dramatique.

DE LÉPINE.

ERRATUM. — C'est par erreur que, dans le premier feuilleton de la nouvelle militaire, intitulée *Bleu et Blanc*, figure le nom du général *Canclaux* ; c'est celui de *Carteaux* qu'il faut lire.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er février 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire.
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un capitaine du 2e de zouaves (promotion du 3 mars 1865) demande à permuter avec un adjudant-major d'infanterie de ligne ou des chasseurs à pied d'une ancienneté de grade égale ou moindre.
S'adresser sans retard à M. Brissaud, capitaine au 2e de zouaves, en congé à Nieul par Limoges (Haute-Vienne). (6)

— Un capitaine-trésorier d'infanterie désire permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi de trésorier.
S'adresser à M. Perrette, capitaine au 49e, à La Rochelle. (8)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison dans le Midi, et dont le régiment est rentré d'Afrique récemment, désire trouver un permutant dans un régiment permanent d'Afrique.
S'adresser à M. Glauché, rue d'Hauteville, 5, Paris. (9)

— Un capitaine d'infanterie, dans une garnison très-avantageuse et proposé pour l'emploi de trésorier, désire permuter avec un titulaire. (3)

— Un capitaine d'infanterie de ligne désire permuter avec un capitaine d'infanterie de marine ou de tirailleurs algériens. — Écrire aux initiales A... Z..., à Lyon, poste restante. (377)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour l'emploi de capitaine d'habillement, désire permuter avec un titulaire. — S'adresser à M. Loguéronic, boulevard Rochechouart, 100. (13)

— M. Charles Buffi de Pontevez, capitaine au 90e, en garnison à Metz (Moselle), demande à permuter avec un de ses camarades des bataillons légers d'Afrique, des tirailleurs algériens ou de la légion étrangère. (10)

— M. Souchon, capitaine au 3e de cuirassiers, en garnison à Versailles, demande à permuter avec un capitaine des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (12)

Le 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : un piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

Le 2e régiment de dragons, à Cambrai, demande un brigadier sellier ou un bon ouvrier pouvant remplir cet emploi. — S'adresser au maître sellier.

Le 48e de ligne, à Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite clarinette, une clarinette solo, piston solo et baryton solo. 4 places de 1re classes sont vacantes. — S'adresser au chef de musique.

Le 60e de ligne, à Antibes, demande un sous-chef de musique (flûte ou clarinette). — S'adresser au colonel.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonnes la petite ligne . . . » 50 (La ligne

Réclame . . . . 2 fr.

Faits-Paris 4

Demandes des conseils d'administration. . . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.

4 fr. — deux

6 fr. — trois

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 7. — 1er FÉVRIER 1869.

Paris, 31 janvier 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 4 janvier 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade les lieutenants des bataillons de chasseurs à pied de 2e classe désignés ci-après, savoir :

MM.		Rang.
Dupont (L. G.),	du 10e bataillon,	24 juin 1865.
Domenec,	du 5e —	id.
Perrin,	du 10e —	13 août 1865.
Dupont (L. A. A.),	du 14e —	id.
Bonniot,	du 3e —	id.
Thomas (F. A.),	du 7e —	id.
Grosse,	du 2e —	id.
Lasserre,	du 15e —	10 janvier 1866.
Urvoy de Closmadeuc,	du 20e —	id.
Lallemeut,	du 18e —	id.
Falque,	du 5e —	14 février 1865.
Beullard,	du 1er —	id.
Gas,	du 15e —	12 mars 1866.
Sardou,	du 13e —	id.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Par décret en date du 27 janvier 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, M. Martin, chef d'escadron à l'état-major de l'artillerie et professeur de sciences appliquées à l'Ecole d'artillerie de la garde impériale, a été promu au grade de lieutenant-colonel hors tour, et a été admis à faire valoir ses droits à la retraite ; sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

ARTILLERIE.

Par décret du 27 janvier 1869, ont été promus :

Au grade de garde principal.

Les 6 gardes de 1re classe ci-après :

M. Cadenat, chef artificier à Vincennes, direction d'artillerie de Paris, en rempl. de M. Bourdot, décédé.

M. Passaga, employé à Saumur, direction d'artillerie de Nantes, en rempl. de M. Bréat, retraité.

M. Buard, employé à Montpellier, direction d'artillerie de Perpignan, en rempl. de M. Lefebvre, retraité.

M. Riondet, employé à la direction d'artillerie de La Fère, en rempl. de M. Arnold, retraité.

M. Hénique, employé à Saint-Omer, direction d'artillerie de Douai, en rempl. de M. Lapp, retraité.

M. Henry, employé à la direction d'artillerie de Grenoble, en rempl. de M. Antoine, décédé.

Au grade de garde de 1re classe.

Les 10 gardes de 2e classe ci-après :

3e tour (choix), M. Lamert, employé au Ministère de la guerre, 3e direction (artillerie), en rempl. de M. Chapuis, retraité.

1er tour (ancienneté), M. Dalard, employé à la direction d'artillerie de Lyon, en rempl. de M. Jicquel, retraité.

2e tour (choix), M. Farreyre, employé à la direction d'artillerie de Toulouse, en rempl. de M. Cadenat, promu.

3e tour (choix), M. Maillard, employé à Vincennes, direction d'artillerie de Paris, en rempl. de M. Passaga, promu.

1er tour (ancienneté), M. Bruneau, employé à l'Ecole d'artillerie de Vincennes, en rempl. de M. Buard, promu.

2e tour (choix), M. Vignoles, employé à la direction d'artillerie de Perpignan, en rempl. de M. Riondet, promu.

3e tour (choix), M. Siadous, employé à la direction d'artillerie de Toulouse, en rempl. de M. Hénique, promu.

1er tour (ancienneté), M. Lacombe, employé à la direction d'artillerie de Douai, en rempl. de M. Henry, promu.

2e tour (choix), M. Magnier, employé à l'état-major du général commandant l'artillerie en Algérie, à Alger.

3e tour (choix), M. Rabsche, employé à Longwy, direction d'artillerie de Metz, en rempl. de M. Doy, décédé.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Péré, maréchal des logis, sous-chef artificier au 1er régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Fouard, retraité.

M. Henry, chef artificier au 2e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Lamart, promu.

M. Courtine, adjudant sous-officier au 3e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Dalard, promu.

M. Olivier, adjudant sous-officier au 4e régiment d'artillerie-monté, en rempl. de M. Farreyre, promu.

M. Giraud, adjudant sous-officier au 11e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Magnier, promu.

M. Rueb, chef artificier au 12e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Vignoles, promu.

M. Tincelin, chef artificier au 15e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Siadous, promu.

M. Branger, maréchal des logis chef au 16e régiment d'artillerie—pontonniers, en rempl. de M. Lacombe, promu.

M. Trabut, gardien de batterie de 1re classe à la direction d'artillerie de Toulon, en rempl. de M. Dachary, retraité.

M. Chambaud, gardien de batterie de 1re classe à la direction d'artillerie d'Alger, en rempl. de M. Vossler, retraité.

M. Authemau, maître poudrier à la poudrerie du Ripault, en rempl. de M. Bruneau, promu.

M. Vagner, adjudant sous-officier au régiment d'artillerie—monté de la garde impériale, en rempl. de M. Viéville, retraité.

M. Clément, maréchal des logis fourrier au régiment d'artillerie—à cheval de la garde impériale, en rempl. de M. Girard, retraité.

M. Barril, adjudant sous-officier au 5e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Maillard, promu.

Au grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

Les deux contrôleurs de 2e classe ci-après :

M. Amet, employé au bureau des douanes de Rouen, en rempl. de M. Coffin, retraité.

M. Labat, employé à Montpellier, direction d'artillerie de Perpignan, en rempl. de M. Pierre, décédé.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Sauvial, chef armurier de 1re classe au 64e régiment de ligne, en rempl. de M. Amat, promu.

M. Broch, compagnon à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, en rempl. de M. Mino, mis en réforme.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret en date du 30 janvier 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a promu dans le corps des équipages militaires :

A deux emplois de lieutenant-colonel.

2e régiment.

M. Donius, chef d'escadron commandant le 5e escadron.

3e régiment.

M. Daguet, chef d'escadron commandant le 4e escadron.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Sol, général de division, commandant la 19e division militaire, est placé, par décision impériale du 20 janvier, à dater du 14 février, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR.

M. Aubry, capitaine d'état-major de 1re classe, employé au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 1er corps d'armée.

OFFICIERS DE SANTÉ MILITAIRES.

M. Balech, médecin-major de 2e classe au 20e de ligne, promu à la 1re classe, passe au 27e de ligne.

M. Constantin, médecin-major de 2e classe au 1er chasseurs à cheval, promu à la 1re classe, passe au 69e de ligne.

M. Clerambourt, médecin-major de 2e classe du 4e lanciers, passe au 20e de ligne.

M. Taulera, médecin-major de 2e classe du 1er de ligne, passe au 1er chasseurs à cheval.

M. Nublat, médecin-major de 2e classe du 4e chasseurs d'Afrique, passe au 12e chasseurs à cheval.

M. Arnould, médecin-major de 2e classe de l'hôpital militaire de Valenciennes, passe à l'Ecole impériale spéciale militaire.

M. Casses, médecin-major de 2e classe au 4e voltigeurs de la garde impériale, passe au régiment étranger.

M. Le Pelletier, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital d'Amélie-les-Bains, promu médecin-major de 2e classe, passe au 91e de ligne.

M. Thomas, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital du Gros-Caillou, promu médecin-major de 2e classe, passe au 4e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Bernard, médecin aide-major de 1re classe de l'Ecole impériale spéciale militaire, promu médecin-major de 2e classe, passe au 3e régiment de chasseurs à cheval.

M. Belay, médecin aide-major de 2e classe de l'hôpital de Vincennes, promu médecin-major de 2e classe, passe au 3e de ligne.

M. Guimberteau, médecin aide-major de 2e classe de l'Ecole impériale de cavalerie, promu médecin-major de 2e classe, passe au 49e de ligne.

M. Hecherolle, médecin aide-major de 2e classe de l'hôpital de Cambrai, promu médecin-major de 2e classe, passe au 80e de ligne.

M. Ricque, médecin aide-major de 2e classe de la garde de Paris, promu médecin-major de 2e classe, passe au 1er de ligne.

M. de Coussaux, médecin aide-major de 2e classe de la garde de Paris, promu médecin-major de 2e classe, passe au 4e lanciers.

M. Emery-Desbrousses, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital militaire de Dunkerque, passe à l'Ecole impériale spéciale militaire.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Riboulet, comptable de 2e classe, disponible à Metz, est désigné pour Maubeuge.

M. Marotte, adjudant en 1er, disponible, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

M. Pellotier, adjudant en 1er, à Paris, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 6e division.

M. Volmar, adjudant en 2e, à Lyon, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

M. Million, adjudant en 2e, à Lyon, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 1re division.

M. Paschal, adjudant en 2e, à Metz, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 1re division.

M. Audille, sous-officier d'administration, à Bourges, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 18e division.

Garde nationale mobile.

Par décret du 23 janvier 1867, M. des Moutis (Charles) lieutenant de cavalerie démissionnaire, a été nommé au grade de chef de bataillon commandant le 2e bataillon de la garde nationale mobile du département de l'Orne.

Par décret du 27 janvier, ont été nommés dans la compagnie de francs-tireurs de Lamarche (Vosges), aux emplois désignés ci-après, savoir :

A l'emploi de capitaine.

M. Lapicque, lieutenant de la compagnie, en remplacement de M. Meuestrel, démissionnaire.

A l'emploi de lieutenant.

M. Dubois, sous-lieutenant de la compagnie.

A l'emploi de sous-lieutenant.

M. de Poutier, propriétaire.

Écoles régimentaires.

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre a décidé qu'en témoignage de sa satisfaction, les noms des directeurs et moniteurs généraux des écoles régimentaires des corps de la garde impériale et de ceux d'infanterie et de cavalerie de la ligne, désignés ci-après, qui ont été signalés d'une manière honorable à l'inspection générale de 1868, pour les soins qu'ils ont donnés à l'enseignement, seraient insérés au *Journal militaire*, savoir :

DIRECTEURS

GARDE IMPÉRIALE.

Infanterie.

Rég. de gendarmerie. Brem, lieutenant.
2e rég. de grenadiers. Detelle, sous-lieutenant.
2e rég. de voltigeurs. Delonis, lieutenant.
3e — De Battisti, lieutenant.
4e — Durand, lieutenant.

Cavalerie.

Rég. de lanciers. Boisdefré, lieutenant.
Garde de Paris. Carrière, lieutenant.
— Giraud, lieutenant.

INFANTERIE DE LIGNE.

4e rég. d'infanterie. Beaugier, sous-lieutenant.
13e — Meze, sous-lieutenant.
16e — Courtot, capitaine.
24e — Boisselier, lieutenant.
25e — Ragaine, lieutenant.
26e — Grisard, lieutenant.
28e — Pucheu, sous-lieutenant.
— — Madeline, lieutenant.
29e — Bertin, lieutenant.
30e — Tournier, lieutenant.
33e — Castaing, lieutenant.
61e — De la Rivière, lieutenant.
72e — Saint-Martin, lieutenant.
74e — Gastinleau, lieutenant.
— — Bonvier de Lamotte de Gepoy, sous-lieutenant.
78e — De Fraguier, sous-lieutenant.
85e — Wanhout, lieutenant.
91e — Grégoire, lieutenant.
96e — Ernst, sous-lieutenant.
98e — Sarrade, lieutenant.
1er rég. de tiraill. algér. De Lammerz, chef de bataillon.
— — Rousseau, sous-lieutenant.
2e — Vagnon, lieutenant.
3e — Montignault, lieutenant.
— — Lelorrain, lieutenant.
— — Lalanne des Camps, lieutenant.
10e bat. de chas. à pied. Quitteray, lieutenant.
11e — Colomb, sous-lieutenant.
13e — Pillon, sous-lieutenant.
15e — Fevereau, sous-lieutenant.
16e — Diehl, lieutenant.
17e — Pevot, lieutenant.

CAVALERIE DE LIGNE.

3e rég. de cuirassiers. Casadavant, capitaine.
4e — Pelletier, lieutenant.
6e — Retournard, capitaine.
3e rég. de dragons. Parassols, lieutenant.
5e rég. de lanciers. De Campou, lieutenant.
3e rég de chasseurs. D'Aviau de Piolant, sous-lieuten.
12e — De la Pierre, sous-lieutenant.
1er rég. de chass. d'Afr. Servat de Laisle, sous-lieuten.

MONITEURS GÉNÉRAUX.

GARDE IMPÉRIALE.

Rég. de gendarmerie. Gervaise, maréchal des logis.
3e rég. de voltigeurs. Rivet, sergent-major.
4e — Ilnet, sergent-major.
Garde de Paris. Masson, maréchal des logis.
— Evrard, brigadier.
— Cherrière, brigadier.
25e rég. d'infanterie. Singuerlin, sergent-major.
26e — Malbay, sergent-major.
29e — Puchot, sergent-major.
30e — Zablot, sergent-major.
46e — Grandjean, sergent-major.
65e — Masson, sergent-major.
68e — Audibert, sergent-major.
72e — Fabre, sergent-major.
74e — Lelorrain, adjudant sous-officier.
— — Four, sergent-major.
75e — Valet, sergent-major.
76e — Potheau, adjudant sous-officier.
78e — Aubry, sergent-major.
91e — Husson, sergent-major.
96e — Prélot, sergent-major.
98e — Decurey, sergent-major.
11e bat. de chass. à pied. Massot, sergent-major.
1er rég. de tiraill. algér. Tourret, adjudant sous-officier.
2e — Schambion, sergent-major.
3e — Louvet, sergent-major.
3e — De Rolland, sergent.

CAVALERIE DE LIGNE.

6e rég. de cuirassiers. Willig, maréchal des logis chef.
7e rég. de dragons. Bosc, adjudant sous-officier.
5e rég. de chasseurs. Jevain, maréchal des logis.
8e — Hertrich, maréchal des logis.

Par décision impériale du 16 janvier, l'officier général commandant l'Ecole impériale d'application d'état-major, réunira dorénavant à ses fonctions celle de membre du comité consultatif de cette arme.

Exposé de la situation de l'Empire.

GUERRE.

L'exposé de la situation de l'Empire a été publié au moment où paraissait notre dernier numéro ; reproduit par le *Journal officiel*, et, d'après lui, répété par les feuilles politiques de toutes nuances, nous nous bornerons à le résumer ici succinctement, en ce qui concerne le département de la guerre.

Opérations militaires. — Aucune opération militaire n'a été entreprise ou poursuivie dans le cours de 186 Nous n'avons hors du territoire d'autres troupes que celles qui veillent à la sûreté du Saint-Père.

Organisation et recrutement. — La loi du 1er février 1868, qui organise les forces militaires de la France, est en pleine exécution. Elle est appliquée à la classe de 1867; les conseils de révision ont formé en même temps le contingent de l'armée et celui de la garde nationale mobile;

12,704 jeunes soldats se sont fait remplacer;

8,740, usant des dispositions transitoires de la loi, ont obtenu leur exonération.

Bon nombre de jeunes gens qui avaient la faculté de s'exonérer ont préféré se faire remplacer.

La première portion de la classe de 1867 a été mise en route du 15 au 20 octobre; elle s'élève à 62,000 hommes qui, défalcation faite des non-valeurs, donneront 40,000 incorporations pour l'armée de terre et 8,000 pour l'armée de mer.

La deuxième portion du contingent de la classe de 1867 a été appelée dans les dépôts d'instruction à partir du 15 décembre 1868; comme celle de la classe de 1866, elle accomplira en une fois les deux périodes d'exercices réglementaires.

L'article 13 modifié de la loi sur le recrutement porte que les appelés qui, postérieurement à la décision du conseil de révision, tomberont dans un cas légal d'exemption, seront, sur leur demande, renvoyés dans leurs foyers et ne pourront plus être rappelés qu'en temps de guerre. Cette disposition, en droit, ne concerne que les classes à venir; le Ministre de la guerre en a fait l'application aux militaires déjà incorporés; 3,600 familles ont bénéficié de cette mesure de bienveillance.

Effectif de l'armée active, de la réserve et de la garde nationale mobile. — L'effectif de l'armée, au 1er décembre 1868, se décompose ainsi :

Intérieur....	378.852
Algérie.....	64.531
Italie.......	5.328
	(448.711

Si l'on déduit de ce total 114,431 hommes en congé, on ne trouve réellement sous les drapeaux que 334,280 hommes, chiffre bien inférieur à l'effectif normal budgétaire. Sans à reprendre avec plus d'énergie, pendant l'été, les exercices et l'enseignement des troupes, des congés de semestre ont été accordés, pour l'automne et l'hiver, dans tous les corps, en plus grand nombre que jamais, immédiatement après la levée des camps ou la clôture de la période d'instruction par l'inspecteur général.

L'effectif de la réserve (198,546 hommes) réuni à l'effectif de l'armée active (448,711), donne un total général de........................ 647.257 hommes.

Si on y ajoute le chiffre actuel des jeunes gens de la garde nationale mobile, défalcation faite des non-valeurs, ci.................. 381.723 »

L'ensemble de nos forces s'élève à 1.028.960 hommes.

Il importe de remarquer que le département de la guerre est entré, dès à présent, dans l'économie de la loi du 1er février 1868, en ne conservant que cinq contingents sous les drapeaux, et en appliquant aux plus anciens le bénéfice du renvoi dans la réserve, après un maximum de cinq ans de service.

Garde nationale mobile. — Une décision impériale du 28 mars 1868 ayant réglé tout ce qui concerne l'organisation de la garde nationale mobile, rien n'a été négligé pour que cette opération fût bien comprise de tous et sagement exécutée. Sous ce double rapport, les résultats obtenus sont complets; partout, les populations que l'on avait cherché à effrayer comme d'un fantôme ont saisi le sens vrai, le sens patriotique de la loi, et, dans la plupart des localités, la jeunesse s'est fait porter spontanément sur les contrôles. Les trois classes, antérieures à celles de 1867, ont fourni à la garde nationale mobile 255,336 hommes, et la classe de 1867 110,319.

La formation des cadres s'accomplit avec beaucoup de succès; les emplois d'officier sont recherchés par les hommes les plus recommandables; dans un excellent esprit; beaucoup d'anciens militaires saisissent le moyen de se rattacher encore à l'armée; d'autres, qui n'ont jamais servi, mettent à la disposition du pays la vigueur de leur bras et toute l'énergie de leur patriotisme.

Des compagnies de francs-tireurs s'étaient formées spontanément, dans l'Est, dès que les événements d'Allemagne avaient pu faire prévoir un conflit européen. Ces compagnies, au nombre de dix, ont adhéré à l'organisation qui les rattache, à titre de volontaires, à la garde nationale mobile, en leur laissant tout ce qui est compatible avec le régime légal.

Recrutement de la garde impériale. — Le service actif étant à l'avenir réduit à cinq ans, il devenait impossible d'effectuer, dans les corps de la ligne, des prélèvements continuels pour le recrutement de la garde impériale. Un décret du 26 octobre 1868 dispose que les militaires de tous les corps de la garde impériale seront désormais divisés en deux classes dont la seconde sera formée de jeunes gens provenant des appels ou d'engagés volontaires.

Les soldats de deuxième classe de la garde ont une solde sensiblement inférieure à celle de la première; il y a donc économie.

Suppression des compagnies d'élite dans les régiments d'infanterie. — Une décision impériale du 22 janvier 1868 a supprimé les compagnies d'élite dans les régiments d'infanterie. Il a été créé en même temps, dans chaque corps, un nombre proportionnel de sous-officiers, caporaux et soldats de première classe également répartis entre les compagnies. Cette mesure conserve à chaque compagnie ses meilleurs éléments, et supprime, au grand avantage de l'instruction, des mutations fréquentes. Elle trouve, d'ailleurs, son opportunité dans le nouvel armement qui, donnant plus d'extension à l'emploi des tirailleurs, forcera de détacher, à tour de rôle, pour ce service, toutes les compagnies d'un bataillon.

Camps d'instruction. — Dans les conditions actuelles de la guerre, le succès appartiendra, plus que jamais, aux troupes les mieux préparées aux manœuvres d'ensemble, à la justesse et à la rapidité du tir, à celles qui sont tenues en haleine par la vie des camps. De là, la division de la saison du camp de Châlons en deux séries en 1868. Deux corps d'armée, composés chacun de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie pourvues de leur artillerie, ont pu se livrer successivement aux grandes manœuvres et aux exercices du tir; de là, les camps d'instruction de Saint-Maur, de Lannemezan, de Sathonay, et les champs de tir de Saint-Médard, pour la garnison de Bordeaux, et du Pas-des-Lanciers pour Marseille; de là, enfin, cet ensemble de travaux et de manœuvres auxquels peuvent être appelés, chaque année, dans les camps, 60 régiments d'infanterie, 14 bataillons de chasseurs et 30 régiments de cavalerie.

La pratique raisonnée du nouveau fusil a atteint, dans les corps, son degré normal.

Le zèle des officiers, pour l'étude des questions nouvelles, a été remarquable; pour répondre à ce mouvement, le Ministre de la guerre a organisé dans tous les corps des conférences sur les différents sujets militaires à l'ordre du jour.

Manœuvres de l'infanterie. — Le perfectionnement du fusil de guerre a modifié le mécanisme du maniement d'armes, de la charge et des feux, et, dans une certaine mesure, les formations habituelles de l'infanterie. Il y avait donc nécessité de réviser l'instruction du 19 avril 1862 sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie. Le Ministre, après avoir pris l'avis des chefs de corps, a soumis un projet dans ce sens à la commission des maréchaux et des commandants de corps d'armée ; ses dispositions vont être soumises à l'Empereur.

Emplois civils réservés aux militaires comptant dix ans de service. — Afin d'encourager les rengagements dans la cinquième année du service exigé par la loi du 1er février 1868, il a été décidé qu'à l'avenir un certain nombre de places seraient réservées, dans les grandes administrations, aux anciens militaires qui auraient accompli un rengagement de cinq ans et justifieraient des conditions d'aptitude pour les remplir.

Missions militaires. — La mission militaire française au Japon a été rappelée par suite des embarras politiques et financiers de ce pays. La situation des missions de Turquie, d'Égypte et de Roumanie ne s'est pas modifiée. Un officier français est détaché en Syrie, sur la demande du sultan, pour organiser et instruire la gendarmerie indigène. Pour témoigner sa gratitude des succès obtenus, le gouverneur du Liban vient de faire relever l'enceinte et les constructions des cimetières où reposent les restes des Français morts en Syrie pendant l'expédition de 1861-1862.

Conférence de Saint-Pétersbourg. — Au mois de mai 1868, le gouvernement russe, dans un sentiment d'humanité, a proposé de proscrire l'usage des projectiles explosibles à la guerre. Le gouvernement de l'Empereur, s'associant avec empressement à cette pensée généreuse, a délégué un officier supérieur d'artillerie auprès de la Conférence réunie à Saint-Pétersbourg, le 9 novembre dernier, et qui a posé les bases d'un accord conforme aux vues du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Conférence de Genève. — Le département de la guerre s'est fait représenter dans la commission internationale qui s'est réunie, à Genève, le 5 octobre dernier pour préciser davantage certaines stipulations de la convention signée à Genève, le 22 août 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Un projet d'articles additionnels à cette convention a été arrêté dans le but principal d'en étendre les dispositions à l'armée de mer.

CAVALERIE.

Manœuvres.—Instruction spéciale.—Les progrès réalisés dans l'armement de l'infanterie et de l'artillerie assignent à la cavalerie un rôle nouveau ; diverses instructions ont été mises en essai, en 1868, pour exercer les hommes et les chevaux isolément et par groupes, pour assouplir les cavaliers en augmentant leur solidité, pour habituer les régiments de cavalerie à combattre à pied; on s'est efforcé d'alléger la charge du cheval et d'adopter un paquetage plus rationnel ; enfin, on a déterminé, dans une instruction mise entre les mains de tous les officiers, sous-officiers et brigadiers de cavalerie, l'emploi et le service de cette arme dans les différentes hypothèses que comportent les progrès de la tactique pour les armées en campagne.

Remonte. — Le service de la remonte a acheté, du 1er janvier au 25 décembre 1868, tant en France qu'en Algérie, 10,043 chevaux de toutes armes, ou mulets. Sur ce nombre, 2,500 chevaux de trait ou mulets des corps d'artillerie ou du train des équipages ont été remis aux cultivateurs en vue de l'entretien de la réserve, qui atteint aujourd'hui le chiffre de 17,000 environ. Cette réserve a été inspectée en 1868 ; les chevaux ont été, généralement, trouvés en bon état et susceptibles de rentrer immédiatement dans le rang. Les effectifs réglementaires en chevaux des troupes à cheval ont été tenus au complet ; la remonte des officiers sans troupe et de la gendarmerie a été assurée ; en résumé, le service de la remonte a satisfait, en 1868, à tous les besoins reconnus et sa situation est telle, qu'il peut faire face à toutes les éventualités.

Harnachement. — Les magasins de l'État ont un approvisionnement d'effets de harnachement entièrement neufs, suffisant pour assurer au besoin, le service en campagne.

(*La fin au prochain numéro.*)

Chronique militaire.

La chronique doit suivre le temps, et le temps est aux fêtes. Le carnaval très court s'avance rapide pour tomber dans le carême. Chacun se presse pour jouir des derniers plaisirs de l'hiver. Ajoutons, pour être un chroniqueur véridique que, selon toute apparence, le carême de 1869 ne sera pas plus cruel que ceux des autres années. Nul doute que bien des coups de canif innocents seront donnés dans son pâle contrat.

Depuis le commencement de cette année 1869, et malgré quelques deuils, le monde officiel s'est réveillé soudain, et il fait bien les choses. Des fêtes splendides ont été données à la Cour et à l'Hôtel-de-Ville. Hier, c'était le tour du ministère de la guerre, qui a su imprimer un cachet tout à fait à part à sa magnifique soirée.

En quelques jours, et comme obéissant à la baguette d'une fée, l'hôtel de la rue Saint-Dominique, de grave et sévère qu'il est d'habitude, s'est transformé en un séjour enchanteur qu'il faut avoir vu pour s'en faire une idée bien exacte.

Près de la salle d'entrée, à droite, une sorte de boudoir-jardin fait communiquer le premier salon avec la grande galerie des armes, plus spécialement consacrée à la danse. Au fond de ce mystérieux boudoir qu'éclaire une douce lumière électrique, une fontaine répand la fraîcheur; au-dessus d'elle une statue qui semble être celle de l'Amour, disparaît à demi dans un berceau de verdure.

La grande galerie, vaste et sévère salon dont le principal ornement consiste dans des trophées militaires, donne accès, par des couloirs entièrement tendus d'étoffes indiennes et persanes, sur un salon chinois, du goût le plus parfait, du style le plus pur. Si les vainqueurs du Céleste-Empire ont trouvé au palais d'été du fils du Ciel des salons plus riches, nous doutons fort qu'ils en aient pu voir de plus coquets, de plus frais, de plus enchanteurs. Pas une étoffe, pas un meuble, pas une porcelaine, pas une tenture, pas un ornement qui ne soit un souvenir de la Chine, souvenir ramené à la vie élégante de la France et de Paris, souvenir empreint de ce goût que le monde entier nous envie.

A l'extrémité des salons de jeu, un buffet, admirablement servi et pouvant recevoir plus de cent personnes à la fois; au centre des appartements de réception, un autre buffet, conquis sur le jardin, est spécialement destiné aux rafraîchissements.

Vers neuf heures, les salons ont commencé à se remplir de femmes charmantes dans de ravissantes toilettes. LL. EExc. les maréchaux Randon, Canrobert, duc de Magenta, un nombre considérable d'officiers généraux, des officiers de tout grade et de toutes armes des armées de terre et de mer, des élèves des Écoles impériales d'état-major, Polytechnique, de Saint-Cyr, des officiers de la garde nationale mobile, avec leurs nouveaux uniformes, tous en grande tenue de service, ont peu à peu rempli les salons, en attendant que fût donné le signal de la danse.

LL. AA. les princesses Bonaparte, la princesse de Metternich, Mme Rouher et sa charmante fille, les maréchales Randon, Canrobert et duchesse de Magenta, un grand nombre de femmes de généraux et d'officiers, enfin l'élite du monde parisien, et spécialement du monde militaire, occupaient les salons, la grande galerie, le salon chinois, le boudoir de verdure et tous les appartements du rez-de-chaussée. S. Exc. le Maréchal Niel, Ministre de la guerre, et Mme la Maréchale, ont reçu leurs nombreux invités et fait les honneurs de cette belle fête avec une grâce extrême.

A minuit, S. A. I. le prince Napoléon, en uniforme de général de division, est descendu de voiture accompagné de ses aides de camp, et, conduit par le Ministre de la guerre, s'est promené quelque temps dans les salons.

Au nombre des étrangers, on voyait la plupart des attachés militaires des diverses ambassades.

A une heure, le grand buffet, un instant fermé, a été ouvert de nouveau pour le souper, qui a duré jusqu'à près de trois heures.

La danse, commencée à dix heures, s'est terminée à quatre, par un charmant et long cotillon, péroraison habituelle de tout bal parisien.

Les invités qui se sont rendus à cette fête étaient en grand nombre. Malgré cela, et quoique les robes à queue prennent de jour en jour plus de développement, quoique les uniformes tiennent plus de place que les habits ordinaires, dont le nombre était fort restreint à la rue Saint-Dominique, il n'y a pas eu un seul instant d'encombrement, et, sans aucun doute, cette magnifique fête comptera au nombre des plus remarquables de la saison à Paris.

M.

Obsèques de Mme la maréchale Vaillant.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois réunissait, le vendredi 29 janvier, les sommités des grands corps de l'État, de l'armée, de l'administration et des arts, autour des restes de *Mme la maréchale Vaillant, née Frotier de la Coste Messelière*, décédée le 27 au palais des Tuileries.

Rien n'avait été négligé pour que cette solennité fu-

nèbre fût, en tout point, digne de la haute position de la maréchale.

Une impression de tristesse profonde, recueillie, ajoutait encore au caractère déjà si imposant de la cérémonie, et les prières de l'église, qui n'ont besoin que d'elles-mêmes pour parler haut au cœur, paraissaient trouver une grandeur de plus dans l'habile concours des maîtres du chant, interprétant les maîtres de l'harmonie religieuse. Mais, ce qui dominait toutes les pompes, c'est le sentiment de sympathique et respectueuse condoléance pour l'illustre maréchal dont, malgré son énergique nature, la douleur semblait prête à dépasser les forces; c'est surtout l'hommage unanime et sincère rendu aux vertus éminentes, au noble caractère, aux qualités intimes de Mme la maréchale Vaillant. Les souvenirs qu'elle a laissés partout, et bien particulièrement au ministère de la guerre, sont la plus digne couronne que l'on pût déposer sur son cercueil; aussi, les respects et la reconnaissance ont-ils entouré le plus loin possible cette mère si éprouvée, que la mort venait de réunir à un fils si regretté. L'assistance était presque aussi nombreuse au cimetière Montparnasse que sous les voûtes de Saint-Germain-l'Auxerrois: elle ne s'est retirée qu'au moment où, après les cérémonies suprêmes, S. Exc. le maréchal Vaillant est monté en voiture pour rentrer aux Tuileries.

De Lépine.

Le 27 janvier, les officiers de la place et de la garnison de Nantes ont offert un punch d'adieu à M. le général de division de la Molterouge qui vient d'être placé, par limite d'âge, dans le cadre de réserve. Tout avait été disposé pour donner à cette réunion de famille militaire le caractère de respectueuse sympathie qu'elle devait avoir. Plusieurs toasts, empreints des sentiments profonds que le général de la Molterouge sait si bien inspirer, ont rappelé tous ses titres à l'affection, aux respects de l'armée: nous voudrions pouvoir reproduire ces discours, mais, du moins, nous nous associons de toutes les forces de notre cœur aux regrets si mérités qu'ils témoignent à l'un des plus braves, des plus énergiques, des plus chevaleresques généraux de notre armée.

De Lépine

Centième anniversaire de la naissance du maréchal Ney.

Le 19 janvier 1869 était le centième anniversaire de la naissance du maréchal Ney, de l'homme que l'Empereur Napoléon Ier eût payé de *tous ses trésors renfermés dans les caves des Tuileries*, et que l'armée avait appelé *le brave des braves*.

Les habitants de Sarrelouis, aujourd'hui place prussienne, et qui fut le berceau du grand capitaine, se sont réunis dans un banquet pour fêter la mémoire de leur illustre compatriote. On y trouvait des descendants de la colonie militaire fondée sur la Sarre, près de Vaudrevanges, en 1680, par Louis XIV, et les fils des braves soldats qui, depuis les campagnes de la République, ont porté si haut la valeur française.

Depuis quelque temps, les journaux du pays, la *Gazette de Trèves*, celle de *Sarrebruck*, et autres, avaient fait appel à ce souvenir glorieux et célébré la bravoure et les talents militaires du maréchal.

On peut ainsi résumer les toasts nombreux qui ont été portés dans cette circonstance.

« Il y a cent ans aujourd'hui qu'un pauvre tonnelier » de la Biergass (rue de la Bière) fit inscrire sur les » registres de la paroisse de Sarrelouis la naissance » d'un fils auquel il donnait le prénom de *Michel*. C'est » un enfant qui devait un jour couvrir Sarrelouis d'une » gloire immortelle. Ce n'est pas le lieu de retracer » avec détail la vie de Michel Ney, mais que l'on parcoure l'épopée fabuleuse de la France de 1790 à 1815, » à chaque page on y trouvera Ney, *le brave des braves*, » *l'âme trempée d'acier, le héros intrépide*, ajoutant, à » chaque étape de sa carrière de gloire, une grandeur » de plus à cette époque déjà si grande. Enfants de » Sarrelouis, bien que séparés de notre mère patrie par » la fatale puissance des événements, nous pouvons » revendiquer une bonne part de cette gloire pour » notre chère petite ville; levons-nous donc et choquons nos verres, à la mémoire du maréchal Ney! »

Une sorte de frémissement patriotique a répondu dignement à ces paroles françaises.

Rendons justice à qui elle est due; les officiers de la garnison prussienne et l'autorité militaire de la place ont témoigné par une attitude pleine de la plus haute convenance combien ils respectaient le caractère de cette pieuse manifestation. Beaucoup d'entre eux semblaient presque regretter de ne pas pouvoir payer aussi leur tribut à celui qui a tant illustré le noble métier des armes. Les gloires militaires aussi éclatantes, aussi élevées ont droit à la respectueuse admiration des armées de toutes les nations civilisées.

Un enfant de Sarrelouis,
Officier dans l'armée française.

Correspondance.

M. le capitaine de frégate Léon Michaud nous écrit de Toulon pour nous faire observer que le nom du brave général de division Gémeau, sénateur, mort au commencement de 1868, a été omis parmi ceux qui se trouvent dans l'article de revue militaire du *Moniteur de l'armée*.

Nous nous empressons de revenir sur cette omission involontaire, et nous donnons place avec grand plaisir aux quelques lignes suivantes de la lettre de M. Michaud, un des gendres du général, malgré le ton, un peu vif du reste, de la lettre. M. Michaud devrait bien penser cependant qu'il n'y a eu là qu'un oubli, regrettable sans doute, mais cependant fort excusable, de la part de l'auteur de l'article :

« Laissez-moi, monsieur, vous rappeler quelques-uns des titres du général, qui, ayant sauvé l'ordre à Lyon en 1849, en a été récompensé par une épée d'honneur donnée par la ville.

Le Président de la République voulut bien remercier lui-même, par la lettre la plus flatteuse, « *le digne citoyen et le valeureux général qui a maintenu avec tant d'énergie la tranquillité dans la seconde ville de la République.* »

Les parties flottantes de l'aigle du 71e de ligne, sur lesquelles sont inscrites les batailles principales où ce beau régiment s'est trouvé engagé, ayant été complétement détériorées par les bivouacs et le feu de l'ennemi, ont été remplacées. Le régiment a reçu, des mains de son général de division Lebrun, un nouvel insigne, et le général, à cette occasion, a adressé aux militaires qui composent ce corps une allocution vive, énergique, pleine de sentiments élevés.

Le général Lebrun était d'autant plus à même de tenir ce langage au 71e de ligne, que, lui-même, ancien chef d'état-major du 2e corps à Magenta et à Solférino, il a vu le régiment à l'œuvre dans ces deux grandes batailles, au corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon.

Nous avons donné les états de service du 71e de ligne dans une notice historique publiée à propos du camp de Châlons de cette année.

On nous écrit de Cahors :

« Monsieur le directeur,

» Vous serez heureux d'annoncer un acte militaire qui, pour ne s'être point produit sur un champ de bataille, n'en fait pas moins honneur à l'armée tout entière, particulièrement au dépôt du 88e de ligne qui l'a accompli. Il s'agissait de venir au secours des pauvres de notre ville. Cette idée généreuse, née dans le cœur de nos soldats, a été par eux réalisée au-delà de toute prévision. Le 23 janvier, après une soirée donnée la veille par les sous-officiers de la garnison, le commandant du dépôt du 88e remettait aux autorités municipales une somme de 1,100 fr. destinée au bureau de bienfaisance. Ce résultat assez éloquent par lui-même n'a pas besoin de commentaires. C'est donc au nom des pauvres ainsi secourus que je vous adresse ces lignes. Elles ne seront, du reste, que l'écho bien affaibli d'une ville entière rendant un reconnaissant hommage à une pensée charitable.

» *Un habitant de Cahors.* »

— Un capitaine d'infanterie, en garnison dans le Midi, et dont le régiment est rentré d'Afrique récemment, désire trouver un permutant dans un régiment permanent d'Afrique. S'adresser à M. Giacobé, rue d'Hauteville, 2, Paris. (9)

— M. Souchon, capitaine au 5e de cuirassiers, en garnison à Versailles, demande à permuter avec un capitaine des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (12)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour l'emploi de capitaine d'habillement, désire permuter avec un titulaire. — S'adresser à M. Leguerauic, boulevard Rochechouart, 100. (13)

— Un capitaine et un lieutenant d'un régiment de ligne, en Afrique, sur le point de rentrer en France, désirent trouver un permutant dans un corps quelconque d'infanterie qui n'aurait pas d'officier détaché aux affaires arabes; le lieutenant (promotion de mars 1867). — S'adresser à M. Tanchot, lieutenant adjoint au bureau arabe de Tebessa. (14)

— Un capitaine d'infanterie rentrant d'Afrique, en garnison dans le Midi, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment à Paris ou les environs, bataillon actif ou dépôt, ou d'un des dépôts de l'Est. (15)

Le 3e bataillon de chasseurs à pied demande un chef de fanfare. — Les demandes relatives à cet emploi doivent être adressées au président du conseil, à Grenoble.

—

Le 74e de ligne, à Lyon, demande un bon 1er piston. S'adresser au chef de musique.

—

Le 70e de ligne demande un tambour-major. S'adresser au colonel, à Brest.

—

Le 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : un piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

—

Le 48e de ligne, à Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite clarinette, une clarinette solo, piston solo et baryton solo. 4 places de 1re classe sont vacantes. — S'adresser au chef de musique.

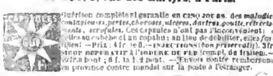
—

Les musiciens 1ers pistons qui désirent concourir pour l'emploi de chef de fanfare du 2e zouaves, qui sera vacant dans le courant du mois d'avril 1869, devront adresser au colonel du régiment, à Oran, un certificat d'aptitude, l'état des services et le relevé des punitions.

Le Gérant : Ch. Chalopin.

Imprim. de Schiller, 10, rue du Faub.-Montmartre.





2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 N° par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 44, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

208, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes la petite ligne . . » 50

(La ligne)

Réclame . . 2 fr.

Faits-Paris . . 4

Demandes des conseils d'administration. . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ECOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PACHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon



MALADIES contagieuses, vices du sang. **DARTRES**

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *Biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale du résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, n° 13.— Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Exp.

SAMPSO INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.



FOURNISSEUR à LL. MM. l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE
EAU DENTIFRICE
DE BOTOT
Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris

POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE
SUPÉRIEUR

Exiger sur chacun de ces trois remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

Cent fidèle cède.

M. J. Botot

REFUSER comme étrangers à ma fabrication tous flacons portant sur l'étiquette le titre EAU dite DE BOTOT.

ENTREPOT: 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt: 5bis, boulevard des Italiens, Paris.
Et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75; déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

36, boulevard des Italiens

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 100 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SÉE, PROTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'Ecole polytechnique.

MM. LES OFFICIERS de l'armée de Lyon trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de confiance, — un assortiment de lingeries pour Hommes, chemises, caleçons, mouchoirs, flanelle, bas, chaussettes et gants en tous genres, — place Saint-Nizier, 1, en face de l'Eglise.

Bonneterie, ganterie, tricots pour Dames et Enfants.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisseries

PRIX EXCEPTIONNELS.

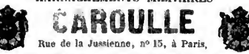
C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

HARNACHEMENTS MILITAIRES



Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillon, Officiers de cavalerie.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés

16, rue Neuve des Petits-Champs

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison, pelliculeuses*, Flacon, 6 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*14 fr.*)

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.

MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco.*)

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC.**
COUTELLERIE de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gar. **SÉCATEURS**
SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS, fabricant 15, r. Rivoli.



Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 30 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 8. — 6 FÉVRIER 1869.

Paris, 5 février 1869.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Vu le décret du 1er mars 1854 sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu le décret du 12 août de la même année portant création d'un escadron de gendarmerie de la garde impériale, devenu escadron des gendarmes d'élite, par décision impériale du 13 avril 1864;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier.

L'escadron des gendarmes d'élite sera désormais un corps mixte comprenant 110 cavaliers et 36 fantassins.

Art. 2.

La composition de ce corps est déterminée comme il suit :

Officiers.	
Chef d'escadron, commandant	1
Capitaine	1
Lieutenants ou sous-lieutenants	3
Lieutenant ou sous-lieutenant trésorier	1
Total	6
Troupe à cheval.	
Adjudant sous-officier	1
Maréchal des logis chef	1
Maréchaux des logis	5
Brigadiers	14
Gendarmes (dont 2 trompettes)	89
Total	110
Troupe à pied.	
Maréchaux des logis (dont 1 adjoint au trésorier)	3
Brigadiers	5
Gendarmes	28
Total	36
Enfants de troupe	2
Total général	154

Art. 3.

La solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied de l'escadron d'élite sera celle des militaires du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Leur uniforme sera le même que pour l'arme à cheval, tenue à pied.

Art. 4.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 janvier 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur

Le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Signé: NIEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CAVALERIE.

Par décret du 27 janvier 1869, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, les officiers dont les noms suivent ont été promus au grade de capitaine instructeur dans les régiments de cavalerie désignés ci-après, savoir :

5e de cuirassiers.

Choix (2e tour), article 4 de la loi du 23 juillet 1847, M. Jourdeuil, lieutenant au 7e de cuirassiers, détaché comme instructeur à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Péan, passé au commandement d'un escadron.

11e de chasseurs.

Choix (hors tours), M. Dodeman, lieutenant au 3e de lanciers, en rempl. de M. Durget, passé au commandement d'un escadron.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 21 janvier 1869, M. Toutin, capitaine en second à la 2e compagnie, le plus ancien et dont l'ancienneté remonte au 11 août 1867, a été nommé capitaine commandant, et placé à la tête de la 2e compagnie.

Par décret du 23 du même mois, ont été promus ou nommés dans les compagnies d'ouvriers :

Au grade de capitaine en second.

Intérieur, ancienneté (1er tour), M. Auchère, lieutenant en 1er à la 4e compagnie.

Au grade de sous-lieutenant,

Faisant fonctions de lieutenant en second.

Algérie (3e tour), M. Lemoine, sergent-major à la 1re compagnie.

Par décision ministérielle du 29 janvier 1869, ont été nommés à l'emploi de lieutenant en 1er les quatre lieutenants en second des compagnies d'ouvriers les plus anciens, savoir :

M. Audouard, lieutenant en 2e, adjoint au sous-directeur du parc de Vernon (7 janvier 1864).

M. Larras, lieutenant en 2e, adjoint au sous-directeur du parc d'Alger (31 décembre 1865).

M. Aubonin, lieutenant en 2e, en mission, hors cadre (12 août 1866).

M. Varin, lieutenant en 2e, à la 2e compagnie (26 octobre 1866).

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret du 6 janvier 1869, les 53 médecins aides-majors de 2e classe, dont les noms suivent, ont été promus au grade de médecin aide-major de 1re classe, pour prendre rang dans le cadre à la date du 31 décembre 1868 :

M. Robert, hôpital Saint-Martin.
M. Kelsch, répétiteur à l'Ecole de Strasbourg.
M. Monnier, hôpital Saint-Martin.
M. Bellsine, hôpital de Bayonne.
M. Cortles, hôpital de la division d'Alger.
M. Remond, hôpital de Lyon.
M. Eustache, hôpital de la division d'Oran.
M. Guillemin, hôpital de Metz.
M. Isaac, hôpital de Marseille.
M. Ditandy, hôpital de la division d'Alger.
M. Percheron, hôpital de la division d'Alger.
M. Rochet, hôpital de la division de Constantine.
M. Mathias, hôpital de la division de Constantine.
M. Leclercq, hôpital de Calais.
M. Schindler, hôpital de la division d'Alger.
M. Rockel, hôpital de Metz.
M. Ferron, hôpital de la division de Constantine.
M. Labrevoit, hôpital de la division de Constantine.
M. Kiéner, hôpital de Lyon.
M. Chabanier, hôpital de Valenciennes.
M. Regnier, hôpital de la division d'Oran.
M. Perret, hôpital de la division d'Alger.
M. Massentié, hôpital de la division de Constantine.
M. Lacrampe-Lousteau, hôpital de la division de Constantine.
M. Ilinglais, hôpital de la division d'Alger.
M. Althran, hôpital de la division de Constantine.
M. Soulbieu, hôpital de la division d'Alger.
M. Tessier, hôpital de la division d'Alger.
M. Vieusse, hôpital de la division de Constantine.
M. Derazey, hôpital de la division d'Alger.
M. Kessler, hôpital de la division d'Oran.
M. Rapp, hôpital de la division de Constantine.
M. Hintzy, hôpital de la division de Constantine.
M. Vivier, hôpital de la division d'Alger.
M. Abot, hôpital de Metz.
M. Feuvrier, hôpital de la division d'Alger.
M. Challan, hôpital de la division d'Alger.
M. Llénard, hôpital de la division de Constantine.
M. Eichinger, hôpital de la division de Constantine.
M. Folquet, hôpital de la division d'Alger.
M. Bar, hôpital de la division d'Oran.
M. Dissaux, hôpital d'Amélie-les-Bains.
M. Dubois, hôpital de Saint-Omer.
M. Charton, hôpital de la division de Constantine.
M. Talloir, hôpital de la division d'Oran.
M. Goux, hôpital de Lyon.
M. Lescœur, hôpital de la division d'Oran.
M. Hahn, hôpital d'Amélie-les-Bains.
M. Bargy, hôpital de Bordeaux.
M. Boisrd, hôpital de la division d'Oran.
M. Scovasso, hôpital de la division d'Oran.
M. Huchart, hôpital de la division d'Oran.
M. Minzier, hôpital de la division d'Oran.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Quarré de Verneuil, capitaine d'état-major de 2e classe, employé aux affaires arabes, est nommé aide de camp de M. le général [illegible] de Monet, commandant la 22e division militaire.

M. Schasseré, capitaine d'état-major de 2e classe, aide de camp de M. le général Cambriels, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.

M. Croissandeau, lieutenant d'état-major, récemment placé à l'état-major de la 11e division militaire, est nommé aide de camp de M. le général Henry, commandant la subdivision de la Moselle.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 22 janvier 1869 :

M. Mignotte, capitaine à Autun (Saône-et-Loire), passe à Dreux (Eure-et-Loir).

INFANTERIE.

Par décision du 27 janvier 1869, le Ministre de la guerre a autorisé M. Lonet, capitaine d'habillement du 87e régiment d'infanterie de ligne, et M. Nicolas, capitaine au même corps, à permuter entre eux.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 29 janvier 1869 :

M. Auchère, promu capitaine en second, a été classé à la 2e compagnie.

M. Varin, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 4e compagnie.

M. Lemoine, nommé sous-lieutenant, faisant fonctions de lieutenant en 2e, a été classé à la 2e compagnie.

ARTILLERIE.

Gardes principaux.

M. Vonaux, chef artificier à l'Ecole d'artillerie de Metz, a été classé à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire de ladite ville.

M. Cretin, chef artificier à la direction d'artillerie de Perpignan, a été classé à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, à Metz.

M. Cadenal, promu, a été maintenu en qualité de chef artificier à Vincennes, direction d'artillerie de Paris.

M. Passaga, promu, a été maintenu à Saumur, direction d'artillerie de Nantes.

M. Buard, promu, a été maintenu à Montpellier, direction d'artillerie de Perpignan.

M. Riondet, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de La Fère.

M. Hénique, promu, a été maintenu à Saint-Omer, direction d'artillerie de Douai.

M. Henry, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Grenoble.

Gardes de 1re classe.

M. Bourec, employé à Toulon, a été classé en qualité de chef ouvrier à la direction d'artillerie de Toulouse.

M. Etienne, chef artificier à la direction d'artillerie de Besançon, a été classé à l'Ecole d'artillerie de ladite ville.

M. Jéséquel, employé à Châteauneuf, a été classé à Port-Louis, direction d'artillerie de Brest.

M. Reneaud, employé à Gravelines, a été classé à Dunkerque, direction d'artillerie de Douai.

M. Gigout, employé à Paris, a été classé au fort d'Ivry, direction d'artillerie de Paris.

M. Veillet, employé à Biskra, a été classé à la direction d'artillerie d'Alger.

M. Daisrd, promu, a été maintenu aux forts de la rive droite de la Saône, direction d'artillerie de Lyon.

M. Bruneau, promu, a été maintenu à l'Ecole d'artillerie de Vincennes.

M. Lacombe, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Douai.

M. Lamart, promu, a été maintenu au ministère de la guerre, 3e direction (artillerie).

M. Farreyre, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Toulouse.

M. Maillard, promu, a été maintenu à Vincennes, direction d'artillerie de Paris.

M. Vignoles, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Perpignan.

M. Sindeus, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Toulouse.

M. Magnier, promu, a été maintenu à l'état-major du général commandant l'artillerie en Algérie, à Alger.

M. Rabache, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Nantes.

Gardes de 2e classe.

M. Martelle, employé à Montmédy, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Metz.

M. Pellé, employé à Dunkerque, a été classé à Biskra, direction d'artillerie de Constantine.

M. Bouvard, employé au fort d'Ivry, a été classé à la cartoucherie de guerre, à Paris.

M. Iung, employé à Lyon, a été classé à Pierre-Châtel, direction d'artillerie de Lyon.

M. Latapie, employé à Mont-Dauphin, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Dorr, employé à Grenoble, a été classé à Briançon, direction d'artillerie de Grenoble.

M. Bouchez, chef artificier à la direction d'artillerie de Grenoble, a été classé à la direction de Besançon.

M. Grincourt, en mission dans les Principautés-Unies, a été classé à la direction d'artillerie de Bourges pour y faire le service.

M. Chalolain, employé à Pierre-Châtel, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Lyon.

M. Prieur, employé à Grenoble, a été classé à Mont-Dauphin, direction d'artillerie de Grenoble.

M. Lucas, employé à Bourges, a été classé à Longwy, direction d'artillerie de Metz.

M. Grimm, employé à la direction d'artillerie de Constantine, a été classé à la poudrerie de ladite ville.

M. Gervaisot, employé à La Rochelle, a été classé à Montmédy, direction d'artillerie de Metz.

M. Thomas, employé à Douai, a été classé à Gravelines, direction d'artillerie de Douai.

M. Caillet, employé à La Rochelle, a été classé en qualité de chef artificier à la direction d'artillerie de Perpignan.

M. Anthemen, promu, a été classé en qualité de chef ouvrier à la poudrerie du Ripault.

M. Trabut, promu, a été classé à Sétif, direction d'artillerie de Constantine.

M. Chambaud, promu, a été classé à Châteauneuf, direction d'artillerie de Rennes.

M. Courtine, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Ruob, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Constantine.

M. Tincelin, promu, a été classé en qualité de chef artificier à l'école d'artillerie de Metz.

M. Olivier, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Bastia.

M. Barril, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Brest.

M. Branger, promu, a été classé en qualité de chef ouvrier à la direction d'artillerie de Toulouse.

M. Giraud, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Toulon.

M. Péré, promu, a été classé à la direction d'artillerie de La Rochelle.

M. Vagner, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Douai.

M. Henry, promu, a été classé en qualité de chef artificier à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Clément, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Cherbourg.

Contrôleurs d'armes de 1re classe.

M. Amat, promu, a été maintenu au bureau des douanes de Rouen.

M. Labat, promu, a été maintenu à Montpellier, direction d'artillerie de Perpignan.

Contrôleurs d'armes de 2e classe.

M. Sanviat, promu, a été classé au bureau des douanes de Nantes.

M. Broch, promu, a été classé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Le *Journal officiel* de l'Empire a publié successivement les dépêches télégraphiques suivantes :

« Le colonel de Sonis vient de se couvrir de gloire et de rendre un grand service au pays en arrêtant l'ennemi à l'apogée d'un succès qui pouvait amener les plus grandes conséquences. Voici les faits : Les dissidents, après avoir réuni, le 31 au soir, tous les contingents dispersés dans le Djebel-Amour et autour d'Aïn-Mahdy qui leur avait fait sa soumission, ont, le 1er février à neuf heures du matin, présenté le combat à la colonne.

« L'ennemi avait environ 3,000 chevaux et 800 fantassins. Le colonel de Sonis, après avoir occupé une forte position, a combattu jusqu'à onze heures et demie. L'en-

nemi a été complétement battu ; il a laissé sur le terrain 70 morts, en a enlevé un grand nombre et a eu beaucoup de blessés. A la suite de cette brillante affaire, les dissidents ont disparu, prenant la direction de l'ouest. La population d'Aïn-Mahdy, dont la conduite avait été si coupable la veille, a racheté sa faute, et ayant à sa tête les deux marabouts Tidjeni, a poursuivi les fuyards à coups de fusil.

» Le colonel de Sonis a campé sur le lieu où les dissidents campaient le matin. Après trois heures de repos accordées à la troupe, il a dû partir en colonne légère, l'infanterie sur les chameaux, à la poursuite de l'ennemi.

» Dans cette affaire, il y a eu 2 officiers et 8 soldats blessés, point de morts. La colonne de Laghouat était armée de fusils Chassepot. »

« Alger, le 4 février 1869.

» L'ennemi en pleine déroute est en fuite vers le sud. Le lieutenant-colonel Colonieu, commandant supérieur de Géryville, qui campait hier soir à Rasseul, à douze lieues sud de Géryville, est aussi à la poursuite. »

Voici la dernière dépêche du colonel de Sonis, commandant supérieur à Laghouat :

« Tadjerouna, 2 février.

» Après avoir marché toute la nuit, je suis arrivé ce matin devant Tadjerouna où je campe. Je n'ai pu atteindre l'ennemi qui fuit à bride abattue, laissant sur la route des morts, des blessés et des chameaux qui ne peuvent suivre. Je vais continuer ma route vers l'ouest, et tout me porte à croire que nous atteindrons les troupeaux qui devaient être dirigés sur Si-el Hadj-Eddin (à quinze lieues sud de Rassoul) depuis deux ou trois jours.

» L'état de la colonne est parfait sous tous les rapports. Si le colonel Colonieu a marché vers le sud (il était le 3 à Rassoul), rien ne doit nous échapper.

» Le reste du Makhzen des Larbaa, qui était très-loin dans le sud, vient de me rejoindre ; les Ouled-Naïl n'ont pas encore paru. »

Le général de division sous-gouverneur de l'Algérie avait été prévenu, le 27 janvier, par une dépêche d'Oran, que le fil télégraphique de Frenda à Géryville venait d'être coupé, et qu'une rencontre avait eu lieu entre les éclaireurs des Harares et un parti de dissidents appartenant à la tribu des Ouled-Sidi-Cheikh, émigrés dans le sud du Maroc. Ce parti n'était que l'avant-garde d'une forte colonne de cavaliers suivis d'un grand nombre de fantassins montés sur des chameaux ; cette colonne s'est dirigée vers les campements des Ouled-Sidi-Naceur et des Ouled-Sidi-Brahim qu'elle a surpris au pied nord du Djebel-Amour.

Toutes les populations nomades qui occupent la zone comprise entre le Djebel-Amour et les montagnes du Tell se sont portées vers le Tell pour y trouver aide et protection. La colonne ennemie était, dit-on, conduite par Si Lala, Si Kaddour ben Si Hamsa et par le fils aîné de Sidi-Cheikh-ben-Taïeb. Les Ouled-sidi-Cheikh ont continué à s'avancer, en suivant le pied nord du Djebel-Amour, vers El-Beïda ; ensuite, pénétrant dans le pâté montagneux du Djebel-Amour, ils ont pillé El-Kadra et se sont présentés devant El-Gricha qui s'est rendu. Au moment où ces détails étaient donnés, leurs bandes étaient répandues dans tout le Djebel-Amour ; une partie s'était avancée jusqu'à Aïn-Mahdy et El-Aoussa. Le marabout d'Aïn-Mahdy, Si-Tidjeni, avait composé avec l'ennemi.

Le lieutenant colonel de Sonis, commandant le cercle de Laghouat, est sorti avec sa colonne mobile, le 31 janvier, à la recherche de l'ennemi vers Aïn-Mahdy ; cette colonne, forte environ de 900 combattants, se composait de : 1 bataillon de tirailleurs algériens, 2 compagnies du 2ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 1 escadron du 1ᵉʳ chasseurs d'Afrique, 1 escadron du 1ᵉʳ spahis, 1 section d'artillerie.

Le 1ᵉʳ février au matin, le lieutenant-colonel Colonieu a quitté Géryville se dirigeant vers le Djebel-Amour avec une colonne mobile de même force.

Au moment du départ du courrier qui a apporté ces nouvelles, on apprenait que Si Sliman-ben-Caddour, chef de la fraction des Ouled-sidi-Cheikh restée fidèle, était parti, dans la nuit du 28 au 29 janvier, avec 200 chevaux de son goum pour chercher à surprendre la smalah de Si-Caddour-ben-Hamsa et consorts, dans le Maroc. Cette diversion ne peut que nous être très utile, si elle réussit ; quel qu'en soit le résultat, elle fait le plus grand honneur à notre allié.

Les premiers bruits de ce mouvement des dissidents réfugiés sur les frontières du Maroc ont surpris en France l'opinion publique habituée déjà au calme qui régnait depuis trois ans en Algérie. Cependant, malgré l'énergique surveillance exercée par nos troupes, peut-on sérieusement s'attendre à ce que ces races nomades et guerrières ne tenteront pas quelques incursions dans ces espaces immenses, placés entre la région des hauts plateaux et les plaines du désert, espaces où nous n'avons que deux postes, Laghouat et Géryville. Pour disperser et mettre à néant les forces de l'ennemi, il a suffi que le lieutenant-colonel de Sonis partît de Laghouat avec une colonne légère ; après quelques heures de lutte, il n'avait plus devant lui que des morts et des fuyards. Tout cela se passait à cent cinquante lieues de la côte, à cent lieues du Tell protégé par des montagnes sévèrement gardées ; aussi est-il bien probable que nos colons n'ont pas un instant pensé que leur sécurité fût engagée dans cette échauffourée.

Les pertes essuyées par les dissidents paraissent avoir été considérables, malgré le soin qu'ils ont eu d'enlever une partie de leurs morts. De notre côté, pas un seul mort ; deux officiers et huit soldats blessés. Ce résultat ne peut s'expliquer que par l'excellence du fusil modèle de 1866, dont la précision, la rapidité de tir et la longue portée semblent décupler l'action du soldat, en même temps qu'elles agissent de la manière la plus heureuse sur son moral. Aussi nos hommes montrent-ils un engouement indicible pour une arme qui, dans leurs mains, répond à tous les besoins de la lutte à distance et du combat à la baïonnette. — De Lépine.

Exposé de la situation de l'Empire.

GUERRE.

(Suite du résumé.)

GENDARMERIE.

La création, à la Nouvelle-Calédonie, de nombreux établissements pénitentiaires destinés à recevoir, à l'exclusion de la Guyane, les condamnés transportés outre mer, a nécessité l'augmentation du détachement de gendarmerie affecté à cette colonie ; la compagnie de la Guyane a subi une réduction équivalente.

L'extension des établissements français en Cochinchine y a également nécessité l'accroissement de la force publique.

Un décret du 28 mars 1868 a réorganisé le 17ᵉ légion de gendarmerie, formée de la Corse.

Cette légion, divisée en quatre compagnies, présentait, pour un seul département, un effectif de 25 officiers et 833 sous-officiers, brigadiers et gendarmes, effectif supérieur à celui de plusieurs départements.

La Corse jouissant aujourd'hui d'une complète tranquillité, on a réduit la gendarmerie à deux compagnies (Ajaccio et Bastia). Par suite, l'effectif de la 17ᵉ légion n'est plus que de 16 officiers et 600 hommes de divers grades.

Une décision impériale du 29 octobre 1868 a prononcé la suppression d'une compagnie dans chacun des deux bataillons du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Tous les ans, les conseils généraux des départements sollicitent l'augmentation du nombre des brigades de gendarmerie. Le budget ne permettant de réaliser de semblables vœux que par la transformation d'un certain nombre de brigades à cheval en un nombre double de brigades à pied, le département de la guerre, d'accord avec ceux de l'intérieur et de la justice, est entré dans cette voie partout où le service des chemins de fer favorise cette transformation. On a ainsi réalisé déjà, pour ainsi dire sans augmentation de dépense, un accroissement de l'effectif de la gendarmerie très-favorable à la sécurité publique et très-apprécié des populations.

ARTILLERIE.

Personnel. — L'organisation du personnel de l'artillerie a été complétée par diverses mesures, notamment par celle qui a porté de douze à seize le nombre des compagnies de chacun des deux régiments du train d'artillerie sur le pied de paix.

Cette extension a été obtenue sans augmentation de dépense, en faisant subir aux effectifs de l'artillerie proprement dite une diminution équivalente, rendue possible par la réduction du nombre des voitures dans les batteries de campagne.

Matériel. — L'organisation des équipages d'artillerie de campagne est entièrement terminée, et les magasins renferment tous les éléments pour compléter rapidement les équipages nécessaires aux armées.

Il en est de même des équipages de siége, qui peuvent être réunis en peu de temps sur un point donné.

L'armement des places en bouches à feu rayées se complète successivement, ainsi que la mise en batterie des pièces de l'armement de sûreté.

Toutes les troupes d'infanterie, y compris les régiments du génie, sont armées du fusil modèle 1866, et la cavalerie a été pourvue provisoirement de l'ancien fusil de dragon transformé se chargeant par la culasse.

La fabrication du fusil modèle 1866 a fourni, du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1868, 493,000 armes, dont 398,000 sortant des quatre manufactures impériales, et 95,000 provenant de Birmingham, Liége, Maëstricht, Placentia, Brescia et Vienne.

La commande de 100,000 fusils à fabriquer à l'étranger, qui avait été donnée en 1867 à une compagnie particulière, est terminée.

Dans la même période, 216,000 armes anciennes ont été transformées et disposées pour le chargement par la culasse par l'industrie privée française.

En résumé, nous avons dès à présent l'armement nécessaire soit à l'armée active et à la réserve, soit à la garde nationale mobile.

L'artillerie a confectionné dans ses ateliers, pendant l'exercice 1868, 100 millions de cartouches pour le fusil modèle 1866, et l'industrie privée en a livré le même nombre pour les armes transformées.

Bâtiments et établissements de l'artillerie. — On a continué à Bourges les constructions de l'École de pyrotechnie, et l'on a commencé celles du dépôt de matériel, qui est représenté dès à présent par un hangar pouvant abriter 1,400 voitures d'artillerie de campagne montées sur roues et prêtes à atteler.

GÉNIE.

Intérieur. — Mesures générales. — Le décret du 27 juin 1867, qui a prononcé le déclassement de 29 places fortes ou postes et qui a supprimé les servitudes de 39 autres points fortifiés, a déjà donné lieu à la remise au domaine, en 1868, des terrains de fortification de 14 places ou forts.

On a opéré de notables réductions dans l'étendue des zones de servitudes d'un très grand nombre de places fortes, conformément à la décision impériale du 23 mai 1866.

Aux termes de la loi du 1ᵉʳ août 1868, autorisant un emprunt de 429 millions, 32 millions doivent être affectés aux améliorations les plus importantes dans l'organisation des places de guerre de l'Empire.

Un crédit de 8 millions aura été affecté, en 1868, à l'exécution de ces travaux.

Fortifications. — On a continué la construction du fort de Sainte-Adresse, au Havre, et des enceintes de Dunkerque, de Lille, de Toulon et de Palais (Belle-Ile) en vue de l'agrandissement de ces villes ou de l'extension de leurs ports.

A Valenciennes, à Mézières, à Verdun, à Langres, à Metz, à Strasbourg, à Belfort, à Besançon et à Lyon, on a poursuivi les améliorations qui ont été entreprises en 1867 et qui ont pour but, soit de mieux couvrir les maçonneries des remparts contre les vues du dehors, soit de construire des abris voûtés pour les défenseurs, le matériel et les approvisionnements.

On a entrepris quatre forts indispensables à la défense de Metz, le fort de Guelmeur à Brest, et continué le fort de l'Éminence aux îles d'Hyères, et le fort de la Duchère à Lyon, où l'on a en outre commencé une enceinte nouvelle en avant de la Croix-Rousse.

A Toulon, on a entrepris les travaux nécessaires pour compléter les retranchements du Faron, et à Cherbourg, on a continué les batteries de côtes dites de *Bretteville* et de *Nacqueville*.

Bâtiments militaires. — On a exécuté d'importants travaux qui comprennent principalement :

1° L'achèvement des quartiers de cavalerie à Lyon et à Clermont ;

2° La continuation des quartiers d'artillerie à Valence, Toulouse et Rennes ;

3° L'extension du parc des équipages militaires de Vernon, la construction à Saïory, au camp de Châlons et à Châteauroux d'abris nécessaires au matériel de transport destiné aux armées ;

4° La continuation des casernes d'infanterie ou du génie au Havre, à Toulon, à Montpellier, à Avignon, à Mende et à Bourg ;

5° Enfin, la construction des docks de l'administration militaire à Paris pour suppléer à l'insuffisance des magasins centraux de l'habillement, du campement et des hôpitaux.

Algérie. — Place d'Alger. — L'enceinte du côté de terre est à peu près terminée : quant à l'enceinte sur le port, elle se continue, et l'époque n'est pas éloignée où elle pourra être achevée.

Place d'Oran. — Lors de son voyage en Algérie, l'Empereur décida que l'étroite enceinte d'Oran serait agrandie et que le faubourg de Karguentah, qui comprend une population de 8 à 9,000 âmes, y serait englobé. La mesure est aujourd'hui presque mise à exécution.

Place de Constantine. — Un casernement de cavalerie a été entrepris sur le plateau de Mansourah. Les travaux en cours d'exécution sont poussés avec la plus grande activité, et l'on espère être en mesure de livrer bientôt ce casernement qui pourra contenir 1,200 hommes et 800 chevaux.

Télégraphie militaire. — Une somme de 200,000 fr. a été comprise dans le crédit de l'emprunt, pour l'acquisition d'un matériel de télégraphie militaire.

Ce service a été remis au corps du génie, qui dispose des ressources nécessaires en hommes et en chevaux pour en assurer la bonne exécution.

Une compagnie du 1ᵉʳ régiment, à Metz, s'occupe spécialement de la télégraphie. Ses travaux d'école théoriques et pratiques auront surtout, pendant l'hiver, la télégraphie pour objet ; en été cette compagnie stationnera au camp de Châlons et y appliquera, pendant l'époque des manœuvres, les méthodes et moyens dont elle aurait à faire usage en campagne.

Chemins de fer. — Les régiments du génie sont exercés depuis deux ans aux travaux de réfection des voies ferrées. De très-bons résultats ont été obtenus de cette instruction, pour laquelle les Compagnies des chemins du Nord, de l'Est et de Paris à Lyon et à la Méditerranée ont fourni avec empressement leur concours.

Dans chacun des trois régiments du génie, une compagnie s'occupera, d'une manière spéciale, de ce qui concerne la destruction ou le rétablissement des chemins de fer, ainsi que la conduite des machines.

ADMINISTRATION.

Solde de la troupe. — Un supplément journalier de 5 centimes a été accordé aux sous-officiers et soldats de la ligne à compter du 1ᵉʳ janvier 1868, pour être employé à l'amélioration des ordinaires.

La solde des officiers de tout grade était également insuffisante ; à l'exception des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui avaient obtenu, en 1866, une légère augmentation, les traitements étaient, pour la plupart, réglés par des tarifs remontant à 1805.

La loi de finances du 2 août 1868 permettra d'accorder aux officiers en activité les augmentations de solde suivantes :

Généraux de division...	3.000 fr.	
Généraux de brigade...	2.000	
Colonels..............	1.000 à 1.300	suivant l'arme.
Lieutenants-colonels...	500 à 900	—
Chefs de bataillons et d'escadrons..........	400 à 700	—
Capitaines............	200	
Lieutenants et sous-lieutenants..............	150	

L'augmentation ne sera complète qu'à compter de 1871 : elle sera d'un tiers en 1869 et de deux tiers en 1870.

Rien n'a été changé aux tarifs de solde de la garde impériale.

Le décret du 13 avril 1868 a réduit de six à trois mois l'allocation de solde de congé attribuée aux sous-officiers et soldats. Dans une même pensée d'économie, la décision impériale du 18 août 1868 a unifié, en le réduisant au minimum, le tarif qui réglait par arme la solde de congé de cette catégorie.

Service des transports. — Le traité pour l'exécution des transports généraux de la guerre vient d'être renouvelé pour une période de cinq ans et huit mois avec les compagnies de chemins de fer, dans des conditions satisfaisantes d'économie et de célérité.

Habillement. — Des changements ont été faits dans les uniformes de la cavalerie ; ils se résument dans l'a-

doption, pour toute la cavalerie de l'armée de ligne, d'un seul modèle de tunique, qui ne comporte que deux couleurs, le bleu foncé pour la cavalerie de réserve et de ligne, et le bleu de ciel pour toute la cavalerie légère. Les changements de corps deviendront moins coûteux pour les officiers et pour la troupe. La substitution de la nouvelle tenue à l'ancienne s'opère avec la plus rigoureuse économie, sans nécessiter la réforme prématurée d'aucun effet et sans qu'il en résulte un surcroît de dépense, même momentané, pour l'État.

L'usage de la veste a été rétabli dans l'infanterie de ligne.

Marchés généraux. — Sauf de rares exceptions, les marchés généraux concernant l'habillement, les hôpitaux et les subsistances ont fait l'objet d'adjudications publiques. Les résultats ont été favorables aux intérêts du Trésor.

Des adjudications publiques ont également réglé à des prix avantageux la fourniture de l'habillement, de la coiffure et de l'équipement de la gendarmerie.

Les confections des uniformes de la garde nationale mobile et d'une partie des effets d'habillement de l'armée active ont été réparties entre un certain nombre de fabricants disséminés sur divers points de l'Empire, dans des conditions notables d'économie.

Invalides. — L'effectif des invalides est tombé du 1er janvier 1768 au 1er novembre de la même année, de 1,160 à 1,086.

Hôpitaux. — Le zèle et l'abnégation déployés, pendant l'épidémie qui a sévi en Algérie, par tous les personnels qui ont concouru à l'exécution du service hospitalier, méritent d'être spécialement mentionnés.

Rapports particuliers sur l'Exposition universelle de 1867. — Une commission, présidée par un officier général et composée d'officiers de toutes armes, de fonctionnaires de l'ordre administratif et de médecins militaires, avait été chargée par le Ministre de la guerre d'étudier tout ce qui, à un titre quelconque, pouvait intéresser l'armée dans le concours des produits et des industries à l'Exposition universelle de 1867.

Cette Commission a consigné le résultat de ses recherches dans un rapport détaillé d'un grand intérêt qui vient d'être imprimé par les soins de l'Imprimerie impériale, aux frais du département de la guerre.

La Commission d'officiers français et étrangers qui, sous la présidence d'un maréchal de France, a eu, à la même époque, à examiner et à apprécier les importantes collections de matériel de guerre exposées par différents peuples, a également terminé son rapport, qui sera prochainement publié.

DÉPÔT DE LA GUERRE.

Archives historiques. — On a achevé, dans le courant de 1868, le classement définitif et le répertoire analytique des papiers relatifs à l'armée d'Orient (1853-1856).

Des recherches intéressantes sur les volontaires nationaux des armées de la République ont été placées dans la série des mémoires.

En même temps qu'on poursuivait la composition et le catalogue de l'Atlas historique pour la période relative aux guerres modernes depuis 1792, on a commencé à recueillir et à ordonner les matériaux afférents aux périodes anciennes, c'est-à-dire aux campagnes des règnes de Louis XIV et Louis XV.

Opérations géodésiques et topographiques. — Les opérations géodésiques des premier, deuxième et troisième ordres ont été exécutées en Algérie. On terminera probablement avant la fin de l'année la chaîne du premier ordre qui, partant d'Alger, va rejoindre la frontière du Maroc.

Les opérations topographiques de la nouvelle carte de l'Algérie comprennent une étendue de 180 lieues carrées ou de 3,024 kilomètres carrés.

Neuf feuilles de la carte de France au 1/80000, formant la 31e livraison, ont paru en 1868, ce qui élève à 243 le nombre de feuilles livrées à la publicité. La 32e livraison paraîtra vers le mois de juin 1869. La carte entière sera terminée en 1875.

La carte de France au 1/320000, réduction de la précédente et qui se compose de 32 feuilles, sera également achevée en 1873; 25 feuilles ont été publiées jusqu'ici.

L'atelier de photographie établi au dépôt de la guerre a pris beaucoup d'extension; avec l'emploi de la lumière électrique, son travail peut être continué de jour et de nuit sans interruption, et tous les besoins de l'armée sont désormais assurés.

Le dépôt de la guerre a continué ses importantes études sur l'organisation et les besoins des armées en campagne, et ses collections se sont enrichies de renseignements et de documents nombreux sur ces hautes questions de l'art militaire.

ALGÉRIE.

La crise alimentaire déterminée par une succession de calamités presque sans exemple a continué de sévir en Algérie pendant les premiers mois de l'année 1868. Tous les moyens que pouvait inspirer l'humanité ont été mis en œuvre pour soulager la misère des populations. Grâce à ce concours d'énergiques efforts, la situation s'est améliorée peu à peu. Dès le 1er juin 1868, les dépôts de mendicité étaient évacués; les malheureux que la faim avait poussés aux abords des centres de population étaient rapatriés; la confiance se ranimait dans les tribus, et chacun se préparait à réparer les désastres.

L'administration ne s'est pas bornée à venir en aide, pendant l'hiver, aux plus éprouvés. Elle a fait appel aux traditions hospitalières de la race indigène, et cet appel a été entendu. Les ensemencements sont aujourd'hui assurés sur les quatre cinquièmes des terres cultivées, et tout fait espérer une année normale.

Pour hâter le rapprochement des races et des intérêts entre les indigènes et la population européenne, le gouvernement s'efforce de les placer sous l'égide des mêmes institutions.

Un progrès considérable a été fait dans cette voie par l'organisation nouvelle qu'un arrêté du gouverneur général de l'Algérie, du 20 mai 1868, a donnée aux territoires placés en dehors de la zone civile. Cet arrêté institue des communes *mixtes* dans les localités où la population européenne n'est pas encore assez compacte pour former une commune de plein exercice, mais où elle est cependant assez nombreuse pour qu'il y ait lieu de l'admettre, avec les indigènes qui vivent au milieu d'elle, à la gestion des intérêts communs. Ces communes mixtes sont au nombre de dix-sept pour les trois provinces, et occupent un territoire de 343,000 hectares.

D'après le même arrêté, les douars constitués par les décrets d'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863 et les tribus dans lesquelles la colonisation n'a pas pénétré encore ont été groupés en communes dites *subdivisionnaires*. L'administration de ces communes dont l'organisation est basée sur notre législation municipale est centralisée au chef-lieu de chacune des quinze subdivisions militaires de l'Algérie. Les douars forment dans chaque commune subdivisionnaire des sections distinctes dont les intérêts sont gérés par les *djemaâs* (assemblées de notables) qui assument une partie des attributions et de la responsabilité des conseils municipaux.

D'un autre côté, un décret du 18 août 1868, en supprimant dans les territoires civils les attributions spéciales des bureaux arabes départementaux pour l'administration des indigènes, a remis cette administration aux maires des communes.

Le gouvernement poursuit avec activité et énergie la reconnaissance et la constitution de la propriété arabe, en exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. Au 1er décembre 1868, 561 tribus avaient été désignées aux travaux des commissions administratives chargées de préparer l'application de cette grande mesure, 248 tribus étaient complètement délimitées et réparties en 446 douars-communes, occupant une superficie de 3,894,040 hectares.

Les diverses catégories de propriétés qui se dégagent de cet ensemble présentent les chiffres suivants :

Terres *melk* (propriétés privées).	1.882.353 hectares.
Terres *arch* (propriétés collectives destinées à être converties en propriétés individuelles).......	861.136
Terrains communaux............	532.049
Terrains litigieux..............	15.973
Forêts appartenant à l'État......	449.001
Terres et biens divers à l'État...	92.404
Domaine public................	61.124
Total égal.....	3.894.040

En outre, les opérations entreprises sur les *azels* (terres domaniales) ont porté jusqu'à ce jour sur 293,450 hectares, dont 222,290 hectares ont été réservés à l'État pour les besoins de la colonisation, et 71,181 hectares ont été attribués aux indigènes qui s'étaient créé des titres par une longue possession.

Enfin, 50 douars ont été choisis dans le voisinage des centres européens et des exploitations forestières pour commencer la constitution en propriétés individuelles des terres *arch*, et c'est désormais sur cette opération complémentaire de l'exécution du sénatus-consulte que sera porté le principal effort des commissions.

Le gouvernement est disposé à rendre la transcription hypothécaire des transactions immobilières obligatoire pour les populations musulmanes des territoires civils qui sont mieux préparées par notre contact à la pratique de nos institutions.

La population européenne, dont l'intelligence et l'énergie ne se sont pas démenties, a traversé la crise sans en ressentir les atteintes. Une bonne récolte est venue réparer les pertes des dernières années, et nos colons ont trouvé dans le haut prix de leurs céréales une juste récompense de leurs travaux, en même temps qu'un encouragement pour l'avenir. Un membre du Corps législatif a d'ailleurs été chargé de poursuivre en Algérie l'enquête qui a eu lieu dans les départements de l'Empire sur la situation et les besoins de l'agriculture, et son rapport fournira d'utiles éléments pour l'appréciation des intérêts du pays.

On s'est appliqué, par une extension donnée aux départements, à faire cesser les difficultés d'administration qui résultaient du morcellement de leur territoire, et on y a fortifié le régime municipal, soit en élargissant les anciennes communes, soit en constituant des communes nouvelles. C'est ainsi que par des décrets récents 345,000 hectares environ ont été ajoutés dans les trois provinces à la zone civile et que 18 communes nouvelles ont été créées : 11 dans le département de Constantine, 3 dans le département d'Alger, 4 dans le département d'Oran.

Tous ces progrès ont permis de songer à étendre le champ de la colonisation, et l'administration, venant en aide à l'initiative individuelle, se propose de jalonner par des centres les grandes voies récemment ouvertes et les points qui paraissent plus particulièrement indiqués pour l'assiette d'une population européenne.

Déjà un village vient d'être installé à 79 kilomètres d'Alger, au pont de Beni-Hini, sur la route d'Alger à Constantine, et cinq autres seront établis sur le parcours de la même route. En même temps, des études se poursuivent pour la création de quatre centres sur la ligne du chemin de fer d'Alger à Oran et de plusieurs autres sur les routes qui du littoral pénètrent dans le Tell. Enfin, indépendamment du village que la Société générale algérienne va fonder sur ses terres de l'Oued-Hesbès, dans la commune de Randon, un périmètre de colonisation comprenant 6,500 hectares vient d'être ouvert dans la vallée de l'Oued-Cherf, sur la route de Bone à Guelma. Il y a lieu d'espérer que ces créations nouvelles activeront l'émigration, qui sera d'ailleurs encouragée par le bas prix des terres et par les avantages offerts aux émigrants.

Sur les crédits constitués à l'État au moyen de l'emprunt contracté avec la Société générale algérienne, une somme de 23 millions a été affectée, pour l'exercice 1868, à l'exécution des grands travaux d'utilité publique. Au nombre des ouvrages qui ont été dotés sur cet emprunt, il faut mentionner particulièrement : le prolongement de la jetée nord du port d'Alger, qui doit compléter cette vaste création; les ports d'Oran, de Bone et de Philippeville, dont la construction est déjà fort avancée; les phares, dont 9 sur 12 sont entièrement terminés, les routes, qui ont été améliorées ou prolongées sur un parcours considérable; les dessèchements, et enfin les barrages, sur lesquels l'administration ne cesse pas d'appeler l'attention de l'industrie privée qu'elle aidera par de larges subventions.

Une somme de 28 millions aura été employée en 1868 par la compagnie concessionnaire des chemins de fer. La section d'Alger à Blidah, entièrement ouverte depuis 1863, continue à donner des recettes satisfaisantes. Celle d'Oran à Relizane, d'une longueur de 130 kilomètres, a été inaugurée le 1er novembre 1868. La ligne de Philippeville à Constantine, dont les travaux avancent rapidement, sera achevée dans le courant de 1869.

En résumé, indépendamment des travaux de bâtiments civils et de ceux de diverses catégories qui ont été exécutés sur les fonds des budgets locaux, près de 50 millions ont été consacrés en 1868 aux grands travaux qui intéressent la prospérité du pays sous les rapports industriel, commercial et agricole.

Le réseau télégraphique de la colonie se développe sur une étendue de 5,458 kilomètres. Les compléments qu'il recevra désormais auront pour but d'en étendre les ramifications jusqu'aux localités rurales. Des dispositions sont prises pour établir prochainement entre la France et la colonie un câble direct qui affranchira nos relations du tribut auquel les assujettit envers deux pays étrangers la communication actuelle par Bizerte et Marsala.

La situation commerciale continue à être satisfaisante. Les céréales et les bestiaux ont donné lieu à un accroissement sensible du trafic. Les armements locaux prendront nécessairement une part active au mouvement ascensionnel de la navigation, grâce au décret du 16 octobre 1867 qui leur donne pour champ d'action tout le bassin méditerranéen depuis Malte jusqu'à Gibraltar.

La suppression toute récente des quarantaines et du régime prohibitif établis en Espagne contre les provenances de l'Algérie, prépare au commerce un nouvel élément de prospérité. Déjà la Compagnie des Messageries impériales a rétabli son service régulier sur Malaga et Cadix qu'elle avait abandonné, et l'administration est sur le point de traiter avec elle pour l'introduction de l'escale de Carthagène dans le service hebdomadaire de Marseille à Oran. Un projet est également à l'étude, dans le but d'attirer sur nos marchés, par une réorganisation du régime douanier des frontières de terre, les caravanes qui font le commerce de l'Afrique centrale.

Les établissements de crédit qui donnent la mesure exacte de la prospérité commerciale sont tous en voie de progrès. La Banque de l'Algérie, dont le privilège a été prorogé de dix ans, a fondé une nouvelle succursale à Bone. Les escomptes, qui pendant le dernier exercice s'étaient élevés à près de 98 millions et dépassaient déjà de 18 millions les opérations de l'année précédente, ont atteint, en 1868, 112,340,898 francs, réalisant ainsi une augmentation nouvelle de plus de 14 millions d'affaires, nonobstant la concurrence des comptoirs de la Société générale algérienne, qui ont escompté pendant l'année pour près de 30 millions.

L'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863 a amené l'annexion au domaine forestier de nombreux massifs boisés qui étaient demeurés jusqu'alors en dehors de l'action de ce service. Il n'est pas douteux que le chiffre du produit de l'exploitation des chênes-lièges ne s'élève pour 1868 à plus de 1,200,000 francs, tandis qu'en 1867 il a été seulement de 1,075,758 francs. Un crédit de 206,000 f. a été employé en 1868 à la continuation des reboisements précédemment entrepris dans les banlieues d'Alger, d'Orléansville, d'Oran et de Constantine.

Enfin, le gouvernement vient de rendre exécutoire en Algérie la législation nouvelle sur les conseils de préfecture, et d'octroyer aux conseils municipaux des communes algériennes celles des attributions que la loi du 24 juillet 1867 a conférées à ces assemblées dans la métropole, et qui peuvent recevoir une application immédiate dans la colonie.

Telle est la situation de l'Algérie : la misère s'atténue au milieu des populations indigènes; l'espoir renaît; l'année agricole s'annonce féconde; la régénération de la société arabe se prépare sans secousses et ouvre de nouveaux horizons à la colonisation. Les vrais colons, qui voient chaque jour les ports, les phares, les routes se créer ou s'améliorer, les établissements d'utilité publique se multiplier, les institutions civiles prendre leur développement normal, apprécient la protection qu'un gouvernement libéral et fort a su leur assurer en face des dangers d'une crise alimentaire, et ils sauront lui en tenir compte en le secondant dans l'œuvre difficile qu'il poursuit avec persévérance et avec foi dans l'avenir.

Chronique militaire.

Les plaisirs du carnaval n'ôtent rien aux occupations plus sérieuses. Le goût de l'étude se prononce de plus en plus dans l'armée. On sent qu'en présence des modifications apportées à l'art de la guerre par les inventions modernes, il faut chercher la solution de bien des problèmes nouveaux. Or, cette solution, on ne peut l'obtenir que par la pratique sur le champ de bataille ou par l'étude en temps de paix.

Voilà pourquoi des conférences ont été prescrites dans l'armée et commencent à être suivies partout avec beaucoup d'intérêt par les militaires.

Déjà, plusieurs ont eu lieu à Paris, au ministère de la guerre. Les officiers qui les suivent y puisent des notions dont un jour ou l'autre ils sauront, sans nul doute, recueillir les bons effets.

Les conférences sont des sortes d'entretiens demi-familiers fort à la mode aujourd'hui dans toute la France, et dans lesquels les questions politiques, religieuses, administratives, militaires sont traitées par des hommes spéciaux plus ou moins compétents. Les conférences du dépôt de la guerre sont, comme bien l'on pense, entièrement consacrées aux questions qui se rattachent à l'art de la guerre.

Quelques-unes de ces conférences ont été imprimées pour être répandues dans les corps de troupe et servir de spécimen; d'autres ne tarderont pas à l'être.

Au nombre des premières, nous citerons :

1° Celle sur l'état militaire de la France et sur l'état des principales puissances de l'Europe (par le lieutenant-colonel d'état-major Nugues). Cet entretien donne des considérations générales qu'il importe à tous les militaires désireux de s'instruire, de connaître et d'apprécier. Grâce aux notions mises en lumière par M. Nugues, chacun peut se rendre compte des avantages et des défauts des systèmes militaires des puissances étrangères et les comparer au nôtre.

2° Une conférence toute spéciale sur le service de santé en campagne (par le savant docteur Legouest, médecin principal de 1re classe, et professeur au Val-de-Grâce). — Dans cette conférence, M. Legouest a traité, on peut le dire, *ex-professo* la double question du personnel et du matériel médical. Il indique avec beaucoup d'autorité les lacunes que laisse encore le service de santé, et ses observations judicieuses ne seront pas perdues, sans nul doute. Il traite aussi la question des chemins de fer au point de vue du transport des blessés, et n'oublie pas de parler de la Société internationale de secours aux militaires blessés.

On comprend le vif intérêt qui s'attache à toutes ces considérations militaro-médicales.

3° Un chef d'escadron d'artillerie, M. Maldan, a fait une conférence sur le nouvel armement. Il a porté à la connaissance de ses auditeurs les principaux systèmes des armes à feu portatives adoptées jusqu'à ce jour par les puissances militaires de l'Europe. Sa conférence, parfaitement raisonnée, doit convaincre nos soldats que la France a su faire choix pour eux du meilleur engin de guerre qui ait encore été inventé.

4° M. le chef d'escadron du 3e de hussards, Savin-Delarclause, s'appuyant sur la brochure récemment parue sur *le service de la cavalerie en campagne*, a fait une conférence intéressante sur la tactique spéciale à la cavalerie.

5° M. le commandant du génie Prévost a traité de l'emploi, à la guerre, des chemins de fer et de la télégraphie militaire.

M.

Nous nous décidons à continuer en *Variétés* la nouvelle militaire dont le premier article a paru dans le journal, en *Feuilleton*, afin de pouvoir donner plus facilement la suite de ce petit roman militaire.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

II

L'Enlèvement.

— Etienne, lui dit-il, combien faudrait-il de temps pour arriver jusqu'au poste républicain que tu as reconnu?

— Une heure environ, général, en marchant avec précaution et en ayant soin de se défiler le long des bois et des haies qui bordent la route.

— Très-bien! — Et te chargerais-tu de mener trois hommes déterminés jusqu'aux abords du poste sans qu'ils soient vus?

— Rien de plus simple et de plus facile, général.

— Alors, messieurs, marchons.

— Comment, Henry, et que voulez-vous faire? s'écrièrent en même temps Gontran et Charles.

— Vous le verrez, marchons toujours.

— Henry, mon cher Henry, ne vous exposez pas.

— Vous vous exposez bien vous, Gontran

— Gontran a raison dans cette circonstance, répond alors le vicomte Charles. Songez que sur vous repose la dernière espérance de salut de l'armée. — D'ailleurs, où prétendez-vous en venir?

— Oh! j'ai bien compris le général, moi, repend avec un fin sourire le rusé Vendéen, qu'on n'avait pas, dans l'armée, surnommé à faux le Renard. Il peut compter sur moi; qu'on me donne seulement deux compagnons comme MM. Charles et Gontran, et je réponds que, dans une heure... Au lieu de terminer sa phrase il fit un geste significatif, puis il ajouta : Mais nous n'avons pas besoin de vous, général; à nous trois, MM. Charles, Gontran et moi, nous ferons l'affaire.

— Quoi, vous voulez, répond le comte Henry, que je vous laisse vous exposer seuls?

— Votre existence est plus précieuse que la nôtre, Henry, dit Charles, vous vous devez aux malheureux qui nous suivent. Laissez-nous partir; Dieu guidera nos pas et favorisera notre projet.

— Allez donc, mes braves amis, reprit après un moment de silence et d'hésitation le général; et si, à la pointe du jour, vous n'êtes pas revenus près de moi...

— C'est que nous serons morts, Henry. Alors, le ciel vous inspirera ce que vous aurez à faire pour le salut de ceux qui vivront encore.

Charles et Gontran prirent leurs pistolets, et regardèrent si les amorces étaient en bon état.

— Oh! ces instruments ne sauraient vous servir à grand'chose dans cette circonstance, dit le Renard, en voyant les deux officiers visiter leurs armes. Il nous faut jouer des poignets, et surtout éviter tout bruit qui attirerait l'attention. Vous pourriez, au besoin, laisser vos armes à feu, mais n'oubliez pas de faire appel à votre vigueur musculaire et à votre adresse.

— Inutile de vous recommander de suivre exactement les indications d'Etienne, ajouta le comte en serrant la main des deux jeunes gens et en les aidant à s'envelopper dans des lambeaux de manteaux usés par les combats et par les bivouacs.

Les trois hommes descendirent ensuite le petit escalier; le comte Henry les suivit des yeux; la porte fut ouverte et refermée avec précaution; le *Renard* indiqua de la main à ses compagnons d'aventure un petit sentier débouchant sur un bois situé sur la gauche, et côtoyant la route d'Ancenis. Il leur fit signe de garder le silence le plus absolu et de marcher exactement sur ses traces...

Bientôt ils disparurent tous les trois dans la campagne, la lumière s'éteignit dans la petite chambre, un silence de mort régna tout autour du village.

Trois heures venaient de sonner lentement à l'horloge d'Ancenis; tout reposait en ville. A l'extrémité du faubourg sur lequel débouche la grande route de Laval, dans une chambre au rez-de-chaussée convertie en poste avancé, une douzaine de soldats d'infanterie d'une demi-brigade de ligne dormaient étendus sur de la paille. Une sentinelle se promenait silencieusement à quelques pas en avant du petit poste. Entendant tinter l'horloge, et après avoir compté trois coups, le soldat s'approcha de la maison où reposaient ses camarades, et faisant résonner sur le sol durci par la gelée la crosse de son fusil :

— Caporal Martin, dit-il, j'ai fini ma faction. A qui de me relever?

— Ah! ah! c'est toi, citoyen Léveillé, reprit le caporal ouvrant avec peine ses yeux appesantis par le sommeil, et se levant péniblement de dessus sa botte de paille, tu es toujours plus pressé que les violons, toi.

— Crois-tu qu'on soit si bien en plein air par le froid de chien qu'il fait cette nuit?

— C'est bon, c'est bon, en voilà assez... Allons, à qui à prendre la faction? ajouta le caporal en élevant la voix.

Comme personne ne répondait à son appel autrement que par des ronflements d'une éloquence qui ne lui parut nullement persuasive, le citoyen Martin, de fort mauvaise humeur d'avoir été troublé dans son sommeil, se mit à secouer rudement tous les dormeurs.

— Eh bien! eh bien! avez-vous fini de *pioncer*, dit-il en colère; allons, encore une fois, à qui de monter sa faction? Qu'il réponde ou je l'appointe.

Un des soldats, après un immense bâillement, prit son fusil placé au râtelier d'armes, ramassa son chapeau tombé près de lui, et dit au caporal Martin que c'était à lui à marcher.

— Ah! c'est ton tour, citoyen Brutus, en ce cas nous ne risquons rien, nous serons joliment gardés. Heureusement que le citoyen général Kléber et les autres bons b..... de patriotes donnent du fil à retordre aux blancs, et que ces gueux de satellites des tyrans ne sont pas près d'ici. Allons, marchons, tu connais ta consigne!

— Oui, citoyen.

— En ce cas, arrive.

Le factionnaire, appelé Léveillé, ayant été remplacé par le fusilier Brutus, tout serait probablement rentré dans le silence au poste d'Ancenis, si le nouvel arrivant ne s'était approché du poêle de fonte, dont le feu semblait prêt à s'éteindre, n'eût ranimé le foyer et ne se fût mis à entonner à pleine voix le chant patriotique si fort à la mode à cette époque, composé par Rouget de Lisle.

Un effroyable cri de réprobation s'éleva de toutes les poitrines des dormeurs qui, après la rude secousse du caporal Martin, avaient repris leur sommeil un instant troublé.

Léveillé n'en continua pas moins à hurler la *Marseillaise*, comme pour prouver qu'il méritait bien son sobriquet.

— A la porte! à la porte! se mit-on à crier des quatre coins du poste.

— A la porte! merci vous autres, j'en viens de la porte, et il n'y fait pas chaud cette nuit. En voilà de drôles de patriotes; on leur chante l'hymne national, qui fait vibrer tous les cœurs, et ces citoyens-là ne sont pas contents!.. Aristocrates, tas d'aristocrates!

A cette rude apostrophe de Léveillé, cinq à six de ses camarades se levèrent menaçants. La scène allait tourner au tragique, lorsque le caporal Martin crut devoir intervenir de tout le poids de son autorité.

— Silence, dit-il, d'une voix forte et du ton de commandement qui n'admet ni réplique, ni hésitation, lorsque l'ordre émane d'un supérieur dans l'état militaire, silence! — Toi, citoyen Léveillé, tu vas te taire le premier, et laisser dormir les camarades. Si tu avais chanté tout autre chose que la *Marseillaise* je t'aurais remis en faction. — Vous, taisez-vous aussi. De vrais patriotes ne doivent pas s'exaspérer en entendant le chant d'un vrai sans-culottes.

— Citoyen caporal, dit alors l'entêté Léveillé, je demande la parole pour expliquer quelque chose aux camarades.

— Allons, je te l'accorde, mais ne sois pas long, répondit le caporal après un moment d'hésitation.

— Or donc, les autres, s'empressa de dire Léveillé, c'est pour vous faire savoir que vous ne tarderez pas à vous repentir de ne m'avoir pas laissé chanter et que vous allez bientôt chanter avec moi, si le citoyen caporal le permet.

Un nouveau murmure commençait à s'élever dans la chambre lorsque Léveillé, se dirigeant vers un coin où se trouve le combustible nécessaire à l'alimentation du poêle, tire du milieu des bûches trois litres pleins, qu'il présente triomphalement à ses camarades.

— De l'eau-de-vie, dit-il, et de la bonne, de la vraie, quoiqu'elle vienne de chez les aristocrates. Avec du citron et du sucre que j'ai eu soin de me procurer hier, en venant au poste, il me semble qu'il y a de quoi flamber un petit punch capable de dégeler vos langues à vous autres, tas d'ingrats.

Ce petit *speech* et, plus encore, l'aspect des bouteilles, modifièrent, à l'instant même et comme par un brusque changement à vue, les sentiments des soldats républicains à l'endroit du camarade Léveillé. La *Marseillaise* fut entonnée à pleine gorge, même par le caporal Martin, et bientôt le punch flamba dans une vieille marmite bosselée.

Tout ce bruit parut si singulier au citoyen Brutus, qui se promenait de long en large devant le poste en sentinelle bien apprise, qu'il s'approcha de la porte et l'entrouvrit doucement. Il resta muet d'admiration à la vue de la flamme bleue pétillant dans la marmite, et que ranimait sans interruption, avec sa cuiller, Léveillé, devenu l'idole des camarades après avoir manqué en devenir la victime, absolument comme Masaniello.

— Allons, allons, tu en auras ta part, Brutus, dit Léveillé en apercevant le nez du factionnaire et ses yeux étincelants de convoitise. Sois tranquille, on n'oublie pas les amis. Continue à te promener; dès que le punch sera cuit, on te servira le premier.

En effet, bientôt une immense tasse d'eau-de-vie brûlée fut portée par Léveillé lui-même au camarade Brutus et absorbée en un clin d'œil par le factionnaire.

— Eh! eh! tu vas bien, toi, tu as le gosier large et les boyaux solides, tu n'es pas long à vous ingurgiter la chose. Allons, quand les autres auront pinté à leur tour, s'il en reste, on t'offrira une seconde rasade, et maintenant veille au grain et ne te laisse pas enlever par les Chouans...

En prononçant en riant ces mots, Léveillé n'y attachait aucune importance, tant on était loin, à Ancenis, de croire les débris de l'armée vendéenne près de la ville. Léveillé serra la main de son ami Brutus et rentra dans le poste où la *Marseillaise* et le punch tinrent en belle humeur tous les soldats républicains.

Cependant, l'heure de relever la sentinelle placée devant les armes était passée depuis longtemps et le caporal Martin légèrement ému comme ses soldats, ne pensait pas à faire rentrer Brutus, lorsque Léveillé se leva en vidant le contenu de la marmite dans une tasse et en disant :

— Il y a encore un petit résidu de la chose, je l'ai promis à Brutus, je vais le lui porter.

— Tiens, ce pauvre Brutus, moi qui l'ai oublié reprit aussitôt Martin rappelé soudain à ses devoirs de chef de poste. C'est sa faute aussi, pourquoi n'est-il pas venu prévenir que le temps de sa faction est écoulé... Allons à qui le tour?

Le soldat à qui incombait le garde s'était levé et, ayant pris son fusil, le caporal et lui sortirent du poste.

— Je vais te ramener Brutus, dit Martin à Léveillé, tu lui donneras sa part ici, il y fait plus chaud que dehors.

Vingt minutes se passèrent, et ni le caporal Martin ni Brutus ne parurent au poste. Léveillé et les autres soldats un peu étonnés se levèrent pour aller à la découverte, ne comprenant pas ce que leur chef de poste pouvait faire dehors par une nuit aussi glaciale.

Tout à coup ils aperçurent le caporal et celui qui devait relever Brutus revenant en courant, pâles et bouleversés.

— Comprenez-vous ça, vous autres, dit Martin s'adressant aux soldats. Impossible de retrouver Brutus, nous l'avons cherché partout, nous avons fouillé les haies voisines, nous l'avons appelé, rien, pas de réponse pas de Brutus... Il faut que ce gredin là ait déserté.

— Lui, s'écrie Léveillé, impossible; caporal, tu lui fais injure. Brutus est un bon, un vrai patriote, un sans-culottes ennemi des tyrans, il est incapable d'une trahison.

— Alors où veux-tu qu'il soit passé?

— Qui sait, peut-être a-t-il été enlevé.

— Enlevé!... par qui?

— Par les chouans.

— Les chouans sont du côté de Laval aux prises avec Kléber et les autres.

— Qu'en sais-tu?

Léveillé était dans le vrai. Tandis que le punch flambait au corps de garde du poste avancé d'Ancenis, tandis que les chants patriotiques, le *Ça ira*, la *Marseillaise* rendaient joyeux les républicains, le Renard et ses deux compagnons d'expédition s'avançaient rapidement dans le plus grand silence et avec toutes les précautions possibles vers l'entrée de la ville. Au bout d'une demi-heure de marche, ils se trouvèrent à cent pas de la sentinelle, et firent halte derrière un bouquet d'arbres. Etienne, rampant le long de la haie approcha du corps de garde, entendit les chants des soldats et vit l'un d'eux sortir pour donner à boire au factionnaire.

S'étant assuré que l'homme était rentré, avait fermé la porte, et que la sentinelle restait seule, il revint vers ses deux compagnons.

— Le ciel nous favorise, leur dit-il à voix basse. On boit et l'on chante à tue-tête au poste des bleus, la sentinelle vient d'avaler une rasade d'un liquide qui ne doit pas être de l'eau de la Loire. Je crois que nous parviendrons à l'enlever sans qu'on s'aperçoive de rien... Monsieur Gontran, préparez le mouchoir et serrez ferme dès que vous lui aurez mis dans le bec le bâillon, mais prenez garde de ne pas l'étouffer, ce ne serait pas l'affaire du général... Maintenant, marchons, et à la grâce de Dieu. Monsieur le vicomte, vous savez ce que je vous ai recommandé, vous aussi, Monsieur Gontran

Les deux officiers royalistes ainsi interpellés firent

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres

un signe affirmatif, puis tous trois reprirent leur marche et s'approchèrent du citoyen Brutus. Ce dernier, après la copieuse libation de punch chaud du camarade Léveillé, s'était assis sur une pierre à quelques pas du poste, son fusil entre les jambes, bien éloigné de croire qu'un danger quelconque planât au-dessus de sa tête.

Tout à coup, une main glacée se pose sur sa bouche, un bâillon de bois entouré d'un mouchoir est introduit de force et au risque de lui briser la mâchoire entre les dents. Tout cela, avant qu'il ait eu la possibilité de pousser un cri, de prononcer un seul mot.

Un homme taillé en hercule, une fois le bâillon bien assujetti entre les lèvres du malheureux soldat, l'enlève comme une plume et le charge sur ses épaules. Brutus peut se croire l'objet d'une hallucination, il peut penser qu'il est sous l'empire d'un affreux cauchemar, car il se sent transporté à travers la campagne, suivi de deux hommes, dont l'un tient son propre fusil et le menace de la baïonnette s'il fait la moindre tentative de défense, le moindre geste pour échapper à ce singulier enlèvement.

Dupois, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

M. Sollier, médecin major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bône, a succombé, le 7 janvier, à une attaque de typhus. Sa mort est un deuil profond pour la troupe et pour la population. Une foule immense, à laquelle s'étaient joints les élèves du collége de Bône, assistait à ses obsèques ; quatre discours prononcés sur sa tombe, avec une émotion profonde, suffirent à peine pour exprimer la haute estime et les profonds regrets qu'emporte dans la tombe cet officier de santé militaire, si courageux et si dévoué.

— Un capitaine d'infanterie de ligne désire permuter avec un capitaine d'infanterie de marine ou de tirailleurs algériens. — Écrire aux initiales A. Z., à Lyon, poste restante. (377)

— Un capitaine de spahis de janvier 1866, ayant plus de six ans consécutifs en Afrique, demande un permutant dans un régiment de dragons. S'adresser à M. B., à Lalla Maghrnia (province d'Oran). (16)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour l'emploi de capitaine d'habillement, désire permuter avec un titulaire. — S'adresser à M. Leguérante, boulevard Rochechouart, 100. (13)

— Un capitaine d'infanterie rentrant d'Afrique, en garnison dans le Midi, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment à Paris ou les environs, bataillon actif ou dépôt, ou d'un des dépôts de l'Est. (15)

— Un lieutenant du 3e hussards, promotion 30 octobre 1867, demande à permuter avec un de ses collègues, principalement dans la cavalerie légère. S'adresser, Paris, 37, avenue de la Motte-Piquet, aux initiales C. B. (17)

Le 66e de ligne, à Antibes, demande un sous-chef de musique (flûte ou clarinette). — S'adresser au colonel.

—

Le 60e de ligne, à Nancy, demande un flûtiste, une petite clarinette, un hautbois et une grosse caisse. S'adresser au chef de musique.

—

Le 67e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, un piston solo, un premier bugle et un premier alto. Des places de 1re et de 2e classe sont réservées.

—

Le 70e de ligne demande un tambour-major. S'adresser au colonel, à Brest.

—

Le 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale demande : un piston solo, un bugle solo, des clarinettes et des saxophones. — S'adresser au chef de musique, à Rueil.

—

Le 48e de ligne, à Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite clarinette, une clarinette solo, piston solo et baryton solo. 4 places de 1re classes sont vacantes. — S'adresser au chef de musique.

—

M. Milet, lieutenant d'infanterie, rue de Chanaleilles, 7, à Paris, a l'honneur d'informer MM. les officiers, sous-officiers et élèves fourriers des corps de toutes armes, qu'il tient à leur disposition les AIDE-MÉMOIRE D'ADMINISTRATION A L'USAGE DE L'INFANTERIE, DE LA CAVALERIE, DE L'ARTILLERIE, etc., qu'il a été autorisé à publier, par décisions ministérielles des 9 février et 26 août 1860, lesquels lui ont valu des félicitations de S. M. l'Empereur, de S. Exc. le Ministre de la guerre, ainsi que de plusieurs généraux, chefs de corps et membres de l'intendance, et qui sont en usage à l'École militaire de Saint-Cyr, depuis 1862.

Prix : avec les appendices publiés annuellement, 3 francs, rendu *franco* en France, en Algérie et aux colonies.

Le Gérant CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Au dernier bal des Tuileries, un officier d'infanterie a échangé un SABRE NEUF contre UN VIEUX. Prière de le rapporter chez le passementier militaire, 41, rue Richelieu, chargé d'en faire l'échange.

—

A VENDRE une JUMENT âgée de 7 ans, taille 1 m. 56. S'adresser à M. Bach, lieutenant d'état-major au 3e grenadiers, à l'École militaire.

—

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 1 2

N° 9. — 11 FÉVRIER 1869.

Paris, 10 *février* 1869.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 3 février, MM. les généraux de division dont les noms suivent ont été nommés aux commandements ci-après :

M. le général Grandchamp, commandant la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée, au commandement de la 15e division militaire, en remplacement de M. le général de La Motterouge, placé dans la section de réserve.

M. le général Bataille, disponible, au commandement de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée, en remplacement de M. le général Grandchamp.

M. le général baron de Polhès, disponible, au commandement de la 19e division militaire, en remplacement de M. le général Sol, placé dans la section de réserve.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 2 février 1869, MM. de Blotterie, capitaine adjudant-major du 10e bataillon de chasseurs à pied, et Eliot, capitaine au même bataillon, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 4 février 1869, MM. Brodin, capitaine trésorier du 1er régiment d'infanterie de ligne, et Mordacq, capitaine au 87e régiment de même arme, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 4 février 1869, MM. Chion, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 42e régiment d'infanterie de ligne, et Chausse, sous-lieutenant au même corps, ont été autorisés à permuter entre eux.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 27 janvier 1869, M. Lavigne, capitaine d'escadron au 12e de chasseurs, est appelé à un emploi d'adjudant-major dans le même régiment, en rempl. de M. Martin de Lassalle, admis à la retraite.

Par décision ministérielle du 3 février 1869, M. Fiéron, capitaine d'escadron au régiment de cuirassiers de la garde impériale, est appelé à un emploi d'adjudant-major dans le même régiment, en rempl. de M. Lacroix, promu chef d'escadrons et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

GÉNIE.

M. Becker, chef de bataillon, ex-aide de camp de M. le général de Chabaud-la-Tour, actuellement au dépôt des fortifications, passe en Algérie.

M. Cord, capitaine de 1re classe, employé à Paris (rive gauche), passe au 1er régiment du génie, à Metz.

M. Dutilleux, capitaine de 1re classe au 1er régiment, passe à l'état-major et sera employé à Brest.

M. Laisant, capitaine de 2e classe, à Brest, passe à Nantes.

M. Peyrot, sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz, passe en la même qualité dans l'arme du génie.

M. Partarien, garde de 1re classe, rentrant des colonies, désigné pour Brest, passe en Algérie.

M. Ondicola, garde de 2e classe, à Cherbourg, passe en Algérie.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE.

M. Gueury, médecin principal de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, passe à l'hôpital de Lille.

M. Isidore dit Dukerlay, médecin major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, passe à l'hôpital de Nice.

M. Pantet, médecin major de 1re classe, professeur agrégé à l'école du Val-de-Grâce, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Mercier, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Rennes, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Ladureau, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Cambrai, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Tessier, médecin major de 2e classe, répétiteur à l'école de Strasbourg, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Catteloup, médecin principal de 1re classe à l'hôpital de Vincennes, passe à l'hôpital de Perpignan.

M. Souville, médecin principal de 2e classe à l'hôpital du Gros-Caillou, passe à l'hôpital de Cambrai.

M. Cabrol, médecin principal de 1re classe à l'hôpital de Nice, passe à l'hôpital de Versailles.

M. Bouffar, médecin principal de 1re classe à l'hôpital de Perpignan, passe à l'hôpital d'Amélie-les-Bains.

M. Fleschhut, médecin principal, de 1re classe à l'hôpital de Chambéry, passe à l'hôpital de Vincennes.

M. Raoult-Deslongchamps, médecin major de 1re classe à l'hôpital de Lille, passe à l'hôpital du Gros-Caillou.

Sous la rubrique de *Nouvelles militaires*, plusieurs journaux ont annoncé que le Ministère de la guerre vient d'arrêter la liste des troupes qui composeront, cette année, le camp de Châlons. Ces troupes devraient se rendre au camp dans les premiers jours d'avril, et taire à pied et par étape le trajet du lieu de garnison au camp.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'a été pris, jusqu'à ce moment, aucune décision de nature à motiver les nouvelles qui précèdent, et qu'elles sont inexactes dans tous leurs détails.

Depuis les nouvelles que nous avons publiées dans notre dernier numéro, le Ministre de la guerre n'a reçu d'Algérie aucune dépêche officielle relative à l'insurrection tentée par les nomades de Si Laia. Le lieutenant-colonel de Sonis ne cessera de les poursuivre que quand il les aura détruits ou quand le désert les aura soustraits au châtiment. Les correspondances particulières constatent le calme qui n'a pas cessé de régner dans nos centres de population. On sait que ces nomades ne font que céder à leurs instincts ; se piller entre tribus est une vieille tradition que des siècles même déracineront difficilement. De là à s'attaquer à notre domination, à réveiller la guerre sainte, il y a tout un monde. La croix et le croissant n'ont rien à voir dans cette affaire.

Conférence militaire.

Une conférence a été faite, le mercredi 3 février, au ministère de la guerre, par M. Corbin, chef d'escadron d'état-major, aide de camp de S. Exc. le maréchal Niel, *sur la garde nationale mobile*.

Si le sujet était heureusement choisi, au point de vue de l'intérêt d'actualité, il ne pouvait être traité par une voix plus autorisée, car on sait quelle part M. le commandant Corbin a prise aux travaux considérables qui ont précédé et préparé le projet de loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile. L'auteur de la conférence a fait ressortir le caractère essentiel qui marque le progrès de la loi du 1er février 1868 sur la législation antérieure en matière de gardes nationales. La loi de 1791 appelait bien tous les citoyens, à partir de l'âge de 18 ans, à faire l'exercice tous les dimanches, pendant cinq mois, mais elle les laissait sans organisation, sans cadres, pour le moment suprême où une voix terrible tonnerait ces mots : *Formez vos bataillons* ! Aujourd'hui, les bataillons seront tous *formés*, les chefs connaîtront leurs hommes et les hommes leurs chefs, et on ne saurait nier qu'à l'heure du danger, la nation menacée opposerait un obstacle plus rapide et plus compacte qu'à aucun temps de notre histoire. Ce n'est plus aujourd'hui, avec l'organisation et l'armement perfectionné des forces militaires européennes, que des masses populaires, si ardentes qu'on les suppose, pourraient se présenter à l'ennemi dans la simplicité patriotique des armées de la République. Autre temps, autres mœurs, autres dispositions militaires.

En terminant ces prémisses, et après avoir revendiqué pour l'administration de S. Exc. le maréchal Niel l'honneur d'avoir donné au principe de la garde nationale une application essentiellement pratique, M. le commandant Corbin a défini le rôle de la garde nationale mobile, partie intégrante de notre état militaire, et, à ce titre, placée sous les ordres du commandement militaire. Il a montré ces 550,000 citoyens, formés en 2,000 bataillons autour desquels, en cas de péril national, viendraient se grouper d'innombrables volontaires ; puis, entrant dans le détail des diverses dispositions de la loi du 1er février 1868, il a constaté que, malgré les difficultés de tout ordre attachées à un travail de cette nature, l'organisation de la garde nationale mobile embrasserait, en 1869, 29 départements présentant 142 bataillons, 91 batteries d'artillerie, dont 2 compagnies de pontonniers.

Nous ne suivrons pas l'auteur de cette conférence dans des développements qui, d'ailleurs, vont être livrés à l'impression; nous avons voulu seulement appeler l'attention sur un travail qui, à tous les points de vue, mérite la sympathie des esprits élevés. Chacun de nous croit connaître la loi du 1er février 1868, parce qu'il en a suivi la discussion avec plus ou moins d'intérêt; tout le monde pourtant ne peut que gagner à lire l'intéressante conférence du 3 février; M. le commandant Corbin n'a pu révéler que peu de faits ignorés, mais il a eu le talent de présenter les faits connus sous un aspect nouveau : *Non nova, sed noviter*. Il est à désirer, dans ce temps d'expansion universelle, que tous les sujets d'études populaires trouvent dans leurs interprètes, comme dans M. le commandant Corbin, le charme facile de la parole joint à cette conviction communicative qui seule fait les orateurs utiles et les auditoires satisfaits.

DE LÉPINE

Nécrologie.

LES GÉNÉRAUX DE BRIGADE D'ARTILLERIE MIGOUT ET PIRAIN.

Deux officiers distingués du corps de l'artillerie viennent de mourir, le général *Migout*, dans les derniers jours de 1868; le général *Pirain*, dans les premiers jours de 1869.

Tous deux sortaient de l'Ecole polytechnique sous le premier Empire ; tous deux étaient arrivés à force de bons services, et péniblement, au grade de général de brigade, après être restés longtemps dans les grades subalternes. Tous deux étaient commandeurs de la Légion d'honneur, et depuis une dizaine d'années au cadre de réserve. Tous deux, enfin, sont morts à Paris, à peu de distance l'un de l'autre, après s'être succédé à plusieurs reprises dans les mêmes régiments et dans les mêmes positions.

— Le général MIGOUT (Jean-Charles-Baptiste), fils d'un limonadier de Paris, est né le 13 septembre 1794; il avait reçu une éducation assez forte pour être admis, en 1811, à l'âge de dix-sept ans, à l'Ecole polytechnique, d'où il était sorti en 1813, pour entrer à l'Ecole d'application de Metz, qu'il avait quittée le 1er novembre de la même année avec le numéro *premier* de la promotion d'artillerie composée de 54 officiers.

Le jeune Migout, sujet brillant, fort instruit, d'un caractère énergique, plein de bravoure et d'activité, avait été dirigé, à sa sortie de Metz, sur le 5e corps de la Grande-Armée, opérant sur les bords du Rhin. Il contribua à la défense de la redoute d'Oggersheim ; puis, pendant la campagne de 1814, à celle de la place de Landau, bloquée par les troupes alliées. En 1815, il fut employé encore une fois à l'armée du Rhin et mis en non-activité le 11 septembre, à la suite de cette campagne des Cent-Jours.

On rappela, quelques mois plus tard, le lieutenant Migout à l'activité, et on le replaça au régiment dans lequel il avait fait ses premières armes, le 1er d'artillerie à pied, nommé de *La Fère*.

Le 11 octobre 1820, il fut promu capitaine et il sollicita la faveur d'être employé successivement, pendant la paix, aux divers services de son arme. Il commanda donc tantôt une compagnie d'artificiers, tantôt une compagnie d'ouvriers, tantôt une batterie. Le service du matériel aussi bien que celui du personnel lui devint familier. Il fut même employé plusieurs années à l'Ecole d'application de Metz.

Malgré son excellente conduite, son beau caractère, son zèle et son instruction, Migout resta capitaine de 1820 à 1841, — c'est-à-dire vingt et un ans. Promu chef d'escadron au 1er régiment, il lui fallut encore sept autres années pour obtenir la seconde épaulette d'officier supérieur. Il fut nommé lieutenant-colonel à son même régiment le 8 mars 1848. Enfin, en 1851, trois années plus tard, on lui donna le grade de colonel avec la direction de Toulouse.

Le colonel Migout était un homme qui non-seulement ne négligeait aucune partie du service, mais qui consacrait tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à l'étude des mathématiques appliquées à l'artillerie. Il publia, n'étant encore que capitaine, une *Théorie des affûts et des voitures de l'artillerie*, ouvrage qui fut fort apprécié, non-seulement en France, mais à l'étranger, où l'on fit beaucoup de traductions de ce livre.

Les généraux qui inspectèrent les corps dans lesquels servait Migout lui donnaient toujours pour notes : « Très bon officier, homme d'ordre, actif, d'une instruction étendue, ferme, rempli de zèle, réunissant de rares qualités militaires aux habitudes laborieuses du cabinet, instruction technique prouvée par les ouvrages qu'il a publiés, savant distingué par ses travaux scientifiques etc. »

Le général Harispe qui avait eu sous ses ordres à Bayonne, pendant plusieurs années, le commandant Migout alors à la tête de l'artillerie de la division, en fait un grand éloge dans des lettres au ministre, en demandant pour lui le grade supérieur.

Le 9 mai 1854, le colonel Migout fut promu général de brigade et nommé au commandement de l'artillerie de la 3e division militaire à Douai. Il y resta cinq années, dans l'intervalle desquelles il fut chargé d'une inspection du train des équipages.

Lorsque le 14 septembre 1856, il fut placé dans la seconde section du cadre, pour limite d'âge, il avait 47 années de services effectifs. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en juin 1831 ; officier en 1852, et commandeur en 1856, au moment de sa mise au cadre de réserve.

Mort à Paris le 26 décembre dernier, il laisse dans l'armée et surtout dans le corps de l'artillerie le souvenir d'un officier d'un mérite sérieux et réel.

A. D.

(*La fin au prochain numéro.*)

Un brave brigadier de gendarmerie, nommé *Pérocheau*, d'une brigade de Niort, a péri récemment victime de son dévouement à l'ordre public.

Il a été tué d'un coup de feu par un assassin, brigand redoutable, le nommé Giraudeau, qui s'était enfermé dans un moulin que l'on a été obligé d'incendier.

Pérocheau a été l'objet d'honneurs funèbres bien au-dessus de ceux que l'on rend au grade, mais en rapport avec son action et son dévouement héroïques.

La ville entière de Niort, le préfet, le général et toutes les autorités étaient debout pour conduire à sa dernière demeure le soldat mort au champ d'honneur de la gendarmerie.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

Voici, du reste, ce que rapporte le journal de la localité :

« Jeudi dernier ont eu lieu à Niort les obsèques du brigadier de gendarmerie Pérocheau, tué d'un coup de feu par un assassin qu'il poursuivait.

» Le corps du malheureux Pérocheau avait été placé dans une salle de l'hospice, sous la garde de quatre de ses compagnons d'armes. Sur son cercueil étaient déposés l'épée qu'avait tenue la main d'un modeste héros, l'habit qui avait couvert un cœur inaccessible à la crainte et voué au sentiment du devoir. Lorsque toutes les autorités civiles et militaires ont été arrivées, le cortège s'est mis en marche, précédé du clergé de l'hospice et de celui de la paroisse de Notre-Dame.

» Le préfet des Deux-Sèvres, le procureur impérial, le maire de Niort et le lieutenant-colonel de gendarmerie ont successivement pris la parole sur la tombe du brave militaire, et leurs discours ont profondément ému la foule. »

Ajoutons qu'une souscription a été ouverte pour ve-

uir en aide à la veuve et aux enfants de Pérocheau et que l'Empereur s'est empressé de faire savoir à la malheureuse femme, qu'elle était inscrite pour une pension de six cents francs sur sa cassette particulière.

Les cafés militaires de Paris.

I

La caserne ou le quartier, la pension ou le *mess*, le café, voilà les trois endroits les plus régulièrement fréquentés par nos officiers, principalement en province, lorsqu'ils ne font pas la guerre.

A Paris, ils vont moins au café. Les distractions sont plus nombreuses, les affaires également. Le café situé auprès de la caserne est d'ordinaire un établissement d'un ordre inférieur où l'officier vient de temps à autre prendre l'absinthe, le vermouth, la bière, avant ou après le repas ; il y fait même quelquefois sa partie de dominos, de jacquet et de piquet, les jours de revue, de manœuvres, de prises d'armes quelconques, ou bien lorsqu'il est de semaine ; mais habituellement il y reste peu. Le café n'est pas à Paris comme dans la garnison de la ville de province, le lieu de réunion, le Cercle, où l'officier vit une partie de la journée, où il passe quelquefois la soirée entière.

Toutefois, en dehors du café qui avoisine la caserne, il y a à Paris, des établissements de premier ordre qui ont existé ou existent encore, soit au Palais-Royal, soit sur les boulevards, et quelques-uns de ceux-là possèdent le privilége d'attirer non-seulement beaucoup d'officiers des nombreux corps en station dans la capitale, mais la plupart encore des non moins nombreux militaires qui s'y trouvent en congé ou de passage.

Il y a tel de ces établissements dont l'existence offre en quelque sorte un cachet historique, qui ont été témoins de faits se rattachant plus ou moins directement aux événements du commencement du siècle dans lequel nous vivons.

C'est à ces cafés que nous allons consacrer aujourd'hui ce souvenir rétrospectif.

L'idée d'une étude sur ce sujet nous est venue en apprenant la disparition prochaine de l'un de ces établissements longtemps fréquenté par les élèves de nos écoles militaires. Ce sont presque des adieux que nous lui adressons en même temps que l'expression de nos regrets et de nos souvenirs.

II

Les premiers cafés qui eurent de la réputation furent ceux du Palais-Royal, parmi lesquels, plusieurs (spécialement fréquentés par les militaires, à partir du commencement du premier Empire) acquirent par la suite, lors de la double chute de Napoléon, une certaine importance politique.

Le plus célèbre fut le café Lemblin, fondé en 1805, mis à la mode par un grand nombre des chefs les plus braves de la Grande Armée, et témoins de bien des discussions, de bien des luttes entre impérialistes et émigrés. Il fut créé par un garçon du café de la Rotonde, qui lui donna son nom de Lemblin. Ce garçon était intelligent mais fort pauvre ; il tomba un beau jour à sa femme un petit héritage de dix mille francs, qui devint l'origine de leur fortune à tous deux, parce qu'il eût l'idée d'utiliser cette somme à fonder un café.

Le *Lemblin* ne fut pas installé, dans le principe, où nous l'avons connu et où il s'est éteint il y a peu d'années, près les frères Provençaux, au Palais-Royal. Il vécut d'abord quelques jours, rue de Richelieu, en face de la Bibliothèque, mais bientôt son propriétaire ayant appris qu'il pourrait obtenir pour trois mille francs un emplacement dans la galerie de Chartres, s'empressa de convertir l'ancien établissement borgne d'un nommé Péron, en un salon brillant. Ce salon ne tarda pas, grâce à des soins intelligents, à acquérir une réputation méritée. On y donnait aux consommateurs la meilleure liqueur de moka qu'on pût boire à Paris.

Le café Lemblin a, du reste, conservé jusqu'à son dernier jour, cette supériorité. En outre on y prenait d'excellents chocolat et du thé délicieux. Le propriétaire tirait son thé de Canton même, et avait pour faire le chocolat et le café deux hommes spéciaux et de la plus grande habileté, un nommé Judicelli et un Piémontais appelé Vianti, ancien chef d'office au Vatican.

Le café Lemblin, une fois mis en renom, grâce à la bonne tenue et à l'excellence de ses objets de consommation, ne tarda pas à avoir une double clientèle des plus brillantes : celle du matin, formée de savants, de littérateurs, de compositeurs, d'artistes du plus grand mérite, parmi lesquels Chappe, Boïeldieu, Martinville, Jouy, Ballanche, Brillat-Savarin, etc. ; celle du soir, composée des plus braves officiers de notre armée impériale, tels que les généraux Cambronne, Fournier, les colonels Dulac, Sauzet, Dufays, qui acquit par ses duels une si triste célébrité. Souvent, à cette époque, on y voyait un des plus charmants officiers de cavalerie de l'armée, portant un beau nom, un beau titre, qui vit encore aujourd'hui, et occupe une grande position militaire dans l'armée du second Empire.

Après la deuxième abdication, le *Lemblin* devint une sorte de champ de bataille politique pour les officiers de l'armée impériale et pour ceux de l'armée royale.

D'abord, le 5 juillet 1815, trois jours avant le moment fixé par la capitulation pour l'entrée des alliés dans la capitale, quatre officiers étrangers, deux Russes et deux Prussiens, étant parvenus à pénétrer dans Paris, commirent l'imprudence de se rendre au café Lemblin, alors fort en vogue, et qui, ce soir-là, regorgeait de militaires arrivant de Waterloo, montrant avec orgueil et tristesse leurs bras en écharpe, leurs blessures glorieuses, leurs uniformes lacérés.

A peine les quatre étrangers ont-ils pris place à une table séparée, qu'un formidable murmure s'élève autour d'eux, et qu'un immense cri de : *Vive l'Empereur !* retentit dans tout le café. Vingt officiers s'élancent du côté des intrus ; mais un capitaine de la garde nationale, d'une force herculéenne, se jette en avant des alliés ; et, s'adressant à ses compatriotes :

— Messieurs, leur dit-il, vous avez défendu Paris au dehors, c'est à nous à le faire respecter à l'intérieur ; puis, se tournant vers les officiers russes et prussiens : — Ce sont les bourgeois de Paris, messieurs, que votre présence prématurée offense, et c'est un bourgeois de Paris qui vous en demande raison.

Les choses allaient mal tourner, lorsque Lemblin, sergent lui-même dans la garde nationale, eut l'idée de faire passer les étrangers dans son laboratoire, sous prétexte d'explications plus tranquilles. A peine y sont-ils, qu'il leur fait gagner la rue basse, où ils se jetèrent dans un fiacre, sans regarder derrière eux.

Les gardes du corps, mousquetaires et officiers de la maison du roi, voyant que les officiers de l'Empire affectaient de prendre le café Lemblin pour quartier-général, voulurent y venir à leur tour. A côté donc des grognards des armées de la République et de l'Empire, aux visages sévères, aux poignets de fer, on ne tarda pas à voir des jeunes gens non moins braves, à l'air hautain, à la moustache aristocratique retroussée à la Louis XIII. Ils paraissaient sans cesse chercher aventure. Ils en trouvèrent, car pendant bien longtemps il était rare qu'une ou plusieurs affaires d'honneur ne fussent pas le résultat d'une séance au café Lemblin.

Un jour, les gardes du corps s'y présentèrent en masse, et annoncèrent qu'ils viendraient le lendemain placer au-dessus du comptoir le buste de Louis XVIII.

Le lendemain, à l'heure dite, trois cents officiers de l'Empire occupaient la place menacée ; mais les gardes du corps ne vinrent pas au rendez-vous, ils avaient été consignés par l'autorité, prévenue à temps. Sans cette précaution judicieuse on eût vu, selon toute apparence, au Palais-Royal, une véritable tuerie, tant l'acharnement était grand de part et d'autre, entre gens d'honneur cependant, si bien faits pour s'entendre.

Petit à petit les officiers de Waterloo disparurent, se fondirent dans la nouvelle armée royale ou quittèrent Paris. Le café Lemblin devint veuf d'une partie de sa clientèle militaire, mais il continua toujours, jusqu'à sa dernière heure, à servir à tout le monde, officiers ou *pékins*, les meilleures consommations.

Félix Reynier.

(*A suivre.*)

Le soldat peint par son langage (1)

(*Suite.*)

La Ramée. — L'histoire de La Ramée est pour le soldat ce que l'histoire du Juif-Errant est pour l'enfant du peuple, une sorte de légende qui, sous l'esprit inventif du conteur, prend une forme plus ou moins spirituelle, accuse des aventures plus ou moins amusantes, dramatiques, extravagantes ou ridicules.

Il y a toujours dans un bataillon, dans un escadron, dans une batterie, dans une compagnie ou même une simple escouade, quelque soldat ayant l'humeur joviale, plus en train que les camarades plus bavard, si l'en veut, et prêt à prendre la parole pour narrer des historiettes de toutes les couleurs, qu'il invente, qu'il arrange à sa façon de manière à leur donner une tournure amusante et originale.

Ce ou ces troupiers qu'on désigne sous le nom de *Loustics* ont la spécialité des contes ayant de loin quelque analogie avec ceux imaginés par les Orientaux pour amuser leur maître, mais, plus décolletés, plus *épicés* si l'on veut pour employer le mot du soldat.

Dans ces histoires, le héros est un type connu sous le nom générique de La Ramée, troupier de tous les temps, ayant vécu, vivant et devant vivre comme le Juif-Errant, comme le comte de Saint-Germain, à toutes les époques, dans toutes les armées. Ayant assisté à la bataille de Malplaquet, à celle d'Austerlitz, à celle de Solferino.

La Ramée est aux histoires de l'homme de troupe, ce que la *mère Godichon* est à ses chansons, un canevas sur lequel brode le soldat facétieux qui s'est donné la mission, soit en route, soit à la cantine, soit à la chambrée, soit au bivouac, d'amuser, d'égayer, et parfois aussi d'endormir les camarades.

La Ramée est habituellement un simple fusilier ou cavalier ayant appartenu au régiment dont le narrateur et les auditeurs font partie intégrante, et qui s'est livré aux exploits les plus étonnants, qui a montré la patience la plus surprenante. Tantôt il enlève douze drapeaux, cent canons dans une bataille, tantôt il fait prisonnier à lui seul un bataillon, un régiment, une armée tout entière. Il lui est arrivé d'être oublié en faction pendant trente ans, et de rester devant sa guérite, sans boire ni manger, jusqu'à ce qu'on soit venu le relever. Enfin La Ramée fera très bien le tour du monde sans changer de chaussures, ne s'arrêtera pas et n'éprouvera aucune fatigue. La Ramée c'était le fils d'un héros. En Egypte son père a eu la tête tranchée d'un coup de *cimetière* (cimeterre) en accompagnant un *déchiffreux de papiers russes* (déchiffreur de papyrus ; c'était le nom donné par nos soldats aux savants qui faisaient partie de l'expédition d'Egypte).

C'est habituellement lorsqu'un jeune soldat arrive au corps et qu'il passe à la caserne sa première nuit que le conteur se met en frais et en verve pour lui narrer ses histoires les plus *épatantes* sur La Ramée. Dans ce cas, le bon La Ramée est toujours un camarade modèle, plein de générosité, plein de cœur et pratiquant la cantine pour lui et les amis. Pour peu que le conscrit ait la moindre intelligence, il comprend ce que parler veut dire et s'exécute dès le lendemain avec bonne grâce. Dans ce cas, le conteur, c'est-à-dire le loustic, trouve qu'il n'a pas perdu son temps.

Voici par exemple, et comme type, une de ces histoires sur La Ramée.

Ecoutons le loustic :

« Or donc, La Ramée, troupier modèle, ne sortait pas des écoles, mais il n'en était pas moins un savant toujours proprement astiqué. Il faisait des *verses* et avait eu le prix aux jeux floraux institués par Clémence *Osonore* (Isaure), à preuve même que pour se donner de la *verbe* (verve) comme il disait, il ne manquait jamais, avant de mettre la plume à la main, de s'infiltrer, à la cantine, avec les amis, quelques *kolbacs de sacré malle à christi* (Lacryma-Christi), eau-de-vie un peu ebouotte, qu'on s'en lèche les doigts après.

» Un jour même qu'il avait un peu trop ingurgité, il fut obligé d'entrer à l'hôpital avec une fièvre *ophicléide* (typhoïde). Le major qui était un malin, lui parla tout de suite de selle, mais La Ramée lui répondit qu'il ne s'en servait pas, étant dans l'infanterie, à la 4e du second. Pour lors, l'*Escupale* (Esculape) lui fit fabriquer un *catapulte* (cataplasme) de farine de lin, lui appliqua des compresses d'*extrait de nature* (de saturne) et l'endormit avec de *laudanus* (laudanum), en sorte qu'il put sortir le lendemain sans le moindre mal à la tête.

» Je vous disais donc pour lors que La Ramée avait de l'*induecation* (éducation) ; il avait lu *Poil de Coq* (Paul de Kock) et ni *Augustin Berg* (Guttenberg), ni *Corne ou tit* la mère des *Craques* (Cornélie, mère des Gracques) ne lui étaient inconnus. Il était entré partout avec le régiment, même à Vienne, où il avait vu représenter devant le grand Empereur et devant lui, *Ephégénie en Autriche* (Iphigénie, en Aulide) pièce superbe où se trouve le fameux général *Gas memnon* (Agamemnon).

» C'est égal, lorsque La Ramée écrivait à sa famille, il ne manquait jamais de dire à ses parents que de l'argent lui arriverait comme *mars en calèche* (mars en carême) et le jour où il le recevait, il y avait *gras*, je vous le promets, et il régalait un peu proprement les amis de la chambrée. »

Voilà un des mille contes qui se font sur le troupier légendaire et sans pareil, appelé La Ramée.

Félix Reynier.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

III

L'interrogatoire.

Lorsque les trois Vendéens eurent fait un quart de lieue, Etienne portant toujours le citoyen Brutus sur ses épaules, absolument comme un cheval porte un jeune veau, la tête et les pieds pendants de chaque côté du cou, le Renard s'arrêta et, déchargeant son fardeau :

— Allons, dit-il, nous voilà hors de la portée des bleus ; d'ailleurs ils sont trop occupés à boire et à hurler leurs horribles chansons pour savoir ce qui se passe. Aussi, toi qui n'os pas ce que l'on peut appeler léger, tu vas, mon garçon, te mettre sur tes pattes de derrière et nous suivre comme un doux agneau jusqu'où il nous plaira de te conduire..... Surtout pas un geste équivoque..... Ta cervelle répond de ton obéissance passive à nos volontés..... Et puis, tu es soldat.... d'une mauvaise cause, c'est vrai, mais enfin tu sais ce que c'est qu'une consigne. Donc sois sage, et marche sans à coup, ou gare à toi...

En parlant ainsi, le vigoureux Etienne avait mis Brutus sur ses pieds, mais sans lui ôter son bâillon. Le pauvre soldat, un peu dégrisé et contraint d'accepter le triste rôle qu'on lui faisait jouer, suivit en silence les trois royalistes qui hâtèrent le pas, désireux d'arriver auprès du général, le plus promptement possible.

Le comte Henry, cependant, après leur départ, avait essayé de se jeter sur son lit et de prendre un instant de repos, mais il était trop préoccupé de la responsabilité qui lui incombait et de la terrible mission qu'il avait alors à remplir pour pouvoir goûter les douceurs d'un sommeil bienfaisant et réparateur. Au bout duquel quelques minutes, il se leva, alluma de nouveau la chandelle de résine accrochée dans l'âtre de la cheminée, puis il vint s'asseoir devant la table en examinant avec soin les cartes qui s'y trouvaient étalées.

— Allons, se dit-il en étudiant un plan assez détaillé de la ville d'Ancenis et du pays environnant, il n'y a pas à hésiter ; à moins d'impossibilité absolue, nous ne pouvons faire autrement que de nous emparer, même de vive force, s'il le faut, de ce gué fatal où déjà nous avons traversé le fleuve en octobre dernier. Une fois ce point en notre pouvoir et la Loire franchie, nous sommes, pour quelque temps, à l'abri des principales forces de nos ennemis. Sur la rive gauche, ils ne peuvent avoir que des détachements dont nous viendrons facilement à bout. Mais, pour atteindre notre but, il faut que le ciel nous favorise, il faut que nous ne trouvions pas une résistance trop prolongée à Ancenis... Comment connaître la force de la garnison ?

Ces réflexions, et beaucoup d'autres du même genre, se présentaient à l'imagination du comte Henry, sans pour cela abréger pour lui la longueur du temps. Comme l'avait fait Gontran, il se levait sans cesse pour aller à la fenêtre. Il plongeait alors avidement ses regards du côté d'Ancenis, cherchant à percer le mystère de la nuit, écoutant les échos lointains qui pouvaient arriver jusqu'à son oreille, le bruissement du vent s'engouffrant dans les arbres, et plus souvent encore les bruits enfantés par sa seule imagination.

Enfin, quelque temps avant le petit jour, cédant à la fatigue, il commença à s'assoupir, la tête entre les

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

mains et le coude sur la table. Tout à coup il est brusquement tiré de son demi-sommeil par le cri lugubre de la chouette, adopté comme signal dans les bandes insurgées de la Bretagne et de la Vendée. D'un bond il est à la fenêtre, l'ouvre et répond au signal. Aussitôt un groupe se détache d'un massif et se dirige en silence vers la porte de la petite maison.

— Quatre, ils sont quatre ! dit le comte Henry avec une joie indicible. Ce brave Etienne, ces intrépides amis, ils sauveront nos malheureux compagnons!

Les quatre hommes montèrent l'escalier et firent leur entrée dans la chambre. Le comte embrassa avec effusion Charles et Gontran, et, serrant chaleureusement la rude main du Renard :

— Merci, Etienne, lui dit-il, merci, mes amis, vous sauvez l'armée.

— Tenez, général, reprit alors en riant le Renard présentant son prisonnier, voilà un bleu, un citoyen, comme ils s'appellent entre eux, ajouta-t-il d'un air ironique.

Brutus, immobile jusqu'alors, fit un brusque mouvement. Il était clair que l'espèce d'ironie du soldat vendéen avait choqué le soldat de la république.

Cette petite scène muette n'échappa pas à l'œil clairvoyant du général, qui s'approcha du fantassin, s'empressa d'enlever le bâillon qu'on lui avait laissé jusqu'à ce moment, et lui dit :

— Comment vous appelez-vous, mon ami?

— Je me nomme Brutus, citoyen, répondit le soldat appuyant avec une intention marquée sur le mot citoyen et fixant les yeux sur le comte.

Etienne voulut intervenir, le comte ne lui en donna pas le temps, et, continuant son interrogatoire :

— Citoyen Brutus, dit-il avec douceur, asseyez-vous sur cette chaise et répondez à mes questions. Nous ne vous avons pas enlevé dans de mauvaises intentions, mais pour avoir de vous quelques renseignements qui peuvent nous être utiles. Voulez-vous vous prêter à nos désirs, il ne vous sera fait aucun mal?

— Cela dépend, répondit fièrement le soldat républicain en se levant et en restant debout et fixe comme s'il était sous les armes.

— Diable, pensa le comte Henry, nous sommes mal tombés; puis, s'approchant des trois Vendéens et les attirant dans un coin de la chambre :

— Je crains, leur dit-il à voix basse, que nous n'obtenions pas grand'chose de ce brave garçon. Laissez-moi le prendre par la douceur.

— Je crois, au contraire, qu'il faudrait l'intimider, lui faire des menaces, dit Gontran.

— En agissant ainsi vous feriez fausse route, Gontran; tenez-vous quelques instants à l'écart et abandonnez-moi la conduite de cette affaire.

Revenant alors près du soldat qui n'avait pas bougé :

— Citoyen Brutus, de quel pays êtes-vous?

— De l'Alsace, citoyen.

— Votre famille, que fait-elle?

— Mon père et ma mère sont des cultivateurs aisés.

— Vous avez reçu de l'éducation?

— J'en ai reçu ; on me destinait au barreau, mais dès que j'ai entendu le cri aux armes, dès que j'ai vu la patrie en danger, dès que j'ai su que les aristocrates quittaient la France pour combattre nos soldats, j'ai voulu me faire soldat à mon tour, combattre, et, s'il le faut, mourir pour mon pays.

— Alors, vous avez rejoint la demi-brigade qui est en garnison à Ancenis? ajouta d'un air indifférent le comte.

— Ma demi-brigade n'est pas à Ancenis, mais seulement.....

Brutus s'arrêta court. Gontran avait fait un mouvement qui avait été comme un éclair pour l'intelligent soldat. Il vit alors qu'on cherchait, pour une cause quelconque, à avoir des détails sur la garnison d'Ancenis, et il résolut de se renfermer dans un mutisme complet.

Il y eut un moment de silence.

Sans doute il n'en avait pas dit assez pour que le général vendéen pût être fixé sur ce qu'il voulait savoir, mais les quelques mots prononcés, et la réticence, avaient leur valeur pour les Vendéens. Tout cela n'était pas tombé dans les oreilles de sourds.

— Vous dites donc, reprit le général visiblement contrarié du mouvement intempestif de son ami, vous dites donc que votre demi-brigade n'est point à Ancenis, mais seulement une partie, n'est-ce pas?

Le soldat garda le silence.

— Etes-vous devenu muet, citoyen Brutus?

— Ah! s'écria Gontran d'un air menaçant, il y a toujours moyen de faire parler les muets, et il étendit la main vers un de ses pistolets.

Brutus regarda le jeune Vendéen d'un air à la fois hautain et méprisant.

— Gontran..., dit d'un air sévère le comte Henry; puis, s'adressant de nouveau au prisonnier :

— Qui vous empêche de parler, mon ami, et de répondre à mes questions comme vous le faisiez à l'instant?

— L'honneur, citoyen, répond d'une voix forte et sans pâlir le brave soldat.

— Vous êtes aussi par trop bon, général, s'écrie Gontran exaspéré par le sang-froid de Brutus, et, armant son pistolet, il en dirige le canon vers ce malheureux, en lui disant :

— Réponds ou tu es mort.

Brutus, tournant lentement la tête du côté de Gontran, montra un visage sur lequel se peignait la plus héroïque résolution :

— Un soldat républicain, dit-il, ne craint pas la mort, la regarde en face, et ne trahit pas son serment.

— Brave homme, ne put s'empêcher de murmurer le jeune Vendéen, vaincu par cette belle réponse, par cette admirable conduite, en déposant son pistolet

. . . .

Cependant le jour était venu, une rumeur, d'abord lointaine, bientôt après plus intense, commençait à se faire entendre. La maison où se passait la scène que nous venons de raconter ne tarda pas à être entourée. Les paysans vendéens composant les débris de l'armée royaliste se pressaient en foule du côté du quartier général, demandant qu'on se hâtât de franchir la Loire pendant qu'il en était temps encore. Ils étaient aussi désireux de mettre cette barrière entre eux et leurs redoutables ennemis qu'ils avaient été désireux, quelques semaines auparavant, de quitter leurs foyers incendiés par les colonnes infernales.

Bientôt en moins l'escalier; plusieurs Vendéens ouvrent brusquement la porte de la chambre où se tiennent le comte Henry, ses deux amis, Etienne et Brutus, et font une véritable irruption. A la vue du soldat de la république un cri de rage retentit :

— A mort le bleu! à mort le misérable!

Henry, Charles et Gontran, et même le Renard, n'ont que le temps d'entourer le malheureux Brutus pour empêcher qu'il ne soit mis en pièces par ses ennemis politiques que son uniforme exaspère.

DUPUIS, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

— M. Flament, capitaine adjudant-major au 49e, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment en campagne ou en garnison dans le Nord. — S'adresser à lui-même, à la Rochelle. (19)

— Un capitaine de cavalerie de ligne (en position de passer à la 1re classe d'ici à 2 ans), désire permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (18)

— M. le trésorier du 2e zouaves demande à permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi en France. S'adresser à lui-même, à Oran. (20)

— Un capitaine de spahis de janvier 1866, ayant plus de six ans consécutifs en Afrique, demande un permutant dans un régiment de dragons. S'adresser à M. B..., à Lalla Maghrnia (province d'Oran). (16)

— Un capitaine d'infanterie rentrant d'Afrique, en garnison dans le Midi, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment à Paris ou les environs, bataillon actif ou dépôt, ou dans un des dépôts de l'Est. (15)

— Un lieutenant du 3e hussards, promotion 30 octobre 1867, demande à permuter avec un de ses collègues, principalement dans la cavalerie légère. S'adresser, Paris, 37, avenue de la Motte-Piquet, aux initiales C. B. (17)

Le 60e de ligne, à Nancy, demande un flûtiste, une petite clarinette, un hautbois et une grosse caisse. S'adresser au chef de musique.

—

Le 87e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, un piston solo, un premier bugle et un premier alto. Des places de 1re et de 2e classe sont réservées.

—

Le 70e de ligne demande un tambour-major. S'adresser au colonel, à Brest.

—

L'emploi de tambour-major est vacant au 40e de ligne. Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de l'état des services et du relevé des punitions, au conseil d'administration, à Givet.

—

On demande pour le régiment d'artillerie de la marine un bon ouvrier tailleur pour officiers; il lui est réservé une place de brigadier. — S'adresser au maître tailleur du régiment, à Lorient (Morbihan).

—

La société d'harmonie de Tournus (Saône-et-Loire) demande, dans le plus bref délai, un chef ou sous-chef de musique militaire en retraite pour la diriger. Traitement fixe, 700 fr.; direction d'une fanfare voisine, 300 fr.; leçons en ville et dans les divers établissements, tels que collége, pensionnats, etc.

S'adresser pour les renseignements, à M. le secrétaire de ladite société.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

M. Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire), nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'inondation de la Loire en 1856, avait eu l'ingénieuse pensée de s'adresser à ses collègues de la Légion d'honneur pour orner de vitraux la nouvelle église.

Cet appel fut chaleureusement accueilli, et l'église de Longué, véritablement remarquable par l'élégance et la pureté de ses formes architecturales, est désormais connue partout sous le nom inscrit à l'entrée : *Notre-Dame de la Légion d'honneur*.

Nous apprenons que M. le curé de Longué, encouragé par ce premier succès, fait, après douze ans, un nouvel appel à ceux qu'il nomme ses *collègues en ruban rouge*. Cette fois, il s'agit d'aider à la création d'un hôpital à Longué. Jamais paroisse n'en eut plus grand besoin, et ce serait une gloire nouvelle pour les membres de la Légion d'honneur que de contribuer à cette œuvre de charité.

Aux inondations de 1856 et de 1866, on ne savait, dans cette commune, où recevoir les pauvres malades que le fléau chassait de leurs maisons. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, toujours si zélées pour le soulagement de toutes les misères, n'hésitèrent pas alors à transformer leurs classes en hôpital.

Personne ne restera sourd, dans l'armée, à la parole si connue et si sympathique de M. le curé de Longué, et, comme il le dit en terminant sa circulaire : « l'hôpital fondé à Longué prouvera, une fois de plus, que l'union fait la force, que les petites offrandes multipliées font les grandes œuvres, et que le lien qui unit entre eux les membres de la *Légion d'honneur, n'est pas un vain mot*. »

Nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de cette campagne, entreprise par M. le curé de Longué sous les auspices de la croix, symbole tout à la fois d'honneur et de charité.

COMMISSION GÉNÉRALE POUR MM. LES OFFICIERS

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ÉQUIPEMENTS, ARMES, LINGERIE, PASSEMENTERIE

F. MUTTE 16, RUE D'ARGOUT **A PARIS**

TOUTES MARCHANDISES DE PREMIER CHOIX VENDUES A GARANTIE

Paiements mensuels, ou au comptant, sous escompte de 10 pour cent.


2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS — **L'ÉPARGNE** — 52 N°s par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,


7, — Place de la Bourse, — 7, Paris



ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

BANDAGE - LEPLANQUAIS nouveau système brev. s. g. d. g. Guérison des hernies, 15, r. Rivoli.
APPAREIL - LEPLANQUAIS contre les difformités de la taille et des membres.
BRAS JAMBES, PIEDS, MAINS, NEZ YEUX artificiels.
BÉQUILLES à pompes et à rallonges, brevetées s. g. d. g. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, rue de Rivoli.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaisons pelliculeuses.* Flacon, 5 fr. — Chez l'inventeur, M. OBERT, *chimiste*, 171, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (Aff.)

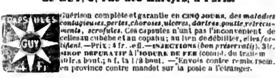
VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

208, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.


Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, *des maladies contagieuses, pertes, chaudes, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient.* — Prix : 4 fr. — INJECTIONS (*bon préservatif*), 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem. scrofuleux), 5 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des hernies. Reçu au 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guéri en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Exp.). INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

LE FRANC-MACON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 2 fr.; — étranger, 9 fr.; — pays d'outre-mer, 20 f.

BUREAUX D'ABONNEMENT : 20, rue ...arlay-du-Palais, Paris

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75; déjeuners à, 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes la petite ligne . . . . 50 (La ligne)
Réclame . . . . 2 fr.
Faits-Paris 4
Demandes des conseils d'administration . . . . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

INJECTION CADET AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
(Médecin et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 110 fr.. garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

JUMELLES A AIGUILLES PERFECTIONNÉES

NOUVELLEMENT BREVETÉES

La rapidité avec laquelle on se sert de cette Jumelle, sa force et sa clarté en font la lunette militaire par excellence. — Prix : 55 fr. — Dépôt unique chez **Harweller**, opticien, *boulevard Montmartre, 22, à Paris.*

Envoi contre mandat sur la poste

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)

DÉPOT GÉNÉRAL — 12, RUE RICHER, PARIS



Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 10, rue Richer, Paris.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)



me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses. MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 10. — 16 FÉVRIER 1869.

Paris, 15 *février* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret du 6 février 1869, MM. Lebrun de Rabot, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, et Rinchevel, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde, ont été nommés au grade de chef de bataillon et admis à faire valoir leurs droits à la pension de retraite.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Sur la réorganisation du service des équipages militaires.

Sire,

D'après l'organisation actuelle du train des équipages militaires, les deux escadrons employés en France sont partagés d'une manière permanente en portions à peu près d'égale force destinées, soit au service des armées de Paris et de Lyon, soit à la constitution des dépôts de Vernon et de Châteauroux.

L'intérêt du service et de la discipline exigeant la présence des deux chefs d'escadron à Paris et à Lyon, il en résulte que le commandement des dépôts, la direction de l'instruction et la présidence des conseils d'administration se trouvent dévolus, suivant le hasard des mutations, au plus ancien capitaine, de sorte que les capitaines-majors se trouvent souvent subordonnés à des capitaines de compagnie et parfois même au capitaine d'habillement ou au trésorier.

Cet inconvénient, signalé par tous les officiers généraux qui ont été, pendant ces dernières années, chargés de l'inspection générale du train des équipages, est déjà sérieux en temps de paix, et je dois reconnaître qu'il s'aggraverait singulièrement au moment du passage sur le pied de guerre, alors que les dépôts recevraient un nombre considérable d'hommes et de chevaux et devraient les immatriculer, les habiller, les harnacher et les instruire, tout en centralisant l'administration des compagnies mobilisées. Les chefs d'escadron, appelés aux armées, ne pourraient plus alors prêter même leur appui moral aux capitaines commandant les dépôts, et l'autorité y deviendrait faible et précaire au moment même où elle aurait le plus besoin d'être énergique et incontestée.

Frappé de cette situation, j'ai cherché le moyen d'y porter remède. J'estime qu'il serait possible d'arriver, sans augmenter les charges du Trésor, à un résultat satisfaisant en répartissant entre trois régiments les quarante-huit compagnies qui forment aujourd'hui les cinq escadrons de la ligne, tout en faisant entrer dans le cadre de l'un de ces régiments l'emploi de colonel créé par le décret du 14 février 1855, pour le commandement des compagnies du train aux armées.

Les régiments, forts de seize compagnies, se trouveraient placés dans les mêmes conditions que ceux du génie et du train d'artillerie. Deux d'entre eux auraient leur dépôt en France, celui du troisième serait en Algérie, et cette répartition, au point de vue de l'instruction des jeunes soldats et de la constitution des réserves en temps de guerre, serait bien préférable à la combinaison actuelle qui ne laisse en France que deux dépôts, alors que trois sont en Algérie.

L'organisation nouvelle présenterait d'ailleurs une perspective d'avancement beaucoup plus satisfaisante pour les officiers supérieurs; elle modifierait aussi d'une manière avantageuse pour les capitaines la proportion qui existe entre les officiers de ce grade et les chefs d'escadron; enfin les cadres des compagnies sur le pied de paix, comme sur le pied de guerre, ont été combinés dans des proportions dont on peut attendre, sans aucune augmentation de dépense, un fonctionnement facile et régulier.

Si Votre Majesté approuvait ces dispositions, je lui demanderais de décider en même temps que, par modification de l'art. 356 de l'ordonnance du 16 mars 1838, les capitaines de l'état-major des parcs et des compagnies d'ouvriers constructeurs cesseront de concourir pour l'avancement au grade supérieur avec les capitaines des régiments du train. Cette mesure me semble nécessitée par la spécialité des deux services.

J'ajouterai que les articles relatifs à l'avancement au grade de sous-lieutenant m'ont paru devoir être également remaniés de manière à laisser place aux sous-officiers des sections militaires d'administration à côté de ceux des ouvriers du génie et de l'artillerie.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté, si elle daigne, donner son approbation aux propositions qui précèdent de revêtir de sa signature le décret ci-joint.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-obéissant, très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet.

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
NIEL.

Approuvé :
NAPOLÉON.

DÉCRET IMPÉRIAL

Portant organisation, en trois régiments, du corps des équipages militaires.

Paris, le 28 janvier 1869.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

Vu les ordonnances des 16 mars 1838 et 11 janvier 1842 et les décrets des 29 février 1852 et 14 février 1855;

Sur la proposition de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les cinq escadrons du train des équipages militaires de la ligne sont licenciés.

Il est créé trois régiments du train des équipages militaires de la ligne.

2. L'organisation de chaque régiment comporte, en temps de paix comme en temps de guerre :

Un état-major ;
Un peloton hors rang ;
Seize compagnies.

3. Les cadres des régiments sont déterminés par les tableaux A, B et C ci-annexés.

Il n'est rien modifié à la composition de l'état-major et du peloton hors rang de l'escadron de la garde impériale.

Les compagnies de cet escadron auront les mêmes cadres que les compagnies de la ligne.

4. Les quarante-huit compagnies des cinq escadrons licenciés sont réparties entre les trois régiments, conformément au tableau D, joint au présent décret.

5. L'emploi d'officier supérieur du train des équipages, créé en dehors des cadres des escadrons par notre décret du 14 février 1855, est supprimé.

6. Les capitaines de l'état-major et des compagnies des régiments du train des équipages militaires concourent entre eux pour l'avancement au grade de chef d'escadron et à l'emploi de major des régiments.

Les capitaines de l'état-major des parcs et des compagnies d'ouvriers constructeurs concourent entre eux pour l'avancement au grade de chef d'escadron sous-directeur.

7. Lorsque l'emploi de directeur des parcs ne sera pas occupé par un officier provenant de l'état-major des parcs ou des compagnies d'ouvriers constructeurs, l'un des sous-directeurs pourra être revêtu du grade de lieutenant-colonel.

8. Dans les compagnies des régiments du train des équipages militaires, le tiers des emplois de sous-lieutenant est dévolu aux sous-officiers de ces régiments et de l'escadron de la garde impériale.

Les deux autres tiers sont donnés, soit à des sous-lieutenants du train des équipages en non-activité, soit à des sous-officiers de ce corps ou des troupes à cheval, soit à des sous-officiers de l'artillerie, du train d'artillerie ou des sapeurs conducteurs proposés pour cette destination à la dernière inspection générale.

Les sergents-majors des sections d'ouvriers militaires d'administration, d'infirmiers militaires et de commis aux écritures peuvent être appelés à remplir les emplois d'adjoint au trésorier et d'officier d'armement.

9. L'organisation des compagnies d'ouvriers constructeurs ne comportant pas d'emploi de sous-lieutenant, le tiers des emplois de lieutenant en second est dévolu aux sous-officiers de ces compagnies.

Les deux autres tiers sont donnés soit à des lieutenants des compagnies d'ouvriers constructeurs en non-activité, soit à des sous-officiers de ces mêmes compagnies ou des compagnies d'ouvriers de l'artillerie et du génie, ou des 1re et 13e sections d'ouvriers militaires d'administration, proposés pour cette destination à la dernière inspection générale.

10. Sont rapportées toutes les dispositions contraires.

11. Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 28 janvier 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
Signé : NIEL.

Arrêté ministériel pour l'exécution du décret du 26 octobre 1868 relatif au recrutement de la garde impériale.

Paris, le 25 janvier 1869.

Le Maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Vu les décrets des 29 avril et 26 octobre 1868,

Arrête :

Art. 1er. Les corps de la garde impériale se recrutent en soldats,

1° Par des militaires de la ligne en activité ;

2° Par des jeunes soldats servant pour leur propre compte comme appelés par leur numéro de tirage à faire partie de la deuxième portion du contingent et par des militaires de la réserve, qui contractent un rengagement d'au moins trois années.

Ces rengagements sont reçus, pour les premiers, dans l'année précédant l'époque où ils passent du service actif dans la réserve ; pour les seconds, dans l'année à l'expiration de laquelle doit s'effectuer leur libération définitive ;

3° Par d'anciens militaires âgés de moins de trente-cinq ans, qui contractent un engagement d'une durée d'au moins trois années ;

4° Par des hommes n'ayant pas encore servi, qui contractent un engagement volontaire de cinq années au moins ;

5° Par des hommes choisis parmi les jeunes soldats servant pour leur propre compte comme appelés par leur numéro de tirage à faire partie de la première portion du contingent annuel.

Le nombre de ces hommes est déterminé, pour chaque département, dans le tableau de répartition du contingent.

2. Les hommes présentés, à quelque titre que ce soit, pour servir dans la garde, doivent être robustes, bien constitués, et offrir toutes les garanties morales requises pour figurer dignement dans une troupe d'élite.

Les connaissances acquises en lecture, écriture et calcul sont prises en considération.

3. Les choix à faire dans les corps de la ligne pour le recrutement de la garde portent :

D'abord, sur les soldats qui, se trouvant dans le cours de leur dernière année de service sous les drapeaux, contractent un rengagement de trois ans au moins.

Ensuite, sur des soldats déjà anciens et ayant, cependant, au moins, trois ans de service à faire.

Les propositions que les chefs de corps établissent à cet effet sont soumises à l'inspecteur général, qui arrête la liste de candidature.

4. Les militaires en activité qui sont décorés de la de la croix de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, ou qui se sont distingués par un acte de courage ou une belle action, et les sous-officiers, caporaux ou brigadiers qui font la remise de leurs galons peuvent être proposés pour la garde en dehors des conditions ci-dessus indiquées, en ce qui concerne le temps de service accompli ou à faire.

5. Les engagés volontaires ayant déjà servi, les engagés volontaires n'ayant pas encore servi, les jeunes soldats de la première portion du contingent annuel, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent, et les militaires de la réserve, qui contractent un rengagement dans les conditions déterminées par l'article 1er pour entrer dans la garde, sont examinés avec soin par le commandant du dépôt de recrutement.

En ce qui touche les hommes ayant des services militaires antérieurs, copie du folio de punitions est adressée par le commandant du dépôt de recrutement au chef du corps de la garde dans lequel le militaire est appelé à servir. Ce chef de corps fait connaître son avis au point de vue de la moralité.

L'admission définitive dans la garde des hommes de ces diverses catégories n'est prononcée que lorsqu'ils ont été vus et acceptés par le général commandant la subdivision, qui est chargé de s'assurer si les hommes déclarés admissibles offrent effectivement les qualités requises pour faire un bon service dans la garde.

Toutefois, l'admission de ceux de ces hommes *nés dans les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise ou qui y ont leur dernier domicile*, reste subordonnée au consentement du chef du corps de la garde auquel ces hommes auront été affectés ou dans lequel ils auront demandé à servir.

6. Dans tous les corps de la garde impériale, le régiment de gendarmerie excepté, les hommes de troupe sont partagés en soldats de 1re classe et soldats de 2e classe.

7. Sont soldats de 2e classe :

1° Les engagés volontaires n'ayant pas encore servi ;

2° Les jeunes soldats de la première portion du contingent rengagés affectés à la garde ;

3° Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent rengagés pour entrer dans la garde ;

4° Les militaires de la réserve rengagés pour entrer dans la garde, qui ont accompli la première période de leur service dans la *deuxième* portion du contingent ;

5° Les soldats ouvriers des compagnies et pelotons hors rang ;

6° Les élèves tambours, clairons et trompettes.

Les militaires de la garde en possession de la 1re classe, qui viennent à être pourvus, sur leur demande, d'un emploi ne donnant droit qu'à la 2e classe, rétrogradent à cette dernière classe.

Les enfants de troupe âgés de plus de quatorze ans et pourvus d'emplois dans la garde, sont traités comme soldats de 2e classe.

8. Sont admis à la 1re classe :

1° Les soldats de la ligne en activité qui ont été désignés pour passer dans la garde à la suite de l'inspection générale, ainsi que les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats mentionnés à l'article 4 ;

2° Les engagés volontaires ayant déjà servi, et les militaires de la réserve rengagés qui ont appartenu à la *première* portion du contingent, si ces militaires étaient, d'ailleurs, soldats de 1re classe ou gradés au moment de leur libération du service actif ;

3° Les soldats de 2e classe de la garde, comptant au moins deux ans de service effectif, qui ont été jugés dignes d'être nommés à la 1re classe.

Les tambours, clairons, trompettes, maréchaux-ferrants, ouvriers en fer ou en bois et les ouvriers bourreliers, qui ne sont pas attachés aux compagnies ou pelotons hors rang, concourent pour la 1re classe, au même titre que les autres soldats des compagnies, escadrons ou batteries dans lesquels ils sont employés.

Après deux ans de service, les musiciens de 2e classe peuvent être traités comme les soldats de 1re classe.

9. Dans chaque compagnie, escadron ou batterie, le nombre des soldats de 2e classe est égal au tiers de l'effectif.

La proportion des nominations de soldats de 2e classe à la 1re, est réglée par les chefs de corps, de manière à entretenir l'émulation parmi les jeunes soldats admis directement dans la garde, tout en réservant un nombre de vacances suffisant pour permettre de faire entrer dans les rangs de cette troupe d'élite, dans une juste mesure, les éléments fournis par les corps de la ligne.

10. Le minimum de taille des hommes de troupe est fixé ainsi qu'il suit :

Grenadiers	1 m. 76
(Toutefois, ce minimum est fixé à 1 m. 68 pour les hommes ayant déjà servi dans la ligne qui sont désignés pour passer dans la garde.)	
Voltigeurs. — Zouaves. — Chasseurs à pied.	1 55
Carabiniers	1 76
Cuirassiers	1 72
Dragons. — Lanciers	1 69
Chasseurs. — Guides	1 66
Artillerie, — montée et à cheval	1 69
Train d'artillerie	1 67
Train des équipages militaires	1 64

Le minimum de taille exigé des musiciens, tambours, clairons, trompettes et ouvriers des divers corps de toutes armes de la garde est fixé uniformément à 1 m. 55.

11. Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Dispositions transitoires.

Les soldats incorporés dans la garde à la date du 26 octobre 1868, sauf les jeunes soldats du contingent de la classe de 1867, sont tous, sans distinction, soldats de 1re classe.

Tout militaire entré postérieurement à cette date, qui ne vient pas d'un corps de la ligne ou qui n'est pas engagé volontaire après libération, est soldat de 2e classe.

Cette disposition ne souffre aucune exception.

Signé : NIEL.

Les enrôlements volontaires sont autorisés dans la 1re section d'ouvriers militaires d'administration, à Vincennes, en faveur des *mécaniciens*, et dans les autres sections d'ouvriers militaires d'administration des subsistances en faveur des jeunes gens qui réunissent les conditions voulues pour l'emploi de *commis aux écritures*.

Il en est de même des devancements d'appel.

Les mécaniciens doivent produire un certificat d'aptitude professionnelle délivré, soit par le commandant de la 1re section, soit par un maître ouvrier civil.

Les aspirants à l'emploi de commis aux écritures des subsistances militaires sont examinés par le sous-intendant militaire de la résidence la plus voisine qui, seul, a qualité pour délivrer le certificat d'aptitude.

Ils doivent avoir une bonne écriture courante ;

Connaître l'orthographe et les principes généraux de la grammaire;

Savoir les quatre premières règles de l'arithmétique, les fractions ordinaires et décimales, le système métrique.

Les militaires des sections d'ouvriers militaires d'administration, reçoivent selon le grade, la solde et les prestations attribuées à l'infanterie; il leur est en outre alloué des primes journalières et des gratifications mensuelles pour les travaux de leur profession auxquelles ils sont employés.

Les commis aux écritures des sections forment le principal élément de recrutement des officiers d'administration.

M. le Maréchal Ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes :

1° Les officiers d'infanterie et de cavalerie des grades ci-après :

Capitaine en 2e de cavalerie,

Lieutenant et sous-lieutenant d'infanterie et de cavalerie qui changent de corps *pour leur convenance personnelle*, perdent, par le seul fait de cette permutation, les droits à l'avancement qu'ils ont pu acquérir dans le corps qu'ils quittent, soit au titre de l'ancienneté, soit au titre du choix.

2° Les officiers de tous grades d'infanterie et de cavalerie qui permutent pour le même motif, doivent être considérés, après la permutation, comme ayant renoncé au bénéfice des propositions dans la Légion d'honneur dont ils ont pu être l'objet, dans leur ancien corps, lorsque ces propositions ont été établies *au titre dudit corps*.

Le Maréchal Ministre de la guerre a décidé, le 29 janvier, que l'inspection des chevaux et des mulets de trait, en dépôt chez les cultivateurs, commencerait, en 1869 comme en 1868, le 15 mars.

Des instructions sont données à cet effet aux autorités militaires et civiles qui doivent concourir à l'exécution de cette mesure.

On lit dans le *Journal officiel* de l'Empire français :

« On se rappelle que Si-Sliman-Ben-Caddour, chef de la fraction des Ouled-Sidi-Cheikh, restée fidèle, était parti, dans la nuit du 28 au 29 janvier, avec 800 chevaux de son goum, pour chercher à surprendre, dans le Maroc, la smalah des dissidents.

» Cette diversion a eu un plein succès, le Maréchal Ministre de la guerre vient de recevoir du gouverneur général de l'Algérie la dépêche télégraphique suivante :

« Sliman-Ben-Caddour a atteint, le 5 février, les » campements des Ouled-Sidi-Cheikh; il les a razziés » et revient avec 2,800 chameaux chargés de butin. »

» La campagne entreprise par la fraction dissidente des Ouled-Sidi-Cheikh a été, comme on le voit, fort malheureuse pour eux, puisque, tandis que leurs contingents étaient battus et subissaient de grandes pertes à Ayn-Madhy, leurs richesses tombaient entre les mains de nos alliés.

Médailles d'honneur.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de septembre 1868, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 30 novembre dernier, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes, parmi lesquelles on remarque les militaires dont les noms suivent :

Boisseaux, gendarme à Saint-Méry-sur-Seine (Aube). Médaille d'argent de 2e classe;

Manhès, soldat de la réserve, à La Roquebrou (Cantal). A sauvé un homme en danger de se noyer dans le Négrarou, grossi subitement à la suite d'un violent orage. Médaille d'argent de 2e classe;

Page, gendarme à Gémozac (Charente-Inférieure). A arrêté un cheval emporté. Médaille d'argent de 2e classe;

Hugonie, gendarme à Juillac (Corrèze). A plongé plusieurs fois dans la Vézère pour sauver deux jeunes gens qui se noyaient. Titulaire d'une médaille en argent de 2e classe. Médaille d'argent de 1re classe;

Pierre, brigadier de gendarmerie et Langlois, gendarme à Orgères (Eure-et-Loir). Ont poursuivi et abattu un chien atteint d'hydrophobie qui avait mordu plusieurs personnes. Chacun une médaille d'argent de 2e classe.

Nougues, cavalier au 8e régiment de hussards, à Fronsac (Haute-Garonne). A sauvé un homme qui se noyait dans la Garonne. Médaille d'argent de 2e classe.

Boffelan, brigadier de gendarmerie à Branne (Gironde). S'est jeté tout habillé dans la Dordogne pour sauver une enfant en danger de se noyer. Médaille d'argent de 2e classe.

Peyret, brigadier, et Taravre, gendarme, à Nébian (Hérault). Ont sauvé un pompier tombé dans le foyer d'un incendie et enseveli sous les décombres. Ces militaires ont reçu chacun une médaille d'argent de 2e classe.

Dequier, conducteur au 2e régiment d'artillerie, à Grenoble (Isère). A sauvé une femme et des enfants en danger de périr dans un incendie. Médaille d'argent de 2e classe.

Armspach, brigadier de gendarmerie au Pellerin (Loire-Inférieure). A arrêté une vache furieuse qui avait renversé son conducteur. Médaille d'argent de 2e classe.

Leblond, soldat au 75e d'infanterie, s'est jeté tout habillé dans la Deule, pour en retirer un homme qui se noyait. Médaille d'argent de 2e classe.

Chaud, soldat au 4e voltigeurs de la garde, a concouru à sauver des personnes en danger de se noyer. A obtenu une médaille d'argent de 1re classe.

Sallé, soldat au 1er voltigeurs de la garde, a concouru à arrêter des chevaux emportés. Médaille d'argent de 2e classe.

Dupré, soldat de la réserve, à Fricourt (Somme), a saisi et a battu un chien enragé qui se jetait sur une femme. Médaille de 2e classe.

Thiébault, ancien militaire, à Rennes, médaille d'argent de 2e classe, a reçu une médaille de 1re classe. Ce courageux citoyen a sauvé deux personnes qui se noyaient dans le canal Saint-Martin.

Le soldat peint par son langage (1)

(*Suite.*)

LAPINS. — C'est ainsi que les généraux de la Révolution ont longtemps appelés leurs soldats les plus braves, parce qu'ils couraient au feu et sur l'ennemi avec autant d'ardeur que le petit quadrupède portant ce nom au mot à courir à son terrier pour fuir le danger.

On sait que nos premiers volontaires, fort peu disciplinés et fort peu instruits, mais braves et pleins de patriotisme, se précipitaient habituellement à la baïonnette sur leurs adversaires, au chant de la *Marseillaise*.

Souvent un général disait à un officier : « Allons, prenez cent de vos lapins et enlevez-moi cette batterie. » « Il faut vingt-cinq lapins de bonne volonté, disait un autre, pour faire un bon coup, » et il se présentait un bataillon entier de braves soldats, briguant l'honneur de la mission périlleuse.

Au commencement de la campagne d'Italie, en 1796, il y avait à l'armée de Bonaparte un général de brigade, appelé F..., dont le langage, l'attitude, les allures et les façons d'être empruntaient à son éducation première, au milieu dans lequel il avait vécu, une originalité soldatesque, parfois originale dans sa trivialité. Un jour, mécontent de voir les soldats sans vivres, il écrit à Bonaparte la lettre qu'on va lire :

« Citoyen général en chef,

» Les lapins manquent de pain; pas de pain, pas de lapins; pas de lapins, pas de victoires. Ainsi ouvre l'œil.

« Et ulni, c'est fini. »

Et à la suite son nom, rimant en *i*. On ne dit pas que la missive fût fort bien accueillie du jeune général en chef.

En *post-scriptum*, le général F... disait à Bonaparte : « Envoie-moi une paire de souliers. »

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

IV

Le voyageur.

Le soldat républicain eût été immolé malgré tous les efforts des chefs de l'armée vendéenne pour le sauver, si Gontran n'eût eu l'heureuse idée de s'écrier en montant sur la table :

— Que faites-vous, mes amis, c'est un des nôtres que nous avons déguisé avec l'uniforme d'un bleu pour avoir des renseignements sur l'ennemi. Il vient de nous en apporter, et, grâce à lui, nous allons pouvoir vous guider vers le gué où tous nous passerons la Loire pour revenir dans le Bocage.

Ces paroles entendues par les Vendéens qui avaient pénétré les premiers dans la chambre, répétées à la foule, l'assurance qu'on allait enfin se diriger vers le fleuve et le franchir calma les esprits.

— Laissez-nous un instant encore, ajouta le général à ceux qui se trouvaient près de lui, reprenez vos rangs, formez-vous; dans un instant nous allons descendre et marcher à votre tête. Nous vaincrons avec vous ou nous périrons ensemble.

Dès que les chefs furent seuls avec Etienne et Brutus, le comte Henry se retournant vers ce dernier :

— Remerciez votre sauveur, dit-il au soldat républicain, en lui montrant Gontran; sans sa présence d'esprit, nous eussions été impuissants à garantir vos jours. Votre conduite toute française nous a vivement frappés. Vous êtes un brave et loyal adversaire. Vous allez engager votre parole de ne plus servir contre les Vendéens, de ne rien faire connaître de ce que vous avez vu parmi nous, de ce que vous pourriez y voir encore. Vous resterez ici jusqu'à ce soir, puis, lorsque nous aurons franchi le fleuve, vous serez libre de rejoindre les vôtres.

Brutus, ému de ces paroles simples, de cette conduite généreuse, demanda à Gontran de lui serrer la main, et fit le serment qui lui était demandé.

Bientôt, cependant, les débris de l'armée vendéenne, formés tant bien que mal autour du village et de la maison où s'étaient passées les scènes que nous venons de décrire, eurent connaissance de la résolution prise par les chefs. On allait marcher sur Ancenis, s'en emparer coûte que coûte, et passer la Loire au gué où on l'avait franchi quelques semaines auparavant.

En effet, les bataillons vendéens se mettent en mouvement, précédés d'une avant-garde avec laquelle s'avancent Gontran et le Renard. En arrière, les quelques chevaux qui peuvent encore se tenir sur leurs jambes, traînent péniblement ce qui reste de l'artillerie des royalistes. Cette artillerie, en état de lutter contre celle des troupes républicaines lorsqu'on avait attaqué Granville, se trouvait réduite alors à quelques bouches à feu à peine approvisionnées.

Au bout d'une demi-heure de marche silencieuse, l'avant-garde, guidée par Etienne, arriva près du poste, commandé par le caporal Martin. Ce dernier, en voyant la route occupée par des masses compactes, comprit enfin la disparition du citoyen Brutus. Le brave caporal voulut faire acte de résistance et le poste déchargea ses armes sur la tête de la colonne ennemie sans toucher personne. Les Vendéens ne ripostèrent pas, s'élancèrent à la baïonnette et entrèrent avec les bleus dans la ville d'Ancenis, qui n'avait, du reste, qu'une très faible garnison. Voyant qu'on ne leur opposait aucune résistance sérieuse, le comte Henry et les autres chefs traversèrent rapidement Ancenis avec la petite armée, qui déboucha vis-à-vis le gué de la Loire. Les soldats poussaient des cris de joie, se croyant déjà sauvés.

Malheureusement pour ces infortunés, il n'en était pas ainsi. La Loire avait, pendant la nuit, éprouvé une crue assez forte; le gué était impraticable, et à peine quelques petits bateaux se trouvaient-ils sur la rive droite. Que faire?

Les chefs se réunissent aussitôt en conseil de guerre, et le comte Henry fait décider que des radeaux seront construits le plus promptement possible pour le passage. Lui-même, pensant qu'il n'est pas prudent de se hasarder sur l'autre rive, sans s'être assuré d'abord qu'on n'y trouvera pas des forces supérieures, déclare qu'il va monter sur une nacelle et faire la reconnaissance du pays. Le vicomte Charles et Gontran veulent s'embarquer avec lui; il refuse et conjure ses amis de rester avec les troupes pour les guider et soutenir leur courage en cas d'événements fâcheux.

Vers dix heures du matin, le petit port d'Ancenis présentait l'aspect d'un vaste chantier en pleine activité. Les Vendéens travaillaient tous avec l'ardeur que donne à des malheureux le désir de mettre leur existence à l'abri du danger. Les radeaux commençaient à prendre forme; encore quelques heures de répit et les Vendéens vont pouvoir franchir le fleuve.

Une barque montée par un batelier et trois hommes, la cocarde blanche au chapeau et l'écharpe de même couleur au bras, se détache de la rive, et, malgré un rapide courant qui l'entraîne en aval et la fait dévier de sa ligne, elle aborde une demi-heure après sur le rivage opposé. Les travailleurs suivent des yeux, avec une curiosité anxieuse, les trois chefs, hardis compagnons de leur gloire et de leur misère, qui se dévouent pour le salut de tous; Gontran, le vicomte Charles, tout en encourageant les constructeurs de radeaux, ne perdent pas de vue le frêle esquif qui porte leurs amis.

En voyant la barque aborder sur la rive gauche, un immense cri de *Vive le roi* retentit sur la rive droite, mais ces manifestations d'allégresse cessent presque immédiatement pour faire place à la terreur. Chacun peut, en effet, distinguer un fort détachement de soldats aux uniformes bleus qui, sortant tout à coup d'une embuscade, se précipitent du côté où viennent de prendre pied les trois chefs vendéens. Ceux-ci voient le danger, courent vers la barque, s'y jettent et essaient de remonter le courant; mais ne pouvant y parvenir, ils se laissent aller à la dérive le long des bords du fleuve et bientôt, dans un tournant, disparaissent aux regards de ceux qui de l'autre rive, suivent avec anxiété les mouvement de la barque.

Au même instant, on voit déboucher d'une petite langue de terre, appelée l'île au Moine, une forte chaloupe canonnière qui suit le courant rapide, jette l'ancre et vient s'embosser à demi-portée de canon des travailleurs. L'artillerie républicaine du bâtiment ouvre aussitôt son feu. On essaie de lui répondre par celui de quelques pièces vendéennes qu'on se hâte de faire approcher; mais on ne tarda pas à voir que la lutte est impossible; et les travaux sont abandonnés.

Le vicomte Charles, Gontran et plusieurs officiers prennent la direction générale et ordonnent aux malheureux qui leur obéissent encore de se mettre à l'abri dans la ville.

Là ne devaient pas s'arrêter les misères de cette journée néfaste pour les Vendéens. Les troupes républicaines de Kléber, de Marceau, de Westermann en marches forcées depuis deux jours, se montrent tout à coup à l'entrée nord d'Ancenis, au moment où leurs adversaires se rejettent dans la ville pour échapper à l'artillerie foudroyante de la canonnière. La présence de l'armée victorieuse du Mans est à peine signalée que les bataillons royalistes se débandent, se précipitent en masses confuses hors de la place, sur la route de Nort et de Savenay. MM. de Donissan, de Marigny, de Piron, Des Essarts, Charles et Gontran font des efforts surhumains pour rallier ces malheureux et donner un peu de cohésion à cette espèce de troupeau courant affolé. Ils ne parviennent qu'au bout d'une grande heure de course désordonnée à arrêter la tête des fuyards, en employant tour à tour la prière et la menace.

Enfin, on reforme tant bien que mal les bataillons et l'on se remet en marche dans un ordre à peu près régulier sur Nort que l'on traverse sans s'y arrêter.

L'armée républicaine cependant, malgré les fatigues des journées précédentes, excitée par des chefs vigoureux, s'était mise immédiatement aux trousses des royalistes. Elle joignit leur arrière-garde au-delà de Nort et arriva en même temps qu'elle à Savenay où elle les contraignit à leur tenir tête et à accepter le combat.

Les chefs vendéens avaient espéré pousser jusqu'à la forêt du Gavre d'où ils auraient pu tenter ensuite de passer la Loire à Paimbœuf. Kléber ne leur en donna pas le temps, force leur fut de faire face à leurs adversaires, s'ils ne voulaient pas être anéantis.

Malgré les efforts de la valeur jointe au désespoir, la bataille de Savenay fut le coup de grâce de l'armée des Bonchamps, des Lescure, des Larochejacquelein. Cette armée fut presque entièrement détruite; les prisonniers, chefs, soldats, hommes et femmes, furent conduits à Angers et à Nantes où ils périrent sur l'échafaud et dans les noyades. . . . .

. . . .

Huit jours après cette journée fatale pour les royalistes, à la nuit tombante, un homme dont il était impossible de distinguer les traits cachés sous une cape brune de gros drap, sortit d'un petit bois situé à côté d'un village de la Basse-Bretagne, près les montagnes Noires, entre Châteauneuf-du-Faou et Carhaix.

Cet homme, après avoir regardé avec soin autour de lui, pour voir si personne n'épiait ses mouvements, s'avança sans bruit vers une maison isolée, distante de quelques pas de l'église du bourg, et vint d'une main timide frapper à la porte d'entrée.

Soit qu'on ne voulût pas ouvrir, soit qu'on ne l'eût pas entendu d'abord, on ne répondit pas à son appel. Il

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

resta un instant immobile, puis, voyant des lumières monter et descendre, changer de place dans la maison, il s'enhardit, frappa de nouveau avec plus de force, en disant :

— Allons, à la grâce de Dieu ! périr sous les coups de ses ennemis ou périr de misère, l'un vaut l'autre. Confions-nous à la Providence. Elle me soutient depuis huit jours, elle ne m'abandonnera pas.

Aux coups redoublés du pauvre voyageur, une voix répondit enfin de la maison.

— Qui est là ?... Que veut-on ?

— Ouvrez à un malheureux prêt à expirer de froid et de faim, qui que vous soyez, si vous avez un cœur compatissant, ouvrez, au nom du ciel !

Une fenêtre fut entrebâillée au rez-de-chaussée, un joli et frais visage de jeune fille parut une seconde, puis le volet fut tiré de nouveau et tout rentra dans le silence.

— Je les aurai effrayés, dit le voyageur; n'importe, je ne puis aller plus loin, couchons-nous ici, attendons la mort et recommandons notre âme à Dieu !

Ses yeux se fixèrent alors sur l'église, sur son clocher veuf de ses joyeux carillons qu'on avait fondus pour en faire de la monnaie, puis sur le presbytère.

— Mon Dieu ! pensa-t-il, lorsque je reporte mes souvenirs sur les années de mon enfance et de ma jeunesse, il me semble que je suis sous l'influence d'un affreux cauchemar. Il y a quelques années à peine, chacune des portes de ce bourg se fût ouverte avec empressement pour accueillir un voyageur malheureux et lui donner l'hospitalité. Le bon curé fût venu lui-même le chercher pour le faire asseoir à son foyer hospitalier... Aujourd'hui, tout est morne, tout est défiance, tout est.....

Il ne put achever sa triste pensée, le froid avait gagné ses membres engourdis, sa tête se pencha en arrière sur la dalle de la porte, il s'endormit du sommeil le plus dangereux, du sommeil qui précède de bien peu le sommeil éternel.

DUPUIS, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Les réunions démagogiques qui ont lieu dans la salle des Folies-Belleville et autres ont, du moins, l'intérêt de mettre en plein jour les sentiments de cette minorité fanatique qui a la prétention de régénérer la société. Il y a quelques jours, le nom du général de Bréa a été prononcé; inutile de dire que c'était pour la glorification de ses bourreaux ; un orateur qui, par mégarde, ou par l'irrésistible entraînement de la vérité, les avait appelés des *assassins*, faillit payer cher cet aveu involontaire. Pour faire une douce diversion à la tristesse et au dégoût que ces souvenirs du passé nous inspirent, nous croyons devoir rapporter l'épisode ci-après, qui ne saurait être trop connu :

On lit dans le journal le *Peuple* :

« Au dépôt de mendicité de Saint-Denis vient de mourir un nommé Etienne Dallon, ancien ouvrier carrier, qui, lors des événements de juin 1848, s'était fait remarquer par un trait digne d'être mentionné.

» C'était à la barrière d'Italie ; le général Bréa venait de tomber au pouvoir des insurgés, parmi lesquels se trouvait Etienne Dallon. Il fut chargé d'aller vers la troupe en parlementaire. Il accepta la mission qui lui était confiée.

» — Soyez sans inquiétude, dit-il à l'officier qui commandait le détachement, je réponds sur ma tête de votre général ; on vous le rendra.

» Cela fait, Dallon regagna les siens. Mais arrivé au poste de la barrière (aujourd'hui la mairie du 13e arrondissement, il fut douloureusement surpris en voyant que le général Bréa venait d'être fusillé. Il retourna aussitôt vers les soldats, et s'adressant au même officier :

» — Tout à l'heure, dit-il, je vous ai répondu sur ma tête de la vie de votre général ; eh bien ! le général est mort : on vient de l'assassiner. Me voici ; vous pouvez me fusiller.

» Les soldats étaient exaspérés, mais ils furent touchés par tant d'héroïsme. Cependant, quelques-uns murmurent.

» — Silence ! s'écria l'officier : cet homme est un brave, qu'il s'en aille tranquillement.

» Eh bien ! non, s'écria Dallon ; puisque vous me laissez la vie, j'ai un devoir à remplir, et je vous demande la permission de me mettre dans vos rangs pour venger le général.

» Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, et l'attaque ayant eu lieu presque aussitôt, Etienne Dallon se distingua par sa valeur et son intrépidité. Cet homme, ce héros inconnu, est mort perclus, infirme, misérable. Et que l'on ne croie pas que cette histoire soit inventée à plaisir, car tous les faits que nous venons de rapporter se trouvent dans les journaux de l'époque, et notamment dans le *Droit* du mois de juillet 1848. »

FAITS DIVERS

Le Maréchal Ministre de la guerre reprendra, à partir du mercredi 17 février, ses réceptions et ses dîners hebdomadaires, interrompus, pendant plusieurs semaines, par les dispositions à prendre pour les grands bals du ministère.

Mercredi prochain, un dîner de 60 couverts réunira plus spécialement des membres du Corps législatif et du Conseil d'Etat.

— A l'instar de ce qui vient d'être fait pour l'armée, l'amiral ministre de la marine et des colonies vient de donner des instructions pour qu'il soit ouvert des conférences militaires dans les différents corps de troupes relevant de son département. On sait que ces troupes se composent : de quatre régiments d'infanterie de marine, dont les dépôts sont casernés à Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon, et dont les détachements sont en garnison dans nos colonies; d'un régiment d'artillerie de marine dont le dépôt est à Lorient, de deux bataillons d'apprentis fusiliers-marins, également à Lorient, et d'un bataillon de tirailleurs indigènes, au Sénégal.

— Nous empruntons à l'*Italia militare* l'énumération suivante des forces de l'armée italienne, durant l'année qui vient de finir.

Au 1er janvier 1868, on comptait sous les armes 238,927 hommes, dont 11,668 officiers.

Au 1er juillet 1868, les hommes réunis sous les drapeaux étaient au nombre de 214,469, dont 11,615 officiers.

Enfin, au 31 décembre dernier, les forces de l'armée se composaient de 170,890 hommes, dont 11,359 officiers, ce qui donne, sur le commencement de l'année, une diminution dans l'effectif de 68,023 hommes.

Voici encore quelques données statistiques sur le mouvement des officiers de tout grade, entre le 1er janvier 1868 et le 1er janvier 1869.

On a eu en augmentation 5 majors généraux et 1 colonel, et en diminution, 1 lieutenant-général, 10 colonels, 85 majors, 120 capitaines, 232 lieutenants, et 139 sous-lieutenants.

— Le 2e lanciers, en garnison à Verdun, vient de donner, au théâtre de cette ville, une représentation au profit des pauvres, qui a produit la somme de 647 *fr.*

Les acteurs avaient été choisis parmi les sous-officiers, et ils étaient sous la direction d'un lieutenant.

La musique avait été fournie par des amateurs du régiment, sous la direction du maréchal des logis trompette.

La représentation comprenait trois pièces : *On demande des demoiselles*, *la Grammaire*, *le Jeune Homme pressé*.

— Un caporal du 29e de ligne, nommé Révillon, ayant trouvé une pièce de 20 francs dans la rue Saint-Antoine, aperçut, quelques instants après, une femme qui pleurait. C'était la propriétaire de la pièce de 20 francs perdue ; le caporal la lui rendit immédiatement et ne voulut accepter aucune récompense.

— L'ardente polémique à laquelle donne lieu depuis longtemps l'administration algérienne a suggéré à M. Mastei, ancien lieutenant au 3e tirailleurs algériens, aujourd'hui au 4e voltigeurs de la garde impériale, l'idée de passer en revue les différentes dominations sous lesquelles a passé le territoire algérien depuis les Carthaginois jusqu'à nos jours. Arrivé à l'occupation française, il fait ressortir le caractère et la constance de nos efforts pour substituer à l'oppression du passé, la politique loyale de la France. Cette étude écrite sur les frontières de la Tunisie fait honneur au jeune officier qui l'a entreprise ; nous nous faisons un devoir de l'en féliciter.

—Les obsèques de S. Exc. l'amiral Charner ont été célébrées, le jeudi 11 février, à l'Hôtel Impérial des Invalides, avec la pompe imposante qui appartient aux funérailles des plus hauts dignitaires de l'armée.

Le deuil était conduit par le fils et le frère de l'amiral.

LL. EExc. les maréchaux de France et amiraux présents à Paris assistaient à cette cérémonie, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de tout grade des armées de terre et de mer.

Les troupes, sous les ordres de M. le général de division Soumain, ont défilé devant le corps de l'illustre défunt, la grille de l'esplanade. Tout le monde s'entretenait avec une pieuse tristesse des éminents services de l'amiral et des regrets profonds qu'il laisse à la flotte et à ses nombreux amis.

— M. Doumet, ancien député de l'Hérault, chef d'escadron en retraite, vient de mourir à Cette.

M. Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire), nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'inondation de la Loire en 1856, avait eu l'ingénieuse pensée de s'adresser à ses collègues de la Légion d'honneur pour orner de vitraux la nouvelle église.

Cet appel fut chaleureusement accueilli, et l'église de Longué, véritablement remarquable par l'élégance et la pureté de ses formes architecturales, est désormais connue partout sous le nom inscrit à l'entrée : *Notre-Dame de la Légion d'honneur.*

Nous apprenons que M. le curé de Longué, encouragé par ce premier succès, fait, après douze ans, un nouvel appel à ceux qu'il nomme ses *collègues en ruban rouge.* Cette fois, il s'agit d'aider à la création d'un hôpital à Longué. Jamais paroisse n'en eut plus grand besoin, et ce serait une gloire nouvelle pour les membres de la Légion d'honneur que de contribuer à cette œuvre de charité.

Aux inondations de 1856 et de 1866, on ne savait, dans cette commune, où recevoir les pauvres malades que le fléau chassait de leurs maisons. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, toujours si zélées pour le soulagement de toutes les misères, n'hésitèrent pas alors à transformer leurs classes en hôpital.

Personne ne restera sourd, dans l'armée, à la parole si connue et si sympathique de M. le curé de Longué, et, comme il le dit en terminant sa circulaire : « l'hôpital fondé à Longué prouvera, une fois de plus, que l'union fait la force, que les petites offrandes multipliées font les grandes œuvres, et que le lien qui unit entre eux les membres de la *Légion d'honneur, n'est pas un vain mot.* »

Nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de cette campagne, entreprise par M. le curé de Longué sous les auspices de la croix, symbole tout à la fois d'honneur et de charité.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. Flameot, capitaine adjudant-major au 49e, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment en campagne ou en garnison dans le Nord. — S'adresser à lui-même, à la Rochelle. (19)

— Un capitaine de cavalerie de ligne (en position de passer à la 1re classe d'ici à 2 ans), désire permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (18)

— M. le trésorier du 2e zouaves demande à permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi en France. S'adresser à lui-même, à Oran. (20)

— Un capitaine de spahis de janvier 1866, ayant plus de six ans consécutifs en Afrique, demande un permutant dans un régiment de dragons. S'adresser à M. B., à Lalle Maghrnia (province d'Oran). (19)

— M. le trésorier du 19e demande à permuter avec un capitaine proposé pour l'emploi. — S'adresser à lui-même, à Strasbourg. (23)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour trésorier, demande à permuter avec un titulaire de cet emploi. (24)

— Le capitaine instructeur du 4e de chasseurs d'Afrique (promotion du 31 octobre 1860) désire permuter avec un capitaine instructeur d'un régiment en France ou avec un capitaine désirant prendre ces fonctions.

S'adresser à M. Clicquot, à Mostaganem. (20)

— Un sous-lieutenant du 2e de chasseurs d'Afrique (avril 1864 ; n° 6 sur le nouvel *Annuaire*) désire permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cuirassiers, à peu près de la même ancienneté que lui.

S'adresser à M. Lefèvre, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, à Oran. (25)

Le 80e de ligne, à Nancy, demande un flûtiste, une petite clarinette, un hautbois et une grosse caisse. S'adresser au chef de musique.

Le 87e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, un piston solo, un premier bugle et un premier alto. Des places de 1re et de 2e classe sont réservées.

Le 89e de ligne, à Lyon, demande une première clarinette (grande ou petite).

On demande pour le régiment d'artillerie de la marine un bon ouvrier tailleur pour officiers; il lui est réservé une place de brigadier. — S'adresser au maître tailleur du régiment, à Lorient (Morbihan).

Un emploi de maître tailleur étant vacant au 8e régiment de dragons, un concours sera ouvert le 1er mars à Abbeville.

L'emploi de maréchal des logis maître d'armes étant vacant au régiment des guides de la garde, un concours sera ouvert le mardi 23 février courant, à une heure de l'après-midi, à la salle d'armes de l'Ecole-Militaire. — Les candidats qui désirent prendre part au concours, devront avant cette époque se faire inscrire chez M. le capitaine trésorier et présenter un relevé de leurs punitions ainsi qu'un état de leurs services.

L'emploi de tambour-major est vacant au 40e de ligne. Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de l'état des services et du relevé des punitions, au conseil d'administration, à Givet.

La société d'harmonie de Tournus (Saône-et-Loire) demande, dans le plus bref délai, un chef ou sous-chef de musique militaire en retraite pour la diriger. Traitement fixe, 700 fr.; direction d'une fanfare voisine, 300 fr.; leçons en violon et dans les divers établissements, tels que collége, pensionnats, etc.

S'adresser pour les renseignements, à M. le secrétaire de la dite société.

La Société musicale de Tulle (Corrèze), désire avoir un directeur. — Pour le traitement et autres renseignements, s'adresser à M. le baron Lafond de Saint-Mur, député, rue Sainte-Anne, 49, à Paris.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Vient de paraître à la Librairie BACHELIN-DEFLORENNE, 3, quai Malaquais

ÉTAT PRÉSENT DE LA NOBLESSE FRANÇAISE POUR 1869

Nouvelle édition. — *1 volume grand in-8° de 1,800 colonnes, avec Blasons gravés.* — **35 francs**

Contenant le **Dictionnaire de la Noblesse contemporaine**, avec les noms, qualités et domicile de plus de trente mille familles nobles, et d'un grand nombre de **Notices généalogiques avec Blasons**. — plus la liste générale des personnes qui, depuis 1803, ont fait changer ou modifier leurs noms, etc., etc.

---

2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT. — W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Editions

L'*Édition mensuelle*, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriées, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr ; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'*Édition bi-mensuelle*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Etranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1793. En 1850, *il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.



SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

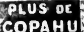
7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

JUMELLES A AIGUILLES PERFECTIONNÉES

NOUVELLEMENT BREVETÉES

La rapidité avec laquelle on se sert de cette Jumelle, sa force et sa clarté en font la lunette militaire par excellence.—Prix : **55** fr. — Dépôt unique chez **Marsellier**, opticien, *boulevard Montmartre, 22, à Paris.*

Envoi contre mandat sur la poste



ni cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prenez l'excellent sirop au *citrate de fer de* CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides.—*Consultations* au 1er, et correspond. Envois en remboursem. DÉPURATIF *du sang, dartres, virus.* Flacon, 5 f. Bien d'écrire sa maladie.

AVIS

—

PRIX DES INSERTIONS

Annonces divisées sur 5 colonnes la petite ligne	1 50 (La ligne)
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

—

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée.*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 150 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

Institution internationale pour les Mariages, depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 109 80/56 *Inland Revenue.*

Les Directeurs se voyant munis de mandats flatteurs de familles distinguées de la bourgeoisie et de la haute aristocratie, ont l'honneur d'annoncer : que *bien des Dames oisives et riches*, de la plus haute respectabilité, de tous les pays de l'Europe, désireraient se marier par leur entremise.

Messieurs les célibataires sont en conséquence invités, sous garantie d'une discrétion absolue, à s'adresser (mais jamais anonymes) par écrit et *franco* à Messrs JOHN SCHWARZ et Ce, Dalston Londres. — Les Dames voudront bien s'adresser seulement à MADAME SCHWARZ.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

TIRAGE D'OR

EQUIPEMENTS MILITAIRES

PEYROT AINÉ

47, rue Impériale, à Lyon

Fabrique spéciale de Dorures, Passementeries, Broderies, Ceinturonnerie, Coiffure, Armes blanches. — Assortiment de Croix et réparation de Décorations françaises et étrangères; Echarpes, Ceintures, Insignes maçonniques; — articles de Lingerie.

M. Peyrot rappelle à ses nombreux clients que tous les articles sortant de ses magasins sont de sa fabrication et de premier choix.

6 mois de crédit. — Escompte : **6 0/0** au comptant.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis **15** francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (prendre le passage Delorme). On exp. c. mand. poste. (Aff.)

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. **T**ire-lait-bout-de-sein pour enfant malades

TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix : 10 fr. **B**out-de-sein Leplanquais.

Evitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 **COLLIER-LEPLANQUAIS** anti-convulsif 15, r. Rivoli.

TROUSSES de chasse, voyage et **CAMPAGNE. BROSSES** électriq. Objets pour frictions,

CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort. *Leplanquais*, 15, r. Rivoli.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c. **Sampso**, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau (Exp.) **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

PLACEMENT DONNANT **12 0/0** en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris promptement Médicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15

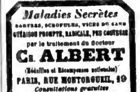
PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours

Des Maladies contagieuses

Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr. Ph. VAUCANSON, r. Vertbois, 43, Paris.



INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 11. — 21 FÉVRIER 1869.

Paris, 20 février 1869.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 13 février 1869, l'Empereur a conféré la médaille militaire au nommé :

Bataille, ancien soldat au 10ᵉ bataillon de chasseurs à pied. 3 ans de service, 3 campagnes. Amputé de la jambe gauche.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 6 février 1869, sont nommés au grade d'adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire :

M. Deprez, capitaine au 13ᵉ régiment d'infanterie de ligne.

M. Bresson, capitaine du génie.

M. Allaire, capitaine à l'état-major du génie.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Caillier, général de division, à la disposition du ministre des affaires étrangères, est placé, par décision impériale du 13 février, à dater du 8 mars, dans la 2ᵉ section du cadre de l'état-major général.

M. Chardon de Chaumont, général de brigade, commandant la subdivision du Rhône et la place de Lyon, est placé, par décision impériale du 13 février, à dater du 3 mars, dans la 2ᵉ section du cadre de l'état-major général.

ÉTATS-MAJORS.

M. Imbourg, capitaine d'état-major de 1ʳᵉ classe à l'état-major de la 2ᵉ division militaire, est nommé aide de camp du général Bataille, commandant la 3ᵉ division d'infanterie du 4ᵉ corps d'armée.

M. Dutheil de la Rochère, capitaine d'état-major de 2ᵉ classe, aide de camp du général Sol, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9ᵉ division militaire.

M. de Contensin, lieutenant au 82ᵉ de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Cambriels, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 10 février 1869 :

M. Augier, adjoint de 2ᵉ classe à l'intendance militaire à Paris, passe à la division d'Alger.

M. François, adjoint de 2ᵉ classe à Rennes, passe dans la division d'Oran.

M. Deprez, nouvellement nommé adjoint de 2ᵉ classe, est désigné pour être employé à Paris.

M. Bresson, nouvellement nommé adjoint de 2ᵉ classe, est désigné pour être employé à Rennes.

M. Allaire, nouvellement nommé adjoint de 2ᵉ classe, est désigné pour être employé à Lille.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Dupuis-Delavau, capitaine, récemment nommé à un emploi d'adjudant de place à Constantine, et M. Meboode, capitaine-adjudant de place à Calais, sont autorisés à permuter.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décision ministérielle du 16 février 1869, M. Bouchardat, médecin aide-major de 1ʳᵉ classe de l'hôpital militaire de Versailles, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Une dépêche d'Alger du 15 février est venue clore l'incident dont Si Lala et ses nomades ont été les promoteurs et les victimes. Après avoir détruit le campement des Ouled Sidi Cheick et fait un butin considérable, Sliman Ben Caddour s'est dirigé vers El Aricha et a fait sa jonction avec les troupes du général Péchot. Le lieutenant-colonel de Sonis est rentré le 13 février à Laghouat. Le lieutenant-colonel Colonieu a regagné Géryville, lorsqu'il a reconnu que les dissidents avaient traversé la frontière du Maroc et s'étaient jetés dans le Sahara pour se retirer vers Figuig, leur point de départ.

Correspondance.

Une lettre signée : le général Z..., nous demande si l'augmentation de solde accordée aux officiers généraux, par la loi de finances du 2 août 1868, profitera aux généraux du cadre de réserve dont la solde est réglée sur les trois cinquièmes de la solde d'activité de leur grade.

Cette question trouve sa solution catégorique dans l'article 23 de la loi sus-indiquée, ainsi conçu :

« L'augmentation de solde, prévue par la présente loi » pour les officiers généraux et leurs assimilés des armées de terre et de mer, n'est applicable qu'à ceux » de la 1ʳᵉ section du cadre en activité et disponibilité. »

L'armée et la Révolution.

PAR L. CHASSIN.

Un journal de Paris, l'*Avenir national*, a déjà publié la majeure partie de cet ouvrage. L'auteur, recueillant, selon l'usage, des articles écrits au courant de la plume, a eu l'ambition d'en faire une histoire complète de nos institutions militaires. Il n'a réussi qu'à produire un indigeste amalgame de faits et de citations plus ou moins tronqués. De critique, pas l'ombre; mais, en revanche, force raisonnements faux, force paradoxes, le tout, dans un style emphatique ou violent, qui convient mieux au journaliste qu'à l'historien.

La Préface nous apprend le but de l'ouvrage. Ce but, c'est de démontrer certaines vérités « *irréfutables*, dit M. Chassin, *comme des axiomes de mathématiques*. »

Que le lecteur veuille bien examiner et juger :

« 1° *Rien ne répugne davantage au génie de la Révolution que l'expédition lointaine, la guerre agressive, la conquête.* »

Cette première thèse n'est certes pas mauvaise : c'est un bon conseil à donner aux gouvernements. Toutefois, nous serions très-curieux de connaître l'opinion de l'auteur au sujet de la conquête de la Vénétie et des Etats romains par ses coreligionnaires; conquête accomplie au nom de la Révolution dont le génie éprouve tant de répugnance pour la guerre agressive.

« 2° *Rien n'est plus antipathique à cette Révolution que l'esprit militaire.* »

Il suffit de lire l'histoire de la Révolution, dans tous les pays, pour se convaincre de la fausseté d'une telle assertion.

« 3° *La France démocratique hait la* FORCE *autant qu'elle aime la* JUSTICE. »

Tout le monde soit comment les tribunaux révolutionnaires, avec leur procédure expéditive, « haïssaient la force et chérissaient la justice! »

« 4° *Enfin, la France n'est* INVINCIBLE *que lorsqu'elle prend les armes pour la défense de son territoire.* »

Ou bien cette proposition s'applique spécialement à la France et, dans ce cas, le mot invincible part d'un chauvinisme poussé jusqu'à l'absurde; ou bien on doit l'étendre à toutes les nations, et je me demande alors ce qu'en pensent les Danois de Düppel et les Autrichiens de Sadowa!

Après cet avant-propos, l'auteur entre en matière.

Nous ne le suivrons pas dans son argumentation filandreuse, bourrée de citations innombrables et de faits agglomérés sans méthode et sans logique. Disons seulement qu'il n'admet comme force publique que la garde nationale. Et pourquoi? « Parce qu'elle a coopéré à la destruction des châteaux au nom de cette révolution qui *hait la force* et, aussi, parce qu'elle a donné à la France la cocarde aux trois couleurs. »

L'armée régulière, au contraire, est condamnée comme un « instrument de tyrannie. » M. Chassin va plus loin. Oubliant qu'il proclamera, quelques pages plus loin, que l'armée « doit être essentiellement obéissante et que nul corps armé ne peut délibérer, » il fait de la trahison une vertu et exalte « *la glorieuse désertion* des gardes françaises. »

Après avoir étudié l'organisation des armées royales, des troupes de ligne et des volontaires de 92; après avoir étudié encore la levée en masse et la conscription, l'auteur arrive à des conclusions que nous allons résumer :

« La Révolution répudie et condamne les conquêtes...»
— Soit.

» La Révolution conserve une armée permanente » *comme un mal nécessaire*, mais..... (écoutons ce mais), » cette armée ne doit servir qu'à *la garde des frontières*, » *jamais à l'attaque*. De plus, elle devra se recruter de » la manière suivante: en temps de paix, par des » *enrôlements volontaires*: en temps de guerre, par le » même moyen jusqu'au moment où *il devient insuffisant*. Alors commence, pour *tout citoyen*, l'obligation » d'*être soldat* jusqu'à ce que la patrie cesse d'être en » danger.

» Enfin, la guerre *offensive* est une chose *condamnable* et *désastreuse*. En effet, on *use l'armée* dans » l'agression et il ne reste plus de soldats lorsque la » frontière vient à être menacée. »

M. Chassin admet donc les *armées permanentes*, mais c'est, de sa part, une mauvaise plaisanterie. En effet, il ne veut les recruter qu'avec des volontaires, c'est-à-dire qu'il veut réduire l'armée permanente à l'effectif insignifiant de 15,000 hommes (chiffre actuel de nos engagements volontaires).

En temps de guerre, c'est autre chose : les enrôlements spontanés sont plus nombreux. Supposons que le moment de l'appel ait été habilement choisi, que les proclamations se soient multipliées et que l'enthousiasme déborde. Assurément, même dans des conditions aussi favorables, vous pourrez chanter victoire, si, du premier coup, vous pouvez arriver à rassembler 150,000 volontaires. Or, quel secours pourrez-vous trouver contre l'étranger dans une armée nécessairement affaiblie par les détachements envoyés aux places frontières pour compléter des garnisons exclusivement composées de gardes nationaux?

On nous dit :

« Si les volontaires ne suffisent pas, *on forcera tous les citoyens à prendre les armes*. »

Soit; mais pendant la pénible opération du recrutement, de l'habillement, de l'instruction sommaire et de la répartition de ce contingent, croyez-vous que l'ennemi restera inactif, quand, en quinze jours, il peut ravager le pays et arriver aux portes de la capitale?

Si le principe du recrutement par enrôlement volontaire est désastreux, le parti pris de la guerre défensive ne l'est pas moins.

» La meilleure défensive (c'est, je crois, Napoléon Iᵉʳ qui l'a dit), c'est l'offensive. »

La raison en est simple : d'abord le moral est fort chez le soldat qui marche en avant, tandis que l'homme qui bat en retraite est bien près de lâcher pied.

« Celui qui prend l'offensive, dicte la loi » a dit M. de Moltke, après Sadowa. Il ne faut jamais oublier cette vérité.

En outre, la guerre défensive livre à l'ennemi notre territoire et ses ressources. L'agression, au contraire, ruine notre adversaire et alimente notre armée à ses dépens. Elle l'éloigne de notre capitale, et, en cas d'échec, en pays ennemi, il reste encore tout le territoire français et ses places fortes à défendre pied à pied!

Il est juste, cependant, de faire une concession à l'auteur. Oui, il est incontestable que le perfectionnement des armes est tout à l'avantage de la défense. Mais, entendons-nous, en tactique seulement, c'est-à-dire sur le terrain où l'on se bat. En stratégie, au contraire, c'est-à-dire sur le théâtre où l'armée marche et vit, l'offensive est mille fois préférable.

Autrement dit, on doit désormais faire des campagnes offensives et livrer des batailles défensives.

A l'appui de sa thèse contre les armées permanentes, M. Chassin cite deux exemples: les volontaires de 92 et les volontaires américains.

Discutons ces deux exemples :

La République française possédait une armée permanente, faible débris de la monarchie. Elle avait donc conservé des officiers et des sous-officiers qui formèrent plus tard nos cadres. C'est ainsi que Custine constitua le corps des adjudants généraux auquel appartiennent Gay de Vernon, Gouvion Saint-Cyr, Desaix, etc., etc. Mais les hommes manquaient. Il fallut donc faire appel à la nation en 1791. D'abord grand enthousiasme, et l'on s'inscrit en foule; mais, comme *la guerre se fait attendre*, l'enthousiasme tombe. Sur 97,000 appelés, 60,000 seulement consentent à s'engager pour un an!

Ce sont là des faits incontestables.

Mais nous ne savons pas toute la vérité. La plupart de ces volontaires n'étaient autres que les jeunes gens appelés, l'année suivante, à former les rangs des régiments de ligne; et à peine ces régiments ont-ils reçu ce contingent, que le ministre Narbonne y signale un *déficit de 50,000 hommes!* Alors la Convention est obligée à d'accorder « l'augmentation du prix d'enrôlement dans » les troupes régulières, et la *diminution des années de* » *service*. »

Les Mémoires de Gouvion Saint-Cyr, et la Correspondance de Dumouriez ne laissent aucun doute sur ce triste état de l'armée. Ce qu'on gagnait en volontaires, on le perdait en troupes de ligne!

L'auteur en conclut pourtant avec satisfaction « que rien » n'est plus antipathique au *peuple français* que *l'esprit* » *militaire*. » La vraie conséquence à en tirer, c'est que, dans aucun *gouvernement démocratique ou monarchique*, peu importe, il n'est permis de compter sur les volontaires pour recruter l'armée.

Continuons notre historique.

Au bout d'un an, ces premiers soldats de la liberté, « peu soucieux de cueillir des lauriers dans le sentier » de la gloire, » retournèrent, sans cérémonies dans leurs foyers, malgré ces reproches de la Convention : «..... La loi vous permet de vous retirer... le cri de la » patrie vous le défend.... » Peine perdue!... les volontaires en avaient assez.

En 1792, l'enthousiasme renaît. Les volontaires se présentent, nombreux; mais ces troupes sont indisciplinées, mécontentes, sujettes aux paniques, disposées à voir partout des trahisons. Malgré la belle attitude de ces volontaires à Valmy, les généraux jugèrent prudent de les amalgamer avec les régiments de ligne.

Les enrôlements volontaires diminuèrent à mesure que le premier enthousiasme s'éloignait. Il fallut faire un appel de 300,000 hommes, qu'on ne put réaliser « qu'en ayant recours à quelques ACTES RÉVOLUTION- » NAIRES, que rendait nécessaires, dit l'auteur, la résistance que les aristocrates et les modérés leur opposaient. »

Tel fut, en 1792, le mode de recrutement que M. Chassin veut appliquer aujourd'hui à notre armée. Ce mode n'est pas si avantageux qu'il veut bien le dire, car (je cite ses propres paroles), « il est certain que la *révolution eût été écrasée, du premier choc*, si la coalition » avait mis en ligne des forces qu'elle ne put réunir » qu'en 1793. »

Supposons donc une armée allemande de 3 à 400,000 hommes arrivant tout à coup et marchant sur Paris. Quelle résistance auraient opposée ces fameux volontaires dont la plupart ne savaient même pas encore le numéro de leur futur régiment?

Les opérations militaires se ressentirent du vice de recrutement de l'armée républicaine. Si les soldats montrèrent une grande énergie, en présence de l'ennemi, ils ne purent manœuvrer, parce qu'ils ignoraient complètement les mouvements dont une troupe instruite sait habilement se servir pour marcher, se former et combattre. On fut réduit à lancer les bataillons *en tirailleurs, en grande bande*. C'est beaucoup plus tard que l'armée, instruite et organisée, arriva à manœuvrer avec hardiesse et réussit à délivrer le pays des maux de l'invasion, en portant la guerre au delà des frontières.

Les armées américaines offrent de très grandes analogies avec celles de 92.

Pendant la guerre de la sécession, les Etats du Nord et ceux du Sud se firent une guerre où les deux partis firent preuve d'une grande valeur et de grands talents militaires.

Cela est incontestable.

Mais il ne faut pas oublier qu'au début de la lutte, la

conduite des troupes fut déplorable. On peut affirmer qu'en face d'armées européennes, elles auraient subi les plus terribles échecs.

Les Américains, dit M. Vigo-Roussillon, n'ont pas absolument improvisé leurs armées. Ils ont trouvé un grand secours dans l'existence de *l'armée régulière*, quelque faible qu'elle fût (27,000 h.). Cette année a fourni un nombre considérable d'officiers et de sous-officiers instructeurs (1).

L'inexpérience était très grande dans les commencements, mais, comme elle existait des deux côtés, elle ne compromettait personne.

« Les troupes marchaient peu et lentement ; elles se » retranchaient sans cesse, *passaient de longs mois dans » l'inaction*, et, après les plus rudes combats, elles ne » faisaient aucun effort pour achever l'ennemi et le » désorganiser par une poursuite énergique (2)... »

» Les armées de Mac-Clellan et de Scherman ne fran- » chissaient que deux ou trois lieues par jour. »

Voici en quels termes, M. Vigo fait ressortir les conséquences de cette organisation précipitée :

» L'absence de confiance des troupes en leur chef et, » il faut bien le dire aussi, le défaut de discipline, ont » souvent entraîné le gouvernement du Nord, comme ce- » lui du Sud, à remplacer les généraux aussitôt qu'ils » éprouvaient un revers. Il en résultait que le général » en chef, contrecarré dans ses plans, *obligé de les ex- » pliquer au président, aux commissions d'enquête... » etc., manquait d'initiative* et voyait à chaque instant » l'ennemi informé de ses projets...

« Les officiers, qui étaient la veille avocats, journa- » listes, manufacturiers ou commerçants n'avaient au- » cune instruction militaire, aucune habitude du ser- » vice, aucune expérience de la guerre ; il en résultait » que le supérieur quel que fût son grade, obtenait rare- » ment, et toujours lentement, la confiance de ses subordonnés.

» Ce défaut de confiance entraînait naturellement un » manque complet d'autorité à tous les degrés, dont les » *gardes nationales* européennes peuvent donner une » idée.

» Il faut encore ajouter à ces inconvénients tous ceux » qu'entraînent des institutions républicaines et des for- » mes démocratiques introduites dans la vie militaire : » intrigues des partis autour du gouvernement, flatte- » ries grossières adressées aux soldats électeurs, » influence abusive de la presse, idées d'égalité incom- » patibles avec la hiérarchie militaire, présence dans » les camps de clubs, de tribuns, de journaux, etc. »

Quant à l'enrôlement volontaire, on va voir qu'il n'était pas *aussi spontané* qu'on le croit, au moins dans les Etats du Nord, qui formaient les trois quarts des Etats-Unis.

La formation d'un régiment dans le Nord prenait quelquefois le caractère d'une entreprise privée.

» Le colonel qui en était chargé employait des sous- » traitants, c'est-à-dire qu'il promettait le brevet de » lieutenant à celui qui amènerait trente hommes ; ce- » lui de capitaine, à celui qui en aurait amené quatre- » vingts. »

La prime d'enrôlement était très-forte. Beaucoup d'hommes avaient fait de la désertion un métier ; ils allaient, profitant du désordre des matricules, recevoir quatre ou cinq primes dans les Etats différents.

» On comprend à quelles énormes dépenses et à quels » mauvais résultats devait conduire ce système de re- » crutement. Cependant *l'horreur de la conscription est » si forte* chez les Américains du Nord, que les gouver- » nements d'Etat ajoutèrent à l'appât de la prime (520 à » 540 fr.) payée par le gouvernement fédéral, une » somme prélevée sur leur propre budget. »

On arriva même, *pour trouver un volontaire*, à la somme fabuleuse de 2,000 dollars (10,600 fr.), plus une pension de 70 fr. par mois à la femme de l'enrôlé !

En 1863, on fut même obligé de recourir au *tirage au sort*. Comme chez nous, en 93, ces mesures donnèrent lieu à des émeutes graves qui ensanglantèrent plusieurs villes.

Nul doute qu'au commencement de la guerre *une armée permanente*, mobilisée en quelques jours, n'eût mis tout le pays à feu et à sang, coupé les communications, empêché les enrôlements et bloqué Washington.

M. Vigo-Roussillon ajoute, en terminant :

« De ce que les armées de volontaires sont devenues, » avec *le temps*, de bonnes et solides armées, il serait » exagéré de conclure qu'il convient de supprimer im- » médiatement les armées permanentes. Ces corps de » volontaires n'ont eu à combattre, en Amérique, que » des *troupes semblables*, et la lutte a pu demeurer long- » temps indécise ; mais il est probable qu'ils n'auraient » pas eu le temps de se perfectionner, s'ils avaient ren- » contré devant eux une armée permanente, aguerrie, » suffisamment nombreuse et solidement organisée. »

Si les Etats-Unis se trouvaient, comme nous, entourés de voisins en état de disposer d'une puissante armée permanente, ils seraient obligés, eux aussi, de conserver en tout temps de nombreuses troupes.

Voilà ce qu'aurait dû comprendre M. Chassin.

La situation de l'Europe étant toute autre que celle des Etats-Unis, *la réduction des armées permanentes, quoique fort désirable pour le bonheur des peuples*, ne saurait s'effectuer, dit M. Vigo-Roussillon, que progressivement et simultanément. Dans ces conditions, la rapidité et la facilité avec lesquelles se forment les soldats français, comparativement à ceux des autres nations, conduisent à penser, ajoute le même écrivain, « qu'un *désarmement général, s'il était possible*, ne pourrait être qu'avantageux pour la France. »

Voilà la vérité.

A. DE COURSON.

(1) On a vu toute une armée refuser de marcher contre une position qu'elle trouvait trop forte.

En 1861 les troupes de Mac-Dowell sont frappées d'épouvante et s'enfuient jusqu'à Washington. Heureusement l'armée du Sud, peu solide elle-même, n'ose les poursuivre (Vigo-Roussillon).

(2) Le même. Puissance militaire des Etats-Unis d'Amérique.

Nécrologie.

2e article.

Le général PIRAIN (Emile-Félix), né le 15 octobre 1795, est entré à l'Ecole polytechnique, le 1er novembre 1813, à celle de Metz en 1815. Successivement placé dans les régiments d'artillerie et dans les compagnies d'ouvriers de cette arme, il servit comme lieutenant depuis sa sortie de l'Ecole d'application jusqu'en août 1830.

Il eut l'honneur en 1814, d'être un des élèves de l'Ecole qui contribuèrent à la défense de Paris, lors de la bataille du 30 mars, non pas aux *buttes Chaumont* comme on l'a dit et écrit si souvent à tort, mais à la *barrière du Trône* (1).

Quoique ayant appartenu à l'artillerie de la garde royale de 1828 à 1830, et licencié avec son corps à la révolution de Juillet, cette révolution ne fut pas défavorable au lieutenant Pirain, puisqu'il obtint le grade de capitaine dès le 11 août de cette même année.

Nommé sous-inspecteur aux forges de la Moselle, et bientôt après détaché à Vincennes, il fut placé en qualité d'adjoint à l'atelier de construction du matériel de l'artillerie à Paris, le 20 novembre 1830. En 1831, il rejoignit le 11e régiment, et en 1832, au moment de la campagne de Belgique, il fut attaché à la 14e batterie de l'armée du Nord, qui devint l'une des batteries de brèche au siége de la citadelle d'Anvers. Il reçut deux blessures dans cette batterie de brèche et fut deux fois mis à l'ordre de l'armée (23 et 24 décembre 1832). Sa belle conduite lui valut à cette époque la décoration de la Légion-d'Honneur.

Après la campagne d'Anvers, le capitaine Pirain fut replacé aux ateliers de construction de Paris ; mais dès qu'il arriva à la 1re classe de son grade, il chercha à faire de nouveau campagne.

Sur sa demande, il fut envoyé en Afrique en 1837, et il y demeura pendant *vingt années* consécutives sans la moindre interruption, de 1837 à 1857.

En 1838, il eut une part active à la prise de Blidah. — En 1840, il fit les expéditions de Médéah, de Milianah et de Cherchell ; — en 1841, celles ayant pour but le ravitaillement de ces places.

Il commandait alors l'artillerie de la colonne du général Bugeaud qui faisait de lui le plus grand cas. — En 1842, il fut promu chef d'escadron et eut encore l'honneur de commander l'artillerie du général devenu maréchal Bugeaud, en 1845 et en 1846, dans les expéditions contre les Kabyles. — En 1843, il avait été conservé à Alger comme sous-directeur, puis chargé du commandement de l'artillerie de cette division en juin 1844. — En 1847, il commanda pour la troisième fois l'artillerie de la colonne Bugeaud, à l'expédition de la grande Kabylie et fut fort utile dans l'affaire du 16 mai. On le récompensa par la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le 30 mai 1850, le commandant Pirain, qui passait à juste titre pour un des bons officiers de l'armée d'Afrique, fut promu lieutenant-colonel et envoyé comme directeur à Oran. Il revint à Alger avec le même titre en 1854, et fut deux ans plus tard (20 septembre 1856) nommé général de brigade. On lui donna d'abord le commandement de l'artillerie de la 19e division à Bourges, puis celle de la 3e à Douai. Placé dans le cadre de réserve, le 16 octobre 1858, il avait à cette époque 46 ans de services effectifs, 24 campagnes de guerre dont 20 en Afrique, 2 blessures, 2 citations à l'ordre de l'armée. Il était le plus ancien officier de la Légion d'honneur de l'artillerie, lorsqu'en 1862 le grand chancelier le proposa à l'Empereur pour le grade de commandeur, faveur bien légitimée par d'aussi beaux services.

A l'époque où le colonel Pirain fut proposé pour le grade de général de brigade, une note émanant de ses chefs relatait :

Qu'il était l'un des plus anciens colonels de l'artillerie (3e) ; qu'il comptait de nombreuses campagnes, des blessures et des citations ; qu'il avait acquis dans l'armée d'Afrique une réputation comme officier de guerre et comme officier de direction ; qu'il avait été proposé pour l'avancement à la suite de brillants faits d'armes, dans les expéditions, par tous les gouverneurs et par tous les inspecteurs, entre autres les généraux de Lahitte, de Lapisse, Lyautey, d'Armandy, Caron ; qu'il était signalé par les maréchaux Bosquet, Randon et Canrobert comme un officier énergique, actif, au courant des diverses branches du service, plein de vigueur.

Il avait, dit encore une autre note, la confiance du maréchal Valée, qui, pendant son gouvernement d'Algérie, l'a chargé de plusieurs travaux importants. Il a fait beaucoup de travaux utiles approuvés par le ministre, par le comité et signalés dans le *Mémorial*.

Le général Pirain est mort à Paris le 9 janvier dernier à l'âge de 72 ans, laissant la réputation d'un militaire qui a parcouru noblement une belle et longue carrière.

A. D.

(1) Voici sur ce fait historique une note que nous tenons du colonel d'artillerie en retraite *Camus*, l'un des élèves de l'Ecole polytechnique qui défendirent Paris en 1814. Cet officier supérieur qui fut longtemps chef du matériel de l'artillerie au ministère de la guerre, était de la promotion de 1813, celle de M. Pirain.

« Lorsque la capitale dit-il, parut susceptible d'être menacée, les compagnies composant le bataillon des élèves de l'Ecole furent, à tour de rôle, appelées à garder et à protéger, au besoin, contre les surprises que l'ennemi pourrait tenter, les barrières les plus exposées à l'attaque.

» Quant au détachement, de 150 élèves environ, qui a combattu le 30 mars 1814, il servait à la barrière du Trône et sur l'avenue de Vincennes, 28 pièces de canon pointées chacune par un canonnier à pied de la garde impériale, et soutenues momentanément par quelques cuirassiers et par un certain nombre de volontaires sortis des rangs de la garde nationale.

» Je comptais dans ce détachement, et j'atteste, en conséquence, ces faits comme témoin et comme acteur.

» Le surplus des élèves est resté, en réserve, à l'Ecole même.

» Les jeunes gens qui occupaient les buttes Chaumont, auraient été des élèves de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, qui s'y sont très bien battus.

» Mes souvenirs à l'égard de ce passé déjà loin de nous et qui rappelle, en navrant le cœur, la fin si tristement glorieuse du premier et brillant Empire, se corroborent des souvenirs entièrement confirmatifs d'un élève de l'Ecole polytechnique, de l'époque, devenu l'un des officiers généraux les plus distingués du corps du génie. »

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

V

En Bretagne.

La nuit était froide, la neige commençait à tomber avec abondance. Bientôt le corps du malheureux voyageur ne présenta plus qu'un léger monticule blanc se confondant avec les accidents de terrain que l'on apercevait çà et là sur le sol.

La lune s'était levée et éclairait un paysage triste et blafard. A travers les branches sèches et dénudées de feuilles des arbres qui entouraient la maisonnette, on entendait siffler la bise. Au gré de son caprice, le vent poussait de gros flocons qui se fixaient sur les toits, sur le clocher, sur les brins d'herbe, ou qui tombaient sur la terre durcie par la gelée.

Près d'une demi-heure s'était écoulée depuis que la maison inhospitalière avait refusé son accès au voyageur étendu sans mouvement sur le sol, lorsque des pas se firent entendre du côté de la campagne.

Un homme, le grand chapeau breton sur la tête, vêtu à la mode du pays, les longs cheveux flottants sur le cou, les pieds dans de larges sabots remplis de paille, faisant craquer sous ses pas le bois mort tombé des arbres, se dirigeait vers la maison dont nous avons parlé un peu plus haut.

Il allait saisir le marteau de la porte d'entrée, quand son pied rencontrant le corps inerte du voyageur, il trébucha et alla rouler sur le seuil.

— Qu'est-ce que cela ? dit-il en se relevant.

Une sorte de soupir étouffé répondit seul à la question du nouvel arrivant.

— Qui est là ? ajouta-t-il en voyant un homme étendu en travers de la porte. Que faites-vous ici ?... Que voulez-vous ?

Ces différentes questions ne pouvaient recevoir de réponse, et pour cause. Celui auquel elles étaient faites respirait encore, mais la dernière heure ne semblait pas éloignée de sonner pour lui.

Le paysan se baissa, souleva la tête presque glacée du voyageur et essaya de distinguer ses traits. Tout à coup, ayant écarté la cape brune qui recouvrait le visage sur lequel la mort semblait répandre sa pâleur livide, le Breton poussa un grand cri.

— Monsieur Gontran, dit-il, mon pauvre maître !... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! vit-il encore ?

Après avoir assis sur la première marche du seuil de la maisonnette le pauvre Gontran de Tourmil, car c'était lui, échappé par miracle au désastre de Savenay, le brave paysan frappa d'une manière particulière au volet de la fenêtre du rez-de-chaussée, puis il posa la main sur le cœur du jeune homme et eut le bonheur de sentir sous ses doigts de faibles battements.

— Il respire, dit-il, Dieu soit loué !

La fenêtre s'ouvrit mystérieusement et la même tête de jeune fille, qui s'était présentée lorsque Gontran avait heurté à la porte, se montra de nouveau.

— Est-ce vous ? Pierre, dit-elle avec hésitation.

— C'est moi, Yvonne, ouvrez vite, dites à votre père qu'il vienne m'aider.

— Mais vous n'êtes pas seul ?

— Non, je viens de trouver là...

— Vous ne savez donc pas ? les bleus sont près d'ici.

— Qu'importe, mon Dieu ! Ouvrez... Mais ouvrez donc au nom de sainte Anne.

— Impossible, nous ne pouvons recevoir personne, on nous surveille.

— Malheureuse, voulez-vous laisser mourir à votre porte M. Gontran de Tourmil ?

— M. Gontran ! dites-vous... Ici ?

— Lui-même... pas une minute à perdre si nous voulons le sauver... Il est déjà glacé...

Un certain bruit se fit à l'intérieur, la fenêtre fut refermée doucement, puis la porte fut ouverte avec mystère, et un vieillard à cheveux blancs et paraissant encore plein de vigueur, parut sur le seuil, suivi d'une jeune fille et d'une femme âgée, mais grande et robuste.

— Père Koradec, s'empressa de dire celui que la jeune fille avait appelé Pierre, c'est monsieur le marquis, notre jeune et bon maître, que je trouve étendu presque mort à votre porte.

— Seigneur Dieu ! lui, le bienfaiteur de notre famille, et nous avons failli le laisser périr !...

— Vite, vite, aidez-moi à le porter sur votre lit... Mère Koradec, aidez-nous aussi ; vous, Yvonne, bassinez bien vite les draps, faites-lui chauffer une tasse de cidre, c'est un remède souverain.

— Si les bleus viennent, où le cacherons-nous, dit le père d'Yvonne ?

— Courons au plus pressé... A la grâce de Dieu ! il ne nous abandonnera pas.

Ces excellentes gens, ayant, en parlant ainsi, réuni tous leurs efforts, portèrent le jeune officier sur un lit

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

de plume disposé dans une vaste armoire ouverte selon la mode de cette partie de la basse Bretagne. La porte d'entrée fut refermée avec précaution, et tout rentra dans le silence. Au bout de quelques minutes, un homme se glissa dehors, fit le tour de la maisonnette, s'avança jusqu'au bas de l'église, sembla pousser une reconnaissance dans les environs, et, n'ayant rien surpris qui pût lui paraître suspect près des quelques maisons qui, avec le presbytère, constituent ce qu'on appelle un bourg dans le pays, il revint chez le père Koradec, frappa de nouveau au volet et pénétra dans l'intérieur. Tout rentra dans le silence.

Que se passa-t-il alors au foyer breton? C'est ce que l'on connaîtra un peu plus tard.

Le surlendemain du jour où nous avons vu Gontran de Tourmil reçu avec tant de peine chez le père Koradec, la jolie petite ville de Quimper, située non loin du bourg dont nous avons parlé, paraissait tout en émoi. C'était au moment du marché, mais cette cause ne semblait pas être la cause principale de l'animation inaccoutumée que l'on pouvait remarquer dans les rues et sur la charmante promenade qui entoure la cité Corentine. Chose assez singulière, tandis que les rues étaient remplies par la foule, on ne voyait personne aux fenêtres des maisons.

Un homme, en proie à une agitation fébrile qu'il cherchait à déguiser sous les dehors de l'insouciance, se promenait à l'encoignure de la principale rue de la ville.

Tout à coup, un grand bruit se fait entendre dans cette rue; un piquet de gendarmes repoussant les curieux, débouche sur la place publique, précédant une charrette où l'on distingue les figures froides et inanimées d'une douzaine d'hommes et de femmes.... Hélas! ces malheureux étaient des victimes de la révolution, que de farouches et sanguinaires proconsuls envoyaient à l'échafaud.

L'instrument de supplice était dressé au centre du marché. A la vue de la charrette, l'individu dont nous avons parlé cessa de se promener, et, s'appuyant à l'angle d'une maison devant laquelle devait nécessairement passer le lugubre cortége, il se tint immobile, fixant ses regards sur les infortunés entassés dans la voiture comme des veaux que l'on mène au marché.

Lorsque les victimes furent à sa hauteur, il découvrit sans affectation sa tête et montra le visage altéré de celui que la charmante Yvonna appelait du nom de Pierre. Une des jeunes filles de la charrette, dont le geste du paysan avait attiré l'attention, laissa échapper, en le voyant, un faible cri. Puis sa main enfantine se plaça sur ses lèvres, elle suivit du regard le regard du paysan jusqu'au moment où la funèbre cortége fut arrivé au pied de la machine de mort.

Deux jours après cette scène terrible, Pierre rentrait dans la maisonnette des Koradec.

— Eh bien, dit-il, à la jeune Yvonne, M. Gontran?

— Il va mieux, Pierre, il est sauvé, mais...

— Mais quoi? Achèva donc.

— Mais il vous attend avec impatience.

— Je le comprends.

— Les nouvelles sont-elles bonnes?

Pierre secoua tristement la tête.

— Que voulez-vous dire?... Mlle Blanche!...

Une larme perla à la paupière du Breton.

— Mais enfin, parlez..., mais parlez donc, au nom du ciel, vous me faites frémir.

— Son âme a quitté cette terre.

— Grand Dieu!... les monstres...

— Ils l'ont assassinée, comme tant d'autres...

— Oh! c'est horrible! Pauvre demoiselle, si jeune, si jolie, si vertueuse!

— Est-ce qu'ils respectent rien?

— Mais êtes-vous sûr de ce que vous dites là?

— Je l'ai vu de mes yeux, Yvonne.

— Notre pauvre cher maître en mourra de chagrin.

Expliquons maintenant cette conversation et les événements qui s'étaient succédé rapidement dans la pauvre maisonnette du bourg breton.

Gontran de Tourmil, après la désastreuse affaire de Savenay, était parvenu à s'échapper et à se dérober aux poursuites de l'armée républicaine. Ne pouvant espérer franchir la Loire pour revenir dans le Bocage, il résolut de diriger ses pas vers un petit bourg de la basse Bretagne, où il avait des propriétés, de belles fermes, gérées par le père Koradec, sa femme et leur jeune fille.

Nous avons vu qu'il avait failli succomber, au seuil de la maison même de son métayer, lorsque Pierre Ormech, paysan breton, beau gars de vingt-cinq ans, fiancé à la jolie Yvonne, était arrivé à temps pour lui faire donner des secours, au moment où il allait périr de froid à la porte de ceux dont il était le bienfaiteur, qui lui devaient tout.

Aucun soin n'avait manqué à Gontran. La fatigue était pour beaucoup dans sa position, le repos n'avait pas tardé à le tirer d'affaire. Il avait pu alors interroger son métayer, et il avait appris par lui, par sa femme et par Pierre, les événements qui s'étaient passés dans le pays depuis une année que lui-même l'avait quitté pour rejoindre l'armée vendéenne.

Avant d'aller plus loin, nous devons entrer dans quelques détails sur notre héros, Gontran, et aussi sur sa famille.

Le marquis Armand de Tourmil, père de Gontran, un des hommes les plus considérés de la noblesse vendéenne, avait épousé une jeune personne fort riche de Quimper, la fille du comte de Mariédeck. La famille de sa femme ayant des propriétés considérables en Basse-Bretagne, Gontran s'était souvent rendu dans ce pays avec son père pendant sa jeunesse. Il avait eu l'occasion d'y connaître une des plus belles personnes de la province, Mlle Blanche de Clytec, ravissante créature dont il était devenu éperdument épris.

Les deux familles avaient été bien vite d'accord, comme le cœur des deux jeunes gens, et un mariage, désiré des uns et des autres, allait consacrer cette affection si naturelle, lorsque la révolution éclata. Le marquis se rendit aux États-Généraux, la marquise resta avec Gontran, puis vint l'émigration. M. de Tourmil, dont les jours étaient menacés, franchit la frontière et mourut en exil volontaire; sa femme lui survécut quelques semaines.

Gontran, devenu orphelin et marquis de Tourmil, convaincu du peu d'instabilité du gouvernement républicain, se hâta de rejoindre les armées vendéennes, avec lesquelles il combattit jusqu'à la défaite de Savenay.

Son premier soin, lorsque, le lendemain de son arrivée dans la maison du père Koradec, il put se faire entendre, fut de s'informer de la famille de sa fiancée.

On savait vaguement que les Clytec n'avaient pas émigré; mais ils n'avaient pas paru, depuis les troubles de la Vendée et de la Bretagne, dans leur antique manoir situé près des montagnes, et l'on ignorait s'ils étaient libres et s'ils vivaient encore.

Inquiet, le jeune marquis déclara à ses hôtes qu'il était décidé à tout braver pour se rendre lui-même à Quimper. En vain, ses bons fermiers lui objectèrent que les colonnes des bleus parcouraient la contrée, que la ville était sous la puissance de représentants, de commissaires farouches, qu'il serait reconnu indubitablement et qu'il compromettrait, non-seulement sa sûreté personnelle, mais encore celle de la famille de Clytec. Il fut inébranlable dans sa résolution.

C'est alors que Pierre, dont l'affection pour le jeune marquis était des plus sincères et des plus vives, proposa à Gontran de se rendre à Quimper, lui promettant de lui rapporter, avant deux jours, des nouvelles certaines.

Pierre était donc parti, un panier au bras, dans ses plus beaux habits, ceux que l'on met en Bretagne les jours de pardons et de marchés, et était entré facilement en ville sans éveiller de soupçons. Se dirigeant droit sur l'hôtel de Clytec, il était venu frapper à cette porte hospitalière qui s'était ouverte si souvent pour lui, alors qu'il était au service des Tourmil, mais cette porte resta fermée.

Une voisine, qui reconnut le jeune paysan, lui fit signe d'entrer chez elle et, après s'être assurée que personne ne pouvait les entendre, elle lui conta que depuis six mois tous les membres de la famille des Clytec, n'ayant pas voulu s'éloigner du pays, avaient successivement porté leur tête sur l'échafaud révolutionnaire; que seule, Mlle Blanche vivait encore dans les prisons de la ville, mais qu'elle avait entendu dire partout que l'exécution prochaine devait lui être fatale. Un nouveau commissaire de la Convention, arrivé depuis huit jours, avait déclaré vouloir purger les prisons, vu que les prisonniers, disait-il, coûtaient à la République plus qu'ils ne valaient. On pouvait donc tout craindre des sinistres menaces du farouche proconsul. L'échafaud était en permanence sur la place publique, et les épouvantables holocaustes humains avaient habituellement lieu les jours de marché.

On sait le reste.

Lorsque Pierre, de retour de son fatal voyage, eut annoncé aux bons Koradec ce qu'il avait vu, leur douleur fut des plus vives; car s'ils aderaient le marquis, ils chérissaient également l'excellente famille des Clytec, et ils avaient pour cette pure et ravissante jeune fille, qu'on appelait Blanche, une sorte de culte qu'elle méritait à tous égards. Cette affection profonde, les Clytec l'avaient inspirée dans le pays par une charité inépuisable et par la pratique de toutes les vertus. Quant à Blanche, ange de beauté et de bonté, elle était l'idole des habitants des montagnes Noires. Depuis Châteauneuf-du-Faou jusqu'à Carhaix, jusqu'à Quimper, on la révérait comme une sainte.

A la douleur que l'on ressentait à la maisonnette bretonne se joignait l'embarras de ne savoir comment annoncer à Gontran l'épouvantable nouvelle.

DUPUIS, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Moniteur de la Gymnastique, rédigé par Eugène Paz, paraît depuis le 15 décembre. (Revue complète de tous les exercices du corps avec gravures.) — 3 fr. par an. Adresser timbres-poste, au Directeur, rue des Martyrs, n° 34.

L'inimitable saxophoniste, Mayeur, sous-chef de musique de la gendarmerie de la garde, vient de publier sa *Méthode de Saxophone*, ouvrage désiré depuis longtemps. — Prix net, 20 fr., *chez l'auteur, 14, rue Poissonnière, Paris*.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er mars 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire,
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire.
États-Romains	27 fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an } sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois } sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un commandant de place de 4e classe dans une résidence du Midi de la France demande à permuter avec un officier de son grade, commandant un fort, citadelle ou château, à proximité d'une ville, en France. (26)

— M. Flament, capitaine adjudant-major au 49e, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment en campagne ou en garnison dans le Nord. — S'adresser à lui-même, à la Rochelle. (19)

— Un capitaine de cavalerie de ligne (en position de passer à la 1re classe d'ici à 2 ans), désire permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique ou des spahis. (18)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour trésorier, demande à permuter avec un titulaire de cet emploi. (21)

— Le capitaine instructeur du 4e de chasseurs d'Afrique (promotion du 31 octobre 1859) désire permuter avec un capitaine instructeur d'un régiment en France ou avec un capitaine désirant prendre ces fonctions.

S'adresser à M. Clicquot, à Mostaganem. (22)

— Un lieutenant d'habillement d'un corps d'infanterie permanent d'Afrique désire permuter dans un régiment de ligne en France avec un de ses camarades (même ancienneté 24 août 1863), proposé pour le même emploi. S'adresser à M. Simon, 8, route de la Brie, à Joinville-le-Pont (Seine). (25)

— Un sous-lieutenant du 2e de chasseurs d'Afrique (avril 1864; n° 6 sur le nouvel *Annuaire*) désire permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cuirassiers, à peu près de la même ancienneté que lui.

S'adresser à M. Lefevre, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, à Oran. (24)

Le 89e de ligne, à Lyon, demande une première clarinette (grande ou petite).

Un emploi de maître tailleur étant vacant au 8e régiment de dragons, un concours sera ouvert le 1er mars à Abbeville.

L'emploi de tambour-major est vacant au 40e de ligne. Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de l'état des services et du relevé des punitions, au conseil d'administration, à Givet.

La Société musicale de Tulle (Corrèze), désire avoir un directeur. — Pour le traitement et autres renseignements, s'adresser à M. le baron Lafond de Saint-Mur, député, rue Sainte-Anne, 49, à Paris.

À VENDRE, CHEVAL ARABE, âgé de 9 ans 1/2, habitué au bruit du tambour et de la canonnade. — S'adresser à M. le commissaire-priseur, à Verdun (Meuse).

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de **Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 44, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert. Dépôt : chez M. QUEYNOY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c.—Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

MM. LES OFFICIERS VENANT À PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie;
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or ou argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

LE PETIT PIANISTE

34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et *une prime*). — Un an : Paris, 18 fr.; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris 20 fr. Départements, 23 fr. (Mandats ou t.-poste.)

BEAUTÉ DES DENTS

EAU DE PHILIPPE
DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,
remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
VENTE EN GROS chez MM. Philippe & Cie, 24, rue d'Enghien à PARIS

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries
EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonnes

le petite ligne . .	» 50
	(La ligne)
Réclame . . .	2 fr.
Faits-Paris . .	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertion

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

LE FRANC-MAÇON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.;—étranger, 9 fr.;—pays d'outre-mer, 20 f.

BUREAUX D'ABONNEMENT : 20, rue Harlay-du-Palais. Paris

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE,

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés
16, rue Neuve des Petits-Champs

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison, pellicules*. Flacon, 8 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, *chimiste*, 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

Institution internationale pour les Mariages, depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 109 80/56 *Inland Revenue.*

Les Directeurs se voyant munis de mandats flatteurs de familles distinguées de la bourgeoisie et de la haute aristocratie, ont l'honneur d'annoncer : que *bien des Dames aisées et riches*, de la plus haute respectabilité, de tous les pays de l'Europe, désireraient se marier par leur entremise.

Messieurs les célibataires sont en conséquence invités, sous garantie d'une discrétion absolue, à s'adresser (mais jamais anonymes) par écrit et *franco* à Messrs JOHN SCHWARZ et Ce, Dalston Londres. — Les Dames voudront bien s'adresser seulement à MADAME SCHWARZ.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillon Officiers de cavalerie.

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

DINER EUROPÉEN Palais-Royal 154.—Diners à 3 fr. 75 | déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d. Prix : 3 fr.—15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, ombilicales, de dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHANET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

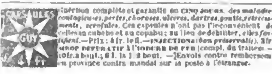
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs — Suspensoirs, bas et ceintures.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer
de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient.*—Prix : 4 fr. le fl.—INJECTIONS (*bon préservatif*), 3fr. SIROP DÉPURATIF à l'IODURE DE FER (compl. du traitem.) — 10 fr. à bout.; 6 f. la 1/2 bout. —Envois contre rembourseme. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 12. — 26 FÉVRIER 1869.

Paris, 25 février 1869.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 24 février 1869, l'Empereur a conféré la médaille militaire au sieur Thiry, gendarme à la compagnie des Deux-Sèvres, qui a reçu deux blessures graves en opérant l'arrestation d'un assassin.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décret impérial du 24 février courant et sur la proposition de S. Exc. le maréchal Ministre de la guerre, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'état-major général, savoir :

Au grade de général de division.

Les généraux de brigade :

Rose, commandant la 2e brigade de la 1re division d'infanterie de la garde impériale ;

Le Vassor Sorval, commandant la subdivision de l'Hérault ;

Pourcet, chef d'état-major général du 6e corps d'armée ;

Vialla, membre du comité des fortifications.

Au grade de général de brigade.

Les colonels :

De Golberg, du 39e régiment d'infanterie de ligne ;

Pelletier de Montmarie, du 89e régiment d'infanterie de ligne ;

De la Bastide, du 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale ;

Eudes de Boistertre, du 70e régiment d'infanterie de ligne ;

Maire, du 8e régiment d'infanterie de ligne ;

Noël, du 31e régiment d'infanterie de ligne ;

Panize d'Ivoy, du 5e régiment de hussards ;

Geyault de Maubranches, du 6e régiment de chasseurs ;

Champion Dubois de Nansouty, du 4e régiment de chasseurs d'Afrique.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret du 13 février 1869, M. Daguerre-Dospital, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, a été nommé au grade de chef de bataillon, et admis d'office à faire valoir ses droits à la pension de retraite.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Béchon de Caussade, général de brigade commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées, a été nommé, par décision impériale du 17 février courant, au commandement de la subdivision du Rhône et de la place de Lyon, en remplacement de M. le général Chardon de Chaumont, placé dans la section de réserve.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 12 février 1869 :

M. Sangline, chef d'escadron commandant la compagnie du Cher, à Bourges, passe à Blois par permutation avec M. Chastenet, chef d'escadron commandant la compagnie de Loir-et-Cher.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 17 février 1869, MM. Jenneau, capitaine adjudant-major au 93e régiment d'infanterie de ligne, et Brissaud, capitaine au 2e régiment de zouaves, ont été autorisés à permuter entre eux.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Charpentier, officier d'administration de 1re classe, à la division de Constantine, est désigné pour Fontainebleau.

Le ministre de la guerre a décidé, sous la date du 8 février 1869, que la brigade de gendarmerie à cheval de Mortrée (Orne) sera convertie en deux brigades à pied, dont une restera à Mortrée et l'autre sera placée à La Ferté-Frênel (même département).

Médailles d'honneur.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'octobre 1868, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 20 décembre suivant, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes parmi lesquelles on remarque les militaires dont les noms suivent :

Janier-Dubry, gendarme à Brienne-Napoléon (Aube). A arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur. Médaille d'argent de 2e classe.

Castelloni (Paul-Maurice) et Castellani (Joseph) gendarmes à Corte. Se sont dévoués pour porter secours à six personnes asphyxiées dans une cave remplie d'acide carbonique, et dont quatre ont pu être rappelées à la vie. Ces militaires ont reçu chacun une médaille d'argent de 2e classe.

Darde, soldat au 20e régiment d'infanterie, en congé à Chartres (Eure-et-Loir). A arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes. Médaille d'argent de 2e classe.

Waeckerlé, caporal-clairon au 31e de ligne. A concouru à arrêter des chevaux emportés, attelés à des voitures. Le sieur Dufourcq s'était déjà distingué dans une circonstance semblable en 1867. Médaille d'argent de 2e classe.

Lecomte, gendarme à Vimoutiers (Orne). S'est jeté à la tête d'un cheval emporté et est parvenu à s'en rendre maître. Médaille d'argent de 2e classe.

Lapierre, caporal au 58e de ligne, et Mouchet, soldat au même régiment. Ont, dans un incendie, passé à travers les flammes pour sauver une jeune fille et un enfant. Ces militaires ont reçu chacun une médaille d'argent de 2e classe.

Leguay, chef de musique au 9e d'infanterie, à Paris (Seine), a été grièvement blessé en aidant à se rendre maître de chevaux emportés, attelés à des voitures. Titulaire d'une médaille d'argent de 2e classe. A reçu une médaille d'argent de 1re classe.

Ducrocq, brigadier de gendarmerie à Niort (Deux-Sèvres). S'est rendu maître d'un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur. Médaille d'argent de 2e classe.

Carrère, ancien militaire à Bonnefont (Hautes-Pyrénées). A reçu également une médaille d'argent de 2e classe pour le sauvetage d'un enfant tombé dans le canal d'un moulin.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de novembre 1868, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté le 26 décembre suivant, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes, parmi lesquelles figurent les militaires dont les noms suivent :

Trophime, maréchal des logis au 7e régiment de chasseurs, à Barbentane (Bouches-du-Rhône). S'est tenu aux endroits les plus exposés pour combattre les progrès d'un incendie. Médaille d'argent de 2e classe.

Bertrand, sergent au 5e bataillon de chasseurs à pied, à Toulouse. A pénétré dans un magasin où le feu s'était déclaré, et en a retiré deux bidons pleins d'huile de pétrole. Médaille d'argent de 2e classe.

Laurent, soldat à la 6e compagnie de cavaliers de remonte, à Versailles. A arrêté deux chevaux emportés, attelés à une voiture dans laquelle se trouvait une femme. Médaille d'argent de 2e classe.

Barrau et Itul, gendarmes à Vialmur (Tarn). Ont fait preuve de dévouement dans l'incendie d'une filature ; le premier a sauvé deux personnes. Une médaille d'argent de 2e classe a été décernée à chacun de ces militaires.

Anquetil, brigadier au 9e régiment de cuirassiers, à Joigny (Yonne). A arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture qui contenait une personne. Médaille d'argent de 2e classe.

Le maréchal Ministre de la guerre ayant apprécié l'heureux résultat des manœuvres qui ont eu lieu, l'année dernière, au camp d'instruction de Saint-Maur, a décidé qu'elles seraient reprises en 1869, dans les mêmes conditions. Les quatre brigades d'infanterie de la garde impériale, puis celles qui composent la garnison de Paris, passeront successivement quinze jours au camp de Saint-Maur, du 15 avril au 15 septembre, et y seront exercées aux manœuvres et au tir ; l'artillerie de Vincennes fournira les pièces qui seraient nécessaires pour l'exécution de ces manœuvres.

Le journal *l'Opinion nationale* a publié, dans son numéro du 23 février, un article qui attribue la diminution de l'effectif des militaires invalides à la prétendue rigueur dont userait l'administration de la guerre dans l'appréciation des demandes d'admission à l'Hôtel impérial.

C'est à tort que l'auteur de cet article affirme qu'en vertu d'un des principes constitutifs de cet établissement, tout militaire retraité, remplissant certaines conditions déterminées, *était libre* d'entrer aux Invalides, lorsqu'il se trouvait des places vacantes à l'Hôtel, en abandonnant la jouissance de sa pension de retraite. A toutes les époques, c'est à titre de faveur et non en vertu d'un droit absolu que les anciens militaires ont été reçus à l'Hôtel ou dans ses succursales. C'est au ministre de la guerre qu'il appartient d'accorder cette faveur quand il y a lieu, et il est de son devoir de s'assurer que ceux qui la sollicitent en sont dignes, tant par leur mérite qu'en raison de leur position de famille et de l'insuffisance de leurs ressources. Les généraux commandant les divisions militaires sont seuls en mesure de renseigner le ministre à cet égard, au moyen des indications fournies par une enquête qui n'a jamais cessé d'être bienveillante, et c'est pour ce motif que leur a été confié le soin d'instruire et d'apprécier, en premier ressort, les demandes d'admission.

L'administration ne met aucune entrave au recrutement des militaires invalides, dans les conditions réglementaires ; pas une demande n'est en souffrance. Il y a erreur manifeste ou mauvaise foi à traduire ainsi une diminution d'effectif qui suit une marche régulière depuis plus de 15 ans et qui résulte surtout des dispositions plus généreuses de la législation actuelle sur les pensions de retraites. Grâce à elle, les anciens militaires ne sont pas obligés de quitter leurs foyers pour venir chercher à l'Hôtel une hospitalité qui, au besoin, ne leur fera jamais défaut.

Cet abaissement naturel de la population de l'établissement ayant laissé disponibles un assez grand nombre de locaux, n'était-il pas tout simple de les utiliser pour les besoins de diverses parties du service militaire, sans troubler les proportions et l'harmonie de l'édifice et sans porter aucune atteinte aux habitudes et au bien-être des pensionnaires ? Eût-il mieux valu laisser ces locaux à jamais sans emploi, sauf à chercher ailleurs à grands frais des ressources indispensables ?

DE LÉPINE.

Le régiment des chasseurs de la garde impériale a rendu hier les derniers devoirs à son lieutenant-colonel, M. *Perrot de Chezelles*, décédé le 22 février à Saint-Germain-en-Laye. Issu d'une famille qui a donné des hommes éminents à la haute magistrature, M. Perrot de Chezelles était entré dans l'armée avec toutes les qualités qui semblent dessiner d'avance une brillante destinée militaire. Sans avoir jamais eu la bonne fortune de paraître sur un champ de bataille, il a obtenu, par son mérite, un avancement rapide, tant on reconnaissait en lui la capacité militaire et la fermeté bienveillante qui révèlent les chefs de corps distingués. Cet officier supérieur n'était entré dans la garde impériale que depuis peu de mois ; sa mort y laisse les plus honorables et les plus sympathiques souvenirs, comme au 8e de hussards, où il a été lieutenant-colonel, et dans tous les régiments où il a successivement servi.

DE LÉPINE

Le désarmement de la France.

Le discours de l'Empereur qui a produit une si profonde impression sur l'opinion publique, a fixé l'attention de l'Europe sur le désir sincère que le gouvernement français a de maintenir la paix.

Cependant, l'Empereur a proclamé, avec un juste sentiment d'orgueil, que la France était prête à toutes les éventualités, et que ses ressources militaires étaient à la hauteur de ses destinées dans le monde.

Cette déclaration est significative ; elle renferme l'expression du sentiment public qui veut que la France soit forte et respectée, et répond, sans réticences, aux suggestions dangereuses des minorités inquiètes qui cherchent à ébranler, dans sa foi, la nation confiante en l'avenir.

Un thème qu'on avait cherché à soutenir, en effet, c'est *le désarmement*.

Supprimer les armées permanentes, favoriser la fusion des peuples, établir l'ordre public sur les garanties de la non-intervention, détruire le préjugé de la guerre, ramener le calme et la prospérité dans la paix, tels seraient les principes de la nouvelle politique internationale, tel est le rêve de certains esprits.

Mon Dieu, ce rêve serait aussi le nôtre, s'il était raisonnable.

Mais lorsque tous les peuples semblent se réveiller au souffle de la vie nationale, lorsque l'esprit moderne est imprégné de militarisme, est-il bien raisonnable de concevoir ces espérances ? Nous ne le pensons pas.

Il s'opère, depuis quelque temps, un grand travail dans les esprits ; l'éducation qui pénètre partout, a singulièrement bouleversé les idées de ce siècle. La vieille société s'écroule avec ses grandeurs et ses gloires, mais aussi avec ses faiblesses et ses préjugés.

La civilisation poursuit son œuvre lente, et prépare l'époque où les hommes, renonçant aux conquêtes brutales de la force, ambitionneront des triomphes plus légitimes. Un jour viendra, sans doute, où les armées et la guerre ne seront plus.

En attendant que ce jour vienne, les dissensions originelles, les intérêts opposés des industries rivales, les différences de mœurs, de langage, de religion, seront encore des causes de discorde, la guerre restera la plus sûre des théories diplomatiques, et les armées seront longtemps encore les gardiennes de l'honneur et de l'indépendance des peuples.

On invoque aujourd'hui le droit public comme une autorité récente, mais le droit public est en grand péril quand il n'est pas défendu ; il en est des rapports de peuple à peuple, comme d'individu à individu : le droit est souvent méconnu.

Le droit a donc nécessairement besoin d'une force qui le protége, et comme il faut malheureusement des gendarmes pour garantir le droit des individus, il faut des armées pour maintenir le droit des peuples.

Il n'y a qu'un secret pour mener le monde, a dit Napoléon Ier, c'est d'être fort, parce qu'il n'y a, dans la force, ni erreur, ni déception ; c'est le vrai mis à nu.

Le premier soin d'un Etat doit donc être d'entretenir ses forces militaires, parce qu'on n'évite la guerre que lorsqu'on est en mesure de ne pas la craindre, et qu'en définitive la guerre est l'état naturel des nations.

Ceci n'est pas un paradoxe, c'est de l'histoire. Les siècles, selon l'expression du général Ambert, ne défilent-ils pas lentement, tout ensanglantés ?

« Le quatorzième siècle avec ses 43 années de guerres, ses grandes batailles de Courtray et de Poitiers ; le quinzième et ses 71 ans de combats : Azincourt, Castillon, Montlhéry ; puis le seizième qui n'a que 15 ans de paix ; le dix-septième escorté par 69 ans de guerre et 39 batailles rangées ; le dix-huitième nous montre, tout près de nous, 93 batailles et 58 années de guerres civiles et étrangères. On connaît le dix-neuvième plus sanglant encore que ses aînés. »

Le romancier Balzac qu'on n'accusera pas d'être un homme d'épée, a dit que la vie des nations et des individus doit se composer d'intervalles de repos et d'agitation, et que si cette agitation ne se jette pas au dehors, elle ne peut produire qu'une dangereuse réaction.

Sans la guerre, les nations s'amollissent et se dépravent. Là où manque l'homme d'armes, il y a l'homme d'argent, et c'est, en réalité aux agioteurs et aux boursicotiers que la guerre fait le plus de mal.

Qu'on nous pardonne cette justification de la guerre, mais quand on entend certaines gens, on dirait que tous les conquérants ont été des Timour, des Gengis et des Attila.

On nous a pourtant appris au collége que lorsque César eut triomphé des Gaules, de l'Egypte, de Pharnace et de Juba, il se montra l'ami des sciences et de la li-

barté; qu'on le vit, non en triomphateur, mais en philosophe, parcourir le Sabinum et la Bithynie, pour étudier les mœurs et les besoins des peuples et qu'il avait songé aux bibliothèques publiques longtemps avant nous.

On se plaît à représenter la guerre comme un épouvantable fléau : est-elle réellement si coupable ?

La civilisation, le commerce, les arts, ne lui doivent-ils pas, au contraire, leurs meilleures conquêtes?

« Allez à Rome, demandez quelles mains déblayèrent le Forum,... quels bras déterrèrent le temple de Jupiter Tonnant, l'arc de Septime Sévère; demandez à qui la ville sainte doit les bains de Titus où le monde entier vient admirer ces arabesques qui jadis inspirèrent Raphaël pour les loges du Vatican. Quittez l'Italie et demandez au paysan du Valais quel génie bienfaisant a percé le Simplon... Allez aux rives du Rhône et demandez encore quels hommes voulurent rendre au commerce ce torrent qui roulait des rochers... Partout, on vous dira, ce sont les soldats français (1) ! »

Eh bien, ces soldats qui ont fait tout cela, aujourd'hui vous dites qu'ils sont inutiles et vous voulez qu'on les désarme.

Et quand ils sauvaient votre sol, quand ils défendaient vos foyers et vos personnes, vous les acclamiez et vous ne songiez guère à demander ce qu'ils coûtent à l'État.

Non, la France n'a pas de convoitises ambitieuses, elle ne veut troubler ni l'ordre ni le repos de l'Europe, mais elle ne désarmera pas. Son armement est perfectionné, ses arsenaux sont remplis, ses réserves exercées, ses places fortes en bon état et la garde mobile qui doit apporter à l'armée active l'appui d'une force considérable, est en voie d'organisation.

Sa gloire est dans l'éclat de ses armes, elle n'oubliera pas ce qu'elle doit à ses troupes vaillantes et elle saura maintenir en Europe le rang que lui ont fait ses soldats.

Ne dites pas à l'épée de rentrer au fourreau; l'épée est l'arme de l'honneur et du devoir, mais il est une arme plus dangereuse, qui plus que l'épée compromet le sort des nations et des individus, et cette arme-là, messieurs les utopistes, c'est votre plume.

Baron FRÉDÉRIC DE REIFFENBERG.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE MASSUE.

Le général de brigade de cavalerie Massue, mort il y a quelques jours, après avoir obtenu son dernier grade, était né en 1811, à Paris.

Engagé volontaire le 23 août 1830 au 1er de chasseurs à cheval, devenu 1er de lanciers, il mit huit années à parcourir les divers degrés de la hiérarchie militaire, avant d'atteindre à l'épaulette de sous-lieutenant. Massue était un excellent militaire et surtout un cavalier remarquable. Néanmoins, l'avancement était à cette époque si peu rapide, qu'il fût resté plusieurs années peut-être encore sous-lieutenant, si, en 1836, il n'eût obtenu de passer au 1er chasseurs d'Afrique. C'est dans ce beau régiment, toujours en campagne, qu'il obtint successivement le grade de lieutenant en 1842 et de capitaine en 1846.

En 1852 seulement, il fut nommé chef d'escadron au 3e de lanciers, après avoir été cité deux fois à l'armée d'Afrique : la première fois dans le rapport du général Yusuf, pour sa belle conduite au combat de Temda, où il eut un cheval tué sous lui ; la seconde fois, dans le rapport du général de Ladmirault, du 14 juin 1849, pour s'être particulièrement distingué au combat de la veille contre les Ouled-Feradj.

Admis dans le régiment des cuirassiers de la garde en 1854, il en sortit en 1856 pour entrer au 4e de dragons avec le grade de lieutenant-colonel. De nouveau il fut appelé dans la cavalerie de la garde, au régiment des guides, le 12 janvier 1859, mais il y resta peu de temps, ayant été promu en mai, 1860, colonel du 10e de chasseurs. En 1861, il passa au 2e de carabiniers et, quelques jours plus tard, aux dragons de l'Impératrice. Le 14 décembre 1868, il fut nommé général de brigade, et, dix jours après, il commandait la subdivision des Ardennes.

Le général Massue, fils de ses œuvres, brave soldat, excellent officier de cavalerie, brillant écuyer, avait été noté de la manière la plus flatteuse par tous ses inspecteurs généraux, par tous ses chefs. Il avait surtout, parmi les soldats, la réputation de préférer prévenir les fautes que de punir.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, officier en 1855, commandeur en 1862, il comptait un grand nombre de campagnes, couronnées par celle d'Italie en 1859.

Le général Massue était ce que l'on nomme un vieil Africain.

Plein de dignité, de sangfroid, il avait été signalé par plusieurs généraux comme pouvant parfaitement convenir au commandement de l'École de cavalerie.

La mort qui l'avait respecté longtemps sur le champ de bataille l'a enlevé brusquement à l'âge de 57 ans.

A. D.

FAITS DIVERS

A la suite d'essais qui ont été exécutés au port de Cherbourg, et, conformément à l'avis favorable du comité de l'artillerie de la marine, l'amiral, ministre de la marine et des colonies a décidé que l'usage des flèches porte-amarres, du système Delvigne, lancées du bord à terre, avec le canon de 4 rayé de montagne, serait rendu réglementaire à bord de la flotte.

Cette décision est insérée au Bulletin officiel de la marine, et constate un nouveau service rendu par M. Delvigne.

—M. Goyau, vétérinaire en 1er, professeur d'hippologie à l'École impériale spéciale militaire, vient de publier un ouvrage technique, faisant partie de l'encyclopédie illustrée du sportman, et ayant pour titre : *Ferrure du cheval; organisation, maladies, hygiène du pied.*

Pour rendre compte de cet ouvrage, il faudrait avoir une spécialité que nous déclinons, et prendre parti pour ou contre des opinions que nous laissons à d'autres le soin de juger. Nous ne pouvons constater qu'une chose, c'est que M. Goyau est une des lumières de la science à laquelle il a consacré ses plus sérieuses études, et, à ce titre là, son ouvrage sur la question si délicate de la ferrure du cheval ne peut pas manquer de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent d'hippologie à un degré quelconque.

—Le colonel de Narbonne Lara, commandant le 54e de ligne, est mort à Amélie-les-Bains, le 6 de ce mois. Entré au 12e léger comme simple soldat, le 8 avril 1836, il a servi successivement au régiment des zouaves, au 3e de zouaves, au 1er grenadiers de la garde, au 10e et au 54e de ligne. Le colonel de Narbonne avait passé une grande partie de sa carrière militaire en Algérie. En Crimée, il a reçu une blessure à l'attaque du Mamelon Vert. Ce chef de corps, dont la mort a été si inopinée, laissera dans l'armée, et particulièrement dans le régiment qu'il commandait, les plus justes et les plus unanimes regrets.

—M. le capitaine de Montagnac (Eugène), retiré depuis l'année 1836 à Sedan, y est mort le 7 février, à quatre-vingt-deux ans. Dès l'âge de quatorze ans, il se sentit entraîné vers la noble carrière des armes qui avait été celle de ses aïeux. Blessé à Eylau et à Malaga, il comptait 12 campagnes et 33 années de services, lorsqu'il fut mis à la retraite, en 1836. Ses funérailles ont eu le caractère d'un hommage public rendu au vaillant soldat et à l'homme de bien universellement respecté. Le deuil était conduit par M. de Montagnac, son neveu, député des Ardennes.

—Il y a quelques jours, tout le Prytanée de La Flèche, officiers, professeurs et élèves et, en outre, un grand nombre d'habitants de la ville, assistaient aux funérailles de l'une des bonnes sœurs de Saint Vincent-de-Paul, attachées à l'infirmerie de l'établissement.

Mme Bataille, en religion sœur Catherine, avait donné ses soins à bien des générations d'élèves, car elle appartenait à notre infirmerie depuis plus de quarante-cinq ans.

Comme il est d'usage de compter les campagnes d'un militaire, il est juste aussi de rappeler les moments critiques, les périodes de la vie d'une religieuse où le dévouement a dû être porté à sa plus haute expression, où le danger a été le plus grand. Sœur Catherine a assisté à deux épidémies très-graves qui ont sévi dans l'infirmerie pendant la Restauration ; la plus cruelle fut une fièvre typhique qui, en 1829, fit plusieurs victimes; l'une des sœurs succomba au fléau, et sœur Catherine elle-même, atteinte par le mal, en conserva pour le reste de ses jours une cruelle infirmité, la perte à peu près complète de l'ouïe. Elle n'en fut pas moins zélée et courageuse quand une épidémie d'angine exerça ses ravages.

Dans tout le cours de sa longue carrière de dévouement, sœur Catherine se fit toujours remarquer par son activité, que l'âge ne ralentit pas; sans cesse en éveil, prête à se charger de tout travail, si pénible qu'il fût, allant au-devant des occupations les plus fatigantes et les plus dangereuses, elle donna le plus bel exemple de dévouement soutenu et modeste.

C'est un excès de ce zèle ardent qui lui a fait contracter la maladie à laquelle elle a succombé. On peut dire d'elle qu'elle est tombée au champ d'honneur.

Les cafés militaires de Paris.

III

Voici maintenant un autre café militaire de la même époque qui, comme celui de Lemblin, tourna à la politique en 1814 et en 1815, le café de la Montansier, remplacé fort avantageusement de nos jours par le joli et spirituel théâtre de ce nom.

Le café de la Montansier n'avait qu'une année d'existence lorsque les événements de 1814 se produisirent. Un nommé Chevalier, ayant acquis la salle où avaient joué pendant quelque temps les acteurs des Variétés, essaya d'y établir un café chantant. Il conserva donc l'espèce de scène sur laquelle des artistes des deux sexes, en disponibilité, vinrent charmer les loisirs des consommateurs, absolument, comme de nos jours, les choses ont lieu aux Alcazars d'hiver ou d'été.

Un beau jour de mars 1815, après le retour de l'île d'Elbe, il prit fantaisie aux partisans de l'Empire de s'emparer de cette espèce de théâtre et de le convertir en tribune chantante du haut de laquelle les Bourbons furent hués quotidiennement de six heures du soir à minuit. Les consommateurs, militaires pour la plupart, quittaient leur table à tour de rôle, montaient sur les planches et donnaient cours à leur verve en chantant des chansons souvent d'assez mauvais goût. Quelquefois les refrains étaient répétés en chœur.

Ainsi, un soir, un capitaine de fédérés se mit à chanter d'une voix formidable :

Croyez-vous qu'un Bourbon puisse être
Roi d'une grande nation ?

Et les consommateurs de reprendre en chœur :

Non, non, non, non, non, non!

Le capitaine continua :

Alors que le diable l'entraîne
Au fond du palais de Pluton
Le Chœur : Bon, bon, etc.

Et pour terminer il chanta :

Chantons tous à perdre haleine
Vive le grand Napoléon !
Le Chœur : Bon, bon, etc.

Un autre soir, un consommateur se lève de sa table, annonce qu'il va chanter un couplet de sa composition et entonne d'une voix à faire trembler les vitres :

Je m'moque du roi,
Du comte d'Artois,
Et du duc d'Angoulême ;
Du duc de Berry
D'la duchesse aussi
Et d'ceux qui les aiment.

Comme on le voit, le bon goût ne présidait pas précisément aux séances de la Montansier de 1815; mais les passions politiques ou religieuses entraînent trop souvent dans des excès regrettables causés par une sorte de fièvre, les gens quelquefois les plus calmes dans l'habitude de la vie.

Quelques jours avant la seconde abdication, un ancien militaire de l'Empire publia un petit livre intitulé : *Le bouquet de violettes ou la réunion des braves au café du théâtre Montansier*. C'est un recueil de couplets, strophes, hymnes, odes et autres morceaux de poésie plus ou moins convenables chantés, récités, lus au célèbre café militaire.

Voici quelques échantillons de ces poésies politiques :

Si l'on vidait une futaille
En mémoire de chaque bataille
Où le héros fut vainqueur,
Je ne crois pas que sur la terre
Il resterait seulement un verre
De cette agréable liqueur.

Autres couplets chantés le 20 mars :

Le père Laviolette est de retour
Ça vous coupe la musette
Pour voir ça de loin, messieurs de la cour,
J'n'avons pas eu de lunettes
J'avais, ma foi,
Bien prédit, moi,
Que notre Empereur en viendrait là.

Le reste de la chanson est une série de couplets peu aimables, comme bien l'on pense, pour chacun des membres de la famille des Bourbons. Ce recueil de poésies, quoique assez volumineux, n'offre rien de saillant.

Enfin, le café de la Montansier, après avoir eu son ère napoléonienne, subit, après Waterloo, sa réaction bourbonnienne.

Un beau jour, gardes du corps, mousquetaires, officiers de la maison du roi, tandis que le peuple chantait sous les fenêtres des Tuileries :

Rendez-nous notre *paire de gants* (Père de Gand),

envahirent le café impérialiste du Palais-Royal, le dévastèrent complétement, jetant par les fenêtres, meubles, lustres, tables et chaises. Le pillage, le bris des glaces ne cessèrent que quand il n'y eut plus que les quatre murs.

Le roi blâma énergiquement cet excès, mais cela n'en porta pas moins un coup mortel au pauvre café politique de la Montansier.

IV

Sur le boulevard, aujourd'hui des Italiens, où il existe encore dans toute sa gloire, florissait également, en 1814, un établissement dont l'origine remonte aux premiers jours de l'Empire, et auquel sa spécialité a acquis une réputation européenne.

Ce café, qui porte le nom de Tortoni, de son premier propriétaire et créateur, était le rendez-vous des beaux esprits de l'Empire. C'est là qu'on venait s'enthousiasmer à la lecture des bulletins de la Grande Armée, qu'on discutait la comédie en vogue, qu'on parlait de la Phrynée du jour.

Un imprudent chansonnier ayant demandé tout haut une orange épluchée, attendu, avait-il ajouté, qu'il n'aimait pas l'écorce (*les Corses*), le propos fut entendu, compris, répété et valut à son auteur quelques mois de détention.

Une autre fois, quelque temps après la première rentrée des Bourbons en France, à onze heures du matin, heure à laquelle un grand nombre des principaux officiers de l'Empire, alors en disponibilité à Paris, venaient prendre leur déjeuner, on voit arriver quatre personnages portant un habit bourgeois pareil à celui de Louis XVIII, avec épaulettes de colonel, croix de Saint-Louis, décoration du Lys, cheveux poudrés à ailes de pigeons et petite queue à l'émigré.

Ces quatre personnages, dont le jeune et frais visage contrastait avec la tenue des émigrés de 1789, entrent d'un pas lent, calme, digne, à la queue leu leu, s'installent à une table retenue d'avance au milieu du salon, et se font servir un copieux repas. Tous les regards sont fixés sur eux. Tout bas chacun chuchote : — Mais c'est un tel, mais c'est D..., mais c'est L..., et l'on nommait ainsi quatre des plus jeunes, des plus brillants colonels de la Grande Armée. C'était, en effet, nos quatre étourdis qui avaient trouvé charmant de se déguiser en voltigeurs de Louis XV, ainsi qu'ils le dirent ensuite, et ce nom resta aux émigrés rentrés en France avec les princes.

Ils sortirent du café impérialiste de Tortoni, comme ils y étaient entrés, gravement, sans rire, sans prononcer un mot et se promenèrent par les rues de Paris et les boulevards. L'un d'eux, le colonel, depuis général D..., eut l'audace de monter aux Tuileries et de se présenter dans la salle des gardes, sur le passage du roi revenant de la messe.

(1) *Enquêtes psychologiques de l'armée française.*

L'aventure fit du bruit, le général Maison, alors gouverneur de Paris, les mit tous les quatre aux arrêts; Louis XVIII furieux voulait qu'on les emprisonnât, mais on craignit une démonstration populaire ou leur faveur. Au retour de l'île d'Elbe, quelques mois après, l'un des quatre émigrés de contrebande ayant repris son uniforme de colonel de chasseurs à cheval courut au-devant de l'Empereur, qui le connaissait personnellement. Napoléon avait entendu raconter l'histoire du déjeuner à Tortoni, et on avait beaucoup ri; il prit le jeune colonel de L..., qui vit encore, par l'oreille et lui dit :

— C'est donc toi qui fais le voltigeur de Louis XV.

Ce colonel fut brillant à Waterloo.

Tortoni n'était séparé du café Hardy que par un mur mitoyen; près de là régnait aussi le café Riche; ces deux cafés-restaurants donnaient d'excellentes consommations; on y faisait de très bons dîners, mais ils étaient fort chers, ce qui donna lieu à ce jeu de mots :

Qu'il fallait être bien *riche* pour dîner au café *Hardy* et être *hardi* pour dîner au café *Riche*.

FÉLIX REYNIER.

(A suivre.)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

VI

Visite domiciliaire.

Après s'être consultés tous les quatre pour savoir comment ils annonceraient la nouvelle fatale à leur maître bien aimé, la famille de Koradec et Pierre décidèrent dans leur sagesse qu'il valait mieux laisser ignorer au jeune homme l'épouvantable destin de Blanche de Clytec, tant que la chose serait possible.

Pierre Ormech, Yvonne et sa mère entrèrent donc dans la chambre où reposait le marquis, en essayant de donner à leur figure un air souriant. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent composer leur visage. M. de Tourmil ayant fixé sur ceux qui l'entouraient des regards anxieux, distingua une larme à la paupière d'Yvone. Il eut comme une révélation soudaine de l'épouvantable catastrophe.

— Blanche n'est plus ! s'écria-t-il tout à coup en se mettant sur son séant.

— Qui a pu vous dire, monsieur le marquis?.. ne put s'empêcher de répondre Pierre.

Gontran ne le laissa pas achever.

— Oh! j'en étais sûr, la pauvre enfant, ils l'auront tuée comme les autres, les misérables !...

Les deux femmes s'étaient jetées à genoux, le marquis attirant avec vivacité Pierre près de son lit :

— Je veux la vérité, la vérité tout entière, entends-tu, mon ami... ne me cache rien. Oh ! j'ai... j'aurai du courage ; d'ailleurs, ne suis-je donc pas soldat !...

Un sanglot du pauvre Pierre répondit seul à la demande de Gontran.

— Ainsi donc, c'en est fait, exclama le malheureux jeune homme hors de lui. Allons, c'est trop souffrir, il ne me reste plus qu'à quitter ce monde qui m'est odieux. Je veux mourir!

— Que dites-vous, monsieur le marquis ? fit le vieux Koradec, qui venait d'entrer pour prendre sa part à cette scène de douleur !...

En ce moment, un bruit étrange de voix, de crosses de fusil frappés sur le sol, un cliquetis d'armes se firent entendre du côté de l'église. Pierre se précipita vers la fenêtre, et, se jetant en arrière :

— Nous sommes perdus, dit-il, voici les bleus !

— Eh bien, livrez-moi, au nom du ciel, mes amis ; je ne veux pas être cause de votre perte, laissez-moi périr seul, la vie m'est à charge, rien ne me retient plus sur cette terre maudite...

— Jamais, monsieur le marquis, s'écrie le vieux et loyal Koradec, relevant fièrement sa tête ombragée de longs et vénérables cheveux blancs.

— Jamais, reprend après son mari la vieille bretonne.

— Non, jamais ! ajoute aussi la jeune Yvonne.

— Mais que faire ?... ou cacher monsieur le marquis ! dit Pierre plein d'anxiété et résolu à tout comme ses futurs parents, plutôt que de livrer au bourreau le maître bien aimé.

— Fiez-vous à moi, dit tout-à-coup Yvonne, nous le sauverons. Mon père, et vous Pierre, tâchez de retarder le plus longtemps possible la visite domiciliaire que nous prévoyons, et laissez-moi le soin d'agir, j'ai mon idée. Dieu, sainte Anne et ma patronne me viendront en aide... Ma mère, restez près de moi.

Dès que les deux hommes furent sortis, la vieille bretonne voulut interroger sa fille.

— On vient, dit Yvonne : pas un moment à perdre, et surtout dites comme moi.

La petite chambre occupée par le marquis était au premier étage. Des bruits de pas retentissaient sur l'escalier. On secoua vivement la porte d'entrée fermée au verrou.

— Allons, allons, ouvrez cette porte ou nous l'enfonçons, dit une voix forte, d'un ton de commandement qui semblait ne pas admettre la moindre hésitation. — Au nom de la loi, répéta la même voix, après un court intervalle, et un coup de crosse ébranla le chambranle.

La porte fut ouverte alors. La mère Koradec se présentant aux nouveaux venus leur demanda ce qui les amenait, ce qu'ils désiraient.

— Vous allez le savoir, répondit un individu dont une énorme écharpe tricolore entourait la taille.

La pauvre femme, en reconnaissant l'homme qui lui parlait et qui la regardait d'un air menaçant, ne put s'empêcher de pâlir.

Cet homme n'était autre que le maire de la commune nommé par les représentants du peuple. Agent dévoué de la république, exécré des habitants du bourg, il cherchait par tous les moyens à faire le plus de mal possible à tous ceux qu'il savait professer des opinions royalistes. Il avait appris par ses espions que le marquis de Tourmil, de retour dans le pays, était caché chez les Koradec, et il venait à la tête d'un détachement dans le but de faire arrêter le jeune homme et de le faire conduire dans les prisons de Quimper. Il savait qu'une fois Gontran incarcéré, sa tête ne tarderait pas à tomber sur l'échafaud. Cet homme haineux, auquel le marquis et sa noble famille n'avaient jamais cherché à faire que du bien, avait un motif particulier pour détester les Koradec, et, par contre, leur maître.

Ce motif, on ne tardera pas à le connaître.

— Quel est cet homme ? dit le maire, en désignant M. de Tourmil, couché dans le lit et qu'il avait parfaitement reconnu, et pour cause.

— Mon mari, répondit Yvonne, couchée elle-même à côté du marquis, en regardant fixement l'ennemi commun.

Pierre Ormech et le père de la jeune fille, qui ne s'attendaient pas à ce coup de théâtre, restèrent stupéfaits. Le maire, d'abord muet et immobile, reprit au bout d'une minute.

— Ah ! c'est juste, j'avais oublié. Vous êtes mariée, citoyenne Yvonne, c'est bien.

Puis, s'adressant à Pierre Ormech, il lui dit avec un sourire narquois : « Citoyen, tu voudras bien te rendre demain à la commune. On aura à te parler. Au revoir, mes amis! »

Il sortit alors, entraînant sur ses pas la patrouille qui l'accompagnait et laissant les autres témoins de cette scène plongés dans une sorte de stupeur qui leur fit garder quelque temps le silence.

Yvonne, la première, le rompit, et, sortant tout habillée du lit où elle s'était placée près du marquis pour le sauver, elle dit au vieux Koradec :

— Qu'est-ce que tout cela peut signifier, père !

— Je n'y comprends rien.

— Que peut-il avoir à me faire connaître ! pensait Pierre, tout préoccupé.

— Yvonne, dit alors Gontran, laissez-moi vous remercier de votre dévouement, et croyez que je n'oublierai jamais.....

— Monsieur le marquis, répondit pour sa fille la mère Koradec, depuis un siècle notre famille, de père en fils, sert la vôtre, nous vous devons tout. Nous, comme nos enfants, nous ne serons jamais ingrats.

Expliquons maintenant comment il était arrivé que le maire, après avoir exécuté une visite domiciliaire pour perdre le marquis, avait tout à coup, sur un mot d'Yvonne, changé de manière d'agir.

Le fonctionnaire républicain avait parfaitement reconnu le marquis Gontran de Tourmil; il n'était pas assez sot pour ne pas comprendre la petite et héroïque comédie jouée si naturellement et si énergiquement par la jolie Bretonne, pour sauver l'officier royaliste ; mais ce qu'il faut qu'on sache, c'est que ledit fonctionnaire, homme de trente-huit à quarante ans, n'avait pu voir Yvonne sans être fortement épris de ses charmes, et nourrissait pour elle une violente passion ; c'est qu'il était jaloux de Pierre Ormech, dont il savait les soins agréés par la jeune fille et par la famille des Koradec ; c'est que son rival lui était odieux.

Il sentait bien que, quelles que fussent les apparences de cette mise en scène, le marquis de Tourmil ne serait jamais le mari d'Yvonne. Il n'avait donc rien à redouter de ce côté, mais tout du côté de Pierre Ormech, dont le mariage était annoncé comme très prochain. Si donc il parvenait à éloigner Pierre, le véritable obstacle à ses désirs, peut-être parviendrait-il à ses fins. En tous cas, c'était une chance à courir. Il résolut de saisir l'occasion qui lui était offerte, et, changeant ses batteries, comme on l'a vu, il prévint le paysan breton de se rendre le lendemain à la commune.

A cette époque, on avait garde de manquer à une injonction de cette nature. Pierre Ormech fut donc, le jour suivant, de bonne heure, à la municipalité, où le maire l'attendait.

— Citoyen, lui dit-il, avec un sourire significatif pour le pauvre Breton, tu avais été rayé de la liste des soldats devant rejoindre les armées du Nord, parce que tu devais épouser la fille du vieux Koradec, mais, d'après ce dont j'ai été témoin hier, d'après ce que j'ai vu, de mes yeux vu, il n'y a plus à douter que la citoyenne Yvonne ne soit bel et bien la femme de cet étranger dont elle partage la couche. Ton mariage, pompeusement annoncé dans la commune, se trouve rompu de fait pour une raison ou pour une autre que je n'ai pas à apprécier. Te voilà redevenu libre, la patrie est en danger. Marié, tu pouvais échapper au service militaire ; garçon, tu te dois à la défense nationale. Je donne donc un ordre, avec lequel tu vas partir ce soir pour Quimper, à moins que d'ici là tu ne puisses produire un remplaçant.

Le maire et le jeune Breton étaient seuls.

— Misérable, s'écrie Pierre hors de lui, peux-tu bien...

Il allait s'élancer sur son méprisable adversaire, il n'en eut pas le temps. Ce dernier, qui suivait des yeux tous ses gestes, agita une sonnette, un gendarme parut sur le seuil de la porte :

— Reconduis le citoyen, dit-il, et veille à ce qu'il parte ce soir même pour rejoindre son corps. Il sera conduit jusqu'à Quimper, où il se présentera à l'autorité militaire, qui lui délivrera une feuille de route.

— Allez !...

Pierre sortit en lançant un regard de haine à son rival.

DUPUIS, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

Voir les numéros des 21 janvier, 6, 11, 16 et 21 février.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er mars 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire.	
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un commandant de place de 3e classe dans une résidence du Midi de la France demande à permuter avec un officier de son grade, commandant un fort, citadelle ou château, à proximité d'une ville, en France. (26)

— M. Trog, capitaine au régiment étranger, demande à permuter avec un capitaine en garnison à Paris, Strasbourg ou Béfort — On aura droit aux indemnités.

S'adresser à lui-même, à Mascara. (27)

— Un lieutenant d'habillement d'un corps d'infanterie permanent d'Afrique désire permuter dans un régiment de ligne en France avec un de ses camarades (même ancienneté 24 août 1863), propose pour le même emploi. S'adresser à M. Simon, 4, route de la Brie, à Joinville-le-Pont (Seine). (25)

— Un sous-lieutenant du 2e de chasseurs d'Afrique (avril 1864 : n° 6 sur le nouvel *Annuaire*) désire permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cuirassiers, à peu près de la même ancienneté que lui.

S'adresser à M. Lefèvre, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, à Oran. 24)

Le 89e de ligne, à Lyon, demande une première clarinette (grande ou petite).

Un emploi de maître tailleur étant vacant au 8e régiment de dragons, un concours sera ouvert le 1er mars à Abbeville.

L'emploi de tambour-major est vacant au 40e de ligne. Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de l'état des services et du relevé des punitions, au conseil d'administration, à Givet.

Le 6e de cuirassiers demande un bon ouvrier sellier. L'emploi de brigadier lui est réservé.

S'adresser au colonel, au Mans (Sarthe).

La Société libre de Sainte-Cécile, du Mans, (harmonie militaire) désire un chef de musique jouant de la clarinette. — Les appointements sont de 1,200 fr.

S'adresser à M. Pavart, rue Joinville, 13, au Mans (Sarthe).

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. Kopenhague, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, *fr de l'armée dep. 20 ans.* Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

—

Commission générale pour MM. les Officiers
F. MUTTE, 16, rue d'Argout, — Paris.
Passementerie, — ÉQUIPEMENT, — Lingerie.
Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.
Horlogerie, bijouterie, montres de Genève garanties cinq années. — Chaines d'or, — gravure, chiffres et armoiries (prix réduits). —*Facilités de paiement.— Esc. au comptant.*

—

Nous recommandons la maison TERRIS, tailleur civil et militaire, 14, *rue Vivienne*, à Paris.

—

Vinaigre cosmaceti, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le chocolat purgatif de Desbrières purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dep., rue Le Peletier, 9.

COMMISSION GÉNÉRALE POUR MM. LES OFFICIERS

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ÉQUIPEMENTS, ARMES, LINGERIE, PASSEMENTERIE

F. MUTTE 16, RUE D'ARGOUT A PARIS

TOUTES MARCHANDISES DE PREMIER CHOIX VENDUES A GARANTIE

Paiements mensuels, ou au comptant, sous escompte de 10 pour cent.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 110 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 filets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — Achat et vente au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — Caisse générale des coupons, rue Richelieu, 19.



PRODUITS ALIMENTAIRES

DES

USINES CHOLLET ET Ce

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

ENTREPOT CENTRAL : Rue des Petites-Écuries, 28, — Paris

MÉLANGE DE TROUPES

Composé de Choux, Pommes de terre, Carottes, Poireaux, Oignons, Céleri, etc., etc.

Prix de la grande tablette : QUATRE FRANCS.

Equivalant à 30 kilogrammes de legumes frais epluchés

Le quart d'une tablette, soit une depense d'un franc, suffit pour donner au bouillon d'une compagnie le goût et l'arome du legume frais. Il reste alors à l'ordinaire, pour augmenter le volume de la soupe, 1 fr. ou 1 fr. 50 à depenser en fèves, haricots, riz, pommes de terre fraîches ou pain. Lorsque le mélange est employé seul, la ration doit être de 25 grammes.

Mode de préparation.—Une heure avant de servir la soupe, et quand la viande est retirée de la marmite, il suffit de faire tremper dans un vase, à part et avec du bouillon chaud, la quantité de mélange qu'on veut employer (environ 10 litres par kil. de mélange).

Après 30 minutes de réhumectation, on verse le tout dans la marmite et on laisse cuire encore 30 minutes.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

Institution internationale pour les Mariages, depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 109 80/56 *Inland Revenue.*

Les Directeurs se voyant munis de mandats flatteurs de familles distinguées de la bourgeoisie et de la haute aristocratie, ont l'honneur d'annoncer : que *bien des Dames aisées et riches*, de la plus haute respectabilité, de tous les pays de l'Europe, désireraient se marier par leur entremise.

Messieurs les célibataires sont en conséquence invités, sous garantie d'une discrétion absolue, à s'adresser (mais jamais anonymes) par écrit et *franco* à Messrs John Schwarz et Ce, Dalston Londres. — Les Dames voudront bien s'adresser seulement à Madame Schwarz.

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements, fabriqués en matières de première qualité. — Solidité garantie.

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger

26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0 en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris

Succursale à Lyon et à Besançon

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris promptement, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15

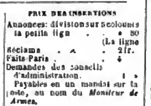
LE PETIT PIANISTE

34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

Edition mensuelle (20 pages-musique et *une prime*). — Un an : Paris, 12 fr.; Departements, 13 fr.

Edition bi-mensuelle (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris 20 fr. Departements, 22 fr. (Mandats ou t. poste.)



PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 3 colonnes la petite ligne . . . » 50 (La ligne

Réclame . . . 2 fr.

Faits Paris . . . 4

Demandes des conseils d'administration. . . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de Armes*.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Diners à 2 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours

Des Maladies contagieuses

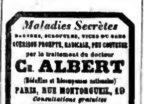
Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr. Ph. Vaucanson, r. Vertbois, 43, Paris.

JUMELLES A AIGUILLES PERFECTIONNÉES

NOUVELLEMENT BREVETÉES

La rapidité avec laquelle on se sert de cette Jumelle, sa force et sa clarté en font la jumelle militaire par excellence.—Prix : 55 fr. — Dépôt unique chez **Harweiller**, opticien, *boulevard Montmartre*, 22, *à Paris.*

Envoi contre mandat sur la poste



Pierre divine, 4 fr Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm. 40, rue Rambuteau 40 (Exp. Injection recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

SAMPSO

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. Obert, chimiste, 173, rue St-Honoré (près pass. Delorme). On exp. c. mand. poste. (Aff.)

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c. Sampso, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 13. — 1er MARS 1869.

Paris, 28 *février* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret du 20 février 1869, MM. Eyries, capitaine d'habillement du 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, Recopé, capitaine au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, et Bailly, capitaine au régiment de zouaves de ladite garde, ont été nommés au grade de chef de bataillon et admis d'office à faire valoir leurs droits à la pension de retraite.

GENDARMERIE.

Par décret impérial du 27 février 1869, sur la proposition du Ministre de la guerre, sont nommés dans la gendarmerie :

A six emplois de chef d'escadron.

2e tour (choix), M. Lombart-Marlot, capitaine dans la compagnie d'Indre-et-Loire, en rempl. de M. Godinet, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté), M. d'Orsanne, capitaine dans la compagnie de l'Aisne, en rempl. de M. Berger, admis à la retraite.

2e tour (choix), M. Vogelin, capitaine dans la compagnie du Bas-Rhin, en rempl. de M. Desseaux, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté), M. de Gérus de Laborie, capitaine dans la compagnie de la Haute-Garonne, en rempl. de M. Oudard, admis à la retraite.

2e tour (choix), M. Richon, capitaine dans la compagnie de la Charente, en rempl. de M. Liehtlin, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté), M. Daipaget, capitaine dans la compagnie des Bouches-du-Rhône, en rempl. de M. Lecocq, admis à la retraite.

Par décision ministérielle du 20 février 1869 :

M. Denivelle, capitaine en second, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie vétérans, est nommé capitaine en 1er.

INFANTERIE.

Par décret impérial du 27 février 1869, ont été nommés dans les régiments d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A douze emplois de colonel.

8e régiment d'infanterie de ligne.

M. Haca, lieutenant-colonel du 44e régiment de ligne, en rempl. de M. Maire, nommé général de brigade.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Ardant du Picq, lieutenant-colonel du 55e régiment de ligne, en rempl. de M. Guillot de la Poterie, passé dans l'état-major des places.

27e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Barolet, lieutenant-colonel du 3e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Renault, admis à la retraite.

29e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lalanne, lieutenant-colonel du 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Lian, passé au 3e régiment de voltigeurs de la garde.

M. Sautereau, lieutenant-colonel du 98e régiment de ligne, en rempl. de M. Noël, nommé général de brigade.

28e régiment d'infanterie de ligne.

M. Minot, lieutenant-colonel du 19e régiment de ligne, en rempl. de M. de Golbert, nommé général de brigade.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vitiot, lieutenant-colonel du 3e régiment de grenadiers de la garde, en rempl. de M. Poyssard, admis à la retraite.

48e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rogier, lieutenant-colonel du 60e régiment de ligne, en rempl. de M. Tarnier, passé dans l'état-major des places.

54e régiment d'infanterie de ligne.

M. Suzzoni, lieutenant-colonel du 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. de Narbonne Lara, décédé.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dulyon de Rochefort, lieutenant-colonel du 58e régiment de ligne, en rempl. de M. Lavoignat, admis à la retraite.

70e régiment d'infanterie de ligne.

M. Henrion-Bertier, lieutenant-colonel du 87e régiment de ligne, en rempl. de M. Eudes de Boistertre, nommé général de brigade.

89e régiment d'infanterie de ligne.

M. Munier, lieutenant-colonel du 47e régiment de ligne, en rempl. de M. Pelletier de Montmarie, nommé général de brigade.

A quatorze emplois de lieutenant-colonel.

44e régiment d'infanterie de ligne.

M. Chanteclair, chef de bataillon au 12e régiment de ligne, en rempl. de M. Haca, nommé colonel.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dusan, chef de bataillon au 94e de ligne, en rempl. de M. Minot, colonel.

43e régiment d'infanterie de ligne.

M. Verdoli, chef de bataillon commandant le 9e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Biadolli, passé au 3e régiment de voltigeurs de la garde.

47e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rollet, major du 79e régiment de ligne, en rempl. de M. Munier, nommé colonel.

55e régiment d'infanterie de ligne.

M. Henry, chef de bataillon au 55e régiment de ligne, en rempl. de M. Ardant du Picq, nommé colonel.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Meuzian, chef de bataillon commandant le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. Dulyon de Rochefort, nommé colonel.

60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Thomas, major du 1er régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Rogier, nommé colonel.

62e régiment d'infanterie de ligne.

M. Habert de la Hayrie, chef de bataillon commandant le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. d'Argenton, passé au 3e régiment de grenadiers de la garde.

71e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pichot-Duclos, chef de bataillon au 6e régiment de ligne, en rempl. de M. Deleitre, mis en non-activité pour infirmités.

76e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bourlet, major du 2e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Chable, admis à la retraite.

87e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Bonnet de Maureilhan de Polhès, chef de bataillon au 90e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Henrion-Bertier, nommé colonel.

98e régiment d'infanterie de ligne.

M. Regley de Kœnigsegg, chef de bataillon commandant le 13e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Sautereau, nommé colonel.

1er régiment de zouaves.

M. Gautrelet, chef de bataillon commandant le 21e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Lalanne, nommé colonel.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Barrachin, chef de bataillon au 15e régiment de ligne, en rempl. de M. Suzzoni, nommé colonel.

A vingt-trois emplois de chef de bataillon.

48e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Chataignier, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Claude, admis à la retraite.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Bureau, capitaine au 10e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Leclerc, mis hors cadres.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Dauvais, capitaine adjudant-major au 35e de ligne, en rempl. de M. Maignien, passé dans le service du recrutement.

31e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Berenger, capitaine adjudant-major au 32e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Le Cacher de Bonneville, nommé au commandement du 13e bataillon de chasseurs à pied.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. de l'Espinasse, capitaine au 68e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Barrachin, nommé lieutenant-colonel.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Camguilhem de Carmentran, capitaine adjudant-major au 45e régiment de ligne, en rempl. de M. Fauris, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Finck, capitaine au 38e régiment de ligne, en rempl. de M. Lochner, passé dans l'état-major des places.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Beaugeois, capitaine adjudant-major au 2e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Ponssielgne, admis à la retraite.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Lametz, capitaine au 89e régiment de ligne, en rempl. de M. Foncegrives, nommé au commandement du 4e bataillon de chasseurs à pied.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Liaud, capitaine adjudant-major au 1er régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Lonjon, admis à la retraite.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Barutel, capitaine au 54e régiment de ligne, en rempl. de M. Payen, admis à la retraite.

77e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Rembert, capitaine adjudant-major au régiment étranger, en rempl. de M. Charles, admis à la retraite.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Salle, capitaine au 54e régiment de ligne, en rempl. de M. Pichot-Duclos, nommé lieutenant-colonel.

38e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Parran, capitaine adjudant-major au 25e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Roussel, nommé au commandement du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

90e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Prieur, capitaine au 92e régiment de ligne, en rempl. de M. de Bonnet de Maureilhan de Polhès, nommé lieutenant-colonel.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Le Tonneur, capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Mathelin, nommé au commandement du 9e bataillon de chasseurs à pied.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Gorder, capitaine au 1er grenadiers de la garde, en rempl. de M. d'Aubier de Rioux, admis à la retraite.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. de Lamarcodie, capitaine au 54e régiment de ligne, en rempl. de M. Feyfant, nommé au commandement du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

(Ancienneté), M. Guyon de Montlivault, capitaine au 25e régiment de ligne, en rempl. de M. de Labarrière, nommé au commandement du 20e bataillon de chasseurs à pied.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Millot, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Henry, nommé lieutenant-colonel.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. Rigaud, capitaine au 20e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Dusan, nommé lieutenant-colonel.

78e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Gibon, capitaine au 42e de ligne, en rempl. de M. Laffaille, admis à la retraite.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(Ancienneté), M. de [illegible], capitaine au 5e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Chanteclair, nommé lieutenant-colonel.

18e régiment d'infanterie de ligne.

M. Larchey, capitaine adjudant-major au 40e régiment de ligne, en rempl. de M. Desvaux de Lyf, passé au 8e de ligne.

79e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rénier, capitaine adjudant-major au 37e régiment de ligne, en rempl. de M. Rollet, nommé lieutenant-colonel.

68e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lemoine, capitaine adjudant-major au 2e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Lemaire, passé au 2e régiment de voltigeurs de la garde.

91e régiment d'infanterie de ligne.

M. Godefroy, capitaine adjudant-major au 65e régiment de ligne, en rempl. de M. Billot, admis à la retraite.

100e régiment d'infanterie de ligne.

M. Audouard, capitaine adjudant-major au 3e régiment de grenadiers de la garde, en rempl. de M. Hocédé, passé au 1er régiment de voltigeurs de la garde.

CAVALERIE.

Par décret impérial du 26 février 1869, l'Empereur, sur la proposition du Ministre de la guerre, a nommé :

A un emploi de colonel.

M. de Sonis, lieutenant-colonel du 1er de spahis, en rempl. de M. Gayault de Maubranches, nommé général de brigade.

Par décret impérial du 27 février 1869, et sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés :

A cinq emplois de colonel.

6e de chasseurs.

M. Bonvoust, lieutenant-colonel du 3e de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. de Sonis, mis hors cadres.

5e de hussards.

M. Flogny, lieutenant-colonel du 3e de spahis, en rempl. de M. Paulze d'Ivoy, nommé général de brigade.

8e de cuirassiers.

M. Guiot de la Rochère, lieutenant-colonel du régiment de cuirassiers de la garde, en rempl. de M. de la Rochefoucauld, admis à la retraite.

4e de chasseurs d'Afrique.

M. de Quelen, lieutenant-colonel du 1er de chasseurs, en rempl. de M. Champion Dubois de Nansouty, nommé général de brigade.

4e de lanciers.

M. Féline, lieutenant-colonel du 8e de cuirassiers, en rempl. de M. Bruils, admis à la retraite.

A huit emplois de lieutenant-colonel.

3e de hussards.

M. de Reinach, chef d'escadrons au régiment, en rempl. de M. de Salignac-Fénelon, passé au 1er de chasseurs.

2e de lanciers.

M. Guyon-Vernier, chef d'escadrons au 3e de spahis, en rempl. de M. Passy, admis à la retraite.

1er de spahis.

M. de Lacombe, major du régiment de guides de la garde impériale, en rempl. de M. de Sonis, nommé colonel.

3e de spahis.

M. Barbault de la Motte, major du 9e de cuirassiers, en rempl de M. Flogny, nommé colonel.

3e de chasseurs d'Afrique.

M. de Liniers, chef d'escadrons à l'École impériale de cavalerie, en rempl. de M. Bonvoust, nommé colonel.

8e de cuirassiers.

M. Lardeur, chef d'escadrons au 2e de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Féline, nommé colonel.

10e de cuirassiers.

M. Pobéguin, chef d'escadrons, détaché dans le service des remontes de l'Algérie, en rempl. de M. Letourneur, passé au régiment de cuirassiers de la garde.

1er de lanciers.

M. Savin-Delarclause, chef d'escadrons au 3e de hussards, en rempl. de M. de Chamisso, passé au régiment de chasseurs de la garde.

A quinze emplois de chef d'escadrons.

3e de hussards.

(Ancienneté), M. Rey, capitaine au 6e de cuirassiers, en rempl. de M. de Reinach, nommé lieutenant-colonel.

4e de cuirassiers.

(Choix), M. de Négroni, capitaine au 1er de spahis, en rempl. de M. Mavet, admis à la retraite.

3e de spahis.

(Choix, Afrique), M. Morin, capitaine au 3e de lanciers, en rempl. de M. Guyon-Vernier, nommé lieutenant-colonel.

3e de chasseurs.

(Ancienneté), M. Le Brun, capitaine d'habillement du 4e de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Carrus-Ben-Hassan, mis en non-activité.

2e de lanciers.

(Choix), M. Colné, capitaine au 12e de chasseurs, en rempl. de M. Lecompasseur de Courtivron, mis en non-activité.

2e de chasseurs d'Afrique.

(Choix, Afrique), M. Bossan, capitaine au régiment de carabiniers de la garde impériale, en rempl. de M. Lardeur, nommé lieutenant-colonel.

4e de dragons.

(Ancienneté), M. Lefort, capitaine au 8e de dragons, détaché dans le service des remontes, en rempl. de M. Lecomte, admis à la retraite.

(Choix), M. Lubert, capitaine au 1er de chasseurs d'Afrique, détaché dans le service des remontes de l'Algérie, en rempl. de M. Lefort, maintenu dans le service des remontes et mis hors cadres.

7e de cuirassiers.

(Ancienneté), M. Rottin, capitaine au 10e de cuirassiers, en rempl. de M. Boucher d'Argis de Guillerville, admis à la retraite.

4e de hussards.

(Choix), M. Ranvieux, capitaine au 1er régiment de chasseurs, en rempl. de M. Grandin de Léprevier, mis en non-activité.

4e de lanciers.

(Ancienneté), M. Adeocl, capitaine au 9e de cuirassiers, en rempl. de M. Gerhardt, passé à l'Ecole impériale de cavalerie.

1er de spahis.

(Choix, Afrique), M. de Langle, capitaine au 6e de dragons, en rempl. de M. Desmerliers de Longueville, détaché dans le service des remontes et mis hors cadres.

3e de hussards.

(Choix), M. Hellebold, capitaine au 11e de chasseurs, en rempl. de M. Savin-Delarclause, nommé lieutenant-colonel.

9e de dragons.

(Ancienneté), M. Laviarde, capitaine au 8e de cuirassiers, en rempl. de M. Larivière, passé dans l'état-major des places.

1er de lanciers.

(Choix), M. Crabanst, capitaine au 2e de spahis, en rempl. de M. de Caussade, admis à la retraite.

A deux emplois de major.

7e de hussards.

M. Périgord de Villechenon, capitaine au 6e de chasseurs, en rempl. de M. Grandin, passé au régiment de guides de la garde.

9e de cuirassiers.

M. de Cointet, capitaine au 7e de hussards, en rempl. de M. Barbault de la Motte, nommé lieutenant-colonel.

MUTATIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale en date du 27 février 1869 :

Ont été admis à servir dans la garde impériale les officiers d'infanterie dont les noms suivent, savoir :

Comme colonel.

3e régiment de voltigeurs.

M. Lian, colonel du 20e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. de La Bastide, nommé général de brigade.

Comme lieutenant-colonel.

3e régiment de grenadiers.

M. d'Argenton, lieutenant-colonel du 62e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Vittot, nommé colonel.

3e régiment de voltigeurs.

M. Biadelli, lieutenant-colonel du 43e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. de Barolet, nommé colonel.

Comme major.

1er régiment de voltigeurs.

M. Hocedé, major du 100e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Thomas, nommé lieutenant-colonel.

2e régiment de voltigeurs.

M. Le Mains, major du 68e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Bourlet, nommé lieutenant-colonel.

Par décision impériale du 27 février 1869 :

M. Letourneur, lieutenant-colonel du 10e régiment de cuirassiers, passe au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Guiot de la Rochère, nommé colonel.

M. de Chamirro, lieutenant-colonel du 1er régiment de lanciers, passe au régiment de chasseurs de la garde impériale, en rempl. de M. Ferrot de Chezelles, décédé.

M. Grandin, major du 7e régiment de hussards, passe au régiment des guides, en rempl. de M. de Lacombe, nommé lieutenant-colonel.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 29 février 1869 :

M. Mazion, capitaine à Marvejols (Lozère), passe dans la compagnie de vétérans, comme capitaine en second.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 23 février 1869 :

M. Levnilnis, capitaine au 60e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Delagarde, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 23 février 1869, MM. Banzant, capitaine au 47e régiment d'infanterie de ligne, et Gilbert, capitaine au 9e régiment de même arme, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 24 février 1869, MM. Lévy, major du 23e régiment d'infanterie de ligne, et Savariau, chef de bataillon au même corps, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 26 février 1869, MM. Moullé, lieutenant au 75e régiment d'infanterie de ligne, et Langlois, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs algériens, ont été autorisés à permuter entre entre eux.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 27 février 1869 :

M. de Salignac Fénelon, lieutenant-colonel du 3e régiment de hussards, passe au 1er régiment de chasseurs, en rempl. de M. de Quelen, nommé colonel.

M. Gerhardt, chef d'escadrons au 4e régiment de lanciers, passe à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. de Liniers, nommé lieutenant-colonel.

REMONTE.

M. Desmerliers de Longueville, chef d'escadrons au 1er régiment de spahis, passe au commandement du dépôt de remonte de Blidah (Algérie), en rempl. de M. Pobéguin, nommé lieutenant-colonel.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Barthélemy, officier comptable de 1re classe à Amélie-les-Bains, passe à l'hôpital de Metz.

M. Viennet, dit Bourdin, officier comptable de 1re classe à Bordeaux, passe à l'hôpital d'Amélie-les-Bains.

M. Capuran, officier comptable de 1re classe aux Invalides, passe à l'hôpital du Val-de-Grâce.

M. Antonini, officier comptable de 1re classe à Oran, passe aux Invalides.

M. Monnac, officier comptable de 1re classe à la liquidation du Mexique, passe au magasin de Marseille.

M. Battini, officier comptable de 1re classe à Constantine, passe à l'hôpital de Bordeaux.

M. Camoin, officier comptable de 2e classe à Ajaccio, passe à l'hôpital de Civita-Vecchia.

M. Mignucci, officier comptable de 2e classe à Constantine, passe à l'hôpital d'Ajaccio.

M. Varenne, adjudant en 1er aux Invalides, passe à l'école du Val-de-Grâce.

M. Fesse, adjudant en 1er à Givet, passe aux Invalides.

M. Dieu, adjudant en 1er à Saint-Martin, passe à l'hôpital de Givet.

M. Mercier, adjudant en 1er à Vincennes, passe à l'hôpital d'Alger.

M. Sivan, adjudant en 1er à la réserve de médicaments, passe à l'hôpital d'Oran.

M. Guillemnot, adjudant en 1er à Phalsbourg, passe à l'hôpital d'Oran.

M. Baudouin, adjudant en 1er à Longwy, passe à l'hôpital de Lille.

M. Holler, adjudant en 1er à Versailles, passe au magasin central de Paris.

M. Normier, adjudant en 1er à Civitta-Vecchia, passe à la réserve de Marseille.

M. Tubert, adjudant en 1er au Gros-Caillou, passe à la réserve d'Oran.

M. Fèvre, adjudant en 1er à Oran, passe à l'hôpital du Gros-Caillou.

M. Joffres, adjudant en 2e à Alger, passe à l'hôpital de Versailles.

M. Doré, adjudant en 2e à Givet, passe à l'hôpital de Strasbourg.

M. Pinson, adjudant en 2e à Strasbourg, passe à l'hôpital de Givet.

M. Dumoulin, adjudant en 2e à Maubeuge, passe à l'hôpital de Constantine.

M. Guillet, adjudant en 2e à Thionville, passe à l'hôpital de Constantine.

M. Clouet, adjudant en 2e à Alger, passe à l'hôpital de Vincennes.

M. Faravel, adjudant en 2e à Metz, passe à l'hôpital d'Alger.

M. Prudhon, adjudant en 2e à Alger, passe à l'hôpital de Saint-Martin.

M. Mas, adjudant en 2e au Val-de-Grâce, passe à l'hôpital de Longwy.

M. Ancelin, adjudant en 2e au Val-de-Grâce, passe à l'hôpital d'Oran.

M. Lepetit, adjudant en 2e à Saint-Martin, passe à l'hôpital de Phalsbourg.

M. Blanchot, adjudant en 2e à Vincennes, passe à l'hôpital de Metz.

M. Sarda, adjudant en 2e à Valenciennes, passe à l'hôpital d'Alger.

M. Bompy, adjudant en 2e à Châlons, passe à l'hôpital de Maubeuge.

M. de Bigault de Casanove, adjudant en 2e à Strasbourg, passe à l'hôpital de Valenciennes.

M. Chambard, adjudant en 2e à Toulouse, passe à l'hôpital de Nancy.

M. Dumont, élève en 2e à Nancy, passe à l'hôpital de Strasbourg.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DUBOS.

Peu d'hommes ont, dans notre armée, un nom aussi connu, aussi justement estimé, et, nous ajouterons, dans les régiments de zouaves un nom aussi populaire que le général de brigade Dubos, qui vient d'être enlevé si prématurément à l'affection de toute la grande famille militaire.

C'est que le général Dubos résumait en lui toutes les qualités qu'on admire dans le soldat français. Il avait une bravoure à toute épreuve, froide au besoin, impétueuse dans d'autres circonstances, selon qu'il devait diriger comme chef, ou donner l'exemple comme soldat; une gaieté pleine d'esprit, pleine d'à-propos, communicative pour le soldat, pour l'officier, pour le camarade. En l'écoutant, le premier était heureux et supportait plus facilement les fatigues de la marche, les privations de la guerre; les autres disaient de lui: Quel bon et brave garçon que ce Dubos!

Toujours de bel humeur, jamais découragé, chasseur intrépide, excellent musicien, piqueur émérite, donnant de la trompe avec un talent des plus remarquables, Dubos savait mettre tous ses talents au service du soldat dont il était adoré.

Bon, bienveillant, prêt à tout pour remonter le moral de ses hommes, sachant les conduire au feu avec autant d'entrain que d'habileté; il se prodiguait lui-même, tout en cherchant à épargner aux autres le danger, chaque fois que la chose était possible.

Né le 20 septembre 1813, à Broyes (Oise), Louis-Frédéric Dubos entra à Saint-Cyr en 1832, et fut nommé sous-lieutenant au 19e de ligne en 1835. Lieutenant en 1840, il fut envoyé au 2e bataillon de zouaves en 1842, à la suite d'une proposition spéciale, parce qu'on le reconnaissait plus apte que qui que ce fût au service de guerre de cette troupe. Nommé capitaine en 1846 et adjudant-major, Dubos fit, de 1842 à 1846, toutes les expéditions où combattit son bataillon, celui de la province d'Oran. En 1845, son brillant courage lui mérita la croix de la Légion d'honneur. En 1851, il fut promu chef de bataillon et placé avec ce grade au 3e de zouaves, à la formation de ce régiment, en 1852. Lieutenant-colonel au 6e de ligne en 1854, le 18 octobre, après l'Alma, colonel du 73e en juin 1855, après le Mamelon-Vert, il reçut en février 1856, au retour de la campagne d'Orient, le commandement du 4e de voltigeurs, puis, en avril de la même année, celui du 3e régiment de même arme de la garde.

Le 7 janvier 1860, il fut promu général de brigade et commanda successivement : la subdivision du Finistère jusqu'en 1862; une brigade d'infanterie au camp de Châlons en 1862; une brigade de la 3e division du 1er corps, de 1862 à 1865; la subdivision de Seine-et-Marne, à Melun, où il est mort le 21 février 1869, au moment où il allait sans doute obtenir le grade de général de division, car bien qu'âgé seulement de cinquante-sept ans, il était un des anciens généraux de brigade de l'armée.

Le général Dubos n'a, pour ainsi dire, pas cessé d'être en campagne : de 1842 à 1854 en Afrique; de 1854 à 1856 en Orient; en 1859 en Italie.

Officier de la Légion d'honneur en 1852, commandeur en 1857, les citations à l'ordre de l'armée ne lui ont pas manqué pendant sa belle et trop courte carrière militaire.

On trouve son nom au rapport du général de Lamoricière, pour le combat du 13 octobre 1845, livré contre les Traras, à Ain-Kebir (province d'Oran). — Le 12 juillet 1849, il est cité par le colonel Canrobert, comme ayant déployé une grande valeur dans un rude combat contre les Meliken. « M. Dubos, dit le colonel dans son rapport, est un officier aussi intrépide que clairvoyant à la guerre. Il a tué beaucoup d'ennemis, tout en dirigeant ses soldats. Il est habituellement armé d'une carabine, dont il se sert avec une merveilleuse adresse. »

Le colonel de Lourmel le cite pour le combat du 21 mai 1850 en Kabylie contre les Beni-Ymmels; le général de Salles pour le combat livré près de Sétif, dans la Kabylie. Le général Cameu, commandant la division des voltigeurs de la garde, écrit de lui : « Le colonel Dubos est un officier de guerre *complet*. » Le général Bosquet le cite à son rapport officiel sur la bataille de l'Alma en 1854, en adressant en sa faveur une proposition spéciale pour le grade de lieutenant-colonel. Il n'est pas un seul des généraux, des commandants de colonne, qui ne le porte en première ligne dans leurs rapports officiels : Bugeaud, dans l'expédition de la Kabylie en 1847; Saint-Arnauld, dans celle de 1849 dans la petite Kabylie; Canrobert, à la prise de Sameur; Mac-Mahon, dans l'expédition de la Kabylie orientale.

Le général Dubos avait été blessé au bras gauche à la prise de Sameur, et à la main droite d'un éclat d'obus à la bataille de l'Alma; il avait eu un cheval tué sous lui à l'attaque contre les Ouled-Aidoun le 15 mai 1852.

Lorsque le brave Dubos n'était pas en face de l'ennemi, et qu'il craignait que l'ennui ne vînt s'emparer de ses soldats, il imaginait des chasses aux sangliers, des battues, des courses, des spectacles. Son esprit fertile ne restait jamais à court; aussi son influence était-elle des plus grandes dans toutes les positions où il se trouvait.

Sa mort est une perte réelle et vivement sentie dans l'armée tout entière.

A. Du Casse.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE

VII

La Cantine

Le 20 mars 1794, un peu avant le lever du soleil, un certain mouvement se fit dans les rantonnements de l'armée du Nord commandée par Pichegru et occupant Landrecies et les villages autour de cette ville. Les troupes qui composaient cette armée, au repos depuis la fin de la campagne de 1793, avaient reçu l'ordre, pendant la nuit, de prendre les armes au point du jour pour opérer une forte reconnaissance offensive sur le Cateau où se trouvait le corps autrichien du général Kray, formant l'aile droite française.

Les divisions françaises se rassemblèrent en silence, et l'une d'elles, sortant de Landrecies par le côté ouest de la ville, marcha sur Pommereuil, ayant en réserve une de ses demi-brigades, la 2e de ligne. Bientôt, l'on se trouva en face de l'ennemi et aux prises avec les coalisés, pour la première fois depuis le 16 octobre 1793, jour de la bataille de Watignies.

Le village de Pommereuil, situé à deux lieues de la place de Landrecies, place que les Autrichiens se disposaient à investir, fut pris et repris plusieurs fois. La division française Fromentin, qui l'avait enlevé une dernière fois, venait d'être repoussée par une énergique attaque de Kray; elle était menacée d'être tournée et coupée de sa ligne de retraite, lorsqu'un jeune soldat de la 2e demi-brigade de ligne, laissée en réserve, comme nous l'avons dit, voyant le danger dont ses chefs ne paraissaient pas s'apercevoir, eut l'idée lumineuse de s'écrier en montrant les Autrichiens qui filaient par la gauche de leur ligne :

— Mes amis, nous allons être tournés, nos camarades sont perdus si nous ne les dégageons pas... A la baïonnette ! Suivez-moi tous.

Ce cri si français, « à la baïonnette, » est à l'instant répété par les deux braves bataillons de la demi-brigade qui suivent le soldat si bien inspiré, se jettent sur la colonne ennemie, la culbutent, la coupent, et la forcent à se replier sur le Cateau.

Ce trait d'audace, de vigueur et d'intelligence militaire sauva la division française d'un désastre. Il avait été exécuté en présence d'un des représentants du

peuple près l'armée du Nord, qui vint féliciter le chef de la 2e demi-brigade. Ce dernier, brave et modeste officier, ne voulut pas s'attribuer le mérite de l'affaire, et fit appeler le jeune soldat qui avait déterminé l'élan de ses camarades. Celui-ci s'étant présenté :

— Comment t'appelles-tu, citoyen ! lui dit le représentant.

— Pierre Ormech, Mons... citoyen représentant.

— De quel pays es-tu ?

— De la Basse-Bretagne.

— Il ne pousse pas de braves républicains comme toi dans ce pays-là ; j'y ai été quelque temps, on n'y trouve guère que des amis des aristocrates.

Le soldat rougit, puis pâlit tout à coup.

Le représentant s'aperçut de l'impression qu'il avait faite sur lui.

— Oh ! je ne te dis pas cela pour t'offenser, reprit-il, au contraire, tu n'as que plus de mérite d'être républicain étant né dans ce pays-là.

Faisant alors approcher les tambours de la demi-brigade, le représentant leur ordonna d'ouvrir un ban, et il fit reconnaître Pierre Ormech comme capitaine à la place de celui de sa compagnie, lequel s'était caché pendant le combat. Ainsi se conféraient encore bien souvent, à cette époque, les grades militaires dans les armées républicaines de la France.

La division française, soutenue dans sa retraite par la 2e demi-brigade de ligne, était rentrée à Landrecies. Le général en chef avait obtenu le résultat qu'il désirait, en forçant les Autrichiens cantonnés sur cette partie de la frontière à déployer et à accuser leurs forces. Cette reconnaissance devait être suivie d'un repos forcé de quinze jours, repos nécessité par des pluies continuelles et très intenses qui rompirent tous les chemins et s'opposèrent aux opérations des deux armées.

Le soir de ce combat de Pommereuil, glorieux pour les troupes françaises qui y avaient pris part, deux sergents de la 2e demi-brigade de ligne entrèrent dans la salle basse qui servait de cantine à leur bataillon, et où une jeune femme d'une beauté remarquable, mais portant sur son délicieux visage les marques d'une fatigue ou d'une douleur récente, se tenait assise près du foyer, dans une attitude mélancolique.

— Ah ! ah ! Brutus, dit l'un des deux sergents à son camarade, voilà encore la citoyenne dans ses extases ; Le diable m'emporte si on ne dirait pas qu'elle a des nerfs et des vapeurs, absolument comme une aristocrate, comme une ci-devant marquise.

La jeune femme tressaillit, se leva et dit en s'approchant des deux nouveaux venus et en s'efforçant de prendre un air gracieux :

— Que faut-il vous servir, sergent Morcreau ?

— Deux petits verres de snicke la belle enfant, et un baiser.

La jolie cantinière rougit.

— Oh ! pas pour moi, ajouta le sergent Morcreau, je n'ai pas de si beaux droits ; mais pour votre époux, le citoyen Brutus, qui n'a pas l'air de se douter du bonheur que lui envie toute la demi-brigade, celui de posséder une aussi jolie femme que vous.

Brutus fit un signe imperceptible ; celle que Morcreau appelait sa femme comprit, et s'approchant du soldat républicain, elle lui tendit sa joue. Brutus y déposa un léger baiser, effleurant à peine le charmant visage qu'on lui présentait d'un air si pudique.

Un observateur tant soit peu intelligent eût facilement remarqué l'espèce de réserve, peu naturelle entre époux, avec laquelle s'accomplit cet acte provoqué par le sergent Morcreau.

La femme essuya ensuite deux petits verres et, les plaçant sur la table auprès de laquelle étaient assis les deux sous-officiers, elle les remplit d'eau-de-vie. Puis elle fut reprendre sa place près de la cheminée.

— Dis donc, Brutus, fit le sergent Morcreau après avoir dégusté la moitié de son eau-de-vie, il s'en passe de belle à la troisième du deuxième !

— Quoi ! Que se passe-t-il ?

— Tu n'as donc pas su ce qui avait eu lieu dans la journée, au combat de Pommereuil ?

— Non, tu sais bien que je n'ai pas assisté à la prise d'armes, j'étais de garde au bastion du Nord. Je viens d'être relevé.

— Mais tu as bien entendu parler de notre nouveau capitaine nommé par le représentant.

— Ma foi non. Est-ce que l'autre a été tué ?

— Il n'y a pas de danger. — Alors tu ne sais rien de rien.

— Apprends-moi ce que j'ignore, au lieu de me faire un tas d'histoires. Lorsque tu m'auras dit ce dont il retourne, j'en saurai autant que toi.

— On va te narrer la chose. Or donc, figure-toi qu'hier soir, il est arrivé à la compagnie, juste dans mon escouade, un citoyen nommé Pierre Ormech.

A ce nom la jolie cantinière laissa échapper un petit cri et se détourna brusquement.

— Quoi, qu'y a-t-il, citoyenne Brutus? dit le sergent Morcreau, interrompant son histoire.

Brutus regarda la jeune femme d'un air étonné.

— Rien, reprit cette dernière, je me suis piquée avec une épingle de mon corsage.

— Or, ce Pierre Ormech, continua le sergent, Breton de la Basse-Bretagne, solide troupier, c'est une justice à lui rendre, était avec nous, en réserve de notre division, en arrière du village, derrière des fossés et des haies. S'étant un peu avancé et étant monté sur un petit tertre qui dominait notre droite, il vit tout à coup les Autrichiens qui filaient, qui filaient, pour nous tourner et pour nous jouer un mauvais tour. J'aurais bien pu les voir aussi, moi, et faire ce qu'il a fait, mais je n'y ai pas pensé.

— Continue donc, ton récit m'intéresse.

Nous ne raconterons pas une seconde fois l'affaire de Pommereuil, nous croyons inutile de développer le récit du sergent Marcreau. Lorsqu'il eut terminé sa narration, Brutus reprit :

— Eh bien, somme toute, ce Pierre Ormech, ce Breton de la Basse-Bretagne, comme tu dis, est un brave soldat, et on a bien fait de le nommer notre capitaine, à la place du nôtre, qui n'est pas déjà si franc du collier et qui est indigne de conduire des républicains. N'est-ce pas, citoyenne Brutus?

— Sans doute, répondit la jeune femme.

— Ah ! vous trouvez tous les deux qu'on a eu raison de nommer comme ça d'emblée, capitaine, un citoyen arrivé de la veille parce qu'il a eu l'idée de crier aux autres : A la baïonnette. Merci, eh bien, vous êtes gentil pour tes camarades. Et le sergent Morcreau, qui est à la demi-brigade depuis la formation, il restera donc là à marquer le pas avec ses sardines sur la manche, tandis que le premier venu viendra lui commander avec deux épaulettes sur le dos ?

— Mais, mon brave camarade, c'est la chance de la guerre ; que veux-tu, le Breton a tiré un bon numéro à la loterie des combats aujourd'hui ; peut-être demain en tirera-t-il un mauvais. Il peut être tué à la première affaire s'il est si brave.

DUPUIS, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

—M. Troc, capitaine au régiment étranger, demande à permuter avec un capitaine en garnison à Paris, Strasbourg ou Béfort — On aura droit aux indemnités.
S'adresser à lui-même, à Mascara. (27)

— Le sous-lieutenant Lecomte, du 3e de dragons (promotion du 14 août 1847), demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cavalerie, de préférence en Algérie. (28)

Le 6e de cuirassiers demande un bon ouvrier sellier. L'emploi de brigadier lui est réservé.
S'adresser au colonel, au Mans (Sarthe).

—

Les musiciens 1res pistons qui désirent concourir pour l'emploi de chef de fanfare du 2e zouaves, qui sera vacant dans le courant du mois d'avril 1869, devront adresser au colonel du régiment, à Oran, un certificat d'aptitude, l'état des services et le relevé des punitions.

—

La Société libre de Sainte-Cécile, du Mans, (harmonie militaire) désire un chef de musique jouant de la clarinette. — Les appointements sont de 1,200 fr.
S'adresser à M. Pavart, rue Jouville, 13, au Mans (Sarthe).

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

[Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.]

VIENT DE PARAITRE

A LA LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE

30, — *rue et passage Dauphine*, — 30

Traité de Télégraphie électrique militaire, par M. DUMAS

Capitaine d'état-major, membre de la commission d'organisation de la Télégraphie militaire. — Un vol. in-18 jésus avec 60 figures dans le texte.—Prix : 4 fr.—Envoi fº contre 4 fr. en mand.-poste.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert
Dépôt : chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, nº 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillon Officiers de cavalerie.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin*, *à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer ; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

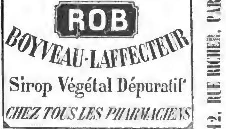


me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.

MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHMENT DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon



Le Rob est un sirop végétal concentré très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 30 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

36, boulevard des Italiens

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES
Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

MAISON

BOTOT

FOURNISSEUR
à LL. MM. l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

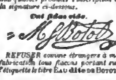
SEULE VÉRITABLE
EAU DENTIFRICE
DE BOTOT
Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris

POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE
SUPÉRIEUR

Exiger sur chacun de ces trois remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

Qui fidem vide.



REFUSER comme étrangers à ma fabrication tous flacons portant sur l'étiquette le titre EAU dite DE BOTOT.

ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt : 5bis, boulevard des Italiens, Paris
Et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médaille et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.

UNIFORMES. — A LA VILLE D'ALGER

Armes blanches — **BADET, TAILLEUR-BRODEUR** — Coiffures

11, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, *au deuxième*, 11.

FOURNISSEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Maison spéciale pour l'habillement et l'équipement de MM. les Officiers de tous grades de l'armée et des corps administratifs. —**Fabrique d'Epaulettes et Broderies** pour uniformes.— Les marchandises sont de 1re qualité et les dorures au 1er titre.—Prix sans concurrence.—10 0/0 d'escompte au comptant. — Achat de vieilles dorures.



LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE,

LA VILLE DE GENEVE

Sont transférés
16, rue Neuve des Petits-Champs

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

Institution internationale pour les Mariages, depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 109 80/56 *Inland Revenue.*

Les Directeurs se voyant munis de mandats flatteurs de familles distinguées de la bourgeoisie et de la haute aristocratie, ont l'honneur d'annoncer : que *bien des Dames aisées et riches*, de la plus haute respectabilité, de tous les pays de l'Europe, désireraient se marier par leur entremise.

Messieurs les célibataires sont en conséquence invités, sous garantie d'une discrétion absolue, à s'adresser (mais jamais anonymes) par écrit et *franco* à Messrs JOHN SCHWARZ et Co, Dalston Londres. — Les Dames voudront bien s'adresser seulement à MADAME SCHWARZ.

TIRAGE D'OR

EQUIPEMENTS MILITAIRES

PEYROT AINÉ

47, rue Impériale, à Lyon

Fabrique spéciale de Dorures, Passementeries, Broderies, Ceinturonnerie, Coiffure, Armes blanches. — Assortiment de Croix et réparation de Décorations françaises et étrangères. Echarpes, Ceintures, Insignes maçonniques : — articles de Lingerie.

M. Peyrot rappelle à ses nombreux clients que tous les articles sortant de ses magasins sont de sa fabrication et de premier choix.

6 mois de crédit. — Escompte ; **6 0/0** au comptant.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration ; *rougeurs, démangeaison, desquamations.* Flacon, 3 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 179, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr.*)

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 80.—Grands salon pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes — *Paris*, rue Lafayette, 114.— Prix du flacon, 3 fr.

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 40 (Exp. INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
Sampso, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 13e Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r. Vivienne, 48. Bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs; bas et ceintures.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladie contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, goutte rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu ; au lieu de débiliter, elles *fortifient.*—Prix : 4 fr. 50.—INJECTIONS (*bon préservatif*), 3 fr. SIROP DÉPURATIF à l'IODURE DE FER (compl. du traitem — 10 fr. la bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 14. — 6 MARS 1869.

Paris, 5 *mars* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR.

Par décret en date du 27 février, ont été nommés dans le corps d'état-major:

Au grade de colonel :

M. le lieutenant-colonel Folloppe.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. le chef d'escadron Péchin,

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 6 février 1869 :

M. Deprez, capitaine au 13e de ligne, est nommé adjoint de 2e classe à l'intendance militaire.

M. Bresson, capitaine du génie, est nommé adjoint de 2e classe à l'intendance militaire.

M. Allaire, capitaine à l'état-major du génie, est nommé adjoint de 2e classe à l'intendance militaire.

Par décret du 27 février 1869 :

M. Caillé, capitaine au corps d'état-major,

M. Enjalbert, capitaine du génie,

M. Schérer, capitaine au 88e de ligne,

sont nommés adjoints de 2e classe, à l'intendance militaire.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Par décision impériale du 21 février, ont été nommés à divers commandements et emplois dans l'état-major des places :

M. Camô, colonel, chef d'état-major de la 9e division militaire, au commandement de 1re classe de la place de Marseille, en rempl. de M. Guynet, retraité.

M. Guillet de la Peterie, colonel du 10e de ligne, au commandement de 1re classe de la place de Lille, en rempl. de M. Desmaretz de Beauraies, retraité.

M. Turnier, colonel du 48e de ligne, au commandement de 1re classe de la place de Thionville, en rempl. de M. Guépard, retraité.

M. Lochner, chef de bataillon au 17e de ligne, au commandement de 3e classe du fort du Mont-Valérien, en rempl. de M. Tacnssel, retraité.

M. Larivière, chef d'escadrons au 9e dragons, au commandement de 3e classe de la place d'Aumale, en rempl. de M. Dirne, retraité.

M. Frasse, capitaine au 44e de ligne, employé au bureau de recrutement de la Gironde, au commandement de 4e classe de la place de Sisteron, en rempl. de M. Maurice, retraité.

M. Carré, capitaine d'artillerie de la marine, au commandement de 4e classe du fort Impérial à Cherbourg, en rempl. de M. Bérard, retraité.

M. Bernard, capitaine au 1er spahis, au commandement de 4e classe de la place de Sebdou, en rempl. de M. Labarthe, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Jeunnaeau, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Toulon, en rempl. de M. Sicard, retraité.

M. Mairot, capitaine au 15e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Lille, en rempl. de M. Heimann, retraité.

M. Aimès, capitaine au régiment de chasseurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à La Rochelle, en rempl. de M. Jaloustre, décédé.

M. Gesseaume, lieutenant au 1er régiment du train des équipages militaires, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 2e classe à Calais, en rempl. de M. Bourelier, retraité.

M. Thiébaud, lieutenant au 11e dragons, est nommé à l'emploi de secrétaire-archiviste de 2e classe de la place de Lille, en rempl. de M. Charmy, qui a reçu une autre destination.

Par décision ministérielle du même jour :

M. Charmy, secrétaire-archiviste de 2e classe de la place de Lille, est nommé à un emploi d'adjudant de place de 2e classe à Besançon, en rempl. de M. Marlin, retraité.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 25 février 1869, les capitaines d'infanterie de 2e classe dont les noms suivent, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir :

MM.

Gomichon des Granges, du 1er régiment de tirailleurs algériens, 14 mars 1855
Gastinne, du 55e de ligne, 21 janvier 1863
Codet, du 72e de ligne, id.
Martenot, du 2e de ligne, id.
Krieger, du 31e de ligne, id.
Arago, instructeur de tir, du 9e de ligne, id.
Meujol de Cariès de Senilhes, adjudant-major, du 29e de ligne, id.
Ruffi de Pontevez-Gevaudan, du 60e de ligne, id.
Royet, du 74e de ligne, 9 mars 1863
Despaux, du 69e de ligne, 21 mars 1863
Colas, du 29e de ligne, id.
Chevillard, du 36e de ligne, id.
Noirot, du 79e de ligne, id.
Sabine, du 99e de ligne, id.
Tavelet, du 67e de ligne, id.
Pan-Lacroix, du 68e de ligne, id.
Orth, du 25e de ligne, id.
De Somer, du 88e de ligne, id.
Garied, du 89e de ligne, id.
De Milhau-Carlat, instructeur de tir du 87e de ligne, id.
Langbein, bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, id.
Herman, du 3e régiment de zouaves, id.
Laguire, du 6e de ligne, id.
Freydier, du 28e de ligne, id.
Decker, du 79e de ligne, id.
Côte, adjudant-major, du 73e de ligne, 21 mars 1863
D'Armau de Pouydraguin, du 47e de ligne, id.
Duhamel, du 100e de ligne, id.
Huguenard, du 1er régiment de tirailleurs algériens, id.
Sounier, du 81e de ligne, id.
Tintillier, du 11e de ligne, id.
Guis, du 98e de ligne, id.
Lescure, du 73e de ligne, id.
Bryon, instructeur de tir, du 57e de ligne, id.
Maigne, instructeur de tir, du 47e de ligne, id.
Mermet, adjudant-major du 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, id.
Serre, du 63e de ligne, id.
Leclerc, du 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, id.
Cord, adjudant-major du 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, id.
Emanuelli, du 73e de ligne, id.
Bonnefond-Pedufau du 65e de ligne, id.
Ratier, du 2e de ligne, id.
Chapard, du 65e de ligne, id.
Prieur, du 44e de ligne, id.
Blondlat, du 52e de ligne, id.
Millar, du 82e de ligne, id.
Nicolas, du 1er de ligne, id.
Rivière, du 66e de ligne, id.
Bernard, du 23e de ligne, id.
Parès, du 3e de ligne, id.
Bonnaret, du 2e de ligne, id.
Jacquin, du 79e de ligne, id.
Reynaud, du 21e de ligne, id.
Gérard, du 1er régiment de tirailleurs algériens, id.
Laurent, du 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, id.
Terrière, du 84e de ligne, id.
Caillemer, du 86e de ligne, id.
Kienlin, adjudant-major, du 84e de ligne, id.
Le Lezec, du 12e de ligne, 21 mars 1863
Onell, du 34e de ligne, id.
Luzeux, du 2e régiment de zouaves, 25 mars 1863
De Lachapelle-Morton, du 16e de ligne, 31 mars 1863
Kiecher, du 51e de ligne, 9 avril 1863
Munier, du 51e de ligne, 12 avril 1863
Caribian, du 51e de ligne, 8 mai 1863
Avéqae, du 65e de ligne, id.
Lesgourgues, du 51e de ligne, id.
Simounot, du 51e de ligne, id.
Gallaud, adjudant-major, du 1er régiment de zouaves, id.
Coren, du 2e bataillon de chasseurs à pied, 16 mai 1863
Soulery, du 1er régiment de zouaves, 29 mai 1863
Lafont, trésorier, du 30e de ligne, id.
Zietgraff, du 7e de ligne, 30 mai 1863
Azémar, du 14e de ligne, id.
Le Gué, du 3e régiment de zouaves, 18 juin 1863
De La Chevardière de la Grandville, du bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, 24 juin 1863
Danton, du 82e de ligne, 2 juillet 1863
Grospillier, du 7e de ligne, 31 juillet 1863
Legrontec, adjudant-major, du 3e régiment de tirailleurs algériens, 6 août 1863
Friocourt, du 89e de ligne, 13 août 1863
Pillot, du 45e de ligne, id.
Bouilliette, du 48e de ligne, id.
Maury, du 93e de ligne, id.
Buquet, du 68e de ligne, id.
Solesi, du 48e de ligne, id.
Bastide, du 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, id.
Pulicani, du 24e de ligne, id.
Jousseaume, du 94e de ligne, id.
Grosjean, du 88e de ligne, id.
Verchère-Carré, adjudant-major, du 27e de ligne, id.
Noël, du 14e de ligne, id.
Seveno, adjudant-major, du 38e de ligne, id.
Lamborot, du 20e de ligne, id.
Fraisse, du 100e de ligne, id.
Ruault, du 28e de ligne, id.
Boissier, du 25e de ligne, id.

L'insertion au *Journal militaire* tiendra lieu de notification.

ARTILLERIE.

Par décret en date du 3 mars 1869, rendu sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de colonel :

M. Briant, lieutenant-colonel, directeur d'artillerie à Douai, en rempl. de M. Fleurans, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. Lostie de Kerhor, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Ocher de Beaupré, retraité.

M. Mauger, chef d'escadron au 5e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Briant, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron :

Choix (2e tour), M. Cary, capitaine en 1er au dépôt central de l'artillerie, à Paris, en rempl. de M. Hivart, passé dans l'état-major des places.

Ancienneté (1er tour), M. Urtin, capitaine en 1er, professeur de fortification et de construction à l'école d'artillerie de Valence, en rempl. de M. Martin (J.-B.), promu lieutenant-colonel.

Choix (2e tour), M. d'Huart, capitaine en 1er, au 16e régiment d'artillerie-pontonniers, en rempl. de M. Laurent, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Cavailher, capitaine en 1er au régiment d'artillerie—à cheval de la garde, en rempl. de Mauger, nommé lieutenant-colonel.

Choix (2e tour), M. Astier, capitaine en 1er au 12e régiment—monté, en rempl. de M. Lostie de Kerhor, promu lieutenant-colonel.

GÉNIE.

Par décret en date du 3 mars 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de colonel :

M. Puiggari, lieutenant-colonel, directeur des fortifications à Perpignan, en rempl. de M. Massu, admis à la retraite.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. Gallimard, chef de bataillon, chef d'état-major du génie en Algérie, en rempl. de M. Puiggari, nommé colonel.

Au grade de chef de bataillon :

M. Cahon, commandant le génie à Schlestadt, en rempl. de M. Gallimard, nommé lieutenant-colonel.

M. Berard (Louis), employé à Langres, en rempl. de M. Darodes, mis hors cadre.

Par le même décret, M. de la Ruelle, capitaine du génie, aide de camp de M. le général de division Tripier, membre du comité des fortifications, a été nommé à l'emploi de major du 2e régiment du génie, en rempl. de M. Robinet de Cléry, admis à la retraite.

JUSTICE MILITAIRE.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre a nommé, par décret de ce jour : 1° commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la province de Constantine, pour une affaire spéciale, M. Paris, major du 3e régiment de tirailleurs algériens, et 2° rapporteur près le même conseil, M. Goux, capitaine au 39e régiment d'infanterie.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 3 mars, les généraux de brigade dont les noms suivent sont nommés aux commandements ci-après :

M. Eudes de Boistertre, nouvellement nommé, au commandement de la 2e subdivision de la Corse, à Ajaccio, en rempl. du général Dargentolle, qui a reçu une autre destination.

M. Maire, nouvellement nommé, au commandement des subdivisions de la Haute-Loire et du Cantal, en rempl. du général Ferradou, décédé.

M. Pelletier de Montmarie, nouvellement nommé, au commandement des subdivisions du Doubs et du Jura, en rempl. du général de Cheffontaine, placé dans la section de réserve.

M. Gayault de Maubranches, nouvellement nommé, au commandement de la subdivision du Gers, en rempl. du général de Bruchard, qui a reçu une autre destination.

M. Noël, nouvellement nommé, au commandement de la subdivision de la Dordogne, en rempl. du général Danner, placé dans la section de réserve.

M. de Gelberg, nouvellement nommé, au commandement de la subdivision des Ardennes, en rempl. du général Massue, décédé.

M. Paulze d'Ivoy, nouvellement nommé, au commandement de la subdivision des Hautes-Pyrénées, en rempl. du général Béchon de Caussade, qui a reçu une autre destination.

M. le comte de Chanaleilles, commandant la subdivision de Maine-et-Loire, au commandement de la subdivision de Seine-et-Marne, en rempl. du général Dubos, décédé.

M. de Nansouty, nouvellement nommé au commandement de la subdivision de Maine-et-Loire, en rempl. du général de Chanaleilles.

M. Garnier, commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée, au commandement de la 2e brigade de la 1re division d'infanterie de la garde impériale, en rempl. du général Rose, promu général de division.

M. Cambriels, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales, au commandement de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée, en rempl. du général Garnier.

M. de la Bastide, nouvellement nommé, au commandement de la subdivision des Pyrénées-Orientales, en rempl. du général Cambriels.

M. Capriol de Péchassant, commandant la subdivision du Tarn, au commandement de la subdivision de l'Hérault, en rempl. du général Levassor-Sorval, promu général de division.

ÉTAT-MAJOR.

M. Grangez du Rouet, lieutenant-colonel, chef d'état-major des troupes stationnées dans les Etats-Romains, est nommé chef d'état-major de la 9e division militaire, en rempl. du colonel Camô, admis dans l'état-major des places.

M. Acariès, capitaine d'état-major de 2e classe, aide de camp du général Charden de Chaumont, est nommé aide de camp du général Maissiat, commandant la 10e division militaire.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 10 février 1869 :

N. Augier, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Paris, est désigné pour être employé à la division d'Alger.

M. François, adjoint de 2e classe à Rennes, est désigné pour être employé dans la division d'Oran.

M. Allaire, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour être employé à la 3e division.

M. Bresson, nouvellement nommé adjoint de 2e classe est désigné pour être employé à la 16e division.

M. Deprez, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour être employé à Paris.

Par décision ministérielle du 2 mars 1869 :

MM. Caillé et Enjalbert, nouvellement nommés adjoints de 2e classe à l'intendance militaire, sont placés provisoirement à Paris.

M. Schérer, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour être employé à Toulouse.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 27 février dernier, ont été nommés au commandement des bataillons formant corps désignés ci-après, les officiers supérieurs d'infanterie dont les noms suivent :

9e bataillon de chasseurs à pied.

M. Mathelin, chef de bataillon au 26e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Verdeil, promu lieutenant-colonel.

13e bataillon de chasseurs à pied.

M. Le Cacher de Bonneville, chef de bataillon au 33e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Begloy de Kœnigsegg, promu lieutenant-colonel.

20e bataillon de chasseurs à pied.

M. De Labarrière, chef de bataillon au 30e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Gautrelet, promu lieutenant-colonel.

2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Feytant, chef de bataillon au 30e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Hubert de la Hayrie, promu lieutenant-colonel.

3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Roussel, chef de bataillon au 38e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Meuziau, promu lieutenant-colonel.

OFFICIERS DE SANTÉ MILITAIRE.

M. Collin, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Marseille, passe à l'hôpital militaire de Thionville.

M. Lemardeley, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Thionville, passe à l'hôpital militaire de Marseille.

Formation des régiments du Train des Equipages militaires.

Un décret du 16 février 1869 a organisé le 3e régiment du Train des équipages militaires ; les 1er et 2e régiments de la même arme l'ont été par décret du 1er mars courant. Nous donnons ci-après la composition de ces trois régiments, en faisant observer que les 8 compagnies de l'ex-1er escadron stationnées dans la division de Constantine ne seront incorporées au 1er régiment que le 1er avril prochain. Le surplus de ce régiment est affecté à l'intérieur et son dépôt est placé à Vernon.

Le deuxième régiment occupera les provinces d'Alger et d'Oran avec son dépôt à Alger.

Le troisième régiment est placé à l'intérieur et son dépôt à Châteauroux.

1er Régiment.	2e Régiment.	3e Régiment.
	Colonel.	
Huguenoy.	»	»
	Lieutenant-colonel.	
»	Donius.	Daguot.
	Chefs-d'escadron.	
Anglada.	Torracinta.	Lande.
	Major.	
Giblat.	Fuinel.	Biéront.
	Capitaine instructeur.	
Chévillot.	Moreigne.	Dru.
	Capitaine adjudant-major.	
Martin.	Chaussade.	Lelong.
	Capitaine-trésorier.	
Pautet.	Maneour.	Parizot.
	Capitaine d'habillement.	
Métivier.	Nicolle.	Héronart.
	Sous-lieutenant adjoint au trésorier.	
Lengrand.	Cibois.	Vailhé.
	Sous-lieutenant officier d'armement.	
Lafourcade.	Papin.	Dupuis.
	Capitaines.	
Marganlin.	Mestre.	Béjot.
Marsaint.	Artopœus.	Chapuis.
Patureau.	Noyon.	Maury.
Imbort.	Bugros de la Chaltière.	Tiercelin.
De Lanthier d'Anbeuas.	Ondin.	Debayne.
Bardes.	Huet	Landais.
Clause.	Landre.	Castaing.
Trauchier.	Bonnet.	Beaugillot.
Strauch.	Guémard.	Chantereau.
Galabert.	Valtée.	Lespinois.
Girard.	Lallement.	Maytie.
Sapet.	Espira.	Andrès.
Verdier.	Oury.	Féry.
Joanabat.	Combalot.	Leroy.
Barrère.	Rasigade.	Grospierre.
Jenat.	Delval.	Dory.
	Lieutenants.	
Grandjean.	Dumail.	Marié.
Jayet.	Lacombe.	Rigollot.
Caillot.	Marchaud.	Casse.
Gesseaume.	Dubois.	Rousse.
Barbé.	Lombardi.	Guimberteau.
Pochon.	Mancho.	Duclos.
Hallouin.	Clapier.	Tronette.
Lavergne.	Haspinot.	Fremery.
Marty.	Semidéi.	Martel.
Pesez.	Philippe.	Etiévant.
Dulcy.	Giliot.	Destréo.
Bouchy.	Strauch.	Commoy.
Pellegrin.	Truy.	Gégaut.
Masson.	Charet.	Casaurang.
De Bonnefons de Causinel.	Roux.	Bernot.
Clavé.	Flament.	Poulain.
Jacob.	Bégat.	Darvand.
Pénrron.	Giafféri.	Bovier Lapierre.
Calvignac.	Rocheray.	Lasseran.
Gibiat.	Diani.	Laurent.
	Lieutenants.	
Joisseaux.	Pellotier.	De Boissel Glassac.
»	Michard.	»
»	Rofouvelet.	»
»	Lassalle.	»
1er régiment.	2e régiment.	3e régiment.
	Sous-lieutenants.	
Delatte.	Torracinta.	Maurre.
Rieaud	Cambillet.	Laton.
Bourgeois.	Chardeau.	Didier.
Dampierre.	Prévôt.	Juge.
Batut.	Plisson.	Donnadieu.
Goupil.	Masson.	Toussaint.
Joannes.	Lecointe.	Ballté.
Bruguière du Cayla.	Didier Joan.	Malerbaud.
Dodo.	Pelletier.	Guillot.
Stéfani.	Moriot.	De Perry.
Aschbacher.	Rochu.	Malard.
Kister.	Remy.	Baramde.
Souvay.	Domins	Sourisseau.
Dieudonné.	Taury.	Reboul.
Toussaint.	Rousselle.	Parisel.
Lebreton.	Antoine.	Cuisinier.
Dennemont.	Vaillandet.	Dormeyer
Charonnet.	Collot.	Raphanel.
Lecuru.	Hérault.	Rey.
Lafond.	Siffert.	Schemel.
Dupont.	Menu.	Laroche.
Durand.	Epondry.	Destibeaux.
Collin.	Vincent.	Bras.
Berger.	Gérard.	Sorbets.
Vila.	»	Kornprobst.
Vannier.	»	Koebler.
Prunget.	»	Boyer.

Camp de Châlons

Le camp de Châlons, sous le commandement en chef de S. Exc. le maréchal Bazaine, sera composé, en 1869, de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie.

Nous donnons ci-après la composition de ces divisions :

INFANTERIE.

1re division.

1re brigade. 17e bataillon de chasseurs à pied 9e et 12e de ligne,

2e brigade. 44e et 45e de ligne.

2e division.

1re brigade. 11e bataillon de chasseurs à pied, 28e et 43e de ligne.

2e brigade. 66e et 100e de ligne.

3e division.

1re brigade. 20e bataillon de chasseurs à pied, ~~19e~~ 15 et ~~[illegible]~~ de ligne. ([illegible])

2e brigade. 14e et 25e de ligne.

Division de cavalerie.

1re brigade. 1er lanciers, 1er dragons.

2e brigade. 4e et 6e cuirassiers.

3e brigade. 5e hussards, 2e lanciers, 5e dragons.

GENDARMERIE.

M. le Ministre de la guerre a décidé, sous la date du [illegible] février 1869, que la brigade à cheval d'Avrillé (Vendée) sera transférée aux Moutiers-les-Maux-Faits ; celle à pied des Moutiers à Talmont, et celle à cheval d'Aiguillon-sur-Vie à Saint Gilles-sur-Vie.

Sur la proposition de S. Exc. M. le maréchal Ministre de la guerre, 827 condamnés ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur.

490 de ces hommes ont obtenu la remise du restant de leur peine, et les 337 autres détenus, une réduction sur la durée de leur condamnation.

Le *Moniteur de l'Algérie* nous apporte les derniers détails sur la triste campagne tentée contre nos tribus par les dissidents attachés à la fortune de Si-Lala et de Si-Kaddour-ben-Hamza. Pendant que les goums de Sebdou marchaient vers le sud-ouest pour appuyer le mouvement de Si-Sliman, à la poursuite de Si-Lala, des tribus berbères du Maroc sont venues razer leurs bagages, qu'ils avaient laissés en arrière. Nos goums fidèles se sont vengés de cet acte d'hostilité, en enlevant à leur nouvel ennemi plusieurs chevaux, 2,400 moutons et 420 chameaux, dont 175 chargés.

Ce coup de main termine la série des opérations entreprises contre les dissidents, et qui ont été si désastreuses pour eux.

Afin de prévenir tout retour offensif, dit le *Moniteur de l'Algérie*, dans le cas peu probable où l'ennemi serait en état d'en tenter un, et afin de rassurer complétement les tribus nomades, nos colonnes du sud conservent leurs positions avancées. Celle de Tiaret se porte dans le Djebel-Amour, avec mission d'y rétablir l'ordre, troublé par les agressions des insoumis, et de faire une enquête sur les intrigues qui ont ouvert à l'ennemi l'accès de ce pâté montagneux, où il n'aurait jamais pu pénétrer, s'il n'y avait eu des intelligences.

ERRATA.

Quelques erreurs et omissions se sont glissées dans notre dernier numéro (nominations et promotions).

1re page, 1re colonne, on n'a pas indiqué que M. Santereau, nommé colonel, était désigné pour le 31e *de ligne*.

Immédiatement après la nomination de M. le colonel Santereau, au lieu de 28e *régiment* d'infanterie de ligne, lisez 38e *régiment*.

Même page, 3e colonne, après les deux premières nominations, ajouter les mots :

A cinq emplois de major.

Même colonne (cavalerie), avant la nomination de M. de Sonis au grade de colonel, ajouter : *6e de chasseurs.*

2e page, 1re colonne, 74e de ligne, au lieu de M. de Chamirro, lisez *de Chamisso.*

Une famille militaire de Bretagne qui a donné déjà un grand nombre d'hommes distingués à notre armée, celle du général de Courson de la Villeneuve, vient d'être frappée dans ses affections. La mère du général, chef d'état-major du 1er corps d'armée, s'est éteinte à un âge avancé, dans les bras de ses enfants. Elle était veuve d'un officier supérieur de la garde. Outre les deux généraux de Courson, outre le colonel du même nom, mort à Rome, il y a quelques années, ce beau nom militaire est aujourd'hui porté avec distinction par plusieurs jeunes officiers de mérite appartenant à cette famille.

Les cafés militaires de Paris.

V

Deux cafés sont aujourd'hui en possession de la clientelle militaire dans Paris : le café du Helder, sur le boulevard des Italiens, et le café-estaminet Hollandais, dans la galerie Montpensier, au Palais-Royal.

Le nom de *Helder*, que le café situé boulevard des Italiens a pris de la rue qui lui fait face, est, du reste, un nom tout militaire, car il rappelle le souvenir d'une victoire remportée par les armées françaises.

Le 26 août 1799, 20,000 Anglais débarqués devant la ville de Helder, en Hollande, pour nous enlever cette place, furent battus et contraints de regagner leurs vaisseaux. Comme on terminait, à cette époque, le prolongement de l'impasse Taitbout pour en faire une rue, la municipalité parisienne décida, dans sa séance du 12 brumaire, an VIII (3 novembre 1799), que cette nouvelle voie serait appelée rue du *Helder*.

L'origine du café du Helder ne remonte, croyons-nous, qu'à la fin du règne de Louis-Philippe ; mais, depuis cette époque, cet établissement est surtout fréquenté par le monde militaire. Non-seulement on y rencontre des officiers en garnison à Paris et dont les corps occupent les alentours des boulevards, mais aussi des officiers de toutes les garnisons de la France ou de l'Algérie, qui viennent en congé dans la capitale ou s'y trouvent de passage.

Le *Helder* est donc un lieu de rendez-vous, une sorte de cercle militaire ayant deux clientelles distinctes pour ainsi dire, la *permanente*, la *passagère*.

La clientelle permanente, outre les militaires à poste fixe à Paris, est formée aussi d'un certain nombre d'anciens officiers en retraite qui, semblables au cheval d'escadron hennissant lorsqu'il entend la trompette, cherchent à prolonger, par les souvenirs du temps passé, la vie militaire à laquelle ils se rattachent par tous les moyens. Cette clientelle compte aussi beaucoup d'amis et de connaissances des habitués militaires.

La clientelle de passage se compose des officiers qui traversent Paris dans un but quelconque. La certitude qu'ils ont de trouver là, principalement avant le repas du soir, une foule de camarades, les engage à venir prendre place, dans l'intérieur du café, pendant la saison des froids ; à l'extérieur, autour des petites tables rangées sur le boulevard, quand reviennent les beaux jours, quand le blond Phœbus fait sentir la douce influence de ses rayons aux promeneurs, quand les voitures découvertes se rendent au bois avec leurs élégantes, femmes du monde ou du demi-monde.

Rien de curieux comme ce café au moment où l'on s'y rend pour prendre *le helder*. C'est ce que les officiers et les habitués appellent *prendre l'absinthe*. Au moment du *helder*, l'établissement offre plus d'une observation.

— Tiens, n'est-ce pas un tel que je vois là-bas !

— Mais non, tu sais bien qu'il a été tué au Mamelon-Vert.

— Laisse donc, je l'ai revu en Italie, à l'hôpital de Brescia, après Solferino.

A ce moment, l'officier sur lequel les deux amis ont les yeux fixés se lève et vient se jeter dans les bras de trois ou quatre camarades.

— Ce brave Léon ! Ce cher commandant ! — Eh bien ! quand passes-tu lieutenant-colonel ?

Un grand monsieur, aux moustaches tombantes, entre dans le café ; il porte à la boutonnière la rosette d'officier, et sur la joue une magnifique balafre.

Aussitôt un jeune homme se lève, et offrant sa chaise au nouveau venu :

— Mon colonel, voulez-vous me permettre ?...

— Ne vous dérangez donc pas. Au fait, volontiers, j'accepte une petite place auprès de vous, messieurs.

— Certainement, mon colonel... J'ai vu aujourd'hui le général un tel, ami de ma famille ; il m'a assuré que vous étiez sur la liste des nouveaux promus

— Garçon, s'écrie-t-on d'un autre côté, garçon, donnez-nous l'*Annuaire*.

Puis lorsque le garçon, personnage très au courant et connaissant son monde, s'est approché pour apporter le *Bréviaire* de l'armée :

— Dites donc, mon ami, est-ce que ce n'est pas le colonel X..., ?

— Oui, mon capitaine.

— Savez-vous s'il sera compris dans la promotion qu'on attend ?

— Oh ! non, mon capitaine. Il y a déjà trois colonels d'infanterie avant lui ; il doit en passer deux de l'état-major, et deux de cavalerie, avec un de l'artillerie et un du génie ; la promotion sera sûrement complète.

— Le *Moniteur de l'Armée* ?

— Voilà, mon commandant.

— La nouvelle promotion s'y trouve-t-elle ?

— Oui, mon commandant, le journal a devancé son numéro de deux jours

Nous n'en finirions pas, si nous voulions nous faire le chroniqueur de toutes les conversations qui s'échangent, d'une table à l'autre, entre camarades, entre officiers de tous les grades ; ce que l'on y voit toujours régner, par exemple, c'est la franchise et la bonne amitié.

Et quand un régiment vient à traverser le boulevard :

— Ah ! c'est le 1er de grenadiers ; c'est le 3e de voltigeurs ; c'est le 18e bataillon de chasseurs.

— Tiens, voici un tel : — Bonjour, vieux. — D'où venez-vous donc, comme ça ?

— Du tir à la cible à Vincennes, — ou de la promenade de brigade.

— Veux-tu un verre de madère ?

— Veux-tu un *helder* ?

— Impossible, mon cher, tu le sais mieux que personne, le colonel n'aime pas qu'on s'arrête.

— Allons, adieu, viens donc dîner un de ces jours avec nous, à la *mess*.

— Je te le promets.

Il y a une certaine époque de l'année où le café du Helder est encore plus curieux à étudier, car alors il est encombré de consommateurs qui ne s'y rendent pas seulement pour l'unique plaisir d'y prendre le vermouth ou l'absinthe. C'est au moment où la haute commission des maréchaux et les comités d'armes établissent, pour l'année nouvelle qui approche, les tableaux d'avancement au choix aux grades d'officiers supérieurs.

— Un tel est-il maintenu ?

— Non, je viens de le rencontrer, il a échoué de deux rangs.

— Un tel a le numéro dix.

— Il a de la chance, dites donc ?

— Et ce pauvre Z... qui n'y est pas.

— Qu'est-ce qui veut voir le tableau des capitaines ?

— Moi, moi, moi. Voulez-vous permettre ?

Un groupe se forme, et on lit tout haut les noms des heureux.

— Je croyais bien que Z... serait porté.

— Mais il est proposé ?

— Non pas.

— Je te parie que si.

— Je te parie que non. Un madère ?

— J'en suis, j'en suis.

— Soit, accepté, un madère.

Un personnage bien connu des habitués est appelé.

— Z... est-il sur le tableau ?

— Non, capitaine.

— Tu vois bien. J'ai gagné. Tu as perdu une bouteille de madère, et du sec et du bon, aux frais du lieutenant Paul.

— Mais il est porté pour major.

— Donc j'ai gagné.

— Messieurs, grande nouvelle ! le colonel est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Tant pis, c'est un brave homme, je le regrette.

— Et un rude soldat, ajoute un autre; vous souvenez-vous de l'assaut de Malakoff ?

— Et à Cavriana ?

— Dites donc, si nous lui faisions une petite ovation pour nos adieux ?

— Tu as là une bonne idée.

— Et par qui est-il remplacé ?

— On ne sait pas; on pense que ce sera par le lieutenant-colonel X..., de la garde.

— Tant mieux, je l'ai connu au Mexique; il n'est pas toujours commode, mais juste, et aimant ses soldats; et puis il est bien pour les bons officiers.

— La liste des généraux, messieurs : qui veut écouter ? crie en entrant un grand beau garçon, à l'œil vif et intelligent, les moustaches retroussées en croc.

— Lisez, lisez tout haut.

— On n'entend pas.

Le nouveau venu fait tout son possible pour se faire entendre de ses camarades, et lit la liste.

La lecture terminée, les conversations s'établissent et les commentaires vont leur train.

Félix Reynier.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE

VIII

Le Duel

Le sergent Morcreau avala d'un trait le contenu de son verre, et répondant à ce que lui disait Brutus que le nouveau capitaine pouvait être tué la première occasion :

— Pardieu, et nous aussi, dit-il. Est-ce que nous ne sommes pas de chair et d'os comme lui, et aussi des francs républicains, des ennemis des tyrans.

— Mais enfin où veux-tu en venir ?

— J'en veux venir que j'étais sergent, tandis que le Breton n'était qu'un méchant conscrit arrivé de la veille ! qu'il est notre capitaine et que je suis encore simple sergent. Or, ça ne se passera pas ainsi ça, ça ne peut pas se passer de cette façon.

— Et que prétends-tu faire ?

— J'ai mon projet. Tu m'aideras.

— Cela dépend. Nous verrons.

— Tu m'aideras, Brutus, parce que tu es comme moi un vrai sans-culottes, un ennemi des aristocrates.

— Je ne vois pas, mon camarade, ce que les aristocrates ont à faire dans tout cela

— Je te le dirai plus tard.

— Pourquoi pas tout de suite ?

Le sergent Morcreau jeta un coup d'œil du côté de la cantinière qui comprit la pensée du sergent.

— Si je vous dérange, reprit celle-ci, je me retire. Elle mourait d'envie de rester et d'écouter.

— Je ne dis pas cela, citoyenne ..

— Oh ! tu peux parler devant elle, dit Brutus, j'en réponds comme de toi et de moi.

— Au fait, ce que je vais vous apprendre à tous deux ne peut que vous faire plaisir, vous êtes comme moi dévoués à la république une et indivisible.

— A la vie et à la mort, dit Brutus.

La jeune femme fit un signe affirmatif sans lever le nez de l'ouvrage qu'elle avait pris plutôt pour se donner une contenance que pour travailler.

— Très-bien. Il faut donc que vous sachiez, citoyen et citoyenne Brutus, que le Breton bretonnant de la vieille Bretagne, qui se fait appeler Pierre Ormech, n'est pas plus Pierre Ormech que moi.

— Comment ! s'écria la cantinière levant brusquement la tête, tandis que Brutus regardait son camarade Morcreau d'un air assez indifférent.

— Le citoyen qui a pris ce nom est bien Breton, en ce sens qu'il a habité, à plusieurs reprises, le pays, ajouta le sergent ; mais il ne se nomme pas Ormech. Je connais, moi, Pierre Ormech, et je le connais aussi lui. Le vrai est un paysan des environs de Carhaix, près les montagnes Noires, fiancé à la jolie fille d'un fermier des environs, non loin de Faou.

— Eh bien, dit Brutus, et l'autre, le nouveau capitaine, le faux Ormech ?

— Lui ! c'est un gueux d'aristocrate, un scélérat de Vendéen, un misérable satellite des tyrans, échappé aux colonnes de nos braves mayençais, un des chefs des blancs qui ont été écrasés à Savenay, et qui vient ici probablement pour déserter à la première occasion, nous trahir, et se jeter dans l'infâme légion de la Châtre; mais je veille au grain.

— Quelle diable d'histoire nous contes-tu là, mon brave Morcreau ?

— Une histoire vraie dont je suis sûr, car je l'ai parfaitement reconnu lui, le faux citoyen Ormech.

— Quel est-il donc, puisque tu le connais si bien ?

— Le ci-devant marquis Gontran de Tourmil.

Le nom de Pierre Ormech, révélé par le sergent Morcreau n'avait produit aucun effet sur Brutus, car il ne connaissait pas le paysan breton, mais il n'en fut pas de même du nom de Gontran. La cantinière et lui, en l'entendant prononcer, ne furent maîtres ni l'un ni l'autre d'un premier mouvement.

— Tiens, dit Morcreau, vous connaissez donc l'ex-marquis tous les deux ?

— Oui, se hâta de répondre Brutus, j'ai combattu contre les chouans de la Loire, et, à Ancenis, j'ai failli être tué par cet ex-noble.

— Alors tu le détestes comme moi ?

— Je le déteste encore plus que toi.

— Et tu m'aideras ?

— A quoi faire ?

— Pardieu, à le faire reconnaître, arrêter, juger et fusiller.

— Volontiers, oh ! son procès ne sera pas long.

— Viens, alors, ne perdons pas de temps, allons trouver le représentant du peuple et lui faire notre rapport.

— Soit ; mais tu es bien sûr que c'est lui ?

— Je suis de Quimper où il venait chaque jour pour voir une citoyenne qu'il voulait épouser..... Quant à celle-là, j'espère bien qu'on lui a fait son affaire ; à l'heure qu'il est, elle est sans doute allée rejoindre ses nobles gueux d'ancêtres avec le diable.

La jeune femme, qui assistait à cette scène, était blême et tremblait de tous ses membres.

Morcreau ne s'en aperçut pas. Brutus s'approcha d'elle comme pour l'embrasser et lui dit un mot à l'oreille.

— A la bonne heure, voilà comment j'aime à voir un mari et une femme. Viens-tu ?

— Me voilà... Vive la République une et indivisible ! Ils sortirent ensemble, bras dessus, bras dessous.

— Morcreau, dit Brutus à son collègue, dès qu'ils furent hors de la cantine, avant de dénoncer l'ex-marquis, il faut que tu me rendes un service.

— Parle, je suis à toi comme un frère, comme un vrai sans-culotte.

— Je me bats tout à l'heure avec un de nos camarades de la demi-brigade qui m'a insulté.

— Tiens, tu ne m'avais pas dit cela.

— J'allais te le raconter lorsque tu nous a parlé du marquis.

— As-tu besoin que je te serve de témoins ?

— Précisément. Voici l'heure. Veux-tu m'accompagner derrière le bastion du Nord, tu sais, au fond du fossé de la cunette, près de la Caponnière qui fait communiquer l'enceinte continue avec la demi-lune ?

— Très-bien, très-bien... Ah ! oui, l'endroit est admirablement choisi... Jamais personne, pas de sentinelles... Parfait... Et avec qui te bats-tu ?

— Tu vas le savoir; l'heure du rendez-vous approche... marchons.

— Marchons, reprit Morcreau... Eh ! dis-donc, Brutus, ajouta le sergent après un instant de silence, n'y aurait-il pas moyen d'arranger l'affaire ?

— C'est impossible. Il faut qu'un de nous deux reste sur le terrain et pour toujours.

— Alors la chose est grave ?

— Tout ce qu'il y a de plus grave.

— Tant pis. Oh ! si j'étais à ta place, je ne craindrais rien. Je suis solide au poste, moi. Tout le monde sait que je manie le sabre un peu proprement.

— Le prévôt du bataillon prétend que tu es son meilleur élève.

— C'est la vérité; mais toi ?

— Que veux-tu, je ferai pour le mieux, tout le monde n'est pas de ta force.

En causant ainsi, les deux sergents parvinrent sur le talus du bastion. Ils descendirent dans le fossé et ne tardèrent pas à se trouver entre la première enceinte et la demi-lune, parfaitement défilée des remparts et des ouvrages extérieurs de la place.

— Ah ! nous voici arrivés, dit Brutus en s'arrêtant.

— Je ne vois personne. Où sont donc les autres ?

— Nous n'en avons nul besoin.

— Comment cela !... Pour se battre avec quelqu'un, il faut être deux !

— Eh bien, ne sommes-nous pas deux ?

Morcreau se mit à rire

— Ne ris pas, Morcreau, c'est avec toi que je me bats.

— Quelle est cette plaisanterie ? reprend le sans-culotte Morcreau qui ne jouissait pas dans la demi-brigade d'un grand renom de bravoure.

— Je te dis et je te répète que c'est avec toi que je me bats; je te dis et je te répète qu'un de nous deux doit rester sur le terrain.

— Ah ! çà, mon cher Brutus, reprit Morcreau, pâlissant devant le regard fixe et sévère de son collègue, à qui diable en as-tu !... Deviens-tu fou ?... Que t'ai-je fait ?.. T'ai-je insulté ?

— Toi !... oh ! tu en es bien incapable.

— Alors, pourquoi !... Allons, allons, c'est une plaisanterie, quelque gageure avec les camarades.

— C'est tout simplement ta vie qu'il me faut ou la mienne que je te donnerai... En garde !

En parlant ainsi, Brutus mit habit bas, retroussa ses manches, et tira son sabre du fourreau.

— Mais nous ne pouvons nous battre sans témoins, dit alors Morcreau plus mort que vif, se raccrochant à toutes les branches pour éviter le duel, car il avait aussi peu de cœur qu'il avait, disait-on, d'habileté dans le maniement des armes.

— Nous aurons pour témoins le ciel et ces remparts.

— Encore faut-il que je sache...

— Ah ! ça, c'est vrai, tu es dans ton droit... Eh bien, je veux te tuer pour t'empêcher de dénoncer le marquis Gontran de Tourmil, dont tu ferais lâchement tomber la tête sur l'échafaud, si je te laissais sur cette terre. Or, comme je dois la vie, moi, à ce brave jeune homme, le plus noble cœur que je connaisse, je ne veux pas que tu attentes à ses jours.

— Mais, s'il en est ainsi, se hâta d'interrompre le sergent Morcreau, du moment où il est ton ami, c'est bien différent ; il me devient cher et...

— Et, dès que tu ne seras plus sous ma coupe, tu iras le dénoncer et moi avec lui, je te connais. Allons, allons, assez causé... En garde, ou je te pourfends... Je te préviens que je n'attends pas davantage.

Brutus avait mis le sabre au poing, et il menaçait déjà son adversaire, qui, d'un œil inquiet, regardait à droite et à gauche, s'il ne voyait pas quelqu'un ou s'il ne lui serait pas possible de s'échapper. Mais Brutus, calme, froid, résolu, ne le perdait pas de vue. En atteignant le fond du fossé, il avait eu soin d'acculer Morcreau à la double caponnière, de façon à ce qu'il ne pût ni rompre ni se sauver.

Dupuis, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. Trog, capitaine au régiment étranger, demande à permuter avec un capitaine en garnison à Paris, Strasbourg ou Belfort. — On aura droit aux indemnités.
S'adresser à lui-même, à Mascara. (27)

— Le sous-lieutenant Leconte, du 3e de dragons (promotion du 14 août 1867), demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cavalerie, de préférence en Algérie. (28)

Le 9e de cuirassiers demande un bon ouvrier sellier. L'emploi de brigadier lui est réservé.
S'adresser au colonel, au Mans (Sarthe).

Le Gérant : Ch. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

2f 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontboulliaut**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

PRODUITS ALIMENTAIRES

DES

USINES CHOLLET ET Cie

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

ENTREPOT CENTRAL : Rue des Petites-Écuries, 28, — Paris

MÉLANGE DE TROUPES

Composé de Choux, Pommes de terre, Carottes, Poireaux, Oignons, Céleri, etc., etc.

Prix de la grande tablette : QUATRE FRANCS.

Equivalant à 30 kilogrammes de légumes frais épluchés

Le quart d'une tablette, soit une dépense d'un franc, suffit pour donner au bouillon d'une compagnie le goût et l'arome du légume frais. Il reste alors à l'ordinaire, pour augmenter le volume de la soupe, 1 fr. ou 1 fr. 50 à dépenser en fèves, haricots, riz, pommes de terre fraîches ou pain. Lorsque le mélange est employé seul, la ration doit être de 25 grammes.

MODE DE PRÉPARATION.—Une heure avant de servir la soupe, et quand la viande est retirée de la marmite, il suffit de faire tremper dans un vase, à part et avec du bouillon chaud, la quantité de mélange qu'on veut employer (environ 10 litres par kil. de mélange).

Après 30 minutes de réhumectation, on verse le tout dans la marmite et on laisse cuire encore 30 minutes.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa composition *exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1793. En 1850, *il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER DE PARIS. Une Parcelle N° 12

MALADIES contagieuses, vices du sang. **DARTRES**

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *Biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale du résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, n° 12.— Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.

On ne reçoit pas de timbres-poste.

—

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonnes

la petite ligne	» 50 (La ligne)
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE,

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés 16, rue Neuve des Petits-Champs

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

UNIFORMES. — A LA VILLE D'ALGER

Armes blanches **BADET**, TAILLEUR-BRODEUR Coiffures

11, *rue Neuve-des-Petits-Champs, au deuxième*, 11.

FOURNISSEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Maison spéciale pour l'habillement et l'équipement de MM. les Officiers de tous grades de l'armée et des corps administratifs.—**Fabrique d'Epaulettes et Broderies** pour uniformes.— Les marchandises sont de 1re qualité et les dorures au 1er titre.—Prix sans concurrence.—10 0/0 d'escompte au comptant. — Achat de vieilles dorures.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON.—Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

FABRIQUE SPÉCIALE DE RUBANS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MÉDAILLES DE

CHINE, ITALIE, CRIMÉE, BALTIQUE ET MEXIQUE

J.-B. NEYRET, à Saint-Etienne (Loire). Dépôt à Paris, 30, rue Rambuteau.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 151.—Diners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 110.—Prix du flacon, 3 fr.

IRRIGATEUR à l'abeille, véritable système du docteur EGUISIER, en laine rouge, boîte façon acajou, n° 1, 15 fr.; 2, 16; 3, 20

URINAUX de jour et de nuit **SPÉCIAUX** pour chemin de fer **POIRES**

et tous instruments de chirurgie en **CAOUTCHOUC, SONDES, BOUGIES**

tous instruments de chirurgie en gomme. — LEPLANQUAIS, 15, r. Rivoli.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances.— 15 années de succès attestent son efficacité — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand poste. (*Aff.*).

PLUS DE COPAHU ni cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prenez l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides.—*Consultations* au 1er, et correspond. Envois en rembourse. DÉPURATIF du *sang, dartres, virus*. Flacon, 5 f. Bien d'écrire sa maladie

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — **Parfum délicieux.**

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 24, rue d'Enghien, à PARIS

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris

Succursale à Lyon et à Besançon

PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours

Des Maladies contagieuses

Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr. Ph. VAUCANSON, r. Vertbois, 43, Paris.

Plus de CHEVEUX couronnés Guéris prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50 Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

PIERRE DIVINE, 4 fr Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 45 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôt dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 55. — 9—11 MARS 1869.

AVIS.

La plus grande partie des nominations et promotions faites par l'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. le Prince Impérial, nous ayant été communiquées, nous nous empressons d'en donner connaissance à nos abonnés en devançant de deux jours le numéro qui devait paraître le 11 de ce mois.

Paris, 8 *mars* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret du 27 février 1869, ont été nommés dans la gendarmerie :

A treize emplois de capitaine (partie active).

Armée (4e tour), M. Ledru, capitaine au 6e régiment de dragons, en rempl. de M. Malraisont, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Basset, lieutenant dans la garde de Paris (infanterie), en rempl. de M. Mazion, passé dans les vétérans.

Choix (2e tour), M. Queyrel, lieutenant dans la compagnie des Basses-Alpes, en rempl. de M. Defaysse, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Pougnet, lieutenant dans la compagnie de la Loire, en rempl. de M. Poirot de Valcourt, admis a la retraite.

Armée (4e tour), M. De Trévelec, capitaine au 1er régiment de chasseurs, en rempl. de M. Séguy, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Decrept, lieutenant-trésorier de la compagnie de l'Aisne, en rempl. de M. Gonnet, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Mougeot, lieutenant dans la compagnie de la Seine-Inférieure, en rempl. de M. Bangey, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Kirmann, lieutenant dans la 2e compagnie de la légion d'Afrique, en rempl. de M. d'Orsanne, nommé chef d'escadron.

Armée (4e tour), à défaut de capitaine de cavalerie, M. Caltory, capitaine de gendarmerie en non-activité, en rempl. de M. de Gérus de Laborie, nommé chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Doutreleau, lieutenant dans la compagnie de la Vienne, en rempl. de M. Dalpuget, nommé chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Lesourre, lieutenant dans la garde de Paris (infanterie), en rempl. de M. Lombart-Marlet, nommé chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Calmel, lieutenant-trésorier de la compagnie de Tarn-et-Garonne, en rempl. de M. Vogelin, nommé chef d'escadron.

Armée (4e tour), à défaut de capitaine de cavalerie, M. Le Bas, lieutenant dans la compagnie des Deux-Sèvres, en rempl. de M. Richon, nommé chef d'escadron.

A cinq emplois de lieutenant et à quatre de sous-lieutenant (partie active).

Armée (2e tour), M. Bertrand, lieutenant au 8e régiment de hussards, en remplacement de M. Tore, démissionnaire.

Sous-officiers (1er tour), M. Sicardet, maréchal des logis dans la garde de Paris, en remplacement de M. Basset, nommé capitaine.

Armée (2e tour), M. Gustin, lieutenant à l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, en remplacement de M. Pougnet, nommé capitaine.

Sous-officiers (1er tour), M. Trochu, adjudant sous-officier de la 6e légion, en remplacement de M. Kirmann, nommé capitaine.

Armée (2e tour), M. Viénet, lieutenant au 23e d'infanterie, en rempl. de M. Doutreleau, nommé capitaine.

Sous-officiers (1er tour), M. Bontaric, adjudant sous-officier de la 15e légion, en rempl. de M. Queyrel, nommé capitaine.

Armée (2e tour), M. Martin, lieutenant au 79e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Mongeot, nommé capitaine.

Sous-officiers (1er tour), M. Ostertag, maréchal des logis chef de la compagnie de la Manche, en rempl. de M. Lesourre, nommé capitaine.

Armée (2e tour), M. Torné, lieutenant au 43e d'infanterie, en rempl. de M. Le Bas, nommé capitaine.

A un emploi de lieutenant et à un de sous-lieutenant trésorier.

Armée (2e tour), M. Valantin, lieutenant au 42e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Decrept, nommé capitaine.

Sous-officiers (1er tour), M. Ponpart, maréchal des logis adjoint au trésorier de la compagnie d'Ille-et-Vilaine, en rempl. de M. Calmel, nommé capitaine.

INFANTERIE.

Par décret impérial du 6 mars 1869 ont été nommés dans les régiments d'infanterie désignés ci-après les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A cinq emplois de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

65e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Devillard, adjudant au corps, en rempl. de M. Bandrier, décédé.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Marc, sergent au corps, en rempl. de M. Laramée, nommé lieutenant

77e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Jaunsaud, sergent-major, en rempl. de M. Attrival, nommé lieutenant.

86e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Michaud-Gros-Benott, sergent au corps, en rempl. de M. Fargeas, nommé lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Soulies, adjudant au corps, en rempl. de M. Mazué, nommé lieutenant.

A cent trente-deux emplois de capitaine.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Bonifas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Genier, nommé chef de bataillon.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Vannetelle, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lebrun de Rabot, nommé chef de bataillon.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Bouchard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Grenon, nommé adjudant-major.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Prax, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rincheval, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Cany, lieutenant au corps, en rempl. de M. Daguerre-Dospital, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Kieffer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonneval, nommé adjudant-major.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Hennequin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ballon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Beylot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ledemé, nommé adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Padovani, lieutenant au corps, en rempl. de M. Boyard de Lamotte, nommé adjudant-major.

3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Gibert, lieutenant au corps, en rempl. de M. Weiter, mis hors cadre.

Ancienneté (1er tour), M. Valet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vignau, nommé capitaine d'habillement.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Maulbon, lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Récopé, nommé chef de bataillon.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Hasweire, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bailly, nommé chef de bataillon.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Boushiol, lieutenant au corps, en rempl. de M. Manroumecq, retraité.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Saran, lieutenant au corps, en rempl. de M. Laudier, retraité.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Ducoulombier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Broutin, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Legros, lieutenant au corps, en rempl. de M. Laforest, mis hors cadre.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Montignault, lieutenant au corps, en rempl. de M. Michel, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Phelippes, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delamard, retraité.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Delamare, lieutenant au corps, en rempl. de M. Leblanc, retraité.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Didier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Deprez, passé dans l'intendance militaire.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Cornulier Lucinière, lieutenant au corps, en rempl. de M. Janicot, retraité.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Mathy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mairet, passé dans l'état-major des places.

Ancienneté (1er tour), M. Millet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Duroy, mis en non-activité.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt, choix (2e tour), M. de Parseval, lieutenant au corps, en rempl. de M. Carrère-Goueiltaplàa, retraité.

Dépôt, ancienneté (3e tour), M. Barret, lieutenant au corps, en rempl. de M. Thomas, mis en non-activité.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Moriot de Wengi, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Laroque, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Vallet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sourbier, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Orecchioni, lieutenant au corps, en rempl. de M. Desbaines, retraité.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Taste, lieutenant au corps, en rempl. de M. Loubalières, retraité.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Le Corre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Friol, retraité.

Choix (2e tour), M. Allain, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lelièvre, retraité.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Tible, lieutenant au corps, en rempl. de M. Birckel, nommé adjudant-major

23e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Gasquet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Couissinier, retraité.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cayen, lieutenant au corps, en rempl. de M. Guyon de Montlivault, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Piazza, lieutenant au corps, en rempl. de M. Duluc, nommé adjudant-major.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Giovacchini, lieutenant au corps, en rempl. de M. Froin, retraité.

Choix (2e tour), M. Madeline, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonet, retraité.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Le Coroller de la Vieux-Ville, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lurin, retraité.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Martin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Escudien, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Devaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Malcor, nommé adjudant-major.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Gaschet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rouilet de la Boullerie, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Giovanna, lieutenant au corps, en rempl. de M. Simonnet, retraité.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Italie, ancienneté, M. Barbier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sardou, retraité.

Italie, choix, M. d'Albenas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Laurent, nommé adjudant-major.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique, ancienneté, M. Constant, lieutenant au corps, en rempl. de M. Perrin, retraité.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique, choix, M. Court, lieutenant au corps, en rempl. de M. Arnoux, retraité.

Afrique, ancienneté, M. Fourneau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Capes, retraité.

Dépôt, ancienneté (1er tour), M. Petit de la Thuillerie, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mayou, retraité.

Afrique, choix, M. Le Caron de Fleury, lieutenant au corps, en rempl. de M. Martin, nommé adjudant-major.

38e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Pélerin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dusire, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Gonjon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Finck, nommé chef de bataillon.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Guerrier de Dumast, lieutenant au corps, en rempl. de M. Doucet, retraité.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Joly, lieutenant au corps, en rempl. de M. Frings, retraité.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Italie, ancienneté, M. Logerot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gibon, nommé chef de bataillon.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Louis, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dartigues, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. de Peretti de la Rocca, lieutenant au corps, en rempl. de M. Capaccini, décédé.

41e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Termonia, lieutenant au corps, en rempl. de M. Girard, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (3e tour), M. Morel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fraisse, passé dans l'état-major des places.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Oddon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fraysse de Lafarge, décédé.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Andrieux-Bassec, lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Goff, nommé adjudant-major.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lariviere, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chirousset, nommé capitaine trésorier.

Choix (2e tour), M. Gabarrou, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dulroy, nommé adjudant-major.

49e régiment d'infanterie de ligne

Ancienneté (3e tour), M. Corneille, lieutenant au corps, en rempl. de M. Raillon, retraité.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Dorguin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marcas, retraité.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Richard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Thuret, retraité.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Kreiselmeyer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ganeral, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Pernet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fesseau, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Cassot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Barutel, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Mazoyer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Salle, nommé chef de bataillon.

Non-activité, M. Santamaria, capitaine d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. de Lamarcodie, nommé chef de bataillon

55e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bateman, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jacquart, retraité.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Blanc, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marambat, retraité.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pélissier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Levallois, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Chaillet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Prévot, retraité.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bouquet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mongin, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Besoux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Barel, décédé.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Meyer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Garanger, retraité.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Vigneau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rambour, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (3e tour), M. Bouyssonnel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Moulin, nommé adjudant-major.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Hurpiot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Berrès, retraité.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Chevroton, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rozé, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Laclaverie, lieutenant au corps, en rempl. de M. Decaen, retraité.

68e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Serre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lasserre, retraité.

Anciennaté (1er tour), M. Lerinth, lieutenant au corps, en rempl. de M. Léonard, retraité.

Choix (2e tour), M. Croze, lieutenant au corps, en rempl. de M. Duratte, nommé adjudant-major.

Non activité, M. Régnier, capitaine d'infanterie en non-activité en rempl. de M. de L'Espinasse, nommé chef de bataillon.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Lebel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Meret, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Dogratoux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Despaux, retraité.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Boutereau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Goedtgheluck, décédé.

77e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Nicaise, lieutenant au corps, en remplacement de M. Delchs, retraité.

78e régiment d'infanterie de ligne

Choix (2e tour), M. Barnave, lieutenant au corps, en rempl. de M. Soutié, retraité.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lefebvre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nier, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Foucaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Templier, retraité.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Foureade, lieutenant au corps, en rempl. de M. Peuvrel, passé dans l'état-major des places.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lucas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Clausso, retraité.

82e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Launey, lieutenant au corps, en rempl. de M. Goyetant, décédé.

83e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Colonna, lieutenant au corps, en rempl. de M. Martinot, retraité.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Juillard Condet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lapeyre, retraité.

86e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Palazzi, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dominique, mis en non-activité.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Pessonneaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Morel, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Gardot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pico, retraité.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bron, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lametz, nommé chef de bataillon.

91e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Jean, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pierre, nommé capitaine d'habillement.

92e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt, choix (2e tour), M. Labbé, lieutenant au corps, en rempl. de M. Blondeau-Piroulot, retraité.

Afrique, choix, M. Larroque, lieutenant au corps, en rempl. de M. Prieur, nommé chef de bataillon.

93e régiment d'infanterie de ligne

Ancienneté (1er tour), M. Levy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Henry, mis hors cadres.

Choix (2e tour), M. Guyan, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dufau, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Robert, lieutenant au corps, en rempl. de M. Daleau, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Bonnafous, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Caupenne d'Aspremont, démissionnaire.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bouerd, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cordier, retraité.

96e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Desroches, capitaine d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Delauney, retraité.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Venel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Manfredi, retraité.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (1er tour), M. Casal, lieutenant au 11e bataillon, en rempl. de M. Bertet du 12e bataillon, retraité.

Choix (2e tour), M. Forget, lieutenant au 9e bataillon, en rempl. de M. de Bletterie du 10e bataillon, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Pierre, lieutenant au 17e bataillon, en rempl. de M. Tarrillon du 5e bataillon, nommé capitaine-major.

Ancienneté (1er tour), M. Pronat, lieutenant au 17e bataillon, en rempl. de M. Le Tannenr du 8e bataillon, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Pierre, lieutenant au 2e bataillon, en rempl. de M. Cazimir du 13e bataillon, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Pithois, lieutenant au 16e bataillon, en rempl. de M. Bureau du 10e bataillon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Renault, lieutenant au 5e bataillon, en rempl. de M. de Brunier du même bataillon, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Gaspard, lieutenant au 20e bataillon, en rempl. de M. Rigaud du même bataillon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Marical, lieutenant au 15e bataillon, en rempl. de M. Cavade du même bataillon, passé dans la garde impériale.

Régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Choix (2e tour), M. Costard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Betancourt, retraité.

Régiment étranger.

Ancienneté, M. Serre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Baline, démissionnaire.

Choix, M. de Stwolinsky, lieutenant au corps, en rempl. de M. Romary, décédé.

Ancienneté, M. Guénard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Busnet, retraité.

Choix, M. Gennardi, lieutenant au corps, en rempl. de M. Achilli, nommé adjudant-major.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. de Tonstain du Manoir, lieutenant au corps, en rempl. de M. Castan, retraité.

Choix, M. Celliet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Millot, nommé chef de bataillon.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. Villot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jouanneau, passé dans l'état-major des places.

3e régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. Taddel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chateignier, nommé chef de bataillon.

Ancienneté, M. Lapeyre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Taddel, nommé officier d'habillement.

Par décret impérial du 6 mars 1869, ont été nommés dans les régiments d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A cent cinquante-huit emplois de lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

(Choix (2e tour), M. Gassion, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonifas, nommé capitaine.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Detaille, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vannetelle, nommé capitaine.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Biston, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouchard, nommé capitaine.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Descombes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cuey, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bosselu, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Frax, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Herbillon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Kieffer, nommé capitaine.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Coulon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hennequin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Baumgaertner, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Haylot, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Laîné, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Padovani, nommé capitaine.

3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Trahy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gibert, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Rosa, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Valet, nommé capitaine.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Burdinat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Besson, démissionnaire.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Piet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Istweire, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Rang, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bounbiol, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Berlhe, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dussourt, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Dauxin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Saran, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Vanghelle, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Legros, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Tissier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ducoulombier, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Plunkett, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Grégoire, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Michard, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Phelippes, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Aulagne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Montignault, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Julliaune d'Arc, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delamare, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Grangier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Didier, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Ségonne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Cornulier-Lucinière, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Aubry, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Methy, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Millet (Arthur-Saint-Cyr-Eugène), sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Millet (P.-M.-S.-A.), nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique, ancienneté, M. Florence, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Barrel, nommé capitaine.

Afrique, choix, M. Heller, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. de Parseval, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Béranger, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vallet, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Louvel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Orecchioni, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. François, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Morlot de Weogi, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Foury, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tasto, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Thomasson, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Corre, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Guilleminot, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Allain, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Vincent, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Sommesson, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. de Ramel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pierre, nommé capitaine-trésorier du corps.

Ancienneté (3e tour), M. Gont, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tible, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Desmarest, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Wintzweiller, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Reboux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Viénot, passé dans la gendarmerie.

Non-activité, M. Sozet, lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Gasquet, nommé capitaine.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lunet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Piérardt, décédé.

Choix (2e tour), M. Lamblin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cayen, nommé capitaine.

Non-activité, M. Rohaglio, lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Piazza, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Foujols, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Giovacchini, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Poterat de Billy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Madeline, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Godard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Coroller de la Vioux-Ville, nommé capitaine.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Vaissière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Martin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Muiron, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Devaux, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pelletan, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaschet, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Fauquet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Giovanna, nommé capitaine.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Italie, ancienneté, M. Cottier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barbier, nommé capitaine.

Italie, choix, M. Wahl, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. d'Albenas, nommé capitaine.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt, choix (2e tour), M. Donzel, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Constant, nommé capitaine.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique, choix, M. Teisoe, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Court, nommé capitaine.

Afrique, ancienneté, M. Leblanc, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fourneau, nommé capitaine.

Afrique, choix, M. Jolifié, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Petit de la Thuillerie, nommé capitaine.

Afrique, ancienneté, M. Frédure, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Caron de Fleury, nommé capitaine.

38e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lorans, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pélerin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Mathis, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Goujon, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Sensenbrenner, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Guerrier de Dumast, nommé capitaine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Drot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Joly, nommé capitaine.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Italie, choix, M. Fabre, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Logerot, nommé capitaine.

Italie, ancienneté, M. Chion, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Valentin, passé dans la gendarmerie.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Péchilliot, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Louis, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Laurençot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Peretti de la Rocca, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Pepin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Torné, passé dans la gendarmerie.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Nicolan, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Termonia, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Gand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Morel, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Gautheret, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Oddou, nommé capitaine.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Plan, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Andrieux Boissac, nommé capitaine.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bourand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Larivière, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Durot, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Gabarron, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bécille, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Corneille, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Olivier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dorgnin, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Charière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Richard, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Nicolas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Kretselmeyer, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Petit-Jean, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pernet, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Milhard, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Cassel, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Méric de Bellefon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mazoyer, nommé capitaine.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Peultse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bateman, nommé capitaine.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Laveran, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mary, décédé.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bories, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Quétier-Labrière, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (3e tour), M. Masnyan, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pissonet de Bellefonds.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Levavasseur, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanc, nommé capitaine.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Serres, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pélissier, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Fourchon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chaillet, nommé capitaine.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Lacombe, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Bouquot, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Belmontet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Besoux, nommé capitaine.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Stéthelmer, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Meyer, nommé capitaine.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Raby, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vigneau, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Thibandier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonyssonnet, nommé capitaine.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Laramée, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Hurpiot, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Duran, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Boissière, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Mounier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chevroton, nommé capitaine.

Non-activité, M. Cassagnade, lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Laclaverie, nommé capitaine.

68e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Renaudin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Serre, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Lombard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lerinth, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Malbert, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Croze, nommé capitaine.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Féron, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Devaux, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Françoise, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lebel, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Schuby, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dugratoux, nommé capitaine.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(Choix), 2e tour, M. Jacquinot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutereau, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Gagey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Borssat, démissionnaire.

77e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Attrivat, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Fernet, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Barthe, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Nicaise, nommé capitaine.

78e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Scalier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Taillandier, décédé.

Choix (2e tour), M. Perrey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barnave, nommé capitaine.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de la Grandière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Martin, passé dans la gendarmerie.

Choix (2e tour), M. Fradin de Bellabre, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lefebvre, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Ledru, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Foucand, nommé capitaine.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bernardeau, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fourcade, nommé capitaine.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Remy, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Lucas, nommé capitaine.

82e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Tellier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. du Launay, nommé capitaine.

83e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. O'Gorman, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Colonna, nommé capitaine.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Tatin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jaillard Condat, nommé capitaine.

86e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Rolland, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Palazzi, nommé capitaine.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Toucas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pessonneaux, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Tore, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gardot, nommé capitaine.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bocquier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bron, nommé capitaine.

91e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lamasse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jean, nommé capitaine.

92e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (Afrique), M. Perrin de Labessière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Labbé, nommé capitaine.

Ancienneté (Afrique), M. Chousserie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Larroque, nommé capitaine.

93e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Manceau, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Levy, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Nicolas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guyot, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Rampion, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Robert, nommé capitaine.

94e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Martin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delage (Paul-Romain), mis en réforme.

Ancienneté (1er tour), M. Fuget, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delage (Joseph-Martin), mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Stoffelbach, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Metge, mis en non-activité.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Vialta, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonard, nommé capitaine.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jamet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Venel, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Choix, (Italie), M. Ducros, sous-lieutenant au 10e bataillon, nommé au 6e bataillon, en rempl. de M. Bouffé, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. de Farey, sous-lieutenant au 7e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Bodin, nommé lieutenant d'état-major.

Ancienneté (3e tour), M. Dubus, sous-lieutenant au 16e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Pithois, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Rosset, sous-lieutenant, faisant fonctions d'officier d'habillement du 19e bataillon, nommé au 20e bataillon, en rempl. de M. Gaspard, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Lorans, sous-lieutenant au 11e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Casal, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Corbière, sous-lieutenant au 8e bataillon, nommé au 17e bataillon, en rempl. de M. Pierre, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Ambrosi, sous-lieutenant porte-aigle du bataillon de la garde impériale, nommé au 20e bataillon, en rempl. de M. Rosset, maintenu dans ses fonctions d'officier d'habillement du 19e bataillon.

Choix (2e tour), M. Lacan, sous-lieutenant au 2e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Pierre, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Genèvo, sous-lieutenant au 17e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Proust, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Paillot, sous-lieutenant au 18e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Crepel, maintenu dans ses fonctions de trésorier au 2e bataillon.

Choix (2e tour), M. Dumarest, sous-lieutenant au 5e bataillon, nommé au même bataillon, en rempl. de M. Renault, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Etienne, sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du 6e bataillon, nommé au 15e bataillon, en rempl. de M. Marical, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Henlhard de Montigny, sous-lieutenant au 18e bataillon, nommé au 15e bataillon, en rempl. de M. Etienne, maintenu officier d'habillement du 6e bataillon.

Ancienneté (Afrique), M. Michon, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, nommé au 9e bataillon, en rempl. de M. Forget, nommé capitaine.

1er régiment de zouaves.

Choix, M. Joubert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Denouvilliez, décédé.

2e régiment de zouaves.

Choix, M. Le Monnier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Mazet, admis à la retraite.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Choix (2e tour), M. Muller, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Costard, nommé capitaine.

Régiment étranger.

Ancienneté, M. Jaudy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Serre, nommé capitaine.

Choix, M. Debar, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Stwolinsky, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Forzinetti, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guénard, nommé capitaine.

Choix, M. Monprofit, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gennardi, nommé capitaine.

1er rég. de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Parmentier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ade, décédé.

Choix, M. Galbaud du Fort, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Toustain du Manoir, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Rousseau, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Celliet, nommé capitaine.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Lamy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Viltot, nommé capitaine.

Choix, M. Carrière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bertrand, admis à la retraite.

3e régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. Beaumont, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Taddei, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Mazné, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Lapeyre, nommé capitaine.

Par décret impérial du 6 mars 1869, ont été nommés dans les régiments d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A soixante-trois emplois de sous-lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

(1er tour), M. Pool, sergent-major au corps, en rempl. de M. Gassion, nommé lieutenant.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

(1er tour), M. Houard, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bistou, nommé lieutenant.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Chagros, adjudant au corps, en rempl. de M. Descombes, nommé lieutenant.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Jean, sergent-major au corps, en rempl. de M. Coulon, nommé lieutenant.

3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Selme, adjudant au corps, en rempl. de M. Rose, nommé lieutenant.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

(1er tour), M. Bonnaffé, adjudant au corps, en rempl. de M. Piel, nommé lieutenant.

5e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Rouillerot, adjudant au corps, en rempl. de M. de Berthe, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Prost, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Mazars, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Giocanti, sergent-major au corps, en rempl. de M. Vanghelle, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Binet, adjudant au corps, en rempl. de M. Sadont, nommé porte-drapeau.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Baby, adjudant au corps, en rempl. de M. Grangier, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lanskens, adjudant au corps, en rempl. de M. Ségoune, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Rescans, adjudant au corps, en rempl. de M. François, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Bureau, adjudant à l'Ecole spéciale militaire, en rempl. de M. Thomasson, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Bouquant, adjudant au corps, en rempl. de M. Vincent, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dressayre, adjudant au corps, en rempl. de M. Desmarest, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Singuerlin, sergent-major au corps, en rempl. de M. Ninck, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Jacquin, adjudant au corps, en rempl. de M. Vaissière, nommé lieutenant.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vallet, adjudant au corps, en rempl. de M. Pelletan, nommé lieutenant.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Italie (1er tour), M. Chauvel, sergent au corps, en rempl. de M. Bayle, nommé adjoint au trésorier du corps.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (1er tour), M. Delaye, adjudant au corps, en rempl. de M. Taizon, nommé lieutenant.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (1er tour), M. Denier, adjudant au corps, en rempl. de M. Fredure, nommé lieutenant.

38e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lesage, adjudant au corps, en rempl. de M. Lorans, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gros-Claude, adjudant au corps, en rempl. de M. Drot, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Italie (1er tour), M. Marchand, adjudant au corps, en rempl. de M. Fabre, nommé lieutenant.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dugourd, adjudant au corps, en rempl. de M. Chaselsin, admis à la retraite.

(1er tour), M. Miquel, adjudant au corps, en rempl. de M. Pépin, nommé lieutenant.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lafargue, adjudant au corps, en rempl. de M. Massiaux, décédé.

48e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Roussel, adjudant au corps, en rempl. de M. Bouraud, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Onden, adjudant au corps, en rempl. de M. Petit-Jean, nommé lieutenant.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Christophe, adjudant au corps, en rempl. de M. Masnyau, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Rebrassier, adjudant au corps, en rempl. de M. Levavasseur, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Badier, sous-lieutenant d'infanterie en non activité, en rempl. de M. Sigault, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Stouvenel, sergent-major au corps, en rempl. de M. Soyer, nommé adjoint au trésorier du corps.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lebean, adjudant au corps, en rempl. de M. Bougaod, nommé porte-drapeau du corps.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Audibert, sergent-major au corps, en rempl. de M. Renaudin, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Thollet, adjudant au corps, en rempl. de M. Féron, nommé lieutenant.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Burger, sergent-major au corps, en rempl. de M. Chardon de Chênemoireau, démissionnaire.

76e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Caussade, adjudant au corps, en rempl. de M. Darricau, nommé lieutenant d'état-major.

77e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Maréchaux, adjudant au corps, en rempl. de M. Laude, nommé lieutenant d'état-major.

78e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Cambriels, adjudant au corps, en rempl. de M. Wormser, démissionnaire.

79e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Boas, adjudant au corps, en rempl. de M. de la Grandière, nommé lieutenant.

80e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lequien, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Rey, nommé lieutenant d'état-major.

81e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Ramonet, adjudant au corps, en rempl. de M. Ferré, nommé adjoint au trésorier.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lafeuillade, adjudant au corps, en rempl. de M. Lefebvre d'Ormesson, nommé lieutenant d'état-major.

83e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lemaire, adjudant au corps, en rempl. de M. Coulon, nommé lieutenant d'état-major.

85e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Boutault, sergent-major au corps, en rempl. de M. Tatin, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mathieu, sergent au corps, en rempl. de M. Bosquier, nommé lieutenant.

92e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (1er tour), M. Grisard, adjudant au corps, en rempl. de M. Perrin de Laboessière, nommé lieutenant.

93e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Normandin, sergent-major au corps, en rempl. de M. Ramplon, nommé lieutenant.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Seboul, adjudant au corps, en rempl. de M. Fuget, nommé lieutenant.

95e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Ley, adjudant au corps, en rempl. de M. Vialla, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

(1er tour), M. Meistertzheim, sergent-major au 1er bataillon, nommé au 8e bataillon, en rempl. de M. Merle, passé dans un autre corps.

(1er tour), M. Motte, sergent-major au 16e bataillon, nommé au 5e bataillon, en rempl. de M. Dumarest, promu lieutenant.

(1er tour), M. Deymès, adjudant au 10e bataillon, nommé au 11e bataillon, en rempl. de M. Lorans, promu lieutenant.

(1er tour), M. Lecointe-Deslles, sergent-major au 14e bataillon, nommé au 16e bataillon, en rempl. de M. Dubus, promu lieutenant.

(1er tour), M. Mans, sergent-major au 13e bataillon, nommé au 18e bataillon, en rempl. de M. Paillot, nommé lieutenant.

1er régiment de zouaves.

(1er tour), M. Courtois, sergent-major au corps, en rempl. de M. Joubert, nommé lieutenant.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

(1er tour), M. Banchelin, adjudant au corps, en rempl. de M. Muller, nommé lieutenant.

Régiment étranger.

(1er tour), M. Martin, sergent au corps, en rempl. de M. Forzinetti, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Leblond, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Laurent, nommé lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Filhon, sergent-major au corps, en rempl. de M. Parmentier, nommé lieutenant.

2e régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Cazals, sergent-major au corps, en rempl. de M. Carrière, nommé lieutenant.

CAVALERIE.

Par décret impérial du 3 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du Ministre de la guerre, a nommé dans la cavalerie;

A trente huit emplois de capitaine :

Régiment de carabiniers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Aragonnès d'Orcet, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bossan, nommé chef d'escadrons.

Régiment de cuirassiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Levicomte de Blangy, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fiéron, passé adjudant-major.

Régiment de dragons de l'Impératrice.

Ancienneté (3e tour), M. Verdure, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Versigny, mis hors cadres.

Régiment de lanciers de la garde.

Ancienneté (3e tour), M. Bechler, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Ansault, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Régiment de chasseurs de la garde.

Ancienneté (3e tour), M. Tardieu, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Aimés, passé dans l'état-major des places.

6e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Vionnois, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rey, nommé chef d'escadron.

7e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Druy, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Prévost, passé aux fonctions d'adjudant-major.

8e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Tellier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lavarde, nommé chef d'escadrons.

9e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Petit, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Adenet, nommé chef d'escadrons.

10e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Grateroau de Négraval, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Pouillande, passé aux fonctions d'adjudant-major.

1er de dragons.

Choix (2e tour), M. Spicher, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Garrand, mis en non-activité.

2e de dragons.

Choix (2e tour), M. Flesse, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chatillon, passé à l'emploi de capitaine-trésorier.

6e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Parçon, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Louis, passé aux fonctions d'adjudant-major.

8e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Renard, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lherminier, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Manent, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lefort, nommé chef d'escadrons.

9e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Goupil, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lhomme, passé aux fonctions d'adjudant-major.

2e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Destable, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Colin, admis à la retraite.

3e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Souviron, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Durand, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Caillein, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bara, passé aux fonctions d'adjudant-major.

7e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Quarey, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Clerc, admis à la retraite.

8e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Mary, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Poullard, nommé capitaine écuyer à l'École impériale de cavalerie.

1er de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Collignan, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Banvieux, nommé chef d'escadron.

4e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Jacquot, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bonnet, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Marot-Lacombe, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fortin, passé aux fonctions d'adjudant-major.

11e de chasseurs.

Ancienneté (3e tour), M. Michaut, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Helleboid, nommé chef d'escadrons.

12e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Compagny de Courvières, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Lavigne, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Ancienneté (3e tour), M. Reselauze, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Colné, nommé chef d'escadrons.

5e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Marchant, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Suère, mis en non-activité.

7e de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Bouchard, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Coutet, nommé major.

8e de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Madon, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Sabel, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

1er de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Taton, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lubert, nommé chef d'escadrons.

4e de chasseurs d'Afrique

Ancienneté (Afrique), M. de Mongelas, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bouliand, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

1er de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Rouyer de Saint-Victor, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bernard, passé dans l'état-major des places.

Choix (Afrique), M. Lasmolles, lieutenant au régiment (escadron du Sénégal), en rempl. de M. de Négroni, nommé chef d'escadrons.

2e de spahis.

Choix (Afrique), M. Monters, dit Abdallah, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Reynaud de Villeverd, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Ancienneté (Afrique), M. Weyers, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Crabanat, nommé chef d'escadrons.

3e de spahis.

Choix (Afrique), M. Marchand, lieutenant au régiment (bureaux arabes), en rempl. de M. Flamens, admis à la retraite.

Non-activité, M. Desbarats, capitaine de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Adam, mis en non-activité.

Par décret impérial du 3 mars 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'arme de la cavalerie :

A quarante-sept emplois de lieutenant.

Régiment de carabiniers de la garde.

Choix (2e tour), M. de Saint-Jammes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Aragonnès d'Orcet, nommé capitaine.

Régiment de cuirassiers de la garde.

Choix (2e tour), M. Davenne, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. le vicomte de Blangy, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Boudeville, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Davenne, maintenu dans l'emploi d'adjoint au trésorier.

Régiment de dragons de l'Impératrice.

Choix (2e tour), M. Jeannard, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Verdure, nommé capitaine.

Régiment de lanciers de la garde.

Ancienneté (3e tour), M. Saunier, sous-lieutenant, adjoint du trésorier du régiment, en rempl. de M. Bechler, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Poinsier, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Saunier, maintenu dans l'emploi d'adjoint au trésorier.

Régiment de chasseurs de la garde.

Choix (2e tour), M. Lompré, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Tardieu, nommé capitaine.

4e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Motte, sous-lieutenant, porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Dillon, démissionnaire.

6e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Ligier, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Vionnois, nommé capitaine.

7e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Breuil, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Jourdanil, nommé capitaine-instructeur du 5e de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Lassebille, sous-lieutenant, porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Druy, nommé capitaine.

8e de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Lacombe, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Tellier, nommé capitaine.

9e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Gency, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Petit, nommé capitaine.

10e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Chevilley, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Grateroau de Négraval, nommé capitaine.

1er de dragons.

Choix (2e tour), M. Say, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Spicher, nommé capitaine.

2e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Herail, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Flesse, nommé capitaine.

6e de dragons.

Choix (2e tour), M. Andriot, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Parçon, nommé capitaine.

7e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Thomasson, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hanquelle, admis à la retraite.

8e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Gabarrou, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Renard, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Debin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Manent, nommé capitaine.

9e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Liebich, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Goupil, nommé capitaine.

11e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Chirac, sous-lieutenant au régiment, en rempl. M. de Thiébaut, dit Gousset, passé dans l'état-major des places

2e de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Clerc, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Destable, nommé capitaine.

3e de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Barutel, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Dodeman, nommé capitaine instructeur du 11e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. d'Andrée, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Souviron, nommé capitaine.

4e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Thomas, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Sonnamaud-Beaufort, mis en non-activité.

6e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Hermann, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de Caillein, nommé capitaine.

7e de lanciers.

Choix (2e tour), M. Nègre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Quercy, nommé capitaine.

8e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Theniar, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mary, nommé capitaine.

1er de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Henrys d'Aubigny, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Collignan, nommé capitaine.

4e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Allègre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Souchon, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Mullor, sous-lieutenant au régiment (bureaux arabes), en rempl. de M. Jacquot, nommé capitaine.

5e de chasseurs.

Non-activité, M. Remaury, lieutenant de cavalerie en non-activité en rempl. de M. Faultrier, démissionnaire.

6e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. de Bellegarde, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marot-Lacombe, nommé capitaine.

11e de chasseurs.

Ancienneté (3e tour), M. Lesne, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Michaut, nommé capitaine.

12e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Lencou, sous-lieutenant, porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Compagny de Courvières, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Fabre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Reselauze, nommé capitaine.

5e de hussards.

Choix (2e tour), M. Mesnage, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marchant, nommé capitaine.

7e de hussards.

Choix (2e tour), M. Guerinat, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bouchard, nommé capitaine.

8e de hussards.

Choix (2e tour), M. Charretton, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bertrand, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (3e tour), M. Hévillon d'Apreval, sous-lieutenant, porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Madon, nommé capitaine.

1er de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Seillier, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Taton, nommé capitaine.

4e de chasseurs d'Afrique.

Choix (Afrique), M. de Rodallec du Porzoc, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Mongelas, nommé capitaine.

1er de spahis.

Choix (Afrique), M. de Sarrel de Grozon, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rouyer de Saint-Victor, nommé capitaine.

Ancienneté (Afrique), M. Rousseau, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lasmolles, nommé capitaine.

2e de spahis.

Choix (Afrique), M. Dupré, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Weyers, nommé capitaine.

3e de spahis.

Choix (Afrique), M. de Benoist, sous-lieutenant au régiment, sorti avec le n° 1 de l'École impériale de cavalerie en 1868, en rempl. de M. Marchand, nommé capitaine.

Par décret impérial du 3 mars 1869, ont été nommés :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

4e de lanciers.

(1er tour), M. Roy, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Thomas, nommé lieutenant.

A trente-huit emplois de sous-lieutenant.

Régiment de carabiniers de la garde.

(1er tour), M. Dulau, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Saint-Jammes, nommé lieutenant.

Régiment de cuirassiers de la garde.

(3e tour), M. Bouteille, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Boudeville, nommé lieutenant.

Régiment de dragons de l'impératrice.

(3e tour), M. Hanryé, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Joannard, nommé lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde.

(3e tour), M. Lacroix, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Peinsier, nommé lieutenant.

Régiment de chasseurs de la garde.

(1er tour), M. de Léautaud, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Lompré, nommé lieutenant.

3e de cuirassiers.

(1er tour), M. Poulet, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Rességuier, mis en non-activité.

7e de cuirassiers.

(2e tour), M. Lesueur, maréchal des logis à l'escadron de spahis de Cochinchine, en rempl. de M. Chemin, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Mailly, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Reboul, passé aux fonctions de porte-étendard.

(1er tour), M. Miquel, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Méreau, passé à l'emploi d'adjoint au trésorier.

8e de cuirassiers.

(2e tour), M. Fernet, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Riettot, nommé lieutenant.

10e de cuirassiers.

(2e tour), M. Lafon, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Ney, passé à l'emploi d'adjoint au trésorier.

1er de dragons.

(1er tour), M. Couteaux, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Lichtenstein, décédé.

2e de dragons.

(2e tour), M. Donzon, adjudant sous-officier au 12e de dragons, en rempl. de M. Révérard, nommé lieutenant d'état-major.

6e de dragons.

Ancienne série (3e tour), M. Pommaret, adjudant sous-officier au 5e de dragons, en rempl. de M. Parent de Champtorin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Brequeville, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Dumas de Marveille, démissionnaire.

8e de dragons.

(1er tour), M. Méven, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Dobin, nommé lieutenant.

9e de dragons.

(1er tour), M. Thierey, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Liebich, nommé lieutenant.

1er de lanciers.

(1er tour), M. Lœwembruck, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Lemaire de la Neuville, démissionnaire.

3e de lanciers.

(1er tour), M. de Carné de Trécesson, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. d'Andrée, nommé lieutenant.

6e de lanciers.

Ancienne série (3e tour), M. Chenoz, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Gaudel, nommé à l'emploi de porte-étendard.

7e de lanciers.

(2e tour), M. Vericel, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Bejarry, nommé lieutenant.

1er de chasseurs.

(1er tour), M. Hubault, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Henrys d'Anbigny, nommé lieutenant.

4e de chasseurs.

(1er tour), M. Delacon, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Muller, nommé lieutenant.

6e de chasseurs.

Ancienne série (3e tour), M. Labalette, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Menny, mis en non-activité.

9e de chasseurs.

Ancienne série (3e tour), M. Randon de Pully, maréchal des logis au 7e de lanciers, en rempl. de M. Galleis, démissionnaire.

12e de chasseurs.

(1er tour), M. Milliat, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Fabre, nommé lieutenant.

2e de hussards.

(2e tour), M. Braby, maréchal des logis chef au 3e de hussards, en rempl. de M. Adam, décédé.

4e de hussards.

Ancienne série (3e tour), M. Habary, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Mayolet, nommé lieutenant.

5e de hussards.

(2e tour), M. Perry de Nieuil, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Poleny, passé à l'emploi de porte-étendard.

7e de hussards.

Ancienne série (3e tour), M. Pebernard-Langantier, adjudant sous-officier, maître de manége à la section de cavalerie de l'Ecole impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Bassse, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Flahaut, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Droinet, mis en non-activité.

8e de hussards.

(2e tour), M. Chevalier, maréchal des logis au 6e régiment de hussards, en rempl. de M. Larminat, mis en non-activité.

(1er tour), M. Imbert, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Thinon, passé à l'emploi de porte-étendard.

1er de chasseurs d'Afrique.

(2e tour), M. Thümmler, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Hunault de la Chevallerie, nommé lieutenant.

4e de chasseurs d'Afrique.

(2e tour), M. Hannotin, adjudant sous-officier à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. de Froissard, démissionnaire.

1er de spahis.

(1er tour), M. Vauchaussade de Chaumont, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Rousseau, nommé lieutenant.

2e de spahis.

(2e tour), M. Rapert, maréchal des logis au 2e de lanciers, en rempl. de M. Gonyn, nommé lieutenant.

3e de spahis.

(2e tour), M. Jary, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Gardeur, nommé lieutenant.

Par décret du 3 mars 1869 sont nommés dans le cadre indigène du 2e régiment de spahis :

A deux emplois de lieutenant.

M. Mehamet ben Kaenadji, sous-lieutenant indigène au régiment, en rempl. de M. Larby ben Hyba, admis à la retraite.

M. Adda Ould Lagdar, sous-lieutenant indigène au régiment, en rempl. de M. Montera, dit Abdallah, nommé capitaine.

A un emploi de sous-lieutenant.

M. Cadour ben Maïza, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Mehamet ben Kaenadji, nommé lieutenant.

ARTILLERIE.

Par décret du 3 mars 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de capitaine.

(Pour occuper les emplois de capitaine en second.)

Ancienneté (1er tour), M. Plassis, lieutenant en 1er au 16e régiment d'artillerie pontonniers, en rempl. de M. Duchet, décédé.

Choix (2e tour), M. Durand (C. E.), lieutenant en 1er au 16e régiment d'artillerie pontonniers, en rempl. de M. Michel (J. J. C.) décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Delorme, lieutenant en 1er au régiment d'artillerie monté de la garde impériale, en rempl. de M. Degournay, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Vellicus, lieutenant en 1er au 17e régiment d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Renault, retraité.

Choix (2e tour), M. Bessière, lieutenant en 1er au 2e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Urtin, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Bocerden, lieutenant en 1er au 5e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Cavailher, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Rivot, lieutenant en 1er au 11e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Astier, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Chaume, lieutenant en 1er au régiment d'artillerie monté de la garde impériale, en rempl. de M. Cary, promu chef d'escadron.

Au grade de capitaine.

(Pour occuper un emploi d'adjudant-major.)

Choix (hors tours), M. Béclar, lieutenant en 1er au 15e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. d'Huart, promu chef d'escadron.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Au grade de capitaine.

(Pour occuper des emplois de capitaine en second.)

Ancienneté (1er tour), M. Decoicon, lieutenant en 1er à l'escadron du train d'artillerie de la garde impériale, en rempl. de M. Jury, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Arsac, lieutenant en 1er au 1er régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Percherot, passé dans l'état-major des places.

Ancienneté (3e tour), M. Maquaire, lieutenant en 1er au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Lenret, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Grillet, lieutenant en 1er au 2e régiment du train d'artillerie, emploi vacant par organisation.

Choix (2e tour), M. Manier, lieutenant en 1er au 1er régiment du train d'artillerie, emploi vacant par organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en second).

M. Dumont, adjudant au 1er escadron du train d'artillerie de la garde, en rempl. de M. Ondet, démissionnaire.

M. Defferrière, adjudant au 1er régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Roland, promu capitaine.

M. Pertier, adjudant au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Bouvard, promu capitaine.

M. Beauguitte, adjudant au 7e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Pécharry, promu capitaine.

M. Thiéry, adjudant au 1er régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Weber, promu capitaine.

M. Lagieyse, adjudant au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Martin, promu capitaine.

M. Didier, adjudant au 9e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Perrin, mis en non-activité pour retrait d'emploi.

M. Kistter, adjudant au 1er régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Decoicon, promu capitaine.

M. Delporte, adjudant au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Maquaire, promu capitaine.

M. Ferré, adjudant au régiment d'artillerie monté de la garde impériale, en rempl. de M. Grillet, promu capitaine.

GÉNIE.

Par décret impérial du 3 mars 1869, les nominations ci-après ont eu lieu dans le cadre des gardes du génie, savoir :

Au grade de garde principal.

M. Debeugny, garde de 1re classe du génie à Arras, en rempl. de M. Répécaud, admis à la retraite.

M. Salfray, garde de 1re classe à l'Ecole régimentaire d'Arras, en rempl. de M. Rigal, admis à la retraite.

M. Remiot, garde de 1re classe à Metz, en rempl. de M. Lelanchon, admis à la retraite.

M. Lallement, garde de 1re classe à Metz, en rempl. de M. Compas, admis à la retraite.

M. Carnot, garde de 1re classe à Dellys, en rempl. de M. Nadeau, admis à la retraite.

M. Laffargue, garde de 1re classe au Ministère de la guerre (hôtels), en rempl. de M. Kéruel, décédé.

Au grade de garde de 1re classe.

Choix, M. Chavanieux, garde de 2e classe à Saint-Jean-Pied-de-Port, en rempl. de M. Debeugny, promu principal.

Choix, M. Pagand, garde de 2e classe au dépôt des fortifications, en rempl. de M. Salfray, promu principal.

Ancienneté, M. Deram, garde de 2e classe à Mascara, en rempl. de M. Remiot, promu principal.

Choix, M. Volbeudt, garde de 2e classe à Dunkerque, en rempl. de M. Lallement, promu principal.

Choix, M. Leclerc, garde de 2e classe à Belle-Ile, en rempl. de M. Carnot, promu principal.

Ancienneté, M. Jely, garde de 2e classe à Douai, en rempl. de M. Laffargue, promu principal.

Choix, M. Gobert, garde de 2e classe à Versailles, en rempl. de M. Raffin, admis à la retraite.

Choix, M. Marchal, garde de 2e classe à Vernon, en rempl. de M. Gresse, mis à la disposition de la marine et placé hors cadre.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Ostench, sergent au 1er régiment du génie, détaché à la brigade topographique à Langres, en rempl. de M. Chavanieux, promu à la 1re classe.

M. Michel, sergent-major au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Pagand, promu à la 1re classe.

M. Charnet, sergent au 1er régiment du génie à Metz, en rempl. de M. Deram, promu à la 1re classe.

M. Mathis, sergent-major au 2e régiment du génie à Montpellier, en rempl. de M. Volbeudt, promu à la 1re classe.

M. Brenvart, adjudant sous-officier au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Leclerc, promu à la 1re classe.

M. Gusac, sergent-major au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Jely, promu à la 1re classe.

M. Bernadach, sergent au 3e régiment du génie à Arras, en rempl. de M. Gobert, promu à la 1re classe.

M. Berger, sergent à la compagnie d'ouvriers du génie à Metz, en rempl. de M. Marchal, promu à la 1re classe.

M. Sartiraux, adjudant sous-officier à l'Ecole polytechnique, en rempl. de M. Berger, mis hors cadre.

VÉTÉRINAIRES.

Par décret en date du 27 février dernier, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés :

A deux emplois de vétérinaire en premier.

3e de lanciers.

(Choix), M. Mégnin, vétérinaire en second au régim. d'artillerie monté de la garde impériale, en rempl. de M. Jovart, passé dans le service de la remonte.

2e d'artillerie.

(Choix), M. Thurel, vétérinaire en second au 4e de lanciers, en rempl. de M. Morlat, admis à la retraite.

A quatre emplois de vétérinaire en second.

2e de cuirassiers.

(Ancienneté), M. Montagnac, aide vétérinaire au 4e de chasseurs, en rempl. de M. Couthures, mis hors cadres.

4e de lanciers.

(Choix), M. Hügel, aide vétérinaire au 1er régiment du train des équipages militaires, en rempl. de M. Thurel, promu vétérinaire en premier.

5e de dragons.

(Ancienneté), M. Barbenx, aide vétérinaire au 12e chasseurs, en rempl. de M. Delahaye, passé dans la garde impériale.

4e de dragons.

(Choix), M. Marotel, aide vétérinaire au rég. d'artillerie à cheval de la garde, en rempl. de M. Bidand, mis hors cadres.

MUTATIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 6 mars 1869, ont été admis à servir dans la garde impériale les officiers d'infanterie dont les noms suivent, savoir :

Comme capitaines.

Au 1er régiment de grenadiers, M. Lanes, capitaine au 73e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Bonifas.

Au 2e régiment de grenadiers, M. Léger, capitaine au 24e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Vannetelle.

Au 3e régiment de grenadiers, M. Geoffroy (Adolphe-Nicolas), capitaine au 13e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Bouchard.

Au 1er régiment de voltigeurs, M. Girard, capitaine au 58e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Prax.

M. de Caillemer, capitaine au 86e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Cuny.

M. Heim, capitaine au 30e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Kieffer.

Au 2e régiment de voltigeurs, M. Blin, capitaine au 35e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Hennequin.

M. Landry, capitaine au 46e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Bayiet.

M. Marchand, capitaine au 42e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Padovani (Paul-Jean).

Au 3e régiment de voltigeurs, M. Gonnardi, capitaine au 21e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Gibert.

M. Themé, capitaine au 68e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Valet.

Au 4e régiment de voltigeurs, M. Gardarein, capitaine au 67e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Maulbon.

Au bataillon de chasseurs à pied, M. Cavade, capitaine au 15e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Laporte, nommé chef de bataillon.

Au régiment de zouaves, M. Ziéger, capitaine au 47e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Itsweire.

Comme sous-lieutenants.

Au 1er régiment de grenadiers, M. Brucker, sous-lieutenant au 11e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Pool.

M. Angelini, sous-lieutenant au 100e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Banda, démissionnaire.

Au 2e régiment de grenadiers, M. Houdart, sous-lieutenant au 98e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Detaile, nommé lieutenant.

Au 3e régiment de grenadiers, M. Caby, sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Heuard.

M. Marcel, sous-lieutenant au 99e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Camiade, nommé lieutenant.

Au 1er régiment de voltigeurs, M. Mailly, sous-lieutenant au 84e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Chargros.

M. Petit, sous-lieutenant au 45e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Bailleul, passé au 1er régiment de grenadiers

M. Mariani, sous-lieutenant au 51e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Libersart, nommé lieutenant d'état-major.

Au 2e régiment de voltigeurs, M. Michel, sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Jean.

M. Le Gouvello de la Porte, sous-lieutenant au 97e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Lainé, nommé lieutenant.

Au 3e régiment de voltigeurs, M. Cocqueriaux, sous-lieutenant au 18e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Selme.

M. Morisot, sous-lieutenant au 96e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Boulary, nommé lieutenant.

Au bataillon de chasseurs à pied, M. Humbel, sous-lieutenant au 9e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Gérard, nommé lieutenant.

M. Vannier, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. de Puybusque-Tonteus, nommé lieutenant.

Au régiment de zouaves, M. de la Grua et Talamanca de Carini, sous-lieutenant au 87e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Bonnaffé.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, ont été nommés à l'emploi de capitaine adjudant-major, les officiers dont les noms suivent :

Au 3e régiment de grenadiers, M. Grenon, capitaine au corps, en rempl. de M. Audouard, nommé major ;

Au 1er régiment de voltigeurs, M. Bonneval, capitaine au corps, en rempl. de M. Liaud, nommé chef de bataillon ;

Au 2e régiment de voltigeurs, M. Ledemé, capitaine au corps, en rempl. de M. Beaugeois, nommé chef de bataillon ;

Au même régiment, M. Doyard de Lamotte, capitaine au corps, en rempl. de M. Lemoine, nommé major.

Par la même décision, M. Chesnon de Champmorin, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, a été nommé à l'emploi de porte aigle, au même corps, en rempl. de M. Ambrosi, nommé lieutenant.

Par la même décision, M. Rius, sous-lieutenant au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier, en rempl. de M. Manibon, nommé capitaine.

Par décision impériale du 27 février 1869, rendue sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés à des emplois de leur grade dans la garde impériale :

A l'artillerie montée, M. Delahaye, vétérinaire en second au 5e dragons.

A l'artillerie à cheval, M. Payan, aide vétérinaire au 13e d'artillerie.

GENDARMERIE.

Les officiers de gendarmerie compris dans le décret de promotions du 27 février dernier ont reçu les destinations suivantes :

1° *Chefs d'escadron.*

M. Lombard-Marlet, à Chaumont (Haute-Marne).
M. d'Orsanne, à Vesoul (Haute-Saône).
M. Vogelin, à Oran (4e comp. de la légion d'Afrique).
M. de Gérus de Laborie, à Châteauroux.
M. Richon, à Mende (Lozère).
M. Dalpuget, à Gap (Hautes-Alpes).

2° *Capitaines* (partie active).

M. Ledru, à Amiens (Somme).
M. Bassot, à Gap (Hautes-Alpes).
M. Queyrel, à Marvejols (Lozère).
M. Pougnet, à Autun (Saône-et-Loire).
M. de Trévelec, à Niort (Deux-Sèvres).
M. Decrept, à Baume-les-Dames (Doubs).
M. Mougeot, à Schlestadt (Bas-Rhin).
M. Kirman, à Foix (Ariége).
M. Callory, à Laon (Aisne).
M. Doutreleau, à Napoléon (Vendée).
M. Lesenre, à Toul (Meurthe).
M. Calmet, à Toulouse (Haute-Garonne).
M. Le Bas, à Sedan (Ardennes).

3° *Lieutenants* (partie active).

M. Viénet, au régiment de la garde impériale.
M. Martin, à la garde de Paris (infanterie).
M. Terné, à la garde de Paris (infanterie).
M. Bertrand, à Parthenay (Deux-Sèvres).
M. Gustin, à Rive-de-Gier (Loire).

4° *Lieutenant-trésorier.*

M. Valantin, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

5° *Sous-lieutenants* (partie active).

M. Sicardet, à Saint-Julien (Haute-Savoie).
M. Trochu, à Loudun (Vienne).
M. Boutarie, à Embrun (Hautes-Alpes).
M. Ostertag, à Elbeuf (Seine-Inférieure).

6° *Sous-lieutenant trésorier.*

M. Poupart, à Laon (Aisne).

M. Chable, chef d'escadron à Gap (Hautes-Alpes), passe à Evreux (Eure).

M. Olivier, chef d'escadron à Mende (Lozère), passe à Rodez (Aveyron).

M. Wamberguc, capitaine à Niort (Deux-Sèvres), passe à Chinon (Indre-et-Loire).

M. Vienne, capitaine à Sedan (Ardennes), passe à Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Godard, capitaine à Amiens (Somme), passe à la Basse-Terre (Guadeloupe).

M. Banlot, capitaine à Napoléon (Vendée), passe à Confolens (Charente).

M. Castel, lieutenant à Embrun (Hautes-Alpes), passe à Sisteron (Basses-Alpes).

M. Bajolet, lieutenant à Saint-Julien (Haute-Savoie), passe à Tenès (Afrique, deuxième compagnie).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 5 mars 1869, MM. Cartier d'Aure, capitaine au régiment étranger, et Varny, capitaine au 48e régiment d'infanterie de ligne, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 5 mars 1869, MM. Huren, capitaine d'habillement du 35e régiment d'infanterie de ligne, et Latesterre, capitaine au même corps, ont été autorisés à permuter entre eux.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, M. Desvaux de Lyf, major du 18e régiment d'infanterie de ligne, est passé au 8e régiment de même arme pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Jugant, admis à la retraite.

Par la même décision, ont été nommés à l'emploi de capitaine adjudant-major les officiers dont les noms suivent :

Au 25e de ligne, M. Dulac, capitaine au corps, en rempl. de M. Parran, nommé chef de bataillon ;

Au 32e de ligne, M. Malcor, capitaine au corps, en rempl. de M. Beronger, nommé chef de bataillon ;

Au 37e de ligne, M. Martin, capitaine au corps, en rempl. de M. Renier, nommé major ;

Au 65e de ligne, M. Moulin, capitaine au corps, en rempl. de M. Godefroy, nommé chef de bataillon.

Par la même décision, ont été nommés à l'emploi de capitaine d'habillement :

Au 44e de ligne, M. Girard, capitaine au corps, en rempl. de M. Poinsot, admis à la retraite ;

Au 91e de ligne, M. Pierre, capitaine au corps, en rempl. de M. Morel, admis à la retraite.

Par la même décision, ont été nommés à l'emploi d'adjoint au trésorier :

Au 16e de ligne, M. Viel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Heller, nommé lieutenant.

Au 48e de ligne, M. Laborie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Durot, nommé lieutenant.

Au 54e de ligne, M. Porquet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Milliard, nommé lieutenant.

Au 63e de ligne, M. Soyer, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lacombe, nommé lieutenant.

Au 81e de ligne, M. Ferret, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Remy, nommé lieutenant.

Au 93e de ligne, M. Nicolas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Manceau, nommé lieutenant.

Par la même décision, ont été nommés à l'emploi de porte-drapeau, dans leur régiment, les officiers dont les noms suivent, savoir :

M. Sadoul, sous-lieutenant au 8e de ligne, en rempl. de M. Michard, nommé lieutenant.

M. Bertrandy, sous-lieutenant au 10e de ligne, en rempl. de M. Florence, nommé lieutenant.

M. Kæppelin, sous-lieutenant au 22e de ligne, en rempl. de M. Gout, nommé lieutenant.

M. Laire, sous-lieutenant au 39e de ligne, en rempl. de M. Sensenbrenner, nommé lieutenant.

M. Choux, sous-lieutenant au 43e de ligne, en rempl. de M. Péchilliet, nommé lieutenant.

M. Seguin, sous-lieutenant au 44e de ligne, en rempl. de M. Nicolau, nommé lieutenant.

M. Bougaud, sous-lieutenant au 67e de ligne, en rempl. de M. Duran, nommé lieutenant.

M. Becque, sous-lieutenant au 68e de ligne, en rempl. de M. Malbert, nommé lieutenant.

M. Pillet, sous-lieutenant au 78e de ligne, en rempl. de M. Scalier, nommé lieutenant.

M. Bellengier, sous-lieutenant au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Le Mennier, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, les sous-lieutenants d'infanterie dont les noms suivent permutent entre eux, savoir :

M. Binet, du 8e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Bahy, du 13e régiment de même arme.

M. Bascans, du 17e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Bouquant, du 22e régiment de même arme.

M. Dressayre, du 23e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Singuerlin, du 25e régiment de même arme.

M. Jacquin, du 32e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Denier, du 37e régiment de même arme.

M. Vollet, du 33e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Onden, du 54e régiment de même arme.

M. Lesage, du 35e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Roussel, du 48e régiment de même arme.

M. Gros-Claude, du 40e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Dugourd, du 43e régiment de même arme.

M. Miquel, du 43e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Lafargue, du 45e régiment de même arme.

M. Christophe, du 58e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Caussade, du 76e régiment de même arme.

M. Rebrassier, du 59e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Stouvenet, du 63e régiment de même arme.

M. Lebeau, du 67e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Andibert, du 68e régiment de même arme.

M. Thollet, du 69e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Burger, du 73e régiment de même arme.

M. Marécaux, du 77e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Grisard, du 92e régiment de même arme.

M. Boas, du 79e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Lequien, du 80e régiment de même arme.

M. Ramonet, du 81e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Lemaire, du 83e régiment de même arme.

M. Bontault, du 85e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Ley, du 85e régiment de même arme.

M. Normandin, du 93e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Seboul, du 91e régiment de même arme.

M. Blanchelin, du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, avec M. Gat, du 95e de ligne.

M. Filhon, du 1er régiment de tirailleurs algériens, avec M. Cazals, du 2e régiment de même arme.

CAVALERIE.

M. Vignal, capitaine adjudant-major au 7e de cuirassiers, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Levasseur, admis à la retraite.

M. Levastre, capitaine adjudant-major au 18e de cuirassiers, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Rollin, nommé chef d'escadrons.

M. Reneul, capitaine adjudant-major au 6e de dragons, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. de Langle, nommé chef d'escadrons.

M. Therel, capitaine d'habillement du 3e de lanciers, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Morin, nommé chef d'escadrons.

M. Etienne, capitaine adjudant-major du 6e de chasseurs, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Périgord de Villechenon, nommé major.

M. Prévost, capitaine au 7e de cuirassiers, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Vignal, appelé au commandement d'un escadron.

M. Pontlaude, capitaine au 10e de cuirassiers, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Levastre, appelé au commandement d'un escadron.

M. Louis, capitaine au 6e de dragons, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Reneul, appelé au commandement d'un escadron.

M. Durand, capitaine au 3e de lanciers, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Echillet, nommé capitaine d'habillement

M. Bara, capitaine au 6e de lanciers, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Doubet, mis en non-activité.

M. Fortin, capitaine au 6e de chasseurs, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Etienne, appelé au commandement d'un escadron.

M. Chatillon, capitaine au 2e de dragons, est nommé à l'emploi de trésorier, en rempl. de M. Baudry, retraité.

M. Echillet, capitaine adjudant-major au 3e de lanciers, est nommé aux fonctions de capitaine d'habillement, en rempl. de M. Therel, appelé au commandement d'un escadron.

M. Sabel, capitaine au 8e de hussards, est nommé aux fonctions de capitaine d'habillement, en rempl. de M. Macrez, admis à la retraite.

M. Boulland, capitaine au 4e de chasseurs d'Afrique, est nommé aux fonctions de capitaine d'habillement, en rempl. de M. Le Brun, nommé chef d'escadrons.

M. Mereau, sous-lieutenant au 7e de cuirassiers, est nommé aux fonctions d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Breuil, nommé lieutenant.

Sont nommés à l'emploi de porte-étendard du corps dont ils font partie, savoir :

M. Ginter, sous-lieutenant au 4e de cuirassiers, en rempl. de M. Motte, nommé lieutenant.

Rebout, sous-lieutenant au 7e de cuirassiers, en rempl. de M. Lassebille, nommé lieutenant.

M. Gat, sous-lieutenant au 12e de chasseurs, en rempl. de M. Lancou, nommé lieutenant.

M. Thinon, sous-lieutenant au 8e de hussards, en rempl. de M. Révillon d'Apreval, nommé lieutenant.

M. Germain, capitaine à la suite du 5e de lanciers, détaché dans le service du recrutement, est mis en pied au 6e de dragons, en rempl. de M. Ledru, passé dans la gendarmerie.

M. Dulau, sous-lieutenant à la suite du 5e de cuirassiers, est mis en pied au 4e de cuirassiers, en rempl. de M. Boulard, nommé lieutenant.

Par décision impériale du 3 mars 1869 :

M. Aragonnèse d'Orcet, capitaine au régiment de carabiniers de la garde, passe au 4e de cuirassiers, par permutation avec M. Vieux La Marine.

M. Leviconte de Blangy, capitaine au régiment de cuirassiers de la garde, passe au 10e de dragons, par permutation avec M. Thenvenin.

M. Verdure, capitaine au régiment de dragons de l'Impératrice, passe au 7e de chasseurs, par permutation avec M. Lyet.

M. Bechler, capitaine au régiment de lanciers de la garde, passe au 2e de chasseurs, par permutation avec M. Le Roy.

M. Tardieu, capitaine au régiment de chasseurs de la garde, passe au 2e de hussards, par permutation avec M. Minaud.

M. Dulau, sous-lieutenant au régiment de carabiniers de la garde, passe au 5e de cuirassiers, par permutation avec M. Bossiou.

M. Bonteille, sous-lieutenant au régiment de cuirassiers de la garde, passe au 2e de cuirassiers, par permutation avec M. de Bonardi.

M. Henryé, sous-lieutenant au régiment de dragons de l'Impératrice, passe au 1er lanciers, par permutation avec M. Masclary.

M. Lacroix, sous-lieutenant au régiment de lanciers de la garde, passe au 3e de dragons, par permutation avec M. Leconte.

M. de Léautaud, sous-lieutenant au régiment de chasseurs de la garde, passe au 3e de chasseurs d'Afrique, par permutation avec M. Perrie.

Par décision ministérielle du même jour :

M. Marmod, capitaine au 7e de chasseurs, passe à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Lyet.

M. Dethier, capitaine au 2e de chasseurs, passe à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Le Roy.

M. Mahaud, capitaine au 2e de hussards, passe à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Minaud.

Par décision ministérielle du 3 mars 1869, le ministre a approuvé les permutations suivantes entre les sous-lieutenants ci-après désignés :

M. Fernet, du 8e de cuirassiers, avec M. Habary, du 4e de hussards.

M. Chenos, du 6e de lanciers, avec M. Vauchaussade de Chaumont, du 1er de spahis.

M. Lubalette, du 6e de chasseurs, avec M. Braby, du 2e de hussards.

M. Milliet, du 12e de chasseurs, avec M. Chevalier, du 8e de hussards.

M. Perry de Nieuil, du 5e de hussards, avec M. Thummler, du 1er de chasseurs d'Afrique.

M. Jarry, du 3e de spahis, avec M. Perussel, du 5e de dragons.

M. Mignol, du 7e de cuirassiers, avec M. Vauchaussade de Chaumont, du 6e de lanciers.

VÉTÉRINAIRES.

Par décision ministérielle du 27 février 1869 :

M. Jovart, vétérinaire en 1er au 3e lanciers, est désigné pour le dépôt de remonte de Fontenay, en rempl. de M. Marty, retraité.

M. Cavel, aide-vétérinaire au 2e cuirassiers, est désigné pour passer au 4e de chasseurs, en rempl. de M. Montagnac, promu vétérinaire en second.

M. Bailly, aide vétérinaire au 18e d'artillerie, est désigné pour passer au 1er régiment du train des équipages, en rempl. de M. Hugel, promu vétérinaire en second.

M. Angor, aide vétérinaire au 4e de dragons, est désigné pour passer au 12e de chasseurs, en rempl. de M. Barboux, promu vétérinaire en second.

M. Aubert, aide vétérinaire au 20e d'artillerie, est désigné pour passer au 13e d'artillerie, en rempl. de M. Payant, passé dans la garde impériale.

M. Lenthérie, aide vétérinaire au 10e dragons, est désigné pour passer au 2e chasseurs, en rempl. de M. Bonzom, démissionnaire.

M. Bidaud, vétérinaire en second au 4e de dragons, est mis hors cadres.

RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 3 mars 1869, M. Brèche, capitaine au 67e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe de la Seine, et M. Lagrange, capitaine au 58e régiment de la même arme, employé en sous-ordre au dépôt de 1re classe de l'Isère, sont nommés : le premier, au commandement du dépôt de recrutement de 2e classe du département de la Vendée, et le second au dépôt de recrutement de 2e classe du département de la Savoie, en rempl. de MM. Goedtghelnck, décédé, et Bonet, admis à la pension de retraite.

Par la même décision :

M. Codet, capitaine au 72e régiment d'infanterie, et M. Imbert, capitaine au 73e régiment de la même arme, sont nommés à des emplois de leur grade : le premier, au dépôt de recrutement de 1re classe de la Seine, et le second au dépôt de recrutement de 1re classe de l'Isère.

Le maréchal ministre de la guerre a décidé, le 4 mars 1869, que les militaires liés au service avec prime, libérables en 1869, ainsi que les militaires de la classe de 1863, liés au service sans prime, comme engagés ou appelés, lesquels se trouvent en congé à divers titres, seraient maintenus dans cette dernière position.

Erratum.

CAMP DE CHALONS.

3e *division.*

1re brigade : 20e bataillon de chasseurs à pied, *lisez* 13e et 75e de ligne, au lieu de 18e et 73e, imprimé par erreur dans notre dernier numéro.

— Le sous-lieutenant Leconte, du 3e de dragons (promotion du 14 août 1867), demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cavalerie, de préférence en Algérie. (28)

Le 4e bataillon de chasseurs à pied demande un caporal armurier. S'adresser au chef du corps, à Lyon. Justifier d'une bonne moralité et de l'aptitude professionnelle voulue.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

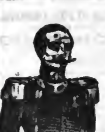
AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.



FABRIQUE DE PARFUMERIE ET SAVONNERIE FINES FONDÉE EN 1815.

DEMARSON-CHÉTELAT et Cie,

71, rue Saint-Martin, à Paris.











1819 1839 1855 1849 1844



RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES **aux Expositions nationales et à l'Exposition universelle de Paris**

POMMADE HONGROISE POUR FIXER LES MOUSTACHES.

La supériorité de cette Pommade, qui lui a valu la préférence de Sa Majesté l'Empereur, est la seule qui soit d'un effet immédiat et permette de donner aux moustaches toutes les formes possibles et un brillant remarquable.

Pour éviter les contrefaçons, il faut observer que nos flacons portent notre nom en relief et nos initiales D. C. sur le bouchon.
Se trouve chez tous les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Algérie.

ARTICLES RECOMMANDÉS :

La Philodermine. Cette Pommade débarrasse la tête des pellicules, après deux ou trois applications.
Teinture Demarson. Eau pour teindre instantanément la barbe et les cheveux.
Extrait végétal. Composition pour nettoyer la tête et fortifier les cheveux.
Trésor de la bouche pour la beauté, la santé et la conservation des Dents.

Crème Duchesse. Pommade extra-fine et parfums choisis.
Savon de laitue. Cet article est hors ligne par son onctuosité et son agréable parfum.
Savon guimauve. Il est supérieur à tous ceux portant cette dénomination.
Crème d'amandes. Spécialité pour la Barbe, donnant une mousse onctueuse et abondante.

Lavande ambrée. | **Eau de Cologne des Princes.** | **Eau de verveine.** Articles d'une qualité extra-supérieure et incontestablement préférables à tous les vinaigres de toilette.
Essence de Violette. Parfum concentré pour le mouchoir.
Poudre de riz à la fraise. Indispensable pour calmer les feux du rasoir.

---

2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 N^os par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonsbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal.

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 100 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 15 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés
10, rue Neuve des Petits-Champs

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

MM. LES OFFICIERS VENANT À PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.
Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or p^r Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.
Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie :
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine p^r la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU DUSSER qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau. 4 fr (Exp. INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 30 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Biondetti**, r. Vivienne, 48. bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE

par le traitement du Docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE



Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau de Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 16. — 14-18 MARS 1869.

AVIS.

Les décorations et médailles décernées par S. M. l'Empereur à l'occasion de l'anniversaire de S. A. le Prince Impérial nous ayant été communiquées, nous nous empressons d'en donner connaissance à nos abonnés en devançant de deux jours le numéro qui devait paraître le 16 de ce mois.

Paris, 13 *mars* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 13 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a promu dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

A la dignité de grand'croix.

M. le comte de Monet, général de division, grand officier du 14 mars 1810 : 46 ans de services, 11 campagnes, 5 blessures.

Au grade de grand officier.

M. Grandchamp, général de division, commandeur du 31 décembre 1857 : 42 ans de services, 14 camp., 17 blessures, 3 citations.

Au grade de commandeur.

M. Doutrelaine, général de brigade, officier du 13 août 1859 : 30 ans de services, 8 camp., 1 citation.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Robert, colonel, chef d'état-major de la 2ᵉ division d'infanterie du 1ᵉʳ corps d'armée, officier du 26 avril 1857 : 37 ans de services, 2 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. le baron Lagé, intendant militaire de la province d'Oran; officier du 16 avril 1856 : 43 ans de services, 17 campagnes.

INFANTERIE.

84ᵉ régiment de ligne.

M. Benoît, colonel; officier du 25 août 1861 : 29 ans de services, 12 campagnes, 2 blessures.

CAVALERIE.

8ᵉ régiment de cuirassiers.

M. de La Rochefoucauld, colonel; officier du 19 mars 1859 : 31 ans de services, 10 campagnes, 3 blessures, 1 citation.

4ᵉ régiment de lanciers.

M. Bruits, colonel; officier du 10 octobre 1858 : 34 ans de services, 11 campagnes, 1 citation.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. René, colonel inspecteur des manufactures d'armes, à Paris; officier du 12 août 1862 : 38 ans de services, 1 campagne.

Troupes.

18ᵉ régiment.

M. Toussaint, colonel; officier du 11 avril 1855; 40 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure 1 citation.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Cadart, colonel directeur des fortifications à Paris; officier du 16 avril 1856 : 38 ans de services, 8 camp.

Au grade d'officier.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Hennequin de Villermont, chef d'escadron, aide de camp du général de Montebello; chevalier du 22 août 1855 : 26 ans de services, 15 camp., 1 blessure.

M. Perrotin, chef d'escadron, employé au dépôt de la guerre; chevalier du 26 mars 1853 : 26 ans de services, 6 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Massoy, sous-intendant militaire de 1ʳᵉ classe à Dijon; chevalier du 11 août 1855 : 38 ans de services, 8 campagnes.

M. Brisac, sous-intendant militaire de 2ᵉ classe à Strasbourg; chevalier du 16 avril 1856 : 29 ans de services, 3 campagnes.

ÉTAT MAJOR DES PLACES.

M. Servais, chef d'escadron commandant la place de Blaye; chevalier du 10 mai 1852 : 38 ans de services.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de zouaves.

M. Lanedagne, chef de bataillon; chevalier du 11 août 1855 : 30 ans de services, 13 campagnes.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Archambault de Montfort, chef d'escadron; chevalier du 29 décembre 1860 : 29 ans de services.

GENDARMERIE.

3ᵉ légion.

M. Maubacq, chef d'escadron commandant la compagnie de l'Oise; chevalier du 12 août 1861 : 34 ans de services.

11ᵉ légion.

M. Derousseo, colonel; chevalier du 12 août 1864 : 36 ans de services.

INFANTERIE.

2ᵉ régiment.

M. Sautereau, chef de bataillon; chevalier du 8 octobre 1857 : 27 ans de services, 7 camp., 1 blessure.

23ᵉ régiment.

M. Bezard, chef de bataillon; chevalier du 20 janvier 1855 : 24 ans de services, 15 camp., 3 blessures.

40ᵉ régiment.

M. Brayer, major; chevalier du 23 juin 1855 : 34 ans de services, 8 camp.

80ᵉ régiment.

M. Janin, colonel; chevalier du 2 août 1858 : 31 ans de services, 15 camp.

7ᵉ bataillon de chasseurs à pied.

M. Costes, chef de bataillon; chevalier du 17 juin 1859 : 21 ans de services, 16 camp., 1 citation.

2ᵉ régiment de tirailleurs algériens.

M. Girard, chef de bataillon; chevalier du 15 août 1860 : 24 ans de services, 17 camp.

CAVALERIE.

1ᵉʳ régiment de lanciers.

M. de Caussade, chef d'escadrons, chevalier du 9 avril 1856 : 35 ans de service, 1 campagne.

7ᵉ régiment de chasseurs.

M. Touya Gondes, chef d'escadrons, chevalier du 2 août 1858 : 35 ans de service, 1 campagne.

5ᵉ régiment de hussards.

M. Barbier, chef d'escadrons, chevalier du 24 juin 1858 : 33 ans de services, 4 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Bonnin, lieutenant-colonel à la direction de Lyon, chevalier du 14 septembre 1855 : 36 ans de services, 1 campagne.

M. Laurent, chef d'escadron à la direction de Nantes; chevalier du 7 août 1859 : 38 ans de services.

M. Salmon, chef d'escadron sous-inspecteur des forges du Midi, à Toulouse, chevalier du 31 juillet 1848 : 28 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Maignien, chef d'escadron à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, chevalier du 28 décembre 1854 : 28 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

Troupes.

5ᵉ régiment monté.

M. Collangettes, chef d'escadron, chevalier du 31 juillet 1848 : 31 ans de services, 1 campagne, 1 bless.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Cosseron de Villenoisy, chef de bataillon, professeur de fortification à l'École d'application de Metz; chevalier du 28 décembre 1854 : 29 ans de service, 8 campagnes.

M. Masson de la Sauzaye, chef de bataillon, commandant du génie, à Rochefort; chevalier du 2 août 1858 : 31 ans de services, 7 campagnes.

M. Tourrel, chef de bataillon, employé à la 4ᵉ direction du ministère de la guerre; chevalier du 15 août 1860 : 29 ans de services, 8 campagnes.

M. Lamey, chef de bataillon, attaché au Dépôt des fortifications; chevalier du 29 juillet 1854 : 25 ans de services, 6 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Martin, médecin principal de 1ʳᵉ classe à l'hôtel impérial des Invalides; chevalier du 10 décembre 1849 : 40 ans de services, 10 campagnes.

M. Boulon d'Agnières, médecin major de 1ʳᵉ classe au 44ᵉ régiment d'infanterie, chevalier du 17 juin 1859 : 32 ans de services, 5 campagnes.

M. Fournez, pharmacien principal de 1ʳᵉ classe à la pharmacie centrale, à Paris; chevalier du 31 octobre 1849 : 37 ans de services, 10 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Vial, chef d'escadron d'état-major, professeur d'art militaire à l'école d'application d'état-major; chevalier du 27 décembre 1860 : 28 ans de service, 3 campagnes.

REMONTE.

M. Thomas de Dancourt, lieutenant-colonel, commandant le dépôt de remonte de Constantine; chevalier du 13 mars 1861 : 28 ans de services, 10 campagnes.

Par décret du 13 mars 1869, S. M. l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent.

Savoir :

INVALIDES.

M. Alcion, caporal : 2 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Richoux, soldat : 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Lamouche : soldat, 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure.

M. Humbert, soldat : 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Lays, soldat : 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Vasson, soldat : 5 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Archer, soldat : 31 ans de services, 9 campagnes.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Méquillet, capitaine, employé au Dépôt de la guerre : 19 ans de services, 1 campagne.

M. Populaire, capitaine, aide de camp du général Durrieu : 16 ans de services, 4 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Berneval Francheville, adjoint de 1ʳᵉ classe à Maubeuge : 20 ans de services, 4 campagnes.

M. La Rouvière, adjoint de 1ʳᵉ classe à Mende : 20 ans de services, 5 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Delpech, capitaine adjudant de place à Antibes : 26 ans de services.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie.

M. Coutelle, maréchal des logis : 21 ans de services, 4 campagnes.

1ᵉʳ régiment de grenadiers.

M. Grandineau, lieutenant : 17 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

4ᵉ régiment de voltigeurs.

M. Rousselet, capitaine : 19 ans de services, 2 campagnes.

Régiment d'artillerie monté.

M. Fourcade, brigadier : 20 ans de services, 9 camp.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Huteau, capitaine : 17 ans de services, 3 camp.

Escadron du train d'artillerie.

M. Lévy, lieutenant : 20 ans de services, 8 campagnes.

GENDARMERIE.

1ʳᵉ légion.

M. Bonne, gendarme à la comp. de Seine-et-Oise : 27 ans de services, 7 campagnes.

2ᵉ légion.

M. Breiban, brigadier à la comp. de la Sarthe : 25 ans de services, 6 campagnes.

3ᵉ légion.

Lefèvre, maréchal des logis à la comp. de l'Oise : 26 ans de services.

4ᵉ légion.

M. Guillot, brigadier à la comp. de la Manche : 27 ans de services.

5ᵉ légion.

M. Lalauze, gendarme à la comp. des Côtes-du-Nord : 27 ans de services, 5 campagnes.

6ᵉ légion.

M. Liotard Vogt, lieutenant trésorier de la comp. du Morbihan : 21 ans de services, 4 campagnes.

7ᵉ légion.

M. Robert, maréchal des logis chef à la comp. de la Vienne : 27 ans de services.

8ᵉ légion.

M. Bombardier, brigadier à la comp. de l'Allier : 23 ans de services, 16 campagnes.

9ᵉ légion.

M. Petit, maréchal des logis à la comp. des Deux-Sèvres : 26 ans de services, 6 campagnes.

10ᵉ légion.

M. Sarrazin, brigadier à la comp. des Landes : 20 ans de services.

11ᵉ légion.

M. Cholet, capitaine trésorier à la comp. de la Haute-Vienne : 21 ans de services, 3 campagnes.

12ᵉ légion.

M. Perrot, capitaine à la comp. de l'Aveyron : 28 ans de services.

13ᵉ légion.

M. Laforgue, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Garonne : 28 ans de services.

14ᵉ légion.

M. Barbaud, gendarme à la comp. du Tarn : 27 ans de services, 12 campagnes.

15ᵉ légion.

M. Vignaux, gendarme à la comp. de l'Hérault.

16ᵉ légion.

M. Guisol, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. du Var : 24 ans de services, 4 campagnes.

17ᵉ légion.

M. Coulnrier, lieutenant à la 1ʳᵉ comp. : 23 ans de services, 7 camp.

M. Proneta, brigadier à la 1ʳᵉ comp. : 24 ans de services, 16 camp.

18ᵉ légion.

M. Milocheau, capitaine trésorier de la comp. de la Drôme : 20 ans de services, 8 campagnes.

19ᵉ légion.

M. Frolet, capitaine à la comp. de Saône-et-Loire : 24 ans de services, 1 campagne.

20ᵉ légion.

M. Lami, maréchal des logis à la comp. de la Côte-d'Or : 25 ans de services, 1 campagne.

21ᵉ légion.

M. Goyat, gendarme à la comp. de l'Ain : 27 ans de services, 8 campagnes.

22ᵉ légion.

M. Coullerez, capitaine trésorier de la comp. de la Meurthe : 23 ans de services.

23ᵉ légion.

M. Philippe, capitaine à la comp. de la Moselle : 26 ans de services.

24ᵉ légion.

M. Cordevant, maréchal des logis chef à la comp. de l'Aisne : 27 ans de services.

25ᵉ légion.

M. Butrulle, maréchal des logis chef à la comp. de la Haute-Saône : 26 ans de services.

26ᵉ légion.

M. Jacques, maréchal des logis à la comp. de la Hte-Savoie : 24 ans de services, 1 campagne.

LÉGION D'AFRIQUE.

M. Aspès, maréchal des logis à la 4ᵉ comp. : 20 ans de services, 18 campagnes.

GARDE DE PARIS.

M. Denoyelle, capitaine : 25 ans de services.

M. Anchelin, maréchal des logis : 26 ans de services, 1 campagne.

M. Philippi, brigadier : 29 ans de services.

INFANTERIE.

16ᵉ régiment.

M. Daubaignan, capitaine : 29 ans de services, 3 campagnes.

18ᵉ régiment.

M. Fabre, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 9 campagnes.

35ᵉ régiment.

M. Vaultier, capitaine : 26 ans de services, 9 camp.

38ᵉ régiment.

M. Cyvoct, capitaine : 29 de services, 5 camp.

45e régiment.

M. Durand, lieutenant, détaché aux bureaux arabes : 16 de services, 9 campagnes.

48e régiment.

M. Bouillette, capitaine : 27 ans de services, 5 camp.

56e régiment.

M. Bailly, lieutenant : 26 ans de services, 7 camp.

67e régiment.

M. Tavelet, capitaine : 26 ans de services, 3 camp.

87e régiment.

M. Grosjean, capitaine : 27 ans de services, 3 camp.

11e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bonzon, lieutenant : 18 ans de services, 4 camp.

1er régiment de zouaves.

M. Pradier, sous-lieutenant : 13 ans de services, 13 campagnes, 3 blessures.

2e régiment de zouaves.

M. Bellengier, sous-lieutenant : 19 ans de services, 19 campagnes.

3e régiment de zouaves.

M. Gros, lieutenant : 19 ans de services, 17 camp.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Rudelon, sergent : 24 ans de services, 22 campagnes, 1 blessure.

2e régiment de tirailleurs algériens.

M. Cazes, capitaine : 16 ans de services, 9 camp.

3e régiment de tirailleurs algériens.

M. Blumendahl, sous-lieutenant : 20 ans de services, 7 campagnes, 3 blessures.

CAVALERIE.

6e régiment de chasseurs.

M. Quinsac, capitaine trésorier : 23 ans de services, 5 campagnes.

9e régiment de chasseurs.

M. Vallée, chef d'escadrons : 25 ans de services, 1 camp.

1er chasseurs d'Afrique.

M. Leclaire, maréchal des logis : 16 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure.

2e chasseurs d'Afrique.

M. Marchand, lieutenant : 22 ans de services, 5 camp.

3e chasseurs d'Afrique.

M. Lecouturier, maréchal des logis : 16 ans de services, 16 campagnes.

4e chasseurs d'Afrique.

M. Granier, capitaine : 22 ans de services, 3 camp.

1er régiment de spahis.

M. Waeytens, lieutenant : 19 ans de services, 4 camp.

2e régiment de spahis.

M. Gangel, sous-lieutenant : 17 ans de services, 11 campagnes, 3 blessures.

3e régiment de spahis.

M. Spaitel, capitaine adjudant-major : 28 ans de services, 7 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Grêné, capitaine à la direction d'Alger : 18 ans de services, 4 campagnes.

M. Duffour, garde principal à la direction de Constantine : 34 ans de services, 9 campagnes.

M. Manguin, garde de 2e classe à la direction de Strasbourg : 30 ans de services, 1 campagne.

M. Huet, contrôleur principal à la Direction de Lyon : 29 ans de services, 1 campagne.

M. Maire, contrôleur de 1re classe à la Direction de Rennes : 41 ans de services.

M. Pagès, professeur à l'Ecole d'artillerie de Strasbourg : 40 ans de services.

M. Fréland, gardien de batterie de 1re classe à la Direction de Cherbourg : 29 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

Troupes.

2e régiment monté.

M. Arnould, capitaine : 17 ans de services, 3 camp.

3e régiment.

M. Gibault, lieutenant : 12 ans de services, 11 camp.

6e régiment.

M. Rivals, capitaine : 18 ans de services, 4 camp.

8e régiment.

M. Poltier, lieutenant : 20 ans de services, 3 campagnes.

11e régiment.

M. Moulien, adjudant sous-officier : 26 ans de services.

15e régiment.

M. Javelier, adjudant sous-officier : 20 ans de service.

17e régiment à cheval.

M. Legrand, capitaine : 21 ans de services, 5 campagnes.

2e compagnie d'artificiers.

M. Lavielle, artificier : 24 ans de services, 10 campagnes.

1er régiment du train.

M. Chamfrau, capitaine : 26 ans de services, 4 campagnes.

2e régiment.

M. Guerre, maréchal des logis : 23 ans de services, 6 campagnes.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Barbe, capitaine, à Condé : 18 ans de services, 4 campagnes.

M. Boudignon, capitaine, à Vincennes, 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Corda, capitaine, à Commercy : 18 ans de services, 3 campagnes.

M. Bauchetet, garde principal, à Constantine : 32 ans de services, 12 campagnes.

M. Navarre, garde de 1re classe, à Toulouse : 36 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

M. Quatrebard, garde de 1re classe, à Nice : 36 ans de services, 2 campagnes.

Troupes.

1er régiment.

M. Delambre, capitaine : 17 ans de services, 4 camp.

2e régiment.

M. Devé, capitaine : 17 ans de services, 5 campagnes.

3e régiment.

M. Pognon, capitaine : 18 ans de services, 3 camp.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

10e section d'ouvriers d'administration.

M. Grimand, sergent : 25 ans de services, 20 camp.

CORPS DES ÉQUIPAGES.

Parcs.

M. Dalbumeau, garde principal à Châteauroux : 34 ans de services, 7 campagnes.

1er régiment du train.

M. Paulet, capitaine trésorier : 20 ans de services, 6 campagnes.

M. Geuiron, maréchal des logis : 20 ans de services, 15 campagnes.

2e régiment.

M. Strauch, lieutenant : 20 ans de services, 11 camp.

3e régiment.

M. Darvand, lieutenant : 20 ans de services, 12 camp.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Paulet, médecin major de 1re classe aux hôpitaux de la province d'Oran : 18 ans de services, 3 camp.

M. Bodeau, médecin-major de 2e classe au 3e rég. de voltigeurs de la garde impériale : 24 ans de services, 6 campagnes.

M. Portafax, médecin-major de 2e classe au 38e rég. d'infanterie : 28 ans de services, 5 campagnes.

M. Charles, médecin-major de 2e classe au 53e rég. d'infanterie : 23 ans de services, 6 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance.

M. Arnaud, officier d'administration principal, employé à Marseille : 33 ans de services, 6 campagnes.

Hôpitaux.

M. Kœlsch, officier d'administration, comptable de 1re classe à l'hôpital de Phalsbourg : 34 ans de services, 13 campagnes.

M. Olivaint, officier d'administration, comptable de 2e classe aux hôpitaux de la province d'Alger : 28 ans de services, 15 campagnes.

Subsistances.

M. de Saint-Victor, officier d'administration principal : 34 ans de services, 7 campagnes.

Justice militaire.

M. Tomasoli, adjudant d'administration en 1er, au pénitencier militaire de Berkadem : 28 ans de services, 19 campagnes, 2 blessures, 1 citation.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Rothé, capitaine du génie détaché à l'Ecole polytechnique : 17 ans de services, 4 campagnes.

M. Roussel, capitaine d'infanterie, détaché à l'Ecole spéciale militaire : 21 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

RECRUTEMENT.

M. Guilleumat, lieutenant au 47e régiment d'infanterie, employé au dépôt de la Charente-Inférieure : 23 ans de services, 2 campagnes.

M. Gilbert, sergent au 83e régiment d'infanterie, détaché au dépôt des Côtes-du-Nord : 26 ans de services, 5 campagnes.

VÉTÉRINAIRES.

M. Berepiou, vétérinaire en 1er : 22 ans de services, 14 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 13 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

Corps des cent gardes de l'Empereur.

Rambaud, trompette.

Escadron des gendarmes d'élite.

Genois, gendarme.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie. Treffe, maréchal des logis.
— Chatelain, maréchal des logis.
— Toussaint, brigadier : 1 blessure.
— Toumazou, brigadier : 1 blessure.
— Barrère, gendarme.
— Tivoly, gendarme.
1er régiment de grenadiers. Graziani, soldat : 1 blessure.
2e — Moisuler, soldat : 1 blessure.
3e — Nicolas, soldat : 1 blessure.
2e voltigeurs. Crépin, soldat : 1 blessure.
4e — Le Perru, soldat.
Bataillon de chasseurs à pied. Fournioiz, sergent.
Régiment de zouaves. Bounafoux, soldat : 1 blessure.
Rég. de carabiniers. Noël, maréchal des logis.
Rég. de cuirassiers. Robert, cavalier.
Dragons de l'Impératrice. Vergnol, cavalier.
Rég. de lanciers. Demailly, maréchal des logis.
Rég. de chasseurs. Cotterez, cavalier.
Rég. des guides. Girard, brigadier armurier.
Rég. d'artillerie monté. Foubonne, artilleur.
Rég. d'artillerie à cheval. Burgeillers, canonnier.
Esc. du train des équipages. Colardey, cavalier.

GENDARMERIE.

1re légion. Laizé, maréchal des logis à la comp. de la Seine.
— Poux, gendarme à la comp. de la Seine.
— Noël, gendarme à la comp. de la Seine.
— Thivat, gendarme à la comp. de la Seine.
— Benoît, brigadier à la comp. de Seine-et-Oise.
— Reynier, gendarme à la même comp.
2e légion. Poch, maréchal des logis à la compagnie de l'Orne.
— Nonus, maréchal des logis à la même comp.
— Launay, brigadier à la même comp.
— Bertin-Mourot, gendarme à la comp. de la Sarthe.
3e légion. Prudent, maréchal des logis à la comp. de la Seine-Inférieure.
— Pelletier, brigadier à la même comp.
— Mauger, gendarme à la même comp.
— Foissy, brigadier à la comp. de l'Eure.
— Viguerard, gendarme à la même comp.
4e légion. Loriot, brigadier à la comp. de la Manche.
— Hébert, brigadier à la même comp.
— Onfroy, gendarme à la même comp.
— Boulai, gendarme à la comp. de la Mayenne.
5e — Saulce, maréchal des logis à la comp. du Finistère.
5e légion. Bidault, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Guluard, gendarme à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Lefebvre, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine.
— Ollivier, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine.
6e — Simon, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure.
— Sibileau, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire.
— Renaudin, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire.
— Malié, gendarme à la comp. du Morbihan.
7e — Pilon, maréchal des logis à la compagnie de l'Indre.
— Héraod, gendarme à la comp. de l'Indre.
— Althauser, maréchal des logis à la comp. d'Indre-et-Loir.
— Marché, brigadier à la comp. d'Indre-et-Loir.
— Cedoux, gendarme à la comp. d'Indre-et-Loire.
8e — Régniault, maréchal des logis à la comp. du Puy-de-Dôme.
— Goirau, maréchal des logis à la même comp.
— Suss, gendarme à la même comp.
— Philippon, gendarme à la comp. de l'Allier.
— Tambour, gendarme à la comp. de la Nièvre.
9e — Barbotin, maréchal des logis à la comp. de la Vendée.
— Yvon, maréchal des logis à la même comp.
— Papin, gendarme à la même comp.
— Breley, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
10e — Mariau, brigadier à la comp. de la Gironde.
— Laffargue, gendarme à la même comp.
— Tarou, gendarme à la comp. des Landes.
— Cebidos Guerrier, gendarme à la comp. des Basses Pyrénées.
— Normand, gendarme à la même comp.
11e — Bors, brigadier à la comp. de la Dordogne.
— Larue, gendarme à la comp. de la Corrèze.
— Philippon, gendarme à la comp. de la Creuse.
— Dardy, gendarme à la comp. de la Creuse.
— Billy, gendarme à la comp. de la Creuse.
12e — Roux, maréchal des logis chef à la comp. de l'Aveyron.
— Geillacy, gendarme à la comp. du Lot-et-Garonne.
— Gouigou, gendarme à la même comp.
— Aldebert, gendarme à la comp. du Lot.
13e — Pefontan, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Garonne.
— Crouzat, gendarme à la même comp.
— Beilhou, gendarme à la même comp.
— Bernis, gendarme à la comp. des Hautes-Pyrénées.
— Marciel, gendarme à la comp. du Tarn-et-Garonne.
14e — Jalabert, brigadier à la comp. de l'Aude.
— Ferrer, brigadier à la comp. du Tarn.
— Berné, gendarme à la comp. de l'Ariége.
— Florence, gendarme à la même comp.
15e — Boissin, gendarme à la comp. de l'Ardèche.
— Raure, gendarme à la même comp.
— Chauraud, gendarme à la comp. de la Lozère.
— Tuzet, gendarme à la comp. du Gard.
— Teudil, gendarme à la même comp.
16e — Coussaucl, maréchal des logis à la comp. du Var.
— Giraud, gendarme à la comp. des Bouches-du-Rhône.
— Bertesti, gendarme à la même comp.
— Ader, gendarme à la comp. de Vaucluse.
17e — Moracchini, gendarme à la 1re comp.
— Dagnaud, maréchal des logis à la 2e comp.
— Fillon, gendarme à la même comp.
— Guidoni, gendarme à la même comp.
— Huguenot, gendarme à la même comp.
— Mallet, gendarme à la même comp.
— Ceccaldi, gendarme à la même comp.
18e — Venturini, maréchal des logis à la comp. des Basses-Alpes.
— Jaubert, gendarme à la comp. des Basses-Alpes.
— Boudil, gendarme à la comp. des Basses-Alpes.
19e — Patissier, brigadier à la comp. de Saône-et-Loire.
— Mertz, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire.
— Prieur, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire.
— Jacquot, gendarme à la comp. du Rhône.
— Veiss, gendarme à la comp. du Rhône.
20e — Billard, gendarme à la comp. de l'Yonne.
— Saprlier, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or.
— Charton, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or.
Changenet, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or.
21e — Cornier, maréchal des logis à la comp. du Doubs.
— Vautherot, gendarme à la comp. du Doubs.
— Crélerot, brigadier à la comp. de l'Ain.
22e — Viard, gendarme à la comp. de la Haute-Marne.
— Parmentier, gendarme à la comp. des Vosges.
— Michel, gendarme à la comp. de la Meurthe.
23e — Méot, brigadier à la comp. de la Marne.
— Zacharias, gendarme à la comp. de la Moselle.
— Laurent, gendarme à la comp. des Ardennes.
— Meslier, gendarme à la comp. de la Meuse.
24e — Wautiez, brigadier à la comp. du Pas-de-Calais.
— Vaillant, brigadier à la même comp.
— Pol, brigadier à la comp. du Nord.
— Delvacey, gendarme à la comp. de l'Aisne.
25e — Debenath, maréchal des logis, à la comp. du Bas Rhin.
— Mougeot, brigadier à la même comp.
— Arnolt, brigadier à la même comp.
— Finck, gendarme à la même comp.
— Mouseu, gendarme à la comp. de la Haute-Saône.
26e légion. Darier, maréchal des logis à la comp. de l'Isère.
— Ogier, gendarme à la même comp.
— Gachet, gendarme à la même comp.
— Saoleres, maréchal des logis à la comp. de la Savoie.

Légion d'Afrique. Micounel, gendarme à la 1re comp.
— Lafond, gendarme à la même comp.
— Vaugien, brigadier à la 2e comp.
— Arnold, maréchal des logis à la 3e comp.
— Mounlot, gendarme à la même comp.
— Blancard, brigadier à la 4e comp.
Gendarmerie coloniale. Favre, brigadier à la comp. de la Guadeloupe.
— Bourgardé, brigadier à la comp. de l'île de la Réunion.
— Béran, brigadier au détachement de la Nouvelle Calédonie.
— Pasqualini, brigadier au détachement du Sénégal.
Garde de Paris. Cottréel, brigadier.
— Saéleu, brigadier.
— Applaucourt, brigadier.
— Le Scouruec, garde.
— Grandjean, garde.
— Bonnafous, garde.
— Graud, garde.
— Palous, garde.
— Lœwert, garde.
— Garret, garde.
— Aubouin, garde.
— Delaunay, maréchal ferrant.
Force publique. — Segond, gendarme détaché à la force publique des troupes stationnées dans les Etats-Romains.
Comp. de gendarmes vétérans. Lerouller, maréchal des logis.

INFANTERIE.

1er régiment. Chevalet, sergent.
2e — Tuvache, musicien.
3e — Dézevaux, sergent.
4e — Lauda, sergent.
5e — Pinçon, sergent-fourrier : 2 blessure, 1 citation.
6e — Pascal, sous-chef de musique.
7e — Cornuez, sergent.
8e — Meunier, sergent, 1 citation.
9e — Castagnos, soldat.
10e — Martaresche, sergent.
11e — Lamarre, sergent.
12e — Rouud, sergent.
13e — Turlotte, sergent : 1 blessure.
14e — Belin, sergent.
15e — Pignet, sergent.
16e — Bautz, soldat.
17e — Giraut, sergent.
18e — Assaleut, soldat.
19e — Depontie, chef armurier.
20e — Schmitt, musicien.
21e — Roques, musicien.
22e — Gaston, sapeur.
23e — Pagès, sergent.
24e — Normand, sergent.
25e — Berdou, sapeur.
26e — Rouult, soldat, 1 blessure.
27e — Roussel, caporal-tambour.
28e — Versini, sergent.
29e — Pétignier, clairon.
30e — Lejoncour, sergent.
31e — Duhoux, sergent.
32e — Boudet, sergent.
33e — Henry, sergent-major, vaguemestre.
34e — Martin, dit Bellet, sergent.
35e — Pouhin, chef armurier.
36e — Crépin, soldat.
37e — D'Obeau, musicien.
38e — Maillé, sergent.
39e — Massat, sous chef de musique.
40e — Têche, soldat.
41e — Bergon, soldat.
42e — Viale, soldat.
43e — Argenson, sergent.
44e — Gherquiers, sergent.
45e — Duhar, caporal.
46e — Sapéur, sergent.
47e — Depoutol, idem.
48e — Sénes, idem.
49e — Ecoard, sapeur.
50e — Cros, caporal.
51e — Vallat, sergent major, 1 blessure.
52e — Peretti, sergent.
53e — Jean, caporal tambour.
54e — Moraud, sergent major vaguemestre.
56e — Frantz, sergent.
57e — Derlemmeriol, sergent.
58e — Pierre, caporal : 1 blessure.
59e — Py, soldat.
60e — Daudé, sergent.
61e — Angier, musicien, 1 blessure.
62e — Lille, sergent : 1 blessure.
63e — Guiard, sergent-major.
64e — Halse, sergent.
65e — Assier, soldat.
66e — Caban, sergent, 1 blessure.
67e — Herpin Esnault, sapeur.
68e — Dolicus, sergent.
69e — Bourhis, soldat, 1 blessure.
70e — Delaucé, sergent.
71e — Escaudé, sapeur : 1 blessure.
72e — Viala, soldat : 2 blessures.
73e — Bouzac, sergent.
74e — Desbryes, sous chef de musique.
75e — Bézel, sergent.
76e — Casalbonoe, musicien.
77e — Morel, soldat.
78e — Bouchet, sergent.
79e — Liau, sapeur.
80e — Ragueuol, sergent.
81e — Grièuessen, soldat.
82e — Géuevois, soldat.
83e — Bertel, tambour-major.
84e — Mezerque, sergent.
85e — Fabiani, sergent.
86e — Capmel, soldat.
87e — Troadec, sapeur.
88e — Dejours, soldat.
89e — Hohrmann, sergent.
90e — Ardoin, sergent.
91e — Dufour, soldat : 2 blessures.
92e — Slourm, sergent.
93e — Lebouguerrec, soldat.
94e — Noiro, sergent.
95e — Bayrie, sergent.
96e — Martin, sergent.
97e — Norret, musicien.
98e — Jullien, soldat.
99e — Doucke, sergent : 1 blessure.
100e — Hallez, caporal : 2 blessures.
1er bataillon de chasseurs à pied. Maussy, sergent.
2e — Girard, soldat.
3e — Goua, sergent.
4e — Bocharon, soldat.
5e — Legendre, sergent.
6e bat. de chass. Aubertin, sergent.
8e — Braillon, soldat, 1 blessure.
9e — Schmitt, sergent.
10e — Faore, soldat.
11e — Colbe, soldat.
12e — Lafargue, sergent : 1 blessure.
13e — Gaudry, sergent-major.
14e — Vasler, sergent.
15e — Palo, sergent.
16e — Morisot, caporal : 3 blessures.
17e — Lamaisou, clairon.
18e — Faure, soldat : 1 blessure.
19e — Placet, sergent.
20e — Boudia, soldat : 1 blessure.
1er rég. de zouaves. Lemoine, sergent.
Jeanmaujiu, soldat : 1 blessure.
2e — Flori, sergent : 2 blessures.
Chévrier, soldat.
3e — Lapuyade, sergent-major, chef de fanfare.
Paial, soldat : 2 blessures.
Rég. de sapeurs-pompiers de Paris. Sangay dit Soulé, soldat : 1 blessure.
1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Faral, sergent : 1 blessure.
2e — Guillot, sergent.
3e — Beyer, sergent major, chef de fanfare.
1re compagnie de pionniers de discipline. Vantielcke, sergent.
— Clérin, caporal : 3 blessures.
Régiment étranger. Rodé, soldat.
1er régiment de tirailleurs algériens. Cunssot, sergent-major.
— Mohamed ben Koulder el Braz caporal.
2e — Fatip, sergent : 2 blessures.
— Mahidin Bel Arbi, sergent.
3e — Mohamed ben Said, sergent : 2 blessures.
— Madoulé, sergent.
Compagnie de sous officiers vétérans. Bulinga, sous-officier.
Compagnie de fusiliers vétérans. Cahen, caporal.

CAVALERIE.

1er régiment de cuirassiers. Montigny, chef armurier.
2e — Goybeneix, brigadier maréchal ferrant.
3e — Aubry, cavalier.
4e — Dupont, maréchal des logis.
6e — Clément, maréchal des logis.
7e — Chapellar, maréchal des logis.
8e — Fournier, brigadier.
9e — Willer, cavalier.
10e — Booiaile, brigadier.
1er régiment de dragons. Mamert, cavalier.
3e — Rotacker, cavalier.
4e — Seylar, cavalier.
5e — Marchal, cavalier.
6e — Itumbert, maréchal des logis.
7e — Fouruié, brigadier.
8e — Diemunsch, brigadier maréchal ferrant.
9e — Castanier, maréchal des logis.
10e — Flamand, maréchal des logis.
11e — Pointte, cavalier.
12e — Molère, maréchal des logis sellier.
1er rég. de lanciers. — Cormier, cavalier.
2e — Régis, cavalier.
3e — Pannier, brigadier.
4e — Sozlroy, brigadier.
5e — Siretas, maréchal des logis chef.
6e — Vagogne, cavalier.
7e — Lascombe, brigadier.
8e — Deschamps, trompette.
1er rég. de chasseurs. — D'Albzac, maréchal des logis.
2e — Filliols, cavalier.
3e — Mahieu, maréchal des logis chef.
4e — Beré, cavalier.
5e — Prost, cavalier.
6e — Roger, cavalier.
7e — Vellay, maréchal des logis chef.
8e — Rogier, trompette.
9e — Housen, cavalier.
10e — Douillec, cavalier.
11e — Grenet, maréchal des logis.
12e — Bournigal, maréchal des logis trompette.
1er rég. de hussards. Caleller, brigadier maréchal-ferrant.
2e — Chevallier, maréchal des logis.
3e — Bonhomme, maréchal des logis.
4e — Buisson, maréchal des logis.
5e — Pascal, brigadier maréchal ferrant.
6e — Cufey, maréchal des logis fourrier.
7e — Giroux, brigadier.
8e — Hervé, cavalier.
1er chasseurs d'Afrique. Laurent, cavalier.
2e — Benech, brigadier.
3e — Dalot, cavalier.
4e — Noël, maréchal des logis chef.
1er rég. de spahis. Messaoud ben Saïd, maréchal des logis.
2e — Mustapha ben Achmet, maréchal des logis.
3e — Belkassem ben Schériff, maréchal des logis.
Ecole impériale de cavalerie. Aufrère, brigadier.
3e compagnie de cavaliers de remonte. — Dsn-urger, cavalier.
4e — Jasseraud, cavalier.
5e — Kohl, cavalier.
1re compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique. — Grosclaude, maréchal des logis.
2e — Delporte, maréchal des logis.
3e — Leprovost, brigadier.
Escadron des spahis de Cochinchine. — Pillet, brigadier.
Cavaliers de manège. — Duplcix, cavalier à Saumur.

ARTILLERIE.

1er régiment-monté. Bruner, artificier.
2e — Gerbault, maréchal des logis.
3e — Delavau, canonnier : 1 blessure.
4e — Sireyr, canonnier : 1 blessure.
5e — Estève, maréchal des logis.
6e — Fechimeister, artificier.
7e — Juillard, artificier.
8e — Labeyrie, artificier.
9e — Chupot, canonnier.
10e — Sor, canonnier.
12e — Larrey Borde, maréchal des logis.
13e — Allimann, brigadier.
14e — Maillos, canonnier.
1er rég. de pontonniers. Butz, maréchal des logis chef.
1er rég. à cheval. Matrist, artificier.
15e — Lamour, canonnier.
19e — Schach, brigadier.
20e — Capon, brigadier.
1re compagnie d'ouvriers. Dupuis, maréchal des logis chef.
1re compagnie de canonniers artificiers. Durand canonnier.
4e — Gretaloup, canonnier.
5e — Kérolin, canonnier, 1 blessure.
— Kesler, canonnier.
Compagnie d'armuriers. Aotignac, maître armurier.
1er régiment du train. Riblère, maréchal des logis.
Direction et établissements. Dupré, ouvrier d'état de 1re classe à la direction de Rennes.
— Rosper, ouvrier d'état de 1re classe à la fonderie de Metz.
— Doumas, gardien de batterie de 2e classe à la direction de Brest.

GÉNIE.

1er régiment. Catez, maréchal des logis chef.
— Simonet, brigadier, 1 blessure.
2e — Mandret, maître ouvrier.
— Michaud, sapeur conducteur.
3e — Foubert, maître ouvrier.
— Aguiel, sapeur.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance. Séméries, caporal, employé à Marseille.
1re section d'infirmiers. Giafféri, caporal.
2e — Soulas, sergent, commis aux écritures.
3e — Lamauda, sergent.
4e — Dupuy, caporal.
5e — Mangin, sergent.
6e — Witt, caporal.
— Buisson, soldat.
7e — Giuse, sergent.
8e — Baralon, sergent.
9e — Turrière, sergent.
— Fidry, sergent.
2e section d'ouvriers d'administration. Barrel, sergent.
4e — Guiboiseau, sergent.
9e — Vuillemot, id.
10e — Lemouland, id.
11e — Mornet, id.
12e — Flamez, id.

CORPS DES ÉQUIPAGES.

4e compagnie d'ouvriers constructeurs. Thiéry, sergent major.
1er régiment du train. Lajus, maréchal des logis.
— Brus, id.
2e — Hazotte, maréchal des logis chef.
— Cazevielle, brigadier.
3e — Nicolas, maréchal des logis fourrier.

ÉCOLES MILITAIRES.

Dutilleul, adjudant sous-officier d'artillerie, détaché à l'École spéciale militaire.
Pothonier, sergent au 18e rég. d'infanterie, détaché comme moniteur de gymnastique à l'École spéciale militaire.
Boniface, dit Warner, maréchal des logis d'artillerie, sous-chef artificier détaché à l'École normale de tir.

RECRUTEMENT.

Peyrouillies, sergent au 40e régiment d'infanterie, détaché au dépôt de Saône-et-Loire.
Lemoine, sergent au 99e régiment d'infanterie, détaché au dépôt du Var.
Damez, sergent au 23e régiment d'infanterie, détaché au dépôt de la Lozère.
Ponsot, sergent au 51e régiment d'infanterie, détaché au dépôt de Seine-et-Oise.
Person, sergent au 31e régiment d'infanterie, détaché au dépôt du Calvados.
Delhomme, sergent au 55e régiment d'infanterie, détaché au dépôt de la Seine.

JUSTICE MILITAIRE.

Brouzet, adjudant sous officier, agent principal de 1re classe de la prison militaire de Marseille.
Dudoult, adjudant sous officier, agent principal de 1re classe de la prison militaire de Toulouse.
Chabert, sergent-fourrier au pénitencier militaire de Birkadem.
Marcelot, sergent, surveillant de 2e classe à l'atelier de travaux publics n° 2 à Tenès.
Etissondo, sergent, surveillant à la prison militaire de Grenoble.
Merson, sergent, surveillant au pénitencier militaire de Metz.

PORTIERS-CONSIGNES.

Brunel, portier-consigne de 1re classe, à Bitche.
Ferry, portier consigne de 3e classe, à Mézières.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR.

Par décret impérial du 27 février 1869, ont été promus dans le corps d'état-major :

Au grade de chef d'escadron.

M. Bourgeois, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 10e division militaire, et nommé en outre à un emploi de son grade à l'état-major de la 7e division militaire, à Besançon.

M. Moson, capitaine de 1re classe, aide de camp de M. le général Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée, à Toulouse.

Au grade de capitaine.

M. d'Adhémar, lieutenant, stagiaire au 18e régiment d'artillerie.

M. Brichard, lieutenant, stagiaire au 12e d'artillerie.

M. Fayet, lieutenant, stagiaire au 20e d'artillerie.

M. d'Heilly, lieutenant, stagiaire au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

M. Garre, lieutenant, stagiaire au 8e régiment d'artillerie.

INFANTERIE

Par décret du 13 mars 1869, sont nommés aux grades et emplois indiqués ci après, dans les cadres indigènes des régiments de tirailleurs algériens, les sous-lieutenants et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A quatre emplois de lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens

Organisation. M. Bilkassem ben Mohamed, sous-lieutenant au corps.

Organisation. M. Haoussin ben Ali, sous-lieutenant au corps.

Organisation. M. Saad ben Serir, sous-lieutenant au corps.

Organisation. M. Hassen ben Ali, sous lieutenant au corps.

A douze emplois de sous-lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Joseph ben Mohamed, sergent au corps, en rempl. de M. Ahmet ben Zitouni, démissionnaire.

M. Mohamed ben Brahim, sergent au corps, en rempl. de M. Ahmoud ben Sellmen Krodja, nommé lieutenant.

M. Ahmed bel Hadj, sergent au corps, en rempl. de M. Augustin dit Faradji, révoqué.

M. Mohamed ben Saïd, sergent au corps, en rempl. de M. Abd el Kader ben Doumа, décédé.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Organisation. M. Ahmed ben Djelloul, sergent au corps.

Organisation. M. Fouglou bel Kelous, sergent au corps,

M. Touti ben Chouka, sergent au corps, en rempl. de M. Abel bou Kurso, nommé lieutenant.

M. Ali ben Chaban, sergent au corps, en rempl. de M. Mohamed Ould el Adj, nommé lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens.

M. Larbi bel Anussin, sergent au corps, en rempl. de M. Saleh ben Ossemen, décédé.

M. Larbi bel Oussif, sergent au corps, en rempl. de M. Lakhder bel Haoussin, nommé lieutenant.

M. Kelil ben Mohamed, sergent au corps, en rempl. de M. Ali ben Ahmed, nommé lieutenant.

M. Lahkhder ben el Achi, sergent au corps, en rempl. de M. Mohamed Omar, révoqué.

Par décision ministérielle du 10 mars 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade les dix lieutenants de chasseurs à pied de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM.	Rang
Geyet, du 12e bataillon,	12 mars 1866.
Chassepot, du 7e,	Id.
Roché, du bataillon de la garde imp.	18 avril 1866.
Chevigny, du 7e bataillon,	23 juin 1866.
Pavot, du 17e bataillon	Id.
Thomas, du 19e bataillon	12 août 1866.
Berloux, du 4e,	Id.
Tenel de Lisac, du 16e,	Id.
Messelot, du 20e,	Id.
Jeauselme, du 7e bataillon,	15 septembre 1866.

L'insertion au *Journal Militaire officiel* tiendra lieu de notification.

ARTILLERIE.

Par décret du 10 mars 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus :

Au grade de garde principal.

Les quatre gardes de 1re classe ci-après :

M. Barré, chef ouvrier à la direction d'artillerie de Bourges (service des bâtiments), en rempl. de M. Ture, décédé.

M. Léveillé, employé à la direction d'artillerie de Besançon, en rempl. de M. Léloff, retraité.

M. Clément, employé à la direction d'artillerie de Strasbourg, en rempl. de M. Voutour, retraité.

M. Duringer, employé au Dépôt central de l'artillerie à Paris, en rempl. ... de M. Fau.

... de ...

... rés.

Ancienneté (1er tour), M. Authemen, chef ouvrier à la poudrerie du Ripault, en rempl. de M. Petitain, retraité.

Choix (2e tour), M. Sieler, employé à Belfort, direction d'artillerie de Strasbourg, en rempl. de M. Héduin, retraité.

Choix (3e tour), M. Lalapie, employé à la direction d'artillerie de Grenoble, en rempl. de M. Lefèvre, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Renard, employé à Rocroy, direction d'artillerie de Mézières, en rempl. de M. Ragonneaux, retraité.

Choix (2e tour), M. Dorr, employé à Briançon, direction d'artillerie de Grenoble, en rempl. de M. Moulines, retraité.

Choix (3e tour), M. Lachaume, chef ouvrier à la direction d'artillerie de Douai, en rempl. de M. Barré, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Guillemot, employé à Salins, direction d'artillerie de Besançon, en rempl. de M. Léveillé, promu.

Choix (2e tour), M. Simon, employé à la manufacture d'armes de Châtellerault, en rempl. de M. Clément, promu.

Choix (3e tour), M. Coccoz, employé à la direction d'artillerie de Lyon, en rempl. de M. Duringer, promu.

Au grade de garde de 2e classe.

Les onze candidats ci-après :

M. Millot, maréchal des logis chef à la 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Drupsy, décédé.

M. Nelsse, maréchal des logis chef à la comp. d'armuriers, en rempl. de M. Menguin, retraité.

M. Lecompte, maréchal des logis chef à la 3e comp. d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Authemen, promu.

M. Cousinié, maréchal des logis chef à la 6e comp. d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Sieler, promu.

M. Pierrot, adjudant sous-officier au 6e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Lalapie, promu.

M. Rémond, adjudant sous-officier au 7e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Renard, promu.

M. Delporte, adjudant sous-officier au 8e régiment artillerie monté, en rempl. de M. Dorr, promu.

M. Amiand, chef artificier au 9e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Lachaume, promu.

M. Lion, adjudant sous-officier au 10e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Guillemot, promu.

M. Delsant, adjudant sous-officier au 13e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Simon, promu.

M. Petit, maréchal des logis chef au 14e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Coccoz, promu.

Au grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

Les trois contrôleurs de 2e classe ci-après :

M. Lottiens, employé à la direction d'artillerie de Bourges, en rempl. de M. Lecomte, retraité.

M. Chené, employé à la direction d'artillerie de Constantine, en rempl. de M. Pénas, retraité.

M. Brenier, employé à la manufacture d'armes de Mutzig, en rempl. de M. Guasson, retraité.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

Les trois candidats ci-après :

M. Seillon, chef armurier de 1re classe au 1er régiment de chasseurs, en rempl. de M. Lottieux, promu.

M. Demey, chef armurier de 1re classe au 10e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Chené, promu.

M. Mendon, compagnon à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, en rempl. de M. Brenier, promu.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret du 10 mars 1869, les officiers de santé militaires dont les noms suivent ont été promus, savoir :

1° *Au grade de médecin principal de 1re classe.*

(Choix), M. Baizean, médecin principal de 2e classe des hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Minvielle, décédé.

(Choix), M. Bondnel, médecin principal de 2e classe aux salles militaires de l'hospice civil de Montpellier, en rempl. de M. Rietschaf, retraité.

(Choix), M. Larivière, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Bordeaux, en rempl. de M. Durand, retraité.

(Choix), M. Prudhomme, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Belfort, en rempl. de M. Bertherand, retraité.

(Choix), M. Fuzier, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire Saint-Martin, en rempl. de M. Jean-Lagrave, retraité.

2° *Au grade de médecin principal de 2e classe.*

(Choix), M. Gonget, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Fropo, promu.

(Choix), M. de Finance, médecin-major de 1re classe à l'hôpital thermal militaire de Bourbonne, en rempl. de M. Bonduelle, promu.

(Choix), M. Armieux, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Baizean, promu.

(Choix), M. Navarre, médecin-major de 1re classe de l'hôpital militaire de Marseille, en rempl. de M. Prudhomme, promu.

(Choix), M. Menrs, médecin-major de 1re classe, bibliothécaire conservateur à l'École impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires, en rempl. de M. Larivière, promu.

(Choix), M. Daga, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Fuzier, promu.

3° *Au grade de médecin major de 1re classe.*

(Ancienneté), M. Chabrely, médecin major de 2e classe au 52e de ligne, en rempl. de M. Dobbé, retraité.

(Choix), M. Lasnier, médecin major de 2e classe au 63e de ligne, en rempl. de M. Worbe, retraité.

(Ancienneté), M. Ouradou, médecin major de 2e classe au 19e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Banchet, décédé.

(Choix), M. Muller, médecin major de 2e classe au 16e régiment d'artillerie, en rempl. de M. de Menou, mis en non-activité.

(Ancienneté), M. Gasté, médecin major de 2e classe à l'hôpital militaire de Perpignan, en rempl. de M. de Combarieu, promu.

(Choix), M. Hattete, médecin major de 2e classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons, en rempl. de M. Gloesel, mis en non-activité.

(Ancienneté), M. Scoutetten, médecin-major de 2e classe au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Vellin, retraité.

(Choix), M. Wehér, médecin-major de 2e classe à l'Hôtel-des-Invalides, en rempl. de M. Ferget, retraité.

(Ancienneté), M. Duauthier, médecin-major de 2e classe au 7e régiment de ligne, en rempl. de M. Pageron, décédé.

(Choix), M. Ganjot, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Pauly, promu.

4° *Au grade de médecin-major de 2e classe.*

(Tour de la non-activité), M. Fenvel, médecin-major de 2e classe en non-activité par retrait d'emploi, en rempl. de M. Chabrely, promu.

(Choix), M. Chambé, médecin aide-major de 1re classe à l'Hôtel-des-Invalides, en rempl. de M. Ouradou, promu.

(Ancienneté, 1er tour), M. Decoix, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Vincennes, en rempl. de M. Gasté, promu.

(Ancienneté, 2e tour), M. Chebert, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Lyon, en rempl. de M. Scoutetten, promu.

(Choix), M. Methis, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, en rempl. de M. Duauthier, promu.

(Ancienneté, 1er tour), M. Vincent-Genod, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, en rempl. de M. Muller, promu.

(Ancienneté, 2e tour), M. Martean, médecin aide-major de 1re classe à l'Hôtel-des-Invalides, en rempl. de M. Hettute, promu.

(Choix), M. Girod de Miserey, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Lasnier, promu.

(Ancienneté, 1er tour), M. Paoli, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire d'Ajaccio, en rempl. de M. Weber, promu.

(Ancienneté, 2e tour), M. Josué Sainte-Rose, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, en rempl. de M. Ganjot, promu.

(Choix), M. Guillemin, médecin aide-major de 1re classe à l'hôtel des Invalides, emploi vacant par organisation.

(Ancienneté, 1er tour), M. Nessaloup, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons, emploi vacant par organisation.

(Ancienneté, 2e tour), M. Scelfort, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Lyon, emploi vacant par organisation.

(Choix), M. Listard, médecin, aide-major de 1re classe de l'hôpital des Collinettes à Lyon, emploi vacant par organisation.

(Ancienneté, 1er tour), M. Maretray, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, emploi vacant par organisation.

(Ancienneté, 2e tour), M. Mobilla, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Vincennes, emploi vacant par organisation.

(Choix), M. Schaumont, médecin aide-major de 1re classe, surveillant à l'École du service de santé militaire de Strasbourg, emploi vacant par organisation.

(Ancienneté, 1er tour), M. Baville, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, emploi vacant par organisation.

5° *Au grade de pharmacien principal de 1re classe.*

(Choix), M. Capiomont, pharmacien principal de 2e classe, détaché au ministère de la guerre, en rempl. de M. Gillet, retraité.

6° *Au grade de pharmacien principal de 2e classe.*

(Choix), M. Rebaglie, pharmacien major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Versailles, en rempl. de M. Capiomont, promu.

7° *Au grade de pharmacien major de 1re classe.*

(Ancienneté), M. Le Roy, pharmacien major de 2e classe, à l'hôpital militaire de Bitche, en rempl. de M. Dedigneulle, décédé.

(Choix), M. Fonteiee, pharmacien major de 2e classe, à l'hôtel des Invalides, en rempl. de M. Robaglia, promu.

8° *Au grade de pharmacien major de 2e classe.*

(Choix), M. Judleis (Hippolyte), pharmacien aide-major de 1re classe, des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Le Roy, promu.

Ancienneté, (1er tour), M. Thomas, pharmacien, aide-major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Perpignan, en rempl. de M. Fontavre, promu.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Taffin, chef d'escadron d'état major, au dépôt de la guerre, est nommé à l'état major général du 4e corps d'armée, à Lyon.

M. Guérin-Précourt, capitaine d'état-major de 1re cl., à Marseille, est nommé aide de camp de M. le général de Polhès, commandant la 19e division militaire à Bourges.

M. Mouraux, capitaine d'état-major de 2e classe au dépôt de la guerre, est nommé à l'état major de la 9e division militaire, à Marseille.

M. Rispaud, capitaine d'état major de 2e classe, à Lyon, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Thiroux, capitaine d'état major de 2e classe, au dépôt de la guerre, est nommé à la 1re classe de son grade.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle, en date du 22 février 1869, M. Lamy (Paul Etienne), chef de bataillon d'infanterie en activité hors cadres, est passé au .0e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Filnieux, admis à la retraite.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, M. Laurent, capitaine au 33e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Dauvais, promu au grade de chef de bataillon.

M. Achilli, capitaine au régiment étranger, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Rembert, promu chef de bataillon.

M. Goguet, capitaine au 13e régiment de ligne, a été nommé à l'emploi de capitaine instructeur de tir du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Geoffroy qui a permuté avec lui.

M. Le Goff, capitaine au 46e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Larch y, promu au grade de major.

M. Dutroy, capitaine au 48e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Canguilhem de Carmentran, promu au grade de chef de bataillon.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, M. Jeannerod, capitaine au 58e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de capitaine instructeur de tir du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Girard, qui a permuté avec lui.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869 :

M. Bayle, sous-lieutenant au 33e régiment de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Wahl, promu lieutenant.

M. Méchain, sous-lieutenant au 49e régiment de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Batellle, promu lieutenant.

M. Brecht, sous-lieutenant au 82e régiment de ligne, a été nommé à l'emploi de porte drapeau du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Tellier, promu lieutenant.

M. Rouelle, sous lieutenant au 91e régiment de ligne, a été nommé porte drapeau du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Stoffelbach, promu lieutenant.

Par décision ministérielle du 10 mars 1869, MM. Mage, sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs algériens, et Meison, sous-lieutenant au 21e régiment de ligne, ont été autorisés à permuter entre eux.

GÉNIE.

M. Darodes, chef de bataillon, commandant du génie, à Rouen, est nommé en la même qualité à l'hôtel impérial des Invalides.

M. Le Secq, chef de bataillon commandant du génie, à Boulogne, est nommé en la même qualité à Rouen.

M. de La Ruelle, nouvellement promu à l'emploi de major, actuellement aide de camp de M. le général de division Tripier, passe au 2e régiment à Montpellier.

M. Margin, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Quimper, passe en la même qualité à Boulogne-sur-Mer.

M. Roussel, capitaine de 1re classe, rentrant de mission, est nommé commandant du génie à Castres.

M. Aiteleyn, capitaine de 1re classe, employé à Lille, est nommé commandant du génie à Quimper.

M. Thouzellier, capitaine de 1re classe, adjudant-major au 3e régiment à Arras, passe avec le même emploi au 1er régiment à Metz.

M. Jourdan, capitaine de 2e classe, rentrant de mission, est désigné pour être employé à Lyon.

M. Mendès, capitaine de 2e classe en Algérie, actuellement en congé à Paris, passe à Strasbourg.

M. Gresse, garde de 1re classe du génie, employé à Caen, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour remplir les fonctions de directeur du génie à Sainte-Marie de Madagascar.

M. Angellier, garde de 1re classe à Lyon, passe à Mâcon.

M. Albe, garde de 2e classe à Alger, passe à Caen.

M. Bachmann, garde de 2e classe à la brigade topographique à Langres, passe à Rochefort.

M. Lévy, garde de 2e classe, employé à Macon, passe à Lyon.

M. Domin, garde de 2e classe à Rochefort, passe à Salins.

M. Sarrirana, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement à l'École polytechnique, passe en Algérie.

M. Ostench, nouvellement promu garde de 2e classe, détaché du 1er régiment à la brigade topographique à Langres, reste employé à la brigade.

M. Mathis, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 2e régiment, passe à Lille.

M. Michel, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 1er régiment, passe à Brest.

M. Gusse, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 3e régiment, passe à Caen.

M. Breuvart, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 3e régiment, passe à la brigade topographique à Langres.

M. Berdadach, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 3e régiment, passe en Algérie.

M. Charnel, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement au 1er régiment, passe à l'école régimentaire du génie, à Metz (service de la télégraphie militaire).

M. Berger, nouvellement promu garde de 2e classe, actuellement à la compagnie d'ouvriers du génie, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être employé à Mayotte.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Alix, médecin-major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, passe à l'hôpital militaire de Longwy.

M. Beurdy, médecin-major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, passe aux salles militaires de l'hospice civil de Rambouillet.

M. Lécard, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, passe à l'hôpital de Belle-Ile-en-Mer.

M. Marchesseaux, médecin-major de 1re classe de l'hôpital de Longwy, passe aux hôpitaux de Lyon.

M. Doquin, médecin-major de 1re classe de l'hôpital de Bordeaux, passe à l'hôpital de Nice.

M. Dezon, médecin-major de 1re classe des hôpitaux de Lyon, passe à l'hôpital de Bordeaux.

M. Allaire, médecin-major de 1re classe au 40e de ligne, passe à l'hôpital du camp de Châlons.

M. Durand, médecin-major de 1re classe au 84e de ligne, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Hatry, médecin-major de 2e classe des hôpitaux de Lyon, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Bertrand, médecin-major de 2e classe au 3e régiment du train des équipages, passe à l'hôpital du Gros-Caillou.

M. Hemann, médecin-major de 2e classe, détaché provisoirement à Marseille, passe à l'hôpital de Marseille.

M. Chartier, médecin-major de 2e classe au 9e dragons, passe à l'hôpital de Lille.

M. Muller, médecin-major de 2e classe au 16e régiment d'artillerie, passe à l'hôpital du camp de Châlons.

M. Tarneau, médecin-major de 2e classe au 1er régiment du train des équipages, passe à l'hôpital thermal d'Amélie-les-Bains.

M. Bailey, médecin-major de 2e classe au 6e régiment de cuirassiers, passe à l'hôpital de Lyon.

M. Papillon, médecin-major de 2e classe au 11e régiment de chasseurs, passe à l'hôpital Saint-Martin.

M. Durand, médecin-major de 2e classe au 2e zouaves, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Mathieu, médecin-major de 2e classe au 100e de ligne, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Accarias, médecin-major de 2e classe au 6e d'artillerie, passe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran.

M. Bock, médecin-major de 2e classe au 3e régiment d'artillerie, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Lagarde, médecin-major de 2e classe au 77e de ligne, passe à l'hôpital de Thionville.

M. Beraud, médecin-major de 2e classe au 3e chasseurs d'Afrique, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 10 mars 1869, M. Alfonsi, adjudant d'administration en 1er des bureaux de l'intendance militaire, à Maubeuge, est désigné pour être employé à Saint-Étienne.

Errata.

Dans le numéro du 11 mars : Aux nominations de sous-lieutenant dans la cavalerie,

8e de hussards.

On a imprimé : M. Chevalier, maréchal des logis au 6e régiment de hussards, en rempl. de M. Larminat, démissionnaire;

Il faut lire : *en remplacement de M. Larminat, nommé lieutenant.*

8e de cuirassiers.

On a imprimé : M. Fernet, adjudant sous-officier au régiment.

Il faut lire : *adjudant sous-officier au 3e chasseurs.*

Correspondance.

Nous avons reçu plusieurs lettres auxquelles il ne nous a pas été possible de faire droit, les nominations, promotions et mutations ayant absorbé tout le journal.

Une de ces lettres nous demande l'insertion d'un long article combattant les jugements critiques portés par un vétérinaire et professeur d'hippologie sur la ferrure du cheval. Le *Moniteur de l'Armée*, dont les colonnes sont restreintes, ne peut d'ailleurs prendre fait et cause dans une controverse ayant un cachet de débat particulier.

Un officier général veut bien nous faire observer que dans un de nos articles nécrologiques, nous avons attribué à un général d'artillerie des fonctions qu'il n'avait pas, en Algérie. Nous nous empressons de justifier le fait, d'ailleurs sans grande importance, et la lettre ne nous disait :

« La présente rectification n'a pas pour but la publicité. »

A. D.

FAITS DIVERS

Par décret en date du 3 mars 1869, rendu sur la proposition du ministre des finances, le directeur général de la caisse des dépôts et consignations est autorisé à accepter le don d'une somme de 15 fr. fait à la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer par M. Masson, ex-gendarme retraité à Saint-Haon-le-Châtel (Loire).

— Un assaut d'armes, donné par les maîtres d'escrime de la 1re division de l'armée de Lyon, a eu lieu samedi dernier au camp de Sathonay. Le général de brigade Nicolas, le chef d'état-major de la division et les chefs de corps, un grand nombre d'officiers et d'invités venus de Lyon, assistaient à cette petite fête militaire, qui a été des plus brillantes.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE MARQUIS DE CHABANNES LA PALICE.

Le 29 janvier dernier est mort à son château de La Palice, dans l'Allier, à l'âge de 78 ans, le général marquis de La Palice, dont la carrière militaire commença en 1806 pour se terminer de fait en 1830, après la révolution de Juillet.

Le 31 décembre 1806, M. de La Palice entrait comme brigadier dans un régiment de chevau-légers, qui devint bientôt après 2e de chasseurs à cheval. Maréchal des logis en 1807, il obtint en 1808 l'épaulette de sous-lieutenant aux chasseurs à cheval de la légion hanovrienne. En 1809, il passa au 16e de chasseurs et, bientôt après, en qualité de lieutenant au 15e de même arme. Il avait fait les campagnes de 1806 et 1807 dans la Poméranie suédoise et en Danemark avec son régiment étranger; il fit celle de Wagram dans son nouveau corps, et reçut à la bataille de ce nom, le 6 juillet 1809, un coup de feu qui lui cassa le bras droit.

Remis de sa blessure, il entra auprès du duc de Feltre comme aide de camp en 1810, et fut nommé capitaine au 18e d'infanterie de ligne le 13 mars 1812. Il ne rejoignit pas le régiment et obtint d'être replacé dans la cavalerie au 12e chasseurs à cheval quelques jours après sa promotion.

En 1810 et en 1811 il avait été envoyé en mission en Espagne par son général, alors ministre de la guerre. En 1812, il fit la campagne de Russie, eut un cheval tué sous lui le 14 août, à Krasnoé, et fut fait prisonnier de guerre le 8 décembre de la même année, à la fin de la retraite de Moscou.

Le marquis de La Palice ne revint en France que le 25 mai 1814, après le premier retour des Bourbons. Il entra comme sous-lieutenant aux gardes du corps du roi (rang de lieutenant-colonel) dans la compagnie de Luxembourg, et fut breveté colonel le 11 octobre suivant.

Le 27 septembre 1815, il reçut le commandement des chasseurs de l'Allier, et en 1823 celui des lanciers de la garde royale. Maréchal de camp le 11 août 1830, il demanda à être mis au traitement de réforme pour attendre les trente années de service qui lui donnaient droit à la retraite.

Le 14 mai 1840, il fut mis à la retraite, en sorte que l'on peut dire que sa carrière militaire cessa à la révolution de Juillet.

En 1852, il fut, sur sa demande, placé au cadre de réserve. Chevalier de Saint-Louis le 8 octobre 1815, le marquis de Chabannes La Palice était chevalier de la Légion d'honneur du 24 avril 1810; officier du 30 septembre 1814 et commandeur du 13 août 1823. De 1806 à 1812, il avait fait six des plus rudes campagnes du premier Empire.

A. D.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

LOTO. — Le loto est un jeu fort en usage parmi les soldats. Dans les casernes, aux camps, à la chambrée, sous la tente, on voit un assez grand nombre de troupiers se réunir pour se donner le plaisir *du loto*. Mais il ne faut pas s'attendre à trouver là le calme, la raideur et le sérieux qu'affectent les familles bourgeoises. Chez les militaires, et il suffit d'avoir assisté à une de leur partie pour s'en convaincre, la gaîté, le bruit et les bons mots font les frais de la séance. Chacun, à tour de rôle, appelle les numéros dans l'ordre où ils sortent; mais le côté plaisant de ce jeu, c'est que les numéros ne sont pas désignés par le chiffre qu'ils portent; chaque chiffre a une dénomination ou pour mieux dire un surnom et c'est par ce surnom qu'il doit être désigné, sous peine d'amende.

Presque tous les régiments ont leur *loto* particulier. Chez les uns le surnom, donné au numéro rappelle une date, un fait d'armes auquel le corps a pris une part glorieuse. D'autres indiquent certains faits, connus de toute l'armée.

LOUSTIC. — Tout le monde sait aujourd'hui à qui s'applique ce surnom. Le *loustic*, dans une troupe, est celui qui montre le plus d'entrain, de gaîté, qui, par ses chansons, ses joyeux refrains, ses lazzis, ses bons mots, fait rire les camarades, amuse la chambrée et met chacun en belle humeur.

Ce nom de loustic vient de l'infanterie franco-suisse. Lorsque les rois de France avaient à leur solde des Suisses mercenaires formés en régiment, et qui furent longtemps les meilleures troupes de nos armées, les officiers qui commandaient ces étrangers prenaient tous les moyens en leur pouvoir pour les retenir sous les drapeaux et empêcher la désertion. Dans ce but, on entretenait un bouffon par compagnie et on le nommait *loustic*, du mot allemand *lustig*, qui s'est perpétué depuis cette époque dans les troupes françaises. Aujourd'hui l'emploi de loustic est habituellement tenu, dans les régiments, par quelques joyeux enfants de Paris ou des bords de la Garonne. Il y a de ces soldats dont la verve est intarissable et qui parviennent, par leurs chansons, par leurs plaisanteries et leurs histoires, à ranimer les forces des camarades pendant de longues routes, à faire paraître les étapes moins pénibles, à faire oublier les misères petites ou grandes du noble métier des armes.

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Un capitaine d'infanterie de marine (promotion du 24 octobre 1863) demande à permuter avec un officier de son grade de l'armée de terre. — S'adresser à M. Berl, capitaine d'infanterie de marine, en congé à Perpignan. (31)

— M. Comte, lieutenant au 2e tirailleurs algériens (promotion du 5 juillet 1859) désire trouver un permutant à peu près de son ancienneté dans un corps quelconque en France.

S'adresser à lui-même au 2e bataillon détaché à Paris. (32)

— M. Le Bihan, sous-lieutenant comptable à la 4e compagnie de remonte, désire permuter avec un de ses collègues, adjoint au trésorier ou proposé pour ces fonctions, d'un régiment de dragons ou de chasseurs de la même ancienneté (14 mars 1864). — S'adresser à lui-même, à Gueret. (30)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (1er octobre 1865) demande un permutant dans un corps permanent d'Afrique. (29)

Le 4e bataillon de chasseurs à pied demande un caporal armurier. S'adresser au chef du corps, à Lyon. Justifier d'une bonne moralité et de l'aptitude professionnelle voulue.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

—

PRIX DES INSERTIONS

Annonces division sur 3 colonne la petite ligne	» 30
	(La ligne
Réclames	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs / Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION Rue Montmartre, 152

N° 17. — 21 MARS 1869.

Paris, 20 mars 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 14 mars 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, les militaires dont les noms suivent ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, savoir :

Au grade d'officier.

M. Hinstin, chef de bataillon du génie, à la Martinique: 21 ans de services, 8 campagnes; chevalier du 5 mai 1855.

Au grade de chevalier.

M. Roubleu, garde de 1re classe du génie, employé à Mayotte : 15 ans de services effectifs, 9 campagnes.

M. Raverdy, garde de 1re classe du génie, employé à la Nouvelle-Calédonie : 28 ans de services effectifs, 13 campagnes.

M. Tirel, garde principal auxiliaire du génie, employé à la Martinique : 40 ans de services effectifs.

M. Lorthiois, sous-lieutenant à l'escadron des spahis du Sénégal : 16 ans de services effectifs dont 2 aux colonies, 2 campagnes.

M. Fargette, trompette à l'escadron de spahis du Sénégal : 14 ans de services dont 5 aux colonies, 3 campagnes.

M. Pillot, brigadier à l'escadron de spahis de Cochinchine : 13 ans de services dont 5 aux colonies, 1 campagne.

Par décret du 13 mars 1869, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Janat, maire de Sainte-Savine (Aube), soldat du premier Empire, comptant 45 ans de services militaires et civils, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial, M. Lacroix, capitaine adjudant-major au régiment de cuirassiers de la garde impériale, a été promu au grade de chef d'escadrons au choix (hors tours).

Par le même décret, cet officier a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

GÉNIE.

Par décret impérial du 20 février 1869, a été nommé dans le corps du génie :

Au grade de lieutenant.

M. Saule, sous-lieutenant au 3e régiment du génie.

Cet officier prendra rang du 18 février 1869, jour où il a complété deux ans d'exercice dans le grade de sous-lieutenant.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret impérial du 6 février 1869, ont été nommés dans le corps des équipages militaires :

Au grade de sous-lieutenant.

Régiments du train.

Algérie (1er tour), M. Gérard, maréchal des logis chef à l'ex 3e escadron, en rempl. de M. Varatges, sous-lieutenant à l'ex 3e escadron, décédé.

Intérieur (2e tour), M. Boyer, maréchal des logis chef à l'ex 1er escadron, en rempl. de M. Bouchard, sous-lieutenant à l'ex 5e escadron, décédé.

Intérieur (3e tour), M. Vincent, maréchal des logis chef à l'ex 4e escadron, en rempl. de M. Dételle, sous-lieutenant à l'ex 4e escadron, décédé.

Intérieur (1er tour), M. Kœhler, adjudant sous-officier à l'ex 5e escadron. Emploi créé par le décret du 28 janvier 1869.

BUREAUX DE L'INTENDANCE.

Par décret du 10 mars 1869, sont nommés dans le cadre des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire :

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Vitcoq, officier d'administration de 2e classe, à Perpignan.

M. Lhemme, officier d'administration de 2e classe à Caen.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Bories, adjudant d'administration en 1er, à Albi.

M. Pigot, adjudant d'administration en 1er, à la division d'Oran.

M. Mandard, adjudant d'administration en 1er, à Blois.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

M. Sirven, adjudant d'administration en 2e, à Perpignan.

M. Etievant, adjudant d'administration en 2e, à Metz.

M. Roelle, adjudant d'administration en 2e, à Paris.

M. Caen, adjudant d'administration en 2e, à Metz.

M. Roost, adjudant d'administration en 2e, à Constantine.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

M. Gallot, sous-officier, élève d'administration, à Paris.

M. Abrier, sous-officier, élève d'administration, à Toulon.

M. Serrante, sous-officier, élève d'administration, à Lille.

M. Lagnaud, sous-officier, élève d'administration, à Limoges.

M. Thirion, sous-officier, élève d'administration, à Paris.

M. Plat, sous-officier, élève d'administration, à Napoléon-Vendée.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Par décret impérial du 10 mars courant, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration des subsistances militaires, savoir :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

2e tour (choix), M. Bernard, officier d'administration comptable de 2e classe, en rempl. de M. Michon, retraité.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

3e tour (ancienneté), M. Bélisson, adjudant d'administration en 2e, en rempl. de M. Dufour, mis en non-activité.

1er tour (ancienneté), M. Tartavez, adjudant d'administration en 2e, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

(Choix), M. Nargaud, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Favret, promu.

(Choix), M. Philippon, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Bélisson, promu.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Schmitz, général de brigade, commandant la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée, est nommé chef d'état-major général du 6e corps d'armée, à Toulouse.

ÉTATS-MAJORS.

M. La Ferté Sénectère, capitaine d'état-major, aide de camp de M. le général Schmitz, à Lyon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 6e corps d'armée.

M. Prendergast, lieutenant au 68e régiment de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Béchon de Caussade, commandant la subdivision du Rhône et la place de Lyon.

M. Gabarron, lieutenant au dépôt du 1er régiment d'infanterie, est nommé officier d'ordonnance du général baron Susbielle, commandant la 1re subdivision de la 4e division militaire.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Avril, chef d'escadron, commandant la place de Fort-Napoléon, est nommé au commandement de la place de Médéah, en rempl. de M. Bréauté, décédé.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décision ministérielle du 4 mars 1869, MM. Poncet, médecin-major de 2e classe au 18e bataillon de chasseurs à pied, et Lerebouillet, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, ont été désignés pour occuper des emplois de répétiteur à l'Ecole du service de santé militaire de Strasbourg.

Garde nationale mobile

Par décret en date du 16 mars 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés à 6 emplois de capitaine dans la garde nationale mobile du département de la Seine, savoir :

14e bataillon.

M. de Parlier du Mazel ancien sergent-fourrier, employé de chemin de fer, en rempl. de M. Reynaud, qui n'a pas accepté cette position.

15e bataillon.

M. Régnier, capitaine d'infanterie en retraite, en rempl. de M. Lemoine, décédé.

M. Doury, ancien maréchal des logis, en rempl. de M. Maurice, démissionnaire.

M. Pradon, lieutenant d'infanterie démissionnaire, en rempl. de M. Miche de Malleray, décédé.

16e bataillon.

M. Bertera, secrétaire de S. Exc. le grand chambellan de l'Empereur, en rempl. de M. Dallot, passé au 3e bataillon.

M. Baude, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire, en rempl. de M. Froutin, décédé.

Par décret en date du 16 mars 1869, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile, à 36 emplois de chef de bataillon d'infanterie, et à 5 emplois de chef d'escadron d'artillerie vacants par organisation, savoir :

2e Corps d'armée.

3e DIVISION MILITAIRE

NORD

INFANTERIE. — 1er bataillon (Avesnes) Martin (Jacques), capitaine d'infanterie en retraite.

2e bat. (Cambrai). Brittelle (Edouard-Charles-Casimir), capitaine de sapeurs-pompiers, adjoint au maire de Cambrai.

3e bat. (Cambrai). Folliot de Fierville (Charles-Louis-Victor), capitaine d'infanterie en retraite.

4e bat. (Douai). Paloux (Charles-Adolphe), capitaine de pompiers, administrateur-gérant de la verrerie d'Aniches.

5e bat. (Dunkerque). Gallier (Claude-François), capitaine d'infanterie en retraite.

6e bat. (Hazebrouck). Duhamel (Charles-Constant-Joseph), capitaine d'infanterie démissionnaire, capitaine de pompiers, manufacturier.

7e bat. (Lille). Heuzé de l'Aulnoit (Auguste-Joseph-Gaspard), ancien lieutenant de vaisseau, filateur.

8e bat. (Tourcoing). Monnier (Edouard), filateur, membre du conseil municipal de Tourcoing.

9e bat. (Lille). De Brigode, propriétaire, maire de Camphin-en-Pévèle, conseiller d'arrondissement.

10e bat. (Valenciennes). Benoît de Laumont (Lucien-Maurice-Roger-Louis), propriétaire, ancien sous-officier de cavalerie.

ARTILLERIE. — Senchon (Charles-Frédéric), chef d'escadron d'artillerie en retraite.

PAS-DE-CALAIS

INFANTERIE. — 1er bat. (Arras). Baudelot de Livois (Edgard-Marie-Raoul), lieutenant d'infanterie démissionnaire maire de Tilloy-lez-Mofflaines, capitaine de la garde nationale de la Seine.

2e bat. (Arras). Cavellier (Pierre-François-Amédée) capitaine adjudant de place à Saint-Omer.

3e bat. (Béthune). De l'Orne d'Alincourt (Edmond-Louis-Casimir), lieutenant de cavalerie démissionnaire, maire d'Allouagne.

4e bat. (Béthune). De Perretti della Rocca (Auguste), maire de Blessy, conseiller d'arrondissement.

5e bat. (Boulogne). Matis (Christian-François-de-Sales-Léonce), lieutenant d'infanterie démissionnaire.

6e bat. (Montreuil). De Boisguion (Marie-Charles-Alfred), lieutenant d'infanterie démissionnaire, propriétaire.

7e bat. (Saint-Omer). Dujarie (Dominique-Alphonse), capitaine d'infanterie en retraite.

8e bat. (Saint-Pol). Darceau (Gilbert-Joseph), capitaine du génie en retraite.

ARTILLERIE. — Gressin, capitaine au 1er régiment du train d'artillerie.

SOMME.

INFANTERIE. — 1er bat. (Abbeville). Boucher, capitaine adjudant-major au 89e de ligne.

2e bat. (Amiens). De Rainneville, propriétaire.

3e bat. (Amiens). Danzel d'Aumont, enseigne de vaisseau démissionnaire.

4e bat. (Doullens). Huré, capitaine de pompiers, négociant.

5e bat. (Montdidier). Tardieu de Saint-Aubanet, lieutenant de vaisseau démissionnaire, maire de Coullemelle.

6e bat. (Péronne). Monronval, capitaine au 94e de lig.

ARTILLERIE. — Woirhaye, capitaine d'artillerie, commandant l'artillerie de l'arrondissement d'Amiens.

4e DIVISION MILITAIRE.

AISNE.

INFANTERIE. — 1er bat. (Château-Thierry). De Chastenet de Puységur, lieutenant de vaisseau démissionnaire.

2e bat. (Soissons). Carpentier, capitaine de cavalerie démissionnaire, maire de Juvigny, membre du conseil d'arrondissement.

3e bat. (Laon). De Chézelles, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.

4e bat. (Saint-Quentin). De Robert du Châtelet, maire d'Hinacourt, membre du conseil général.

5e bat. (Bohain). Baussin, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, percepteur à Villers-lez-Guise.

6e bat. (Vervins). Bignon, chef de bataillon d'infanterie, major de place à Metz.

ARTILLERIE. — Rigaux, capitaine d'artillerie en résidence fixe à la Fère.

ARDENNES.

INFANTERIE. — 1er bat. (Mézières). Desrousseaux de Medrano, élève de Saint-Cyr démissionnaire, propriétaire.

2e bat. (Réthel). D'Everlange, chef d'escadron de gendarmerie en retraite.

ARTILLERIE. — De Viry, capitaine d'infanterie démissionnaire, maire de Rubécourt.

MARNE.

INFANTERIE. — 1er bat. Dagenet, propriétaire.

2e bat. (Epernay). De Peyronnet, capitaine de cavalerie démissionnaire.

3e bat. (Reims). Duhamel de Breuil, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

4e bat. (Vitry-le-François). Duval, capitaine d'infanterie démissionnaire, conseiller d'arrondissement.

Notices historiques.

CAMP DE CHALONS (1869). — *1re division d'infanterie 1re brigade.*

Nous reprenons les notices historiques sur les régiments envoyés aux camps d'instruction en 1869.

17e bataillon de chasseurs à pied. — Créé par décret du 22 novembre 1853. — Embarqué en novembre 185 pour l'Orient, à la 1re brigade (Bonsaingen) de la 7e division (Dulac). — En réserve avec sa division, non loin du grand quartier général. — Au corps de siége, après son débarquement à Kamiesch, vers le milieu de décembre, sous les ordres du commandant, aujourd'hui général de division Douay. — Le 10 février suivant, le bataillon est placé à la brigade Saint-Pol, de la division Dulac, qui devient 4e du 2e corps, commandé par le général Bosquet. — Le 17e bataillon de chasseurs à pied concourt à l'enlèvement des redoutes russes en avant de Sébastopol, à l'attaque du Mamelon Vert par le 2e corps. Son commandant est blessé ainsi que plusieurs autres militaires. C'est la brigade dont il fait partie, qui forme la tête de colonne de l'attaque et commence par enlever au pas de course l'ouvrage du 27 février. — Il a 10 officiers tués ou blessés — Le 16 juin, le bataillon passe au corps d'observation de la Tchernaïa avec la division Dulac, puis aux attaques de droite. — Il vient après la bataille de Traktir, relever avec sa division, les troupes engagées dans cette glorieuse journée. — Le 8 septembre, le 17e bataillon passé sous les ordres du commandant de Ferussac, est à l'attaque du redan, sur la droite de Malakoff. Trois fois il s'élance sur le redan et la courtine, trois fois il est forcé de se replier. Enfin il s'établit à gauche sur la courtine. — Il perd dans cette affaire générale deux officiers et en a sept de blessés ; il laisse en Orient neuf officiers et 450 hommes de troupe. — Il est envoyé à l'armée de Lyon et fait en 1859 la campagne d'Italie, à la 1re brigade (Beuret) de

le 1re division (Forey) du 1er corps (Baraguey d'Hilliers). — Vigoureusement engagé dans l'affaire de Montébello, le 20 mai, il éprouve des pertes assez sérieuses à ce beau combat et à la bataille de Solférino le 24 juin. — Deux de ses capitaines et quatre autres officiers sont tués dans ces deux journées.

Camps d'instruction : de Chalons, en 1863, à la 1re brigade (Metman) de la 3e division (Jannin).

Chefs de corps : Douay (général de division); de Ferussac (colonel du 71e de ligne); Pichon (lieutenant colonel du 72e; Merchier, commandant actuel.

9e régiment de ligne. — Formé des légions du Cher et de l'Indre. Fait partie du 3e corps de l'armée d'Espagne en 1823, à la 3e brigade (comte de Quinzones) de la 7e division (vicomte de Conchy) opérant du côté de Vittoria. — Première affaire devant Pampelune (1) (18 juillet). Attaque et prise du Trocadéro (31 août). — Deuxième affaire devant Pampelune (3 septembre). — Au corps d'occupation d'Espagne de 1824 à 1828, à la 3e brigade (Broussier) de la division du haut Ebre (comte d'Orsay). — A la division des Pyrénées Occidentales pendant les années 1833 et 1834, à la 3e brigade (Lejeune), sur la frontière du côté de Bayonne. — A l'armée d'Afrique de 1847 à 1852, province d'Alger, puis en 1849 à Tlemcen, province d'Oran. — Expédition contre Abd-el-Kader en 1847 (décembre). — Il est chargé d'observer les frontières du Maroc. — Expéditions dans la Kabylie et contre diverses tribus de la plaine en 1848 et 1850. — En 1851, il soutient contre les Kabyles les combats des 11 et 21 mai, 1er et 10 juin). — Le 9e de ligne est occupé en dehors des expéditions, aux grands travaux de colonisation, constructions de routes, de ponts, d'aqueducs. — En 1855, embarqué pour l'Orient, à la fin d'avril, il fait partie de la 1re brigade (Montenard) de la 2e division (d'Aurelles de Paladines) du corps de réserve (Regnaud de Saint-Jean d'Angely). — Il débarque à Kamiesch le 22 mai 1855, venant de Constantinople, et reste aux travaux des lignes dites de Kamiesch, qui sont poussés avec vigueur, jusqu'au 16 juin, où il est envoyé à Inkermann, aux attaques de Malakoff. — A l'attaque générale du 8 septembre, le 9e de ligne est en réserve avec sa brigade. — Rentre en France, en 1856, ayant perdu devant Sébastopol, 662 hommes dont 9 officiers. — Le régiment est de nouveau envoyé en Afrique en 1860. — Il y reste jusqu'en 1864, dans la province d'Alger, et à, son retour, fait partie de l'armée de Lyon (4e corps).

Camps d'instruction : En 1865, une première fois au camp de Châlons, à la 1re brigade (Valazé) de la 2e division d'infanterie (de Liniers.) — Retourne à ce camp en 1866, après avoir passé trois années au 1er corps d'armée à Paris.

Chefs de corps : Baron Higonet (mort général de brigade); de Brémont, — de Panis (mort général de brigade), — de Lusset, — de Mac-Mahon, (maréchal duc de Magenta), — Rigaud, — de Tournemine, — Bessières, — Roux, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Héliopolis, 1800 — Austerlitz, 1805 — Wagram, 1809 — La Moskowa, 1812 — Pampelune, 1823 — Sébastopol, 1855.

12e de ligne. — Formé de la 1re légion des Côtes du Nord. — Se trouve en 1823, au 2e corps de l'armée d'Espagne, à la 3e brigade (Ordonneau) de la 3e division (de Loverdo). — Prise du fort de San-Pietri (20 septembre). — Au corps d'occupation de 1824 à 1825, à la division de réserve à Bayonne. — En 1832, à l'armée du Nord, 1re brigade (Poret de Morvan) de la 2e division d'infanterie (Achard). — Siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832). — A l'armée d'Afrique de 1837 à 1839. — Arrive à Bone (province de Constantine), dans le mois de septembre, pour faire partie de la seconde expédition de Constantine; mais il est arrêté au fort Génois, puis envoyé le 12 octobre pour garder les camps de Medjez Amar et de Dréan. — Il rentre en France le 14 août 1839; — vient à Paris en 1848, combat dans les journées de juin, où il perd beaucoup de monde. — Est une seconde fois envoyé en Afrique en 1849 et y reste jusqu'en 1852, à Orléansville, dans la province d'Alger. — En 1851, expédition dans la Kabylie (novembre). — En 1852, opérations dans le sud de Médéah, — construit une route carossable dans la vallée du Chéliff, au pied de l'Ouarenseni. — Rentre en France en avril 1852, après avoir perdu par le choléra un cinquième de son effectif. — Retourne une troisième fois en Algérie en 1858, jusqu'en 1860, et pour la quatrième fois en 1864 jusqu'en 1868. — Ce régiment a ainsi passé douze ans dans notre colonie, à quatre reprises différentes. — A son troisième retour en France, il a été dirigé sur la Corse. — Pendant son quatrième séjour en Algérie, il a fait toutes les expéditions dans le Sud de la province d'Oran, du côté de Mascara.

Camps d'instruction : — Une première fois au camp de Châlons en 1862, à la 1re brigade (Grandchamp) de la 2e division, (de Liniers).

Chefs de corps : — Comte de Saint-Michel, — de Lamarre, — Bosrini, — Roux, — Cazao, — Danlomieu, — Beauchamp, — de Brauer (général de brigade). — Lebrun, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Borgo-Forte, 1796 — Governolo, 1796 — Mantoue, 1797 — Wagram, 1809 — Anvers, 1832.

LUDOVIC DE LOGNY.

A travers les livres.

On écrit beaucoup en France, à l'époque où nous vivons. Outre les huit cents et quelques journaux qui font gémir quotidiennement ou hebdomadairement les presses parisiennes et départementales, un grand nombre de livres sont publiés chaque jour sur des sujets divers.

Dans notre spécialité restreinte, nous recevons à chaque instant des ouvrages nouveaux, se rattachant aux armées par un point quelconque, historique, didactique, administratif.

Une guerre est à peine terminée, que l'on voit surgir des auteurs pour la raconter. Quelquefois acteurs ou témoins; d'autres fois, en simples narrateurs, éloignés du champ de bataille, appartenant ou non à l'état militaire, ils s'empressent de prendre la plume pour traiter plus ou moins habilement un sujet qui, par son actualité, doit donner du relief à leur œuvre.

La lutte aux Etats-Unis d'Amérique, les campagnes de Chine, du Mexique, l'expédition de Syrie, la guerre contre le Danemark, celles d'Allemagne et d'Italie en 1866, ont engendré de nombreux volumes. Nous avons cherché à tenir nos lecteurs au courant de ces intéressantes publications.

Aujourd'hui, l'habile écrivain qui veut bien nous aider de sa plume, de son esprit observateur et judicieux, de son savoir et de son talent pour critiquer sainement et toujours avec impartialité et bienveillance les principaux ouvrages militaires au fur et à mesure de leur apparition, ne peut suffire à la tâche qu'il s'est imposée, et nous avons résolu de lui venir en aide.

Nous allons, comme on dit vulgairement, vider notre sac, nous promener rapidement au travers des ouvrages qui nous ont été envoyés et les analyser, *currente calamo*.

Que l'on n'aille pas croire cependant que nous nous hasardions à parler d'un livre sans l'avoir lu avec attention, on se tromperait. Nous avons, depuis quelques semaines, consacré nos loisirs à un certain nombre d'ouvrages militaires, et nous venons aujourd'hui donner le résultat de nos études bibliographiques.

II

Voici d'abord un *Manuel de législation et d'administration militaires*, publié à Nice par M. BEAUGÉ, lieutenant au 22e de ligne. C'est là un vieux sujet toujours neuf, car les lois et les règles administratives changent, se modifient de jour en jour. Le temps emporte les anciens errements et en met de nouveaux à leur place; il faut bien marcher avec le temps.

M. Beaugé est de notre avis, et il a occupé utilement les loisirs de la vie de garnison, en donnant à ses compagnons d'armes un ouvrage méthodiquement fait, nécessaire à tout militaire qui veut connaître les lois, les ordonnances qui régissent l'armée française.

Il est bien évident que cet ouvrage, tout volumineux qu'il est, ne peut présenter qu'un abrégé des matières traitées *in extenso* dans la collection du Journal militaire officiel, déduction faite toutefois, de ce qui n'est plus en vigueur, l'auteur ayant eu le bon esprit de se restreindre à ce qui est encore réglementaire.

Tel qu'il est, l'ouvrage de M. le lieutenant Beaugé, conçu sur une échelle moins étendue que celui en cours de publication et de même nature du regrettable M. de Sausine, du ministère de la guerre, cet ouvrage, disons-nous, sera fort apprécié de tous ceux qui font partie de l'armée.

Sous le nom de *Titre préliminaire*, on trouve d'abord un résumé complet de l'administration militaire. Le titre 1er traite du recrutement d'après la loi de 1868 sur l'armée, sur la réserve, sur la garde mobile. Il fait connaître le mécanisme de la dotation, etc. Le titre II est consacré à tout ce qui est avancement, récompenses diverses. L'un des chapitres est fort important, il est intitulé : L'état légal des militaires. Le titre IV est plus spécialement consacré à ce qui ressort de la justice.

Nous ne pouvons suivre ce livre dans tout son développement; bornons-nous à dire que cette méthodique et très utile compilation est remarquable surtout en ce que son auteur a trouvé les moyens d'analyser en huit cents pages ce qui est contenu dans tous les règlements qui concernent la matière législative et administrative de l'armée française. On peut en toute assurance le recommander aux hommes de troupe et aux officiers qui se destinent plus spécialement aux fonctions administratives, à ceux surtout qui prévoient qu'ils auront à subir des examens.

III

Un journaliste de talent n'appartenant pas à l'armée, M. Ducuing, a réuni en un petit volume curieux, intitulé : *la Guerre des montagnes et les Dominations françaises*, une série d'articles publiés déjà par lui dans divers recueils périodiques.

Les articles de M. Ducuing sont un véritable tour de force pour un homme qui, n'ayant jamais mis, comme on dit, la main à la pâte, ne peut connaître un noble métier pour lequel il faut une existence entière d'études, si l'on veut en parler avec connaissance de cause.

M. Ducuing nous apprend qu'il a été initié aux mystères de la vie militaire par ses conversations avec l'illustre maréchal Bugeaud, qu'il a eu la bonne chance de rencontrer un beau jour sur sa route. L'auteur est dans une erreur profonde s'il se figure que le vainqueur d'Isly a pu, dans des entretiens aussi fréquents et aussi intimes qu'on les puisse supposer, lui inculquer des notions militaires bien exactes. Si nous en avions le temps, il nous serait facile de prouver à M. Ducuing, son livre à la main, qu'il fait bien souvent fausse route lorsqu'il parle stratégie et tactique.

Pour tout ce qui est peinture, couleur, style, appréciation des événements en dehors du champ de bataille, c'est différent; l'auteur est dans son élément, et ce qu'il dit est fort bien dit, plein de verve et d'originalité. Ses tableaux de la guerre d'Espagne, les luttes des habitants des provinces basques ayant à leur tête le trop peu connu, et nous dirons le grand homme de guerre appelé Zumalacarreguy, les récits des campagnes de Kabylie présentent l'intérêt le plus vif. Mais lorsque M. Ducuing émet des principes comme celui-ci, que pour la guerre de montagnes il y a avantage à avoir peu d'hommes sous les armes, lorsqu'il écrit : « Qu'il importait à Zumalacarreguy de n'être pas laissé tranquille, afin d'épuiser l'ennemi dans des fatigues vaines, » nous ne pouvons être de son avis; il s'expose à soutenir des hérésies militaires.

Dans la guerre de montagnes, une position défendue par cent hommes l'est mieux encore par un nombre double. Si Léonidas, pour remonter un peu haut dans l'histoire, avait eu une armée nombreuse aux Thermopyles, au lieu d'avoir trois cents Spartiates, il eût pu, au lieu de mourir avec ses trois cents héros, vaincre l'ennemi et le forcer à battre en retraite. Quant à Zumalacarreguy, il lui était toujours bien facile de ne pas être *laissé tranquille par l'ennemi*, et il nous paraît assez plaisant de lire dans l'ouvrage de M. Ducuing (page 35) : « Aussi, malgré la bonne volonté que le chef carliste mit à se faire poursuivre, les christinos perdirent ses traces. »

En résumé, l'ouvrage de M. Ducuing, fait un peu de pièces et de morceaux, est bien écrit, intéressant, mais il a un faux cachet militaire.

Les articles sur les dominations françaises nous ont paru plus sérieux et traités avec plus de logique que ceux ayant trait à la guerre de montagnes et aux principes qui, selon l'auteur, découlent de ses récits, de l'exposé des faits et de ses appréciations personnelles.

IV

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute un charmant ouvrage *humoristique* sur le siége de Sébastopol, signé : *un artilleur*. L'auteur de ces deux jolis volumes, où la guerre d'Orient nous est montrée en *déshabillé*, publie en ce moment un ouvrage du même genre, intitulé : *Capoue en Crimée*. Ce sont ou plutôt ce doivent être (car nous n'avons encore que la préface) des épisodes, des anecdotes puisés dans son journal particulier du siége mémorable de la Troie moderne.

Si le livre répond à la préface, nous aurons une œuvre fort intéressante et très attachante. On pourra peut-être reprocher à l'auteur un peu de prolixité, quelques négligences de style, mais à part ces deux petits défauts, on trouvera, dans ce nouvel ouvrage, selon toute apparence, les qualités que nous avons déjà signalées dans le *siége humoristique*.

Qu'on nous permette quelques citations empruntées au nouveau-né.

Après avoir déploré, au point de vue de l'agrément, — ce qui ne laisse pas que de fournir matière à controverse, — le remplacement de la diligence d'autrefois par le chemin de fer d'aujourd'hui, l'artilleur, dans son *humeur*, nous dit, ce qui est plus sérieux :

« Dieu merci, guerroyer n'est pas une loi de l'ordre social, ni le passe-temps des rois. Les peuples civilisés ne se battent qu'à la dernière extrémité, pour les questions abstraites du droit politique. La stratégie s'inspire de l'humanité : on frappe fort afin d'abréger. La profession des armes tend donc à devenir austère presque autant qu'un sacerdoce. Les armées expéditionnaires, à l'exemple des maisons de prince bien ordonnées, traînent à leur suite leurs vivres et leurs intendants. Le pillage par système friserait le déshonneur. Richelieu désavouerait le *Père-la-Maraude*. Nulle part mieux qu'en Crimée le caractère, en quelque sorte religieux de la guerre contemporaine, ne s'est révélé.

« Mais si l'esprit guerrier, en se poliçant de plus en plus, a dépouillé, dans ses manifestations, cette fleur de romantisme que les anciens exprimaient par maintes brillantes images, jamais, en revanche, le soldat ne s'est montré individuellement plus digne d'intérêt. Les héros d'élite grecs ou romains ne représentent, au fond, que des brigands armés. Achille, suivant notre code, aurait cent fois mérité d'être fusillé, et Alcibiade n'aurait pas trouvé grâce devant une cour martiale. Les gens de guerre, au moyen âge, ne cachaient que d'exécrables despotes, sous un masque de chevalerie. Lorsque, plus tard, vinrent les armées permanentes, les mercenaires, succédant aux partisans féodaux, ne valurent pas mieux que les *routiers* et les *reîtres*. La Révolution française appela enfin, dès son origine, les vrais enfants de la patrie sous les drapeaux. »

Plus loin, notre artilleur dit encore :

« J'ai longtemps hésité avant de faire paraître ces volumes, ma dernière œuvre de jeunesse; et, en effet, par la nature même du sujet, toute trace de science spéciale a disparu. Seule, la poésie de la Chersonèse a inspiré ces *souvenirs* de la guerre d'Orient. Or, ce péché littéraire, pour qui signe *un artilleur*, est une faute grave, aux yeux de beaucoup de juges, mes confrères, convaincus que la plume d'un soldat ne saurait s'exercer que sur la stratégie ou la tactique. Ils ne me pardonneraient pas, même si je leur jurais que, désormais et jusqu'à la fin de mes jours, je me voue à l'étude des questions d'art militaire. Après mes *Délices de la tranchée*, je serai, quand même, à leurs yeux, un romancier de bivouac, c'est-à-dire un écrivain incapable de résoudre un simple point de théorie. Aussi n'essaierai-je pas de me disculper en leur prouvant, par exemple, que la plupart des grands capitaines, ceux que chacun de nous doit, dans sa modeste sphère, prendre pour modèles, étaient poëtes à leurs heures; et, comme certaines parties de ces *souvenirs* complètent le *Journal humoristique du siége de Sébastopol*, je les livre aux hasards de la publicité! Plaise à la Fortune que cet ouvrage reçoive, de l'armée et du public, le même accueil que son aîné! »

Hâtons-nous de rassurer notre brave *artilleur* et de lui dire que son joli bagage littéraire ne saurait faire tort à son bagage militaire.

La culotte de peau tend à disparaître chaque jour de l'armée française.

V

Le hasard nous a fait tomber sous la main un intéressant ouvrage intitulé : *Saint-Cyr et Jérusalem*, souvenirs intimes, par le baron Léon de MARICOURT.

Des souvenirs qui commencent à Saint-Cyr, et s'étendent jusqu'au pays parcouru naguère dans un but d'humanité par les colonnes de nos troupes, des souvenirs écrits par un jeune homme sortant de l'école militaire : il y avait là certes triple motif pour que ce livre

(1) Le chef de bataillon, aujourd'hui maréchal Baraguey d'Hilliers, est cité en rapport sur cette affaire.

nous intéressât et intéressât l'armée. Aussi quoique son auteur ne nous l'ait pas demandé, nous sommes-nous empressé de le lire et de lui ouvrir les colonnes de ce journal.

Le baron de Maricourt, élève sortant de Saint-Cyr en 1864, c'est-à-dire il n'y a pas encore cinq années, et qui, croyons-nous, n'appartient plus à l'armée qu'il a quittée volontairement, ont été écrits sur des notes de voyages, dans un de ces moments si fréquents de tristesse et d'ennui que donne à de jeunes cœurs la monotonie de la vie de garnison.

Le sous-lieutenant était à Rouen, par un temps pluvieux, ne sachant à quel saint se vouer pour combattre la nostalgie. Un de ses camarades lui suggéra la pensée d'écrire son voyage de Saint-Cyr à Jérusalem. Aussitôt dit, aussitôt fait. M. de Maricourt se met à l'œuvre. De sa plume élégante, quelquefois un peu naïve si on considère les détails qu'elle aborde, sort un volume plein de douce poésie, un de ces livres sans prétention, aux charmes duquel on se laisse doucement entraîner, comme on se laisse aller à suivre le courant d'un clair ruisseau dans une prairie verte et ombragée.

Les Souvenirs de M. de Maricourt, pendant ses relâches en Sicile, en Grèce, à Athènes, la visite au Saint-Sépulcre à Jérusalem, ont non-seulement du charme, mais un intérêt plus sérieux encore, car le saint-cyrien voyageur montre dans ses descriptions une érudition d'homme du monde qui répand sur son ouvrage un cachet de bon goût dégagé de toute pédanterie.

Citons un des passages relatif au Saint-Sépulcre :

« Notre première course, dit l'auteur, fut naturellement pour l'église du Saint-Sépulcre, où nous nous rendîmes dans l'après midi...

» Sur une petite place coupée en deux dans sa largeur par deux ou trois marches, et entourée de tous côtés par des maisons de pierres, d'où surgissent quelques ruines de l'ancien couvent des hospitaliers de Saint-Jean, s'élève une façade d'un style assez insignifiant, c'est celle de l'église du Saint-Sépulcre.

» Par une porte basse, on entre dans un couloir où, sur la gauche, quatre à cinq Turcs, assis sur une petite estrade fument et boivent du café. Leur présence est odieuse, mais nécessaire. S'ils n'étaient pas là, à quel culte chrétien appartiendrait cette église? En face de l'entrée, sous un dais et entourée d'un petit grillage, est la pierre sur laquelle fut déposé le corps du Sauveur après sa mort.

» On entre alors dans l'église proprement dite. Elle est d'une forme si bizarre, qu'il est difficile de faire autre chose qu'une simple énumération des sanctuaires qu'elle renferme.

» En tournant à gauche, on trouve un grand espace circulaire entouré de chapelles appartenant aux différentes communions chrétiennes; au centre, est un petit monument en marbre de différentes couleurs. On y pénètre par une porte très-étroite et très-basse, et l'on se trouve dans une première cellule qui renferme un fragment de la pierre qui fermait le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur laquelle était assis l'ange qui apparut aux saintes femmes. Puis, par une très-petite ouverture on pénètre dans un étroit sanctuaire où trois personnes au plus peuvent se tenir agenouillées ensemble; l'autel qui en occupe toute la longueur recouvre le tombeau du Sauveur.

» Une multitude de lampes en argent constamment allumées pendent au plafond. Leur nombre, ainsi que celui des flambeaux posés sur le Saint-Sépulcre, est limité pour chaque secte chrétienne, car les latins, les arméniens, les grecs, les coptes, etc., se partagent le plus auguste de tous les sanctuaires; ils en occupent chacun un petit compartiment; les heures où chaque religion peut y célébrer ses offices, sont aussi réglées d'avance. »

Nous regrettons que l'espace très-limité de cette causerie, de ce passage à travers les livres, ne nous permette pas de faire connaître quelques autres fragments des souvenirs de l'ancien élève de Saint-Cyr.

(*La suite prochainement.*)

DE WALFROL.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE LECHARTIER DE LA VARIGNIÈRE

Les soldats qui ont combattu sous les drapeaux de la première république n'existent plus, ceux du Consulat et de Marengo sont en tellement petit nombre qu'on pourrait les nommer. Il en sera bientôt de même des combattants d'Austerlitz, de Friedland, de la Moscowa.

Un de ces derniers, le brave général Lechartier de la Varignière (Achille-Jacques-Louis), vient de s'éteindre à Beuvrigny (Manche), le 28 février, à l'âge de 84 ans, après avoir commencé en 1803 sa carrière militaire.

Volontaire au 3e régiment de hussards le 27 mai de cette année 1803, quelques mois plus tard brigadier dans ce beau régiment, où se sont conservées jusqu'à nos jours les plus brillantes traditions, le jeune Lechartier de la Varignière le quitta au mois de septembre pour entrer à l'école de Fontainebleau, dont il fut un des élèves distingués, puisqu'il y obtint les galons de caporal.

Le 20 mars 1805, il fut envoyé comme sous-lieutenant au 8e de dragons, régiment avec lequel il fit en Autriche, en Prusse et en Pologne, les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland. Il prit aux grandes journées que nous venons de nommer, la part que pouvait y prendre un jeune et vigoureux officier de cavalerie.

Il fut distingué par le général Maupetit, lequel commandait une brigade de dragons, et ce dernier l'attacha, en 1805, à sa personne comme aide de camp. Lechartier de la Varignière était alors lieutenant. Il fit avec son nouveau chef, les campagnes d'Espagne en 1808 et 1809, se trouva aux affaires de Benavente, de Bilbao, de Zamora, d'Alcantara, de Medelin, etc.

Capitaine le 8 septembre 1812, il devint aide de camp du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le 24 février, et fit auprès de lui les campagnes de 1812 et de 1813. Jusqu'alors l'avancement du jeune officier avait été peu rapide; il eut le bonheur d'obtenir au bout d'un an, le grade de chef d'escadron.

Il se trouvait à Dresde en 1813, avec le maréchal, lors de l'indigne violation de la capitulation, et fut fait prisonnier de guerre. Rentré en France en 1814, et nommé lieutenant colonel en 1816, il fut admis avec ce grade dans le corps d'état-major à sa formation, le 27 mai 1818. Il ne quitta presque plus Gouvion-Saint-Cyr créateur de ce corps spécial d'état-major, aujourd'hui une des lumières et une des gloires de l'armée française.

Malgré le haut patronage de l'homme de guerre illustre qui avait su apprécier son mérite, Lechartier de la Varignière ne fut promu colonel qu'en septembre 1830. A la mort de Gouvion-Saint-Cyr, il devint chef d'état-major de la 2e division militaire en 1831, puis de la 13e en 1832. C'est là que vint le chercher le choix des inspecteurs généraux pour lui faire donner le grade de maréchal de camp le 18 décembre 1841. Il commanda alors le département de la Manche jusqu'à l'époque de sa mise au cadre de réserve, en septembre 1847. En 1848, il subit le sort commun fait par la république à nos généraux. On le mit d'office à la retraite. Le 1er décembre 1852, au rétablissement du cadre de réserve, il reprit cette position.

Le général Lechartier de la Varignière, dont la carrière a été belle, longue et utile, était un excellent officier, fort instruit et modeste.

Chevalier de Saint-Louis en 1821, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1809, officier en 1816 et commandeur en 1850.

A. DU CASSE.

Les cafés militaires de Paris.

IV

Il y a quelques jours, on voyait encore dans la galerie de Montpensier, au Palais-Royal, une belle enseigne représentant un vaisseau hollandais; puis, au-dessous, sur un globe de verre étaient écrits ces mots : *Café estaminet hollandais*.

Tout cela a disparu depuis hier, et nous arrivons juste à temps pour faire la nécrologie de ce café qui comptait, croyons-nous, plus d'un demi-siècle d'existance.

Cet établissement, de même que le *Helder*, était fréquenté par une clientelle toute militaire, mais surtout par les élèves de l'Ecole polytechnique ou *les X*, (comme on les appelle), qui s'y rendaient les jours de sortie, obéissant ainsi à une sorte de tradition qui leur était léguée par *les anciens*. Les élèves du *bahut spécial* (Ecole de Saint-Cyr) y venaient aussi, mais plus rarement.

A peine fondé, le Café hollandais ou plutôt le *Holl*, comme l'appellent les polytechniciens avec leur méthode abréviative d'indiquer les choses, eut une vogue immense, si bien que son propriétaire fit une belle fortune en très peu de temps et tout cela à l'aide des demi-tasses, des petits-verres, de la bière et du billard. Non-seulement lui, propriétaire, mais le premier garçon *du Holl* amassa une jolie somme. Ce dernier, en 1830, moyennant l'impôt du pourboire, se trouva assez riche pour acheter un café voisin de celui de son patron.

L'ingrat ne voulut-il pas élever autel contre autel, et opposer son établissement *au Holl?* Il était trop tard; *le Holl* avait été adopté par les élèves des Ecoles militaires, ainsi que par beaucoup d'officiers en garnison ou de passage à Paris. Alors le centre des plaisirs n'était pas encore aux boulevards. Le Palais-Royal trônait, et le bienheureux estaminet avait la réputation méritée d'être l'établissement de ce genre le plus fréquenté, le plus animé, le plus amusant de Paris, pour une certaine clientelle, jeune, ardente, ne demandant que le bruit et le plaisir.

Nous avons raconté la scène à laquelle avait donné lieu au café Lemblin, en 1815, la présence de plusieurs officiers étrangers entrés à Paris avant le moment fixé pour la capitulation. A dater de ce jour le Lemblin avait décliné visiblement pour le plus grand profit du Hollandais, et celui-ci hérita d'une grande partie de la clientelle militaire. Après la Révolution de 1830, le *Holl* prit une extension plus grande encore; vingt-garçons y étaient sur pied jour et nuit, pouvant à peine suffire au service des consommateurs, et on raconte que, dans l'espace d'une semaine, plus de *vingt mille litres* de punch y furent absorbés! qu'on juge, d'après cela quelle dût être la consommation des autres liquides.

C'est donc là, dans cet établissement aux vastes salles parsemées de billards, où triomphe le parfum de l'herbe à Nicot, où l'air chargé d'émanations étrangères n'a jamais eu la prétention de circuler librement, c'est là, disons-nous, que deux fois par semaine venaient se dérider les sévères élèves de l'Ecole polytechnique. Ils avaient une salle affectée particulièrement à leur réunion, là régnaient la joie et la plus franche cordialité. *Les X* y parlaient le jargon de l'Ecole; ce qui déroutait un peu les profanes qui pouvaient écouter. Cependant l'habitué pékin du *Holl* savait distinguer un *taupin*, ou un *conscrit* d'un *ancien*. Il vous aurait appris que le polytechnicien appelle son épée une *tangente*. Il savait aussi, par ouï-dire, que lorsque le *taupin* avait été admis à la *colle*, il devient *conscrit* et comme tel *tangent* à l'*absorption* : l'*absorption*, espèce de brimade, où souvent règne l'esprit, amusante cérémonie qui met en relation les deux promotions du *bahut des X*. Mais c'est-là chose trop connue de nos lecteurs pour que nous leur en parlions. Puisque nous avons prononcé le mot de *brimade*, qu'il nous soit permis de féliciter la promotion de Saint-Cyr qui, sur le désir de son jeune et brillant général, ancien Saint-Cyrien lui-même, a consenti à cesser cette fâcheuse habitude, poussée parfois à l'extrême au *spécial bahut*, et qui trop souvent, hélas! a eu des conséquences si fatales pour des jeunes gens pleins de cœur et d'avenir.

Pendant quarante ans, le *Holl* a fleuri sous l'impulsion de la jeunesse de nos écoles militaires; pendant quarante ans, cet établissement a vu dans ses immenses salons, l'élite de notre armée. Puisse un autre café hériter du privilége d'obtenir la même vogue. Nous le lui souhaitons.

Mais, voici bientôt l'heure de la *mess*, c'est le moment de prendre un *bitter cuirassé* pour nous mettre en appétit.

Et sur ce, un souvenir au vieux *Lemblin*; un sourire à *Tortoni*; un mot affectueux, nos souhaits *au Helder*, et une larme au *Holl*!!

FÉLIX REYNIER.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

LOTO (*suite*). — Nous avons dit que presque tous les régiments ont leur *loto* particulier. Chez les uns le surnom donné au numéro rappelle une date, un fait d'armes auquel le corps a pris une part glorieuse. D'autres indiquent certains faits, connus de toute l'armée.

Citons au hasard quelques-unes des dénominations données aux numéros : Le *six* est habituellement dénommé l'orgueilleux, parce qu'il a la tête en l'air; le *neuf*, le honteux parce qu'il a la tête en bas. — Le *huit*, la gourde de schnick. — La *onze* les jambes du tambour-major. — *Vingt* : le troupier ajoute : et du bon, combien nous paierons. — *Trente*, en Tyrol comme en France, par allusion à la ville de Trente. — *Trente-et-un* : jour sans fin, misère en Prusse, parce que jadis ce jour-là le soldat n'était pas payé dans l'armée prussienne dont la solde se décomptait par mois de trente jours. — *Quarante et un*, le régiment qui nous faisait manger du mouton, parce que le 41e de ligne, étant en Afrique, avait acquis la belle réputation d'être très brave et très habile dans les razzias. — *Quarante-six* : va sans crainte, en souvenir de la bravoure du 46e de ligne. — *Quarante-sept* : qui était à la prise de Constantine. — *Quarante-huit* : la pièce d'alarme. — *Soixante-trois* : au pas ordinaire, parce que ce pas était de 63 à la minute. — *Soixante-sept* : le Parisien, parce que le régiment qui porte ce numéro a été formé d'enfants de Paris. — *Soixante et onze* : sac à terre, mes enfants! paroles dites au 71e de ligne au moment d'un vigoureux combat. — *Soixante et dix-sept* : les deux pioches. D'autres numéros ont des appellations *civiles*; ainsi *trente-trois* est appelé les deux bossus. — *Vingt-deux* les deux cocottes, etc., etc. Il y en a comme cela jusqu'au dernier numéro.

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE

VII

Le sergent Brutus.

Convaincu enfin que la chose était des plus sérieuses, et que rien ne pourrait détourner son nouvel et intrépide ennemi de son projet, le sergent Morcreau, qui se faisait passer dans la demi-brigade pour le bourreau des crânes, se décida à ôter son uniforme et à mettre le sabre à la main. Il sembla même reprendre un peu de sangfroid, et il croisa le fer sans trop de faiblesse. Mais, s'il avait pour lui l'habitude de la salle d'armes, son adversaire était autrement solide comme homme de cœur.

Brutus, le sabre haut, fit un pas en avant et attaqua résolûment Morcreau; ce dernier ne pouvant rompre, acculé qu'il était au talus, essaya de se jeter sur la gauche; mais l'autre, indigné, lui envoya à l'instant un coup de sabre qui porta à faux. Profitant, avec adresse, de cette circonstance si favorable pour lui, Morcreau dégagea un coup de revers, qui atteignit Brutus au haut du bras droit. Le sang coula avec abondance.

— Tu es blessé, s'écria le sergent, cessons ce combat, je te promets...

— Quand l'un des deux sera mort... Tiens-toi sur tes gardes... reprit Brutus sans lui laisser achever sa pensée, tant il avait peu de confiance en lui.

En disant ces mots, et en ennemi généreux, Brutus attendit un instant, puis il se jeta, avec une fureur froide, sur Morcreau, au risque de se faire ce que l'on appelle vulgairement *embrocher*. Il réussit à décontenancer son adversaire, qui n'arriva pas à la parade, et il lui passa son sabre au travers du ventre.

Le malheureux Morcreau, atteint mortellement, poussa un grand cri et tomba pour ne plus se relever.

Brutus s'étant assuré que Morcreau était bien mort, banda sa propre plaie aussi bien qu'il le put avec son mouchoir, jeta le corps de sa victime dans le petit fossé plein d'eau courante, qui coulait au fond du grand fossé du bastion, puis il s'abrita de son mieux et attendit, pour rentrer en ville, que la nuit fût venue. Il put alors regagner la caserne et la cantine sans attirer l'attention de personne. Le soir seulement, on constata que le sergent Morcreau manquait à l'appel; deux jours plus tard on le porta déserteur. Nul dans la demi-brigade ne soupçonna la vérité, à l'exception de Brutus et d'une autre personne, comme on le verra.

Pendant tout le temps qui s'écoula entre la sortie des deux sergents et le retour de Brutus, celle qu'on appelait dans la 2e demi-brigade de ligne la belle cantinière, fut dans un état de surexcitation nerveuse qui ne put échapper aux nombreux soldats et sous-officiers venant s'attabler et demander à boire.

On n'osait pas trop, en général, faire des plaisanteries à la charmante enfant. On savait que son mari, le sergent Brutus, fort aimé d'ailleurs dans le corps, ne les souffrirait pas ; ensuite, il faut le dire, quoique depuis deux mois à peine attachée à la 2e demi-brigade, la belle cantinière avait su se gagner tous les cœurs, non-seulement par son admirable beauté, mais par sa douceur et l'aménité de son caractère.

A la nuit tombante, au moment de l'appel du soir, lorsque les nombreuses pratiques de la cantine de la citoyenne Brutus eurent quitté son établissement pour se mettre au lit, le sergent Brutus put se glisser dans la salle. Cette fois, la cantinière lui sauta au cou et l'embrassa cordialement.

— Mon pauvre ami, quels moments j'ai passés !...

— Nous sommes sauvés, mademoiselle Blanche.

— Et lui, le misérable ?...

— Il est mort et ne trahira pas votre cher et bon marquis, mon sauveur.

— Vous avez tué Morcreau !

— Je l'ai tué.

— Mais, si vous aviez succombé, Brutus, quel désespoir pour moi, et que fussions-nous devenus ?

— Comme vous dites, vous autres enfants de la Bretagne et de la Vendée, à la grâce de Dieu !... D'ailleurs, je n'avais pas le choix des moyens... Ce Morcreau était un lâche, incapable d'une idée généreuse, il eût traîné M. le marquis sur l'échafaud. Et puis, vous étiez prévenue, peut-être auriez-vous pu fuir avec M. Gontran, nous sommes si près de la frontière.

— Mon Dieu, grâce à vous, mon ami, je vais donc le revoir ?

— De la prudence, mademoiselle Blanche, de la prudence. A l'abri de ce titre de femme du sergent Brutus, vous ne courez nul danger pour l'instant, du moins je l'espère ; mais il ne faudrait peut-être qu'une circonstance, en apparence légère, pour vous compromettre.

— Et Gontran... Croyez-vous que je pourrai bientôt lui parler, le rassurer ?

— Monsieur le marquis, vous le savez, mademoiselle Blanche, croit que vous avez succombé à Quimper. Je n'ai pu, ignorant son sort, lui faire connaître la vôtre, et la façon dont je m'y suis pris pour remplir ses intentions. Encore une fois donc, de la prudence, laissez-moi le prévenir. Tout repose dans la caserne. M. Gontran a dû, depuis sa nomination au grade de capitaine, prendre une chambre en ville, près d'ici. Je vais aller aux renseignements..... Si vous vouliez, ajouta timidement ensuite Brutus, être assez bonne pour m'aider à passer mon uniforme ?

En effet, le pauvre sergent, n'ayant pu mettre son bras dans la manche de son habit, le portait comme un manteau sur l'épaule.

— Grand Dieu ! mais vous êtes blessé ? s'écria Blanche en voyant du sang sur la chemise du brave sous-officier.

— Oh ! rien, une égratignure, demain il n'y paraîtra plus. Et Brutus essayait de sourire.

— Laissez-moi voir, laissez-moi voir, je vous en supplie.

Et la jeune femme, de ses délicates mains, dénouait le mouchoir de Brutus.

La blessure du soldat n'avait heureusement aucune gravité. Une bande de linge, fortement serrée, ayant rapproché les chairs légèrement entamées, il put endosser son uniforme, et, après avoir pressé dans ses rudes mains les doigts délicats de celle qui passait pour sa femme, il fut à la recherche du capitaine Pierre Ormech de la 2e demi-brigade de ligne.

On a sans doute compris que la jolie cantinière qui passait pour la femme de Brutus n'était autre que Blanche de Clytec, miraculeusement sauvée de l'échafaud au moment où elle allait périr.

Maintenant, il nous paraît indispensable de jeter un coup d'œil sur les événements antérieurs, et d'expliquer en peu de mots comment nous retrouvons à l'armée du Nord Brutus que nous avons perdu de vue au moment du départ pour Ancenis des débris de l'armée vendéenne ; Blanche de Clytec, que nous avons laissée sur la charrette des victimes, à Quimper, arrivant sur la place où se dressait l'instrument du supplice ; enfin le marquis Gontran de Tourmil, dont nous n'avons plus parlé depuis l'instant où il avait été sauvé par le dévouement de la jeune fille du vieux Koradec.

Lorsque la colonne des Vendéens, ayant à l'avant-garde le Renard et Gontran, s'était mise en marche, ce dernier avait appelé près de lui Brutus en lui disant qu'aussitôt parvenu aux maisons d'Ancenis il serait libre et pourrait profiter de la première occasion pour regagner sa demi-brigade, aux conditions convenues avec le comte Henry.

Le soldat républicain avait été touché des nobles procédés de Gontran et des chefs royalistes. S'il l'eût pu sans déshonneur, il n'eût pas voulu les quitter, mais il ne pouvait trahir son drapeau. Il supplia le marquis de lui demander un service qu'il pût honorablement lui rendre et par lequel il lui serait loisible de lui prouver sa reconnaissance.

Gontran, ému de ce dévouement, réfléchit quelques minutes, puis il se décida à profiter des offres de Brutus, et, le menant un peu à l'écart sur la route suivie par l'avant-garde, il lui parla bas pendant quelques instants et lui remit en cachette une ceinture assez bien garnie ; puis, en arrivant dans la ville, il l'aida à disparaître par une petite rue de traverse.

Les Vendéens avaient bien autre chose à faire alors que de penser au brave Brutus, aussi ce dernier put-il s'échapper très-facilement. Sans perdre un instant, il songea à remplir la mission que lui avait confiée le marquis, mission des plus délicates. Brutus devait se rendre à Quimper, veiller sur les jours de la famille de Clytec, surtout sur ceux de Blanche, lui remettre une somme relativement importante pour cette époque où l'on manquait entièrement de numéraire, afin de l'aider à quitter un pays dans lequel ses jours étaient sans cesse menacés. Il devait enfin chercher à donner au marquis des nouvelles de ceux qui lui étaient chers, s'il parvenait jusqu'à Quimper.

Brutus, brave soldat, cœur loyal, esprit intelligent, avait pris immédiatement la route de cette jolie ville. En y arrivant, et grâce à son uniforme républicain, il avait pu obtenir à la Commune tous les renseignements qu'il désirait sur la famille de Clytec. Il avait alors appris que, de cette malheureuse famille, il ne restait plus dans la ville que la jeune fille condamnée par le tribunal révolutionnaire et par le nouveau et farouche proconsul ; il avait appris que le lendemain la jolie Blanche de Clytec devait monter sur l'échafaud.

Aussitôt, l'excellent homme avait dressé son plan pour la sauver. Il était allé déclarer à la municipalité qu'ayant échappé par miracle aux chouans par lesquels il avait été fait prisonnier, il ne pouvait rejoindre sa demi-brigade alors à Ancenis, sur les bords de la Loire, et qu'il voulait aller servir aux armées du nord. On lui avait aussitôt octroyé sa demande en lui signant une feuille de route pour se rendre à l'une des demi-brigades sous les ordres de Pichegru. Une fois nanti de cette pièce, Brutus s'était mis en observation près de la place publique de Quimper. Il s'y trouvait, non loin de Pierre Ormech qu'il ne connaissait pas, lorsque la charrette avait débouché près de l'échafaud.

Au moment où l'exécuteur appela la citoyenne Blanche de Clytec, dont la ravissante figure excitait une sorte d'admiration et de sentiment de pitié dans la foule, Brutus, se présentant brusquement, s'écria :

— Arrêtez !... Moi, soldat de la République, je déclare prendre la citoyenne pour femme !

C'était un droit de cette singulière époque, on ne pouvait s'opposer à la volonté de Brutus. En vain, le représentant présent à cette scène voulut faire quelques observations, le peuple applaudit à l'action du brave soldat, et commença à murmurer et à adresser des menaces sourdes au sanguinaire proconsul.

Blanche de Clytec fut donc remise aux mains de Brutus, et pour ainsi dire portée en triomphe par ces mêmes individus venus un instant auparavant dans le but d'assister à son supplice.

Brutus et Blanche furent ramenés ainsi à la commune, où la cérémonie nuptiale, une de ces cérémonies ridicules appelées *Mariage au tambour*, eut lieu séance tenante, en présence d'une masse de peuple applaudissant à ce dénoûment inattendu.

Sans perdre de temps, le nouveau soldat de l'armée du nord fit inscrire sa femme sur sa feuille de route comme cantinière à la 2e brigade se rendant avec son mari au quartier général de Pichegru.

Tout cela avait été pour la malheureuse Blanche de Clytec une espèce de vision, de rêve, de cauchemar. La pauvre enfant n'avait rien compris à ce qui se passait autour d'elle et pour elle. On l'avait fait descendre de l'échafaud, elle en était descendue ; on l'avait portée en triomphe à la commune ; là, un roulement de tambour avait été fait, puis le crieur public avait déclaré que la citoyenne Clytec était la femme du citoyen Brutus, défenseur de la patrie ; et Blanche, les yeux égarés, sans volonté, sans forces, avait fait de la tête le signe affirmatif exigé pour dire qu'elle prenait Brutus pour époux.

Puis la foule s'était écoulée pour aller assister à d'autres holocaustes sanglants, et les nouveaux mariés à la mode républicaine étaient restés seuls.

DUPUIS, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er avril 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire.	
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— M. Comte, lieutenant au 2e tirailleurs algériens (promotion du 5 juillet 1869) désire trouver un permutant à peu près de son ancienneté dans un corps quelconque en France. S'adresser à lui-même au 2e bataillon détaché à Paris. (32)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (1er octobre 1865) demande un permutant dans un corps permanent d'Afrique. (29)

— Le maréchal des logis maître d'armes du 4e de chasseurs d'Afrique, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cavalerie en France.
S'adresser à M. Garries, maître d'armes au 4e de chasseurs d'Afrique, à Mostaganem (Algérie). (33)

Le 12e de ligne, en garnison à Bourges, demande une clarinette solo et une petite clarinette. — Des places de 1re classe sont réservées.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonthoulliant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt: chez M. QUEVROT, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c. — Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

HARNACHEMENTS MILITAIRES



CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillons, Officiers de cavalerie.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

208, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration; *rougeurs, démangeaison, pellicules.* Flacon 6 fr. — Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 170, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr.*).

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en cinq jours, des *maladies contagieuses, pertes, chaudes, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu: au lieu de débiliter, elles *fortifient.* — Prix: 4 fr. le fl. — INJECTIONS (*bon préservatif*), 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl du traitem.) — 10 fr. la bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

—

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonne

la petite ligne . .	» 50
	(La ligne
Réclame . . .	2 fr.
Faits-Paris . .	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 120 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

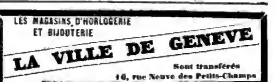
L'OUVRIER DEVANT LA LOI MILITAIRE

ENGAGEMENTS, TIRAGE AU SORT, GARDE NATIONALE MOBILE

Par H. DABOT, avocat, docteur en droit

Prix ; 25 cent. — Chez PICHON-LAMY et DEVEZ, libraires, 15, rue Cujas.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.



SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

Décorations et Rubans.

PASSAGE DES PRINCES N° 25.

CHARLES, ancien employé de M. KRETLY

Fabrique d'ordres français et étrangers.
Assortiments de rubans, grands cordons, rosettes et nœuds pour MM. les chevaliers.
Fait sur commande les rubans à plusieurs ordres.
Croix remise à neuf en 48 heures. — Envoie contre remboursement.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 6, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*, il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie.
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

FABRIQUE SPÉCIALE DE RUBANS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MÉDAILLES DE

CHINE, ITALIE, CRIMÉE, BALTIQUE ET MEXIQUE

J.-B. NEYRET, à Saint-Étienne (Loire). Dépôt à Paris, 50, rue Rambuteau.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d. Prix : 8 fr. — 15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES. tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, mensuelles, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obbésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau. 40 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r Vivienne, 48. bandage de contension, depuis **15** francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ECOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PRUNENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

LE FRANC-MACON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.; — étranger, 9 fr.; — pays d'outre-mer, 20 f

BUREAUX D'ABONNEMENT : **20**, *rue Harlay-du-Palais, Paris*

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Nº 18. — 26 MARS 1869.

Paris, 25 *mars* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 22 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, a promu au grade d'officier de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

INFANTERIE.

75e régiment.

M. Hénault, major, chevalier du 10 avril 1853 : 38 ans de services, 4 campagnes.

97e régiment.

M. Bourgeois, major, chevalier du 27 décembre 1860 : 33 ans de services.

Par décret du 22 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent, qui se sont fait remarquer dans les dernières opérations exécutées en Algérie par la colonne mobile de Laghouat et la colonne de Géryville, savoir :

Au grade d'officier.

INFANTERIE.

Régiment étranger.

M. Koch, chef de bataillon, chevalier du 9 mai 1855 : 32 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.

Au grade de chevalier.

2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Serraz, capitaine : 17 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Doupoux, sous-lieutenant : 16 ans de services, 14 campagnes, 1 citation.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Maillard, capitaine : 15 ans de services, 4 campagnes.

M. Hennequin, sous-lieutenant : 16 ans de services, 16 campagnes.

CAVALERIE.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Durieux de Marsaguet, sous-lieutenant : 10 ans de services, 5 campagnes.

1er régiment de spahis.

M. Quequet, sous-lieutenant : 16 ans de services, 5 campagnes.

ARTILLERIE.

3e régiment monté.

M. Teron, sous-lieutenant : 14 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

2e régiment du train des équipages.

M. Pelletier, sous-lieutenant : 16 ans de services, 4 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Martial, médecin-major de 2e classe, au 1er régiment de tirailleurs algériens : 21 ans de services, 13 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 22 mars 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui se sont fait remarquer dans les dernières opérations exécutées en Algérie par la colonne mobile de Laghouat et la colonne de Géryville, savoir :

INFANTERIE.

1er bat. d'infant. légère d'Afrique. Jacquemart, sergent.
2e — Tousson, sergent.
— Crabos, caporal.
Régiment étranger. Dubret, sergent.
1er rég. de tiraill. algér. De Vendômois, sergent-major.
— Kaddour ben M'Ahmed, sergent, 2 bless.
— Amar ben Hadj Saïd, sergent.
— M'Ahmed sm Zargua, caporal.
2e — Mohamed-Ould-Frari, sergent.

CAVALERIE.

1er rég. de chass. d'Afrique. Bautzée, cavalier.
4e — Bringars, cavalier.
1er rég. de spahis. Rengeot, maréchal des logis chef.
— Lagdar ben Bouchonack, maréchal des logis.
— Pierre, brigadier.
— Mohammed ben Thegrini, spahis.
2e — Charpentrat, brigadier.

ARTILLERIE.

3e rég. monté. Villemejane, maréchal des logis.
— Solerès, maréchal des logis.

GÉNIE.

2e régiment. Chanet, maréchal des logis.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

12e section d'ouvriers milit. d'administ. Schirra, soldat.
2e rég. du train des équipages. Poncet, maréchal des logis.

MUTATIONS

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 6 mars 1869, M. Pauly, sous-lieutenant au 36e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Donzel, promu lieutenant.

M. Marchaud, capitaine adjudant-major au 42e régiment d'infanterie de ligne, et M. Girouin, capitaine au même corps, ont été autorisés à permuter entre eux.

M. Bougaud, sous-lieutenant au 67e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Duran, promu lieutenant.

M. Moulin, capitaine au 65e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Gedefroy, promu major.

Par décision ministérielle du 16 mars 1869, M. Bourgougnon, sous-lieutenant au 27e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Mennier, démissionnaire.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 18 mars 1869, les mutations et nominations ci-après ont eu lieu dans le service du recrutement, savoir :

M. Duhamel, lieutenant au 46e régiment d'infanterie, employé au dépôt de l'Aveyron, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Meuse, en rempl. de M. Corneille, promu au grade de capitaine.

M. Renaud, lieutenant au 68e régiment d'infanterie, employé au dépôt de l'Eure, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de l'Aube, en rempl. de M. Constant, promu au grade de capitaine.

M. Lacroux, lieutenant au 30e régiment d'infanterie, employé au dépôt de l'Ain, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de Lot-et-Garonne, en rempl. de M. Bouyssonnet, promu au grade de capitaine.

Par la même décision sont nommés à des emplois de leur grade, savoir :

M. Schüby, lieutenant au 69e régiment d'infanterie, au dépôt de l'Aveyron.

M. Devevey, sous-lieutenant au 64e régiment d'infanterie, au dépôt de l'Eure.

M. Pariset, lieutenant au 100e régiment d'infanterie, au dépôt de l'Ain.

M. Raby, lieutenant au 65e régiment d'infanterie, au dépôt de la Haute-Loire, en rempl. de M. Le Corre, promu au grade de capitaine.

M. Chapuis, lieutenant au 85e régiment d'infanterie, au dépôt du Doubs, en rempl. de M. Mathy, promu au grade de capitaine.

Par décision ministérielle, en date du 18 mars 1869, M. Martel, capitaine au 62e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Gironde, en rempl. de M. le capitaine Fraisse, nommé au commandement de 4e classe de la place de Sisteron.

Chronique militaire.

Le journal la *Presse* annonce la mort, à Passy, près Paris, du général baron Jomini, âgé de plus de 80 ans.

Jomini est un auteur militaire dont le nom restera classique comme celui du général Mathieu Dumas; mais, au point de vue français, il a dans sa vie une tache, celle d'être passé à l'ennemi en 1813.

Cet homme, écrivain d'un incontestable mérite, auquel on doit une œuvre hors ligne, le traité des *Grandes opérations militaires*, était Suisse de naissance. Il entra au service de la France sous les auspices de Ney, et jouit d'une grande faveur auprès du maréchal, auquel il dédia son principal ouvrage, en 1807. Jomini était alors employé près de l'Empereur Napoléon Ier.

Ce dernier écrivait de lui, au duc de Bassano et au Ministre de la guerre, duc de Feltre, les 16 et 18 août 1813, de Bautzen et de Gœrlitz au premier :

« *Le général Jomini a passé à l'ennemi.* »

Au second :

« Le général Moreau, arrivé à l'armée des alliés, a aussi entièrement levé le masque et pris les armes contre sa patrie.

« *Le général de brigade Jomini*, chef d'état-major du prince de la Moskowa, a déserté à l'ennemi, sans avoir auparavant cessé ses fonctions. Il va être jugé, condamné et exécuté par contumace. »

En 1812, au commencement de la campagne de Russie, Jomini commandait la place de Vilna. Il avait pour mission spéciale de faire confectionner du pain, d'approvisionner les colonnes se rendant à la Grande-Armée, d'accélérer la marche des renforts, et de veiller à ce qu'aucun convoi ne fût retenu. L'Empereur ne voulait pas qu'une troupe put mettre plus de huit jours pour faire le trajet de Vilna à Gloubokeïé où se trouvait à la fin de juillet 1812, le quartier général.

L'Empereur fut peu satisfait à cette époque de la manière de servir de Jomini, qui adressait des plaintes fréquentes sur la difficulté de fournir du pain aux troupes de passage. Napoléon, fatigué des récriminations du général, écrivit de Gloubokeïé, le 22 juillet 1812 à Berthier :

« Répondez au général Jomini qu'il est absurde de dire qu'on n'a pas de pain, quand on a 500 quintaux de farine par jour ; qu'au lieu de se plaindre, il faut se lever à quatre heures du matin, aller soi-même aux moulins, à la manutention, et faire faire 30 mille rations de pain par jour; mais que s'il dort et que s'il pleure, il n'aura rien ; qu'il doit bien savoir que l'Empereur, qui avait beaucoup d'occupations, n'allait pas moins tous les jours visiter lui-même les manutentions ; que je ne vois pas pourquoi il critique le gouvernement lithuanien pour avoir mis tous les prisonniers dans un seul régiment ; que cela dénote un esprit de critique qui ne peut que nuire à la marche des affaires, tandis que, dans sa position, il doit encourager ce gouvernement et l'aider. »

Un mois plus tard, Napoléon de plus en plus mécontent de Jomini, écrivait de Viazma au duc de Bassano :

« J'ai donné ordre au major général de placer le général Jomini ailleurs. »

M. Thiers, dans son 16e volume du *Consulat et de l'Empire*, tout en excusant en quelque sorte la désertion de Jomini, attribue à cette circonstance une importance réelle, suite des conseils militaires donnés par le général à l'Empereur Alexandre, qui lui fit le plus brillant accueil.

Outre son *Traité des grandes opérations*, le général Jomini a publié, en 1838, un *Précis de l'art de la guerre*, en 2 volumes; un *Précis politique et militaire de la campagne de* 1815, un volume qui parut en 1839, et un grand nombre de brochures et d'écrits sur des sujets militaires.

Jomini, devenu aide de camp de l'empereur de Russie, avait, dans ce pays, le titre de général en chef. Napoléon en faisait cas comme écrivain, nullement comme homme de guerre. Ajoutons que le grand capitaine parlant, à Sainte-Hélène, de ce général, à propos d'un de ses ouvrages, dit :

« C'est à tort que l'on attribue au général Jomini d'avoir porté aux alliés le secret des opérations de la campagne, et la situation du corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, ne lui avait pas été communiqué, et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme A..., M..., B... Il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un sentiment honorable. Il n'était pas Français ; l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

— Le 5 mars, la petite ville de Cassel qui a donné tant d'hommes de guerre remarquables à la France, entre autres Vendamme, un des plus énergiques généraux sortis des rangs des volontaires de la République, rendait les derniers honneurs à un des vétérans de l'armée du premier Empire, le colonel de Smidt, mort à l'âge de 80 ans.

Archange-Joseph-Henri de Smidt, né en 1788, élève de Fontainebleau en 1806, sous-lieutenant en 1807, commença sa carrière militaire par une dure campagne en Calabre, avec son régiment, le 22e léger. Il fit ensuite celle de 1809, en Italie et en Autriche, prit part aux batailles du Sacile, de la Piave, de Raab et de Wagram. En 1812, il était en Russie et obtint par sa bravoure les épaulettes de capitaine, n'ayant encore que 23 ans. En 1813, il combattait à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Leipzig, en 1814, en Italie sous le prince Eugène, à Pozzolo, à Borghetto, à Sale, etc.

Ainsi, de sa sortie de l'école militaire jusqu'à la chute de l'Empire, le capitaine de Smidt fut en campagne. En 1815, lors des Cent-Jours, il se trouvait en Corse, et quoique n'ayant pas combattu à Waterloo, il fut mis en demi-solde. Rappelé à l'activité en 1816 il fit, avec le 7e de ligne, la campagne d'Espagne en 1823.

Il n'obtint qu'en 1830 l'épaulette de chef de bataillon et il sut en 1832 s'acquitter avec intelligence d'un commandement difficile dans la Vendée. En 1836, on le nomma lieutenant-colonel du 13e léger. Il mena le régiment en Afrique, en l'absence du colonel. Colonel du 53e de ligne en 1840, il eut sous ses ordres et pour lieutenant colonel le futur maréchal de Saint-Arnaud.

L'âge de la retraite approchant, on lui confia les commandements des places d'Oran, puis de Valenciennes, et ce ne fut qu'en 1854, après 48 ans de services effectifs, ayant 27 campagnes et 3 blessures, un grand nombre de citations à l'ordre de l'armée, qu'il rentra dans ses foyers à Cassel, chevalier de Saint-Ferdinand et de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur.

Le conseil municipal de la ville, dont il était un des membres, les fonctionnaires, un très grand nombre d'habitants ont voulu assister à son convoi. Au moment où la tombe allait se fermer pour toujours sur le brave officier, défenseur de la France depuis le premier Empire jusqu'à nos jours, le maire de Cassel, retraça, en quelques mots, l'histoire de cette existence si bien remplie de cet enfant de Cassel qui fait honneur à sa ville natale.

— En 1852, le 27e de ligne était au camp de Saint-Omer commandé, cette année-là, par le général Canrobert. Dans ce beau régiment qui a fait, depuis cette époque, les campagnes de Crimée, d'Italie, et qui tient aujourd'hui garnison à Neufbrisach, existaient alors trois officiers du nom de *Battioni*. L'un était capitaine, l'autre lieutenant, le troisième sous-lieutenant au même corps.

Le lieutenant et le sous-lieutenant étaient les deux enfants du capitaine. Le général Canrobert se plut à les réunir tous les trois à sa table, étonné d'un fait probablement unique et sans précédent dans l'armée.

Cette famille de soldats était heureuse alors. Quelques années ont changé ce bonheur éphémère en regrets éternels. Seul le père vit en retraite au Perray, le lieutenant de 1852 est mort au champ d'honneur, tué à Magenta le 4 juin 1859, étant devenu capitaine aux tirailleurs algériens. Le sous-lieutenant a succombé, capitaine de tir au 27e de ligne, à la suite d'une maladie dont il avait contracté le germe pendant la campagne d'Orient devant Sébastopol.

Tout le temps que le capitaine Elophe-Joseph Battioni a été malade, les officiers de son régiment, ses compagnons d'armes, lui ont prodigué les soins les plus affectueux. Après sa mort, ils ont voulu qu'un monument lui fût élevé, à leurs frais, dans le cimetière de Neufbrisach. Enfin, le corps d'officiers tout entier, le colonel en tête, s'est rendu au service religieux commémoratif.

Puissent ces marques de la plus affectueuse sympathie, de la camaraderie la plus vraie, et qui font honneur à la famille qui les a su inspirer, comme à ceux qui les ont données, adoucir les regrets d'un père dont nous sommes heureux de nous rendre aujourd'hui l'interprète auprès des officiers du brave 27e de ligne.

A. Du Casse.

A travers les livres.

V

Voici maintenant un petit livre militaire écrit... par un brave curé, l'abbé *Staub*, et ce livre n'est ni plus ni moins que l'histoire de tous les régiments de hussards.

Il y a plus de points de contact qu'on ne pense entre la soutane de l'ecclésiastique et l'uniforme du soldat. Chacun de ces deux hommes, n'a-t-il pas à remplir les devoirs d'un véritable sacerdoce! Le prêtre qui se voue au culte du Seigneur; le soldat qui consacre sa vie à son pays, n'ont-ils pas, dans leur existence toute d'abnégation, bien des terrains sur lesquels ils doivent forcément se rencontrer! Ils savent s'apprécier, et nous avons toujours vu le prêtre rechercher le soldat, le soldat rechercher le prêtre.

Or donc, l'abbé Staub, auteur de plusieurs ouvrages militaires et religieux, parmi lesquels : l'*Aumônier du régiment* et l'*Aumônier expéditionnaire*, a pour l'armée et pour les hussards en particulier, une affection toute paternelle.

On comprendra ce sentiment lorsque nous aurons fait connaître l'existence du bon abbé, par l'énumération de ses titres. Il est membre honoraire de l'ancienne société militaire de Nantes, ancien aumônier de plusieurs régiments de l'armée, aumônier d'honneur de la société de secours mutuels des anciens frères d'armes de tous les régiments de hussards, enfin membre d'une foule d'autres sociétés religieuses, militaires et utiles.

Pour en revenir à l'histoire des régiments de hussards, nous dirons que c'est un livre instructif, original, singulièrement composé et écrit, mais ne manquant pas d'un certain charme. Ce petit volume de l'abbé Staub, curé à Saint-Maurice-des-Noües (Vendée), est entièrement consacré au 1er régiment de hussards; c'est le premier d'une série qui doit composer l'histoire de tous les régiments de l'arme à qui eut si longtemps seule le privilége de la sabretache.

L'auteur, dans les trois premières lignes de son livre, explique en quelques mots ce qui l'a amené à le composer.

« J'entreprends, dit-il, d'écrire l'histoire d'un régiment qui m'est cher, parce qu'il a été le régiment de ma famille et par conséquent le mien.

» Quatre de mes parents y ont en effet servi, quarante ans durant. Sur les quatre un a été blessé dans les rangs; deux autres y ont trouvé une mort glorieuse; un seul a survécu; tous ont servi avec honneur et fidélité. »

Pourquoi le bon abbé ne fait-il pas connaître en quelques mots, l'histoire de ses quatre parents ayant servi si glorieusement au 1er hussards?

L'ouvrage débute par la liste des colonels ayant commandé le régiment, par celle des dignitaires et maréchaux ayant appartenu à hussards Bercheny et à son successeur, le 1er hussards. Nous trouvons parmi ces personnages le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, le duc de Chartres, le général Oudinot, fils du maréchal; le maréchal de Castellane, le général de Goyon, le prince actuel de la Moscowa, le général Fleury, etc

Le premier chapitre est consacré à l'origine et à la formation des hussards de Bercheny et des autres régiments de l'arme.

Il renferme beaucoup de recherches curieuses, nous dirons même précieuses et très exactes qui pourront être fort utiles un jour à celui qui entreprendra l'histoire de la cavalerie française.

Viennent ensuite, dans les chapitres suivants :

L'histoire de Bercheny, de 1720, époque de sa fondation, à 1792;

L'histoire du 1er de hussards, successeur de Bercheny, de 1792 à 1804;

L'histoire du régiment de 1804 à 1815, et ainsi de suite jusqu'à l'année 1867.

Nous ne dirons pas que l'ouvrage du bon curé de Saint-Maurice-des-Noües, est un modèle de style, mais nous affirmerons qu'il est écrit avec une certaine naïveté qui n'est pas dépourvue d'agrément. Il contient des documents mis au lumière avec ordre et méthode; des anecdotes qui le font lire avec plaisir. Il rappelle un passé et consacre un présent qui doivent rendre ce petit volume précieux pour la cavalerie, surtout pour les hussards, et qui nous font désirer vivement les histoires des autres régiments de cette arme.

Voici comment l'abbé Staub y raconte une visite qu'il fit au 1er de hussards en 1853, à Niort :

« Je visitai la caserne, les chevaux et les écuries (que le bon abbé me permette de lui observer qu'on ne dit pas une *caserne*, mais un *quartier* de cavalerie; pour un vieux hussard comme lui, c'est un singulier *lapsus*). Le lendemain, le régiment rompait à sept heures, j'étais là quelque temps avant, me promenant seul sur la place du quartier, en soutane et en tricorne comme toujours, un manteau à pelisse noire rejeté sur les épaules. La place était encombrée d'ouvriers, de dandys, d'amateurs, etc., etc. La présence d'un prêtre était une surprise pour tous. L'un d'eux, pour mettre fin à cette anxiété, se détache du groupe dont il fait partie, et m'accostant hardiment : « Comment se fait-il, monsieur, que vous, prêtre, vous soyez ici, sur cette place, au milieu des soldats; avez-vous des rapports avec le régiment? Quoi donc vous attache à lui? — Oui, monsieur, lui dis-je; c'est mon régiment à moi, le régiment de ma famille. quatre de mes parents y ont servi. »

» Sur ce, mon quidam, de faire avec le talon, un à droite en arrière sur lui-même et de disparaître. »

Toutes les campagnes faites par le 1er de hussards, tous les faits d'armes par lesquels ce beau régiment a su illustrer son étendard depuis Fontenoy jusqu'à Sébastopol, jusqu'à la Syrie, sans oublier Clostercamp, Valmy, Nerwinde, Castiglione, Arcole, Montebello, etc., sont relatés avec soin.

A propos de Montebello de 1800, un petit reproche à l'auteur, il écrit très-sérieusement, après avoir parlé de ce combat :

Lannes reçoit le titre de duc de Montebello.

La montre du bon abbé est ici en avance de plusieurs années sur l'horloge du temps.

Quoi qu'il en soit, l'histoire du 1er régiment de hussards mérite de trouver place dans toutes les sabretaches de l'armée française et dans tous les porte-manteaux de la cavalerie.

A. du Casse.

Nécrologie.

Nous avons reçu trop tard pour pouvoir l'insérer dans notre dernier numéro une notice nécrologique sur M. l'intendant général Pagès.

Nous nous empressons de lui donner place dans nos colonnes.

L'INTENDANT GÉNÉRAL PAGÈS

L'intendant général Pagès est mort le 19 mars 1869, âgé de 55 ans seulement, à la suite d'une maladie dont il était atteint depuis près d'une année.

Peu de carrières ont été aussi utilement remplies que celle de l'intendant général Pagès. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1835, lieutenant d'artillerie en 1838, capitaine en 1843, il est à cette époque désigné pour l'Algérie, prend une part active à la première expédition de Biskra, à celle de l'Ouarensenis, se distingue le 15 mars 1844 au combat de Mechounech, ainsi qu'aux affaires des 12, 15 et 17 mai dans l'Est de la division d'Alger, et reçoit comme récompense la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 20 août 1845.

Adjoint à l'intendance militaire en 1846, il est rappelé en France et prend une part active à l'organisation des établissements du camp qui se forme à Compiègne en 1847; il demande alors à retourner en Algérie, et les services qu'il vient de rendre, le zèle et l'activité qu'il vient de montrer dès le début de sa nouvelle carrière, lui méritent le bienveillant appui du duc de Nemours, commandant des troupes réunies au camp de Compiègne.

Déjà désigné à l'attention du Ministre comme un fonctionnaire plein de sagacité et d'avenir, M. Pagès, que les circonstances ne permettant pas de renvoyer en Afrique, est désigné en 1848 pour être attaché au quartier général de l'armée des Alpes qui se forme à Grenoble. Le 11 juin 1849, il s'embarque pour l'Italie, assiste au siége de Rome, et reçoit après l'occupation de la place la délicate mission de diriger l'administration militaire du gouvernement pontifical.

Nommé sous-intendant de 2e classe en 1851, la situation toute spéciale qu'il a su se créer dans les Etats-Romains le désigne bientôt pour occuper le poste de chef des services administratifs du corps d'occupation. « M. Pagès, » écrit notre ambassadeur à Rome au ministre des affaires étrangères, « est très-distingué d'esprit, de savoir et de caractère; il est le conseiller « avoué du gouvernement pontifical dans tous ses projets de réforme et de réorganisation militaire; le saint « Père et le cardinal Antonelli verraient avec une satisfaction très-grande que M. Pagès reçût un témoignage « de confiance qui lui est bien dû. »

M. Pagès remplit pendant trois ans ces fonctions importantes; sous-intendant de 1re classe en 1854, il est appelé à Paris en 1855, et il s'y fait de nouveau remarquer, soit dans la direction du service des subsistances de la 1re division, soit en participant aux travaux de la commission supérieure des subsistances dont il est membre, soit enfin en accompagnant en 1856 et 1857, les intendants généraux de Bernouis et Repond dans leurs inspections des établissements du service des subsistances militaires en France et en Algérie.

Au commencement de 1859, au moment où tout se prépare pour la campagne d'Italie, le sous-intendant militaire Pagès est envoyé en mission à Gênes; il précède les premières troupes et prend l'initiative de toutes les mesures qui doivent assurer le fonctionnement des services administratifs. « Il s'est acquis de nouveaux titres « à votre bienveillance », écrit au ministre l'intendant général de l'armée d'Italie, « par les services éminents « qu'il a rendus depuis son arrivée. C'est à son infatigable activité et à sa rapide initiative que nous devons « tout ce qui a été fait de bien jusqu'à ce jour ».

L'Empereur récompense dignement le sous-intendant Pagès, et, le 30 mai 1859, il signe à Alexandrie le décret qui le nomme au grade d'intendant militaire.

Attaché au grand quartier général de l'armée d'Italie, il y dirige le service des subsistances pendant toute la durée de la campagne. A la paix, il reste à Milan comme intendant en chef de l'armée d'occupation, et il déploie plus que jamais, dans cette situation, l'expérience, la hauteur de vues, la fermeté, l'initiative et l'esprit d'ordre qui le caractérisent et qui constituent le véritable intendant d'armée.

Au moment où l'armée rentre en France, l'intendant militaire Pagès est chargé par l'Empereur de l'administration de la 22e division militaire qui comprend la Savoie récemment annexée. Pendant qu'il crée les nouveaux services et qu'il s'acquitte de la manière la plus heureuse de cette organisation, le ministre de la guerre le désigne pour procéder à Turin à la vérification et au règlement d'un compte supplémentaire présenté par le gouvernement italien. A l'issue de cette difficile mission, qui valut au Trésor français une économie de plus de 4 millions, M. Fould, ministre des finances, écrivait au ministre de la guerre à la date du 12 février 1863, dans les termes suivants :

« Cette lecture m'a confirmé dans l'opinion que j'ai « déjà exprimée que les intérêts du Trésor ont été « défendus par l'intendant militaire Pagès avec beaucoup d'habileté et de fermeté; en un mot, que le résultat obtenu par ses soins est très-avantageux. Je « pense avec vous qu'un témoignage de satisfaction de « la part du gouvernement de l'Empereur lui est dû, et « je serais heureux d'apprendre qu'il lui a été accordé. »

Le 28 du même mois, l'intendant Pagès recevait la croix de commandeur.

Intendant de la 8e division en 1864, M. Pagès fut désigné en 1865 pour remplir les fonctions d'intendant militaire de la garde Impériale. Dans cette situation nouvelle, il rendit tous les services qu'on devait attendre de son expérience et de ses lumières; il prit une part active à la refonte de nos anciens règlements, et il eut l'honneur de faire partie, comme rapporteur, de la haute commission militaire que voulut présider l'Empereur, lorsque la réorganisation du recrutement de l'armée devint une nécessité reconnue.

Nommé intendant général le 10 août 1868, on était assuré par son passé des nouveaux services qu'il allait rendre, soit au comité d'administration dont il faisait partie, soit dans l'administration des armées actives, lorsque la maladie, qui vient de l'enlever, a privé l'Empereur et l'armée d'un fonctionnaire éminent et dévoué, et apporté un nouveau deuil au corps de l'intendance militaire, déjà si tristement éprouvé.

Cette cruelle maladie de 13 mois a fait admirer une fois de plus l'énergie de son caractère et l'admirable dévouement de sa compagne, madame Pagès, fille du général Lechesne, un des vétérans de nos armées.

L'intendant général Pagès était depuis longtemps conseiller général du département du Lot. Commandeur de la Légion d'honneur, il était en outre chevalier grand-croix de l'ordre russe de Saint-Stanislas, grand officier des Saints-Maurice et Lazare, commandeur des ordres de Saint-Grégoire et de Savoie, chevalier de l'ordre de Pie IX et décoré de la médaille d'Italie.

Il comptait 38 ans de service et 13 campagnes. Il laisse un fils qui portera dignement son nom

FAITS DIVERS

Les examens d'admission à l'Ecole polytechnique pour 1869 auront lieu, savoir : les compositions, les 14, 15 et 16 juillet prochain dans la plupart des chefs-lieux de département où les candidats se sont fait inscrire, et en outre dans les chefs-lieux d'arrondissement où un certain nombre de candidats terminent leurs études.

Chaque candidat doit faire ses compositions dans la ville la plus à proximité du lieu où il étudie.

L'époque des examens oraux est fixée au 17 juillet pour Paris. Elle n'est pas encore fixée pour les départements.

— Un vétéran de l'armée anglaise, le vicomte Gough, vient de mourir. Il était né le 3 novembre 1779 à Woodstown. Entré fort jeune au service (1794), il se distingua au cap de Bonne-Espérance. Les dernières campagnes du vieux général anglais ne finirent qu'en février 1849 par la conquête totale du Pendjaub.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

Lascar. — C'est sous ce nom que les Arabes désignent un soldat d'infanterie. Ce nom est resté, par cette raison, dans l'armée d'Afrique et, comme presque tous nos régiments à pied et nos bataillons de chasseurs ont, à tour de rôle, fait la guerre dans notre colonie, la dénomination arabe a pris sa place et son rang dans le langage militaire.

Il n'est pas, du reste, de corps de l'armée française qui n'ait son surnom dans la langue du troupier. Le fantassin a été longtemps appelé par les cavaliers un *pousse-cailloux*, un *grévier* et, plus récemment, un *méfiant*, parce qu'il porte son sac sur le dos et dans son sac tous ses *biblots*, toute sa fortune : *écrevisse de remparts*, *liguard*, *marche-à-terre* sont encore les noms que l'on donne à nos soldats d'infanterie.

L'officier d'état-major est connu sous l'appellation de *topo*. — Le cuirassier, sous celui de *gros-frère*. — Le chasseur à pied est appelé *vitrier*, *casse-carreaux*, *ventre-à-terre*, parce qu'il se couche quelquefois à plat ventre pour tirer son coup de feu et aussi à cause du havre-sac luisant en cuir verni qu'il portait dans l'origine. — Les voltigeurs sont désignés sous la dénomination de *mouches à miel*, par analogie sans doute à la couleur jonquille, couleur du miel de la ruche, qui a toujours été la marque distinctive de leurs épaulettes et des agréments de leur uniforme. — Le soldat du centre a eu longtemps le surnom de *tourlourou*, venant du mot turelureau et signifiant tout simplement un piéton; on l'appelait aussi un *cloutier*, parce qu'il ne portait que la baïonnette au lieu du sabre-poignard affecté alors aux hommes des compagnies d'élite.

Le soldat du train est un *tringlot* ou un *hussard à quatre roues*. *Hussard*, pour faire allusion à leur uniforme à brandebourgs; à quatre roues, pour faire allusion à la voiture qu'il conduit. — *Taupin* désigne l'intrépide soldat du génie qui creuse sous la terre pour établir des mines et cheminer, comme le fait la taupe, pour aller chercher son ennemi, même sous le sol qui devient si souvent son tombeau.

Qui ne connaît les *turcos* et les *zéphyrs* auxquels nous consacrerons deux articles spéciaux? — Les zouaves se sont eux-mêmes donné le nom de *chacals*.

Les agents du service des subsistances ont reçu depuis bien longtemps le surnom de *ris-pain-sel*, par allusion aux trois substances principales nécessaires à l'alimentation de l'homme de guerre.

— Les infirmiers militaires, si utiles et dans les hô-

pitaux et sur le champ de bataille, n'ont pas été oubliés non plus dans le langage du soldat ; ce dernier les appelle : *cataplasmiers, postillon d'eau chaude* et *canonniers de la pièce humide*, et cela sans rien ôter de l'estime qu'il éprouve pour celui qui, sans faire le coup de feu, n'hésite pas non plus à affronter les coups de l'ennemi pour aller ramasser le combattant dangereusement blessé.

LAVER LA TÊTE. — Cette expression dans l'usage ordinaire de la vie, et en style familier, dérive de celle-ci : *donner un savon*, c'est-à-dire adresser des reproches. Chez le troupier, elle n'a pas la même signification. Elle est employée pour dire qu'un militaire condamné va être fusillé ; — le soldat dit alors qu'on va *laver la tête* à un camarade.

MACKACH-BONO. — Est une expression venue de l'armée d'Afrique et dont il serait difficile de dire la signification véritable, mais que le soldat ayant combattu longtemps en Algérie emploie à propos de tout et à propos de rien.

MAINS-COURANTES. — Le troupier désigne ainsi ses souliers qu'il appelle aussi parfois des *rigodins*, des *ripatons* et des *godillots*, du nom de ce fabricant.

MONSIEUR LE MAJOR. — C'est le nom donné par le soldat à l'officier de santé militaire. Le troupier ne dit pas : Mon major, comme il dit : Mon capitaine, mon lieutenant, mais bien *monsieur le major*.

Vivant au milieu des militaires et avec eux, le médecin du régiment ou de l'hôpital est au fait de toutes les *carottes* que l'on cherche souvent à lui tirer pour obtenir des exemptions de corvées, d'exercice, etc.

— Monsieur le major, j'ai toujours la fièvre à telle heure. — Ah! diable, juste au moment de l'exercice. — Oui, monsieur le major. — Et c'est dans la chambre que tu éprouves ces accès ; c'est mauvais ça. Nous allons chercher à la couper. Demain, une heure avant que le clairon sonne pour la prise d'armes, tu te rendras à la salle de police, et ainsi de suite pendant huit jours.

Le lendemain, le soldat carottier est guéri comme par enchantement, il met son sac sur le dos et s'empresse de satisfaire au règlement comme tous les camarades.

MALTAIS. — Le troupier appelle de ce nom et par celui de *cambusier* le cabaretier qui vend du vin, de l'absinthe et autres boissons de ce genre. C'est encore une appellation qui s'est introduite dans le langage militaire depuis nos campagnes d'Afrique, attendu que, dans notre colonie, la majeure partie des débits de liqueurs sont tenus par des Maltais.

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

VIII

Le marquis de Tourmil.

Dans une petite chambre d'une des maisons avoisinant la caserne de Landrecies, le marquis Gontran de Tourmil, arrivé la veille à la deuxième demi-brigade de ligne, se promenait silencieusement, le soir même du jour où sa brillante conduite et son intelligence de la guerre lui avaient valu le grade de capitaine. Tout à coup, son attention fut attirée par un coup léger frappé discrètement à sa porte.

Le marquis, étonné que dans une ville où il ne connaissait personne on pût venir le déranger à une heure déjà avancée, alla ouvrir lui-même, persuadé que l'on se trompait en frappant chez lui.

Tandis qu'il se dirige vers sa porte, faisons connaître, en peu de mots à nos lecteurs, son histoire depuis le moment où nous l'avons laissé chez les Koradec, dans le petit bourg de la Basse-Bretagne, près Carhaix.

On se souvient sans doute du tour que l'officier municipal, rival de Pierre Ormech, avait joué à ce dernier, en feignant de croire que M. de Tourmil était bien le mari de la jolie Yvonne.

Le citoyen officier municipal, fort épris de la jeune fille, avait parfaitement reconnu le marquis.

Un mot de lui, et Gontran arrêté, jugé, montait sur l'échafaud ; mais, dans cette circonstance, l'amour avait préservé M. de Tourmil. Qu'importait alors à l'official municipal que les jours d'un aristocrate fussent tranchés un peu plus tôt ou un peu plus tard, pourvu que l'espérance rentrât dans son cœur ? L'essentiel et le plus important, comme le plus pressé pour lui, était que Pierre Ormech disparût d'abord du pays. Il serait toujours temps de faire arrêter ensuite, sous un prétexte ou sous un autre, un personnage trop connu dans la contrée pour que son identité ne fût pas constatée aussitôt que la chose serait nécessaire.

Pierre Ormech, la famille des Koradec et la jeune fille elle-même, à la nouvelle de ce qui arrivait à son fiancé, comprirent la portée de la mesure prise par leur ennemi commun.

Rien n'était plus facile, sans doute, que de parer le coup, mais pour cela il fallait déclarer que l'homme dans le lit duquel on avait vu Yvonne, n'était pas son mari ; il fallait, ou compromettre celle-ci, ou perdre le marquis lui-même, en avouant le stratagème.

M. de Tourmil, le soir, à la veillée, voyant la tristesse de la famille Koradec, et quoiqu'on ne lui eût rien fait connaître de ce qui avait eu lieu à la Commune, devina qu'un malheur menaçait ces braves gens. Aussi, lorsque Pierre se leva pour quitter ses amis, Gontran, à peu près remis de ses fatigues et sous prétexte de prendre un instant l'air, l'accompagna et engagea avec lui la conversation sur les événements de la veille.

Il finit, non sans peine, par obtenir la confidence complète du petit drame dont il avait été la cause involontaire.

— Voulez-vous donc parler !...

— Et de qui veux-tu que je parle si ce n'est d'elle.

— D'elle ! de mademoiselle Blanche.

— Ne prononce pas ce mot devant moi... Pauvre ange, il est au ciel maintenant.

— Au ciel, mais non, mais non, monsieur... citoyen capitaine, mademoiselle Blanche est sur cette terre, elle vit.

— Que dis-tu, Brutus ? c'est impossible !

— Je vous dis qu'elle vit, qu'elle est près d'ici, je vous dis et je vous affirme qu'elle est sauvée, et que dès demain vous la verrez.

Ces nouvelles se succédant rapidement dans la bouche du sous officier, semblaient ne pouvoir trouver place dans l'imagination troublée du pauvre marquis. Il parut un instant en proie à une sorte d'hallucination, et il fallut que Brutus lui contât en détail toutes ses aventures depuis Ancenis, pour qu'il ajoutât foi à son bonheur.

— Assieds-toi là, dit le marquis, montrant une chaise au Breton, et causons.

— A votre service, monsieur le marquis.

— Tu vas donc quitter le pays, quitter ta fiancée pour aller combattre à la frontière et soutenir une cause que tu n'aimes pas ?

Le malheureux Pierre fit un signe de tête triste et affirmatif. Deux grosses larmes brillèrent sous ses longs cils noirs.

— Quel corps dois-tu rejoindre ?

— La douxième demi-brigade de ligne, monsieur le marquis, à Landrecies.

— Ah ! Et as-tu ta feuille de route ?

— La voici, monsieur le marquis.

— Très-bien. Gontran la parcourut, la plia et la mit dans sa poche.

— Eh bien, que faites-vous donc, monsieur Gontran ?

— Tu la vois, je serre cette pièce qui m'est indispensable à dater de ce jour.

— Je ne vous comprends pas.

— Tu vas me comprendre. A partir de ce moment, il y a sur la terre un vrai Pierre Ormech, c'est toi. Celui-là restera au pays, se cachera quelque temps, emmènera sa fiancée au château de Tourmil, aussitôt qu'il le pourra faire sans danger. Voici un écrit qui lui en ouvrira les portes. S'il y a encore de l'honneur dans ce bas monde et des serviteurs fidèles, il y sera en sûreté et y vivra heureux. Puis, il y aura un faux Pierre Ormech. Ce dernier ce sera moi qui vais partir pour rejoindre le drapeau de la douxième demi-brigade de ligne.

— Y pensez-vous, monsieur le marquis, vous, combattre sous ces couleurs...

— Pierre, quelle que soit la couleur du drapeau qui abrite l'honneur de l'armée française, ce drapeau est toujours bon à défendre. J'aime Dieu et mon roi, mais j'aime aussi mon pays. Je suis beaucoup plus patriote de fait que ne le sont ces hommes de sang qui ont toujours à la bouche le mot de patrie. J'ai combattu sous la bannière des lys, convaincu que si nous étions assez forts pour faire triompher par nos mains la cause de nos princes légitimes, nous pourrions tirer la France des mains de ses bourreaux. Mais, aujourd'hui, la Vendée est vaincue, les armées de l'étranger se pressent à nos frontières pour démembrer notre beau pays. Les souverains de l'Europe consultent leur intérêt beaucoup plus que les nôtres, en cherchant à envahir notre territoire ; je saurai les combattre et, de blanc devenir bleu, pour la gloire et pour l'indépendance de notre patrie.

— Monsieur le marquis, je ne puis accepter un tel sacrifice.

— Un sacrifice, dis-tu ; non, mon ami, non. Prendre ta place est d'abord un devoir pour moi. N'est-ce pas ta fiancé et toi qui m'avez sauvé par votre dévouement ? Mais en outre, dans la position où je me trouve, ayant perdu à tout jamais l'espérance de revoir l'ange que j'aimais comme tu aimes la douce Yvonne, je suis heureux de penser que bientôt je l'aurai rejointe au séjour des bienheureux, en défendant le sol sacré de la France. Ainsi donc, en prenant ta place, mon ami, j'obéis au double sentiment du devoir et de l'honneur, et j'abrège, je l'espère, le temps du sacrifice en restant le moins possible dans ce monde qui ne peut plus m'offrir que douleur, désespoir ou résignation. Hier, je voulais mourir, je veux vivre encore quelques jours pour te remplacer.

Pierre Ormech en entendant sortir de la bouche du marquis ces paroles dites avec une conviction profonde, avec un sentiment de tristesse empreint d'une volonté qui paraissait inébranlable, resta un instant muet, regardant et admirant ce jeune homme au cœur plein d'élévation.

— Tu comprends, mon ami, reprit après quelques minutes de silence le marquis de Tourmil, je dois et je veux partir à ta place. Donne-moi ce paquet, ce bâton, ton large chapeau, changeons de vêtement. Sous ce déguisement, avec cette feuille de route, on ne me reconnaîtra pas et je pourrai facilement gagner à ta place la ville de Landrecies.

On sait maintenant comment le marquis de Tourmil servait dans la 2e demi brigade de ligne à l'armée du Nord, sous le nom de Pierre Ormech. Revenons à la petite chambre de Landrecies.

Gontran, ayant été lui-même ouvrir la porte, distingua à travers la demi-obscurité, l'uniforme du corps auquel il appartenait. Croyant qu'on vient lui donner un ordre :

— Qu'y a-t-il encore ! dit-il, et que me veut-on ?

— C'est moi, monsieur le marquis, répondit à voix basse notre brave Brutus, approchant sa bouche de l'oreille de Gontran, de façon à n'être entendu que de lui.

Cette qualification de marquis, arrêt de mort à cette époque sanglante, fit tressaillir Gontran qui ne reconnut pas d'abord son messager de Quimper, l'homme qui lui devait la vie, celui dans lequel il n'avait pas craint, malgré ses opinions si opposées aux siennes, de placer sa confiance.

— Que parlez-vous de marquis, camarade, répondit-il sèchement au nouveau venu, tout en cherchant à rappeler ses souvenirs, car la voix de Brutus ne lui semblait pas étrangère. Il n'y a pas de marquis ici, il n'y a que le citoyen Pierre Ormech, ce matin encore simple soldat, ce soir capitaine à la 2me demi-brigade de ligne. Que me voulez-vous donc ? Etes-vous amené chez moi pour une affaire de service ?

Sans répondre, Brutus pénétra dans la petite chambre de Gontran, ferma la porte derrière eux, et prenant une chandelle qui brûlait sur la table, il l'éleva à hauteur de sa figure, de manière à bien éclairer son visage.

— Brutus, mon brave Brutus, s'écria le marquis sautant au cou du sous-officier.

— Silence, monsieur le marquis, silence, pour Dieu, parlons bas.

— Toi ici, comment, par quel hasard...

— C'est bien plutôt moi, monsieur le marquis...

— Oh ! je t'en prie, laisse-là ce titre, aujourd'hui d'ailleurs plus dangereux qu'utile ; appelle-moi ton camarade, ton compagnon d'armes, ton ami.

En disant ces mots, Gontran serrait affectueusement la main de Brutus.

— D'ailleurs, ajouta-t-il en souriant, comment toi un républicain farouche, consens-tu à prononcer ce mot nobiliaire rejeté du vocabulaire français.

— Oh ! monsieur... non, citoyen capitaine, depuis que je vous ai quitté sur les bords de la Loire, il s'est passé bien des choses, et il y a quelqu'un de qui j'ai appris à vénérer...

— Voyons, Brutus, mon ami, dis-moi comment je te trouve ici, près de moi, avec l'uniforme...

— De votre demi-brigade, je vais vous conter cela, monsieur,... Gontran fit un geste.

— Non, non, citoyen capitaine... D'abord, et avant tout, bonne nouvelle.

— Ah ! tu veux me féliciter de mes épaulettes, dit Gontran, se méprenant sur la pensée du sergent.

— Non, non pas cela, bonne nouvelle... de Quimper, ajouta Brutus, plus bas.

— Hélas, mon ami, il ne peut plus y avoir de bonnes nouvelles, pour moi, de ce côté, je sais l'épouvantable catastrophe...

— Quelle catastrophe, monsieur Gontran ? de quoi lontaine et auquel avaient donné lieu l'héroïque dévouement et la résolution soudaine d'Yvonne.

— Pierre, dit alors le marquis, lorsqu'il connut tout ce qui s'était passé, tu vas m'engager ta parole de Breton de ne pas partir demain sans m'avoir fait tes adieux. Je vais bien maintenant, viens de bonne heure, je t'attendrai, j'ai à te parler et à te demander de me rendre un grand service.

Le paysan promit.

Le jour suivant, en effet, Pierre Ormech vint à la maison des Koradec. Il monta à la petite chambre du marquis. Il avait son sac sur les épaules, un bâton de voyage à la main et des larmes plein les yeux. Le brave garçon trouva le marquis assis et écrivant. En le voyant, Gontran lui prit avec effusion la main que le paysan baisa respectueusement.

Malgré une pâleur et une tristesse que ne justifiaient que trop les épouvantables événements dont il avait été informé par Pierre Ormech, M. de Tourmil portait sur ses traits, amaigris par la souffrance et par le chagrin, une sorte de rayonnement, comme celui qui illumine le visage lorsqu'on est content de soi et qu'on a fait une bonne action.

DUPUIS, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er avril 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire,	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire.	
Etats-Romains	27 fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— M. Brantard, trésorier du 50e de ligne, à Digne, demande à permuter avec un de ses camarades proposé pour l'emploi. — Pas de dépôt ; de préférence en Afrique. (35)

— M. Le Bihan, sous-lieutenant comptable à la 4e compagnie de cavaliers de remonte, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie ou du train des équipages.—S'adresser à lui-même, à Guéret. (34)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (1er octobre 1865) demande un permutant dans un corps permanent d'Afrique. (29)

— Le maréchal des logis maître d'armes du 4e de chasseurs d'Afrique, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment de cavalerie en France.
S'adresser à M. Garries, maître d'armes au 4e de chasseurs d'Afrique, à Mostaganem (Algérie). (33)

Le 12e de ligne, en garnison à Bourges, demande une clarinette solo et une petite clarinette.— Des places de 1re classe sont réservées.

—

Le 40e de ligne, depuis longtemps à Givet, demande des musiciens. Des places de 1re, 2e, 3e et 4e classes sont réservées.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE
25 *médailles d'honneur de* 1837 *à* 1867

F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS
Fournisseur des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les trois Présidences de l'Inde.
Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.
Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années.**

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, *f de l'armée dep. 20 ans.* Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

—

A partir du 1er avril, la Maison TERRIS sera transférée, place du Théâtre-Français, n° 2, au coin de la rue Richelieu.

—

4 FRANCS PAR AN **LE MONITEUR** FRANCS PAR AN 4
DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier des actionnaires pour* 1868.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

—

LEPLANQUAIS, chevalier de la Légion d'Honneur, mécanicien herniaire orthopédiste. — Médaille d'argent à l'Exposition de 1867, la plus haute récompense à cette industrie.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 180 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.



DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger
26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET CIE, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 40 (Exp.) **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48. bandage de contension, depuis **15** francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c.— Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.



Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances.— 15 années de succès attestent son efficacité.— Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand. poste. (aff.).

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Editions

L'*Édition mensuelle*, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriés, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr.; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'*Édition bi-mensuelle*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr — Etranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
5 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

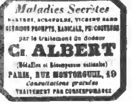
On ne reçoit pas de timbres-poste.

—

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris

Succursale à Lyon et à Besançon



AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonne
la petite ligne » 50
(La ligne
Réclame 2 fr.
Faits Paris 4
Demandes des conseils d'administration 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris prompte, radicale pr Réparateur J. B. . T. 4 50 Ch. Tricard, avenue Ternes Paris 15.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salon pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

LE PETIT PIANISTE

34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (8 pages-musique et une prime). — Un an Paris, 12 fr., Départements, 13 fr.
ÉDITION BI-MENSUELLE (30 pages-musique et deux primes). — Pour un an à partir de janvier : Paris 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t.-poste.)

PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours
Des Maladies contagieuses
Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr. Ph. Vaucanson, r. Vertbois, 43, Paris.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 19. — 1er AVRIL 1869.

Paris, 31 mars 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 22 mars, l'Empereur, sur le rapport du maréchal ministre de la guerre et d'après la proposition du gouverneur de l'Algérie, a nommé au grade de chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur le caïd Si-Aissa-ben-Naïdja, de la tribu des Ouled-Zéau, cercle de Laghouat (province d'Alger) : 18 ans de service, chef énergique et fidèle ; a fait preuve d'une grande bravoure dans le combat du 1er février 1869, contre les dissidents venus du Maroc.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du même jour, la médaille militaire a été conférée à l'indigène Si-Douis-ben-Ahmed, cavalier du maghzen de Laghouat (province d'Alger) : 17 ans de service, s'est distingué par sa bravoure dans les opérations dirigées en février 1869, contre les dissidents venus du Maroc.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de La Bastide, général de brigade, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales, est nommé, par décision impériale du 22 mars, au commandement de la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 1er corps d'armée, en remplacement du général Cambriels et par permutation avec cet officier général.

M. Cambriels, général de brigade, commandant la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 1er corps d'armée, en permission à Perpignan, est nommé, par décision impériale du 22 mars, au commandement de la subdivision des Pyrénées-Orientales, en remplacement du général de La Bastide et par permutation avec cet officier général.

ÉTATS-MAJORS.

M. Gonrsaud, capitaine d'état-major de 1re classe, aide de camp du général Lallemand, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour être appelé au commandement supérieur d'un cercle.

M. Mantels, lieutenant au 20e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Noël, commandant la subdivision de la Dordogne.

M. Sézary, lieutenant au 16e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Maire, commandant les subdivisions de la Haute-Loire et du Cantal.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Jégou, capitaine-adjudant de place, à Verdun, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Hindermann, capitaine commandant la place de Pierre-Châtel, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Dejean, lieutenant adjudant de place à Belfort, est nommé à la 1re classe de son grade.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 23 mars 1869, M. Allemand de Montrigand, capitaine au 89e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Boucher, mis hors cadres.

Par décision ministérielle du 25 mars 1869, M. Martinot, capitaine au 2e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de capitaine-instructeur de tir du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Daoust, démissionnaire.

CAVALERIE.

Par décision du 18 mars 1869, M. Dérigny, capitaine-instructeur du 6e régiment de dragons, passe au commandement d'un escadron en remplacement de M. Jardel, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Par décision ministérielle du 24 mars 1869, M. Ezemar, sous-lieutenant au 3e de hussards, est nommé sous-écuyer à l'École impériale de cavalerie.

ARTILLERIE.

Colonels.

M. Mitréci, directeur à Brest, a été désigné pour occuper l'emploi de vérificateur de la comptabilité des arsenaux, à Paris.

M. Briant, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur à Douai.

Lieutenants-colonels.

M. Deneçey de Cevilly, sous-directeur à Metz, a été classé au 9e régiment monté.

M. Villiers, du 9e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur du matériel de l'école d'artillerie de Valence.

M. Mauger, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Metz.

M. Lostie de Kerhor, promu, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de directeur, à Brest.

Chefs d'escadron.

M. Chabrier, directeur de la poudrerie de Constantine, a été désigné pour occuper le même emploi à la poudrerie de Saint-Chamas.

M. Baratte, du 15e régiment monté, a été classé au 10e régiment monté.

M. Langlois (N. E.), adjoint à la direction de La Fère, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement d'Angers.

M. Urtin, promu, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Valence.

M. Cavailher, promu, a été classé au 5e régiment monté.

M. Astier, promu, a été classé au 19e régiment à cheval.

M. Cary, promu, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

M. d'Huart, promu, a été classé au 15e régiment monté.

Capitaines en 1er.

M. Porqueray (M. G.), du 13e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Perpignan.

M. Leclerc (J. J.), du 8e régiment monté, a été classé à la 3e batterie du 13e régiment monté.

M. Saget (J. B. H.), du 8e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major au 17e régiment à cheval.

M. Guimonet, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Valence, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Grenoble.

M. Bardout, du 7e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Toulon.

M. La Haye, du 6e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Toulouse.

M. Doucet, adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement du Havre, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Mézières.

M. Thomas (T.), sous-directeur de la poudrerie de Constantine, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de directeur de ladite poudrerie.

M. Wolbert, du 9e régiment monté, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Noirmoutiers.

M. Desruol, adjudant-major au 10e régiment à cheval, a été classé à la 6e batterie du 12e régiment monté.

M. Vernay, du 10e régiment monté, a été classé à la 7e batterie du 9e régiment monté.

M. Gay, du 3e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé à la 6e batterie du régiment à cheval de ladite garde.

M. Faivre (E.), du 1er régiment monté, a été classé à la 7e batterie du 3e régiment monté.

M. Parel (P. A. A.), nommé, a été classé à la 3e batterie du 6e régiment monté.

M. Crouzat (F. C. A.), nommé, a été classé à la 7e batterie du 7e régiment monté.

M. Flottes (P. C.), nommé, a été classé à la 8e batterie du 8e régiment monté.

M. Parisot (L. X.), nommé, a été classé à la 2e batterie du 10e régiment monté.

M. Maringer, nommé, a été classé à la 6e batterie du 8e régiment monté.

M. Epp, nommé, a été classé à la 1re compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Serras (A. V.), nommé, a été classé à la 3e batterie du 1er régiment monté.

Capitaines en 2e.

M. Laurent (V. C. H.), adjoint à la direction de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Marseille.

M. Dubouays de la Bégassière, adjudant-major au 17e régiment à cheval, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

M. de Riols, adjoint au dépôt central de l'artillerie, à Paris, a été classé à la 5e batterie du 14e régiment monté.

M. Bodin (M. M. G.), hors cadre. Attaché à la mission militaire française dans les principautés unies, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

M. Jenny, du 10e régiment, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major au 7e régiment monté.

M. Dufour (F. L.), adjoint à la direction de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges de l'Est, à Besançon.

M. Croux, adjoint à la direction d'Oran, a été classé à la 5e batterie du 3e régiment monté.

M. Penet, adjoint à la direction de Grenoble, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

M. Cazal, adjoint à la direction de Rennes, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à l'École centrale de pyrotechnie militaire, à Metz.

M. Banne, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du midi, à Toulouse.

M. Allain, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges de l'Ouest, à Rennes.

M. Poussennes, du 15e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

M. Nié, du 3e régiment monté, a été classé à la 11e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Plessix, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig.

M. Delorme, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Vellicus, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Bourdon, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig.

M. Rivet, promu, a été classé à la 6e batterie du 11e régiment monté.

M. Bécier, promu, été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major au 19e régiment à cheval.

M. Durand (C. E.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

M. Bessière, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

M. Chaume, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes à Saint-Étienne.

Lieutenants en 1er.

M. Colson (L. P.), du 16e régiment pontonniers, a été classé à la 4e batterie du 2e régiment monté.

M. Pouey-Sanchou, du 9e régiment monté, a été classé à la 3e batterie du 4e régiment monté.

M. Brice (J. B.), du 13e régiment monté, a été classé à la 6e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Julliard, à la disposition du général commandant l'artillerie dans la 19e division militaire à Bourges, a été classé à la 9e batterie du 13e régiment monté.

M. Bèze, du 18e régiment à cheval, a été classé à la 10e batterie du 11e régiment monté.

M. Pronier, nommé, a été classé à la 9e batterie du 9e régiment monté.

M. Santigny, nommé, a été classé à la 10e batterie du 4e régiment monté.

M. Gateau, nommé, a été classé à la 12e batterie du 15e régiment monté.

M. Gremillet, nommé, a été classé à la 8e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Genreau, nommé, a été classé à la 3e batterie du 5e régiment monté.

M. Aveline, nommé, a été classé à la 14e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. George, nommé, a été classé à la 2e batterie du 17e régiment à cheval.

M. Bedell (A.), nommé, a été classé à la 8e batterie du 18e régiment à cheval.

Lieutenants en 2e.

M. Tridon, adjoint au trésorier du 5e régiment monté, a été classé à la 6e batterie du même régiment.

M. Cossins de Belvalle, du 18e régiment à cheval, a été admis dans la garde impériale et classé à la 2e batterie du régiment d'artillerie—monté de ladite garde.

M. Pinte, du 19e régiment à cheval, a été admis dans la garde impériale et classé à la 1re batterie du régiment d'artillerie—monté de ladite garde ; continue à suivre les cours de l'École impériale de cavalerie, à Saumur.

M. Maguin (E.-P.), adjoint au trésorier du 15e régiment monté, a été classé à la 7e batterie du même régiment.

M. Lasalgues, adjoint au trésorier du 13e régiment monté, a été classé à la 3e batterie du même régiment.

M. Beurnier, du 4e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du même régiment.

M. Capitain (P.-J.-B.), adjoint au trésorier du 20e régiment à cheval, a été classé à la 4e batterie du même régiment.

M. Delahaye, du 17e régiment à cheval, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du 13e régiment monté.

Sous-lieutenants.

M. Bitterolff, du 15e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du même régiment.

M. Decamps, du 13e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du 5e régiment monté.

M. Loth, du 5e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du 20e régiment à cheval.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Capitaines en 1er.

M. Lallemand, du 2e régiment du train, a été admis dans la garde impériale et classé à la 1re compagnie de l'escadron du train d'artillerie de ladite garde, pour y remplir les fonctions de capitaine en 2e.

M. Alips, instructeur d'équitation et de conduite des voitures du 1er régiment du train, a été classé à la 9e compagnie du 2e régiment.

M. Gardot, du 1er régiment du train, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major au même régiment.

Capitaines en 2e.

M. Chanfrau, adjudant-major au 1er régiment du train, a été désigné pour occuper l'emploi d'instructeur d'équitation et de conduite des voitures du même régiment.

M. Decolcon, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

M. Maquaire, promu, a été classé à la 2e compagnie du 2e régiment du train.

M. Grillet, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Bourges.

M. Arsac, promu, a été classé à la 16e compagnie du 1er régiment du train.

M. Manier, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Metz.

Lieutenants en 1er.

M. Bertrand (J.-B.), nommé, a été classé à la 3e compagnie du 1er régiment du train.

M. Dupont (O.-J.), nommé, a été classé à la 14e compagnie du 2e régiment du train.

M. Le Roux, nommé, a été classé à la 12e compagnie du 2e régiment du train.

M. Girard (C.-J.), nommé, a été classé à la 13e compagnie du 2e régiment du train.

M. Paris (F.-F.), nommé, a été classé à la 13e compagnie du 1er régiment du train.

M. Scheyder, nommé, a été classé à la 10e compagnie du 2e régiment du train.

M. Griesbach, nommé, a été classé à la 7e compagnie du 1er régiment du train.

M. Junière, nommé, a été classé à la 2e compagnie de l'escadron du train d'artillerie de la garde impériale.

M. Ragot, nommé, a été classé à la 6e compagnie du 1er régiment du train.

M. Dessolle, nommé, a été classé à la 16e compagnie du 1er régiment du train.

Sous-lieutenants.

M. Huguenin, du 2e régiment du train, a été classé à la 5e compagnie du 1er régiment.

M. Gallon (F.-A.), adjoint au trésorier du 1er régiment

du train, a été classé à la 9e compagnie du même régiment.

M. Baguette, promu, a été classé à la 10e compagnie du 1er régiment du train.

M. Portier (A.-J.-V.), promu, a été classé à la 9e compagnie du 1er régiment du train.

M. Thiéry, promu, a été classé au 1er régiment du train pour y faire le service en qualité d'adjoint au trésorier.

M. Lagleyse, promu, a été classé à la 13e compagnie du 1er régiment du train.

M. Kistler, promu, a été classé à la 16e compagnie du 2e régiment du train.

M. Delporte (J.-V.), promu, a été classé à la 14e compagnie du 1er régiment du train.

M. Didier (F.), promu, a été classé à la 3e compagnie du 1er régiment du train.

M. Ferré, promu, a été classé à la 1re compagnie du 1er régiment du train.

M. Defferrière, promu, a été classé à la 3e compagnie du 2e régiment du train.

M. Dumont (V.-A.), promu, a été classé à la 9e compagnie du 2e régiment du train.

ARTILLERIE.

Gardes principaux.

M. Boudet, employé au camp de Châlons, a été classé à la direction d'artillerie de Brest.

M. Possardin, employé à l'inspection des manufactures d'armes à Paris, a été classé au camp de Châlons, direction d'artillerie de La Fère.

M. Barré, promu, a été maintenu en qualité de chef ouvrier à la direction d'artillerie de Bourges (service des bâtiments).

M. Léveillé, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Besançon.

M. Clément, promu, a été classé à l'École d'artillerie de Bourges.

M. Duringer, promu, a été maintenu au dépôt central de l'artillerie, à Paris (vérification de la comptabilité des arsenaux).

Gardes de 1re classe.

M. Roncière, employé à Toulon, a été classé à Sétif, direction d'artillerie de Constantine.

M. Desforges, employé à Douai, a été classé, en qualité de chef ouvrier, à la fonderie de Bourges.

M. Bachmann, employé à Douai, a été classé, en qualité de chef ouvrier, à la direction d'artillerie de Strasbourg.

M. Le Baron, employé à Cherbourg, a été classé à Gravelines, direction d'artillerie de Cherbourg.

M. Clerval, employé à Besançon, a été classé à Salins, direction d'artillerie de Besançon.

M. Autheman, promu, a été maintenu, en qualité de chef ouvrier, à la poudrerie du Ripault.

M. Sicter, promu, a été maintenu à Belfort, direction d'artillerie de Strasbourg.

M. Lalapie, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Renard, promu, a été maintenu à Rocroy, direction d'artillerie de Mézières.

M. Dorr, promu, a été maintenu à Briançon, direction d'artillerie de Grenoble.

M. Lachaume, promu, a été maintenu, en qualité de chef ouvrier, à la direction d'artillerie de Douai.

M. Guillemot, promu, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Besançon.

M. Simon, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Coccoz, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Lyon.

Gardes de 2e classe.

M. Jung, désigné pour être employé à Pierre-Châtel, a été maintenu à la direction d'artillerie de Lyon.

M. Bouchez, désigné pour être employé à Besançon, a été maintenu, en qualité de chef artificier, à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Alepée, employé à Marseille, a été classé à Nice, direction d'artillerie de Toulon.

M. Chatelain, désigné pour être employé à Lyon, a été maintenu à Pierre-Châtel, direction d'artillerie de Lyon.

M. Henriot, employé à Rennes, a été classé à Laon, direction d'artillerie de La Fère.

M. Wagner, employé à Besançon, a été classé au fort de Joux, direction d'artillerie de Besançon.

M. Gouet, employé au fort de Joux, a été classé à la direction d'artillerie de Besançon.

M. Voltz, employé à Noirmoutiers, a été classé à la direction d'artillerie de Strasbourg.

M. Lavocat, employé à Constantine, a été classé en qualité de chef artificier, à la direction d'artillerie d'Oran.

M. Cottu, employé à Besançon, a été classé à Auxonne, direction d'artillerie de Besançon.

M. Pihet, employé à Bastia, a été classé à Bonifacio, direction d'artillerie de Bastia.

M. Buob, employé à Constantine, a été classé en qualité de chef artificier, à la direction de ladite ville.

M. Trabul, employé à Sétif, a été classé à la direction d'artillerie de Toulon.

M. Giraud, employé à Toulon, a été classé à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Henry, désigné pour être employé à Grenoble, a été classé en qualité de chef artificier à la direction d'artillerie de Besançon.

M. Lecomple, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Strasbourg.

M. Lien, promu, a été classé à Noirmoutiers, direction d'artillerie de Nantes.

M. Rémond, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Rennes.

M. Amand, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Besançon.

M. Cousinié, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Constantine.

M. Delsaut, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Rennes.

M. Delporte, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Mézières.

M. Neisse, promu, a été classé à Marseille, direction d'artillerie de Toulon.

M. Millet, promu, a été classé à la direction de Constantine.

M. Pierrot, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Bourges.

M. Petit, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Toulon.

Contrôleurs d'armes de 1re classe.

M. Joris, employé à Vincennes, a été classé à l'atelier de réparations des armes de la garde nationale de la Seine, à Paris.

M. Lollioux, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Bourges.

M. Brenier, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Mutzig.

M. Chené, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Constantine.

Contrôleurs d'armes de 2e classe.

M. Merley, employé à Bayonne, a été classé à Vincennes, direction d'artillerie de Paris.

M. Chanavat, employé à Saint-Michel, a été classé au bureau des douanes de Bayonne.

M. Seillon, promu, a été classé au bureau des douanes de Saint-Michel.

M. Demey, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Brest.

M. Mouden, promu, a été classé à la manufacture d'armes de Tulle.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Buffet, officier comptable de 2e classe, à Alger, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Gallois, officier comptable de 2e classe, à Marseille, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Thierry, officier comptable de 2e classe, à Lyon, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Valat, officier comptable de 2e classe, à La Flèche, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Pepin, adjudant en 1er, à Saint-Cyr, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Demoulin, adjudant en 1er, au Val de Grâce, passe à l'hôpital de Marseille.

M. Billotet, adjudant en 1er, au camp de Châlons, passe à l'hôpital de Strasbourg.

M. Outrebon, adjudant en 1er, à Bitche, passe à l'hôpital de Lyon.

M. Giovannoni, adjudant en 1er, à Strasbourg, passe au Prytanée impérial de la Flèche.

M. Paillot, adjudant en 2e, à Lyon, passe à l'hôpital de Val de Grâce.

M. Hauviller, adjudant en 2e, à Alger, passe à l'École impériale de Saint-Cyr.

M. Meret, adjudant en 2e, à Bayonne, passe à l'hôpital de Lyon.

M. Nicolas, adjudant en 2e, à Metz, passe à l'hôpital de Bitche.

Par suite d'une décision ministérielle en date du 25 mars, les militaires de la 2e portion du contingent qui se trouvaient, depuis le 15 décembre, réunis dans les dépôts d'instruction, seront renvoyés dans leurs foyers le 30 mars pour faire place aux semestriers qui doivent rejoindre leur corps le 1er avril.

Chronique militaire.

Messieurs les clubistes, dans leurs prétendues conférences humanitaires, ne respectent plus rien. Ils font passer au crible de leurs injures, avec une violence digne des beaux temps de 1793, tout ce que les hommes ont l'habitude de considérer avec respect. Souveraineté, magistrature, sacerdoce, tout est traîné aux gémonies. Eux seuls trouvent grâce à leurs yeux démocratiques. Qu'on les laisse faire et nous verrons revivre les époques sanglantes de dame Guillotine.

Il n'est donc pas étonnant que cette grande institution qu'on appelle l'ARMÉE, dont le mobile est l'honneur et le patriotisme vrai, soit, comme les autres, en but à leurs injures.

Cela est même d'autant plus naturel que ces honnêtes démocrates savent fort bien que dans l'armée réside la force qui fait respecter la loi, la force légale qui brave leurs menaces insensées, la force honnête par laquelle la France est honorée au dehors et sera respectée au dedans, malgré tout ce qu'ils pourront dire et faire

Les clubs et les discours insensés qu'on y prononce (s'il est permis d'appeler discours, une suite non interrompue des plus ridicules provocations à la révolte contre tout ce qui est constitué), ces discours que l'autorité fera cesser quand bon lui semblera, la loi à la main, sont en grande partie dirigés contre notre brave armée. C'est tout simple, si s'il en était autrement, si nos soldats échappaient seuls à ces diatribes furibondes, ils auraient raison d'en être étonnés et de s'en montrer mécontents.

Ce n'est donc pas contre les injures que l'on dit, dans les clubs, à notre armée que nous voulons élever des réclamations, car les injures sorties de pareilles bouches ne peuvent que l'honorer. Ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est offrir à messieurs les clubistes une petite leçon d'histoire militaire et de leur apprendre que, lorsqu'ils parlent de l'armée, des fédérés, des volontaires de 1792 qui, d'après eux, ont sauvé la France, battu l'ennemi, ils ne savent ce qu'ils disent.

Les fédérés, les volontaires de 1792, clubistes de la première révolution, ne valaient pas mieux qu'eux et ne commencèrent à avoir quelque valeur qu'après l'amalgame de leurs bataillons avec les bataillons des anciens régiments de l'armée, lorsque la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée digne de ce nom, les eût convertis en soldats.

Nos annales militaires, les récits de l'époque, la correspondance conservée manuscrite des généraux de 1792 et 1793, font foi de ce que nous avançons. Il faut l'ignorance... (nous ne dirons pas le mot consacré, quoiqu'il soit de circonstance) des orateurs des clubs de 1869 pour ne pas savoir qu'on ne défigure pas impunément l'histoire au profit des mauvaises passions.

Citons quelques exemples pris au hasard, et que personne ne contestera.

En 1792, le 28 avril, la déroute de Quiévrain a lieu, malgré les efforts pour s'y opposer du général Biron, parce que les volontaires de son armée tuent lâchement en le menaçant de mort et en criant partout qu'ils sont trahis.

Le lendemain, 29 avril, nouvelle déroute à Marquain, due aux mêmes causes, dans le corps commandé par le général Dillon, que les volontaires assassinent après avoir fui devant l'ennemi, en criant : Sauve qui peut

Le 2 octobre 1792, Dumouriez écrit au ministre de la guerre Servan :

« Je viens de dégrader vingt-trois soldats du 4e bataillon de *fédérés*. Ils seront demain matin rasés, dépouillés de leurs armes et de leurs uniformes, et chassés honteusement de l'armée. Procès-verbal qui constate leur lâcheté et leur révolte sera envoyé à leurs municipalités, et je vous en enverrai le double. »

Au commencement de 1793, une expédition est résolue pour conquérir la Sardaigne. Elle doit partir de la Corse. Au nombre des troupes désignées se trouve la phalange des *fédérés* marseillais. Ces misérables, débarquent à Ajaccio, se livrent à tous les excès, pendent plusieurs habitants, veulent massacrer le brave général Casabianca, qui est sauvé par l'officier d'artillerie Napoléon Bonaparte, et font échouer par leur lâcheté toutes les combinaisons. Le débarquement s'opère sans obstacle, à deux lieues de Cagliari, le 14 février 1793. Le lendemain, le corps expéditionnaire, composé de 4,000 hommes, presque tous volontaires indisciplinés, s'approche de la place ; on ne rencontre que quelques centaines de paysans, qui se dispersent aux premiers coups de canon. Le soir, lorsqu'on se dispose à bivouaquer sur les dunes, une fausse alerte jette la terreur dans la phalange marseillaise, qui se met à crier à la trahison et demande à être rembarquée. Les volontaires suivent son exemple et tous ne répondent aux remontrances du général Casabianca et du contre-amiral Truguet qu'en les menaçant de la lanterne... La flotte est contrainte de ramener l'expédition à Toulon.

Pendant le siége de Toulon, à la fin de cette même année 1793, des volontaires arrivent avec beaucoup de tracas de Paris, disant qu'ils vont prendre la ville. Le commandant d'artillerie Bonaparte les place aux premières batteries; tous ces ridicules et lâches bravaches décampent et quittent l'armée.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les exemples de lâcheté commis par les fédérés et les volontaires sans discipline du commencement de la Révolution. Beaucoup désertèrent et les armées françaises ne prirent de la consistance qu'au commencement de 1794, après la création des demi-brigades formées des anciens régiments, dans lesquels on versa les bataillons de volontaires.

On est étonné qu'en 1869 il se trouve encore des gens d'assez mauvaise foi ou assez ignorants pour s'écrier dans un club : « La révolution éclata, elle n'eut pas besoin de conscription pour chasser l'étranger... La loi sur la conscription n'était qu'une loi transitoire, pour faire face aux guerres qui nous ramenèrent les Bourbons. »

Qui ne sait en France que la loi *sur* la conscription date de 1798?

On lit à ce sujet dans la biographie du maréchal Jourdan : « Mais le grand acte auquel il (Jourdan) attacha son nom, fut celui qui changea complétement la base de notre système de recrutement. Avant la révolution, les armées françaises s'étaient alimentées par des enrôlements volontaires, c'est-à-dire par un mode trop connu sous le nom de racolage, pour qu'il soit nécessaire d'en déduire les vices organiques. Les armées de la Révolution puisèrent un nouvel élément pour l'enrôlement dans les principes politiques, dans l'exaltation momentanée de la population et dans *la difficulté, pour beaucoup de gens*, de vivre autre part que dans les bataillons de volontaires. Mais c'était là un moyen purement transitoire, qui devait cesser avec la fièvre républicaine, tandis que le besoin d'armée permanente sera toujours le même. Lorsque les revers de nos armées commencèrent, le Directoire chercha un palliatif au mal. Il fallait des soldats, et les soldats ne venaient plus se ranger volontairement sous les drapeaux. Alors donc, on chercha le moyen de recrutement. Jourdan le trouva par l'établissement de la conscription, loi qui constitue une mesure grande et salutaire, et donna enfin à la France une armée qu'on peut dire complétement nationale. »

Nous serions bien curieux de savoir si messieurs les clubistes de 1869 seraient désireux, en cas de guerre avec l'étranger, en cas d'envahissement du territoire, de s'offrir comme volontaires et de prendre les armes pour la défense du foyer. Nous en doutons fort, et ce dont nous sommes certains, c'est qu'ils feraient d'assez médiocres défenseurs de la patrie.

— Abandonnons les hommes des clubs et passons aux bêtes de la Société hippique, que nous considérons comme autrement utiles pour la France.

Au moment où cette chronique verra le jour, le Palais de l'Industrie ouvrira ses portes pour le concours général annuel de cette Société hippique dont les services sont déjà justement appréciés dans tout le pays, malgré son petit nombre d'années d'existence.

Le chiffre des éleveurs exposants en 1869 est de beaucoup supérieur à celui de l'année dernière, et si nous en croyons des amateurs admis à examiner les produits du concours, ces produits dénotent une grande amélioration dans la race française.

Ajoutons que la Société hippique en est à sa quatrième année d'existence, et que conséquemment on a pu lui amener des produits créés et élevés en vue de ce concours.

Les 1er et 2 avril, l'entrée est exclusivement réservée aux membres de la Société. La réception des chevaux aura lieu ces jours là. Les portes seront ouvertes au public le 3 avril. — Les opérations du jury dureront six ou huit jours et seront suivies des exhibitions générales et partielles de tous les chevaux et attelages primés. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des différentes

phases de cette exposition, dont nous apprécions, chaque année, avec intérêt l'utilité pratique.

— Il y a des hommes utiles pour lesquels le travail est un besoin incessant. Le lieutenant-colonel d'état-major en retraite de Coynart, si connu par ses publications utiles et pratiques, est de ce nombre. Il vient de faire paraître une brochure des plus curieuses pour les militaires et les hommes d'État, brochure toute de circonstance et intitulée : *les Frontières de la Prusse*.

L'auteur, après avoir établi qu'avant la guerre de 1866 la Prusse n'avait pas de frontières, dans l'acception stratégique du mot, décrit celles que lui ont donné sa victoire de Sadowa. Rejetant toute question politique, le colonel de Coynart envisage seulement la question militaire et donne une description complète des frontières nouvelles de la Prusse. Il décrit ensuite les routes, les cours d'eau, les lignes de passage des bassins, etc.

« En résumé, dit-il à la page 21, la confédération du Nord de l'Allemagne se compose d'une vaste plaine qui va de la Hollande à la Russie; puis d'une zone montagneuse bordant l'Autriche, la Bavière, le grand-duché de Hesse et la France, avec de grands cours d'eau et des chaînes de montagnes dirigées du sud-est au nord-ouest, comme la plupart des fleuves et des rivières de la plaine. »

Le colonel de Coynart, qui a fait depuis la création des chemins de fer de longues et très-sérieuses études sur les voies ferrées, considérées au point de vue de la guerre, décrit avec un soin minutieux les réseaux prussiens de routes ordinaires et de routes de fer.

« Berlin, dit-il page 53, a sept gares de lignes reliées par une voie de ceinture qui a été construite très-rapidement en 1851 pour réunir les divers tronçons isolés existants à cette époque, etc. »

Il passe ensuite en revue chacune des gares et chacune des lignes dont ces gares forment la tête, puis il ajoute :

« Le développement total des chemins de fer de la confédération prussienne dépasse 20,000 kilomètres. Ces chemins sont, en général, d'une exploitation facile; leur matériel est fort beau et assez abondant pour satisfaire à toutes les nécessités des transports de troupes du centre aux frontières, qui se trouvent ainsi beaucoup mieux défendues que par trois lignes de places fortes qui absorberaient une trop notable portion de l'armée active. »

Nous croyons le colonel de Coynart dans le vrai, lorsqu'il parle ainsi et lorsqu'il ajoute :

« Il est probable que dans les guerres à venir les siéges qui se sont réduits à des bombardements, sauf de rares exceptions, de 1792 à 1814, ne seront plus que des blocus. »

DE WALFROL.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE

Plusieurs transpositions fâcheuses ont rendu le dernier article de *Blanc et Bleu* difficile à comprendre.

Voici l'ordre dans lequel cet article aurait dû être imprimé :

1° de la ligne première à la ligne cinquante-trois ;
2° de la ligne deux cent treize à la fin de l'article ;
3° de la ligne soixante et douze à la ligne deux cent quatorze ;
4° de la ligne cinquante-quatre à la ligne soixante et treize.

IX

L'honneur du soldat

Brutus resta toute la nuit auprès du marquis. Ce dernier ne pouvait se lasser d'entendre de sa bouche, le récit des aventures singulières de Blanche. Vingt fois, il fit raconter au brave soldat la façon dont il s'y était pris pour arracher la jeune fille à une mort certaine, son voyage avec elle, son arrivée à l'armée du Nord, et toutes leurs tribulations à l'un et à l'autre.

Cependant, au milieu de la joie qu'il éprouvait d'avoir retrouvé Mlle de Clytec, M. de Tourmil ne pouvait dissimuler une sorte de préoccupation. Il semblait qu'un point noir obscurcît l'horizon de son ciel bleu. Cela n'échappa point à Brutus qui, abordant franchement la question et voulant immédiatement trancher le nœud, afin de ne rien laisser de vague dans l'esprit de Gontran, lui dit :

— Quant à ce mariage au tambour, à la façon républicaine, vous devez bien penser, monsieur le marquis, que Mlle Blanche et moi, nous n'avons même pas eu à nous en expliquer, pour le considérer comme une de ces pratiques par lesquelles le gouvernement d'aujourd'hui se ridiculise malheureusement, au milieu des grandes choses qu'il tente d'accomplir.

— Alors, mon ami, tu considères...

— Je considère mon mariage avec votre fiancée, monsieur Gontran, comme un acte de la dernière nullité, et je n'ai pas besoin d'ajouter que Mlle Blanche de Clytec a voyagé avec le citoyen Brutus, exactement comme la fille la plus respectée voyage avec son père.

A cette déclaration franche, nette et sincère, le marquis sauta au cou du sous-officier et l'embrassa cordialement.

Cependant, vers trois heures du matin, le sommeil, résultat des fatigues de la journée, commença à appesantir les paupières du nouveau capitaine. Brutus l'engagea à se mettre au lit, tandis que lui-même allait se reposer dans un vieux fauteuil, un des rares meubles de la petite chambre.

Nous ne pourrions dire si l'ex-chef vendéen, devenu capitaine de la république *une et indivisible*, comme on l'appelait alors, fit des rêves roses ou bleus, ou s'il vit se retracer dans son sommeil les mille et un incidents qui avaient marqué son existence depuis quelques mois. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'au lever de l'aurore, il était éveillé, écoutant de son lit le ronflement significatif de l'excellent Brutus, qui dormait, comme on dit, du sommeil du juste avec l'énergie d'une conscience tranquille.

Bientôt néanmoins, le sous-officier étendit les bras, et voyant le marquis sur son séant :

— Déjà éveillé, mon capitaine ! Puis il ajouta avec un sourire quelque peu narquois.

— Oh ! je comprends bien votre impatience, mais voyez-vous, la cantine de la citoyenne Brutus ne s'ouvre qu'à l'heure de la diane, et il n'est vraiment pas possible d'y pénétrer avant que le tambour ait donné le signal. Dans une petite heure, nous pourrons nous diriger ensemble vers la caserne. Vous demanderez un petit verre de schnick. A chaque instant, des officiers viennent boire chez la jolie citoyenne qui a su se faire adorer de toute la demi-brigade. Cela paraîtra tout naturel, mais il faudra que je la prévienne. Elle n'aurait qu'à laisser percer quelque grosse émotion sur son beau visage. Et puis, il faut se méfier de tout, en ce moment. Vous savez que l'ordre a été donné par les représentants du peuple aux armées, d'exiger des généraux en chef la liste de tous les officiers ayant appartenu à la noblesse, ayant un *de*, ou un titre devant leur nom !

— Oh ! à cet égard, répondit le marquis, je suis bien tranquille, personne ne me reconnaîtra, et sous le nom de Pierre Ormech, que porte ma feuille de route...

— Ne vous fiez pas trop à cela. J'ai des raisons de penser que personne n'est à l'abri des dénonciations d'un misérable...

— Qui te fait croire?

— Rien, rien, mais il faut une prudence excessive de votre part et de celle de Mlle de Clytec.

Le brave Brutus n'avait pas dit un mot au marquis de son duel avec le sergent Mercreau, et ne voulait pas lui en parler, mais il était bien aise de mettre Gontran sur ses gardes.

Enfin, le tambour se fit entendre sous les fenêtres; la diane retentit dans la cour de la caserne. Le marquis et Brutus descendirent dans la rue. Au moment de partir, Gontran aperçut quelques taches de sang sur l'uniforme du sous-officier.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? dit-il à Brutus, serais-tu blessé !

— Oh ! rien, mon capitaine, une égratignure que je me suis faite à l'épaule.

Et comme Brutus, pour ne pas inquiéter Gontran, dissimulait la douleur que lui faisait éprouver le coup de sabre reçu la veille, il ne fut plus question de cette circonstance pour l'instant.

Quand ils furent à la porte de la caserne, Brutus dit tout bas au marquis.

— Faites bien attention ; veillez sur vos gestes et sur vos paroles ; songez que la moindre imprudence pourrait nous perdre tous. A partir de ce moment, je ne vous appelle plus que citoyen capitaine, et je vous donne le *tu* républicain. C'est nécessaire, c'est indispensable, monsieur le marquis. Des temps plus tranquilles viendront sans doute, et vous pourrez reprendre le titre de vos ancêtres. Alors...

— Alors, comme aujourd'hui, tu seras mon meilleur ami... Entre, je vais attendre que tu aies préparé Blanche à me recevoir.

— Non pas Blanche, citoyen capitaine, mais la citoyenne Brutus.

— Soit, la citoyenne Brutus.

Le sous-officier pénétra dans la cantine, où se trouvaient déjà attablés quelques militaires de la demi-brigade; ces braves gens, se hâtaient de *tuer le ver*, comme on dit en style de troupier, pour exprimer qu'on prend la goutte du matin.

Brutus parla bas à la jeune fille, qui pâlit et eut bien de la peine à contenir son émotion. Lorsqu'il la vit à peu près calmée, il fit signe au marquis, qui lui-même, fort pâle, entra dans la vaste salle basse, servant de cantine au bataillon. Blanche de Clytec et lui échangèrent un coup d'œil rapide et cependant profond. Brutus, élevant la voix, dit alors aux buveurs :

— Citoyens, voici le nouveau capitaine de notre compagnie, le citoyen Pierre Ormech, nommé hier par le représentant du peuple sur le champ de bataille, et qui, en vrai républicain, vient trinquer avec nous au nom de l'égalité et de la fraternité. Il *motionne* aussi bien qu'il sait se battre.

— Oui, citoyens, dit avec beaucoup d'à-propos le marquis, et je vous demande la faveur de vous offrir à tous la goutte matinale.

La proposition fut fort bien accueillie. On remplit les verres et on les vida à la santé du nouveau et patriote capitaine.

Une heure se passa ainsi sans que la cantine désemplît un seul instant. Enfin, au bout de ce temps, un roulement de tambour se fit entendre, c'était le signal pour l'appel du matin. Le marquis de Tourmil, resté le dernier, put serrer la main de Blanche et lui dire deux mots à l'oreille, puis il fut se mettre à la tête de sa compagnie, devant laquelle on le reconnut, en présence de la demi-brigade réunie et sous les armes.

La journée parut longue au pauvre marquis et à sa fiancée. Ils avaient pu échanger à peine un coup d'œil, une pression de main et quelques paroles.

A la nuit close, un sous-officier et un jeune soldat de la 2e demi-brigade de ligne, traversèrent la cour de la caserne et se présentèrent à la porte de sortie. Le factionnaire appela le caporal de garde, qui demanda aux deux individus leur permission de découcher. Brutus exhiba les deux permissions, et le caporal dit à la sentinelle de laisser passer. Puis en rentrant au poste, il ajouta tout haut :

— En voilà un drôle de citoyen que ce sergent Brutus, il aime mieux courir la nuit, que de rester près de la jolie citoyenne... C'est dommage d'être de garde, ça serait bien le cas d'aller consoler la veuve.

Tout le poste se prit à rire de la boutade amoureuse du caporal, puis on ne pensa plus à l'incident.

Cependant, les deux permissionnaires s'étaient dirigés vers la maison où le marquis avait sa petite chambre. La porte d'entrée donnant sur la rue était entrebâillée, ils la franchirent, montèrent l'escalier et pénétrèrent chez Gontran.

— Je vous laisse ensemble, dit Brutus à voix basse à M. de Tourmil, dans deux heures je reviendrai. Il faut que nous soyons de retour à la caserne avant le lever de l'aurore.

En disant ces mots, il disparut.

Le marquis, Gontran de Tourmil, et sa fiancée, Blanche de Clytec, déguisée en soldat d'infanterie, se trouvèrent seuls, pour la première fois, depuis le commencement de la guerre en Vendée et en Bretagne.

Après les premiers épanchements, les premiers moments donnés à la reconnaissance que l'un et l'autre devaient à Brutus, leur sauveur ; lorsque Blanche eut appris au jeune homme le danger qu'il avait couru la veille, et comment leur ami commun avait provoqué et tué le sergent Mercreau, ce qui ne fit qu'augmenter la reconnaissance du marquis, tous deux en vinrent à traiter la grande question de la conduite à tenir, dans les circonstances singulières où l'on se trouvait.

Avant que Brutus et Mlle de Clytec connussent l'arrivée du marquis à la demi-brigade, il avait été convenu entre le brave sergent et sa prétendue femme, qu'à la première occasion, et dès que les troupes républicaines se porteraient en avant, Blanche tâcherait de passer à l'ennemi.

Elle avait quelques parents dans le corps des émigrés. Grâce à la somme assez considérable contenue dans la ceinture de Gontran, et que Brutus avait fidèlement remis à la jeune fille, il lui serait facile, en tout cas, de gagner Coblentz, où se trouvait un de ses oncles, vieillard qui avait quitté la France un des premiers, avec les princes, et que son grand âge empêchait de soutenir la cause du roi, les armes à la main.

Il avait été décidé également que Blanche, une fois disparue et en sûreté, Brutus feindrait de l'avoir retrouvée parmi les morts, sur le champ de bataille, et qu'il donnerait le signe d'un désespoir violent.

Mlle de Clytec, comme bien l'on pense, tenait plus que jamais à effectuer son projet, elle comptait bien emmener avec elle son fiancé, ne faisant nul doute, d'ailleurs, que le marquis ne fût heureux de fuir avec elle. Mais à sa grande surprise, lorsqu'elle parla à Gontran de passer à l'ennemi, de se jeter dans les rangs des alliés, le marquis ne répondit pas un mot, laissa tomber sa tête dans ses mains, et parut soucieux.

— Eh bien, Gontran, lui dit-elle, est-ce que ce projet ne vous sourit pas ! Est-ce que vous ne serez pas heureux de servir de nouveau la noble cause du roi, de combattre ses ennemis, de...

Gontran arrêta Mlle de Clytec, et lui prenant affectueusement la main :

— Blanche, lui dit-il, j'ai sur la conduite que doit tenir un soldat des idées tout autres que celles qui doivent germer dans la tête d'une jeune fille. J'ai voulu servir dans l'armée républicaine, j'y remplace un honnête et loyal garçon, je porte son nom, je ne veux pas, je ne puis pas lui infliger le déshonneur, en faisant croire qu'il a déserté.

— Mais Gontran, ce n'est pas déserter que de fuir le parti des bourreaux pour mettre sa tête en sûreté, car si demain on savait que le capitaine Pierre Ormech n'est autre...

— Que le marquis Gontran de Tourmil, je serais fusillé, je le sais, Blanche ; toutefois, cette considération, toute sérieuse qu'elle est, ne saurait me faire dévoyer de la ligne du devoir militaire, mais ce que je ne puis faire, moi, vous pouvez, vous devez le tenter, vous. Il est inadmissible que vous restiez longtemps dans la position bizarre où vous vous trouvez. Partez donc, je vous en faciliterai les moyens de tout mon pouvoir.

— Ainsi donc, Gontran, vous me laisserez m'éloigner seule !

Le marquis resta un instant muet, immobile, puis se levant et déposant un baiser respectueux sur la main de Mlle de Clytec :

— Je vous laisserai partir seule, dit-il.

A ce moment, on frappa discrètement à la porte, Brutus venait chercher Blanche pour la ramener à la caserne.

DUPUIS, *ancien officier.*

(*La suite au prochain numéro.*)

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, **par anticipation**, les abonnements échéant les 1er **mai** et 1er **juin**, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. Chenin, capitaine adjudant-major au 75e de ligne, demande à permuter avec un adjudant-major ou un capitaine proposé pour cet emploi. S'adresser à lui-même, à Montgarny, par Clermont (Meuse). (36)

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.

S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

—

La fanfare de Sainte-Menehould, chef-lieu d'arrondissement, demande, pour la diriger, un chef, sous-chef ou musicien de première classe en retraite.

Pour renseignements, s'adresser au maire de Sainte-Menehould.

—

Le 40e de ligne, depuis longtemps à Givet, demande des musiciens. Des places de 1re, 2e, 3e et 4e classes sont réservées.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Lorsqu'on voit une entreprise réussir dans une mesure exceptionnelle, on peut affirmer qu'elle repose sur une idée juste et qu'elle donne satisfaction à des intérêts sérieux. Ainsi s'explique le succès sans précédent du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Ce journal est aujourd'hui dans toutes les mains ; chacun le consulte et le lit ; il compte déjà 28,000 abonnés, et sa vogue s'accroît tous les jours. Pourquoi ?

Uniquement parce que le fondateur de cette publication a eu l'idée fort simple de donner, *pour 4 fr. par an*, des documents et des chiffres que l'on ne trouvait pas dans d'autres feuilles financières du prix de 12 fr.

Ainsi, le bon marché d'une part, de l'autre une utilité incontestable, voilà les deux raisons premières de ce grand succès. Ajoutons que les abonnés, attirés par le bon marché du journal, ont été retenus par l'honnêteté des conseils et par l'indépendance de la rédaction. Le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS est le seul journal qui ne reçoive ni subvention, ni annonces, et qui ne se croie tenu, par conséquent, à aucun ménagement dans ses appréciations financières.

Examinant toutes les affaires à un point de vue positif et pratique, il s'est acquis une immense clientèle qui a constamment opéré d'après ses conseils et réalisé des bénéfices sur ces placements. On est donc fondé à dire, *après une expérience de cinq années*, que l'abonnement de 4 francs au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS est une véritable prime d'assurances, et à laquelle sont tenus les capitalistes prévoyants qui veulent mettre leur épargne à l'abri des placements dangereux.

L'Administration du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS a cru devoir, en entrant dans sa SIXIÈME ANNÉE, faire les frais de *deux primes exceptionnelles* qu'elle délivre GRATUITEMENT à tous ses nouveaux abonnés. Ces deux primes, le MANUEL DES EMPRUNTS D'ÉTAT et le CALENDRIER DES ACTIONNAIRES, contiennent un ensemble de renseignements financiers qui sont indispensables à tout possesseur d'actions et d'obligations. — *P. Leyros.*

—

A MM. LES OFFICIERS ET FONCTIONNAIRES
DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE MER.

CRÉDIT-COMMISSION
171, — *Boulevard Haussmann*, — 171
J. EGGERICKS

Le *Crédit-Commission* est constitué en entreprise exclusivement destinée aux officiers de terre et de mer.

Il a pour objet : la fourniture à MM. les officiers de tous les articles nécessaires à leur intérieur et à leur confortable, et même à leur équipement.

Meubles,	**Horlogerie,**	**Confections**
Bronzes,	**Literie,**	**et Layettes,**
Tapisseries, et	**Lingerie,**	**Instr. de musique**
Tentures,	**Soieries, lainages**	**etc., etc.**

Ces articles, une fois choisis, seront expédiés au prix de fabrique et seront réglés aux conditions arrêtées de gré à gré entre l'acheteur et le *Crédit-Commission*.

Renseignements : écrire *franco*. Bureaux ouverts tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 10 h. à 5 h.

—

SEIZE MOIS AUTOUR DU MONDE, 1867-1869, et particulièrement aux Indes, en Chine et au Japon, ouvrage accompagné d'une carte, par Jacques SIEGFRIED, vient de paraître à la librairie J. Hetzel, 18, rue Jacob. — Prix : 3 francs, contre mandat ou timbres-poste.

—

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE
25 médailles d'honneur de 1837 à 1867

F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS

FOURNISSEUR des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les TROIS Présidences de l'Inde.

Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.

Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années**.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue N^ve^-des-Petits-Champs, 16, *f^r de l'armée dep. 20 ans*. Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

—

La Colonie des Indes, 53, rue de Rivoli, la première des spécialités de foulards, vient de recevoir de ses fabriques son immense assortiment de robes foulard de l'Inde, imperméabilisé, comprenant les unis de toutes nuances, rayures, fleurettes, cachemire, tissu Chang-Hai, Laintown, Crimson, Chandernagor, etc., etc. — Envoie, sur demande, échantillons et marchandises, *franco*.

—

MAISON BERTON-LUSSAN, Tailleur civil et militaire, à Paris, fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, rue Richelieu, 12

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.

Saison d'hiver. — Choix immense de vêtements confectionnés, haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

A partir du 1er avril, la Maison TERRIS est transférée, place du Théâtre-Français, n° 2, au coin de la rue Richelieu.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES
FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

HARNACHEMENTS MILITAIRES



Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillons, Officiers de cavalerie.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.
298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer ; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Pisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, [illegible] OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (4 fr.).

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles et désastreuses.

MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons, *affections secondaires*, comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

CAPSULES A L'IODURE DE FER
Et Sirop dépuratif à l'Iodure de fer
de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS des *maladies contagieuses, pertes, chancres, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu ; au lieu de débiliter, elles *fortifient*. — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTION GUY (*bon préservatif*), 3 fr. — SIROP DÉPURATIF À L'IODURE DE FER (compl. du traitement), 10 fr. à b. ; 5 fr. la 1/2 bout. — Envois contre remboursement en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC.**
COUTELLERIE de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 garl **SÉCATEURS**
SERPETTES, GREFFOIRS, LEPLANQUAIS, Inventeur, 15, r. Rivoli.

30, boulevard des Italiens

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME

Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES
Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

MAISON
BOTOT
FOURNISSEUR
de LL. MM. l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE
EAU DENTIFRICE
DE BOTOT
Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris

POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE
SUPÉRIEUR

Exiger sur chacun de ces trois remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

Cest fidèle vidé.

M. J. Botot

REFUSER comme étrangers à ma fabrication tous flacons portant sur l'étiquette le titre Eau dite de Botot.

ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt 5 bis, boulevard des Italiens, Paris
et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
(Médaille et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — Paris, rue Lafayette, 143. Prix du flacon, 5 fr.

MM. LES OFFICIERS VENANT à PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène* ; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

TIRAGE D'OR

—

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

PEYROT AINÉ
47, rue Impériale, à Lyon

Fabrique spéciale de Dorures, Passementeries, Broderies, Ceinturonnerie, Coiffure, Armes blanches. — Assortiment de Croix et réparation de Décorations françaises et étrangères ; Écharpes, Ceintures, Insignes maçonniques ; — articles de Lingerie.

M. Peyrot rappelle à ses nombreux clients que tous les articles sortant de ses magasins sont de sa fabrication et de premier choix.

6 mois de crédit. — Escompte : **6 0/0** au comptant.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PREMENET, DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)



MALADIES contagieuses, vices du sang. **DARTRES**

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale ; résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier. — Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs — ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, n° 12. — Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

LE PETIT PIANISTE
34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et une prime). — Un an : Paris, [illegible] fr. ; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an partir de janvier : Paris, 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t. poste.)

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double, qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX : 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*).

DINER EUROPÉEN
Palais-Royal, 154. — Dîners à 3 fr. 75 | déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps.

Cabinets de société.

FABRIQUE DE PARFUMERIE ET SAVONNERIE FINES FONDÉE EN 1818.

DEMARSON-CHÉTELAT et Cie,

7 1, rue Saint-Martin, à Paris.








1819 — 1839 — 1855 — 1849 — 1844

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES **aux Expositions nationales et à l'Exposition universelle de Paris**

POMMADE HONGROISE POUR FIXER LES MOUSTACHES.

La supériorité de cette Pommade, qui lui a valu la préférence de Sa Majesté l'Empereur, est la seule qui soit d'un effet immédiat et permette de donner aux moustaches toutes les formes possibles et un brillant remarquable.

Pour éviter les contrefaçons, il faut observer que nos flacons portent notre nom en relief et nos initiales D. C. sur le bouchon.
Se trouve chez tous les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Algérie.

ARTICLES RECOMMANDÉS :

La Philodermine. Cette Pommade débarrasse la tête des pellicules, après deux ou trois applications.
Teinture Demarson. Eau pour teindre instantanément la barbe et les cheveux.
Extrait végétal. Composition pour nettoyer la tête et fortifier les cheveux.
Trésor de la bouche pour la beauté, la santé et la conservation des Dents.

Crème Duchesse. Pommade extra-fine et parfums choisis.
Savon de laitue. Cet article est hors ligne par son onctuosité et son agréable parfum.
Savon guimauve. Il est supérieur à tous ceux portant cette dénomination.
Crème d'amandes. Spécialité pour la Barbe, donnant une mousse onctueuse et abondante.

Lavande ambrée. Eau de Cologne des Princes. Eau de verveine. Articles d'une qualité extra-supérieure et incontestablement préférables à tous les vinaigres de toilette.
Essence de Violette. Parfum concentré pour le mouchoir.
Poudre de riz à la fraise. Indispensable pour calmer les feux du rasoir.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 1 8, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois, livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

10, *rue du Roule, près la rue des Prouvaires.*

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux



Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette
Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs
MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855
NOTA. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*
Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr ; le double flacon, 10 fr

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert
Dépôt chez M. QUESNOY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 100 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mensuels, selon le montant des achats

---

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés 16, rue Neuve des Petits-Champs

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Cie, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries
EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm. 40, rue Rambuteau, 40 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée. — Dépôt dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r. Vivienne, 48 bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

DÉPOT GÉNÉRAL

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.



LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 80. — 6 AVRIL 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, par anticipation, les abonnements échéant les 1er mai et 1er juin, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

Paris, 5 *avril* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret du 16 mars 1869, les cinq sous-lieutenants de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été nommés lieutenants pour prendre rang du 6 mars 1869, savoir :

M. Bergasse (Jean-Pierre), employé à Saint-Marcelin (Isère);

M. Michel (Jean-François), employé à Avesne (Nord);

M. Barou (Dominique-André), employé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme);

M. Plasseraud (Pierre), employé à Château-Chinon (Nièvre);

M. Mabille (Benjamin), employé à Sarrebourg (Meurthe).

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret du 13 mars 1869 ont été nommés dans les régiments du train des équipages militaires :

Au grade de lieutenant.

Intérieur (2e tour), choix, M. Vailhé, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du 3e régiment, en rempl. de M. Gosseaume, passé dans l'état-major des places.

Intérieur (3e tour), ancienneté, M. Mourre, sous-lieutenant au 3e régiment, en rempl. de M. Gustin, passé dans la gendarmerie.

Intérieur (1er tour), ancienneté, M. Delatte, sous-lieutenant au 1er régiment, en rempl. de M. Casse, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

Intérieur (2e tour), M. Lacoste, maréchal des logis chef au 3e régiment, en rempl. de M. Vailhé, promu.

Intérieur (3e tour), M. Massip, maréchal des logis chef à l'escadron de la garde, en rempl. de M. Mourre, promu.

Algérie (1er tour), M. Hénu, maréchal des logis au 2e régiment, en rempl. de M. Delatte, promu.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 19 mars 1869, M. Enjalbert, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, à Paris, est désigné pour la 4e division.

M. Worms, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, à Metz, est détaché au camp de Châlons.

Par décision ministérielle du 30 mars 1869, M. Bineau, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, à Toulouse, est mis provisoirement à la disposition de M. l'intendant de la 21e division.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 17 mars 1869, M. Charme, capitaine à Bordeaux (Gironde), passe à Mende (Lozère), par permutation avec M. Lacsaire.

Par décision ministérielle du 19 mars, M. Laurin, lieutenant à Nogent-sur-Seine (Aube), passe à Mauriac (Cantal), par permutation avec M. Terrieu.

Par décision ministérielle du 1er avril 1869 M. Gillet, chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie des Côtes-du-Nord, passe dans la garde de Paris (cavalerie).

INFANTERIE

Par décision *impériale* du 27 mars 1869 :

M. Martin (François-Marie-Frédéric), lieutenant au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, passe au 94e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Martin (Antoine-Adolphe-Cléophas), qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 27 mars 1869 :

M. Chartier, capitaine au 17e bataillon de chasseurs à pied, passe au 3e de ces bataillons, en rempl. de M. Outhier, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 2 avril 1869 :

M. Fovel, capitaine d'habillement du 33e régiment d'infanterie de ligne, passe dans une compagnie du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Giovanna, qui permute avec lui.

Par décision du même jour :

M. Jean d'Aiguillon, capitaine au 54e régiment d'infanterie de ligne, passe au 3e régiment de zouaves, en rempl. de M. Maniort, qui permute avec lui.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision impériale du 13 mars 1869, M. Antoine, sous-lieutenant au 2e régiment, a été nommé à un emploi de son grade à l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale.

Par décision ministérielle du 15 mars 1869, M. Papin, sous-lieutenant, officier d'armement au 2e régiment, est nommé adjoint au trésorier au 3e régiment ; et M. Lafouresde, sous-lieutenant, officier d'armement au 1er régiment, passe en la même qualité au 2e régiment.

Par décision ministérielle du 25 mars 1869, M. Drouot, capitaine à la suite du 1er régiment, a été appelé à remplir un emploi de son grade au 3e régiment, en rempl. de M. Fery, retraité.

Par décision ministérielle du 29 mars 1869 :

M. Gibist, lieutenant à la 3e compagnie du 1er régiment, passe à la 15e compagnie du même régiment.

M. Delatte, sous-lieutenant à la 7e compagnie du 1er régiment, nommé lieutenant, passe, dans son nouveau grade, à la 3e compagnie du même régiment.

M. Guillot, sous-lieutenant au 3e régiment, passe au 1er régiment.

M. Massip, sous-officier, nommé sous-lieutenant, est classé à la 3e compagnie du 1er régiment.

M. Reboul, sous-lieutenant au 3e régiment, passe au 2e régiment à Oran.

M. Vailhé, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du 3e régiment, promu lieutenant, passe aux compagnies du même régiment à Lyon.

M. Mourre, sous-lieutenant au 3e régiment, promu lieutenant, reste dans la même compagnie de ce régiment.

M. Lacoste, sous-officier au 3e régiment, nommé sous-lieutenant, est classé aux compagnies du même régiment à Châteauroux.

M. Hémo, sous-officier au 2e régiment, nommé sous-lieutenant, est classé aux compagnies du 3e régiment, à Châteauroux.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 27 mars 1869, M. Passet, adjudant d'administration en 2e, des bureaux de l'intendance militaire, à Paris, est attaché à la garde impériale.

Par décision ministérielle du 23 mars 1869, M. Oliver, adjudant d'administration en 1er, des bureaux de l'intendance militaire, à Paris (garde impériale), est désigné pour être employé au camp de Châlons.

M. de Bonaffos, officier d'administration principal, à Alger, passe dans la 10e division.

M. Gallot, adjudant en 2e, à Paris, passe dans la 3e division.

M. Bocoms, officier d'administration, 2e classe, à Mascara, passe à Rennes.

M. Belhomet, adjudant en 2e, à Valenciennes, passe à la division d'Oran.

M. Britsch, élève d'administration, à Paris, passe au camp de Châlons.

M. Roger, élève d'administration, à Rennes, passe au camp de Châlons.

M. Bruslé, officier d'administration de 1re classe, à Bordeaux, passe au camp de Châlons.

M. Ramet, élève d'administration, à Lons-le-Saulnier, passe à Paris.

M. Thirion, adjudant en 2e, à Paris, passe dans la 3e division.

M. Canonge, adjudant en 2e, à Rennes, passe dans la 3e division.

M. Achalotre, adjudant en 1er, à Bayonne, passe au bureau d'Oran.

M. Peyret Mirande, adjudant en 1er, à Mostaganem, passe à Bordeaux.

M. Mathieu, adjudant en 2e, à Lyon, passe à la division d'Alger.

M. Obert, officier d'administration de 2e classe, à Tours, passe à Lyon.

M. Lederubey, officier d'administration de 2e classe, à Amiens, passe à Tours.

M. Legendre, adjudant en 1er, à Bordeaux, passe à Paris.

M. Fauviot, adjudant en 2e, à Besançon, passe dans la division de Constantine.

M. Poulot, adjudant en 2e, à Bône, passe à Besançon.

M. Tailleur, adjudant en 2e, à Nice, passe à la division de Constantine.

M. Gruvel, adjudant en 1er, à Bône, passe à la 9e division.

M. Tutrice, adjudant en 1er, à Paris, passe à la division d'Alger.

M. Simon, adjudant en 2e, à Bourges, passe à Paris.

M. Peyruchal, adjudant en 1er, à Médéah, passe à la 19e division.

Le chef de bataillon Ritter, du 48e régiment d'infanterie, commandant supérieur du cercle de La Calle, est nommé au commandement du cercle de Guelma, en remplacement du lieutenant-colonel Flogny, du 3e spahis, récemment promu colonel du 5e régiment de hussards et rappelé en France.

Par un ordre général daté du 19 mars 1869, M. le capitaine Bonnes, du 2e régiment de tirailleurs, chef du bureau arabe de Dellys, est nommé au commandement du cercle de Tizi-Ouzou, en remplacement du capitaine Gibon, du 42e régiment d'infanterie, récemment promu chef de bataillon au 78e régiment de même arme et rappelé en France.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 31 mars 1869, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, M. Escande (Bernard), capitaine major du 3e bataillon de chasseurs à pied, a été nommé à l'emploi de capitaine major de la garde nationale mobile du département de la Seine, en rempl. de M. Delanoix, démissionnaire.

L'article 11 de l'instruction du 6 novembre 1843 (insérée au *Journal militaire officiel*, 2e semestre, pages 359 à 362), dispose que le montant des prix de la donation de Feuchères attribués à des enfants de troupe ne leur sera délivré qu'à l'époque où ils seront devenus aptes à contracter, et dans le cas où ils contracteront effectivement un engagement militaire.

Par application des dispositions de la loi du 1er février 1868 sur le recrutement de l'armée, le Maréchal Ministre secrétaire d'Etat de la guerre a fixé à cinq ans, au minimum, la durée de l'engagement volontaire, nécessaire pour ouvrir des droits à la délivrance des prix dont il s'agit.

Faute par les titulaires de se conformer à cette décision, lorsqu'ils en seront requis, il sera procédé à d'autres choix, en exécution de l'instruction précitée.

Toutefois, par mesure transitoire, les enfants de troupe qui, depuis la nouvelle loi, se seraient engagés pour moins de cinq ans, ne seront pas déchus de leurs droits s'ils complètent, par un rengagement, cette période de présence obligatoire sous les drapeaux.

L'insertion au *Journal militaire officiel* tiendra lieu de notification.

Inspection générale en 1869.

GENDARMERIE.

1er *arrondissement*. — M. le général de division de PLANHOL, président du comité de la gendarmerie.

Escadron des gendarmes d'élite.

Régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Garde de Paris.

5e légion. — Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

6e légion. — Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan.

7e légion. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne, Indre.

2e *arrondissement*. — M. le général de division de PRÉMONVILLE, membre du comité de la gendarmerie.

15e légion. — Gard, Ardèche, Hérault, Lozère.

16e légion. — Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes-Maritimes.

18e légion. — Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes.

Afrique. — 1re, 2e, 3e et 4e compagnies.

3e *arrondissement*. — M. le général de brigade SAGET, membre du comité de la gendarmerie.

19e légion. — Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Loire, Loire.

20e légion. — Côte-d'Or, Yonne, Aube.

21e légion. — Doubs, Jura, Ain.

26e légion. — Isère, Savoie, Haute-Savoie.

4e *arrondissement*. — M. le général de brigade PEITAVIN, membre du comité de la gendarmerie.

1re légion. — Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

2e légion. — Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Loiret.

3e légion. — Seine-Inférieure, Eure, Oise, Somme, Compagnie de gendarmes vétérans, à Gaillon.

4e légion. — Calvados, Manche, Mayenne.

5e *arrondissement*. — M. le général de brigade SAVARESSE, commandant la subdivision du Loiret.

8e légion. — Allier, Puy-de-Dôme, Nièvre, Cher.

9e légion. — Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Inférieure.

11e légion. — Haute-Vienne, Creuse, Dordogne, Corrèze.

12e légion. — Lot, Lot-et-Garonne, Aveyron, Cantal.

6e *arrondissement*. — M. le général de brigade DARGENTOLLE, membre du comité de la gendarmerie.

22e légion. — Meurthe, Vosges, Haute-Marne.

23e légion. — Moselle, Meuse, Marne, Ardennes.

24e légion. — Pas-de-Calais, Nord, Aisne.

25e légion. — Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône.

7e *arrondissement*. — M. le général de brigade LETELLIER-BLANCHARD, commandant la subdivision de la Loire-Inférieure.

10e légion. — Gironde, Charente, Landes, Basses-Pyrénées.

13e légion. — Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées.

14e légion. — Aude, Tarn, Pyrénées-Orientales, Ariége.

17e légion. — 1re et 2e compagnies.

Force publique de la division stationnée dans les Etats-Romains.

M. le général de division DUMONT, commandant la division.

Liste des officiers du génie qui se sont fait particulièrement remarquer par leurs travaux dans les écoles régimentaires de l'arme, pendant l'année 1867-1868.

Sur la proposition du comité des fortifications, le Ministre de la guerre a adressé des lettres individuelles d'éloges aux officiers du génie ci-après dénommés, pour les travaux qu'ils ont fournis dans les écoles régimentaires de l'arme, pendant l'année 1867-1868.

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE D'ARRAS.

M. Corronson, capitaine, pour son analyse de l'ouvrage du major belge Brialmont, sur la défense des Etats et sur la fortification, et pour sa reconnaissance de la frontière de la France, entre l'Escaut et la Meuse.

M. Court, capitaine, pour sa reconnaissance de la vallée de la Somme.

M. Mathieu, capitaine, pour sa reconnaissance de la place de Mézières.

M. Dubois, lieutenant, pour sa traduction de l'ouvrage du général anglais Douglas, sur la fortification et pour sa reconnaissance de la place de Soissons.

ÉCOLE DE METZ.

M. Sanmade, chef de bataillon, pour son mémoire sur les guerres souterraines.

M. Fleury, capitaine, pour son projet d'instruction sur l'établissement des voies ferrées.

M. Varaigne, capitaine, pour son étude historique sur le rôle des défenses naturelles et artificielles de la France, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et pour sa reconnaissance du chemin de fer de Metz à Forbach et à Sarreguemines.

M. Mougin, lieutenant, pour son mémoire sur l'application de la photographie au lever des plans.

M. Klippfel, lieutenant, pour son mémoire sur les principes de l'établissement des places de dépôt.

M. Cherpin, lieutenant, pour son mémoire sur la fortification en site aquatique.

ÉCOLE DE MONTPELLIER.

M. Fontaine, capitaine, pour son projet d'instruction sur l'établissement des voies ferrées.

M. Bodin, capitaine, pour son mémoire sur le rétablissement des ponts de chemin de fer en campagne.

M. Lang, lieutenant, pour son mémoire sur la défense des frontières maritimes, avec application à la frontière française du littoral de la Méditerranée.

M. Durand de Villiers, lieutenant, pour la rédaction, au moyen des reconnaissances faites par divers officiers, de la carte d'ensemble destinée à servir de plan directeur des attaques de la citadelle de Montpellier, et pour la reconnaissance d'une partie des environs de cette citadelle.

En outre, Son Excellence a décidé que les noms des officiers ci-après seront insérés, à titre de témoignage de satisfaction, dans le *Journal militaire officiel*, savoir :

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE D'ARRAS.

M. Berthier, lieutenant, pour son projet de contre-mines pour la défense du front moderne.

M. Bernard, lieutenant, pour sa traduction d'une partie de l'ouvrage du général Pritzwitz.

M. Lebourg, lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

M. Dubois, lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

M. Perboyre, lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

M. Guibert, lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

M. Bourgeois, sous-lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

ÉCOLE DE METZ.

M. Eckendorff, capitaine, pour son étude sur les mines.

M. Crépaux, capitaine, pour ses recherches sur les perfectionnements à apporter à l'outillage des mines forées.

M. Gentz, capitaine, pour sa relation du siége de Saragosse.

M. Monchablon, capitaine, pour son mémoire sur l'emploi des sorties dans les siéges.

M. Prangé, capitaine, pour ses recherches historiques sur les couronnements de chemins couverts opérés de vive force.

M. Thénard, capitaine, pour son projet d'attaque d'une place de guerre.

M. Lecomte, capitaine, pour son étude sur le siége et la défense de Dantzig, en 1807 et en 1813.

M. Duval-Laguierce, lieutenant, pour un projet de mines défensives en avant du front d'étude, et pour sa reconnaissance du passage du Donon, dans les Vosges.

M. Degombert, lieutenant, pour son analyse du premier mémoire du commandant Choumara, et pour sa reconnaissance des positions à occuper pour défendre les routes de Metz à Bouzonville.

M. Devaux, lieutenant, pour sa reconnaissance de la route de Metz à Bouzonville et des positions défensives à occuper.

M. Dauvergne, lieutenant, pour son étude historique sur les siéges de Catalogne en 1808 et 1809.

M. Barthélemy, sous-lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

M. Besançon, sous-lieutenant, pour ses travaux de reconnaissances militaires.

ÉCOLE DE MONTPELLIER.

M. Brossé, capitaine, pour son étude sur les contre-mines.

M. Bailly-Maître, capitaine, pour son étude sur les travaux à exécuter par les troupes du génie en campagne.

M. Petit, lieutenant, pour son analyse critique de divers ouvrages de fortification.

M. Pamard, lieutenant, pour son étude historique sur les assauts livrés à distance.

M. Nestier, lieutenant, pour sa reconnaissance militaire aux environs de Montpellier.

Médailles d'honneur.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de décembre 1868, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 30 janvier dernier, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes, parmi lesquelles figurent les militaires dont les noms suivent :

Combecave, brigadier de gendarmerie à Saint-Flour (Cantal), a rivalisé de dévouement pour porter secours aux victimes de l'inondation : médaille d'argent de 2e classe.

Masion, capitaine de gendarmerie à Marvejols (Lozère), a contribué au sauvetage de huit personnes en danger de périr dans une inondation produite par les eaux débordées de la Colagne : médaille d'or de 2e classe.

Lapierre, maréchal des logis à Marvejols, pour avoir contribué au même sauvetage : médaille d'argent de 1re classe.

Attier, gendarme, même résidence, pour avoir contribué au même sauvetage : médaille d'argent de 1re classe.

Hébrard, Gatelier et Seignouret, gendarmes à la même résidence et qui ont contribué également au sauvetage de huit personnes en danger de périr dans une inondation produite par les eaux débordées de la Colagne, ont reçu chacun une médaille d'argent de 2e classe.

Fouga, brigadier de gendarmerie à Serverette (Lozère), et Delmas, gendarme à la même résidence, ont pénétré le 18 octobre dernier dans une maison détruite en partie par l'inondation de la Trueyre, et ont sauvé une jeune fille : une médaille d'argent de 1re classe est décernée au brigadier Fouga, et une médaille de 2e classe au gendarme Delmas.

Taurinya, soldat au 88e de ligne, le 1er octobre 1868 à Urbanye (Pyrénées-Orientales), a fait preuve de dévouement dans un incendie : médaille d'argent de 2e classe.

Jolfre, gendarme à Niort, a couru de sérieux dangers en portant secours à deux hommes réfugiés sur un arbre, pendant une inondation de la Sèvre : médaille d'argent de 2e classe.

Le *Journal de Paris*, prenant pour point de départ la déclaration faite par l'Empereur à l'ouverture de la dernière session, que *l'armée était préparée à toute éventualité*, vient de consacrer deux articles à établir que, si cette déclaration est incontestable au point de vue de l'effectif mobilisable et du matériel de guerre, elle l'est beaucoup moins quant aux moyens de concentration rapide des troupes sur la frontière, pour mettre le territoire français à l'abri d'une insulte.

Dans la situation générale de l'Europe, une doute sur une telle question est chose trop grave pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner les assertions du *Journal de Paris* et de prévenir l'impression qu'elles pourraient produire sur les trop justes susceptibilités de l'opinion publique.

Nous ne méconnaissons pas qu'il y a quelque chose de spécieux à baser la défense du territoire sur une organisation de toute l'armée en divisions actives, formées vers l'Est et vers le centre de la France, et prêtes à marcher au premier signal.

Mais, pour rester dans les termes d'une organisation pratique, le gouvernement doit embrasser à la fois et les besoins permanents du territoire entier de la France, et les éventualités qui pourraient naître d'événements imprévus. Or, qu'arriverait-il si le système proposé était adopté? Pour que la formation des divisions ne fût pas une pure fiction, il faudrait que la division active fût réellement constituée avec tous les éléments qui doivent la composer en troupes de toutes armes; infanterie, artillerie, génie, et que, par conséquent, ces troupes pussent être souvent réunies et manœuvrer ensemble.

Examinons, comme on nous y convie, la carte de la France : on mettra des troupes sur la frontière, dans les places de guerre et dans les plus grands centres de population; or, pour loger les troupes, il faudra ou modifier complétement l'assiette du casernement, ou cantonner les troupes chez l'habitant, comme cela se fait en Russie, en Autriche et aussi en Prusse. Dans le premier cas, il faudra faire une énorme dépense; notre casernement actuel représente un capital de plus de 300 millions. Dans le second cas, il faudra imposer aux populations des charges peu appropriées à leurs mœurs et au courant des idées du jour.

Mais il ne suffit pas de former les troupes en divisions, il faut les instruire, les préparer au combat. Or, nous le demandons, où se réuniront, où manœuvreront ces divisions actives? Il faudra pour chacune d'elles un camp, avec les espaces nécessaires au tir à longue portée des armes nouvelles, pour lesquelles nos anciens polygones d'artillerie ne suffisent plus; ces conditions, nous les trouvons réunies au camp de Châlons, mais qui ne sait ce qu'il a coûté, dans un pays où le terrain a pourtant si peu de valeur! Dans tout le Midi, on n'a pu trouver que le plateau de Lannemezan pour exercer les troupes aux manœuvres et aux tirs. Faudra-t-il donc créer une vingtaine de camps semblables? C'est plus qu'une énorme dépense, c'est une impossibilité.

Mais admettons encore ces obstacles levés, ne faudra-t-il pas, soit par simple prudence, et pour la conservation d'un immense et précieux matériel, des garnisons à Toulon, à Cherbourg, à Brest, à La Rochelle, à Rochefort, dans nos îles de l'Océan, de la Méditerranée, dans nos places et forts frontières; ne faudra-t-il pas garder les maisons de détention, en un mot donner satisfaction à l'intérêt général et à l'ordre public? Si on admet ces nécessités, notre armée sera, en réalité, répartie, à peu de chose près, comme elle l'est aujourd'hui; on aura fait d'énormes dépenses, on aura froissé des intérêts respectables, troublé beaucoup d'habitudes anciennes, pour arriver à un résultat qui ne se trouve être qu'une fiction.

La situation actuelle est-elle d'ailleurs si éloignée de la pensée que l'on voudrait réaliser? Nous ne le croyons pas. Que veut en effet l'auteur des articles auxquels nous répondons? Il veut établir entre nos régiments ce lien, cette solidarité qui résultent de l'habitude de servir ensemble, de manœuvrer ensemble, sous des chefs connus d'eux et qui les connaissent aussi. Mais n'est-ce pas là le but des camps, des champs de manœuvre, des agglomérations de troupe qui existent, soit périodiquement, soit en permanence? Oublie-t-on donc qu'à Paris, à Lyon, au camp de Châlons, au camp de Lannemezan, quinze divisions d'infanterie organisées manœuvrent et s'exercent tous les ans en service en campagne.

A Paris, à Lyon, au camp de Châlons, à Lunéville, à Lannemezan, sept divisions de cavalerie sont dans la même situation.

Et si à ce nombre on ajoute les sept divisions d'infanterie et les trois divisions de cavalerie qui ont été exercées l'année précédente aux camps de Châlons et de Lannemezan, et qui restent toujours prêtes à se reconstituer, on arrive au chiffre de vingt-deux divisions d'infanterie et de dix divisions de cavalerie, composées de troupes exercées, se connaissant et connaissant leurs chefs.

Ajoutons que ces chefs se trouvent eux-mêmes dans les meilleures conditions pour faire campagne, les états-majors de nos divisions actives se composant de généraux jeunes et en état de supporter toutes les fatigues de la guerre. A la vérité, cette verdeur de l'âge peut quelquefois être suppléée par d'autres qualités, ce qui explique, sans doute, que, dans l'armée prussienne, on trouve encore, à leur poste de commandement, des officiers généraux qui ont dépassé 70 ans, et beaucoup qui, en France, seraient déjà dans le cadre de réserve; exceptions honorables assurément, mais qui n'ébranlent pas notre prédilection pour les jeunes généraux à la tête de nos jeunes soldats.

Avec des divisions actives permanentes, organisées comme le veut le *Journal de Paris*, nous arriverions, en France, à voir à leur tête des officiers généraux vieillis, ou peu valides, qu'il faudrait, au moment d'entrer en campagne, ou laisser chargés d'une tâche au-dessus de leurs forces, ou blesser profondément en les remplaçant à l'heure du danger.

Après la question de l'endivisionnement permanent, le *Journal de Paris* aborde des considérations d'un autre ordre; il critique les changements de garnison et voudrait des dépôts territoriaux au lieu de dépôts régimentaires.

Il est reconnu que les corps ne peuvent rester plus de trois ans dans la même garnison sans perdre de leur mobilité, de leur esprit militaire. Trois motifs commandent le changement de garnison : l'intérêt de la discipline, l'instruction qui ne peut être complète que dans les camps, l'acclimatation des troupes devant aller en Algérie en qui en reviennent.

L'endivisionnement des corps ne changerait rien à cette nécessité; les changements de garnison resteraient les mêmes que par le passé.

Le mouvement que font les dépôts est subordonné, le plus souvent, à celui du corps, et, pour éviter les transports de matériel qu'entraînait jusqu'à présent le déplacement d'un dépôt, une décision impériale récente porte que tous les effets d'habillement neufs, que les effets de grand équipement et d'armement resteront au dépôt et passeront d'un corps à l'autre à chaque mutation.

Si, comme on le demande, tous les dépôts étaient établis au S.-O. de la ligne qui va du Havre à Marseille, et sur les chemins de fer du Midi, du Grand-Central, etc., ils seraient du côté opposé à la zone la plus peuplée et qui contient le plus de régiments; ce serait les éloigner encore au lieu de les rapprocher. Il y a d'ailleurs beaucoup d'exagération dans les critiques auxquelles donne lieu l'éloignement des dépôts; en voici la preuve :

Le dépôt est dans la même division que la partie active.

Pour 70 régiments d'infanterie sur 94 (à l'intérieur).

Pour 15 bataillons de chasseurs à pied sur 18.

Pour 44 régiments de cavalerie sur 47 (à l'intérieur).

Les dépôts de remonte sont placés au centre de la production et des achats; c'est la force des choses qui le veut, ceux qui n'achetaient pas ont été supprimés.

De tout ce qui a été dit sur les dépôts régimentaires par le *Journal de Paris*, un seul fait pratique mérite d'être retenu, c'est l'opportunité de les placer sur des lignes de chemins de fer. Or, sur 44 dépôts qui ne sont pas réunis aux bataillons actifs, il n'y en a que 5 qui ne se trouvent pas dans cette condition, (Mirande, Cahors, Tulle, Digne et Gap). En les établissant, autant que possible, au chef-lieu d'un département, on satisfait le plus souvent à cette condition de la proximité d'un chemin de fer, et à d'autres conditions non moins importantes que l'administration de la guerre ne doit pas oublier.

Nous bornerons là nos réflexions sur les changements que l'on propose d'introduire dans notre organisation militaire; ces changements embrassent modestement toutes les choses de l'armée, depuis l'assiette du commandement territorial jusqu'au bouton de l'infanterie. C'est beaucoup embrasser, et cela suffit, à nos yeux, pour mettre une grande réserve dans l'examen des questions soulevées. Le moment est-il d'ailleurs merveilleusement choisi pour toucher à tant de choses? La sagesse de nos lecteurs appréciera...

Nous ne terminerons pas sans relever une erreur de chiffre échappée au *Journal de Paris*; notre effectif (pied de paix), n'est pas de 235,000 hommes présents sous le drapeau, mais bien de 400,000 hommes, du 1er avril au 1er septembre. On peut, en une semaine, faire rejoindre tous les hommes en congé et porter l'effectif général de l'armée à 567,000 hommes. Au mois de juillet, après la formation du contingent de 1868, cet effectif s'augmentera de 77,000 hommes et sera porté à 644,000 hommes. Si, de 644,000 hommes, nous retranchons toutes les non-valeurs organiques et les hommes aux hôpitaux, en congé, en jugement ou en détention, enfin ce qui constitue le déficit permanent d'une armée (72,000), plus les 50,000 hommes qui devront rester en Algérie, ensemble 122,000 hommes, il restera 522,000 hommes à mettre en ligne si les circonstances le commandaient.

Quant au matériel, chaque régiment d'infanterie est approvisionné pour armer, habiller et équiper 4,000 hommes; les autres armes sont dans des conditions analogues pour passer sur le plus grand pied de guerre.

Voilà, il faut en convenir, une position rassurante et des résultats réellement pratiques, et si l'on réfléchit qu'avec le télégraphe pour transmettre les ordres, et les chemins de fer pour en assurer l'exécution, le ministre de la guerre tient nos forces militaires dans sa main, les appréhensions du *Journal de Paris* ne peuvent pas manquer d'être appréciées à leur juste valeur en France et à l'étranger.

DE LÉPINE.

FAITS DIVERS

Nous extrayons de l'*Akhbar*, la lettre suivante adressée au rédacteur en chef de ce journal.

Maison-Carrée, le 16 mars 1869.

Monsieur le rédacteur.

Je gagne péniblement ma vie en pêchant sur l'Harrach. Or, il y a trois jours, vers six heures du soir, tandis que j'étais debout dans mon bateau, une secousse subite

m'a fait tomber dans la rivière, très profonde en cet endroit. L'eau était glacée, le courant rapide, mon bateau auquel je me cramponnai était déjà aux trois quarts submergé; j'allais périr, lorsque le gendarme Lefeuvre, de la brigade de la Maison-Carrée, entendant mes cris désespérés, se précipite sans hésiter dans ce terrent glacé, me saisit et me ramène sur le bord.

Je dois la vie à ce brave militaire, monsieur le rédacteur; je suis pauvre et vieux, comment acquitterai-je jamais ma dette de reconnaissance?

Mais en m'assurant que vous accueillez toujours avec plaisir le récit des belles actions. Je viens donc vous prier de réserver à ma lettre un petit coin dans votre journal. Beaucoup de gens le lisent en se racontant ce qu'il contient; il en rejaillira un peu d'honneur pour le brave Lefeuvre, le corps auquel il appartient, et je sais que c'est souvent la seule et toujours la plus douce récompense qu'ambitionnent les honnêtes gens.

Agréez, etc.

CONSTANTIN.
Pêcheur à la Maison-Carrée, commune de la Rassauta.

— Nous lisons dans les journaux allemands que le traîneau qui servit à Napoléon Ier, lors de la retraite de 1812, et qui était devenu la propriété du comte Marcolini, premier ministre du roi de Saxe, vient d'être donné en guise de cadeau de noce à la petite-fille du comte Marcolini, à Nimpsch, en Silésie.

Ce traîneau, qui ne se distingue en rien de ceux dont se servent les paysans, est toujours resté dans cette famille, qui le conserve très religieusement.

— Un des rares survivants des armées de Napoléon I[er], M. le colonel Boucher de Morlaincourt, vient de mourir au Havre à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

— Le général marquis de Crillon, ancien pair de France, commandeur de la Légion d'honneur vient de mourir à Paris.

— M. le maire de Vincennes, président de la commission du monument Daumesnil, nous fait savoir que la souscription nationale, ouverte pour ériger une statue au général Daumesnil, a été prorogée par une décision de la commission jusqu'au 1[er] mai.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

X

Le Drapeau

Trois jours après celui où le marquis de Tourmil avait déclaré d'une façon nette et précise à M[lle] de Clytec, qu'il n'abandonnerait pas son drapeau pour la suivre à l'étranger, la place de Landrecies fut investie sur tous les points par les alliés.

Sous les murs mêmes de la ville, se trouvait le camp retranché de Preux-aux-Bois. Le 20 avril 1794, ce camp fut vigoureusement attaqué par les Hollandais.

Une partie de la garnison de Landrecies fut chargée d'opérer une diversion en faisant une sortie, pour tâcher de dégager les troupes du camp.

La circonstance parut favorable à Gontran et à Brutus pour l'exécution du projet arrêté entre eux de faire évader pour Blanche de Clytec. L'impatience du marquis de voir sa fiancée loin de Landrecies était plus grande encore depuis que tout annonçait un siége prochain, un bombardement peut-être, et sans nul doute les dangers inhérents à une place pouvant être prise d'assaut.

Au moment donc où la générale battue dans les rues de la ville appela aux armes les soldats de la 2[e] demi-brigade de ligne, Gontran et Brutus vinrent auprès de Blanche, et la conjurèrent de saisir l'occasion pour les suivre et tâcher de fuir en profitant des péripéties qui pouvaient se produire dans la journée.

Mais les deux hommes éprouvèrent alors une opposition à laquelle ils ne s'attendaient pas. M[lle] de Clytec voulait bien passer à l'ennemi avec son fiancé, mais non pas sans lui. Une discussion s'éleva entre eux et la jeune fille. Il fallut que Gontran, pour le décider, lui promît d'aller la rejoindre partout où elle se trouverait, aussitôt que la campagne achevée, on ne pourrait plus l'accuser de désertion ou de trahison.

Les choses ainsi convenues, on se mit en marche. Les soldats de la demi-brigade, en voyant au milieu d'eux dans leurs rangs, la belle jeune fille un peu pâle, mais la tête haute et la démarche fière et assurée, ne se lassaient pas d'admirer son héroïsme. Tous ils se seraient fait tuer pour elle. Naturellement, M[lle] de Clytec se tenait auprès de Brutus, son prétendu mari, lequel, on ne l'a pas oublié, était un des sergents de la compagnie commandée par le faux Pierre Ormech. Cette circonstance heureuse permettait aux deux hommes de ne pas perdre de vue la jeune cantinière et de veiller sur ses jours, mais l'un et l'autre tremblait en pensant que les balles et les boulets ne respectent personne.

Lorsque les troupes de la garnison de Landrecies, commandées par le général Rouland, arrivèrent à la hauteur du camp retranché de Preux-aux-Bois, l'action était engagée déjà depuis quelque temps entre les défenseurs de ce camp et les Hollandais. La 2[e] demi-brigade, placée en tête de colonne, fut immédiatement lancée et déployée sur le flanc gauche de l'ennemi.

Une vive fusillade s'établit et quelques hommes atteints par les balles tombèrent sur le champ de bataille. Blanche de Clytec, d'abord fort émue en voyant les morts et les blessés, puisa tout à coup dans la gravité des circonstances une force nouvelle, et sans plus se soucier de son projet de passer à l'ennemi, elle se mit à remplir le double devoir de la sœur de charité et de l'infirmier militaire au risque de payer son dévouement de sa vie. Elle aidait le chirurgien à panser les plaies, versait aux hommes de l'eau-de-vie pour ranimer leurs forces, soutenait ceux qui ne pouvaient marcher pour les aider à quitter le lieu du combat et à gagner les ambulances.

On comprend ce qui se passait dans le cœur de Brutus si foncièrement attaché à Blanche, et dans celui du pauvre marquis obligé de mener sa compagnie au combat et tremblant à chaque minute de voir sa charmante fiancée succomber elle-même en secourant les hommes de la demi-brigade.

Bientôt, une terreur nouvelle vint s'emparer du capitaine et du sergent. La colonne sortie de Landrecies pour opérer une diversion fut contrainte de se replier sur la ville, le camp retranché venait d'être emporté par les troupes hollandaises qui n'avaient eu à éprouver qu'une molle résistance.

Un bataillon de fédérés, non content de lâcher pied en jetant ses armes, avait escaladé le parapet des ouvrages poussant le cri : de *sauve qui peut, nous sommes trahis*.

A cette époque, et malgré le décret constitutif des demi-brigades du 12 août 1793, il y avait encore dans les divisions des armées républicaines beaucoup de bataillons de volontaires et de fédérés non amalgamés, agissant isolément et fort indisciplinés, comme le sont habituellement les troupes de cette espèce. Quelques-uns de ces bataillons se battaient avec courage, mais la plupart d'entre-eux lâchaient pied dès qu'ils éprouvaient un peu de résistance.

Composés de ramassis des clubs, venus aux armées dans un moment d'effervescence, ils pensaient plus au pillage qu'à la défense de la patrie.

Le patriotisme, mot vide de sens dans leur bouche, consistait, à leurs yeux, dans des diatribes furieuses suivies chaque fois qu'ils en trouvaient la possibilité d'holocaustes sanglants. Des discours insensés contre les tyrans, contre leurs satellites; des motions contre ceux qui professaient un *vil modérantisme*; des accusations contre les généraux; des cris à la lanterne; la fuite honteuse et lâche, voilà tout ce qu'on pouvait attendre de ces gens qui déshonoraient les armées françaises, et qui se faisaient redouter de ses meilleurs chefs et cela non sans raison.

En effet, n'avait-on pas vu déjà plusieurs des généraux rappelés à Paris à la suite des ridicules accusations des fédérés, payer de leur tête des revers qui n'étaient dus qu'à la couardise de ces hommes de sang? N'avait-on pas vu le vainqueur elle-même incapable de préserver Houchard traîné au supplice encore couronné des lauriers d'Hondschoote?...

La garnison de Landrecies, impuissante à contenir les fuyards du camp de Preux-aux-Bois, commençait à battre en retraite, et le désordre semblait prêt à gagner la 2[e] demi-brigade elle-même, dernière réserve derrière laquelle on pouvait espérer un ralliement, lorsque le marquis de Tourmil, voyant le danger qui menace le petit corps d'armée, prend l'héroïque résolution de le sauver ou de périr. En ce moment, l'amant fait place au soldat, au gentilhomme soucieux de l'honneur militaire et vraiment patriote.

En avant du front de bataille se trouve un petit ruisseau encaissé que l'on peut franchir sur un pont de pierre assez large et vers lequel se dirigent, en toute hâte, les Hollandais. Maître des ouvrages du camp retranché et cherchant à couper la retraite sur la ville, à la garnison de Landrecies, l'ennemi, si le pont tombe en son pouvoir, va changer la retraite en déroute, car il sera impossible de rallier les troupes et d'en obtenir la moindre défense.

Gontran, avec son coup d'œil militaire, a compris de quelle importance est la possession de ce pont. Il dit un mot à Brutus; ce dernier saisit le drapeau du bataillon, se place à côté du capitaine, qui élève la voix, cherche à animer sa compagnie par quelques paroles chaleureuses, puis, les deux intrépides soldats se portent en courant vers le pont. Malgré le danger, malgré la fusillade, malgré leur petit nombre, les soldats de la compagnie de M. de Tourmil suivent leur chef, et bientôt la défense du pont est assurée. Le bataillon, puis la 2[e] demi-brigade tout entière viennent se placer sur les bords du ruisseau et engagent une vive fusillade avec les Hollandais.

Ces derniers sont contenus. Le général profite habilement de ce moment de répit; la colonne est remise en ordre et peut enfin commencer une retraite régulière, tandis que la demi-brigade se bat avec valeur.

Occupée à donner des soins aux premiers blessés, Blanche de Clytec ne se trouvait plus avec la compagnie de Gontran, lorsque le retour offensif, provoqué par le brave capitaine, a lieu. Quand elle s'aperçoit que la demi-brigade est tout entière aux prises avec l'ennemi, elle veut rejoindre son prétendu mari et son véritable fiancé, mais les troupes, après une heure de lutte, venaient de recevoir du général l'ordre de se replier sur la ville. Une brigade hollandaise et un régiment de cavalerie avaient découvert un passage sur la gauche et menaçaient de tourner la droite des Français. Le danger devenait sérieux.

Dans la précipitation du mouvement rétrograde, au milieu de la fumée, on ne s'était pas aperçu d'abord à la compagnie de Gontran que le drapeau du bataillon avait disparu. Blanche de Clytec arrive en ce moment et sans nul souci du danger qu'elle court, jusqu'au premier échelon de la colonne, échelon devenu le dernier au moment de la retraite, et par conséquent chargé de faire l'extrême arrière-garde. En voyant le marquis debout sans blessure, encourageant ses hommes, payant d'exemple, elle bénit intérieurement le ciel, mais elle ne voit pas un autre homme qui lui est cher; elle a beau regarder autour d'elle, pas de Brutus.

— Brutus, dit-elle à Gontran, où est-il?

— Avec nous. Il porte le drapeau. Retirez-vous.

— Le drapeau, je ne le vois pas.

— Retirez-vous vous dis-je.

Brutus était tombé frappé d'une balle à la cuisse et avec lui le drapeau. Il avait appelé à son aide ses camarades, personne ne l'avait entendu. Les Hollandais voyant le pont moins vigoureusement défendu formaient une colonne d'attaque pour l'enlever.

— Mais vous voyez bien que votre drapeau vous manque, dit à haute voix Blanche de Clytec.

— Au drapeau, au drapeau, mes enfants, s'écrie le capitaine Gontran, sauvons le drapeau, c'est l'honneur de la demi-brigade, pas de coup de fusil que nous y voyions clair! A la baïonnette! En disant ces mots il se précipite en avant, une douzaine d'hommes le suit, Blanche est au milieu d'eux.

Bientôt un spectacle inattendu s'offre à leurs yeux. Dès que la fumée des coups de feu s'est un peu dissipée, les intrépides soldats qui se sont dévoués pour sauver leur insigne, distinguent un homme qui, le sabre à la main, à moitié couché, s'appuie contre un des piliers du petit pont en serrant contre son cœur le trophée précieux. Cet homme, c'est le sergent Brutus, décidé à se faire tuer plutôt que de laisser tomber le drapeau de la 2[e] demi-brigade aux mains de l'ennemi.

Gontran s'élance aussitôt de son côté.

— Ah! citoyen capitaine, s'écrie le brave soldat, vive la République! Et il tend le drapeau à Gontran.

Celui-ci s'en empare.

— Maintenant, laissez-moi, ajoute Brutus, je puis mourir content. Adieu, retirez-vous, l'ennemi passe le pont en force, retirez-vous lous, je vous en supplie, je suis blessé, je ne puis vous suivre.— Adieu, Blanche.

— Oh! nous ne t'abandonnerons pas, nous saurons bien....

Le brave capitaine ne peut achever sa phrase, lui et ses douze hommes sont entourés par les Hollandais qui leur crient de se rendre. Aucun ne veut déposer les armes. Se pelotonnant, s'aidant les uns les autres, s'escrimant de la baïonnette et de la crosse, ces héroïques soldats, imitant leur chef, parviennent à se frayer un passage sanglant au travers de leurs ennemis.....

Lorsqu'ils rejoignirent le 2[e] demi-brigade de ligne, deux d'entre eux manquaient à l'appel, le sergent Brutus et la citoyenne Blanche, la jolie et courageuse cantinière.

Le marquis de Tourmil, rapportant le drapeau de la demi-brigade, trouva la garnison de Landrecies en pleine retraite vers la ville. Sur la droite une batterie française contenait avec peine, par un feu de mitraille bien nourri, la colonne hollandaise qui cherchait à couper la retraite à nos troupes.

Ce fut alors seulement que Gontran s'aperçut de la disparition de Mlle de Clytec. Un doute affreux s'empara de son âme. L'héroïque jeune fille avait-elle profité de la bagarre pour exécuter son projet, ou bien avait-elle été atteinte par le feu ou par le fer de l'ennemi? S'il l'eût osé, il eût cherché de nouveau à se porter en avant pour éclaircir ses doutes et sauver Brutus, mais la chose était devenue impossible. Quant au pauvre sergent, il n'était malheureusement pas permis d'ignorer son triste destin. Il était blessé et, selon toute apparence, au pouvoir des alliés.

La retraite s'effectua assez heureusement. Les troupes rentrèrent dans la place, harassées de fatigue, Gontran regagna sa chambre le cœur brisé, séparé de nouveau des deux êtres qui lui étaient le plus cher au monde; condamné peut-être à rester un temps indéfini sans recevoir de leurs nouvelles, ayant des craintes légitimes sur l'existence de l'un d'eux au moins; il se jeta un instant sur son lit, l'âme bouleversée.

Cette journée néfaste, quoique glorieuse pour lui (car, aux yeux de toute la demi brigade, il avait sauvé le drapeau), devait se terminer d'une façon à laquelle il était bien loin de s'attendre. Ses tristes pensées se portaient sur Blanche et sur Brutus; le cours en fut détourné brusquement pour être reportées sur lui-même, ainsi qu'on va le voir. A la nuit tombante on frappa à la porte de sa chambre, Gontran ouvrit aussitôt et ne vit pas sans un étonnement profond, le commandant de la 2[e] demi brigade de ligne entrer chez lui. Il s'empresse d'offrir un siége à son chef en lui demandant ce qui lui procurait l'honneur de sa visite.

— Vous allez le savoir, marquis de Tourmil, répondit à voix basse l'officier supérieur en appuyant sur la qualification de marquis.

DUPUIS, ancien *officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Avis aux Abonnés.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire, 20 fr. un an sans Annuaire. 10 fr. six mois sans Annuaire.
États-Romains	27 fr. un an avec Annuaire. 25 fr. un an sans Annuaire. 13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— M. Chenin, capitaine adjudant-major au 75e de ligne, demande à permuter avec un adjudant-major ou un capitaine proposé pour cet emploi. S'adresser à lui-même, à Montgarny, par Clermont (Meuse). (36)

— M. Branlard, trésorier du 56e de ligne, à Digne, demande à permuter avec un de ses camarades proposé pour l'emploi. Pas de dépôt ; de préférence en Afrique. (35)

— Le médecin aide-major du 1er régiment de spahis demande un permutant de son grade dans un corps de troupe quelconque de France. S'adresser à lui-même, à Medeah. (37)

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.
S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS
—
PERMUTATIONS. Prix des insertions
2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —
Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*
On ne reçoit pas de timbres-poste.

—

AVIS
PRIX DES INSERTIONS
Annonces : division sur 5 colonnes la petite ligne . . . . 50 (La ligne)
Réclame . . . . 2 fr.
Faits Paris . . . 4
Demandes des conseils d'administration. . . 1 »
Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 21. — 11 AVRIL 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, **par anticipation**, les abonnements échéant les **1er mai** et **1er juin**, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

Paris, 10 *avril* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 10 avril, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 7 avril 1869, savoir :

Au grade d'officier :

GARDE IMPÉRIALE.

2e régiment de grenadiers.

M. Bigault de Maisonneuve, lieutenant-colonel, chevalier du 13 août 1859, 27 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

Régiment de chasseurs.

M. Visquis, major, chevalier du 30 décembre 1862, 29 ans de services, 1 campagne.

INFANTERIE.

2e régiment de tirailleurs algériens.

M. Methien, chef de bataillon, chevalier du 2 août 1858, 28 ans de services, 12 campagnes.

Au grade de chevalier :

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie.

M. Jordy, capitaine adjudant-major, 21 ans de services, 4 campagnes.

M. Merchal, maréchal des logis, 25 ans de services, 7 campagnes.

1er régiment de grenadiers.

M. Choisi, lieutenant, 21 ans de services, 7 campagnes.

M. Sérouart, sous-lieutenant, 20 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

2e régiment de grenadiers.

M. Le Veillant du Chastelet, lieutenant, 20 ans de services, 2 campagnes.

M. Lenoir, sergent, 23 ans de services, 3 campagnes.

3e régiment de grenadiers.

M. Davérat, sous-lieutenant, 15 ans de services, 6 campagnes.

M. Sohier, chef de musique, 21 ans de services, 4 campagnes.

Régiment de zouaves.

M. Bonin, sous-lieutenant, 13 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.

M. Roung, sergent, 23 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures.

Régiment de chasseurs.

M. Feyard, lieutenant, 19 ans de services, 7 campagnes.

Régiment d'artillerie monté.

M. Sizaire, maréchal des logis, 24 ans de services, 1 campagne.

Escadron du train des équipages.

M. Cressigny, sous-lieutenant, 22 ans de services, 5 campagnes.

INFANTERIE.

2e régiment de tirailleurs.

M. Miloud-ben-Zérouki, lieutenant, 17 ans de services, 17 campagnes, 1 blessure.

M. Gillibert, lieutenant, 21 ans de services, 12 campagnes.

M. Kolliour, lieutenant, 17 ans de services, 13 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 10 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 7 avril 1869, savoir :

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie. Porcq, maréchal des logis.
— Lecordonnel, maréchal des logis.
— Gerveise, maréchal des logis.
— Chasten, brigadier, 2 blessures.
— Moliné, brigadier.
— Jacquet, gendarme.
— Nez, gendarme.
— Petit, gendarme.
1er rég. de grenadiers. Cronzal, caporal.
— Jacquot, caporal.
— Tranque, musicien.
— Pargon, tambour.
— Voisack, grenadier.
— Romieu, grenadier.
1er rég. de grenadiers. Gasner, grenadier.
— Décerd, grenadier.
2e rég. de grenadiers. Catalan, sergent major.
— Lecomte, sergent, 1 blessure.
— Coupiac, caporal.
— Bidaut, caporal tambour.
— Messet, musicien.
— Champroux, grenadier.
— Bendel, grenadier.
— Berg, grenadier, 1 blessure.
3e rég. de grenadiers. Labrousse, sergent.
— Vogitmacci-Stephanopoli, sergent.
— Moulet, sergent.
— Glet, grenadier.
— Minguet, grenadier.
— Iriart, grenadier.
— Aubert, grenadier, 1 blessure.
— Le Cerf, grenadier.
Rég. de zouaves. Beuger, sergent, 1 blessure.
— Sert-Marc, sergent.
— Bunel, sergent.
— Pernot, caporal.
— Bussière, sapeur.
— Corbin, soldat, 1 blessure.
— Gloaguen, soldat, 1 blessure.
— Fonat, soldat.
— Trojent, soldat, 1 blessure.
— Jemes, soldat.
Rég. de chasseurs. Lavendier, maréchal des logis.
— Jacquamet, brigadier sellier.
— Pommier, chasseur.
— Frament, chasseur.
Rég. d'artillerie—monté. Boulanger, maréchal des logis.
— Fanconnier, maréchal ferrant.
Escadron du train des équipages. Marchal, maréchal des logis.
— Nicolas, soldat.
— Lafleur, soldat.

INFANTERIE.

2e rég. de tirailleurs algériens. Amed-ben-Grila, sergent, 1 blessure.
— Qadour-ould-Ari, sergent.
— Bilkassem-ben-Ahmed, sergent, 1 blessure.
— Mohamed-ben-Taur, caporal, 1 blessure.
— Bachir-bel-Arbi, caporal.
— Yaya-ben-Ali, caporal.
— Veujour, caporal.
— Benne, clairon.
— Feullo-ben-Aïd, tirailleur.
— Mohamed-ould-Amou, tirailleur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ADMINISTRATION CENTRALE.

Par décret impérial du 10 avril 1869, et sur la proposition de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, M. Audemard, sous-intendant militaire de 2e classe à Moulins, est nommé directeur adjoint à la 5e division (administration) au ministère de la guerre, en remplacement de M. Séguineau de Préval, nommé intendant militaire de la 2e division militaire, à Rouen.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret impérial du 3 avril 1869 :

M. Bosq, intendant militaire de la 1re division à Paris, a été promu au grade d'intendant général inspecteur, en rempl. de M. Pagès, décédé.

M. Séguineau de Préval, sous-intendant militaire de 1re classe, directeur adjoint de la 5e direction au ministère de la guerre, a été promu intendant militaire, en rempl. de M. Bosq, promu intendant-général inspecteur.

CAVALERIE.

Par décret du 10 avril 1869, ont été nommés dans les corps de cavalerie ci-après désignés, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

1er de dragons.

M. de Simony, chef d'escadrons au 8e de cuirassiers, en rempl. de M. Desfandais, mis en non-activité.

A deux emplois de chef d'escadrons.

2e de hussards.

(Ancienneté). M. Le Motheux Duplessis, capitaine au 6e de chasseurs, en rempl. de M. Frantz, décédé.

1er de dragons.

(Choix). M. de Rességuier, capitaine adjudant-major au régiment de guides de la garde, en rempl. de M. Belloy, mis en non-activité.

A un emploi de major.

1er de chasseurs.

M. Dufaud, capitaine au 3e de chasseurs, en rempl. de M. Lecomte, mis en non-activité.

A un emploi de capitaine instructeur.

6e de dragons.

Choix (2e tour). Art. 4 de la loi du 23 juillet 1847. M. Gaucher, lieutenant au 8e de lanciers, en rempl. de M. Derigny, passé au commandement d'un escadron.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 5 avril 1869 :

M. d'Amade, sous-intendant militaire de 2e classe à Philippeville, passe dans la division d'Oran.

M. Lisie, sous-intendant militaire de 2e classe à Oran, passe à Poitiers.

M. Cahen, sous-intendant militaire de 2e classe à Poitiers, passe dans la division de Constantine.

M. La Ronvière, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Mende, passe à la résidence du Puy.

M. Lafosse, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire, appartenant à la division d'Oran, actuellement en congé à Metz, passe à la résidence de Mende.

Par décision impériale du 7 avril 1869 :

M. Danlion, intendant militaire à Lyon, est appelé au poste d'intendant militaire de la 1re division, à Paris.

M. Tosta, intendant militaire à Rouen, est appelé au poste d'intendant militaire de la 8e division, à Lyon.

M. Séguineau de Préval, nouvellement promu intendant militaire, actuellement directeur adjoint de la 5e direction au ministère de la guerre, est appelé au poste d'intendant militaire de la 2e division, à Rouen.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 5 avril 1869, M. Lechevallier Lejumel de Barnaville, sous-lieutenant au 3e de cuirassiers, passe au 3e de chasseurs d'Afrique par permutation avec M. O'Kelly.

Par décision impériale du 3 avril 1869, M. Casaux, capitaine adjudant-major au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, passe au régiment de chasseurs de la garde impériale par permutation avec M. Varaigne du Bourg.

GÉNIE.

M. Benoit, lieutenant-colonel, commandant du génie à Langres, est nommé directeur des fortifications à Besançon.

M. Hennebert, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Cette, passe à Versailles.

M. Ducos, capitaine de 1re classe, employé à Alger, passe à Paris (rive gauche).

M. Peyrot, capitaine de 1re classe, nommé commandant du génie à Castres, passe en la même qualité à Cette.

M. Cosson, capitaine de 2e classe à Napoléon-Vendée, passe à Limoges.

M. Faure, capitaine de 2e classe à Nantes, passe à Belfort.

BUREAUX DE L'INTENDANCE.

Par décision ministérielle du 2 avril 1869 :

M. Achaintre, adjudant d'administration en 1er des bureaux de l'intendance militaire, récemment désigné pour la division de Constantine, est maintenu à Bayonne.

M. Dodant, adjudant d'administration en 2e du même service, à Limoges, passe dans la division d'Oran.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision de ce jour, le ministre a nommé rapporteur près le 1er conseil de guerre de la province d'Oran, M. Berger, chef d'escadron de gendarmerie en retraite.

Par un ordre général daté du quartier général, à Alger, le 3 avril, le capitaine d'état-major Gonrsaud, aide de camp de M. le général commandant la subdivision d'Orléansville, mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, par décision ministérielle du 27 mars dernier, est nommé au commandement du cercle de Ténès, en rempl. du chef d'escadrons Guyon-Vernier, du 3e régiment de spahis, promu lieutenant-colonel du 2e régiment de lanciers et rappelé en France.

Camp de Châlons (1869).

DU 1er MAI AU 30 JUIN.

Commandant en chef :
BAZAINE, maréchal de France.
Chef d'état-major général :
BESSON, général de brigade.
Commandant de l'artillerie :
DE BENTZMAN, général de brigade.
Chef d'état-major de l'artillerie :
HENNET, lieutenant-colonel.
Commandant du génie :
WEYNAND, lieutenant-colonel.
Intendant militaire :
BOUCHÉ, intendant.
Commandant de la force publique :
MARTIN-DAVID, capitaine de gendarmerie.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division :
DELIGNY, général de division.
Chef d'état-major :
DUVAL, lieutenant-colonel d'état-major.
Commandant l'artillerie :
JACQUOT, chef d'escadron.

1re brigade.

Commandant la brigade : général de brigade DE BRAUER.
17e bataillon de chasseurs à pied.
9e de ligne.
12e de ligne.

2e brigade.

Commandant la brigade : général de brigade DUPLESSIS.
44e de ligne.
45e de ligne.
5e batterie du 11e régiment d'artillerie monté.
6e batterie du 11e régiment d'artillerie monté.
11e compagnie de sapeurs du 1er régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division :
ROSE, général de division.
Chef d'état-major :
PIQUEMAL, lieutenant-colonel d'état-major
Commandant l'artillerie :
PACHON, chef d'escadron.

1re brigade

Commandant la brigade : général de brigade BECQUET DE SONNAY.
11e bataillon de chasseurs à pied.
28e de ligne.
43e de ligne.

2e brigade.

Commandant la brigade : général de brigade MAINE.

66e de ligne.
100e de ligne.
7e batterie du 11e régiment d'artillerie monté.
8e batterie du 11e régiment d'artillerie monté.
12e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division :
CORRÉARD, général de division.
Chef d'état-major :
DE BELGARIC, colonel d'état-major.
Commandant l'artillerie :
CHAUMETTE, chef d'escadron.

1re brigade.

Commandant la brigade : général de brigade VÉRON, dit BELLECOURT.

20e bataillon de chasseurs à pied.
13e de ligne.
78e de ligne.

2e brigade.

Commandant la brigade : général de brigade NOEL.

14e de ligne.
25e de ligne.
11e batterie du 8e régiment d'artillerie monté.
12e batterie du 8e régiment d'artillerie monté.
9e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

DIVISION DE CAVALERIE.

Commandant la division :
FÉRAY, général de division.
Chef d'état-major :
DE BOUILLÉ, lieutenant-colonel d'état-major.

1re brigade

Commandant la brigade : général de brigade DE NANSOUTY.

1er lanciers.
1er dragons.

2e brigade.

Commandant la brigade : général de brigade DE MAUBRANCHES.

4e cuirassiers.
6e cuirassiers.

3e brigade.

Commandant la brigade : général de brigade AMEIL.

5e hussards.
2e lanciers.
5e dragons.

RÉSERVES ET PARCS.

8e batterie du 4e régiment d'artillerie monté.
9e batterie du 4e régiment d'artillerie monté.
4e batterie du 17e régiment d'artillerie à cheval.
6e batterie du 17e régiment d'artillerie à cheval.
2e compagnie du 1er régiment du train d'artillerie.
Détachement de la 9e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
2e compagnie du 1er régiment du génie.
Détachement de sapeurs conducteurs du 3e régiment du génie.
4e compagnie du 3e régiment du train des équipages militaires.
5e compagnie du 3e régiment du train des équipages militaires.
9e compagnie du 3e régiment du train des équipages militaires.
Détachement d'infirmiers et d'ouvriers d'administration.

FORCE PUBLIQUE.

Détachements de gendarmerie.

Mouvements de troupes.

5e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Toulon les 2, 3, 4 avril pour Nice, etc., où il arrivera les 8, 10, 11 avril.

9e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Blois, etc., les 9, 12 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 22, 24, 25 avril.

12e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Bourges, etc., les 10, 14, 16 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 26, 27, 29 avril.

13e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira pour Béthune, etc., les 15, 17, 19 avril, pour le camp de Châlons, où il arrivera les 26, 27, 29 avril.

14e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira d'Angers, etc., les 8, 10, 12 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 25, 29, 30 avril.

25e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Limoges les 8, 9, 13 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 25, 26, 30 avril.

28e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Nice les 9, 10, 12 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 27, 28, 30 avril.

43e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira d'Amiens, etc., les 14, 15, 18 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 21, 22, 24 avril.

66e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira d'Antibes, etc., les 8, 9 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 24, 25, 26 avril.

75e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Lille les 17, 19, 22 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 25, 28, 30 avril.

100e de ligne. — Etat-major et portion principale, partira de Clermont, etc., les 13, 14, 16 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 25, 26, 28 avril.

11e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et portion principale, partira de Saint-Omer le 11 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera le 23 avril.

17e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et portion principale, partira de Rennes le 11 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera le 26 avril.

20e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et portion principale, partira de Boulogne le 14 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera le 28 avril.

4e cuirassiers. — Etat-major et portion principale, partira de Vendôme les 13, 14 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 29, 30 avril.

6e cuirassiers. — Etat-major et portion principale, partira du Mans, etc., les 10, 16 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 2, 3 mai.

1er dragons. — Etat-major et portion principale, partira de Napoléonville, etc., le 10 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 6, 7 mai.

5e dragons. — Etat-major et portion principale, partira de Maubeuge, etc., les 22, 23 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 29, 30 mai.

1er lanciers. — Etat-major et portion principale, partira de Tours les 14, 15 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 30 avril, 1er mai.

2e lanciers. — Etat-major et portion principale, partira de Verdun les 24, 25 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 26, 27 avril.

1er chasseurs. — Entier, partira de Châlons, etc., les 6, 14 mars pour Toulon, où il arrivera les 8, 16 mars, et de là dans la province d'Oran, à Sidi-Bel-Abbès.

5e hussards. — Etat-major et portion principale, partira de Rouen les 21, 22 avril pour le camp de Châlons, où il arrivera les 1er, 2 mai.

1er régiment du train des équipages militaires. — Portion centrale, à Vernon (par organisation).

2e régiment du train des équipages militaires. — Portion centrale, à Alger (par organisation).

3e régiment du train des équipages militaires. — Portion centrale, à Châteauroux (par organisation).

Revue de l'Empereur

L'Empereur a passé, mercredi dernier, à deux heures dans la cour des Tuileries et sur la place du Carrousel, la revue des troupes de sa garde qui sont actuellement casernées à Paris.

Ces troupes, formées sur cinq lignes, faisant face au Palais des Tuileries, étaient placées sous les ordres de M. le général d'Autemarre, commandant la 2e division de la garde, et comprenaient : le régiment de zouaves, les 1er, 2e et 3e régiments de grenadiers, le régiment de gendarmerie, le bataillon de tirailleurs algériens, le régiment de chasseurs à cheval, deux batteries du régiment d'artillerie monté, et un détachement de l'escadron du train des équipages militaires.

L'Empereur et le Prince Impérial, accompagnés de LL. Exc. le maréchal Niel, ministre de la guerre, le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, commandant en chef la garde impériale, le général Frossard, gouverneur du Prince Impérial, le général prince de la Moskowa, grand veneur, ainsi que de MM. les généraux comte de Montebello, Castelnau, etc., ont été reçus devant le front de la première ligne par M. le général d'Autemarre.

Sa Majesté et Son Altesse le Prince Impérial ont parcouru le front de chaque ligne ; puis Elles se sont portées devant le pavillon de l'Horloge, où l'Empereur a distribué de sa main des récompenses aux militaires qui avaient été désignés pour les recevoir.

Le défilé a été ensuite exécuté avec une précision remarquable aux cris répétés de vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !

Après la revue, l'Empereur a daigné témoigner sa satisfaction à M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély pour la brillante tenue des troupes et leur attitude sous les armes. (*Journal officiel.*)

Parmi les villes où, pour les besoins du service militaire, il existe des magasins à poudre, quelques-unes, en très petit nombre, il est vrai, se montrent fort effrayées de posséder dans leurs murs des approvisionnements de matières explosibles, et font des démarches pour obtenir leur éloignement. Ces démarches sont devenues plus pressantes depuis la catastrophe de l'arsenal de Metz, et depuis l'explosion dont la place de la Sorbonne a offert le douloureux spectacle.

Ce dernier malheur n'a aucune possibilité de se produire dans les magasins à poudre du département de la guerre ; l'artillerie de terre n'admet pas, dans ses préparations, la matière fulminante qui a causé un si grand désastre et qui n'a rien de commun avec la confection des cartouches d'infanterie.

Quant à l'événement de Metz, il n'a eu, et nous ajoutons très positivement qu'il ne pouvait avoir aucune conséquence pour la sécurité de la ville elle-même. Malheureusement, dans ce temps où chacun croit avoir le droit de parler de tout à sa manière, un récit très inexact des faits a été répandu dans le public, et accepté avec d'autant plus d'énergie qu'il était contraire à la vérité. On aurait dû s'en tenir aux journaux de toute nuance de la localité, qui ont unanimement constaté qu'à Metz il n'y avait pas eu d'*explosion*. Une explosion implique la projection violente des matériaux placés dans le rayon de son action ; rien de semblable ne s'est produit. Il y a eu un incendie allumé par l'imprudence d'une jeune fille au milieu d'une centaine de femmes qui, pour aller plus vite, avaient pris la fatale habitude de placer les cartouches qu'elles confectionnaient dans le plastron de leur tablier. Ces malheureuses, engagées entre les bancs et les tables, n'ont pu gagner les portes de sortie ; elles ont été, pour la plupart, ensevelies sous l'écroulement de la toiture de la salle d'artifices. Malheur immense, sans doute, mais dont l'effet a été purement local et ne pouvait en rien compromettre la sécurité générale.

Est-il besoin d'ajouter que le département de la guerre porte à leur dernière limite les mesures de prudence pour prévenir tout accident dans les magasins à poudre ! Quand les nécessités du service le permettent, les approvisionnements sont réduits au tiers ou au quart de la contenance des magasins. On comprend pourtant que le Ministère de la guerre ne puisse pas concentrer toutes ses réserves dans un petit nombre de places de guerre ; partout où des bâtiments militaires existent dans les conditions d'isolement et de défense que réclame un magasin à poudre, il est bien obligé de s'en servir, pour la garde des munitions de guerre destinées aux besoins, soit de l'intérieur, soit des batteries de côtes ou des armateurs des ports de l'Océan.

Les changements opérés dans notre armement ont entraîné la confection d'un approvisionnement de cartouches destinées au fusil-modèle 1866 ; cette manipulation n'a pu avoir lieu que là où se trouvaient les munitions nécessaires, et, sur vingt localités où elle s'opère, une seule, la ville d'Angers, a cru devoir réclamer ; Angers a entraîné Saumur dans ses réclamations. La ville d'Angers est heureuse sans doute de posséder une garnison ; Saumur est fière de son Ecole de cavalerie ; quand on a les avantages d'une situation, comment n'en pas accepter les compensations, alors surtout qu'elles sont beaucoup moins réelles qu'imaginaires ! Quelle est la ville qui n'accepterait pas le privilége d'une Ecole de cavalerie comme celle de Saumur, à charge même d'avoir trois ou quatre magasins à poudre, protégés par autant de châteaux placés sur une hauteur, hors la ville, comme à Saumur !

Ajoutons que le magasin de Saumur ne contient que des cartouches confectionnées, et les cartouches destinées au fusil-modèle de 1866 ont cela de particulier que, réunies en masses, le feu ne s'y propage que par petites explosions partielles, de telle sorte qu'un caisson chargé de 11,000 de ces cartouches met plus d'une heure à brûler. Cela donne la mesure du peu de danger qui résulte du voisinage d'un magasin ainsi approvisionné, lorsque d'ailleurs toutes les précautions sont prises pour prévenir un accident.

Il y a d'ailleurs un autre point de vue d'où cette question doit être jugée, c'est l'intérêt national. Si quelques villes de l'intérieur, effrayées par des prévisions que rien ne justifie, cherchent à se soustraire à l'obligation d'abriter dans leurs murs les approvisionnements de guerre, que ne devraient donc pas dire les habitants de Toulon, Grenoble, Besançon, Strasbourg, Metz, Lille, Rennes, Bourges, la Rochelle, Bayonne, Toulouse, Perpignan ? sont-ils donc Français à un autre titre que ceux qui réclament ? leur existence est-elle moins chère à la patrie commune ou à eux-mêmes ? Ils savent que les munitions de guerre sont le gage de la sécurité nationale, et ils dorment tranquilles à côté d'approvisionnements auprès desquels, en cas d'explosion, les magasins de Saumur et d'Angers ne seraient qu'une étincelle.

Si le seul sentiment de la conservation personnelle avait dominé en France, aurait-on pu confectionner depuis deux ans cent quarante millions de cartouches nouveau modèle ? La prudence est assurément une chose louable, mais à la condition de ne pas faire oublier les intérêts qui doivent tout dominer. Il faut pour tout ce qui tient à la défense du pays que chacun, ville ou individu, sache accepter la part d'obligations qui lui incombe, et mettre sa confiance dans l'autorité militaire qui, sous la haute direction du Ministre de la guerre, veille à la sûreté de tous les citoyens.

DE LÉPINE.

Notices historiques (1).

CAMP DE CHALONS (1869).

1re *division d'infanterie*, — 2e *brigade* : 44e et 45e de ligne.

Ces deux régiments formaient la brigade Duplessis, de la deuxième division d'infanterie, à la seconde série du camp de 1868, leurs notices ont été faites à cette époque. (Voir le *Moniteur de l'armée* du 16 octobre 1868.)

2e *division d'infanterie*, — 1re *brigade* :

11e *bataillon de chasseurs à pied*. — Créé par décret du 22 novembre 1853. — Il est dirigé sur l'Algérie en mai 1856. — Y reste jusqu'au mois de mai 1859. — Débarque en 1856, dans la province de Constantine. — Est placé pour la campagne des Babors, à la 1re brigade (Desmarets) de la division Maissiat. — Combat du 9 juin, où, étant à l'arrière-garde, il est vivement attaqué par les Kabyles. Il se tire avec honneur de cette première épreuve. — Il enlève une crête de hauteurs bien défendues par les Ouled-Drassen (16 juin), brûle les villages kabyles, et revient harcelé par l'ennemi. — Combats des 19, 20, 22 juin, et razzia chez les Ouled-Salah. — Travaille à la route de Djijelly à Sétif (du 9 juillet au 22 août). — Revient à Constantine en 1857. — Expédition de la Grande Kabylie. — Quitte la province le 17 avril, pour se rendre dans celle d'Alger, à la 2e brigade (Perigot) de la 2e division (Mac-Mahon) du corps expéditionnaire (maréchal Randon). — Au camp de Tizi-Ouzou, le 23 avril. — Attaque du village de Tacheroich, qu'il enlève, ainsi que celui de Bitias. — Le bataillon a un officier blessé grièvement (le lieutenant Neigre), onze hommes de troupe tués et 48 blessés. — Le 31 mai, attaque du village d'Ighril. — Le 24 juin, défense du convoi à l'affaire de Schériden. — Il ramène le convoi le 25 à Souck-El-Arba. — Les 30 juin, 2 et 11 juillet, attaques du village d'Agmoun-Yzer, du pic de Taourirt et Kelba, de celui de Tabana. — Rentre à Constantine le 4 août. — La cantinière du bataillon, Marie Rodde, est mise à l'ordre de l'armée, pour le courage qu'elle a déployé pendant cette campagne, et le dévouement dont elle a fait preuve en parcourant les lignes de tirailleurs et en portant secours aux blessés. — Le 11e bataillon travaille à la route de Bougie à Aumale. — En 1858, le 19 novembre, expédition sur l'Oued-Kébir, à la colonne Gaste. — 1859, le 18 avril, il reçoit l'ordre d'embarquer pour l'Italie. — Il est placé à la 1re brigade (Goult) de la 2e division (Espinasse) du 2e corps (de Mac-Mahon). — Défense du village de Marcallo (4 juin). — Tourne la position de Magenta par la gauche, et y pénètre un des premiers. — Il a plusieurs blessés dans cette circonstance. — Le 24 juin il est fortement engagé à Solférino, au centre dans la plaine, et en face de Cavriana.

Camps d'instruction. — 1854, camp du Nord, à la 1re brigade (Esterhazy) de la 2e division (de Ladmirault) du 2e corps (Gueswiller). — Au camp de Châlons, une première fois en 1864, à la 1re brigade (Ladreit de la Charrière) de la 1re division (d'Autemarre d'Ervillé).

Chefs de corps : Niepce (lieutenant-colonel, commandant de place). — Dumont (colonel du 1er régiment de voltigeurs de la garde). — Labatut (lieutenant-colonel du 88e de ligne). — de Paillot, commandant actuel.

28e *de ligne* : Formé de la 1re légion du Nord. — En

(1) Voir le numéro du 26 mars.

Espagne (1823) à la 2e brigade (de Saint-Hilaire) de la 1re division (d'Autichamp) du 1er corps (duc de Reggio) opérant du côté d'Olmédo. — Passage de la Bidassoa. — Marche sur Valladolid et Ségovie. — Occupation de la Vieille-Castille. — En 1830 et 1831, à l'armée d'Afrique, 3e brigade (Clouet) de la 1re division (de Berthezène). — Sidi-Ferruch (14 juin 1830), bataille de Staouéli (19 juin). — Combats de Sidi-Ibrahim (du 24 au 29 juin). — Siége et prise d'Alger (du 30 juin au 5 juillet). — Expédition de l'Atlas (du 17 au 24 novembre). — Combat devant Blidah (18 novembre). — Défense de cette place (27 et 29 novembre). — Expédition de Medeah (décembre). — En 1831, reconnaissance dans la plaine de la Mitidja (du 7 au 10 mai). — Seconde expédition de Médeah (du 25 juin à la fin de juillet). — Combat sur le plateau d'Ouera. — En 1848, à l'armée de Paris. Le 28e régiment arrivé de Rouen, le 24 juin, prend part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés. — En 1854, il part pour la Crimée, et est placé à la 1re brigade (Mayran) de la 6e division (Paté) à la fin de novembre. — Il est arrêté en route, dirigé sur la Grèce et occupe le Pirée. — Il rejoint l'armée d'Orient devant Sébastopol, au commencement de 1855, et fait partie de la 1re brigade (Beuret) de la 3e division (Paté) du 1er corps (Pélissier). — Attaque et prise des embuscades russes (nuit du 22 au 23 mars 1855). — Repousse une sortie de l'ennemi (nuit du 12 au 13 avril). — Dans cette dernière affaire, le sous-lieutenant Mourget, resté avec six grenadiers, au milieu d'une masse de Russes, croit son capitaine prisonnier et s'écrie : *Sauvons le capitaine!* Il se fraye un passage à travers les rangs ennemis avec le petit groupe d'hommes qui l'accompagnent et, après avoir cherché en tous sens, il ne rentre dans la tranchée que lorsqu'il apprend que son capitaine, M. de Saint-Priest, y est revenu déjà par un autre chemin, et s'y trouve sain et sauf. Il est cité, pour ce fait, au rapport du général en chef. — Dans cette même rencontre, le capitaine Brachet se jette, avec sa compagnie, sur une troupe de 400 Russes qui entoure deux autres compagnies du régiment et les dégage à l'arme blanche. — Le 28e attaque de nouveau les embuscades russes (nuit du 22 au 23 mai). — Il enlève une embuscade ennemie sur le glacis de Malakoff (nuit du 23 au 24 août). — Se trouve aux attaques de gauche, le 8 septembre, en réserve de la division Levaillant. — Le régiment perd, en Orient, 17 officiers, 129 sous-officiers et caporaux et 1,359 soldats.

Camps d'instruction : Pour la première fois cette année (1869) au camp de Châlons. — A l'armée de Paris en 1859, à la 2e brigade (Fayet de Chabannes) de la 4e division (Fririon).

Chefs de corps : Chevalier de la Béraudière. — Monnier. — Escande. — D'Aurelles de Paladines (général de division, commandant la 5e division territoriale). — De Serres. — Saucier (général de brigade, du cadre de réserve). — De Lartigue (général de brigade, inspecteur-général du tir). — La Mothe, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Toulon, 1793. — Marengo, 1800. — Austerlitz, 1805. — Eylau, 1807. — Staouéli, 1830. — Sébastopol, 1855.

43e de ligne : Formé de la légion de la Charente-Inférieure et de la 2e légion de la Manche. — De 1845 à 1850, en Algérie (province de Constantine). — Il prend part aux opérations dirigées, en 1845 et 1846, contre les diverses tribus arabes insoumises. — En 1847 et 1848, expéditions dans la Kabylie. — 1849, siége et prise de Zaatcha (26 novembre). — A l'armée de Paris en 1851, le 2 décembre. — Embarqué pour la campagne d'Orient, au mois de novembre 1854. — Il est placé à la 2e brigade (Duval) de la 8e division (de Salles). — Envoyé au corps de siége, après son débarquement à Kamiesch, le 21 décembre. — A la formation du 10 février suivant, le 43e de ligne reste avec sa brigade à la 4e division du 1er corps. — Combats de nuit (du 12 au 13, et du 24 au 25 avril). — Huit compagnies du régiment contribuent à l'enlèvement d'un ouvrage de contre-approches, établi par les Russes entre le bastion central et le bastion du Mât (nuit du 1er au 2 mai). — La brillante conduite de ces compagnies les fait citer dans le rapport du général en chef à l'Empereur. — Attaque sur Malakoff (18 juin). A l'affaire générale du 8 septembre, le 43e de ligne se trouve avec sa brigade (Duprat de Laroquette), de la division Bouat, sur la gauche, en réserve de la division d'Autemarre. — Le régiment perd en Orient 779 hommes, dont quatre officiers. — En 1859, à l'armée d'Italie, à la 1re brigade (Collineau) de la 2e division (Trochu) du 3e corps (Canrobert). — Il perd plusieurs officiers à Magenta ; le chef de bataillon Duhamel à Palestro et son colonel, Broutta, ainsi que trois autres officiers à Solferino.

Camps d'instruction : Le 43e de ligne se rend au camp de Châlons en 1869, pour la quatrième fois. — Une première fois en 1861, à la 2e brigade (Mongin) de la 1re division (Forey) ; puis en 1864, à la 1re brigade (Montaudon) de la 2e division (Bourbaki), et enfin en 1865, à la 1re brigade (Grenier), de la 1re division (Picard).

Chefs de corps Genty : — Chevalier Gérard. — Comte de Latour du Pin-Lacharce. — Lacretelle. — Massoni. — Cornille. — Lereton-Dumont ... — Douay (Charles-Abel) (général, commandant la ... division). — De Martimprey (général de division, membre du comité d'infanterie). — Broutta (mort des suites de blessures reçues à Solferino). — Jeanningros (général de brigade, commandant la subdivision du Nord). — Wolff (colonel dans la garde). — Pollet, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Valmy, 1792. — Marengo, 1800. — Austerlitz, 1805. — Iéna, 1806. — Zaatcha, 1849. — Sébastopol, 1855.

LUDOVIC DE LOIGNY.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

X

Le bombardement.

Gontran ne put réprimer un mouvement. Il se leva et salua sans répondre un seul mot. Après un instant d'un silence glacial et d'assez mauvais augure, le chef de la demi-brigade ajouta toujours d'une voix peu élevée :

— Vous êtes, monsieur le marquis, le plus intrépide soldat et le plus intelligent officier que je connaisse. Vous avez sauvé la division le jour de votre arrivée au corps. Aujourd'hui, vous avez sauvé le drapeau, c'est-à-dire l'honneur de la demi-brigade que je commande. Vous auriez pu, comme tant d'autres ex-nobles, dont le comité de salut public a menacé l'existence, fuir, passer à l'ennemi, déserter nos rangs, pour aller grossir ceux des émigrés. Vous auriez, de cette façon, continué, avec les *Blancs*, la guerre que vous nous avez faite, à nous autres *Bleus*, dans le Bocage et sur les bords de la Loire.

Ici, le chef de la demi-brigade fit une pause. Gontran immobile et de plus en plus surpris de ce qu'il entendait, ne soufflait pas un mot. L'officier supérieur reprit :

— Je vous ai reconnu parfaitement, il y a trois jours, au premier combat où vous vous êtes montré si brillant, cela ne pourra vous surprendre lorsque vous saurez que je me suis trouvé en face de vous à plusieurs reprises pendant la rude guerre que vous et les amis du roi vous nous avez faite. J'étais alors auprès du général Kléber. Toujours on vous voyait à l'avant-garde, au poste le plus périlleux. Que de fois le général m'a dit, en vous désignant : Quel beau soldat ! quel malheur qu'il ne soit pas des nôtres..... Vous voyez donc, monsieur, que vous êtes pour moi une ancienne connaissance.

Le marquis salua son chef, sans bien comprendre encore où il en voulait venir.

— Lors donc, continua ce dernier, que je vous ai vu si intrépide au combat du 17, je n'ai été surpris ni de votre audace, ni de vos talents, mais bien de vous savoir ici parmi nous, dans les rangs de ces Bleus que vous aviez combattus avec tant d'acharnement, sous cette cocarde nationale pour laquelle vous avez abandonné tout à coup celle de vos princes.

— Des circonstances singulières, répondit alors Gontran, m'ont, en effet, contraint à venir me ranger sous un autre drapeau, mais vous voyez, monsieur, que le marquis de Tourmil, lorsque des raisons quelles qu'elles soient, lui font embrasser une cause, sait défendre cette cause avec honneur et fidélité.

— Vous êtes loyal, monsieur de Tourmil, et ce n'est pas moi qui voudrais me priver de vos services. Aussi je suis venu ce soir, chez vous, moi-même, pour vous préserver, si je le puis, d'un grand danger dont votre glorieuse conduite, dans le combat de ce jour, ne saurait vous sauver.

— Je ne vous comprends pas.

— Vous allez me comprendre. Il paraît que vous êtes venu à la demi-brigade sous le nom et avec la feuille de route d'un paysan breton nommé Pierre Ormech, que la municipalité de sa commune avait dirigé sur l'armée du Nord, et que l'on croyait naturellement avoir quitté le pays. Or, on a, sans doute, su que cet homme était resté en Bretagne, car on écrit, aujourd'hui, du Comité de salut public, au représentant du peuple à Landrecies : que c'est vous, marquis de Tourmil, qui avez remplacé le citoyen Pierre Ormech. Les ordres les plus précis, les plus sévères ont été expédiés de Paris pour que vous soyez arrêté, jugé, condamné et fusillé dans l'espace de vingt-quatre heures.

Gontran pâlit, puis saluant, il dit froidement :

— Tout est parfaitement exact ; je n'ai qu'à m'incliner devant mon mauvais destin ; qu'il en soit fait selon le bon plaisir de la république et de ceux qui nous gouvernent, je vous demande seulement la permission d'écrire un mot et...

— A quoi pensez-vous ? s'écria le chef de la demi-brigade en entendant ces mots. Croyez-vous donc qu'un officier français soit un bourreau ? Monsieur le marquis, je suis un enfant du peuple, je vous ai combattu longtemps, j'admire votre caractère, je vous reconnais plus de talents qu'à la plupart de nous autres arrivés si rapidement aux premiers grades de l'armée, grâce aux éventualités d'une révolution sociale terrible. Si je suis venu seul, ce soir, vous trouver chez vous, c'est dans le but unique de préserver vos jours précieux, de vous sauver pendant qu'il en est temps encore.

Gontran demanda au brave et généreux officier la permission de lui serrer la main.

— Mais pour vous sauver, continua le brave commandant, il me faut votre concours ; écoutez-moi donc. Demain, au rapport, on me rendra compte officiellement que le capitaine Pierre Ormech, que l'on croyait rentré à Landrecies avec son bataillon, a disparu, sans qu'on sache s'il a été fait prisonnier ou s'il a été tué par les derniers coups de feu de l'ennemi, car personne dans la 2e demi-brigade n'admettrait une désertion de votre part, après la conduite que vous avez tenue depuis que vous êtes avec nous. Je rendrai compte, à mon tour, officiellement au général qui préviendra le représentant du peuple. Ce dernier en écrira au comité de salut public. On vous condamnera sans doute par contumace, mais vous serez sauvé et j'aurai été assez heureux pour conserver à la France la vie d'un homme qui aura toujours l'estime de ceux qui le connaitront.

— Je ne sais comment vous prouver ma reconnaissance, dit aussitôt le marquis. La conduite que vous tenez à mon égard est celle d'un soldat français, croyez que je saurai m'en rendre digne ; mais en agissant ainsi, ne courez-vous, vous-même, aucun danger ? Puis-je accepter sans crainte, de ce côté, vos offres généreuses ? Je connais la sévérité du comité de salut public et des représentants du peuple à l'égard des membres de la noblesse, et je pourrais peut-être vous compromettre, vous entraîner dans ma disgrâce, vous exposer aux plus affreux malheurs ! Non, non, je ne puis, je ne dois pas accepter. Laissez-moi périr...

— Brave jeune homme, dit l'officier, soyez sans inquiétude, nous avons le bonheur d'avoir à Landrecies un général, loyal soldat et honnête homme ; un représentant très disposé à fermer les yeux. Vous n'avez nulle crainte à avoir pour moi. La ville est investie de toute part ; je ne sais si nous pourrons résister longtemps, si nous serons secourus de l'extérieur par Pichegru assez tôt pour être dégagés. De deux choses l'une, ou nous serons forcés de capituler ou nous pourrons rallier l'armée. Dans l'un ou l'autre cas, vous resterez caché dans Landrecies, jusqu'au moment où il vous sera possible de gagner la frontière. Je crois vous connaître assez et je vous apprécie trop pour ne pas savoir que jamais vous ne porterez les armes contre votre patrie.

— Je vous le jure, monsieur.

— Venez donc avec moi, et j'espère qu'un moment viendra où l'on me saura gré d'avoir préservé vos jours.

Malgré ces généreuses paroles, le marquis hésitait encore.

— Mais où voulez-vous que je puisse me cacher ? dit-il, je ne connais absolument personne à Landrecies.

— J'y ai songé, dit en souriant le chef de la demi-brigade, et je vous ai fait préparer dans mon logement, au-dessous de ma propre chambre, une autre chambre où personne, je vous assure, n'aura la pensée de venir vous chercher. La seule chose à éviter en ce moment, c'est qu'on ne nous voit sortir ensemble. Je vais vous précéder, il fait nuit close, la ville n'est guère éclairée que par les coups de canon, les obus et les bombes que l'ennemi nous envoie de temps à autre, je loge près de la caserne ; une fois chez moi, vous êtes à l'abri, je vous attendrai dans cinq minutes, à l'extrémité de la ruelle ; vous me suivrez en silence.

En parlant ainsi, l'officier serra de nouveau la main du marquis de Tourmil, gagna l'escalier et sortit.

Gontran ayant rassemblé à la hâte le peu d'effets qu'il pouvait emporter avec lui, quelques papiers, et pris tout ce qui lui restait d'or et d'argent, descendit, à son tour, sans éveiller l'attention des gens de la maison où il logeait. Il trouva le chef de la 2e demi-brigade à l'endroit convenu, et tous deux s'acheminèrent vers le logement du premier.

Le marquis fut installé dans une petite chambre basse, servant habituellement au soldat d'ordonnance. Il devint, à partir de ce moment, l'hôte du brave officier. Il passa là neuf jours des plus tristes, n'ayant pour toute consolation que l'affection de son chef, et les nouvelles qu'il en recevait de temps à autre.

Le siége de Landrecies continuait, le bombardement succéda bientôt aux attaques régulières, et à partir du 23 avril, l'air ne cessa de retentir du bruit des bombes lancées sur la ville, éclatant dans les rues, sur les maisons, dont beaucoup commencèrent à être détruites ou incendiées.

Le 29 avril, dès la pointe du jour, le chef de la 2e demi-brigade, descendit chez Gontran, son nouvel ami, et lui dit :

— Je vais vous quitter dans un instant, nous allons être toute la journée sous les armes, le général Ferrand détaché de l'armée de Pichegru, dont il commande la gauche, doit faire une dernière tentative pour nous débloquer. Le général Roulland a reçu par un espion une lettre de lui, et nous avons ordre d'occuper nos postes de combat pour lui faciliter l'entrée de la place. L'affaire doit avoir lieu sur plusieurs points à la fois. Dès que la garnison connaîtra celui sur lequel les troupes du dehors ont le plus de chances de réussir, elle fera une sortie vigoureuse de ce côté.

— Etes-vous encore assez en force pour pouvoir lutter avec avantage ?

— Oui ou non. Nous avons quelques milliers d'hommes, mais épuisés par la fatigue, par les veilles, par le bombardement. Une partie de la ville est en ruines. Les bombes et les incendies ont détruit beaucoup, non-seulement des édifices publics, mais des maisons particulières. Celle où nous nous trouvons a été épargnée jusqu'ici comme par miracle. Il est temps que tout cela finisse : ni nos soldats, ni les habitants ne pourraient tenir deux fois vingt-quatre heures, et si la tentative du général Ferrand ne réussit pas, nous serons obligés de capituler.

Le brave officier ne put causer plus longtemps avec le marquis, le tambour battait dans la place, les troupes se réunissaient sur tous les points pour se porter aux remparts ; le canon grondait dans le lointain.

Gontran resta seul avec ses tristes réflexions. Depuis le combat du 20 avril, sa pensée était constamment portée sur ses deux amis.

Qu'étaient-ils devenus ? Vivaient-ils encore ? Brutus blessé n'avait-il pas été achevé par les alliés ou n'avait-il pas succombé à ses blessures ? Blanche n'avait-elle pas été frappée elle-même à la fin de cette action meurtrière !

Ce qu'il y avait de plus poignant pour M. de Tourmil, c'est qu'il ne pouvait s'ouvrir de tout cela même à son nouvel ami, au bon et loyal chef de sa demi-brigade. En le faisant, il risquait de compromettre et Blanche et Brutus. D'ailleurs, enfermée, bloquée comme l'était la garnison de Landrecies, comment avoir des nouvelles de l'extérieur ? A grand'peine, le commandant de la place, obtenait de loin en loin quelques nouvelles par des espions dont beaucoup payaient de leur vie leur amour du lucre.

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

Gontran avait engagé sa parole au chef de la demi-brigade qu'il ne sortirait pas de sa chambre sans l'en prévenir, et tant que le siége durerait, quelque chose qui arrivât. Cette précaution était indispensable en effet, attendu que si le marquis porté comme disparu, à la suite du combat du 20, avait été vu et reconnu, non-seulement il eût été impossible de lui sauver la vie, mais il eût même compromis son bienfaiteur aux yeux de la République.

On conçoit donc l'impatience avec laquelle le prisonnier attendait la fin de cette journée, pour connaître quelle serait l'issue du combat livré sous les murs de Landrecies.

Il prêtait l'oreille à tous les bruits qui pouvaient lui venir du dehors. De temps en temps une fusillade crépitante arrivait jusqu'à lui ; la voix puissante du canon se faisait entendre presque sans discontinuer dans le lointain, tandis qu'à des intervalles inégaux l'éclatement d'un projectile creux, l'effondrement d'un toit lui indiquaient la continuation du bombardement.

Tout-à-coup, vers quatres du soir, une épouvantable explosion ébranla la ville entière, le magasin à poudre venait de sauter ; une compagnie de canonniers composée d'habitants de Landrecies, chargée de la défense du bastion du Moulin, périt presque toute entière dans le désastre qui terrifia tout le monde.

Il fallut que Gontran fit appel à toute sa force de volonté pour ne pas s'élancer par la ville. Presque au même instant son ami pénétra dans sa chambre. Il était couvert de sang, de fumée, de poussière.

— Vous êtes blessé, lui dit avec effusion le marquis.

— Non, rien, rassurez-vous pour moi, mon cher Gontran, mais nous sommes perdus.

— Comment ! l'attaque du général Ferraud...

— A échoué complétement par sa faute. Il a voulu percer sur plusieurs points les lignes de l'ennemi, au lieu de concentrer ses forces sur un seul. Il a été repoussé partout. Nous ne pouvons tenir plus longtemps. Nous n'avons pas 4,000 hommes valides en comptant les braves habitants du district d'Avesne qui se sont levés en masse pour secourir la ville ; nos batteries sont en partie démontées et réduites au silence, beaucoup de maisons sont jetées bas, le général va être contraint de signer la capitulation.

Le lendemain matin de ce dernier combat, en effet, le chef de la 2e demi-brigade vint faire ses adieux au marquis. La garnison venait de recevoir l'avis officiel que la place se rendait, que l'ennemi allait y entrer, et que les défenseurs restaient prisonniers de guerre.

Cette dernière clause arrachait des larmes des yeux du brave officier. Il eût voulu se faire jour avec ses soldats, percer à travers l'ennemi et rejoindre l'armée ou périr ; mais le général Rouland plus sage, et voyant l'impossibilité d'un tel projet avait ordonné ; et, la discipline aidant, tout le monde avait dû obéir.

Le 30 avril 1794, à midi, les troupes alliées pénétrèrent dans la place ou plutôt dans les ruines de Landrecies. Les coalisés ne purent s'empêcher d'admirer le courage, l'héroïsme des défenseurs de cette malheureuse ville, l'abnégation, la constance, le patriotisme de ses habitants.

Le comité de salut public par l'organe de Barrère, l'un de ses plus fougueux déclamateurs, annonça la nouvelle en style démagogique.

« Les rois seuls, dit Barrère, taisent la vérité ; les républicains ont intérêt à la divulguer toute entière ; la ville de Landrecies va susciter aux satellites des tyrans plus d'ennemis qu'ils n'ont fait de prisonniers dans cette place. »

Le marquis de Tourmil seul, par suite des circonstances que nous avons fait connaître dans ce récit, se trouvait libre dans cette ville où il était entré deux semaines auparavant.

Qu'allait-il faire ? Qu'allait-il devenir ?

DUPUIS, *ancien officier.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Lorsqu'on voit une entreprise réussir dans une mesure exceptionnelle, on peut affirmer qu'elle repose sur une idée juste et qu'elle donne satisfaction à des intérêts sérieux. Ainsi s'explique le succès sans précédent du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Ce journal est aujourd'hui dans toutes les mains : chacun le consulte et le lit ; il compte déjà 28,000 abonnés, et sa vogue s'accroît tous les jours. Pourquoi ?

Uniquement parce que le fondateur de cette publication a eu l'idée fort simple de donner, *pour 4 fr. par an*, des documents et des chiffres que l'on ne trouvait pas dans d'autres feuilles financières du prix de 12 fr.

Ainsi, le bon marché d'une part, de l'autre une utilité incontestable, voilà les deux raisons premières de ce grand succès.

Examinant toutes les affaires à un point de vue positif et pratique, il s'est acquis une immense clientèle qui a constamment opéré d'après ses conseils.

Enfin l'Administration du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS a cru devoir, en entrant dans sa SIXIÈME ANNÉE, faire les frais de *deux primes exceptionnelles* qu'elle délivre GRATUITEMENT à tous ses nouveaux abonnés. Ces deux primes, le MANUEL DES EMPRUNTS D'ÉTAT et le CALENDRIER DES ACTIONNAIRES, contiennent un ensemble de renseignements financiers qui sont indispensables à tout possesseur d'actions et d'obligations.

Les lectures choisies *du lieutenant-colonel Stauff*, sur LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, adoptées pour les études de S. A. *le Prince Impérial*, décernées en prix au *Concours général* de 1866, etc., sont mises *exceptionnellement pour tout militaire*, au prix de 6 francs, en s'adressant à la Librairie militaire de MM. Dumaine, à Paris, où l'on souscrit avec avantage pour la continuation de l'ouvrage.

Le tome 2, Auteurs choisis à la littérature depuis la révolution (1790-1869), vient de paraître.

— M. Chenin, capitaine adjudant-major au 73e de ligne, demande à permuter avec un adjudant-major ou un capitaine proposé pour cet emploi. S'adresser à lui-même, à Montgarny, par Clermont (Meuse). (35)

— Le médecin aide-major du 1er régiment de spahis demande un permutant de son grade dans un corps de troupe quelconque de France. S'adresser à lui-même, à Medeah. (37)

L'emploi de maître bottier étant vacant au 1er régiment de spahis, par suite du décès du titulaire, un concours sera ouvert le 1er mai prochain, à Medeah (Algérie). Un cautionnement de 8,000 francs est exigé. S'adresser au président du conseil d'administration du 1er spahis, à Médéah.

—

L'emploi de maître cordonnier au 12e de ligne, à Agen, sera vacant le 20 avril prochain. — Les candidats qui désirent se présenter devront justifier d'un avoir de 5,000 fr., produire leur état de services et le relevé de leurs punitions.

—

Le 54e de ligne demande un tambour-major ; le candidat doit savoir lire et écrire.

S'adresser au colonel, à Condé (Nord).

—

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.

S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

—

On demande un employé ayant une très-belle écriture. S'adresser, rue de l'Université, n° 19.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 11, rue du Faub.-Montmartre.

Librairie militaire de J. DUMAINE, 30, passage Dauphine

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LA FORMATION DE LA LANGUE JUSQU'A NOS JOURS

Lectures choisies par le Lieutenant-Colonel **STAAFF**, officier de la Lég. d'honneur et de l'Instr. publique

Adoptées pour les études de S. A. le Prince Impérial, désignées comme prix au Concours général et honorées des souscriptions de plusieurs Ministères, etc.

Le tome II, gr. vol. in-8° de 1150 p. (1790-1869), vient de paraître, à 8 fr. 50

Plan de l'Ouvrage.

Tome I (842-1790) à 7.50	Cours 1 (842-1715) à 3 »	
	Cours 2 (1715-1790) à 4.50	
Tome II (1790-1869) à 8.50	Cours 3 (1790-1830) à 4 »	
	Cours 4 (1830-1869) à 4.50	
Tome III (sous presse) à 8.50	Cours 5 (étrang. en 1869).	

La disposition en cours, vendables séparément, se prête à l'usage scolaire. — Cartonné pour ce but, chaque cours coûte 50 c. en sus.

Les chefs d'établissements d'enseignement, qui désirent employer l'ouvrage comme livre d'étude ou comme prix, pourront s'adresser à l'auteur (Paris, place Wagram, 1) pour obtenir, dans l'intérêt des élèves, une notable réduction de prix. — Relié richement, chaque livre coûte 1 fr. 50 en sus, et avec tranches dorées 2 fr. 50.

On s'inscrit chez M. J. DUMAINE, pour le Tome III, à 6 fr. 50, payables à la livraison (au lieu de 8 fr. 50); en souscrivant ainsi, on aura droit aux tomes I et II, à 6 fr. 50 chacun.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de **Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal.

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c. — Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 40, r Colbert

Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, pellicules. Flacon 5 fr. — Chez l'inventeur M. OBERT, chimiste 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Etr.

SAMPSO INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15 Médaille à l'Exposition de 1867, **Blondetti**, r. Vivienne, 48 bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures

---

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Doubie, qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 6 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

LE PETIT PIANISTE

54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et une prime). — Un an : Paris, 10 fr.; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et deux primes). — Pour un an à partir de janvier : Paris 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats en timbres.)

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114 — Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG, ... PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médaille et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.

On ne reçoit pas de timbres-poste.

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

Horlogerie, bijouterie, montres de Genève, garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement. — Esc. au comptant.*



HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillons, Officiers de cavalerie.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

DÉPOT GÉNÉRAL



12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un sirop végétal concentré très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE - LEPLANQUAIS nouveau système brev. s. g. d. g. Guérison des hernies, 15, r. Rivoli

APPAREIL - LEPLANQUAIS contre les difformités de la taille et des membres.

BRAS, JAMBES, PIEDS, MAINS, NEZ, YEUX artificiels.

BÉQUILLES à pompes et à rallonges, brevetées s. g. d. g. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, rue de Rivoli.

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.

MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 3 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons, *affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (*Notice franco.*)

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'Iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

GUY

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chancres, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, *elles fortifient.* — PRIX : 4 fr. et 2. — INJECTIONS (*bon préservatif*), 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem. — 10 fr. à bout; 6 f. 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 22. — 16 AVRIL 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, par anticipation, les abonnements échéant les 1er mai et 1er juin, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

Paris, 15 avril 1869.

L'Empereur a adressé au ministre d'État la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, le 12 avril 1869.

» Monsieur le ministre,

» Le 15 août prochain, il y aura cent ans que l'Empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période, bien des ruines se sont accumulées, mais la grande figure de Napoléon est restée debout. C'est elle encore qui nous guide et nous protège ; c'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.

» Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui appelait la France la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'honorer ce jubilé national est de répandre un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'Empereur.

» Les deux millions sept cent mille francs que la Légion d'honneur leur distribue tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence.

» J'ai pensé qu'on pourrait charger la caisse des dépôts et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la Chambre pendant le nombre d'années nécessaire pour le recouvrement de ses avances. De cette manière, on viendrait efficacement en aide à de glorieuses infortunes sans modifier en rien les dispositions du budget.

» Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain, tout militaire de la République et du premier Empire reçût une pension annuelle de 250 francs.

» Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un si haut degré. Il pensera comme moi qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques et de les rappeler aux générations nouvelles.

» Réveiller les grands souvenirs historiques, c'est ranimer la foi dans l'avenir ; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus éclatantes manifestations de la volonté divine.

» Je vous prie de vous entendre avec le ministre des finances et le ministre de ma Maison, afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du conseil d'État.

» Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON. »

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 14 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion-d'Honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 12 avril courant, savoir :

Au grade d'officier :

INFANTERIE.

62e régiment.

M. Beaune, chef de bataillon, chevalier du 14 septembre 1855, 27 ans de services, 10 campagnes, 2 contusions.

95e régiment.

M. Barbe, major, chevalier du 16 avril 1856, 29 ans de services, 7 campagnes.

Au grade de chevalier :

51e régiment.

M. Humblot, capitaine, 26 ans de services, 3 campagnes.

M. Rémy, lieutenant, 25 ans de services, 10 campagnes.

62e régiment.

M. Prioux, capitaine, 20 ans de services, 7 campagnes.

M. Grist, lieutenant, 18 ans de services, 9 campagnes.

81e régiment.

M. Guilleman, capitaine, 17 ans de services, 9 campagnes.

M. Simonin, sous-lieutenant porte-drapeau, 20 ans de services, 10 campagnes.

95e régiment.

M. Saussac, capitaine-trésorier, 20 ans de services, 3 campagnes.

M. Dutrey, sergent, 17 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure, 1 contusion.

18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Lannes de Montebello, capitaine, 15 ans de services, 7 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 14 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 12 avril courant, savoir :

INFANTERIE.

51e régiment. Bouré, sergent.
— Meyer, sergent.
— Schmitt, soldat.
— Grassel, soldat.
62e — Cotin, sergent.
— Rennewald, musicien.
— Le Denic, soldat.
— Fournier, sapeur.
81e — Guilhon, sergent.
— Nusser, sergent.
— Parture, musicien.
— Agrève, soldat.
95e — Hoscalius, sergent, 1 blessure.
— Veyrié, sergent.
— Tartarini, sergent.
— Couturier, sergent.
18e bat. de chass. à pied. Monnier, sergent, 1 citation.
— Détain, sergent.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret du 7 avril 1869, M. Roderich, capitaine-major à l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, a été nommé au grade de chef d'escadrons hors tours, et admis en cette qualité à faire valoir ses droits à la pension de retraite, à titre d'ancienneté.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret du 3 avril 1869, ont été nommés dans le corps des équipages militaires (compagnies d'ouvriers constructeurs) :

Au grade de capitaine.

Intérieur (2e tour), choix, M. Fraillon, lieutenant en 1er, adjoint au sous-directeur du parc d'Alger, en rempl. de M. Doray, nommé capitaine en résidence fixe au parc de Châteauroux.

Au grade de sous-lieutenant.
(Faisant fonctions de lieutenant en 2e).

Intérieur (3e tour), M. Lardin, sergent à la 1re compagnie d'ouvriers, en rempl. de M. Rognaut, passé dans l'état-major des parcs.

Par décision du 9 avril 1869, les trois lieutenants en 2e des compagnies d'ouvriers ci-après nommés, les plus anciens dans ce grade, ont été nommés lieutenants en 1er, savoir :

M. Lemonnier, lieutenant en second, adjoint au directeur des parcs.

M. Hocq, lieutenant adjoint au sous-directeur du parc de Vernon.

M. Guerrier, lieutenant à la compagnie d'ouvriers.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Régnier (P. A.), chef d'escadron, à l'état-major de la 2e division militaire, est nommé aide de camp de M. le général Féray, commandant la division de cavalerie du premier camp de Châlons.

M. de Brem, lieutenant au 10e régiment de chasseurs, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Pautze d'Ivoy, commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées.

M. Etier, lieutenant au 33e régiment d'infanterie, est nommé officier d'ordonnance, de M. le colonel de la Forgerie, quand cet officier commandera par intérim la 2e subdivision de la 3e division militaire.

M. Abria, capitaine de 2e classe, aide de camp de M. le général Archinard, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général de Brauer, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du premier camp de Châlons.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 6 avril 1869 :

M. Dubois, capitaine au 12e bataillon de chasseurs à pied, a été nommé à l'emploi de capitaine major du 3e de ces bataillons, en rempl. de M. Escande, mis hors cadre, sans solde, et passé dans la garde nationale mobile.

Par décision ministérielle du 9 avril 1869 :

M. Laffon, lieutenant au 10e bataillon de chasseurs à pied, passe au 6e de ces bataillons, en rempl. de M. Lambert, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 9 avril 1869 :

M. de Féraudy, lieutenant, faisant fonctions d'officier d'habillement du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, passe au 77e régiment d'infanterie de ligne, pour y occuper un emploi de lieutenant de compagnie, en rempl. de M. Balme, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 14 avril 1869.

M. Persil Berrens, capitaine au régiment des guides de la garde, est appelé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Rességuier, nommé chef d'escadrons.

M. de Navailles, capitaine au 3e de hussards, passe au 3e de spahis, par permutation avec M. Desbarats.

M. de Pina, capitaine adjudant-major au 3e de chasseurs, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Dufaud, nommé major.

M. Gaillard, capitaine au même régiment, passe à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. de Pina.

M. Simon (Nicolas-Jean-Jules), capitaine commandant au 8e de chasseurs, passe à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Dugoujon, démissionnaire.

M. Nicolas, capitaine adjudant-major au 5e hussards, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Caternault, décédé.

M. Doussan, lieutenant au 2e de dragons, passe au 4e de chasseurs d'Afrique, par permutation avec M. Durand de Boucheron.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision du 1er avril 1869, M. Doray, capitaine en 2e à la 1re compagnie d'ouvriers, a été nommé à l'emploi de capitaine en résidence fixe au parc des équipages militaires de Châteauroux, en rempl. de M. Spider, retraité.

M. Rognaut, lieutenant en 1er à la 2e compagnie d'ouvriers, à l'emploi d'adjoint au sous-directeur du parc d'Alger, en rempl. de M. Fraillon.

Par décision du 9 avril 1869, ont été classés :

M. Fraillon, promu capitaine, à la 1re compagnie d'ouvriers.

M. Guerrier, lieutenant en 2e, nommé lieutenant en 1er, à la 2e compagnie d'ouvriers.

M. Lardin, sergent, nommé sous-lieutenant, à la 2e compagnie d'ouvriers.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Michel (F.-E.), adjudant en 1er à Versailles,
M. Goerebert, adjudant en 1er au magasin central,
M. Coustié, adjudant en 2e au Gros-Caillou,
M. Desportes, adjudant en 2e, à Saint-Martin,
sont détachés à Bourbonne-les-Bains pendant la saison thermale de 1869.

M. Rochard, adjudant en 1er, aux Invalides,
M. Desjardins, adjudant en 1er, à Metz,
M. Reybaud, adjudant en 2e, au Val-de-Grâce,
M. Michel (L.), adjudant en 2e, à Oran,
sont détachés à Vichy pendant la saison de 1869.

M. Bonastre, adjudant en 1er, à Marseille,
M. Potelet, adjudant en 1er, à Bordeaux,
M. Gavraud, adjudant en 2e, à Toulouse,
M. Dufféve, adjudant en 2e, à Nice,
sont détachés à Barèges pendant la saison de 1869.

M. Marsili, adjudant en 1er, à Bastia, passe à l'hôpital de Guagno.

M. Baudonin, adjudant en 1er, à Lille, passe à l'hôpital de Longwy.

M. Coursserant, adjudant en 1er, à Calais, passe à l'hôpital de Lille.

M. Mass, adjudant en 2e, à Longwy, passe à l'hôpital de Calais.

M. Duméril, adjudant en 1er, à l'hôpital de Saint-Omer,
M. Wenger, adjudant en 1er, à l'hôpital de Strasbourg,
M. Margaillan, adjudant en 1er, à l'hôpital de Marseille,
M. Loyau, adjudant en 2e, à l'hôpital de Cambrai,
M. Rossat, adjudant en 2e, à l'hôpital de Dunkerque,
M. Catamier, adjudant en 2e, à l'hôpital de Vincennes,
sont détachés au camp de Châlons, pendant la période active de 1869.

RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 3 avril 1869, M. Menjaud, lieutenant au 94e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du département du Haut-Rhin, en rempl. de M. le lieutenant Descat, qui rentre à son corps.

INTERPRÈTES MILITAIRES.

M. Vallet, interprète auxiliaire de 2e classe à Bordj-Bou-Aréridj, est nommé, par décision du 9 avril, interprète auxiliaire de 1re classe.

M. Horeaux, candidat interprète, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

M. Galtier, candidat interprète, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe en Algérie.

M. Poutharies, soldat au 1er régiment de tirailleurs algériens, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe en Algérie.

M. Verdure, candidat interprète, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

M. Goujon, soldat au 1er régiment de zouaves, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

M. Schlemer, candidat interprète, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

M. Bourdais, candidat interprète, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

M. Jaulin, maréchal des logis, au 3e régiment de spahis, est nommé par la même décision interprète auxiliaire de 2e classe, en Algérie.

Camp de Châlons.

L'état-major général du premier camp de Châlons sera composé de l'état-major tout entier du 3e corps auquel on a adjoint :

M. Philpin de Piépape, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 5e division militaire.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

M. Duval, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 10e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. de l'Espée, chef d'escadron à l'état-major de la 14e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Beillet, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 14e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Ganot, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 4e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

M. Piquemal, lieutenant-colonel, chef d'état-major do la 20e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. Boudet, chef d'escadron à l'état-major de la 13e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Peyronnet, capitaine de 2e classe à l'état-major do la 9e division militaire, est nommé à un emploi do son grade à l'état-major de la division.

M. Clément, capitaine de 1re classe au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

M. de Belgarric, colonel, chef d'état-major de la 21e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. de Sachy, chef d'escadron à l'état-major de la 18e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Henneton, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 2e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Marchal, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 21e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

DIVISION DE CAVALERIE.

M. de Bouillé, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 10e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. Roussel, chef d'escadron à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. de Bastard d'Estang, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Doreau, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 15e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

BUREAUX ARABES.

Par décision de S. Exc. le maréchal gouverneur général de l'Algérie, en date du 2 avril 1869, les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel des affaires arabes :

M. Moutz, capitaine d'état-major, adjoint de 1re classe au bureau arabe d'Orléansville, est nommé chef de bureau de 2e classe à l'annexe des Beni-Mansour, au rempl. de M. le lieutenant Durand, passé au bureau de Laghouat.

M. Taizon, lieutenant au 37e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau annexe des Beni-Mansour, est nommé adjoint de 1re classe au bureau arabe d'Orléansville, en rempl. de M. Moutz.

M. Algau, capitaine au 3e bataillon de cha[illegible] à pied, adjoint de 2e classe au bureau de Laghoua[illegible] e en la même qualité au bureau annexe des Beni-Ma[illegible]r, en rempl. de M. Taizon.

M. Lafaille, sous-lieutenant au 29e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau arabe de Dellys, passe en la même qualité au bureau de Laghouat, en rempl. de M. Algau.

Budget de la guerre et de l'Algérie.

Les séances des 13 et 14 avril au Corps législatif ont vu mettre en question des intérêts si graves pour l'armée que nous ne pouvons pas nous dispenser d'en entretenir sommairement nos lecteurs. La demande de supprimer la garde impériale est venue prendre sa place périodique dans les amendements de l'opposition, et l'on regretterait qu'il en fût autrement, car l'attaque contre ce corps privilégié, contre ce corps *politique*, a fourni à S. Exc. le maréchal Ministre de la guerre l'occasion de réduire ces grands mots à leur juste valeur. Le Ministre a prouvé par des considérations militaires et par des chiffres irrécusables que toute armée bien constituée devait avoir une réserve, et que la garde impériale était chez nous cette réserve, dont l'effectif, loin d'excéder les limites nécessaires, était au-dessous des réserves des autres armées européennes. Diverses questions posées dans le cours de la discussion ont amené plusieurs fois M. le maréchal à la tribune, et motivé des explications précises au sujet de l'habillement de l'armée, de l'emploi des troupes aux travaux publics ou particuliers, du placement des chevaux d'attelage chez les agriculteurs, de l'armement de la garde nationale, enfin des écoles régimentaires. La diversité de ces questions prouve avec quel soin le budget de la guerre a été discuté et défendu ; le Ministre a porté la lumière partout où l'on semblait ne pas la voir, et si l'opposition n'a pas voulu paraître convaincue, elle a du moins reconnu la *merveilleuse bonne grâce* des explications qui lui ont été données.

Cette partie du débat a été le prélude d'une discussion très approfondie sur le gouvernement général de l'Algérie.

Un amendement de M. Léopold Le Hon a été abandonné ou plutôt ajourné par son auteur, mais le débat s'est ouvert sur l'opportunité de la représentation de l'Algérie au Corps législatif, sur le régime de la presse en Algérie, sur l'administration militaire en pays arabe et sur les plaintes qui s'élèvent systématiquement contre elle. M. le ministre de la guerre a répondu et a défini, dans les termes les plus élevés, le rôle de l'armée accomplissant sa difficile mission, tantôt par l'éclat de ses expéditions, tantôt par les travaux de ses ingénieurs et de ses soldats, toujours par l'action civilisatrice des officiers chargés de l'administration des indigènes.

L'amendement de M. Léopold Le Hon ayant été retiré, l'opposition y a substitué un autre amendement ainsi conçu :

« D'ici à la session prochaine des conseils généraux
» de l'année 1870, la propriété individuelle avec un
» seul titulaire figurant sur chaque titre de propriété,
» sera établie au profit des indigènes des douars déjà
» délimités par l'accomplissement des deux opérations
» prescrites par le sénatus-consulte du 22 avril 1863
» dans toute la zone de colonisation définie par la cir-
» culaire du 21 mai 1866. »

La signification de cet amendement n'est autre chose que le vœu exprimé par ses auteurs de voir le gouvernement marcher dans la voie qu'il a inaugurée par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, mais seulement d'y marcher d'un pas plus rapide.

La question se trouve dès lors ramenée à une question d'opportunité, de possibilité, et, à vrai dire, il en est de même de presque tous les vœux exprimés par l'opposition en matière d'administration algérienne. Si le territoire occupé et administré militairement est encore si considérable, est-ce par l'effet du bon plaisir du gouvernement ? N'est-il pas évident que les Arabes ne peuvent recevoir le régime européen qu'avec l'aide du temps, et à mesure que nos habitudes et nos mœurs administratives se substituent à leurs habitudes et à leurs mœurs. Si, en France, on proposait de fixer la majorité à l'âge de quinze ans, ne crierait-t-on pas à l'oubli de tous les principes, de toutes les notions de la sagesse et de l'expérience ? L'assimilation prématurée des indigènes à nos usages, à nos règlements, à nos libertés, aurait précisément le même caractère, et tout esprit sérieux doit réserver à l'action du temps ce que le temps seul peut amener.

Cette réflexion est directement applicable à l'amendement qui fixerait à une année le délai pour l'établissement de la propriété individuelle au profit des indigènes des douars déjà délimités.

En admettant, ce qui ne serait peut-être pas rigoureusement impossible, que ce travail pût être terminé dans un si bref délai, on ne doit pas perdre de vue qu'il aurait, dans la pensée de l'amendement, pour conséquence d'entraîner l'application du régime purement civil dans un territoire qui n'y est pas encore préparé. Ce territoire sera, le plus tôt possible, annexé aux départements civils actuels, mais la transition n'est pas encore préparée, et, pour qu'elle passe dans les faits administratifs, le devoir, la responsabilité du gouvernement lui imposent des ménagements commandés par l'intérêt des populations arabes elles-mêmes.

L'autorité militaire n'oublie pas que sa mission est de *préparer les indigènes à passer sous le régime du droit commun*; ces quelques mots sont la loi de sa conduite et marquent la limite de son action ; mais l'œuvre de la constitution de la propriété individuelle est hérissée de difficultés nombreuses qui ont prolongé le travail des commissions appelées à les résoudre. Ces commissions, dont le personnel est emprunté à l'armée, fonctionnent avec un zèle et un dévouement auxquels M. le comte Léopold Le Hon lui-même a rendu hommage, et M. le ministre de la guerre n'a eu qu'à confirmer cet honorable témoignage. Pour mener à son terme une pareille œuvre, il faut savoir y mettre le temps et craindre de compromettre, par une précipitation imprudente, les conséquences considérables qui doivent en découler. C'est ce qu'a pensé la majorité du Corps législatif qui a rejeté l'amendement.

Le discours prononcé, dans cette circonstance, par M. le comte Léopold Le Hon, débordant, en quelque sorte, la portée de l'amendement, a embrassé tous les points du gouvernement algérien. Ce discours auquel la récente mission de son auteur en Algérie donnait une incontestable importance, a eu de plus le mérite d'appeler encore à la tribune S. Exc. le maréchal ministre de la guerre et avec lui la lumière qu'il sait répandre sur les questions les plus élevées. Ce débat a pris des proportions qui ne permettent pas d'en donner ici même une courte analyse, mais nous nous ferons un devoir d'y revenir.

DE LÉPINE.

Dans le n° du 11 avril, à l'article *Camp de Châlons*, 28e de ligne, au lieu de : *A l'armée de Paris en 1859, à la 2e brigade (Fayet de Chabannes)*, etc., lisez : *A l'armée de Paris en 1859 et 1860, à la 1re brigade (de Lioux)*, etc.

Chronique militaire.

Le concours de la Société hippique française pour l'année 1869, ouvert le 1er avril, a été terminé de la façon la plus brillante avant-hier, mercredi 14, par une exhibition de tous les chevaux primés.

Ce concours devient d'année en année plus remarquable, grâce à l'intelligente direction qui lui est donnée par le comité, dont le président, M. le marquis de Mornay, a eu l'honneur de recevoir, dans la dernière séance, la croix de la Légion d'honneur de la main même de Sa Majesté l'Empereur, en récompense des soins qu'il a donnés à cette institution utile et toute nationale.

Sa Majesté qui déjà avait bien voulu honorer de sa présence une des séances précédentes, celle où avaient paru les grands attelages, a donné également des éloges à l'aménagement, à la bonne entente, aux excellentes dispositions prises par M. Baudoin de Mortemart, sur lequel roulent tous les détails de ce service qui demande une capacité spéciale.

Cinq cents chevaux français de trait, de selle, de postes, depuis le grand carrossier jusqu'au poney de la Camargue et de la Corse, ont pris part au concours, pour lequel la Société a dépensé la somme de 65 à 70 mille francs en prix de toute nature.

Pendant le temps de cette exhibition chevaline intéressante et curieuse, le public n'a cessé de se montrer favorable à l'institution, en visitant chaque jour, de l'ouverture à la fermeture des portes, les écuries, les boxes, l'exposition des voitures et des objets de sellerie, disposés de façon à produire un très bel effet.

Le 13 avril, un spectacle des plus attrayants a remplacé pour la séance l'exhibition des chevaux du concours. Tous les chevaux de quelque provenance qu'ils fussent, ont été admis à concourir pour les prix à distribuer aux meilleurs sauteurs. Sur les deux grands côtés intérieurs de l'hippodrome, six obstacles, planches ou haies, avaient été placés de distance en distance. Ces six obstacles, d'une certaine élévation, devaient être franchis deux fois par les concurrents. Pas un seul accident n'a eu lieu, plus de vingt cavaliers ont rempli hardiment les conditions du programme. Le public, fort nombreux ce jour-là, comme à la dernière séance, a surtout beaucoup applaudi une jeune femme montant un cheval alezan, cheval admis au concours de la Société, et qui, sous l'habile impulsion de cette hardie amazone, a franchi les douze barrières avec un entrain, une élégance et une facilité surprenantes, attribuées, avec raison, au moins autant à l'écuyère qu'à sa monture.

Le 14, à quatre heures précises, Sa Majesté l'Empereur, en tenue de ville, a pris place avec quelques personnes de sa suite dans sa tribune, et les sujets primés ont paru aussitôt dans l'hippodrome ; d'abord les prix extraordinaires, puis les grands prix de selle et d'attelage. Le public s'est fort intéressé à un magnifique cheval russe d'une belle et noble race, vainqueur dans la course au trot du 12 avril. Ce produit étranger a des mouvements d'épaules d'une ampleur véritablement extraordinaire. Il paraît qu'on ne serait pas éloigné d'en faire l'acquisition comme reproducteur.

—Les chevaux du concours vont céder la place, au palais de l'Industrie, à un autre concours, celui des beaux-arts, qui ouvre le 1er mai. Déjà les ouvriers sont à l'œuvre pour transformer l'hippodrome. Quant à nous, nous rendrons compte, comme nous le faisons annuellement, des tableaux et sculptures ayant trait au métier des armes.

En attendant, l'Empereur, profitant des premiers jours de printemps et du beau soleil qui est venu si à propos dissiper les nuages longtemps amoncelés sur nos têtes, a commencé la série de ses revues partielles dont, avec sa bienveillance habituelle pour l'armée, il profite pour distribuer de justes récompenses.

La division de grenadiers du général d'Autemarre d'Ervillé, qui va être remplacée à Paris, a été la première passée en revue par le souverain. Lundi 12, la 1re division d'infanterie du 1er corps, général Douay, et généraux de brigade : Aymard et Clinchant, a paru au Carrousel, formée sur trois lignes, savoir : 18e bataillon de chasseurs à pied, 51e et 62e régiments, 81e et 95e.

—Aujourd'hui 15, le tour de la 2e division est venu. Cette division, aux ordres du général Decaen, est formée des brigades L'hériller et de La Bastide, a pris place également sur trois lignes dans la cour des Tuileries, face au palais de la manière suivante : 6e bataillon de chasseurs à pied, 24e et 64e régiments, 93e et 94e.

L'Empereur ayant près de lui le Prince Impérial, et accompagné du maréchal Niel, de ses aides de camp et officiers d'ordonnance de service, a été reçu, à la droite de la première ligne, par le maréchal Canrobert, les généraux Decaen et Soumain. Après avoir distribué des croix et des médailles, Sa Majesté s'est placée devant le pavillon de l'Horloge pour le défilé, qui s'est exécuté comme d'habitude.

DE WALFROL.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

XI

Une ancienne connaissance.

Après le départ de M. de Tourmil pour l'armée du Nord, le vrai Pierre Ormech qui n'avait accepté qu'avec peine le sacrifice fait en sa faveur par Gontran, vit bien qu'il fallait songer à se mettre à l'abri de toute poursuite, en faisant croire qu'il avait en effet quitté le pays. Toutefois la chose n'était pas si facile que le présumait le marquis.

L'officier municipal, rival du paysan breton, avait renoncé, dans un but d'intérêt personnel, à faire connaître aux représentants du peuple l'arrivée près de son château du chef vendéen réfugié chez les Koradec, mais il n'avait pas pour cela renoncé à persécuter d'une autre façon la famille du marquis. Il s'était donc empressé d'écrire que ce dernier avait été vu dans le pays et que personne n'ignorait la part prise par lui dans la guerre de la Vendée ; qu'ainsi donc, et de toute façon, il y avait urgence à mettre ses biens sous le séquestre.

Ces choses-là avaient toujours une prompte solution pour la noblesse, à cette époque, aussi deux jours après la réception de la lettre de l'officier municipal, les propriétés du marquis, tout ce qui appartenait à sa famille, fut déclaré bien national. Il en résulta que Pierre Ormech, en arrivant au château, dans les montagnes Noires, près la commune de Spezet, porteur de la lettre de Gontran, ne trouva plus que des garnisaires peu disposés en faveur de l'ancien propriétaire dépossédé.

Pour comble de malheur, Pierre qui ne se doutait pas du nouveau tour de son rival, au moment où il se retirait, se trouva nez à nez avec lui. L'étonnement de l'un et de l'autre ne fut pas médiocre.

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

— Tiens, tiens, tiens, et que fais-tu donc ici, citoyen ? s'écrie le maire, en voyant Ormech. Je te croyais en route pour l'armée. Comment se fait-il donc que tu sois encore dans le pays ?

Au lieu de répondre à ces différentes questions faites d'une façon moins que bienveillante, Pierre qui comprit le danger, tourna brusquement les talons et décampa si lestement, qu'on n'eut pas le temps de l'arrêter, malgré les ordres donnés aussitôt par l'officier municipal.

Mais ce dernier était édifié. Il revint bien vite à la commune et s'enquit de la raison qui avait empêché la mise en route immédiate du jeune soldat, ainsi que l'ordre en avait été donné. Il ne fut pas peu étonné de l'assurance qu'on lui donna du départ du paysan, lequel disait-on avait pris sa feuille de route l'avant-veille et avait dû être mené de brigade en brigade, par la gendarmerie, jusqu'à Nantes. Le rival de Pierre Ormech était astucieux et assez difficile à induire en erreur. Il flaira la ruse, et pour s'assurer du plus ou moins de fondement de ses soupçons, il se rendit à la petite maison des Koradec. Il trouva là Yvonne, et lui demanda à parler à son mari. La jeune fille alla chercher son père, en répondant que son mari n'y était pas pour le moment, qu'il avait été obligé de faire un voyage pour affaire ; que pendant quelques jours il ne reviendrait pas au pays.

Le vieux Koradec raconta la même histoire au maire qui sourit d'un air narquois et incrédule et s'en fut rédiger une belle lettre adressée au représentant à Quimper. Le vindicatif et amoureux personnage était bien loin de se douter alors des graves conséquences que son indiscrétion et sa découverte n'allaient pas tarder à avoir pour lui-même.

Pendant ce temps-là, Pierre Ormech avait été se cacher au fond d'une lande, sur la montagne, au milieu des bruyères et des genêts dont le pays est couvert, attendant la nuit pour se hasarder dans le bourg. Bien lui en prit, car les ordres les plus formels étaient donnés pour l'arrêter, l'appréhender au corps, mort ou vif, partout où l'on pourrait le saisir. Mais le Breton n'était pas facile à tromper. Il avait le flair et les sens développés de l'homme qui a vécu toute sa vie en face de la nature.

Le soir, lorsque l'ombre eut laissé tomber son voile sur la campagne, Pierre, descendant de son abri, se glissa avec prudence jusque auprès du presbytère, sondant le terrain autour de lui, plongeant ses regards à droite et à gauche, s'arrêtant au moindre bruit. Il voulait pénétrer chez les Koradec et les prévenir de la rencontre funeste qu'il avait faite dans la journée. Il était près de minuit quand il arriva non loin de la petite maison, mais alors il vit à travers les arbres comme trois silhouettes, quasi immobiles, qui observaient la demeure des Koradec. Ces silhouettes ne lui parurent pas de bon aloi.

Il s'arrêta court, se coucha doucement sans perdre de vue les ombres dangereuses et attendit avec la patience du chacal qui veille jusqu'au moment favorable pour s'élancer sur sa proie.

Deux heures se passèrent, puis enfin les ombres commencèrent à s'agiter en silence ; puis, trois hommes passèrent assez près de lui pour qu'il pût entendre l'un d'eux dire à voix basse aux deux autres :

— Le drôle ne viendra pas cette nuit. Il se doute qu'on lui tend une embuscade, mais un jour ou l'autre nous le pincerons.

— Oui, reprit un des guetteurs, à moins qu'il ne trouve moyen d'aller grossir la bande de ce rusé chouan qui parcourt le pays en enrôlant sur son passage tous les brigands qu'il peut rencontrer.

— Ah bah ! il n'y a pas de danger, le drôle est amoureux, il ne perdra pas de vue le nid de sa colombe. D'ailleurs, les chouans ne sont pas près d'ici.

— C'est ce qui te trompe, citoyen, on les a vus hier dans la grande lande de Spezet ; ils ont passé la nuit dans la montagne et il y a tout lieu de penser que, d'un instant à l'autre, ils descendront dans le bourg.

— Eh bien, on les recevra, nous avons des armes, des soldats et de bons patriotes.....

— N'avez-vous pas entendu remuer sur la gauche, dit le troisième individu, d'une voix basse et peu assurée, coupant court par cette simple question à la faconde belliqueuse de l'officier municipal qui se mit à trembler de tous ses membres.

— Prenons garde, ajouta celui qui avait éveillé l'attention de ses compagnons d'aventure, on ne saurait trop se méfier des chouans, en ce moment-ci. Les déroutes successives de l'armée vendéenne ont jeté dans le pays un tas de mauvais sujets, de misérables blancs, de brigands capables de tout pour assouvir leur haine contre les patriotes.....

— Silence, citoyens, dit alors l'officier municipal serrant le bras de son interlocuteur, et rentrons au plus vite dans la maison communale, c'est ce que nous avons de mieux à faire.

En parlant ainsi, les trois hommes gagnèrent au pied et disparurent derrière les premières maisons.

Pierre Ormech, lorsqu'il se fut assuré que personne ne pouvait le voir et l'entendre, vint frapper d'une certaine façon particulière au volet de la demeure des Koradec, comme il l'avait fait le jour où son intervention avait sauvé le marquis. Aussitôt la fenêtre s'entrouvrit mystérieusement.

— Qui est là ? dit une voix, à peine perceptible.

— Ouvrez, Yvonne, c'est moi, lui répondit-on.

La porte alors fut entrebâillée doucement et Pierre se trouva auprès des Koradec et de sa fiancée.

Les quatre personnages réunis se communiquèrent aussitôt leurs impressions et se donnèrent réciproquement avis de ce qui leur était arrivé dans cette journée.

Deux heures plus tard, c'est-à-dire une bonne heure avant le petit jour, un homme sortit de la maison des Koradec, se dirigea à pas précipités vers le nord et disparut bientôt aux regards curieux de ceux qui auraient essayé de suivre sa marche.

Au bout d'une autre heure, au moment où le soleil en se dégageant à l'orient commençait à empourprer l'horizon d'une faible teinte azurée, annonçant une belle journée de printemps, le voyageur, en costume breton, qui n'était autre que Pierre Ormech, pénétra dans une vaste lande située à mi-côte de la montagne.

S'étant arrêté un instant pour reprendre haleine, car sa marche avait été rapide, il appliqua ses mains l'une contre l'autre et laissa échapper un bruit en tout semblable au cri de la chouette. Au troisième appel un cri semblable au sien lui répondit sur l'un des côtés de la lande. Pierre se dirigea hardiment vers le point d'où était parti ce qui semblait être une réponse à son signal.

Dans un pli de terrain formant comme un vaste entonnoir peu profond, au milieu de pierres énormes, ayant été jadis, disait-on, dans le pays, des autels druidiques, ou dolmens, autour desquels avaient lieu les sacrifices humains, une vingtaine d'hommes les uns couchés, les autres accroupis près de feux de bruyères, se tenaient silencieux. Tous avaient le large chapeau breton orné de la cocarde blanche, un fusil à portée de leurs mains et des pistolets à la ceinture.

Une sentinelle, placée à quelques pas en avant, plongeait ses regards tout autour d'elle.

— Vous entendez ? dit à un des hommes de la bande la sentinelle chargée de veiller sur cette espèce de bivouac.

— Oui, répondit l'individu interpellé et qui paraissait être le chef de la troupe.

— Et que faut-il faire ?

— Répondre. Nous n'avons pas grand danger à redouter ici, les républicains n'oseraient venir nous attaquer dans ces landes.

Un cri s'éleva, c'est celui qui détermina la marche de Pierre Ormech.

— Un homme s'avance vers nous, dit bientôt la sentinelle.

— Est-il seul, ne vois-tu personne avec lui ?

— Personne, aussi loin que ma vue peut s'étendre.

— C'est bien, hèle-le.

Pierre Ormech s'avançait vers la bande de chouans bretons dont il connaissait le chef, et dont, sans s'en douter, les compagnons de son rival lui avaient, à leur insu en passant près de lui, révélé la présence dans la lande de Spezet.

Dès qu'il fut à portée de la sentinelle, il répondit à son : *Halte-là*, par un : *Vive le roi !*

— Laisse venir, dit le chef à l'homme en faction. Puis ayant rapproché de ses yeux ses deux mains pour tâcher de dévisager le nouvel arrivant :

— Ah ! ah ! ajouta-t-il, c'est une vieille connaissance, et il s'avança vers Ormech.

Le chef des chouans de la lande de Spezet est aussi une vieille connaissance pour nos lecteurs, car il n'était autre que le rusé soldat que nous avons vu auprès de Gontran, à Ancenis, et qu'on appelait dans l'armée vendéenne le *Renard*.

Le Renard échappé aux désastres successifs de ses compagnons d'armes, incapable de rester en repos, adorant le marquis de Tourmil et cherchant à le rejoindre, s'était décidé, après la défaite de Savenay, à se jeter en Bretagne, du côté des Montagnes-Noires, persuadé que par là, il aurait des nouvelles de Gontran. Il pensait ensuite que, dans ce pays coupé, accidenté, fouillé, et où les royalistes étaient en immense majorité, il lui serait facile de lever une bande de *gars* solides et de guerroyer pour *Dieu et le Roi*, comme disaient alors les ennemis de la République.

Il n'avait pu se procurer des nouvelles du marquis, mais il avait facilement réuni une vingtaine d'hommes déterminés qu'il était parvenu à armer, à approvisionner de cartouches, qu'il espérait recruter de jour en jour, et avec lesquels, depuis un mois, il tenait la campagne.

Se trouvant assez fort pour s'approcher du château de Gontran, il avait résolu de s'y introduire le lendemain matin pour interroger ceux qu'il y trouverait et connaître le sort du marquis, pour lequel il avait le dévouement le plus absolu.

Ce ne fut donc pas sans un vif sentiment de satisfaction qu'il vit arriver vers lui Pierre Ormech, l'un des fidèles serviteurs de la famille des Tourmil et avec lequel il s'était si souvent trouvé en relation avant la guerre de la Vendée, alors qu'il accompagnait en Bretagne le jeune Gontran.

Que se passa-t-il entre ces deux hommes dans la lande de Spezet et quelle fut leur conversation ? C'est ce que nous ne pourrions dire, mais toujours est-il que le *Renard* ayant réveillé tous ses compagnons, leur annonça une expédition contre les bleus, et leur dit qu'il était temps de se mettre en route.

Les gars bretons qui s'étaient associés à la fortune du *Renard*, le suivaient aveuglément, ayant la plus grande, la plus absolue confiance en sa pénétration, en sa sagacité et surtout en son courage, en son audace. Jamais, depuis un mois qu'il les guidait dans le pays, ils n'avaient, ni les uns ni les autres, élevé une objection et refusé de suivre ses ordres. Les bagages, fort légers du reste, de la bande et que chacun portait sur ses épaules, furent réunis, et l'on se mit en marche.

En tête s'avançait Pierre Ormech et le chef causant à voix basse.

— Ainsi donc, tu dis que ce brigand a reconnu M. le marquis et qu'il a fait confisquer ses propriétés ?

— Je n'en suis que trop certain. Tu sais bien qu'il a vu souvent M. Gontran, il est bien évident qu'il sait à quoi s'en tenir et sur son prétendu mariage avec Yvonne, et, aujourd'hui, sur mon remplacement à l'armée républicaine par lui. Il n'y a aucun doute, puisque le château est sous le séquestre et occupé par des hommes à lui.

— Et tu crois qu'il a dénoncé ton bon maître ?

— Je ne doute même pas qu'à l'heure qu'il est, le comité de salut public ne soit informé de la présence de M. Gontran à l'armée du Nord.

— Comment pourrait-on prévenir M. le marquis du danger qu'il court ?

— Je ne vois aucun moyen.

— Nous allons toujours nous emparer du château, et puis, si nous parvenons à mettre la main sur ton rival, je te jure qu'il passera un mauvais quart d'heure, si la corde ne casse pas...

— Nous approchons du château, on commence à distinguer les tourelles.

— Nous allons aller le reconnaître. Viens avec moi.

En parlant ainsi, le Renard fit signe à sa bande de s'arrêter, il la plaça derrière des arbres, dans un pli de terrain qui dérobait les hommes à tous les regards, donna ses instructions à celui qui lui servait de second, puis prenant des précautions infinies, Pierre Ormech et lui s'avancèrent vers la porte de la demeure seigneuriale.

Tout semblait reposer dans le château. Les deux chouans en firent le tour sans que leur attention fût éveillée par rien. S'étant ainsi assuré qu'aucune troupe ne l'occupait de façon à pouvoir le défendre, le Renard retourna vers la bande, la fit approcher, et franchissant les fossés secs et peu profonds qui séparaient le parc de la campagne, les siens et lui eurent bientôt envahi le manoir.

Trois garnisaires y avaient été mis par l'officier municipal et dormaient d'un sommeil profond. Aucun ne songea même à tenter la moindre résistance, étonnés et effrayés du reste en se voyant tout à coup au pouvoir d'une bande de redoutables ennemis politiques.

Dès que les chouans eurent pris possession du château, le Renard fit venir les trois hommes, et choisissant celui d'entre eux qui lui parut le plus intelligent :

— Ecoute, lui dit-il, et suis bien mes instructions si tu veux sauver la vie de tes compagnons et la tienne, car n'importe où tu pourrais te réfugier, nous saurions te découvrir, tandis que si tu m'obéis de point en point, tu n'as rien à craindre de nous ni des autres bandes qui parcourent le pays. Je vous donnerai à tous les trois un signe au moyen duquel il ne vous sera jamais rien fait par les nôtres.

L'homme interpellé promit tout ce qu'on voulut, reçut ses instructions et partit.

Vers huit heures du matin, on le vit revenir, mais il n'était pas seul. Avec lui se trouvait l'officier municipal et son adjoint. Ces deux derniers marchaient gaiement. Ils pénétrèrent en riant dans le manoir.

— Si ce que tu penses est vrai, citoyen, dit au garnisaire le rival d'Ormech, ta fortune est faite. La république te récompensera dignement. La capture de l'ex-marquis serait en ce moment d'un effet immense dans le pays et tu aurais, par le fait seul de son arrestation, bien mérité de la patrie.

— Ce brigand a-t-il opposé une longue résistance ?

— Il a essayé, mais nous étions trois, et il a dû bien vite se rendre à discrétion.

L'officier municipal, tout en se frottant les mains, pénétra sans nulle défiance dans la vaste salle du rez-de-chaussée, dite salle des gardes. Mais là, l'étonnement d'abord, l'effroi ensuite ne lui permirent pas d'articuler un seul mot. Un plus brave que lui aurait pu être, au reste, étonné, puis effrayé, en se voyant tout à coup, au beau milieu de vingt paysans armés, à la figure peu bienveillante, et en tête desquels le malheureux reconnut tout d'abord Pierre Ormech.

— Je suis perdu, dit-il, en se voyant à la merci de la bande de chouans.

— Tu n'as jamais dit plus grande vérité de ta vie, qui ne sera plus bien longue, reprit le Renard. Ecoute ta condamnation :

Tu es un misérable, car tu as dénoncé l'homme et la famille que tout le pays avait coutume d'aimer, de respecter, parce que lui et les siens sont bons, humains, généreux. Tu as voulu envoyer aux armées, afin de te venger de ce qu'on rejetait ton amour, le brave garçon notre ami, le serviteur fidèle de M. le marquis ; tu as...

L'officier municipal voulut parler.

— Tais-toi, brigand, ajouta le Renard, puis il reprit :

Tu as sans doute prévenu les bourreaux de Paris que le noble propriétaire de ce château est parti pour l'armée à la place de Pierre... Assez d'infamies, assez de crimes comme cela. Allons, recommande ton âme à Dieu, ta dernière heure est sonnée.

L'infortuné, en entendant cette brusque sentence, se jeta aux pieds du chef des chouans. Ce dernier le repoussa du pied, tourna la tête avec mépris, fit un geste, et deux des paysans bretons de la bande se détachèrent et saisirent l'officier municipal qui portait encore enroulé autour de son corps son écharpe, insigne de ses fonctions.

Cinq minutes plus tard, le malheureux flottait aux branches d'un des marronniers de la grande allée du parc. Des nuées de corbeaux ne tardèrent pas à tourner en croassant autour de son cadavre. L'éternité avait commencé pour lui.

Le soir, le château du marquis Gontran de Tourmil était complètement inhabité, les trois garnisaires et la bande du Renard avaient disparu. Seul le corps du supplicié se balançait, obéissant au moindre souffle du vent. Son adjoint avait été rendu à la liberté après avoir juré par tous les saints de la république et de la monarchie que jamais il ne divulguerait rien de ce qui s'était passé dans cette matinée terrible.

DUPUIS, *ancien officier*.

(*La suite au prochain numéro.*)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour trésorier, désire permuter avec un titulaire de cet emploi. (36)

— M. Branlard, trésorier du 59e de ligne, à Digne, demande à permuter avec un de ses camarades proposé pour l'emploi. Pas de dépôt ; de préférence en Afrique. (35)

— Le médecin aide-major du 1er régiment de spahis demande un permutant de son grade dans un corps de troupe quelconque de France. S'adresser à lui-même, à Medeah. (37)

Le 54e de ligne demande un tambour-major ; le candidat doit savoir lire et écrire.
S'adresser au colonel, à Condé (Nord).

—

L'emploi de maître bottier étant vacant au 1er régiment de spahis, par suite du décès du titulaire, un concours sera ouvert le 1er mai prochain, à Médeah (Algérie). Un cautionnement de 8,000 francs est exigé. S'adresser au président du conseil d'administration du 1er spahis, à Médeah.

—

L'emploi de maître cordonnier au 42e de ligne, à Agen, sera vacant le 26 avril prochain. — Les candidats qui désirent se présenter devront justifier d'un avoir de 5,000 fr., produire leur état de services et le relevé de leurs punitions.

—

Un concours pour l'emploi de maître sellier, vacant au 7e régiment de lanciers, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), aura lieu le 1er juillet prochain. Chaque candidat, pour son admission au concours, devra être porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs (candidat civil) et justifier d'un avoir de 6,000 f. comme cautionnement.

—

Le 87e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, deux premières clarinettes et un baryton. — Deux places de 1re classe et 2 places de 2e classe leur sont réservées.

—

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.
S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

—

La légion romaine demande un chef armurier. Les chefs armuriers ou caporaux armuriers en retraite peuvent seuls concourir pour cet emploi.— S'adresser à M. le comte d'Argy, colonel commandant à Rome. (Affranchissement à l'étranger.)

—

Un ex-artilleur, âgé de 32 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 151, rue Montmartre.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, *f' de l'armée dep. 20 ans*. Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

—

4 FRANCS PAR AN **LE MONITEUR** FRANCS PAR AN 4
DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier des actionnaires pour* 1868.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

—

La COLONIE DES INDES, 53, rue de Rivoli, la première des spécialités de foulards, vient de recevoir de ses fabriques son immense assortiment de robes foulard de l'Inde imperméabilisé, comprenant les unis de toutes nuances, rayures, fleurettes, cachemire, tissu Sheng-Hai, Laintown, Chandernagor, Crêpe de Chine, Céleste-Empire et Tussore, etc., etc. — Envoi sur demande, échantillons et marchandises *franco*.

—

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE
25 médailles d'honneur de 1837 à 1867

F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS
FOURNISSEUR des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les TROIS Présidences de l'Inde.
Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.
Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années.**

—

A partir du 1er avril, la Maison TERRES est transférée, place du Théâtre-Français, n° 2, au coin de la rue Richelieu.

—

MAISON BERTON-LUSSAN, Tailleur civil et militaire, à Paris, fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, rue Richelieu, 12.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 23. — 21 AVRIL 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, **par anticipation**, les abonnements échéant les 1er **mai** et 1er **juin**, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

Paris, 20 *avril* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 7 avril 1869, l'Empereur a nommé officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Périé, capitaine d'infanterie en retraite, 31 ans de services, 1820 à 1851 : 10 campagnes, 1 citation à l'ordre du jour, chevalier de la Légion d'honneur, 30 juin 1844.

Par décret en date du 11 avril 1869, l'Empereur a nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Bonneau, ancien maréchal des logis, ancien capitaine de la garde nationale, etc., 8 ans de services militaires, 38 ans de services civils, 3 campagnes, plusieurs actions d'éclat, 2 ans de captivité.

Par décret du 17 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 15 avril 1869, savoir :

Au grade d'officier.

INFANTERIE.

93e régiment.

M. Andrien, chef de bataillon, chevalier du 25 juin 1859 : 28 ans de services, 12 campagnes.

94e régiment.

M. Germain, médecin-major de 1re classe, chevalier du 26 avril 1862 : 29 ans de services, 9 campagnes.

8e bataillon de chasseurs à pied.

M. Poyot, chef de bataillon, chevalier du 7 juin 1859 : 27 ans de services, 7 campagnes.

Au grade de chevalier.

INFANTERIE.

24e régiment.

M. Mathiot, capitaine adjudant-major : 22 ans de services, 2 campagnes.

M. Astré, capitaine : 25 ans de services, 1 campagne.

64e régiment.

M. Ducloux, capitaine : 22 ans de services, 3 camp.

M. Isselin, lieutenant : 21 ans de services, 1 camp.

93e régiment.

M. Béloury, capitaine : 21 ans de services, 6 camp.

M. Patailliot, lieutenant : 24 ans de services, 6 camp.

94e régiment.

M. Jacquior, capitaine : 27 ans de services, 8 camp.

M. Dubois, capitaine : 27 ans de services, 5 camp.

8e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bérard, lieutenant : 20 ans de services, 6 campagnes, 2 blessures.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 17 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 15 avril 1869, savoir :

INFANTERIE.

24e régiment. Delagrange, sergent.
— Honnaux, sergent.
— Roon, sergent.
— Lagrave, soldat.
64e — Nodet, sergent.
— Sart, sergent.
— Raoul, sergent.
— Roqua, sergent.
93e — Spérat, sergent.
— Zuccarelli, sergent.
— Guglielmi, soldat.
— Picot, musicien.
94e — Bouniol, sergent-major.
— Ermel, sergent.
— Brout, sergent.
— Filot, sergent.
8e bat. de chass. à pied. Godail, sergent.
— Pradas, caporal clairon.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 10 avril 1869, M. Camponon, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, a été promu au grade de chef de bataillon et admis d'office à faire valoir ses droits à la pension de retraite, à titre d'ancienneté de service.

MUTATIONS

HOPITAUX MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 14 avril 1869, M. Fouvrier, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Alger, a été désigné pour occuper un emploi de son grade à l'hôpital militaire de Colmar.

La Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé que le public sera admis, sur la présentation de billets d'entrée, à visiter, pendant six semaines, tous les jours à l'exception du samedi, la galerie des plans-reliefs des places fortes de France, à l'hôtel impérial des Invalides. Cette exposition commencera le 15 mai pour finir le 30 juin suivant.

Les demandes de billets d'entrée devront être adressées par écrit, soit au Ministre de la guerre, soit au général de division directeur du dépôt des fortifications, à Paris.

Tous les militaires, les invalides en uniforme et les élèves de l'Ecole polytechnique seront admis sans billet.

L'Empereur a terminé samedi, par la 3e division du 1er corps, la série des revues partielles de l'infanterie actives de ce corps d'armée et des troupes spéciales de la garnison de Paris.

Les troupes qui ont pris part à cette revue étaient sous les ordres supérieurs du général Sonmain, et se composaient :

De la 3e division (général Lebrun), brigades de Potier et d'Arnaudeau ; 7e bataillon de chasseurs à pied, 7e et 29e de ligne, 59e et 71e de ligne. — De la brigade dite de réserve, garde de Paris à pied et à cheval, et régiment des sapeurs-pompiers. — Gendarmerie de la Seine. — De 8 batteries des 4e et 11e régiments d'artillerie—montés, commandées par le général Bentzmann.

L'Empereur, accompagné du Prince impérial, a distribué des croix et des médailles militaires dans cette revue, qui s'est passée comme celles du même genre.

Budget de l'Algérie.

En relisant le discours de M. le comte Le Hon sur ou plutôt contre le gouvernement de l'Algérie, nous sommes frappé de deux idées que nous croyons devoir signaler tout d'abord. Nous n'hésitons pas à avouer qu'une attaque si longuement développée par un membre du Corps législatif appartenant à la majorité, chargé d'une haute mission d'enquête en Algérie, nous avait vivement impressionné. Une critique si sévère dans le fond, quoique si contenue dans la forme, n'accusait-elle pas une situation réellement regrettable et ne semblait elle pas vouloir mettre le gouvernement et la Chambre en demeure d'aviser par des voies nouvelles au salut de notre belle colonie comme s'il était menacé ! Un examen plus attentif a fait disparaître ce doute, et, dans le monde politique et administratif, on a bientôt reconnu qu'en définitive l'explosion inattendue que semblait présager le discours de M. le comte Le Hon était à peu près inoffensive. L'orateur, en effet, ne convient-il pas, presque en débutant, que *les quatre cinquièmes de son amendement sont bien près de recevoir leur réalisation* ? Il s'est montré sage en l'abandonnant; il l'aurait été plus encore en renonçant aussi au long discours destiné à le soutenir.

Notre seconde observation est que, dans l'enquête dirigée par M. le comte Le Hon en Algérie, il n'a entendu que les colons vivant en territoire civil, population laborieuse, intelligente, sans doute, mais trop disposée à blâmer la marche du gouvernement militaire, et travaillée par une presse ardente qui bat en brèche l'autorité dans son principe comme dans ses actes. Est-il, dès lors, bien étonnant que le résultat d'une telle enquête soit une longue critique de l'administration algérienne ? On a entendu tous ceux qui font profession d'attaquer l'autorité militaire, et, au nom de cette enquête, que jusqu'à ce jour personne n'a pu consulter ni contredire, on vient, en plein parlement, mettre en cause le gouvernement colonial, qui ne sait pas même encore ce dont on l'accuse ! Il n'était assurément pas nécessaire que M. le comte Le Hon se donnât la peine de quitter la métropole pour aller recueillir en personne les éternelles clameurs des colons ; il aurait pu les entendre tranquillement à Paris, en lisant leurs pamphlets et leurs journaux, et, si son esprit judicieux n'était pas si connu, on se demanderait comment il a pu espérer la vérité en la cherchant à une telle source. N'est-ce pas à peu près comme si, pour connaître l'opinion de la France sur le respect de la propriété, sur la forme de gouvernement qui convient à notre pays, sur l'excellence du régime impérial, on ne faisait une enquête que dans les réunions du Vieux-Chêne, de la salle Molière ou des Folies-Belleville ? Pourquoi donc n'a-t-on pas entendu les colons en territoire arabe ? On aurait ainsi évité aux habitants du village des Oulad Mimoun la peine d'adresser à l'Empereur une pétition qui s'accorde mal avec les doléances de l'enquête. Un décret du 27 janvier 1869 a distrait ce centre de population européenne du *territoire militaire* pour le rattacher à la *commune* de Tlemcen; ces colons vivaient satisfaits et tranquilles sous la protection de l'autorité militaire; ils aimaient leur village, auquel l'Empereur, sur la proposition du gouverneur général, a donné le nom si national et si glorieux de *Lamoricière*; ils supplient, en ce moment, l'Empereur de les maintenir en territoire militaire ! Cela prouve que, si l'enquête n'a fait entendre qu'un *son*, c'est qu'on n'a fait vibrer qu'une *cloche*, et nous regrettons que l'enquête agricole n'ait pas pénétré jusque dans l'intérieur de la tribu arabe.

Abordant enfin la question de la *Constitution sociale et politique des Arabes*, pour arriver à *faire comprendre sa pensée tout entière sur le principe de l'élément militaire appliqué au gouvernement de l'Algérie*, que demande M. le comte Le Hon ? Il proteste contre l'idée de bouleverser tout ce qui existe et de changer du jour au lendemain la constitution actuelle du gouvernement de l'Algérie. C'est déjà quelque chose. Mais où donc est le mal qu'il faut atteindre et faire disparaître ? [illegible] l'autorité militaire ! M. le comte Le Hon fait l'éloge le plus élevé, non-seulement de l'illustre maréchal à qui sont confiées aujourd'hui les destinées de l'Algérie, mais de tous ceux qui concourent à son administration, *du haut en bas de l'échelle hiérarchique*. Ici se place dans le discours de M. le comte Le Hon le sinistre tableau des fléaux qui ont si vivement impressionné la métropole et trouvé chez elle une si généreuse sympathie... *A cela quels sont les remèdes* ! s'écrie l'orateur. On croit qu'une illumination soudaine va éclairer une question si grave, ces remèdes sont assurément très décisifs, mais ils ne sont pas nouveaux, car le sénatus-consulte de 1863 en fait tous les frais. Le gouvernement ne méconnaît aucun des inconvénients qui résultent de l'indivision de la propriété arabe, et, en les énumérant, M. le comte Le Hon n'a fait que reproduire les motifs de haute politique et d'humanité qui ont déterminé l'Empereur à provoquer le sénatus-consulte, tendant à constituer la propriété individuelle chez les Arabes. Ce grand acte ne suffit-il pas à mettre à néant toutes les déclamations contre l'asservissement de l'indigène ? Est-ce pour l'asservir qu'on le rend personnellement, individuellement, propriétaire du sol qu'il cultive, première base de son assimilation à notre société civile, telle qu'elle est régie par le Code Napoléon ? La constitution de la propriété arabe est réclamée par tout le monde, dit M. le comte Le Hon ; *les militaires sans exception la réclament également* ; ce qui ne l'empêche pas d'ajouter un peu plus bas, comme pour rentrer dans le style de l'enquête, que le pouvoir militaire *veut considérer l'Arabe comme un enfant, veut être quand même son tuteur, sans penser jamais qu'il pourrait s'émanciper un jour*. Qu'est-ce donc que le sénatus-consulte de 1863, si ce n'est la plus réelle, la plus éclatante, la plus radicale émancipation que le vainqueur puisse donner à un peuple conquis ?

Parmi les griefs reprochés à l'autorité militaire, l'orateur insiste sur l'obligation imposée aux indigènes de se munir d'un permis de voyage quand ils veulent se déplacer. Les passeports ne sont pas, dans notre Europe si chatouilleuse en matière de liberté, un fait tellement monstrueux, tellement injurieux pour la dignité humaine, qu'ils ne puissent avoir un analogue en Algérie. Le permis de voyage est d'ailleurs autant une garantie, un gage de protection pour celui qui en est porteur, qu'un moyen de constater l'identité des voyageurs et de prévenir ainsi des intrigues contraires à la sécurité du pays.

La citation empruntée à l'illustre maréchal Bugeaud vient encore trouver son application dans la direction imprimée à l'administration de l'Algérie par le gouvernement de l'Empereur. Rien, en effet, n'est plus propre et ne tend plus directement *à mêler les Arabes à notre société et à les faire jouir de tous les avantages qu'elle comporte*, que le sénatus-consulte de 1863 ; l'Arabe devenu propriétaire pourra vendre ou échanger le sol qui lui appartiendra individuellement. A côté de l'Arabe qui cultivera son propre sol, viendra s'établir l'Européen, acquéreur du sol voisin, et de cette situation résultera, sous la protection de la loi française, le lien le plus puissant qui constitue l'état social. Nous reconnaissons avec M. le comte Le Hon, qu'il est indispensable de hâter autant que possible l'heure de l'application du sénatus-consulte dans toutes ses dispositions, mais voudrait-il insinuer que l'autorité militaire y fait obstacle ? Il suffirait, pour démontrer le contraire, de reproduire ici ce que S. Exc. le Maréchal Ministre de la guerre a fait si nettement ressortir à la tribune au sujet des travaux considérables exécutés en Algérie pour la délimitation des propriétés arch ou melck ; des difficultés sans nombre retardent la constitution de la propriété individuelle, mais elles ne découragent pas ceux qui en poursuivent la solution, et il serait d'une flagrante injustice d'attribuer ces lenteurs aux fonctionnaires mêmes qui luttent contre elles avec une si courageuse persistance.

L'instruction publique a fourni à M. le comte Le Hon un texte de plainte qui n'est pas mieux fondé que beaucoup d'autres ; les établissements d'instruction, dit-il, ont un caractère *exclusivement arabe* ; il n'a donc pas vu les collèges arabes français, à Alger, à Constantine ? A Constantine, à côté de 110 élèves indigènes, il y a plus de 60 enfants français, dont une partie sont demi-pensionnaires aux frais du budget de la province ; à Alger, la proportion est à peu près la même : contre 102 élèves indigènes internes, se trouvent plus de 50 enfants français qui passent la journée dans la maison. Le gouvernement de l'Algérie comprend si bien la nécessité de mettre la jeunesse musulmane en contact avec la jeunesse française, qu'il envoie les élèves les plus distingués de ses collèges indigènes aux Ecoles de Saint-Cyr, de Saumur, d'Alfort, de Grignon et de Cluny, et à l'Ecole de médecine d'Alger.

M. le comte Le Hon parle des communes subdivisionnaires de manière à prouver qu'il n'en connaît pas bien la composition, et propose de les faire administrer par un juge de paix-maire qui serait à la fois administrateur et juge. Une commune subdivisionnaire est l'ensemble de toutes les tribus et de tous les douars-communes compris dans une subdivision militaire, et

qui ne sont ni communes mixtes, ni territoire civil. C'est évidemment un état de transition entre la vie arabe et la commune. Que ferait donc un juge de paix au milieu d'une population exclusivement musulmane, disséminée sur d'immenses surfaces, qui a conservé son statut personnel, et qui défend ses intérêts, suivant les principes de la loi musulmane, devant les cadis? N'oublions pas, d'ailleurs, que nos tribunaux sont ouverts à ces indigènes, en vertu du décret du 13 décembre 1866, et félicitons-nous de les y voir venir de jour en jour davantage, sans que l'obligation leur en soit imposée.

Nous pourrions pousser plus loin l'examen du discours prononcé par M. le comte Le Hon, dans la séance du 14 avril, mais la réplique si lucide et si pleine de faits que lui a opposée S. Exc. le Maréchal Ministre de la guerre a rendu notre tâche presque inutile. La conclusion de cette étude est, pour nous, que M. le comte Le Hon avait apporté de France de fort justes impressions sur l'esprit de progrès, mais aussi de prudence, qui dirige l'administration de l'Algérie. Arrivé dans un milieu où cette conviction s'est heurtée à des sentiments tout opposés, il est tombé dans un système où l'éloge et le blâme sont associés de telle manière, qu'ils ne sont plus ni l'un ni l'autre.

C'était le moyen de causer des sensations inaccoutumées sur les bancs *à gauche de l'orateur*; ont-elles été pour lui un succès sans mélange? nous ne le pensons pas. Ce que nous constatons avec conviction, c'est que M. le comte Le Hon n'a pas formulé un blâme qui ne trouvât son correctif dans sa bouche même ou dans la situation réelle des faits, et qu'il n'a pas exprimé un vœu dont la réalisation ne fût déjà subordonnée, dans la sage prévoyance du gouvernement, à cette action du temps qui est la condition première de toutes les œuvres utiles et durables, et que l'on nomme l'*opportunité*.

DE LÉPINE.

A travers les livres.

VI.

Un ancien défenseur du trône de Maximilien, M. ALBERT HANS, vient de publier un récit des plus attachants sur les derniers jours de l'empire mexicain.

M. *Albert Hans*, jeune officier d'artillerie dont la batterie fit partie des troupes de réserve de l'empereur, se trouvait à Morelia, dans le Michoacan, lorsque les troupes de cette division reçurent l'ordre, en février 1867, de se porter sur Queretaro.

Le livre de cet officier est intitulé, à cause de cette circonstance, et parce que dans cette ville eut lieu le triste et terrible dénouement : QUERETARO, *Souvenirs d'un officier de l'empereur Maximilien*.

Au moment où le récit commence, les troupes françaises s'embarquaient à la Véra-Cruz pour être rapatriées; l'empereur Maximilien avait pris l'héroïque mais funeste résolution de défendre son trône ou de s'ensevelir sous les ruines de la nouvelle monarchie. Il n'a que trop bien tenu parole.

M. Albert Hans, écrivain ayant un style simple et plein d'élégance, étant parfaitement bien placé pour raconter *de visu* ce qui s'est passé sous ses yeux, donne une page d'histoire que l'on peut dire la dernière de l'empire mexicain.

A tous ces points de vue, son livre est des plus intéressants. Il raconte d'abord l'abandon de Morelia, par les troupes de Mendez, la marche de ces troupes sur Queretaro, leur arrivée dans cette ville et leur réception par l'empereur.

Son récit est entremêlé de portraits bien frappés des principaux personnages de l'armée impériale et de l'armée républicaine, et aussi de réflexions judicieuses comme celle-ci :

« Une guerre extérieure devient quelquefois une nécessité pour une nation, quand cette guerre peut détourner les ambitions, occuper les hommes d'action auxquels le repos est impossible et satisfaire quelques aspirations.

» C'est ainsi que l'Angleterre trouve un débouché dans l'Inde pour cette partie de sa population; que l'Espagne en trouvait un autrefois dans ses possessions d'Amérique.

» Sans l'Algérie, peut-être eussions-nous eu en France le double de troubles et de révolutions.

» Sans le Caucase, on eût vu se renouveler les terribles conspirations militaires qui ont quelquefois mis la monarchie russe à deux doigts de sa perte.

» La guerre du Maroc a été un véritable bienfait pour l'Espagne, etc., etc. »

Le général Mendez, commandant du petit corps dans lequel servait M. *Albert Hans*, avait toujours près de lui une sorte de guérilla, composée d'*exploradores*, et commandée par un homme des plus braves, nommé Villafuerté. A propos de ces exploradores mexicains, hommes de sac et de corde, mais vigoureux aventuriers, l'auteur consacre quelques mots à nos soldats :

« La compagnie franche du capitaine Clary, dit-il page 66, fit des miracles de valeur et d'habileté dans les contrées limitrophes du Michoacan, sans s'attirer, comme la contre-guérilla du colonel Dupin, l'exécration universelle par des mesures injustes ou trop sévères à l'égard de l'ennemi, voire même des amis... La présence seule de la compagnie franche à Querendaro, grande hacienda située à une étape de Morelia, protégeait cette ville lorsque le général Mendez s'en absentait avec la totalité de ses troupes. »

Et plus loin :

« J'ai souvent entendu les officiers de la cavalerie libérale, qui avaient combattu contre la cavalerie française à Cholula et à Atlixco, durant le siége de Puebla, raconter ses brillantes actions. Ils avouaient qu'au moment de la charge ils se croyaient au jugement dernier. Ils ne pouvaient qu'opposer le courage du désespoir contre le formidable choc des chevaux arabes et des terribles coups de sabre des chasseurs d'Afrique. La fuite n'était guère possible devant les coursiers que montaient les chasseurs. De là le secret de ces tueries dont on parle encore. »

Le meurtre de Joachim Miramon, la fusillade des gendarmes pris à San-Jacinto, sont des épisodes racontés d'une façon touchante. La revue passée par Maximilien à l'arrivée des troupes de Mendez à Queretaro fournit également à l'auteur matière à un récit plein d'intérêt.

« Enfin, nous apercevons Queretaro! On nous apprit que l'empereur venait au-devant de la colonne, pour la passer en revue avant son entrée dans la ville. Ce fut avec une folle joie que nous apprîmes cette nouvelle. Immédiatement on s'apprêta pour bien recevoir le souverain.

» L'attente fut courte. Nous vîmes bientôt un tourbillon de poussière qui s'avançait rapidement vers nous. L'empereur s'offrit à nos yeux.

» A sa vue, une commotion électrique, parcourut la colonne d'un bout à l'autre; les troupes l'accueillirent par les cris frénétiques de *Viva el emperador!* Les fanfares jouaient l'hymne national, les tambours battaient aux champs. L'empereur ému s'arrêta devant le corps qui portait *son nom*, demanda à toucher le drapeau de *son* bataillon, et adressa quelques-unes de ces nobles paroles qui vont au cœur, comme il savait en trouver si facilement en pareilles circonstances. »

Le siége de Queretaro fait l'objet des seconde et troisième parties de ce très intéressant et très véridique ouvrage. Le récit est parsemé d'anecdotes, qui soutiennent l'attention, et rendent le livre plus attrayant encore, car ces anecdotes ont une couleur locale qui les font instructives.

La quatrième partie est consacrée au jugement et à la mort de l'infortuné souverain, des généraux Miramon et Méjia. La trahison de Lopez est une page d'histoire pleine d'intérêt et d'enseignement.

On lit page 333 et suivantes :

» L'Empereur mit le temps à profit, en réglant ses dernières volontés. Il écrivit à tous les souverains, à tous ses parents et amis, à ceux de ses serviteurs qui lui avaient montré le plus grand dévouement et fit son testament. Enfin il envoya une dépêche à Juarez pour lui demander la vie de ses généraux, faisant l'abandon de la sienne pour satisfaire la vengeance du parti républicain. A cette noble sollicitation du souverain, le chef du gouvernement républicain ne daigna même pas faire l'honneur d'une réponse. »

Voici comment M. *Albert Hans* raconte l'exécution :

« Immédiatement l'Empereur et les deux généraux sortirent de la prison, traversèrent les corridors d'un pas ferme, descendirent la tête haute les marches des escaliers, et sortirent dans la rue où les attendaient trois voitures du service public et l'escorte de cavalerie.

» Ces trois hommes héroïques, accompagnés seulement d'un prêtre, montèrent dans les voitures qui leur étaient destinées, etc.

» Lorsque l'Empereur, Miramon et Méjia furent placés, le *fiscal* lut à haute voix l'article de la loi militaire condamnant à mort toute personne qui demanderait la vie des *reos* (criminels). L'Empereur, glorifiant la valeur du général Miramon, lui céda la place d'honneur; au général Méjia dont la femme, folle de douleur, courait dans les environs avec son enfant dans les bras, il adressa des paroles de consolation; il parla avec bonté à l'officier commandant le peloton d'exécution qui lui exprimait tous ses regrets d'être chargé d'un tel service, donna à chacun des soldats qui allait faire feu sur lui une once d'or et leur recommanda de ne pas le viser à la figure; puis s'adressant au peuple, il dit d'une voix forte :

» Mexicains, je vais mourir pour une cause juste, celle de l'indépendance et de la liberté du Mexique. Plaise à Dieu que mon sang puisse faire le bonheur d'une nouvelle patrie! Vive le Mexique!

» Ensuite, le général Miramon, avec une noble énergie et un calme surprenant, protesta contre l'accusation de trahison à la patrie qui était portée contre lui. Lorsque d'une voix tonnante il cria : *Vive le Mexique! Vive l'Empereur!* ces dernières syllabes se confondirent avec les détonations de la fusillade qui frappait au cœur les illustres victimes. »

Peu de livres offrent un attrait aussi réel, aussi touchant, que le livre de M. *Albert Hans*.

VII.

La télégraphie offre aujourd'hui une branche secondaire, mais importante à la science de la guerre, aussi fait-elle l'objet des études, des recherches les plus suivies. On veut, avec raison, tirer de cette invention moderne des conséquences utiles pour les campagnes futures.

Depuis quelques années, on s'occupe dans les grandes réunions de troupes, dans les camps de manœuvre, de poser des bases pour l'emploi judicieux de ce nouvel élément.

La télégraphie militaire, confiée d'abord au corps d'état-major, passé récemment dans les attributions de celui du génie, a donné naissance à quelques brochures, à plusieurs ouvrages qui ne laissent pas que d'être, non-seulement utiles à un point de vue spécial, mais curieux au point de vue de la science en général.

Un de ces ouvrages est dû au capitaine d'état-major Fix, que l'on peut regarder comme le premier officier de l'armée française, qui s'est occupé avec soin, avec constance, avec fruit, de cette importante question.

Le second est d'un autre capitaine du même corps, M. Floridor Dumas, membre de la commission d'organisation de la télégraphie militaire.

M. Fix avait été chargé, en 1868, de diriger les expériences au camp de Châlons. Son ouvrage, forte brochure d'une centaine de pages, est des plus intéressants, au point de vue historique et scientifique; celui de M. Dumas est un petit volume donnant des résumés pratiques fort utiles.

Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre, et leurs auteurs, en les publiant, ont rendu service à leur pays et à l'armée.

A. DU CASSE.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL BARBIER.

Le général d'artillerie du cadre de réserve, BARBIER (Joseph-Odille), mort à Metz le 11 mars 1869, était né à Besançon le 31 décembre 1792; il avait donc atteint sa soixante-dix-septième année, il y a trois mois.

Elève de l'Ecole polytechnique en 1810, de Metz en 1812, il était entré, comme lieutenant en second, dans l'artillerie à pied, le 29 mars 1813, et avait été immédiatement dirigé sur la Grande Armée. Dès le 13 avril, on l'admit au régiment d'artillerie à pied de la garde impériale, avec lequel il combattit aux batailles de Dresde et de Leipzig. Le 9 décembre, après la campagne de Saxe, ses services lui valurent le grade de capitaine. Il n'avait pas encore 25 ans. La carrière des armes s'ouvrait donc bien belle devant lui et pouvait permettre de légitimes aspirations à un jeune homme au caractère ardent.

Le capitaine Barbier fit la campagne de France en 1814 dans la garde impériale, et prit une part active avec sa batterie aux grandes affaires de Craonne, de Laon et de Paris.

Le 30 juin 1814, après le licenciement de la garde impériale, il fut placé au 2ᵉ d'artillerie à pied. Il ne fit pas la campagne de 1815; il était alors à la direction des tabacs. Aussi n'eut-il pas à subir la demi-solde comme beaucoup de ses camarades. En 1816 il fut envoyé à la direction de Metz. Il lui fallut *onze années* pour passer de la 2ᵉ à la 1ʳᵉ classe de son grade, et *dix-neuf* autres années pour atteindre le grade de chef d'escadron. Ainsi Barbier resta *trente ans* capitaine.

Pendant cette longue période, on mit son activité, son intelligence, son zèle pour le service, aux épreuves d'une foule de positions différentes. Nous voyons cet officier toujours admirablement noté, employé tantôt au 2ᵉ d'artillerie, tantôt à la manufacture d'armes de Maubeuge, puis au 7ᵉ régiment à pied, puis comme inspecteur de la poudrerie d'Esquerdes. Il rentra en 1824 au 9ᵉ régiment, devint en 1831 aide de camp du général Corda et enfin fut détaché à l'Ecole d'application de Metz en 1833.

Inspecteur des forges, de la Moselle, le 23 août 1839, il fut promu lieutenant-colonel le 20 octobre 1845 et nommé à la sous-direction des forges. En 1848 (le 20 avril), le gouvernement de la république lui confia le commandement en second de l'Ecole de Metz et le fit colonel le 14 juillet de la même année.

Le colonel Barbier avait quarante-quatre années de service militaire, lorsque, le 15 août 1852, il obtint les étoiles de général de brigade. Il approchait de l'âge fixé pour le cadre de réserve. Il lui restait à peine trois années d'activité à parcourir. Pendant cette dernière période de sa vie militaire, il remplit successivement les fonctions de commandant de l'artillerie de la 3ᵉ division militaire territoriale, à Douai, et de membre du comité d'artillerie.

Il entra à la 2ᵉ section du cadre, le 1ᵉʳ janvier 1855. Le général Barbier dont les notes constatent une aptitude spéciale pour le service des poudres, fit sur ce service plusieurs rapports qui furent consultés avec fruit. Il fit partie de la commission chargée de réviser l'ordonnance constitutive de l'Ecole d'application de Metz, et laissa dans cette Ecole la réputation d'un chef à la fois juste et sévère.

Il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'Honneur en 1831, celle d'officier en 1848, celle de commandeur en 1854, quelques mois avant sa cessation à l'activité.

A. D.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

XII
Le blessé.

Nous avons laissé Blanche de Clytec auprès de Brutus blessé à la jambe pendant le combat livré en avant de Landrecies. Il venait de remettre à Gontran le drapeau de la demi-brigade.

Le brave sous-officier, en voyant la jeune fille à côté de lui, exposée aux balles et aux boulets, fit un effort pour se lever, mais ne pouvant y réussir, il supplia la courageuse enfant de rejoindre M. de Tourmil.

— Jamais, répondit Blanche, vous abandonner ainsi, seul, blessé, vous à qui je dois la vie, ce serait une lâcheté dont les Clytec sont incapables!

Elle n'en put dire davantage, car au moment où elle essayait de mettre Brutus sur son séant, la colonne ennemie qui n'était plus contenue par la compagnie de Gontran, franchit le petit pont et plusieurs soldats entourèrent Blanche et le sergent blessé.

Furieux de voir que le drapeau leur avait échappé, quelques Hanovriens menacèrent de leurs baïonnettes la poitrine de Brutus. Mlle de Clytec se jeta héroïquement entre les fusils et le corps de son ami.

— Vous me tuerez avant de toucher à ce brave soldat, dit-elle fièrement, en cherchant à écarter de ses faibles mains les baïonnettes ennemies.

Heureusement elle fut entendue d'un officier de la légion de Lachatre, composée d'émigrés français. Stupéfait à la vue de cette jeune et belle personne cherchant à défendre un soldat étendu par terre, l'officier écarta brusquement de son épée les Hanovriens et leur ordonna de s'éloigner.

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

— Comment se fait-il, dit-il alors, que je trouve ici une jeune et belle compatriote protégeant un soldat de la République ?

— Monsieur, répondit avec un sentiment d'exaltation la ravissante jeune fille, dont les yeux noirs lançaient des éclairs, je bénis le ciel de vous avoir permis, au milieu de l'horreur de cet instant, d'entendre ma faible voix ; je suis d'une famille bretonne dont une partie des membres a émigré, j'allais périr sur l'échafaud révolutionnaire, lorsque ce brave soldat m'a sauvé la vie. Au nom du ciel, au nom du roi, monsieur, protégez-le. Vous le voyez, il est blessé...

— Calmez votre inquiétude, mademoiselle, il ne sera rien fait de mal à ce soldat, tant que je serai ici pour m'associer à une bonne œuvre si courageusement effectuée.

Les Hanovriens, cependant, étaient toujours là, écoutant ce colloque fait en français sans le comprendre. L'officier de la légion de Lachâtre s'était placé l'épée à la main devant le groupe.

Un aide de camp passa à cheval, il était Français et venait, de la part du prince de Condé, reconnaître la colonne de Landrecies dont on avait annoncé le mouvement rétrograde. Le protecteur de Blanche le reconnut, l'appela et le supplia de lui envoyer une sauvegarde pour une jeune Française d'une famille royaliste.

Le prince de Condé, fort surpris du récit de son aide de camp, arriva un instant après lui-même, au galop, jusqu'à l'entrée du petit pont. Blanche était occupée à bander la plaie de Brutus, dont une balle avait profondément labouré la cuisse droite.

Le prince fit enlever le blessé, ordonna de le porter aux ambulances françaises du corps des émigrés, et, mettant le chapeau à la main avec une courtoisie de grand seigneur, il engagea la jeune fille à le suivre à son quartier général. Celle-ci ne voulut y consentir qu'après avoir reçu du prince l'assurance formelle que tous les soins seraient prodigués à Brutus, et qu'elle pourrait aller elle-même s'assurer qu'il ne manquait de rien, dès que le chirurgien aurait mis le premier appareil sur sa blessure.

Bientôt il ne fut bruit dans le camp des alliés que de la jeune, belle et courageuse Française.

Les officiers généraux et supérieurs, tous ceux qui connaissaient le prince, se pressèrent au quartier de ce dernier pour essayer de voir celle dont on racontait, en l'amplifiant déjà de mille manières, l'héroïque action.

Quant au prince, ce ne fut pas sans une véritable admiration qu'il entendit de la bouche même de Blanche, le récit surprenant de ses aventures. Il lui demanda la permission de la présenter à plusieurs généraux et émigrés de grandes familles, la supplia de prendre place à sa table, et lui fit préparer, dans le village occupé par son quartier général, une chambre où elle pût goûter un repos qui lui était bien nécessaire après toutes les émotions de la journée.

Le soir même, sur les instances de Mlle de Clytec, le prince la conduisit auprès du blessé. Brutus n'avait pas été atteint d'une façon dangereuse, ce que Blanche savait déjà.

— Vous êtes bien heureux, mon brave, dit le prince au sergent, d'avoir une semblable protectrice.

— Dites un bon ange, citoyen général, reprit le soldat, dont l'esprit républicain reprenait le dessus en se voyant au milieu d'émigrés qu'il considérait comme les plus féroces ennemis de la France.

— Brutus, dit Mlle de Clytec d'un ton de doux reproche, en lui serrant affectueusement les mains, Son Altesse est le prince de Condé qui a daigné venir lui-même s'informer de l'état dans lequel vous vous trouvez.

Le prince sourit, recommanda de nouveau qu'on eût tous les soins imaginables pour le blessé, et, offrant la main à Blanche, il la ramena jusque chez elle.

Le 30 avril, dès que la capitulation de Landrecies fut signée, le prince envoya un de ses aides de camp annoncer à Mlle de Clytec qu'elle n'allait pas tarder à revoir le marquis de Tourmil, puisque la garnison était prisonnière de guerre.

L'aide de camp avait en outre la mission d'assurer à Blanche que son fiancé serait libre et pourrait se rendre avec elle partout où bon lui semblerait.

Ces bonnes nouvelles comblèrent de joie Mlle de Clytec, et cependant à son bonheur se mêlaient deux appréhensions. Gontran n'avait-il pas été blessé dans la retraite de la garnison de Landrecies ? Qu'allait devenir Brutus, si elle l'abandonnait au milieu des ennemis. Fier comme il l'était, intraitable dès qu'il s'agissait d'émettre une opinion sur les affaires politiques, ne serait-il pas exposé à des dangers sérieux si on le laissait seul entouré de Français royalistes ?

Onze heures sonnèrent, les portes de Landrecies furent ouvertes et les 4,000 hommes qui composaient cette garnison parurent dans le lointain, formant une colonne profonde et venant déposer, pelotons par pelotons, leurs armes sur les glacis de la place, en passant au milieu des troupes victorieuses.

Mlle de Clytec éprouva bientôt une angoisse terrible, ce fut lorsque, le dernier peloton de la garnison de Landrecies ayant défilé, il fut bien constaté pour elle que le marquis de Tourmil ne se trouvait pas au nombre des prisonniers.

Folle de douleur, elle s'adressa à l'officier qui conduisait ce dernier peloton, et lui demanda, la mort dans le cœur, si le capitaine Pierre Ormech avait quitté la deuxième demi-brigade.

— Nous ne savons ce qu'il est devenu, citoyenne, répondit l'officier. Le lendemain du combat du 20 avril, notre brave camarade a été porté disparu et rayé des contrôles.

— Et depuis ? reprit la jeune fille, allant au-devant des paroles qu'elle voulait entendre, tout en les redoutant.

— Depuis, nous n'en avons eu aucune nouvelle.

— Alors vous pensez, citoyen...

— Je pense qu'il aura trouvé une mort glorieuse en sauvant le drapeau de la demi-brigade, ou qu'il a été fait prisonnier dans le combat du 20 avril.

Mlle de Clytec, pâle comme une morte, fut obligée de s'appuyer contre un arbre. La force lui manquait complétement. L'aide de camp du prince de Condé, qui avait ordre de veiller sur elle, voyant son émotion, voulut la ramener dans la maison qu'elle occupait; elle refusa, le remercia, le supplia de la laisser seule, et se dirigeant vers l'hôpital de campagne, espèce d'ambulance où l'on avait placé Brutus, elle demanda à voir le blessé.

La douleur du pauvre sergent fut aussi vive que celle de la charmante jeune fille, lorsqu'il eut connaissance de la nouvelle fatale. Blanche lui déclara qu'elle allait entrer en ville avec les alliés, chercher Gontran partout, fût-ce sous les ruines des maisons de Landrecies, et qu'elle ne cesserait pas ses investigations avant d'avoir retrouvé le marquis mort ou vif.

Brutus aurait voulu l'aider dans le pieux devoir qu'elle allait remplir, mais quoique allant aussi bien que possible, le brave sous-officier était encore étendu sur son lit de douleur, et le chirurgien qui le pansait avait déclaré qu'il ne serait pas transportable avant huit jours.

Blanche fit donc ses adieux à Brutus, lui recommandant la plus grande circonspection dans ses conversations avec les blessés français qui l'entouraient ; puis elle le quitta en lui promettant de venir, dès que la chose lui serait possible, lui rapporter des nouvelles de leur ami commun.

Mlle de Clytec alla remercier le prince de Condé ; ce dernier voulut lui donner un sauf-conduit pour se rendre à Mayence où se trouvait l'oncle de la jeune fille. Elle accepta, mais elle déclara qu'avant tout elle voulait chercher le marquis et qu'elle ne quitterait Landrecies qu'après avoir acquis la certitude qu'il avait succombé ou qu'il vivait encore.

Le prince avait écouté avec un intérêt trop vif le récit touchant des aventures de Blanche; il avait trop bien reconnu tout ce qu'il y avait de force, d'énergie, dans l'âme virile qui se cachait dans cette frêle enveloppe, pour avoir la pensée de s'opposer à ses projets.

Il se borna à donner l'ordre à un de ses officiers de s'enquérir de son côté du marquis, la laissant elle-même maîtresse de ses actions. Il l'assura du plaisir qu'il aurait à recevoir M. de Tourmil, si on avait le bonheur de réussir dans les recherches qu'on allait faire.

Comme nous l'avons dit, la garnison avait commencé à défiler à onze heures; à midi, les assiégeants pénétraient dans la ville, tambours battants.

Mlle de Clytec suivit le corps des émigrés et pénétra à son tour, le cœur navré, dans cette ville qu'elle avait laissée debout, presque intacte, et qu'elle retrouvait, dix jours plus tard, à moitié ruinée par le bombardement. Elle se dirigea rapidement à travers les édifices écroulés, à travers les rues encombrées de débris de toute espèce, vers la petite maison où Gontran avait sa chambre. La maison avait peu souffert, mais le propriétaire, interrogé sur le sort du citoyen capitaine Pierre Ormech, ne put donner aucune indication de nature à aider aux recherches de Blanche. La pauvre enfant se retirait donc désespérée, lorsqu'au bas de l'escalier elle trouva la vieille femme qui faisait la chambre de son fiancé.

— Vous voudriez savoir ce qu'est devenu le capitaine de votre mari, citoyenne ! lui dit-elle (car Brutus et elle étaient fort connus dans Landrecies, surtout aux alentours de la caserne).

— Sauriez-vous par hasard, citoyenne, ce qui lui est arrivé et où il se trouve ?

— Ma foi non, citoyenne, car depuis le soir du jour où l'on s'est si bien battu autour de notre pauvre ville, je ne l'ai plus revu. Il est revenu bien fatigué du combat, allez, le pauvre cher homme.

— Comment du combat ? vous l'avez donc vu après le combat !

— Certainement, citoyenne Brutus, puisque je lui ai parlé et qu'il était si fatigué, si éreinté qu'il n'en pouvait plus.

— Était-il blessé ! Avez-vous vu ?...

— Blessé, oh ! non, il avait bien tous ses membres intacts.

— Et vous dites que le soir ?...

— Dame, le soir, faut croire qu'il a disparu, soit qu'il ait été tué dans les rues, soit qu'il lui soit arrivé quelque chose, que je ne sais pas, car le lendemain sa chambre était vide, et depuis ce jour-là, nous n'en avons plus entendu parler. Après ça, il pleuvait des bombes et des boulets par les rues de la ville.

Le renseignement donné par la vieille femme était exact. Il fit réfléchir Blanche, qui eut une première certitude, c'est que Gontran n'avait ni péri ni été fait prisonnier à l'affaire du 20 avril. Elle quitta la maison, indécise, ne sachant vers quel point diriger ses pas, à qui s'adresser pour découvrir le fil qui pût la guider dans le labyrinthe de ses recherches. Elle se dirigea, triste et pensive, vers la caserne dont elle avait occupé quelque temps la cantine. Cette caserne commençait à se remplir de troupes alliées qu'on logeait là ou dans les maisons particulières non démolies par les projectiles. Elle hésitait sur le parti qu'elle devait prendre, lorsque l'aide de camp du prince de Condé, chargé de veiller sur elle, vint la prévenir que monseigneur la demandait immédiatement à son quartier général. Blanche interrogea l'officier pour savoir pourquoi le prince paraissait si pressé de lui parler. L'aide de camp ne put répondre autre chose, sinon qu'il avait ordre de la chercher partout et de la conduire, dès qu'il l'aurait trouvée, auprès de Son Altesse.

Cet empressement du prince à la voir était-il un bon ou un mauvais signe ? car connaissant les inquiétudes dont Mlle de Clytec était dévorée, il était évident qu'en lui faisant dire de se rendre au quartier général, on voulait lui donner des nouvelles de celui dont les aventures mêlées aux siennes avaient si fortement intéressé le prince.

Les doutes de Blanche ne devaient pas tarder à se dissiper. Lorsqu'elle pénétra dans l'appartement de son protecteur, un homme se leva et, se précipitant au-devant d'elle, lui embrassa tendrement la main.

Cet homme, on le devine, était le marquis de Tourmil.

DUPUIS, *ancien officier.*

(La suite au prochain numéro.)

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour trésorier, désire permuter avec un titulaire de cet emploi. (38)

— M. Chenle, capitaine adjudant-major au 75e de ligne, demande à permuter avec un adjudant-major ou un capitaine proposé pour cet emploi. S'adresser à lui-même, à Montfaucon, par Clermont (Meuse). (39)

— M. Feitu, lieutenant au 3e régiment de tirailleurs algériens, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment en France.

S'adresser à lui-même, à Napoléonville (Morbihan). (40)

— M. Viel, adjoint au trésorier du 16e de ligne, en Algérie, demande un permutant parmi ceux de ses collègues proposés pour l'emploi, ayant son ancienneté (11 mai 1867).

S'adresser à lui-même, province de Constantine. (41)

— M. Le Bihan, sous-lieutenant comptable à la 4e compagnie de cavaliers de remonte, à Guéret, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie ou du train des équipages. (39)

Un concours pour l'emploi de maître sellier, vacant au 7e régiment de lanciers, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), aura lieu le 1er juillet prochain. Chaque candidat, pour son admission au concours, devra être porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs (candidat civil) et justifier d'un avoir de 6,000 f. comme cautionnement.

—

Le 87e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, deux premières clarinettes et un baryton. — Deux places de 1re classe et 2 places de 2e classe leur sont réservées.

—

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.

S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

—

La légion romaine demande un chef armurier. Les chefs armuriers ou caporaux armuriers en retraite peuvent seuls concourir pour cet emploi. — S'adresser à M. le comte d'Argy, colonel commandant à Rome. (Affranchissement à l'étranger.)

—

Un ex-artilleur, âgé de 32 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 152, rue Montmartre.

—

Le 96e, en garnison à Lyon, demande un 1er piston solo, une 1re clarinette solo ou petite clarinette, un saxophone alto solo, une 1re clarinette et une caisse claire.

S'adresser au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

---

2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 N°s par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonthoulliant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or p^r Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.
Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Éditions

L'Édition mensuelle, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriées, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr.; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'Édition bi-mensuelle, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Etranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.
Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr.
LA POMMADE RICHELIEU, souveraine p^r la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie;
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**
Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, goutte, scrofules*, etc. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient.—Prix : 5 fr. le fl.—INJECTIONS (bon préservatif), 3 fr. SIROP DÉPURATIF à l'IODURE DE FER (compl. du traitem—) 10 fr. le bout.; 6 f. la 1/2 bout. —Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonnes la petite ligne . . . 80 c. (La ligne)
Réclame . . . 2 fr.
Faits-Paris . . . 4
Demandes des conseils d'administration . . . 1
Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertions
2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —
Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée.*
On ne reçoit pas de timbres-poste.

DINERS EUROPÉENS

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Maladies Secrètes
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
Ch. ALBERT
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 132 fr., garanties cinq ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés franco dans toutes les localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 15 billets mensuels, selon le montant des achats

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine :
Tome I (950 pages) à 6 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr. | 6 fr. 50 pour les souscripteurs
Tome III (sous presse), à 8 fr. 50 | des deux tomes ensemble.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE
7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

L'EAU ÉCARLATE DE BURDEL ET CIE

58, rue de Paradis-Poissonnière, à Paris.

Un succès constant de 10 années nous engage à rappeler l'emploi de cette composition qui a été autorisée par décision ministérielle du 12 avril 1859 (*Journal militaire officiel*, n° 12, p. 175), pour la *revivification et le nettoyage du drap ou accessoires de couleur écarlate.*

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE
Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

Horlogerie, bijouterie, montres de Genève, garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement.— Esc. au comptant.*

HARNACHEMENTS MILITAIRES



CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR
Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillons, Officiers de cavalerie.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.
Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

MM. LES OFFICIERS de l'armée de *Lyon* trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de confiance, — un assortiment de lingeries pour Hommes, chemises, caleçons, mouchoirs, flanelle, bas, chaussettes et gants en tous genres. — place Saint-Nizier, 1, en face de l'Église.
Bonneterie, ganterie, tricots pour Dames et Enfants.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés
16, rue Neuve des Petits-Champs

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaisons pelliculeuses*, flacon 6 fr.—Chez l'inventeur, M. OBERT, *chimiste*, 213, RUE ST-HONORÉ à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr.*)

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d. Prix : 3 fr.—45, rue Rivoli
BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, hypogastriques, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 45, rue Rivoli, Paris.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHINET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau 40 (Exp.). INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies, Reçu au 15, Médaille à l'Exposition de 1867, **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

BEAUTÉ DES DENTS
EAU DE PHILIPPE
DENTIFRICE SUPÉRIEUR
NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,
remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
VENTE EN GROS : chez MM Philippe & Cie, 94, rue d'Enghien à PARIS

COPAHU PUR encapsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.
SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 24. — 26 AVRIL 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra vers le 30 avril et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, **par anticipation**, les abonnements échéant les 1er **mai** et 1er **juin**, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

Paris, 25 *avril* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 21 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 17 avril 1869, savoir :

Au grade d'officier.

INFANTERIE.

29e régiment.

M. de Beausire, chef de bataillon ; chevalier du 13 août 1859 : 28 ans de services, 6 campagnes.

59e régiment.

M. Champion, chef de bataillon; chevalier du 2 août 1858 : 26 ans de services, 14 campagnes.

ARTILLERIE.

11e régiment.

M. Jacquot, chef d'escadron ; chevalier du 13 août 1857 : 30 ans de services, 7 campagnes, 1 citation.

Au grade de chevalier.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Mathis, brigadier : 27 ans de services, 1 camp.

GARDE DE PARIS.

M. Dufour, lieutenant : 20 ans de services, 5 camp.

M. Masson, maréchal des logis : 26 ans de services, 4 campagnes.

INFANTERIE.

7e régiment.

M. Birat, capitaine : 21 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

M. Vincent, capitaine : 20 ans de services, 8 campagnes, 3 blessures.

29e régiment.

M. Césarini, lieutenant : 24 ans de services, 7 camp.

M. Duflot, lieutenant : 21 ans de services, 9 camp.

59e régiment.

M. Geoffroy, lieutenant : 26 ans de services, 9 camp.

M. Lobert, lieutenant : 22 ans de services, 9 camp.

71e régiment.

M. Courtois, sous-lieutenant adjoint au trésorier : 21 ans de services, 13 campagnes.

M. Didier, sergent-major : 16 ans de services, 12 campagnes, 2 blessures.

7e bataillon de chasseurs à pied.

M. Parpais, capitaine-major : 23 ans de services.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Roger, capitaine : 23 ans de services, 1 camp.

M. Jacquot, sergent : 23 ans de services, 8 camp

ARTILLERIE.

4e régiment.

M. Margot, capitaine : 20 ans de services, 1 camp.

M. Muffat, adjudant sous-officier : 20 ans de services, 2 campagnes.

11e régiment.

M. Teinturier, médecin-major de 2e classe : 23 ans de services, 4 campagnes.

M. Rivière, adjudant sous-officier : 20 ans de services, 4 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 21 avril 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 17 avril 1869, savoir :

GENDARMERIE.

1re légion. Combeau, gendarme, 1 blessure.
— Alliot, gendarme.
— Stéphan, gendarme.
Garde de Paris. Deligne, maréchal des logis.
— Tombois, maréchal des logis.
— Reibel, maréchal des logis.
— Schmitt, maréchal des logis.
— Félix, maréchal des logis.
— Ricci, maréchal des logis.
— Moutillier, maréchal des logis.
— Millard, brigadier.
— Rudloff, garde.
— Martin, garde.
— Cromer, garde.
— Hamel, chef armurier.

INFANTERIE.

7e régiment. Ophalphens, sergent.
— Pirodon, sergent.
— Claudel, caporal tambour.
— Cabrit, sapeur.
29e — Chanot, sergent.
— Roussel, soldat.
— Berruyer, sapeur.
— Chavassieux, musicien.
59e — Mathevon, sergent.
— Courtial, soldat.
— Feugens, soldat, 1 blessure.
— Thiéry, sapeur.
71e — Lecrenier, caporal.
— Rabot, soldat.
— Le Doujet, soldat, 1 blessure.
— Coutlerot, musicien.
7e bat. de chass. à pied. Rieutord, chasseur.
— Julien, chasseur, 1 blessure.
Rég. de sapeurs-pompiers de Paris. Severin, sergent.
— Fageau, sergent.
— Lorang, caporal.

CAVALERIE.

6e comp. de cavaliers de remonte. Aveaux, cavalier.

ARTILLERIE.

4e régiment. Hopp, maréchal des logis.
— Mazel, maréchal des logis.
— Laudry, artificier.
— Parrand, trompette.
11e — Moussié, adjudant sous-officier.
— Philippe, maréchal des logis.
— Riès, artificier.
— Schœffer artificier.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

2e sect. d'ouvr. milit. d'administ. Holbrunner, sergent.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

1er régiment du train. Thérond, brigadier.
— Roëmer, soldat.
— Josson, soldat.
1re sect. d'infirmiers militaires. Sallais, sergent.
— Boffard-Coquat, sergent.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Tripier, général de division, membre du comité des fortifications, est placé, par décision impériale du 17 avril, à dater du 11 mai prochain, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

M. de Nansouty, général de brigade, commandant la subdivision de Maine-et-Loire, est nommé, par décision impériale du 7 avril, au commandement de la subdivision des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, en rempl. de M. le général Paulze d'Ivoy, et par permutation avec cet officier général.

M. Paulze d'Ivoy, général de brigade, commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées, est nommé, par la même décision, au commandement de la subdivision de Maine-et-Loire, en rempl. de M. le général de Nansouty et par permutation avec cet officier général.

M. de Fontanges de Couzan, général de brigade, commandant la subdivision de l'Indre, est nommé, par la même décision, au commandement de la 3e division d'infanterie du 4e corps, en rempl. de M. le général Schmitz, qui a reçu une autre destination.

ÉTATS-MAJORS.

M. de Nègre du Clat, capitaine d'état-major disponible à Paris, est nommé pour servir, en qualité d'aide de camp, auprès de M. le général Rose, commandant la 2e division d'infanterie du premier camp de Châlons.

M. Tugnot de Lanoye, capitaine d'état-major, disponible à Melun, est nommé pour servir en qualité d'aide de camp, auprès de M. le général Corréard commandant la 3e division d'infanterie du premier camp de Châlons.

M. Penlalu, capitaine à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 4e corps d'armée, est nommé pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général de Prémonville, général inspecteur du 2e arrondissement de gendarmerie.

M. de la Villegille, capitaine à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée, est nommé pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général de la Bastide, commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée.

M. Minda, lieutenant au 2e de lanciers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Ameil, commandant la 3e brigade de la division de cavalerie du premier camp de Châlons.

M. de Plos de Plantavit, lieutenant au 4e régiment de hussards, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Duhesme, commandant la division de cavalerie de Lyon.

M. de Battisti, lieutenant au 3e régiment de voltigeurs, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Bourbaki, commandant la 1re division d'infanterie de la garde impériale.

M. Denis de Senneville, sous-lieutenant au 1er régiment de hussards, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Maubranches commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du premier camp de Châlons.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 22 avril 1869 :

M. Malet, sous-intendant militaire de 2e classe à Auxerre, est désigné pour être employé à Moulins.

M. Videau, sous-intendant militaire de 2e classe, à Châlons, actuellement au camp, est désigné pour être employé à Auxerre.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Ouradou, promu médecin-major de 1re classe, passe au 40e de ligne.

M. Chabrely, promu médecin-major de 1re classe, passe au 84e de ligne.

M. Lasnier, promu médecin-major de 1re classe, passe au 85e de ligne.

M. Duanthier, promu médecin-major de 1re classe, passe au 98e de ligne.

M. Scoutetten, promu médecin-major de 1re classe, reste maintenu au 2e régiment du train.

M. Jesué Sainte-Rose, promu médecin-major de 2e classe, passe au 63e de ligne.

M. Chambé, promu médecin-major de 2e classe, passe au 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Marteau, promu médecin-major de 2e classe, passe au 9e dragons.

M. Mathis, promu médecin-major de 2e classe, passe au 3e zouaves.

M. Guillemin, promu médecin-major de 2e classe, passe au 5e cuirassiers.

M. Mabillat, promu médecin-major de 2e classe, passe au 100e de ligne.

M. Liotard, promu médecin-major de 2e classe, passe au 74e de ligne.

M. Soulfort, promu médecin-major de 2e classe, passe au 2e zouaves.

M. Massaloup, promu médecin-major de 2e classe, passe au 1er de ligne.

M. Girod de Miserey, promu médecin-major de 2e classe, passe au 49e de ligne.

M. Paoli, promu médecin-major de 2e classe, passe au 11e de ligne.

M. Chabert, promu médecin-major de 2e classe, passe au 89e de ligne.

M. Denoix, promu médecin-major de 2e classe, passe au 8e de ligne.

M. Bazille, promu médecin-major de 2e classe, passe au 54e de ligne.

M. Vincent-Genod, promu médecin-major de 2e classe, passe au 48e de ligne.

M. Maratray, promu médecin-major de 2e classe, passe au 12e chasseurs à cheval.

M. Schaumont, promu médecin-major de 2e classe, passe au 1er lanciers.

M. Fauvel, en non-activité par retrait d'emploi et rappelé à l'activité par décret du 10 mars 1869, passe au 26e de ligne.

M. Mirasseu, médecin-major de 2e classe, passe au 52e de ligne.

M. Ribadieu, médecin-major de 2e classe, passe au 19e bataillon de chasseurs à pied.

M. Lacipière, médecin-major de 2e classe, passe au 16e d'artillerie.

M. Eynaud, médecin-major de 2e classe, passe au 7e de ligne.

M. Ricque, médecin-major de 2e classe, passe au 3e régiment du train des équipages militaires.

M. Guinberteau, médecin-major de 2e classe, passe au 11e chasseurs à cheval.

M. Belay, médecin-major de 2e classe, passe au 4e chasseurs d'Afrique.

M. Félix, médecin-major de 2e classe, passe au 6e d'artillerie.

M. Goupil, médecin-major de 2e classe, passe au 3e d'artillerie.

M. Huguet, médecin-major de 2e classe, passe au 77e de ligne.

M. Thomas, médecin-major de 2e classe, passe au 3e chasseurs d'Afrique.

M. Tamisier, médecin-major de 2e classe, passe au 1er régiment du train d'artillerie.

M. Thomas, médecin-major de 2e classe, passe au 27e de ligne.

M. Champenois, médecin-major de 2e classe, passe au 2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Jammes, médecin-major de 2e classe, passe au 61e de ligne.

M. Noblat, médecin-major de 2e classe, passe au 3e de ligne.

M. Roux, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, passe au 100e de ligne.

M. Caillard, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital de Rennes, passe au 10e d'artillerie.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 16 avril 1869, M. Chapuis, lieutenant au 55e régiment d'infanterie, et M. Devevey, sous-lieutenant au 64e régiment de la même arme, employés : le premier, au dépôt de recrutement du département du Doubs, et le second à celui de l'Eure, sont autorisés à permuter d'emploi.

Inspection générale pour 1869.

ARTILLERIE.

Par décision impériale du 24 avril 1869, les inspections générales des corps de l'artillerie ont été réparties de la manière suivante :

1er *arrondissement.* — M. le général de division SOLEILLE : Dépôt central de l'artillerie, commandement, école et troupes d'artillerie de la garde impériale.

2e *arrondissement.* — M. le général de division GUIOD Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 1re, 2e, 9e, 10e, 11e, 17e et 22e divisions militaires.

3e *arrondissement.* — M. le général de division LABASTIE : Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 4e, 15e, 16e et 18e divisions militaires.

4e *arrondissement.* — M. le général de division DE GRIMAUDET DE ROCHEBOUET : Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 3e et 7e divisions militaires.

5e *arrondissement.* — M. le général de division FORGEOT : Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 5e et 19e divisions militaires.

6e *arrondissement.* — M. le général de division FIÉRECK : Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 6e, 8e et 20e divisions militaires.

7e *arrondissement.* — M. le général de division PRIN-

CHÂTEAU : Commandements, écoles, établissements et troupes d'artillerie dans les 12ᵉ, 13ᵉ, 14ᵉ et 21ᵉ divisions militaires.

8ᵉ *arrondissement.* — M. le général de brigade FERRI PISANI JOURDAN, comte de SAINT-ANASTASE : Commandement, établissements et troupes d'artillerie stationnées en Algérie.

Nota. — Les batteries attachées à la division française, stationnée dans les Etats romains, seront inspectées par M. le général de division DUMONT.

Inspections médicales.

Le Maréchal Ministre de la guerre a décidé, le 17 avril, que, conformément aux dispositions des articles 17 et 23 du décret du 23 mars 1852 portant organisation du corps de santé de l'armée de terre, il serait procédé, en 1869, à une inspection médicale dans les divisions de l'intérieur et de l'Algérie et à la division stationnée dans les Etats Romains.

Les localités auxquelles cette inspection doit s'étendre ont été divisées en huit arrondissements composés et répartis ainsi qu'il suit :

1ᵉʳ *arrondissement.* — M. MICHEL LÉVY, médecin inspecteur, directeur de l'école d'application de médecine et de pharmacie militaires : Les écoles du service de santé à Paris et à Strasbourg ; les 19ᵉ et 21ᵉ divisions militaires.

2ᵉ *arrondissement.* — M. le baron LARREY, président du conseil de santé des armées : Les 11ᵉ, 12ᵉ, 13ᵉ, 14ᵉ et 17ᵉ divisions militaires.

3ᵉ *arrondissement.* — M. CAZALAS, membre du conseil de santé des armées : Les 2ᵉ, 4ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ et 18ᵉ divisions militaires.

4ᵉ *arrondissement.* — M. LAVERAN, membre du conseil de santé des armées : Les 8ᵉ et 22ᵉ divisions militaires, la division d'Alger, la division stationnée dans les Etats Romains.

5ᵉ *arrondissement.* — M. LUSTREMANN, membre du conseil de santé : Les 1ʳᵉ et 3ᵉ divisions militaires.

6ᵉ *arrondissement.* — M. COLMANT, médecin inspecteur, directeur de l'école du service de santé militaire, à Strasbourg : Les 5ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ divisions militaires.

7ᵉ *arrondissement.* — M. PÉRIER, médecin inspecteur : Les 9ᵉ, 10ᵉ et 20ᵉ divisions militaires ; la division d'Oran.

8ᵉ *arrondissement.* — L'inspection médicale de la division de Constantine sera faite par M. le médecin principal de 1ʳᵉ classe VITAL, médecin en chef de ladite division.

INSPECTION PHARMACEUTIQUE.

Par décision du même jour, le Ministre a arrêté qu'en exécution de l'instruction du 19 juillet 1860, M. le pharmacien inspecteur POGGIALE procéderait, en 1869, à l'inspection pharmaceutique des hôpitaux de la division de Constantine.

OBSERVATIONS SPÉCIALES.

L'inspection médicale, en 1869, aura surtout pour but l'examen du personnel de santé militaire, et continuera à être faite conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle en date du 22 mai 1857, insérée au *Journal militaire.*

MM. les inspecteurs généraux, intendants généraux et intendants militaires auront à compléter, chacun en ce qui le concerne, les propositions qui leur seront transmises par MM. les inspecteurs, médecins et pharmaciens, quand bien même ils les recevraient postérieurement à la clôture de leurs opérations.

MM. les officiers de santé qui, par suite de congé ou de tout autre motif ne résultant pas d'un ordre de service, ne se trouveront pas à leur poste au moment de l'inspection médicale, ne seront pas reçus à réclamer, en matière de notes ou de propositions, contre les conséquences de leur absence.

Depuis la promulgation du décret du 24 octobre 1868, des militaires en activité de service ont cru pouvoir adresser directement aux autorités civiles qui nomment aux emplois, spécifiés audit décret, des demandes ayant pour objet l'obtention de ces emplois.

C'est là une manière de procéder entièrement irrégulière.

Tout militaire en activité de service, qui désire obtenir un emploi civil, doit s'adresser, à cet effet, à ses chefs directs qui établissent, s'il y a lieu, une proposition régulière en sa faveur, et la transmettent, par la voie hiérarchique, au ministre de la guerre, à qui seul appartient de faire valoir les titres du candidat auprès de l'autorité compétente.

A l'avenir, toute demande faite en dehors de ces conditions ne pourrait avoir d'autre effet que d'attirer à son auteur une punition disciplinaire.

Cette règle s'appliquera aussi bien aux officiers et assimilés qu'aux hommes de troupe, et aussi bien aux emplois spécifiés au décret du 24 octobre 1868, qu'à tout autre emploi civil.

Ecole normale de tir au camp de Chalons.

La séance de clôture du cours de l'Ecole normale de tir a eu lieu le mardi, 20 avril, sous la présidence de M. le général de Lartigue, inspecteur général du tir.

OFFICIERS D'INSTRUCTION.

Ensemble.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par l'Empereur), M. Bretel, enseigne de vaisseau. Cet officier aurait eu droit, en outre, au 2ᵉ prix d'instruction spéciale, au 2ᵉ prix d'instruction pratique et au 1ᵉʳ prix d'adresse dans le tir.

2ᵉ prix : (Un revolver donné par l'Ecole), M. Antoine, enseigne de vaisseau.

3ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), M. de Bernard de la Frégeolière, enseigne de vaisseau.

4ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), M. Puthoste, sous-lieutenant au 61ᵉ d'infanterie.

Instruction spéciale.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par l'Empereur), M. Vicel, enseigne de vaisseau. Cet officier aurait eu droit, en outre, au 4ᵉ prix d'ensemble.

2ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), M. Schmidt, sous-lieutenant au 21ᵉ d'infanterie.

3ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), M. Servan, enseigne de vaisseau.

Instruction pratique.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par S. Exc. le ministre de la marine), M. Herlinger, lieutenant au 95ᵉ d'infanterie. Cet officier aurait eu droit, en outre, au 2ᵉ prix d'ensemble, au 3ᵉ prix d'instruction spéciale et au 2ᵉ prix d'adresse dans le tir.

2ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), M. Beaumadier, sous-lieutenant au 63ᵉ d'infanterie.

3ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), M. Boute, lieutenant au 1ᵉʳ zouaves.

Adresse dans le tir.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par S. Exc. le Ministre de la guerre), M. Vilar, sous-lieutenant au 1ᵉʳ bataillon de chasseurs à pied.

2ᵉ prix : (Un revolver donné par l'Ecole), M. Soudois, enseigne de vaisseau.

3ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), M. Touret, sous-lieutenant au 1ᵉʳ d'infanterie.

Citations au Journal militaire.

MM.
Courbassier, lieutenant au 51ᵉ d'infanterie.
Lenéru, enseigne de vaisseau.
Camion, sous-lieutenant au 3ᵉ rég. de tirailleurs.
Renaudin, lieutenant au 83ᵉ d'infanterie.
Bonnaud, sous-lieutenant au 47ᵉ d'infanterie.
Barthès, sous-lieutenant au 87ᵉ d'infanterie.
Granier, sous-lieutenant au 3ᵉ bataillon de chasseurs à pied.
Soudois, enseigne de vaisseau.
Gauchotte, lieutenant au 31ᵉ d'infanterie.
Ronstan, enseigne de vaisseau.
Demy, sous-lieutenant au 57ᵉ d'infanterie.
Merquer, enseigne de vaisseau.
Lejard, enseigne de vaisseau.
Passérieux, lieutenant au régiment étranger.
De Barbeyrac de Saint-Maurice, enseigne de vaisseau.
Boulet, sous-lieutenant au 33ᵉ d'infanterie.
Bandic, sous-lieutenant au 85ᵉ d'infanterie.
Du Chayla, enseigne de vaisseau.
Marçais, sous-lieutenant au 17ᵉ bataillon de chasseurs à pied.

SOUS-OFFICIERS ET CAPORAUX-ÉLÈVES.

Ensemble.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par l'Ecole), Billaron, sergent-major au 61ᵉ d'infanterie.

2ᵉ prix : (Un revolver donné par l'Ecole), Armand, sergent au régiment étranger.

3ᵉ prix : (Un revolver donné par l'Ecole), Arnaud, sergent-major au 89ᵉ d'infanterie.

4ᵉ prix : (Un revolver donné par l'Ecole), Moutès, sergent-major au 2ᵉ du génie.

5ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), Jauvion, sergent-fourrier au 4ᵉ de voltigeurs de la garde.

6ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), Legrand, sergent-major, au 54ᵉ d'infanterie.

7ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), Duparcq, sergent-major au 28ᵉ d'infanterie.

8ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), Carré, sergent au 4ᵉ d'infanterie de marine.

Adresse dans le tir.

1ᵉʳ prix : (Un fusil Lefaucheux donné par l'Ecole), Cazazzi, sergent au 8ᵉ bataillon de chasseurs.

2ᵉ prix : (Une médaille d'or donnée par l'Empereur), Renaud, caporal au 68ᵉ régiment d'infanterie.

3ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), Carmentran de la Bastide, sergent au 48ᵉ d'infanterie.

4ᵉ prix : (Une médaille d'argent donnée par l'Empereur), Roger, caporal au 93ᵉ d'infanterie.

5ᵉ prix : (Une épinglette d'argent à agrafe dorée donnée par l'Ecole), Legros, sergent au 3ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

6ᵉ prix : (Une épinglette d'argent à agrafe dorée donnée par l'Ecole), Delassus, sergent-major au 10ᵉ bataillon de chasseurs.

7ᵉ prix : (Une épinglette d'argent donnée par l'Ecole), Bach, sergent-major au 7ᵉ régiment d'infanterie.

8ᵉ prix : (Une épinglette d'argent donnée par l'Ecole), Quéméner, caporal au 23ᵉ d'infanterie.

9ᵉ prix : (Une épinglette d'argent donnée par l'Ecole), Jenod, sergent-fourrier au 15ᵉ bataillon de chasseurs.

10ᵉ prix : (Une épinglette d'argent donnée par l'Ecole), Billaron, sergent-major au 61ᵉ d'infanterie.

Citations au Journal militaire.

MM.
Travail, caporal au 87ᵉ d'infanterie.
Echemenl, sergent-major au 98ᵉ d'infanterie.
Luquin, sergent-major au 66ᵉ d'infanterie.
François, sergent-major au 63ᵉ d'infanterie.
Le Pley, sergent-major au 47ᵉ d'infanterie.
Morin, sergent d'armes.
Moyart, sergent-major au 44ᵉ d'infanterie.
Charton, caporal au 62ᵉ d'infanterie.
Legat, sergent d'armes.
Riant, sergent-major au 32ᵉ d'infanterie.
Legros, sergent au 3ᵉ bataillon d'infant. légère d'Afrique.
Hussenot, sergent-major au 35ᵉ d'infanterie.
Lannette, capitaine d'armes.
Comte, sergent au 29ᵉ d'infanterie.
Val, sergent-major au 19ᵉ d'infanterie.
Bongriar, sergent d'armes.
Renaud, caporal au 68ᵉ d'infanterie.
Soler, sergent-major au 25ᵉ d'infanterie.
Maquet, sergent-major au 94ᵉ d'infanterie.
Seybell, sergent-major au 100ᵉ d'infanterie.
Wimmer, sergent-major au 52ᵉ d'infanterie.
Frogé, sergent-major au 16ᵉ d'infanterie.
Homps, sergent-major au 45ᵉ d'infanterie.
Trémolat, capitaine d'armes.
Leclerc, caporal au 70ᵉ d'infanterie.
Caillol, sergent-major au 52ᵉ d'infanterie.
Gonbault, sergent-major au 45ᵉ d'infanterie.
Valentin, sergent-major au 15ᵉ bataill. de chass. à pied.
Chaynes, capitaine d'armes.
Rabonan, sergent-major au 17ᵉ d'infanterie.
Rossner, sergent au 51ᵉ d'infanterie.
Suzarini, sergent-major au 6ᵉ d'infanterie.
Decasse, sergent-major au 93ᵉ d'infanterie.
Portantor, capitaine d'armes.
Briant, sergent au 73ᵉ d'infanterie.
Barthel, sergent au 63ᵉ d'infanterie.
David, sergent au 38ᵉ d'infanterie.
Libaretli, sergent-major au 71ᵉ d'infanterie.
Arnoux, sergent-major au 85ᵉ d'infanterie.
Friquet, sergent-major au 31ᵉ d'infanterie.
Cochin, sergent-major au 30ᵉ d'infanterie.
Lavion, sergent au 49ᵉ d'infanterie.
Erry, sergent d'armes.
Cartier, sergent au 15ᵉ bataillon de chasseurs à pied.
Bénézech, sergent-major au 36ᵉ d'infanterie.
Labadie, sergent-fourrier au 95ᵉ d'infanterie.
Beaumard, caporal au 51ᵉ d'infanterie.
Trépied, sergent-major au 42ᵉ d'infanterie.
Malick, sergent-major au 82ᵉ d'infanterie.

Mouvements de troupes.

GARDE IMPÉRIALE.

1ᵉʳ régiment de grenadiers. — Etat-major et 3 bataillons : partira de Paris le 1ᵉʳ mai pour Saint-Denis, où il arrivera le 16 mai, après avoir passé quinze jours au camp de Saint-Maur. — Dépôt : partira de Fort d'Issy le 3 mai pour le Fort la Briche, où il arrivera le 3 mai.

2ᵉ régiment de grenadiers. — Etat-major et 3 bataillons : est parti de Paris le 16 avril pour Saint-Cloud, où il arrivera le 1ᵉʳ mai, après avoir passé quinze jours au camp de Saint-Maur.

3ᵉ régiment de grenadiers. — Etat-major et 3 bataillons : est parti de Paris le 16 avril pour Rueil, où il arrivera le 1ᵉʳ mai, après avoir passé quinze jours au camp de Saint-Maur.

1ᵉʳ régiment de voltigeurs. — Etat-major et 3 bataillons : partira de Saint-Cloud le 1ᵉʳ mai pour Courbevoie, où il arrivera le 1ᵉʳ mai. — Dépôt : partira de Fort d'Issy prochainement pour Courbevoie.

2ᵉ régiment de voltigeurs. — Etat-major et 3 bataillons : partira de Rueil le 1ᵉʳ mai pour Paris, où il arrivera le 1ᵉʳ mai. — Dépôt : partira de Fort la Briche le 3 mai pour le Fort d'Issy où il arrivera le 3 mai.

3ᵉ régiment de voltigeurs. — Etat-major et 3 bataillons : est parti de Saint-Denis le 16 avril pour Paris, où il est arrivé le 16 avril. — Dépôt : partira de Fort de l'Est prochainement pour le Fort d'Issy.

4ᵉ régiment de voltigeurs. — Etat-major et 3 bataillons : est parti de Courbevoie le 16 avril pour Paris, où il est arrivé le 16 avril.

Bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et 10 compagnies : est parti de Versailles le 16 avril pour Paris, où il est arrivé le 16 avril.

Régiment de zouaves. — Etat-major et 2 bataillons : est parti de Paris le 16 avril pour Versailles, où il est arrivé le 16 avril.

Régiment de chasseurs à cheval. — Entier : est parti de Saint-Germain le 1ᵉʳ avril pour Paris, où il est arrivé le 1ᵉʳ avril.

Régiment des guides. — Entier : est parti de Paris le 1ᵉʳ avril pour Saint-Germain, où il est arrivé le 1ᵉʳ avril.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL O'MALEY.

Le général de brigade O'Maley (Auguste-André), mort à Paris il y a quelques jours, à peine âgé de 54 ans, était peut-être un des officiers de l'armée française ayant le plus de campagnes de guerre.

Quatorze années d'Afrique (de 1839 à 1853) ; trois de Crimée (1854, 1855, 1856) ; la campagne d'Italie en 1859 ; quatre années en Chine (de 1859 à 1862) ; enfin, une autre année encore en Algérie (de 1863 à 1864) : voilà qui use le corps le plus robuste sans briser une âme vigoureusement trempée. Aussi le brave O'Maley fut-il obligé, en 1865, malgré son désir de continuer à servir, de demander sa retraite, que le Ministre de la guerre et l'Empereur lui-même ne consentirent à lui laisser prendre qu'avec un vif regret. Ce regret fut exprimé au jeune général par les lettres les plus flatteuses ; mais sa santé délabrée par sa glorieuse existence ne lui permit pas de rester plus longtemps sous les drapeaux, et il ne jouit pas même une année entière d'un repos si bien acquis.

O'Maley était élève des Ecoles de La Flèche et de Saint-Cyr. Entré à cette dernière en 1833, il en sortit en 1835 comme sous-lieutenant au 15ᵉ de ligne. Lieutenant en 1839, il commença sa vie active de campagne qu'il devait continuer sans interruption pendant vingt-cinq ans. Capitaine en 1843, il passa en 1847 au 51ᵉ de ligne, sous les ordres du colonel Claparède, bientôt remplacé par l'intrépide de Lourmel.

O'Maley, en 1851, demanda et obtint, pour ne pas quitter l'Algérie, de venir au 3ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique d'où il fut envoyé, en 1853, au 7ᵉ léger comme chef de bataillon. C'est avec ce beau régiment devenu, l'année suivante, 82ᵉ de ligne, et alors en Algérie, que le commandant O'Maley commença la campagne d'Orient en 1854, à la division Bosquet. Le jeune commandant prit donc sa part des batailles de l'Alma et d'Inkermann. Le 30 juin 1855, à la suite des combats du Mamelon-Vert et de Malakoff, il fut promu lieutenant-colonel au 18ᵉ de ligne et passa, de la division Camou du 2ᵉ corps à la division Bouat du 1ᵉʳ corps.

O'Maley était arrivé un des premiers en Orient, il en partit un des derniers, mais ces trois années de campagnes lui avaient valu deux grades, car il quitta Sébastopol, en avril 1856, comme colonel du 73ᵉ de ligne.

Il fit, en 1859, la campagne d'Italie à la tête de ce dernier régiment, au 4ᵉ corps, à la division Vinoy, qui eut tant à souffrir à Solferino, où elle soutint le choc d'une partie de l'armée autrichienne.

Lorsqu'il fut question d'envoyer une expédition en Chine, O'Maley sollicita le commandement du 102ᵉ de ligne désigné pour cette aventureuse campagne. Il resta hors de France de la fin de 1859 au mois d'août 1862, conquit par ses nombreux services le grade de général de brigade, commanda les troupes laissées dans le Céleste-Empire, après le départ des généraux Montauban et Jamin, et ne fit que toucher barre à Paris, ayant demandé à retourner encore en Algérie. On lui confia le commandement de la subdivision de Constantine, mais au mois de novembre 1861 la maladie fut plus forte que lui, il fut contraint de revenir en France, où il eut le commandement de la subdivision des Bouches-du-Rhône d'abord, puis celui de la Nièvre.

Bientôt après, comme nous l'avons dit, sa santé complétement délabrée le contraignit à demander sa retraite, qui lui fut accordée le 27 juillet 1868.

O'Maley avait été cité d'une façon toute particulière à l'ordre de l'armée d'Afrique le 25 juillet 1841, comme s'étant distingué dans plusieurs combats sur le Chéliff. On peut dire qu'il n'est pas un coin des trois provinces de notre colonie où il n'ait porté ses pas ; pas une affaire de guerre à laquelle il n'ait pris part depuis sa sortie de l'Ecole militaire, à l'exception de celles du Mexique, où il ne fut pas sans doute, parce qu'il était alors en Chine.

Le jour de sa mort, O'Maley avait 24 campagnes effectives, et plus de quarante, si on prend en considération celles qui comptent double.

Il était chevalier de la Légion-d'Honneur de 1846, officier de 1858, commandeur de 1859 (après Magenta).

On peut dire que c'était un vigoureux soldat, un officier des plus intelligents, un chef aimé de ses troupes, et que dans sa petite enveloppe il portait l'âme d'un rude homme de guerre.

A. D.

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

XIII

La revue.

Le 23 août 1801 (ou 5 fructidor, an IX), la population de Paris se portait en masse, vers midi, du côté du Carrousel et du palais des anciens rois de France, alors occupé par le Premier Consul devenu, depuis près de deux ans, par son génie, non-seulement le véritable souverain de la grande nation, mais encore l'arbitre de l'Europe.

Le motif qui mettait en mouvement, ce jour-là, le peuple de la capitale, toujours avide de spectacles et surtout de spectacles militaires, était bien simple. On savait que le général Bonaparte allait passer la revue des troupes de la garnison, dont faisait partie la garde des Consuls, et qu'il distribuerait aux plus braves de ses compagnons de gloire, des armes d'honneur.

Déjà, en effet, les tambours et les trompettes remplissaient l'air de leurs bruits éclatants et guerriers autour des Tuileries. Les bataillons, les escadrons se déployaient et se formaient, tandis que, devant le pavillon de l'Horloge, les chevaux, richement caparaçonnés, de la suite du Premier Consul, piaffaient, paraissant attendre impatiemment le moment de prendre part à cette fête militaire.

Midi sonna à l'horloge du palais, un immense cri de *Vive le Premier Consul!* retentit dans l'air, s'élevant des poitrines des soldats; cri répété par une population enthousiaste. Le général Bonaparte, pâle, mince, avec ses longs cheveux noirs, son œil d'aigle, son énorme chapeau brodé surmonté d'un plumet à plusieurs branches, avec son uniforme étincelant, sa ceinture tricolore, son sabre des Pyramides, s'élança sur un de ces délicieux chevaux qu'il avait ramenés d'Orient. Les généraux, les chefs des armées de la République, les vainqueurs de cent batailles, ceux que le sort des combats avait épargnés et que leurs victoires avaient faits si grands, se pressaient autour de lui, fiers d'approcher le héros dont les exploits effaçaient ceux des plus grands hommes de guerre des temps anciens et modernes, celui dont les vues élevées, la sagesse, laissaient loin derrière lui la sagesse des plus vastes génies produits par l'humanité depuis que le monde était monde.

Le général Bonaparte passa d'abord à cheval et au pas devant le front de ses soldats, puis, mettant pied à terre, il parcourut les rangs, lentement, s'occupant de tous les détails du service, interrogeant les uns et les autres, tirant la moustache d'un grenadier, l'oreille d'un officier, adressant des paroles flatteuses, à ses compagnons d'armes, rappelant à haute voix, en présence de tous, les faits glorieux d'un simple soldat, la conduite dans telle affaire d'un modeste officier qui grandissait aussitôt de cent coudées sous l'impulsion de cette parole brève, vibrante du grand homme.

Le Premier Consul arriva devant la garde consulaire, ces héros de Marengo qui commençaient la race héroïque de ceux qu'on a appelé longtemps les grognards, et dont les passions politiques ont fait un instant les brigands de la Loire. Un capitaine, à la longue moustache, avança d'un pas et présenta une pétition cachetée au général. Le commandant de la garde ouvrit la bouche pour nommer le pétitionnaire. Bonaparte l'arrêta.

— Inutile, dit-il en prenant le capitaine par l'oreille, nous sommes de vieille connaissance, le citoyen Brutus et moi, n'est-ce pas Brutus? Oh! oh! les braves comme toi, on n'en perd pas le souvenir. Sergent, venu de l'armée du Rhin à la 32e demi-brigade, sous-lieutenant dans la redoute de Montelegino, lieutenant à Mont-Thabor, capitaine à Marengo pour ta belle conduite à Castel-Ceriolo. Tu vois que je connais ton numéro. Et tu as quelque chose à me demander! Parle.

— Citoyen Premier Consul, je ne voudrais dire cela qu'à vous seul.

— Allons, qu'il en soit fait comme tu l'entends. Après la revue tu laisseras la compagnie rentrer à la caserne sous les ordres de ton lieutenant et tu monteras au palais; je vous y attendrai, citoyen Brutus.

Faisant alors à notre ancien ami un petit signe de familiarité, le général continua son inspection homme par homme, au milieu d'un enthousiasme sans bornes.

C'est qu'aussi à cette époque, et sous l'œil et l'impulsion de ce nouveau dieu de la guerre, les revues n'étaient pas précisément des banalités militaires. Il en résultait toujours quelque chose de bon pour les hommes ou pour les choses. C'était ces jours-là que Napoléon réparait une injustice, récompensait une action courageuse, prenait une mesure favorable, faisait disparaître un usage fâcheux, prouvait à tous ses soldats qu'il n'oubliait ni leurs services, ni leurs droits, les électrisait par quelques paroles chaleureuses.

Il existe encore, de nos jours, des témoins de cette revue passée par lui le 8 juin 1815, et où parut, avec la garde impériale prête à se mettre en route pour l'armée du Nord, le 10e de ligne, dont l'Empereur avait été mécontent dans le Midi. Lorsque la garde eut défilé, Napoléon s'approcha du 10e de ligne resté en bataille au fond de la cour des Tuileries. Elevant la voix de façon à être entendu de tout le régiment et de ceux qui l'entouraient :

« Soldats du 10e de ligne, leur dit-il, je n'ai pas été content de votre conduite; je vous envoie à l'ennemi, vous n'obtiendrez ni récompenses, ni décorations, mais si vous agissez avec la valeur que votre régiment a toujours montrée, je vous rendrai mon estime. »

Un cri formidable de : *Vive l'Empereur!* sort immédiatement de toutes les poitrines et ces mots se font jour à travers les rangs :

« Oui, oui, à l'ennemi, pas de cartouches, à la baïonnette. »

Après la revue du 23 août 1801, l'enthousiasme fut aussi bien grand, lorsqu'on répéta le soir dans la chambrée les paroles dites à tel ou tel corps, à tel ou tel officier ou soldat, par le petit Caporal, par le petit Tondu, par l'homme aux cent victoires.

Les armes d'honneur distribuées, chacun de ceux qui avaient eu le bonheur d'en obtenir une reçut une invitation à dîner, pour le soir, à la table du Premier Consul. Le défilé eut lieu, puis Bonaparte et son entourage mirent pied à terre pour rentrer au palais. A ce moment un colonel s'approcha du chef de l'Etat et lui fit observer à voix basse, que le capitaine de la garde des Consuls auquel il avait daigné accorder une audience particulière était un républicain forcené, connu jadis à l'armée du Rhin, pour ses opinions exaltées.

Bonaparte ne laissa pas à l'officier le temps d'achever sa pensée. Il l'interrompit brusquement, haussant les épaules, en disant :

— Un capitaine de ma garde, soldat d'Italie et d'Egypte, devenu un... Allons, vous êtes fou, votre zèle vous égare; et il pénétra dans le palais.

Bientôt, de sa chambre où il était son uniforme, le premier Consul entend comme une sorte de discussion animée entre les personnes qui se trouvent dans la pièce voisine, salon de service des aides de camp. Il ouvre la porte, à moitié vêtu, et reconnaît la voix de Brutus auquel on refusait l'entrée parce qu'il n'avait pas de lettre d'audience.

— Et sacrebleu, je n'ai pas besoin de vos chiffons de papier pour voir le premier Consul, puisque c'est lui qui m'a dit de venir le trouver après la revue.

— Quelle preuve en avez-vous, capitaine?...

— Est-ce que la parole d'un officier de la garde ne vous suffit pas?

Le général Bonaparte s'était diverti un instant de ce colloque, mais voyant que les choses allaient se gâter entre Brutus et ses officiers, il dit à ces derniers :

— Laissez entrer le capitaine. Puis il ajouta en s'adressant à Brutus: Allons, mon pauvre camarade, puisqu'ils ne veulent pas te laisser pénétrer dans le salon sans lettre, et ils sont dans leur droit, c'est la consigne, entre dans ma chambre, tu me diras aussi bien là ce que tu as à me demander.

— Soit, dit Brutus, entrant sans façon chez le général, que son valet de chambre, Constant, était occupé à habiller. En passant, le brave capitaine jeta un regard superbe aux aides de camp qui avaient voulu l'empêcher d'avoir son audience, ce qui n'échappa point à Bonaparte et l'amusa beaucoup.

— Tu veux donc me conter un grand secret, dit le premier consul, lorsque Constant eut fermé la porte.

— Oui, citoyen général.

— Diable, en ce cas, Constant, laissez-nous. Nous voilà seuls, voyons, qu'as-tu à m'apprendre? Tu sais que je n'ai pas l'habitude de perdre mon temps.

— Citoyen général, voilà l'affaire. Il y a un brave marquis de l'ancien temps qui est inscrit à tort sur la liste des émigrés et qui voudrait rentrer en France.

— Comment l'appelles-tu, ton marquis?

— Le citoyen Gontran de Tourmil.

— Attends donc, un Vendéen qui a servi un instant à l'armée du Nord et qui, au siège de Landrecies, a décampé pour passer à l'ennemi?

— Ceux qui ont dit cela en ont menti.

— Oh! oh! tu parais bien sûr de ton affaire?

— Parbleu, si j'en suis sûr! J'étais sergent dans sa compagnie à la 3e du 1er de la 2e demi-brigade de ligne. A l'affaire du 20 avril 1794, je fus blessé, je tombai en tenant le drapeau de la demi-brigade à la main, et notre drapeau allait être pris par l'ennemi, lorsque le marquis s'en empara et le sauva. Vous voyez bien, citoyen premier Consul...

— Tout cela est bel et bon, mais j'ai mes rapports aussi, moi, sur chacun des émigrés non rentrés en France. Tiens, fit alors le général en allant à son bureau et en prenant une pièce au milieu d'un dossier volumineux, lis plutôt ce que l'on me dit de ton marquis, lis tout haut :

Brutus lut ce qui suit :

« Gontran, marquis de Tourmil, ancien chef vendéen, avec les Stofflet, les Larochejaquelein, les Bonchamps et les Lescures, se déguisa en soldat républicain après la défaite de Savenay pour pouvoir, à l'aide de son uniforme, passer aux émigrés, sur la frontière du Nord, se cacha dans Landrecies pendant le siège et rejoignit, après la reddition de cette ville, le corps du ci-devant prince de Condé. »

— Eh bien, que dis-tu de cela!

— Pardieu, je dis que c'est faux depuis un bout jusqu'à l'autre, avec une apparence de vérité toutefois.

— Oh! tu conviens qu'il y a une apparence de vérité!

— Oui, citoyen général. On a confisqué les biens du marquis, sous le comité de salut public, et foi de républicain, on a eu tort. On l'accuse sous votre gouvernement d'être un traître, un déserteur, et votre gouvernement a tort comme l'autre. C'est un brave soldat, un officier de talent et de cœur que mon ami le marquis de Tourmil, et si je savais ceux qui osent...

— Oui, oui, tête de Vésuve, je te vois venir, ils passeraient un mauvais quart d'heure, n'est-ce pas? c'est là ce que tu veux dire, avec ta main sur la poignée de ton sabre; que je t'y prenne à dégainer contre les hommes de ma police.

— Ma foi, si les hommes de votre police ne vous font que des rapports aussi vrais que celui-là, ils peuvent se vanter de vous voler votre argent.

A cette boutade du brave soldat, Bonaparte se prit à rire, puis il lui dit :

— Voyons, me garantis-tu, sur ta tête que ton marquis n'a pas déserté, qu'il n'a pas pris les armes contre nous, dans les rangs de nos ennemis.

— Je vous le garantis sur ma tête, et je vous le jure sur mon honneur de soldat.

— Cela suffit. Je vais donner des ordres pour qu'on fasse rentrer en France ton protégé.

— Oh! votre police n'aura pas loin à aller pour le faire revenir.

— Comment cela? que veux-tu dire?

— Je veux dire que depuis huit jours le marquis est chez moi, caché dans mon propre appartement, vous voyez que votre police n'est pas forte!

— Eh bien ne te gêne pas, je t'en prie. Allons, allons, pour que ton marquis ait su inspirer une pareille affection à un homme comme toi, il faut que ce soit un honnête garçon, je veux le voir. Tu me l'amèneras dès qu'il aura reçu ses lettres de grâce. Et puis, comme je ne veux pas que tu fasses de nouveau antichambre chez moi, je t'adresserai une lettre d'audience pour lui et et pour toi. Adieu, Brutus. Es-tu satisfait?

— Citoyen général, il y a toujours moyen de s'entendre avec vous; vous êtes un brave homme.

DUPUIS, *ancien officier.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Jurisprudence militaire.

CONSEIL DE GUERRE. — QUESTIONS.

Un conseil de guerre peut-il être saisi d'une question subsidiaire non prévue par l'ordre de mise en jugement?

La question que nous voulons examiner se présente fréquemment.

Il arrive souvent, dans les débats judiciaires, qu'un fait qualifié par l'accusation, d'après l'instruction écrite, d'une certaine manière se modifie à l'audience publique et présente les caractères d'un fait dont la qualification est autre. — Ainsi un meurtre peut se changer en coups volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner; un viol, en attentat à la pudeur ou en outrage public à la pudeur, etc., etc. Il est incontestable que, devant la justice ordinaire, les magistrats chargés de présider les assises ont le droit, lorsque le fait se modifie aux débats, de poser une question subsidiaire qui le présente sous son nouvel aspect. — Ce droit résulte pour eux de l'art. 338. C. Ins. Crim.

En matière militaire, on peut se demander si les présidents de conseils de guerre ont un droit semblable. L'art. 338, en effet, n'a pas été déclaré applicable par le code de 1857 à la procédure devant la justice militaire. Que ce soit un oubli du législateur ou un fait intentionnel de sa part, il ne peut appartenir, peut-on dire, à personne de réparer le silence de la loi. Si donc, devant les conseils de guerre, le fait subit une modification qui ne permette pas de résoudre la question dans les termes où elle est posée, quel que soit le fait, quelles que soient les circonstances, la question doit recevoir une solution négative. C'est là une de ces omissions regrettables des lois qui laissent, en certain cas, une porte entr'ouverte par laquelle peut parfois se glisser l'absolution d'un accusé coupable.

Ces raisons ne nous semblent pas suffisantes. Il est, ainsi que le disait M. le procureur général Dupin dans un réquisitoire, il est un certain nombre de dispositions du code d'instruction criminelle qui sont, par leur nature, et en dehors de tout renvoi spécial du code de 1857, applicables à la justice militaire. Or les prescriptions de l'art. 338 sont évidemment de ce nombre.

Et l'on ne saurait admettre que, si le législateur avait entendu enlever au président des conseils de guerre une partie aussi importante des attributions des président d'assises, il aurait pris une semblable mesure par voie de simple omission, sans qu'un mot du projet, du rapport ou des débats législatifs eût exprimé son opinion.

On ne saurait, en vérité, soutenir, qu'en aucun cas le législateur ait pu vouloir l'impunité d'un coupable.

Enfin il est un dernier argument du texte qui peut paraître décisif : l'art. 132 s'exprime ainsi : *les questions sont posées par le président dans l'ordre suivant*, etc., sans mentionner si les questions dont il parle sont celles seulement qui résultent de l'ordre de mise en jugement ou bien celles qui peuvent résulter des débats; le législateur a confondu entre elles ces deux sortes de questions qu'il avait distinguées avec soin dans les articles 337 et 330 C. Ins. Crim.

Le président d'un conseil de guerre a donc le droit de poser certaines questions comme résultant des débats. Mais si ses droits sont les mêmes que ceux que la loi a remis entre les mains des présidents de cour d'assises, ses obligations sont les mêmes; soit donc qu'il pose une question résultant des débats, d'office, ou sur la demande du commissaire impérial, de l'accusé ou de son défenseur, il est essentiel qu'avant de se retirer pour délibérer, il avertisse, comme doit le faire tout président d'assises, l'accusation, la défense, et le public même, qu'il sera posé une question subsidiaire.

C'est dans ces termes que la question a été examinée et résolue par la jurisprudence militaire, et nous approuvons complétement cette solution.

« Attendu, dit une décision du conseil de révision de Lyon du 22 avril 1863, rendue dans une affaire Bergeon, que d'après l'art. 99. C. Just. Mil., nul crime ou délit ne peut être poursuivi que sur l'ordre d'informer du général de division;

» Attendu que le délit pour lequel le nommé Bergeon a été condamné n'est pas porté sur l'ordre d'informer;

» Attendu que si le président du conseil de guerre avait l'intention de poser une question subsidiaire

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres.

comme résultant des débats, il aurait dû le faire connaître au ministère public et à la défense, et le jugement en faire mention ;

» Annule. »

Léon Béquet.

— M. Feitu, lieutenant au 3e régiment de tirailleurs algériens, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment en France.

S'adresser à lui-même, à Napoléonville (Morbihan). (40)

— M. Le Bihan, sous-lieutenant comptable à la 4e compagnie de cavaliers de remonte, à Guéret, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie ou du train des équipages. (39)

Un concours pour l'emploi de maître sellier, vacant au 7e régiment de lanciers, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), aura lieu le 1er juillet prochain. Chaque candidat, pour son admission au concours, devra être porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs (candidat civil) et justifier d'un avoir de 6,000 f. comme cautionnement.

—

Le 67e de ligne, à Montpellier, demande une clarinette solo, deux premières clarinettes et un baryton. — Deux places de 1re classe et 2 places de 2e classe leur sont réservées.

—

La légion romaine demande un sous-chef de musique, qui serait admis, en France, à la pension de retraite, ou à la veille d'être retraité.

S'adresser au conseil d'administration du corps, à Rome.

—

La légion romaine demande un chef armurier. Les chefs armuriers ou caporaux armuriers en retraite peuvent seuls concourir pour cet emploi. — S'adresser à M. le comte d'Argy, colonel commandant à Rome. (Affranchissement à l'étranger.)

—

Le 86e, en garnison à Lyon, demande un 1er piston solo, une 1re clarinette solo ou petite clarinette, un saxophone alto solo, une 1re clarinette et une caisse claire.

S'adresser au chef de musique.

—

Un ex-artilleur, âgé de 32 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 152, rue Montmartre

Le Gérant : Ch. Chalopin.

Imprim. de Schiller, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 25. — 1er MAI 1869.

Paris, 30 avril 1869.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Docteur, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 13e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général Savaresse, inspecteur général pour 1869, du 5e arrondissement de gendarmerie.

M. Humbel, capitaine de 2e classe, à l'état-major de 7e division militaire, est désigné pour servir d'aide de camp auprès de M. le général Dargentolle, inspecteur général pour 1869, du 6e arrondissement de gendarmerie.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 22 avril 1869, M. Guille-Deshulios, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Langres, est désigné pour être employé à Châlons-sur-Marne.

M. Létang, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Auxonne, est désigné pour être employé à Langres.

M. Pentingon, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Rodez, est désigné pour être employé à Auxonne.

M. Forget, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Dellys (division d'Alger), est désigné pour être employé à Rodez.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 24 avril courant, M. Pénavaire, capitaine-trésorier à l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, a été nommé capitaine major au même corps;

M. Dronot, capitaine au 3e régiment, a été nommé trésorier du même escadron, en remplacement de M. Pénavaire.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 14 avril 1869, M. de Laurens Casteiet, sous-lieutenant au 1er de hussards, passe au régiment de dragons de l'Impératrice, par permutation avec M. de Liniers.

Par décision impériale du 21 avril 1869, M. Frizac, capitaine commandant au 3e de hussards, passe capitaine d'escadron au régiment de chasseurs de la garde, par permutation avec M. Stelley Baigneux de Courcival.

M. de Perrinelle Dumay, capitaine adjudant-major au 3e de hussards, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Frizac, passé dans la garde.

M. de Courcival prend, au 3e de hussards, les fonctions d'adjudant-major, en remplacement de M. Perrinelle Dumay, appelé au commandement d'un escadron.

Par décision ministérielle du 23 avril 1869, M. Clicquot, capitaine instructeur au 4e de chasseurs d'Afrique, passe en qualité de capitaine commandant au 6e de dragons, par permutation avec M. Dérigny, qui prend au 4e chasseurs d'Afrique les fonctions de capitaine instructeur.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 26 avril 1869, M. Pomés, capitaine au 29e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe d'Ille-et-Vilaine, passe aux mêmes fonctions dans le département de la Gironde, par permutation d'emploi avec M. Martel, capitaine au 62e régiment d'infanterie.

Inspections administratives en 1869.

Inspections qui seront passées par MM. les intendants militaires.

M. Lebrun, intendant militaire de la 13e division.
La 13e division militaire.

M. Uhrich, intendant militaire de la garde impériale.
La garde impériale.

M. de Coulliboeuf, intendant militaire de la 14e division.
La 14e division militaire.

M. Lucas de Missy, intendant militaire de la division d'Alger.
La division d'Alger.

M. d'Huc de Monségou, intendant militaire de la 10e division.
La 10e division militaire.

M. Danlion, intendant militaire de la 1re division.
Le département de la Seine et les troupes d'administration de la 1re division.

M. Denecey de Cevilly, intendant militaire de la 5e division.
La 5e division militaire.

M. le baron Lacé, intendant militaire de la division d'Oran.
La division d'Oran.

M. Testa, intendant militaire de la 8e division.
La 8e division militaire.

M. Bouché, intendant militaire de la 4e division.
La 4e division militaire.

M. Faiant, intendant militaire de la 9e division.
La 9e division militaire.

M. Rossi, intendant militaire de la 18e division.
La 18e division militaire et les corps de troupes des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, à l'exception des troupes d'administration.

M. le baron Baillod, intendant militaire de la 16e division.
La 16e division militaire.

M. Beaugendre, intendant militaire de la 19e division.
Les 17e et 19e divisions militaires.

M. le baron de Séganville, intendant militaire de la 12e division.
La 12e division militaire.

M. Le Creurer, intendant militaire de la 11e division.
La 11e division militaire.

M. Pinonneau, intendant militaire de la 21e division.
La 21e division militaire.

M. de Franiere, intendant militaire de la 20e division.
La 20e division et les corps de troupes du département de l'Yonne, à l'exception des troupes d'administration.

M. Airolles, intendant militaire de la 7e division.
La 7e division militaire et les corps de troupes du département de l'Aube, à l'exception des troupes d'administration.

M. Lévy, intendant militaire de la 3e division.
La 3e division militaire et les corps de troupes du département de l'Oise, à l'exception des troupes d'administration.

M. Cuenier de Lavalette, intendant militaire de la 6e division.
La 6e division militaire.

M. Bourdais de la Moissonnière, intendant militaire de la division de Constantine.
La division de Constantine.

M. Viguier, intendant militaire de la 15e division.
La 15e division militaire.

M. Bagès, intendant militaire de la 22e division.
La 22e division militaire.

M. Séguineau de Préval, intendant militaire de la 2e division.
La 2e division militaire et les corps de troupes des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, à l'exception des troupes d'administration.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 24 avril 1869, rendu sur la proposition du maréchal Ministre de guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile, à 265 emplois de capitaine d'infanterie et à 35 emplois de capitaine d'artillerie par organisation, savoir :

3e CORPS D'ARMÉE.

5e DIVISION MILITAIRE.

Département de la Meurthe.

INFANTERIE.

1er bataillon. Abbadie, lieutenant de gendarmerie démissionnaire.
— Melin, rentier.
— Dodun, capitaine d'infanterie retraité.
— Lorrain, ancien sergent-major d'infanterie.
— Lagrange, grand industriel, ancien élève de l'École polytechnique.
— Fallin, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Cerfberr, maire de Niderviller, propriétaire.

2e bat. — (Lunéville.) Gridel, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Mezière, banquier.
— Clément, négociant.
— Levasseur, capitaine au 7e cuirassiers.
— Hippolyte, capitaine au 5e hussards.
— Verdelet, ancien négociant.
— Velche, membre du conseil d'arrondissement.

3e bataillon. (Nancy.) Prenant, capitaine au 63e régiment d'infanterie.
— Faivre, ancien sous-officier d'infanterie, directeur d'une compagnie d'assurances.
— Piley, ancien sous-officier d'infanterie.
— Savary, capitaine d'infanterie retraité.
— Lejeune, sous-lieutenant d'infanterie, démissionnaire.
— Anteine, capitaine d'infanterie retraité.
— Dren, capitaine d'infanterie retraité.
— Lachasse, ancien sergent-major d'infanterie, greffier de la justice de paix de Vézelize.

4e bataillon. (Toul.) Drouot, capitaine au 94e régiment d'infanterie.
— Cacatte, capitaine d'infanterie retraité.
— Bernard, capitaine adjudant-major à l'hôtel impérial des Invalides.
— Rouyer, propriétaire.
— Dubois, garde général des forêts.
— Tardif-d'Hamonville, maire de Manonville.
— Vincenot, garde général des forêts.
— Bastien, capitaine d'infanterie retraité.

ARTILLERIE.
— Weyé, notaire.
— Fontaine, notaire.
— Minel, docteur en médecine.

Département de la Meuse.

INFANTERIE.

1er bataillon. (Bar-le-Duc.) Jolly, ancien sergent-major d'infanterie, commerçant.
— Baillet, capitaine d'infanterie en retraite.
— De Benoist, agriculteur.

2e bat. — (Commercy.) De Widranges, propriétaire.
— Chaufour, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Nussenot, sergent-major, garde-consigne à l'École polytechnique.
— Contarié, capitaine de cavalerie retraité.
— Larzillière, avocat.
— Marc, docteur-médecin.
— Louis, maire de Nonsard.
— Manson, capitaine d'infanterie.

3e bat. — (Montmédy.) Lafitte, capitaine d'infanterie retraité.
— Lacroix, capitaine de cavalerie retraité.
— Lemaire, capitaine de cavalerie retraité.
— Wagnon, capitaine des sapeurs-pompiers.
— D'Escrienne, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Deliroy, ancien sous-officier d'infanterie.
— Warin, capitaine de cavalerie retraité.
— Thoman, capitaine d'infanterie retraité.

ARTILLERIE.
— Matha, adjudant d'artillerie retraité.
— Remi, capitaine d'artillerie retraité.
— Rousseau, adjudant d'artillerie retraité.

Département de la Moselle.

INFANTERIE.

1er bat. (Briey.) Gonry, capitaine au 2e régiment d'infanterie.
— Agnès, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Saltzman, capitaine d'infanterie retraité.
— Joly, ancien sous-officier d'infanterie, maire d'Olley.
— Chopino, ancien sergent-major d'infanterie, maire de Conflans.
— Veriet, capitaine d'infanterie retraité.

2e bat. (Metz.) Baltus, capitaine de gendarmerie retraité.
— Germain, ancien sous-officier de cavalerie, commerçant.
— Laprun, capitaine au 58e régiment d'infanterie.
— Lallement, capitaine au 74e régiment d'infanterie.
— Nauroy, capitaine, adjudant de place à Metz.
— Boissonneaux de Chevigny, ancien sous-officier de cavalerie.
— De Cherisey, ancien sous-lieutenant de zouaves pontificaux.
— Corlenoier, ancien sous-officier d'infanterie, maire de Landroff.
— Nicolay, capitaine au 3e régiment de grenadiers de la garde.

3e bat. (Sarreguemines.) Diard, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— De Vanix d'Achy, propriétaire.
— Barrabino, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— Dopffer, clerc de notaire.
— Schreiner, agent-voyer.
— Bichelberger, ancien sous-officier de cavalerie, négociant.
— Lacour, manufacturier.
— Vagnair, capitaine d'infanterie de marine retraité.

4e bat. (Thionville.) Wagnair, propriétaire et fabricant.
— Pincker, capitaine de cavalerie retraité.
— Schmit, maire de Rochonvillers, suppléant du juge de paix.
— Tissot, banquier.
— Veynante, agent-voyer des ponts et chaussées.
— Pauly, maire de Walderwisse, propriétaire.
— Thomas, ancien sergent-major d'infanterie, maire de Grindorff.
— Famechon, ancien capitaine de douanes, capitaine de sapeurs-pompiers.

ARTILLERIE
— Marchal de Corny, propriétaire.
— De Miscault, sous-lieutenant d'infanterie, élève à l'école d'état-major, démissionnaire.
— Dupony de Bonnegarde, sous-lieutenant de cavalerie, démissionnaire.
— Durand, ancien militaire, propriétaire.
— Bonnefoy, capitaine d'infanterie retraité.
— Pirrus, ancien maréchal des logis chef d'artillerie de marine.
— André, lieutenant d'artillerie démissionnaire.
— Delagnépierre, capitaine en 2e à la 7e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Département des Vosges.

INFANTERIE.

1er bat. (Epinal.) Boulet, capitaine au 70e régiment d'infanterie.
— Manjean, capitaine d'infanterie retraité.
— Du Puy de Clinchamp, maire de Darnieulles.
— Crivisier, capitaine d'artillerie démissionnaire.
— De Pruines, maître de forges.
— Fonreaut, industriel.

2e bat. (Mirecourt.) Tourneur, maréchal des logis de cavalerie retraité pour blessures.
— Joyense, ancien militaire, médecin.
— Voirin, capitaine d'infanterie retraité.
— Parisot, capitaine du train des équipages militaires, retraité.
— Chané, capitaine au 34e régiment d'infanterie.
— Geoffroy, ancien notaire, greffier de la justice de paix.
— Compagnon, capitaine de cavalerie retraité.

3e bat. (Remiremont.) Baudoin, lieutenant d'infanterie de marine retraité.
— Thiéry, lieutenant des sapeurs-pompiers.
— Dumont, ancien maréchal des logis de cavalerie.
— Ostertag, ancien maréchal des logis chef de cavalerie.
— Laurent, ancien sous-officier d'infanterie, directeur de télégraphe.
— Colle, ancien sergent-major d'infanterie.

4e bat. (Saint-Dié.) Conroy, ancien sergent-fourrier d'infanterie, membre du conseil municipal.
— Dubois, capitaine au 26e de ligne.
— Goguet, ancien maréchal des logis de cavalerie.
— Caquelin, adjudant d'artillerie retraité.
— Jerdel, ancien maréchal des logis de cavalerie.

6e DIVISION MILITAIRE.

Département du Bas-Rhin.

INFANTERIE.

1er bat. (Saverne.) Abert, capitaine d'infanterie retraité.
— Aron, ancien militaire, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Lambouley, capitaine d'infanterie retraité.

2e bat. (Schelestadt.) Raffara, ancien sous-officier d'infanterie.
— Millet, propriétaire.
— Forget, ancien sergent-major d'infanterie
— Bohn, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.
— Schmidt, ancien maréchal des logis de cent-gardes, membre du conseil d'arrondissement, maire de Rosheim.
— Stonvenot, ancien maréchal des logis chef au train des équipages militaires de la garde impériale.

3e bat. (Haguenau.) Eibel, ancien chef de musique au 51e régiment d'infanterie, ancien capitaine à l'état-major général des gardes nationales de la Seine, propriétaire.
— Lux, capitaine au 4e dragons.
— Gouiden, capitaine de cavalerie démissionnaire, négociant.
— Hacusstein, capitaine de cavalerie, retraité.
— de Gaston, ancien sous-officier de cavalerie.

4e bat. (Strasbourg.) Sig, capitaine au 89e régiment d'infanterie.
— Scheffer, sous-lieutenant d'infanterie, retraité.
— Bruneleau de Sainte-Suzanne, propriétaire.

— Scheidecker, filateur.
— Erhler, capitaine d'infanterie, retraité.
— Kern, capitaine d'infanterie, retraité.
— Hunnidt, capitaine d'infanterie, retraité.
— Schott, ancien sous-officier d'infanterie de marine, adjoint au maire de Marienheim.

5e bat. (Wissembourg.) Hornus, capitaine au 23e de ligne.
— de Dietrich, agriculteur.
— Gangloff, ancien sergent major d'infanterie, propriétaire de papeterie.
— Schimpf, ancien sergent-major d'infanterie.
— Feuerstein, ancien mécanicien de la marine.

ARTILLERIE.

— Perfetti, capitaine au 90e régiment d'infanterie.
— Delouye, adjudant d'artillerie en retraite.
— Juillière, adjudant d'artillerie en retraite.
— Magulor, adjudant sous-officier au 2e régiment du train d'artillerie.
— Dupin, lieutenant d'infanterie, démissionnaire, employé.
— Liraut, adjudant d'artillerie en retraite.
— Kling, capitaine de cavalerie en retraite.
— Arachequesne, capitaine d'infanterie retraité.
— Weber, capitaine au 1er régim. du train d'artill.
— Mammoser, capitaine d'artillerie retraité.
— Mosser, ancien maréchal des logis chef d'artill.
— Lecomte, lieutenant de sapeurs-pompiers.

Département du Haut-Rhin.

INFANTERIE.

1er bataillon. (Belfort.) Noël, sous-lieutenant de cavalerie, démissionnaire.
— Gros, manufacturier.
— Bechado, capitaine d'infanterie retraité.
— Kœchlin, capitaine de sapeurs-pompiers.

2e bat. (Colmar.) Gœtseby, capitaine d'infanterie en retraite.
— Stœcklin, ingénieur civil architecte.
— Heyman, capitaine d'infanterie retraité.
— Saltzmann, membre du conseil général, négociant et propriétaire.
— Seitz, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.

3e bat. (Colmar.) Schwartz, industriel.
— Ducret, receveur de l'enregistrement.
— Mann, manufacturier.
— Larger, ancien sergent-major d'infanterie.
— De Bary, industriel.
— Schlumberger, manufacturier.

4e bat. (Mulhouse.) Audran, capitaine d'infanterie retraité.
— Oitmann, capitaine adjud. de place à Strasbourg.
— Steimer, ancien militaire employé de manufacture.
— Kaltenbach, ancien sous-officier de cavalerie, employé de manufacture.
— Sandherr, avocat.

5e bat. (Altkirck.) Fogel, ancien sous-officier, ancien capitaine de la garde nationale, garde général des forêts.
— Passeral, ancien notaire.
— Pflierger, ancien maréchal des logis de cavalerie.
— Loiseau, ancien sergent-fourrier d'infanterie, lieutenant des zouaves.
— Mayer, ancien sergent-fourrier d'infanterie, négociant.

ARTILLERIE.

— Vitiemey, ancien sous-officier d'artillerie et de cavalerie.
— Palangié, capitaine du 2e régiment d'artillerie.
— Vallet, ancien maréchal des logis d'artillerie.

7e DIVISION MILITAIRE.

Département de la Côte-d'Or.

INFANTERIE.

1er bataillon. (Beaune.) Titard, capitaine d'infanterie retraité.
— Potot, capitaine-trésorier de gendarmerie.
— Marlinot, capitaine au 83e régiment d'infanterie.
— Ceurtot de Cissey, maire d'Anthenit.
— Bouly de Charodon, ancien sous-officier d'artillerie de marine.
— Pierre, capitaine d'infanterie retraité.
— Cavetier de Saint-Jacques, propriétaire.

2e bat. (Châtillon.) Logerot, propriétaire, sous-lieutenant de pompiers.
— Didrolf, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Bertilten, ancien militaire.
— Bordel, industriel.
— Bouy, greffier de justice de paix.
— Petrot, maire de Saint-Seine.

3e bat. (Dijon.) Crucerey, capitaine au 98e régiment d'infanterie.
— Martenot, lieutenant d'infanterie retraité.
— Buchin, capitaine d'infanterie retraité.
— De Nagaret, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Foutet, ancien capitaine de sapeurs-pompiers.
— Blandin, garde général des forêts, membre du conseil municipal.
— Bizouard, ancien sergent-major.
— Voillard, ancien militaire.

4e bat. (Semur.) De Villers-Lafaye, ancien sous-officier de cavalerie.
— De Mouard, propriétaire, membre du conseil municipal.
— Thierry, capitaine démissionnaire, propriétaire.
— Andrieu d'Albas, capitaine d'infanterie de marine retraité.
— Blandin, ancien militaire.
— Paquet, adjudant de gendarmerie retraité.
— Dupuy, capitaine de cavalerie retraité.
— Darcy, capitaine d'infanterie en retraite.

ARTILLERIE.

— Merlin, capitaine au 2e régiment du train d'artillerie.

Département du Doubs.

INFANTERIE.

1er bataillon. (Besançon.) De Bargal, ancien militaire.
— Bollet, maire de Naus-sous-Sainte-Anne.
— Lhomme, propriétaire.
— Beaudesson, capitaine d'infanterie retraité.
— Miron, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Leclerc, ancien militaire, greffier de justice de paix.

2e bat. (Montbéliard.) Ondot, conducteur des ponts et chaussées.
— Goulard, capitaine de cavalerie retraité.
— Japy, lieutenant des sapeurs-pompiers.
— Coulon, ancien militaire.
— Lalemand, capitaine d'infanterie retraité.

3e bat. (Pontarlier.) Cour, négociant.
— Fleury, ancien sous-officier.
— Vorbe, propriétaire.
— Bidal, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Droz de Villars, maire et membre du conseil général.
— Goudy, ancien sous-officier de cavalerie.
— Durieux, ancien lieutenant.

ARTILLERIE.

— Vossal, ancien maréchal des logis d'artillerie.
— Br…t, capitaine au 1er régim. du train d'artillerie.
— De'm…, ancien ingénieur civil.
— Gr…skost, capitaine du train des équipages, retraité.

Département du Jura.

INFANTERIE.

1er bataillon. (Dôle.) De Vaulchier, officier des sapeurs-pompiers, propriétaire.
— D'Aulune, officier de sapeurs-pompiers.
— Brenne, capitaine d'infanterie retraité.
— Beaucaire, ancien maréchal des logis d'artillerie, capitaine des sapeurs-pompiers.
— Papillard, ancien maréchal des logis de cavalerie, propriétaire.
— Lebaud, ancien capitaine d'infanterie.

2e bat. — (Lons-le-Saulnier.) Crense, capitaine de cavalerie retraité.
— Berthelet, propriétaire, membre du conseil municipal.
— Perrard, capitaine d'infanterie retraité.
— Daujat, adjoint au maire, médecin.
— De Froissard, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.
— Magnin, capitaine d'infanterie démissionnaire.

3e bat. — (Saint-Claude). Prétet, sous-officier retraité pour blessures.
— Petite, adjudant de cavalerie retraité.
— Tournier, lieutenant de gendarmerie, retraité.
— Clémencey, ancien sous-officier d'infanterie, garde général des forêts.
— Varichon, ancien militaire, lieutenant de douanes.
— Guillinon, capitaine au 38e régiment d'infanterie.

Département de la Haute-Marne.

INFANTERIE.

1er bat. — (Chaumont.) Godard, sous-lieutenant démissionnaire.
— Mounier, capitaine au 39e régiment d'infanterie.
— Arnoult, capitaine d'infanterie retraité.
— Benoit, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Clerc, maire.
— Michelin, ancien maréchal des logis chef d'artillerie.
— Beer, propriétaire.

2e bat. — (Langres.) D'Avout, ancien maréchal des logis, propriétaire.
— Chapel, capitaine d'infanterie retraité.
— Lottin, ancien sous-officier d'infanterie, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Rigollot, chef de bataillon au 64e régiment d'infanterie.

3e bat. — (Vassy) Barberi, ancien sous-officier d'infanterie.
— Legros, ancien sous-officier d'infanterie, industriel.
— Paillet, capitaine d'infanterie, retraité.
— Leroy, maréchal des logis de cavalerie.
— Muiron, directeur d'un haras.
— Nessier, sous-lieutenant d'infanterie de marine, retraité.
— Guillemin, vérificateur des domaines.
— De Virsny, ancien maréchal des logis chef de cavalerie.

ARTILLERIE.

— Bresson, lieutenant au train des équipages, en retraite.

Département de la Haute-Saône.

INFANTERIE.

1er bat. — (Gray.) Gourdan-Fromentel, maire et membre du conseil général.
— Poulnot, capitaine d'infanterie, retraité.
— Jacquot, capitaine d'infanterie de marine, retraité.
— Gauthier, capitaine d'infanterie, retraité.
— Mazoyhié, ancien notaire.
— Boislin, ancien militaire, capitaine de sapeurs-pompiers.

2e bat — (Lure.) Bomont, capitaine d'infanterie, retraité.
— Py, capitaine d'infanterie, retraité.
— Perret, banquier et maire.
— David, maire de Crevans.

3e bat. — (Saint-Loup.) Desgranges, industriel.
— Ferry, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Demandre, directeur d'un établissement métallurgique.
— Cardot, directeur d'une fabrique.
— Hessirier, ancien sous-officier de cavalerie.
— Louet, ancien sergent-major d'infanterie, négociant.
— Poinsot, capitaine d'habillement au 44e régiment d'infanterie.
— Questel, capitaine d'infanterie de marine, retraité.

4e bat. — (Vesoul.) Bejean, ingénieur civil.
— De Rotalier, ancien militaire.
— Lacombe, capitaine d'infanterie en retraite.
— De Lénoncourt de Sublet d'Heudicourt, maire et conseiller général.
— Tisserand, capitaine d'infanterie, retraité.
— De Rotalier, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.
— Nachon, capitaine d'infanterie retraité.

Le Corps législatif, dans sa séance de clôture, a discuté et adopté le projet de loi portant création de pensions pour les anciens militaires de la République et de l'Empire. Ce projet, dont l'initiative appartient à l'Empereur, et qui est comme une inspiration anticipée du premier centenaire de Napoléon Ier, donne à la pensée de la lettre impériale du 12 avril le caractère d'un sentiment national. Les députés de la France ne pouvaient pas couronner plus dignement la législature qu'en assurant l'obole de la reconnaissance du pays aux derniers débris de nos anciennes armées de terre et de mer.

On ne devait pas s'attendre à voir une motion si patriotique trouver un seul contradicteur; les objections n'ont pas manqué pourtant, et, parmi elles, il en est une dont M. Bethmont s'est fait l'organe, et contre laquelle nous ne saurions trop énergiquement nous élever. Ce député n'a pas craint d'accuser le projet de loi de créer des classes, des catégories, parmi les anciens serviteurs de l'État, de telle sorte que les uns seraient les *glorieux serviteurs* de la patrie, et les autres ses *serviteurs méconnus.*

Est-ce pour prévenir une fâcheuse rivalité entre notre vieille et notre jeune armée que de telles paroles ont été prononcées? Est-ce pour faire naître cette rivalité au profit d'une opposition implacable? Nous n'avons pas à le rechercher; nous dirons seulement que la patrie ne méconnaît aucun de ceux qui l'ont vaillamment servie, quelle que soit la date, quel que soit le champ de bataille; mais elle doit et sait distinguer d'abord des milliers de vieux soldats, courbés par l'âge et incapables de gagner le pain de chaque jour. Nos glorieux soldats d'Algérie, de Crimée et autres seront-ils pour cela méconnus? Que M. Bethmont se rassure, l'Empereur et le pays sont là pour se souvenir de leurs services, et pour venir en aide à leurs vieux jours. La lettre du 12 avril aura de puissants échos dans l'avenir, et jamais le budget de la France n'oubliera ceux qui ont versé leur sang pour elle.

Le projet de loi sur les pensions des anciens militaires de la République et de l'Empire a inspiré de nobles paroles à M. le colonel Réguis et à M. le général Lebreton; il a failli avoir la rare fortune de trouver grâce devant M. Glais-Bizoin lui-même qui, avant de conclure *contre* la loi, a cru devoir *rendre hommage à la vérité en reconnaissant que la pensée qui a inspiré le projet de loi et dicté la lettre qui l'a précédé, est noble, est grande et louable sous tous les rapports.* Quand on pense de telles choses sur un projet de loi, comment lui refuse-t-on son vote? C'est le secret de l'opposition. Ce projet a été adopté au scrutin par 218 voix contre 6. Du moment où une pensée si nationale et si humaine n'avait pas été sanctionnée par acclamation, elle ne pouvait avoir contre elle que la minorité de la minorité.

DE LÉRINE.

Le camp de Saint-Maur.

L'un des jours de la semaine dernière, l'Empereur, accompagné d'un de ses aides de camp, venait de visiter sa ferme de Vincennes, dans l'intention d'y choisir un local qui pût servir de lieu de réunion pour les officiers du camp de Saint-Maur. Les pas de Sa Majesté se dirigèrent vers le camp; Elle entra dans la mess des officiers où les premiers apprêts du dîner étaient à peine commencés. Bientôt la présence de l'Empereur fut connue dans le camp; les officiers accoururent, dans leur tenue du jour, et l'Empereur regardant à sa montre, allait leur demander à dîner, mais il était à peine cinq heures et Sa Majesté daigna exprimer le regret de ne pas pouvoir attendre plus longtemps.

En quittant le camp, Sa Majesté promit d'y revenir un autre jour à six heures, mais à la condition qu'on la recevrait à la fortune de la mess. On comprend quelle heureuse impression produisit cette promesse que l'Empereur a réalisée mardi dernier. A la fin du dîner, le champagne vint animer cette hospitalité toute militaire, et tous les officiers du camp réunis le soir autour d'un punch ont témoigné par leurs toasts, combien ils étaient touchés d'une visite à laquelle l'Empereur a donné le caractère de la plus gracieuse cordialité.

On lit dans le *Nouvelliste*, de Rouen, du 22 avril :

« Le 5e régiment de hussards, en garnison dans notre ville depuis deux ans, vient de se mettre en route, en deux fractions, pour aller au camp de Châlons participer aux grandes manœuvres de cette année.

» Nous avons fort regretté que le mauvais temps de dimanche ait obligé M. le général de division de contremander la revue qu'il avait l'intention de passer au régiment avant son départ, et comme adieu dans le cas où il ne reviendrait plus dans nos murs.

» Ces adieux, que le général Renault désirait faire de vive voix et devant notre population, ont dû être remplacés par un ordre du jour, où le commandant de la division exprime aux officiers et soldats ses regrets de se séparer d'eux et ses vœux d'avenir. La population de Rouen, sympathique à un régiment avec lequel elle n'a eu que de bonnes relations, joindra certainement ses regrets à ceux exprimés par le général Renault. »

Notices historiques.

CAMP DE CHALONS (1869).

2e division. — *2e brigade.* — *66e de ligne*: Formé par ordonnance royale du 17 août 1830, d'une partie de l'ancienne garde royale. — En 1832, les deux premiers bataillons du régiment sont à l'expédition d'Ancône, sous le général de Cubières. — Ils restent au corps d'occupation d'Italie de 1833 à 1837, tandis que les 3e et 4e bataillons sont à l'armée d'Afrique. — Les bataillons désignés pour Ancône sont embarqués à Toulon, le 7 février 1832, et débarquent le 22 du même mois. Le lendemain 23, ils s'emparent de la citadelle. — Le 3e bataillon débarque à Oran dans le courant du mois d'avril de la même année. Il est bientôt après suivi du 4e qui arrive par détachements, en juin, juillet et août. — Défense du parc d'Oran attaqué le 23 octobre suivant, par cinq cents cavaliers arabes. — Combat de Sidi-Thabal (10 novembre). — En 1833, combat de Sidi-Kaddour-Debby. — Combats des 7 et 8 mai. — Un des bataillons du 66e, en colonne expéditionnaire, contribue à repousser une attaque des Arabes par une sortie, à l'aide de laquelle il s'empare des camps de l'ennemi et refoule neuf cents cavaliers. — Expédition d'Arzew et prise de possession de ce poste (1 juillet). — Expédition de Mostaganem et prise de la ville (28 juillet). — Défense de cette place (5 août). — Reconnaissance sur

Misserghin, combat sur le lac Sebgha (9 octobre). Expédition contre les Bordgia (2 et 3 décembre). — Combat do Tamazonat (3 décembre). — En 1834, occupation d'Oran et de Mostaganem. — 1835, combats de Muley-Ismael et de la Macta (26 et 28 juin). — Expédition de Mascara (du 25 novembre au 13 décembre). — Le 3 octobre, le 66e régiment étant de brigade avec le 47e, repoussa vigoureusement trois mille cavaliers Arabes. — En 1836, expédition de Tlemcen (janvier et février). — Le 26 février, une compagnie du 66e soutenue par une section du génie, est attaquée au pied de la montagne de Séba-Chouchil, par une messe de Kabyles et un certain nombre de cavaliers, et maintient sa position. — Le 15 avril, trois cents hommes du régiment, soutiennent contre les réguliers d'Abd-El-Kader, à l'embouchure de la Tafna, une lutte acharnée. — Etablissement d'un camp retranché près de ce point (16 avril). — Combat du mont Talgoat (25 avril). Dix mille hommes amenés et commandés par Abd-el-Kader sont battus et laissent deux mille des leurs sur le champ de bataille. — Le régiment rentre en France en août 1837. — Il se trouva en 1848 à l'armée des Alpes, à la 2e brigade (Levaillant) de la 1re division (Bedeau). — En 1849, au corps expéditionnaire de la Méditerranée, à la 1re brigade (Charles Le Vaillant) de la 2e division. — Siége et prise de Rome (du 4 juin au 3 juillet). — Une seconde fois en Algérie de 1864 à 1867, à Batna, dans la province de Constantine, où il fait plusieurs expéditions dans le sud, sur les confins du désert.

Camps d'instruction : De 1854 à 1856, au camp du Nord, à la 2e brigade (Cauvin du Bourguet) de la 2e division (de Mac-Mahon, puis Uhrich), à Equihem et à Vimereux. — En 1859, pendant la campagne d'Italie, à la 2e brigade (Marguenat) de la 3e division (Bisson) de l'armée de Paris (à Verdun). — Au camp de Châlons pour la première fois en 1869.

Chefs de corps : Wariel. — Regnault. — Chenaux. — Vernier de Byans (général de brigade du cadre de réserve). — Guépard. — Séroka (mort en Algérie). — Arnaudeau (général de brigade). — Ameller, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Luxembourg, 1795. — Alkmaar, 1799. — Oporto, 1809. — Almeida, 1809. — Rome, 1849.

100e *de ligne* : Créé par ordonnance royale du 29 septembre 1840, sous la dénomination de 25e léger. — Devenu 100e régiment de ligne, le 1er janvier 1855. — Se trouve, en 1848, à l'armée des Alpes, à la 1re brigade (Renault) de la 3e division (Magnan). — En 1849, au corps expéditionnaire de la Méditerranée, à la 1re brigade (Jean Levaillant) de la 3e division (Gueswiller). — Siége et prise de Rome (du 4 juin au 3 juillet). — Envoyé, en 1851, à l'armée d'Afrique, province d'Alger. — En 1852 et 1853, il prend part aux expéditions dans le Sud de la province et participe à la soumission de plusieurs tribus hostiles. — En 1854, expédition contre les Kabyles du Djurjura, combats des 1er, 4, 17, 20, 26, 27, 30 juin et des 1er et 2 juillet. — Le régiment quitte l'Afrique dans les derniers jours de décembre 1854, et débarque en janvier à Kamiesch. — Il est placé au corps de réserve de l'armée d'Orient, à la 1re brigade (Cœur) de la 1re division d'infanterie (Brunet), sous les ordres directs du général en chef, à l'organisation du 10 février 1855. — Se signale, dans la nuit du 14 au 15 mars, à la défense d'un poste de surveillance. On lit dans l'ordre de l'armée du 19 mars : « Deux compagnies » d'élite du 100e régiment de ligne ont enlevé avec » beaucoup de résolution les embuscades de l'ennemi. » — La compagnie de grenadiers du capitaine Champanhet (1) notamment, a montré la plus grande énergie en défendant, contre des assaillants très-nombreux, le poste qu'elle occupait. Menacée dans sa » position, au point du jour, par une masse considérable d'infanterie, elle a été soutenue par trois compagnies du régiment de tirailleurs algériens, etc., etc. » — Lors de l'organisation du 20 mai, le 100e de ligne passe à la 1re brigade (Cœur) de la 5e division (Brunet) du 2e corps (Bosquet). — Attaque et enlèvement des redoutes du Mamelon-Vert et du Carénage (7 juin 1855). — Repousse, dans la nuit du 14 au 15 juillet, l'attaque d'une forte colonne russe, dirigée contre les ouvrages français établis devant Malakoff. — Combat le 8 septembre, à l'attaque du Centre, commandée par le général de la Motterouge. Son colonel Mathieu est blessé, ainsi que les deux chefs de bataillon Beschart et Valentin. — Rentré en France, à la paix, ayant perdu 824 hommes, dont 16 officiers, le 100e de ligne fait la campagne d'Italie en 1859, à la 2e brigade (de Négrier) de la 2e division (de Ladmirault) du 1er corps (Baraguey-d'Hilliers). — Quatre officiers du régiment, deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant sont tués le 24 juin, à la bataille de Solférino.

Camps d'instruction : Une première fois en 1864, au camp de Châlons, à la 2e brigade (de Bellécour) de la 3e division (Dumont).

Chefs de corps : De Polignac. — Ripert (général de brigade). — Duprat. — Mathieu. — Gremion, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Gênes, 1800. — Vallegio, 1801. — Iéna, 1806. — Friedland, 1807. — Ciudad-Rodrigo, 1810. — Sébastopol, 1855.

LUDOVIC DE LOIGNY.

(*A suivre.*)

FAITS DIVERS

Il vient de mourir au Mans un homme qui, pendant une longue carrière, a su appeler à lui la considération et l'affection de tous ceux qui l'ont connu M. le vicomte Alexandre-Claude-François Le Breton, vicomte de Vannoise

Il était issu d'une très-ancienne famille noble. Ses ancêtres ont reçu de plusieurs rois de France, et en particulier du roi Henri IV, des lettres flatteuses.

Son père, honoré de l'amitié du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette, avait été premier page du roi Louis XV, et il est mort maréchal de camp.

Le vicomte de Vannoise a fait 14 campagnes sous la première République et l'Empire, gagné ses croix sur le champ de bataille : celle de la Légion d'honneur, de Saint-Wladimir de Russie et de la Couronne d'argent de Westphalie.

(1) Nommé chef de bataillon le 8 avril suivant.

Le Champ-de-Mars.

I.

Le Champ-de-Mars, débarrassé de toutes les constructions qui s'élevaient sur sa surface pendant l'Exposition universelle de 1867, ne tardera pas à être rendu complètement à sa destination première.

Encore quelques jours, et les remuements de terrains nécessités par les rivières factices, par les lacs, les plantations qui avaient un instant transformé cet immense terrain, ne laisseront plus aucune trace.

De nouveau, les troupes de la garnison de Paris pourront y évoluer comme si l'année 1867 n'avait pas, un instant, transformé cet emplacement.

Lorsqu'on se reporte par la pensée aux merveilles de 1867; lorsque, fermant les yeux, on laisse son imagination s'égarer à travers cet immense palais circulaire, dans ces jardins enchantés, convertis, comme par la baguette d'une fée, en spécimen des productions de tous les pays du globe ; lorsqu'on se remémore ces constructions bizarres, ces plantations, ces palais, ces temples, auxquels ont mis la main toutes les nations du monde, on croit être encore l'objet d'un rêve qui a duré trop peu de temps.

Car, toutes ces merveilles éphémères ont disparu avant d'avoir même vécu une année entière. Adieu, palais égyptien, temple grec, église romaine maison chinoise, écuries russes, statues, tableaux, objets d'art, de consommation, vêtements, armes, et tout ce que l'homme a su produire depuis que le monde est monde; nous voici de nouveau en face d'un emplacement témoin depuis près d'un siècle d'événements de toute nature.

Qu'on nous permette aujourd'hui de raconter l'histoire de ce Champ-de-Mars qui a vu passer les carosses dorés de nos anciens rois; que les holocaustes sanglants de la première Révolution ont marqué d'une tache de sang; que les nobles coursiers de la Grande Armée ont foulé de leurs sabots vainqueurs; sur l'emplacement duquel, aux fêtes politiques, ont succédé les fêtes militaires, dominées en dernier lieu par les fêtes de l'Industrie.

II.

Le Champ-de-Mars, parallélogramme de mille mètres sur cinq cents, était, avant la fondation de l'Ecole militaire, un terrain vague et inculte.

Un édit de Louis XV (janvier 1751) ayant ordonné la construction d'un grand bâtiment destiné à recevoir cinq cents enfants de gentilshommes sans fortune, et auxquels on devait donner une éducation toute militaire, le roi décida, en outre, que le terrain, entre le bâtiment nouveau et la Seine, serait aplani et servirait de champ de manœuvre à ces jeunes officiers futurs.

On entoura ce rectangle de fossés revêtus en maçonnerie et d'une terrasse en talus. Les hommes qui vivaient avant la Révolution de Février 1848 et l'invention des ateliers nationaux peuvent se rappeler encore avoir vu le Champ-de-Mars avec cette clôture assez inutile et que rien ne justifiait. Clôture qui fut cause d'un épouvantable sinistre un jour de réjouissance publique ; mais n'anticipons pas.

Lorsque l'Ecole militaire fut achevée et le Champ-de-Mars établi, on consacra ce vaste emplacement aux revues des régiments des Gardes françaises et des Gardes suisses, à l'instruction pratique des cadets gentilshommes. Dans ce dernier but, on éleva, à l'une de ses extrémités, près de la Seine, un ouvrage appelé le fort Thimburn (1), au moyen duquel on donnait de visu des notions exactes de fortifications à ces jeunes gens.

Cette petite forteresse, dont il n'existe plus aucune trace, était une des promenades favorites de Bonaparte en 1784 et 1785, alors qu'il était élève du roi (2).

Le 10 juillet 1789, il y avait encore, casernés à l'Ecole militaire, trois régiments suisses et trois de cavalerie que l'on fit partir dans la nuit du 13 au 14, lorsque l'on apprit que le peuple voulait engager la lutte avec eux. Un fait analogue s'est renouvelé le lendemain de la révolution de Février 1848.

Rappelons, avant d'aller plus loin, que le 27 août 1783, le Champ de Mars fut témoin de la première expérience aérostatique par un célèbre professeur de physique, nommé Charles ; et que peu de mois après, le 2 mars 1784, Blanchard, l'un des premiers qui ait osé s'élever dans les airs à l'aide d'un ballon, y fit une expérience nouvelle.

RÉVOLUTION ET RÉPUBLIQUE.

(1790-1798).

En 1790, l'Assemblée constituante ayant résolu de faire prêter le serment civique dans une sorte de fédération générale, on chercha un emplacement assez vaste pour pouvoir contenir la population de Paris et la population flottante qui se rendrait à cette fête singulière, espèce de champ de Mai renouvelé du temps de nos premiers pères. On balança entre les plaines de Saint-Denis, de Grenelle, des Sablons et le Champ-de-Mars.

(1) Du nom de M. de Thimburn, gouverneur de l'Ecole.

(2) Napoléon quitta Brienne-le-Château le 17 octobre 1784, et arriva à l'Ecole-Militaire de Paris, le 21 du même mois. Là, on lui donna pour logement une petite cellule située sous les toits, et de laquelle, par une étroite lucarne, il dominait le Champ-de-Mars.

On finit par préférer l'enceinte située devant l'Ecole militaire, que l'on se décida à entourer d'un glacis en gradins sur trente rangées, au moyen desquels on calcule que près de deux cent mille spectateurs pourraient prendre place assis, tandis que cent mille autres se tiendraient debout derrière les premiers.

En effet, le Champ de Mars, pour la cérémonie, fut converti en un immense amphithéâtre sur le pourtour duquel vint se ranger la population de Paris, tandis que le centre fut occupé par l'Assemblée, par la Cour, par les députés envoyés à la Fédération, par l'armée et les corps constitués de l'Etat.

Toutefois, pour réaliser le projet du glacis en gradins il fallait des travaux considérables, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'enlever deux mètres de terre environ de la surface centrale pour les reporter sur les quatre coins latéraux. Or, le déblai, le voiturage et le remblai demandaient, ou beaucoup de temps, ou beaucoup de bras.

On commença par mettre à l'œuvre douze mille ouvriers, mais on s'aperçut bientôt que le travail avançait beaucoup trop lentement. On commença à avoir la crainte sérieuse qu'il ne fût pas achevé pour le jour assigné à la fête, le 14 juillet.

Les districts eurent alors la pensée d'inviter, *au nom de la patrie*, les bons citoyens à se joindre aux ouvriers.

Il faut se reporter à cette époque de délirant enthousiasme pour se faire une idée de l'effet que produisit cette invitation civique; toutes les têtes sont électrisées ; les femmes partagent l'enthousiasme général et le propagent. Bientôt on voit accourir, au Champ-de-Mars, une foule de citoyens de tout état, de tout âge et tout sexe ; bourgeois, ouvriers, chartreux, séminaristes, quittent leurs retraites, leurs domiciles, et armés, les uns de pelles, les autres de pioches, précédés de bannières ornées d'emblèmes patriotiques, ils viennent gaiement, bruyamment, prendre part aux travaux qui s'exécutent au Champ-de-Mars.

Tous, mêlés, confondus, forment d'immenses ateliers; Le capucin traîne la brouette avec le chevalier de Saint-Louis ; le portefaix pioche la terre à côté d'un jeune élégant ; la harengère porte une hotte qu'une noble dame vient de remplir. Tous s'animent les uns les autres, tous travaillent, le peuple aisé, le peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en haillons, vieillards, enfants, comédiens, prêtres, cent-suisses, abbés, commis, tous à l'envi, occupés des plus rudes travaux, offrent à l'œil étonné le plus merveilleux tableau de cette époque.

La nuit venue, les groupes se démêlaient et chacun regagnait sa demeure au son des tambours et en entonnant la chanson de *Ça ira*.

Le lendemain, le travail recommençait avec la même ardeur, le même entrain, et le nombre des travailleurs allait toujours croissant.

En vingt jours, la surface irrégulière du Champ-de-Mars fut aplanie ; une enceinte circulaire établie et entourée de talus ; un arc de triomphe élevé à l'entrée principale ; un pont de bateaux jeté sur la Seine. Au milieu du Champ-de-Mars, qui prit le nom de champ de la Fédération, fut dressé un autel simple, posé sur un stylobate carré et élevé de vingt cinq pieds; c'était l'*Autel de la Patrie*. On y montait par quatre escaliers.

Les quatre faces portaient des inscriptions telles que celles-ci :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La Loi, dans tout Etat, doit être universelle ;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Le 14 juillet, dès l'aurore, tout est sur pied, tout est en mouvement dans la grande ville. Vers six heures du matin, la population prend place sur les glacis du Champ-de-Mars, tandis que, de l'emplacement où avait été la prison de la Bastille, part le cortége de la Fédération. Il fait un temps affreux, la pluie tombe par torrents; n'importe, le cortége s'avance triomphalement.

En avant de ce cortége marche un bataillon d'enfants armés, ce sont les jeunes *élèves de la Patrie*; puis un bataillon de vétérans, tableau destiné à « rappeler les antiques souvenirs de Sparte. » Pendant les trois heures que dura le défilé, et au fur et à mesure de leur formation en bataillon, les *Fédérés*, au nombre de soixante mille, après avoir rangé leurs armes en faisceaux, composaient des danses ou farandoles, dont le mouvement animé semblait défier l'injure d'une pluie torrentielle.

Au moment où une salve d'artillerie annonce la célébration de l'office divin, par un hasard heureux, le ciel se découvre et éclaire de son éclat « une scène solennelle et singulière. » Le prélat officiant, l'évêque d'Autun, le célèbre Talleyrand, monta sur l'autel de la Patrie, dont les marches sont occupées par deux cents prêtres revêtus d'aubes blanches, avec ceintures tricolores.

Le saint sacrifice achevé, et après que l'évêque d'Autun a béni les drapeaux, un orchestre de douze cents musiciens entonne, avec le prélat, le *Te Deum*. Le canon continue de mêler sa voix puissante aux accents religieux. Lafayette, que le roi a nommé major de la Fédération, monte sur l'autel et prononce le serment au nom de toutes les gardes nationales de France.

Le président de l'Assemblée nationale et enfin le roi, prononcent, à leur tour, le même serment, répété par l'immense population spectatrice de cette fête pacifique, remplacée bientôt sur le même emplacement par des fêtes sanglantes.

DÉSIRÉ LACROIX.

(*A suivre.*)

BLANC ET BLEU

NOUVELLE MILITAIRE (1)

XIV.

Le baron de l'Empire.

L'heure où les lettres et les journaux arrivent à la campagne, est toujours impatiemment attendue. Il est rare, lorsqu'on vit un peu retiré, qu'on ne désire pas recevoir des nouvelles d'un parent, d'un ami, d'une affaire. On voit souvent dans les châteaux, le maître de la maison aller au-devant du facteur chargé de porter de la ville où se trouve le bureau de poste, les dépêches à destination.

Par un beau jour d'août 1815, un peu avant le déjeuner, un homme qui paraissait avoir entre quarante et cinquante ans, s'appuyant sur une canne et boitant légèrement, franchit la grille d'un beau château, donnant le bras à une femme de trente-deux à trente-cinq ans et qui avait dû être d'une angélique beauté. Auprès deux marchaient une délicieuse petite fille d'une douzaine d'années, courant, armée d'un filet à papillons, après les insectes de cette espèce qui voltigeaient autour d'elle.

Tout à coup, l'enfant prend sa course comme une gazelle, en disant :

— Voilà les lettres !

En effet, l'homme qui faisait le service dans la commune, venait de déboucher à quelques centaines de pas plus loin.

Bientôt Marie revint joyeuse apporter une petite lettre, dont elle avait d'abord regardé l'écriture.

— Père, c'est de bon ami. Quel bonheur !

A ce moment, le facteur arrivait près des promeneurs et mettant respectueusement le chapeau à la main :

— Monsieur le marquis a-t-il des commissions à me donner ?

— Non, mon ami, mais entrez au château et déjeunez, vous avez dû avoir bien chaud ce matin !

— Oh ! monsieur le marquis, je suis bien habitué à la chaleur.

Pendant ce temps là, celui que l'agent des postes appelait monsieur le marquis, avait ouvert la lettre et la parcourait rapidement.

— Eh bien, mon ami, dit la jeune femme, toujours aux bras de son mari, quelles nouvelles !

— Lis donc tout haut père, ajouta Marie.

— Petite curieuse, reprit en riant le marquis, puis, voyant l'impatience avec laquelle les deux êtres qu'il chérissait le plus au monde, attendaient ses paroles, il ajouta :

— Allons, les nouvelles sont bonnes. Bon ami ne tardera pas à être parmi nous. Il va bien. Il est guéri de sa dernière blessure, et il m'annonce son très-prochain retour. Cette fois j'espère, Marie, que tu réussiras à le fixer avec nous.

— Oh ! quel bonheur, s'écria l'enfant en battant des mains.

— Rentrons. Je vous charge toutes les deux de faire préparer la chambre de notre cher baron.

— Comment ! est-ce qu'il serait près !...

— Il peut arriver d'un moment à l'autre. Sa lettre date déjà de quelques jours. Elle aurait été ouverte à la poste et par ordre, que cela ne m'étonnerait pas, un brigand de la Loire écrivant à un ancien officier de l'ogre de Corse...

Au moment où le marquis de Tourmil, car c'était lui, rentrait dans son beau château de Spezel, son intendant l'aborda le chapeau à la main.

— Tu as à me parler, mon bon Pierre ? lui dit le maître de la maison.

— Oui, monsieur le marquis.

— Je n'ai pas vu Yvonne depuis deux jours.

— Elle est allée passer une semaine chez les vieux parents qui sont si heureux de la voir.

— Mais pourquoi ces braves Karadec ne veulent-ils donc pas accepter l'hospitalité que je leur offre au château, près de leur fille ! Nous sommes, grâce au ciel, assez au large pour leur donner une bonne place.

— Ah ! dame, monsieur le marquis, les braves gens sont fiers, et puis, tout naturellement, entêtés comme des Bretons, et puis le vieux Karadec dit qu'il a vécu toute sa vie dans sa maisonnette, qui était celle de son père, celle de son grand-père et de bien d'autres Karadec, et qu'il veut y mourir.

— Allons, qu'il soit fait selon leurs désirs. A propos il nous arrive un ami. Brutus revient parmi nous.

— Quoi ! M. le baron va arriver ?

— Oui, l'armée de la Loire est licenciée ; il est mis, comme tant d'autres, en demi-solde, et j'espère bien qu'il prendra sa retraite, à laquelle lui donnent droit ses services et ses blessures.

— C'est un rude homme que M. le baron.

— Ah ! je n'ai jamais vu un plus brave soldat et un plus noble cœur. Quand je pense que nous nous connaissons depuis vingt-deux ans et que la connaissance a failli commencer par un coup de pistolet que je voulais lui envoyer dans la tête. Mais à propos, Pierre, que voulais-tu me dire ?

— Je voulais, monsieur le marquis, vous montrer ce grand arbre qui est à l'entrée du parc.

— Ah oui, ton fameux marronnier, devant lequel tu ne passes jamais sans t'arrêter et sans le regarder tout pensif ? Eh bien, est-ce qu'il est habité, par hasard, par le sorcier du pays ?

— On voit bien que vous êtes un esprit fort, monsieur le marquis, vous parlez des sorciers...

— Absolument comme s'il n'y en avait pas ou comme si je ne les craignais pas. Que veux-tu ? Quand on a, comme moi, combattu vingt ans des diables de tous les pays du monde, quand on a vu tous les champs de bataille de l'Europe et qu'on y a attrapé plus d'un souvenir, — et il montrait sa jambe, — il est permis d'être un peu blasé à l'endroit des esprits, des revenants, des sorciers ou autres braves gens de même espèce qui ont soin de ne jamais se montrer.

— Ah ! vous croyez cela, qu'on n'en voit jamais ; tenez, monsieur le marquis, voulez-vous rendre un grand service à votre dévoué serviteur Pierre Ormech, auquel vous en avez déjà tant rendu !...

— Comment, si je le veux ! mais de tout cœur, si cela dépend de moi.

— Eh bien, permettez qu'on abatte ce marronnier.

— Eh que diable t'a donc fait cet arbre ?

— Ce qu'il m'a fait ! c'est à cette branche là, voyez-vous, la première, elle a bien grossi depuis que le Renard a fait pendre il y a plus de vingt ans, pendant que vous étiez à l'armée pour moi, ce vilain homme qui voulait nous perdre tous les deux.

— Ah oui ! le maire de Spezel, j'ai entendu parler de cette affaire, eh bien, j'espère...

— Depuis ce temps-là je ne puis passer devant ce marronnier sans voir le corps de l'officier municipal, comme on l'appelait alors, se balançant à la branche...

— Il fallait donc le dire tout de suite, fais-le abattre et qu'il ne soit plus question de cette sotte histoire.

— Père, père, s'écria en ce moment de toutes ses forces une voix enfantine, une voiture entre dans la cour du château ; c'est lui, je l'ai reconnu, à son uniforme ; viens vite, maman est allée le voir.

Le marquis se hâta de suivre sa fille, et bientôt il tomba dans les bras de l'excellent et brave Brutus, devenu par son courage colonel d'un régiment d'infanterie et baron de l'Empire.

— Mes amis, mes bons amis, enfin je vous revois, il y a deux mois, sur notre dernier champ de bataille dans cette fatale journée du Mont-Saint-Jean, lorsque je tombai avec ma douzième blessure, je croyais bien que c'en était fait de moi, que jamais je n'aurais le bonheur de vous serrer les mains.

La marquise, en entendant ces mots, ne put retenir ses larmes, Marie l'imitait, pendue au cou de celui qu'elle appelait bon ami, Gontran tenait la main de Brutus.

— Ma chère Blanche, ma bonne petite Marie, mon cher Gontran, disait le vieux soldat, aux yeux duquel perlait une vraie larme... Allons, allons, voilà que vous faites pleurer un vieux de la vieille, un soldat des Pyramides, d'Austerlitz, de la Moscowa et de Mont-Saint-Jean, hélas !

— Mon cher Brutus, laissons de côté ces souvenirs, dit le marquis. Venez vous reposer un instant. Allons, la chambre est prête et pour longtemps, n'est-ce pas !

— Ma foi, je ne dis pas non, nous verrons cela, à force de bourlinguer dans tous les pays du monde, on finit par être un peu fatigué. Franchement je crois que le calme et le repos deviennent de saison... Quel malheur que cette jolie petite Marie ne soit pas un garçon.

— Pourquoi donc, bon ami ?...

— Eh oui, pour en faire un soldat, n'est-ce pas ? dit Blanche de Tourmil en riant, merci bien, j'aime mieux que Marie soit une petite fille. Et toi, Marie !

— Oh ! moi, j'aurais été fière d'être comme papa et bon ami, un colonel, avec un beau ruban rouge, un bel uniforme, d'entendre leurs histoires de guerre.

— Oh ! qu'à cela ne tienne, chère enfant, Brutus et moi nous pourrons t'en raconter tant que tu en voudras.

Brutus ayant affirmé qu'il n'était pas fatigué, on se mit à table pour le déjeuner, et alors on demanda au brave colonel le récit de sa dernière campagne.

— Franchement, dit-il au marquis, vous n'avez pas eu tort, mon cher Gontran, de refuser de reprendre du service au retour de l'autre. Vous avez agi sagement en restant ici, dans ce bon vieux château.

— Oh ! mon bon ami, j'obéissais en agissant ainsi au sentiment d'un double devoir. Soldat vendéen à l'origine de ma carrière militaire, ou Blanc, comme on nous appelait alors, je fus amené par une suite de circonstances qui tiennent du roman à servir une cause diamétralement opposée à celle que j'avais embrassée d'abord, la cause de la république ; en un mot, à devenir un Bleu. D'autres circonstances, non moins singulières, font croire que j'ai trahi mon second drapeau, pour revenir à mon premier parti. Je suis sauvé par l'affection d'un ami véritable, qui ne craint pas de s'adresser pour moi lui-même au chef de l'Etat lui-même. Celui que l'on nomme aujourd'hui un tyran, un ogre, et dans les armées duquel je serai toujours fier d'avoir servi ma patrie, non-seulement m'a fait l'accueil le plus flatteur, mais me rend mes biens confisqués injustement et le grade de capitaine. Il était donc de mon devoir, et par reconnaissance et par patriotisme de continuer à combattre sous ses drapeaux. Mais lorsque les événements politiques vinrent replacer sur le trône de leurs ancêtres, les princes que j'ai toujours vénérés, dont la cause était sacrée pour moi ; lorsque le héros qui avait fait la nation si grande, se fut désisté du pouvoir, je crus devoir déposer mon épée et me retirer dans mes foyers. Vous, mon brave Brutus, vous rentrâtes dans votre tente, je ne pouvais vous en blâmer. Les Bourbons n'obtinrent pas de moi de rester dans l'armée ; mais lorsque l'Empereur revint dans le pays, et reprit les rênes du gouvernement, je crus devoir également m'abstenir. Je ne me considérais pas comme libre, et, d'ailleurs, je n'approuvais pas le retour de l'île d'Elbe. Vous, mon ami, n'ayant aucun engagement antérieur, n'ayant pas pris du service après la première abdication du grand capitaine, vous étiez tout naturellement porté à reprendre les armes et à combattre encore sous le drapeau tricolore, illustré par ses victoires. Je crois avoir eu raison, vous n'avez pas eu tort, et maintenant il me semble que nous sommes tous les deux rentrés au port. Voulez-vous, vous, vous fixer auprès de nous, dans ce beau pays de Bretagne, au milieu de cette bonne population si simple et si loyale, avec des amis sincères, dévoués, qui vous serviront de famille dont vous êtes privé depuis si longtemps ! vous n'avez qu'un mot à dire, et vous ferez trois heureux.

Brutus, touché de cette offre si franche, promena un regard attendri sur ceux qui l'environnaient.

— Oh ! oui, bon ami, dit la jeune fille, se levant spontanément et sautant au cou du vieux soldat de la République et de l'Empire, oui, restez avec votre petite Marie.

— Et avec cette Blanche de Clylec, qui vous doit la vie, *citoyen* Brutus, dit Mme de Tourmil, appuyant en riant sur le mot de citoyen. D'ailleurs, ne lui avez-vous pas donné quelque temps votre nom ?

— Et avec votre frère d'armes qui vous doit ce qu'il a de plus cher au monde, ajouta le marquis, sa femme, sa fortune, une amitié inaltérable.

— Ecoutez, mes chers amis, dit alors l'ancien soldat de la République, devenu comme tant d'autres baron de l'Empire. Il me reste pour vivre, cent mille francs que l'Empereur m'a donnés le lendemain de Wagram, ma retraite de colonel. Jamais je ne serais mieux qu'au milieu de ceux que j'aime le plus au monde. Si j'avais pu suivre Napoléon dans son second exil, je ne vous le cache pas, je l'eusse fait et peut-être vous ne m'eussiez jamais revu. Le malheur a des droits sacrés sur le cœur du vieux *citoyen* comme dit Blanche, mais mon pauvre Empereur est à tout jamais perdu pour moi comme pour la France, mais nous ne pouvons plus, nous autres, vivre que de souvenirs ; donc, mes amis, mes bons amis, Brutus est à vous, à tout jamais, corps et âme, disposez de lui en tout et pour tout. Il ne vous quittera plus.

— Monsieur le marquis, monsieur le marquis, dit Pierre Ormech en entrant, le marronnier est à bas. Je n'aurai plus peur en passant dans le parc.

FIN.

Dupuis, *ancien officier.*

(1) Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de lettres

AVIS IMPORTANT

L'ANNUAIRE MILITAIRE de 1869 paraîtra dans les premiers jours de mai et sera immédiatement adressé à nos abonnés.

Nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement n'aurait pas encore été renouvelé à vouloir bien régulariser leur position **dans le plus bref délai**, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de leur Annuaire.

Nous rappelons aussi à nos abonnés que, pour avoir droit à l'Annuaire de 1869, il est nécessaire de faire renouveler, **par anticipation**, les abonnements échéant les 1er **mai** et 1er **juin**, qui ont donné droit à celui de 1868 : l'Annuaire de 1869 ne pourrait être adressé sans ce renouvellement.

La Bande du Journal indique l'échéance de l'Abonnement.

— Un capitaine de la ligne, dont le régiment est en Afrique depuis cinq ans, demande à permuter, pour cause de santé, avec un de ses camarades en garnison dans le nord ou l'ouest de la France. S'adresser à M. Toudière, négociant à Constantine. (43)

— Un capitaine, récemment promu, d'un régiment nouvellement arrivé à Strasbourg, désire permuter avec un de ses collègues des zouaves ou des tirailleurs algériens. (44)

— Un capitaine d'infanterie d'un corps permanent d'Afrique désire permuter avec un de ses collègues de l'armée de Paris ; de préférence dans les 7e, 29e, 59e et 71e de ligne. On aura droit aux indemnités

S'adresser à M. X., rue Papillon, 14, Paris. (45)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion de 1859) demande un permutant dans un régiment d'infanterie ou un bataillon de chasseurs à pied. (42)

— M. Le Bihan, sous-lieutenant comptable à la 4e compagnie de cavaliers de remonte, à Guéret, demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de cavalerie ou du train des équipages. (39)

Un concours pour l'emploi de maître sellier, vacant au 7e régiment de lanciers, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), aura lieu le 1er juillet prochain. Chaque candidat, pour son admission au concours, devra être porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs (candidat civil) et justifier d'un avoir de 6,000 f. comme cautionnement.

Le 80e, en garnison à Lyon, demande un 1er piston solo, une 1re clarinette solo ou petite clarinette, un saxophone alto solo, une 1re clarinette et une caisse claire.

S'adresser au chef de musique.

Un ex-artilleur, âgé de 32 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 152, rue Montmartre.

On demande un ancien militaire retraité, marié, sans enfants, pour occuper l'emploi de receveur de pont, dans le département de l'Indre. S'adresser, par écrit, à M. Legrand, logement civil, 11, rue des Vignes, à Paris-Auteuil.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

4 FRANCS PAR AN **LE MONITEUR** FRANCS PAR AN 4

DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier les actionnaires pour 1868.*

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

—

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 médailles d'honneur de 1837 à 1867

F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS

Fournisseur des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les trois Présidences de l'Inde.

Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.

Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années.**

—

A MM. LES OFFICIERS ET FONCTIONNAIRES

DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE MER.

CRÉDIT-COMMISSION

171, — *Boulevard Haussmann*, — 171

J. EGGERICKS

La *Crédit-Commission* est constitué en entreprise exclusivement destinée aux officiers de terre et de mer.

Il a pour objet : la fourniture à MM. les officiers de tous les articles nécessaires à leur intérieur et à leur confortable, et même à leur équipement.

Meubles,	**Horlogerie,**	**Confections**
Bronzes,	**Literie,**	**et Layettes,**
Tapisseries,	**Lingerie,**	**Instr. de musique**
Tentures,	**Soieries, lainages**	**etc., etc.**

Ces articles, une fois choisis, seront expédiés au prix de fabrique et seront réglés aux conditions arrêtées de gré à gré entre l'acheteur et le *Crédit-Commission*.

Renseignements : écrire *franco*. Bureaux ouverts tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 10 h. à 5 h.

—

La Colonie des Indes, 53, rue de Rivoli, fournisseur de S. M. l'Impératrice, vient de recevoir de ses fabriques des Indes et de la Chine son immense choix de hautes nouveautés en foulard pour robes de saison, comprenant les unis de toutes nuances, rayures, carreaux, fleurettes; parmi ces frais tissus, nous avons remarqué le Lahore, le crêpe de Chine, le Japonais, le Tussor, le Céleste-Empire et le Chandernagor. Cette maison envoie *franco* sur demande, échantillons et marchandises.

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.

Saison d'été. — Choix immense de vêtements confectionnés, haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

MAISON BERTON-LUSSAN. Tailleur civil et militaire, à Paris, fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, rue Richelieu, 12

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 6, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Éditions

L'*Édition mensuelle*, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriés, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr ; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'*Édition bi-mensuelle*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Étranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c. - Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés

18, rue Neuve des Petits-Champs

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC.**
COUTELLERIE de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gar. **SÉCATEURS**
SERPETTES, GREFFOIRS, LEPLANQUAIS, fabricant 45, r. Rivoli.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Doubs, qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons pelliculaires, etc. ... OBERT, chimiste 173, RUE ST-HONORÉ à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

DÉPOT GÉNÉRAL

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 30 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

MAISON

BOTOT

Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE

EAU DENTIFRICE

DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de Médecine DE PARIS

POUDRE DENTIFRICE

AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE

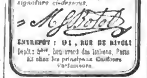
SUPÉRIEUR

LE SUBLIME

POUSSE DES CHEVEUX
ARRÊT IMMÉDIAT DE LEUR CHUTE
RETARD CERTAIN DE LEUR DÉCOLORATION
DISPARITION DES PELLICULES
APAISEMENT DES IRRITATIONS

Imbiber de ce produit PUR les cheveux à leur racine, frictionner avec les doigts pour bien nourrir l'épiderme.

Exiger sur chacun de ces remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.



ENTREPÔT : 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt : 5 bis, boulevard des Italiens, Paris
Et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonnes la petite ligne	» 50
	(La ligne
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

—

AVIS

—

PERMUTATIONS, Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries et Broderies or ou argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité sont garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf des cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine :

Tome I (950 pages) à 6 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr.
Tome III (sous presse), à 8 fr. 50 } 6 fr. 50 pour les souscripteurs des deux tomes ensemble.

MM. LES OFFICIERS VENANT À **PARIS**

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

HARNACHEMENTS MILITAIRES



CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Fabrique de harnachements pour Généraux, Colonels, Chefs de bataillons, Officiers de cavalerie.

LE FLACON DE POCHE VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée, se trouve dans les principales maisons. Entrepôt général : 50, rue Rochechouart.

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles et désastreuses.

MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons, *affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envoi contre remboursement. (Notice *franco*.)

CAPSULES À L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en cinq jours, des *maladies contagieuses, pertes, chancres, ulcères, dartres, goutte rétrécissements, scrofules*. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu : au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 4 fr. ... — INJECTIONS (*bon préservatif*) 3 fr. SIROP DÉPURATIF À L'IODURE DE FER (compl. du traitement) 5 fr. le bout.; 6 fr. la 1/2 bout. — Envois contre remboursement. En province contre mandat sur la poste à l'étranger.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PERMENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

6, **boulevard des Italiens**

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME

*

Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes — *Paris*, rue Lafayette, 114. - Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

BOUTONS, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE
par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médecin et Pharmacien ...)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE





LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 26. — 6 MAI 1869.

Paris, 5 mai 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 22 avril 1869, l'Empereur a nommé officier de la Légion d'honneur, M. Faure de Saint-Romain, ancien membre du conseil général de la Charente, etc.; 12 ans de services militaires, 36 ans de services civils, 7 campagnes (1809 à 1815), 9 blessures, chevalier de l'ordre du 29 avril 1847.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret du 1er mai 1869 ont été nommés dans la gendarmerie :

A un emploi de colonel.

(1er tour). Avancement des lieutenants-colonels, M. Brumauld de Montgazon, lieutenant-colonel chef de la 23e légion, à Metz, en rempl. de M. Martinet, admis à la retraite.

A un emploi de lieutenant-colonel.

Avancement des chefs d'escadron, M. de Thiériet de Luyton, chef d'escadron, commandant la compagnie du Bas-Rhin, en rempl. de M. Brumauld de Montgazon, nommé colonel.

A deux emplois de chef d'escadron.

(2e tour), choix, M. Savelli, capitaine dans la compagnie de l'Allier, en rempl. de M. Thevet, décédé.

(1er tour), ancienneté, M. Rampont, capitaine dans la compagnie du Haut-Rhin, en rempl. de M. de Thiériet de Luyton, nommé lieutenant-colonel.

A trois emplois de capitaine (partie active).

(1er tour), ancienneté, M. Deteix, lieutenant dans la compagnie des Basses-Alpes, en rempl. de M. Dorlisc, décédé.

(2e tour), choix, M. Mathieu, lieutenant au régiment de gendarmerie de la garde impériale, en rempl. de M. Guionet, admis à la retraite.

(3e tour), ancienneté, M. Mairet, lieutenant-trésorier de la compagnie de Saône-et-Loire, en rempl. de M. Rampont, nommé chef d'escadron.

A un emploi de lieutenant et à deux de sous-lieutenant (partie active).

(1er tour), sous-officiers, M. Lhuillier, maréchal des logis dans la compagnie de la Réunion, en rempl. de M. Sainment, décédé.

(2e tour), armée, M. Dreven, lieutenant au 11e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Deteix, nommé capitaine.

(1er tour), sous-officiers, M. George, maréchal des logis dans la compagnie de l'Oise, en rempl. de M. Mathieu, nommé capitaine.

A un emploi de lieutenant et un de sous-lieutenant trésorier.

(2e tour), armée, M. Guéland, lieutenant au 67e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Bascouri, mis en non-activité.

(1er tour), sous-officiers, M. Dubreuil, maréchal de logis adjoint au trésorier de la compagnie des Landes, en rempl. de M. Mairet, nommé capitaine.

INFANTERIE.

Par décret du 1er mai 1869, ont été nommés dans l'infanterie.

A trois emplois de colonel.

19e régiment d'infanterie de ligne,

M. de Lannay, lieutenant-colonel du 96e de ligne, en rempl. de M. Rozier de Linage, passé dans l'état-major des places.

35e régiment d'infanterie de ligne.

M. Amat, lieutenant-colonel du 22e de ligne, en rempl. de M. Mader, décédé.

35e régiment d'infanterie de ligne.

M. de la Marinuso, lieutenant-colonel du 8e de ligne, en rempl. de M. Amat, passé dans l'état-major des places.

CAVALERIE.

Par décret du 1er mai 1869 :

M. Euchêne, lieutenant-colonel du 3e régiment de dragons, est nommé colonel du 5e régiment de la même arme, en rempl. de M. de Sillègue, passé dans l'état-major des places.

M. Tittion, lieutenant-colonel du régiment de lanciers de la garde impériale, est nommé colonel du 6e régiment de dragons, en rempl. de M. Bourboulon, passé dans l'état-major des places.

MUTATIONS

GENDARMERIE.

Les officiers de gendarmerie compris dans le décret de promotions du 1er mai courant, ont reçu les destinations suivantes :

1° *colonel.*

M. Brumauld de Montgazon conserve le commandement de la 23e légion, à Metz.

2° *lieutenant-colonel.*

M. de Thiériel de Luyton, Rouen, comme chef de la 3e légion.

3° *chefs d'escadron.*

M. Savelli, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
M. Rampont, Strasbourg (Bas-Rhin).

4° *capitaines (partie active).*

M. Deteix, Belfort (Haut-Rhin).
M. Mathieu, Montluçon (Allier).
M. Mairet, Libourne (Gironde).

5° *lieutenant (partie active).*

M. Drevon, régiment de gendarmerie de la garde impériale.

6° *lieutenant trésorier.*

M. Guéland, Lons-le-Saulnier (Jura).

7° *sous-lieutenants (partie active).*

M. Lhuillier, Riez (Basses-Alpes).
M. George, Auray (Morbihan).

8° *sous-lieutenant trésorier.*

M. Dubreuil, Mâcon (Saône-et-Loire).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 20 avril 1869 :

M. Richard de Beauchamp, capitaine au 18e bataillon de chasseurs à pied, passe au 9e de ces bataillons pour occuper l'emploi d'instructeur de tir, en rempl. de M. Izar, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 27 avril 1869 :

M. Penhault, capitaine au 53e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine trésorier du 16e régiment de même arme, en rempl. de M. Roche, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 29 avril 1869 :

M. Leschères, capitaine au 1er régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans ce corps, en rempl. de M. Richonet, démissionnaire.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 1er mai 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile aux emplois désignés ci-après, savoir :

1° *A un emploi de chef de bataillon.*

(Département de l'Aisne).

INFANTERIE.

6e bataillon (Vervins). De Fitz James, lieutenant de cavalerie démissionnaire, en remplacement de M. Bignon qui n'a pas accepté.

2° *A un emploi de chef d'escadron.*

(Département de la Seine-Inférieure.)

ARTILLERIE.

Naguet de Saint-Vulfran, lieutenant d'artillerie démissionnaire, emploi vacant par organisation.

3° *A deux emplois de capitaine.*

(Département de la Meurthe).

INFANTERIE.

2e bataillon. Gœury, maréchal des logis au régiment de gendarmerie de la garde impériale; emploi vacant par organisation.

ARTILLERIE.

Dincher, lieutenant de cavalerie, emploi vacant par organisation.

Par décret en date du 1er mai 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés, dans la garde nationale mobile du département de la Seine, savoir :

1° *A 149 emplois de lieutenant ;*

INFANTERIE.

1er bataillon. Cordouen, employé au ministère des finances.
— Moyse, sous-lieutenant dans la garde nationale de la Seine.
— Walther, lieutenant dans la garde nationale de la Seine.
— D'Irisson, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères.
— De Bassano, secrétaire d'ambassade, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères.
— Charpentier, attaché au ministère des finances.
— Vasseur, ancien payeur de l'armée, employé à l'administration des postes.
— Buvignier, employé à la préfecture de la Seine.

2e bataillon. Pelletier, employé de commerce.
— De Laigue, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Tripier.
— Coquebert de Neuville, employé au ministère des finances.
— Turcas, employé à la préfecture de la Seine.
— Chauré, employé au ministère de l'intérieur.
— De Partouneaux, employé au Crédit foncier.
— Brinquant, auditeur au conseil d'Etat.

3e bataillon. De Neuville, avocat.
— Legrip, rentier.
— Darricarère, attaché au cabinet de l'Empereur.
— Chapelle, négociant.
— Williamson, employé au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.
— Ganne.
— Aigoin du Rey, employé à la Caisse des dépôts et consignations, lieutenant dans la garde nationale de la Seine.
— Déro, attaché au cabinet de l'Empereur.

4e bataillon. Moyse, ancien sergent-major d'infanterie.
— Gabriel, ancien sous-officier d'artillerie, employé de chemin de fer.
— Bourguignon, ancien sergent-major, employé au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.
— Jullien, ancien sous-officier, employé au Crédit foncier.
— Carrière, négociant.
— Simon, négociant.
— Frestel, rentier.
— De Brosse, licencié en droit.

5e bataillon. Le Gros, employé au ministère de l'intérieur.
— Foignet, employé à la préfecture de la Seine.
— Hourné, employé au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.
— Devilliers, employé au ministère de la guerre.
— Nicolas, ancien sous-officier d'artillerie.
— Crémery.
— Péau, négociant.
— Drouet, ancien sous-officier.

6e bataillon. Foyé, ancien maréchal des logis de gendarmerie, sous-économe au collège Rollin.
— Rozier, employé à la Banque de France.
— Hervé du Lorin Beuteau, négociant.
— Gondalier, ancien sergent-major, employé au Crédit mobilier.
— Thunot, ancien sous-officier.
— Thuau, employé au ministère de l'intérieur.
— Moinol, ancien sergent, négociant.
— De la Rocca, employé à la Banque de France.

7e bataillon. Sérurier, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire, employé au ministère de l'intérieur.
— Marmouget, ancien sergent-major, employé au Crédit foncier.
— De Carné-Marcein, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Mérand, ancien sous-officier, employé au Crédit foncier.
— Maupoint de Vandoul, employé au ministère des finances.
— Antoine de Gontaut-Biron, attaché au ministère des affaires étrangères.
— D'Harcourt, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Bry, lieutenant dans la garde nationale de la Seine, lithographe.

8e bataillon. De la Mare, rentier.
— Brown, employé à la préfecture de la Seine.
— Maury, avocat, employé à la caisse des dépôts et consignations.
— D'Hennezel, employé au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.
— Coquelle, ancien sous-officier, employé de commerce.
— Pottier, ancien sous-officier de cavalerie.
— Sevin, ancien sergent-fourrier, employé au Crédit lyonnais.
— Brandeis, employé au ministère de la justice.

9e bataillon. Millot, sous-lieutenant démissionnaire, employé de commerce.
— Soustrot, lieutenant démissionnaire.
— De Liabé, ancien sergent.
— Le Barrois d'Orgeval, ancien fourrier, journaliste.
— Mascaux, ex-brigadier, employé à la Compagnie immobilière.
— Segond, ancien adjudant d'administration, employé au ministère de l'intérieur.
— Drouot de Charlieu, propriétaire.
— Lemerle de Beaufond, rentier.

10e bataillon. Collet, chef d'exploitation à la compagnie générale des messageries à vapeur.
— Bastouil, architecte.
— Mineur, sous-lieutenant dans la garde nationale de la Seine, chef de service au Crédit lyonnais.
— Moutier, ancien brigadier, employé au ministère de l'intérieur.
— Dardenne, ancien sous-officier de cavalerie, employé à la Société immobilière.
— Letellier, ancien sergent, employé au Crédit foncier.
— Figeac, ancien sergent, agent d'assurances.
— Schmitt, ancien sergent-fourrier, employé de commerce.

11e bataillon. Carrier-Vicaire, sous-lieutenant démissionnaire, géomètre.
— Lambert, ancien sergent-major, employé de commerce.
— Joliet, employé au ministère des finances.
— Germain, ancien sergent-major, officier dans la garde nationale de la Seine, employé au chemin de fer de Lyon.
— Lehmann, ancien sergent-fourrier, employé au service départemental des ponts et chaussées.
— Lefèvre, négociant.
— Piétresson de Saint-Aubin, ancien sous-officier, négociant.
— Gay, ancien sergent-major, employé au ministère des finances.

12e bataillon. Morestein, propriétaire.
— Vasseur, ancien sergent-major, employé à la préfecture de la Seine.
— Kreuscher, dessinateur sur étoffes.
— Eck, ancien sergent-major, employé au Crédit agricole.
— Aïn, ancien sergent, employé au Crédit foncier.
— Roudanès, ancien sergent-major, employé de commerce.
— Hermet, propriétaire.
— Denne-Baron, employé au chemin de fer de l'Est.

13e bataillon. Tripier le Franc, ancien sergent-fourrier, rentier.
— Debéthune, ancien sergent-major, employé au ministère de l'instruction publique.
— Jacquemart, sous-chef à la Caisse des travaux de Paris.
— Tirant, ancien sergent-major, employé au Crédit mobilier.
— Foltz, ancien sous-officier de cavalerie.
— De Vignaud-Rempnoux, employé à la préfecture de la Seine.
— Gibert, ancien sous-officier, employé au Crédit foncier.
— Girard, statuaire.

14e bataillon. Maillet, ancien sergent-major, agent d'assurances.
— De Tournemine, ancien fourrier, rentier.
— Vallet, ancien fourrier, employé au chemin de fer de l'Ouest.
— Fosse, avocat, rentier.
— Carrère, ancien fourrier, directeur d'une compagnie d'assurances.
— Audouillé, ancien sergent fourrier, professeur.
— Girard, ancien sergent-fourrier, employé dans une compagnie d'assurances.
— Godinot, employé au ministère des travaux publics.

15e bataillon. Léonard, ancien sergent-fourrier, employé au chemin de fer de l'Ouest.
— Du Bord Rigaud, rentier.
— Anger de Kernisan, ancien sergent, employé à la compagnie générale d'assurances.
— Ledoux, rentier.
— Launay, ancien sergent-fourrier, principal clerc d'avoué.
— Patois, architecte, inspecteur des travaux du gouvernement.
— Bernard, employé à la préfecture de la Seine.
— Delacour, avocat, rédacteur en chef de l'*Illustration militaire*.

16e bataillon. Lapérer, employé à la préfecture de la Seine.
— Le Bâtard, ancien sergent-fourrier, employé au ministère de l'intérieur.
— Haret, entrepreneur.
— Caise, employé des douanes.
— Eyriès, ancien sous-officier, négociant.
— Devaulx, architecte.
— Dupuy, négociant.
— De la Porte, sous-lieutenant dans la garde nationale de la Seine, employé au ministère des finances.

17e bataillon. Lestrade, propriétaire.
— Lambert, ancien sergent-major, dessinateur au chemin de fer de Sedan.
— Nivoley, ancien sergent-fourrier, propriétaire.
— Lesieur, ingénieur civil.
— Neuilly, ancien sergent-major, employé dans une maison de banque.
— Klein, employé à la caisse des dépôts et consignations.
— Barbier, négociant.
— Henault, ancien sergent-major, négociant.

18e bataillon. Tochon, employé de chemin de fer.
— Ragon, employé à l'Asile des convalescents de Vincennes.
— Dudon, employé de commerce.
— Périer, négociant.
— Trouvé, employé au chemin de fer d'Orléans.
— Delattre, employé au chemin de fer de l'Est.
— Goy, clerc de notaire.
— Battesti, receveur central de la commune d'Alfort.

ARTILLERIE.

— Hañel, ancien maréchal des logis d'artillerie.
— Bayle, ancien maréchal des logis de cavalerie.
— Bénault, employé à la Banque de France.
— Lahr, employé à la préfecture de la Seine.
— Susane, employé au ministère des finances.

2° *A* 144 *emplois de sous-lieutenant.*

1er bataillon. Rougeau, ancien sergent-major, employé de commerce.
— Decamp, rentier.
— Dosse, ancien sergent, employé de commerce.
— Morel Fatio, étudiant.
— Petit, élève à l'École des beaux-arts.
— De Reverseaux, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Rhoné, élève à l'École centrale des arts et manufactures.
— Squivet, employé à l'administration des postes.

2e bataillon. Hayem, avocat.
— Pénicaud, employé de commerce.
— Provensal, employé au ministère des finances.
— Carlier, ancien élève de l'École polytechnique, employé au ministère des finances.
— Isnard, avocat.
— Lemoine, rentier.
— Duchesne, étudiant.
— De Bosredon, employé au ministère des finances.

3e bataillon. Bourée, élève à l'École centrale des arts et manufactures.
— Renouard, dit Larivière, rentier.
— De Montluc, avocat.
— Boverat, employé au ministère de la guerre.
— Schmoll, employé dans une maison de banque.
— Revel, employé de commerce.
— Chapuis, employé à la préfecture de la Seine.
— Berthelier, élève ingénieur.

4e bataillon. Mimaut, avocat.
— Dellard, licencié en droit, attaché au ministère de la guerre.
— Maquet, rentier.
— Reveilhac, négociant.
— Léon, négociant.
— Languetin, étudiant.
— Bonius, rentier.
— Fremin du Sartel, étudiant.

5e bataillon. Bravard, négociant.
— Blavier, avocat.
— Chaffotte, principal clerc d'avoué.
— Robin, professeur de mathématique.
— Géraud, étudiant.
— D'Arcy, employé de la préfecture de la Seine.
— De l'Etoille, étudiant.
— De Bernard-Dugrail, rentier.

6e bataillon. Leroy de Saint-Arnaud, employé au ministère de l'intérieur.
— Mennesson, avocat.
— Toussaint, employé de commerce.
— Fondin, employé auxiliaire au ministère de la guerre.
— De la Brosse, employé au ministère des finances.
— Lavigne, employé au Comptoir d'escompte.
— Danis, étudiant.
— Guérin de Marcilly, employé à la Caisse des dépôts et consignations.

7e bataillon. Portalis, étudiant.
— Bousquet, employé au ministère des finances.
— Multedo, avocat.
— Chalamet, employé à la préfecture de la Seine.
— Pouxin, étudiant.
— Magon de la Giclais, employé à la préfecture de la Seine.
— D'Hertault de Beaufort, avocat.
— Andry, employé au ministère de la marine.

8e bataillon. Duval, avocat.
— Labouret, avocat, clerc de notaire.
— Lenoir, élève à l'École des mines.
— Weil, avocat.
— Fournel, rentier.
— Du Bourdieu, employé au ministère de l'intérieur.
— Lefèvre, rentier.
— Borde, employé dans une maison de banque.

9e bataillon. Delion, propriétaire.
— Lesieur, licencié en droit.
— Gasne, élève ingénieur.
— Brochard, négociant.
— Noblecourt, employé de commerce.
— Loridan, licencié en droit, clerc de notaire.
— Froyez, étudiant.
— D'Authoine, employé de commerce.

10e bataillon. Joigneaux, employé au Crédit mobilier.
— Delaporte, employé à la préfecture de la Seine.
— Arachequesne, étudiant.
— Buloz, cogérant de la *Revue des Deux-Mondes*.
— Vapereau, architecte.
— Bercioux, architecte.
— Prouvansal de Saint-Hilaire, étudiant.
— Savry, employé au ministère des affaires étrangères.

11e bataillon. Roll, employé de commerce.
— Dordan, employé de commerce.
— Prévost, employé de commerce.
— Eloy, étudiant.
— Lebel, employé de commerce.
— Moujean, élève à l'École centrale des arts et manufactures.
— De Maupas, étudiant.
— Millon, employé à la préfecture de la Seine.

12e bataillon. Duveyrier, employé à la compagnie Transatlantique.
— Beurdelet, étudiant.
— Cadet, clerc de notaire.
— Vnarmier, étudiant.
— Girard de Cailleux.
— Berthier, employé à la préfecture de la Seine.
— Sevin-Desplaces, étudiant.
— Bassinot, étudiant.

13e bataillon. Cunéo d'Ornano, employé à la préfecture de la Seine.
— Belle, attaché aux affaires étrangères.
— Gilou, négociant.
— Stopin, employé de commerce.
— Oudry, employé de commerce.
— Lainé, employé au ministère des travaux publics.
— Clairin, employé à la préfecture de la Seine.
— Hamel, employé au Crédit foncier.

14e bataillon. Desmaze, avocat.
— Freslon, employé au chemin de fer de l'Ouest.
— Triand, employé de commerce.
— Vielle, étudiant.
— Boscary de Villeplaine, rentier.
— Périer, employé chez un agent de change.
— Périer, rentier.
— Alphand, rentier.

15e bataillon. Reboul, auditeur au conseil d'Etat.
— Van der Brock.
— Le Beaupin, employé à la préfecture de la Seine.
— Bassié, employé de commerce.
— Schneider, élève à l'École centrale des arts et manufactures.
— Merle, architecte.
— Millochau, commis d'agent de change.
— Gobron, licencié en droit.

16e bataillon. Gascon, négociant.
— Tassart, employé de commerce.
— Poyet, étudiant.
— De Chatillon, négociant.
— Quinier, négociant.
— Tiphaine, rentier.
— Billet, étudiant.
— Maurupt, employé de commerce.

17e bataillon. Ancelle, étudiant.
— Duval, médecin vétérinaire.
— Genet, entrepreneur.
— Guillaumet, négociant.
— Courtois, négociant.
— Artus, négociant.
— Pinard, entrepreneur.
— Samatan, employé de commerce.

18e bataillon. Collin, employé à la Caisse des dépôts et consignations.
— Lefèvre, géomètre.
— Durst Wild, manufacturier.
— Meunier, professeur.
— Maufra, élève architecte.
— Louvain, dit Lenoir, administrateur du théâtre du Prince Impérial.
— Blanchardet, ancien sous-officier, employé de commerce.
— Pélissier, étudiant en droit.

3° *A* 5 *emplois de lieutenant en second.*

ARTILLERIE.

— Marques de Braya, sous-lieutenant d'artillerie de marine, démissionnaire.
— Hans, journaliste.
— Boucher, ancien élève de l'École polytechnique.
— Berger, employé à la Caisse des dépôts et consignations.
— Violet, architecte.

Un document puisé à des sources officielles, et qui résume les PROGRÈS DE LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL, vient d'être livré à la publicité.

Ce travail embrasse tous les intérêts moraux et matériels du pays; il apparaît à la fois comme un hommage spontanément rendu au suffrage universel dont la voix va se faire entendre, et comme un flambeau destiné à l'éclairer.

On ne saurait jeter les yeux sur un tel tableau sans être frappé de l'impulsion féconde donnée depuis dix-huit ans à toutes les branches de la puissance et de la prospérité nationales; ici, le prestige des mots s'efface devant l'autorité des chiffres, et la vérité n'échappe qu'à ceux qui ne veulent pas la voir.

Nous extrayons de cette importante publication ce qui concerne directement l'armée de terre.

DE LÉPINE.

ARMÉE

ANCIENNE ET NOUVELLE ORGANISATION

Armée active. Réserve.

L'effectif général s'élevait, en 1851, à 476,000 hommes. La moyenne des troupes sous les armes était de 410,000 hommes. Mais, en cas de guerre, et déduction faite des troupes nécessaires à l'Algérie, aux garnisons, à la gendarmerie, aux dépôts, etc., la France n'aurait pu mettre en ligne qu'une armée de 200,000 hommes à peine.

La campagne de Crimée révéla la première le vice de cette organisation. Il fallut, pendant trois ans, appeler des contingents de 140,000 hommes et surcharger ainsi trois générations successives, au lieu de répartir d'une manière égale le fardeau de la conscription sur la jeunesse du pays. Aussi le contingent annuel dut-il depuis lors être porté d'une manière permanente à 100,000 hommes.

Toute grande guerre met en lumière des faits et des nécessités nouvelles dont un gouvernement prévoyant doit tenir compte. A la suite de l'expédition d'Italie, le gouvernement sentit l'avantage de former une réserve et s'efforça de la constituer dans les limites de la loi de 1832. 400,000 hommes furent gardés sous les drapeaux, et 200,000 composèrent la réserve.

Mais des événements d'Allemagne sortit un enseignement plus grave encore, et qui, pour n'avoir rien coûté à l'honneur de nos armes, n'en devait pas moins appeler toute l'attention des pouvoirs publics. C'est que la Confédération du Nord peut, en quinze jours, mettre sur pied une armée de 900,000 hommes. Il devenait dès lors nécessaire à la France, pour garder son rang en Europe, de remanier sa loi militaire de façon à avoir une armée de 7 à 800,000 hommes, prêts, exercés, capables au premier signal de se porter à la frontière.

Accroître les forces du pays sans augmenter les charges des citoyens, en les allégeant même, tel est le problème que s'est posé le gouvernement de l'Empereur, et qu'a résolu la loi du 1er février 1868.

L'armée française a été divisée en deux éléments : une armée active, qui n'excède pas 400,000 hommes, et un corps de réserve qui n'est appelé qu'en cas de guerre. Diminution de l'armée permanente et constitution de grandes réserves, tel est le principe de la loi nouvelle.

L'Empereur, dans son discours du trône du 19 novembre 1867, l'a définie en disant qu'elle diminue les charges du service militaire en temps de paix et qu'elle les augmente en temps de guerre.

Les soldats ne restent plus que cinq ans sous les drapeaux au lieu de sept. Ils comptent ensuite quatre ans dans la réserve. Mais la réserve n'est appelée qu'en cas de guerre.

Si l'on songe que, depuis cinquante ans, la France n'a eu que deux guerres qui l'auraient mise dans la nécessité de recourir à la réserve, la guerre de Crimée, qui a duré deux ans et demi, et la campagne d'Italie, qui a duré trois mois, on arrive à cette conclusion que la loi actuelle, inaugurée cinquante ans plus tôt, aurait diminué de deux années le service de près de 2 millions d'hommes.

Dans la loi nouvelle, la faculté de contracter mariage est accordée aux soldats à l'expiration de la première année de réserve, c'est-à-dire au bout de six ans. Autrefois le mariage n'était permis qu'à l'expiration de la septième année.

Garde nationale mobile.

Une des plus importantes dispositions de la loi nouvelle est relative à la garde nationale mobile.

Le titre VI de la loi du 22 mars 1831 *organisait les corps détachés de la garde nationale mobile pour service de guerre*, et ses dispositions autorisaient l'appel des célibataires de l'âge de vingt à trente-cinq ans, et celui des veufs sans enfants, des mariés sans enfants et des mariés avec enfants de l'âge de vingt à trente ans. Le service n'était obligatoire que pendant une année; mais il était entendu qu'on pouvait le prolonger par une loi spéciale.

A ce système rigoureux et d'une application d'autant plus difficile qu'aucune mesure d'organisation n'était prévue pour le temps de paix, la loi de 1868 substitue la création d'un corps constitué d'une façon permanente, soumis à quelques jours d'exercice par an, destiné à servir d'auxiliaire à l'armée en temps de guerre par la garde des côtes et des places fortes, et composé de tous les jeunes gens de vingt et un à vingt-cinq ans, de telle sorte qu'un jour de danger toute la jeunesse du pays concoure à sa défense.

En résumé, l'effectif général, réserve comprise, s'élève, en 1868, à près de 805,000 hommes, plus 315,000 hommes de garde nationale mobile. Lorsque la loi nouvelle aura atteint son complet résultat, c'est-à-dire en 1877, la France comptera 750,000 hommes d'armée active et de réserve et 570,000 gardes nationaux mobiles.

Le surcroît de dépense sera de 13 millions au plus.

RÉFORME DANS LA CONSTITUTION INTÉRIEURE DE L'ARMÉE ET DANS L'ARMEMENT

Améliorations introduites dans la constitution intérieure de l'armée.

De nombreuses améliorations ont été apportées depuis 1851 à la constitution intérieure de l'armée en vue d'en fortifier les divers éléments et d'introduire plus d'ordre et de simplicité dans la marche des services.

Perfectionnements apportés à l'armement. — 1° Matériel d'artillerie.

En même temps l'armement était l'objet d'utiles perfectionnements.

L'invention du canon-obusier de 12, dont l'initiative appartient à l'Empereur, puis celle des canons rayés, ont, depuis 1851, opéré une révolution complète dans l'artillerie. Le public connaît la part du premier dans les résultats de la guerre de Crimée, et celle du second dans ceux de la guerre d'Italie.

De nouvelles expériences sont en cours d'exécution.

Les fonderies de l'Etat ont fabriqué, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1867 :

DE 1852 A 1860.

Bouches à feu lisses neuves,	3.330	
Bouches à feu lisses transformées (canons obusiers de 12 légers),	496	
		3.826

DE 1858 A 1868.

Bouches à feu rayées neuves,	3.361	
Bouches à feu rayées transformées,	1.658	
		5.019
Total général des bouches à feu,		8.845

2° *Armes portatives.*

Les changements également considérables survenus depuis 1851 dans le système des armes portatives peuvent se résumer dans l'adoption successive des armes rayées, en 1854, et des fusils se chargeant par la culasse, en 1866.

Des expériences sur les armes à chargement par la culasse se poursuivaient depuis plusieurs années, lorsqu'une note de l'Empereur, datée de Vichy le 14 juillet 1864, posa les conditions auxquelles devait satisfaire l'arme d'infanterie. Le succès du fusil à aiguille prussien, dans la campagne de 1866, donna une nouvelle impulsion à ces études. Après une série d'épreuves comparatives faites au camp de Châlons, l'Empereur prononça, le 30 août 1866, sur l'avis d'une commission supérieure, l'adoption du fusil modèle 1866.

Il existait, au 1er janvier 1852, dans les magasins de l'Etat ou entre les mains des troupes et des gardes nationales, 3.126.000 armes à feu.

Il en existait, le 1er avril 1868, 3.567.639 —

BATIMENTS ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLERIE.

Les établissements de l'artillerie ont reçu une extension considérable.

Trois nouvelles écoles d'artillerie ont été ouvertes à Versailles, à Grenoble et à Valence. Les directions d'artillerie ont reçu les agrandissements nécessités par l'augmentation du matériel disponible ou de réserve.

Une fonderie unique, munie d'appareils puissants et au niveau des progrès les plus récents de la science, a été établie à Bourges, et substituée aux trois anciennes fonderies de Douai, de Strasbourg et de Toulouse.

Une nouvelle école de pyrotechnie est en construction à Bourges pour remplacer celle de Metz.

Places fortes.

D'importantes modifications, commandées par l'établissement des chemins de fer, par l'extension de la population dans les villes et par les perfectionnements apportés à l'artillerie, ont été introduites dans le système de nos places fortes.

(*A suivre.*)

Chronique militaire.

Le Gaulois est un journal qui ne paraît pas avoir la fibre militaire, et l'un de ses rédacteurs semble peu connaître les annales glorieuses de nos armées. *Le Gaulois* et son rédacteur sont, en cela, parfaitement dans leur droit ; mais, où l'un et l'autre n'y sont plus, c'est lorsqu'ils se livrent à des plaisanteries choquantes, de mauvais goût, et d'ailleurs nullement justifiées, à propos de deux hommes considérés à juste titre comme deux de nos illustrations militaires, n'en déplaise à ce journal.

Aussi, nous avons lu avec étonnement et avec regret (pour ne pas dire plus) les lignes suivantes, dans un de ses numéros :

« Nous avons quelque part une rue Mayran. Il paraît que Mayran était un général. Qui s'en serait jamais douté ! Quelle victoire a gagnée cet illustre inconnu ? Par quel exploit a-t-il mérité l'honneur de figurer dans le panthéon populaire des coins de rue ? »

« Le nom d'un autre guerrier de gloire modeste ne semble avoir été exhumé que parce qu'il prêtait au calembour ; ceci vous montre le chef de nos édiles sous le côté farceur : la rue escarpée qui grimpe jusque sur la cime de Montmartre a été nommée plaisamment rue Lepic ! »

L'armée trouve fort naturel qu'on donne aux rues de Paris le nom d'hommes qui se sont fait une réputation dans les lettres, dans les sciences, dans les arts ; le nom d'hommes utiles à la France ou ayant marqué à un titre quelconque. Ne semble-t-il pas étrange qu'un journal qui devrait être au moins aussi *français* que *gaulois*, trouve mauvais de voir perpétuer le souvenir de deux soldats, dont l'un est mort pour sa patrie, dont l'autre s'est inscrit sur les fastes de la gloire par un trait héroïque qui rappelle celui de Léonidas aux Thermopyles ?

Si le rédacteur du *Gaulois* et le *Gaulois* ne savent pas ce qu'ont fait les généraux *Mayran et Lepic*, nous leur demanderons la permission de le leur dire en quelques mots, les engageant, avant de se livrer à l'avenir, à de tristes plaisanteries, de feuilleter notre histoire militaire. Elle en vaut la peine.

Or donc, en l'an de grâce 1855, le 18 juin, une belle division d'infanterie composée des 19e bataillon de chasseurs à pied, 2e de zouaves, 4e d'infanterie de marine, 95e et 97e de ligne, se trouvait sous les ordres de l'homme que le *Gaulois* ne connaît pas, mais que l'armée connaissait bien, et qu'on appelait le brave général Mayran.

Cette division est pour mission de s'emparer du système Malakoff, clef de Sébastopol. De concert avec les troupes des généraux Brunet, d'Autemarre, Uhrich, etc., elle s'élance sous un feu terrible. Son héroïque général reçoit deux balles, *Il ne veut pas abandonner son commandement et continue à combattre.* Un coup de mitraille l'abat sur le champ de bataille. Le général de Failly le remplace, et, le soir, deux généraux de division, Mayran et Brunet, deux colonels, dont un, Malher, de la division Mayran, un grand nombre d'officiers supérieurs et autres manquaient à l'appel. Sur leurs états de service on inscrivait : *tué à l'ennemi.*

Nous ne savons pas si le rédacteur du *Gaulois* eût fait aussi bien, mais, à coup sûr, il n'eût pas fait mieux que son *inconnu*, le général Mayran.

Lorsqu'un homme, parvenu par de beaux services militaires, par son courage, par des actions d'éclat et par ses talents, aux plus hauts degrés de la hiérarchie, termine une carrière toute d'honneur et d'abnégation, en donnant sa vie pour sa patrie et son drapeau, il nous semble qu'un gouvernement, ayant la fibre nationale, a bien le droit de rappeler, par tous les moyens légaux, le souvenir d'un tel homme.

Nous ne voyons donc pas en quoi M. Haussmann, agissant sous de telles inspirations, se présente sous un *côté farceur*, comme le dit le *Gaulois*. Nous trouvons nous qu'il se présente sous un côté patriotique.

Passons au général Lepic, dont le nom a eu le privilége de beaucoup faire rire le rédacteur du *Gaulois*, lorsque ce dernier a vu la rue escarpée à laquelle on a donné ce nom. — Charmant jeu de mot, en effet !

Le général Lepic, que le *Gaulois* ne connaît pas, mais qui n'en a pas moins été un des plus rudes soldats de l'épopée impériale, et un des plus vigoureux généraux de cavalerie de Napoléon Ier ; le général Lepic qui avait l'honneur de commander, comme colonel, à la campagne de Prusse et de Pologne, les grenadiers à cheval de la garde, ni plus ni moins ; le général Lepic qui a laissé trois fils : l'un mort en combattant sur la terre d'Afrique ; l'autre mort récemment général de brigade de la garde ; l'aîné, aujourd'hui général, aide de camp de Napoléon III ; le général Lepic, *de gloire modeste* selon le *Gaulois*, étant à Eylau, en 1807, reçoit l'ordre d'enlever une batterie russe qui nous foudroie. Il charge à la tête de sa troupe et s'empare de la batterie. La neige tombe à gros flocons. Lepic et ses grenadiers s'égarent et se trouvent tout à coup sur les derrières de l'armée russe. Un parlementaire vient sommer Lepic de mettre bas les armes. Le brave colonel montre au parlementaire ennemi ses grenadiers en disant :

— Regardez ces figures et dites moi si elles ont l'air de vouloir se rendre !

Puis, se tournant vers ses rudes cavaliers : — Enfants, leur dit-il, il faut vaincre ou mourir aujourd'hui. Nous avons trois lignes d'infanterie à renverser. Beaucoup d'entre nous y resteront sans doute ; mais, dût-il n'en retourner qu'un seul pour porter la nouvelle, l'honneur du corps et *celui de l'étendard* seront sauvés. — La charge, la charge, répondent les grenadiers.

A la tête de ses cavaliers, Lepic culbute les trois lignes russes, reçoit deux coups de baïonnette, un coup de crosse et arrive auprès de l'Empereur qui le croyait perdu, lui et les siens. L'Empereur ne se prit pas à rire comme le *Gaulois*, mais il nomma Lepic comte de l'Empire, général de brigade et lui accorda une dotation de 30 mille francs.

Qu'en pensent le *Gaulois* et son rédacteur ?

Il nous semble, à nous, que l'épisode du colonel Lepic, à Eylau, fournirait à un peintre, plus Français que Gaulois, un assez joli sujet de tableau militaire !

Le nom de Lepic est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, ce livre de pierre ouvert aux gloires du premier Empire. Si jamais un autre livre semblable s'ouvre pour les armées qui ont succédé, en France, à celles de Napoléon Ier, nous ne mettons pas en doute que celui de Mayran n'y soit écrit à la page relative à la campagne d'Orient. En attendant, ce nom figure avec gloire dans les annales militaires de la France.

Que le *Gaulois* abandonne donc notre armée à son malheureux sort, et qu'il continue à raconter à ses lecteurs les hauts faits des illustrations du demi-monde parisien. Il le connaît mieux qu'il ne connaît nos illustrations militaires. Chacun les siens.

— L'armée vient de perdre un officier de mérite, le colonel en retraite Uhrich, frère du général et de l'intendant du même nom. Cet officier supérieur, un des plus brillants élèves de la promotion de Saint-Cyr de 1824, sous-lieutenant en 1826, blessé deux fois dans les journées de juin 1832 et décoré, blessé au combat de l'Oued-Yer, d'une balle qui lui avait fait perdre l'œil gauche, commandait le 2e léger en 1848. Malgré les instances qui lui furent faites à cette époque, il voulut quitter l'armée et prit sa retraite, lorsque l'avenir le plus brillant s'ouvrait devant lui, car il passait à juste titre pour l'un des plus vigoureux chefs de corps de l'armée. Il est mort à Paris, âgé de 63 ans.

— Le camp de Saint-Maur, ouvert depuis le 16 avril, en est à sa seconde série ; la division de grenadiers ne tardera pas à avoir terminé ses études pratiques, et sera remplacée successivement par les deux brigades de la division de voltigeurs. — Le camp de Châlons a été ouvert le 1er mai. Le maréchal Bazaine a fixé les opérations qui doivent être faites, et déterminé comment le temps y sera employé pendant les deux mois de son commandement. Les troupes d'infanterie sont installées. La cavalerie y sera également sous peu de jours et les grandes manœuvres ne tarderont pas à commencer. Nous en rendrons compte.

Comme en 1868, la garnison de Marseille va s'exercer alternativement au camp appelé du Pas des Lanciers. Ce camp est ouvert depuis un mois déjà, et les régiments y envoient successivement leurs bataillons qui viennent s'y exercer au tir, mais ne peuvent y faire que des manœuvres restreintes.

— La messe commémorative du 5 mai, jour anniversaire de la mort de l'Empereur Napoléon Ier, a eu lieu aujourd'hui, au dôme des Invalides, avec la solennité habituelle. Outre les vieux militaires pensionnaires de l'hôtel, outre les vieux soldats médaillés de Sainte-Hélène, un certain nombre de fils des légataires du Grand Homme ont assisté à cette cérémonie pieuse présidée par le général commandant les Invalides, en l'absence du gouverneur.

— Avec le mois de mai, nous avons vu s'ouvrir les portes de l'exposition des Beaux-Arts pour 1869. Le défaut de place nous empêche malheureusement de parler aujourd'hui des tableaux militaires, des dessins, des statues qui y ont été admis. Disons seulement que nous avons remarqué une cinquantaine de toiles à sujet pouvant intéresser nos lecteurs, et que plusieurs de ces toiles sont dues à des artistes appartenant à notre armée. Ajoutons qu'il en est devant lesquelles le public s'arrête avec une faveur marquée. La sculpture aussi a son contingent au Salon de cette année. Nous parlerons de ces objets d'art le plus tôt que la chose nous sera possible.

DE WALFROL.

L'Empereur vient d'accorder des lettres de grande naturalisation à M. le baron de REIFFENBERG, auteur militaire, dont nous avons inséré plusieurs articles fort appréciés.

La famille de Reiffenberg, qui remonte au neuvième siècle, est alliée à des maisons princières et souveraines, — entre autres les Metternich et les Nassau ; — elle tire son origine de l'Allemagne et son nom d'un antique manoir dont les ruines se voient encore non loin de Wiesbaden.

Les membres de cette famille s'établirent dès l'an 1524 en Lorraine, où ils acquirent des domaines.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Un capitaine, récemment promu, d'un régiment nouvellement arrivé à Strasbourg, désire permuter avec un de ses collègues des zouaves ou des tirailleurs algériens. (44)

— Un capitaine d'infanterie d'un corps permanent d'Afrique désire permuter avec un de ses collègues de l'armée de Paris ; de préférence dans les 7e, 29e, 30e et 71e de ligne.
On aura droit aux indemnités.
S'adresser à M. X., rue Papillon, 14, Paris. (45)

Le 86e, en garnison à Lyon, demande un 1er piston solo, une 1re clarinette solo ou petite clarinette, un saxophone alto solo, une 1re clarinette et une caisse claire.
S'adresser au chef de musique.

Un concours pour l'emploi de maréchal des logis trompette, vacant au 3e dragons, aura lieu le 15 mai courant, à Pont-à-Mousson. — Les candidats devront produire le relevé de leurs punitions et l'état de leurs services.

La fanfare de Brives (Corrèze) demande un piston solo. Appointements, 600 fr. — Ecrire au chef.

Un concours pour l'emploi de maître d'armes aura lieu à Moulins (Allier), le 15 juin prochain. Les candidats devront adresser au conseil d'administration du 6e régiment de lanciers à Moulins, un état des services et le relevé des punitions

L'emploi de maître tailleur devant être vacant le 1er juillet au 6e régiment d'artillerie, un concours pour cet emploi aura lieu à Grenoble le 1er juin. Il sera exigé un cautionnement de 8,000 fr. ; les candidats civils devront produire un certificat de bonnes vie et mœurs, et les militaires l'état de leurs services et le relevé de leurs punitions.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonthouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachements fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

FABRICATION D'ARMES de CHASSE et de PRÉCISION

M. FELIX ESCOFFIER, entrepreneur de la *Manufacture Impériale d'armes de Saint-Etienne*, fabrique, dans des ateliers spéciaux, l'arme de chasse, les carabines et les fusils de tir, qu'il livre au commerce et aux particuliers à des prix très modérés.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Editions

L'*Édition mensuelle*, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriés, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr.; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'*Édition bi-mensuelle*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Etranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, *rue Saint-Anne, à Paris.*

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

Le ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1793. En 1850, *il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 20 o/o aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

LE PETIT PIANISTE

34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (30 pages-musique et une *prime*). — Un an : Paris, 10 fr.; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (60 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris, 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t.-poste

MANTEAUX

[illegible]

Voyage



LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée; se trouve dans les principales maisons.

Entrepôt général : 90, rue Rochechouart — Prix : 1 fr.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 3 colonnes la petite ligne . . . » 50 (La ligne)

Réclame . . . 2 fr.

Faits-Paris . . 4

Demandes des conseils d'administration. 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

—

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 180 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés 1° dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

BEAUTÉ DES DENTS

EAU DE PHILIPPE

DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS chez MM. Philippe & Cie, 24 rue d'Enghien, à PARIS

L'EAU ÉCARLATE DE BURDEL ET Cie

58, rue de Paradis-Poissonnière, à Paris.

Un succès constant de 10 années nous engage à rappeler l'emploi de cette composition qui a été autorisée par décision ministérielle du 12 avril 1859 (*Journal militaire officiel*, n° 12, p. 175), pour la *revivification et le nettoyage du drap ou accessoires de couleur écarlate.*

IRRIGATEUR à l'abeille, véritable système du docteur Eguisier, en laine rouge, boîte façon acajou, n° 1, 15 fr.; 2, 18; 3, 20

URINAUX de jour et de nuit **SPECIAUX** pour chemin de fer **POIRES**

et tous instruments de chirurgie en **CAOUTCHOUC, SONDES, BOUGIES**

tous instruments de chirurgie en gomme. — LEPLANQUAIS, 15, r. Rivoli.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances.— 15 années de succès attestent son efficacité.— Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près du pass. Delorme). On exp. c. mand. poste. (*Aff.*).

PLUS DE COPAHU ni cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides.—*Consultations* au 1er, et correspond. Envois en rembourserm. DÉPURATIF *du sang, dartres, virus.* Flacon, 5 f. Bien d'écrire sa maladie

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867, **Blondetti**, r Vivienne, 48. bandage de contension, depuis **15** francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

COPAHU PUR encapsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 13 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Exp. **SAMPSO** INJECTION recommandée.—Dépôts dans les pharmacies.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double, qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. —Chez Mme DUSSLE, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guérison prompte, radicale p. Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médaille et Récompense nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

en rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris Succursale à Lyon et à Besançon.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours

Des Maladies contagieuses

Dragées : 2 f. les 40—Injection : 2 fr. Ph. VAUCANSON, r. Vertbois, 43, Paris.

LE FRANC-MACON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.;—étranger, 9 fr.;—pays d'outre-mer, 20 f.

BUREAUX D'ABONNEMENT : **20**, *rue Harlay-du-Palais, Paris*

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 27. — 11 MAI 1869.

Paris, 10 *mai* 1869.

Par décret impérial du 6 mai 1869, sont élevés à la dignité de sénateur :

M. le général Maslin et M. le général marquis de Luzy-Pellissac, anciens députés au Corps législatif.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CAVALERIE.

Par décret du 8 mai 1869, M. Gomband de Séréville, lieutenant-colonel du régiment de dragons de l'Impératrice, a été nommé à l'emploi de colonel du 5e régiment de chasseurs.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de Chargère, général de brigade, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône, est placé, par décision impériale du 28 avril, à dater du 23 mai, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

ÉTATS-MAJORS.

M. Docteur, capitaine à l'état-major de la 13e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général Savaresse, inspecteur-général pour 1869 du 5e arrondissement de gendarmerie.

M. Humbel, capitaine à l'état-major de la 7e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp du général Dargentolle, inspecteur général pour 1869 du 6e arrondissement de gendarmerie.

M. Miot, capitaine à l'état-major de la 19e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp du général Saget, inspecteur général pour 1869 du 3e arrondissement de gendarmerie.

M. Thiroux, capitaine à l'état-major au dépôt de la guerre, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp du général de Planhol, inspecteur général pour 1869 du 1er arrondissement de gendarmerie.

M. Aignan, capitaine à l'état-major de la 6e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp du général de Nausouty, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du premier camp de Châlons.

M. d'Orcet, capitaine en second au 4e régiment de cuirassiers, est nommé officier d'ordonnance du général Féray, commandant la division de cavalerie du 1er camp de Châlons.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. de Sillègue, colonel du 5e régiment de dragons, est nommé, par décision impériale du 1er mai courant, au commandement de 1re classe de la place de Vincennes, en rempl. de M. Pinard, admis à la retraite.

M. Amat, colonel du 35e régiment de ligne, est nommé au commandement de 1re classe de la place de Toulon, en rempl. de M. Reybaud, admis à la retraite.

M. Bourboulon, colonel du 6e régiment de dragons, est nommé au commandement de la place de Cambrai, en rempl. de M. Frémicourt, admis à la retraite.

M. Rozier de Linage, colonel du 10e de ligne, est nommé au commandement de la place d'Arras, en rempl. de M. Cailloux de la Forgerie, décédé.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 5 mai 1869, M. Maguin, capitaine au 39e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Gravier, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du × mai 1869, M. Pernot, major du 20e régiment d'infanterie de ligne, passe au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, pour y occuper l'emploi de son grade, en rempl. de M. Tessier, admis à la retraite.

GÉNIE.

M. Seguineau de Préval, chef de bataillon, employé à Langres, est nommé commandant du génie dans cette place.

M. Méyère, chef de bataillon, commandant du génie à Pau, passe en sous-ordre à Langres.

M. Bernard, chef de bataillon, employé à Langres, est nommé commandant du génie à Pau.

M. Chevallier, capitaine de 1re classe à Langres, passe à Mézières.

M. Barbary, capitaine de 1re classe à Dunkerque, passe à Langres.

M. Derendinger, capitaine de 2e classe en Cochinchine, est nommé commandant du génie à la Martinique.

M. Lemoine, capitaine de 2e classe au 3e régiment, à Arras, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au même régiment.

M. Gérardin, garde de 2e classe du génie, employé à Aumale, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être employé au Sénégal.

M. Friès, nouvellement nommé garde de 2e classe au 2e régiment, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être employé en Cochinchine.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Lambert des Cilleuls, officier d'administration comptable de 1re classe à Paris, est désigné pour gérer les magasins de Caen.

M. Peillier, officier d'administration comptable de 2e classe, appartenant à la division d'Oran et en congé à Paris, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 1re division.

Le chef d'escadron d'artillerie Clarinval, commandant du cercle Bou-Saâda, est nommé commandant du cercle de Tebessa, en remplacement du chef de bataillon Sériziat, du 3e régiment de tirailleurs, qui rentre à son corps sur sa demande.

Le capitaine Théry, du 3e régiment de tirailleurs, est nommé au commandement du cercle de Bou-Saâda, en remplacement du chef d'escadron Clarinval.

Vendredi, 8 mai, à trois heures de l'après-midi, l'Empereur a passé au bois de Boulogne la revue de seize régiments de cavalerie et de deux régiments d'artillerie, en garnison à Paris, à Versailles et à Saint-Germain, garde et ligne.

Ces troupes, déployées par brigades et ayant en ligne, chaque régiment de cavalerie, quatre escadrons de manœuvre; les deux d'artillerie, six batteries chacun, plus le train d'artillerie de la garde, formaient cinq lignes, sous les ordres des généraux de brigade du Barail (chasseurs et guides de la garde), de Bernis (11e de chasseurs, 3e de hussards), Montaigu (5e et 8e de cuirassiers), du Preuil (9e et 10e de cuirassiers), Canu (artillerie et train).

L'Empereur, accompagné du Prince impérial, de l'archiduc Louis-Victor, du prince de Galles, sont arrivés à trois heures, et ont été reçus par les maréchaux Niel et Canrobert.

Les cinq lignes étaient sous les ordres supérieurs du général de division de Clérembault.

L'Impératrice, à cheval, en amazone, avec trois dames d'honneur, la princesse de Galles en voiture découverte, assistaient à cette revue qui, contrairement à toute prévision, a été favorisée par un beau temps.

Après avoir passé devant le front des lignes et avoir distribué de sa main des croix et médailles, l'Empereur a fait exécuter un changement de front. Les lignes se sont formées perpendiculairement à leur première position, et la cavalerie a fourni de belles charges, s'arrêtant à cent mètres de Sa Majesté, aux cris de : Vive l'Empereur ! L'artillerie a exécuté successivement un feu à volonté contre la cavalerie, puis le défilé a eu lieu par escadron et batterie au trot, avec beaucoup d'entrain et de précision.

Les troupes ont quitté le terrain vers cinq heures et demie du soir.

PROGRÈS DE LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

(Suite et fin).

VALEUR DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE EN 1851 ET EN 1868.

	En 1851.	En 1868.
Valeur du matériel de l'artillerie,	286.795.695	476.492.202
Valeur du matériel du génie, des casernes et des hôpitaux,	198.868.000	298.539.000
Valeur du matériel existant dans les magasins de l'Etat,	105.807.269	193.548.110
Total du matériel de l'armée,	591.470.964	968.579.312

Accroissement : 377.108.348 francs.

SERVITUDES MILITAIRES.

Restrictions.

Le décret du 10 août 1853, réglant le mode d'application de la loi du 10 juillet 1851, a permis de réduire l'étendue des zones de prohibition et la largeur de la rue militaire. L'administration s'est empressée de rendre à l'industrie tous les terrains que ne réclamait pas un sérieux intérêt de défense.

Plus récemment, une large satisfaction a été donnée aux populations. Le décret du 26 juin 1867 a complètement déclassé 28 places, châteaux, ouvrages détachés ou batteries, et a supprimé les servitudes extérieures de 39 autres. Enfin des réductions de servitudes ont été apportées à un nombre à peu près égal de places fortes.

L'interdiction de défrichement, qui frappait certains territoires de la frontière, a été de beaucoup réduite par les décrets des 22 novembre 1859 et 13 juillet 1861. Les seuls bois de particuliers qui soient encore atteints de cette servitude sont ceux qui font partie des grands massifs forestiers, dont l'existence a été regardée de tout temps comme essentielle à la sécurité de nos frontières.

HOPITAUX MILITAIRES.

L'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, a été complètement restauré. On y a organisé l'Ecole d'application de médecine militaire.

L'administration a acquis l'hôpital Saint-Martin pour 500 malades. Elle a créé à Vincennes un hôpital de 600 lits, à Amélie-les-Bains un établissement thermal pouvant recevoir 500 malades. Les hôpitaux de Baréges et de Vichy ont été agrandis.

L'hôpital de Plombières a été fondé aux frais de la cassette de l'Empereur.

Grâce à une hygiène meilleure, le nombre des militaires malades est descendu du 23e au 25e de l'effectif.

ADMINISTRATION.

Augmentation de la solde des soldats et des officiers.

Le renchérissement général de la vie et le désir d'améliorer la situation des officiers et des soldats ont amené le gouvernement à élever la solde des troupes de toutes les armes. Les officiers des grades inférieurs et les soldats ont surtout profité de ces augmentations.

Le tableau suivant, qui ne comprend que l'infanterie, permet d'en apprécier l'importance.

	Solde en 1851.		Solde actuelle.	
Capitaine de 1re classe	2.400	» par an	2.7[illegible]	» par an.
— de 2e classe	2.000	»	2.40[illegible]	
Lieutenant de 1re classe	1.600	»	1.900	
— de 2e classe	1.450	»	1.800	
Sous-lieutenants	1.250	»	1.700	»
Adjudant sous-officier	2 08	par jour	2 21	par jour
Sergent-maj. de 1re cl.	1 18		1 36	
— de 2e classe	1 13		1 31	
Sergent de 1re classe	0 85		1 03	
— de 2e classe	0 75		0 93	
Caporal de 1re classe	0 61		0 69	
— de 2e classe	0 56		0 64	
Soldat de 1re classe	0 45		0 53	
— de 2e classe	0 40		0 48	

Le gouvernement a, en outre, présenté au Corps législatif, qui l'a adopté, dans sa dernière session, un projet d'amélioration de la solde de tous les officiers de l'armée. L'augmentation admise en principe sera répartie sur les trois premières années et commencera à être allouée à partir du 1er janvier 1869. Elle porte notamment sur le traitement des officiers généraux et des officiers supérieurs, qui est encore aujourd'hui au même taux qu'en 1805.

Régime des ordinaires.

En même temps que la solde des troupes était augmentée, le régime des ordinaires était l'objet d'améliorations importantes.

Dès 1852, la gamelle individuelle a remplacé la gamelle commune.

A l'achat des denrées, fait directement par les caporaux d'ordinaire en dehors de toute surveillance, le règlement du 14 décembre 1861 a substitué l'action de commissions d'officiers, réglant tout ce qui concerne les approvisionnements par des marchés passés aux meilleures conditions.

Un supplément de 3 centimes, en 1857, puis un autre de 5 centimes, à partir du 1er janvier 1868, ont été ajoutés au fonds de l'ordinaire, afin d'assurer aux troupes une alimentation convenable (1).

Traitement de la Légion d'honneur.

On a rappelé au chapitre précédent, sur l'ordre de la Légion d'honneur, que la dotation a été rétablie en faveur de l'armée entière par un décret du 22 janvier 1852, et en même temps fut instituée la médaille militaire.

Pensions. — Secours aux anciens militaires.

La sollicitude du gouvernement ne s'est pas bornée au militaire présent sous les drapeaux. Elle a suivi à leur sortie tous ceux que l'âge ou les infirmités éloignaient du service.

La loi de 1855 a réduit de 30 à 25 ans la durée de service exigée des sous-officiers et soldats pour la mise en retraite à l'ancienneté. Elle a augmenté en même temps la quotité de la pension. Le minimum a été fixé à un franc par jour, et le taux moyen qui, sous la loi de 1831, ne dépassait pas 314 francs, est aujourd'hui de 486 francs.

La loi du 25 juin 1861 a également augmenté les tarifs applicables aux pensions des officiers. Le taux moyen a été porté de 1,584 francs à 2,140 francs,

La même loi confère le droit à la pension de retraite, après 25 ans de service, aux officiers en non-

(1) *État des dépenses inscrites au budget pour l'augmentation des traitements des fonctionnaires et employés relevant du département de la guerre.*

Décret du 17 février 1853.	
Augmentation de *dix centimes* par jour aux sous-officiers de toutes armes (gendarmerie comprise)	1.002.471
Décret du 16 mai 1855.	
Augmentation de 150 francs par an aux militaires de la gendarmerie	3.180.300
Décret du 11 mars 1857.	
Supplément de 3 centimes par jour aux sous-officiers et soldats qui ne reçoivent pas de vivres en nature	3.249.740
Décision impériale du 12 juillet 1857.	
Supplément de solde de 150 francs aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants	3.350.350
Loi de finances du 11 juin 1859.	
Amélioration des petits traitements	500.450
Loi de finances du 8 juillet 1865.	
Augmentation de solde aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, et assimilés.	3.558.850
Loi du 2 août 1868, sur les suppléments de crédits de 1868.	
Augmentation de 5 centimes par jour aux troupes de ligne, dans l'intérieur (gendarmerie comprise)	5.319.918
Loi du 2 août 1868, portant fixation du budget de 1869.	
Augmentation de la solde des officiers de tous grades (garde impériale exceptée)	6.466.212
Total	25.637.295

D'autres mesures prises dans le même but méritent également d'être mentionnées.

Le taux du blutage des farines a été porté de 12 à 20 0/0, modification qui assure au pain de munition une qualité excellente, et qui, en permettant de l'utiliser pour la soupe, supprime une dépense spéciale à la charge des ordinaires.

Un arrêté du 4 février 1864 affecte au fonds de l'ordinaire les sommes provenant de la différence entre la solde de présence et la solde de congé des permissionnaires.

Enfin, dans un grand nombre de places, les terrains militaires disponibles sont mis à la disposition des troupes, qui peuvent y établir des jardins potagers et se procurer ainsi à meilleur marché les légumes nécessaires à leur consommation.

activité pour infirmités temporaires et non susceptibles de rentrer sous les drapeaux.

Les pensions des veuves et des enfants ont reçu des augmentations proportionnelles à celles des officiers et des soldats (1).

Améliorations diverses dans le matériel.

D'utiles changements ont été introduits dans les divers services relatifs à l'habillement des troupes.

Hôtel impérial des Invalides.

L'hôtel des Invalides était régi par un grand nombre de dispositions dont quelques-unes, fort anciennes et éloignées des habitudes administratives modernes, avaient consacré des abus préjudiciables au bon ordre et à la dignité de l'institution. Le décret du 19 juin 1863 a coordonné les anciens règlements, amélioré le service, et augmenté, sans accroissement de dépense, le bien-être de nos vieux soldats. Le nouveau régime a, en outre, procuré, dès la première année, une économie de 40,000 francs.

Neutralisation des ambulances et des services nationaux.

Enfin, et nous ne saurions terminer par un plus noble souvenir ce tableau des améliorations de toute sorte apportées par le gouvernement impérial à la situation de l'armée, les efforts persévérants de l'Empereur ont amené, en 1864, la réunion d'une conférence internationale qui, par la neutralisation des ambulances et des services sanitaires, a consacré le principe du respect des blessés sur le champ de bataille.

Camp de Châlons.

On nous écrit du camp de Châlons à la date du 9 mai :

« S. Exc. le Maréchal Bazaine est arrivé au quartier général, le samedi 1er mai, à 9 heures du soir. Le lendemain dimanche, le Maréchal, qui avait fait disposer les troupes présentes au camp suivant les trois faces d'un immense carré dont la quatrième face était formée par la ligne fictive, au centre de laquelle s'élève l'autel, a rapidement passé à cheval devant le front des brigades massées en colonnes par bataillons. Mettant pied à terre, il a assisté à la messe militaire qui a été célébrée avec la pompe accoutumée. Son Excellence est ensuite remontée à cheval et a assisté au défilé de toutes les troupes, après quoi elle s'est rendue à l'hôpital et a visité quelques établissements militaires de Mourmelon.

» Le soir, un grand dîner réunissait, à la table du commandant en chef, tous les officiers généraux et tous les chefs d'état-major des différentes armes, ainsi que M. le général marquis de Liniers, commandant la 4e division militaire, et M. le général, baron Susbielle, commandant la subdivision de la Marne. Un toast a été porté à l'Empereur, créateur du camp de Châlons en 1857.

» Trois régiments de cavalerie et toute l'artillerie manquaient à cette première prise d'armes, leur itinéraire ne fixant leur arrivée au camp que dans le courant de la semaine suivante.

» Un temps splendide avait favorisé dans cette journée l'inauguration des travaux du camp.

» Les jours suivants ont été consacrés, par les généraux commandant les divisions, à l'étude des troupes placées sous leur commandement, à l'examen de leur instruction générale, au soin de s'assurer que rien ne leur manquait, que le campement, l'installation, l'habillement étaient au complet et conformes aux prescriptions réglementaires.

» Le lundi 3 mai, à 6 heures du matin, le maréchal est monté à cheval avec quelques officiers et a fait une reconnaissance complète du terrain militaire, depuis Mourmelon jusqu'à Suippes, à Jonchery et à Cuperly, visitant les ouvrages tracés dans l'enceinte de ce vaste périmètre et les positions principales. A 11 heures il était de retour au quartier général.

» Cette année, par suite de l'adjonction à la division de cavalerie d'une 3e brigade mixte, composée de trois régiments, on a dû placer la 3e division d'infanterie en avant de la 2e. Cette disposition a permis de ce point allonger outre mesure le front de bandière, de ne point trop éloigner les troupes de l'eau et des centres d'approvisionnement, de maintenir la 3e division à proximité de son terrain particulier de manœuvre et, enfin, de ne point empiéter sur le terrain réservé au champ de tir de l'infanterie. On ne peut donc qu'applaudir à cette combinaison dont les avantages l'emportent incontestablement sur les inconvénients.

» Pendant les journées des 3 et 4 mai, les brigades se sont exercées au tir et aux manœuvres préparatoires, aussi bien dans la cavalerie que dans l'infanterie.

(1) Une loi de 1856 a doublé les pensions des veuves et des orphelins des militaires de tout grade tués devant l'ennemi ou morts de suites de blessures reçues sur le champ de bataille.

Dès 1852, une gratification temporaire, fixée aux deux tiers de la pension, est allouée, pendant un temps égal à la moitié de leurs services actifs, aux gendarmes réformés pour cause d'infirmités.

En 1857, une gratification de 180 à 280 francs est accordée, selon le grade, aux militaires des corps de troupe réformés pour infirmités contractées dans le service, sans être de nature à ouvrir droit à une pension viagère. Ces gratifications sont renouvelables de deux ans en deux ans pendant toute la durée des infirmités.

Les allocations applicables aux secours éventuels ont été largement augmentées. Elles donnent au gouvernement le moyen de soulager toutes les infortunes et de venir en aide aux soldats qui, n'ayant pas acquis de droits à la retraite, se trouvent, sur la fin de leur existence, privés de ressources. C'est ainsi que le département de la guerre a pu secourir chaque année 24,000 vieux soldats, blessés pour la plupart dans les guerres du premier Empire.

Afin de compenser pour les soldats la perte résultant de la suppression de la prime de rengagement, le décret du 24 octobre 1868 a assuré aux militaires ayant dix ans de service un certain nombre d'emplois civils, qui peut être évalué à environ 8,000 par an.

Enfin les nouveaux cahiers des charges des diverses compagnies de chemins de fer ont consacré le principe du transport au quart du tarif de tous les militaires munis de feuilles de route ou de permissions.

» Le jeudi, fête de l'Ascension, une messe militaire solennelle a été célébrée et le Maréchal a profité de cette prise d'armes pour voir le 5e hussards et le 6e cuirassiers, arrivés depuis peu, et pour passer en revue les huit batteries d'artillerie alors présentes au camp.

» A partir de cette journée, le temps, déjà menaçant, est devenu assez mauvais et, par suite, peu favorable aux grandes manœuvres.

» Dans la soirée du 7, un déplorable événement est venu jeter la tristesse dans le camp. Un violent orage a fondu sur le plateau et la foudre, en tombant, a pénétré dans la tente occupée par M. Lacroix, capitaine au 11e bataillon de chasseurs à pied. Ce malheureux officier a été atteint mortellement. Sa montre, arrêtée à huit heures moins six minutes, donnait l'heure précise à laquelle il avait été foudroyé. Le capitaine Lacroix jouissait de l'estime générale; il laisse, dit-on, sans ressources, une mère fort âgée qu'il soutenait pieusement de sa solde. »

Algérie.

L'importante discussion qui a signalé les dernières séances du Corps législatif et qui avait l'*Algérie* pour objet, ne pouvait pas manquer de trouver un très sérieux écho dans l'enceinte du Sénat. Si l'opinion publique avait pu désigner l'orateur appelé à y traiter la question algérienne, elle n'aurait pas hésité à donner la parole à M. le général Daumas, dont la haute intelligence et la longue carrière militaire et administrative ont été consacrées à l'étude et à la défense des intérêts de notre belle colonie.

Aussi, lorsque l'honorable sénateur s'est levé pour aborder une question qui lui était si familière, l'attitude de l'assemblée a-t-elle prouvé combien elle comptait sur ses lumières et son expérience. Nous n'entrerons pas dans le détail du lumineux exposé auquel s'est livré M. le général Daumas, mais notre devoir est de constater qu'il n'a pas laissé sans réponse une seule de ces formules que l'opposition, en France comme en Algérie, espère faire accepter à force de les reproduire. S'appuyant sur une parole du maréchal Bugeaud qu'il respecte comme un axiome, il a soutenu que l'Algérie conquise par l'épée, ne pouvait être colonisée que sous la protection de l'épée.

Puis, abordant la question des bureaux arabes, il a déclaré qu'au lieu d'être *supprimés*, ils devaient être *fortifiés. Ils sont les yeux, les oreilles et la langue du gouvernement en Algérie; ils protègent le peuple vaincu, et, quoi qu'on en ait dit, ils préparent laborieusement et honorablement, sous la direction de leurs chefs, l'avenir de la colonisation*, en attendant que l'on ait trouvé deux cents fonctionnaires parlant arabe, qui puissent un jour continuer une œuvre si difficile. M. le général Daumas a passé en revue toutes les mesures de haute administration qui caractérisent la marche progressive de l'action française en Algérie; mais, en regard de tant d'efforts pour élever les Arabes au niveau de notre civilisation, l'orateur a placé leur obstination dans la haine de la domination européenne. Sa conclusion est que la colonisation algérienne ne peut s'opérer que par l'union de la charrue et de l'épée, *ense et aratro*, et si ceux qui veulent remplacer l'épée par une écharpe administrative pouvaient obtenir gain de cause, *nous pourrions payer cher une semblable erreur.*

Le Sénat, en écoutant M. le général Daumas, savait qu'il entendait l'ancien consul de France auprès d'Abd el Kader, après le traité de la Tafna, l'ancien directeur des affaires arabes en Algérie, le fonctionnaire éminent qui, pendant dix ans, a été chargé de tous les intérêts algériens au ministère de la guerre. C'est donc la lumière vraie, incontestable, qui s'est faite à la tribune du Sénat par la voix la plus autorisée qui pût se faire entendre; aussi la haute assemblée a-t-elle témoigné à M. le général Daumas la profonde impression que sa parole avait produite.

De Lépine.

Au moment où nous mettons sous presse, une bien triste nouvelle se répand dans Paris; elle produira spécialement dans l'armée une douloureuse impression; nous voulons être un des premiers à la constater et à la partager. Avant-hier, le paquebot de Marseille allait débarquer à Civita-Vecchia, lorsqu'un autre navire l'a si violemment abordé que, malgré tous les efforts tentés pour sauver les passagers, plusieurs d'entre eux ont disparu dans les flots. Parmi les personnes qui ont péri dans cette fatale rencontre, on cite M. l'intendant général inspecteur Le Cauchois-Féraud et Mme Le Cauchois-Féraud. Nous manquons encore de détails sur cette catastrophe dont la nouvelle est arrivée ce matin par le télégraphe, mais nous savons quelle perte cruelle le corps de l'intendance militaire et une famille honorable ont à déplorer; nous rappellerons plus tard les titres de M. l'intendant général Le Cauchois-Féraud à la haute estime et aux vives sympathies de l'armée; jamais éloge n'aura trouvé plus d'écho; jamais nous n'aurons exprimé des regrets plus universels.

De Lépine.

Le Champ-de-Mars.

(Suite.)

Un an plus tard, les choses étaient bien changées; aux étreintes fraternelles de la fête de la Fédération succèdent de terribles holocaustes. Voici à quelle occasion.

Aux clubs des Jacobins, un des affidés du duc d'Orléans, Laclos, proposa de présenter à l'Assemblée une pétition pour faire prononcer la déchéance de Louis XVI. Le bruit se propagea dans Paris que cette pétition serait déposée le 17 juillet (1791), dans le Champ-de-Mars, sur l'*Autel de la Patrie*, qui était resté debout depuis la fête du 14 juillet 1790; tous les citoyens étaient invités à aller la signer. Le 17, de grand matin, un jeune homme copiait les inscriptions de l'*Autel de la Patrie*. Il entend sous ses pieds le bruit d'une vrille. Supposant que des conspirateurs sont cachés sous l'autel, il court à l'Hôtel-de-Ville, et revient avec cent hommes armés d'outils. On soulève les planches, et on découvre deux individus, dont l'un, militaire invalide, avait une jambe de bois. Ces hommes, effrayés, donnent des explications embarrassées; la rumeur court dans la foule grossie qu'on a trouvé près d'eux un baril de poudre; ce n'était qu'un baril de vin. Quelques furieux se précipitent sur les deux malheureux, les traînent à la section. Bref, on les égorge. On porte la nouvelle de ce crime à l'Assemblée et à la municipalité, déjà inquiètes du rendez-vous donné par les clubs à la population. Cinquante mille personnes se dirigent sur le Champ-de-Mars. Hommes, femmes, jeunes filles, etc., montent par milliers à l'*Autel de la Patrie* pour signer la pétition. Bientôt un aide de camp du général Lafayette entre avec des troupes au Champ-de-Mars. Lafayette arrive ensuite, suivi de la municipalité de Paris, ayant son maire, Bailly, en tête. La loi martiale est proclamée et on déploie le drapeau rouge. Bailly fait les trois sommations d'usage, mais loin de se dissiper, le peuple répond par des vociférations et en jetant des pierres à la garde nationale, qui s'irrite et répond par des coups de fusil; une détonation plus forte succède; la cavalerie s'élance sur la masse des citoyens, et parvient enfin à faire évacuer le Champ-de-Mars, mais au prix de beaucoup de sang répandu. Jamais on n'a su le nombre des victimes de cette collision, qui, suivant la municipalité, n'aurait été que de vingt-quatre.

Le souvenir du 17 juillet se grava dans la mémoire du peuple de Paris, et ce fut l'une des causes de la mort du malheureux Bailly.

C'est à l'occasion du déploiement du drapeau rouge dans cette journée, qu'en 1848 M. de Lamartine fit si heureusement allusion, en s'écriant à l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'on le pressait d'adopter cette couleur : « Le drapeau tricolore a fait le tour du monde, le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars. »

Le 14 juillet 1792, on célébra l'anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fête eut un aspect sinistre. On avait dressé dans le Champ-de-Mars quatre-vingt-trois tentes pour représenter les quatre-vingt-trois départements. Au centre s'élevait un tombeau en l'honneur des citoyens morts ou prêts à mourir en défendant la France. Puis à l'extrémité du Champ-de-Mars, dans la partie occidentale, c'est-à-dire près de l'École militaire, on avait élevé un arbre d'une hauteur prodigieuse que l'on avait surchargé de tous les insignes de la féodalité et du pouvoir royal. Cet arbre fut livré aux flammes, en présence du roi et au milieu des danses effrénées de la multitude. Il fut remplacé par un arbre surmonté du bonnet rouge ou bonnet phrygien. Cet arbre ainsi couronné, devint le symbole de la liberté.

— Le 11 novembre suivant, par un temps de pluie fine et glaciale, sous un ciel sombre et gris, eut lieu au Champ-de-Mars l'exécution de Bailly. Ce vénérable vieillard, les mains liées derrière le dos, presque nu et la tête chauve, était exposé sur une charrette, aux insultes d'une populace effrénée.

Après un trajet de plus d'une heure et demie, on arriva au lieu du supplice. Une autre exécution devait précéder la sienne; le drapeau rouge, que Bailly avait déployé dans l'affaire du 17 juillet 1791, devait être brûlé en sa présence par la main du bourreau. Bailly, le front calme, contemplait d'un regard tranquille les apprêts de son supplice; un des forcenés qui l'entouraient lui présente au visage le drapeau tout enflammé. La douleur lui arrache un cri; mais ce n'était là que le prélude des tourments qu'on lui réservait. Il allait monter sur l'échafaud, lorsqu'un scélérat s'écrie : « Que la terre sacrée du champ de la Fédération ne doit pas être souillée du sang d'un assassin qui l'avait arrosé de celui des patriotes. »

Aussitôt on démonta l'échafaud, on le transporte, pièce à pièce, dans un des fossés situés du côté de la Seine; et on le remonte sous les yeux de Bailly, que l'on avait traîné sur le bord du fossé pour le rendre témoin de ces affreux préparatifs. Plus de trois heures furent employées à cette cruelle opération, et pendant ce temps le malheureux s'évanouit plusieurs fois; des coups le rappelèrent à la vie ou plutôt aux souffrances. « Tu trembles, Bailly, lui dit un de ses bourreaux — Oui, mon ami, répond le courageux vieillard; mais c'est de froid. » Enfin, il lui *fut permis* de monter sur l'échafaud, où il reçut la mort comme un bienfait.

— A ce triste spectacle succédèrent au Champ de Mars des cérémonies ridicules : à l'occasion de l'abolition de l'esclavage des nègres; à l'occasion de l'acquittement des soldats du régiment de Château-Vieux, disculpés de l'insurrection qui avait eu lieu à Nancy, le 25 octobre 1792; à l'occasion encore de la condamnation à mort de Chalier, président du tribunal de Lyon, puis cette fête bizarre, dite de l'*Être suprême*, célébrée le 8 juin 1794, et dont nous rappellerons quelques détails.

La Convention nationale, présidée par Robespierre, *ayant décidé* qu'il existait un *Être suprême*, on résolut de consacrer le 8 juin à la fête de *ce dieu admis* par la représentation nationale. Tous les membres, le président en tête, se réunirent d'abord aux Tuileries et se rendirent ensuite processionnellement au Champ de Mars, alors appelé le *Champ de la Réunion*. Au milieu de cette vaste enceinte s'élevait une montagne construite et peinte avec goût; elle formait l'effet le plus extraordinaire. La Convention nationale se plaça sur sa cime; au-dessous d'elle vint se grouper le reste du cortège; et la multitude se répandit dans l'emplacement qui s'étendait autour de la *montagne*.

Alors fut chantée en chœur une hymne du représentant Chénier, composée pour la cérémonie.

Après ces chants, qu'interrompirent par intervalles les accords de la musique, les roulements de tambours et les décharges réitérées de l'artillerie, des groupes de vieillards, de jeunes gens, de jeunes filles, choisis dans les quarante-huit sections de Paris, défilèrent devant l'*Etre* décrété par la Convention nationale.

La journée se termina par des repas *civiques*, pris par toutes les familles, dans les rues et sur le seuil des maisons.

— Le 21 octobre de la même année eut lieu une fête ayant un cachet moins ridicule et moins révolutionnaire. Nous voulons parler de la *Fête des Victoires*, dont Marie Joseph Chénier traça le programme. La Convention avait décrété cette fête patriotique pour honorer les brillants succès de nos armées.

Un rocher gigantesque, symbole de la Patrie victorieuse, fut dressé au Champ de Mars. Autour de ce rocher se réunirent les blessés des armées et les invalides. Les députés de la Convention furent convoqués à cette cérémonie, où se rendirent plus de deux cent mille spectateurs. On chanta des hymnes patriotiques, il y eut des harangues prononcées, et un immense banquet réunit et le peuple et les soldats.

— Les triomphes de nos armées ne tardèrent pas à donner lieu à d'autres fêtes. C'est ainsi, que voulant rendre hommage aux défenseurs de la patrie, le Directoire décréta la *Fête de la Reconnaissance et de la Victoire*. Elle eut lieu au Champ de Mars, le 29 mai 1796, on dressa pour la circonstance une plate-forme décorée d'une statue de la Liberté, s'appuyant d'une main sur la Constitution et tenant de l'autre une baguette surmontée du bonnet de Guillaume Tell. Carnot prononça un discours dans lequel il dit, en parlant des héros de l'armée d'Italie, « que la postérité refuserait d'ajouter foi à la multiplicité de leurs victoires; mais que, pour les contemporains, l'histoire n'avait plus d'invraisemblance. » Après ce discours, quatorze délégations d'invalides, figurant les quatorze armées de la République, présentèrent au gouvernement les drapeaux des armées victorieuses. Puis eurent lieu des danses et des concerts qui se prolongèrent jusqu'à la nuit.

— L'année suivante, le 22 septembre 1797, l'anniversaire de la fondation de la République, fut encore prétexte à une fête en l'honneur de nos armées. Tous les militaires blessés qui se trouvaient à Paris se réunirent au Champ de Mars, autour d'une estrade sur laquelle se tenaient les membres du Directoire. Le président, La Revellière-Lépeaux, prononça un discours sur les vertus guerrières et distribua des couronnes de lauriers et des médailles d'argent aux *anciens de l'armée*; c'est ainsi que l'on appelait à cette époque les pensionnaires du Temple de Mars (1). Les nouveaux élus prirent place sur une estrade d'honneur et des chants patriotiques s'élevèrent de toutes parts.

— En 1798, lorsque la France était à peine remise de ses grandes commotions politiques, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, imagina de fêter le 6ᵉ anniversaire de la République, et de faire appel aux manufactures pour qu'elles vinssent exposer à Paris, au Champ de Mars, leurs produits. C'était une belle pensée que de faire célébrer la Liberté par l'industrie et de fêter un peuple libre par le spectacle de sa puissance productive.

On avait construit dans le Champ de Mars soixante arcades ou portiques, pour recevoir les produits des artistes et des manufactures. Ces arcades furent disposées en un parallélogramme, ou carré long, autour d'une place, et au centre on éleva un temple en l'honneur de l'industrie.

Cette première exposition des produits de l'industrie en France fut ouverte avec une grande solennité, le 19 septembre 1798. A dix heures du matin, un magnifique cortége, précédant le ministre François de Neufchâteau, se rendit au Champ de Mars. Comme le Temple de l'Industrie n'était point terminé, le ministre se plaça sur un tertre, et prononça le discours d'ouverture.

Sur quatre-vingt-dix-huit départements dont la France se composait alors, seize seulement envoyèrent des produits et fournirent cent dix exposants.

Malgré cela, on y trouva réunis presque tous les genres de produits exécutés dans nos manufactures ou dans les ateliers. Les Bréguet, les Lemaire, les Lenoir, etc., y envoyèrent des chefs-d'œuvre dans l'horlogerie et dans les instruments de précision; les Boyer, les Delaitre, les Julien, les Gombert, firent déjà voir quelles améliorations s'étaient introduites dans la fabrication des étoffes de coton, de fil, etc.; les Clouet, les Payen, exposèrent leurs produits chimiques. Les Didot, les Herhan, soumirent à l'approbation du public des ouvrages stéréotypés ou imprimés d'une manière admirable.

Telle fut notre première exposition, dont l'institution devint une source si précieuse d'émulation, et détermina dans ces dernières années la création des expositions internationales. Création heureuse, qui commence la série des concours pacifiques.

DÉSIRÉ LACROIX.

(*A suivre.*)

(1) Dénomination donnée, sous la République, à l'hôtel des Invalides.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

M. Tillette de Clermont-Tonnerre, capitaine-adjudant-major au 10ᵉ de ligne, demande à permuter immédiatement avec un adjudant-major, un capitaine proposé pour l'emploi ou même un capitaine de compagnie d'un régiment arrivé récemment dans une grande ville ou sur le point d'y tenir garnison.
S'adresser à lui-même, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan). (46)

M. Guiot, lieutenant au 2ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique, promotion du 7 janvier 1865, désire trouver un permutant en France (on aura droit aux indemnités).
S'adresser à lui-même, aux eaux à Vichy. (47)

Le 86ᵉ, en garnison à Lyon, demande un 1ᵉʳ piston solo, une 1ʳᵉ clarinette solo ou petite clarinette, un saxophone alto solo, une 1ʳᵉ clarinette et une caisse claire.
S'adresser au chef de musique.

—

Un concours pour l'emploi de maréchal des logis trompette, vacant au 3ᵉ dragons, aura lieu le 15 mai courant, à Pont-à-Mousson. — Les candidats devront produire le relevé de leurs punitions et l'état de leurs services.

—

La fanfare de Brives (Corrèze) demande un piston solo. Appointements, 800 fr. — Ecrire au chef.

—

Le 55ᵉ de ligne, en garnison à Pau, demande un 1ᵉʳ trombone qui donne l'espérance de passer musicien de 1ʳᵉ classe. La place de musicien de 2ᵉ classe lui est réservée. S'adresser au chef de musique.

—

Le 71ᵉ de ligne, nouvellement arrivé à Paris, demande une bonne petite flûte, une bonne 1ʳᵉ clarinette et un premier piston, pour occuper des emplois de 1ʳᵉ et 2ᵉ classe.
S'adresser au chef de musique, au fort de Romainville.

—

Un concours pour l'emploi de maître d'armes aura lieu à Moulins (Allier), le 15 juin prochain. Les candidats devront adresser au conseil d'administration du 4ᵉ régiment de lanciers à Moulins, un état des services et le relevé des punitions.

—

L'emploi de maître tailleur devant être vacant le 1ᵉʳ juillet au 6ᵉ régiment d'artillerie, un concours pour cet emploi aura lieu à Grenoble le 1ᵉʳ juin. Il sera exigé un cautionnement de 8,000 fr.; les candidats civils devront produire un certificat de bonnes vie et mœurs, et les militaires l'état de leurs services et le relevé de leurs punitions.

—

Un ex-artilleur, âgé de 33 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 151, rue Montmartre.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 16, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces. Division sur 3 colonnes la petite ligne	» 50
	(La ligne)
Réclame	2 fr.
Faits Paris	4
Demandes des conseils d'administration	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

—

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.

On ne reçoit pas de timbres-poste.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 28. — 16 MAI 1869.

Paris, 15 *mai* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 12 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion-d'Honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 7 mai 1869, savoir :

Au grade d'officier.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment des guides.

M. Du Perron, lieutenant-colonel, chevalier du 30 décembre 1863, 29 ans de services, 4 campagnes.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Poizat, major, chevalier du 15 août 1860, 28 ans de services, 8 campagnes.

CAVALERIE.

9e régiment de cuirassiers.

M. Piment de Cécire de Honnaville, chef d'escadrons, chevalier du 16 avril 1856, 32 ans de services, 3 campagnes.

10e régiment de cuirassiers.

M. Gaite, chef d'escadrons, chevalier du 26 août 1862, 31 ans de services.

3e régiment de hussards.

M. de Barbançois, chef d'escadrons, chevalier du 26 août 1862, 27 ans de services.

Au grade de chevalier.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Labrosse-Luuyl, lieutenant, 20 ans de services, 2 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment des guides.

M. Boyé, lieutenant, 22 ans de services, 2 campagnes.
M. Scharr, lieutenant, 20 ans de services, 1 campagne.

Régiment d'artillerie monté.

M. Puchео, maréchal-des-logis trompette, 25 ans de services, 1 campagne.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Cuchet, maréchal des logis, 22 ans de services, 4 campagnes.

CAVALERIE.

5e régiment de cuirassiers.

M. Vigoureux, maréchal des logis, 21 ans de services.

8e régiment de cuirassiers.

M. Fabre, sous-lieutenant, 24 ans de services, 2 campagnes.

9e régiment de cuirassiers.

M. Mateille, lieutenant en 2e, 22 ans de services, 1 campagne.

10e régiment de cuirassiers.

M. Pouillaude, capitaine adjudant-major, 23 ans de services.

11e régiment de chasseurs.

M. Duval, sous-lieutenant, 15 ans de services, 7 campagnes.

3e régiment de hussards.

M. Dijols, major, 22 ans de services.

Par décret du 15 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 13 mai 1869.

Au grade d'officier.

GARDE IMPÉRIALE.

2e régiment de voltigeurs.

M. Bourdon de Vatry, chef de bataillon, chevalier du 12 août 1861 : 23 ans de services, 3 campagnes.

4e régiment de voltigeurs.

M. Chazotte, chef de bataillon, chevalier du 3 mars 1854 : 26 ans de services, 18 campagnes, 3 blessures, 2 citations.

Au grade de chevalier.

GARDE IMPÉRIALE.

1er régiment de voltigeurs.

M. Descombes, lieutenant : 15 ans de services, 10 campagnes.

M. Pujade, sous-lieutenant : 18 ans de services, 6 campagnes.

2e régiment de voltigeurs.

M. Diatach, lieutenant : 18 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

M. Coulon, lieutenant : 21 ans de services, 4 campagnes.

3e régiment de voltigeurs.

M. Letailleur, lieutenant : 22 ans de services, 1 campagne.

M. Barthélamy, sergent-major : 23 ans de services, 2 campagnes.

4e régiment de voltigeurs.

M. Luigi, capitaine : 20 ans de services, 2 campagnes.
M. Girardet, lieutenant : 20 ans de services, 4 campagnes.

Bataillon de chasseurs à pied.

M. Schutz, sergent : 24 ans de services, 5 campagnes.

Par décret en date du 8 mai 1869, l'Empereur a nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Mérot du Barré, ancien garde du corps, ancien lieutenant au 9e régiment de chasseurs, ancien lieutenant de la garde nationale, maire de Saint-Sébastien. 22 ans de services militaires et civils.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 12 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang le 7 mai 1869, savoir :

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

— Toussaint, maréchal des logis.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

— Artel, adjudant sous-officier.
— Saltzmann, maréchal des logis.
— Bardoul, gendarme.

GARDE IMPÉRIALE.

Rég. des guides. Tronto, maréchal des logis.
— Vidal, guide.
— Steinbach, guide.
— Davier, guide.
Rég. d'artill. monté. Noviant, chef artificier.
— Cénac, artificier.
— Doumens, artificier.
Rég. d'artill. à cheval. Soumet, maréchal des logis.
— Faye, maréchal des logis.
— Erhard, artificier.
— Haberstroh, canonnier servant.
Escad. du train d'artill. Aubert, maréchal des logis.
— Schmitt, cavalier.

CAVALERIE.

5e rég. de cuirassiers. Itam, maréchal des logis.
— Harry, cuirassier.
8e rég. Simonot, maréchal des logis chef.
— Duc, cuirassier.
9e rég. Bizot, brigadier trompette.
— Duesme, chef armurier.
10e rég. Laget, cuirassier.
— Foncet, cuirassier.
11e rég. de chass. Aigueperse, maréchal des logis chef.
— Delas, maréchal des logis.
— Bombaron, maréchal des logis.
3e rég. de hussards. Berjaud, maréchal des logis.
— Bistes, brigadier.
— Aubry, trompette.

Par décret du 15 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 13 mai 1869.

GARDE IMPÉRIALE.

1er rég. de voltigeurs. Guy, sergent
— Malire, sergent.
— Deguzan, caporal.
— Tricoche, soldat.
— Bois, soldat.
— Bergès, soldat.
— Manriès, soldat.
— Lagarde, soldat, 1 blessure.
2e rég. de voltigeurs. Ricaud, sergent.
— Riaull, caporal.
— Soulié, soldat, 1 blessure.
— Nicollet, soldat, 1 blessure.
— Pedreno, soldat, 1 blessure.
— Nenberth, soldat.
— Iberger, soldat.
— Barrier, soldat
3e rég. de voltigeurs. Brossard, sergent.
— Vayssières, caporal tambour.
— Guillaume, soldat.
— Foussard, dit Mauguinard, soldat.
— Philippon, soldat.
— Polezec, soldat.
— Lacqual, soldat.
— Bangard, tambour.
4e rég. de voltigeurs. Baron, sergent.
— Menta, soldat.
— Poubaer, soldat.
— Rolli, soldat.
— Fabre, soldat.
— Imbert, soldat.
— Behr, soldat.
— Vareilles, soldat.
Bataillon de chasseurs à pied. Hirsberger, sergent.
— Mailles, dit Pourret, chasseur.
— Rougei, chasseur.
— Bourgeat, chasseur, 1 blessure.

Par décret du 15 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux canonniers dont les noms suivent, qui ont été amputés à la suite de blessures reçues dans un service commandé, savoir :

ARTILLERIE.

8e régiment. Loprohon, canonnier.
13e régiment. Loiseau, canonnier.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INFANTERIE.

Par décret du 8 mai 1869, ont été nommés à trois emplois de sous-lieutenant, au titre étranger, les anciens officiers dont les noms suivent, savoir :

Régiment étranger.

(1er tour), M. Vallée, lieutenant d'infanterie, démissionnaire, en rempl. de M. Ceccaldi, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Montecuccoli-Laderchi, ex-officier autrichien, en rempl. de M. Wimpffen, révoqué.

(3e tour), M. de Frundenreich, ex-officier suisse, en rempl. de M. Jeudy, nommé lieutenant.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. de Vergennes, lieutenant au 8e régiment de lanciers, est nommé officier d'ordonnance du général Picard, commandant la 14e division militaire.

M. d'Adhémar, lieutenant au 43e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Sonnay, commandant la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du premier camp de Châlons.

M. Fourchault, lieutenant-colonel d'état-major, employé provisoirement en Algérie, est nommé chef d'état-major de la 12e division militaire.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 5 mai 1869, M. Fourn, sous-intendant militaire de 2e classe, à Alger, est désigné pour être employé à Carcassonne.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Par décision impériale du 5 mai ont été nommés dans l'état-major des places :

M. Garnier, capitaine commandant de 4e classe de la place des îles d'Hyères-Porquerolles (Var), est nommé en la même qualité au fort d'Ivry (Seine).

M. Bernard, capitaine commandant de la place de Sebdou (province d'Oran), est nommé en la même qualité aux îles d'Hyères-Porquerolles (Var).

M. Buisson, chef de bataillon au 46e de ligne, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Fort-Napoléon (province d'Oran).

M. Boucheseiche, capitaine de gendarmerie à Sarreguemines (Moselle), est nommé au commandement de 4e classe de la place de Sebdou (province d'Oran).

M. Reboul, capitaine, adjudant de place de 1re classe à Philippeville (province de Constantine), est nommé au commandement de la place de Montmédy (Meuse).

M. Clause, capitaine au 1er régiment du train des équipages militaires, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Philippeville (province de Constantine).

M. Mioche, capitaine, adjudant-major au 2e régiment de lanciers, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Arras (Pas-de-Calais).

M. Chrétien, capitaine au 35e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Bayonne.

M. Bainier, capitaine au 9e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Cherbourg.

M. Jouannault, capitaine au 10e régiment de chasseurs, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Bayonne.

M. David, capitaine au 53e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Dunkerque.

M. Duprat, lieutenant au 11e régiment de chasseurs, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 2e classe, à Lille.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 13 mai 1869, M. Robert-Houdin, capitaine au 70e régiment d'infanterie de ligne, passe au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. François, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 3 mai 1869, M. Jumelle, sous-lieutenant au 2e de hussards, passe à l'emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, par échange d'emploi avec M. Dussau.

Par décision impériale du 12 mai 1869, M. Ogier d'Ivry, sous-lieutenant au 5e régiment de lanciers, détaché à l'École impériale de cavalerie, comme officier d'instruction, passe au régiment de guides de la garde, par permutation avec M. Dexmiers d'Archiac.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Sisco, adjudant d'administration en 1er, employé dans la 17e division militaire, est chargé de la gestion du magasin des vivres d'Ajaccio.

M. Binat, adjudant d'administration en 2e à Arras, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

Arrondissements d'inspection générale de cavalerie.

GARDE IMPÉRIALE.

(M. le maréchal REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.)

1er *arrondissement*.—M. le général DE MONTEBELLO.

Carabiniers, à Compiègne; cuirassiers, à Meaux; dragons de l'Impératrice, à Fontainebleau; lanciers, à Melun; chasseurs, à Paris; guides, à Saint-Germain.

1er CORPS D'ARMÉE.

(M. le maréchal CANROBERT.)

2e *arrondissement*. — M. le général comte DE CLÉREMBAULT.

5e de cuirassiers, à Versailles, dépôt à Senlis; 8e de cuirassiers, à Versailles, dépôt à Joigny; 9e de cuirassiers, à Versailles, dépôt à Joigny; 10e de cuirassiers, à Versailles, dépôt à Beauvais; 11e de chasseurs, à Paris, dépôt à Rambouillet; 3e de hussards, à Paris, dépôt à Rambouillet.

3e *arrondissement*. — M. le général CRESPIN.

1re circonscription de remonte. — Dépôts de Caen (1re comp. de cavaliers de remonte); du Bec-Hellouin; d'Alençon; de Saint-Lô; de Villers; de Sampigny (5e comp. de cavaliers de remonte); de Favernay; de Paris (6e comp. de cavaliers de remonte).

2e circonsc. de remonte.— Dépôts de Fontenay-le-Comte (2e comp. de cavaliers de remonte); de Guingamp; d'Angers; de Saint-Jean-d'Angély; de Saint-Maixent.

3e circonscrip. de remonte. —Dépôts de Tarbes (3e comp. de cavaliers de remonte); de Mérignac; d'Auch; d'Agen; de Guéret (4e comp. de cavaliers de remonte); d'Aurillac; de Mâcon.

2e CORPS D'ARMÉE.

(M. le général de LADMIRAULT.)

4e *arrondissement*. — M. le général BRAHAUT.

3e de dragons, au camp de Châlons (2e série), dépôt à Pont-à-Mousson; 11e de dragons, au camp de Châlons (2e série), dépôt à Niort; 3e de chasseurs, au camp de Châlons (2e série), dépôt à Clermont-Ferrand; 2e de hussards, au camp de Châlons (2e série), dépôt à Thionville.

5e *arrondissement*. — M. le général de SALIGNAC-FÉNELON.

3e de cuirassiers, à Sedan; 2e de dragons, à Cambrai; 1er de dragons, à Lille; 5e de dragons, à Maubeuge; 8e de dragons, à Abbeville; 12e de dragons, à Valenciennes.

3e CORPS D'ARMÉE.

(M. le maréchal BAZAINE.)

6e *arrondissement*. — M. le général FÉRAY.

4e de cuirassiers, au camp de Châlons (1re série), dépôt à Vendôme; 6e de cuirassiers, au camp de Châlons (1re série), dépôt au Mans; 1er de dragons, au camp de Châlons (1re série), dépôt à Napoléon-ville; 1er de lanciers, au camp de Châlons (1re série), dépôt à Tours; 5e de hussards, au camp de Châlons (1re série), dépôt à Rouen; Ecole impériale de cavalerie, à Saumur, cavaliers de manége de l'Ecole; section de compagnie de l'Ecole impériale spéciale militaire, à Saint-Cyr, cavaliers de manége de l'Ecole.

7e *arrondissement*. — M. le général DESVAUX.

6e de lanciers, à Schlestadt; 2e de chasseurs, à Lunéville, dépôt à Epinal; 8e de chasseurs, à Lunéville, dépôt à Nancy; 6e de hussards, à Lunéville, dépôt à Toul; 7e de hussards, à Lunéville, dépôt à Toul.

8e *arrondissement*. — M. le général LEGRAND.

1er de cuirassiers, à Belfort; 2e de cuirassiers, à Vesoul; 2e de lanciers, à Haguenau; 3e de lanciers, à Saint-Mihiel; 1er de chasseurs, à Colmar; 5e de chasseurs, à Verdun.

4e CORPS D'ARMÉE.

(M. le général DE MONTAUBAN, COMTE DE PALIKAO.)

9e *arrondissement*. — M. le général DUHESME.

6e de dragons, à Lyon, dépôt à Chambéry; 7e de dragons, à Lyon, dépôt à Vienne; 7e de lanciers, à Tarascon; 4e de hussards, à Lyon, dépôt à Avignon; 8e de hussards, à Lyon, dépôt à Vienne.

5e CORPS D'ARMÉE.

(M. le maréchal BARAGUEY D'HILLIERS.)

10e *arrondissement*. — M. le général marquis DE FORTON.

7e de cuirassiers, à Chartres; 9e de dragons, à Poitiers; 10e de dragons, à Limoges; 4e de lanciers, à Moulins; 5e de lanciers, à Provins.

6e CORPS D'ARMÉE.

(M. le général LEBŒUF.)

11e *arrondissement*. — M. le général COMTE DE CHAMPERON.

8e de lanciers, à Libourne; 7e de chasseurs, à Carcassonne (moins 2 escadrons en Italie); 10e de chasseurs, à Tarbes; 12e de chasseurs, à Castres; 1er de hussards, à Auch.

7e CORPS D'ARMÉE.

(M. le maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta.)

12e *arrondissement*. — M. le général LICHTLIN.

1er de chasseurs, à Sidi-bel-Abbès; 2e de chasseurs d'Afrique, à Oran; 4e de chasseurs d'Afrique, à Mostaganem; 2e de spahis, à Mascara; dépôt de remonte de Blidah (1re compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique); dépôt de remonte d'Oran (2e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique); dépôt de remonte de Constantine (3e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique); dépôt d'étalons de Blidah; dépôt d'étalons de Mostaganem; dépôt d'étalons d'Alelick.

13e *arrondissement*. — M. le général DE MIRANDOL.

6e de chasseurs, à Sétif; 9e de chasseurs, à Milianah; 1er de chasseurs d'Afrique, à Blidah; 3e de chasseurs d'Afrique, à Constantine; 1er de spahis, à Medeah; 3e de spahis, à Constantine.

Nota. Les deux escadrons du 7e de chasseurs détachés en Italie seront inspectés par M. le général de division DUMONT.

Nous ne mettons pas en doute le patriotisme du *Journal de Paris*; aussi ne saurions-nous trop le plaindre des dures épreuves auxquelles la nécessité de critiquer le gouvernement soumet ce patriotisme et du rôle pénible auquel ce journal semble se condamner, celui d'amoindrir le prestige militaire de la France, d'exposer avec complaisance les vices prétendus de l'organisation de nos armées et de signaler à l'étranger ce qui pourrait être le défaut de notre cuirasse. Nous déclinerions la tâche de répondre aux articles du *Journal de Paris*, s'ils n'étaient de nature, par l'assurance de leurs affirmations, à en imposer aux lecteurs peu familiarisés avec nos questions d'effectif et d'organisation et à leur faire admettre comme exactes des assertions puisées à une source aussi obscure que peu authentique. Nous remplissons donc un devoir utile et nous faisons acte de bon citoyen, en disant à tous ceux qui auraient pu s'alarmer : « Rassurez-vous, rassurez-vous pleinement, jamais les rouages de notre organisation militaire n'ont été à la fois aussi simples, aussi parfaits et aussi complets ; jamais l'armée n'a été plus à hauteur des sacrifices que le pays s'impose pour l'entretien de son état militaire, plus à hauteur de sa mission dans des circonstances que nous n'appelons pas, mais que nous pouvons attendre en toute sécurité. »

Qu'il nous soit donc permis de reprendre une à une les critiques du *Journal de Paris* et d'y opposer une argumentation appuyée sur des chiffres dont nous garantissons la plus rigoureuse exactitude. — Dans son dernier article, le *Journal de Paris* prend à partie la loi du 1er février 1868 et lui reproche en premier lieu de donner des combattants, nombreux, il est vrai, mais inexpérimentés et n'ayant reçu qu'une instruction insuffisante. Le nombre très-considérable des hommes qui pendant toute la durée d'un service de 9 ans ne reçoivent que 5 mois d'instruction, ne s'en trouve, affirme ce journal, nullement diminué et il en évalue le chiffre à 164,000 hommes sur un effectif maximum de 750,000 hommes (non-valeurs comprises).

Notre réponse est simple : un des principaux avantages de la loi du 1er février 1868 est précisément de permettre de réduire dans une proportion considérable le nombre de soldats qui ne reçoivent qu'une instruction de 5 mois. En effet, la loi n'a modifié en rien, ni le chiffre du contingent annuel, ni celui de l'effectif entretenu. Or, sous l'empire de la loi de 1832 et avec 7 ans de service, cet effectif entretenu comprenait les premières portions de 7 contingents : aujourd'hui, avec une durée de service réduite à 5 ans, ce même effectif n'est plus entretenu que par cinq contingents ; les premières portions de ces cinq contingents sont par conséquent d'un chiffre plus élevé, ce qui diminue d'autant celui des secondes portions. Le nombre des hommes ne recevant qu'une instruction sommaire de cinq mois sera donc désormais bien moins considérable que par le passé.

Antérieurement à la loi du 1er février 1868, la deuxième portion du contingent variait annuellement entre 38,000 et 40,000 hommes. Aussi, pendant plusieurs années, le nombre d'hommes recevant l'instruction de 5 mois s'est élevé dans l'armée à plus de 230,000 hommes. Justement ému de cette proportion qui eût été de nature, en effet, à justifier des appréhensions sérieuses et qui pouvait se prolonger pendant longtemps encore, car ce n'est qu'au bout de plusieurs années que les heureux effets de la loi, sous ce rapport, pouvaient se faire sentir, le Ministre de la guerre se préoccupa d'y porter remède et y réussit en renvoyant par anticipation des classes suffisamment instruites qui comptaient plusieurs années de présence sous les drapeaux et en incorporant à leur place une partie de ces secondes portions : et c'est ainsi qu'aujourd'hui le nombre total des hommes n'ayant passé que 5 mois dans les dépôts d'instruction n'est plus en réalité que de 117,000.

Hâtons-nous d'ajouter que ce nombre ira chaque année en s'affaiblissant ; car, chaque année aussi, au fur et à mesure que disparaîtront les effets de la loi de 1855 et que les rengagés avec prime actuellement encore nombreux seront successivement libérés, le chiffre des incorporations annuelles ira en augmentant, celui des deuxièmes portions ira conséquemment en diminuant; et enfin, quand la loi de 1868 produira son plein effet, quand l'armée aura atteint son effectif de 750,000 hommes, — et c'est ici que notre contradicteur va être bien étonné, — le nombre de ces hommes instruits pendant cinq mois seulement ne dépassera pas 50,000 hommes, ce qui est bien loin des 164,000 annoncés par le *Journal de Paris*. Il est permis, en effet, d'espérer qu'à cette époque, sans augmenter en rien les charges du budget de la guerre, on pourra incorporer annuellement la presque totalité du contingent. C'est ce que des calculs soigneusement faits ont mis en évidence, en établissant la possibilité de réduire considérablement les effectifs pendant l'hiver, saison morte pour l'instruction et les manœuvres, et de les élever pendant quelques mois d'été, tout en donnant à l'instruction une impulsion inconnue jusqu'à ce jour. — L'armée, semblable à une machine bien calculée, doit être utilisée entièrement sans déperdition de forces et produire la plus grande somme possible de travail utile avec la plus petite somme de dépenses, et nous ne craignons pas d'être démenti en affirmant que tous les efforts tendent vers ce but. Il sera bien près d'être atteint, lorsque, à un très-petit nombre d'exceptions près, l'armée ne contiendra que des hommes ayant fait sous les drapeaux un séjour compris entre trois et cinq années et reçu de la sorte une instruction complète.

La réserve ne contiendra alors que des hommes ayant, presque tous, fait un séjour prolongé sous les drapeaux et dont l'instruction ne laissera rien à désirer. Voilà qui simplifiera singulièrement ce problème de l'incorporation des réserves, dont la solution paraît si difficile au *Journal de Paris*, puisque chacun de ces hommes ne cesse pas d'appartenir au corps dans lequel il a servi, et est, en cas de guerre, immédiatement dirigé sur la partie active du corps dont il fait partie, sans être obligé de passer par le dépôt pour y être instruit, et sans se livrer à ces allées et venues par toute la France, dont le *Journal de Paris* présente un tableau de fantaisie.

Le rappel des réserves en 1859 ne s'est pas effectué sans difficulté, il est vrai ; mais il y a loin de ce temps-là aux mesures prises actuellement en vue d'une semblable éventualité et les conditions sont bien changées. Dès aujourd'hui, si les circonstances venaient à l'exiger, bien que les effets de la loi du 1er février 1868 commencent à peine à se faire sentir et malgré les difficultés inhérentes à tout état de transition, grâce à la précaution prise d'affecter à l'avance à un corps de l'armée chaque homme laissé ou envoyé en congé dans ses foyers, grâce à un ensemble d'instructions données à l'avance aux commandants des dépôts de recrutement et dont l'exécution reste en tout temps préparée, en huit jours au plus tous les hommes, même ceux appartenant aux départements les plus éloignés, auraient rejoint leur corps, et tous les corps de l'armée auraient atteint leur effectif de guerre.

Le second reproche que le *Journal de Paris* adresse à la loi du 1er février 1868, est d'imposer aux cadres de l'armée une tâche énorme et qu'ils seraient incapables de supporter. A ce sujet, il attaque la composition actuelle de nos cadres, met en doute leur valeur et se plaît à les comparer à ceux que présentait l'armée à la fin de la monarchie de Juillet, comparaison qui, selon lui, est toute à l'avantage de ces derniers.

Nous ne saurions admettre une pareille affirmation, et quiconque connaît l'armée doit la repousser avec nous. Nos cadres n'ont rien perdu de leur valeur, l'attitude de nos troupes sur tous les champs de bataille, depuis vingt ans, en est la meilleure preuve. Si la loi de 1855 a eu pour effet de retenir dans les rangs un certain nombre de sous-officiers vieillis et fatigués, la loi de 1868 y a porté remède; ces quelques éléments défectueux sont partis ou vont partir, et nos cadres reprennent déjà toute la jeunesse et l'entrain désirables. Si l'on objecte que la réduction du service effectif à cinq ans ne permet pas de faire l'éducation d'un bon sous-officier, nous répondrons que les avantages offerts chaque année aux sous-officiers par le décret du 24 octobre 1868, qui réserve 8,000 emplois civils aux militaires ayant accompli un séjour de dix années sous les drapeaux, encourageront singulièrement les rengagements de ceux-ci, tout en ne les retenant pas sous les drapeaux au delà de l'âge où ils peuvent rendre de bons services.

Le recrutement de l'armée n'est-il pas le même? A côté des jeunes gens envoyés par le sort, et dont un grand nombre réunit les conditions d'aptitude et de bonne volonté voulues pour l'obtention d'un grade, se présente la catégorie intéressante des engagés volontaires, plus nombreuse qu'elle ne l'a jamais été, précieuse pépinière de sous-officiers et de futurs officiers. Car il est inexact de dire que ces jeunes gens, qui embrassaient volontairement autrefois la carrière des armes, n'ont pas repris l'habitude des engagements volontaires; le nombre de ces engagés, en laissant de côté les engagements pour les corps étrangers et en ne considérant que les corps français, était, en 1846, de 7,189; l'année dernière, en 1868, il a été de 13,971. Si on déduit de ces 13,971 engagements volontaires les 1,022 qui ont été contractés dans les conditions de la loi de 1855, antérieurement au 1er février 1868, il en reste encore 12,949, soit près du double du chiffre de 1846. Et lorsque la libération des anciens sous-officiers actuellement encore au service aura rajeuni les cadres et donné une impulsion considérable à l'avancement, le nombre des engagés volontaires ira sans aucun doute en augmentant, et la bonne composition des cadres n'en sera que mieux assurée. Du reste, si le *Journal de Paris* pouvait jeter un coup d'œil sur les tableaux de proposition dressés dans les corps pour le grade de sous-lieutenant, et voir les noms qui y figurent, il perdrait toute inquiétude relativement à la bonne qualité et à l'éducation première des éléments dont nos cadres se composent. Non, les classes éclairées n'ont pas désappris le chemin de l'armée; le nombre des candidats pour l'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr n'a pas diminué depuis plusieurs années, comme on affecte de le dire, et en voici la preuve : en 1846, le nombre de ces candidats était de 1,284; en 1868, malgré le surcroît de difficulté imposé par la production du diplôme de bachelier, il s'est élevé à 1,346; cette année il dépassera 1,400.

Le *Journal de Paris* est donc mal venu à douter de la valeur de nos cadres; ils sont l'honneur et la force de notre armée, et leur éducation s'est formée aux plus rudes épreuves de la guerre, en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique et en Algérie. Quelle est l'armée en Europe qui possède un corps d'officiers et de sous-officiers ayant à un plus haut degré l'expérience de la vie des camps et l'habitude de la victoire !

Si la tâche que les conditions de la loi nouvelle imposeront désormais à nos cadres était plus lourde que par le passé, loin de se laisser écraser par elle, ils sauraient largement de force à la supporter. Mais cette tâche n'a rien d'excessif, rien d'anormal, rien de différent de ce qui s'est toujours pratiqué.

Dans ces dernières années, les cadres de dépôt instruisaient séparément et l'une après l'autre les deux portions du contingent; le jour où même la totalité du contingent serait incorporée, cette instruction se ferait simultanément et ne sortirait pas des limites du possible, puisque, dans ce cas, le contingent annuel de chaque régiment d'infanterie pris pour exemple ne dépasserait pas 500 hommes. Du reste, ce surcroît de travail imposé aux cadres, loin d'être un inconvénient, constituerait à nos yeux un avantage ; ils y gagneraient une plus-value incontestable, parce que l'instruction donnée aux recrues est également profitable aux instructeurs.

L'auteur de l'article auquel nous répondons, interprète à sa façon un passage de la conférence sur la garde nationale mobile récemment publiée, passage où il est parlé de la composition tout à fait exceptionnelle que présentera la garde nationale mobile dans laquelle seront réunis les jeunes gens les mieux doués sous le rapport de l'intelligence et de l'instruction, de la position et de la fortune.

Il en profite pour établir un parallèle avec la composition, mauvaise, selon lui, du contingent de l'armée. Cette argumentation est peu sérieuse ; aujourd'hui, comme à toute époque, les jeunes gens que leurs goûts portent vers les carrières libérales, profiteront du droit de se faire remplacer. De ce que ces jeunes gens feront partie de la garde nationale mobile et de ce que celle-ci présentera probablement une plus grande somme d'éléments instruits, s'ensuivra-t-il que la composition du contingent de l'armée sera différente de ce qu'elle a toujours été et qu'on y cherchera en vain des sujets d'élite ou jouissant d'une dose suffisante d'intelligence et d'éducation ? Non, assurément.

Acquérir de gros effectif au détriment de la valeur des éléments constitutifs, ce n'est pas là ce qu'a eu en vue la loi du 1er février 1868. Augmenter ces effectifs, mais augmenter en même temps leur valeur, voilà ce qu'on a cherché et, disons-le hautement, voilà ce que l'on a obtenu, puisqu'au lieu de faire passer sous les drapeaux la moitié seulement du contingent, la presque totalité de ce contingent y passera désormais.

La campagne de 1866 que l'on reproche à l'administration de la guerre de n'avoir pas suffisamment étudiée, lui a fourni au contraire un double enseignement ; le premier, c'est que l'on ne saurait pas plus aujourd'hui qu'autrefois combattre avec avantage un ennemi très nombreux avec des forces trop inférieures, et que, malgré l'excellence de l'organisation militaire antérieure à 1848, les 475,000 hommes dont se composait en moyenne l'effectif de l'armée à cette époque eussent pu être insuffisants contre les 900,000 hommes dont dispose aujourd'hui la monarchie prussienne ; le second, c'est qu'il est essentiel d'être toujours prêt. L'un et l'autre enseignement ont porté leurs fruits.

Quant aux éléments dont se composait l'armée prussienne, le *Journal de Paris* attribue bien à tort leur supériorité à leur ancienneté de service. Ce journal ne peut ignorer que les soldats les plus anciens de service en Prusse ne restent que trois ans sous les drapeaux, que sous le nom de volontaires un grand nombre de

aux immenses moyens de défense que l'on emploie et au zèle des travailleurs, donne l'espoir que le danger sera sérieusement atténué s'il n'est entièrement conjuré, et que, s'il y a des pertes locales, elles n'auront pas d'influence sur la situation générale des populations rurales qui restent confiantes et tranquilles.

Chronique militaire.

L'instruction militaire a pris partout un grand développement : les nouvelles théories sur les écoles du soldat, du peloton et des tirailleurs, formant des écoles complétement et fort avantageusement modifiées, ont été mises, depuis peu, aux mains des officiers, des sous-officiers et des soldats de nos régiments. Déjà, ces règlements sont non-seulement à l'étude, mais encore à la pratique.

Dans les camps de manœuvres à Châlons, à Saint-Maur, au Pas des Lanciers, les mouvements des troupes, les opérations sur une grande échelle, les tirs raisonnés sont commencés. Loin de perdre un temps précieux, comme on le faisait jadis, à remettre les anciens soldats à des études de détails fastidieux et inopportuns, on a passé rapidement sur les premiers principes, pour arriver à l'application des manœuvres d'ensemble.

Le camp de Châlons, ouvert le 1er mai, a eu sa première grande manœuvre lundi dernier, immédiatement après l'arrivée de la cavalerie et de l'artillerie, aujourd'hui complétement installées au camp.

Cette première manœuvre a eu lieu sur le plateau des Perches, en avant de la batterie d'essai.

Le corps d'armée, ayant pris les armes à six heures du matin, après le café, s'est porté, sur plusieurs colonnes, à l'emplacement indiqué pour la lutte supposée contre l'ennemi. Les troupes se sont formées sur deux lignes, par brigade ; la première brigade déployée, la seconde en colonne double ; le régiment de cavalerie *divisionnaire* en arrière en réserve ; les batteries sur le front de la ligne, entre les intervalles des bataillons ; les deux brigades de la division de cavalerie aux ailes de l'ordre de bataille.

Le corps du maréchal Bazaine se trouvait alors être censé dans l'ordre parallèle à la ligne de l'ennemi. Bientôt il a pris l'ordre oblique en opérant un changement de front, l'aile gauche en avant. Ce mouvement, toujours assez difficile, s'est bien exécuté sous la protection du feu des batteries divisionnaires et des charges de la cavalerie.

Une retraite en échelon a terminé cette manœuvre faite avec entrain et sans encombrement ni hésitation.

Arrivées à la hauteur de la batterie d'essai, les divisions se sont arrêtées et chaque régiment a rejoint directement son emplacement par la ligne la plus courte.

— Au camp de Saint-Maur, jeudi dernier, la brigade de Baillancourt, sous les yeux du général de division d'Autemarre d'Ervillé, a fait une manœuvre ayant quelque analogie avec celles du camp de Châlons. Le terrain est tellement peu étendu dans le polygone de Vincennes, que les tirs se font toujours vis-à-vis des buttes, ce qui restreint d'autant plus l'action des troupes et les manœuvres pouvant précéder et suivre les tirs rapides. Il en résulte aussi que le nombre des mouvements est également très restreint. On n'a pas, comme à Châlons, des terrains incultes sur lesquels on peut développer des attaques ou des défenses.

Les cinq bataillons de la brigade de Baillancourt, auxquels on avait adjoint une batterie montée de Vincennes et deux escadrons de chasseurs à cheval de la garde impériale, se sont portés en plusieurs colonnes vers le château, se sont déployés face aux buttes, et ont fait le simulacre de la défense de l'établissement du tir, en cherchant à repousser un ennemi censé déboucher sur le polygone par le pont de Charenton et les bois.

Des feux de demi-bataillon, de bataillon et de deux rangs, ont montré une fois de plus l'effrayante rapidité du tir du fusil modèle 1866. Trente-cinq cartouches avaient été distribuées aux hommes. La nouvelle école de tirailleurs a été appliquée, et ce n'est que vers quatre heures et demie que les troupes sont rentrées dans leur camp, après un beau défilé devant le général d'Autemare.

— Tandis que cette manœuvre, fort belle, fort intéressante était exécutée à Saint-Maur, l'Empereur passait en revue, dans la cour des Tuileries, la 1re division d'infanterie de la garde impériale (Bourbaki) récemment arrivée à Paris. Cette division formait trois lignes devant lesquelles Sa Majesté et le Prince Impérial sont passés à cheval et au pas. La distribution des croix et médailles puis le défilé ont eu lieu ensuite.

— Cette année, comme l'année dernière, deux bataillons d'infanterie de marine doivent participer aux manœuvres du camp de Châlons ; ils formeront ensemble un effectif de 888 hommes et seront formés par les quatre régiments qui fourniront chacun trois compagnies. Ils seront commandés par un colonel, un lieutenant-colonel et deux chefs de bataillon, savoir :

MM. Bossant, colonel du premier régiment ; — Audifret, lieutenant-colonel du deuxième régiment ; — Ligier, chef de bataillon du troisième régiment ; — Flize, chef de bataillon du quatrième régiment.

— Pendant cette première partie du mois de mai, plusieurs anciens militaires sont morts à un âge avancé.

Le capitaine Augeraud, âgé de 82 ans, ancien officier de gendarmerie, à Loches, Vélite en 1804, ayant fait toutes les campagnes du premier Empire à la grande armée, en Espagne, en Saxe, en France et en Belgique. — Un ancien officier de la garde royale, M. de Vergier, mort à Châtellerault, un des derniers chevaliers de Saint-Louis de 1814. — M. Ardin Delteil, maire de Mascara, ancien officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur.

N'oublions pas de rappeler le nom d'un homme qui a fait grand bruit dans le monde, il y a quinze ans, l'amiral Mentschikoff, qui vient de mourir à Saint-Pétersbourg à l'âge de 80 ans.

DE WALFROL.

L'Annuaire militaire de 1869

L'Annuaire militaire qui donne l'exposé général de la situation de l'armée et qui paraît, chaque année vers cette époque, vient d'être mis en vente.

En comparant l'Annuaire de 1868 avec celui de 1869, nous avons pu remarquer les différences suivantes :

Le nombre des legs ou des dons faits à l'armée française et qui était l'année dernière de 39, s'est élevé à 40 par celui de M. Guarin, qui a légué à l'Ecole de cavalerie de Saumur une somme de 800 francs, pour deux prix, l'un en faveur des élèves trompettes et l'autre en faveur des élèves modèles de cette Ecole.

Dans la maison militaire de l'Empereur, le duc d'Elchingen, chef d'escadrons de cavalerie, officier d'ordonnance, nommé lieutenant-colonel, a été remplacé par le capitaine de cavalerie Clary ; dans la maison du prince Napoléon, le commandant Pussin-Amory, aide de camp, a été remplacé par le capitaine de cavalerie de Lasalle (Berthier), officier d'ordonnance.

Dans l'administration centrale du Ministère de la guerre, on trouve : le colonel du génie Duval, ayant remplacé le colonel de même arme, Véronique, promu général de brigade ; M. Ballon, chef du bureau de la solde en lieu de M. Delorme ; l'intendant général Guillot, ayant remplacé l'intendant général Darricau, décédé (7e direction)

Les comités d'armes ont eu des changements de personnel assez sensibles, ainsi :

Dans le comité d'état-major, le général de division Jarras, directeur du Dépôt de la guerre, a remplacé le général Lebrun qui commande une des divisions d'infanterie du 1er corps ; le général de division de Laveaucoupet et le général de brigade Ribourt, commandant l'Ecole d'état-major, sont entrés à ce comité.

Dans celui de la gendarmerie, le général de brigade Michaux, passé dans le cadre de réserve, est remplacé par le général de brigade Dargentolle, qui commandait la subdivision à Ajaccio.

Dans celui de la cavalerie, le général Brahaut a remplacé le général Duhesme, nommé au commandement de la division de cavalerie du 4e corps ; le sous-intendant Montandon a remplacé le sous-intendant Vignier et le lieutenant-colonel Nagues, le colonel d'état-major Galinier, nommé chef d'état-major de la division de cavalerie de la garde.

Au comité consultatif de l'artillerie, le président, général Le Bœuf, ayant pris le commandement du 6e corps, a été remplacé par le général Soleille. Les généraux de division Beuret, décédé ; de Sevelinges, passé au cadre de réserve ; Soleille, nommé président, ont été remplacés par les généraux Labastie et Princeteau ; le général de brigade Bonamy, passé au cadre de réserve, par le général de brigade Liédot.

Au comité des fortifications, le président baron de Chabaud La Tour, atteint par la limite d'âge, a cédé ses fonctions au général Frossard. Le général de brigade Servier est passé au cadre de réserve, et les généraux de brigade Dontrelaine, Dubost et Véronique sont entrés au comité.

Le comité permanent d'administration a subi également des modifications. Son président M. Cetty, décédé, a été remplacé par M. Le Cauchois-Férand. M. Mallarmé est passé au cadre de réserve, et les intendants généraux inspecteurs Requier et Pagès, ont pris les deux places vacantes. Depuis que ces mutations ont eu lieu, M. Pagès est mort et a été remplacé par M. Boscq.

M. Le Cauchois vient de périr de la façon la plus malheureuse.

Au conseil de santé, le président, M. Maillot, a été mis à la retraite et remplacé par le docteur baron Larrey ; M. Hutin, admis également à la retraite, a eu pour successeur M. Lustreman ; M. Larrey, M. Laveran.

Dans la commission d'hygiène hippique, deux colonels nommés généraux de brigade, Cambriel et de Septeuil, ont été remplacés par deux autres colonels, Tilliard, du 3e de hussards, et de Montarby, des chasseurs à cheval de la garde.

Le cadre des maréchaux n'a pas été modifié en 1868, mais il n'en est pas de même de celui des généraux de division et de brigade. Le nombre des divisionnaires de la 1re section, qui était de 81 en 1868, est rentré dans ses limites réglementaires de 80. Un de ces généraux est décédé, dix sont passés à la 2e section. Le cadre des généraux de brigade, qui comprenait 162 officiers en 1868, en contient 161 en 1869, et depuis que ce dernier Annuaire est imprimé, plusieurs sont passés dans la réserve. Trente-trois noms ont disparu du cadre, par suite de décès, de promotion ou de mise à la réserve pour limite d'âge.

Le cadre de réserve des généraux de division était, en 1868, de 71 officiers ; en 1869, il est de 77. Celui des généraux de brigade, de 164, a diminué d'un et se trouve de 163.

On voit d'après cela que la 2e section du cadre ne varie pas sensiblement.

Sept colonels d'état-major ont disparu du cadre, un décédé, un admis dans les places, un retraité et quatre promus généraux. Le cadre est au complet et, en outre, un colonel de ce corps est en mission *hors cadre*. Sept lieutenants-colonels ont été promus colonels ; six chefs d'escadron, lieutenants-colonels ; quatorze capitaines, chefs d'escadron.

L'intendance militaire a eu quatre intendants nommés intendants généraux, six sous-intendants promus intendants, six sous-intendants de 2e classe nommés de première et onze adjoints promus sous-intendants.

Son cadre de réserve a peu varié.

L'état-major des places a perdu quatre colonels retraités et a eu six colonels de différentes armes admis ;

cinq lieutenants-colonels, ont disparu et le même nombre a été admis.

Dans la garde, trois colonels d'infanterie et quatre de cavalerie, promus généraux, ont été remplacés. Six lieutenants-colonels dans l'infanterie et cinq dans la cavalerie ont également été remplacés, ayant été promus au grade supérieur; dans l'artillerie les deux lieutenants-colonels des deux régiments.

La gendarmerie a eu son plus ancien colonel nommé général, un colonel venu de la cavalerie, trois de ses lieutenants-colonels promus colonels trois chefs d'escadron promus lieutenants-colonels.

Dans l'infanterie trente colonels sur cent dix-huit dont se compose le cadre, ont été remplacés par un même nombre de lieutenants-colonels. Quarante-sept chefs de bataillon ont été nommés lieutenants-colonels, et cent quinze capitaines ont été promus chefs de bataillon ou majors. Dans la cavalerie, dix-huit colonels ont disparu des cadres. Un même nombre de lieutenants-colonels ont été nommés chefs de corps. Vingt-cinq lieutenants-colonels ne se trouvent plus sur les contrôles et ont été remplacés par des chefs d'escadrons ou majors. Le nombre des officiers de ce grade qui ne sont plus sur l'Annuaire est de quarante-sept. Enfin, cent quarante-neuf capitaines ont obtenu la grosse épaulette, sont morts ou ont été admis à la retraite, laissant un même nombre de vacances.

Les mutations dans l'artillerie donnent : neuf colonels disparus, dix lieutenants-colonels promus colonels, dix-neuf lieutenants-colonels disparus, dix-huit chefs d'escadron ou majors, promus lieutenants-colonels.

Dans le génie on trouve trois colonels remplacés par trois lieutenants-colonels.

Telles sont les mutations principales qui ont eu lieu, et qui ressortent de la comparaison des Annuaires de 1868 et de 1869.

A. D.

Nécrologie.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 11, l'affreux sinistre qui a causé la mort de quarante-neuf personnes et nous avons dit qu'au nombre des victimes était M. l'intendant général inspecteur Le Cauchois Féraud. Ce haut fonctionnaire venait d'être chargé par S. Exc. le Ministre de la guerre d'une mission spéciale d'inspection à Civita-Vecchia. Parti le 4 de Paris, sans avoir pris le temps de dire adieu à ses amis, il s'embarquait le 6 à Marseille, plein d'ardeur, comme toutes les fois qu'il s'agissait pour lui du service de l'Etat. Le 7, à quatre heures du matin, il avait cessé de vivre, et sa femme, qui l'accompagnait, était engloutie avec lui ! Les détails qui nous arrivent sur ce naufrage sont horribles.

Voilà donc encore pour l'intendance militaire une perte imprévue et d'autant plus cruelle que les qualités éminentes de celui qui n'est plus le plaçaient, aussi bien que son ancienneté de grade, à la tête de ce corps.

M. Le Cauchois-Féraud était un homme de cœur, d'une rare distinction et d'un esprit très cultivé; il avait prouvé, dans sa jeunesse, qu'il savait écrire avec autant de verve que de solidité; plein d'une chaleureuse affection pour ses amis et de bienveillance pour ses subordonnés, il éprouvait pour tout ce qui n'était ni droit, ni loyal, une aversion qu'il ne cherchait pas à dissimuler.

Hector-Henri Le Cauchois-Féraud, né à Naples le 10 septembre 1811, était fils d'André-Hippolyte Le Cauchois-Féraud, sous-inspecteur aux revues de la garde du roi Murat, et de Marguerite-Agathe de Villiers du Terrage, sœur du pair de France de ce nom. Il était neveu de M. Guernon de Ranville, ministre de Charles X, et beau-frère de M. Victor Foucher, conseiller à la cour de cassation.

Entré à Saint-Cyr à l'âge de dix-sept ans, il était sous-lieutenant au 7e de ligne le 1er avril 1831 et faisait la campagne de Belgique, comme officier d'ordonnance du général Rapatel; à la suite du siége d'Anvers, il recevait la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. Plus tard, en Afrique, il était signalé comme un officier d'une capacité exceptionnelle.

En 1841, sorti le premier du premier concours ouvert pour l'admission dans l'intendance, il faisait présager qu'il mériterait un jour, dans son corps, le rang qu'il venait d'obtenir dans sa promotion. En 1845, il revoyait l'Afrique en qualité d'adjoint à l'intendance et prenait part aux expéditions du général de Lamoricière sur la frontière du Maroc, ce qui lui valait, le 26 avril de l'année suivante, la croix de la Légion d'honneur. Le jeune fonctionnaire devait bientôt appeler l'attention du ministre par des services d'un autre ordre : attaché à l'hôtel des Invalides, il y introduisait des améliorations constatées en 1848 par une commission d'enquête; en 1850, déjà sous-intendant, il était rappelé du Mans pour prêter son concours, en qualité de rapporteur, à la haute commission des subsistances; on le voit, familiarisé avec la législation militaire, il était aussi apte à préparer les règlements qu'à les appliquer dans le service actif.

Mais nous sommes arrivés, dans la vie de M. Le Cauchois-Féraud, à une époque où les événements vont lui permettre de montrer, sur un champ plus vaste, ce que l'administration, ce que l'armée elle-même pouvait attendre de lui. En 1854, sous-intendant militaire de 1re classe depuis deux ans, il est mis à la tête des services administratifs du corps d'armée que le maréchal Baraguey d'Hilliers conduisait dans la Baltique; puis, le 18 juillet 1855, il est investi en Crimée des fonctions d'intendant du 2e corps de l'armée d'Orient. La croix d'officier de la Légion d'honneur et le grade d'intendant sont, le 5 septembre 1854 et le 2 décembre 1855, la juste récompense des services rendus par lui sur deux points du théâtre de la guerre si éloignés l'un de l'autre. Depuis lors, il est devenu successivement commandeur de la Légion d'honneur, le 12 août 1861, intendant général inspecteur le 28 janvier 1865, enfin président du Comité permanent d'administration, le 23 juillet 1868.

Dans les dernières années de cette carrière si fatalement brisée, mais si bien remplie, il a montré, comme inspecteur, toutes les qualités du véritable contrôleur administratif, comme président, le tact le plus exquis et le jugement le plus sûr.

Nous avons annoncé que Mme Le Cauchois-Féraud avait succombé avec l'intendant général dans cette horrible catastrophe. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge d'une femme digne de son mari par le cœur, comme par l'esprit; disons seulement que tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître la pleurent comme une sœur et n'oublieront jamais l'élévation de son caractère ni le charme de ses relations. Sa mort plonge dans un désespoir sans remède une mère qui l'adorait, et un père octogénaire, l'intendant militaire de Rostang.

Notre tâche n'est pas terminée; nous avons encore à dire des douleurs. Sur le navire perdu se trouvait M. Vautro, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance; lui aussi est au nombre des victimes, et, dans cette longue agonie, lorsqu'il reportait sa pensée vers la France, il y voyait deux jeunes enfants déjà privés de leur mère, et que sa mort allait laisser sans ressources.....

Officier d'administration distingué, instruit et capable, aimé et estimé de l'intendant général Féraud, auquel il était tout dévoué, il a partagé son sort, et sera, nous n'en doutons pas, confondu dans les mêmes regrets.

Le Champ-de-Mars.

(*Suite.*)

III.

CONSULAT ET EMPIRE.

Après l'Exposition de 1798, le Champ-de-Mars fut témoin de scènes non moins intéressantes et plus calmes. Aux tumultes causés par l'effervescence révolutionnaire succédèrent les fêtes militaires du Consulat et de l'Empire; les chants de victoire remplacèrent les cris des sans-culottes par trop exaltés.

— Le 9 février 1800, soixante-douze drapeaux conquis par l'armée d'Egypte sont apportés en grande pompe devant l'Ecole Militaire, en présence de toutes les autorités et des grands corps de l'Etat réunis au Champ-de-Mars. Ces trophées, présentés par le brave général Lannes, sont reçus avec enthousiasme.

Au même moment un ordre du jour est lu aux troupes sous les armes au Champ-de-Mars; puis M. de Fontanes prononce l'oraison funèbre de Washington, mort le 15 décembre 1799, et le Premier Consul, Bonaparte, déclare que, pendant dix jours, les drapeaux français seront recouverts de crêpes funèbres en signe de deuil de la perte du grand citoyen américain.

— Quelques jours plus tard, le 16 mars, le général Bonaparte, passe une revue des troupes alors à Paris.

Sous le gouvernement consulaire, deux fêtes nationales sont seules conservées, celle du 14 juillet et celle de l'anniversaire de la fondation de la République.

La fête de la Liberté, célébrée le 14 juillet, devint la *fête de la Concorde*.

Après la glorieuse campagne de Marengo, le Premier Consul voulut lui-même présider la cérémonie de cette fête de la Concorde. Il le fit en lui donnant une grande solennité. Il se rendit au Champ-de-Mars, passa toute la garde consulaire en revue et reçut les drapeaux conquis à Marengo.

Le *Moniteur* de cette époque déclare que jamais le patriotisme français ne se montra plus ardent et plus pur que dans cette belle journée.

— Lorsque Napoléon plaça sur sa tête la couronne impériale, un de ses premiers actes fut de se rendre au Champ-de-Mars pour distribuer à l'armée les aigles que nos phalanges impériales ont immortalisées. Une estrade s'élevait devant l'Ecole Militaire. Napoléon y parut assis sur un trône. A un signal, les députations de chaque régiment s'avancèrent, et reçurent au milieu des plus vives acclamations ces insignes glorieux sous les plis mutilés desquels les soldats de la Grande Armée firent le tour de l'Europe et gagnèrent cent victoires.

— De 1804 à 1810, le Champ-de-Mars fut un théâtre fermé aux grandes réunions populaires ou politiques. Tout était rentré dans l'ordre, grâce au génie de l'Empereur. Notre armée passait plus de temps hors de France que dans la mère-patrie.

La garnison de Paris était peu nombreuse, et les revues ou *parades* avaient lieu dans la cour du Carrousel.

— Cependant, le 24 juin 1810, le vaste terrain attenant à l'Ecole-Militaire sortit de son calme pour la fête offerte à l'Empereur, par la garde impériale, à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise.

— Après cette fête, le Champ-de-Mars retomba pendant quatre années dans le silence. Puis eût lieu, le 7 septembre 1814, la cérémonie de la distribution des drapeaux blancs aux trente mille hommes de la garde nationale de Paris, à la tête desquels marchait *Monsieur*, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume.

— Huit mois plus tard, le 1er juin 1815, l'Empereur Napoléon, sur un trône élevé de dix mètres, ayant au-dessous de lui les députés et plus bas encore les électeurs et les grands fonctionnaires, entouré de ses frères alors à Paris, Joseph, Lucien, Jérôme, renouvelait au Champ-de-Mars la cérémonie de l'antique fédération des Francs, comme sous le nom de Champ-de-Mai.

Puisque nous avons prononcé le nom de Champ-de-Mai, un mot sur la cérémonie ancienne de ce nom.

Sous la première race de nos rois, la nation française s'assemblait au mois de mars, avec ou sans le consentement du souverain. Ces réunions périodiques étaient désignées sous le nom de *Champs-de-Mars*. Là, on faisait des lois; on traitait de la paix et de la guerre; on partageait le butin par le sort; on expliquait la loi qui avait besoin de commentaire.

Sous la seconde race, l'assemblée générale de la nation était encore annuelle et périodique; elle avait lieu également en rase campagne et sans convocation, et jouissait à peu près des mêmes droits; mais les progrès de la civilisation avait déjà fait trouver trop rigoureuse la saison choisi pour la réunion générale, et, du mois de mars, on avait prorogé l'époque au mois de mai. Dès lors ces assemblées, désignées sous le nom de *Champs-de-Mars*, prirent celui de *Champs-de-Mai*.

Sous la troisième race, ces assemblées périodiques de la nation tombèrent en désuétude, et furent remplacées par les Etats généraux, qui ne se réunissaient plus que sur une convocation du souverain; convocation dont les rois furent très-avares, et dont ils se dispensèrent tout à fait.

Le dernier exemple que nous ayons eu de la réunion du *Champ-de-Mai*, est celui donné par Napoléon Ier, en 1815.

DÉSIRÉ LACROIX.

(*A suivre.*)

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

MARCHAND DE MORT SUBITE. — On appelait ainsi, dans l'armée, sous le premier Empire, les maîtres d'armes des régiments. A cette époque, surtout lors de la création du camp de Boulogne, les duels étaient fréquents, et des escouades entières se provoquaient pour aller sur le terrain. Il fallut alors que l'Empereur infligeât de sévères châtiments pour faire cesser ces combats singuliers. Aujourd'hui, les duels sont beaucoup plus rares, et l'appellation de *marchands de mort subite*, donnée aux professeurs d'escrime, serait d'autant plus inexacte, qu'ils doivent toujours être présents aux duels entre hommes de troupe avec mission de les rendre le moins dangereux possible.

MARCHANDS D'HOMMES. — Tout le monde connaît ce surnom donné non-seulement par l'armée, mais par toutes les classes de la population, à certains individus qui s'intitulaient agents de remplacements militaires et faisaient métier de fournir des remplaçants moyennant finances. Ces agents, si bien nommés *marchands d'hommes*, et qui avaient succédé aux racoleurs d'autrefois, disparurent après la loi sur l'exonération par voie administrative. Bien entendu que l'on n'a jamais confondu les trafiqueurs d'hommes, ainsi désignés, avec les Compagnies sérieuses d'assurances qui elles, rendent de réels services aux familles dont les enfants désirent se dispenser du service militaire.

MARYLAND DE CANTINE. — Le troupier désigne ainsi le tabac dit *de cantine*, parce que ce dernier est très gros, tandis que celui qu'on appelle maryland est très fin.

La privation de tabac est chose très pénible pour un fumeur. Le soldat qui fume volontiers, surtout en campagne, au corps de garde, en marche, était souvent obligé de se passer de cette substance lorsqu'il était obligé de la payer à raison de quatre et de cinq francs la livre. Le sou de poche ne pouvait suffire à une dépense de cette nature, aussi on a souvent vu des troupiers préférer bourrer leur pipe de trèfle, d'herbe quelconque, plutôt que de laisser la *bouffarde* au repos.

Ce n'est donc pas sans un vif sentiment de reconnaissance, qu'en 1853, sur l'initiative de l'Empereur, par les soins des ministres de la guerre et des finances, le maréchal de Saint-Arnaud et Bineau, il fut décidé que du tabac dit *de cantine* serait délivré aux hommes de troupe au prix de un franc cinquante centimes.

Ajoutons, pour être vrais, qu'avant la Révolution de 1793, le tabac était donné aux troupes, à raison de 12 sous la livre, ce qui était un prix déjà inférieur au prix ordinaire de cette époque, bien que relativement beaucoup plus élevé que celui de l'époque actuelle.

Malgré cela, il est arrivé, même en ces derniers temps, en campagne, par exemple devant Sébastopol, que quelques soldats, ne pouvant se procurer du tabac, fumaient du marc de café, du varech et d'autres plantes desséchées plutôt que de se priver de fumer.

On trouve à ce sujet une note curieuse dans le 1er volume du bel ouvrage de M. Susane (*Histoire de l'ancienne infanterie*). Un maréchal de France, dans un volumineux mémoire sur l'approvisionnement des places, écrivait en 1744 :

« Le tabac est nécessaire pour amuser le soldat, qui s'en est fait une si grande habitude, qu'il ne peut plus s'en passer. Cela s'est vu dans plusieurs siéges, où ils se sont plaints d'en manquer. Cette manie va si loin parmi eux, qu'au défaut de tabac, ils ont fumé des feuilles de chêne et de noyer... »

Le maréchal concluait en demandant que le tabac entrât dans l'approvisionnement de siége, à raison de quatre pipes par hommes et par jour.

MÈRE-GODICHON (la). — Tout le monde chante en France. Il n'est pas un corps d'état qui n'ait sa chanson populaire. Autant et plus que tout autre, l'armée a toujours eu ses refrains de guerre et d'amour appropriés à l'époque et aux circonstances.

Ainsi, il existait jadis, bien avant la Révolution, croyons-nous, une chanson fort légère appelée : chanson de la *Mère-Godichon*. Cette chanson ayant été prise pour type de celles de ce genre, le nom en est resté et a été appliqué à toutes celles que nos soldats chantent dans les chambrées ou en route.

Comparaison : Dix obligations de chemins de fer français à 320 fr. coûtent 3,200 fr. et produisent un intérêt de 147 fr. (impôt déduit).

Huit bonds hypothécaires du Transcontinental-Pacific coûtent également 3,200 fr. et rapportent un intérêt de **241 fr. 90.** Différence : 65 p. 100.

Garanties : Les bonds hypothécaires du TRANSCONTINENTAL-MEMPHIS-PACIFIC sont garantis par une *première hypothèque* sur des terrains concédés au chemin de fer, de chaque côté de la voie, et **représentant une valeur quadruple** du montant des bonds.

La subvention en terrains donnés à la Compagnie s'élevant à 10,240 acres par mille, chaque série de bonds a pour garantie 1,536,000 acres de terre; chaque bond de 1,000 dollars 300 acres, soit un peu plus de 121 hectares; *chaque bond de 100 dollars 30 acres, soit 12 hectares.*

Or, la valeur de l'hectare, d'après les actes publics, est de 173 à 185 fr. l'hectare, dans les comtés traversés par le *Transcontinental-Pacific.*

L'hypothèque prise sur les terrains possédés par la Compagnie est confiée, aux termes de la législation américaine, à trois *trustees,* ou notaires publics, qui sont :

MM. Andrew G. CURTIN, gouverneur de Pensylvanie, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg.

Paul S. FORBES et Svante M. SWENSON.

L'hypothèque est en premier rang, ne peut être primée par aucune créance, quelle qu'elle soit; elle est définitive et ne peut être radiée qu'après libération complète de l'emprunteur.

Les droits des porteurs de bonds hypothécaires sont par conséquent IMPRESCRIPTIBLES.

—

La souscription sera ouverte le SAMEDI 15, le LUNDI 17 et le MARDI 18 MAI,

DANS LES BUREAUX DU

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

A PARIS, rue Richelieu, 104;

A LYON, rue de l'Impératrice, 5.

—

Le relevé des bonds souscrits sera fait chaque soir, et la souscription sera close aussitôt qu'elle aura atteint le chiffre de 38,000 bonds.

Les demandes qui précéderaient l'ouverture de la Souscription publique seront comprises dans le total de la première journée.

On peut verser, dans toutes les succursales de la Banque de France, au compte de M. J. PARADIS.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

M. Tillette de Clermont-Tonnerre, capitaine-adjudant-major au 10e de ligne, demande à permuter immédiatement avec un adjudant-major, un capitaine proposé pour l'emploi ou même un capitaine de compagnie d'un régiment arrivé récemment dans une grande ville ou sur le point d'y tenir garnison.
S'adresser à lui-même, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan) (46)

— Un capitaine, récemment promu, d'un régiment nouvellement arrivé à Strasbourg, désire permuter avec un de ses collègues des zouaves ou des tirailleurs algériens. (44)

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie, en garnison à Paris (promotion de septembre 1865), demande un permutant aux zouaves, tirailleurs ou légion.
S'adresser à M. Lutringer, rue de la Villeneuve, 2, Paris. (49)

— M. Viel, adjoint au trésorier au 16e de ligne à Setif, promotion du 11 mai 1867 et ayant le n° 11, demande pour permutant un de ses collègues pourvu de l'emploi, non chef de service, ou proposé pour cet emploi. (50)

M. Guiot, lieutenant au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, promotion du 7 janvier 1865, désire trouver un permutant en France (on aura droit aux indemnités).
S'adresser à lui-même, aux eaux à Vichy. (47)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon, désire trouver un permutant dans un corps permanent d'Afrique.
S'adresser à M. Peyrat, rue Impériale, 47, à Lyon. (48)

Le 58e de ligne, en garnison à Pau, demande un 1er trombone qui donne l'espérance de passer musicien de 1re classe. La place de musicien de 2e classe lui est réservée. S'adresser au chef de musique.

—

Un concours pour l'emploi de maître d'armes aura lieu à Moulins (Allier), le 15 juin prochain. Les candidats devront adresser au conseil d'administration du 4e régiment de lanciers à Moulins, un état des services et le relevé des punitions

—

L'emploi de maître tailleur devant être vacant le 1er juillet au 6e régiment d'artillerie, un concours pour cet emploi aura lieu à Grenoble le 1er juin. Il sera exigé un cautionnement de 8,000 fr.; les candidats civils devront produire un certificat de bonnes vie et mœurs, et les militaires l'état de leurs services et le relevé de leurs punitions.

—

Un ex-artilleur, âgé de 31 ans, marié, demande une place de garde chasse, de concierge ou de sous-régisseur, dans une grande propriété ou château. — S'adresser, pour les références, au bureau du *Moniteur de l'Armée*, 154, rue Montmartre

—

La fanfare de Brives (Corrèze) demande un piston solo. Appointements, 800 fr. — Ecrire au chef.

—

Un soldat, ayant encore trois ans à faire, demande un remplaçant dans la cavalerie.
S'adresser à M. B., 14, rue du Vivier, à Paris.

—

On demande un officier en retraite, s'étant occupé de gymnastique, pour un poste d'inspecteur au Grand Gymnase.
S'adresser à M. Paz, 34, rue des Martyrs.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. le SCHILLER, 14, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 29. — 21 MAI 1869.

Paris, 20 *mai* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 19 mai 1869, et sur la proposition de S. Exc. le maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés aux commandements ci-après indiqués, les généraux de division dont les noms suivent, savoir :

1° Au commandement de la 1re division d'infanterie de la garde impériale, en remplacement de M. le général Bourbaki, arrivé au terme de son commandement, M. le général Deligny, commandant la province d'Oran, et actuellement détaché au camp de Châlons.

M. le général Deligny ne prendra son nouveau commandement qu'après la levée du camp de Châlons (1re série).

2° Au commandement de la province d'Oran, en rempl. de M. le général Deligny, M. le général de Wimpffen, commandant la province d'Alger.

3° Au commandement de la province d'Alger, en rempl. de M. le général de Wimpffen, M. le général Pourcet, disponible.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 15 mai 1869, M. Lefrançois, intendant général inspecteur, est nommé président du comité permanent d'administration, en rempl. de M. Le Cauchois-Feraud, décédé en mer.

ARTILLERIE.

Par décret du 12 mai 1869, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été promus :

Au grade de garde principal :

Les deux gardes de 1re classe ci-après :

M. Seigland, employé au dépôt central de l'artillerie à Paris, en rempl. de M. Beutz, retraité.

M. Planques, employé à Verdun, en rempl. de M. Nussbaum, décédé.

Au grade de garde de 1re classe :

Les trois gardes de 2e classe ci-après :

Ancienneté (1er tour), M. Martelle, employé à la direction d'artillerie de Metz, en rempl. de M. Drieu, décédé.

Choix (2e tour), M. Brandt, employé à la direction d'artillerie d'Alger, en rempl. de M. Seigland, promu.

Choix (3e tour), M. Baschung, chef ouvrier à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, à Metz, en rempl. de M. Planques, promu.

Au grade de garde de 2e classe :

M. Parvillers, adjudant sous-officier au 17e rég. d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Grincourt, décédé.

M. Ferbu, adjudant sous-officier au 18e rég. d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Martelle, promu.

M. Lépine, adjudant sous-officier au 19e rég. d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Brandt, promu.

M. Julien, adjudant sous-officier au 20e rég. d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Baschung, promu.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Démurger, chef armurier de 1re classe au rég. de lanciers de la garde impériale.

M. Zwercher, chef armurier de 1re classe au 6e rég. de dragons.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Belner, capitaine, secrétaire archiviste de la 5e division militaire, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Strohecker, capitaine, adjudant de place à Lyon, est nommé à la 1re classe de son grade.

M. Marulaz, lieutenant au 63e de ligne, est maintenu comme officier d'ordonnance auprès de M. le colonel Zenis pendant la durée du séjour du général Ameil au camp de Châlons.

M. Metzinger, lieutenant au 35e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Dumont, commandant la division stationnée dans les États-Romains.

INTENDANCE MILITAIRE.

Décision ministérielle du 15 mai 1869 :

M. Courtois, sous-intendant militaire de 2e classe, à Toulon, passe à La Rochelle.

M. Marchal, sous-intendant militaire de 2e classe, à Saint-Etienne, passe à Toulon.

M. de Berny, sous-intendant militaire de 2e classe, à Lyon, passe à Saint-Etienne.

M. Baumès, adjoint de 1re classe, à l'intendance militaire à Privas, passe à Lyon.

M. Genly, adjoint de 1re classe, à l'intendance militaire de Bougie (division de Constantine), passe à Privas.

M. Faure, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire, placé provisoirement à Blois, est désigné pour être employé dans la division de Constantine.

ARTILLERIE.

Gardes principaux.

M. Seigland, promu, a été maintenu au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

M. Planques, promu, a été classé à l'Ecole d'artillerie de Rennes.

Gardes de 1re classe.

M. Schaick, employé à Bitche, a été classé à Verdun, direction d'artillerie de Metz.

M. Clerval, employé à la direction d'artillerie de Besançon, a été classé à Salins.

M. Rouchouse, employé à l'Ecole d'artillerie de Toulouse, a été classé à la direction d'artillerie de cette ville.

M. Guillemot, employé à Salins, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Besançon.

M. Latapie, employé à la direction d'artillerie de Grenoble, a été nommé agent spécial de ladite direction.

M. Martelle, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie de Metz.

M. Brandt, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie d'Alger.

M. Baschung, promu, a été maintenu en qualité de chef ouvrier à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire, à Metz.

Gardes de 2e classe.

M. Meric, employé à la direction d'artillerie de Toulouse, a été classé à l'Ecole d'artillerie de cette ville.

M. Gouet, employé au fort de Joux, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Besançon.

M. Wagner, employé à la direction d'artillerie de Besançon, a été classé au fort de Joux.

M. Joumarin, employé à la direction d'artillerie de Metz, a été classé à Bitche.

M. Cottu, employé à la direction d'artillerie de Besançon, a été classé à Auxonne.

M. Amiand, employé à la direction d'artillerie de Besançon, a été classé à la direction d'artillerie de Metz.

M. Petit, employé à la direction d'artillerie de Toulon, a été détaché au camp de Châlons.

M. Parvillers, promu, a été classé à la direction d'artillerie de La Fère.

M. Ferbu, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Bourges.

M. Lépine, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Julien, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Besançon.

Contrôleurs d'armes de 2e classe.

M. Ligreau, employé à la direction d'artillerie de Douai, a été classé à la direction d'artillerie de Rennes.

M. Démurger, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Douai.

M. Zwercher, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Bayonne.

On nous écrit du camp de Châlons :

« Nous sommes tellement peu favorisés par le temps qu'on n'a encore pu exécuter que deux manœuvres de corps d'armée, encore la première, celle du 11 mai, n'était-elle, à proprement parler, qu'une disposition des troupes en ligne de bataille, avec l'indication de l'emplacement et du rôle de la cavalerie divisionnaire. La troisième manœuvre devait avoir lieu le 18 mai ; elle est remise au jeudi 20, à cause du mauvais temps.

» Les troupes continuent le tir à la cible, qui est suivi avec beaucoup d'intérêt par les corps d'infanterie et de cavalerie, et qui donne les résultats les plus satisfaisants. La moyenne générale des coups qui ont atteint la cible est déjà très-élevée et tend à s'élever davantage. Bon nombre de sous-officiers ont mis leurs neuf balles à 400 mètres.

» On tire maintenant à 700 mètres ; les résultats obtenus sont excellents. »

On lit dans le *Journal de la Marne*, du 17 mai :

« Depuis quelques jours, un étranger, qui se faisait » passer pour marchand de vins, parcourait les vallées » de la Meuse et de la Marne, en s'y livrant aux tra- » vaux topographiques.

» Appelé, pour expliquer le but de ces explorations, » devant le commandant de la gendarmerie de la » Marne, cet étranger a déclaré s'appeler le comte de » Haeseler et être officier dans l'armée prussienne. Un » passeport délivré à Berlin, et dont il était porteur, » lui attribuait, en effet, ces qualités. Il n'a, d'ailleurs, » pas nié qu'il eût levé des plans sur différents points, » mais il a prétendu qu'ayant obtenu un congé, il visi- » tait, pour son instruction personnelle et sans aucune » permission particulière, le terrain où se sont ren- » contrées les armées prussiennes et françaises.

» Le commandant de la gendarmerie a fait justement » observer à cet officier prussien qu'il était, il est vrai, » parfaitement libre de voyager en France, mais non » de se livrer à des travaux de topographie dont le ca- » ractère était essentiellement militaire, et que l'auto- » rité serait entièrement dans son droit en procédant à » son arrestation ; que cependant on voulait bien ne » pas l'inquiéter, à la condition qu'il s'engageât, dans » son propre intérêt, à ne pas recommencer.

» M. de Haeseler s'empressa alors de remercier M. le » commandant Blondel de la forme courtoise de ses » observations et déclara qu'il allait partir le soir même » pour Paris, d'où il comptait rentrer en Prusse en » passant par le camp de Châlons. »

Lorsque M. le comte de Haeseler rentrera à Berlin, il pourra témoigner des égards que nous avons en France pour tout officier étranger, alors même qu'il s'y livre à des travaux dont on peut tout au moins suspecter le but et la destination.

Notices historiques.

CAMP DE CHALONS (1869).

(*Suite.*)

3e division. — 1re brigade — 20e bataillon de chasseurs à pied. — Formé par décret du 22 novembre 1853. — Il fait partie du corps d'occupation de Rome, de 1859 à la fin de l'année 1862, position qui le priva de prendre part aux campagnes d'Italie et d'Afrique. — Embarqué à la fin de 1862 pour le Mexique, il est placé à la 2e brigade (de Castagny) de la 1re division d'infanterie (Bazaine), du corps expéditionnaire. — Débarqué à la Vera-Cruz, à la fin de décembre, il est en marche sur Palmar, le 8 janvier 1863. — Occupe San Andrea jusqu'au 4 mars et rallie alors sa division à Nopalucan. — Siége de Puebla (du 18 mars au 17 mai). — Marche sur Mexico et occupe le 30 mai, le Rio-Frio. — A Mexico, le 7 juin. — Expédition de San Luis de Potosi (fin de novembre 1863). — Marche dans l'Etat de Zacatecas. — Brillante affaire du 16 février 1864, à Colotlan. — Le 20e bataillon s'empare de la ville, fait prisonniers plusieurs officiers de marque et prend deux obusiers. — Marche sur Zacualtipan (août 1864). — Affaire du 1er août, au col de la Candelaria. — Rentre en France et débarque à Toulon le 30 novembre de la même année.

Camps d'instruction : Camp de Châlons pour la première fois, en 1869.

Chefs de corps : Cambriels (général de brigade, commandant la subdivision à Perpignan). — Giraud (commandant le régiment des zouaves de la garde). — Lepage de Longchamps (mort colonel du 51e de ligne). — Gantrelet, commandant actuel.

13e *régiment de ligne.* — Formé de la légion de la Dordogne. — A l'armée d'Espagne, en 1823, à la 2e brigade (comte d'Arbaud-Jonques) de la 6e division d'infanterie (vicomte de Saint-Priest) du 2e corps (comte Molitor). — Prise de Saragosse (26 avril). — Fait partie, en 1824, du corps d'occupation d'Espagne, à Carthagène. — A l'armée d'Afrique de 1834 à 1836, à la 2e brigade (Bro) de la division d'Alger (Espatel). — En 1835, le régiment prend part aux deux expéditions dirigées contre les Hadjoutes, la première du 5 au 9 janvier ; la seconde, le 28 mars. — Combat d'Ouled-Mendil (30 novembre). Une des compagnies d'élite du 13e de ligne fait partie de l'expédition de Mascara (du 25 novembre au 13 décembre). — En 1836, opère une reconnaissance le long de la Chiffa et autour de Coléah (du 1er au 2 mars). Rentre en France au mois de mai suivant. — A l'armée des Alpes en 1848, à la 2e brigade (Levaillant), de la 1re division (Bedeau). — En 1849, au corps expéditionnaire de la Méditerranée, à la 2e brigade (Sauvan) de la 3e division (Gueswiller). — Siége et prise de Rome (du 4 juin au 3 juillet). En 1840, au corps expéditionnaire de Syrie.

Camps d'instruction : Au camp de Châlons en 1860, à la 1re brigade (de Clouard) de la 2e division (Marulaz), d'où il part avec le 5e de ligne pour l'expédition de Syrie.

Chefs de corps : Chevalier Magnin. — Vicomte Foullon du Doué. — Vicomte de Fayet. — Garnier. — Flocart. — De Kœnigsegg. — D'Uzer. — De Combs. — Coustou. — Ridouel. — D'Arricau (promu général de brigade). — Lion, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Mantoue, 1797. — Héliopolis, 1800. — Wagram, 1809. — Bautzen, 1813. — Rome, 1849.

75e *de ligne.* — Créé par ordonnance royale du 29 septembre 1840. — A l'armée d'Afrique, de 1854 à 1858. — Il est embarqué en 1854, à destination de la 1re subdivision de la province d'Oran. — En 1855 et 1856, le 75e régiment fait plusieurs expéditions dans l'ouest et dans le sud de la province, et a des engagements avec plusieurs tribus dissidentes. — En 1857, expédition dans la Kabylie, première attaque contre les Beni-Raten (24 mai). Il fait partie de la 3e division (Yusuf), 2e brigade (Deligny). — Affaire avec les Beni-Yenni (25 mai) à Aït-El-Arba. — Attaque de Thaourit-El-Hadjadj (28 juin). — Le régiment quitte l'Algérie en mars 1859, pour être embarqué et faire partie de l'armée d'Italie. — Il est placé à la 1re brigade (Neigre) de la 1re division (d'Autemarre d'Erville) du 5e corps (prince Napoléon). — Il reste au corps d'occupation d'Italie en 1859 et 1860, à Milan.

Camps d'instruction : Camp de Châlons en 1861, à la 1re brigade (Neigre) de la 3e division (Vergé). — Pour la deuxième fois en 1869.

Chefs de corps : Allonveau de Montréal. — Vassour. — Pontevès (tué général de brigade de la garde, devant Sébastopol, en 1855). — Hugo. — De Lestellet. — Lecointe, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau. Caldiero, 1796. — Héliopolis, 1800. — Austerlitz, 1805. — Iéna, 1806. — Heilsberg, 1807.

2e brigade. — 14e de ligne. — Formé de la légion de l'Eure. — A l'armée d'Espagne en 1823, à la 3e brigade (comte de Quinsonas) de la 7e division (vicomte de Conchy), du 3e corps (prince de Hohenlohe). — Combat livré le 3 septembre, sous les murs de Pampelune. — A l'armée d'Afrique en 1830, à la 2e brigade (Achard) de la 1re division (Berthezène). — Attaque et prise de la position de Sidi Ferruch (14 juin). — Bataille de Staoueli (19 juin). — Combat de Dely-Brahim et de Sidi Kalef (24 et 29 juin). — Investissement, siége et prise d'Alger (du 30 juin au 5 juillet). — Expédition de l'Atlas (du 17 au 29 novembre). — Combat et prise de Blidah, — prise de Médéah, — combat du col de Mouzaïa (18, 21, 23 novembre). — Seconde expédition de Médéah (décembre). Le régiment rentre en France en 1831. — Il est placé à l'armée des Alpes en 1848 et 1849, à la 2e brigade (Maizières) de la 5e division (Marey-Monge). — En novembre 1854, il est envoyé en Orient, à la 2e brigade (Duval) de la 8e division (de Salles). — Fait partie de la 2e brigade de la 4e division du 1er corps, lors de l'organisation du 10 février, aux attaques de gauche, de-

vant Sébastopol. — Une sortie de la garnison, se dirigeant sur les tranchées de gauche, est vigoureusement repoussée par le 14e de ligne (nuit du 10 au 11 avril 1855). — Dans la nuit du 1er au 2 mai suivant, les travailleurs du 14e enlèvent un ouvrage de contre-approche, construit par l'ennemi entre le bastion Central et le bastion du Mât. — Le régiment est mis à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite dans l'attaque de nuit du 22 au 23 mai, où les embuscades ennemis sont enlevées et lui coûtent 2,500 hommes mis hors de combat. — Affaire de nuit du 24 au 25 mai) pour repousser une sortie. — Première attaque de Malakoff (18 juin). — Attaque générale et prise de Sébastopol (8 septembre). — Le 14e de ligne est en réserve de la division d'Autemarre d'Ervillé, chargée de l'attaque du bastion du Mât. — Il rentre en France après la paix, ayant perdu en Orient 860 hommes, dont 9 officiers. — En 1859, il fait partie de l'armée d'Italie, à la 1re brigade (Vergé) de la 3e division (Bourbaki) du 3e corps (Canrobert). — Il reste au corps d'occupation d'Italie, après la campagne et jusqu'en 1861.

Camps d'instruction : Au camp de Châlons en 1864, à la 1re brigade (Ladreit de la Charrière) de la 1re division (d'Autemarre d'Ervillé) — Pour la 2e fois en 1869.

Chefs de corps : Vicomte de la Forest d'Armaillé. — Renbis. — Poinsignon. — Ortoli. — De Margadel. — De Negrier (général de brigade). — Duplessis (général, commandant une brigade au camp de Châlons), — Louvent, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Mantoue, 1796. — Rivoli, 1797. — Austerlitz, 1805. — Pampelune, 1823. — Staouëli, 1830. — Sébastopol, 1855.

25e de ligne : Formé de la 1re légion de la Manche. — Fait en 1823, la campagne d'Espagne, à la 3e brigade (baron Bruny) de la 8e division (baron Cannel), du 3e corps (prince de Hohenlohe). — Blocus de Saint-Sébastien, où le régiment repousse plusieurs sorties, notamment celle du 11 juillet. — En 1832, il est à l'armée du Nord, à la 1re brigade de la 4e division (Favre) et les compagnies d'élite de son 4e bataillon, à la division de Schramm. — Siège et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre). — Dans la nuit du 5 au 6 décembre, le grenadier Schlegel, blessé, refuse de quitter son poste aux tranchées du chemin couvert de la lunette Saint-Laurent, poste dangereux où son frère avait été tué la veille. — La cantinière, Antoinette Maron, est mise à l'ordre de l'armée, le 20 décembre, pour le courageux dévouement dont elle avait fait preuve. Cette femme intrépide avait sauvé, sous le feu le plus vif de l'ennemi, deux soldats blessés. — Le 25e de ligne reste en corps d'occupation de Rome, de 1853 à 1862. — C'est un des rares régiments d'infanterie, qui n'ait pas encore été envoyé en Afrique.

Camps d'instruction : Au camp de Châlons en 1864, à la 1re brigade (Ladreit de la Charrière) de la 1re division (d'Autemarre d'Ervillé). — Pour la seconde fois, en 1869.

Chefs de corps : De Jouette. — Baron du Bois d'Escordal. — De Russi. — Boyer. — Dronets. — D'Exéa (général de division). — De Saint-Pol (tué général de brigade devant Sébastopol). — Quitteray. — Floyd. — Gibon, colonel actuel.

Inscriptions sur le drapeau : Arcole, 1796 — Pyramides, 1798. — Austerlitz, 1805. — Wagram, 1809. — Anvers, 1832.

LUDOVIC DE LOIGNY.

(*A suivre.*)

Origine et nationalité des différentes armes.

I

Les armes qui composent l'état militaire des nations civilisées ont presque toutes une origine différente les unes des autres.

Ces *armes* ou *troupes*, dans le principe, ont été créées par telle ou telle puissance, en raison des aptitudes, des mœurs des populations ou des besoins de la défense. Adoptées ensuite, quelquefois modifiées par les puissances voisines qui se les sont appropriées, elles se sont peu à peu fusionnées, et la plupart ont perdu leur cachet primitif.

Ainsi, nos bataillons de chasseurs à pied ont pour pères les gardes-chasses prussiens du grand Frédéric, les chasseurs tyroliens de l'Autriche et les bersaglieri sardes.

Les hussards sont d'origine hongroise.

Les lanciers nous viennent des valeureux Polonais.

Le corps d'état-major, créé en France par Gouvion Saint-Cyr, est une imitation du corps d'état-major autrichien, etc.

Nous nous proposons de remonter à l'origine de ces différentes troupes modernes, de donner en quelques mots leur historique et l'état dans lequel elles se trouvent aujourd'hui, principalement en France.

II

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Jusqu'en 1818, il n'y avait dans les armées françaises que des officiers de divers grades, dits d'état-major, mais non pas un corps spécial d'état-major.

Cette institution dont manquaient nos armées, et qui a fait bien souvent défaut dans les grandes guerres de la Révolution et du premier Empire, existait en grande partie en Autriche.

En effet, en 1760, le maréchal de Lascy institua dans l'armée autrichienne un corps spécial d'état-major, qui servit de modèle pour la création du nôtre en 1818, mais dont l'effectif fut toujours insuffisant.

Ce corps d'état-major autrichien eut, dès l'origine, dans ses attributions tout ce qui a rapport à la topographie, à la statistique, à la géographie, à la rédaction des mémoires descriptifs. Le service des marches, la surveillance de l'exécution des opérations militaires furent aussi de son ressort.

Il eut sous ses ordres le régiment des pontonniers et 3 bataillons de pionniers. Aujourd'hui, il dirige les travaux de fortifications passagères, les travaux historiques et politiques. On exige des officiers qui le composent des connaissances administratives, diplomatiques, mathématiques. Ils doivent savoir dessiner, et l'un de leurs services principaux est celui du campement des troupes.

Le corps d'état-major autrichien, peu nombreux à son origine, n'était encore, en 1833, que de quarante-quatre officiers, auxquels, en temps de guerre, on adjoignait des officiers tirés de divers corps de l'armée. Il a été augmenté dans ces derniers temps. On peut considérer la création du maréchal de Lascy (laquelle remonte à un siècle), comme l'origine des corps d'état-major, organisés aujourd'hui régulièrement dans toutes les armées des puissances militaires.

Il servit de modèle aux états-majors de la Prusse et de la Russie, à la fin du siècle dernier, et au nôtre seulement après les guerres du premier Empire.

Jetons un coup d'œil sur celui-ci.

La France, quelquefois en retard sur les autres États européens, ne songea à se donner des officiers d'état-major, instruits et capables d'un bon service, que longtemps après les puissances du centre de l'Europe, et encore ne se donna-t-elle pas alors un corps spécial.

Jusqu'à la révolution de 1789, le service d'état-major était fait dans nos armées :

1° Par un maréchal général des logis, sorte de chef d'état-major, ayant deux aides sous ses ordres ;

2° Par un major général de l'armée, ou major général de l'infanterie, plus spécialement chargé des détails de cette arme et ayant également sous lui deux aides, plus le prévôt ;

3° Par un maréchal des logis de la cavalerie.

Il résultait de là que les attributions de l'état-major étaient fractionnées en trois sections indépendantes et rivales, ce qui nuisait au bien du service.

En 1790, on sentit enfin ces graves inconvénients, et un décret du 5 octobre plaça ces attributions différentes aux mains d'un seul corps, dit des adjudants généraux.

Ces adjudants généraux furent d'abord au nombre de 30, dont 17 du grade de colonel, et 13 du grade de lieutenant colonel.

Une instruction ministérielle du 1er juin 1791 fixa leurs devoirs et leur donna la faculté d'employer près d'eux un certain nombre d'officiers ou d'adjoints et même des sous-officiers de toutes armes.

L'émigration désorganisa bien vite ce petit noyau d'officiers d'état-major, dont beaucoup d'ailleurs n'avaient fait aucune étude spéciale. En 1792, on ne put trouver parmi ceux qui restaient aux armées, des chefs d'état-major capables.

Ces fonctions furent confiées à des maréchaux de camp.

La guerre ayant éclaté, on n'eut plus dans l'armée française qu'un nombre trop limité d'officiers en état de remplir des fonctions d'état-major, et on organisa les états-majors divisionnaires comme l'on put, au moyen d'officiers et même de sous-officiers tirés un peu de partout. Du moment où un militaire possédait une belle écriture et paraissait avoir une certaine intelligence, on l'employait volontiers dans un état-major.

Enfin, en 1793, une loi (du 3 avril) vint régler la position et l'avancement des officiers employés dans les états-majors.

Les chefs d'état-major généraux furent choisis parmi les généraux de brigade et de préférence parmi ceux employés déjà comme adjudants généraux. Les adjoints furent des lieutenants pris dans toutes armes, et désignés par les adjudants-généraux, chefs d'état-major, sauf approbation du chef de l'état-major général de l'armée.

Des avantages, considérables étaient faits aux officiers assez heureux pour être admis comme lieutenants dans les états-majors.

En effet, après dix-huit mois de service comme adjoints, ils avaient droit au grade de capitaine et ils pouvaient passer chefs de bataillon deux ans plus tard, sur la présentation du conseil exécutif.

Le nombre des officiers attachés aux état-majors, prit bientôt un accroissement considérable. Ce fut à qui se ferait admettre dans un état-major quelconque. Outre les aides de camp des généraux, en 1799 (malgré une réduction notable effectuée par la loi de finance du 9 septembre), on comptait encore cent dix adjudants généraux et cinq cent vingt autres employés dans les états-majors divisionnaires ou d'armées.

Le premier Consul, en octobre 1800, voulut réorganiser l'état-major et faire cesser les abus qui s'étaient introduits. Les adjoints ne furent plus attachés spécialement aux adjudants-généraux, mais seulement détachés des corps de cavalerie et d'infanterie comme les aides de camp. Ils rentraient à leurs corps à la dissolution de l'armée. Le nombre des aides de camp fut fixé à trois pour les généraux de division et à deux pour ceux de brigade. Quelques jours plus tard, un second arrêté détermina le nombre des adjoints qui ne dut plus dépasser trois cents et furent pris parmi les capitaines de l'armée.

Ce corps constitué de cette façon n'offrait que peu de capacités. L'année suivante (10 octobre 1801) l'état-major fut organisé de nouveau et formé de 1,160 officiers, dont 120 adjudants-commandants (et non plus adjudants-généraux), de 200 adjudants (capitaines) et de 840 aides de camp, dont 120 chefs d'escadron, 370 capitaines et 360 lieutenants.

De fait, les aides de camp et les adjudants-commandants avec leurs adjoints formaient deux corps distincts et sans liens. Tous deux ne tardèrent pas à recevoir un accroissement énorme, résultat des nombreuses armées que la France mit sur pied au commencement du premier Empire. En 1805, on comptait 132 adjoints-commandants, plus de mille adjoints et aides de camp de tous grades. En 1812, le nombre des premiers atteignit le chiffre de 152 et celui des seconds dépassa 1,400.

Enfin, en 1813 et 1814, l'effectif des officiers d'état-major et des aides de camp dans l'armée française était de 1,800.

En 1806, l'Empereur songea sérieusement à placer dans les états-majors des hommes instruits, ainsi que cela ressort d'une lettre qu'il écrit de Berlin au prince de Neuchâtel, le 17 novembre, et où on lit le passage suivant :

« Il y a un grand nombre d'officiers d'état-major qui vous sont arrivés de l'intérieur, qui sont absolument incapables de faire le service, soit par leur âge, soit par leurs infirmités, soit par leur ignorance. Il faut leur donner des commandements de place, et les remplacer par des jeunes gens qui, par leur âge, leur éducation et leur intelligence, sont plus en état de faire un rapport.

» Ainsi vous voyez que si le ministre Dejean avait encore 200 élèves, on trouverait à les employer, car je serais bien aise d'en attacher un à chacun des dépôts de France, et comme j'en ai 178, cela m'en emploierait encore 200. En attachant les jeunes gens à l'état-major et aux maréchaux, j'entends bien qu'ils ne pourront pas rester là plus d'une année et qu'ils seront après envoyés dans les corps à mesure qu'il y aura des vacances. Cette disposition, d'ailleurs, sera momentanée et pour la campagne. »

Dans cette lettre, perce la pensée de l'Empereur : façonner des jeunes gens capables et instruits, au service des état-majors, mais ne pas les y laisser.

Ce n'est point ainsi que l'on agissait en Autriche ; ce n'est point ainsi que le maréchal Gouvion Saint-Cyr, témoin des fautes commises par des états-majors ignorants, à la fin des campagnes du premier Empire, comprit les fonctions, les attributions du corps d'état-major. Il voulut doter et il dota la France et l'armée d'un corps permanent, composé d'officiers jeunes, mais ayant tous passé par la filière d'une instruction forte, élevée, rationnelle. C'est à lui que l'on doit le corps instruit, capable, actif, d'état-major tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, avec son recrutement assuré et tous les avantages qu'il offre en campagne aussi bien qu'en temps de paix.

Depuis 1818, le corps d'état-major français a peu varié dans son effectif, son recrutement, sa composition, ses études et ses fonctions.

Tel qu'il est organisé, il peut fournir des officiers à une armée active de 500,000 hommes. Il est composé de : 10 généraux de division, 22 de brigade, pouvant remplir les fonctions de chefs d'état-major généraux d'armée ou de corps d'armée, pouvant commander des divisions, des brigades ou être employés à des missions de toute nature ;

De 35 colonels et 35 lieutenants-colonels, aptes à remplir les fonctions de chefs d'état-major de 50 divisions sur le pied de guerre ;

De 110 chefs d'escadron et 300 capitaines pouvant composer les états-majors généraux ou particuliers de dix corps d'armée, de 50 divisions, et fournir en outre des aides de camp à 150 officiers généraux.

Les fonctions attribuées au corps d'état-major en France sont importantes, nombreuses et variées. En ce moment, sur les 10 généraux de division, 4 sont au comité d'état-major, un commande une division active, deux des divisions territoriales, deux sont directeurs au ministère de la guerre, un est disponible. Sur les 22 généraux de brigade, 6 sont chefs d'état major de corps d'armée, 9 commandent des subdivisions territoriales dans l'intérieur ou en Algérie, 2 commandent des brigades actives, un l'école d'application d'état-major, deux sont aides de camp de l'Empereur, un du prince Napoléon et un du ministre de la guerre.

Les 480 officiers d'état-major, du grade de colonel à celui de capitaine inclus, occupent les positions suivantes : chefs, sous-chefs et employés aux états-majors généraux et territoriaux, des corps d'armée, des divisions actives ; aux sections topographiques et historiques du dépôt de la guerre, aux travaux de la carte de France et d'Algérie ; secrétaires des comités d'armes ; détachés dans les écoles militaires ; employés au cabinet et à l'état-major du ministre de la guerre, en mission à l'étranger, à la suite des ambassades comme attachés militaires ; enfin, aides de camp des princes, des maréchaux ou généraux.

III

Dans les armées étrangères, le corps d'état-major existe aujourd'hui à peu près sur le pied où il est en France, et les officiers en plus ou moins grand nombre qui le composent, ont des fonctions à peu près analogues.

Nous avons dit qu'en Autriche, le corps d'état-major existe en corps depuis 1760 et qu'il a servi de modèle pour ceux de la plupart des puissances de l'Europe. Pendant ses guerres avec la France, sous la Révolution, le Consulat et le premier Empire, cette puissance a tiré de son état-major composé d'hommes instruits et formant un corps spécial, les meilleurs services, mais il y a lieu de s'étonner que son effectif ne soit pas aujourd'hui plus considérable.

Voici, en effet, comment se compose le corps d'état-major autrichien depuis la dernière et fort récente organisation de l'état militaire de cette puissance : un général en chef, major général de l'armée ; deux feld-marschall-lieutenants (généraux de division) ; deux généraux-majors (généraux de brigade) ; 22 colonels ; 10 lieutenants-colonels ; 35 majors (chefs d'escadron) ; 66 capitaines de première classe ; 27 de seconde classe ; 24 lieutenants.

Or, ce corps ainsi constitué ne donne que 182 officiers, ce qui est insuffisant pour le service d'une armée de 300 mille hommes sur le pied de guerre.

IV

La Confédération du Nord a été plus habile dans les dernières dispositions prises à l'égard de son corps d'état-major, admirablement bien organisé au point de vue de son armée.

Ce corps comprend : le grand état-major et l'état-major des troupes.

Le grand état-major est chargé : 1° des reconnaissances et de l'étude des différents théâtres de guerre probables, de façon à pouvoir fournir sans cesse tous les renseignements ayant trait aux armées en campagne ; 2° de tout ce qui concerne les chemins de fer, considérés au point de vue spécial de la guerre ; 3° de tout ce qui a rapport à l'historique, à la statistique et à la topographie militaire.

L'état-major des troupes fournit des officiers pour les états-majors divisionnaires et des corps d'armée.

Les deux sections du corps d'état-major n'ont qu'un effectif fort restreint de 100 officiers : un général chef d'état-major de l'armée, chef du corps ; 37 officiers attachés au grand état major, 62 pour l'état-major des troupes. Mais cet effectif est plus que suffisant pour tous les besoins de la guerre par la façon dont s'opère le recrutement, et voici pourquoi :

Les officiers du corps d'état-major de la Confédération du Nord sont pris dans toutes les armes, après avoir suivi les cours élevés de l'Académie de guerre de Berlin. Or, pour être admis à suivre ces cours, il faut avoir trois ans de service comme officier, et ces cours durent trois ans. Un militaire n'est donc reconnu apte au service d'état-major qu'au bout de six années de service et d'études spéciales. Comme chacune des divisions de l'Académie de Berlin est de 50 élèves, il en résulte que le corps d'état-major dans l'armée de la Confédération du Nord, se recrute par cinquante officiers chaque année.

Mais de ce que l'officier a suivi les cours et rempli les différentes conditions que nous venons d'énumérer, il ne s'ensuit pas qu'il entre à tout jamais dans le corps d'état-major. Non pas. Il obtient seulement un brevet d'aptitude aux fonctions d'état-major ou d'aide de camp, puis il est envoyé dans une arme autre que celle d'où il sort, pour y faire un stage de huit mois ; puis il revient dans son ancien corps, attendant qu'on ait besoin de lui, comme officier d'état major, à l'état-major des troupes, ou comme aide de camp.

Lorsqu'un officier, en France, après avoir passé deux années à l'école d'application d'état-major, en sort ayant satisfait aux examens, il entre dans le corps d'état-major et sa carrière tout entière (à diverses exception près) se fait sans sortir du corps. Il n'en est pas de même dans l'armée de la Confédération du Nord. Le chef de l'armée a toujours le droit de faire passer les officiers d'état-major dans les corps de troupe, et *vice versa*.

V

Ce mode de procéder offre de grands avantages en Prusse, il en offrirait également en France, mais de moins considérables, et il blesserait la juste susceptibilité des autres armes, voilà sans doute ce qui a empêché de l'adopter, ainsi que beaucoup d'esprits judicieux l'ont souvent demandé.

Les avantages sont faciles à déduire. C'est de jeter dans les corps de troupe un plus grand nombre de capacités, sans affaiblir le corps d'état-major ; de donner la faculté au chef de l'État d'avoir un plus grand choix de chefs de corps actifs, intelligents, instruits et capables.

Les inconvénients sont : de violer en *apparence* les droits acquis, en mettant à la tête des régiments d'une arme, des officiers n'ayant pas fait leur avancement dans cette arme. Il y a bien aussi un autre motif qui, selon toute apparence, n'a pas permis d'adopter le mode prussien, c'est que beaucoup d'officiers du corps d'état-major, une fois reclassés dans les corps de troupe, où ils seraient arrivés jeunes avec des grades relativement élevés, trouvant plus davantage, à cause de leur instruction, à rester dans les régiments, se décideraient avec peine à rentrer dans le corps d'état-major.

Une chose curieuse facile à constater et tout à l'honneur du corps d'état-major français, c'est que tous les militaires qui ont pu, par suite de nouvelles créations de régiments, ou pour tout autre motif, quitter l'état-major pour entrer dans l'infanterie ou la cavalerie, sont promptement parvenus à des positions élevées.

Nous citerons : le comte de Palikao, sorti du corps comme capitaine, pour entrer dans la cavalerie ; — de Cambis, intendant général ; — Paris de la Bollardière, intendant général ; — Bedeau, général de division, entré dans l'infanterie ; — Cetty, intendant général ; — de Mac-Mahon, maréchal et duc de Magenta, passé dans l'infanterie ; — d'Allonville, général de division, passé dans la cavalerie ; — Friant, âgé de 50 ans à peine et intendant militaire, etc., etc.

VI

La Russie a un corps d'état-major de 400 officiers, ce qui est un effectif peu nombreux pour une puissance qui peut mettre sur pied une armée de 800 mille combattants, mais elle a aussi un autre corps de 200 officiers topographes.

Cette division du corps d'état-major en deux portions : 1° les officiers fournissant les états-majors ; 2° les officiers topographes, a existé longtemps en France. C'est en 1831 seulement, que par ordonnance royale du 22 février, les ingénieurs géographes furent versés dans le corps d'état-major, un officier de cette arme n'étant pas complet, s'il n'est un excellent topographe.

Nous croyons donc le système russe défectueux.

VII

L'armée anglaise a 74 officiers d'état-major, formant un corps spécial, ce qui paraît en rapport avec l'effectif de son armée de terre.

Dans l'armée italienne, le corps d'état-major est composé de : 1 lieutenant-général, chef du corps, un général major, 16 colonels, 11 lieutenants-colonels, 28 majors (chefs d'escadron), 84 capitaines, 33 lieutenants et 9 sous-lieutenants, total 183 officiers, dont il faut déduire 42 lieutenants et sous-lieutenants ne pouvant guère être utilisés en campagne dans un service d'état-major.

Ce corps est constitué comme le nôtre, fort instruit, et a rendu de bons services déjà, soit dans les états-majors divisionnaires et de corps d'armée en campagne, soit pour les levés de terrain et la carte d'Italie pendant la paix.

Il nous paraît résulter de ce que nous venons d'exposer, que si la France a été une des dernières puissances à posséder un corps d'état-major complet et homogène, elle a bien rattrapé sa distance, son état-major étant un des mieux organisés, des plus instruits et des plus capables de tous ceux des puissances de l'Europe.

DUPUIS, *ancien officier.*

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er juin 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire. 20 fr. un an sans Annuaire. 10 fr. six mois sans Annuaire
États-Romains	27 fr. un an avec Annuaire. 25 fr. un an sans Annuaire. 13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du Moniteur de l'Armée, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

M. Jillet'e de Clermont-Tonnerre, capitaine-adjudant-major au 10e de ligne, demande à permuter immédiatement avec un adjudant-major, un capitaine proposé pour l'emploi ou même un capitaine de compagnie d'un régiment arrivé récemment dans une grande ville ou sur le point d'y tenir garnison.

S'adresser à lui-même, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan). (15)

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie, en garnison à Paris (promotion de septembre 1855), demande un permutant aux zouaves, tirailleurs ou légion.

S'adresser à M. Luttringer, rue de la Villeneuve, 2, Paris. (49)

— M. Viel, adjoint au trésorier au 10e de ligne à Sétif, promotion du 11 mai 1867 et ayant le n° 11, demande pour permutant un de ses collègues pourvu de l'emploi, son chef de service, ou proposé pour cet emploi. (50)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon, désire trouver un permutant dans un corps permanent d'Afrique. S'adresser à M. Peyral, rue Impériale, 47, à Lyon. (48)

Le 59e de ligne, en garnison à Pau, demande un 1er trombone qui donne l'espérance de passer musicien de 1re classe. La place de musicien de 2e classe lui est réservée. S'adresser au chef de musique.

Le 1er voltigeurs de la garde demande un 1er hautbois et une basse. — S'adresser au chef de musique.

Un concours pour l'emploi de maître d'armes aura lieu à Moulins (Allier), le 15 juin prochain. Les candidats devront adresser au conseil d'administration du 4e régiment de lanciers à Moulins, un état des services et le relevé des punitions.

L'emploi de maître tailleur devant être vacant le 1er juillet au 6e régiment d'artillerie, un concours pour cet emploi aura lieu à Grenoble le 1er juin. Il sera exigé un cautionnement de 8,000 fr. ; les candidats civils devront produire un certificat de bonnes vie et mœurs, et les militaires l'état de leurs services et le relevé de leurs punitions.

La fanfare de Brives (Corrèze) demande un piston solo. Appointements, 600 fr. — Écrire au chef.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces : division sur 3 colonne la petite ligne . . . » 50
Réclame . . . (La ligne) 2 fr.
Faits-Paris . . . 4
Demandes des conseils d'administration. . . » »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'Armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

L'ÉPARGNE

2f 40 par an — BUREAUX, 7, place de la Bourse, 7, PARIS

52 Nos par an — BUREAUX, 7, place de la Bourse, 7, PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert

Dépôt: chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de **JEAN-VINCENT BULLY** jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne **Au Temple de Flore**, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux **Cosmétique** pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez Mme Eugène, Baizeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.



EAU D'OBERT — Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaison, pellicules, [illegible]. — Chez l'inventeur M. OBERT chimiste 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (Affr.).

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau, 40 [illegible]. INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

DÎNERS EUROPÉENS

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75, déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

CH. ALBERT

(Médaille et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 180 fr., garanties 3 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés [illegible] toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée; se trouve dans les principales maisons.

Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 4 fr.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie;

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

L'EAU ÉCARLATE DE BURDEL ET Cie

56, rue de Paradis-Poissonnière, à Paris.

Un succès constant de 10 années nous engage à rappeler l'emploi de cette composition qui a été autorisée par décision ministérielle du 12 avril 1859 (*Journal militaire officiel*, n° 12, p. 175), pour la *revivification et le nettoyage du drap ou accessoires de couleur écarlate.*

MANTEAUX DE Voyage

CEINTURE ÉLASTIQUE

CHARBONNIER — R. S. HONORÉ 376

15f POUR MONTER — A CHEVAL 15f

BANDAGES EN CAOUTCHOUC

BEAUTÉ DES DENTS

EAU DE PHILIPPE

DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS chez MM. Philippe & Cie, 94, rue d'Enghien à PARIS

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

HORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

Montres de Genève, de tous genres, *pièces sur commande*, garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement.* — *Esc. au comptant.*

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 29, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENEVE

Sont transférés

16, rue Neuve des Petits-Champs

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu en 15. Médaille à l'Exposition de 1867. **Biondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis **15** francs — Suspensoirs, bas et ceintures.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chaudes-pisses, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient.* — Prix : 4 fr. 50. — INJECTIONS (*bon préservatif*), 3 fr. SIROP DÉPURATIF À L'IODURE DE FER (compl. du traitem.) — 10 fr. a bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 30 — 26 MAI 1869.

Paris, 25 mai 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 22 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 9 mai 1869, savoir :

GENDARMERIE.

2e légion.

M. Mignotte, capitaine à la compagnie d'Eure-et-Loir ; 25 ans de services.

CAVALERIE.

7e régiment de cuirassiers.

M. Prevost, capitaine adjudant-major ; 21 ans de services.

GÉNIE.

M. Jacquemin, garde principal du génie ; 32 ans de services, 1 campagne.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance.

M. Favreau, officier d'administration de 1re classe ; 32 ans de services, 1 campagne.

RECRUTEMENT.

M. Petit, lieutenant au 30e d'infanterie, détaché au dépôt de recrutement d'Eure-et-Loir ; 21 ans de services, 3 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 22 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 9 mai 1869, savoir :

GENDARMERIE.

2e légion. Fouillon, maréchal des logis à la compagnie d'Eure-et-Loir.
— Brann, brigadier à la comp. d'Eure-et-Loir.
— Hardy, gendarme à la comp. d'Eure-et-Loir.

CAVALERIE.

7e régiment de cuirassiers. Nouvelles, brigadier.
— Abbadie, cavalier.

Par décret du 22 mai 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire au nommé Bradolacci, garde de Paris.

Ce militaire a montré un courage et une énergie remarquables dans une rixe où il a été blessé grièvement.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 12 mai 1869, M. Maugin, capitaine d'habillement du 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, a été promu au grade de chef de bataillon au choix hors tours.

Cet officier a été admis, le même jour, à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

GENDARMERIE.

Par décret en date du 8 mai 1869, les trois sous-lieutenants de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été nommés lieutenants, pour prendre rang du 11 mai 1869, savoir :

M. Daran, employé à Espalion (Aveyron).
M. Devosse, employé à La Bastide (Gironde).
M. Robert, employé à Poligny (Jura).

INFANTERIE.

Par décret du 19 mai 1869, ont été nommés à quatre emplois de major dans l'infanterie, les officiers dont les noms suivent, savoir :

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Denis, capitaine au 58e régiment de ligne, en rempl. de M. Godine, décédé.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guillain, capitaine au 6e régiment de ligne, en rempl. de M. Savoye, admis à la retraite.

26e régiment d'infanterie de ligne.

M. Barbier, capitaine adjudant-major au 100e de ligne, en rempl. de M. Pernot, passé au régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

75e régiment d'infanterie de ligne.

M. Boyer, capitaine adjudant-major au 85e régiment de ligne, en rempl. de M. Hénault, admis à la retraite.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Hacquart, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 20e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général Brahaut, inspecteur général du 4e arrondissement de cavalerie.

M. Mangon de la Laude, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général Crespin, inspecteur général du 3e arrondissement de cavalerie.

M. Thomas, capitaine de 2e classe, attaché au dépôt de la guerre, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général Lichtlin, inspecteur général du 12e arrondissement de cavalerie.

M. Varroquier, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division d'Alger, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général Lallemand, commandant la subdivision d'Orléansville.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 12 mai 1869, M. de Galard de Béarn-Brassac, lieutenant au 49e régiment d'infanterie de ligne, passe au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Corbeau, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 21 mai 1869, M. Dronin, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Mangin, promu chef de bataillon.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 15 mai 1869, M. Lelonge, capitaine au 71e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e régiment de tirailleurs algériens, par permutation avec M. Raffin.

Par décision ministérielle du 15 mai 1869, M. Bordel, capitaine au 48e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Gauthier-Clerc, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 20 mai 1869, M. Dubuche, capitaine au 78e régiment d'infanterie de ligne, passe au régiment étranger, par permutation avec M. Trog.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Mestres, officier d'administration, comptable de 1re classe à Belfort, passe à l'hôpital militaire de Barèges.

M. James, officier d'administration, comptable de 1re classe à Bitche, passe à l'hôpital militaire de Belfort.

M. Souquet, officier comptable de 2e classe à Oran, passe à l'hôpital militaire de Bitche.

École impériale spéciale militaire.

CONCOURS DE 1869.

Les candidats pour l'admission à l'école impériale spéciale militaire sont informés que les compositions se feront les 2, 3 et 4 juin prochain, à huit heures du matin, dans les villes ci-après désignées, savoir :

Paris, où se réuniront les candidats de la Seine, Aisne, Aube, Calvados, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Loiret, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Yonne.
Besançon. — Doubs, Côte-d'Or, Jura, Haute-Marne et Haute-Saône.
Bordeaux. — Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Landes.
Brest. — Finistère.
Clermont. — Puy-de-Dôme.
Douai. — Nord, Pas-de-Calais, Somme.
Grenoble. — Isère.
La Flèche. — Sarthe, Orne.
Lorient. — Morbihan, Loire-Inférieure.
Lyon. — Rhône, Ain, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire, Lozère, Saône-et-Loire.
Marseille. — Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse.
Metz. — Moselle, Ardennes, Vosges.
Montpellier. — Ardèche, Hérault, Aveyron, Gard.
Moulins. — Allier, Nièvre.
Nancy. — Meurthe, Marne, Meuse.
Pau. — Basses-Pyrénées.
Poitiers. — Creuse, Vienne, Haute-Vienne.
Rennes. — Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne.
Strasbourg. — Haut-Rhin, Bas-Rhin.
Toulouse. — Haute-Garonne, Ariége, Aude, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.
Tours. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Vendée.
Versailles. — Seine-et-Oise.
Alger. — Province d'Alger.

Quelques journaux ont parlé d'expériences qui se font dans les gares de chemins de fer pour l'embarquement et le débarquement des troupes et ils ont conclu qu'elles étaient motivées par des appréhensions de guerre.

Les expériences qui se font aujourd'hui et qui seront souvent répétées, ont pour but de réviser le règlement de 1855 sur le transport des troupes par les chemins de fer et de l'approprier aux besoins nouveaux qu'ont fait naître les modifications apportées dans ces derniers temps au matériel de l'artillerie, à la force des attelages, à l'armement de l'infanterie, à la forme et aux dimensions de presque toutes les voitures de l'armée.

L'intention du ministre est que le nouveau règlement soit mis en pratique pour l'établissement et la levée des camps et qu'il devienne ainsi familier à tous les corps de troupe.

L'armée a ressenti un tressaillement douloureux au récit de la catastrophe du paquebot de la Compagnie Valery, *Le Général-Abbatucci*. Au nombre des passagers et des victimes figurent plusieurs militaires, et parmi eux, l'intendant général Le Cauchois-Féraud ; les journaux ont publié sur ce sinistre des détails que nous pouvons compléter par des renseignements certains. Puisés à une source officielle, ils jetteront sur ce tableau une lumière bien attristante, sans doute, mais, au point de vue du sentiment chrétien, on ne les lira pas sans espérance et sans consolation. M. et Mme Le Cauchois-Féraud ont terminé de longues angoisses par la mort du martyre. Epuisés par la douleur, la résignation et la prière, c'est dans une dernière étreinte qu'ils ont paru devant Dieu.

Nous extrayons ce qui va suivre d'un rapport adressé de Civita-Vecchia, au ministère de la guerre, le 11 mai par M. Gachet, sous-intendant militaire, chargé de l'enquête sur la catastrophe du paquebot, *Le Général-Abbatucci*.

DE LÉPINE.

« Je n'ai pas manqué au pieux et pénible devoir de rechercher et de réunir tous les renseignements possibles sur les derniers moments de notre chef si regretté M. l'intendant général Le Cauchois Féraud.

» Allant de témoin en témoin parmi les survivants que le *Séverin* vient de ramener à Civita, je suis arrivé à pouvoir recueillir les récits de quelques-uns des naufragés qui n'ont quitté l'*Abbatucci* qu'au moment où il sombrait et qui ont *tout vu*.

» Ces témoins de la dernière minute sont : le nommé Dufeu, caporal aux zouaves pontificaux, et deux soldats du détachement qu'il conduisait ; mais surtout le nommé Paillard (Edouard), soldat au 42e, qui tenait la roue du gouvernail, après l'ignoble désertion de l'équipage, et qui, au dire de tous, est resté à bord le dernier, tout près des malheureuses victimes.

» J'ai questionné aussi les sergents Crétin des chasseurs à pied et Régnier du 42e. Ces deux sous-officiers s'étaient sauvés en s'élançant à bord du brick norwégien et n'ont assisté au dénoûment du sinistre qu'à une certaine distance, 3 ou 400 mètres.

» Toutes ces narrations comparées entre elles se corroborent et je puis répondre de l'exactitude et de la succession des faits qu'elles présentent.

» L'*Abbatucci*, abordé à 2 heures 1/2 du matin, a sombré qu'à 5 heures ; mais je me hâte de vous le faire savoir, nos malheureux passagers ont presque toujours compté sur leur salut. La catastrophe eut à la fin une explosion presque soudaine ; les moments de désespoir et d'agonie furent courts.

» Je tarde trop à vous apprendre aussi que M. Le Cauchois-Féraud a terminé sa carrière en soldat et en chrétien.

» Cette force d'âme devant la mort qu'a partagée sa noble femme, j'ai dû surmonter les sentiments les plus douloureux pour en poursuivre et en atteindre le témoignage certain. Je suis tristement heureux de pouvoir en faire hommage à sa famille.

» Je reprends maintenant la marche des faits. Le choc fut violent et mit tout le monde sur pied. Cette première alarme fut vite dissipée, le capitaine rassurant tout le monde. Des cloisons étanches séparant les compartiments de l'avant, la voie d'eau qui s'y était déclarée ne pouvait gagner ; le navire, d'ailleurs, continuait à naviguer.

» Néanmoins, le capitaine envoya le second dans un canot demander du secours au brick norwégien. Quatre hommes seulement devaient accompagner le second mais les quatorze hommes de l'équipage se précipitèrent dans cette embarcation qui était la seule restant au navire, les deux autres ayant été brisées dans l'abordage. Ces hommes et ce canot ne revinrent plus et le second n'obtint aucun secours du norwégien gravement avarié lui-même et qui ne parvint qu'à grand' peine à gagner Livourne, le surlendemain 9, après avoir fait travailler aux pompes l'équipage déserteur de l'*Abbatucci*, ainsi que les passagers qui s'élancèrent à son bord à deux reprises différentes par suite des manœuvres du vapeur.

» Le second, ayant donc échoué dans sa mission qui consistait à ramener du secours, tenta de revenir seul avec le canot ; mais n'ayant personne pour le seconder, il ne put lutter contre la mer et fut englouti. Pendant ce temps, le capitaine de l'*Abbatucci* tentait un suprême effort pour forcer à le secourir le norwégien qui s'éloignait ; il fit faire *machine en avant*, rattrapa le brick et l'élongea par son tribord ; 5 ou 6 passagers se sauvèrent alors en sautant d'un bâtiment sur l'autre. Les navires se trouvant de nouveau séparés par l'effet de leur marche et de la houle, le capitaine de l'*Abbatucci* fit faire *machine arrière* et aborda de nouveau le brick par l'arrière, cette fois. (Avant ce dernier abordage, M. Le Cauchois Féraud avait engagé vivement le capitaine à faire construire un radeau : « *Nous sommes tous soldats ici*, avait-il dit, *moi-même je donnerai l'exemple*. » Mais le capitaine répondit que cela était bien inutile et qu'il répondait de tout sauver. — Récit du sergent Crétin.)

» M. Le Cauchois-Féraud lui-même rassurait les passagers (récit du même.)

» Le pont était encombré de barriques de pétrole, la construction d'un radeau eût pu être prompte. Une quinzaine de passagers purent encore s'élancer et se sauver à ce second rapprochement ; des amarres avaient été lancées de l'*Abbatucci*, mais refusées par le norwégien. Le capitaine comprit alors qu'il ne pouvait plus compter que sur lui-même, et il se dirigea vers la côte, marchant en arrière, afin de ménager la cloison étanche de l'avant ; la machine donnait le sifflet d'alarme ; le pavillon était en berne ; le jour se levait enfin, et un trois-mâts était signalé. Ce bâtiment était malheureusement sous le vent, mais l'on ne tarda pas à voir qu'il avait aperçu les signaux de détresse et qu'il se rapprochait en louvoyant.

» Tout allait donc bien jusqu'alors. Les passagers de première classe étaient assis sur les banquettes de l'arrière. M. Le Cauchois-Féraud, ayant sa femme à côté de lui, se trouvait du côté de bâbord, sur la banquette adossée à la claire-voie, en forme de lanterne par laquelle la salle à manger des premières reçoit la lumière.

» Tout à coup, la cloison étanche cède, l'eau gagne l'avant qui s'affaisse, et pénètre peu à peu dans la machine. Le mécanicien laisse échapper la vapeur et se jette à la mer. Une vague balaie tout le pont jusqu'à la dunette, et envahit avec fracas l'entrepont et le logement de la chaudière; le capitaine crie : *Sauve qui peut!* et s'élance à l'eau, muni d'une bouée. (Récit du caporal Duleu).

» Je laisse la parole au soldat Paillard :

» Quand le capitaine sauta, nous nous mîmes tous à
» genoux. Un Italien avait un crucifix ; un jeune prêtre
» récitait des prières ; les dames disaient : Nous allons
» mourir, faisons des actes de contrition. Les voya-
» geurs des premières avaient déposé sur le pont tout
» leur or tiré de leurs valises, leurs bijoux et leurs
» montres. (Il ne faut pas, disait-on, paraître devant
» Dieu avec tout cela.) M. Le Cauchois-Féraud était ré-
» signé, à genoux, tenant sa femme par les mains.
« C'est ainsi que je les vis jusqu'au dernier moment. »

» L'arrière s'enfonçait alors, tout en plongeant vers l'avant avec *la rapidité d'une pierre abandonnée sur l'eau* (expression du soldat Paillard). Craignant alors d'être entraîné dans le tourbillon et revenu à l'instinct de la conservation, Paillard enjamba le couronnement de l'arrière et s'y tint suspendu par les mains jusqu'à ce que l'eau l'eût atteint. Il se donna alors de l'élan, repoussant le navire d'un coup de pied (suivant son expression) et se maintint sur l'eau pendant une heure et demie, flottant d'épave en épave, jusqu'à l'arrivée des canots du trois-mâts aperçu au point du jour. 20 passagers furent sauvés de la même manière.

» Quelques secondes après que Paillard se fût confié à la mer, laissant les passagers priant à genoux, le poids de l'eau rompit la quille de l'*Abbatucci*, vers la machine, l'arrière s'abîma, se repliant sur l'avant, l'hélice apparut verticalement dressée.

» Les passagers de première qui ont péri avec M. Le Cauchois-Féraud étaient le consul pontifical à Marseille, avec sa femme et sa belle-mère; une demoiselle de Marseille et une jeune dame italienne avec un enfant de cinq ans. Ce fut la seule qui poussa des cris aux derniers moments. Le jeune prêtre, appelé Pascal Pierre, a péri également.

» En me racontant ces derniers détails, le soldat Paillard, ayant encore sous les yeux l'horrible scène, était gagné, ainsi que moi, par la plus poignante émotion, et son récit, que confirme du reste celui de ses camarades, mérite toute confiance. »

Nous croyons devoir compléter ce triste récit par un extrait d'une lettre adressée à la famille de M. Le Cauchois-Féraud, par le général Dumont, commandant les troupes françaises dans les États pontificaux :

« J'ai interrogé tous les échappés du naufrage et tous
» ont été unanimes en me parlant du calme, du sang-
» froid, de la résignation de nos pauvres amis. Si tout le
» monde eût montré autant de courage que l'intendant
» général Le Cauchois-Féraud, tant de pertes ne seraient
» pas à déplorer.

» Laissez-moi vous dire, dût votre cœur se fendre,
» qu'au moment suprême, Mme Le Cauchois-Féraud et
» son mari se tenaient étroitement serrés par la main
» et recevaient, en implorant le ciel, la bénédiction
» d'un prêtre qui disparaissait avec eux. »

Un service funèbre a été célébré hier à la Madeleine pour le repos de l'âme de M. l'intendant général Le Cauchois Féraud et de Mme Le Cauchois Féraud, née de Rostang.

La vaste enceinte de l'église ne suffisait pas pour contenir la foule émue qui se pressait autour du catafalque, symbole d'un affreux désastre. La plupart des généraux présents à Paris, les intendants généraux inspecteurs, et un grand nombre d'officiers de tout grade appartenant à l'armée ou à l'administration militaire, avaient voulu rendre un dernier hommage à ces deux victimes d'une si douloureuse catastrophe. Beaucoup de dames, parmi lesquelles on remarquait Mme la maréchale Niel, s'étaient jointes au cortége; on ne saurait exprimer le sentiment qu'inspiraient un tel malheur et la douleur d'une famille si cruellement frappée au cœur.

Une dépêche télégraphique du 24 mai annonce la mort de M. le général de division marquis de Luzy-Pelissac, ancien député de la Drôme, sénateur, décédé à Miribel (Drôme).

Chronique militaire.

Le Ministre de la guerre n'a pas tort lorsqu'il dit que les troupes reçoivent, dans les camps, une instruction pratique sur une grande échelle, qui s'applique annuellement à une bonne partie de notre armée.

En 1869, sur vingt et un bataillons de chasseurs à pied, treize de la ligne et celui de la garde auront été aux camps, savoir : quatre à Saint-Maur, trois à Sathonay, six à Châlons, un à Lannemezan. Sur les sept autres, un est à Civita-Vecchia, un autre à Sétif; les cinq derniers ont été au camp en 1868, et sont dans des garnisons où se trouvent des écoles d'artillerie.

Sur nos 100 régiments de ligne, cinquante-cinq auront été au camp cette année, savoir : 12 à Sathonay, 12 à Saint-Maur, 24 à Châlons, 3 au Pas-des-Lanciers, 4 à Lannemezan. Sur les 45 qui restent, 6 sont en Algérie ou dans les États pontificaux. Les 39 autres ont presque tous été au camp en 1838. Toute l'infanterie de la garde est exercée chaque année à Saint-Maur.

En dehors des régiments de cavalerie spéciaux à l'armée d'Afrique et de ceux de la division de la garde impériale, nous avons 50 régiments de cavalerie (de réserve, de ligne et légère). En 1869, treize recevront leur instruction pratique à Châlons et à Lannemezan. En 1868, onze ont été aux camps, sans compter la division de cavalerie de Lunéville. Cette année, trois sont en Algérie.

Les régiments d'artillerie détachent chaque année de 25 à 30 batteries montées ou à cheval dans les camps. Ces régiments ont tous, en outre, leurs écoles avec leurs polygones.

Ainsi donc, chaque année, une partie notable de l'armée passe quelques semaines dans des grands centres d'étude pratique, vivant de la vie active, sinon sur le pied de guerre, du moins sur le pied de rassemblement.

— Nous avons dit un mot de la première grande manœuvre du camp de Châlons (1re série). La seconde, retardée de quelques jours comme l'avait été la première, par le mauvais temps, a eu lieu le 20 mai.

A six heures du matin, chaque division d'infanterie s'est formée en bataille à 300 mètres en avant de son front de bandière, avec son régiment de cavalerie en colonne serrée, par escadron, à sa gauche, à sa droite ou sur son centre ; ses deux batteries en colonne par batterie ; son bataillon de chasseurs à pied soutenant l'artillerie et en colonne. C'est une disposition arrêtée en principe pour les prises d'armes.

Trois escadrons du 5e de hussards, quelques pelotons de chasseurs à pied, une batterie montée, sous le commandement du colonel du 5e de hussards, désignés pour former l'avant-garde du corps d'armée, se sont portés en avant.

L'hypothèse adoptée pour cette manœuvre était celle-ci : un corps de cavalerie nombreux a été détaché d'une armée ennemie opérant dans les Ardennes. Il a franchi la Suippe, près du village de Saint-Hilaire et poussé ses avant-postes sur le Mourmelon. Ce corps paraît avoir l'intention de s'emparer de la ligne de fer de Châlons à Reims et d'enlever cette dernière ville.

Le corps en position au camp a mission de s'opposer à ses projets.

Sans entrer dans tous les détails de la manœuvre, nous dirons seulement que les 25 à 30 mille hommes du maréchal Bazaine se sont portés sur une position où l'ennemi pouvait être arrêté dans sa marche du côté des Ouvrages Blancs ; que le corps s'est formé sur deux lignes en colonne de bataillon par division à demi distance et à intervalle de déploiement ; que la première ligne a manœuvré sous la protection de ses tirailleurs, ayant en réserve la 1re division d'infanterie sur deux colonnes de brigade massées.

L'avant-garde lancée au loin, ayant reconnu la marche de l'ennemi, et s'étant assurée de sa supériorité, s'est repliée sur le corps d'armée. La première ligne a déployé ses bataillons, sous la protection de ses tirailleurs et de ses batteries divisionnaires, tandis que la cavalerie s'établissait aux ailes de l'ordre de bataille en échelon par escadron, en vis-à-vis des intervalles, abritée autant que possible des projectiles de l'adversaire.

L'ennemi étant censé montrer de l'hésitation, le général en chef a fait prononcer un mouvement offensif, la première ligne en colonne double par bataillon, les deux autres divisions marchant en bataille, les deux batteries de réserve entre les deux brigades de cette deuxième ligne.

Sur un mouvement offensif de l'ennemi, très-supérieur en cavalerie, la 1re ligne s'est établie en carrés obliques par bataillons, se flanquant les uns les autres, avec les batteries aux angles des carrés.

Cette manœuvre a été effectuée avec beaucoup d'ensemble.

Au moment où le *Moniteur de l'armée* paraîtra, la troisième grande manœuvre sera en voie d'exécution. Cette semaine, il doit y en avoir trois. Celle de mardi 25 sera commandée par le général Forey, celle de jeudi 27 par le général Deligny, celle de samedi 29 par le général Corréard.

DE WALFROL.

Tableaux militaires

SALON DE 1869.

A l'examen rapide du Salon des beaux-arts de 1869, il est facile de reconnaître que depuis quelques années les guerres sont beaucoup plus rares.

Les tableaux, les dessins, les sculptures, dont les sujets intéressent plus spécialement l'armée, sont en petit nombre et ne présentent rien de saillant. Notre tâche sera donc beaucoup plus restreinte cette fois que les années précédentes. Quelques artistes, cependant, les uns appartenant à la famille militaire, les autres lui ayant voué leur talent, ont exposé des œuvres dont plusieurs ne manquent pas d'un certain mérite.

Commençons par les artistes militaires.

Le premier que nous rencontrons sous notre plume est un colonel de cavalerie, M. de *Flogny*, peintre de talent, dont le premier tableau, exposé en 1867, nous avait paru laisser à désirer, et qui, cette année, a exposé une fort jolie toile admirablement réussie, dont le seul tort, à nos yeux, est d'être peut-être un peu trop en lumière, n'ayant pas été encore vernie.

Le colonel de *Flogny* a été longtemps en Afrique; il a quitté récemment le régiment de spahis où il était lieutenant-colonel, pour prendre le commandement du 5e de hussards. Il a beaucoup étudié le pays et les types arabes et kabyles; il sait rendre avec vérité, avec justesse cette riche nature au soleil de feu, ces cavaliers aux figures mâles, énergiques, bronzées, ces fantassins de la montagne qui ont toujours aimé à faire parler la poudre.

Le sujet choisi par le colonel est un châtiment et une razzia infligés par le général, maintenant maréchal Randon, en juin 1846, à une tribu arabe qui avait massacré un convoi de nos malades.

Cette toile est très animée. Au centre, le général Randon, parfaitement reconnaissable, quoique les figures soient de petite dimension, donne ses ordres. Il est entouré de son état-major et arrêté sur un petit plateau entre les Arabes fuyant dans un désordre inexprimable et les colonnes gravissant des rochers abrupts. La colonne de droite est formée de fantassins précédés de tirailleurs que l'on aperçoit en avant et déjà engagés avec l'ennemi. Au centre un peloton de spahis, tête de colonne, s'élance par un sentier parsemé de pierres et de roches, tandis que les cavaliers d'un goum de nos alliés, avec leurs chevaux caparaçonnés, leurs costumes pittoresques, leurs grands chapeaux couverts de plumes et leurs longs fusils, galopent en poussant leurs cris de guerre, impatients d'arriver au pillage. Sur la gauche, une quatrième colonne plus régulière, mais non moins animée, formée des hussards du 5e régiment, cherche à couper la tribu razzée. Un aide de camp du général vient donner un ordre au commandant de l'avant-garde. Par un hasard singulier, le colonel de *Flogny*, auteur de ce tableau, commande aujourd'hui ce régiment de hussards.

Cette toile, dont on critique à tort, selon nous, la couleur voyante et un peu criarde, nous a paru avoir de la valeur comme composition, vérité et agencement. Nous disons qu'on critique à tort la couleur, parce que c'est celle des objets et de la nature dans le milieu desquels a lieu la scène représentée.

Un autre officier, M. *Laballe*, capitaine d'état-major, qui, déjà en 1868, a fait ses premières armes à l'exposition de peinture par un joli portrait équestre et par une charmante composition de genre, a exposé cette année deux petits tableaux pleins de vérité qui, malheureusement, sont mal placés.

L'un de ces tableaux est une *marche du 17e léger en Afrique, en 1840*, par un ciel dont on devine la chaleur torride, à travers l'espèce de brume qui enveloppe la colonne soulevant le sable sous les pieds de ses fantassins.

Les types y sont parfaitement saisis ; l'adjudant-major, le capitaine commandant la compagnie tête de colonne, causant avec le vieux sergent décoré ; le sous-lieutenant, tout frais sorti de l'école, en conversation avec le jeune fourrier ; les deux chiens, escorte obligée de toute troupe française, jouant et se bousculant sur le flanc du bataillon ; tout cela est vrai et bien rendu. L'uniforme de l'époque est observé scrupuleusement, haut képi non brisé, grande capote retroussée, guêtres blanches par-dessus le pantalon, etc.

La seconde toile de M. *Laballe* est plus sentimentale ; elle rentre dans le genre inauguré si heureusement, il y a quelques années, par la *Sentinelle* de *Protais*. Cette fois c'est un cavalier, une vedette, qui rêve en pensant à la France et à *Elle*. *La Vedette au médaillon* est une fort agréable composition, qui demanderait à être vue de près et qu'on a perchée si haut qu'il faut une lunette d'approche pour en distinguer les qualités incontestables.

L'auteur ne nous fait pas connaître quel est le médaillon que le jeune chasseur d'Afrique tient de la main gauche, tandis qu'il a le fusil haut dans la main droite. Est-ce le portrait d'une mère chérie ou d'une maîtresse adorée? Le soldat est bien jeune, il a une bien jolie figure et regarde bien tendrement cette peinture qui lui fait presque oublier la vigilance et le devoir.

Protais et *Beaucé*, deux des artistes non militaires qui consacrent leurs pinceaux à l'armée, ont exposé : le premier, deux toiles fort jolies, mais à sujet insignifiant ; le second, deux tableaux, réminiscence de la guerre du Mexique, qu'il a faite à la suite de nos colonnes expéditionnaires, pour donner plus de vérité à ses études.

Après avoir traité avec beaucoup de verve quelques sujets poétiques, *Protais* est tombé, depuis plusieurs années, dans les sujets d'une banalité désespérante pour un talent comme le sien. Ses deux toiles de 1869 ont les qualités et les défauts de plusieurs des précédentes.

L'une, intitulée *la Mare*, représente un bataillon de chasseurs à pied ayant grand'soif et se précipitant vers une flaque d'eau plus ou moins potable. Tableau bleu-gris, type uniforme de jolis soldats, tous jeunes et beaux, tous bien peignés, bien astiqués, malgré la soif qui les dévore.

Otez les chasseurs et mettez des canards, vous n'aurez plus un tableau militaire, mais vous aurez quelque chose de plus naturel.

En pendant, un régiment construisant une route à travers un bois. Il faut croire que les soldats qui, l'année dernière, faisaient, dans une des productions de M. Protais, la sieste dans la forêt quasi-vierge, qui reparaît en 1869, s'y sont bien trouvés, car on les revoit, avec les mêmes effets, dans les mêmes arbres, avec les mêmes visages non vieillis. Seulement, en 1868, ils se reposaient; en 1869, ils travaillent avec une certaine ardeur. C'est mieux. Ils sont dirigés par un joli joli capitaine du génie, à pose maniérée et le lorgnon dans l'œil. A propos d'œil, il faut croire que celui de Protais est bien favorable aux militaires, car il les voit tous en très beau. C'est d'un bon naturel, mais, il faut le dire, hélas! cela n'est pas nature. Les deux toiles de M. Protais, l'une gris-bleu, l'autre blanc-rouge, n'en ont pas moins un mérite qui nous fait désirer que l'auteur cherche des sujets plus *empoignants*, comme on dit en style d'artiste.

Le combat de *San Lorenzo*, de M. Beaucé, nous a paru inférieur à ses compositions précédentes. Sa cavalerie, son état-major et son artillerie, surtout la batterie de la garde sur la droite, semblent en carton. Il y a là un certain effet général, mais beaucoup moins de vigueur et de vérité militaire que dans sa *Bataille de Solferino*. La batterie de San Lorenzo est loin de la batterie Soleil ; la division Bazaine n'a pas l'action du corps de Niel.

Le second tableau est consacré à l'un des plus glorieux épisodes de la campagne du Mexique, le combat de Camarone. Le peintre a choisi l'instant où le sous-lieutenant Maudet, le caporal Maine, les soldats Catteau, Wenzel, Constantin et Léonard, seuls debout d'un détachement de 65 combattants du régiment étranger, se disposent à mourir les armes à la main, plutôt que de se rendre.

Tous furent tués. C'est une belle page dont M. Beaucé

a consacré le souvenir. L'armée, surtout celle du Mexique, doit lui savoir gré de sa bonne pensée, rendue avec un certain talent.

D'autres tableaux militaires et plusieurs portraits de généraux ont été admis, cette année comme précédemment, aux honneurs du grand Salon.

Au nombre des portraits, nous avons remarqué ceux des généraux *Jeanningros* et *Barral*, qui peuvent être d'une grande ressemblance, mais qui ne nous ont pas séduit. La pose du premier, la couleur du second ne nous semblent pas heureuses. L'un et l'autre cependant sont dus au pinceau de deux habiles artistes.

Nous leur préférons de beaucoup un médaillon placé dans le coin de gauche et représentant, nous dit le livret, le général de division baron *Girard*, pair de France, tué à Ligny, le 16 juin 1815, et auquel Anps (Var), sa ville natale, demande à élever une statue. Le portrait est d'un peintre qui, depuis bien longtemps, a fait ses preuves en ce genre. Lépaulle est trop connu dans le monde des arts comme portraitiste de premier ordre, pour que nous parlions de son talent. Il a parfaitement réussi la tête jeune et belle du général Girard, qu'il a peint d'après une petite photographie faite elle-même sur un ancien portrait. Nous avons entendu beaucoup de visiteurs s'étonner de l'air de jeunesse du général, lequel, en effet, contraste avec l'uniforme et les épaulettes démodés qu'il porte et qui sont ceux du premier Empire, mais pour les personnes familiarisées avec l'histoire de la grande armée de Napoléon Ier, cet air de jeunesse n'a rien qui puisse étonner. Girard, qui s'était illustré, en 1800, au passage du Tessin, de façon à mériter cette phrase du Premier Consul insérée au Bulletin : *l'adjudant-général Girard s'est couvert de gloire*; Girard, qui avait mérité cette autre mention dans le Bulletin de Lutzen (1813) : *Le général Girard, blessé de plusieurs balles, voulut rester sur le champ de bataille; il déclara vouloir mourir en combattant et dirigeant ses troupes, puisque le moment était arrivé pour tous les Français qui avaient du cœur, de vaincre ou de périr*; Girard, tué à l'âge de trente-neuf ans, avait été nommé général de brigade à trente-un ans, général de division à trente-trois. L'Empereur disait de lui à Sainte-Hélène : « Il m'eût remplacé Lannes. » Dans les commandements en chef qu'il avait exercés, partout il s'était battu comme un diable et avait partout battu l'ennemi. Napoléon aimait les hommes de cette trempe. Petit de corps, mais grand par le cœur, disait-il souvent de Girard.

Ce médaillon de Lépaulle est, à notre avis, un des bons portraits du Salon de 1869, en beaux portraits fertile.

PIERRE DE LACOUR.

(*A suivre.*)

Le général La Marmora et l'alliance prussienne.

(1er article.)

Depuis les événements de 1866, on ne saurait le contester, les sympathies de la France pour l'Italie se sont singulièrement refroidies. Se refusant d'admettre qu'il vaille mieux avoir une Prusse agrandie qu'une Allemagne divisée en petits Etats, le public français en est arrivé à comprendre que l'alliance de la Prusse avec l'Italie, en 1866, a été fatale à l'Europe, en rendant la guerre inévitable dans un avenir plus ou moins rapproché.

Or, partisan dévoué de l'alliance franco-italienne, l'auteur de la brochure dont nous allons rendre compte, un officier de l'état-major du général de La Marmora (c'est, dit-on), a jugé nécessaire de publier un exposé sincère et impartial du rôle qu'ont joué la France et l'Italie dans les événements de 1866. Contribuer à resserrer les liens d'intimité qui naguère existaient entre les deux pays, tel est le but patriotique que s'est proposé l'écrivain anonyme. Ce travail est par conséquent destiné à redresser plus d'un jugement inexact de l'opinion publique européenne sur l'un des événements les plus considérables de notre époque.

La brochure embrasse la période de l'histoire politique italienne, qui commence à l'avénement du général de La Marmora au pouvoir (1864), et s'étend jusqu'à la conclusion du traité de paix entre l'Autriche et l'Italie, au mois d'octobre 1866.

I

La convention du 15 septembre venait d'être signée et l'Italie l'avait accueillie comme un triomphe. Mais, à Turin, elle avait excité un profond mécontentement. La vieille capitale du Piémont ne se voyait pas sans amertume dépossédée de son titre au profit d'une autre ville italienne. Une alliance s'établit donc entre les hommes politiques de la Sardaigne et les membres de l'opposition parlementaire. Le Piémont, naguère hostile à toute témérité révolutionnaire, devint un ardent foyer de garibaldisme.

C'est dans ces conjonctures délicates que le général de La Marmora fut appelé à prendre les rênes du gouvernement. La translation à Florence s'effectua sans qu'aucun mouvement factieux éclatât. Mais deux dangers menacèrent bientôt le royaume d'Italie, la désorganisation du gouvernement à l'intérieur, le fatal entraînement du peuple vers des entreprises hasardeuses, où il pouvait se briser dans un choc contre la France. Il était évident pour tous, en effet, qu'un mouvement sur Rome, serait tenté dès que les troupes françaises auraient évacué la ville.

Dans la pensée de M. Minghetti, la convention de septembre signifiait que l'Italie devait cesser de prendre Rome capitale pour objectif. Selon les Italiens, au contraire, c'était la une première étape vers la Ville Eternelle. Le général La Marmora voyait donc approcher avec terreur l'heure où les illusions ne seraient plus possibles. Il lui semblait urgent de susciter quelque grand événement qui fît diversion à la question romaine.

Dans ces conjonctures trois voies s'offraient à l'Italie :

1° Déclarer seule la guerre à l'Autriche ;

2° Ouvrir des négociations pour le rachat de l'Italie ;

3° Découvrir quelque point d'homogénéité entre les intérêts italiens et ceux d'une autre puissance européenne, afin de nouer, sur cette base, une alliance offensive et défensive.

L'Autriche demeurant inébranlable dans sa fierté militaire, le général de La Marmora s'occupa de s'assurer contre cette puissance l'appui de quelque nation militaire. Les regards du général se tournèrent du côté de la Prusse où la politique téméraire d'un homme d'Etat des plus entreprenants semblait préparer de prochains conflits.

Après la courte campagne de Schleswig, où l'Autriche fournit si complaisamment à sa rivale l'occasion d'apprécier la solidité de son organisation militaire, et de s'assurer des qualités du fusil à aiguille, la Prusse, éblouie par l'ascendant qu'elle avait acquis en Allemagne, ne rêva plus que conquêtes et annexions.

Entre les cours de Turin et de Berlin il n'existait alors aucuns rapports d'intimité. Même en 1860, après Castelfidardo et l'entrée de Victor-Emmanuel à Naples, l'envoyé de Sa Majesté prussienne était venu lire au comte de Cavour une note énergique contre la maison de Savoie dans la Péninsule.

En 1861, il est vrai, la Prusse se réunit à la Russie pour reconnaître le gouvernement italien; mais cet acte avait été entouré de toutes sortes de restrictions.

Cependant, la prétention de la Prusse à l'hégémonie devait bientôt devenir une cause de rapprochement entre elle et l'Italie. Le général de La Marmora le comprit, l'un des premiers; mais il lui fallut longtemps lutter contre la répulsion presque générale des Italiens contre la Prusse qui, après avoir mis obstacle à la délivrance de Venise en 1859, avait prêté les mains à l'asservissement de la malheureuse Pologne en 1863. La politique intérieure du cabinet de Berlin était, d'ailleurs, un obstacle. Nulle part, en effet, les principes constitutionnels n'étaient plus méprisés qu'à la cour du roi Guillaume. Lier la politique de l'Italie à celle d'un pareil gouvernement était une tentative des plus graves. Mais La Marmora, pendant son séjour en Prusse, avait étudié l'organisation de l'armée prussienne; et, comme il la trouvait à tous les points de vue excellente, la *prussomanie militaire* du général devint aussi proverbiale en Sardaigne que l'*anglomanie politique* de M. de Cavour. Envoyé à Berlin en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en 1861, lors de l'avénement du nouveau roi, La Marmora essaya, dès lors, de jeter les bases d'une alliance entre les deux Etats Mais on trouvait, à cette époque, les Italiens trop révolutionnaires. Plus tard seulement devait se vérifier la prophétie de M. de Cavour : « Un jour, la Prusse saura gré au Piémont de l'exemple qu'il lui a donné. »

Vers 1865, l'Italie et la Prusse avaient commencé à échanger quelques idées au sujet de certaines éventualités qui pouvaient les réunir contre l'Autriche.

La Prusse voulait la suprématie en Allemagne. Elle ne faisait aullement mystère de son hostilité contre l'Autriche, et le 15 juillet 1865, à Carlsbad, dit le secrétaire du général La Marmora, le ministre prussien « déclarait au duc de Gramont, que, loin de redouter une guerre avec l'Autriche, il *l'appelait de tous ses vœux*. » Peu de temps après, des ouvertures verbales étaient faites au général sur ce grave sujet, de la part du comte de Bismark. La Marmora se mit aussitôt à l'œuvre. Des officiers d'état-major et d'artillerie reçurent l'ordre d'aller s'enquérir, sur place, des moyens offensifs dont l'Autriche pourrait disposer dans une guerre contre l'Italie.

II

Le ministère La Marmora venait à peine d'être reconstitué, que la situation devint plus grave en Allemagne. Vers la fin de janvier 1866, le comte de Mensdorff ayant proclamé dans une note que l'Autriche, pas plus que la Prusse, *n'avait le droit de disposer de l'avenir des duchés*, M. de Bismark se hâta de déclarer au comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche à Berlin, que l'entente entre les deux nations cessait d'exister, et que la période des relations intimes était terminée.

La Marmora, avec la finesse d'un Italien, suivait attentivement ce qui se passait en Allemagne. Au premier désir exprimé par le comte de Bismark d'avoir à Berlin un général italien aussi habile diplomate que bon soldat, Govone fut chargé d'une mission auprès du roi Guillaume. « Le but de cette mission, disait La Marmora, est de s'assurer des combinaisons militaires que, par suite de la situation politique actuelle, le gouvernement de Sa Majesté prussienne pourrait vouloir concerter avec l'Italie pour la défense commune. »

On sait avec quelle *hardiesse* M. de Bismark accusa l'Autriche de nourrir contre la Prusse des intentions belliqueuses, jurant ses grands dieux, dit M. Bamberger, que, quant à lui, aucune idée d'agression n'était entrée dans son esprit (1). Le roi Guillaume n'en était pas encore arrivé, comme son ministre, à vouloir imposer, *à tout prix*, la suprématie de la Prusse à l'Allemagne; il se flattait seulement de pouvoir arriver à ses fins, « sans recourir à une guerre qui aurait toute autre cause que l'honneur ou la sécurité de la Prusse (2). »

Mais le plan de M. de Bismark était bien arrêté. Pour entraîner la Prusse dans une guerre désapprouvée par la plupart de ses concitoyens, le ministre aurait désiré que l'Italie entamât la lutte contre l'Autriche. « Nous n'abandonnerons jamais, disait-il, *notre seul allié possible*; et, comme notre organisation militaire perfectionnée nous permet de mobiliser notre armée, du jour au lendemain, l'Italie peut compter qu'elle n'aura pas à lutter seule contre l'armée autrichienne. » Tout cela avait quelque fondement de raison. Mais, les envoyés italiens se préoccupaient avec raison de toutes les éventualités de l'avenir. Quand l'Italie aurait seule engagé les hostilités, ne pourrait-il pas arriver que l'Autriche se réconciliât avec la Prusse, et que M. de Bismark, dont personne ne partageait l'opinion au sein du cabinet, se trouvât dans l'impossibilité d'empêcher l'Autriche d'employer toutes ses forces contre un unique adversaire!...

Il fut donc, non pas *arrêté*, mais jusqu'à un certain point *convenu*, entre les deux gouvernements, qu'en cas de rupture avec l'Autriche, la Prusse recevrait de l'Italie une aide efficace par une diversion en Vénétie.

III.

Ce fut plus tard, c'est-à-dire le 3 avril, que le général de la Marmora autorisa le général Govone à conclure un accord avec le gouvernement prussien. Voici quelles étaient les bases posées par le chef du cabinet italien :

Les deux gouvernements, tenant compte *des aspirations légitimes* de leurs nations, concluraient une alliance ayant pour but : 1° de maintenir, même par les armes s'il le fallait, les propositions faites par Sa Majesté prussienne pour la réforme de la constitution libérale; 2° d'obtenir la cession au royaume d'Italie des territoires italiens soumis à l'Autriche.

Le traité fut signé le 8 avril 1866, ratifié à Florence le 14 et à Berlin le 20. Il porte le titre et a tout le caractère d'un *traité d'alliance offensive et défensive*.

Les stipulations principales étaient les suivantes : « Si le roi de Prusse était obligé de prendre les armes pour faire prévaloir ses propositions de réforme fédérale en Allemagne, le roi d'Italie, dès qu'il serait averti par la Prusse et que celle-ci aurait pris l'initiative des hostilités, déclarerait la guerre à l'Autriche.

« A partir de ce moment, la guerre serait poursuivie par les deux puissances avec toutes leurs forces, et ni la Prusse ni l'Italie ne concluraient de paix ni d'armistice sans un consentement réciproque. Ce consentement ne viendrait obligatoire dès que l'Autriche aurait permis à l'Italie de s'annexer le royaume lombard-vénitien, et à la Prusse de s'adjuger les territoires équivalents, voisins de ses frontières. »

Tel était le traité d'alliance conclu entre l'Italie et la Prusse, dans le temps même où l'Autriche était, chaque jour, accusée de nourrir des projets hostiles contre la monarchie prussienne!

Dans un prochain article nous dirons, d'après l'auteur de la brochure, quelles furent les conséquences de l'alliance prusso-italienne.

A. DE COURSON.

(1) Louis Bamberger, *Etudes sur M. de Bismarck*; p. 165.

(2) Relation de l'état-major prussien.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er juin 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
Etats-Romains	27 fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an } sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois } sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie, en garnison à Paris (promotion de septembre 1866), demande un permutant aux zouaves, tirailleurs ou légion.

S'adresser à M. Lutringer, rue de la Villeneuve, 2, Paris. (49)

— Un capitaine du régiment étranger (Afrique), demande à permuter avec un de ses camarades des garnisons de Paris, Lyon, Nancy, Metz, Strasbourg ou Marseille. On aura droit aux indemnités.

S'adresser à M. Poli (Alexandre), à Cervione (Corse). (51)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon, désire trouver un permutant dans un corps permanent d'Afrique. S'adresser à M. Peyrat, rue Impériale, 47, à Lyon. (52)

— Un sous-lieutenant d'un régiment d'infanterie, en garnison à Strasbourg, promotion de 1867, désire trouver un permutant dans les tirailleurs algériens.

S'adresser à M. H. B., 37, rue de Lille, à Paris. (53)

Le 58e de ligne, en garnison à Pau, demande un 1er trombone qui donne l'espérance de passer musicien de 1re classe. La place de musicien de 2e classe lui est réservée. S'adresser au chef de musique.

L'emploi de maître tailleur devant être vacant le 1er juillet au 6e régiment d'artillerie, un concours pour cet emploi aura lieu à Grenoble le 1er juin. Il sera exigé un cautionnement de 8,000 fr.; les candidats civils devront produire un certificat de bonnes vie et mœurs, et les militaires l'état de leurs services et le relevé de leurs punitions.

—

Le 3e régiment de grenadiers de la garde demande un premier piston, un premier bugle, un premier hautbois et une flûte. — Des places de première et deuxième classe sont réservées pour ces emplois.
S'adresser au chef de musique, à Rueil.

—

Le 1er régiment de voltigeurs de la garde demande un hautboïste.
S'adresser à M. le chef de musique.

—

On demande, pour trois ans, un remplaçant dans la cavalerie.
S'adresser à M. B., 14, rue du Vivier, à Paris.

—

Un chef est demandé par la Société musicale de Montoire (Loir-et-Cher). On désire qu'il ait appartenu à l'armée en qualité de musicien de première classe, et qu'il jouisse d'une pension de retraite. Outre cette pension, son traitement s'élèverait à 700 fr. au moins. On exigera les meilleurs certificats, émanant, notamment, des chefs de corps auxquels auraient appartenu les postulants.
S'adresser, à cet effet, à M. le maire de Montoire.

—

Le concours pour l'emploi de maître d'armes, vacant au 4e lanciers (Moulins), annoncé pour le 15 juin, n'aura pas lieu.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 18, rue du Faub.-Montmartre

PERMUTATIONS. Prix des insertions
2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces. division sur 5 colonne le petite ligne . .	» 80 (La ligne
Réclame . . .	2 fr.
Faits Pari . . .	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 31. — 1er JUIN 1869.

Paris, 31 *mai* 1869.

Par décret impérial en date du 22 mai 1869, la compagnie de sous-officiers vétérans dont l'effectif était devenu insuffisant, est licenciée.

Les militaires qui en font partie seront incorporés dans la compagnie de fusiliers vétérans qui prendra le titre de *compagnie de vétérans de l'infanterie*. Ils y conserveront leur solde et leur grade, et continueront à y faire leur service.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 22 mai 1869, ont été promus au grade de chef de bataillon, au choix, hors tours :

M. Vacher, capitaine au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale

M. Gonay, capitaine au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

M. Marcelli, capitaine au 4e régiment de voltigeur de la garde impériale.

Par le même décret, ces officiers supérieurs ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, et leurs pensions seront liquidées d'après leur nouveau grade.

INFANTERIE.

Par décret du 22 mai 1869, M. Pays, capitaine commandant la compagnie de sous-officiers vétérans licenciée, passe au commandement de la compagnie de vétérans de l'infanterie.

Par décret du 22 mai 1869, M. Fleury, lieutenant de la compagnie de sous-officiers vétérans licenciée, passe à la compagnie de vétérans de l'infanterie.

Par décret du 22 mai 1869, M. Trébuchet, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité par suppression d'emploi est nommé à un emploi de son grade au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en remplacement de M. Piétri, nommé lieutenant.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 26 mai 1869, les généraux de division dont les noms suivent, ont été désignés pour être inspecteurs généraux d'infanterie en 1869, savoir :

MM.	MM.
D'Aurelle de Paladines.	Douay (Félix).
D'Autemarre d'Ervillé.	Courtot de Cissey.
De Failly.	Dumont.
Bisson.	De Castagny.
Baron Fririon.	Ducrot.
Trochu.	Douay (Abel).
De Wimpffen.	De l'Abadie d'Aydren.
Decaen.	Bataille.
De Martimprey (Ange-Auguste).	Lebrun.
	Goze.
Deligny.	De Laveaucoupet.
Picard.	Corréard.
De Beaufort d'Hautpoul.	Rose.
Comte de Noue.	Le Vassor Sorval.
Vergé.	Pourcet.
Comte de Lorencez.	

Nous serons prochainement en mesure de faire connaître la composition des arrondissements d'inspection générale dont ces officiers généraux seront chargés.

ÉTATS-MAJORS.

M. Monteils, chef d'escadron, à l'état-major de la 12e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général Pourcet, commandant la province d'Alger.

M. Walter, capitaine, détaché à l'état-major général du 4e corps d'armée pour remplir temporairement les fonctions d'aide de camp auprès de M. le général Béchon de Caussade, commandant la subdivision du Rhône, est nommé, définitivement aide de camp du général Béchon de Caussade.

M. Selmer, lieutenant au 17e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Fontanges, commandant la 2e brigade de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'armée.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 22 mai 1869 :

M. Lévy, intendant militaire de la 3e division à Lille, est désigné pour inspecter administrativement, cette année, la 3e division dont il est titulaire, *moins le département de la Somme*, et les corps de troupes ainsi que les services administratifs de la division d'Alger, au lieu et place de M. l'intendant militaire Lucas de Missy, empêché par son état de santé.

Les troupes du département de l'Oise, dans la 1re division militaire et celles du département de la Somme dans la 3e, dont l'inspection administrative avait été confiée à M. l'intendant militaire Lévy, seront inspectées administrativement par M. l'intendant militaire Carnier de Lavalette, qui reste en même temps chargé de l'inspection administrative de la 6e division dont il est titulaire.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 24 mai 1869, M. Flament, capitaine adjudant major au 49e régiment d'infanterie de ligne, passe au 75e régiment de même arme, par permutation avec M. Chenin,

M. Willemin, capitaine au 85e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Boyer, promu au grade de major.

M. Lansac, capitaine au 110e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Barbier, promu au grade de major.

Par décision ministérielle du 27 mai 1869, M. Mairot, capitaine au 12e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'instructeur de tir dudit bataillon en remplacement de M. Courset, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 14 mai 1869 :

M. Ronel, capitaine au 2e de lanciers, passe à un emploi d'adjudant-major en rempl. de M. Mioche, passé dans l'état-major des places.

Par décisions ministérielles du 20 mai 1869 :

M. Marguier d'Aubonne, capitaine-commandant au 2e de chasseurs, passe à un emploi d'adjudant-major en rempl. de M. Noguier, mis en non-activité.

M. Hunekel, capitaine adjudant-major au même régiment est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Marguier d'Aubonne, nommé à un emploi d'adjudant-major.

M. Mary, capitaine au 8e de lanciers, passe à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. de Chalendar, appelé au commandement d'un escadron.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 26 mai 1869 :

M. Roggero, officier d'administration principal, attaché au secrétariat du comité permanent d'administration à Paris, passe dans la 3e division.

M. Liénart, adjudant d'administration en 1er à Paris, est attaché au secrétariat du comité permanent d'administration et à la disposition de M. l'intendant général Robert.

M. Lecoq, adjudant en 2e à Nîmes, passe à Paris.

M. Monnain, adjudant en 1er, appartenant à la 3e division, actuellement en congé à Lille, passe dans la 10e division.

M. Gable, adjudant en 2e à Oran, passe à Toulouse.

M. Abrier, adjudant en 2e à Toulon, passe à la direction d'Oran.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 23 mai 1869 :

M. Pecatier, capitaine au 3e régiment de hussards, employé au dépôt de recrutement de 1re classe de la Manche, est nommé au commandement du dépôt de recrutement de 2e classe des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. le capitaine Ferry, autorisé, sur sa demande, à rentrer à son corps.

M. Brual, capitaine au 10e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe de la Meurthe, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Manche.

M. Antric, capitaine au 6e régiment de chasseurs, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Meurthe.

Mouvements de troupes.

10e de ligne. — Dépôt : est parti de Vannes le 28 mai, pour Limoges, où il arrivera les 29 mai et 14 juin.

16e de ligne. — Etat-major, portion principale : est parti de Tlemcen le 23 avril pour la province de Constantine où il arrivera les 29 mai et 14 juin.

19e de ligne. — Dépôt : est parti de Caen le 28 mai, pour Alençon où il est arrivé les 28 et 31 mai.

24e de ligne. — Dépôt : est parti de Saint-Germain le 28 mai, pour Cambrai où il arrivera les 28 mai et 4 juin.

25e de ligne. — Dépôt : est parti de Limoges le 28 mai, pour Vannes, où il arrivera les 29 mai et 14 juin.

28e de ligne. — Dépôt : est parti de Villefranche le 28 mai, pour Nantes, où il est arrivé le 31 mai.

36e de ligne. — Dépôt : est parti d'Albi le 28 mai, pour Salon, où il arrivera les 30 mai et 9 juin.

37e de ligne. — Dépôt : est parti de Privas le 28 mai, pour Villefranche, où il est arrivé le 29 mai.

39e de ligne. — Dépôt : est parti de Cambrai le 28 mai, pour Albi, où il est arrivé le 30 mai.

44e de ligne. — Dépôt : est parti de Quimper le 28 mai, pour Metz, où il est arrivé le 30 mai.

45e de ligne. — Dépôt : est parti de Nevers le 28 mai, pour Huningue, où il arrivera les 30 mai et 13 juin.

66e de ligne. — Dépôt : est parti de Salon le 28 mai, pour Privas, où il arrivera les 29 mai et 3 juin.

67e de ligne. — Dépôt : est parti de Huningue le 29 mai, pour Nevers, où il arrivera les 31 mai et 14 juin.

90e de ligne. — Dépôt : est parti de Metz le 28 mai, pour Saint-Germain, où il est arrivé le 29 mai.

93e de ligne — Dépôt : est parti d'Alençon les 28, 29 mai, pour Caen, où il est arrivé les 28 mai et 1er juin.

97e de ligne. — Dépôt : est parti de Nantes, les 28, 29 mai, pour Quimper, où il arrivera les 28 mai et 8 juin.

5e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Toulouse le 28 mai, pour Rennes, où il est arrivé le 29 mai.

6e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Vincennes le 28 mai, pour Toulouse, où il est arrivé le 29 mai.

11e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Saint-Omer le 28 mai, pour Metz, où il arrivera les 29 mai et 14 juin.

13e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Metz le 28 mai, pour Strasbourg, où il arrivera les 28 mai et 3 juin.

15e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Besançon le 28 mai, pour Vincennes, où il arrivera les 29 mai et 13 juin.

16e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Strasbourg le 28 mai, pour Besançon, où il arrivera les 28 mai et 5 juin.

17e bataillon de chasseurs. — Dépôt : est parti de Rennes le 28 mai, pour Saint-Omer, où il est arrivé le 29 mai.

1er dragons. — Dépôt : est parti de Napoléonville le 28 mai, pour Tours, où il arrivera les 29 mai et 8 juin.

1er lanciers — Dépôt : est parti de Tours, les 28 et 29 mai, pour Napoléonville, où il arrivera les 29 mai et 9 juin.

2e lanciers. — Dépôt : est parti de Verdun les 21, 24 mai, pour Haguenau, où il est arrivé les 23 mai et 1er juin.

5e chasseurs. — Entier : est parti de Haguenau les 18, 19, 20, 21 mai, pour Verdun, où il est arrivé les 23, 26, 28 et 29 mai.

Les 39 sous-officiers dont les noms suivent viennent d'être admis, en qualité de surnuméraires, dans l'administration des lignes télégraphiques, à la suite d'un concours qui a eu lieu le 16 mars dernier, et ont été, en vertu d'un ordre de S. Exc. M. le Maréchal Ministre de la guerre en date du 21 mai, mis à la disposition de la dite administration pour commencer leur stage, savoir :

Les sieurs :

Besson, maréchal des logis aux carabiniers de la garde, à Beauvais.

Mangain, sergent au 1er de ligne, au Havre.

Fléché, sergent au 2e de ligne, au Mans.

Rivat, sergent au 9e de ligne, à Saumur.

Boyer, sergent-fourrier au 10e de ligne, à Vannes.

Perrot, sergent-major au 12e de ligne, à Niort.

Kiomann, sergent-major au 15e de ligne, au Havre.

Guidon, sergent-fourrier au 18e de ligne, à Rouen.

Schoumann, sergent au 21e de ligne, à Annecy.

Jouan, sergent-major au 34e de ligne, à Bayonne.

Cervonacci, sergent-major au 36e de ligne, à Bastia.

Loiseau, sergent-major au 50e de ligne, à Bourg.

Laguerre, sergent-major au 55e de ligne, à Valence.

Geyffen, sergent-major au 62e de ligne, à Dieppe.

Leray, sergent au 63e de ligne, à Lille.

Cariat, sergent-major au 65e de ligne, à Abbeville.

Roig, sergent-major au 65e de ligne, à Valenciennes.

Bloton, sergent-major au 69e de ligne, à Avignon.

Loison, sergent-major au 70e de ligne, à Brest.

Mity, sergent-major au 70e de ligne, à Laval.

Géringer, sergent-major au 74e de ligne, à Chambéry.

Robert, sergent au 74e de ligne, à Bourg.

Guyard, sergent-fourrier au 76e de ligne, à Draguignan.

Petit, sergent-major au 77e de ligne, à Bayonne.

Piane, sergent-major au 82e de ligne, à Ajaccio.

Hym, sergent-major au 94e de ligne, à Rouen.

Gras, sergent au 94e de ligne, à Fontainebleau.

Eglin, sergent au 5e bataillon de chasseurs, à Chartres

Compagnat, maréchal des logis au 3e de dragons, à Douai.

Bréard, maréchal des logis au 5e de dragons, à Cambrai.

Tilandel, maréchal des logis au 5e de lanciers, à Melun.

Bourel, maréchal des logis au 12e de lanciers, à Cette.

Regnot, maréchal des logis au 17e régiment d'artillerie, à Avignon.

Pfrimmer, maréchal des logis au 2e régiment du train d'artillerie, à Mulhouse.

Binsse, sergent au 1er régiment du génie, à Mulhouse.

Jégou, maréchal des logis au 1er régiment du train des équipages militaires, en Algérie,

Linard, maréchal des logis au 3e régiment du train des équipages militaires, à Châteauroux.

Leidier, sergent aux infirmiers militaires, à Dunkerque.

Chaudat, sergent aux infirmiers militaires, en Algérie.

L'Empereur ayant, à ses côtés, S. A. le Prince Impérial, et accompagné de S. Exc. le maréchal Ministre de la guerre, a passé en revue, dans la cour du Carrousel, le bataillon de tirailleurs indigènes qui va bientôt quitter Paris pour rejoindre le 2e régiment de cette arme, en Algérie. Après avoir parcouru à pied le front des troupes, Sa Majesté a daigné distribuer une croix de la Légion d'honneur et des médailles militaires, puis le défilé a eu lieu aux cris de : Vive l'Empereur!

On lit dans le *Journal officiel* du 29 mai :

« Le journal *le Moniteur universel* a publié, dans son numéro du 26 mai, l'article suivant :

« D'après nos lettres de Florence, un arrangement » vient d'être conclu entre le gouvernement français et » le gouvernement italien pour l'évacuation du terri- » toire du Saint-Siége par les troupes impériales ; l'é- » vacuation aurait lieu au mois de septembre. »

» Cette nouvelle, reproduite par plusieurs journaux, » est fausse. »

Garde nationale mobile.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Convocation pour distribution d'effets aux gardes nationaux mobiles de la classe de 1867.

Les gardes nationaux mobiles de la classe 1867 (tirage de 1868) domiciliés dans le département de la Seine sont prévenus qu'ils doivent se rendre à l'hôtel impérial des Invalides (boulevard des Invalides, à l'angle de l'avenue de Tourville), aux heures et jours indiqués ci-après, pour y recevoir leurs effets d'habillement et d'équipement, savoir :

1re *circonscription*.

Ceux qui ont tiré dans le 1er arrondissement (Louvre), formant le 1er bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le lundi 7 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 2e arrondissement (Bourse), formant le 2e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mardi 8 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 3e arrondissement (Temple), formant le 3e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mercredi 9 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 4e arrondissement (Hôtel-de-Ville), formant le 4e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le jeudi 10 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 5e arrondissement (Panthéon), formant le 5e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le vendredi 11 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 6e arrondissement (Luxembourg), formant le 6e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le samedi 12 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 7e arrondissement (Palais-Bourbon) et dans le 8e arrondissement (Elysée), formant le 7e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le dimanche 13 juin, 10 heures.

2e *circonscription*.

Ceux qui ont tiré dans le 9e arrondissement (Opéra),

formant le 8e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le lundi 7 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 10e arrondissement (enclos Saint-Laurent), formant le 9e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mardi 8 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 11e arrondissement (Popincourt), formant le 10e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mercredi 9 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 12e arrondissement (Reuilly) et dans le 13e arrondissement (Gobelins), formant le 11e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le jeudi 10 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 14e arrondissement (Observatoire), formant le 12e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le vendredi 11 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 15e arrondissement (Vaugirard) et dans le 16e arrondissement (Passy), formant le 13e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le samedi 12 juin, à dix heures.

3e circonscription.

Ceux qui ont tiré dans le 17e arrondissement (Batignolles-Monceaux), formant le 14e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le lundi 7 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 18e arrondissement (Buttes-Montmartre), formant le 15e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mardi 8 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans le 19e arrondissement (Buttes-Chaumont), et dans le 20e arrondissement (Ménilmontant), formant le 16e bataillon, quel que soit leur domicile actuel, le mercredi 9 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans l'arrondissement de Saint-Denis, formant le 17e bataillon et l'artillerie, quel que soit leur domicile actuel, le jeudi 10 juin, à dix heures.

Ceux qui ont tiré dans l'arrondissement de Sceaux, formant le 18e bataillon et l'artillerie, quel que soit leur domicile actuel, le vendredi 11 juin, à dix heures.

Tous les gardes nationaux mobiles de la classe indiquée ci-dessus devront se trouver à la distribution des effets d'équipement. Ceux qui voudront être habillés aux frais de l'État recevront immédiatement leurs effets d'habillement; ceux qui déclareront, au contraire, vouloir se faire habiller à leurs frais devront alors être pourvus de tous leurs effets avant le dimanche 27 juin, date de la première convocation d'exercice.

Après la distribution des effets, chaque garde national mobile recevra un bulletin indicatif de son bataillon et de sa compagnie, qui mentionnera en outre les lieux, jours et heures des exercices et réunions auxquels il devra assister pendant tout le cours de l'année.

Les gardes nationaux mobiles du département de la Seine sont prévenus que, quel que soit leur domicile dans le département, ils ne cesseront jamais d'appartenir au bataillon, à la compagnie ou à la batterie auxquels ils auront été affectés dès le principe.

Ceux qui auront à demander la dispense des exercices, par application du dernier paragraphe de l'article 9 de la loi du 1er février 1868, devront justifier de leur instruction devant leur capitaine à la première réunion d'exercice de leur compagnie ou batterie.

Le maréchal de France, commandant le 1er corps d'armée et la 1re division militaire,

CANROBERT.

Paris, le 25 mai 1869.

Camp de Châlons.

Lorsque le temps le permet, les grandes manœuvres ont lieu trois fois par semaine au camp de Châlons.

Celle du 25, commandée par le général de division Foray, avait pour but un mouvement offensif sur Bar-le-Duc. Un corps d'armée composé de deux divisions d'infanterie (2e et 3e), une brigade de cavalerie de réserve, avec une batterie de douze, les batteries et les régiments de cavalerie divisionnaires, débouche de Reims, passe le ruisseau du Cheneu et, arrivé dans la plaine du Mourmelon en avant de la ferme du quartier impérial, se trouve peu éloigné de l'ennemi qui lui est signalé par son avant-garde, sur sa gauche dans la direction de Jonchery.

Ce corps, qui a pris position sur deux lignes par brigades, par bataillon en masse à droite et à gauche de la voie romaine voulant aborder l'ennemi, opère aussitôt un changement de front, l'aile droite en avant, sous la protection de sa cavalerie et de son infanterie, afin de se placer face à l'adversaire qui occupe une ligne dont la droite s'appuie aux bois de la butte de tir de l'infanterie.

Ce mouvement s'exécute avec beaucoup d'ensemble, l'aile marchante (12e de ligne de la 3e division, Corréard) conduit cette espèce de conversion difficile, avec une grande régularité.

La nouvelle ligne de bataille étant prise, l'attaque est ordonnée. L'infanterie de la 1re ligne marche en échelon par la droite pour débusquer l'ennemi et le rejeter sur le Grand Saint-Hilaire, tandis que la cavalerie (brigade de réserve) et une batterie à cheval, profitant des bois qui peuvent masquer son mouvement sur la gauche, tournent au galop la droite de l'adversaire et le forcent à abandonner sa position s'il ne veut être coupé de sa ligne de retraite.

La première division dans cette manœuvre représentait l'ennemi.

La manœuvre du 27 mai a été également un combat offensif d'un corps d'armée ayant mission de déloger un adversaire supposé, de force à peu près égale et ayant pris position face au camp, sur la droite de la voie romaine.

Cette fois, la 3e division (Corréard) représentait l'ennemi, ayant avec elle la brigade de cavalerie Ameil et une batterie de la réserve.

Les 1re et 2e divisions avec la cavalerie et l'artillerie se sont portées sur le terrain en colonnes de brigades et ont pris une première position; l'infanterie de la 1re ligne, partie déployée, partie en colonne, la seconde ligne débordant la première, l'artillerie divisionnaire au centre de cette première ligne, l'artillerie de réserve à gauche, soutenue par un bataillon de chasseurs.

Ces dispositions faites, le corps d'armée s'est porté en avant, chaque bataillon couvert par un peloton déployé en tirailleurs, pour se placer face à l'ennemi. La première ligne étant arrivée dans une dépression assez sentie du terrain, à l'abri des projectiles de l'ennemi, chaque chef de bataillon a fait former la colonne d'attaque à la suite d'un léger changement de direction à droite, et on a abordé l'ennemi, les clairons et les tambours battant la charge. Chaque bataillon n'a pas cessé de marcher, précédé et couvert par ses tirailleurs.

Arrivés sur le plateau, les bataillons se sont déployés pour résister, par leur feu, aux troupes de réserve que l'ennemi avait en arrière de sa position et qu'elle pouvait opposer à l'attaque.

La seconde ligne, sorte de réserve du corps d'armée, a suivi le mouvement, formée en colonne double à demi-distance. L'ennemi ayant prononcé sa retraite, le corps d'armée s'est établi sur les positions dont il avait delogé l'ennemi.

Cette manœuvre, commandée par le général Deligny, fort compliquée, et dont nous n'avons indiqué que les phases principales, nous a semblé être une sorte d'étude d'une attaque de front, avec possibilité de dissimuler en partie les mouvements préparatoires, au moyen des plis de terrain qui empêchent l'assaillant de s'offrir pendant sa marche aux feux de l'adversaire. Il est bien évident, en effet, qu'aujourd'hui il serait fort dangereux de prononcer une marche offensive, à front découvert, pour aller à une troupe occupant une bonne position et étant abondamment pourvue de cartouches. Les bataillons attaquants n'arriveraient probablement pas à aborder l'ennemi, désorganisés qu'ils seraient, avant de le joindre. Ce n'est donc qu'en profitant avec habileté des accidents du terrain, en engageant avec précision les différentes armes, en manœuvrant beaucoup plus, et surtout avec beaucoup plus *de justesse* qu'autrefois, qu'on pourra risquer une attaque de front contre un adversaire non démoralisé, et vous attendant de pied ferme dans une position avantageuse.

La retraite en échelon de la 3e division, forcée dans sa première position et l'abandonnant pour en aller occuper une autre en arrière sur la crête opposée, a été fort habilement conduite.

La manœuvre commandée par le général Corréard (3e division), qui devait avoir lieu samedi 29, a été remise au mardi 1er juin.

A. D.

Le Journal *le Réveil* a dernièrement écrit ce qui suit, à l'occasion de l'élection de M. le général de la Motterouge, par 18,843 suffrages contre 12,940 donnés à M. Glais-Bizoin.

« M. de la Motterouge a eu tort d'accepter, car il » s'entendra peut-être rappeler certaine anecdote de » Crimée qui l'ennuiera.

» Il était alors général de division. Une nuit, — les » dames peuvent rester — une nuit, un capitaine vint » le trouver. Les Russes faisaient une sortie; — il fallait des ordres pour les repousser. A trois reprises » l'officier rentra dans la tente de son supérieur, qui » se contenta chaque fois de répondre :

» — C'est bien, tout à l'heure.

» Pendant ce temps nos troupes furent écrasées.

» M. de la Motterouge ne niera pas l'authenticité de » ce souvenir. Nous pourrions lui dire le nom et l'âge » du capitaine. »

Quoique profondément indigné d'une telle injure adressée à l'un des noms les plus purs et les plus chevaleresques de notre armée, nous nous abstenons de toute représaille. Si le *capitaine* du *Réveil* existe, il aura sans doute la pudeur de se nommer; s'il n'existe pas, la honte en retombera sur ceux qui l'ont inventé.

Ce que nous savons, comme toute l'armée française, comme les officiers et soldats qui ont servi avec le général de la Motterouge, ou combattu à ses côtés, c'est qu'il s'est acquis une glorieuse notoriété sur tous nos champs de bataille, et que les soldats, si bons juges de leurs chefs à la guerre, sachant que chaque jour de tranchée était pour lui un jour de combat, disaient en le voyant: *Voilà La Motterouge, il y aura du tabac!* Ce que nous savons, c'est que le jour de la bataille d'Inkermann, à la tête de trois bataillons et demi, environ 1,600 hommes, il a résisté à 16,000 Russes, avec une intelligence et une énergie qui ont fait l'admiration de l'armée. Dans la grande journée du 8 septembre 1855, il s'emparait de la courtine de Malakoff, à la tête de sa division, et sautait avec son état-major qui perdit trois officiers. En Italie, nous le retrouvons à Turbigo et à Magenta, où il commandait la 2e division du maréchal de Mac-Mahon, qui delogea l'armée autrichienne. Le soir de la journée de Solférino, c'est encore le général de La Motterouge qui s'empara des hauteurs de Cavriana.

Une telle renommée militaire jointe à tout ce que les qualités du cœur et la noblesse du caractère peuvent donner de relief à un officier général, expliquent les regrets unanimes et profonds que le général de la Motterouge a laissés dans l'armée. Lorsqu'il a quitté son commandement à Nantes pour passer dans le cadre de réserve, une manifestation touchante, à laquelle la population civile s'est vivement associée, a consacré les adieux faits à l'armée par cet officier général. Aussi, à peine rentré dans la vie privée, et cédant aux instances de sa ville natale, il se présente à la 1re circonscription électorale des Côtes-du-Nord, comme concurrent de M. Glais-Bizoin; malgré la longue possession de ce dernier, il le distance au premier tour de scrutin de plus de 6,000 voix.

Voilà la noble figure dont le *Réveil* et son *capitaine* ont osé mettre en doute l'honorabilité! Nous plaignons les partis qui ont besoin de la calomnie; triste auxiliaire pour le succès, triste consolation dans la défaite.

DE LÉPINE.

La perte du paquebot à vapeur *le Général Abbatucci*, dans les conditions qui sont maintenant officiellement constatées, fait naître des réflexions que nous croyons devoir exprimer ici, dans l'intérêt de tous les voyageurs, et spécialement des militaires qui font la traversée entre Marseille et Civita-Vecchia.

Les paquebots à vapeur qui transportent des passagers entre ces deux ports, sont évidemment chargés d'un service public. Ces passagers, en confiant leur vie à des paquebots ayant ce caractère, sont en droit de penser que tout a été organisé pour prévenir, autant que possible, une catastrophe en mer, et pour sauvegarder la vie des voyageurs, si une catastrophe se produit.

Lorsque le navire norvégien a violemment abordé l'*Abbatucci*, quel a été le premier mouvement de l'équipage de ce paquebot? Il s'est élancé sur le norvégien, abandonnant à leur détresse les passagers de leur propre navire.

Cette criminelle lâcheté n'accuse pas seulement ceux qui l'ont commise; des matelots qui font si bon marché de l'honneur et de l'humanité doivent avoir des antécédents analogues. Si les armateurs qui les ont enrôlés avaient plus de souci de la vie des voyageurs, ils ne feraient pas de pareils choix, et l'autorité a le devoir rigoureux de les surveiller et de les contrôler.

Quant au capitaine de l'*Abbatucci*, réunissait-il les conditions d'expérience nautique, d'intelligence et d'énergie nécessaires pour diriger un service maritime de transport de voyageurs? Nous n'avons pas qualité pour répondre à cette question. Mais quelles mesures sérieuses de sauvetage l'a-t-on vu prendre? quelles preuves d'initiative a-t-il données? Il n'a pas même voulu céder aux instances de l'intendant général Le Cauchois Féraud, demandant à organiser un radeau qui eût pu sauver tout le monde!

Il y a dans tous ces faits comme une voix qui appelle l'attention la plus sévère de l'autorité sur l'organisation du personnel de ces paquebots.

Nous demandons aussi comment un navire qui a eu le malheur d'en faire périr un autre, par fatalité ou par incurie, peut pousser l'oubli du devoir et le mépris de son pavillon jusqu'à fuir le lieu du désastre et refuser de secourir les naufragés qu'il a faits. Les lois internationales sont-elles donc assez désarmées pour qu'une telle lâcheté n'ait d'autre châtiment que le mépris qu'elle inspire? Là encore l'opinion publique attend une satisfaction; cette satisfaction aura coûté bien cher, mais nous tenons pour certain que la ferme sollicitude du gouvernement ne négligera rien pour qu'elle ne soit pas illusoire.

DE LÉPINE.

ERRATUM.

Dans notre dernier numéro du 26 mai, article relatif à la perte du paquebot, *Le Général Abbatucci*, au lieu de : *Épuisés* par la douleur, la résignation et la prière, lisez : *épurés*.

M. Vautro, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance militaire, qui accompagnait M. l'intendant général inspecteur Le Cauchois-Féraud, sur le paquebot *Le Général Abbatucci*, a péri dans la catastrophe du 7 mai. Ses collègues, attachés à la garde impériale et à la place de Paris et de Vincennes, ont fait célébrer, le 26 de ce mois, un service funèbre, pour le repos de son âme, à l'église Sainte-Clotilde. Les officiers d'administration de tous les services assistaient à cette cérémonie; le président et les membres du Comité permanent d'administration, auprès duquel M. Vautro était détaché, ont voulu, par leur présence, donner un témoignage de sympathie et de regret à la mémoire d'un officier dont ils connaissaient personnellement l'intelligence et le dévouement. Le même sentiment de haute estime avait appelé à cette triste cérémonie les intendants militaires et les fonctionnaires de l'intendance militaire, de tout grade, présents ou employés à Paris. On remarquait, au premier rang de la nombreuse assistance, une enfant âgée de 13 ans; c'était la fille de M. Vautro qui, déjà privée de sa mère, a perdu son dernier appui dans le désastre du 7 mai. Chacun s'est empressé de témoigner à cette pauvre orpheline le profond intérêt que son malheur inspire.

Depuis que la clôture de la session législative a marqué le terme des réceptions officielles, S. Exc. le maréchal Ministre de la guerre les a remplacées par des dîners de famille administrative qui se renouvellent le mardi de chaque semaine. M. le maréchal et Mme la maréchale Niel ont donné à ces réunions le caractère de la plus bienveillante intimité, et, pour mieux préciser la pensée de ses invitations, le Ministre a voulu qu'elles s'étendissent à tous les sous-chefs de son administration centrale, au lieu de s'arrêter, comme autrefois, aux chefs de bureau.

A la revue des tirailleurs algériens, passée par l'Empereur, on remarquait un nègre qui, après avoir été très-sérieusement menacé de perdre la vue, va rentrer complétement guéri dans son pays. Il le doit à l'heureuse chance de s'être trouvé sur les pas de l'Impératrice, au moment où Elle visitait les hôpitaux militaires. Sa Majesté daigna insister pour que le pauvre soldat fît usage d'un remède éprouvé déjà par de nombreuses guérisons.

Origine et nationalité des différentes armes.

INFANTERIE. — CHASSEURS A PIED.

II

L'origine des chasseurs à pied est prussienne. Frédéric II avait adopté l'usage de faire inscrire sur des listes spéciales les fils des gardes-chasses de ses États et de recruter, au moyen de ces hommes, presque tous habi-

les tireurs, soit les compagnies d'élite de son infanterie, soit des corps particuliers qui prirent ainsi le nom de *chasseurs*.

Cette création remonte donc au commencement du règne du grand Frédéric, vers 1740. Quelques années plus tard, vers 1743, la France, s'étant décidée à créer des troupes légères, une compagnie de cent hommes à pied fut d'abord organisée sous le nom de chasseurs de Fischer. Le nombre de ces chasseurs fut ensuite augmenté et ils devinrent une arme mixte, dont les soldats étaient partie à pied, partie à cheval. On en forma une légion qui devint l'origine des régiments de chasseurs à cheval.

En janvier 1760, on créa en France deux corps de chasseurs à pied, composés chacun de cinq compagnies. Par une anomalie, qui peut paraître singulière, si l'on considère le sens que nous attachons aujourd'hui aux soldats appelés *grenadiers*, il y avait dans ces corps une des cinq compagnies formée de grenadiers. Mais alors les soldats qui portaient ce nom, étaient des hommes reconnus les plus braves et ayant la mission périlleuse de lancer la grenade.

Pour en revenir aux chasseurs à pied de Louis XV, nous dirons qu'ils furent joints à des régiments de cavalerie légère ou hussards, en imitation du corps de Fischer.

En 1788, on commença à avoir réellement dans l'armée française des chasseurs à pied, parce que les services rendus par les corps légers pendant la guerre de la succession d'Autriche, avaient fait comprendre ce que l'on pouvait tirer d'une infanterie destinée à éclairer la marche des colonnes et à combattre en tirailleurs. On organisa donc douze bataillons de chasseurs, et on les recruta parmi les habitants des pays montagneux de la France. En 1793, le nombre de ces bataillons fut porté à soixante-quatorze, mais à la création des demi-brigades, on les amalgama avec des bataillons de volontaires, de fédérés, et il ne resta plus à ces corps que leur nom d'infanterie légère ; ils devinrent, de fait, de la véritable infanterie de ligne, avec quelques changements insignifiants dans la tenue et dans l'armement ; des cors de chasse aux retroussis, etc.

En 1815, on forma des légions de trois bataillons, deux d'infanterie de ligne et un dit de chasseurs. Ces chasseurs ne différaient que par d'inutiles marques distinctives dans leur uniforme des autres bataillons de ligne. En 1819, une nouvelle organisation composa l'infanterie, de telle sorte que l'arme entière fut formée de 235 bataillons de ligne et de 23 de chasseurs ; ces derniers n'étaient chasseurs que de nom. A la formation des régiments en légions, en 1820, les bataillons de chasseurs disparurent complétement, et ce nom de chasseurs fut donné aux soldats des compagnies du centre de l'infanterie de ligne et légère.

De 1793 à 1820, cependant, nous devons signaler quelques tentatives faites en France pour créer des corps de chasseurs. Ainsi, en 1800, le 8 septembre, le premier Consul forma un bataillon de cette arme ; en 1801, il en créa un second ; en 1806, on en fit deux régiments ; en 1809, on en supprima un qu'on rétablit en 1810, enfin, en 1811, on en organisa un troisième, qui disparut en 1813.

Mais si l'armée française n'eut pour ainsi dire pas de chasseurs à pied pendant le Consulat et le premier Empire, elle eut, sous le nom de *tirailleurs-grenadiers* et de *tirailleurs-chasseurs*, quatre régiments, créés en 1809, dont les deux derniers, convertis en 1811 en régiments de voltigeurs, et dont les premiers, appelés tirailleurs simplement, furent portés successivement à six, puis à treize en 1813, et, enfin, à seize en 1814. Ces corps faisaient partie de la jeune garde.

Tous ces corps disparurent en 1814, à la première Restauration et furent en partie rétablis pendant les Cent-Jours, puis supprimés définitivement en 1815. Du reste, ainsi que nous l'avons dit, et depuis la formation des demi-brigades, le soldat d'infanterie légère, méritant par son armement, son équipement, son instruction militaire, sa manière spéciale de combattre, le nom de chasseur, n'exista plus dans l'armée française jusqu'à la création des bataillons d'Orléans.

II

Enfin, sous le gouvernement de Juillet, un jeune prince, s'occupant de l'armée, comprit qu'il y avait une lacune en France par le manque total d'une infanterie légère véritable. S'inspirant des exemples donnés par les Autrichiens qui, depuis 1778, avaient des chasseurs tyroliens, il résolut de doter son pays d'un corps de chasseurs à pied, c'est-à-dire d'un corps composé de soldats quasi d'élite, jeunes, lestes, vigoureux, bons tireurs, sachant se battre isolément et se suffire à eux-mêmes. Le prince agit dans le même ordre d'idées que celui du grand Frédéric, lorsqu'il institua les corps composés des fils de ses gardes-chasses.

En 1838, une décision royale du 14 novembre créa un bataillon de chasseurs à pied, mais sous forme provisoire, tant on craignait de s'engager dans une voie nouvelle et d'aller contre les errements anciens. Sous le premier Empire, disaient mainte anciens officiers, nous n'avions pas de chasseurs à pied, et cela ne nous empêchait pas de vaincre, pourquoi en aurions-nous aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, le premier bataillon de cette arme toute française fut organisé sous le nom de *tirailleurs*, nom auquel la voix publique ajouta bientôt celui de *Vincennes*, du lieu de la formation. L'effectif fut de 813 hommes, officiers compris. Le 28 septembre 1840, après un essai de près de deux ans, une ordonnance nouvelle dota la France de dix beaux bataillons, à l'effectif de 1,280 hommes. L'organisation eut lieu à Saint-Omer, mais comme les progrès sont quelquefois fort lents, on ne comprit pas bien encore les services que l'on pouvait tirer de cette infanterie légère véritable, on laissa les régiments de cette arme (de fait infanterie de ligne) subsister et l'on employa, pour les chasseurs à pied, le même recrutement que pour les autres corps d'infanterie ; on leur donna le même armement et seulement un habillement sombre, se rapprochant de celui des chasseurs tyroliens et des bersaglieri sardes, habillement qui a peu varié. Ce ne fut que plus tard, après avoir enfin compris le parti qu'on pouvait tirer de ces chasseurs, qu'on leur mit aux mains ces armes de précision, cette terrible baïonnette-sabre qui, leur courage aidant, leur fit donner, par les Arabes, le surnom caractéristique de *chasseurs de la mort*.

Alors seulement la France eut une infanterie légère véritablement digne de ce nom.

Le 22 novembre 1853, le nombre des bataillons de chasseurs à pied fut porté de dix à vingt, les bataillons furent mis à dix compagnies au lieu de huit, l'effectif fut de 1,288 hommes par bataillon et, une année plus tard, le 24 octobre 1854, l'infanterie dite *légère* et qui ne l'était que de nom, disparut en devenant infanterie de ligne, laissant les chasseurs à pied seuls en possession de ce service, qui leur fut dès lors spécialement attribué, et pour toujours.

Aujourd'hui, il est de principe que chaque division d'infanterie a son bataillon de chasseurs plus habituellement chargé d'un certain service en campagne. Ce bataillon éclaire, fournit des tirailleurs, appuie, soutient les batteries divisionnaires, etc.

Le recrutement des bataillons de chasseurs à pied est fait avec beaucoup de soin. Longtemps l'armement a été supérieur à celui de la plupart des autres troupes d'infanterie. Depuis l'adoption du fusil modèle 1866, cet armement est le même.

En 1855, le nombre des bataillons de chasseurs à pied fut porté à vingt-deux, plus celui de la garde impériale, mais ces bataillons furent réduits de dix à huit compagnies. Un décret du 19 avril 1856 licencia les 21e et 22e bataillons, qui versèrent leurs seize compagnies dans les anciens, et ne reparurent plus.

Aujourd'hui, le corps des chasseurs à pied, en France, se compose : d'un bataillon de la garde à dix compagnies et de vingt autres de la ligne à huit compagnies, pouvant fournir de l'infanterie légère à vingt et une divisions d'infanterie.

III

Comme nous l'avons dit, plusieurs des puissances militaires de l'Europe ont devancé la France dans l'adoption d'une troupe d'infanterie légère ou de chasseurs à pied.

Bien avant 1830, l'armée anglaise comprenait dans son organisation une *rifle-brigade* ou brigade de chasseurs-tirailleurs de deux bataillons à dix compagnies. Ajoutons qu'il y avait encore, dans l'état militaire de la Grande-Bretagne, six régiments de highlanders, qui pouvaient être, en quelque sorte, considérés comme appartenant à l'infanterie légère.

Aujourd'hui, on trouve dans l'organisation de l'armée anglaise d'*Europe*, la brigade dite des *rifles*, formée de deux régiments de huit bataillons, ayant beaucoup d'analogie avec nos chasseurs à pied et ayant combattu, côte à côte, avec eux et nos zouaves, en Orient, à l'Alma et devant Sébastopol.

IV

Depuis plus de deux siècles, c'est-à-dire, depuis l'époque où l'Autriche a possédé des armées régulières, cette puissance a eu l'intelligence de savoir approprier sagement, à chaque circonscription du territoire, le genre d'*armes* qui lui convient le mieux. Ainsi la Croatie, l'Illyrie, l'Esclavonie donnent l'infanterie légère, le Tyrol fournit les *chasseurs à pied*.

C'est, en 1758, sous le règne de Marie-Thérèse, pendant la guerre de Sept-Ans, que les premiers chasseurs à pied apparaissent dans cette armée ; mais ces chasseurs, malgré les bons services qu'ils avaient rendus, furent licenciés à la paix. En 1778, la guerre ayant éclaté de nouveau, on forma un corps de chasseurs tyroliens. En 1808, on l'augmenta de trois bataillons, et, en 1816, on en forma un régiment à quatre bataillons. Après les changements opérés par l'archiduc Charles, à la suite du traité de Campo-Formio, les chasseurs entrèrent dans la composition de l'armée autrichienne pour 13 bataillons à 6 compagnies. En 1835, il y avait, comme infanterie légère, 12 bataillons de chasseurs, donnant un effectif de 15 mille hommes, et un régiment à 4 bataillons de chasseurs tyroliens, fort de 3,500 hommes ; total un peu plus de 20 mille combattants. Ces troupes ont été armées, depuis fort longtemps, de la fameuse carabine courte à la tyrolienne, dites Stutz, qui fut empruntée ensuite aux Autrichiens, par l'armée Sarde, pour ses bersaglieri.

Aujourd'hui, et depuis la dernière organisation, l'Autriche compte 33 bataillons de chasseurs à pied, présentant un effectif de 639 officiers et 20 mille hommes de troupe, plus le régiment impérial des chasseurs tyroliens, fort de 160 officiers et de 1,200 hommes de troupe. Ce régiment est à 7 bataillons de 4 compagnies, plus un dépôt par bataillon. En cas de guerre, les 40 compagnies de dépôts des 40 bataillons de chasseurs (33 de chasseurs proprement dits et 7 de tyroliens), sont organisés à 10 bataillons nouveaux à 4 compagnies.

Remarquons, avant de terminer, que l'Autriche a toujours su habiller, équiper, armer, instruire ses chasseurs d'une façon rationnelle et en rapport avec le service qu'on exigeait d'eux.

V

Nous avons déjà expliqué comment et pourquoi le nom de chasseurs fut donné à une certaine troupe d'infanterie prussienne, et passa ensuite dans la langue militaire de toutes les nations militaires de l'Europe. Sous le règne du Grand Frédéric, ces chasseurs ne formaient encore qu'un seul régiment à douze compagnies d'un effectif relativement considérable. En 1813, lors de la rupture de la Prusse avec nous, cette puissance comprit, dans sa nouvelle organisation, 1 bataillon de chasseurs de la Prusse orientale et de tirailleurs de Silésie, et 9 autres bataillons nouveaux de même arme.

Dès que ce pays eut adopté le recrutement par province, la formation de corps d'armée par province, dès que ces corps, d'abord au nombre de huit, aujourd'hui portés à douze, furent devenus le principe de l'occupation du pays, au point de vue militaire, chaque division d'infanterie comprit dans son organisation chasseurs à pied.

Aujourd'hui, et depuis la fondation de la confédération du Nord, l'armée de cette puissance a 13 bataillons de chasseurs à pied, 1 de la garde, 1 de tirailleurs de la garde, 11 de la ligne, ces 13 bataillons font partie du contingent de la Prusse ; plus 2 bataillons de l'armée saxonne, 1 du Meklembourg, 2 de la division Hessoise. Sur le pied de paix, les bataillons sont à l'effectif de 22 officiers et 514 hommes de troupe. Sur pied de guerre, le bataillon conserve ses 22 officiers et se trouve porté à 1,002 hommes de troupe.

L'armement de cette troupe est la carabine à aiguille avec sabre-baïonnette à poignée en corne de cerf. Chaque division d'infanterie n'a pas, comme en France, son bataillon de chasseurs à pied, mais, seulement, chaque corps d'armée, à l'exception du 12e, formé de l'armée royale de Saxe, dont l'organisation en comprend deux, les 12e et 13e ; de la division grand-ducale hessoise, du 11e corps qui en comprend deux ; de la brigade de Mecklembourg, ou 9e corps, qui en comprend un, le 14e.

VI

Au point de vue des chasseurs à pied, l'armée italienne, à cause des bersaglieri de l'ancienne armée sarde, mérite une mention spéciale.

En 1838, un peu avant l'ordonnance royale qui créa en France, le bataillon de tirailleurs de Vincennes, le roi de Sardaigne prescrivit la formation d'une compagnie de chasseurs à pied, armés de carabines Delvigne. Telle fut l'origine des bersaglieri sarde et des chasseurs à pied de France.

Pourquoi, *en Piémont*, nomme-t-on ces chasseurs *des bersaglieri*, nous allons le dire.

Bersault ou *bersail*, est un mot qui dérive de l'italien *bersaglio*, qui veut dire cible, lieu de cible, but de tir, lieu d'exercice militaire. Le verbe *bersailler* dérive de la basse latinité *bersare* (tirer l'arc). Il a laissé, dans la langue italienne, le mot actuel *bersagliare* (tirailler), d'où l'on a fait tout naturellement le substantif *bersaglieri* (tirailleurs). Ajoutons qu'avant les bersaglieri ou bersaglieri sardes, il y avait, à Rome, une troupe *politique* nommée bersaglieri, que l'on appelait, fort à tort, une troupe d'éclaireurs.

Quoi qu'il en soit, les premiers chasseurs à pied de l'armée sarde prirent le nom de bersaglieri. La compagnie créée, en 1838, par le général de la Marmora, frère de l'ancien ministre de la guerre de l'Italie et que l'on nommait le *balafré*, à cause d'une blessure glorieuse, et aussi le vieux bersagliero, en faisant allusion à l'organisation à laquelle il présida, la compagnie de 1838 ne tarda pas à devenir un corps de 4 compagnies, avec état-major. Le bataillon eut bientôt un contingent de 518 hommes sur le pied de paix et de 1,140 sur le pied de guerre.

L'habillement, l'équipement, l'armement de ces chasseurs furent des plus rationnels : uniforme de couleur sombre, chapeau en cuir verni à larges bords, plumet vert en plume de coq. Guêtres noires et souliers, cornet à pendre, sac en cuir noir, béret à la catalane au lieu du bonnet de police, carabine du système piémontais, à chargement à la Delvigne (balle forcée) avec une pointe de fer à la crosse, canon à huit rayures, etc.

En 1850, il y avait 10 bataillons de ces bersaglieri dans l'armée sarde ; l'un deux était toujours attaché à chacune des brigades d'infanterie. (Toute l'infanterie sarde était déjà, à cette époque, en brigadée).

Aujourd'hui et en raison de sa dernière organisation, l'armée non plus sarde, mais italienne, a ses bersaglieri constitués en régiments et non plus en bataillons. Elle a cinq régiments de cette arme, donnant 45 bataillons qui sont, en cas de guerre, répartis comme les nôtres, dans les brigades, divisions et corps d'armée.

Les bataillons de chasseurs italiens ou bersaglieri, sont exercés en vertu d'un règlement emprunté à celui de l'armée autrichienne et complété récemment.

Cette armée italienne est celle qui a relativement le plus grand nombre de bataillons de chasseurs à pied.

VII

La Russie a eu, depuis longtemps, des troupes légères formées, non pas par des bataillons, mais par régiments de chasseurs à pied. Aujourd'hui, ces troupes forment des bataillons, au nombre de 29, ayant un effectif général de 18 à 20 mille combattants.

Il nous reste à parler d'un corps de chasseurs des plus singuliers et qui n'existe que dans une seule armée du monde, l'armée suédoise ; ce sont les *chasseurs patineurs* qui forment deux régiments d'une arme spéciale à la milice norwégienne. Ces régiments ont deux bataillons chacun, ils se servent de patins pareils à ceux des Lapons et des Samoïèdes et nommés *raquettes*. Ces chasseurs s'appellent *skieløber* (coureurs sur patins). Ils fixent leurs pieds sur ces instruments de marche, au moyen desquels ils s'élancent et descendent, avec une rapidité effrayante, les montagnes de glace. Ils ont pour arme offensive, le sabre et la carabine ; pour arme défensive, ou plutôt comme moyen d'action, un bâton ferré, long de 4 mètres, avec lequel ils savent, au besoin, et suivant les circonstances, ralentir leur marche, l'accélérer, s'arrêter, etc.

Ils se servent encore de ce bâton comme d'une fourche pour ajuster le coup de carabine. Ces chasseurs-patineurs sont fort habiles pour agir sur les glaciers, sur la neige, passer partout où la glace peut porter le poids de leur corps. Ils ont, pour leurs bagages, des traîneaux auxquels un homme s'attèle à tour de rôle et qu'ils tirent, avec la plus grande facilité, dans les pays du Nord où l'hiver est éternel.

On comprend que c'est-là une troupe qui ne peut exister qu'en Suède et en Norwége.

DUPUIS, *ancien officier*.

Le soldat peint par son langage

(Suite.)

MÈRE-LA-GOUTTE *(suite)*. — Rappelons les actes de dévouement et de courage de quelques-unes de ces femmes qui ont mérité, à si juste titre la reconnaissance de l'armée.

Le 12 mars 1797, la division Guieu, de l'armée d'Italie, traverse la Piave. Un soldat entraîné par le courant va périr; la cantinière Marie Dauranne, de la 51e demi-brigade, se jette à la nage et le sauve. Le général Bonaparte témoin de cette belle action, de ce dévouement, lui fit remettre un collier d'or soutenant une couronne civique sur laquelle était gravé son nom et celui du militaire qu'elle avait sauvé. Puis le chef d'état-major Berthier, lui écrivit, par ordre du général en chef, une lettre des plus flatteuses; lettre datée de Passariano, le 28 août 1797 et reproduite dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

A la bataille d'Iéna, un officier devenu le général Mylius, alors au 21e de ligne, fut grièvement blessé, et dut également la vie à une cantinière de son régiment. En reconnaissance de ce trait, le général Mylius a institué en 1863, un prix de cent francs en faveur de la cantinière de l'arme de l'infanterie qui se serait distinguée le plus en secourant les blessés sur le champ de bataille, ou par tout autre acte d'humanité en temps de paix.

A la retraite de Russie, deux vivandières sauvèrent deux généraux; l'une sauva le général Ledru des Essarts; l'autre le général Ornano. Nous regrettons de n'avoir pu retrouver les noms de ces femmes dévouées.

Nous devons aussi citer la cantinière Catherine Rehmer dont les états de service peuvent paraître extraordinaires, tellement cette femme militaire a fait des campagnes. Vivandière comme sa mère, Catherine Rehmer épousa François Gérard, tambour-major de la 62e demi-brigade. Elle fit d'abord les premières campagnes d'Espagne et de Portugal; assista ensuite à la bataille de Wagram où elle fut blessée d'un coup de lance. Elle retourna en Espagne, revient en Allemagne et fit toute la campagne de Russie; assista aux batailles de la campagne de France en 1814 et prit part à la bataille de Waterloo, en 1815.

La vie militaire de Catherine Rehmer continua ainsi jusqu'en 1832, c'est-à-dire qu'elle prit une part brillante à notre expédition d'Afrique. A la prise de Bougie et à l'affaire de la Maison Carrée cette *grognarde* de la Grande armée reçut deux coups de feu.

Un mot sur Thérèse Jourdan, doyenne des cantinières, qui suivit les armées françaises de 1796 à 1834 et dont les états de services portent des campagnes: d'Italie (1796-1797); d'Egypte (1798); d'Ulm et d'Austerlitz (1805); de Prusse et de Pologne (1806-1807); d'Espagne (1808); de Wagram (1809); de Russie (1812); de Saxe (1813); de France (1814); de Belgique (1815); d'Espagne en 1823; d'Afrique de 1830 à 1834.

N'oublions pas non plus la vieille Marie dont il est question dans les *Souvenirs d'un officier du 2e de zouaves* du général Clerc et du commandant Du Casse: « La plus ancienne cantinière des zouaves, la vieille Marie, qui avait fait pendant vingt années la guerre avec l'ancien 1er régiment, laissée au dépôt (au moment de l'embarquement du 2e de zouaves pour l'Orient et 1854) à cause de son âge et de ses infirmités, prit le costume d'un soldat pour pouvoir s'embarquer. Reconnue au moment du débarquement à Alger, le colonel tout en la félicitant de sa bonne volonté, fut obligé d'employer son autorité pour la décider à retourner à Oran. Cette brave femme, connue de tous les anciens zouaves, d'abord sous le nom de la *belle Marie*, plus tard sous celui de la *vieille Marie*, était devenue une des chroniques du bivouac, où on aimait à rappeler ses services et son dévouement.

Un certain nombre de *mères la goutte* ont reçu la décoration de la Légion d'honneur ou la médaille militaire. Nous pouvons citer parmi elles:

La veuve *Perrot*, ancienne cantinière de l'armée d'Afrique, plusieurs fois blessée: décorée sur le champ de bataille.

Marie Barbe Rossini, des zouaves de la garde et de *Madeleine Dagobert*, femme Trimoreau du 2e zouaves, décorées de la médaille militaire, par décret impérial du 17 juin 1859, comme s'étant distinguées à la bataille de Magenta.

Perrine Cros du bataillon de chasseurs de la garde, décorée de la médaille militaire par décret du 25 juin 1859: blessée d'un coup de feu à Solférino; a eu un doigt emporté.

Mahler, née Lévy, cantinière au 34e de ligne, décorée de la Médaille militaire par décret du 19 février 1862: blessée à Melignano et à Solférino en portant secours aux soldats sur le champ de bataille.

N'oublions pas non plus la brave cantinière *Bourget* du 1er tirailleurs algériens qui reçut trois blessures en Afrique. Cette courageuse femme fut décorée de la médaille, par décret du 7 juin 1865; elle comptait alors 17 ans de services et douze campagnes.

FÉLIX REYNIER.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICES
des

TRANSPORTS GÉNÉRAUX

DE LA GUERRE

et des

CONVOIS MILITAIRES

dans les

DIVISIONS D'ALGER, D'ORAN ET DE CONSTANTINE

(ALGÉRIE.)

Adjudication pour une période de CINQ ANNÉES

Il sera procédé, le lundi 14 juin 1869, à trois heures, dans chacune des places d'Alger, d'Oran et de Constantine, par les soins d'une commission présidée par l'intendant divisionnaire, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des services des transports de la guerre et des convois militaires dans toute l'étendue de chaque division, pour une période de cinq années, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1874.

Il sera facultatif aux soumissionnaires de faire des propositions pour les deux services réunis, ou de n'en présenter que pour un seul de ces deux services.

Le public pourra prendre connaissance des deux cahiers des charges spéciaux à chaque service, et de l'instruction générale sur le mode d'adjudication, qui y fait suite: à Paris, à Marseille, à Montpellier, à Perpignan et à Toulouse, près des sous-intendants militaires ayant la surveillance des services des transports et des convois; dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine, à l'intendance divisionnaire, à la préfecture et près de chaque sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux de l'intendant divisionnaire, et avant le 5 juin prochain, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Les personnes résidant en France, ou dans une division de l'Algérie autre que celle pour laquelle elles voudraient soumissionner, devront, en outre, dans leur intérêt, désigner un négociant ou habitant notable de la place, auprès duquel l'administration pourra s'éclairer sur la moralité, l'aptitude et la solvabilité de chaque soumissionnaire.

L'intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour 5 juin, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte, pour constater la remise des déclarations, sera définitivement close.

La commission de chaque chef-lieu divisionnaire délibérera le 7 juin sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires.

Les décisions seront définitives et irrévocables.

Les personnes admises définitivement seront prévenues, séance tenante, par l'intendant militaire président de la commission.

Paris, le 12 mai 1869.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Pour le Ministre et par son ordre:
L'intendant militaire directeur,
BLONDEAU.

— Un capitaine du régiment étranger (Afrique), demande à permuter avec un de ses camarades des garnisons de Paris, Lyon, Nancy, Metz, Strasbourg ou Marseille. On aura droit aux indemnités.
S'adresser à M. Poli (Alexandre), à Cervione (Corse). (51)

— Un lieutenant de voltigeurs de la garde (promotion août 1868), demande un permutant dans un corps d'Afrique, de préférence aux zouaves.
S'adresser au bureau du journal. (53)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon, désire trouver un permutant dans un corps permanent d'Afrique. S'adresser à M. Peyrot, rue Impériale, 47, à Lyon. (49)

— Un sous-lieutenant d'un régiment d'infanterie, en garnison à Strasbourg, promotion de 1867, désire trouver un permutant dans les tirailleurs algériens.
S'adresser à M. H. D., 37, rue de Lille, à Paris. (42)

Le 12e de dragons demande, pour occuper un emploi de brigadier armurier, un ouvrier ayant fait ses chefs d'œuvre en monture. — S'adresser au conseil d'administration.

Le 3e régiment de grenadiers de la garde demande un premier piston, un premier bugle, un premier hautbois et une flûte. — Des places de première et deuxième classe sont réservées pour ces emplois.
S'adresser au chef de musique, à Rueil.

Le 2e rég. des grenad. de la garde demande un bon 1er piston. Une pl. de 1re cl. lui est rés. S'adr. au chef de mus. à St-Cloud.

Le concours pour l'emploi de maître d'armes, vacant au 4e lanciers (Moulins), annoncé pour le 15 juin, n'aura pas lieu.

Le nommé Béguin, soldat de la classe de 1851, du département de la Seine, est prié de donner de ses nouvelles ou de se présenter chez Me Philippeau, notaire à Saint-Cloud (Seine), pour affaires d'intérêts de famille.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or p^r Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES



CHOCOLATS

DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait pas du *bon marché la question principale*: elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins* : elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire* est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations *les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids énoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ (Le demi-kilog.)	
Bon ordinaire	2 fr. 50 c.
Fin	3 »
Supérieur	3 50
Extra	4 »

CHOCOLAT VANILLE (le demi-kilog.)	
Bon ordinaire	2 fr. 50 c.
Fin	3 50
Supérieur	4 »
Extra	5 »

CHOCOLAT DE POCHE ou de Voyage (Boîte de 24 petites tablettes)	
Supérieur, la boîte	2 fr. 25 c.
Extra, la boîte	2 50
Extra-supérieur, la boîte	3 »

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU souveraine p^r la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

Dépôt : chez M. QUESNAY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

DÉPOT GÉNÉRAL

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles et désastreuses. — MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLÉ, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons, *affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois au remboursement. (Notice *franco*.)

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm., 40, rue Rambuteau. Exp. INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonce : division sur 5 colonnes

la petite ligne . . . 1 fr. 50 (La ligne

Réclame . . . 2 fr.

Faits Paris . . . 4

Demandes des conseils d'administration. . . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.

4 fr. — deux —

6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.

On ne reçoit pas de timbres-poste.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médaillé et Récompensé nationale)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON

BOTOT

Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE

EAU DENTIFRICE

DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de Médecine DE PARIS

POUDRE DENTIFRICE

AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE

AROMATIQUE

LE SUBLIME

POUDRE AUX CHEVEUX

ARRÊT IMMÉDIAT DE LEUR CHUTE

RETOUR CERTAIN DE LEUR DÉCOLORATION

DISPARITION DES PELLICULES

APAISEMENT DES IRRITATIONS

Imbiber de ce produit PUR les cheveux à leur racine, frictionner avec les doigts pour bien nourrir l'épiderme.

Exiger sur chacun de ces remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.



ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI

Dépôt : 5me, bo... des Italiens, Paris

Et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet à **neuf** les **Passementeries et Broderies** or ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise à **neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

PASSEMENTERIE ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE

M^on HEBERT-BRICARD

RÉUNIE A LA MAISON

CAROULLE

15, rue de la Jussienne, à Paris

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés

16, rue Neuve des Petits-Champs

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine

Tome I (850 pages) à 6 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr.
Tome III (sous presse), à 8 fr. 50

6 fr. 50 pour les souscripteurs des deux tomes ensemble.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

FABRIQUE SPÉCIALE DE RUBANS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MÉDAILLES DE

CHINE, ITALIE, CRIMÉE, BALTIQUE ET MEXIQUE

J.-B. NEYRET, à Saint-Etienne (Loire). Dépôt à Paris, 30, rue Rambuteau.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'Iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chornees, ulcères, dartres goutte rétrécissements, scrofules*. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient*. — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTIONS (*bon préservatif*) 3 fr. — SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitement) 5 fr. la 1/2 bout. — Envois contre remboursement en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.)

Sampso, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

6, boulevard des Italiens

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.



Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes — *Paris*, rue Lafayette, 114 — Prix du flacon, 3 fr.

FABRIQUE DE PARFUMERIE ET SAVONNERIE FINES FONDÉE EN 1815.

DEMARSON-CHÉTELAT et Cie,

71, rue Saint-Martin, à Paris.









1819 1839 1855 1849 1844

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES **aux Expositions nationales et à l'Exposition universelle de Paris**

POMMADE HONGROISE POUR FIXER LES MOUSTACHES.

La supériorité de cette Pommade, qui lui a valu la préférence de Sa Majesté l'Empereur, est la seule qui soit d'un effet immédiat et permette de donner aux moustaches toutes les formes possibles et un brillant remarquable.

Pour éviter les contrefaçons, il faut observer que nos flacons portent notre nom en relief et nos initiales D. C. sur le bouchon.
Se trouve chez tous les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Algérie

ARTICLES RECOMMANDÉS:

La Philodermine. Cette Pommade débarrasse la tête des pellicules, après deux ou trois applications.

Teinture Demarson. Eau pour teindre instantanément la barbe et les cheveux.

Extrait végétal. Composition pour nettoyer la tête et fortifier les cheveux.

Trésor de la bouche pour la beauté, la santé et la conservation des Dents.

Crème Duchesse. Pommade extra-fine et parfums choisis.

Savon de laitue. Cet article est hors ligne par son onctuosité et son agréable parfum.

Savon guimauve. Il est supérieur à tous ceux portant cette dénomination.

Crème d'amandes. Spécialité pour la Barbe, donnant une mousse onctueuse et abondante.

Lavande ambrée. Eau de Cologne des Princes. Eau de verveine. Articles d'une qualité extra-supérieure et incontestablement préférables à tous les vinaigres de toilette.

Essence de Violette. Parfum concentré pour le mouchoir.

Poudre de riz à la fraise indispensable pour calmer les feux du rasoir.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée



2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

18, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux

Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette.
Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs.
MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

NOTA. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*
Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET LE

MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

Se publie en deux Éditions

L'Édition mensuelle, paraissant le 15 de chaque mois, publie : 12 numéros, 24 gravures de modes coloriées, 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections. — Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 10 fr ; 6 mois, 6 fr. Départements : un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.

L'Édition bi-mensuelle, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, publie : 24 numéros, 36 gravures de modes coloriées, 12 planches de broderies, crochet, tapisseries ou musique inédite, 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.—Prix d'abonnement : un an, pour Paris, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. Départements, un an 18 fr.; 6 mois, 10 fr. — Étranger, selon les destinations.

Bureaux d'abonnements, 64, rue Saint-Anne, à Paris.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 138 fr. garanties 5 ans, ordinaires articles livrés de suite ou expédiés dans toutes localités de France et d'Algérie réglés par 6, 12 ou 18 h lle la mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 18

SÉE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'Ecole polytechnique.

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée, se trouve dans les principales maisons.
Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 1 fr.

Commission générale pour MM les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

HORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

Montres de Genève, de tous genres, *pièces sur commande*, garanties cinq années — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement.— Esc. au comptant.*

Règlemens mensuels ou trimestriels

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET CIE, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries
EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blandetti**, r Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs — Suspensoirs, bas et ceintures.



MALADIES contagieuses, vices du sang. DARTRES

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *Biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale ou résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24.000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, n° 12.— Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 33. — 6 JUIN 1869.

Paris, 5 *juin* 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 5 mai 1869.

Sire,

Aux termes de l'art. 27 de la Constitution de l'Empire, le Sénat doit régler la constitution de l'Algérie.

Cette prescription de notre loi fondamentale a préoccupé depuis longtemps le gouvernement de Votre Majesté ; mais l'Algérie avait encore trop d'inconnu pour qu'il fût possible de fixer son organisation par une constitution générale et définitive. Le défaut d'homogénéité des populations a créé, d'ailleurs, dans ce pays des intérêts, des droits et des devoirs qui ne sauraient être nivelés que par l'action progressive du temps.

Déjà les bases essentielles de cette fusion ont été posées par deux actes considérables dus à la sage initiative de l'Empereur et à sa constante sollicitude pour l'Algérie. Un sénatus-consulte du 22 avril 1863 a rendu les Arabes propriétaires incommutables des territoires qu'ils occupent, et ouvert ces territoires aux transactions immobilières.

Un autre sénatus-consulte du 14 juillet 1865 a déclaré Français les indigènes musulmans, les a admis à servir dans les armées de terre et de mer, ou dans les fonctions civiles en Algérie, et leur a facilité, ainsi qu'aux étrangers fixés dans la colonie, les moyens d'être investis par la naturalisation de tous les droits de citoyen français.

Le moment semble venu de poursuivre l'œuvre constitutionnelle ainsi commencée et de donner des garanties nouvelles aux populations européennes attachées désormais au sol, comme à celles que doit y amener un mouvement plus prononcé de l'émigration. Il faut, en effet, qu'en arrivant sur une terre nouvelle, le colon trouve autour de lui des institutions qui ne laissent planer aucun doute sur l'avenir, et lui permettent de se livrer en toute sécurité aux labeurs et à l'exploitation du présent. Si des circonstances spéciales à l'Algérie s'opposent encore à ce que toutes immunités de la métropole soient accordées à ses habitants ; si, en ce qui concerne les indigènes, notamment, il n'est possible de leur appliquer dès à présent le droit commun de notre société, du moins est-il permis de rechercher comment on pourrait essayer chez eux la transformation des mœurs par une association plus intime à la pratique de nos institutions.

C'est en me plaçant dans cet ordre d'idées que je viens proposer à l'Empereur de nommer une commission qui serait chargée d'examiner toutes les questions fondamentales touchant à la constitution de l'Algérie, et dont le travail serait soumis au Sénat, au début de la session prochaine.

La commission aurait naturellement à tenir compte, dans la direction de ses études, des aspirations que les colons viennent de manifester dans l'enquête agricole, et des intérêts des indigènes, qu'il faut s'efforcer de concilier pour marcher d'un pas sûr dans la voie de progrès indiquée par l'Empereur lui-même, dans sa lettre du 20 juin 1865.

Si l'Empereur veut bien approuver ce projet, la commission pourrait être composée de la manière suivante :

S. Exc. le maréchal comte Randon, ancien gouverneur général de l'Algérie, président ;

M. Ferdinand Barrot, grand référendaire du Sénat, propriétaire en Algérie ;

M. Béhic, sénateur, ancien ministre, directeur général des Messageries impériales ;

M. Allard, général de division, président de la section de la guerre, de la marine et des colonies et de l'Algérie au conseil d'Etat ;

M. Chamblain, conseiller d'Etat de la section de la guerre, de la marine et des colonies et de l'Algérie ;

M. Gastambide, conseiller à la cour de cassation, président de la commission chargée, en 1866, d'étudier la réorganisation de la justice musulmane ;

M. Paulin Talabot, directeur général des chemins de fer algériens, administrateur de la Société générale algérienne ;

M. Desvaux, général de division, ancien sous-gouverneur de l'Algérie ;

M. Gresley, colonel d'état-major, chef du bureau politique des affaires arabes au gouvernement général de l'Algérie ;

Et M. Tassin, directeur du service de l'Algérie au ministère de la guerre, secrétaire.

Je suis, etc.,

Le maréchal de France,
ministre de la guerre,
NIEL.

Approuvé :
NAPOLÉON.

L'Empereur a réuni sous sa présidence, le 1er juin 1869, au palais des Tuileries, la commission chargée d'élaborer le projet de constitution de l'Algérie.

MM. Paul Fould et Abel Rognial, auditeurs de première classe au conseil d'Etat, ont été attachés à la commission de l'Algérie comme secrétaires adjoints.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 2 juin 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 29 mai 1869 :

M. Noël, médecin-major de 2e classe au 2e régiment de tirailleurs algériens : 15 ans de services, 9 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 2 juin 1869, l'Empereur, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 29 mai 1869, savoir :

INFANTERIE.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Emard, sergent-major.
El-Mekki-ben-Osman, sergent.
Amadi-Ould-Saïd, sergent.
Cadour-ben-Medjohed, tirailleur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret du 2 juin 1869, sont nommés, dans la gendarmerie :

A quatre emplois de chef d'escadron.

2e tour (choix), M. Dorant, capitaine dans la 1re compagnie de la 17e légion, en rempl. de M. Raviot, décédé.

1er tour (ancienneté), M. Vesco, capitaine dans la compagnie de l'Isère, en rempl. de M. de Lagrange, admis à la retraite.

2e tour (choix), M. Deboissy, capitaine dans la compagnie de la Vienne, en rempl. de M. Ponsard, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté), M. Govon, capitaine instructeur dans la garde de Paris, en rempl. de M. Maubacq, admis à la retraite.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 18 mai 1869, ont été nommés aux commandements des troupes faisant partie du 2e camp de Châlons :

M. Bourbaki, général de division, commandant la 1re division d'infanterie de la garde impériale, est nommé commandant en chef du camp.

M. Renson, général de brigade, commandant la subdivision d'Oran, est nommé chef d'état-major général du camp.

1re division d'infanterie.

M. Conriot de Cissey, général de division, commandant la 16e division militaire, commandera la division.

M. de Maussion, général de brigade, commandant la subdivision du Bas-Rhin, commandera la 1re brigade de la division.

M. Duplessis, général de brigade, commandant la 2e brigade de la 1re division d'infanterie du 1er camp de Châlons, commandera la 2e brigade de la division.

2e division d'infanterie.

M. Goze, général de division disponible, commandera la division.

M. Doens, général de brigade, commandant la subdivision de la Charente-Inférieure, commandera la 1re brigade de la division.

M. Pelletier de Montmarie, général de brigade, commandant les subdivisions du Doubs et du Jura, commandera la 2e brigade de la division.

3e division d'infanterie.

M. Levassor-Sorval, général de division disponible, commandera la division.

M. Agard de Roumejoux, général de brigade, commandant les subdivisions de l'Aveyron et de la Lozère, commandera la 1re brigade de la division.

M. De Golberg, général de brigade, commandant la subdivision des Ardennes, commandera la 2e brigade de la division.

Division de cavalerie.

M. Brahaut, général de division, membre du comité de la cavalerie, commandera la division.

M. Panizo-d'Ivoy, général de brigade, commandant la subdivision de Maine-et-Loire, commandera la 1re brigade de la division.

M. Halna du Frétay, général de division, commandant les subdivisions de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, commandera la 2e brigade de la division.

Par décision impériale du 18 mai 1869, ont été nommés aux commandements des troupes faisant partie du camp de Lannemezan en 1869 :

M. Picard, général de division, commandant la 14e division militaire, est nommé commandant du camp.

M. Nicolaï, général de brigade, commandant la subdivision de Vaucluse, commandera la 1re brigade de la division d'infanterie.

M. Plombin, général de brigade, commandant les subdivisions de Tarn-et-Garonne et du Lot, commandera la 2e brigade de la division d'infanterie.

M. Bessayre, général de brigade, commandant la subdivision de Lot-et-Garonne, commandera la brigade de cavalerie du camp.

ÉTAT-MAJOR.

M. Chandonné, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 3e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général Letellier-Blanchard, inspecteur général du 7e arrondissement de gendarmerie, pendant la durée de son inspection.

M. Pinoteau, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 18e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès de M. le général Fririon, inspecteur général du 18e arrondissement d'infanterie, pendant la durée de son inspection.

M. Lafouge, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général marquis de Forton, inspecteur général du 10e arrondissement de cavalerie, pendant la durée de son inspection.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 31 mai 1869 :

M. Laurent, sous-intendant militaire de 2e classe à Tarbes, est désigné pour diriger les services administratifs du camp de Lannemezan.

M. Lenormand, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Carcassonne, est désigné pour seconder M. Laurent, au camp de Lannemezan.

M. Bineau, adjoint de 2e classe à l'intendance militaire à Limoges, est désigné pour assurer le service de Tarbes, pendant la présence au camp de Lannemezan de M. le sous-intendant Laurent.

GENDARMERIE.

Les officiers supérieurs de gendarmerie compris dans le décret de promotions du 2 de ce mois ont reçu les destinations suivantes :

M. Dorant, Lons-le-Saulnier (Jura).
M. Vesco, Moulins (Allier).
M. Deboissy, Rennes (Ille-et-Vilaine).
M. Govon, Ajaccio (2e comp. de la 17e légion).

Par décision ministérielle du 29 mai 1869 :

M. Chabert, chef d'escadron à Moulins (Allier), passe à Beauvais (Oise).

Par décision ministérielle du 3 juin 1869 :

M. Lambert, chef d'escadron, commandant la 2e compagnie de la 17e légion, à Ajaccio, passe au commandement de la compagnie de la Martinique.

M. Urtin, capitaine, à Melun (Seine-et-Marne), est désigné pour remplir les fonctions d'instructeur dans la garde de Paris.

M. Quentin, capitaine à Caen (Calvados), passe à Melun (Seine-et-Marne).

M. Martin-David, capitaine à Metz (Moselle), passe à La Tour-du-Pin (Isère).

SERVICE DE SANTÉ.

Par décisions ministérielles des 15 avril, 3 et 26 mai 1869 les mutations suivantes ont été effectuées :

Médecins aides-majors appartenant au service des hôpitaux.

M. Marquet, aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Rennes, passe à l'hôtel impérial des Invalides.

M. Mairet, aide-major de 1re classe à l'hôpital de Bastia, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Fauque, aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, passe à l'hôpital militaire thermal d'Amélie-les-Bains.

M. Bergé, aide-major de 1re classe à l'hôpital de Sedan, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Warion, aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran, passe à l'hôpital militaire de Vincennes.

M. Lœwel, aide-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, passe à l'hôpital militaire de Saint-Martin, à Paris.

M. Caron, aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Valenciennes, passe à l'hôpital militaire de Dunkerque.

Médecins aides-majors des corps de troupe passant dans le service militaire des hôpitaux.

M. Cogit, du 3e régiment de dragons, passera à l'hôpital militaire de Calais après la levée du camp de Châlons.

M. Bourreiff, du 10e de ligne, passe à l'hôpital militaire de Nancy.

M. Pasquet, du 6e régiment de chasseurs à cheval, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Poirée, du 12e régiment de chasseurs à cheval, passe à l'hôpital militaire de Saint-Omer.

M. Delauge, du 10e bataillon de chasseurs à pied, passe à l'hôpital militaire de Belfort.

M. Guyon, du 3e régiment de zouaves, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Milon, du 28e de ligne, passe à l'hôpital de Maubeuge.

M. Ferra, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Férat, du 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, passe à l'hôpital militaire de Vincennes.

M. Martin, du 66e de ligne, passe à l'hôpital militaire thermal d'Amélie-les-Bains.

M. Ducharme, du 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, passe à l'hôpital militaire de Bastia.

M. Baudon, du 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Lambert, du 6e régiment de lanciers, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Lesur, du 43e de ligne, passera à l'hôpital militaire de Briançon, après la levée du camp de Châlons.

M. Hebstock, du 2e régiment de lanciers, passera à l'hôpital militaire de Chambéry, après la levée du camp de Châlons.

M. Serizіat, surveillant à l'Ecole de médecine mili-

taire de Strasbourg, reste maintenu dans ses fonctions.

M. Tardif, du 51e de ligne, passe à la garde de Paris.

M. Cahours, du régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale, passe à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

M. Nail, du 55e de ligne, passera aux hôpitaux de la division d'Oran, après la clôture de l'hôpital thermal militaire de Bourbonne.

M. Fernandez-Munilla, du 1er régiment de zouaves, passe à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

M. Fritsch, dit Lang, du 3e régiment de cuirassiers, passe à l'hôpital militaire de Givet.

M. Chauvin, du 86e de ligne, passera aux hôpitaux de la division de Constantine après la clôture de l'hôpital militaire thermal de Bourbonne.

M. Deslande, du 18e bataillon de chasseurs à pied, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Bournéria, du 52e de ligne, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Delahousse, du 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Jacob, du 62e de ligne, passe à la garde de Paris.

M. Bresson, surveillant à l'Ecole de médecine de Strasbourg, reste maintenu dans ses fonctions.

M. Noizet, de l'artillerie-monté de la garde impériale, passe à l'hôtel impérial des Invalides.

M. Mutin, du 75e de ligne, passera aux hôpitaux de la division d'Alger, après la clôture de l'hôpital militaire thermal de Bourbonne.

M. Perrin, surveillant à l'Ecole de médecine militaire de Strasbourg, reste maintenu dans ses fonctions.

M. Godin, du 61e de ligne, passe à l'hôpital militaire de Valenciennes.

M. Boëll, du 59e de ligne, passera à l'hôpital militaire de Cambrai, après la levée du camp de Châlons.

M. Beltz, des dragons de l'Impératrice, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Nogier, du 13e régiment d'artillerie monté, passera aux hôpitaux de la division d'Oran, après la clôture de l'hôpital thermal de Vichy.

M. Semmeillier, du 80e de ligne, passe à l'hôpital militaire de Metz.

M. Telon, du 14e régiment d'artillerie monté, passera aux hôpitaux de la division d'Oran, après la clôture de l'hôpital thermal de Baréges.

M. Renard, du 3e régiment de chasseurs à cheval, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

M. Jean, du 6e régiment d'artillerie monté, passe à l'hôpital militaire de Bayonne.

M. Gaumé, du 36e de ligne, passe à l'hôpital militaire de Rennes.

Médecins aides-majors passant d'un corps à un autre.

M. Fachan, du 9e régiment de chasseurs à cheval, passe au 37e de ligne.

M. Dumayne, du régiment étranger, passe au 51e de ligne.

M. Lomet, du 32e de ligne, passe au 61e de ligne.

M. Bertraud, du 10e dragons, passe au 71e de ligne.

M. Chassagne, du 11e de ligne, passe au 81e de ligne.

M. Thurel, du 53e de ligne, passe au 93e de ligne.

M. Brousson, du régiment étranger, passe au 2e zouaves.

M. Blanche, du 47e de ligne, passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Flament, du 92e de ligne, passe au 2e spahis.

M. Josien, du 2e bataillon de chasseurs à pied, passe au 3e du génie.

(*La fin au prochain numéro.*)

Camp de Châlons (1869).

DU 15 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE.

Commandant en chef : M. Bourbaki, général de division.

Chef d'état-major général : M. Renson, général de brigade.

Commandant de l'artillerie : M. Joly-Frigola, général de brigade.

Chef d'état-major de l'artillerie : Gaillard de Blairville, lieutenant-colonel.

Commandant du génie : M. Weynand, lieutenant-colonel.

Intendant militaire : M. Bouché, intendant.

Commandant de la force publique : M. Martin-David, capitaine de gendarmerie.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division : M. Courtot de Cissey, général de division.

Chef d'état-major : M. De Place, colonel d'état-major.

Commandant l'artillerie : M. Quellain.

1re *brigade.*

Commandant la brigade : M. De Maussion, général de brigade.

15e bataillon de chasseurs à pied.
10e de ligne.
19e de ligne.

2e *brigade.*

Commandant la brigade : M. Duplessis, général de brigade.

66e de ligne.
67e de ligne.
6e et 9e batteries du 9e régiment d'artillerie monté.
11e compagnie de sapeurs du 1er régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division : M. Geze, général de division.

Chef d'état-major : M. Villette, lieutenant-colonel d'état-major.

Commandant l'artillerie : M. Jacques de Fleurey, chef d'escadron.

1re *brigade.*

Commandant la brigade : M. Doens, général de brigade.

13e bataillon de chasseurs à pied.
15e de ligne.
39e de ligne.

2e *brigade.*

Commandant la brigade : M. Pelletier de Montmarie, général de brigade.

50e de ligne.
74e de ligne.
10e et 11e batteries du 9e régiment d'artillerie monté.
12e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division : M. Levassor-Sorval, général de division.

Chef d'état-major : M. Mélin, colonel d'état-major.

Commandant l'artillerie : M. Vivien, chef d'escadron.

1re *brigade.*

Commandant la brigade : M. Agard de Roumejoux, général de brigade.

16e bataillon de chasseurs à pied.
84e de ligne.
90e de ligne.

2e *brigade.*

Commandant la brigade : M. De Golberg, général de brigade.

91e de ligne.
97e de ligne.
2 bataillons d'infanterie de marine.
5e et 6e batteries du 12e régiment d'artillerie.
9e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

DIVISION DE CAVALERIE.

Commandant la division : M. Brahaut, général de division.

Chef d'état-major : M. D'Andlau, lieutenant-colonel d'état-major.

1re *brigade.*

Commandant la brigade ; général de brigade Paulze d'Ivoy.

2e hussards.
3e chasseurs.

2e *brigade.*

Commandant la brigade : général de brigade Halna du Fretay.

3e dragons.
11e dragons.

RÉSERVES ET PARCS.

10e et 11e batteries du 5e régiment d'artillerie monté.
6e et 8e batteries du 20e régiment d'artillerie à cheval.
1re compagnie du 2e régiment du train d'artillerie.
Détachement de la 9e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
2e compagnie du 1er régiment du génie.
Détachement de sapeurs conducteurs du 3e régiment du génie.
4e, 5e et 9e compagnies du 3e régiment du train des équipages militaires.
Détachements d'infirmiers et d'ouvriers d'administration.

FORCE PUBLIQUE.

Détachement de gendarmerie.

Camp de Lannemezan (1869).

DU 15 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE.

Commandant : M. Picard, général de division.

Chef d'état-major : M. de la Souijeole, lieutenant-colonel d'état-major.

Commandant l'artillerie : M. Desfaudais, lieutenant-colonel.

Commandant le génie : M. Berrier, lieutenant-colonel.

Chef des services administratifs : M. Laurent, sous-intendant militaire.

Commandant de la force publique : M. Pasquier, capitaine de gendarmerie.

1re *brigade d'infanterie.*

Commandant : M. Nicolai, général de brigade.

5e bataillon de chasseurs à pied.
20e de ligne.
34e de ligne.

2e *brigade d'infanterie.*

Commandant : M. Plombin, général de brigade.

58e de ligne.
82e de ligne.

Brigade de cavalerie.

Commandant : M. Reyssayre, général de brigade.

12e de chasseurs.
9e de dragons.
7e et 8e batteries du 14e régiment d'artillerie monté.
4e batterie du 18e régiment d'artillerie à cheval.
Détachement du 18e régiment d'artillerie à cheval.
6e compagnie de sapeurs du 2e régiment du génie.
1re compagnie du 3e régiment du train des équipages militaires.
Détachements d'infirmiers et d'ouvriers d'administration.

Force publique.

Détachement de gendarmerie.

Arrondissements d'inspection générale d'infanterie de 1869.

(*Décision impériale du 26 mai 1869.*)

GARDE IMPÉRIALE.

(S. Exc. M. le maréchal comte Regnaud de St-Jean-d'Angély.)

1er *arrondissement.* — M. le général de division Deligny.

1er régiment de voltigeurs, à Courbevoie ; 2e de voltigeurs, à Paris, dépôt au fort d'Issy ; 3e de voltigeurs, à Paris, dépôt au fort d'Issy ; 4e de voltigeurs, à Paris, dépôt au fort d'Issy ; bataillon de chasseurs à pied, à Paris, dépôt au fort d'Issy.

2e *arrond.* — M. le général de division d'Autemarre d'Ervillé.

1er régiment de grenadiers, à St-Denis, dépôt au fort de la Briche ; 2e de grenadiers, à St-Cloud, etc., dépôt au fort d'Issy ; 3e de grenadiers, à Rueil, dépôt au fort d'Issy ; régiment de zouaves, à Versailles.

1er CORPS D'ARMÉE.

(S. Exc. M. le maréchal Canrobert.)

3e *arrond.* — M. le général de division Douay (Félix).

51e régiment de ligne, à Paris, dépôt à Dreux ; 62e de ligne, à Paris, dépôt à Beauvais ; 81e de ligne, à Paris, dépôt à Fontainebleau ; 95e de ligne, à Paris, dépôt à Auxerre ; 18e bataillon de chasseurs à pied, à Paris, dépôt à Vincennes.

4e *arrond.* — M. le général de division Decaen.

24e régiment de ligne, à Paris, dépôt à Cambrai ; 64e de ligne, au fort d'Issy, dépôt à Laval ; 93e de ligne, à Paris, dépôt à Caen ; 94e de ligne, à Paris, dépôt à Evreux ; 8e bataillon de chasseurs à pied, à Paris, dépôt à Toulouse.

5e *arrond.* — M. le général de division Lebrun.

7e régiment de ligne, à Paris, dépôt à Troyes ; 29e de ligne, à Paris, dépôt au fort de Nogent ; 59e de ligne, au fort de Noisy, dépôt au fort de Charenton ; 71e de ligne, au fort de Romainville, dépôt au Mans ; 7e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes.

6e *arrond.* — M. le général de division Douay (Abel).

8e régiment de ligne, à Orléans ; 41e de ligne, à Rouen ; régiment de sapeurs-pompiers de Paris, à Paris ; Ecole impériale spéciale militaire, à Saint-Cyr ; Prytanée impérial militaire, à la Flèche ; compagnie de vétérans de l'infanterie, à Clairvaux.

2e CORPS D'ARMÉE.

(M. le général de division de L'Admirault).

7e *arrond.* — M. le général de division de Failly.

33e régiment de ligne, à Arras ; 65e de ligne, à Valenciennes ; 98e de ligne, à Dunkerque, dépôt à Lyon ; 1er bataillon de chasseurs à pied, à Douai ; 2e bataillon de chasseurs à pied, à Douai ; 17e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Omer.

8e *arrond.* — M. le général de division de Martimprey.

1er régiment de ligne, à Sedan, dépôt à Châlons ; 6e de ligne, à Mézières, dépôt à Charleville ; 40e de ligne, à Givet ; 54e de ligne, à Condé, dépôt à Napoléon-Vendée ; 69e de ligne, à Lille.

3e CORPS D'ARMÉE.

(S. Exc. M. le maréchal Bazaine.)

9e *arrond.* — M. le général de division d'Aurelle de Paladines.

44e régiment de ligne, à Metz ; 57e de ligne, à Nancy, dépôt à Epinal ; 60e de ligne, à Nancy ; 80e de ligne, à Metz, dépôt à Bar-le-Duc ; 85e de ligne, à Metz, dépôt à Gray.

10e *arrond.* — M. le général de division Ducrot.

15e régiment de ligne, à Strasbourg ; 45e de ligne, à Belfort, dépôt à Huningue ; 99e de ligne, à Strasbourg ; 10e bataillon de chasseurs à pied, à Strasbourg.

11e *arrond.* — M. le général de division de Beaufort d'Hautpoul.

55e régiment de ligne, à Besançon ; 63e de ligne, à Verdun ; 73e de ligne, à Thionville, dépôt à Mâcon.

12e *arrond.* — M. le général de division Bisson.

23e régiment de ligne, à Dijon ; 27e de ligne, à Neuf-brisach ; 68e de ligne, à Langres ; 78e de ligne, à Colmar, dépôt à Montluçon.

13e *arrond.* — M. le général de division Rose.

28e régiment de ligne, à Nantes ; 43e de ligne, à Amiens ; 100e de ligne, à Clermont-Ferrand ; 11e bataillon de chasseurs à pied, à Metz.

14e *arrond.* — M. le général de division Colson.

13e régiment de ligne, à Béthune, dépôt à Romans ; 14e de ligne, à Angers ; 25e de ligne, à Lorient, dépôt à Vannes ; 75e de ligne, à Lille ; 20e bataillon de chasseurs à pied, à Boulogne.

4e CORPS D'ARMÉE.

(M. le général de division Cousin de Montauban, comte de Palikao).

15e *arrond.* — M. le général de division de Castagny.

11e de ligne, à Lyon, dépôt à Poitiers ; 46e de ligne, à Lyon, dépôt à Rodez ; 61e de ligne, à Lyon, dépôt à Aurillac ; 86e de ligne, à Lyon, dépôt à Saint-Malo ; 14e bataillon de chasseurs à pied, à Lyon, dépôt à Chambéry.

16e *arrond.* — M. le général de division de Labadie d'Aydrein.

38e de ligne, à Lyon, dépôt à Issoudun ; 79e de ligne, à Lyon, dépôt à Tulle ; 88e de ligne, à Lyon, dépôt à Cahors ; 14e bataillon de chasseurs à pied, à Lyon, dépôt à Auxonne.

17e *arrond.* — M. le général de division Bataille.

17e de ligne, à Lyon, dépôt à Foix ; 30e de ligne, à Lyon, dépôt à Montauban ; 53e de ligne, à Lyon, dépôt à Bourg ; 12e bataillon de chasseurs à pied, à Lyon, dépôt à Auxonne.

18e *arrond.* — M. le général de division Fririon.

3e régiment de ligne, à Grenoble ; 21e de ligne, à Annecy ; 47e de ligne, à Chambéry ; 89e de ligne, à Briançon, dépôt à Gap ; 3e bataillon de chasseurs à pied, à Grenoble.

19e *arrond.* — M. le général de division Vergé.

4e régiment de ligne, à Saint-Etienne ; 5e de ligne, à Nice, dépôt à Toulon ; 22e de ligne, à Marseille, dépôt à Draguignan ; 48e de ligne, à Marseille ; 87e de ligne, à Montpellier.

20e *arrond.* — M. le général de division de Noue.

32e régiment de ligne, à Bastia, dépôt à Ajaccio ; 56e de ligne, à Toulon, dépôt à Digne ; 76e de ligne, à Avignon ; 83e de ligne, à Nîmes ; 99e de ligne, à Aix.

21e *arrond.* — M. le général de division Dumont.

35e régiment de ligne, à Civita-Vecchia, dépôt à Tarbes ; 42e de ligne, à Civita-Vecchia, dépôt à Agen ; 6e bataillon de chasseurs à pied, à Civita-Vecchia, dépôt à Saint-Omer.

5e CORPS D'ARMÉE,

S. Exc. M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers.

22e *arrond.* — M. le général de division Trochu

2e régiment de ligne, à Tours ; 9e de ligne, à Blois ;

12e de ligne, à Bourges; 20e de ligne, à Cherbourg; 70e de ligne, à Brest, dépôt à Saint-Brieuc.

23e arrond. — M. le général de division COURTOT DE CISSEY.

10e régiment de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Limoges; 19e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Alençon; 66e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Provins; 67e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Nevers; 15e bataillon de chasseurs à pied, au camp de Châlons, dépôt à Vincennes.

24e arrond. — M. le général de division GOZE.

15e régiment de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Laon; 39e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Alby; 50e de ligne, au camp de Châlons, à Angoulême; 74e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Guéret; 13e bataillon de chasseurs à pied, au camp de Châlons, dépôt à Strasbourg.

25e arrond. — M. le général de division LEVASSOR SORVAL.

84e régiment de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Lons-le-Saulnier; 90e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Saint-Germain-en-Laye; 91e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Calais; 97e de ligne, au camp de Châlons, dépôt à Quimper; 16e bataillon de chasseurs à pied, au camp de Châlons, dépôt à Besançon.

6e CORPS D'ARMÉE.

M. le général de division LE BŒUF.

26e arrond. — M. le général de division LATRILLE DE LORENCEZ.

31e régiment de ligne, à Bordeaux; 49e de ligne, à La Rochelle; 52e de ligne, à Perpignan, dépôt à Narbonne; 72e de ligne, à Toulouse; 77e de ligne, à Bayonne; 19e bataillon de chasseurs à pied, à Toulouse.

27e arrond. — M. le général de division PICARD.

20e régiment de ligne, au camp de Lannemezan, dépôt à Périgueux; 34e de ligne, au camp de Lannemezan, dépôt à Mirande; 58e de ligne au camp de Lannemezan, dépôt à Pau; 82e de ligne, au camp de Lannemezan, dépôt à Perpignan; 5e bataillon de chasseurs à pied, au camp de Lannemezan, dépôt à Rennes.

7e CORPS D'ARMÉE.

S. Exc. M. le maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta.

28e arrond. — M. le général de division POURCET.

37e régiment de ligne, à Alger, dépôt à Villefranche (Alp.-M.); 1er de zouaves à Alger, dépôt à Coléah; 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Médéah; 1re compagnie de fusiliers de discipline, à Orléansville; 2e compagnie de fusiliers de discipline, à Aumale; 2e compagnie de pionniers de discipline, à Boghar; 1er de tirailleurs algériens, à Blidah, etc.

29e arrond. — M. le général de division DE WIMPFFEN.

92e régiment de ligne, à Sidi-Bel-Abbès, dépôt à Saint-Maixent; 2e de zouaves, à Oran, etc.; 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Mascara, etc.; 3e compagnie de fusiliers de discipline, à Arzew; 4e compagnie de fusiliers de discipline, à Mostaganem; régiment étranger, à Mascara; 2e régiment de tirailleurs algériens, à Mostaganem, etc.

30e arrond. — M. le général de division DE LAVEAUCOUPET.

16e régiment de ligne, dans la province de Constantine, dépôt au Puy; 36e de ligne, à Constantine, etc., dépôt à Salon; 9e bataillon de chasseurs à pied, à Sétif, dépôt à Grenoble; 3e de zouaves, à Constantine, dépôt à Philippeville; 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Batna; 5e compagnie de fusiliers de discipline, à Bougie; 1re compagnie de pionniers de discipline, à Bougie; 3e régiment de tirailleurs algériens, à Constantine, etc.

Le Rapport à l'Empereur relatif à la constitution de l'Algérie, est la preuve la plus irrécusable de la suite persévérante avec laquelle le gouvernement de l'Empereur s'occupe des destinées de notre colonie algérienne. Si des aspirations impatientes ne l'ont jamais entraîné, les vœux légitimes, les besoins sérieusement constatés ne trouvent pas non plus son active vigilance en défaut. Ces vœux, ces besoins sont déjà l'objet des études de la haute commission nommée par l'Empereur et dont il a voulu présider la première réunion. La pensée qui a déterminé la formation de cette commission se révèle de la manière la plus rassurante pour tous les intérêts qui constituent la question algérienne. L'élément militaire y personnifie la connaissance la plus exacte et l'appréciation la plus modérée du rôle civilisateur de l'armée en Algérie, dans son glorieux passé comme dans les conditions du progrès évident où se trouve maintenant la colonie. Quant aux membres de la commission appartenant à l'ordre civil, ils représentent, par la notoriété de leurs connaissances administratives et financières, par leur position dans les grands corps de l'État et dans le monde des affaires, toutes les lumières qui doivent éclairer le grave problème dont l'Empereur leur confie l'examen. L'honneur de présider cette commission appartenait naturellement au Maréchal Randon qui, par la sagesse de son administration, comme par la vigueur de son épée, a su donner à son nom une signification si éminemment algérienne. En lisant avec attention le rapport de S. Exc. le Maréchal Niel à l'Empereur, on reste convaincu que l'œuvre de la commission embrasse une trop vaste surface pour permettre une rapide solution. Rajeunir le vieil édifice de la société musulmane, pour lui donner les bases et les proportions de notre édifice européen, tout en respectant des traditions qui ne doivent jamais être méconnues, c'est un travail dont tout le monde parle et dont bien peu sont en position de sonder la profondeur. Ces difficultés sont grandes sans doute, mais l'opinion publique saura leur faire une juste part, et attendre avec confiance les résultats d'une œuvre qui la préoccupe si légitimement.

DE LÉPINE.

Camp de Châlons.

Les généraux de division Corréard et Rose ont commandé les deux grandes manœuvres du camp, le 1er et le 3 juin.

La première de ces deux manœuvres a été exécutée dans l'hypothèse d'un corps d'armée qu'il faut repousser. Ce corps ennemi a dépassé le village de la Cheppe, au sud-est, et marche sur le camp pour l'enlever.

Le général commandant le camp commence par faire reconnaître la force de l'adversaire par son avant-garde, composée d'un escadron de dragons, d'une section d'artillerie, de deux compagnies de chasseurs à pied et de quatre d'infanterie de ligne.

La 3e division prend les armes aussitôt qu'elle a eu des nouvelles de l'ennemi, et se met en mouvement pour se porter du côté du plateau sur lequel l'adversaire lui a été signalé comme ayant pris position. L'adversaire est supposé montrer des forces supérieures à celles de la 3e division chargée de se porter au-devant de lui, et qui ne tarde pas à être ralliée par son avant-garde.

La division envoyée pour tâcher d'arrêter la marche de l'ennemi, est d'abord repoussée jusqu'à la hauteur de la batterie d'essai. Elle recule, pour attendre l'arrivée d'un renfort qui lui est annoncé. En effet, la 1re division, avec ses batteries, sa cavalerie divisionnaire, une brigade de cavalerie et deux batteries de la réserve, ne tarde pas à entrer en ligne, en menaçant le flanc gauche de l'ennemi.

Ce dernier, attaqué vigoureusement à son tour, et craignant de se voir coupé de sa ligne de communication, cède le terrain.

Le premier mouvement de cette belle manœuvre, admirablement exécutée, sous la haute direction du général Corréard, a été l'engagement de l'action par la 2e division, représentant l'ennemi, et occupant par une ligne de bataille déployée le plateau des Perches.

Profitant de sa position avantageuse et de sa supériorité numérique, le corps ennemi engage le feu. La 3e division opère sa retraite en échelons, ne cédant le terrain que pas à pas, chaque échelon étant formé par les trois bataillons du même régiment.

A hauteur de la batterie d'expérience, la division Corréard, aux ordres, pour ce jour-là, du plus ancien général de brigade, s'arrête pour résister à la cavalerie ennemie qui essaie de culbuter sa gauche; mais alors, la 1re division (général Deligny) entre en ligne, précédée par une brigade de cavalerie qui débouche au trot, suivie de près par son bataillon de chasseurs à pied. Cette division est sur deux lignes, la première en colonne de division, la seconde ayant ses bataillons en colonne double, à distance de déploiement.

Le corps d'armée étant alors de force supposée égale à l'ennemi, reprend l'offensive; il a ses batteries divisionnaires en avant du centre, ses régiments de cavalerie et ses batteries de réserve en arrière, avec un bataillon de chasseurs à pied.

Forcé de battre en retraite à son tour, l'ennemi se replie en bon ordre sur le village de la Cheppe. La cavalerie du corps d'armée traverse la voie romaine, fournit une charge à fond sur la gauche de l'adversaire, chaque régiment de la brigade de réserve ayant trois escadrons déployés et un en arrière. Cette charge termine l'opération.

Dans la manœuvre du 3 juin (jeudi), commandée par le général Rose (2e division), l'ennemi était représenté par la 1re division (Deligny).

A cinq heures et demie du matin, cette division, avec une batterie de réserve et une brigade de la division de cavalerie, prend les armes, et vient s'établir aux ouvrages Niel, occupant une forte position, étant censée représenter un corps venu de Bar-le-Duc, et attendant des renforts pour pousser sur le camp.

Les 2e et 3e divisions, avec une brigade de cavalerie ayant mission de rejeter la division ennemie, marchent par le ravin du Chenu en s'éclairant, puis elles viennent occuper les Ouvrages Blancs, face à l'adversaire.

L'ennemi prêt à être attaqué, n'a que deux partis à prendre, sortir de sa position des ouvrages Niel pour se poster en face de son adversaire, ou bien attendre l'attaque dans cette position avantageuse.

Afin de déterminer l'ennemi à abandonner sa position, le corps français s'établit en échelon par division; chaque division formant un échelon de deux lignes, l'aile gauche formée par la 3e (Corréard) en avant. La brigade de cavalerie sur la gauche, menace de tourner la droite; les batteries divisionnaires sont aux ailes, sur la ligne de la première brigade de chaque division, la cavalerie divisionnaire à la gauche de la 3e division, et à la droite de la seconde. Tout le flanc droit est couvert par les tirailleurs de la division Corréard.

Le corps français s'avance dans cet ordre pour contraindre l'ennemi à sortir de ses lignes, et lui livrer le combat en rase campagne, menaçant de le prendre à revers s'il ne se décide pas à quitter les ouvrages qui le couvrent.

Cette manœuvre, favorisée par un beau temps, et commandée par le général Rose, a été fort belle et très régulièrement exécutée, de 6 heures du matin à 10 heures.

A. D.

Les honneurs funèbres ont été rendus, le mardi, 1er juin, à l'église Saint-Thomas d'Aquin, à M. le vicomte de Noue, général de division qui, avant d'être admis dans le cadre de réserve, commandait la cavalerie du 1er corps d'armée à Versailles.

Le samedi 29 mai, on rendait les derniers devoirs, dans la petite église de Fontenay-sous-Bois, à M. Négrier, garde principal du génie, en retraite. Une croix d'officier de la Légion d'honneur, la seule qui ait jamais été portée par un militaire de son grade, brillait sur le cercueil de ce brave soldat qui laisse dans l'armée les plus honorables souvenirs. Enfant, il avait essayé, en 1814, son patriotisme et son fusil contre l'ennemi qui envahissait la Bourgogne et la Lorraine; longtemps après, devant Cadix, il était mis à l'ordre de l'armée pour un acte de merveilleuse audace; plus tard encore, en 1831, il gravissait la brèche de la lunette Saint-Laurent, sur les pas du commandant du génie Vaillant, et c'est de là que date cette amitié, qui fut l'éloge de l'un et de l'autre jusqu'à la mort de Négrier.

Enfin, en 1837, Négrier était à l'assaut mémorable de Constantine, où se trouvaient le chef de bataillon Lamoricière, le capitaine du génie Niel, et tant d'autres qui sont devenus l'honneur de notre armée. Les arts l'ont représenté, dressant son échelle d'escalade contre la muraille, et s'élançant le premier sur le rempart!

Négrier n'était pas seulement un intrépide et superbe soldat; il avait un noble cœur, une probité antique, et les qualités qui, jusque dans les positions les plus modestes, font et conservent les amis. Les siens l'ont entouré, jusqu'au dernier moment, de leur affection et de leur estime; S. Exc. le maréchal Vaillant n'a voulu se séparer de celui qu'il appelait, depuis quarante ans, son ami, qu'à l'instant suprême où il n'appartenait plus qu'à la tombe.

DE LÉPINE.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée.

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de **Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal.

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.** — **W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de **JEAN-VINCENT BULLY** jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne **Au Temple de Flore,** — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — **la contre-étiquette** fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable ; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1793. En 1850, *il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie — *Dépôt général* 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

PAS DE COPAHU !!!

MATICO CHALYBÉ

Guérison en 5 jours

Des Maladies contagieuses

Dragées : 2 f. les 50 — Injection : 2 fr. Ph. VAUCANSON, r. Vertbois, 13, Paris.

MANTEAUX DE **Voyage**

CEINTURE ÉLASTIQUE



BANDAGES EN CAOUTCHOUC

Maladies Secrètes

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

PLUS DE COPAHU cubèbe — pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au *extrait de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides. — Consultations au 1er, et correspond. Envois en remboursem. DÉPURATIF du sang, *dartres, virus*. Flacon. 5 f. Bien décrire sa maladie.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

PASSEMENTERIE ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Mon HEBERT-BRICARD

REUNIE A LA MAISON

CAROULLE

15, rue de la Jussienne, à Paris

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée ; se trouve dans les principales maisons. **Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 4 fr.**

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

IRRIGATEUR à l'abeille, véritable système du docteur EGUISIER, en laine rouge, boîte façon acajou, n° 1, 15 fr. ; 2, 10, 3, 20

URINAUX de jour et de nuit **SPECIAUX** pour chemin de fer **POIRES** et tous instruments de chirurgie en **CAOUTCHOUC, SONDES, BOUGIES** tous instruments de chirurgie en gomme. — LEPLANQUAIS, 15, r. Rivoli

---

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15 Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures

---

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

INSTITUTION INTERNATIONALE POUR LES MARIAGES.

Depuis 1856 officiellement enregistrée sous N. 10780/56, Inland-Revenue.

Bien des dames aisées et riches, jeunes et respectées, de tous les pays d'Europe (parmi lesquelles se trouve une jeune marquise orpheline, avec une rente annuelle de 30,000 fr.), désireraient se marier. Discrétion garantie. Messieurs les célibataires voudront bien s'adresser, par écrit et franco, à MM. John Schwarz et Ce, Dalston, Londres.

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont toujours reçues par Mme Schwarz.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payé chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris Succursales à Lyon et à Besançon.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guérison prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 144. — Prix du flacon, 3 fr.

BEAUTÉ DES DENTS

EAU DE PHILIPPE DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — **Parfum délicieux.**

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE, remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 24, rue d'Enghien, à PARIS

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles. **SAMPSO** pharm., 40, rue Rambuteau, 40 (Exp.) INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR encapsules perfectionnées. La boîte 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c. SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand poste. (Aff.)

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 33. — 11 JUIN 1869.

Paris, 10 juin 1869.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

L'état-major général du 2e camp de Châlons sera composé ainsi qu'il suit :

M. Ducrot, lieutenant-colonel d'état-major, au dépôt de la guerre, est nommé sous chef d'état-major général.

M. Loizillon, chef d'escadron, au dépôt de la guerre, est attaché à l'état-major général.

M. Schnéegans, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 6e division militaire, est attaché à l'état-major général.

M. Lemoyne, capitaine de 1re classe, au dépôt de la guerre, est attaché à l'état-major général.

M. Dandé, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Renson, chef d'état-major général, est attaché à l'état-major général.

1re division d'infanterie.

M. de Place, colonel d'état-major, chef d'état-major de la 16e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. de Lantivy de Trédion, chef d'escadron à l'état-major de la 15e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Leroy, capitaine de 2e classe, au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Graff, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Frabonlet de Kerléadec, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

2e division d'infanterie.

M. Villette, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 4e division, est nommé chef d'état-major de la division.

M. Sommenault des Plantes, chef d'escadron au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. de Mecquenem, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 5e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Rivière, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 22e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

3e division d'infanterie.

M. Melin, colonel, chef d'état-major de la 13e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. de Bletterie, chef d'escadron à l'état-major de la 21e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Perrossier, capitaine de 1re classe, au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Harroy, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 11e division, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

Division de cavalerie.

M. d'Andlau, lieutenant-colonel, au dépôt de la guerre, est nommé chef d'état-major de la division.

M. Thiéry, chef d'escadron, à l'état-major général du 6e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. de Locmaria, capitaine de 1re classe à l'état-major général du 5e corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. Denep, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 9e division, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

CAMP DE LANNEMEZAN.

M. de la Soujeole, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 11e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division.

M. Lambrigot, chef d'escadron, à l'état-major de la 18e division, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. de Batz, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 14e division, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

M. de la Vieuville, capitaine de 2e classe, à l'état-major de la 13e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 4 juin 1869 :

M. Jocteur de Monrozier, capitaine instructeur du 9e de chasseurs, est appelé au commandement d'un escadron dans le corps, en rempl. de M. Higounenc, admis à la retraite.

M. Courtiel, capitaine d'escadron au même régiment, est désigné pour occuper l'emploi de capitaine instructeur, en rempl. de M. Jocteur de Monrozier.

SERVICE DE SANTÉ

Par décisions ministérielles des 15 avril, 3 et 28 mai 1869 les mutations suivantes ont été effectuées :

Médecins aides-majors passant des hôpitaux dans les corps.

M. Goux, des hôpitaux de Lyon, passe au 7e de ligne.

M. Morin, de la division de Constantine, passe au 9e de ligne.

M. Hintzy, de la division de Constantine, passe au 10e de ligne.

M. Vieusse, de la division de Constantine, passe au 11e de ligne.

M. Moussu, de la division de Constantine, passe au 12e de ligne.

M. Verger, de la division de Constantine, passe au 14e de ligne.

M. Laederich, des hôpitaux du camp de Châlons, passe au 16e de ligne.

M. Joly, de l'hôpital de Toulouse, passe au 17e de ligne.

M. Mathias, de la division de Constantine, passe au 19e de ligne.

M. Carayon, de la division d'Alger, passe au 22e de ligne.

M. Alibran, de la division de Constantine, passe au 24e de ligne.

M. Trémant, de la division d'Alger, passe au 25e de ligne.

M. Rivière, de la division d'Alger, passe au 28e de ligne.

M. Scovasso, de la division d'Oran, passe au 32e de ligne.

M. Bourdais de la Heissonnière, de la division de Constantine, passe au 34e de ligne.

M. Abot, de l'hôpital de Metz, passe au 36e de ligne.

M. Huchart, de la division d'Oran, passe au 38e de ligne.

M. Bellet, de la division d'Oran, passe au 39e de ligne.

M. Heckel, de l'hôpital de Metz, passe au 41e de ligne.

M. Dumont, de la division de Constantine, passe au 43e de ligne.

M. Challan, de la division d'Alger, passe au 45e de ligne.

M. Nevière, de la division d'Alger, passe au 46e de ligne.

M. Vivier, de la division d'Alger, passe au 50e de ligne.

M. Donnezan, de l'hôpital de Perpignan, passe au 52e de ligne.

M. Lescœur, de la division d'Oran, passe au 53e de ligne.

M. Soulbieu, de la division d'Alger, passe au 54e de ligne.

M. Aplé, de l'hôpital de Colmar, passe au 56e de ligne.

M. Hinglais, de la division d'Alger, passe au 57e de ligne.

M. Percheron, de la division d'Alger, passe au 59e de ligne.

M. Chabanier, de l'hôpital de Valenciennes, passe au 61e de ligne.

M. Jeanmaire, de la division de Constantine, passe au 62e de ligne.

M. Isaac, de l'hôpital de Marseille, passe au 66e de ligne.

M. Evrard, de l'hôpital de Nancy, passe au 67e de ligne.

M. Dissaux, de l'hôpital d'Amélie-les-Bains, passe au 75e de ligne.

M. Rapp, de la division de Constantine, passe au 78e de ligne.

M. Rochet de la division de Constantine, passe au 84e de ligne.

M. Robert, de la division de Constantine, passe au 85e de ligne.

M. Brimoud, de la division des Etats-Romains, passe au 86e de ligne.

M. Foch, de la division d'Alger, passe au 88e de ligne.

M. Bolard, de la division d'Oran, passe au 89e de ligne.

M. Regnier, de la division d'Oran, passe au 90e de ligne.

M. Protain, de la division de Constantine, passe au 91e de ligne.

M. Talloir, de la division d'Oran, passe au 92e de ligne.

M. Stieldorf, de l'hôpital de Metz, passe au 95e de ligne.

M. Katz, de la division des États-Romains, passe au 96e de ligne.

M. Perret, de la division d'Alger, passe au 97e de ligne.

M. Liéoard, de la division de Constantine, passe au 98e de ligne.

M. Utz, de la division d'Alger, passe au 2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Alphant, de la division d'Alger, passe au 4e bataillon de chasseurs à pied.

M. Meynier, de la division d'Oran, passe au 5e bataillon de chasseurs à pied.

M. Massoutié, de la division de Constantine, passe au 8e bataillon de chasseurs à pied.

M. Jeunehomme, de la division de Constantine, passe au 9e bataillon de chasseurs à pied.

M. Oberlin, de la division d'Alger, passe au 11e bataillon de chasseurs à pied.

M. Salomon, de la division d'Alger, passe au 15e bataillon de chasseurs à pied.

M. Thierry, de la division d'Oran, passe au 17e bataillon de chasseurs à pied.

M. Semanne, de la division d'Alger, passe au 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Lenoir, des hôpitaux du camp de Châlons, passe au 20e bataillon de chasseurs à pied.

M. Kessler, de la division d'Oran, passe au 1er zouaves.

M. Marvy, de la division de Constantine, passe au 3e zouaves.

M. Dufour, de la division d'Oran, passe au 2e tirailleurs algériens.

M. Ferron, de la division de Constantine, passe au 3e tirailleurs algériens.

M. Comte, de la division d'Oran, passe au régiment étranger.

M. Folquet, de la division d'Alger, passe au régiment étranger.

M. Singaraud, de la division d'Alger, passe au 2e de cuirassiers.

M. Charton, de la division de Constantine, passe au 3e de cuirassiers.

M. Feuvrier, de l'hôpital de Colmar, passe au 4e de cuirassiers.

M. Frenoy, de la division de Constantine, passe au 5e de cuirassiers.

M. Augarde, de la division d'Oran, passe au 7e de cuirassiers.

M. Schindler, de la division d'Alger, passe au 8e de cuirassiers.

M. Labrevoil, de la division de Constantine, passe au 9e de cuirassiers.

M. Hahn, de l'hôpital d'Amélie-les-Bains, passe au 10e de cuirassiers.

M. Hellaine, de l'hôpital de Bayonne, passe au 1er dragons.

M. Leclercq, de l'hôpital de Calais, passe au 2e dragons.

M. Robert, de l'hôpital [illegible], passe au 3e dragons.

M. Ditandy, de la division [illegible], passe au 5e dragons.

M. Tessier, de la division [illegible], passe au 6e dragons.

M. Eichinger, de la division de Constantine, passe au 7e dragons.

M. Dubois, de l'hôpital de Saint-Omer, passe au 8e dragons.

M. Bar, de la division d'Oran, passe au 2e lanciers.

M. Minzior, de la division d'Oran, passe au 6e lanciers.

M. Berger, de la division d'Alger, passe au 3e chasseurs à cheval.

M. Bonnardot, de la division d'Alger, passe au 4e chasseurs à cheval.

M. Deville, de la division de Constantine, passe au 6e chasseurs à cheval.

M. Derazey, de la division d'Alger, passe au 8e chasseurs à cheval.

M. Madamet, de l'hôpital de Saint-Omer, passe au 9e chasseurs à cheval.

M. Bargy, de l'hôpital de Bordeaux, passe au 10e chasseurs à cheval.

M. Eustache, de la division d'Oran, passe au 11e chasseurs à cheval.

M. Coursières, de l'hôpital de Bayonne, passe au 12e chasseurs à cheval.

M. Senut, de la division d'Oran, passe au 1er hussards.

M. Guillemin, de l'hôpital de Metz, passe au 2e hussards.

M. Remond, des hôpitaux de Lyon, passe au 4e hussards.

M. Thiébaut, de la division d'Alger, passe au 6e hussards.

M. Beauchamp, de la division d'Alger, passe au 8e hussards.

M. Barthelemy, de la division d'Alger, passe au 1er chasseurs d'Afrique.

M. Péchaud, de la division d'Alger, passe au 1er chasseurs d'Afrique.

M. Dogny, de la division d'Oran, passe au 2e chasseurs d'Afrique.

M. Weber, de la division d'Oran, passe au 4e chasseurs d'Afrique.

M. Corties, de la division d'Alger, passe au 1er spahis.

M. Boudot, de la division de Constantine, passe au 2e spahis.

M. Beaugrand, de la division de Constantine, passe au 3e spahis.

M. Mounier, de l'hôpital de Saint-Martin, passe au 3e régiment d'artillerie.

M. Kiener, des hôpitaux de Lyon, passe au 6e régiment d'artillerie.

M. Genaudet, de la division des Etats Romains, passe au 17e régiment d'artillerie.

Médecin aide-major venant de la non-activité.

M. Landrin est nommé au 79e de ligne.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Bajet, officier d'administration comptable de 2e classe à La Rochelle, est désigné pour Périgueux.

M. Lechevallier, adjudant d'administration en 1er à Strasbourg, est désigné pour gérer le magasin de La Rochelle.

M. Mangin (M.), adjudant d'administration en 1er à Marseille, est chargé des détails à la 8e section d'ouvriers d'administration à Strasbourg.

M. Bobier, adjudant d'administration en 1er à Alger, est chargé des détails à la 5e section d'ouvriers d'administration à Marseille.

M. Godefroy, adjudant en 2e à Bordeaux, est chargé des détails à la 12e section d'ouvriers d'administration à Alger.

M. Charpenay, comptable de 2e classe à Chambéry, est détaché au camp de Lannemezan.

M. Chetel, adjudant en 1er à Vincennes, est détaché au camp de Lannemezan.

M. Lafont, adjudant en 2e à Montpellier, est détaché au camp de Lannemezan.

M. Delanoë, adjudant en 2e à Rouen, est détaché au camp de Lannemezan.

M. Faivre, adjudant en 1er à Metz, passe à la division de Constantine.

M. Burr, adjudant en 2e à Constantine, passe à la division d'Alger.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision de ce jour, le Ministre a nommé M. d'Avesne, capitaine en retraite, actuellement commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 4e division militaire, rapporteur près le conseil de guerre séant à Bordeaux.

Garde nationale mobile.

Par décret impérial du 28 mai 1869, rendu sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, M. Berthaut, colonel, chef d'état-major de la 2e division d'infanterie de la garde impériale, est nommé commandant en second de la garde nationale mobile du département de la Seine.

Inspections générales en 1869.

GÉNIE.

1er *arrond.* — M. le général de division Frossard.

Dépôt des fortifications et galerie des plans-reliefs.
Brigade topographique.
Places de Langres et Verdun.
Service général de la direction de Langres.

2e *arrond.* — M. le général de division baron de Béville.

Places de Besançon, les Rousses, Auxonne et Vesoul.
Places de Bourges, Châteauroux, Poitiers et Tours.
Service général des directions de Besançon et de Bourges.

3e *arrond.* — M. le général de division Coffinières de Nordeck.

Places de Brest, Lorient, Belle-Ile et Napoléonville.
Places de Cherbourg, Granville, Saint-Malo et Rennes.
Service général des directions de Brest et de Cherbourg.

4e *arrond.* — M. le général de division Vialla.

Places de Strasbourg, Haguenau, Schelestadt, Neuf-brisach et Belfort.
Places de Montpellier, Mende, Cette et Nîmes.
Service général des directions de Strasbourg et de Montpellier.
Ecole régimentaire du génie, à Montpellier.

5e *arrond.* — M. le général de brigade Ducasse.

Places du Havre, Rouen, Vernon et Caen.
Places de Toulon, îles d'Hyères, Digne, Nice et Antibes.
Places de Marseille, Tarascon et Valence.
Service général des directions du Havre, de Toulon et de Marseille.

6e *arrond.*—M. le général de brigade Le Bretteviliois.

Service général et places de la direction d'Alger.
Service général et places de la direction d'Oran.
Service général du génie, en Algérie.

7e *arrond.* — M. le général de brigade Javain.

Places de Saint-Omer, Calais, Boulogne et Dunkerque.
Places de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes et Maubeuge.
Places de la direction de Constantine.
Service général des directions de Saint-Omer, de Lille et de Constantine.

8e *arrond.* — M. le général de brigade Prudon.

Places d'Arras, Amiens, Péronne et Ham.
Places de Bayonne, Le Portalet, Tarbes, Baréges et Auch.
Service général des directions d'Arras et de Bayonne.
Ecole régimentaire du génie, à Arras.

9e *arrond.* — M. le général de brigade Doutrelaine.

Places de La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Blaye et Périgueux.
Places de Nantes, Saumur, Niort et Napoléon-Vendée.
Service général des directions de La Rochelle et de Nantes.

10e *arrond.*—M. le général de brigade Duboys-Fresney.

Places de Mézières, Sedan, Givet, Lafère et Châlons.
Places de Lyon, Mâcon et Fort-l'Écluse.
Places de Grenoble, Montdauphin, Briançon et Annecy.
Service général des directions de Mézières, de Lyon et de Grenoble.

11e *arrond.*—M. le général de brigade Dubost.

Places de Metz, Bitche, Thionville, Marsal, Lunéville et Phalsbourg.
Places de Toulouse, Montauban et Limoges.
Service général des directions de Metz et de Toulouse.
Ecole régimentaire du génie, à Metz.
Arsenal de construction du génie à Metz.

12e *arrond.*—M. le général de brigade Véronique.

Places de Paris (rive droite, rive gauche, Sud, Est, Nord et Ouest), Versailles, Saint-Cyr, Compiègne, Saint-Germain, Melun, Provins et Chartres.
Hôtel impérial des Invalides (service du génie).
Places de Perpignan, Port-Vendres, Amélie-les-Bains, Bellegarde et Montlouis.
Places d'Ajaccio, Bastia et Calvi.
Service général des directions de Paris, de Perpignan et d'Ajaccio.

Ecole impériale polytechnique.

CONCOURS DE 1869.

Les candidats pour l'admission à l'École impériale polytechnique sont informés que l'épreuve des compositions écrites aura lieu les 14, 15 et 16 juillet prochain, dès huit heures du matin, dans les villes ci-après désignées, savoir :

Paris, où se rendront les candidats du Calvados et de la Seine-Inférieure ;
Besançon ;
Bordeaux, où se rendront les candidats de la Charente-Inférieure ;
Clermont ;
Dijon ;
Douai, où se rendront les candidats de la Somme ;
Grenoble, où se rendront les candidats de la Drôme ;
La Flèche, où se rendront les candidats d'Ille-et-Vilaine.
Lyon.
Marseille, où se rendront les candidats des Alpes-Maritimes et du Var ;
Metz ;
Montpellier, où se rendront les candidats du Gard ;
Nancy ;
Nantes ;
Poitiers, où se rendront les candidats d'Indre-et-Loire ;
Strasbourg ;
Toulouse, où se rendront les candidats du Tarn ;
Versailles.

Depuis le lundi 7 juin, on a commencé la distribution des effets d'habillement aux gardes nationaux mobiles du département de la Seine qui appartiennent à la classe de 1867. Trois bataillons par jour sont ainsi pourvus de leur uniforme ; à la fin de la semaine, les dix-huit bataillons et les cinq batteries à pied seront habillés. Cette opération s'accomplit dans le plus grand ordre, sous la surveillance des chefs de bataillon et des officiers de chaque compagnie, sous la direction du colonel d'état-major Berthaut, commandant en second de la garde nationale mobile du département de la Seine.

Camp de Châlons.

Le 8, a eu lieu, au camp de Châlons, une grande manœuvre à feu, pour laquelle un paquet de huit cartouches avait été distribué à chaque homme. Les petits caissons qui suivent les bataillons sur le terrain, étaient approvisionnés, en outre, à quatre cartouches par fantassin. Les chasseurs à pied avaient deux paquets sur eux ; l'artillerie douze coups par bouche à feu, l'artillerie ennemie vingt-quatre coups.

Cette manœuvre nous a paru avoir pour but le simulacre d'une attaque sur le centre d'une position, après une démonstration sur les ailes et menace de les tourner.

Les dispositions suivantes avaient été prises pour cette journée : l'ennemi était représenté par les trois bataillons de chasseurs à pied (chaque compagnie simulant un bataillon, total : dix-huit bataillons) ; par trois escadrons (chaque peloton simulant un escadron, total : douze escadrons) ; par une batterie montée (chaque section simulant une batterie, total : trois batteries). Ces troupes étaient sous le commandement supérieur du général de brigade, chef d'état-major Besson, qui déjà, dans les années précédentes et à plusieurs reprises, n'étant que colonel d'état-major, avait conduit avec beaucoup d'entrain et d'habileté des opérations de même nature, ayant sous ses ordres des fractions de corps représentant l'ennemi.

Le corps du général Besson, prenant les armes un peu avant les autres troupes, s'est porté sur la position qu'il devait occuper en avant, et le dos à la Suippe, et s'y est établi. Les trois divisions d'infanterie, ayant chacune une seule de leurs batteries divisionnaires et trois escadrons de leur régiment, se sont mises en marche en colonne de route, la division de cavalerie suivant, avec six batteries en réserve, les traces de la 2e division.

En arrivant en face et à quelque distance de la position ennemie, le corps d'armée s'est formé sur deux lignes de la manière suivante : chaque division d'infanterie ayant les deux premiers régiments de ses deux brigades en première ligne, sa batterie divisionnaire sur l'alignement de sa première ligne aux ailes et au centre, ses régiments de cavalerie en colonne par escadron, également aux ailes pour les 1re et 3e divisions, en arrière de la droite de la 2e pour cette seconde division.

A 400 mètres en arrière de l'ordre de bataille et vis-à-vis la droite de la 2e division, les six batteries composant la réserve de l'artillerie (deux à cheval et quatre montées) en réserve, formant une double colonne serrée par batteries accolées. Sur la droite et sur la gauche, en arrière de la réserve d'artillerie, les deux brigades de cavalerie en colonne serrée par escadron. En arrière encore, un escadron de dragons formant arrière-garde ; sur les flancs, des tirailleurs couverts par des vedettes, et sur le front, à 150 mètres en avant de la 1re ligne, des tirailleurs fournis à raison de une compagnie par bataillon.

Ces dispositions prises, le coup-d'œil présenté par le corps d'armée était admirable. Comme ensemble, nous ne saurions trop recommander ce spécimen de manœuvre pour les occasions où il peut être nécessaire de produire un certain effet.

Bientôt l'attaque a commencé. Les brigades de droite et de gauche se sont mises en marche en échelons par régiment, par les ailes, de façon à menacer les flancs de la position ennemie.

Aussitôt que cette démonstration a paru ébranler l'ennemi, quatre batteries de la réserve d'artillerie sont venues se placer au galop en avant du centre et ont ouvert leur feu, tandis que les bouches à feu continuaient la leur aux ailes, puis toute la première ligne s'est portée au pas de charge sur la position attaquée. La brigade de réserve de la division de cavalerie passant alors entre les deux brigades de la 1re division, a fourni une charge vigoureuse, dont une par les régiments de cavalerie divisionnaire.

Le 2e de ligne, se formant en colonne de division, a exécuté un passage de ligne en avant, a remplacé la première en la dépassant et en se déployant à une centaine de mètres en avant.

L'ennemi, ébranlé, veut essayer de tenir encore, mais il est menacé, sur son flanc droit, par la brigade de cavalerie de ligne, soutenue par les deux batteries à cheval. Cette brigade, passant entre les 2e et 3e divisions, pousse une charge à fond et obliquement sur la position de l'adversaire, lequel, reconnaissant l'impossibilité de se défendre, s'éloigne en désordre, cherchant à gagner le village du Grand-Saint-Hilaire.

Cette dernière phase de l'action a terminé une manœuvre, exécutée avec beaucoup de *brio*, pourrions-nous dire, et qui a présenté un spectacle des plus imposants, pendant toute la matinée, sur cette partie du vaste terrain comprise entre les bords de la Suippe et la gauche du camp.

A. D.

Une véritable fête de famille militaire a eu lieu, le 6 juin, au camp de Sathonay, à Lyon, au profit de l'œuvre de Saint-Maurice, destinée à recueillir et à élever chrétiennement les petites filles de nos soldats. Cette belle journée commencée par une messe militaire célébrée à la chapelle d'été, en présence de toutes les troupes du camp sous les armes, et avec le concours de diverses sociétés musicales, a offert à la population lyonnaise le double attrait d'une bonne action et d'un spectacle militaire de l'effet le plus saisissant. Un concert dans lequel se sont fait entendre les musiques des 38e, 79e, 74e et 88e de ligne, a été parfaitement secondé par les réunions chorales qui, sous des noms si divers, constatent la popularité toujours croissante de l'art du chant à Lyon. Entre les deux parties du concert, un intermède militaire, figurant une *fantasia* arabe, a obtenu le plus prodigieux succès. Quatre bataillons d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, avec deux pièces de montagne, figuraient une colonne expéditionnaire en Algérie, en tenue rigoureuse de campagne. L'ennemi était représenté par cinq cents fantassins et une centaine de cavaliers, tous déguisés en bédouins, en kabyles et en cavaliers du Makzen. Rien n'avait été négligé, bien entendu, pour donner un cachet plus original à ces indigènes improvisés, et si l'exactitude n'était pas toujours rigoureuse dans les détails, l'ensemble présentait un aspect qui tenait à la fois des réalités de Charlet et des fantaisies réjouissantes de Cham.

Nous empruntons le récit qui va suivre au *Courrier de Lyon*, et nous nous joignons à tous les amis de l'armée pour féliciter et remercier les ordonnateurs de cette belle fête qui laisse dans les souvenirs de la ville de Lyon une bonne et douce impression, et dans la caisse de l'œuvre de Saint-Maurice, les moyens de continuer et de développer les bienfaits dont cette belle institution est la source.

De Lépine.

« Pendant la première partie du concert, la colonne française s'est mise en marche à travers le champ de manœuvre et a été camper à son extrémité sud-ouest. Aussitôt, les tentes ont été dressées comme par enchantement, les feux de bivouac allumés, et tout autour des retranchements creusés, pendant que les grand'gardes veillaient à distance sur les mouvements de l'ennemi.

» Celui-ci se glissait en silence dans le ravin occidental qui longe le champ de manœuvre pour aller surprendre le camp. A 3 heures 1/2, il s'élançait de tous côtés à l'assaut ; la fusillade s'engageait avec les lignes de nos tirailleurs, forcés de se retirer, et le canon tonnait contre les nuées de bédouins accourant en désordre comme des troupeaux de moutons, en criant comme des chacals enragés. Chaque sauvage tirait en courant, en se couchant par terre ou en gambadant. Les cavaliers se mêlaient aux fantassins et se jetaient jusque sur les baïonnettes en faisant le coup de feu.

» Mais après une fusillade et une canonnade nourries, la colonne française s'élance hors du camp en formant le carré, et refoule les ennemis dans la plaine. Ceux-ci alors l'entourent, la pressent avec furie sans pouvoir l'entamer.

« Ce sont des courses folles, des cris, des contorsions de possédés, une mousqueterie furibonde et des charges à fond de train, pendant que les chefs agitent au milieu de la fumée et du désordre des centaines de drapeaux baroques.

» A voir ce pandémonium de bédouins en guenilles blanches on croirait de loin assister réellement à un de nos drames de la guerre d'Afrique. Pour compléter la ressemblance, ces faux Algériens hurlent tous les mots d'arabe qu'ils connaissent, contrefont les blessés et même les morts que les camarades traînent par les jambes ; d'autres simulent des scènes de prisonniers comiques.

» Un habile cavalier se laisse plusieurs fois tomber de son cheval subitement, comme un mort, puis au moment où nos tirailleurs approchent de lui, il saute en selle d'un seul bond et fuit au galop en faisant feu

» Le combat finit par une charge générale à la baïonnette, qui refoule tous les bédouins et les force à demander l'*aman*. Nouvelle comédie, très-vraie et très-burlesque, à la suite de laquelle tous les ennemis, fantassins et cavaliers, sont emmenés prisonniers entre deux colonnes françaises, qui se mettent en marche sur l'air de la *Casquette*.

» La scène se termina par une harangue drôlatique d'un marabout de haute fantaisie qui monte debout sur un mulet d'artillerie pour exhorter les prisonniers à la patience, avec force cris d'Allah et contorsions de derviche.

» Le public a été littéralement enchanté de ce joyeux simulacre de guerre bédouine, et les jeux militaires, les illuminations et surtout la retraite en musique, avec chœur, ont mis le comble à sa satisfaction.

» M. le comte de Palikao, général en chef de l'armée de Lyon, qui avait bien voulu honorer de son patronage cette belle fête de bienfaisance, assistait, avec tout son état-major, au concert et à la *fantasia* du haut de la terrasse du quartier-général que remplissait une société d'élite. Cette petite colline, couverte de dames en fraîches toilettes d'été, formait un contraste charmant avec l'armée bédouine, qui était en face ses guenilles. »

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er juillet 1869, à le renouveler le plus tôt

possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Petit, lieutenant au 83e (promotion du 10 août 1868), désire permuter avec un lieutenant d'infanterie ou de chasseurs à pied n'ayant pas d'officier détaché au recrutement.
S'adresser à M. Petit, lieutenant, chez M. Beul, vérificateur des douanes, port de la Nouvelle (Aude). (56)

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (promotion avril 1868, 1re classe), demande à permuter avec un de ses camarades d'Afrique, bataillons légers, tirailleurs algériens, légion étrangère, pénitenciers ou vétérans. (54)

— Un sous-lieutenant (promotion du 10 août 1868) d'un régiment en garnison dans le Midi, désire permuter avec un de ses collègues d'un régiment permanent d'Afrique; s'adresser à M. Léon Oudot, à Miliana (Algérie). (57)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon, désire trouver un permutant dans un corps permanent d'Afrique S'adresser à M. Peyrat, rue Impériale, 47, à Lyon. (48)

Le nommé Philippe Béguin, soldat de la classe de 1851, est prié de donner de ses nouvelles à sa mère, route départementale n° 121, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, ou de se présenter chez M. Philipot, notaire, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, pour affaire d'intérêt de famille.

Une petite ville maritime demande un chef de musique. Appointements 1,000 fr. (S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments de musique, 29, rue des Trois-Bornes, à Paris.)

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

2f 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fonthouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES or ou pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

Dépôt : chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin*, à *Paris*.

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer ; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.





12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 20 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.



me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes compositions infaillibles si désastreuses.

Moi j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

OFFICE FOR MARRIAGES

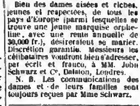
LONDON

INSTITUTION INTERNATIONALE POUR LES MARIAGES.

Depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 10780/56, Inland-Revenue.

Bien des dames aisées et riches, jeunes et respectées, de tous les pays d'Europe (parmi lesquelles se trouve une jeune marquise orpheline, avec une rente annuelle de 30,000 fr.), désireraient se marier. Discrétion garantie. Messieurs les célibataires voudront bien s'adresser, par écrit et franco, à MM. John Schwarz et Ce, Dalston, Londres.

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont toujours reçues par Mme Schwarz.



Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médecin et Lauréat des hôpitaux)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

AVIS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonnes

la petite ligne	1 50
Réclame (La ligne)	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr. garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr. et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 10

SÉE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

PASSEMENTERIE ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Mon HEBERT-BRICARD

RÉUNIE A LA MAISON

CAROULLE

15, rue de la Jussienne, à Paris

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée ; se trouve dans les principales maisons.

Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 1 fr.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET CIE, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENÈVE

Sont transférés

16, rue Neuve des Petits-Champs

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo*, à *Paris*.

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

BANDAGE - LEPLANQUAIS nouveau système brev. s. g. d. g. Guérison des hernies, 15, r. Rivoli.

APPAREIL - LEPLANQUAIS contre les difformités de la taille et des membres.

BRAS JAMBES, PIEDS, MAINS, NEZ YEUX artificiels

BÉQUILLES à pompes et à rallonges, brevetées s. g. d. g. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, rue de Rivoli.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaisons, pellicules*, etc. Flacon, 6 fr. — Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 170, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PELLETIER DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm. 40, rue Rambuteau 40 (Exp. injection recommandée. — Dépôt dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.

SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40

ITEUR DE L'ARMÉE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 24. — 16 JUIN 1869.

Colomer, sergent au 37ᵉ de ligne : préposé des douanes à Bône (Algérie).

Côte, ex-sergent au 76ᵉ de ligne : préposé des douanes à Marseille.

Devé, sergent au régiment de sapeurs-pompiers de Paris : garde forestier à Liffré (Ille-et-Vilaine).

Duchez, sergent-major au 28ᵉ de ligne : surnuméraire à la direction des contributions indirectes de Seine-et-Oise.

Etienne, sergent au 2ᵉ du génie : garde forestier à Champigneulles (Meurthe).

Félicien, ex-maréchal des logis au 1ᵉʳ régiment du train d'artillerie : garde forestier à Merens (Ariége).

Gagne, sergent au 81ᵉ de ligne : garde forestier sédentaire à Bourges.

Gagnière, sergent au 50ᵉ de ligne : inspecteur spécial de police sur le chemin de fer de Paris à Lyon.

Gonnerre, maréchal des logis au 6ᵉ chasseurs : garde forestier à Aumale (Algérie).

Goute, sergent au 62ᵉ de ligne : garde forestier à Saint-Raphaël (Var).

Hess, sergent au 27ᵉ de ligne : garde forestier à Ermenonville (Oise).

Imberlon, sergent au 96ᵉ de ligne : garde forestier à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

Jacoberger, sergent au 50ᵉ de ligne : garde forestier au Labouret (Basses-Alpes).

Keller, ex-sergent au 5ᵉ bataillon de chasseurs à pied : garde forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Landry, sergent à la 5ᵉ compagnie de fusiliers de discipline : garde forestier dans la province de Constantine.

Lavergne, sergent au 83ᵉ de ligne : garde forestier à Kuntin (Aude).

Lefèvre, sergent au 4ᵉ de ligne : garde forestier à Nomécourt (Haute-Marne).

Lemaistre, sergent-major au 1ᵉʳ bataillon d'infanterie légère d'Afrique : commissaire de police à Combourg (Ille-et-Vilaine).

Lurion, sergent au 1ᵉʳ de zouaves : garde forestier à Alger.

Maëchel, ex-sergent au 57ᵉ de ligne : garde forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Mariet, ex-sergent au 1ᵉʳ de zouaves : garde forestier à Aïn-Temouchent (Algérie).

Martineau, sergent-major au régiment étranger : garde forestier à Mascara (province d'Oran).

Masson, caporal à la 5ᵉ section d'infirmiers militaires : préposé des douanes à Colmar (Haut-Rhin).

Mathieu, sergent au 2ᵉ voltigeurs de la garde : garde forestier sédentaire à Annecy (Haute-Savoie).

Mellier, sergent au 14ᵉ bataillon de chasseurs à pied : garde forestier à Mériville (Vosges).

Mischler, sergent au 97ᵉ de ligne : garde forestier à Haguenau.

Mondon, ex-sergent au 85ᵉ de ligne : garde forestier à Rupt (Vosges).

Moulin, sergent au 2ᵉ grenadiers de la garde : garde pêche à Aubenas (Ardèche).

Niesberger, sergent au 70ᵉ de ligne : garde forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Paul, maréchal des logis au 9ᵉ d'artillerie : garde portier à la grille Dauphine (forêt Saint-Germain).

Payeur, sergent au 39ᵉ de ligne : garde forestier à Arrentes-les-Corcieux (Vosges).

Perretti, sergent au 49ᵉ de ligne : garde forestier à Solaro (Corse).

Pieroni, sergent-major au 87ᵉ de ligne : garde forestier à Saint-Julien (Hérault).

Pierre, maréchal des logis au 12ᵉ chasseurs : garde forestier à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges).

Poupier, brigadier au 2ᵉ dragons : commissaire de police à Savenay (Loire Inférieure).

Ravenau, ex-sergent au 2ᵉ de zouaves : garde-forestier dans la province de Constantine.

Richaud, sergent au 2ᵉ régiment de voltigeurs de la garde, garde du reboisement à Saint-Sauveur (Hautes-Alpes).

Rizou, tambour-major au 39ᵉ de ligne : garde-forestier à Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes).

Romack, sergent au 3ᵉ grenadiers : garde forestier à Saint-André de Méouilles (Basses-Alpes).

Rondolat, ex-sergent à la 1ʳᵉ compagnie de pionniers de discipline : garde-forestier dans la province d'Oran.

Roussel, sergent au 22ᵉ de ligne : garde-pêche à Roanne (Loire).

Sarraill, sergent au 71ᵉ de ligne : garde-pêche à Carcès (Var).

Schlegel, maréchal des logis au 19ᵉ d'artillerie : garde-forestier sédentaire à Metz.

Sonntag, sergent, au bataillon de chasseurs à pied de la garde, garde-forestier à Abtanstadt (Bas-Rhin).

Spiry, pontonnier au 16ᵉ d'artillerie, préposé des douanes à Strasbourg (Bas-Rhin).

Tavernier, ex-sergent au 95ᵉ de ligne : garde-forestier à Nomécourt (Haute-Marne).

Thibault, maréchal des logis au 1ᵉʳ d'artillerie : garde-forestier à Brethon (Allier).

Vendling, sergent au 3ᵉ du génie : garde-forestier à La Chapelle Taillefert (Creuse).

Voilot, ex-sergent au 65ᵉ de ligne : garde-forestier à Grandfontaine (Vosges).

Weber, sergent au 63ᵉ de ligne : garde-forestier à Linthal (Haut-Rhin).

Wilmann, sergent-fourrier à la 3ᵉ compagnie de fusiliers de discipline : préposé des douanes au pont de Kehl (Bas-Rhin).

Winter, ex-sergent au 3ᵉ voltigeurs de la garde : garde-forestier à Ligsdorff (Haut-Rhin).

Au moment où l'on imprimait notre dernier numéro, quelques rues de Paris étaient encore le théâtre des actes de sédition qui ont précédé et suivi les élections de 1869. Grâce à l'attitude de l'autorité et de la population, Paris a repris son aspect accoutumé ; l'essor est rendu aux affaires et le calme à tous les esprits. Paris n'a pas payé seul son tribut aux fauteurs de révolutions : Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne comptent aussi leurs tristes journées, et il est évident que le même souffle, parti du même point, a porté la contagion dans ces centres populeux.

Quel nom donner à une sédition qui, sans prétexte, sans drapeau, sans autre cri de ralliement que le nom d'un pamphlétaire dont le suffrage universel n'avait pas voulu faire un législateur, a jeté la perturbation dans tous les intérêts au dedans, et a réveillé peut-être au dehors de vaines espérances contre notre sécurité nationale ?

Si ces tentatives avaient été écrasées par l'action de la force militaire, le triomphe de l'ordre serait bien moins assuré ; c'est la réprobation générale, c'est le désaveu de toutes les classes honnêtes et laborieuses qui ont mis fin à ces désordres. L'Empereur et l'Impératrice circulant dans Paris, en voiture découverte, sans escorte ; puis les boutiquiers des faubourgs s'armant spontanément de bâtons pour faire respecter leur demeure et leurs magasins, voilà ce qui a tué l'insurrection et fait mesurer aux insurgés l'espace immense qui les sépare de toute chance de succès. Pas un coup de fusil, pas une goutte de sang n'ont donné à ces événements le caractère qui pouvait léguer à l'histoire une date douloureuse de plus.

En ce moment, la justice poursuit son œuvre et fait la part des meneurs et des égarés ; à Dieu ne plaise que nous voulions aggraver la position des agitateurs qu'elle réserve aux sévérités de la loi ; mais, aux citoyens qui pourraient craindre encore un retour des mauvais jours, à ceux qui oseraient méditer une coupable revanche, nous rappelons que l'armée est là, et que, si le salut commun le commandait, elle couvrirait l'ordre social avec la même irrésistible vigueur qu'elle mettrait à défendre le sol de la patrie contre quiconque oserait l'attaquer.

DE LÉPINE.

Camp de Châlons.

La manœuvre du vendredi 11 juin avait pour but de faire concourir à une bataille imprévue les divisions du corps d'armée chargé de couvrir Reims et qui occupent les villages de Bouy, Mourmelon-le-Grand, Saint-Hilaire, Jonchery, etc.

Un régiment de dragons formant son principal avant-poste, établi vers le bois n° 42, devait détacher des partis en avant, à droite et à gauche.

La 1ʳᵉ division (général Deligny) dont le quartier général est censé être à Bouy, devait être établie à 6 heures 1/2 en colonne de marche sur la route de Mourmelon à la Veuve, entre la voie Romaine et la limite du camp, la droite de la division à cette limite.

La 2ᵉ division (général Rose), quartier général au grand Mourmelon, devait être réunie en avant du phare de la 1ʳᵉ division, sur la route du grand Mourmelon à la Veuve, ayant son principal avant-poste, infanterie et cavalerie, à la batterie d'expériences.

La 3ᵉ division (général Corréard), quartier général au grand Saint-Hilaire, devait être formée en colonne de marche sur la route du grand Saint-Hilaire, la tête de colonne au bois n° 69.

La division de cavalerie et l'artillerie de réserve devaient être établies sur la voie Romaine, en avant du campement du 2ᵉ régiment de lanciers en colonne de marche.

Les voitures télégraphiques suivent les quartiers généraux des divisions, et celle affectée au grand quartier général est établie à la pyramide, sur la voie Romaine.

L'ennemi étant signalé dans les directions de la Cheppe et de Suippes, les généraux, avertis par avis télégraphique, devaient occuper leur ordre de bataille et prendre les dispositions tactiques appropriées au terrain et aux phases du combat, l'ensemble général étant maintenu par le général en chef.

L'approche des forces ennemies ayant fait évacuer la position du bois n° 42, la division de cavalerie et les deux batteries à cheval de la réserve ont dû se porter rapidement vers le puits B et les Perches, pour rallier le régiment de dragons et couvrir les positions le plus longtemps possible, afin de donner à l'infanterie le temps d'arriver et de prendre les dispositions de combat.

Les deux premières divisions d'infanterie étant formées en ordre de bataille, la division de cavalerie s'est retirée par les intervalles libres et est venue se reformer en arrière, à la gauche de l'artillerie de réserve, qui s'est formée derrière la gauche de cette division. Le général, commandant la cavalerie, devait, suivant l'opportunité, faire entreprendre, dans le cours de l'action, des charges de régiment, de brigade ou même de division, pour protéger le mouvement de concentration de la 3ᵉ division venant du grand Saint-Hilaire.

L'ennemi, voyant ses projets avortés, puisqu'il n'a pu empêcher la réunion des troupes cantonnées, et craignant d'être tourné par sa droite, bat rapidement en retraite, suivi par la cavalerie divisionnaire, dispersée en bandes de fourrageurs.

L.

Camp de Saint-Maur.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre s'est rendu aujourd'hui au camp de Saint-Maur, pour assister à la dernière manœuvre de la brigade de voltigeurs de la garde impériale, commandée par le général Garnier. Cette brigade termine, le 15 juin, le temps qu'elle de-

vait passer au camp de Saint-Maur, demain, elle reprendra ses casernements et sera remplacée au camp par une brigade d'infanterie du 1er corps d'armée.

Origine et nationalité des différentes armes.

GRENADIERS ET VOLTIGEURS

I

Aujourd'hui, les grenadiers ne forment plus une arme à proprement parler. Ce sont plutôt des soldats d'élite. Dans le principe, il n'en était pas ainsi, et s'ils n'ont plus raison d'être, leur existence était parfaitement rationnelle à leur origine. Les voltigeurs, dont la création est beaucoup plus moderne, ont toujours été simplement des hommes choisis, de petite taille et formant des compagnies disposées à la gauche des bataillons d'infanterie.

Le nom de grenadier vient naturellement de celui de *grenade* que ces soldats lançaient à la main, il y a deux siècles.

La grenade était, à cette époque, un petit globe ou boule creuse de fer, de fer-blanc, quelquefois même de bois, remplie d'une poudre fine, prenant feu au moyen d'une fusée placée à la lumière. La grenade, sous le règne de Louis XIV, se jetait à la main, dans les siéges principalement, à l'attaque du chemin couvert, ou bien au moment de l'assaut.

La grenade peut être considérée comme l'origine de la bombe et on croit qu'elle était inventée déjà sous François Ier. Les grenades à main jetées par des volontaires, des enfants perdus, bientôt après soldats d'élite auxquels on donnait une haute paye, étaient de la grosseur d'un boulet de quatre. Elles contenaient quatre à cinq onces de poudre.

Le soldat chargé de lancer la grenade, ne prit pas de suite le nom de grenadier. On l'appela ainsi, seulement à partir de 1667. Il devint alors un fantassin d'élite ou de choix, remplissant certaines conditions de taille, de force, de bonne conduite, de courage. Il était armé d'un sabre, d'un fusil, d'une baïonnette et portait une gibecière pleine de grenades. Il y en avait de quatre à six par chaque compagnie d'infanterie et ces hommes intrépides marchaient toujours en tête de colonne lorsqu'on allait à l'ennemi.

Les grenadiers furent très utiles, principalement dans la guerre de siége qu'il y a deux siècles on faisait de préférence à toute autre, ou plutôt dans laquelle se résumait la lutte entre les grandes puissances militaires.

On commença donc par avoir en France, où les grenadiers ont pris naissance, de quatre à six hommes par compagnie d'infanterie, chargés de marcher à la tête de leurs camarades et ayant les fonctions périlleuses de lancer la grenade. On réunit ensuite ces hommes en une seule compagnie d'une cinquantaine de grenadiers qui devait la tête de colonne du bataillon.

Au moment de l'assaut d'une ville, il est souvent arrivé que le nombre des grenadiers ne paraissant pas assez considérable, on proposait à ceux qui le voudraient de lancer la grenade. Les volontaires qui se présentaient marchaient avec les grenadiers et prenaient le nom de *grenadiers postiches*.

Voici comment les vrais grenadiers, ceux qui étaient chargés de lancer la grenade, s'y prenaient pour cela. Ils commençaient par passer le fusil en bandoulière, puis ils tiraient de leur gibecière un de ces projectiles, ils préparaient ensuite l'amponlette ou fusée, c'est-à-dire qu'ils grattaient l'amorce avec l'ongle, ils plaçaient la mèche, allumaient et jetaient le projectile, ils mettaient ensuite le sabre à la main. Tout cela se faisait à commandement et demandait un certain temps. Aujourd'hui, avant qu'un grenadier du grand roi fût arrivé à lancer sa grenade, on aurait le temps de lui tirer vingt coups de chassepot.

A partir de 1670, les grenadiers commencent à exister dans l'armée française, en compagnies d'élite, à raison d'une par régiment d'infanterie, d'abord dans celui du roi, puis dans les trente premiers régiments, puis dans les gardes françaises et enfin dans tous les autres. En 1691, ce ne fut plus seulement une compagnie de grenadiers qui fut donnée à chaque régiment, mais une par bataillon.

On exige toujours en France, chez les grenadiers, une taille très élevée, mais cette condition n'était pas la seule. Bientôt, la difficulté de trouver des hommes ayant cinq pieds six pouces et d'une conduite irréprochable, fit baisser les conditions de taille et malheureusement aussi les conditions de moralité.

II

A côté des grenadiers, hommes d'élite des régiments d'infanterie, on vit surgir de temps à autre des corps entiers de grenadiers. Le premier fut institué en 1749 par d'Argenson, alors ministre de la guerre. Ils furent appelés *grenadiers de France* et composèrent un magnifique régiment de quatre bataillons à douze compagnies. Le corps s'alimentait par les grenadiers royaux dont nous allons parler et avait une force totale d'environ 2,400 hommes. Les abus devinrent si considérables et si criants dans ce régiment, abus de grades, abus de priviléges; l'indiscipline y fut portée à tel point qu'on fut contraint de le licencier, ce qui eut lieu en 1771. Il avait donc vécu vingt-deux ans. Un peu avant l'époque de la création de ce régiment des grenadiers de France, le même ministre d'Argenson, sur la demande du maréchal de Saxe, réunit en un seul corps, pour la guerre seulement, les compagnies de grenadiers des régiments de milice qui gardaient les places fortes et en forma un corps dit des *grenadiers royaux* de France.

En temps de paix, ces grenadiers se réunissaient au printemps seulement pour manœuvrer. Ils étaient dix à douze mille. En 1746, on en forma des régiments de deux bataillons, l'un de grenadiers royaux ou titulaires, l'autre de grenadiers postiches ou provinciaux.

Ce corps des grenadiers royaux avait acquis un grand renom de bravoure pendant la guerre de 1756. En 1761, le colonel d'un de ces régiments, M. de Narbonne, fit avec lui une si admirable défense à Fitzlar, que ce nom fut ajouté au sien déjà si beau. Cette institution, utile et brillante, vint s'éteindre sous le caprice d'une favorite. La Pompadour voulut voir les grenadiers royaux. On les réunit au camp de Compiègne. Les officiers s'y ruinèrent, les soldats y perdirent leur esprit de discipline, le corps alla en périclitant jusqu'au 1 août 1789, époque où il fut dissous.

Petit à petit les corps de grenadiers se reconstituèrent pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire.

D'abord, le 10 mai 1791, deux compagnies dites de la Prévôté, qui avaient pris, on ne sait trop pourquoi, le nom de *grenadiers de la gendarmerie*, furent converties en compagnies de grenadiers. Elles devinrent en quelque sorte l'origine de cette garde des consuls qui fut plus tard la fameuse garde impériale de Napoléon Ier. La garde des consuls eut pour noyau celle du Directoire et du Corps législatif.

Le 28 novembre 1799, lorsqu'on créa la garde des consuls, deux bataillons de grenadiers à pied entrèrent dans la composition de cette garde, dont ils formèrent même la partie la plus importante. Un arrêté du 8 mars 1802 réunit ces deux bataillons en un seul corps ou régiment. En 1805 on créa deux bataillons de vélites-grenadiers qui furent placés dans la garde impériale. En 1806 (15 avril), les vélites-grenadiers disparurent, et la garde eut deux régiments de grenadiers à pied formant brigade; le 15 décembre de la même année on créa un régiment de *fusiliers-grenadiers* de deux bataillons et un bataillon de vélites-grenadiers. Les grenadiers, ou les soldats portant ce nom à tort ou à raison, entraient donc à la fin de 1806 dans la composition de la garde impériale pour quatre bataillons de grenadiers (1 brigade de deux régiments), un bataillon de vélites-grenadiers, deux de fusiliers-grenadiers (un régiment). Seulement les grenadiers et les vélites étaient *vieille* garde, les fusiliers-grenadiers, *jeune* garde. En 1807, les vélites-grenadiers disparaissent. En 1809, deux régiments de tirailleurs-grenadiers, deux de conscrits-grenadiers sont formés et entrent dans la jeune garde, en sorte que les régiments de grenadiers se trouvèrent au nombre de six (12 bataillons).

Comme on le voit, l'effectif des grenadiers augmentait pour ainsi dire à chaque année dans la garde impériale. Il en était de même pour toutes les autres armes, chasseurs, matelots, etc. En 1810, les grenadiers de la vieille garde reçurent un autre régiment, ce qui porta le nombre des bataillons à 14. En 1811, un troisième régiment de grenadiers et quatre de *tirailleurs-grenadiers* furent créés (20 bataillons de grenadiers).

Ces magnifiques corps se fondirent en Russie (1812) et furent en partie, et tant bien que mal, reconstitués en 1813. A l'ouverture de la campagne de Saxe, les grenadiers étaient compris dans les effectifs de la garde pour 2 régiments de grenadiers proprement dits, 1 de fusiliers, 13 de tirailleurs, 1 de flanqueurs-grenadiers. Après les batailles de Leipzig et de Hanau, lorsque l'armée française fut revenue sur le territoire de l'Empire, il y eut encore dans la garde 2 régiments de grenadiers, 1 de fusiliers, 1 de flanqueurs et 19 de tirailleurs-grenadiers.

Enfin, lorsque cette garde impériale de Napoléon Ier, longtemps la terreur et toujours l'admiration des armées européennes, partit pour aller mourir à Waterloo, elle avait 3 régiments de grenadiers et 6 de tirailleurs-grenadiers; total, 18 bataillons de grenadiers.

Sous le premier Empire, outre ces corps de grenadiers de la garde, il exista quelque temps dans l'armée un corps d'élite appelé des grenadiers-réunis ou *d'Arras*, composé de dix mille soldats, dont le général Junot réunit les compagnies à Arras en 1801 (janvier) et les organisa en bataillons. Le maréchal Oudinot en prit le commandement en mai 1801 et s'illustra à leur tête pendant la campagne de 1805. Ce fut ce corps des grenadiers-réunis qui à Wertingen culbuta avec la cavalerie de Murat 18,000 grenadiers autrichiens. A Hollabrunn, à Austerlitz, puis en Prusse et en Pologne, à Ostrolenka, à Friedland, ces bataillons d'élite furent admirables. En 1809, les grenadiers d'Oudinot étaient au nombre de 18 bataillons à la bataille d'Ebersberg, où ils passèrent sur le corps de 35,000 Autrichiens; mais après Essling, les rangs de ces braves soldats étaient tellement éclaircis qu'ils cessèrent d'exister, usés qu'ils étaient par la victoire.

Cette institution éphémère des grenadiers-réunis fut reprise de nouveau un instant en 1832, lors de la campagne d'Anvers. Une division de ce genre, de deux brigades (Rullière et Durocheret), aux ordres du général de Schramm, le plus ancien peut-être des généraux de l'Europe encore en activité de service, fut formée des compagnies d'élite d'une vingtaine de régiments d'infanterie légère ou de ligne.

Cette division de réserve, créée le 6 novembre 1832, fut dissoute après la campagne.

Aujourd'hui et depuis l'organisation de la nouvelle garde impériale en 1854, l'armée française a trois beaux régiments de grenadiers à trois bataillons. C'est tout ce qui reste dans notre état militaire de l'institution des grenadiers, ces soldats d'élite, ainsi que les voltigeurs, qui n'ont plus raison d'être, depuis l'armement uniforme nouveau, ayant disparu en 1868, pour faire place aux soldats de première classe.

DUPUIS, *ancien officier.*

Tableaux militaires.

SALON DE 1869.

Lorsqu'on suit, comme nous le faisons depuis plusieurs années, les œuvres des artistes qui s'adonnent au genre militaire, il est impossible de ne pas remarquer la tendance de la plupart d'entre eux à adopter un sujet, et à le *ressasser* à satiété, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. On dirait que presque tous ont fait vœu de ne donner qu'une note.

Ainsi : *Protais* se résume en haltes de fantassins, principalement de chasseurs à pied. — *Bellangé* (Eugène), prend ses sujets au camp de Châlons, et plusieurs de ses tableaux se ressemblent beaucoup. — *Brown* s'est longtemps livré à l'étude des chevaux de l'Empereur, des cent-gardes et à la représentation des matinées au camp. — *Fromentin* ne sort guère de l'Algérie. — Pour *Gardanne*, ce sont des troupes de cavalerie en marche, etc., etc.

Nous avons à adresser le même reproche, si reproche il y a, à un jeune artiste du plus grand mérite, et qui s'annonce comme devant un jour peut-être remplacer le maître, dont il a adopté le genre. L'élève, c'est M. *Detaille*, le maître, c'est *Meissonier*. Quelques artistes cherchent, aujourd'hui, à affirmer leur talent par des infiniment petits traités à la façon de Meissonier, dont les toiles sont payées en raison inverse de leur surface. Mais n'aborde pas qui veut, et surtout ne résout pas qui veut les difficultés que présente cette manière. Nous avons vu, au Salon de cette année, plus d'une toile de petite dimension fort mal traitée par son auteur, cherchant inutilement les perfections de la miniature et n'arrivant qu'à produire des bonshommes de bois.

M. Detaille, pour lequel nous sommes loin de parler ainsi, a exposé en 1869 un très-joli tableau de petite dimension, que nous faisait présager déjà celui de 1868, et qui a le seul tort à nos yeux de trop rappeler ce dernier.

En 1868, c'était une *halte* de fantassins, en 1869, c'est *un repos* pendant la manœuvre, au camp de Saint-Maur, de grenadiers de la garde. Cette dernière œuvre du jeune peintre a eu les honneurs du grand Salon et la médaille ; elle la mérite, car tout est vrai, bien observé et admirablement rendu dans sa composition. Le groupe formé au centre, par le général, le colonel, le chef d'état-major à cheval, près de la musique en cercle ; celui des officiers d'état-major allumant leurs cigares et des officiers de l'artillerie ; ceux des soldats couchés; des cuirassiers d'escorte pied à terre, près de leurs chevaux, sont plein de vérité. Vincennes dans le fond, avec son vieux donjon, égaie le paysage, et si nous osions faire un seul petit reproche à cette œuvre si jolie, ce serait de présenter un peu de monotonie dans sa couleur générale.

Charpentier (Eugène), qui a produit déjà tant et de si jolies toiles militaires, a exposé cette année deux tableaux de chevalet de dimension moyenne, pleins d'animation et de verve. L'un est intitulé *en route pour Valmy*; l'autre, *les buttes Saint-Chaumont*. Ce sont, comme on voit, les deux points quasi extrêmes des vingt-deux années de guerre de la Révolution et de l'Empire.

A Valmy, les volontaires quittent un gros bourg de la Champagne pour marcher à l'ennemi ; aux buttes Saint-Chaumont, les vieux débris de nos armées défendent la capitale de concert avec la garde nationale et les jeunes gens des écoles. Les groupes dans l'une et l'autre de ces deux compositions sont très-bien distribués et parlants. On comprend ce que fait chacun d'eux. A Valmy, sur les premiers plans, c'est le groupe du général, de ses officiers à cheval et de l'officier municipal à pied. Plus loin, l'aide de camp faisant ses adieux, tandis que son cavalier, hussard de Chamboran, avale un verre de vin que lui donne un ouvrier ; puis la forge où l'on ferre à la hâte un cheval attendu; dans le fond, une colonne profonde, traversant le pont de la Marne, etc.

Aux buttes Saint-Chaumont, c'est la batterie servie par les vieux invalides mêlés aux jeunes élèves et aux anciens soldats échappés par miracle à vingt années de combat. Ici, un obus éclate ; là, des tirailleurs font le coup de feu avec l'ennemi ; au centre, la cantinière donne à boire à un grenadier de la vieille garde et refuse de recevoir son argent.

De tout cela, il résulte deux fort jolis tableaux épisodiques formant à la fois une page d'histoire et un enseignement philosophique.

Nous n'aimons pas autant les tableaux militaires consacrés à l'Empereur Napoléon Ier et qui tapissent le fond du grand salon.

Là est Toulon de *M. Beaume* nous paraît mal compris et mal rendu. Le jeune officier d'artillerie au profil disgracieux, par un mouvement plus disgracieux encore, lève le doigt en l'air comme s'il voulait voir d'où vient le vent et se dit à lui-même que pour reprendre Toulon il faut l'attaquer à l'issue de la rade. C'est très-bien ; mais il nous semble qu'il eût été plus rationnel de lui faire désigner du doigt le point d'attaque en s'adressant par exemple aux généraux et représentants du peuple qui ne font rien et forment un groupe ennuyé dans la batterie voisine. Le seul auditeur de Bonaparte est un grenadier ou un sous-officier (peut-être est-ce Junot), qui arrange sa guêtre, assis au pied de la gabionnade, et lève la tête pour regarder son officier se parlant à lui-même.

Le *Napoléon en* 1815, la veille au soir de Waterloo, de *M. Brown*, ne nous paraît pas plus heureusement traité. Les cuirassiers du général Milhaud se déploient (fort confusément) sur la droite, la batterie anglaise, au lieu de tirer sur les cuirassiers, fait feu à gauche, tandis qu'au centre, Napoléon monté sur un cheval alezan, de forme épaisse, à l'américaine, à tête longue, comme les affectionne M. Brown, regarde du côté des cuirassiers, ayant près de lui, sur le premier plan, un page et deux valets de pied, très galonnés. L'Empereur, énorme sous la fameuse redingote grise et sous le cha-

sique chapeau qu'on a bien tort de s'entêter à nommer le petit chapeau, ressemble beaucoup plus aux portraits qu'on nous donne de Washington, qu'à lui-même. La couleur générale et l'ensemble de cette toile ne nous ont pas paru produire un effet heureux.

Le *Napoléon la veille d'Austerlitz* de M. *Dumaresq* nous semble également assez peu réussi. L'Empereur, en avant de sa tente, assis sur le bord d'un fossé, un plan du terrain où va se livrer la bataille déployé à ses pieds, est prêt à dicter, à un officier d'ordonnance, des ordres que celui-ci attend la plume à la main. Napoléon est soucieux, du moins telle est l'expression de sa figure; or, la veille d'Austerlitz, tous les historiens nous le représentent, au contraire, comme très-joyeux, attendu qu'il était sûr des fausses manœuvres de l'ennemi.

Un dernier Napoléon, celui de M. *Jacquand*, épisode de la vie du général Bonaparte à Nice, où il soigne un nègre qui lui servait de domestique, a beaucoup plus d'attrait que les deux premiers. La figure calme, sévère déjà et intelligente du jeune général a une expression qui reflète tous ses sentiments. Le visage du pauvre nègre malade, et dont les yeux se tournent vers la mort, est également très-expressif. Le groupe des aides de camp regardant, de la porte entr'ouverte, cette scène muette, les papiers et les cartes étalés devant Bonaparte, tout est bien composé dans cette toile pour produire un effet à la fois vrai et touchant.

Au milieu de ces toiles, rappelant des épisodes de la vie du grand homme, n'oublions pas de signaler une *Fantasia* de M. *Fromentin*. Une animation pleine d'attrait, contrastant, pour les cavaliers en action, avec le calme oriental du kébir africain devant lequel passent et repassent les tourbillons équestres; une couleur vive, l'épisode, sur le premier plan, du nègre culbuté avec son cheval; tout rappelle, avec une grande vérité, le jeu si cher aux Arabes de la plaine dont les rapides chevaux se prêtent avec tant d'ardeur à ces tournois modernes.

Nous nous permettrons une pointe dans le domaine de l'armée de mer, pour dire l'impression vive et profonde que nous avons éprouvée en contemplant l'effrayante énergie de la page historique traitée par M. *Biard*: la mort du chef de division Dupetit-Thouars, à la bataille d'Aboukir.

Ce capitaine de vaisseau, dont on panse la jambe droite, dont le bras gauche, emporté par un boulet, pend en loque de chair pêle-mêle avec les débris de son uniforme; cet homme, soutenu par des matelots, et qui, l'œil en feu, le geste impérieux, semble oublier si complètement tout ce qui est souffrance pour ne songer qu'au devoir; bien digne, à coup sûr du nom de vrai loup de mer, est peint avec une verve, un talent que nous n'avons pu nous lasser d'admirer.

Ce tableau, pour nous, est le morceau capital de l'exposition de 1869.

PIERRE DE LACOUR.

Le Champ-de-Mars.

(*Suite.*)

III

RESTAURATION ET GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Pendant une période de douze années, de 1818 à 1830, peu de réunions eurent lieu au Champ-de-Mars.

Deux seulement méritent d'être rappelées.

— La première, en 1826, lors du retour de l'armée d'Espagne, commandée par le duc d'Angoulême. On posa à cette occasion, sur les hauteurs de Chaillot (1), la première pierre d'un monument commémoratif, destiné à rappeler la prise du Trocadéro, monument qui resta à l'état de projet.

— La seconde, est la revue de la garde nationale parisienne, en avril 1827, pendant laquelle plusieurs légions ayant élevé la voix contre les ministres du roi Charles X, en présence même du souverain, ce dernier rendit une ordonnance prononçant la dissolution de la garde nationale. Ce fut le premier acte du drame dont le second fut la promulgation des fameuses ordonnances de Juillet, et la troisième, la Révolution de 1830, culbutant l'antique royauté des Bourbons.

— Une année après ces événements, le nouveau roi, Louis-Philippe, vint célébrer, au Champ-de-Mars, la fête commémorative de la Révolution de 1830.

— En 1837, le 14 juin, dans la soirée, à l'occasion des fêtes données pour le mariage du duc d'Orléans, une foule immense se pressa au Champ-de-Mars pour assister au simulacre de la prise du fort d'Anvers. Lorsque la représentation fut terminée, le flot des curieux voulut regagner le faubourg Saint-Germain, par la grille qui était alors près de la caserne. On allait, on marchait sans effort et rien ne paraissait plus facile que de sortir du Champ-de-Mars, quand tout à coup, la foule s'arrête, elle recule, et le bruit se répand bientôt que des spectateurs ont été étouffés. Ce n'était que trop vrai... Vingt-quatre personnes furent étouffées ou foulées aux pieds et périrent dans cette fatale soirée (2).

— Le Champ-de-Mars fut encore témoin, sous le règne du roi Louis-Philippe, de magnifiques revues en l'honneur de Méhémet-Ali.

IV

DE 1848 A 1867.

Lors des événements de 1848, le vieux ferment révolutionnaire du Champ-de-Mars sembla renaître tout à coup. Son emplacement fut occupé par les *ateliers nationaux*, et sa vaste enceinte fut agrandie. On recula les talus, on jeta des ponts en bois sur les fossés qui clôturaient l'ancien champ de manœuvres des gardes françaises.

Le 21 mai 1848, une fête, dite de la *Concorde*, y fut célébrée, puis suivie de la distribution des drapeaux à l'armée et à la garde nationale.

— En 1851, les députés, les alderman et le lord-maire de Londres assistèrent aux grandes manœuvres qui eurent lieu au Champ-de-Mars, le 6 août. Trente-six bataillons, vingt-deux escadrons et six batteries montées simulèrent un passage de rivière de vive force et l'attaque des hauteurs du Trocadéro. Plus de cinq cent mille personnes furent témoins de ce beau spectacle militaire. Les deux rives de la Seine et les hauteurs de Chaillot étaient inondés de curieux.

— Le Champ-de-Mars, pendant ces quinze dernières années, s'est encore prêté aux nombreuses ascensions aérostatiques de Poitevin, des frères Godard, de Nadar, aux *fantasias* et aux carrousels donnés les jours fériés; à de belles revues, à l'occasion du séjour des rois et des princes étrangers à Paris.

Mais de toutes les fêtes, cérémonies, réunions, spectacles, exhibitions, aucune n'est restée aussi fortement gravée dans le souvenir, que celle du 10 mai 1852.

Ce jour-là l'armée recevait ses aigles. Pour la cérémonie de la bénédiction des nouvelles enseignes, un autel monumental avait été dressé au centre du Champ-de-Mars. Le Prince-Président, entouré des grands corps de l'État et de toutes les illustrations indigènes et étrangères invitées à la solennité, dominait les tribunes construites des deux côtés de l'École-Militaire. Au-dessous de lui le vaste emplacement était couvert par 80,000 hommes sous les armes. Tous nos régiments, marine, artillerie, cavalerie, infanterie, se trouvaient représentés à cette solennité. A un signal convenu, tous les chefs de corps, qui jusque-là s'étaient tenus au bas de la tribune présidentielle, y montèrent ensemble et en ordre. Le Prince remit à chacun d'eux le drapeau de son régiment; puis, la distribution terminée, les porte-drapeaux se dirigèrent en colonne vers l'autel, où des places spéciales leur avaient été réservées. Un coup de canon annonça le commencement de la messe. Immédiatement après l'office divin eut lieu la bénédiction des drapeaux.

La cérémonie religieuse achevée, le clergé se rangea sur les marches de l'autel, et le Président descendit de sa tribune pour assister au défilé, qui dura quatre heures. Autour du Prince on voyait des officiers de toutes les nations européennes.

Cette belle fête du 10 mai 1852 fut, on peut le dire, la dernière réunion à laquelle le Champ-de-Mars s'est prêté. L'établissement du beau champ de courses dans la plaine de Longchamp, celui du terrain d'entraînement, où se passent depuis quelques années les nombreuses revues et les courses, ont déshérité le Champ-de-Mars de ces pompeuses réunions. Il est peu probable qu'il redevienne jamais ce qu'il a été, et qu'il se prête de nouveau aux réunions populaires et révolutionnaires qui l'ont rendu célèbre.

Mais entre tous ces événements, le plus beau souvenir que l'on gardera sera celui de l'exposition de 1867, époque où la France convia le monde entier à la fête universelle de l'industrie. Ce fut alors le plus beau spectacle que jamais l'on ait vu, la plus belle solennité que l'on puisse imaginer.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien de ce magnifique palais de l'Exposition universelle, ni de cette ville féerique qui entourait l'immense arène du vieux champ de manœuvre. Tout est tombé, et maintenant, du haut de la place du *Roi de Rome* on voit l'École militaire, et le Champ-de-Mars a repris son aspect désert d'autrefois.

FIN.

DÉSIRÉ LACROIX.

(1) Les hauteurs de Chaillot ont, dans ces derniers temps, subi une transformation pittoresque. Le nom de place du Roi-de-Rome qui a été donné à ce qu'on appelait jadis le Trocadéro, rappelle le projet de Napoléon Ier, en 1811, d'élever en cet endroit un palais destiné à son fils.

(2) Le Champ-de-Mars était anciennement entouré de fossés et fermé par des grilles. Ce ne fut qu'après 1848, lors des grandes fêtes nationales que le gouvernement, voulant éviter des désastres pareils à ceux de la soirée du 14 juin 1837, fit enlever les grilles et combler les fossés.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

MESS. — Ce mot, emprunté au vocabulaire de l'armée anglaise, ne date, dans notre langage militaire, que de quelques années, attendu que depuis quelques années seulement on a introduit dans la garde impériale d'abord, dans quelques régiments ensuite, principalement en campagne et au camp, l'usage du repas pris à la *mess* ou plutôt au *mess*, si on suivait la prononciation anglaise. *Ce mot*, dit le général Bardin, est le terme français *mets*, travesti sous une autre orthographe. Prenant le tout pour la partie, les Anglais appellent ainsi la table, la pension; ce que nous appelons en campagne *la popote*.

Nul officier d'un corps, s'il n'est marié, ne peut se dispenser, dans l'armée de la Grande-Bretagne, quel que soit son grade, de vivre à *la mess* ou *au mess* comme l'on voudra. A son arrivée au corps, il paie une contribution personnelle proportionnée à son grade; et l'ordinaire est entretenu au moyen de retenues mensuelles sur les appointements; retenues fixées au prorata des grades.

Voici maintenant comment *une mess* est organisée en France, dans les corps qui ont adopté cet excellent usage.

Le corps d'officiers fait d'abord l'acquisition du mobilier, du service de table et des ustensiles nécessaires pour le service de *la mess* et du cercle, car il y a toujours un cercle où l'on prend le café, annexé à *la mess*. Les officiers en arrivant au corps paient une certaine somme pour participation au matériel acquis; et, lorsqu'ils obtiennent de l'avancement, ils versent, à la même caisse, une autre somme déterminée en raison du grade. Il en est de même pour la nomination dans la Légion d'honneur.

La mess est dirigée et surveillée par une commission dont le colonel est président. La commission règle tout ce qui concerne les acquisitions; arrête le prix des consommations, etc., etc.; en un mot elle est la bonne ménagère qui surveille la maison et en dirige les économies. Elle a pour agent le gérant remplissant les fonctions de trésorier-secrétaire. Ce gérant tient les écritures, reçoit du président les fonds nécessaires pour faire acheter les denrées ou passer les marchés; c'est, comme on le voit, l'intendant de la maison. Le gérant a sous ses ordres: un régisseur sur qui roule le détail du service; des employés culinaires; un sommelier, un maître d'hôtel et des servants, lesquels sont habillés aux frais de *la mess* et reçoivent un certain traitement en raison du nombre de convives.

Une décision ministérielle en date du 5 septembre 1861 a autorisé les corps d'officiers des régiments qui se sont établis en *mess* a emprunter 15,000 francs à la masse générale d'entretien, et cette somme doit être acquittée au moyen d'une retenue de cinq francs par mois et par officier, auquel on ajoute les versements effectués par les nouveaux promus.

Pour terminer, rappelons une charmante anecdote empruntée au livre de M. Charles Bousquet et intitulée: La *Garde impériale au camp de Châlons*.

Un sous officier de zouaves est chargé par ses officiers de se rendre à Châlons pour tenter une négociation difficile: il s'agissait de louer ou d'acheter des chaises, non à tout prix, mais pour une somme de cent francs. Arrivé à Châlons, il se présente chez plusieurs marchands de chaises, chez des *bric-à-brac*, partout il éprouve des refus, tellement l'*article chaises est ferme*, et c'est à peine si pour cent francs on lui offre vingt siéges passables.

Le temps s'écoule cependant; ses officiers attendent, et revenir bredouille... c'est le déshonneur. Fort heureusement qu'il passe par la tête de notre brave sergent une de ces idées qui ne peuvent sortir que de la *chechia* d'un zouzou: il entre dans l'église et propose une location en grand à la loueuse de chaises. Nouveau et dédaigneux refus.—Ah! c'est comme ça.—Il avise le curé, petit vieillard à la figure sympathique, et lui demande de lui emprunter des chaises pour la *mess* de ses officiers. Le brave curé, qui ne connaît que la messe que l'on célèbre à l'autel, s'empresse de donner tous les siéges de l'église, en recommandant à l'intelligent et pieux zouzou le mobilier du bon Dieu.

D'où l'on peut conclure qu'il vaut mieux dire la *mess* que le *mess*.

(*A suivre.*)

FÉLIX REYNIER.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

2f 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié, chaque dimanche, une revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et des changes, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fonthouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT. — W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots **dit de**, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne **Au Temple de Flore**, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable ; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa composition *exclusivement végétale*. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1778 et 1788. En 1850, *il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général* 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 30 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

INSTITUTION INTERNATIONALE POUR LES MARIAGES.

Depuis 1856 officiellement enregistrée sous B. 10790/.6, Inland-Revenue.

Bien des dames aisées et riches, jeunes et respectées, de tous les pays d'Europe (parmi lesquelles se trouve une jeune marquise espagnole, avec une rente annuelle de 3,000 fr.), désireraient se marier. Discrétion garantie. Messieurs les célibataires voudront bien s'adresser, par écrit et franco, à MM. John Schwarz et Ce, Dalston, Londres.

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont toujours reçues par Mme Schwarz.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimestre. — S'adr. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris. Succursales à Lyon et à Besançon.

DINER EUROPEEN

Palais-Royal 131. — Diners à 2 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 115. — Prix du flacon, 3 fr.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonnes

la petite ligne	» 80
	La ligne
Réclame	2 fr.
Faits Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 180 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés 1er dans toutes localités de France et d'Algérie réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans frais de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

HARNACHEMENTS MILITAIRES

CAROULLE

Rue de la Jussienne, n° 15, à Paris,

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

PASSEMENTERIE ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Mon HEBERT-BRICARD

RÉUNIE A LA MAISON

CAROULLE

15, rue de la Jussienne, à Paris

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée ; se trouve dans les principales maisons. **Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 4 fr.**

FABRIQUE SPÉCIALE DE RUBANS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MÉDAILLES DE

CHINE, ITALIE, CRIMÉE, BALTIQUE ET MEXIQUE

J.-B. NEYRET, à Saint-Étienne (Loire). Dépôt à Paris, 50, rue Rambuteau.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

PLUS DE TEINTURE

POUR LES CHEVEUX. EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en cinq jours, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures — PRIX 5 FR. LE FLACON — Chez Mme DESSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*).

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. **T**ire-lait-bout de sein pour enfant malade

TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix : 10 fr. **B**out de-sein Leplanquais.

Evitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 **COLLIER-LEPLANQUAIS** anti-convulsif 15, r. Rivoli.

TROUSSES de chasse, voyage et **CAMPAGNE. BROSSES** électriq. Objets pour frictions.

CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort. *Leplanquais*, 15, r. Rivoli.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, [illegible] 10 rue Rambuteau [illegible] **SAMPSO** INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR en capsules perfectionnées. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c.). Sampso, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

TEINTURE OBERT garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173 RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mandat poste. (Aff.

PLUS DE COPAHU [illegible] cubèbe — pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT [illegible] sirop au citrate de fer d. CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides. — Consult. [illegible] correspond. Envois contre remboursem. [illegible] DÉPURATIF du sang, dartres, virus. Flacon, 5 f. [illegible]

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG [illegible]

par le traitement du docteur

CH. ALBERT

[illegible]

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris promptement, radicale par Réparateur J. H. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

DRAGEES DU Dr VIVIEN

d'Extrait de foie de morue

L'Académie de médecine a constaté que l'Extrait renferme tous les principes actifs de l'huile. 2.50 la boîte de 100. — 2 drag. valent 1 cuill. d'huile. PARIS, r. Vertbois, 43. Exp. franco.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 35. — 21 JUIN 1869.

Paris, 20 juin 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, 15 juin 1869.

Sire,

Lors du naufrage du navire le *Général Abbatucci*, plusieurs des militaires qui étaient à bord ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels tous ceux qui ont survécu à cette affreuse catastrophe sont unanimes pour rendre un éclatant témoignage, et je suis certain d'aller au-devant des intentions de Votre Majesté en lui signalant ceux qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette circonstance.

Je citerai en première ligne le soldat *Paillard* (Delphin-Edouard), du 42e de ligne, qui, pendant les deux heures que le bateau est resté sur l'eau après l'abordage, a tenu la barre avec un calme et un sang-froid qui semblaient augmenter avec le péril. Vieux soldat, ayant déjà couru des dangers en mer, Paillard soutenait le courage de tous ses compagnons, bien que lui-même ne conservât plus aucun espoir, et il n'a abandonné le gouvernail pour se jeter à la mer que quand le bâtiment a sombré, et cela dix minutes après que le capitaine eût donné le signal du sauve-qui-peut.

Trois autres militaires ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge, ce sont :

Le sieur *Lombardie* (Pierre), du 35e de ligne, qui a constamment assisté Paillard au gouvernail, et qui, comme lui, encourageait tous ses compagnons ;

Le soldat *Mahieux* (Alfred-Auguste-Julien), du même régiment, qui a soutenu et accroché à un tonneau un de ses camarades qui ne savait pas nager et l'a ainsi arraché à la mort ;

Enfin, le soldat *Ardit* (Victor-Cyprien), du 42e de ligne, qui, se soutenant à peine sur une épave, n'a pas hésité à porter secours à Paillard, lequel, épuisé de fatigue, avait peine à atteindre cette planche de salut.

D'après ce qui précède, je n'hésite pas à proposer à Votre Majesté de conférer la croix de chevalier de la Légion d'honneur au soldat *Paillard*,

Et la médaille militaire aux soldats *Lombardie*, *Mahieux* et *Hardit*.

Je suis avec le plus profond respect,
Sire,
De Votre Majesté,
le très obéissant, très
dévoué serviteur et très fidèle sujet.
Le maréchal de France, Ministre de la guerre,
Signé : NIEL.

Approuvé :
NAPOLÉON.

Par décret du 5 juin 1869, les modifications suivantes ont été apportées à l'organisation de la compagnie de gendarmerie de la Martinique, savoir :

1° Création d'un emploi de lieutenant (ou sous-lieutenant) commandant d'arrondissement, à la Trinité ;

2° Création d'un emploi de maréchal des logis et de trois emplois de brigadier à cheval ;

3° Suppression de trois emplois de gendarme à cheval.

Par suite, l'effectif de la compagnie se trouve fixé à 168 hommes (officiers et enfants de troupe compris).

MUTATIONS

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 14 juin courant, M. Merlot, lieutenant dans la garde de Paris, est désigné pour occuper, à la Trinité (Martinique), l'emploi de lieutenant commandant d'arrondissement, nouvellement créé.

Par décision ministérielle du même jour, M. Valliet, lieutenant au détachement de la Guyane française, passe à Montmorillon (Vienne).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 11 juin 1869, M. Müller, capitaine au 78e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. de Cadoret, qui permute avec lui.

Par décision impériale du 12 juin 1869, M. Mareschal, lieutenant au 18e régiment d'infanterie de ligne, passe au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Gueroult, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 16 juin 1869, M. Vanier, sous-lieutenant au 62e régiment d'infanterie de ligne, passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, par permutation avec M. Salvatelli.

Par décision impériale du 18 juin 1869, M. Durand, lieutenant au 18e régiment d'infanterie de ligne, passe au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Belot, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 18 juin 1869, M. Berger, sous-lieutenant au 50e régiment d'infanterie de ligne, passe au régiment étranger, en rempl. de M. Jennepin, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 16 juin 1869, M. Lorentz, sous-lieutenant au 5e de hussards, passe à l'emploi de porte-étendard, en rempl. de M. Polony, décédé.

Par décision ministérielle du 18 juin 1869, M. Barban, capitaine au 2e de spahis, passe au 4e de lanciers, par permutation avec M. Bruneau-Lacaud.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 14 juin 1869, les mutations et nominations ci-après ont lieu dans le service du recrutement, savoir :

M. Gravier, chef de bataillon d'infanterie (hors cadre), commandant le dépôt de 1re classe de la Loire-Inférieure, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Gironde, en rempl. de M. Pelitjean, admis à la pension de retraite.

M. Poltin de Vauvineux, chef de bataillon d'infanterie (hors cadre), commandant le dépôt de 1re classe du Nord, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Moselle, en rempl. de M. Vedel, admis à la pension de retraite.

M. Rolin, chef de bataillon au 59e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du dépôt de 1re classe du département de la Loire-Inférieure.

M. Dabo, major du 92e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du dépôt de 1re classe du département du Nord.

Le lundi, 7 juin 1869, à une heure, en présence de MM. Guillot, conseiller d'Etat, intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au Ministère de la guerre président ; Valentin, colonel de la garde de Paris ; Berger, colonel du 59e régiment d'infanterie de ligne ; Tilliard, colonel du 3e régiment de hussards ; Mitrécé, colonel d'artillerie, vérificateur de la comptabilité des arsenaux, à Paris ; Larroche, colonel du génie, chef du 1er bureau de la 4e direction, au ministère de la guerre ; de Forges, sous-directeur au Ministère de la guerre ; il a été procédé, dans une des salles du Ministère de la guerre, au tirage au sort :

1° Du prix annuel fondé en 1818, par un anonyme, en faveur d'un enfant de troupe de l'armée.

Ce prix, pour l'année 1869, est échu au 30e régiment de ligne.

2° Des seize prix annuels fondés en faveur d'un égal nombre d'enfants de troupe par le général de Feuchères et dont la répartition est fixée ainsi qu'il suit :

Neuf à l'arme de l'infanterie, trois à l'arme de la cavalerie, deux aux armes de l'artillerie, du génie et des équipages militaires, deux à l'arme de la gendarmerie.

Ces prix sont échus aux corps ci-après :

Pour l'infanterie : au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, aux 30e, 59e, 91e, 93e, 95e régiments d'infanterie de ligne, 3e régiment de zouaves et 2e bataillon de chasseurs à pied, lesquels forment, avec le 37e de ligne que le donateur a commandé pendant six ans et qui, suivant sa volonté, doit recevoir chaque année un des lots affectés à l'arme, les neuf prix revenant à l'infanterie.

Pour la cavalerie : aux 3e régiment de lanciers, 1er et 12e régiments de chasseurs.

Pour l'artillerie, le génie et les équipages militaires : aux 16e régiment d'artillerie-pontonniers et 10e régiment d'artillerie à cheval.

Pour la gendarmerie : à la garde de Paris (infanterie) et à la compagnie de gendarmerie de l'Yonne.

3° Du prix annuel fondé par M. Singer en faveur du simple soldat qui l'aura le mieux mérité par sa bonne conduite et par l'ancienneté de ses services.

Ce prix est échu au 8e régiment d'infanterie de ligne.

4° Des deux prix annuels fondés par Mlle Morand, fille du général de division comte Morand, en faveur de deux sous-officiers d'infanterie, instructeurs des recrues.

Les corps favorisés par le sort cette année sont le 74e régiment d'infanterie de ligne et le 2e bataillon de chasseurs à pied.

L'Empereur, accompagné du Maréchal Ministre de la guerre, partira, lundi 21 juin, pour le camp de Châlons, où tout se prépare pour la réception de Sa Majesté.

Camp de Saint-Maur.

Au moment où S. Exc. le Maréchal Ministre de la guerre arrivait, le 15 juin, au camp de Saint-Maur, les officiers du 4e régiment de voltigeurs de la garde faisaient le tir à 800 mètres. Le colonel de ce régiment avait organisé, entre ses officiers, un tir d'honneur, à 200 mètres et offert un revolver comme prix au vainqueur. M. le maréchal Niel, qu'un hasard heureux pour le 4e voltigeurs rendait témoin de la lutte, a offert un autre revolver comme premier prix.

Le prix du Ministre a été gagné par M. Gérard, lieutenant ; celui du colonel, par M. Pastureau, sous-lieutenant.

Ces officiers ont eu, pour leurs trois balles, un écart moyen, le premier, de 0m.30 ; le second, de 0m.307.

Les deux armées.

Il y a, en ce moment, sous le plus beau ciel de notre France, un spectacle que nous voudrions voiler à tous les yeux, mais tous les yeux sont fixés sur lui, et nous sommes réduits à le déplorer. Dans le bassin de la Loire, à quelques lieues de la seconde capitale de l'Empire, deux armées sont en présence : celle du *pays* et celle de la *révolution* ; l'une prête à marcher quand l'honneur de la France ou la sécurité des citoyens l'exige ; l'autre, debout, la haine et la colère au cœur, quand la révolution le lui commande. Que demandent tous ces mineurs qu'il faut aujourd'hui contenir ? Est-ce le travail qui leur manque et avec lui l'existence de leurs familles ? Le travail, ils le refusent, ils le repoussent, ils veulent le tarir dans sa source même. Ces immenses galeries souterraines creusées à tant de frais pour l'exploitation de la houille, ils cherchent à les détruire en brisant les appareils d'épuisement qui seuls en assurent la conservation. Mais que deviendra cette population qui ne vit que par les richesses houillères dont l'exploitation est son pain quotidien ? Que leur importe ! Ils ont ordre de détruire, ils détruisent. La faim et le désespoir les attendent après leur œuvre accomplie ; que leur importe, si la Révolution est satisfaite ? Leur œuvre est digne d'elle, en effet, car si vous supposez un instant l'exploitation des houillères supprimée, que deviennent toutes ces usines dont la vapeur est l'unique moteur ? En quelques jours leurs approvisionnements de charbon étant épuisés, les milliers de bras que l'industrie occupe, les milliers de familles qu'elle nourrit viendront forcément grossir l'armée des déserteurs du travail.

Mais devant cette triste armée, nous trouvons celle du pays. En quittant ses foyers, le jeune soldat a pour consolation l'honneur et la perspective d'être prêt à marcher contre les ennemis du dehors ; il trouve en ce moment sur ses pas ceux-là mêmes qu'il a mission de défendre. A peine les puits destinés à l'extraction du charbon sont-ils menacés, l'autorité militaire envoie dans le bassin de la Loire des forces suffisantes pour les protéger. A mesure que les moyens de répression augmentent, les attroupements se multiplient ; tant d'usines, tant de puits, tant d'appareils, qui sont la richesse du bassin de la Loire, n'existeraient plus aujourd'hui sans l'intervention de la troupe ; et contre qui faut-il les défendre, contre ceux-là même qu'ils font vivre !

Nos pauvres soldats ont dû lutter pied à pied avec ces bandes dont l'organisation et les clameurs révélaient assez les coupables projets. Malgré la patience que le soldat français a le secret d'allier avec l'impétuosité et son caractère, des malheurs sont à déplorer. Un détachement du 4e de ligne, chargé de conduire à Saint-Etienne une quarantaine de prisonniers, a été assailli dans un chemin creux par une grêle de pierres, de balles et de chevrotines qui a blessé un officier et treize soldats. Leur exaspération a été telle qu'ils ont fait usage de leurs armes par un mouvement spontané ; les ordres du chef ont fait immédiatement cesser le feu ; les émeutiers ont pris la fuite, laissant sur le terrain neuf des leurs et une femme.

M. le général comte de Palikao, commandant le 4e corps d'armée, s'est rendu à Saint-Etienne, le 17 juin, afin de diriger les mesures militaires commandées par les circonstances. Le journal l'*Eclaireur* a été saisi le jeudi 17, à cause du récit donné par lui des événements de la veille. Nous n'entrons pas dans plus de détails sur ces douloureux événements ; les journaux quotidiens ne laissent rien ignorer à l'impatiente curiosité du pays. Nous avons voulu seulement montrer ces deux armées en présence ; l'une pour protéger les faibles, rendre la sécurité aux populations, maintenir le respect des propriétés et de la loi ; l'autre, conduite à la dévastation par des meneurs, n'ayant d'autre but que *la révolution* par le désespoir et les ruines.

L'honorable M. Raspail, qui donnait dernièrement de si paternels conseils aux émeutiers parisiens, et leur recommandait « de rester calmes et froids devant toutes les provocations des pères de la foi... » aurait bien dû se mêler aux bandes de Montrambert et de la Ricamarie, ne fût-ce que pour y chercher encore des *jésuites !* Peut-être y eût-il trouvé plutôt quelques-uns de ses électeurs de Lyon ; c'était bien le cas de leur répéter ce passage de son dernier manifeste politique : *la vie actuelle est un combat à outrance entre l'erreur et la vérité*. Ce combat est sorti du domaine de la phraséologie ; il a pris, dans le bassin de la Loire, un caractère réel et saisissant ; que M. Raspail et ses amis osent donc nous dire de quel côté ils voient l'*erreur*, de quel côté la *vérité*.

DE LÉPINE.

On sait que, dans la soirée du vendredi, 11 juin, un cuirassier du 5e régiment, dont le cheval s'est abattu sur le boulevard Montmartre, a été relevé très gravement blessé. Ce militaire, nommé Valler, a eu le pied broyé sur l'angle du trottoir et a dû subir l'amputation à l'hôpital militaire Saint-Martin. Plusieurs chefs de maisons de commerce situées dans les quartiers visités par l'émeute, ont exprimé au colonel du 5e de cuirassiers l'intention d'ouvrir une souscription pour un soldat, victime de son devoir, en défendant l'ordre public et la sécurité du commerce. Le colonel a dû prendre les ordres de ses supérieurs, et Son Exc. le maréchal Ministre de la guerre, par exception aux règlements qui interdisent les souscriptions dans les cas analogues, a permis qu'il fût donné suite à la louable pensée des commerçants.

Son Exc. le ministre de l'intérieur a fait remettre en son nom une somme de 200 fr. au cuirassier Valler.

A la suite de l'exposition départementale d'Eure-et-Loir, pour 1869, une distribution solennelle de récompenses a eu lieu à Chartres, le 3 juin. Dans la 8e classe

de l'industrie appliquée aux arts (porcelaines, faïences, vitraux, émaux) une médaille d'or a été décernée à M. Huck, major au 7e cuirassiers, *pour ses admirables émaux de l'École de Limoges qui peuvent rivaliser pour la fraîcheur, l'éclat et la pureté du dessin avec les œuvres des grands maîtres du seizième siècle.* (Extrait du rapport du comité d'organisation.)

Le général La Marmora et l'alliance prussienne.

(2e article.)

Ce fut le 17 juin, au soir, que le général de La Marmora partit pour Crémone, quartier général de l'armée italienne. N'ayant pu faire accepter au général Cialdini les fonctions de major-général, le premier ministre sarde avait dû s'en charger lui-même, et prendre la direction des opérations militaires aussi bien que celle des affaires politiques. Peu de jours s'étaient écoulés depuis l'arrivée de La Marmora à l'armée, lorsqu'il reçut cette fameuse note de M. d'Usedom, dont il a été tant parlé dans la presse européenne.

Ici quelques préliminaires sont indispensables.

Lorsque le général Govone quitta Berlin, aucun plan de campagne n'avait encore été arrêté entre l'envoyé de Victor-Emmanuel et les généraux prussiens. Il avait été seulement entendu, de part et d'autre, qu'on ne laisserait pas la lutte se localiser sur un seul point, et que, avant de commencer les hostilités, on enverrait à Florence un officier général, le chef d'état-major de Moltke, avec mission d'arrêter en commun les détails d'exécution.

Cette attente durait toujours, lorsque, le 6 juin, M. d'Usedom vint présenter au général de La Marmora un écrivain militaire, M. Bernhard, lequel possédait, disait-on, toute la confiance du roi Guillaume et du chef d'état-major général prussien.

La Marmora, on le pense bien, n'attacha pas grande importance au plan de campagne que l'historiographe *civil-militaire* avait cru devoir lui développer. De là, mécontentement de M. de Moltke, qui, dans une lettre, exprima le vif regret que « sur les bords de l'Arno, on n'eût pas compris que, pour rendre à l'Italie la liberté et la sécurité, il fallait tourner le quadrilatère et porter la guerre au cœur de l'empire (1) ! » D'après cela, l'on devait supposer à Florence qu'un général prussien viendrait plus tard discuter avec le major-général de l'armée italienne le plan de campagne qu'il y aurait lieu d'adopter. Mais, le 17 juin, aucun officier allemand ne s'étant présenté au quartier général, M. de La Marmora dut faire exécuter les dispositions qu'il avait arrêtées de concert avec le général Cialdini. Voici, en peu de mots, quel était le programme adopté par ces deux hommes de guerre : « Consacrer quelques semaines à l'investissement des forteresses du quadrilatère, puis transporter le théâtre de la guerre dans les anciennes provinces autrichiennes. »

L'auteur du mémoire que nous analysons, a fait remarquer que la note de M. d'Usedom avait été *presque littéralement copiée* sur le plan de guerre proposé contre l'Autriche par le célèbre Mazzini (2). Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'un tel plan, communiqué à La Marmora quatre jours seulement avant l'ouverture de la campagne, dût lui causer plus que de l'étonnement. Comment ! on s'imaginait que lui qui jamais n'avait voulu consentir à faire soulever des populations contre leur souverain, il se prêterait, pour satisfaire la Prusse, à lancer Garibaldi dans la Hongrie! Le cabinet de Berlin avait été averti pourtant que l'armée italienne, dès qu'elle aurait surmonté les obstacles que la nature et l'art avaient entassés dans le quadrilatère, se hâterait de rallier en Bohême ou en Bavière les corps d'invasion prussiens. Quel était donc le but de la communication de M. d'Usedom? On voulait, en cas d'insuccès, pouvoir reprocher à La Marmora d'avoir manqué de loyauté ou tout au moins de capacité. Mais, au point de vue où les choses en étaient arrivées, l'adoption de nouveaux plans de campagne était impossible : la parole était aux événements.

I

Ces événements, on le sait, ne furent point favorables à l'armée italienne. Le coup d'œil pénétrant de l'archiduc Albert le conduisit à déranger toutes les combinaisons stratégiques de La Marmora et de Cialdini. Mais, est-ce à dire que le plan Usedom fût meilleur que celui des deux généraux italiens?

L'auteur du mémoire ne le pense pas. Tourner le quadrilatère et pousser en avant, comme le conseillait M. d'Usedom, était chose tout à fait impraticable. Et, en effet, par mer, l'opération offrait d'insurmontables difficultés. Il eût fallu battre la flotte autrichienne avant de transporter un corps d'occupation en Dalmatie. D'ailleurs, Tegethof battu, il fallait se procurer les transports maritimes nécessaires. Or, qui ne se rappelle ce qu'il a fallu de temps et d'efforts aux deux grandes marines de France et d'Angleterre, pour jeter 50,000 hommes, avec le matériel nécessaire, sur les côtes de la mer Noire? Supposer que l'Italie, avec les seules ressources de sa marine, pouvait conduire, par mer, des forces suffisantes en Dalmatie, n'était-ce pas une vraie chimère?

Par la voie de terre, l'opération n'offrait pas plus de chances de succès.

Pour tenter cette opération, il fallait d'abord s'établir dans la Vénétie — ce qui exigeait une campagne, — puis marcher vers la Carinthie, Laybach et Vienne. Les Prussiens, pour lesquels, paraît-il, il n'est obstacles d'aucune sorte, les Prussiens s'étonnent que La Marmora n'ait pas mis ce plan à exécution. Mais ils oublient qu'en 1796, le général Bonaparte lui-même, après avoir battu Alvinzi, ne voulut point marcher sur Vienne dans la crainte de laisser sur ses derrières les forces de Venise, une république expirante ! Or, le général La Marmora, qui ne commandait pas, lui, une *armée de géants*, pouvait-il laisser sur ses derrières, 150,000 hommes aguerris et protégés par des remparts imprenables? C'eût été de la folie. D'ailleurs, à peine La Marmora aurait-il franchi la frontière vénitienne, que la Bavière, alliée de l'Autriche, serait descendue dans le quadrilatère, par les gorges du Tyrol, en prenant Vérone pour point d'appui. Placée entre deux feux, l'armée italienne n'eût point échappé à un désastre.

Toutes ces considérations, et bien d'autres encore que nous sommes forcés de passer sous silence, établissent invinciblement que le plan Usedom était irréalisable. A moins de supposer, chez l'archiduc Albert, la même aberration que chez Benedeck laissant les Prussiens déboucher, sans coup férir, en Bohême, La Marmora ne devait pas agir autrement qu'il ne l'a fait. La défaite de Custozza ne montre que trop ce qui serait advenu si les troupes italiennes, jeunes et inexpérimentées, avaient tenté d'exécuter, en face d'un général tel que l'archiduc Albert, le plan de campagne d'Usedom-Moltke-Bernhardi.

Les historiographes prussiens ont amèrement reproché au général La Marmora l'inaction qui suivit la bataille de Custoza et se prolongea jusqu'au 8 juillet. A les en croire, cette inaction aurait été motivée « par des accords secrets passés entre l'Empereur des Français et le roi Victor-Emmanuel. » L'auteur de la brochure explique, de la façon la plus nette et la plus péremptoire, cette inaction des Italiens, que devait rendre plus sensible la marche rapide des Prussiens. La journée du 24 juin, dont tout le monde s'efforce, dans la Péninsule, d'atténuer l'immense gravité, cette journée avait été « des plus rudes pour l'armée italienne. » La Marmora ne pouvait donc songer à lui faire reprendre immédiatement l'offensive. D'ailleurs, une autre raison, plus sérieuse encore, s'il est possible, s'y opposait. La Marmora, chef d'état-major général, n'avait point la direction suprême des opérations militaires, comme Chrzanowski, en 1848, sous le commandant fictif du roi Charles-Albert. Les limites de chaque initiative n'avaient point été, cette fois, définies. Le général Cialdini, placé à la tête d'une armée de 80,000 hommes, était, par le fait, investi d'un commandement presque indépendant. Aussi, le lendemain de Custoza, prit-il sur lui de se replier sur Modène. Cette détermination, communiquée à Victor-Emmanuel, fut désapprouvée par La Marmora, qui se préparait à défendre vigoureusement les positions de Goïto, Volta, Cavriana et Solférino, si l'ennemi venait l'y attaquer. Une dépêche fut envoyée à Cialdini pour lui recommander de conserver ses positions sur le Pô inférieur. Mais le général répondit que le parti qu'on lui proposait lui paraissait dangereux, et qu'il préférait se retirer. Une telle conduite rendait intenable la position du chef d'état-major. Il concentra ses trois corps d'armée derrière l'Oglio et envoya sa démission à Victor-Emmanuel, en demandant que Cialdini lui fût donné pour successeur.

Avant de se retirer, La Marmora avait concerté avec son collègue un nouveau plan d'opération. Mais les rapides succès des Prussiens en Bohême décidèrent l'Empereur François-Joseph à céder immédiatement la Vénétie à l'Empereur des Français.

L'auteur de la brochure, racontant l'émotion qui saisit la France et ses « angoisses patriotiques, » après la grande victoire de Sadowa, cite ces curieuses paroles extraites d'une lettre de La Marmora aux électeurs de Biella :

« Tous ceux qui ont été à Paris affirment n'avoir jamais vu les Français s'agiter et s'effarer, comme ce jour-là, à travers les rues, s'enlever de la main les journaux, se presser aux portes des bureaux télégraphiques, comme si la France eût perdu une grande bataille et que les Prussiens marchassent sur le Rhin plutôt que sur le Danube ! »

L'Empereur avait dit au comte Arese, au mois de mars 1866, que sa neutralité aurait un terme le jour où l'intérêt de la France réclamerait son intervention dans la lutte. L'Autriche lui en fournit l'occasion. *Le Moniteur* du 5 juillet annonçait que l'Empereur François-Joseph, accédant à des propositions précédemment émises par Napoléon III, lui cédait la Vénétie et acceptait sa médiation pour amener la paix entre les belligérants. La veille, le roi de Prusse avait reçu à son quartier général de Horitz un télégramme où l'Empereur des Français déclarait que la situation créée à la Prusse par de rapides et éclatants succès le forçait à sortir du rôle d'abstention qu'il avait conservé jusqu'à ce jour, et qu'un armistice lui semblait être le moyen de préparer la voie aux négociations d'un traité de paix.

On sait comment la proposition d'une double cession de la Vénétie par l'Autriche et par la France fut accueillie en Italie. M. de La Marmora lui-même, dans une dépêche confidentielle à M. Nigra, s'exprimait ainsi :

« L'Empereur a télégraphié au roi que l'Autriche lui cède la Vénétie et qu'il s'arrangera facilement avec nous. La chose est d'autant plus grave qu'elle est publiée dans le *Moniteur*. Je comprends que l'Empereur cherche à arrêter les Prussiens, mais il est extrêmement douloureux qu'il le fasse au détriment de l'honneur de l'Italie. Recevoir l'Italie en cadeau des mains de la France est chose humiliante pour nous, et tout le monde croira que nous avons trahi la Prusse. »

Le général La Marmora a reconnu, depuis, que cette lettre avait été inspirée par un sentiment injuste pour l'Empereur des Français, qui, toujours, devant lui, avait manifesté hautement le désir que l'Italie fût mise en possession de la Vénétie.

La réponse de Victor-Emmanuel à Napoléon III, par son laconisme et le vague de ses expressions, indiquait clairement le malaise que faisait éprouver au roi d'Italie une situation des plus difficiles.

Quant à la Prusse, l'intervention de la France lui causait naturellement le plus vif mécontentement ; mais le roi Guillaume se hâta de répondre qu'il accédait à la proposition de l'Empereur Napoléon, et qu'il était prêt à s'entendre sur les moyens de rétablir la paix. Et, en effet, le roi Guillaume, naguère si belliqueux, accepta l'armistice et les préliminaires du traité avec autant d'empressement qu'il avait montré précédemment de hauteur à les repousser. Pendant ce temps, Cialdini était en marche sur Trévise à la tête de son armée. Garibaldi, lui, avait mission de se rendre maître du Tyrol et de se diriger sur la Hongrie où Kossuth devait lui prêter assistance.

Mais, le 22 juin, arrivait la nouvelle de l'horrible désastre de Lissa. Plus de guerre, plus de luttes possibles.

La paix entre l'Italie et l'Autriche fut signée à Vienne le 3 octobre et ratifiée le 12.

La réunion de la Vénétie à l'Italie, à la suite de l'alliance italo-prussienne de 1866, a été, dit l'auteur du *Mémoire*, le plus grand événement de l'Italie nouvelle. Mais les deux échecs de Custoza et de Lissa ont empêché les Italiens de sentir tout le prix de cette magnifique acquisition. Au lieu de se consoler, en se rappelant que, sans son alliance, la Prusse n'eût pas osé attaquer l'Autriche, elle s'est laissé dominer par le dépit et n'a pas voulu se souvenir de ce que la France avait fait pour elle. « Elle n'a point gardé rancune à la Prusse, dit l'auteur du *Mémoire*, d'avoir conclu si précipitamment la paix et de n'avoir pas même attendu l'adhésion du gouvernement italien. C'est la France qu'on a accusée, c'est elle qu'on a rendue responsable de toutes les humiliations subies, par cela seul qu'elle avait accepté de l'Autriche la cession de Venise. » L'auteur de la brochure, écho des nobles sentiments du général de La Marmora, proteste contre cette ingratitude de son pays. « L'Italie, dit-il, devrait servir de trait d'union entre la Prusse et la France ; elle devrait éviter avec soin de froisser la politique française. Au lieu de cela, elle a fait parade de ses sympathies exceptionnelles pour la Prusse dont elle a vanté les services avec une ridicule affectation ; et il s'est rencontré un ministre de Victor-Emmanuel, M. Ratazzi, assez audacieux pour chercher à *forcer la main* de la France et à s'emparer de Rome, par surprise, au mépris de la convention du 15 septembre. » Or, cette politique est le contre-pied de celle de M. de La Marmora. « Nous désirons, dit-il, par l'organe de son secrétaire, que l'Italie conserve de bons rapports avec la Prusse... Mais, entre les deux pays, peu de points et d'intérêts communs... Vouloir donc dresser l'alliance prussienne en face de l'alliance française, ce serait créer un véritable danger pour l'Italie. » De telles paroles font honneur au bon sens élevé de l'honnête général de La Marmora, dont la brochure se termine, du reste, par ces paroles pleines de justesse de M. Guizot :

« Roi ou peuple, membres du Parlement ou simples citoyens, ministres ou opposition, les Italiens sont trop intelligents pour ne pas savoir que, s'ils peuvent trouver que la France n'est pas toujours, pour eux, un ami *assez complaisant*, ils ne pourraient, sans tout oublier et tout compromettre, le passé et l'avenir, se ranger parmi ses ennemis (1). »

A. DE COURSON.

Le monument de Desaix.

On vient de terminer la restauration d'un monument modeste élevé à la mémoire d'un de nos hommes de guerre les plus complets et les plus remarquables de ceux formés par les grandes luttes de la Révolution, DESAIX, auquel la France doit en partie la belle victoire de Marengo.

Le 14 juin 1800, au moment où la victoire, jusqu'alors incertaine, se fixait sous nos drapeaux, on annonça à Napoléon que Desaix venait d'être frappé d'une balle et qu'il avait rendu le dernier soupir en prononçant ces mots :

— Dites au Premier Consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas fait assez pour vivre dans la postérité (2).

Ainsi se réalisait le singulier et sinistre pressentiment du brave général, qui avait dit, d'un air pensif, à ses aides de camp, la veille de Marengo :

— Voilà longtemps que je ne me bats plus en Europe ; les boulets ne me connaissent plus ; il nous arrivera malheur.

Ce fait, au reste, s'est renouvelé quinze ans plus tard, presque jour pour jour, à l'égard d'un autre général, l'intrépide Girard, qui, la veille de Ligny, le 15 juin 1815, soupant avec le roi Jérôme et recevant l'ordre de se rapprocher de Fleurus pour la bataille du lendemain, avait pâli tout à coup, et, sur l'observation du roi, lui avait dit :

— C'est singulier, je viens d'avoir un triste pressentiment. Je serai tué demain.

Le frère de l'Empereur avait répondu en riant à Girard :

— Allons donc ! tu es fou. Combien as-tu de balles dans le corps?

— *Douze*, sire.

Le lendemain, Girard en recevait trois autres à l'attaque du village de Saint-Amand, et était rapporté mourant à Paris.

Mais revenons à Desaix et aux monuments élevés à sa mémoire.

---

(1) Cette lettre, communiquée à la rédaction du *Diritto* de Florence, a été publiée dans le n° de ce journal du 28 juillet 1868.

(2) *Dovere* de Gênes, du 26 mai 1866.

(1) M. GUIZOT, *la France et la Prusse responsable devant l'Europe*.

(2) Nous avons rapporté ces paroles attribuées à Desaix, parce que le fait est passé à l'état de vérité historique ; nous observerons toutefois qu'il est difficile que le général ait pu prononcer ces paroles, puisqu'il fut tué raide d'une balle au cœur.

En apprenant sa mort, le Premier Consul s'écria : « Pourquoi ne m'est il pas permis de pleurer ! »

« Une perte vivement sentie par l'armée, dit le bulletin de la bataille de Marengo, et qui le sera par toute la République, ferme notre cœur à la joie. Desaix a été frappé d'une balle au commencement de la charge de sa division. »

Le soir du 14 juin, on s'empressait de féliciter le général Bonaparte sur cette nouvelle victoire.

« Oui, bien belle, dit-il, si j'avais pu embrasser Desaix sur le champ de bataille. »

Un fait bizarre se rattache à la mort de Desaix : le général tomba au moment où ses troupes chargeaient l'ennemi; son corps fut abandonné sur le champ de bataille. L'un de ses aides de camp, Lebrun; qui avait reçu son dernier soupir, et qui est mort lui-même il y a peu d'années, duc de Plaisance et grand chancelier de la Légion d'honneur sous le second Empire, se détacha pour porter la nouvelle fatale au Premier Consul; son autre aide de camp, Savary, plus tard duc de Rovigo, était en mission. Le corps de Desaix fut dépouillé par des rôdeurs. Le soir, Savary eut de la peine à le retrouver au milieu des cadavres. Il l'enveloppa d'un manteau et le fit transporter à Torre di Gorofollo, d'où Napoléon l'envoya à Milan pour qu'il fût embaumé.

Le 21 juin le Premier Consul écrivit à son frère Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur :

« Vous trouverez ci-joint un arrêté concernant les honneurs à rendre au général Desaix. Peut-être serait-il convenable de faire prononcer son oraison funèbre par Garat, Fontanes ou tout autre. Vous sentez qu'il est nécessaire que ce morceau soit excessivement soigné. »

Aussitôt que Lucien Bonaparte eut reçu la lettre du Premier Consul, il écrivit lui-même à la mère de Desaix :

« Madame, nous avons vaincu à Marengo; cette victoire est le présage de la paix du monde. J'ai l'honneur de vous adresser les arrêtés des consuls de la République; les voûtes du temple de Mars, à Paris, renfermeront avec orgueil les trophées que la République élève à votre fils... et le sommet du mont Saint-Bernard les montrera tout à la fois à la France victorieuse et à l'Italie délivrée. Je m'empresserai, madame, de vous adresser la première médaille en l'honneur de Desaix; en la posant sous la base de la colonne du 14 juillet, la mère du héros sera associée à notre hommage. »

En effet, en vertu de divers arrêtés des consuls, il avait été décidé : que le nom de Desaix serait inscrit sur la colonne nationale (1); qu'une médaille serait frappée en son honneur et placée sous la première pierre de cette colonne; qu'un trophée serait élevé dans le temple de Mars à sa mémoire; que le corps du général serait transporté au couvent du Grand-Saint-Bernard, où il lui serait élevé une tombe; que les noms des demi-brigades, des régiments de cavalerie et d'artillerie, ainsi que ceux des généraux et chefs de brigade, seraient gravés sur une table de marbre placée vis-à-vis le monument; enfin qu'une statue colossale serait érigée sur la place des Victoires, à la mémoire de Desaix, et que sur le piédestal seraient placés des bas-reliefs relatifs à la conquête de la haute Egypte et à la bataille de Sediman; que l'exécution de cette statue serait confiée au sculpteur Dejoux.

Ajoutons que Napoléon fit faire au célèbre peintre italien Appiani un tableau allégorique dont lui-même donna le sujet, et qui resta jusqu'en 1811 dans son cabinet aux Tuileries. Ce tableau représentait Desaix recevant la lettre du Premier Consul l'appelant au champ d'honneur. A ses côtés sont les deux petits nègres du Dârfour qui l'accompagnaient habituellement. Sur le second plan, une Victoire portant une couronne vole vers lui, mais elle est devancée par la Mort.

« En perdant Desaix, avait dit le général Bonaparte, la France paya cher les lauriers de Marengo. » Le soin d'élever un tombeau sur le Saint-Bernard à Desaix fut confié à Denon. « C'est à la mémoire de votre ami, écrivit Napoléon à Denon, que vous rendrez hommage : n'en séparez pas la pensée que cet ami était le mien. Je donnerai à Desaix les Alpes pour piédestal. »

Ce tombeau élevé sur le Saint-Bernard ne fut achevé qu'en 1806. Le 17 juin de cette année les frères de San Angelo remirent à un détachement du 25e de chasseurs à cheval le corps de Desaix, qui depuis la journée de Marengo reposait dans leur couvent. Cette escorte le conduisit jusqu'au pied des monts de glace. Là, les soldats du 5e de ligne le prirent et gravirent avec ce précieux fardeau les chemins escarpés du Saint-Bernard. Les bons religieux de l'hospice s'étaient rendus au devant de ces nobles dépouilles, qu'ils étaient fiers de voir confiées à leur garde. Ensuite commença la cérémonie funèbre. Dès qu'elle fut terminée, le cortége s'achemina vers la chapelle, qui contenait un sarcophage en marbre blanc orné de bas-reliefs sur toutes ses faces. On y plaça le cercueil; Berthier prononça un discours dans lequel il se plut à rappeler cette égalité de mœurs du général Desaix, qui ne changeait jamais quand tout changeait dans sa fortune. Les assistants, tous compagnons d'armes du héros, vinrent jeter une médaille et une couronne de laurier dans le sarcophage, et une décharge de mousqueterie donna le signal de sceller la tombe. Chacun ayant payé le tribut de ses regrets, une sorte de fête funèbre fut célébrée. Les soldats disputèrent des prix de course et de tir, et figurèrent, sur l'emplacement que la tradition appelle le chemin d'Annibal, le spectacle du passage de l'armée française et la descente des canons sur les traîneaux.

Voyons maintenant ce qui a été fait réellement pour perpétuer le souvenir du général Desaix.

Deux monuments furent élevés à Paris à sa mémoire. L'un est celui que l'on vient de restaurer, et Dieu sait s'il en avait besoin. Il est situé place Dauphine. La mousse l'avait envahi. Il était à moitié brisé et dans un tel état qu'il fallait savoir de quel homme il consacrait la mémoire pour y attacher le souvenir de Desaix. Ce petit monument, aujourd'hui restauré complétement par l'édilité parisienne, a été exécuté par Percier et Fortin. Il représente la France militaire couronnant le général. Sur le devant du piédestal, le nom de Desaix est écrit en lettres d'or, au milieu d'une couronne de chêne. Au bas sont tracées les paroles qu'on lui attribue au moment de sa mort sur le champ de bataille. Les deux fleuves, le Pô et le Nil, témoins des faits d'armes du général, sont représentés avec leurs attributs. Deux Renommées gravent sur des écussons ces quatre noms : *Thèbes* et les *Pyramides*, *Kehl* et *Marengo*.

La base du monument porte encore ces mots : « *Landau, Kehl, Weissembourg, Malte, Chebreis, Embabeh, les Pyramides, Sediman, Kench, Thèbes, Marengo, furent témoins de ses talents et de son courage. Les ennemis l'appelaient le Juste, les soldats, comme ceux de Bayard, sans peur et sans reproche. Il vécut, il mourut pour la patrie.* »

Au-dessous de ces inscriptions, on a gravé sur une plinthe en marbre, tous les noms des corps des armées d'Italie et d'Egypte, ainsi que ceux des souscripteurs, car ce monument fut élevé à l'aide d'une souscription faite dans l'armée, après la victoire de Marengo.

Le second monument fut la statue élevée sur la place des Victoires. Le socle portait des bas-reliefs à la conquête de la haute Egypte. Cette statue disparut sous le gouvernement de la Restauration. Elle fit place à la statue équestre de Louis XIV que l'on voit actuellement.

La ville de Riom, lieu de naissance du brave Desaix, lui éleva un obélisque ayant autant d'assises que le héros avait d'années lors de sa mort.

Sur le Rhin, un mausolée fut construit dans la grande île entre Kehl et Strasbourg. Les frais en furent faits par les officiers et soldats de l'armée de Moreau, qui tous abandonnèrent une journée de solde. L'exécution de ce mausolée fut confiée au plus célèbre sculpteur de l'Alsace à cette époque, Ohmacht. Le monument disparut en 1814.

En Egypte, une colonne commémorative fut érigée à Desaix par l'armée elle-même, lorsqu'elle apprit sa mort, et cela au milieu des sables mouvants qui conduisent du Nil à Suez. Mourad Bey, l'adversaire et ensuite l'allié de Desaix, se fit représenter à la cérémonie de l'inauguration.

Enfin, disons avant de terminer que près d'un demi-siècle s'était écoulé depuis Marengo, lorsque l'Auvergne inaugura le 15 août 1848, sur une des places de sa capitale, une statue à Desaix. Jamais fête nationale n'a fait éclater plus d'enthousiasme. Un noble orgueil animait tous les rangs, toutes les classes de la population accoururent pour rendre un hommage solennel à la gloire et à la vertu du héros mort à trente-deux ans et auquel on peut appliquer ces vers d'Ossian :

« Heureux ceux qui meurent dans leur jeunesse,
Quand tout retentit du bruit de leur nom ! »

DÉSIRÉ LACROIX.

(1) Napoléon, alors premier consul, avait prescrit par arrêté du 20 mars 1800, que dans chaque chef-lieu de département il serait élevé une *colonne nationale* sur laquelle seraient gravés les noms des braves défenseurs de la patrie. Ces colonnes, dont on fit un modèle en charpente, furent inaugurées le 14 juillet 1800. On posa la première pierre de celle élevée à Paris, à la mémoire des enfants de la Seine, morts pour la défense du pays. Mais là se borna l'exécution de cet arrêté. Après la fête du 14 juillet, les modèles de ces colonnes furent enlevés et on n'en parla plus.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Bousson, chef d'escadrons au 4e chasseurs à cheval, en garnison à Colmar, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment d'Afrique. — S'adresser au régiment. (60)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison à Paris, demande un permutant aux zouaves ou à la légion, mais de préférence aux tirailleurs. — S'adresser à M. Luttringer, rue de la Ville, Neuve, 2, Paris. (58)

— M. Falieu, capitaine au 1er de tirailleurs algériens, proposé pour l'emploi d'adjudant-major, demande à permuter avec un adjudant-major de chasseurs à pied ou d'un régiment d'infanterie en garnison en France.—S'adresser à lui-même, en congé à Metz, rue des Jardins, 2 (61)

— Un lieutenant de voltigeurs de la garde (promotion août 1868), demande un permutant dans un corps d'Afrique, de préférence aux zouaves.
S'adresser au bureau du journal. (53)

— Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique (promotion du 4 mars 1868), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de réserve ou de ligne. (62)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique (59)

— Le 1er régiment de voltigeurs de la garde demande des musiciens jouant la contrebasse si-b., la basse si-b., le trombonne et la trompette.
S'adresser à M. le chef de musique, à Courbevoie.

— Un concours pour l'emploi de maître tailleur sera ouvert le 6 juillet 1869 au 17e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Omer. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de celui de leurs services; de plus, justifier d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 5,000 fr. en numéraire.

L'Orphéon d'Auray (Morbihan) demande, pour diriger sa fanfare, un chef jouant le piston et capable de faire un cours de musique.—S'adresser, pour renseignements et conditions, au Directeur de l'Orphéon, à Auray.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 12, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

2f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — Montres sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — Montres en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr. Le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet à neuf les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* **Remise à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés. Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — **Parfum délicieux.**

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 24, rue d'Enghien, à PARIS

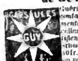
EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison, pellicules*, flacon, 6 fr. — Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 373, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Aff*).

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ jours, des *maladies contagieuses, pertes, chancres, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 3 fr. 50. — INJECTIONS (*bon préservatif*). 3 fr. — SIROP DÉPURATIF à l'IODURE DE FER (compl. du traitem.— 10 fr. à bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salon pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonne

la petite ligne	3 50 (La ligne 2 fr.)
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE FRANC-MAÇON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.;—étranger, 9 fr.;—pays d'outre-mer, 20 fr.

BUREAUX D'ABONNEMENT : 20, rue Harlay-du-Palais, Paris

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PAR CORRESPONDANCE par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médecin et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fco dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 15 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

HARNACHEMENTS et PASSEMENTERIES MILITAIRES



CAROULLE

FOURNISSEUR DE LA MAISON DE L'EMPEREUR

Et ancienne maisonn HÉBERT-BRICARD

15, rue de la Jussienne. — Paris.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

LES MAGASINS D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LA VILLE DE GENEVE

Sont transférés

16, rue Neuve des Petits-Champs

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine :

Tome I (950 pages) à 6 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr.
Tome III (sous presse), à 9 fr. 50

6 fr. 50 pour les souscripteurs des deux tomes ensemble.

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

·HORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

Montres de Genève, de tous genres, *pièces sur commande*, garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiement.* — *Esc. au comptant.*

Règlemens mensuels ou trimestriels

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Cie, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Ecuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée; se trouve dans les principales maisons. **Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 1 fr.**

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en trois jours, maladies contagieuses, anciennes et nouvelles, pharm... 40, rue Rambuteau. 40 (Exp **SAMPSO** INJECTION recommandée. — Dépôts dans les pharmacies.

COPAHU PUR encapsulé perfectionnés. La boîte, 2 fr. (6 boîtes 10 fr. 50 c. SAMPSO, pharmacien, 40, rue de Rambuteau, 40.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis **15 francs.** — Suspensoirs, bas et ceintures.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d.g. Prix : 3 fr. — 15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, menstruelles, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, d'équitation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

MANTEAUX DE Voyage

·CEINTURE ÉLASTIQUE·

CHARBONNIER R. St HONORÉ 376

15f. POUR MONTER A CHEVAL 15f.

BANDAGES EN CAOUTCHOUC

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 30. — 26 JUIN 1869.

Paris, 25 juin 1869.

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Solférino, le maréchal Bazaine, commandant en chef le 3e corps d'armée et le camp de Châlons, a réuni aujourd'hui, à neuf heures du matin, les officiers généraux, supérieurs et de tout grade de toutes armes, ainsi que les sous-officiers et soldats ayant pris part à la campagne d'Italie et porteurs de la médaille commémorative. Il les a ensuite conduits au quartier impérial et les a présentés à l'Empereur en prononçant les paroles suivantes :

« SIRE,

» Vos soldats de l'armée d'Italie se souviennent qu'il y a aujourd'hui dix ans, Votre Majesté les conduisait à la victoire. Ce glorieux anniversaire ne s'effacera jamais de nos cœurs, qui resteront, en toutes circonstances, dévoués à l'Empereur et à sa dynastie.

» *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !* »

L'Empereur a répondu :

« Soldats, je suis bien aise de voir que vous n'a» vez pas oublié la grande cause pour laquelle nous » avons combattu, il y a dix années. Conservez » toujours dans votre cœur le souvenir des com» bats de vos pères et de ceux auxquels vous avez » assisté, car l'histoire de nos guerres, c'est l'his» toire des progrès de la civilisation.

» Vous maintiendrez ainsi l'esprit militaire si né» cessaire à un grand peuple : l'esprit militaire, » c'est le triomphe des nobles passions sur les pas» sions vulgaires ; c'est la fidélité au drapeau, le » dévouement à la patrie.

» Continuez comme par le passé et vous serez » toujours les dignes fils de la grande nation. »

Aujourd'hui, à cinq heures, l'Empereur et le Prince Impérial sont rentrés à Paris.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de Monet, général de division, commandant la 22e division militaire, est placé, par décision impériale du 19 juin courant, à dater du 7 juillet prochain, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

M. Walsin Esterhazy, général de division, commandant la 2e division d'infanterie du 4e corps d'armée, est placé, par décision impériale du même jour, à dater du 13 juillet prochain, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

ÉTATS-MAJORS.

M. Brunet, capitaine à l'état-major de la 16e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Trochu, inspecteur général du 22e arrondissement d'infanterie.

M. Sézille de Biarre, capitaine à l'état-major de la 2e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Pelletier de Montmarie, commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 2e camp de Châlons, pendant la durée du camp.

M. Meunier, lieutenant au 67e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Sanglé-Ferrière, commandant la subdivision de la Nièvre.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Pays, colonel d'artillerie, chef du 2e bureau de la 3e direction, au ministère de la guerre, est nommé, par décision impériale du 16 juin courant, au commandement de 1re classe de la place de Perpignan, en remplacement de M. le colonel Bert, retraité.

JUSTICE MILITAIRE.

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a, par décision de ce jour, nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 4e division militaire, M. Joly, capitaine au 40e régiment d'infanterie.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Genin, adjudant d'administration en second à Besançon, passe dans la 2e division militaire.

MUSIQUES MILITAIRES.

M. Lechleiteer, chef de musique à la suite au 53e de ligne, passe au même titre au 34e de ligne.

M. Bircann, chef de musique à la suite au 6e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 100e de ligne.

M. Varlot, chef de musique au 100e de ligne, passe au même titre au 1er régiment du génie, en remplacement de M. Coqterre.

BUREAUX ARABES.

Par décision de S. Exc. le Maréchal gouverneur général de l'Algérie, en date du 8 juin 1869 :

M. Bruyère, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, actuellement stagiaire au bureau arabe de Laghouat, est nommé adjoint de 2e classe au bureau annexe des Beni Mansour, en rempl. de M. Algan, capitaine au 3e bataillon de chasseurs à pied, autorisé à rentrer à son corps sur sa demande.

Mouvements de troupes.

— 9e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons, les 2, 3, 5 juillet, pour arriver à Blois, les 12, 13, 15 juillet.

— 10e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Lorient, etc., les 11, 12 juillet, pour arriver au camp de Châlons, les 12, 13 juillet.

— 12e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons, les 2, 3, 5 juillet, pour arriver à Bourges, etc., les 14, 17 juillet.

— 13e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons, les 2, 3, 5 juillet, pour arriver à Béthune, les 5, 6, 8 juillet.

— 14e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons, le 1er juillet, pour arriver à Angers, le 2 juillet.

— 15e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Soissons, etc., les 11, 12, 14 juillet, pour arriver au camp de Châlons, le 14 juillet.

— 19e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Caen, etc., les 27, 28, 30 juin, pour arriver au camp de Châlons, les 10, 11, 12 juillet.

— 20e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Périgueux, les 26, 29, 30 juin, pour arriver au camp de Lannemezan les 9, 10, 12 juillet.

— 25e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 10 juillet, pour arriver à Lorient le 11 juillet.

— 28e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 9 juillet, pour arriver à Nantes le 10 juillet.

— 34e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Bayonne les 3, 4, 6 juillet, pour arriver au camp de Lannemezan les 10, 11, 13 juillet.

— 39e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Cambrai les 4, 6, 7 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 10, 12, 13 juillet.

— 43e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 2, 3, 6 juillet, pour arriver à Amiens les 8, 10, 11 juillet.

— 44e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 1er, 2, 7 juillet, pour arriver à Metz les 7, 8, 16 juillet.

— 45e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 4, 7 juillet, pour arriver à Belfort les 5, 8 juillet.

— 50e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Lyon les 11, 12 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 12, 13 juillet.

— 58e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Pau les 16 juin, 8, 9 juillet, pour arriver au camp de Lannemezan les 10 juin, 10, 11 juillet.

— 67e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Belfort, les 4, 6, 7 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 11, 13, 14 juillet.

— 71e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Sathonay les 7, 8 juillet, pour arriver au camp de Châlons, les 8, 9 juillet.

— 75e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons, les 8, 11, 12 juillet, pour arriver à Lille les 17, 19, 21 juillet.

— 82e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Perpignan, les 29, 30 juin, 4 juillet, pour arriver au camp de Lannemezan les 10, 11, 12 juillet.

— 84e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Phalsbourg, les 3, 9, 10 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 10, 13, 14 juillet.

— 90e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Metz, les 5, 7, 10 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 10, 11, 14 juillet.

— 91e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Calais, etc., les 25, 26 juin, pour arriver au camp de Châlons les 8, 9, 11 juillet.

— 97e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Nantes, etc., les 10, 12 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 11, 13 juillet.

— 100e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 4, 6 juillet, pour arriver à Clermont-Ferrand les 5, 7 juillet.

— 5e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira de Toulouse le 5 juillet, pour arriver au camp de Lannemezan le 10 juillet.

— 11e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 6 juillet, pour arriver à Metz le 15 juillet.

— 13e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira de Metz le 7 juillet, pour arriver au camp de Châlons le 13 juillet.

— 15e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira de Besançon le 25 juin, pour arriver au camp de Châlons le 7 juillet.

— 16e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira de Strasbourg le 28 juin, pour arriver au camp de Châlons le 13 juillet.

— 17e bataillon. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 4 juillet, pour arriver à Saint-Omer le 11.

— 20e bataillon. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 4 juillet pour arriver à Boulogne le 17.

— 4e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 9, 10 juillet, pour arriver à Lunéville les 17, 18 juillet.

— 6e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 6, 8 juillet, pour arriver au Mans les 24 et 25.

— 1er dragons. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 4, 5 juillet, pour arriver à Tours les 20 et 21.

— 3e dragons. — Etat-major, portion principale, partira de Pont-à-Mousson les 2, 3 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 8, 9 juillet.

— 5e dragons. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 3 et 4 juillet, pour arriver à Maubeuge, etc., les 10 et 11 juillet.

— 9e de dragons. — Etat-major, portion principale, est parti de Poitiers les 24, 25 juin, pour arriver au camp de Lannemezan les 13 et 14 juillet.

— 11e de dragons. — Etat-major, portion principale, est parti de Niort les 19 et 21 juin, pour arriver au camp de Châlons les 12 et 15 juillet.

— 1er de lanciers. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 1er, 5 juillet, pour arriver à Napoléonville les 28 juillet et 1er août.

— 2e de lanciers. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 2 et 3 juillet, pour arriver à Haguenau les 14 et 15.

— 3e de chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Clermont les 24, 25 juin, pour arriver au camp de Châlons les 13 et 14 juillet.

— 12e de chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Castres les 3, 4 juillet, pour arriver au camp de Lannemezan les 10 et 11.

— 2e de hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Thionville, etc., les 4 et 5 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 12 et 14 du même mois.

— 5e de hussards. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 2 et 3 juillet, pour arriver à Rouen les 14 et 16 juillet.

— 7e de hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Lunéville les 16, 18 juillet, pour arriver au camp de Châlons les 25 et 27 juillet.

— 6e compagnie d'artificiers partira de Constantine dans les premiers jours de juillet, pour arriver à Bourges.

— 4e compagnie de fusiliers de discipline partira de Mostaganem pour Nemours.

Médailles d'honneur.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de janvier 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 10 mars, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes, parmi lesquelles figurent les militaires dont les noms suivent :

Rollin, trompette au 8e régiment d'artillerie. A Lafrimbolle, le 21 novembre 1868, ce militaire a opéré le sauvetage de deux enfants enfermés dans une maison où le feu s'était déclaré : médaille d'argent de 2e classe.

Brisville, cavalier au 2e de dragons. A Bouchain, le 16 juin 1868, s'est jeté tout habillé dans l'Escaut pour sauver un enfant qui se noyait : médaille d'argent de 2e classe.

Faeget, cavalier au 3e de chasseurs. A Billom, le 29 décembre 1868, a exposé sa vie dans un incendie : médaille d'argent de 2e classe.

Badaire, soldat au 81e de ligne. A Triel, le 25 octobre 1868, ce militaire a couru des dangers sérieux en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

Concours pour l'admission à l'École impériale d'application d'état-major.

Les sous-lieutenants qui se proposent de concourir cette année pour l'admission à l'École impériale d'application d'état-major, sont prévenus que les coefficients attribués aux diverses épreuves ont été fixés comme il suit :

Epreuves orales.

1re. — Mathématiques ; Topographie et trigonométrie, 3.
Artillerie et balistique, 2.
Langue allemande, 1.
2e — Fortification et castramétation, 2.
Art et histoire militaires, 2.
Administration et législation militaires, 2.

Epreuve écrite.

Mémoire, 3.
Dessin, 1.
Equitation, 1.
Aptitude générale, 3.

Les candidats sont, en outre, prévenus que, sans qu'il soit rien changé d'ailleurs, aux programmes d'examens qui viennent d'être publiés dans les feuilles officielles, des questionnaires seront préparés sur les différentes matières de cet examen, et qu'à dater de cette année, les questions seront tirées au sort comme cela a lieu pour les examens de Saint-Cyr.

L'Empereur au camp de Châlons

Depuis lundi 21 à 5 heures du soir, l'Empereur et le Prince Impérial sont au camp de Châlons. Sa Majesté, arrivée par un train spécial, avait avec elle le maréchal Niel, ministre de la guerre, les généraux Fleury et Douay, aides de camp de service, le docteur baron Larrey, les officiers d'ordonnance et écuyers de semaine. Avec le Prince Impérial, son gouverneur, le général Frossard ; son écuyer, M. Bachon. Avec le ministre de la guerre, le général Colson, son chef de cabinet. Parmi les officiers d'ordonnance de l'Empereur, se trouvait S. A. le capitaine prince Bonaparte.

La veille, deux pelotons des cent gardes avec leur colonel, les chevaux et voitures de Sa Majesté, les maréchaux des logis chargés des détails intérieurs s'étaient rendus au baraquement impérial.

Toutes les troupes du camp ont pris les armes à 4 heures, en grande tenue de service, et ont formé la haie, du débarcadère au quartier de l'Empereur, le long de la route du petit au grand Mourmelon et le long de la voie Romaine. Un bataillon et un escadron avec les têtes de colonne des deux régiments composaient le service d'honneur, rendu au quartier impérial. On relève ce service tous les jours.

Reçu à la descente du wagon par le maréchal Bazaine, l'Empereur et le jeune Prince sont montés à cheval, et se sont mis en route pour le camp, précédés d'un peloton de gendarmes à cheval, de deux pelotons de hussards, d'un peloton des cent-gardes, et suivi de trois autres pelotons, cent gardes et hussards. Au fur et à mesure que l'Empereur avait dépassé les généraux et chefs d'état-major, ces officiers se joignaient au cortége, qui était très-brillant en arrivant au quartier impérial.

Pendant tout le parcours, les cris de *vive l'Empereur* et *vive le Prince Impérial* dominaient la voix du canon, dont les 101 coups réglementaires annonçaient au loin la présence de Sa Majesté au milieu du corps d'armée. Les soldats paraissaient fiers de posséder leur souverain et son jeune fils; l'Empereur avait, empreint sur la figure, le contentement que nous lui avons toujours vu au camp. Le Prince Impérial, monté sur un fort joli cheval anglais de grande taille, qu'il gouverne avec beaucoup de grâce et d'aplomb, fixait tous les regards. Son Altesse Impériale portait une tunique d'officier sans épaulette, un pantalon garance avec bande en or, un képi, et sur la poitrine, la plaque de la Légion d'honneur, ainsi que la médaille de l'homme de troupe.

Le soir, un grand dîner réunissait à la table de Sa Majesté: le maréchal commandant en chef, les généraux, l'intendant et les personnes de la suite de l'Empereur. A la nuit tombante, la retraite de Crimée, aux flambeaux, ou plutôt aux torches de résine, a été exécutée en face du quartier impérial par toutes les musiques, par toutes les batteries et sonneries du camp, pour la plus grande satisfaction des curieux, qui ne manquent jamais d'accourir à Mourmelon et au camp, chaque fois que Sa Majesté y est annoncée.. Le temps, qui menaçait le matin, s'était levé vers les trois heures de l'après-midi, et la fin de la journée était belle.

Le lendemain matin, des ordres partis du quartier général annonçaient aux troupes que l'Empereur assisterait à une grande manœuvre indiquée entre le camp, les Mourmelons et la Vesle, du côté du champ de course.

Le programme était celui-ci: attaque, par les troupes du camp, d'un corps d'armée ennemi parti de Cuperly au sud-est pour se réunir à un autre corps venant de Suippes et pour marcher ensuite avec ce second corps sur Reims. Il fallait empêcher ce premier corps ennemi qui s'avançait sur le camp, de s'établir entre les divisions et le repousser avant qu'il ait pu opérer sa jonction.

Dix-huit bataillons représentés par les dix-huit compagnies des trois bataillons de chasseurs à pied des trois divisions d'infanterie, en képi et en veste, sans sac, pour les distinguer des troupes du corps d'armée; douze escadrons, représentés par les douze pelotons de trois escadrons détachés des trois régiments de la cavalerie divisionnaire; enfin six batteries représentées par les six pièces d'une batterie montée, formaient le corps ennemi placé sous les ordres supérieurs du général de brigade Besson, chef d'état-major général du maréchal Bazaine. Un double approvisionnement de cartouches et de gargousses avait été donné aux troupes ennemies.

Le corps d'armée s'est mis en marche de son camp, vers les onze heures du matin, chaque division suivie de sa voiture de télégraphie militaire se rattachant au quartier du maréchal. Les deux flancs étaient couverts au loin par deux colonnes volantes (2 bataillons, deux pelotons de cavalerie, deux bouches à feu), chargées de manœuvrer pour tenir éloigné tout ennemi pouvant chercher à prendre en flanc le corps en marche ou en position.

Vers midi, les troupes se sont trouvées à peu de distance de l'adversaire. Elles se sont formées: les divisions d'infanterie sur deux lignes par bataillons en masse à distance de déploiement, l'artillerie et la cavalerie divisionnaire dans les intervalles; la division de cavalerie et l'artillerie de douze, en réserve, en arrière, et sur la droite de la seconde ligne, dans le champ de courses, appuyant leur gauche à la voie Romaine.

L'Empereur ne tarda pas à être signalé. Il se porta au centre, ayant dans son état-major un certain nombre d'officiers étrangers accrédités au camp, la plupart attachés militaires d'ambassade des puissances de l'Europe. La fusillade s'engagea aussitôt. Le corps du général Besson, voulant percer jusqu'au camp et donner la main au corps censé en marche pour le rallier sur sa droite, se porta en avant en se couvrant de tirailleurs. Tandis qu'il manœuvrait sur le centre du corps Bazaine, les ailes de ce dernier opéraient un mouvement par les deux ailes pour déborder les deux flancs de l'ennemi.

Ce dernier, menacé sérieusement par cette démonstration et par la marche enveloppante des 1re et 3e divisions, se replia en combattant et prit une bonne position sur un plateau dont la crête était couverte par une ligne d'ouvrages de campagne.

Le combat se développa alors sur tout le front des deux corps engagés. A la gauche de la ligne française, des feux à commandement (de bataillons et de demi bataillon); des feux de deux rangs à volonté; une canonnade bien soutenue se firent entendre. L'ennemi riposta pendant quelque temps, mais, lorsqu'il parut ébranlé par le tir de l'infanterie et de l'artillerie, l'ordre fut donné à la 2e division, placée au centre, de former ses colonnes d'attaque et d'enlever le plateau à la baïonnette et au pas de charge.

Le spectacle était alors des plus imposants. Ces beaux bataillons marchant au pas de charge dans un ordre parfait, franchissant avec rapidité le vallon qui les séparait de l'adversaire, appuyés par la cavalerie et sous la protection d'une ligne de tirailleurs et du feu des batteries; ce bruit incessant du canon et de la fusillade; ces cuirasses, ces casques et ces banderoles de lances brillant au loin sous un soleil d'été; tout donnait à ce tableau un cachet grandiose, une image vraie de la guerre.

Il était deux heures lorsque la 2e division, ayant repoussé l'ennemi, enleva le plateau et s'y établit. Au centre de ce plateau et entre deux jolis bois, on avait dressé la tente de l'Empereur, auprès de laquelle un grand buffet oblong, couvert de rafraîchissements offert par l'Empereur aux officiers, présentait son agréable aspect.

Le maréchal Bazaine envoya l'ordre, par le télégraphe, à tous les corps d'officiers de se réunir près de la tente impériale. Sa Majesté, le jeune Prince, l'escorte, précédés par les cent-gardes, débouchèrent sur le plateau qui ne tarda pas à être couvert d'officiers de toutes armes. Les troupes, pendant ce temps, avaient formé les faisceaux, dressé les tentes-abris et s'étaient établies en bivouac, recevant une double ration de vin.

Il faisait chaud, la manœuvre avait altéré les gosiers, on avait gagné la bataille; l'Empereur, le visage souriant, allait de l'un à l'autre avec le Prince Impérial, adressant à droite et à gauche une bonne parole; aussi, Dieu sait si tout le monde paraissait de belle humeur, et si l'on fit fête au vin de Champagne, aux biscuits du cru et aux cigares de sa Majesté.

Après une pose d'une grande demi-heure, les tambours battirent, les clairons et les trompettes sonnèrent la marche des régiments. Chacun reprit son rang. Sa Majesté, à pied, passa devant le front de quelques bataillons établis sur le plateau, et l'ennemi, d'après les ordres du maréchal, ayant renoncé à reprendre l'offensive, ainsi que cela avait été prescrit par le programme, tout le monde reprit, d'un pas léger, le chemin du camp, tandis que l'Empereur et le Prince montaient dans une petite voiture et se rendaient à leur baraquements, seuls, sans escorte, acclamés sur leur passage par les troupes qu'ils rencontraient.

Les troupes, rompues à la fatigue par deux mois de séjour au camp et par des marches et des manœuvres continuelles, avaient un entrain, une animation qui permettent de présager de grandes et belles choses, si jamais l'honneur de la France exige des combats réels. Un œil exercé reconnaît facilement des troupes manœuvrières, à leur allure, à la démarche des hommes, à leur promptitude à s'établir au bivouac, à ces mille indices qui ne peuvent tromper des hommes ayant fait la guerre, et nous croyons que, sous ces rapports, Sa Majesté a été satisfaite.

L'Empereur doit prolonger son séjour au camp jusqu'à vendredi ou samedi. Le 23, mercredi, Sa Majesté, ainsi que le Prince Impérial, ont assisté à une très-curieuse et très-importante expérience faite à la batterie d'essai sur des projectiles nouveaux; ce sont des fusées, dits à la *Mauconrant*, du nom de l'officier d'artillerie qui en est l'inventeur. Ces fusées peuvent être dirigées avec autant de précision que les anciennes en avaient peu, et l'on a même trouvé le moyen de les faire éclater à la distance voulue, ou au simple contact d'un obstacle à battre. Ces fusées, d'un effet terrible, ont donné des résultats effrayants.

Chaque soir, il y a grand dîner au quartier impérial.

Le 23, le Prince Impérial, dont l'instruction pratique profite largement de son séjour au camp, a visité tous les établissements, entre autres les docks du campement nouvellement installés au petit Mourmelon, près du débarcadère, et que le maréchal Niel avait été voir le matin même.

En parcourant le front de bandière du camp, l'Empereur et le Prince ont pu voir quelques petits monuments, quelques bustes sculptés avec goût par des militaires artistes. L'un de ces monuments, élevé en face de la baraque du général Duplessis, à la 1re division, dû à un lieutenant du 44e de ligne, M. Barrault, est traité avec beaucoup de goût. On voit que c'est l'œuvre d'un artiste. M. Barrault, en effet, est l'auteur de plusieurs tableaux militaires décelant un mérite réel et qui ont été admis aux Expositions de 1868 et 1869. Cette année, il a eu au Salon: une *Corvée des morts*, qui a été généralement admirée. Son monument du camp de Châlons est un groupe défendant le drapeau du régiment. L'officier qui le porte, les deux hommes qui sont auprès de lui, appuyés à un rocher, sont prêts à se faire tuer pour empêcher ce signe de l'honneur militaire de tomber aux mains de l'ennemi. Leurs figures, à tous les trois, respirent le dévouement, l'énergie et indiquent le sacrifice fait d'avance de leur vie. Quoiqu'il n'y ait de terminé dans ce groupe que le piédestal sur lequel il repose, et qui est fort joliment sculpté et ornementé, ce petit monument est un des meilleurs et des plus appréciés de ceux qui ont été faits cette année.

Le 24 juin, jour anniversaire de la bataille de Solférino, le maréchal Bazaine a présenté à l'Empereur les militaires de son corps d'armée encore dans les rangs de l'armée et qui ont pris part à cette grande bataille. Sa Majesté leur a adressé quelques mots qui ont produit sur eux une profonde impression.

Un tir à grande distance a eu lieu en présence de Sa Majesté et du jeune Prince, et enfin la revue d'honneur sera passée en face du quartier impérial, et des croix et médailles distribuées, sans doute demain 25, au moment où nous mettrons sous presse.

Dans quatre jours, les troupes commenceront leur mouvement pour retourner à leurs garnisons, puis le 15 du mois prochain, une nouvelle série viendra occuper encore le camp de Mourmelon et se former par l'étude aux grands mouvements et aux opérations pratiques de la guerre.

DU WALFREL.

Les informations qui nous parviennent du bassin de la Loire font espérer le maintien de l'ordre matériel sur tous les points. L'incident qui occupe les esprits est l'étrange démarche d'un certain nombre de membres du conseil municipal de Saint-Étienne auprès du maire de cette ville pour le déterminer à demander l'éloignement immédiat du 4e de ligne en garnison à Saint-Étienne. Nous n'attachons pas à cette démarche plus d'importance qu'elle n'en mérite; l'attitude du maire de Saint-Étienne et le sentiment public de cette grande cité industrielle ont dû convaincre les conseillers municipaux, un instant égarés, que leur *prudence* était un embarras de plus.

Nous n'avons pas à rappeler les douloureux événements qui, depuis quelques jours, paralysent tant de bras dans le bassin de la Loire. Pour empêcher des ouvriers de se porter, contre leurs propres éléments de travail et d'existence, à de déplorables excès, on a dû recourir à la force armée. Mais qu'est-ce qu'un soldat pour l'ouvrier, si ce n'est un Français vis-à-vis d'un Français, un ami de la veille qui, aujourd'hui chargé d'un devoir rigoureux, sera l'ami du lendemain. Voilà, aux jours d'agitation, ce qu'il faut voir dans la troupe chargée de maintenir l'ordre. S'il arrive qu'elle soit condamnée, par la nécessité des circonstances, à opposer la force à la force et que des malheurs soient à déplorer, tout le monde s'en afflige, sans doute, et le soldat tout le premier; il n'a pas plutôt accompli son pénible devoir qu'il tend la main à celui qui s'est fait, pour un moment, son adversaire; et tout est oublié. Voilà l'histoire de tous nos troubles populaires. Mais si, comme le voulaient les quatorze membres du conseil municipal de Saint-Étienne, on avait fait remonter jusqu'au drapeau du 4e de ligne l'injuste et violente protestation que le maire de Saint-Étienne a si loyalement et prudemment repoussée, on comprend à quelles conséquences une telle mesure eût pu arriver.

Malgré tous les efforts de l'esprit de sédition pour jeter, entre les ouvriers et la troupe, les plus tristes ferments de discorde, la vérité s'est fait jour sur le point où on l'attendait le moins. La rédaction du journal l'*Éclaireur* est, elle-même, en révolution; nous aimerions mieux la savoir en grève; mais dans cet atelier-là le travail ne chôme jamais. M. Emile Critot, rédacteur en chef de ce journal, par un sentiment qui l'honore, a cru devoir rétracter des affirmations reconnues, par lui, contraires à la vérité. De là, grande colère dans les rangs de l'*Éclaireur*; on accuse M. Émile Critot d'avoir cédé honteusement à une menace du dehors. Les officiers du 4e de ligne, voulant laisser à M. Émile Critot tout l'honneur de sa loyauté, ont déclaré, par écrit, *qu'aucune menace n'avait été proférée contre lui; qu'on lui avait simplement demandé, et d'une façon convenable, de vouloir bien venir s'assurer de l'exactitude des faits, et que c'est à la suite d'explications courtoises et calmes, et devant des preuves matérielles dont le rédacteur en chef de l'*ÉCLAIREUR* a pris connaissance, particulièrement près des prisonniers, qu'il a inséré, de son propre mouvement, la rectification qui a donné lieu à tant de calomnies.*

Il va sans dire que M. Émile Critot, *coupable* d'une telle bonne foi, ne pouvait pas conserver la direction de l'*Éclaireur*; il a donné sa démission, nous le félicitons sincèrement de l'énergie et de la netteté de sa conduite en cette circonstance.

DE LÉPINE.

Tableaux militaires.

SALON DE 1869. (3e article)

M. Bellangé (Eugène) expose, chaque année, deux tableaux militaires qui, sans être des tableaux de maître, ont une certaine valeur artistique et une certaine valeur militaire: nous lui reprochons de traiter trop souvent les mêmes sujets.

La *Partie de loto*, au camp de Châlons, tableau du Salon de 1866, a trop d'analogie avec le: *Aurons-nous la guerre* (toujours au camp de Châlons), de 1869 et avec *l'Écarté à la Cantine* (camp de Boulogne), de 1865.

Quoi qu'il en soit, le souvenir du camp de 1869 est une jolie composition, où les types militaires sont bien étudiés et bien rendus. Les troupiers d'infanterie de ligne et les chasseurs à pied sont bien groupés; ils ont tous de vraies figures de soldat; pas de ces jolis minois un peu efféminés qui naissent si facilement sous le pinceau délicatement poétique de Protais, mais des visages comme on en trouve dans tous nos régiments.

Le second tableau de Bellangé: *Épisode de la bataille de Wagram*, nous a semblé moins heureux. C'est une petite toile dont le sujet nous paraît être la charge de l'une des divisions de cuirassiers Nansouty et Padoue, sur le plateau de Neusiedel, à gauche de l'ennemi, au milieu de l'emplacement occupé le matin par le campement d'un corps de l'armée autrichienne. Sur le premier plan, un général en uniforme par trop moderne, semble recevoir des ordres et non les donner à un aide de camp singulièrement vêtu. Des escadrons de cuirassiers chargent, sur les derniers plans, sans trop d'animation. Sur la gauche, un groupe de canonniers de la garde s'efforce de mettre en batterie une pièce prête à être culbutée. Tout cela est sans grand intérêt.

Un artiste russe, élève de l'académie d'Anvers, a exposé une charmante toile de genre intitulée: *Rêverie d'un Invalide*. Ce tableau, malheureusement, a dû échapper à bien des regards tant il est mal placé. Un pensionnaire de l'hôtel des vieux soldats, dans sa chambrée, assis près de son lit, rêve tout éveillé en fumant sa pipe. Il voit, dans un brouillard semblable à celui que l'on a l'habitude de produire au théâtre pour exprimer un songe, la silhouette de son empereur bien aimé, le grand Napoléon. Les champs de bataille où il a vu de si près la mort, sont devant lui. Il se retrouve jeune, brillant.... Quel beau rêve pour un brave troupier! La page consacrée à l'Invalide, par M. Berting, est charmante.

Nous avons déjà parlé de l'un des deux tableaux de M. *Brown*, celui exposé au grand salon. L'autre, *le comte de Saxe*, représente l'illustre guerrier en marche et traversant un champ de bataille duquel les morts n'ont pas encore été enlevés. Maurice de Saxe lit une dépêche; il vient de quitter son carrosse, et, suivi de son état-major, il paraît plus occupé de la lettre sur laquelle ses yeux sont fixés, que du triste spectacle qui règne autour de lui. Une sentinelle des gardes tran-

caisses lui présente les armes; dans le fond, des maisons incendiées, sans doute pendant le combat, brûlent encore. M. Brown a adopté des chevaux à formes bien singulières, bien tourdes et peu flatteuses à l'œil.

M. du Port de Poncharra, capitaine au 3e voltigeurs de la garde, auteur de jolis tableaux militaires, déjà admirés aux Salons précédents, et qui n'avait rien exposé en 1868, a produit, cette année, une charmante toile d'atelier intitulée : *le Tambour*. C'est, en effet, un tambour de la ligne, en képi, petite tenue, capote retroussée, guêtres blanches, et qui pose dans l'atelier d'un peintre, que nous sommes autorisé à croire être le propre atelier de l'auteur. Un ami fait des observations à l'artiste; une jeune femme vient les rejoindre, peut-être pour annoncer le déjeuner. Pendant ce temps-là, le soldat sa caisse aux pieds, les mains dans son tablier, dans l'attitude habituelle de tout tambour bien élevé et fumant sa pipe au repos, le tambour pense, on ne pense pas, mais pose sans avoir l'air de poser.

Le tambour du capitaine du 3e do voltigeurs, quoiqu'il ne *roule pas*, est un joli tambour qui nous fait désirer un pendant pour l'année prochaine.

La Corvée des morts, de *M. Berrault*, est un sujet déjà traité à plusieurs reprises et un peu dans les mêmes *termes*; cependant nous constaterons avec plaisir que le tableau de 1869 nous a paru vrai et touchant. Un jeune officier de chasseurs à pied est étendu mort sur le champ de bataille, un fourrier de corvée a trouvé sur lui une lettre cachetée qu'il présente à l'officier chargé d'inscrire le nom des braves qui ont succombé, et de veiller à ce que les honneurs militaires leur soient rendus. La corvée attend l'ordre pour enlever les cadavres. Un voltigeur attend pensif, en regardant ce triste spectacle. Cette petite toile est pleine d'expression, elle fait rêver, on n'en peut détacher les regards.

Jetons en passant deux regards de tristesse sur *le Cuirassier mourant* de *M. Duvaux*, un pour le sujet, l'autre pour la façon dont il a été traité par le peintre.

Les Troupes en marche, de *M. Gardanne*, nous présente une double colonne de cavalerie et d'infanterie s'avançant parallèlement en tenue de campagne. La colonne principale, chasseurs à cheval, est à gauche et sur le premier plan, celle d'infanterie sur la droite et légèrement enveloppée par la poussière que soulève, sans doute, la cavalerie. Bons chevaux d'Afrique, bons types militaires, figures vraies, mouvement et groupes bien rendus, voilà les qualités que nous a paru avoir le tableau de M. Gardanne.

En pendant nous trouvons les *Cent gardes* de *M. Girard*. Des hommes superbes, avec de beaux uniformes; des chevaux noirs magnifiques, avec un harnachement or et rouge; des groupes de femmes qui se précipitent pour voir les superbes cavaliers. Tout est bien correct, bien net et bien... froid.

PIERRE DE LACOUR.

Les petites filles de Marengo.

I

Au commencement de notre siècle, peu de temps après son retour d'Égypte, Bonaparte vit avec tristesse tout ce que la France avait perdu du fruit de ses conquêtes. Il songea surtout à l'Italie reconquise par l'Autriche et vit que c'était là qu'il fallait frapper un grand coup pour éviter une seconde coalition qui nous menaçait.

Il eût bientôt organisé une armée et lui donna rendez-vous au pied du mont Saint-Bernard. Bonaparte avait agi avec sa promptitude ordinaire; on ignorait encore son départ, que, le 17 mai 1800, il s'engageait dans les défilés des Alpes.

C'était la première fois que, depuis le passage d'Annibal par les grandes Alpes, on voyait une armée se frayer une route à travers ces rochers escarpés, ces glaces éternelles. Pour tenter avec le matériel considérable des armées modernes, avec de l'artillerie et de lourds équipages, cette voie qui avait semblé presque impossible aux soldats légèrement équipés de Carthage, il fallait l'heureuse audace du vainqueur d'Arcole.

Le passage du Saint-Bernard par l'armée de réserve dont les alliés abusés nièrent longtemps l'existence, son apparition soudaine en Italie, sa marche rapide dans le Milanais, le drapeau français flottant à Ivrée, à Milan et à Pavie, le passage du Pô, effectué pour ainsi dire sans équipage de pont, tout cela ne demanda que quelques jours. La victoire remportée par Lannes à Montebello et le passage de la Bormida furent la dernière étape pour arriver à Marengo, où toute l'armée se trouva réunie le 14 juin 1800. C'est là que devait se terminer cette belle campagne de quelques jours.

Dans cette journée de Marengo, quatre fois nous avons été en retraite, et quatre fois nous avons été en avant. Plus de soixante pièces de canon furent de part et d'autre, sur différentes positions et en différentes heures, prises et reprises. Il y eut plus de douze charges de cavalerie. La garde consulaire, formée en carré, n'ayant avec elle que sa faible artillerie, repoussa les charges multipliées de la nombreuse cavalerie ennemie sans être ébranlée, et parut, selon l'expression de Bonaparte, une *redoute de granit*, contre laquelle tous les efforts devaient être impuissants.

Et puis partout la présence du général Bonaparte ranimait ces guerriers qu'au delà des Alpes on avait traité de *conscrits*. « Enfants ! s'écriait le général d'Arcole et des Pyramides, c'est avoir fait trop de pas en arrière, le moment est venu de marcher en avant. Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » Bientôt les colonnes d'attaque du valeureux Desaix qui accouraient à la rencontre des Autrichiens décidèrent du gain de la bataille qui fut gagnée après quatorze heures d'une lutte acharnée de part et d'autre.

De toutes les victoires qui, à cette époque, illustrèrent les armées françaises, celle de Marengo fut une des plus importantes. Elle termina d'un seul coup une campagne qui avait paru devoir être fatale à la France. Aussi cette victoire fut-elle célébrée avec de grands transports de joie.

II

Au commencement de 1807, une autre coalition se forma encore contre la France, mais Napoléon était aussi fort qu'à son retour d'Égypte, et il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour se mettre à la tête des soldats de la grande armée.

« Soldats ! disait-il ! les Russes se vantent de venir à nous : nous marcherons à leur rencontre ; nous leur épargnerons la moitié du chemin. » Bientôt la Grande armée est en mouvement. Avec son capitaine, elle n'a plus ni trêve ni repos ; il lui faut se battre, attaquer, se défendre, vaincre chaque jour, et elle suffit glorieusement à cette immense besogne de combats, de batailles et de triomphes, jusqu'au 14 juin 1807, en gagnant la bataille de Friedland. Ce jour-là, l'Empereur avait dit aux soldats : « C'est un jour heureux, c'est l'anniversaire de Marengo ! » Puis il écrit à l'Impératrice : « Je ne t'écris qu'un mot, car je suis bien fatigué, voilà bien des jours que je bivouaque. Mes enfants ont dignement célébré la victoire de Marengo... La bataille de Friedland est la digne sœur de Marengo. » Écrasée dans la journée de Friedland qui venait de lui coûter 60,000 hommes, la Russie réclama du vainqueur un armistice qui devait servir de préliminaire à la fameuse paix de Tilsitt.

— Le 14 juin 1809 avait lieu la bataille de Raab gagnée sur les Autrichiens par l'armée d'Italie aux ordres du prince Eugène. La victoire de Raab était d'autant plus glorieuse qu'elle rappelait l'anniversaire de celle de Marengo, et à laquelle avait assisté Eugène Beauharnois, alors capitaine aux chasseurs de la garde.

Après la victoire du 14 juin 1809, l'Empereur écrivit à Eugène : « Mon fils, je vous félicite sur la bataille de Raab ; *c'est une petite fille de Marengo et de Friedland.* »

III

Enfin trente années après la bataille de Marengo, le 14 juin 1830, une armée française débarquait sur la plage de Sidi-Ferruch, et, pour venger l'honneur de l'Europe outragée et relever l'insulte faite au représentant de notre pays, au nom de la civilisation et de l'humanité tout entière, prenait glorieusement possession de la régence d'Alger, le dernier asile de la piraterie dans la Méditerranée.

Depuis, l'époque du débarquement de Sidi-Ferruch est une fête nationale dans notre colonie, et, à cette occasion, les ouvriers de la première heure, qui sont encore très nombreux, se réunissent dans des banquets où des toasts sont portés à la prospérité de l'Algérie dont ils se sont fait une seconde patrie, de cette Algérie si méconnue, souvent si calomniée et qu'ils ont appris, eux, à connaître et à aimer.

DÉSIRÉ LACROIX.

FAITS DIVERS

Le bataillon du 2e régiment de tirailleurs algériens qui a été récemment passé en revue par l'Empereur, a quitté Paris le 17 juin pour retourner dans la province d'Oran ; il a été immédiatement remplacé par le 2e bataillon du 3e régiment de même arme, sous les ordres du commandant Clemmer.

— Un pensionnaire de l'hospice Comtesse, à Lille, Ch. Cacan, le dernier survivant du combat de Trafalgar, vient de décéder. Né à Lille en 1782, Ch. Cacan faisait partie de l'équipage de l'*Incorruptible*. En 1815, il fut licencié comme second maître d'équipage et revint se fixer à Lille. C'est en 1856 qu'il entra à l'hospice Comtesse, où ses bons services et son grade de sous-officier de marine le firent recevoir.

— Il vient de se créer à Paris, avec l'autorisation légale, une Société de secours mutuels entre les *ex-militaires*, sous la présidence de M. Chassin.

Le siége de cette nouvelle Société est à la mairie de la place du Prince-Eugène.

— M. le général de brigade de la Chaise, du cadre de réserve, est décédé dans le courant de ce mois, à Beauvais.

— Nous apprenons la mort de M. le général Gault, commandant la subdivision militaire de la Drôme, enlevé subitement, le 19 de ce mois, à Vichy, où il était arrivé depuis deux jours.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er juillet 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire	
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Bousson, chef d'escadrons au 4e chasseurs à cheval, en garnison à Colmar, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment d'Afrique. — S'adresser au régiment. (60)

— Un capitaine d'infanterie, en garnison à Paris, demande un permutant aux zouaves ou à la légion, mais de préférence aux tirailleurs. — S'adresser à M. Lutringer, rue de la Ville-Neuve, 2, Paris. (58)

— M. Falieu, capitaine au 1er de tirailleurs algériens, proposé pour l'emploi d'adjudant-major, demande à permuter avec un adjudant-major de chasseurs à pied ou d'un régiment d'infanterie en garnison en France.—S'adresser à lui-même, en congé à Metz rue des Jardins, 2. (61)

— M. Christiani de Ravaran, lieutenant au 2e de tirailleurs algériens, à Mostaganem (promotion de novembre 1867) demande à permuter avec un de ses camarades de la garde, des chasseurs à pied ou d'un régiment d'infanterie.

S'adresser à lui, même hôpital de Vichy. (63)

— Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique (promotion du 4 mars 1868), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de réserve ou de ligne. (62)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (59)

— M. Fajolle, sous-chef de musique titulaire, au 64e de ligne (jouant de la petite clarinette), en garnison à Paris, demande à permuter avec un de ses collègues titulaire ou à la suite. (64)

— Le 1er régiment de voltigeurs de la garde demande des musiciens jouant la contrebasse si-b, la basse si-b., le trombone et la trompette.

S'adresser à M. le chef de musique, à Courbevoie.

—

— Un concours pour l'emploi de maître tailleur sera ouvert le 6 juillet 1869 au 17e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Omer. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de celui de leurs services; de plus, justifier d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 5,000 fr. en numéraire.

—

L'Orphéon d'Auray (Morbihan) demande, pour diriger sa fanfare, un chef jouant le piston et capable de faire un cours de musique.—S'adresser, pour renseignements et conditions, au Directeur de l'Orphéon, à Auray.

—

Un régiment d'infanterie de ligne demande un sous-chef de musique à la suite jouant le cornet à piston ou la clarinette.—Il serait de suite titulaire.

S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments de musique, à Paris, 29, rue des Trois-Bornes.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: division sur 5 colonne

la petite ligne . .	» 50 (La ligne
Réclame . . .	2 fr.
Faits Pari . .	4
Demandes des conseils d'administration.	4 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

ITEUR DE L'ARMÉE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 37. — 1er JUILLET 1869.

45e régiment.
M. Frank, capitaine : 23 ans de services, 4 camp.
M. Ternant, capitaine : 22 ans de services, 6 camp.
66e régiment.
M. Jadelot, lieutenant : 24 ans de services, 6 camp.
75e régiment.
M. Rouby, capitaine : 28 ans de services.
M. Bertrand, lieutenant : 24 ans de services, 8 camp.
100e régiment.
M. Prat, capitaine : 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
M. Chamoin, lieutenant : 21 ans de services, 3 camp.
11e bataillon de chasseurs à pied.
M. Ragault, lieutenant : 20 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures.
17e bataillon de chasseurs à pied.
M. Hermitte, sous-lieutenant : 19 ans de services, 9 campagnes.
20e bataillon de chasseurs à pied.
M. Leclere, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 2 campagnes.
Régiment étranger.
M. Legid-Provencal, capitaine : 31 ans de services, 12 campagnes.

CAVALERIE.

4e cuirassiers.
M. Schiffmacher, lieutenant : 20 ans de serv., 4 camp.
6e cuirassiers.
M. Strohl, sous-lieutenant : 20 ans de serv., 1 camp.
1er régiment de dragons.
M. Dutilh, capitaine : 23 ans de services.
5e dragons.
M. Francois, sous-lieutenant, porte-étendard : 23 ans de services.
1er régiment de lanciers.
M. Condemine, sous-lieutenant : 19 ans de services, 17 campagnes.
2e lanciers.
M. Farre, capitaine : 24 ans de services.
5e hussards.
M. Wirmann, adjudant sous-officier : 19 ans de services, 9 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.
M. Vaucheret, capitaine : 20 ans de services, 1 camp.
Troupes.
11e régiment.
M. Cossey, maréchal des logis : 16 ans de services, 6 campagnes, 1 citation.
17e régiment.
M. Albenque, capitaine : 21 ans de services, 1 camp.
1er régiment du train.
M. Geneet, lieutenant : 23 ans de services, 4 campagnes, 1 citation.
1er régiment.
M. Carpentier, maître ouvrier : 16 ans de services, 9 campagnes, 3 blessures.
3e régiment.
M. Offner, capitaine : 21 ans de services, 7 camp.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Didion, médecin aide-major de 1re classe : 23 ans de services, 10 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Hôpitaux.
M. Wenger, adjudant d'administration en 1er : 21 ans de services, 6 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Lefevre, capitaine d'artillerie, professeur à l'École normale de tir : 19 ans de services, 1 campagne.

VÉTÉRINAIRES.

M. Blanc, vétérinaire en 1er : 23 ans de serv., 2 camp.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 25 juin 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

CORPS DES CENT GARDES DE L'EMPEREUR.

Pint, garde.
Mosbach, garde.

GENDARMERIE.

20e légion. Chevalier, maréchal des logis à la compagnie de l'Aube.
22e légion. Train, maréchal des logis à la compagnie de la Haute-Marne.
23e légion. Varnier, gendarme à la compagnie de la Meuse.
25e légion. Gerber, gendarme à la compagnie du Haut-Rhin.

INFANTERIE.

1er régiment. Dreux, sergent.
— Boudon, sapeur.
— Demeestre, soldat.
2e régiment. Lacoste, sergent major.
— Poggi, sergent.
— Roboul, sergent.
3e régiment. Dazle, sergent.
— Bailly, sergent.
— Hérété, sous-chef de musique.
4e régiment. Vigouroux, sergent-major.
— Jude, sergent.
— Chiasson, sapeur.
5e régiment. Guillerez, sergent
— Albertini, sapeur.
— Mas, soldat.
8e régiment. Schuhmacher, sergent.
— Chineau, sergent fourrier.
— Carré, sous-chef de musique.
9e régiment. Deumié, sergent-major.
— Chauveau, sergent.
— Rottmann, sergent.
41e régiment. Andrieux, sergent.
— Chauard, caporal.
— Vergès, musicien.
45e régiment. Sauteyron, sergent-major.
— Marfaing dit Clergue, soldat.
— Livet, soldat.
66e régiment. Soubeyrand, sergent.
— Dutheil, musicien.
— Lérable, soldat, 2 blessures.
75e régiment. Alberny, sergent.
— Dilasser, soldat.
— Geneix, sapeur.
100e régiment. Coing, sergent-major.
— Aimé, sergent-major.
— Fourneille, musicien.
11e bat. de chass. à pied. Ducharme, sergent, 1 blessure.
— Gélade, sergent.
17e bat. de chass. à pied. Tornois, sergent-major.
— Lecoq, sergent.
20e rég. de chass. à pied. Meylenc, soldat.
— Vial, soldat.

CAVALERIE.

4e cuirassiers. Meissonnier, maréchal des logis.
— Eysserie, cavalier.
6e cuirassiers. Nevoux, cavalier.
— Tauguy, cavalier.
1er dragons. Mermet, brigadier.
— Bruch, maréchal des logis chef.
5e dragons. Chartier, maréchal des logis.
— Simon, maréchal des logis.
1er lanciers. Laug, cavalier.
— Berg, maréchal des logis trompette.
2e lanciers. Pasteur, cavalier.
— Varanne, brigadier.
5e hussards. Luccioni, maréchal des logis.
— Péan, cavalier.

ARTILLERIE.

4e régiment. Millon, artificier.
8e régiment. Raynal, canonnier conducteur.
— Holweg, artificier.
11e régiment. Espach, adjudant sous-officier.
— Hopp, maréchal des logis.
17e régiment. Huck, maréchal des logis.
— Stern dit Cerf, trompette.

ARTILLERIE.

1er rég. du train. Holzschuh, maréch. des logis fourrier.
— Gardet, maréchal ferrant.

GÉNIE.

1er régiment. Auban, brigadier.
3e régiment. Tirefort, sapeur.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

2e section d'infirmiers. Meffred, sergent.
— Droin, caporal major de visite.
5e sect. d'ouvr. milit. d'administr. Dessommes, sergent.
3e rég. du train. Dutbil, maréchal des logis.

ÉCOLES MILITAIRES.

Boyer, maître armurier à la comp. d'armuriers d'artillerie, détaché à l'École normale de tir.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CAVALERIE.

Par décrets des 12 et 25 juin 1869, ont été promus au grade de chef d'escadrons au choix, hors tours :

M. Lataste, capitaine au régiment de dragons de l'Impératrice.

M. Gassouin, capitaine au régiment de lanciers de la garde impériale.

Par les mêmes décrets, ces officiers supérieurs ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite et leurs pensions seront liquidées d'après leur nouveau grade.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Chanoine, capitaine d'état-major, actuellement disponible, est désigné pour servir comme second aide de camp auprès du général Bourbaki, commandant du camp de Châlons (2e série).

M. de Gibon, capitaine, à l'état-major de la 3e division d'infanterie du camp de Châlons (1re série), est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 21e division militaire.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 23 juin 1869, M. Martin, chef de bataillon au 75e régiment d'infanterie de ligne, passe au 50e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Rolin, admis dans le service du recrutement.

Par décision ministérielle du 25 juin 1869, M. Prax, capitaine au 58e régiment d'infanterie de ligne, passe au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Haraucourt, qui permute avec lui.

ARTILLERIE.

Chefs d'escadron.

M. Masseunet, du 7e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur de la poudrerie du Ripault.

M. Portes, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Bône, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Bourges.

Capitaines en 1er.

M. Thomas (T.), provisoirement directeur de la poudrerie de Constantine, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Constantine.

M. Alix, adjoint à la direction de Constantine, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Bône.

M. Gautier (A.), inspecteur des études à l'École polytechnique, a été admis dans la garde impériale et dési-

gné pour occuper l'emploi de professeur de sciences appliquées à l'École d'artillerie de ladite garde.

M. Brandon, du 1er régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'inspecteur des études à l'École polytechnique.

M. P. Dufour, provisoirement professeur de fortification et de dessin à l'École d'artillerie de Besançon, a été désigné pour occuper l'emploi de professeur de fortification et de dessin à ladite école.

M. Théry, du 3e régiment monté, a été placé hors cadre, pour être à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour le service des bureaux arabes.

M. Baud, du 8e régiment monté, a été classé à la 6e batterie du 3e régiment monté.

M. Carrière (C. A.), adjoint à la direction d'Alger, a été classé à la 1re batterie du 3e régiment monté.

M. Nismes, du 11e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la 3e direction (artillerie) au ministère de la guerre.

M. Vivenot, adjoint à l'École centrale de pyrotechnie militaire, a été classé à la 8e batterie du 11e régiment monté.

M. Bardout, adjoint à la direction de Toulon, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Marseille.

Capitaines en 2e.

M. Bourjat, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été classé à la 5e batterie du 6e régiment monté.

M. Chardin, adjudant-major au 15e régiment monté, a été classé à la 8e batterie du 20e régiment monté.

M. Godinot, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjudant-major au 10e régiment monté.

M. Barthélemy (J.-P.), adjoint à la direction de Metz, a été classé à la 7e compagnie d'ouvriers.

M. Legout, adjoint au commandant de l'artillerie à Marseille, a été classé à la 1re batterie du 2e régiment monté.

M. Brasilier, adjoint à la direction de Rennes, a été classé à la 4e batterie du 7e régiment monté.

M. Charnot, adjoint à la direction de La Fère, a été classé à la 4e batterie du 8e régiment monté.

M. Morio (A.-A.), adjoint à la direction de Besançon, a été classé à la 4e batterie du 9e régiment monté.

M. de Sécillon de Kerfur, adjoint aux forges de l'Ouest, à Rennes, a été classé à la 1?e batterie du 10e régiment monté.

M. André (J.), adjoint à la direction de Lyon, a été classé à la 9e batterie du 12e régiment monté.

M. Ollivier, adjoint à la fonderie de Bourges, a été classé à la 10e batterie du 13e régiment monté.

M. Caillard (J.-E.), adjoint à la direction de Douai, a été classé à la 9e batterie du 15e régiment monté.

M. Deckert, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour faire le service à la 10e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Dutort, adjoint aux forges du Midi, à Toulouse, a été classé à la 8e batterie du 18e régiment à cheval.

M. Gaertner (F.-H.), adjoint à la direction de Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la fonderie de Bourges.

M. Jarlot, adjoint à la direction de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges de l'Est, à Besançon.

M. Frone, adjoint à la direction de Douai, a été classé à la 7e batterie du 12e régiment monté.

M. Gigaudet, adjoint à la direction de Strasbourg, a été classé à la 4e batterie du 5e régiment monté.

M. Patillon, du 5e régiment monté, a été classé à la 4e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Mayanger, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été classé à la 11e batterie du 6e régiment monté.

M. Héricart de Thury, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai.

M. Million, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Garilland, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la fonderie de Bourges.

M. Lesourre, adjoint à la manufacture d'armes de Tulle, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la fonderie de Bourges.

M. Lethierry, adjoint à la manufacture d'armes de Tulle, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai.

M. Salmon (E.), adjoint aux forges du Nord-Est, à Metz, a été classé à la 3e batterie du 17e régiment à cheval.

M. Bert, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du Nord, à Mézières.

M. Ovitz, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de la Fère.

M. Perrand, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Brest.

M. Armand, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Besançon.

M. Devrez, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour faire le service à la 12e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Schaenlen, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été classé à la 4e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Remy (E.-M.-C.), adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du Nord-Est, à Metz.

Clavel (S.-C.), adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Strasbourg.

M. Frémoulet, adjudant-major au 10e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Bastia.

Lieutenants en 2e

M. Deprez, adjoint au trésorier du 11e régiment monté, a été classé à la 11e batterie du 1er régiment monté.

M. Devaux, du 7e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du 11e régiment monté.

M. Bernardin, du 16e régiment pontonniers, a été placé hors cadre et mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour le service des bureaux arabes.

GÉNIE.

M. Brenier, capitaine en 1er au 3e régiment, à Arras, passe à Dunkerque et restera détaché du régiment;

M. Worms, capitaine en 1er, rentrant du service colonial, passe en Algérie;

M. Derendinger, capitaine de 2e classe, désigné pour la Martinique, passe à Belfort;

M. Faure, capitaine de 2e classe, à Belfort, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être employé en Cochinchine;

M. Bassand, garde de 1re classe, à Belfort, passe à Dijon;

M. Cherrière, garde de 1re classe, rentrant du service colonial, passe à Vernon;

M. Raverdy, garde de 1re classe, rentrant du service colonial, passe à Belfort;

M. Marchal, garde de 1re classe, employé à Vernon, est mis à la disposition de M. le ministre de la marine et des colonies, pour être employé à l'île de la Réunion;

M. Camus, garde de 2e classe, rentrant du service colonial, passe à Vesoul;

M. Maréchal, chef ouvrier d'état, employé à Alger, rejoint l'arsenal de construction du génie, à Metz.

OFFICIERS DE SANTÉ MILITAIRE.

M. Bolard, médecin aide-major de 1re classe, désigné par le 89e de ligne, passe au 1er régiment de chasseurs à cheval.

M. Paloque, médecin aide-major de 1re classe au 1er régiment de chasseurs à cheval, passé au 89e régiment de ligne.

M. Joannel, pharmacien principal de 1re classe de l'hôpital militaire de Bordeaux, passe à l'hôpital militaire Saint-Martin.

M. Quatrefages, pharmacien major de 1re classe de l'hôpital militaire de Briançon, passe à l'hôpital militaire de Bordeaux.

M. Villedon-Denaide, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, passe à l'hôpital militaire de Briançon.

M. Roqueplo, pharmacien aide-major de 1re classe de l'hôpital militaire de Givet, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Fetsch, pharmacien major de 2e classe des hôpitaux de la division d'Alger, passe à l'hôpital militaire de Givet.

M. Fontaine, pharmacien major de 1re classe de l'hôpital impérial des Invalides, passe à l'hôpital militaire de Rennes.

M. Thomas, pharmacien major de 2e classe de l'hôpital militaire de Perpignan, passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

M. Debeaux, pharmacien major de 2e classe de l'hôpital militaire de Bastia, passe à l'hôtel impérial des Invalides.

M. Lambert, pharmacien major de 2e classe des hôpitaux de Lyon, passe à l'hôpital militaire de Bastia.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision de ce jour, le Ministre a nommé :

1° Commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la province de Constantine, M. Chevillard, capitaine au 36e régiment d'infanterie;

2° Rapporteur près le même conseil, M. Astruc, capitaine au 16e régiment de la même arme.

1869. — Camp de Châlons (1re série)

CONCOURS DE TIR POUR MM. LES OFFICIERS.

Prix de corps d'armée (offert par l'Empereur),

M. Lamblin, lieutenant au 25e d'infanterie.

Prix de division (offerts par le ministre de la guerre).

1re division. M. David, capitaine instructeur de tir au 45e d'infanterie.
2e division. M. Biswang, lieutenant au 66e d'infanterie.
3e — M. Porré, lieutenant au 14e d'infanterie.

MÉDAILLES ACCORDÉES PAR L'EMPEREUR AUX MEILLEURS POINTEURS DE L'ARTILLERIE.

Médailles d'or.

11e régiment d'artillerie.
5e Batterie. Garo, 1er servant.
6e — Lemaître, 2e servant.
7e — Jacobberger, 1er ouvrier.
8e — Ziegler, artificier.

8e régiment d'artillerie.
11e Batterie. Ponsignon, 2e servant.
12e — Thomas, 2e servant.

4e régiment d'artillerie.
8e Batterie. Gorius, 1er servant.
9e — Guillemin, 1er servant.

17e régiment d'artillerie.
4e Batterie. Odier, 1er servant.
6e — Rose, artificier.

Médailles d'argent.

11e régiment d'artillerie.
5e Batterie. Hœltzel, 1er servant.
— Duplessis, 2e servant.
6e Batterie. Raynaud, 2e servant.
— Gouabeaud, 2e ouvrier.
7e Batterie. Lévêque, artificier.
— Martin, 1er servant.
8e Batterie. Mislar, 2e servant.
— Roth, artificier.

8e régiment d'artillerie.
11e Batterie. Schneider, 1er servant.
— G'sell, artificier.
12e Batterie. Demartho, 1er servant.
— Rieth, artificier.

4e régiment d'artillerie.
8e Batterie. Crouzille, artificier.
— Philippon, 1er ouvrier
9e Batterie. Bogey, 1er ouvrier.
— Cailliot, 2e servant.

17e régiment d'artillerie.
4e Batterie. Amiel, artificier.
— Barriar, 1er conducteur.
6e Batterie. Pallong, 1er servant.
— Hébrard, brigadier.

Par une circulaire en date du 26 juin 1869, Son Exc. le maréchal Ministre de la guerre notifie aux généraux, commandant les divisions militaires, les dispositions suivantes :

Les militaires libérables en 1869 et 1870, qui ont été renvoyés dans leurs foyers pour y être maintenus en congé (circulaires des 24 et 27 mars 1868, 8 mars et 3 mai 1869), seront assimilés, sous le rapport du mariage, aux militaires de la réserve et aux jeunes soldats de la 2e portion du contingent des classes de 1862 et 1863.

En conséquence, les généraux commandant les divisions militaires sont autorisés à accorder *directement*, et après examen de leur position, des permissions de mariage aux militaires en congé qui se trouveront dans leur dernière année de service.

Quant aux hommes en congé qui, à partir du 1er juillet 1869, n'auront plus que dix-huit mois de service à faire, ces officiers généraux pourront adresser au Ministre des *propositions individuelles* en faveur de ceux dont la situation de famille sera exceptionnellement digne d'intérêt.

La garde nationale mobile sur le terrain.

Salut à la garde nationale mobile!

Jusqu'ici nous ne l'avions vue que dans la loi du 1er février 1868; dimanche dernier, nous la trouvions sur le terrain. Elle essayait, en quelque sorte, ses premiers pas dans ce vaste Champ-de-Mars dont, à son tour, elle prenait possession. Tant d'autres corps de troupe ont foulé le sol de cette grande école, où le jeune soldat apporte l'embarras de ses premiers débuts, et où, plus tard, il défile par masses imposantes, devant le Souverain! Comme eux elle commence; comme eux elle prendra sa place dans les splendeurs de nos solennités militaires, et plus tard, si les destinées du pays le commandent, dans cette voie glorieuse bien connue de nos armées.

C'est dimanche 27 juin, à onze heures, que les bataillons de la garde nationale mobile de Paris avaient ordre de se réunir pour leur premier exercice. Ils avaient été répartis ainsi qu'il suit :

Au Champ-de-Mars, 5 bataillons;
A Vincennes, 3 bataillons et 5 compagnies; 2 batteries d'artillerie;
A Saint-Denis, 3 bataillons, 3 batteries d'artillerie;
A Courbevoie, 1 bataillon et 5 compagnies;
A Aubervilliers, un demi-bataillon;
A Romainville, 6 compagnies;
A Charenton, 2 compagnies;
A Bicêtre, 1 bataillon et 5 compagnies;
A Vanves, 3 compagnies;
A Montrouge, 1 bataillon.

On peut assurer que cette première réunion des bataillons et batteries de la garde nationale mobile, à Paris, a déjà présenté les meilleurs résultats. Tous ceux qui en ont été témoins, tous les militaires qui ont observé la physionomie de ces débuts, ont été frappés de leur aspect. Il faut assurément faire la part de l'inexpérience et de l'hésitation, mais, dans la troupe comme dans les officiers, on trouvait cet entrain, ce je ne sais quoi qui trahit l'esprit français. Très peu de gardes nationaux mobiles ont manqué à l'appel, et presque tous les manquants avaient des excuses régulières. On a remarqué surtout avec quelle désinvolture instinctive les officiers portent leur uniforme; un assez grand nombre ont déjà eu l'honneur de tenir l'épée dans les rangs de l'armée; mais beaucoup aussi le portaient pour la première fois, et, en général, les officiers et les sous-officiers sont entrés dans l'esprit de leur nouveau rôle avec une intelligence remarquable.

Au Champ-de-Mars, les bataillons ont défilé par peloton devant le colonel Berthaut, commandant en second la garde nationale mobile de la Seine; ils semblaient vouloir se montrer dignes d'un aussi bon juge, et, sans rien exagérer, ils se sont tirés avec un succès étonnant de cette épreuve si difficile pour une première réunion.

Le 27 juin est une date inaugurale pour la garde nationale mobile du département de la Seine. On a bien dit que déjà quelques gardes nationaux mobiles avaient étrenné leur uniforme d'une manière un peu bruyante.

Qu'y a-t-il là d'étonnant?

Quand les jeunes soldats du contingent se promènent dans nos rues, ayant un numéro souvent bien triste, c'est joyeusement qu'ils le portent; ils préludent de loin, par un peu de bruit, à ce bruit terrible que l'on nomme la gloire, et chacun le leur pardonne. Si la garde nationale mobile commence comme eux, elle finira de même, et nos foyers seront bien gardés!

La garde nationale mobile a, dit-on, son journal, et cela devait être; il faut qu'on la connaisse et qu'elle se connaisse elle-même, et c'est un résultat trop sérieux, trop national, pour que nous ne mettions pas tout notre zèle à le poursuivre. Le *Moniteur de l'Armée*, quant à lui, continuera à donner toutes les nominations et mutations qui concernent ce corps et à publier toutes les mesures destinées à compléter son organisation. La garde nationale mobile est une partie intégrante des forces militaires du pays; la place que la loi lui assigne en vue de la défense du sol national est trop importante et trop glorieuse pour que le *Moniteur de l'Armée* ne tienne pas à honneur de parler d'elle; c'est un devoir auquel il ne faillira pas.

DE LÉPINE

Plusieurs journaux s'attachent à discuter les questions que soulève la Constitution future de l'Algérie, et,

ne pouvant s'asseoir autour du tapis vert de la haute Commission, cherchent à faire arriver jusqu'à elle des systèmes que nous croyons inutile de discuter. Nous sommes convaincu que la Commission, ainsi assiégée, saura parfaitement vivre sans les ressources qu'on lui envoie du dehors, et qu'elle a bien assez d'approfondir et de mesurer un si vaste problème sans que les prétendues lumières de certains journaux viennent en aide aux siennes. Quant à nous, pour que la Commission ne puisse pas nous confondre avec ces conseillers officieux, c'est à Alger que nous transportons nos études, et nous y trouvons un débat trop curieux pour n'en pas entretenir nos lecteurs. Au moins la question algérienne est bien là sur son terrain, et il semble qu'en frappant ce terrain du pied, il doive en jaillir une Constitution. C'est ce qu'ont pensé quinze *colons français de la province d'Alger* qui, avec un aplomb tout parisien, simplifiant singulièrement le travail de la Commission en lui soumettant le projet de Constitution ci-après. Nous ferons remarquer que ce travail porte une date ainsi formulée :

« Le 14 juin 1869.

» 39e anniversaire du débarquement des Français en Algérie. »

PROJET DE CONSTITUTION ALGÉRIENNE.

« Les soussignés, colons français de la province d'Alger, ayant appris qu'il s'élaborait à Paris un projet de Constitution pour l'Algérie, émettent les vœux suivants, dans l'espoir qu'il en sera tenu compte :

» — L'Algérie tout entière est déclarée territoire civil.

» — La totalité du territoire est divisée en grandes communes semblables aux communes de France.

» — Sont supprimés — les bureaux arabes — les sous-préfectures — les commissariats civils.

» — Les trois départements d'Alger, d'Oran et Constantine sont administrés par le préfet et les maires de chaque commune.

» — Dans les communes où les Européens n'ont pas encore pu s'établir, ces indigènes sont appelés à nommer leurs conseils municipaux par le suffrage universel. Ces conseils sont présidés par un maire français assisté d'adjoints indigènes.

» — Des justices de paix sont établies dans toute l'Algérie.

» — L'institution du jury est appliquée comme en France.

» — La justice musulmane est supprimée dans un bref délai, et remplacée partout par la magistrature française déclarée inamovible.

» — L'Algérie nomme trois députés : un par département.

» — Elle nomme ses conseillers généraux qui composent, par délégation, un conseil supérieur sous la présidence du gouverneur général.

» — La propriété *purement* individuelle est constituée immédiatement partout.

» — La presse est soumise au même régime qu'en France.

» — Les impositions arabes sont supprimées. Elles sont remplacées par un impôt foncier pesant également sur les Européens et sur les indigènes, et perçu par les agents du service des finances.

» — Il est établi dans toute l'Algérie des écoles françaises, enseignant la langue française et dirigées par des maîtres français.

» Les soussignés jugent inutile de développer ce qui précède par des considérations à l'appui. Ces considérations ont été suffisamment déduites dans un grand nombre de circonstances par la voie des livres et des journaux, et spécialement par les dépositions lors de l'enquête agricole qui a eu lieu l'an passé en Algérie.

» MM. G. Andrieux, Alger. — Bardin, Boufarik. — Beury, Alger. — P. Blanc, Koléa-Tefshoun. — Eug. Broussette-Gaillard, Lyon-Alger. — P. Capdevielle, Alger. — Dulionat, Blida. — H. Guibert, Alger. — Ch. Jourdan, Mustapha. — Margottès, l'Agha. — A. Pâris, Alger. — Pâris fils, l'Agha. — Ranc, Alger. — Thiriet, Oued-Corso. »

Le *Courrier de l'Algérie* qui publie le projet de Constitution que l'on vient de lire a bientôt trouvé un contradicteur et c'est le *Moniteur de l'Algérie* qui se charge de lui répondre.

Nous regrettons que la longueur de cette réponse ne nous permette pas de la répéter aujourd'hui. Elle jette de si utiles lumières sur différents points de la question algérienne, que nous craindrions d'en détruire l'effet en l'analysant. Il n'est pas possible de présenter des idées simples, pratiques, vulgaires, en quelque sorte, à force d'être vraies, avec une clarté plus convaincante. C'est la réalité opposée au rêve, le possible opposé à l'utopie. Notre armée qui est devenue algérienne par le passage de tant de régiments sous le soleil africain saura parfaitement reconnaître si la vérité est du côté des *Constituants du Courrier de l'Algérie*, ou du côté du *Moniteur de l'Algérie*, dont nous donnerons la réponse dans notre prochain numéro.

DE LÉPINE.

Sur la proposition de l'Académie impériale de médecine, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a décerné des récompenses honorifiques aux médecins qui se sont le plus particulièrement distingués par leurs travaux ou leurs services en matière d'épidémies, pendant l'année 1867 :

M. Bertrand, médecin-major au 4e escadron du train, pour ses études de statistique et de géographie médicales, à propos du recrutement dans le département de la Haute-Loire. Médaille d'argent.

M. Loques, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Nemours (Algérie), pour sa topographie de Villefranche (Alpes-Maritimes), et pour son travail sur le recrutement dans le département des Deux-Sèvres. Médaille d'argent.

M. Mouillié, médecin-major au 46e de ligne, pour ses études statistiques sur le recrutement dans le département de l'Ain, et pour ses recherches sur les causes des exemptions dans le département de la Haute-Loire. Médaille d'argent.

M. Worbes, médecin-major au 45e de ligne, pour son travail sur la topographie d'Annecy et de ses environs. Médaille d'argent.

M. Dexpers, médecin-major de première classe à l'hôpital militaire de Perpignan, pour ses recherches sur le recrutement dans l'Ariége. Médaille de bronze.

M. Dukerley, médecin en chef de l'hôpital militaire à Batna (Algérie), pour sa relation de l'épidémie de choléra à Batna. Médaille de bronze.

M. Piton, médecin-major de 2e classe au 21e de ligne, pour ses recherches statistiques sur le recrutement du département de la Somme. Médaille de bronze.

M. Rueff, médecin-major de 2e classe, au 82e de ligne, à Perpignan, pour ses études topographiques sur la ville de Montauban. Médaille de bronze.

L'abondance des matières nous a forcé d'ajourner une scène de famille militaire qui répond trop aux sentiments de l'armée et aux nôtres pour être passée sous silence.

Au moment où le 5e régiment de chasseurs est arrivé à Verdun pour y tenir garnison, les officiers du 63e de ligne ont offert une soirée à leurs nouveaux camarades. Quelques jours après, par un échange de vive et mutuelle sympathie, le 5e de chasseurs invitait le 63e de ligne pour le remercier de son cordial accueil. Les colonels des deux régiments ont pris la parole, et, dans de chaleureuses allocutions où l'éloquence du cœur et du patriotisme s'est montrée dignement inspirée, ont exprimé la pensée de leurs corps et de toute l'armée.

Le cri de *Vive l'Empereur!* a répondu à ces deux chefs de corps avec une énergie dont tout le monde a compris la signification et la portée. La population de Verdun a eu sa part de cette fête militaire. La fanfare du 5e chasseurs, comme pour faire oublier un instant la suppression des musiques de cavalerie, s'est fait remarquer par la variété et le mérite musical de son répertoire. L'excellente musique du 63e de ligne a joué pendant tout le reste de la soirée ; les applaudissements de la foule réunie devant le café Laborderè ont chaudement prouvé que, si l'exécution était parfaite, elle était aussi parfaitement appréciée.

M. le baron de Lage de Chaillou vient d'être enlevé par une mort inopinée à sa famille et à ses nombreux amis. Les notabilités militaires qui se pressaient à ses obsèques, dans l'église d'Auffargis (Seine-et-Oise), attestaient quels sympathiques et honorables souvenirs il avait laissés dans l'armée. Petit-fils d'un ancien ministre du premier Empire, de Lage était entré au service comme enrôlé volontaire ; son intelligence et sa bravoure lui firent bientôt gagner le grade de sous-lieutenant et de lieutenant aux chasseurs d'Afrique. Cité plusieurs fois à l'ordre de l'armée d'Afrique, il a eu l'honneur de se faire remarquer à la prise de la smalah.

A l'avénement du second Empire, de Lage mit au service de Napoléon III toute l'énergie de ses convictions et de son dévouement. L'Empereur l'attacha à sa vénerie, où ses goûts et ses aptitudes d'ancien officier de cavalerie lui destinaient d'incontestables succès. Doué d'une extrême bienveillance et de toutes les qualités du cœur, il ne résistait jamais à l'impérieux besoin d'obliger. De vives et sincères affections ont été sa récompense, et, si les souvenirs de la terre arrivent jusqu'à lui, une de ses joies les plus vraies est d'avoir été des amis à l'Empereur.

Le baron de Lage était colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine et commandeur de la Légion d'honneur.

FAITS DIVERS

Dans sa séance du 25 mars dernier, le conseil de guerre de Blidah condamnait à la peine de mort le zouave Auguste-François Girand, du 1er régiment, qui, sans motif, sans aucune raison, avait, le 3 février, tué à Boghari, son sergent le sieur Jullien.

Girand avait formé un recours en grâce près de l'Empereur; mais par une décision du 2 juin, Sa Majesté a décidé que la justice devait avoir son cours.

Le condamné était détenu à la prison militaire, au fort Bab-Azoun. Hier soir, à six heures, on lui a annoncé que l'arrêt devait recevoir son exécution le lendemain.

Girand a accueilli cette nouvelle avec résignation; il s'est borné à répondre qu'il avait fermement compté sur une commutation de peine.

Depuis son crime, ce malheureux soldat ne cessait de se montrer repentant et accusant la fatalité seule de l'avoir poussé à commettre l'action qui a amené sa condamnation; car, ainsi qu'il le disait, il n'avait aucun motif de haine contre son sergent.

Girand a passé la nuit avec une résignation et une force de caractère vraiment remarquables. Il a accompli ses devoirs religieux et a accueilli avec reconnaissance les exhortations de M. l'abbé Rouzina, aumônier de la prison, qui est resté auprès de lui jusqu'au moment de l'exécution.

Le 19 juin, à cinq heures, le condamné a été conduit sur le terrain de l'exécution : son courage n'a pas faibli un seul instant. Il avait demandé à commander le feu, mais cette demande n'a pu être accueillie.

(*Moniteur de l'Algérie.*)

— On écrit de Lavelanet au *Journal de Toulouse* :

« Un incident remarquable s'est produit aux dernières élections de notre département, à Lavelanet.

» M. Gabriel Fau, docteur-médecin, ancien chirurgien des armées de l'Empire et chevalier de la Légion-d'Honneur, surnommé par la reconnaissance publique le *médecin des pauvres*, né le 1er novembre 1768, est allé lui-même et à pied porter son bulletin de vote dans l'urne électorale : il était un des premiers arrivés. Son fils, âgé de soixante-quinze ans, n'a pas pu en faire autant, par suite d'une maladie grave qui le retient encore dans son lit de douleur. »

— Il vient de mourir à Paris un des derniers survivants de l'ordre de Malte, le comte Marie-Alphonse de Rostaing, armé chevalier dans la dernière promotion sous Louis XVI. Il était neveu du marquis de Rostaing, lieutenant-général, un des vaillants de la campagne d'Amérique. Il est mort dans sa 83e année.

— L'Italie vient de perdre l'un de ses généraux : Jean Durando. C'est ce général qui, le 24 juin 1866, soutint la surprise et le choc des Autrichiens à Custozza ; il fut grièvement blessé dans le combat acharné qu'il livra pour couvrir la retraite des troupes italiennes.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Sousse, chef d'escadrons au 4e chasseurs à cheval, en garnison à Colmar, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment d'Afrique. — S'adresser au régiment. (60)

— M. Christiani de Ravaran, lieutenant au 2e de tirailleurs algériens, à Mostaganem (promotion de novembre 1867) demande à permuter avec un de ses camarades de la garde, des chasseurs à pied ou d'un régiment d'infanterie.

S'adresser à lui, même hôpital de Vichy. (61)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (59)

— M. Fajolle, sous-chef de musique titulaire, au 64e de ligne (jouant de la petite clarinette), en garnison à Paris, demande à permuter avec un de ses collègues titulaire ou à la suite. (64)

Le 1er régiment de voltigeurs de la garde demande des musiciens jouant la contrebasse si-b., la basse si-b., le trombone et la trompette.

S'adresser à M. le chef de musique, à Courbevoie.

Un concours pour l'emploi de maître tailleur sera ouvert le 6 juillet 1869 au 17e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Omer. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de celui de leurs services ; de plus, justifier d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 5,000 fr. en numéraire.

On demande un sous-chef de musique jouant de la clarinette.—S'adresser au chef de musique du 45e de ligne.

L'Orphéon d'Auray (Morbihan) demande, pour diriger sa fanfare, un chef jouant le piston et capable de faire un cours de musique.—S'adresser, pour renseignements et conditions, au Directeur de l'Orphéon, à Auray.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 44, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

2 f. 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontboulliant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, à Lyon.

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans.

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert

Dépôt : chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

10, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux

Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette.

Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Nota. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*

Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie :

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

6, boulevard des Italiens,

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'Annuaire, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

VUE Maladies des Yeux et de la Vue : 1 v., 2 fr. — Dr Jules CARNET, rue Rivoli, 80, de 1 h. à 3 h.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaison, pellicules, etc. Flacon, 6 fr. — Chez l'inventeur M. OBERT chimiste, 173, rue St-Honoré, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (4 fr).

INJECTION CADET AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — Paris, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en cinq jours des *maladies contagieuses, pertes, flueurs, ulcères, dartres, goutte militaire,* scrofules. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 4 fr. etc. — INJECTIONS (bon préservatif) 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (complément du traitement) 5 fr. la bout.; 3 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursement en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 120 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SÉE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

LE FLACON DE POCHE

VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée ; se trouve dans les principales maisons. **Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 1 fr.**

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 11e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondeau**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon)

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine :

Tome I (950 pages) à 6 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr.
Tome III (sous presse), à 8 fr. 50
} 6 fr. 50 pour les souscripteurs des deux tomes ensemble.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC.**
COUTELLERIE de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gart. **SÉCATEURS**
SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS, fabricant 15, r. Rivoli.

JE NE SUIS PAS GUÉRI! me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses. MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 20 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons *affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice franco.)

DÉPOT GÉNÉRAL



12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

DINER EUROPÉEN Palais-Royal 134. — Dîners à 3 fr. 75 | déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — Expéd. PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs / Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 — | BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION Rue Montmartre, 152 | N° 38. — 6 JUILLET 1869.

Paris, 5 *juillet* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 30 juin 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 27 juin 1869, savoir :

Au grade d'officier.

INFANTERIE.

62e régiment.

M. Daurise, major; chevalier du 16 avril 1856: 29 ans de services, 3 campagnes, 1 citation.

Au grade de chevalier.

GENDARMERIE.

3e légion.

M. Carmon, maréchal des logis à la comp. de l'Oise : 27 ans de services.

CAVALERIE.

10e cuirassiers.

M. Denis, capitaine d'habillement : 23 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 30 juin 1869, l'Empereur, sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 27 juin 1869, savoir :

GENDARMERIE.

3e légion. Frion, brigadier à la compagnie de l'Oise.
— Petitjean, gendarme à la même compagnie.

INFANTERIE.

62e régiment. Geny, sergent major.
— Marbach, sergent.

CAVALERIE.

10e cuirassiers. Benoit, maréchal des logis.

RECRUTEMENT.

Lécuyer, sergent au 100e régiment d'infanterie de ligne, employé au dépôt de l'Oise.

MUTATIONS

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 30 juin 1869, M. Isnard de Sainte-Lorette, major du 84e régiment d'infanterie de ligne, passe au 97e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Bourgeois, admis à la retraite.

Par décision impériale du 23 juin 1869, M. Pinard, sous-lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied, passe au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Weissecker, nommé lieutenant.

Les militaires dont les noms suivent, en activité de service ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 30 juin dernier, nommés, sur la proposition de S. Exc. le Maréchal Ministre de la guerre, aux emplois civils ci-après désignés, savoir :

Haas, sergent au 54e de ligne, garde-pêche à Remalard (Orne).

Lemaire, sergent au 91e de ligne, garde-forestier à Saint-Imoges (Marne).

Lhermoyé, sergent au 70e de ligne, garde-pêche à Arques (Seine-Inférieure).

Liévaux, sergent au 52e de ligne, garde-forestier à Plombières (Côte-d'Or).

Nogues, sergent au 94e de ligne, garde-forestier à Molain (Jura).

Nublat, sergent au 85e de ligne, employé de préfecture à Valence (Drôme).

Piquet, sergent au 9e de ligne, homme de service au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

Potlier, soldat au 3e de ligne, cantonnier des routes à Pré-en-Pail (Mayenne).

Trotreau, sergent aux zouaves de la garde, garde-portier à la grille neuve du parc de Versailles.

Gasse, ex-sergent au 62e de ligne, facteur des postes à Paris.

Médailles d'honneur.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant les mois de février et mars 1869, et aux termes de rapports approuvés par Sa Majesté les 26 mars et 14 avril, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes parmi lesquelles figurent les militaires dont les noms suivent :

M. Simonet (Charles), soldat au 64e régiment d'infanterie de ligne, en congé à Châtillon-sur-Loire (Loiret). Le 16 décembre 1868 : s'est jeté dans la Loire pour sauver un homme en danger de se noyer; s'était déjà distingué lors des inondations de 1866 : une médaille d'argent de 2e classe.

M. Ribault (Maurille), gendarme à Champtoceaux (Maine-et-Loire). Le 31 janvier 1869 : s'est jeté tout habillé dans une fosse profonde remplie d'eau et de vase, pour sauver un vieillard en danger de se noyer : une médaille d'argent de 2e classe.

M. Gerst (Alphonse), caporal au régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Le 4 février 1869 : a arrêté à deux reprises différentes un bœuf échappé des mains de son conducteur : médaille d'argent de 2e classe.

M. Bonouvrier (Jean), soldat au 20e de ligne, à Saintes (Charente-Inférieure), le 5 mars 1869 a montré un grand dévouement en arrêtant des chevaux emportés : médaille d'argent de 2e classe.

M. Adien, brigadier de gendarmerie à Fontevrault (Maine-et-Loire); le 25 février 1869, à Montsoreau, est descendu dans un puits pour porter secours à un homme qui s'y était jeté : médaille d'argent de 2e classe.

M. Voillery, cavalier au 2e régiment de hussards; le 2 mars 1869, à Lunéville (Meurthe), a retiré de la Vezouze un homme en danger de se noyer : médaille d'argent de 2e classe.

M. Grillot, soldat au 62e de ligne; le 4 février 1869, à Nancy, a été grièvement blessé en cherchant à arrêter un cheval emporté attelé à une voiture : médaille d'argent de 2e classe.

M. Cibié, gendarme à la 4e compagnie de gendarmerie impériale maritime : à Saint-Jean-de-Luz, le 16 février 1869, a arrêté un cheval fougueux qui venait de désarçonner son cavalier : médaille d'argent de 2e classe.

Une médaille d'argent de 2e classe a été également décernée à un ancien militaire, M. Blohain, qui, le 7 janvier 1869, à Bordeaux, a arrêté des chevaux emportés attelés à une voiture.

Un nombre considérable de demandes d'états de services formées par d'anciens militaires de la République et du premier Empire, dans le but d'obtenir le bénéfice de la loi du 5 mai dernier, arrive journellement au Ministère de la guerre, sans avoir aucune attache des autorités civiles et militaires.

Le Ministre rappelle que, d'après la règle, établie depuis longtemps, et les instructions portées, à diverses reprises, à la connaissance des intéressés, les demandes d'états de services doivent toujours lui être transmises par les généraux commandants territoriaux ou par MM. les préfets.

Mais, dans la circonstance actuelle, MM. les préfets, étant spécialement chargés de l'instruction des demandes en concession des pensions créées par la loi du 5 mai 1869, c'est à eux exclusivement qu'il appartient de faire parvenir au ministère de la guerre, après examen, les demandes d'états de services qui s'y rattacheraient. Jusqu'à nouvel ordre, il ne sera donné suite qu'aux demandes adressées par cette voie.

A cette occasion, les anciens militaires ne doivent pas oublier :

1° Que les titulaires de secours viagers n'ont à produire aucune justification nouvelle de leurs services;

2° Qu'il est également inutile de produire de nouveau les justifications de même genre qui auraient déjà été faites auprès de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, en vue d'obtenir un secours viager, bien que ce secours n'ait pas été concédé;

3° Que les anciens militaires qui possèdent des certificats authentiques de leurs services, quelles qu'en soient la forme et la date, doivent se borner à produire ces pièces à la préfecture de leur département, et non en demander de nouvelles, les justifications antérieures étant suffisantes;

4° Enfin, que pour réclamer le bénéfice de la loi précitée du 5 mai 1869, il faut remplir l'une des trois conditions définies par l'article 1er de cette loi, savoir :

Deux années de services,
Deux campagnes,
Une blessure grave reçue dans le service.

Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, d'après le *Courrier de l'Algérie*, le projet de constitution algérienne proposé par un certain nombre de colons; nous donnons ci-après l'appréciation de ce projet empruntée au *Moniteur de l'Algérie :*

De L.

Le *Courrier de l'Algérie* vient de publier son projet de Constitution. Ce projet est l'œuvre collective de quinze personnes qui se décorent du titre de colons français de la province d'Alger. Nous ne voulons point rechercher si tous les signataires étaient vraiment autorisés à prendre cette qualification. Cela importe peu. Mais il ne nous semble point inutile d'examiner le projet lui-même et de rechercher si quelques-unes des solutions proposées sont le fruit d'une étude consciencieuse et réfléchie.

On demande d'un seul coup que toute l'Algérie soit déclarée territoire civil et constituée en grandes communes semblables aux communes de France. On réclame la suppression des bureaux arabes, des sous-préfectures, des commissariats civils. On veut que, dans les communes où les Européens n'ont pas encore pu s'établir, les indigènes nomment leurs conseils municipaux qui seront présidés par un maire français assisté d'adjoints indigènes.

Il convient de faire observer d'abord qu'aujourd'hui dans le territoire civil, où la population européenne présente quelque densité, les chefs indigènes ont été privés de leur commandement; les djemâas ellesmêmes ont disparu, et l'administration des arabes a été rattachée aux mairies ayant pour titulaires des Européens assistés d'adjoints indigènes.

Ce système a été inauguré depuis trop peu de temps encore pour qu'il soit possible de l'apprécier dès à présent en parfaite connaissance. On peut dire cependant que, dès le début, il a mis les administrations municipales aux prises avec de très-grandes difficultés.

L'extension considérable, donnée à quelques communes, a imposé aux maires une tâche fort lourde, et un assez grand nombre de ces fonctionnaires, craignant de ne point suffire à leurs obligations nouvelles, ont demandé, soit le retour à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire le rétablissement des bureaux arabes pour l'assiette et la perception de l'impôt, soit une délégation de pouvoirs qui leur permît de prendre à l'égard de leurs administrés indigènes les mesures exceptionnelles que comporteraient les nécessités d'ordre public. Nous ne mentionnerons ce fait que pour donner la mesure des obstacles qu'a rencontrés l'exercice régulier de l'autorité municipale au sein des communes agrandies.



Il est bien certain que ces obstacles disparaîtront avec le temps et que la pratique amènera de rapides progrès.

Mais si l'on songe que de pareilles difficultés se sont produites dans un pays où la civilisation européenne a déjà profondément pénétré, où les intérêts sont mêlés, où les relations entre les populations d'origine diverse sont très-nombreuses et très-faciles, à quels résultats ne devait-on pas s'attendre si le même mode d'administration venait à être appliqué brusquement dans les régions peuplées presque exclusivement d'indigènes?

Les auteurs du projet de constitution semblent, en vérité, n'avoir aucune idée des conditions dans lesquelles se trouve encore cette partie de l'Algérie, et l'on serait porté à croire que, faute de l'avoir parcourue, ils se l'imaginent absolument semblable aux environs d'Alger ou à la plaine de la Mitidja où leur résidence est fixée.

Réduisons cependant leurs vœux à des proportions plus modestes. Supposons que par ces mots : *toute l'Algérie*, ils aient voulu désigner seulement la partie du Tell encore comprise dans le territoire militaire et où l'immigration ne s'est pas portée jusqu'ici. Voyons, dans ce cas, combien de communes il faudrait créer et par conséquent quel nombre de maires il y aurait à nommer.

On a, pour fixer des chiffres, une base très-précise : ce sont les travaux mêmes des commissions qui procèdent à l'application du sénatus-consulte de 1863.

Les opérations ont porté sur une superficie de 4,356,827 hectares comprenant 273 tribus et 471 douars. Or, chacun de ces douars est destiné à former une commune. Les 4,356,827 hectares dont il s'agit avec leurs 471 douars représentant à peu près le tiers de la surface du Tell, il en résulte que le territoire arabe fournira environ 1,400 communes, soit 1,400 maires français à nommer.

Eh bien, nous le demandons, comment recrutera-t-on ce personnel? Trouvera-t-on 1,400 Français disposés à aller habiter avec leur famille au milieu des tribus dont quelques-unes sont séparées par 30, 40, 50 lieues de tout centre de population européenne? Les rédacteurs du projet de Constitution ont-ils, dans la soumission des indigènes, une confiance si entière qu'ils soient prêts à se porter garants de la sécurité publique? Ne redoutent-ils rien de ces chefs qui se verraient soudainement annihilés et dépouillés d'un crédit dont ils jouissent depuis un temps immémorial? Se bercent-ils de l'espoir qu'en les frappant tous à la fois on ne provoquerait pas une coalition d'influences qui pourraient déterminer des insurrections partielles ou des crimes dont les auteurs échapperaient facilement aux poursuites de la justice?

Et dans le cas où des mouvements seraient à craindre de quel secours pourraient être les maires isolés au sein des tribus? Leur propre personne serait-elle à l'abri de tout péril? Ignorant la langue du pays, ne connaissant point les mœurs des habitants, privés de tous les moyens qui permettent de suivre toutes les fluctuations de l'esprit public, comment ne pourraient-ils pas être surpris par des événements et des dangers qu'aucun indice ne leur aurait révélés?

Et voilà cependant les seuls auxiliaires que l'on consentirait à laisser aux préfets! On supprimerait les bureaux arabes, les sous-préfets, les commissaires civils. Il n'y aurait plus que des préfets et des maires. A eux seuls ils remplaceraient les quinze commandants de subdivision, faisant, au territoire militaire, fonctions de sous-préfet, les 49 commandants de cercle faisant fonctions de commissaires civils, les 200 officiers des affaires arabes qui sont les instruments de ses fonctionnaires dans l'administration des indigènes! Est-ce possible et une telle combinaison peut-elle soutenir l'examen! Et les opérations du sénatus-consulte, qui en restera chargé? Probablement aussi les préfets avec l'aide des maires, les seuls auxiliaires que l'on consente à leur laisser.

Certes, les maires auraient alors d'immenses devoirs à remplir et comme il est vraisemblable qu'on n'exigerait point d'eux tant de travaux à titre purement gratuit, que l'on calcule de quelle somme il faudrait grever le budget de la colonie pour payer tant de traitements.

Voici un autre article du projet de constitution qui ne soulève pas des objections moins graves. C'est celui-ci :

« La propriété purement individuelle est constituée *immédiatement* partout. »

Un trait de plume et cela suffit, la chose est faite. Mais cette constitution de propriété individuelle est une question des plus difficiles et des plus complexes. On ne la résout pas ainsi en deux lignes. Si les colons constituants, ainsi que les appelle le *Courrier de l'Algérie*, avaient pris la peine de se renseigner auprès des agents du service du cadastre, ils auraient appris que, malgré toute l'activité qu'ils déploient depuis plusieurs années, malgré la division du travail réparti entre un personnel nombreux et dévoué, il ne sera pas possible de terminer avant quatre ans cette opération difficile dans le territoire civil, tel qu'il est délimité aujourd'hui. Et s'il fallait reconnaître les propriétés non pas seulement par famille, mais par individu, ce n'est pas quatre ans, c'est cinquante ans qu'il faudrait pour achever la besogne dans un territoire aussi étendue que celui de l'Algérie. On oublie qu'en France l'établissement du cadastre n'a pas demandé moins d'un demi-siècle et il s'en faut de beaucoup que les hommes qui ont été chargés de ce travail aient eu à vaincre tous les obstacles que l'on devait rencontrer ici.

A cette question du cadastre se lie intimement

celle de l'uniformité de l'impôt : elle est réglée de la même façon sommaire par les auteurs du projet de Constitution. Ils déclarent que les impôts arabes seront supprimés et remplacés par un impôt foncier pesant également sur les Européens et sur les indigènes. Ils ajoutent que la perception sera faite par des agents du service des finances.

Oui, c'est là le but à atteindre ; on y tend, mais on ne peut y parvenir d'un seul bond, et ce n'est pas un article de la Constitution qui supprimera le temps nécessaire à la réalisation d'une pareille œuvre. Lorsque l'assiette de l'impôt foncier aura été déterminée, le recouvrement pourra se faire par le service des finances sur tous les points du territoire. Aujourd'hui déjà c'est à lui qu'il appartient de le percevoir en territoire civil et, avec les moyens insuffisants dont il dispose, il lui a été impossible d'en assurer la rentrée ; que serait-ce donc si les agents avaient à opérer dans l'Algérie tout entière sans autre concours que celui des magistrats municipaux ?

Il faudrait entrer dans bien des détails pour montrer l'impossibilité de leur imposer cette tâche, mais quiconque connaît le pays sait à quoi s'en tenir à cet égard.

Aux observations qui précèdent nous croyons n'avoir rien à ajouter pour en tirer la conclusion qui s'en dégage : c'est que les auteurs du projet de Constitution ont fait preuve dans l'improvisation de leur œuvre d'une bien grande précipitation. Ils ne se sont rendu compte ni de l'organisation de la colonie, dans sa partie la plus populeuse, ni des améliorations pratiques que comporte la situation générale. Ils paraissent avoir été dominés par cette pensée fausse qu'il n'y a qu'à légiférer pour transformer du soir au lendemain une société dont les institutions, les mœurs, les usages n'ont point varié depuis des siècles. C'est là, d'ailleurs, une erreur dans laquelle tombent infailliblement tous les hommes qui aspirent au rôle de réformateurs de l'Algérie avant d'avoir sérieusement étudié son état politique et social.

Tableaux militaires.

SALON DE 1869. (4e article)

Ce n'est pas sans une sorte de déplaisir, que nous avons constaté l'infériorité relative des tableaux envoyés cette année à l'Exposition par un peintre de mérite, M. *Armand Dumaresq*.

Sans être un artiste de premier ordre, M. Dumaresq nous avait habitués, par ses œuvres passées, telles que : le *Retour de l'île d'Elbe*, la *Garde du drapeau*, l'*Aumônier du régiment*, à des toiles de genre d'une assez bonne facture. Aujourd'hui, à son *Napoléon la veille d'Austerlitz* (qui a eu les honneurs du grand salon, sans doute à cause du sujet, et nullement, croyons-nous, à cause du tableau en lui-même), à ce Napoléon déjà si audessous de ses autres compositions, le peintre ajoute un *Lendemain de Solferino* d'une couleur désagréable et d'une composition fâcheuse, qu'on nous passe le mot.

M. Dumaresq voulant justifier ces deux vers de Béranger :

> Près de la borne où chaque État commence,
> Aucun épi n'est pur de sang humain,

a imaginé de produire une toile qui dépasse le but. Si c'est du réalisme qu'il a cru faire, il s'est gravement trompé. Les Italiens, en 1859, après les grandes batailles que nous venions de gagner chez eux, en leur faveur, n'ont jamais traité nos morts, ces glorieuses victimes de leur cause et de l'honneur du drapeau, comme il nous le représente, aux abords de la ferme de Casa-Nova.

Des paysans italiens piquent leurs instruments de labour dans les flancs et dans le ventre des soldats tombés au champ de victoire pour les traîner de cette manière sur la claie qui passe et les emporte à la fosse.

Sur cette claie, des têtes avec des expressions épouvantables, pendent sur le sol. Le pic qui s'enfonce dans les chairs de celui qu'on amène ainsi jusqu'à ce char mortuaire d'un nouveau genre, fait sortir le sang de la plaie nouvelle. Ce qui est contraire à la vérité.

Si M. Dumaresq veut qu'on s'arrête devant ses œuvres, il fera bien d'adopter des sujets plus vrais. Ceux du genre de son *Lendemain de Solferino* n'inspirent que du déplaisir. Lorsque les regards viennent à tomber sur eux, on les en détourne. S'il tient à faire de l'horrible, qu'il fasse un horrible héroïque, à la façon du *Dupetit-Thouars* de M. Biard.

Le retour d'*une colonne après une razzia*, de M. *Ginain*, peintre militaire, élève de Charlet et consacrant volontiers son pinceau à notre colonie, est une œuvre qui ne manque ni de mouvement ni de vérité, mais qui manque un peu d'air. Nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur n'a pas donné plus d'extension à son sujet. Le rocher autour duquel tourne la colonne et le baldaquin mystérieux que l'officier d'état-major accompagne, tiennent presque toute la toile. Il nous semble que cette donnée eût pu être traitée plus heureusement. Nous parlons ainsi, parce que M. Ginain a produit déjà de jolies toiles militaires africaines et qu'il peut faire mieux, du moins nous le pensons.

Deux mots d'histoire en passant à M. *Huysmans*, peintre d'Anvers, qui a exposé un *Bonaparte 1er Consul, arrêtant les plans du premier bassin d'Anvers*, le 30 juin 1803 (11 messidor an VI).

1° Ce jour là, Bonaparte était à Boulogne où il faisait manœuvrer les chaloupes et visitait le port et la côte ; il ne vint à Anvers que les 18, 19 et 20 juillet. — 2° L'ordre de la Légion d'honneur était bien admis en principe et fondé, mais le général Bonaparte n'en portait pas encore les insignes et ne se promenait pas encore dans le costume de guerre qu'il adopta lorsqu'il fut Empereur.

Le Napoléon à Boulogne en 1805, regardant, par une longue vue, les côtes d'Angleterre, œuvre de M. Leduc, ne nous a pas beaucoup plus séduit que le premier Consul à Anvers. Sujet, peinture, tout nous a semblé froid et insignifiant.

Le soir d'une bataille, de M. Delmeux, est un peu vague, mais poétiquement traité ; c'est une jolie toile qui a été mal placée et à contre jour au salon. Elle doit gagner autre part. Les morts et les blessés étendus près d'une batterie, le soleil couchant teintant d'un reflet rougeâtre le morne champ de carnage, tout respire, dans cette composition, une tristesse qui va à l'âme et porte à la réflexion.

M. *Loustaunau* n'est pas plus heureux en 1869 que les années précédentes. Il nous semble avoir une passion fâcheuse pour la peinture militaire. Nous n'avons pu découvrir au salon qu'une des deux toiles portées à son nom au Livret, *le camp de Saint-Maur*, et franchement, ses bonshommes de bois ne nous ont pas assez séduits, pour que nous ayons fait des efforts dans l'espoir de retrouver son *Vincennes*.

Le général Legrand au passage du Rhin, en 1795, de M. *Mossé*, est un tableau qui rappelle, en termes ordinaires, en langage banal, un beau fait d'armes.

La bienvenue du conscrit ; soldats au cabaret, de M. *Moulinet*, est une jolie petite toile de genre, agréable de couleur et de composition, qui nous fait désirer que l'artiste veuille bien vouer son pinceau à l'armée.

M. *Neuville*, l'auteur du tableau représentant la mort du *général Espinasse*, l'auteur du *Combat de San Lorenzo*, a exposé cette année une fort jolie toile intitulée : *Eclaireurs d'avant-garde passant une rivière : Crimée*. M. Neuville, élève de M. Picot, ne doit pas avoir fait partie de l'armée, car son tableau porte une véritable hérésie militaire. Tandis que ses éclaireurs, chasseurs à pied fort bien rendus, traversent en silence une petite rivière pour opérer une reconnaissance matinale, tandis qu'au loin on aperçoit les vedettes des chasseurs d'Afrique, le fusil haut, perchés sur leurs jolis chevaux d'Orient, tandis que tout doit respirer le mystère, le silence, un chasseur à pied, de la barque où il se trouve, hèle un des cavaliers qu'on aperçoit au loin.

L'Etendard des cuirassiers de M. Oudry, galopant entre les deux cavaliers qui lui servent de garde, nous a paru assez insignifiant ; mais assez hardiment peint et composé.

La vedette, de M. *Schomberg*, dont le cheval semble faire l'office de chien et éventer un danger, ne manque pas d'une certaine poésie, mais ne vaut pas celle de M. Laballe.

PIERRE DE LACOUR.

Les curiosités du Musée d'artillerie

Le Musée d'artillerie, tel qu'il est actuellement, présente dans son ensemble la suite, aussi complète que possible, de toutes les séries d'armes offensives et défensives, depuis la hache en silex de l'âge de la pierre jusqu'au dernier modèle de notre fusil d'infanterie. Ce Musée s'est formé d'anciens dépôts et collections de l'État, de prises faites à l'ennemi dans toutes nos campagnes. Il s'est enrichi depuis plusieurs années de dons faits par l'Empereur et de la collection de M. le baron des Mazis, dont nous avons dit quelques mots l'année dernière. Cette collection est déjà classée de manière à être appréciée des nombreux visiteurs.

Mais, outre les collections d'armes, le Musée renferme de nombreux objets qui rappellent de bien curieux souvenirs.

Ainsi, sous le numéro 386, est exposé le fauteuil dans lequel le comte de Fuentès, général espagnol, fut tué à la bataille de Rocroy, le 19 mai 1643. Ce fauteuil, donné le même jour, par le grand Condé, au seigneur Pierre Noël de Champagne, major et comte de Rocroy, qui s'était distingué par des sorties vigoureuses, passa ensuite dans la famille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, par qui il est arrivé au Musée.

Dans les vitrines renfermant les armes blanches figurent le sabre ayant appartenu à Desaix, et que ce brave général portait à Marengo ; l'épée d'honneur que le Directoire donna, après la bataille de Stokach, au général Lefebvre, depuis maréchal de France et duc de Dantzig, l'épée décernée à Barras lorsqu'il reçut le commandement de l'armée de Paris, le 13 vendémiaire an IV (Bonaparte était alors commandant en second) ; puis le sabre d'honneur du général Augereau, sabre qui lui fut décerné par le Directoire en mémoire de sa belle conduite à Arcole.

Sous le n° 731, nous avons remarqué avec beaucoup d'attention plusieurs fourches à croc portées jadis par les sous-officiers des compagnies de grenadiers de l'ancien régiment *Dauphin*. C'était un privilège spécial accordé à ce régiment. En voici l'origine :

Au siège de Mons, en 1691, le 1er avril, huit compagnies de grenadiers, dont quatre du régiment de Dauphin, furent commandées pour l'attaque de l'ouvrage à corne. Le roi fit soutenir ces compagnies par les gardes-suisses, qui étaient de tranchée, et y joignit un détachement de ses mousquetaires. On fit un feu épouvantable pour ruiner cet ouvrage ainsi que les défenses qui le soutenaient. Puis les grenadiers attaquèrent avec vigueur ; ils ne parvenaient cependant qu'avec peine à gagner le haut de la brèche, quatre cents des assiégés disputant le terrain pied à pied, à coups de pertuisanes, de faux et de *fourches*. Vauban, qui dirigeait cette attaque, voyant la résistance qu'opposait l'ennemi, fit passer une compagnie de grenadiers sur un batardeau qui tenait à la courtine. Cette compagnie tomba sur le flanc de ceux qui défendaient la brèche. Ceux-ci perdirent courage à l'instant et se sauvèrent, et les travailleurs français établirent là un bon logement. Les grenadiers de *Dauphin* s'étaient tellement bien signalés dans cette journée en prenant aux assiégés un grand nombre de fourches, que Louis XIV, voulant perpétuer le souvenir d'une action aussi éclatante, permit aux sergents de ces compagnies d'être armés de fourches au lieu de fusils.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que cet usage s'est perpétué, non-seulement dans Dauphin, mais aussi dans les corps qui en sont sortis. Ainsi le 102e régiment, sous l'Empire, qui provenait de Perche, par suite du dédoublement de Dauphin, avait encore ses fourches au licenciement de l'armée en 1815.

A côté des fourches des grenadiers de Dauphin se trouve la lance, que portait, dit-on, le hulan qui tua le brave Latour-d'Auvergne, le *premier grenadier* de France.

Le Musée renferme aussi un grand nombre d'armes d'honneur. Que d'héroïsme, que de belles actions guerrières, rappellent ces armes d'honneur, souvenirs d'une grande époque ! Pendant les premières guerres que la France républicaine eut à soutenir, nos soldats enflammés par le patriotisme ardent de cette époque, étaient récompensés par un décret du gouvernement, qui déclarait que tel citoyen ou tel corps avait bien mérité de la patrie. Mais, plus tard, le général Bonaparte parvint à faire déclarer qu'il serait décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auraient rendu des services éclatants en combattant pour la patrie. Il fut décidé que ces récompenses nationales seraient des armes d'honneur consistant en fusils, sabres, pistolets, haches d'abordage, grenades, baguettes, etc. ; et sur lesquelles devaient être gravés les noms des militaires, ainsi que l'action d'éclat qui avait provoqué un pareil don. Entre toutes les plaques d'argent gravées d'armes d'honneur que l'on voit au Musée, il y en a quelques-unes dont les inscriptions relatent véritablement des faits d'armes admirables. Celle du n° 463 porte ceci : « Le Premier Consul au citoyen Duchesne, sergent dans le 2e bataillon des chasseurs francs de l'Ouest. A la tête de quinze chasseurs, embarqués sur trois chaloupes près de Belle-Ile en Mer, il donna la chasse à un bâtiment *armé de huit bouches à feu, l'aborda et l'amarina en face d'une frégate anglaise.* »

Rappelons que cette institution des *armes d'honneur* est vraiment l'idée mère, le germe de celle de la Légion d'honneur.

Signalons encore comme de curieux souvenirs, une hache d'armes anglaise ayant appartenu à Edouard IV, roi d'Angleterre ; le casque turc de Bajazet II, fils de Mahomet II, le conquérant de Constantinople.

Parmi les armures ayant un grand caractère historique, nous devons citer celles du maréchal de Turenne, duc de Bouillon, père du maréchal de Turenne ; du duc de Sully, grand-maître de l'artillerie ; celle du comte de Soissons, tué le 6 juillet 1641 à la bataille de la Marfée ; puis l'armure ayant appartenu à Henri, duc de Guise, surnommé le *Balafré*, tué à Blois, en 1588 ; cette armure est d'un poids considérable. Le casque seul pèse dix kilogrammes.

Puisque nous avons parlé d'armures, nous devons dire aussi que sous le n° 142 est exposé l'habit de guerre de l'empereur de la Chine, pris à Pékin, au palais d'Été, pendant l'expédition de 1860. Cet habit magnifiquement confectionné, se compose de trois tuniques, mises les unes par-dessus les autres. La seconde est armée de lames d'acier doré, disposées comme dans certaines brigantines du quinzième siècle ; puis d'un casque, conique, couvert d'ornements en or ; de jambières, artistement construites en lames transversales d'acier ; le tout, bien entendu orné de pierres fines, etc.

C'est dans les magasins d'artillerie que sont portés ordinairement les drapeaux et étendards brisés et percés par la mitraille dans les jours de combats, ou qui ont cessé de compter pour une cause ou pour une autre dans les rangs de notre brave armée. La soie en est brûlée et les franges ainsi que les hampes sont livrées au domaine. Cependant, quelques drapeaux français figurent au Musée même, soit qu'ils proviennent de dons ou qu'ils soient placés là comme modèle. On y remarque surtout l'aigle du 2e régiment de grenadiers de la garde impériale du premier Empire, et de suite l'on pense au drapeau des Adieux de Fontainebleau !

Mais ce n'est pas là le drapeau légendaire qui reçut les embrassements de l'Empereur Napoléon Ier. Qu'on nous permette, avant de terminer, de rappeler en peu de mots ce qu'est devenu le glorieux insigne du 1er régiment de grenadiers. Tous nos lecteurs connaissent la scène émouvante du 20 avril, à Fontainebleau, où Napoléon fit ses adieux à l'armée et à la garde et se fit apporter l'aigle du 1er régiment de grenadiers. l'Empereur, saisissant le drapeau, en embrassa trois fois l'écharpe avec la plus vive émotion.

Ce drapeau fut envoyé en 1815, par l'Empereur, au général Petit qui le garda jusqu'à sa mort. Le fils de ce brave général en fit don, en 1853, à l'Empereur Napoléon III, qui lui-même le donna au Musée des souverains. Ce trophée historique porte cette inscription, c'est celle qu'avait indiquée Napoléon Ier : *Drapeau des Adieux de Fontainebleau, envoyé en 1815 par l'Empereur au général Petit.* La hauteur de ce drapeau est d'un mètre carré parfait. Les angles sont ornés du chiffre de l'Empereur, et dans le milieu, surmonté d'un aigle, on lit d'un côté : *Garde impériale. L'Empereur Napoléon au 1er régiment de grenadiers à pied.* De l'autre côté sont inscrits les noms des batailles mémorables auxquelles a pris part ce régiment : Marengo, Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, Smolensk, Vienne, Berlin, Moscou, etc., etc.

Le tissu de ce drapeau est en soie rouge ; il est bordé en or et porte quelques déchirures occasionnées par des balles. En un mot, cet emblème de l'honneur militaire résume à lui seul tout un passé de luttes et de triomphes.

Comme on a pu le voir, notre intention n'a été que de rappeler quelques objets curieux, soit par leur provenance, soit par les souvenirs qui s'y rattachent, car tout le monde sait que le Musée d'artillerie, par les collections qu'il renferme, fournit tous les documents nécessaires à l'intéressante histoire des armes, si intimement liée à la grande histoire du passé.

Dans un prochain article nous rappellerons à nos lecteurs quelques détails intéressants sur les épées histo-

riques disséminées dans différents musées ou collections particulières.

DÉSIRÉ LACROIX.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION DE LUZY DE PELLISSAC

Le général de Luzy, marquis de Pellissac (Louis-Henry-François), né à Miribel (Drôme), le 13 novembre 1797, après avoir servi sa patrie pendant 55 ans comme militaire et comme député au Corps législatif, est mort le mois dernier dans la Drôme, quelques jours après avoir obtenu la récompense d'une vie toute d'honneur, par son élévation à la haute dignité de membre du Sénat. Il n'a pas eu le temps de prendre possession de son siége au palais du Luxembourg.

M. de Luzy entra dans l'armée le 1er juillet 1814, à l'âge de 17 ans, comme garde du corps de la compagnie de Noailles. Lieutenant dans la légion de la Drôme, à la fin de 1815, il passa dans la garde royale avec son grade en 1822, au 3e régiment. Capitaine en 1823, il fut mis en solde de congé après les journées de Juillet 1830: il était alors capitaine au 61e de ligne. Il ne fut replacé qu'en 1836, à la légion étrangère. En 1837, ses notes excellentes lui valurent le grade de chef de bataillon au 2e léger, magnifique régiment qui a illustré son drapeau en Afrique, et avec lequel il fit les campagnes de 1837 à 1840. Le 23 juillet de cette dernière année, il fut nommé lieutenant-colonel du 3e de ligne, puis, en 1844, colonel du 7e léger.

Le 10 juillet 1848, et en récompense de son énergique conduite dans les tristes et sanglantes journées de juin où il fut blessé d'un coup de feu à la main gauche, à l'attaque d'une barricade de la rue du Faubourg-Saint-Denis, le colonel de Luzy fut nommé général de brigade.

On lui donna aussitôt le commandement de l'Hôtel-de-Ville à Paris, puis en 1849, celui de la 10e brigade de la 2e division de l'armée de la capitale. Quelque temps après, il fut envoyé à la 3e subdivision de la 6e division militaire. Sur sa demande, il fut mis, le 27 avril 1850, à la disposition du gouverneur de l'Algérie qui l'employa à différentes missions.

En 1854, il revint en France, sa santé était fortement altérée par suite d'une chute de cheval qu'il avait faite en mars 1853, en allant d'Oran à Mostaganem dont il commandait la subdivision. Il s'était brisé la clavicule gauche et sa vue s'était affaiblie d'une manière inquiétante. En outre, le 26 janvier de cette année, il avait été nommé général de division.

A dater de ce moment, il fut employé successivement comme inspecteur général, comme commandant de la 3e division active de l'armée de Lyon, jusqu'en 1859. Il fit alors la campagne d'Italie à la tête de sa division d'infanterie, la 1re du 4e corps, avec laquelle il prit part aux batailles de Magenta et de Solférino. Membre du comité d'infanterie, en 1860, placé par limite d'âge au cadre de réserve, en 1862, le marquis de Pellissac voulut consacrer le reste de ses jours à représenter ses concitoyens au Corps législatif où il fut appelé par un nombre considérable d'électeurs de son département.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1830, étant en Afrique; officier en 1847, commandant en 1851 et grand officier le 25 juin 1859, le lendemain de Solférino. Il était commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire et grand-croix de l'ordre militaire de Savoie. Il laisse dans l'armée et au Corps législatif une réputation d'honorabilité méritée par un noble caractère et de beaux services.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION VICOMTE DE NOUE.

L'armée française, la cavalerie principalement, ont fait une perte vivement sentie, dans la personne du vicomte Armand de Noüe, un des plus brillants officiers généraux et un des meilleurs cavaliers qu'ait donnés au pays notre colonie d'Afrique. Le vicomte de Noüe, cousin du général d'infanterie du même nom, était né en 1803, à Villers (Aisne). Elève de Saint-Cyr en 1820, sous-lieutenant aux chasseurs de l'Orne en 1822, lieutenant en 1826, il passe en 1830, après la révolution de Juillet, au 1er de hussards (de Chartres), du nom du colonel, fils aîné du roi Louis-Philippe. En 1831, le vicomte de Noüe très bon cavalier, parfaitement noté, fut promu capitaine au choix, et, en 1842, chef d'escadron, au 6e de lanciers.

Sur ses instances, il parvint alors à passer au 1er chasseurs d'Afrique, où il resta jusqu'à la fin de 1846 avec le grade de commandant et de lieutenant colonel.

Pendant cette période de quatre ans, le vicomte de Noüe, n'assista, pour ainsi dire pas, à un seul combat, sans mériter d'être cité à l'ordre de l'armée d'Afrique. Que l'on en juge :

A l'ordre de l'armée le 29 juin 1843, à la suite de la razzia opérée par la colonne Korte, dans le Djebel-Loba; — le 17 mai 1844, à la suite du combat chez les Flissas-Toum-El-Lil; — les 17 et 28 octobre 1844, à la suite des combats contre les Flissas-El-Bahar et contre les Beni-Djenad; — le 11 juin 1845, à la suite du combat contre les Beni-Ouagnenoum; — le 12 octobre 1845, à la suite de la razzia sur les Ouled-El-Aziz; — le 7 mars 1846, à la suite des combats contre Abd-el-Kader; — le 24 mars 1846, à la suite de la prise du camp de l'émir.

Ces brillants faits d'armes avaient valu le grade de lieutenant-colonel au commandant de Noüe. Il dût quitter le théâtre de sa valeur le 8 novembre 1846, pour aller commander en France le 1er de chasseurs à cheval. En avril 1849, il fut embarqué pour l'expédition de Rome avec deux escadrons de ce dernier régiment.

« Le colonel de Noüe, écrivaient dans les notes qu'ils lui donnaient ses inspecteurs généraux, Oudinot, Walther, Lalain d'Oudenarde, Marbot, d'André, Korte, etc., le colonel de Noüe, chef de corps des plus brillants, fera un général de cavalerie des plus distingués; il a des connaissances approfondies, il sert avec le plus grand zèle, etc., etc. »

Le 3 janvier 1852, de Noüe fut promu général et ne tarda pas à être appelé au commandement de la brigade de la division de 3e corps de l'armée du Nord (31 mai 1854). En 1855, il eût le commandement de la 2e brigade de la division réunie au camp de Saint-Maur; puis, en 1856, celui de la 1re brigade de la division de Versailles. Nommé général de division le 14 avril 1860, il resta en activité jusqu'au 18 septembre 1868 et fut mis successivement à la tête de la division de cavalerie de Lunéville (octobre 1860) et de celle du 1er corps (16 décembre 1865). Il fut un instant membre du comité et pendant huit ans inspecteur général.

Le général de Noüe avait fait la campagne de Belgique en 1831 et 1832 avec le 1er de hussards, celles d'Afrique de 1842 à 1846, celles de 1849 et de 1850 à l'armée d'occupation de Rome. Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, officier en 1849, commandeur en 1857, grand-officier en 1867, il est mort encore jeune et plein d'activité.

Le général de Noüe était un des beaux et bons officiers de cavalerie du second Empire.

FAITS DIVERS

On lit dans l'*Écho d'Oran* les détails qui suivent sur l'exécution d'un soldat du 2e régiment de zouaves, condamné à la peine de mort pour assassinat commis sur un caporal de son régiment.

« Cimetière (Pierre), du 2e zouaves, a été passé par les armes à Tlemcen, le 28 juin dernier.

» Après sa condamnation, Cimetière avait refusé de se pourvoir en révision, acceptant d'avance le sort qui lui serait réservé.

» Il attendit avec patience la décision souveraine. Quand on lui fit connaître que la justice aurait son cours, il pâlit légèrement et dit : « C'est égal, c'est mourir bien jeune. » Il versa quelques larmes, et, à partir de ce moment, son courage et sa résignation ne se sont pas démentis un seul instant.

» Il écrivit à M. l'aumônier de la prison militaire, le R. P. Chalvet, qui s'empressa de se rendre à son appel et lui apporta les secours de la religion.

» A l'arrivée du condamné à Tlemcen, l'aumônier de l'hôpital vint le visiter et passa avec lui toute l'après-midi du dimanche.

» Resté seul, sous la garde d'une sentinelle, Cimetière demanda ce qu'il lui fallait pour écrire, et, quelques instants après, il remit une lettre qu'il adressait à sa mère et dans laquelle il lui apprenait qu'il allait mourir, mais mourir en chrétien, repentant du crime qu'il avait commis : il terminait en lui recommandant de donner de bons conseils à son frère et à sa sœur.

» En remettant cette lettre, il ajouta : « Ce sont les mauvais conseils qui m'ont amené où je suis... » Puis, quelques instants après : « C'est égal, c'est demain ma fête, je vais recevoir un drôle de bouquet! » Il dit encore : « J'ai fait une tache au passé d'honneur et de gloire que mes camarades avaient su acquérir au 2e zouaves, mais si je me suis rendu indigne du régiment, je saurai du moins mourir en zouave. »

» Le matin de l'exécution, Cimetière communia.

» Il fit le trajet de la prison au Grand-Bassin, où il arriva donnant le bras à l'aumônier, sans qu'un seul instant son courage eût faibli.

» Arrivé en face du peloton d'exécution, et après avoir embrassé le digne prêtre qui l'accompagnait et dont les larmes coulaient avec abondance, Cimetière, s'adressant aux militaires qui composaient le peloton, leur dit sans forfanterie, mais aussi sans faiblesse et sans émotion apparente : « Allons, mes amis, frappez sans pitié! »

» Une détonation se fit entendre et Cimetière tomba raide mort. »

— On annonce la mort de M. Reneufve, intendant militaire du cadre de réserve.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un cautionnement à fournir, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Bousson, chef d'escadrons au 4e chasseurs à cheval, en garnison à Colmar, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment d'Afrique. — S'adresser au régiment. (60)

— Un capitaine d'infanterie de ligne demande un permutant dans l'infanterie de marine. — S'adresser à M. [illegible], rue des Fossés-Saint-Martin [illegible]. (67)

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie de ligne, propose pour l'emploi d'adjudant-major, désire permuter avec un adjudant-major ou un capitaine d'un corps permanent d'Afrique. S'adresser à M. Vaillant, lieutenant au [illegible], à Lille. (66)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (68)

— Un sous-lieutenant d'infanterie de ligne demande un permutant dans l'infanterie de marine. S'adresser à M. le docteur Montsales, 21, avenue Tourville, Paris. (65.)

— M. Fajolle, sous-chef de musique titulaire, au 64e de ligne, jouant de la petite clarinette, en garnison à Paris, demande à permuter avec un de ses collègues titulaire ou à la suite. (64)

On demande un sous-chef de musique jouant de la clarinette. — S'adresser au chef de musique du 45e de ligne.

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston [illegible].

L'Orphéon d'Auray (Morbihan) demande, pour diriger sa fanfare, un chef jouant le piston et capable de faire un cours de musique. — S'adresser, pour renseignements et conditions, au Directeur de l'Orphéon, à Auray.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

On demande à acheter au comptant un bon cheval de selle réunissant les conditions ci-après indiquées :

Agé de 6 à 8 ans, taille d'un mètre 52 c. au moins, robe foncée, complètement dressé pour la selle, sans vices. S'adresser, pour les propositions, à M. Durand, chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Jura, à Lons-le-Saunier. (Jusqu'au 15 juillet 1869 seulement).

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonnes

la petite ligne	» 80 (La ligne 2 fr.)
Réclame	2 fr.
Faits Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 20. — 11 JUILLET 1869.

Paris, 10 *juillet* 1869.

Par décret impérial, en date du 7 juillet courant, rendu sur la proposition du ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, M. le général de division Bourbaki a été nommé aide de camp de l'Empereur.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Borson, colonel, chef d'état-major de la 5e division militaire, est nommé chef du premier bureau de la 6e direction au Ministère de la guerre (dépôt de la guerre), en remplacement du colonel Hecquard.

M. de Versigny, chef d'escadron, à l'état-major de la 5e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e camp de Châlons, en remplacement de M. de Lantivy de Trédion.

M. Bourgeois, chef d'escadron, à l'état-major de la 7e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 2e camp de Châlons, en remplacement de M. de Biotterie.

M. Wyts, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 4e division militaire, est nommé aide de camp du général Corréard, inspecteur général, pendant la durée de son inspection.

M. Harroy, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 2e camp de Châlons, est nommé aide de camp du général Cambriels, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales.

M. Domenech, lieutenant au 5e bataillon de chasseurs à pied, est nommé officier d'ordonnance du général Nicolet, commandant une brigade d'infanterie au camp de Lannemezan.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Marmy, médecin principal de 1re classe à l'hôpital militaire de Lyon, passe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran.

M. Avice, médecin-major de 2e classe, au 10e de ligne, passe au 25e de ligne.

M. De la Porte, médecin-major de 2e classe, au 25e de ligne, passe au 10e de ligne.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Kœlsch, officier comptable de 1re classe, désigné pour l'hôpital de Colmar, est maintenu à l'hôpital de Phalsbourg.

M. Baptiste, officier comptable de 2e classe, désigné pour l'hôpital de Briançon, passe à l'hôpital de Colmar

M. Bilco, officier comptable de 2e classe, désigné pour l'hôpital de Phalsbourg, passe à l'hôpital de Briançon.

Garde nationale mobile.

Par décret impérial du 9 juillet 1869, rendu sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, l'Empereur a nommé à 320 emplois de capitaine de la garde nationale mobile, pour l'organisation des bataillons de cette arme dans les onze départements ci-après, faisant partie du 1er corps d'armée, savoir : Aube, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, Calvados, Eure, Orne, Seine-Inférieure.

(Nous publierons ces nominations dans notre prochain numéro.)

Sur la proposition du Ministre de la guerre, l'Empereur a décidé, le 30 juin dernier, que, lorsque les troupes sont sous les armes, les officiers qui les commandent et ceux qui paraissent devant elles ne doivent porter que les décorations françaises et les médailles commémoratives des campagnes d'Italie, de la campagne d'Orient et de celles de la Baltique, de la Chine et du Mexique.

Camps et manœuvres.

Le camp de Châlons est momentanément en repos ; les corps ayant fait partie de la 1re série sont en route pour leurs garnisons respectives ; ceux qui doivent former la 2e série marchent sur Châlons. Dans quelques jours, Lannemezan va reprendre son aspect militaire de l'année dernière ; enfin, la 2e brigade de la division Lebrun, composée des 59e et 71e de ligne, accomplit sa quinzaine de manœuvres au camp de Saint-Maur, sous les ordres du général Arnaudeau.

Pendant ce temps-là, le général comte de Palikao, commandant le 4e corps d'armée, fait exécuter à Lyon des manœuvres d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie dont il suit lui-même tous les détails.

Le 6 juillet, la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée, sous les ordres du général de brigade Jolivet, en l'absence du général de division de Castagny, a exécuté, au grand camp, une manœuvre dont voici le programme.

La division ennemie représentée par un bataillon du 11e de ligne et un escadron de cavalerie, est supposée faire partie d'un corps d'armée qui s'est emparé de la presqu'île et qui occupe toute la rive droite du Rhône. Les troupes de Lyon ont pris position sur la rive gauche, attendant des renforts qui leur permettent de regagner le terrain qu'elles ont perdu. La 1re division d'infanterie, le 4e hussards et une batterie d'artillerie, occupent la droite de la ligne dont la gauche est censée appuyée au fort de la Vitriolerie. Elle est en position sur le terrain de manœuvres et a pour mission, en s'opposant à un passage du fleuve, d'empêcher la droite de la ligne d'être forcée.

On a supposé que l'ennemi est parvenu à s'emparer du pont du chemin de fer qui relie les deux rives ; que, tout en essayant une attaque de front, il a d'abord cherché à tourner les troupes de Lyon en envoyant une colonne entre le fleuve et la digue, mais que, voyant la position bien gardée et aisément enfilée par l'artillerie du corps de défense, tous ses efforts se sont dirigés contre la gauche de ce corps.

L'ennemi ayant été signalé par les reconnaissances, la 1re division s'est fait précéder par un grand cordon de tirailleurs et s'est portée à sa rencontre, suivant un mouvement d'échelon par l'aile gauche. Au moment où la division atteignait le milieu du grand camp, la ligne a été reformée sur l'échelon de gauche, les tirailleurs sont rentrés dans les intervalles et ont continué leurs feux, visant de préférence les chefs ennemis ; les pelotons ont fait des feux de salve ; l'artillerie protégeait par son tir les différentes formations de l'infanterie.

L'ennemi continuant sa marche en avant, un bataillon de la deuxième ligne est venu renforcer la première ; l'arrivée de ce renfort et la crainte d'être pris en queue par la 2e division, considérée comme se trouvant à la gauche du corps de défense, au pont Morand, devaient déterminer l'ennemi à battre en retraite.

Alors la poursuite devait commencer, toute la première ligne s'est portée en avant ; l'artillerie a pris une bonne position et a tiré sur la division ennemie jusqu'à ce que le 4e hussards, passant par les intervalles des bataillons, exécutât une charge à fond, en fourrageurs, pour achever de jeter le désordre dans les rangs adverses.

Le bataillon restant de la deuxième ligne et un escadron de hussards ont fait un mouvement tournant pour tenter de couper la ligne de retraite de l'ennemi qui, néanmoins, est arrivé à temps pour reprendre le pont.

La garnison de Lyon est assez importante pour constituer une sorte de camp permanent où les troupes fortifient leur instruction militaire. La conformation du terrain de manœuvre ne se prête pas facilement à de grands simulacres de combat, mais les troupes peuvent, comme à Châlons, comme à Paris, s'y former au travail d'ensemble de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, et à ces mouvements combinés qui sont, pour les officiers et pour les soldats, la véritable école de la guerre.

DE LÉPINE.

Nous avons annoncé plus haut la nomination de M. le général de division Bourbaki aux fonctions d'aide de camp de l'Empereur. Au moment où cet officier général venait de terminer la période de temps qu'il pouvait passer dans la garde impériale, le Souverain a voulu l'attacher, par un nouveau titre, à sa personne. Le général Bourbaki est connu et aimé de la troupe ; son nom est mêlé à nos légendes guerrières et aux chants joyeux du soldat. Le nouvel hommage rendu à son mérite militaire trouvera de l'écho dans les rangs de toute l'armée. — DE L.

Le matériel des armées de terre et de mer à l'Exposition universelle de 1867.

Parmi les dates historiques et populaires de la France, il en est une, toute récente encore, et qui restera exceptionnellement aimée, c'est celle de l'Exposition universelle de 1867.

Le Champ-de-Mars de Paris, transformé en champ de paix et d'industrie, semblait dépouiller son rôle et ses souvenirs militaires pour ouvrir ses vastes proportions à tous les produits de la nature, à toutes les créations du génie humain.

Est-ce à dire que les attributs de la paix allaient seuls y prendre place, et que le matériel militaire devait en être écarté ? Quelques esprits l'entendaient bien ainsi, mais si humaine et si respectable que cette idée pût paraître dans son principe, elle dut s'incliner devant cette puissance que l'on nomme la force des choses ; les engins de guerre et tout ce qui concerne les armées eurent non-seulement une place au Champ-de-Mars transformé, mais une place considérable, en rapport avec le grand rôle que la guerre joue fatalement dans les événements du monde.

La France ne devait pas seulement l'hospitalité aux spécimens nombreux et si divers du matériel de guerre et du matériel naval ; elle leur devait le même verdict que le jury international allait prononcer sur les produits des arts et de l'industrie ; ce jugement a été confié par l'Empereur à une haute commission d'officiers généraux des différentes armes, désignés par les ministres de la guerre et de la marine ; cette commission était ainsi composée :

Président. — S. Exc. le maréchal Canrobert, commandant le 1er corps d'armée.

M. de Failly, général de division, aide de camp de l'Empereur ;

M. Forgeot, général de division, membre du comité de l'artillerie ;

M. Guiod, général de division, membre du comité de l'artillerie ;

M. le vicomte Dejean, général de division, membre du comité des fortifications ;

M. Labrousse, vice-amiral ;

M. Frébault, général de division, directeur de l'artillerie au ministère de la marine ;

M. Vigo-Roussillon, sous-intendant militaire, professeur d'administration à l'Ecole impériale d'*état-major* ;

Secrétaire. — M. Ribourt, général de brigade, commandant l'Ecole impériale d'*état-major*.

Les gouvernements d'*Angleterre*, d'*Autriche*, de *Belgique*, d'*Espagne*, des *Etats-Unis*, d'*Italie*, des *Pays-Bas*, de *Prusse*, de *Russie* et de *Suède* ont été représentés près de la haute commission par des officiers spécialement envoyés à cet effet.

Le rapport de la haute commission militaire vient d'être imprimé, et nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs, qu'afin d'en vulgariser la connaissance, partout où on s'occupe des questions militaires, il a été décidé que cet ouvrage serait mis en vente (1).

Les nombreux objets affectés au service des armées de terre et de mer ont été partagés par la haute commission en 21 catégories ainsi désignées : I. *Armes portatives.* — II. *Bouches à feu.* — III. *Munitions et artifices.* — IV. *Appareils et machines spéciaux à l'artillerie.* — V. *Matériel de service des bouches à feu, affûts, voitures, forges, engins divers.* — VI. *Mines sous-marines. Appareils pour mettre le feu aux mines.* — VII. *Constructions militaires et fortifications. Expériences de tir contre les casemates en maçonnerie et leurs cuirasses.* — VIII. *Télégraphie militaire et signaux.* — IX. *Instruments de géodésie, de topographie et de photographie, appliqués aux besoins des armées en campagne.* — X. *Cartes, plans, reliefs.* — XI. *Habillement, équipement des troupes, harnachement.* — XII. *Tentes, effets et ustensiles de campement.* — XIII. *Alimentation des troupes.* — XIV. *Equipages militaires. Objets transportés par les hommes à pied ou par les chevaux.* — XV. *Transports généraux du matériel.* — XVI. *Matériel des casernes et des hôpitaux militaires sédentaires.* — XVII. *Matériel des ambulances de campagne.* — XVIII. *Moyens divers de transport des malades et des blessés.* — XIX. *Des navires de combat.* — XX. *Des navires de transport.* — XXI. *Des machines à vapeur, des propulseurs, des gouvernails, des mâtures et autres éléments principaux de la marine de guerre.*

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le titre de ces divers chapitres pour se faire une idée de l'étendue et de l'importance du travail dont la haute commission a consigné les résultats dans son rapport. Elle avait à rechercher la vérité absolue sur les systèmes, les procédés d'exécution pouvant constituer un progrès, mais aussi, ce qui présentait une difficulté toute spéciale, à rechercher la vérité relative résultant de la comparaison des diverses solutions données aux mêmes problèmes par des inventeurs de nationalités différentes. On comprend que, dans ce dernier cas, les juges aient quelquefois laissé à l'opinion publique le soin de prononcer définitivement ; c'est une réserve qui s'explique d'elle-même ; mais la haute commission n'en a pas moins rendu l'hommage le plus impartial à toutes les idées justes et pratiques, sans s'occuper du nom qui les présentait, ou du drapeau sous lequel elles étaient nées.

Si, en commençant ce rapide aperçu, nous avions eu l'idée de donner une analyse succincte du rapport de la haute commission, il eût suffi de jeter un coup d'œil sur ce travail pour renoncer à une telle entreprise. Déjà ce rapport est lui-même une réduction de l'immense échelle sur laquelle la commission avait à opérer ; ramener cette réduction aux proportions de quelques colonnes de journal était une œuvre impossible. On n'eût pu l'accomplir qu'au prix de mutilations que nous interdisait notre respect pour les auteurs et pour leur appréciation d'une nature souvent si délicate et si élevée. Notre but sera encore bien utilement atteint si les militaires auxquels s'adressent plus particulièrement ces lignes y puisent le désir de consulter le rapport que nous signalons à leur attention. Il forme, en quelque sorte, le bilan du génie de la guerre considéré dans tous ses moyens matériels d'exécution, à la date de 1867.

Nous savons ce qu'on peut penser, ce qu'on peut dire de la guerre ; *bella matribus detestata* ; mais nous savons aussi quelle part lui est faite dans les vues de la Providence. Ne voir dans la guerre que la destruction et les larmes, c'est la prendre par son côté douloureux, mais ce n'est pas la juger. La guerre, dans son acception philosophique, est le moyen final de revendication et de protection du droit des peuples. Voilà sa raison d'être, la seule que nous sachions légitime. Mais malheureusement, tant qu'il y aura, en ce monde, des hommes et des nations, il y aura des ambitions, des convoitises, enfin tout ce qui rompt fatalement entre les peuples, comme entre les individus, cet heureux équilibre que l'on nomme la paix. A ce point de vue, le rapport dont nous annonçons l'apparition, est l'œuvre la plus instructive et la plus curieuse que, dans tous les pays ayant un état militaire sérieux, on puisse consulter et méditer.

L'honneur d'avoir concouru à ce travail est pour tous les membres de la haute commission, le prix de longues et minutieuses études, de laborieux efforts pour signaler, avec une rigoureuse équité, tout ce qui était digne d'être mis en lumière, et nous n'hésitons pas à penser que, dans la carrière si glorieuse et si patriotiquement remplie de S. Exc. le maréchal Canrobert, il y a peu de souvenirs auxquels il soit plus fier d'avoir attaché son nom.

Le rapport de la haute commission militaire se termine par quelques réflexions sur le rôle de la guerre dans l'ensemble de l'organisation des sociétés. Ces réflexions semblent se résumer dans quelques paroles empruntées à un orateur chrétien qui, loin de contester, en principe, *le droit* de la guerre, en indique le *devoir*

(1) On le trouve à Paris, à la librairie administrative de Paul *Dupont*,

Et à la librairie militaire de J. *Dumaine*, éditeur de l'Empereur.

aux peuples dont l'indépendance est menacée ; voilà comment s'exprimait le père Hyacinthe en 1867.

« Toute agression injuste aux frontières d'un peu» ple est une barbarie. Il faut donc que la nation, dans » les personnes qui la représentent ou qui la gouver» nent, puisse tirer le glaive et frapper le barbare. Le » droit des individus peut demeurer quelquefois dé» sarmé sous l'oppression des forts, et c'est alors que » la justice lui réserve son plus sublime triomphe, le » martyre. Il n'en est pas de même du droit des so» ciétés. Pour elles, ce ne serait plus de l'héroïsme » moral, mais une faute autant qu'un déshonneur de » tendre la joue gauche après qu'on les a souffletées » sur la droite. Un grand patriote italien disait : L'indé» pendance est aux nations ce que la pudeur est aux » femmes ; qu'importent les autres vertus quand celle-là » vient à manquer ! »

DE LÉPINE.

ERRATUM.

Dans le numéro du 1er juillet plusieurs fautes typographiques doivent être ainsi corrigées, dans les mutations de l'artillerie :

Au lieu de M. *Frone*, adjoint à la division de Douai, lisez : *Trone*.

Au lieu de M. *Schaenlen*, adjoint à la manufacture d'armes de Mutzig, lisez : *Schnedlen*.

Au lieu de M. *Frémoulet*, adjudant-major au 2e régiment monté, lisez : *Trémoulet*.

Les militaires au Corps législatif.

Comme l'indique le titre de cette notice, nous n'avons l'intention de rappeler ici que les députés ayant appartenu à la grande famille militaire.

Aux élections de 1863, trente-deux députés, anciens militaires, ont siégé au Corps législatif.

Sur ce nombre, plusieurs sont morts, entre autres M. le général Parchappe, député de la Marne ; M. le général baron Gorsse, député du Tarn ; M. le comte de Boissy-d'Anglas, ancien intendant militaire, député de l'Ardèche. Nous devons rappeler aussi deux grandes notoriétés du second Empire : M. le duc de Morny et M. le comte Walewski, tous deux députés, ont figuré dans les rangs de l'armée ; M. le duc de Morny comme capitaine de lanciers, M. le comte Walewski comme capitaine au 4e de hussards.

Aux élections des 23 et 24 mai, 6 et 7 juin 1869, seize députés sortants ont été réélus :

M. LEBRETON, né le 18 janvier 1791, général de division en retraite, député depuis 1848, réélu aux dernières élections dans la 2e circonscription du département d'Eure-et-Loir par 18,859 voix sur 33,152 votants. Par décret du 26 juin dernier, le général Lebreton a été nommé questeur du Corps législatif.

M. D'HAUTEVILLE, né le 8 mai 1792, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, général de brigade du génie en retraite, député depuis 1848, réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département de l'Ardèche par 15,608 voix sur 26,038 votants.

M. RÉGUIS, né le 12 novembre 1790, lieutenant colonel d'artillerie en retraite, membre du conseil général pour le canton de Volonne, député depuis 1852 et réélu aux dernières élections dans la circonscription unique du département des Basses-Alpes, par 30,679 voix sur 31,276 votants.

M. le marquis de NESLE, né à Caen, le 3 mars 1803, ancien capitaine au 8e régiment de dragons, membre du conseil général pour le canton de Baugy, agronome distingué, député depuis 1856 et réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département du Cher, par 16,184 voix sur 27,314 votants.

M. le baron Jérôme DAVID, né le 30 juin 1822, ancien capitaine au 21e régiment de ligne, ancien officier d'ordonnance du prince Jérôme et du prince Napoléon, ancien maire de Langon, membre du conseil général du canton de Saint-Savin, député depuis 1859, vice-président du Corps législatif, réélu aux dernières élections dans la 6e circonscription du département de la Gironde, par 19,097 suffrages.

M. le baron VAST-VIMEUX, né le 8 juillet 1826, ancien capitaine au 12e régiment de chasseurs, ancien officier d'ordonnance du prince Jérôme, membre du conseil général pour le canton d'Aigrefeuilles, député depuis le 17 novembre 1859 et réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département de la Charente-Inférieure par 16,261 voix sur 24,300 votants.

M. le duc d'ALBUFÉRA, ancien élève de l'École polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, maire de Vernon, membre du conseil général pour le canton de Vernon, député depuis 1852 et réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département de l'Eure par 14,041 voix sur 23,328 votants.

M. SERDOUX, né le 6 juillet 1796, ancien capitaine de cavalerie, membre du conseil général pour le canton du Cateau, député depuis 1848 et réélu aux dernières élections dans la 8e circonscription du département du Nord, par 15,969 voix sur 28,112 votants.

M. COULAUX, né en 1810, ancien élève de l'École polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, ancien maire de la ville de Strasbourg ; membre du conseil général pour le canton de Rosheim ; député depuis 1852 et réélu aux dernières élections dans la 2e circonscription du département du Bas-Rhin, par 24,158 voix sur 30,041 votants.

M. le marquis d'ANDELARRE, né à Trévenay (Meuse), le 25 octobre 1803, ancien lieutenant de cavalerie, membre du conseil général pour le canton de Vesoul, député depuis 1852, réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département de la Haute-Saône, par 18,569 voix sur 22,021 votants.

M. CAZELLES, né à Montagnac, le 8 octobre 1793, ancien officier d'état-major, membre du conseil général pour le canton de Gignac, député depuis 1848 et réélu aux dernières élections, dans la 3e circonscription du département de l'Hérault, par 15,759 suffrages sur 21,763 votants.

M. le duc de RIVOLI, ancien officier, député depuis les élections générales de 1863, réélu aux dernières élections dans la 2e circonscription du département des Alpes-Maritimes, par 12,813 voix sur 20,620 votants.

M. le marquis de COLBERT-CHABANNAIS, né le 10 octobre 1805, ancien officier, député depuis le 7 janvier 1860, réélu aux dernières élections dans la 3e circonscription du département du Calvados par 10,123 voix sur 24,849 votants.

M. le marquis FAY DE LA TOUR-MAUBOURG, né le 17 juillet 1820, ancien officier, membre du conseil général pour le canton de Fay, député depuis 1852, réélu aux dernières élections dans la 1re circonscription du département de la Haute-Loire, par 21,000 voix sur 29,721 votants.

M. le vicomte de RICHEMONT, né le 1er janvier 1805, ancien élève de l'École de Saint-Cyr, ancien officier de cavalerie, membre du conseil général pour le canton de Seyches, député de 1835 à 1848 et de 1852 à 1869, réélu aux dernières élections dans la 2e circonscription du département de Lot-et-Garonne, par 22,081 voix sur 30,313 votants.

M. CREUZET, né à Lyon, le 6 décembre 1799, ancien officier, ancien sous-préfet, maire de Saint-Flour, membre du conseil général pour le canton nord de la ville de Saint-Flour, député depuis 1854, réélu aux dernières élections dans la 2e circonscription du département du Cantal, par 14,433 suffrages sur 20,201 votants.

Aux seize députés qui précèdent il faut ajouter deux nouveaux élus : M. le général de LA MOTTEROUGE, dont les brillants services en Crimée et en Italie ont rendu le nom si populaire. Aussi la renommée militaire qu'il s'est acquise, jointe à toutes les qualités qui peuvent faire ressortir un officier général, expliquent suffisamment les 18,726 suffrages que lui ont donnés les électeurs de la 1re circonscription du département des Côtes-du-Nord. Le général de La Motterouge n'a pas voulu profiter d'un repos que lui commandait sa longue carrière militaire ; en venant siéger au Corps législatif, il rendra de nouveaux services à son pays.

Puis M. le baron René REILLE, fils et petit-fils de maréchaux de France, ancien officier d'état-major, ancien aide de camp de M. le maréchal Randon ; nommé député dans la 2e circonscription du département du Tarn, par 15,451 voix sur 30,105 votants.

DÉSIRÉ LACROIX.

Origine et nationalité des différentes armes.

GRENADIERS ET VOLTIGEURS.

III

Ainsi que nous l'avons dit, l'origine des voltigeurs ne remonte qu'au premier Empire.

Ces soldats d'élite durent leur création à une pensée bienveillante et juste de Napoléon Ier. Le grand capitaine avait plusieurs fois constaté que les hommes de petite taille étaient souvent en butte aux plaisanteries de leurs camarades : ce qui avait engendré bien des duels, surtout au camp de Boulogne. D'ailleurs, les soldats de taille élevée pouvaient prétendre à la faveur d'entrer aux compagnies d'élite appelées compagnies de grenadiers, tandis que ceux qui n'avaient pas la taille voulue devaient rester aux compagnies du centre. Il résolut de faire cesser ce déni de justice.

En 1776, lors de la réorganisation de l'infanterie et de la suppression d'une partie des régiments, on n'avait conservé qu'une seule compagnie de grenadiers par régiment et l'on avait créé une compagnie de chasseurs, de façon à encadrer le régiment entre ces deux troupes d'élite. Les grenadiers occupaient la droite du premier bataillon, les chasseurs la gauche du second.

De fait, ces chasseurs étaient des *voltigeurs* sous une autre dénomination. Mais, lors de l'organisation de 1791, ces compagnies de chasseurs disparurent, et les soldats du centre des régiments d'infanterie légère conservèrent, assez indûment, ce nom de *chasseurs*.

Napoléon Ier, voulant faire cesser la disposition malveillante que l'on avait pour les hommes de petite taille, commença par admettre dans l'armée des soldats de quatre pieds neuf pouces, au lieu de n'y recevoir que des fantassins de cinq pieds et un pouce. Pour stimuler l'amour-propre des uns comme des autres, il décida que les hommes de taille élevée continueraient à être admis aux grenadiers, lorsqu'ils le mériteraient par leur conduite et leur bravoure, tandis que ceux de petite taille entreraient aux compagnies dites de *voltigeurs*.

De ces deux mesures, la première donna à l'armée un appoint de 40,000 combattants, et la seconde excita puissamment l'émulation.

Ce fut le 13 mars 1804, pendant le camp de Boulogne, que Napoléon créa les voltigeurs. Il leur donna au lieu de tambours des cornets, circonstance qui, la première fois que les voltigeurs se montrèrent en ligne contre l'ennemi, amena une assez singulière méprise. Les Autrichiens en entendant le son de leurs cornets se crurent attaqués par de la cavalerie et se formèrent pour résister au choc de cette arme.

Le décret du 13 mars 1804 n'attribue des voltigeurs qu'aux régiments d'infanterie légère, mais un second décret, en date du 24 septembre de la même année, ne tarda pas à doter également l'infanterie de ligne de pareils soldats d'élite.

En vertu du décret constitutif, la compagnie de voltigeurs devait prendre rang après la compagnie de grenadiers, mais, en 1808, un autre décret fit donner à ces compagnies de voltigeurs la gauche, de façon à ce que le bataillon fût encadré entre des hommes d'élite.

Le service des voltigeurs dans le principe et par conséquent leur instruction différait en beaucoup de points du service et de l'instruction des autres soldats d'infanterie. On leur apprenait à sauter lestement en croupe d'un cavalier, de façon à pouvoir être rapidement transportés d'un point sur un autre du champ de bataille. Ils formaient ainsi des espèces de vélites ayant une grande analogie avec ceux de la milice romaine. De là, sans doute, ce nom de voltigeurs. Ces premiers, armés de fusils plus légers que ceux des autres fantassins, étaient exercés à suivre à pied un cavalier marchant au trot, à se former rapidement, à combattre en courant. Lestes, vigoureux, bien constitués, les voltigeurs de Napoléon Ier peuvent être considérés comme remplacés aujourd'hui dans l'armée du second Empire, par les bataillons de chasseurs à pied.

Peu à peu, après le premier Empire, les voltigeurs ne reçurent plus l'éducation qu'on leur donnait à l'origine ; ils devinrent alors des grenadiers de petite taille, soldats d'élite choisis dans une catégorie d'hommes ne pouvant prétendre à entrer dans les compagnies de grenadiers.

Aujourd'hui, et depuis l'armement nouveau, depuis les manœuvres nouvelles, les voltigeurs dans les régiments d'infanterie n'ont pas plus raison d'être que les grenadiers. On les a supprimés, et l'on n'a pas eu tort ; le service des uns et des autres, aussi bien que celui des hommes des compagnies du centre étant le même. La seule différence consistait en ces derniers temps pour les trois espèces de fantassins en des épaulettes de couleur différente.

IV

L'Empereur Napoléon Ier avait tenu à composer sa garde de spécimens de toutes les armes, de façon à ce que chacune d'elles fût en quelque sorte représentée dans ce corps d'élite, chargé plus spécialement de l'entourer, pendant la paix, et de former une puissante réserve en temps de guerre.

C'est là une idée à laquelle ont obéi tous les souverains qui ont voulu avoir un corps d'élite pour leur personne. En général, on a toujours calculé le rapport entre elles des différentes armes qui entraient dans la composition d'une garde impériale ou royale, de façon à proportionner le nombre des régiments de ces armes sur ceux de même nature de l'armée de ligne.

En 1811, lorsque Napoléon donna une grande extension à son armée, et par contre à sa garde, il décréta la création de régiments de voltigeurs, au nombre de six, à deux bataillons chacun, de quatre compagnies par bataillon. Le régiment des voltigeurs portant le n° 3 eut pour premier chef ou major commandant, un officier général dont le nom, en 1815, acquit une grande célébrité, le baron Cambronne, auquel on attribue les paroles de Waterloo, si souvent depuis revendiquées par d'autres.

L'effectif des six régiments de voltigeurs de la garde en 1811 montait à 9,600 hommes, ce qui constituait les douze bataillons à 800 hommes chacun. Ces régiments entrèrent en Russie en 1812, et en revinrent complétement désorganisés pour ne pas dire *fondus*, comme le reste de la Grande-Armée.

Au commencement de 1813, non-seulement on réorganisa ces six régiments, qui firent partie de la vieille garde, mais on en créa sept autres nouveaux qui furent placés dans la jeune garde, en sorte que l'effectif des voltigeurs de la garde impériale fut porté à 20,800 hommes.

Enfin, au commencement de 1814 le nombre des régiments de voltigeurs fut porté à 19, donnant un effectif de 30,400 hommes.

Tout cela disparut après la première abdication de Fontainebleau.

En 1815, après le retour de l'île d'Elbe, 6 régiments de voltigeurs au lieu de 19 furent (par décret du 8 avril) compris dans l'organisation de la nouvelle garde impériale.

La seconde, comme la première Restauration, n'eut pas de régiments de voltigeurs, mais seulement des compagnies de voltigeurs dans l'infanterie de ligne, lesquelles compagnies ont été supprimées récemment en même temps que les grenadiers.

Le second Empire, en rétablissant les troupes de la garde créa, en 1854, quatre régiments dits de voltigeurs, qui, un instant à quatre bataillons par régiment, ne sont plus aujourd'hui qu'à trois bataillons. Ils forment, avec un bataillon de chasseurs à pied, la première division d'infanterie de cette garde.

On a abusé, à plusieurs reprises du nom de *voltigeurs* pour le donner à des troupes n'ayant nulle analogie avec les soldats de cette espèce.

En 1849, on a imaginé d'organiser deux compagnies de *voltigeurs algériens*, fantassins destinés à servir uniquement dans notre colonie comme auxiliaires de la gendarmerie. Il est vrai de dire qu'on avait créé ces deux compagnies dans le but plutôt politique que militaire de se débarrasser du corps des montagnards de la première garde républicaine, qu'on était bien aise d'éloigner d'abord, pour pouvoir s'en débarrasser le plus tôt possible. Ces compagnies se fondirent assez promptement, ne se recrutant pas.

En 1822, une ordonnance royale du 6 novembre avait également formé, dans la 17e division militaire (Corse), un bataillon auquel on donna le nom de *voltigeurs corses*. Ce corps, destiné spécialement à un service de police en servant d'auxiliaire à la gendarmerie de cette île, qui avait beaucoup à faire dans l'intérieur, fut réorganisé en 1845 et fut alors porté à un effectif de 400 hommes. Il se recrutait parmi les anciens militaires proposés à l'inspection générale.

Un décret du 23 avril 1850 supprima ce bataillon, dont

blicaine. De cette époque mémorable, date véritablement la réputation de celui qui bientôt allait remplir de son nom le monde entier.

Le 30 novembre 1793, les représentants du peuple près l'armée, parmi lesquels figurait Robespierre jeune, prirent un arrêté pour nommer adjudant-général, à titre provisoire, le jeune officier d'artillerie.

Le 18 décembre, les Anglais ayant évacué la place, les mêmes représentants nommaient le lendemain Bonaparte général de brigade. Toutefois, il ne fut confirmé dans ce grade que le 6 février 1794. Dugommier, qui mieux que ses prédécesseurs avait su reconnaître le savoir et l'habileté de Bonaparte, écrivit au comité de salut public : « Récompensez ce jeune homme et avancez-le, car si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul. »

C'est pendant le siége de Toulon que Napoléon eut l'occasion de connaître plusieurs officiers, sous-officiers et soldats dont quelques-uns firent un chemin brillant dans la carrière militaire : Victor Perrin, maréchal de France et duc de Bellune ; Duroc, devenu aide de camp, général de division, grand maréchal du palais, et duc de Frioul ; puis Junot, qui dut à un bon mot et à un courageux sang-froid sa fortune future.

C'est aussi à Toulon qu'eut lieu le fait suivant : un commissaire de la Convention voulut blâmer la position d'une batterie que venait d'établir le jeune commandant d'artillerie : « Citoyen, répond fièrement Bonaparte, faites votre métier de député, laissez-moi faire le mien d'artilleur. La batterie restera là et je réponds du succès. »

Mais revenons au brave Dugommier ; peu de temps après la prise de Toulon, ce général fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il dirigea les opérations avec succès, en s'emparant tour à tour de Saint-Elme, de Collioure, de Port-Vendre, de Bellegarde, et en chassant les Espagnols du territoire. Le 17 novembre 1794, il résolut de livrer une bataille décisive, et il voyait déjà sa victoire assurée, lorsqu'il fut frappé mortellement d'un éclat d'obus. Dugommier avait alors cinquante-huit ans. Il était plein d'audace et de sang-froid, doux et humain sur le champ de bataille. Ses soldats, qui l'avaient surnommé le *Libérateur du Midi*, le pleurèrent comme un père. Les tribunes de la Convention retentirent des plus pompeux éloges de ce général, et on décréta que son nom serait inscrit sur une des colonnes du Panthéon.

Quant au commandant de l'artillerie de siége à Toulon, on sait avec quel bonheur il réalisa les prévisions de son général en chef. Du reste, Consul ou Empereur, jamais Napoléon ne fut ingrat à la mémoire du général Dugommier ; il en donna des preuves nombreuses. Captif et mourant loin de cette France qu'il avait faite si grande, Napoléon pense encore à ce général ; il inscrit sur son testament : « Il sera légué au petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de Toulon, la somme de cent mille francs. Nous avons sous ses ordres dirigé ce siége, commandé l'artillerie. C'est en témoignage de souvenir pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce brave et intrépide général. »

Gravé sur la pierre, le nom de Dugommier peut disparaître un jour comme tant d'autres ont disparu ; mais sa mémoire ne périra jamais ; elle est trop intimement liée au souvenir que lui a consacré Napoléon.

DÉSIRÉ LACROIX.

Nécrologie.

LES GÉNÉRAUX DE BRIGADE DE LA CHAISE ET GAULT.

Deux généraux viennent de mourir à peu de jours d'intervalle, tous deux arrivés au même grade de la hiérarchie militaire et partis cependant de deux points diamétralement opposés.

L'un, Charles-Adalbert de La Chaise, sorti des pages de l'Empereur pour entrer dans la maison du roi Louis XVIII ; l'autre, Alphonse Gault, nommé sous-lieutenant, après 1830, à titre de récompense nationale. Le général Gault est un des derniers officiers admis à ce titre dans l'armée et connus sous le nom de Héros de juillet.

Né le 12 septembre 1797, à Beauvais (Oise), fils d'un officier général, préfet du Pas-de-Calais, entré aux pages en 1811, M. de La Chaise fut nommé sous-lieutenant aux chevau légers du roi, le 1er juillet 1814. Il passa au 4e de hussards le 13 décembre 1815, et fut nommé lieutenant à ce beau régiment en 1822. Il entra ensuite en 1823 aux grenadiers à cheval de la garde royale, avec le rang de capitaine en second. Capitaine titulaire en 1825, au 2e de carabiniers, la Révolution de juillet le mit en solde de congé, par mesure politique, au moment où elle donnait un brevet de sous-lieutenant au jeune Gault, par mesure politique diamétralement opposée.

Depuis le 11 août 1830, jusqu'au 4 septembre 1837, M. de La Chaise ne put obtenir de se faire replacer dans l'armée, son titre d'ancien chevau-léger du roi était un obstacle que ne purent faire lever la recommandation et la déclaration expresse d'un des inspecteurs de son ancien régiment, le colonel Exelmans. Il fallut l'intervention de la reine, la demande formelle du général Damrémont, alors gouverneur de l'Algérie, pour qu'on pût obtenir, en faveur du capitaine de La Chaise, un escadron aux spahis réguliers de Bône.

Il resta, de septembre 1837 à février 1839, en Afrique, et marqua son passage, dans notre nouvelle colonie, par une action d'éclat qui le fit mettre à l'ordre de l'armée et donna du relief à son nom dans l'armée d'Algérie. Au passage du défilé d'Aïn-Khziard, le 27 avril 1838, il chargea à la tête de son escadron, tua trois Arabes de sa main, en culbuta plusieurs, enleva un drapeau à l'ennemi et reçut aux lombes une blessure assez grave.

Au commencement de 1839, il fut nommé chef d'escadrons au 3e de chasseurs d'Afrique et, le même jour, envoyé en France, au 9e de dragons. Il ne rejoignit pas ce régiment, ayant obtenu de servir au 6e de cuirassiers.

Lieutenant-colonel au 10e de dragons en décembre 1845, puis colonel du 11e de même arme en 1847, il fit à la tête de ce dernier régiment la campagne de Rome. Il resta dans la Ville éternelle du 21 mai 1849 au 23 janvier 1852.

Ayant été promu général de brigade le 3 janvier 1852, il revint en France et commanda successivement les départements du Lot en 1852, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de Seine-et-Marne, et, en 1854, une des brigades de la subdivision de cavalerie du 1er corps au camp du Nord. Ayant repris, en septembre 1854, le commandement de l'Oise, il le conserva jusqu'en 1859, époque de sa mise au cadre de réserve.

Le général de La Chaise est mort à Beauvais, le 11 juin dernier, ayant été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1840 ; officier en 1849 et commandeur en 1854. Il laisse la réputation d'un brave soldat et d'un homme d'une grand honorabilité.

Le général *Gault*, mort à Vichy le 19 juin dernier, n'ayant encore que 60 ans accomplis, puisqu'il est né à Paris le 28 mai 1808, entra, le 21 février 1831, comme sous-lieutenant, au titre des récompenses nationales, dans le 14e léger ; il était le petit-fils d'un officier général mort prisonnier à l'étranger en 1813 et fils d'un chirurgien-major de l'École polytechnique. Sa mère, protégée par plusieurs officiers généraux, amis de son père, obtint assez facilement l'entrée de son fils dans un régiment d'infanterie.

En 1833, le sous-lieutenant demande et obtint de passer au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, puis, en 1835, dans la légion étrangère. Le but du jeune Gault était de courir les chances de ce corps cédé à l'Espagne pour combattre la petite armée carliste qui combattait, dans les provinces basques, la reine Christine.

Lieutenant en 1835, à la légion étrangère, Alphonse Gault passa donc en Espagne où il obtint le grade de capitaine, et la croix de Saint-Ferdinand. Il fut successivement employé en qualité d'officier d'ordonnance par les généraux Bernelle, Lebeau, Saarfied, Yribarren, Orna
En 1838, il donna sa démission du service d'Espagne et demanda à reprendre son grade de lieutenant au titre français, ce qui lui fut accordé. Il entra au 7e léger. Il se trouvait en 1840 au 1er bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il désira passer au régiment des zouaves où il remplit les fonctions d'adjudant-major du 4 janvier 1842 au 30 octobre de la même année. Il était noté par ses chefs comme un officier d'une grande énergie et d'une rare aptitude.

En 1847, il passa chef de bataillon au 3e de ligne, puis, en 1852, lieutenant-colonel au 73e de ligne. Le 9 décembre 1854, se trouvant avec son régiment à l'armée d'Orient, il fut promu colonel du 46e de ligne.

C'est à la tête de ce brave régiment qu'il accomplit quelques faits d'armes qui le firent citer deux fois à l'ordre de l'armée en 1855 : pour les combats des 1er et 2 mai, pour ceux des 22 et 24 du même mois.

Le colonel Gault revint de la campagne d'Orient en juillet 1856 et fut promu général de brigade le 12 mars 1859. Il partit pour l'Italie comme commandant la première brigade de la 2e division d'infanterie (Espinasse) du 2e corps. On sait si cette brave division se montra brillante à Magenta et à Solferino. Le général Gault prit sa part de gloire dans ces deux grandes batailles.

De retour en France, il commanda successivement la subdivision de Loir-et-Cher à Blois, la 2e brigade de la 2e division du 1er corps de 1860 à 1863 ; la 2e brigade de la 1re division de la garde, du 23 août 1863 au 26 août 1866, enfin les départements de la Drôme et de l'Ardèche à Valence, depuis cette époque jusqu'à sa mort.

Le général Gault, chevalier de la Légion d'honneur en 1840, officier en 1855, commandeur en 1858, décoré de plusieurs ordres étrangers, avait six campagnes d'Afrique, une en Orient, une en Italie. Il est noté par ses inspecteurs généraux comme étant un vigoureux soldat, un officier instruit et un chef de corps capable.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

MÈCHE (*il n'y a pas*). — Est une vieille locution passée du langage militaire au langage ordinaire, et dont on fait un usage fréquent. Elle implique une chose impossible dans un certain ordre d'idée.

Voici l'origine de cette locution :

Dans les premiers temps de la découverte et de l'application de la poudre à canon, on employait pour mettre le feu aux couleuvrines, arquebuses, mousquets, etc., des cordelettes de la grosseur du petit doigt, appelées *mèches*.

Or, pour le soldat de ces époques, tirer un coup de feu, quand on n'avait plus de mèche, était chose absolument impossible.

Le soldat dit volontiers en montrant son gousset vide, au camarade qui veut aborder la cantine : il n'y a pas mèche. Une autre locution dérivant de celle-ci est celle : *il est éméché*, c'est-à-dire il est complétement ivre. Lorsqu'il n'y a qu'une demi-ivresse, le troupier emploie le mot *allumé*.

De ces dictons dérive encore celui-ci : *La mèche est éventée*, c'est-à-dire que l'affaire ne peut avoir lieu.

Une mèche éventée était une amorce mauvaise qui, ne brûlant pas, ne pouvait communiquer le feu, en sorte que le coup ne pouvait partir.

MONTRE A CASTELLANE. — La jeune armée n'a pas oublié encore le vieux et rude maréchal de Castellane dont les originalités, fortement amplifiées, ont si longtemps défrayé les conversations de la chambrée du soldat et de la pension de l'officier.

A Lyon, où commandait en dernier lieu le maréchal, les hommes de garde montaient leurs factions en tenue de campagne. Ils avaient même leurs effets de campe-

ment, entre autres le *petit bidon* individuel, qu'ils ne devaient pas quitter tant qu'ils étaient sous les armes.
Comme ce bidon était de rigueur pendant les deux heures de faction, les soldats prirent l'habitude de le désigner sous le nom de *montre à Castellane.*

FÉLIX REYNIER.

(*A suivre.*)

FAITS DIVERS

Les correspondances de la Plata signalent la marche des alliés vers la Cordillère. L'avant-garde de l'armée brésilienne avait dépassé, le 26 mai, la ville de Paraguary et atteint les mines de fer d'Ibicuy : une fonderie de canons paraguayenne, établie sur ce point, avait été détruite, et un certain nombre de prisonniers rendus à la liberté. Le général Mac Mahon, ministre des États-Unis, dont on n'avait plus eu de nouvelles depuis la retraite du président Lopez, était attendu prochainement à Buenos-Ayres.

— M. le baron de Montrailiaud, ancien officier de l'armée d'Italie, dans une lettre adressée, le 28 juin, au *Messager du Midi*, de Montpellier, relève la singulière erreur des journaux, même le *Moniteur de l'Armée*, à propos de la récente allocution du chef de l'État au camp de Châlons, le 24 juin. C'était le jour anniversaire de Solférino, *disent-ils*; or cette bataille mémorable fut livrée le 5 juillet 1859. C'est la bataille de Magenta qui eut lieu le 24 juin.

Voilà du moins ce que disent le *Messager du Midi* et son correspondant, mais eux-mêmes se trompent d'une façon amusante. Magenta a été livré le 4 et non le 24 juin : et c'est parfaitement à cette dernière date qu'a été donnée la bataille de Solférino.

— M. Quillot, capitaine d'état-major en retraite, est nommé receveur particulier à Draguignan, en remplacement de M. Chouri, nommé trésorier payeur général à Montauban.

Ministère de la guerre.

SERVICE DES FOURRAGES

Du 16 août au 15 octobre prochains, et au jour fixé pour chaque département ou arrondissement de fourniture, par MM. les intendants divisionnaires, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1869-1870. — Le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités des arrondissements indiqués ci-après, savoir :

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS de FOURNITURES.	EFFECTIFS qui serviront de base aux marchés.
	1re division militaire.	
Eure-et-Loir..	Le département	800
Loiret	Id.	200
Oise	Id.	1400
Seine-et-Marne	L'arrondissement politique de Melun	600
	Les arrondissements politiques de Meaux et de Coulommiers (chef-lieu Meaux)	800
	L'arrondissement politique de Fontainebleau	800
	Id. de Provins	800
Seine-et-Oise et Seine	Rambouillet et les arr. politiques de Versailles, Rambouillet, Corbeil et Étampes, moins les places de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye (chef-lieu Rambouillet)	1100
	St-Germain-en-Laye et les arr. politiques de Pontoise et de Mantes dans Seine-et-Oise et le département de la Seine, moins les places de Paris, Vincennes et Aubervilliers chef-lieu Saint-Germain-en-Laye	1100
Yonne	Le département	600
Aube	Idem	150
	2e division militaire.	
Seine-Infér.	Id., moins la place de Rouen	250
Calvados	Id., moins la place de Caen	150
Eure	Id.	1100
Orne	Id.	800
	3e division militaire.	
Nord	Les arrondissements politiques de Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Lille, moins la place de Lille (chef-lieu Douai)	800
	L'arrondissement politique de Cambrai	900
	Id. d'Avesnes (c.-l. Maubeuge)	800
	Idem de Valenciennes	800
Pas-de-Calais	Le département	1200
Somme	Le département	800
	4e division militaire.	
Marne	Idem, moins la place de Châlons-sur-Marne et le camp de Châlons	300
Aisne	Idem, moins la place de La Fère	400
Ardennes	Idem	1000
	5e division militaire.	
Moselle	Idem, moins la place de Metz	1300
Meurthe	Les arrondissements politiques de Nancy, Château-Salins, Sarrebourg et Lunéville, moins la place de Lunéville (chef-lieu Nancy)	1800
	L'arrondissement politique de Toul	700
Meuse	Les arrondissements politiques de Bar-le-Duc et de Commercy (chef-lieu Saint-Mihiel)	1000
	Idem de Verdun et de Montmédy (chef-lieu Verdun)	900
[illegible]	Le département	400
	6e division militaire.	
Bas-Rhin	Le départem., moins la place de Strasbourg	1800
Haut-Rhin	L'arrondissement politique de Colmar	1000
	Les arrondissements politiques de Belfort et de Mulhouse (chef-lieu Belfort)	800
	7e division militaire.	
Doubs	Le département, moins la place de Besançon	150
Côte-d'Or	Idem, moins la place d'Auxonne	400
Haute-Marne	Idem	150
Haute-Saône	Idem	1000
Jura	Idem	700
	8e division militaire.	
Rhône	Idem, moins la place de Lyon	150
Ain	Idem	300
Ardèche	Idem	150
Drôme	Idem	1000
Loire	Idem	150
Saône-et-Loire	Idem	400
	9e division militaire.	
Bes-du-Rhône	Idem, moins la place de Marseille	800
Basses-Alpes	Idem	150
Alpes-Marites	Idem	100
Var	Idem, moins la place de Toulon	150
Vaucluse	Idem	400
	10e division militaire.	
Hérault	Idem, moins la place de Montpellier	200
Aveyron	Idem	200
Gard	Idem	200
Lozère	Idem	150
	11e division militaire.	
Pyrénées-Or.	Idem, moins la place de Perpignan	100
Ariége	Idem	100
Aude	Idem	900
	12e division militaire.	
Haute-Garon.	Idem, moins la place de Toulouse	150
Lot	Idem	150
Tarn	Idem	900
Tarn-et-Gar.	Idem	400
	13e division militaire.	
Basses-Pyrén.	Idem	300
Gers	Idem	1000
Landes	Idem	150
Hautes-Pyrén.	Idem	1000
	14e division militaire.	
Gironde	Idem, moins la place de Libourne	300
Charente	Idem	200
Charente-Inf.	Idem	500
Dordogne	Idem	250
Lot-et-Garon.	Idem	300
	15e division militaire.	
Loire-Infér.	Idem	400
Deux-Sèvres	Idem	900
Maine-et-Loire	Idem, moins la place de Saumur	500
Vendée	Idem	400
	16e division militaire.	
Ille-et-Vilaine	Idem, moins la place de Rennes	500
Côtes-du-Nord	Idem	300
Finistère	Idem	200
Manche	Idem	500
Mayenne	Idem	150
Morbihan	Idem	900
	18e division militaire.	
Indre-et-Loire	Idem, moins la place de Tours	200
Loir-et-Cher	Idem	800
Sarthe	Idem	700
Vienne	Idem	800
	19e division militaire.	
Cher	Idem, moins la place de Bourges	200
Allier	Idem	800
Indre	Idem	600
Nièvre	Idem	300
	20e division militaire.	
Puy-de-Dôme	Idem, moins la place de Clermont-Ferrand	400
Cantal	Idem	200
Haute-Loire	Idem	150
	21e division militaire.	
Haute-Vienne	Idem	800
Corrèze	Idem	150
Creuse	Idem	300
	22e division militaire.	
Isère	Idem, moins la place de Grenoble	600
Hautes-Alpes	Idem	100
Savoie	Idem	400
Haute-Savoie	Idem	100

Le public pourra prendre connaissance, à l'intendance divisionnaire, dans les bureaux de la préfecture et dans les bureaux de la sous-intendance militaire, au chef-lieu de chaque département ou arrondissement de fourniture, de l'instruction du cahier des charges, de l'état des places et gîtes dont se compose chaque arrondissement de fourniture et de la formule du marché.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux du sous-intendant militaire du chef-lieu de département ou d'arrondissement où se réunira chaque commission, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité, avant les époques ci-après, qui sont de rigueur :

Le 31 juillet, pour les divisions militaires où les adjudications auront lieu du 16 août au 15 septembre : 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e, 21e.

Le 31 août, pour les divisions militaires où les adjudications auront lieu du 16 septembre au 15 octobre : 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 16e, 22e.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater des jours sus-indiqués, aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires dix jours avant le jour fixé pour l'adjudication, à laquelle pourront prendre part toutes les personnes qui, n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fournitures.

Paris, le 5 juillet 1869.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambart, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie de ligne, proposé pour l'emploi d'adjudant-major, désire permuter avec un adjudant-major ou un capitaine d'un corps permanent d'Afrique.
S'adresser à M. Vaillant, lieutenant au 6?e, à Lille. (65)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (59)

— Un sous-lieutenant d'infanterie de ligne demande un permutant dans l'infanterie de marine. S'adresser à M. le docteur Moutalès, 21, avenue Tourville, Paris. (6.)

On demande un sous-chef de musique jouant de la clarinette. — S'adresser au chef de musique du 45e de ligne.

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon plâtrier.

L'Orphéon d'Auray (Morbihan) demande, pour diriger la fanfare, un chef jouant le piston et capable de faire un cours de musique. — S'adresser, pour renseignements et conditions, au Directeur de l'Orphéon, à Auray.

On demande à acheter au comptant un bon cheval de selle réunissant les conditions ci-après indiquées :
Age de 6 à 8 ans, taille d'un mètre 52 c. au moins, robe foncée, complètement dressé pour la selle, sans vices. S'adresser, pour les propositions, à M. Dorant, chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Jura, à Lons-le-Saunier. (Jusqu'au 15 juillet 1869 seulement).

Le Gérant : CH. CHALBERT.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE
23 médailles d'honneur de 1837 à 1867
F. BESSON, 7, r. des Trois-Couronnes-du-Temple, PARIS
FOURNISSEUR des Armées, Marines, Conservatoires et Lycées des différentes puissances, et contracteur spécial pour les Trois Présidences de l'Inde.
Certificats de satisfaction des Comités administratifs de toutes nations.
Instruments envoyés aux régiments FRANCO A L'ESSAI *et garantis* **6 années.**

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.
Saison d'été. — Choix immense de vêtements confectionnés, haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

4e année | **La Finance.** | Paraît le jeudi
Rédacteur en chef : A. CHARON.
LA FINANCE est le SEUL journal financier qui publie chaque semaine des correspondances financières des places de Londres, Bruxelles, Amsterdam, Francfort, Vienne, Berlin, Madrid, Florence et Constantinople.
La Finance publie également le Tirage des obligations françaises et étrang. et remplace ainsi tous les Bulletins et tirages
Abonnements : Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.
Adresser mandat ou timb.-poste au directeur de *La Finance*
RUE DE RICHELIEU, 108, à Paris.

—

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. TERRIS a l'honneur de prévenir MM. les officiers que sa maison est transférée place du Théâtre-Français, n° 2, à l'angle de la rue Richelieu, Paris.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

—

JARDIN MABILLE. — Ouvert tous les soirs. Grande fête, le mercredi et le samedi. Chef d'orchestre : Aug. Mey.



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations
EST ACTUELLEMENT
9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.
Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

DOUBLE MOUVEMENT — **REVOLVERS** — SIX COUPS

Livrés de suite, payables 5 francs par mois, pendant 10 mois, pour MM. les Officiers seulement
Acier, — crosse en noyer, — garniture polie — et canon de 12 millimètres, **50** fr. — 9 millimètres, **50** fr. 7 millimètres, 45 fr.
Maison JAMES, 235, Faubourg Saint-Honoré, Paris
Ces armes sont de premier choix et garanties

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES





DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait pas du *bon marché la question principale* : elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et *d'extra-fins* ; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous *les dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids énoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ Le demi-kilog.		CHOCOLAT VANILLÉ Le demi-kilog.		CHOCOLAT DE POCHE Et de Voyage [illegible]	
Bon ordinaire	2fr. 50c	Bon ordinaire	2fr. »c.	Supérieur, la boîte	[illegible]
Fin	3 »	Fin	3 50	Extra, la boîte	2 50
Supérieur	3 50	Supérieur	4 »	Extra-Supérieur, la boîte	3 »
Extra	4 »	Extra	5 »		

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

DÉPOT GÉNÉRAL



12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.
Il est accordé une remise de 30 0/0 aux militaires recommandés par le chirurgien du régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

Maladies Secrètes
[illegible]
par le traitement du docteur
CH. ALBERT
(Médecin et Bourgeois [illegible])
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
[illegible] ET PAR CORRESPONDANCE

DINER EUROPÉEN
Palais-Royal 151. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

INJECTION CADET
AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — Paris, rue Lafayette, 111. — Prix du flacon, 3 fr.

CHAPELLERIE MILITAIRE
PEISSON A PHILIPPEVILLE (*Algérie*).
Le sieur Peisson a l'honneur de prévenir messieurs les officiers de l'armée qui lui ont fait des commandes, qu'il est en instance auprès de l'administration des Postes pour faire lever l'interdit sur les boîtes-échantillons qu'il leur adressait par la poste.
Il espère que, sous peu, une autorisation lui permettra de les servir comme par le passé.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE
Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie,
PRIX EXCEPTIONNELS,
C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo*, à *Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries et broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**
Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.
Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

PRIX EXCEPTIONNELS pour les militaires, des *Lectures de Littérature* du lieutenant-colonel STAAFF, demandées à la librairie militaire de M. J. Dumaine :
Tome I (850 pages) à 8 fr.
Tome II (1,150 pages), à 7 fr.
Tome III (sous presse), à 8 fr. 50
| 6 fr. 50 pour les souscripteurs des deux tomes ensemble.

CAPSULES A L'IODURE DE FER
Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer
de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chorées, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules*. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTIONS (*bon préservatif*). SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.) — 10 fr. a bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre rembourseu. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

BANDAGE - LEPLANQUAIS nouveau système brev. s. g. d. g. Guérison des hernies, 15, r. Rivoli.
APPAREIL - LEPLANQUAIS contre les difformités de la taille et des membres.
BRAS JAMBES, PIEDS, MAINS, NEZ YEUX artificiels.
BEQUILLES à pompes et à rallonges, brevetées s. g. d. g. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, rue de Rivoli.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX. EAU [illegible] qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger, exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays orientaux où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Baizeau-Plisson; coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

JE NE SUIS PAS GUÉRI nous disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.
MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, syphilis, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 20 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco.*)

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 18 (près le Cirque Napoléon).

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c.— Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant

LE MONITEUR DE L

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 15 *juillet* 1869.

Message de S. M. l'Empereur au Corps Législatif.

« MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

» Par sa déclaration du 28 juin, mon gouvernement » vous a fait connaître que dès l'ouverture de la session ordinaire prochaine, il soumettrait à la haute appréciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auraient paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.

» Cependant le Corps législatif paraît désirer connaître immédiatement les réformes arrêtées par mon gouvernement.

» Je crois utile d'aller au-devant de ses aspirations. (Très-bien ! très bien !)

» Ma ferme intention, le Corps législatif doit en être convaincu, est de donner à ses attributions l'extension compatible avec les bases fondamentales de la Constitution (Très bien ! très bien !), et je viens lui exposer par ce Message les déterminations que j'ai prises en conseil.

» Le Sénat sera convoqué aussitôt que possible pour examiner les questions suivantes :

» 1° Attribution au Corps législatif du droit de faire son règlement intérieur et d'élire son bureau ;

» 2° Simplification du mode de présentation et d'examen des amendements ;

» 3° Obligations pour le gouvernement de soumettre à l'approbation législative les modifications de tarifs qui seraient, dans l'avenir, stipulées par des traités internationaux. (Vive approbation.)

» 4° Vote du budget par chapitres, afin de rendre plus complet le contrôle du Corps législatif. (Nouvelle et vive approbation.)

» 5° Suppression de l'incompatibilité qui existe actuellement entre le mandat de député et certaines fonctions publiques, notamment celles de ministres. (Nouveau mouvement d'approbation.)

» 6° Extension de l'exercice du droit d'interpellation. (Très bien ! très bien !)

» Mon gouvernement étudiera aussi les questions qui intéressent les attributions du Sénat.

» La solidarité plus efficace qu'établira entre les Chambres et mon gouvernement la faculté d'exercer à la fois les fonctions de ministre et le mandat législatif, la présence de tous les ministres aux Chambres, la délibération en conseil des affaires de l'Etat, une loyale entente avec la majorité constituent pour le pays toutes les garanties que nous recherchons dans notre commune sollicitude. (Vive approbation.)

» J'ai déjà montré plusieurs fois combien j'étais disposé, dans l'intérêt public, à abandonner certaines de mes prérogatives. Les modifications que je suis décidé à proposer sont le développement naturel de celles qui ont été successivement apportées aux institutions de l'Empire ; elles doivent d'ailleurs laisser intactes les prérogatives que le peuple m'a plus explicitement confiées et qui sont les conditions essentielles d'un pouvoir sauvegarde de l'ordre et de la société. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements. — Acclamations. — Cris prolongés de *Vive l'Empereur !*)

» Fait au palais de Saint-Cloud, le 11 juillet 1869.

» NAPOLÉON. »

NAPOLEON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le Sénat est convoqué pour le deux août prochain.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 12 juillet 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre d'Etat,

E. ROUHER.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La session extraordinaire du Corps législatif est prorogée. Le jour de la nouvelle réunion du Corps législatif sera ultérieurement déterminé.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 12 juillet 1869.

NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le ministre d'Etat,

E. ROUHER.

A la suite d'un conseil qui a été tenu à Saint-Cloud, après la lecture du message au Corps législatif, les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de l'Empereur, qui les a acceptées. En attendant leur remplacement ils continueront à expédier les affaires de leurs départements respectifs.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. de Vigneral, capitaine de 1re classe à l'état-major général du 7e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.

M. Decosmi, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division de cavalerie du 4e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général dudit corps d'armée.

M. Huard de Verneuil, capitaine de 2e classe, aide de camp du général de Monet, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie du 4e corps d'armée.

M. de Brem, lieutenant au 10e régiment de chasseurs, est nommé officier d'ordonnance du général de Nansouty, commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées.

M. de Battiaii, lieutenant au 3e régiment de voltigeurs, officier d'ordonnance du général Bourbaki, est nommé en la même qualité auprès du général Deligny, commandant la 1re division d'infanterie de la garde impériale.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 10 juillet 1869 :

M. Hun, capitaine au 50e régiment d'infanterie de ligne, passe au régiment étranger, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Grimaldi, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décisions ministérielles du 10 juillet 1869 :

M. Deshorties, capitaine instructeur du 2e lanciers, passe à un emploi de capitaine commandant dans le même corps, en remplacement de M. Lallement, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Drivon, capitaine adjudant-major au 5e de chasseurs, passe à un emploi de capitaine commandant dans le même corps, en remplacement de M. Pré, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Guyenet, capitaine au même régiment, est appelé à un emploi d'adjudant-major, en remplacement de M. Drivon.

MUSIQUES MILITAIRES.

M. Alexandre, chef de musique à la suite au 3e régiment de grenadiers de la garde, est nommé chef de musique titulaire au 4e voltigeurs de la garde.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 9 juillet 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile à 320 emplois de capitaine (infanterie et artillerie) vacants par organisation, savoir :

PREMIER CORPS D'ARMÉE.

1re division militaire.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Arcis-sur-Aube. — Mutel, adjudant retraité.
— Lebeau, capitaine de l'état-major des places en retraite.
— Saussier, propriétaire.
— De Larquelay, propriétaire.
— Jeannerat, notaire.
— Pradel, rentier.
— Pinguet, ancien sous-officier d'infanterie de marine.

2e BATAILLON.

Bar-sur-Aube. — De la Monssaye, ancien sous-officier d'infanterie.
— André, propriétaire
— Bruslé de Valsuzenay, ancien militaire, propriétaire.
— Bouge, capitaine d'infanterie en retraite.
— Lannau-Rolland, homme de lettres.
— Allery, conseiller d'arrondissement.
— Petit de Bantel, propriétaire.
— Picarle, ancien sous-officier d'infanterie.

3e BATAILLON.

Troyes. — Janson, adjudant d'infanterie en retraite.
— Jory, capitaine de gendarmerie en retraite.
— Coutant, capitaine au 16e de ligne.
— Bigot, capitaine d'infanterie en retraite.
— Engelhard, capitaine d'infanterie en retraite.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Chartres. — Carré, membre du conseil municipal, capitaine des pompiers.
— Durand, capitaine d'infanterie en retraite.
— Compaignon de Marcheville, auditeur au conseil d'Etat, attaché au cabinet du ministre de l'instruction publique.
— Bastide, directeur d'une compagnie d'assurances.
— Bréau, lieutenant d'infanterie, démissionnaire.

2e BATAILLON.

Châteaudun. — Bréqueville, capitaine au 6e régiment de dragons.
— Du Temple de Rougemont, propriétaire.
— De Possesse, auditeur au conseil d'Etat.
— Legrand, banquier.
— De Prunelé, maire de Mauléans, propriétaire.
— D'Argent, propriétaire.
— Hanquet, maire de Langey, propriétaire, ancien officier de la garde nationale de la Seine.
— Rey, capitaine de la garde nationale de la Seine.

3e BATAILLON.

Dreux. — Desjardins, ancien officier de la garde nationale de la Seine, rentier.
— Maubert, sous-officier de gendarmerie en retraite.
— Montel, ancien brigadier de l'escadron des cent gardes.
— Gillard, ancien militaire, propriétaire.
— Maréchal, propriétaire.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Fontainebleau. — Pinguet, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire, propriétaire.
— Gillon, ancien sergent-major d'infanterie, ex-capitaine de la garde mobile, chef des bureaux de MM. les inspecteurs des forêts et des domaines, à Fontainebleau.
— Hervault, capitaine de cavalerie en retraite.
— Bouché, capitaine de cavalerie en retraite.
— Jozon, ancien sous-officier, membre du conseil municipal, propriétaire.
— Lavaurs, propriétaire.
— Maury, propriétaire.

2e BATAILLON.

Meaux. — Prayon, adjudant au régiment de cuirassiers de la garde.
— Louvrier de Lajolais, propriétaire.
— Nicolas-Simonard, lieutenant d'infanterie, démissionnaire, propriétaire.
— Vialle, ancien sous-officier de cavalerie, négociant.
— Quillard, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— Boutleville, ancien sous-officier d'infanterie, entrepreneur de travaux publics.
— Dubern du Boislandy, propriétaire.

3e BATAILLON.

Melun. — De la Tasse, sous-lieutenant démissionnaire, maire de Farmoutiers, propriétaire.
— Le Grip, ancien militaire, propriétaire.
— Benoît, capitaine de gendarmerie en retraite.
— Solard, chef du cabinet du préfet de Seine-et-Marne.
— De Coriolis de Limaye, lieutenant de cavalerie démissionnaire.
— De Lambert-Deschamps de Morel, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

4e BATAILLON.

Provins. — Michelon, ancien sous-officier d'infanterie, greffier de justice de paix.
— Lansiaux, lieutenant de gendarmerie en résidence à Provins.
— Perrin, ancien militaire, propriétaire.
— Havard, capitaine au 64e de ligne.
— Arnoul, capitaine d'infanterie en retraite.
— Dubern de Boislandry, propriétaire.
— Monin, ancien militaire, sous-lieutenant de pompiers, membre du conseil municipal.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Etampes. — Clause, capitaine d'infanterie en retraite.
— Biot, ancien sous-officier.
— Herpé, capitaine au 63e de ligne.
— Challeton de Brughat, ingénieur civil, capitaine de pompiers.
— De la Bigne, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Ravault, ancien sous-officier, premier clerc de notaire.
— Salar, ancien sergent-major, propriétaire.

2e BATAILLON.

Mantes. — Garraud, capitaine de cavalerie.
— Legrand, chef de bureau à la préfecture de Seine-et-Oise, ancien officier de la garde nationale de la Seine.
— Panet, maréchal des logis de gendarmerie à la résidence de Mantes.
— Montagnac, sergent-major au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
— Loriot, capitaine au 2e régiment de cuirassiers.
— Fonju, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Laffon, brigadier de gendarmerie démissionnaire, propriétaire, fabricant de plâtre, conseiller municipal.

3e BATAILLON.

Pontoise. — Brincard, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Caluzet, maire de Roissy.
— Lechopied, capitaine de cavalerie en retraite.
— Tordeux, maire de Bethmont.
— Barthe d'Annelet, conseiller d'arrondissement.
— D'Usur, capitaine d'infanterie démissionnaire.
— Sueur, capitaine au régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

4e BATAILLON.

Rambouillet. — De Luppé, auditeur au conseil d'Etat.
— Charreton, rentier.
— Fabre, capitaine d'infanterie en retraite.
— Guénot, capitaine de gendarmerie en retraite.

5e BATAILLON.

Saint-Germain. — Margueritte, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Majesté, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Fonque, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Courtin, sous-lieutenant démissionnaire.
— Laisné, architecte, capitaine de sapeurs-pompiers.
— De Gourcy, sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire.
— De Richemond de Richardson, lieutenant démissionnaire.
— Dufau, sous-lieutenant démissionnaire.

6e BATAILLON.

Versailles. — Agarant, capitaine d'infanterie en retraite.
— De Larroc, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Premyet, ancien sous-officier de cavalerie.
— Daguerre-d'Ospital, chef de bataillon d'infanterie en retraite.
— Coupin, ancien sous-officier d'infanterie, employé à la Société générale.
— Richemin, capitaine d'infanterie en retraite.
— Lauvergnat dit d'Auvergne, ancien sous-officier, employé à la manufacture de Sèvres, capitaine de pompiers.
— De Golstein, ancien sous-officier de cavalerie.

ARTILLERIE.

— Desnos, ancien militaire, architecte attaché au service du génie.
— De Salvert, ancien élève de l'Ecole polytechnique, propriétaire.
— Colombet, enseigne de vaisseau démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Auxerre. — Augé, ancien sous-officier, directeur de la Compagnie générale d'assurances.
— Chauvin, ancien militaire, négociant.
— Hurd, propriétaire.
— Denonjean, capitaine de cavalerie.
— Le Caruyer de Beauvais, lieutenant au 28e de ligne.
— Boyer de Rebéval, maire, propriétaire.
— Ducret, ancien maréchal des logis chef d'artillerie.

2e BATAILLON.

Avallon. — Dangeville, ancien sous-officier, négociant, propriétaire.
— De Moritlon, propriétaire.
— Houdaille de Railly, maire, conseiller général.
— Haran, médecin, aide-major démissionnaire, maire de Vézelay.
— De Clermont-Tonnerre, ancien officier de cavalerie, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Cas, adjudant de la garde de Paris en retraite.
— Laugin, médecin, conseiller d'arrondissement.
— Leclère, capitaine d'infanterie en retraite.

3e BATAILLON.

Joigny. — Bernard, maire d'Héry.
— Gislain de Bontin, sous-lieutenant démissionnaire.
— Frontier, sous-officier de gendarm. en retraite.
— Laproste, négociant.
— Rambourg, propriétaire.
— Vigneron, capitaine en retraite.
— Fleury, propriétaire.
— De Truchis, propriétaire.

4e BATAILLON.

Sens. — Josson de Bilhem, maire de Theil, louvetier.
— Longbois, ancien capitaine au long cours.
— Boudin, ancien sergent-major, négociant.
— Cournier, capitaine d'artillerie, démissionnaire.
— Falise, capitaine d'infanterie en retraite.
— Simonet, capitaine au 27e de ligne.
— Tribouilleau, propriétaire.

2e division militaire.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Bayeux. — Canivet de la Rengefosse, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire, conseiller municipal.
— Vacheret, ancien sous-officier d'infanterie, comptable, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Gouye, capitaine d'infanterie en retraite.
— Le Pippre, propriétaire.
— Costrel, maire de Colombières, propriétaire.
— Le Cordier de Bigard de la Londe, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— Marc, ancien sous-officier de cavalerie, propriét.
— Le Hardy, propriétaire, conseiller municipal.

2e BATAILLON.

Caen. — Letourneur, maire d'Airan, propriétaire, ancien officier de la garde nationale.
— Jardin, ancien sous-officier d'infant., négociant.
— D'Agier, ancien sous-officier d'infant., propriétaire.
— D'Argenton, ancien sous-officier de cavalerie, maire d'Hérouvillette.
— Des Rotours, propriétaire.
— Hommey, capitaine au 61e de ligne.
— Canchard, lieutenant de gendarmerie en retraite.
— De Croisilles, propriétaire.

3e BATAILLON.

Lisieux. — Rossert, recev. de l'enreg. et des domaines.
— Delauney, propriét., anc. lieutenant de pompiers.
— Morin, agent voyer d'arrondissement, ancien sous-lieutenant de pompiers.

4e BATAILLON.

Vire. — Charlier, ingénieur civil, directeur général de la Société générale des Ardoisières de Caumont.
— De Gasilon, propriétaire.
— Le Pelletier, capitaine de gendarmerie en retraite, propriétaire.
— Gaury, ancien sous-officier d'infanterie, garde général des forêts, à Saint-Sever.
— Dumont de la Rochelle, propriétaire.
— Decaen, capitaine d'infanterie en retraite.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Les Andelys. — Méry, propriétaire.
— Poulain de Sainte-Foix, attaché au ministère des affaires étrangères.
— Alexandre, capitaine d'infanterie de la marine en retraite.
— Dabiel, membre du conseil municipal, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Lebugle, ancien sous-officier de cavalerie, maire d'Anthouillet.
— Lasne, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Duvivier, adjudant au 3e hussards.

2e BATAILLON.

Bernay. — Delahaye, capitaine d'infanterie en retraite.
— Nagnet de Saint-Vulfran, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers, propriétaire.
— Cassé, propriétaire.
— Goussaire, ancien militaire, capitaine de sapeurs-pompiers, propriétaire.
— Power, capitaine d'artillerie démissionnaire, propriétaire.
— Legouez, ancien vétérinaire militaire.
— Auasy, sous-officier d'artillerie en retraite.

3e BATAILLON.

Evreux. — De Pillon du Buhorel, ancien capitaine de cavalerie.
— Diacre, ancien militaire, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— De Vaussay, industriel.
— Doucerain, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Nouvel, capitaine de sapeurs-pompiers, propriétaire.
— De Rostolan, conseiller municipal, propriétaire.
— Esmangart de Bournonville, propriétaire.
— De la Croix, propriétaire.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Alençon. — Collignon, maréchal des logis chef de gendarmerie.
— Thomas, ancien sous-officier de cavalerie, homme de lettres.
— Davoust, ancien sous-officier, industriel.
— Lamarre, maréchal des logis de gendarmerie en retraite.
— Lefèvre, ancien sous-officier du génie, maire de Marchemaisons.
— Chénel, rentier.
— Rallu, industriel.
— Lambert, ancien sous-officier, propriétaire.

2e BATAILLON.

Argentan. — De Moncey, maire de Vieux-Pont, propriétaire.
— Letessier, ancien sous-officier de cavalerie, industriel.
— Desvaux, maire de Saint-Philibert-sur-Orne, propriétaire.
— Mazier, lieutenant d'infanterie démissionnaire, industriel.
— De Courcy, propriétaire.

3e BATAILLON.

Domfront. — Houssin de Saint-Laurent, ancien sous-officier, propriétaire.
— Barbaroux, employé à la sous-préfecture de Domfront.
— Dayroux, sous-officier de cavalerie, retraité.
— Rocher, ancien sous-officier d'artillerie, courtier de commerce.
— Lessart, maire de Saint-Siméon, propriétaire.
— Brionne, ancien militaire, propriétaire.

4e BATAILLON.

Mortagne. — Letourneur, ancien maréchal des logis chef de cavalerie.
— Leprince Collet des Radrais, propriétaire.
— De Chevessailly de Lalévrier, propriétaire.
— Bourgeois de Boynes, ancien sous-officier d'infanterie.
— Mauger, ancien sous-officier d'infanterie.
— Tassin de Montaigu, lieutenant de cavalerie, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

1er BATAILLON.

Dieppe. — Guérillon, ancien lieutenant de la garde nationale de Rouen, propriétaire.
— Henry, capitaine d'armes en retraite.
— De Croismare, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— De Janzé, propriétaire.
— D'Imbleval, industriel.
— Havé, propriétaire.

2e BATAILLON.

Le Havre. — Lebrun, commissaire-priseur, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers.
— De Croismare, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— Delcroix, lieutenant de douanes en retraite.
— Rolin, lieutenant d'infanterie démissionnaire.
— Malherbe de Maraimbois, ancien écrivain de marine, propriétaire.
— France d'Houdetot, propriétaire.
— Hélouis, adjoint au maire de Notre-Dame de Gravenchon, propriétaire.
— Lebigre, lieutenant de pompiers, conseiller municipal, propriétaire.

3e BATAILLON.

Rouen. — Mulot, adjudant de cavalerie en retraite.
— Thiessé, membre du conseil général, capitaine de pompiers.
— De Laporte, ancien sous-officier de cavalerie, maire d'Elbeuf.
— Gaillard, propriétaire, adjoint au maire de Lanceville-Champ-d'Oisel.
— David, propriétaire.
— Courtillet, ancien sous-officier, capitaine de pompiers.
— Bouvier-Bangillon, lieutenant d'infanterie démissionnaire, capitaine dans la garde nationale sédentaire.
— De Néel, propriétaire.

4e BATAILLON.

Rouen. Vigreux, ancien adjudant d'infanterie.
— Delaunay, capitaine d'infanterie en retraite.
— Nagnet de Saint-Vulfran, maire du Petit-Couronne.
— Lenepven, propriétaire.
— Debons, capitaine dans la garde nationale sédentaire.
— Veyssière, receveur particulier des contributions indirectes.
— Edouard, ancien sergent-major d'infanterie, comptable de commerce.
— Dyel de Graville, contrôleur des douanes, capitaine dans la garde nationale sédentaire.

5e BATAILLON.

Yvetot. — Du Mesnil Gaillard, propriétaire.
— Déchamps, maréchal des logis de gendarmerie en retraite.
— Parent de Lannoy, propriétaire.
— Caudron de Coquereaumont, ancien sous-officier de cavalerie.
— Angot, ancien sous-officier de cavalerie, conseiller municipal, capitaine de pompiers.
— Tellier, ancien maréchal des logis chef d'artillerie, receveur buraliste.
— Delarue, adjudant d'artillerie en retraite.

Camps et manœuvres

C'est demain, 16 juillet, que la brigade *Arnaudeau* sera relevée, au camp de Saint-Maur, par la brigade *Lhériller*, de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée. Cette dernière brigade se compose du 8e bataillon de chasseurs à pied, des 24e et 64e de ligne.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de la manœuvre exécutée au grand camp, près Lyon, par la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée. Cette manœuvre a inauguré les exercices combinés des trois armes auxquels se livreront successivement les trois divisions d'infanterie, la division de cavalerie et les batteries d'artillerie du 4e corps.

Les manœuvres ont lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Les dragons et les hussards fournissent alternativement un régiment aux brigades d'infanterie qui, de leur côté, se succèdent auprès de la division de cavalerie. Les batteries d'artillerie marchent tantôt avec l'infanterie, tantôt avec la cavalerie, suivant l'exigence des manœuvres ordonnées.

Les troupes doivent être rendues au Grand Camp à 6 heures du matin ; à 8 heures, elles quittent le terrain pour rentrer dans leurs quartiers.

Les généraux de division et de brigade commandent alternativement les manœuvres et réunissent fréquem-

lides, dit en parlant du drapeau dont dépositaire. *Le tissu de ce drapeau est* parce que nous-même, en voyant ce des Souverains, nous avons eu de la ce glorieux trophée était primiti-nieurs. Mais devant l'assertion de cet, ce témoin d'une grande époque, doute à avoir, c'est la meilleure et elle est précieuse à plus d'un motx.

nationale mobile

la garde nationale mobile de la pour la troisième fois, dimanche in qui leur est assigné pour l'exer-aveau s'attachait pour eux à cette es initier au maniement du fusil chacun d'eux s'empressait-il de causme inconnu pour le plus grand ur devenir familier comme à tous ructeurs ont fait exécuter le manie-un rang d'abord, puis sur deux es hommes ont saisi avec une faci-nouvelle phase de travail, et sans peut qu'être surpris de la rapidité ataillons présentent déjà cet aspect t d'ordinaire que le fruit de longs laborieux exercices.

rs aux blessés militaires des armées enu son assemblée générale jeudi, e l'Industrie, salon de l'Empereur, le M. le général comte de Goyon, s.

ouverte par un discours du prési-très intéressant a été lu par le co-e Saladin, sur les conférences de

r, curé de la Madeleine, a ensuite éveloppé le but et l'organisation de é est dans la pensée de Dieu. Dieu soin de secourir son semblable; la pour celui qui aura fait le plus de La paix est une belle chose; il faut s ne pouvons nous dissimuler que encore longtemps dans la destinée guerry a terminé son allocution en on du comité de dames; la femme bonne œuvre; partout et toujours e aux institutions qui ont pour but nsolation de l'humanité. ivement que le défaut d'espace ne e reproduire ici l'intéressant dis-le président de l'œuvre, M. le gé-n.

AVIS.

bonnés militaires de vouloir bien leur nouvelle position, grade nou-de résidence, afin que nous puis-leur bande d'adresse et éviter ainsi éception du journal.

AVIS.

présentant dans chaque ville de articles faciles à placer, bonnes re-à un échantillon à confier, toute une référence approuvée par le o. — Adresser les lettres, *franco* à bourg-Saint-Honoré, à Paris.

régiment d'infanterie de ligne, proposé major, désire permuter avec un ad-dante d'un corps permanent d'Afrique. ant, lieutenant au [illegible] à Lille. (68)

uaves de la garde demande à per-camarades proposé ou à proposer pour nt de ligne en France. S'adresser à her, 1, avenue de Sceaux. (68)

railleurs algériens (promotion du 30 che un permutant de son ancienneté 4. On aura droit aux indemnités. (68)

d'infanterie (promotion du 1er octobre avec un de ses camarades des corps (70)

d'infanterie de ligne demande un per-de marine. S'adresser à M. le doc-ue Tourville, Paris. (65.)

re une 1re classe à un bon piston solo.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

a, 10, rue du Faub.-Montmartre.

[MON]ITEUR DE L'ARMÉE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 41. — 21 JUILLET 1869.

Trimsillo, soldat au 21e régiment de ligne : le 7 avril 1869, à Annecy, il a sauvé un militaire en danger de se noyer. Une médaille d'argent de 2e classe.

Capdevielle, soldat au 30e régiment de ligne : à Montauban, le 22 mars 1869, a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture dans laquelle étaient deux personnes. Médaille d'argent de 2e classe.

Camps

Les lettres que nous recevons du camp de Châlons et du camp de Lannemezan sont encore très-sobres de détails. Les troupes se sont installées et n'avaient pas commencé les manœuvres. A Châlons, le 7e hussards, qui vient de Lunéville, n'est attendu que pour le 27 juillet.

A Lannemezan tous les services administratifs sont complétement organisés. Il ne reste plus que quelques détails d'amélioration et d'embellissement pour que l'installation des troupes soit achevée. Dimanche dernier, messe solennelle; l'aspect des corps de toutes armes placés devant l'autel était magnifique; après la messe, revue et défilé par un temps splendide. C'est le mardi 20 juillet que devait avoir lieu la première manœuvre. On commencera par des mouvements d'ensemble des trois armes avec emploi de tirailleurs, au centre de la Lande; plus tard viendront les simulacres de guerre, qui auront lieu les mardi et vendredi sur un terrain plus accidenté.

Les soins du général commandant en chef se sont particulièrement attachés à l'organisation hygiénique du camp; tout fait espérer que ces mesures jointes à un bon règlement de l'emploi du temps et aux allocations déterminées par le Ministre de la guerre assureront un état sanitaire satisfaisant pendant toute la durée des opérations du camp. — De L.

Les 2 bataillons d'infanterie de marine commandés par le colonel Bossant, destinés à la 2e série du camp de Châlons, sont partis de Cherbourg et de Brest le 13 de ce mois pour se rendre à destination.

Les deux grandes écoles.

Il y a quelques semaines à peine, l'Empereur, accompagné du Prince Impérial, encourageait par sa présence les grandes études militaires qui s'accomplissent, chaque année, au camp de Châlons. C'est, pour l'héritier du trône, une école où, s'initiant aux détails de la vie des camps et aux travaux qui développent les instincts militaires, il apprend l'art si difficile de commander aux hommes et de porter un grand nom.

Dimanche dernier, l'Impératrice se rendait à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) pour présider à l'inauguration de l'hôpital Napoléon, destiné à recevoir les enfants pauvres que l'assistance publique de Paris envoie aux bains de mer. S. A. le Prince Impérial accompagnait sa mère; à Châlons, c'était le bruit des camps; à Berck, c'était le cri de la reconnaissance et de l'amour qui frappait l'oreille du jeune Prince. La charité que l'Impératrice enseigne en la faisant aimer, est, pour Son Altesse Impériale, une autre école où son âme se forme aux douces gloires de la paix. En peu de jours, le Prince aura trouvé, sous d'augustes regards, des leçons qui ne sauraient être perdues pour la France; quand on a l'amour du soldat et l'amour du pauvre, on est sûr d'avoir pour soi Dieu et son pays.

De Lépine.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de la séance tenue, le 8 juillet, au Palais de l'Industrie, par la *Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*. M. le général de division comte de Goyon, président de la Société, a prononcé le discours suivant, qui a été plusieurs fois interrompu par les témoignages de la vive sympathie de l'assemblée :

Mesdames et messieurs,

Pour fonder une association, fût-elle réservée aux plus hautes destinées, il ne faut d'abord, on le sait, qu'une pensée et un petit nombre d'hommes entraînés par elle. L'établissement d'une œuvre de cette nature n'est pas sans quelque analogie avec l'enfance des êtres.

Les premiers soins en sont si pénibles que, pour n'en pas être rebuté, il faut presque de l'amour! mais lorsqu'il s'agit de compléter l'œuvre, cette paternité ne suffit plus. On a besoin de la Société tout entière et c'est à son utile concours que nous venons faire appel aujourd'hui. Qu'il me soit permis, dès le début de cette séance, de vous faire connaître par un rapide énoncé, l'essence même, la nécessité, les ressources de l'œuvre que j'ai l'honneur de présider.

L'association, fondée en France sous le titre de Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, compte à peine quatre ans d'existence; elle n'a même été reconnue comme société d'utilité publique que par un décret impérial du 23 juin 1866. Pour cette date encore récente, elle a déjà rendu d'importants services. En effet, c'est à la Société française qu'est particulièrement dû le succès obtenu en 1867 par l'exposition du matériel d'ambulance militaire de divers pays, ce qui a permis de juger des perfectionnements apportés par chaque nation à la confection d'objets si nécessaires pour soulager les victimes des maux de la guerre et les mettre en état de rentrer au plus tôt dans les rangs.

La France est généreuse, messieurs, elle se distingue par des œuvres presque innombrables dues à l'initiative religieuse comme à celle des idées purement philanthropiques. Ce sont autant de voix par lesquelles s'expriment la compassion, la générosité nationale. Dans le grand concours ouvert par l'humanité, notre œuvre vient réclamer sa place et elle a l'orgueil de justifier son nom.



Jusque dans l'ardeur du combat, elle arrache les blessés à une mort lente ou cruelle; lorsque le but de la guerre est atteint, elle empêche qu'il ne soit dépassé. Noble mission sans doute et bien digne d'être confiée à ces volontaires de la charité, qui, seuls sur un champ de bataille, ont le bonheur de ne pas connaître d'ennemis.

Mais, messieurs, les bienfaits de notre œuvre ne se limitent ni à l'action de la guerre, ni à sa durée. Malgré les secours justement et noblement accordés par l'Etat, bien des soldats rentrés dans leurs foyers avec des infirmités incurables ou une santé détruite, attendent encore de nouveaux soulagements à leur misère: et lorsque des fléaux, tels que le choléra, les inondations, les incendies viennent désoler quelque province, croit-on que les bras courageux de nos hospitaliers resteraient inertes, que les bourses de nos comités de secours resteraient fermées?

Peut-être semblerait-il que notre société sort ici de ses conditions constitutives et que son nom ne suffit plus à représenter des attributions si diverses! Mais n'est-ce pas bien au contraire rester dans l'esprit de ce nom que de considérer comme des blessés militaires les courageux citoyens tombés en combattant contre ces redoutables fléaux, sur le sol même de la patrie.

C'est grâce au concours des membres de notre Société que les conférences internationales qui ont eu lieu en 1867 à Paris ont pu être l'occasion d'importantes délibérations et de l'expression de vœux d'un grand intérêt. Dans le courant de l'année dernière et depuis, les conférences ont pris plus d'extension par le zèle de notre honorable collègue M. le comte Sérurier, qui s'y est fait plus particulièrement remarquer, aussi bien qu'à l'Exposition de 1867, et le comité n'a fait lui-même qu'accomplir un acte de justice en l'élevant à une de nos vice-présidences.

Le comité a fondé plusieurs comités en province : celui de Lyon occupe le premier rang, celui de Compiègne vient après; le département de l'Aisne a si bien répondu à notre appel que chacun de ses cinq arrondissements compte un comité. Le Havre a composé un grand comité dont l'action serait au besoin très puissante. On comprend, en effet, le secours particulier dont il peut être en secondant cette admirable Société de sauvetage des naufragés qui, pour répondre à son but, a déjà garni nos côtes maritimes de tout ce qui peut en assurer le succès. D'autres comités existent, au nombre de quatorze seulement, mais ils se multiplient et se répandent de manière à nous faire espérer que bientôt chaque département aura le sien.

Pour faciliter leur extension aussi bien que leur action, nous désirons naturellement établir des comités de dames.

Comment, en effet, la femme ne serait-elle pas l'agent le plus persuasif de toutes les grandes pensées, puisque les grandes pensées viennent du cœur?

Mme la maréchale Niel a bien voulu accepter la présidence honoraire d'une de ces réunions. Nous aurions vivement désiré lui voir prendre un titre plus effectif, mais nous sommes persuadés que la modestie de celui auquel elle a voulu se borner ne nuira pas à son action aussi intelligente que dévouée. Mmes les maréchales et amirales nous ont fait espérer qu'elles nous honoreraient de leur concours, et avec les femmes de nos sociétaires nous devons avoir bien des voix pour appeler à notre aide.

Puissent-elles être entendues et trouver au dedans comme au dehors de cette enceinte un appui dont nous avons si grand besoin. Qu'il me soit permis de prévenir une objection qui pourrait trouver ici sa place. On dira peut-être : Pourquoi s'organiser en vue de guerre que rien n'annonce? Si les guerres venaient à éclater, les secours arriveraient en foule et l'on ne manquerait de rien. Ce qui ne manquerait pas, sans doute, c'est l'élan de la charité; mais, avec la rapidité des opérations militaires, pour être prêt au moment voulu, il faut que nous le soyons toujours comme doit l'être et l'est l'administration de la guerre elle-même; à cet égard, convenons en, messieurs, elle nous donne un grand exemple, soyons assez sages pour l'imiter et ne permettons pas que notre confiance en temps de paix expose notre Société en temps de guerre de manquer à son but comme à son nom. Pour cela, et en nous résumant, nous avons donc à former :

1° Un personnel d'hospitaliers volontaires pris plus particulièrement parmi les ordres religieux, bien que nous fassions appel à tous les dévouements.

2° A réunir et compléter un matériel suffisant pour être constamment à la disposition de la Société.

3° A organiser des comités d'hommes et de dames sur tous les points de la France pour multiplier le nombre de nos adhérents et avoir les ressources nécessaires à notre grande œuvre. Ces comités correspondront avec le comité de Paris, naturellement centralisateur, lequel devra entretenir des relations suivies avec les nombreux comités étrangers qui déjà existent.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre a bien voulu nous céder, à l'Hôtel Impérial des Invalides, un local où notre petit musée d'objets relatifs aux secours à donner aux blessés a pu être déposé et classé, mais il

nous fant un emplacement plus grand répondant mieux à son but, à nous appartenant et où nous puissions tout rassembler facilement. M. le sous-intendant Sanson, de la garde impériale, a rédigé un excellent ouvrage sur le rapport que notre œuvre doit avoir avec l'armée en campagne, pour remplir sa mission sans la compromettre par des conflits d'autorité ou tout au moins d'amour-propre. Cet ouvrage est encore à l'étude au comité central parisien. M. Léonce de Cazenove, membre aussi actif que laborieux de notre Société et secrétaire général du comité de Lyon, vient de publier sous le titre : *La guerre et l'humanité au XIXe siècle*, un livre du plus haut intérêt sur tout ce qui concerne l'origine, la constitution et le but de l'œuvre internationale de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Nous disons œuvre internationale, car la Russie, la Prusse, l'Autriche et l'Italie, pour ne parler que des grands Etats, ont, comme la France, leur Société constituée et correspondant avec la nôtre. Au mois d'avril dernier, il y a eu une conférence internationale à Berlin, dont le rapport va vous être fait par M. le colonel Huber Saladin.

La seule chose qu'il négligera de vous dire, c'est tout ce que nous lui devons. Je suis heureux de lui en témoigner publiquement notre sincère reconnaissance. La Société en doit également à M. le comte de Riencourt, qui vient de fonder un prix pour le mémoire ayant le mieux traité la question du recrutement d'un ordre religieux hospitalier, comme aussi les meilleurs moyens d'utiliser au profit de l'œuvre la somme offerte par les ordres religieux déjà existants.

La crainte de fatiguer votre attention et d'abuser de votre bienveillance m'empêche d'entrer dans de plus longs détails au sujet de l'œuvre dont j'ai tâché de plaider la cause devant vous. Mais je croirais manquer à un double devoir si je ne reportais à une mémoire bien respectable et bien chère le choix dont j'ai eu l'honneur d'être l'objet. Qu'il me soit donc permis de rappeler que le général duc de Fézensac, auquel j'ai succédé, fut nommé président de la Société au début même de son organisation, et que peu de temps avant sa mort, il écrivait ces nobles paroles : « Aujourd'hui que » les moyens de destruction ont pris un développe- » ment qui tient du prodige, il est bien urgent que la » charité privée pénètre jusque sur les champs de ba- » taille pour s'y faire l'auxiliaire dévoué de l'admi- » nistration militaire et parvienne à faire entrer dans » le droit public un principe sacré de neutralité pro- » tégeant, parmi les vainqueurs et les vaincus, les vic- » times cruelles de la guerre. »

N'est-ce pas louer dignement M. de Fézensac que de faire entendre encore une fois sa parole au milieu de nous ?

N'est-ce pas aussi vous montrer tout ce que nous avons perdu !

Le général comte de Goyon.

Correspondance.

La lettre de M. le général de division Hecquet relative à la couleur du drapeau du 1er régiment de grenadiers de la garde sous le premier Empire, lettre que nous avons publiée dans notre dernier numéro, a donné lieu à une communication que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La note qui va suivre conclut à donner raison à deux opinions qui semblaient s'exclure; c'est un procédé de discussions trop rare pour le laisser passer inaperçu ; s'il nous était permis de faire suivre cette note du nom de son auteur, on comprendrait mieux encore quel prix nous attachons à la publier.

A l'origine et jusqu'à la fin du seizième siècle, l'infanterie a été organisée par bande ou compagnie, et chaque compagnie avait son drapeau dont la forme, la couleur et l'ornementation étaient déterminées par la fantaisie du capitaine.

Après la formation des régiments, les choses restèrent longtemps sur le même pied, mais le colonel général de l'infanterie eut, dans chaque régiment entretenu, une compagnie à lui qu'il faisait commander par un capitaine appelé Lieutenant de la Colonnelle, ou Lieutenant Colonel, et cette compagnie se distinguait des autres par un drapeau blanc, couleur qui a toujours été un signe de commandement ; cette couleur était, bien entendu, interdite aux autres compagnies.

A la suppression de la charge de colonel général de l'infanterie, le roi substitua son autorité à toutes les prérogatives du colonel général, et c'est à partir de ce moment que l'enseigne blanche devint, non pas un emblème royal, encore moins un emblème national, mais celui du roi considéré comme commandant ou chef des armées.

Vers le même temps, Louis XIV qui poursuivait partout les priviléges de la noblesse ayant partagé les régiments d'infanterie en bataillons, réduisit le nombre des drapeaux à deux ou trois par bataillon ; il n'y eut pas, par conséquent, de drapeaux aux couleurs des capitaines, et tous les régiments prirent, comme cela existait déjà dans les corps à titre de provinces, des drapeaux de bataillons de couleurs et de dessins déterminés et fixés pour chacun d'eux. Il y eut par suite, dans chaque régiment d'infanterie, un drapeau blanc colonel et des drapeaux de couleur en nombre déterminé par celui des bataillons.

Au moment de la Révolution, le nombre des drapeaux était réduit à un par bataillon ; le 1er bataillon avait le drapeau blanc et le 2e bataillon un drapeau de couleur.

Cet usage des drapeaux de bataillon, comme tant d'autres usages, comme celui des fourches portées par les sergents de Dauphin, a traversé la Révolution et l'Empire et n'a disparu qu'avec les légions départementales de la Restauration, dont les drapeaux de couleur se trouvent presque tous au Musée d'artillerie.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un drapeau par régiment, c'est le drapeau national : et les drapeaux de couleur, utiles dans les manœuvres, ont été remplacés par de simples fanions de la couleur du bataillon.

On comprend ainsi comment le régiment des grenadiers de la vieille garde avait à la fois un drapeau tricolore ou aigle, et des drapeaux aurore, et comment tout le monde peut avoir raison.

Cette couleur aurore qui distinguait les grenadiers du premier Empire, se retrouve encore aujourd'hui dans les ganses qui ornent les chapeaux portés, en petite tenue, par les grenadiers de la garde impériale.

Un magnifique carrousel a eu lieu le 17 à Saint-Cyr. Tous les grands journaux ont rendu compte de cette fête exceptionnelle. Nous empruntons à la *Patrie* les détails qui suivent :

« A trois heures, le carrousel a commencé.

» La division de cavalerie, sous la direction de l'écuyer en chef, M. Roullet, et commandée par le capitaine instructeur, M. Barband, s'est présentée dans le vaste amphithéâtre, bordé d'un triple et quadruple rang de spectateurs.

» Des tribunes spéciales avaient été réservées pour les officiers, les familles des élèves et les invités de distinction.

» Quatre quadrilles, chacun de douze jeunes cavaliers, s'alignaient dans l'enceinte. Un brassard de couleur et la banderole, flottant au bout de leur lance, distinguaient les divers quadrilles. Ces couleurs étaient le blanc, le rouge, le vert, et le jaune.

» Voici la composition des quatre quadrilles :

1er *Quadrille.*

» MM. de Borghes, de Mallet, le More, Gillain, de Kerhor, Pasol, de Montalembert, Flandin, de Pontac, de Coubertin, Chambry, Roux.

2e *Quadrille.*

» MM. de Tavernost, Bros de Puechredon, de Jacquelot, de Quinemont, d'Imecourt, de Langle, Lion, Gauthier, Dubern, de Saint-Didier, Carion, Millos.

3e *Quadrille.*

» MM. du Cor, de Kergarion, de Messey, Costa de Beauregard, Lamelot, de la Roulinière, Got, Poupard, Caille, de Rocheford, de Becdelièvre, de Saint-Didier.

4e *Quadrille.*

» MM. de Beauchaine, de Broissia, Leison, Faure, de Geslin, de Vaux, de Lammerville, Norès, de Brauer, Lassalle, de Maucrois, de Séroux.

» Il y a eu le carrousel militaire et le carrousel de manége.

» Le premier se composait de différentes attaques : attaques de flanc, attaques en colonne, de la mêlée, de la défense de l'étendard, de charges, etc., sans compter les diverses manœuvres de marche, les cercles, la croix de Malte, les serpentins, le défilé, etc.

» Un combat au sabre a clos brillamment cette première partie, toute militaire, dont tous les mouvements ont été exécutés avec une précision et une sûreté admirables.

» C'était le côté sérieux de la manœuvre, l'école du cavalier militaire, et dont les élèves se souviendront à l'occasion en face de l'ennemi.

» Mais le carrousel devait avoir pour les invités un attrait autrement intéressant : c'étaient les voltiges, les figures du manége, les mouvements successifs par quadrilles et demi-quadrilles, la formation des cercles et les figures diverses sur le cercle, la course, etc.

» On voyait ces quarante-huit cavaliers se ranger en ligne, la lance en arrêt, se rencontrer, se pelotonner, se dévider, s'arrondir en spirale, se développer en ligne de bataille, galopant, caracolant, et cela avec une grâce, une aisance, une élégance, une souplesse, une distinction merveilleuses. »

Nouveau modèle de tente-abri.

M. Waldéjo, lieutenant au 85e de ligne, a combiné avec la plus ingénieuse attention un modèle de tente-abri qu'il a eu l'honneur d'expérimenter au camp de Châlons sous les yeux de l'Empereur et du Prince Impérial, en présence du Ministre de la guerre et du maréchal Bazaine, commandant en chef du camp.

M. le capitaine Wachter a donné, dans le *Constitutionnel*, une description exacte de cette tente, et l'a jugée avec une autorité qui ne saurait être contestée. Nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter les détails qui suivent ; M. Waldéjo ne s'en plaindra pas, et nos lecteurs militaires nous sauront gré de leur avoir fait connaître cette nouvelle tente de campagne qui paraît introduire un progrès sérieux dans le matériel de campement.

« La tente abri réglementaire se compose d'une pièce de toile rectangulaire de 1^m65 de long sur 1^m60 de large. Deux hommes réunissant leur étoffe forment une toiture dont le faîte est à 1^m20 du sol, tandis que les deux extrémités restent complétement ouvertes. Avec trois hommes, une des extrémités seule sera fermée. Il faut donc quatre hommes au moins pour constituer l'abri complet; encore sont-ils obligés de se coucher en long, la largeur de la tente, 1^m60 environ, ne leur permettant pas de s'allonger en travers. Chaque homme occupe un espace de 41 centimètres, insuffisant pour goûter un sommeil bien réparateur, si l'on réfléchit qu'un homme occupe dans le rang un espace de 50 centimètres. De plus, une tente de deux n'ayant que 1 mètre 65 de long, les pieds d'un cuirassier ou d'un artilleur dépasseront toujours.

» La nouvelle tente proposée par M. de Waldéjo fait disparaître tous ces inconvénients. Pour deux hommes, elle est formée de deux losanges de toile de 2 mètres de côté réunis par un double rang de boutons et de boutonnières. Dressée, elle représente une pyramide quadrangulaire de 1 mètre 41 de hauteur, ayant pour base un carré de deux mètres de côté, suffisante au besoin pour quatre hommes et ne nécessitant qu'un seul montant central.

» Trois hommes doublent leur tente du côté du vent et de la pluie. Quatre hommes construisent une tente de quatre mètres de long sur deux de large affectant la forme d'un tronc de prisme.

» Les losanges, les boutons et les boutonnières sont disposés de façon à se prêter à toutes les combinaisons de nombre pairs, tout en donnant une fermeture hermétique.

» Moyennant une surcharge de 100 grammes que l'on transformerait en décharge par l'adoption de la toile de coton, M. Waldéjo procure les avantages suivants : deux hommes ont un abri fermé ; une surélévation de 21 centimètres; une tente pouvant s'ouvrir aux quatre points cardinaux, agrément inappréciable pendant les grandes chaleurs; un sac de couchage ou de distribution plus grand que celui de la tente actuelle.

» Nous avons suivi avec un vif intérêt les expériences de M. Waldéjo; jamais nous n'avions vu lever les objections, répondre aux questions, résoudre les problèmes complexes d'une tente de campagne, avec plus d'à-propos, de précision, de clarté et d'intelligence. La nouvelle tente est un vrai bijou ; il est impossible de rien imaginer de plus léger, de plus élégant et de plus confortable à la fois dans ce genre d'abri. Aussi la tente Waldéjo nous paraît-elle appelée à un grand succès. »

Origine et nationalité des grenadiers à cheval.

I

Nous ne quitterons pas les grenadiers, sans consacrer quelques lignes à des soldats portant ce nom, disparus depuis 1830 des rangs de notre armée, où ils se sont maintenus longtemps, sans trop avoir raison d'être. Nous voulons parler des grenadiers à cheval.

Après la création des fantassins chargés de lancer la grenade à main dans les attaques de places, dans les assauts, on pensa qu'une troupe à cheval du même genre pourrait rendre de bons services.

A l'époque de la guerre de siége, il y avait lieu, en effet, d'utiliser des hommes à cheval, se transportant rapidement d'un point sur un autre, lançant leurs projectiles dans les rangs ennemis, sans descendre de leurs chevaux, ou bien mettant pied à terre pour faire le métier de fantassins.

Partant de cette idée, Louis XIV, en décembre 1676, créa une compagnie de grenadiers à cheval, qu'il attacha à sa maison militaire. On la forma de quatre-vingt-huit maîtres, en trois escadrons, officiers non compris. Cette troupe prit rang après les mousquetaires. On lui donna pour uniforme l'habit bleu avec parements rouges, agréments en argent, bandoulière de buffle galonnée d'argent, bonnet de drap rouge garni de peau d'ourson noir, culotte et bas rouges. L'équipement du cheval était de drap bleu bordé d'argent.

L'armement de cette troupe consista dans le fusil, la gibecière carrée ou giberne à grenade, attendu qu'elle était destinée à combattre à pied et à cheval. Ces grenadiers eurent des tambours, qui, selon toute apparence, ont été l'origine des timbales, conservées si longtemps dans certains régiments de cavalerie. Tous portaient un outil. Sur leur étendard, en soie blanche, on voyait une grenade éclatant et pour devise ces mots : *Undique terror, undique lethum.*

Le nombre des grenadiers à cheval fut porté, sous Louis XV, à cent cinquante maîtres. Cette compagnie avait pour capitaine LE ROI et pour officiers un capitaine lieutenant commandant, trois lieutenants, trois sous-lieutenants, trois maréchaux des logis, ayant tous le rang d'officiers supérieurs, à l'exception du capitaine lieutenant, qui était maréchal de camp.

Les grenadiers à cheval de la maison du roi montèrent des premiers à l'assaut au siége de Valenciennes, en 1677, une année à peine après leur création; à celui d'Ypres en 1691. Ils se montrèrent dignes de rivaliser avec l'élite de l'infanterie française. Comme cavaliers ils illustrèrent leur étendard aux batailles de Leuze et de Fontenoy, mais où ils déployèrent une valeur sans égale, ce fut à la bataille de Ramillies, en 1706. A cette journée, fatale pour les armes de France, un escadron anglais se trouve en face de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi. L'ennemi salue et prend la charge. La compagnie rend le salut, et, à son tour, se précipite sur les Anglais qu'elle sabre de telle façon, qu'elle leur passe complétement sur le corps, et va charger les troupes ennemies placées en seconde ligne.

Peu à peu la compagnie des grenadiers à cheval fut réduite de moitié, puis des deux tiers, et enfin, lors de sa suppression, le 15 décembre 1775, elle n'était plus composée que de cinquante maîtres en trois brigades.

Depuis 1775 jusqu'à 1797, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, il n'y eut plus de grenadiers à cheval dans l'armée française, et, de fait, ces cavaliers, qui n'avaient jamais beaucoup eu raison d'être, étaient réellement des soldats assez inutiles depuis que l'on faisait si peu usage des grenades à main.

Lorsqu'en 1796, on forma avec la garde de la Convention la garde du Directoire, à la compagnie de 110 fantassins, on ajouta un escadron de 110 cavaliers. Toutefois, on ne donna pas d'abord à ces hommes le nom de grenadiers à pied et à cheval. Ils ne furent appelés ainsi que le 21 juillet 1797.

L'uniforme de ces nouveaux grenadiers à cheval fut le suivant : l'habit bleu de roi, revers et parements écarlates, liserés blancs, veste, culotte blanches, bottes à l'écuyère, pattes rouges en trèfles au lieu des épaulettes de l'infanterie, et bonnet à poil, mousqueton, pistolets et sabre pour armes.

Ce corps fut organisé en régiment et entra dans la garde des consuls, en conséquence de l'arrêté du 7 frimaire an VIII (28 novembre 1799). Il fut alors composé de trois escadrons et de six compagnies, et eut pour premier commandant le chef de brigade Ordener. Son effectif était de 600 cavaliers, tous de grande taille.

Ces magnifiques cavaliers d'élite furent à la bataille de Marengo admirables d'intrépidité. Tandis que la brigade de Kellermann, se déployant hors des vignes, chargeait le flanc gauche de la colonne autrichienne du général Zach, la garde consulaire à cheval (grenadiers, 3 escadrons, et chasseurs, 2 escadrons) se portait au galop sur la droite des Autrichiens, culbutant tout ce qui se trouvait sur son passage.

A dater de cette époque, c'est dans la garde consulaire, puis impériale, que nous devons suivre le régiment des grenadiers à cheval. Un décret du 8 mars 1802 porta le régiment à 4 escadrons ou 8 compagnies, ayant un colonel, 4 chefs d'escadrons et 800 cavaliers.

Le décret du 29 juillet 1804, transformant la garde des consuls en garde impériale, ne changea pas l'effectif et modifia très peu la composition des grenadiers à cheval, mais lui donna le nom de corps au lieu de celui de régiment. Le général Ordener continua à en être le chef et il eut pour colonel-commandant le major Lepic, magnifique officier qui illustra son nom à la tête de ses grenadiers dans plusieurs batailles.

Le 2 décembre 1805, le général Rapp, un des aides de camp de l'Empereur, ayant reçu l'ordre de charger avec les grenadiers à cheval la garde impériale russe, se jeta sur cette troupe d'élite, la culbuta, s'empara de ses étendards et amena prisonnier le prince Repnin qui la commandait.

A la sanglante bataille d'Eylau, le capitaine des grenadiers à cheval, Auzoui, blessé à mort, refusa à ses camarades d'être porté à l'ambulance. « Laissez-moi, mes amis, leur dit-il, je suis content, puisque nous avons la victoire. Dites à l'Empereur que je n'ai qu'un regret, celui de ne pouvoir plus rien faire pour son service et pour la gloire de la France... A elle mon dernier soupir... »

Ce fut encore à Eylau que le colonel Lepic, après avoir enlevé avec ses grenadiers une batterie russe, se trouvant égaré et sur les derrières de l'armée ennemie, entouré de toutes parts, répond au parlementaire qui vient le sommer de se rendre, en lui montrant ses intrépides cavaliers : « Regardez ces figures-là, ont-elles l'air de vouloir se rendre ! » Puis, s'adressant à ses grenadiers : « Enfants, leur dit-il, nous avons trois lignes d'infanterie à renverser, beaucoup d'entre nous y resteront sans doute, mais dût-il n'en retourner qu'un seul pour porter la nouvelle, l'honneur de l'étendard est sauvé. »

Les grenadiers prennent alors la charge, renversent tout sur leur passage et parviennent jusqu'auprès de Napoléon, qui nomme Lepic général et comte de l'Empire.

Le régiment suivit l'Empereur en Espagne en 1808, puis en Autriche en 1809. Il fut en réserve à la bataille de Wagram. En 1810, le corps sous les ordres du général de division, comte Walther, du général de brigade baron Lepic, du colonel major, baron Chastel, était composé de quatre escadrons formant huit compagnies, et de deux compagnies de vélites. L'effectif fut porté à 1,200 hommes. Au retour de la campagne de Russie, le corps des grenadiers à cheval n'existait pour ainsi dire plus. A peine, lorsque les débris de l'armée furent à Wilna, retrouvait-on, dans l'escadron sacré, quelques bonnets à poil de ce beau régiment. Il fallut le refaire entièrement. On le porta à six escadrons.

Les grenadiers à cheval, réorganisés en 1813, firent cette campagne et celle de 1814 auprès de l'Empereur. Après la première abdication ils furent envoyés à Blois. Le 15 juin on créa, comme sous Louis XIV et sous Louis XV, une compagnie de grenadiers à cheval pour la maison du roi, mais cette compagnie ne fut pas recrutée avec les grenadiers à cheval de la vieille garde, qui devinrent corps royal des cuirassiers de France sous le général Guyot.

Un décret impérial du 8 avril 1815 remit sur pied le régiment des grenadiers à cheval formé à 4 escadrons de deux compagnies. Chaque escadron devait avoir un effectif de 300 cavaliers, ce qui eût fait 1,200 hommes, mais ce corps ne fut à cette époque que de 800 combattants.

Licenciés après Waterloo et la seconde abdication sur les bords de la Loire, le 15 juillet 1815, les grenadiers à cheval furent rétablis sur les contrôles de la cavalerie de l'armée le 1er septembre de cette même année 1815, où on créa deux régiments qui prirent la tête des huit régiments de cavalerie de la garde royale et subsistèrent jusqu'en 1830.

Licenciés à cette époque, les grenadiers à cheval n'ont plus reparu dans nos armées, et selon toute apparence on n'y verra plus reparaître ces corps d'élite.

La Russie est la seule puissance qui ait eu un régiment de grenadiers à cheval dans la cavalerie de la garde impériale, régiment qui a disparu dans l'organisation actuelle.

DURCIS, *ancien officier*.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

On lit dans le *Salut public* de Lyon :

» Le général de division Walsin Esterhazy, passé, à dater du 12 du courant, dans le cadre de réserve. Avant qu'il quitte son commandement, la 2e division d'infanterie du 4e corps d'armée a tenu à lui renouveler, dans un dîner de famille, ses sentiments de regret, de respect et d'attachement.

» Lorsqu'on a, comme le général Esterhazy, passé quarante-neuf ans de son existence dans les colonies, en Afrique, dans de grands commandements et des missions importantes, le moment où l'on rompt avec ce passé de travaux incessants a toujours son amertume. Pour l'honorable général, cette séparation sera adoucie par les bonnes et solides amitiés qu'il s'est acquises à Lyon, par ses anciens subordonnés qui continueront à l'entourer de leur respect et de leur attachement, par son instruction aussi solide que variée, enfin, par l'espérance de voir, prochainement, se réaliser une auguste parole.

» Ces sentiments ont été exprimés au général Esterhazy dans un toast chaleureux, auquel il a répondu en portant la santé de l'Empereur, le chef de la grande famille militaire, à laquelle il reste toujours lié par le trait d'union du cadre de réserve ; puis, dans quelques paroles empreintes d'une indicible émotion, le général a prié ses compagnons d'armes de lui conserver toujours, avec leur estime, un cordial souvenir.

» Une pareille fête de famille honore autant le digne général qui en est l'objet que les officiers qui en ont eu la pensée.

« C'est en rendant hommage à d'éminents services qu'on maintient dans l'armée, avec l'esprit d'abnégation qui la caractérise, le sentiment des glorieuses traditions et celui non moins précieux à notre époque : le sentiment du devoir. »

— On nous écrit de Metz :

Le 1er juillet dernier, deux compagnies du 1er bataillon du 44e de ligne, commandées par le lieutenant Donnier, allant du camp de Châlons à Metz, firent une halte dans les environs de Valmy. M. Donnier rappela à ces deux compagnies que le régiment s'était bien souvent détourné de sa route pour venir visiter le champ de bataille de Valmy où reposent tant de nobles dépouilles : « Nous ne faillirons pas aujourd'hui à ce « pieux devoir et, pleins de respect et d'admiration pour » la mémoire de ces hommes, qui ont porté si haut le » nom français, nous nous rendrons tous en corps, au » pied de la colonne commémorative et nous jurerons » sur la sépulture de nos illustres devanciers, de nous » montrer toujours les dignes fils de la grande nation. » Puis le lieutenant Donnier rappela en peu de mots la part glorieuse que prit le 44e régiment à la bataille du 20 septembre 1792, gagnée par l'illustre Kellermann.

— L'armée suisse est à la veille de subir de grandes modifications proposées par le conseil fédéral. L'organisation de cette armée est maintenant établie d'après la constitution de 1848 et la loi de 1850. Les troupes fédérales formées des contingents des cantons se composent de *l'élite*, pour laquelle chaque canton fournit 3 hommes sur 100 âmes de la population suisse, et de la réserve. En cas de danger, la confédération peut aussi disposer de la seconde réserve (landwehr), qui comprend les autres forces militaires des cantons. En vertu de la constitution de 1848, tout Suisse est astreint au service militaire, et la loi du 8 mai 1850 rend ce service obligatoire, de l'âge de 20 à 44 ans révolus. Depuis 1853, la durée du service dans *l'élite fédérale* a été fixée à 8 ans dans l'infanterie et à 12 ans au moins dans les armes spéciales. La *landwehr* se compose des hommes qui sortent de la réserve fédérale : ils restent dans la landwehr jusqu'à leur 44e année révolue. D'après le dernier recensement, la population de la Suisse est de 2,510,494 habitants, dont 2,395,533 citoyens suisses, et l'effectif de l'armée fédérale, y compris l'état-major, l'élite, la réserve et la landwehr, s'élève au chiffre de 200,786 hommes.

— Toute l'artillerie de campagne de l'armée russe, sauf celle de Sibérie, d'Orenbourg et du Turkestan, est aujourd'hui pourvue de canons se chargeant par la culasse. Vers la fin de l'année, le nouveau matériel de l'artillerie russe sera au complet. (*Constitutionnel.*)

— La *Gazette officielle de Madrid* publie la loi qui fixe à 80,000 hommes, pour l'année 1869-1870, le contingent de l'armée nationale permanente.

— On annonce la mort :

A Paris, de M. Chardonneau, général de brigade du cadre de réserve. Sorti le premier de l'Ecole polytechnique en 1815, le général Chardonneau, qui appartenait à l'arme du génie, laisse des travaux manuscrits importants sur les mathématiques transcendantes, entre autres une *Théorie des progressions arithmétiques et de leurs applications*, suivie de la résolution en nombres entiers d'équations indéterminées du 2e et du 4e degré.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu l'hommage des deux premiers exemplaires de l'*Almanach impérial* de 1869, qui vient de paraître par les soins de l'éditeur, M. Berger-Levrault.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er août 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire.
États Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an, sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois, sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS.

On demande un représentant dans chaque ville de garnison, pour tous articles faciles à placer, bonnes remises. Comme il y a un échantillon à confier, toute demande devra être une référence approuvée par le commissaire de police. — Adresser les lettres, *franco* à M. Lambert, 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

— Un capitaine commandant au 1er de chasseurs d'Afrique (ancienneté de 1855), désire, pour cause de santé, permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France (cuirassiers, lanciers, chasseurs ou hussards). — S'adresser à M. le Dr Boiteux, à Baume-les-Dames (Doubs). (71)

— Un lieutenant de zouaves de la garde demande à permuter avec un de ses camarades proposé ou à proposer pour la garde, d'un régiment de ligne en France. S'adresser à Versailles, chez M. Faucher, 1, avenue de Sceaux. (66)

— Un lieutenant de tirailleurs algériens (promotion du 30 septembre 1868), demande un permutant de son ancienneté dans les chasseurs à pied. On aura droit aux indemnités. (68)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (69)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance; les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe).

L'emploi de maître sellier au régiment de dragons de l'Impératrice devenant vacant le 1er octobre, un concours aura lieu à Fontainebleau le 23 août prochain.
Les candidats civils devront fournir un certificat de bonne vie et mœurs dûment légalisé, et ceux militaires le relevé des services et des punitions.
Ils devront, en outre, justifier d'un apport de 10,000 fr.
S'adresser au président du conseil d'administration, à Fontainebleau.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 11, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

2f 40 par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

L'ÉPARGNE

52 Nos par an — BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de **M. de Fontbouillant**, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur-Gérant du Journal,

7, — Place de la Bourse, — 7, Paris

DOUBLE MOUVEMENT — **REVOLVERS** — SIX COUPS

Livrés de suite, payables 5 francs par mois, pendant 10 mois, pour MM. les Officiers seulement. Acier, — crosse en noyer, — garniture polie — et canon de 12 millimètres, 50 fr. — 9 millimètres, 50 fr. 7 millimètres, 45 fr.

Maison JAMES, 235, Faubourg Saint-Honoré, Paris

Ces armes sont de premier choix et garanties



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE



Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTAGE sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 115 fr., gar. 5 ans

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert

Dépôt : chez M. QUEVAOY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

CHAPELLERIE MILITAIRE

PEISSON A PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

Le sieur Peisson a l'honneur de prévenir messieurs les officiers de l'armée qui lui ont fait des commandes, qu'il est en instance auprès de l'administration des Postes pour faire lever l'interdit sur les boîtes-échantillons qu'il leur adressait par la poste.

Il espère que, sous peu, une autorisation lui permettra de les servir comme par le passé.

MM. LES OFFICIERS de l'armée de Lyon trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de confiance, — un assortiment de lingeries pour hommes, chemises, caleçons, mouchoirs, flanelle, bas, chaussettes et gants en tous genres. — Place Saint-Nizier, 1, en face de l'église.

Bonneterie, ganterie, tricots pour dames et enfants.

LE PETIT PIANISTE

34, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et *une prime*). — Un an : Paris, 10 fr.; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris : 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t.-poste.)

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** — DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 24, rue d'Enghien, à PARIS

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaison, pellicules. Flacon, 6 f. — Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 171, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr.*)

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbre-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division en 3 colonnes

la petite ligne	» 90 (La ligne
Réclames	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration	[illegible]

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

DINERS EUROPÉENS

Palais-Royal 151. — Dîners à 2 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.

Cabinets de société.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 8, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET Cie, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr. et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19

LE FLACON DE POCHE VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée, se trouve dans les principales maisons. **Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 1 fr.**

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie.

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8 des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

AUGUSTE LASNE

Neveu de Henri Lasne,

Sellier Harnacheur

45 bis, Boulevard Malesherbes.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'Iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chaudes-p., ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules*. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient*. — Prix : 4 fr. [illegible] — INJECTIONS (*bon préservatif*) 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.— [illegible] — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Baizeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d.g. Prix : 3 fr. — 15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, ombilicales, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations* gratuites de midi à 3 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours écoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

ITEUR DE L'ARMEE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 43. — 26 JUILLET 1869.

D'un autre côté, le décret du 24 avril 1858 dispose que chaque année le nombre des élèves à admettre à l'Ecole d'état-major sera déterminé par le ministre de la guerre, par abrogation des dispositions de l'ordonnance de 1833, qui limitaient à 50 le nombre des sous-lieutenants élèves pour les deux promotions de l'Ecole.

Rien ne s'oppose donc, au point de vue des règlements existants, à ce que ce nombre soit dès à présent dépassé.

Outre la possibilité de constituer par ce moyen, en peu d'années, au profit des services d'état-major une réserve importante, l'augmentation du nombre des élèves présenterait encore l'avantage non moins sérieux d'exciter parmi ces jeunes gens une émulation dont le résultat ne pourrait que contribuer à relever le niveau général de l'instruction des officiers d'état-major.

Elle ne serait pas moins avantageuse pour l'armée; les officiers rentrant dans les régiments avec le brevet de capacité, y reporteraient l'instruction acquise à l'Ecole, le goût et l'habitude du travail, une coopération et des conseils qui tourneraient nécessairement au profit de la masse.

Présentée à diverses époques comme le complément indispensable de l'organisation du corps d'état-major, la proposition d'admettre à l'école d'application un nombre d'élèves supérieur aux besoins réels se trouve notamment dans les travaux de la haute commission chargée, en 1830 et 1831, sous la présidence du maréchal Molitor, de l'étude des diverses questions se rapportant à l'organisation de l'armée, et en particulier de l'état-major. La commission, dans un avis fortement motivé, en recommande l'adoption immédiate.

Les considérations développées à cette époque, et dont s'est inspirée l'ordonnance de 1833, n'ont rien perdu de leur actualité; l'expérience de nos dernières guerres et les besoins plus grands encore que fait prévoir l'avenir ne font qu'en confirmer la justesse.

Je pense donc qu'il importe de rentrer sans retard dans l'application des principes de l'ordonnance, et de décider que le nombre des élèves admis à l'Ecole d'état-major sera augmenté, chaque année, dans une proportion qu'il convient de laisser variable et à la disposition du ministre, en prévision des éventualités, mais que j'estime devoir être en moyenne de la moitié au moins du chiffre des besoins réels.

Ceux de ces élèves qui, après avoir satisfait aux examens de sortie, n'auront pu, faute de vacances, être classés dans le corps d'état-major, rentreront à leur régiment avec le titre d'adjoint d'état-major, et les avantages qui leur sont réservés par l'article 131 de l'ordonnance du 16 mars 1838.

En quelques années, les ressources ainsi accumulées dans les corps de troupe permettront de trouver, dans les grades de lieutenant et de capitaine, le nombre d'officiers nécessaire pour couvrir l'incomplet du cadre en temps de guerre.

Les fonctions dévolues aux officiers supérieurs ayant en général trop d'importance pour les confier à des officiers ne possédant pas une expérience suffisante de la spécialité du service, l'affectation à un service d'état-major de quelques officiers supérieurs anciens admissibles des corps de troupe constituera, dans tous les cas, bien plutôt une exception qu'une règle sur laquelle il faille compter.

Mais il n'est pas douteux que les lieutenants, et les jeunes capitaines surtout, ne recherchent comme une faveur, dans les services d'état-major, des fonctions dans lesquelles ils peuvent se rendre très-utiles, et qui, bien que temporaires, n'en sont pas moins de nature, en les mettant en relief auprès des généraux, à exercer une influence des plus profitables pour leur avenir.

Comme instruction générale, et sauf la nuance résultant de la différence des numéros de classement, les garanties présentées par les officiers adjoints sont, à peu de chose près, les mêmes que pour leurs camarades de l'Ecole d'application passés comme titulaires dans le corps d'état-major; mais il leur manque ce complément si indispensable de l'instruction de l'officier d'état-major, la connaissance pratique des différentes armes, que procure le stage.

Il y aurait donc tout avantage à envoyer ces officiers, à leur sortie de l'école d'application, passer deux années dans l'un des corps de l'arme différente de celle à laquelle ils appartiennent.

Considérés comme détachés pour un service spécial, ils ne cesseraient pas, dans cette position, de compter à leur régiment. Portés de droit sur le tableau d'avancement, aux termes de l'article 131 de l'ordonnance du 16 mars 1838, en sus du nombre fixé par les instructions sur les inspections générales, rien ne s'oppose à ce que, pendant le stage, ils continuent, quoique absents, à concourir pour les premiers emplois de lieutenant vacants au tour du choix dans leur corps, qu'ils ne rejoindraient toutefois qu'à l'expiration des deux années d'instruction.

Pendant ces deux années, à défaut des fonctions d'adjudant-major qu'il serait difficile de leur confier, même comme lieutenants, en raison de leur peu d'ancienneté, ils trouveront encore dans des emplois de leur grade, dans les compagnies ou les escadrons, les moyens très suffisants de s'instruire convenablement des détails particuliers du service de l'arme.

Rien ne manquerait alors à ces officiers pour en faire des suppléants excellents, surtout si, par des travaux d'études spéciaux, analogues à ceux exigés des lieutenants et des capitaines de seconde classe d'état-major, on s'attachait à entretenir en eux l'habitude du travail, tout en développant le cercle de leurs connaissances acquises.

En campagne, pendant la durée de leur service d'état-major, les officiers adjoints détachés des corps de troupe recevront la solde et les prestations attribuées à leur grade dans l'état-major, ainsi que cela a été réglé par l'article 9 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Pour l'avancement et les récompenses, ils seraient dans la même situation que les officiers d'ordonnance employés auprès des généraux et, par conséquent, régis par les dispositions de l'article 60 de l'ordonnance du 16 mars 1838, c'est-à-dire qu'ils continueront de compter à leur régiment et d'y concourir pour l'avancement, aux mêmes conditions que les autres officiers du corps.

Toutefois, en ce qui concerne les [illegible] autres que les capitaines en second de [illegible] de l'inconvénient qu'il y aurait, surtout [illegible] de laisser vacant le commandement d'un [illegible] nombre de compagnies ou d'escadrons, il [illegible] de se réserver la faculté de pourvoir, [illegible] régiments, au remplacement des officiers de ce grade, en les plaçant hors cadres lorsque le bien du service l'exigera, ainsi que cela a lieu pour les officiers en mission.

Je propose, en conséquence, à Votre Majesté de décider que les dispositions des articles 63 et 64 de l'ordonnance du 16 mars 1838, relatives aux officiers en mission pour un service militaire spécial, seront également applicables aux capitaines des corps de troupe détachés pour un service d'état-major en temps de guerre.

L'ordonnance du 23 février 1833 admettait ce remplacement des capitaines, mais elle spécifiait, en même temps, que ceux de ces officiers, ainsi remplacés à leur régiment, compteraient à la suite du corps d'état-major, y prendraient rang du jour où ils auraient été appelés, et y concourraient pour l'avancement.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les inconvénients que présentait cette disposition, peu avantageuse du reste aux officiers, qu'elle prétendait favoriser, qui n'a jamais été appliquée, et que l'ordonnance de 1838 a virtuellement abrogée.

Mais il me paraît équitable, et je demande à Votre Majesté de rétablir en faveur des lieutenants et des capitaines adjoints d'état-major des corps de troupe la faculté d'entrer dans le cadre titulaire de l'état-major, par permutation avec des officiers de leur grade, et sous les conditions fixées par le troisième paragraphe de l'article 55 de l'ordonnance du 16 mars 1838, étant bien établi le principe que, dans ce cas, pour les capitaines comme pour les lieutenants, le plus ancien de grade prendra toujours dans le corps et l'arme où il passe l'ancienneté de grade et le rang de l'officier moins ancien avec lequel il permute, afin qu'aucun droit légitimement acquis ne puisse s'en trouver lésé.

Ces permutations, effectuées sous le contrôle et l'autorité du ministre, limitées à une catégorie d'officiers déjà reconnus admissibles aux examens de sortie de l'Ecole d'application, et dont l'instruction pratique tendra à se rapprocher de plus en plus de celle des titulaires du cadre par le stage et les travaux d'études, présenteront, au point de vue de la spécialité du service, toutes les garanties désirables.

Elles seront, pour les adjoints d'état-major, un stimulant et une juste compensation des obligations qui leur sont imposées, en même temps qu'elles permettront à quelques officiers d'état-major, ayant peu de goût pour ce service, de rentrer dans celle des deux armes vers laquelle se portent leurs préférences, et dans laquelle ils seraient susceptibles de rendre des services souvent beaucoup plus utiles. Enfin, j'y verrais le double avantage de procurer d'un côté à l'état-major des officiers ayant la pratique des troupes, et de l'autre, aux troupes, des officiers distingués par une instruction variée.

L'augmentation du nombre des élèves à l'Ecole d'application soulève une question subsidiaire dont je demande également à l'Empereur la permission de l'entretenir.

Sous le régime de l'ordonnance de 1833, en dehors des trois places réservées aux élèves sortant de l'Ecole polytechnique, les 30 premiers élèves de l'Ecole spéciale militaire étaient seuls admis à concourir avec 30 sous-lieutenants de l'armée, pour l'admission à l'Ecole d'état-major.

Pour contrebalancer l'effet des renonciations qui, par une diminution assez sensible dans le nombre des candidats, menaçaient de rendre les concours à peu près illusoires, il fut décidé (article 45 du décret du 11 août 1850) que 30 élèves désignés dans l'ordre successif des numéros de sortie de Saint-Cyr, parmi ceux qui en auront fait la demande, seraient appelés à prendre part à ces concours.

Enfin, toujours dans la pensée d'étendre davantage le cercle du choix, le décret du 8 juin 1861, aujourd'hui en vigueur, pose en principe que le nombre des candidats de cette catégorie, admis à l'examen, sera le double du chiffre des élèves à recevoir.

En face d'une telle extension, il est permis de se demander si l'on n'a pas dépassé le but et si, en forçant au delà du nécessaire la concurrence, on ne s'expose pas au contraire à nuire au bon recrutement de l'Ecole.

Les incertitudes de la lutte, les déclassements quelquefois profonds qui en sont la conséquence, ont peut-être éloigné, sans que l'on s'en doute, bon nombre de premiers numéros de la liste de sortie de l'Ecole militaire.

L'année dernière, pour une promotion de 18 élèves, 36 ont été admis à l'examen, et l'on est descendu jusqu'au numéro 59 de la liste de Saint-Cyr; avec des promotions de 30 à 35 élèves et des concours de 60 à 70

candidats, jusqu'à quel numéro ne sera-t-on pas forcé de descendre ?

Dans ce système, on ne semble pas avoir tenu assez compte de cette circonstance que le classement à la sortie de Saint-Cyr, résultant des notes obtenues par les élèves, non-seulement aux examens de fin de cours, mais encore pendant les études de deuxième et première division, présente les garanties les plus sérieuses, et dont à d'autres points de vue il serait même dangereux de laisser suspecter la réalité.

Des examens particuliers en vue du service spécial auquel doivent être appelés les officiers du corps d'état-major ont une importance incontestable.

De là l'utilité des concours, et tant que le nombre des élèves admis à l'Ecole d'état-major n'a pas dépassé le chiffre des besoins annuels du recrutement du corps, ces concours ont dû nécessairement précéder l'admission.

En présence de l'augmentation du nombre des élèves, cette disposition n'a plus la même raison d'être. Avec la facilité qui en résulterait d'éliminer, soit pendant la durée du séjour à l'Ecole, soit à son expiration, ceux des sous-lieutenants élèves n'offrant pas des conditions d'aptitude suffisantes, c'est au moment de la sortie que doit avoir lieu le vrai concours. Les classements définitifs, après deux années d'étude et d'observation non interrompue, donneront sous ce rapport des garanties bien plus certaines, bien plus complètes que celles résultant des examens spéciaux actuels d'admission.

Il n'y a plus dès lors de motifs sérieux, au point de vue de la bonne composition du corps, pour ne pas admettre directement et sans nouvel examen les premiers élèves de Saint-Cyr, ainsi que cela a eu lieu dans l'origine, de 1820 à 1832, et comme cela s'est fait de tout temps pour les élèves sortant de l'Ecole polytechnique.

En proposant à l'Empereur la suppression des examens du concours d'admission pour les élèves de l'Ecole militaire, il n'entre pas dans ma pensée de fermer l'accès de l'Ecole d'état-major, et par suite du corps, aux sous-lieutenants de l'armée. Le corps d'état-major en a reçu des sujets excellents, et la participation d'un certain nombre d'officiers aux travaux d'étude qu'exigent les concours contribue, en outre, pour sa part, à relever le niveau de l'instruction dans les régiments.

Mais rien ne s'oppose à ce que les sous-lieutenants de l'armée concourent ensemble, en continuant pour ces candidats le mode d'examens actuellement en usage et pour un certain nombre de places qui serait chaque année fixé par le ministre ; sauf, en cas d'insuffisance dans le chiffre des admis, à compléter ce nombre au moyen d'une liste supplémentaire d'élèves de l'Ecole militaire.

Si Votre Majesté daigne approuver les diverses propositions contenues dans le présent rapport, je la prie de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-obéissant, très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet,

Le Maréchal de France, Ministre de la guerre,

NIEL.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 23 février 1833 sur l'organisation du corps d'état-major ;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée ;

Vu le décret du 24 avril 1858 ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole d'application d'état-major sera augmenté dans une proportion supérieure au chiffre des besoins présentés au recrutement du corps d'état-major, qui sera déterminée, chaque année, par notre Ministre de la guerre.

ARTICLE 2.

Les sous-lieutenants élèves de l'Ecole d'application qui, après avoir satisfait aux examens de sortie, n'auront pu, faute de vacances, être placés dans le corps d'état-major, rentreront à leur régiment avec le titre d'adjoint d'état-major et avec les avantages réservés à cette catégorie d'officiers par l'article 131 de l'ordonnance du 16 mars 1838.

ARTICLE 3.

Ils ne prendront, toutefois, possession de leur emploi qu'après avoir passé deux ans, comme détachés, dans un corps de l'armée différente de celle à laquelle ils appartiennent.

ARTICLE 4.

Les officiers du grade de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine, adjoints d'état-major, seront astreints aux mêmes travaux d'étude annuels que les lieutenants et les capitaines du corps d'état-major.

ARTICLE 5.

Les lieutenants et les capitaines pourront être appelés, en temps de guerre, à remplir des fonctions de leur grade dans les services d'état-major, soit aux armées, soit à l'intérieur.

ARTICLE 6.

Pendant la durée de leur service d'état-major, ces officiers seront régis par les dispositions de l'article 60 de l'ordonnance du 16 mars 1838 relatives aux officiers d'ordonnance employés auprès des généraux.

Ils recevront la solde et les prestations attribuées à leur grade dans l'état-major.

ARTICLE 7.

Les capitaines autres que les capitaines en second de cavalerie, pourront, lorsque le bien du service l'exigera, être remplacés à leur corps, et, dans ce cas, les dispositions des articles 63 et 64 de l'ordonnance du 16 mars 1838 concernant les officiers en mission pour un service militaire spécial leur seront applicables.

ARTICLE 8.

Les lieutenants et les capitaines adjoints d'état-major dans les corps de troupe pourront, s'ils ont l'aptitude nécessaire, être admis à entrer dans le cadre titulaire du corps d'état-major, avec leur grade, par permutation avec des officiers de ce grade et sous la condition expresse que, conformément aux dispositions du 3e paragraphe de l'article 55 de l'ordonnance du 16 mars 1838, le plus ancien de grade des deux permutants consent, par le seul fait de la permutation, à prendre dans le corps de l'arme où il passe, l'ancienneté de grade et le rang de l'officier moins ancien avec lequel il permute.

ARTICLE 9.

Les élèves sortants de l'Ecole spéciale militaire seront admis directement à l'Ecole d'application d'état-major sur leur demande et dans l'ordre de leur classement de sortie, jusqu'à concurrence du nombre de places de sous-lieutenant élève attribué, chaque année, par notre Ministre de la guerre, aux élèves de cette école dans la promotion de l'Ecole d'application.

ARTICLE 10.

Les sous-lieutenants de l'armée autorisés à se présenter à l'Ecole d'application d'état-major continueront à concourir, mais seulement entre eux, et pour le nombre de places qui sera également fixé, chaque année, par notre Ministre de la guerre.

En cas d'insuffisance dans le nombre des admis de cette catégorie, il y sera suppléé au moyen d'une liste supplémentaire d'élèves de l'Ecole spéciale militaire, établie comme il est spécifié à l'article 9 ci-dessus.

ARTICLE 9.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 19 juillet 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

NIEL.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CAVALERIE.

Par décret du 7 juillet 1869, M. Paris, capitaine au régiment de carabiniers de la garde impériale, a été promu au grade de chef d'escadrons, au choix, hors tours.

Par le même décret, cet officier supérieur a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

MUTATIONS

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 14 juillet 1869 :

M. Moulan, capitaine au 2e de spahis, passe à l'emploi de capitaine d'habillement du corps, en rempl. de M. Nicaise, décédé.

Par décision ministérielle du 23 juillet 1869 :

M. Raffi, capitaine adjudant-major au 2e de spahis, est appelé à un emploi de capitaine commandant, dans le même régiment, en rempl. de M. Barban, passé dans un autre corps.

M. Bruneau Lacaud, capitaine au 2e de spahis, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Raffi.

Camps et manœuvres.

Châlons. — Le général de division Bourbaki, commandant en chef, arrivé le 14 juillet au camp, a visité, le 15, l'installation des troupes, s'arrêtant à la tente de tous les généraux. A cinq heures du soir, les officiers de tout grade se sont réunis sur la pelouse, en avant du grand quartier-général ; le commandant en chef a passé devant eux, s'enquérant des besoins de leurs services respectifs, puis, les ayant fait grouper autour de lui, leur a communiqué ses idées sur la direction à donner à l'instruction, et sur la nécessité de laisser à chacun, autant que possible, son initiative, suivant ses fonctions et son grade, dans le service courant comme dans les manœuvres.

Dans les journées des 16 et 17, les troupes ont complété leur installation. Le dimanche 18, à huit heures et demie, la messe du camp a été célébrée devant toutes les troupes sous les armes ; le temps était magnifique ; cette cérémonie, quoique si souvent répétée, produit toujours un effet profond sur tous ceux qui en sont témoins. Après la messe, le corps d'armée a défilé devant le commandant en chef.

Le lundi 19, commencement des opérations d'instruction. La 1re division d'infanterie a tiré à la cible ; les deux autres, avec la cavalerie et l'artillerie, ont exécuté des manœuvres de bataillon, d'escadron et de batterie, destinées à familiariser les officiers et la troupe avec les différents rôles qu'ils auront à remplir dans les simulacres de combat. Ces manœuvres ou exercices ont eu lieu sans que les lignes fussent tracées par des drapeaux, des guides ou des jalonneurs, afin d'entrer, d'une manière pratique, dans la réalité des mouvements de guerre.

Pour la cavalerie, on a supposé les escadrons en reconnaissance, ou attachés à des corps d'infanterie, ou agissant en corps, ou enfin formant l'escorte d'un convoi. Il n'est pas inutile de remarquer que les régiments de cavalerie sont arrivés au camp dans un très-bon état. Le 11e dragons, venant de Limoges, et le 3e chasseurs, de Clermont-Ferrand, n'ont eu, hommes et chevaux, que des indispositions insignifiantes, ce qui est une épreuve significative au point de vue du harnachement.

Le 21 juillet, on a passé aux manœuvres de régiment dans les mêmes hypothèses, pour arriver ainsi aux manœuvres de division.

Donc, les premiers exercices peuvent se résumer ainsi : pour l'infanterie, occupation d'une position, mouvement offensif ou de retraite, attaque et défense d'un bois, marche près de l'ennemi ; pour la cavalerie, service des éclaireurs, dispositions avant et après la charge ; pour l'artillerie, choix des positions pour la mise en batterie.

Ces premières dispositions ont été exécutées avec un entrain parfait ; chacun rivalise de zèle pour répondre à la pensée du commandant en chef qui ne néglige rien pour fortifier l'instruction des chefs et des subordonnés, tout en tenant compte de la rigueur torride du temps.

Lannemezan. — La grande manœuvre annoncée pour le 20 juillet a occupé les troupes de 6 heures du matin à 11 heures. Le programme suivi est celui-ci : le général commandant le camp apprend qu'un corps ennemi vient d'enlever un détachement cantonné au village de Capvern, à 6 kilomètres à l'ouest de Lannemezan, sur la route de Tarbes à Toulouse, et qu'il se dispose à marcher sur le camp.

Deux escadrons du 12e chasseurs partent dans la direction de Capvern pour vérifier le fait et avoir des nouvelles de l'ennemi.

En attendant, toute la division prend les armes et se porte, à tout événement, sur le terrain de la *Mesa*, où elle est formée, à 6 h. 40, face à Capvern, dans l'ordre suivant :

1re ligne : la 1re brigade d'infanterie, en colonnes de division, la gauche s'appuyant aux sources de la Save, avec deux escadrons du 12e chasseurs et l'une des deux batteries montées.

2e ligne : à 400 mètres environ de la première, en colonnes doubles, vis-à-vis des intervalles de la première, avec une batterie montée en réserve au centre de la ligne.

3e ligne : la cavalerie (9e dragons), avec la batterie à cheval en arrière et un peu à droite.

La reconnaissance ayant confirmé les dispositions de l'ennemi, le général décide qu'il marchera au-devant de lui pour le combattre.

La division se met en marche ; les deux escadrons envoyés le matin en reconnaissance la précèdent et se déploient en tirailleurs ; le 9e dragons, avec la batterie à cheval, oblique à droite pour couvrir le flanc droit de la division ; on franchit, dans cet ordre, 4 kilomètres environ.

En arrivant sur la crête qui domine l'origine de la rive droite du ravin du Rioupeyrou, on aperçoit l'ennemi arrivant de Capvern ; le gros de ses forces est engagé sur le chemin de ce village à Labarthe, dans la direction de notre gauche.

Le général fait arrêter ses deux lignes ; la première se déploie et se porte ensuite, par échelons de régiment, par la gauche, pour attaquer la droite de l'ennemi ; la batterie montée de gauche se place de manière à enfiler la route de Labarthe à Capvern ; elle couvre de feu la colonne ennemie. Pendant ce temps-là, prévoyant que l'ennemi arrêté par notre gauche, tâchera de forcer le passage à notre droite, le général fait couvrir le 5e bataillon de chasseurs à pied par un retranchement (tranchée-abri) exécuté à la hâte, et place la batterie à cheval à côté de ce bataillon, en même temps qu'il place à la droite de la 2e ligne la batterie montée qui était en réserve au centre.

L'ennemi, ainsi que cela était prévu, s'est jeté sur notre droite, mais il y était attendu par les feux de la batterie à cheval, par des feux à commandement des chasseurs à pied retranchés ; le 9e dragons l'attaque à plusieurs reprises en colonne par escadrons.

Repoussé à notre gauche, arrêté et foudroyé à notre droite, l'ennemi se met bientôt en retraite sur Capvern, laissant seulement devant nous des tirailleurs de cavalerie avec quelques réserves.

La division de Lannemezan, en rentrant au camp, a exécuté le passage des lignes en retraite. Aucun accident n'a été signalé ; tout fait espérer que le bon état sanitaire des troupes se maintiendra, malgré l'extrême chaleur.

Une seconde grande manœuvre a eu lieu le vendredi, 23 ; en voici le programme :

Un corps ennemi en marche de Tarbes sur Toulouse, par Montrejeau, approche de Lannemezan ; il est établi sur la rive gauche du Rioupeyrou.

Les défenseurs du camp se portent à sa rencontre et prennent position sur la rive gauche de ce cours d'eau, en face de l'ennemi, en appuyant leur gauche à la route de Tarbes à Toulouse.

Pour l'exécution de cette manœuvre, les troupes du camp se partagent en deux corps distincts :

1° Défenseurs. — La 1re brigade d'infanterie, moins quelques compagnies des 20e et 34e de ligne ; le 9e régiment de dragons, la 7e batterie montée du 14e d'artillerie.

2° Ennemi. — La 2e brigade d'infanterie, le 12e de chasseurs, la 8e batterie montée du 14e d'artillerie.

Le chemin de fer situé au sud du terrain sur lequel avaient lieu les opérations, a été considéré comme un obstacle infranchissable, ainsi que les parties cultivées adjacentes.

La veille de la manœuvre, les généraux ont fait la reconnaissance du terrain et ont donné les instructions de détail aux chefs de corps qui devaient, pendant l'opération projetée, conserver l'entière direction des troupes sous leur commandement.

mousqueterie des zouaves répondent au feu re, et le débarquement s'opère sous une grêle lles.

aves qui défendaient la côte sont culbutés par et effectuent leur retraite en bon ordre sur rs d'un mamelon escarpé, où ils se retran-

es de la montagne sont garnies de pantalons le feu recommence acharné entre les assail- s défenseurs de la patrie.

teurs, défendues par la nature autant que eur des zouaves, sont inabordables. Le feu de l'infanterie décime les marins, qui sont rcés de battre en retraite et de regagner à la navires.

aves reprennent alors l'offensive, et vont des chemins couverts et des défilés qui con- la plage, pendant qu'un bataillon, disséminé ars, fait la chasse aux fuyards.

erie des chasseurs est alors lancée pour ache- toire; mais les marins se sont formés en tenus par deux obusiers, et répondent par un t de mousqueterie et de mitraille aux magni- rges des chasseurs. Ceux-ci, écharpés par le u des chassepots, font demi-tour et vont se en dehors du feu des carrés.

ntôt les zouaves arrivent et prennent à re- rniers détachements qui protégeaient la re- vaincus. C'est la déroute. Le peu qui s'é- it vers la plage en suivant des chemins pro- t encaissés et que l'agilité des zouaves a déjà

marin n'échappe.

en courant, le coup d'œil qu'a offert cette pce qui n'a fait couler que des flots de cham- pas une goutte de sang.

soldat peint par son langage

(Suite.)

LA CONSIGNE. — Signifie en langage militaire écuter ou bien oublier une prescription. Ainsi, e étant donnée de se trouver à l'appel, à une mes à telle heure, celui qui ne s'y rend pas a consigne.

ant quelle est l'origine de cette locution quivalant ici à escamoter, oublier, ne pas tion; il serait assez difficile de le dire d'une positive. On sait qu'à l'armée, un ordre, une si elle est connue de l'ennemi, peut donner onséquences les plus graves et les plus fâ- r, on a vu des officiers porteurs d'ordres écrits, avaler, *manger* cet ordre plutôt que de le lais- e.

ES. — C'est par ce mot que le troupier de Afrique désigne les insipides insectes appelés ordinaire des puces, et qui, plus que partout ullulent en Algérie, principalement dans les rabes. On comprend que ce nom de négresses a couleur noire de cet insecte si désagréable.

R DE FORTUNE. — Cette appellation était em- s l'ancien régime, en opposition à celle d'of- *aissance*.

'hui on l'emploie encore dans les corps de r désigner un officier qui n'est pas sorti des c'est à tort, parce qu'il n'y a plus à propre- r d'officiers de fortune, tous les grades, tous s, tous les corps étant ouverts à toutes les es, à toutes les capacités, au mérite, à l'ins-

Révolution de 1789, l'homme qui n'était pas noble et qui embrassait la carrière des ar- ouvait dépasser certains grades, quel que fût . S'il parvenait à l'épaulette on le désignait m d'*officier de fortune*. La plupart de nos gé- stres de la République et de l'Empire avaient *s de fortune* sous l'ancienne monarchie. Avec stème, jamais *Hoche*, *Bernadotte*, *Marceau* et es n'auraient été connus, et cependant ils talent apprécié, ces généraux de vingt ans, ant les quatorze armées de la République.

FÉLIX REYNIER.

ivre.)

Avis aux Abonnés.

vitons nos souscripteurs dont l'abonnement 1er août 1869, à le renouveler le plus tôt fin de ne pas éprouver de lacune dans la col- leur journal.

nements au **Moniteur de l'Armée** sont conditions suivantes :

et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire,
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
tomains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an — sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois — sans Annuaire.

tat sur la poste, au nom du gérant du *Moni- mée*, est le mode de paiement le plus sûr et mpt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS.

nde un représentant dans chaque ville de our tous articles faciles à placer, bonnes re- ime il y a un échantillon à confier, toute evra être une référence approuvée par le e de police. — Adresser les lettres, *franco* à , 235, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

— Un capitaine commandant au 3e de chasseurs d'Afrique (ancienneté de 1865), désire, pour cause de santé, permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France (cuirassiers, lanciers, chasseurs ou hussards). — S'adresser à M. le Boiteux, à Baume-les-Dames (Doubs). (71)

— Un capitaine du 2e tirailleurs demande un permutant, soit dans l'un des deux autres régiments de tirailleurs, soit aux zouaves. (72)

— Un lieutenant de tirailleurs algériens (promotion du 30 septembre 1868), demande un permutant de son ancienneté dans les chasseurs à pied. On aura droit aux indemnités. (69)

— Un sous-lieutenant (promotion du 10 août 1868) d'un régiment en garnison dans le Midi, désire permuter avec un de ses collègues d'un régiment permanent d'Afrique : s'adresser à M. Léon Oudot, à Miliana (Algérie). (57)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1er octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (59)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance; les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser leur demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe.)

L'emploi de maître sellier au régiment de dragons de l'Impératrice devenant vacant le 1er octobre, un concours aura lieu à Fontainebleau le 23 août prochain.

Les candidats civils devront fournir un certificat de bonne vie et mœurs dûment légalisé, et ceux militaires le relevé des services et des punitions.

Ils devront, en outre, justifier d'un apport de 10,000 fr.

S'adresser au président du conseil d'administration, à Fontainebleau.

Un concours pour l'emploi de maître cordonnier, sera ouvert le 10 août 1869, au 7e de ligne, à Troyes. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de celui de leurs services; justifier, en outre, d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 6,000 fr. en numéraire.

Il sera ouvert à Bourges (Cher) le 4 août prochain, un concours pour l'emploi de sergent 1er maître d'escrime, vacant au 12e régiment d'infanterie.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

COMMISSION GÉNÉRALE POUR MM. LES OFFICIERS

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ÉQUIPEMENTS, ARMES, LINGERIE, PASSEMENTERIE

F. MUTTE 16, RUE D'ARGOUT **A PARIS**

PALETOT-CABAN ET MAC FERLANE AVEC CAPUCHON MOBILE ET POCHES

Nouveau tissu en cachemire imperméable ne rougissant pas. — Prix : 60 et 70 francs, paiements mensuels ou au comptant.

TOUTES MARCHANDISES DE PREMIER CHOIX VENDUES A GARANTIE

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

REVOLVERS

DOUBLE MOUVEMENT — SIX COUPS

Livrés de suite, payables 5 francs par mois, pendant 10 mois, pour MM. les Officiers seulement
l'Acier, — crosse en noyer, — garniture polie — et canon de 12 millimètres, 50 fr. — 9 millimètres, 50 fr. 7 millimètres, 45 fr.

Maison JAMES, 235, Faubourg Saint-Honoré, Paris

Ces armes sont de premier choix et garanties

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VINAIGRE DE TOILETTE
DE
JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

CHAPELLERIE MILITAIRE

PEISSON A PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

Le sieur Peisson a l'honneur de prévenir messieurs les officiers de l'armée qui lui ont fait des commandes, qu'il est en instance auprès de l'administration des Postes pour faire lever l'interdit sur les boites-échantillons qu'il leur adressait par la poste.

Il espère que, sous peu, une autorisation lui permettra de les servir comme par le passé.

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger

26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances.— 15 années de succès attestent son efficacité.— Flacon 5 fr. et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand. poste.(Aff.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 9e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48 bandage de contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintur es.

DRAGÉES DU Dr VIVIEN

d'Extrait de foie de morue

L'Académie de médecine a constaté que l'Extrait renferme tous les principes actifs de l'huile. 2-50 la boîte de 100.—2 drag. valent 1 cuill. d'huile. PARIS, r. Vertbois, 43. Exp. franco.

LA VUE Malad. des Yeux et de la Vue : 1 r., 21. Dr J. CARNET, Rivoli, 80, de 1 h. à 3.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médecin et Bienfaisance autorisés)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



HARNACHEMENTS et PASSEMENTERIES MILITAIRES

CAROULLE

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Et ancne maison **HÉBERT-BRICARD**

15, rue de la Jussienne. — Paris.

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne **CHOLLET** et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET CIE, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

MANTEAUX DITS BERSIAGLERI POUR VOYAGE, 22 F.

CEINTURE ÉLASTIQUE — CHARBONNIER — 15 F. — POUR HOMME — A CHEVAL — BANDAGES EN CAOUTCHOUC

LE FLACON DE POCHE VADE-MECUM du VOYAGEUR

Cognac fin, Rhum ou Xérès

Forme plate, ovale, très portatif, bouchage hermétique spécial, très apprécié dans l'armée ; se trouve dans les principales maisons.

Entrepôt général : 90, rue Rochechouart. — Prix : 4 fr.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.— PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris Succursales à Lyon et à Besançon.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 151.—Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 43. — 1er AOUT 1869.

Paris, 31 juillet 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 25 juillet 1869, l'Empereur a nommé chevaliers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

M. Pingand, officier comptable de 1re classe du service des hôpitaux militaires, en retraite; 35 ans de services, 11 campagnes ;

M. Bonnet, ancien maître-canonnier du premier Empire; 11 ans de services, 11 campagnes.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Borel, colonel d'état-major, aide de camp du maréchal Mac-Mahon, est nommé, par décret impérial du 10 juillet courant, chef d'état-major général de la garde nationale de la Seine, et placé en activité hors cadre.

M. Tugnot de Lanoye, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Corréard, est mis à la disposition du colonel Berthaut, commandant en second la garde nationale mobile de la Seine, pour lui être adjoint dans ce service.

M. Pedoya, lieutenant au 78e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Charmet, commandant la subdivision du Haut-Rhin.

M. de Jarnac, lieutenant au 79e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de l'Abadie d'Aydrein, commandant la 2e division d'infanterie du 4e corps.

M. Rutin, lieutenant au 41e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Noël, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône.

M. d'Hugues, lieutenant au 84e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Le Vassor-Sorval, commandant la 3e division d'infanterie du 2e camp de Châlons.

M. Belhomme, lieutenant au 90e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Rouméjoux, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie du 2e camp de Châlons.

M. Lagoon, lieutenant au 2e régiment de hussards, est nommé officier d'ordonnance du général Paulze-d'Ivoy, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du 2e camp de Châlons.

GÉNIE.

M. Monsnier, capitaine de 2e classe à Mascara, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être commandant du génie à Fort-de-France (Martinique);

M. Guillemin, garde de 1re classe du génie au camp de Châlons, passe à Perpignan ;

M. Sévigny, garde de 1re classe du génie à Langres, passe à Bourbonne-les-Bains ;

M. Georgeon, garde de 1re classe du génie à Mascara, passe au camp de Châlons ;

M. Leblanc, garde de 1re classe du génie, rentrant de la Guyane, passe à Nantes ;

M. Dussault, garde de 1re classe du génie, rentrant du service colonial, passe à Tarascon ;

M. Roubion, garde de 1re classe du génie, rentrant du service colonial, passe à Nice ;

M. Baillat (J.-B.), garde de 2e classe du génie à Tlemcen, passe à Toulouse ;

M. Paris, garde de 2e classe du génie, rentrant du service colonial, passe à Langres.

SERVICE DE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 28 juillet 1869, M. Borel, chef d'escadrons au 5e régiment de chasseurs, est nommé au commandement du dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Meurthe, en remplacement de M. Faurax, admis à la pension de retraite.

École normale de Gymnastique.

État nominatif de MM. les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et marins du 32e cours qui ont obtenu des prix et des mentions honorables.

OFFICIERS.

Ensemble.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. Prix unique. — M. Eynard, sous-lieutenant au 64e de ligne.

1re mention. — M. Soyer, sous-lieutenant au 2e bataillon de chasseurs.

2e mention. — M. Baissas, sous-lieutenant au 17e de ligne.

Gymnastique.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. Prix unique. — M. Dudac, sous-lieutenant au 39e de ligne.

1re mention. — M. Schneider, sous-lieutenant au 48e de ligne.

3e mention. — M. Cloftie, sous-lieutenant au 20e bataillon de chasseurs.

Escrime à l'épée.

1re mention. — M. d'Armandy, sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie de marine.

2e mention. — M. de Cadenet, sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine;

3e mention. — M. Labbé du Bourguet, sous-lieutenant au 34e de ligne.

Équitation.

1re mention. M. Durand-Désormeaux, sous-lieutenant au 12e de ligne.

2e mention. — M. Bonamy, sous-lieutenant au 88e de ligne.

Anatomie.

Mention unique. — M. Petit-Jean, sous-lieutenant au 54e de ligne.

Chant.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. Prix unique. — M. Soyer, sous-lieutenant au 2e bataillon de chasseurs.

1re mention. — M. Baissas, sous-lieutenant au 17e de ligne.

2e mention. — M. d'Armandy, sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie de marine.

MONITEURS.

Enseignement.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Guervin, sergent au 9e bataillon de chasseurs.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — M. Durand, sergent au 41e de ligne.

1re mention. — M. Géral, sergent au 52e de ligne.
2e — M. Nourrigat, sergent au 27e de ligne.
3e — M. Gorel, sergent au 58e de ligne.

ÉLÈVES (SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET BRIGADIERS).

Ensemble.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Armand, sergent-fourrier au 3e régiment de grenadiers de la garde.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — M. Thué, caporal au 95e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 3e prix. — M. Salel, sergent au 29e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 4e prix. — M. Collinet, caporal au 27e de ligne.

1re mention. — M. Humbert, caporal au 90e de ligne.
2e — M. Jauzion, maréchal des logis au 13e d'artillerie.
3e — M. Le Goffic, caporal au 98e de ligne.
4e — M. Bergeront, caporal au 9e de ligne.
5e — M. Richard, sergent au 82e de ligne.
6e — M. Jaunet, sergent au 2e bataillon de chasseurs.
7e — M. Gilles, brigadier au 3e dragons.
8e — M. Baudet, sergent au 17e bataillon de chasseurs.
9e — M. Japelle, sergent au 69e de ligne.
10e — M. Walter, caporal au 60e de ligne.
11e — M. Loquatre, caporal au 1er voltigeurs de la garde.
12e — M. Colonna, caporal au 56e de ligne.

Gymnastique.

Une médaille d'or accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Richard, caporal au 39e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 2e prix. — M. Vessier, caporal au 93e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 3e prix. — M. Donadiou, caporal au 5e de ligne.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 4e prix. — M. Cacheux, brigadier au 16e d'artillerie.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 5e prix. — M. Acker, caporal aux chasseurs de la garde.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 6e prix. — M. Iliou, caporal au 43e de ligne.

1re mention. — M. Arronard, caporal au 19e de ligne.
2e — M. Didier, sergent au 46e de ligne.
3e — M. Royère, sergent au 72e de ligne.
4e — M. Chauvet, sergent au 77e de ligne.
5e — M. Colas, caporal au 85e de ligne.
6e — M. Bouvier, caporal au 4e d'infanterie de marine.
7e — M. Conte, sergent au 78e de ligne.
8e — M. Rihes, caporal au 8e bataillon de chasseurs.
9e — M. Chemin, sergent-fourrier au 3e bataillon de chasseurs.
10e — M. Cazalhou, maréchal des logis au 4e régiment d'artillerie.
11e — M. Page, caporal au 2e d'infanterie de marine.
12e — M. Montfrond, caporal au 19e bataillon de chasseurs (*ex æquo*).
12e — M. Gelet, caporal au 55e de ligne (*ex æquo*).
13e — M. Huptin, caporal au 3e d'infanterie de marine (*ex æquo*).
13e — M. Hermann, sergent au 34e de ligne (*ex æquo*).
14e — M. Bornet, sergent au 4e bataillon de chasseurs.
15e — M. Mahé, sergent au 65e de ligne.

Exercices d'application.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Perrin, maréchal des logis au 11e d'artillerie.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 2e prix. — M. Cacheux, brigadier au 16e d'artillerie.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 3e prix. — M. Jeansac, brigadier au 18e d'artillerie.

1re mention. — M. Grandpierre, caporal au 88e de ligne.
2e — M. Paganelli, caporal au 16e de ligne.
3e — M. Cardi, caporal au 74e de ligne.
4e — M. Fournioux, caporal au 57e de ligne.
5e — M. Douillon, maréchal des logis au 14e d'artillerie.
6e — M. Faure, caporal au 31e de ligne.
7e — M. Vessier, caporal au 93e de ligne.
8e — M. Guilloteau, sergent au 1er d'infanterie de marine.
9e — M. Gladel, caporal au 86e de ligne.
10e — M. Nicod, sergent au 21e de ligne.

Anatomie.

1re mention. — M. Lantié, brigadier au 10e dragons.
2e — M. Fournioux, caporal au 57e de ligne.
3e — M. Farjonnel, maréchal des logis au 2e régiment de chasseurs.
4e — M. Coche, brigadier au 5e hussards.
5e — M. Valet, brigadier au 1er régiment de chasseurs.

Chant.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 1er prix. — M. Cacheux, brigadier au 16e d'artillerie.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. 2e prix. — M. Guilloteau, sergent au 1er régiment d'infanterie de marine.

1re mention. — M. Roquier, maréchal des logis au 12e d'artillerie.
2e — M. Jolly, brigadier au 5e lanciers.
3e — M. Filiol de Raymond, sergent au 91e de ligne.
4e — M. Thué, caporal au 95e de ligne.
5e — M. Jaunel, sergent au 2e bataillon de chasseurs.
6e — M. Chemin, sergent-fourrier au 3e bataillon de chasseurs.
7e — M. Jung, brigadier au 2e du train d'artillerie.
8e — M. Labruyère, brigadier-fourrier aux chasseurs à cheval de la garde.

MARINS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Ensemble.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Darhampé, 2e maître, flotte.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 2e prix. — M. Kervaso, caporal d'armes, flotte.

1re mention. — M. L'Hardy, quartier-maître, flotte.
2e — M. Le Prieur, quartier-maître, flotte.
3e — M. Matha, 2e maître, flotte.
4e — M. Litardi, 2e maître, flotte.
5e — M. Lecuite, 2e maître, flotte.

Gymnastique.

Une médaille d'argent accordée par S. M. l'Empereur. 1er prix. — M. Pignorel, quartier-maître, flotte.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la marine. 2e prix. — M. Tréhiou, 2e maître, flotte.

1re mention. — M. Monot, 2e maître, flotte.
2e — M. Lesaont, quartier-maître, flotte.
3e — M. Korboul, quartier-maître, flotte.
4e — M. Pierre, quartier-maître, flotte.
5e — M. Le Bourrique, quart.-maître, flotte.

Exercices d'application.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. Prix unique. — M. Eugène, quartier-maître, flotte.

1re mention. — M. Le Bars, quartier-maître, flotte.
2e — M. Danielou, quartier-maître, flotte.
3e — M. Rannou, 2e maître, flotte.

Anatomie.

1re mention. — M. Le Guern, quartier-maître, flotte.
2e — M. L'Hardy, quartier-maître, flotte.

Chant.

Une médaille d'argent accordée par le ministre de la guerre. Prix unique. — M. Petifour, quartier-maître, flotte.

1re mention. — M. Gombert, sergent d'armes, flotte.
2e — M. Kervaso, caporal d'armes, flotte.
3e — M. Matha, 2e maître, flotte.

L'Empereur a passé, le 30 juillet, à neuf heures du matin, dans la cour du palais de Saint-Cloud, la revue du 2e bataillon du 2e régiment de tirailleurs algériens, récemment arrivé de la province de Constantine.

Sa Majesté était accompagnée de M. le général Malherbe, adjudant général des palais impériaux, de M. le général comte Lepic, aide de camp, et de MM. les capitaines de Crény et baron Clary, officiers d'ordonnance de l'Empereur.

Plusieurs journaux ont parlé d'une réduction extraordinaire des effectifs de l'armée par le départ anticipé des semestriers et par le renvoi dans leurs foyers des militaires de la classe de 1863. Il y a assurément du vrai dans tout cela, mais on a singulièrement exagéré l'importance numérique de ces dispositions, tout en leur donnant un caractère exceptionnel qui ne leur appartient nullement.

Pour rentrer dans la réalité des faits, il convient de dire que cette année, comme cela se pratique toujours à la même époque, les semestriers sont envoyés en congé après la revue d'inspection générale. A cette époque, c'est-à-dire du 15 septembre au 1er octobre, les militaires de la classe de 1863, présents sous les drapeaux, seront renvoyés dans leurs foyers par anticipation, ce qui a lieu tous les ans pour la classe la plus ancienne. Celle de 1863 a été incorporée au 1er octobre 1864; elle comptera donc 5 ans de présence au 1er octobre prochain ; on lui applique les dispositions de la nouvelle loi sur le recrutement qui n'exige que cinq ans de service.

Comme on le voit, il n'y a dans ces mesures rien qui ne soit conforme à la marche ordinaire des choses. Le renvoi des militaires de la classe de 1863, présents sous les drapeaux, donne une diminution d'effectif de 16,000

hommes; quant aux semestriers, ils ramèneront les régiments à l'effectif d'hiver, jusqu'au 1er avril, époque où les corps rentrent dans leur effectif normal et reprennent les travaux nécessaires à leur instruction.

Des officiers adjoints d'état-major.

Une des conditions essentielles de toute bonne organisation de personnel militaire est d'avoir, pour la paix comme pour la guerre, des moyens d'action proportionnés aux besoins prévus.

La loi du 1er février 1868 sur le recrutement de l'armée, en assurant au pays les moyens de passer rapidement du pied de paix au pied de guerre, et réciproquement, a suffisamment prouvé quelle importance l'Empereur attachait à mettre l'armée en harmonie avec les exigences de ces deux situations.

L'organisation particulière du corps d'état-major présente, à ce point de vue, une sorte d'insuffisance qu'il importait de faire disparaître; le décret du 19 juillet 1869 a eu pour but d'y pourvoir; nous nous proposons d'examiner succinctement les motifs de cette mesure.

Notre armée de terre, considérée dans son ensemble, comporte deux effectifs extrêmes; l'un, pour le pied de paix, qui est de 400,000 hommes; l'autre, pour le pied de guerre, qui sera de 750,000 hommes.

Sans rien changer à la constitution des cadres, l'effectif de paix des régiments peut être doublé pour les nécessités d'une guerre; la guerre terminée, l'effectif est réduit par le renvoi partiel des hommes dans leurs foyers, jusqu'à concurrence du pied de paix; c'est ainsi que l'armée, par la permanence de ses cadres et la mobilité de sa réserve, peut toujours proportionner son développement aux besoins des circonstances; on la comparerait volontiers à un télescope qui s'allonge ou se raccourcit, suivant la volonté de l'observateur et les nécessités de l'observation, sans aucun changement essentiel dans les éléments qui répondent à sa destination scientifique.

Si de l'ensemble de l'armée nous passons à l'organisation des régiments dont elle se compose, nous remarquons que le complet de tous les grades y est toujours assuré; avec des soldats on fait des sous-officiers, avec des sous-officiers des sous-lieutenants, et ainsi de suite. Dans chaque corps, le tableau d'avancement est toujours là pour remplir tous les vides, et, fût-il épuisé, des propositions supplémentaires y pourvoient.

Le corps d'état-major semblait être resté en dehors de cette loi réparatrice, qui ne laisse jamais de vide dans les cadres. Soumis à une limite numérique absolue, il peut toujours perdre, et nos dernières guerres en ont été pour lui la preuve glorieuse, mais jamais réparer ses pertes à mesure qu'elles se produisent. Son effectif, que l'ordonnance de création, due au génie de Gouvion Saint-Cyr, portait à 712 officiers pour une armée de 300,000 hommes, n'est aujourd'hui que de 580 officiers, avec un état militaire qui pourra être porté à 750,000 hommes, sans compter la garde nationale mobile.

Est-ce à dire que les règlements antérieurs concernant le corps d'état-major aient méconnu les nécessités extraordinaires de son service en campagne? Assurément non, et les ordonnances du 23 février 1833 et du 16 mars 1838 sont là pour le prouver; mais si ces ordonnances admettent qu'une certaine catégorie d'officiers puisse être appelée à remplir temporairement des fonctions d'état-major aux armées, l'expérience a prouvé que cette ressource n'existait qu'en principe, et faisait défaut dans l'application.

Sur ce point encore, le maréchal Ministre de la guerre a voulu sortir de la lettre morte pour entrer nettement dans la voie des faits *réels* et *pratiques*. La difficulté n'était pas de trouver dans nos jeunes officiers un concours sérieusement utile au corps d'état-major, mais il fallait éviter de tomber d'un excès dans un autre, en substituant tout à coup à un effectif trop restreint pour la guerre un effectif encombrant pendant la paix, et d'imposer ainsi au budget une charge permanente d'une nécessité essentiellement variable. C'est ce problème si délicat et si sérieux que le décret du 19 juillet a eu pour but de résoudre; sa solution est destinée à compléter l'œuvre de Gouvion-Saint-Cyr, œuvre assez grande pour qu'il y ait encore de l'honneur à la consolider.

La pensée du décret découle de la même source que la loi du 1er février 1868 sur le recrutement de l'armée; il organise, pour le temps de guerre, une véritable *réserve* d'officiers aptes au service d'état-major qui, placés dans le cadre normal des régiments, pendant la paix, n'imposeront à l'État aucun sacrifice nouveau.

Au point de vue scientifique, il importait de ne pas compromettre le caractère spécial et le prestige d'un corps si bien placé dans l'opinion du pays et de l'étranger; il fallait donner au corps d'état-major non pas seulement des auxiliaires utiles, mais des auxiliaires à la hauteur de sa mission.

Pour cela, le décret du 19 juillet n'admet à faire partie des *adjoints d'état-major* que les sous-lieutenants élèves de l'École d'application qui, après avoir satisfait aux examens de sortie, n'auront pu, faute de vacances, être placés dans le corps d'état-major. Ils feront, avant de rentrer à leur régiment, un stage de deux ans dans la cavalerie, s'ils sont officiers d'infanterie; dans l'infanterie, s'ils sont officiers de cavalerie, et ils seront astreints aux mêmes travaux d'étude annuels que les lieutenants et les capitaines du corps d'état-major.

Le Ministre de la guerre chargé de déterminer, chaque année, le nombre des élèves à admettre à l'École d'application d'état-major, dépassera le chiffre des besoins prévus, de manière à avoir un excédant annuel d'officiers ayant satisfait à l'examen de sortie.

Il y aura donc, chaque année, douze ou quinze officiers qui reviendront, dans ces conditions, à leur corps, rapportant, pour prix de leurs études, le titre d'*adjoint d'état-major* et le droit de figurer au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant. Un si petit nombre de candidatures de ce genre, réparties dans toute l'armée, sur tous les régiments d'infanterie et de cavalerie, sur tous les bataillons de chasseurs à pied (garde impériale et ligne) ne sont pas de nature à modifier sensiblement les conditions générales de l'avancement. Les sous-lieutenants-adjoints d'état-major ne seront, d'ailleurs, que *proposés* pour l'avancement, ce qui n'implique pas un droit absolu à cette récompense, position notablement inférieure à celle de l'officier de l'École de cavalerie, par exemple, qui, ayant obtenu le n° 1 à l'inspection générale, est promu, de droit, au grade supérieur à la première vacance.

Au bout de dix années environ, en tenant compte des décès, démissions et autres causes de mutations qui se produisent journellement dans l'armée, le Ministre de la guerre pourra disposer, en cas de guerre, de cent à cent vingt officiers adjoints d'état major pourvus de toutes les connaissances voulues pour le service de ce corps; c'est, en effet, le déficit que présente aujourd'hui le cadre normal du corps d'état-major pour être à la hauteur des exigences de son service en campagne.

Comme toute mesure nouvelle, le décret du 19 juillet 1869 a déjà subi l'épreuve de la critique; on a parlé de priviléges, d'aristocratie; on a même invoqué jusqu'aux principes démocratiques: tout cela n'est que la réaction ordinaire de la médiocrité contre tout ce qui tend à s'élever. Si jamais une institution fut empreinte du plus large esprit de démocratie, c'est assurément l'armée. On n'entre dans ses écoles qu'au concours, leur porte est ouverte à tous, à la seule condition d'être classé en rang utile sur la liste d'admissibilité; on ne demande pas au candidat d'où il vient ni ce qu'il pense, mais ce qu'il sait (1); peut-on pousser plus loin l'égalité absolue de tous devant le jugement de la science? Voilà comment, en France, tout candidat peut aspirer à l'honneur de commander à des soldats. Il n'y a place dans notre armée, que pour une aristocratie, celle du mérite et du savoir; celle-là sera de tous les temps, parce qu'elle est commandée par l'intérêt général, et si le décret du 19 juillet est destiné à l'encourager, l'armée et le pays doivent en remercier le Ministre qui a soumis ce décret à la sanction de l'Empereur.

DE LÉPINE.

(1) A sa sortie de l'École militaire, il choisit, d'après son numéro de classement, le régiment où il désire servir.

Camps et manœuvres

Lannemezan.—Nous avons fait connaître le programme de la manœuvre du 23 juillet; il nous reste à en donner l'exécution.

2e brigade (assaillants). — La gauche, formée en colonnes serrées au sud du village de Latilhous, sur les pentes rapides qui descendent vers le Rieupeyrou, et des deux côtés de l'ancien tracé de la route de Tarbes à Toulouse. La batterie d'artillerie en arrière, dominant tout le terrain de la rive droite du Rieupeyrou. Le centre, couvert par un bois impénétrable, était composé de la cavalerie, formée en colonne sur la vieille route elle-même. La droite enfin, composée d'infanterie, masquée par un mouvement de terrain, s'étendait dans la direction du chemin de Capvern, tendant à déborder l'aile gauche des défenseurs.

1re brigade (défenseurs). — Ceux-ci occupaient par une ligne déployée de bataillons en masse une excellente position à mi-côte sur la rive droite du ruisseau, la droite appuyée au hameau de Camelet, avec 4 pièces d'artillerie pour la soutenir et contenir la gauche de l'ennemi, le centre couvert par un ravin profond et escarpé, la gauche dans le fossé à cheval sur la vieille route, dont une section d'artillerie enfilait le débouché. — La cavalerie en réserve, en seconde ligne, un peu en arrière de la crête.

Vers huit heures, l'attaque se dessine. L'ennemi, après une courte canonnade destinée à préparer et à protéger la marche de son infanterie, essaie de se porter sur Camelet, qu'il croit faiblement occupé. Mais, détrompé bientôt par un feu vif de mousqueterie et d'artillerie, qui accueille ses colonnes engagées sur des pentes rapides, arrêté d'ailleurs par des escarpements qui rendent très-difficile l'abord de la droite et du centre des défenseurs, il renonce promptement à forcer la position et se détermine à tenter de la tourner par la gauche. Ses tirailleurs, engagés seuls de ce côté, depuis le commencement de l'action, avec ceux des défenseurs, prennent vigoureusement l'offensive: ils sont appuyés de très près par deux bataillons qui débouchent au pas de course par la route et se déploient dans la plaine, débordant la gauche des défenseurs; celle-ci, obligée de se replier pour ne pas être tournée, exécute en bon ordre son mouvement en arrière et se trouve bientôt solidement appuyée au remblai du chemin de fer. Le centre et la droite suivent ce mouvement, et, ne pouvant sans compromettre leur ligne de retraite, conserver leur position, ils se décident à l'abandonner. La gauche, destinée à couvrir le défilé que forme la route par laquelle ils doivent se retirer, est renforcée du bataillon de chasseurs à pied, qui se déploie à droite et à gauche de la chaussée et se couche pour attendre à bonne portée l'ennemi, pendant que deux pièces d'artillerie s'établissent sur la route pour le mitrailler. La cavalerie, qui est restée en seconde ligne, commence alors le mouvement général de retraite dans lequel elle est immédiatement suivie par l'infanterie de la droite et du centre. La cavalerie ennemie s'est portée rapidement presque sur le flanc droit des troupes en retraite; elle tente de les couper ou, tout au moins, de porter le désordre dans les colonnes; mais les chasseurs à pied font rapidement face à ce nouvel ennemi qui menace de les tourner, et soutenus par quelques volées de mitraille, ils peuvent se retirer en bon ordre après avoir couvert la retraite de toute la brigade.

Toutes les troupes rentrent alors au camp, après être restées 6 heures sous les armes.

La 3e grande manœuvre a eu lieu le 27 juillet, conformément au programme suivant:

Un convoi considérable de munitions représenté par toutes les voitures que l'artillerie pourra atteler, se rend de Toulouse à Tarbes par Montrejean; l'escorte de ce convoi sera commandée par M. le général de division, et composé de la manière suivante:

Français: 1° La 1re brigade d'infanterie (5e bataillon de chasseurs à pied, les 20 et 34e de ligne);

2° La batterie à cheval du 18e d'artillerie;

3° La brigade de cavalerie (12e chasseurs et 9e dragons), moins 2 escadrons de ce dernier régiment, qui seront sous les ordres du général commandant l'ennemi.

L'ennemi sera composé de la 2e brigade (58e et 82e), 2 escadrons de dragons et une batterie montée du 14e régiment d'artillerie.

Le corps ennemi, venant de Capvern, marche à la rencontre du convoi qu'il veut capturer. Le général de division qui en a été informé par ses éclaireurs, hâte sa marche, et, pour occuper le village de Pinas avant l'arrivée du corps ennemi, il y envoie rapidement le 12e de chasseurs à cheval avec la batterie à cheval du 18e régiment.

Après avoir traversé le village et reconnu le terrain en avant jusqu'au carrefour de la route, le commandant de cette avant-garde fera mettre son artillerie en batterie à la sortie du village et vers l'église, et défendra les abords par deux escadrons qui mettront pied à terre et qui s'embusqueront le mieux possible. Cette avant-garde défendra à outrance l'entrée du village pour attendre l'arrivée de l'infanterie.

Trois compagnies de chasseurs à pied arriveront au secours des chasseurs à cheval et concourront à la résistance. Cependant, toute cette avant-garde sera forcée de se replier jusqu'au delà de la Save où elle trouvera en position le 1er échelon d'infanterie de la colonne. La retraite qui aura été facilitée, s'il y a lieu, par une charge de cavalerie en avant de Pinas, sera protégée par les troupes qui sont en position en arrière.

L'ennemi sera arrêté au pont de la Save.

Alors le général de division enverra la brigade de cavalerie sur sa gauche, pour tourner la droite de l'ennemi, en arrière du village. Les chasseurs à pied chercheront de leur côté, à tourner la gauche. Cette double manœuvre sur les deux ailes, combinée avec une vive attaque de front, forcera l'ennemi à la retraite.

L'ennemi prendra position face à Pinas, à hauteur de l'intersection des deux grandes routes, sur la rive gauche du Gers, et attendra l'ordre d'attaquer.

Exécution: L'attaque du village de Pinas par l'ennemi a été belle et bien entendue; mais l'attaque générale faite par le commandant du convoi pour forcer le passage du village est réellement imposante.

Elle s'opère sur trois colonnes:

1re colonne, un bataillon d'infanterie avec trois compagnies de chasseurs à pied, sont jetés sur la droite du village pour essayer de tourner.

2e colonne, le 12e chasseurs à cheval appuyé par un bataillon d'infanterie exécute un grand mouvement tournant à gauche, passe la Save à gué, et vient rapidement se porter sur la droite et un peu en arrière de l'ennemi.

Quand ces deux mouvements d'ailes sont bien dessinés, l'attaque centrale sur la grande chaussée qui traverse le village est immédiatement ordonnée; l'artillerie qui enfile cette chaussée cesse son feu, et le gros de l'infanterie est aussitôt lancé au pas de charge sur l'ennemi qui est vivement repoussé et dont la retraite prise de flanc par la cavalerie doit être désastreuse. Cette charge d'infanterie exécutée avec un entrain indescriptible, absolument comme si un ennemi réel était au bout de ses baïonnettes, nous a fortement impressionnés par son élan irrésistible.

L'attaque de gauche par notre cavalerie a réussi parfaitement, facilitée par un terrain propice.

L'attaque de droite n'a pu réussir; la petite colonne d'infanterie chargée de la faire arrêtée par des difficultés énormes de terrain et par des récoltes sur pied considérées comme obstacles infranchissables (hypothèse toujours admise dans les camps), a dû se replier sur la colonne centrale.

A midi, les troupes de toutes armes qui avaient pris part à la grande manœuvre, étaient rentrées dans leurs campements respectifs.

C'est une manœuvre très fructueuse dans laquelle toutes les opérations de détail qu'on fait journellement à la guerre, ont pu être exécutées: occupation rapide d'un village par la cavalerie, pour y prévenir l'ennemi, attaque et défense d'un village, formation et marche d'un grand convoi, mouvements tournants, etc.

Le terrain est bien disposé pour une application sérieuse, sur une surface relativement restreinte, de tous les mouvements que l'on doit faire en campagne, avec l'emploi combiné des trois armes.

L'opération a si bien réussi dans son ensemble qu'elle sera sans doute renouvelée prochainement avec des cartouches à blanc; l'instruction pratique des troupes ne peut que gagner à cette répétition.

Châlons. — Les manœuvres progressives doivent se continuer sans interruption dans les différentes armes; par bataillon, escadron et batterie d'abord, puis par régiment, par brigade et division. Le général Bourbaki a résumé, dans une *instruction*, qui est distribuée aux troupes du camp, tout ce qu'il importe de leur faire connaître pour les exercices et les simulacres de guerre. C'est une école très sérieuse, où la correction matérielle des manœuvres n'exclura pas l'étude raisonnée de tout ce qui constitue l'intelligence de la guerre. Les manœuvres de corps d'armée seront comme le couronnement de ces études, dans lesquelles le général en chef ne néglige rien pour développer l'initiative des chefs, aux différents degrés de la hiérarchie.

La première manœuvre de corps d'armée a dû avoir

— Un capitaine commandant au 4ᵉ de chasseurs d'Afrique (ancienneté de 1855), désire, pour cause de santé, permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France (cuirassiers, lanciers, chasseurs ou hussards). — S'adresser à M. le Dʳ Boiteux, à Baume-les-Dames (Doubs). (71)

— Un capitaine du 2ᵉ tirailleurs demande un permutant, soit dans l'un des deux autres régiments de tirailleurs, soit aux zouaves. (72)

— Le capitaine Jacquier du 3ᵉ chasseurs d'Afrique demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France. (73)

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 1ᵉʳ octobre 1866), désire permuter avec un de ses camarades des corps permanents d'Afrique. (59)

3ᵉ du génie. — On offre une 1ʳᵉ classe à un bon piston solo.

Le 18ᵉ d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7ᵉ régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance; les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe.)

Un concours pour l'emploi de maître cordonnier, sera ouvert le 10 août 1869, au 7ᵉ de ligne, à Troyes. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de celui de leurs services; justifier, en outre, d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 6,000 fr. en numéraire.

Il sera ouvert à Bourges (Cher) le 4 août prochain, un concours pour l'emploi de sergent 1ᵉʳ maître d'escrime, vacant au 12ᵉ régiment d'infanterie.

Un concours pour l'emploi de maître tailleur sera ouvert le 20 août 1869 au 7ᵉ de ligne, à Troyes. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de l'état de leurs services, et justifier, en outre, d'une excellente moralité et d'un avoir disponible de 8,000 fr. en numéraire.

Le 48ᵉ de ligne en garnison à Marseille demande une clarinette-solo, une place de 1ʳᵉ classe lui est réservée, s'adresser au président du conseil d'administration ou au chef de musique.

Le conseil d'administration du 60ᵉ, à Nancy, demande un caporal armurier ayant fait ses cours.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

URNITURES POUR L'ARMÉE

antines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

ix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou ini- nomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or p^r Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans

MONTRES DE CHASSE A REMONTOIR : 50 FR.

andises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en ois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

U DELAUNAY PHILOCEPHALE

ILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

DE RICHELIEU, souveraine p^r la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

UIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

enterie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie.

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies** ent par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont . *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* euf des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

s de crédit. — Au comptant très fort rabais.

ORMES. --- A LA VILLE D'ALGER

BADET, TAILLEUR-BRODEUR **Coiffures** —

rue Neuve-des-Petits-Champs, au deuxième, 11.

SEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

ia'e pour l'habillement et l'équipement de MM. les Officiers de l'armée et des corps administratifs. — **Fabrique d'Epan- deries** pour uniformes. — Les marchandises sont de 1re qua- ures au 1er titre. — Prix sans concurrence 10 0/0 d'escompte — Achat de vieilles dorures.

LES OFFICIERS VENANT À **PARIS**

pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du , 8, des chambres confortables à des prix très-modérés. vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-* ... *l'Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements rmée.

Appartements pour Familles.

OFFICIERS de l'armée de Lyon trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de con- fectionnement de lingeries pour hommes, chemises, caleçons, nelle, bas, chaussettes et gants en tous genres. — Place , en face de l'Église.

neterie, ganterie, tricots pour dames et enfants.

E PETIT PIANISTE

54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

NSUELLE (20 pages-musique et *une prime*). — Un an : Paris ments, 13 fr.

NSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un nvier Paris : 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t.-poste.)

PSULES A L'IODURE DE FER

Irop dépuratif à l'iodure de fer

GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chaudes, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu : au lieu de débiliter, elles *fortifient.* — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTIONS (*bon préservatif*). 3 fr. IROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.— 0 fr. à bout.; 6 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursem. n province contre mandat sur la poste à l'étranger.

D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison,* tion, ... — Chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste 171, RUE aris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr*).

à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, tension, depuis **15** francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOU- LEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, acile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance r DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de le plusieurs Sociétés scientifiques.

RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

MAISON

BOTOT

Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE

EAU DENTIFRICE

DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de Médecine DE PARIS

POUDRE DENTIFRICE

AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE

LE SUBLIME

Imbiber de ce produit PUR les cheveux à leur racine, frictionner avec les doigts pour bien nourrir l'épiderme.

Exiger sur chacun de ces remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

J. Botot

ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI

Dépôt : 5bis, boulevard des Italiens, Paris

Et chez les principaux Coiffeurs et Parfumeurs

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 134. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.

Cabinets de société.

Maladies Secrètes

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.

4 fr. — deux —

6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbre poste.

PRIX DE INSERTIONS

Annonces : divisions sur 3 colonne

la petite ligne	» 50
	(La ligne
Réclame	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés f° dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.



COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC. COUTELLERIE** de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gar. **SECATEURS SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS,** fabricant, 15, r. Rivoli.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

DÉPOT GÉNÉRAL

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par le chirurgiens de régiment en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

ITEUR DE L'ARMEE

8 | BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152 | N° 44. — 6 AOUT 1869.

Au grade d'intendant général inspecteur.

M. Ubrich, intendant militaire de la garde impériale, en rempl. de M. Le Cauchois Féraud, décédé.

Au grade d'intendant militaire.

M. Vige Roussillon, sous-intendant militaire de 1re classe, professeur d'administration à l'école d'application d'état-major, en rempl. de M. Ubrich, nommé intendant général inspecteur.

Par décret impérial du 3 août 1869, ont été promus :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

M. Matis, sous-intendant militaire de 2e classe à Calais, en rempl. de M. Séguineau de Préval, nommé intendant militaire.

M. Gaffiot, sous-intendant militaire de 2e classe, secrétaire du comité permanent d'administration, en rempl. de M. Vige Roussillon, promu.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

M. Perret, adjoint de 1re classe à Bourg, en rempl. de M. Gilbert de Gourville, décédé.

M. Delaperrierre, adjoint de 1re classe à Clermont-Ferrand, en rempl. de M. Matis, promu.

M. Raizon, adjoint de 1re classe à Marseille, en rempl. de M. Gaffiot, promu.

Au grade d'adjoint de 1re classe à l'intendance militaire.

M. Simon, adjoint de 2e classe en Algérie, en rempl. de M. Perret, promu.

M. Balay, adjoint de 2e classe dans les Etats Romains, en rempl. de M. Delaperrierre, promu.

M. Euder, adjoint de 2e classe en Algérie, en rempl. de M. Raizon, promu.

GENDARMERIE.

Par décret impérial du 5 août 1869, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de chef d'escadron :

(3e tour), choix, M. Cazanove, capitaine à Caret (Pyrénées-Orientales), en rempl. de M. Chevresson, admis à la retraite.

(1er tour), ancienneté, M. Gardette, capitaine à Sarlat (Dordogne), en rempl. de M. Foreau, mis en non-activité.

INFANTERIE

Par décret du 3 août 1869 sont nommés :

A quatre emplois de colonel :

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fraboulet de Kerléadec, lieutenant-colonel du 48e de ligne, en rempl. de M. Daudel, nommé général de brigade.

24e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hervé, lieutenant-colonel du 9e de ligne, en rempl. de M. Mailliart de Landreville, admis à la retraite.

46e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pichon, lieutenant-colonel du 72e de ligne, en rempl. de M. Blaise, nommé général de brigade.

75e régiment d'infanterie de ligne.

M. Amadieu, lieutenant-colonel du 82e de ligne, en rempl. de M. Leceinte, passé au 2e régiment de grenadiers de la garde.

A neuf emplois de lieutenant-colonel :

8e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gabrielli, chef de bataillon au 2e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. de la Mariouse, nommé colonel.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pavet de Courteille, chef de bataillon au 61e de ligne, en rempl. de M. Hervé, nommé colonel.

13e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lemaître, chef de bataillon au 83e de ligne, en rempl. de M. Augier, passé dans l'état-major des places.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Musnier de Mauroy, chef de bataillon au 96e de ligne, en rempl. de M. Amat, nommé colonel.

45e régiment d'infanterie de ligne.

M. Germain, chef de bataillon au 98e de ligne, en rempl. de M. Lamel, admis à la retraite.

48e régiment d'infanterie de ligne.

M. Thomassin, chef de bataillon au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Frabeulet de Kerléadec, nommé colonel.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Minart, chef de bataillon au 2e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Pichon, nommé colonel.

82e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gaday, chef de bataillon au 3e régiment de zouaves, en rempl. de M. Amadieu, nommé colonel.

96e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bluem, chef du 19e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. de Launay, nommé colonel.

A vingt-quatre emplois de chef de bataillon.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Seguin de Lasalle, capitaine au 78e de ligne, en rempl. de M. Marais, retraité.

Ancienneté, M. Barazer Lannurien, capitaine au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. de Marqué, passé au 19e bataillon de chasseurs à pied.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Nettot, capitaine au 7e de ligne, en rempl. de M. Masse, retraité.

Ancienneté, M. Brennetuit, capitaine au 51e de ligne, en rempl. de M. Bleche, retraité.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Payan, capitaine au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Laporte, décédé.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Georges de Lemud, capitaine au 71e de ligne, en rempl. de M. Vigouroux, mis en non-activité.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Grivel, capitaine au 77e de ligne, en rempl. de M. Ogier de Bauny, passé au 2e régiment de voltigeurs de la garde.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. de Lacuivier, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Buisson, retraité.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, S. A. le prince Bonaparte, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Pavet de Courteille, nommé lieutenant colonel.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Boncourt, capitaine au 97e de ligne, en rempl. de M. Médoc, retraité.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Saveno, capitaine au 24e de ligne, en rempl. de M. Germain, nommé lieutenant-colonel.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Chesnon de Champmorin, capitaine au 10e de ligne, en rempl. de M. Hemps, retraité.

96e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Lamy, capitaine au 95e de ligne, en rempl. de M. Musnier de Mauroy, nommé lieutenant-colonel.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Le Monel, capitaine au corps, en rempl. de M. Rigollot, retraité.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Bonnet de Mebly, capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Lamoriette, passé dans la garde nationale mobile.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. David de Beaufort, capitaine au 29e de ligne, en rempl. de M. Martin, passé au 56e de ligne.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Avril, capitaine au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Le Métayer de Kerdaniel, mis en non-activité.

83e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Hersant, capitaine au 11e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Lemaître, nommé lieutenant-colonel.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Viel de Sabligny, capitaine au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Barutel, retraité.

92e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (Afrique), M. Carmier, capitaine au 33e de ligne, en rempl. de M. Goujon, retraité.

3e régiment de zouaves.

Choix (Afrique), M. Morlon, capitaine au 62e de ligne, en rempl. de M. Gaday, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Choix (Afrique), M. de Conlange, capitaine adjudant-major au 87e, en rempl. de M. Thomassin, nommé lieutenant-colonel.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Choix (Afrique), M. Suriol, capitaine au 54e de ligne, en rempl. de M. Girard, décédé.

Choix (Afrique), M. Fréiont, capitaine adjudant-major au 1er de zouaves, en rempl. de M. Minart, nommé lieutenant-colonel.

A quatre emplois de major.

33e régiment d'infanterie de ligne.

M. Marchand, capitaine adjudant-major au 26e de ligne, en rempl. de M. Sambord, retraité.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Castaigne, capitaine adjudant-major au 20e de ligne, en rempl. de M. Brayer, retraité.

84e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fischer, capitaine instructeur de tir du 75e, en rempl. de M. Isoard de Sainte-Lorette, passé au 97e.

92e régiment d'infanterie de ligne.

M. Grémien, capitaine adjudant-major au 26e de ligne, en rempl. de M. Dabo, passé dans le service du recrutement.

CAVALERIE.

Par décret du 5 août 1869, rendu sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés :

A deux emplois de colonel.

8e régiment de dragons.

M. de Boyer de Fonscolombe, lieutenant-colonel du 7e de lanciers, en rempl. de M. Delagoutte du Vivier, admis à la retraite.

9e régiment de dragons.

M. Reboul, lieutenant-colonel du 10e de chasseurs, en rempl. de M. Cambriel, nommé général de brigade.

A sept emplois de lieutenant-colonel.

8e de lanciers.

M. Brice, chef d'escadrons au régiment, en rempl. de M. Boutet d'Egwilly, admis à la retraite.

4e de chasseurs.

M. Pesme, chef d'escadrons au 1er de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Chevarrier admis à la retraite.

7e de lanciers.

M. Cramezel de Kerhué, major du 1er de lanciers, en rempl. de M. de Boyer de Fonscolombe, nommé colonel.

10e de chasseurs.

M. D'Hautefort, chef d'escadrons au 7e de chasseurs, en rempl. de M. Reboul, nommé colonel.

8e de hussards.

M. de Lignières, chef d'escadrons au 1er de hussards, en rempl. de M. Franchet-Despérey, passé dans la garde.

3e de dragons.

M. Coltignon, chef d'escadrons au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Euchène, nommé colonel.

7e de hussards.

M. de Talleyrand Périgord, chef d'escadrons au 4e de hussards, en rempl. de M. de Biré, passé dans la garde.

A treize emplois de chef d'escadrons.

8e de lanciers.

Ancienneté, M. Hack, capitaine au régiment, en rempl. de M. Brice, nommé lieutenant-colonel.

8e de cuirassiers.

Choix, M. Mariani, capitaine au 6e de hussards, en rempl. de M. de Simeny, nommé lieutenant-colonel.

9e de cuirassiers.

Ancienneté, M. Bailland, capitaine au 8e de cuirassiers, en rempl. de M. Sahuqué, passé dans la garde.

7e de chasseurs.

Choix (Italie), M. Olivier, capitaine au 3e de chasseurs, en rempl. de M. d'Hautafort, nommé lieutenant-colonel.

8e de chasseurs.

Choix, M. de Moreton de Chabrillan, capitaine au 1er de chasseurs, en rempl. de M. Borel, détaché dans le service du recrutement et mis hors cadres.

1er de hussards.

Ancienneté, M. Cabuz, capitaine d'habillement du régiment, en rempl. de M. de Lignières, nommé lieutenant-colonel.

1er de chasseurs.

Choix (Afrique), M. de la Laurencie, capitaine instructeur à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Lamothe, détaché dans le service des remontes et mis hors cadres.

4e de hussards.

(Choix), M. Selvage de Clavières, capitaine au 5e de lanciers, en rempl. de M. de Talleyrand-Périgord, nommé lieutenant-colonel.

1er de cuirassiers.

(Ancienneté), M. Picard, capitaine au régiment de carabiniers de la garde impériale, en rempl. de M. Marchaul, admis à la retraite.

5e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Tacussel, capitaine au 8e de hussards, détaché dans le service des remontes, en rempl. de M. Martin de Boulancy, passé au 1er chasseurs d'Afrique.

9e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Roslar, capitaine au régiment de dragons de l'Impératrice, en rempl. de M. Tacussel, maintenu dans le service des remontes et mis hors cadres.

2e de hussards.

Choix, M. Duhesme, capitaine au 6e de chasseurs, officier d'ordonnance de M. le maréchal Ministre de la guerre, en rempl. de M. de Lasalle, admis à la retraite.

1er de dragons.

Ancienneté, M. Le Féron d'Eterpigny, capitaine au 4e de chasseurs, en rempl. de M. Crespin de Billy, admis à la retraite.

A un emploi de major.

1er de lanciers.

M. Renaudet, capitaine-écuyer à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Cramezel de Kerhué, nommé lieutenant-colonel.

ARTILLERIE.

Par décret impérial du 3 août 1869, sur la proposition du maréchal Ministre de la guerre, l'Empereur a nommé, dans le corps de l'artillerie :

A dix emplois de chef d'escadron :

(1er tour), ancienneté, M. Galle, capitaine en 1er, adjudant-major au régiment monté de la garde, en rempl. de M. Desmarquais, décédé.

(2e tour), choix, M. Cattoir, capitaine en 1er, aide de camp du général de Bentzman, en rempl. de M. Rabot, retraité.

(2e tour), ancienneté, M. Raichert, capitaine en 1er, officier d'habillement du 20e d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Catineau, retraité.

(2e tour), choix, M. Morian, capitaine en 1er, hors cadre, en Algérie, en rempl. de M. Girod de Resnes, retraité.

(1er tour), ancienneté, M. Poisseux, capitaine en 1er au 1er régiment-monté, en rempl. de M. Laffond de Ladebat, promu lieutenant-colonel.

(2e tour), choix, M. de Novion, capitaine en 1er au régiment d'artillerie à cheval de la garde, en rempl. de M. Sempé, promu lieutenant-colonel.

(1er tour), ancienneté, M. H. Macé, capitaine en 1er au 12e régiment-monté, en rempl. de M. Delatte, promu lieutenant-colonel.

(2e tour), choix, M. Duchêne, capitaine, professeur du cours d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz, en rempl. de M. de Montluisant, promu lieutenant-colonel.

(1er tour), ancienneté, M. Duport, capitaine en 1er, au 7e régiment-monté, en rempl. de M. Lamandé, promu lieutenant-colonel.

(2e tour), choix, M. Babinet, capitaine au 1er au 15e régiment-monté, en rempl. de M. Morian, promu et mis hors cadre.

A deux emplois de chef d'escadron pour occuper des emplois de major :

Choix hors tour, M. Perrot, capitaine en 1er, trésorier au 19e régiment à cheval, en rempl. de M. Got, retraité.

M. Burelle, capitaine en 1er, professeur de fortification à l'Ecole d'artillerie de Bourges, en rempl. de M. Claret, promu lieutenant-colonel.

GÉNIE.

Par décret du 3 août 1869, sont nommés :

Au grade de colonel.

M. Corbin, lieutenant-colonel, directeur des fortifications à Grenoble, en rempl. de M. Durand de Villers, promu général.

M. d'Eudeville, lieutenant-colonel au 1er régiment, en rempl. de M. Fournier, promu général.

M. Parmentier, lieutenant-colonel, directeur des fortifications à Constantine, en rempl. de M. Humbert, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Segrétain, chef de bataillon, au dépôt des fortifications, en rempl. de M. Corbin, promu colonel.

M. Servel, chef de bataillon, commandant du génie à Paris (rive droite), en rempl. de M. d'Eudeville, promu colonel.

M. Bésiat, chef de bataillon, commandant du génie à Versailles, en rempl. de M. Parmentier, promu colonel.

M. de Coatpont, chef de bataillon, commandant du génie à Nice, en rempl. de M. Legrain, retraité.

M. Darodes, chef de bataillon, commandant du génie à Paris (Invalides), en rempl. de M. Harmel, retraité.

M. Brunon, chef de bataillon, directeur du génie au Sénégal, en rempl. de M. Darodes, mis hors cadre.

M. de La Barre-Duparcq, chef de bataillon, directeur des études à l'Ecole Saint-Cyr, en rempl. de M. Brunon, mis hors cadre.

M. Karth, chef de bataillon, au dépôt des fortifications, en rempl. de M. La Barre-Duparcq, mis hors cadre.

Au grade de chef de bataillon.

(Ancienneté), M. Henier, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Meaux, en rempl. de M. Segrétain, promu lieutenant-colonel.

(Choix), M. Ferron, capitaine de 1re classe, directeur du génie à la Nouvelle-Calédonie, en rempl. de M. Servel, promu lieutenant-colonel.

(Ancienneté), M. de Bussy, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Granville, en rempl. de M. Bésiat, promu lieutenant-colonel.

(Choix), M. Guichard, capitaine de 1re classe, employé à Metz, en rempl. de M. de Coatpont, promu lieutenant-colonel.

(Ancienneté), M. Garcet, capitaine de 1re classe, employé à Marseille, en rempl. de M. Karth, promu lieutenant-colonel.

(Choix), M. Barisien, capitaine de 1re classe, employé à Grenoble, en rempl. de M. Arcis, retraité.

(Ancienneté), M. Follie, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Chartres, en rempl. de M. Ferron, mis hors cadre.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret impérial du 3 août 1869, M. Gendreau, capitaine à l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, a été promu au grade de chef d'escadron, en rempl. de M. Auglade, passé au commandement de l'escadron de la garde.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret du 3 août 1869, ont été nommés :

Au grade de médecin major de 1re classe.

(Ancienneté), M. Peret, médecin major de 2e classe au 5e régiment de hussards, en rempl. de M. Astié, promu.

(Choix), M. Deuillot, médecin major de 2e classe au régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale, en rempl. de M. Petitgand, promu.

(Ancienneté), M. Bigot, médecin major de 2e classe au 10e régiment d'artillerie-monté, en rempl. de M. Mouret, promu.

(Choix), M. Dauvé, médecin major de 2e classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Castaing, décédé.

(Ancienneté), M. Ving, médecin major de 2e classe au 6e régiment de cuirassiers, en rempl. de M. Burlureaux, retraité.

(Choix), M. Hamel, médecin major de 2e classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Lemarchand, promu.

(Ancienneté), M. Marlier, médecin major de 2e classe au 1er régiment de cuirassiers, en rempl. de M. Dunal, décédé.

(Choix), M. Servier, médecin major de 2e classe, professeur agrégé à l'Ecole impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires, en rempl. de M. Gauverit, décédé.

(Ancienneté), M. Desmorets, médecin major de 2e classe au 87e régiment de ligne, en rempl. de M. Lasserre, promu.

(Choix), M. Rizet, médecin major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Bonnard, promu.

(Ancienneté), M. Janin, médecin major de 2e classe au 3e régiment de lanciers, en rempl. de M. Ladureau, promu.

(Choix), M. Duval, médecin major de 2e classe aux salles militaires de l'hospice civil d'Arras, en rempl. de M. Souville, promu.

(Ancienneté), M. Billon, médecin major de 2e classe au 28e régiment de ligne, en rempl. de M. Masse, promu.

(Choix), M. Castex, médecin major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Lecomte, promu.

Au grade de pharmacien major de 1re classe.

(Ancienneté), M. Benoit, pharmacien major de 2e classe des hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Piton, retraité.

(Choix), M. Pelissié, pharmacien major de 2e classe, répétiteur à l'Ecole du service de santé militaire de Strasbourg, en rempl. de M. Lisse, retraité.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 3 août 1869, M. Hamblet, officier d'administration de 1re classe, à Paris, a été promu au grade d'officier d'administration principal.

HOPITAUX MILITAIRES.

Par décret impérial du 3 août 1869, sont nommés à deux emplois d'officier d'administration principal du service des hôpitaux militaires.

Choix, M. Antonini, officier d'administration de 1re classe à l'hôtel impérial des Invalides, en rempl. de M. Arrou, retraité.

Choix, M. Darré, officier d'administration comptable de 1re classe, au Prytanée impérial militaire à La Flèche, en rempl. de M. Rouzé, retraité.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Faure-Biguet, capitaine d'état-major de 2e classe, ex aide de camp du général Gault, est nommé aide de camp du général de l'Abadie d'Aydrein, inspecteur général d'infanterie, pendant la durée de son inspection.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 3 août 1869, l'Empereur a désigné, pour être employé dans la garde impériale, les officiers-généraux dont les noms suivent, savoir :

1re brigade de la 2e division d'infanterie.

M. le général Jeanningros, commandant la subdivision du Nord ;

3e brigade de la division de cavalerie.

M. le général du Preuil, commandant une brigade à Versailles.

Artillerie.

M. le général E. Pé de Arros, commandant l'École impériale d'application à Metz.

Par décision impériale du 3 août 1869, sont admis dans les corps d'infanterie de la garde impériale, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

Colonel :

Au 2e régiment de grenadiers,

M. Lecointe, colonel du 73e de ligne, en rempl. de M. Wolff, promu général de brigade.

Chef de bataillon.

Au 2e régiment de voltigeurs,

M. Ogier de Baulny, chef de bataillon au 11e de ligne, en rempl. de M. Gabrielli, nommé lieutenant-colonel.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 30 juillet 1869 :

M. Legros, capitaine dans la garde de Paris (cavalerie), passe à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne).

M. Martinon, capitaine à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), détaché, comme prévôt, à la division stationnée dans les Etats-Romains, est placé titulairement dans la garde de Paris (cavalerie).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 3 août 1869, M. de Marqué, chef de bataillon au 8e de ligne, est nommé au commandement du 19e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Bluem, nommé lieutenant-colonel.

Par décision ministérielle du 30 juillet 1869, M. Gillan, capitaine trésorier du 2e régiment de zouaves, passe au 1er régiment de zouaves pour y occuper un emploi de capitaine de compagnie, en remplacement de M. Garnier, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 30 juillet 1869, M. Perette, capitaine trésorier du 49e régiment d'infanterie de ligne, passe au commandement d'une compagnie dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Corneille, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 30 juillet 1869, M. Greiner, capitaine adjudant-major au 49e régiment d'infanterie de ligne, passe au commandement d'une compagnie dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Lebeutre qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 4 août 1869.

M. Franchet Desperey, lieutenant-colonel du 8e de hussards, passe au régiment de dragons de l'Impératrice, en rempl. de M. Gombaud de Séreville, nommé colonel.

M. de Biré, lieutenant-colonel au 7e hussards, passe au régiment de lanciers de la garde impériale, en rempl. de M. Tillion, nommé colonel.

M. Sahuqué, chef d'escadrons au 9e de cuirassiers, passe au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Collignon, nommé lieutenant-colonel.

Par décision ministérielle du 4 août 1869 ;

M. Desmerliers de Longneville, chef d'escadrons, commandant le dépôt de remonte de Blidah, passe au commandement du dépôt de remonte de Mostaganem, en rempl. de M. Le Porquier-Devaux, retraité.

M. Lamothe, chef d'escadrons au 1er de chasseurs, est mis hors cadres et prend le commandement du dépôt de remonte de Blidah, en rempl. de M. Desmerliers de Longueville, passé au commandement du dépôt de remonte de Mostaganem.

M. Martin de Boulancy, chef d'escadrons au 9e de chasseurs, passe au 1er de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Pesme, nommé lieutenant-colonel.

M. Tacussel, capitaine au 8e de hussards, détaché dans le service des remontes, nommé chef d'escadrons au 9e de chasseurs, est mis hors cadres et maintenu dans le service des remontes.

Par décision ministérielle du 30 juillet 1869, M. Henquel, chef d'escadrons au 5e de chasseurs, passe à l'emploi de major du 8e de même arme, en rempl. de M. de Labrousse, et par permutation, pour convenances personnelles, avec cet officier supérieur.

Par décision ministérielle du 26 juillet 1869, M. Fackter, capitaine au 5e régiment de cuirassiers, est appelé à l'emploi de capitaine trésorier de ce corps, en rempl. de M. Gay, admis à la retraite.

Par décision ministérielle du 28 juillet 1869, M. Marchant, capitaine au 5e de hussards, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major dans ce corps, en rempl. de M. Nicolas, passé au commandement d'un escadron.

Par décision ministérielle du 29 juillet 1869, M. Gravier de Vergennes, sous-lieutenant au 6e de chasseurs, passe au 3e de chasseurs d'Afrique, par permutation, pour convenances personnelles, avec M. le sous-lieutenant Thomas.

Par décision ministérielle du 29 juillet 1869, M. Chapelan, capitaine au 12e de chasseurs, est nommé à l'emploi de capitaine instructeur au 5e de même arme, en rempl. de M. Eymery, mis en non-activité.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision du 31 juillet 1869, M. Mezoix, capitaine au 48e régiment d'infanterie, commandant le dépôt de recrutement de 2e classe des Basses-Alpes, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Corrèze, en remplacement de M. le capitaine Vernhes, admis à la pension de retraite ; M. Maigret, capitaine au 8e régiment de chasseurs, employé en sous-ordres au dépôt de recrutement de 1re classe du Nord, est nommé au commandement du dépôt des Basses-Alpes.

Par la même décision :

M. Piguet, capitaine au 61e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du département du Nord.

Ministère de la guerre

En exécution du décret du 19 juillet 1869, le Ministre de la guerre a fixé à 35 le nombre des élèves à admettre cette année à l'École impériale d'application d'état-major.

Il a décidé en outre que, sur ce nombre de 35, 5 places pourraient être attribuées aux sous-lieutenants de l'armée concourant ensemble et qui auront satisfait aux conditions de l'examen.

Les conditions et les connaissances exigées seront, d'ailleurs, les mêmes que celles qui avaient été déterminées dans les instructions précédentes pour le concours d'admission à l'École d'état-major.

Les demandes devront parvenir au ministre de la guerre accompagnées de tous les renseignements exigés sur le compte de chaque officier, le 10 août prochain, au plus tard.

Camps et manœuvres

Châlons. — La première manœuvre a eu lieu le 30 juillet. Les troupes n'avaient pas de munitions ; cette manœuvre a dû être recommencée le 4 août, mais avec des cartouches. Le général en chef avait adopté l'hypothèse suivante :

Une armée couvre Reims, position centrale d'où elle doit opérer, soit dans la vallée de la Marne, soit dans celle de l'Aisne. Reims se trouve à la jonction de cinq lignes de fer, d'une rivière (la Vesle) et du canal de la Marne à l'Aisne. L'ennemi venant de Bar-le-Duc marche sur Reims; un corps d'armée part de cette ville pour s'opposer à son mouvement et l'attaquer vigoureusement, sans se compromettre lui-même. Le corps d'armée va camper dans la soirée sur les bords du Chenen. Le lendemain, à la pointe du jour, chacun des commandants de division met en route une avant-garde dont il fixe la composition et à laquelle il donne les instructions nécessaires, de façon à ne point se laisser surprendre pendant sa marche, à se relier avec les divisions voisines, à garantir celui de ses flancs qui est découvert.

Pendant que les avant-gardes opèrent des reconnaissances, le corps d'armée se met en mouvement pour aller prendre position.

La 1re division, en une seule colonne composée de bataillons en masse à demi-distance, s'engage tout entière sur la voie Romaine, la queue de la colonne à la Pyramide. L'artillerie et la cavalerie se placent, savoir: l'artillerie entre les deux régiments de la brigade de tête, la cavalerie à une centaine de mètres sur le flanc droit de la colonne. Cette division laisse momentanément son ambulance et son parc à l'abri derrière le bois 21.

La 2e division se forme dans le même ordre que la précédente, sa tête de colonne au bois 15, de façon à dissimuler sa présence; sa cavalerie sur le flanc gauche pour l'éclairer de ce côté.

La 3e division suit le mouvement de la précédente dans le même ordre.

La cavalerie du corps d'armée prend position au sud-ouest du quartier impérial, entre le bois 22 et le plateau coté 138, à peu près parallèlement au chemin de Louvercy, la gauche appuyée à la voie Romaine. Une batterie à cheval sera formée en colonne par section sur la voie Romaine. La réserve d'artillerie du corps d'armée sera à 100 mètres en arrière de la batterie à cheval.

La compagnie du génie affectée au service télégraphique sera placée derrière la batterie d'expériences.

La présence de l'ennemi étant signalée par le canon des avant-gardes, la 1re division prend son ordre de combat, sur deux lignes, en se déployant par bataillon en colonne double à distance de peloton, avec les intervalles de déploiement. La 2e division se déploie de la même manière; la 3e division, constituant la réserve, se déploie à 600 mètres en arrière; elle forme quatre colonnes de régiment serrées en masse, avec des intervalles de 20 mètres.

La réserve d'artillerie continue sa marche jusqu'au chemin de Louvercy, où elle attend des ordres.

Tout le corps d'armée se porte en avant, couvert par des tirailleurs, qui remplacent au fur et à mesure les éclaireurs en vedettes chargés de signaler les mouvements de l'ennemi.

L'ennemi sera censé occuper fortement par sa gauche la ferme de Bouy et les bois avoisinants 32, 33, 37, etc. Il aura détaché quelques tirailleurs dans les bois 31 à 26. Il aura pris position du bois 32 aux carrières de tuf, voisines du bois 41.

Cette position étant bien reconnue, le commandant du corps d'armée se décide à l'attaquer de la manière suivante :

La ferme de Bouy et les bois situés en avant d'elle offrant à l'ennemi de sérieux moyens de résistance, on devra chercher à attirer son attention de ce côté par une fausse attaque; on tentera un vigoureux effort contre sa droite pour la déborder. Si on réussit, on essaiera de couper la retraite de l'ennemi sur Bar-le-Duc par la voie Romaine.

Le commandant du corps d'armée constatant que l'ennemi a renforcé sa gauche, qu'il y a porté la majeure partie de ses réserves, qu'il est disposé à tenir vigoureusement dans la ferme de Bouy et les bois 32 à 37, comme dans les bois 45, 46 et 47, voisins de la voie Romaine, se décide à profiter d'une dépression du terrain pour attaquer, avec la 3e division, laissée jusqu'alors en réserve, l'aile droite de l'ennemi appuyée aux carrières de tuf et au bois 41. Toute l'artillerie fait converger ses feux sur ce point, et spécialement sur le bois 41 qu'il faut rendre intenable.

En même temps, la cavalerie du corps d'armée, suivie d'une batterie d'artillerie, exécute un mouvement tournant d'un assez grand rayon, pour se soustraire aux vues de l'ennemi. La cavalerie, après avoir fouillé les bois 2 à 6 et ceux qui sont au nord de ces derniers, organise ses vedettes et prend position avec son artillerie.

La 3e division opère aussitôt son mouvement en échelons de régiment par la gauche, chaque bataillon étant formé en colonnes de division ; les tirailleurs, rejoints par ces petites colonnes, se tiennent dans leurs intervalles et continuent à faire feu individuellement à leur gré.

Dès que la 3e division le lui permet, la 2e division prononce également un mouvement offensif en échelons par la gauche ; elle enlève de la sorte la partie de la position qui se trouve devant elle. Enfin, la batterie d'artillerie à cheval mise, dès le début, à la disposition du commandant de la 1re division, joint ses efforts à ceux des batteries de 12 de réserve contre la droite de l'ennemi. Cette droite, ne pouvant plus tenir, se met en retraite, partie dans la direction de la Cheppe, partie dans celle de Vadenay.

Il ne reste plus aux défenseurs de la ferme de Bouy et des bois avoisinant qu'à se retirer, pour éviter d'être faits prisonniers; leur retraite sur Bar-le-Duc est d'autant plus facilement coupée, qu'ils se sont trouvés plus avancés par rapport au reste de la ligne de bataille. Le général, commandant la 1re division, fait alors canonner vigoureusement la ferme de Bouy et les bois situés en avant d'elle, puis, lorsqu'il juge le moment venu, il attaque ces bois et cette ferme, en formant les échelons par la gauche, précédés de nombreux tirailleurs; grâce au désarroi de la droite et du centre de l'ennemi, il les enlève après une faible résistance, les fait occuper par une brigade, et lance l'autre brigade à la poursuite de l'ennemi, avec la cavalerie et l'artillerie, dans les deux directions qu'il a été obligé de prendre.

Le lendemain de cette manœuvre, dont le résultat a été très satisfaisant, le général commandant en chef a visité en détail la partie du camp affectée à l'infanterie; il a interrogé un grand nombre d'hommes ; tous se sont montrés satisfaits de leur séjour au camp ; ils trouvent la nourriture bonne; la viande notamment leur paraît de qualité au moins égale, sinon supérieure, à celle des ordinaires dans les garnisons. Grâce à un bon régime et au soin extrême avec lequel les tentes sont aérées, l'état sanitaire est excellent et ne peut que se maintenir dans ces conditions.

Lannemezan. — La 4e grande manœuvre du camp a eu lieu le 30 juillet. Le but de l'opération était d'exécuter une marche de corps entier devant l'ennemi ; on a choisi pour cela le plateau de la grande lande en avant et à gauche du camp.

Nous regrettons vivement que l'abondance des matières ne nous permette pas d'entrer dans le détail de cette manœuvre pour laquelle le général commandant avait adopté l'ordre dit en losange, observé, en 1844, au Maroc. Les troupes de toutes armes ont appris à se protéger mutuellement, soit en avant, soit en retraite, et à obtenir le maximum d'effet en se complétant par leur emploi simultané.

L'établissement au bivouac a complété cette instruction ; tous les détails usités à la guerre ont été réalisés; inutile de dire que la tente-abri et le café n'ont pas été oubliés.

Au signal donné, le bivouac, qui était magnifique, a été levé. La température, adoucie par une pluie bienfaisante, est devenue très supportable, et, ce qui en est la meilleure preuve, l'état sanitaire du camp n'a pas cessé d'être très satisfaisant.

DE L.

Un intérêt très-sérieux s'attache, dans le monde politique et dans le monde militaire, à tout ce qui concerne l'organisation des forces régulières des diverses puissances de l'Europe. La *Revue militaire française*, qui a successivement étudié dans ses chroniques les questions de cette nature, publie, dans son numéro du mois de juillet 1869, des tableaux faisant connaître la composition et l'emplacement des divisions qui constituent l'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord; ces tableaux sont suivis d'un travail analogue indiquant la répartition et l'emplacement des forces de la Confédération du Sud. Malgré l'étendue de ce document, nous croyons entrer dans la pensée de nos lecteurs en le plaçant sous leurs yeux. La *Revue militaire française* est généralement bien informée de tout ce qui a rapport à l'état militaire des armées étrangères; en lui empruntant les tableaux qui vont suivre, nous appelons l'attention de nos abonnés militaires sur un recueil qui ne saurait être trop connu dans l'armée.

DE L.

RÉPARTITION ET EMPLACEMENT
DE
L'ARMÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD DE L'ALLEMAGNE
AINSI QUE
DES ARMÉES DES ÉTATS DU SUD
(BAVIÈRE, WURTEMBERG ET BADE).

Corps d'armée de la garde (Quartier général : Berlin).

1re DIVISION D'INFANTERIE DE LA GARDE (BERLIN).

1re BRIGADE D'INFANTERIE DE LA GARDE (*Postdam*).

1er régiment à pied de la garde : *Potsdam*.
3e régiment à pied de la garde : *Hanovre*.
Bataillon de chasseurs de la garde : *Potsdam*.

2e BRIGADE D'INFANTERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

2e régiment à pied de la garde : *Berlin*.
4e régiment à pied de la garde : *Spandau*.
Régiments de fusiliers de la garde : *Berlin*.

2e DIVISION D'INFANTERIE DE LA GARDE (BERLIN).

3e BRIGADE D'INFANTERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

1er rég. de grenadiers, Empereur-Alexandre : *Berlin*.
3e rég. de grenadiers, Reine-Elisabeth : *Breslau*.
Bataillon de tirailleurs de la garde : *Berlin*.

4e BRIGADE D'INFANTERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

2e rég. de grenadiers, Empereur-François : *Berlin*.
4e rég. de grenadiers, Reine, *Coblentz*.

DIVISION DE CAVALERIE DE LA GARDE (BERLIN).

1re BRIGADE DE CAVALERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

Rég. des gardes du corps : *Postdam*, état-m. et 3 esc.
— — *Berlin*, 1 escadron.
— — *Charlottenbourg*, 1 escadron.
Rég. des cuirassiers de la garde : *Berlin*.

2e BRIGADE DE CAVALERIE DE LA GARDE (*Postdam*).

Rég. des hussards de la garde: *Potsdam*.
1er rég. de lanciers (uhlans) : *Potsdam*.
3e rég. des lanciers (uhlans) : *Potsdam*, état-m. et 3 esc.
— — *Nauen*, 2 escadrons.

3e BRIGADE DE CAVALERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

1er rég. de dragons de la garde : *Berlin*.
2e rég. de dragons de la garde : *Berlin*.
2e rég. de lanciers de la garde : *Berlin*.

BRIGADE D'ARTILLERIE DE LA GARDE (*Berlin*).

Rég. d'artillerie de campagne de la garde : *Berlin*.
Rég. d'artillerie de place de la garde : *Berlin*, état-maj.
— 1re division : *Spandau*.
— 2e division : *Torgau*, état-major et 2 compagnies.
— — *Wittemberg*, 1 compagnie.
— — *Custrin*, 1 compagnie.
Bataillon de pionniers de la garde : *Berlin*.
Bataillon du train de la garde : *Berlin*.

1er corps d'armée (Quartier général : Kœnigsberg).

1re DIVISION (KŒNIGSBERG).

1re BRIGADE D'INFANTERIE (*Kœnigsberg*).

1er rég. de gren., Pr.-Royal (Pr. or., n° 1) : *Kœnigsberg*.
41e rég. d'infant. (Prusse orientale, n° 5) : *Kœnigsberg*.
— — — *Pillau*.
— — — *Memel*.

2e BRIGADE D'INFANTERIE (*Kœnigsberg*).

3e rég. de gren. (Prusse orientale, n° 3) : *Kœnigsberg*.
43e rég. d'inf. (Prusse orientale, n° 6) : *Kœnigsberg*.

2e DIVISION (DANTZIG).

3e BRIGADE D'INFANTERIE (*Dantzig*).

4e rég. de grenadiers (Prusse orientale, n° 3) : *Dantzig*.
44e rég. d'infanterie (Prusse orientale, n° 7) : *Dantzig*.
— — — *Culm*.

4e BRIGADE D'INFANTERIE (*Dantzig*).

5e rég. de grenadiers (Prusse orientale, n° 4) : *Dantzig*.
45e rég. d'infanterie (Prusse orientale, n° 8) : *Graudenz*.
1er bataillon de chasseurs (Prusse orient.) : *Braunsberg*.

1re BRIGADE DE CAVALERIE (*Kœnigsberg*).

3e rég. de cuirass., Comte-Wrangel (Pr. or.) : *Kœnigsberg*.
— — — *Wehlau*.
1er rég. de dragons, Prince-Albert-de-Prusse (régiment de Lithuanie) : *Tilsit* et *Ragnit*.
12e rég. de lanciers (uhlans), de Lithuanie : *Friedland*.
— — — *Insterburg*.

2e BRIGADE DE CAVALERIE (*Dantzig*).

10e rég. de dragons (Pr. or.), dét. au 3e corps d'armée.
1er rég. de hussards (huss. du corps, n° 1) : *Dantzig*.
— — — *Stargard*.
8e rég. de lanciers (uhlans), Prusse orient. : *Elbing*.
— — — *Riesenburg*.
— — — *Rosenberg*.
— — — *Eylau*.

1re BRIGADE D'ARTILLERIE (*Kœnigsberg*).

1er rég. d'artillerie de campagne (Prusse orientale) :
— Etat-maj., div. à ch. et 1re div. à pied : *Kœnigsberg*.
— 2e division à pied : *Graudenz*.
— 3e division à pied : *Dantzig*.
1er rég. d'artillerie de place (Prusse orientale) :
— Etat major et 2e division : *Kœnigsberg*.
— 1re division : *Dantzig*, *Pillau*.
1er bataillon de pionniers (Prusse orientale) : *Dantzig*.
1er bataillon du train (Prusse orientale) : *Kœnigsberg*.

2e corps d'armée (Quartier général : Berlin).

3e DIVISION (STETTIN).

5e BRIGADE D'INFANTERIE (*Stettin*).

2e rég. de grenad., Roi-Frédéric-Guillaume IV (rég. de Poméranie, n° 1) : *Stettin*.
42e rég. d'inf. (Poméranie, n° 5) : *Swinemünde*, 2 bat.
— — — *Stralsund*, 2 bat.

6e BRIGADE D'INFANTERIE (*Stettin*).

14e rég. d'inf. (Poméranie, n° 3 : *Stettin*.
54e rég. d'inf. (Poméranie, n° 7) : *Colberg*, 2 bat.
— — — *Cœslin*, 1 bat.

4e DIVISION (BROMBERG).

7e BRIGADE D'INFANTERIE (*Bromberg*).

9e rég. de gren., Colberg (Poméranie, n° 2) : *Bromberg*
49e rég. d'inf. (Poméranie, n° 6) : *Gnesen*, 2 bat.
— — — *Inowraclaw*, 1 bat.

8e BRIGADE D'INFANTERIE (*Bromberg*).

21e rég. d'inf. (Poméranie, n° 4) : *Bromberg*.
61e rég. d'inf. (Poméranie, n° 8) : *Thorn*.
2e bat. de chasseurs (Poméranie) : *Greifswald*.

3e BRIGADE DE CAVALERIE (*Stettin*).

2e rég. de cuirassiers, Reine (Poméranie) : *Pasewalk*.
3e rég. de dragons (Marches nouv.) : *Treptow*, 3 escad.
— — *Greiffenberg*, 2 es.
9e rég. de uhlans (Poméranie, n° 2) : *Demmin*.

4e BRIGADE DE CAVALERIE (*Bromberg*).

11e rég. de dragons (Poméranie) : *Belgard*, 4 escadr.
— — *Cœrlin*, 1 escadron.
5e rég. de hussards, Blücher (Poméranie) : *Stolp*, 1 esc.
— — — *Schlawe*, 1 es.
— — — *Cœslin*, 1 es.
4e rég. de uhlans (Poméranie) : *Schneidemuhl*, 2 escadr.
— — *Bromberg*, 1 escadron.
— — *Nakel*, 1 escadron.
— — *Deutschcrone*, 1 esc.

2e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Stettin*).

2e régiment d'artillerie de campagne (Poméranie) :
— Etat-major : *Stettin*.
— Division à cheval : *Garz-sur-l'Oder*.
— 1re div. à pied, *Colberg*. — 2e div. à pied, *Stralsund*. — 3e div. à pied, *Stettin*.
2e régiment d'artillerie de place (Poméranie) :
— Etat-major : *Stettin*.
— 1re division : *Stettin* et *Swinemünde*.
— 2e division : *Colberg* et *Stralsund*.
2e bataillon de pionniers (Poméranie) : *Stettin*.
2e bataillon du train (Poméranie) : *Liebenwald*.

3e corps d'armée. (Quartier général : Berlin).

5e DIVISION (FRANCFORT-SUR-L'ODER).

9e BRIGADE D'INFANTERIE (*Francfort-sur-l'Oder*).

8e rég. de grenad. du corps (Brandebourg, n° 1) :
— *Francfort-sur-l'Oder*, 2 bat.
— *Landsberg*, 1 bat.
48e rég. d'inf. (Brandebourg, n° 5) : *Custrin*, 2 bat.
— — — *Soldin*, 1 bat.

10e BRIGADE D'INFANTERIE (*Francfort-sur-l'Oder*).

12e rég. de gren. Pr.-Ch.-de-Prusse (Brandebourg, n° 2).
— *Gruben.*
— *Crossen.*
— *Sorau.*
52e rég. d'inf. (Brandebourg, n° 6) : *Francfort-sur-l'Oder.*
— — — *Cottbus.*
— — — *Spremberg.*
3e bat. de chass. (Brandebourg) : *Lubben.*

5e BRIGADE DE CAVALERIE (*Francfort-sur-l'Oder*).

2e rég. drag. (Brandebourg, n° 1) : *Schwedt-sur-l'Oder.*
10e rég. de drag. (Prusse orient.) : *Landsberg*, 2 esc.
— — — *Friedeberg*, 2 esc.
— — — *Woldenberg*, 1 esc.
12e ré. de drag. (Brandebourg, n° 2) : *Francfort-sur-l'Oder.*
3e rég. uhlans, Empereur-de-Russie (Brandebourg, n° 6) :
— *Furstenwald*, 3 esc.
— *Beeskow*, 2 esc.

6e DIVISION (BRANDEBOURG-SUR-LE-HAVEL).

11e BRIGADE D'INFANTERIE (*Berlin*).

20e rég. d'inf. (Brandebourg, n° 3) : *Wittemberg*, 2 bat.
— — — *Treuenbreitzen*, 1 b.
60e rég. d'inf. (Brandebourg, n° 7) : *Wrietzen*, 1 bat.
— — — *Kœnigsberg-in-N.*, 1 b.
— — — *Neustadt - Eberswald*, 1 bataillon.

12e BRIGADE D'INFANTERIE (*Brandebourg-sur-le-Havel*).

24e rég. d'inf. (Brandebourg, n° 4) : *Neu-Ruppin*, 2 bat.
— — — *Havelberg*, 1 bat.
64e rég. d'inf., Prince-Fr.-Ch.-de-Prusse (Brandeb., n° 8) :
— *Prenzlau*, 2 bat.
— *Angermünde*, 1 bat.
35e rég. de fusiliers (Brandebourg) : *Brandebourg*, 2 b.
— — — *Oranienburg*, 1 bat.

6e BRIGADE DE CAVALERIE (*Berlin*).

6e rég. cuirass., Empereur-Nicolas I de Russie (Brand.) :
— *Brandebourg-sur-le-Havel.*
3e rég. de hussards (hussards de Zieten), Brandebourg :
— *Rathenow*, 4 esc.
— *Friesack*, 1 esc.
15e rég. de uhlans (Sleswig-Holstein) : *Perleberg*, 3 esc.
— — — *Wusterhausen*, 1 es.
— — — *Kyritz*, 1 esc.

3e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Berlin*).

3e r. d'art. de c., Général-Feld-Zeugmeister (Brandeb.) :
— Etat-major : *Juterbock.*
— Division à cheval : *Duben.*
— Divisions à pied : 1re *Torgau.*
— — 2e *Juterbock.*
— — 3e *Wittemberg.*
Division d'artillerie de place (Hesse n° 11) : *Erfurt.*
3e bataillon de pionniers (Brandebourg) : *Torgau*
3e bataillon du train (Brandebourg) : *Berlin.*

—

4e corps d'armée. (Quartier général : Magdebourg).

7e DIVISION (MAGDEBOURG).

13e BRIGADE D'INFANTERIE (*Magdebourg*).

26e rég. d'inf. (Magdebourg, n° 1) : *Magdebourg.*
66e rég. d'inf (Magdebourg, n° 3) : *Magdebourg.*

14e BRIGADE D'INFANTERIE (*Magdebourg*).

27e rég. d'inf. (Magdebourg, n° 2) : *Magdebourg*, 2 bat.
— — — *Burg*, 1 bat.
67e rég. d'inf. (Magdebourg, n° 4) : *Halberstadt*, 1 bat.
— — — *Nordhausen*, 1 bat.
— — — *Quedlinbourg*, 1 bat.
93e rég. d'inf. (Anhalt) : *Dessau*, 1 bat.
— — *Bernbourg*, 1 bat.
— — *Zerbst*, 1 bat.

8e DIVISION (ERFURT).

15e BRIGADE D'INFANTERIE (*Erfurt*).

31e rég. d'inf. (Thuringe, n° 1) : *Erfurt*, 2 bat.
— — *Weissenfels*, 1 bat.
71e rég. d'inf. (Thuringe, n° 3) : *Sondershausen*, 1 bat.
— — *Erfurt*, 2 bat.

16e BRIGADE D'INFANTERIE (*Erfurt*).

72e rég. d'inf. (Thuringe, n° 4) : *Torgau.*
86e rég. de fusiliers (Sleswig-Holstein) : *Halle*, 2 bat.
— — — *Zeitz*, 1 bat.
96e rég. d'inf. (Thuringe, n° 7) : *Altenbourg*, 1 bat.
— — — *Gera*, 1 bat.
— — — *Rudolstadt*, 1 bat.
4e bat. de chasseurs (Magdebourg) : *Sangerhausen.*

7e BRIGADE DE CAVALERIE (*Magdebourg*).

7e rég. de cuirass. (Magdebourg) : *Halberstadt*, 3 esc.
— — — *Quedlinbourg*, 2 esc.
7e rég. de drag. (Westphalie), détaché du 7e corps d'arm.
10e rég. de hussards (Magdebourg) : *Aschersleben*, 4 esc.
— — — *Schonebeck*, 1 esc.
16e rég. de uhlans (Marches anciennes) : *Salzwedel*, 3 esc.
— — — *Gardelegen*, 2 es.

8e BRIGADE DE CAVALERIE (*Erfurt*).

13e rég. de drag. (Sleswig-Holstein) : *Schmiedeberg*, 2 esc.
— — — *Grafenhainichen*, 1 escadron.
— — — *Kemberg*, 2 esc.
12e rég. de hussards (Thuringe) : *Merseburg*, 3 esc.
— — — *Weissenfels*, 2 esc.

4e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Magdebourg*).

4e rég. d'artillerie de campagne (Magdebourg).
— Etat-major : *Magdebourg.*
— Division à cheval : *Naumbourg.*
— Divisions à pied : 1re *Erfurt.*
— — 2e *Magdebourg.*
— — 3e *Magdebourg.*
4e régiment d'artillerie de place (Magdebourg).
— 1re division : *Magdebourg.*
— 2e division : *Erfurt.*
4e bataillon du train (Magdebourg) : *Magdebourg.*
4e bataillon de pionniers (Magdebourg) : *Magdebourg.*

—

5e corps d'armée. (Quartier général : Posen.)

9e DIVISION (GLOGAU).

17e BRIGADE D'INFANTERIE (*Glogau*).

58e rég. d'inf. (Posen, n° 3) : *Glogau*, 2 bat.
— — *Fraustadt*, 1 bat.
59e rég. d'inf. (Posen, n° 4) : *Glogau*, 2 bat.
— — *Wohlau*, 1 bat.

18e BRIGADE D'INFANTERIE (*Liegnitz*).

7e rég. de gren. du roi (Prusse, occ., n° 2) : *Liegnitz*, 2 bat.
— — — *Lœwenberg*, 1 bat.
47e rég. d'inf. (Basse-Silésie, n° 2) : *Rawicz*, 1 bat.
— — — *Ostrowo*, 1 bat.
— — — *Krotoszyn*, 1 bat.

10e DIVISION (POSEN).

19e BRIGADE D'INFANTERIE (*Posen*).

6e rég. de gren. (Prusse occ., n° 1) : *Posen*, 2 bat.
— — — *Samter*, 1 bat.
46e rég. d'inf. (Basse-Silésie, n° 1) : *Posen*, 2 bat.
— — — *Rogasen*, 1 bat.

20e BRIGADE D'INFANTERIE (*Posen*).

37e rég. de fusil. (Westphalie) : *Posen*, 1 bat.
— — — *Schrimm*, 1 bat.
— — — *Lissa en Pologne*, 1 bat.
50e rég. d'inf. (Basse-Silésie, n° 3) : *Posen.*
5e bat. de chass. (Silésie, n° 1) : *Gœrlitz.*

9e BRIGADE DE CAVALERIE (*Glogau*).

5e rég. de cuir. (Prusse occ.) : *Herrnstadt*, *Guhrau.*
— — — *Wohlau*, *Winzig.*
— — — *Bojanowo.*
4e rég. de drag. (Silésie, n° 1) : *Lüben*, 2 esc.
— — — *Haynau.*
— — — *Beuthen-sur-l'Oder.*
— — — *Polkwitz.*
10e régim. de uhlans (Posen) : *Züllichau*, 3 esc.
— — — *Unruhstadt*, 2 esc.

10e BRIGADE DE CAVALERIE (*Posen*).

14e rég. de drag. (Marches électorales) : *Pleschen*, 2 esc.
— — — *Kosmyn.*
— — — *Gostyn*, *Ostrowo.*
2e rég. de hus. (hus. du corps, n° 2) : *Posen*, 2 esc.
— — — *Lissa en Pologne*, 3 esc.
1er rég. de uhlans (Prusse occ.) : *Militsch*, 2 esc.
— — — *Krotoszyn.*
— — — *Zduni*, *Sulau.*

5e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Posen*).

5e régiment d'artillerie de campagne (Basse-Silésie) :
— Etat-major : *Posen.*
— Div. à cheval : *Sagan.*
— Divis. à pied : *Glogau*, *Sprottau*, *Posen.*
5e rég. d'art. de pl. (B.-Siles.) : Etat-maj. : *Posen.*
— — — 1re divis. : *Posen*, *Graudenz.*
— — — 2e divis. : *Glogau*, *Thorn.*
5e bat. de pionniers (Basse-Silésie) : *Glogau.*
5e batail. du train (Basse-Silésie) : *Posen.*

(*A suivre*).

Banque des chemins de fer d'intérêt local. — Le réseau national des chemins de fer ne tardera pas à être terminé. Conçu dans le but de relier tous les départements avec Paris, considéré comme point central, et de faire communiquer la France avec les régions européennes continentales, il devait tout d'abord attirer l'attention du gouvernement et des capitalistes.

Aujourd'hui que cette œuvre s'avance vers son accomplissement, une autre tâche est à remplir ; si elle a moins d'éclat, elle ne le cède pas à sa devancière par sa féconde utilité. Nous voulons parler des chemins de fer d'intérêt local, qui ont pour objet le rattachement aux lignes principales des localités éloignées du parcours général, et de les faire ainsi participer aux bienfaits de la locomotion rapide.

Par la loi de 1865, le gouvernement a montré la haute importance qu'il reconnaissait à ces créations désormais indispensables. Les Départements et les Communes ont compris aussi qu'il était de leur intérêt de les seconder par leur co-opération pécuniaire.

La **Banque des chemins de fer d'intérêt local** qui vient d'être fondée avec le concours et sous le puissant patronage d'hommes éminents, a pour but d'accélérer le mouvement qui se produit : elle sera l'auxiliaire indispensable de la loi de 1865, et par des combinaisons financières sagement entendues, elle assurera à ses actionnaires des bénéfices importants, tout en facilitant la construction économique des voies secondaires dont la nécessité est aujourd'hui universellement reconnue. Par leur nature, leur diversité et leur solidité, les opérations de la Banque auront, en outre, l'avantage inappréciable d'écarter les risques dont les entreprises industrielles sont rarement exemptes.

— Un capitaine du 2e tirailleurs demande un permutant, soit dans l'un des deux autres régiments de tirailleurs, soit aux zouaves. (72)

— Le capitaine Jacquier du 3e chasseurs d'Afrique demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France. (73)

— Un capitaine adjudant-major d'infanterie, dont le régiment arrive dans une grande ville du centre de la France, désire permuter avec un de ses collègues arrivé récemment dans une grande ville. (75)

— Un lieutenant du régiment étranger (promotion du 6 mars 1869) demande un permutant dans un des régiments d'infanterie en France (on n'aura pas droit aux indemnités).

S'adresser à M. Pinet, sous-lieutenant au régiment étranger à Mascara. (70)

— Un lieutenant de cavalerie de ligne demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique. (74)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance ; les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe.)

Un concours pour l'emploi de maître tailleur sera ouvert le 20 août 1869 au 7e de ligne, à Troyes. Les candidats devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de l'état de leurs services, et justifier, en outre, d'une excellente moralité d'un avoir disponible de 8,000 fr. en numéraire.

Le 48e de ligne en garnison à Marseille demande une clarinette-solo, une place de 1re classe lui est réservée, s'adresser au président du conseil d'administration ou au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

OBLIGATIONS TUNISIENNES

Un décret de S. A. LE BEY charge une commission financière de la répartition des revenus de la régence. Les obligataires peuvent tous les jours, de trois à cinq heures, bureaux de l'ÉPARGNE, 1, rue de la Bourse, prendre connaissance du décret et adhérer aux mesures susceptibles d'en hâter l'exécution.

4 FRANCS PAR AN **LE MONITEUR** FRANCS PAR AN 4

DES TIRAGES FINANCIERS.

Publie les listes officielles de tous les tirages, d'actions et d'obligations *françaises* et *étrangères*, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. *Tout nouvel abonné reçoit en prime le Calendrier des actionnaires pour* 1868.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste à M. PARADIS, 104, rue Richelieu.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue N ve-des-Petits-Champs, 16, *f' de l'armée dep. 20 ans*. Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 médailles d'honneur de 1837 *à* 1867

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

La Maison F. **BESSON** a transféré ses ateliers RUE D'ANGOULÊME, N° 98. — PARIS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. TENNIS a l'honneur de prévenir MM. les officiers que sa maison est transférée place du Théâtre-Français, n° 2, à l'angle de la rue Richelieu, *Paris*.

Je conseille à mes lectrices de s'adresser à la *Colonie des Indes*, 53, rue de Rivoli, pour l'achat de leurs robes en foulard de l'Inde. Envoi *franco*, sur demande, d'échantillons et de marchandises.

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT. — W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixent au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

18, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux

Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette.

Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

NOTA. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*

Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER DE PARIS. Rue Pergolèse N° 12

MALADIES contagieuses, vices du sang. **DARTRES**

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *Biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale ou résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier. — Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'arrêté des humeurs. — Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, n° 11. — Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris. Succursales à Lyon et à Besançon.

DRAGÉES DU Dr VIVIEN

d'Extrait de foie de morue

L'Académie de médecine a constaté que l'Extrait renferme tous les principes actifs de l'huile. 2-50 la boîte de 100. — 2 drag. valent 1 cuill. d'huile. PARIS, r. Vertbois, 13. Exp. franco.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médecin et Chirurgien...)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

UNIFORMES. — A LA VILLE D'ALGER

Armes blanches **BADET**, TAILLEUR-BRODEUR Coiffures

11, *rue Neuve-des-Petits-Champs, au deuxième*, 11.

FOURNISSEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Maison spéciale pour l'habillement et l'équipement de MM. les Officiers de tous grades de l'armée et des corps administratifs. — **Fabrique d'Épaulettes et Broderies** pour uniformes. — Les marchandises sont de 1re qualité et les dorures au 1er titre. — Prix sans concurrence 10 0/0 d'escompte au comptant. — Achat de vieilles dorures.

HARNACHEMENTS et PASSEMENTERIES MILITAIRES

CAROULLE

FOURNISSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Et anc^e maison **HÉBERT-BRICARD**

15, rue de la Jussienne. — Paris.

BEAUTÉ DES DENTS **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PÂTE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 34, rue d'Enghien, à PARIS

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 15 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand. poste.

JE NE SUIS PAS GUÉRI

me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.

MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

MANTEAUX DITS BERSAGLIERI POUR VOYAGE, 22 F.

CEINTURE ÉLASTIQUE — CHARBONNIER, r. ST-HONORÉ 376 — 15 f. — POUR MONTER A CHEVAL — 15 f.

BANDAGES EN CAOUTCHOUC

IRRIGATEUR à l'abeille, véritable système du docteur Eguisier, en laine rouge, boîte façon acajou, nos 1, 15 fr ; 2, 16 ; 3, 20

URINAUX de jour et de nuit **SPÉCIAUX** pour chemin de fer **POIRES**

tous instruments et de chirurgie en **CAOUTCHOUC. SONDES, BOUGIES**

tous instruments de chirurgie en gomme. — LEPLANQUAIS, 15, r. Rivoli.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r. Vivienne, 48, bandage de contension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

6, boulevard des Italiens,

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris promptement, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes — *Paris*, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.


JOURNAL et CAISSE de L'ÉPARGNE
PARIS, 1 rue de la Bourse
2F. 40 par An 52 Nos
ÉTRANGER 6F PAR AN
LE PLUS COMPLET des JOURNAUX FINANCIERS
L'ÉPARGNE
GUIDE des ACTIONNAIRES et des OBLIGATAIRES
PARAIT TOUS LES DIMANCHES et PUBLIE:
PARIS, 1, Rue de la Bourse
TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux;
COMPTES RENDUS d'Assemblées générales;
CONVOCATIONS, Dividendes, Appels de fonds;
RENSEIGNEMENTS sur toutes les valeurs, etc.
Directeur-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT
52 Nos PAR AN 2 F. 40

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 45. — 11 AOUT 1869.

AVIS

Nos abonnés peuvent compter sur notre empressement à leur faire connaître les nominations et promotions dans la Légion d'honneur et dans l'armée, à l'occasion de la fête de l'Empereur, *aussitôt que nous serons autorisés à les publier.*

Paris, 10 *août* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INTENDANCE MILITAIRE

Au grade d'adjoint de 2e classe.

Par décret du 3 août 1869, ont été nommés :

M. Charriot, capitaine au corps d'état-major.

M. Roche, capitaine au 8e de ligne.

M. Déburaux, capitaine au 10e bataillon de chasseurs à pied.

GENDARMERIE.

Par décret impérial du 5 août 1869, ont été nommés dans la gendarmerie :

A dix emplois de capitaine (partie active).

(4e tour), armée, à défaut de capitaine de cavalerie, ancienneté, M. Tozza, lieutenant-trésorier de la compagnie de Maine-et-Loire, en rempl. de M. Savelli, nommé chef d'escadron.

(1er tour), ancienneté, M. Oudot, lieutenant dans la compagnie de la Côte-d'Or, en rempl. de M. Boucheseiche, passé dans l'état-major des places.

(2e tour), choix, M. Miltaine, lieutenant dans la compagnie de la Savoie, en rempl. de M. Vesco, nommé chef d'escadron.

(3e tour), ancienneté, M. Ney, lieutenant dans la compagnie de la Gironde, en rempl. de M. Goyon, nommé chef d'escadron.

(4e tour), armée, à défaut de capitaine de cavalerie, choix, M. Darrodes, lieutenant dans la compagnie de la Haute-Saône, en rempl. de M. Dorant nommé chef d'escadron.

(1er tour), ancienneté, M. Caillibeau, lieutenant dans la compagnie des Basses-Pyrénées, en rempl. de M. Deboissy, nommé chef d'escadron.

(2e tour), choix, M. Bollot, lieutenant dans l'escadron des gendarmes d'élite, en rempl. de M. Sapience, admis à la retraite.

(3e tour), ancienneté, M. Leblond, lieutenant dans la 2e compagnie de la 17e légion, en rempl. de M. Giroud, admis à la retraite.

(4e tour), armée, à défaut de capitaine de cavalerie, ancienneté, M. Clerc, lieutenant dans la compagnie du Pas-de-Calais, en rempl. de M. Aubin, admis à la retraite.

(1er tour), ancienneté, M. de Moucheron, lieutenant dans la compagnie de la Marne, en rempl. de M. Plassat, mis en non-activité.

A cinq emplois de lieutenant et quatre de sous-lieutenant (partie active).

(2e tour), armée, M. Waiss, lieutenant au 8e régiment de dragons, en rempl. de M. Noël, mis en non-activité.

(1er tour), sous-officiers, M. Richard, maréchal des logis dans la compagnie de l'Orne, en rempl. de M. Janssoone, décédé.

(2e tour), armée, M. Esswein, lieutenant au 6e régiment de lanciers, en rempl. de M. Lausiaux, placé hors cadres et nommé capitaine dans la garde nationale mobile.

(1er tour), sous-officiers, M. Rivet de la Thibaudière, maréchal des logis dans la compagnie de la Nièvre, en rempl. de M. Oudot, nommé capitaine.

(2e tour), armée, M. Joubault, lieutenant au 2e de chasseurs, en rempl. de M. Ney, nommé capitaine.

(1er tour), sous-officiers, M. Lacam, maréchal des logis dans la compagnie d'Indre-et-Loire, en rempl. de M. Caillibeau, nommé capitaine.

(2e tour), armée, M. Quétin, lieutenant au 6e régiment de cuirassiers, en rempl. de M. Leblond, nommé capitaine.

(1er tour), sous-officiers, M. Thomas, maréchal des logis dans la compagnie de la Drôme, en rempl. de M. Clerc, nommé capitaine.

(2e tour), armée, M. Noblat, lieutenant au 1er régiment de cuirassiers, en rempl. de M. de Moucheron, nommé capitaine.

A un emploi de sous-lieutenant trésorier.

(2e tour), armée, à défaut de candidats, M. Carpentier, maréchal des logis adjoint au trésorier de la compagnie de l'Ardèche, en rempl. de M. Tozza, nommé capitaine.

Par décret en date du 31 juillet 1869, les quatre sous-lieutenant de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été nommés lieutenants pour prendre rang du 1er août 1869, savoir :

M. Dupuy, employé à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

M. Forterre, employé à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais.

M. Barbier, employé à Gannat (Allier.

M. Levard, employé à Ambert (Puy-de-Dôme).

ARTILLERIE

Par décret en date du 3 août 1869, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés, dans l'artillerie :

A trois emplois de colonel :

État-major particulier.

M. Michel, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur de Bourges, en rempl. de M. Bouché, retraité.

M. Pierre, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur des ateliers de construction du matériel au dépôt central de l'artillerie, à Paris, en rempl. de M. Pays, passé dans l'état-major des places.

M. Vasse Saint-Ouen, lieutenant-colonel d'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au dépôt central de l'artillerie, à Paris, en rempl. de M. Moulard, promu général de brigade.

A cinq emplois de lieutenant-colonel :

M. Lalfon de Ladebat, chef d'escadron au 16e régiment d'artillerie pontonniers, en rempl. de M. Penguilly-L'Haridon, retraité.

M. de Montluisant, chef d'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au directeur de l'atelier de précision, au dépôt central de l'artillerie, à Paris, en rempl. de M. Bailloud, retraité.

M. Clarel, chef d'escadron major du 20e régiment d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Villiers, retraité.

M. Lamandé, chef d'escadron au régiment d'artillerie monté de la garde, en rempl. de M. Vasse Saint-Ouen, promu colonel.

M. Sempé, chef d'escadron au 17e régiment d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Michel, promu colonel.

M. Delatte, chef d'escadron au 15e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Pierre, promu colonel.

ÉQUIPAGES MILITAIRES

Par décret du 3 août 1869 :

M. Gendreau, capitaine à l'escadron de la garde, est nommé chef d'escadron.

M. Aubertot, lieutenant à l'escadron de la garde, est nommé capitaine.

M. Lacombe, lieutenant au 2e régiment du train, est nommé capitaine.

M. Ricard, sous-lieutenant au 1er régiment du train, est nommé lieutenant.

M. Laton, sous-lieutenant au 3e régiment du train, est nommé lieutenant.

M. Torracinta, sous-lieutenant au 2e régiment du train, est nommé lieutenant.

M. Debret, adjudant sous-officier au 1er régiment, est nommé sous-lieutenant.

M. Platrier, maréchal des logis chef, au 2e régiment, est nommé sous-lieutenant.

M. Boigey, maréchal des logis, au 3e régiment, est nommé sous lieutenant.

M. Veillon, lieutenant à la 2e compagnie d'ouvriers constructeurs, est nommé capitaine.

M. Boucher, sergent à la 4e compagnie d'ouvriers constructeurs, est nommé sous lieutenant, faisant fonction de lieutenant en 2e.

M. Ull, garde de 1re classe au parc d'Alger, est nommé garde principal.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE

Par décret du 3 août 1869, ont été nommés dans le personnel des bureaux de l'intendance militaire :

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Mory, officier d'administration de 2e classe, employé à Civita-Vecchia.

M. Etienne, officier d'administration de 2e classe, employé à Lyon.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Rondin, adjudant d'administration en 1er, employé à Paris.

M. Maire, adjudant d'administration en 1er, employé dans la division d'Alger.

M. Ley, adjudant d'administration en 1er, employé à Strasbourg.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

M. Vesselly, adjudant d'administration en 2e, employé à Versailles.

M. Modard, adjudant d'administration en 2e, employé à Bône (division de Constantine).

M. Godard, adjudant d'administration en 2e, employé à Paris.

M. Souy, adjudant d'administration en 2e, employé à Provins.

M. Massé, adjudant d'administration en 2e, employé à Bayonne.

M. Delassus, adjudant d'administration en 2e, employé à Bar-le-Duc.

M. Rey, adjudant d'administration en 2e, employé à Douai.

M. Delpech-Laborie, adjudant d'administration en 2e, employé à Rodez.

M. Lefèvre, adjudant d'administration en 2e, employé au camp de Lannemezan.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

M. Richaud, élève d'administration, employé à Metz.

M. Delinot, élève d'administration, employé à Bordeaux.

M. Savoye, élève d'administration, employé à Agen.

M. Carrère, élève d'administration, employé à Pau.

M. Avinen, élève d'administration, employé à Clermont Ferrand.

M. Drouin, élève d'administration, employé à Rouen.

M. Chomer, élève d'administration, employé à Mostaganem (division d'Oran).

M. Gibert, élève d'administration, employé à Paris (garde impériale).

M. Crête, élève d'administration, employé à Rouen.

SUBSISTANCES MILITAIRES

Par décret du 3 août courant, les nominations suivantes ont été faites dans le service des subsistances militaires :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

(1er tour), ancienneté, M. Chevalier, officier d'administration comptable de 2e classe, en rempl. de M. Lechesne, retraité.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Moreau, adjudant d'administration en premier, en rempl. de M. de Berlas, décédé.

Au grade d'adjudant d'administration en premier.

(2e tour), choix, M. Mouriès, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Bourgeois, décédé.

(3e tour), ancienneté, M. Bouyon, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Dourin, retraité.

(1er tour), ancienneté, M. Martin, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Moreau, promu.

Au grade d'adjudant d'administration en second.

Choix, M. Richet, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Tartavez, promu.

Choix, M. Magnan de Bellevue, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Mouriès, promu.

Choix, M. Bourguignon, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Bouyon, promu.

Choix, M. Patez, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Martin, promu.

Choix, M. Deleuze, sergent-major à la 6e section d'ouvriers militaires d'administration, emploi laissé provisoirement vacant par organisation.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 3 août 1869 :

M. Lebrun, intendant militaire de la 13e division, à Bayonne, est nommé intendant militaire de la garde impériale.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Par décision impériale du 31 juillet et par décision ministérielle du même jour, les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans l'état-major des places :

M. Desaleux, lieutenant-colonel commandant la place de Montlouis, est nommé au commandement de 2e classe de la place de La Rochelle, en rempl. de M. Mallet de Chauny, retraité.

M. Augier, lieutenant-colonel du 13e de ligne, est nommé commandant de 2e classe de la place de Montlouis, en rempl. de M. Desaleux.

M. Olivier, capitaine au 77e de ligne, commandant l'atelier des travaux publics, n° 3, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Fort-les-Bains, en rempl. de M. Cardon, retraité.

M. Pellas, capitaine, commandant la place de Laghouat, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Port Vendres, en rempl. de M. Reguault, retraité.

M. Didier, capitaine au 95e de ligne, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Laghouat, en rempl. de M. Pellas.

M. Valentin, capitaine, commandant le Fort-des-Têtes, est nommé au commandement de 4e classe de la citadelle d'Ajaccio, en rempl. de M. Charton, retraité.

M. Jude, capitaine au 5e hussards, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Fort-les-Têtes, en rempl. de M. Valentin.

M. Hamen, capitaine, commandant la place de Saïda, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Vitry-le-François, en rempl. de M. Brebion, retraité.

M. Bouriot, capitaine au 70e de ligne, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Saïda, en rempl. de M. Hamen.

M. Gaulet, capitaine, commandant la place de Pratz-de-Mollo, est nommé au commandement de 4e classe du fort de Nogent, en rempl. de M. Lebon, retraité.

M. Patrigeon, capitaine au 91e de ligne, est nommé commandant de 4e classe du fort de Pratz-de-Mollo, en rempl. de M. Gaulet.

M. Castel, capitaine au 33e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Saint-Omer, en rempl. de M. Cavelier, retraité.

M. Moulard, capitaine au 19e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Perpignan, en rempl. de M. Jouanneton, retraité.

M. Dupuis-Delavau capitaine adjudant de place, à Calais, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Soissons, en rempl. de M. Magnan, retraité.

M. Roustan, capitaine au 37e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Calais, en rempl. de M. Dupuis-Delavau.

M. Nauroy, capitaine au 11e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Lille, en rempl. de M. Robert, retraité.

M. Barbé, capitaine au 5e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Marseille, en rempl. de M. Augier, retraité.

M. Thierry, capitaine adjudant de place à Givet, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Metz, en rempl. de M. Verlet, retraité.

M. Dubois, capitaine d'habillement au 9e cuirassiers, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Givet, en rempl. de M. Thierry.

M. Pierson, capitaine adjudant de place à Marseille, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Metz, en rempl. de M. Nauroy, retraité.

M. Gruet, capitaine au 4e dragons, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 1re classe à Marseille, en rempl. de M. Pierson.

M. Simon, lieutenant adjudant de place à Metz, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 2e classe à Vincennes, en rempl. de M. Avenati, retraité.

M. Thiersault, lieutenant au 3e régiment de tirailleurs algériens, est nommé à l'emploi d'adjudant de place de 2e classe à Metz, en rempl. de M. Simon.

M. Dietherich, lieutenant au 75e de ligne, est nom-

mé à l'emploi de secrétaire archiviste de 2e classe de la place de Metz, en rempl. de M. Hauser, décédé.

M. Jean-Pierre César, lieutenant au 87e de ligne, est nommé à l'emploi de secrétaire archiviste de 2e classe de la place de Toulon, en rempl. de M. Leymonerie, décédé.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 3 août 1869, les officiers d'artillerie et du train d'artillerie dont les noms suivent, ont été désignés pour être employés dans la garde impériale, savoir :

M. Melchior, colonel, commandant le 13e régiment d'artillerie monté.

M. Doriodot des Essarts, chef d'escadron au 2e régiment d'artillerie monté.

M. Coujard, capitaine en 2e au 16e régiment d'artillerie pontonniers.

M. Bodin, capitaine en 2e au 7e régiment d'artillerie monté.

M. Garat, lieutenant en 2e au 14e régiment d'artillerie monté.

M. Pitoizet, lieutenant en 2e au 2e régiment du train d'artillerie.

GENDARMERIE.

Les officiers de gendarmerie compris dans le décret de promotion du 5 août ont reçu les destinations suivantes :

1° Chefs d'escadron.

MM. Cazanove, Alger (1re compagnie de la légion d'Afrique).
Gardette, Nîmes (Gard).

2° Capitaines.

Tozza, Laval (Mayenne).
Oudot, Caen (Calvados)
Mittaine, Céret, (Pyrénées-Orientales).
Ney, Sarlat (Dordogne).
Darrodes, Marmande (Lot-et-Garonne).
Caillibeau, Poitiers (Vienne).
Bollot, Dieppe (Seine-Inférieure).
Leblond, Constantine (Afrique, 3e compagnie).
Clerc, Sarreguemines (Moselle)
De Moucheron, Metz (Moselle).

3° Lieutenants.

Weiss, escadron des gendarmes d'élite (résidence de Compiègne).
Reswein, Provins (Seine-et-Marne)
Jaubault, Saverne (Bas-Rhin).
Quetin, Sézanne (Marne).
Noblat, Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

4° Sous-lieutenants.

Richard, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
Rivet de la Thibeaudière, Lure (Haute-Saône).
Lacam, Château-Salins (Meurthe).
Thomas, Moutiers (Savoie).

2° Sous-lieutenant-trésorier.

Carpentier, Angers (Maine-et-Loire).

Par décision ministérielle du 6 de ce mois :

M. Regnault, chef d'escadron commandant la 1re compagnie de la légion d'Afrique à Alger, passe au commandement de la 1re compagnie de la 17e légion, à Bastia.

M. Martin de Boudard, capitaine à Dieppe (Seine-Inférieure), passe à Pontoise (Seine-et-Oise).

M. Darras, lieutenant à Château-Salins (Meurthe), passe à Bazas (Gironde).

M. Lacroix, lieutenant à Saverne (Bas-Rhin), passe à Oloron (Basses-Pyrénées).

M. Lapeyre, lieutenant à Lombez (Gers), passe à Bonifacio (2e compagnie, 17e légion).

M. Nicol, lieutenant à Gex (Ain), passe à Saïgon (Cochinchine).

Par décision ministérielle du 31 juillet :

M. Chagrot, capitaine à Lodève (Hérault), passe à Mende (Lozère), par permutation avec M. le capitaine Charme.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision impériale du 3 août 1869 :

M. Anglada, chef d'escadron au 1er régiment du train des équipages, passe au commandement de l'escadron du train de la garde.

Par décision impériale du 4 août 1869 :

M. Landre, capitaine au 2e régiment, passe avec son grade à l'escadron de la garde.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Bertrand, médecin-major de 1re classe au 21e régiment de ligne, passe au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Les cinquante et un militaires dont les noms suivent, en activité de service ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 31 juillet dernier, sur la proposition de Son Exc. M. le maréchal Ministre de la guerre, nommés aux emplois ci-après désignés, savoir :

M. Laliré, capitaine à la 2e comp. d'artificiers, percepteur à Couvron (Aisne).

Les sieurs : Beck, musicien au 7e de ligne, facteur du service télégraphique à Paris.

Besançon, sergent au 18e de ligne, garde forestier communal à Saint-Amour (Jura).

Bombaron, maréchal des logis au 11e rég. de chasseurs, garde forestier à Braye (Marne).

Cadoux, sergent au 59e de ligne, facteur rural à Lille (Nord).

Cluzel, sergent au 58e de ligne, garde de navigation à Fragnes (Saône-et-Loire).

Colombier, soldat au 79e de ligne, facteur auxiliaire des lignes télégraphiques à Paris.

Coucheroux, canonnier au 1er rég. d'artillerie, facteur rural à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).

Crozat, sergent au 79e de ligne, garde forestier communal à Aiguilles (Hautes-Alpes).

Dappe, sergent au régiment étranger, gardien auxiliaire du musée du Louvre.

Delvingourt, sergent au 74e de ligne, préposé des douanes à Rouen (Seine-Inférieure).

Dignac, soldat aux zouaves de la garde, facteur du service télégraphique à Paris.

Dupré, maréchal des logis aux lanciers de la garde, commissaire de police à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).

Escalmel, sergent au 24e de ligne, garde forestier à Saint-Raphaël (Var).

Gallez, sergent au 77e de ligne, préposé des douanes à Jeumont (Nord).

Giraudeau, sergent au 30e de ligne, facteur rural à Jonzac (Charente-Inférieure).

Goetschy, maréchal des logis au 16e d'artillerie, garde de navigation sur le canal de Berry (Allier).

Halary, soldat au 30e de ligne, préposé de l'octroi à Limoges (Haute-Vienne).

Laborier, sergent au 20e de ligne, préposé des douanes à Cette (Hérault).

Labouglie, caporal au 63e de ligne, facteur rural à Dun-sur-Meuse (Meuse).

Lacroix, sergent au 12e de ligne, facteur rural à Issoudun (Indre).

Loboube, soldat au 83e de ligne, facteur auxiliaire des lignes télégraphiques à Paris.

Leminoux, sergent au 36e de ligne, préposé des douanes à Nantes (Loire-Inférieure).

Lenoir, sergent-fourrier au 51e de ligne, facteur rural à Montataire (Oise).

Louineau, sergent-major au 20e de ligne, commissaire de police à Langon (Gironde).

Managan, soldat au 47e de ligne, facteur des postes à Saint-Ouen (Seine).

Marot, sergent au 1er de ligne, facteur rural à Commercy (Meuse).

Martin, caporal au 4e voltigeurs de la garde, garde forestier communal à Darney (Vosges).

Mélin, soldat au 42e de ligne, facteur rural à Dampierre (Allier).

Michau, sergent au 47e de ligne, préposé des douanes à Raismes (Nord).

Montigny, sergent au 2e grenadiers de la garde, garde forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Neveux, maréchal des logis au 1er du train d'artillerie, surveillant d'octroi à Verdun (Meuse).

Nivelle, soldat au 1er voltigeurs de la garde, facteur du service télégraphique à Paris.

Pendrié, sergent au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, garde forestier à Counus (Aude).

Pralon, sergent au 11e de ligne, facteur rural à Gevray-Chambertin (Côte-d'Or).

Prémel, sergent au 18e de ligne, préposé des douanes à Morgat (Finistère).

Renault, sergent-major au 4e voltigeurs de la garde, commissaire de police à Saint-Pol-de-Léon (Finistère).

Rochet, sergent au 77e de ligne, facteur rural à Monségur (Gironde).

Roquemaure, sergent-major au 71e de ligne, commissaire de police à Beaulieu (Corrèze).

Rouillé, sergent au 79e de ligne, facteur des postes à Vincennes (Seine).

Samatan, sergent-major au 10e de ligne, commissaire de police à Barjols (Var).

Serrurier, sergent au 79e de ligne, facteur rural à Sarrebourg (Meurthe).

Siegel, sergent au 83e de ligne, préposé des douanes dans le département de la Moselle.

Thiébaut, sapeur au 3e du génie, surnuméraire à l'administration des octrois à Metz (Moselle).

Tremet, sergent au 99e de ligne, préposé des douanes à Bouleme (Ain).

Vallion, sergent au 41e de ligne, garde forestier à Boussières (Doubs).

Volatron, sergent au 42e de ligne, facteur du service télégraphique à Paris.

Benné, ex-sergent au 60e de ligne, garde forestier à Biscarosse (Landes).

Fonteilles, ex-soldat au 1er voltigeurs de la garde, garde de navigation au Paradis (Saône-et-Loire).

Lassia, ex-sergent au 73e de ligne, garde forestier à Azerailles (Meurthe).

Têtu, ex-caporal au 1er de zouaves, facteur des postes à Paris.

Legout, sergent-major au 31e régiment d'infanterie, commissaire de police à Verdun (Saône-et-Loire).

Un sentiment général du plus profond intérêt s'attache, depuis quelques jours, à l'état de santé de S. Exc. le Maréchal Niel, ministre de la guerre. De nombreuses alternatives ont fait succéder depuis quelques jours l'espérance à la crainte ; au moment où nous écrivons, c'est malheureusement cette impression qui domine, pourtant toute espérance n'est pas perdue.

S. M. l'Impératrice a daigné venir hier mardi au Ministère de la guerre, voulant donner à l'illustre malade et à Mme la maréchale Niel un témoignage de profonde sympathie que tous les cœurs sauront comprendre et partager.

Les dimanches 1er et 8 août, la garde nationale mobile s'est réunie au Champ-de-Mars et sur les différents points qui lui sont assignés pour ses exercices. En six leçons, cette milice aura successivement exécuté les mouvements de l'école du soldat, y compris les conversions à pivot fixe et à pivot mouvant, les doublements et les dédoublements, la marche de flanc, les changements de direction, le maniement d'armes jusqu'à la charge, et les ruptures par peloton ou par division et les formations en bataille. On reconnaît là une fois de plus l'adresse et l'intelligence des enfants de Paris. Quelques jours suffiraient pour en faire des soldats accomplis, si le pays avait besoin d'eux.

Ecole impériale spéciale militaire

Concours d'admission pour 1869.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole impériale spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 2, 3 et 4 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 5 juillet, continueront dans les départements à dater du 9 août.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales. La première séance commence à sept heures du matin ; l'appel a lieu à six heures trois quarts.

Chaque candidat subit les examens par-devant quatre examinateurs, dont deux l'interrogent sur les parties scientifiques, les deux autres sur les parties littéraires. Ces quatre examinateurs commencent les examens dans chaque centre le jour fixé par le tableau ci-après :

VILLES d'examen.	LOCALITÉS ressortissant au centre d'examen.	DATES des examens oraux.
Douai.....	»	9 août.
Rennes...	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Brest et à Lorient.	16 —
La Flèche.	»	17 —
Poitiers...	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Tours, Bordeaux et Pau.	23 —
Toulouse..	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Montpellier.	28 —
Marseille..	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Alger.	4 sept.
Lyon......	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Clermont, Grenoble et Moulins.	8 —
Besançon..	»	14 —
Strasbourg.	»	17 —
Metz......	»	22 —
Nancy.....	»	29 —

Ecole impériale polytechnique.

Concours d'admission pour 1869.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole polytechnique ayant été faites par toute la France les 14, 15 et 16 juillet, les examens oraux dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 17 juillet, continueront dans les départements à dater du 27 août.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès sciences ou de bachelier ès lettres, ou de la pièce officielle constatant le droit à l'un des diplômes, doivent se tenir pour avertis et se rendre en temps utile dans celui des centres où ils ont droit de subir les épreuves.

Il y a deux degrés d'examen oral : l'examen du premier degré, qui a pour objet principal de constater que les candidats ont l'instruction suffisante pour être admis à l'examen du second degré ; l'examen du second degré, qui est l'examen définitif, et auquel ne peuvent être appelés que les candidats reconnus admissibles à ladite épreuve et pourvus d'un certificat constatant cette admissibilité.

L'examen du premier degré commence au jour qui est fixé par le tableau pour l'ouverture de cette épreuve dans chaque centre.

L'examen du second degré succède à celui du premier degré, à deux ou trois jours d'intervalle.

L'examen du premier degré est fait par deux examinateurs ; celui du second degré, par un jury composé de trois membres. Ces cinq examinateurs procèdent isolément dans autant de salles séparées.

VILLES d'examen.	LOCALITÉS ressortissant au centre d'examen.	DATES des examens du 1er degré
Douai........	»	27 août.
Metz.........	»	30 —
Nancy.......	»	31 —
Strasbourg..	»	3 sept.
Besançon....	»	6 —
Dijon........	»	7 —
Lyon.........	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Grenoble et à Clermont.	8 —
Marseille....	»	10 —
Montpellier.	»	11 —
Toulouse ...	»	13 —
Bordeaux ...	»	15 —
Tours........	où se rendront les candidats qui ont fait les compositions à Poitiers, la Flèche et Nantes	16 —

RÉPARTITION ET EMPLACEMENT
DE
L'ARMÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD DE L'ALLEMAGNE
AINSI QUE
DES ARMÉES DES ÉTATS DU SUD
(BAVIÈRE, WURTEMBERG ET BADE).

(Suite.)

6e corps d'armée. (Quartier général : Breslau.)

11e DIVISION (BRESLAU).

21e BRIGADE D'INFANTERIE (*Breslau*).

10e rég. de gren. (Silésie, n° 1) : *Breslau*, 2 bat.
— — — *Oels*, 1 bat.
18e rég. d'inf. (Posen, n° 1) : *Schweidnitz*, 2 bat.
— — — *Reichenbach*, 1 bat.

22e BRIGADE D'INFANTERIE (*Breslau*).

38e rég. de fus. (Silésie) : *Goerlitz*, *Jauer*.
— — *Hirschberg*.
51e rég. d'inf. (Basse-Silésie, n° 4) : *Breslau*, 1 bat.
— — — *Brieg*, 2 bat.

12e DIVISION (NEISSE).

23e BRIGADE D'INFANTERIE (*Neisse*).

22e rég. d'inf. (Haute-Silésie, n° 1) : *Cosel*, 2 bat.
— — — *Ratibor*.
62e rég. d'inf. (Haute-Silésie, n° 3) : *Glatz*.

24e BRIGADE D'INFANTERIE (*Neisse*).

23e rég. d'inf. (Haute-Silésie, n° 2) : *Neisse*.
63e rég. d'inf. (Haute-Silésie, n° 4) : *Neisse*, 2 bat.
— — — *Oppeln*.
6e bat. de chas. (Silésie, n° 2) : *Fribourg*.

11e BRIGADE DE CAVALERIE (*Breslau*).

1er rég. de cuir. du corps (Silésie) : *Breslau*, 4 esc.
— — — *Gabitz*, *Neudorf*.
8e rég. de dragons (Silésie, n° 2) : *Oels*, *Creutzbourg*.
— — — *Bernstadt*.
— — — *Namslau*, 2 esc.
4e rég. de hussards (Silésie, n° 1) : *Ohlau*, 2 escadr.
— — — *Strehlen*, 2 escadr.
— — — *Munsterberg*, 1 esc.

12° BRIGADE DE CAVALERIE (*Neisse*).

15° rég. de drag. (Silésie, n° 3) : *Strehlitz Tost.*
— — — *Rosenberg*, 2 esc.
— — — *Lublinitz.*
6° rég. de huss. (Silésie, n° 2) : *Neustadt*, 2 esc.
— — — *Leobschutz, Ober-Glogau.*
— — — *Glogau, Ziegenhals*
2° rég. de uhlans (Silésie) : *Ratibor*, 2 esc., *Pless.*
— — — *Sohrau, Gleiwitz.*

6° BRIGADE D'ARTILLERIE (*Breslau*).

6° régiment d'artillerie de campagne (Silésie) :
— Etat-major : *Breslau.*
— Div. à chev. : *Grottkau.*
— Div. à pied : *Breslau, Schweidnitz, Neisse.*
— Etat-maj. et 1re div. : *Neisse.*
— 2e division : *Glatz, Cosel.*
6° bat. de pionniers (Silésie) : *Neisse.*
6° bataillon du train (Silésie) : *Breslau.*

7° corps d'armée (Quartier général : Munster).

13° DIVISION (MUNSTER).

25° BRIGADE D'INFANTERIE (*Munster*).

13° rég. d'inf. (Westphalie, n° 1) : *Munster.*
— — *Hamm.*
— — *Soest.*
73° rég. de fusiliers (Hanovre) : *Munster*, 2 bat.
— — *Paderborn.*

26° BRIGADE D'INFANTERIE (*Munster*).

15° rég. d'inf. (Westphalie, n° 2) : *Minden*, 2 bat.
— — *Bielefeld.*
55° rég. d'inf. (Westphalie, n° 6) : *Minden.*
— — *Hoxter.*
— — *Detmold.*

14° DIVISION (DUSSELDORF).

27° BRIGADE D'INFANTERIE (*Düsseldorf*).

39° rég. de fusiliers (Bas-Rhin) : *Düsseldorf.*
74° rég. d'inf. (Hanovre, n° 1) : *Cologne.*

28° BRIGADE D'INFANTERIE (*Wesel*).

53° rég. d'inf. (Westphalie, n° 5) : *Wesel*, 2 bat.
— — *Clèves.*
77° rég. d'inf. (Hanovre, n° 2) : *Wesel.*
7° bat. de chass. (Westphalie) : *Buckebourg et Stadthagen.*

13° BRIGADE DE CAVALERIE (*Munster*).

8° rég. de huss. (Westphalie, n° 1) : *Paderborn, Neuhaus*, 2 escadrons.
— — *Wiedenbrück, Lippstadt.*
14° rég. de uhlans (Hanovre, n° 2) : *Munster*, 3 escadr.
— — *Hamm, Warendorf.*

14° BRIGADE DE CAVALERIE (*Düsseldorf*).

7° rég. de dragons (Westphalie) : *Stendal*, 4 escadrons.
— — *Tangermunde.*
15° rég. de hussards (Hanovre) : *Dusseldorf*, 4 esc.
— — *Geldern.*
5° rég. de uhlans (Westphalie) : *Düsseldorf*, 4 esc.
— — *Benroth.*

7° BRIGADE D'ARTILLERIE (*Munster*).

7° rég. d'artillerie de campagne (Westphalie) :
— Etat-major : *Munster.*
— Division à cheval : *Wesel.*
— Divisions à pied : *Wesel, Minden, Munster.*
7° rég. d'artillerie de place (Westphalie) :
— Etat-major : *Cologne.*
— 1re division : *Wesel et Cologne.*
— 2e division : *Cologne.*
7° bataillon de pionniers (Westphalie) : *Deutz.*
7° bataillon du train (Westphalie) : *Munster.*

8° corps d'armée (Quartier général : Coblentz).

15° DIVISION (COLOGNE).

29° BRIGADE D'INFANTERIE (*Cologne*).

39° rég. de fusiliers (Prusse occidentale) : *Cologne.*
65° rég. d'infanterie (Rhin, n° 5) : *Cologne.*

30° BRIGADE D'INFANTERIE (*Coblentz*).

28° rég. d'infanterie (Rhin, n° 2) : *Coblentz.*
68° rég. d'infanterie (Rhin, n° 6) : *Coblentz*, 2 bat.
— — *Juliers.*

16° DIVISION (TRÈVES).

31° BRIGADE D'INFANTERIE (*Trèves*).

29° rég. d'infanterie (Rhin, n° 3) : *Coblentz*, 2 bat.
— — *Simmern.*
69° rég. d'infanterie (Rhin, n° 7) : *Trèves.*
— — *Sarrelouis.*
— — *Saarbrück.*

32° BRIGADE D'INFANTERIE (*Trèves*).

40° rég. de fusiliers (Hohenzollern) : *Trèves.*
70° rég. d'infanterie (Rhin, n° 8) : *Sarrelouis.*
8° bat. de chasseurs (Rhin) : *Wetzlar et Braunsfels.*

15° BRIGADE DE CAVALERIE (*Cologne*).

8° rég. de cuirassiers (Rhin) : *Deutz.*
7° rég. de hussards du Roi (Rhin, n° 1) : *Bonn.*

16° BRIGADE DE CAVALERIE (*Trèves*).

9° rég. de hussards (Rhin, n° 2) : *Trèves.*
7° rég. de uhlans (Rhin) : *Saarbrück*, 3 esc.
— *Sarrelouis*, 2 esc.

8° BRIGADE D'ARTILLERIE (*Coblentz*).

8° rég. d'artillerie de campagne (Rhin) :
— Etat-major : *Coblentz.*
— Divisions à cheval : *Coblentz, Andernach, Neuwied.*
— Divisions à pied : *Cologne, Juliers, Coblentz.*
8° rég. d'artillerie de place (Rhin) :
— Etat-major : *Coblentz.*
— 1re division : *Coblentz et Ehrenbreitstein.*
— 2e div. : *Sarrelouis*, 3 comp. ; *Ehrenbreitstein*, 1 c.
8° bat. de pionniers (Rhin) : *Coblentz.*
8° bat. du train (Rhin) : *Coblentz et Ehrenbreitstein.*

INSPECTION DE LA GARNISON DE MAYENCE.

19° rég. d'infanterie (Posen, n° 2) : *Mayence.*
30° rég. d'infanterie (Rhin, n° 4) : *Mayence.*
81° rég. d'infanterie (Hesse, n° 1) : *Mayence.*
87° rég. d'infanterie (Nassau, n° 1) : *Mayence.*

9° corps d'armée. (Quartier général : Sleswig.)

17° DIVISION (KIEL).

33° BRIGADE D'INFANTERIE (*Kiel*).

36° rég. de fus. (Magdebourg) : *Kiel. Oldesloe.*
— — *Neu-Munster.*
75° rég. d'inf (villes hanséatiq., n° 1) : *Brême, Hambourg.*
— — *Stade.*
76° rég. d'inf. (villes hanséatiq., n° 2) : *Hambourg*, 2 bat.
— — *Lubeck.*

34° BRIGADE D'INFANTERIE (*Schwerin*).

89° rég. de grenad. (Mecklenbourg) : *Schwerin*, 2 bat.
— — *Neu-Strelitz.*
90° rég. de fus. (Mecklenbourg) : *Rostock*, 2 bat.
— — *Wismar.*
9° bat. de chas. (Lauenbourg) : *Ratzebourg.*
14° bat. de chas. (Mecklenbourg) : *Schwerin.*

18° DIVISION (FLENSBOURG).

35° BRIGADE D'INFANTERIE (*Flensbourg*).

25° rég. d'inf. (Rhin, n° 1) : *Flensbourg.*
— — *Augustenbourg.*
— — *Sonderbourg.*
84° rég. d'inf. (Sleswig) : *Flensbourg*
— — *Apenrade.*
— — *Sleswig.*

36° BRIGADE D'INFANTERIE (*Flensbourg*).

11° rég. de gren. (Silésie, n° 2) : *Altona.*
85° rég. d'inf. (Holstein) : *Rendsbourg*, 2 bat.
— — *Eckernfœrde.*

17° BRIGADE DE CAVALERIE (*Kiel*).

17° rég. de drag. (Mecklenbourg, n° 1) : *Ludwigslust*
18° rég. de drag. (Mecklenbourg, n° 2) : *Parchim.*
11° rég. de uhlans (Brandebourg, n° 2) : *Wandsbeck*, 3 e.
— — *Itzehoe*, 12 esc.

18° BRIGADE DE CAVALERIE (*Flensbourg*).

6° rég. de drag. (Magdebourg) : *Flensbourg*, 3 esc.
— — *Hadersleben*, 2 esc.
16° rég. de hussards (Sleswig-Holstein) : *Sleswig.*

9° BRIGADE D'ARTILLERIE (*Sleswig*).

9° rég. d'art. de camp. (Sleswig-Holstein) :
— Etat-major : *Rendsbourg.*
— Divis. à cheval : *Kolln.*
— Divis. à pied, 1re : *Rendsbourg.*
— — 2e : *Stade.*
— — 3e : *Schwerin et Neu-Strelitz.*
9° rég. d'art. de place (Sleswig), division : *Sonderbourg.*
9° bat. de pionniers (Sleswig-Holstein) : *Rendsbourg.*
9° bat. du train (Sleswig-Holstein) : *Rendsbourg.*

(*A suivre*).

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Le capitaine Jacquier du 3e chasseurs d'Afrique demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France. (73)

— Un capitaine adjudant-major d'infanterie, dont le régiment arrive dans une grande ville du centre de la France, désire permuter avec un de ses collègues arrivé récemment dans une grande ville. (75)

— M. Gruet, capitaine adjudant de place à Marseille, désire permuter avec un de ses collègues dans les places de l'Est ou avec un archiviste divisionnaire. (S'adresser à Marseille.) (76)

— Un lieutenant de cavalerie de ligne demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique. (74)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

Le conseil d'administration du 60e, à Nancy, demande un caporal armurier ayant fait ses cours.

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance; les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe.)

Le nommé Philippe Béguin, soldat de la classe de 1851, est prié de donner de ses nouvelles à sa mère, route départementale n° 121, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, ou de se présenter chez M. Philipot, notaire, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, pour affaire d'intérêt de famille.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub. Montmartre

OCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

IRNITURES POUR L'ARMÉE

itines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

CHANGEMENT DE DOMICILE



NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales), demi-chronomètres. — MONTRES en or p^r Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans

ndises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en s; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

J DELAUNAY PHILOCÉPHALE

LLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

E RICHELIEU, souveraine p^r la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert

Dépôt : chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

nission générale pour MM. les Officiers

UTTE 16, rue d'Argout, PARIS

IENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

ORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

s Genève, de tous genres, *pièces sur commande*, garanties · CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉ- *cilités de paiement.— Esc. au comptant.*

glements mensuels ou trimestriels

ORMES. — A LA VILLE D'ALGER

BADET, TAILLEUR-BRODEUR **Coiffures** —

ue Neuve-des-Petits-Champs, au deuxième, 11.

SEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

iale pour l'habillement et l'équipement de MM. les Officiers s de l'armée et des corps administratifs.—**Fabrique d'Epaulettes**, broderies pour uniformes.—Les marchandises sont de 1re qualité, ures au 1er titre.—Prix sans concurrence · 10 0/0 d'escompte — Achat de vieilles dorures.

JIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

nterie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

remet à **neuf** les **Passementeries** et **Broderies** nt par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur* euf des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

s de crédit. — Au comptant très fort rabais.

LES OFFICIERS VENANT A PARIS

pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du ·, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés. vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince*- ssède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements rmée.

Appartements pour Familles.

PSULES A L'IODURE DE FER

Sirop dépuratif à l'iodure de fer

· GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en cinq jours, des *maladies contagieuses, pertes, chancres, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Les capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles *fortifient.*—Prix : 4 fr. le S.—INJECTIONS (*bon préservatif*). SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem — ·ulr. à l'eau), et la 1/2 boul. — Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les us célèbres, tels que professeurs médecins des hôpitaux, etc. nu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance T DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de de plusieurs Sociétés scientifiques. RUE COMMINES 13 (près le Cirque Napoléon

---

D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison,* · — · chimiste 173, RUE · Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (*Affr.*)

DE HU · cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au citrate de fer de LHAHI · médecin, rue · Vivienne, 36. Flacon, 3 f. Guérisons rapides.—Consultations au 1er, et correspond. Envois en remboursem. du sang, dartres, vices. Flacon, 5 f. Bien d'écrire et ·

CHAPELLERIE MILITAIRE

SPÉCIALITÉ DE KÉPIS

PEISSON A PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

A l'honneur de prévenir messieurs les officiers de l'armée qu'il vient d'obtenir l'autorisation de faire ses expéditions par la poste et qu'il est en mesure de fournir toutes les commandes qu'on voudra bien lui adresser.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 151.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres post.

PRIX DE INSERTIONS

Annonces, division sur 3 colonn

a petite ligne	.	» 80
		La ligne
Réclame	.	2 fr.
Faits Paris	.	3
Demande des conseils d'administration.	.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés f^co dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 30 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions, Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19

CRÉDIT, COMMISSION

Maison spéciale de commission

POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER

Mme J. EGGÉRICKX, 171, BOULEVARD HAUSSMANN

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

DÉPOT GÉNÉRAL

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau-Saint-Gervais, 12 rue Richer, Paris.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 12e Médaille à l'Exposition de 1867. **Blondetti**, r Vivienne, 48, bandage de contention, depuis 15 francs — Suspensoirs, bas et ceintures.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.— PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. — Ne pas la confondre avec les produits similaires.

BANDAGE - LEPLANQUAIS nouveau système brev. s. g. d. g. Guérison des hernies, 15, r. Rivoli.

APPAREIL - LEPLANQUAIS contre les difformités de la taille et des membres.

BRAS JAMBES, PIEDS, MAINS, NEZ YEUX artificiels.

BEQUILLES à pompes et à rallonges, brevetées s. g. d. g. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, rue de Rivoli.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs / Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION Rue Montmartre, 152

N° 46. — 13—16 AOUT 1869.

AVIS

Nous publions aujourd'hui 13 août, par anticipation, le numéro qui régulièrement devait paraître le lundi 16.

Les décorations et médailles militaires destinées au camp de Châlons, sont l'objet d'un décret à part que nous donnerons ultérieurement.

Nous serons en mesure de faire connaître, le 15 août au matin, les nominations et promotions dans l'armée.

Ce numéro remplacera celui du 21 qui sera ainsi avancé de six jours.

Le numéro qui paraîtra le 15 août, au matin, contiendra, comme celui d'aujourd'hui, un double supplément, afin de donner la satisfaction la plus prompte et la plus complète aux intérêts de l'armée.

Paris, 12 août 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 11 août 1869, l'Empereur sur la proposition de l'amiral Ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, a promu dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de grand-officier.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de Salignac Fénelon, général de division : commandant du 10 novembre 1856 ; 36 ans de services, 18 campagnes, 1 blessure, 6 citations.

M. de Prémonville de Maisonthou, général de division ; commandant du 30 décembre 1857 : 46 ans de services, 20 campagnes, 2 blessures, 2 citations.

Au grade de commandeur.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Laffaille, général de brigade, officier du 8 octobre 1837 ; 38 ans de services, 11 campagnes, 4 blessures, 3 citations.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Deschiens, colonel ; officier du 26 juillet 1858 : 34 ans de services, 8 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Denecey de Cevilly, intendant militaire de la 5e division militaire ; officier du 26 août 1857 : 38 ans de services, 6 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Rivet, colonel commandant la place de Metz ; officier du 20 juin 1859 : 46 ans de services, 5 camp.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment d'artillerie monté.

M. de Vassoigne, colonel ; officier du 1er août 1860 : 37 ans de services, 5 campagnes.

GENDARMERIE.

Garde de Paris.

M. Valentin, colonel ; officier du 14 mai 1861 : 38 ans de services, 17 campagnes.

INFANTERIE.

53e de ligne.

M. Perreaux, colonel ; officier du 9 juillet 1862 : 37 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

73e de ligne.

M. Supervielle, colonel ; officier du 13 août 1863 : 36 ans de services, 9 campagnes.

CAVALERIE.

8e de dragons.

M. Delagoutte du Vivier, colonel ; officier du 26 août 1862 : 41 ans de services.

ARTILLERIE.

M. Bernadou, colonel à Toulon ; officier du 14 mars 1857 : 43 ans de services, 11 campagnes.

GÉNIE.

M. Genet, colonel à Alger ; officier du 27 décembre 1861 : 40 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.

M. Hanoteau, colonel ; commandant le cercle de Fort-Napoléon en Algérie ; officier du 17 septembre 1860 : 39 ans de services, 21 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Cazalas, médecin-inspecteur ; officier du 14 septembre 1855 : 36 ans de services, 12 campagnes.

Au grade d'officier.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Cartier, chef d'escadron ; chevalier du 17 juin 1859 : 21 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

M. Carré, chef d'escadron ; chevalier du 28 décembre 1859 : 30 ans de services, 1 campagne.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Costet, sous-intendant militaire de 1re classe à Limoges ; chevalier du 12 juin 1856 : 38 ans de services, 4 campagnes.

M. Marchal, sous-intendant militaire de 2e classe à Toulon ; chevalier du 28 décembre 1859 : 28 ans de services, 6 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Fourest, chef d'escadron commandant la place de Bellegarde ; chevalier du 14 mai 1852 : 37 ans de services, 26 campagnes.

GENDARMERIE.

11e légion.

M. Vignault, chef d'escadron, commandant la compagnie de la Dordogne ; chevalier du 30 décembre 1858 : 37 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE COLONIALE.

M. de Bouy, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'île de la Réunion ; chevalier du 30 septembre 1852 : 34 ans de services, 16 campagnes.

INFANTERIE.

16e de ligne.

M. Thevenet, chef de bataillon ; chevalier du 7 août 1859 : 30 ans de services, 10 campagnes.

18e de ligne.

M. Loegeand-Chabrouland-Lagrange, chef de bataillon ; chevalier du 16 avril 1856 : 28 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

32e de ligne.

M. Collignon, chef de bataillon, chevalier du 13 août 1857 : 28 ans de services, 6 campagnes.

57e de ligne.

M. Maupoint de Vandeul, chef de bataillon ; chevalier du 16 avril 1856 : 28 ans de services, 5 camp.

70e de ligne.

M. Laur, major ; chevalier du 19 août 1858 : 31 ans de services, 11 campagnes.

76e de ligne.

M. Gendre, chef de bataillon ; chevalier du 16 avril 1856 : 26 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

CAVALERIE.

1er de cuirassiers.

M. Boulangé, major ; chevalier du 2 août 1858 : 36 ans de services.

8e de dragons.

M. Clairin, chef d'escadrons ; chevalier du 13 août 1859 : 28 ans de services, 3 campagnes.

2e de chasseurs.

M. d'Aure, chef d'escadrons ; chevalier du 15 août 1860 : 28 ans de services, 4 campagnes.

9e de chasseurs.

M. Joly, major ; chevalier du 28 décembre 1859 : 29 ans de services, 5 campagnes.

6e de hussards.

M. de Tinseau, major ; chevalier du 29 décembre 1860 : 35 ans de services.

ARTILLERIE.

État-major particulier.

M. Pourrat, chef d'escadron au ministère de la guerre ; chevalier du 12 août 1861 : 27 ans de services, 1 campagne.

M. Lestourgie, chef d'escadron à la manufacture d'armes de Tulle ; chevalier du 16 juin 1855 : 30 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

3e régiment.

M. Chanel, chef d'escadron ; chevalier du 27 avril 1855 : 31 ans de services, 4 campagnes.

7e régiment.

M. Geynet, chef d'escadron ; chevalier du 20 janvier 1855 : 29 ans de services, 5 campagnes.

17e régiment.

M. Bezard, chef d'escadron ; chevalier du 16 juin 1855 : 28 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

19e régiment.

M. Blondin, chef d'escadron ; chevalier du 27 avril 1855 : 33 ans de services, 2 campagnes.

GÉNIE.

État-major particulier.

M. Gacon, chef de bataillon à Metz ; chevalier du 7 août 1859 : 29 ans de services, 8 campagnes.

M. Chrétien, chef de bataillon à Lyon ; chevalier du 16 avril 1856 : 25 ans de services, 11 campagnes.

M. Fulcrand, chef de bataillon à Dellys ; chevalier du 12 août 1857 : 26 ans de services, 9 campagnes.

2e régiment.

M. Saumade, chef de bataillon ; chevalier du 30 décembre 1857 : 31 ans de services, 4 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Marmy, médecin principal de 1re classe à Oran ; chevalier du 16 juillet 1853 : 33 ans de services, 8 campagnes.

M. Manpon, médecin-major de 1re classe au 92e régiment d'infanterie ; chevalier du 11 septembre 1854 : 30 ans de services, 13 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Subsistances.

M. Denglot, officier d'administration principal à Versailles ; chevalier du 16 avril 1856 : 40 ans de services, 8 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Vanche, major à l'École impériale spéciale militaire ; chevalier du 16 avril 1856 : 26 ans de services, 9 campagnes, 1 contusion.

RECRUTEMENT.

M. Lagache, chef de bataillon, commandant le dépôt de l'Isère ; chevalier du 25 novembre 1855 : 29 ans de services, 13 campagnes.

REMONTE GÉNÉRALE.

M. Clément, chef d'escadron ; chevalier du 31 octobre 1859 : 28 ans de services, 1 campagne.

JUSTICE MILITAIRE.

M. Boitenx, chef d'escadron en retraite, commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 5e division militaire ; chevalier du 23 août 1848 : 36 ans de services, 16 campagnes.

Par décret du 11 août 1869, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, a nommé au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

AUMONIERS MILITAIRES.

M. l'abbé Gillis, aumônier du fort Bellegarde : 27 ans de services.

INVALIDES.

M. Benoît, sergent : 30 ans de services, 6 camp.

M. Bourbon, caporal : 34 ans de services, 6 camp.

M. Deprez, soldat : 6 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Gosselin, soldat : 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Giordano, soldat : 4 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Amifondaneau, soldat : 2 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Flory, soldat : 30 ans de services, 9 campagnes.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Hiver, capitaine : 20 ans de services, 1 camp.

M. Mercier, capitaine : 17 ans de services, 17 camp.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Prioul, adjoint de 1re classe à Nemours (Algérie : 17 ans de services, 7 campagnes.

M. Barret, adjoint de 1re classe à Batna : 19 ans de services, 2 campagnes.

M. Genty, adjoint de 1re classe à Privas : 18 ans de services, 4 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Brunier, capitaine adjudant de place à Briançon : 32 ans de services, 1 campagne.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Bernier, brigadier : 22 ans de services, 2 camp.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie.

M. Bourdette, maréchal des logis : 28 ans de services, 3 campagnes.

1er de grenadiers.

M. Quaccie, sous-lieutenant : 19 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure.

2e de grenadiers.

M. Mathou, capitaine : 20 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

3e de grenadiers.

M. Bauer, lieutenant : 17 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures.

1er de voltigeurs.

M. Lespes, sous-lieutenant : 19 ans de services, 6 campagnes.

2e de voltigeurs.

M. Roger, lieutenant : 21 ans de services, 2 camp.

3e de voltigeurs.

M. Marot, lieutenant-adjoint au trésorier : 21 ans de services, 1 campagne.

4e de voltigeurs.

M. Lespiau, lieutenant : 23 ans de services.

Bataillon de chasseurs à pied.

M. Rauzy, sergent : 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

Régiment de zouaves.

M. Truchot, sous-lieutenant : 20 ans de services, 6 campagnes.

Régiment de carabiniers.

M. Roque, capitaine : 23 ans de services, 2 camp.

Régiment de cuirassiers.

M. Locler, capitaine instructeur : 22 ans de services.

Dragons de l'Impératrice.

M. Vauthier, lieutenant : 21 ans de services, 1 campagne.

Régiment de lanciers.

M. Decormon, lieutenant : 20 ans de services, 2 campagnes.

Régiment de chasseurs.

M. Baptaillard, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 10 campagnes

Régiment des guides.

M. de Grasse, chef d'escadron : 26 ans de services, 3 campagnes.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Conte, brigadier : 21 ans de services, 7 camp.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Sinet, capitaine à la comp. de Seine-et-Marne ; 23 ans de services, 1 campagne.

M. Kægler, maréchal des logis à la comp. de Seine-et-Oise : 23 ans de services.

2e légion.

M. Plouchard, maréchal des logis à la comp. du Loiret : 28 ans de services.

3e légion.

M. Gradassi, maréchal des logis, à la comp. de l'Eure : 28 ans de services, 12 campagnes.

4e légion.

M. Eudelin, brigadier à la comp. de la Manche : 25 ans de services, 5 campagnes.

5e légion.

M. Berthier, lieutenant à la comp. des Côtes-du-Nord : 26 ans de services, 2 campagnes.

6e légion.

M. Métivier, maréchal de logis à la comp. de Maine-et-Loire : 25 ans de services.

7e légion.

M. Bienvenot, brigadier à la comp. de Loir-et-Cher : 29 ans de services.

8e légion.

M. Menu, maréchal des logis à la comp. de l'Allier : 25 ans de services, 2 campagnes.

9e légion.

M. Cazé, lieutenant à la comp. de la Vendée : 23 ans de services.

M. Parentean, maréchal des logis à la comp. des Deux-Sèvres : 31 ans de services.

10e légion.

M. Lacroix, lieutenant à la comp. des Basses-Pyrénées : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Latour, brigadier à la comp. des Basses-Pyrénées : 27 ans de services, 5 campagnes.

11e légion.

M. Duron, brigadier à la comp de la Creuse : 29 ans de services.

12e légion.

M. Rémy, capitaine à la comp. de l'Aveyron : 28 ans de services.

13e légion.

M. Arroux, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Garonne : 25 ans de services.

14e légion.

M. Vigaros, brigadier à la comp. du Tarn : 25 ans de services, 8 campagnes.

15e légion.

M. Fiollet, lieutenant-trésorier de la comp. de l'Ardèche : 28 ans de services.

16e légion.

M. Rigaud, adjudant sous-officier à la comp. des Bouches-du-Rhône : 23 ans de services.

17e légion.

M. Renaud, maréchal des logis à la 1re comp. : 26 ans de services, 16 campagnes.

18e légion.

M. Laché, gendarme à la comp. des Basses-Alpes : 29 ans de services, 2 campagnes.

19e légion.

M. Champion, brigadier à la comp. de Saône-et-Loire : 29 ans de services.

20e légion.

M. Voisenat, maréchal des logis à la comp. de l'Yonne : 26 ans de services, 1 campagne.

21e légion.

M. Lambla, brigadier à la comp. du Jura : 20 ans de services, 7 campagnes.

22e légion.

M. Karles Kind, brigadier à la comp. de la Haute-Marne : 21 ans de services.

23e légion.

M. Déré, brigadier à la comp. de la Marne : 28 ans de services.

24e légion.

M. Bastien, gendarme à la comp. du Pas-de-Calais : 23 ans de services, 6 campagnes.

26e légion.

M. Riondet, lieutenant trésorier de la comp. de la Savoie : 20 ans de services, 5 campagnes.

Légion d'Afrique.

M. Ledermann, maréchal des logis à la 1re comp. : 20 ans de servires, 11 campagnes.

Gendarmerie coloniale.

M. Gautreau, lieutenant-trésorier de la comp. de la Guadeloupe : 20 ans de services, 6 campagnes.

M. Schott, gendarme à la comp. de l'île de la Réunion : 26 ans de services, 13 campagnes.

Gardes de Paris.

M. du Lustrac, capitaine d'habillement : 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Reiss, lieutenant : 24 ans de services, 1 camp.

M. Edme, maréchal des logis : 25 ans de services, 1 campagne.

M. Predesac, maréchal des logis : 30 ans de services, 1 campagne.

INFANTERIE.

2e de ligne.

M. Busnout, capitaine adjudant-major : 19 ans de services, 1 rampagne.

3e de ligne.

M. Reure, capitaine : 27 ans de services, 4 camp.

4e de ligne.

M. Gausserand, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Latapy, lieutenant : 23 ans de services, 7 camp.

5e de ligne.

M. Roques, lieutenant : 23 ans de services, 4 camp.

6e de ligne.

M. Guffroy, capitaine instructeur de tir : 19 ans de services, 2 campagnes.

8e de ligne.

M. Aubourg, capitaine : 26 ans de services, 2 camp.

11e de ligne.

M. Primaut, capitaine adjudant-major : 24 ans de services, 1 campagne.

16e de ligne.

M. Barret, capitaine : 27 ans de services, 4 camp.

17e de ligne.

M. Lagant, capitaine : 26 ans de services, 2 camp.

18e de ligne.

M. Pierson, lieutenant : 26 ans de services, 4 camp.

21e de ligne.

M. Thomasson, lieutenant, 26 ans de services.

22e de ligne.

M. Détieux, capitaine : 24 ans de services, 1 camp.

23e de ligne.

M. Copin, capitaine : 24 ans de services, 1 camp.

26e de ligne.

M. Legrand, capitaine adjudant-major : 16 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

27e de ligne.

M. Gatimel, capitaine : 20 ans de services, 5 camp.

29e de ligne.

M. Kakoski, chef de musique : 17 ans de services, 13 campagnes.

30e de ligne.

M. Fady, capitaine : 21 ans de services, 1 camp.

31e de ligne.

M. Bérot, capitaine : 23 ans de services, 3 camp.

32e de ligne.

M. Tadieu, capitaine : 20 ans de services, 4 camp.

M. de Lestoq, lieutenant detaché aux bureaux arabes : 20 ans de services, 4 campagnes.

33e de ligne.

M. Gaudin, lieutenant : 23 ans de services, 1 camp.

35e de ligne.

M. Calvier, sous-lieutenant porte-drapeau : 19 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

36e de ligne.

M. Bergès, capitaine : 25 ans de services, 12 camp.

37e de ligne.

M. Barré, dit Gallois, lieutenant : 24 ans de services, 7 campagnes.

38e de ligne.

M. Desbarats, lieutenant : 27 ans de services, 3 campagnes.

40e de ligne.

M. Cristan, lieutenant : 21 ans de services, 8 camp.

41e de ligne.

M. Renard, capitaine : 24 ans de services, 6 camp. 1 blessure.

42e de ligne.

M. Tatin, capitaine : 20 ans de services, 7 camp.

46e de ligne.

M. Roimarmier, capitaine : 20 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

47e de ligne.

M. Duperrier, capitaine : 25 ans de services, 7 campagnes.

48e de ligne.

M. Chanez, capitaine : 25 ans de service, 7 camp.

49e de ligne.

M. Mechain, sous-lieutenant : 18 ans de services, 7 campagnes.

52e de ligne.

M. Oulmann, lieutenant : 21 ans de service, 3 camp.

53e de ligne.

M. Levêque, lieutenant : 22 ans de service, 5 camp.

54e de ligne.

M. Beaufils, lieutenant : 22 ans de services, 8 camp.

55e de ligne.

M. Excoffon, capitaine adjudant-major : 16 ans de services, 5 campagnes.

56e de ligne.

M. Pinoni, capitaine : 26 ans de services, 9 camp.

57e de ligne.

M. Siegrist, chef de musique : 23 ans de services, 2 campagnes.

59e de ligne.

M. Maldant, capitaine : 26 ans de services, 9 camp.

60e de ligne.

M. Gence, lieutenant, 26 ans de services, 6 camp.

61e de ligne.

M. Gallay, capitaine, 14 ans de services, 13 camp.

62e de ligne.

M. Darnault, sergent : 23 ans de services, 12 camp.

63e de ligne.

M. Sanlez, capitaine : 21 ans de services, 2 camp. 2 blessures.

65e de ligne.

M. Dautry, capitaine : 27 ans de services, 3 camp.

68e de ligne.

M. Schilling, capitaine : 21 ans de services, 9 camp.

69e de ligne.

M. Carbonnier, capitaine adjudant-major : 22 ans de services, 7 campagnes.

70e de ligne.

M. Davilié, capitaine : 17 ans de services, 6 camp.

71e de ligne.

M. Hirsch, lieutenant : 20 ans de services 15 camp.

72e de ligne.

M. Sacère, lieutenant : 25 ans de services, 2 camp. 2 blessures.

73e de ligne.

M. Azais, capitaine : 23 ans de services, 2 camp.

76e de ligne.

M. Brignardelli, adjudant sous-officier : 25 ans de services, 8 campagnes.

77e de ligne.

M. Mansuy, capitaine : 27 ans de services.

78e de ligne.

M. Dumarest, adjudant sous-officier : 24 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

79e de ligne.

M. Delpech, lieutenant : 28 ans de services, 1 camp.

80e de ligne.

M. Lacombe, capitaine : 25 ans de services, 4 camp.

83e de ligne.

M. Defrain, capitaine : 25 ans de services, 8 camp.

85e de ligne.

M. Meuriot, lieutenant : 19 ans de services, 11 camp.

86e de ligne.

M. Lebloisne, lieutenant : 17 ans de services, 6 campagnes

87e de ligne.

M. Planchard, sergent-major : 23 ans de services, 6 campagnes.

88e de ligne.

M. Courchet, capitaine : 23 ans de services, 6 camp.

89e de ligne.

M. Cesari, sergent : 24 ans de services, 6 campagnes.

92e de ligne.

M. Sée, capitaine . 23 ans de services, 3 camp.

96e de ligne.

M. Grimaldi, lieutenant : 28 ans de service, 1 camp.

98e de ligne.

M. Bennier, sous-lieutenant adjoint au trésorier : 21 ans de services, 4 campagnes.

99e de ligne.

M. Lochet, capitaine : 20 ans de services, 5 camp.

Brugerolle de Vazeille: capitaine detaché à la légion romaine : 24 ans de services, 1 campagne.

2e bataillon, chasseurs à pied.

Trurhy, lieutenant : 20 ans de services, 2 camp.

9e bat. de chasseurs.

M. Laguény, lieutenant-officier d'habillement : 22 ans de services, 1 campagne.

10e bat. de rhasseurs.

M. Deumier, lieutenant-officier d'habillement : 18 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

14e bat. de chasseurs.

M. Laroste, sergent : 25 ans de services, 5 camp.

20e bat. de chasseurs.

M. de Garnier des Garets, capitaine : 14 ans de services, 6 camp., 2 citations.

1er de zouaves.

M. Pillardeau, sergent : 20 ans de services, 15 camp.

2e de zouaves.

M. Abadie, sous-lieutenant : 12 ans de services, 12 campagnes, 3 blessures.

3e de zouaves.

M. Lambert, sergent : 22 ans de services, 22 camp.

1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique,

M. Kottlaur, capitaine : 19 ans de services, 3 camp.

5e comp. de fusiliers au bataillon de discipline.

M. Grossiord, sous-lieutenant : 20 ans de services, 8 campagnes.

Régiment étranger.

M. Bartholomé, sergent : 23 ans de services, 23 campagnes.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Mohamed ben Meçaoud, sous-lieutenant : 30 ans de services, 30 campagnes.

2e de tirailleurs algériens.

M. Gaujard, sous-lieutenant : 18 ans de services, 18 campagnes.

3e de tirailleurs algériens.

M. Mondielli, sous-lieutenant porte-drapeau : 15 ans de services, 13 campagnes.

CAVALERIE.

5e de cuirassiers.

M. Loysel, major : 23 ans de services.

7e de cuirassiers.

M. Druy, capitaine : 21 ans de services.

8e de cuirassiers.

M. de Chappedelaine, sous-lieutenant : 21 ans de services, 1 campagne.

9e de cuirassiers.

M. Ducarre, sous-lieutenant : 20 ans de services.

10e de cuirassiers.

M. Chirée, lieutenant : 17 ans de services, 5 camp.

2e de dragons.

M. Naltet, maréchal des logis : 24 ans de services.

4e de dragons.

M. Benoit, capitaine : 23 ans de services.

6e de dragons.

M. Génot, capitaine-trésorier : 21 ans de services, 1 campagne.

7e de dragons.

M. Bazangour, lieutenant : 21 ans de services, 5 campagnes.

8e de dragons.

M. Boussin, lieutenant : 24 ans de services.

10e de dragons.

M. Maingand, sous-lieutenant : 21 ans de services, 2 campagnes.

12e de dragons.

M. de Malherbe, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 1 campagne.

3e de lanciers.

M. L'Hermitte, sous-lieutenant : 22 ans de services, 2 campagnes.

4e de lanciers.

M. Sory, capitaine trésorier : 21 ans de services, 1 campagne.

5e de lanciers.

M. Guyot, sous-lieutenant : 19 ans de services, 4 campagnes.

6e de lanciers.

M. Chandellier, capitaine d'habillement : 23 ans de services.

1er de chasseurs.

M. Champion-Letellier d'Orvilliers, capitaine d'habillement : 20 ans de services, 2 campagnes.

2e de chasseurs.

M. Duverney, capitaine trésorier : 22 ans de services, 1 campagne.

4e de chasseurs.

M. Bourges, capitaine : 25 ans de services, 9 camp.

5e de chasseurs.

M. Thibaut de Ménonville, major : 24 ans de services.

6e de chasseurs.

M. Jochem, sous-lieutenant : 21 ans de services, 5 campagnes.

7e de chasseurs.

M. Juillard, maréchal des logis chef : 20 ans de services, 2 campagnes.

8e de chasseurs.

M. Rieaud, lieutenant : 21 ans de services, 3 camp.

9e de chasseurs.

M. Baumal, chef d'escadrons : 25 ans de services, 1 campagne.

10e de chasseurs.

M. Gorlier, sous-lieutenant : 21 ans de services, 2 campagnes.

1er de hussards.

M. Arène, sous-lieutenant : 20 ans de services, 7 campagnes.

4e de hussards.

M. Marjolet, lieutenant : 23 ans de services, 5 campagnes.

6e de hussards.

M. Boiset, lieutenant : 21 ans de services, 3 camp.

8e de chasseurs.

M. Dolobel, adjudant sous-officier : 22 ans de services, 2 campagnes.

1er de chasseurs d'Afrique.

M. Lauer, capitaine : 17 ans de services, 8 camp.

2e de chasseurs d'Afrique.

M. Happich, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 5 campagnes.

3e de chasseurs d'Afrique.

M. Picory, capitaine : 20 ans de services, 4 camp.

4e de chasseurs d'Afrique.

M. Marmin, sous-lieutenant : 19 ans de services, 6 campagnes.

1er de spahis.

M. Thoumy, maréchal des logis : 19 ans de services, 19 campagnes.

2e de spahis.

M. Gallon, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 9 campagnes.

3e de spahis.

M. Boafla, sous-lieutenant : 28 ans de services, 28 campagnes.

1re comp. de cavaliers de remonte.

M. Naffrechou, maréchal des logis : 22 ans de services, 17 campagnes.

3e comp. de cavaliers de remonte d'Afrique.

M. Baradère, sous-lieutenant : 21 ans de services, 18 campagnes.

Ecole impériale de cavalerie.

M. Probst, lieutenant au 7e lanciers : 20 ans de services, 1 campagne.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Henry, capitaine en 1er à la poudrerie du Bouchet : 20 ans de services, 1 campagne.

M. Bisch, contrôleur principal à la manufacture d'armes de Châtellerault : 38 ans de services.

M. Fayet, contrôleur principal à la manufacture de Saint-Etienne : 35 ans de services.

11e bataillon de chasseurs à pied : 22 ans de services, 5 campagnes.

M. Papillon, médecin-major de 2e classe, à l'hôpital militaire de Saint-Martin : 19 ans de services, 8 campagnes.

M. Allamargot, médecin-major de 2e classe, au régiment étranger : 17 ans de services, 12 campagnes.

M. Humann, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Marseille : 17 ans de services, 10 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance.

M. Germa, adjudant d'administration en 1er, à Oran : 30 ans de services, 29 campagnes.

Hôpitaux.

M. Jeanpierre, officier d'administration comptable de 2e classe à l'hôpital de Thionville : 27 ans de services, 13 campagnes.

Subsistances.

M. Michel, officier d'administration comptable de 2e classe à Constantine : 30 ans de services, 19 camp.

Habillement et campement.

M. Gomot, adjudant d'administration en 1er, employé à la garde impériale : 18 ans de services, 9 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Tissot, répétiteur à l'Ecole polytechnique : 26 ans de services militaires et civils.

M. Régnier, adjudant d'administration en 1er du service des hôpitaux, détaché à l'Ecole impériale spéciale militaire : 23 ans de services, 10 campagnes.

M. Hannecart, garde principal du génie, détaché au Prytanée impérial militaire : 28 ans de services, 1 campagne.

RECRUTEMENT.

M. Balmilgère, capitaine au dépôt du département du Doubs : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Bouchon, capitaine au dépôt du département des Hautes-Alpes : 26 ans de services, 1 campagne, 1 citation.

REMONTES ET VÉTÉRINAIRES.

M. Edel, capitaine au 1er régiment de lanciers : 23 ans de services.

M. Molvaut, capitaine au 5e régiment de dragons : 21 ans de services.

M. Bioche, vétérinaire en 1er au régiment des guides : 25 ans de services, 1 campagne.

M. Bonnard, vétérinaire en 1er au 12e régiment d'artillerie : 21 ans de services, 2 campagnes.

M. Chalmandrier, vétérinaire en 1er à Sampigny : 24 ans de services.

M. Signol, vétérinaire civil à la commission d'hygiène hippique : 12 ans de services, 2 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE ET PÉNITENCIERS.

M. Thenerkauff, adjudant sous-officier agent principal à la prison militaire du fort St-François-d'Aire : 26 ans de services, 13 campagnes, 5 blessures.

INTERPRÈTES MILITAIRES.

M. Donnadieu, interprète titulaire de 3e classe : 25 ans de services, 22 campagnes.

Par décrets du 11 août 1869, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, a promu ou nommé dans la Légion d'Honneur :

Au grade d'officier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

M. Delbousquet, chef du bureau du recrutement ; chevalier du 14 mars 1861 : 33 ans de services.

Au grade de chevalier.

M. Wasset, sous-chef de bureau à la 4e direction : 31 ans de services.

M. Léger, commis principal de 1re classe au bureau du service intérieur : 38 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 11 août 1869, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé, par interim, du département de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

Arrighi, cavalier : 11 ans de services, 5 campagnes.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

Bracquart, gendarme : 20 ans de services, 6 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie. Amenrose, maréchal des logis fourrier : 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
— Barthelemy, sapeur : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Dumen, gendarme : 22 ans de services, 7 camp.
— Nesme, gendarme : 25 ans de services, 5 camp.
— Gazan, gendarme : 26 ans de services, 1 camp.
— Lobmeyer, gendarme : 26 ans de services, 1 campagne.
— Blanchos, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.

1er régiment de grenadiers. Galey, sergent : 21 ans de services, 4 campagnes.
— Véber, sergent : 21 ans de services, 2 camp.
2e — de Cosnac, sergent : 16 ans de services, 2 campagnes.
— Nédellec, sergent : 24 ans de services, 1 camp.
3e — Lautrain, sergent : 15 ans de services, 3 camp.
— Colin, caporal : 21 ans de services, 7 camp.

1er rég. de voltigeurs. Leblanc, sergent : 22 ans de services, 3 campagnes.
— Ferbus, soldat : 24 ans de services, 9 camp.
2e — Ricardie, sergent : 12 ans de services, 1 camp.
— Le Gall, soldat : 24 ans de services, 7 camp.
3e — Barth, sergent-major : 19 ans de services, 1 campagne.
— Klein, soldat ; 23 ans de services, 6 camp.
4e — Guilloret, caporal : 23 ans de services, 3 camp.
— Gayan, soldat : 25 ans de services, 9 camp.

Bataillon de chasseurs à pied. Deschamps, chasseur : 24 ans de services, 2 campagnes.

Régiment de zouaves. Schnœrieg, zouave : 12 ans de services, amputé.
— Klein, zouave : 25 ans de services, 5 camp.

Rég. de carabiniers. Brom, cavalier : 23 ans de services.

Rég. de cuirassiers. Glade, cavalier : 22 ans de services, 1 campagne.

Dragons de l'Impératrice. Martin, maréchal des logis : 15 ans de services.

Rég. de lanciers. Freminet, trompette : 23 ans de serv.

Rég. de chasseurs. Motte, cavalier : 25 ans de services.

Rég. des guides. Girard, cavalier : 25 ans de services, 7 campagnes.

Rég. d'artillerie monté. Bouilland, adjudant sous-officier : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Muré, canonnier : 24 ans de services.

Rég. d'artillerie à cheval. Zinck, canonnier : 21 ans de services, 6 campagnes.
— Fabre, maréchal-ferrant : 25 ans de services, 2 campagnes.

Escadron du train d'artillerie. Rées, maréchal des logis : 13 ans de services, 2 campagnes.

Escadron du train des équipages. Luzenat, cavalier : 23 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE.

1re légion. Boulanger, maréchal des logis chef à la comp. de Seine-et-Oise : 21 ans de services, 1 campagne.
— Fenet, maréchal des logis à la comp. de Seine-et-Oise : 26 ans de services.
— Ferrette, maréchal des logis à la comp. de Seine-et-Oise : 26 ans de services.
— Daujat, brigadier à la comp. de Seine-et-Oise.
— Geoffroy, gendarme à la comp. de Seine-et-Oise : 28 ans de services.
— Nilly, gendarme à la comp. de Seine-et-Oise : 19 ans de services.
— Rangouté, gendarme à la comp. de Seine-et-Oise : 27 ans de service, 1 campagne.
— Driot, brigadier à la compagnie de Seine-et-Marne : 22 ans de services, 1 campagne.
— Dubois, gendarme à la comp. de Seine-et-Marne : 25 ans de service.

2e légion. Renouard, maréchal des logis à la comp. du Loiret : 23 ans de services.
— Goût, brigadier à la comp. du Loiret : 24 ans de services, 4 campagnes.
— Ludwig, gendarme à la comp. du Loiret : 28 ans de services.
— Vedrenne, maréchal des logis à la comp. de l'Orne : 21 ans de services, 1 campagne.
— Chauvel, gendarme à la comp. de l'Orne : 23 ans de service, 5 campagnes.
— Fugeray, gendarme à la comp. de l'Orne : 27 ans de services.

3e légion. Mossé, maréchal des logis à la comp. de l'Oise : 21 ans de services, 4 campagnes.
— Martie, gendarme à la comp. de l'Oise, 28 ans de services.
— Renard, maréchal des logis à la comp. de la Somme . 25 ans de services.
— Beaugeois, gendarme à la comp. de la Somme : 26 ans de services.
— Houx, brigadier à la comp. de la Seine-Inférieure : 25 ans de services, 1 campagne.
— Pétronille, gendarme à la comp. de l'Eure : 25 ans de services.
— Bénard, gendarme à la comp. de l'Eure : 25 ans de services.

4e légion. Leyx, maréchal des logis à la comp. de la Manche : 21 ans de services, 6 campagnes.
— Gillot, gendarme à la comp. de la Manche : 27 ans de services 1 campagne.
— Vasselin, gendarme à la comp. de la Manche : 27 ans de services.
— Perrotte, brigadier, secrétaire du trésorier de la comp. du Calvados ; 21 ans de services.
— Angot, brigadier à la comp. du Calvados : 27 ans de services.
— Allesteertfer, gendarme à la comp. de la Mayenne : 27 ans de services.

5e légion. Neuville, brigadier à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 23 ans de services, 8 campagnes.
— Méhault, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 29 ans de services.
— Hervol, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine . 27 ans de services.
— Rose, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 25 ans de services, 8 campagnes.
— Le Lay, gendarme à la comp. de Finistère : 28 ans de services.
— Carrion, gendarme à la comp. du Finistère : 23 ans de services, 5 campagnes.
— Michel, gendarme à la comp. du Finistère : 24 ans de services, 5 campagnes.
— Piller, gendarme à la comp. du Finistère : 26 ans de services, 4 campagnes.

6e légion. Martin, maréchal des logis à la comp. de la Loire-Inférieure : 21 ans de services.
— Laiguillard de Belleville, maréchal des logis à la comp. de la Loire-Inférieure : 19 ans de services, 5 campagnes.
— Duc, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure : 25 ans de services.
— Chouleur, gendarme à la comp. du Morbihan : 27 ans de services.
— Hamelin, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire : 23 ans de services, 5 campagnes.
— Picard, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire : 20 ans de services, 1 campagne.

7e légion. Lhuillier, brigadier à la comp. de l'Indre : 27 ans de services.
— Lallement, gendarme à la comp. de l'Indre : 23 ans de services, 3 campagnes.
— Pecheret, brigadier à la comp. de l'Indre-et-Loire : 24 ans de services, 6 campagnes.
— Desmazières, gendarme à la comp. de l'Indre-et-Loire : 27 ans de services.
— Perrin, gendarme à la comp. de la Vienne : 24 ans de services, 2 campagnes.
— Harmand, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher : 21 ans de services, 12 campagnes.
— Laché, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher : 25 ans de services, 6 campagnes.

8e légion. Laborie, maréchal des logis à la compagnie de la Nièvre, 25 ans de services.
— Marguier, brigadier à la comp. de la Nièvre, 22 ans de services.
— Marion, gendarme à la comp. de la Nièvre, 24 ans de services.
— Bonvart, maréchal des logis à la comp. du Puy-de-Dôme, 21 ans de services.
— Chartier, brigadier à la comp. du Puy-de-Dôme, 14 ans de services, 1 camp.
— Vuillard, gendarme à la comp. du Puy-de-Dôme, 24 ans de services, 1 camp.
— Tabourot, brigadier à la comp. de l'Allier, 23 ans de services.

n. Bernard, gendarme à la comp. du Cher, 18 ans de services, 12 camp.
Auvitu, gendarme à la comp. du Cher, 21 ans de services.
n. Bruyères, maréchal des logis à la comp. de la Charente-Inférieure, 24 ans de services.
Rimbault, brigadier à la comp. de la Charente-Inférieure, 25 ans de services 4 campagnes.
Girard, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure, 27 ans de services.
Boureau, brigadier à la comp. des Deux-Sèvres, 27 ans de services, 3 camp.
Roy, gendarme à la comp. des Deux-Sèvres, 29 ans de services.
Crabueil, brigadier à la comp. de la Vendée, 23 ans de services, 4 camp.
3. Lehmann, maréchal des logis à la comp. de la Gironde, 21 ans de services, 15 camp.
Chérit, gendarme à la comp. de la Gironde, 24 ans de services.
Ronbeix, maréchal des logis à la comp. de la Charente, 21 ans de services.
Higonenq, brigadier à la comp. des Basses-Pyrénées, 24 ans de services, 2 camp.
Gil, brigadier à la comp. des Basses-Pyrénées, 26 ans de services.
Combariau, gendarme à la comp. des Landes, 27 ans de services.
Combaud, gendarme à la comp. des Landes, 27 ans de services.
1. Fadat, maréchal des logis à la comp. de la Corrèze, 21 ans de services, 3 camp.
Frayssc, gendarme à la comp. de la Corrèze, 25 ans de services.
Pommier, brigadier à la comp. de la Dordogne, 25 ans de services.
Lasgrezas, gendarme à la comp. de la Dordogne, 27 ans de services, 6 camp.
Mation, gendarme à la comp. de la Dordogne, 28 ans de services
Laguionie, gendarme à la comp. de la Dordogne, 27 ans de services.
Chambonnet, gendarme à la comp. de la Creuse, 25 ans de services.
. Vallet, maréchal des logis à la comp. du Cantal, 26 ans de services, 1 camp.
Rudelle, maréchal des logis à la comp. du Cantal, 23 ans de services.
Fontanal, maréchal des logis à la comp. de l'Aveyron, 25 ans de services, 1 camp.
Cadars, brigadier à la comp. de l'Aveyron, 27 ans de services, 1 camp.
Hozoutz, brigadier à la comp. de Lot-et-Garonne, 22 ans de services, 3 camp.
Anglade, gendarme à la comp. de Lot-et-Garonne, 27 ans de services, 1 camp.
Gayral, gendarme à la comp. du Lot, 27 ans de services.
Tonzi, brigadier à la comp. du Tarn-et-Garonne, 25 ans de services.
Bronchiquan, gendarme à la comp. du Tarn-et-Garonne, 28 ans de services.
Lafant, gendarme à la comp. du Tarn-et-Garonne, 27 ans de services.
Cerciat, gendarme à la comp. de la Haute-Garonne, 28 ans de services.
Saint-Blancat, gendarme à la comp. de la Haute-Garonne, 25 ans de services, 4 camp.
Cambours, gendarme à la comp. des Hautes-Pyrénées, 28 ans de services.
Ninous, gendarme, à la comp. du Gers, 27 ans de services, 1 camp.
Macary, maréchal des logis à la comp. du Tarn, 21 ans de services, 5 camp.
Panatier, brigadier à la comp. du Tarn, 24 ans de services, 1 camp.
Cabanes, gendarme à la compagnie de l'Aude, 27 ans de services.
Rivière, gendarme à la comp. de l'Aude, 24 ans de services, 3 camp.
Commes, gendarme à la comp. des Pyrénées-Orientales, 25 ans de services, 4 camp.
Monge, gendarme à la comp. de l'Ariège, 28 ans de services.
Gueidan, maréchal des logis à la compagnie du Gard, 23 ans de services.
Bérard, brigadier à la comp. du Gard, 23 ans de services, 1 campagne.
Brousse, gendarme à la comp. du Gard, 24 ans de services, 4 campagnes.
Mourgues, gendarme à la comp. du Gard, 15 ans de services, 9 campagnes.
Brusque, maréchal des logis à la comp. de l'Hérault, 23 ans de services.
Duffard, brigadier à la comp. de la Lozère, 22 ans de services, 5 campagnes.
Gleize, gend. à la comp. de la Lozère, 20 ans de services, 11 campagnes.
Carpensin, brigadier à la comp. de l'Ardèche, 22 ans de services, 4 campagnes.
Buchert, maréchal des logis à la comp. des Bouches-du-Rhône, 18 ans de services, 8 campagnes.
Berg, gendarme à la comp. des Bouches-du-Rhône, 21 ans de services, 2 campagnes.
Mottet, maréchal des logis à la comp. des Alpes Maritimes, 22 ans de services, 2 camp.
Lecas, gendarme à la comp. du Var, 22 ans de service, 3 campagnes.
Comble, gendarme à la comp. du Var, 26 ans de services.
Hocquet, gendarme à la comp. du Vaucluse, 17 ans de services, 5 campagnes.
Cesarini, gend. à la 1re comp., 25 ans de services, 16 campagnes
Pietri, gendarme à la 1re comp., 25 ans de services, 16 campagnes.
Gnadagnini, gendarme à la 1re comp., 25 ans de services, 16 campagnes.
Clementi, gendarme à la 1re comp., 24 ans de services, 16 campagnes.
Giuseppi, gendarme à la 1re comp., 25 ans de services, 16 campagnes.
Gontier, brigadier à la 2e comp., 25 ans de services, 16 campagnes.
Clerc, gendarme à la 2e comp., 24 ans de services, 17 campagnes.
Luccantoni, gendarme à la 2e comp., 24 ans de services, 16 campagnes.
Richard, maréchal des logis à la comp. des Basses-Alpes, 24 ans de services, 3 camp.
Vizioz, gendarme à la comp. des Basses-Alpes, 28 ans de services, 1 campagne.
Piollet, gendarme à la comp. de la Drôme, 21 ans de services, 10 campagnes.

18e légion. Travail, gendarme à la comp. des Hautes-Alpes, 23 ans de services, 3 campagnes.
— Chabot, gendarme à la comp. des Hautes-Alpes, 25 ans de services, 6 campagnes.
19e légion. Aubry, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Loire, 25 ans de services.
— Enjolras, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Loire, 23 ans de services, 4 camp.
— Paget, brigadier à la comp. de la Haute-Loire, 26 ans de services.
— Vigouroux, gendarme à la comp. de la Haute-Loire, 26 ans de services.
— Cholat, maréchal des logis à la comp. de la Loire, 21 ans de services, 3 campagnes.
— Ligon, maréchal des logis à la comp. du Rhône, 21 ans de services, 5 campagnes.
— Beillat, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire, 24 ans de service.
20e légion. Judrin, maréchal des logis à la comp. de la Côte-d'Or, 21 ans de services, 1 campagne.
— Charplot, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or, 26 ans de services, 5 campagnes.
— Panchet, brigadier à la comp. de l'Yonne, 21 ans de services, 2 campagnes.
— Beulleard, gendarme à la comp. de l'Yonne, 26 ans de services, 1 campagne.
— Royer, gendarme à la comp. de l'Aube, 24 ans de services, 2 campagnes.
21e légion. Tournier, maréchal des logis à la comp. du Jura, 23 ans de services, 1 campagne.
— Mitanchet, gendarme à la comp. du Jura, 27 ans de services.
— Marion, maréchal des logis à la comp. de l'Ain, 21 ans de services.
— Viennet, brigadier à la comp. du Doubs, 22 ans de services, 7 campagnes.
— Rongeot, gendarme à la comp. du Doubs, 26 ans de services.
22e légion. Brissard, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Marne, 24 ans de services.
— Parmain, gendarme à la comp. de la Haute-Marne, 26 ans de services.
— Laurent, maréchal des logis à la comp. de la Meurthe, 23 ans de services.
— Barbier, gendarme à la comp. des Vosges, 25 ans de services, 1 campagne.
— Poirson, gendarme à la comp. des Vosges, 25 ans de services.
23e légion. Lucias, maréchal des logis chef à la comp. de la Marne.
— Morhain, gendarme à la comp. de la Marne, 26 ans de services, 1 campagne.
— Belteau, gendarme à la comp. de la Marne, 26 ans de services.
— Colas, gendarme à la comp. des Ardennes, 25 ans de services.
— Fuchs, gendarme à la comp. des Ardennes, 19 ans de services, 5 campagnes.
— Trichot, gendarme à la comp. de la Meuse, 23 ans de services, 4 campagnes.
24e légion. Folton, maréchal des logis à la comp. du Nord, 25 ans de services.
— Bertein, maréchal des logis à la comp. du Nord, 25 ans de services.
— Bassieux, gendarme à la comp. du Nord, 22 ans de services, 1 campagne.
— Gobert, gendarme à la comp. du Nord, 27 ans de services
— Claux, brigadier à la comp. de l'Aisne, 24 ans de services.
— Charpentier, brigadier à la comp. de l'Aisne, 27 ans de services.
25e légion. Desprez, maréchal des logis à la comp. du Bas-Rhin, 23 ans de services, 1 campagne.
— Iffrig, gendarme à la comp. du Bas-Rhin, 25 ans de services, 5 campagnes.
— Lux, gendarme à la comp. du Bas-Rhin, 27 ans de services.
— Bailliet, maréchal des logis à la comp. du Haut-Rhin, 22 ans de services.
— Braun, maréchal des logis à la comp. du Haut-Rhin, 23 ans de services.
— Klain, brigadier à la comp. de la Haute-Saône, 25 ans de services.
— Ningler, gendarme à la comp. de la Haute-Saône, 23 ans de services, 7 campagnes.
26e légion. Laurent, brigadier à la comp. de l'Isère, 24 ans de services.
— Verdet, gendarme à la comp. de l'Isère, 25 ans de services, 5 campagnes.
— Ray, gendarme à la comp. de l'Isère, 24 ans de services, 6 campagnes.
— Escalle, gendarme à la comp. de l'Isère, 24 ans de services, 5 campagnes.
— Bonvier, gendarme à la comp. de l'Isère, 19 ans de services, 14 campagnes.
Légion d'Afrique. Cassbonne, maréchal des logis à la 1re comp., 20 ans de services, 13 camp.
— Elterlen, gendarme à la 1re comp., 21 ans de services, 17 campagnes.
— Aubry, gendarme à la 2e comp., 21 ans de services, 12 campagnes.
— Baux, maréchal des logis à la 3e comp., 21 ans de services, 21 campagnes.
— Charmot, brigadier à la 3e comp., 21 ans de services, 16 campagnes.
— Cardine, maréchal des logis à la 4e comp., 17 ans de services, 9 campagnes.
— Prunx, brigadier à la 4e comp., 21 ans de services, 13 campagnes.
— Billoir, brigadier à la 4e comp., 21 ans de services, 17 campagnes.
— Bernard, gendarme à la 4e comp., 24 ans de services, 9 campagnes.
Gendarmerie coloniale. Lièvre, brigadier à la comp. de la Martinique, 17 ans de services, 10 camp.
— Canns, brigadier à la comp. de la Guadeloupe, 17 ans de services, 15 campagnes.
— Verrière, gendarme à la comp. de la Guadeloupe, 20 ans de services, 11 campagnes.
— Carteret, gendarme à la comp. de l'Ile de la Réunion, 22 ans de services, 15 campagnes.
— George, brigad. au détachement de la Guyane française, 17 ans de services, 12 camp.
— Rougé, gendarme au détachem de la Guyane française, 19 ans de services, 14 camp.
— Grunewaldt, maréchal des logis, au détachement de la Cochinchine, 15 ans de services, 3 campagnes.
— Snathon, gendarme au dét. de la Cochinchine, 12 ans de services, 8 campagnes.
— Bois, gendarme au dét. de la Nouvelle Calédonie, 22 ans de services, 13 campagnes.
— Laval, maréchal des logis au dét. du Sénégal, 19 ans de services, 3 campagnes.
Garde de Paris. Biraud, adjudant sous-officier, 22 ans de services.

Garda de Paris. Pilon, maréchal des logis, 23 ans de services, 4 campagnes.
— Moreau, maréchal des logis, 24 ans de services, 1 campagne.
— Blanchard, maréchal de logis, 26 ans de services, 1 campagne.
— Pinaguet, maréchal des logis, 25 ans de services.
— Vannier, maréchal des logis, 26 ans de services, 1 campagne.
— Pellez, brigadier, 25 ans de services, 3 camp.
— Clarens, brigadier, 31 ans de services, 9 camp.
— Burdet-Bertrand, brigadier, 28 ans de services, 1 campagne.
— Huschard, musicien, 27 ans de services, 1 campagne.
— Demeaux, maréchal ferrant, 27 ans de services, 1 campagne.
— Dupac, garde, 25 ans de services, 1 camp.
— Bourgeon, garde, 22 ans de service, 7 camp.
— Delaberche, garde, 17 ans de services, 5 camp.
— Marcellot, garde, 27 ans de services, 1 camp.
— Molle, garde, 27 ans de services.
— Brun, garde, 30 ans de services, 1 campagne.
— Chaillou, garde, 27 ans de services.
— Olive, garde, 27 ans de services, 1 campagne.
— Blanchet, garde, 26 ans de service.
Force publique dans les Etats romains, Simeon, brigadier, 15 ans de services, 4 campagnes.
Gendarmes vétérans. Lesieur, brigadier, 24 ans de services.

INFANTERIE.

1er rég. Stoltz, musicien : 17 ans de services, 1 camp.
— Hanre, sapeur : 13 ans de services, 1 camp.
2e — Horion, sergent major : 14 ans de services.
— Humbert, sergent : 13 ans de services, 1 camp.
3e — Nicole, sergent : 14 ans de services, 6 camp.
— Guiraud, sergent : 14 ans de services, 3 camp.
4e — Fargenel, sergent-major : 15 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.
— Jollibois, sergent : 16 ans de services, 6 camp.
— Bardenat, sergent : 16 ans de services, 6 campagnes.
— Fourel, soldat : 4 ans de services, 1 blessure.
5e — Raybaud, sergent : 21 ans de services, 8 campagnes.
— Notheisen, sapeur : 19 ans de services, 3 campagnes.
6e rég. Jourliac, sergent-major : 12 ans de services, 3 campagnes.
— Baliat, sergent : 15 ans de services, 2 camp.
7e — Robichon, sergent-major : 14 ans de services, 8 campagnes.
8e — Grousset, sergent : 12 ans de services, 1 camp.
— Lemon, sergent : 16 ans de services, 3 camp.
11e — Chevreux, sergent : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Habert, sergent : 12 ans de services, 5 camp.
14e — Alline, soldat : 25 ans de services, 3 camp.
16e — Soum, sapeur : 29 ans de services, 5 camp.
— Kourtzrock, soldat : 21 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.
17e — Charpentier, sergent : 18 ans de services, 4 campagnes.
— Yung, soldat : 20 ans de services, 3 camp.
18e — Flamma, sergent : 19 ans de services, 2 camp.
— Corazza, sergent : 16 ans de services, 4 camp.
21e rég. Chauvet, sergent : 12 ans de services, 1 camp.
— Nicod, sergent : 10 ans de services, 1 camp.
22e — Legand, sergent : 14 ans de services, 11 camp.
— Jaan, sergent : 12 ans de services, 1 camp.
23e — Ledoux, sergent : 13 ans de services, 2 camp.
— Debois, sergent : 14 ans de services, 2 camp., 1 blessure.
24e — Daniel, sergent : 13 ans de services, 4 camp.
26e — Cayet, sergent : 17 ans de services, 2 camp.
— Leroy, sergent : 14 ans de services, 2 camp.
27e — Phélebon, sergent : 16 ans de services, 2 campagnes.
— Vignon, caporal : 20 ans de services, 6 camp.
29e — Dubrocs, soldat : 13 ans de services, 8 camp.
— Giraud, soldat : 2 ans de services, 1 camp., 1 blessure.
30e — Querin, sergent : 23 ans de services.
— Bideau, sapeur : 15 ans de services, 2 camp.
31e — Lacombe, mattre armoriar : 19 ans de services.
— Erhart, musicien : 24 ans de services, 1 camp.
32e — Paquel, sergent-major : 12 ans de services, 4 campagnes.
— Pasquet, sergent. 13 ans de services, 2 camp.
33e — Luce, sergent : 14 ans de services, 3 camp.
— Taiandier, tambour : 16 ans de services, 3 campagnes.
35e — Ledait, sergent : 14 ans de services, 3 camp.
— Boissaud, sapeur : 20 ans de services, 4 camp.
36e — Sarrel, sergent : 14 ans de services, 5 camp.
— Pamarl, musicien : 23 ans de services, 5 camp.
37e — Etienne, sergent : 17 ans de services, 11 campagnes.
— Hoelmer, caporal : 17 ans de services, 7 camp.
38e — Leclerc, sous-chef de musique : 15 ans de services, 1 campagne.
— Evaux, soldat : 14 ans de services, 8 camp.
40e — Christophe, sergent-major : 18 ans de services, 1 campagne.
— Trompsrin, sergent : 17 ans de services, 5 campagnes.
41e — Angevin, sergent : 12 ans de services, 1 camp.
— Logut, caporal tambour : 18 ans de services, 1 campagne.
42e — Nicoile, caporal armurier : 23 ans de services, 2 campagnes.
— Crouzet, soldat : 2 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures. — A fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables lors du naufrage du navire le *Général-Abbatucci*.
— Steckler, sapeur. 13 ans de service, 6 camp.
46e — Labonne, sergent : 17 ans de services, 8 camp.
— Lecreux, soldat : 23 ans de services, 12 camp.
47e — Bécne, sergent : 18 ans de services.
— Jeanmichel, sergent : 17 ans de services.
48e — Nanot, sergent : 21 ans de services, 7 camp.
— Malivat, tambour : 20 ans de services, 6 camp.
49e — Soubies, sergent : 14 ans de services, 2 camp.
— Latour, sergent : 13 ans de services, 1 camp.
51e — Jailler, sergent : 17 ans de services, 12 camp.
— Pavy, soldat : 15 ans de services, 5 camp.
52e — Calament, sergent-major : 14 ans de services.
— Routaboul, sergent : 13 ans de services, 1 camp.
53e — Didiot, sergent-major : 17 ans de services.
— Casanova, sapeur : 19 ans de services, 2 camp.
54e — Semen, sergent-major : 18 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.
— Ollier, sapeur : 23 ans de services, 5 camp.
55e — Danphin, sergent. 24 ans de services.
56e — Cadiot, sergent : 23 ans de services.
— Lenentre, soldat : 19 ans de services, 3 camp.

57e rég. Chappaz, sergent : 11 ans de services, 1 camp.
— Dessite, soldat : 13 ans de services, 5 camp.
59e — André, sergent : 19 ans de services, 3 camp.
60e — Deserthez, sergent-major : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Barde, caporal tambour : 21 ans de services, 4 campagnes.
61e régiment. Jaëger, sergent : 25 ans de services, 1 camp.
— Lefranc, sapeur : 20 ans de services, 3 camp.
62e — Abrial, soldat : 20 ans de services, 16 camp.
63e — Mancuar, adjudant sous-officier : 16 ans de services.
— Chrétian, sergent : 14 ans de services, 4 camp.
64e — Nozeran, sergent : 11 ans de services, 1 camp.
65e — Hardoin, sergent : 20 ans de services.
— Gascoin, soldat : 14 ans de services, 5 camp. 1 blessure.
68e — Mathiau, sergent : 14 ans de services, 1 camp.
— Jean, clairon : 14 ans de services, 4 camp.
69e — Roulland dit Lhinel, sergent : 15 ans de services, 7 camp.
— Bordas, soldat : 20 ans de services, 11 camp.
70e — Porcheur, caporal : 24 ans de services, 1 campagne.
— Velten, soldat : 21 ans de services, 3 camp. 1 blessure.
71e — Bean, soldat : 15 ans de services, 12 camp. 2 blessures.
72e — Pichini, sergent : 14 ans de services, 4 camp.
— Cardinot, chef-armurier : 15 ans de services, 12 campagnes.
73e — Guichard, sous-chef de musique ; 13 ans de services, 2 campagnes.
— Picard, sergent : 14 ans de services, 1 camp.
76e — Protot, sergent-major : 13 ans de services, 1 campagne.
— Bornard, caporal-sapeur : 13 ans de services, 1 campagne.
77e — Jobelin, sergent-major : 14 ans de services.
— Garnier, sergent-major : 10 ans de services.
78e — Bocquet, sergent : 15 ans de services, 1 camp.
— Liauzu, sapeur : 20 ans de services, 4 camp.
79e — Carn, sergent : 20 ans de services.
— Boëglé, sergent : 17 ans de services.
80e — Dejean, sergent : 14 ans de services, 4 camp.
— Bourrelis, musicien : 18 ans de services, 5 campagnes.
81e — Guernie, sapeur : 18 ans de services, 10 camp.
83e — Denobili, sergent : 15 ans de services, 1 camp.
— Simonin, caporal-sapeur : 14 ans de services, 3 campagnes.
85e — Lavallatte, sergent : 14 ans de services, 1 camp.
86e — Barbier, sergent : 13 ans de services, 1 camp.
— Morestin, caporal : 24 ans de services, 15 camp.
87e — Deladeire, sergent : 19 ans de services, 5 camp.
— Heintérer, sapeur : 21 ans de services, 6 camp.
88e — Laurens, sergent : 14 ans de services, 1 camp.
— Lussac, musicien : 19 ans de services, 1 camp.
89e — Pelisson, sergent-major : 15 ans de services, 7 campagnes.
— Dassonville, musicien : 24 ans de services, 6 campagnes.
92e — Garber, sergent : 22 ans de services, 3 camp.
— Sundhauser, sapeur : 23 ans de services, 5 campagnes.
93e — Bizol, soldat : 24 ans de services, 7 camp.
94e — Paris, sergent-major : 17 ans de services.
95e — Binet, sapeur : 21 de services, 20 campagnes, 1 blessure.
96e — Blache, musicien : 19 ans de services, 3 camp.
98e — Mariolte, sergent-major : 11 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.
— Ramser, soldat : 19 ans de services, 3 camp.
99e — Marechal, sergent : 14 ans de services, 5 camp.
— Kiss, sapeur : 21 ans de services, 12 camp.
1er bataillon de chasseurs à pied. Beurdas, soldat : 14 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.
2e — Ramond, soldat : 16 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.
3e — Desrue, sergent : 16 ans de services, 2 camp.
4e — Vinter, soldat : 25 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
6e — Guillaume, soldat : 13 ans de services, 11 campagnes.
7e — Jen, soldat : 12 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
8e — Tepie, sergent : 15 ans de services, 12 camp.
9e — Denier, soldat : 15 ans de services, 12 camp.
10e — Ollet, soldat : 20 ans de services, 3 camp.
12e — Mangolt, soldat : 18 ans de services, 8 camp.
14e — Gouy-Paillet, soldat : 15 ans de services, 4 campagnes.
17e — Guillaume, sergent-fourrier : 17 ans de services, 9 campagnes.
18e — Dantéconrt, sergent : 16 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.
19e — Grégoire, soldat : 15 ans de services, 2 camp.
1er rég. de zouaves. Badioux, soldat : 20 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure.
— Cussac, soldat : 21 ans de services, 16 camp.
2e — Belleavoine, sergent : 14 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.
— Chevalier, soldat : 21 ans de services, 15 campagnes.
3e — Grossin, sergent : 20 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.
— Poléli, clairon : 17 ans de services, 13 camp.
— Bourque, soldat : 21 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.
Rég. de sapeurs-pompiers de Paris. Pierron, sergent : 21 ans de services, 4 campagnes.
— Richard, sergent : 21 ans de services, 1 camp.
1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Dumoulin, sergent : 10 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.
2e — Vigneulle, sergent-major : 12 ans de services, 5 campagnes.
3e — Lhuillier, sergent : 13 ans de services, 8 camp.
2e comp. de fusiliers de discipline. Brunbios, caporal : 13 ans de services, 9 campagnes.
4e — Pelier, sergent : 11 ans de services, 11 camp.
2e comp. de pionniers de discipline. Demougeot, caporal : 14 ans de services, 6 campagnes.
Régiment étranger. Dufresne, sergent-major : 9 ans de services, 6 campagnes, 1 citation.
— Georges, caporal : 15 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.
— Hasteio, caporal : 13 ans de services, 13 camp.
1er rég. de tirailleurs algériens. Morvan, sergent : 11 ans de services, 5 campagnes.
— Ahmed ben Saïd, sergent : 13 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.
— Kaddour ben Barech, soldat : 22 ans de services, 22 campagnes.
3e — Chenlatta, sergent-major : 15 ans de services, 11 campagnes.
— Saïd en Ali, sergent : 13 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.
3e rég. de tir. alg. Mohamed ben Embark, sergent : 14 ans de services, 14 campagnes, 1 blessure.

CAVALERIE.

1er rég. de cuirassiers. Reusselet, brigadier : 21 ans de services.
2e — Sambeurra, maréchal des logis maître tailleur : 18 ans de services.
3e — Dommertin, maréchal des logis : 14 ans de services.
4e — Gauvin, brigadier armurier : 24 ans de services.
5e — Lurac, cavalier : 22 ans de services.
6e — Schmitt, cavalier : 20 ans de services, 4 camp.
7e — Lotiron, brigadier maréchal-ferrant : 14 ans de services.
8e — Exbrayat, maréchal des logis trompette : 15 ans de services.
9e — Blanc, maréchal des logis : 15 ans de services, 7 campagnes.
10e — Kloter, brigadier : 21 ans de services.
1er régiment de dragons. Coudert, brigadier armurier : 24 ans de services.
2e — Baligand, maréchal des logis : 10 ans de services.
4e — Chatelain, trompette : 23 ans de services.
5e régiment de dragons. Pillot, brigadier : 21 ans de services.
6e — Ringue, brigadier : 23 ans de services, 7 camp.
7e — Junel, maréchal des logis chef : 17 ans de services.
8e — Marchand, maréchal des logis : 15 ans de services.
10e — Pignot, maréchal des logis : 13 ans de serv.
12e — Surckoph, cavalier : 23 ans de services.
1er régiment de lanciers. Mathieu, cavalier : 24 ans de services, 2 campagnes.
2e — Raynier, cavalier : 22 ans de services.
3e — Bouvier, maréchal des logis : 14 ans de services, 5 campagnes.
4e — Henry, maréchal des logis : 14 ans de serv.
5e — Guitteny, brigadier : 15 ans de services, 10 campagnes.
6e — Pomart, cavalier : 21 ans de services.
7e — Aymenin, maréchal des logis : 13 ans de serv.
8e — Fumeron, maréchal des logis : 14 ans de services.
1er régiment de chasseurs. Malcaze, cavalier : 21 ans de services, 4 campagnes.
— Brière, cavalier : 23 ans de services, 7 camp.
2e — Thiphagne, dit Lenoir Jean, cavalier : 21 ans de services, 3 campagnes.
4e — Bouchel, maréchal des logis : 15 ans de services, 10 campagnes.
5e — Marty, maréchal des logis, maître bottier : 25 ans de services.
6e — Trontot, adjudant sous-officier : 11 ans de services, 5 campagnes.
— Bonaventure, maréchal des logis, maître sellier : 15 ans de services, 5 campagnes.
7e — Trochel, adjudant sous-officier : 18 ans de services, 2 campagnes.
8e — Lemacen, cavalier : 25 ans de services, 3 campagnes.
9e — Rave, brigadier bottier : 24 ans de services, 1 campagne.
— Monnier, brigadier : 17 ans de services, 15 campagnes.
10e — Gresson, maréchal des logis : 15 ans de serv.
11e — Sambert, brigadier : 22 ans de services, 11 campagnes.
1er régiment de hussards. Grasset de Langeac, maréchal des logis : 15 ans de services, 4 campagnes.
3e — Nenvel, trompette : 18 ans de services, 4 campagnes.
4e — Bertrand, brigadier : 16 ans de services, 8 campagnes.
5e — Gnyol (Constant), cavalier : 21 ans de services, 12 campagnes.
6e — Guyet (Denis), brigadier sellier : 20 ans de services, 1 campagne.
8e — Boudon, maréchal des logis : 15 ans de services, 2 campagnes.
1er régiment de chasseurs d'Afrique. Tatbol, maréchal des logis : 20 ans de services 16 camp.
Dubrocart, brigadier, 23 ans de services, 22 campagnes.
2e — Demengeon, maréchal des logis chef : 21 ans de services, 8 campagnes.
Guillaume, brigadier : 19 ans de services, 6 campagnes.
3e — Neir, maréchal des logis : 16 ans de services, 9 campagnes.
— Bonchat, brigadier : 18 ans de services, 11 campagnes.
4e — Bacqué, maréchal des logis chef : 16 ans de services, 4 campagnes.
— Voinot, cavalier : 25 ans de services, 22 campagnes.
1er rég. de spahis : Maldamé, maréchal des logis chef : 13 ans de services, 13 campagnes.
— Meiend ben Karanbi, brigadier : 20 ans de services, 20 campagnes, 1 blessure.
— Amar ou Rahman, cavalier détaché aux bureaux arabes : 13 ans de services, 13 camp.
2e — Dieb ben Baddour ben Aouia, maréchal des logis : 24 ans de services, 24 campagnes.
— Gauthier, cavalier : 25 ans de services, 20 campagnes.
— Brahim ben Miloud, cavalier détaché aux bureaux arabes : 17 ans de services, 17 campagnes.
3e — Mustapha ben Affed, cavalier : 25 ans de services, 25 campagnes.
— Daumain, cavalier : 25 ans de services, 24 campagnes.
3e rég. de spahis : Ahmed ben Razala, cavalier détaché aux bureaux arabes : 20 ans de services, 20 campagnes.
Spahis du Sénégal : Clerc, brigadier ; 8 ans de services, 8 campagnes.
Spahis de Cochinchine : Péquignol, cavalier : 10 ans de services, 9 campagnes.
1re compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur : Schneider, cavalier : 24 ans de services.
2e — Almieis, cavalier : 20 ans de services, 2 campagnes.
— Bernard, cavalier : 22 ans de services, 1 campagne.
3e — Alexandre, cavalier : 24 ans de services, 1 campagne.
4e — Dallier, cavalier : 24 ans de services.
5e — Sicard, cavalier : 22 ans de services.
6e — Jacquemin, maréchal des logis : 15 ans de services, 1 campagne.
1re compagnie de remonte d'Afrique : Sonnard, cavalier : 25 ans de services, 20 campagnes.
2e compagnie de remonte d'Afrique. Eragne, brigadier-sellier : 20 ans de services, 18 campagnes.
3e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique : Montlier, maréchal des logis : 20 ans de services, 18 campagnes.
Ecole impériale de cavalerie : M. Pelletier, maréchal des logis arçonnier : 13 ans de services.
— Dechergnat, cavalier de manège, 21 ans de services, 1 campagne.

ARTILLERIE.

1er rég. monté : Catheire, adjudant-sous-officier : 16 ans de services, 11 campagnes.
— Tignol, artificier : 24 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure.
2e — Bernis, artificier : 20 ans de services, 12 campagnes.
— Vanney, artificier : 20 ans de services, 11 campagnes.
3e — Decombe, canonnier : 20 ans de services, 10 campagnes.
— Guerre, maréchal des logis : 17 ans de services, 6 campagnes.
4e — Lussignel, maréchal des logis : 21 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.
6e — Driget, brigadier : 15 ans de services, 3 campagnes.
7e — Lacombe, adjudant-sous-officier : 20 ans de services.
8e — Guérin, canonnier : 20 ans de services, 15 campagnes.
9e — Boutmain, artificier : 22 ans de services, 8 campagnes.
10e — Bertrand, artificier : 22 ans de services, 2 campagnes.
11e — Benzenet, artificier : 24 ans de services, 2 campagnes.
12e — Bertrand, adjudant-sous-officier : 17 ans de services, 2 campagnes.
13e — Ducarre, maréchal des logis trompette : 21 ans de services, 3 campagnes.
— Buat, artificier : 24 ans de services, 3 camp.
14e — Waty, maréchal des logis : 14 ans de services, 3 campagnes.
15e — Rimet, adjudant-sous-officier : 14 ans de services, 1 campagne.
16e rég. de pontonniers : Sallerin, maréchal des logis : 15 ans de services, 7 campagnes.
17e rég. à cheval : Dubuisson, brigadier : 23 ans de services.
18e — Bernard, maréchal des logis : 21 ans de services, 3 campagnes.
19e — Amiel, maréchal des logis : 21 ans de services, 4 campagnes.
20e — Faydel, maréchal des logis : 21 ans de services.
2e compagnie d'ouvriers : Maleuvre, maréchal des logis, 15 ans de services, 11 campagnes.
10e — Marx, maréchal des logis : 15 ans de services, 8 campagnes.
2e compagnie d'artificiers : Schmitt, artificier : 25 ans de services, 8 campagnes.
5e — Catineau, artificier détaché à la direction de Paris : 24 ans de services, 13 camp.
Compagnie d'armuriers : Joumard, maréchal des logis : 17 ans de services, 17 campagnes.
1er rég. du train : Biscara, maréchal des logis : 25 ans de services, 9 campagnes.
— Bayle, maréchal-ferrant : 24 ans de services, 8 campagnes.
2e — Cessac, dit Bourru, cavalier : 21 ans de services, 3 campagnes.
— Loyer, cavalier : 24 ans de services, 8 camp.
Etablissements : Jehl, ouvrier d'état de 2e classe au parc de Civita-Vecchia : 17 ans de services, 10 campagnes.
— Bonnin, gardien des batteries de 1re classe à la direction d'Alger : 20 ans de services, 5 campagnes.

GÉNIE.

1er régiment. Trinckvel, maître ouvrier, 15 ans de services, 11 campagnes.
— Ressonches, sapeur, 22 ans de services, 11 campagnes.
— Hugon, sapeur, 14 ans de services, 9 camp.
2e — Katix, sergent, 14 ans de services.
— Oziol, maître ouvrier, 21 ans de services, 11 campagnes.
— Esceubas, sapeur, 14 ans de services, 9 campagnes.
3e — Roig, maréchal des logis, 13 ans de services, 12 campagnes.
— Crosnier, maître ouvrier, 18 ans de services, 11 campagnes.
— Beau, sapeur, 22 ans de services, 7 camp.
Compagnie d'ouvriers. Campagne, 1er ouvrier, 21 ans de services, 16 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire. Bon, dit Bodast, sergent, 11 ans de services, 1 campagne.
1re section d'infirmiers. Agnus, sergent, 17 ans de services, 4 campagnes.
3e — Dumas, caporal, 25 ans de services.
4e — Steinmetz, sergent, 14 ans de services, 11 campagnes.
5e — Schall, sergent, 16 ans de services, 8 camp.
6e — Denise, soldat, 22 ans de services, 7 camp.
7e — Jabenl, sergent de visite, 15 ans de services, 6 campagnes.
8e — Lasserre, sergent, 20 ans de services, 6 camp.
9e — Gardel, sergent, 19 ans de services, 15 camp.
1re section d'ouvriers militaires d'administration. Piat, sergent, 16 ans de services, 1 campagne.
4e — Hamel, sergent-major, 13 ans de services.
8e — Savart, soldat, 18 ans de services, 11 camp.
11e — Demangeol, soldat, 20 ans de services, 15 campagnes.
12e — Weil, soldat, 19 ans de services, 4 camp.
13e section d'ouvriers militaires d'administration. Lévy (Moïse), sergent, 14 ans de services, 2 camp.
4e compagnie d'ouvriers constructeurs des équipages militaires. Claudin, sergent, 13 ans de services, 13 campagnes.
1er régiment du train des équipages militaires. Lanzanne, maréchal des logis, 20 ans de services.
— Clément, maréchal des logis, 13 ans de services, 13 campagnes.
2e — Lacombe, maréchal des logis, 18 ans de services, 5 campagnes.
— Figenwald, maréchal des logis, 17 ans de services, 11 campagnes.
— Rouquet, soldat, 20 ans de services, 15 camp.
3e — Frutieaux, maréchal des logis, 15 ans de services, 2 campagnes.
— Ulmer, soldat, 22 ans de services, 8 camp.

ÉCOLES MILITAIRES.

Cabry, chef artificier, détaché à l'École spéciale militaire, 16 ans de services, 3 campagnes.

Fleurot, canonnier ouvrier au 1er régiment d'artillerie, détaché à l'École impériale spéciale militaire, 15 ans de services, 3 campagnes.

Jallaguier, sergent au 28e régiment d'infanterie, détaché à l'École normale de gymnastique, 11 ans de services.

RECRUTEMENT.

Boizel, sergent au dépôt du département des Hautes-Alpes, 15 ans de services, 12 campagnes.

Cenjal, sergent au dépôt du département des Landes, 13 ans de services, 5 campagnes.

Guézel, sergent au dépôt du département de la Corrèze, 13 ans de services, 2 campagnes.

Flaux, sergent au dépôt du département du Loiret, 13 ans de services, 2 campagnes.

Laferrère, sergent au dépôt du département de la Haute-Vienne, 15 ans de services, 4 campagnes.

Carconec, sergent au dépôt du département du Rhône, 13 ans de services, 1 campagne.

De Sairas de Villeroy, sergent au dépôt du département du Morbihan.

REMONTES.

El Araoui-Ouled-Charef, 15 ans de services, 15 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE ET PÉNITENCIERS.

Lemoine, adjudant sous-officier, commis greffier près le 1er conseil de guerre de la province d'Alger, 16 ans de services, 9 campagnes.

Reab Doërry, adjudant sous-officier, greffier à la maison militaire de justice à Paris, 13 ans de services.

Lebrun, dit Neufbourges, adjudant sous-officier, agent principal de 2e classe à la prison militaire de Porquerolles, 19 ans de services, 1 campagne.

Desprez, sergent surveillant à la prison militaire de Strasbourg, 20 ans de services.

Stefani, sergent surveillant à la prison militaire de Fougères, 17 ans de services, 2 campagnes.

Pierrot, sergent surveillant à la prison militaire de Perpignan, 16 ans de services, 1 campagne.

Witt, sergent surveillant de 2e classe à l'atelier des travaux publics, n° 1, à Cherchell, 15 ans de services, 4 campagnes.

Methelin, sergent-major surveillant de 1re classe au pénitencier à Metz, 14 ans de services, 2 campagnes.

PORTIERS-CONSIGNES.

Schneider, portier-consigne à Strasbourg, 21 ans de services, 1 campagne.

Faudoas, portier-consigne à Port-Vendres, 17 ans de services.

MUTATIONS

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 31 juillet :

M. Charme, capitaine à Mende (Lozère), passe à Lodève (Hérault).

Par décision ministérielle du 7 août :

M. Bettinger, capitaine-trésorier de la compagnie de l'Isère, à Grenoble, permute avec M. Tozza, capitaine, désigné pour commander l'arrondissement de Laval (Mayenne).

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 8 août 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies chargé par intérim du département de la guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile du département de la Seine, savoir :

A deux emplois de capitaine :

5e bataillon. M. Miollan, capitaine d'infanterie en retraite, en rempl. de M. Bellamy, passé dans la garde nationale mobile du département de Seine-et-Marne.

8e bataillon. M. Dora, en rempl. de M. Toustain, démissionnaire.

A cinq emplois de lieutenant :

2e bataillon. M. Dulac, négociant, en rempl. de M. Brinquant, démissionnaire.

6e bataillon. M. Marbeau, étudiant, en rempl. de M. Thunot, dont la nomination a été annulée.

13e bataillon. M. Roussel, rentier, en rempl. de M. Debéthune, démissionnaire.

14e bataillon. M. Bonet, représentant de commerce, en rempl. de M. Vallet, dont la nomination a été annulée.

16e bataillon. M. Odelin, négociant, en rempl. de M. Le Bâtard, démissionnaire.

A quatre emplois de sous-lieutenant :

3e bataillon. M. de Castelli, employé à la direction générale des postes, en rempl. de M. Boverat, passé dans un autre bataillon.

4e bataillon. M. Houssaye, archéologue, en rempl. de M. Mimaut, démissionnaire.

9e bataillon. M. Bonjean, étudiant, en rempl. de M. Loridan, démissionnaire.

9e bataillon. M. Veresquiel, rentier, en rempl. de M. Froyez, démissionnaire.

L'espoir auquel nous nous étions abandonné de pouvoir donner de meilleures nouvelles de S. Exc. le maréchal Niel ne s'est pas réalisé ; le mieux qui avait un instant relevé les courages autour de lui n'a été que de courte durée. La faiblesse de l'illustre malade va toujours en augmentant, et cette vie, depuis si longtemps consacrée au service de la patrie et aux plus attachantes vertus de la famille, semble être sur le point de s'éteindre.

Le maréchal Niel conserve devant cet extrême danger le calme d'un soldat et la résignation d'un chrétien.

Camps et manœuvres

Si notre numéro d'aujourd'hui ne contenait pas de si précieuses choses pour l'armée, nous regretterions vivement de ne pouvoir donner plus de détails sur les manœuvres des camps de Châlons et de Lannemezan. Nous nous bornerons aujourd'hui à une relation sommaire.

Châlons. — La deuxième manœuvre a été exécutée le 6 août. Le programme était la défense de la position des Ouvrages Blancs, dans l'hypothèse suivante :

Le général en chef d'une armée couvrant Reims est avisé que l'ennemi occupe le défilé de la Chalade et qu'il se dispose à venir l'attaquer. Il met en route un corps d'armée pour reconnaître la situation et les forces de l'ennemi et pour l'empêcher d'enlever Châlons. Lui-même se tient à distance, prêt à agir. Le corps d'armée fait une halte au pont de la Suippes. Le général qui le commande apprend que l'ennemi est en marche sur la route du défilé des Islettes à Sainte-Menehould; il laisse alors la Suippe sur sa gauche, de façon à prendre en flanc l'ennemi marchant de Suippes, soit sur Châlons, soit sur Reims par Saint-Hilaire-le-Grand ou par Baconnes. Le corps d'armée étant arrivé aux Ouvrages Blancs, les trois divisions qui le composent prennent position pour la défense.

L'ennemi, venant de Suippes, tente une première attaque pour séparer l'aile droite du corps d'armée et couper la ligne de retraite de ce corps sur Reims, mais il est accueilli par un feu d'artillerie si fortement organisé que lui-même bat en retraite jusqu'à son point de départ.

L'ennemi, renonçant à enlever les Ouvrages Blancs de ce côté, se décide à faire effort sur la gauche du corps d'armée pour le déloger de sa position. Dans ce but, il concentre ses forces sur sa droite et cherche à déborder le plus possible le corps d'armée dont les divisions sont successivement forcées de plier et de battre en retraite par échelons.

Le corps d'armée se reforme en arrière de sa première position et s'apprête à y tenir ferme en attendant que des secours suffisants lui permettent de prendre l'offensive.

Dans la journée du 5 août, les troupes du camp se sont exercées à l'établissement d'un bivouac. Le général en chef a donné par le télégraphe une série d'ordres divers qui, transmis en *quatre* minutes environ, étaient exécutés trois minutes après.

Lannemezan. — Les mardi 3 et vendredi 6 août ont eu lieu les 5e et 6e grandes manœuvres. L'une et l'autre avaient pour but de gravir le plateau de Lannemezan, fortement occupé et vivement défendu. M. le général Lebrun, commandant le 6e corps d'armée, assistait à la manœuvre du 6, dont le programme était ainsi réglé :

Un corps ennemi venant d'Espagne par la route d'Arrau, est arrivé à Labarthe et veut s'emparer de vive force du plateau de Lannemezan pour continuer sa route sur Auch.

(L'artillerie a été approvisionnée à 10 coups et l'infanterie à 5 cartouches par homme.)

Le général commandant le corps ennemi voulant faire arriver sa colonne avec le matériel, les bagages et *impedimenta* par la route impériale, a l'intention de diriger l'attaque principale sur Marmoujet avec de fausses attaques sur les ailes. Il a fait reconnaître tous les ponts du canal de dérivation qui couvre la position. Cette reconnaissance ayant révélé que Marmoujet est protégé par des obstacles de toute nature et par des forces considérables, l'ennemi se décide à tourner la position et à gravir le plateau par sa gauche, avec une fausse attaque sur Marmoujet.

Le général qui commande le corps ennemi forme à cet effet deux colonnes dont l'action combinée finit, après plusieurs tentatives infructueuses, par inquiéter gravement la droite des défenseurs. Le général qui les commande dégarnit sa gauche pour aller au secours de son aile droite et force les assaillants à repasser le pont; ceux-ci, faisant un vigoureux effort, enlèvent de nouveau ce pont et reprennent position sur le plateau.

Les défenseurs, vivement poursuivis, opèrent leur retraite en bon ordre et se retirent en combattant.

Tous les détails de l'opération ont été très bien conduits et remarquablement exécutés, sans fatigue pour les troupes dont la santé est très bonne. — De L.

Le camp de Châlons est en émoi pour la réception de l'Empereur qui y est attendu pour le samedi 14. L'affluence des visiteurs ajoute encore à l'animation du camp et de ses abords; l'Empereur remettra lui-même les décorations et médailles destinées, à l'occasion de sa fête, aux militaires de tout grade présents au camp. La solennité nationale du 15 août, célébrée avec toute la pompe militaire, par des troupes de toutes armes entourant le souverain, est une des scènes les plus émouvantes dont nos soldats puissent garder le souvenir.

Le tribunal correctionnel de Saint-Étienne a prononcé sur les poursuites dirigées contre les fauteurs des désordres du bassin de la Loire.

Nous ne reviendrons pas sur ces regrettables événements où le rôle protecteur et dévoué de notre armée s'est dessiné avec tant de calme et de vigueur. Les débats ont fourni à la justice l'occasion de mettre en relief la conduite des officiers du 4e régiment d'infanterie de ligne dans ces tristes circonstances; après la déposition de M. Le Bouteiller, sous-lieutenant, qui, à force d'énergie et de longanimité, avait tenu tête, sans coup férir, à des bandes menaçantes toujours renouvelées, le président a dit à ce jeune officier :

« Monsieur Le Bouteiller, on a dû vous féliciter ailleurs de la conduite ferme et prudente à la fois que vous avez tenue dans cette périlleuse circonstance. Mais je me fais un devoir de joindre mes éloges à ceux de vos supérieurs. »

Et à M. le sous-lieutenant Duban, du même régiment, le président a dit :

« Monsieur Duban, vous vous êtes conduit en brave et prudent officier; le tribunal vous doit ses félicitations. »

Un pareil témoignage parti de si haut nous dispense de toutes réflexions et suffit à venger le 4e de ligne des calomnies que lui a valu son dévouement si prudent et si énergique à la cause de l'ordre.

Sur la frontière de la Tunisie et de l'Algérie, il existe une longue bande de terrain, nommée terrain de la Poudre, dont la possession n'a jamais été bien définie et qui, depuis des siècles, est le théâtre de déprédations et d'actes de vengeance de deux tribus limitrophes, les *Hammama*, établis sur le territoire de la Régence, et les *Nemencha*, établis sur le territoire algérien.

Le 24 avril dernier, une caravane composée de *Hammama* fut attaquée sur le terrain *de la Poudre* par un parti de *Nemencha* jaloux de venger des faits de brigandage qui, depuis deux ans, avaient coûté à sa tribu 39 hommes, 47 blessés et plusieurs milliers d'animaux enlevés.

L'attaque a été vive et sanglante, et quoique les assaillants aient obtenu le succès, ils ont eu de leur côté un homme tué et plusieurs blessés.

Une information judiciaire a été ouverte immédiatement sur ces faits; un certain nombre d'arrestations ont été opérées et l'affaire suit son cours régulier devant la justice.

L'un des prévenus, il est vrai, a réussi à s'évader de la prison de Tebessa où il était détenu; malgré d'actives recherches, il n'a pu encore être repris et cette circonstance apporte naturellement un certain retard dans la mise en jugement des autres accusés.

Un fait important, signalé par l'enquête à laquelle il a été procédé, met à couvert d'une manière absolue la responsabilité du gouvernement général de l'Algérie.

La caravane des Hammama serait très probablement arrivée saine et sauve à sa destination, si, pour gagner la Tunisie, elle avait suivi l'itinéraire depuis longtemps indiqué par l'autorité française, et d'après lequel toute caravane partant de Tebessa pour la Régence doit prendre la route la plus courte et franchir la frontière à un point nommé Khanguet-el-Mouahed, situé à 14 kilomètres à l'est de Tebessa. Au lieu de se conformer à ces indications, la caravane, après s'être dirigée vers l'est, a marché dans la direction du sud, et elle était éloignée de 25 lieues de Tebessa lorsque la collision a eu lieu sur les bords de l'Oued-Satsaf.

Si déplorable que soit la collision du 24 avril, elle n'a pas eu pour conséquence de ralentir le mouvement commercial qui existe entre cette partie de l'Algérie et la régence de Tunis. Faisant la part de l'état d'hostilité dans lequel se trouvent depuis de longues années les deux tribus limitrophes, les caravanes n'ont pas cru leur sûreté compromise par un fait isolé et suffisamment expliqué; elles continuent leurs excursions comme par le passé.

Quelques journaux, exagérant singulièrement les faits, ont accusé le gouvernement général de l'Algérie d'avoir apporté une grande insouciance dans la poursuite des coupables. Deux *Communiqués*, insérés au *Moniteur algérien*, ont ramené les faits à leurs proportions véritables; l'exposé qui précède a pour but d'établir que, si l'autorité algérienne a été mise, par les *Hammama* eux-mêmes, dans l'impossibilité de les protéger, elle ne néglige rien du moins pour assurer le châtiment de l'agression dont ils ont été les victimes.

RÉPARTITION ET EMPLACEMENT

DE

L'ARMÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD DE L'ALLEMAGNE

AINSI QUE

DES ARMÉES DES ÉTATS DU SUD

(BAVIÈRE, WURTEMBERG ET BADE).

(Suite.)

10e corps d'armée. (Quartier général : Hanovre.)

19e DIVISION (HANOVRE).

37e BRIGADE D'INFANTERIE (*Oldenbourg*)

78e rég. d'inf. (Frise orientale) : *Emden*, 2 bat.
— — *Aurich*, 1 bat.
91e rég. d'inf. (Oldenbourg) : *Oldenbourg*.

38e BRIGADE D'INFANTERIE (*Hanovre*).

16e rég. d'inf. (Westphalie, n° 3) : *Hanovre*, 2 bat.
— — *Osnabrück*, 1 bat.
57e rég. d'inf. (Westphalie, n° 8) : *Hanovre*.
10e bat. de chasseurs (Hanovre) : *Goslar*.

20e DIVISION (HANOVRE).

39e BRIGADE D'INFANTERIE (*Hanovre*.)

56e rég. d'inf. (Westphalie, n° 7) : *Gottingue, Hameln*
— — *Heiligenstadt*.
79e rég. d'inf. (Hanovre, n° 3) : *Hildesheim*, 2 bat.
— — *Einbeck*.

40e BRIGADE D'INFANTERIE (*Brunswick*).

17e rég. d'inf. (Westphalie, n° 4) : *Celle*, 2 bat.
— — *Lunebourg*.
92e régim. d'infant. (Brunswick) : *Brunswick*, 2 bat.
— — *Blankenbourg*.

19e BRIGADE DE CAVALERIE (*Hanovre*.)

4e rég. de cuiras. (Westphalie) : *Verden*, 3 esc.
— — *Celle*, 2 esc.
9e rég. de drag. (Hanovre, n° 1) : *Osnabrück*, 4 esc.
— — *Lingen*, 1 esc.
19e rég. de dragons (Oldenbourg) : *Oldenbourg*, 3 esc.
— — *Kloppenbourg*.

20e BRIGADE DE CAVALERIE (*Hanovre*).

17e rég. de drag. (Hanovre, n° 2) : *Northeim*, 3 esc.
— — *Eimbeck*, 2 esc.
11e rég. de hus. (Westphalie, n° 2) : *Lunebourg*, 4 esc.
— — *Uelzen*, 1 esc.
13e rég. de uhlans (Hanovre, n° 1) : *Hanovre*, 4 esc.
— — *Burgdorf*.

17e rég. de hussards (Brunswick) : *Brunswick*, 3 esc.
— — *Wolfenbüttel*, 2 esc.

10e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Hanovre*).

10e rég. d'art. de camp. (Hanovre) :
— État-major : *Hanovre*.
— Divis. à cheval : *Hanovre*.
— Divis. à pied, 1re : *Oldenbourg*.
— — 2e : *Wunstorf*.
— — 3e : *Hanovre*.
10e rég. d'art. de place (Hanovre),
— division : *Minden en Westphalie, Hanovre*.
10e bat. de pionniers (Hanovre) : *Minden*.
10e batail. du train (Hanovre) : *Hanovre*.

11e corps d'armée (Quartier général : Cassel).

21e DIVISION (FRANCFORT-SUR-LE-MEIN).

41e BRIGADE D'INFANTERIE (*Francfort*).

34e rég. de fus. (Poméranie) : *Francfort*.
80e rég. de fusiliers (Hesse) : *Wiesbaden, Dietz, Weilbourg*.

42e BRIGADE D'INFANTERIE (*Francfort*).

82e rég. d'inf. (Hesse, n° 2) : *Hanau*, 2 bat.
— — *Hombourg*.
88e rég. d'inf. (Nassau, n° 2) : *Fulda*, 2 bat.
— — *Hersfeld*.

22e DIVISION (CASSEL).

43e BRIGADE D'INFANTERIE (*Cassel*).

32e rég. d'inf. (Thuringe, n° 2) : *Meiningen*, 2 bat.
— — *Cassel*.
95e rég. d'inf. (Thuringe, n° 6) : *Gotha*, ét.-maj. et 1 bat.
— — *Cobourg, Hildburghausen*, 1 bat.

44e BRIGADE D'INFANTERIE (*Cassel*).

83e rég. d'inf. (la Hesse, n° 3) : *Cassel*, 2 bat.
— — *Arolsen, Mengeringghausen*, 1 bat.
94e rég. d'inf. (Thuringe, n° 5) : *Weimar, Eisenach, Iena*.
11e bat. de chas. (Hesse) : *Marbourg*.

21e BRIGADE DE CAVALERIE (*Francfort*).

5e rég. de drag. (Rhin) : *Francfort*, 3 esc.
— — *Mayence*, 2 esc.
14e rég. de hus. (Hesse, n° 2) : *Cassel*, 3 esc.
— — *Wilhelmshoe*, 1 esc.
— — *Grebenstein*, 1 esc.

22e BRIGADE DE CAVALERIE (*Cassel*).

13e rég. de hus. (Hesse, n° 1) : *Hof, Geismar*.
6e rég. de uhlans (Thuringe) : *Mühlhausen*, 3 esc.
— — *Langensalza*, 2 esc.

11e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Cassel*).

11e rég. d'art. de camp. (Hesse) : État-major : *Cassel*.
— Divis. à cheval : *Fritzlar et Rotenbourg*.
— Divis. à pied : 1re *Cassel*.
— — 2e *Wiesbaden*.
— — 3e *Mayence et Francfort*.
3e rég. d'art. de place (Brandebourg) : *Mayence*.
11e bat. de pion. (Hesse) : *Mayence*.
11e bat. du train (Hesse) : *Cassel*.

12e corps d'armée de la Saxe royale. (Quartier général : Dresde.)

23e DIVISION D'INFANTERIE (DRESDE).

45e BRIGADE D'INFANTERIE (*Dresde*).

100e régiment de grenadiers (n° 1) : *Dresde*.
101e rég. de gren. (n° 2), Roi-Guillaume V de Prusse :
— *Dresde*.

46e BRIGADE D'INFANTERIE (*Bautzen*).

102e rég. d'inf. (n° 3), Prince-Royal : *Zittau*, 2 bat.
— — *Lœbau*, 1 bat.
103e régim. d'infanterie (n° 4) : *Bautzen*, 2 bat.
— — *Camenz*.
108e rég. de tir. (fusiliers) : *Leipzig*.

24e DIVISION D'INFANTERIE (DRESDE).

47e BRIGADE D'INFANTERIE (*Zwickau*).

104e régiment d'infant. (n° 5), Prince-Frédéric-Auguste :
— *Zwickau*, 2 bat.
— *Schneeberg*.
105e rég. d'inf. (n° 6) : *Plauen*, 2 bat.
— — *Œlsnitz*.

48e BRIGADE D'INFANTERIE (*Chemnitz*).

106e rég. d'inf. (n° 7), Prince-George : *Chemnitz*, 2 bat.
— — *Marienberg*.
107e rég. d'inf. (n° 8) : *Leisnig*.
— — *Dobeln*.
— — *Mitweida*.
12e bat. de chas. (n° 1), Prince-Royal : *Freiberg*.
13e bat. de chas. (n° 2) : *Meissen*.

DIVISION DE CAVALERIE DE LA SAXE ROYALE (DRESDE).

23e BRIGADE DE CAVALERIE (*Dresde*).

Régim. de caval. de la garde : *Dresde*, 3 esc.
— — *Pirna*, 2 esc.
1er rég. de caval., Prince-Royal : *Grossenhain*.
17e rég. de uhlans (n° 1) : *Oschatz*, 3 esc.
— — *Riesa*, 2 esc.

24e BRIGADE DE CAVALERIE (*Grimma*).

2e rég. de cav. : *Grimma*, 3 esc.
— — *Lausigk*.
3e rég. de cav. : *Borna*, 3 esc.
— — *Pegau*, 2 esc.
18e r. de uhl. (n° 2) : *Rochlitz*, 3 esc.
— — *Rosswein*, 2 esc.

12e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Dresde*).

12e rég. d'artillerie de camp. : État-major : *Dresde*.
— Divis. à chev. : *Geithain*.
— Divis. à pied : 1re et 3e *Dresde*.
— — 2e *Freiberg*.
— — 4e *Radeberg*.
— Divis. à *Dresde et Kænigstein*.
12e rég. d'art. de place : État-major : *Dresde*.
12e bat. de pionniers : *Dresde*.
12e bataillon du train : *Dresde*.

(*A suivre*).

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er septembre 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire.
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an — sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois — sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— M. Gract, capitaine adjudant de place à Marseille, désire permuter avec un de ses collègues dans les places de l'Est ou avec un archiviste divisionnaire. (S'adresser à Marseille.) (76)

— Un lieutenant de cavalerie de ligne demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique. (74)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

Un chef de musique de l'armée ayant donné sa démission lors de la suppression des musiques de cavalerie, désire trouver une musique ou un orphéon à diriger. S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments de musique, à Paris, 29, rue des Trois-Bornes.

L'emploi de maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance. Les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe).

Le nommé Philippe Béguin, soldat de la classe de 1851, est prié de donner de ses nouvelles à sa nièce, route départementale n° 121, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, ou de se présenter chez M. Philippot, notaire, à Saint-Cloud, Seine-et-Oise, pour affaire d'intérêt de famille.

Le Gérant : **CH. CHALOPIN.**

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

ES DE MÉNAGE — Collections réunies des Articles de Ménage, Jardin, Literie, Tapis, etc. — ARTICLES DE JARDIN

		fr. c.	
e...	depuis	12	la pièce.
e...	»	4 »	»
...	»	5 25	»
en 0 b.	»	8 »	
, 12 ence ée..	»	32	» le serv.
ine, ...	»	4 50	la douz.
....	»	» 20	la pièce
....	»	» 60	»
ole a-	»	5	» la douz.
alle à npe.	»	32	» la pièce.
avec	»	21	» »
orge, ...	»	15	» »
rapi- uches	»	10	» »

leubles et Batterie de Cuisine, Brosserie, Literie, ciens d'écurie, etc., etc.

A LA

MÉNAGÈRE

VASTE ÉTABLISSEMENT

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

PRIX FIXE MARQUÉ

ENTRÉE LIBRE — Expéditions en France et à l'Étranger — ENTRÉE LIBRE

		fr. c.	
Bancs de jardin.....	depuis	9 »	la pièce.
Chaises en bois rustiques...........	»	2 50	»
Bancs dits de square	»	20 »	»
Chaises en fer peint.	»	4 50	»
Tables en fer peintes, pour jardin..	»	4 50	»
Arceaux rustiques en fonte, peints, pour bordure	»	» 15	»
Boules panorama avec support	»	8 »	»
Vases Médicis, fonte bronzée.........	»	3 50	»
Cache-pots en bois, pliants........	»	» 35	»
Stores en bois, peints	»	3	» le mètre.
Pompes de jardin..	»	7 50	la pièce.
Jeux de tonneau avec palets........	»	11 »	»
Balançoires de jardin....	»	9 »	»

Gymnastique, Jeux et Ornements de Jardin, Pompes d'épuisement, etc.

OCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

RNITURES POUR L'ARMÉE

nes, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

xe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

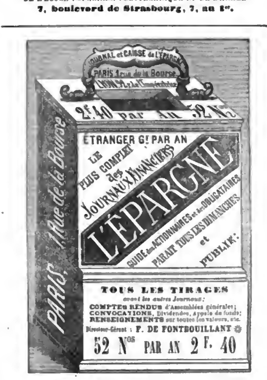
Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fº dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SÉE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



---

mission générale pour MM. les Officiers

UTTE 16, rue d'Argout, PARIS

MENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils. — Revolvers.

IORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

e Genève, de tous genres, *pièces sur commande*, garanties — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX NE- *ssibles de paiement.— Esc. au comptant.*

églements mensuels ou trimestriels

HAPELLERIE MILITAIRE

SPÉCIALITÉ DE KÉPIS

SON A PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

ur de prévenir messieurs les officiers de l'armée qu'il nir l'autorisation de faire ses expéditions par la poste t en mesure de fournir toutes les commandes qu'on n lui adresser.

E à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e E Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r Vivienne, 48, contension, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

RRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.— IVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. a confondre avec les produits similaires.

S DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur ouleur en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de onvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez ER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris Succursales à Lyon et à Besançon.

DRAGÉES DU Dr VIVIEN

d'Extrait de foie de morue

L'Académie de médecine a constaté que l'Extrait renferme tous les principes actifs de l'huile. 2-50 la boîte de 100.—2 drag. valent 1 cuillr. d'huile. PARIS, r. Vertbois, 43. Exp. franco.

Plus de CHEVAUX couronnés Guérison prompte, radicale p. Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

CH. ALBERT

(Médaille et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

CRÉDIT, COMMISSION

Maison spéciale de commission

POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER

Mme J. EGGÉRICKX, 171, BOULEVARD HAUSSMANN

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. Tire-lait-bout-de-sein pour enfant malade

TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix : 10 fr. Bout-de-sein Leplanquais.

Évitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 COLLIER-LEPLANQUAIS anti-convulsif 15, r. Rivoli.

TROUSSES de chasse, voyage et CAMPAGNE. BROSSES électriq. Objets pour frictions.

CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort. *Leplanquais*, 15, r. Rivoli.

LA VUE Traité des maladies des yeux et de la vue, 1 vol. illustré 5 fr. Dr J. CARNET, R. Rivoli, 80.



me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.

MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires*; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 47. — 15—21 AOUT 1869.

Paris, 14 *août* 1869.

MORT DU MARÉCHAL NIEL

Un événement profondément triste et douloureux qui n'était que trop prévu, vient de s'accomplir. S. Exc. le maréchal Niel, Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a rendu le dernier soupir dans la nuit du 13 au 14 août, à minuit. Le moment n'est pas venu de raconter la carrière si glorieuse qui vient de se terminer. A cette première heure de la douleur, l'éclat du passé doit s'effacer, pour un instant, devant les tristesses du présent. Aussi n'inscrirons-nous aujourd'hui dans cette courte notice que les cinq grands faits militaires auxquels le maréchal Niel a attaché son nom : assaut de Constantine, siége de Rome, prise de Bomarsund, siége de Sébastopol et bataille de Solférino.

Il y a peu de jours, une inquiétude sérieuse n'était pas encore entrée dans le cœur des personnes qui entouraient le lit de souffrances du Maréchal ; jeudi seulement, toute illusion étant devenue impossible, l'illustre malade a désiré mourir en chrétien. Après la visite de Mgr l'archevêque de Paris, les sacrements de l'Eglise ont mis le sceau de la consolation et de l'espérance sur cette existence qui allait finir pour ce monde. Mme la maréchale, dont nous osons à peine prononcer le nom, par respect pour son malheur, a soutenu, jusqu'à l'heure suprême, son martyre si courageux et si dévoué.

Ses enfants n'ont pas cessé, jusqu'à la fin, de se montrer dignes d'un tel exemple, et, à voir aujourd'hui l'affliction des officiers du maréchal, on dirait qu'eux aussi viennent de perdre un excellent père.

Plus tard, nous rappellerons en détail par quels services S. Exc. le maréchal Niel a mérité les regrets du pays et de l'Empereur. Son patriotisme reste profondément gravé dans toutes les grandes mesures de défense nationale qui ont signalé son administration.

Les nombreuses récompenses accordées, à l'occasion de la fête de l'Empereur, à tous les corps de l'armée, sont pour elle comme son testament et sa dernière pensée. En les publiant aujourd'hui, nous regrettons profondément d'avoir à y mêler une si douloureuse nouvelle.

DE LÉRINE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INFANTERIE.

Par décret du 7 août 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A cent cinquante et un emplois de capitaine.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Damey, lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Campenon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Focque, lieutenant au corps, en rempl. de M. Drenin, nommé capitaine d'habillement.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Tranchart, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nicolay, retraité.

2e régiment de voltigeurs.

Choix (2e tour), M. Delonis, lieutenant au corps, en rempl. de M. Besson, nommé chef de bataillon.

3e régiment de voltigeurs.

Choix (2e tour), M. Rougeot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vacher, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Minvielle, lieutenant au corps, en rempl. de M. Piceulet, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Gomery, lieutenant au corps, en rempl. de M. Barazer-Lannurien, nommé chef de bataillon.

4e régiment de voltigeurs.

Ancienneté (3e tour), M. Loncias, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marcelli, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Guelfucci, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gonay, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Lebrun, lieutenant au corps, en rempl. de M. Payan, nommé chef de bataillon.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Chenu, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vial de Sabligny, nommé chef de bataillon.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Hennion, lieutenant au corps, en rempl. de M. Leschères, nommé adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Arnaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Veyrinea, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Bignon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nicolas, retraité.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Forest, lieutenant au corps, en rempl. de M. Martenot, nommé instructeur de tir.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Hummel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dupré, décédé.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Souviat, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pailloux, retraité.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Solliès, lieutenant au corps, en rempl. de M. Barbé, passé dans l'état-major des places.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Vaillant, lieutenant au corps, en rempl. de M. Guillain, promu major.

Choix (2e tour), M. Baudet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Heule, retraité.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Coëtt de Lorry, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nottet, nommé chef de bataillon.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Carrière, dit Mastrau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Roche, passé dans l'intendance.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Wirtz, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rainier, passé dans l'état-major des places.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Convoisier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lesbarrères, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Doumergue, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chesnon de Champmorin, nommé chef de bataillon.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Teppe, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lestrohan, mis en non-activité.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Massiot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Faure, décédé.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Soumard de Villeneuve, lieutenant au corps, en rempl. de M. Millet, démissionnaire.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique, ancienneté, M. Monjeaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Goyon, retraité.

Afrique, choix, M. Oudin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Nicolini, retraité.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Colin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Héroud, retraité.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pierson, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chaire, retraité.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Isnard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Walter, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Buat, lieutenant au corps, en rempl. de M. Moulard, passé dans l'état-major des places.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Dehaye, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Coachy, nommé adjudant-major.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Catoli, lieutenant au corps, en rempl. de M. Franr, mis en non-activité.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Auvray, lieutenant au corps, en rempl. de M. Hornus, mis hors cadres.

Ancienneté (1er tour), M. Semonin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Heriot, retraité.

24e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chevet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dutertre, décédé.

Choix (2e tour), M. Cabuche, lieutenant au corps, en rempl. de M. Policaut, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Bouillet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Seveno, nommé chef de bataillon.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Feydeau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Meny, retraité.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Massel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dubois, mis hors cadres.

Choix (2e tour), M. Moutiez, lieutenant au corps, en rempl. de M. Beaielli, nommé adjudant-major.

Ancienneté (3e tour), M. Riger, lieutenant au corps, en rempl. de M. Billot, nommé adjudant-major.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Viendon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cunche, retraité.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Revin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Soulire, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Beugnet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gmury, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Simonell, lieutenant au corps, en rempl. de M. Long, retraité.

Choix (2e tour), M. Dassonville, lieutenant au corps, en rempl. de M. David de Beaufort, nommé chef de bataillon.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de Lestocq, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cauvin, mis en non-activité.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Renaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delacoix, retraité.

Choix (2e tour), M. Lombard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lansé, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Pradelle, lieutenant au corps, en rempl. de M. Carmior, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Goudin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Simonet, mis hors cadres.

Choix (2e tour), M. Maffre du Bousquet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Castel, passé dans l'état-major des places.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt, ancienneté (1er tour), M. Renyer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Chrétien, passé dans l'état-major des places.

Italie, ancienneté (1er tour), M. Odeye, lieutenant au corps, en rempl de M. Huron, retraité.

38e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de Chatillon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Guilloton, retraité.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Valtière, lieutenant au corps, en rempl. de M. Meunier, mis hors cadres.

Ancienneté (1er tour), M. Mirassou, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pomairol, retraité.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cruslau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vernhes, retraité.

41e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Delpech, lieutenant au corps, en rempl. de M. Daran, retraité.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Wiscart, lieutenant au corps en rempl. de M. Gaucher, mis en non-activité.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bergez, lieutenant au corps, en rempl. de M. Engerran, retraité.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Laborde, lieutenant au corps, en rempl. de M. Archambaud, décédé.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Moreau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cartier, retraité.

Choix (2e tour), M. Quéroy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Blexit, décédé.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Grégoire, lieutenant au corps, en rempl. de M. Marie, décédé.

Choix (2e tour), M. Denis, lieutenant au corps, en rempl. de M. Dergnin, retraité.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Ciron, lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutigny, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Descoubès, lieutenant au corps, en rempl. de M. Brenoctaut, nommé chef de bataillon.

53e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Defourmantelle, lieutenant au corps, en rempl. de M. David, passé dans l'état-major des places.

Choix (2e tour), M. Salaville Laval O'Farrel, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jullien, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Divol, lieutenant au corps, en rempl. de M. Herbant, retraité.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Hervé, lieutenant au corps, en rempl de M. Sartel, nommé chef de bataillon.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lepoitvin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Roustan, passé dans l'état-major des places.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Nicolas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Denis, nommé major.

Ancienneté (1er tour), M. Clément, lieutenant au corps, en rempl. de M. Laprun, mis hors cadres.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pero, lieutenant au corps, en rempl. de M. Hommey, mis hors cadres.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lambert, lieutenant au corps, en rempl. de M. Madelor, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Godfroy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mortan, nommé chef de bataillon.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Marulax, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bocquet, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Demouchy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Prenant, mis hors cadres.

Ancienneté (1er tour), M. Goy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Herpé, mis hors cadres.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pointerré, lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Mouel, nommé chef de bataillon.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Barrey, lieutenant au corps, en rempl. de M. Coullieu, retraité.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Champs, lieutenant au corps, en rempl. de M. Robert, mis en non-activité.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Compin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutel, retraité.

Choix (2e tour), M. Tardy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouriot, passé dans l'état-major des places.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Poullet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Georges de Lemud, nommé chef de bataillon.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bessières de la Jonquière, lieutenant au corps, en rempl. de M. Petitjean, retraité.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Drault, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fontaine, retraité.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Robardet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lallemant, mis hors cadres.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Triou, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lapeyre, nommé instructeur de tir.

77e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Destable, lieutenant au corps, en rempl. de M. Grivai, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Rouhette de Moulferaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Olivier, nommé dans l'état-major des places.

78e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Frazon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Eysartei, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. de Séré, lieutenant au corps, en rempl. de M. Arnoudy, retraité.

Choix (2e tour), M. Oden, lieutenant au corps, au rempl. de M. Seguin de Lasalle, nommé chef de bataillon.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Mége, lieutenant au corps, au rempl. de M. Lemoey, décédé.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Roncnard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delinplene, retraité.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Giudicelli, lieutenant au corps, en rempl. de M. Arnoul, retraité.

82e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Longé, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Bermen, décédé.

83e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Le Coursonnays, lieutenant au corps, au rempl. de M. Willemin, nommé adjudant-major.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lambert, lieutenant au corps, au rempl. de M. Bruneau, nommé adjudant-major.

88e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Leclere, lieutenant au corps, en rempl. de M. Scherer, passé dans l'intendance.

Ancienneté (3e tour), M. Gensille, lieutenant au corps, au rempl. de M. Champrond, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Poussy, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bernata, retraité.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Garau de la Peyrière, lieutenant au corps, en rempl. de M. Peuthier, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Rochat, lieutenant au corps, en rempl. de M. Allemand de Meutrigaud, nommé adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Sauze, lieutenant au corps, au rempl. de M. Robert, mis en réforme.

Choix (2e tour), M. Gonder, lieutenant au corps, au rempl. de M. Mothu, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Cardot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sig, retraité.

90e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Raynal, lieutenant au corps, en rempl. de M. Couvret, retraité.

Choix (2e tour), M. Ferba, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pé-dé-Arros de Masnou, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Triquaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rayneud, nommé adjudant-major.

94e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Desmontiers, lieutenant au corps, en rempl. de M. Drouhot, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Roch, lieutenant au corps, en rempl. de M. Mouronval, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Basset, lieutenant au corps, en rempl. de M. Patrigeon, passé dans l'état-major des places.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Herbiager, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lamy, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Auger Gennouilhon, lieutenant au corps, au rempl. de M. Didier, passé dans l'état-major des places.

96e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Daubian-Delisle, lieutenant au corps, au rempl. de M. Dagniac, décédé.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Metfalt, lieutenant au corps, en rempl. de M. Boncourt, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Rohmer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Henry, décédé.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Perrin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Veillet, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Baudin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gais, décédé.

Choix (2e tour), M. Delisle, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cruceroy, retraité.

99e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Passano, lieutenant au corps, en rempl. de M. Perfetti, mis hors cadres.

100e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Héraux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lansae, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Gomet, lieutenant au corps, au rempl. de M. Nippert, retraité.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (1er tour), M. Decoté, lieutenant au 17e bataillon, en rempl. de M. Desroziers du même bataillon, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Durand, lieutenant au 15e bataillon, en rempl. de M. Bonet, du même bataillon, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Caron, lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement au 7e bataillon, en rempl. de M. Richard de Beauchamp, du 18e bataillon, nommé instructeur de tir.

Ancienneté (1er tour), M. Loureau, lieutenant au 17e bataillon, en rempl. de M. Brossard, du 6e bataillon, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Riffault, lieutenant au 7e bataillon, en rempl. de M. Faugerol, du 19e bataillon, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Baillvet, lieutenant au 8e bataillon, au rempl. de M. Lacroix, du 11e bataillon, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Lalier, lieutenant faisant fonctions de trésorier au 12e bataillon, en rempl. de M. Dubois, du même bataillon, nommé capitaine-major.

Choix (2e tour), M. Hanriot, lieutenant au 5e bataillon, en rempl. de M. Chartier, du même bataillon retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Bérard, lieutenant au 8e bataillon, en rempl. de M. Bonnot de Mably, du 19e bataillon, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M Bosquetto, lieutenant au 10e bataillon, en rempl. de M. Cadet du même bataillon, mis hors cadres.

Choix (2e tour), M. Gouel, lieutenant au 1er bataillon, en rempl. de M. Nauroy, du même bataillon, passé dans l'état-major des places.

Ancienneté (3e tour), M. Arnaud, lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement au 16e bataillon, en rempl. de M. Hursant, du 11e bataillon, nommé chef de bataillon.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Veyot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Minery, nommé adjudant-major.

Choix, M. Charvilhat, lieutenant au corps, en rempl. de M. Avril, nommé chef de bataillon.

3e régiment de zouaves.

Choix, M. Parson, lieutenant au corps, en rempl de M. Hallot, décédé.

Ancienneté, M. Bonché, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cellier, mis en non-activité.

Choix, M. d'Hugonneau de Boyat, lieutenant au corps, au rempl. de M. Oudriot, mis en non-activité.

Régiment étranger.

Ancienneté, M. Gans, lieutenant au corps, en rempl. de M. Legié dit Provençal, retraité.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Thierry, lieutenant au corps, en rempl. de S. A. le prince Bonaparte, nommé chef de bataillon.

3e régiment de tirailleurs algériens.

Choix (Afrique), M Montignault, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Lacvivier, nommé chef de bataillon.

Par décret du 7 août 1869, sont nommés :

A cent quatre-vingt-dix emplois de lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Sérouard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fouque, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Barrenougué, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Choisi, nommé adjoint au trésorier.

3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Tanguy, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Tranchart, nommé capitaine.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Lafitte, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delouis, nommé capitaine.

3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Vaxelaire, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Minvielle, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Lubet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gumery, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Rousset, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rougeot, nommé capitaine.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Sales, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Lonclas, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Chapus, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Guelfucci, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Rius, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Lebrun, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Guillochet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rius, maintenu dans ses fonctions d'adjoint au trésorier.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Moissonnier, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Chanu, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Deswarte Vandamme, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Moissonnier, maintenu dans ses fonctions d'adjoint au trésorier.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Pagès Xatart, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chastan, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Le Borgne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hennion, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Bouchu, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Arnaud, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Herbin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rignon, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Girard, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Forest, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pujol, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hummel, nommé capitaine.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cecceldi, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Souvial, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Henry, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Selliès, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Grousson, sous-lieutenant, porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Vaillaut, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Coës, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boudet, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Hochon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Arnould, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Clément, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. de Couët de Lorry, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Michard, sous-lieutenant, porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Chinouffre, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M Rondot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Carrère, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lagorsse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Wirtz, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Immalé, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Bétat, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Landry, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Courvoisier, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Varennes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Doumergue, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Sauné, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dreven, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (3e tour), M. Lombard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Teppe, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Grand, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Massiot, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Garnier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Soumard de Villeneuve, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (Afrique), M. Dray, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Morjeaux, nommé capitaine.

Choix (Afrique), M. Jolly, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Oudin, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Aubriot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Colin, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Morin, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Pierson, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Serres, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Isnard, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Durif, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baal, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Husson, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dehaye, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jacquet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Villaret, décédé.

Choix (2e tour), M. Lurguie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cutoli, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Gasquet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Auvray, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Balland, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Semonin, nommé capitaine.

24e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Peltier, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Leplus, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Frogé, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chevet, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. de Rotalier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouillet, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Muller, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cabuche, nommé capitaine.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Ninck, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Laustau, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Duhamel, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. de Feydeau, nommé capitaine.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cailleux, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Massel, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Toye, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Montiez, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Siruguet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Rigar, nommé capitaine.

27e rég. d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Boucher, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Oster, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Schmidt, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vieudon, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Boudin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barboteau, décédé.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Blourue, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Drouert de Lezey, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Malaspina, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Revin, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Parent, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Bougnet, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. d'Escialbes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Simonetti, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Reynard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dassonville, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Dor, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Weisrock, décédé.

Choix (2e tour), M. Froidevaux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Petit, démissionnaire.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Prelillier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Lestocq, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Girard de Pindré, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Renaud, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bouchet, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Lombard, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Gaunat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pradelle, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Basset, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaudin, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Eck, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Maffre du Bousquet, nommé capitaine.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Denour, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Toucas, démissionnaire.

Ancienneté (1er tour), M. Chevalier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Verdier, mis en non-activité.

Choix (2e tour), M. Mirey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lacollonge, mis en non-activité.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Italie, ancienneté, M. Chamayou, sous-lieutenant au corps, au rempl. de M. Rouyer, nommé capitaine.

Dépôt, choix (2e tour), M. Blandin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Odeye, nommé capitaine.

38e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. de Niort, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Chatillon, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Hirn, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vallière, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Robert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mirasson, nommé capitaine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Mourey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Camus, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Demieux de Morchesne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cristau, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Mengin de Fondragon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delpech, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Denis, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Wiscart, nommé capitaine.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Casablanca, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bergez, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Mattiot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Laborde, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Deydier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Moreau, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour) M. d'Espériès, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Quéroy, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Decben, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Grégoire, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Moisan, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Denis, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Boursetti, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ciron, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Javelot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Descombès, nommé capitaine.

53e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Guillaume, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cassé, mis en réforme.

Choix (2e tour), M. Milard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Defourmantelle, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Raboul, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Salaville Laval O' Farrel, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bernard, sous-lieutenant porte-drapeau, en rempl. de M. Divol, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Pourailly, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hervé, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Picquot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Liénard, mis en réforme.

Choix (2e tour), M. Thioulonp, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Bonnerd, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Descours, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lepoidvin, nommé capitaine.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Wolff, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Nicolas, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. André, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Clément, nommé capitaine.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Descharmes, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Fero, nommé capitaine.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Laurent, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delsporte, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Gaudry, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lambert, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Richebourg, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Godfroy, nommé capitaine.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Duchatel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Marulaz, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. de Beaurepaire, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Demonchy, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Vinson, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Goy, nommé capitaine.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Panot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Poinferré, nommé capitaine.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Parrot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barrey, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Ragirelle, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Laffondré, admis à la retraite.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. d'Ussel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Renvé, démissionnaire.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Saint-Martin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guélaud, passé dans la gendarmerie.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Poupinet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Champs, nommé capitaine.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Locat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Compin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Stésus, sous-lieutenant adjoint au trésorier, en rempl. de M. Tardy, nommé capitaine.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Navelet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Poullet, nommé capitaine.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Courtant, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fradet, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Massey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Archambeau, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour), M. Taverne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bessières de la Jonquière, nommé capitaine.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Lucas du Coudray, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bour, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Will, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Drault, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Delissus, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Robardet, nommé capitaine.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bourdereau, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Triou, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Lacoste, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dietherich, passé dans les places.

77e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Metzger, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dastable, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Drago, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Roehalte de Monforand, nommé capitaine.

78e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Espérabor, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Frison, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Saint-Ellier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. de Séré, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Richard, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Odon, nommé capitaine.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Picot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mège, nommé capitaine.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Boutigny, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pertenseigne, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. de la Serre, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ruffier-Lanche, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Lesbros, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Renouard, nommé capitaine.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mournand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Giudicelli, nommé capitaine.

82e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Gérard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Longé, nommé capitaine.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Jary, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Couraonnays, nommé capitaine.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Coudere, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Lambert, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. de Bouchard d'Aubeterre, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jean-Pierre César, passé dans l'état-major des places.

88e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cultru, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Leclerc, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Chauvet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Genaille, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Chassaret, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Poussy, nommé capitaine.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Jausions, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gazan de la Peyrière, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Blanchard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rochat, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Jonio, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Sauze, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Denis, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Gondar, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Lefèvre, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cardot, nommé capitaine.

90e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Roussillon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Raynal, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. de Saint-Martin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Farbu, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Viénot de Vaublanc, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Trinquand, nommé capitaine.

91e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Malarme de Cherville, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. le Boux, admis à la retraite.

93e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Levezou de Vesins, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bonnafous, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Goudet, sous-lieutenant porte-drapeau, en rempl. de M. Latore, décédé.

94e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Maire, sous-lieutenant, en rempl. de M. Desmoetiers, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Dumont, sous-lieutenant, en rempl. de M. Roche, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Cordier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Basset, nommé capitaine.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Ganthier, sous-lieutenant, en rempl. de M. Herbinger, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Derro, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hanger-Gounouilhou, nommé capitaine.

96e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Douhet-d'Auzers, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Daubian-Delisle, nommé capitaine.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Valance, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. d'Hugues, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), M. Chaupy, sous-lieutenant, en rempl. de M. Malfait, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Olivier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rohmer, nommé capitaine.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Merlas, sous-lieutenant, en rempl. de M. Perrie, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Noerlon, sous-lieutenant, en rempl. de M. Baudin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Carlot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Delisle, nommé capitaine.

99e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Guilbault, sous-lieutenant, en rempl. de M. Passano, nommé capitaine.

100e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Roques, sous-lieutenant, en rempl. de M. Hérsux, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Kervella, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gomet, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Choix (2e tour), M. Vilar, sous-lieutenant au 1er bataillon, en rempl. de M. Chavigny, du 7e bataillon, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Schultz, sous-lieutenant au 18e bataillon, en rempl. de M. Dubus, du 16e bataillon, nommé trésorier du 12e bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Veyre, sous-lieutenant au 6e bataillon, en rempl. de M. Riffault, du 7e bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Gleizes-Rafin, sous-lieutenant au 9e bataillon, en rempl. de M. Ducoté, du 17e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. de Sarrazin, sous-lieutenant au 10e bataillon, en rempl. de M. Bosquette, du même bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. de la Brousse de Veyrazel, sous-lieutenant au 15e bataillon, en rempl. de M. Durand, du même bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Morin, sous-lieutenant au 20e bataillon, en rempl. de M. Berard, du 8e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Lhermitte, sous-lieutenant au 8e bataillon, en rempl. de M. Ballivet, du même bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Meisy, sous-lieutenant au 19e bataillon, en rempl. de M. Henriot, du 3e bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Potherat de Theu, sous-lieutenant au 13e bataillon, en rempl. de M. Gouel, du 11e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Law de Lauriston, sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Loureaux, du 17e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bezier Lafosse, sous-lieutenant au 1er bataillon, en rempl. de M. Falque, du 5e bataillon, nommé officier d'habillement du 7e bataillon.

1er régiment de zouaves.

(Ancienneté), M. Pradier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Veyot, nommé capitaine.

(Choix), M. de la Ville, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Charvilhat, nommé capitaine.

3e régiment de zouaves.

(Choix), M. Friquet, sous-lieutenant au corps en rempl. de M. Parson, nommé capitaine.

(Ancienneté), M. Blancq, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouché, nommé capitaine.

(Choix), M. Hémeré, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. d'Hugonneau de Boyat, nommé capitaine.

Régiment étranger.

(Ancienneté), M. Leblond, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gans, nommé capitaine.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(Choix), M. Schnaider, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Verzeaux, admis à la retraite.

(Ancienneté), M. Boscary, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thierry, nommé capitaine.

3e régiment de tirailleurs algériens.

France, choix (2e tour), M. Larrivet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Montigeault, nommé capitaine.

Afrique (choix), M. Petiaux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thiersault, passé dans l'état-major des places.

Par décret du 7 août 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A soixante-quinze emplois de sous-lieutenant :

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Bourgeois-Philipot, sergent-major au corps, en rempl. de M. Laffitte, nommé lieutenant.

3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Siere-Cadol, adjudant au corps, en rempl. de M. Reusset, nommé lieutenant.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Chevillot, adjudant au corps, en rempl. de M. Chapus, nommé lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Thory, adjudant au corps, en rempl. de M. Bouchu, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Pétrez, sergent au corps, en rempl. de M. Pujol, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Blaquière, adjudant au corps, en rempl. de M. Cecealdi, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Escalle, adjudant au corps, en rempl. de M. Aulagne, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Kouhn, adjudant au corps, en rempl. de M. Immelé, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Pastoureau, adjudant au corps, en rempl. de M. Lombard, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Daniel, adjudant au corps, en rempl. de M. Garnier, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (1er tour), M. Maire, sergent-major au corps, en rempl. de M. Jolly, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Guiral, adjudant au corps, en rempl. de M. François, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Marquès-Dulac, sergent-major au

corps, en rempl. de M. Labreveit, nommé porte-drapeau.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Roly, adjudant au corps, en rempl. de M. Hussen, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Tourigny, adjudant au corps, en rempl. de M. Jacquet, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Claverie, adjudant au corps, en rempl. de M. Gasquet, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Orhon, adjudant au corps, en rempl. de M. Peitier, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Ceurt, adjudant au corps, en rempl. de M. de Retalier, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Canet, adjudant au corps, en rempl. de M. Teye, nommé lieutenant.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lafen, adjudant au corps, en rempl. de M. Bourgougnen, nommé porte-drapeau.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Brunet, adjudant au corps, en rempl. de M. Perdreau, démissionnaire.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Teste, adjudant au corps, en rempl. de M. Blanrue, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Champien, sergent-major au corps, en rempl. de M. d'Esclaibes, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Peuchen, adjudant au corps, en rempl. de M. de Beausire, mis en non-activité.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Duchemin, adjudant au corps, en rempl. de M. Dhaisne, nommé porte-drapeau.

(1er tour), M. Noël, adjudant au corps, en rempl. de M. Eck, nommé lieutenant.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Bergeron, adjudant au corps, en rempl. de M. Mirey, nommé lieutenant.

3.e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Benoit, adjudant au corps, en rempl. de M. de Niert, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Firbach, adjudant au corps, en rempl. de M. Hirn, nommé lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Janson, sergent-major au corps, en rempl. de M. Casabianca, nommé lieutenant.

45e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Angéli, adjudant au corps, en rempl. de M. Mattiot, nommé lieutenant.

49e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Billerey, sergent-major au corps, en rempl. de M. d'Esperiès, nommé lieutenant.

50e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Faure, adjudant au corps, en rempl. de M. Dechen, nommé lieutenant.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Louvard, adjudant au corps, en rempl. de M. de Boursetty, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Séateill, sergent-major au corps, en rempl. de M. Guillaume, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Auzat, adjudant au corps, en rempl. de M. Meuchen, nommé porte-drapeau.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Biasini, adjudant au corps, en rempl. de M. Pourailly, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Prost, adjudant au corps, en rempl. de M. Taulier, nommé porte-drapeau.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Jobaut, adjudant au corps, en rempl. de M. Renaud, décédé.

61e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Léveillé, adjudant au corps, en rempl. de M. Bécherel, nommé porte-drapeau.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Buchinger, sergent-major au corps, en rempl. de M. Richebourg, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gallicier, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Beaurepaire, nommé lieutenant.

65e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lemoine, sergent-major au corps, en rempl. de M. Parrot, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Chérel, adjudant au corps, en rempl. de M. Poupinet, nommé lieutenant.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Venture, adjudant au corps, en rempl. de M. Lecal, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dourthe, adjudant au corps, en rempl. de M. Couriaut, nommé lieutenant.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vandelin, adjudant au corps, en rempl. de M. Feuten, nommé porte-drapeau.

75e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. André, sergent-major au corps, en rempl. de M. Rondhleff, nommé porte-drapeau.

77e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Sourat, adjudant au corps, en rempl. de M. Drago, nommé lieutenant.

78e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Berthélemy, adjudant au corps, en rempl. de M. Esperaber, nommé lieutenant.

79e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Duhalon, sergent-major au corps, en rempl. de M. Picet, nommé lieutenant.

80e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Cioquié, adjudant au corps, en rempl. de M. de la Serre, nommé lieutenant.

84e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Jonet, adjudant au corps, en rempl. de M. Monçai, mis en réforme.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lambœuf, sergent-major au corps, en rempl. de M. Soret, nommé adjoint au trésorier.

88e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Petit, adjudant au corps, en rempl. de M. Chassaret, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Colombain, adjudant au corps, en rempl. de M. Baclin, nommé porte-drapeau.

90e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Schuster, sergent-major au corps, en rempl. de M. Roussilien, nommé lieutenant.

91e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Durand, adjudant au corps, en rempl. de M. Gilbert, démissionnaire.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mayand, adjudant au corps, en rempl. de M. Cordier, nommé lieutenant.

96e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Prétot, sergent-major au corps, en rempl. de M. de la Tour-Randea, démissionnaire.

97e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Nicerelli, adjudant au corps, en rempl. de M. Le Gouvello de la Perle, passé dans la garde impériale.

98e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Roux, adjudant au corps, en rempl. de M. Houdart, passé dans la garde impériale.

(1er tour), M. Roth, adjudant au corps, en rempl. de M. Cardet, nommé lieutenant.

99e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Demen, adjudant au corps, en rempl. de M. Marcel, passé dans la garde impériale.

100e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Peuchet, adjudant au corps, en rempl. de M. Angelini, passé dans la garde impériale.

Bataillons de chasseurs à pied.

(1er tour), M. Grandjean, sergent-major au 4e bataillon, en rempl. de M. Delarue, du 9e bataillon, démissionnaire.

(1er tour), M. Prangnand des Bergères, adjudant du 6e bataillon, en rempl. de M. Pinard, du 8e bataillon, passé dans la garde impériale.

(1er tour), M. Fauchet, adjudant du 7e bataillon, en rempl. de M. Lhermitte, du 8e bataillon, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Martin, adjudant du 9e bataillon, en rempl. de M. Bezier-Lafosse, du 1er bataillon, nommé lieutenant.

1er tour (Afrique), M. Cavaignac, sergent-major au 20e bataillon, en rempl. de M. Glezes-Raffin, du 9e bataillon, nommé lieutenant.

1er régiment de zouaves.

(1er tour), M. Ledenil, adjudant au corps, en rempl. de M. Pradier, nommé lieutenant.

3e régiment de zouaves.

(1er tour), M. Dronin, adjudant au corps, en rempl. de M. Blancq, nommé lieutenant.

Régiment étranger.

(1er tour), M. Payen, sergent-major au corps, en rempl. de M. Leblond, nommé lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Pasqualini, sergent-major au corps, en rempl. de M. Boscary, nommé lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens.

1er tour (Afrique), M. Surjus, sergent-major au corps, en rempl. de M. Petiaux, nommé lieutenant.

Par décret du 7 août 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A deux emplois de sous-lieutenant adjoint au trésorier :

88e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Le Maigre, sergent au corps, en rempl. de M. Canvet, nommé lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour), M. Vodichon, sergent-major au corps, en rempl. de M. Schneider, nommé lieutenant.

A deux cent vingt-huit emplois de sous-lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Biot, adjudant au 2e de ligne, en rempl. de M. Pagès Xatard, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Hœnig, sergent-major au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Le Borgne, nommé lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Vergé, sergent-fourrier au 43e de ligne, en rempl. de M. Préta, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Arnaud, sergent-major au 89e de ligne, en rempl. de M. Hue, nommé lieutenant d'état-major.

(3e tour), M. Fecheroulie, sergent-major au 8e de ligne, en rempl. de M. Feuassier, décédé.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Musso, sergent-major au 4e de ligne, en rempl. de M. Ordéga, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Wardaveir, adjudant au 5e de ligne, en rempl. de M. Batut, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Hipolite, adjudant au 1er de ligne, en rempl. de M. Beaugier, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Guasett, sergent-major au 3e de ligne, en rempl. de M. de Vidan, nommé lieutenant.

5e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Maquart, sergent-major au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Dauxin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Charrier, sergent-major au régiment étranger, en rempl. de M. Cochen, décédé.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Gavarry, sergent-major au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Echemann, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Patel, adjudant au 7e de ligne, en rempl. de M. Tocquard, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Vison, sergent-major au 12e de ligne, en rempl. de M. Nettin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Perrier, sergent-major au 15e de ligne, en rempl. de M. Clément, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lafosse, adjudant au 10e de ligne, en rempl. de M. Dubois, nommé adjoint au trésorier.

(2e tour), M. Martini, sergent-major au 17e de ligne, en rempl. de M. Lotte, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Bloch, sergent-major au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Plenkett, nommé lieutenant.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Carré, sergent-major au 6e de ligne, en rempl. de M. de Bovée, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Sanzède, sergent-major au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Roma, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Mandin, adjudant au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Masson, nommé lieutenant d'état-major.

(2e tour), M. Huck, sergent-major au 21e de ligne, en rempl. de M. Landry, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Sibien, sergent-major au 38e de ligne, en rempl. de M. Leblond, mis en non-activité.

(2e tour), M. Perrel, adjudant au 5e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Deleuze, nommé lieutenant d'état-major.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Jullien, sergent-major au 13e de ligne, en rempl. de M. Menjeuleton, nommé lieutenant.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Renne, sergent-major au 48e de ligne, en rempl. de M. Gilliot, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Boyancé, sergent-major au 3e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Fournié, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Dutocq, sergent-major au 17e de ligne, en rempl. de M. Claudin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Didier, sergent-major au 18e de ligne, en rempl. de M. Millat, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Pothant, adjudant au 76e de de ligne, en rempl. de M. Saiviat, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Plane, adjudant au Prytanée impérial militaire, en rempl. de M. Bertrandy, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Flack, sergent-major au 62e de ligne, en rempl. de M. Viel, nommé adjoint au trésorier.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Mazoyer, sergent-major, au 16e de ligne, en rempl. de M. Le Rey de Saint-Arnaud, démissionnaire.

(3e tour), M. Barnier, adjudant au 19e de ligne, en rempl. de M. Favenne, passé dans l'état-major des places.

(2e tour), M. Le Couëdic, sergent-major au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Béranger, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Cherier, sergent-major au 22e de ligne, en rempl. de M. Debay, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Sangeinetti, sergent-major au 23e de ligne, en rempl. de M. Sanrou, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Songnac, sergent au 25e de ligne, en rempl. de M. Bosc, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Pellin, adjudant au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. de Pierre de Bernis, démissionnaire.

(2e tour), M. Lanceiin, adjudant au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. de Ramel, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Tronnet, sergent-major au 20e de ligne, en rempl. de M. Barbier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Risten, adjudant au 20e de ligne, en rempl. de M. Casanova, passé dans la garde impériale.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Massot, adjudant du 11e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Tripolin, nommé lieutenant.

(2e tour), N. Harvier, sergent-major au 1er de ligne, en rempl. de M. Saturni, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Collior, adjudant au 2e de ligne, en rempl. de M. Lombard de Ginibral, nommé lieutenant d'état-major.

25e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lambert, sergent-major au 24e de ligne, en rempl. de M. Benard, passé dans la garde impériale.

(2e tour), M. Meaneret, sergent-major au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Bonnefoy, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. François, adjudant à l'École impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Grisard, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Vanlhey, adjudant au 7e de ligne, en rempl. de M. de Villiers de la Noue, passé dans le corps d'état-major.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lair, adjudant au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Cuncho, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Delananix, adjudant au 7e de ligne, en rempl. de M. Boucher, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Maliet, sergent au 1er de ligne, en rempl. de M. Jacob, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Chapus, sergent-major au 27e de ligne, en rempl. de M. Fonjels nommé lieutenant.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Clavières, sergent-major au 28e de ligne, en rempl. de M. Benoiste, nommé porte-drapeau du corps.

(2e tour), M. Zablot, sergent-major au 30e de ligne, en rempl. de M. Philbert, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Bréen, sergent-major au 31e de ligne, en rempl. de M. Bourlier, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Massen, sergent-major au 29e de ligne, en rempl. de M. Chaniot, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Le Meur, adjudant au 33e de ligne, en rempl. de M. Blondel, démissionnaire.

(3e tour), M. Lion, sergent au 34e de ligne, en rempl. de M. Godard, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Pécru, sergent au 80e de ligne, en rempl. de M. Alric, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Delarive, sergent-major au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Muiron, nommé lieutenant.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Viviès, sergent-major au 27e de ligne, en rempl. de M. Jacques, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Jeanson, sergent-major au 40e de ligne, en rempl. de M. Fauquet, nommé lieutenant.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Barbier, sergent-major au 2e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. de Samary, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Issalène, sergent au 36e de ligne, en rempl. de M. de Constalé de Larroque, nommé lieutenant.

35e régiment d'infanterie de ligne.

2e tour (Italie), M. Mader, sergent-major au 14e de ligne, en rempl. de M. Menissier, nommé lieutenant.

3e tour (Italie), M. Danflons, adjudant au 19e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Metzinger, nommé lieutenant.

2e tour (dépôt), M. Bonnaud, adjudant au 42e de ligne, en rempl. de M. Cottier, nommé lieutenant.

36e régiment d'infanterie de ligne.

2e tour (Afrique). M. Thevenelle, sergent-major au 37e de ligne, en rempl. de M. Sauvageot, nommé lieutenant.

3e tour (dépôt), M. Diebold, sergent au 92e de ligne, en rempl. de M. Kobelt, nommé porte-drapeau.

37e régiment d'infanterie de ligne.

3e tour (Afrique), M. Delafaix, sergent-major de la 2e compagnie de fusiliers de discipline, en rempl. de M. Royné, nommé lieutenant.

2e tour (Afrique), M. Barrand, sergent-major au 36e de ligne, en rempl. de M. Leblanc, nommé lieutenant.

38e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Virlat, adjudant au Prytanée impérial militaire, en rempl. de M. Desbarats, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Ternus, adjudant au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Mathis, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Chemin, sergent-major au 41e de ligne, en rempl. de M. de Mibielle, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Bouquet, sergent-major au 44e de ligne, en rempl. de M. Pepin, mis en réforme.

(2e tour), M. Mugnerot, adjudant au 3e régiment des tirailleurs algériens, en rempl. de M. Rallet, passé dans le corps d'état-major.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Turc, adjudant au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Ertzbischoff, nommé adjoint au trésorier.

(3e tour). M. Jacquot, adjudant au 31e de ligne, en rempl. de M. Campourcy, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Havard, adjudant au 46e de ligne, en rempl. de M. Bertrand, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Chien, adjudant au 42e de ligne, en rempl. de M. Pollart, passé dans la garde impériale.

42e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), dépôt, M. de Bonnay Debreuille, sergent-major au 35e de ligne, en rempl. de M. Lhoste, nommé porte-drapeau.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Gerriet, adjudant au 55e de ligne, en rempl. de M. Choux, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Ducasse, adjudant au 57e de ligne, en rempl. de M. Laurençot, nommé lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Maltrot, sergent-major au 60e de ligne, en rempl. de M. Lurçat, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Billaron, sergent-major au 61e de ligne, en rempl. de M. Séguin, nommé porte-drapeau.

45e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Scheiblin, adjudant au 68e de ligne, en rempl. de M. Leroy, nommé adjoint au trésorier.

(3e tour), M. Verrière, adjudant au 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. du Plessix-Pegasse, nommé lieutenant.

46e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Valadier, sergent-major au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Pizieux, nommé lieutenant.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Rizoni, sergent-major au 3e régiment de zouaves, en rempl. de M. Branchery, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Jaoul, sergent-major au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, en rempl. de M. Jaquin, nommé lieutenant.

48e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Cuny, adjudant au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Simon, mis en non-activité.

(3e tour). M. Sonchal, adjudant au 32e de ligne, en rempl. de M. Grandbastien, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Destable, adjudant au 38e de ligne, en rempl. de M. Guérin, nommé lieutenant.

49e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Chaumont, sergent-major au 50e de ligne, en rempl. de M. Langlois, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Brezet, sergent-major au 51e de ligne, en rempl. de M. Bugnet, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Giannettini, adjudant au 53e de ligne, en rempl. de M. Droulin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Brouant, adjudant au 31e de ligne, en rempl. de M. Méchain, nommé adjoint au trésorier.

50e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Raimbert, sergent au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Ollivier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Giraud, adjudant au 80e de ligne, en rempl. de M. Liffort, mis en non-activité.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Herriet, adjudant au 50e de ligne, en rempl. de M. Haney, nommé porte-drapeau du corps.

(2e tour), M. Vilpelle, adjudant au 53e de ligne, en rempl. de M. Grousset, nommé lieutenant.

(3e tour), M. de Barruel, sergent-major au 95e de ligne, en rempl. de M. Mariani, passé dans la garde.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Boutron-Damazy, sergent-major au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. Maillard, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Armand, sergent au régiment étranger, en rempl. de M. Souquet, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Huet, sergent-major au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Lambin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Baumann, adjudant au 55e de ligne, en rempl. de M. Miard, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Guibert, adjudant au 6e de ligne, en rempl. de M. Plazanet, nommé lieutenant d'état-major.

(2e tour), M. Noël, sergent-major au 10e de ligne, en rempl. de M. Sagey, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Teyssier, sergent-major au 13e de ligne, en rempl. de M. Nicolas, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Gairand, sergent-major au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Porquet, nommé adjoint au trésorier.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Rendil, sergent-major au 4e de ligne, en rempl. de M. Diem, nommé porte-drapeau.

(3e tour), M. Bressan, adjudant au 5e de ligne, en rempl. de M. Noviant, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Louvet, sergent-major au 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Paulise, nommé lieutenant.

56e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lacnels, sergent-major au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. Béguin, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Miavril, sergent-major au 59e de ligne, en rempl. de M. Liénard, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Debienne, adjudant au 14e de ligne, en rempl. de M. Picquet, nommé lieutenant.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Seurdrille, sergent-major au 20e de ligne, en rempl. de M. Fontaine, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Lafon, sergent-major au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Pissonnet de Bellefonds, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Martin, sergent-major au 32e de ligne, en rempl. de M. Bories, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Fontenoy, sergent-major au 15e de ligne, en rempl. de M. de Livio, décédé.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Huet, sergent-major au 18e de ligne, en rempl. de M. Rouvière, nommé adjoint au trésorier.

61e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Viala, adjudant au 30e de ligne, en rempl. de M. de la Rivière, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Mercier Lachapelle, adjudant au 19e de ligne, en rempl. de M. d'Or, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Savary, adjudant au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Bédiaux, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Guichard, sergent-major au 66e de ligne, en rempl. de M. Bolot, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Reussel, adjudant au 60e de ligne, en rempl. de M. Steiz, démissionnaire.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Legrand, adjudant au 21e de ligne, en rempl. de M. Hagelstein, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Icart, adjudant au 41e de ligne, en rempl. de M. Hue, nommé lieutenant d'état-major.

(2e tour), M. Piton, sergent-major au 46e de ligne, en rempl. de M. Belmontet, nommé lieutenant.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Grandjean, adjudant au 40e de ligne, en rempl. de M. Detung, nommé adjoint au trésorier.

(3e tour), M. Scheer, sergent-major au 47e de ligne, en rempl. de M. Rien, nommé lieutenant.

65e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Coltin, adjudant au 66e de ligne, en rempl. de M. Landais, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Balix, sergent-major au 67e de ligne, en rempl. de M. Raby, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Breville, adjudant au 68e de ligne, en rempl. de M. Thibaudier, nommé lieutenant.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Tharoo, sergent-major au 69e de ligne, en rempl. de M. Thévenin, démissionnaire.

(3e tour). M. Plongeron, adjudant au 70e de ligne, en rempl. de M. Enont de Livandais, démissionnaire.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Jeanne, sergent-major au 51e de ligne, en rempl. de M. Frayssineau, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Barbas, sergent-major au 57e de ligne, en rempl. de M. Issalène, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Cristiani, sergent-major au 60e de ligne, en rempl. de M. de Lestapis, nommé lieutenant d'état-major.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. du Clot, adjudant au 61e de ligne, en rempl. de M. Huchet de Cintré, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Godard, sergent au 63e de ligne, en rempl. de M. Boluix, mis en non-activité.

(2e tour), M. Roy, sergent-major au 64e de ligne, en rempl. de M. Lombard, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Tourné, adjudant au 71e de ligne, en rempl. de M. Pagit, nommé lieutenant.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Rousset, sergent-major au 32e de ligne, en rempl. de M. Laurain, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Ridet, adjudant au 49e de ligne, en rempl. de M. Jacquinet, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Martin, sergent-major au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Sacere, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Duranthon, sergent-major au 34e de ligne, en rempl. de M. Reynard, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Prévot, sergent-major au 59e de ligne, en rempl. de M. Déliot, passé dans la garde.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Wannenburger, adjudant au 74e de ligne, en rempl. de M. Fasquet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Cozie, adjudant au 72e de ligne, en rempl. de M. Brocard, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Chrysostôme, adjudant au 36e de ligne, en rempl. de M. Brajon, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Jamet, adjudant au 75e de ligne, en rempl. de M. Castinleau, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Seltz, sergent-major au 73e de ligne, en rempl. de M. Gagey, nommé lieutenant.

97e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Ligrisse, sergent au corps, en rempl. de M. Jamet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Astrié, sergent-major au 96e de ligne, en rempl. de M. Chaupy, nommé lieutenant.

98e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Girard, adjudant au 18e de ligne, en rempl. de M. Moscheuross, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Agnus, sergent-major au 16e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Merlas, nommé lieutenant.

99e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Grauderye, adjudant au 1er rég. de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Faure, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Perron, adjudant au 100e de ligne, en rempl. de M. Barberoux, nommé lieutenant.

100e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Rey, sergent-major au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Forhier de Lachaux, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Gautheron, sergent-major au 98e de ligne, en rempl. de M. Pariset, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Sanil, sergent-major au 8e bataillon, en rempl. de M. Lonchamp, du 1er bataillon, passé dans un autre corps.

(2e tour), M. Vincent, sergent-major au 1er bataillon, en rempl. de M. Blaue, du 3e bataillon, démissionnaire.

2e tour (Rome), M. Baudson, sergent-major au 7e bataillon, en rempl. de M. Vanoinr, du 6e bataillon, passé dans la garde impériale.

(2e tour), M. d'Arthaud, sergent-major au 10e bataillon, en rempl. de M. Kauffmane, du 8e bataillon, nommé officier d'habillement.

(3e tour), M. Darcissas, adjudant au 14e bataillon, en rempl. de M. de Faucou, du 9e bataillon, démissionnaire.

(3e tour), M. Valantin, sergent-major au 15e bataillon, en rempl. de M. Ducros, du 10e bataillon, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Marietti, sergent-major au 17e bataillon, en rempl. de M. Crémadelis, du 13e bataillon, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Cuzin, sergent-major au 18e bataillon, en rempl. de M. Genève, du 17e bataillon, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Brunet, adjudant du 12e bataillon, en rempl. de M. Heulhard de Montigny, du 18e bataillon, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Kochler, adjudant du 2e bataillon, en rempl. de M. du l'Estelle, du 19e bataillon, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Duverger, sergent au 4e bataillon, en rempl. de M. Perrot, du 20e bataillon, nommé lieutenant.

1er régiment de zouaves.

(2e tour), M. Larivière, adjudant à l'Ecole impériale militaire, en rempl de M. Reux, décédé.

3e régiment de zouaves.

(3e tour), M. Darouy, adjudant au 11e de ligne, en rempl. de M. Lanes, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Saltzmann, sergent-major au 99e de ligne, en rempl. de M. de la Motterouge, mis en non-activité.

Régiment étranger.

(2e tour), M. Chevalat, adjudant au Prytanée impérial militaire, en rempl. de M. Debar, nommé lieutenant.

3e tour (au titre étranger), M. Masini, sergent-major au corps, en rempl. de M. Mouprofit, nommé lieutenant.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(2e tour), M. Baudart, adjudant au 9e de ligne, en rempl. de M. de Raymond-Cahusac, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Legrand, sergent-major au 54e de ligne, en rempl. de M. Preur, retraité.

(2e tour), M. Adam, adjudant au 59e de ligne, en rempl. de M. Galhaud du Fort, nommé lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens.

(3e tour), M. Speltz, sergent-major au 83e de ligne, en rempl. de M. Ruhlmann, nommé lieutenant.

CAVALERIE.

Par décret du 8 août 1869, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés :

A un emploi de capitaine instructeur.

2e de lanciers.

Choix (hors tours), M. Lepescheux-Duhautbourg, lieutenant au 1er de hussards, en rempl. de M. Deshorties, passé au commandement d'un escadron.

A trois emplois de capitaine adjudant-major.

5e de lanciers.

Choix (hors tours), M. Philibert, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Gigord, passé au commandement d'un escadron.

2e de chasseurs.

Choix (hors tours), M. Séuemaud, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Henckel, passé au commandement d'un escadron.

3e chasseurs d'Afrique.

Choix (hors tours), M. Lapierre, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cavailer, décédé.

A un emploi de capitaine-trésorier.

1er hussards.

Choix (2e tour), art. 2 de la loi du 23 juillet 1847, M. de Lostanges Saint-Alvère, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Martin, décédé.

A un emploi de capitaine d'habillement.

6e de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Lemoine, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Pinot, mis en non-activité.

A quarante-six emplois de capitaine.

Régiment de carabiniers de la garde impériale.

(1er tour), ancienneté, M. Noël, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gary, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Téton, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Picard, nommé chef d'escadrons.

Régiment de cuirassiers de la garde impériale.

(3e tour), ancienneté, M. Liston, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Paris, nommé chef d'escadrons.

(1er tour), ancienneté, M. Bruley, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Laborde, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Régiment de dragons de l'impératrice.

(1er tour), ancienneté, M. Delbrel, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lataste, nommé chef d'escadrons.

Choix (2e tour), M. Dubois, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gauthier, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Régiment de chasseurs de la garde impériale.

(1er tour), ancienneté, M. Fischer, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gasseuin, nommé chef d'escadrons.

Régiment de guides de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. de Bouteiller, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Persil-Barrens, passé aux fonctions d'adjudant-major.

2e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. Van Schalkwyck-Boisaubin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Loriet, admis à la retraite.

3e de cuirassiers.

Non activité, M. Fuchey, capitaine de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Pfitzenmeyer, mis en non-activité.

5e de cuirassiers.

(1er tour), ancienneté, M. Briançon, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fackler, passé à l'emploi de capitaine-trésorier.

8e de cuirassiers.

(1er tour), ancienneté, M. Bourru, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lepescheux-Duhautbourg, passé aux fonctions d'adjudant-major.

9e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. Lombard, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Thomassin, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

4e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Baldit, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lux, détaché dans la garde nationale mobile et mis hors cadre.

(2e tour), choix, M. Marandal, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gruet, passé à l'état-major des places.

6e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. Bernier, lieutenant au régiment en rempl. de M. Guénot, mis en non-activité.

(1er tour), ancienneté, M. Rogerol, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bréqueville, admis à la retraite.

11e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Vasseur, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Peluset, mis en non-activité.

2e de lanciers.

(3e tour), ancienneté, M. Léonard, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Guérin, admis à la retraite.

(1er tour), ancienneté, M. Brockwolle, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Reuel, passé aux fonctions d'adjudant-major.

5e de lanciers.

(1er tour), ancienneté, M. Cardin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Quirino, admis à la retraite.

8e de lanciers.

(3e tour), ancienneté, M. de Lagué de Salis, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mary, passé aux fonctions d'adjudant-major.

(1er tour), ancienneté, M. de L'Herme, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Huck, nommé chef d'escadrons.

1er de chasseurs.

Choix, (Afrique), M. Gandin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Collignan, passé à l'emploi de capitaine trésorier.

3e de chasseurs.

(1er tour), ancienneté, M. Hirtz, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gaillard, passé aux fonctions d'adjudant-major.

(2e tour), choix, M. de Roll-Montpellier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Olivier, nommé chef d'escadrons.

4e de chasseurs.

(3e tour), ancienneté, M. Caneuge, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hacel, passé aux fonctions d'adjudant-major.

5e de chasseurs.

(2e tour), choix, M. Fabre, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mandat de Grancey, démissionnaire.

(3e tour), ancienneté, M. Grad, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Colte, mis en non-activité.

(1er tour), ancienneté, M. Mouton, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Geyonet, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Pistollet de Saint-Ferjeux, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lemotheux-Duplessis, nommé chef d'escadrons.

Ancienneté (Afrique), M. Quest, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Duhesme, nommé chef d'escadrons.

8e de chasseurs.

(2e tour), choix, M. Delarue-Beaumarchais, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Simon, passé aux fonctions d'adjudant-major.

9e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Treymuller, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Courtiel, passé à l'emploi de capitaine instructeur.

Ancienneté (Afrique), M. Levalois, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Jecteur de Montrozier, passé à l'Ecole impériale de cavalerie.

12e de chasseurs.

Non activité, M. Eymery, capitaine de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Chapelan, passé comme capitaine instructeur au 5e de chasseurs.

1er de hussards.

(3e tour), ancienneté, M. Watremez, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Leleu, passé aux fonctions d'adjudant-major.

3e de hussards.

(1er tour), ancienneté, M. Speckel, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Vaudrimey d'Aveust, démissionnaire.

4e de hussards.

(1er tour), ancienneté, M. Rigodit, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Montesquiou-Fezensac, démissionnaire.

5e de hussards.

(1er tour), ancienneté, M. Foujols, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marchant, passé aux fonctions d'adjudant-major.

(2e tour), choix, M. Lefébure de Sancy de Parabère, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hyppolite, admis à la retraite.

(3e tour), ancienneté, M. de Saint-Ours, lieutenant au régiment, en rempl de M. Lefébure de Sancy de Parabère, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e de hussards.

(1er tour), ancienneté, M. Destais, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Sampaye, démissionnaire.

(2e tour), choix, M. Cachelet, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Desmazes, passé aux fonctions d'adjudant-major.

8e de hussards.

(2e tour), choix, M. Quendray, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Tacussel, nommé chef d'escadrons.

2e de spahis.

Choix (Afrique), art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Frachon, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Meulun, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

Par décret du 8 août 1869, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés :

A quatre-vingt-un emplois de lieutenant.

Corps des cent-gardes de l'Empereur.

(2e tour), organisation, M. Watrin, sous-lieutenant au corps.

(3e tour), organisation, M. Reuille, sous-lieutenant au corps.

Régiment de carabiniers de la garde impériale.

(3e tour), ancienneté, M. Decencière, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Noël, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Fallot, sous-lieutenant porte-aigle du régiment, en rempl. de M. Téton, dit l'Eveillé, nommé capitaine.

Régiment de cuirassiers de la garde impériale.

(1er tour), ancienneté, M. Buyer, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Liston, nommé capitaine.

(2e tour), choix, M. Molin, sous-lieutenant porte-aigle du régiment, en rempl. de M. Bruley, nommé capitaine.

Régiment de dragons de l'Impératrice.

(3e tour), ancienneté, M Dosne, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M Delbrel, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Renac, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Dubois, nommé capitaine.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

(2e tour), choix, M. de Pommayrac, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Parassols, décédé.

Régiment de chasseurs de la garde impériale.

(3e tour), ancienneté, M. Du Teil, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Billot, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. de Salles de Hys, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fischer, nommé capitaine.

Régiment de guides de la garde impériale.

(1er tour), ancienneté, M. Chigot, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bernard-Dutreil, démissionnaire.

(2e tour), choix, M. de Morell d'Aubigny d'Assy, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Bouteiller, nommé capitaine.

1er de cuirassiers.

(3e tour) ancienneté, M. Garnier, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Noblet, passé dans la gendarmerie.

2e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. Seré, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Trouillard, mis en non-activité.

(3e tour), ancienneté, M. Reibel, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de N. Van Skalwyck Boisaublu, nommé capitaine.

4e de cuirassiers.

(1er tour) ancienneté, M. Philippe, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Briel, mis en non-activité.

5e de cuirassiers.

(1er tour), M. Ozanne, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Duverger de Cuy, démissionnaire.

(2e tour), choix, M. de Beaurepaire, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Delaine, décédé.

(3e tour), ancienneté, M Bertrand, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Briançon, nommé capitaine.

6e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. Fortier, sous-lieutenant adjoint du trésorier du régiment, en rempl. de M. de Gosse de Serlay, démissionnaire.

(3e tour), ancienneté, M. Marchal, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Quétin passé dans la gendarmerie.

(1er tour), ancienneté, M. Tillinac, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lemoine, nommé capitaine d'habillement.

7e de cuirassiers.

(3e tour), ancienneté, M. Bailly, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. d'Archambault, mis en non-activité.

8e de cuirassiers.

(3e tour), ancienneté, M. Van Schalwyck-Boisaubin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bourru, nommé capitaine.

9e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. de Bizemont, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lombard, nommé capitaine.

10e de cuirassiers.

(1er tour), ancienneté, M. Mieux, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chevilley, admis à la retraite.

4e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Gesset, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Baldit, nommé capitaine.

(2e tour), choix, M. Prevost de Saint-Hilaire, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marandal, nommé capitaine.

6e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. Adam, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Griffoul, mis en non-activité.

(1er tour), ancienneté, M. Petit, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Bernier, nommé capitaine.

(2e tour), choix, M. Logerais, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rogerol, nommé capitaine.

8e de dragons.

(2e tour), choix, M. de Salvaing de Boissieu, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Waiss, passé dans la gendarmerie.

10e de dragons.

(2e tour), choix, M. Roussange, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. des Isnards, démissionnaire.

11e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Louis, dit Blanvil, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Vasseur, nommé capitaine.

2e de lanciers.

(1er tour), ancienneté, M. Lavy, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Léonard, nommé capitaine.

(2e tour), choix, M. Moreau, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Brockwelle, nommé capitaine.

4e de lanciers.

(2e tour), choix, M. Guibert, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Lacroix de Saint-Vallier, démissionnaire.

5e de lanciers.

(3e tour), ancienneté, M. Batut, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cardin, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Giacomoni, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Philibert, nommé capitaine-adjudant major.

6e de lanciers.

(2e tour), choix, M. Ghis, sous-lieutenant au régiment (détaché à l'escadron de spahis de Cochinchine), en rempl. de M. Esswein, passé dans la gendarmerie.

7e de lanciers.

(3e tour), ancienneté, M. Vericel, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Bétarry, démissionnaire.

8e de lanciers.

(2e tour), choix, M. Le Beschu de Campsavin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gaucher, nommé capitaine instructeur du 6e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. Goullet de Rugy, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lagué de Salis, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Larret-Ladorie, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de L'Horme, nommé capitaine.

1er de chasseurs.

Choix, Afrique, M. de Junquières, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gautier, mis en non-activité.

Ancienneté, Afrique, M. Mohaut, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rapatel, mis en non-activité.

Choix, Afrique, M. Vimal, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gaudin, nommé capitaine.

2e de chasseurs.

(2e tour), choix, M. Perrot de Tamberg, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Horix de Valdan, démissionnaire.

(3e tour), ancienneté, M. de Goulaine, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Joubault, passé dans la gendarmerie.

(1er tour), ancienneté, M. Vezain, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Sénemaud, nommé capitaine adjudant-major.

3e de chasseurs.

(2e tour), choix, M. de Mun, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hirtz, nommé capitaine.

(3e tour), ancienneté, M. Laffon, sous-lieutenant, porte-étendard du régiment, en rempl. de M. de Roll-Montpellier, nommé capitaine.

4e de chasseurs.

(3e tour), ancienneté, M. Bescher, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Canonge, nommé capitaine.

5e de chasseurs.

(3e tour), ancienneté, M. Perard, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Bonnafos, démissionnaire.

(1er tour), ancienneté, M. Michelin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chastain, mis en non-activité.

(2e tour), choix, M. Alizard, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Fabre, nommé capitaine.

(3e tour), ancienneté, M. Desplerre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Grad, nommé capitaine.

Non-activité, M. Duthilloeul, lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Mouton, nommé capitaine.

6e de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Marcellin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Pistollet de Saint-Feyeux, nommé capitaine.

Choix (Afrique), M. Fontegny, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Quost, nommé capitaine.

8e de chasseurs.

(1er tour), ancienneté, M. Mellie, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Delarue-Beaumarchais, nommé capitaine.

9e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Dubois, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Treymuller, nommé capitaine.

Ancienneté (Afrique), M. Murie-Lareque, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Levalois, nommé capitaine.

11e de chasseurs.

(1er tour), ancienneté, M. Escudié, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Duprat, passé dans l'état-major des places.

12e de chasseurs.

(3e tour), ancienneté, M. Belbéze, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lencou, mis en non-activité.

1er de hussards.

(2e tour), choix, M. Bizot, sous-lieutenant au régiment, détaché comme porte-étendard à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. de Lostanges-Saint-Alvère, nommé capitaine trésorier.

(3e tour), ancienneté, M. Ressayre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Watromez, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Buton, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Lopes-cheux-Duhautbourg, nommé capitaine instructeur du 2e de lanciers.

3e de hussards.

(3e tour), ancienneté, M. de Beaudrap, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Moreil-d'Aubigny, démissionnaire.

(1er tour), ancienneté, M. Bra, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Speckel, nommé capitaine.

4e de hussards.

(3e tour), ancienneté, M. Lebastart de Villeneuve, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rigodit, nommé capitaine.

5e de hussards.

(3e tour), ancienneté, M. Lorenta, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Foujols, nommé capitaine.

(1er tour), ancienneté, M. Albouy, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lefébure de Sancy de Parabère, nommé capitaine.

(2e tour), choix, M. de Moutholon, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Saint-Ours, nommé capitaine.

6e de hussards.

(2e tour), choix, M. de Bourgoing, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Dostals, nommé capitaine.

(3e tour), ancienneté, M. de Feriet, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cachelat, nommé capitaine.

8e de hussards.

(1er tour), ancienneté, M. Dubois de Fresnoy, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Queudray, nommé capitaine.

3e de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté (Afrique), M. Renault, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lapierre, nommé capitaine adjudant-major.

2e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Gangal, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Dommaigné, mis en non-activité.

Choix (Afrique), M. Goiset, sous-lieutenant adjoint au trésorier, en rempl. de M. Frachon, nommé capitaine.

Par décret du 8 août 1869, rendu sur la proposition du Maréchal Ministre de la guerre, ont été nommés :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

6e de cuirassiers.

(1er tour), M. Humbert, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Fortier, nommé lieutenant.

A quatre-vingt-sept emplois de sous-lieutenant.

Régiment de carabiniers de la garde.

(2e tour), M. Wendling, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Decencière, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Huckel, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Pégon, passé à l'emploi de porte-aigle.

Régiment de cuirassiers de la garde.

(1er tour), M. Mouillac, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Boyer, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Richard, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Rougnon, passé à l'emploi de porte-aigle.

Régiment de dragons de l'Impératrice.

(1er tour), M. Manceaux, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Gayardon du Fenoyl, décédé.

(2e tour), M. Vuillermoz, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Dosne, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Sorrel, maréchal des logis chef au corps des cent-gardes de l'Empereur, en rempl. de M. Renac, nommé lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

(1er tour), M. Camin, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Etignard de Lafaulotte, démissionnaire.

(2e tour), M. Faurié, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. de Pommayrac, nommé lieutenant.

Régiment de chasseurs de la garde impériale.

(2e tour), M. Fongond, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. du Teil, nommé lieutenant.

(3e tour), M. de la Vergne de Tressan, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. de Salles de Hys, nommé lieutenant.

Régiment de guides de la garde impériale.

(3e tour), M. de Balthasar de Gachéo, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Chigot, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Bernadotte, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Moreil d'Aubigny, nommé lieutenant.

1er de cuirassiers.

(1er tour), M. Lefèvre, maréchal des logis fourrier au régiment, en rempl. de M. Garnier, nommé lieutenant.

2e de cuirassiers.

(1er tour), M. Greterie, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Hamel, passé à l'emploi de porte-étendard.

3e de cuirassiers.

(3e tour), ancienne série, M. Frech, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Marsan, nommé lieutenant d'état-major.

4e de cuirassiers.

(2e tour), M. Faure, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Ginter, passé à l'emploi de porte-étendard.

5e de cuirassiers.

(1er tour), M. Dony, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Ozanne, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Grand-Clément, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. de Beaurepaire, nommé lieutenant.

6e de cuirassiers.

(2e tour), M. Hermenge, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Ligier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Gand, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Marchal, nommé lieutenant.

8e de cuirassiers.

(1er tour), M. Perron, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Van Schalkwick Boisaubin, nommé lieutenant.

10e de cuirassiers.

(3e tour), M. Francez, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Chevilley, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Niox, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Barral, démissionnaire.

4e de dragons.

(1er tour), M. de Héricourt, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Prévost de Saint-Hilaire, nommé lieutenant.

6e de dragons.

(3e tour), M. Pourcin, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Andriot, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Delanneau, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Adam, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Hamel, adjudant sous-officier, maître de manège à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Lidonne, passé à l'emploi de porte-étendard.

9e de dragons.

(2e tour), M. de Sartre, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Lejeune, décédé.

11e de dragons.

(1er tour), M. Caussanel, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Louis, nommé lieutenant.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite des nominations et promotions de sous-lieutenants dans la cavalerie, ainsi que celles des autres armes.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er septembre 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	22 fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire.
Etats-Romains	27 fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. de Vissac, sous-lieutenant au 2e de zouaves (13 août 1865), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France. S'adresser à lui-même en congé à Vernoux (Ardèche). (77)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

Un chef de musique de l'armée ayant donné sa démission lors de la suppression des musiques de cavalerie, désire trouver une musique ou un orphéon à diriger. S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments de musique, à Paris, 29, rue des Trois-Bornes.

L'emploi du maître tailleur allant devenir vacant au 7e régiment de hussards, il sera ouvert un concours le 30 août prochain pour remplir cette vacance, les candidats devront justifier d'un avoir de 8,000 fr. et adresser une demande par écrit avant le 22 août au président du conseil d'administration central de ce régiment à Toul (Meurthe.)

Le 40e, à Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite clarinette, une clarinette solo, ophicleide ou baryton-solo, trois places de 1re classe sont vacantes. S'adresser au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 48. — 18-26 AOUT 1869.

Afin de compléter les nominations qui, cette année, ont été beaucoup plus nombreuses que les précédentes, nous donnons aujourd'hui, par anticipation et avec un supplément, le numéro qui devait paraître le 26 août.

Paris, 17 *août* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 14 août 1869, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de commandeur.

INFANTERIE.

91e de ligne.

M. Daguerre, colonel ; officier du 19 septembre 1860 : 36 ans de services, 22 campagnes.

97e de ligne.

M. Copmartin, colonel ; officier du 25 mai 1863 : 31 ans de services, 8 campagnes, 2 blessures.

CAVALERIE.

7e de hussards.

M. Chaussée, colonel ; officier du 13 mars 1861 : 38 ans de services, 7 campagnes.

ARTILLERIE.

20e d'artillerie.

M. Petitpied, colonel ; officier du 13 août 1859 : 38 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

Au grade d'officier.,

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Thiéry, chef d'escadron ; chevalier du 30 juillet 1855 : 26 ans de services, 3 campagnes.

INFANTERIE.

10e de ligne.

M. Gény, chef de bataillon ; chevalier du 29 décembre 1860 : 37 ans de services, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre, 1 citation.

39e de ligne.

M. Jévin, chef de bataillon ; chevalier du 14 mars 1857 : 31 ans de servires, 13 campagnes.

66e de ligne

M. Galloui, chef de bataillon ; chevalier du 13 août 1857 : 31 ans de services, 22 campagnes.

74e de ligne.

M. Jourdain, major; chevalier du 14 mai 1857 : 32 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure.

84e de ligne.

M. Dufourc d'Antist, chef de bataillon ; chevalier du 17 juin 1859 : 27 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

90e de ligne.

M. Gremillet, chef de bataillon ; chevalier du 3 décembre 1855 : 24 ans de services, 2 campagnes.

CAVALERIE.

11e de dragons.

M. de Gail, chef d'escadron ; chevalier du 4 juillet 1860 : 27 ans de services, 3 campagnes.

7e de hussards.

M. Lenormant de Kergré, chef d'escadron ; chevalier du 26 mars 1859 : 32 ans de services, 15 campagnes, 1 citation.

ARTILLERIE.

9e d'artillerie.

M. Quellain, chef d'escadron ; chevalier du 7 août 1859 : 31 ans de services, 7 campagnes.

20e d'artillerie.

M. Fiaux, chef d'escadron ; chevalier du 25 juin 1859 : 32 ans de services, 2 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Laforgue, médecin-major de 1re classe au 19e de ligne ; chevalier du 25 juin 1855 : 31 ans de services, 8 campagnes.

M. Lisse, pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital du camp de Châlons ; chevalier du 8 octobre 1857 : 37 ans de services. 20 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

3e rég. du train des équipages militaires.

M. Lando, chef d'escadron ; chevalier du 7 août 1859 : 33 ans de services, 20 campagnes.

INFANTERIE DE MARINE.

3e régiment.

M. Ligier, chef de bataillon : chevalier du 14 août 1860: 24 ans de services, 18 campagnes.

Au grade de chevalier :

INFANTERIE.

10e de ligne.

M. Teulade, capitaine-trésorier : 27 ans de services, 4 campagnes.

M. Chocmel, capitaine : 20 ans de services, 4 campagnes, 1 contusion.

15e de ligne.

M. Bailly, lieutenant : 25 ans de services, 1 camp.

M. Bertrand, adjudant sous-officier : 24 ans de services, 1 campagne.

19e de ligne.

M. Antommarchi, lieutenant : 21 ans de services, 8 campagnes.

M. Barthélemy, tambour-major : 20 ans de services, 7 campagnes.

39e de ligne.

M. de Héneville, capitaine : 20 ans de services, 2 campagnes.

M. Rouff, lieutenant : 18 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

50e de ligne.

M. Fernet, lieutenant : 26 ans de services, 5 camp.

M. Masgana, lieutenant : 25 ans de services, 7 camp.

66e de ligne.

M. Montet, capitaine : 21 ans de services, 4 camp.

M. Servol, lieutenant : 29 ans de services, 2 camp.

67e de ligne.

M. Devaux, capitaine : 25 ans de services, 3 camp.

M. Charles, lieutenant : 27 ans de services, 2 camp.

74e de ligne.

M. Fargue, capitaine : 20 ans de services, 4 camp.

M. Rousselet, sergent-major vaguemestre : 25 ans de services, 3 campagnes.

84e de ligne.

M. Cloquié, capitaine : 22 ans de services, 2 camp.

M. Cœur, lieutenant : 20 ans de services, 3 camp.

90e de ligne.

M. Ferrieu, capitaine instructeur de tir : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Mory, lieutenant : 21 ans de services, 5 camp.

91e de ligne.

M. Bouyer-Blaizy, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

M. Magnol, capitaine adjudant-major : 18 ans de services, 6 campagnes, 2 blessures.

97e de ligne.

M. Lavenere-Lahont, capitaine : 25 ans de services, 1 campagne.

M. Cambard, capitaine adjudant-major : 22 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

13e Bataillon de chasseurs à pied.

M. Doléac, lieutenant : 19 ans de services, 4 camp., 1 blessure.

15e bataillon de chasseurs à pied.

M. Wasmer, capitaine : 20 ans de services, 6 campagnes, 3 blessures.

16e bataillon de chasseurs à pied.

M. Franc, sergent-major : 24 ans de services, 8 campagnes.

CAVALERIE.

1er de dragons.

Augey-Dufesse, chef d'escadrons : 23 ans de services.

11e de dragons.

M. Gaillard, capitaine, 22 ans de services.

3e de chasseurs.

M. Vauchaussade de Chaumont, sous-lieutenant : 20 ans de services, 5 campagnes.

2e de hussards.

M. Anselme, sous-lieutenant : 21 ans de services, 5 campagnes.

7e de hussards.

M. Bouchard, capitaine : 23 ans de services, 4 camp.

ARTILLERIE.

9e d'artillerie.

M. Camentron, lieutenant : 18 ans de services, 3 campagnes.

12e d'artillerie.

M. Paulin, artificier, 24 ans de services, 5 camp.

20e d'artillerie.

M. Pla, capitaine : 20 ans de services, 3 camp.

GÉNIE.

3e de génie.

M. Klein, maître-ouvrier : 23 ans de service, 17 campagnes, 1 citation.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

3e compagnie d'ouvriers constructeurs des équipages militaires.

M. Mosser, lieutenant : 18 ans de services, 14 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Coze, médecin major de 1re classe au 16e bataillon de chasseurs à pied : 19 années de services, 5 campagnes.

M. Roustic, médecin major de 2e classe au 2e régiment de hussards : 24 ans de services, 3 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance.

M.Auslé, officier d'administration de 1re classe : 36 ans de services, 7 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Prax, capitaine au 35e régiment de ligne, instructeur à l'école normale de tir ; 19 ans de services, 1 campagne.

INFANTERIE DE MARINE.

2e régiment.

M. Cotino, médecin de 2e classe : 14 ans de services, 9 campagnes.

3e régiment.

M. Guionneau, capitaine : 19 ans de services, 16 campagnes.

4e régiment.

M. Dewaëlle, lieutenant : 23 ans de services, 9 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 14 août 1869, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral-ministre de la marine et des colonies chargé par intérim du département de la guerre a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

GENDARMERIE.

22e légion. Mahuet, gendarme de la comp. de la Haute-Marne : 22 ans de services, 6 campagnes.

23e Légion. Lhote, brigadier à la comp. des Ardennes : 25 ans de services.

— Renault, gendarme à la comp. de la Marne : 28 ans de services.

25e — Edighoffer, gendarme à la comp. du Bas-Rhin : 25 ans de services.

— Wagner, gendarme à la comp. du Bas-Rhin : 20 ans de services, 6 campagnes.

INFANTERIE.

10e régiment. Gois, sergent-major : 14 ans de services, 1 campagne.

— Villemert, sergent : 14 ans de services, 3 campagnes.

— Obergefeld, soldat : 20 ans de services, 1 camp.

15e — Félon, sergent-major : 14 ans de services, 2 campagnes.

— Gournac, sergent : 21 ans de services.

— Francomme, caporal : 10 ans de services, 8 campagnes.

19e — Guillembet, sergent-major : 19 ans de services, 6 campagnes.

— Roux, sergent : 15 ans de services, 6 camp.

— Février, sergent : 15 ans de services, 6 camp.

39e — Mazard, sergent-major-vaguemestre : 15 ans de services.

— Soum, sergent : 12 ans de services, 3 camp.

— Delsuzun, caporal : 20 ans de services, 1 campagne.

50e — Boulan, sergent-major : 14 ans de services, 3 campagnes.

— Rioual, caporal : 14 ans de services, 9 camp.

— Le Doaré, soldat : 23 ans de services, 4 camp.

66e — Gerle, sergent : 21 ans de services, 4 camp.

— Chastanet, sergent : 21 ans de services.

— Sebille, soldat : 12 ans de services, 11 camp.

67e — Amadéi, sergent-major : 13 ans de services 3 campagnes.

— Denizet, soldat : 25 ans de services.

— Brunat, musicien : 19 ans de services, 6 campagnes.

74e — Robert, sergent : 14 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

— Portet, sergent : 15 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Jouan, soldat : 15 ans de services, 2 camp.

84e — Reboul, sergent-major : 14 ans de services, 1 campagne.

— Bourdillat, sergent : 23 ans de services.

— Anjon, soldat : 13 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

90e — Cassagne, sergent : 11 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Chavin-Bouraget, soldat : 13 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

— Bouguin, soldat : 13 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

91e — Poulin, sergent : 11 ans de services, 5 camp.

— Hamon, caporal-tambour : 21 ans de services, 8 campagnes.

— Compere, clairon : 17 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure.

97e — Didier, sergent-major : 18 ans de services.

— Couval, soldat : 18 ans de services, 5 camp.

— Sturm, musicien : 20 ans de services, 5 camp.

13e bataillon de chasseurs à pied. Monget, sergent : 13 ans de services, 3 campagnes.

— Bouquiès, chasseur : 16 ans de services, 4 campagnes.

15e — Darrieux dit Mélie, sergent : 13 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Angles, chasseur : 15 ans de services, 1 camp.

16e — Stievenard, chasseur : 22 ans de services, 8 campagnes.

— Cornaud, chasseur : 20 ans de services, 7 campagnes.

CAVALERIE.

3e régiment de dragons. Grapin, maréchal des logis : 13 ans de services.

— Bender, brigadier : 18 ans de services, 11 campagnes.

11e — Besiat, maréchal des logis trompette : 14 ans de services.

— Fourney, soldat : 21 ans de services, 3 camp.

3e régiment de chasseurs. Stoffel, maréchal des logis 19 ans de service, 5 campagnes.

— Barutas, soldat : 22 ans de service, 5 camp.

3e régiment de hussards. Boë (Pierre), adjudant sous-officier : 28 ans de service.

— Jeannenot, soldat : 23 ans de services, 4 camp.

7e — Ruf, maréchal des logis : 22 ans de services, 5 campagnes.

— Flahaut, maréchal des logis trompette : 17 ans de services, 5 campagnes.

ARTILLERIE.

5e régiment. Fallssard, canonnier servant : 20 ans de services, 6 campagnes.

9e — Deswarte, artificier : 21 ans de services, 17 campagnes.

— Barutel, artificier : 21 ans de services, 10 camp

12e — Durin, adjudant sous-officier : 22 ans de serv.

20e — Cazenave, artificier : 21 ans de services, 6 camp.

2e régiment du train. Rouaud, cavalier : 20 ans de services, 5 campagnes.

GÉNIE.

1er régiment. Lhuillier, sergent : 14 ans de services, 9 campagnes.

— Watrinet, maître-ouvrier : 15 ans de services, 6 campagnes.

3e — Tallaud, maître-ouvrier : 17 ans de services, 13 campagnes.

— Nicaudie, maître-ouvrier : 19 ans de services, 8 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

2e section d'infirmiers. Pénin, caporal : 24 ans de serv.

— Bondivena, caporal : 24 ans de services, 13 cam.

6e section d'ouvriers militaires d'administration. Hagg, sergent : 13 ans de services.

2e régiment des équipages militaires. Reboyrol, maréchal-ferrant : 13 ans de services, 4 camp.

INFANTERIE DE MARINE.

1er régiment. Haase, caporal tailleur, 23 ans de services 1 campagne.

2e — Douet, sergent : 13 ans de services, 7 camp.

3e — Meyère, sergent : 20 ans de services, 14 camp.

4e — Sapia, sergent ; 22 ans de services, 14 camp.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret du 8 août 1869, M. Champigneulle, capitaine au régiment de cuirassiers de la garde impériale, a été promu au grade de chef d'escadrons au choix hors tour.

Par le même décret, cet officier supérieur est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'infirmités et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

CAVALERIE.

(Suite et fin du décret du 8 août 1869, nommant à des emplois de sous-lieutenants.)

1er de lanciers.

(3e tour), ancienne série, M. Fayet, adjudant sous-officier au 5e de dragons, en rempl. de M. Breuier, nommé lieutenant.

2e de lanciers.

(3e tour), ancienne série, M. Hirst, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Clerc, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Faucounet, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Teillefer, passé à l'emploi d'adjoint au trésorier.

5e de lanciers.

(2e tour), M. Thomas, adjudant sous-officier au 3e de lanciers, en rempl. de M. Tixeder, démissionnaire.

(1er tour), M. de Michel, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Guyot, passé à l'emploi de porte-étendard.

7e de lanciers.

(1er tour), M. Cailleau, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Véricel, nommé lieutenant.

8e de lanciers.

(3e tour), M. Godel, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Thenier, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Lepelletier, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Leetz, décédé.

(2e tour), M. Thomasu, maréchal des logis chef au 8e de dragons, en rempl. de M. Lebeschu de Champsavin, nommé lieutenant.

(1er tour), M. de Bouard, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Laret-Ladorie, nommé lieutenant.

1er de chasseurs.

(3e tour), ancienne série, M. Briand, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Althabe, en mission et mis à la suite.

(2e tour), M. Blangarnen, maréchal des logis à la 2e compagnie de cavalerie de remonte d'Afrique, en rempl. de M. de Junquières, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Schiffmacher, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Vimal, nommé lieutenant.

2e de chasseurs.

(3e tour), ancienne série, M. de Espeleta, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Heulès, décédé.

(2e tour), M. Bonheme, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Drescho, démissionnaire.

(3e tour), M. Lavisse, adjudant sous-officier au 10e de dragons, en rempl. de M. Perrol de Tamberg, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Bauduin, maréchal des logis chef au régiment, en remplacement de M. de Goulaine, nommé lieutenant.

3e de chasseurs.

(3e tour), M. Kiffert, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Lebreton, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Normandie, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Man, nommé lieutenant.

4e de chasseurs.

(3e tour), ancienne série, M. de Neukirchen de Nyvenheim, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Allègre, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Menestier, adjudant sous-officier au 7e de dragons, en rempl. de M. de Villeneuve, démissionnaire.

5e de chasseurs.

(3e tour), M. de Neukirchen de Nyvenheim, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. de Canuet, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Latour d'Affaure, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Pérard, démissionnaire.

(2e tour), M. Ducray, adjudant sous-officier au 1er de dragons, en rempl. de M. Michelin, nommé lieutenant.

6e de chasseurs.

(2e tour), M. Boulc, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. de Bellegarde, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Chevillot, adjudant sous-officier au 7e de chasseurs, en rempl. de M. Lenoir de la Cochetière, démissionnaire.

(1er tour), M. Martin, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Marcellin, nommé lieutenant.

8e de chasseurs.

(2e tour), M. Cassagne, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Ricaud, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Hertrich, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Molie, nommé lieutenant.

9e de chasseurs.

(2e tour), M. Chesneau, maréchal des logis au régiment, détaché dans le service des remontes, en rempl. de M. Roget, nommé lieutenant d'état-major.

(1er tour), M. Bellard, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Murie Laroque, nommé lieutenant.

10e de chasseurs.

(1er tour), M. Jouve Villard, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Moutesson, démissionnaire.

11e de chasseurs.

(2e tour), M. Chaumont, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Lesne, nommé lieutenant.

12e de chasseurs.

(3e tour), ancienne série, M. Deroleleur, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Gat, passé à l'emploi de porte-étendard.

1er de hussards.

(3e tour), M. Cleouc, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Bizot, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Ricardou, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Resseyre, nommé lieutenant.

2e de hussards.

(1er tour), M. Lebon, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Leroy de la Tournelle, démissionnaire.

3e de hussards.

(1er tour), M. de Bar, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Burignot de Varennes, démissionnaire.

(2e tour), M. Pillement, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. de Beaudrap, nommé lieutenant.

4e de hussards.

(2e tour), M. Bletheuer, adjudant sous-officier, maître de manége à l'École impériale d'état-major, en rempl. de M. Laprévote, décédé.

(1er tour), M. Allbert, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Lebastard de Villeneuve, nommé lieutenant.

5e de hussards.

(3e tour), M. Dillard, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Mesnage, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Dulong de Rosnay, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Belgrand, démissionnaire.

(2e tour), M. Dessler, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Montboissier-Beaufort-Canillac.

(3e tour), M. Chamol, adjudant sous-officier, sous-instructeur à la section de cavalerie de l'École impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Lorentz, passé à l'emploi de porte-étendard.

(1er tour), M. Danjou, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Umdenstock, passé à l'emploi de porte-étendard.

(2e tour), M. Albelly, maréchal des logis chef au 2e de dragons, en rempl. de M. Albouy, nommé lieutenant.

6e de hussards.

(2e tour), M. Blein, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. de Chauvelin, démissionnaire.

(1er tour), M. Descat, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Fériet, nommé lieutenant.

7e de hussards.

(1er tour), M. Anthoni, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. de Villantroys, démissionnaire.

8e de hussards.

(3e tour), ancienne série, M. Deslandes, maréchal des logis à la 6e compagnie de cavaliers de remonte, en rempl. de M. Cherretten, nommé lieutenant.

1er de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Wurtz, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Thassard-Hasta, démissionnaire.

2e de chasseurs d'Afrique.

(3e tour), ancienne série, M. de Cavailhès, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Brugière, nommé lieutenant.

3e de chasseurs d'Afrique.

(2e tour), M. de la Jaille, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Torel, nommé lieutenant.

4e de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Guyon, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Verinard, mis en non-activité.

2e de spahis.

(2e tour), M. Dalacour, maréchal des logis au 1er de spahis, détaché dans les bureaux arabes, en rempl. de M. Dupré, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Teudy, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Gangel, nommé lieutenant.

Par décret du 8 août 1869, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre indigène des régiments de spahis, savoir :

A deux emplois de lieutenant :

1er de spahis.

M. Bernard Certe, lieutenant indigène en non-activité, en rempl. de M. Bel Ouffa, décédé.

2e de spahis.

M. Taleb ben Abderamon, sous-lieutenant indigène au régiment, en rempl. de M. Adda ben Atamenn, retraité.

A cinq emplois de sous-lieutenant :

2e de spahis.

M. M'rah ould bel Hadj, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Adda Ould Lagdar, nommé lieutenant.

M. Ben Aouda Ould Adda ben Alsmann, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Djilali ben Adje, décédé.

M. Hamed Ould Kara Mohamed, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Mustie ben M'Çahih, mis en non-activité.

M. Ben Amar Boukre, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Taleb ben Abderamen, nommé lieutenant.

3e de spahis.

M. Taar ben Srir, maréchal des logis indigène au régiment, en rempl. de M. Kara Mustepha, mis en non-activité.

ARTILLERIE.

Par décret du 8 août 1869, ont été promus :

Au grade de garde principal.

Les deux gardes de 1re classe ci-après :

M. Souquet, employé à Blidah, direction d'artillerie d'Alger, en rempl. de M. Noirtin, retraité.

M. Périnaud, employé à la direction d'artillerie de Bourges, en rempl. de M. Agnus, retraité.

Au grade de garde de 1re classe.

Les deux gardes de 2e classe ci-après :

Ancienneté (1er tour), M. Pellé, employé à Biskra, direction d'artillerie de Constantine, en rempl. de M. Souquet, promu.

Choix (2e tour), M. Goudey, employé à Caen, direction d'artillerie de Cherbourg, en rempl. de M. Périnaud, promu.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Dutillioul, adjudant sous-officier à l'École impériale spéciale militaire, à Saint-Cyr, en rempl. de M. Gervaisot, décédé.

M. Izard, chef artificier à la suite du 10e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Pellé, promu.

M. Parbeyle, gardien de batterie de 1re classe au fort Fouras, direction d'artillerie de La Rochelle, en rempl. de M. Goudey, promu.

Au grade de contrôleur d'armes principal.

Le contrôleur de 1re classe ci-après :

M. Burstert, employé à la direction d'artillerie d'Alger, en rempl. de M. Huet, retraité.

Au grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

Les contrôleurs de 2e classe ci-après :

M. Gauffinet, employé à la manufacture d'armes de Tulle, en rempl. de M. L. Valede, décédé.

M. Parent, employé à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, en rempl. de M. Broch, décédé.

M. Guesson, employé à la manufacture d'armes de Châtellerault, en rempl. de M. Fogis, retraité.

M. Lien, employé au bureau des douanes de Valenciennes, en rempl. de M. Moire, retraité.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Dube, chef armurier de 1re classe au 50e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Gauffinet, promu.

M. Andrès, chef armurier de 1re classe au 73e régiment de ligne, en rempl. de M. Lien, promu.

M. Chadelin, maître ouvrier à la manufacture d'armes de Tulle, en rempl. de M. Parent, promu.

M. Dege, compagnon à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, en rempl. de M. Guesson, promu.

GÉNIE.

Par décret du 5 août 1869, sont nommés, dans le corps du génie :

Au grade de capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Blanché-Arreuil, lieutenant à l'état-major du génie, à Sétif, en rempl. de M. Doberuardi, retraité.

Choix (2e tour), M. Ressel, lieutenant à l'état-major du génie, à Bourges, en rempl. de M. Barré, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Aron, lieutenant à l'état-major du génie, à Lorient, en rempl. de M. Bénier, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Dewinter, lieutenant en 1er au 2e régiment, à Montpellier, en rempl. de M. Ferron, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Cauvin, lieutenant à l'état-major du génie, à Alger, en rempl. de M. de Bussy, promu chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Schpack, lieutenant en 1er au 3e régiment, en rempl. de M. Guichard, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Marinter, lieutenant en 1er au 2e régiment, en rempl. de M. Garcet, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Arvenges, lieutenant à l'état-major du génie, à Oran, en rempl. de M. Barsien, promu chef de bataillon.

Au grade de garde principal.

M. Frison, garde de 1re classe du génie, à la brigade topographique, à Langres, en rempl. de M. Sucur, retraité.

M. Vernot, garde de 1re classe du génie, à Saint-Germain, en rempl. de M. Euzet, retraité.

M. Simon, garde de 1re classe du génie, aux Rousses, en rempl. de M. Beaudol, retraité.

M. Caré, garde de 1re classe du génie, à Metz, en rempl. de M. Devon, retraité.

M. Gonot, garde de 1re classe du génie, à La Fère, en rempl. de M. Weirin, retraité.

M. Ribes, garde de 1re classe du génie, à Calais, en rempl. de M. Poutot, retraité.

M. Legrand, garde de 1re classe du génie, à Bordeaux, en rempl. de M. Aubert, retraité.

M. Guerre Curtanchon, garde de 1re classe du génie, à Auxerre, en rempl. de M. Boure, retraité.

M. Duval, garde de 1re classe du génie, à Paris (rive gauche), en rempl. de M. Gaittard, décédé.

Au grade de garde de 1re classe.

(Ancienneté), M. Evrard, garde de 2e classe, à Nantes, en rempl. de M. Frison, promu garde principal.

(Choix), M. Terraillon, garde de 2e classe, à Bastia, en rempl. de M. Vernot, promu garde principal.

(Choix), M. Duvivier, dit Sage, garde de 2e classe, à Bougie, en rempl. de M. Simon, promu garde principal.

(Ancienneté), M. Bosc, garde de 2e classe, à l'école régimentaire de Montpellier, en rempl. de M. Caré, promu garde principal.

(Choix), M. Cailbeaux, garde de 2e classe, à Tournoux, en rempl. de M. Gonot, promu garde principal.

M. Lecomte, garde de 2e classe, à Tébessa, en rempl. de M. Ribes, promu garde principal.

(Ancienneté), M. Beaudoin, garde de 2e classe, à Toulon, en rempl. de M. Legrand, promu garde principal.

(Choix), M. Levin, garde de 2e classe, à Condé, en rempl. de M. Guerre-Curtanchon, promu garde principal.

M. Le Roy, garde de 2e classe, à Cherbourg, en rempl. de M. Duval, promu au grade principal.

(Ancienneté), M. Isard, garde de 2e classe, à Rodez, en rempl. de M. Neverre, retraité.

(Choix), M. Sénétar, garde de 2e classe, à Montdauphin, en rempl. de M. Décheaux, retraité.

M. Bertrand, garde de 2e classe, à la brigade topographique, en rempl. de M. Millasseau, retraité.

(Ancienneté), M. Meyeur, garde de 2e classe, au fort de Joux, en rempl. de M. Fauget, retraité.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Yoyer, sergent au 1er régiment du génie, à Bône, en rempl. de M. Evrard, promu de 1re classe.

M. Sallerin, sergent-major au 1er régiment du génie, à Metz, en rempl. de M. Terraillon, promu de 1re classe.

M. Peyré, sergent-major au 1er régiment du génie, à Civita-Vecchia, en rempl. de M. Duvivier, promu de 1re classe.

M. Waterlot, sergent au 1er régiment du génie, à Metz, en rempl. de M. Bosc, promu de 1re classe.

M. Lelorrain, sergent au 1er régiment du génie, à Metz, en rempl. de M. Cailbeaux, promu de 1re classe.

M. Mongin, sergent-major au 1er régiment du génie, à Metz, en rempl. de M. Lecomte, promu de 1re classe.

M. Mest, sergent-major au 2e régiment du génie, au camp de Sathonay, en rempl. de M. Beaudoin, promu de 1re classe.

M. Dard, sergent-major au 2e régiment du génie, à Montpellier, en rempl. de M. Levin, promu de 1re classe.

M. Domin, sergent-major au 2e régiment du génie, à Alger, en rempl. de M. Leroy, promu de 1re classe.

M. Dauneis, sergent au 3e régiment du génie, à Oran, en rempl. de M. Izard, promu de 1re classe.

M. Heinrich, sergent au 3e régiment du génie, à Arras, en rempl. de M. Séuélar, promu de 1re classe.

M. Carrière, sergent au 3e régiment du génie, à Arras, en rempl. de M. Bertrand, promu de 1re classe.

M. Journé, sergent au 3e régiment du génie, détaché au Gabon, en rempl. de M. Mayeur, promu de 1re classe.

M. Chéchan, sergent-major au 3e régiment du génie, à Mascara, en rempl. de M. Journé, mis hors cadre.

M. Fèvre, sergent au 3e régiment du génie, à Arras, en rempl. de M. Laurent, désigné pour les colonies, et mis hors cadre.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret du 3 août 1869, ont été promus :

Au grade de médecin-major de 2e classe.

Ancienneté (2e tour), M. Weill, médecin aide-major de 1re classe, surveillant à l'École de service de santé militaire de Strasbourg, en rempl. de M. Dumont, décédé.

(Choix), M. Jeardan, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux du corps d'armée stationné dans les États-Romains, en rempl. de M. Bresse, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Heymann, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Phalsbourg, en rempl. de M. Paret, promu.

Ancienneté (2e tour), M. André, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Biget, promu.

(Choix), M. Broussais, médecin aide-major de 1re classe de l'hôpital militaire du camp de Châlons, en rempl. de M. Ving, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Pernod, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Marlior, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Marquet, médecin aide-major de 1re classe à l'hôtel des Invalides, en rempl. de M. Desmorets, promu.

(Choix), M. Arnaud, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Janin, promu.

Ancienneté (1er tour), M. de Courtois, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, en rempl. de M. Bitlon, promu.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe.

Ancienneté (2e tour), M. Riester, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Simon, décédé.

(Choix), M. Marcaithou, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Benoit, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Gitet, pharmacien aide-major de 1re classe, surveillant à l'École du service de santé militaire de Strasbourg, en rempl. de M. Pétissié, promu.

HOPITAUX MILITAIRES.

Par décret du 3 août 1869 :

M. Antonini, officier d'administration comptable de 1re classe aux Invalides, est nommé officier d'administration principal au même poste.

M. Darré, officier d'administration comptable de 1re classe au Prytanée impérial de la Flèche, est nommé officier d'administration principal au même poste.

M. Duforest de Minotty, officier d'administration comptable de 2e classe à Nice, est nommé officier d'administration comptable de 1re classe au même poste.

M. Camoin, officier d'administration comptable de 2e classe à la division française des États-Romains, est nommé officier d'administration comptable de 1re classe, au même poste.

M. Martin, officier d'administration comptable de 2e classe à l'hôpital de La Rochelle, est nommé officier d'administration comptable de 1re classe au même poste.

M. Robert, officier d'administration comptable de 2e classe à l'hôpital de Saumur, est nommé officier d'administration comptable de 1re classe au même poste.

M. Dassenville, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital Saint-Martin, est nommé officier d'administration comptable de 2e classe à Oran.

M. Debeaux, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital Saint-Martin, est nommé officier d'administration comptable de 2e classe à Constantine.

M. Ségard, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital de Vincennes, est nommé officier d'administration comptable de 2e classe à Alger.

M. Michel, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital de Versailles (Bourbonne), est nommé officier d'administration comptable de 2e classe à Constantine.

M. Coustré, adjudant en 2e à l'hôpital du Gros-Cailleu (Baréges), est nommé adjudant d'administration en 1er à Perpignan.

M. Desportes, adjudant en 2e à l'hôpital Saint-Martin (Bourbonne), est nommé adjudant d'administration en 1er à Valenciennes.

M. Larger, adjudant en 2e à l'hôpital de Lyon, est nommé adjudant d'administration en 1er au même poste.

M. Guignot, adjudant en 2e aux Invalides, est nommé adjudant d'administration en 1er à Cambrai.

M. Portier, adjudant en 2e à la 2e section d'infirmiers, est nommé adjudant d'administration en 1er au même poste.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par décret du 4 août 1869, sont nommés dans le corps des vétérinaires militaires.

A un emploi de vétérinaire principal.

M. Sipière, vétérinaire en 1er au dépôt de Caen, en rempl. de M. Lescot, nommé membre de la commission d'hygiène hippique.

A quatre emplois de vétérinaire en 1er.

2e chasseurs d'Afrique.

M. Olive, vétérinaire en 2e au 8e lanciers, en rempl. de M. Wallembert, qui passe au dépôt de remonte de Mostaganem.

3e hussards.

M. Ansberque, vétérinaire en 2e aux carabiniers de la garde, en rempl. de M. Poumerol, qui passe aux cuirassiers de la garde.

3e régiment d'artillerie à pied.

M. Muan, vétérinaire en 2e aux chasseurs de la garde, en rempl. de M. Jeannie, retraité.

7e hussards.

M. Rassat, vétérinaire en 2e de la garde de Paris, en rempl. de M. Féger, qui passe au dépôt de remonte de Caen.

A trois emplois de vétérinaire en 2e.

1er régiment du train des équipages militaires.

(Ancienneté), M. Feret, aide-vétérinaire au 18e d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Foucher, démissionnaire.

2e régiment de dragons.

(Choix), M. Benard, aide-vétérinaire au 1er régiment du train des équipages, en rempl. de M. Fachet, qui passe aux carabiniers de la garde.

4e chasseurs d'Afrique.

(Ancienneté), M. Peteaux, aide-vétérinaire au 9e chasseurs, en rempl. de M. Laguerrière, qui passe aux chasseurs de la garde.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. le général de brigade Fournier, secrétaire du comité des fortifications, a été appelé au commandement de l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie à Metz, par décision impériale du 8 août courant.

Par décision impériale du 28 juillet dernier, M. le général de division Bouteilleux, membre du comité des fortifications, a été placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, à dater du 19 août courant.

M. le général de brigade Durand de Villers, récemment promu à ce grade, a été nommé membre du comité des fortifications par décision impériale du 8 août courant.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 7 août 1869, M. Denieport, capitaine au 36e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e régiment de tirailleurs algériens, en remplacement de M. Tuillier, qui permute avec lui.

Par décision impériale du 7 août 1869, les capitaines dont les noms suivent sont admis à passer, par permutation, dans les corps d'infanterie de la garde impériale indiqués ci-après, savoir :

1er régiment de grenadiers.

M. Duluc, capitaine au 25e de ligne, en rempl. de M. Damey qui permute avec lui.

M. Stéger, capitaine au 3e de ligne, en rempl. de M. Fouque qui permute avec lui.

3e régiment de grenadiers.

M. Champy, capitaine au 61e de ligne, en rempl. de M. Tranchart qui permute avec lui.

2e régiment de voltigeurs.

M. Frélon, capitaine au 6e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Delouis qui permute avec lui.

3e régiment de voltigeurs.

M. Jolyot, capitaine au 9e de ligne, en rempl. de M. Rougeot qui permute avec lui.

M. Leblanc de Serigny, capitaine au 83e de ligne, en rempl. de M. Minvielle qui permute avec lui.

M. Bonafoux, capitaine au 90e de ligne, en rempl. de M. Gumery, qui permute avec lui.

4e régiment de voltigeurs.

M. Berson, capitaine au 4e de ligne, en rempl. de M. Londas qui permute avec lui.

M. Fourey, capitaine au 95e de ligne, en rempl. de M. Guelfucci qui permute avec lui.

M. Leloutre, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Lebrun qui permute avec lui.

Régiment de zouaves.

M. Corréard, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Cheuu qui permute avec lui.

Par la même décision impériale, sont admis par permutation, dans la garde impériale, les sous-lieutenants désignés ci-après, savoir :

2e régiment de voltigeurs.

M. Buisson, sous-lieutenant au 100e de ligne, en rempl. de M. Bourgeois-Philipet, qui permute avec lui.

3e régiment de voltigeurs.

M. Evrier, sous-lieutenant au 12e de ligne, en rempl. de M. Sicre-Cadel qui permute avec lui.

4e régiment de voltigeurs :

M. Rose, sous-lieutenant au 23e de ligne, en rempl. de M. Chevillot, qui permute avec lui.

Par décision impériale du même jour, 11 sous-lieutenants sont admis dans les corps d'infanterie de la garde impériale, désignés ci-après, savoir :

1er régiment de grenadiers.

M. Cadiot, sous-lieutenant au 54e de ligne.

M. Coste, sous-lieutenant au 12e de ligne.

3e régiment de grenadiers.

M. Orain, sous-lieutenant au 39e de ligne.

M. Bonnardel, sous-lieutenant au 1er de ligne.

1er régiment de voltigeurs.

M. Goudable, sous-lieutenant au 98e de ligne.

3e régiment de voltigeurs.

M. Berbiguier, sous-lieutenant au 15e de ligne.

M. Girard, sous-lieutenant au 75e de ligne.

M. Jomain, sous-lieutenant au 17e de ligne.

4e régiment de voltigeurs.

M. Tilloy, sous-lieutenant au 54e de ligne.

M. Cecconi, sous-lieutenant au 40e de ligne.

Régiment de zouaves.

M. Michel, sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs algériens.

Par décision ministérielle du 7 août 1869, ont été nommés à des emplois d'adjudant-major les officiers dont les noms suivent, savoir :

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Conchy, capitaine au corps, en rempl. de M. Castaigne, promu major.

26e régiment d'infanterie de ligne.

M. Benielli, capitaine au corps, en rempl. de M. Gremion, promu major.

87e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bruneau, capitaine au corps, en rempl. de M. de Coulange, promu chef de bataillon.

M. Claverie, du 23e de ligne, avec M. Orhou, du 24e de ligne;

M. Court, du 24e de ligne, avec M. Cauet, du 26e de ligne;

M. Brunet, du 28e de ligne, avec M. Teste, du 29e de ligne;

M. Champion, du 29e de ligne, avec M. Pouchon, du 30e de ligne;

M. Duchemin, du 33e de ligne, avec M. Billerey, du 49e de ligne;

M. Noel, du 33e de ligne, avec M. Faure, du 50e de ligne;

M. Benoit, du 38e de ligne, avec M. Firbach, du 39e de ligne;

M. Janson, du 41e de ligne, avec M. Augéli, du 45e de ligne;

M. Louvard, du 51e de ligne, avec M. Séatelli, du 53e de ligne;

M. Auzat, du 53e de ligne, avec M. Blasini, du 54e de ligne;

M. Prost, du 57e de ligne, avec M. Vaudelin, du 73e de ligne;

M. Jubaut, du 6e de ligne, avec M. Léveillé, du 61e de ligne;

M. Buchinger, du 62e de ligne, avec M. Gallicier, du 63e de ligne;

M. Lemoine, du 65e de ligne, avec M. Chérel, du 69e de ligne;

M. Venture, du 70e de ligne, avec M. André, du 75e de ligne;

M. Dourthe, du 72e de ligne, avec M. Seurat, du 77e de ligne;

M. Berthélemy, du 78e de ligne, avec M. Duhaion, du 79e de ligne;

M. Cloquié, du 80e de ligne, avec M. Jonet, du 84e de ligne;

M. Lamlœuf, du 87e de ligne, avec M. Petit, du 88e de ligne;

M. Colombain, du 89e de ligne, avec M. Schuster, du 90e de ligne;

M. Durand, du 91e de ligne, avec M. Mayaud, du 94e de ligne;

M. Nicorelli, du 97e de ligne, avec M. Roux, du 98e de ligne;

M. Roth, du 98e de ligne, avec M. Pouchet, du 100e de ligne;

M. Demon, du 99e de ligne, avec M. Payen, du régiment étranger.

M. Ledeuil, du 1er de zouaves, avec M. Drouin, du 3e zouaves;

M. Pasqualini, du 1er tirailleurs, avec M. Surjus, du 3e tirailleurs.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 12 août 1869 :

M. Murat, sous-lieutenant au 2e de chasseurs d'Afrique, passe au 1er régiment de même arme par permutation avec M. Blain.

GÉNIE.

M. Petit, colonel commandant en second l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Metz, est nommé directeur des fortifications à Metz.

M. Blondeau, colonel, directeur des fortifications à Oran, présentement en mission à Paris, est nommé à la direction de Mézières;

M. Bressonnet, colonel directeur des fortifications à Brest, est nommé au commandement du 3e régiment à Arras;

M. d'Endeville, nouvellement promu colonel, actuellement au 1er régiment, est nommé directeur des fortifications à Brest.

M. Rousseau (A.), lieutenant-colonel commandant du génie à Oran, est nommé directeur des fortifications dans cette place.

M. Le Masson, lieutenant-colonel commandant du génie à Alger, passe au 1er régiment à Metz.

M. Servel, nouvellement promu lieutenant-colonel, actuellement commandant du génie à Paris (rive droite), passe en la même qualité à Alger.

M. de Coatpont, nouvellement promu lieutenant-colonel, actuellement commandant du génie à Nice, passe en la même qualité à Paris (rive droite).

M. Tézénas, chef de bataillon, commandant du génie Laon, passe en la même qualité à Bourges.

M. Barrabé, chef de bataillon, en mission à Paris, est nommé commandant du génie à Oran.

M. Bourgeois (A.), chef de bataillon, commandant du génie à Calais, passe en la même qualité à Laon.

M. Veyron-Lacroix, chef de bataillon, commandant du génie à Briançon, passe en la même qualité à Valence.

M. Hilschler, chef de bataillon, commandant du génie à Compiègne, passe en la même qualité à Nice.

M. Gabé, chef de bataillon, commandant du génie à Aumale, passe en la même qualité à Compiègne.

M. Hélie, chef de bataillon, aide de camp de M. le général de division Bouteilloux, passe provisoirement au dépôt des fortifications.

M. Barisien, nouvellement promu chef de bataillon, actuellement employé à Grenoble, est nommé commandant du génie à Briançon.

M. Brenier, capitaine en 1er, détaché au 3e régiment à Dunkerque, passe à l'état-major et reste à Dunkerque.

M. Lenclos, capitaine de 1re classe à Perpignan, passe en Algérie.

M. Riondel, capitaine en 1er au 1er régiment à Metz, passe à l'état-major et sera employé à Belfort.

M. Allard, capitaine en 2e, détaché au 1er régiment à Paris (rive gauche), passe à l'état-major et conserve sa destination.

M. Mélard, capitaine en 2e, détaché au 3e régiment à Sedan, passe à l'état-major et conserve sa destination.

M. Dardaine, capitaine en 2e à la compagnie d'ouvriers à Metz, passe au 3e régiment à Arras.

M. Rothmann, capitaine en 2e, détaché du 2e régiment au camp de Châlons, passe à l'état-major et conserve sa destination.

M. Heim, capitaine en 2e au 2e régiment à Montpellier, passe à la compagnie d'ouvriers du génie à Metz.

M. Jourdan, capitaine de 2e classe à Lyon, passe en Algérie.

M. Terraillon, garde de 1re classe à Bastia, passe à Montpellier.

M. Maugin, garde de 2e classe à Langres, passe à Toul.

M. Normand, garde de 2e classe à Mézières, passe à Bouchain.

M. Laurent (F.), garde de 2e classe à Granville, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour être employé à la Guadeloupe.

M. Masl, nouvellement promu garde de 2e classe, ser employé à Entrevaux.

M. Domin, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Langres.

M. Cheehan, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Journé, nouvellement promu garde de 2e classe, détaché au Gabon, reste dans cette colonie.

M. Heinrich, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Mézières.

M. Carrière, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Brest.

M. Yayer, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Dard, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Waterlot, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Lelorrain, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Granville.

M. Sallerin, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Mongin, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Toulon.

M. Daunois, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Fèvre, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé en Algérie.

M. Peyré, nouvellement promu garde de 2e classe, sera employé à Bastia.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Casanova, adjudant d'administration en 1er au Gros-Caillou, passe à l'hôpital de Saumur.

M. Millault, adjudant d'administration en 1er, provisoirement aux hôpitaux de Paris, passe à l'hôpital de Vincennes.

M. Cambriels, adjudant d'administration en 1er à Perpignan, passe à l'hôpital de Saint-Martin.

M. Boileau, adjudant d'administration en 1er à Valenciennes, passe à l'hôpital de Versailles.

M. Jourdeuil, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital de Saumur, passe à l'hôpital de Saint-Martin.

M. Pagel, adjudant d'administration en 1er à Cambrai, passe au magasin de Marseille.

M. Margaillan, adjudant d'administration en 1er au magasin de Marseille, passe à l'hôpital de Marseille.

M. Leblanc, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital de Marseille, passe à la division de Constantine.

M. Loyau, adjudant d'administration en 2e, détaché au camp, passe à l'hôpital du camp de Châlons.

M. Boffière, adjudant d'administration en 2e à Nice (Barèges), passe à la division d'Oran.

M. Michel (L.), adjudant d'administration en 2e à Oran (Vichy), passe à l'hôpital de Nice.

M. Sanvan, adjudant d'administration en 2e à la division de Constantine, passe aux Invalides.

M. Grisval, adjudant d'administration en 2e à la division de Constantine, passe à l'hôpital Saint-Martin.

M. Mille, adjudant d'administration en 2e à la division de Constantine, passe à l'hôpital du Gros-Caillou.

M. Raybaud, adjudant d'administration en 2e au Val-de-Grâce (Vichy) passe à l'hôpital de Marseille.

M. Husson, adjudant d'administration en 2e à l'hôpital de Marseille, passe à l'hôpital du Val-de-Grâce.

M. Laherre, adjudant d'administration en 2e à Constantine, passe à l'hôpital Saint-Martin.

M. Mézière, adjudant d'administration en 2e à Amélie-les-Bains, passe à l'hôpital du Gros-Caillou.

M. Ballory, élève d'administration à l'hôpital du camp de Châlons, passe à l'hôpital de Rennes.

ÉCOLES MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 3 août 1869, M. Georges de Lemud, chef de bataillon au 21e régiment d'infanterie de ligne, est mis en activité hors cadres et est maintenu comme professeur à l'Ecole impériale spéciale militaire.

Par décision ministérielle du 5 août 1869 :

M. Josteur de Monrozier, capitaine au 9e de chasseurs, est nommé à un emploi de capitaine instructeur à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. de la Laurencie, promu chef d'escadrons.

Par décision ministérielle du 14 août 1869 :

M. Aoust de Rouvèze, capitaine au 9e de chasseurs, est nommé à un emploi de capitaine-écuyer à l'Ecole impériale de cavalerie en rempl. de M. Renaudot, promu major.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par décision impériale du 4 août 1869, ont été nommés dans la garde impériale :

Cuirassiers.

M. Poumerol, vétérinaire en 1er au 3e hussards, en rempl. de M. Gérig, décédé.

Carabiniers.

M. Fachet, vétérinaire en 2e au 2e dragons, en rempl. de M. Aosberque (Edme), promu.

Chasseurs.

M. Laquerrière, vétérinaire en 2e au 4e chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Hueau, promu.

Par décision ministérielle du 4 août 1869 :

M. Féger, vétérinaire en 1er au 3e hussards, a été nommé au dépôt de remonte de Caen, en rempl. de M. Siplère, promu vétérinaire principal.

M. Bernard, vétérinaire en 1er au dépôt de remonte de Mostaganem, a été nommé au dépôt de remonte de Villers, en rempl. de M. Marchand, retraité.

M. Wallembert, vétérinaire en 1er au 2e chasseurs d'Afrique, a été nommé au dépôt de remonte de Mostaganem, en rempl. de M. Bernard, qui passe au dépôt de Villers.

M. Decret, vétérinaire en 2e au 19e régiment d'artillerie à cheval, est nommé à la garde de Paris, en rempl. de M. Rassat, promu vétérinaire en 1er.

M. Maurel, vétérinaire en 2e, venu de la position hors cadres, a été nommé au 19e régiment d'artillerie, en rempl. de M. Decret, qui passe à la garde de Paris.

M. Sergent, aide-vétérinaire à la suite au 2e lanciers, a été nommé au 18e régiment d'artillerie à cheval, en rempl. de M. Foret, promu vétérinaire en 2e.

M. Bougra, aide-vétérinaire à la suite du 11e dragons, détaché en Corse, a été nommé au 1er régiment du train des équipages, en rempl. de M. Benard, promu vétérinaire en 2e.

M. Dupontrené, aide-vétérinaire à la suite du 2e dragons, a été nommé au 9e chasseurs, en rempl. de M. Peteaux, promu.

A l'occasion de la solennité de la fête du 15 août, 1,035 militaires et Arabes, condamnés par des conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur.

620 de ces hommes ont obtenu remise du restant de leur peine, et les 415 autres détenus une réduction sur la durée de leur condamnation.

S. A. le Prince Impérial est arrivé le 14 août au camp de Châlons où l'attendait le général Bourbaki, commandant en chef, avec son état-major. Après le dîner auquel le Prince avait invité le général en chef et les généraux divisionnaires, Son Altesse Impériale a assisté à la retraite aux flambeaux.

Le lendemain 15, jour de la fête nationale, après la messe, le Prince est monté à cheval et, après avoir passé devant le front des troupes formées en carré, il a remis les croix et médailles, ainsi que les titres d'avancement aux officiers et sous-officiers qui avaient obtenu ces récompenses. Dans chacun des régiments, deux et jusqu'à trois sous-officiers ont été promus au grade de sous-lieutenant.

Le défilé des troupes a été suivi d'une charge en bataille au galop exécutée par la division de cavalerie; des cris de *Vive l'Empereur ! vive le Prince Impérial !* partaient de tous les rangs. Cette belle journée, digne, dans tous ses détails, de la fête qu'elle était destinée à célébrer, s'est terminée par un grand dîner où le Prince Impérial avait réuni tous les officiers généraux, et par un feu d'artifice.

Obsèques de S. Exc. le maréchal Niel Ministre de la guerre.

La nouvelle de la mort de S. Exc. le maréchal Niel a produit dans Paris une impression qui proclame plus haut qu'on ne saurait le dire, le mérite éminant du défunt et les profonds regrets du pays.

Pendant deux jours, le maréchal est resté exposé en chapelle ardente dans un des salons du ministère. Il était en grande tenue militaire, la main droite sur son bâton de maréchal, la main gauche sur son épée. Pendant ces deux jours, une foule recueillie n'a pas cessé de défiler devant le corps de l'illustre défunt, dans l'attitude et avec l'expression du plus religieux respect.

Aujourd'hui, 17 août, les obsèques du maréchal ont été célébrées avec une grande pompe. Au centre du vestibule de l'hôtel du ministère de la guerre, transformé en chapelle ardente, s'élevait une estrade surmontée d'un dais richement décoré. Sur cette estrade reposait le corps du maréchal; en avant, le bâton de maréchal et les nombreuses décorations du défunt apparaissaient sous des crêpes funèbres.

A midi 1/2, un magnifique char, attelé de six chevaux, recevait la glorieuse dépouille du maréchal, et le cortége se mettait en marche se rendant à l'hôtel impérial des Invalides par la rue Solférino, le boulevard Saint-Germain, le quai et l'esplanade.

Le cheval de bataille qui suivait le char funèbre est celui que montait le Maréchal en Crimée, à Magenta et à Solférino.

Le deuil était conduit par M. Léopold Niel, sous-lieutenant, élève à l'Ecole d'état-major, fils du maréchal, et par M. Duhesme, chef d'escadrons au 2e régiment de hussards, son gendre.

Après la famille, venaient les aides de camp et officiers d'ordonnance du maréchal; le personnel du cabinet du ministre les suivait.

Venaient ensuite les ministres, les maréchaux et amiraux, les députations de tous les grands corps de l'Etat, des cours et tribunaux, et les magistrats et fonctionnaires de tout ordre. L'administration centrale du ministère de la guerre y était représentée par tous ses directeurs, directeurs-adjoints, sous-directeurs, chefs et sous-chefs. Venaient ensuite des députations de la garde nationale sédentaire, de la garde impériale, du 1er corps d'armée, et de la garde nationale mobile.

Les cordons du poêle étaient tenus par: LL. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts; l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la guerre par intérim; M. Rouher, président du Sénat; M. Schneider, président du Corps législatif.

Le cortége militaire se composait d'une division d'infanterie du 1er corps d'armée, de deux batteries et d'un régiment de cavalerie avec état-major et aigle. Ces troupes étaient commandées par S. Exc. le maréchal Canrobert, commandant le 1er corps d'armée.

L'église de l'hôtel impérial des Invalides était magnifiquement décorée et entièrement tendue de noir.

L'église présentait un aspect imposant. Dans la partie supérieure étaient des écussons sur lesquels on lisait ces noms historiques: *Constantine, Rome, Bomarsund, Sébastopol, Magenta, Solferino*, qui rappellent la carrière glorieuse du maréchal.

La messe a été célébrée par M. le curé des Invalides, Mgr l'archevêque de Paris a donné l'absoute. Après l'office, le corps a été posé sur le char funèbre qui est venu se placer en dehors de la grille d'honneur des Invalides. Toutes les troupes ont défilé.

Le corps a été ramené dans l'église et placé sous le dais. Tous les assistants ont jeté l'eau bénite.

La cérémonie terminée, la dépouille mortelle du maréchal a été déposée dans un fourgon des pompes funèbres et conduite à 5 heures au chemin de fer du

Midi, pour être transportée à Muret, près de Toulouse, où, d'après le testament du maréchal, il sera inhumé dans un tombeau de famille.

La cérémonie funèbre aura lieu à Muret, demain mercredi 18 août, à 2 heures.

LE MARÉCHAL NIEL

Tous les organes de l'opinion ont déjà rendu hommage à la mémoire du maréchal Niel. Son caractère élevé, sa carrière glorieusement remplie et son patriotisme si hautement prouvé par sa mort même, qui est venue arrêter ses travaux, remplissent aujourd'hui toutes les bouches et sont l'émotion de tous les cœurs. Le *Journal officiel* vient de résumer la vie militaire du maréchal dans des lignes qui sont déjà pour lui l'histoire et que nous allons reproduire. Nous voudrions que chaque soldat français pût les lire; il y verrait à quel point le maréchal Niel était digne de commander cette armée qu'il a mis sa gloire à organiser et à fortifier.

Malheureusement, ses forces n'étaient pas à la hauteur de cette grande œuvre comme son patriotisme et son intelligence. Au moment où nous écrivons les dernières salves d'artillerie saluent sa dépouille mortelle; le bruit qui se fait autour d'elle aujourd'hui, est comme le dernier contraste du silence de la tombe; mais un éclat plus durable va lui succéder, car, si le maréchal Niel a parcouru sa carrière en brave soldat, tout le monde proclame que ses dernières années sont celles d'un grand ministre et d'un grand citoyen.

DE LÉPINE.

On lit dans le *Journal officiel* des 16 et 17 août 1869:

La cérémonie des obsèques de S. Exc. le maréchal Niel, ministre de la guerre, doit avoir lieu aujourd'hui 17 août, à une heure, aux Invalides.

Devant cette tombe trop tôt ouverte, rendons hommage à une vie si bien remplie, et qui appartient désormais à l'histoire. Chaque jour de cette grande existence se compte par un service rendu au pays, et, dès le commencement de son règne, le Prince avait su distinguer le brillant colonel pour l'élever successivement jusqu'au faîte de la hiérarchie militaire, et pour l'appeler à prendre dans les conseils de la Couronne la part due à une carrière glorieuse et à un grand caractère.

Adolphe Niel, d'une très-honorable famille du Midi, distinguée par les armes et dans la magistrature, naquit à Muret, le 4 octobre 1802.

Sorti de l'École polytechnique en 1823, et entré le premier de sa promotion pour l'arme du génie à l'École d'application, ses premières années, d'abord comme lieutenant au 3e régiment, puis comme capitaine dans diverses fonctions de l'état-major, furent tout entières consacrées à l'étude des détails du service et à des travaux spéciaux de son arme. Dès lors se révèlent ses qualités militaires et son aptitude d'ingénieur.

Des mémoires importants, dont plusieurs insérés au *Mémorial de l'officier du génie*, très-remarqués, dès cette époque, le firent désigner pour l'Algérie, en 1837, alors que l'on cherchait, en vue de la seconde expédition de Constantine, les officiers du génie dont la réputation était le mieux établie pour en doter l'état-major du corps expéditionnaire.

Le siége de Constantine fut le point de départ de la brillante carrière à laquelle était appelé le capitaine Niel; il y rendit les plus importants services et se signala d'une manière toute particulière, lors de l'assaut, par l'intelligence et la hardiesse avec lesquelles il sut, à la tête d'une petite colonne de sapeurs, tourner les défenses intérieures de la place.

Sa promotion au grade de chef de bataillon fut la récompense méritée de sa belle conduite pendant cette campagne, l'une des plus rudes et des plus justement célèbres dans les fastes de notre armée d'Afrique.

Appelé en 1840, à participer aux travaux des fortifications de Paris, où s'exécutèrent sous sa direction les beaux ouvrages qui entourent et protégent Saint-Denis, nommé lieutenant-colonel en 1842, il prit en 1846, comme colonel, le commandement du 2e régiment du génie.

Peu de colonels dans l'armée ont exercé sur le corps qu'ils commandaient l'ascendant qu'avait su prendre le colonel Niel sur le régiment qui lui était confié. Aussi, en 1848, en garnison dans le Midi, au milieu d'une population dont les passions follement surexcitées pouvaient faire redouter tous les excès, parvint-il par son attitude froidement énergique et par celle de sa troupe, à contribuer de la manière la plus efficace au maintien de l'ordre; le deuxième régiment du génie sut traverser cette période si difficile de nos troubles politiques sans que jamais la moindre hésitation se manifestât dans ses rangs; la discipline n'y fut pas ébranlée et le colonel ne cessa pas un instant d'y être respecté et ponctuellement obéi.

Le colonel Niel ne se sépara de son régiment que pour aller au siége de Rome, en 1849, remplir les fonctions de chef d'état-major du génie. A ce siége, il fut ce que promettait le jeune officier de Constantine: un officier du génie accompli, prompt à prendre une détermination, intrépide dans les circonstances où il fallait brusquer un coup de main.

Aussi tous applaudirent au choix que fit le général en chef en chargeant le colonel Niel d'aller porter au Saint Père les clefs de la capitale du Saint-Siége, reconquise par nos armes.

Quelque temps après, le colonel Niel recevait sa nomination de général de brigade et était investi du commandement du génie à l'armée expéditionnaire de la Méditerranée.

Chargé l'année suivante de la direction du service du génie au ministère de la guerre, le général Niel réunit à ces importantes fonctions la tâche non moins ardue de défendre au sein des commissions et devant l'Assemblée législative, en qualité de délégué du ministre, les intérêts si nombreux de son département.

Alors se révèlent un esprit d'observation supérieur, une pénétration vive, beaucoup de sang-froid, de finesse et d'à-propos, dons précieux de la nature, que développe l'éducation et qui, réunis à un savoir étendu, le rendaient plus propre que tout autre à bien s'acquitter d'une mission que, dans les circonstances du moment, le moindre incident pouvait rendre plus particulièrement délicate.

La rare aptitude dont il fit preuve dans la défense de ces intérêts le désigna des premiers au choix du chef de l'Etat, lors de la réorganisation du conseil d'Etat, en 1852. Il fut nommé, en effet, le 26 janvier, conseiller d'Etat en service ordinaire hors section, titre qu'il a conservé jusqu'à son élévation au Sénat, en 1857.

Là, transporté au milieu de cette réunion d'hommes supérieurs à tant de titres, il y fit preuve de ces qualités d'administrateur consommé, de praticien rompu aux affaires, d'orateur entraînant et convaincu qui en ont fait depuis le ministre éminent si apprécié au Corps législatif et au Sénat et dont nous portons aujourd'hui le deuil.

Pendant ces cinq années de présence au conseil d'Etat, sauf les interruptions provoquées par la guerre d'Orient, le général n'est resté étranger à aucune des grandes affaires portées devant ce conseil.

La loi sur les pensions civiles, la modification de la loi sur l'avancement de l'état-major de l'armée navale, le décret portant délimitation de la zone frontière, le classement des fortifications, les servitudes imposées à la propriété autour des places de guerre, les budgets, la loi sur la dotation de l'armée, le Code de justice militaire pour l'armée de terre, durent souvent au concours de ses lumières de voir apporter dans leur texte des modifications utiles.

En 1853, il avait été promu général de division.

Membre depuis 1851 du comité des fortifications, sans qu'il eût quitté le conseil d'Etat, sa facilité pour le travail lui permettait de mener de front ces multiples fonctions tout en continuant de procéder aux inspections générales qu'il devait passer chaque année, et dont les rapports sont des modèles de clarté, de précision, remplis d'aperçus judicieux et profonds.

En 1854, lorsque éclata la guerre contre la Russie, le général Niel partit pour la Baltique comme commandant le génie du corps expéditionnaire chargé de détruire Bomarsund.

Cette forteresse, investie le 1er août, se rendit le 16 devant des attaques conduites avec une hardiesse incontestable, mais en même temps avec toute la sagesse que commande le soin de se montrer avare du sang de ses soldats.

C'est au retour de cette expédition que l'Empereur, si bon juge du mérite de ses généraux, et qui venait d'élever le général Niel au grade de grand officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, voulut encore l'attacher à sa personne en le nommant son aide de camp par décret du 8 janvier 1855.

Le lendemain, le général partait en mission spéciale pour la Crimée, et quatre mois après il était investi du commandement en chef du génie de l'armée d'Orient, en remplacement du général Bizot, tué dans la tranchée devant Sébastopol.

Sébastopol! cette page si glorieuse pour l'armée, et dans laquelle le corps du génie en particulier s'est montré si prodigue de son sang comme de sa science, sera l'éternel honneur du général qui, avec tant de constance, de courage et de dévouement, dirigea les travaux de ce siége formidable, unique dans l'histoire du monde.

Nul mieux que le général Niel n'était en mesure d'en retracer les phases; c'est ce qu'il fit dans un ouvrage remarquable qui, sous le titre modeste de *Journal des opérations du génie au siége de Sébastopol*, restera comme un monument élevé à la gloire des armes françaises.

Au lendemain de la prise de Sébastopol, le général Niel avait reçu la grand'croix de la Légion d'honneur. Dès ce moment les fonctions qu'avait remplies le général Niel et la supériorité de talent qu'il y avait déployée marquaient sa place au rang des généraux en chef.

Aussi la guerre de 1859 le trouve-t-elle à la tête du 4e corps de l'armée d'Italie, non plus pour concourir à un siége ou diriger les travaux spéciaux de son arme, mais prêt à déployer sous les yeux et sous les ordres directs de l'Empereur les talents du général d'armée.

Le grand rôle joué par le 4e corps à la bataille de Solférino est présent à toutes les mémoires, et cette belle journée valut à son chef le bâton de maréchal de France.

Pourvu à son retour en France du commandement du 6e corps d'armée à Toulouse, l'illustre maréchal, tout en s'occupant activement de la direction des affaires militaires relevant de ce grand commandement, se faisait rendre compte avec le plus grand soin de la situation générale du pays, et étudiait par lui-même toutes les questions d'intérêt civil, agricole, industriel ou commercial de la région.

Commandant le camp de Châlons en 1865, les instructions données à ses troupes pour leur enseigner tout le parti à tirer de leur réunion dans les camps en vue de les préparer à la pratique de la guerre ont fait école.

Dans les courts loisirs que lui laissait le commandement du 6e corps, son esprit se portait de préférence vers l'étude des questions militaires, qui avaient fait l'objet des occupations de toute sa vie, et plus particulièrement de celles qui se rapportent au recrutement, à l'organisation des armées modernes, questions dont sa haute prévoyance lui faisait sentir toute l'opportunité.

Les nécessités surgies des événements de 1866, imposant à la France comme à toutes les grandes puissances de l'Europe l'obligation d'asseoir sur des bases plus étendues, plus solides, l'organisation des forces nationales et de perfectionner son armement, ne la prirent donc pas au dépourvu.

Appelé par la confiance du souverain à prendre en main la direction de cet immense travail de réorganisation militaire, le maréchal Niel, dès son arrivée au ministère, au mois de janvier 1867, se mit immédiatement et résolûment à l'œuvre.

L'histoire dira avec quelle activité, quelle persévérance, quelle force de volonté, quelle merveilleuse fécondité de ressources, le maréchal Niel, entrant profondément dans la pensée de l'Empereur, est parvenu à résoudre ce problème, jusqu'alors réputé insoluble, de doubler les forces militaires de la France, non-seulement sans augmenter ses charges en temps de paix, mais en les allégeant pour les familles et en diminuant les dépenses du trésor.

Rappelons ici ce qui a été fait; le tableau est assez grand pour pouvoir se passer de commentaires:

Une armée de ligne de 750,000 hommes disponibles pour la guerre, près de 600,000 hommes de garde nationale mobile, l'instruction dans toutes ses branches poussée à un degré inconnu jusqu'ici; nos règlements militaires remaniés et mis en rapport avec les exigences nouvelles, les conditions de l'existence du soldat et de l'officier largement améliorées, l'avenir des sous-officiers, qui ne veulent pas suivre les chances qui leur sont largement ouvertes dans la carrière militaire, assuré par leur admission aux emplois civils; 1,200,000 fusils fabriqués en moins de dix-huit mois, les places mises en état et armées, les arsenaux remplis, un matériel immense prêt à suffire à toutes les éventualités, quelles qu'elles soient; et, en face d'une telle situation, la France confiante dans sa force, garantie solide de la paix!

Tous ces grands résultats obtenus en deux années. Quel plus bel héritage un sujet peut-il laisser à son Prince, un citoyen à sa patrie, un père à ses enfants.

Le général de division Rolin, adjudant-général honoraire du palais de l'Empereur, grand-croix de la Légion d'honneur, est décédé le 16 août au matin, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. de Vissac, sous-lieutenant au 1er de zouaves (13 août 1865), demande à permuter avec un de ses camarades d'un régiment de France. S'adresser à lui-même en congé à Vernoux (Ardèche). (71)

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 16e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

Un chef de musique de l'armée ayant donné sa démission lors de la suppression des musiques de cavalerie, désire trouver une musique ou un orphéon à diriger. S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments de musique, à Paris, 29, rue des Trois-Bornes.

Le 45e, à Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite clarinette, une clarinette solo, ophicléide ou baryton-solo, trois places de 1re classe sont vacantes. S'adresser au chef de musique.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de GUILLON, 10, rue du Faub.-Montmartre.

OMMISSION GÉNÉRALE POUR MM. LES OFFICIERS

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ÉQUIPEMENTS, ARMES, LINGERIE, PASSEMENTERIE

MUTTE 16 RUE D'ARGOUT A PARIS

PALETOT-CABAN ET MAC-FERLANE AVEC CAPUCHON MOBILE ET POCHES

Nouveau tissu en cachemire imperméable ne rougissant pas. — Paiements mensuels ou au comptant.

TOUTES MARCHANDISES DE PREMIER CHOIX VENDUES A GARANTIE

OCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

RNITURES POUR L'ARMÉE

tines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

ixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

r **ALEXIS GODILLOT. — W. WALCKER**, successeur.

de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de **JEAN-VINCENT BULLY** jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots dit du, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

MENTS et PASSEMENTERIES MILITAIRES

CAROULLE

SSEUR DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

ison **HÉBERT-BRICARD**

rue de la Jussienne. — Paris.

A VUE Traité des maladies des yeux et de la vue, 1 vol. illustré 5 fr. Dr J. CARRET, R. Rivoli, 80.



Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 5 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand poste.

à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r. Vivienne, 48, ension, depuis 15 francs. — Suspensoirs, bas et ceintures.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

DIVINE, seule guérit en 3 jours Écoulements anciens ou s de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. fondre avec les produits similaires.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris. Succursales à Lyon et à Besançon.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Diners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

DRAGÉES DU Dr VIVIEN

d'Extrait de foie de morue

L'Académie de médecine a constaté que l'Extrait renferme tous les principes actifs de l'huile. 2.50 la boîte de 100. — 2 drag. valent 1 cuill. d'huile. PARIS, r. Vertbois, 43. Exp. franco.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

CRÉDIT, COMMISSION

Maison spéciale de commission

POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER

Mme J. EGGÉRICKX, 171, BOULEVARD HAUSSMANN

SHAKOS ET KEPIS

MONTÉS SUR CARCASSE EN CORNE DE PLUME

DENAMUR, Bté s. g. d. g. en France et à l'Etranger

26, — *rue Vieille-du-Temple*, Paris, — 26

Maison avantageusement connue pour sa fabrication de Coiffures, de Passementeries et de Ceinturonnerie pour MM. les Officiers.

MANTEAUX

DITS BERSAGLIERI

POUR VOYAGE, 22 F.



Plus de **CHEVAUX** couronnés Guéris prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colone.

la petite ligne	» 50
	(La ligne
Réclames	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Afin de satisfaire au désir d'un grand nombre de nos abonnés, nous donnons aujourd'hui, et par anticipation, le numéro qui devait paraître le 1er septembre prochain. Il contient des actes officiels et des documents qui intéressent vivement l'armée, et dont l'importance nous détermine à en hâter la publication.

Paris, 22 août 1869.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. M. le général de division Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée, est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le maréchal Niel, décédé.

Art. 2. Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 21 août 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

DUVERGIER.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret rendu le 14 août 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, M. Tongas, chef de bataillon au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, a été nommé au grade de lieutenant-colonel.

Par le même décret, cet officier supérieur a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

GÉNIE.

Par décision ministérielle du 10 août 1869, les sept capitaines en second du génie, ci-après désignés, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir:

M. Le Blanc, au 1er régiment.
M. Klein, à Nemours.
M. Allard, à Paris (rive gauche).
M. Coblentz, à Strasbourg.
M. Mélard, à Sedan.
M. Dardaine, au 3e régiment.
M. Rothmann, au camp de Châlons.

Par la même décision, les quatre lieutenants en second, dont les noms suivent, ont été nommés à la 1re classe, savoir :

M. Aubry de la Noé, du 2e régiment.
M. Wilmet, du 3e régiment.
M. Dufestre, du 3e régiment.
M. Raneillia, du 3e régiment.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Sutton, comte de Clonard, général de brigade, commandant les subdivisions du Var et des Basses-Alpes, est placé, par décret impérial du 11 août, dans la 2e section du cadre de l'état-major général, à dater du 8 septembre prochain.

ÉTATS-MAJORS.

M. Ferret, colonel, chef d'état-major de la province d'Oran, est nommé, par décret impérial du 14 août, à l'emploi de chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de la garde impériale, en rempl. de M. Manèque, promu général de brigade.

M. de la Soujeole, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 11e division militaire, détaché au camp de Lannemezan, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. de Coels, lieutenant-colonel, disponible, est nommé chef d'état-major de la 3e division militaire, en rempl. de M. Ballaud, qui a reçu une autre destination.

M. Klein de Kleinenberg, lieutenant-colonel, disponible, est nommé chef d'état-major de la 5e division militaire en rempl. de M. Borson, qui a reçu une autre destination.

M. d'Orléans, lieutenant-colonel, disponible, est nommé chef d'état-major de la 11e division militaire, en rempl. de M. de la Soujeole, qui reçoit une autre destination.

M. Billet, lieutenant-colonel, disponible, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Chennevière, chef d'escadron à l'état-major de la 2e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général de la garde impériale, en rempl. de M. Klein de Kleinenberg, promu lieutenant-colonel.

M. de Villerment, chef d'escadron, aide de camp du général de Montebello, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général de la division de cavalerie de la garde impériale, en rempl. de M. d'Orléans, promu lieutenant-colonel.

M. Férey, chef d'escadron à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée, en rempl. de M. Billet, promu lieutenant-colonel.

M. Bresson, chef d'escadron, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée, en rempl. de M. Férey.

M. Vanson, chef d'escadron, disponible, est nommé à un emploi de son grade, au dépôt de la guerre.

M. Multzer, capitaine de 1re classe, employé au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de la garde impériale, en rempl. de M. Vanson, promu chef d'escadron.

M. Annet de Maizière, capitaine de 1re classe, ex-aide de camp du général Conseil Dumesnil, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire, en rempl. de M. Bresson, promu chef d'escadron.

M. Rouff, capitaine de 2e classe, ex-aide de camp du général Raoult, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire.

M. Renouard, capitaine de 2e classe, ex-aide de camp du général vicomte Bonnemains, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e division militaire, en rempl. de M. Harroy, qui a reçu une autre destination.

M. de Saint-Preux, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé aide de camp du général Brayer, commandant la subdivision de l'Aisne.

M. du Closel, capitaine de 1re classe, ex-aide de camp du général de Bailliencourt, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, en rempl. de M. de Saint-Preux.

M. Lapostolet, lieutenant au 91e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Golberg, commandant une brigade d'infanterie au camp de Châlons.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 12 août 1869, M. Livet, capitaine adjudant-major au 50e régiment d'infanterie de ligne, passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, pour y occuper le même emploi, en remplacement de M. Rodde, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 13 août 1869, M. Guillaume, lieutenant au 25e régiment d'infanterie de ligne, passe au 3e régiment de tirailleurs algériens, par permutation avec M. Feitu.

Par décision ministérielle du 14 août 1869, M. Perrin, capitaine au 66e régiment d'infanterie de ligne, passe au 75e régiment de même arme, en remplacement de M. Juffé, qui permute avec lui.

Par décision du même jour, M. Wissant, capitaine au 62e régiment d'infanterie de ligne, passe au 3e régiment de tirailleurs algériens, par permutation avec M. de Carrière.

Par décision ministérielle du 11 août 1869, M. Cahen, capitaine au 99e régiment d'infanterie de ligne, est nommé capitaine commandant l'atelier de travaux publics n° 5, à Mers El Kébir, en remplacement de M. le capitaine Olivier, passé dans l'état-major des places.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 3 août 1869 :

M. Parisot, sous-lieutenant au 9e de cuirassiers, passe à l'emploi de sous-lieutenant porte-étendard, en rempl. de M. Tardieu, et par échange d'emploi avec cet officier.

Par décisions impériales ou ministérielles du 8 août 1869 :

M. Ducheyron, capitaine adjudant-major au rég. de cuirassiers de la garde impériale, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Champigneulle, nommé chef d'escadrons.

M. Demont de Lavalette, capitaine adjudant-major au rég. de dragons de l'Impératrice, est nommé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Resier, nommé chef d'escadrons.

M. Ginot, capitaine adjudant-major au 8e de cuirassiers, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Bailland, nommé chef d'escadrons.

M. de Gigord, capitaine adjudant-major au 5e de lanciers, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Salvage de Clavières, nommé chef d'escadrons.

M. Rouyer, capitaine-trésorier du 1er de chasseurs, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. de Moreton de Chabrillan, nommé chef d'escadrons.

M. Taffanel de la Jonquière, capitaine adjudant-major au 4e de chasseurs, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Le Féron d'Eterpigny, nommé chef d'escadrons.

M. Pellissier de Feligonde, capitaine adjudant-major au 5e de hussards, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Jude, passé dans l'état-major des places.

M. Delamain, capitaine adjudant-major au 6e de hussards, est appelé au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Mariani, nommé chef d'escadrons.

M. Laborde, capitaine au rég. de cuirassiers de la garde, est nommé à un emploi d'adjudant-major en rempl. de M. Ducheyron, passé au commandement d'un escadrons.

M. Gautier, capitaine au rég. de dragons de l'Impératrice, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en rempl. de M. Demont de Lavalette, passé au commandement d'un escadrons.

M. Lepescheux-Dahanbourg, capitaine au 8e de cuirassiers, est nommé à un emploi d'adjudant-major en rempl. de M. Ginot, passé au commandement d'un escadron.

M. Brillouin, sous-lieutenant au 8e de hussards, passe au régiment de carabiniers de la garde impériale, en rempl. de M. Wendling, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Tobin, sous-lieutenant au 8e de cuirassiers, passe au régiment de carabiniers de la garde impériale, en rempl. de M. Huckel, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. de Chinet de Fromessent, sous-lieutenant au 3e de lanciers, passe au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Mouillac, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Conseillant, sous-lieutenant au 2e de lanciers, passe au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Richard, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Bulté, sous-lieutenant au 2e de chasseurs, passe au régiment de dragons de l'Impératrice, en rempl. de M. Manceaux, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Gaigné, sous-lieutenant au 4e de hussards, passe au régiment de dragons de l'Impératrice, en rempl. de M. Vuillermez, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Patras de Compaigne, sous-lieutenant au 5e de cuirassiers, passe au régiment de lanciers de la garde impériale, en rempl. de M. Camin, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. de Neukirchen de Nyvenheim, sous-lieutenant au 11e de chasseurs, passe au régiment de lanciers de la garde, en rempl. de M. Faurié, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Clottes, sous-lieutenant au 2e de chasseurs, passe au régiment de chasseurs de la garde, en rempl. de M. Fongond, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. de Mieulle, sous-lieutenant au 6e de hussards, passe au régiment de chasseurs de la garde, en rempl. de M. de Lavergne de Tressan, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. de la Roche-Aymon, sous-lieutenant au 8e de lanciers, passe au régiment de guides de la garde, en rempl. de M. de Balthasar de Gachéo, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Lagrelatte, sous-lieutenant adjoint du trésorier du 1er de chasseurs, passe au régiment de guides de la garde, pour y occuper un emploi de sous-lieutenant d'escadron, en rempl. de M. Bernadotte, promu sous-lieutenant, et qui permute avec lui.

M. Hebault, sous-lieutenant au 1er de chasseurs, passe à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Lagrelatte, admis dans la garde.

Par suite des promotions au grade de sous-lieutenant effectuées le 8 août 1869, les permutations suivantes ont été ordonnées, savoir :

M. Guyon, nommé sous-lieutenant au 4e de chasseurs d'Afrique, avec M. Lefèvre, nommé sous-lieutenant au 1er de cuirassiers.

M. Francez, nommé sous-lieutenant au 10e de cuirassiers, avec M. Graud Clément, nommé sous-lieutenant au 5e de la même arme.

M. Themann, nommé sous-lieutenant au 8e de lanciers, avec M. Gand, nommé sous-lieutenant au 6e de cuirassiers.

M. Ducray, nommé sous-lieutenant au 5e de chasseurs, avec M. Delauneau, nommé sous-lieutenant au 6e de dragons.

M. Houle, nommé sous-lieutenant au 6e de chasseurs, avec M. de Sartre, nommé sous-lieutenant au 8e de dragons.

M. Latour d'Affaure, nommé sous-lieutenant au 3e de chasseurs, avec M. Schulfmacher, nommé sous-lieutenant au 1er de même arme.

M. Alibert, nommé sous-lieutenant au 4e de hussards, avec M. Bauduie, nommé sous-lieutenant au 2e de chasseurs.

M. Deroteleur, nommé sous-lieutenant au 12e de chasseurs, avec M. de Neukirchen de Nyvenheim, nommé sous-lieutenant au 4e régiment de même arme.

M. Anthoni, nommé sous-lieutenant au 7e de hussards, avec M. Lebon, nommé sous-lieutenant au 2e de même arme.

M. Delacour, nommé sous-lieutenant au 2e de spahis, avec M. Pillamont, nommé sous-lieutenant au 3e de hussards.

M. de Cavailhès, nommé sous-lieutenant au 2e de chasseurs d'Afrique, avec M. Biethener, nommé sous-lieutenant au 4e de hussards.

M. Teudy, nommé sous-lieutenant au 2e de spahis, avec M. Duleug de Rosnay, nommé sous-lieutenant au 5e de hussards.

M. de la Jaille, nommé sous-lieutenant au 3e de chasseurs d'Afrique, avec M. Chamol, nommé sous-lieutenant au 5e de hussards.

M. Wurtz, nommé sous-lieutenant au 1er de chasseurs d'Afrique, avec M. Blain, nommé sous-lieutenant au 6e de hussards.

M. Biangarnou, nommé sous-lieutenant au 1er de chasseurs, avec M. de la Vergne de Tressan, nommé sous-lieutenant au 6e de hussards.

ARTILLERIE.

Colonels.

M. Melchior, commandant le 13e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie de ladite garde, à Versailles.

M. Luxer, directeur à Metz, a été désigné pour commander en second l'Ecole impériale d'application de l'artillerie du génie, à Metz.

M. Michel (M.-H.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur à Bastia. Restera provisoirement détaché à Bourges pour l'installation de l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire.

M. Pierre (A.-C.-P.), promu, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi de directeur de l'atelier de construction du matériel au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

M. Vasse Saint-Ouen, promu, a été désigné pour commander le 13 régiment monté.

Lieutenants-colonels.

M. Hugon (P.-C.), chef d'état-major de l'artillerie dans la 3e division militaire à Douai, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur à Cherbourg.

M. de Girels, chef d'état-major de l'artillerie dans la 12e division militaire à Toulouse, a été désigné pour occuper provisoirement l'emploi de directeur, à Metz.

M. Claret, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 16e division militaire, à Rennes.

M. Laffon de Ladebat, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 12e division militaire, à Toulouse.

M. Sempé, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Douai.

M. Delatte, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Bourges.

M. de Montluisant, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur du matériel de l'Ecole d'artillerie de Valence.

M. Lamandé, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur, à Toulon.

M. Ducos de la Hitte, chef d'état-major de l'artillerie dans la 16e division militaire, à Rennes, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie et celui de secrétaire de la commission de la défense des côtes.

Chefs d'escadron.

M. Doriodot des Essarts, du 2e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé au régiment monté de ladite garde.

M. Simon (C.-L.), du 5e régiment monté, a été classé au 16e régiment de pontonniers.

M. Marsal, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Neuf-Brisach, a été classé au 2e régiment monté.

M. Grandjean (J.-B.), commandant l'artillerie de l'arrondissement de Briançon, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement d'Auxonne.

M. Galle (A.), promu, a été classé au 8e régiment monté.

M. Reichert, promu, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement du camp de Châlons.

M. Pottiaux, promu, a été classé au 17e régiment à cheval.

M. Macé (H.), promu, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Neuf-Brisach.

M. Duport (L.-A.) promu, a été classé au 7e régiment monté.

M. Duchêne, promu, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi de professeur de cours d'artillerie à l'Ecole impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

M. Babinet, promu, a été classé au 15e régiment monté.

M. Perrot (F. V. M.), promu, a été classé au 20e régiment à cheval, pour y faire le service en qualité de major.

M. Catteir, promu, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Briançon.

M. Burelle, promu, a été classé au 4e régiment monté, pour y faire le service en qualité de major.

M. Nevien (de), promu, a été classé au 5e régiment monté.

M. Meriau (F. A.), promu, a été placé hors cadre pour rester à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour le service des bureaux arabes.

Capitaines en 1er.

M. Logerot (H. A.), adjoint à la vérification de la comptabilité des arsenaux, à Paris, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central, à Paris.

M. Bange (de), du 9e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au directeur de l'atelier de précision au dépôt central, à Paris.

M. Crouzat (F. C. A.), du 7e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de La Fère.

M. Meurdra, instructeur d'équitation et de conduite des voitures du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, a été classé à la 3e batterie dudit régiment.

M. Vignolat, du 13e régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement Est de la direction de Paris.

M. Bounault (de), du 13e régiment monté, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement d'Amiens.

M. Havez, adjudant-major au 1er régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Douai.

M. Thiou, du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, a été désigné pour faire, dans le même régiment, le service en qualité d'instructeur d'équitation et de conduite des voitures.

M. Chardin, nommé, a été classé à la 8e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Arveuf, nommé, a été classé à la deuxième comp. d'artificiers.

M. Ferreux (J.-F.), nommé, a été classé à la 1re batterie de 12e régiment monté.

M. Gras, nommé, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi de membre de la commission permanente de tir, à Vincennes.

M. Gibouin, nommé, a été classé à la 9e batterie du 13e régiment monté.

M. Niollet, nommé, a été classé à la 3e batterie du 13e régiment monté.

M. Naviet, nommé, a été classé à la 12e batterie du 7e régiment monté.

M. Celson (J.N.), nommé, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'officier acheteur au dépôt de remonte du Bec-Hellein.

M. Charlochay, nommé, a été désigné pour continuer à occuper l'emploi d'adjoint au professeur d'hippiatrique et d'équitation à l'Ecole impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

M. Génin (C.-L.), nommé, a été classé à la 4e batterie du 1er régiment monté.

M. Rives, nommé, a été classé à la 2e batterie du 8e régiment monté.

M. Chambellant, nommé, a été classé à la 3e batterie du 15e régiment monté.

M. Beullet, nommé, a été classé au 10e régiment monté, pour continuer à y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Vernoy, nommé, a été classé à la 4e batterie du 13e régiment monté.

M. Bubbe, nommé, a été classé au 11e régiment monté, pour continuer à y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Lefebvre-Nailly, nommé, a été classé à la 7e batterie du 7e régiment monté.

M. Baritot, nommé, a été classé au 1er régiment d'artillerie monté, pour continuer à y faire le service en qualité d'adjudant-major.

Capitaines en deuxième.

M. Jouart, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la vérification de la comptabilité des arsenaux, au dépôt central, à Paris.

M. Louchet, adjoint aux forges du centre, à Nevers, a été classé à la 9e compagnie d'ouvriers.

M. Fauchet, adjoint à la direction de Constantine, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'Oran.

M. Bodin, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été admis dans la garde impériale et classé à la 1re batterie du régiment monté de ladite garde.

M. Coujard, membre de la commission permanente d'expériences au camp de Châlons, a été admis dans la garde impériale et classé à la 2e batterie du régiment à cheval de ladite garde.

M. Duchateau, adjoint aux forges du Nord, à Mézières, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Génin (J.-E.), adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement du camp de Châlons, a été désigné pour faire le service à la 11e batterie du 8e régiment monté.

M. Lévy (A.), adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi de membre de la commission permanente d'expérience au camp de Châlons.

M. Durand (C.-E), adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la division d'artillerie d'Alger.

M. Marchal, (F.-G.), membre de la commission permanente d'expériences au camp de Châlons, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à l'Ecole centrale de pyrotechnie militaire.

M. Oysel, adjudant-major au 20e régiment à cheval, a été désigné pour faire, dans le même régiment, le service en qualité d'officier d'habillement.

M. Noël, du régiment d'artillerie monté de la garde impériale, a été désigné pour faire, dans le même régiment, le service en qualité d'adjudant-major.

M. Jullien (A.-H.-D.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Josselie, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Bèze, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Le Gressier de Bellanoy, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. de Mondry de Caylus de Marchesan, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Douai.

M. de Donato, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Douai.

M. Girault, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Constantine.

M. Watigny (L.-C.-E.) promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de La Fère.

M. Ricol, promu, a été classé à la 5e batterie du 1er régiment monté.

M. Beauboucher, promu, a été classé à la 6e compagnie d'artificiers.

M. Peltier, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Caillet (J.-F.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Burès, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint aux forges du midi, à Toulouse.

M. Geiger, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Sirean, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Huin, promu, a été classé au 13e régiment monté, pour y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Julliard, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'aide de camp du général de brigade Petiet.

M. Decharme, promu, a été classé au 15e régiment monté, pour y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Chanson, promu, a été classé au 20e régiment à cheval, pour y faire le service en qualité d'adjudant-major.

M. Zaepffel, promu, a été classé au 1er régiment monté, pour y faire le service en qualité d'adjudant-major.

Lieutenants en 1er.

M. de Maistre, du régiment d'artillerie monté de la garde impériale, a été classé à la 5e batterie du 13e régiment monté.

M. Fouquet, du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, faisant fonctions de lieutenant en 2e, a été classé à la 4e batterie du même régiment, pour y faire le service en qualité de lieutenant en 1er.

M. Préseuls, du 8e régiment monté, a été classé à la 7e compagnie d'ouvriers.

M. Larnac, du 5e régiment monté, a été classé à la compagnie d'armuriers.

M. Malliart, adjoint à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été classé à la 6e compagnie d'artificiers.

M. Capitain (P.-J.-B.), nommé, a été classé à la 4e batterie du 8e régiment monté.

M. Gaulet, nommé, a été classé à la 1re batterie du 20e régiment à cheval.

M. Letilliatre, nommé, a été classé à la 10e batterie du 6e régiment monté, pour continuer à suivre les cours de l'Ecole impériale de cavalerie.

M. Teillard, nommé, a été classé au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, pour continuer à y faire le service d'adjoint au trésorier en qualité de lieutenant en 2e

M. Barbier (C.-C.), nommé, a été classé à la 5e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. Marcel, nommé, a été classé à la 3e batterie du 14e régiment monté.

M. Gérardin (C.-N.-F.), nommé, a été classé à la 9e batterie du 1er régiment monté.

M. Tournier (J.-L.-P.), nommé, a été placé hors cadre pour rester à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour le service des bureaux arabes.

M. Tridon, nommé, a été classé à la 10e batterie du 12e régiment monté.

M. Nicaud, nommé, a été classé à la 3e batterie du 11e régiment monté.

M. François (M.-H.), nommé, a été classé à la 1re batterie du 8e régiment monté.

M. Peffau, nommé, a été classé à la 2e batterie du 18e régiment à cheval.

M. Pla (A.), nommé, a été classé à la 5e batterie du 5e régiment monté.

M. Joachim, nommé, a été classé à la 9e batterie du 10 régiment monté.

M. Page (J.-B.-V.), nommé, a été classé à la 11e batterie du 11e régiment monté.

M. Laugel, nommé, a été classé à la 9e batterie du 15e régiment monté.

M. Gourgaud, nommé, a été classé à la 4e batterie du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, pour y faire le service en qualité de lieutenant en 2e.

M. Montigny (C.-E.-G.), nommé, a été classé à la 2e batterie du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, pour y faire le service en qualité de lieutenant en 2e.

M. Lambert (J.-A.), nommé, a été classé à la 4e batterie du régiment d'artillerie monté de la garde impériale, pour y faire le service en qualité de lieutenant en 1er.

M. Altmayer, nommé, a été classé à la 11e batterie du 8e régiment monté.

M. Riss (P.-P.-E.), nommé, a été classé à la 2e batterie du 3e régiment monté.

M. Verchère, nommé, a été classé à la 2e batterie du 12e régiment monté.

M. Gérardin (C.-J.-F.-S.), nommé, a été classé à la 10e batterie du 11e régiment monté.

Lieutenants en 2e.

M. Beauregard, du 1er régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au professeur d'hippiatrique et d'équitation à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Metz.

M. Orcel, du 13e régiment monté, a été classé à la 9e batterie du 3e régiment monté.

M. Garat, du 14e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé au régiment d'artillerie monté de ladite garde, pour y faire le service en qualité de lieutenant porte-aigle.

M. Bertin (J.-L.), du 11e régiment monté, a été classé à la 9e compagnie d'ouvriers.

M. de Richter, du 2e régiment monté, a été classé à la 12e batterie du 14e régiment monté.

Le Ministre de la guerre a adressé, le 19 août 1869, aux autorités civiles et militaires une instruction indiquant le mode d'exécution du décret impérial du 14 du même mois, qui accorde amnistie aux déserteurs et insoumis.

Nous croyons être utile à un grand nombre d'officiers compris dans les récentes promotions, en résumant brièvement les diverses décisions ministérielles applicables à la tenue des officiers de cavalerie.

La nouvelle tenue est obligatoire pour les officiers dans tous les régiments de cavalerie de réserve et de cavalerie de ligne. Il n'y a d'exception que pour le 2e régiment de lanciers, dont les officiers conservent le czapska, tout en faisant usage de la tunique comme effet de petite tenue.

Dans les 1er, 6e et 9e régiments de chasseurs, et dans les 1er et 8e régiments de hussards, la tenue des officiers est entièrement conforme à la décision ministérielle du 6 janvier 1869.

Les officiers des quinze autres régiments de cavalerie légère conserveront le dolman en usage dans le corps dont ils font partie ; mais ils ont dû prendre le bonnet de police à visière au nouvel uniforme; et la tunique en drap bleu de ciel a remplacé la capote en drap vert clair. Le pantalon de nouvelle tenue (avec une seule bande en drap bleu de ciel) n'est en usage que dans les 2e et 6e régiments de hussards.

L'usage du manteau en drap bleu est définitivement étendu à tous les officiers de cavalerie.

Nous engageons les officiers nouveaux promus à se conformer aux indications qui précèdent pour la confection de leurs effets neufs.

Le général Le Bœuf.

Nous donnons ci-après les états de services du général Le Bœuf. Nous pensons qu'on les lira avec un vif intérêt.

Le Bœuf (Edmond), né à Paris, le 5 octobre 1809 (département de la Seine).

Elève à l'Ecole polytechnique le 13 octobre 1828.

Sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz, le 6 août 1830.

Lieutenant en second dans le corps d'artillerie, le 6 août 1832, premier de la promotion.

Lieutenant en 1er le 1er février 1833.

Capitaine en 2e le 13 janvier 1837.

Capitaine en 1er le 18 février 1841.

Chef d'escadron le 15 septembre 1846 au 6e d'artillerie.

Commandant en second à l'Ecole polytechnique le 29 avril 1848.

Lieutenant-colonel le 8 avril 1850.

Attaché à l'état-major particulier de l'artillerie et commandant en 2e de l'Ecole polytechnique le 28 avril 1850.

Nommé le 8 octobre 1850 au 8e d'artillerie.

Colonel le 10 mai 1852. Nommé au 14e d'artillerie à cheval et attaché à l'armée d'Orient.

Chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient le 15 avril 1854.

Général de brigade le 29 novembre 1854 et maintenu dans sa position.

Commandant l'artillerie du 2e corps de l'armée d'Orient le 10 janvier 1855.

Commandant l'artillerie de la garde impériale à Versailles le 12 janvier 1856.

Attaché à l'ambassade extraordinaire en Russie de M. le comte de Morny, le 28 juillet 1856.

Général de division le 31 décembre 1857.

Membre du comité de l'artillerie le 9 janvier 1858.

Inspecteur général pour 1858 du 2e arrondissement d'artillerie le 8 juillet 1858.

Commandant l'artillerie de l'armée des Alpes, devenue l'armée d'Italie, le 23 avril 1859.

Aide de camp de l'Empereur le 27 novembre 1859.

Président du comité de l'artillerie le 1er janvier 1864.

Inspecteur général de l'Ecole polytechnique pour 1861, 1866 et 1868, ainsi que du 1er arrondissement d'artillerie pour les années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868.

Commandant en chef le 2e camp de Châlons du 15 juillet au 15 septembre 1868.

Commandant le 6e corps d'armée à Toulouse le 28 décembre 1868.

DÉTAIL DES CAMPAGNES.

Afrique : 1837 (du 13 août) 1838, 1839, 1840, au 6 février 1841.

Orient : 1854 (du 1er mai) 1855, 1856 (à la fin de février).

Italie : 1859.

Algérie et Rome : 1862 (comme inspecteur-général).

Cité dans le rapport du maréchal Valée au siége de Constantine (octobre 1837).

Cité à l'ordre de l'armée d'Afrique le 10 juillet 1839, à la suite de l'expédition de Gigelly.

Cité à l'ordre de l'armée le 31 décembre 1839 à la suite du combat de Oued-Lalloy.

Cité aux ordres de l'armée des 27 et 28 mai 1840 à la suite des expéditions de Médéah et de Milianah.

Le Prince Impérial au camp de Châlons.

Nous complétons aujourd'hui ce que nous avons annoncé dans notre précédent numéro sur le séjour du Prince Impérial au camp de Châlons.

Le 15 août, la messe a été célébrée, à huit heures et demie, par Mgr l'évêque de Châlons, qui est venu prêter son concours à la cérémonie religieuse dans cette grande solennité militaire et nationale.

La disposition des troupes pour la messe a été ordonnée par le général Bourbaki. L'infanterie, massée par bataillon et par brigade, formait à droite et à gauche de l'autel deux côtés d'un carré, dont le troisième était occupé par la cavalerie déployée et faisant face à la chapelle, tandis que le quatrième côté était réservé aux spectateurs. L'artillerie fermait les intervalles entre la cavalerie et l'infanterie.

Les drapeaux et étendards formaient la haie à droite et à gauche de l'autel. Puis, on voyait les cent-gardes en arrière de l'emplacement occupé par l'état-major général.

La solennité du jour, la masse des troupes assemblées, la présence du jeune Prince entouré d'un brillant état-major, donnaient à cette cérémonie un caractère d'une grandeur imposante.

Après la messe, le Prince Impérial, ayant à ses côtés le général en chef et lord Codrington, l'ancien commandant de l'armée anglaise en Crimée, a passé à cheval devant le front des troupes, puis a distribué lui-même les croix et les médailles. Ensuite, les troupes se sont massées entre le quartier général et le Moulin, et le défilé a commencé, pour l'infanterie, par bataillons en masse à demi-distance, et, pour la cavalerie et l'artillerie, par escadron et batterie. Ce magnifique défilé a été terminé par une marche en bataille, au galop, de toute la cavalerie, flanquée à droite et à gauche par les batteries d'artillerie.

Tout cela était d'un effet magique. Rien n'était beau à voir comme ces escadrons, les généraux et officiers en tête, se diriger au galop vers le Prince Impérial, s'arrêter court à une trentaine de mètres, et, les sabres élevés, l'acclamer par des cris enthousiastes.

A deux heures Son Altesse s'est rendue aux courses. La course militaire, surtout, est très-appréciée au camp. La distance à parcourir était de 1,500 mètres et il y avait huit obstacles à surmonter. Elle a été très-bien menée. Treize officiers, la plupart appartenant aux régiments du camp, y ont pris part.

C'est M. Serre, officier au 3e dragons, qui est arrivé premier, montant une magnifique jument de 5 ans, *Esméralda*; M. Larbaletier du 7e de hussards est arrivé second, et M. Théry du 3e dragons, troisième. Après la course militaire M. Serre est venu recevoir des mains de Son Altesse impériale l'objet d'art destiné à l'heureux vainqueur. Du reste la victoire de M. Serre était généralement prévue, tant il est reconnu bon écuyer. C'est l'homme de cheval dans toute la justesse de l'appellation, et on raconte de lui des merveilles dans l'art de l'équitation.

Le soir, grand dîner où tous les généraux étaient invités.

Le soldat a eu aussi son banquet : la gamelle a été remplacée par des assiettes, la cruche et l'eau par des verres et du vrai vin; l'ordinaire a fait place à un excellent *rata* richement ordonné et accompagné de dessert. Puis, comme doit finir tout bon dîner, café, cognac et cigares.

Enfin la journée du 15 s'est terminée par un superbe feu d'artifice et la retraite aux flambeaux.

Malgré les fatigues et les émotions de la journée du 15, celle du lendemain 16 n'en a pas été moins laborieuse. La diane a suffi pour mettre tout le camp sur pied. Il y avait dès le matin la même affluence d'étrangers et de curieux.

Le Prince Impérial, levé de très-bonne heure, a visité avant son déjeuner, le Grand Mourmelon et l'extrême gauche du camp.

Après le déjeuner, inspection complète du camp depuis la droite jusqu'à la gauche. Il faisait un temps magnifique. Le Prince et tout l'état-major ont passé cette inspection à cheval. Son Altesse Impériale allait au pas et s'arrêtait volontiers devant les trophées, statues et monuments exécutés par nos soldats. Plusieurs de ces petits chefs-d'œuvre ont attiré particulièrement son attention, entre autres, la *Jeanne d'Arc* du 90e de ligne; la *Défense du drapeau* placée devant le front du 60e de ligne. Le Prince examinait, complimentait et donnait des poignées de main à nos soldats-artistes.

Dans l'après-midi, grandes manœuvres et simulacre de bataille. Le soir, au dîner, des toasts sont portés à la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial.

La matinée des 17 et 18 août ont été consacrées à l'examen des appareils de télégraphie militaire qui ont fonctionné sous les yeux du Prince devant le quartier impérial.

Mardi 17, à midi, les troupes du camp se sont mises en route pour prendre les positions qui leur avaient été assignées. La manœuvre à exécuter avait pour objet la concentration d'un corps d'armée occupant plusieurs cantonnements.

A 1 heure, au moment où le premier coup de canon de la 1re division d'infanterie se faisait entendre, le Prince arrivait au point près duquel cette division devait donner la main à la 2e division. Une fois la concentration opérée, le corps d'armée ayant pris tout entier l'offensive, le Prince s'est tenu presque constamment au centre afin d'embrasser plus facilement l'ensemble. Le général en chef exposait à Son Altesse Impériale l'objet de chaque mouvement et les résultats que l'on était en droit d'en attendre. Le Prince mettait visiblement un égal intérêt à suivre la manœuvre et à se rendre compte de chaque opération, d'après les explications qui lui étaient données et qu'il provoquait souvent par ses questions.

A plusieurs reprises, le général en chef a eu l'occasion d'envoyer, sous les yeux du Prince, des ordres par le télégraphe et de recevoir, par la même voie, l'avis du commencement de leur exécution.

Dès la fin de la manœuvre, pendant que les troupes recevaient, sur le terrain même, une ration de vin, tous les officiers étaient invités par le Prince à un lunch. Une tente et des tables avaient été dressées à cet effet à la partie supérieure de la croupe qui va expirer sur les bords de la Noblette, en face du village de Vadonay. Le général en chef a porté un toast au Prince; sa voix a été immédiatement couverte par celle de tous les officiers groupés autour de Son Altesse Impériale. Chaque fois, d'ailleurs, que le Prince est passé près des troupes, il a été acclamé avec enthousiasme.

Le mercredi 18, toute l'après-midi a été consacrée à des expériences de tir de mousqueterie et d'artillerie. Le Prince a examiné avec beaucoup d'intérêt les effets produits. A plusieurs reprises, il a tenu à pointer lui-même une pièce.

Les expériences d'artillerie ont consisté en un tir à obus ordinaires des calibres de 4 et de 12, puis en un tir à obus à balles et un tir à mitraille sur des panneaux en bois.

Quant au tir de mousqueterie, il a été des plus concluants en faveur de l'excellent fusil mis entre les mains de nos troupes; nous en ferons connaître ultérieurement les résultats avec plus de détails.

La première expérience, du tir de mousqueterie a consisté à faire exécuter un feu à volonté, puis des feux à commandement avec la hausse unique de 200 m. Le nombre des trous faits aux panneaux a démontré que la tension de la trajectoire du fusil modèle 1866 et la vitesse conservée par la balle, après avoir ricoché une ou deux fois, permettent d'atteindre un but situé à une distance bien plus éloignée que celle indiquée par la hausse prise.

Les feux de tirailleurs, de positions en positions, à des distances inconnues, ont produit également de très bons résultats.

Il en a été de même des feux plongeants, à commandement, exécutés sur des panneaux en colonne, distants de 800 mètres des tireurs, et placés dans l'intérieur d'une lunette des Ouvrages Blancs. On a vu quel mal on pouvait causer à un ennemi masqué par des retranchements quand la distance est assez exactement connue.

Chacune des journées des 17 et 18 août s'est terminée par un dîner, à la suite duquel le Prince s'est rendu au théâtre. Il était aisé de voir que les scènes jouées devant lui l'amusaient cordialement; sa franche gaîté, les applaudissements dont il donnait le signal l'attestaient de la manière la plus gracieuse.

Le 19 août, à 11 heures et demie, après avoir adressé sa photographie revêtue de sa signature à tous les généraux et chefs de corps du camp de Châlons, le Prince a quitté le quartier impérial, accompagné des généraux seulement, pour se rendre à la gare de Mourmelon; il a reçu sur son passage les témoignages de respect et de sympathie de la population et des militaires de toutes armes; le train impérial était en route que Son Altesse Impériale répondait encore à leurs acclamations par les plus gracieux saluts.

Le général Bourbaki a fait afficher, le 15 août, la proclamation suivante, au camp de Châlons :

« Soldats !

» Un siècle s'est écoulé depuis qu'Ajaccio a vu naître Napoléon Ier. Sa vie est connue de vous tous. Ne vous a-t-on pas raconté, quand vous appreniez à faire vos premiers pas, l'histoire du général en chef de l'armée d'Italie, le vainqueur d'Arcole et de Rivoli; du général en chef de l'armée d'Egypte, le vainqueur des Pyramides; du premier consul, le vainqueur de Marengo; du fondateur de la dynastie des Napoléon, le vainqueur d'Ulm et d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram? Qui de vous ignore qu'après avoir dominé l'Europe entière, il a fini par succomber avec la France? Qui de vous a pu oublier les humiliations, les dégoûts dont le martyr de Sainte-Hélène a été abreuvé? Qui de vous ne se rappelle avec bonheur qu'il a été vengé, il y a trente ans à peine, par les acclamations de la France entière, accourue en foule, électrisée par son souvenir, se pressant sur le passage de sa dépouille mortelle pour rendre un suprême hommage à sa mémoire! Ne savez-vous pas tous que son vœu le plus cher a été exaucé, qu'il repose aujourd'hui, sous la garde des derniers survivants de

nos immortelles phalanges, au milieu de ce peuple français qu'il a tant aimé !

» Grand dès le début de sa vie, grand au milieu de sa gloire, plus grand peut-être encore dans l'adversité, les clameurs des envieux, de ses ennemis, de ses détracteurs n'ont pu l'atteindre à aucune époque, ni atténuer dans la plus minime proportion l'éclat de sa renommée.

» Ami du peuple et de l'armée, amoureux de la France, fier de présider à ses destinées, ambitieux de la dignité, de l'honneur, de la gloire de notre chère patrie, adoré de tous ceux qui ont été appelés à le suivre, à courir des dangers, à souffrir pour lui et avec lui, Napoléon Ier a laissé dans le cœur de nos pères un souvenir ineffaçable qui se transmettra de générations en générations. Bien des siècles s'écouleront encore : jamais sa mémoire ne périra !

» Chacun saura qu'il a rétabli la société ébranlée sur sa base, qu'il a doté la France d'institutions, œuvres de son vaste génie ; chacun saura ce qu'était sa grande âme, ce qu'était ce héros qui nous a légué un héritage à nul autre pareil ; chacun se rappellera que c'est à lui que nous devons la plupart des titres inscrits sur ce drapeau tricolore, sur ces aigles à l'ombre desquelles notre armée a fait le tour du monde.

» Soldats, vous me comprenez, vous qui avez la religion du souvenir, vous dont la mission est de maintenir l'ordre, sans lequel la France ne peut être ni grande ni prospère, vous à qui est confiée la défense de l'honneur national, vous qui exercez la plus noble des professions : celle qui exige l'oubli constant de ses intérêts, de son repos, le mépris de la mort, vous qui êtes toujours prêts à sacrifier votre vie quand il s'agit d'accomplir un devoir.

» Plaçons-nous donc sous l'égide du fondateur de la dynastie, nous, la génération du second Empire ; nous tous qui aimons la France, manifestons en ce jour les sentiments qui nous animent. Célébrons dignement ce centième anniversaire, en affirmant notre fidélité au souverain placé à notre tête par le vœu populaire, notre dévouement au digne successeur de Napoléon Ier. Réjouissons-nous du bonheur que nous avons de posséder aujourd'hui parmi nous son fils bien-aimé le Prince Impérial ; faisons entendre ces acclamations qui ne constituent l'expression que d'une seule et même pensée :

» Vive la France ! Vive l'Empereur !

» Vive le Prince Impérial !

» Au camp, le 15 août 1869.

» *Le général de division, commandant en chef*

» *Signé* : BOURBAKI. »

Au banquet qui a été offert le soir du même jour, par le Prince Impérial, aux officiers généraux du camp, le général Bourbaki a porté le toast suivant au Prince Impérial :

« Monseigneur,

« Je suis grandement honoré de pouvoir être aujourd'hui l'interprète des officiers généraux et du corps d'armée réuni au camp de Châlons et de vous dire, avec le respect dû à Votre Altesse Impériale, que nous vous aimons de tout notre cœur.

» L'expression de ce sentiment n'est point une vaine formule. Nous sommes les fils des soldats de Napoléon Ier. Dès le berceau, ils nous ont entretenus de leur amour pour leur Empereur, amour si vrai qu'il a résisté aux persécutions, au malheur, même à la mort. Nous avons grandi avec le culte du grand nom de Napoléon, qui signifie pour nous : sécurité et grandeur de la France.

» Après bien longtemps, Napoléon III, notre auguste souverain, est venu raviver les sentiments de notre enfance. Le canon de Sébastopol et de Solférino a prouvé que la France, ayant un Napoléon à sa tête, ne saurait cesser d'être la grande nation. Nos enfants, sous votre sceptre, Monseigneur, continueront l'œuvre glorieuse de nos deux générations.

» Aujourd'hui nous célébrons et la fête de l'Empereur, et celle de Votre Altesse Impériale et le centième anniversaire de la naissance de Napoléon Ier.

» Affirmons donc encore une fois notre entier dévouement, notre fidélité absolue à la dynastie napoléonienne :

» Messieurs : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! »

Camp de Lannemezan.

La grande manœuvre du 27 juillet dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 1er août, a été répétée le 10 avec feu, avec quelques modifications.

Cette manœuvre qui est la 7e depuis la constitution du camp, a été favorisée par un temps superbe et a parfaitement réussi.

Au moment où la colonne venant de Toulouse a eu forcé le passage de Pinos et a débouché sur le magnifique plateau, situé en avant de ce village, il s'est engagé un combat d'un effet saisissant dans lequel les trois armes ont pris une part utile. Les troupes qui ont dû céder le terrain, l'ont fait avec ordre, méthode, et pied à pied, s'arrêtant de distance en distance pour faire volte-face et exécutant alors des feux d'infanterie à commandements qui ont produit un grand effet.

L'emploi de l'artillerie divisionnaire marchant avec les troupes, est d'une utilité qui frappe tous les esprits. La présence de quelques escadrons à la colonne venant de Toulouse, a permis d'occuper le village de Pinos avant l'ennemi, qui s'y serait fortement retranché. Il est vrai que la petite avant-garde de cavalerie qui a couru la première sur le village, en a été débusquée, mais sa résistance a permis à la colonne principale d'arriver et de forcer le passage avant que l'ennemi ait eu le temps de l'occuper solidement et d'y accumuler des obstacles.

En outre, la cavalerie a fait un très beau mouvement tournant sur la gauche du village, et a fourni d'excellentes charges pendant l'action.

Le 13 août, la grande manœuvre du 22 juillet sur les deux rives du Rioupeyroux, a été répétée, avec feu, sauf les modifications suivantes :

Les troupes des deux partis devaient appuyer le plus possible au nord ; l'ennemi devait chercher un passage entre l'Utilous et la Grange, et effectuer sur ce point son attaque principale, tout en faisant une autre attaque par la grande route.

Cette manœuvre exécutée sur un terrain bien connu, cette fois, a offert plus d'intérêt que celle du 23 juillet. L'ennemi qui, ce jour-là, avait porté sa colonne principale sur la route de Tarbes à Toulouse, porta aujourd'hui tous ses efforts du côté opposé, et s'apprêta à gravir le plateau situé sur la rive droite du Rioupeyroux, de manière à déborder l'aile droite des défenseurs. Les pentes qui, de ce côté, dominent le Rioupeyroux, sont fort raides et sillonnées de mauvais chemins, encaissés et boisés. On se croirait en pleine Kabylie. Les chasseurs à pied des assaillants les gravissent en tirailleurs, suivis du gros de la colonne qui, après avoir été une première fois refoulée, parvient enfin à occuper le village de la Grange. Les défenseurs du plateau, pris en flanc, se décident à l'abandonner et battent en retraite dans la direction de Lannemezan.

La manœuvre exécutée le 17 août était réglée par le programme suivant.

Un corps d'armée venant de Toulouse et allant en Espagne a bivouaqué le 16 sur le plateau de Lannemezan, et il se dispose à continuer sa marche, le 17, dans la direction d'Arreau, en suivant la route impériale qui remonte la vallée de la Neste.

Il bivouaquera, ce jour-là, à l'extrémité sud de la grande lande qui aboutit aux premiers contreforts des Pyrénées, placera les grand'gardes et petits postes et fera immédiatement le café.

Après une heure et demie de repos, le camp sera supposé attaqué par l'ennemi venant d'Espagne ; les grand'gardes et petits postes seront refoulés et se replieront, en faisant feu, sur le camp.

Les troupes abattront immédiatement les tentes, prendront les armes et se mettront en mesure de recevoir l'attaque ; elles seront ensuite supposées dans l'obligation de battre en retraite et de venir occuper l'emplacement de la veille sur le plateau de Lannemezan.

Pour l'exécution de cette manœuvre, la marche en corps d'armée s'est effectuée dans un ordre parfait, avec des éclaireurs nombreux sur le front et sur les flancs.

La brigade de cavalerie s'est toujours tenue pendant sa marche sur la grande lande, à hauteur de l'infanterie, qu'elle a couverte sur sa droite, et qu'elle rejoint en se plaçant au centre du bivouac.

Le camp a été rapidement formé, les feux allumés, et présente un aspect très animé.

Après deux heures de bivouac, utilisées pour simuler tout ce qui se fait à la guerre, lorsque l'on est près de l'ennemi, le corps a été attaqué avec vigueur et les grand'gardes refoulées et forcées à battre en retraite.

On a formé les troupes sur deux lignes, après avoir abattu à la hâte les tentes et replié tous les *impedimenta* ; on a exécuté le passage des lignes en plaçant successivement chacune d'elles sur des positions avantageuses pour faire tête à l'ennemi.

La marche s'est ainsi continuée jusqu'à cinq heures et les hostilités ont été censées terminées.

La manœuvre a duré huit heures ; elle s'est faite avec beaucoup de rectitude ; nulle part on ne voit déjà plus d'hésitation et de confusion : officiers et soldats ont évidemment beaucoup gagné, sous ce rapport, depuis leur arrivée au camp.

Les obsèques du maréchal Niel

A MURET.

Nous devons suivre, jusqu'à l'heure suprême, le convoi de S. Exc. le maréchal Niel, ne fût-ce que pour constater l'unanimité des sympathiques regrets que sa mort inspire.

Parti de Paris dans la soirée du 17 août, le corps du maréchal placé dans un wagon-salon disposé à cet effet est arrivé le 18 à la gare de Toulouse à 1 heure 50 minutes et à 3 heures à la gare de Muret où l'attendaient le clergé de la ville et du canton d'Auterive, les autorités et une foule immense accourue de tous les points.

La gendarmerie, un détachement du 72e de ligne, avec la musique du régiment du 1er hussards et du 14e d'artillerie représentaient l'armée dans cette triste cérémonie.

Le corps a été placé sur un char funèbre traîné par quatre chevaux dont les brides d'argent étaient tenues par des artilleurs.

Trois couronnes étaient posées sur le cercueil ; l'une au nom de l'armée, une autre au nom du conseil général du département de la Haute-Garonne dont le maréchal Niel était président, la troisième au nom de la ville de Muret où naquit le maréchal.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le général de division Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée, M. le général d'Ouvrier de Villegly, commandant l'artillerie dans la 12e division militaire, M. de Campaigno, député, et M. le baron Dulimbert, préfet de la Haute-Garonne.

A la suite du char funèbre marchaient M. Léopold Niel, sous-lieutenant élève à l'École d'état-major, fils du maréchal, M. le commandant Duhesme, son gendre, et M. le commandant Corbin, l'un de ses aides de camp.

Les députés du département, les membres du conseil général, les magistrats et fonctionnaires de tout ordre étaient venus de Toulouse et des environs se joindre à la famille et aux nombreux amis de l'illustre défunt pour lui rendre les derniers devoirs.

L'église avait été décorée avec pompe de tous les attributs de la douleur ; au-dessus du catafalque apparaissait au milieu d'un foyer de lumière, quoique voilée d'un crêpe funèbre, la croix d'or du dôme de Bomarsund, envoyée à sa ville natale par le général Niel qui avait eu l'honneur d'assurer une victoire de plus à la France au siége de cette ville, en 1854.

Après le service religieux auquel assistait Mgr l'archevêque de Toulouse qui a donné l'absoute, le cortége s'est rendu au cimetière. M. le général Le Bœuf et M. Henry, président du tribunal de Muret, ont fait entendre sur la tombe du maréchal des paroles écoutées avec une religieuse émotion.

Nous reproduisons le discours prononcé par M. le général Le Bœuf ; il a su toucher à la fois les fibres les plus sensibles du cœur et celles du patriotisme ; l'impression qu'il a produite répond parfaitement au caractère du chef illustre de notre armée, car il réunissait tout ce qui charme dans la vie privée, tout ce qui impose le respect dans l'exercice du commandement.

Voici le discours prononcé par M. le général Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée, aux obsèques de M. le maréchal Niel, à Muret :

« Messieurs,

» Après les honneurs publics qui ont été rendus à l'homme illustre que nous pleurons, je viens dans cette cérémonie moins solennelle, mais touchante par sa spontanéité, devant cette tombe que le maréchal a choisie pour la dernière demeure de sa dépouille mortelle, je viens unir les profonds regrets du 6e corps d'armée à ceux d'une famille éplorée et rappeler, en quelques mots, une vie si pleine de faits qui, désormais, appartient à l'histoire.

» Né à Muret, le 4 octobre 1802, Niel, après de fortes études dans les colléges de Toulouse et de Paris, fut admis, à 19 ans, à l'École polytechnique. Entré dans le génie avec le premier numéro de sa promotion, et nommé capitaine en 1831, il s'était déjà fait remarquer par sa haute intelligence et son initiative, lorsqu'en 1837, il fut attaché à l'expédition de Constantine. Employé activement aux travaux du siége, il se signala surtout dans les luttes sanglantes de l'assaut, en dirigeant à gauche de la brèche, à travers les maisons, une marche méthodique qui, en tournant les défenseurs, décida leur retraite. Cette habile manœuvre valut au capitaine Niel le grade de chef de bataillon.

» Dans ce nouveau grade, Niel, qui avait su inspirer une grande confiance aux généraux commandant la province, et qui en reçut plusieurs missions spéciales, prit au développement de notre domination sur la terre africaine une part plus large que ne le comportait sa position de simple chef du génie.

» Rappelé en France pour concourir aux travaux des fortifications de Paris, il fut, en 1846, nommé colonel du 2e régiment du génie, et en 1849, général de brigade à la suite du siége de Rome, où, comme chef d'état-major du génie, il avait rendu des services qui lui valurent l'honneur d'être délégué pour porter au Saint-Père les clefs de la Ville Éternelle.

» La direction du service du génie au ministère de la guerre lui fut confiée à son retour d'Italie ; puis il fut appelé au conseil d'État, où son expérience pratique des affaires, mise en lumière par une élocution facile et persuasive, fit sensation.

» Élevé, en 1853, au grade de général de division, le général Niel reçut, en 1854, le commandement du génie du corps expéditionnaire chargé d'opérer dans la Baltique, et dirigea les travaux du siége de Bomarsund, brillant fait d'armes qui frappa par sa hardiesse et sa rapidité.

» Du fond de la Baltique, les pensées de Niel se reportaient souvent vers le pays natal, et il lui envoyait, comme souvenir, la croix d'or du dôme de Bomarsund, que l'on conserve religieusement dans l'église de Muret.

» Nommé bientôt après aide de camp de l'Empereur, et envoyé en mission en Crimée, il y acquit une légitime autorité, et, lorsque le regrettable général Bizot, dont il avait su ménager la position avec un tact parti du cœur, succomba glorieusement, Niel lui succéda dans le commandement en chef du génie devant Sébastopol, et prit la direction supérieure de ce siége sans précédent, où, en raison de circonstances impérieuses, les méthodes d'attaque et de défense, sortant des règles traditionnelles, exigèrent une grande fécondité de ressources chez les chefs du génie.

» Rappelé près de l'Empereur après la prise de Sébastopol, le général Niel consacra sa haute intelligence à la rédaction du précis historique des opérations du génie devant Sébastopol, ouvrage plein d'utiles enseignements, monument durable élevé à la gloire de l'armée d'Orient et particulièrement aux services rendus par le génie, qui, comme toujours, avait si bravement et si largement payé sa part de sang dans cette célèbre action de guerre.

» Ces services hors ligne, qui avaient fait ressortir à un haut degré les aptitudes éminentes du général Niel, avaient appelé sur lui toute l'attention du souverain. Dans la campagne d'Italie, l'Empereur lui confia le commandement d'un de ses corps d'armée, et jamais confiance ne fut plus hautement justifiée.

» L'histoire a déjà enregistré la part glorieuse prise par le 4e corps et par son vaillant chef à la mémorable bataille de Solférino, où, pendant plusieurs heures, ils eurent à résister aux efforts de trois corps autrichiens, tandis que l'Empereur préparait le mouvement décisif sur Solferino.

» C'est sur ce champ de bataille, illustré par tant d'actes de dévouement, que l'Empereur conféra au général Niel la plus haute dignité de l'armée.

» A la paix, le nouveau maréchal fut investi du commandement du 6e corps, dans le pays même où son enfance s'était écoulée, au milieu de populations justement fières de son illustration. Vous savez tous avec quelle supériorité il remplit ces fonctions.

» Heureux de se retrouver au milieu des siens, il n'aurait pas songé à s'en éloigner, si par un nouveau témoignage de sa haute estime, l'Empereur ne lui avait confié le portefeuille de la guerre.

.., capitaine au 75e à Lille, proposé pour l'em-
..t-major, désire permuter avec un adjudant-ma-
..n capitaine d'un corps permanent d'Afrique. (78)

..ana, lieutenant au 50e (promotion du 12 août
..de un permutant pour un corps d'infanterie, soit
..oit en Algérie. S'adresser au 50e, au camp de
..Marne. (79)

..onville, chef de musique, titulaire du 96e de ligne,
..a Strasbourg, demande à permuter avec un de
.. (80)

—

.. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

—

..iller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

—

.. musique de l'armée ayant donné sa démission
..ppr..sion des musiques de cavalerie, désire trou-
..sique ou un orphéon à diriger. S'adresser à M.
..cteur d'instruments de musique, à Paris, 29, rue
..rues.

—

..Marseille, rentrant d'Afrique, demande une petite
..de clarinette solo, ophicléide ou baryton-solo,
..de 1re classe sont vacantes. S'adresser au chef de

—

..ers demande un bon ouvrier armurier ayant fait
..uvre pour y occuper l'emploi de brigadier ar-
..it.
.. M. le président du conseil d'administration du
.. à Moulins (Allier).

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

..de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

..ORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

..fficiers désirant une bonne montre gar. 5 ans,
..dresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE,
.. *Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie,
..it rue Neuve-des-Petits-Champs, 16, *fr de l'armée*
.. Montre en or depuis 120 f., grande facilité
..its. Env. en prov. et en Algérie.

—

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 médailles d'honneur de 1837 *à* 1867

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

La Maison **F. BESSON** a transféré ses ateliers

RUE D'ANGOULÊME, Nº 92. — PARIS.

—

Nous recommandons à nos lecteurs une publication hebdomadaire, la *Science pour Tous*, dont le but est de vulgariser les sciences et de faire connaître les progrès de l'industrie.

Accessible à toutes les fortunes par la modicité de son prix, cette Revue s'adresse plus spécialement aux gens du monde.

La *Science pour Tous* publie chaque semaine des articles sur l'astronomie, la météorologie, la physique, la chimie, l'hygiène, l'industrie, l'agriculture, les voyages, la géographie, etc., etc.

Paris, 5 fr. par an ; départements, 6 fr. — Même prix pour chaque année brochée.

On s'abonne à Paris rue de Rivoli, 196.

—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. TENNAS a l'honneur de prévenir MM. les officiers que sa maison est transférée place du Théâtre-Français, nº 2, à l'angle de la rue Richelieu, Paris.

—

SOUVENIR DU MARÉCHAL NIEL

En envoyant 1 franc en timbres-poste à *Disdéri*, 8, boulevard des Italiens, l'on recevra *franco* un très beau portrait-carte du maréchal.

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.

Saison d'été. — Choix immense de vêtements confectionnés, haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

MAISON BERTON-LUSSAN. Tailleur civil et militaire, à Paris, fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. rue Richelieu, 21

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

..IE ET SAVONNERIE FINES FONDÉE EN 1815.

..N-CHÉTELAT et Cie,

Saint-Martin, à Paris.







1855 1849 1844

..sitions nationales et à l'Exposition universelle de Paris

POUR FIXER LES MOUSTACHES.

..e de Sa Ma- .. permette de ..illant remar-

Pour éviter les contrefaçons, il faut observer que nos flacons portent notre nom en relief et nos initiales D. C. sur le bouchon.
Se trouve chez tous les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Algérie

.. RECOMMANDÉS :

..Duchesse. Pommade extra-fine et ..rfums choisis.
..le **tatoue.** Cet article est hors ligne ..rson onctuosité et son agréable parfum.
..**Cutimauve.** Il est supérieur à tous ..ux portant cette dénomination.
..**d'amandes.** Spécialité pour la ..rbe, donnant une mousse onctueuse abondante.

Lavande ambrée. Eau de Cologne des Princes. Eau de verveine. Articles d'une qualité extra-supérieure et incontestablement préférables à t.. les vinaigres de toilette.
Essence de Violette. Parfum concentré pour le mouchoir.
Poudre de riz à la fraise. Indispensable pour calmer les feux du rasoir.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0
..n rente française. Coupons payés ..haque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris
Succursales à Lyon et à Besançon.

INJECTION CADET
AU KINO, — [illegible] en ..s peu de jours des maladies aiguës ou récentes. — Paris, rue ..Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes
[illegible]
par le traitement du docteur
CH. ALBERT
[illegible]
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE [illegible]

EAU D'OBERT
Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, [illegible] ST-HONORÉ à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (Aff.).

PLUS DE TEINTURE
POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (Affranchir)

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

DINER EUROPÉEN
Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.



EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r Colbert. Dépôt: chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---



ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie:
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a été sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

208, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC. COUTELLERIE** de table et de luxe **RASOIRS** à 3-50 gar. **SECATEURS SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS,** fabricant 15, r. Rivoli.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.—PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40 — Expéd. *Ne pas la confondre avec les produits similaires. On ne peut la remplacer.*

6, boulevard des Italiens,

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME



Revolver de poche.

Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour



Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE
EAU DENTIFRICE
DE BOTOT
Approuvée par l'Académie de Médecine DE PARIS

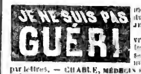
POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE
SUPÉRIEUR

LE SUBLIME
POUSSE DES CHEVEUX
ARRÊT IMMÉDIAT DE LEUR CHUTE
RETOUR CERTAIN DE LEUR DÉCOLORATION
DISPARITION DES PELLICULES
APAISEMENT DES IRRITATIONS

Imbiber de ce produit PUR les cheveux à leur racine, frictionner avec les doigts pour bien nourrir l'épiderme.

Exiger sur chacun de ces remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.



ENTREPOT: 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt: 5bis, boulevard des Italiens, Paris
Et chez les principaux Coiffeurs et Parfumeurs

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fco dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SÉE, PHOTOGRAPHE

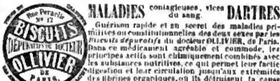
DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'École polytechnique.



COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.



MALADIES contagieuses, vices du sang. DARTRES

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les *Biscuits dépuratifs* du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des libres organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale ou résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode dite alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'âcreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très-vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc.

A Paris, RUE PERNELLE, no 12.— Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS des *maladies contagieuses, pertes, chaudes, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, *elles fortifient.*—Prix: 4 fr. le fl.—INJECTIONS (*bon préservatif*) 3fr SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.— 10 fr. la bout.; 5 f. la 1/2 bout. —Envois contre remboursem. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

BANDAGE à régulateur pour la guérison des Hernies. Reçu sa 15e Médaille à l'Exposition de 1867. Blondetti, r. Vivienne, 38, bandage de contention, depuis 15 francs.— Suspensoirs, bas et ceintures.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h, et par correspondance de M. PELLIENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles et désastreuses.

MOI, j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre *virus, dartres, boutons, affections secondaires;* comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco.*)

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 50. — 5—6 SEPTEMBRE 1869.

AVIS.

Afin de porter sans retard à la connaissance du public des nominations et des actes officiels qui intéressaient au plus haut point l'armée, nous avons publié depuis le 12 août jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en moins d'un mois, quatre suppléments renfermant la matière de trois numéros complets et nous avons devancé l'époque ordinaire de notre périodicité.

Nous avons fait, en agissant ainsi, des sacrifices dont nous sommes dignement récompensés, car un grand nombre d'abonnés nous ont écrit pour nous remercier de notre dévouement à leurs intérêts.

Nous publions aujourd'hui, en l'avançant encore d'un jour pour le même motif, le numéro qui devait paraître demain lundi. Nous paraîtrons désormais aux dates fixées pour notre publication régulière.

Paris, 4 septembre 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 12 août 1869, l'Empereur a promu au grade d'officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

M. Compagnon, capitaine de cavalerie en retraite, ancien chef de bataillon de la garde nationale de Clermont-Ferrand ; 33 ans de services militaires (1809 à 1842), 10 ans de services civils, 6 campagnes sous le premier Empire, 1 blessures, prisonnier de guerre ; chevalier de l'ordre le 1er mai 1821.

Par décrets en date du 13 août 1869, rendus sur la proposition du grand chancelier, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. Petit, colonel au 12e régiment de dragons, en retraite : 33 ans de services (de 1829 à 1862), 21 campagnes, une blessure et 2 actions d'éclat ; officier de l'ordre le 26 décembre 1860.

Au grade d'officier :

M. de Métivier de Vals, ancien capitaine d'infanterie, ancien colonel de la garde nationale d'Aurillac : 30 ans de services militaires (de 1806 à 1836), 10 campagnes sous le premier Empire, 2 blessures, 2 actions d'éclat ; chevalier de l'ordre le 20 août 1821.

M. Franvalet, chirurgien-major en retraite, ancien conseiller municipal, ancien adjoint, etc. : 30 ans de services militaires (de 1801 à 1831), 10 ans de services civils, 11 campagnes sous le premier Empire ; chevalier de l'ordre le 19 septembre 1813.

Au grade de chevalier :

M. Giraud d'Agay, lieutenant d'infanterie en retraite ; 23 ans de services (de 1799 à 1822), 15 campagnes (1799 à 1813), 1 blessure (perte d'un œil).

M. Bourdichon, ancien hussard au 1er régiment, ancien officier de garde nationale : 8 ans de services militaires (1807 à 1815), 12 ans de services civils, 8 campagnes (1807 à 1815), 3 blessures, 2 années de captivité.

M. Roy, ex-chirurgien aide-major, ancien adjoint à la mairie de Lusignan (Vienne) : 8 ans de services militaires (1808 à 1815), 6 ans de services civils, 6 campagnes, 2 blessures.

M. Lamy, ancien maréchal des logis de cavalerie, ancien officier de garde nationale, ancien maire, etc. : 8 ans de services militaires (1808 à 1816), 35 ans de services civils, 8 campagnes, 3 blessures.

M. Cuvelier, ex chirurgien aide-major, ancien médecin des hospices et du bureau de bienfaisance de Saint-Omer : 9 ans de services militaires (1807 à 1815), 43 ans de services civils, 5 campagnes, 1 blessure : a reçu une médaille d'honneur pour avoir sauvé un enfant qui se noyait ; s'est distingué dans les épidémies.

M. Piovanacci, capitaine d'infanterie en retraite : 30 ans de services (1803 à 1831), 6 campagnes sous le premier Empire.

M. Parisot, ex-maréchal des logis de cuirassiers, ancien lieutenant de la garde nationale de Fresnoy, etc. ; 8 ans de services militaires (1808 à 1815), 19 ans de services civils, 6 campagnes.

M. Lataud, sous-lieutenant en retraite, ancien capitaine de garde nationale : 30 ans de services militaires (1803 à 1833), 18 ans de services civils, 10 campagnes, 4 propositions.

M. Miranne, ex-adjudant sous-officier d'infanterie, ancien capitaine de garde nationale : 8 ans de services militaires (1807 à 1815), 34 ans de services civils, 6 campagnes, 2 blessures, 1 an de captivité.

M. Doussin, capitaine au 1er régiment de dragons, en retraite : 22 ans de services (1812 à 1819), 4 campagnes (1812 à 1815) 3 blessures.

M. Mouillet, ex adjudant sous-officier au 21e régiment d'infanterie de ligne, ancien employé au bureau de la navigation sur la Saône à Lyon : 8 ans de services militaires (1807 à 1815), 30 ans de services civils, 9 campagnes, 3 blessures, prisonnier de guerre du 10 décembre 1813 au 12 juillet 1814.

M. Taupier, ancien sous-lieutenant au 18e régiment de ligne, ancien officier de la garde nationale, officier d'académie : 25 ans de services militaires (1811 à 1836), 24 ans de services civils, 5 campagnes, 1 blessure.

M. Boisson, ancien soldat au 2e léger, ancien capitaine de garde nationale : 3 ans de services militaires (1811 à 1814), 15 ans de services civils, 4 campagnes, 1 blessure.

Par décret en date du 11 août 1869, rendu sur la proposition du grand chancelier, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Laplante, ancien canonnier de la 1re compagnie de la vieille garde, ancien conseiller municipal : 9 ans de services militaires (1806 à 1815), 47 ans de services civils, 6 campagnes, prisonnier de guerre en 1815.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 13 août 1869, rendu sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

M. Laurent, ancien soldat au 6e escadron du train des parcs d'artillerie : 3 ans de services, amputé de l'avant-bras gauche.

M. Manent, ancien soldat au 82e de ligne : 1 an de services, 2 campagnes, amputé de la jambe gauche.

M. Marchais, ancien soldat au 1er régiment de zouaves : 9 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure équivalente à la perte de l'usage d'un membre.

M. Picard, ancien soldat au 1er régiment de zouaves : 4 ans de services, 5 campagnes, 1 proposition, 1 blessure équivalente à la perte de l'usage d'un membre.

M. Schirer, ancien soldat au 7e régiment d'infanterie : 2 ans de services, 4 campagnes ; amputé du bras gauche.

M. Sourbets, ancien soldat au 30e régiment d'infanterie : 5 ans de services, 2 campagnes ; désarticulation du bras droit.

Combier, ancien sergent-fourrier au 24e régiment d'infanterie : 8 ans de services, 5 campagnes ; amputé de la cuisse droite.

M. Cichenberger, ancien soldat au 2e régiment étranger ; 5 ans de services, 5 campagnes ; cécité complète.

M. Rothweiler, ancien soldat au 1er régiment de la légion étrangère : 1 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures ; amputé du bras gauche.

M. Dixneuf, ancien soldat au 8e bataillon de chasseurs à pied : 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

M. Boury, ancien soldat au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale : 23 ans de services, 2 campagnes ; perte de l'usage de 2 membres.

M. Escande, ancien cavalier au 1er régiment de hussards : 4 ans de services, amputé de la jambe gauche.

M. Moracchini, ancien soldat au 54e de ligne : 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure équivalente à la perte de l'usage d'un membre.

Par décision impériale M. le général de brigade Colson, chef du cabinet du ministre de la guerre, est nommé au commandement de la 1re subdivision de la 3e division militaire, à Lille, en rempl. de M. le général Jeanningros.

Le ministre de la guerre a désigné les officiers dont les noms suivent pour faire partie de son état-major, savoir :

Comme attachés au cabinet :

M. d'Ornant, colonel d'état-major, chef du cabinet.

M. de Boucheman, lieutenant-colonel au 2e régiment d'infanterie.

M. de Clermont-Tonnerre, lieutenant-colonel au corps d'état-major.

Comme aides de camp :

M. Lanty, chef d'escadron d'artillerie.

M. Mojon, chef d'escadron au corps d'état-major.

Comme officiers d'ordonnance :

M. Lallemant, capitaine d'état-major du génie.

M. Duvivier, capitaine au 4e régiment de cuirassiers.

M. Laurens de Waru, lieutenant au 1er régiment de hussards.

M. Radiguet, lieutenant au 69e régiment d'infanterie.

M. Damellucourt, lieutenant au 96e régiment d'infanterie.

M. Pollier, lieutenant au 5e bataillon de chasseurs à pied.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR.

Par décision du 21 août 1869, sont nommés à la première classe de leur grade :

M. Bronet, capitaine de 2e classe, à l'état-major de la 16e division militaire.

M. Leroy, capitaine de 2e classe, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Walter, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Béchon de Caussade.

M. de Buisson de la Boulaye, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Courlot de Cissey.

M. Lahalle, capitaine de 2e classe, au dépôt de la guerre.

M. Reiss, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Mitman.

ÉTAT MAJOR DES PLACES.

Par décision du 31 août 1869, sont nommés à la 1re classe de leur grade :

M. Aubert, capitaine adjudant de place à Paris.

M. Estivant, capitaine adjudant de place à Lorient.

M. Chabal, capitaine commandant le fort de Joux.

M. Porte, capitaine commandant le fort de Montrouge.

M. Lemmé, capitaine adjudant de place à Metz.

M. Dion, capitaine adjudant de place à Oran.

M. Cordier, capitaine, secrétaire archiviste de la 9e division militaire.

M. Abadie, lieutenant, secrétaire archiviste de la place de Brest.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 2 septembre 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines d'infanterie de 2e classe désignés ci-après :

M. Desroches, 96e de ligne.
M. Santamaria, 54e de ligne.
M. Vincens, 4e régiment de voltigeurs de la garde impérial
M. de Bourgoing, 3e régiment de tirailleurs algériens.
M. Grandouiller-Dupinet, adjudant-major, 30e de ligne.
M. [illegible]rend, 10e de ligne.
M. Endurac, 91e de ligne.
M. Zeller, 44e de ligne.
M. Maingot, 13e de ligne.
M. Guizot, 98e de ligne.
M. Gabarrou, 24e de ligne.
M. Sauson, instructeur de tir, 41e de ligne.
M. Lebœuf, officier d'habillement, 76e de ligne.
M. Bouscaren, adjudant-major, 82e de ligne.
M. Prane, 46e de ligne.
M. Sartor, 1er régiment de grenadiers de la garde impériale.
M. Villard, 3e de ligne.
M. Patriarche, 46e de ligne.
M. Pégniu, 49e de ligne.
M. Meurice, 93e de ligne.
M. Goux, 36e de ligne.
M. Bureau, 5e de ligne.
M. Camus, 23e de ligne.
M. De Diesbach, 39e de ligne.
M. Trilles, 27e de ligne.
M. Warnod, instructeur de tir, 48e de ligne.
M. Darnaud, régiment de zouaves de la garde impériale.
M. Pescheux, 39e de ligne.
M. Tarigo, 10e de ligne.
M. Gillon, 8e de ligne.
M. Vidal, 49e de ligne.
M. Leclaire, trésorier, 33e de ligne.
M. Moulinier, 87e de ligne.
M. Josse, 3e de ligne.
M. Huselle, 30e de ligne.
M. Pellassy, 17e de ligne.
M. Dethieux, instructeur de tir, 76e de ligne.
M. Trioullier, adjudant-major, 18e de ligne.
M. De Guitlin d'Avenas, 70e de ligne.
M. Sciard, 2e de ligne.
M. Merle, 85e de ligne.
M. Muzean, instructeur de tir, 31e de ligne.
M. Nigon, trésorier, 29e de ligne.
M. Jardène, 84e de ligne.
M. Beaugendre, 1er de ligne.
M. Fison Jaubert d'Aubry de Puymorin, 3e régiment de zouaves.
M. Wickel, 34e de ligne.
M. Caillard, adjudant-major, 37e de ligne.
M. Raffin, 62e de ligne.
M. Vigier, 79e de ligne.
M. Faucen, 25e de ligne.
M. Lacourt, officier d'habillement, 6e de ligne.
M. Cicéron, adjudant-major, 85e de ligne.
M. Belin, 2e de ligne.
M. Gois, 61e de ligne.
M. Reuchon, 89e de ligne.
M. Espiau, 92e de ligne.
M. Benoit, 17e de ligne.
M. Pesses, 91e de ligne.
M. Cajard, adjudant-major, 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.
M. Ollivier, adjudant-major, 2e régiment de tirailleurs algériens.
M. Leloutre, 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Schwartz, 47e de ligne.
M. Baume, 97e de ligne.
M. Laporte, 47e de ligne.
M. Grégeire, trésorier, 8e de ligne.
M. Buisson, adjudant-major, 10e de ligne.
M. Poyard, adjudant-major, 3e bataillon de chasseur à pied.
M. Barnet, 40e de ligne.
M. Rozier, adjudant-major, 89e de ligne.
M. Fauconneau-Dufresne, 67e de ligne.
M. Veillon, 3e de ligne.
M. Bley, 40e de ligne.
M. Decosmi, 44e de ligne.
M. Fialvo, 92e de ligne.
M. Barbier, 11e de ligne.
M. Baradez, 15e de ligne.
M. Ezemar, 17e de ligne.
M. Lebericy, 11e bataillon de chasseurs à pied.
M. Cabaret, adjudant-major, 98e de ligne.
M. Guichard, trésorier, 30e de ligne.
M. Lagrange, 34e de ligne.
M. Arriet dit Péré, 23e de ligne.
M. Beauregard, adjudant-major, 68e de ligne.
M. Errard, trésorier, 42e de ligne.
M. Mollon, 34e de ligne.
M. Anthoine de Saint-Joseph, 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Poncelet, 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.
M. Lannes de Montebello, 18e bataillon de chasseurs à pied.
M. Chardin, 82e de ligne.
M. Vaton, trésorier, 62e de ligne.
M. Menard de Changlonne, 1er de ligne.
M. Regnier, 68e de ligne.
M. Chardon, 8e bataillon de chasseurs à pied.
M. Motas, adjudant-major, régiment de zouaves de la garde impériale.
M. Tulpin, 2e régiment de zouaves.
M. Astolfi, 32e de ligne.
M. Gouly, 12e de ligne.
M. Crameszt de Kerhué, instructeur de tir, 99e de ligne.
M. Falot, 99e de ligne.
M. Boschis, capitaine-major, 6e bataillon de chasseurs à pied.
M. Perrier, trésorier, 43e de ligne.
M. Corps, 3e régiment de zouaves.
M. Chame, 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Manquat, 50e de ligne.
M. Trionville, instructeur de tir, 64e de ligne.
M. Cyvoct, 38e de ligne.
M. Biautte, 69e de ligne.
M. Habert, 92e de ligne.
M. Berthaud, 48e de ligne.
M. Boisson, 4e de ligne.
M. Le Guen, 43e de ligne.
M. Maudhuy, 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Deroche, trésorier, 9e de ligne.
M. Morvan, 14e de ligne.

M. Bayart, 6e de ligne.
M. Bonneval, adjudant-major, 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Grabeuil, 87e de ligne.
M. Fonsin, officier d'habillement, 56e de ligne.
M. Bourget, officier d'habillement, 20e de ligne.
M. de Jaubert-Noëll, 100e de ligne.
M. Cary, 20e de ligne.
M. Léchaudé, 98e de ligne.
M. Landry, 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Dastarac, 44e de ligne.
M. Mergié, 54e de ligne.
M. Grymouprez, 44e de ligne.
M. Sigaud, 33e de ligne.
M. Gergeu, 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.
M. Puticani, trésorier, 96e de ligne.
M. Gorincourt, 2e de ligne.
M. Boudot, 50e de ligne.
M. Le Bouf, 34e de ligne.
M. Saliceti, 56e de ligne.
M. Roussel, 31e de ligne.
M. Lagant, 17e de ligne.
M. Doridant, 66e de ligne.
M. Larroque, 93e de ligne.
M. Regain, 6e bataillon de chasseurs à pied.
M. Nolard, 35e de ligne.
M. Pravas, trésorier, 4e de ligne.
M. Stéfani, 14e bataillon de chasseurs à pied.
M. Gnilhamat, 15e bataillon de chasseurs à pied.
M. Veinguertner, 15e bataillon de chasseurs à pied.
M. Despuech, 80e de ligne.
M. Lacassin, 90e de ligne.
M. Perrot, 73e de ligne.
M. Collin, 9e de ligne.
M. Lenoir de Tournemine, 9e de ligne.
M. Couston, régiment étranger.
M. Mercier, 25e de ligne.
M. Simon, 45e de ligne.
M. Duport, 47e de ligne.
M. Marchand, 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.
M. Lapierre, 20e de ligne.
M. Leroux, 57e de ligne.
M. Blanc, instructeur de tir, 93e de ligne.
M. Baguet, 98e de ligne.
M. Rouffier, 89e de ligne.
M. Lamoriette, 68e de ligne.
M. Ferrel, adjudant-major, 24e de ligne.
M. Forlin, 22e de ligne.
M. Périès, 16e bataillon de chasseurs à pied.
M. Vigueron, 31e de ligne.
M. Legrand, adjudant-major, 26e de ligne.
M. Germa, 58e de ligne.
M. Latour, 25e de ligne.
M. Gravignard, 11e de ligne.
M. Casagne, 19e de ligne.
M. Maillot, 93e de ligne.
M. Bonnafous, 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.
M. Molès, 32e de ligne.
M. Daubas, 74e de ligne.
M. De Liabé, 47e de ligne.
M. Blaise, 9e de ligne.
M. Barthélemy, 68e de ligne.
M. Liabot, 63e de ligne.
M. Illig, 14e bataillon de chasseurs à pied.
M. Le Goff, adjudant-major, 40e de ligne.
M. Vaultier, 35e de ligne.

Par décision ministérielle du 12 août 1869, les onze lieutenants de chasseurs à pied désignés ci-après sont nommés à la 1re classe de leur grade, savoir :

M. Gagin, du 1er bataillon (30 septembre 1866).
M. Perrin Machoux, du 5e bat. (30 septembre 1866).
M. Thérouanne, du 9e bataillon (30 septembre 1866).
M. Carmejeanne, du 15e bataillon (30 septembre 1866).
M. Curicque, du 20e bataillon (24 décembre 1866).
M. Faivre, du 6e bataillon (24 décembre 1866).
M. Blavier, du 3e bataillon (9 mars 1867).
M. Gosselin, du 3e bataillon (3 avril 1867).
M. Carbonnel de Canisy, du 7e bat. (3 avril 1867).
M. Marton, du 2e bataillon (3 avril 1867).
M. Derrien, du 20e bataillon (13 avril 1867).
(L'insertion au *Journal militaire officiel*, tiendra lieu de notification.)

INTERPRÈTES MILITAIRES.

Par décision du 30 août 1869, M. Canquoin, interprète auxiliaire de 2e classe, est nommé interprète auxiliaire de 1re classe, en rempl. de M. Aboucaya, retraité.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M Comoy, lieutenant au 57e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Montaudon, commandant la subdivision de la Meurthe, pendant l'absence du capitaine Linet, son aide de camp.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 24 août 1869, M. Bardinal, lieutenant à Bar-sur-Aube (Aube), passe à Gex (Ain).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 20 août 1869, M. Mayot, capitaine au 39e régiment d'infanterie de ligne, passe au 67e régiment de même arme, en rempl. de M. Geoffroy, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 21 août 1869, M. Ronchail, capitaine au 38e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine trésorier du corps, en rempl. de M. Jnge, qui permute avec lui.

Par décision du 21 août 1869, M. Dohan, sous-lieutenant au 18e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant au trésorier du corps, au rempl. de M. Bourger, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle, du 30 août 1869, M. Gratreaud, chef de bataillon au 100e régiment d'infanterie de ligne, est nommé au commandement du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en rempl. de M. Roussel, décédé.

Par décision ministérielle du 31 août 1869, M. Ropert, capitaine au 6e bataillon de chasseurs à pied, passe au 10e desdits bataillons, pour y occuper un emploi de capitaine major, en rempl. de M. Déburaux, passé dans le corps de l'intendance militaire.

Par décision ministérielle du 2 septembre 1869, M. Coquillard, capitaine au 80e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine trésorier du corps, en rempl de M. Lolivier, décédé.

Par décision ministérielle du 3 septembre 1869, M. Lane, capitaine au 50e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine trésorier du corps, en rempl. de M. de Mouzey, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 14 août 1869, M. de Chalendar, capitaine au 8e de lanciers, passe au régiment de guides de la garde impériale, pour y occuper un emploi de capitaine adjudant-major, par permutation avec M. de Castelnau d'Essenault.

Par décision ministérielle du 17 août 1869, M. Goujet, lieutenant au régiment de guides de la garde, passe à l'emploi d'adjoint au trésorier du même corps, par échange de fonctions avec M. Letellier.

Par décision ministérielle du 21 août 1869, M. Bonnet, sous-lieutenant porte-étendard du 7e de hussards, est détaché en la même qualité à l'Ecole impériale de cavalerie, pour y remplacer M. Bizot, promu lieutenant et rentré à son régiment. M. Lecouturier, sous-lieutenant au même corps, passe à l'emploi de porte-étendard, en rempl. de M. Bonnot.

Par décision ministérielle du 25 août 1869, M. Mérle, capitaine adjudant-major au 7e de cuirassiers, passe à l'emploi de capitaine d'habillement du même régiment, par échange de fonctions avec M. Chauveau de Bourdon.

Par décision ministérielle du 28 août 1869, M. Descharmes, capitaine au 4e régiment de dragons, passe au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, par permutation pour convenances personnelles avec M. de Mongelas.

ARTILLERIE.

Par décision ministérielle du 13 août 1869 :

Gardes principaux.

M. Souquet, promu, a été maintenu à Blidah.
M. Périnaud, promu, a été maintenu à la direction de l'artillerie de Bourges.

Gardes de 1re classe.

M. Edal, employé à Bourges, a été classé à la direction d'artillerie de Strasbourg, en qualité d'agent spécial.
M. Gauthier, agent spécial de l'ex-poudrerie de Constantine, a été classé à la direction d'artillerie de cette ville.
M. Bodol, chef-ouvrier à l'ex-poudrerie de Constantine, a été classé à la poudrerie du Ripault.
M. Renesud, employé à Dunkerque, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Douai.
M. Pellé, promu, a été maintenu à Biskra.
M. Goudey, promu, a été maintenu à Caen.

Gardes de 2e classe.

M. Hameux, employé à la direction d'artillerie de Douai, a été classé à Dunkerque.
M. Dubrulle, chef artificier à Angers, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Nantes.
M. Camescasse, employé à la direction d'artillerie de Metz, a été classé à Montmédy.
M. Grimm, employé à l'ex-poudrerie de Constantine, a été classé à la direction d'artillerie d'Oran.
M. Blaudin, employé à Toulon, a été classé à la direction d'artillerie de Metz.
M. Thomas, employé à Gravelines, a été classé à la direction d'artillerie de Toulon.
M. Parbayle, promu, a été classé à Gravelines, direction d'artillerie de Douai.
M. Izard, promu, a été classé à Saint-Omer, direction d'artillerie de Douai.
M. Dutilleul, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Rennes.

Contrôleur d'armes principal.

M. Burstort, promu, a été maintenu à la direction d'artillerie d'Alger.

Contrôleurs d'armes de 1re classe.

M. Gauffinet, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Tulle.
M. Parent, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.
M. Guassou, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Châtellerault.
M. Lien, promu, a été maintenu au bureau des douanes de Valenciennes.

Contrôleurs d'armes de 2e classe.

M. Moulinier, employé à la manufacture d'armes de Mutzig, a été classé à la manufacture de Saint-Etienne.
M. Labroye, employé à la manufacture d'armes de Mutzig, a été classé à la manufacture de Saint-Etienne.
M. Thomas, employé à Cherbourg, a été classé à la direction d'artillerie de Lyon.
M. Dubs, promu, a été classé à la direction d'artillerie de Cherbourg.
M. Andrée, promu, a été classé au bureau des douanes de Boulogne-sur-Mer.
M. Chadelin, promu, a été classé à la manufacture d'armes de Châtellerault.
M. Dego, promu, a été classé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Capitaines en 1er.

M. Mongin, trésorier du 2e régiment du train, a été classé à la 7e compagnie du même régiment.
M. Le Gros, nommé, a été classé à la 5e compagnie du 2e régiment du train.

Capitaines en 2e.

M. Pécharry, adjoint à la direction d'artillerie de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de La Fère.
M. Genest, promu, a été classé à la 9e compagnie du 1er régiment du train.
M. Guibert (L.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'Alger.
M. Vansteenberghe, promu, a été classé à la 13e compagnie du 2e régiment du train.
M. Cordier (A.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai.
M. Rousseau (E.-D.-J.), promu, a été classé au 2e régiment du train, pour y faire le service en qualité de trésorier.

Lieutenants en 1er.

M. Noé, nommé, a été classé à la 5e compagnie du 2e régiment du train.
M. Vinsot, nommé, a été classé à la 4e compagnie du 1er régiment du train.
M. Rienneau, nommé, a été classé à la 3e compagnie du 2e régiment du train.
M. Affre, nommé, a été classé à la 15e compagnie du 1er régiment du train.
M. Esquevin, nommé, a été classé à la 12e compagnie du 1er régiment du train.
M. Beaujard, nommé, a été classé à la 2e compagnie du 1er régiment du train.
M. Laurent (N.), nommé, a été classé à la 8e compagnie du 1er régiment du train.

Lieutenants en 2e.

M. Raisslnger, adjoint au trésorier du 2e régiment du train, a été classé à la 7e compagnie du même régiment.
M. Pitoizet, du 2e régiment du train, a été admis dans la garde impériale et classé à la 1re compagnie de l'escadron du train d'artillerie de ladite garde.

Sous-lieutenants.

M. Lainé, promu, a été classé à la 5e compagnie du 2e régiment du train.
M. Charles-Guichou, promu, a été classé à la 2e compagnie du 1er régiment du train.
M. Carterel, promu, a été classé au 2e régiment du train, pour y faire le service en qualité d'adjoint au trésorier.

MUSIQUES MILITAIRES.

M. Davergne, chef de musique à la suite au 7e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 72e de ligne.
M. Ziégler, chef de musique à la suite au 42e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 68e de ligne.
M. Bap, chef de musique à la suite au 36e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 22e de ligne.
M. Pontel, chef de musique à la suite au 80e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 17e de ligne.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision du 7 août 1869, M. Damont, major du 13e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du dépôt de recrutement d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Lestrohan, mis, sur sa demande, en non-activité pour infirmités temporaires.

Par décision ministérielle du 13 août 1869, M. Perrin, capitaine au 36e régiment d'infanterie de ligne, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe de la Somme, a été nommé au commandement du dépôt de recrutement de 2e classe du département de l'Oise, en remplacement de M. le capitaine Brannetutt, promu chef de bataillon.

Par la même décision, M. Lambert, capitaine au 31e régiment d'infanterie, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Somme.

Par décision ministérielle en date du 21 août 1869, M. Crochon, capitaine au 20e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de première classe de la Seine-Inférieure, est nommé au commandement du dépôt de recrutement de deuxième classe du département de l'Orne, en rempl. de M. le capitaine Hortet, admis à la pension de retraite.

Par la même décision, M. Renno, capitaine au 2e régiment de hussards, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Seine-Inférieure.

Par décision ministérielle en date du 26 août 1869, les mutation et nominations ci-après ont eu lieu dans le service du recrutement :

M. Beck, sous-lieutenant au 34e régiment d'infanterie, employé au dépôt de recrutement de la Marne, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Seine, en rempl. de M. Arnaud, promu capitaine, et qui rentre à son corps.
M. Jacquetin, lieutenant au 1er régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Savoie, en rempl. de M. Courvoisier, promu au grade de capitaine, et qui rentre à son corps.
M. Adès, sous-lieutenant au 86e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement des Côtes-du-Nord, en rempl. de M. Wirtz, promu au grade de capitaine, et qui rentre à son corps.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision du 14 août, le Ministre a nommé rapporteur près le 1er conseil de guerre séant à Lille, M. Lansé, capitaine en retraite.

Inspections générales de 1869.

Tableau des inspections qui seront passées par MM. les intendants généraux inspecteurs en 1869. (Décision impériale du 14 août 1869.)

M. Le François intendant général inspecteur, président du Comité permanent d'administration.
La 8e division militaire, la division stationnée dans les Etats-Romains, la division d'Alger.

M. Wolf, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.
La garde impériale et les 1re, 2e, 7e et 16e divisions militaires.

M. Mongin, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.
Les 15e, 18e, 19e, 20e et 21e divisions militaires.

M. Robert, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.
Les 3e, 4e, 5e et 6e divisions militaires.

M. Réquier, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.

Les 12e, 13e et 14e divisions militaires, et la division d'Oran.

M. Boso, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.

Les 9e, 10e et 17e divisions militaires, et la division de Constantine.

M. Uhrich, intendant général inspecteur, membre du Comité permanent d'administration.

Les 11e et 22e divisions militaires.

Nous nous empressons de rectifier une erreur d'impression qui s'est glissée dans la note relative à la tenue des officiers de cavalerie, insérée à la page 3 de notre dernier numéro.

Il est dit dans cette note que les officiers du 5e régiment de lanciers conservent le czapska. Il faut lire la kurtka ou habit. Le czapska est toujours la coiffure des huit régiments de lanciers.

Le journal *le Réveil* a publié une lettre signée J. Boulay, dans laquelle un événement malheureux survenu, au 11e régiment de dragons, se trouve raconté et commenté de la manière la plus inexacte.

Un homme de ce corps, au retour d'une absence illégale, aurait été condamné, affirme cette lettre, à faire étape « à pied d'Esternay à Sézanne, attaché à une voiture » et portant sur ses épaules « la charge entière qu'un dragon met sur son cheval. » Après avoir inutilement demandé à être déchargé de son fardeau, le malheureux serait tombé de fatigue sur la route et, placé enfin sur la voiture des bagages, aurait rendu le dernier soupir en arrivant à Sézanne.

L'autorité militaire n'a pas cru devoir répondre à de pareilles allégations avant qu'une enquête en eût fait ressortir la fausseté.

Un seul fait est malheureusement exact : la mort du dragon Hoguet; les autres assertions sont entièrement controuvées.

Le dragon Hoguet faisait route, le 9 juillet, avec la colonne d'hommes à pied de son corps et portait, *comme les autres*, ses effets personnels réglementaires : jusqu'à la grande halte il marchait en tête de la colonne, chantant en chœur avec ses camarades. Peu d'instants après la grande halte, il se trouva indisposé; l'officier commandant la colonne l'arrêta; on débarrassa le malade de ses effets.

Lui-même voulut, bientôt après, reprendre la marche; mais il fut promptement obligé de s'arrêter de nouveau. On le coucha à l'ombre, et les premiers soins lui furent prodigués par ses camarades et par le lieutenant commandant le détachement, qui fit attendre la colonne jusqu'à ce que les voitures de bagages, qui se trouvaient en arrière à trois ou quatre kilomètres, eussent rejoint.

Un médecin cantonal, appelé en toute hâte, attribua l'état du malade à la chaleur exceptionnelle et à l'ingestion d'une grande quantité d'eau froide au moment de la transpiration. Il déclara à plusieurs reprises que le dragon pouvait être transporté à Sézanne sur une des voitures du convoi. Rien ne pouvait faire pressentir le danger.

Hoguet fut ainsi transporté jusqu'à Sézanne. Deux de ses camarades l'accompagnaient, et, suivant les prescriptions du médecin, lui donnaient par intervalles quelques gouttes d'eau-de-vie. Malgré ces précautions le malade succomba en arrivant à l'étape.

Il résulte de l'enquête :

1° Que la mort du dragon Hoguet est tout accidentelle ;

2° Qu'aucune mesure de coercition n'avait été exercée à son égard ;

3° Que les effets portés par lui étaient ceux que doivent avoir avec eux tous les hommes voyageant à pied;

4° Qu'il en a été déchargé dès qu'il s'est trouvé malade.

5° Qu'il a été, jusqu'au moment de son décès, entouré de tous les secours qu'il a été possible de se procurer pendant la route.

Il est donc profondément regrettable que le journal le *Réveil*, et, après lui, plusieurs autres journaux se soient ainsi faits l'écho d'imputations calomnieuses dirigées contre un chef de corps connu par sa sollicitude pour le soldat. (*Communiqué.*)

Les circonstances qui nous ont fait successivement avancer de plusieurs jours la publication de nos quatre derniers numéros, pour être agréables aux abonnés du *Moniteur de l'Armée*, nous serviront d'excuse auprès d'eux si nous les entretenons tardivement des faits qui intéressent l'armée. Il en est un qui a sa place marquée dans nos colonnes, c'est la prise de possession du ministère de la guerre par S. Exc. M. le général Le Bœuf. Le nouveau ministre a reçu officiellement, le jeudi 26 août, la visite de son administration centrale et des corps d'officiers dans l'ordre suivant :

M. le général Colson a présenté à S. Exc. M. le général Le Bœuf les officiers composant l'état-major de S. Exc. M. le maréchal Niel, son prédécesseur, et le personnel civil du cabinet.

Les directions composant l'administration centrale de la guerre ont été présentées au ministre par leurs directeurs respectifs ; la présentation ne s'est pas bornée aux directeurs, chefs et sous-chefs de bureau, le ministre a exprimé le désir qu'elle comprît tous les employés des bureaux, sans distinction de grade. Ce changement apporté au programme habituel a produit une heureuse impression sur le nombreux et si honorable personnel que le ministre a voulu, dès le premier jour, traiter en collaborateurs.

Les officiers de tout grade de la garde impériale, de l'armée de Paris et de la garde nationale mobile de la Seine ont ensuite défilé devant le ministre, ayant à leur tête les maréchaux qui les commandent.

Camps et manœuvres

Châlons. — Depuis le départ de S. A. le Prince impérial, l'instruction a repris son cours accoutumé ; aux manœuvres de brigades ont succédé les manœuvres de corps d'armée, exécutées les 25 et 27 août. Le défaut d'espace nous impose l'obligation d'ajourner le compte rendu de ces deux manœuvres dans lesquelles les divers mouvements ont été faits avec beaucoup d'à-propos; les trois armes se sont prêté un appui efficace, et chacun, officier et soldat, a su tirer le meilleur parti possible de l'étendue du terrain.

Le duc Paul de Mecklembourg-Schwerin, voyageant incognito, a visité le camp; il a assisté à la messe et au défilé de troupes. Après une absence de quelques jours, le prince est revenu au camp et a suivi à cheval la manœuvre du corps d'armée exécutée le 27 août.

Lannemezan.—La grande manœuvre du 20 août avait pour objet un fourrage au vert exécuté par la cavalerie, à l'est de Pinas et à gauche de la route de Montrejeau, sur le plateau de la rive droite de la Save. 6 escadrons et le 5e bataillon de chasseurs à pied ont pris part à cette opération qui a été conduite d'après les principes posés dans l'instruction publiée par le ministère de la guerre, en 1868, sous le titre de : *Observations sur le service de la cavalerie en campagne.*

Le commandant de la cavalerie, après avoir fait placer des vedettes dans le bois situé à droite de la route et déployé le bataillon de chasseurs, a donné l'ordre de commencer le fourrage.

L'ennemi s'était porté au lieu dit Sarrat, sur la route de Montrejeau, dans l'intention d'empêcher la cavalerie de faire son fourrage. A cet effet, il échelonna ses bataillons par la droite, à 200 pas, et se porta en avant en se couvrant de tirailleurs. Une section d'artillerie marchait à hauteur de l'échelon de droite ; une autre section se tenait à la gauche de la ligne ; la 3e section était en réserve.

Après avoir marché pendant 1,500 mètres, la colonne représentant l'ennemi fut accueillie par les feux des chasseurs à pied déployés en tirailleurs et embusqués derrière les haies. Profitant du terrain, cette colonne s'arrêta, déploya ses tirailleurs en les abritant autant que possible et fit ouvrir le feu de l'artillerie sur les troupes de soutien. Protégée par les chasseurs à pied et par plusieurs charges exécutées sur la route de Montrejeau, la cavalerie continua son fourrage ; et l'ennemi ne pouvant la tourner par sa gauche, se décida à l'attaquer sur son centre.

Le commandant de la cavalerie, craignant de voir l'ennemi occuper la route et lui couper la retraite, fait replier les chasseurs à pied et remonter ses hommes à cheval. Ce mouvement de concentration, exécuté rapidement, lui permet de commencer son mouvement de retraite sur Pinas ; il le soutient avec le bataillon de chasseurs à pied, qu'il jette à gauche de la route.

Poursuivi vivement par la colonne ennemie, qui, avec deux pièces d'artillerie et un bataillon du 82e, cherche à débusquer les chasseurs à pied, le commandant de la cavalerie, arrivé au pont de la Save, leur donne l'ordre de se replier, et, pour laisser à ses troupes le temps de repasser la rivière, il choisit un moment et un lieu favorable pour lancer son dernier escadron sur la section d'artillerie qui le poursuit. Ce mouvement surprend les canonniers, dont il paralyse l'action; la tête de colonne ennemie est arrêtée, et la cavalerie a repassé la Save sans avoir été sérieusement entamée.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de la grande manœuvre du 27 août.

M. Corbin, chef d'escadron d'état-major, ancien aide de camp de S. Exc. le maréchal Niel, est nommé attaché militaire à l'ambassade française, à Londres, en rempl. de M. de Clermont-Tonnerre, lieutenant-colonel d'état-major, attaché au cabinet du ministre de la guerre.

Les états de services de Napoléon

Au moment où les grandes fêtes du centenaire qui viennent d'avoir lieu en Corse, attirent l'attention publique sur le fondateur de la dynastie napoléonienne, nous pensons qu'on lira avec un intérêt particulier les détails historiques qui suivent et dont plusieurs sont encore inconnus.

I

Le voyageur empressé qui visite la vieille cité d'Ajaccio, ne demande à voir ni le golfe, ni la citadelle, ni la cathédrale ; il se dirige droit vers la rue Saint-Charles ; il cherche la petite place Letizia, où se trouve la maison Bonaparte.

Cette maison présente à l'extérieur une façade de trois étages. L'intérieur est assez vaste et la belle galerie qui servait de salon de réception à la famille ne manque pas de noblesse ni de grandeur. Cette habitation qui n'est jamais sortie des mains de la famille, et que possédait encore il y a quelques années le feu prince de Canino, appartient aujourd'hui à S. M. l'Empereur Napoléon III.

C'est au premier étage, dans une petite pièce prenant jour par deux croisées, l'une sur une cour intérieure, l'autre sur la rue Letizia, et ornée d'une cheminée en marbre blanc, dont la frise représente un sujet mythologique, que le 15 août 1769, Napoléon vint au monde. C'était le second fils de Charles Marie de Bonaparte, homme de grand mérite, descendant d'une illustre famille italienne, et qui occupait parmi les députés de la Corse un rang élevé.

Le nom de Napoléon était porté par les cadets de cette famille depuis plusieurs générations. Il venait originairement d'un Napoléon des Ursins, célèbre dans les fastes de l'Italie. Néanmoins, ce nom, immortel aujourd'hui, était devenu presque inconnu, et le saint à qui on le devait ne figurait plus sur le calendrier.

La première enfance de Napoléon est remarquable surtout par la passion qu'il avait des amusements militaires. Son âme y était tout entière. Ce n'était qu'en secondant ce penchant que l'on pouvait lui faire apprendre tout ce qu'on voulait, car il ne lui fallait que la volonté pour réussir en tout.

Ce fut cette passion pour les goûts militaires qui détermina son père à demander pour lui une place à l'école de Brienne, où il entra le 23 avril 1779.

M. Bertin, principal de l'école, écrivit sur ses registres : « Aujourd'hui 23 avril 1779, Napoléon de Buonaparte est entré à l'école royale militaire de Brienne-le-Château, à l'âge de neuf ans huit mois et cinq jours. »

Les progrès du jeune Bonaparte furent bientôt remarqués, son aptitude au travail, son adresse étonnante aux exercices militaires le firent souvent proposer pour modèle à tous les élèves de sa classe. En moins de quatre ans, il était le premier de l'école de Brienne. *Pichegru* qui était alors son répétiteur, s'étonnait des progrès immenses que le jeune élève faisait tous les jours. Aussi les inspecteurs voyant les dispositions spéciales qui se développaient chez Napoléon n'hésitèrent point à le proposer pour l'école militaire de Paris.

Voici sa nomination émanée du roi Louis XVI qui portait un vif intérêt à l'école de Brienne :

« A Monsieur le marquis de Timbrune inspecteur général de mes écoles royales militaires.

» Monsieur de Timbrune,

« Ayant donné à Napoléon de Buonaparte, né le 15 août 1769, une place de cadet-gentilhomme dans la compagnie des cadets-gentilshommes établie en mon école royale militaire, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et faire reconnaître en ladite place de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Timbrune, en sa sainte garde. »

Ecrit à Versailles, le 22 octobre 1784.

Louis. »

Napoléon resta à peu près une année à l'école royale militaire de Paris, car en septembre 1785 le jeune élève passa le plus brillant examen, et fut inscrit le premier sur la liste de nomination soumise au roi pour le grade de lieutenant en second au régiment d'artillerie de La Fère.

Ainsi à *quinze ans* Napoléon avait gagné sa première épaulette. Désormais chaque grade nouveau sera le prix d'un service ou d'une victoire.

Capitaine, général, consul, Empereur, il va parcourir une carrière qu'il ait jamais été donnée à un homme d'accomplir.

Mais de toutes les gloires qui ont couronné le nom de Napoléon, celle du guerrier a été la plus brillante. Elle est aussi la plus chère aux Français, car c'est elle à laquelle ils participaient le plus. L'éclat qui rayonnait autour du chef éclairait au loin jusqu'au dernier de ses compagnons, et, pour les enfants de la France, il avait fait de leur nom un véritable titre de noblesse, et chacun pouvait répondre fièrement : Je suis Français, comme autrefois il eût dit je suis gentilhomme.

II

Pour un soldat il n'y a pas de plus grands titres de noblesse que ceux marqués par ses services militaires ; c'est pourquoi nous croyons intéressant, au moment où un siècle vient de s'écouler depuis la naissance de Napoléon, de faire connaître à nos lecteurs les *états de services* du grand capitaine. Voici la copie exacte de ce précieux document.

Bonaparte (Napoléon), fils de Charles Marie et de Marie Letizia Ramolino, *né le 15 août* 1769 *à Ajaccio (Corse)*.

— 23 avril 1779, élève à l'école militaire de Brienne. — 22 octobre 1784, élève du roi à l'école militaire de Paris. — 1er septembre 1785, lieutenant en second au régiment d'artillerie de la Fère. — 1er avril 1791, lieutenant en 1er au régiment de Grenoble. — 6 février 1792, capitaine en second au même corps (devenu 4e régiment d'artillerie). — 27 février 1792, lieutenant colonel en second du 2e bataillon des gardes nationales volontaires de la Corse. — 2 avril 1792, passé en cette qualité au 1er bataillon. — 10 janvier 1793, lieutenant-colonel en 1er, commandant l'artillerie de l'expédition de la Madeleine. — 8 mars 1793, capitaine en 1er au 4e régiment d'artillerie. — 19 octobre 1793, chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie. — 30 novembre 1793, nommé provisoirement adjudant général, chef de brigade par les représentants du peuple près l'armée sous Toulon. — 20 décembre 1793, général de brigade provisoire. — 6 février 1794, confirmé dans ce grade. — Chargé à la même époque du commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie. — 6 août 1794, suspendu et mis en état d'arrestation. — Elargi le 20 août suivant. — 27 mars 1795, désigné pour commander l'artillerie de l'armée de l'Ouest. — 21 août 1795, requis par le comité de salut public pour prendre part aux travaux de la division chargée des plans de campagne et de la surveillance des opérations des armées. — Rayé de la liste des officiers généraux. (15 septembre 1795) pour avoir refusé de se rendre à l'armée de l'Ouest. — Autorisé à passer au service du Grand Seigneur. — 5 octobre 1795, nommé par le comité de salut public commandant en second de l'armée de l'intérieur. — 11 octobre suivant, confirmé dans ce commandement par la Convention. — 26 octobre 1795, promu au grade de général de division et chargé du commandement en chef de l'armée de l'intérieur. — 2 mars 1796, général en chef de l'armée d'Italie. — 26 octobre 1797, commandant en chef de l'armée d'Angleterre. — 12 avril 1798, commandant en chef l'expédition d'Egypte dite de la Méditerranée. — 9 octobre 1799, rentré en France. — 9 novembre 1799, commandant en chef la garde du Corps législatif, les gardes nationales et les troupes de la 17e division militaire. — Consul de la république le 10 novembre 1799. — Premier consul le 13 décembre 1799. — Président de la république italienne, le 26 janvier 1802. — Consul à vie, le 2 août 1802. —

Médiateur de la confédération suisse, le 19 février 1803. — EMPEREUR des Français, le 18 mai 1804 et roi d'Italie le 18 mars 1805.

III

Les campagnes de Napoléon peuvent se résumer ainsi : Quatre en Italie (1796 à 1797). — Trois en Egypte et en Syrie (1798 à 1799). — Une en Italie en 1800. — Deux en Allemagne en 1805. — Deux en Prusse et Pologne, en 1806. — Une sur le Niémen (1807). — Une en Espagne (1808). — Une en Autriche (1809). — Une en Russie (1812). — Deux en Saxe (1813). — Une en France, en 1814. — Une à Waterloo, en 1815.

Les batailles livrées par Napoléon sont au nombre de quarante-trois.

En outre, il a assisté à cinquante-deux combats.

IV

Les blessures qu'a reçues Napoléon sont plus nombreuses qu'on ne le pense généralement. Voici ce que raconte à ce sujet l'auteur du *Mémorial de Saint-Hélène*.

« Souvent l'Empereur passait sa main sur sa cuisse gauche où se voyait un trou considérable. C'était le coup de baïonnette qui avait failli lui coûter la cuisse au siége de Toulon »

« L'Empereur disait qu'on avait généralement admiré et prôné le rare bonheur qui le tenait comme invulnérable au milieu de tant de batailles. « Et l'on était dans l'erreur, ajoutait-il. Seulement j'avais toujours fait mystère de tous mes dangers. Et il a raconté qu'il avait eu trois chevaux tués sous lui au siége de Toulon ; qu'il en avait eu plusieurs tués ou blessés dans ses campagnes d'Italie ; trois ou quatre au siége de Saint-Jean d'Acre. Qu'il avait été blessé maintes fois ; qu'à la bataille de Ratisbonne, une balle lui avait frappé le talon ; qu'à celle d'Essling ou de Wagram, un autre coup de feu lui avait déchiré la botte, le bas et la peau de la jambe gauche.

On n'ignore pas non plus que l'Empereur a été souvent très exposé dans les batailles et quelquefois obligé de mettre l'épée à la main pour sa défense personnelle. Entre autres, en 1814, à Arcis-sur-Aube ou dans son voisinage ; et après le combat de Brienne, en rentrant le soir à son quartier général, triste et méditatif, il se trouva enveloppé inopinément par des Cosaques qui avaient passé sur les derrières de l'armée ; il les chargea lui-même l'épée à la main ; plusieurs de ces Cosaques furent tués à ses côtés. Mais ce qui donne un un prix bien plus extraordinaire à cette circonstance, disait plus tard Napoléon, « c'est qu'elle se passa auprès d'un arbre que je considérais en cet instant, et que je reconnaissais pour être celui au pied duquel, durant mes récréations, à l'âge de douze ans, j'étais venu lire plusieurs fois.

Nous nous arrêtons ici ; nous n'avons voulu que rappeler les *états de services* d'un soldat, d'un capitaine qui a légué à la France sa gloire immortelle. Les petits neveux des soldats d'Austerlitz ne l'ont pas oubliée et ils l'ont prouvé en inscrivant sur leurs drapeaux de nouveaux noms de victoires à côté de ceux inscrits par nos aînés. C'est bien toujours le peuple et les soldats de la grande nation, ceux à qui Napoléon et ses invincibles phalanges ont légué un passé de gloire, dont le souvenir traversera l'immortalité des âges.

DÉSIRÉ LACROIX.

Prytanée impérial militaire de la Flèche.

Paroles prononcées par M. le général de division Douay, commandant la 7e division militaire, inspecteur général d'infanterie et des écoles militaires.

Elèves du Prytanée,

En venant inspecter cette école, j'ai été frappé du caractère de grandeur de ce bel établissement.

Les souvenirs qui s'y rattachent sont bien faits pour élever les âmes, et ces voûtes vénérables, ces ombrages séculaires qui ont abrité tant de jeunes générations, parlent un langage que vos cœurs savent comprendre, sans doute.

Ici tout concourt à préparer les fils des serviteurs de l'Etat à le servir à leur tour en s'inspirant des plus nobles traditions.

La plupart d'entre vous aspirent à l'honneur de commander à des soldats français ; vous êtes-vous demandé quelquefois quelles sont les qualités indispensables à un jeune officier ? Il ne suffit pas de conquérir un grade, il faut encore s'en montrer digne. A l'autorité que la loi confère, il faut joindre celle de l'ascendant personnel que donnent seuls un caractère honorable et un ensemble de qualités que vos maîtres s'efforcent de vous faire acquérir.

J'ai pu me convaincre qu'ici rien ne manquait à cette éducation virile, qui doit un jour vous assurer une place honorable dans l'armée. Une vigilante sollicitude vous suit pas à pas ; les professeurs les plus distingués se consacrent avec dévouement au développement de vos facultés en leur donnant tous les aliments de la littérature et des sciences.

Rien n'est omis pour faire de vous des hommes, et votre éducation physique n'est pas moins soignée que votre culture intellectuelle ; vous l'avez prouvé hier dans vos exercices gymnastiques et dans vos manœuvres militaires dont j'ai été vraiment charmé.

Enfin, pour que rien ne manquât à cette éducation privilégiée, l'Empereur a choisi vos chefs dans l'élite de l'armée et a confié le soin de votre jeunesse à un général dont la vie peut vous servir de modèle, que vous devez être fiers de voir à votre tête, comme je suis heureux de le voir à mes côtés ; comme lui, vous garderez dans vos cœurs le culte de la patrie, le dévouement à l'Empereur, père de la patrie.

Sachez donc répondre à tant de soin par votre application, par votre docilité, par votre reconnaissance. Je sais que ces sentiments vous animent généralement et que vous vous efforcez de vous montrer dignes de tout ce qu'on fait pour vous.

Vous allez recevoir la récompense de vos travaux, — vos jeunes fronts ne seront pas tous couronnés, mais le triomphe des uns ne doit exciter chez les autres qu'une noble émulation. J'en ai pour garant les applaudissements dont vous allez saluer vos heureux émules.

Dans quelques instants vous allez quitter l'école, vous allez revoir vos familles et montrer dans toutes les provinces le noble uniforme que vous portez, qu'il soit toujours pour vous la livrée de l'honneur, qu'il vous rappelle sans cesse au sentiment des convenances et de la dignité même. En vous livrant avec effusion aux plaisirs de votre âge, conservez partout les manières et le ton de gens bien élevés, évitez les travers qui caractérisent une partie de la jeunesse actuelle ; ridicules dont vous avez été heureusement préservés ; qu'en vous voyant, vos parents, vos amis, vos chefs puissent toujours dire, avec un sentiment de fierté, c'est un élève du Prytanée.

RÉPARTITION ET EMPLACEMENT DE L'ARMÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD DE L'ALLEMAGNE AINSI QUE DES ARMÉES DES ÉTATS DU SUD

(BAVIÈRE, WURTEMBERG ET BADE).

(*Suite et fin.*)

(25e) division de la Hesse grand-ducale (fait partie du 11e corps d'armée.)

DARMSTADT.

49e BRIGADE D'INFANTERIE (*Darmstadt*).

1er rég. d'inf. (gard. du corps) : *Worms*.
2e rég. d'infant., Grand-Duc. : *Giessen*.
1er bat. de chas. (chas. de la garde) : *Friedberg*.

50e BRIGADE D'INFANTERIE (*Darmstadt*).

3e rég. d'inf. (gardes du corps : *Darmstadt*.
4e rég. d'inf., Prince-Charles : *Darmstadt*.
2e bat. de chas. (chas. du corps) : *Offenbach*.

25e BRIGADE DE CAVALERIE (*Darmstadt*).

1er rég. de cav. (chev.-lég. de la garde) : *Darmstadt*, 4 esc.
— — *Babenhausen*, 1 esc.
2e rég. de cav. (chev.-lég. du corps) : *Darmstadt*, 3 esc.
— — *Butzbach*, 2 esc.
Artil. de camp. : *Bessungen*. :
— 1re div. (1 batterie à cheval et 2 à pied).
— 2e div. (3 batteries à pied).
Comp. de pionniers : *Bessungen*.
Division du train : *Darmstadt*.

Armée royale de Bavière. — Commandement supérieur de Munich. (Quartier général : Munich.)

1re DIVISION D'ARMÉE (MUNICH).

1re BRIGADE D'INFANTERIE (*Munich*).

Rég. d'inf. du corps : *Munich*.
1er régiment du Roi : *Munich*.
2e bat. de chasseurs : *Burghausen*.
9e bat. de chasseurs : *Passau*.

2e BRIGADE D'INFANTERIE (*Munich*).

2e rég. d'inf., Prince-Royal : *Munich*.
11e rég. d'inf. Von-der-Tann : *Ratisbonne*.
4e bataillon de chasseurs : *Landshut*.

2e DIVISION D'ARMÉE (AUGSBOURG).

3e BRIGADE D'INFANTERIE (*Augsbourg*).

3e rég., Prince-Charles-de-Bavière : *Augsbourg*.
— — *Lindau*, 2 bat.
12e rég. d'inf., vacant, Roi-Othon-de-Grèce : *Neu-Ulm*.
1er bat. de chasseurs : *Kempten*.

4e BRIGADE D'INFANTERIE (*Ingolstadt*).

10e rég. d'inf., Prince-Louis : *Ingolstadt*.
13e r. d'inf., Emper.-Franç.-Joseph-d'Autr. : *Ingolstadt*.
7e bat. de chas. : *Landsberg*.

1re BRIGADE DE CAVALERIE (*Munich*).

1er rég. de cuir., Prince-Charles-de-Bavière : *Munich*.
2e rég. de cuir., Prince-Adalbert : *Landshut*.
— — *Nymphenbourg*, 1 esc.
3e rég. de chev.-lég., Grand-Duc-Maximilien : *Freysing*.
— — *Munich*, 2 e.
1re comp. d'ambulance : *Munich*.

2e BRIGADE DE CAVALERIE (*Augsbourg*).

4e rég. de chev.-lég. du Roi : *Augsbourg*.
1er rég. de uhlans, vacant, Gr.-Duc-hérédit.-de-Russie :
— *Dillingen*.
4e compagnie d'ambulance : *Augsbourg*.

1re BRIGADE D'ARTILLERIE (*Munich*).

1er rég. d'art. Prince-Luitpold : *Munich*, 8 bat. de camp.,
— 1 à pied.
— — *Ingolstadt*, 4 bat. à pied.
2e rég. d'art. : *Munich*, 8 batteries de camp., 1 à pied.
— *Neu-Ulm*, 4 batteries à pied.

Commandement supérieur de Wurtzbourg. (Quartier général : Wurtzbourg.)

3e DIVISION D'ARMÉE (NUREMBERG).

5e BRIGADE D'INFANTERIE (*Bayreuth*).

6e rég. d'inf., Roi-Guillaume-de-Prusse : *Amberg*.
— — *Sulzbach*, 1 b.
7e rég. d'inf., Hohenhausen : *Bayreuth*.
— — *Forchheim*, 1 bat.
6e bat. de chas. : *Straubing*.

6e BRIGADE D'INFANTERIE (*Nuremberg*).

14e régiment d'infant., Hartmann : *Nuremberg*.
15e rég. d'inf., Roi-Jean-de-Saxe : *Neubourg*.
3e bataillon de chasseurs : *Eichstatt*.

4e DIVISION D'ARMÉE (WURTZBOURG).

7e BRIGADE D'INFANTERIE (*Wurtzbourg*).

5e rég. d'inf., Grand-Duc-de-Hesse : *Bamberg*.
— — *Aschaffenbourg*, 1 b.
9e rég. d'inf., De-Wrède : *Wurtzbourg*.
8e batail. de chasseurs : *Erlangen*.
10e batail. de chasseurs : *Aschaffenbourg*.

8e BRIGADE D'INFANTERIE (*Spire*).

4e rég. d'inf., vacant, Gumppenberg : *Germersheim*.
8e rég. d'infant., vacant, Seckendorf : *Germersheim*.
5e bat. de chasseurs : *Deux-Ponts*.

3e BRIGADE DE CAVALERIE (*Anspach*).

1er r. de chev.-lég., Emp.-Alex.-de-Russie : *Nuremberg*
— — *Neumarkt*, 2 e.
— — *Schwabach*, 1 e.
6e r. de ch.-lég., Grand-duc-Constantin-Nicolaïewitch :
— *Bayreuth*.
— *Amberg*, 2 esc.
— *Forchheim*, 1 esc.
Régim. de uhlans, du Roi : *Anspach*.
3e compagnie d'ambulance : *Nuremberg*.

4e BRIGADE DE CAVALERIE (*Bamberg*).

2e rég. de chev.-légers, Taxis : *Bamberg*, 2 esc.
— — *Neustadt*.
5e rég. de ch.-lég., Prince-Othon : *Spire*, 2 esc.
— — *Deux-Ponts*.
2e compagnie d'ambulance : *Wurtzbourg*.

2e BRIGADE D'ARTILLERIE (*Wurtzbourg*).

2e rég. d'art., vacant, Luder :
— *Wurtzbourg*, 8 bat. de camp., 1 à pied.
— *Landau*, 4 bat. à pied.
4e régiment d'artillerie du Roi :
— *Augsbourg*, 6 bat. de camp., 1 à pied.
— *Germersheim*, 4 bat. à pied.
— *Nuremberg*, 2 bat. montées de camp.

RÉGIMENT DU GÉNIE (*Ingolstadt*).

2e div. du gén. de camp. et 1 comp. du génie de place :
— *Ingolstadt*.
1re div. du génie de camp. : *Passau*.
1 comp. du gén. de pl. : *Landau*, *Germersheim*, *Neu-Ulm*.

Armée royale de Wurtemberg.

INFANTERIE.

État-major de la division d'infanterie : STUTTGARD.

1re BRIGADE (*Stuttgard*).

1er rég. d'inf., Reine-Olga : *Stuttgard*.
2e régiment d'infanterie : *Weingarten*.
7e régiment d'infanterie : *Stuttgard*.
2e bataillon de chasseurs : *Stuttgard*.

2e BRIGADE (*Ulm*).

4e rég. d'inf., De-Miller : *Ulm*.
5e rég. d'inf., Roi-Charles : *Ulm*.
6e r. d'inf., Roi-Guillaume : *Ulm*.
3e bataillon de chasseurs : *Wiblingen*.

3e BRIGADE (*Ludwigsbourg*).

3e rég. d'inf. : *Ludwigsbourg*.
— *Hohenasperg*.
8e rég. d'inf. : *Ludwigsbourg*.
— *Gmund*.
1er b. de chas. : *Mergentheim*.

CAVALERIE.

État-major de la division de cavalerie : STUTTGARD.

1er rég. de cav., Roi-Charles : *Ludwigsbourg*.
2e rég. de cav., Prince-Frédéric-de-Wurtemberg : *Ulm*
3e rég. de cav., Roi-Guillaume : *Stuttgard*.
4e régim. de caval., Reine-Olga : *Ludwigsbourg*.

ARTILLERIE.

État-major de la brigade d'artillerie : LUDWIGSBOURG.

Rég. d'art. de camp. : *Ludwigsbourg*, 2e et 3e division.
— — *Ulm*, 1re division.
Divis. d'art. de place : *Ulm*.
Train de l'armée : *Ludwigsbourg*.

Corps d'armée du grand-duché de Bade. (Quartier général de la division : Carlsruhe.

INFANTERIE.

1re BRIGADE (*Manheim*).

1er rég. des grenad. du corps : *Carlsruhe*.
— — *Durlach*, 2 comp.
2e r. d'inf. de lig., Roi-de-Prusse : *Manheim*,
— — *Rastadt*, bat. de fus.

2e BRIGADE (*Rastadt*).

3e rég. d'inf. de ligne : *Rastadt*.
4e r. d'inf. de lig., Prince-Guillaume : *Constance*.
— — *Rastadt*, bat. de fus.

3e BRIGADE (*Fribourg*).

5e rég. d'inf. de ligne : *Fribourg*.
— — *Rastadt*, bat. de fus.
6e rég. d'inf. de ligne : *Rastadt*.

CAVALERIE.

Quartier général : CARLSRUHE.

1er rég. des dragons du corps : *Manheim*.
— — *Schwetzingen*, 1 esc.
2e rég. de drag., Margrave-Maximilien : *Carlsruhe*.
— — *Durlach*, 1 esc.
3e rég. de drag., Prince-Charles : *Bruchsal*.
— — *Rastadt*, 1 esc.

ARTILLERIE.

Quartier général : CARLSRUHE.

Régim. d'art. de camp., y compr. la division du train :
Carlsruhe : (batterie à cheval et batterie à pied.)
Durlach : (2 batteries à pied.)
Schwetzingen : (2 batteries à pied.)
Rastadt : (1 batterie à pied).
Bat. d'art. de place : *Rastadt*.
Division de pionniers : *Rastadt*.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL COLOMB.

M. le général d'artillerie COLOMB (*Paul-François-Marie*), commandeur de la Légion d'honneur, est décédé à Tours, le 26 juin dernier. Il était né à Saint-Claude (Jura), le 25 janvier 1792.

Admis à l'Ecole polytechnique en 1810, sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz en 1812, lieutenant au 5e régiment d'artillerie à pied en 1813, il combattit à Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau, et fut nommé capitaine à l'état-major de l'artillerie de la Grande Armée après cette dernière journée, et prit part à la défense de Metz en 1814.

Durant la première Restauration et les Cent Jours, Colomb est employé à la manufacture d'armes de Versailles. Il sert ensuite à la direction de Metz (1816), à la direction générale des fonderies (1817), à la fonderie de Strasbourg (1818), à la poudrerie de Metz (1822).

Inspecteur de la poudrerie de Pont-de-Buis en 1824, de celle de Metz en 1826, il eut en 1831 le commandement d'une batterie du 9e régiment d'artillerie et fit partie d'une commission réunie à La Fère, sous la présidence du général de Caraman, pour des expériences de fusées à la Congrève.

Après vingt-quatre ans d'un service exemplaire dans les divers emplois de capitaine d'artillerie, Colomb obtient en 1837 le grade de chef d'escadron. Il est alors chargé de l'inspection de la poudrerie du Ripault

Quelques années plus tard, la carrière s'ouvre tout à fait et lui permet de franchir rapidement les degrés supérieurs de la hiérarchie. Il devient lieutenant-colonel du 1er régiment d'artillerie en 1845, colonel directeur d'artillerie à Nantes, en 1847, à Metz en 1849, et, enfin, général de brigade en 1851.

Le général Colomb, nommé successivement, en 1851, commandant de l'artillerie dans la 2e division militaire (Douai), dans la 5e (Besançon) et dans la 3e (Metz), exerçait encore ce dernier commandement lorsque la limite d'âge lui fit prendre place, en 1854, dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

« Le général de Colomb, écrivait le général de division de La Coste, inspecteur général d'artillerie, a traversé dans sa carrière militaire les branches les plus importantes de l'artillerie. Il a servi dans les régiments, dans les poudreries, dans un arsenal de construction, et, dans ces positions diverses, il a toujours donné ce qu'on pouvait attendre d'une instruction solide, d'un caractère calme et ferme, et du zèle le plus soutenu. »

H. HENNET.

FAITS DIVERS

Ces jours derniers le troisième escadron de la garde de Paris a été réuni pour entendre la lecture d'un ordre du jour au sujet du garde Maurice Bronssoux qui appartient à l'escadron. Voici le fait qui a motivé cet ordre du jour :

Dimanche, 8 août, à l'issue des courses de Vincennes, une voiture de grande remise, attelée d'un jeune cheval plein d'ardeur, venait de s'arrêter à quelque distance de la grande porte des tribunes du champ de courses de Vincennes. Trois personnes en descendirent : un monsieur, sa femme et un jeune enfant. Ils laissaient dans la voiture une jeune fille de dix ans et un petit garçon de trois à quatre ans, lorsque le cheval, par un mouvement brusque de tête, fit échapper les rênes des mains du cocher et se mit en marche. Aux cris poussés par les parents des deux enfants, il prit sa course en arrachant sa bride et la foulant aux pieds. Le cocher saute de son siége sur la croupe du cheval emporté et cherche vainement à le retenir par la tête ; il est terrassé et tombe sur la chaussée. Le cheval, libre alors de toute entrave, s'élance à fond de train vers la porte Daumesnil où il va se broyer, ainsi que les enfants.

Tout à coup, un garde de Paris à cheval, de service aux courses, voyant le danger, court sans hésiter vers le cheval emporté, et cherche pendant quelques instants à le saisir par la crinière. Il parvient à y réussir ; mais, dans cette position, il ne pouvait arrêter le cheval emporté. Il prend alors les rênes de son cheval entre ses dents, et, libre de ses deux mains, il put, en se penchant, prendre l'autre aux naseaux. C'est dans cette position dangereuse et tout en dirigeant la course du cheval emporté pendant près de 3 kilomètres, de façon à éviter tout accident sur la voie, qu'il parvint à apaiser et à dompter l'animal.

Les deux enfants, quelques instants après, étaient rendus sains et saufs à leurs parents.

Quant au brave et digne cavalier, pâle, tremblant, couvert de sueur, il souriait simplement à la foule qui lui pressait les mains en le complimentant.

— Le camp de Châlons est vivement attristé par la mort de M. le capitaine d'artillerie, Montanier de Beaumont, qui vient d'être enlevé par un accès de dyssenterie.

AVIS

M. Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire), chevalier de la Légion d'honneur, remercie tous les officiers qui ont bien voulu répondre à son appel pour l'établissement d'un hôpital dans sa paroisse. Grâce à leur concours, la construction commence et tout fait espérer un succès complet. Ceux qui n'auraient pu, jusqu'à ce jour, envoyer leur offrande, sont priés de ne pas oublier cette bonne œuvre.

Mandats sur la poste, timbres-poste, tout sera reçu avec reconnaissance.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. Gruet, capitaine adjudant de place à Marseille, désire permuter avec un de ses collègues dans les places de l'Est ou avec un archiviste divisionnaire. (S'adresser à Marseille.) (76)

— M. Dhorse, capitaine au 75e à Lille, proposé pour l'emploi d'adjudant-major, désire permuter avec un adjudant-major ou avec un capitaine d'un corps permanent d'Afrique. (78)

— M. Revin, capitaine au 29e de ligne, en garnison à Paris, demande un permutant dans un régiment de l'armée permanente d'Afrique. (80)

— Un capitaine de chasseurs à pied, dont le bataillon est à Lyon, désire trouver un permutant dans un des corps de la garnison nouvellement arrivé à Paris.

S'adresser à M. Sacrote, rue Jemmapes, 172. (85)

— M. Magana, lieutenant au 50e (promotion du 12 août 1866), demande un permutant pour un corps d'infanterie, soit en France, soit en Algérie. S'adresser au 50e, au camp de Châlons-sur-Marne. (79)

— Un lieutenant d'infanterie (7 août 1866), demande un permutant dans un corps permanent d'Afrique. S'adresser à M. Menard, mercier, place de la Trinité, à Toulouse (Haute-Garonne). (82)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion 13 avril 1867), ayant le numéro 8 à l'ancienneté, désire trouver un permutant de son ancienneté dans un bataillon de chasseurs à pied. S'adresser à M. Galzain, médecin aide-major de 1re classe au 7e bataillon de chasseurs, à Vincennes. (84)

— M. Boradere, sous-lieutenant à la 3e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique (ancienneté 13 août 1863), désire permuter avec un de ses collègues, à peu près de son ancienneté, des compagnies de remonte de France ou d'un régiment de cavalerie. S'adresser à lui-même à Baréges (Hautes-Pyrénées). (81)

— M. Bassonville, chef de musique, titulaire du 90e de ligne, en garnison à Strasbourg, demande à permuter avec un de ses collègues. (90)

Le 5e régiment d'infanterie, en garnison à Nice, demande un musicien jouant le trombone-solo, et un jouant le piston solo ou la petite flûte.

Des emplois de 1re classe sont réservés. S'adresser au chef de musique.

—

Le 23e de ligne en garnison à Dijon demande un clarinette (petite de préférence), un trombone à piston, un saxhorn baryton ou basse, un saxophone, un caisse-claire. Des places de 1re classe sont réservées aux trois premiers, une place de 2e classe au quatrième et une de 3e classe au dernier.

S'adresser au chef de musique.

—

Le 23e ouvrira le 16 octobre un concours pour l'emploi de maître d'armes.

S'adresser au conseil d'administration à Dijon.

—

Le 70e a besoin d'une clarinette-solo, d'un hautbois, d'un trombone et d'une première trompette. Des places de 1re, 2e et 3e classe leur sont réservées. S'adresser au colonel, à Lyon.

—

Le 4e de cuirassiers demande un maître sellier. S'adresser au conseil d'administration à Vendôme.

—

On demande un chef de musique pour un engagement de deux ans à bord de la frégate amirale de Cherbourg (Manche).

—

Un sous chef de musique titulaire, demande à permuter avec un de ses collègues *à la suite*, jouant de préférence le cornet à piston ou la clarinette.

S'adresser à M. Millereau, facteur d'instruments, 29, rue des Trois-Bornes, à Paris.

—

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

—

Le 18e d'artiller., à Toulouse, demande un brigadier-trompette.

—

Le 3e lanciers demande un bon ouvrier armurier ayant fait ses chefs-d'œuvre pour y occuper l'emploi de brigadier armurier vacant.

S'adresser à M. le président du conseil d'administration du 2e régiment, à Moulins (Allier).

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.



CHANGEMENT DE DOMICILE

NOYRET-RIVIÈRE

Fournisseur de l'Armée et des Administrations

EST ACTUELLEMENT

9, place de l'Impératrice, 9, à l'entresol, **à Lyon.**

Montres, Chaînes, Bijoux, Diamants, Pierres fines. — MONTRES sur commande (armoiries ou initiales); chronomètres, demi-chronomètres. — MONTRES en or pr Hommes ou Dames, depuis 105 fr., gar. 5 ans

Les marchandises ne convenant pas seront reprises ou échangées. — Paiements mensuels ou trimestriels, en 12 ou 15 mois; livraison immédiate des marchandises.

Par suite d'homonymie, mettre exactement le nom et l'adresse ci-dessus.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES



CHOCOLATS

DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait pas du *bon marché la question principale*: elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins*; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les *dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids énoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ — Le demi-kilog.

Bon ordinaire	2f.	50c.
Fin	3	»
Surfin	3	50
Extra	4	»

CHOCOLAT VANILLÉ — Le demi-kilog.

Bon ordinaire	3f.	c.
Fin	3	50
Surfin	4	»
Extra	6	»

CHOCOLAT DE POCHE — Dit de Voyage — Boîte de 36 petites tablettes

Surfin, la boîte	2fr	25c.
Extra, la boîte	2	50
Extra-Supérieur, la boîte	3	»

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132.

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de **JEAN-VINCENT BULLY** jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons:

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne **Au Temple de Flore**, — LE BOUCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — la **contre-étiquette** fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT ET NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 13 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.



COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

FABRIQUE SPÉCIALE DE RUBANS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MÉDAILLES DE

CHINE, ITALIE, CRIMÉE, BALTIQUE ET MEXIQUE

J.-B. NEYRET, à Saint-Etienne (Loire). Dépôt à Paris, 229, rue Saint-Denis.

ON DÉSIRE un chef pour diriger la musique et l'orphéon de Gap (Hautes-Alpes). S'adresser au maire de la ville.

HERNIES guérison par le Bandage à régulateur, suspensoirs, bas et ceintures. 10 médailles. **H. Biondetti**, chevalier de plusieurs ordres, visible de 1 à 4 heures. 48, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. *Ne pas la confondre avec les produits similaires. On ne peut la remplacer.*

PLUS DE TEINTURE. POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE DENTIFRICE SUPÉRIEUR**

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 24 rue d'Enghien, à PARIS

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION Rue Montmartre, 152

N° 51. — 10—11 SEPTEMBRE 1869.

Paris, 9 septembre 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 1er septembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le Ministre de la guerre, a nommé chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les deux officiers de cavalerie dont les noms suivent, savoir :

CAVALERIE.

11e régiment de chasseurs.

M. Manran, sous-lieutenant porte-étendard : 18 ans de services, 3 campagnes.

3e régiment de hussards.

M. Ferry, lieutenant en 1er: 21 ans de services, 5 campagnes.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INFANTERIE.

Par décret du 8 septembre 1869, sont nommés, pour prendre rang du 1er octobre 1869, à cent quatre-vingt-quatorze emplois de sous-lieutenant dans les régiments d'infanterie ci-après désignés, les élèves de l'Ecole impériale polytechnique et de l'Ecole impériale spéciale militaire dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Philippon de la Madelaine (élève de l'Ecole impériale spéciale militaire), en rempl. de M. Herbin, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Frater (élève de l'Ecole impériale polytechnique), en rempl. de M. Bonnardel, passé dans la garde.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Leddet (élève de l'Ecole impériale spéciale militaire), en rempl. de M. Rang, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Bertrand de Beuvron (idem), en rempl. de M. Girard, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Garrel (idem), en rempl. de M. Lorain, nommé lieutenant d'état-major.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Corbeau (idem), en rempl. de M. Hourné, nommé lieutenant.

5e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Wilemaint (idem), en rempl. de M. Henry, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Plancher (idem), en rempl. de M. Tissier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Hugot (idem), en rempl. de M. Coëz, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bertrand (idem), en rempl. de M. Hochon, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Leduc (idem), en rempl. de M. Sadoul, nommé porte-drapeau.

(3e tour), M. Bilger (idem), en rempl. de M. Rondot, nommé lieutenant.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. de Morineau (idem), en rempl. de M. Andibert, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Robert (idem), en rempl. de M. Julienne d'Arc, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Scheule (idem), en rempl. de M. Lagorsse, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lancelin (idem), en rempl. de M. Varennes, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Gantier de Breuvand (idem), en rempl. de M. Sanné, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Plé (idem), en rempl. de M. Pezeu, démissionnaire.

(2e tour), M. Koszutski (élève de l'Ecole impériale polytechnique), en rempl. de M. Coste, passé dans la garde impériale.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Jange (élève de l'Ecole impériale spéciale militaire), en rempl. de M. Carton, nommé adjoint au trésorier.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Provost (idem), en rempl. de M. Philippe, passé dans la garde impériale.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Cartier (idem), en rempl. de M. Aubry, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Veron Duverger (élève de l'Ecole impériale polytechnique), en rempl. de M. Berhiguier, passé dans la garde impériale.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (3e tour), M. de la Celle de Châteaubourg (élève de l'Ecole impériale spéciale militaire), en rempl. de M. Dray, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Carrier (idem), en rempl. de M. Louvel, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Wamberguo (idem), en rempl. de M. Anbriot, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Caron (idem), en rempl. de M. Jomain, passé dans la garde impériale.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Rothenflue (idem), en rempl. de M. Crave, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lebourgeois (idem), en rempl. de M. Fourry, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Labeaume (idem), en rempl. de M. de Serres, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Blarez (idem), en rempl. de M. Aubert, démissionnaire.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Pegna (idem), en rempl. de M. Kaüppelin, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Boucher (idem), en rempl. de M. Lurguie, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Jambois (idem), en rempl. de M. Reboux, nommé lieutenant.

(3e tour), M. de Mondion (idem), en rempl. de M. Balland, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Gugenheim (idem), en rempl. de M. Frogé, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Denchonde (idem), en rempl. de M. Muller, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lassaul (idem), en rempl. de M. Lunet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Donau (idem), en rempl. de M. Ninck, nommé lieutenant.

(3e tour), M. de la Cornillère (idem), en rempl. de M. Duhamel, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Fiot, dit Latour (idem), en rempl. de M. Cailleux, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Saint-James (idem), en rempl. de M. Durel, nommé adjoint au trésorier.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Hondaille (idem), en rempl. de M. Schmidt, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Voyé (idem), en rempl. de M. Poterat de Billy, nommé lieutenant.

(2e tour), M. de Saint-Quentin (idem), en rempl. de M. Boudin, nommé lieutenant.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Béraud (idem), en rempl. de M. Malaspina, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Levaillant (idem), en rempl. de M. Parent, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Dennery (idem), en rempl. de M. Reynard, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Barret (idem), en rempl. de M. Dor, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Gleizes (idem), en rempl. de M. Froidevaux, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Doyen (idem), en rempl. de M. Fretillier, nommé lieutenant.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Halton (idem), en rempl. de M. Girard de Pindray, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Lavergne de Corval (idem), en rempl. de M. Gannat, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Reichert (idem), en rempl. de M. Basset, nommé lieutenant.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Gascoin (idem), en rempl. de M. Denoor, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Treymuller (idem), en rempl. de M. Chevalier, nommé lieutenant.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Italie (2e tour), M. Guidasci (idem), en rempl. de M. Chamayou, nommé lieutenant.

Italie (3e tour), M. Cazal (idem), en rempl. de M. Blandin, nommé lieutenant.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (3e tour), M. Frère (idem), en rempl. de M. Pauly, nommé adjoint au trésorier.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (3e tour), M. Dubonays de la Bégassière (idem), en rempl. de M. Jalifié, nommé lieutenant.

38e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lubis (idem), en rempl. de M. Alibert, décédé.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bertrand (idem), en rempl. de M. Laire, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. Menestrel (idem), en rempl. de M. Robert, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Soubart (idem), en rempl. de M. Orain, passé dans la garde impériale.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Deydier (idem), en rempl. de M. Eysseric, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Crozat (idem), en rempl. de M. Mourey, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Porronne (idem), en rempl. de M. Demieux de Morchesne, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Pasquier de Franclieu (idem), en rempl. de M. de Mengin de Fondragon, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Italie (2e tour), M. Perron (idem), en rempl. de M. Chion, nommé lieutenant.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Durand de Chiloup (idem), en rempl. de M. Mansuy, décédé.

(3e tour), M. Rochet (idem), en rempl. de M. Denis, nommé lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. de Sailly (idem), en rempl. de M. Gand, nommé lieutenant.

45e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Triger (idem), en rempl. de M. Gantheret, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Brière (idem), en rempl. de M. Petit, passé dans la garde impériale.

46e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Lepot (idem), en rempl. de M. Plan, nommé lieutenant.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour) M. Roy de Lachaise (idem), en rempl. de M. Domergne, décédé.

48e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Garnier (idem), en rempl. de M. Soltner, nommé lieutenant.

(2e tour), M. de Nachèze (idem), en rempl. de M. Laborie, nommé adjoint au trésorier.

49e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour) M. Pradel de Lamaze (idem), en rempl. de M. Daydier, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Conchard Vermeil (idem), en rempl. de M. Quintat, démissionnaire.

50e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Aubin (idem), en rempl. de M. Moisan, nommé lieutenant.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Parent (idem), en rempl. de M. Javelot, nommé lieutenant.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Cochet (idem), en rempl. de M. de Regnaud de la Sondière, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Pedron (idem), en rempl. de M. Charière, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Vandein (idem), en rempl. de M. Reboul, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Saulé (idem), en rempl. de M. Méric de Bellefon, nommé lieutenant.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bondeville (idem), en rempl. de M. Roinean décédé.

56e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lacombe (idem), en rempl. de M. Laveran, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Pinon (idem), en rempl. de M. Desconrs, nommé lieutenant.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Donnat (idem), en rempl. de M. Wolff, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Colonna de Giovellina (idem), en rempl. de M. André, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. de Morin (idem), en rempl. de M. Normand, nommé lieutenant.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Chauvet Devy (idem), en rempl. de M. Serres, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Martin (idem), en rempl. de M. Fourchon, nommé lieutenant.

61e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Merle dit Stéphane (idem), en rempl. de M. Chamagne, démissionnaire.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. de Donhet (idem), en rempl. de M. Larent, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Chevalme (idem), en rempl. de M. Gandry, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Fitte (idem), en rempl. de M. Duchs et, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Fournier (idem), en rempl. de M. Vinson, nommé lieutenant.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Kuntzelmann (idem), en rempl. de M. Stetheimer, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Hanrion (idem), en rempl. de M. Panot, nommé lieutenant.

65e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lassime (idem), en rempl. de M. Ragrelle, nommé lieutenant.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Belime (idem), en rempl. de M. d'Ussel, nommé lieutenant.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Ménétrez (idem), en rempl. de M. Monnier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Aymard (idem), en rempl. de M. Saint-Martin, nommé lieutenant.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Sauzède (idem), en rempl. de M. Besque, nommé porte-drapeau.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. de Valori (idem), en rempl. de M. Radiguet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Monllart de Vilmarest (idem), en rempl. de M. Fraecoise, nommé lieutenant.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Villelongue (idem), en rempl. de M. Basquin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. de Bellagarde (idem), en rempl. de M. Remy, nommé adjoint au trésorier.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Vernhet de Laumière (idem), en rempl. de M. Navelet, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Cayron (idem), en rempl. de M. Decan de Chatouville, démissionnaire.

(2e tour), M. de Vanssay (idem), en rempl. de M. Massey, nommé lieutenant.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Wetzel (idem), en rempl. de M. Morand, démissionnaire.

(3e tour), M. Constantin (idem), en rempl. de M. Lucas du Condray, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Braccini (idem), en rempl. de M. Delisens, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Saint (idem), en rempl. de M. Michal, nommé lieutenant d'état-major.

(2e tour), M. Bizot (idem), en rempl. de M. Lacoste, nommé lieutenant.

76e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Durieux (idem), en rempl. de M. Rose, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Rodel (idem), en rempl. de M. Casanbon, démissionnaire.

77e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lescarret (idem), en rempl. de M. Barthe, nommé lieutenant.

78e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Pau (idem), en rempl. de M. Pillol, nommé porte-drapeau.

(3e tour), M. Prudoot (idem), en rempl. de M. Perrey, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Colvel (idem), en rempl. de M. Saint-Ellier, nommé lieutenant.

79e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Caverez (idem), en rempl. de M. Fradio de Bellabre, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Bergerot (idem), en rempl. de M. Ledru, nommé lieutenant.

80e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Salvan (idem), en rempl. de M. Bernerdeau, nommé lieutenant.

(1e tour), M. Picard (idem), en rempl. de M. Boutigny, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Bachelu (idem), en rempl. de M. Lesbros, nommé lieutenant.

81e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Nicolas (idem), en rempl. de M. Boscary, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Gagnon (idem), en rempl. de M. Mournaud, nommé lieutenant.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Roussel (idem) en rempl. de M. Gérard, nommé lieutenant.

83e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. du Couëdic (idem), en rempl. de M. Deyber, passé dans la garde impériale.

(3e tour), M. Le Maire (idem), en rempl. de M. Dulac, nommé lieutenant.

84e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Thierry de Ville-d'Avray (idem), en rempl. de M. Lambelin, nommé lieutenant.

85e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. d'Arblade (idem), en rempl. de M. Jury, nommé lieutenant.

86e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Grandjean (idem), en rempl. de M. Deflin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Hélnnis (idem), en rempl. de M. Viel, nommé porte-drapeau.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Philip (idem), en rempl. de M. de Bouchard d'Aubeterre, nommé lieutenant.

88e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Toussaint (idem), en rempl. de M. d'Artus de Pousseoy, nommé porte-drapeau.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Desjardin (idem), en rempl. de M. Jeusions, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Orange (idem), en rempl. de M. Blanchard, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Saillenfest de Sourdeval (idem), en rempl. de M. Denis, nommé lieutenant.

90e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Serres (idem), en rempl. de M. de Saint-Martin, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Heumann (idem), en rempl. de M. Vienot de Vaublanc, nommé lieutenant.

91e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Rozée d'Infréville (idem), en rempl. de M. Melerme de Cherville, nommé lieutenant.

(3e tour), M. d'Adhémar de Cransac (idem), en rempl. de M. Crépel, démissionnaire.

92e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lacroisade (idem), en rempl. de M. Choussarie, nommé lieutenant.

93e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Serret (idem), en rempl. de M. Nicolas (Emile), nommé lieutenant.

(2e tour), M. Fressinet de Bellenger (idem), en rempl. de M. de Levezou de Vesins, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Quévillon (idem), en rempl. de M. Labrevoit, nommé porte-drapeau.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Gouy (idem), en rempl. de M. Ronelle, nommé porte-drapeau.

(2e tour), M. de Lardemelle (idem), en rempl. de M. Maire, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Cherfils (idem), en rempl. de M. Dumont, nommé lieutenant.

95e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Minoret (idem), en rempl. de M. Gauthier, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Combes (idem), en rempl. de M. Derre, nommé lieutenant.

96e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Ganteaume de la Rouvière de Castillon (idem), en rempl. de M. Morisat, passé dans la garde impériale.

(2e tour), M. Hausser (idem), en rempl. de M. de Deuhet d'Angers, nommé lieutenant.

97e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Hauel (idem), en rempl. de M. Olivier, nommé lieutenant.

98e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Claude (idem), en rempl. de M. Nouvion, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Cornan (idem), en rempl. de M. Gendable, passé dans la garde impériale.

99e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Theillier (idem), en rempl. de M. Guilbeult, nommé lieutenant.

100e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lemaire de Montifault (idem), en rempl. de M. Roques, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Richter (idem), en rempl. de M. Kervelle, nommé lieutenant.

1er bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Castex (idem), en rempl. de M. Vilar, nommé lieutenant.

2e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. de Regard de Villeneuve (idem), en rempl. de M. Lacan, nommé lieutenant.

3e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Rœderer (idem), en rempl. de M. Besson, nommé lieutenant d'état-major.

4e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Fréony (idem), en rempl. de M. Charbonnel-Salle, nommé lieutenant.

5e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Charpentier du Moriez (idem), en rempl. de M. Gualtella, démissionnaire.

6e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Pelletier (idem), en rempl. de M. Veyre, nommé lieutenant.

7e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Turcas (idem), en rempl. de M. de Farcy, nommé lieutenant.

8e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Nouaux (idem), en rempl. de M. Corbière, nommé lieutenant.

9e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Colas (idem), en rempl. de M. Hambel, passé dans la garde impériale.

10e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Peignian (idem), en rempl. de M. de Sarrazin, nommé lieutenant.

11e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Courbon (idem), en rempl. de M. Perreau, nommé lieutenant.

12e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Bailly (idem), en rempl. de M. Leclercq, nommé lieutenant.

13e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Baschung (idem), en rempl. de M. Potherat de Thou, nommé lieutenant.

14e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. d'Aubigny (idem), en rempl. de M. d'Aigny, nommé lieutenant.

15e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Caou (idem), en rempl. de M. de la Brousse de Veyrazet, nommé lieutenant.

16e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Vauvilliers (idem), en rempl. de M. Moreau, nommé lieutenant.

17e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Etienne (idem), en rempl. de M. Blanchet, démissionnaire.

18e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Latour d'Affeure (idem), en rempl. de M. Schultz, nommé lieutenant.

19e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. de Fournas de la Brosse de Fabrezan (idem), en rempl. de M. Moisy, nommé lieutenant.

20e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Laceur (idem), en rempl. de M. Morin, nommé lieutenant.

1er régiment de zouaves.

(3e tour), M. Ferriol (idem), en rempl. de M. de la Ville, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(2e tour), M. Lourdel-Henaul (idem), en rempl. de M. Devos, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Canelie de Lalabbe (idem), en rempl. de M. Belleugier, nommé porte-drapeau.

3e régiment de zouaves.

(3e tour), M. Martinais (idem), en rempl. de M. Friquet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Boussen (idem), en rempl. de M. Ducos, nommé adjoint au trésorier.

1er régiment de tirailleurs algériens.

(3e tour), M. Gibou (idem), en rempl. de M. Rousseau, nommé lieutenant.

2e régiment de tirailleurs algériens.

(3e tour), M. Goetschy (idem), en rempl. de M. Lamy, nommé lieutenant.

3e régiment de tirailleurs algériens.

(2e tour), M. Mecerez (idem), en rempl. de M. Beaumont nommé lieutenant.

(3e tour), M. Roux (idem), en rempl. de M. Larrivet, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Bruzeaux (idem), en rempl. de M. Michel passé dans la garde impériale.

CAVALERIE

Par décret du 28 août 1869, ont été nommés à cinquante trois emplois de sous-lieutenant, les élèves de l'école impériale spéciale militaire désignés ci-après, et qui prendront rang au 1er octobre 1869, savoir :

1er de cuirassiers.		M. Delahaye.
3e	—	M. Heurtault de Lamerville.
4e	—	M. Gauthier.
5e	—	M. Ile de Beauchaine.
6e	—	M. Dubern.
7e	—	M. le Mere.
8e	—	M. de Quinemont.
9e	—	M. Chambry.
10e	—	M. de Pontee.
1er de dragons.		M. de Biensau.
2e	—	M. Loison.
3e	—	M. de Bratier.
5e	—	M. de Saint-Mart.
6e	—	M. Hubert de Saint-Didier.
7e	—	M. de la Bonlinière.
8e	—	M. de Korgariou.
9e	—	M. Norès
10e	—	M. Bouvier de la Motte de Cepoy.
12e	—	M. d'Estrémont de Maucroix.
1er de lanciers.		M. Flandin.
3e	—	M. de Jacquelot de Boisrouvray.
4e	—	M. Coste de Beauregard.
5e	—	M. Roux.
6e	—	M. de la Rue du Can.
7e	—	M. du Cor de Duprat.
8e	—	M. Bellet de Tavernost.
1er de chasseurs.		M. Jeurda de Vaux de Foletier.
2e	—	M. de Bordolièvre.
3e	—	M. de Mellet.
4e	—	M. de Montalembert.
5e	—	M. Glilain.
6e	—	M. Amé de Saint-Didier.
7e	—	M. de Berghes Saint-Winock.
8e	—	M. Got.
9e	—	M. Faure.
10e	—	M. Michel.
11e	—	M. Lion.
12e	—	M. de Rochefort.
1er de hussards.		M. Caille.
2e	—	M. de Séroux.
3e	—	M. de Vessinhac d'Imécourt.
4e	—	M. de Messey.
5e	—	M. Pajol.
6e	—	M. Brun de Puechredon.
7e	—	M. Lancelot.
8e	—	M. Froissard de Broissia.
1er chass. d'Afrique.		M. Pauperd.
2e	—	M. Langle de Cary.
3e	—	M. Gestin de Bourgogne.
4e	—	M. Lostie de Kerhor.
1er de spahis.		M. Cerion.
2e	—	M. Fredy de Coubertin.
3e	—	M. de Farémont.

VÉTÉRINAIRES.

Par décret du 14 août 1869, est nommé à un emploi de vétérinaire en 2e :

4e de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Dimieu, aide vétérinaire au 10e chasseurs, en rempl. de M. Péteaux, mis hors cadre.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 8 septembre 1869 :

M. de Bellliencourt, général de division, disponible, est nommé au commandement de la 22e division militaire, à Grenoble, en rempl. du général de Monel, placé dans la section de réserve.

M. de Castagny, général de division, commandant la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée, est nommé au commandement de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée, division qui doit remplacer à Paris celle actuellement commandée par M. le général Decaen.

M. Gozé, général de division, commandant une division d'infanterie au champ de Châlons, est nommé au commandement de la 1re division d'infanterie du 4e corps, en rempl. du général de Castagny, qui reçoit une autre destination.

M. Blaise, général de brigade, disponible, est nommé au commandement de la 2e subdivision de la Corse, à Ajaccio, en rempl. du général Eudes de Boistertre, admis à la retraite.

M. Signorino, général de brigade, disponible, est nommé au commandement de la subdivision de l'Indre, à Châteauroux, en rempl. du général de Fontanges de Couzan, qui a reçu une autre destination.

M. de la Bastide, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie à Paris, est nommé au commandement de la subdivision de la Dordogne, à Périgueux, en rempl. du général Noël, qui a reçu une autre destination.

M. Maire, général de brigade, commandant les subdivisions de la Haute-Loire et du Cantal, est nommé au commandement des subdivisions de la Drôme et de l'Ardèche, à Valence, en rempl. du général Gault, décédé.

M. L'Hériller, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie du 1er corps d'armée, est nommé au commandement de la subdivision du Calvados, à Caen, en rempl. du général Conseil-Dumesnil, promu général de division.

M. Colson, général de brigade, chef du cabinet du Ministre de la guerre, est nommé au commandement de la subdivision du Nord, à Lille, en rempl. du général Jeanningros, qui a reçu une autre destination.

M. Guilhem, général de brigade, commandant la subdivision de l'Orne, à Alençon, est nommé au commandement de la brigade d'infanterie des troupes stationnées dans les États-Romains, en rempl. du général Raoult, promu général de division.

M. de Bruchard, général de brigade, commandant une brigade de cavalerie, à Lyon, est nommé au commandement de la 3e brigade de la division de cavalerie de Versailles, en rempl. du général du Preuil, qui a reçu une autre destination.

M. Cambriel, général de brigade, disponible, est nommé au commandement de la 2e brigade de la division de la cavalerie du 4e corps d'armée à Lyon, en rempl. du général de Bruchard, qui reçoit une autre destination.

M. Cambriels, général de brigade, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales, est nommé au commandement de la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée à Paris, en rempl. du général L'Hériller, qui reçoit une autre destination.

M. Duplessis, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie du camp de Châlons, est nommé au commandement de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée à Paris, en rempl. du général de la Bastide, qui reçoit une autre destination.

M. Wolff, général de brigade, disponible, est nommé au commandement de la brigade d'infanterie, qui restera réunie au camp de Châlons, en rempl. du général Duplessis, qui reçoit une autre destination.

M. Daudel, général de brigade, disponible, est nommé au commandement des subdivisions du Var et des Basses-Alpes, à Toulon, en rempl. du général comte de Clonard, placé dans la section de réserve.

M. Florix de Veldan, général de brigade, disponible, est nommé au commandement de la subdivision du Tarn, en rempl. du général Capriol de Péchassant, qui a reçu une autre destination.

VÉTÉRINAIRES.

Par décision ministérielle du 14 août 1869 :

M. Laupretre, aide vétérinaire au 6e cuirassiers, passe au 10e de chasseurs.

En rendant compte, dans notre dernier numéro, de la réception des bureaux de l'administration centrale de la guerre par S. Exc. M. le général Le Bœuf, nous n'avons fait qu'exprimer la pensée de tout le personnel du ministère, accueilli avec une bienveillance si marquée par le nouveau ministre. Les preuves de cette bienveillance ne se feront pas attendre.

Grâce à la haute intervention de S. M. l'Empereur, elle ne s'attachera pas seulement à distinguer et à récompenser d'honorables services et des titres sérieux acquis dans l'administration, elle fera mieux et plus encore en mettant l'organisation du personnel des bureaux de la guerre plus en rapport avec les nécessités du travail ; en assurant à la vieillesse de l'employé qui n'a pu atteindre qu'une position modeste des ressources plus appropriées aux exigences actuelles de la vie, enfin en ouvrant une carrière plus facile à ceux qui, par des efforts intelligents et soutenus, paraîtront promettre un concours plus utile à cette grande administration. Le ministre de la guerre ne pouvait mieux inaugurer son arrivée au pouvoir qu'en songeant à ceux qui ont l'honneur de servir administrativement sous ses ordres. Un général qui se montre le père du soldat peut tout attendre du dévouement de ses troupes;

le personnel de l'administration centrale de la guerre a trouvé ce général, il saura se montrer digne de lui.

DE LÉPINE

Camps et manœuvres.

Châlons. — Nous avons à rendre compte de la manœuvre exécutée le 25 août; elle reposait sur l'hypothèse suivante :

Défense de la position des Ouvrages Blancs, suivie de mouvements offensifs contre les troupes ennemies.

Cette manœuvre est destinée à montrer l'importance que peuvent avoir à la guerre les obstacles artificiels et les obstacles naturels (bois ou autres); elle a en outre pour objet d'appeler l'attention sur l'emploi combiné de la cavalerie et de l'artillerie.

Il est admis que le corps d'armée du camp doit s'opposer au mouvement des forces ennemies venant de Sainte-Menehould et franchissant la Suippe, au village même de Suippes, sans que l'on connaisse la direction qu'elles se proposent de suivre.

Pendant que l'avant-garde occupe les Ouvrages Blancs, le reste du corps d'armée prend position dans les bois avoisinants, la droite à l'extrémité sud du bois 80, la gauche appuyée au bois 88. La 3e division est chargée de défendre les Ouvrages et les bois à leur gauche; la 1re division occupe la droite des Ouvrages; la 2e est en réserve à 500 mètres vers l'ouest. La cavalerie se tient en position d'agir sur l'une ou l'autre aile.

L'ennemi censé venir de Suippes, prend position en arrière de la crête qui réunit le puits D à la ferme de Jonchery, sa gauche appuyée aux bois qui entourent ce puits; sa droite dans le voisinage du chemin de Cuperly à Jonchery. Il cherche à enlever les ouvrages en les tournant par leur gauche; le général commandant la 3e division n'y laisse que deux bataillons et tient tête à l'ennemi avec le reste de ses troupes.

Le combat étant bien engagé de ce côté, la 1re division manœuvre de façon à déloger la gauche ennemie des bois avoisinant le puits D; la cavalerie réunie des 1re et 2e divisions se place entre les bois 74 et 75, attendant le moment d'agir. L'ennemi cherche à assurer sa retraite sur Suippes, mais une brigade de la division de réserve et les deux batteries de cette division mandées par un télégramme du général commandant la 1re division, viennent concourir à une seconde attaque de la gauche ennemie. L'ennemi, harcelé par la cavalerie, abandonne sa ligne de retraite par Suippes et cherche à se retirer sur Jonchery.

La cavalerie du corps d'armée, suivie des deux batteries à cheval de la réserve, gagne alors le chemin du Grand Saint-Hilaire, puis le quitte pour contourner les bois 83 et 82, afin de couper la nouvelle ligne de retraite de l'ennemi. La cavalerie et l'artillerie combinent leur mouvement et leur action pour lui faire le plus de mal possible, pendant que la 3e division redouble ses efforts contre la droite de l'ennemi.

Ce dernier essaie de gagner Jonchery, coûte que coûte, pour y passer la Suippes. Tout est mis en œuvre pour retarder la marche de l'ennemi et multiplier ainsi ses chances de pertes, jusqu'au moment, où, arrivé à Suippes, et ayant franchi les ponts, il n'y a plus lieu de le poursuivre.

Nous exposerons, dans notre prochain numéro, la manœuvre exécutée le 27 août.

Lannemezan. — La grande manœuvre du 27 août, au camp de Lannemezan, a eu pour but : 1° l'occupation de la position, à l'ouest de Montousset, par une fraction du corps d'armée; 2° l'attaque de cette même position par l'autre fraction; 3° l'établissement de tout le corps au bivouac.

Le général commandant la brigade, chargée de défendre le plateau de Montousset, avait pris les dispositions suivantes :

A sa droite, 4 pièces d'artillerie sur la place de l'église de Montousset, étaient soutenues par une compagnie d'infanterie, et braquées sur les débouchés des chemins par où devaient passer les assaillants. Les bois avoisinants étaient occupés par de nombreux tirailleurs, appuyés de fortes réserves; le reste de la brigade se développait un peu en arrière; un bataillon avec deux escadrons de chasseurs occupait l'aile gauche, protégée par quatre pièces d'artillerie. Le mamelon, situé au sud du bois de Montousset, était fortement occupé pour servir de point d'appui à la retraite, en cas d'échec.

Le général, chargé d'attaquer la position de Montousset, certain que sa colonne légère viendrait tomber sur les derrières de son adversaire, vers sa gauche, et l'obligera de se retirer, masse ses troupes en deux colonnes, celle de droite dans le ravin de Mouillou, l'autre vers l'extrémité est du plateau, toutes deux couvertes par les mouvements du terrain.

Au signal de l'attaque, ses troupes, précédées par de nombreux tirailleurs, s'élancent vivement pour gravir la position; ayant affaire à des forces supérieures, elles sont repoussées une première fois.

A ce moment, la colonne légère arrive dans le ravin qui conduit d'Isaux à Montousset; prévenu de ce mouvement, le général qui défend cette dernière position emploie une partie de ses forces à repousser les chasseurs à pied qui débouchent du bois, et dirige le feu d'une portion de son artillerie sur ce corps et sur la cavalerie qu'on aperçoit du côté du ravin.

Le général commandant les assaillants juge le moment favorable pour tenter une nouvelle attaque; il fait sonner la charge et lance de nouveau ses colonnes qui parviennent à couronner le plateau et se déploient sous la protection de leurs tirailleurs et de l'artillerie à cheval.

Les défenseurs, contraints de faire un mouvement de retraite, pivotent sur leur aile droite; leur gauche se porte sur les hauteurs voisines de Montousset; ce mouvement a été exécuté dans le plus grand ordre.

Les troupes d'attaque et la colonne tournante arrivent ensemble sur le plateau abandonné par les défenseurs de la position. Les hostilités ayant cessé, les troupes s'établissent au bivouac sur le terrain qu'elles occupent.

S. Exc. M. de Forcade La Roquette, ministre de l'intérieur, assistait à cette manœuvre; il est difficile d'imaginer un panorama plus saisissant que l'occupation militaire de la position de Montousset, son attaque, sa défense, enfin son enlèvement suivi d'un bivouac de toute l'armée sur les pitons qui se relient aux ruines imposantes de Montousset. L'artillerie est parvenue à mettre ses pièces en batterie sur des positions réputées inaccessibles; le temps s'était rafraîchi, et les hommes n'ont pas souffert de la fatigue.

FAITS DIVERS

Nous avons le regret d'apprendre la mort :

De M. de Guiroye, intendant militaire du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Alger, le 30 août dernier.

De M. le colonel Godine, commandant du 85e régiment d'infanterie, décédé à Metz, le 20 août.

De M. le chef de bataillon Roussel, commandant du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, décédé à Biskra, le 15 du même mois.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journel.

— M. Gruet, capitaine adjudant de place à Marseille, désire permuter avec un de ses collègues dans les places de l'Est ou avec un archiviste divisionnaire. (S'adresser à Marseille.) (78)

— M. Revin, capitaine au 29e de ligne, en garnison à Paris, demande un permutant dans un régiment de l'armée permanente d'Afrique. (83)

— Un capitaine en second d'un régiment de spahis, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment de chasseurs ou de hussards, en France.

S'adresser pour les renseignements à M. Bouchery, 3, rue Marignan, à Paris, de 8 à 4 heures. (86)

— M. Brice, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, demande à permuter avec un de ses camarades d'un des régiments de cavalerie stationnés dans l'Est. On aura droit aux indemnités.

S'adresser à lui-même, à Pagny-sur-Moselle (Meurthe). (87)

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 2 colonn. la petite ligne	» 80
Réclames	(La ligne 2 fr.
Faits Paris.	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs / Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 5[illegible]. — 15—16 SEPTEMBRE 1869.

Paris, 14 *septembre* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret en date du 8 septembre 1869, les quatre sous-lieutenants de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été nommés lieutenants pour prendre rang du 7 septembre 1869, savoir :

MM. Gérard, employé à Vire (Calvados).
Thiéry, employé à Brassac (Tarn).
Sermantin, employé comme trésorier à Orléans (Loiret).
Coulon, employé au Monastier (Haute-Loire).

MUTATIONS

INFANTERIE.

Par décision impériale du 1er septembre 1869, M. Gobarron, lieutenant au 1er régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi de son grade dans le régiment de zouaves de la garde, en rempl. de M. Kirch, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 5 septembre 1869, M. Pinaudier, sous-lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied, passe au 13e desdits bataillons, pour y remplir les fonctions d'officier d'habillement, en rempl. de M. Choutard, décédé.

Par décision ministérielle du 8 septembre 1869, M. Pepntorum, sous-lieutenant au 53e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Bastide, qui permute avec lui.

Par décision impériale du 8 septembre 1869, MM. les sous-lieutenants Comic, du 3e bataillon de chasseurs à pied, et Rochefort, du 10e bataillon, passent au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, le premier en rempl. de M. Weizsæcker, nommé lieutenant, et le second en rempl. de M. Salaun, nommé lieutenant.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 31 août 1869, M. Henriot, capitaine commandant au 2e de cuirassiers, passe à l'emploi de capitaine trésorier, en rempl. de M. Mongreville et par échange de fonctions avec cet officier.

Par décision ministérielle du 7 septembre 1869, M. de Guizelin, capitaine instructeur du 5e de dragons, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Santerre, mis en non-activité.

M. Bonninguo, sous-lieutenant au 5e de dragons, passe à l'emploi de porte-étendard, en rempl. de M. François, démissionnaire.

M. Benoit, capitaine au 4e de dragons, passe à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Rohmer, mis en réforme.

GÉNIE.

M. Lallemant, capitaine de 1re classe, employé à Paris (rive gauche), est nommé officier d'ordonnance de S. Exc. le ministre de la guerre.

M. Devé, capitaine en 1er au 2e régiment à Montpellier, passe à Gravelines, et reste détaché du régiment.

M. Riondel, capitaine de 1re classe, désigné pour Belfort, est nommé aide de camp de M. le général de brigade Fournier.

M. Mendès, capitaine de 2e classe, à Strasbourg, passe à Metz.

M. Lefranc, capitaine de 2e classe, à Constantine, passe à Lorient.

M. Aron, capitaine de 2e classe, à Lorient, passe en Algérie.

M. Berlier, garde principal du génie, employé à Lyon, passe à Pierre-Châtel.

M. Caré, garde principal du génie, employé à Metz, passe à Lunéville.

M. Caron, garde de 1re classe, à Landrecies, passe à Belfort.

M. Bellaguo, garde de 1re classe, à Pierre-Châtel, passe à Lyon.

M. Navas, garde de 1re classe, à Bayonne, passe à Toulouse.

M. Bouvier, garde de 2e classe, à Saint-Brieuc, passe à Bayonne.

M. Itant, garde de 2e classe, à Belfort, passe à Metz.

M. Albrech, garde de 2e classe, à Saint-Brieuc, passe à Landrecies.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Mondielli, comptable de 1re classe, à Bastia, passe à Oran (vivres et commandement de la 10e section d'ouvriers d'administration).

M. Belginguo, comptable de 1re classe à Oran, passe à Alger (vivres et commandement de la 12e section d'ouvriers d'administration).

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 26 août 1869, M. Tisserand, lieutenant au 29e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Savoie, en rempl. de M. Courvoisier, promu au grade de capitaine, et qui rentre dans son corps.

Administration centrale du ministère de la guerre.

L'administration centrale du ministère de la guerre avait été réorganisée par un décret du 2 décembre 1862. Ce décret qui constituait alors une amélioration incontestable laissait cependant subsister entre les emplois supérieurs et les autres un défaut de proportion numérique qui plaçait les employés de la guerre dans des conditions infiniment moins favorables que ceux des autres administrations centrales.

Pour améliorer cette situation, il fallait ou augmenter la dépense, ou diminuer l'effectif du personnel, en demandant à chacun une masse de travail plus considérable et un concours personnel plus énergique; c'est à ce dernier parti que le ministre de la guerre s'est arrêté. Par suite des retraites de fin d'année, des emplois deviendront vacants et ils ne seront pas remplis; c'est ainsi que le ministre a pu élargir, par anticipation, le cadre des grades supérieurs, et, en modifiant l'échelle des traitements intermédiaires, accroître pour le plus grand nombre le chiffre de la pension de retraite qui est souvent la ressource unique de leurs vieux jours.

La décision impériale du 8 septembre 1869, modificative du décret du 2 décembre 1862, consacre les dispositions suivantes :

Le nombre des sous-directeurs est porté de 3 à 4.

Un emploi de chef de bureau est créé et affecté au service des remontes qui formait la 2e section du bureau de la cavalerie et des remontes.

Le nombre des emplois de sous-chef est augmenté de sept.

Les sous-chefs seront pris désormais indifféremment parmi les chefs de section ou les commis principaux de 1re et de 2e classe.

Le traitement des chefs de section dont le nombre reste fixé à 25 est porté de 4,000 à 4,200 fr.

Les commis principaux sont divisés en quatre classes au lieu de trois; le traitement affecté à chaque classe est ainsi fixé :

1re classe — 4,000 fr.	au lieu de	3,600 fr.
2e classe — 3,600	—	3,300
3e classe — 3,300	—	3,000
4e classe — 3,000 fr. (emploi créé).		

Les employés précédemment pourvus du titre de commis principaux de 1re, 2e ou 3e classe conservent nominalement leur titre ; ils jouiront du traitement nouveau à mesure que les ressources du budget le permettront. Déjà, par application du nouveau règlement, quinze commis principaux de 1re classe à 3,600 fr. ont été portés à 4,000 fr. à titre de récompense.

Il importait que la classe des commis principaux qui forme un élément numérique considérable et qui est chargée des détails de premier ordre dans les bureaux, eût la perspective d'arriver à un traitement de 4,000 fr. et, par suite, à une pension de retraite de 2,000, comme cela existait autrefois au ministère de la guerre, comme cela existe aujourd'hui aux ministères des finances et de la marine.

Onze chefs de section ont été promus au grade de sous-chef; dix commis principaux de 1re classe ont été nommés chefs de section ; il en résulte un mouvement d'une grande importance pour le personnel intermédiaire des bureaux, malgré la réduction de 55,000 fr. opérée par le budget de 1870.

Les augmentations de traitement résultant des nominations faites par application de la décision impériale du 8 septembre 1869 ne courront que du 1er janvier 1870.

Nous insistons d'autant plus sur les détails qui précèdent qu'ils répondent péremptoirement aux réflexions publiées, sur le même sujet, dans une feuille très-sérieuse, d'après des renseignements d'une regrettable inexactitude. Nous avons la satisfaction d'ajouter qu'à l'exception de cette feuille, tous les journaux ont accueilli avec la plus grande faveur la mesure prise par S. Exc. le ministre de la guerre.

DE LÉRINE

ADMINISTRATION CENTRALE.

Par décret impérial du 11 septembre, ont été nommés :

A l'emploi de sous-directeur.

M. Porchot, chef du bureau de la correspondance générale et des opérations militaires.

M. Ferlat, chef du bureau du contrôle et du contentieux.

Par décision ministérielle du 9 septembre 1869, ont été promus dans le cadre du personnel de l'administration centrale de la guerre, savoir :

A l'emploi de chef de bureau.

M. Deslandes, nommé au bureau des archives et des décorations.

M. de Mameny, nommé au bureau du service intérieur.

M. Morétaud, nommé au bureau des comptes matières.

M. Poyer (Edmond), nommé au bureau des remontes. (Nouvelle création.)

A l'emploi de sous-chef de bureau.

M. Béjet, nommé au bureau de la solde.

M. Cintract, nommé au bureau des subsistances militaires.

M. Vuigner, nommé au bureau des pensions et secours.

M. Pepin, nommé au bureau des remontes.

M. Hennel, nommé au bureau des archives et décorations.

M. Pinta, nommé au bureau du service intérieur.

M. de Beaucourt, nommé au bureau du personnel du génie.

M. Lamy (Louis), nommé au cabinet du directeur de la 2e direction.

M. Rivet, nommé au bureau du contrôle et du contentieux.

M. Tronche, nommé au bureau de l'intendance militaire.

M. Chauchar, nommé au bureau du matériel de l'artillerie.

A l'emploi de chef de section.

M. Puch Cansin (infanterie).
M. Schnée (recrutement).
M. Pollet (états-majors).
M. Tourmel (gendarmerie).
M. Butez (solde).
M. Pissonnet de Bellefonds (Alfred) (intendance militaire).
M. Fraysse (hôpitaux militaires).
M. Aymès (contrôle et contentieux).
M. Lebrun (service intérieur).
M. Bernhard (comptes matières).

M. Tureas, chef du bureau des pensions et secours, passe au bureau des états-majors.

M. Delahourde, chef du bureau des archives et des décorations, passe au bureau des pensions et secours.

M. Chevalet, sous-chef au bureau des archives et des décorations, passe au bureau de l'habillement et du campement.

M. Legrand (Louis), sous-chef au bureau de l'intendance militaire, passe au bureau des hôpitaux militaires et invalides.

M. Laplaine, sous-chef au bureau des subsistances militaires, passe au bureau des hôpitaux militaires et invalides.

Les soixante militaires dont les noms suivent, en activité de service ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 31 août dernier, nommés sur la proposition de S. Exc. M. le Ministre de la guerre, aux emplois civils ci-après désignés, savoir :

Allain, caporal, 41e de ligne : facteur rural à Bayeux (Calvados).

Allard, cavalier, chasseurs de la garde : facteur rural à Saint-Hippolyte (Gard).

Belgrand, caporal-tambour, 61e de ligne : garde forestier communal à Rosoy (Haute-Marne).

Bertin, caporal-tambour, 42e de ligne : facteur rural à Moulon (Seine-et-Oise).

Bertrand, sergent, 2e de zouaves : garde forestier domanial à Ténès (Algérie).

Bohly, maréchal des logis, 4e dragons : garde forestier à Wissembourg (Bas-Rhin).

Buord, sergent, 53e de ligne : facteur auxiliaire des lignes télégraphiques à Saint-Lô (Manche).

Canivet, sergent, section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance : préposé des douanes à Cherbourg.

Couturier, sergent, 95e de ligne : garde forestier à Courcy (Loiret).

Daigremont, soldat, 5e chasseurs à pied : facteur rural à Lille.

Dalstein, soldat, 62e de ligne : facteur rural à Limours (Seine-et-Oise).

Demangeon, sergent, 69e de ligne : facteur rural à Mirebeau (Vienne).

Demoaux, soldat, 70e de ligne : éclusier à Saint-Martial d'Artenset (Dordogne).

Gand, trompette, 8e de lanciers : facteur rural à Nemours (Seine-et-Marne).

Guyon, sergent-fourrier, 54e de ligne : garde forestier sédentaire à Besançon.

Hachette, sergent, 7e chasseurs à pied : facteurs des postes à Paris.

Hocquaux, sergent, 67e de ligne : garde forestier à Barbey-Seyroux (Vosges).

Hubert, maréchal des logis, 3e dragons : garde portier des forêts de la couronne à Marly.

Hussen, sergent, sapeurs pompiers de Paris : auxiliaire à la police municipale de Paris.

Jacquemet, caporal, 30e de ligne : facteur des postes à Paris.

Jamais, caporal, 2e section d'ouvriers d'administration : garde forestier à La Demie (Haute-Saône).

Jugnet, soldat, 16e de ligne : facteur rural à Saint-André de Cubzac (Gironde).

Lagarde, sergent, 28e de ligne : facteur rural à Ligardes (Gers).

Lalonne, cavalier, lanciers de la garde : facteur rural à Galan (Hautes-Pyrénées).

Lavalette, soldat, 62e de ligne : facteur rural à Estissac (Aube).

Lefebvre, soldat, 42e de ligne : cantonnier des routes dans la Seine-Inférieure.

Legont, sergent-major, 31e de ligne : commissaire de police à Verdun (Saône-et-Loire).

Lequentrec, caporal, 2e section d'ouvriers d'administration : garde forestier à Calmoutier (Haute-Saône).

L'Huillory, caporal, 5e section d'infirmiers militaires : facteur rural à Epernon (Eure-et-Loir).

Luigi, sergent, 2e grenadiers de la garde : garde-pêche à Tain (Drôme).

Lutringer, caporal, 4e voltigeurs de la garde : garde forestier communal à Carspach (Haut-Rhin).

Maigrot, sergent-fourrier, 78e de ligne : garde forestier communal à Beauchemin (Haute-Marne).

Méria, sergent-fourrier, 59e de ligne : garde forestier à Fréland (Haut-Rhin).

Mérian, sergent, 43e de ligne : éclusier au barrage de Montrichard (Loir-et-Cher).

Michelon, sergent-major, 11e de ligne : commissaire de police à Elne (Pyrénées-Orientales).

Maricelly, brigadier, chasseurs de la garde : garde cantonnier à Saint-Raphaël (Var).

Morin, soldat, 13e de ligne : facteur rural à Tiffanges (Vendée).

Moritz, sergent, 4e chasseurs à pied : facteur rural à Guebwiller (Haut-Rhin).

Moser, sergent, 99e de ligne : préposé des douanes à Stora (Algérie).

Pangam, soldat, 43e de ligne : facteur rural à Pleuzevedé (Finistère).

Paul, soldat, 79e de ligne : éclusier sur le canal de Bourgogne.

84e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 20, 21, 23 septembre, pour arriver à Phalsbourg les 30 septembre, 1er, 3 octobre.

89e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Briançon, etc., les 15, 17 septembre, pour arriver à Antibes les 24, 25, 26 septembre. — Le dépôt partira de Gap le 5 septembre, pour arriver à Draguignan le 11 septembre.

90e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 20, 21, 23 septembre, pour arriver à Paris les 27, 28, 30 septembre.

91e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 20, 22, 23 septembre, pour arriver à Lille les 28, 30 septembre, 2 octobre. — Le dépôt partira de Calais le 5 septembre, pour arriver à Lille les 5, 8 septembre.

93e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Paris les 27, 28 septembre, pour arriver à Caen les 7, 8 octobre.

94e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira de Paris les 17, 18, 20 septembre, pour arriver à Rouen les 20, 21, 23 septembre. — Le dépôt partira d'Evreux les 5, 6 septembre, pour arriver à Rouen les 5, 7 septembre.

97e de ligne. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 22, 23, 25 septembre, pour arriver à Lyon les 9, 10, 12 octobre.

5e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Lannemezan le 22 septembre, pour arriver à Rennes le 22 octobre.

8e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira de Paris le 23 septembre, pour arriver à Toulouse le 23 octobre.

13e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 19 septembre, pour arriver à Strasbourg le 1er octobre.

15e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons le 16 septembre, pour arriver à Vincennes le 23 septembre.

16e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 7, 8 septembre, pour arriver à Besançon le 1er octobre.

1er cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Belfort, etc., les 7, 8 septembre, pour arriver à Lunéville les 13, 14 septembre. — Le dépôt partira de Belfort le 5 septembre, pour arriver à Nancy les 5, 11 septembre.

2e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Vesoul les 5, 6 septembre, pour arriver à Lunéville les 11, 12 septembre. — Le dépôt partira de Vesoul le 6 septembre, pour arriver à Epinal les 6, 8 septembre.

3e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Sédan, etc., les 5, 9, 13 septembre, pour arriver à Lunéville les 18, 20 septembre. — Le dépôt partira de Sédan les 6, 14 septembre, pour arriver à Toul les 6, 20 septembre.

4e cuirassiers. — Le dépôt partira de Vendôme le 5 septembre, pour arriver à Toul les 6, 23 septembre.

5e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Versailles les 23, 24 septembre, pour arriver à Vendôme les 29, 30 septembre. — Le dépôt partira de Senlis le 5 septembre, pour arriver à Vendôme les 6, 13 septembre.

8e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Versailles les 24, 25 septembre, pour arriver à Vesoul les 10, 11 octobre. — Le dépôt partira de Joigny les 5, 9 septembre, pour arriver à Vesoul les 6, 19 septembre.

9e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Versailles les 30 septembre, 1er octobre, pour arriver à Belfort les 20, 21 octobre. — Le dépôt partira de Joigny les 5, 6 septembre, pour arriver à Belfort les 5, 19 septembre.

10e cuirassiers. — Etat-major, portion principale, partira de Versailles les 6, 7 octobre, pour arriver à Châlons, etc., les 14, 17 octobre. — Le dépôt partira de Beauvais le 5 septembre, pour arriver à Châlons les 5, 12 septembre.

3e dragons. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 22, 23 septembre, pour arriver à Pont-à-Mousson, les 28, 29 septembre.

6e dragons. — État-major, portion principale, partira de Lyon les 23, 28 septembre, pour arriver à Libourne les 18, 21 octobre. — Le dépôt partira de Chambéry le 5 septembre pour arriver à Libourne les 7 septembre, 2 octobre.

7e dragons. — Etat-major, portion principale, partira de Lyon les 11, 12 septembre, pour arriver à Rouen les 4, 6 octobre. — Le dépôt partira de Vienne le 5 septembre pour arriver à Rouen les 6, 30 septembre.

9e dragons. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Lannemezan les 20, 21 septembre, pour arriver à Poitiers les 10, 11 octobre.

11e dragons. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 17, 18 septembre, pour arriver à Thionville, les 24, 25 septembre. — Le dépôt partira de Niort, les 6, 12 septembre, pour arriver à Thionville les 8 septembre, 13 octobre.

4e lanciers. — Etat major, portion principale, partira de Moulins les 12, 14 septembre, pour arriver à Lyon les 21, 23 septembre. — Le dépôt partira de Moulins le 5 septembre, pour arriver à Vienne les 5, 15 septembre.

7e lanciers. — Entier, partira de Tarascon, etc., les 5, 6 septembre, pour arriver à Moulins les 6, 22, 24, 26 septembre.

8e lanciers. — Etat-major, portion principale, partira de Libourne les 7, 10 septembre, pour arriver à Lyon les 29 septembre, 2 octobre. — Le dépôt partira de Libourne le 5 septembre, pour arriver à Vienne les 7, 27 septembre.

2e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Lunéville les 15, 16 septembre, pour arriver à Auch les 25, 26 octobre. — Le dépôt partira d'Epinal le 5 septembre, pour arriver à Auch les 7 septembre, 13 octobre.

3e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 21, 22 septembre, pour arriver à Versailles les 30 septembre, 1er octobre. — Le dépôt partira de Clermont le 5 septembre, pour arriver à Rambouillet les 6, 21 septembre.

6e chasseurs. — Entier, partira de l'Algérie en octobre pour venir à Tarascon.

8e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Lunéville les 8, 9 septembre, pour arriver à Tarbes les 19, 21 octobre. — Le dépôt partira de Nancy les 4, 5 septembre, pour arriver à Tarbes les 7 septembre, 15 octobre.

10e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Tarbes les 5, 6 septembre, pour arriver à Versailles les 6, 7 octobre. — Le dépôt partira de Tarbes les 6, 8 septembre, pour arriver à Rambouillet les 7 septembre, 8 octobre.

11e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira de Paris les 7, 8 octobre, pour arriver à Lyon les 26, 27 octobre. — Le dépôt partira de Rambouillet le 5 septembre, pour arriver à Avignon le 6 septembre.

12e chasseurs. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Lannemezan les 16, 17 septembre, pour arriver à Paris les 18, 20 octobre. — Le dépôt partira de Castres le 5 septembre, pour arriver à Joigny les 7 septembre, 3 octobre.

1er hussards. — Entier, partira d'Auch les 6, 10, 11, 15 septembre, pour arriver à Niort les 7, 25, 26, 30 septembre.

2e hussards. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 16, 17 septembre, pour arriver à Versailles les 24, 26 septembre. — Le dépôt partira de Thionville les 5, 6 septembre, pour arriver à Beauvais les 7, 17 septembre.

3e hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Paris les 18, 20 octobre, pour arriver à Lyon les 5, 8 novembre. — Le dépôt partira de Rambouillet le 6 septembre, pour arriver à Chambéry le 7 septembre.

4e hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Lyon les 2, 3 octobre, pour arriver à Clermont les 9, 10 octobre. — Le dépôt partira d'Avignon le 5 septembre, pour arriver à Clermont les 6, 22 septembre.

5e hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Rouen les 2, 3 octobre, pour arriver à Paris les 7, 8 octobre. — Le dépôt partira de Rouen le 5 septembre, pour arriver à Joigny les 5, 16 septembre.

6e hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Lunéville les 11, 12 septembre, pour arriver à Castres les 22, 23 octobre. — Le dépôt partira de Toul le 6 septembre, pour arriver à Castres les 8 septembre, 15 octobre.

7e hussards. — Etat-major, portion principale, partira du camp de Châlons les 17, 18 septembre, pour arriver à Versailles les 25, 26 septembre. — Le dépôt partira de Toul le 5 septembre, pour arriver à Senlis les 6, 17 septembre.

8e hussards. — Etat-major, portion principale, partira de Lyon les 15, 16 septembre, pour arriver à Tarascon les 25, 27 septembre. — Le dépôt partira de Vienne le 7 septembre, pour arriver à Tarascon les 7, 15 septembre. — En Algérie au mois d'octobre.

Paris, le 10 septembre 1869.

Camps et manœuvres.

Chalons. — La manœuvre du 27 août avait pour programme de s'opposer à la concentration de deux corps ennemis en laissant l'initiative à prendre au général d'avant-garde.

Le corps d'armée est censé campé dans le voisinage de Prosne, à l'embranchement des deux routes de Reims au défilé de la Chalade et à Bar-le-Duc. Le commandant en chef est prévenu que deux corps ennemis, partis l'un de Vouzier, l'autre de Bar-le-Duc, doivent opérer leur jonction dans le voisinage de la Cheppe et de Cuperly, à l'intersection des routes de Nevers à Sedan et de la voie Romaine. Il constitue sur-le-champ une avant-garde composée de la 1re brigade de la 3e division, d'une batterie à cheval, et du régiment de cavalerie de la 2e division. Le général de division qui la commande a pour mission d'éclairer le corps d'armée et d'aller s'établir sur la route de Nevers à Sedan, si l'ennemi ne s'y trouve pas déjà. Cet officier général constate tout d'abord que la ferme de Vadenay est fortement occupée par l'ennemi; il apprend en même temps par ses propres éclaireurs, que la 2e colonne ennemie a éprouvé un retard.

Dans ces conditions, le général commandant l'avant-garde n'hésite pas à engager une lutte inégale afin d'empêcher la jonction des deux corps, et de placer dans une situation critique celui qu'il a devant lui en l'obligeant à combattre où il se trouve.

Il constitue son ordre de bataille sur le flanc droit de l'ennemi, appuie sa gauche à la route de Nevers à Sedan et fait occuper par deux compagnies les bois situés en avant de son front.

L'ennemi, dont le flanc droit et les derrières sont fortement menacés, prend un ordre de combat afin de chasser l'avant-garde du corps d'armée et de rendre libres ses communications avec la colonne qu'il attend.

Pendant que ces dispositions sont prises, le corps d'armée du camp, averti par le général d'avant-garde, hâte sa marche et, arrivé à proximité de l'ennemi, il étend son front de manière à se relier avec l'avant-garde sans laisser son front droit trop découvert.

L'artillerie de l'avant-garde ouvre le feu contre la droite de l'ennemi, puis l'avant-garde constituant deux échelons commence l'attaque. La cavalerie qui a gagné l'intersection de la voie Romaine avec la route de Sedan, suivie de très-près par l'infanterie, détermine l'ennemi à se retirer en toute hâte sur Cuperly; les défenseurs de la ferme de Vadenay tiennent le plus longtemps possible afin de protéger la retraite du reste du corps ennemi, mais, menacés eux-mêmes par le centre des assaillants, ils sont obligés de se replier sur le village de Vadenay.

Le commandant du corps d'armée fait occuper les principaux points d'où il observe l'ennemi dans le cas où il voudrait reprendre l'offensive; il se porte ensuite sur Suippes à la rencontre de l'autre colonne ennemie, mais celle-ci, ayant appris ce qui venait de se passer dans le voisinage de la voie Romaine, a battu elle-même en retraite dans la direction de Vouziers. Le commandant du corps d'armée ordonne aussitôt une halte de cinq heures pour que les hommes puissent se reposer et manger la soupe, après quoi il continue sa route sur Souain et Sommepy où il espère surprendre l'ennemi au point du jour.

Lannemezan. — La manœuvre du 31 août a eu lieu dans l'hypothèse suivante :

Le général de division est informé qu'un convoi de munitions se dirige de Montréjean sur Lannemezan en suivant la route impériale. Ce convoi a une escorte composée de la brigade de cavalerie, moins deux escadrons de dragons, une batterie à cheval, du 5e bataillon de chasseurs à pied et d'un bataillon d'infanterie.

Une colonne composée de 2 régiments d'infanterie, une batterie montée et 2 escadrons est chargée d'attaquer le convoi et d'arrêter sa marche.

Le général commandant cette dernière colonne s'est mis en mesure de remplir sa mission ; mais, menacé de front et craignant d'être tourné par sa droite, il a dû opérer sa retraite en défendant le terrain pied à pied, jusqu'au pont de la Savo.

Cette manœuvre a beaucoup d'analogie avec celles qui ont été précédemment exécutées du côté du village de Pinas, et, quoique présentant moins d'intérêt, elle a mis en relief, sur un terrain favorable à cette étude, les principes qui règlent la formation, l'escorte et la défense d'un grand convoi.

L'armée vient de perdre un de ses meilleurs chefs de corps, enlevé presque subitement par une dyssenterie aiguë, au camp de Lannemezan. Le colonel Sarrette, commandant le 34e de ligne, n'avait pas voulu cesser son service, tant il était loin de se croire gravement atteint ; mais, dans la nuit du 5 au 6 septembre, des symptômes alarmants se sont produits, et il a succombé à sept heures et demie du matin. Sa mort a causé une impression profonde sur les officiers et soldats du camp ; ils voyaient dans ce chef de corps un des hommes les plus capables et les plus distingués qui pussent aspirer aux premiers rangs du commandement.

Les divers tirs spéciaux au camp de Châlons, pour lesquels le supplément habituel de munitions a été accordé, ont été suivis des concours de tir des officiers. Le concours pour les quatre prix de division offerts par le ministre de la guerre a eu lieu le 30 août ; celui pour le prix de corps d'armée donné par l'Empereur a eu lieu le lendemain 31. Ces prix ont été bien disputés ; beaucoup parmi les concurrents ont fait preuve d'une adresse remarquable.

Voici les noms des lauréats :

Prix de corps d'armée, M. Heurtoux, lieutenant au 39e de ligne.

Prix de division. 1re division, M. Buisson, capitaine adjudant-major au 10e de ligne. — 2e division, M. Vidal, capitaine instructeur de tir au 50e de ligne. — 3e division, M. Janot, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied.

Division de cavalerie, M. Massot, capitaine au 2e régiment de hussards.

Nouvelles militaires de l'étranger.

L'artillerie anglaise continue ses expériences sur les pièces de campagne et, d'après les dernières nouvelles, le chargement par la culasse perd du terrain. L'*Army and Navy gazette* annonce que le comité spécial, chargé de l'artillerie de campagne de l'Inde, a décidé que les sept batteries de la 9e brigade qui doit prochainement remplacer la 14e, seront armées de pièces de bronze du calibre de trois pouces (7 centimètres 6 millimètres) se chargeant par la bouche.

Ces pièces lancent un projectile de 7 livres (3 kilog. 35 grammes), le canon est à trois rayures du système de Woolwich.

L'affût et la voiture sont en fer forgé, et ne pèsent que 8 quintaux anglais (298 kilog.), pièce comprise.

Ces préparatifs sont généralement considérés comme un premier pas vers l'abandon du système Armstrong, dont les résultats n'ont pas été en rapport avec les sommes dépensées.

La question des munitions reste réservée. En attendant que les expériences comparatives que l'on fait actuellement à Dartmoor soient terminées, les nouvelles pièces feront usage des anciens obus-shrapnels et des obus à segments.

On est d'autant plus porté à se servir de pièces en bronze, qu'elles ont parfaitement résisté aux épreuves et que l'on pourra utiliser les anciens canons à âme lisse dont la refonte n'entraîne que peu de frais.

Nous croyons nécessaire d'expliquer en quoi consistent les obus à segments en usage dans l'artillerie anglaise.

Le projectile a la forme cylindro-conique des obus ordinaires. Le culot ou base qui repose sur la charge de poudre est taraudé.

Les parois de l'obus sont moins épaisses que dans l'obus ordinaire. Les segments ne sont autre chose que des prismes irréguliers juxtaposés et superposés. Dans l'obus de 9 pouces il y a quarante-huit segments formant huit couches de six segments chacune. Les couches affectent la forme d'un fromage de Brie (qu'on nous pardonne la comparaison) dont on aurait enlevé le milieu et que l'on aurait découpé en six tranches égales. On obtient ainsi, par chaque couche, six projectiles à huit angles qui doivent occasionner des blessures fort dangereuses. Le vide réservé à l'intérieur du projectile par l'évidement des segments est traversé par un tube rempli de poudre qui communique avec la fusée. On lie les segments entre eux au moyen d'un mélange de plomb et d'étain fusible à une faible température et qui pénètre dans les interstices. Ce ciment métallique est assez fort pour résister aux chocs produits par le transport et le chargement du projectile, sans s'opposer à l'éparpillement des segments au moment de l'éclatement.

Le chargement du projectile dans le sens de la longueur a pour but d'obtenir un plus grand écartement des éclats ; l'obus à segments convient donc surtout contre les troupes déployées ; tandis que l'obus à Shrapnel où la charge se trouve en arrière des balles est plus efficace contre les colonnes.

GEORGES WARNER.

Bienfaisance et dévouement.

Rien ne doit étonner quand on cite un acte de courage et d'héroïsme accompli par nos soldats sur le champ de bataille, mais on aime aussi à les voir unir à ces brillantes qualités, récompensées par la gloire, celle d'une bienfaisance qui, le plupart du temps, s'exerce modestement et sans ostentation. Tous les mois, le gouvernement accorde des médailles pour récompenser des traits de courage et de dévouement ; et toujours des militaires figurent sur ces listes d'honneur. Il existe en outre une société d'encouragement au bien qui s'est donné la noble mission de rechercher, partout où ils se produisent, les actes de vertu modeste et les dévouements ignorés pour les honorer et les offrir en exemple.

Il y a quelque temps, cette société a tenu sa séance annuelle, et parmi les lauréats qu'elle avait à récompenser, nous avons été heureux de trouver plusieurs militaires.

C'est d'abord le sergent major Coignerai, du 12e régiment de ligne, à qui est décerné une médaille d'honneur ; voici à quelle occasion : Le 25 décembre 1867, un soldat breton, rencontrait entre Tiaret et Mostaganem, un petit arabe mourant d'inanition. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, enlevés par la famine. Le brave Coignerai, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui, et ne voulut pas l'abandonner. Il demande un congé, l'amène à Rennes, et le fait adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit arabe, bien choyé, bien élevé, ne manque de rien, va à l'école, et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs.

Puis le sapeur Martin, des lanciers de la garde. Soldat de la classe de 1842, après avoir terminé son temps de service, Martin s'engagea afin de venir en aide à ses père et mère âgés et très-pauvres. Il vendit sa liberté 500 francs, qu'il leur remit intégralement. Rentré dans ses foyers en 1850, il travailla sans trêve ni repos pour donner du pain à sa famille. Mais, malgré son infatigable ardeur et son courage, le prix des journées était insuffisant pour quatre personnes, dont trois étaient souvent malades. Il pensa qu'un réengagement procurerait des ressources si nécessaires à ceux qu'il aimait. L'exécution eut bien vite suivi la pensée ; deux mille quatre cents francs lui furent comptés. Il accourut apporter cette petite fortune au pays, laissant 300 fr., à ses vieux parents ; et 2,000 francs placés chez le notaire leur assurèrent une rente ; malheureusement, ses parents moururent peu de temps après. Eh bien, voici l'emploi qu'il fit de la somme qu'il avait placée chez le notaire : il a une sœur qui ne peut travailler et deux frères qui sont chargés de famille ; il leur partage la rente en trois parts, et y ajoute cent francs par an, provenant de sa médaille militaire, car aussi bon soldat que bon fils et bon frère, Martin a reçu cette distinction avec autant de bonheur pour le bien, qu'elle lui permet d'accomplir que pour l'honneur qui lui en revient. La société vient d'accorder une médaille au sapeur Martin.

Des médailles d'honneur sont décernées au vaguemestre Caillon, du 2e bataillon de chasseurs à pied ; au gendarme Chevaliot, de la compagnie de la Moselle ; au gendarme Benoc, de la garde impériale ; au brigadier Cazaux, de la garde de Paris ; et aux gardes Triby et Boyer du même régiment, pour des actions de piété filiale.

Une médaille civique a été accordée à un ancien militaire ; M. Richard, brigadier de gendarmerie en retraite. Dans l'état militaire, comme dans la vie civile, ce digne vétéran a su se concilier l'estime et la considération publiques, par sa conduite et son zèle à rendre service et à soulager les misères. Sa modeste pension de retraite et sa médaille militaire sont de faibles ressources, et cependant, quelque faibles qu'elles soient, il trouve moyen d'être utile à ses semblables.

Puisque nous sommes sur le terrain de la bienfaisance et du dévouement, nous devons ajouter que, dans la séance solennelle des sauveteurs de la Seine, le *grand prix de sauvetage* a été décerné *ex æquo* à MM. Laurent, ancien militaire, chef du pont de Creil, qui compte 120 sauvetages, et Palliard, soldat au 42e régiment d'infanterie de ligne, qui s'est si brillamment signalé à l'abordage du navire le *General Abattucci*. On se rappelle qu'à la suite d'un rapport fait à l'Empereur par le ministre de la guerre, et approuvé par Sa Majesté, la croix d'honneur fut accordée au brave Pailliard, et la médaille militaire aux soldats *Lombardie*, *Mahieux* et *Ardit*.

Certes, la médaille est une belle chose, et pour notre compte, nous ne connaissons rien de plus éloquent que ces dévouements qui se produisent, sans bruit et sans éclat. Cependant, on aime à voir mettre de tels exemples au grand jour ; ils prouvent combien est vivace dans notre armée le principe d'honneur et d'abnégation, et c'est encore pour le soldat français un moyen d'honorer son drapeau et d'acquérir l'estime de ses concitoyens.

DÉSIRÉ LACROIX.

— M. Revin, capitaine au 29e de ligne, en garnison à Paris, demande un permutant dans un régiment de l'armée permanente d'Afrique. (83)

— Un capitaine en second d'un régiment de spahis, désire permuter avec un de ses camarades d'un régiment de chasseurs ou de hussards, en France.

S'adresser pour les renseignements à M. Bouchery, 3, rue Marignac, à Paris, de 8 à 4 heures. (86)

— M. Brice, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, demande à permuter avec un de ses camarades d'un des régiments de cavalerie stationnés dans l'Est. On aura droit aux indemnités.

S'adresser à lui-même, à Pagny-sur-Moselle (Meurthe). (87)

— Le médecin-major de 1re classe d'un régiment d'infanterie nouvellement arrivé dans le Nord, demande à permuter avec un collègue dans le Centre, dans l'Est ou dans l'Ouest.

S'adresser à M. le major du 3e voltigeurs de la garde, à Paris. (88)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion 13 avril 1867), ayant le numéro 8 à l'ancienneté, désire trouver un permutant de son ancienneté dans un bataillon de chasseurs à pied. S'adresser à M. Gavain, médecin aide-major de 1re classe au 7e bataillon de chasseurs, à Vincennes. (81)

— M. Jaustons, lieutenant au 81e de ligne (promotion du 7 août 1868), désire permuter avec un de ses collègues. S'adresser à lui-même à Antibes (Hautes-Alpes). (80)

— M. Baradère, sous-lieutenant à la 2e compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique (ancienneté 13 août 1868), désire permuter avec un de ses collègues, à peu près de son ancienneté, des compagnies de remonte de France ou d'un régiment de cavalerie. S'adresser à lui-même à Barèges (Hautes-Pyrénées). (81)

Le 2e gren. dem. des musiciens. S'adr. au chef de musique.

Le 5e régiment d'infanterie, en garnison à Nice, demande un musicien jouant le trombone-solo, et un jouant le piston-solo ou la petite flûte.

Des emplois de 1re classe sont réservés. S'adresser au chef de musique.

Le 19e de ligne en garnison à Alençon (Orne), demande un maître tailleur ; à cet effet un concours sera ouvert le 15 octobre prochain, à midi, à Alençon (caserne de la Sénatorerie); pour toutes autres conditions de concours, s'adresser au conseil d'administration central à Alençon.

Le 29e de ligne en garnison à Dijon demande un clarinette (petite de préférence), un trombone à piston, un saxhorn baryton ou basse, un saxophone, une caisse-claire. Des places de 1re classe sont réservées aux trois premiers, une place de 2e classe au quatrième et une de 3e classe au dernier.

S'adresser au chef de musique.

Le 23e ouvrira le 16 octobre un concours pour l'emploi de maître d'armes.

S'adresser au conseil d'administration à Dijon.

Le 79e a besoin d'une clarinette-solo, d'un hautbois, d'un trombone et d'une première trompette. Des places de 1re, 2e et 3e classes leur sont réservées. S'adresser au colonel, à Lyon.

Le 4e de cuirassiers demande un maître sellier. S'adresser au conseil d'administration à Vendôme.

3e du génie. — On offre une 1re classe à un bon piston solo.

Le 4e lanciers demande un bon ouvrier armurier ayant fait ses chefs-d'œuvre pour y occuper l'emploi de brigadier armurier vacant.

S'adresser à M. le président du conseil d'administration du 2e régiment, à Moulins (Allier).

Le 46e demande : une 1re clarinette, 1er bugle ou piston, 1er saxotromba, 1er trombonne ; des places de 1re et 2me classes leur sont réservées.

S'adresser au colonel, à Lyon.

Un concours pour l'emploi de maître tailleur au 4e bataillon de chasseurs à pied sera ouvert à Chambéry le 24 septembre. Les candidats devront justifier d'un avoir disponible de quatre mille francs au moins.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonn.

la petite ligne	» 50
Réclames	(La ligne) 2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 20 *septembre* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 8 septembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de commandeur.

INFANTERIE.

82e régiment.

M. Genneau, colonel, officier du 15 octobre 1857 : 36 ans de services, 12 campagnes, 1 blessure, 2 citations.

Au grade d'officier.

INFANTERIE.

20e régiment.

M. Rougan, chef de bataillon, chevalier du 13 avril 1857 : 31 ans de services, 11 campagnes.

58e régiment.

M. Devert (J.-B.), chevalier du 27 décembre 1861 : 32 ans de services, 6 campagnes.

CAVALERIE.

12e régiment de chasseurs.

M. Vata, chef d'escadrons, chevalier du 27 décembre 1861 ; 25 ans de services, 6 campagnes, 1 citation.

Au grade de chevalier.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. de Batz, capitaine de 1re classe : 21 ans de services, 1 campagne.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Laurent, sous-intendant de 2e classe : 17 ans de services, 5 campagnes.

INFANTERIE.

20e régiment.

M. Duvaux, lieutenant : 22 ans de services, 10 campagnes, 3 blessures.

M. Lasbax, sous-lieutenant porte-drapeau : 21 ans de services, 10 campagnes.

34e régiment.

M. Thomas, chef de bataillon : 24 ans de services, 12 campagnes.

M. Bernel, lieutenant : 23 ans de services, 6 camp.

58e régiment.

M. Sibillat, capitaine : 22 ans de services, 6 camp.

M. Denys, lieutenant : 21 ans de services, 7 camp.

82e régiment.

M. Millar, capitaine : 26 ans de services, 6 camp.

M. Aubertel, lieutenant : 27 ans de services, 5 camp.

5e bataillon de chasseurs à pied.

M. Cézerac, capitaine : 24 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

CAVALERIE.

9e régiment de dragons.

M. Guillaumel, sous-lieutenant porte-étendard : 20 ans de services.

12e régiment de chasseurs.

M. Saint-Germain, maréchal des logis : 22 ans de services, 7 campagnes.

ARTILLERIE.

14e régiment.

M. Helot, artificier : 24 ans de services, 6 campagnes.

18e régiment.

M. Gaston, artificier : 22 ans de services, 2 camp.

GÉNIE.

2e régiment.

M. Béral, capitaine en 1er : 17 ans de services, 6 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Subsistances.

M. Charpenay, officier d'administration comptable de 2e classe : 29 ans de services, 17 campagnes.

Par décret en date du 18 septembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

POUR PRENDRE RANG DU 25 AOUT 1869.

Au grade de commandeur.

INFANTERIE.

61e régiment.

M. Du Moulin, colonel, officier du 21 mars 1855 : 40 ans de services, 19 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

CAVALERIE.

7e régiment de dragons.

M. Laveye, colonel, officier du 15 juillet 1859 : 41 ans de services, 5 campagnes.

Au grade d'officier :

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Foerster, chef d'escadron, chevalier du 15 août 1860 : 26 ans de services, 16 campagnes. 2 citations

INFANTERIE.

53e régiment.

M. Goëtzmann, lieutenant-colonel, chevalier du 2 mai 1855 : 31 ans de services, 5 campagnes, 1 contusion, 1 citation.

M. Conpvent des Bois, chef de bataillon, chevalier du 15 août 1860 : 31 ans de services, 7 camp. 2 blessures.

79e régiment.

M. Choppin-Merey, chef de bataillon, chevalier du 31 octobre 1855 : 34 ans de services, 11 campagnes, 1 contusion, 1 citation.

CAVALERIE.

6e régiment de dragons.

M. Poilnière, chef d'escadron, chevalier du 25 juin 1859 : 27 ans de services, 4 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Favre, chef d'escadron, chevalier du 30 décembre 1858 : 33 ans de services, 2 campagnes.

CORPS DE SANTÉ.

M. Busschaërt, médecin major de 1re classe à Lyon, chevalier du 8 octobre 1852 : 35 ans de services, 11 campagnes.

Au grade de chevalier :

INFANTERIE.

11e régiment.

M. Repin, lieutenant : 21 ans de services, 8 campagnes.

17e régiment.

M. Veingartner, capitaine : 24 ans de services, 4 campagnes.

38e régiment.

M. Goujon, capitaine : 28 ans de services, 6 campagnes.

40e régiment.

M. Jourdan, capitaine : 20 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

53e régiment.

M. Bera, capitaine adjudant-major : 20 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

79e régiment.

M. Parmentier, capitaine adjudant-major : 23 ans de services, 2 campagnes.

86e régiment.

M. Crouzet, capitaine : 22 ans de services, 4 campagnes.

M. Chapet, sergent : 21 ans de services, 5 campagnes.

88e régiment.

M. Puginier, capitaine : 25 ans de services, 2 campagnes.

14e bataillon de chasseurs à pied.

M. Garcet, lieutenant : 17 ans de services, 4 campagnes.

CAVALERIE.

4e régiment de hussards.

M. De Tadini, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 8 campagnes.

ARTILLERIE.

2e régiment.

M. Lévy, capitaine en second : 23 ans de services.

10e régiment.

M. Kessler, capitaine : 18 ans de services, 4 campagnes.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Dufour, garde de 1re classe à Lyon : 31 ans de services, 15 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

3e régiment du train des équipages militaires.

M. Bovier-Lapierre, lieutenant : 18 ans de services, 10 campagnes.

POUR PRENDRE RANG DU 27 AOUT 1869.

Au grade d'officier

INFANTERIE.

56e régiment.

M. Billot, chef de bataillon, chevalier du 14 août 1864 : 27 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Nathan, chef d'escadron, à Toulon, chevalier du 15 août 1860 : 34 ans de services, 1 campagne.

Au grade de chevalier :

INFANTERIE.

5e régiment.

M. Selliés, capitaine : 27 ans de services, 1 campagne.

50e régiment.

M. Dalché, capitaine : 28 ans de serv., 4 camp.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Laurent, garde de 1re classe, à Toulon : 20 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

POUR PRENDRE RANG DU 28 AOUT 1869.

Au grade de commandeur :

INFANTERIE.

32e régiment.

M. Merle, colonel ; officier du 6 novembre 1863 : 26 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

Au grade d'officier :

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Santini, sous-intendant militaire de 1re classe, à Bastia ; chevalier du 9 août 1854 : 34 ans de services, 7 campagnes.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Rouiet, chef de bataillon, à Bastia ; chevalier du 23 décembre 1854 : 31 ans de services, 7 campagnes.

Au grade de chevalier :

INFANTERIE.

32e régiment.

M. Lhuillier, capitaine : 25 ans de serv., 3 camp.

M. Franque, capitaine : 25 ans de serv., 5 camp.

76e régiment.

M. Jolyot, capitaine : 21 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

POUR PRENDRE RANG DU 30 AOUT 1869.

Au grade de chevalier :

GENDARMERIE.

17e légion.

M. Mariani, gendarme à la 2e compagnie : 25 ans de services, 19 campagnes.

POUR PRENDRE RANG AU 25 AOUT 1869.

GENDARMERIE.

19e légion. Georgel, brigadier à la compagnie du Rhône: 21 ans de services, 2 campagnes.
— Farat, gendarme à la même compagnie: 22 ans de services, 18 campagnes.

INFANTERIE.

11e régiment. Barberi, sergent: 12 ans de services, 5 campagnes.
17e régiment. Gouverneur, musicien: 20 ans de services, 4 campagnes.
30e régiment. Rolland, sergent-major: 13 ans de services, 1 campagne.
38e régiment. Dédillon, sergent: 12 ans de services.
46e régiment. Lembray, sous-chef de musique: 19 ans de services, 3 campagnes.
— Angst, sergent: 15 ans de services, 3 camp.
53e régiment. Schwartz, sergent: 15 ans de services, 1 campagne.
61e régiment. Aubanel, soldat: 10 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.
79e régiment. Prunier, chef armurier: 17 ans de serv.
80e régiment. Hesz, soldat: 15 ans de services, 11 camp.
89e régiment. Gennety, sergent: 13 ans de services, 1 campagne.
4e bat. de chasseurs à pied. Herlant, sergent: 17 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

CAVALERIE.

6e rég. de dragons. Rousseau, maréchal des logis fourrier: 11 ans de services, 10 camp.
7e rég. de dragons. Rouchès, maréchal des logis: 11 ans de services.
4e rég. de hussards. Courbion, maréchal des logis: 11 ans de services, 5 campagnes.
8e rég. de hussards. Lafosse, maréchal des logis: 14 ans de services, 2 campagnes.

ARTILLERIE.

2e régiment. Thomas, canonnier: 21 ans de services, 14 campagnes.
16e rég. de pontonniers. Chamant, maréchal des logis: 19 ans de services, 1 campagne.

GÉNIE.

2e régiment. Perriquel, sergent: 14 ans de services, 4 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Corps des équipages militaires.

2e comp. d'ouvriers constructeurs. Feuble, soldat: 16 ans de services, 9 campagnes.
6e section d'infirmiers militaires. Henry, sergent: 22 ans de services, 6 campagnes.

POUR PRENDRE RANG DU 27 AOUT 1869.

GENDARMERIE.

16e légion. Ailland, maréchal des logis à la compagnie du Var: 23 ans de services, 2 campagnes.
— Mollier-Sabet, gendarme à la même compagnie: 26 ans de services, 2 campagnes.

INFANTERIE.

5e régiment. Jouvence, caporal: 14 ans de services, 7 campagnes.
56e régiment. Arnaud, soldat: 25 ans de services, 6 campagnes.

ARTILLERIE.

Gayat, gardien de batterie de 2e classe au fort Saint-Vincent: 20 ans de services, 4 campagnes.

POUR PRENDRE RANG DU 28 AOUT 1869.

GENDARMERIE.

17e légion. Michel, maréchal des logis adjoint au trésorier à la 1re compagnie: 21 ans de services, 8 campagnes.
— Battaglini, gendarme à la même compagnie: 21 ans de services, 17 campagnes.
— Mattéi, gendarme à la 1re compagnie: 27 ans de services, 21 campagnes.

INFANTERIE.

32e régiment. Roulin, adjudant sous-officier: 15 ans de services.
— Durand, sergent: 21 ans de services, 5 camp.
76e régiment. Randa, sergent: 14 ans de services, 3 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Infirmiers militaires. 6e section. Barh, sergent de visite: 21 ans de services, 9 campagnes.

POUR PRENDRE RANG DU 30 AOUT 1869.

GENDARMERIE.

17e légion. Fournier, brigadier à la 2e compagnie: 21 ans de services, 16 campagnes.
— Pertusot, gendarme à la même compagnie: 22 ans de services, 17 campagnes.
— Pirot, gendarme à la même compagnie: 23 ans de services, 16 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Infirmiers militaires. 6e section. Santiaggi, sergent: 22 ans de services.

POUR PRENDRE RANG DU 2 SEPTEMBRE 1869.

GENDARMERIE.

20e légion. Bec, maréchal des logis à la compagnie de Savoie: 23 ans de services.
— Grenier, maréchal des logis à la même compagnie: 20 ans de services, 11 campagnes.

INFANTERIE.

21e régiment. Baron, sergent: 15 ans de serv., 2 camp.
47e régiment. Villemart, musicien: 21 ans de services, 1 campagne.
— Le Heuéron, soldat: 12 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

ARTILLERIE.

6e régiment. Crapart, maréchal des logis: 13 ans de services, 5 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Infirmiers militaires. 6e section. Castellani, sergent infirmier à l'hôpital de Chambéry: 22 ans de services.

RECRUTEMENT.

yckebusch, sergent au 47e régiment d'infanterie détaché au dépôt de recrutement de la Savoie: 18 ans de services, 2 campagnes.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Guilhon de Lagondie, colonel, chef d'état-major de la 2e division militaire, est mis en disponibilité.

M. Robert, colonel, chef d'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps, est nommé chef d'état-major de la 7e division militaire, en rempl. de M. de Rambaud, qui a reçu une autre destination.

M. Bonneau du Martray, colonel d'état-major, attaché au dépôt de la guerre, est nommé chef d'état-major de la nouvelle division d'infanterie du 1er corps.

M. Saget, chef d'escadron, aide de camp du général d'Autemarre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de ladite division.

M. Chanoine, capitaine de 1re classe, aide de camp du général Bourbaki, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de ladite division.

M. Graff, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e camp de Châlons, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de ladite division.

M. de Rambaud, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 7e division militaire, est nommé chef d'état-major de la 2e division militaire, en rempl. de M. le colonel de Lagondie, mis en disponibilité.

M. Heilmann, chef d'escadron, récemment promu, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 12e division militaire.

M. Leperche, chef d'escadron, aide de camp du général Bourbaki, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. Corbin, chef d'escadron d'état-major, disponible, est désigné pour être détaché près l'ambassadeur de France à Londres, en rempl. de M. de Clermont-Tonnerre, qui a reçu une autre destination.

M. Scellier de Lample, chef d'escadron, à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie du 1er corps.

M. Marois, capitaine d'état-major, stagiaire au 4e régiment d'artillerie, est nommé aide de camp du général de Septeuil, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du 4e corps.

M. Anot de Maizière, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 10e division militaire, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. Mangon de la Lande, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps, est nommé à un emploi de son grade à la division de cavalerie qui est réunie à Lunéville.

M. Guioth, capitaine de 1re classe, à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire.

M. Péricaud de Gravillon, capitaine de 1re classe, aide de camp du général de Wimpffen, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Patard de la Vieuville, capitaine de 2e classe, à l'état-major de la 13e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 4e corps.

M. Tisseyre, capitaine de 2e classe, aide de camp du général de Castagny, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. de la Ferté Sénectère, capitaine de 2e classe, à l'état-major général du 6e corps, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. Leroy, capitaine de 2e classe, attaché au dépôt de la guerre, est nommé aide de camp auprès du général Colson, commandant la subdivision du Nord.

M. de Montarby, lieutenant, stagiaire au 13e régiment d'artillerie, est nommé aide de camp du général de Neveu, commandant la subdivision de Dellys.

M. de Carney, lieutenant au 4e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Nayral, commandant la subdivision de la Loire.

M. Latour, lieutenant au 33e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Nansouty, commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 12 septembre 1869, M. Hervé, colonel du 21e régiment d'infanterie de ligne, passe au commandement du 34e régiment de même arme, en remplacement de M. Sarrette, décédé.

Par décision ministérielle du 12 septembre 1869, M. Mallat, chef de bataillon au 22e régiment d'infanterie de ligne, passe au 38e régiment de même arme, par permutation avec M. du Port de Poncharra de Hannes Puygiron.

Par décision ministérielle du 17 septembre 1869, M. Verrier, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi de capitaine trésorier de ce corps, en remplacement de M. Molinier, promu chef de bataillon.

Par décision ministérielle du 18 septembre 1869, M. Lafon, sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en remplacement de M. Vigouroux, qui permute avec lui.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de mai 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 19 juin, des médailles d'honneur ont été décernées à diverses personnes, parmi lesquelles figurent les militaires dont les noms suivent:

M. Carré, lieutenant au 97e régiment de ligne. A Nantes, le 7 mai 1869, cet officier s'est jeté tout habillé dans la rivière de l'Erdre, pour sauver un homme qui se noyait. Médaille d'argent de 1re classe.

M. Coulon, sergent au 5e bataillon de chasseurs. A Toulouse, le 17 mai 1869, ce militaire s'est rendu maître de deux chevaux emportés, attelés à une voiture dans laquelle était une personne. Médaille d'argent de 2e classe.

M. Rolland, brigadier de gendarmerie à Cocumont. Le 4 novembre 1868, a été blessé à la main en sauvant un jeune homme sur le point d'être écrasé par une charrette. Médaille d'argent de 2e classe.

« Sur la proposition du comité des fortifications, le » Ministre secrétaire d'Etat de la guerre a, par décision » du 24 août 1869, accordé les récompenses ci-après » indiquées aux officiers du génie qui ont présenté des » mémoires pour le concours ouvert, en 1868, aux prix » d'encouragement à décerner chaque année, en vertu » de la décision ministérielle du 27 janvier 1863: »

1° *Un deuxième prix a été décerné* au commandant Prévost pour l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de: « Etudes historiques sur la fortification, l'attaque et la défense des places. »

2° *Une mention honorable a, en outre, été accordée:* 1° au capitaine Mangin (A.-F.-E.), commandant du génie à Boulogne-sur-Mer, pour les dispositifs qu'il a imaginés en vue de charger et pointer, à couvert derrière un parapet, une bouche à feu destinée à tirer à barbette; 2° au commandant Saumade, auteur d'un mémoire sur les mines.

Par décret en date du 15 septembre, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. le général de division d'Autemarre d'Ervillé a été nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement de M. le général de division Mellinet, dont la démission a été acceptée.

Par décision ministérielle du 16 septembre 1869, M. Jauffret, sous-chef du bureau de la gendarmerie, est nommé chef du bureau des archives et décorations.

Dans son numéro du 7 de ce mois, le journal le *Siècle* publia la nouvelle suivante:

« Nous avons à enregistrer plusieurs faits déplorables commis par des militaires, en état d'ivresse probablement, et dans lesquels le sabre, comme toujours, a joué son triste rôle.

» Le premier de ces faits est le plus grave au fond, puisqu'il s'agit d'une attaque nocturne suivie de vol.

» Deux soldats casernés dans un des postes situés près des fortifications ont arrêté, l'avant-dernière nuit, M. H..., en le menaçant de leurs sabres, et l'ont complétement dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui: porte-monnaie, montre et chaîne en or, etc...

» Les coupables sont arrêtés, une instruction est commencée. »

L'enquête à laquelle il a été procédé donne le démenti le plus formel au récit que le *Siècle* s'est empressé d'accueillir.

Voici les faits tels que les établissent une enquête contradictoire et les propres déclarations de la personne qui aurait été victime de cette lâche agression et de ce vol.

Le sieur L... et non H..., monteur en bronze de la maison Barbedienne, après avoir passé la journée du 2 septembre dans un cabaret situé avenue de Saint-Ouen, 46, en sortit à 11 heures du soir et se dirigea vers la gare de Saint-Ouen. Il était visiblement en état d'ivresse.

Deux militaires du 51e régiment de ligne, casernés au poste-caserne n° 6, qui avaient passé la soirée du même jour en compagnie de deux ouvriers maçons dans un cabaret voisin, en sortirent vers 11 heures trois quarts et prirent le chemin de la caserne en suivant la route qui longe les fortifications.

Ils y firent la rencontre du sieur L..., qui voulut engager la conversation avec eux; mais s'étant aperçus que leur interlocuteur était ivre, ils cessèrent de lui répondre et pressèrent le pas. Formalisé de leur silence, le sieur L... les interpella vivement et leur adressa des propos incohérents, se vantant d'être riche, d'avoir de l'argent et leur exhibant les valeurs qu'il avait sur lui.

Pour se soustraire à ses importunités, les deux militaires pressèrent encore le pas. Le sieur L... voulut les suivre, mais bientôt il perdit l'équilibre et tomba. C'est alors qu'il se mit à crier: Au voleur! Accourus à ses cris, des sergents de ville le trouvèrent étendu sur le chemin et le relevèrent. Il leur déclara qu'il venait d'être attaqué par deux militaires dont il ne pouvait donner le signalement, *mais qui étaient sans armes.* Les agents l'accompagnèrent jusqu'à son domicile, et lui donnèrent rendez-vous le lendemain dans la matinée au bureau du commissaire de police du quartier des Grandes-Carrières pour faire une déclaration régulière.

Vers 5 heures du matin, une ronde de police trouvait sur la route suivie par le plaignant un portefeuille contenant divers papiers.

Le sieur L..., s'étant rendu à l'heure indiquée au commissariat de police, reconnut ce portefeuille comme lui appartenant. *Il ajouta que deux billets de banque de 500 fr. chacun lui avaient été volés par deux militaires dont il avait fait la rencontre.*

Mais, une heure après avoir élevé cette accusation, le sieur L..., interrogé sur les circonstances du vol, déclarait avoir retrouvé son argent et, un peu plus tard, il exprimait ses regrets d'avoir accusé à tort les deux militaires, et mettait sur le compte de l'ivresse sa conduite inconsidérée.

Ainsi, il est donc parfaitement établi, par les propres déclarations du sieur L..., que cet individu n'a été ni attaqué ni volé.

Il a été constaté, en outre, que les deux militaires dont il s'était plaint ne portaient aucune arme, et qu'ils avaient déjà remis leurs sabres étant à la veille de partir en congé. (*Communiqué.*)

Nous trouvons dans la *Presse*, sous le titre: *Les bureaux de la guerre*, un article qui a pour but de démontrer, *non pas avec des phrases, mais avec des chiffres* (sic), que les changements récemment introduits dans l'organisation de l'administration centrale de la guerre entraîneront une augmentation considérable de dépense, contrairement aux assertions formelles du *Moniteur de l'armée*.

Pour laisser toute leur valeur aux chiffres qui nous sont opposés, nous citons textuellement :

« Les sous-directeurs sont portés de trois à quatre.
» leur traitement est de 10,000 francs. Le nombre des
» chefs de bureau est augmenté d'un, à 7,000 fr. Celui
» des sous-chefs est porté de vingt-neuf à trente-cinq,
» ce qui, à 5,000 francs par tête, donne 30,000 francs.
» La moitié des trois cent quatre-vingts commis, ceux
» appelés principaux, ont leur traitement augmenté de
» 300 francs; donc 42,000 francs. L'inspecteur des tra-
» vaux de bâtiment est porté de 1,000 francs à 1,500;
» augmentation : 500 francs. Les vingt-cinq chefs de
» section sont augmentés de 200 francs, ce qui fait en-
» core 5,000 francs.

» Si nous additionnons ces différentes augmentations,
» nous arrivons, pour 1870, à un chiffre total de quatre-
» vingt quatorze mille cinq cents francs. »

Plus bas, *la Presse* ajoute :

« Nos chiffres sont-ils vrais, oui ou non? »

Formule un peu fière, à notre avis, et que notre contradicteur regrettera, car le chiffre de 94,500 francs n'est autre chose qu'un ballon monstre, qu'un coup d'épingle suffit à dégonfler.

La création d'un emploi de sous-directeur, au traitement de 10,000 francs, n'entraînerait une augmentation de dépense équivalente que si cet emploi était donné à une personne étrangère au Ministère. Au lieu de cela, il revient, par voie d'avancement, à un chef de bureau de 1re classe, déjà pourvu d'un traitement de 9,000 francs, et qui, d'ailleurs, n'est pas remplacé dans son emploi; l'augmentation de dépense n'est donc que de la différence des deux traitements, c'est-à-dire de *mille francs*, et non de *dix mille francs*.

Pour l'emploi de chef de bureau nouvellement créé, la *Presse* compte 7,000 francs; mais le sous-chef qui a été promu n'avait-il pas déjà un traitement de 6,000 fr.? Donc encore sa nomination n'entraîne qu'une augmentation de dépense effective et annuelle de *mille francs*, et non de *sept mille francs*.

Les six sous-chefs de bureau de nouvelle création coûteront, au dire de la *Presse*, 5,000 francs par tête, soit pour six, 30,000 francs! Mais ces six sous-chefs n'étaient-ils pas déjà chefs de section, au traitement de 4,000 francs, soit, pour les six, 24,000 francs? c'est donc, seulement, la différence entre 30,000 francs et 24,000 francs qui constituera, dans ce cas, l'augmentation de la dépense, soit *six mille francs* au lieu de *trente mille*.

Pour les commis principaux, la *Presse* trouve encore une augmentation de 42,000 francs! Quinze commis principaux de 1re classe sont portés de 3,000 fr. à 4,000, traitement désormais attribué à cette classe; soit, pour les quinze, une somme de *six mille francs* au lieu de *quarante deux mille*.

Est-il besoin de pousser plus loin la réplique, et ne serait-ce pas abuser des avantages dont la *Presse* nous a si bénévolement comblés, que de discuter les conclusions auxquelles ce journal arrive après un tel point de départ?

Quand on s'attaque à une administration aussi considérable que le ministère de la guerre, comment se sert-on d'armes si fragiles? Celles que nous venons de briser sans efforts auraient dû paraître bien légères à la *Presse*, dont le rédacteur en chef est habitué à manier avec un vigoureux talent une lame si bien trempée. La question soulevée par ce journal reste donc telle que nous l'avions présentée d'abord, à savoir, qu'au moyen des réductions opérées dans le personnel des bureaux de la guerre, par voie d'extinctions, l'organisation du 8 septembre 1869 n'entraînera aucune augmentation de crédit et ne portera aucune atteinte aux prescriptions du budget de 1870. En résumé, cette organisation constitue beaucoup moins une création nouvelle qu'une répartition plus équitable, plus rationnelle et plus féconde des ressources mises à la disposition du ministre de la guerre pour l'exécution du travail de son administration centrale.

Nous n'avons pas à discuter les idées émises par la *Presse* sur l'opportunité d'une réorganisation complète qui comprendrait ce que ce journal appelle *l'effectif des gros bonnets* du Ministère de la guerre. Là-dessus les opinions sont libres et chacun peut avoir pour tel ou tel système une prédilection plus ou moins justifiée. La *Presse* paraît penser que le *Moniteur de l'armée* est prêt à défendre indifféremment tout ce que le Ministre de la guerre aura trouvé bon. Ici la malignité est plutôt dans l'intention que dans la réalité, et nous la laissons passer sans nous en émouvoir. Avec les éléments dont se compose l'administration centrale de la guerre, avec l'expérience des organisations successives qui ont passé par ce grand milieu du Ministère de la guerre, il faudrait qu'un ministre eût la main bien malheureuse pour créer une mauvaise combinaison. Le côté discutable serait le côté économique, et nous avouons bien nettement que nous n'y attachons qu'un intérêt très secondaire. L'administration centrale qui, sous l'autorité du ministre de la guerre, embrasse tout ce qui tient aux intérêts moraux et matériels de l'armée, doit être assise sur de larges bases; une économie qui gênerait ou amoindrirait son action serait une économie ruineuse, à tous les points de vue : voilà notre conviction, et nous sommes persuadé que, quoi qu'elle en dise, la *Presse* est de notre avis.

De Lépine.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL CHARDONNEAU.

M. le général de brigade Chardonneau, dont le *Moniteur de l'Armée* a récemment annoncé la mort, est décédé à Paris le 5 juillet dernier, et a été inhumé à l'île d'Oléron, dans une sépulture de famille.

Joseph-Fortuné CHARDONNEAU était né à Rochefort le 1er mars 1796.

Après avoir terminé ses humanités au collége de Sorrèze, il entra à l'Ecole polytechnique en 1812, en même temps que les futurs généraux Crosly, Mengin-Lecreulx, de Pailhès, Thiéry, les intendants militaires Imbert de Saint-Brice et Villemain, et fit ses premières armes avec eux, en 1814 et 1815, à la défense de Paris.

Sorti le premier de la promotion générale de cette école en 1815, Chardonneau fut admis à l'école d'application de Metz comme sous-lieutenant élève du génie. Lieutenant en 1818, capitaine en 1823, il servit successivement au 3e régiment du génie, à l'île d'Oléron, à La Rochelle, et fut chargé des chefferies de l'île d'Aix, Rochefort, Saintes et Saint-Jean-d'Angély, où il dirigea avec succès de nombreux travaux de fortifications.

En 1831, Chardonneau était appelé au Dépôt des fortifications, qu'il n'a quitté qu'à la fin de sa carrière militaire active, en 1858. Chef de bataillon en 1840, lieutenant-colonel en 1846, colonel en 1851, il a, comme secrétaire-adjoint, puis comme secrétaire titulaire du comité des fortifications et de la commission mixte des travaux publics, rendu des services dont on conserve le souvenir dans le sein de ces comités. Esprit intelligent, droit et méthodique, travailleur infatigable, zélé au-dessus de toute expression, il était en outre fort versé dans la connaissance du droit administratif, notamment en ce qui concerne la législation domaniale et celle des servitudes militaires, ce qui rendait son concours très-précieux au dépôt des fortifications, où souvent se traitent des questions de ce genre extrêmement délicates.

Ces solides qualités auxquelles une grande modestie ajoutait encore, furent couronnées, en 1856, par le grade de général de brigade, qui permit au général Chardonneau de consacrer deux années de plus au service de l'Etat, comme membre du comité des fortifications et comme inspecteur général du génie.

Il passa en 1858 dans la section de réserve du cadre de l'état-major général; mais ni l'activité de son esprit, ni son amour du travail, ni la bonté de son cœur, ne se ralentirent : le cœur chez lui était aussi bon que le caractère était ferme et décidé. Il partagea ses loisirs entre l'étude des mathématiques, la culture des lettres et la pratique du bien.

Le général Chardonneau laisse une veuve entourée des plus respectueuses sympathies, et un fils, comme lui élève de l'Ecole polytechnique, qui sert en qualité de lieutenant de vaisseau de 1re classe de la marine impériale, où ses services lui ont déjà mérité la croix de la Légion d'honneur.

H. Hennet.

M. le général Damas, gouverneur du palais du Luxembourg, ancien aide de camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, a été enlevé par une apoplexie foudroyante, à Chaînsset, près Limoges, chez M. de Thézillat, sous-préfet d'Alais, son gendre.

Suivant ses intentions, il a été inhumé dans un tombeau de famille à la Chaussée Saint-Victor, près Blois, le 11 septembre courant.

Nous apprenons avec un vif regret, par des lettres de Saint-Louis, du 1er septembre, que M. le colonel du génie Pinet-Laprade, gouverneur du Sénégal, est mort du choléra, le 17 août dernier.

Un officier d'un grand mérite, M. Charles Guillemot, capitaine au 2e régiment du génie, est mort récemment à la suite d'une douloureuse maladie; il était à peine âgé de 36 ans.

On nous écrit de Wiesbaden, pour nous prier d'insérer la lettre suivante :

À Messieurs les officiers du camp de Châlons.

Messieurs,

Pendant mon séjour dans votre camp (deuxième série), vous m'avez fait un si charmant accueil, vous avez été si obligeants pour moi et m'avez surtout traité avec une si franche camaraderie, que ce m'est un devoir de vous en faire mes sincères remerciements.

Veuillez toujours me croire, Messieurs, votre dévoué serviteur et camarade.

VERSPYCK,
Colonel aux Indes néerlandaises.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

AVIS

—

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division

la petite ligne	. .	» 50
		La ligne
Réclames	. .	2 fr.
Faits Paris	.	4
Demandes de conseils d'administration	.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.



LE MONITEUR DE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, un an . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, ... un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 25 septembre 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR

Par décret impérial en date du 18 de ce mois, rendu sur la proposition du Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, ont été nommés officiers d'ordonnance de l'Empereur :

M. Pierron, capitaine au 3e régiment de zouaves,

M. de Trécesson, capitaine au 12e régiment de ligne.

M. Petyst de Morcourt, capitaine au 70e régiment de ligne.

Garde nationale mobile.

L'importance des documents officiels concernant l'armée nous a obligés de retarder la publication des nominations dans la garde nationale mobile. Nous les donnons aujourd'hui à la demande d'un grand nombre de nos abonnés et quoique la date de ces nominations remonte au mois dernier.

Par décret en date du 14 août 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, ont été nommés dans la garde nationale mobile à 203 emplois de capitaine vacants par organisation (infanterie et artillerie).

Deuxième corps d'armée.

TROISIÈME DIVISION MILITAIRE

DÉPARTEMENT DU NORD

INFANTERIE. — 1er BATAILLON.

Avesnes. — Maronet, ancien sous-officier de cavalerie, brasseur.
— Postiaux, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes, économe de l'hospice civil.
— De Lalène-Laprade, ancien sergent-major d'infanterie, banquier.
— Félix, ancien sous-officier de cavalerie, négociant en vins, capitaine de pompiers, membre du conseil municipal,
— Crucis, ancien sous-officier de cavalerie, lieutenant de pompiers, employé de commerce.
— Rognes, capitaine d'infanterie retraité.
— De Lalène-Laprade, lieutenant d'infanterie démissionnaire, banquier, administrateur de l'hospice et de la Société de secours mutuels du Quesnoy.
— Rousseau, secrétaire de la mairie de Fourmies, géomètre-arpenteur et agent général d'assurances contre l'incendie.

2e BATAILLON

Cambrai. — Vieux, capitaine d'infanterie retraité.
— Pollet, rentier, lieutenant de sapeurs-pompiers, ex-lieutenant de la garde mobile.
— Rousselot, ancien sous-officier de chasseurs à pied commerçant.
— Hérent, ancien sergent-major d'infanterie, rentier, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Canonne, cultivateur et brasseur.
— Robin, ancien adjudant sous-officier de cavalerie, propriétaire et cultivateur.
— Desmoutiers, propriétaire et cultivateur.

3e BATAILLON

Cambrai. — Gotumeau, ancien sergent-major d'infanterie, gérant d'une filature de coton, marchand de nouveautés.
— Richard, ancien sous-officier du génie, négociant, conseiller municipal, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Cottau, cultivateur, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Decupère, notaire et adjoint au maire de Clary.
— Taisne, ancien marin, maire de Maretz.
— Silvent, négociant, conseiller municipal.
— Moussieau, ancien sous-officier d'infanterie, représentant de commerce.

4e BATAILLON

Douai. — Tollier, ancien sous-officier d'infanterie, marchand de farines, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Adam, rentier.
— Meunier, ancien maréchal des logis chef de cavalerie, huissier à Marchiennes.
— Quique, cultivateur et propriétaire.
— Simon, ancien sous-officier d'infanterie, maire d'Auchy, négociant.
— Rahoult, architecte, capitaine de sapeurs-pompiers.

5e BATAILLON

Dunkerque. — Baudard, capitaine d'infanterie retraité.
— Vandenbroucque, ancien militaire, cultivateur et négociant en grains.
— Pol, négociant et commissionnaire en marchandises, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Ackein, rentier.
— De Bil pharmacien.
— Vanliseche, adjudant sous-officier au 8e dragons.
— Régent, clerc de notaire.
— Verhaeghe, propriétaire.

6e BATAILLON

Hazebrouck. — Flahaut, brasseur.
— Declercq, rentier.
— Decool, ancien chirurgien sous-aide, docteur en médecine.
— Bouilliez, propriétaire et fabricant de toiles.
— Duquenne, propriétaire et fermier, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Vasseur, brasseur.
— Bailleul, principal clerc de notaire.

7e BATAILLON

Lille. — Phalempin chef de bataillon d'infanterie en retraite.
— Carpentier, propriétaire, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Ronard, ancien sous-officier et ex-capitaine de la contre-guerilla au Mexique, rentier.
— Houzé de l'Aulnoit, ancien sergent-major d'infanterie, rentier.
— Desrousseaux, licencié en droit.
— Butin, ancien lieutenant de la garde nationale mobile, fabricant de briques.
— Tonchon, ancien militaire, docteur en médecine.
— Carlon, ancien militaire, rentier.

8e BATAILLON

Tourcoing. — Versmée directeur des travaux publics.
— De Vogelsang, employé à la préfecture du Nord.
— Delelis, capitaine d'infanterie en retraite.
— Destombes, négociant.
— Ducoulombier, négociant en vins.
— Roussel, négociant.

9e BATAILLON

Lille. — Denel, maire de Salomé, fabricant de sucre.
— De Brigode, propriétaire.
— De la Grange, propriétaire.
— Caron, capitaine d'infanterie en retraite.
— Vénot, notaire.
— Dubus, propriétaire et cultivateur.
— Variot-Nicollo, propriétaire.
— Lemerchand, receveur des contributions indirectes en retraite.

10e BATAILLON

Valenciennes. — Housey, ancien sous-officier d'artillerie, négociant, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Guibbert, capitaine d'infanterie en retraite.
— Fassiaux, capitaine d'infanterie en retraite.
— Lemaire, capitaine d'infanterie de marine en retraite.
— Saint-Loup, capitaine d'infanterie en retraite.
— Dassonville, agriculteur et industriel.

ARTILLERIE

— Bezut, ancien maréchal des logis chef d'artillerie; employé au service municipal des travaux de la ville de Paris.
— Genty, maréchal des logis chef de gendarmerie à la résidence de Lille.
— Pillon, adjudant d'artillerie en retraite.
— Delcourt, ancien sous-officier de cavalerie, négociant en vins, directeur d'une compagnie d'assurances.
— Wagner, industriel.
— Dubois, propriétaire et avocat.
— Stiévenart, rentier.
— Noël, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire, rentier.
— Dolemotte, ancien sergent-major d'infanterie, chef de comptabilité dans une usine.
— Lesur, négociant, armateur, capitaine de sapeurs-pompiers.
— Danteuille, capitaine d'infanterie en retraite.
— Franchomme, négociant administrateur du cercle du Nord à Lille.
— Richebé, employé à la vérification des tabacs.
— Cornée, capitaine de cavalerie retraité.
— Bougier, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire, négociant.
— Peinte de la Valette, ancien militaire, employé à la Société générale à Lille.
— Willaume, ancien sous-officier d'artillerie employé de commerce.
— Theillier, ex maréchal des logis d'artillerie de la garde nationale de Saint-Quentin, propriétaire, conseiller municipal, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Carrez, ancien sous-officier d'artillerie, négociant, lieutenant de sapeurs-pompiers, conseiller municipal.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

1er BATAILLON

Arras. — Demory, artiste peintre.
— Gottran, avocat.
— Defosse, propriétaire.
— Croisille, notaire.
— Lescardé, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Morel, propriétaire.
— Raguet, propriétaire.

2e BATAILLON

Arras. — Tétet, capitaine de cavalerie en retraite.
— Rouyer, sergent-major au 65e de ligne.
— Savery, propriétaire.
— Reboul, capitaine au 80e de ligne.
— Choquet, capitaine d'infanterie en retraite.
— Lenain, lieutenant de sapeurs-pompiers, propriétaire.
— Lemaire de Marne, propriétaire.
— de Louvencourt, propriétaire.

3e BATAILLON

Béthune. — Girard, capitaine d'infanterie en retraite, économe de l'hôpital de Béthune.
— De Beynast de Sept-Fontaines, propriétaire.
— Cantraine, propriétaire.
— Grard, capitaine de pompiers, propriétaire.
— Ployard, lieutenant de sapeurs-pompiers, propriétaire.
— Lavestin, lieutenant de sapeurs-pompiers.
— Réant, brasseur.

4e BATAILLON

Béthune. — Merteigne, ancien sous-officier de l'artillerie de la garde.
— Bideut, ancien sous-officier de cavalerie, officier de santé.
— Mougeut, adjudant au 1er régiment du train d'artillerie
— Deligne, industriel.
— Spriet, propriétaire.
— Cayet, notaire.

5e BATAILLON

Boulogne. — Brifaut, capitaine au 3e régiment du génie.
— Gamot, capitaine au 43e de ligne.
— Boulanger, capitaine d'infanterie en retraite.
— Gilbert, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire
— Pepeleu de Nordbout, ancien sous-officier de cavalerie, propriétaire.
— Crouët, vérificateur des domaines.

6e BATAILLON

Montreuil. — Fontaine, propriétaire.
— Paillat, maire de Douriez.

Le régiment de cuirassiers de la garde est pourvu d'une cuirasse spéciale en acier fondu dite modèle 1854.

Les régiments de cuirassiers de la ligne se servent de l'ancienne cuirasse modèle 1825, à l'exception des sous-officiers qui seuls portent le modèle 1855 en acier fondu.

Les cuirasses en acier fondu modèle 1854 et modèle 1855, qui ne diffèrent entre elles que par un ornement existant sur la première, sont au moins aussi résistantes que les anciennes; elles sont beaucoup plus légères (elles pèsent deux kilogrammes de moins); elles sont plus élégantes, s'adaptent mieux au corps de l'homme et laissent une plus grande liberté à ses mouvements.

Il y a un sérieux intérêt à en généraliser l'adoption, mais l'insuffisance des cuirasses d'un même modèle pour tous les régiments a, jusqu'ici, mis obstacle à cette mesure.

Le Ministre, désirant simplifier, et en même temps améliorer l'armement des cuirassiers de la ligne, a proposé à l'Empereur de pourvoir les deux premiers régiments de cette arme de cuirasses de la garde modèle 1854, et les huit autres de cuirasses modèle 1855. Sa Majesté a approuvé cette proposition qui va recevoir son exécution.

Le fusil transformé, se chargeant par la culasse, dont est pourvue actuellement la cavalerie, constitue un armement provisoire, et l'on s'occupe depuis longtemps d'y substituer un modèle mieux approprié au service des troupes à cheval.

Parmi les armes mises en essai, se trouve une carabine du même système que le fusil modèle 1866, mais plus courte, plus légère, et qui donna des résultats satisfaisants, au point de vue balistique.

L'adoption de cette carabine, si elle avait lieu, présenterait de grands avantages, au point de vue des approvisionnements et de l'armement de la cavalerie, qui pourrait se faire dans un court délai.

Dans le but de reconnaître si cette carabine convient au service de la cavalerie, l'Empereur a autorisé, sur la proposition du Ministre, la mise en expérience de cent armes de ce modèle dans deux régiments de cavalerie qui doivent venir en garnison à Paris.

Les essais se feront en présence d'une commission présidée par M. le général Féray.

Mouvements de troupes.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de dragons de l'Impératrice. — Entier, partira de Fontainebleau les 29, 30 septembre, 1er octobre, pour arriver à Saint-Germain les 1er, 2 octobre.

Régiment de lanciers. — Entier, partira de Melun les 30 septembre, 1er octobre, pour arriver à Paris les 1er, 2 octobre.

Régiment de chasseurs. — Entier, partira de Paris les 1er, 2 octobre, pour arriver à Fontainebleau les 1er, 2, 3 octobre.

Régiment des guides. — Entier, partira de Saint-Germain les 1er, 2 octobre, pour arriver à Melun les 1er, 2, 3 octobre.

Par jugement du 24 juillet dernier, le sieur Patarin (Jean-Baptiste), cultivateur à Naves (Allier), et jeune soldat de la classe de 1868, convaincu d'avoir, en mars 1869, simulé une amaurose et de s'être ainsi procuré l'exemption du service militaire, a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Par le même jugement, le sieur Patarin a été condamné à payer, outre les dépens, 300 fr. à titre de dommages-intérêts au jeune soldat que l'exemption indûment accordée avait fait tomber dans le contingent et à lui fournir ensuite un remplaçant, ou, à défaut, une somme de 2,700 fr.

Un sieur Bastira (Auguste), Italien d'origine et complice du jeune soldat dont il s'agit, ne s'étant pas présenté, a été condamné par défaut à six mois de prison.

Ministère de la guerre

En vertu d'une décision ministérielle du 21 juin 1869, un concours doit s'ouvrir à Paris, en mois de novembre 1869, pour des nominations de médecins majors de 2e classe à un certain nombre d'emplois de médecin traitant dans les hôpitaux militaires (spécialités médicale et chirurgicale).

Ceux des candidats qui ont déjà adressé au Ministre des demandes à l'effet d'être autorisés à prendre part à ce concours, ainsi que ceux qui sont dans l'intention de solliciter la même autorisation avant le 10 octobre, terme de rigueur, sont prévenus que le concours dont il s'agit s'ouvrira à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, le 3 novembre 1869.

On nous a fait lire dans le *Siècle* du 19 septembre la lettre d'un correspondant que M. Louis Jourdan appelle CHER COLONEL, et qui cherche à dire des choses fort désagréables à tout le personnel du ministère de la guerre, mais à MM. P..., de V..., et X..., en particulier.

Des trois fonctionnaires désignés sous cette forme algébrique, le premier, — le correspondant veut bien l'accorder, — *sait rédiger convenablement une lettre et voilà tout*... et pourtant il vient d'être *promu sous-directeur !*

Quant aux deux autres, ce sont, dit-il, des *incapacités hors ligne*, et *les deux font exactement la paire*.

Nous nous garderons bien de défendre MM. P..., de V..., et X..., qui, malgré *leur incapacité hors ligne*, auraient facilement raison de leur mystérieux adversaire; ils se contenteront de le laisser dire, et ils feront bien.

En lisant la lettre de M. X... à *messieurs les rédacteurs du Siècle*, nous nous apprêtions naïvement à lutter encore pour l'administration centrale de la guerre, lorsque les lignes suivantes nous ont désarmé: *Je ne crains pas de dire que, aussi bien pour l'armée que pour l'instruction publique, la justice, etc., les administrations centrales sont le fléau de notre pays. Chacun des chefs de ces bureaucraties, qu'il ait le titre de directeur, de sous-directeur ou même de simple chef de bureau, s'imagine être un ALTER EGO du Ministre; UNE prétention à l'infaillibilité, tout comme le pape et plus que lui, orgueil incomparable, incapacité hors ligne.*

Il n'y a qu'une réponse à faire à ceux qui écrivent de telles choses; c'est de les citer textuellement; nous l'avons fait; puissent nos lecteurs nous le pardonner!

Mais tout cela n'est pas tellement indiscret que l'on n'y trouve un côté sérieux. Comment se fait-il que, dans un journal, on se permette d'attaquer des personnes qui ne sont pas nommées, mais que l'on désigne assez clairement pour que nul ne puisse s'y méprendre? Et celui qui les attaque n'est désigné que par un X, ce même X qui, quelques lignes plus haut, désigne *une incapacité hors ligne*. Il y a dans l'alphabet des lettres qui n'ont pas de chance. Et ce M. X... qui ne veut plus voir d'administrations centrales nulle part serait un *colonel*! Ce M. X... qui attaque les gens sans les nommer et sans qu'on le nomme lui-même, serait un militaire! le *Siècle* est évidemment en distraction quand il nous dit de ces choses-là, et nous n'y croirons que si, par impossible, un nom écrit en toutes lettres vient faire disparaître l'anonyme de la lettre que l'on a eu le tort de publier.

DE LÉVINE.

Le mois de septembre a vu se terminer, en France comme à l'étranger, ces grandes manœuvres qui sont, pour les soldats comme pour les généraux, la véritable école de la guerre. Nous avons rapporté, autant qu'il nous était donné de le faire, les simulacres d'opérations ordonnées au camp de Châlons et au camp de Lannemezan par les commandants en chef, et nous pouvons affirmer que ces manœuvres ont offert le plus sérieux intérêt à nos officiers de toutes armes, et aussi aux officiers étrangers que la courtoisie française associe si intimement à tous les détails de ces fêtes militaires.

Pendant ce temps-là, des faits analogues s'accomplissaient dans les États voisins de la France. C'est au commencement de ce mois que les manœuvres de troupes composant la 21e division prussienne et la division hessoise ont été closes par le roi Guillaume, arrivé la veille de Berlin pour passer la revue des troupes. Sa Majesté avait établi son quartier général à Hombourg d'où elle s'est transportée sur le terrain de manœuvres.

Le roi a réuni à sa table les officiers étrangers présents à Francfort et, parmi lesquels, il a particulièrement distingué et honoré de sa bienveillance M. le chef d'escadron d'état-major Vanson, et M. Gavard, capitaine au même corps, délégués par le ministre de la guerre pour suivre les opérations du camp de Bergen, avec l'assentiment du gouvernement prussien. MM. de la Tour du Pin et Chasteine, capitaines d'état-major, nouvellement arrivés du camp de Châlons, ont été l'objet du même accueil.

Au camp de Stargard, MM. Stoffel, lieutenant colonel d'artillerie; Fay, chef d'escadron d'état-major; Coste de Serda, capitaine au même corps, ont été reçus avec une cordiale sympathie par les officiers étrangers et par la population stettinoise, qui paraissait désireuse de leur faire conserver un bon souvenir de ce qu'ils ont vu et entendu dans cette contrée. Soixante-dix officiers étrangers ont eu l'honneur d'accompagner le roi à Stettin où ils ont trouvé une hospitalité vraiment royale, ayant toujours table et logement à la cour, chevaux et voitures à leur disposition, et, comme hôtes du roi, des invitations pour toutes les fêtes. — DE L.

Les grandes manœuvres d'automne du 2e corps de l'armée prussienne à Stargard.

—

Depuis la campagne de 1866, des raisons budgétaires avaient empêché l'armée prussienne d'exécuter de grandes manœuvres d'automne. Une ordonnance royale du 9 mars, insérée dans la *Gazette officielle militaire de Berlin*, prescrivait que les manœuvres seraient reprises cette année, en présence du roi, par le 1er corps d'armée, à Kœnigsberg, et, par le 2e corps, à Stettin. Les dix autres corps et la garde ont également été exercés.

Le 2e corps a inauguré la série des grands mouvements militaires le 1er septembre, sous la haute direction de S. A. R. le prince de Prusse, et nous devons reconnaître que ses débuts ont été des plus brillants.

Le *Militair-Wochenblatt* donne les rapports officiels de ces tournois militaires, que l'on peut citer comme des modèles de clarté et de concision. Il est impossible de donner des ordres plus précis, de mieux décrire le terrain; nous avons surtout remarqué la justesse et la convenance des jugements portés sur chaque manœuvre. Les mouvements des chefs y sont appréciés avec un grand sens et l'on n'épargne pas les observations à ceux qui se sont trompés.

Tout ce qui concerne l'armée prussienne offre un tel intérêt, que nous donnons ci-après la traduction du rapport officiel publié par le *Militair-Wochenblatt* sur la première manœuvre exécutée près de Stargard, en Poméranie. Nous en avons à dessein reproduit la contexture générale, les tournures de phrases et la ponctuation. Nous avons pu constater que, pour rendre leur pensée plus claire, les militaires prussiens ont adopté un grand nombre d'expressions françaises, comme: debouchiren, à cheval, avant-garde, gros, armee-corps, reserve, etc., etc.

Voici cette traduction, que nous donnons comme un spécimen très-intéressant de la manière de procéder des Prussiens:

Déjà les 27, 28 et 30 août les brigades du 2e corps, concentrées entre Stettin et Stargard, avaient été exercées au service en campagne et à celui des avant-postes, sous la direction de leurs chefs directs.

Le 30 au soir, les troupes prenaient leurs cantonnements entre Madue et le lac de Ploene. Les 3e et 4e divisions qui composent le 2e corps étaient séparées par le canal de Schoening; la 3e division au sud de la 4e.

Le 31, le prince royal arrivait au milieu des troupes, à Pyritz, et faisait connaître sur le champ le plan général des manœuvres.

Une forte division ennemie (la 4e) arrivée à la forêt de Rogen, masque Colberg et s'avance dans la direction de Stargard vers Pyritz.

La 3e division prussienne vient de Berlin, franchit l'Oder à Schwedt, se dirige sur Stargard en passant par Pyritz, avec ordre de repousser l'ennemi.

Les forteresses de Colberg, Stettin et Swinemunde sont armées et parfaitement approvisionnées.

MANŒUVRE DU 1er SEPTEMBRE.

Idée spéciale (Spezial-Idee).

1° DIVISION DU SUD.

La division du sud est arrivée hier à Pyritz.

Les renseignements disent que des patrouilles ennemies avaient franchi le ruisseau de Ploene, que Pass et Sehmsdorf étaient occupés par l'ennemi; que le bas-fond de la Ploene serait difficile à franchir.

La division prussienne, pour forcer le passage de la Ploene, dans la journée du 1er septembre, a poussé ses avant-postes jusqu'à ce ruisseau, et fait bivouaquer son avant-garde et son gros (corps de bataille) entre Briesen et Strohsdorf, au sud de la colonie de Friedrichsthal.

Le commandant de Stettin reçoit l'ordre de faire, dans la matinée du 1er septembre, une démonstration d'Alt-Damm vers Stargard.

2° DIVISION DU NORD.

La division du Nord a marché hier, 31 août, de Stargard vers la Ploene.

Les patrouilles envoyées au delà de la Ploene ont été repoussées près de Pass. La grande route entre Pass et Sehmsdorf est occupée par la division du Nord. L'avant-garde bivouaque au nord de Pass, le gros entre Schoenfeld et Bernims-Cunow.

La division doit, s'il est possible, gagner Pyritz dans la journée du 1er septembre, sans cesser toutefois de rester en communication avec Stargard. Il lui est recommandé de franchir la Ploene avec précaution et d'occuper Alt-Damm, menacé d'une attaque par la forte garnison de Stettin.

Pour bien faire comprendre le terrain sur lequel les *idées spéciales* énoncées plus haut devront être mises à exécution, il faut joindre à la carte du pays les renseignements qui suivent:

La grande route de Pyritz à Stargard franchit à 3/4 de mille (la mille allemand est de 7 kilom. 1/2) au nord-est de Pyritz les prairies marécageuses qui s'étendent du sud-est au nord-ouest entre les lacs de Ploene et de Madue. Ces prairies sont coupées dans leur longueur par le ruisseau de Ploene et au sud par le nouveau canal de Schoening qui, tous deux, servent de communication entre les deux lacs et ne sauraient être franchis sans ponts.

La plaine qui domine la Ploene au sud sera désignée sous les noms des villages Friederichsthal et de Strohsdorf; celle plus élevée située au nord sous les noms des villages de Pass et de Sehmsdorf, au-dessous desquels se trouvent Alt-Prilipp et Sabes.

Des hauteurs de Pass et de Sabes on découvre non-seulement les bas fonds, mais encore le plateau situé en face.

Le principal passage de la Ploene suit la grande route précitée à Stargard entre Friedrichsthal et Pass, où les crêtes ne présentent qu'un intervalle de 1,500 pas; plus au sud, entre Strohsdorf et Sabes on trouve un autre passage accessible à l'infanterie seulement, et d'une largeur de 2,500 pas environ.

A 1,000 pas à l'ouest de la grande route, un pont de bois franchit la Ploene et le canal de Schoening; il existe d'autres ponts semblables dans le voisinage du lac de Ploene: mais vu l'état marécageux des plaines avoisinantes, ces ponts ne sont accessibles qu'à l'infanterie et seulement par un temps sec.

Pour défendre et attaquer de part et d'autre ce passage si difficile, les deux divisions prendront les dispositions suivantes:

1. DIVISION DU NORD.

Lieutenant général Hann de Weyhern, commandant la 4e division.

AVANT-GARDE. — Général major de Witzleben, commandant la 7e brigade d'infanterie.

4e et 5e escadrons du régiment des hussards poméraniens n° 5 (hussards de Blucher).

9e régiment d'infanterie de Poméranie n° 49.

1re batterie de 4. — 1re batterie de 6.

Détachement latéral de gauche. — Lieutenant-colonel de Salmuth, commandant le régiment des hussards poméraniens n° 5.

1er, 2e et 3e escadrons de hussards poméraniens n° 5.

1 bataillon du 4e régiment d'infanterie de Poméranie n° 21.

6e batterie de 4.

GROS. — *Colonne de droite.* Colonel de Farentheil et Gruppenberg, commandant le régiment des grenadiers de Colberg (2e de Poméranie) n° 9.

Régiment des grenadiers de Colberg (2e de Poméranie) n° 9.

2e batterie de 4. — 2e batterie de 6.

2 compagnies du bataillon des pionniers de Poméranie n° 2.

2. *Colonne de gauche.* Général-major de Kettler, commandant la 8e brigade d'infanterie.

8e brigade d'infanterie. Colonel de Decken, commandant le 4e régiment d'infanterie de Poméranie n° 21.

8e régiment d'infanterie de Poméranie n° 61. — 2 bataillons et le bataillon de fusiliers du 4e régiment d'infanterie de Poméranie n° 21.

5e batterie de 6.

4e brigade de cavalerie. — Colonel de Lüderitz.

Régiment de dragons poméraniens n° 11.

1er régiment de lanciers poméraniens n° 4.



3e batterie à cheval.

Un détachement de la télégraphie militaire sous les ordres du capitaine du génie Mai.

Outre cette répartition des troupes, le commandant de la division a prescrit les dispositions suivantes pour la journée du 1er septembre :

Dans sa marche en avant sur Pyritz, la division tâchera de repousser les corps ennemis et ne se repliera sur la position défensive de la Ploene que devant des forces supérieures.

L'avant-garde laissera à Pass un bataillon et une batterie jusqu'à l'arrivée du gros. A 9 heures, elle quittera son bivouac et suivra la route de Pyritz, repoussera les pointes d'avant-garde ennemies, cherchera à se rendre maîtresse du passage du Friedrichsthal pour avancer ensuite avec circonspection.

Le détachement latéral de gauche quittera en même temps les hauteurs de Sabes, franchira la Ploene, traversera Strohsdorf et se reliera avec l'avant-garde pour pousser une reconnaissance sur Pyritz.

Le gros se mettra en marche à 9 heures du matin, sur deux colonnes, dans la direction de Pass, où il attendra de nouveaux ordres ; disposé comme il suit :

La colonne de droite (dont les troupes en cas de combat doivent rester à la disposition spéciale du commandant de la division) sur le chemin qui mène de Gross-Schœnfeld à Alt-Prilipp, au delà de Pass.

La colonne de gauche, au delà de la dépression du terrain entre Gross-Schœnfeld et Alt-Prilipp, en face de Pass.

Des renseignements par voie télégraphique pourront être adressés de Johannesberg et de Gross-Schœnfeld.

La veille, le détachement des télégraphistes s'est occupé d'établir cette ligne et de relier au arrière les fils avec Stargard.

2. DIVISION DU SUD.

(Lieutenant-général de Werder, commandant de la 3e division.)

AVANT-GARDE. — Général-major de Kobbinski, commandant de la 5e brigade d'infanterie.

Régiment des grenadiers du roi Frédéric Guillaume IV (1er de Poméranie) n° 2.

Bataillon de chasseurs poméraniens n° 2.

2e, 3e, 4e et 5e escadrons des dragons de Neumark n° 3.

6e batterie de 6, 5e batterie de 4.

Une compagnie du bataillon des pionniers de Poméranie n° 2.

GROS. — Général-major de Hartmann, commandant la 6e brigade d'infanterie.

6e brigade d'infanterie (54e et 14e régiments).

1er escadron des dragons de Neumark n° 3.

3e batterie de 6, 3e batterie de 4.

Une compagnie du bataillon des pionniers de Poméranie n° 2, avec un demi-équipage de pont léger.

RÉSERVE. — *Infanterie.* — Colonel de Knesebeck.

5e régiment de Poméranie n° 42.

Cavalerie. — Général-major Krug de Nidde, commandant la 3e brigade de cavalerie.

Régiment des cuirassiers de la reine n° 2.

2e régiment de lanciers de Poméranie n° 9.

3e batterie à cheval.

ARTILLERIE. — Lieutenant-colonel Schimmelpfennig, commandant la 2e division à pied du régiment d'artillerie de campagne poméranien n° 2.

1re batterie à cheval, 4e batterie de 4, 4e batterie de 6.

DISPOSITION. — « Le 1er septembre, à 8 heures 1/4 du matin, la division, sous la protection de ses avant-postes, se rangera dans l'ordre de combat précité à la position de rendez-vous (rendez-vous Stellung), l'avant-garde, sur la hauteur de Gross-Rischow, à cheval sur la route de Pyritz à Stargard ; la réserve, en arrière ; le gros, à l'ouest de Strohsdorf.

» A 8 heures 1/2, l'avant-garde occupera Friedrichsthal et cherchera, sous la protection de son artillerie, postée sur les hauteurs en arrière, à gagner le défilé de Pass ou d'attirer au moins l'attention de l'ennemi de ce côté ; en tout cas, elle devra s'opposer à ce que l'ennemi débouche par Pass.

» Les ordres ultérieurs dépendront des renseignements des avant-postes sur la facilité de passer la Ploene et la position de l'ennemi. »

Le commandant de la division du Nord avait l'intention de prendre l'offensive, mais les circonstances l'obligent à se mettre sur la défensive. Son avant-garde à Pass et son détachement de gauche près de Sabes, devaient arrêter l'ennemi sur tous les points, jusqu'à ce que le gros pût se porter aux endroits les plus menacés.

La direction de la colonne principale (près de Prilipp) vers Sabes semble indiquer que c'était là plutôt qu'à Pass qu'elle attendait l'effort principal de l'ennemi.

Toutefois, les dispositions de la division Sud permettaient de faire cette supposition. D'après elles, l'avant-garde avait plutôt la mission de faire une démonstration, tandis que le gros semblait se préparer près de Strohsdorf à attaquer Sabes.

Néanmoins, le combat a pris une autre tournure que celle indiquée par les préparatifs.

Lorsque le prince royal, peu après 8 heures du matin, arriva sur la hauteur près de Pass, la situation, autant qu'on pouvait en juger de ce point, était la suivante :

Les abords de Friedrichsthal fortement occupés par l'infanterie de la division du Sud, et des patrouilles de cavalerie et de chasseurs poussées vers Pass.

En face, près de Pass, un détachement de hussards tenant en échec les patrouilles de la division du Sud.

L'avant-garde de la division du Nord sur le plateau, appuyée à la route, en arrière de la crête.

Peu avant 8 heures 1/2, on vit du côté de Strohsdorf un nuage de poussière, et peu après des colonnes de cavalerie au trot sur la route marchant sur Sabes. En même temps, on entendit une vive canonnade partant de ce dernier point.

Le combat était ainsi commencé sur la droite de la division du Sud ; l'avant-garde placée à l'aile gauche, ne tarda plus à attaquer de son côté.

Deux bataillons de celle-ci, rangés en colonnes de compagnie, s'étaient engagés dans le défilé à l'ouest de Friedrichsthal, et masqués par des amas de tourbe et des bouquets de saules, ne furent aperçus qu'après avoir franchi la moitié du passage. Au même instant, de l'artillerie suivie de colonnes d'infanterie sortit de Friedrichsthal par la grande route. Aussitôt les pièces de l'avant-garde de la division du Nord, disposées sur la crête, firent feu sur les colonnes qu'elles prenaient par leur flanc droit, mais tellement près, que celles-ci purent riposter à coups de fusil et forcer la batterie à se retirer. En même temps les tirailleurs escaladaient la hauteur suivis par les colonnes. L'attaque était irrésistible, l'avant-garde de la division du Sud enlevait Pass et couronnait sur-le-champ la crête à droite et à gauche de la route. A peine ce mouvement achevé, le général de Nidde sort de Friedrichsthal avec dix escadrons de la réserve de cavalerie, franchit la Ploene sur la gauche, gravit les hauteurs et se présente inopinément sur le flanc droit de la division du Nord.

Deux escadrons de hussards lancés à la hâte, fléchirent devant l'attaque des cuirassiers ennemis.

Les succès rapides de l'avant-garde de la division du Sud, si bien soutenus par l'infanterie et la cavalerie de la réserve, étaient cependant remis en question.

Dès que la division du Nord se fut aperçu de la mauvaise situation de son avant-garde, elle envoya la colonne de droite du gros et la cavalerie de réserve pour la dégager. Le régiment de Colberg et deux batteries se portèrent de Schoenberg à l'aile droite ; en même temps le colonel de Luderotz se portait avec dix escadrons à la rencontre de la cavalerie ennemie. Ces deux attaques réussirent et elles eussent entièrement débarrassé le plateau, si à ce moment le gros de la division du Sud sortant de Friedrichsthal n'avait pas soutenu et continué le mouvement offensif.

Le général de Hartmann avait bientôt reconnu les difficultés d'une attaque contre les hauteurs de Sabes fortement occupées par l'ennemi ; devinant en même temps les progrès de l'avant-garde vers Pass, il s'était porté de ce côté avec le gros. A peine ce mouvement était-il commencé, qu'un ordre du lieutenant-général de Werder lui prescrivait de venir au secours de l'avant-garde. La division du Nord à la vue de ces troupes et en présence du danger de voir sa ligne de retraite coupée par un corps de la garnison de Stettin, comprit qu'il ne fallait pas pousser à fond son retour offensif et commença une retraite en bon ordre sur Barnims-Cunow, derrière le défilé de Bruch.

Le détachement latéral de gauche reçut par le télégraphe l'ordre de rallier la division et d'occuper Gross-Schoenfeld afin de protéger la retraite du gros derrière le défilé de Barnims-Cunow.

La division du Sud se déploya dès que son gros eut débouché de Pass, *à cheval* sur la route de Pass à Gross-Schoenfeld ; l'avant-garde à droite, la cavalerie de la réserve à gauche, le gros et la réserve d'infanterie au centre. Dans cet ordre elle prononça l'attaque sur Gross-Schoenfeld.

Ce mouvement termine la manœuvre du 1er septembre.

Les troupes regagnèrent ensuite leurs bivouacs : la division du Sud avec le gros vers Gross-Schoenfeld, les avant-postes vers Schoenbrunn ; la division du Nord avec le gros vers Klutzow, les avant-postes à la Montagne-Longue.

GEORGES WARNER.

On rendait, ce matin, à l'église Saint-Eustache, les derniers devoirs et les honneurs militaires à M. Louis de Maussion, capitaine au régiment des zouaves de la garde impériale et chevalier de la Légion d'honneur. Cet officier, qui portait dignement un nom respecté dans l'ancienne et la nouvelle armée, était entré dans la carrière militaire comme simple soldat au 99e de ligne. Il a, en quelque sorte, passé sa vie sur le pied de guerre, dans les zouaves, dans les tirailleurs algériens, dans les tirailleurs sénégalais, se trouvant partout où il y avait un danger à courir, un acte de dévouement à accomplir. A peine commençait-il à prendre un repos qui n'allait pas à sa nature, qu'une maladie dont il avait rapporté le germe du Sénégal, lui a porté un de ces coups qui ne pardonnent pas. Il laisse à sa famille d'inexprimables regrets, et, dans tous les corps où il a servi, le souvenir des plus nobles et des plus attachantes qualités comme soldat et comme camarade.

DE LÉVINE.

M. le général de brigade d'artillerie, Rey, du cadre de réserve, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon Ier, pendant les Cent-Jours, est décédé à Saint-Egrève (Isère), à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Le général Rawlins, ministre de la guerre des Etats-Unis, vient de mourir à Washington, à la suite d'une douloureuse maladie. Il était âgé de trente-neuf ans.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

MANGER DE LA VACHE ENRAGÉE. — Voici, croyons-nous, l'origine de cette locution : La consommation de la viande ne devint commune aux armées que lorsque les progrès de la civilisation eurent donné la faculté d'en procurer aux troupes avec assez d'abondance. On voit même qu'une ordonnance du 1er juin 1666 prescrivit de fournir de la viande de vache à l'infanterie toutes les fois qu'il sera possible ; mais il était expressément défendu de manger de la chair d'un animal atteint d'épizootie ou mordu par un chien enragé. En

A TOUS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE

Les officiers qui, cette année, ont pris part aux manœuvres du camp de Châlons, ont pu constater les services que leur ont rendus les instruments d'optique, surtout les jumelles de campagne à grande portée que la maison TURLETI de Paris leur a livrés. Cette maison nous prie d'annoncer aujourd'hui qu'elle est en mesure de fournir à MM. les officiers une de ces excellentes jumelles perfectionnées, pour théâtre et campagne, au prix de 45 francs, payable soit à trois mois de l'expédition, soit en deux fois, contre deux petites traites de 22 fr. 50 qui seraient présentées l'une à deux et l'autre à quatre mois de l'envoi. Ces jumelles sont livrées à garantie et expédiées franco par toute la France. Les officiers d'Afrique les recevront également franco lorsqu'ils en demanderont deux à la fois.

Adresser les demandes à la maison L. Turleti, fabricant d'optique, rue Saint-Sauveur, 72-74, Paris.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, *fr de l'armée dep. 20 ans*. Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

MUSIQUES MILITAIRES

MM. MILLEREAU ET Cie

Brevetés, à Paris, 29, rue des Trois Bornes, ont l'honneur d'informer MM. les membres des CONSEILS D'ADMINISTRATION, chefs de *musique*, *directeurs de Sociétés* qu'ils ont réuni à leur fabrication d'instruments de cuivre celle des instruments de bois, *flûtes*, *clarinettes*, *hautbois*, etc.

De même que pour la fabrication des instruments de cuivre, les soins les plus minutieux sont apportés à ce nouveau travail.

Sur demande, les instruments sont envoyés à l'essai franco. — Plusieurs MÉDAILLES DE 1re CLASSE, OR ET ARGENT, DIPLOMES D'HONNEUR, etc., ont été décernées à la maison pour les *perfectionnements* et *améliorations* apportés à ses produits.

PARIS-CAPRICE, gazette illustrée, tient à honneur de continuer à compter MM. les officiers parmi ses lecteurs. — Il continuera donc à leur offrir des ABONNEMENTS MENSUELS, payables en un mandat à raison de 2, 4, 6 fr. ou plus *ad libitum*, adressé chaque mois à M. Schnerb, directeur.

La PRIME (1 vol. de 400 pages) leur sera délivrée immédiatement. Ecrire à M. E. SCHNERB, directeur, 16, *rue du Croissant*.

UN AN : **25** fr.

M. TERRIS, tailleur, place du Théâtre-Français, nº 2, à Paris, demande des représentants **tailleurs** dans les principales villes de garnison.

S'adresser à lui-même. — Affranchir.

Je conseille à mes lecteurs de s'adresser à la *Colonie des Indes*, rue de Rivoli, 53, pour l'achat de leurs foulards des Indes pour la poche. Envoi *franco* sur demande

Maison ROUILLER, 2 BIS, RUE VIVIENNE, **près le Palais-Royal**, Equipements militaires, passementerie, coiffures, armes et décorations, et toutes fournitures pour MM. les officiers de l'armée.

LEPLANQUAIS, chevalier de la Légion d'Honneur, mécanicien herniaire orthopédiste. — Médaille d'argent à l'Exposition de 1867, la plus haute récompense à cette industrie.

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER 9.

Dimanche prochain, Grande matinée enfantine au Pré Catelan. En raison des vacances, un grand bal avec tombola sera donné dans ce ravissant jardin, rendez-vous de la belle et bonne société parisienne.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, un an . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 55. — 1er OCTOBRE 1869.

Paris, 30 *septembre* 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR

[Pa]ris le 11 septembre 1869.

[Si]re,

Le titre 1er du règlement sur les manœuvres de l'infanterie, qui a été substitué par décision impériale du 16 mars 1869 au titre correspondant de l'instruction du 17 avril 1862, sur l'exercice et les manœuvres de cette arme, porte (article 1er § 4) que le classement des chefs de bataillon se fait à la même époque que celui des capitaines, c'est-à-dire tous les trois ans.

Il y a dans cet énoncé une erreur de rédaction qu'il importe de rectifier, attendu qu'aux termes de l'article 176 de l'ordonnance du 13 mars 1838, rendue pour l'exécution de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée, c'est au moment où il survient une mutation parmi les chefs de bataillon d'un corps, qui n'est pas fractionné pour le cas de guerre, que s'opère le classement des officiers de ce grade.

Afin de prévenir toute incertitude à ce sujet, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de modifier comme il suit la teneur du paragraphe précité :

§ 4. — *Le classement des chefs de bataillon d'un corps non fractionné pour le cas de guerre s'opère au moment où il survient une mutation parmi les officiers de ce grade, mais si le corps est en campagne, un chef de bataillon ne peut passer du dépôt aux bataillons actifs que sur l'ordre du Ministre de la guerre.*

Si Votre Majesté approuve cette proposition, je la prie de vouloir bien revêtir de sa signature le présent rapport.

Je suis avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté
le très-obéissant, très-dévoué serviteur et fidèle sujet,

Le ministre secrétaire d'État de la guerre
Général LE BŒUF.

Approuvé :
NAPOLÉON.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 25 septembre 1869.

SIRE,

L'organisation du personnel de l'administration centrale au ministère de la guerre comporte actuellement sept directions, réparties de la manière suivante :

1re Direction, réunissant dans ses attributions la correspondance générale et les opérations militaires, les états-majors et les écoles militaires, le recrutement, la justice militaire, l'infanterie, la garde nationale mobile ;

2e Direction, la cavalerie, les remontes, la gendarmerie ;

3e Direction, l'artillerie ;

4e Direction, le génie ;

5e Direction, l'intendance et les services administratifs ;

6e Direction, le dépôt de la guerre ;

7e Direction, la comptabilité générale.

Les directions de la cavalerie, de l'artillerie et du génie sont confiées chacune à un officier général provenant de ces armes. Les services administratifs sont dirigés par un intendant militaire.

L'infanterie seule, comprise, depuis le décret du 7 janvier 1852, dans la première direction, n'y est représentée que par un simple bureau ; cette organisation n'est en rapport ni avec l'importance de l'arme, ni avec la multiplicité des détails de son service.

D'autre part, la première direction, qui fut à toutes les époques l'une des plus chargées du ministère de la guerre, a vu s'accroître encore les travaux qui lui incombent par l'adjonction récente du bureau de la garde nationale mobile. L'étude de toutes les questions qui se rattachent à l'institution précieuse de la garde nationale mobile, institution qu'il importe hautement de maintenir et de développer, et la mise en pratique de la loi du 1er février 1868, étendent chaque jour davantage le cercle des affaires ressortissant à ce bureau, dont l'importance grandit avec les progrès mêmes de l'organisation.

Le moment semble donc venu de scinder la première direction et de prendre, à l'égard de l'infanterie, une mesure analogue à celle dont la cavalerie a été l'objet en 1855. La création d'une direction spéciale à l'infanterie et confiée à un officier général de cette arme assurerait à l'infanterie, dans l'administration centrale, une légitime autonomie.

Il me paraît nécessaire, en outre, de réunir à la direction nouvelle, en le détachant de la première direction, le bureau de la garde nationale mobile. Composée exclusivement de corps à pied, cette garde, si l'on en excepte les batteries d'artillerie, appartient tout entière à l'arme de l'infanterie. Auxiliaire de l'armée en temps de guerre, soumise, pendant la durée de la mobilisation, aux règlements, à l'organisation, aux dispositions diverses qui règlent les corps d'infanterie, elle ne doit pas recevoir une impulsion différente de celle qui est imprimée à l'infanterie elle-même.

En conséquence, et pour me conformer aux intentions que l'Empereur m'a exprimées en me confiant le portefeuille de la guerre, j'ai l'honneur de lui proposer de constituer une nouvelle direction, sous le titre de direction de l'infanterie, comprenant les bureaux :

1° De l'infanterie ;

2° De la garde nationale mobile.

Les attributions de ces bureaux resteraient telles qu'elles sont réglées par le décret du 7 janvier 1852, le règlement du 14 juin suivant et l'*Annuaire militaire*.

La première direction conserverait quatre bureaux :

1° La correspondance générale et les opérations militaires ;

2° Les états-majors et les écoles militaires ;

3° Le recrutement ;

4° La justice militaire.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de placer à la tête de la direction de l'infanterie un général de brigade de cette arme.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien donner son approbation à ces diverses propositions.

Je suis avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté
le très-obéissant, très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet.

Le ministre de la guerre,
Général LE BŒUF.

Approuvé :
NAPOLÉON.

Par décret impérial du 29 septembre courant, M. le général de brigade Wolff a été nommé à l'emploi de directeur de la direction de l'infanterie au ministère de la guerre.

Le Ministre a décidé que la nouvelle direction prendra le n° 2 dans l'ordre des directions de l'administration centrale, qui demeure établi ainsi qu'il suit :

1re direction. — Correspondance générale. — États-majors. — Recrutement. — Justice militaire.

2e direction. — Infanterie. — Garde nationale mobile.

3e direction. — Cavalerie. — Remontes. — Gendarmerie.

4e direction. — Artillerie.

5e direction. — Génie.

6e direction. — Intendance militaire. — Services administratifs. — Troupes d'administration. — Personnel des officiers de santé. — Solde.

7e direction. — Dépôt de la guerre.

8e direction. — Comptabilité générale. — Pensions et secours. — Service intérieur. — Archives. — Liquidation de la dotation de l'armée.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 25 septembre 1869.

SIRE,

Depuis plusieurs années, les inspecteurs généraux de gendarmerie ont signalé l'insuffisance de la solde des militaires de cette arme et les privations auxquelles sont exposés ceux d'entre eux qui sont pères de famille. Il est constaté que, par suite de l'augmentation progressive du prix des objets de toute nature, les sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui sont disséminés sur le territoire et ne peuvent vivre à l'ordinaire n'ont plus aujourd'hui des ressources suffisantes pour faire face à leurs besoins.

La solde de la troupe est, en effet, restée ce qu'elle était il y a quatorze ans, sauf l'addition du supplément de 5 centimes par jour accordé en 1868, à tous les sous-officiers et soldats de l'armée. Dans les départements, les gendarmes à cheval ne reçoivent que 800 francs par an et les gendarmes à pied 750 francs. Avec cette solde, ils doivent pourvoir à toutes leurs dépenses, y compris l'habillement, l'équipement et le harnachement. L'insuffisance de leurs ressources ne peut donc être contestée, et mon prédécesseur, M. le maréchal Niel, avait déjà reçu de Votre Majesté l'ordre de chercher les moyens de remédier à cette situation.

D'un autre côté, chaque année, les conseils généraux émettent des vœux pour la création de nouvelles brigades, que rendent nécessaires, sur divers points, la circulation toujours croissante des voyageurs et le développement donné aux travaux publics.

Après avoir étudié la question, je me suis convaincu que, pour augmenter la solde de la gendarmerie et créer de nouvelles brigades, sans accroissement de crédit, il devient nécessaire d'adopter les mesures suivantes :

1° Supprimer le régiment de gendarmerie de la garde impériale ;

2° Réduire à 5 hommes celles des brigades à cheval qui sont encore exceptionnellement de 6 hommes.

Suppression du régiment de gendarmerie de la garde. — Déjà il avait été apporté des réductions à l'effectif du régiment de gendarmerie, dont les bataillons ont été successivement ramenés de 8 à 5 compagnies. Tout en rendant l'éclatante justice qui est due à la tenue exemplaire, à l'excellent esprit, au zèle et au dévouement éprouvés de cette belle troupe, il faut reconnaître qu'elle ne fait pas le service prévu par les règlements de l'arme. Le régiment de gendarmerie de la garde est employé comme un régiment de grenadiers. Sa mobilisation, en cas de guerre, serait difficile, parce qu'il compte un grand nombre d'hommes mariés, pères de famille et âgés de plus de quarante ans. Par suite des réductions que le corps a subies, l'état-major et le cadre en officiers et sous-officiers ne se trouvent plus en rapport avec l'effectif réel de la troupe.

La suppression du régiment pourrait, d'ailleurs, être effectuée sans nuire d'une manière sensible aux intérêts des militaires de tous grades qui en font partie. En effet, il existe déjà d'assez nombreuses vacances qui ont été réservées en prévision de cette éventualité, tant dans la gendarmerie départementale que dans la garde de Paris. Il sera donc possible d'assigner immédiatement de nouvelles destinations à un certain nombre d'officiers. Quant à ceux qui ne pourraient être placés titulairement, dès le licenciement du corps, ils seraient mis à la suite de la garde de Paris, pour y attendre des vacances de leur grade. Jusqu'au placement complet de ces derniers, les vacances de tous grades, revenant au tour de la cavalerie et de l'infanterie, seraient dévolues à l'arme de la gendarmerie.

Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes seraient replacés, soit dans la garde de Paris dont l'effectif n'est pas complet, soit dans les compagnies départementales, où ils deviendraient un élément précieux pour la formation des brigades de nouvelle création.

Quant aux musiciens et tambours, ils seraient répartis entre l'infanterie de la garde impériale et la garde de Paris.

Réduction à 5 hommes des brigades à cheval de 6 hommes. — Les brigades à pied sont toutes de 5 hommes, qu'elles soient commandées par des maréchaux des logis ou par des brigadiers ; mais par exception, les brigades à cheval qui ont à leur tête un maréchal des logis sont de 6 hommes. Cette différence, qui n'est pas motivée, amène souvent des difficultés de classement, notamment lorsqu'il s'agit de faire permuter des sous-officiers avec des brigadiers pour le tiercement des brigades.

Les économies résultant de l'adoption des deux mesures exposées ci-dessus permettraient d'élever, dans une certaine proportion, la solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes, mais elles ne suffiraient pas pour couvrir l'accroissement de dépense afférent à la création des nouvelles brigades destinées à donner, en partie, satisfaction aux vœux des conseils généraux.

Sur les 140 brigades demandées par les départements, les inspecteurs généraux de l'arme ont reconnu l'urgence de 50 d'entre elles. Or, en augmentant le nombre des postes de gendarmerie, on restreindrait naturellement l'étendue d'un certain nombre de circonscriptions, et l'on pourrait, en conséquence, remplacer dans ces circonscriptions des brigades à cheval par des brigades à pied. Une brigade à cheval coûtant environ le d[ouble] d'une brigade à pied, on arriverait, en convertissant [25] brigades à cheval en 50 brigades à pied, et en cr[éant] 25 autres également à pied, à répartir ainsi 50 b[rigades] nouvelles entre les départements.

D'autre part, M. le maréchal gouverneur gé[néral de] l'Algérie demande avec instance l'augmentation d[es bri]gades de la légion d'Afrique. L'ensemble des écon[omies] que je viens d'indiquer permettrait de créer 6 nouv[elles] brigades à cheval en Algérie.

En résumé, j'ai l'honneur de proposer à l'Empereur :

1° De supprimer le régiment de gendarmerie à pied de la garde impériale ;

2° De ramener toutes les brigades à cheval à l'effectif réglementaire de 5 hommes ;

3° De convertir 25 brigades à cheval en 50 brigades à pied ;

4° De créer 25 nouvelles brigades à pied à l'intérieur, et 6 à cheval en Algérie ;

5° D'augmenter de 112 francs la solde allouée, par les tarifs réglementaires, aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes des légions, ce qui, avec les 5 centimes par jour (18 francs par an) accordés en 1868, produirait une augmentation totale de 130 francs ;

6° D'accorder une augmentation proportionnelle de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron d'élite et de la garde de Paris ;

Si Votre Majesté daigne approuver ces propositions, j'aurai l'honneur de soumettre à son approbation les nouveaux tarifs destinés à remplacer ceux qui sont en vigueur pour la solde de la gendarmerie.

Je suis, avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
le très-obéissant, très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet,

Le Ministre de la guerre,
Général LE BŒUF.

Approuvé :
NAPOLÉON.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 25 septembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

GARDE IMPÉRIALE

Régiment de gendarmerie.

M. Mosse, maréchal des logis chef, vaguemestre : 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Debuire, maréchal des logis chef : 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Baurin, maréchal des logis chef : 22 ans de services, 5 campagnes.

M. Galland, maréchal des logis : 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Bessas, maréchal des logis : 24 ans de services, 7 campagnes.

M. Ronous, maréchal des logis : 27 ans de services, 2 campagnes.

M. Pierrot, maréchal des logis : 26 ans de services, 2 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 25 septembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

GARDE IMPÉRIALE.

Rég. de gendarmerie, Wentzrich, adjudant sous-officier : 2[?] ans de services, 1 campagne.

— Roque, maréchal des logis chef : 23 ans de services, 3 campagnes.

— Bouchardon, maréchal des logis chef : 23 ans de services, 2 campagnes.

— Camus, maréchal des logis chef : 23 ans de services, 1 campagne.

— Decker, maréchal des logis : 23 ans de services.

— Ville, maréchal des logis : 24 ans de services, 2 campagnes.

— Boucher, maréchal des logis : 23 ans de services, 18 campagnes.

— Ruland, maréchal des logis : 25 ans de services, 2 campagnes.

— Provin, maréchal des logis : 23 ans de services, 1 campagne.

— Debourge, brigadier : 24 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

— Richard, brigadier : 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

— Haas, brigadier : 23 ans de services, 4 campagnes.

— Rome, musicien de 1re classe : 23 ans de services, 7 campagnes.

— Ficher, musicien de 3e classe : 26 ans de services, 5 campagnes.

— Baumann, musicien de 4e classe : 25 ans de services, 6 campagnes.

— Chavrey, sapeur : 24 ans de services, 4 campagnes.

— Josanis, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.

— Alphand, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.

— Santel, gendarme : 24 ans de services, 8 campagnes.
— Sourdit, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.
— Lamy, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.
— Bas, gendarme : 26 ans de services, 2 campagnes.
— Veuillet, gendarme : 25 ans de services, 3 campagnes.
— Malgras, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Neveux, gendarme : 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.
— Lauzel, gendarme : 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.
— Bégué, gendarme : 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.
— Costes, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Nozières, gendarme : 27 ans de services.
— Reygrobellet, gendarme : 23 ans de services, 6 campagnes.
— Laprébendère, gendarme : 25 ans de services, 6 campagnes.
— Benazet-Langel, gendarme : 24 ans de services, 6 campagnes.
— Dufau, gendarme : 24 ans de services, 8 campagnes.
— Guillaud, gendarme : 23 ans de services, 7 campagnes.
— Poutier, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Mary, gendarme : 26 ans de services, 6 campagnes.
— Ruillon, gendarme : 26 ans de services, 1 campagne.
— Belle, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Breitel, gendarme : 21 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.
— Bertraud, gendarme : 19 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.
— Varoqui, gendarme : 23 ans de services, 3 campagnes.
— Capbal, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Tousslet, gendarme : 25 ans de services, 1 campagne.
— Natali, gendarme : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Blondet, gendarme : 24 ans de services, 2 campagnes.
— Trésoret, gendarme : 24 ans de services, 7 campagnes.
— Stamml, gendarme : 24 ans de services, 2 campagnes.
— Mousarrat, gendarme : 22 ans de services, 6 campagnes.
— Gernevan, gendarme : 24 ans de services, 3 campagnes.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Par décret impérial du 16 septembre 1869, M. Delacroix, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, a été promu au grade de chef de bataillon au choix (hors tours).

Par le même décret, cet officier a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

GENDARMERIE.

Par décret du 25 septembre 1869, est nommé dans la gendarmerie :

A un emploi de lieutenant-colonel chef de légion.

(Avancement des chefs d'escadron.) M. Gremelin, chef d'escadron dans la garde de Paris, en rempl. de M. Teyssier, mis en non-activité.

Par décret impérial du 14 septembre 1869 :

M. Brunot de Rouvre, colonel, chef de la 21e légion de gendarmerie, à Besançon, est appelé au commandement de la 15e légion, à Nîmes.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décision impériale du 18 septembre courant :

M. Picard, général de division, commandant la 14e division militaire, est nommé au commandement de la 2e division d'infanterie de la garde impériale, en rempl. du général d'Autemarre d'Ervillé qui reçoit une autre destination.

M. Bisson, général de division, inspecteur général du 12e arrondissement d'infanterie, est nommé au commandement de la 14e division militaire, en rempl. du général Picard qui reçoit une autre destination.

M. D'Arricau, général de brigade, commandant la subdivision de Mostaganem, est placé par décision impériale du 18 septembre courant dans la section de réserve, à dater du 7 octobre prochain.

ÉTATS-MAJORS.

Par décision impériale du 18 septembre courant :

M. Robert, capitaine à l'état-major de la 20e division militaire, est nommé aide de camp du général Wolff, commandant la brigade d'infanterie réunie au camp de Châlons.

M. Del Cambre, capitaine aide de camp du général L'Hériller, est nommé pour servir en la même qualité auprès du général Guilhem, commandant la brigade d'infanterie stationnée dans les Etats-Romains.

M. Pierron, capitaine au 3e régiment de zouaves, est nommé par décret du 18 septembre courant, officier d'ordonnance de l'Empereur.

M. de Tréesson, capitaine adjudant major au 12e de ligne, est nommé par décret du 18 septembre courant, officier d'ordonnance de l'Empereur.

M. Petyst de Morcourt, capitaine adjudant-major au 72e de ligne, est nommé, par décret du 18 septembre courant, officier d'ordonnance de l'Empereur.

M. Bonlard, lieutenant au 4e cuirassiers, est nommé officier d'ordonnance du général de Brauer, commandant une brigade de la division de cavalerie de Lunéville.

M. Galhaud du Fort, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs algériens, est nommé officier d'ordonnance du général de Neveu, commandant la subdivision de Dellys.

M. Bodard, lieutenant au dépôt du 69e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général de Béville, commandant la subdivision de la Mayenne.

M. Maisson, lieutenant au 56e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Daudel, commandant les subdivisions du Var et des Basses-Alpes.

M. Régnier, lieutenant au 98e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général L'Hériller, commandant la subdivision du Calvados.

M. Brunault, lieutenant au 50e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général du Frétay, commandant les subdivisions de la Haute-Saône et de la Haute-Marne.

GENDARMERIE.

Par décision impériale du 25 septembre 1869 :

M. Gremelin est désigné pour commander la 21e légion de gendarmerie, à Besançon.

Par décision ministérielle du 18 septembre 1869 :

M. Pernot, lieutenant à Saint-Pierre (Réunion), passe à Riez (Basses-Alpes).

M. Lhuillier, sous-lieutenant désigné pour être employé à Riez (Basses-Alpes), passe à Saint-Pierre (Réunion).

M. Millot, capitaine-trésorier à Rennes (Ille-et-Vilaine), passe dans la partie active du service, pour être employé à Libourne (Gironde).

M. Mairet, capitaine à Libourne (Gironde), passe à Rennes, pour y remplir les fonctions de trésorier de la compagnie d'Ille-et-Vilaine.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 22 septembre 1869, M. Suzzoni, colonel du 54e régiment d'infanterie de ligne, est placé en mission hors cadres.

Par décision ministérielle du 19 septembre 1869, M. Stanislas, capitaine au 78e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. de Bernard de Seigneurens, qui permute avec lui.

Par décision du même jour, M. Sagul, sous-lieutenant au 78e régiment de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Cambriels, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 25 septembre 1869, M. Abraham, capitaine au 16e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en remplacement de M. Roehery, qui permute avec lui.

Par décision du même jour, M. Du Couëdic, sous-lieutenant au 83e régiment d'infanterie de ligne, passe au 93e régiment de même arme, par permutation avec M. Quévillon.

MUSIQUES MILITAIRES.

M. Perrault, chef de musique à la suite au 22e de ligne, est nommé titulaire au 31e de ligne.

M. Cambier, chef de musique au 97e de ligne, est nommé titulaire au 49e de ligne.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision ministérielle de ce jour, M. Fouquel, capitaine en retraite, rapporteur près le conseil de guerre de la 6e division militaire, passe, en la même qualité, au 1er conseil de guerre de la 8e division militaire.

INTERPRÈTES MILITAIRES.

Par décisions de S. Exc. le Maréchal gouverneur général de l'Algérie, les mutations suivantes ont eu lieu.

M. Rey, interprète titulaire de 2e classe, est placé à Blida, auprès du 2e conseil de guerre, en remplacement de M. Ricot.

M. Ricot, interprète titulaire de 2e classe, est placé auprès de M. le général commandant la subdivision de Miliana.

M. Feraud, interprète titulaire de 3e classe, passe de Collo à Bougie.

M. Ahmed ben Mohamed Tounsi, interprète auxiliaire de 1re classe, passe de Bougie à la Calle.

M. Hureaux, interprète auxiliaire de 2e classe, passe de la Calle à Collo.

M. Feradj Nacache, interprète auxiliaire de 2e classe, passe de Jemmapes à Dra-el-Mizan.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 25 septembre 1869, rendu sur la proposition du Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, M. Herbaut, capitaine d'infanterie en retraite, a été nommé à l'emploi de capitaine-major de la garde nationale mobile du département du Jura, en rempl. de M. Bolifraud, décédé.

Par jugement du 20 juillet 1869, rendu par le tribunal de première instance d'Aix, les nommés Figuière (Claude-Félicien-Macaire) et Martin (Marius), jeunes soldats de la classe de 1868, du département des Bouches-du-Rhône, convaincus d'avoir tenté d'obtenir l'exemption du service militaire en simulant l'amaurose à l'aide de la belladone, ont été condamnés à un mois de prison.

Par le même jugement, la femme Martel, épouse Félix, cafetière à Arles, le sieur Lieutaud (Félix), cordonnier aux Olives (banlieue de Marseille), le sieur Mistral, cultivateur à Arles, et la femme Martel, épouse Luquet, reconnus coupables de s'être rendus complices des délits spécifiés ci-dessus, en fournissant aux intéressés les substances destinées à leur procurer l'exemption, ont été condamnés : les deux premiers à un an, le troisième à trois mois, et la quatrième à un mois d'emprisonnement.

Les frais de l'instance ont, en outre, été mis à la charge des prévenus.

Par jugement du 27 juillet 1869, rendu par le tribunal de première instance d'Aix, les sieurs Alliaud (Jean-Baptiste), et Lombard (Joseph-Ferdinand), jeunes soldats de la classe 1868, du département des Bouches-du-Rhône, convaincus de s'être temporairement rendus impropres au service militaire en simulant l'amaurose à l'aide de belladone, ont été condamnés à un mois d'emprisonnement.

Par le même jugement, le sieur Etien, aubergiste à Roanne (Loire), le sieur Durand, cordonnier au Pas-des-Lanciers, le sieur Roux (Henri), chapelier à Aix, reconnus complices des délits imputés aux sieurs Alliaud et Lombard, ont été condamnés ; le premier, par défaut, à un an de prison ; le second, également par défaut, à six mois, et le troisième à trois mois de la même peine.

Les cinq individus ci-dessus dénommés ont également été condamnés solidairement aux frais de l'instance.

Dans notre numéro du 16 septembre courant, les services de M. Choppin Merey, chef de bataillon au 79e de ligne, nommé officier de la Légion d'Honneur, ont été inexactement indiqués ; ils doivent être ainsi rectifiés : chevalier du 14 septembre 1855 ; 24 ans de services, une contusion et une blessure.

Correspondance spéciale du Moniteur de l'armée.

Bivouac d'une brigade belge dans la journée du 26 septembre.

Bruxelles, 26 septembre 1869.

Les fêtes nationales commémoratives de l'indépendance de la Belgique et les fêtes internationales offertes par les villes de Liége et de Bruxelles, aux tireurs étrangers, parmi lesquels figurait un bataillon de 900 hommes de la garde nationale de la Seine, ont été excessivement brillantes.

Du 19 au 25 septembre, le caractère de ces fêtes était resté exclusivement civil ; les milices dites citoyennes y ont seules pris part et les militaires belges s'étaient bornés au rôle de spectateurs. Le *Moniteur de l'armée* n'avait donc pas à s'en occuper et devait laisser aux autres journaux le soin d'en donner des comptes rendus à leurs lecteurs. Il n'en était pas de même de l'énorme déploiement de troupes qui doit clore la série des fêtes belges et, conformément au désir qui nous en a été exprimé par notre directeur, nous sommes allé à Bruxelles pour prendre sur les lieux les renseignements les plus détaillés que nous lui ferons parvenir successivement.

Les fêtes militaires doivent commencer par un simulacre de bivouac, exécuté par une brigade d'infanterie, venue le matin du camp de Beverloo, une batterie d'artillerie, un escadron des guides et deux compagnies du génie. Dimanche 26, à 3 heures de l'après-midi, ces troupes étaient réunies dans l'enceinte du *Champ des manœuvres* qui n'est autre chose que le terrain d'exercice de la garnison de Bruxelles.

De grands feux furent allumés et les cuisiniers se mirent à faire la soupe. On se figure aisément ce que pouvait être ce bivouac en plein jour, à proximité d'une population de 250,000 âmes qui, de 3 heures de l'après-midi à 10 heures du soir, moment de la rentrée des troupes, n'a cessé de le prendre pour but de promenade.

En résumé, cette première partie de la fête a été manquée. Les officiers eux-mêmes en étaient peu satisfaits, et disaient avec raison qu'il était impossible à 4,000 hommes de se mouvoir au milieu d'une foule énorme. A Bruxelles, les troupes sont dans d'excellentes relations avec la population, tous les soldats ont des amis civils ; de plus, pour les journées de septembre, la population de la Belgique entière se donne rendez-vous dans la capitale. Disons seulement que les chevaux nous ont paru attachés suivant une méthode vicieuse ; dans la cavalerie, de grands piquets d'un mètre de longueur supportent des cordes qui gênent la circulation ; dans l'artillerie, les cordes sont fixées à l'extrémité supérieure des roues des pièces de canon qui encadrent ainsi les chevaux, au lieu d'être parqués comme chez nous.

Les ustensiles de campement sont incomplets, et nous ne comprenons pas trop pourquoi chaque homme est muni d'une cuvette en fer-blanc de la contenance de deux à trois litres, tandis que souvent il n'a pas de petite gamelle. Les marmites sont colossales, mais les troupes belges n'étant pas destinées à faire de longues marches, l'inconvénient d'avoir des effets de campement aussi peu massifs est sans importance. Il est seulement regrettable que l'administration manque absolument de tentes-abris, et nous engageons vivement MM. les députés à voter un crédit destiné à fournir occasionnellement des abris aux troupes trop souvent requises pour maintenir les gravistes.

Si les troupes, installées au Champ des manœuvres, avaient pu dresser leurs tentes, la scène de nuit n'eût pas manqué d'originalité, et nous n'eussions pas vu des rondes de danseurs et de danseuses autour des feux de bivouac.

Déjà au Mexique, nous avons admiré la bravoure, le patriotisme et l'excellente tenue des troupes belges ; celles que nous voyons descendre du chemin de fer, ou arriver par étapes, sont parfaitement tenues et ont un air martial qui fait plaisir à voir. Nous engageons donc ses chefs à ne pas se prêter à des exhibitions d'un goût douteux. Le bivouac prêtait déjà à la critique ; mais ce qui nous a le plus frappé, c'est le carrousel militaire

de Liége, donné dans une enceinte où l'on ne pouvait pénétrer que muni d'un billet coûtant de 3 à 5 fr.

Un bataillon, un escadron et une batterie ont exécuté pendant trois heures des mouvements charmants qui faisaient bien ressortir la vivacité, la souplesse et l'intelligence du soldat; les pelotons de batonnistes et pugilistes ont été très remarqués ainsi que les manœuvres de l'artillerie. Rien de plus naturel, si la fête avait été donnée par l'armée, mais il n'en était pas ainsi. En faisant ces réflexions, nous ne sommes que l'interprète des sentiments qui nous ont été exprimés par des officiers éminents. A Mexico, la garnison indigène avait l'habitude de faire des évolutions au Cirque des taureaux, en attendant l'entrée de la quadrille des toreros; un ordre du jour du général en chef supprima cette exhibition à la grande satisfaction des officiers mexicains eux-mêmes.

Grande revue du 27 septembre.

Bruxelles, le 27 septembre.

Le grand mouvement de concentration de l'armée belge est terminé depuis huit heures du matin : les dernières troupes sortent encore des wagons que déjà les têtes de colonnes débouchent sur le champ de manœuvres où a eu lieu, la veille, le simulacre de bivouac.

La réunion est complète, car sur les 16 régiments d'infanterie, les 7 régiments de cavalerie, les 20 batteries attelées, les 48 batteries de siége qui composent l'armée belge, il ne manque au rendez-vous que : 4 régiments de ligne, 4 batteries attelées, 3 batteries à pied. La gendarmerie et le génie sont largement représentés à la revue; ce dernier corps y figure presque en entier, car sur un total de 13 compagnies, 10 sont appelées à défiler devant le roi.

Les télégraphistes ont amené leurs voitures et les pontonniers un équipage de pont assez original, composé de grands flotteurs coupés à angle droit d'un côté, de façon à permettre de les placer bout à bout. Les pièces de canon ne sont pas suivies de leurs caissons de combat.

Les dispositions ont été prises avec une habileté qui fait le plus grand honneur à M. le lieutenant-général Chazal, ainsi qu'à son état major. Le mouvement de concentration n'a commencé dans Bruxelles qu'à sept heures du matin; à huit heures seulement, les derniers trains entraient en gare et à neuf heures et demie précises, le dernier homme occupait sa place de bataille et le roi, ayant à sa gauche le général en chef et suivi de son frère, le comte de Flandres, et d'un brillant état-major, apparaissait à l'entrée du champ des manœuvres.

Ce terrain forme un carré long de 600 mètres sur 700, dont le grand axe est le prolongement de la magnifique rue de la Loi, par laquelle devait arriver Sa Majesté. A gauche de cet axe, en venant de Bruxelles, on voyait rangées sur quatre lignes les deux premières divisions de guerre composées chacune d'un bataillon de carabiniers (chasseurs à pied), de quatre régiments d'infanterie à trois bataillons, d'une compagnie du génie, de deux batteries et d'un régiment de cavalerie. Le bataillon de l'Ecole militaire occupait naturellement la droite de la 1re division.

A droite étaient rangés : la 3e division de guerre dite de réserve, dont la 2e brigade comprenait les carabiniers et les grenadiers, corps d'élite constamment en garnison dans la capitale; les 4e, 5e et 6e régiments d'artillerie de siége, forts ensemble de 45 batteries; le régiment du génie, les télégraphistes, les pontonniers.

Plus en arrière se déployaient : 6 batteries d'artillerie à pied et 4 batteries à cheval. Derrière l'artillerie se trouvait massée une belle division de cavalerie composée des 4 régiments de lanciers, tous à 5 escadrons.

L'aspect de ces troupes était imposant; l'armée belge se présente bien sous les armes, ses uniformes sont gracieux et pour la plupart bien compris et très pratiques. Ainsi, leur cavalerie est fort bien habillée; chasseurs et lanciers ont le même spencer bleu foncé avec le pantalon gris clair. Les schapskis et les schakos sont légers, de même que les harnachements; les guides ressemblent beaucoup aux nôtres : ils ont le pantalon rouge amarante, le spencer vert à tresses jaune d'or et le grand kolback. L'Ecole militaire a un uniforme charmant.

Chose singulière! les servants à pied de l'artillerie montée, les hommes des batteries de siége, les pontonniers ne portent que le sabre-briquet, sans la moindre arme à feu; nous nous expliquons difficilement pourquoi? Les pièces, en acier fondu, sont du calibre de 4 et se chargent par la culasse.

Le défilé a commencé à dix heures un quart. Chaque division a rompu successivement dans l'ordre suivant : Une avant-garde de carabiniers, la compagnie du génie, le bataillon de carabiniers, les 4 régiments de ligne, les 2 batteries d'artillerie divisionnaire, le régiment de cavalerie. Aux trois divisions ont succédé l'artillerie à pied, le génie, l'artillerie montée, l'artillerie à cheval, la division des lanciers. La distance parcourue par les troupes pour défiler devant le roi était d'au moins 2,500 mètres; Sa Majesté avait prescrit ces dispositions afin que toute la population pût trouver place sur le parcours de l'armée. Les mesures ont été si bien prises par le général Chazal que cette immense colonne a pu se mouvoir pendant trois heures consécutives sans le moindre à-coup, ni temps d'arrêt. Le défilé avait lieu à distance entière, par peloton pour l'infanterie et la cavalerie, par demi-batterie pour l'artillerie. A une heure et demie, le roi rentrait au Palais-Royal et les premières troupes se rendaient au chemin de fer.

Les départs durent commencer à 3 heures 10 minutes.

Transports extraordinaires de militaires effectués par les chemins de fer belges les 26, 27, 28 et 29 septembre.

Bruxelles, le 29 septembre.

Pour bien indiquer comment le gouvernement belge a pu réunir en vingt-quatre heures 30,000 hommes, nous donnons ci-après le nombre des trains, ainsi que leurs points de départ et de destination. Le mouvement eût pu être exécuté beaucoup plus rapidement, mais on n'a voulu gêner en rien le transport ordinaire des voyageurs et des marchandises et l'on s'était borné à interdire la mise en marche de tout convoi extraordinaire non autorisé par bulletin officiel ou susceptible d'entraver la marche des trains de troupes.

Le mouvement le plus difficile et le plus compliqué consistait à transporter en quatorze heures les troupes du camp de Beverloo à Bruxelles. Ce transport, commencé le 26 à deux heures du matin, était terminé le même jour avant quatre heures du soir; il avait nécessité 18 trains dont 8 de 27 voitures, transportant chacun 34 officiers et 835 hommes de troupe, et 10 de 22 voitures avec 24 officiers et 550 soldats. Total des hommes transportés, officiers compris : 13,612.

Dans la nuit du 26 au 27, 15 trains spéciaux de 22 à 27 voitures ont amené dans la capitale les garnisons ou des détachements des points suivants : Anvers, Mons, Bruges, Gand, Diest, Liége et Namur. A 8 heures du matin, les transports étaient terminés.

Le 27, à 3 heures de l'après-midi, les troupes, concentrées à Bruxelles, commençaient déjà à regagner leurs garnisons et le 29, à onze heures du matin, le dernier détachement se trouvait rendu à destination.

On remarquera que la cavalerie, l'artillerie attelée et le train ont voyagé par étapes, mais si l'on tient compte que rien n'a été changé du service ordinaire des voyageurs, il est facile de se convaincre qu'en moins de vingt-quatre heures, toute l'armée belge peut être concentrée à Bruxelles pour se replier ensuite sur Anvers. La distance entre les deux villes n'est que de 44 kilomètres.

GEORGES WARNER.

M. Philippe, colonel d'état-major en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire de la ville de Châlons-sur-Marne, est décédé dans cette ville le 15 septembre courant, à l'âge de soixante-quatorze ans. Nous l'avons connu au ministère de la guerre sous la première administration de M. le maréchal Randon, dont il était le premier aide de camp. Le colonel Philippe réunissait aux mérites qui font l'officier d'état-major distingué, des qualités personnelles attachantes. Il savait bien faire et bien dire, et nous sommes convaincu que son administration municipale à Châlons-sur-Marne lui a valu les souvenirs reconnaissants et les regrets sincères de la population. De L.

Nous apprenons la mort de M. Chenin, colonel d'artillerie en retraite décédé le 16 de ce mois en son château de Monigarny, près de Clermont en Argonne.

Le colonel Chenin, né le 32 mars 1784 était une des gloires du Premier Empire. Entré à l'école polytechnique en 1801, il a fait toutes les guerres de cette époque célèbre. Il a servi 45 ans et 10 mois; il a fait 12 campagnes, a reçu 4 blessures dont une très-grave; a eu 5 chevaux tués sous lui et a assisté à 43 grandes batailles et à autant de combats. Rentré dans la vie civile, le colonel Chenin consacrant ses forces au service de son pays, a accepté les fonctions de maire de la commune de Froidos et il les a occupées de 1857 à 1869. Sa mort a excité des regrets unanimes.

FAITS DIVERS

Par un décret en date du 25 septembre, rendu sur la proposition de M. le ministre, secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, M. le général de division Fleury, aide de camp de l'Empereur, est nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. le baron Talleyrand-Périgord.

— On nous écrit de Berlin le 26 septembre, que le roi de Prusse, absent depuis trois semaines, vient de rentrer dans ses états, après avoir assisté en Poméranie aux exercices et aux grandes manœuvres de son armée.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

ORDINAIRE (L') — est un terme dérivé du latin, passé dans le langage militaire, et qui est à la nourriture, à la table de l'homme de troupe, ce que la *mess* est à la nourriture, à la table de l'officier.

Dans le principe, douze ou quinze hommes seulement étaient réunis pour composer une table, *un ordinaire*. Aujourd'hui, toute une compagnie, tout un escadron fait *ordinaire*, et le caporal ou le brigadier chargé de l'achat des provisions prend le nom de chef d'*ordinaire*. Les sous-officiers font « ordinaire » entre eux et à part, et on appelle leur table une pension.

En Afrique, en expédition principalement, les soldats ne vivent pas en ordinaire, mais en *tribus*, à l'imitation des Arabes. (Voir au mot *tribus*).

Il y a précisément un siècle que les hommes de troupe font ordinaire entre eux. C'est le maréchal de Saxe qui, le premier, donna le conseil de faire vivre les escouades ensemble et à l'ordinaire, *de peur que le soldat ne joue son argent* au lieu de l'employer à sa subsistance, et *ne devienne libertin*. Ce conseil, si sage, donné en 1737, ne fut adopté qu'en 1764, en vertu de l'ordonnance du 20 mars de cette année.

ORDONNANCE (l'). — Autrefois ordonnance était synonyme de troupe. Maintenant le mot a une acception moins étendue; il convient soit à des officiers, soit à des hommes de troupe accomplissant spécialement un service militaire.

Mais il y a en outre le soldat attaché à chaque officier et que celui-ci nomme son *ordonnance*, sorte d'homme de confiance qui lui est généralement dévoué. En garnison, l'*ordonnance* veille au bien-être, au soin du ménage de son officier. En campagne, il le suit partout, a pour lui les soins d'un véritable ami. Ainsi, en Crimée, un brave colonel, aujourd'hui général, est englouti par l'explosion d'une mine; on le croit tué et les soldats marchent en avant; mais son *ordonnance* se procure pelle et pioche et sous le feu de l'ennemi se met à fouiller la terre. Il retrouve enfin son officier qui respire encore, mais bien faiblement; il le ranime, le soigne avec tant de bons soins que ses efforts sont couronnés de succès; le colonel ouvre les yeux, revient à lui et reconnaît son fidèle soldat. On pourrait citer ainsi de nombreux exemples de dévouement accomplis par l'ordonnance, par le *brosseur*, comme l'appellent malicieusement les camarades de régiment. Disons que bien souvent l'ordonnance suit son officier dans la retraite; il devient alors l'homme de confiance, l'homme dévoué et presque toujours le meilleur ami de son maître.

PASSER L'ARME A GAUCHE. — Le soldat se sert de cette expression plus que pittoresque pour dire qu'un camarade est décédé. On peut facilement en deviner l'origine dans la manœuvre qui consiste à *passer l'arme sous le bras gauche*, lorsqu'un détachement accompagne un mort à sa dernière demeure.

DÉSIRÉ LACROIX.

(*A suivre*).

— Un lieutenant de dragons demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique ou de cavalerie légère. (93)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (85)

— Un lieutenant (promotion du 10 août 1868), en garnison dans le Midi, désire permuter avec un officier du même grade dans la garde impériale. (89)

— Un sous lieutenant d'infanterie de ligne, en garnison à Paris, ayant le numéro 2 à l'ancienneté (du août 1868), désire permuter avec un de ses camarades des chasseurs à pied.

S'adresser à M. Morand, Faubourg-Saint-Antoine, 30. (91)

Le 14e demande : une 1re clarinette, 1er bugle ou piston, 1er saxhorn-tuba, 1er trombone, des places de 1re et 2e classes leur sont réservées.

S'adresser au colonel, à Lyon.

Le 93e arrivant à Caen, demande un musicien de 2e classe jouant le 1er piston ténor ou le 1er bugle.

S'adresser au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

---

MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

16, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux

... de tous les objets de haute toilette.

Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette.

Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

NOTA. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*

Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr; le double flacon, 10 fr. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot.

Dépôt: chez M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

---

OFFICE FOR MARRIAGES
LONDON

(Institution internationale pour les mariages) depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 10780/56 Inland Revenue.

Les directeurs de l'institution se voyant toujours munis de mendats flatteurs provenant de familles respectées de la bourgeoisie et de la haute noblesse du pays et de l'étranger, ont l'honneur de prévenir le public que bien des dames *aisées* et *riches* désiraient se marier par leur entremise. Discrétion garantie. — MM. les célibataires voudront bien s'adresser par écrit et *franco* à MM. *John Schwarz et Cie. Dolston, Londres.*

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont reçues par Mme Schwarz.

MM. LES OFFICIERS VENANT A PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8, des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et la *Caserne du Prince-Eugène*; il possède l'*Annuaire*, le *Moniteur*, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisseries

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or ou argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

DÉPOT GÉNÉRAL 12, RUE RICHER, PARIS

ROB
BOYVEAU-LAFFECTEUR
Sirop Végétal Dépuratif

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, sans *mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du Docteur Giraudeau de Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

MAISON

BOTOT

Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

SEULE VÉRITABLE

EAU DENTIFRICE

DE BOTOT

Approuvée par l'Académie de Médecine DE PARIS

POUDRE DENTIFRICE

AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE

SUPÉRIEUR

LE SUBLIME

POUSSE DES CHEVEUX

ARRÊT IMMÉDIAT DE LEUR CHUTE

RETARD CERTAIN DE LEUR DÉCOLORATION

DISPARITION DES PELLICULES

APAISEMENT DES IRRITATIONS

Imbiber de ce produit PUR les cheveux à leur racine, frictionner avec les doigts pour bien nourrir l'épiderme.

Exiger sur chacun de ces remarquables produits l'inscription et la signature ci-dessous.

M. J. Botot

ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI

Dépôt : 5bis, boulevard des Italiens, Paris

Et chez les principaux Coiffeurs et Parfumeurs

6, boulevard des Italiens,

NOUVEAUX

REVOLVERS DEVISME

Revolver de poche.



Revolver d'arçon

A CARTOUCHES IMPERMÉABLES

Supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

CH. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement RUE CENTRALE 4, LYON.

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 120 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er,

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'Ecole polytechnique.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

HERNIES guérison par le Bandage à régulateur, suspensoirs, bas et ceintures. 16 médailles. **H. Blondetti**, chevalier de plusieurs ordres, visible de 1 à 4 heures. 46, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.— PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. *Ne pas la confondre avec les produits similaires. On ne peut la remplacer.*

PLUS DE TEINTURE

POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. —Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*

INSTRUMENTS de chirurgie OR, ACIER, ARGENT, ETC. COUTELLERIE de table et de luxe RASOIRS acier fondu 3-50 gar. SECATEURS SERPETTES, GREFFOIRS, LEPLANQUAIS, fabricant 15, r. Rivoli.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PUCHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, *rougeurs, démangeaison,* pellicules. Flacon, 5 fr.—Chez l'inventeur M. OBERT chimiste, 175, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (*Aff*).

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners 2, 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — Paris, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER DE PARIS. Rue Pernelle no 12

MALADIES contagieuses, vices du sang. DARTRES

Guérison rapide et en secret des maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes par les Biscuits dépuratifs du docteur OLLIVIER, de Paris. Dans ce médicament agréable et commode, les principes actifs sont chimiquement combinés avec les substances nutritives, ce qui permet leur facile digestion et leur circulation jusqu'aux extrémités des fibrines organiques, où ils détruisent la cause même du mal, ce qui constitue la guérison radicale du résultat important, qui caractérise exclusivement la méthode alimentaire du Dr Ollivier, ne pourrait être obtenu par aucun autre médicament sous les formes pharmaceutiques ordinaires.

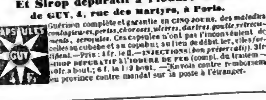
Après quatre ans d'épreuves publiques, couronnées de succès, les Biscuits OLLIVIER ont été approuvés par l'Académie impériale de Médecine, autorisés du gouvernement, et, de plus, une récompense de 24,000 fr. a été votée au Dr Ollivier.—Les Biscuits s'emploient avec succès contre toutes les maladies qui résultent d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs.—Ils guérissent surtout très vite les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, quelle qu'en soit la gravité, la forme ou l'ancienneté, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les rougeurs du visage, etc, douleurs rhumatismales, les démangeaisons.—Consultations gratuites de midi à six heures, et par lettres affranchies.

A Paris, RUE PERNELLE, no 12.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient des celles au cubebe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient.—Prix: 4 fr. le fl.—INJECTIONS (bon préservatif). 3 fr.—SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.—10 fr. a bout.; 6 f. la 1/2 bout. —Envois contre remboursement en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

JE NE SUIS PAS GUÉRI

me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBEBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles et désastreuses. MOI, j'envoie avec mon ordonnance le vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, *dartres, boutons, affections secondaires;* comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (Notice *franco*.)

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 5 *octobre* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE

Par décret impérial du 29 septembre 1869, M. Sersiron, capitaine d'habillement au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, a été promu au grade de chef de bataillon au choix (hors tours).

Par le même décret, cet officier supérieur a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

M. Foerster, chef d'escadron à l'état-major de la division de cavalerie du 4e corps, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. Mulotte, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 13e division militaire, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général de Baillencourt, commandant la 22e division militaire.

M. de Grouchy, capitaine de 2e classe, stagiaire au 10e d'artillerie, est désigné pour servir en qualité d'aide de camp auprès du général Frabnulet de Kerléadec, commandant la subdivision du Morbihan.

INFANTERIE

Par décision ministérielle du 30 septembre 1869, M. Passant, chef de bataillon au 54e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi major de ce corps, en rempl. de M. Cullet, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 30 septembre 1869, M. de Guilin d'Avenas, capitaine au 70e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Petyst de Morcourt, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 24 septembre 1869, M. Madeline, capitaine au 28e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Pellet, décédé.

Par décision ministérielle du 28 septembre 1869, M. Fourquemin, capitaine au 12e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. de Trécesson, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 30 septembre 1869, M. Lagrange, capitaine au 34e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine-trésorier de ce corps, en rempl. de M. Wolff, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du même jour, M. Grandmaître, lieutenant au 17e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique par permutation avec M. Guiot.

Par décision ministérielle du 1er octobre 1869, M. Godard, sous-lieutenant au 68e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Champromis, qui permute avec lui.

CAVALERIE

Par décisions ministérielles du 28 septembre 1869 :

M. Léonard, capitaine adjudant-major au 7e régiment de dragons, passe à un emploi de capitaine-commandant, en rempl. de M. Morin, mis en non-activité.

M. Damay, capitaine au même régiment, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Léonard.

Par décisions ministérielles du 2 octobre 1869 :

M. Gnerre, sous-lieutenant au 11e de dragons, est appelé à l'emploi de porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Genty, décédé.

M. Grand, capitaine d'escadron au régiment de carabiniers de la garde impériale, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le même régiment, en rempl. de M. Bourgeois et par échange de fonctions avec cet officier.

Par décision ministérielle du 11 septembre 1869, M. Malmanche, sous-lieutenant au 3e de dragons, passe au 3e de chasseurs d'Afrique par permutation avec M. Feuillat.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décision ministérielle du 24 septembre 1869 :

M. Peigné, médecin-major de 2e classe au 8e hussards, passe au 6e régiment de chasseurs à cheval.

M. Collignon, médecin-major de 2e classe, au 6e chasseurs à cheval, passe au 8e hussards.

M. Pons, pharmacien aide-major de 1re classe, désigné pour Ajaccio, reste attaché aux hôpitaux de la division d'Oran.

Garde nationale mobile.

Par décret en date du 14 aout 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, ont été nommés, dans la garde nationale mobile, à 59 emplois de capitaine actuellement vacants (infanterie et artillerie):

Premier corps d'armée.

DEUXIÈME DIVISION MILITAIRE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

ARTILLERIE

Emploi vacant par organisation : de Belleville, lieutenant de cavalerie démissionnaire.

— Montégut, sous-officier retraité au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

— Laburo, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

Troisième corps d'armée.

CINQUIÈME DIVISION MILITAIRE

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

INFANTERIE. — 4e BATAILLON

En remplacement de M. Drouot, décédé, M. Malingne, ancien sous-officier de cavalerie.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

INFANTERIE. — 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Portenseigne, lieutenant d'infanterie en retraite.

— Pierson, brigadier de gendarmerie en retraite.

— Collin, banquier à Bar-le-Duc.

— Verjus, ancien sous-officier d'infanterie.

— De Widranges, rentier.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INFANTERIE. — 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Lecomte, ancien sous-officier d'infanterie.

ARTILLERIE

Emploi vacant par organisation : Doucet, capitaine d'artillerie, employé à la direction de Mézières.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

INFANTERIE. — 2e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Thouvenel, ancien sous-officier d'infanterie.

3e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Pany, sergent-fourrier au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

4e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Simonin, ancien sous-officier d'infanterie, membre du conseil municipal.

SIXIÈME DIVISION MILITAIRE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

INFANTERIE. 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Buchy, négociant et adjoint au maire de Drulingen.

— Wack, clerc de notaire.

— Ebermeyer, ancien militaire, greffier de la justice de paix de Saverne.

— Faber, ancien sous-officier d'infanterie, contre-maître de fabrique.

— Schneider, adjudant sous-officier de la garde de Paris en retraite.

3e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Messner, industriel.

— Laugel, ancien maréchal des logis de gendarmerie.

5e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Huckel, marchand de bois.

— Strohl, ancien sous-officier d'infanterie, agent voyer.

ARTILLERIE

Emploi vacant par organisation : Stoffel, avocat.

— Dupin, lieutenant d'infanterie démissionnaire, employé.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

INFANTERIE. — 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Thouvenin, propriétaire.

— Moritz, propriétaire.

En remplacement de M. Béchade, décédé: Muller, ancien sous-officier d'infanterie.

2e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Wipff, artiste peintre.

— Masson, ancien sous-officier d'infanterie, employé dans une manufacture

— Spannagel, propriétaire, lieutenant de sapeurs-pompiers.

3e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Allemand, clerc de notaire.

4e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Butschmann, manufacturier, propriétaire, capitaine de sapeurs-pompiers.

5e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Reyer, propriétaire, négociant et adjoint au maire de Ferrette.

ARTILLERIE

Emploi vacant par organisation : Deffayet, ancien sous-officier de cavalerie entrepreneur de travaux.

SEPTIÈME DIVISION MILITAIRE

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

INFANTERIE. — 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Derry, ancien sergent-major d'infanterie.

2e BATAILLON

En remplacement de M. Diéroll, passé au commandement d'une autre compagnie : Lambert, lieutenant de sapeurs-pompiers, entrepreneur.

Emploi vacant par organisation : Chambure, ancien maire, ancien capitaine de sapeurs-pompiers, rentier.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

INFANTERIE — 1er BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Jacquart, capitaine d'infanterie en retraite.

— Jeanney, maréchal des logis chef de gendarmerie en retraite.

2e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Taillard, docteur-médecin.

— Pougnet, ancien sergent-major d'infanterie, directeur d'un établissement d'horlogerie.

— Grenot, capitaine de gendarmerie en retraite.

3e BATAILLON

Emploi vacant par organisation : Tournier, greffier de la justice de paix du canton de Montbenoît.

ARTILLERIE

Emploi vacant par organisation : Grévy adjudant sous-officier au 9e régiment d'artillerie.

affecté à l'armement du régiment de carabiniers de la garde impériale et des régiments de cuirassiers (garde impériale et ligne);

2° Le sabre de dragon, modèle 1854, affecté à l'armement des régiments de dragons (garde impériale et ligne);

3° Le sabre de cavalerie légère, modèle 1822, affecté à l'armement de tous les autres corps de troupes à cheval (garde impériale et ligne), y compris la gendarmerie, l'artillerie, le train d'artillerie, les sapeurs conducteurs du génie et le train des équipages militaires.

Les corps seront prévenus ultérieurement de l'époque à laquelle devra se faire pour chacun d'eux l'échange résultant de la présente décision.

BULLETIN

L'Impératrice a quitté Saint-Cloud le jeudi 30 septembre à 5 heures 1/2 du soir. Après avoir traversé l'Italie, elle est arrivée le 2 octobre à Venise et s'est rendue immédiatement à bord du yacht impérial *l'Aigle*, venu de Toulon pour se mettre à sa disposition.

L'Impératrice a reçu, le même jour, la visite du roi Victor-Emmanuel et celle d'un grand nombre de personnes de distinction. Elle a été accueillie de la manière la plus sympathique par la population.

Elle doit aller de Venise au Pirée et faire, à Athènes, une visite au roi et à la reine des Hellènes.

En quittant la Grèce, l'Impératrice se dirigera sur Constantinople et reviendra par l'Égypte. La durée de son absence sera d'environ deux mois.

Un décret du 2 octobre convoque, pour le 29 novembre prochain, le Sénat et le Corps législatif.

Un autre décret impérial, de la même date, élève à la dignité de sénateur, M. le baron de Talleyrand Périgord, que M. le général Fleury remplace en qualité d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Le roi de Saxe a ouvert, le 30 septembre, la session des Chambres à Dresde. Il y a prononcé, à cette occasion, un discours empreint d'un grand sentiment de patriotisme et dans lequel il a déclaré en substance que son pays était décidé à rester étroitement uni avec la confédération de l'Allemagne du Nord, mais qu'il est indispensable que la limite fixée par la constitution fédérale entre la confédération et les États isolés, soit maintenue et qu'il est nécessaire pour le bien de tous que l'autonomie de la Saxe soit respectée.

Le lendemain, les deux Chambres ont nommé leur bureau dont les membres ont été exclusivement choisis dans le parti national.

La nouvelle Chambre des députés de Bavière, après avoir vérifié les pouvoirs de ses membres, a procédé à l'élection de son président. Après cinq jours de scrutin, elle n'a pu arriver à un résultat. La Chambre s'est trouvée partagée en deux groupes de 71 membres chacun. Elle doit se réunir de nouveau, le 6 octobre, pour chercher à s'entendre.

Le prince Charles de Roumanie est arrivé à Bruxelles. Il doit prochainement se rendre à Bade et venir ensuite à Paris.

Les troupes du Brésil, commandées par le comte d'Eu, ont occupé Valenzuela et Paribebuy, où les Paraguayens ont abandonné un grand nombre de prisonniers et un matériel considérable. Le maréchal Lopez, décidé à continuer la lutte, s'est dirigé vers la grande Cordillière pour s'y défendre.

A. Saint-Martin.

La *Presse* du 2 octobre revient encore sur les prétendues augmentations de dépense résultant de la nouvelle organisation des bureaux de la guerre. Après dix jours de réflexion, elle s'écrie : *C'est à n'y pas croire, si on le laisse faire, ce journal* (le Moniteur de l'Armée) *nous prouvera que deux et deux ne font pas quatre. Voyons, expliquons-lui notre raisonnement qui nous semble cependant à la portée de toutes les intelligences.*

Nous savons gré à notre contradicteur de ses efforts pour descendre jusqu'à notre niveau intellectuel. Nous reconnaissons avec lui que deux et deux font quatre, mais raison de plus pour qu'ils ne fassent pas huit ou dix, et c'est à quoi nous conduit l'exagération de ses calculs.

Notre réponse du 21 septembre que la *Presse* repousse avec dédain, mais dont elle ne discute pas un seul mot, a pris tous ces calculs un à un et les a ramenés à leur juste valeur; nous maintenons toutes nos appréciations et nous les recommandons encore à ceux qu'un premier examen n'aurait pas convaincus.

Les chiffres empruntés par la *Presse* au budget de 1870 sont incontestables, mais tous ceux qu'elle y mêle à l'appui de son système ne jouissent pas, à beaucoup près, du même privilége, et compliquent la question au lieu de l'éclairer.

Le produit combiné des admissions à la retraite et de la suppression, par voie d'extinction, d'un certain nombre d'emplois, couvrira la dépense des créations nouvelles et des augmentations du traitement consacrées, pour l'administration centrale de la guerre, par la décision impériale du 8 septembre 1869. C'est à cette condition seulement que cette mesure, si conforme aux intérêts des employés et au vœu constant des commissions de finances, a été proposée par le ministre à l'Empereur, et qu'elle recevra son exécution à partir du 1er janvier 1870. Si l'accroissement de dépense que la *Presse* persiste à affirmer avait quelque chose de réel, la commission du budget de 1871 saurait prochainement le constater et le faire disparaître, mais on ne lui en donnera pas la peine. A l'époque de l'année où nous nous trouvons, toutes les administrations centrales doivent s'occuper d'établir leur budget pour 1871; le département de la guerre, qui n'est jamais en retard, ne manquera pas de mettre ses prévisions d'accord avec le bienfait du 8 septembre 1869; nous ne demandons à la *Presse* que quelques jours de patience seulement. Les détails concernant un certain nombre des grades de l'administration centrale subiront des modifications conformes à la décision impériale, mais l'ensemble du crédit restera le même. La question demeure donc bien nettement posée; le *Moniteur de l'Armée* soutient que l'exécution de la décision impériale du 8 septembre n'entraîne aucune augmentation de dépense; le rédacteur de la *Presse* prétend *prouver* qu'elle coûtera cent cinq mille francs; nous verrons bientôt qui a raison.

De Lépine.

Le régime du sabre en Algérie

Ce titre, qui est celui d'une brochure récemment publiée sur l'Algérie (1), est une sorte de trompe-l'œil, de piége ingénieux dans lequel nous souhaitons charitablement à tout le monde de tomber, comme nous y sommes tombé nous-même. En lisant ces mots : *Régime du sabre en Algérie*, nous cherchions une de ces épigraphes fulgurantes comme les discours de M. Jules Favre en auraient fourni par centaines, mais, dès la première ligne, nous avons reconnu notre erreur. Cette brochure, dont nous allons rendre un compte sommaire, est un exposé de la question algérienne dégagée de toute l'exagération qui tend d'ordinaire à entraîner les esprits plutôt qu'à les éclairer; elle répond par des faits positifs à de hasardeuses théories; tout ce qui tient au côté politique de l'administration est traité avec sagesse, sobriété et convenance; trois qualités qui sont si rarement celles de la polémique.

L'auteur est-il un militaire? est-il un fonctionnaire civil? Nous pensons qu'il n'est ni l'un ni l'autre, et que, placé entre ces deux expressions du pouvoir en Algérie, il doit à sa position indépendante cette liberté d'allures, cette netteté d'expression qui est le caractère de son œuvre et qui en est aussi le succès.

La brochure présente l'exposé fidèle des institutions de l'Algérie dans cinq divisions principales qui ont pour titre : *Organisation générale*, — *Organisation de l'administration municipale*, — *Bureaux arabes*, — *Impôts indigènes*. — *Organisation judiciaire*.

Voyons quel rôle est dévolu au *sabre* dans ces institutions.

L'Organisation générale comprend le gouverneur général, assisté d'un conseil de gouvernement et d'un conseil supérieur où domine l'élément civil, représenté par les fonctionnaires les plus éminents appartenant au clergé, à la magistrature, à l'administration, à l'instruction publique et aux conseils généraux des trois provinces. Chacune de ces provinces se subdivise encore en territoire civil et territoire militaire, mais chaque jour, et c'est le but constant du gouvernement de l'Empereur, le territoire militaire tend à se restreindre au profit de l'autre. Dans les localités où la population indigène est beaucoup plus nombreuse que la population européenne, il y a nécessité d'y maintenir les commissaires civils qui joignent aux fonctions des sous-préfets celles des maires et quelquefois même celles des juges de paix. Les commissariats civils sont une institution essentiellement transitoire, destinée à se transformer dès que le développement des intérêts et le progrès des populations permettront de donner une extension normale aux principes d'organisation civile dont elle est le premier jalon. Dans chaque département, il y a un conseil de préfecture organisé comme ceux de la métropole et dont les audiences sont publiques, et un conseil général où les intérêts du territoire civil et du territoire militaire sont représentés. Tout porte à croire que le conseil général sera bientôt nommé à l'élection.

La justice, l'instruction publique et les cultes rentrent directement dans les attributions des départements ministériels auxquels ils ressortissent en France.

Organisation de l'administration municipale. — En territoire civil, cette organisation est absolument la même que dans la métropole. Les conseils municipaux sont électifs et nommés pour sept ans; les indigènes et les étrangers y sont électeurs et éligibles, aux conditions déterminées par la loi. Les attributions des maires et des conseils municipaux sont calquées sur la loi du 18 juillet 1837, en tout ce qui était applicable à l'Algérie.

En territoire militaire, chaque subdivision est partagée ou communes mixtes et en communes subdivisionnaires. La commune mixte a pour maire le commandant du cercle; elle est pourvue d'une commission municipale où l'élément civil se trouve très-largement représenté.

La commune subdivisionnaire se compose d'indigènes organisés en tribus. L'organisation municipale n'y deviendra possible qu'à l'aide du temps. Déjà ces tribus, divisées en douars, forment des douars-communes, véritable embryon qui deviendra plus tard la commune proprement dite.

Ne voit-on pas avec évidence le progrès des institutions administratives s'accentuer énergiquement, et, si c'est là le *régime du sabre*, nous n'y voyons qu'un sabre qui disparaît de plus en plus dans le fourreau.

Bureaux arabes. — Les bureaux arabes sont les auxiliaires du commandement en territoire militaire. Leurs attributions sont nombreuses, leur autorité presque nulle. Ils sont au commandement ce que sont les officiers d'état-major aux généraux dont ils dépendent. Le commandement est responsable de leurs actes comme il l'est du choix des officiers qui les composent; c'est assez dire avec quel soin ce choix se fait.

Le territoire civil sur lequel la colonisation se développe aujourd'hui, le Tell où les institutions civiles rivalisent avec celles de la métropole, voilà l'œuvre du commandement aidé de ses bureaux arabes. Quelle légion d'employés aurait-il fallu pour les remplacer dans un pays où la rébellion est comprimée, mais non pas éteinte!

Pour affermir leur autorité sur les Indous, les Anglais, dont on invoque toujours le génie colonisateur, ont créé un corps d'officiers qui a une certaine analogie avec nos bureaux arabes; ils administrent les *districts irréguliers*, c'est-à-dire ceux où la grande masse de la population est indigène. Mais ces officiers, au lieu d'être un instrument de colonisation dans la main du commandement militaire, comme les bureaux arabes en Algérie, administrent en leur nom et sous leur responsabilité; au lieu de faire partie de l'armée, ils constituent un corps spécial, où certains traitements s'élèvent jusqu'à 75,000 francs.

Si, après un siècle d'occupation, l'Angleterre en est encore à ce régime exceptionnel, il faut bien que leur expérience et leur sens éminemment pratique leur en ait démontré l'absolue nécessité. Les adversaires si acharnés des *bureaux arabes* préféreraient-ils le régime des *bureaux indous*? C'est à eux de répondre.

Impôts indigènes. — La brochure explique la théorie et le fonctionnement des impôts indigènes, de manière à dissiper toutes les fausses idées qu'y attache un public injustement prévenu. La constitution de la propriété est la seule base sur laquelle l'impôt puisse être solidement assis; c'est un travail qui se poursuit activement.

Toutefois, l'auteur estime que l'on peut, dès à présent, remplacer les diverses taxes actuelles par un impôt unique basé sur la propriété immobilière, en laissant à l'administration financière une large part dans les opérations de l'assiette et du recouvrement, jusqu'au moment, si désiré par le gouvernement et par la population, où cette administration sera seule chargée du service dans toute la colonie.

Organisation judiciaire. — L'organisation judiciaire de l'Algérie est calquée sur celle de la métropole. La justice musulmane fonctionne à côté de la justice française, mais sous la surveillance du premier président et du procureur général de la Cour impériale d'Alger. Le gouvernement général, en créant des justices de paix partout où elles étaient possibles, a prouvé combien l'assimilation complète, au point de vue judiciaire, était dans les vœux et les projets de son administration. Dans presque tous les cercles, même en territoire militaire, il existe des justices de paix dont la compétence s'étend non-seulement aux Européens, mais aux israélites indigènes et aux musulmans naturalisés. L'action de la justice criminelle et correctionnelle s'exerce aujourd'hui sur *tous les territoires sans exception*; les officiers des bureaux arabes sont à cet effet, investis par le procureur général des fonctions d'officier de police judiciaire.

Voilà le *régime du sabre* sous lequel gémit l'Algérie. Voilà le *despotisme militaire* qu'un grand orateur a pris dernièrement la peine d'aller déplorer sur les lieux mêmes où tout lui donnait un si éclatant démenti. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire en Algérie? Ce n'est assurément pas la conclusion de l'auteur de la brochure; cette conclusion serait assez malséante en présence de la haute commission que l'Empereur a chargée de proposer un nouveau projet de constitution pour notre belle colonie algérienne. Mais qu'on y prenne garde, si on augmente le nombre des départements algériens, si le territoire soumis au régime civil s'accroît dans des proportions considérables, ce sera la preuve la plus éclatante que le gouvernement général et les officiers sous ses ordres auront compris et dignement rempli leur rôle civilisateur. Ce rôle qui date de la conquête d'Alger est une œuvre laborieuse et féconde; en y mêlant la patience et la gloire, l'armée n'a fait qu'ajouter à notre admiration. Nous ne pouvons mieux terminer ces réflexions qu'en citant l'article 12 du décret du 7 juillet 1864 qui est l'histoire du passé comme le programme de l'avenir.

« *Les indigènes vivant soit isolément, soit à l'état de tribus, qui ne sont pas rattachés à des communes constituées, sont soumis à l'autorité militaire* DONT LA MISSION EST DE LES PRÉPARER A PASSER SOUS LE RÉGIME DU DROIT COMMUN. »

De Lépine

(1) Se trouve chez les éditeurs Dentu et Challamel. — Insérée au n° 10 (octobre 1869) de la *Revue militaire française*, rue Saint-Dominique, 11.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

Berlin, 30 septembre. — Les Prussiens viennent de faire entrer dans une nouvelle période les épreuves du fusil à aiguille de Dreyse perfectionné. Plusieurs compagnies de la garde royale, en garnison à Berlin, viennent d'être armées de ces fusils. Il paraît résulter des expériences faites à l'école de tir de Spandau que : la vitesse du tir est notablement augmentée, le calibre diminué et la trajectoire plus tendue, partant plus rasante. On prête au gouvernement prussien l'intention de donner à ses chasseurs à pied un fusil à répétition.

Les pontonniers de l'armée prussienne ont fait, cette année, de grandes manœuvres sur l'Elbe, près de Lauenbourg. La longueur des ponts, variable comme la largeur du fleuve, était de 930 à 1,200 pieds. Un pont de plus de 900 pieds a été jeté la nuit en deux heures juste. On a employé à sa construction 9 chevalets et 53 pontons. Son enlèvement n'a demandé que 1 heure 26 minutes.

Un pont de 1,200 pieds, jeté de jour près d'Artlenburg, n'a exigé que 1 heure 57 minutes pour sa construction. Il est bien entendu que des reconnaissances préalables avaient bien déterminé les points de passage; en outre, 13 chevalets et 100 pontons avaient été préparés à l'avance.

Dans les grandes manœuvres de cet automne, les troupes prussiennes ont souvent fait usage des tranchées-abris.

Angleterre. — Un inventeur, M. Napper, vient de soumettre à l'examen du secrétaire d'État de la guerre un modèle d'ambulance en fer. Le principe de sa construction est le même que les Américains ont appliqué à leurs églises *ambulantes*, c'est-à-dire que toutes les

pièces peuvent se démonter pour être chargées sur des voitures. Il paraîtrait que ces matériaux se montent et se démontent avec rapidité, et qu'ils reviennent à très-bon marché. Les principales qualités de ces ambulances sont leur légèreté et la facilité avec laquelle on peut les désinfecter.

Le CAMP BAVAROIS DE SCHWEINFURT. — Le corps d'armée réuni à Schweinfurt comprenait 24 bataillons de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne, 4 régiments de cavalerie, cuirassiers et chevau-légers, 8 batteries montées de calibre de 4 et de 6, une batterie de 4 à cheval, un détachement du génie avec un équipage de pont, un parc de munitions, une compagnie d'infirmiers avec voitures d'ambulance, une compagnie du train des équipages, une compagnie de télégraphistes.

Le corps se composait de deux divisions à deux brigades chacun, et d'une réserve d'artillerie; il était commandé en chef par le chevalier Hartmann, général d'infanterie commandant le 2e corps de l'armée bavaroise. L'effectif total était d'environ 20,000 hommes.

Le camp avait été établi sur la rive gauche du Mein, en aval du pont de Schweinfurt, sur une longueur d'une lieue environ. L'infanterie était campée en première ligne, les autres armes plus en arrière, en deuxième ligne. Le train des équipages et les troupes d'administration campaient sur la rive droite de la rivière, à proximité de la ville. La troupe avait de grandes tentes pour 15 hommes; les officiers avaient reçu des tentes spéciales. Les chevaux étaient en plein air. Il n'y avait que des cuisines de campagne; mais l'administration avait organisé une boulangerie, une boucherie et un magasin à fourrages. Chaque homme recevait par jour une livre de pain, une demi livre de viande et 13 kreutzer (45 centimes).

Un grand nombre d'officiers étrangers ont suivi les manœuvres de l'armée bavaroise, parmi eux, on remarquait: 6 prussiens, dont 1 médecin d'état-major, 2 français, 1 autrichien, 2 wurtembergeois, 1 norvégien, etc.

BELGRADE, 25 septembre. — Dans le courant du mois d'octobre, les Turcs doivent établir trois camps sur la frontière: le premier à Ishekeso, le deuxième à Routschouck, le troisième à Sofia. A Ishekesl, on a déjà concentré 20,000 hommes; à Routschouck, on réunira le 2e corps d'armée, commandé par Abdul-Kerim Pacha; le 6e corps occupera le camp de Sofia.

EXPÉRIENCES DE TIR CONTRE DES PLAQUES DE BLINDAGE. — Il y a peu de jours l'artillerie autrichienne a fait des expériences de tir contre des plaques en fer forgé d'une épaisseur de 3/4 de pouce, soit environ deux centimètres. Ces plaques sont destinées aux *Monitors-Danubiens*, dont la construction a été votée récemment par les Chambres, après une vive discussion. Ces plaques ne pourront, selon les prévisions, résister qu'à l'artillerie de campagne; le faible tirant d'eau, indispensable à ces monitors ne permettant pas de leur appliquer une cuirasse plus épaisse.

Deux plaques de l'épaisseur précitée, de 10 pieds de long sur 3 de large, appliquées sur des panneaux de bois, servaient aux expériences. Les pièces étaient du calibre de 6, se chargeant par la culasse, pareilles à celles dont font usage la plupart des puissances voisines.

Le tir fut exécuté à toutes les distances et sous tous les angles. Les plaques se sont comportées d'une manière *passable*; pas un projectile ne les a trouées; mais quelques boulets ont fait sauter des morceaux de plaques assez gros pour pouvoir causer de graves avaries à la machine d'un monitor.

Le résultat de ces expériences n'est nullement concluant et servira simplement de point de départ aux recherches poursuivies en commun par la section de la marine et le comité de l'artillerie et du génie.

Le problème n'est pas d'une solution facile, car il s'agit d'allier la légèreté et la solidité.

GEORGES WARNER.

M. Hector Rouillard publie, sous le titre de *Bulletin des actes officiels concernant la garde nationale mobile*, un recueil contenant tout ce qui se rattache à l'organisation, le service, le personnel et l'administration de ce corps.

Ce bulletin paraît par livraisons, avec l'autorisation de S. Exc. le ministre de la guerre, et formera, chaque année, un volume in-8°, dont le prix est de 6 francs par an.

Déjà les circonscriptions de recrutement de chaque bataillon et de chaque compagnie sont déterminées pour les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e corps d'armée. La Seine et plusieurs autres départements ont leurs cadres d'officiers supérieurs et d'officiers de compagnie. Le *Bulletin de la garde nationale mobile* répond donc, dès à présent, à la pensée et au besoin d'un très-grand nombre de citoyens. S'adresser, pour tout ce qui concerne cette publication, à la librairie militaire de Dumaine, 30, rue et passage Dauphine, à Paris.

FAITS DIVERS

M. le colonel d'infanterie de marine Valière vient d'être nommé gouverneur du Sénégal et dépendances, en remplacement de M. le colonel du génie Pinet-Laprade, décédé. M. le colonel Valière s'embarquera prochainement sur l'aviso à vapeur le *Ernest*, mis à sa disposition pour le conduire à son poste.

— Une insurrection formidable a éclaté dans l'île de Cuba, et dure depuis plus d'un an. Cette révolte est alimentée par des volontaires américains, dont le nombre augmente chaque jour, et qui ont introduit en outre, dans le pays, un nombre considérable, des armes et des munitions.

Le général Caballero de Rodas, qui commande les troupes du gouvernement, soutient la lutte avec une grande énergie, mais avec des moyens insuffisants; il vient de demander à Madrid des renforts qu'on paraît décidé à lui envoyer.

La république du Pérou et celle du Chili viennent de compliquer la situation en accordant aux insurgés de Cuba la qualité de belligérants, et en faisant ainsi, contre l'Espagne, un acte très-grave d'hostilité.

— Nous avons annoncé la mort du général Rawlins, ministre de la guerre aux États-Unis. Nous apprenons que le général Sherman, qui s'est fait une si grande réputation pendant la guerre de la sécession, vient d'être désigné par le président pour remplir ce poste.

Le soldat peint par son langage

(*Suite.*)

PARAPLUIE DE L'ESCOUADE (le). — On a vu aux mots *Invalide à la tête de bois* et *Loustic* que nos soldats étaient aussi inventifs en brimades qu'en bons mots. En voici encore une preuve. Lorsqu'un conscrit arrive au corps, quelques malins le prient d'aller chez le caporal de telle compagnie pour demander le *parapluie de l'escouade*. Là, on lui dit que le parapluie en question est chez un collègue de la première du second. Enfin, de compagnie en compagnie il arrive chez les ouvriers tailleurs du régiment dont il a l'honneur de faire partie et on lui explique que le fameux parapluie tant cherché n'est autre chose que la petite *tente-abri*.

PÉQUIN. — Il est des mots tellement détournés de leur véritable signification qu'on cherche longtemps les transformations successives qu'ils ont eu bien avant d'arriver à l'expression dernière que leur prête le langage vulgaire. Ainsi Péquin ou Pékin est un terme par lequel le militaire désigne généralement tout ce qui n'est pas soldat, tout ce qui n'appartient pas à l'armée; de même que M. de Talleyrand disait : Nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil; définition plus spirituelle que vraie.

Ici, pour le mot péquin, l'on pourrait donner carrière aux étymologies les plus lointaines; faire venir, par exemple, *péquin* de *paganus*, par opposition à *veteranus*. D'autres chercheurs ont pensé que *péquin* venait, un peu indirectement, du mot picard, *piquins*, espèce de gens aux militaires qui, dans le moyen-âge, suivaient les armées. D'autres font remonter cette expression à une époque plus moderne, au temps du Consulat et de l'Empire, alors que l'étoffe appelée pékin eut une grande vogue. Il se pourrait bien que nos soldats, vainqueurs de l'Europe, tout fiers de leurs succès, de leur promenade triomphale à travers les capitales de l'Europe, eût dû appliquer ce mot de *pékin* à ceux qui, comme eux, ne voyageaient pas, l'arme au bras, mais trafiquaient paisiblement en vendant l'étoffe imitée du kaza venu de la Chine.

PELOTON DE CHASSE. — Cette dénomination dans le langage du soldat sert à désigner les *hommes consignés*, formant le peloton de punition.

C'est dans une ordonnance de 1788 que, pour la première fois, il est fait mention des hommes consignés. Cette même ordonnance voulait que tout consigné portât pour signe de punition un grand C de drap rouge ou bleu, cousu, à la hauteur de la poitrine, sur le côté gauche de la veste. En vertu d'un usage plus anciennement établi, les consignés étaient reconnus au moyen d'une seule guêtre. Vers 1818, ils portaient une guêtre noire à la jambe gauche seulement, et un des devoirs des caporaux était de veiller à ce que les soldats ne quittassent pas cette guêtre. Aujourd'hui, les hommes consignés, formant le *peloton de chasse*, font quatre heures d'exercice, deux heures le matin et deux heures le soir. Bien entendu qu'ils ne peuvent sortir du quartier, puisque c'est là ce qui constitue la punition.

PIERRE A ENFONCER LE MOU (la). — De même que la plaisanterie du *parapluie de l'escouade* (voir ce mot), la *pierre à enfoncer le mou* a pris naissance à la caserne. Elle a été inventée, bien sûrement, par quelques joyeux loustics de corvée à la cuisine. Voici en quoi consiste cette scie toute locale : Lorsqu'un conscrit se trouve être de cuisine, l'ancien lui dit de courir à telle cuisine chercher la *pierre à enfoncer le mou*; quelquefois le pauvre diable ouvre de grands yeux, mais enfin se résigne à faire la commission qui lui est ordonnée. A l'endroit désigné, il trouve un gaillard prévenu à l'avance, et qui lui apprend que la pierre en question se trouve entre les mains du cuisinier de tel bataillon ou de telle compagnie. Notre Vatel militaire en herbe s'élance de nouveau à droite et à gauche. Bref, quand il a suffisamment arpenté tous les coins du quartier, on lui met entre les mains un énorme pavé qu'il rapporte triomphalement à son chef de cuisine, lequel ne se gêne plus pour éclater de rire et se moquer de celui qui, plus tard, en agira de même envers d'aussi crédules que lui.

PIERROT. — Dans nos écoles militaires, l'élève de première année est désigné sous l'épithète de *melon* ou de *conscrit*. Le soldat se sert également d'un terme particulier appliqué au jeune soldat, au recrue, qui arrive au corps. Il l'appelle *Pierrot* ou *conscrit*, et cela pendant toute la première année de service; car après il devient *bleu* (voir ce mot). Pour les anciens, il ne mérite, soi-disant, le nom de soldat, de camarade, que lorsque le moment est arrivé de renouveler sa première veste, ce qui se fait ordinairement au bout de deux ans. De là la phrase suivante appliquée fréquemment par l'ancien envers le conscrit, *Pierrot* ou *bleu* : « Tu es un bleu, tu as encore les boutons de ta première veste. »

A la fin du dernier siècle, on se servait d'un singulier moyen pour distinguer les recrues : ils portaient sur le côté gauche de la poitrine la lettre R., faite en drap d'une couleur tranchante et cousue sur l'habit; l'ordonnance du 1er juillet 1788 prescrivait que cette marque devait être conservée jusqu'à ce qu'ils fussent admis définitivement à la compagnie, ce qui n'avait lieu qu'après le serment prêté par eux à la revue de l'officier général. Tant que cette cérémonie du serment n'était pas accomplie, les recrues ne pouvaient sortir de la caserne sans être accompagnés d'un caporal ou d'un soldat de confiance.

DÉSIRÉ LACROIX.

(*A suivre*).

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— M. Prétrel, capitaine au 27e régiment, qui quitte l'Algérie pour aller à Nice, désire permuter avec un de ses collègues appartenant à un régiment qui n'a point d'officiers détachés aux affaires arabes. (97)

— M. Colin, capitaine au 2e tirailleurs algériens, demande à permuter avec un de ses collègues de l'infanterie, de préférence avec un capitaine de chasseurs à pied.
Cette permutation donne droit aux indemnités. (100)

— Un lieutenant de dragons demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs d'Afrique ou de cavalerie légère. (93)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

— Un lieutenant (promotion du 18 août 1869), en garnison dans le Midi, désire permuter avec un officier du même grade dans la garde impériale. (96)

— Un sous-lieutenant d'infanterie de ligne, en garnison à Paris, ayant le numéro 2 à l'ancienneté (10 août 1868), désire permuter avec un de ses camarades des chasseurs à pied.
S'adresser à M. Morand, Faubourg-Saint-Antoine, 30. (99)

Le 44e demande : une 1re clarinette, 1er bugle ou piston, 1er saxophone, 1er trombone, des places de 1re et 2me classes leur sont réservées.
S'adresser au colonel, à Lyon.

Le 93e arrivant à Caen, demande un musicien de 2e classe jouant le 1er piston soprano ou le 1er bugle.
S'adresser au chef de musique.

Le 1er bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Douai, demande un ouvrier armurier pouvant occuper l'emploi de caporal armurier vacant au corps.

L'emploi de maître bottier au 1er régiment de cuirassiers, à Nancy, sera vacant le 1er novembre prochain. Les candidats qui désirent se présenter devront justifier d'un avoir de 3,000 francs, produire leur état de services et la relevé de leurs punitions.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

FABRIQUE DE PARFUMERIE ET SAVONNERIE FINES FONDÉE EN 1815.



DEMARSON-CHÉTELAT et Cie,

71, rue Saint-Martin, à Paris.













1819 1839 1855 1849 1844

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES **aux Expositions nationales et à l'Exposition universelle de Paris**

POMMADE HONGROISE POUR FIXER LES MOUSTACHES.

La supériorité de cette Pommade, qui lui a valu la préférence de Sa Majesté l'Empereur, est la seule qui soit d'un effet immédiat et permette de donner aux moustaches toutes les formes possibles et un brillant remarquable.

Pour éviter les contrefaçons, il faut observer que nos flacons portent notre nom en relief et nos initiales D. C. sur le bouchon.
Se trouve chez tous les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Algérie.

ARTICLES RECOMMANDÉS :

La Philodermine. Cette Pommade débarrasse la tête des pellicules, après deux ou trois applications.
Teinture Demarson. Eau pour teindre instantanément la barbe et les cheveux.
Extrait végétal. Composition pour nettoyer la tête et fortifier les cheveux.
Trésor de la bouche pour la beauté, la santé et la conservation des Dents.

Crème Duchesse. Pommade extra-fine et parfums choisis.
Savon de laitue. Cet article est hors ligne par son onctuosité et son agréable parfum.
Savon guimauve. Il est supérieur à tous ceux portant cette dénomination.
Crème d'amandes. Spécialité pour la Barbe, donnant une mousse onctueuse et abondante.

Lavande ambrée. / **Eau de Cologne des Princes.** / **Eau de verveine.** Articles d'une qualité extra-supérieure et incontestablement préférables à t^s les vinaigres de toilette.
Essence de Violette. Parfum concentré pour le mouchoir.
Poudre de riz à la fraise. Indispensable pour calmer les feux du rasoir.

85, rue de la Paix, 85, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT. — W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*, il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1798. En 1850, il *a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris

---

OFFICE FOR MARRIAGES
LONDON

(Institution internationale pour les mariages) depuis 1856 officiellement enregistrée sous R. 10780/56 Inland Revenue.

Les directeurs de l'institution se voyant toujours munis de mandats flatteurs provenant de familles respectées de la bourgeoisie et de la haute noblesse du pays et de l'étranger, ont l'honneur de prévenir le public que bien des dames *aisées* et *riches* désiraient se marier par leur entremise. Discrétion garantie. — MM. les célibataires voudront bien s'adresser par écrit et *franco* à MM. *John Schwarz et Co. Dolston, Londres.*

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont reçues par Mme Schwarz.



MM. LES OFFICIERS de l'armée de Lyon trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de confiance, — un assortiment de lingeries pour hommes, chemises, caleçons, mouchoirs, flanelle, bas, chaussettes et gants en tous genres. — Place Saint-Nizier, 1, en face de l'Eglise.
Bonneterie, ganterie, tricots pour dames et enfants.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.



INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 5 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chev. M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand poste. (Aff.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris
Succursales à Lyon et à Besançon.

IRRIGATEUR à l'abeille, véritable système du docteur Eguisier, en laine rouge, boîte façon acajon, n° 1, 15 fr.; 2, 18; 3, 20
URINAUX de jour et de nuit — **SPÉCIAUX** pour chemin de fer — **POIRES**
tous instruments et de chirurgie en **CAOUTCHOUC, SONDES, BOUGIES**
tous instruments de chirurgie en gomme. — LEPLANQUAIS, 15, r. Rivoli.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guérison prompte, radicale p^r Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés f^o dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE
7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

HERNIES guérison par le Bandage à régulateur, suspensoirs, bas et ceintures. 10 médailles. **H. Biondetti**, chevalier de plusieurs ordres, visible de 1 à 4 heures. 48, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. *Ne pas la confondre avec les produits similaires. On ne peut la remplacer.*

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (Affrancher

---

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,
remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
VENTE EN GROS : chez MM. Philippe & Cie, 94, rue d'Enghien, à PARIS

PLUS DE COPAHU ni cubèbe — pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon. 5 f. Guérisons rapides. — Consultations au 1er, et correspond. Envois en remboursem. DÉPURATIF du *sang, dartres, virus.* Flacon. 5 f. Bien décrire sa maladie.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions
2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —
Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonn
la petite ligne 50
Réclames . . . (La ligne) 2 fr.
Faits- ie 4
Demandes des conseils d'administration. . . . 1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 10 *octobre* 1869.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Noël, général de brigade, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône, est nommé par décision impériale du 6 octobre courant, au commandement de la brigade d'infanterie réunie au camp de Châlons, en rempl. du général Wolff, qui a reçu une autre destination.

ÉTATS-MAJORS.

M. Andrieu, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général du 6e corps d'armée, est mis en disponibilité par suite de la dissolution de l'état-major général du 6e corps.

M. Pujade, chef d'escadron à l'état-major général du 6e corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 12e division militaire.

M. Thiéry, chef d'escadron à l'état-major général du 6e corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 12e division militaire.

M. Bertraud, capitaine de 1re classe à l'état-major général du 6e corps, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 13e division militaire.

M. Heilmann, chef d'escadron à l'état-major de la 13e division militaire à Bayonne, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie du 4e corps.

M. Robert, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Wolff, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.

M. Meynier, capitaine de 2e classe, stagiaire au 15e d'artillerie, est nommé aide de camp auprès du général de Montaigu, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 1er corps.

M. Vinot, capitaine de 1re classe, aide de camp du général Jolif du Coulombier, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e division militaire.

M. Thomas, lieutenant au 4e lanciers, est nommé officier d'ordonnance du général Cambriel, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 4e corps.

M. de Léautaud-Donine, lieutenant au 1er de hussards, est nommé officier d'ordonnance du général de Valabrègue, commandant la subdivision des Deux-Sèvres.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. de Coullibœuf, intendant militaire de la 14e division, à Bordeaux, a été placé par décision impériale du 6 octobre courant, et à dater du 12 du même mois, dans la 2e section (réserve) du cadre des intendants militaires.

Par décision ministérielle du 27 septembre 1869.

M. Lanonaille de Lachèze, sous-intendant de 2e classe, à Nemours, passe à Dunkerque.

M. de Berny, sous-intendant de 2e classe, à Saint-Etienne, passe à la division d'Oran.

M. Salvay, sous-intendant de 2e classe, à Milianah, passe à Saint-Etienne.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 1er octobre 1869, M. Richard, capitaine au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement du corps, en rempl. de M. Sersiron, promu chef de bataillon.

Par décision ministérielle du 4 octobre 1869, M. Le Lezec, capitaine au 12e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Loliet, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 7 octobre 1869, M. Pincherelle, sous-lieutenant au 6e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Grousson, promu lieutenant.

Par décision ministérielle du 8 octobre 1869, M. Rosenberg, capitaine au 21e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Mantelet, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 9 octobre 1869, M. Gache, sous-lieutenant au 21e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Guilleminot, promu lieutenant.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 29 septembre 1869.

M. Crété, adjudant d'administration en 2e, à Rouen, est attaché au secrétariat du comité permanent d'administration.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 27 septembre 1869.

M. Heffner, comptable de 1re classe à La Fère, passe au camp de Châlons (service permanent).

M. Budin, comptable de 2e classe au camp de Châlons, passe à La Fère.

M. Parquet, adjudant d'administration en 1er au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 6e division.

M Cotel, adjudant d'administration en 1er, au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

M. Moré, adjudant d'administration en 2e, au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

M. Philippon, adjudant d'administration en 2e, au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 8e division.

M. Nargand, adjudant d'administration en 2e, au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 22e division.

M. de Laumière, adjudant d'administration en 2e, au camp de Châlons, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la division d'Oran.

M. Béranger, adjudant d'administration en 2e, à Langres, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 1re division.

M. Deleuze, adjudant d'administration en 2e, nouvellement nommé, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 5e division.

M. Marotte, adjudant d'administration en 1er, à Lunéville, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 8e division.

M. Husson, adjudant d'administration en 2e, à Lyon, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la division de Constantine.

M. Ramond, adjudant d'administration en 2e, à Toulouse, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 1re division.

M. Patez, adjudant d'administration en 2e, à Paris, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 12e division.

M. Richet, adjudant d'administration en 2e, à Grenoble, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 9e division.

M. Pronst (H.), adjudant d'administration en 2e, Etats-Romains, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 11e division.

M. Mihière, adjudant d'administration en 2e, à Constantine, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la division d'Alger.

JUSTICE MILITAIRE.

M. Carault, officier d'administration comptable de 2e classe, à l'atelier de travaux publics n° 3, à Oran, passe à l'atelier de travaux publics n° 5, à Mers-el-Kebir.

Les quarante-huit militaires dont les noms suivent, en activité de service ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 30 septembre dernier, nommés, sur la proposition de S. Exc. M. le Ministre de la guerre, aux emplois civils ci-après désignés savoir :

Albouy, sergent, 1er de ligne, facteur rural à Lodève (Hérault).

Behrlé, sergent, 3e du génie, garde-forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Blanchard, sergent, 22e de ligne, garde-forestier à Fresney-la-Montagne (Moselle).

Blaquis, soldat, 83e de ligne, facteur rural à Florensac (Hérault).

Bourcier, sergent, 80e de ligne, garde-forestier à Servals (Aisne).

Bargain, caporal, 73e de ligne, facteur-rural à Heiltz-le-Maurupt (Marne).

Cahuzac, sergent, 4e de voltigeurs de la garde, garde-forestier à Lafajole (Aude).

Canlenet, maréchal des logis, 9e d'artillerie, adjudant à l'Ecole d'arts-et-métiers de Châlons.

Cappelaère, trompette, 2e rég. de chasseurs, facteur rural à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Citerne, sergent, 97e de ligne, gardien du phare de l'Ile d'Yeu (Vendée).

Daclin, sergent, 5e section d'infirmiers militaires, garde-forestier à Ambrault (Indre).

Decormeille, sergent, 1er de zouaves, surnuméraire dans le service télégraphique.

Don, sergent, 72e de ligne, préposé des douanes à la Joliette (Bouches-du-Rhône).

Dupeux, sergent-major, 35e de ligne, surnuméraire dans le service télégraphique.

Fauché, brigadier, escadron du train des équipages de la garde impériale, éclusier sur la rivière d'Isle (Dordogne).

Flagenl, sergent, 4e bataillon de chasseurs à pied, facteur rural à Lannion (Côtes-du-Nord).

Ganthier, soldat, 51e de ligne, facteur des postes à Neuilly (Seine).

Genel, sergent, 2e grenadiers de la garde, garde-forestier à Sainte-Eulalie (Ardèche).

Gérard, sergent-fourrier, 3e de zouaves, garde forestier à Anteigny (Orne).

Grossin, maréchal des logis, 1er régiment du train d'artillerie, garde-forestier à Rotouval (Seine-Inférieure).

Hargan, sergent-major, 9e section d'infirmiers militaires, concierge de l'école congréganiste des filles de la rue Saint-Servan, à Paris.

Jacquin, sergent, 80e de ligne, garde-forestier communal à Lazer (Hautes-Alpes).

Jollvet, sergent, 79e de ligne, garde-forestier à Belrupt (Vosges).

Juchaux, sergent, 74e de ligne, surnuméraire dans le service télégraphique.

Krün, sergent, 52e de ligne, garde-forestier à Falck (Moselle).

Le Brazidec, sergent, 63e de ligne, gardien du phare de Minou (Finistère).

Lenfant, sapeur, 3e du génie, garçon de salle au lycée impérial de Reims.

Mazzoni, sergent, 79e de ligne, préposé des douanes à la Joliette (Bouches du Rhône).

Meyer, sergent, 33e de ligne, préposé des douanes au pont de Kehl (Bas-Rhin).

Passage, sergent, 53e de ligne, garde-forestier à Bois-de-Champ (Vosges).

Perruquon, soldat, 2e grenadiers de la garde, garde-forestier communal à La Motte-Servolez (Savoie).

Prénéron, maréchal de logis, 3e hussards, garde-forestier à Montembert (Nièvre).

Raynaud, sergent, bataillon de chasseurs à pied de la garde, facteur des postes à Paris.

Rollero, sergent-major, 80e de ligne, garde-forestier à Rambluzin (Meuse).

Roussel, soldat, 4e compagnie d'ouvriers constructeurs d'équipages militaires, gardien du phare du Pilier (Vendée).

60 Dantelle.
61 De la Chaise.
62 Du Plessis de Grenedan.
63 Roueil.
64 Cavaillon.
65 Le Saulnier de Saint-Jouan.
66 De Jacquelin-Dulphé.
67 Moreau (Alaxandre-Henri).
68 Germain.
69 Carbonel de Canisy.
70 Maureau.
71 Stevenin.
72 De Séguin.
73 Mussy.
74 Dubourg.
75 Gronier.
76 Cavalli.
77 Robien.
78 Laurezac.
79 Lesueur.
80 Thonlar-Laforêt.
81 Girard.
82 De Toucheboeuf-Beaumond.
83 Theuzel du Vigier.
84 Harduin.
85 Caillard d'Aillières.
86 Mallet.
87 Vimard.
88 Lemaître (Jean-Baptiste-Vital).
89 Bœll.
90 Haldet.
91 De Sibeud Saint-Ferriol.
92 Didio.
93 Henoré.
94 Lavaivre.
95 Da Percy.
96 Aubert.
97 De Poulpiquet du Halgouet.
98 Dumont (Martial).
99 Noël.
100 De Lur-Saluces.
101 Crepeaux.
102 De Boysson.
103 De Bonyn.
104 Racina.
105 Labeuche.
106 Billion du Rousset.
107 Dartiguelongua.
108 De Laurens (Charles-Maurice).
109 Humberl.
110 De Monteclerc.
111 Bruuvariet.
112 De Frevol d'Aubignac de Ribains.
113 De La Roche-Saint-André.
114 Berveiller.
115 Petit.
116 Fillemin.
117 De Villaret.
118 Lanne.
119 De Boylié.
120 Weirhaye.
121 Cousin.
122 Villiers (Louis).
123 Bartey.
124 Courlat de Vregille.
125 Combes.
126 De Becdalièvre.
127 Bliqr.
128 Tremeau.
129 Desjobert.
130 Boppe.
131 Brochet.
132 Isnard.
133 Bolgert.
134 Thomas.
135 Ferrand.
136 Da la Grandière.
137 De Christen.
138 Simon.
139 Thiébaut.
140 De l'Estoile.
141 Droz.
142 Garet.
143 Damerio.
144 Duplessis d'Argentré.
145 Lafosse.
146 Thoyon.
147 Pech.
148 Hublier.
149 Le Grom de Maret.
150 Collinet do la Salle.
151 Weick.
152 Viard.
153 Prévot (Frédéric).
154 Chmittelin.
155 Galouzeau de Villepin.
156 Sevin.
157 Jan.
158 Dochez.
159 Marirès.
160 Bucy.
161 Ney (Napoléon-Jules).
162 Outhior.
163 De la Mortière.
164 Bazaine.
165 Baltier O'Maddon.
166 Bouyre.
167 Pinot.
168 Bonniu de la Bonnière de Beaumont.
169 De Marsaud.
170 Tisset de Mérona.
171 Vinckel-Mayor.
172 Renault (Conrard).
173 De Corbel de Corbeau de Vaulserre.
174 Ducatel.
175 Lenglin.
176 Faivre.
177 Desblancs.
178 Kanffeisen.
179 Revellhac.
180 Castre.
181 Rouvray.
182 De Malherbe (Henri-Marie-Jean-Augustin).
183 Prelet (Marie-Stéphane).
184 Delpech.
185 Lemaire (Charles-Henri).
186 Lamarcha.
187 Du Luc.
188 Verniola de Nolis.
189 Tavant.
190 Pardes.
191 Navarre.
192 Cavaroz.
193 Scourion de Beaufort.
194 Léré (Georges).
195 Buis.
196 Clause.
197 Nicolas.
198 Gariel.
199 De Courson.
200 De Lapersonne.
201 Fraissignes.
202 Lusseau.
203 Cardeneau.
204 Gœpp.
205 Jacquamart.
206 Decrudjouis.
207 Tournade.
208 Blin.
209 Petitjean-Roget.
210 Bougrenet de la Tocnaye.
211 Ney (Edouard-Eugène-Frédelin).
212 Du Crest.
213 De Froment da Bonaille.
214 Rohaul.
215 Hallen.
216 Tristan de l'Hermite.
217 Billet.
218 Leduc.
219 Lagrenée.
220 Vouttier.
221 Cohendet.
222 Mauchand.
223 Terme (Louis-Claude).
224 Lannegrace.
225 Richard de Beauchamp.
226 Le Chanoine du Manoir de Juaya.
227 Tillette de Clermont-Tonnerre.
228 Eugène, dit Sergent.
229 Teillard-Chambon.
230 Da Feueanld-Pontbriant.
231 Battesti.
232 Daumas.
233 D'Espinay Saint-Luc.
234 Collard.
235 Saffrey.
236 Redde.
237 Giraud (François).
238 Theromin d'Hame.
239 Guigon.
240 Blay.
241 Grasse.
242 Calland.
243 Plagnol.
244 Paulze d'Ivoy de la Peype (Elie-Roland).
245 Legrand.
246 Chaigneau.
247 Reyer.
248 De Lort de Sérignan.
249 Quesnaut de la Grondière.
250 Dimior de la Brunetière.
251 Richard Duplessis.
252 Tournier.
253 Gembault.
254 Bénit.
255 De Gérus.
256 Domet de Mont.
257 Andreau-Moral.
258 Paret.
259 Lorelte.
260 Servant.
261 Buyck.
262 Jeannerod.
263 Fourtier.
264 Vallée.
265 Bagay.
266 Fort.
267 Magon de la Vieuville.
268 Hécart.
269 Vatlier de Bourville.
270 De la Haye.

Ministère de la guerre.

Par décision en date du 18 septembre 1869, le Ministre de la guerre a nommé élèves boursiers ou demi-boursiers au Prytanée impérial militaire les enfants dénommés ci-après, savoir :

ÉLÈVES BOURSIERS.

Orphelins.

Boullier (Louis-Marie-Clémencin), fils d'un capitaine : 31 ans de services, 16 campagnes, 3 blessures. 1 enfant.

Branlière (Jules), fils d'un capitaine : 36 ans de serv., 13 camp., 1 bless. 4 enfants.

Capelle (Emile-Léon), fils d'un capitaine : 32 ans de serv., 11 camp., 1 bless. 1 enfant.

Clerbout (Jean-Joseph-Emmanuel), fils d'un capitaine : 35 ans de serv., 11 camp. 4 enfants.

Espanol (Ernest-Eugène-Marie-Georges), fils d'un chef d'escadron : 28 ans de serv., 2 camp. 3 enfants.

Jacob (Armand-Jules-Célestin), fils d'un capitaine 24 ans de serv., 18 camp. 2 enfants.

Saint-Agnès (Jean-Fernand), fils d'un capitaine : 30 ans de serv., 7 camp. 2 enfants.

Schmidt (Félix-Maurice), fils d'un colonel : 45 ans de serv. 4 enfants.

Fils d'officiers en retraite.

Burgalat (Lucien-Léon-Claire-Jean), fils d'un chef de bataillon : 35 ans de serv., 13 camp. 5 enfants.

Brunelet (Louis-Auguste-Clément), fils d'un capitaine : 23 ans de serv., 20 camp. 3 enfants.

Duchavreuil (Henri-Camille), fils d'un aide-comm. de la marine : 30 ans de serv., 10 camp. 6 enfants.

Falconnel (Marie-Gaston-Félix), fils d'un chef d'escadron : 44 ans de serv. 9 enfants.

Franceschetti (Antoine-Geoffroy), fils d'un capitaine : 31 ans de serv., 18 camp., 2 bless. 5 enfants.

Frézou (Louis-Etienne), fils d'un vétérinaire : 24 ans de serv., 12 camp. 2 enfants.

Holdel (Guillaume-Lucien-Onésyme), fils d'un capitaine : 32 ans de serv., 1 camp. 6 enfants.

Quais (Maurice-Louis-Fernand-Emile), fils d'un capitaine : 30 ans de serv., 10 camp. 4 enfants.

Fils d'officiers en activité.

Collin (Jules-Georges), fils d'un garde principal du génie : 31 ans de serv., 5 camp. 4 enfants.

Cauin (Louis-Eugène), fils d'un capitaine au 85e de ligne : 28 ans de serv., 4 camp. 4 enfants.

Favalelli (Xavier-Antoine), fils d'un lieutenant-archiviste : 25 ans de serv., 8 camp. 4 enfants.

Knoll (Marie-Xavier-Désiré-Léon), fils d'un vétérinaire au 14e d'artillerie : 24 ans de serv., 2 camp., 2 enfants.

Miliet (Marie-Paul-Edouard), fils d'un capitaine de recrutement : 30 ans de serv. 4 enfants.

Mouton (Emile-Alexandre-Gabriel), fils d'un lieutenant au 96e de ligne : 23 ans de serv., 6 camp. 3 enfants.

Olivier (Henri-Jules-Georges), fils d'un officier comptable de 2e classe : 31 ans de serv., 33 camp. 5 enfants.

Pauvrel (Henri-Edouard-Achille), fils d'un capitaine à l'état-major des places : 27 ans de serv., 3 camp. 7 enfants.

Rémi (Emile-Louis-Casimir), fils d'un capitaine au 64e de ligne : 28 ans de serv., 8 camp. 3 enfants.

Renault (Léon-André-Edmond), fils d'un capitaine aux tirailleurs algériens : 30 ans de serv., 23 camp. 3 enfants.

Weynaud (Louis-Henri-Georges), fils d'un lieutenant-colonel du génie : 28 ans de serv., 4 camp. 4 enfants.

ÉLÈVES ADMIS AVEC DEMI-BOURSE.

Fils d'officiers en retraite.

André (Victor-Emile-Adolphe), fils d'un capitaine : 31 ans de serv., 20 camp. 2 enfants.

Brequeville (Henri-André-François), fils d'un capitaine : 35 ans de serv., 2 camp. 5 enfants.

Bourgeois (Louis-Alfred), fils d'un capitaine : 30 ans de serv., 6 camp., 1 bless. 1 enfant.

Dassy (Marie-Théophile-Abel), fils d'un capitaine : 31 ans de serv., 16 camp. 2 enfants.

Geay (Emile-André), fils d'un capitaine : 36 ans de serv., 10 camp. 2 enfants.

Guilhemanson (Georges-François-Honoré), fils d'un capitaine : 32 ans de serv. 2 enfants.

Hatin (Guillaume-Lucien-Onésyme), fils d'un capitaine : 34 ans de serv., 5 camp. 3 enfants.

Marchal (Gaspard-Edmond-Robert), fils d'un chef d'escadron : 35 ans de serv., 5 camp. 4 enfants.

Maréchal (Georges-François-Clément), fils d'un capitaine : 31 ans de serv., 7 camp. 2 enfants.

Mathias (Henri-Charles-Louis), fils d'un capitaine : 32 ans de serv., 27 camp. 2 enfants.

Muller (Gustave-Léon), fils d'un capitaine : 30 ans de serv., 6 camp. 2 enfants.

Quisard (Claude-Emile), fils d'un capitaine : 31 ans de serv., 1 camp. 3 enfants.

Renault (Etienne-Léon), fils d'un chef d'escadron : 38 ans de serv. 1 enfant.

Saar (Charles), fils d'un capitaine : 33 ans de serv., 23 camp. 4 enfants.

Fils d'officiers en activité.

Allavène (Georges-Charles), fils d'un chef d'esc., prof. à l'Ecole de caval. : 27 ans de serv., 4 camp. 2 enfants.

Amiet (Henri-Eugène-Charles), fils d'un capitaine au 44e de ligne : 26 ans de serv., 10 camp. 1 enfant.

Ardin (Henri-Joseph), fils d'un capitaine adjudant de place : 35 ans de serv., 7 camp. 3 enfants.

Bennechose (Louis-Marin), fils d'un capitaine au 7e lanciers : 29 ans de serv. 2 enfants.

Boulenger (Edouard-Stéphane-Auguste), fils d'un cap. com. le recr. des Côtes-du-Nord : 26 ans de serv. 3 enf.

Bourquin (Adolphe-Joseph), lieutenant au 54e de ligne : 23 ans de serv., 7 camp. 1 enfant.

Brice (Georges-Robert), fils d'un colonel comm. le 70e de ligne : 31 ans de serv., 4 camp. 2 enfants.

Cuguet (Adrien-Léon), fils d'un lieutenant au 1er chass. d'Afrique : 25 ans de serv., 25 camp. 2 enfants.

Dapoigny (Léon-Ferdinand-Romain), fils d'un cap. à la 8e lég. de gend. : 30 ans de serv., 15 camp. 3 enfants.

Delpech (Emile-Pierre-Célestin), fils d'un cap. adjud. de place : 31 ans de serv. 4 enfants.

Germain (Charles-Jean-Baptiste), fils d'un cap. au 3e bat. de chass. à pied : 24 ans de serv., 8 camp. 2 enf.

Giraud (Léandre-Louis-Auguste), fils d'un lieut. à la 26e lég. de gend. : 24 ans de serv. 5 enfants.

Guilhamat (Jean-Louis-Eugène), fils d'un cap. au 15e bat. de chass. à pied : 24 ans de serv., 5 camp. 2 enf.

Leborgne (Louis-Jean-Baptiste-Léon), fils d'un lieut. au 30e de ligne : 26 ans de serv., 13 camp. 1 enfant.

Lemesle (Charles), fils d'un offi. d'adm. des bur. de l'intend. milit. : 33 ans de serv., 10 camp. 4 enfants.

Lespinasse (Georges-Adrien-Henri), fils d'un capit. au 88e de ligne : 22 ans de serv., 2 camp. 3 enfants.

Liégaux (Pierre-Nicolas-Fernand), fils d'un lieut. au 83e de ligne : 24 ans de serv., 3 camp. 3 enfants.

Peiras (Henri-Joseph-Léon), fils d'un cap. au 2e volt. de la garde ; 31 ans de serv., 5 camp. 3 enfants.

Quiquandon (Fernand-Jean-Henri), fils d'un officier compl. de 2e classe : 29 ans de serv., 23 camp. 4 enf.

Richard (Albert-Edmond), fils d'un lieut. à la 17e lég. de gendarmerie : 25 ans de serv., 8 camp. 3 enfants.

Ropper (Charles-Joseph-Marie-Louis), fils d'un comm. du 1er bat. d'Afrique : 27 ans de serv., 10 camp. 3 enf.

Rouby (Antoine-Lucien-Alexandre), fils d'un capitaine au 75e de ligne : 28 ans de serv. 3 camp.

Terrin (Alexandre-Edouard), fils d'un capitaine au 36e de ligne : 23 ans de serv., 10 camp. 2 enfants.

Tessier (Gustave-Marie-Louis-Gaston), fils d'un capit. au 31e de ligne : 22 ans de serv., 2 camp. 2 enfants.

Trestout (Charles-Eugène-Jean-Louis), fils d'un offic. compt. de 1re classe : 30 ans de serv., 22 camp. 2 enfants.

L'Empereur n'ayant pas jugé nécessaire de pourvoir actuellement au commandement du 6e corps d'armée (Toulouse), l'état-major général de ce corps d'armée est dissous, et les officiers qui le composaient recevront une autre destination.

BULLETIN

L'Impératrice a quitté Venise le 7 octobre sur le yacht impérial l'*Aigle*, pour se rendre au Pirée.

Le roi de Prusse a ouvert le 6 les Chambres de Berlin. Il a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il s'est particulièrement attaché à signaler la gravité de la situation financière. Le roi a annoncé l'existence d'un déficit, l'augmentation de l'impôt foncier et un prochain emprunt.

Un projet de loi pour la réalisation de ces mesures a été présenté par les ministres à la Chambre des députés dans la séance du 8 octobre.

Les Chambres danoises ont été ouvertes à Copenhague le 5 par le roi en personne. Le discours du trône, quoique très modéré, est empreint d'un grand sentiment de patriotisme et émet le vœu que les questions pendantes soient résolues conformément aux traités.

La Chambre des députés de Munich partagée en deux groupes égaux de 71 membres chacun, a employé cinq séances pour nommer son président. Malgré ses efforts, elle n'a pu parvenir à constituer une majorité et à déplacer une seule voix. Dans cette situation, qui ne s'était jamais rencontrée, le roi a cru devoir soumettre la question aux électeurs et il a prononcé la dissolution de l'assemblée.*

Un soulèvement provoqué par le parti républicain a éclaté dans plusieurs provinces d'Espagne et notamment en Catalogne. Comme le mouvement menaçait de s'étendre et inquiétait profondément les populations, le gouvernement provisoire a présenté aux Cortès une loi suspendant les garanties constitutionnelles et mettant en état de siége les provinces soulevées. Cette loi a été votée le 5. La situation s'est un peu améliorée depuis, néanmoins l'Espagne continue à être très agitée.

Le prince royal de Prusse est arrivé le 8 à Vienne, pour faire une visite à l'empereur d'Autriche. C'est la première fois depuis 1866 que des relations amicales sont reprises entre les deux cours.

Le prince Charles de Roumanie, qui se trouve au ce moment à Paris, a été reçu par l'Empereur en audience particulière au château de Saint-Cloud.

A. SAINT-MARTIN.

Nous laisserions bien volontiers à la *Presse* le dernier mot sur les dépenses de la nouvelle organisation du ministère de la guerre, mais ce journal nous pose une question finale ; il faut y répondre, ou dire pourquoi nous n'y répondons pas.

La *Presse* prétend avoir *donné le chiffre de la dépense résultant des modifications adoptées* (105,000 fr.!!), et elle nous demande *le chiffre des économies qu'on est sûr de réaliser.. On fera la balance.*

Notre contradicteur ajoute :

« *La chose doit être bien facile* au MONITEUR DE
» L'ARMÉE : *Il connait l'âge et les appointements des em-*
» *ployés ou fonctionnaires qui atteindront la retraite*
» *d'ici à 1870 ; qu'il nous en offre le tableau.* »

D'abord, nous ne connaissons nullement l'âge et les appointements des personnes dont il s'agit ; nous les connaîtrions que les plus simples convenances nous interdiraient d'en *offrir le tableau*, tant qu'un décret impérial n'aura pas statué sur leur admission à la pension de retraite. Des informations positives nous ont autorisé à déclarer que l'augmentation de la dépense serait balancée par une économie ; l'affirmation nous venait d'assez haut pour rendre au moins impossible ce compte de *clerc à maître*, ce TABLEAU NOMINATIF que l'écrivain de la *Presse* voudrait nous faire demander à l'administration de la guerre. La preuve officielle de ce que nous avançons ne doit résulter que du projet de budget de 1871, ou du compte de l'exercice 1870 ; le Corps législatif et la cour des comptes attendront bien ces documents pour s'éclairer ; nous ne pouvons qu'engager la *Presse* à en faire autant.

DE LÉPINE.

La décision impériale du 25 septembre dernier portant suppression du régiment de gendarmerie de la garde impériale et augmentation de la solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes des compagnies départementales et d'Afrique, a soulevé quelques critiques de détail auxquelles il paraît utile de répondre.

Ces critiques portent :

Sur la réduction à 5 hommes des brigades à cheval de 6 hommes ;

Sur le tiercement des brigades ;

Sur la position faite aux militaires de l'arme à pied dont l'avancement serait limité au grade de maréchal des logis ;

Enfin, sur l'irrégularité de la nomination récente de deux officiers venant de l'armée dans l'escadron des gendarmes d'élite.

En ce qui touche la réduction à 5 hommes des brigades à cheval de 6 hommes, on objecte que les localités dans lesquelles il y a des brigades à pied sont peu importantes, tandis que là où le Ministre de la guerre place *un maréchal des logis avec 6 hommes*, les circonscriptions ont une étendue et une population qui exigent la présence d'une troupe à cheval et d'un effectif plus fort que dans les circonscriptions moins importantes.

Tout d'abord nous ferons remarquer qu'il n'y a pas de brigades composées d'*un maréchal des logis avec six hommes*; un maréchal des logis ne commande jamais plus de 5 hommes. D'un autre côté, les brigades de 6 hommes, maréchal des logis compris, sont placées principalement dans les chefs-lieux de compagnie ou d'arrondissement où il existe plusieurs brigades. Dans ces localités, la suppression d'un gendarme ne saurait avoir un inconvénient sérieux.

Quant aux communes qui ne possèdent qu'une seule brigade, l'augmentation de l'arme à pied permettra de contrebalancer largement la réduction d'un homme par brigade à cheval, en donnant les moyens de placer une brigade à pied à proximité d'une brigade à cheval dont elle deviendra l'auxiliaire.

C'est encore une erreur de dire que les postes dans lesquels sont placées les brigades à pied ont peu d'importance; il y en a, au contraire, de très importants, si on les compare à ceux qu'occupent des brigades à cheval, même de 6 hommes, dans un certain nombre de départements où la nature et la configuration du sol rendent très difficile le service des hommes à cheval.

Il est constant, d'ailleurs, que les facilités apportées dans la circulation par la création des voies ferrées et par l'amélioration des routes impériales et des chemins vicinaux, ont rendu beaucoup moins pénible le service de la gendarmerie. Les brigades font aujourd'hui en chemin de fer une partie des services qu'elles faisaient autrefois à cheval, notamment les transfèrements de prisonniers, les escortes de fonds et celles des convois de poudres. En outre, le service près des tribunaux, celui des gares de chemins de fer, et généralement aussi celui des foires et marchés se font à pied.

Par tous ces motifs, il était rationnel d'augmenter le nombre des brigades à pied, dont le service devient de plus en plus actif, et de diminuer celui des brigades à cheval, dont la nécessité est maintenant contestable dans beaucoup de localités, comme les inspecteurs généraux de l'arme l'ont reconnu.

Relativement au tiercement des brigades, le journal auquel nous répondons affirme *qu'il n'y a jamais de tiercement de brigades dans la gendarmerie*; il ajoute que *ce serait porter le dernier coup à l'organisation de l'arme*.

Si les tiercements ne peuvent pas avoir lieu dans la gendarmerie exactement de la même manière que dans l'infanterie, il n'en est pas moins vrai, et aucun gendarme ne peut l'ignorer, que les brigades sont soumises à des opérations analogues. L'importance croissante de certains postes exige souvent qu'un sous-officier soit placé à leur tête au lieu d'un brigadier. Pour des raisons contraires, une brigade de maréchal de logis peut diminuer d'importance. Le décret du 1er mars 1854 ayant déterminé la proportion des emplois affectés aux deux grades, il y a souvent nécessité de placer un maréchal des logis là où il y avait un brigadier, et *vice versâ*, c'est ce qui constitue le tiercement des brigades. Cette opération deviendra plus facile dans le système actuel, puisque toutes les brigades, devant être désormais de 5 hommes, le remplacement d'un maréchal des logis par un brigadier n'entraînera pas la suppression d'un gendarme.

Nous ne pouvons pas laisser passer cette étrange affirmation que, par interprétation d'*un règlement qui n'a jamais existé, on a fermé l'avancement aux maréchaux des logis à pied*.

Tous les ans, des maréchaux des logis à pied sont proposés pour le grade de lieutenant-trésorier et même pour la partie active du service, et le nombre des emplois qui leur est réservé dans tous les travaux de promotion prouve que l'arme à pied est aussi bien traitée, sous le rapport de l'avancement, que l'arme à cheval de la gendarmerie.

A l'occasion de la nomination dans l'escadron d'élite de deux officiers venant de l'armée, on se plaint avec une certaine amertume d'un *passe-droit qui a lésé les droits de vingt anciens officiers qui avaient demandé ces postes*. En principe, le passage d'un officier dans l'escadron d'élite n'a lieu que sur la proposition d'un inspecteur général; mais les officiers des compagnies départementales mettent peu d'empressement à demander à passer dans les corps organisés; ce qui le prouve, c'est qu'au moment où il a fallu pourvoir aux deux vacances que présentait l'escadron d'élite, aucun officier de gendarmerie n'était régulièrement proposé pour passer dans cet escadron.

DE LÉPINE.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

PRUSSE. — *Ecoles militaires*. — On sait que les grandes manœuvres de l'armée prussienne cessent habituellement vers le milieu du mois de septembre, et qu'aussitôt après, les hommes qui ont accompli leur temps de présence sous les drapeaux, sont renvoyés dans leurs foyers. Après un intervalle de quelques mois, les nouvelles recrues sont incorporées et l'on recommence l'instruction de détail.

Le 15 août ont cessé les cours des écoles militaires supérieures de Potsdam, Erfurt, Engers et Neisse, pour reprendre le 1er octobre. Afin de mettre ces écoles à même de fournir au recrutement de l'armée qui, depuis 1866, a pris un énorme développement, on avait, en 1867, diminué la durée des cours, de façon à donner en deux ans l'instruction que l'on mettait précédemment trois ans à acquérir. Une décision récente prescrit de reprendre, à dater du 1er octobre 1869, les cours normaux, l'armée n'ayant plus besoin de promotions extraordinaires d'officiers. Les écoles militaires créées depuis les annexions à Cassel et à Hanovre, tiendront leurs cours du 1er mars au 1er décembre.

Le mois dernier, c'est-à-dire dans le courant de septembre, les écoles de sous-officiers de Potsdam, Juliers et Biebrich, ont fourni à l'armée trois cents élèves qui viennent de terminer leur troisième année d'études. Il est à noter que la plupart de ces nouveaux sous-officiers sont destinés aux régiments des provinces annexées et de la Prusse rhénane. En même temps un nouvel institut pour les volontaires d'un an vient d'être établi à Weissenfels; ces jeunes gens sont tous appelés pour le 1er octobre.

Déclassement de Rendsburg. — Des renseignements officiels permettent d'affirmer que les ordres les plus précis ont été donnés afin d'achever, en 1870, les grands travaux de fortification en cours d'exécution à l'embouchure de l'Elbe, près de Stade. En revanche, sur l'avis de la commission de défense du pays, l'abandon de Rendsburg, comme ville forte, est décidé en principe. Depuis la prise de Sonderburg et celle des redoutes de Duppel que l'on vient encore de fortifier, personne en Prusse ne se faisait d'illusion sur l'insignifiance stratégique et défensive de Rendsburg, malgré son brillant passé. En 1850, après la défaite d'Idstedt, le général prussien de Willisen réorganisa ses troupes battues dans un camp retranché, établi sous la protection du canon de Rendsburg. En 1645, une faible garnison danoise y résista avec succès aux Suédois, commandés par le général Wrangel.

AUTRICHE. — Dans son numéro du 29 septembre, le *Camarade*, de Vienne, a publié l'article suivant sur les manœuvres d'automne de l'armée prussienne :

« D'après tous nos renseignements, les manœuvres prussiennes de cet automne paraissent avoir eu une importance tout exceptionnelle. Non-seulement on y a expérimenté les qualités militaires des troupes, mais encore les nouvelles formations de combat adoptées depuis 1866, surtout en ce qui concerne la cavalerie. Chose singulière, tandis que dans la plupart des nations européennes le rôle futur de la cavalerie, sur les champs de bataille, est considéré comme amoindri depuis l'adoption du fusil se chargeant par la culasse, la Prusse a pris résolument le contre-pied, et, loin de diminuer ses troupes à cheval, a augmenté l'armée de la Confédération du Nord de 150 escadrons depuis 1867. Mais, malgré cette augmentation, l'ancienne réunion des régiments de cavalerie en corps d'armée ou en divisions, est abandonnée; tout au plus formera-t-on des brigades de deux à trois régiments, et l'on tient essentiellement au régiment divisionnaire. Les dernières manœuvres ont démontré d'une manière concluante l'excellence de cette dernière disposition, au point qu'elle va être immédiatement adoptée par les armées étrangères qui n'avaient pas encore suivi l'exemple de la Prusse.

» Nous devons faire remarquer que ces manœuvres n'ont pas entraîné un surcroît de dépense. Cette année, au lieu de un ou deux corps d'armée, il en a été réuni cinq, savoir : le premier, le deuxième, le troisième, le douzième et le corps composé de la 21e division prussienne et de la division de Hesse-Darmstadt. En outre, dans le courant de l'été, 30,000 hommes de la landwehr ont été exercés pendant quinze jours, et en automne 50,000 hommes de la réserve ont été réunis pendant quatre à six semaines; enfin, les grandes manœuvres des pontonniers, à Lauenbourg, se sont prolongées pendant quatre semaines. Malgré ce déploiement de troupes et les dépenses qu'il nécessite, le ministre de la guerre annonce qu'il ne demandera aucun crédit extraordinaire. Il dit même qu'il avait deux millions d'économie, mais ils ont été absorbés par ces frais extraordinaires. Une pareille gestion financière est digne de remarque, quoique le ministre de la guerre ne nous dise pas clairement comment il a obtenu ces économies. »

Tel est l'article du *Camarade*, sur lequel nous ne nous permettons qu'une seule réflexion : c'est que le discours du trône prononcé il y a huit jours, à l'ouverture du Parlement, semble indiquer que les économies du ministre de la guerre n'existent pas.

GEORGES WARNER.

FAITS DIVERS

L'Empereur s'est rendu le 9 à Versailles pour faire une visite à Mme la maréchale Niel, qui s'est retirée dans cette ville après le malheur qui l'a frappée.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Le conseil municipal d'Auterive, dans sa séance du
» 3 octobre, a voté l'érection d'une statue au maréchal
» Niel. »

On se souvient que le canton d'Auterive avait tenu à honneur d'être représenté par l'illustre maréchal au conseil général de la Haute-Garonne.

— Le dimanche 10 octobre, à midi, a eu lieu à Pontoise l'inauguration de la statue élevée au général Leclerc. Né dans cette ville en 1772, Leclerc entra au service comme volontaire en 1791. Il connut au siége de Toulon le jeune Bonaparte, dont il suivit la fortune; il se distingua d'une manière toute particulière en Italie, et fut, après la bataille de Rivoli, élevé au grade de général de brigade. Il demanda et obtint la main de la sœur du général Bonaparte, qui fut depuis la princesse Pauline Borghèse.

Nommé commandant en chef de l'expédition envoyée pour reconquérir l'île de Saint-Domingue, le général Leclerc eut la douleur de voir ses troupes décimées par la maladie; lui-même fut emporté par la fièvre jaune le 2 novembre 1802.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine demande à permuter avec un officier de son grade d'un corps quelconque d'infanterie. (99)

— M. Prêtrel, capitaine au 37e régiment, qui quitte l'Algérie pour aller à Nice, désire permuter avec un de ses collègues appartenant à un régiment qui n'a point d'officiers détachés aux affaires arabes. (97)

— M. Crétot, capitaine au 2e tirailleurs algériens, demande à permuter avec un de ses collègues de l'infanterie, de préférence avec un capitaine de chasseurs à pied.
Cette permutation donne droit aux indemnités. (98)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1860), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

— Un lieutenant (promotion du 10 août 1868), en garnison dans le Midi, désire permuter avec un officier de même grade dans la garde impériale. (96)

— Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique demande un permutant. S'adresser rue Scarron, 34, à Mme Durand, pour M. X, au Mans (Sarthe). (100)

Le 4e demande : une 1re clarinette, 1er bugle ou piston, 1er saxotromba, 1er trombone; des places de 1re et 2me classes leur sont réservées.
S'adresser au colonel, à Lyon.

L'emploi de maître bottier au 1er régiment de cuirassiers, à Nancy, sera vacant le 1er novembre prochain. Les candidats qui désirent se présenter devront justifier d'un avoir de 6,000 francs, produire leur état de services et le relevé de leurs punitions.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : Division sur 5 colonnes la petite ligne	1 50 (La ligne)
Réclames	2 fr.
Faits-Paris	4
Demandes des conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

Prix { Avec Annuaire Militaire, un an . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

Bureaux d'abonnement et de rédaction
Rue Montmartre, 152

N° 60 — 16 octobre 1869.

AVIS.

Afin de donner les nominations faites aujourd'hui par l'Empereur, et qui nous sont communiquées à la dernière heure, nous ajournons tout autre matière au prochain numéro.

Paris, 15 octobre 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 15 octobre 1869, l'Empereur, sur la proposition du Ministre de la guerre, a promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur :

M. Duhamel, professeur d'analyse à l'École impériale Polytechnique, officier du 13 août 1861.

Par décret en date du 9 octobre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Pichot-Duclos, major du 9e régiment d'infanterie; chevalier du 15 août 1858; 38 ans de services, 4 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 9 octobre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire au sieur Boëll, gendarme à la compagnie des Alpes-Maritimes : 20 ans de services, 7 campagnes; a été grièvement blessé dans une lutte qu'il a soutenue contre un malfaiteur.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR

Par décret impérial du 15 octobre 1869, sur la proposition de S. Exc. le Ministre de la guerre, les officiers dont les noms suivent ont été nommés dans le corps d'état-major, savoir :

Au grade de colonel.

M. Lamy, lieutenant-colonel, attaché au dépôt de la guerre, en rempl. de M. de Lagoutrie, admis à la retraite.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. de Jouffroy d'Abbans, chef d'escadron à l'état-major de la 3e division d'infanterie du 1er corps, en rempl. de M. Lamy, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

(Ancienneté), M. Rouby, capitaine, attaché au dépôt de la guerre, en rempl. de M. Geranlay, décédé.

(Choix), M. Laveuve, aide de camp du général Lebrun, en rempl. de M. Hahn, admis à la retraite.

(Ancienneté), M. Le Pippre, capitaine au dépôt de la guerre, en rempl. de M. de Jouffroy d'Abbans, promu lieutenant-colonel.

(Choix), M. de Créty, officier d'ordonnance de l'Empereur, en rempl. de M. Mouton, passé dans l'état-major des places.

Au grade de capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Arnous Rivière, lieutenant.

Choix (2e tour), M. de Geffrier, lieutenant.

Ancienneté (3e tour), M. Mathieu, lieutenant.

Ancienneté (1er tour), M. Saint-Arromas, lieutenant.

INFANTERIE.

Par décret du 15 octobre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers et sous-officiers, dont les noms suivent, savoir :

A cinq emplois de chef de bataillon

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Berthiaux, capitaine d'habillement du 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Georges de Lemud, mis hors cadres.

100e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. de Polloue de Saint-Mars, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Granteaud, passé au commandement du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

68e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Jodosius, capitaine au 16e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. Iersène, admis à la retraite.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Douesseau, capitaine au 98e de ligne, en rempl. de M. Lanuchet, passé dans l'état-major des places.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (Rome), M. Algan, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. de Bigault du Granrut, admis à la retraite.

A un emploi de major.

13e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lemoing, capitaine adjudant-major du 17e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Dumont, passé dans le service du recrutement.

A trente-deux emplois de capitaine.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Barbier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Verrier, nommé capitaine-trésorier.

Ancienneté (3e tour), M. Perrin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Duplat, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Philippet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Algan, nommé chef de bataillon.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Chalamon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delacroix, nommé chef de bataillon.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Lapeyre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gabrielli, nommé capitaine d'habillement.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Lespiau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Richard, nommé capitaine d'habillement.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Bastin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Massion, décédé.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Legros, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lallemand, retraité.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Millot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Conse, retraité.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Capitain, lieutenant au corps, en rempl. de M. Babille, retraité.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Loigerot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gadton, passé dans l'état-major des places.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Chapelle, lieutenant au corps, en rempl. de M. Madeline, nommé adjudant-major.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Rio, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bougnot, démissionnaire.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. d'Adhémar de Cransac, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gamel, mis hors cadres.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jadelot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Macquin, passé dans l'intendance.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Gairaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lerault, mis en non-activité.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Verdelet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Philippe, mis en non-activité par retrait d'emploi.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Monaron, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rebout, mis hors cadres.

86e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Houlès, lieutenant au corps, en rempl. de M. Coquillard, nommé trésorier du corps.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Lelorrain, lieutenant au corps, en rempl. de M. Grosjean, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Moyse, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gazan de La Peyrière, démissionnaire.

90e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Fontagnère, lieutenant au corps, en rempl. de M. Ferrand, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Drappier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jodosius, nommé chef de bataillon.

93e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Couturier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Parrot, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

94e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Payreau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jousseaume, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Monton, lieutenant au corps, en rempl. de M. Renault, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Dubart, lieutenant au corps, en rempl. de M. Douesseau, nommé chef de bataillon.

Bataillons de chasseurs à pied.

Choix (Rome), M. Desplagne, lieutenant au 13e bataillon, en rempl. de M. Ropert, du 6e bataillon, nommé capitaine-major.

Ancienneté (1er tour), M. de Boissieu, lieutenant au 11e bataillon, en rempl. de M. Pilée, du 10e bataillon, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Jouan, lieutenant au 12e bataillon, en rempl. de M. Chamorin, du même bataillon, passé dans l'état-major des places.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. Kiener, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cellier, nommé officier d'habillement.

Ancienneté, M. Tourangin, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Polloue de Saint-Mars, nommé chef de bataillon.

A quarante-deux emplois de lieutenant

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Saux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barbier, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Ricard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Perrin, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Moulinié, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Philippet, nommé capitaine.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. de Bernardy de Sigoyer, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chalamon, nommé capitaine.

2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Vigaroux, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Trémoulet, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Abeilhé, sous-lieutenant porte-aigle du corps, en rempl. de M. Lapeyre, nommé capitaine.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Stackler, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lespiau, nommé capitaine.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Ceragnoli, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bastin, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de Lestapis, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Pagès-Xatart, mis en non-activité.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Médance, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Legros, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lavaignet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Millot, nommé capitaine.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Sabouré, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Capitain, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Maze, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Reynaud, mis en non-activité.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Barié, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Loigerot, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Dorey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Sorel, retraité.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Baugé, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Le Caruyer de Beauvais, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Morier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Chapelle, nommé capitaine.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jastraki, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Rio, nommé capitaine.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt, choix (2e tour), M. Goudmant, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guillermier, décédé.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Le Goas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. d'Adhémar de Cransac, nommé capitaine.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Paulian, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barrand, décédé.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Moreau, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jadelot, nommé capitaine.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Rouillon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gairaud, nommé capitaine.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Wolff, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Verdelet, nommé capitaine.

80e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bertrand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Monaron, nommé capitaine.

86e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Lacipière, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Houlès, nommé capitaine.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bretonne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Boutet, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Ancienneté (1er tour), M. Maurand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lelorrain, nommé capitaine.

89e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Ledant, sous-lieutenant-adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Moyse, nommé capitaine.

90e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Champion, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fontagnère, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Charlet, sous-lieutenant-adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Drappier, nommé capitaine.

93e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mouynet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Couturier, nommé capitaine.

94e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bigunet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Payreau, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Roselle, sous-lieutenant-porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Dutilloy, retraité.

97e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Stelle, sous-lieutenant porte-drapeau, en rempl. de M. Monton, nommé capitaine.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lazard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Dubart, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Choix (2e tour), M. Colomb, sous-lieutenant au 11e bataillon, en rempl. de M. Desplagne, du 13e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Poulet, sous-lieutenant au 20e bataillon, en rempl. de M. de Boissieu, du 11e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Vidal, sous-lieutenant, faisant fonctions d'officier d'habillement du 4e bataillon, en rempl. de M. Jouan, du 12e bataillon, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Jannel, sous-lieutenant au 10e bataillon, en rempl. de M. Vidal, du 12e, maintenu dans ses fonctions d'officier d'habillement du 4e bataillon.

1er régiment de tirailleurs algériens.

Choix, M. de Saint-Vincent, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Kiener, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Pierron, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tourangin, nommé capitaine.

A vingt-quatre emplois de sous-lieutenant.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

(1er tour), M. de Florian, sergent-major au corps, en rempl. de M. Ricard, nommé lieutenant.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Brosso, adjudant au corps, en rempl. de M. de Bernardy de Sigoyer, nommé lieutenant.

4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Schmit, sergent-major au corps, en rempl. de M. Stackler, nommé lieutenant.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

(1er tour), M. Gilardeau, adjudant au corps, en rempl. de M. Caragioli, nommé lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mercier, adjudant au corps, en rempl. de M. Lestapis, nommé lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Duchâteau, sergent-major au corps, en rempl. de M. Lyon, nommé porte-drapeau.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gandin, adjudant au corps, en rempl. de M. Pincherette, nommé porte-drapeau.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vessière, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Manssion de Candé, décédé.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Sengler, adjudant au corps, en rempl. de M. Durif, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Weffond, adjudant au corps, en rempl. de M. Moriar, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Ferry, adjudant au corps, en rempl. de M. Morcié, mis en non-activité.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Fages, adjudant au corps, en rempl. de M. Cecconi, passé dans la garde impériale.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lenoir, sergent-major au corps, en rempl. de M. Lafargue, démissionnaire.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Morée, adjudant au corps, en rempl. de M. Paulino, nommé lieutenant.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gallan, adjudant au corps, en rempl. de M. Ranillon, nommé lieutenant.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Delaunay, adjudant au corps, en rempl. de M. Maurand, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Canet, sergent-major au corps, en rempl. de M. Mathion, nommé adjoint au trésorier.

90e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Rambaud, adjudant au corps, en rempl. de M. Champion, nommé lieutenant.

93e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vulmont, adjudant au corps, au rempl. de M. Monynat, nommé lieutenant.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dordor, adjudant au corps, en rempl. de M. Rieatte, nommé porte-drapeau.

97e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gross, adjudant au corps, en rempl. de M. Ligrisse, nommé adjoint au trésorier.

Bataillons de chasseurs à pied.

(1er tour), M. Ducos, adjudant au 4e bataillon, en rempl. de M. Eglingen, du 18e bataillon, nommé officier d'habillement.

(1er tour), M. Moureau, adjudant du bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Rochafort, du 16e bataillon, passé dans la garde impériale.

(1er tour), M. Tusoli, adjudant du 16e bataillon, en rempl. de M. Colomb, du 11e bataillon, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade par ancienneté les capitaines d'infanterie de 2e classe, désignés ci-après :

(*Rang du 20 janvier 1864*).

M. Fresney, instructeur de tir, au 55e de ligne.
M. Bosch, au 40e de ligne.
M. Bouchard, au 2e régiment de zouaves.
M. Fillieux d'Arrentière, au 11e de ligne.
M. Bertal, au 54e de ligne.
M. Villa, instructeur de tir, au 20e de ligne.
M. Marchand, au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.
M. Voisin, au 3e de zouaves.
M. Brioka, au 92e de ligne.
M. Molard, adjudant-major, au 22e de ligne.
M. de Cardon de Sandrans, au 13e bataillon de chasseurs à pied.
M. Saussac, trésorier, au 35e de ligne.
M. Carcy, au 15e de ligne.
M. Frigot, au 72e de ligne.
M. Barberet, au 93e de ligne.
M. Mus, trésorier, au 5e de ligne.
M. Bourcier, officier d'habillement, au 69e de ligne.
M. Oyselot de Chevroz, au 2e de zouaves.
M. Curel, adjudant-major, au 8e de ligne.
M. Bessac, au 30e de ligne.
M. Piquet, au 31e de ligne.
M. Deschamps, au 3e tirailleurs algériens.
M. Massonaud, au 1er de zouaves.
M. Latour d'Affadre, au 91e de ligne.
M. Donee, officier d'habillement, au 55e de ligne.

CAVALERIE.

Par décret du 15 octobre 1869, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés :

A deux emplois de colonel,

11e de chasseurs.

M. Dastugue, lieutenant-colonel de cavalerie, hors cadres, directeur provincial des affaires arabes, à Oran, en rempl. de M. Nérat, admis à la retraite.

7e de dragons.

M. de Gressot, lieutenant-colonel du 2e de chasseurs, en rempl. de M. Lavoye, admis à la retraite.

A deux emplois de lieutenant-colonel.

5e de lanciers.

M. Gayraud, chef d'escadrons, commandant le dépôt de remonte d'Alençon, en rempl. de M. Audoin-Deschamps, passé dans l'état-major des places.

2e de chasseurs.

M. de Mauret, chef d'escadrons au 1er de cuirassiers, en rempl. de M. de Gressot, nommé colonel.

A un emploi de chef d'escadrons.

1er de cuirassiers.

(Choix), M. de Cugnon d'Alincourt, capitaine au 12e de chasseurs, en rempl. de M. de Mauret, nommé lieutenant-colonel.

Par décret du 15 octobre 1869, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés :

A neuf emplois de capitaine.

10e de cuirassiers.

(1er tour), ancienneté, M. Sayons, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Barbier, nommé dans la garde nationale mobile et mis hors cadres.

1er de dragons.

(3e tour), ancienneté M. Chauvin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Ozenne, nommé capitaine instructeur du 5e de dragons.

4e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. de Marguerye, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Benoit, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

5e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Rothé, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hingant, mis en non-activité.

7e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Médard, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Dumay, passé aux fonctions d'adjudant-major.

9e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Lejéal, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Aonst de Ronvèze, passé à l'école impériale de cavalerie.

12e de chasseurs.

(1er tour), ancienneté, M. Levallet, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Cugnon d'Alincourt, nommé chef d'escadrons.

3e de hussards.

(2e tour), choix, M. Forichon, lieutenant au régiment, détaché dans le service des remontes, en rempl. de M. Desbarats, mis en réforme.

8e de hussards.

(3e tour), ancienneté, M. Leysseune, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Poinçon de la Blanchardière, démissionnaire.

A douze emplois de lieutenant.

10e de cuirassiers.

(2e tour), choix, M. Darcy, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Sayons, nommé capitaine.

1er de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. Vincent, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Chauvin, nommé capitaine.

4e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. de Payre, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Marguerye, nommé capitaine.

5e de dragons.

(3e tour), ancienneté, M. Richebez, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rothé, nommé capitaine.

7e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Outrey, sous-lieutenant porte-étendard au régiment, en rempl. de M. Médard, nommé capitaine.

12e de dragons.

(1er tour), ancienneté, M. Desgentis, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Courrech-du-Pont, démissionnaire.

8e de lanciers.

(2e tour), choix, M. Magon de la Giclais, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Gosse de Billy, mis en non-activité.

9e de chasseurs.

Choix (Afrique), M. Belland, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lejeal, nommé capitaine.

12e de chasseurs.

(1er tour), ancienneté, M. Castagnié, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lavallet, nommé capitaine.

3e de hussards.

(2e tour), choix, M. Bayart, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. de Beaudrap, décédé.

(3e tour), ancienneté, M. Coffinières, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Forichon, nommé capitaine.

8e de hussards.

(2e tour), choix, M. d'Honnezel, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Leysseune, nommé capitaine.

A six emplois de sous-lieutenant.

4e de dragons.

(3e tour), ancienne série, M. Claverie, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Gosset, nommé lieutenant.

5e de dragons.

(1er tour), M. Thibert, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Richebez, nommé lieutenant.

12e de dragons.

(1er tour), M. Bontal, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Jage Montespien, démissionnaire.

5e de chasseurs.

(1er tour), M. Croskons, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Despiarre, nommé lieutenant.

12e de chasseurs

(1er tour), M. Cavanac, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Castagné, nommé lieutenant.

3e hussards.

(1er tour), M. Bost, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Bayart, nommé lieutenant.

ARTILLERIE.

Par décret impérial du 15 octobre 1869 et sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, les officiers ci-après dénommés ont été promus dans le corps de l'artillerie, savoir :

Au grade de colonel.

M. Saunier, lieutenant-colonel au 11e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Bernadou, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Gresset, chef d'escadron, major au 7e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Saunier, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Pour occuper un emploi de major :

Choix (hors tours), M. Rabatel, capitaine en 1er au 12e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Gresset,

Au grade de capitaine.

Pour occuper un emploi de capitaine en 2e :

(3e tour), ancienneté, M. Vidal, lieutenant au 9e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Brasilier, démissionnaire.

(1er tour), ancienneté, M. Lespinats, lieutenant en 1er à la 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Larescho, retraité.

(2e tour), choix, M. Balaman, lieutenant en 1er au 14e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Cambon, décédé.

(3e tour), ancienneté, M. Anozet, lieutenant en 1er au 15e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. de Novion, promu chef d'escadron.

(1er tour), ancienneté, M. Bramerot, lieutenant en 1er à la 4e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Montanier de Belmont, décédé.

(2e tour), choix, M. Duplessis de Grenedan, lieutenant en 1er, au 3e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Rabatel, promu chef d'escadron.

GÉNIE.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, sur la proposition de S. Exc. le Ministre de la guerre, les officiers dont les noms suivent, ont été promus dans le corps du génie, savoir :

Au grade de colonel.

M. Bernard de Courville, lieutenant-colonel commandant du génie à Paris (rive gauche), en rempl. de M. Noël, admis à la retraite.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Houriot, chef de bataillon directeur du génie à la Guadeloupe, en rempl. de M. Bernard de Courville, promu colonel.

M. Barrabé, chef de bataillon commandant du génie à Oran, en rempl. de M. Henriat, mis hors cadre.

Au grade de chef de bataillon.

M. Henry, capitaine de 1re classe à Toulon, en rempl. de M. Barrabé, promu lieutenant-colonel.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décret impérial du 9 octobre courant sont promus ou nommés dans la 5e section des officiers d'administration (justice militaire).

Choix (2e tour), M. Magne, officier d'administration, comptable de 2e classe, au pénitencier militaire de Birkadem, est nommé officier d'administration, comptable de 1re classe.

Choix, M. Chappuis, adjudant d'administration en premier au pénitencier militaire de Metz, est nommé officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix (2e tour), M. Largrand, adjudant d'administration en second à l'atelier des travaux publics n° 3 à Oran, est nommé adjudant d'administration en premier.

Choix, M. Dupret, adjudant sous-officier, greffier au pénitencier militaire de Bab el Oued à Alger, est nommé adjudant d'administration en second.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR.

Par décision ministérielle, M. Durostic, précédemment détaché à la légion romaine, est réintégré dans le cadre du corps d'état-major comme capitaine de 1re classe.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Par décision impériale du 15 octobre 1869, et par décision ministérielle du même jour, les mutations suivantes ont eu lieu dans l'état-major des places :

M. de Roquemaurel-Saint-Cernin, lieutenant-colonel du 69e de ligne, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Belle-Ile (Morbihan), en rempl. de M. Pelons, admis à la retraite.

M. Audoin-Deschamps, lieutenant-colonel du 5e de lanciers, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Langres (Haute-Marne), en rempl. de M. de Cappot, admis à la retraite.

M. Massaroli, lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie de marine, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Longwy (Moselle), en rempl. de M. Rittler, admis à la retraite.

M. de la Bretesche, chef d'escadron commandant la place de Sétif, est nommé au commandement de 3e classe de la place de Granville (Manche), au rempl. de M. Baynaguet, admis à la retraite.

M. Lannebit, chef de bataillon au 81e de ligne, est nommé au commandement de 3e classe de la place de Sétif (province de Constantine), en rempl. de M. de la Bretesche.

M. Moujon, chef d'escadron d'état-major à l'école impériale d'application d'état-major, est nommé à l'emploi de major de la place de Bayonne (Basses-Pyrénées), en rempl. de M. Jacquier, admis à la retraite.

M. Guitton, capitaine au 18e de ligne, est nommé au commandement de 4e classe de la place de Biskra (province de Constantine), en rempl. de M. Pigeire, admis à la retraite.

M. Adam, capitaine secrétaire-archiviste de la 13e division militaire, est nommé au commandement de 4e classe de la citadelle de Bayonne (Basses-Pyrénées), en rempl. de M. Piquot, admis à la retraite.

M. Périgord, capitaine au 6e de cuirassiers, est nommé à l'emploi de secrétaire archiviste de 1re classe de la 13e division militaire, à Bayonne, en rempl. de M. Adam.

M. Chamorin, capitaine au 12e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de secrétaire-archiviste de 1re classe de la 9e division militaire, à Marseille, en remplacement de M. Cordier, admis à la retraite.

M. Héry, capitaine à la 25e légion de gendarmerie, est nommé à un emploi d'adjudant de place de 1re classe, à Besançon, en rempl de M. Joubert, admis à la retraite.

GARDE IMPÉRIALE

Par décision impériale du 15 octobre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après de la garde impériale.

Capitaines :

2e régiment de grenadiers.

M. Polenne, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Barbier.

M. Renaut, capitaine au 77e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Persin.

M. de Jeetze, capitaine au 22e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Philippet.

1er régiment de voltigeurs.

M. Séré de Lanauze, capitaine au 64e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Chalamon.

2e régiment de voltigeurs.

M. Marty, capitaine au 72e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Lapeyre.

4e régiment de voltigeurs.

M. Duclaux, capitaine au 80e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Lespiau.

Régiment de zouaves.

M. Coulurier, capitaine au 3e régiment de zouaves, par permutation avec M. Bustin.

Sous-lieutenants.

2e régiment de grenadiers.

M. Roy, sous-lieutenant au 80e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. de Fleurian.

1er régiment de voltigeurs.

M. Andouy, sous-lieutenant au 52e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Brosse.

4e régiment de voltigeurs.

M. Chellet, sous-lieutenant au 72e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Schmit.

Régiment de zouaves.

M. Méquesse, sous-lieutenant au 57e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Gilardeau.

Par la même décision, ont été nommés à des emplois de sous-lieutenant vacants au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, MM. Vigy, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, et Bouchon, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869, sont appelés aux fonctions de porte-étendard.

7e de dragons.

M. Couppery, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Outrey, nommé lieutenant.

12e de dragons.

M. Valladon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Desgenlis, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du même jour, M. Claverie, nommé sous-lieutenant au 4e de dragons, passe au 3e de chasseurs, par permutation avec M. Creskens.

Par jugement du 10 mai 1869, rendu par le tribunal de 1re instance de Parthenay (Deux-Sèvres), le sieur Cassin (Emmanuel-Honoré), cordonnier à La Chapelle-Saint-Laurent, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement pour avoir, dans le courant du mois d'avril précédent, fait au médecin militaire chargé d'assister le conseil de révision des Deux-Sèvres des offres d'argent en vue d'obtenir l'exemption de son fils compris dans le contingent de la classe de 1868.

Les frais de l'instance ont en outre été mis à la charge du prévenu.

BULLETIN

L'Empereur et le Prince Impérial ont quitté Saint-Cloud, le 12 octobre, pour se rendre à Compiègne, où ils ont établi leur résidence.

L'Impératrice, partie de Venise le 7, est arrivée le 10 à 9 heures du soir au Pirée. Elle a passé la journée du 11 à Athènes et elle a continué sa route pour Constantinople où elle est arrivée le 13, à deux heures après midi. Le grand vizir, le premier aide de camp du sultan et l'ambassadeur de France s'étaient rendus au-devant d'elle jusqu'aux Dardanelles.

Le sultan est allé à la rencontre de l'Impératrice et l'a conduite jusqu'au palais de Beylerbey qu'elle doit habiter. Le soir, il y a eu grand dîner de gala au palais impérial de Dolma Baghché. La ville entière et le Bosphore étaient illuminés.

Le mouvement républicain qui a éclaté en Espagne a été dominé sur la plupart des points, après une lutte terrible. La seule ville qui reste au pouvoir de l'insurrection est Valence. Des troupes nombreuses ont été envoyées pour l'attaquer. Il règne toujours une grande inquiétude à Madrid.

Une dépêche des Etats-Unis, transmise par le câble, annonce que le président a nommé le général Belknap ministre de la guerre.

A. SAINT-MARTIN.

C'est aujourd'hui, 15 octobre, que le licenciement du régiment de gendarmerie de la garde impériale a été prononcé en exécution de la décision impériale du 25 septembre dernier. En vue de cette mesure, le Ministre de la guerre est entré le plus efficacement possible dans la pensée de l'Empereur en assurant la position des officiers, sous-officiers et gendarmes du régiment licencié. Déjà un certain nombre d'officiers ont reçu une nouvelle destination; d'autres, au nombre de 20 (7 capitaines et 13 lieutenants) qui n'ont pu être replacés immédiatement, ont été mis à la suite de la garde de Paris, en attendant des vacances de leur grade, qui leur seront réservées.

Vingt-six sous officiers et vingt-six brigadiers ont été placés à la suite, dans la garde de Paris; la plupart d'entre eux pourront recevoir une destination définitive d'ici au 31 décembre prochain.

Tous les hommes non gradés ont déjà été placés dans la garde de Paris ou dans les légions de gendarmerie départementale.

Quant aux gendarmes à cheval, dont l'emploi a été supprimé dans les brigades de 6 hommes, le plus grand nombre ont été répartis entre celles qui présentaient des vacances; et les autres resteront à la suite des brigades auxquelles ils appartiennent actuellement, jusqu'au jour où il sera possible de leur assigner une destination. Suivant toutes les probabilités, tous ces gendarmes seront replacés avant le 1er janvier prochain.

L'économie résultant du licenciement du régiment de gendarmerie de la garde impériale et de la suppression de 828 gendarmes à cheval de l'intérieur, de la Corse et de l'Algérie, est destinée à faire face à l'augmentation de solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes des 27 légions de gendarmerie départementale, des gendarmes d'élite et de la garde de Paris; elle donnera aussi les moyens d'opérer la création de 25 nouvelles brigades à pied, la substitution de 50 brigades à pied à 25 brigades à cheval, et la création de 6 brigades à cheval en Algérie.

Les nouveaux tarifs qui sont la conséquence de l'augmentation de solde des corps de gendarmerie seront en vigueur à compter du 1er janvier 1870.

FAITS DIVERS

On nous écrit de Constantinople, le 25 septembre, que le camp d'instruction établi cette année à Beïcos, sur l'initiative du seraskier Hussein Avni Pacha, a donné de très bons résultats.

L'effectif des troupes qui s'y trouvent est de 25 bataillons d'infanterie dont 6 de tirailleurs; de 3 régiments de cavalerie, dont un de circassiens, un de lanciers et un de dragons, et de 22 batteries d'artillerie.

Le prince Youssouf Effendi, fils aîné du sultan, le grand vizir, accompagné de tous les ministres, ont assisté plusieurs fois aux manœuvres du camp.

Le sultan passera le 16 octobre, en l'honneur de l'Impératrice des Français, une grande revue des troupes. On construit sur les lieux un magnifique kiosque oriental, dans lequel l'Impératrice assistera à la revue. Le soir, tout le camp sera illuminé.

— La statue du général Leclerc inaugurée le 10 de ce mois à Pontoise, a été exécutée en vertu d'un décret de l'empereur Napoléon 1er. Elle est due au ciseau du baron Lemot, statuaire, membre de l'Institut. C'est une œuvre très-remarquable. Elle se trouvait au château de la princesse d'Ekmühl, à Savigny-sur-Orge, qui en a fait hommage à la ville de Pontoise.

Le baron Lemot, artiste éminent, a exécuté, sous le premier Empire et sous la Restauration un grand nombre d'ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons les statues de Lycurgue, Léonidas, Cicéron, celle de Jean-Bart pour Dunkerque, celle de Henri IV placée sur le terre-plein du Pont Neuf à Paris et celle de Louis XIV pour la ville de Lyon.

Le baron Lemot est mort en 1827.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Un chef de bataillon d'un corps permanent d'Afrique désire permuter avec un de ses camarades de l'intérieur, n'ayant aucune attache avec les bureaux arabes.

S'adresser à M. Délivré, Vannes (Morbihan). (101)

— M. Prétrel, capitaine au 37e régiment, qui quitte l'Algérie pour aller à Nice, désire permuter avec un de ses collègues appartenant à un régiment qui n'a point d'officiers détachés aux affaires arabes. (97)

— M. Collot, capitaine au 2e tirailleurs algériens, demande à permuter avec un de ses collègues de l'infanterie, de préférence avec un capitaine de chasseurs à pied.

Cette permutation donne droit aux indemnités. (98)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

— Un lieutenant (promotion du 10 août 1868), en garnison dans le Midi, désire permuter avec un officier du même grade dans la garde impériale. (96)

— Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique demande un permutant. S'adresser rue Scarron, 34, à Mme Durand, pour M. X, au Mans (Sarthe). (100)

L'emploi de maître bottier au 1er régiment de cuirassiers, à Nancy, sera vacant le 1er novembre prochain. Les candidats qui désirent se présenter devront justifier d'un avoir de 6,000 francs, produire leur état de services et le relevé de leurs punitions.

Le 9e chasseurs demande un brigadier sellier.

S'adresser au major.

Le 7e de lanciers, à Moulins, demande un ouvrier tailleur sachant couper. Les galons de brigadier lui sont réservés avec les émoluments de trente francs par mois.

S'adresser au maître tailleur.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans peuvent s'adresser en toute confiance à M. KUPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, *f*r *de l'armée dep. 20 ans*. Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

M. TERRIS, tailleur, place du Théâtre-Français, n° 2, à Paris, demande des représentants **tailleurs** dans les principales villes de garnison.
S'adresser à lui-même. — Affranchir.

Maison ROUILLER, 2 BIS, RUE VIVIENNE, **près le Palais-Royal**, Equipements militaires, passementerie, coiffures, armes et décorations, et toutes fournitures pour MM. les officiers de l'armée.

MUSIQUES MILITAIRES

MM. MILLEREAU ET Ce

Brevetés, à Paris, 29, rue des Trois Bornes, ont l'honneur d'informer MM. les membres des CONSEILS D'ADMINISTRATION, chefs de *musique, directeurs de Sociétés* qu'ils ont réuni à leur fabrication d'instruments de cuivre celle des instruments de bois, *flûtes, clarinettes, hautbois*, etc.

De même que pour la fabrication des instruments de cuivre, les soins les plus minutieux sont apportés à ce nouveau travail.

Sur demande, les instruments sont envoyés à l'essai franco. — Plusieurs MÉDAILLES DE 1re CLASSE, OR ET ARGENT, DIPLOMES D'HONNEUR, etc., ont été décernées à la maison pour les *perfectionnements* et *améliorations* apportés à ses produits.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 médailles d'honneur de 1837 à 1867

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

La Maison **F. BESSON** a transféré ses ateliers

RUE D'ANGOULÊME, N° **92**. — PARIS.

MAISON BERTON-LUSSAN, Tailleur civil et militaire, à Paris, fournisseur de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, rue Richelieu, 21

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dep., RUE LE PELETIER, 9.

Collections réunies des Articles de Ménage, Chauffage, Literie, Tapis, etc.

ARTICLES DE MÉNAGE

		fr.	c.	
Buffets de cuisine...	depuis	12		la pièce.
Tables de cuisine...	»	4	»	»
Fontaines à filtre....	»	3	25	»
Porte-bouteilles en fer, 200 bouteilles.	»	8	»	»
Assiettes porcelaine, 22 centim...	»	4	30	la douz.
Verres à pied.......	»	»	20	la pièce.
Couteaux de table avec la boîte.......	»	3	»	la douz.
Lampes porcelaine décorées..	»	5	»	la pièce.
Suspensions de salle à manger avec lampe.............	»	30	»	»
Tapis feutre (descente de lit)......	»	2	60	»
Sommiers élastiques	»	15	»	»
Matelas laine et crin.	»	16	50	»
Batterie de cuisine en cuivre rouge......	»	3	15	le kilog.

PETITS MEUBLES, BROSSERIE, ETC.

A LA

MÉNAGÈRE

VASTE ETABLISSEMENT

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

PRIX FIXE MARQUÉ

ENTRÉE LIBRE — Expéditions en France et à l'Etranger — ENTRÉE LIBRE

ARTICLES DE CHAUFFAGE

		fr.	c.	
Poêles en fonte......	depuis	3	75	la pièce.
Tuyaux de poêles...	»	»	75	le mètre.
Cuisinières en fonte avec four et chaudière émaillée.....	»	22	»	la pièce.
Grilles à charbon de terre..............	»	1	50	»
Calorifères en fonte, brûlant pendant 6 heures............	»	17	»	»
Seaux à charbon de terre..............	»	1	75	»
Poêles en faïence, à four	»	20	»	»
Chaufferettes........	»	»	90	»
Garde-feu (pare-étincelles)...........	»	4	50	»
Cheminées parisiennes, foyer mobile..	»	17	»	»
Cheminées à la prussienne, en fonte..	»	17	»	»
Galeries de cheminée, bronzées.........	»	4	»	»
Garnitures de foyer (10 pièces)........	»	17	»	la garnit.

FOURNEAUX DE CUISINE, ETC.

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.— W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

La liste des dépuratifs est considérable; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa *composition exclusivement végétale*. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau les dartres, les scrofules, les accidents provenant de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

LE ROB BOYVEAU LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAUDEAU-SAINT-GERVAIS, a été approuvé par l'ancienne Société royale de médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France, en 1788 et 1793. En 1850, il *a été approuvé en Belgique par le ministère de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge*, et officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie. — *Dépôt général*, 12, rue Richer, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par des chirurgiens du régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris

CRÉDIT COMMUNAL DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

SIÉGE ADMINISTRATIF : 21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Le capital social sera de

CENT MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 200,000 actions de 500 francs chacune

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX **50,000** ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Le *Crédit communal de France* a pour but de distribuer largement le Crédit aux communes de France, et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à Gaz, etc., etc.; d'ouvrir des routes, chemins de fer ou autres, canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire à bonne fin tous creusements de ports fluviaux ou maritimes, défrichements de landes, reboisements de forêts, dessèchements de marais, exploitations de mines, carrières, etc., etc.; en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit communal de France* doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le **Crédit communal de France**, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre

Une souscription publique aux 50,000 actions de la première série

Cette souscription aura lieu du 21 au 26 octobre courant

Les actions sont émises au pair, c'est-à-dire à 500 francs

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 FR. PAR ACTION NOMINATIVE,—150 FR. PAR ACTION AU PORTEUR

ON SOUSCRIT PAR LETTRES CHARGÉES SEULEMENT

A l'adresse du directeur général du *Crédit communal de France*, 21, boulevard Haussmann, à Paris ;

Ou du Gouverneur du Crédit foncier suisse, 10, place Vendôme, à Paris.

F. MUTTE 16, rue d'Argout, **PARIS**

Mac-fertane avec poches, **Caban-pardessus** avec poches, en **nouveau tissu cachemire imperméable**, garanti ne rougissant pas.

PRIX :

Caban-pardessus,	55 fr.	Mac-fertane américain, avec pelisse, 70 fr.
Mac-fertane,	65	Tablier de cher., 20 f., capuch. mobile 6

Quatre mois de crédit, 6 0/0 comptant. — Envoi franco pour plusieurs commandes réunissant un seul envoi.

PLACEMENT DONNANT 12 0/0

En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris Succursales à Lyon et à Besançon.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guérison prompte, radicale pr Réparateur J. B. A. T. 1.50. Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

Maladies Secrètes

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE

par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19

Consultations gratuites

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 151.—Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à, 1 fr. 90.—Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — Paris, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genre

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 3 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse. — Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

HERNIES guérison par le Bandage à régulateur, suspensoirs, bas et ceintures. 16 médailles. **H. Biondetti**, chevalier de plusieurs ordres, visible de 1 à 4 heures. 48, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers.— PRÉSERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. *Ne pas la confondre avec les produits similaires. On ne peut la remplacer.*

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

MM. LES OFFICIERS de l'armée de Lyon trouveront à la maison **Au Grand Saint-Nizier**, maison de confiance, — un assortiment de lingeries pour hommes, chemises, caleçons, mouchoirs, flanelle, bas, chaussettes et gants en tous genres. — Place Saint-Nizier, 1, en face de l'Eglise.
Bonneterie, ganterie, tricots pour dames et enfants.

MANTEAUX

DITS BERSAGLIERI

POUR VOYAGE, 22 F.



TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — années de succès attestent son efficacité.— Flacon : 5 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près le pass. Delorme). On exp. c. mand. poste.

PLUS DE COPAHU ni cubèbe—pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon 5 f. Guérisons rapides.—Consultations 1re, et correspond. Envoi en remboursement. DÉPURATIF *du sang*, dartres, virus. Flacon, 5 f. Bien décrire sa maladie.

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. **T**ire-lait-bout-de-sein pour enfant malade.

TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix: 10 fr. **B**out-de-sein Leplanquais.

Evitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 **COLLIER-LEPLANQUAIS** anti-convulsif 15, r. Rivoli.

TROUSSES de chasse, voyage et **CAMPAGNE. BROSSES** électriq. Objets pour frictions.

CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort. *Leplanquais*, 15, r. Rivoli.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 59. — 21 OCTOBRE 1869.

Paris, 20 *octobre* 1869.

Par décision impériale du 15 octobre 1869, Son Exc. le maréchal Bazaine, commandant le 3e corps d'armée, à Nancy, a été nommé commandant en chef de la garde impériale, en remplacement de Son Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, relevé de son commandement, sur sa demande, pour raison de santé.

Par décision impériale du 15 octobre 1869, M. le général de division de Failly, aide de camp de l'Empereur, président du comité consultatif de l'infanterie, sénateur, a été nommé commandant du 3e corps d'armée, à Nancy, en remplacement de Son Exc. le maréchal Bazaine.

Par décision impériale du 15 octobre 1869, M. le général de division Bourbaki, aide de camp de l'Empereur, a été nommé président du comité consultatif de l'infanterie, en remplacement de M. le général de division de Failly.

Par décision impériale du 17 octobre 1869, M. le général de brigade Schmitz a été nommé au commandement de la subdivision de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Par décret en date du 15 octobre 1869, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. le général vicomte de Montfort (Philogène) a été nommé gouverneur du palais du Luxembourg, en remplacement de M. le général Damas, décédé.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 15 octobre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le Ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 11 octobre 1869, savoir :

Au grade d'officier.

GARDE IMPÉRIALE.

2e régiment de grenadiers.

M. Lucas, major, chevalier du 30 décembre 1858 : 24 ans de services, 15 campagnes.

Au grade de chevalier.

CORPS DES CENT GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Ricq, maréchal des logis : 21 ans de services, 2 campagnes.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

M. Duchaufour, brigadier : 26 ans de services.

GARDE IMPÉRIALE.

2e régiment de grenadiers.

M. Joubert, lieutenant : 19 ans de services, 2 camp.

Régiment de lanciers.

M. Poinfier, lieutenant : 21 ans de services, 1 camp.

Régiment de chasseurs.

M. Carpentier, sous-lieutenant : 16 ans de services, 13 campagnes.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Gallier, maréchal des logis à la compagnie de Seine-et-Oise : 27 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 15 octobre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le Ministre de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 11 octobre 1869, savoir :

CORPS DES CENT GARDES DE L'EMPEREUR.

Lesage, brigadier.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

Cerceau, gendarme.

GARDE IMPÉRIALE.

2e rég. de grenadiers. Castagnier, sergent.
— Vavasseur, caporal.
— Eymard, caporal.
— Duc, sapeur.
— Riboulet, grenadier.
— Comte-Hellot, grenadier.
— Fritsch, grenadier.
2e rég. de grenadiers. Sicaud, grenadier.
— Picot, grenadier.
— Hayotte, grenadier.
— Parent, grenadier.
— Grignard, grenadier.
Rég. de chasseurs. Lafont, chasseur.

GENDARMERIE.

1re légion. Himbert, gendarme à la compagnie de Seine-et-Oise.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 15 octobre 1869, sont nommés dans le corps de l'intendance militaire, savoir :

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

M. Garrie, adjoint de 1re classe, employé à Alger.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

M. De France, adjoint de 2e classe, employé à Laghouat (division d'Alger).

Au grade d'adjoint de 2e classe.

M. Macquin (Charles-Victor), au 66e régiment de ligne.

GENDARMERIE.

Par décret du 6 octobre 1869, ont été nommés dans la gendarmerie :

1° *A un emploi de colonel chef de légion.*

Avancement des lieutenants-colonels de l'arme.

2e tour (armée), à défaut de candidats, M. de Bruchard, lieutenant-colonel, chef de la 14e légion de gendarmerie, en rempl. de M. d'Eggs, admis à la retraite.

2° *A un emploi de lieutenant-colonel chef de légion.*

Avancement des chefs d'escadron.

M. Melon, chef d'escadron dans la garde de Paris (infanterie), en rempl. de M. de Bruchard, nommé colonel.

3° *A deux emplois de chef d'escadron.*

2e tour (choix), M. Loison, capitaine dans la garde de Paris (infanterie), en rempl. de M. Defforges, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté), M. de Branges de Bourcia, capitaine dans la compagnie de Seine-et-Oise, en rempl. de M. Chavannes de Chastel, admis à la retraite.

4° *A un emploi de major.*

(Hors tours), M. Goussot, capitaine-trésorier de la garde de Paris, en rempl. de M. Schadet, admis à la retraite.

5° *A deux emplois de capitaine (partie active).*

2e tour (choix), M. Berbegier, lieutenant dans la compagnie de la Charente, en rempl. de M. de Branges de Bourcia, nommé chef d'escadron.

3e tour (ancienneté), M. Haristoy, lieutenant au régiment de gendarmerie de la garde impériale, en rempl. de M. Loison, nommé chef d'escadron.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 18 octobre 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, les trois lieutenants de chasseurs à pied de 2e classe désignés ci-après :

M. Malpel, du 8e bataillon, rang du 13 avril 1867.

M. Kuhn, du 3e bataillon, rang du 13 avril 1867.

M. Holter, du 4e bataillon, rang du 13 avril 1867.

L'insertion au *Journal militaire* tiendra lieu de notification.

CAVALERIE.

Par décret du 17 octobre 1869 :

M. de Benoist, lieutenant au 4e de lanciers, n° 1 de l'École impériale de cavalerie en 1869, a été nommé au grade de capitaine instructeur du 3e de chasseurs, en rempl de M. Delauzun, passé au commandement d'un escadron.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret du 15 octobre 1869, sont nommés dans les bureaux de l'intendance militaire, savoir :

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Mille, officier d'administration de 2e classe, employé à Limoges.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Baudoin, adjudant d'administration en 1er, employé à Lyon.

M. Battisti, adjudant d'administration en 1er, employé à Bastia.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

M. Boldstein, adjudant d'administration en 2e, employé à Colmar.

M. Véron, adjudant d'administration en 2e, employé à Besançon.

M. Magoteaux, adjudant d'administration en 2e, attaché à la commission de liquidation des comptes du corps expéditionnaire du Mexique.

M. Liech, adjudant d'administration en second, employé à Strasbourg.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

M. Chardard, sous-officier, élève d'administration à Nevers.

M. Mignolet, sous-officier, élève d'administration à Marseille.

M. Rageot, sous-officier, élève d'administration à Auxonne.

M. Jannot, sous-officier, élève d'administration à Bourges.

M. Nicolas, sous-officier, élève d'administration à Aix.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

Sous la date du 15 octobre 1869, l'Empereur a signé un decret portant promotion ou nomination dans le personnel du service de l'habillement et du campement, des quatre officiers, dont les noms suivent ; savoir :

A un emploi d'officier d'administration comptable de 1re classe.

(2e tour), choix, M. Villeréal, officier d'administration comptable de 2e classe, en rempl. de M. Fortin, admis à la retraite.

A un emploi d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Richard, adjudant d'administration en premier, en rempl. de M. Villeréal, promu.

A un emploi d'adjudant d'administration en 1er.

(1er tour), ancienneté, M. Désolu, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Richard, promu.

A un emploi d'adjudant d'administration en 2e.

Choix, M. Parès, élève d'administration, en rempl. de M. Désolu, promu.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Barbat du Closel, capitaine à l'état-major de la 3e division militaire, est désigné pour servir comme aide de camp auprès du général de Caslagny, commandant la 2e division d'infanterie du 1er corps.

M. Pinet, lieutenant aux zouaves de la garde, est nommé officier d'ordonnance du général Picard, commandant la 2e division d'infanterie de la garde.

M. Hartschmidt, lieutenant au 2e régiment de tirailleurs algériens, est nommé officier d'ordonnance du général de Wimpffen, commandant la province d'Oran.

GENDARMERIE.

Les officiers de gendarmerie compris dans le décret de promotions du 6 de ce mois ont reçu les destinations suivantes :

1° Colonel.

M. de Bruchard conserve le commandement de la 14e légion, à Carcassonne.

2° Lieutenant-colonel.

M. Melon, Limoges, pour commander la 11e légion.

3° Chefs d'escadron.

M. Loison, La Basse-Terre (Guadeloupe).

M. de Branges de Bourcia, Vannes (Morbihan).

4° Major.

M. Goussot, garde de Paris.

5° Capitaines.

M. Berbegier, Thionville (Moselle).

M. Haristoy, Mirande (Gers).

Par décision impériale du 6 octobre, M. Derousse, colonel, chef de la 11e légion de gendarmerie, passe au commandement de la 25e légion, à Strasbourg.

Par décision ministérielle du 28 septembre, M. Faucounet, lieutenant-colonel commandant l'infanterie de la garde de Paris, passe au commandement de la cavalerie.

Par décision impériale du 2 octobre, M. Hallnnin, chef d'escadron, major du régiment de gendarmerie de la garde, a été promu au grade de lieutenant-colonel au choix, hors tours, et admis, en son nouveau grade, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décision impériale du même jour, M. Martinon, capitaine titulaire d'un emploi de son grade dans la garde de Paris (cavalerie), et détaché, comme prévôt, à la division française stationnée dans les États Romains, a été placé en activité hors cadres.

Par décision ministérielle du 6 octobre, M. Martin de Boudard, capitaine à Pontoise (Seine-et-Oise), passe dans la garde de Paris (cavalerie).

M. Louis, capitaine à Mirande (Gers), passe à Nice (Alpes-Maritimes).

Par décision ministérielle du 7 octobre, M. Deteix, capitaine à Belfort (Haut-Rhin), passe à Colmar (même compagnie).

M. Mousseron, capitaine à Colmar (Haut-Rhin), passe à Belfort (même compagnie).

Par décision ministérielle du 2 octobre, M. Blot, lieutenant dans l'infanterie de la garde de Paris, passe dans la cavalerie du corps.

Par décision du 7 octobre 1869, les officiers de gendarmerie dont les noms suivent ont été désignés pour se rendre à Saumur et y suivre un cours d'équitation pendant six mois, à dater du 15 octobre courant :

M. Haudebourt, capitaine.
M. Donati, capitaine.
M. Madin, capitaine.
M. Jordy, capitaine adjudant-major.
M. Martin, capitaine.
M. Jubault, capitaine.
M. Mège, capitaine adjudant-major.
M. Rager, lieutenant.
M. Vigier, lieutenant.
M. Borges, lieutenant.
M. Brem, lieutenant.
M. Rossignol, lieutenant.
M. Rouyer, lieutenant.
M. Laurent, lieutenant.
M. Chamoin, lieutenant.
M. Blanc, lieutenant.
M. Messicot, lieutenant.
M. Viénel, lieutenant.
M. Dreyon, lieutenant.

Les officiers du régiment de gendarmerie de la garde licencié ont reçu les destinations suivantes :

Lieutenant-colonel.

M. Terpin, garde de Paris (infanterie).

Chefs d'escadron.

M. de Humbert, garde de Paris (infanterie).
M. Sébastien, garde de Paris (infanterie).

Capitaines.

M. Gaussail, garde de Paris (infanterie).
M. Dagues de la Hellerie, garde de Paris (cavalerie).
M. Le Doyen, Pontoise (Seine-et-Oise).
M. Chauvot de Beauchêne, Rambouillet (Seine-et-Oise.)

Capitaine-trésorier.

M. Ottaviani, garde de Paris.

Lieutenants.

M. Le Pellerin, garde de Paris (infanterie).
M. Jolly, garde de Paris (infanterie).
M. Beaumont, Cognac (Charente).
M. Drevon, Lombez (Gers).
M. Chamoin, Bar-sur-Aube (Aube).
M. Noirot, Cayenne (Guyane française).

Lieutenant-trésorier.

M. Guillaut, Privas (Ardèches).

Ont été placés à la suite de la garde de Paris :

Infanterie.

M. Jordy, capitaine adjudant-major comme capitaine.
M. Mège, capitaine adjudant-major, comme capitaine.
M. Itandebourt, capitaine.
M. Donatt, capitaine.
M. Madin, capitaine.
M. Martin, capitaine.
M. Jobault, capitaine.
M. Manecourt lieutenant.
M. Rager, lieutenant.
M. Vigier, lieutenant.
M. Borges, lieutenant.
M. Brem, lieutenant.
M. Rossignol, lieutenant.
M. Rouyer, lieutenant.
M. Laurent, lieutenant.
M. Secret, lieutenant.
M. Blanc (J.-B.-E.), lieutenant.
M. Massicot, lieutenant.
M. Viénet, lieutenant.

Cavalerie.

M. Blanc (M.-E.), lieutenant.
A été placé à la suite de l'escadron des gendarmes d'élite :
M. Grenier, capitaine.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 11 octobre 1869, M. de Couët de Lorry, capitaine au 7e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Favreaux, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869, M. Gressien, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine instructeur de tir, en rempl. de M. Polenna, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869, M. Pallien, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens, est nommé à un emploi d'adjudant-major au 15e régiment d'infanterie de ligne, en rempl. de M. de la Moussaye, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 16 octobre 1869, M. Buche, sous-lieutenant au 3e régiment de zouaves, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Ducos, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869 :

M. Le Gué, capitaine au 3e régiment de zouaves, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Couturier, qui permute avec lui.

M. Celliot, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Berthaux, promu chef de bataillon.

M. Plée, capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major du 17e desdits bataillons, en rempl. de M. Lemoine, promu major.

M. Gabrielli, capitaine au 2e régiment des voltigeurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement de ce corps, en rempl. de M. Patras, promu chef de bataillon.

M. Lyon, sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Méance, promu lieutenant.

M. de Pouzols de Saint-Manriec, sous-lieutenant au 12e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Sabouré, promu lieutenant.

M. Mathieu, sous-lieutenant au 89e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Ledant, promu lieutenant.

M. Labarthe, sous-lieutenant au 90e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Charlet, promu lieutenant.

M. Ricatte, sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Rouelle, promu lieutenant.

M. Henriet, sous-lieutenant au 96e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Stella, promu lieutenant.

M. Chauchard, sous-lieutenant au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-aigle de ce corps, en rempl. de M. Abeilhi, promu lieutenant.

CAVALERIE.

Par décisions ministérielles du 15 octobre 1869, M. Spieher, capitaine au 1er de dragons, est appelé à un emploi d'adjudant-major dans le régiment, en rempl. de M. Ozenne, nommé capitaine instructeur du 5e de dragons.

M. Bonenfant, sous-lieutenant d'escadron au 8e régiment de lanciers, est appelé à l'emploi de sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Magon de la Giclais, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 16 octobre 1869, M. Briand, sous-lieutenant d'escadron au 1er de chasseurs, est appelé à l'emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Hubault et par échange de fonctions avec cet officier.

Par décisions ministérielles du 19 octobre 1869, M. Gravelle, capitaine adjudant-major au 8e de hussards, est appelé à l'emploi de capitaine-trésorier du régiment, en rempl. de M. Dassier, admis à la retraite.

M. Tribonillard, capitaine au même régiment, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. Gravelle.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 14 octobre 1869:

M. Belhomet, adjudant en 2e à Oran, passe à Amiens.

M. Sarrante, adjudant en 2e à Amiens, passe dans la division d'Oran.

École du service de santé militaire à Strasbourg.

Liste, par ordre de mérite, des élèves admis à cette école. (Décision du 13 octobre 1869).

ÉLÈVES EN MÉDECINE.

1 Vaillard.	56 Madilleron.
2 Martin.	57 Drégi.
3 Monier.	58 Rénit.
4 Cassan.	59 Massonnaud.
5 Choux.	60 Roch.
6 Héricourt.	61 Thouvenin.
7 Guiard.	62 Marguet.
8 Loiong.	63 Delatour.
9 Descarpentries.	64 Parent.
10 Maurien.	65 Virenque.
11 Chagnaud.	66 Darde.
12 Soulié.	67 Hecquin.
13 Barlereaux.	68 Dores.
14 Georges.	69 Bonnaix.
15 Edaguet.	70 Bonletoup.
16 Thienlin.	71 Bernard.
17 Loillier.	72 Soula.
18 Gary.	73 Teissier.
19 Sesselmann.	74 Moreaud.
20 Morel-Deville.	75 Catrin.
21 Yvert.	76 Bergonniéux.
22 Guillemot.	77 Vinsne.
23 Baudoin.	78 Briquez.
24 Dobrulle.	79 Larcher.
25 Grivet.	80 Simbat.
26 Barois.	81 Héral.
27 Roux.	82 Emile-Paul, dit Albert.
28 Gazin.	83 Lone.
29 Lacour.	84 Bezagnet.
30 Dalery.	85 Desmo .s.
31 Cibiel.	86 Léques.
32 Peyssonnié.	87 Moreau.
33 Brindol.	88 Barbion.
34 Tartière.	89 Refroigney.
35 Blaisot.	90 Cachot.
36 Trudeau.	91 Chouet.
37 Pitot.	92 Duponchel.
38 Barré.	93 Lampa.
39 Louis.	94 Cloquet.
40 Chopinet.	95 Aubertin.
41 Chesney.	96 Villard.
42 Wickersheimer.	97 Perrin.
43 Ganzin.	98 Vuillemin.
44 Perrin.	99 Monfort.
45 Ravenez.	100 Ferrié.
46 Villegente.	101 Amat.
47 Gély-Goisard.	102 Ferry.
48 Bandin.	103 Cristan.
49 Tournade.	104 Pichenot.
50 Pozzo di Borge.	105 Petit-Poisson.
51 Mille.	106 Sibille.
52 Terrats.	107 Delaye.
53 Ducongé.	108 Fabre.
54 Duval.	109 Cassedebat.
55 Bourgeois.	110 Cervelle.

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

1 Zlansz.	9 Quiquel.
2 Leray.	10 Speiser.
3 Peltier.	11 Gouite.
4 Le Gallic du Rumel.	12 Simair.
5 Tillion.	13 Maljean.
6 Fischer.	14 Périer.
7 Bocquet.	15 Roy.
8 Périnel.	

École impériale de cavalerie

Listes, par ordre de mérite, des officiers sortis en 1869.

Division des lieutenants-instructeurs

1 De Beneist, lieutenant, 4e de lanciers.
2 Roullies, lieutenant, 5e de lanciers.
3 Rogerol, capitaine, 6e de dragons.
4 Jourdain, lieutenant, 11e de chasseurs.
5 De Cièrie, lieutenant, 2e de lanciers.
6 Kronn, lieutenant, 4e de dragons.
7 Cuny, lieutenant, 2e de dragons.
8 Cersoy, lieutenant, 8e de lanciers.
9 Lelong, lieutenant en 2e, 10e d'artillerie.
10 De Mont-Réal, lieutenant, 2e de hussards.
11 De la Rivière, lieutenant, 8e de chasseurs.
12 Guillaume, lieutenant en 2e, 2e d'artillerie.
13 Massing, lieutenant, guides de la garde.
14 Meert, lieutenant en 2e, 11e d'artillerie.
15 De la Pierre, lieutenant, 12e de chasseurs.
16 Briot de la Mallerie, lieutenant, 5e de dragons.
17 Pistollet de Saint-Ferjeux, capitaine, 6e de chasseurs.
18 Collot, sous-lieutenant, 2e régiment du train des équipages militaires.
19 Decrox, lieutenant, 3e de chasseurs.
20 Julien, lieutenant en 1er, 13e d'artillerie.
21 D'Arboussier, lieutenant en 2e, 5e d'artillerie.
22 Dormeyer, sous-lieutenant, 3e régiment du train des équipages militaires.
23 Lefilliatre, lieutenant en 1er, 6e d'artillerie.
24 Morean, lieutenant en 2e, 12e d'artillerie.
25 Pinte, lieutenant en 2e, régiment d'artillerie monté de la garde.
26 Beaudouin-Douchain, lieutenant en 2e, 17e d'artillerie.
27 Vaillandet, sous-lieutenant, 2e régiment du train des équipages militaires.

Division des sous-lieutenants d'instruction.

1 De Moulins-Rochefort, sous-lieutenant, 4e de lanciers.
2 D'Aviau de Piolant, sous-lieutenant, 3e de chasseurs.
3 Baudens, sous-lieutenant, 5e de hussards.
4 Trameson, sous-lieutenant, 4e de chasseurs.
5 Garnier de Labareyre, sous-lieutenant, 10e de chasseurs.
6 Orfaure, sous-lieutenant, chasseurs de la garde.
7 Déruelle, sous-lieutenant, 2e de dragons.
8 Barnez, sous-lieutenant, 2e de spahis.
9 Du Broc de Segange, sous-lieutenant, 1er de chasseurs.
10 De Lur-Saluces, sous-lieutenant, 7e de lanciers.
11 Dupré, sous-lieutenant, 3e de chasseurs.
12 Rouvray, sous-lieutenant, 2e de chasseurs.
13 De Froissard de Broissia, sous-lieutenant, 8e de hussards.
14 Escudier, sous-lieutenant, 4e de chasseurs d'Afrique.
15 de Witte, sous-lieutenant, 6e de dragons.
16 Fouraux, sous-lieutenant, 11e de chasseurs.
17 D'Ombres, sous-lieutenant, 2e de chasseurs d'Afrique.
18 Delmas de Grammont, sous-lieutenant, 1er de chasseurs d'Afrique.
19 De Lachoue de la Mettrie, sous-lieutenant, guides de la garde.
20 Legroy de Croutte de Saint-Martin, sous-lieutenant, 5e de chasseurs.
21 Serve, sous-lieutenant, 12e de dragons.
22 De Selle, sous-lieutenant, 7e de cuirassiers.
23 Legrand de Vaux, sous-lieutenant, cuirassiers de la garde.
24 Danstel, sous-lieutenant, 3e chasseurs d'Afrique.
25 Parrot de Chazelle, sous-lieutenant, lanciers de la garde.
26 Sarraill, sous-lieutenant 12e de chasseurs.
27 De Sarret de Grozon, lieutenant, 1er de spahis.
28 Barbier, lieutenant, 3e de hussards.
29 De Reinach Werth, lieutenant, 9e de chasseurs.
30 De Cossé Brissac, lieutenant, 4e de dragons.
31 De Milly, lieutenant, 7e de chasseurs.
32 Perrot de Chazelle, sous-lieutenant, 8e de lanciers.
33 De Lévis Mirepoix, sous-lieutenant 10e de cuirassiers.
34 De Rougé, sous-lieutenant, 9e de cuirassiers.
35 Manr sous-lieutenant, 7e de dragons.
36 D'Heillimer, sous-lieutenant, 6e de chasseurs.
37 Chaquet, sous-lieutenant, 6e de hussards.
38 Ogier d'Ivry, sous-lieutenant, 8e de lanciers.
39 Desmousseaux de Givré, sous-lieutenant, 1er de dragons.
40 Allègre, sous-lieutenant, 4e de hussards.
41 Thibaut de Ménonville, sous-lieutenant, cuirassiers de la garde.
42 Ogier d'Ivry, sous-lieutenant, guides de la garde.

Le décret qui relève de son commandement S. Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély éveille dans toute l'armée une pénible émotion. Lorsque l'âge a respecté dans leur entière valeur les facultés du cœur et de l'esprit, on ne saurait voir sans regret l'une des gloires militaires du pays interrompre volontairement le cours d'une carrière marquée de tant d'utiles services.

Le commandant en chef de la garde impériale, dont la santé trahit le dévouement, emporte avec lui, au moment où il renonce à la vie active, les seules consolations qui puissent adoucir un pareil sacrifice. De quelque côté que ses regards se portent, ils ne rencontrent que des regrets, juste récompense d'une vie qui fut consacrée tout entière au devoir et à l'honneur.

L'Empereur voit avec peine s'éloigner un serviteur dont la fidélité s'offrit dès la première heure et qui sut toujours, conciliant et ferme dans l'exercice du commandement, faire partager aux troupes les sentiments dont il était lui-même pénétré.

Pour toute l'armée, le nom de Regnaud de Saint-Jean d'Angély a conservé le prestige des souvenirs de la grande époque. Le maréchal est du petit nombre de ceux qui ont apporté au second Empire les traditions du premier. Aux jours de douloureuse mémoire, où tant d'âmes se troublaient en face de nos discordes civiles, personne ne se montra plus jaloux de l'honneur militaire ; l'armée n'en a pas perdu la mémoire.

La garde impériale, dont le maréchal a été le premier et jusqu'ici le seul commandant en chef, entoure de regrets plus particuliers encore celui qui, pendant quinze années, a marché à sa tête. C'est à lui qu'elle doit, en grande partie, cette forte organisation et cet esprit de corps, qui ont fait d'elle une réserve d'élite toujours à la hauteur de sa mission. Si, dans toutes les occasions, elle s'est montrée digne du nom qu'elle faisait revivre, elle sait à qui en revient le principal honneur. C'est avec un profond chagrin qu'elle se sépare du chef qui lui inspirait une si légitime confiance et elle rattachera toujours au souvenir de Magenta, dont elle est justement fière, le nom du maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély.

BULLETIN

L'Impératrice, depuis son arrivée à Constantinople, a assisté à une série de fêtes splendides qui ont vivement impressionné la population. La revue de l'armée ottomane a été magnifique. Le 18, l'Impératrice a visité à Péra l'établissement des frères de la doctrine chrétienne, celui des sœurs de Saint-Benoit, et elle a montré le plus vif intérêt pour les jeunes enfants qui lui ont été présentés et avec lesquels elle a causé.

Le soir, il y a eu un dîner de 80 couverts dans le palais du sultan. L'Impératrice dont le départ de Constantinople a eu lieu le 19 octobre, est attendue le 22 en Égypte.

L'Impératrice a excité en Turquie les plus vives et les plus durables sympathies.

Le prince de Roumanie a quitté Paris le 16 au matin pour se rendre au château de Wied près de Coblentz où a eu lieu la cérémonie officielle de ses fiançailles avec la princesse Elisabeth de Wied.

Les insurgés de Valence ayant refusé de se rendre ont été attaqués par les troupes du gouvernement qui se sont emparées de la ville après une lutte de quelques heures.

L'insurrection républicaine est aujourd'hui réprimée partout en Espagne.

L'application de la loi sur la landwehr hongroise a amené des troubles dans le district de Cattaro où l'état de siége a été proclamé ; on a envoyé de Trieste, des troupes qui ont eu déjà plusieurs engagements avec les révoltés. Des mesures vigoureuses ont été prises pour circonscrire l'insurrection qui ne s'est pas étendue, comme on le craignait, aux provinces turques.

A. Saint-Martin.

L'attitude prudente et énergique prise par l'autorité dans le département de l'Aveyron a arrêté le développement des désordres qui avaient amené de si déplorables malheurs à Aubin. La présence du général comte de Palikao, commandant le corps 4e d'armée, a prouvé aux fauteurs de troubles que les citoyens menacés dans leur existence et dans leurs propriétés seraient vigoureusement protégés, et que les agitateurs devaient désespérer de l'impunité. Nous nous réjouissons du retour du

travail et du calme dans cette contrée si malheureusement entraînée par de coupables suggestions, mais nous éprouvons le besoin de protester contre le rôle accepté par certains journaux dans cette circonstance. Les propos les plus injurieux, les provocations les plus violentes ont été dirigés contre la troupe; on a prononcé le nom de *bourreaux*, mais à qui l'applique-t-on? Est-ce aux hommes égarés qui voulaient précipiter l'ingénieur dans le puits de mine? à ceux qui cherchaient à désarmer la troupe, et avaient déjà blessé des officiers et des soldats? Non, et assurément nous sommes loin de le regretter, mais comment l'infliger aux pauvres soldats eux-mêmes, qui ne se servent de leur arme qu'à la dernière extrémité et quand ils n'ont plus d'autre moyen de se soustraire à la mort?

Dans un temps qui prétend pousser si loin le progrès des idées et le perfectionnement des armes, il y a une arme que certains partis devraient bien réformer, c'est l'injure et la calomnie. Car, enfin, ces soldats que vous nommez *bourreaux*, qui sont-ils? d'où viennent-ils? Aujourd'hui, en vertu de la loi de recrutement, ils portent l'uniforme et les armes, mais hier ils étaient à la charrue, dans les ateliers, ou partageaient les travaux du foyer domestique. En attendant les éventualités de la guerre, ils exposent leur existence pour soustraire à la dévastation les usines qui font vivre des familles sans nombre, pour sauvegarder les citoyens paisibles, et vous les appelez BOURREAUX! et parce qu'ils ne sont pas vos complices, ils ont cessé d'être vos frères! En vérité, les idées et les mots subissent une étrange révolution. Heureusement l'armée n'accepte pas ces travestissements de langage; pour elle, l'honneur est toujours le vieil honneur, le devoir est toujours le vrai devoir; sortie du peuple, elle sera toujours ce peuple qui meurt pour la patrie, pour la défense de ses lois et de son drapeau. Voilà pourquoi vous l'outragez et la calomniez; voilà pourquoi nous l'aimons, pourquoi nous voulons qu'elle soit respectée.

DE LÉPINE.

M. Durostu, dont nous avons annoncé la rentrée dans le cadre des capitaines d'état-major, avait demandé à passer, avec son grade, dans la légion romaine au moment de sa création. C'est cet officier qui commandait la compagnie envoyée de Rome au secours de la petite garnison de Monterotondo, en 1867; malgré tous ses efforts, il n'arriva qu'après la capitulation de la place et faillit rester aux mains des garibaldiens. Par sa vigueur et son intelligence, il parvint à se retirer sur Rome, avec peu de pertes. Après les événements auxquels la légion romaine avait pris une part si honorable, ce corps a été formé à deux bataillons; le capitaine Durostu a reçu le commandement du 2e bataillon.

M. le général Corréard, du cadre de réserve, vient de mourir à Haguenau (Bas-Rhin) à l'âge de 81 ans.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Ministère de la Guerre

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

Fournitures

DE

PAIN DE TROUPE

à faire en 1870.

Du 29 novembre au 4 décembre 1869, il sera procédé, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, à prix fermes, pendant l'année 1870 aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription de chacun des arrondissements de fourniture indiqués ci-après:

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX d'arrondissements de fournitures	COMPOSITION des arrondissements de fournitures
	1er arrondissement.	
Eure-et-Loir.....	Chartres........	Le département.
Oise.......... ...	Beauvais........	Le département, moins la place de Compiègne.
Aube............	Troyes	Le département.
Seine-et-Marne..	Meaux..........	Arrondissements politiques de Melun, Meaux et Coulommiers, moins la place de Melun.
	Provins.........	Arrondiss. politiques de Provins et Fontainebleau, moins la place de Fontainebleau.
Seine et Seine-et-Oise...........	Saint-Cloud......	Arrondiss. politiques de Versailles, Mantes et Pontoise, moins les places de Versailles et de Saint-Germain, Département de la Seine, mais pour les troupes en marche seulement.
	Rambouillet.....	Arrondiss. politiques de Rambouillet, Corbeil et Étampes.
Yonne, Loiret....	Joigny	Les deux départements, moins la place d'Orléans.
	2e arrondissement.	
Eure, Seine-Inférieure.........	Évreux..........	Les deux départements, moins les places de Rouen et le Havre.
Calvados, Orne...	Alençon	Les deux départements, moins la place de Caen.
	3e arrondissement.	
Nord	Avesnes........	Arrondissements politiques d'Avesnes, Valenciennes et Cambrai, moins les places de Maubeuge, Valenciennes et Cambrai.
	Bergues.........	Arrondiss. politiques de Lille, Douai, Dunkerque et Hazebrouck, moins les places de Lille, Douai et Dunkerque.
Pas-de-Calais.. .	Boulogne........	Le département, moins les places d'Arras, Calais et Saint-Omer.
Somme..........	Abbeville	Le département, moins la place d'Amiens.
	4e arrondissement.	
Marne..........	Reims...........	Le département, moins la place et le camp de Châlons.
Aisne...........	Laon...........	Le département, moins les places de La Fère et Soissons.
Ardennes........	Rocroy	Le département, moins les places de Givet, Mézières et Sedan.
	5e arrondissement.	
Moselle	Sarreguemines...	Le département, moins les places de Metz, Thionville, Longwy et Bitche.
Meurthe.... . .	Pont-à-Mousson.	Le département, moins les places de Nancy, Lunéville, Toul, Phalsbourg et Marsal.
Meuse..........	Bar-le-Duc... ...	Arrondissements politiques de Bar-le-Duc, Verdun et Montmédy, moins les places de Verdun et de Montmédy.
	Saint-Mihiel	Arrondissem. politique de Commercy.
Vosges	Épinal..........	Le département.
	6e arrondissement.	
Bas-Rhin........	Haguenau..... .	Arrondissements politiques de Strasbourg et Schlestadt, moins les places de Strasbourg et Schlestadt.
	Wissembourg....	Arrondissements politiques de Saverne et Wissembourg.
Haut-Rhin.......	Huningue	Arrondiss. politiques de Mulhouse et Belfort, moins la place de Belfort.
	Ensisheim	Arrondissem. politique de Colmar, moins les places de Colmar et Neufbrisach.
	7e arrondissement.	
Haute-Saône.....	Vesoul	Arrondiss. politiques de Vesoul et Lure.
	Gray	Arrondissement politique de Gray.
Hte-Marne, Côte-d'Or .. , ...	Chaumont..... .	Les deux départem., moins les places de Langres, Dijon et Auxonne.
Jura............	Lons-le-Saulnier	Arrondiss. politiques de Lons-le-Saulnier et St-Claude.
Doubs..........	Dôle...........	Arrondiss. politiques de Dôle, Poligny et département du Doubs, moins la place de Besançon.
	8e arrondissement.	
Ain.............	Bourg..........	Le département, moins le camp de Sathonay.
Ardèche........	Privas..........	Le département.
Drôme........ ..	Montélimart.....	Le département, moins la place de Valence.
Loire...	Montbrison......	Le département, moins la place de St-Étienne.
Rhône, Saône-et-Loire.........	Mâcon.....	Les deux départ., moins la place de Lyon, les forts de cette place et les casernes des Engrais lyonnais et de Pierre-Bénite.
	9e arrondissement.	
Bouches-du-Rhône, Vaucluse...	Tarascon	Les deux départ., moins les places de Marseille, Aix et Avignon
Basses-Alpes .. .	Digne	Le département.
Alpes-Maritimes..	Antibes..	Le département, moins la place de Nice.
Var	Draguignan.... .	Le département, moins la place de Toulon.
	10e arrondissement.	
Aveyron.........	Rodez.	Le département.
Hérault.	Cette...., ...	Départements du Gard et de la Lozère, moins la place de Nîmes.
Lozère		Arrondiss. politique de Montpellier, moins la place de Montpellier.
Gard...	Béziers..........	Arrondiss. politiques de Béziers, Saint-Pons et Lodève.
	11e arrondissement.	
Pyrénées-Orient..	Mont-Louis......	Le département, moins la place de Perpignan.
Aude............	Carcassonne	Le département.
Ariége..	Foix........... .	Le département.
	12e arrondissement.	
Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne	Montauban	Les deux départ., moins la place de Toulouse.
Lot.............	Cahors	Le département.
Tarn............	Albi............	Le département.
	13e arrondissement.	
Landes, Basses-Pyrénées......	Pau............	Les deux départ., moins la place de Bayonne.
Hautes-Pyrénées.	Tarbes..........	Le département.
Gers...........	Auch...........	Le département.
	14e arrondissement.	
Gironde	Blaye..........	Le département, moins les places de Bordeaux, Libourne et Mérignac.
Charente-Infér...	Saintes	Le département, moins les places de Rochefort et La Rochelle.
Charente	Angoulême......	Le département.
Dordogne	Périgueux.......	Le département.
Lot-et-Garonne..	Agen	Le département.

Le 9e chasseurs demande un brigadier sellier.
S'adresser au major.

Le 7e de lanciers, à Moulins, demande un ouvrier tailleur sachant couper. Les galons de brigadier lui sont réservés avec les émoluments de trente francs par mois.
S'adresser au maître tailleur.

Le Gérant: CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16. *fr de l'armée dep. 20 ans.* Montre en or depuis 120 f., grande facilité de payements. Env. en prov. et en Algérie.

A TOUS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE

Les officiers qui, cette année, ont pris part aux manœuvres du camp de Châlons, ont pu constater les services que leur ont rendue les instruments d'optique, surtout les jumelles de campagne à grande portée que la maison TURLETI de Paris leur a livrés. Cette maison nous prie d'annoncer aujourd'hui qu'elle est en mesure de fournir à MM les officiers une de ces excellentes jumelles perfectionnées, pour théâtre et campagne, au prix de 45 francs, payable soit à trois mois de l'expédition, soit en deux fois, contre deux petites traites de 22 fr. 50 qui seraient présentées l'une à deux et l'autre à quatre mois de l'envol. Ces jumelles sont livrées à garantie et expédiées franco par toute la France. Les officiers d'Afrique les recevront également franco lorsqu'ils en demanderont deux à la fois.

Adresser les demandes à la maison L. Turleti, fabricant d'optique, rue Saint-Sauveur, 72-74, Paris.

M. TERRIS, tailleur, place du Théâtre-Français, n° 2, à Paris, demande des représentants **tailleurs** dans les principales villes de garnison.
S'adresser à lui-même. — Affranchir.

Maison ROUILLER, 2 bis, RUE VIVIENNE, **près le Palais-Royal**, Équipements militaires, passementerie, coiffures, armes et décorations, et toutes fournitures pour MM. les officiers de l'armée.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 médailles d'honneur de 1837 à 1867

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

La Maison **F. BESSON** a transféré ses ateliers

RUE D'ANGOULÊME, N° 92. — PARIS.

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.

Saison d'été. — Choix immense de vêtements confectionnés, haute nouveauté pour habillements sur mesure.

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer ni sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
Dépôt: chez M. GREVEUY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

CRÉDIT COMMUNAL DE FRANCE

SIÉGE SOCIAL A GENÈVE

SIÉGE ADMINISTRATIF : 21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Le capital social sera de

CENT MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 200,000 actions de 500 francs chacune

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 60,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Le *Crédit communal de France* a pour but de distribuer largement le Crédit aux communes de France, et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à Gaz, etc., etc.; d'ouvrir des routes, chemins de fer ou autres, canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire à bonne fin tous creusements de ports fluviaux ou maritimes, défrichements de landes, reboisements de forêts, dessèchements de marais, exploitations de mines, carrières, etc., etc.; en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit communal de France* doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le **Crédit communal de France**, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre

Une souscription publique aux 60,000 actions de la première série

Cette souscription aura lieu du 21 au 26 octobre courant

Les actions sont émises au pair, c'est-à-dire à 500 francs

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 FR. PAR ACTION NOMINATIVE, — 150 FR. PAR ACTION AU PORTEUR

ON SOUSCRIT PAR LETTRES CHARGÉES SEULEMENT

A l'adresse du directeur général du *Crédit communal de France*, 21, boulevard Haussmann, à Paris;
Ou du Gouverneur du Crédit foncier suisse, 10, place Vendôme, à Paris.

GANTS POUR OFFICIERS FINS, 36 FR LA DOUZAINE; 36 FR. 60, FRANCO; 1/2 FINS, 27 FR. LA DOUZAINE; 27 FR 60, FRANCO, CONTRE MANDAT SUR LA POSTE. BREUILLAC, Jr, RUE CASTELLANE, 5, PARIS.

OFFICE FOR MARRIAGES

LONDON

(Institution internationale pour les mariages) depuis 1858 officiellement enregistrée sous N. 10780/56 Inland Revenue.

Les directeurs de l'institution se voyant toujours munis de mandats flatteurs provenant de familles respectées de la bourgeoisie et de la haute noblesse du pays et de l'étranger, ont l'honneur de prévenir le public que bien des dames aisées et riches désirent se marier par leur entremise. Discrétion garantie. — MM. les célibataires voudront bien s'adresser par écrit et *franco* à MM. John Schwarz et Ce. Dolston, Londres.

N. B. Les communications des dames et de leurs familles sont reçues par Mme Schwarz.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d. Prix : 3 fr. — 15, rue Rivoli

BAS contre les **VARICES** tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-choleriques, mensuelles, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

Maladies Secrètes

DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PAR CONTENUS
par le traitement du docteur

Ch. ALBERT

(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Dîners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps.
Cabinets de société.

PROFESSEUR DE PISTON

Une place de Professeur de piston est vacante à l'école de musique de Roubaix. L'artiste nommé pour cet emploi doit jouer la partie de piston-solo dans la société de la Grande-Harmonie de cette ville. Un concours sera ouvert à cet effet, le dimanche 5 décembre prochain, à Roubaix.

S'adresser pour les conditions et tous renseignements, à M. Victor Delannoy, directeur de la Grande-Harmonie, Grande rue, à Roubaix.

AVIS

PERMUTATIONS. Prix des insertions
2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

LE FRANC-MACON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.; — étranger, 9 fr.; — pays d'outre-mer, 20 fr.

BUREAUX D'ABONNEMENT : 20, *rue Harlay-du-Palais, Paris*

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 30 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

HERNIES guérison par le Bandage à régulateur, suspensoirs, bas et ceintures. 16 médailles. **M. Biondetti**, chevalier de plusieurs ordres, visible de 1 à 4 heures. 48, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle injection. — Innocuité parfaite

4 FR. INJECTION DE SAMPSO 4 FR.

A LA PIERRE DIVINE, seule guérit en 3 jours Ecoulements anciens ou nouveaux. 25 ans de succès. Se trouve dans les pharmacies de l'univers. — PRESERVATIVE. — SAMPSO, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40. — Expéd. *On ne peut la remplacer. Ne pas la confondre avec les produits similaires.*

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, rue Saint-Martin, à Paris.

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes. — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et Sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.



Guérison complète et garantie en cinq jours des maladies contagieuses, pertes, chaleurs, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu; au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTIONS : bon préservatif. — Prix : 1 fr. le bout.; 4 f. la 1/2 bout. — Envois contre remboursement en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE DENTIFRICE SUPÉRIEUR**

NETTOIE, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — **Parfum délicieux.**

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM. Philipps & Cie, 24, rue d'Enghien à PARIS

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, petit ... flacon, 6 fr. — Chez ... 173, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (Aff.).

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ECOULEMENTS, DARTRES; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. Consultations gratuites de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon.

MM. LES OFFICIERS VENANT à PARIS

en congé ou pour affaires trouveront au Grand Hôtel du Boulevard du Prince-Eugène, 8 des chambres confortables à des prix très-modérés.

Cet Hôtel a vue sur la place du Château-d'Eau et le Caserne du Prince-Eugène; il possède l'Annuaire, le Moniteur, et tous les renseignements concernant l'Armée.

Appartements pour Familles.

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 25 *octobre* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INFANTERIE.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, ont été promus au grade de chef de bataillon au choix, hors tours:

M. Duplat, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

M. Patras, capitaine au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Par le même décret, ces officiers supérieurs ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite et leurs pensions seront liquidées d'après leur nouveau grade.

VÉTÉRINAIRES.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, sont nommés :

1° *A deux emplois de vétérinaire en 1er.*

10e d'artillerie.

(Choix), M. Bayron, vétérinaire en 2e au 17e d'artillerie, en rempl. de M. Beyard-Berthier, placé en non-activité.

5e d'artillerie.

(Choix), M. Lescot, vétérinaire en 2e au 13e d'artillerie, en rempl. de M. Glaudié, placé en non-activité.

2° *A trois emplois de vétérinaire en 2e*

17e d'artillerie.

(Ancienneté), M. Vernant, aide-vétérinaire au 5e d'artillerie, en rempl. de M. Bayron, promu.

13e d'artillerie.

(Choix), M. Despages, aide-vétérinaire au 8e de chasseurs, en rempl. de M. Lescot, promu.

11e de dragons.

(Ancienneté), M. Chassignand, aide-vétérinaire au 1er de hussards, en rempl. de M. Giltard, démissionnaire.

3° *A onze emplois d'aide-vétérinaire.*

Les onze aides-vétérinaires stagiaires de l'Ecole impériale de cavalerie dont les noms suivent :

M. Neumann, à la commission d'hygiène hippique.
M. Blaise, à la commission d'hygiène hippique.
M. Langard, au 8e de lanciers.
M. Dague, au 4e de lanciers.
M. Rousseau, au 8e de dragons.
M. Cazalas, au 9e de dragons.
M. Cailet, au 6e de cuirassiers.
M. Roynand, au 10e de cuirassiers.
M. Ausset, au 5e de cuirassiers.
M. Laurainl, au 3e de cuirassiers.
M. Henry, au 9e de cuirassiers.

MUTATIONS

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 9 octobre 1869 :

M. Leguey, lieutenant dans la garde de Paris (infanterie), passe à la suite du corps, par permutation avec M. Mauconrt.

Par décision ministérielle du 13 octobre 1869 :

M. Berbegier, capitaine désigné pour être employé à Thionville (Moselle), passe à Corte (1re compagnie de la 17e légion).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 18 octobre 1869, M. Grivel, chef de bataillon au 11e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de major de ce corps, en rempl. de M. Grieb, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 20 octobre 1869, M. Condriet, sous-lieutenant au 24e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Lucas-Deshacquets, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1869, les sous-lieutenants d'infanterie dont les noms suivent permutent entre eux, savoir :

M. Mercier, du 1er de ligne, avec M. Gaudin, du 6e de ligne.
M. Duchâteau, du 2e de ligne, avec M. Vessière, du 9e de ligne.
M. Songler, du 19e de ligne, avec M. Veffond, du 28e de ligne.
M. Ferry, du 30e de ligne, avec M. Gallan, du 68e de ligne.
M. Fages, du 40e de ligne, avec M. Lenoir, du 43e de ligne.
M. Delaunay, du 87e de ligne, avec M. Canet, du 89e de ligne.
M. Rambaud, du 90e de ligne, avec M. Gros, du 97e de ligne.
M. Vulment, du 93e de ligne, avec M. Derdor, du 94e de ligne.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 22 octobre 1869, M. Vaillier, capitaine au 10e de cuirassiers, est appelé à l'emploi de capitaine-trésorier de ce régiment, en rempl. de M. Cuvallier, nommé capitaine-major dans la garde nationale mobile et mis hors cadres.

Par décision ministérielle du 23 octobre 1869, M. Chambry, sous-lieutenant au 9e régiment de cuirassiers, passe au 8e régiment de hussards, par permutation pour convenance personnelle avec M. Deslandes.

ARTILLERIE.

Colonel.

M. Saunier (C.-L.-A.), promu, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur à Toulon.

Lieutenants-colonels.

M. Sempé, chef d'état-major de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Douai, a été classé au 11e régiment monté.

M. Gressot, promu, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Douai.

Chef d'escadron.

M. Rabatel, promu, a été classé au 7e régiment monté pour y faire le service en qualité de major.

Capitaines en 1er.

M. Rabasseau, adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement d'Angers, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Nantes.

M. Demaanr, du 1er régiment monté, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Constantine.

M. Guérin (V.-A.-C.), adjoint à la direction de Metz, a été classé à la 8e batterie du 1er régiment monté.

M. Lemoyne, adjoint à la direction de Metz, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Briançon.

M. Ruyneau de Saint-George, nommé, a été classé à la 10e batterie du 9e régiment monté.

M. Courteis (E.-P.), nommé, a été classé à la 4e batterie du 8e régiment monté.

Capitaines en 2e.

M. Schaedlen, du 20e régiment à cheval, a été désigné pour occuper l'emploi de membre à la commission permanente d'expériences au camp de Châlons.

M. Geiger, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi de membre à la commission permanente d'expériences au camp de Châlons.

M. de Mendry de Cayius de Marchesan, adjoint à la direction de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Abord, adjoint à la fonderie de Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central de l'artillerie (ateliers de Meudon).

M. Chaume, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'aide de camp de M. le général de brigade Moulard.

M. de Cabanel de Sermet, officier d'ordonnance de S. Exc. le ministre de la guerre, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au dépôt central d'artillerie, à Paris.

M. Jardin, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Salins.

M. Vidal, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Lespluats, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'Alger.

M. Auezet, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Brameret, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Balaman, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Tulle.

M. Duplessis de Grenedan, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault.

Lieutenants en 1er.

M. François (M.-R.), du 8e régiment monté, a été classé à la 10e compagnie d'ouvriers.

M. Marquet (J.-A.), du 2e régiment monté, a été classé à la 4e compagnie d'ouvriers.

M. Arguel, du 17e régiment à cheval, a été classé à la 3e batterie du 3e régiment monté.

M. Palle, nommé, a été classé à la 2e batterie du 8e régiment monté.

M. Durand (P.-A.-H.), nommé, a été classé à la 1re batterie du 17e régiment à cheval.

M. Lebeau, nommé, a été classé à la 3e batterie du 9e régiment monté.

M. Jullien (L.-M.-M.), nommé, a été classé à la 3e batterie du 2e régiment monté.

M. Achard, nommé, a été classé à la 11e batterie du 15e régiment monté.

M. Roswag, nommé, a été classé à la 1re batterie du 14e régiment monté.

Lieutenants en 2e.

M. Kreydor, hors cadre, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, a été classé à la 8e batterie du 14e régiment monté.

M. Létang, de la compagnie d'armuriers, a été classé à la 9e batterie du 10e régiment monté.

Sous-lieutenant.

M. Aubartin, du 14e régiment monté, a été classé à la compagnie d'armuriers.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Lieutenants en 1er.

M. Girard (C.-F.), du 2e régiment du train, a été classé à la 15e compagnie du 1er régiment.

M. Affre, du 1er régiment du train, a été classé à la 13e compagnie du 2e régiment.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 15 octobre :

M. Magne, officier d'administration comptable au pénitencier militaire de Birkadem, promu à la 1re classe par décret du 9 octobre courant, reste au pénitencier militaire de Birkadem.

M. Chappuis, adjudant d'administration en premier, adjoint à l'officier d'administration comptable du pénitencier militaire de Metz, promu officier d'administration comptable de 2e classe, par décret du 9 octobre courant, passe à l'atelier de travaux publics n° 3, à Oran.

M. Largaud, adjudant d'administration en second à l'atelier de travaux publics n° 3, à Oran, promu adjudant d'administration en premier par décret du 9 octobre courant, reste à l'atelier de travaux publics n° 3, à Oran.

La loi de 1er février 1868 dispose que les militaires rengagés n'auront plus droit à la haute paye journalière de 10 ou de 20 centimes par jour, qui leur était allouée en vertu de la loi du 26 avril 1855. Par suite, des réclamations ont été transmises par les inspecteurs généraux contre l'application, qui a dû continuer d'être faite, des prescriptions de l'article 12 de cette dernière loi, aux termes desquelles le complément de la prime ne doit être payé qu'à l'époque de la libération définitive du service.

Les militaires rengagés ont demandé, à défaut du remboursement immédiat de la portion de leur prime conservée à la caisse de la dotation, le paiement des intérêts de la somme restée en dépôt.

En présence des dispositions de la loi de 1855 et dans le silence de celle du 1er février 1868, il n'était pas possible, sans une modification législative, de faire droit à ces réclamations, que l'équité commandait d'accueillir et que le département de la guerre reconnaissait fondées.

Après avoir pris l'avis de la commission supérieure de la dotation de l'armée, le gouvernement a préparé un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le paiement, au profit des militaires rengagés, de l'intérêt des portions de primes conservées à la caisse de la dotation, à partir du jour de la cessation des actes souscrits au titre de la dotation de l'armée.

Ce projet sera soumis au Corps législatif dès le début de la prochaine session. (*Journal officiel.*)

BULLETIN

L'Impératrice, partie de Constantinople le 19 octobre sur le yacht à vapeur l'*Aigle*, est arrivée le 22 à Alexandrie. Elle s'est rendue le même jour au Caire et elle doit faire, avant l'inauguration du canal maritime de Suez, une excursion dans la haute Égypte.

Le prince royal de Prusse vient d'arriver à Athènes de retour d'un voyage qu'il a fait à Vienne et en Italie; le prince se rendra d'Athènes à Constantinople d'où il partira pour assister, en Égypte, à l'inauguration du canal maritime de Suez.

Le roi et la reine de Suède sont partis pour Copenhague afin de rendre visite à la famille royale de Danemark. Les relations entre les deux cours sont aujourd'hui très-intimes et très-amicales.

On écrit de Coblence que les fiançailles du prince Charles de Roumanie avec la princesse Elisabeth, fille de la princesse Marie de Wied et petite-fille du feu duc Guillaume de Nassau, ont été officiellement célébrées, le 22, au château de Wied.

Les insurgés du cercle de Cattaro, attaqués par trois régiments envoyés de Trieste, ont été défaits dans plusieurs rencontres.

Un des hommes politiques les plus distingués de l'Angleterre, lord Derby, ancien premier ministre, chef du parti tory, vient de mourir, à Londres, à l'âge de 70 ans.

A. SAINT-MARTIN.

Gendarmerie.

Un journal qui a la prétention de connaître et de défendre les intérêts de la gendarmerie nous oblige à continuer un travail de réfutation que nous avons commencé dans notre numéro du 11 octobre.

Ce journal affirme que tous les conseils généraux, loin de demander des brigades à pied, sollicitent des brigades à cheval. Pour fortifier cette assertion, il dit connaître un maire dont la seule ambition est d'avoir cinq gendarmes à cheval dans son chef-lieu de canton, et il n'hésite pas à en conclure que, du jour où les brigades à cheval seront converties en brigades à pied, les campagnes échapperont à la surveillance de la gendarmerie.

Nos lecteurs apprécieront la rigueur de cette conclusion; nous nous bornerons à dire que la prédilection exclusive des conseils généraux pour les gendarmes à pied est une illusion qu'il nous serait facile de dissiper s'il y avait un intérêt sérieux à le faire.

Dieu nous garde de méconnaître l'utilité du gendarme à cheval, qui a l'avantage de pouvoir se transporter plus rapidement partout où son action est requise! Mais, au point de vue de la surveillance des communes, il se trouve souvent dans des conditions moins favorables que le gendarme à pied. Le gendarme à cheval est aperçu à une grande distance; le bruit des pas de sa monture révèle son approche; s'il recherche un malfaiteur dans des bois, dans des terrains accidentés, son cheval lui devient un embarras, quelquefois un obstacle. Dans maintes occasions, le gendarme à pied tombe à l'improviste sur le délinquant ou sur l'individu signalé, et le poursuit partout où il se réfugie.

La statistique des services rendus par la gendarmerie prouve, d'ailleurs, d'une manière absolue que l'arme à pied ne le cède en rien à l'arme à cheval pour les actes d'abnégation, de dévouement et d'énergie.

L'auteur de l'article auquel nous répondons prétend que la gendarmerie ne reçoit que des chevaux tarés, rebut des dépôts de remonte, et il exprime le regret que les chevaux de cette arme ne soient pas achetés directement dans le commerce.

Un journal qui se dit l'organe de la gendarmerie devrait mieux connaître les règlements qui régissent la remonte de cette arme; nous allons rétablir la vérité si étrangement méconnue.

Il est accordé, à tout gendarme à cheval nouvellement admis et à tout gendarme démonté, un délai d'un mois pour se pourvoir d'une monture dans le commerce; c'est seulement à l'expiration de ce délai que le service de la remonte vient en aide au gendarme qui n'a pas pu trouver à se monter chez les marchands de chevaux. Il s'adresse alors à tel établissement de remonte qu'il préfère; il y exerce librement son choix; le cheval qu'il croit lui convenir ne lui est livré qu'après avoir été reçu par un officier de gendarmerie délégué à cet effet. Voilà comment le rebut des dépôts de remonte est attribué à la gendarmerie.

Nous avons dit que les gendarmes ont un mois pour se remonter dans le commerce; ils usent largement de cette faculté; la statistique des remontes de la gendarmerie établit que les deux tiers des chevaux sont fournis par le commerce ou choisis dans les régiments de cavalerie, et qu'un tiers seulement est fourni par les établissements de remonte.

Voilà comment la remonte fournit exclusivement les chevaux de la gendarmerie.

Quant au projet de convertir la garde de Paris en six cents brigades de gendarmerie et de la remplacer par des sergents de ville, est-il besoin d'affirmer qu'il n'en a jamais été question?

La garde de Paris, de quelque nom qu'on la désigne, est un corps si nécessaire à l'ordre et à la sécurité de la capitale, que le gouvernement de 1848, qui s'était empressé de la supprimer, n'a pas tardé à reconnaître l'impossibilité de s'en passer. Celui qui se fait l'adversaire de la garde de Paris, sent si bien qu'une force destinée à maintenir l'ordre dans Paris est absolument indispensable, qu'il propose d'appliquer à la ville et à la banlieue deux cents nouvelles brigades de gendarmerie. Ce serait assurément une économie, mais la sécurité publique s'arrangerait-elle de cette mesure? Nous ne le pensons pas, et tant que de meilleures raisons ne nous seront pas fournies, nous tiendrons pour un rêve tout ce qui tendrait à compromettre un corps si bien approprié aux besoins et aux habitudes de la population de Paris.

DE LÉPINE.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

RUSSIE. — *Nouveau code de punitions disciplinaires.* — On se fait généralement une idée terrible des châtiments que les officiers russes ont le droit d'infliger à leurs subordonnés, il est donc intéressant de publier l'ukase impérial qui fixe les punitions en vigueur dans l'armée russe. Il est évident que le rédacteur de ce document s'est inspiré des dispositions contenues dans l'ordonnance sur le service intérieur de l'armée française.

D'après ce nouveau code, les punitions suivantes peuvent être infligées aux simples soldats : 1° la consigne sans limite fixée; 2° la corvée, 8 fois au plus; 3° la garde hors tour, 8 fois 24 heures au plus; 4° la salle de police, maximum 30 jours; 5° la prison, maximum 20 jours; 6° le cachot, maximum 8 jours; 7° la privation du rang d'appointé et de la solde; 8° la perte de la haute paie des chevrons.

Les punitions 2° et 3° ne sont pas applicables aux sous-officiers, ni celles 5° aux sergents-majors. Mais les sous-officiers sont, en outre, passibles des punitions suivantes : 1° l'avertissement ou la réprimande; 2° le service de simple soldat, maximum un mois; 3° la perte du droit à l'avancement au grade d'officier; 4° la perte de la fonction; 5° la cassation (à l'exception des engagés volontaires).

Lorsque les peines disciplinaires ont été inutilement épuisées, les hommes passent aux compagnies de discipline, sur l'avis d'un conseil spécial. Les volontaires ne passent jamais dans cette catégorie, on se borne à les renvoyer. Pour certaines fautes le renvoi du corps est appliqué également aux soldats et aux sous-officiers.

Les officiers et les employés militaires peuvent encourir les punitions disciplinaires suivantes : 1° l'avertissement ou la réprimande par écrit; 2° id. verbalement; 3° id. devant le corps d'officiers; 4° le service hors tour; 5° les arrêts simples et de rigueur pour un mois; 6° la suspension de l'avancement; 7° le retrait de l'emploi ou du commandement.

Dans les compagnies de disciplines, les chefs peuvent faire appliquer aux hommes jusqu'à cinquante coups de verges.

Pour les officiers, il a été institué un tribunal d'honneur, élu tous les ans par les officiers eux-mêmes, et qui se réunit sur la convocation du colonel, et décide, s'il y a lieu : 1° à l'acquittement; 2° à la réprimande. Le même conseil donne son avis sur la question de savoir, si l'officier doit être invité à donner sa démission, ou renvoyé du service.

L'instruction primaire dans l'armée russe. — En 1867, le ministère de la guerre a fait des recherches statistiques sur l'instruction primaire des sous-officiers et soldats des corps de l'armée russe stationnés dans le district militaire de Saint-Pétersbourg.

Voici les résultats de ces relevés qui comprennent indistinctement le corps de la garde impériale et ceux de la ligne. Parmi les sous-officiers, le nombre de ceux qui savent lire et écrire varie de 60.5 à 100 pour cent; parmi les soldats, il varie de 16 à 49.7 pour cent. En moyenne, le nombre des sous-officiers sachant lire et écrire est de 91 pour cent; celui des soldats, de 28.

Le gouvernement a étendu ces recherches à toutes les troupes actives, et l'on a trouvé que sur 680,206 hommes, 329.271 savaient lire, soit 48 pour cent; 25.4 pour cent savaient lire et écrire.

Progression suivie pour l'instruction de l'armée prussienne. — Dans son numéro du 26 septembre, le *Moniteur de l'Armée* donnait la traduction littérale de l'article du *Militair-Wochenblatt* de Berlin relatif à la première grande manœuvre de Stargard, de façon que l'on pût se faire une idée précise de la manière de faire des Prussiens. Aujourd'hui nous reproduisons un article du *Camarade* de Vienne sur la progression de l'instruction militaire en Prusse, qui nous a paru rédigé avec le sentiment de courtoise impartialité dont notre journal s'est fait une loi, surtout quand il s'agit d'une armée étrangère.

(Correspondance spéciale du *Camarade*).

Les grandes manœuvres prussiennes de cette année se sont terminées vers le milieu de septembre. C'étaient plutôt des manœuvres de division, car celles de corps d'armée n'ont lieu que tous les deux ans.

Les grandes manœuvres dites d'automne se font en réalité à la fin de l'été. Les exercices d'ensemble des régiments commencent dans les premiers jours du mois d'août et marquent les premières phases des grandes manœuvres.

A cette époque les soldats souffrent encore de la chaleur, et le cantonnement des troupes gêne considérablement les habitants fort occupés à rentrer leurs récoltes. Néanmoins, il est décidé qu'il en sera de même les années futures.

Il est bien entendu que les troupes doivent arriver parfaitement dressées à tous les détails du service. Les recrues arrivent généralement à leur corps en novembre et font l'école du soldat pendant l'hiver. Au printemps on fait l'école de compagnie pendant laquelle on exerce les hommes au tir et au service en campagne. La force des compagnies étant de cent hommes, leurs chefs ont un effectif suffisant pour tous les exercices. L'école de bataillon n'absorbe que peu de séances. La plus grande latitude est laissée aux commandants de bataillon et de compagnie, ils fixent à leur gré l'heure et la durée des exercices, mais aussi est-on très-exigeant pour les résultats. L'esprit d'émulation entre ces officiers est ainsi constamment tenu en éveil.

Quatre ou cinq jours sont consacrés aux manœuvres du régiment pendant lesquelles le colonel surveille avec soin les détails de l'armement et de l'équipement. Les manœuvres de brigade ne durent que trois jours et sont suivies de l'inspection du général de division. On accorde des jours de repos. Habituellement ces manœuvres sont de courte durée, de deux heures à trois heures et demie au plus, et on commencent guère avant 7 heures du matin. Rarement les troupes sortent l'après-midi. De cette manière on ménage les forces de la troupe pour en obtenir un grand effort à l'occasion, surtout dans les marches avec le paquetage. Quand il faut manœuvrer, on ne s'éloigne pas trop des cantonnements pour ne pas fatiguer les hommes d'avance.

Dans les manœuvres de régiment et de brigade, les mouvements doivent être indiqués rapidement et exécutés de même. Les commandants des bataillons et des régiments donnent leur *idée*, c'est-à-dire indiquent le mouvement à brûle-pourpoint et sans le laisser pressentir.

Les manœuvres de brigade se font habituellement avec le concours d'une demi-batterie à pied et d'un bataillon de chasseurs à pied; elles sont courtes, leur but étant surtout de constater les qualités manœuvrières des troupes et l'intelligence des officiers. Dès qu'une erreur ou une faute de quelque importance est commise, elle est réparée instantanément; à cet effet, les officiers, et même les sous-officiers sont réunis au centre après que le commandant a donné le signal de la pause. Ce signal est souvent donné au milieu du feu le plus violent.

Tout s'arrête alors et reste dans le *statu quo*. La manœuvre reprend à un second signal, et quand elle est terminée, les officiers reviennent au centre, où le général commandant leur fait diverses observations.

Pendant les marches destinées à concentrer la division en exécute quelques manœuvres entremêlées de bivouacs. De six à sept jours sont employés en manœuvres de division et en installation de bivouacs et de cantonnements. Ces manœuvres s'exécutent soit par division contre un ennemi simulé, soit par brigade contre brigade. On sait que la division se compose de deux brigades d'infanterie, d'une brigade de cavalerie, de deux batteries montées, d'une batterie à cheval et d'un bataillon du train.

Pendant ces manœuvres, à l'exception de quelques rares formations de parade indispensables, on n'exécute en principe que des mouvements simples; en un mot, on cherche à représenter autant que possible ce qui se passe en campagne. Les bagages du soldat et de l'officier sont réduits au *minimum* (*au fs minimum*). Les officiers subalternes non montés doivent se pourvoir des effets indispensables (on sait que les officiers d'infanterie portent le havresac). Toute pompe inutile, tous les colifichets militaires sont mis de côté. Chacun cherche à être aussi alerte que possible. Le vieux roi se distingue parmi les plus actifs. Tantôt il est ici, tantôt là, inspectant au vol un régiment, un bataillon. Chacun se sent stimulé par ce noble exemple.

Les manœuvres terminées, les troupes dont les garnisons sont éloignées les rejoignent en chemin de fer.

Ces manœuvres sont une tradition de Frédéric II, qui exerçait ses troupes au printemps et les faisait manœuvrer en automne. Il voulait s'assurer alors si on avait compris ses leçons et comment on en saurait profiter. Ces exercices continuels, combinés avec de gros effectifs, sont le levier de la puissance prussienne, et la mettent à même d'accomplir dans ce siècle ses brillantes destinées. Cela ne veut pas dire, cependant, que tout est pour le mieux, et qu'il n'y ait pas de vieilleries à jeter par-dessus le bord. Même l'armée prussienne a conservé quelques traditions surannées et des illusions qui jurent avec la réalité. Aussi éloigné du dénigrement systématique que de la plate adulation, nous ne pouvons partager certains enthousiasmes, entre autres celui du correspondant militaire du *Times*, qui a suivi les manœuvres de la présente année...

Nous arrêtons ici la correspondance du *Camarade*, dont le rédacteur nous paraît avoir fait preuve d'une grande impartialité. La manière dont il repousse les éloges du journaliste anglais nous donne à penser qu'il est presque de son avis, mais comme notre seul but était de donner aux lecteurs du *Moniteur de l'Armée* une idée aussi exacte que possible de la progression de l'instruction dans l'armée prussienne, il nous paraît inutile d'entrer dans des considérations sur son esprit de discipline et le plus ou moins de difficultés que l'on éprouve à fusionner l'ancien élément prussien avec ceux des provinces annexées en 1866.

GEORGES WARNER.

Les Luttes de l'Autriche en 1866,

PAR L'ÉTAT-MAJOR AUTRICHIEN,

Traduit en français par FRANZ CROUSSE, capitaine au corps d'état-major belge.—Dumaine, éditeur, rue Dauphine, 30.

TOME II — ITALIE.

Le deuxième volume des *Luttes de l'Autriche en* 1866, nous transporte sur le théâtre d'opérations du Sud.

Au commencement de juin, les adversaires sont prêts à en venir aux mains.

D'un côté, l'armée italienne, nombreuse, enthousiaste, ne doutant de rien, impatiente de *vaincre*; de l'autre, l'armée autrichienne, moindre de moitié, mais calme et résolue.

La première est commandée par le roi en personne. Arrêté, dès les premiers pas, par les obstacles du quadrilatère, pressé par les Prussiens, poussé en avant par l'opinion publique, incertain sur le parti à prendre, Victor-Emmanuel se prononce pour le plus détestable des plans qui aient été discutés. Au lieu de réunir toutes ses forces pour écraser l'ennemi, il les divise en deux corps (la Marmora et Cialdini) qui suivent deux lignes d'opérations, éloignées l'une de l'autre, celle du Mincio et celle du bas-Pô.

Les Autrichiens ont à leur tête un chef expérimenté, l'archiduc Albert. Ce prince, appréciant sa situation difficile avec sang-froid et lucidité, sans illusions comme sans faiblesse, comprend qu'à l'infériorité numérique, il pourra suppléer par la justesse des combinaisons stratégiques et la rapidité dans l'exécution. Dès lors son parti est pris. Il se placera entre ses deux adversaires, de manière à les combattre isolément, l'un après l'autre, à forces égales.

Les sceptiques ne peuvent pas dire, cette fois, que le plan a été fait *après la bataille*, car voici le texte d'une dépêche envoyée à l'empereur par l'archiduc Albert, au commencement de la campagne :

« ... En présence de cette situation, écrit-il, je crois » que le meilleur parti à prendre pour tenir en échec » mes deux adversaires, c'est d'occuper une position *cen-* » *trale*, entre Montagnana et Lonigo, d'où je puisse, en » une marche forcée, me porter soit à Vérone, soit à » Badia, et être ainsi à même de profiter des circons- » tances favorables qui pourront se présenter pour bat- » tre l'ennemi, *s'il commet une faute.* »

C'est à quelque distance de Vérone, sa base d'opérations, que l'archiduc concentra son armée grossie d'une partie des garnisons du quadrilatère. De là, il lança sa cavalerie en reconnaissance, fit garder la voie ferrée, et intercepta si bien les communications d'un côté à l'autre de la frontière italienne, que tous ses mouvements eurent lieu à l'insu de l'ennemi.

Enfin le 23 juin, dit le rapport autrichien, une dépêche de Rovigo annonça que Cialdini, loin de se joindre à la Marmora, déjà en marche au delà du Mincio, avait franchi le Pô en aval de Polesella. « Cette dépêche, » d'où l'on pouvait conclure que la réunion des deux » armées n'aurait pas lieu, fut reçue avec joie au grand » quartier général. » La *faute était commise*, et l'on n'avait plus à combattre que la moitié des forces italiennes !... La partie était donc égale !

Tout le monde connaît les péripéties de la bataille de Custoza : la marche imprudente des troupes italiennes, la confusion dans les premiers mouvements, à la suite de laquelle les divisions se mêlèrent et les avant-gardes se perdirent, l'embarras causé par l'accumulation des bagages sur les routes, la surprise des Italiens aux premiers coups de feu, leur résistance énergique à Monte-Vento et à Custoza, le brillant courage et le sang-froid de Brignone, enfin l'inertie inconcevable des divisions Bixio et prince Humbert, en présence de l'attaque de Custoza par la réserve autrichienne, lancée avec tant d'à-propos par l'archiduc Albert.

Si les troupes fraîches de l'ennemi avaient donné en même temps que les nôtres, dit le rapport autrichien, le résultat de la journée *eût été de nouveau mis en question*. Mais l'état-major de Victor-Emmanuel avait perdu la tête et ne donnait plus d'ordres. « Nous ajouterons, dit » la relation officielle, et l'impartialité qui nous guide » nous en fait un devoir, que les troupes italiennes se » battirent bravement. Surprises par l'arrivée inattendue » de l'armée impériale, elles luttèrent avec intrépidité, » mais sans ensemble, sans liaison, sans direction, en » cédant *pied à pied* toutes leurs positions, et finirent, » il est vrai, par abandonner le champ de bataille, mais » avec le sentiment du devoir accompli. » (P. 58.)

Le reste des opérations en Italie n'a pas grand intérêt pour nous.

Les Autrichiens, condamnés à la retraite par le désastre de Sadowa, exécutent lentement une marche rétrograde qui n'est signalée que par le combat de Versa et l'occupation de Borgo-Forte.

« Le bombardement des ouvrages mixtes de cette » place par des batteries armées exclusivement de ca- » nons rayés, est cependant une expérience assez inté- » ressante. L'effet produit par les projectiles explosifs » fut considérable ; en fort peu de temps, tous les revê- » tements en maçonnerie furent complétement ruinés, » tandis que les parapets en terre, bien qu'*écrétés* et » bouleversés, présentaient encore une certaine consis- » tance. » (P. 139.)

Tels sont les événements qui font l'objet du 2e volume de la relation autrichienne. Nous attendons avec impatience les volumes suivants, car la traduction de cet ouvrage, faite avec beaucoup de soin par le capitaine Crousse, traîne un peu en longueur : le 4e volume seulement nous donnera la bataille de Sadowa !

Il nous reste quelques mots à dire de l'emploi judicieux de la cavalerie autrichienne, pendant la bataille de Custoza, et de l'influence qu'elle exerça sur le résultat final. Il est fort à la mode aujourd'hui de dire que la cavalerie ne sert plus à rien. Cette opinion, relevée avec beaucoup de verve et de vérité dans une brochure anonyme du général de Mirandol (1), n'est nullement appuyée par les faits.

A la bataille de Sadowa, la cavalerie autrichienne se dévoua avec l'artillerie, pour couvrir la retraite de Benedeck. Elle n'enfonça point de carrés, elle ne fit pas de prisonniers, mais *elle arrêta l'ennemi*, ce qui valait mieux.

Nous allons voir que son rôle en Italie fut encore plus brillant. Nous avons dit plus haut que, grâce à l'immobilité des réserves italiennes, l'archiduc Albert avait enlevé Custoza, la clef de la position ennemie. Or, il ne faut pas oublier que ce furent les charges de la division de cavalerie du colonel Pulz qui *arrêtèrent* la marche des divisions Bixio et prince Humbert. Laissons parler l'auteur autrichien. « ..... Les lanciers s'é- » lancèrent au galop et eurent bientôt dépassé les hus- » sards. On leur envoya l'ordre de ralentir et de se re- » lier à ceux-ci; mais il n'était plus temps. Arrivés à » 500 pas au delà de Canuova, ils se trouvèrent en pré- » sence d'une ligne très-serrée de tirailleurs couvrant » la division du prince Humbert. Sans hésiter, cet in- » trépide régiment s'élança à la charge, culbuta les ti- » railleurs et leurs soutiens, et alla se heurter contre » les bataillons de la brigade Parma, qui eurent à » peine le temps de se former en carrés. Le prince » Humbert se jeta à la hâte dans l'un d'eux avec tout » son état-major. Établis sur un terrain boisé et dé- » coupé, les carrés ennemis étaient difficiles à aborder : » cependant l'un d'eux fut entamé, et un bataillon de » droite de la seconde ligne, qui n'avait pas formé le » carré assez rapidement, fut sabré et dispersé. Une » section d'artillerie, qui se trouvait en batterie près » de la route, fut prise à revers et les servants furent » sabrés sur leurs pièces; l'escadron de soutien, s'é- » tant avancé, fut culbuté et repoussé. »

Tous les régiments de la division Pulz chargèrent successivement sans pouvoir entamer sérieusement l'infanterie ennemie. Ils souffrirent beaucoup du feu des carrés et se retirèrent exténués et décimés ; mais heureux d'avoir neutralisé, pour toute la journée, un corps d'armée entier. A partir de ce moment, l'extrême droite italienne resta immobile. « Le choc vigoureux » des escadrons, dit l'ouvrage autrichien, avait pour » ainsi dire *cloué sur place* les divisions Bixio et prince » Humbert. La nombreuse cavalerie italienne se con- » tenta de pousser, de temps à autre, de timides re- » connaissances. »

Comme on vient de le voir, la cavalerie, par ses charges répétées, prépara le succès de l'archiduc contre la position de Custoza et l'on peut dire que, sans la division Pulz, l'issue de la journée *était de nouveau mise en question*.

Nous citerons encore un épisode de cavalerie des plus remarquables. Vers 9 heures du matin, six pelotons de lanciers, sous les ordres du colonel Berres, avaient été envoyés à Corte pour servir de soutien à la réserve d'artillerie du Ve corps autrichien. « Cet offi- » cier, *attentif aux incidents du combat*, avait envoyé » le capitaine, baron Bechtoldsheim, avec *trois pelotons*, » pour prendre en flanc la colonne ennemie qui mar- » chait sur Fenile. Les lanciers se dirigèrent immédiate- » ment sur la Tione; mais, pendant qu'ils cherchaient » un gué entre Alzarea et Fenile, l'ennemi s'était em- » paré de ce dernier point. Bechtoldsheim ne s'arrêta » pas cependant ; il franchit la rivière, s'avança jus- » qu'à la chaussée, tourna à gauche et monta sur le » Cricol pour reconnaître la position de l'ennemi. Il » aperçut, dans le fond et sur la chaussée, la brigade » Forli qui s'avançait, pleine de confiance, en colonne » de route ; en tête marchaient les généraux Cerale et » Dho et leurs états-majors. Sans hésiter, il descendit » comme un ouragan à la tête de ses lanciers, traversa » la brigade Pisa, et tomba dans le flanc de la colonne » Forli, stupéfaite d'une pareille rencontre. Il s'ensui- » vit une confusion épouvantable ! Les généraux et » leur suite firent demi-tour; deux pièces qui se trou- » vaient en tête suivirent leur exemple et culbutèrent » leurs propres troupes. Les lanciers (trois pelotons !) » se mirent à leur poursuite, traversèrent la colonne » complètement en déroute, et s'emparèrent des deux » pièces; les généraux Cerale et Dho, dangereusement » blessés, eurent de la peine à s'échapper : le premier » reçut un coup de feu et le second trois coups de » lance.

» La brigade Forli était débandée; une véritable pa- » nique s'était emparée des hommes. *Des cinq batail-* » *lons* présents, *un seul* résista ; les autres se disper- » sèrent dans tous les sens; quelques hommes s'arrêtèrent » à Oliosi, et le restant s'enfuit jusqu'à Monzambano et » Valeggio. » Le bataillon, qui ne fut pas entraîné dans la déroute, ouvrit alors un feu très-nourri qui arrêta la cavalerie. Le général Benko (Autrichien) était dégagé, un résultat immense venait d'être obtenu ; mais les braves lanciers de Sicile avaient payé cher leur action héroïque : les trois pelotons étaient réduits à 17 hommes. Ils avaient perdu, tant tués que blessés et manquants : 2 officiers, 84 hommes et 79 chevaux !

Nous terminerons ce compte rendu par un trait qui donne une idée de la force d'âme de l'archiduc Albert et qui peint le caractère énergique de ce brillant homme de guerre. L'archiduc venait d'expédier les derniers ordres pour établir son armée dans une forte position, quand une dépêche de l'empereur lui annonça le désastre de Sadowa.

Voici le texte de sa réponse : « La défaite de l'ar- » mée du Nord est un grand malheur; mais rien n'est » encore désespéré pour cela. En 1809, à la défaite » de Ratisbonne succéda la victoire d'Aspern. Rien » n'empêche qu'il n'en soit ainsi aujourd'hui, pourvu » qu'on ne laisse pas le découragement s'emparer du » peuple et de l'armée. » (P. 121.) Quel malheur pour l'Autriche de n'avoir pas eu, à la tête de l'armée de Bohême, un général aussi intelligent, aussi calme, aussi inébranlable en présence d'un affreux désastre !

A. DE COUSON.

(1) *Avenir de la cavalerie en campagne* ; 1869.

Nécrologie.

M. Doué, ancien chef du bureau de la cavalerie au ministère de la guerre, vient de mourir dans un âge avancé. Il a laissé au ministère le souvenir d'un fonctionnaire capable et d'un chef bienveillant ; malgré les années déjà nombreuses qui se sont écoulées depuis sa mise à la retraite, ses anciens collègues ont payé à sa mémoire le tribut d'affection et de regret qui lui était dû à tous les titres.

DE LÉRINE.

La mort de M. Saussine, sous-chef au ministère de la guerre, n'a pas seulement été un douloureux événement pour sa famille et pour ses amis; elle a mis en péril la continuation d'un ouvrage dont l'importance avait été vivement appréciée par l'administration de la guerre et par toute l'armée. Nous voulons parler du DICTIONNAIRE DE LÉGISLATION ET D'ADMINISTRATION MILITAIRES, qui n'est rien moins que la substance de plus de CENT volumes du *Journal militaire officiel*, classée selon l'ordre alphabétique des matières, et dégagée de toutes les dispositions qui ont cessé d'être en vigueur.

Ce travail n'exigeait pas seulement une patiente intelligence ; il fallait encore que la suppression des règlements abrogés en tout ou en partie fût faite par une main sûre, agissant avec cette certitude que peut seul donner un contact permanent avec l'administration centrale. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que cette tâche difficile a été acceptée par M. Chevalet, sous-chef du bureau de l'habillement et du campement au ministère de la guerre. C'est lui qui vient de terminer la NEUVIÈME LIVRAISON, commencée par M. Saussine (1) ; désormais ses autres livraisons paraîtront successivement, sans interruption ; les anciens et les nouveaux souscripteurs sont donc assurés de voir terminer cette utile et importante publication avec le soin et la consciencieuse exactitude qui en ont fait accueillir les premières livraisons avec une faveur si générale et si méritée.

DE LÉRINE.

FAITS DIVERS

L'Empereur a quitté le château de Compiègne le lundi 25 octobre, et il est arrivé à dix heures du matin au palais des Tuileries.

— L'empereur d'Autriche partira vers la fin de ce mois pour Constantinople, par la voie de terre. Il sera accompagné de l'aide de camp général comte de Bellegarde, chef de la chancellerie militaire; du colonel Beck, du vice-amiral Tegethoff, du chancelier de l'empire comte de Beust, du président du ministère hongrois, comte Andrassy, de M. de Plener, ministre du commerce, et de M. de Hoffmann, chef de la direction du commerce étranger au même ministère.

Trois navires à vapeur : le yacht impérial *Greif*, les corvettes à hélice *Elisabetta* et *Garignano*, sont entrés en armement à Trieste pour être employés à ce voyage. Ces bâtiments attendront à Varna l'empereur et sa suite, les amèneront à Constantinople et les conduiront ensuite en Égypte, où l'empereur doit se rendre pour assister à l'inauguration du canal de Suez.

—Le courrier des Antilles apporte les nouvelles les plus satisfaisantes sur l'état sanitaire de nos colonies. La fièvre jaune avait presque complètement disparu ; on ne signale que deux décès, à la Guadeloupe, pendant la dernière quinzaine de septembre.

— Nous empruntons les renseignements statistiques suivants à la *Correspondance de Berlin*, qui se publie sous les auspices du gouvernement prussien :

« L'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord est forte de 1,020,000 hommes qui se divisent en : armée active, 320,000 h., — réserve, 350,000 h., — *landwehr*, 370,000 h. La population est de 30,000,000 d'âmes, la levée annuelle de 100,000 h. Les recrues sont appelées à 20 ans sous les drapeaux, y sont trois ans, entrent pour 4 ans dans la réserve, et appartiennent ensuite pendant cinq ans à la *landwehr*; au total, elles font douze ans de service.

» L'armée austro-hongroise compte 1,053,000 hommes divisés en : armée active, 255,000 h., — réserve, 545,000 h., — régiments-frontière, 52,000 h., — *landwehr*, 200,000 h. La population est de 36,000,000 d'âmes, la levée annuelle de 97,000 h. Les recrues servent trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve et deux dans la *landwehr* ; total, 12 ans. Ceux des jeunes gens en âge de servir qui ne sont pas appelés sous les drapeaux font partie de la *landwehr* pendant douze ans.

» L'armée russe a été dernièrement réorganisée sur le modèle prussien. Elle se compose de 1,200,000 h., dont 700,000 seulement sont sous les drapeaux en temps de paix. La population est de 67,000,000 d'âmes, la levée annuelle de 100,000 h., la durée du service de quinze ans.

» L'armée anglaise (y compris les troupes de l'Inde) est forte de 502,000 hommes et composée de : 188,000 h. en service actif, — 130,000 h. de première réserve (cadres, pensionnaires et milice), — 184,000 h. de seconde réserve (Yeomanry et volontaires). La population est de 29,000,000 âmes, la levée de 14,000 h., la durée du service de douze ans. Les réserves (les pensionnaires exceptés) ne se composent guère que de corps volontaires sous la surveillance du gouvernement. »

ERRATUM. — Dans l'annonce sur le *Pain de troupe*, placée à la troisième page de notre dernier numéro, au lieu de 1er arrondissement, 2e arrondissement et ainsi de suite, jusqu'au 22e arrondissement, c'est le mot : *Division militaire* qu'il faut lire.

(1) En vente chez Mme veuve Berger Levrault et fils, libraire-éditeur, 5, rue des Beaux-Arts.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er novembre 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**29** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an } sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois } sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— M. Prétret, capitaine au 37e régiment, qui quitte l'Algérie pour aller à Nice, désire permuter avec un de ses collègues appartenant à un régiment qui n'a point d'officiers détachés aux affaires arabes. (97)

— M. Deffuas, capitaine au 1er de ligne, dépôt, désire trouver un permutant dans n'importe quel régiment. (102)

— Un capitaine de cavalerie légère, en garnison à Versailles, demande un permutant aux chasseurs d'Afrique ou aux spahis. (103)

— Un capitaine d'infanterie appartenant au dépôt d'un régiment dont les bataillons actifs sont dans l'Est, désire permuter avec un de ses camarades de n'importe quel corps. (100)

— Un lieutenant du régiment étranger (promotion du 6 mars 1869) demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs à pied ou d'un régiment de ligne en France. (104)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1862), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

— Un lieutenant (promotion du 10 août 1869), en garnison dans le Midi, désire permuter avec un officier du même grade dans la garde impériale. (96)

— Le 4e lieutenant en second d'un régiment de cavalerie légère (promotion du 8 août 1869) demande à permuter avec un de ses camarades des spahis ou des chasseurs d'Afrique. (103)

Le 9e chasseurs demande un brigadier sellier S'adresser au major.

—

La place de maréchal des logis trompette est vacante au 3e régiment de chasseurs. Tout candidat qui désirerait se présenter pour l'obtenir doit adresser au président du conseil d'administration éventuel, à Versailles, une copie de ses états de services et un certificat constatant son talent comme instrumentiste et comme musicien.

—

L'emploi de 1er maître d'escrime étant vacant au 31e de ligne à Bordeaux, un concours sera ouvert le 10 novembre prochain. Les candidats qui se présenteront devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de l'état signalétique.

—

L'emploi de maître sellier sera vacant au ne cuirassiers le 1er janvier prochain. Le concours aura lieu, au Mans, le 1er décembre. S'adresser, pour y prendre part, au président du conseil d'administration, et fournir tous les renseignements avant le 25 novembre.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

TEUR DE L'ARMEE

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 61. — 1er NOVEMBRE 1869.

GENDARMERIE.

:ne décision impériale du 15 octobre 1869, dont la mise à exécution doit avoir lieu à dater du 1er janvier 1870, oodifié les circonscriptions des légions de gendarmerie et l'emplacement de plusieurs chefs-lieux.
.e tableau suivant présente la composition des 26 légions, avec l'indication des nouveaux chefs-lieux et du m des colonels :

° DES LÉGIONS.	DÉSIGNATION DES COMP^ies.	CHEFS-LIEUX DE LÉGIONS.	NOMS DES CHEFS DE LÉGION.
1re légion	Seine................ Seine-et-Oise.......... Oise................. Seine-et-Marne........	Paris....................	M. MARQUISAN, colonel.
2e légion......	Seine-Inférieure ...... Eure .... Calvados.............. Orne	Rouen....................	M. POTIÉ, colonel, actuellement chef de la 4e légion, à Caen.
3e légion......	Nord................. Pas-de-Calais......... Somme	Lille....................	M. SPRINGINSFELD, lieutenant-colonel, actuellement chef de la 24e légion, à Arras.
4e légion......	Marne................. Aisne................. Ardennes.............	Châlons-sur-Marne.......	M. TYRBAS DE CHAMBERET, colonel, actuellement chef de la 22e légion, à Nancy.
5e légion......	Moselle............... Meuse................. Meurthe.............. Vosges	Metz	M. BRUMAULT DE MONTGAZON, colonel.
6e légion.....	Bas-Rhin .... Haut-Rhin............	Strasbourg..............	M. DEROUSSE, colonel.
7e légion......	Doubs................. Jura.................. Haute-Marne .... Haute-Saône..........	Besançon................	M. GREMELIN, lieutenant-colonel.
8e légion......	Rhône................. Loire................. Drôme................. Ardèche	Lyon.....................	M. DUPRÉ, colonel.
9e légion......	Bouches-du-Rhône.... Vaucluse	Marseille	M. BOUTTIER, colonel.
10e légion......	Hérault............... Aveyron............... Lozère................ Gard.................	Montpellier..............	M. BRUNOT DE ROUVRE, colonel, actuellement chef de la 15e légion, à Nîmes.
11e légion......	Pyrénées-Orientales... Ariège................ Aude.	Perpignan	M. DE BRUCHARD, colonel, actuellement chef de la 14e légion, à Carcassonne.
12e légion......	Haute-Garonne .... Tarn-et-Garonne...... Lot................... Tarn	Toulouse.................	M. LEFEBVRE DESNOETTES, lieutenant-colonel.
13e légion.....	Basses-Pyrénées...... Landes .... Gers.................. Hautes-Pyrénées	Bayonne..................	M. PELETINGEAS, lieutenant-colonel, actuellement chef de la 9e légion, à Niort.
14e légion......	Gironde .... Charente-Inférieure... Dordogne............. Lot-et-Garonne.......	Bordeaux.................	M. BOURBILLON, colonel.
15e légion......	Loire-Inférieure ...... Maine-et-Loire .... Deux-Sèvres........... Vendée...............	Nantes	M. MARTENOT GHADELAS DE CORDOUX, colonel.
16e légion......	Ille-et-Vilaine .... Manche.... .... Mayenne	Rennes...................	M. ALLAVÈNE, lieutenant-colonel.
17e légion......	1re compagnie à Bastia. 2e compagnie à Ajaccio.	Bastia...................	M. GODEY DE MONDÉSERT, colonel.
18e légion......	Indre-et-Loire......... Sarthe................ Loir-et-Cher.......... Vienne	Tours	M. GAULARD, colonel.
19e légion......	Cher.................. Nièvre................ Allier................ Indre................	Bourges..................	M. VATA, lieutenant-colonel, actuellement chef de la 8e légion, à Moulins.
20e légion......	Puy-de-Dôme......... Haute-Loire .... Cantal................	Clermont-Ferrand........	M. DE CILLART DE KERMAINOUY, colonel, actuellement chef de la 12e légion, à Cahors.
21e légion......	Haute-Vienne......... Creuse .... Corrèze............... Charente	Limoges..................	M. MELON, lieutenant-colonel.
22e légion......	Isère................. Hautes-Alpes .... Savoie................ Haute-Savoie.........	Grenoble	M. DU BOIS DE JANCIGNY, colonel.
23e légion......	Loiret .... Eure-et-Loir .... Aube.................. Yonne................	Orléans..................	M. DELHORME, colonel, actuellement chef de la 2e légion, à Chartres.
24e légion......	Côte-d'Or............. Saône-et-Loire .... Ain..................	Dijon....................	M. DEFLANDRE, colonel.
25e légion......	Alpes-Maritimes ...... Var .... Basses-Alpes..........	Nice.....................	M. RENAULT, colonel, actuellement chef de la 18e légion, à Valence.
26e légion	Finistère............. Morbihan............. Côtes-du-Nord........	Brest....................	M. DE THIÉRIET DE LUYTON, lieutenant-colonel, chef de la 3e légion, à Rouen.

Les changements apportés par la décision impériale du 15 octobre à l'emplacement de plusieurs chefs-lieux de légion ont nécessité les mutations suivantes, approuvées par décision ministérielle du 23, savoir :

M. Fiers, capitaine-trésorier à Chartres (Eure-et-Loir), passe à Orléans (Loiret), chef-lieu de la 23e légion (nouvelle).

M. Sermantin, lieutenant-trésorier à Orléans (Loiret), passe à Chartres (Eure-et-Loir).

M. Guyot, capitaine-trésorier à Caen (Calvados), passe à Quimper (Finistère).

M. Prost, lieutenant-trésorier à Quimper (Finistère), passe à Caen (Calvados).

M. Domergue, capitaine-trésorier à Moulins (Allier), passe à Bourges (Cher), chef-lieu de la 19e légion (nouvelle).

M. Chevalier, lieutenant-trésorier à Bourges (Cher), passe à Moulins (Allier).

M. Renou, capitaine-trésorier à Niort (Deux-Sèvres), passe à Pau (Basses-Pyrénées).

M. Biget, lieutenant-trésorier à Pau (Basses-Pyrénées), passe à Niort (Deux-Sèvres).

M. Ellie, capitaine-trésorier à Cahors (Lot), passe à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), chef-lieu de la 20e légion (nouvelle).

M. Baron, lieutenant-trésorier à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), passe à Cahors (Lot).

M. Dupuy, capitaine-trésorier à Carcassonne (Aude), passe à Perpignan (Pyrénées-Orientales), chef-lieu de la 1re légion (nouvelle).

M. Quotier-Labrière, lieutenant-trésorier à Perpignan (Pyrénées-Orientales), passe à Carcassonne (Aude).

M. Guerbois, capitaine-trésorier à Nîmes (Gard), passe à Montpellier (Hérault), chef-lieu de la 10e légion (nouvelle).

M. Marchand, lieutenant-trésorier à Montpellier (Hérault), passe à Nîmes (Gard).

M. Milecheau, capitaine-trésorier à Valence (Drôme), passe à Nice (Alpes-Maritimes), chef-lieu de la 25e légion (nouvelle).

M. Ladret, lieutenant-trésorier à Nice (Alpes-Maritimes), passe à Valence (Drôme).

M. Goullerey, capitaine-trésorier à Nancy (Meurthe), passe à Châlons-sur-Marne, chef-lieu de la 4e légion (nouvelle).

M. Stoetzel, lieutenant-trésorier à Châlons-sur-Marne, passe à Nancy (Meurthe).

M. Dewachez, capitaine-trésorier à Arras (Pas-de-Calais), passe à Lille (Nord), chef-lieu de la 3e légion (nouvelle).

M. Lacrosse, lieutenant-trésorier à Lille (Nord), passe à Arras (Pas-de-Calais).

Ces officiers devront être rendus à leur nouveau poste à la date du 1er décembre prochain.

HOPITAUX MILITAIRES.

M. Boileau, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital de Versailles, passe officier comptable de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran.

M. Clouet, adjudant d'administration en 2e à l'hôpital de Vincennes, passe adjudant d'administration en 1er aux hôpitaux de Lyon.

M. Herclat, adjudant d'administration en 1er aux hôpitaux de la division d'Alger, passe à l'hôpital de Versailles.

M. Outrebon, adjudant d'administration en 1er aux hôpitaux de Lyon, passe à l'hôpital de la division d'Alger.

M. Hubert, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital du camp de Châlons, passe à l'hôpital de Nancy.

M. Voizard, adjudant d'administration en 2e à l'hôpital de Metz, passe à l'hôpital de Vincennes.

M. Savonnière, adjudant d'administration en 2e à l'hôpital du camp de Châlons, passe à l'hôpital de Metz.

JUSTICE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 27 octobre, M. Denis, capitaine au 16e régiment d'infanterie, est nommé commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la province de Constantine.

Par un ordre général du maréchal gouverneur général de l'Algérie, en date du 18 octobre dernier, le colonel de Sonis, commandant supérieur du cercle de Laghouat, est nommé au commandement de la subdivision d'Aumale, en remplacement du colonel de Colomb, appelé à d'autres fonctions.

BULLETIN

L'Empereur a quitté Paris le 27 octobre pour retourner au palais de Compiègne.

L'empereur d'Autriche, parti pour l'Orient par la voie de terre, est arrivé le 28 octobre à Constantinople. Le sultan avait mis à sa disposition son yacht, qui est allé le prendre à Varna.

L'empereur a été accueilli de la manière la plus chaleureuse et la plus sympathique dans toutes les villes où il s'est arrêté pendant son voyage.

Le prince royal de Prusse et le prince Amédée de Savoie, qui commande l'escadre italienne d'évolutions, sont également arrivés dans la capitale de l'empire ottoman et ils y resteront jusqu'au 2 novembre.

La situation est toujours très grave en Espagne. A la suite du succès obtenu par les troupes contre les partisans de la république, les populations ont demandé aux Cortès de s'occuper de l'établissement d'un gouvernement définitif. Les principaux membres de l'assemblée ont eu entre eux des réunions préparatoires nombreuses, mais ils n'ont pu s'entendre encore sur le choix d'un roi. Aucun des candidats n'a obtenu la majorité.

Lorsque les troubles de Cattaro ont éclaté, on les a attribués aux intrigues du panslavisme, et on a craint un instant de voir la Servie, le Montenegro, la Bosnie, l'Herzegovine et l'Albanie entrer ouvertement dans la lutte. Le cabinet de Vienne a pris, d'accord avec la Porte, les mesures les plus énergiques, et, aujourd'hui, l'insurrection est entièrement circonscrite, ce qui en diminue beaucoup la gravité.

La Servie a proclamé sa neutralité, et le régent s'est rendu auprès de l'empereur d'Autriche lors de son passage pour l'assurer de son profond dévouement ; le prince du Montenegro tient une conduite équivoque, mais il n'a pas osé prendre ouvertement les armes, et un certain nombre de ses sujets se sont seuls réunis aux insurgés et ne leur ont apporté qu'un faible secours.

Nous avons des dépêches du 29, venues par la voie de Trieste. A cette date, le gouverneur de la Dalmatie avait reçu des renforts importants, et, malgré la gravité de l'insurrection, il avait la certitude de pouvoir arriver à la réduire.

Nous publions plus loin des renseignements militaires pleins d'intérêt, et qui donnent une idée de la nature de la lutte. Ces renseignements ne dépassent pas le 22 octobre.

A. SAINT-MARTIN.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

L'insurrection dalmate. — Comme il nous répugne de parler des embarras intérieurs des pays voisins, surtout quand la France entretient avec eux des relations d'amitié sympathique, nous avions passé sous silence l'insurrection de la Dalmatie du sud. Mais les événements ont marché avec rapidité, le soulèvement a pris des proportions assez sérieuses pour nécessiter un grand déploiement de troupes; il est donc de notre devoir de donner des détails sur les faits graves qui viennent de se passer dans ces contrées sauvages et peu connues.

Sur la rive orientale de l'Adriatique, entre les 44 1/2 et 42e degrés de latitude, s'étend une bande de terrain, longue de près de quatre-vingts lieues, et qui n'en a pas quinze dans sa plus grande largeur. Ce territoire forme la province de Dalmatie qui appartient à l'Autriche depuis 1797, époque de la cession de la Vénétie à cette puissance par le général Bonaparte. Pendant quelques années seulement elle fut détachée de l'Autriche à l'époque où le prince Eugène était vice-roi d'Italie. La configuration du pays, ses montagnes stériles, pierreuses, d'un accès difficile, ont naturellement porté les Dalmates vers la marine ; ils fournissent une grande partie des équipages de la flotte et des innombrables caboteurs de l'Adriatique.

Pour ne pas les distraire de ce service utile, l'Autriche les a, de tout temps, dispensés du service militaire et se bornait à demander à cette population de 450,000 âmes quelques miliciens pour faire la police maritime et empêcher la contrebande. Aussi, la promulgation de la nouvelle loi militaire fut-elle fort mal accueillie et quoique, par une disposition bienveillante à leur égard, les Dalmates restassent exemptés du service de l'armée active pour être incorporés dans la landwehr, l'idée de revêtir un uniforme disgracieux et d'être soumis à un semblant de discipline leur était insupportable.

Aussi, dès le mois de septembre, le feld-maréchal lieutenant chevalier de Wagner, commandant supérieur de la Dalmatie, a-t-il écrit à Vienne pour exprimer ces inquiétudes et prier le ministre de la guerre général Kuhn, de ne pas trop réduire les effectifs de son corps d'armée. Néanmoins, les diminutions considérables consenties sur le budget de la guerre ont-elles presque transformé l'armée autrichienne en une espèce de milice et obligé le gouvernement à réduire à 240 hommes les effectifs des bataillons de ligne et de chasseurs à pied. Au 1er octobre, ces effectifs ont encore été diminués par le départ des semestriers, de sorte qu'il ne reste pour ainsi dire, sous les armes, que les cadres et les ordonnances.

Le 5 octobre, le commandant du district de Cattaro télégraphiait à M. le général major de Dormus, commandant la subdivision de Zara, que la résistance à la loi sur la landwehr tournait à la révolte ouverte.

Pour toute réponse, le général Wagner, commandant supérieur, exigea que la loi fût exécutée au besoin par la force, et télégraphia à Trieste l'ordre de tenir le régiment de l'archiduc Ernest, n° 48, prêt à marcher.

Observons, en passant, que Cattaro, situé à l'extrémité méridionale de la Dalmatie, sur la frontière du Montenegro, se trouve à 75 lieues de Zara et à plus de cent lieues de Trieste ; le trajet ne peut se faire que par mer.

Le 8 octobre, on apprenait à Zara l'attaque dirigée la veille par les insurgés contre le fort Dragal du cercle de Cattaro, et le désastre d'un détachement de 48 hommes dont deux officiers, détachés du bataillon de Risano, pour débloquer le fort, et qui avaient été attaqués à Lédenice, dans la montagne. Le chef du détachement et trois hommes étaient tués, treize autres blessés. A cette nouvelle, le général Dormus se transportait à Cattaro, où il concentrait le régiment archiduc Albert, n° 44, qui fait le service des côtes et fournit les garnisons de Dragal et de Risano. En même temps, le 48e de ligne s'embarquait à Trieste avec le 52e dit de l'archiduc François-Charles. Le lendemain, le régiment du comte Wimpffen, n° 22, partait à son tour avec le 27e bataillon de chasseurs à pied.

Pendant ce temps, le 44e de ligne obligé, avec ses trois faibles bataillons, d'occuper les forts frontières (espèces de blockhaus en maçonnerie), ne pouvait agir contre l'insurrection qui se développait rapidement, grâce au concours empressé des Monténégrins et des habitants de l'Herzégovine turque, toujours prêts à se battre contre n'importe qui pour satisfaire leurs instincts de pillage et de rapine.

Les dépêches, adressées de Zara au gouvernement, devenaient de plus en plus inquiétantes, leur successivement on dirigeait vers la Dalmatie le 7e régiment Maroicic, les 8e et 9e bataillons de chasseurs et six batteries de montagne, avec recommandation de mettre ces corps autant que possible sur le pied de guerre. D'immenses approvisionnements et des effets d'hiver partaient également pour Cattaro, où le général Wagner avait pris la direction des opérations.

Dans notre prochain numéro nous rendrons compte de ces mouvements, que le mauvais temps a du reste complétement paralysés sur terre, au point que les troupes autrichiennes ont dû regagner leurs cantonnements sur la côte. Les insurgés ont même pu prendre le fort de Stagnelvich, dont la garnison de 40 hommes a eu un officier et deux hommes tués, plus deux blessés. Les prisonniers ont été renvoyés sans armes à leur corps; ils disent que le blockhaus (en langage officiel *wachthaus* — corps de garde) a été livré par trahison et qu'ils se sont défendus à l'intérieur contre l'ennemi auquel les Pandours, chargés d'apporter des vivres, avaient traîtreusement ouvert la porte.

Les dernières dépêches annoncent que les blockhaus sont attaqués sur toute la ligne des frontières.

La marine a eu plus de succès que les colonnes lancées dans la montagne. Les canonnières à vapeur, le *Hefer* et le *Streiter*, ont été dirigées sur Budua, le port le plus rapproché du Monténégro et de l'Albanie, que les insurgés attaquaient au nombre de plus de 600. Dans la nuit du 22, le 27e bataillon de chasseurs, débarqué avec du canon de montagne et soutenu par l'artillerie des bâtiments, a pu repousser les assaillants, qui ont éprouvé des pertes assez fortes.

GEORGES WARNER.

Le régiment de gendarmerie de la garde.

Le régiment de gendarmerie de la garde impériale, organisé par décret du 1er mai 1854, trouva ses deux bataillons déjà tout formés à huit compagnies, et comptant, le premier, six années, le deuxième, quatre années d'existence.

Ces deux bataillons, provenant de l'ancienne garde municipale, passèrent par diverses phases, durant l'orage révolutionnaire de 1848 à 1850 : ils reçurent la dénomination de *bataillons mobiles*; puis de bataillons de *gendarmerie d'élite*.

C'est le 2 juin 1854, lors de la revue d'honneur passée au Champ-de-Mars, que le général de division de La Rue, inspecteur général et président du comité de gendarmerie, prononça, au nom de l'Empereur, l'incorporation de ces deux bataillons dans la garde impériale.

A partir de cette époque, ces deux bataillons ne forment plus qu'un seul corps sous la dénomination de régiment de gendarmerie de la garde ; l'effectif est de 1,984 hommes.

Peu de temps après, c'est-à-dire à la fin de l'année 1854, l'expédition d'Orient est décidée. Alors officiers et soldats sollicitent avec ardeur d'y prendre part ; leur plus grand désir est d'aller dans cette contrée lointaine conquérir les titres de noblesse militaire du nouveau corps et d'illustrer le drapeau confié à leur dévouement et à leur patriotisme.

L'Empereur, cédant à ces inspirations si nobles et si légitimes, ordonna au colonel d'organiser deux bataillons de guerre, composés de six compagnies chacun. Ces deux bataillons arrivèrent en Crimée, le 2 juin 1855.

Quelques jours après, le 7 juin, le 1er bataillon, sous les ordres du commandant Baudinet, quitte le camp et est mis à la disposition du général Bosquet (2e corps d'armée — division Meyran). Ce bataillon est dirigé vers les attaques de droite pour arriver au ravin du Carénage, tandis que les grenadiers, les zouaves, les chasseurs, les voltigeurs de la garde, s'acheminent dans la direction du Mamelon-Vert.

Le bataillon de gendarmerie, après avoir enlevé plusieurs redoutes, reçut l'ordre de se rallier pour former la réserve, afin de soutenir au besoin les plus braves qui, dans un moment d'élan se sont portés, sous les ordres de quelques officiers, à la poursuite d'une colonne ennemie. Les gendarmes de la garde passèrent la nuit du 7 au 8, dans la première redoute, au milieu des cadavres russes qui encombraient le terre-plein et qui ne furent enlevés que le 8 au matin. C'est dans cette matinée que le général Lavarande, venu pour rejoindre le commandant Baudinet, fut broyé à côté de cet officier, par un boulet parti des forts du Nord.

La garde de la redoute, qui dura trente-six heures, fut des plus pénibles pour la gendarmerie ; pour son baptême, le bataillon eut à subir des pertes qui prouvent la lutte glorieuse soutenue dans les combats du 7 juin : 18 hommes tués, dont un officier, le capitaine Gruard ; puis 114 blessés, dont 3 officiers.

Dans cette affaire, on cite comme s'étant particulièrement distingués : l'adjudant-major Valentin ; les capitaines Garcin, Grémelin, Sorra et Dubois de Jancigny ; ce dernier, quoique blessé, ne voulut pas quitter le commandement de sa compagnie ; les lieutenants Vic, Aubertin et Spiégel, ainsi qu'un grand nombre de sous-officiers, brigadiers et gendarmes dont les bornes de cet article ne nous permettent pas de rappeler les noms.

Un ordre du jour, en date du 10 juin, accorde un juste témoignage de satisfaction au 1er bataillon pour la manière remarquable dont il venait d'inaugurer la campagne.

Enfin, le régiment ne cessa de coopérer au siége, soit en fournissant des gardes de tranchées, soit en prenant part aux attaques générales qui eurent lieu pendant cette longue et laborieuse campagne, et les nombreuses récompenses, qui furent accordées à ce corps d'élite, attestent, bien mieux que nous pourrions le dire, la part glorieuse qu'il a prise à l'expédition.

En 1859, lors de la campagne d'Italie, le régiment eut à fournir les prévôtés du quartier impérial et celles des divisions de la garde. Dans les marches, les détachements de ce régiment eurent toujours des missions difficiles, mais cependant remplies de manière à attirer fréquemment les éloges du général en chef.

A Magenta, dans ce jour mémorable où nos soldats portèrent si haut le nom de la France, la gendarmerie

de la garde, par les services qu'elle rendit, eut acquéri sa part de gloire. Pendant la bataille, les convois furent parqués et placés de manière à ne pas encombrer les routes ni les mouvements de l'armée. Dans cette circonstance, le détachement du capitaine Gromelin fut surtout exposé au feu de l'ennemi.

Dans la même journée, des ambulances furent organisées à San-Martino, par les soins du lieutenant-colonel Eggs, et des gendarmes parcouraient le champ de bataille pour y empêcher le pillage et faire enlever les blessés.

Outre ces belles campagnes, le régiment s'est signalé en maintes occasions, en fournissant des compagnies détachées dans nos grandes villes pour y faire le service de concert avec la gendarmerie locale ; à Marseille, pendant plusieurs années ; en 1861, à Toulouse, où de fréquents incendies inquiétaient la population ; à Toulon, pour assurer la sûreté des routes, etc., etc.

Avant sa suppression définitive, le régiment avait déjà subi des modifications dans son effectif, par suite des décrets du 15 novembre et du 26 octobre 1868.

Le régiment, depuis qu'il faisait partie de la garde impériale, a été commandé par le colonel Pierre (aujourd'hui général de brigade); le lieutenant-colonel Joly, qui, en Crimée, avait le commandement des deux bataillons de guerre. Ce brave officier succomba en peu de jours (le 26 juin) à une atteinte de choléra. Le 12 août 1855, le colonel de Prémonville (aujourd'hui général de division, membre du comité de gendarmerie) vint en Crimée remplacer le colonel Joly ;— le colonel Pettavie, (aujourd'hui général de brigade, membre du comité de gendarmerie); et le colonel Arnaud de Saint-Sauveur.

Le régiment de la gendarmerie de la garde était un véritable corps d'élite, remarquable entre tous par sa belle tenue, sa discipline et son attachement à ses devoirs. Aussi, l'esprit militaire et les saines traditions qui ont été entretenues avec sollicitude par les différents chefs, qui se sont succédé dans le commandement du régiment, seront un gage des plus honorables que les officiers et soldats vont emporter dans les nouveaux corps où ils seront incorporés.

Désiré Lacroix.

Nécrologie.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION ROLIN.

Le général de division Rolin (*Alexandre-Arban*), grand-croix de la Légion d'Honneur, adjudant-général honoraire du palais de l'Empereur, décédé à Paris le 16 août 1869, était né le 28 mai 1794, à Sillery (Marne), d'une honorable famille originaire de la Lorraine.

Admis à l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr en 1812, nommé en 1813 sous-lieutenant au 2e régiment d'artillerie de marine, alors au 6e corps de la Grande Armée, Rolin commanda, aux batailles de Lutzen et de Bautzen, une compagnie dont les officiers avaient été mis hors de combat. Sa conduite dans ces journées lui mérita le grade de lieutenant.

Après la rupture de l'armistice de Dresde, Rolin prit part aux dernières opérations de la campagne de Saxe, et fut blessé d'un coup de feu à la main droite à la bataille de Leipzig.

Au mois de décembre il quittait l'artillerie de la marine, afin de servir comme aide de camp auprès de son oncle, le général Simon Lefebvre, qui commandait une brigade d'infanterie de la garnison de Bayonne ; mais la place étant investie par l'armée anglaise, il ne put suivre cette destination, et fut attaché en la même qualité à l'état-major du général comte Gérard. Il fit les campagnes de 1814 et 1815 sous cet illustre homme de guerre, et au licenciement de l'armée de la Loire, il rentra dans sa famille, qui résidait alors à Tours.

Il n'y demeura pas longtemps. Le colonel de Bruc, commandant la légion départementale d'Indre-et-Loire, ayant eu occasion de le voir et d'apprécier ses qualités, obtint, dès 1816, qu'il fût placé dans sa légion comme lieutenant, et lui confia le commandement d'une compagnie.

En 1820, Rolin était admis dans le cadre des aides-majors et faisait son stage au régiment de lanciers de la garde royale. En 1822, il passait dans le cadre du corps d'état-major et servait comme aide de camp du général Digeon, commandant une division de cavalerie de la garde.

Il comptait dix ans d'ancienneté dans le grade de lieutenant quand il fut nommé capitaine en 1823. Employé alors à l'état-major général de la garde, et l'année suivante comme aide de camp du général Talon, commandant une brigade de cavalerie de la garde, il remplit avec distinction, en 1825, les fonctions de secrétaire de la commission des remontes. Le ministre de la guerre l'en récompensa en lui faisant accorder la croix de chevalier de la Légion d'Honneur et en lui donnant un magnifique atlas de la France.

Après le licenciement de la garde royale, en 1830, Rolin fut attaché, comme aide de camp, au général Darriule, chef d'état-major de la 1re division militaire, et ensuite commandant de la place de Paris. Les remarquables preuves de zèle, de dévouement et de bravoure qu'il donna pendant les événements d'avril et de juin 1832, lui valurent le grade de chef de bataillon, qu'une nouvelle organisation du corps d'état-major allait bientôt remplacer par celui de chef d'escadron.

En 1833, Rolin était employé à l'état-major du camp de Compiègne. Chargé des détails du service et de la rédaction du journal du camp, la manière dont il s'en acquitta le fit signaler par son chef d'état-major, Aupick, comme un officier de premier ordre.

A la levée du camp, Rolin devint aide de camp du général comte Cavaignac, membre du comité de l'infanterie et de la cavalerie.

Le général Pajol, commandant la 1re division militaire, toujours jaloux de s'entourer d'officiers de mérite, obtint, en 1836, que Rolin serait employé à l'état-major de sa division. « C'est un excellent officier, écrivait-il, dont je désire faire l'acquisition. »

Rolin eut la croix d'officier de la Légion d'Honneur en 1839.

En 1841 et 1842, il joignit à son service d'état-major les fonctions de secrétaire-rapporteur de la commission du Code pénal militaire, et justifia pleinement le choix que le maréchal Soult avait fait de lui. Il facilita le travail de la commission par ses connaissances approfondies dans la législation de l'armée, et son expérience pratique de la jurisprudence militaire, expérience qu'il avait acquise dans les fonctions de commissaire près le conseil de révision de Paris.

Ses services furent récompensés en 1842 par le grade de lieutenant-colonel. Il devint ensuite major de la place de Paris en 1845, colonel en 1847, chef d'état-major de la 1re division militaire et commandeur de la Légion d'Honneur en 1848, et, après les événements de Juin, il fut chargé temporairement des fonctions de chef d'état-major général des troupes concentrées à Paris.

Lors de l'inauguration du gouvernement présidentiel, Rolin fut nommé chef d'état-major des troupes de la 1re division militaire, puis chef d'état-major général de l'armée de Paris, sous le général Changarnier, dont il mérita également l'estime par sa pratique des affaires, la sûreté de son jugement et l'élévation de ses sentiments.

Il fut promu au grade de général de brigade en 1850, et quitta les fonctions de chef d'état-major général de l'armée de Paris en janvier 1851, pour exercer le commandement de l'Ecole d'application d'état-major.

Le général Rolin était encore à la tête de cette Ecole lorsque l'Empereur lui confia, en 1853, les fonctions d'adjudant-général du palais, auxquelles il convenait parfaitement par son expérience du service d'état-major et du service des places, et par ses précieuses qualités d'ordre, de conduite et de commandement. Il se démit alors des fonctions de membre du comité d'état-major, qu'il avait remplies depuis 1851, concurremment avec celles de chef d'état-major général de l'armée de Paris et de commandant de l'Ecole d'état-major.

En 1854, le général Rolin obtint les étoiles de général de division et fut, pendant la première période de la guerre d'Orient, chef d'état-major général du camp du Nord, où nos troupes se préparèrent aux victoires de Bomarsund et de Sébastopol. La décoration de grand-officier de la Légion d'honneur lui fut conférée lors du rétablissement de la paix.

Placé par limite d'âge, en 1859, dans la section de réserve de l'état-major général, le général Rolin a conservé ses fonctions d'adjudant-général du palais de l'Empereur jusqu'en 1868.

Le général Rolin avait dû à ses services exceptionnels la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur et le titre d'adjudant-général honoraire du palais. Sa vie tout entière a justifié cette opinion du général Pajol, le héros de Montereau : « Rolin sert avec un zèle et une distinction dignes de constants éloges. Il est impossible de mieux remplir tous ses devoirs. »

N. Neyt.

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine demande à permuter avec un officier de son grade d'un corps quelconque d'infanterie. (99)

— M. Deffuas, capitaine au 1er de ligne, dépôt, désire trouver un permutant dans n'importe quel régiment. (102)

— Un capitaine de cavalerie légère, en garnison à Versailles, demande un permutant aux chasseurs d'Afrique ou aux spahis. (103)

— Un lieutenant du régiment étranger (promotion du 6 mars 1869) demande à permuter avec un de ses camarades des chasseurs à pied ou d'un régiment de ligne en France. (104)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

Le 9e chasseurs demande un brigadier sellier. S'adresser au major.

La place de maréchal des logis trompette est vacante au 3e régiment de chasseurs. Tout candidat qui désire se présenter pour l'obtenir doit adresser au président du conseil d'administration éventuel, à Versailles, une copie de ses états de services et un certificat constatant son talent comme instrumentiste et comme musicien.

Le 20e de ligne, à Périgueux, demande un 1er piston solo ; une place de 1re classe lui est réservée. On accordera toutes les faveurs possibles. Ne pas se présenter si on n'est pas bon artiste. S'adresser au chef de musique.

L'emploi de 1er maître d'escrime étant vacant au 31e de ligne à Bordeaux, un concours sera ouvert le 10 novembre prochain. Les candidats qui se présenteront devront être porteurs du relevé de leurs punitions et de l'état signalétique.

—

L'emploi de maître sellier sera vacant au 6e cuirassiers le 1er janvier prochain. Le concours aura lieu, au Mans, le 1er décembre. S'adresser, pour y prendre part, au président du conseil d'administration, et fournir tous les renseignements avant le 25 novembre.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX | Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 62. — 6 NOVEMBRE 1869.

Paris, 5 novembre 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Par décision ministérielle, du 21 août 1869, et en conformité du décret du 19 juillet 1869, les trente-cinq sous-lieutenants, ci-après désignés, ont été nommés officiers-élèves à l'École impériale d'application d'état-major, où ils devront entrer le 1er janvier prochain, savoir :

Elèves sortant de l'Ecole impérialespéciale militaire.

M. de Langle de Cary, sous-lieut. au 2e chass. d'Afr.
M. de Jacquelot de Boisrouvray, sous-lieut. au 3e lanc.
M. Treymulter, sous-lieut. au 34e de ligne.
M. Colonna de Gioveltina, sous-lieut. au 58e de ligne.
M. Martin, sous-lieut. au 60e de ligne.
M. Chevalme, sous-lieut. au 62e de ligne.
M. Feurnier, sous-lieut. au 63e de ligne.
M. Hanrion, sous-lieut. au 64e de ligne.
M. Boucher, sous-lieut. au 22e de ligne.
M. de Bellegarde, sous-lieut. au 70e de ligne.
M. de Vanssay, sous-lieut. au 72e de ligne.
M. Bizot, sous-lieut. au 75e de ligne.
M. Scheube, sous-lieut. au 9e de ligne.
M. Pajol, sous-lieut. au 5e hussards.
M. Caron, sous-lieut. au 17e de ligne.
M. de la Cornillère, sous-lieut. au 25e de ligne.
M. Amé de Saint-Didier, sous-lieut. au 6e chasseurs.
M. Dennery, sous-lieut. au 29e de ligne.
M. Perronne, sous-lieut. au 40e de ligne.
M. Calvol, sous-lieut. au 78e de ligne.
M. de Saillenfest de Sourdeval, sous-lieut. au 89e de lig.
M. Quévillon, sous-lieut. au 93e de ligne.
M. Cherfils, sous-lieut. au 94e de ligne.
M. Reichert, sous-lieut. au 33e de ligne.
M. Sonhart, sous-lieut. au 39e de ligne.
M. Michel, sous-lieut. au 10e chasseurs.
M. Bachain, sous-lieut. au 80e de ligne.

Elèves sortant de l'Ecole polytechnique.

M. Frater, sous-lieut. au 1er de ligne.
M. Koszutski, sous-lieut. au 12e de ligne.
M. Veron-Duverger, sous-lieut. au 15e de ligne.
M. Lefort, sous-lieutenant au 71e de ligne.
M. Duteil, sous-lieutenant au 64e de ligne.
M. Cavellier, sous-lieutenant au 69e de ligne.
M. Lefebvre de Ramfort, sous-lieut. au 7e bat. de chasseurs à pied.
M. Protche, sous-lieutenant au 6e de ligne.

Les trente premiers ont été admis directement, d'après leur numéro de classement de sortie des Ecoles spéciale militaire ou polytechnique; les cinq derniers, à la suite du concours qui a eu lieu entre les sous-lieutenants de l'armée devant une commission spéciale instituée à cet effet.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 14 septembre 1869, M. Molinier, capitaine-trésorier du 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, a été nommé à un emploi de chef de bataillon au choix (hors tours).

Par le même décret, cet officier a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

ARTILLERIE.

Par décret impérial du 28 août 1869, ont été nommés sous-lieutenant élève d'artillerie, et ont pris rang à partir du 1er octobre 1869, les quarante-neuf élèves de l'Ecole impériale polytechnique dont les noms suivent, savoir :

MM.	MM.
Lottin.	Le Granché.
Danjon.	Casleran.
Brun.	Petit-Dossaris.
Barbin.	Grasse.
Chastellier.	De Saxée.
Meunier.	Fabre.
Bauret.	Goulion.
Miniseloux.	Perrol.
Driant.	Tariel.
Lonquety.	Marais.
Patrolin.	Kolb.
Grandpierre.	Amourel.
Pelletier.	Frocard.
Pierron.	Besson.
Lamiche.	Dupontavice de Heussey.
Beaudenom de Lamaze.	Ronenard de Bussière.
De Mattel.	Denayrouse.
Lalaux.	Le Sergent d'Hennecourt.
Besuchet.	Soudan.
Chevalier.	De Landravie.
Vielet.	De Farcy.
Bayles.	Carrié.
Mannonry.	Fortoulj.
Noyen.	Ronbeau.
Daru.	

GÉNIE.

Sont promus au grade de lieutenant dans le corps du génie, pour prendre rang du 1er octobre 1869, et occuper des emplois de lieutenant en second dans les troupes de cette arme, les vingt-neuf sous-lieutenants élèves du génie, de la promotion du 1er octobre 1867, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie, et dont les noms suivent, savoir :

MM.	MM.
1 Guillaume.	16 Jéramec.
2 Rosaire.	17 Desbordes.
3 Brocard.	18 Robert.
4 Benoit.	19 Gouin.
5 Paitre.	20 Legrand.
6 Marey.	21 Perseval.
7 Pommerole.	22 Pielte.
8 Compagnon.	23 Mangard.
9 Piatart.	24 Isay.
10 de Villolles.	25 Grassat.
11 Sever.	26 Bertrand.
12 Poivet.	27 Doyen.
13 Gayou.	28 Desnosse.
14 Roux.	29 Delacourt.
15 Guinot.	

GÉNIE.

Par décret impérial en date du 15 octobre 1869, ont été nommés dans le génie :

Au grade de garde principal.

M. Laloy, garde de 1re classe au dépôt des fortifications à Paris, en rempl. de M. Belfort, admis à la retraite.

M. Périllon, garde de 1re classe à Toulon (direction), en rempl. de M. Girod, décédé.

M. Lefèvre, garde de 1re classe à Oran (direction), en rempl. de M. Acquier, admis à la retraite.

Au grade de garde de 1re classe.

Choix, M. Boche, garde de 2e classe à Blidah, en rempl. de M. Laloy, nommé garde principal.

Choix, M. François, garde de 2e classe à Aumale, en rempl. de M. Périllon, nommé garde principal.

Ancienneté, M. Albe, garde de 2e classe à Caen, en rempl. de M. Lefèvre, nommé garde principal.

Choix, M. Camus, garde de 2e classe à Vesoul, en rempl. de M. Quatrebard, admis à la retraite.

Choix, M. Chognot, garde de 2e classe à Saint-Louis (Sénégal), en rempl. de M. Bentégat, admis à la retraite.

Ancienneté, M. Gérardin, garde de 2e classe à Gorée (Sénégal), en rempl. de M. Cazes, décédé.

Au garde de garde de 2e classe.

M. Orcel, sergent au 2e régiment du génie, à Montpellier, en rempl. de M. Boche, nommé garde de 1re classe.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, ont été nommés dans le corps des équipages militaires.

RÉGIMENTS DU TRAIN.

Au grade de sous-lieutenant.

Intérieur, 1er tour (sous-officiers du corps), M. l'Héritier de Chezelles, maréchal des logis au 3e régiment, en rempl. de M. de Perry, du 3e régiment, démissionnaire.

EMPLOYÉS DES PARCS.

A un emploi de garde principal.

Choix, M. Bourgeois, garde de 1re classe au parc de Vernon, en rempl. de M. Ull, du parc d'Alger, démissionnaire.

A un emploi de garde de 1re classe.

2e tour (choix), M. Batisse, garde de 2e classe au parc d'Alger, en rempl. de M. Bourgeois, promu.

A un emploi de garde de 2e classe.

Choix, M. Chillet, sergent à la 3e compagnie d'ouvriers constructeurs, en rempl. de M. Batisse, promu.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret impérial du 15 septembre 1869, a été nommé dans le cadre des officiers de santé militaires :

A un emploi de médecin aide-major de 2e classe.

M. Bernard, médecin aide-major, démissionnaire, en rempl. de M. Bontemps, promu médecin aide-major de 1re classe.

Par décret impérial du 18 septembre 1869, ont été nommés au grade de pharmacien aide-major de 2e classe, pour prendre rang à la date du 31 décembre 1869, les pharmaciens stagiaires dont les noms suivent, savoir :

M. Vidau, en rempl. de M. Renault, promu.
M. Moullade, en rempl. de M. Thomas, promu.
M. Burekar, en rempl. de M. Déchamps, promu.
M. Batland, en rempl. de M. Berquier, promu.
M. Lacour, en rempl. de M. Fleury, promu.
M. Frizac, en rempl. de M. Babeau, promu.
M. Signond, en rempl. de M. Riester, promu.
M. Letollier, en rempl. de M. Commaille, promu.
M. Ferrier, en rempl. de M. Gilot, promu.
M. Danguy, en rempl. de M. Droyer, promu.
M. Moissonnier, en rempl. de M. Chaumelle, démiss.
M. David, en rempl. de M. Bernard, promu.
M. Renier, en rempl. de M. Celsson, promu.
M. Debraye, en rempl. de M. Morin, promu.
M. Garnier, en rempl. de M. Sergent, promu.
M. Barillé, en rempl. de M. Tranchant, démiss.
M. Perron, en rempl. de M. Galtimard, promu.
M. Camus, en rempl. de M. Fabre, promu.
M. Vidal, en rempl. de M. Judicis, promu.
M. Chambard, en rempl. de M. Marcaithon, promu.
M. Morel, en rempl. de M. Bergeron, démissionnaire.

Par décret impérial du 5 octobre 1869, ont été nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe, pour prendre rang à la date du 31 décembre 1869, les cinquante-neuf médecins stagiaires dont les noms suivent, savoir :

M. Nicol, en rempl. de M. Barbier, promu.
M. Leguelinel de Lignerolles, en rempl. de M. Cuvillon, promu.
M. Zaepfiol, en rempl. de M. Klée, promu.
M. Denis, en rempl. de M. Brousson, promu.
M. Aron, en rempl. de M. Renaud, promu.
M. Treillo, en rempl. de M. Bertelé, promu.
M. Billet, en rempl. de M. Jacquez, promu.
M. Bertrand, en rempl. de M. Jessot, promu.
M. Chenriol, en rempl. de M. Gaemé, promu.
M. Grandjean, en rempl. de M. Bertrand, promu.
M. Caillet, en rempl. de M. Cronzillard, promu.
M. Cottet, en rempl. de M. Tharol, promu.
M. Peignon, en rempl. de M. Delmas, promu.
M. Benoît, en rempl. de M. Louis, promu.
M. Gentil, en rempl. de M. Rheims, promu.
M. Flamarion, en rempl. de M. Lomet, promu.
M. Aubry, en rempl. de M. Dumayne, promu.
M. Davignon, en rempl. de M. Sonrel, promu.
M. Millet, en rempl. de M. Pineau, promu.
M. Linon, en rempl. de M. Ricou, promu.
M. Ringeisen, en rempl. de M. Arnaud, promu.
M. Dornier, en rempl. de M. Beauliès, promu.
M. Passot, en rempl. de M. Montet, promu.
M. Pierrol, en rempl. de M. Josien, promu.
M. Ducourneau, en rempl. de M. Planque, promu.
M. Creissel, en rempl. de M. Thomas, promu.
M. Chibret, en rempl. de M. Aubert, promu.
M. Riégert, en rempl. de M. Doiort, promu.
M. Laval, en rempl. de M. Dubois, démissionnaire.
M. Jourdan, en rempl. de M. Lavit, démissionnaire.
M. Dubarry, en rempl. de M. Haberkorn, démissionnaire.
M. Perrichot, en rempl. de M. Cousin, démissionnaire.
M. Bois, en rempl. de M. de Labrousse, démissionnaire.
M. Baillit, en rempl. de M. Beylot, décédé.
M. Bodros, en rempl. de M. Bonin, promu.
M. Bonnier, en rempl. de M. Janvier, promu.
M. Magdelaine, en rempl. de M. Fornier, promu.
M. Lippmann, en rempl. de M. Jolliclerc, promu.
M. Ménard, en rempl. de M. Chauvel, promu.
M. Catteau, en rempl. de M. Dieu, promu.
M. Laffitte, en rempl. de M. Bablon, promu.
M. Vidal, en rempl. de M. Dennezan, promu.
M. Mossier, en rempl. de M. Richen, promu.
M. Billet, en rempl. de M. Guerder, promu.
M. André, en rempl. de M. Miré, promu.
M. Annezlay, en rempl. de M. Maurin, promu.
M. Colin, en rempl. de M. Michel, promu.
M. Lelorrain, en rempl. de M. Wenceinis, promu.
M. Beauregard, en rempl. de M. Renauld, promu.
M. Ocana, en rempl. de M. Bouchez, promu.
M. Péborde, en rempl. de M. Paloque, promu.
M. Tourrié, en rempl. de M. Laurens, promu.
M. Robinet, en rempl. de M. Héberlé, promu.
M. Landois, en rempl. de M. Bonnardot, promu.
M. Emmerique, en rempl. de M. Singaraud, promu.
M. Le Gad, en rempl. de M. Dajas, promu.
M. Charrier, en rempl. de M. Moussu, promu.
M. Plaisant, en rempl. de M. Beauchamp, promu.
M. Labrol, en rempl. de M. Utz, promu.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, ont été promus dans le corps des officiers de santé de l'armée de terre.

Au grade de médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Manchon, médecin-major de 2e classe au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, en rempl. de M. Colin, promu.

Au grade de médecin-major de 2e classe.

2e tour (ancienneté), M. Suquet, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Nice, en rempl. de M. Donillot, promu.

Choix, M. Badour, médecin aide-major de 1re classe, surveillant à l'Ecole impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires, en rempl. de M. Rizot, promu.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe.

2e tour (ancienneté), M. Bernard, pharmacien aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Bourdel, décédé.

HOPITAUX MILITAIRES.

Par décret impérial du 15 octobre 1869, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration des hôpitaux militaires.

A un emploi d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Boileau, adjudant d'administration en 1er à l'hôpital militaire de Versailles, en rempl. de M. Beauvolain, mis en non-activité.

A un emploi d'adjudant d'administration en 1er

2e tour (ancienneté), M. Clouet, adjudant d'administration en 2e à l'hôpital militaire de Vincennes, en rempl. de M. Boileau, promu.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS.

M. Munier, chef d'escadron d'état-major, aide de camp du général Decaen, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire.

M. Régnier, chef d'escadron d'état-major à l'état-major de la 2e division militaire, est nommé aide de camp du général Feray, président du comité de la cavalerie.

M. Leperche, chef d'escadron d'état-major au dépôt de la guerre, est nommé aide de camp du général Bourbaki, président du comité de l'infanterie.

M. Faure-Biguet, capitaine, aide de camp du général Labadie d'Aydrein, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire.

M. Fourrier d'Hincourt, lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique, est nommé officier d'ordonnance du général Ponrcet, commandant la province d'Alger.

M. de Bourgoing, lieutenant au 6e de hussards, est nommé officier d'ordonnance du général de Valdan, commandant la subdivision du Tarn.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision impériale du 27 octobre 1869 :

M. Pironneau, intendant militaire de la 13e division, à Bayonne, est nommé intendant de la 14e division militaire, à Bordeaux.

M. Lucas de Missy, intendant militaire de la division d'Alger, est nommé intendant de la 13e division militaire, à Bayonne.

INFANTERIE.

Par décision impériale du 22 octobre 1869, M. Cristiani de Ravaran, lieutenant au 2e régiment de tirailleurs algériens, passe au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en remplacement de M. Gérard, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 26 octobre 1869, M. Tinel, sous-lieutenant au 12e régiment de dragons, passe au régiment de carabiniers de la garde impériale, par permutation pour convenance personnelle avec M. de Gapany.

Par décision ministérielle du 23 octobre 1869, M. Kulnart de Brumont, capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le même corps, en rempl. de M. Isabey, décédé.

GÉNIE.

Les vingt-neuf sous-lieutenants élèves du génie, de la promotion du 1er octobre 1867, promus au grade de lieutenant par décret du 23 octobre 1869, pour prendre rang à dater du 1er du même mois, ont été répartis comme il suit, dans les régiments de l'arme, savoir :

1er régiment.

MM.
Guillaume.
Rosaire.
Benoit.
Marcy.
Pommeraie.
Compagnon.
Guinot.
Desbordes.
Robert.
Gouin.

2e régiment.

MM.
Brocard.
Pattre.
de Villeties.
Poivol.
Gayon.
Jéramec.
Perseval.
Isay.
Doyen.
Delacourt.

3e régiment.

MM.
Pintard.
Sever.
Roux.
Legrand.
Piette.
Maugard.
Grassat.
Bertrand.
Desnosse.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 15 septembre 1869, a été nommé à la 1re classe de son grade :

M. Lemonnier, lieutenant en second à la 3e compagnie d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, le plus ancien lieutenant en second, et dont l'ancienneté remonte au 11 août 1860.

Garde nationale mobile.

Par décret impérial du 11 septembre 1869, a été nommé dans la garde nationale mobile :

A un emploi de capitaine-major.

DÉPARTEMENT DU GARD.

M. Pignol, capitaine-commandant de 4e classe de la citadelle de Besançon, en rempl. de M. Terrier, démissionnaire.

Par décret impérial du 25 septembre 1869, a été nommé dans la garde nationale mobile :

A un emploi de capitaine-major.

DÉPARTEMENT DU JURA.

M. Herbaut, capitaine d'infanterie en retraite, en rempl. de M. Bollfrand, décédé.

BULLETIN

Une dépêche d'Alexandrie annonce que l'Impératrice est arrivée le 1er novembre à Louqsor dans la Haute-Egypte et qu'elle visite les ruines de Thèbes.

M. le baron de Werther, qui succède, en qualité d'ambassadeur de la Prusse et de la Confédération de l'Allemagne du Nord en France, à M. le comte de Goltz, mort récemment, vient d'arriver à Paris. Il doit être reçu prochainement en audience solennelle par l'Empereur au palais de Compiègne.

L'empereur d'Autriche, pendant son séjour à Constantinople, a été accueilli de la manière la plus cordiale et la plus sympathique par le sultan et par la population. Il a quitté la Turquie pour se rendre en Grèce et il est arrivé le 4 novembre à Athènes. Le roi et la reine des Hellènes lui ont fait une réception magnifique et il a été de la part des habitants l'objet d'une véritable ovation.

Le prince royal de Prusse, le prince Amédée de Savoie et le duc d'Aoste ont également quitté Constantinople et ont fait route pour l'Egypte.

Le roi Victor-Emmanuel vient de signer, à Florence, un décret qui convoque, pour le 18 de ce mois, les Chambres italiennes.

Les diètes de l'empire austro-hongrois, après avoir fonctionné de la manière la plus régulière, ont été closes le 31 octobre dernier. Seule, la diète de Lemberg, qui n'a pas terminé l'examen des projets à l'ordre du jour, continue ses délibérations.

La situation de l'Espagne ne se raffermit pas. Les hommes qui composent le gouvernement provisoire sont divisés entre eux et cette division rend tout impossible. Les Cortès qui avaient été réunies afin de s'occuper de choisir un souverain, n'ont pas même abordé cette grave question dont elles paraissent ne vouloir pas prendre la responsabilité.

La situation des affaires en Dalmatie vient d'éprouver une amélioration sensible. Une colonne commandée par le général Dormus et composée du régiment Maroïcitch et du 9e bataillon de chasseurs, s'est avancée dans le sud du cercle de Cattaro pour opérer la soumission des insurgés de la Zuppa, qui recevaient des renforts de la part des Slaves de l'Albanie.

Une dépêche de Cattaro, du 3 novembre, annonce que cette opération a réussi, qu'après un combat de deux heures, les insurgés ont été repoussés jusqu'à Sutvora, que la colonne expéditionnaire est arrivée jusqu'à Goberdi et que habitants de la Zuppa, le district le plus important de la Dalmatie du sud, ont envoyé à Cattaro une députation de 30 hommes pour demander à se soumettre. Ces faits ont produit une très-vive impression en Autriche.

A. DE SAINT-MARTIN.

Réorganisation de l'armée ottomane.

La Turquie joue en Europe un rôle d'une importance toute spéciale. Formée par la conquête et composée de peuples d'origine et de religion différentes qui, tous, aspirent à se séparer d'elle et à gouverner les autres, elle se voit dans l'obligation d'être toujours sur la défensive et de posséder un état militaire en rapport avec les besoins particuliers de son existence.

Si l'empire ottoman disparaissait, il n'est pas une seule des nationalités dont il se compose qui ait assez de force et de vitalité pour former un grand Etat, destiné à le remplacer, et, alors, des luttes terribles s'établiraient et feraient succéder à l'ordre de choses actuel une effroyable anarchie et des ambitions sans bornes.

Un pareil événement ébranlerait le monde moderne, détruirait l'équilibre des Etats et compromettrait la paix et la stabilité de l'Europe. Voilà pourquoi le maintien de l'empire ottoman est, pour toutes les puissances et principalement pour celles qui, comme la France et l'Angleterre, ont fait la guerre d'Orient, une question d'intérêt public.

Dans cette situation, la réorganisation de l'armée turque mérite d'attirer l'attention du monde militaire et des hommes politiques de tous les pays.

Le ministre de la guerre Hussein-Avni-Pacha vient, sur cette question, d'adresser au sultan un rapport remarquable qui, ayant été approuvé par un firman impérial, va servir de base à la réorganisation de l'armée ottomane.

Après avoir constaté que, dans l'état des choses actuel, l'effectif de l'armée permanente est de 150,000 hommes, plus de 120 bataillons de rédifs, donnant un total d'environ 90,000 hommes, le ministre s'exprime ainsi :

« Pour déterminer la force militaire indispensable à l'empire, en raison de son importance politique et géographique, il est nécessaire de prévoir les besoins éventuels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que les moyens d'y faire face.

» Les besoins peuvent être classés de la manière suivante :

» 1° Etat de paix et tranquillité intérieure et extérieure; dans ce cas, une force de 150,000 hommes est suffisante;

» 2° Eventualités qui peuvent surgir à l'intérieur et troubler l'ordre public; dans ce cas, l'armée permanente de 150,000 hommes étant insuffisante, comme l'expérience l'a déjà prouvé, il faudra élever le chiffre de cette armée à 200 mille hommes;

» 3° Attaques extérieures venant d'un seul côté et ayant un caractère relativement ordinaire.

» 4° Attaques extérieures venant de plusieurs côtés à la fois et ayant un caractère extraordinaire.

» Dans le troisième cas, prenant en considération l'expérience des campagnes précédentes et la topographie des frontières impériales, où ces campagnes ont eu lieu, il est rigoureusement nécessaire que nous ayons 400,000 soldats bien armés et équipés pour en expédier 200,000 en Roumélie et 200,000 en Anatolie.

» Pour le dernier cas, ce sont surtout les circonstances politiques et la marche des événements qui doivent déterminer la quantité de forces militaires exigible.

» En outre des 400,000 soldats bien armés et équipés, dont il vient d'être question, il faut encore que le gouvernement soit en état de jeter sur les points menacés une force de 300,000 soldats disciplinés. Et lorsque la construction des fortifications et des routes militaires sera terminée, grâce aux constants efforts de S. M. Impériale, cette force suffira amplement dans toutes les guerres offensives et défensives à protéger, avec l'aide de Dieu, nos frontières, et à assurer la paix à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur.

» J'arrive maintenant à l'organisation de cette force : comme il vient d'être démontré plus haut, tant que la tranquillité intérieure persistera, les 150,000 hommes de l'armée permanente, actuellement sous les armes, suffiront amplement aux besoins du service. Bien que cette force existe déjà, lorsque des éventualités intérieures viendront troubler l'ordre public, il faudra élever cette force à 200,000 hommes, ce qui, en outre des 150,000 hommes de l'armée permanente et des rédifs, rendra encore nécessaire le recrutement de 50 à 60,000 hommes.

» Cette augmentation de forces ne peut naturellement s'effectuer que par un surcroît de ressources en hommes et en argent. On ne peut donc agir en dehors des limites de ses ressources essentielles. — Le projet d'ajouter 50,000 hommes au chiffre de l'armée permanente surcharge le budget de la guerre d'une dépense de plus de 200,000 bourses dont le service entraînera une nouvelle charge pour le trésor impérial.

» En prenant pour base les listes de recrutement fournies chaque année au ministère de la guerre, on peut constater qu'en ajoutant 50,000 soldats au chiffre de l'armée permanente, il faudra augmenter périodiquement le contingent. Une telle mesure serait onéreuse pour les populations, tandis que le chiffre actuel de 150,000 hommes ne dépasse pas la proportion du contingent militaire que les gouvernements européens imposent à leurs administrés.

» C'est en cherchant à éviter autant que possible à nos populations une aggravation de charges très lourdes, que j'ai pensé à la création d'un nouveau corps de réserve, qui tiendra le milieu entre l'armée permanente et les rédifs. — Grâce à l'intelligence et au dévouement de nos populations, quatre à cinq mois suffisent à l'instruction militaire des recrues. En réduisant en conséquence les cinq années de service de l'armée permanente à quatre années, nous aurons un contingent disponible que nous pourrons ajouter au premier ban des rédifs, dont le service est de sept ans. Nous pouvons former ainsi une classe à part, sous la dénomination de troupes de réserve, dont la durée du service sera de deux années. Les soldats qui auront fini leur quatre années de service dans l'armée permanente passeront dans cette réserve. Leurs noms et prénoms seront inscrits sur les contrôles des régiments et bataillons des rédifs auxquels ils appartiendront. Les armes, les munitions, les bagages, les effets d'habillement, etc., seront déposés dans les dépôts de ces mêmes régiments et bataillons de rédifs.

» Pendant les deux années de leur service, aucune entrave ne sera mise à leur mariage ni à leurs autres affaires. Mais dans le cas où les forces de l'armée permanente seraient insuffisantes, au lieu d'avoir recours aux rédifs, c'est cette classe de réserve qui sera la première appelée sous les armes. Les hommes faisant partie de cette classe ne pourront s'absenter de leurs sandjaks sans fournir une caution aux autorités locales. Ils devront se trouver au lieu désigné pour le rassemblement quinze jours après la convocation. Durant leur séjour dans leur pays, ils seront traités comme les rédifs, et, après avoir fini leurs deux années de service, ils passeront aux rédifs, et leurs noms seront inscrits sur les contrôles de ce corps. Les obstacles à l'accroissement des populations seraient ainsi écartés.

» D'autre part, des 150,000 hommes de l'armée permanente, un quart, c'est-à-dire 37,500 hommes, seront renvoyés chaque année dans leurs foyers. De cette manière, dans deux ans, il se formera une force de réserve de 75,000 hommes. En tenant compte des maladies et autres accidents qui diminuent le nombre de ces hommes au bout de quatre années de service, il faut réduire à 70,000 hommes l'effectif de cette réserve, ce qui porte le total des forces à 220,000 hommes, nombre suffisant pour maintenir l'ordre intérieur.

» Ainsi qu'il a été exposé dans le deuxième article, outre les hommes exemptés du service militaire pour cause d'infirmités, il y a deux bans de rédifs, composés chacun de 120 bataillons, et pouvant, en cas de besoin, être appelés sous les armes. En évaluant l'effectif de chaque bataillon à 1,000 hommes, nous aurons 240,000 rédifs. Toutefois, comme nous l'avons dit précédemment, le second ban de ces rédifs n'ayant point d'officiers, se trouve ainsi privé de toute instruction militaire. Il est donc urgent de leur donner un corps d'officiers pour assurer leur instruction militaire. Il est également nécessaire de nommer un général de brigade pour chaque corps d'armée de rédifs, chargé de faire des tournées d'inspection et de veiller à ce que les officiers remplissent bien leurs devoirs. L'inspection générale des rédifs de tous les corps d'armée sera confiée à un général de division, membre du dari-choura.

» Ce n'est qu'après que ces officiers auront été nommés qu'il sera possible de donner aux 240,000 hommes qui composent les rédifs l'instruction nécessaire. Alors, en comprenant les 120,000 hommes de l'armée permanente, l'effectif de nos forces s'élèvera à son troisième degré et comptera 460,000 hommes. Aussitôt que ce système militaire sera mis en vigueur, 40,000 hommes environ qui font partie des bans de rédifs recevront chaque année des certificats de service et formeront, en huit ans, une force de 320,000. — Les musulmans ont maintes fois donné des preuves de courage et de patriotisme; des milliers de volontaires ont couru spontanément à la guerre chaque fois qu'elle s'est présentée. En supposant donc que le gouvernement impérial se trouve en présence d'une difficulté extérieure de la plus haute gravité, et qu'il soit obligé de faire appel à toutes ses ressources, on peut compter que beaucoup de volontaires se rangeront autour du drapeau.

» En fixant donc à huit années la durée du service pour les hommes sortis des rangs des rédifs, et en inscrivant régulièrement leurs noms sur les registres tenus à cet effet, on formera une garde sédentaire qui ne sera appelée sous les armes que lorsqu'il sera reconnu que toutes les troupes de réserve et de rédifs mises sur le pied de guerre seront insuffisantes. Le gouvernement impérial aurait alors à sa disposition une force totale de plus de 700,000 hommes disciplinés. Ainsi se trouvent esquissés les éléments de l'œuvre capitale de la réorganisation de l'armée.

» Mais pour que les soldats qui se trouvent dans les rangs des rédifs soient de véritables soldats, il faut qu'ils puissent être mis, en cas de besoin, sur le pied de guerre et conduits sur le théâtre de la guerre aussi promptement que les soldats de l'armée permanente. Ce résultat ne pourra s'obtenir qu'à l'aide des moyens dont nous avons démontré la nécessité, et qui consistent dans l'instruction des rédifs par les soins des officiers et d'un état-major nommés spécialement pour eux, comme il a été dit dans l'article 7.

» En outre, il faut construire des dépôts militaires, où seront tenus tout prêts les armes, les munitions de guerre et l'équipement des soldats. Pour réaliser tous ces préparatifs, il faudra faire de nouveaux sacrifices d'argent. »

Le reste du projet contient l'exposé très développé des dépenses qu'entraînera sa mise à exécution.

Le système adopté par le ministre de la guerre et approuvé par le sultan, est emprunté, en grande partie, à la loi française de 1868. Il peut, par un mécanisme très simple, en cas de danger national, porter l'effectif de l'armée au chiffre de 700,000 hommes, et il a à la fois signification politique et militaire. Son auteur qui a rendu les plus grands services à son pays pendant l'insurrection de l'île de Crète qu'il commandait, est un des hommes les plus distingués de la Turquie.

A. DE SAINT-MARTIN.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

Suède. — L'excellente mesure adoptée sous le ministère du maréchal Saint-Arnaud et en vertu de laquelle les corps de cavalerie sont chargés de donner des leçons d'équitation aux officiers des troupes à pied, vient d'être appliquée dans l'armée suédoise.

Une ordonnance royale accorde une indemnité de 500 écus (environ 1,200 fr.), aux écuyers des trois régiments d'artillerie en garnison à Stockholm, Christianstadt et Gothenbourg, à la charge par eux d'enseigner l'équitation aux officiers d'état-major, du génie, et aux officiers de toutes armes qui se préparent à suivre les cours de l'Ecole militaire supérieure.

L'ordonnance précitée stipule expressément que les cours seront gratuits et que les régiments sont tenus de fournir le nombre de chevaux nécessaires.

—

Angleterre. — L'*Army Navy Gazette* publie une circulaire du ministre de la guerre et un ordre du général en chef, duc de Cambridge, prescrivant l'achat aux frais de l'État d'outils d'artisan qui seront mis à la disposition des soldats afin de ne pas leur laisser perdre l'habitude du métier qu'ils exerçaient avant leur entrée au service.

Cette mesure est excellente dans un pays où la durée des engagements volontaires n'est pas inférieure à douze ans. Le ministre de la guerre rappelle que l'armée anglaise est trop souvent obligée d'avoir recours aux ouvriers civils et exprime le vœu qu'à l'avenir le service du génie trouve dans les corps de troupes les auxiliaires indispensables à l'exécution de ses travaux.

On voit que, sous ce rapport, nous sommes depuis de longues années en avance sur les Anglais, car tous nos lecteurs savent que, non-seulement le génie, mais encore l'administration et l'artillerie ont toujours trouvé dans l'infanterie le concours le plus utile et le plus dévoué. Sans parler des beaux travaux exécutés en Algérie, les anciens soldats se rappellent toutes la belle conduite des artilleurs et infirmiers auxiliaires fournis par l'infanterie pendant la longue et pénible campagne de Crimée.

—

Insurrection dalmate. — Le 25 octobre, le colonel Jovanovich, plus heureux que le général de Dormus, est parvenu à atteindre et à ravitailler le fort de Dragali dont les défenseurs manquaient de vivres. Le 26, la colonne était de retour à Risano. L'expédition avait réussi, mais non sans après avoir éprouvé des pertes sérieuses. Elle compte près de cent hommes hors de combat. Le colonel-brigadier, Jovanovich, et le médecin en chef de sa brigade, sont parmi les blessés.

Le général Wagner, commandant supérieur des provinces de l'Adriatique, vient d'être investi de tous les pouvoirs civils et militaires pour le district de Cattaro. Il a adressé une proclamation aux habitants.

GEORGES WARNER.

M. le lieutenant-colonel Bernard, ancien engagé volontaire en 1815, devenu maire de Tlemcen au moment de sa retraite et conseiller général, vient de mourir à l'âge de 70 ans.

M. le général Péchot, commandant la subdivision militaire, a prononcé sur sa tombe le discours suivant :

« Messieurs,

» La tombe autour de laquelle nous sommes réunis va dans quelques instants se fermer sur les restes mortels du colonel Bernard.

» A l'époque pénible de notre conquête, le colonel Bernard fut un des officiers les plus brillants de notre cavalerie.

» Il serait bien long de vous énumérer ici toutes les expéditions auxquelles il a pris part, d'entrer dans le détail des services qu'il a rendus, je me bornerai à vous dire que, dans sa carrière militaire, trois fois il a été blessé, cinq fois il a été cité à l'ordre de l'armée; qu'au combat de la Macta, quant tout semblait désespéré, par plusieurs charges successives, dans lesquelles il perdit les trois quarts de sa troupe, il sauva le nombreux convoi de blessés; qu'enfin, par une mesure spéciale, étant dans les places, pour services de guerre exceptionnels, il fut promu à un grade supérieur.

» A un mérite militaire réel, à un courage brillant, le colonel Bernard joignait un heureux caractère et de grandes qualités de cœur; aussi, messieurs, tous ceux qui ont été ses camarades, et dont beaucoup ont atteint les plus hautes positions, sont-ils restés pour lui des amis sincères et dévoués.

» Le colonel Bernard a eu le rare bonheur, pourquoi ne pas le dire, le grand mérite d'inspirer des affections que le temps ni l'éloignement n'ont pu diminuer.

» Depuis quelque temps la santé du colonel Bernard allait en s'affaiblissant, et ses nombreux amis redoutaient une séparation : lui-même ne s'abusait pas sur son état; mais il voyait s'approcher la mort, qu'il si souvent il avait affrontée sur le champ de bataille, avec le calme et la tranquillité de l'homme qui a conscience d'avoir dignement rempli sa mission sur cette terre.

» Adieu, colonel Bernard, reposez en paix, et recevez par ma voix, l'expression des regrets de vos camarades et de vos amis absents »

FAITS DIVERS

L'Empereur vient par un décret en date du 3 novembre, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, de nommer au grade de colonel d'infanterie de marine, M. le lieutenant-colonel Le Camus, commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais.

Le colonel Le Camus, parti de Saint-Louis à la tête d'une colonne de 425 hommes de toutes armes, pour ravitailler le poste de N'Diague, dont les défenseurs manquaient de vivres, a livré le 15 septembre un magnifique combat au célèbre Lat'Dior, le chef le plus redoutable du Sénégal.

Lat'Dior, retranché dans une position formidable, commandait à une armée de 6,000 hommes, composée en grande partie des célèbres guerriers du Rippe; il attendait le passage de la colonne française, espérant l'écraser. Le colonel Le Camus, par une manœuvre habile, l'attira hors de ses retranchements, lui livra bataille et remporta sur lui une victoire signalée. Ce combat glorieux eut lieu par une chaleur de 45 degrés. L'ennemi a eu 600 hommes tués et 400 blessés. Les Français ont eu 139 hommes hors de combat, dont 82 tués.

— On vient de représenter, à Blois, un opéra comique inédit dû à la plume de deux officiers du 9e de ligne. Les auteurs des paroles ont désiré conserver l'anonyme.

La musique est de M. J. Leguay, chef de musique, à la suite, au même régiment, cinq fois lauréat du Conservatoire impérial. Elle a obtenu un succès très grand et très mérité.

— On vient de mettre en place le groupe colossal bronze qui doit décorer la place Clichy.

Ce monument est dû à M. Guillaume, architecte, et la sculpture à M. Amédée Doublemard, statuaire, tous deux anciens pensionnaires à l'Académie de France à Rome.

Au premier plan, on voit le brave maréchal Moncey, tenant de la main droite un sabre la pointe abaissée, et le bras gauche étendu pour protéger la ville de Paris, représentée par une grande figure allégorique, tenant le drapeau de la France. A l'arrière-plan, un élève de l'école polytechnique tombe blessé sur un canon démonté qui forme, avec le sommet d'une barricade, la base de ce groupe, composé, comme on voit, de trois statues et qui mesure sept mètres de hauteur.

Pour compléter ce beau travail, véritablement digne sous tous les rapports de la grande action qu'il rappelle, le groupe est placé sur un piédestal d'une hauteur égale à la sienne, c'est-à-dire qu'il a sept mètres d'élévation.

Sur une des faces de ce piédestal se trouve reproduit, en un bas-relief de *cinq mètres* de longueur, le célèbre tableau d'Horace Vernet, *la Défense de la barrière de Clichy*. Ainsi le groupe et le piédestal avec le socle d'assises auront une hauteur totale d'au moins quinze mètres.

L'inauguration officielle du monument aura lieu prochainement.

— M. le général de division Roven, du cadre de réserve, vient de mourir à l'âge de 80 ans.

— Le général R. B. Coles, un des vétérans de l'armée anglaise, est mort le 2 novembre, à 96 ans.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Le major de la place de Constantine demande à permuter avec un major ou un commandant de place de 3e classe, en France. — S'adresser à lui-même, à Constantine. (107)

— M. Deffuas, capitaine au 1er de ligne, dépôt, désire trouver un permutant dans n'importe quel régiment. (102)

— M. Bossand, capitaine au 25e de ligne, à Lorient (bataillons actifs), désire permuter de suite avec un de ses camarades de n'importe quel régiment (bataillons actifs ou dépôt). S'adresser à lui, à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan). (109)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

— M. Lacoste, lieutenant au 75e, à Lille, promotion du 7 août 1869, demande un permutant dans un corps en Afrique. S'adresser à lui-même, à Joinville-le-Pont (Seine). (108)

—

Le 9e chasseurs demande un brigadier sellier. S'adresser au major.

—

La place de chef de fanfare au 6e bataillon de chasseurs à pied, stationné dans les États Romains, sera vacante dans le courant de l'année 1870. Les musiciens qui désireraient concourir pour cet emploi devront s'adresser au conseil d'administration éventuel à Civita-Vecchia.

—

Le 4e lanciers demande un bon ouvrier sellier; la place de brigadier lui est réservée. — S'adresser au colonel, à Lyon.

—

L'emploi de maître cordonnier au 81e de ligne sera vacant au mois de janvier 1870. Un concours aura lieu le 15 décembre, à Lons-le-Saulnier. S'adresser au major, avant le 5 décembre, pour y prendre part et connaître les clauses du cahier des charges.

—

Le 80e de ligne demande un premier baryton-solo et des clarinettistes. Des places de 1re, 2e, 3e, 4e classe et des avantages leur sont réservés.
S'adresser au chef ou au sous-chef de musique.

—

L'emploi de maître sellier sera vacant au 6e cuirassiers le 1er janvier prochain. Le concours aura lieu, au Mans, le 1er décembre. S'adresser, pour y prendre part, au président du conseil d'administration, et fournir tous les renseignements avant le 25 novembre.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE I

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 10 *novembre* 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 8 novembre 1869.

Sire,

Le décret du 26 octobre 1868 a créé, dans la garde impériale, deux classes de soldats se recrutant :

La première, parmi les militaires en activité, les militaires de la réserve ayant appartenu à la première portion du contingent, les engagés volontaires après libération définitive, et, dans une certaine proportion, parmi les soldats de 2e classe de la garde.

La seconde, au moyen d'engagés volontaires n'ayant pas encore servi, et de jeunes soldats choisis dans le contingent appelé à l'activité.

Cette dernière disposition avait été suggérée par les préoccupations naturelles que devait faire naître l'application de la loi du 1er février 1868, au point de vue du recrutement des corps de la garde impériale ; mais elle présente l'inconvénient de constituer des inégalités non justifiées entre des jeunes gens appartenant aux mêmes classes du recrutement.

Or, le résultat des dernières inspections générales permet de reconnaître que les difficultés que l'on avait d'abord prévues ne pourraient se produire que dans des circonstances exceptionnelles.

On peut, dès lors, revenir sans inconvénient à l'esprit des principes posés par le décret d'institution de la garde impériale.

Dans cet ordre d'idées, je propose à Votre Majesté de ne plus faire concourir à l'avenir, pour l'admission dans les rangs de la garde, que des hommes choisis dans les catégories ci-après :

Les militaires en activité présentés à l'inspection générale, ayant au moins une année de service effectif ;

Les militaires rentrés dans leurs foyers après avoir rempli le temps de service légal, qui contracteront un engagement volontaire ;

Les hommes n'ayant pas servi qui contracteront un engagement volontaire de cinq ans, et qui rempliront, d'ailleurs, certaines conditions qui seront définies par un arrêté ministériel.

Toutefois, comme, en promulguant le décret du 26 octobre 1868, on se proposait, indépendamment de la question de recrutement, de réaliser une économie assez notable sur laquelle il importe de ne pas revenir, je suis d'avis qu'il convient de conserver deux classes de soldats dans la garde.

La subdivision des soldats en deux classes est un puissant moyen d'émulation, dont les effets favorables se sont fait sentir dans les corps où elle est déjà mise en pratique.

Afin d'entrer plus complètement encore dans l'esprit qui a dicté une aussi utile mesure, je propose à l'Empereur de décider que la proportion des soldats de seconde classe sera portée à la moitié de l'effectif dans chaque compagnie, escadron ou batterie de la garde.

Cette disposition procurera, en outre, une nouvelle économie au trésor.

Tel est l'objet du projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-obéissant, très dévoué serviteur et très-fidèle sujet,

Le ministre de la guerre,

Général LE BŒUF.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 1er mai et la décision impériale du 20 juin 1854, qui règlent le recrutement et l'avancement dans la garde impériale ;

Vu les décrets des 17 juin 1857 et 26 octobre 1868 ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le recrutement de la garde impériale en soldats s'opérera :

1° Par des militaires en activité proposés à l'inspection générale, ayant au moins une année de service effectif ;

2° Par d'anciens militaires âgés de moins de trente-cinq ans, qui contracteront un engagement volontaire d'une durée d'au moins trois années ;

3° Par des engagés volontaires n'ayant pas encore servi. La durée de l'engagement ne pourra être moindre de cinq ans pour ces derniers.

Art. 2. Dans tous les corps de la garde, les soldats resteront partagés en soldats de première classe et soldats de seconde classe.

Art. 3. A leur entrée dans la garde, les soldats seront de seconde classe.

Toutefois, il sera fait une exception en faveur des hommes appartenant aux catégories ci-après :

Les militaires de la ligne qui sont décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, ou qui se seraient distingués par un acte de courage ou une belle action ;

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers qui auront fait remise de leurs galons ;

Et les anciens militaires âgés de moins de trente-cinq ans qui auront été admis à contracter un engagement volontaire.

Art. 4. Dans chaque compagnie, escadron ou batterie, le nombre des soldats de seconde classe sera égal à la moitié de l'effectif.

Art. 5. Un arrêté ministériel fixera les détails d'exécution du présent décret.

Art. 6. Toutes les dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Art. 7. Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiègne, le 8 novembre 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de la guerre,

Général LE BŒUF.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 8 novembre 1869.

SIRE,

Les inspecteurs généraux de gendarmerie ont proposé, en 1867 et en 1868, de scinder plusieurs arrondissements de gendarmerie, dont le service est devenu trop lourd pour un seul officier.

La nécessité de cette mesure est démontrée depuis longtemps, et le moment serait d'autant plus opportun pour la réaliser que la création de nouveaux emplois rendrait plus facile le placement des officiers qui se trouvent sans emploi, par suite du licenciement du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

D'accord avec mes collègues, les ministres de l'intérieur et de la justice, et sur la proposition du maréchal gouverneur général de l'Algérie (en ce qui concerne la gendarmerie d'Afrique), j'ai l'honneur de proposer à l'Empereur :

1° De diviser en trois sections l'arrondissement de Sceaux (Seine), qui en forme actuellement deux, et d'établir à Montrouge la résidence du capitaine qui commanderait la troisième section ;

2° De diviser en deux sections les arrondissements de Tours (Indre-et-Loire), Toulon (Var) et Mostaganem (Algérie).

La première section de l'arrondissement de Tours serait commandée par le capitaine résidant à Tours, et la deuxième par un lieutenant ou un sous-lieutenant, dont la résidence serait fixée à Chateaurenault.

La première section de l'arrondissemen de Toulon serait commandée par le capitaine en résidence dans cette ville, et la deuxième par un lieutenant ou sous-lieutenant qui résiderait à Hyères.

La première section de l'arrondissement de Mostaganem serait commandée par un capitaine, et la deuxième par un lieutenant ou sous-lieutenant qui résiderait à Mascara.

Si Votre Majesté daigne approuver ces propositions, il en résultera la création de quatre nouveaux emplois d'officiers : deux de capitaine et deux de lieutenant ou sous-lieutenant.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-obéissant, très-dévoué serviteur et très-fidèle sujet,

Le ministre de la guerre,

Général LE BŒUF.

Approuvé :

NAPOLÉON.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 8 novembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire au sieur Gaffajolt, brigadier à la garde de Paris : 16 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures ; conduite très-ferme et blessure reçue dans un service d'ordre public.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 21 octobre 1869, ont été nommés dans l'infanterie :

A un emploi de lieutenant-colonel,

M. Garinet, chef de bataillon au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

A un emploi de chef de bataillon,

Choix (hors tours), M. de Lacroix, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Par le même décret, ces officiers ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, et leurs pensions seront liquidées d'après leur nouveau grade.

Par décret impérial du 26 octobre 1869, M. Pillion, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé au grade de chef de bataillon au choix, hors tours.

Par le même décret, cet officier a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

MUTATIONS

ÉTATS-MAJORS

M. Poulot, capitaine de 1re classe, à l'état-major général du 4e corps, est nommé aide de camp du général Labadie d'Aydrein, commandant la 2e division d'infanterie du 4e corps.

M. de Grouchy, capitaine de 2e classe, stagiaire au 10e d'artillerie, est nommé aide de camp du général Paulze d'Ivoy, commandant la subdivision de Maine-et-Loire.

M. Berruyer, capitaine de 2e classe, aide de camp du général Nicolas-Nicolas, est nommé à un emploi de son grade, à l'état-major général du 4e corps.

M. Lafeuillade, lieutenant au 6e dragons, est nommé officier d'ordonnance du général Bisson, commandant la 14e division militaire.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES

Par décision ministérielle du 26 octobre 1869 (conformément à la décision ministérielle du 23 décembre 1854), les officiers de l'état-major des places, dont les noms suivent, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir :

M. Roy, capitaine commandant le fort Saint-Nicolas, à Marseille.

M. Deliancourt, capitaine commandant la place de Villefranche (Pyrénées-Orientales).

INFANTERIE.

Par décision impériale du 26 octobre 1869, M. Latraille,

M. Martin (L.-L.-J. E.), adjudant d'administration en 1re, à Nevers, passe au comité permanent d'administration.

M. Oliver, adjudant d'administration en 1re, à Châlons, passe dans la division de Toulon.

M. Rouget, adjudant d'administration en 1re, à Metz, passe dans la 3e division.

M. Ruelle, adjudant d'administration en 1re, à Paris, passe dans la division de Bourges.

M. Tutrice, adjudant d'administration en 1re, à Alger, passe dans la division d'Oran.

M. Avinen, adjudant d'administration en 2e, à Clermont, passe dans la division de Constantine.

M. Bagnol, adjudant d'administration en 2e, à Evreux, passe dans la division de Montauban.

M. Drouin adjudant d'administration en 2e, à Rouen, passe dans la 3e division.

M. Elienne, adjudant d'administration en 2e, à Sétif, passe dans la division d'Epinal.

M. Gallot, adjudant d'administration en 2e, à Maubeuge, passe dans la division d'Oran.

M. Gibert, adjudant d'administration en 2e, garde impériale, passe dans la division d'Oran.

M. Jannot, adjudant d'administration en 2e, à Bourges, passe dans la division de Metz.

M. Lebrun, adjudant d'administration en 2e, à Bordeaux, passe dans la division de Constantine.

M. Louart, adjudant d'administration en 2e, à Châlons, passe dans la division de Paris.

M. Nicolas, adjudant d'administration en 2e, à Marseille, passe dans la division d'Auxerre.

M. Passet, adjudant d'administration en 2e, garde impériale, passe dans la division de Constantine.

M. Pary, adjudant d'administration en 2e, à Strasbourg, passe dans la division d'Alger.

M. Picard, adjudant d'administration en 2e, à Lille, passe dans la 1re division.

M. Plat, adjudant d'administration en 2e, à Saumur, passe dans la division de Constantine.

M. Richaud, adjudant d'administration en 2e, à Epinal, passe dans la division de Grenoble.

M. Savoye, adjudant d'administration en 2e, à Agen, passe dans la division de Lille.

M. Thouzellier, adjudant d'administration en 2e, à Bourges, passe dans la division d'Alger.

M. Ville, adjudant d'administration en 2e, à Constantine, passe dans la division d'Alger.

M. Virivllle, adjudant d'administration en 2e, à Toulon, passe dans la division de Saumur.

M. Mignolet, nouvellement nommé adjudant en 2e, à Marseille, passe dans la 16e division.

SERVICE DU RECRUTEMENT

Par décision ministérielle, en date du 2 novembre 1869, M. Seriand, capitaine au 27e régiment d'infanterie, employé en sous-ordre, au dépôt de recrutement de 1re classe du Rhône, est nommé au commandement du dépôt de 2e classe du département de l'Indre, en remplacement de M. le capitaine Riches, admis à la pension de retraite.

Par la même décision :

M. Rippert, capitaine au 98e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade, au dépôt de recrutement de 1re classe du Rhône.

JUSTICE MILITAIRE

Par décision ministérielle du 23 octobre 1869 :

M. Bayet, lieutenant-adjudant et directeur des ateliers, à l'atelier de travaux publics, n° 1, à Cherchell, passe, en la même qualité, au pénitencier militaire de Douera, en remplacement de M. Chapelle, promu capitaine au 28e régiment d'infanterie et qui rentre à son corps.

M. Lefebvre, lieutenant-adjudant et directeur des ateliers, à l'atelier de travaux publics, n° 5, à Mers el Kébir, passe, en la même qualité, à l'atelier des travaux publics, n° 1, à Cherchell.

M. Sombret, lieutenant au 59e régiment d'infanterie, passe lieutenant-adjudant et directeur des ateliers, à l'atelier de travaux publics, n° 5, à Mers el Kebir.

Par décision de ce jour, le Ministre a nommé M. Lods, capitaine au 70e régiment d'infanterie, attaché au dépôt du recrutement du Bas-Rhin, rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 6e division militaire.

Par décision du 8 novembre, le ministre de la guerre, après s'être concerté avec ses collègues de la justice et de l'intérieur, a prononcé la création de vingt-deux nouvelles brigades de gendarmerie à pied à établir dans les localités ci-après :

Aubervilliers (Seine) ;
Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) ;
Harfleur (Seine-Inférieure) ;
Bayeux (Calvados) ;
Saint-Malo (Ile-et-Vilaine) ;
Segré (Maine-et-Loire) ;
Noell (Maine et-Loire) ;
Labouheyre (Landes) ;
Saint-Géry (Lot) ;
Bouglon (Lot-et-Garonne) ;
Ségur (Cantal) ;
Tournon (Ardèche) ;
Amplepuis (Rhône) ;
Navilly (Saône-et-Loire) ;
Vagney (Vosges) ;
Sierck (Moselle) ;
Marseille (Bouches-du-Rhône) (4 brig.).
Toulon (Var) (2 brig.).

Au quartier-général, à Alger, le 26 octobre 1869.

Le lieutenant-colonel Cerez, du 2e régiment de tirailleurs, commandant supérieur du cercle de Tiaret, est nommé au commandement du cercle de Laghouat, en remplacement du colonel de Sonis, appelé à d'autres fonctions.

Le commandant Gand, du régiment étranger, commandant supérieur du cercle de Sebdou, passe au commandement du cercle de Tiaret.

Le commandant Sertel, du 2e régiment de tirailleurs, est nommé au commandement du cercle de Sebdou.

Au quartier-général à Alger, le 31 octobre 1869.

Le capitaine d'état-major Moutz, chef du bureau arabe de Dra-el-Mizan, est nommé au commandement supérieur de ce cercle, en remplacement du capitaine de Poilloue de Saint-Mars, du 1er régiment de tirailleurs, récemment promu chef de bataillon au 100e de ligne, et rappelé en France.

Le 21 octobre dernier, le canonnier Fourment, de la 1re batterie du 16e régiment d'artillerie, en garnison à Toulouse, s'est jeté résolûment à la tête d'un cheval emporté, attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient une femme et un enfant.

Ce brave militaire, dont la belle conduite mérite une récompense, ayant eu à opter entre une gratification ou une proposition pour la médaille d'honneur, a donné, sans hésitation, la préférence à cette distinction honorifique.

Nous faisons des vœux pour qu'elle lui soit bientôt décernée.

La Dalmatie.

L'insurrection qui a éclaté dans le cercle de Cattaro, préoccupe l'opinion publique en Autriche et en Orient. Pour bien faire comprendre la nature et la portée de cet événement nous croyons intéressant de donner une description sommaire de ce pays placé dans une situation tout exceptionnelle.

La Dalmatie qui est la province la plus méridionale de l'empire austro-hongrois, s'étend sur l'Adriatique ; son littoral étroit et allongé se trouve traversé, en deux endroits, par le territoire turc. La rive est découpée, haute et rocheuse. Sur la frontière orientale de la Dalmatie, s'élèvent des groupes de montagnes appartenant aux Alpes Dinariques, les monts Prologh et le Vellebith, qui prolongent leurs rameaux dans toutes les directions jusqu'à la mer. Ces montagnes, dont plusieurs ont jusqu'à près de 2,000 mètres d'élévation, séparent des contrées environnantes la province qui est peu accessible du côté de ses frontières de terre.

La Dalmatie qui prend encore la dénomination de royaume est divisée en quatre cercles ou districts qui sont ceux de Zara, de Spalato, de Raguse et de Cattaro. Les deux premiers forment seuls une masse compacte ; les deux autres sont séparés entre eux, ainsi que nous l'avons dit, par d'étroites bandes de terre appartenant au territoire ottoman et allant jusqu'à la mer.

Le climat de la Dalmatie est généralement sain, mais très varié. Les cercles de Cattaro et de Raguse sont sensiblement plus chauds que celui de Zara, bordé par le Vellebith, montagne élevée dont l'influence est très appréciable. Sur le littoral, la température est douce, mais la bora, ce vent spécial à l'Adriatique, y règne en automne et en hiver et rend pénible le séjour de la côte. Pendant l'été, il y règne une chaleur énorme.

On voit par ce qui précède que la Dalmatie est peu propre aux opérations de la grande guerre, mais que la petite guerre peut s'y faire avec avantage et que les insurrections peuvent facilement s'y produire et s'y maintenir ; toutefois, il leur est difficile de s'étendre si elles ne sont pas soutenues par les habitants des provinces voisines ; aussi, le gouvernement autrichien s'est-il particulièrement attaché à circonscrire la lutte, et ce résultat parait obtenu.

La Dalmatie est entourée de pays dans lesquels les insurgés pourraient trouver de grandes sympathies. Ces pays sont : le Montenegro, la Bosnie, l'Herzegovine, l'Albanie et la Servie. On y trouve des populations slaves ou d'origine slave, nombreuses et actives. Ces populations obéissent à des excitations étrangères qui les poussent à secouer la domination de l'Autriche et de la Turquie pour former entre elles un vaste Etat indépendant. L'idée qu'on met en avant et à laquelle elles se rallient est le panslavisme, qui signifie union de tous les Slaves.

Mais en adoptant ce mot d'ordre, elles paraissent ignorer que ces contrées ne sont pas habitées seulement par des Slaves, mais qu'elles renferment encore des nationalités d'origines différentes et dont il faut tenir compte. L'Autriche et la Turquie gouvernent tous ces peuples avec un esprit d'équité et d'impartialité remarquable ; le panslavisme les rendrait moins heureux et les mettrait à la merci d'une puissance dont l'ambition les exploiterait infailliblement.

Si l'insurrection de la Dalmatie du Sud était arrivée dans la belle saison, elle aurait été ouvertement soutenue par le panslavisme et aurait pu amener un soulèvement général de tous les Slaves, mais elle a éclaté dans une saison défavorable ; la neige qui est tombée en abondance dans les montagnes et sur les routes, a empêché l'arrivée des secours et a permis à l'Autriche de circonscrire le mouvement au seul district de Cattaro. Une fois isolée, l'insurrection ne peut tarder à succomber.

Le chef-lieu de la Dalmatie est la ville de Zara. Ses habitants lui donnent le nom de capitale, appellation qui se comprend du reste, parce que cette partie des Etats austro-hongrois a conservé le nom de royaume. Zara possède une population d'environ 6,000 âmes.

Le cercle ou district de Cattaro est le moins considérable des quatre. Il est partagé en deux par les célèbres bouches du Cattaro qui ont formé au sud-est, sous l'Empereur Napoléon Ier, la limite de l'Empire français. Ce district touche à la Turquie d'Europe et à l'Adriatique.

Sa population n'est que d'environ 32,000 habitants, tandis que celle du district de Spalato, le plus peuplé des quatre, est de 140,000 âmes.

Le chef-lieu du district est Cattaro, ville située sur le golfe du même nom et possédant un des ports les meilleurs et les plus sûrs de l'Adriatique. La population de Cattaro atteint à peu près 5,000 âmes.

Indépendamment du chef-lieu, on cite encore dans le district : Risano située sur la partie supérieure du golfe ; Castelnuovo placée à l'entrée des bouches du Cattaro et défendue par une citadelle et par les trois forts de Castello di mare, de Castello di terra et de Spagnolo ; et enfin le petit port fortifié de Budua dont il a été question dans les derniers bulletins des généraux autrichiens.

A. DE SAINT-MARTIN.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

Insurrection Dalmate. — Depuis le déblocus de Budua et le ravitaillement du fort Dragal, les opérations paraissent suspendues dans la province de Cattaro. On parle d'un combat dans la Zuppa où les insurgés auraient perdu 80 morts et 135 blessés. Mais comme le dit fort bien le *Journal militaire* de l'armée austro-hongroise, il faut se défier des lettres, des télégrammes, et même des rapports officiels qui tendent à diminuer nos propres pertes.

Une dépêche de Zara, du 3 novembre, annonce que des incendiaires ont mis le feu à un des grands magasins de vivres de Cattaro. 200 quintaux de lard, plusieurs quintaux de sucre et de café sont devenus la proie des flammes. La même dépêche mentionne le départ du général en chef Wagner pour la Zuppa et l'arrestation du bourgmestre de Risano, prévenu de complicité avec les insurgés.

En résumé, la saison est trop avancée pour opérer dans des montagnes difficiles, couvertes de neige et dont les plateaux sont battus par le vent de la mer. S'aventurer l'hiver dans ces gorges affreuses, c'est risquer de gaieté de cœur un désastre complet ; nous savons par expérience, dans l'armée française, ce que peut avoir à souffrir une colonne surprise par la neige.

Les Autrichiens peuvent attendre en toute sûreté le moment d'agir, mais ils devront, de temps à autre, ravitailler les forts-frontières et renouveler leurs garnisons. Ces ouvrages défensifs sont au nombre de 23, dont : 10 dans le district de Castelnuovo ; 9 dans celui de Cattaro et 4 autour de Budua. Ce dernier district ne se relie à celui de Cattaro que par une bande de terre étroite resserrée entre le Montenegro et la mer. Au Sud et à une portée de canon de Budua, se trouve la frontière de l'Albanie.

Suède et Danemark. — Finspong, 5 novembre. Expériences de tir à Finspong.

Déjà l'année dernière, le gouvernement suédois avait fait inviter celui de Copenhague à vouloir bien désigner des officiers d'artillerie danois, à l'effet d'assister aux expériences de tir du polygone de Finspong. Par suite de diverses circonstances, le matériel ne fut prêt que cet automne.

Les essais qui se poursuivent au moment où nous écrivons, ont pour but de déterminer le poids, la forme, et le métal du boulet le plus propre à percer ou à briser les plaques de blindage, et de fixer le modèle du canon le plus convenable pour lancer ces énormes projectiles.

Les plaques servant de cible ont 26 pieds de longueur, 9 de hauteur et 10,2 centimètres d'épaisseur ; elles se composent de 6 plaques superposées ayant chacune 1 centimètre 7 dixièmes d'épaisseur. Ces plaques sont réunies de différentes manières ; la plupart ont été faites avec du fer suédois de Motala ; mais la partie extérieure, à droite de la cible, est en fer anglais.

A neuf mètres en arrière de la cible, on a construit une muraille en bois composée de deux rangées de poutres horizontales soutenues en arrière par une rangée de poutres verticales ; les unes et les autres ont environ 22 centimètres d'équarrissage. Cette muraille est adossée à un monceau de sable.

Les pièces employées aux expériences sont les suivantes : 1° un canon du calibre de 12.3 centimètres à âme lisse, du modèle américain et lançant un projectile de 480 livres ; 2° un canon rayé danois, se chargeant par la culasse, calibre 9.615 centimètres, projectile, 493 livres ; 3° une pièce rayée se chargeant par la culasse, du modèle de l'artillerie de terre française, calibre 9.24 centimètres, projectile 508 livres ; 4° enfin une pièce du modèle de l'artillerie de marine française, se chargeant par la culasse, calibre 8.08 centimètres, poids du projectile, 330 livres.

Jusqu'à présent, on n'a expérimenté que la première et la dernière pièce, mais les expériences continuent.

Vienne, le 26 octobre. — Le ministre de la guerre austro-hongrois s'occupe avec une louable activité de la réorganisation de l'armée. Un décret impérial en date du 8 octobre modifie le système d'instruction de la cavalerie.

L'école centrale de cavalerie est maintenue dans le but de conserver l'unité d'instruction. Les meilleurs élèves, après leur année scolaire, passent une seconde année à l'école de guerre supérieure.

Des écoles de cadets pour la cavalerie seront ouvertes à Vienne, Prague, Brunn, Lemberg, Pesth ou Temesvar, c'est-à-dire qu'il y en aura une dans chacune des principales provinces de l'empire. Après examen, les cadets iront achever leur éducation militaire dans les régiments où ils sont recommandés à la sollicitude des commandants d'escadron.

Les écoles d'équitation régimentaires (*Kavallerie-Regiments-Equitationen*) sont supprimées et remplacées par des écoles de brigade, qui sont organisées sur un pied tel qu'il y a lieu de craindre qu'on ne trouve pas assez de professeurs. Ces écoles sont établies autant que possible au chef-lieu de la brigade ; les cours dureront du 1er octobre au 31 mars, c'est-à-dire qu'ils commenceront après les manœuvres d'automne pour finir au moment où l'on reprend l'instruction de détail.

Outre l'hippologie, l'équitation, etc., en un mot l'instruction spéciale à l'arme de la cavalerie, les officiers y apprendront :

1° Les différents systèmes d'armes en usage en Autriche et chez les grandes puissances de l'Europe, ainsi que l'emploi de ces engins ;

2° Le service des pionniers, principalement en ce qui concerne la fortification passagère et les tranchées-abris ;

3° La topographie en ce qui concerne les levés expédiés des routes et des cours d'eau, la configuration générale du terrain, la lecture des cartes, enfin la manière de s'orienter avec ou sans carte;

4° En fait de dessin, le strict nécessaire pour faire un croquis à la mine de plomb;

5° Les langues étrangères. A cet égard la décision impériale laisse toute latitude, mais impose l'obligation d'étudier à fond la langue de la province à laquelle appartient le régiment.

Autant que possible les professeurs et instructeurs feront marcher de front la théorie et la pratique.

Le gouvernement austro-hongrois a pris implicitement l'engagement de mettre à la disposition des officiers tous les moyens possibles d'instruction, le jour où il a décrété qu'aucun officier ne pourrait obtenir, même à l'ancienneté, un avancement quelconque, s'il ne parvenait à subir d'une façon satisfaisante un examen d'aptitude.

La mesure est un peu radicale, mais le ministre de la guerre veut regagner le temps perdu.

Dès 1869, les six plus anciens lieutenants de chaque régiment seront détachés à l'école de brigade et remplacés, l'année prochaine, par les six officiers qui suivent et ainsi de suite.

GEORGES WARNER.

Algérie.

Le maréchal de Mac Mahon, a lu le 16 octobre au conseil supérieur du gouvernement à Alger, à l'ouverture de la session, un discours plein d'intérêt contenant l'exposé de la situation de l'Algérie. Le travail du gouverneur général a été accueilli de la manière la plus sympathique par tous les membres du conseil. Nous empruntons à ce discours le fragment suivant qui expose la situation politique du pays.

« Depuis notre dernière réunion, le Tell a continué à jouir d'une tranquillité parfaite.

Au sud-est de la province de Constantine, le chef des insurgés, Nacer ben Choura, était parvenu à organiser, dans le Djerid tunisien, un parti assez fort pour inquiéter nos tribus du Souf et de l'Oued-R'rir. D'après mes ordres, le chef de Tuggurt l'a poursuivi, à la tête de ses goums, jusque sur le territoire du bey de Tunis, qui n'a aucune autorité sur ces populations sahariennes. Après avoir obtenu un succès complet, il a ramené dans le Souf un butin et des troupeaux qui ont largement compensé les pertes que nos tribus avaient subies.

Au sud-ouest de la province d'Oran, nous avions essayé, de concert avec l'empereur du Maroc, ainsi que je vous l'ai dit l'année dernière, de former une confédération destinée à maintenir les Ouled-Sidi-Cheik de l'Est. Cette tentative a échoué, par suite de différents incidents difficiles à éviter lorsqu'on a affaire à des populations aussi mobiles et aussi éloignées de nos centres d'action. Le nouveau chef des dissidents, Si Caddour ben Hamza, a pu rallier à lui des partisans nombreux, à la tête desquels il a fait une incursion sur les hauts plateaux. Ayant trouvé le pays, au sud des Chotts, vide de toute population, et n'osant se rapprocher du Tell où il savait nos colonnes mobiles prêtes à marcher, il s'est vu forcé de s'avancer dans l'Est, jusqu'à la limite de la province d'Alger : puis, après avoir opéré quelques razzias, il a pris la direction du Sud, et est entré à Aïn-Madhi, qui lui a ouvert ses portes.

Là, il a rencontré la colonne du colonel de Sonis, qui l'a obligé, après de grands revers, à précipiter sa retraite dans le Sud. En même temps, les goums de Géryville et ceux de Tlemcen marchaient sur les campements occupés par les populations qui avaient fourni les contingents ennemis, les atteignaient, à plus de soixante-dix lieues du Tell, et razzaient de nombreux troupeaux.

Finalement, cette entreprise de Si Caddour ben Hamza a été des plus fâcheuses pour les Ouled-Sidi-Cheik de l'Est, et, à la suite de cet échec, le cheik Ben Taïeb, des Ouled-Sidi-Cheik du Maroc, est entré de nouveau en rapport avec nous. Il a signé avec les chefs de nos tribus frontières, une convention par laquelle il s'engage, en son nom et en celui des populations marocaines qui l'avoisinent, à éloigner nos dissidents des territoires qu'ils occupent, et à nous prévenir de tous les mouvements qu'ils pourraient faire. Si cette convention est fidèlement exécutée, nous ne devons plus avoir aucune inquiétude sérieuse sur la sécurité de nos tribus sahariennes de l'Ouest.

Au point de vue économique, la situation des populations européennes et indigènes, que trop souvent on s'est plu à représenter sous un jour si sombre, est généralement satisfaisante, bien que les sauterelles, la grêle tombée sur quelques points, des pluies trop abondantes sur d'autres, ailleurs le siroco survenu au moment de la floraison, aient encore, cette année, causé à l'agriculture des dommages, partiels il est vrai, mais cependant très-appréciables.

En résumé, pour ce qui regarde les exploitations européennes, la récolte, très-belle dans quelques régions, comme la plaine de la Mitidja, a été moyenne dans le reste de l'Algérie, à l'exception du Sétif où les sauterelles ont principalement fait invasion. Les fourrages ont été abondants et le prix des grains s'est constamment maintenu à un taux amplement rémunérateur.

Dans le pays arabe, en général, le rendement de la récolte a été un peu au-dessous de la moyenne. Toutefois, les pluies du printemps ayant permis de cultiver plus longtemps que d'habitude, les indigènes ont pu, malgré la diminution de leurs animaux de travail, mettre en produit une surface égale à celle des cultures de 1868. Les troupeaux ont traversé l'été sans souffrir, ils se vendent à des prix avantageux, et, dans presque toutes les tribus, les silos de réserve sont approvisionnés. Il n'y a d'exception que pour quelques tribus de la subdivision de Batna, qui n'ont eu, par suite de la sécheresse, que des récoltes presque insignifiantes. Le gouvernement prend, à leur égard, les mesures nécessaires pour leur venir en aide et assurer les semailles de la récolte prochaine.

Enfin, dans le pays kabyle, les oliviers et les figuiers ont donné, depuis deux ans, un produit exceptionnel. Les habitants de cette contrée sont dans un état de prospérité dont ils n'avaient pas joui depuis bien longtemps.

Les indigènes se relèvent donc des désastres qui ont signalé ces dernières années. Quelques chiffres achèveront de montrer leurs progrès dans cette voie. »

Nous ferons prochainement une analyse détaillée des autres parties du rapport remarquable du maréchal de Mac Mahon que son étendue nous empêche de publier textuellement.

A. DE SAINT-MARTIN.

FAITS DIVERS

L'Impératrice a fait savoir à l'émir Abd-el-Kader qu'elle serait heureuse de le voir assister à l'inauguration solennelle du canal de Suez. L'émir a répondu à ce désir. Il a quitté le 15 octobre la ville de Damas, lieu de sa résidence, et il vient de débarquer à Alexandrie avec une suite nombreuse.

— Le général Fleury, nommé ambassadeur de France en Russie, en remplacement de M. le baron de Talleyrand Périgord, est arrivé à Saint-Pétersbourg et a pris possession de son poste. Le général, dans le cours de son voyage, est resté pendant trois jours à Berlin.

— On nous écrit de Rome qu'un grand banquet vient d'avoir lieu dans cette ville pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Mentana. Les généraux et les officiers supérieurs de l'armée pontificale y assistaient. Au dessert, des toasts ont été portés à la France, à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial et à l'armée française.

Ces toasts ont été accueillis par de vifs applaudissements.

— M. le comte Arthur de Chevigné, aide de camp du général de Lamoricière, à l'époque où il commandait les troupes du Saint-Siége, vient de mourir dans le département de la Loire-Inférieure. M. de Chevigné s'est particulièrement distingué à la bataille de Castelfidardo.

— Le général Karpoff, qui commandait l'artillerie russe à l'assaut de Malakoff, est mort, le 25 octobre, à Odessa, où il s'était retiré.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Le major de la place de Constantine demande à permuter avec un major ou un commandant de place de 3e classe, en France. — S'adresser à lui-même, à Constantine. (107)

— M. Bossand, capitaine au 25e de ligne, à Lorient (bataillons actifs), désire permuter de suite avec un de ses camarades de n'importe quel régiment (bataillons actifs ou dépôt). S'adresser à lui, à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan). (109)

— Un capitaine d'infanterie appartenant au dépôt d'un régiment dont les bataillons actifs sont dans l'Est, désire permuter avec un de ses camarades de n'importe quel corps. (106)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1866), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

—

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur sera ouvert le 1er décembre, au 18e de ligne, à Marseille. Les candidats devront justifier d'un avoir de 6,000 fr., et adresser leur demande par écrit, avant le 21 novembre, au président du conseil d'administration.

—

La place de chef de fanfare au 6e bataillon de chasseurs à pied, stationné dans les États Romains, sera vacante dans le courant de l'année 1870. Les musiciens qui désireraient concourir pour cet emploi devront s'adresser au conseil d'administration éventuel à Civita-Vecchia.

—

Le 5e lanciers demande un bon ouvrier sellier ; la place de brigadier lui est réservée. — S'adresser au colonel, à Lyon.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 64. — 15—16 NOVEMBRE 1869.

AVIS

Afin de répondre aux sympathies que l'armée nous témoigne et de porter plus vite à sa connaissance, des actes officiels qui l'intéressent, nous avançons la publication de notre numéro.

Nous imprimons aujourd'hui même, 15 novembre, des décrets de nominations qui portent cette date, et qui viennent de nous être communiqués.

Paris, 15 *novembre* 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GENDARMERIE.

Par décret impérial du 15 novembre 1869, sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés:

A deux emplois de capitaine (partie active).

4e tour (armée), par application de la disposition impériale du 25 septembre 1869, lieutenant de gendarmerie (choix), M. Clémencet, lieutenant dans la compagnie de l'Yonne, en rempl. de M. Héry, passé dans l'état-major des places.

1er tour (ancienneté), M. Imbert, lieutenant dans la garde de Paris (cavalerie), en rempl. de M. Chabrier.

A un emploi de sous-lieutenant :

1er tour (sous-officiers), M. Linay, maréchal des logis dans la compagnie de l'Orne, en rempl. de M. Imbert, nommé capitaine.

INFANTERIE.

Par décret du 15 novembre 1869, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, sont nommés:

A un emploi de chef de bataillon.

68e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Gobe, capitaine au 78e de ligne, en rempl. de M. Joppé, passé au 2e régiment de grenadiers de la garde.

A deux emplois de major.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Farian, capitaine adjudant-major au 9e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Pichot-Duclos, admis à la retraite.

83e régiment d'infanterie de ligne.

M. Marié, capitaine-instructeur de tir du 10e de ligne, en rempl. de M. Richard, admis à la retraite.

A vingt emplois de capitaine.

1er régiment de grenadiers de la garde.

Ancienneté (1er tour), M. Vignal, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pillion, nommé chef de bataillon.

2e régiment de grenadiers de la garde.

Choix (2e tour), M. Arvers, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Souris, nommé chef de bataillon.

1er régiment de voltigeurs de la garde.

Ancienneté (3e tour), M. Penaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Lacroix, nommé chef de bataillon.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Janique, lieutenant au corps, en rempl. de M. Martin.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Sanffrignon, lieutenant au corps, en rempl. de M. Phelippes.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Renaud, lieutenant au corps, en rempl. de M. Adam.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Baudenf, lieutenant au corps, en rempl. de M. Théolier.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Thomas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Richez, admis à la retraite.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Couty, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pimpar.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Mas, lieutenant au corps, en rempl. de M. Wolff.

Ancienneté (1er tour), M. Ruffet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Schanaebelé.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Godaillier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Grizet.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Debain, lieutenant au corps, en rempl. de M. Maurice, nommé adjudant-major.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Marionnelz, lieutenant au corps, en rempl. de M. David.

Ancienneté (3e tour), M. Gaitier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delannoy.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Gerboin, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Lacroix.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Servol, lieutenant au corps, en rempl. de M. Delannoy.

Choix (2e tour), M. Cottin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Pognon.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Hay, lieutenant au corps, en rempl. de M. Raffin de la Raffinie.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Cheix (2e tour), M. Audbourg, lieutenant au corps, en rempl. de Ygrec, décédé.

A vingt-sept emplois de lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde.

Cheix (2e tour), M. Desloy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vignal, nommé capitaine.

2e régiment de grenadiers de la garde.

(Ancienneté (3e tour), M. Périé, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Arvers, nommé capitaine.

1er régiment de voltigeurs de la garde.

Ancienneté (1er tour), M. Haristoy, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Penaux, nommé capitaine.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mourey, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Junique, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Ferry, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Sauffrignon, nommé capitaine.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Battisti, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lallement, décédé.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour) M. Delort, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Renaud, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lasbax, sous-lieutenant porte-drapeau, en rempl. de M. Baudenf, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Combe, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thomas, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Naudin, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Conty, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Jaillot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Lelay.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Villedieu, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Mas, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Beck, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Ruffet, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Huet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanc.

Ancienneté (1er tour), M. Senart, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Monnet,

46e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Demestre, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Godaillier, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Briquet, sous-lieutenant porte-drapeau au corps, en rempl. de M. Chapuis, démissionnaire.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Marsilly du Verdier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baratte.

Ancienneté (3e tour), M. Camp, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Debain, nommé capitaine.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Comes, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Marionnelz, capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Durand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaitier, nommé capitaine.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Noll, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gerboin, nommé capitaine.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Fournier, sous-lieutenant porte-drapeau au corps, en rempl. de M. Servol, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Malafosse, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Cottin, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bercand, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Hay, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Devolz, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Audbourg, nommé capitaine.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Jammes, sous-lieutenant au corps, en rempl de M. Hovin.

A quarante emplois de sous-lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Vagbeaux, sergent-major au 1er rég. de grenadiers de la garde, en rempl. de M. Mourey.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Piéton, adjudant au 51e régiment de même arme, en rempl. de M. Lavoignel, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dewailly, adjudant au corps, en rempl. de M. Ferry, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vaudran, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Battisti, nommé lieutenant.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Gressot, adjudant au 62e régiment de même arme, en rempl. de M. Maze, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lhôtellier, adjudant au 7e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Burté, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Philippe, adjudant au 11e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Delort, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Baudouin, adjudant au 61e régiment d'infanterie, en rempl. de M Cohét, nommé porte-drapeau.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Laval, sergent-major au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Gacho, nommé adjoint au trésorier.

(1er tour), M. Raoult, adjudant au corps, en rempl. de M. Combe, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Tirel, adjudant au 20e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Dorey, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Montalti, adjudant au 3e régiment de grenadiers de la garde, en rempl. de M. Bangé, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vériquo, sergent-major au corps, en rempl. de M. Locamus, démissionnaire.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Orsini, adjudant au 49e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Villedieu, nommé lieutenant.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique (2e tour), M. Getenègre, adjudant au 79e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Goudmant, nommé lieutenant.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Boncabeille, adjudant au 4e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Le Guen, nommé lieutenant.

45e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Ritaud, adjudant au 69e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Huet, nommé lieutenant.

46e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Rudeau, adjudant au corps, en rempl. de M. Demestre, nommé porte-drapeau.

50e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bois, sergent-major au 18e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Caffin, nommé porte-drapeau.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Tavella, sergent-major au 44e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Tilley, passé dans la garde.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Bonvallet, adjudant au corps, en rempl. de M. de Marsilly-du-Verdier, nommé lieutenant.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Laguel, adjudant au corps, en rempl. de M. Comes, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Thiris, adjudant au 2e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Noll, nommé lieutenant.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Malbay, sergent-major au 20e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Moreau nommé lieutenant.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Nolot, adjudant au corps, en rempl. de M. Bercand, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Keller, adjudant au 31e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Schuby, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Hollier, adjudant au 22e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Taverne, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Hugo, adjudant au corps, en rempl. de M. Devolz, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bordel, adjudant au 3e régiment de voltigeurs de la garde, en rempl. de M. Girard, passé dans la garde.

78e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bandi, adjudant au 22e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Cambriels, nommé adjoint au trésorier.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Marty, adjoint au corps, en rempl. de M. Haudet, décédé.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Jeannès, sergent-major au 1er régiment de zouaves, en rempl. de M. Decresme, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Pastureau, sergent au 36e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Lefévre, nommé lieutenant.

90e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Fergemel, sergent-major au 3e régiment de zouaves, en rempl. de M. Labarthe, nommé adjoint au trésorier.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Péron, adjudant au 59e régiment de ligne, en rempl. de M. Normandin, démissionnaire.

96e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Wittmar, adjudant au 72e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Henriat, nommé porte-drapeau.

98e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Convril, adjudant au 77e régiment d'infanterie, en rempl. de M. Lazard, nommé lieutenant.

2e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour), M. Huguel, sergent-major au 15e bataillon, en rempl. de M. Pinaudier, nommé officier d'habillement.

3e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Berger, sergent-major au 12e bataillon, en rempl. de M. Comte, passé dans la garde.

16e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour), M. Gailhardon, sergent-major au 19e bataillon, en rempl. de M. Bouchon, passé dans la garde.

CAVALERIE.

Par décret impérial du 15 novembre 1869, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

A l'emploi de colonel.

6e de hussards.

M. Guillon, lieutenant-colonel du 9e régiment de dragons, en rempl. de M. de Berthois.

A l'emploi de lieutenant-colonel.

9e de dragons.

M. de la Loyère, chef d'escadron au régiment de chasseurs de la garde impériale, en rempl. de M. Geillen, nommé colonel.

A l'emploi de chef d'escadron.

6e de hussards.

Ancienneté, M. Clémencet, capitaine d'habillement au

10e de dragons, en rempl. de M. de Chérisey, passé dans la garde impériale.

A l'emploi de major.

1er de chasseurs d'Afrique.

M. Cabanes, capitaine au 8e de dragons, en rempl. de M. de Grater du Bouchage, démissionnaire.

A neuf emplois de capitaine.

6e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Toussenel, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Perigord, passé dans l'état-major des places

10e de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Devarenne, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Vaillier, passé à l'emploi de capitaine trésorier.

8e de dragons.

Choix (2e tour), M. Dalguerre, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Mongin, passé à l'emploi de capitaine trésorier.

10e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Lépaule, lieutenant au régiment, en rempl. de Mougenot, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Digaud, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cachelot, passé aux fonctions d'adjudant major.

7e de hussards.

Choix (2e tour), M. Allotte, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Convents, décédé.

8e de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Midol, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Triboulliard, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Non activité, M. Cette, capitaine de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Lefébure de Saint-Ildephont d'Ormesson.

1er de chasseurs d'Afrique.

Choix (Afrique), M. Lhuintre, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Ruinart de Brimont, passé aux fonctions d'adjudant major.

A onze emplois de lieutenant.

3e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Peulaine, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en rempl. de M. Anselme, décédé.

6e de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Elias, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Toussenel, nommé capitaine.

8e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Deveaux, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Riettot, décédé.

10e de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Guyaubère, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Devarenne, nommé capitaine.

8e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Ménard, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. D'Alguerre, nommé capitaine.

10e de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Dupré, sous-lieutenant porte étendard au régiment, en rempl. de M. Lépaule, nommé capitaine.

4e de lanciers.

Ancienneté (3e tour), M. Prudhomme, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Benoist, nommé capitaine instructeur du 3e chasseur.

6e de hussards.

Non-activité, M. Chastain, lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Digaud, nommé capitaine.

7e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. de Trevelec, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Allotte, nommé capitaine.

8e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. de Pertouneaux, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Midol, nommé capitaine.

1er de chasseurs d'Afrique.

Choix (Afrique), M. Le Mintier de Saint-André, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lhuintre, nommé capitaine.

A huit emplois de sous-lieutenant.

5e de cuirassiers.

(1er tour), M. Vasseux, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Henriot, décédé.

8e de cuirassiers.

(2e tour), M. Jacquinet, adjudant sous-officier au 9e cuirassiers, en rempl. de M. Rondin, décédé.

10e de cuirassiers.

(1er tour), M. Brulbent, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Guyaubère, nommé lieutenant.

8e de dragons.

(1er tour), M. Parent de Lannoy, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Ménard, nommé lieutenant.

10e de dragons.

(1er tour), M. Herbelot, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Viseux, passé à l'emploi de porte étendard.

3e de hussards.

(2e tour), M. Gardanne de Vautgrennand, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Coffinières, nommé lieutenant.

5e de hussards.

(1er tour), M. Daumal, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Dillard,

8e de hussards.

(1er tour), M. Dupuy, adjudant sous officier au régiment, en rempl. de M. Partouneaux, nommé lieutenant.

ARTILLERIE

Par décret impérial du 15 novembre 1869, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus.

Au grade de chef d'escadron.

(1er tour), ancienneté. M. Sauvé, capitaine en 1er à l'état-major particulier, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Granville, en rempl. de M. Gaibret, décédé.

Au grade de capitaine (pour occuper un emploi de capitaine en second).

(3e tour), ancienneté, M. Geulois, lieutenant en 1er au 16e régiment d'artillerie — pontonniers, en rempl. de M. Bardout, décédé.

(1er tour), ancienneté, M. Crespy, lieutenant en 1er hors cadre, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en rempl. de M. Sauvé, promu chef d'escadron.

(2e tour), choix, M. Kornprobst, lieutenant en 1er au 2e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Brunot,

Au grade de sous-lieutenant (pour occuper des emplois de lieutenant en second).

M. Gire, adjudant à l'Ecole impériale polytechnique, en rempl. de M. Pethé, démissionnaire.

M. de Combis, maréchal des logis au régiment d'artillerie à cheval de la garde, en rempl. de M. Daniélou, décédé.

M. Coffinet, maréchal des logis au 1er régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Sarda, décédé.

M. Bobillon, adjudant au 2e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Gasse, démissionnaire.

M. Lefebvre, maréchal des logis chef au 3e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Bernardin, mis hors cadre.

M. Koch, maréchal des logis chef au 4e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Aglot, mis hors cadre.

M. Regeot, maréchal des logis chef au 5e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. de Cauteloube de Marmiès, mis hors cadre.

M. Pellrisot, maréchal des logis chef au 6e régiment d'artillerie monté, en rempl. de M. Zaeppfel, promu capitaine.

M. Karlskind, maréchal des logis chef au 7e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Vidal, promu capitaine.

M. Le Grand, maréchal des logis au 8e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Lespinats, promu capitaine.

M. Houchard, maréchal des logis au 9e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Anoset, promu capitaine.

M. Thébé, maréchal des logis chef au 10e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Bramerel, promu capitaine.

M. Douet, maréchal des logis au 11e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Balaman, promu capitaine.

M. Lelièvre, adjudant au 12e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Duplessis de Grenedan, promu capitaine.

M. Kieffer, maréchal des logis au 13e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Gabriel Robez, décédé.

M. Jacquemin, maréchal des logis chef au 14e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Goulois, promu capitaine.

M. Banceron, maréchal des logis au 15e régiment d'artillerie—monté, en rempl. de M. Kornprobst, promu capitaine.

Au grade de garde d'artillerie de 2e classe.

M. Hollenstein, ouvrier d'état de 1re classe, à Vincennes, direction d'artillerie de Paris, en rempl. de M. Lebon, décédé.

M. Besançon, ouvrier d'état de 1re classe, à la direction d'artillerie de Bourges, en rempl. de M. Bollart, décédé.

Au grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

M. Favarcq, employé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, en rempl. de M. Var, décédé.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Compain, compagnon monteur à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, en rempl. de M. Favarcq, promu.

GÉNIE.

Par décret impérial du 15 novembre 1869, sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de colonel.

M. Ausous, lieutenant-colonel, directeur des fortifications à Saint-Omer, en rempl. de M. Guillemaut, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Lagrenée, chef de bataillon, commandant du génie à Constantine, en rempl. de M. Ausous, promu colonel.

Au grade de chef de bataillon.

Ancienneté, M. Marrauld, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Carcassonne, en rempl. de M. Lagrenée, promu lieutenant-colonel.

Au grade de capitaine.

Ancienneté, M. Apffel, lieutenant en 1er au 3e régiment, en rempl. de M. Marrauld, promu chef de bataillon.

Au grade de sous-lieutenant.

M. Durand, adjudant sous-officier au 2e régiment, en rempl. de M. Apffel, promu capitaine.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Cazes, sergent-major au 3e régiment, en rempl. de M. Guillard, décédé.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par décret impérial du 15 novembre 1869, sur la proposition du Ministre de la guerre, ont été nommés, dans le corps des vétérinaires militaires :

A l'emploi de vétérinaire en 1er.

8e régiment d'artillerie.

Choix, M. Bonnet-Large, vétérinaire en 2e à l'Ecole impériale de cavalerie, en rempl. de M. Lacombe, passé dans le service de la remonte.

1er de chasseurs.

Choix, M. Doffin, vétérinaire en 2e au 9e de chasseurs, en rempl. de M. Larroque, passé dans le service de la remonte.

A l'emploi de vétérinaire en 2e.

11e de chasseurs.

Choix, M. Joubart, aide vétérinaire au 11e de chasseurs, en rempl. de M. Coussé, passé à l'Ecole de cavalerie.

9e de chasseurs.

Ancienneté, M. Guilleminot, aide vétérinaire au 7e de hussards, en rempl. de M. Doffin, promu.

MUTATIONS

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1869, ont été nommés à la première classe de leur grade par ancienneté, les capitaines d'infanterie de 2e classe désignés ci-après :

M. Picellet d'Hormillon, 25e de ligne, 20 janvier 1864.
M. Duchesne, 2e de ligne, 20 janvier 1864.
M. de Neymet, instructeur de tir, 81e de ligne, 10 février 1864.
M. Barbier, 51e de ligne, 12 février 1864.
M. Trouillet, 42e de ligne, 3 mars 1864.
Astruc, 16e de ligne, 10 mars 1864.
Abraham, 16e de ligne, 10 mars 1864.
Denis, 16e de ligne, 10 mars 1864.
Talandier, 60e de ligne, 10 mars 1864.
Grandin, 48e de ligne, 10 mars 1864.
Sabiani, 94e de ligne, 10 mars 1864.
Charbonneau, trésorier, 80e de ligne, 10 mars 1864.
Bertrand, 14e bataillon de chass. à pied, 10 mars 1864.
Lanbion, 4e de ligne, 10 mars 1864.
Renault, 1er régiment de tir algérien, 10 mars 1864.

PERSONNEL DES AFFAIRES ARABES.

Par décision de Son Exc. le maréchal gouverneur général de l'Algérie, en date du 1er octobre, les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel des affaires arabes :

M. Floury, lieutenant au 92e de ligne, adjoint de 1re classe, commandant le poste de Khenchela, est nommé chef de bureau arabe de 2e classe à Bougie, en remplacement de M. le capitaine Brice, du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, qui rentre à son corps sur sa demande.

M. Duval, lieutenant au 6e chasseurs à cheval, adjoint de 2e classe au bureau arabe subdivisionnaire de Constantine, est nommé adjoint de 1re classe, commandant le poste de Khenchela, et sera maintenu provisoirement au poste de Constantine.

M. Marchand, capitaine au 3e régiment de spahis, adjoint de 2e classe au bureau arabe d'Aïn-Beida, passe, en la même qualité, à Khenchela, pour y remplir les fonctions de commandant du poste, en remplacement de M. le lieutenant Duval.

M. Alloto de la Fuye, capitaine d'état-major, stagiaire au bureau arabe de Batna, est nommé adjoint de 2e classe au même bureau, en remplacement de M. le capitaine Marchand.

M. Libeurg, capitaine à l'état-major particulier du génie, stagiaire au bureau arabe de Biskra, est nommé adjoint de 2e classe au même bureau, en remplacement de M. Hénot, lieutenant au 100e de ligne, qui est autorisé à rentrer à son corps sur sa demande.

M. Sibille, sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs, stagiaire au bureau arabe de Sétif, est nommé adjoint de 2e classe au bureau arabe de Jemmapes, en remplacement de M. Kreyder, lieutenant d'artillerie, hors cadres, rentré en France.

Mouvements de troupes.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de gendarmerie. — Licencié.

1er régiment de grenadiers. — Etat-major, portion principale, est parti de Saint-Denis le 24 octobre, pour arriver à Courbevoie le 24 octobre.

1er régiment de voltigeurs. — Etat-major, portion principale, est parti de Courbevoie le 21 octobre, pour arriver à Paris le 21 octobre.

TROUPES DE LIGNE.

5e de ligne. — Etat-major, portion principale, est parti de Nice dans les premiers jours de novembre, pour arriver à Toulon.

4e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, est parti de Donat le 23 octobre, pour arriver à Saint-Omer le 23 octobre.

17e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major, portion principale, est parti de Saint-Omer le 23 octobre, pour arriver à Saint-Denis le 24 octobre.

Programme

D'UN EXAMEN POUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR ADJOINT DES COURS D'ART ET D'HISTOIRE, D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION MILITAIRES, A L'ÉCOLE IMPÉRIALE SPÉCIALE MILITAIRE.

Un examen d'aptitude sera ouvert, le 6 décembre 1869 à onze heures du matin, devant un jury siégeant au ministère de la guerre, à l'effet de pourvoir à un emploi de professeur adjoint des cours d'art et d'histoire, d'administration et de législation militaires, à l'école impériale spéciale militaire.

Les candidats auront à prouver qu'ils possèdent les connaissances et l'aptitude nécessaires pour enseigner :

1° L'art et l'histoire militaires; 2° l'administration militaire; 3° la législation militaire ; dans les limites des programmes d'enseignement du Saint-Cyr.

Ils auront à répondre de vive voix aux questions qui leur seront faites sur les parties qui précèdent, ainsi que sur la topographie, la théorie et l'exécution des levés réguliers et irréguliers; la description, l'usage et la correction des instruments; la théorie et l'exécution des reconnaissances militaires.

Les candidats seront en outre tenus :

1° De traiter, par écrit, une question sur l'une des parties qui précèdent; 2° d'exécuter un fragment de carte topographique (ils devront, à cet effet, se munir de tous les objets nécessaires); 3° de professer une des leçons d'art et d'histoire, d'administration et de législation militaires, comprises dans le programme en vigueur à l'école et dont le sujet leur sera indiqué au moins vingt-quatre heures à l'avance.

Nota. Les candidats pourront se procurer les programmes de l'enseignement de Saint-Cyr en adressant à cet effet une demande au général commandant l'école.

Les professeurs adjoints des divers cours sont appelés concurremment avec ceux de topographie, à aider à l'instruction des élèves pour les levés de terrain.

Les lieutenants de toutes armes en activité seront admis à l'examen, à l'exception des officiers du corps d'état-major et de ceux appartenant à des régiments qui

ont déjà un lieutenant ou un sous-lieutenant détaché dans une école militaire.

Les demandes d'inscription devront être adressées au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 87 (bureau des états-majors et des écoles militaires), jusqu'au 4 décembre inclusivement.

Les officiers qui se seront fait inscrire pour cet examen s'adresseront aux généraux commandant les divisions militaires, pour obtenir l'autorisation de se rendre à Paris, à l'époque indiquée. Ils continueront à recevoir la solde d'activité, et il leur sera délivré une feuille de route avec indemnité simple.

Toutefois, cette indemnité ne sera allouée qu'à ceux qui seront porteurs d'un certificat du président du jury, constatant qu'ils ont subi l'examen.

Aux termes des règlements en vigueur, les officiers professeurs adjoints à l'école spéciale militaire touchent la solde de leur grade dans Paris, augmentée d'un tiers.

Paris, le 30 octobre 1869.

Les fortifications cuirassées

(2e article).

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de reprendre plus tôt l'historique des tentatives faites par diverses nations, possédant une certaine étendue de côtes exposées, pour mettre leurs fortifications au niveau des progrès réalisés par l'artillerie moderne. Bien que ces curieuses et utiles expériences puissent être étudiées indépendamment les unes des autres, je prie le lecteur, curieux de les comparer, de vouloir bien se reporter au *Moniteur de l'Armée* du 25 juillet 1868.

Je reprends précisément au point où je me suis arrêté.

Les expériences reprises à Shoeburyness, les 2 et 7 juillet, étaient d'une nature toute différente de celles que j'ai analysées précédemment. Il s'agissait, cette fois, d'éprouver une autre partie de la casemate, d'une construction nouvelle et spéciale, la couverture à l'épreuve de la bombe.

Généralement, dans les batteries casematées, le toit se compose d'arceaux en pierre ou en briquetage d'une portée considérable, s'insérant dans les parois de la chambre du canon et s'effilant en arêtes pour rencontrer les ouvertures latérales, offrant ainsi quelque ressemblance avec une voûte cintrée ou crypte. Les arceaux sont d'une grande épaisseur et ordinairement couverts de béton ou de terre. Cette construction cintrée offre une excellente protection; mais elle est massive, embarrassante et prend beaucoup de place, de grands arcs exigeant une hauteur proportionnelle pour développer leurs courbes et d'énormes culées pour points d'appui.

C'est contre ces difficultés qu'ont cherché à lutter les ingénieurs anglais. Il fallait réduire autant que possible la hauteur, non-seulement afin de présenter au feu de l'ennemi un front surbaissé, mais encore en vue de réduire les dépenses de construction. On adopta donc, pour le toit du fort, un plan nouveau, — nouveau en ce qui concerne les fortifications, mais qui n'est, en réalité, que l'application d'un ancien procédé généralement employé pour les toits des bâtiments à l'épreuve du feu, — je veux dire des arches en maçonnerie, de peu de portée et de hauteur, soutenues sur des longrines en fer.

Voici en quoi consiste cette construction. De chaque côté du canon s'élève une culée destinée à supporter la structure du toit. Une solide longrine en fer forgé court longitudinalement d'une de ces culées à l'autre dans une direction parallèle au mur cuirassé, de face et immédiatement en arrière de ce mur. Cette longrine supporte les extrémités antérieures de plusieurs traverses également en fer forgé, se prolongeant en arrière, à angle droit avec le mur de face et dont les extrémités postérieures s'appuient sur une seconde longrine longitudinale, placée dans l'intérieur du fort; elles ont environ 6 mètres de longueur, 33 centimètres d'épaisseur et sont espacées de 2 mètres de centre à centre. Entre ces longrines et s'y appuyant se développent les arceaux constituant la couverture de la chambre du canon; formées d'un briquetage cimenté de 35 centimètres d'épaisseur, elles ont chacune 1 mètre 80 de portée et une hauteur de 30 centimètres. L'intrados des arches est entièrement revêtu d'une plaque de fer de 1 centimètre. L'épaisseur totale du toit en maçonnerie, depuis le sommet des arches jusqu'à l'arête inférieure des longrines n'est que de 68 centimètres. On n'a pas décidé encore définitivement quelle serait la couverture protectrice du toit, qui est d'une solidité suffisante pour porter une couche de béton de 3 mètres; on ne croit pas cependant qu'une telle épaisseur sera nécessaire. La casemate de Shoeburyness ne porte qu'une couche de 1 mètre 20 centimètres de béton de Portland; pour les expériences du jour on y a ajouté 1 mètre 50 centimètres de terre non tassée, maintenue en place par un rang circulaire de sacs de sable et de gabions.

La partie antérieure du toit, à l'endroit où il s'arcboute sur le mur cuirassé extérieur, avait déjà été éprouvée par un feu horizontal; et bien que la cuirasse protectrice de face eût été sérieusement endommagée, le toit n'avait éprouvé aucune avarie. Le but des expériences du 2 juillet était de constater le degré de résistance qu'offrirait le toit au tir vertical.

On se servit d'un mortier de 33 centimètres, placé à une distance de 900 mètres et pointé suivant une inclinaison de 60 degrés. Le poids du projectile était de 94 kilogrammes. Comme il pouvait être dangereux de lancer des obus amorcés de cette dimension, on résolut d'employer des projectiles vides et, après avoir constaté l'effet du simple choc, d'y substituer des obus pleins qui seraient enflammés au moyen d'une batterie galvanique.

Les quatre premiers projectiles manquèrent le but. Le cinquième tomba d'aplomb sur le toit, presque au centre de la superficie, et s'enfonça dans la terre meuble à une profondeur d'environ 1 mètre 30 centimètres, s'arrêtant ainsi à 20 centimètres seulement du revêtement de béton. Après que l'obus vide eut été enlevé, on plaça exactement à la même place un obus chargé de 5 kilogrammes de poudre et dont la lumière était en communication, au moyen de fils conducteurs, avec une batterie galvanique établie à une certaine distance. Au signal donné, l'obus fut allumé; il éclata avec une détonation sourde, à peine perceptible, fit voler la terre de tous côtés et creusa un cratère conique de 3 à 4 mètres de diamètre et de 1 mètre à 1 mètre et demi de profondeur.

On diminua ensuite de moitié l'épaisseur du revêtement de terre et on tenta une autre expérience. Cette fois, ce ne fut qu'au onzième coup que le projectile atteignit le but. L'obus s'enfonça dans la terre, mais s'arrêta encore à quelques centimètres de la surface bétonnée et ne produisit aucun dégât. Il a été estimé que l'obus était tombé d'une hauteur de plus de 300 mètres et avait frappé le toit avec une vélocité d'environ 100 à 120 mètres par seconde.

Le 7 juillet on commença l'épreuve du feu vertical. Mais pour une raison ou pour une autre, le tir fut complétement défectueux. Sur 34 obus lancés, aucun n'atteignit la cible, et on finit, en désespoir de cause, par y renoncer.

De ces expériences on peut tirer quelques enseignements relativement à l'incertitude du tir vertical. Un objet de petite dimension risque évidemment fort peu d'être atteint par les projectiles d'un mortier placé à une grande distance, comme le sont généralement les bouches à feu de cette espèce. Si, de plus, la cible est mobile — un navire exposé au feu des batteries de terre — de façon à compromettre encore la justesse du tir, les chances de salut augmentent dans une proportion considérable. Dans ce cas, la faiblesse des bâtiments de guerre contre le tir vertical, si souvent mise en avant comme un défaut, apparaît sous un jour moins défavorable. Pour qu'un navire soit en danger, il faut, ou que la pratique du mortier se perfectionne, ou que le nombre des pièces soit assez grand pour produire une véritable pluie d'obus. De gros obus tombant de l'espace sont de formidables projectiles; mais ils semblent mieux adaptés à l'attaque des lieux d'une vaste superficie, comme les villes et les arsenaux, qu'à celle de navires en mouvement; et l'état scientifique tout primitif dans lequel, malgré les perfectionnements récents apportés aux canons, sont restées la construction et la pratique du mortier, prouve assez que les artilleurs ne le considèrent pas sérieusement comme une arme de précision.

Abandonnant le feu vertical, la commission revint à la batterie de gros canons muette depuis quelque temps. Je ne parlerai que du troisième projectile dont l'effet donne naissance à quelques observations pratiques.

Ce projectile, — c'était un boulet creux de 200 kilogrammes atteignit la cible un peu au-dessus du côté gauche de l'embrasure. Le dégât fut considérable; la totalité de la cuirasse, depuis le sommet de l'embrasure jusqu'à la base du toit, fut enlevée. Une énorme masse de fer, pesant environ une tonne et un quart, fut projetée dans la chambre du canon, et deux morceaux de plaques de fer, pesant chacune cent kilogrammes, furent lancées en arrière, l'une à 45 mètres, l'autre à près de 300 mètres. La bombe éclata dans l'intérieur de la casemate, mettant légèrement le feu au mantelet de cordage et lançant des éclats de fer dans toutes les directions.

De tous les résultats obtenus jusqu'à ce jour, celui-ci était le plus caractéristique. S'il s'était produit pendant l'action, il aurait désemparé le canon et balayé tous les défenseurs placés dans cette partie du fort. Mais pour en calculer la véritable portée, il faut se souvenir qu'en cet endroit, la cuirasse avait été antérieurement très endommagée. Cette cuirasse qui se compose de trois plaques de 10 centimètres d'épaisseur, était visiblement fêlée à peu de distance de la place où frappa le dernier boulet, de sorte que l'ensemble ne se trouvait pas dans une condition favorable pour résister à un choc puissant.

Ce résultat suggère quelques graves observations dont la principale est relative à la faiblesse de la cuirasse dans le voisinage de l'embrasure. Naturellement, cette ouverture est un mal nécessaire, et, dans les plus récentes fortifications modernes, on a essayé d'en réduire, autant que possible, les dimensions. L'introduction des canons à âme pivotante, a facilité ce travail; il est probable qu'il sera perfectionné, car, moins l'embrasure sera grande, plus il sera aisé de la renforcer.

Il faut encore remarquer combien sérieusement est éprouvée une construction de cette nature par une succession de boulets frappant près du même point, et combien, dans ce cas d'accumulation d'avaries, devient vague tout calcul de probabilité, quant à la force de résistance. Aussi, dans la fabrication et la disposition de la cuirasse, faut-il avoir en vue non pas l'effet qui peut résulter d'un coup isolé, mais celui que sont susceptibles de produire plusieurs coups frappant successivement aux environs de la même place. Il est aussi nécessaire d'examiner jusqu'à quel point l'apparente disposition des plaques étroites à se briser en morceaux, particulièrement par le travers des trous de boulon, peut être mise en parallèle avec le bas-prix de ces plaques. Enfin, on est conduit à désirer que l'on puisse trouver un moyen plus efficace pour arrêter l'effrayante mitraille de ces terribles projectiles. Le mantelet de cordages présente certainement des avantages; mais il est encore insuffisant, et il faut espérer que la science industrielle n'a pas dit, à ce sujet, son dernier mot.

Les expériences du 7 juillet se terminèrent par une salve des quatre plus gros canons de la batterie, savoir : trois canons rayés de 22, 25 et 30 centimètres avec boulets solides de 125, 200 et 300 kilogrammes respectivement, et le canon Rodman à âme lisse de 38 centimètres avec boulet de 225 kilogrammes. Les pièces pointées en losange contre le côté gauche de la cuirasse furent simultanément allumées au moyen de la batterie galvanique. La pièce de 25 centimètres ne partit pas; les trois autres frappèrent le but désigné avec une énergie combinée équivalente à environ 15,000 tonnes soulevées à un pied du sol. Il se produisit, dans la cuirasse, une brèche d'à peu près 1 mètre 20 centimètres d'ouverture et s'étendant en hauteur jusqu'à l'extrémité de gauche. Des portions de plaques furent projetées en avant et en arrière. Les boulets et les fragments de plaques frappèrent la culée s'élevant à quelque distance en arrière, en bossuèrent et écrasèrent l'enveloppe métallique, mettant çà et là le béton à nu. La force du coup repoussa même de quelques centimètres la partie supérieure de la pile massive; mais le dommage s'arrêta là et le toit que supportait la culée n'offrit pas l'apparence du moindre dérangement. Dans l'intérieur de la casemate, aucun effet n'était visible à l'exception de l'introduction de quelques fragments de boulets, l'intervention de la culée ayant garanti cet espace de l'action directe des projectiles.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

FAITS DIVERS

La fête de l'Impératrice a été célébrée, hier dimanche, à Compiègne. Aujourd'hui 15 les théâtres, les établissements publics et un grand nombre de maisons de Paris se sont pavoisés à l'occasion de la Sainte-Eugénie.

— L'Impératrice est arrivée le 12 novembre au Caire, de retour de son voyage dans la Haute-Egypte. Elle est partie le lendemain pour Alexandrie et elle a reçu, le dimanche, 14 au consulat général, les membres de la colonie française.

L'Impératrice a été accueillie partout avec les marques de la plus profonde sympathie. Elle jouit d'une excellente santé.

— L'Empereur, accompagné du Prince Impérial, a passé en revue, le dimanche 14, dans le parc de Compiègne, le régiment de zouaves et de carabiniers de la garde; le défilé a eu lieu aux cris de : *Vive l'Empereur! Vive le Prince Impérial!*

— Par jugement du tribunal correctionnel d'Auxerre, en date du 1er juillet 1869, le sieur Bilot (François-Xavier), journalier, né le 26 janvier 1847, à Moriville (Vosges), a été condamné à un an et un jour d'emprisonnement et aux dépens, pour s'être fait admettre comme remplaçant à l'aide de manœuvres frauduleuses.

Un autre jugement du tribunal civil d'Auxerre avait annulé, dès le 7 avril 1869, comme ayant été contracté contrairement à la loi, l'acte de remplacement souscrit par le sieur Bilot.

— Le roi Victor-Emmanuel, atteint d'une maladie très grave qui avait mis ses jours en danger, est aujourd'hui en pleine voie de guérison.

— L'Empereur d'Autriche, après avoir visité Constantinople et Athènes, se trouvait le 9 de ce mois à Jérusalem. Il devait s'embarquer à Jaffa pour se rendre en Egypte, afin d'assister à l'inauguration solennelle du Canal maritime de Suez, qui reste fixée au 17 novembre.

— La situation continue de s'améliorer en Dalmatie. Les troupes autrichiennes ont pris d'assaut, le 6 novembre, le petit fort de Pobori et ont manœuvré pour couper entièrement l'insurrection de l'Albanie et du Monténégro.

Le gouvernement hongrois, interpellé le 8 novembre par un député sur la situation des affaires, a répondu par l'organe du baron Eotvos qui remplace le président du conseil pendant son voyage en Orient, que l'insurrection est limitée à une partie très restreinte de la Dalmatie, qu'elle ne s'étend pas et que toutes les mesures ont été prises pour la réaliser; il a ajouté que la Turquie avait pris toutes les mesures que nécessitait sa propre sécurité et ses bonnes relations avec le gouvernement austro-hongrois.

— La question pécuniaire préoccupe vivement l'attention publique en Prusse. Le nouveau ministre des finances, M. Camphausen, vient de prononcer, dans la Chambre des députés de Berlin, un discours destiné à rassurer les esprits. Il a promis que des économies et des réformes importantes allaient être faites dans les diverses branches de l'administration.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er décembre 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire,
	20 fr. un an sans Annuaire,
	10 fr. six mois sans Annuaire
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire,
	25 fr. un an — sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois — sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un chef de bataillon d'un régiment en garnison à Lyon, depuis peu, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment dans l'Est ou le Midi de la France. (111)

— Un capitaine qui est sur le point d'être promu chef de bataillon à l'ancienneté, demande à permuter avec un major d'infanterie en France. (110)

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 7 août 1869), en garnison dans l'Est, désire permuter avec un lieutenant des zouaves ou du régiment étranger. (95)

—

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur sera ouvert le 1er décembre, au 48e de ligne, à Marseille. Les candidats devront justifier d'un avoir de 6,000 fr., et adresser leur demande par écrit, avant le 25 novembre, au président du conseil d'administration.

—

La place de chef de fanfare au 6e bataillon de chasseurs à pied, stationné dans les États Romains, sera vacante dans le courant de l'année 1870. Les musiciens qui désireraient concourir pour cet emploi devront s'adresser au conseil d'administration éventuel à Civita-Vecchia.

—

Le 4e lanciers demande un bon ouvrier sellier; la place de brigadier lui est réservée. — S'adresser au colonel, à Lyon.

—

Le 20e de ligne, à Périgueux, demande un 1er piston solo; une place de 1re classe lui est réservée. On accordera toutes les faveurs possibles. Ne pas se présenter si on n'est pas bon artiste. S'adresser au chef de musique.

—

Un concours pour l'emploi de maître-bottier sera ouvert le 30 novembre, au 11e dragons, à Thionville (Moselle). Les candidats devront justifier d'un avoir de 3.000 fr. et adresser leur demande au président du Conseil d'administration, avant le 27 novembre.

—

Le 90e de ligne, nouvellement arrivé à Paris, demande un premier et second piston, un bugle, un trombone solo, des saxophones, un premier saxotromba, une première et une deuxième grande clarinette.

Nota. Des places de 1re, 2e et 3e classes leur sont réservées.

—

A vendre une BONNE JUMENT de selle normande, âgée de 11 ans 1/2, taille 1m54, appartenant à un officier de cavalerie, et susceptible de faire encore un long service. S'adresser au 10e régiment de chasseurs, quartier de la Pompe, à Versailles, ou à M. le porte-étendard du régiment, rue Mesnard, 4.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., ou an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 65. — 21 NOVEMBRE 1869.

AVIS

Notre dernier numéro, publié le 15 novembre, contenait des décrets de nomination signés par l'Empereur depuis quelques heures seulement, et nous avons pu l'imprimer et le faire parvenir à un grand nombre de nos abonnés de Paris et des départements en dehors des conditions ordinaires de notre publicité.

Cet empressement qui, d'ailleurs, est dans les traditions du *Moniteur de l'Armée*, nous a valu de nombreux remerciements; ils nous encouragent puissamment à persister dans une ligne de conduite qui répond à la fois aux convenances de l'armée et au vœu formel de l'administration de la guerre.

Le *Moniteur de l'Armée* fondé, il y a trente ans, pour porter à la connaissance de l'armée tous les documents officiels de nature à l'intéresser, et pour rendre compte des différentes mesures ou pour traiter les diverses questions concernant son organisation, trouve dans le caractère même de sa mission la règle de ses obligations. Chargé de placer en tête de ses colonnes les actes émanant, soit de l'autorité de l'Empereur, soit de l'initiative ministérielle, il ne publie que des documents officiels ou des faits authentiques; il doit à ce caractère la faveur dont il jouit dans l'armée et dans l'opinion publique.

Nous avons pris des dispositions pour que les décrets, décisions impériales et décisions ministérielles dont la connaissance a un intérêt personnel et direct pour les militaires de tout grade, soient publiés le plus près possible de leur date. Le bienveillant concours auquel nous en devrons, comme par le passé, la communication, nous trouvera toujours prêts à remplir les obligations qu'il nous impose. Nos lecteurs savent dans quelle voie de progrès le *Moniteur de l'Armée* est entré depuis quelque temps sous ce rapport; la publicité si rapidement et si complètement donnée aux promotions considérables de 1868 et 1869 en fait foi; c'est un mouvement que nous soutiendrons par devoir et par dévouement envers l'armée.

Les études militaires se bornent moins que jamais, aujourd'hui, à ce qui intéresse nos forces nationales; l'organisation de l'état militaire de tous les peuples est, en quelque sorte, la question partout à l'ordre du jour. Le *Moniteur de l'Armée* ne l'a jamais oublié; sa rédaction est en mesure de continuer et d'étendre, avec une sûreté de documents bien difficile et bien rare en pareille matière, l'exposé des faits relatifs aux diverses armées européennes. Nous le ferons avec réserve, mais avec la plus complète exactitude; c'est ainsi que nous espérons obtenir, comme cela nous arrive sans cesse, l'honneur de voir nos informations reproduites dans la presse française et étrangère.

En un mot le *Moniteur de l'Armée* ne perd pas de vue que le double objet de sa création est d'informer l'armée et de l'intéresser. Tous nos efforts tendent à atteindre ce but et à justifier une bienveillance qui est à la fois notre récompense et notre ambition.

DE LÉPINE.

Paris, 20 novembre 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 15 novembre 1869.

SIRE,

Par une décision impériale, en date du 26 janvier 1862, Votre Majesté a groupé en trois circonscriptions les dépôts de remonte de l'intérieur et a placé, à la tête du commandement de chacune d'elles, un officier supérieur de cavalerie.

Depuis cette organisation, les achats de chevaux de trait, que la remonte effectue plus spécialement dans les dépôts de l'Est et du Sud-Est, ont beaucoup augmenté, en raison de la création et de l'entretien d'une réserve d'animaux en dépôt chez les cultivateurs, consacrée par les lois de finances.

Il en résulte que les opérations des 1re et 3e circonscriptions, dont les territoires sont très étendus, ont acquis une importance considérable et nécessitent une surveillance de tous les instants et de fréquents déplacements auxquels les commandants de ces circonscriptions ne peuvent que difficilement suffire aujourd'hui.

L'intérêt du service exige donc la réunion des dépôts de l'Est et du Sud-Est, sous un commandement spécial.

Elle s'effectuerait sans accroissement de dépenses, puisque la légère augmentation de frais de bureau (400 fr. environ) que cette mesure provoquera, sera largement couverte par une diminution dans les frais de tournées aux commandants des 1re et 3e circonscriptions, dont les résidences sont très éloignées des dépôts en question.

D'après cet exposé, il y aurait lieu de créer une 4e circonscription de remonte, qui serait composée des dépôts de Villers, Faverny et Sampigny, retirés à la 1re circonscription, et du dépôt de Mâcon retiré à la 3e.

Elle serait commandée par un officier supérieur de cavalerie, et son chef-lieu serait à Sampigny, le point le plus central de cette circonscription.

En conséquence, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien revêtir de son approbation les propositions ci-dessus, qui ne créeront, en définitive, aucune charge nouvelle pour le Trésor.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très obéissant, très dévoué serviteur et très fidèle sujet.

Le Ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Le général LE BŒUF.

Approuvé :

NAPOLÉON.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 18 novembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a promu ou nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, qui prendront rang du 14 novembre courant, savoir :

Au grade d'officier :

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de zouaves.

M. Marengo, capitaine. Chevalier du 29 janvier 1853 : 30 ans de services, 17 campagnes, 3 blessures.

Régiment de carabiniers.

M. de la Filolie, lieutenant-colonel. Chevalier du 25 septembre 1854 : 37 ans de services.

Au grade de chevalier :

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Brouté, maréchal des logis : 21 de services, 2 campagnes.

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

M. Rouyer, lieutenant : 23 ans de services.

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de zouaves.

M. Chevalier, sous-lieutenant : 17 ans de services, 8 campagnes.

M. Lefèvre, sous-lieutenant : 16 ans de services, 7 campagnes, 1 citation.

M. Chaix, sapeur : 20 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.

Régiment de carabiniers.

M. Nozière, sous-lieutenant : 19 ans de services, 5 campagnes.

Régiment de cuirassiers.

M. Mansencau, lieutenant : 23 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE.

3e légion.

M. Courtin, brigadier à la compagnie de l'Oise : 32 ans de services, 7 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 18 novembre 1869, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui prendront rang du 14 novembre 1869, savoir :

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE. — Stra, gendarme : 24 ans de services.

— Cronenberger, gendarme : 24 ans de services.

GARDE IMPÉRIALE.

Rég. de zouaves. Laidain, sergent : 17 ans de services, 7 campagnes.

— Chosson, sergent, : 22 ans de services, 2 campagnes.

— Lescazes, sergent : 19 ans de services, 15 campagnes.

— Braud, sergent : 19 ans de services, 12 campagnes.

— Renou, sergent : 21 de services, 7 campagnes.

— Clarmont, sergent : 18 ans de services, 10 campagnes.

— Bonnouvier, sergent : 20 ans de services, 5 campagnes.

— Hemmerlé, chef de fanfare : 16 ans de services, 1 campagne.

— Muller, sapeur : 21 ans de services, 10 campagnes.

— Barnoin, sapeur : 22 ans de services, 6 campagnes.

— Têtu, clairon : 19 ans de services, 13 campagnes.

— Gorin, zouave : 12 ans de services, 3 campagnes.

— Heldmann, zouave : 24 ans de services, 15 campagnes.

— Groslier, zouave : 25 ans de services, 9 campagnes.

— Schmitt, zouave : 21 ans de services, 6 campagnes.

— Vandewèghe, zouave : 22 ans de services, 12 campagnes.

— Mallen, zouave : 19 ans de services, 5 campagnes.

— Monnier, zouave : 21 ans de services, 9 campagnes.

— Perrin, zouave : 15 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.

— Rivière, zouave : 16 ans de services, 12 campagnes, 2 blessures.

Rég. de carabiniers. Berger, cavalier : 23 ans de services, 1 campagne.

— Beneix, cavalier : 23 ans de services, 1 campagne.

Rég. de cuirassiers. Robidou, brigadier, 22 ans de services, 1 campagne.

— Antoine, sapeur : 22 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE.

3e légion. Mahelin, brigadier à la compagnie de l'Oise : 24 ans de services.

— Dumont, gendarme à la même compagnie : 24 ans de services.

INFANTERIE.

Rég. de sapeurs-pompiers de Paris. Betbieder, sergent : 21 ans de services, 1 campagne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 8 novembre 1869, M. de Sonris, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, a été nommé au grade de chef de bataillon, au choix, hors tour.

Par le même décret, cet officier a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, et sa pension sera liquidée d'après son nouveau grade.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

M. d'Huc de Monségou (François-Louis-Philippe-Jules), intendant militaire de la 10e division, a été placé, par décision impériale du 15 novembre courant, et à dater du 16 du même mois, dans la 2e section (réserve), du cadre des intendants militaires.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1869 :

M. Bineau, adjoint de 2e classe, à Marseille, passe dans la division d'Alger.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 15 novembre 1869, M. Joppé, chef de bataillon au 68e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en rempl. de M. Garinet, nommé lieutenant-colonel.

Par décision impériale du 15 novembre 1869, les capitaines dont les noms suivent sont admis à passer par permutation dans les corps d'infanterie de la garde impériale indiqués ci-après, savoir :

1er régiment de grenadiers.

M. Guillemet, capitaine au 48e de ligne, en rempl. de M. Vignal, qui permute avec lui.

2e régiment de grenadiers.

M. Varloud, capitaine au 82e de ligne, en rempl. de M. Arvers, qui permute avec lui.

1er régiment de voltigeurs.

M. Vero, capitaine au 34e de ligne, en rempl. de M. Penaux, qui permute avec lui.

GENDARMERIE.

Les officiers de gendarmerie compris dans le décret de promotions du 15 octobre dernier, ont reçu les destinations suivantes :

Capitaines.

M. Clémenceut, Thionville (Moselle).

M. Imbert, Mostaganem (Afrique, 4e compagnie).

Sous-lieutenant.

M. Linay, Châteaurenault (Indre-et-Loire).

Par décision ministérielle du 15 octobre :

M. Haudebourt, capitaine à la suite de la garde de Paris (infanterie), passe à Montrouge (Seine).

M. Jabault, capitaine à la suite de la garde de Paris (infanterie), passe à Quimper (Finistère).

M. Mège, capitaine à la suite de la garde de Paris (infanterie), passe à Vesoul (Haute-Saône).

M. Sistach, capitaine-trésorier à Lyon (Rhône), passe à Quimper (Finistère).

M. Guyot, capitaine-trésorier, désigné pour être employé à Quimper (Finistère), passe à Lyon (Rhône).

M. Blanc (M.-E.), lieutenant à la suite de la garde Paris (cavalerie), est placé titulairement dans un des escadrons du corps.

M. Rager, lieutenant à la suite de la garde de Par (infanterie), passe à Hyères (Var).

M. Legney, lieutenant à la suite de la garde de Paris (infanterie), passe à Tonnerre (Yonne).

M. Goussel, lieutenant à Mostaganem (Afrique, 4e compagnie), passe à Mascara (même compagnie).

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 2 novembre 1869, M. Bonnet, capitaine au 95e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major à ce corps, en rempl. de M. Rippert, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 7 novembre 1869, M. Letourzé de Longuemar, capitaine au 59e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Rodde, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 12 novembre 1869, M. Valmont, sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie de ligne, passe au [illegible] régiment de même arme, par permutation avec M. Lorier.

Par décision ministérielle du 12 novembre 1869, M. Denis, sous-lieutenant au 75e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. de Vassé, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1869, M. Cohdi, sous-lieutenant au 30e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Laxbax, promu lieutenant.

M. Marcaire, sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Naudin, promu lieutenant.

M. Caffin, sous-lieutenant au 55e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Briquet, promu lieutenant.

M. Mangin, sous-lieutenant au 46e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Demestre, promu lieutenant.

M. Imbert, sous-lieutenant au 60e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau de ce corps, en rempl. de M. Fournier, promu lieutenant.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1869, les dix sous-lieutenants d'infanterie dont les noms suivent permutent entre eux:

M. Dewailly, sous-lieutenant au 8e de ligne, passe au 12e de ligne, par permutation avec M. Vaudran.

M. Ranuit, sous-lieutenant au 21e de ligne, passe au 82e de ligne, par permutation avec M. Marty.

M. Vérique, sous-lieutenant au 32e de ligne, passe au 49e de ligne, par permutation avec M. Rudean.

M. Bonvalliot, sous-lieutenant au 55e de ligne, passe au 58e de ligne, par permutation avec M. Luguel.

M. Nolot, sous-lieutenant au 67e de ligne, passe au 74e de ligne, par permutation avec M. Huge.

CAVALERIE.

Par décision impériale du 15 novembre 1869 :

M. de Cherisey, chef d'escadrons au 6e de hussards, passe au régiment de chasseurs de la garde impériale, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. de la Loyère, nommé lieutenant-colonel.

Par décisions ministérielles du même jour :

M. Robin, capitaine trésorier du 8e dragons, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Cabaeca, nommé major.

M. Mongin, capitaine, au même régiment, est appelé à l'emploi de capitaine trésorier, en rempl. de M. Robin, passé au commandement d'un escadron.

M. d'Alguerre, capitaine d'escadron au même régiment, passe aux fonctions de capitaine trésorier, par échange d'emploi avec M. Mongin.

M. Mougenot, capitaine au 10e de dragons, est appelé aux fonctions de capitaine d'habillement, en rempl. de M. Clémencel, nommé chef d'escadrons.

M. Entz, sous-lieutenant au 3e de cuirassiers, passe à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Poulaine, nommé lieutenant.

M. Viseux, sous-lieutenant au 10e de dragons, passe aux fonctions de porte-étendard du corps, en rempl. de M. Dupré, nommé lieutenant.

Les sous-lieutenants de cavalerie nouvellement promus, dont les noms suivent, permutent entre eux, savoir :

M. Parent de Lanney, du 8e de dragons, avec M. Vasseur, du 5e de cuirassiers.

M. Dupuy, du 8e de hussards, avec M. Daumal, du 5e de hussards.

Par décision du même jour :

M. Van Schalkwyck-Boisaubin, capitaine au 2e de cuirassiers, passe au 3e de chasseurs d'Afrique, par permutation avec M. Brice.

Par décision ministérielle du 16 novembre 1869.

M. Clémencel, nommé par décret du 15, chef d'escadrons au 6e hussards, est autorisé, sur sa demande, à permuter avec M. Loysel, major du 5e régiment de cuirassiers.

ARTILLERIE.

Garde principal.

M. Segroville, employé à Médéah, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie d'Alger.

Gardes de 1re classe.

M. Retournat, employé à Sidi-bel-Abbès, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie d'Oran.

M. Ganthier, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Constantine, a été classé à Batna.

M. Barbier, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie d'Alger, a été classé à Médéah.

M. Fortoul, employé à Batna, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Lyon.

M. Aporta, employé à Ham, a été classé à Dunkerque, direction d'artillerie de Douai.

Gardes de 2e classe.

M. Grimm, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie d'Oran, a été classé à Sidi-bel-Abbès.

M. Riel, employé au fort Barraux, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Grenoble.

M. Giraud, employé à Laghouat, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie d'Alger.

M. Cayrel, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Bastia, a été classé à Ajaccio.

M. Chanteur, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Douai, a été classé à Bouchain.

M. Ségouffin, employé à Ajaccio, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Bastia.

M. Giraud, employé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Grenoble, a été classé au Fort Barraux.

M. Helfenstein, promu, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Brest.

M. Besançon, promu, a été classé au chef-lieu de la direction d'artillerie de Bastia.

Contrôleur d'armes de 1re classe.

M. Licet, employé à la manufacture d'armes de Mutzig, a été classé à la manufacture de Saint-Étienne.

M. Favarcq, promu, a été maintenu à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

Contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Compain, promu, a été classé à la manufacture de Tulle.

Les quarante-sept militaires dont les noms suivent en activité de service ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 31 octobre dernier, nommés, sur la proposition de son Exc. M. le ministre de la guerre, aux emplois civils ci-après désignés, savoir:

M. Gontier-Duclavel, chef d'escadron d'artillerie, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer.

M. Aevity, lieutenant au 11e régiment de chasseurs, percepteur à Saint-Bris (Yonne).

Et les sieurs:

Andries, sergent au 10e de ligne, facteur des postes à Paris.

Bart, sergent-major au 22e de ligne, garde-forestier à Châtillon (Côte-d'Or).

Bérenger, caporal au 74e de ligne, surnuméraire dans le service télégraphique.

Besson, sergent-fourrier au 22e de ligne, surnuméraire dans le service télégraphique.

Billet, maréchal des logis au 1er lanciers, employé de 5e classe dans le service télégraphique.

Biervaque, soldat au 3e bataillon de chasseurs, facteur du service télégraphique à Lille.

Bosach, sergent au 50e de ligne, préposé des douanes au pont de Kehl (Bas-Rhin).

Bohl, maréchal des logis au 16e d'artillerie, garde-forestier à Hagnenau (Bas-Rhin).

Beurgalle, sergent au 45e de ligne, garde-forestier communal à Seyne (Basses-Alpes).

Boutot, sergent au 72e de ligne, préposé des douanes dans la Gironde.

Brun, soldat au 1er de ligne, éclusier sur le canal du Berry dans le Cher.

Camp, sergent au 18e de ligne, facteur des postes à Paris.

Cayatte, sergent-fourrier 3e compagnie d'ouvriers du train des équipages, garde-forestier à Corcieux (Vosges).

Chairay, sergent-major au 23e de ligne, employé de 5e classe dans le service télégraphique.

Coulaux, sergent-major au 70e de ligne, garde-forestier à Hinsbourg (Bas-Rhin).

Foret, soldat au 16e de ligne, facteur rural à Lannoy (Nord).

Gonsat, sergent au 2e voltigeurs de la garde, garde-forestier à Forges (Vosges).

Gravier, soldat au 1er zouaves, garde-forestier communal à Morez (Jura).

Hamot, sergent au 46e de ligne, facteur rural à Vénissieux (Rhône).

Jullien, sergent au 25e de ligne, facteur rural à Buis-les-Baronnies (Drôme).

Knittel, sergent-major au 70e de ligne, garde-forestier à Senones (Vosges).

Laurent, sergent au 1er de ligne, garde-forestier communal à Seuzey (Vosges).

Lembié, sergent au 81e de ligne, gardien de la maison centrale de Melun.

Letellier, sergent au 29e de ligne, gardien de la maison d'arrêt de Rocroi.

Luccioni, brigadier au régiment de chasseurs de la garde, homme de service au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

Maleville, sergent au 77e de ligne, préposé des douanes dans la Gironde.

Marmier, sergent au 77e de ligne, préposé des douanes à Hendaye (Basses-Pyrénées).

Mary, sergent au 42e de ligne, gardien de la prison d'Alençon.

Michot, sergent au 68e de ligne, facteur des postes à Paris.

Ormancey, sergent au 24e de ligne, garde-forestier communal à Villeberny (Côte-d'Or)

Paillergues, soldat au 4e voltigeurs de la garde, facteur rural à Nontron (Dordogne).

Popis, sergent-fourrier au 37e de ligne, garde-forestier communal à Lacourt (Ariège).

Pourtalas, caporal au 25e de ligne, surnuméraire dans le service télégraphique,

Ravelet, sergent au 75e de ligne, garde-forestier communal à Neuville (Vosges).

Robert, soldat au 4e voltigeurs de la garde, facteur rural à Masseret (Corrèze).

Sevestre, sergent au 16e de ligne, facteur des postes à Paris.

De Sylveste, sapeur au 51e de ligne, cantonnier vicinal dans l'Ille-et-Vilaine.

Thiébaut, cavalier au 5e chasseurs, garde-forestier communal à Val d'Ajol (Vosges).

Tourenc, cavalier à la 6e compagnie de cavaliers de remonte, homme de peine à la manufacture des Gobelins.

Vincentviry, sergent au 99e de ligne, garde-forestier communal à Gerbamont (Vosges).

Zimmermann, sergent au 65e de ligne, garde-forestier à Saint Sernin-des-Bois (Saône-et-Loire).

Evrard, ex-sergent à la section des commis aux écritures des bureaux de l'Intendance, garde-forestier sédentaire à Lons-le-Saulnier.

Lamarre, ex-sergent au 11e de ligne, garde-forestier sédentaire à Vioménil (Vosges).

Oudin, ex-maréchal des logis au 3e dragons, employé de 5e classe dans le service télégraphique.

Thernisien, ex-sergent au 45e de ligne, garde-forestier à Epieds (Eure).

Plusieurs journaux ont cru devoir signaler quelques mouvements de troupes récemment opérés dans la cavalerie de la garde impériale, et en tirent les conséquences les plus inexactes.

Voici le fait: le régiment des lanciers de la garde impériale était caserné en entier à Paris avec son dépôt. Les moyens de casernement de Paris permettant d'y appeler les dragons de l'Impératrice, qui font brigade avec les lanciers de la garde, on a cru devoir réunir ces deux régiments à Paris, où réside le général de brigade qui les commande, et, pour cela, on a opéré des mouvements de troupes, desquels il résulte uniquement que les dépôts des deux régiments sont maintenant à Meaux, avec quatre escadrons, et qu'à Paris *il y a un escadron de plus et un dépôt de moins*.

Cette mesure a encore l'avantage d'achever de mettre la garde impériale, à Paris, sur le même pied que la ligne, c'est-à-dire de l'organiser en brigades actives séparées de leurs dépôts.

Enfin, la cavalerie de la garde se renouvellera désormais à Paris par brigade, ce qui a lieu pour l'infanterie, et non plus par régiment. Comme on le voit, ces dispositions sont une affaire d'ordre et ne changent en rien l'effectif de la garnison de Paris.

De L.

Les douloureux événements d'Aubin, après avoir trop longtemps alimenté la presse révolutionnaire, viennent de subir devant le tribunal correctionnel de Villefranche l'épreuve des investigations et des discussions judiciaires. Nous n'avons pas à rendre compte des longs débats où l'aveugle audace des agresseurs et la prudente énergie des défenseurs de l'ordre ont été mises dans tout leur jour. Un seul point doit être ici particulièrement retenu, c'est la justice solennellement rendue à la patiente fermeté de ces trente soldats dont l'intervention a prévenu tant de désastres. Aux invectives des journaux ont enfin succédé les dépositions libres et calmes des témoins de ces scènes tumultueuses. Assurément, l'armée n'a pas besoin qu'on la loue; elle fait son devoir sans se préoccuper des éloges ou des clameurs, mais pouvons-nous passer sous silence les paroles prononcées par le président et par le procureur impérial de Villefranche pour protester contre les calomnies dont elle avait été l'objet? Le banc de la défense a voulu lui-même faire entendre des paroles de réparation envers nos braves soldats et envers l'officier qui les commandait. Les honorables députés de la gauche qui assistaient aux débats pourront attester devant la Chambre que, sur ce point, satisfaction complète a été donnée à l'armée. Puissent ces débats être le dernier mot de cette déplorable affaire; puissent ces populations d'ordinaire si paisibles trouver dans le travail l'oubli de leurs égarements et des coupables suggestions qui les avaient provoqués!

Dans notre numéro du 15—16 novembre, à la 3e colonne de la 1re page, 78e régiment d'infanterie de ligne au lieu de : Bandl, adjudant au 52e régiment d'infanterie, c'est : Candl qu'il faut lire.

A la cavalerie, au 5e régiment de cuirassiers, au lieu de : Vasseux, maréchal des logis, nommé sous-lieutenant; c'est : Vasseur, ex-adjudant, etc., qu'il faut lire.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

TURQUIE. — Constantinople, 1er novembre. — A la revue passée à Constantinople, en présence de l'Impératrice Eugénie et répétée quelques jours plus tard pour fêter l'empereur d'Autriche François-Joseph, nous avons vu au camp d'Unkiar-Skelessi, 22 bataillons d'infanterie dont 1 du génie, 7 de chasseurs à pied et 14 de la ligne, 3 régiments de cavalerie et 8 batteries d'artillerie.

Les troupes formaient un effectif de 16,000 hommes, revêtus d'uniformes convenables. Les chasseurs et les sapeurs du génie ont les parements verts, ceux de la ligne sont rouges. Les fusils sont au système Snider avec la baïonnette yatagan; la cavalerie est armée de la carabine. L'infanterie avait les manteaux roulés sur le sac, et chaque homme avait une gourde ou petit bidon en fer-blanc. Les souliers étaient remplacés par des sandales.

Le défilé a été fort beau. En tête marchaient les sapeurs du génie sur deux rangs, tous étaient munis de leurs outils; puis venaient alternativement un bataillon de chasseurs et un régiment d'infanterie; ces derniers formés à deux bataillons, le troisième restant chargé du service de Stamboul.

L'artillerie et la cavalerie ont suivi les troupes à pied. Tous les corps ont des drapeaux et d'assez bonnes musiques; le pas est réglé à 115 par minute.

Les Turcs défilent l'arme dans le bras droit, ils se présentent bien et marchent en ordre. Les hommes paraissent en général vigoureux, bien portants et de bonne humeur; mais un grand nombre d'officiers sortant de l'École militaire, sont bien jeunes.

L'artillerie a défilé par batterie au trot. Les batteries étaient à 6 pièces sans caissons. Les canons sont en acier fondu se chargeant par la culasse, du calibre de 4 et 6. Les voitures sont attelées à six avec des chevaux hongrois dont la taille élevée et la vigueur contrastent avec les petites montures de la cavalerie turque.

La cavalerie nous a paru fort inférieure aux autres armes. Elle a défilé au trot par division d'environ 25 files. En tête marchaient les Tcherkesses, puis venaient les dragons et les lanciers. Quoique les Tcherkesses soient considérés comme cavalerie régulière, ils sont restés fidèles à leurs habitudes d'indépendance, en défilant plutôt par *goums* que par fractions constituées.

GEORGES WARNKE.

Napoléon Ier devant l'histoire.

(1er article).

I

Ainsi que tous les grands hommes d'épée et de gouvernement, et à un degré plus éminent qu'aucun d'eux, Napoléon Ier se révèle tout entier dans son œuvre.

Œuvre civilisatrice par excellence, empreinte du sceau d'un incomparable génie, ayant le monde pour théâtre et pour témoin, et par cela même s'imposant à la postérité et lui commandant l'admiration comme une justice qu'elle ne peut lui refuser.

Il n'est en effet au pouvoir de personne de dénaturer cette œuvre grandiose. « Quelques gouttes d'encre, répandues dans la mer, dit à ce propos un auguste » écrivain, ne sauraient altérer la couleur de ses » eaux. »

Aussi, malgré les atteintes que l'esprit de parti s'efforce de porter à la vérité historique, dans le but de donner le change aux générations nouvelles, sur le caractère de la mission de Napoléon Ier, on peut dire que, pour faire prévaloir cette vérité, le *Moniteur* suffirait au besoin.

Oui, quoi qu'on puisse tenter contre l'histoire, pour toute intelligence libre de préjugés, il restera immuablement établi que pendant cette période si courte et si

remplie, qui commence au Consulat et finit le jour où, succombant sur notre dernier champ de bataille, Napoléon demande, avec la sublime confiance d'un héros de Plutarque, l'hospitalité du foyer britannique, il est resté constamment l'homme de l'idée nouvelle, l'homme de 89.

La France, la grande France de ces temps épiques, ne s'y était pas trompée, elle ! Son héros en avait à un tel degré l'âme et le génie, qu'elle se reconnut en lui au point de confondre sa propre personnalité dans la sienne, spectacle inouï que le monde n'avait jamais vu jusque-là !

Aux jours de nos désastres, l'étranger s'efforça bien de séparer ces deux destinées d'un grand peuple et d'un grand homme unis dans la même gloire et la même adversité, mais les masses populaires, ces forces vives, dont le sentiment est infaillible dans les crises suprêmes, repoussèrent énergiquement ces tentatives comme une insulte nationale.

Elles comprirent admirablement que l'Europe de la féodalité et du privilége poursuivait, avec une haine implacable en Napoléon, non l'illustre capitaine dont elle n'avait, après tout, éprouvé tant de fois la redoutable épée que pour l'avoir provoqué, mais bien l'idée française, l'idée de 89, dont il était la personnification armée, après en avoir été l'organisateur, en la faisant entrer dans les lois et pénétrer dans les mœurs.

II

La haine ne se trompait pas et le dévouement était clairvoyant, puisque, défendre les principes de la société nouvelle par les armes, après les avoir organisés comme législateur, fut le but persévérant vers lequel convergèrent sans cesse toutes les activités de cette grande vie, quelque immense qu'ait été le cercle qu'elles aient embrassé.

Avant qu'il prît le gouvernail, par suite d'une de ces déviations fatales, difficiles à éviter peut-être ou de si formidables mouvements, la Révolution était sortie de sa sphère légitime d'action, de sa voie logique, et, après s'être débattue en des convulsions sanglantes, et par conséquent stériles, elle agonisait dans la honte.

La France n'était point *belle* alors, même *au beau soleil de Messidor*, quoi qu'en ait dit le poète. La vieille Europe avait repris confiance. Elle s'était sentie blessée au cœur par 89 ; elle l'avait redouté, mais elle ne craignait pas 93. Loin de là, pour se défendre de la contagion de l'esprit français, confondant à dessein ces deux dates dans le même anathème, la seconde comme la conséquence de la première, elle en faisait un épouvantail à ses peuples, de telle sorte que, plus la Révolution se perdait par ses excès, plus ses ennemis des premiers jours s'affermissaient dans l'espérance de la faire reculer jusqu'à 88.

Mais Napoléon arrive au pouvoir. Aussitôt tout change, et cette illusion n'est plus possible tant qu'il y restera.

Il commence, en effet, par dégager résolûment 89 de la solidarité compromettante de 93 ; puis, sur les principes qui consacrent la première de ces dates, il édifie un gouvernement régulier et coordonne les éléments d'une société nouvelle se dressant devant le vieux monde du privilége, à la fois comme un défi et comme un exemple.

Voilà son crime aux yeux des représentants du passé. Crime irrémissible, pour lequel lui et nous avons été mis hors du droit des gens européens par nos ennemis communs, aussi souvent que l'occasion leur en paraissait favorable, c'est-à-dire sans danger pour eux.

Encore une fois donc, ce que l'Europe coalisée a poursuivi en Napoléon avec un implacable acharnement, ce n'est pas le conquérant de l'Italie et de l'Egypte, le jeune héros qui lui a infligé tant d'humiliantes leçons; c'est celui qui a prouvé au monde que 89 n'était pas une vaine utopie; c'est celui qui, sur les débris ensanglantés d'une révolution formidable et en lui prenant son idée propre, en a fait surgir un ordre nouveau qui doit vaincre l'ordre ancien par l'effort de sa seule virtualité.

III

Ainsi se dégagent des faits généraux qui forment la trame même de l'histoire contemporaine, le véritable caractère du rôle de Napoléon, à partir du Consulat jusqu'en 1815.

Consul ou empereur, il est pour nous, comme pour l'Europe, la vivante incarnation de la grande et pure révolution de 89. C'est cette précieuse conquête de l'esprit moderne que la France, à laquelle elle a coûté tant de sang et tant de larmes, défend héroïquement avec lui, en portant son nouveau drapeau militaire plus haut encore que nos pères n'avaient porté l'ancien aux jours glorieux de l'ancienne monarchie.

C'est contre cette révolution et non contre le grand capitaine que sept coalitions successives viennent se heurter, dans l'espoir insensé d'une victoire impossible.

Espoir insensé, victoire impossible, car Waterloo a été impuissant contre l'esprit de 89.

Napoléon Ier, vaincu, meurt à Sainte-Hélène, il est vrai, mais aujourd'hui Napoléon III tient l'épée de la France en vertu du même principe qui, en plaçant sur un trône vacant le fondateur de sa dynastie, arma contre nous l'Europe des vieux principes et du vieux droit politique.

Que certains esprits ne soient jamais frappés que des petits côtés des grandes choses et des grands événements, soit par attraction naturelle ou de parti pris, qu'ils défigurent l'histoire quand elle leur tombe sous la main, c'est un malheur sans doute, mais un malheur passager. Aussi ne craignons-nous pas d'affirmer qu'il n'est point au pouvoir de ces démolisseurs de renommées d'enlever à la première période napoléonienne le caractère politique qui lui appartient en propre, pour lui substituer, au moins d'une manière durable, celui qui convient le mieux à la passion qu'ils entendent servir.

Non, pas plus que les pères, les enfants ne se laisseront persuader, par exemple, qu'à quelque moment que ce soit de la grande lutte, dont la révolution de 89 a été la cause, ses ennemis aient voulu traiter d'une paix sérieuse avec celui qui en était le représentant armé sur le trône.

Le moyen, d'ailleurs, même en dehors de l'évidence des faits, d'admettre que les rois de droit divin pouvaient, sans abdiquer moralement devant leurs peuples, consentir à reconnaître la légitimité d'un principe qui était, non pas seulement la contradiction, mais encore la condamnation formelle de celui dont ils relevaient!

Sans doute il leur avait fallu compter souvent avec celui dont la savante épée savait si bien le défendre, ce principe menaçant pour eux, mais si, vingt fois terrassés par lui, ils obtiennent trop souvent peut-être de sa confiante magnanimité, au milieu des enivrements de nos victoires, un répit qu'ils promettaient de changer en une paix durable, ne les voit-on pas toujours, au mépris de la parole jurée, au moment où, leurs pertes réparées, ils espéraient un retour de la fortune, se délier des traités sous le plus futile prétexte!

Que sur leur seule mémoire, donc, tombe la responsabilité de ce long et formidable duel dont les innombrables épisodes, aussi bien sous la République que sous le Consulat et l'Empire, ont abreuvé de sang humain tous les champs de bataille de l'Europe.

A. Labutte.

FAITS DIVERS

L'Impératrice est arrivée le 16 au matin à Port Saïd. Elle a reçu la visite du vice-roi d'Egypte, de l'Empereur d'Autriche, du prince-royal de Prusse, du prince et de la princesse Henri des Pays-Bas, des ambassadeurs d'Angleterre et de Russie à Constantinople, ainsi que celle des commandants des navires étrangers.

Le yacht impérial l'*Aigle*, suivi d'environ quarante navires, est arrivé le 17 à Ismaïla où ont lieu de grandes fêtes. L'Impératrice a été accueillie de la manière la plus chaleureuse et la plus sympathique par la population. L'*Aigle* et les autres bâtiments ont dû arriver le 18 dans la mer Rouge.

— Le roi Victor Emmanuel est complètement rétabli, mais il n'a pas encore quitté le château de San Rossore. Les Chambres italiennes ont été ouvertes en son nom le 18 de ce mois à Florence.

— La princesse Marguerite, épouse du prince héréditaire d'Italie vient d'accoucher, à Naples d'un fils qui a reçu les noms de Victor Emmanuel Ferdinand et le titre de duc de Naples. L'enfant a été baptisé le 12 novembre, dans la chapelle du château. Cette nouvelle a été officiellement annoncée à tous les membres du corps diplomatique.

Chambre syndicale des employés de la Nouveauté.

Le monde commercial et financier s'occupe beaucoup d'une émission, faite avec un grand succès, de 8,000 ACTIONS de **500** fr. des GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉ DE L'UNION. Cette Société anonyme, au capital de **4 millions**, a été formée par les principaux et les plus capables de ces employés de commerce, dont la grève occupait la capitale, il y a une quinzaine de jours.

Ils se sont constitués en sociétés pour former dans Paris de grands magasins, dirigés, administrés, exploités par eux-mêmes, sous ce titre : *Union des employés de commerce*.

Leur conseil d'administration est composé d'hommes qui, hier encore, faisaient la fortune des premières maisons de Paris.

L'exposé de leur magnifique entreprise se réduit simplement à ceci :

L'*Union des employés de commerce* a pour objet l'exploitation, à Paris, d'un grand Magasin de Nouveautés dirigé et administré par les employés en nouveautés grévistes, sortant des premières maisons de Paris.

Plusieurs autres établissements du même genre pourront être formés par la suite, au moyen d'une augmentation du capital social.

La pratique des affaires journalières que les employés appelés à diriger le magasin de l'*Union* ont eue, pendant des années entières, avec la clientèle de leurs maisons respectives, la connaissance approfondie et les relations qu'ils ont su se créer dans cette clientèle, leur assurent un succès sans précédent, et qu'aucune maison rivale ne saurait atteindre.

Le puissant concours offert par les fabricants et la sympathie que la Chambre syndicale s'est acquise parmi le public sont encore de nouveaux éléments qui viennent contribuer à la réussite certaine de l'entreprise.

Il résulte des calculs basés sur les appréciations les plus rigoureusement exactes que les bénéfices réalisés dès la première année par l'*Union des employés de commerce* s'élèveront, tous frais généraux déduits, à un minimum de **1,200 000** FRANCS.

Un intérêt de **6 0/0** est alloué aux actions. Le CRÉDIT FINANCIER, 21, rue de la Banque, s'est chargé de l'émission, déjà presque entièrement couverte.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire.	
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un chef de bataillon d'un régiment en garnison à Lyon, depuis peu, demande à permuter avec un de ses collègues d'un régiment dans l'Est ou le Midi de la France. (111)

— Un major d'un régiment d'infanterie, en garnison dans une grande ville du Midi, demande à permuter avec un de ses collègues en garnison depuis peu dans les environs de Paris. (114)

— Un capitaine d'infanterie de marine, nouvellement promu, désire permuter avec un capitaine de chasseurs à pied ou un capitaine d'un régiment de ligne. (117)

— Un capitaine qui est sur le point d'être promu chef de bataillon à l'ancienneté, demande à permuter avec un major d'infanterie en France. (110)

— Un capitaine d'infanterie appartenant au dépôt d'un régiment dont les bataillons actifs sont dans l'Est, désire permuter avec un de ses camarades de n'importe quel corps. (108)

— Un capitaine d'infanterie de marine désire permuter avec un capitaine d'un régiment d'infanterie ou d'un bataillon de chasseurs à pied. (112)

— M. Sardou, lieutenant au 13e bataillon de chasseurs, à Strasbourg (promotion du 12 mars 1866), désire trouver un permutant dans un des corps permanents d'Afrique : zouaves, tirailleurs, régiment étranger, bataillon d'Afrique, compagnies de discipline. S'adresser à lui-même, à Strasbourg. (113)

— Un lieutenant d'infanterie, du 13 avril 1867, demande à permuter avec un de ses camarades d'une ancienneté à peu près égale dans un des corps permanents de la province d'Alger. S'adresser à M. Golin, garde général des forêts à Boghar (Algérie). (116)

— Un sous-chef de musique titulaire de la ligne demande à permuter. S'adresser à M. Raymond, cafetier à Périgueux, à la Cité. (115)

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur sera ouvert le 1er décembre, au 18e de ligne, à Marseille. Les candidats devront justifier d'un avoir de 6,000 fr., et adresser leur demande par écrit, avant le 26 novembre, au président du conseil d'administration.

—

Le 3e lanciers demande un bon ouvrier sellier ; la place de brigadier lui est réservée. — S'adresser au colonel, à Lyon.

—

Un concours pour l'emploi de maître-bottier sera ouvert le 30 novembre, au 11e dragons, à Thionville (Moselle). Les candidats devront justifier d'un avoir de 3,000 fr. et adresser leur demande au président du Conseil d'administration, avant le 27 novembre.

—

Le 90e de ligne, nouvellement arrivé à Paris, demande un premier et second piston, un bugle, un trombone solo, des saxophones, un premier saxotromba, une première et une deuxième grande clarinette.

Nota. Des places de 1re, 2e et 3e classes leur sont réservées.

—

L'emploi de maître-cordonnier au 81e de ligne sera vacant au mois de janvier 1870. Un concours aura lieu le 15 décembre, à Lons-le-Saulnier. S'adr. au major, avant le 5 décembre, pour y prendre part et connaître les clauses du cahier des charges.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE.

MM. les Officiers désirant une bonne montre gar. 5 ans, peuvent s'adresser en toute confiance à M. KOPENHAGUE, à la *Ville de Genève*, maison d'horlogerie et de bijouterie, *f*e de l'armée actuellement rue Nve-des-Petits-Champs, 16, grande facilité *dep.* 20 ans. Montre en or depuis 120 f., de payements. Env. en prov. et en Algérie.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE EN CUIVRE

25 *médailles d'honneur de* 1837 *à* 1867

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

La Maison **F. BESSON** a transféré ses ateliers

RUE D'ANGOULÊME, N° **92**. — PARIS.

—

A la demande d'un grand nombre de familles, le directeur du grand gymnase de la rue des Martyrs vient de joindre à ses cours de gymnastique pour les enfants des deux sexes, un cours de danse qui a lieu tous les lundis et vendredis, à quatre heures de l'après-midi.

—

M. TERRIS, tailleur, place du Théâtre-Français, n° 2, à Paris, demande des représentants **tailleurs**, dans les principales villes de garnison.

S'adresser à lui-même. — Affranchir.

—

Mme ROUILLER, DULAC success., 2 bis, RUE VIVIENNE, **près le Palais-Royal**, Équipements militaires, passementerie, coiffures, armes et décorations, et toutes fournitures pour MM. les officiers de l'armée.

—

AU PRINCE EUGÈNE, — 17, RUE VIVIENNE.

Saison d'été. — Choix immense de vêtements confectionnés haute nouveauté pour habillements sur mesure.

—

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés vives et rafraîchissantes, 5, rue Vivienne.

—

Le CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRES purge parfaitement sans échauffer et sans irriter. Dép., RUE LE PELETIER, 9.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Sièges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

EAU DELAUNAY PHILOCÉPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.

Le flacon, 5 fr. ; le double flacon, 10 fr.

LA POMMADE RICHELIEU souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert

Dépôt : chez M. QUEYROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c. — Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE

Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie ;

PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,

11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et sirop dépuratif à l'iodure de fer

de GUY, 2, rue des Martyrs, à Paris.

Guérison complète et garantie en cinq jours, des *maladies contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, goutte, rétrécissements, scrofules.* Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubèbe et au copahu ; au lieu de débiliter, elles fortifient. — Prix : 4 fr. le fl. — INJECTION (bon préservatif) 3 fr. — SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.) — 10 fr. la bout. ; 6 fr. la 1/2 bout. — Envois contre rembours. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

GANTS FINS pour officiers, 36 fr. 00 la douzaine ; demi-fins, 27 fr. 60, franco cont. un mandat-poste.

BREUILLAC, 5, rue Castellane, Paris.

VINAIGRE ORIENTAL Ed. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays orientaux où les soins hygiéniques sont très pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer ; à Saumur, chez MM. Eugène, Baizeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes — DÉPOT DE L'EAU DES FÉES DE Mme SARAH FÉLIX.

DINER EUROPÉEN

Palais-Royal 154. — Diners à 3 fr. 75 déjeuners à 1 fr. 90. — Grands salons pour noces et repas de corps. Cabinets de société.

HERNIES GUÉRISON par le bandage à régulateur, 15 médailles, H. Biondetti, chevalier de plusieurs ordres pour la supériorité de ses appareils. Ne se trouve qu'à Paris, rue Vivienne, 48.

AVIS aux OFFICIERS de l'armée de Paris

CHARLES SIMON horloger-bijoutier, 1 rue de Rambuteau. — Grand choix de montres et d'articles de bijouterie or. — Facilité de paiement.

Maladies Secrètes [illegible] par le traitement du docteur **Ch. ALBERT** [illegible] PARIS, RUE MONTORGUEIL, 13 *Consultations gratuites* TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonnes.		
la petite ligne	.	» 50
		(La ligne
Réclames	.	2 fr.
Faits Paris	.	4
Demandes des conseils d'administration.		1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

ETRENNES pour 1870

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1849

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse.* — *Avances sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16, rue d'Argout, PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE

Armes de luxe. — Fusils — Revolvers.

HORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

Montres de Genève, de tous genres, garanties cinq années. — CHAINES D'OR. — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilit. de paiem.*

Règlements mensuels ou trimestriels

SUSPENSOIRS-LEPLANQUAIS, à régulateur, brevetés s.g.d.g. Prix : 3 fr. — 15, rue Rivoli

BAS contre les VARICES tricot perfectionné, gomme pure. Prix, 12 fr. **CEINTURES** anti-cholériques, mensuelles, dames enceintes, hémorrhoïdales, de chasse, de natation, contre le mal de mer et l'obésité. — 15, rue Rivoli, Paris.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon.

BEAUTÉ DES DENTS — **EAU DE PHILIPPE** DENTIFRICE SUPÉRIEUR

ASSAINIT, BLANCHIT ET CONSERVE LES DENTS. — Parfum délicieux.

ODONTHALINE-PHILIPPE

PATE DENTAIRE, VRAI CARMIN DE LA BOUCHE,

remplaçant avantageusement les opiats et poudres dentifrices

DÉPOTS : Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

VENTE EN GROS : chez MM Philippe & Cie, 21, rue d'Enghien à PARIS

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, pellicules. Flacon, 6 f. — Chez l'inventeur M. OBERT chimiste 175, RUE ST-HONORÉ à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste. (Affr.)

LE PETIT PIANISTE

54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et une *prime*). — Un an : Paris 10 fr. ; Départements, 13 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris : 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandat ou t.-poste

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 66 — 26 NOVEMBRE 1869.

Paris, 25 novembre 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Par décret impérial en date du 24 novembre 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, le général de brigade Ducasse, membre du comité consultatif des fortifications, a été nommé au grade de général de division dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décrets impériaux en date du 23 novembre 1869, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés:

Au grade d'intendant militaire:

M. Duché, sous-intendant militaire de 1re classe.

M. De Mallet, sous-intendant militaire de 1re classe.

M. Largillier, sous-intendant militaire de 1re classe.

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe:

2e tour (choix), M. Mony, sous-intendant militaire de 2e classe.

3e tour (choix), M. Audemard, sous-intendant militaire de 2e classe.

4e tour (choix), M. Seligmann Lui, sous-intendant militaire de 2e classe.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe:

1er tour (choix), M. Guille des Buttes, adjoint de 1re classe.

2e tour (choix), M. Lari, adjoint de 1re classe.

3e tour (choix), M. Sagui, adjoint de 1re classe.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. de Montebello, général de division, aide de camp de l'Empereur, commandant la division de cavalerie de la garde impériale, est placé, par décision impériale du 15 novembre courant, dans la section de réserve, à dater du 5 décembre prochain.

M. Maissiat, général de division, commandant la 10e division militaire, est placé, par décision impériale du 8 novembre courant, dans la section de réserve, à dater du 1er décembre prochain.

M. Raoult, général de division, disponible, est nommé, par décision impériale du 8 novembre courant, membre du comité d'état-major, en rempl. du général de Beaufort d'Hautpoul, passé au cadre de réserve.

ÉTATS-MAJORS.

M. Lignier, capitaine de 1re classe à l'état-major général du 3e corps, est nommé aide de camp du général Clérambault, commandant la division de la cavalerie de la garde.

M. Arnous-Rivière, capitaine de 2e classe, stagiaire au 7e d'artillerie, est nommé aide de camp du général Frabonlet de Kerléadec, commandant la subdivision du Morbihan.

M. Mattei, lieutenant au 35e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Guilhem, commandant la brigade d'infanterie stationnée dans les Etats romains.

M. Favereau, lieutenant au 9e bataillon de chasseurs à pied, est nommé officier d'ordonnance du colonel Augerand, commandant la subdivision de Sétif.

M. Darcy, lieutenant au 10e cuirassiers, est nommé officier d'ordonnance du général de Susbielle, commandant la subdivision de la Marne.

M. de Plas de Plauvavil, lieutenant au 4e hussards, est nommé officier d'ordonnance du général Corréard, commandant la 20e division militaire.

M. de Girardin, lieutenant au 3e hussards, est nommé officier d'ordonnance du général Duhesme, commandant la division de cavalerie du 4e corps.

M. Pédoya, lieutenant au 78e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du colonel Moréno, commandant provisoirement la subdivision du Haut-Rhin.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1869, M. de Renoville, capitaine au 39e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Vero, qui permute avec lui.

M. Fisson Jaubert d'Aubry de Puymorin, capitaine au 3e régiment de zouaves, est nommé à un emploi d'adjudant-major à ce corps, en rempl. de M. Le Gué, qui permute avec lui.

M. Le Gué, capitaine au 3e régiment de zouaves, passe au 29e régiment d'infanterie de ligne, par permutation avec M. Revin.

Par décision ministérielle du 17 novembre 1869, M. Tarigo, capitaine au 10e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine instructeur de tir de ce corps, en rempl. de M. Marié, promu major.

M. Mayniel, capitaine au 9e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de capitaine adjudant-major de ce bataillon, en rempl. de M. Fariau, promu major.

M. Pierre, capitaine au 5e bataillon de chasseurs à pied, passe au 8e desdits bataillons pour y occuper l'emploi de capitaine-major, en rempl. de M. Demoussent, qui permute avec lui.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 17 novembre 1869, M. Fougère, sous-lieutenant au 3e de lanciers, est appelé aux fonctions d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Cherest, et par échange d'emploi avec cet officier, nommé comptable du dépôt de remonte de Saint-Lô.

Par décision ministérielle du 18 novembre 1869, M. Wessner, capitaine au 2e de chasseurs, passe au 1er régiment de la même arme, par permutation avec M. de Laborde.

Par décision ministérielle du 20 novembre 1869, M. Brulé, sous-lieutenant au 6e de hussards, est appelé aux fonctions d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Mouret, et par échange d'emploi avec cet officier.

ARTILLERIE.

Chefs d'escadron.

M. Dejean (E.-M.-L.), officier d'ordonnance de S. Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angely, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Paris.

M. Gontier-Duclavel, commandant l'artillerie de l'arrondissement nord de la direction de Paris, au fort de l'Est, a été désigné pour commander l'artillerie à Saint-Omer.

M. Cler (J.-F.), commandant l'artillerie de l'arrondissement de Saint-Omer, a été désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement nord de la direction de Paris.

M. Livache du Plan, adjoint à la direction de Grenoble, a été désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur à la même direction.

M. Sauvé, promu, a été promu pour continuer à commander l'artillerie de l'arrondissement du Granville.

Capitaines en 1er.

M. Wohlfrom, nommé, a été classé à la 9e batterie du 12e régiment monté.

Capitaines en 2e.

M. Gonlois, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Kornprobst, promu, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la manufacture d'armes de Chatellerault.

M. Crespy, promu, a été placé, hors cadre, pour continuer à être à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour le service des bureaux arabes.

Lieutenants en 1er.

M. Roswag, du 14e régiment monté, a été classé à la 3e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. de Poilloüe de Saint-Périer, nommé, a été maintenu à la 6e batterie du régiment à cheval de la garde impériale, pour y faire le service de lieutenant en 2e.

M. Bertrand (E.-C.-H.), nommé, a été classé à la 1re batterie du 14e régiment monté.

Lieutenants en 2e.

M. Rigaud, de la 2e compagnie d'artificiers, a été classé à la 3e batterie du 11e régiment monté.

M. Mertian, du 17e régiment à cheval, a été admis dans la garde impériale et classé à la 6e batterie du régiment monté de ladite garde.

M. d'Astier de la Vigerie, du 8e régiment monté, a été admis dans la garde impériale et classé à la 3e batterie du régiment à cheval de ladite garde.

M. Ledoux, promu, a été classé à la 2e batterie du 4e régiment monté.

M. Colard, promu, a été classé à la 4e batterie du 4e régiment monté.

M. Litre, promu, a été classé à la 11e batterie du 14e régiment monté.

M. d'Opeln-Bronikowski, promu, a été classé à la 3e batterie du 4e régiment monté.

M. Morel (F.-P.-E.), promu, a été classé à la 5e batterie du 17e régiment à cheval.

M. Blondel La Rougery, promu, a été classé à la 5e batterie du 19e régiment à cheval.

M. De Lacondamine, promu, a été classé à la 6e batterie du 11e régiment monté.

M. Tronsens, promu, a été classé à la 8e batterie du 11e régiment monté.

M. Talayrach, promu, a été classé à la 5e batterie du 14e régiment monté.

M. Vincent (J.), promu, a été classé à la 9e batterie du 11e régiment monté.

M. de Ponlich, promu, a été classé à la 6e batterie du 19e régiment à cheval.

M. Soyard, promu, a été classé à la 10e batterie du 12e régiment monté.

M. Duprez (L.-F.), promu, a été classé à la 5e batterie du 15e régiment monté.

M. Lamorre, promu, a été classé à la 7e batterie du 6e régiment monté.

M. Gilliot, promu, a été classé à la 4e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Prévost, promu, a été classé à la 5e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Blanchard (G.-C.), promu, a été classé à la 9e batterie du 8e régiment monté.

M. Majorelle, promu, a été classé à la 6e batterie du 20e régiment à cheval.

M. Courtès-Bringou, promu, a été classé à la 6e batterie du 2e régiment monté.

M. de Lavech-Desfauries, promu, a été classé à la 8e batterie du 6e régiment monté.

M. Gazères, promu, a été classé à la 10e batterie du 5e régiment monté.

M. Domenech de Cellès, promu, a été classé à la 4e batterie du 5e régiment monté.

M. Chastang, promu, a été classé à la 5e batterie du 13e régiment monté.

M. Ruellan, promu, a été classé à la 1re batterie du 18e régiment à cheval.

M. Bodin de Galembert, promu, a été classé à la 5e batterie du 18e régiment à cheval.

M. du Ligondès, promu, a été classé à la 7e batterie du 13e régiment monté.

M. Espézel, promu, a été classé à la 1re batterie du 5e régiment monté.

M. Poulet, promu, a été classé à la 7e batterie du 9e régiment monté.

M. Lambert (E.-M.), promu, a été classé à la 6e batterie du 7e régiment monté.

M. Grosset, promu, a été classé à la 12e batterie du 2e régiment monté.

M. Douradou, promu, a été classé à la 8e batterie du 8e régiment monté.

M. d'Apvril, promu, a été classé à la 8e batterie du 19e régiment à cheval.

M. Mazin (E.-A.), promu, a été classé à la 1re batterie du 17e régiment à cheval.

M. de Poutpiquet du Halgouët, promu, a été classé à la 7e batterie du 10e régiment monté.

M. Guilloux, promu, a été classé à la 8e batterie du 18e régiment à cheval.

M. Renmaux, promu, a été classé à la 6e compagnie du 10e régiment pontonniers.

M. Margot (M.-E.), promu, a été classé à la 3e batterie du 15e régiment monté.

M. Ducret, promu, a été classé à la 9e batterie du 7e régiment monté.

M. Percin, promu, a été classé à la 12e compagnie du 10e régiment pontonniers.

M. Tardy, promu, a été classé à la 10e batterie du 10e régiment monté.

Sous-lieutenants.

M. Bobillon, promu, a été classé à la 9e batterie du 6e régiment monté.

M. Lelièvre, promu, a été classé à la 6e batterie du 8e régiment monté.

M. Ragoot, promu, a été classé à la 1re batterie du 2e régiment monté.

M. Karlskind (N.), promu, a été classé à la 10e batterie du 6e régiment monté.

M. Le Grand, promu, a été classé à la 11e batterie du 9e régiment monté.

M. Peltriaot, promu, a été classé à la 5e batterie du 6e régiment monté.

M. Jacquemin (F.), promu, a été classé à la 3e batterie du 17e régiment à cheval.

M. Koch, promu, a été classé à la 1re batterie du 15e régiment monté.

M. Thébé, promu, a été classé à la 1re batterie du 14e régiment monté.

M. Houchard, promu, a été classé à la 2e batterie du 14e régiment monté.

M. Lefebvre (L.-A.-A.), promu, a été classé à la 8e compagnie d'ouvriers.

M. Coffinet, promu, a été classé à la 12e batterie du 8e régiment monté.

M. Gire, promu, a été classé à la 2e batterie du 10e régiment monté.

M. Banceron, promu, a été classé à la 10e compagnie du 10e régiment pontonniers.

M. Kieffer, promu, a été classé à la 2e compagnie d'artificiers.

M. Douet, promu, a été classé à la 13e compagnie du 16e régiment pontonniers.

M. de Cambis, promu, a été classé à la 2e batterie du 15e régiment monté.

MUSIQUES MILITAIRES.

M. Picard, chef de musique à la suite au 81e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 50e de ligne.

M. Ravinet, chef de musique titulaire au 50e de ligne, est nommé à la suite de ce même régiment pour cause de santé.

M. Constant, chef de musique à la suite au 19e de ligne, est nommé chef de musique titulaire au 10e de ligne.

M. Dassonville, chef de musique au 96e de ligne, et M. Piau, chef de musique au 90e de ligne, sont autorisés à permuter.

Par décret en date du 2 octobre 1869, rendu sur la proposition du grand chancelier, l'Empereur a nommé membre du conseil de l'ordre impérial de la Légion d'honneur le général de division Barolet de Puligni, grand officier de l'ordre, en remplacement du vice-amiral baron Grivel, décédé.

Par décision impériale en date du 8 novembre 1869, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, M. Hermite, examinateur des élèves à l'Ecole impériale polytechnique, a été nommé professeur d'analyse à la même école, en remplacement de M. Duhamel, admis à la retraite.

Par décision impériale en date du 24 novembre 1869, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, M. Bonnet, répétiteur à l'Ecole impériale polytechnique et examinateur d'admission, a été nommé examinateur d'analyse à la même école, en remplacement de M. Hermite, nommé à la chaire d'analyse.

AVIS

Un concours pour l'emploi de professeur-adjoint de fortification et d'art militaire à l'Ecole impériale d'application d'état-major et auquel seront exclusivement admis les capitaines du corps d'état-major, ayant terminé leur stage réglementaire, sera ouvert le 23 décembre prochain, devant le comité consultatif d'état-major.

Le programme ci-après indique les épreuves que les candidats auront à subir.

PROGRAMME DU COURS DE FORTIFICATION

Fortification permanente. — Du corps de place; conditions qu'il doit remplir; profils et revêtements; nouveau front moderne des dehors; des citadelles et des ouvrages détachés; des communications et des pontslevis; propriété des fronts en ligne droite; des camps retranchés; manœuvres d'eau; inondation et chasses d'eau; fortifications étrangères.

Communications entre les places. — Profils, dimensions, tracé des routes; leur construction, réparation et destruction; conditions militaires du tracé des routes, des chemins de fer et des canaux; profil des ca-

naux et leurs principales dispositions; manœuvres des écluses, dépense d'eau; transports par eau, leur économie, leur vitesse; chemins de fer; établissement de la voie, dépense de force du moteur.

Bâtiments militaires. — Des casernes d'infanterie et de cavalerie, ordinaires, voûtées, défensives. — Des tourneaux, fours, manutentions, magasins à poudre.

Défilement. — Problèmes fondamentaux du défilement appliqués aux ouvrages isolés et aux lignes de fortification de campagne.

Fortification passagère. — Du choix de la position des ouvrages. — Déblais et remblais, barbettes, traverses, revêtements, défenses accessoires.—Blockhaus, caponnières, et palanques. — Mise en état de défense d'un village. — Tête de pont.

Fortification des frontières. — Objets divers des places fortes, suivant leur position et leur grandeur. — Principes adoptés en France pour leur assiette générale et particulière. — Opinion des principaux auteurs modernes.

Attaques et défenses des places. — Reconnaissance préliminaire. — Choix du front d'attaque; préparatifs, force de l'armée. — Travaux de siége. — Emplacement des batteries. — Profils et tracé des cheminements et des parallèles. — Opérations successives. — Mises en état de défense d'une place; évaluation de la force de la garnison. — Principes généraux de défense.

Fortification souterraine. — Puits, galeries, système de mines, charge des fourneaux, démolition des ponts par la poudre.

PROGRAMME D'UNE PARTIE DU COURS D'ART MILITAIRE.

Étude des différentes armes. — De l'infanterie; son organisation, ses propriétés, ses formations et ses manœuvres. — De la cavalerie. — De l'artillerie. — Emploi simultané des trois armes, et organisation d'une armée active. — Son rassemblement; ses approvisionnements; ses équipages. — Des cantonnements.

États-majors. — Organisation et service des états-majors. — Aperçu historique sur les états-majors. — Divers services des officiers d'état-major. — États-majors de commandement territorial et des armées actives. — Service des aides de camp. — Dépôt de la guerre. — Carte de France. — États-majors étrangers.

Des reconnaissances militaires. — Reconnaissances journalières, offensives, spéciales. — Reconnaissance des voies de communication, des défilés, des cours d'eau, des positions militaires, des lieux habités et des bois. — Reconnaissances statistiques.

Des petites opérations de la guerre.

Les candidats auront, en outre, à faire une composition écrite sur une question du programme d'art militaire, et un dessin topographique se rapportant à cette question.

Réorganisation de l'artillerie autrichienne.

Le *Journal militaire officiel* (*Armée Verordnungsblatt*) de l'empire austro-hongrois vient de publier un décret impérial et royal portant modification de l'artillerie. Nous donnons une analyse de cet important document, en insistant sur les parties qui concernent plus spécialement l'organisation des troupes.

Les six premiers articles sont relatifs à quelques questions de détail du service des directions et de la comptabilité; mais le septième article, qui constitue réellement le décret, fixe l'état de l'artillerie autrichienne d'après les bases suivantes :

Les troupes d'artillerie sont réparties dans 12 régiments d'artillerie de campagne et 12 bataillons d'artillerie de forteresse, numérotés de 1 à 12; mais les régiments de campagne porteront, en outre, les noms de leurs propriétaires.

Sur le pied de paix, chaque régiment d'artillerie de campagne se compose de : 4 batteries de 4 à pied, 3 batteries de 4 à cheval, de 5 batteries de 8 à pied, d'un cadre de dépôt et d'un cadre pour 5 colonnes de munitions. Sur le pied de guerre, on organise une 13e batterie de 8. Les batteries sont numérotées de 1 à 12 dans l'ordre que nous avons indiqué.

Les bataillons d'artillerie de forteresse se composent, en temps de paix, de 6 compagnies, dont la 6e n'a que le cadre.

Le 9e bataillon comprendra, en outre, 3 batteries de montagne; les 11e et 12e bataillons auront chacun une batterie de montagne. Le chiffre de ces cinq batteries de montagne est doublé, en temps de guerre, dans les bataillons mêmes.

Le pied de paix des régiments est le suivant : Batterie de 4 à pied : 4 officiers, 105 hommes, 37 chevaux; batterie de 4 à cheval : 4 officiers, 111 hommes, 47 chevaux; batterie de 8 à pied : 4 officiers, 115 hommes, 47 chevaux.

Sur le pied de guerre, le chiffre des officiers des batteries reste invariable, mais les batteries de 4 à pied reçoivent 166 hommes et 109 chevaux; les batteries à cheval, 186 hommes et 147 chevaux; les batteries de 8 à pied, 166 hommes et 147 chevaux. La batterie de dépôt est portée à 6 officiers, 224 hommes et 109 chevaux.

Total pour le régiment : pied de paix, 75 officiers, 1,415 hommes et 532 chevaux; pied de guerre : 97 officiers, 3,558 hommes et 2,795 chevaux.

Un bataillon d'artillerie de forteresse de 1 à 8 et n° 10 a, en temps de paix : 28 officiers, 581 hommes, 1 cheval; le 9e bataillon a 40 officiers, 851 hommes et 40 chevaux; les 11e et 12e bataillons ont, chacun 32 officiers, 671 hommes et 14 chevaux.

Sur le pied de guerre, de 1 à 8 et le 10e bataillon ont 43 officiers, 1,449 hommes et 1 cheval; le 9e bataillon, 57 officiers, 2,057 hommes, 313 chevaux; les 11e et 12e, chacun 47 officiers, 1,651 hommes et 105 chevaux.

En temps de paix, le remplacement des chevaux impropres au service se fait à raison de 12 pour cent pour les chevaux de selle, et de 10 pour cent pour ceux de trait.

Les conditions exigées des hommes de recrue sont les mêmes qu'en France.

De même que dans l'armée belge, les canonniers n'ont pas d'arme à feu; ceux à pied ont le sabre court, ainsi que les conducteurs; les servants à cheval et les officiers ont le sabre de cavalerie; les officiers, sous-officiers et trompettes montés ont le revolver.

Pour l'instruction des sous-officiers et des volontaires d'un an, et pour la préparation à l'école des cadets d'artillerie, chaque régiment ou bataillon a une école dite des sous-officiers. Le personnel de ces écoles est compris dans le cadre des colonnes de munitions des régiments ou dans la 6e compagnie des bataillons.

Les officiers se forment à l'académie militaire technique et à l'école des cadets.

Des cours spéciaux seront organisés pour les études supérieures des officiers du corps.

Les recommandations qui suivent sont dignes de remarque. Ainsi les régiments ne doivent pas avoir plus de 200 hommes rengagés après avoir fini leur temps de service légal. Dans les bataillons ce chiffre varie de 80 à 120.

Les chefs de corps doivent tenir la main à ce que la réserve de guerre comprenne au moins 10 0/0 du chiffre des sous-officiers.

Sur le pied de guerre, l'armée autrichienne remplit aujourd'hui les incomplets des cadres d'officiers, en ayant recours aux engagés d'un an pourvus de certificats d'aptitude, le ministre veillera à ce que cette réserve soit toujours suffisante.

Les hommes de la réserve et ceux en congé sont rappelés par les soins du commandant du régiment ou du bataillon.

En principe, un corps d'armée composé de trois divisions d'infanterie recevra 4 batteries de 4 à pied, 2 batteries à cheval et 6 batteries de 8, et 4 colonnes de munitions (train d'artillerie compris dans les régiments).

L'artillerie est répartie entre les divisions par l'*ordre de bataille* (*sic*); chaque division reçoit une colonne de munitions.

Les deux batteries à cheval attachées à la division de cavalerie n'ont pas de parc.

Les cinquièmes colonnes de munitions des régiments seront généralement attachées aux grands parcs d'armée.

Le décret impérial règle dans ses plus grands détails l'organisation des parcs et dépôts. Il définit ensuite les droits des commandants de l'artillerie. Comme en France, il y a un chef de l'artillerie de l'armée ayant sous ses ordres des commandants de l'artillerie des corps et des divisions.

Il ne nous reste qu'à dire quelques mots de l'état-major particulier de l'artillerie, qui se compose de : 10 généraux, 4 colonels, 5 lieutenants-colonels, 4 majors, 26 capitaines dont 16 de première classe et 32 premiers lieutenants, total : 81 officiers dans lesquels sont compris les professeurs appartenant au corps.

A la tête de l'armée est placé un inspecteur général chargé de l'inspection et de l'organisation de l'artillerie.

Chaque grand commandement militaire a un directeur d'artillerie qui remplit les mêmes fonctions que nos généraux commandants d'arrondissement; en outre, un directeur d'arsenal (*Artillerie-Arsenal-Director*) remplit celles de directeur d'artillerie, qui consistent surtout à surveiller, à conserver et à préparer le matériel.

GEORGES WARNER.

Un débat intéressant a lieu, en ce moment, à la Chambre des représentants de Belgique à propos de la discussion sur la loi de la milice. Un amendement ayant été présenté pour demander la réduction à un an du service militaire, le général Renard vient de déposer sur le bureau de la Chambre la note suivante, qui explique comment est divisé, pendant la première année, le temps consacré à l'instruction du fantassin.

1re période; trois mois : instruction individuelle comprenant les exercices gymnastiques, l'école du soldat, les théories sur les soins de propreté, les devoirs militaires, la discipline, le service des gardes, ainsi que les exercices élémentaires d'escrime à la baïonnette, de tir et de tirailleurs.

2e période; trois mois : école de compagnie.

3e période; deux mois : école de bataillon.

4e période; deux mois : manœuvres de régiment et petites opérations de guerre.

5e période; manœuvres d'ensemble au camp, et tir aux grandes distances.

L'honorable ministre assure que cette première année suffit à peine à ébaucher l'instruction militaire, et qu'il faut une seconde année pour répéter les divers exercices de la première et pour transformer des recrues inexpérimentées en soldats instruits, bien exercés, en tireurs habiles et intelligents.

Algérie.

Nous croyons intéressant de donner quelques détails nouveaux, tirés de l'exposé de la situation de l'Algérie, fait par M. le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

L'administration s'est occupée d'une manière toute particulière de la race chevaline et de la race ovine. Ses efforts ont eu un plein succès. Le nombre des juments présentées aux étalons du gouvernement ou des tribus a été de 19,820 pendant l'année 1868, et il s'est élevé à 20,773 pendant les trois premiers trimestres de 1869. De plus, le concours pour les primes qui, en 1868, avait réuni 1,216 poulains et pouliches, en a réuni 2,006 en 1869, ce qui donne en plus une différence de 65 pour cent.

En outre, l'Algérie qui, en 1864, avait exporté 142,007 moutons, d'une valeur de 2,414,119 francs, a vu cette exportation s'augmenter d'année en année, et atteindre en 1868 le chiffre de 351,541 moutons d'une valeur de 5,976,197 francs; d'où il résulte qu'en cinq années le nombre des moutons annuellement exportés a augmenté de 247 pour cent. A ces faits, qui n'ont pas besoin de commentaires, nous ajouterons les suivants relatifs au commerce général du pays :

Pendant ce semestre, les principales augmentations portent, à l'importation : sur le sucre raffiné, les poteries destinées aux indigènes, et sur tous les tissus de coton qui, comparativement à la période correspondante de 1868, offrent une différence en plus de 8 millions 333,414 fr.

A l'exportation, on remarque une diminution sur les animaux de race bovine et à laine, mais une augmentation sensible sur les lins, les liéges et les fourrages. Comparé au premier semestre 1868, le premier semestre 1869 présente, pour les huiles seules, un excédant d'exportation de 5,391,036 fr.

Parallèlement au développement du commerce maritime, notre commerce avec la Tunisie et le Maroc, longtemps stationnaire, commence à prendre de l'importance.

Le gouvernement général a donné une très grande place aux travaux publics.

La valeur des marchandises importées a été :

En 1864, de	136,458,793 fr.
En 1865,	175,275,763
En 1866,	179,164,927
En 1867,	187,677,007
En 1868,	192,664,360

Pendant la même période, les marchandises exportées ont présenté les valeurs suivantes :

En 1864, de	108,067,354 fr.
En 1865,	100,538,461
En 1866,	92,732,907
En 1867,	97,161,983
En 1868,	103,069,304

En dernière analyse, en 1868, les importations ont eu une importance qui n'a encore été surpassée que pendant le seul exercice 1860, et les exportations se sont rapprochées des valeurs qu'elles avaient atteintes en 1864, année qui représente le chiffre le plus élevé qu'elles aient jamais obtenu.

D'après les documents fournis par l'administration des douanes, pour le 1er semestre de 1869, tout autorise à penser que le progrès signalé en 1868 marchera, d'un pas égal, cette année.

Parmi les causes qui, au milieu de complications nombreuses et graves, ont maintenu l'Algérie dans la situation généralement favorable qu'elle a en ce moment, il faut citer les grands travaux publics, exécutés au moyen du prêt de la Société générale algérienne, et l'extension des institutions de crédit.

Les fonds provenant de l'emprunt de cent millions, affecté, par la loi du 12 juillet 1865, aux travaux d'utilité publique de l'Algérie, ont été répartis de la manière suivante, par une commission spéciale, nommée en exécution de cette loi :

Ports et phares	36.190.000
Routes et chemins	47.893.000
Desséchements et irrigations	11.417.000
Reboisements	3.000.000
Câble électrique	1.500.000
	100.000.000

La moitié de cette somme est à peine dépensée, et déjà des résultats considérables sont obtenus.

Le manque de place ne nous permettant pas de nous étendre davantage, nous finirons cet exposé par un résumé de l'état actuel des voies ferrées.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, concessionnaire des Chemins de fer algériens, poursuivait son œuvre avec une grande activité.

Dans le mois de novembre 1868, elle a livré à l'exploitation une section de la grande ligne d'Alger à Oran, d'une longueur de 130 kilomètres, entre cette dernière ville et Relizane.

Au mois de juillet 1869, elle a ajouté, sur la même ligne, 40 kilomètres aux 50 kilomètres déjà exploités entre Alger et Blidah.

Elle se trouve en mesure de pouvoir ouvrir, à la fin de cette année, la ligne entière de Philippeville à Constantine, qui compte 90 kilomètres, et une nouvelle section de la ligne d'Alger à Oran, entre Relizane et Orléansville.

Faisant un intelligent usage des droits que lui réserve son cahier des charges, elle vient d'abaisser, d'une manière très notable, les prix de transports pour les voyageurs et les principaux produits du pays.

On voit par l'analyse que nous venons de faire du rapport de M. le maréchal duc de Magenta, que la situation de l'Algérie est en voie d'amélioration et de progrès.

A. DE SAINT-MARTIN.

M. le comte de Casabianca, procureur général à la cour des comptes, a depuis trois années passé en revue, dans ses discours de rentrée, les institutions financières des autres États. Cette année, il s'est occupé de la Prusse et a prononcé à cette occasion un discours rempli de faits curieux et intéressants. Nous croyons devoir emprunter à ce travail, les fragments qui suivent :

« L'armée est organisée en Prusse sur de très-larges bases; elle a toujours été, proportionnellement à la population, beaucoup plus nombreuse que dans les autres grandes puissances de l'Europe, ce qui est dû aux habitudes guerrières, et surtout au patriotisme de ses habitants. Ecrasée à Iéna, condamnée par le traité de Tilsitt à n'avoir au maximum que 42,000 hommes de troupes, la Prusse trouva dans cette loi si dure un nouvel élément de force et put se préparer à prendre une éclatante revanche aussitôt que les événements politiques

le lui auraient permis. Tous les hommes valides, d'après les ordres secrets du gouvernement, s'exercèrent chez eux au maniement des armes. Les soldats réunis sous les drapeaux, dès que leur instruction paraissait suffisante, étaient renvoyés dans leurs foyers et remplacés par des recrues. A l'aide de ces mutations successives, sur une population de 6 millions d'âmes, en 1813 une armée de plus de 200,000 hommes fut prête à entrer en campagne. La nation entière se leva, et accourut spontanément sur les champs de bataille.

» Malgré les longues années de paix qui ont suivi la guerre contre la France, le gouvernement prussien n'a jamais diminué ses forces militaires. Elles se composent : 1° de l'armée active, où sont appelés tous les jeunes gens de 20 à 25 ans ; 2° de la *landwehr*, divisée en deux bans : le premier, destiné à renforcer l'armée active, comprend tous les hommes de 26 à 32 ans ; le second ban, qui est plus spécialement préposé à la garde des frontières, ceux de 33 à 39 ans ; 3° dans les circonstances extrêmes, le *landsturm*, ou levée en masse, réunissant tous les hommes valides de 17 à 50 ans.

» Le remplacement n'est pas admis en Prusse : nul ne peut s'y faire exempter du service militaire que moyennant des certificats délivrés par les médecins du régiment de l'armée active ou de la landwehr auquel il appartient, et constatant que la faiblesse de sa constitution ne lui permet pas de supporter les fatigues de la guerre...

» La situation des finances de la Prusse était très-prospère lorsqu'a éclaté la guerre entre cette puissance et l'Autriche, entraînant à sa suite les principaux Etats secondaires de l'Allemagne. On n'évaluait pas à moins de *cent cinquante millions de francs*, d'après la croyance populaire, la réserve métallique accumulée dans le trésor secret de Berlin.

» Quoique quadruplée depuis 1848, la dette de l'Etat était la moins considérable de l'Europe ; elle dépassait à peine *un milliard*, et n'exigeait pour le service des intérêts que 40,301,000 fr. (10,863,951 thalers), tandis que le même service coûtait à l'Angleterre 637,600,000 fr. et à la France 326,900,000 fr.

» L'augmentation de la dette était largement compensée par celle des revenus de l'Etat, qui de 94 millions de thalers en 1852 s'étaient élevés en 1863 à 154 millions.

» Dans le même intervalle, la population s'était accrue, sans agrandissement de territoire, de 2,400,000 habitants.

» Tels sont les progrès qu'avait pu faire déjà, avec des ressources limitées, un commerce restreint, un sol stérile dans plusieurs de ses provinces, ce peuple actif, fier de son passé, profondément respectueux envers l'autorité souveraine, même quand elle outrepasse ses pouvoirs constitutionnels, prêt à tous les sacrifices pour la gloire et la grandeur de son pays. Voilà dans quelles conditions, après avoir perfectionné sa formidable organisation militaire, il s'est engagé dans une lutte qui paraissait inégale, et a conquis si rapidement la suprématie de l'Allemagne........

» Mais les mémorables événements qui ont porté si haut sa puissance lui ont imposé des charges qui rendent insuffisantes ses ressources ordinaires ; la Prusse se voit dans la pénible nécessité d'augmenter ses impôts, et en même temps de contracter un emprunt de plus de 100 millions. Ces mesures viennent d'être proposées au Parlement réuni à Berlin, dans le but de combler un déficit qui grossit d'année en année et préoccupe vivement tous les pouvoirs publics.

» La population de la Prusse qui était en 1865, comme nous l'avons déjà dit, de 19,303,000 habitants, est actuellement de 23,578,000 ; et si on y ajoute celle de la Confédération du Nord, elle excède 29 millions. »

Les échos de l'histoire

—

LA MORT DE MARCEAU
(21 septembre 1796)

—

Tout le monde connaît la vie de Marceau, ce valeureux soldat, qui mourut jeune d'âge, mais vieux de gloire. Nous ne voulons donc que rappeler les derniers moments de ce général de vingt-sept ans qui, en peu de temps, parcourut une carrière dont l'histoire offre peu d'exemples aussi remarquables, et dont le nom est resté non-seulement en France, mais à l'étranger, la personnification d'un des plus beaux types militaires de l'histoire moderne.

Pendant la dernière expédition de l'armée de Sambre-et-Meuse, Marceau avait été chargé de couvrir le Hundsruck et de bloquer Mayence ; il avait rempli cette tâche importante avec succès, et la nombreuse garnison de la place avait été constamment contenue par un corps qui ne lui était pas supérieur. Puis, lorsque l'armée de Sambre-et-Meuse dut se replier sur la Lahn, Marceau effectua une savante retraite sur Limbourg, en soutenant plusieurs combats, et la victoire resta fidèle au corps d'armée qu'il avait sous ses ordres. Ensuite, Jourdan chargea le jeune général d'attirer à lui tout l'effort de l'ennemi, tandis que l'armée passerait le défilé d'Altenkirchen, au delà duquel était son salut. Marceau prit aussitôt le commandement de l'arrière-garde, et les Autrichiens ne purent franchir le défilé. Mais ce fut là dernier exploit du brave général.

Le 19 septembre 1796 voulant reconnaître un petit bois où quelques chasseurs combattaient en tirailleurs, Marceau s'y transporte, accompagné d'un officier et de ses ordonnances. Mais à peine avait-il fait quelques pas qu'un chasseur tyrolien, caché derrière un arbre, l'ajusta et tira un coup de carabine, dont la balle lui traverse le corps. Marceau est descendu de cheval, on l'emporte à Altenkirchen ; il traverse les colonnes porté par des grenadiers ; la douleur la plus vive se répand dans tous les rangs, Jourdan et un grand nombre d'officiers viennent au-devant de lui ; tout le monde répand des larmes ; Marceau seul conserve sa tranquillité devant la mort.

Transporté chez le gouverneur d'Altenkirchen, on conservait encore l'espoir de le sauver ; le premier chirurgien de l'archiduc Charles lui prodigua ses soins ; mais le cinquième jour complémentaire au matin (21 septembre 1796) les accidents devinrent plus graves, et il expira à six heures.

L'archiduc Charles, n'ayant pu obtenir qu'on lui laissât le soin d'ordonner les funérailles du jeune héros, fit escorter son corps par une division de 6,000 hommes de troupes autrichiennes de toutes armes, qui le remit aux troupes françaises, en avant de Neuwied. De là le corps fut dirigé sur le château de Coblentz, où il fut inhumé au bruit de l'artillerie des deux armées.

Les deux armées assistaient aux funérailles de Marceau. Les plus grands honneurs lui furent rendus, car Marceau était aimé de tous. Le jeune général résumait en lui les vertus de ces jeunes combattants qui, à l'époque de nos premières guerres de la Révolution, possédaient au plus haut degré ce grand caractère de patriotisme et de vertu militaire ; il possédait aussi cette valeur brillante qui enthousiasme les soldats, le sang-froid, la rectitude de jugement qui font les grands guerriers.

Voici la lettre écrite par le chef de l'état-major général de l'armée de Sambre-et-Meuse, après la mort de Marceau. Ce document nous semble trop intéressant pour ne pas lui donner place ici :

Aux citoyens parents et alliés du général Marceau, blessé à mort, le 3e jour complémentaire de l'an 4e (19 *septembre* 1796).

« Citoyens, le Directoire en transmettant aux frères d'armes, aux camarades du brave général Marceau, le témoignage impérissable de sa valeur et de son dévouement à sa patrie, ne fait qu'ajouter aux regrets éternels que ce jeune héros laisse à toute l'armée, mais il satisfait doublement les soldats qui courent sa carrière, puisque, *organe de la reconnaissance nationale*, il cède aux compagnons de ce guerrier l'honneur de présenter à sa famille, l'assurance d'une immortalité aussi grandement acquise.

» Les généraux et officiers craindraient, citoyens, de ternir l'éclat d'une carrière aussi brillante par des éloges fastidieux, mais c'est dans les camps, c'est dans les cœurs des défenseurs de la patrie, c'est dans leurs yeux mouillés de larmes, c'est dans les égards de l'ennemi même, dans les honneurs funèbres qui lui ont été prodigués par les deux partis, que ses parents, que sa famille peuvent et doivent trouver les principes irrévocables de la gloire de l'intrépide et bouillant Marceau.

» Les généraux et officiers composant l'état-major général de l'armée de Sambre-et-Meuse saisissent avec empressement l'occasion que leur fournit le Directoire de prouver leur estime pour ce général, en transmettant à sa famille un exemplaire de la gravure qu'il a ordonnée et de la note historique y relative tirée des fastes du peuple français. Ils se glorifieront toujours, en feuilletant leurs archives d'avoir compté pour leur camarade le vertueux Marceau, et gémiront de l'avoir perdu trop tôt.

» Sans doute, citoyens, les officiers de Sambre-et-Meuse ne peuvent trop remercier le Directoire qui les a mis à même de s'acquitter envers la famille de leur ami des devoirs pénibles d'une consolation presque impossible. Mais ils n'ont pas oublié ce qu'ils doivent aux talents, à l'héroïsme et à la bravoure de leur camarade, et certes ils rougiraient dans l'honorable mission qu'ils remplissent aujourd'hui, si un monument modeste, placé dans le fort qui a recueilli la cendre de ce héros, et qui depuis porte son nom, n'attestait à l'univers, à toute la France ainsi qu'à vous, l'attachement éternel, l'estime, la considération de ses compagnons d'armes pour ce guerrier. »

Nous avons dit que le corps de Marceau fut dirigé sur le château de Coblentz, où il fut inhumé. Une pyramide de gazon, élevée à la hâte, fut remplacée plus tard par une pyramide en pierre de 50 pieds de hauteur.

C'est le 23 septembre 1797 que le général Hoche fit transférer les dépouilles mortelles de Marceau dans ce monument. Le corps avait été réduit en cendres en présence des troupes assemblées, et ces cendres renfermées dans une urne de bronze. Les nécessités de la défense de la ville de Coblentz ayant obligé les autorités à faire démolir la pyramide, un nouveau monument construit avec les anciens matériaux, fut élevé à Marceau, en 1819.

Il y a quelques années, la ville de Chartres, où naquit Marceau, érigea une statue à l'illustre et brillant général. Cette statue a trois mètres de hauteur. Marceau est debout, tête nue, appuyant sa main gauche sur la poignée de son sabre. Il tient dans sa main droite des papiers : la capitulation de Coblentz. Il porte l'uniforme du 11e régiment de chasseurs à cheval, celui dont il était revêtu le jour où il fut frappé à mort par la balle du chasseur tyrolien.

DÉSIRÉ LACROIX.

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française.

PAR M. H. DE SYBEL,

Membre du Parlement de l'Allemagne du Nord, professeur à l'Université de Bonn.

Traduit de l'allemand par Mlle Marie Dosquet (1).

Nous croyons, pour caractériser la pensée de ce livre, devoir citer les lignes suivantes de la préface du premier volume : « Trois groupes de faits, dit M. de Sybel, se détachent du tableau de la grande époque comprise entre 1789 et 1795. Le premier est la ruine de la monarchie française par la révolution démocratique ; le second est l'anéantissement de la Pologne par suite des deux derniers partages ; le troisième, enfin, est la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition. On sait déjà l'intime solidarité qui unit entre eux ces grands événements ; l'exposition des faits la montrera ici, dans tout son jour. Les accidents du développement extérieur sont divers, mais le fond est identique et partout le même : partout, c'est le moyen âge qui s'écroule ; à Paris comme à Varsovie, comme dans l'empire Allemand ; partout aussi, sur les bords de la Vistule, sur les bords du Rhin, sur les bords de la Seine, une nouvelle forme politique triomphe : la moderne monarchie militaire, celle qui nivelle et centralise. Le tableau de cette transformation européenne est particulièrement le sujet de mon livre. »

Ces lignes nous font connaître le programme de M. de Sybel. Ce qu'il a voulu, c'est moins retracer des faits déjà connus, que nous montrer les causes premières à travers le dédale de la diplomatie européenne, alors si compliquée. Grâce à des facilités que personne n'avait eues avant lui et qui ont mis entre ses mains des documents inconnus aux historiens qui l'ont précédé, il nous découvre les secrets des divers cabinets, nous explique des événements nombreux restés énigmatiques jusqu'ici, et leur donne un intérêt nouveau en nous montrant de quel poids ils ont pesé dans la balance des destinées européennes.

Le premier volume, le seul qui ait encore paru (les deux autres sont sous presse), nous conduit jusqu'à la fin d'octobre 1792, c'est-à-dire jusqu'au moment où, après avoir, par ses généraux, forcé la Prusse à abandonner le sol de la France, la République songe déjà à porter au delà des frontières son drapeau victorieux. L'histoire de la Révolution proprement dite tient une grande place dans ce volume. Nous y voyons l'ancienne monarchie, qui s'est constituée si laborieusement et qui a fait de si grandes choses, s'écrouler peu à peu, pour s'abîmer tout à fait le 4 août 1789 ; nous y assistons aux sanglantes journées du 14 juillet, du 10 août, du 2 septembre, et, enfin, à la proclamation de la République. Mais, à côté de ces grands événements, M. de Sybel nous indique aussi les différentes phases que traverse la politique des cours allemandes ; il nous montre ces cours, tantôt unies pour résister à la France, tantôt divisées par de haineuses rivalités ; enfin, il nous fait assister à l'origine de la guerre de la Révolution, de cette guerre dont les suites devaient être si glorieuses et si terribles pour la France.

Cette période ne comprend qu'un grand fait militaire, l'expédition de Champagne, racontée avec talent et impartialité. Les fautes des divers généraux, soit français, soit prussiens, les hésitations et les lenteurs du duc de Brunswick, la fougueuse impatience de Dumouriez, l'influence exercée sur les opérations militaires elles-mêmes par l'esprit de propagande révolutionnaire des Parisiens ou par les jalouses méfiances de la politique allemande, tout cela nous est présenté sous un jour nouveau, qui donne un intérêt saisissant même, aux faits déjà connus.

Jusqu'ici, la Russie ne paraît pas encore dans l'*Histoire de l'Europe* ; mais, dès le début du deuxième volume, nous la verrons intervenir, et devenir immédiatement l'arbitre des destinées de l'Allemagne, grâce à la Pologne, que la Prusse et l'Autriche convoitent à l'envi ; là encore, nous verrons les considérations diplomatiques exercer sur les décisions militaires une influence le plus souvent fâcheuse.

Nous ne pouvons que recommander l'*Histoire de l'Europe* aux lecteurs consciencieux qui, non contents de connaître les faits, en étudient les causes pour en tirer des enseignements profitables. Ils trouveront chez M. de Sybel une profonde érudition, une grande impartialité, un jugement sûr, et des recherches faites, nous le répétons, à des sources authentiques, inexplorées avant lui. L'armée, surtout, trouvera dans cet ouvrage, sur la stratégie et la tactique des alliés, d'intéressants détails qu'aucun historien français n'avait encore signalés. Elle y trouvera aussi, tracés de main de maître, les portraits des hommes politiques et des généraux qui, en France comme à l'étranger, ont joué un rôle important dans les événements racontés par l'auteur.

Cette histoire est traduite de l'allemand sur la troisième édition. Mlle Marie Dosquet, à laquelle nous devons ce travail, possède à fond les deux langues et est douée d'une grande érudition. Son style clair, correct, exempt de germanisme a surtout le mérite de reproduire fidèlement le texte original.

Docteur ROLLET,
Médecin principal en retraite.

FAITS DIVERS

—

L'Empereur et le Prince Impérial ont quitté Compiègne pour revenir à Paris et fixer leur résidence au palais des Tuileries.

— L'inauguration solennelle du canal maritime de Suez est aujourd'hui terminée. Le yacht à vapeur *l'Aigle*, ayant à bord l'Impératrice des Français ; *le Greif*, yacht de l'empereur d'Autriche et les navires qui les accompagnaient, sont arrivés le 20 novembre à Suez. Après une excursion dans la mer Rouge, ils sont repartis pour la Méditerranée et sont arrivés, le 23, à Port-Saïd. L'Impératrice est attendue dans quelques jours à Paris.

— La chambre des députés de Florence s'est réunie, le 19 de ce mois, pour se constituer. Le ministère a déclaré qu'il faisait de la nomination de M. Mari à la présidence, une question de cabinet. M. Lanza concurrent de M. Mari, l'ayant emporté à une grande majorité, le général Menabrea s'est rendu à San-Rossore pour offrir au roi sa démission et celle de ses collègues ; le roi s'est rendu à Florence et a chargé M. Lanza de former un nouveau ministère.

(1) 3 volumes in-8°, chez Germer-Baillière, à Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

Avis aux Abonnés.

Nous invitons nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er décembre 1869, à le renouveler le plus tôt possible, afin de ne pas éprouver de lacune dans la collection de leur journal.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an } sans Annuaire
	13 fr. 6 mois }

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un capitaine d'infanterie de marine, nouvellement promu, désire permuter avec un capitaine de chasseurs à pied ou un capitaine d'un régiment de ligne. (117)

— Un capitaine d'infanterie désire trouver un permutant dans un des corps permanents ou dans un des régiments d'infanterie, en Afrique. (118)

— M. Sardou, lieutenant au 12e bataillon de chasseurs, à Strasbourg (promotion du 12 mars 1866), désire trouver un permutant dans un des corps permanents d'Afrique : zouaves, tirailleurs, régiment étranger, bataillon d'Afrique, compagnies de discipline. S'adresser à lui-même, à Strasbourg. (113)

— Un lieutenant d'infanterie, du 13 avril 1867, demande à permuter avec un de ses camarades d'une ancienneté à peu près égale dans un des corps permanents de la province d'Alger. S'adresser à M. Gelin, garde général des forêts à Boghar (Algérie). (110)

Le Gérant : **CH. CHALOPIN.**

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMEE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 67. — 1er DÉCEMBRE 1869.

Paris, 30 *novembre* 1869.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR S. M. L'EMPE[illegible]

A LA RÉUNION

DU SÉNAT ET DU CORPS LÉGISLATIF

Dans la séance impériale du 29 novembre 1869.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

« Il n'est pas facile d'établir en France l'usage régulier et paisible de la liberté. Depuis quelques mois, la société semblait menacée par des passions subversives, la liberté compromise par les excès de la presse et des réunions publiques; chacun se demandait jusqu'où le gouvernement pousserait la longanimité.

» Mais déjà le bon sens public a réagi contre les exagérations coupables; d'impuissantes attaques n'ont servi qu'à montrer la solidité de l'édifice fondé par le suffrage de la nation.

» Néanmoins, l'incertitude et le trouble qui existent dans les esprits ne sauraient durer, et la situation exige plus que jamais franchise et décision. Il faut parler sans détour et dire hautement quelle est la volonté du pays.

» La France veut la liberté, mais avec l'ordre. L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, messieurs, à sauver la liberté; pour atteindre ce but, tenons-nous à égale distance de la réaction et des théories révolutionnaires. Entre ceux qui prétendent tout conserver sans changements et ceux qui aspirent à tout renverser, il y a une place glorieuse à prendre.

» Lorsque j'ai proposé le sénatus-consulte de septembre dernier comme conséquence logique des réformes précédentes et de la déclaration faite en mon nom par le ministre d'Etat le 28 juin, j'ai entendu inaugurer résolûment une ère nouvelle de conciliation et de progrès; de votre côté, en me secondant dans cette voie, vous n'avez pas voulu renier le passé, désarmer le pouvoir, ni ébranler l'Empire.

» Notre tâche consiste maintenant à appliquer les principes qui ont été posés, en les faisant entrer dans les lois et dans les mœurs.

» Les mesures que les ministres présenteront à votre approbation ont toutes un caractère sincèrement libérales; si vous les adoptez, les améliorations suivantes se trouveront réalisées.

» Les maires seront choisis dans le sein des conseils municipaux, sauf dans des cas exceptionnels prévus par la loi; à Lyon, comme dans les communes suburbaines de Paris, la formation de ces conseils sera dévolue au suffrage universel; à Paris, où les intérêts de la ville se lient à ceux de la France entière, le conseil municipal sera élu par le Corps législatif, déjà investi du droit de régler le budget extraordinaire de la capitale.

» Des conseils cantonaux seront institués principalement pour relier les forces communales et en diriger l'emploi.

» De nouvelles prérogatives seront accordées aux conseils généraux.

» Les colonies participeront elles-mêmes à ce mouvement de décentralisation.

» Enfin, une loi, élargissant le cercle où se meut le suffrage universel, déterminera les fonctions publiques compatibles avec le mandat de député.

» A ces réformes d'ordre administratif et politique viendront s'ajouter des mesures législatives d'un intérêt plus immédiat pour les populations: — développement plus rapide de la gratuité de l'enseignement primaire; diminution des frais de justice; dégrèvement du demi-décime de guerre qui pèse sur les droits d'enregistrement en matière de succession; accès des caisses d'épargne rendu plus facile et mis à la portée des populations rurales par le concours des agents du Trésor; règlement plus humain du travail des enfants dans les manufactures; augmentation des petits traitements.

» D'autres questions importantes, dont la solution n'est pas encore prête, ont été mises à l'étude.

» L'enquête relative à l'agriculture est terminée, et d'utiles propositions en sortiront dès que la commission supérieure aura déposé son rapport.

» Une autre enquête relative aux octrois est commencée.

» Vous serez saisis d'un projet de loi de douane reproduisant les tarifs généraux qui ne donnent lieu à aucune contestation sérieuse; quant à ceux qui ont soulevé les vives réclamations de certaines industries, le gouvernement ne vous fera de [illegible] qu'après s'être entouré de toutes les [illegible] propres à éclairer vos délibérations.

» L'exposé de la situation de l'Empire présente [illegible] résultats satisfaisants. Les affaires ne se sont pas arrêtées, et les revenus indirects, dont l'accroissement naturel est un signe de prospérité et de confiance, ont donné jusqu'ici 30 millions de plus que l'année dernière. Les budgets courants offrent de notables excédants et celui de 1871 permettra d'entreprendre l'amélioration de plusieurs services et de doter convenablement les travaux publics.

» Mais il ne suffit pas de proposer des réformes, d'introduire des économies dans les finances et de faire de la bonne administration, il faut encore que, par une attitude nette et ferme, les pouvoirs publics, d'accord avec le gouvernement, montrent que, plus nous élargissons les voies libérales, plus nous sommes résolus à maintenir intacts, au-dessus de toutes les violences, les intérêts de la société et les principes de la Constitution. Un gouvernement qui est l'expression légitime de la volonté nationale a le devoir et le pouvoir de la faire respecter, car il a pour lui le droit et la force.

» Si de l'intérieur mes regards se portent au delà de nos frontières, je me félicite de voir les puissances étrangères entretenant avec nous des relations amicales. Les souverains et les peuples désirent la paix et s'occupent des progrès de la civilisation.

» Quelques reproches qu'on puisse faire à notre époque, nous avons cependant bien des raisons d'en être fiers: le nouveau monde supprime l'esclavage; la Russie affranchit les serfs; l'Angleterre rend justice à l'Irlande; le bassin de la Méditerranée semble se rappeler son ancienne splendeur; et de la réunion à Rome de tous les évêques de la catholicité on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de conciliation.

» Les progrès de la science rapprochent les nations. Pendant que l'Amérique unit l'océan Pacifique à l'Atlantique par un chemin de fer de mille lieues d'étendue, partout les capitaux et les intelligences s'entendent pour relier entre elles, par des communications électriques, les contrées du globe les plus éloignées.

» La France et l'Italie vont se donner la main à travers le tunnel des Alpes; les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge se confondent déjà par le canal de Suez.

» L'Europe entière s'est fait représenter en Egypte à l'inauguration de cette entreprise gigantesque, et si aujourd'hui l'Impératrice n'assiste pas à l'ouverture des Chambres, c'est que j'ai tenu à ce que, par sa présence dans un pays où nos armes se sont autrefois illustrées, elle témoignât de la sympathie de la France pour une œuvre due à la persévérance et au génie d'un Français.

» Vous allez, messieurs, reprendre la session extraordinaire interrompue par la présentation du sénatus-consulte. Après la vérification des pouvoirs, la session ordinaire commencera immédiatement. Elle amènera, je n'en doute pas, d'heureux résultats.

» Les grands corps de l'Etat, plus intimement unis, s'entendront pour appliquer loyalement les dernières modifications apportées à la Constitution.

» La participation plus directe du pays à ses propres affaires sera pour l'Empire une force nouvelle.

» Les assemblées ont désormais une plus grande part de responsabilité: qu'elles l'emploient au profit de la grandeur et de la prospérité de la Nation!

» Que les diverses nuances d'opinions s'effacent lorsque l'intérêt général l'exige et que, par leurs lumières comme par leur patriotisme, les Chambres prouvent que la France, sans retomber dans de regrettables excès, est capable de supporter les institutions libres qui sont l'honneur des pays civilisés. »

LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 19 novembre 1869, l'Empereur a nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Fiquet, ancien maréchal des logis d'artillerie à cheval, garde-magasin comptable de la manufacture impériale des tabacs : 46 ans de services.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret en date du 23 novembre 1869 :

M. Lajeune, adjoint de 2e classe, est promu adjoint de 1re classe.

M. Challa, adjoint de 2e classe, est promu adjoint de 1re classe.

M. Angier, adjoint de 2e classe, est promu adjoint de 1re classe.

M. Cosson, capitaine du génie, est nommé adjoint de 2e classe.

M. Serand, capitaine d'état-major, est nommé adjoint de 2e classe.

GARDE IMPÉRIALE.

Par décret impérial du 18 novembre 1869, ont été promus au grade de chef de bataillon au choix, hors tours:

M. Desnouveaux, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, et M. Avocat, capitaine au même régiment.

Par le même décret, ces officiers supérieurs ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, et leurs pensions seront liquidées d'après leur nouveau grade.

Par décision impériale du 27 novembre 1869, les treize sous-lieutenants d'infanterie, dont les noms suivent, sont admis à passer dans les régiments d'infanterie de la garde impériale désignés ci-après, savoir :

Au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale :

M. de la Lance, sous-lieutenant au 55e régiment d'infanterie de ligne.

M. Maingo, sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vossion, sous-lieutenant au 5e régiment d'infanterie de ligne.

Au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale :

M. Guionie, sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dubois, sous-lieutenant au 72e régiment d'infanterie de ligne.

Au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

M. Gratio, sous-lieutenant au 81e régiment d'infanterie de ligne.

M. Loquat, sous-lieutenant au 82e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bruant, sous-lieutenant au 46e régiment d'infanterie de ligne.

Au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale :

M. Larrieu, sous-lieutenant au 46e régiment d'infanterie de ligne.

Au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

M. Mattei, sous-lieutenant au 31e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rouyer-Legrand, sous-lieutenant au 74e régiment d'infanterie de ligne.

Au régiment de zouaves de la garde impériale :

M. Hamon, sous-lieutenant au 60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Coste, sous-lieutenant au 50e régiment d'infanterie de ligne.

INFANTERIE.

Par décret du 20 novembre 1869, sont nommés à treize emplois de sous-lieutenant dans le corps d'infanterie ci-après désignés le sous-lieutenant en non-activité et les sous officiers dont les noms suivent, savoir :

2e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Darmezin, adjudant au corps, en rempl. de M. Guionie, passé au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Gandel, sergent major au corps, en rempl. de M. Maingot, passé au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

5e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Dominique, sergent major au corps, en rempl. de M. Vession, passé au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

31e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. de la Motterouge, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Mattei, passé au 4e de voltigeurs de la garde impériale.

46e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Mueser, adjudant au corps, en rempl. de M. Larrieu, passé au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

50e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Zampa, adjudant au corps, en rempl. de M. Coste, passé au régiment de zouaves de la garde impériale.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Barbier, sergent major au corps, en rempl. de M. de la Lance, passé au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Laceste, sergent major au corps, en rempl. de M. Hamon, passé au régiment de zouaves de la garde impériale.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Hautalin, sergent-major au corps, en rempl. de M. Dubois, passé au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Voulat, adjudant au corps, en rempl. de M. Rouyer-Legrand, passé au 4e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

81e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Larroque, adjudant au corps, en rempl. de M. Gratiot, passé au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. du Tour, adjudant au corps, en rempl. de M. Loquat, passé au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

95e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Léonelli, adjudant au corps, en rempl. de M. Bruant, passé au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Le Vassor Sorval, général de division, disponible, est nommé, par décision impériale du 22 novembre courant, au commandement de la 10e division militaire, en remplacement du général Malsiat, placé dans la section de réserve.

ÉTATS-MAJORS.

M. Thiroux, capitaine de 1re classe, au dépôt de la guerre, est nommé aide de camp du général de Planhol, président du comité de gendarmerie.

M. Vinet, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 11e division militaire, est nommé aide de camp du général Signorino, commandant la subdivision de l'Indre.

M. Arnous Rivière, capitaine de 2e classe, stagiaire au 7e régiment d'artillerie, est nommé aide de camp du général Blanchard, commandant la subdivision de la Loire-Inférieure.

M. de Piépape, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 5e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 3e corps.

M. Bertrand, capitaine de 2e classe, stagiaire au 17e d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division militaire.

M. Danet, lieutenant au 72e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Schmitz, commandant la subdivision de la Haute-Garonne.

M. Lapouge, lieutenant au 61e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Nicolas Nicolas, commandant une brigade de la 1re division d'infanterie du * corps.

M. Bazaine, lieutenant au 18e bataillon de chasseurs à pied, est nommé officier d'ordonnance du maréchal Bazaine, commandant en chef la garde impériale.

M. Jullier, sous-lieutenant au 7e dragons, est nommé officier d'ordonnance du général Renault, commandant la 2e division militaire.

M. Hutin, lieutenant au 48e de ligne, est nommé officier d'ordonnance du général Manèque, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône.

M. Delaperrierre, sous-intendant militaire, employé à la 20e division militaire, est nommé professeur de législation et d'administration militaire à l'école d'état-major.

INTENDANCE MILITAIRE.

Par décision ministérielle du 18 novembre 1869 :

M. Malet, sous-intendant de 2e classe, à Napoléon-Vendée, passe dans la division d'Alger.

M. Demartial, sous-intendant de 2e classe, à Provins, passe à Rodez.

M. Baratier, adjoint de 1re classe, à Bayonne, passe à Napoléon-Vendée.

M. Forget, adjoint de 1re classe, à Rodez, passe à Bayonne.

Par décision impériale du 22 novembre 1869 :

M. Bouché, intendant militaire de la 4e division, passe dans la division d'Alger.

Par décision ministérielle du 22 novembre 1869 :

M. Lafosse, adjoint de 1re classe, à Mende, passe à Clermont-Ferrand.

M. Prioul, adjoint de 1re classe, à Nemours, passe à Mende.

INFANTERIE.

Par décision impériale du 18 novembre 1869, M. Sebille, lieutenant au 26e régiment d'infanterie de ligne, passe au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en remplacement de M. Vidal, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 22 novembre 1869, M. Creutzer, sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en remplacement de M. Dardenne, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 22 novembre 1869, M. Charié, lieutenant au 30e régiment d'infanterie de ligne, passe au régiment étranger, par permutation avec M. Blank.

CAVALERIE.

Par décisions ministérielles du 27 novembre 1869 :

M. Jacquier, capitaine-commandant au 3e de chasseurs d'Afrique, passe à un emploi de capitaine d'escadron au 6e régiment de dragons, par permutation à titre de convenance personnelle avec M. Rogerol.

M. de Varaigne du Bourg, capitaine adjudant-major au 3e de chasseurs d'Afrique, passe au commandement d'un escadron, en rempl. de M. Jacquier.

M. Rozier de Linage, capitaine au même régiment, est appelé à un emploi de capitaine adjudant-major, en rempl. de M. de Varaigne du Bourg.

SERVICE DU RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle, en date du 24 novembre 1869, M. d'Arman de Pouydraguin, capitaine au 47e d'infanterie, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe du département de la Loire-Inférieure, est nommé au commandement du dépôt de recrutement du département du Haut-Rhin, en remplacement de M. Gobe, promu chef de bataillon.

Par la même décision, M. Joyeux, capitaine au 33e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Loire-Inférieure.

Mouvements de troupes

GARDE IMPÉRIALE.

Régiment de cuirassiers. Entier, est parti de Meaux les : 14, 15, 16 novembre, pour arriver à Saint-Germain les 16, 17 novembre.

Régiment de dragons de l'Impératrice : État-major, portion principale, est parti de Saint-Germain le 14 novembre, pour arriver à Paris le 14 novembre — Dépôt, est parti de Saint-Germain les 16, 17 novembre, pour arriver à Meaux les 16, 19 novembre.

Régiment de lanciers : État-major, portion principale, est parti de Paris les 14, 15 novembre, pour arriver à Meaux le 15 novembre.

TROUPES DE LIGNE.

6e bataillon de chasseurs à pied : Dépôt, est parti de Saint-Omer le 26 novembre, pour arriver à Arras le 28 novembre.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs les actes suivants par lesquels trois braves soldats viennent de se signaler :

Jacquot (Jacques), tambour au 83e de ligne. — Le 25 août dernier, en cherchant à éteindre un incendie, il a reçu à la tête une grave blessure qui a nécessité son transport immédiat à l'hôpital. — Le 1er septembre 1867 il avait sauvé au péril de sa vie deux enfants sur le point de se noyer dans le Rhône, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Legeay (René), soldat de 1re classe au 100e rég. d'inf. de ligne, a sauvé au péril de sa vie, le 10 octobre 1869, deux hommes tombés asphyxiés dans une cave de vendange.

Minart (Pierre-Désiré), brigadier de gendarmerie à Combles (Somme), a fait preuve, le 14 octobre dernier, de courage et de dévouement en sauvant au péril de sa vie dans un incendie un individu sur le point de périr asphyxié dans une cave où il s'était réfugié.

Dorand, soldat au 25e de ligne : a arrêté un cheval attelé à une voiture dans laquelle se trouvait un enfant en danger de mort.

S'était déjà signalé par une action semblable en 1862.

Le conseil municipal de Muret (Haute-Garonne), où est né le maréchal Niel, désirant honorer particulièrement sa mémoire, a décidé qu'une statue lui serait élevée sur une des places publiques de la ville, et, après avoir voté, pour l'exécution de ce monument, une somme aussi considérable que le permettent les ressources de son budget, a demandé et obtenu l'autorisation d'ouvrir, dans le même but, une souscription publique.

L'Empereur a daigné s'inscrire le premier pour une somme de 2,000 fr.

Avec l'assentiment de S. Exc. le Ministre de la guerre, les listes de souscription sont déposées à la caisse de M. Fournier, agent-comptable du ministère, où peuvent se faire inscrire les personnes et les militaires de tous grades désireux de participer à cet hommage rendu à l'illustre maréchal par ses concitoyens.

ALGÉRIE

L'analyse que nous avons publiée du travail de M. le maréchal duc de Magenta sur la situation de l'Algérie a attiré l'attention d'un grand nombre de nos lecteurs qui nous demandent, aujourd'hui, de leur faire connaître, dans toute son étendue, la partie relative aux ports de l'Algérie.

Ils nous affirment que nous rendrons un grand service à notre belle colonie et au commerce maritime de la Méditerranée en portant à la connaissance du public des renseignements beaucoup trop négligés, disent-ils, par la presse française. Voici ces renseignements :

« A l'exception du port d'Alger, aucun des ports de l'Algérie n'offrait, au commencement de 1866, à la marine, une complète sécurité dans les gros temps, et, au commerce, des moyens prompts et économiques pour le chargement et le déchargement des marchandises.

» A partir de ce moment, on s'est trouvé en mesure de donner aux travaux des ports la plus vigoureuse impulsion.

» A Nemours, on a complété la défense de la plage et de la ville contre la mer, et on a construit un quai d'embarquement.

» A Oran, on a créé, au moyen d'une grande jetée, dont la longueur atteint déjà 740 mètres et doit être portée jusqu'à 1000 mètres, un bassin de 24 hectares, au fond duquel est ménagée une darse de 4 hectares, et s'étendent des quais, sur plus de 300 mètres de long. On poursuit les travaux de la grande jetée, et on a commencé la construction de deux jetées transversales qui sépareront le port d'un avant-port, et celle d'un vaste terre-plein, bordé de quais, sur lequel viendra s'établir la gare du chemin de fer d'Alger à Oran.

» A Arzew, on a entrepris le prolongement, sur 200 mètres de longueur, d'une ancienne digue pour créer, sous la protection du fort Lapointe, un abri à la marine impériale et à la marine marchande, tout en facilitant, sur ce point, les relations commerciales au pays.

» A Mostaganem, on a prolongé de 100 mètres, une jetée perpendiculaire à la plage, qui sert de quai d'embarquement. Malheureusement, ces premiers ouvrages sont insuffisants sur cette partie du littoral qui est battue par tous les vents.

» A Ténès, les travaux ont pour objet de créer, entre Arzew et Alger, un port de refuge pour les navires surpris par le mauvais temps, et un port de commerce, pour la partie centrale de la vallée du Chéliff. Ce port, qui présentera 24 hectares de surface d'eau abritée, doit être formé par trois grandes jetées, dont deux sont perpendiculaires au rivage, et la troisième se retourne d'équerre sur l'une d'elles. La plus importante de ces jetées, celle qui unit la terre à un massif d'îlots, situé à 670 mètres au large, vient d'être achevée, et elle offre déjà aux navires un abri contre les vents les plus dominants et les plus dangereux du nord-est et du nord-ouest.

» A Alger, de grands travaux ont également été exécutés, pour améliorer le port actuel, et achever quelques-unes de ses parties. On a terminé et mis en état de fonctionner deux grandes formes de radoub, pouvant recevoir les navires du plus fort tonnage. Ces formes sont aujourd'hui à la disposition de la marine et du commerce. On a construit 100 mètres courants de quais en maçonnerie. On a ménagé, dans les bastions et les courtines de la partie de l'enceinte de la place qui longe le port, des voûtes et des magasins pour la marine impériale comme pour la marine marchande.

» Enfin on a prolongé de 200 mètres, et dans des fonds de 30 mètres, la grande jetée nord, pour couvrir l'entrée du port contre la houle produite par les vents du nord et du nord-ouest, et donner, autant que possible, aux eaux de ce port, le calme dont les navires ont besoin pour user des formes de radoub, ou pour opérer leurs chargements le long des quais. — Mais, même après le prolongement de cette jetée, le port d'Alger, d'une étendue de 90 hectares, excellent comme port de refuge, d'un accès et d'une sortie également faciles, laissera encore à désirer, sous le rapport du temps et du prix des opérations commerciales, par l'insuffisance de ses quais et l'agitation de ses eaux. Il y aura lieu de le compléter par un bassin spécialement affecté au commerce. Cette question, d'un immense intérêt, est à l'étude et on peut déjà prévoir qu'une grande partie de la dépense de ce bassin serait couverte par le produit de la vente ou de la location des terrains conquis sur la mer.

» A Bougie, on vient d'entreprendre dans la rade et sous les murs de la ville, les jetées d'un bassin de 7 à 8 hectares, pour les besoins du commerce, qui tend à prendre un grand développement dans la Kabylie, par suite de l'ouverture de deux routes se dirigeant : l'une sur Sétif, par les gorges du Chabet-el-Akra, l'autre vers Aumale, par la vallée du Sahel.

» A Djidjelly, on a prolongé d'une cinquantaine de mètres, et consolidé une ancienne jetée qui se rattache à un groupe d'îlots, pour abriter les navires sous les murs de cette petite ville.

» Philippeville est la tête de ligne du chemin de fer qui va relier Constantine à la mer. C'est là une des raisons déterminantes qui y ont fait admettre la création d'un port, nonobstant les obstacles et les difficultés de toute nature, qui devaient se rencontrer au fond d'une baie ouverte aux vents du Nord-Ouest et du Nord-Est, qui y produisent une houle d'une lourde et d'une violence presque irrésistibles.

» Ce port, dont la dépense atteindra 12,000,000, sera formé par une jetée demi-circulaire de 1,300 mètres de longueur, et par deux jetées perpendiculaires qui créeront d'un côté : un avant-port de 25 hectares, et de l'autre côté, un port intérieur ou darse de 19 hectares, bien abrité et bordé de quais en maçonnerie, en arrière desquels s'étendra un terre-plein de 20 hectares conquis sur la mer. Une partie de ce terre-plein sera affectée à la gare du chemin de fer, l'autre sera livrée au commerce. La grande jetée atteint aujourd'hui 460 mètres, dans la partie qui émerge jusqu'à 2 m. 50 au-dessus des eaux, et elle a ses fondations établies jusqu'à 6 m. sous l'eau, sur environ 600 m. Les travaux, organisés sur une grande échelle, avec les machines et engins dont l'industrie moderne dispose, sont poussés très activement. On peut compter que, dans le courant de la campagne prochaine, la grande jetée et les jetées perpendiculaires seront assez avancées pour offrir un abri sûr aux navires, et leur faire abandonner le mouillage dangereux de Stora, si tristement renommé par les sinistres dont il a été le théâtre.

» A Bône, les travaux du port sont beaucoup plus avancés. Au moyen de deux grandes jetées, l'une de 650 mètres et l'autre de 800 mètres, on a créé un vaste avant-port de 79 hectares et, au fond de cet avant-port, un port intérieur spécialement affecté au commerce, de 10 hectares de superficie, entouré, sur deux côtés, de 600 mètres de quais en maçonnerie, fondés jusqu'à 12 et 14 mètres sous l'eau. Ce port intérieur, avec les quais, est livré au public. Les navires y opèrent leurs chargements pendant que l'on poursuit les dragages pour leur procurer, dans toute l'étendue de ce bassin, une profondeur d'eau de 6 mètres au moins.

» A La Calle, une somme de 1,000,000 est en cours d'emploi pour la construction d'une jetée qui créera, sur ce point du littoral, un port de refuge, un lieu de station pour les bateaux corailleurs comme pour les navires à vapeur, et fera disparaître une barre ou brisant qui rend très dangereux l'accès du petit port actuel. »

On voit par les documents qui précèdent, que le littoral d'Algérie a été l'objet de nombreux travaux d'une importance et d'une utilité immenses.

A. DE SAINT-MARTIN.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

L'insurrection des Bouches de Cattaro. — Vienne, le 26 novembre. — Après de nombreux combats et des marches pénibles dans la montagne pour dégager ou ravitailler les forts-frontières, le général Auersperg vient de prendre le parti de ramener ses troupes sur le littoral de l'Adriatique et d'y préparer les éléments d'une expédition décisive.

Le pays situé au sud de Cattaro est relativement soumis, mais la neutralité plus que douteuse des Monténégrins permet aux insurgés de faire des incursions continuelles dans la Zuppa et aux environs de Budua. Le jour prochain où l'on aura forcé le prince Nicolas à ne pas transformer son petit État en place de refuge pour les Dalmates insurgés, la partie méridionale des Bouches sera définitivement soumise.

Tous les efforts doivent donc être dirigés vers le district de Crivoscie, dans les montagnes comprises entre Risano et Dragal, et dont l'occupation éphémère nous a déjà coûté quelques centaines d'hommes.

Je vous donne plus loin le plan que compte suivre le général Auersperg, mais, auparavant, je dois vous donner une courte description du théâtre des futures opérations.

Deux chemins conduisent de Risano au fort Dragal ; ils se séparent à quelques pas de la première de ces places pour se rejoindre sur le plateau de Dragal, à peu de distance du fort.

La plus importante de ces communications est la route muletière qui passe à Cerkvice ; la deuxième, plus à droite, n'est qu'un sentier inaccessible même aux bêtes de somme ; sur son parcours se trouve le village de Ledenice.

Le chemin de Cerkvice est tracé à travers une dépression du terrain ; c'est précisément à cette circonstance qu'il doit d'être très-dangereux. Constamment dominé par des rochers à pic, il permet à l'ennemi de harceler sans cesse et impunément les colonnes, soit à coups de fusil, soit en faisant ébouler des quartiers de roche.

Le sentier de Ledenice, sensiblement plus court, coupe les vallons à angle droit, de sorte que s'il permet à l'ennemi de prendre d'excellentes positions défensives, on y a du moins l'avantage de ne pouvoir être à tout instant pris en flanc. C'est ce sentier que le général Auersperg a choisi pour sa future ligne d'opérations, et c'est au génie qu'il a confié la mission de le mettre en état. Cette tâche est double ; il faut d'abord assurer la sécurité du passage, et transformer ensuite le sentier en route muletière ou carrossable, si cela est possible.

Une étude attentive du terrain a fait reconnaître, près de Ledenice, une position dominante, de laquelle les pièces actuelles à longue portée auront des vues jusqu'à Dragal. Cette position va être ou est peut-être, au moment où je vous écris, convertie en un camp retranché au petit pied, dont les forts détachés sont remplacés par des blockhaus d'un nouveau modèle dont je vous parle plus loin. D'autres blockhaus seront installés sur des points importants de la route, de façon à assurer sa sécurité dans un certain rayon ; comme de juste, on couvrira surtout le débouché sur le plateau de Dragal.

Il ne faut pas se dissimuler que ces constructions seront excessivement pénibles. Couvrir le pied des blockhaus par des remblais et de petits fossés sera presque toujours impossible vu l'absence complète de terre meuble ; en conséquence, le ministre de la guerre a donné, au comité du génie, l'ordre impératif de lui adresser un projet de fortification volante. En *quarante-huit heures* le travail était terminé.

Les matériaux devant être transportés à dos d'homme, le génie a commencé par diviser les palissades et les madriers en lamelles que les sapeurs réuniront au moyen de chevilles et de boulons. Les dimensions et le poids de la construction sont calculés de façon à ce que, simplement posée sur le roc, elle puisse résister aux ouragans si fréquents dans ces parages inhospitaliers.

Le bas du blockhaus et les poutrelles jointives destinées à former des palissadements autour du fort sont garnis de plaques d'acier à l'épreuve de la balle et de l'incendie.

Dix de ces maisons portatives sont terminées, plusieurs d'entre elles déjà en route et l'on en attend cinq autres. Chacune d'elles peut contenir vingt-cinq hommes.

La deuxième partie de la tâche qui consiste à transformer le sentier en chemin muletier et plus tard en route carrossable, est plus ardue que la première. Aussi le 1er régiment du génie vient-il de diriger deux nouvelles compagnies d'Olmütz à Cattaro. Les mineurs seront bien plus utiles que les terrassiers, attendu qu'il faudra se frayer la voie à travers le roc nu ; dans ce but, on a déjà commencé les approvisionnements de picrate de potasse et de poudre de mine.

Le travail terminé, il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir que la Crivoscie sera coupée en deux parties dont la plus importante confine à l'Herzégowine. De ce côté, le gouvernement turc seconde loyalement la nôtre, mais il n'en est pas de même sur la frontière du Montenegro, où les bandes se réfugient après avoir fait le coup de feu avec nos colonnes. Il est de toute nécessité que le prince Nicolas et les puissances protectrices nous autorisent à pénétrer, au besoin, sur le territoire neutre, et j'ai tout lieu de croire que notre diplomatie s'occupe activement de lever les dernières difficultés.

En résumé, le général Auersperg propose un plan fort sage, d'après lequel on commencerait par établir une grande coupure au moyen de blockhaus ; puis, on établirait des communications commodes d'une extrémité à l'autre de cette ligne qui traverse des montagnes difficiles ; enfin, les troupes turques fermeraient la retraite vers l'Herzégowine, et les Autrichiens feraient eux-mêmes la police de la frontière monténégrine.

De cette façon il y a tout lieu d'espérer que l'insurrection sera étouffée sans grande effusion de sang, ou s'éteindra doucement d'ici au printemps.

GEORGES WARNER.

L'Ecole impériale Polytechnique vient d'éprouver une perte profondément sentie par tous les élèves et par tout le personnel de l'Ecole.

M. Lucien Manini, sergent, élève de la 1re division, a été subitement enlevé par une fièvre typhoïde.

Pendant les vacances, il avait visité l'Italie et, au lieu de prendre un repos nécessaire, il s'était livré avec ardeur à des études trop sérieuses. Rentré à l'Ecole, il s'est trouvé sans force pour supporter ses travaux et, aujourd'hui, sa famille et ses camarades pleurent une perte bien amère.

Toute l'Ecole ayant à sa tête M. le général d'artillerie Favé, aide de camp de l'Empereur, commandant, et M. le général du génie Riffault, directeur des études, lui a rendu les derniers devoirs et a assisté à ses obsèques célébrées en l'église de Saint-Ferdinand des Ternes.

L'élève Manini par son caractère bon et affable, par son mérite supérieur, s'était acquis d'universelles sympathies.

DE LÉPINE.

FAITS DIVERS

L'Empereur, accompagné du Prince Impérial, a ouvert les Chambres le 29 au Louvre et a prononcé le discours que nous reproduisons plus haut.

Le lendemain 30, le Sénat et le Corps législatif se sont réunis à deux heures pour commencer leurs travaux.

— L'Impératrice, partie de Port-Saïd sur le yacht à vapeur l'*Aigle* aussitôt après la célébration des fêtes organisées à l'occasion de l'inauguration solennelle du canal maritime de Suez, est arrivée le 28 novembre à Messine. Elle a reçu les autorités de la ville, et l'*Aigle*, après avoir fait de l'eau et du charbon, est parti le lendemain pour Toulon.

— Le roi Victor Emmanuel est complétement rétabli. Le nouveau ministère italien n'est pas encore constitué. M. Lanza, chargé de sa formation, a de nombreuses conférences avec ses amis politiques et s'efforce d'arriver à une solution.

MM. les actionnaires de la Société CHALOPIN et Ce, propriétaires du **Moniteur de l'Armée**, sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le samedi 18 décembre 1869, à quatre heures, au siége de la Société, rue Montmartre, 152.

Tous les actionnaires possesseurs de quatre actions au moins, et qui en justifieront, ont droit d'assister à l'assemblée

---

— Un chef de bataillon d'infanterie de marine, dont l'embarquement est prochain, demande à permuter avec un officier de son grade d'un corps quelconque d'infanterie. (119)

— Un capitaine d'infanterie de marine, nouvellement promu, désire permuter avec un capitaine de chasseurs à pied ou un capitaine d'un régiment de ligne. (117)

— Un capitaine d'infanterie de marine désire permuter avec un capitaine d'un régiment d'infanterie ou d'un bataillon de chasseurs à pied. (142)

— M. Collot, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens, désire permuter avec un de ses collègues des chasseurs à pied. Cette permutation donne droit aux indemnités. (120)

— M. Sardou, lieutenant au 12e bataillon de chasseurs, à Strasbourg (promotion du 12 mars 1866), désire trouver un permutant dans un des corps permanents d'Afrique : zouaves, tirailleurs, régiment étranger, bataillon d'Afrique, compagnies de discipline. S'adresser à lui-même, à Strasbourg. (113)

— Un sous-chef de musique militaire de la ligne demande à permuter. S'adresser à M. Raymond, cafetier à Périgueux, à la Cité. (115)

Le 34e de ligne, à Bayonne, demande une flûte : une place de 1re classe lui est réservée. Plusieurs clarinettes : des places de 1re, 2e et 3e classes leur sont réservées.

Le 2e chasseurs a besoin de deux prévôts d'armes. Les candidats qui voudraient se présenter devront s'adresser au colonel, à Auch. Des places de brigadier leur sont réservées.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Fauh.-Montmartre.

DOCK DU CAMPEMENT

BOULEVARD POISSONNIERE, 14, MAISON DU PONT-DE-FER, A PARIS.

FOURNITURES POUR L'ARMÉE

Tentes, Cantines, Bâts, Lits, Siéges, Sacs fourrés, Haches, Marmites, Ustensiles de cuisine

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Expéditions pour tous les corps d'armée

Commission générale pour MM. les Officiers

F. MUTTE 16 RUE D'ARGOUT PARIS

PASSEMENTERIE, — ÉQUIPEMENT, — LINGERIE
ARMES DE LUXE, — FUSILS, — REVOLVERS
HORLOGERIE, — BIJOUTERIE.

Montres de Genève, de tous genres, garanties cinq années. — CHAINES D'OR, — gravure, chiffres et armoiries (PRIX RÉDUITS). — *Facilités de paiements.*

Règlements mensuels ou trimestriels

EAU DELAUNAY PHILOCEPHALE

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE, elle est la première qui ait rendu inutile l'usage des teintures ; elle empêche les cheveux de blanchir et redonne aux blancs leur couleur primitive.
Le flacon, 5 fr.; le double flacon, 10 fr. M. DELAUNAY, 10, r. Colbert
LA POMMADE RICHELIEU, souveraine pr la beauté du visage, 3 f. et 5 f. le pot. Ch. M. QUEVROY, coiffeur, rue du Gouvernement, à Alger
Dépôt : chez

VOIES URINAIRES *Traité* du Dr GEURY-DUVIVIER ✠ : Rétrécissemt, épuisemt, aff. contag., etc.; 9e éd., 700 pag., 300 fig.; 3 fr. Rivoli, 92, de 1 à 4 h.



MAISON DU GRAND SAINT-MAURICE

19, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

LAINÉ

Teinturier du Mobilier de la Couronne et des Châteaux Impériaux

Teintures, Nettoyages et Apprêts de tous les objets de haute toilette.
Teinture des Cachemires de l'Inde, sans toucher aux couleurs.
MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

NOTA. *Cette Maison, la plus ancienne et la plus considérable de Paris, ne laisse aucun doute sur le fini des travaux.*
Les envois de province sont toujours retournés dans les huit jours.

AVIS AUX FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

L'Administration du *Moniteur de l'Armée* a l'honneur de prévenir MM. les passementiers militaires et fournisseurs de l'armée que leurs annonces seront reçues dans le journal, aux conditions suivantes:

ANNONCES DIVISÉES SUR CINQ COLONNES :

La petite ligne, 50 c.—Réclames, la ligne, 2 fr. — Faits-Paris, la ligne, 4 fr.
Payables en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, au nom du directeur-gérant

CAPSULES A L'IODURE DE FER

Et sirop dépuratif à l'iodure de fer de GUY, 4, rue des Martyrs, à Paris.

CAPSULES GUY 4 fr.

Guérison complète et garantie en CINQ JOURS, des *maladies contagieuses, pertes, chloroses, ulcères, dartres, gouttes, rétrécissements, scrofules*. Ces capsules n'ont pas l'inconvénient de celles au cubebe et au copahu ; au lieu de débiliter, elles *fortifient*.—Prix : 4 fr. le fl.—INJECTIONS (bon *préservatif*) 3 fr. SIROP DÉPURATIF A L'IODURE DE FER (compl. du traitem.—10 fr. la bout.; 6 fr. la 1/2 bout.—Envois contre rembours. en province contre mandat sur la poste à l'étranger.

VINAIGRE ORIENTAL ED. PINAUD.

298, *rue Saint-Martin, à Paris.*

Délicieux Cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché pour son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays *orientaux* où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. Dépôt à Boulogne-sur-Mer; à Saumur, chez MM. Eugène, Balzeau-Plisson, coiffeurs-parfumeurs ; à Commercy, chez M. Leclerc, coiffeur, chez M. H. Steiner, coiffeur, à Neufbrisach, et dans les principales villes.—DÉPOT DE L'EAU DES FEES DE Mme SARAH FÉLIX.

CRÉDIT, COMMISSION

Maison spéciale de commission

POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER
Mme J. EGGÉRICKX, 171, BOULEVARD HAUSSMANN

MAISON **BOTOT**

Fournisseur de l'Empereur des Français du Roi et de la Reine des Belges

EAU DENTIFRICE DE BOTOT
SEULE APPROUVÉE par l'Académie de Médecine de Paris

POUDRE DENTIFRICE AU QUINQUINA

VINAIGRE de TOILETTE SUPÉRIEUR

LE SUBLIME
ARRÊT DE LA CHUTE DES CHEVEUX
DISPARITION DES PELLICULES

EXTRAIT DOUBLE POUR LA TOILETTE SANS AUCUN ACIDE

Exiger sur chacun des cinq remarquables produits de la Maison Botot l'inscription et la signature ci-dessous
Cui fidas vide.
M. J. Botot

ENTREPOT : 91, RUE DE RIVOLI
Dépôt : 18bis, boulevard des Italiens, Paris.
Et chez les principaux Coiffeurs Parfumeurs

DINER EUROPÉEN

Ci-devant Palais-Royal
Actuellement, 14, boulevard des Italiens, au premier.
Entrée, 2, rue Le Peletier.
Dîners à 4 fr. 50, avec une bouteille de vin.
Déjeuners à 2 fr. 50, avec une demi-bouteille de vin.

HERNIES GUÉRISON par le bandage à régulateur, 15 médailles, M. Blondetti, chevalier de plusieurs ordres pour la supériorité de ses appareils. Ne se trouve qu'à Paris, rue Vivienne, 48.

SIROP DE BUCHU

de Sampso, guérit maladie de la vessie, gravelle, suintements, irritations, catarrhes, crachem. de sang. Fl. 5 fr. SAMPSO, ph., 40, r. Rambuteau, Exp.

AVIS aux OFFICIERS
de l'armée de Paris

CHARLES SIMON horloger-bijoutier, 1 rue de Rambuteau. — Grand choix de montres et d'articles de bijouterie or. — Facilité de paiement.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 5 colonn.	
la petite ligne	» 50
	(La ligne
Réclames	2 fr.
Faits Paris	4
Demandes de conseils d'administration.	1 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée.*

INJECTION CADET

AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes. — *Paris*, rue Lafayette, 114.—Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COUTEUSE
par le traitement du docteur
CH. ALBERT
(Médailles et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

ETRENNES pour 1870

MAISON SPECIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 120 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés fo dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans faire de bordereau, moyennant 50 c. par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées. — *Ordres de Bourse.* — *Avance sur titres.* — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ECOLE IMPERIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMEE
7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er,

A l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'il continue à faire, à toute l'armée, les prix de faveur qu'il n'accordait autrefois qu'à MM. les élèves de l'Ecole polytechnique.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES CONTAGIEUSES, ÉCOULEMENTS, DARTRES ; peu coûteux, sans mercure, facile à suivre en secret ; expérimenté récemment par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc. Tous ont reconnu que ce traitement, à tous égards, est bien supérieur aux autres moyens. *Consultations gratuites* de midi à 7 h. et par correspondance de M. PECHENET DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
PARIS, RUE COMMINES, 13 (près le Cirque Napoléon.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

FABRIQUE DE
Passementerie, Broderie, Coiffure, Fourbisserie ;
PRIX EXCEPTIONNELS.

C.-V. FAUQUET,
11, *rue de Turbigo, à Paris.*

Redore et remet **à neuf** les **Passementeries** et **Broderies or** ou **argent** par un procédé dont la **beauté** et la **solidité** sont **garanties.** *Les objets confiés ne perdent aucunement de leur valeur.* Remise **à neuf** des **cuivreries** et de la **fourbisserie.**

Six mois de crédit. — Au comptant très fort rabais.

JE NE SUIS PAS GUÉRI me disent une foule de malades ayant usé du COPAHU, CUBÈBE et de toutes ces INJECTIONS infaillibles si désastreuses.
MOI j'envoie avec mon ordonnance un vrai traitement qui, sans rechute, guérit les MALADIES CONTAGIEUSES des deux sexes, cystites, pertes, épuisement prématuré. Consultations de 10 h. à 5 h. et par lettres. — CHABLE, MÉDECIN SPÉCIAL, 36, RUE VIVIENNE, connu depuis 30 ans pour avoir le meilleur traitement DÉPURATIF végétal contre virus, dartres, boutons, affections secondaires; comptant des milliers de guérisons. Envois en remboursement. (*Notice franco.*)

GANTS FINS pour officiers, 38 fr. 60 la douzaine; demi-fins, 27 fr. 60, *franco* contre un mandat-poste.
BREUILLAC, 5, rue Castellane, Paris.



Le Rob est un sirop *végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.
Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau de Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

INJECTION AMÉRICAINE AU MATICO

Guérit en présence des maladies contagieuses —inoffensive—en Fl. scellé —Fr. 4 Fr. —10 ans de succès—à Paris, chez l'inventeur Annatay, pharm., boul. Magenta, 136, renseigne gratis par correspondance et envoie les remèdes franco. Dépôts dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger.

INSTRUMENTS de chirurgie **OR, ACIER, ARGENT, ETC.**
COUTELLERIE de table et de luxe **RASOIRS** acier fondu 3-50 gar. **SECATEURS**
SERPETTES, GREFFOIRS. LEPLANQUAIS, fabricant, 15, r. Rivoli.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, rougeurs, démangeaisons, pellicules. Flacon, 6 fr.—Chez l'inventeur, M. Obert, chimiste 171, RUE ST-HONORÉ, à Paris. On expédie contre un mandat sur la poste (*Affr*).

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger ; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*)

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 68. — 6 DÉCEMBRE 1869.

Paris, 5 *décembre* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 27 novembre 1869, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, d'après la proposition du gouverneur général de l'Algérie, Si Bel Kacem Bel Harch, bach agha des Ouled Nayls, cercle de Djelfa (province d'Alger), est promu au grade d'officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur : 17 ans de service; chevalier du 7 juin 1865.

MUTATIONS

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Cayol, sous-intendant militaire de 1re classe, attaché à la garde impériale, est nommé, par décision impériale du 1er décembre courant, membre du comité consultatif de l'infanterie, en rempl. de M. Vigo-Roussillon, promu intendant militaire.

M. Brassel, sous-intendant militaire de 1re classe, attaché à la garde impériale, est nommé, par décision impériale du 1er décembre courant, membre du comité consultatif de la gendarmerie, en rempl. de M. de Mallet, promu intendant militaire.

INFANTERIE.

Par décision ministérielle du 27 novembre 1869, M. Schmidt, sous-lieutenant au 40e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier de ce corps, en rempl. de M. Larrieu qui permute avec lui.

Par décision ministérielle en date du 29 novembre 1869, les sous-lieutenants, dont les noms suivent, permutent entre eux, savoir :

M. Darmezin, du 2e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Léonelli, du 95e régiment de même arme.

M. Gaudet, du 3e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Dominique, du 5e régiment de même arme.

M. Maeser, du 46e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Zampa, du 50e régiment de même arme.

M. Barbier, du 55e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Larroque, du 81e régiment de même arme.

M. Lacoste, du 60e régiment d'infanterie de ligne, avec M. Voulot, du 74e régiment de même arme.

M. Hanlein, du 72e régiment d'infanterie de ligne, avec M. du Tour, du 82e régiment de même arme.

REMONTES.

Par décision ministérielle du 11 novembre 1869, ont été nommés :

1° Commandant du dépôt de remonte de Saint-Maixent, M. de Boisredon (Alexandre), capitaine au 7e de chasseurs, officier acheteur à l'établissement.

Commandant du dépôt de remonte d'Agen, M. Letonneur, capitaine au 6e de lanciers, officier acheteur au dépôt de remonte de Tarbes.

2° Officiers acheteurs à titre permanent :

Au dépôt de Guéret, M. de Laur de la Lauzade, capitaine au 7e dragons.

Au dépôt de Saint-Maixent, M. de la Roche Ponchin d'Eschenbrender, lieutenant au 7e de cuirassiers.

Au dépôt d'Aurillac, M. Geslin de Bourgogne, lieutenant au 3e lanciers.

Au dépôt de Faverney, M. Boqua, capitaine au 12e d'artillerie.

3° comptable au dépôt de Saint-Lô :

M. Cherost, sous-lieutenant adjoint au trésorier au 3e lanciers.

Par décision du même jour, M. de Christen, capitaine au 11e de chasseurs, officier acheteur au dépôt de remonte d'Aurillac, est passé, au même titre, à celui de Tarbes.

Par décision ministérielle du 13 novembre 1869, M. Moncoutié, lieutenant au 9e de chasseurs, a été nommé comptable au dépôt de remonte de Blidah.

Par décision ministérielle du 22 novembre 1869, M. Vincent, sous-lieutenant au 4e de dragons, a été nommé écuyer au dépôt de remonte de Sampigny.

Par décision ministérielle du 25 du même mois, M. Droz, chef d'escadrons hors cadres, commandant le dépôt de remonte de Sampigny, a été nommé commandant de la 4e circonscription de remonte.

Par jugement du tribunal correctionnel du Puy (Haute-Loire), en date du 30 août 1869, le sieur Valadier (Pierre), né le 8 mai 1840 à Albaret-Sainte-Marie (Lozère), y demeurant, a été condamné à trois mois de prison et aux dépens, pour s'être fait admettre comme remplaçant, le 24 août 1868, en produisant un certificat du maire du Puy, obtenu à l'aide de déclarations mensongères et constatant faussement : 1° qu'il était domicilié dans cette ville depuis le 10 juin 1867; 2° qu'il n'avait jamais subi de condamnation pour vol.

Un autre jugement rendu par le tribunal de Brioude, (Haute-Loire), avait annulé, dès le 15 juillet 1869, comme ayant été contracté contrairement à la loi, l'acte de remplacement souscrit par le sieur Valadier.

Le Ministre de la guerre a décidé que des congés de quatre mois seraient délivrés, à titre de semestres, aux militaires des corps de la ligne. Ces congés feront rentrer momentanément dans leurs foyers environ 6.000 hommes; ils sont répartis entre les différentes armes dans la proportion que leur effectif et les besoins du service ont paru commander. Les hommes qui ont obtenu cette faveur ont été mis en route le 1er décembre courant, et rentreront au corps le 31 mars 1870; ils ont été particulièrement choisis parmi les militaires qui ont été l'objet de demandes de congé à titre de soutiens de famille.

Une circulaire du Ministre de la guerre, en date du 1er décembre, invite les généraux commandant les divisions militaires à donner des ordres pour que, pendant la saison rigoureuse où les classes ouvrières peuvent éprouver une diminution d'occupation, les militaires ne soient autorisés à travailler en ville que sur la demande motivée des patrons, appuyée par les maires des communes.

La commission instituée par décision impériale du 5 mai 1869, sous la présidence du maréchal comte Randon, pour l'élaboration d'un projet de sénatus-consulte organique de l'Algérie, a décidé qu'avant de formuler des propositions définitives, elle entendrait, du 5 au 15 décembre courant, les personnes qui exprimeraient le désir de lui faire des communications utiles aux intérêts de l'Algérie.

Toutes les demandes qui seraient présentées à ce sujet devront être adressées au président de la commission, rue Barbet-de-Jouy, 27, à Paris.

M. Rouher, président du Sénat, a prononcé, dans la séance du 3 décembre, l'éloge funèbre des trois derniers membres de cette assemblée enlevés par la mort : le maréchal Niel, le vice-amiral baron Grivel et M. Sainte-Beuve, membre de l'Académie française. Ces notices, sont, dans leur genre, comme narration, comme pensée et comme style, des œuvres hors ligne.

Nous voudrions pouvoir reproduire en entier celle qui concerne le maréchal Niel, mais le manque d'espace s'y oppose. Nous nous bornerons à publier la dernière partie de ce travail, celle qui retrace, en termes éloquents, la carrière administrative de l'illustre maréchal Niel, sa conduite héroïque à Constantine, à Rome, à Bomarsund, à Sébastopol, à Solférino; M. Rouher s'exprime ainsi :

« ..... Au lendemain des graves événements d'Allemagne, notre collègue fut appelé à refaire l'œuvre de Gouvion Saint-Cyr, à préparer, à soutenir devant les assemblées délibérantes l'organisation nouvelle de notre puissance militaire. Une telle législation touche aux intérêts les plus chers à une société : famille, travail, impôts, liberté publique, indépendance et sécurité nationale. Elle devait subir l'épreuve de discussions ardentes, sur ce nouveau champ de bataille qui a aussi sa stratégie, ses retours offensifs et ses charges à la baïonnette. Dans cette mêlée parfois confuse de doctrines, de questions, d'arguments et d'objections, le maréchal se montra tacticien habile et orateur consommé. Il aborda sans émotion apparente cette tribune redoutée de ceux mêmes qui l'ont le plus souvent affrontée, et de sa parole facile, élégante, toujours courtoise, mais convaincue, énergique et douée d'une haute autorité, il repoussa ses adversaires de position en position, et assura la victoire à ses doctrines. (Très-bien !)

» Les nombreux discours du maréchal Niel resteront le plus éloquent commentaire de cette loi organique; ils ont légitimement fondé sa renommée oratoire et révélé chez l'homme de guerre les vues éminentes de l'homme d'Etat.

» Le pays attendait encore de grands services de ce serviteur d'élite, qui tenait le drapeau national avec confiance et fierté : il a succombé au lendemain de ses triomphes. Sa mort prématurée a été précédée de souffrances cruelles, mais elles n'ont pu altérer la sérénité courageuse de son âme. Calme et résigné, avec cette douceur affectueuse qui a fait le charme de sa vie intime, il essaya jusqu'à la dernière heure de relever le courage brisé de ses enfants et de cette pieuse femme désolée qui entouraient sa couche (Marques sympathiques d'assentiment.)

» Aux tristes et solennelles obsèques du maréchal, le deuil était conduit par son fils, un soldat. Pendant que l'armée défilait, armes abaissées, devant le char funèbre, je formais un vœu, je concevais une espérance auxquels vos cœurs s'associeront; je me disais : Ce jeune officier qui recueille, ému, les grands enseignements de ces grandes tristesses, poursuivra noblement sa carrière et maintiendra vivant dans l'armée le souvenir d'un nom illustre; l'épouse infortunée pleure, aujourd'hui, celui qui fut toute son affection et tout son orgueil : la mère recevra, un jour, d'ineffables consolations, et retrouvera peut-être des joies nouvelles (Marques d'approbation.) »

La France entière et l'armée s'associeront aux paroles si bien senties de M. Rouher. Le maréchal Niel a occupé une place importante dans l'histoire du second Empire; c'est une des plus belles figures militaires de notre époque.

A. DE SAINT-MARTIN.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

Autriche. — Vienne, le 30 novembre. — Comme dans tous les pays du monde, une certaine presse ne cesse de reprocher à nos braves soldats leur cruauté envers les insurgés dalmates, dont ils ne cessent de vanter la bravoure et la mâle indépendance.

Le dernier numéro du *Camarade* répond péremptoirement à ces accusations absurdes, qui ont le tort de s'adresser à une armée connue par sa douceur et sa mansuétude; il publie en même temps une série de nouvelles relatives aux actes de férocité commis par les rebelles et tellement détaillées qu'on ne saurait mettre en doute leur exactitude.

Le 19 novembre, au soir, les soldats aperçurent de leur bivouac, sur le plateau de Dragal, un homme complètement nu, que l'on prit au premier abord pour un fou; mais bientôt on le reconnut pour un soldat prisonnier des Bocchèses. Ces bandits lui avaient coupé le nez, la lèvre supérieure avec les moustaches et les parties génitales. Laissé pour mort après ces horribles mutilations, le malheureux revint à lui, grâce à sa constitution athlétique, et put marcher pendant une heure pour rejoindre ses camarades.

En ce moment il est à l'hôpital de Cattaro.

Le Camarade donne également le chiffre des pertes de la compagnie du baron de Wimpffen du régiment du comte du même nom, n° 22. Cette troupe, forte de 120 à 130 hommes, ce qui prouve que les effectifs ont été fortement augmentés depuis quelques jours, a été surprise dans la montagne entre les forts de Kosmac et le village de Maine. Sa destruction a été presque complète, car il ne s'est échappé que vingt-deux hommes avec le lieutenant Bicic, qui se sont bravement fait jour les armes à la main. Deux d'entre eux ont le nez coupé; le capitaine et le second lieutenant sont parmi les morts.

Tous les cadavres sont horriblement mutilés; le lieutenant adjudant-major Urbanovich, du 44e régiment, avait le nez, les oreilles, les lèvres, le menton et les parties génitales coupées; de plus, on lui avait traversé la tête avec un sabre, que l'on avait retourné dans la plaie, de façon que l'on pouvait voir à travers. Les corps de trois autres officiers du même régiment n'étaient pas moins défigurés.

Et dire qu'après de pareilles horreurs on trouve encore des écrivains pour s'apitoyer sur le sort de ces cannibales.

GEORGES WARNER.

Un journal russe, le *Messager de Nicolaïef*, en annonçant la mort du contre-amiral Karpof, qui commandait à Sébastopol l'artillerie de la position de Malakoff, a prétendu que cet officier général, fait prisonnier le jour de l'assaut, avait été maltraité par les Français. Il a ajouté, qu'ayant porté plainte auprès du général Vergé, qui commandait à Constantinople, ce dernier commit des actes de violence regrettables qu'il décrit longuement.

Le journal la *Gazette de France* ayant, dans son numéro du 20 novembre, reproduit l'article du *Messager de Nicolaïef*, que le *Nord* avait également publié, M. le général Vergé a cru devoir adresser au rédacteur en chef de ce journal, M. Gustave Janicot, une lettre que ce dernier s'est empressé de publier dans son numéro du 26 novembre. Nous empruntons à cette lettre le fragment suivant :

« Je n'ai qu'un mot à dire pour renverser tout cet échafaudage de calomnies : *c'est que je ne suis jamais allé à Constantinople* et que je n'ai pas quitté un instant Sébastopol, depuis notre arrivée sous les murs de la place (28 septembre 1854), jusqu'au 10 juin 1856, époque à laquelle je commandais la deuxième division d'infanterie du deuxième corps, et où je suis revenu directement en France.

» Non-seulement nous n'avons d'ailleurs jamais malmené les officiers russes prisonniers, mais nous les avons toujours traités, au contraire, avec beaucoup de courtoisie, avec la plus vive sympathie, et nous leur avons prodigué, soit dans nos camps et nos bivacs, soit dans nos ambulances, tous les soins que les circonstances et nos ressources du moment nous permettaient de leur accorder. Je pourrais en citer bien des exemples que j'ai eus sous les yeux, pendant toute la durée du siége, et notamment après la prise du Mamelon-Vert, la bataille de Traktir, etc.

» Mais à quoi bon m'étendre davantage sur ce sujet. Les excellentes relations que nous avons eues avec les officiers russes, pendant les armistices et après la paix, ne sont-elles pas de notoriété publique? Nous nous étions vus à l'œuvre les uns et les autres, de trop près et trop longtemps, pour qu'il n'en soit pas résulté une estime, et, je dirai même, une amitié réciproque. »

Le rédacteur en chef de la *Gazette de France*, après avoir reproduit la lettre du général Vergé, la fait suivre des lignes ci-après :

« M. le général Vergé invoque son droit pour l'insertion du démenti énergique qu'il oppose au récit que nous avons signalé, du *Nord* et du *Messager de Nikolaief*. Nous répétons que nous sommes trop heureux d'opposer une autorité aussi haute aux accusations des organes russes pour ne pas « accepter » avec empressement des explications qui montrent jusqu'où peut aller la calomnie.

» Mais nous savions à l'avance qu'elle ne pouvait atteindre la réputation de l'un des généraux les plus justement estimés de notre armée. »

La lettre du général Vergé sera lue par le pays tout entier. Son auteur est un des généraux de l'armée française les plus distingués, le plus loyaux et les plus justement aimés.

DE LÉPINE.

Les échos de l'histoire

BATAILLE D'AUSTERLITZ

(2 décembre 1805)

Dans le courant de l'année 1805 une coalition s'était formée contre la France. Le but de cette coalition était de reprendre le Hanovre, de chasser les troupes françaises de la Hollande et de la Suisse, et de faire évacuer le royaume de Naples. Il y avait donc tout à craindre de pareils ennemis. Aussi Napoléon n'hésita pas à tirer l'épée; du reste, l'armée française était encore réunie dans ses camps des côtes de l'Océan, que déjà l'Autriche avait envahi les Etats de l'électeur de Bavière, notre allié.

Par une proclamation datée du 30 septembre, l'Empereur fit connaître à la Grande-Armée ce qu'il attendait de son dévouement et de son patriotisme pour venger la violation des traités.

Le 1er octobre, l'armée passe le Rhin à Kehl. Huit jours après, le Danube était franchi; le général Mack, entouré de toutes parts, était réduit à s'enfermer dans Ulm où il capitula le 17 du même mois, à la tête de 30,000 hommes qu'il avait pu réchapper. Le reste de son armée avait été coupé, enlevé, détruit dans les combats de Wertingen, de Gunzburg, de Landsberg, de Memmingen et d'Elchingen.

Ainsi, dans cette campagne de quinze jours, la Grande-Armée avait fait 60,000 prisonniers, pris 200 pièces de canon, 90 drapeaux; tous les généraux autrichiens. Des cent mille hommes qu'on lui avait opposés, quinze mille seulement s'étaient échappés. C'en était donc fait de l'armée autrichienne.

Cependant, une armée russe s'avançait au secours des Autrichiens. Malgré les rigueurs de l'hiver et les fatigues de combats journaliers, les phalanges qui avaient passé le Rhin coururent au-devant de ce nouvel ennemi, l'attaquèrent et le défirent dans vingt rencontres, à Braunen, à Amstetten, à Mariensell, à Dierstein, et arrivèrent toujours combattant et toujours victorieuses jusqu'aux portes de Vienne. Puis l'armée, toujours guidée par Napoléon, s'enfonça dans la Moravie jusqu'à Wischau. En traversant une plaine qui allait devenir illustre, l'Empereur fut frappé de l'aspect du terrain et dit à ceux qui l'entouraient : « *Etudiez bien ce champ de bataille, il pourra nous servir plus tard.* » C'était le champ de bataille d'Austerlitz.

Les armées alliées s'étaient concentrées dans une position formidable qu'elles avaient rendue plus forte encore par des ouvrages et des retranchements de campagne. Napoléon, qui ne voulait rien donner au hasard, se décide immédiatement à ne point perdre le résultat de sa glorieuse campagne de quinze jours. Au moyen de manœuvres qui semblaient indiquer de sa part de sérieuses appréhensions, il réussit à tromper l'ennemi qui tomba dans le piége que lui tendait le général de la Grande-Armée. Napoléon savait d'ailleurs qu'un des grands points de l'art de la guerre est d'amener l'ennemi sur le terrain qu'on s'est choisi et de ne pas laisser imposer le terrain de l'ennemi. En conséquence, au risque de produire d'amères critiques et un découragement momentané, il ordonna un semblant de retraite. Les Russes eurent l'imprudence de le suivre, et le 1er décembre il avait à son tour, pris position du magnifique champ de bataille qu'il avait, en passant, recommandé à l'attention de ses capitaines. En apercevant les mouvements des coalisés qui cherchaient à cerner ses divisions, Napoléon s'écria : « Avant demain au soir, cette armée sera à nous! »

On était au 1er décembre. Pendant la nuit, l'Empereur voulut visiter les bivouacs incognito; mais il fut reconnu, et les soldats, le saluant d'acclamations enthousiastes, illuminèrent tout-à-coup l'espace du camp à l'aide de fanaux de paille fixés au bout de longues perches. Un des vieux grognards d'alors s'approche de Napoléon et lui dit :

« — Sire, tu n'auras pas besoin de t'exposer. Je te promets, au nom des grenadiers de l'armée, que tu n'auras à combattre que des yeux, et que nous t'amènerons demain les drapeaux et l'artillerie de l'armée russe, pour célébrer ton couronnement. »

Cette promesse du soldat de la Grande armée devait s'accomplir.

Le lendemain, au petit jour, Napoléon, entouré de tous ses maréchaux, attendait, pour donner ses derniers ordres, que l'horizon fût bien éclairci. Aux premiers rayons du soleil, ces ordres furent donnés, et chaque maréchal rejoignit son corps d'armée au grand galop.

De son côté, Napoléon parcourt rapidement une grande partie des fronts de bandière, et adresse aux troupes une courte harangue : « Soldats! dit-il, souvenez-vous que cette bataille doit être un combat de géants. Il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre qui confonde nos ennemis. » A chaque régiment, il adresse quelques mots chaleureux; il les anime par ces heureuses citations qui lui étaient si familières, leur rappelle leurs exploits passés : « Souvenez-vous que, il y a bien des années, je vous ai surnommé *le Terrible*, » dit-il en passant devant le 57e régiment de ligne; et au 28e, presque entièrement composé d'enfants du Calvados et de la Seine-Inférieure : « J'espère que les Normands se distingueront encore aujourd'hui! »

Les soldats répondirent par un cri unanime de : Vive l'Empereur! C'était le signal de la bataille. Les divisions s'ébranlèrent et les coalisés attaqués sur tous les points à la fois avec un invincible courage, se virent partout culbutés, enfoncés, dispersés, taillés en pièces. Cette redoutable armée, si fière et si sûre de vaincre, en fut bientôt réduite à fuir. A une heure après midi, la victoire était décidée, dit le rapport rédigé par Napoléon lui-même. « J'ai livré trente batailles comme celle-ci; mais je n'en ai vu aucune où la victoire ait été si décisive et les destins si peu balancés. » Les débris de l'armée russe étaient enveloppés par nos divisions. Napoléon pouvait les anéantir jusqu'au dernier homme. Il les laissa échapper à la prière de l'empereur d'Allemagne.

Après la victoire il félicita les braves qui l'avaient si bien secondé : « Soldats! Vous avez à la journée d'Austerlitz justifié tout ce que j'attendais de votre intrépidité; vous avez décoré vos aigles d'une gloire immortelle. Une armée de 100,000 hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en moins de quatre heures, ou coupée ou dispersée; 40 drapeaux, les étendards de la garde impériale de Russie, 120 pièces de canon, 20 généraux, plus de 30,000 prisonniers sont le résultat de cette journée à jamais célèbre. »

Cette journée célèbre, outre le nom de bataille d'Austerlitz que lui donna Napoléon, reçut aussi des soldats celui de journée de l'anniversaire du couronnement, et de bataille des trois empereurs.

La paix de Presbourg qui fut signé le 26 décembre suivant termina dignement cette glorieuse campagne et déjoua les projets de la troisième coalition.

Désiré LACROIX.

Vie de Seydlitz,

Traduite de l'allemand par Savin de Larclause, chef d'escadrons au 3e régiment de hussards.

(Paris, Tanera, éditeur).

Le rôle de la cavalerie, sous Napoléon Ier, fut sans doute des plus brillants. Kellermann, Lassalle, Montbrun, et d'autres, concoururent glorieusement aux victoires de l'Empire; mais aucun d'eux, sur les champs de bataille, n'exerça autant d'influence que Seydlitz, en Prusse, au dix-huitième siècle.

Frédéric-Guillaume de Seydlitz naquit à Calkar, dans le duché de Clèves, le 3 février 1720. Privé, dès l'âge de huit ans, de l'appui de son père, ancien capitaine de cavalerie, il dut entrer, en qualité de page, au service du margrave de Brandebourg-Schwedt, l'un des écuyers les plus renommés de l'Allemagne. C'était un rude instructeur que ce margrave de Schwedt! Il vous faisait monter, non-seulement des chevaux indomptés, mais encore de grands cerfs aux bonds désordonnés, et il ne fallait pas se laisser désarçonner. D'autres fois, il prenait au margrave l'étrange fantaisie de lancer en rase campagne sa voiture attelée de quatre chevaux fougueux; puis, quand le véhicule commençait à se rompre, seigneur et page s'exerçaient à sauter adroitement à terre. Souvent ils galopaient ensemble entre les ailes d'un moulin, risquant ainsi de se faire mettre en pièces.

De tels exercices firent de Seydlitz un cavalier accompli, que n'arrêtait aucun obstacle, qui ne redoutait aucun danger. Nommé cornette, en 1738, dans le régiment de cuirassiers commandé par le margrave, l'ancien page fit sa première campagne en Silésie. Il y eut un cheval tué sous lui et resta prisonnier des Autrichiens. Echangé quelques mois plus tard, le jeune officier vint à Berlin, et là, causant de sa mésaventure avec des camarades, il déclara que, sans la mort de son cheval, il n'aurait jamais consenti à se rendre. Le roi, qui passait par hasard, entendit le propos, et, voulant donner une leçon au jeune présomptueux, il lui dit : « Suivez-moi! » Puis, ayant trouvé un pont sur la Sprée, il le fit relever derrière lui et dit à Seydlitz : « — Jeune homme, vous êtes mon prisonnier! — Moi, sire! pas du tout! » Et à ces mots, il sauta avec son cheval dans la rivière qui fut traversée sans encombre. Frédéric fut ravi d'une telle audace et il nomma capitaine le hardi cavalier qu'on retrouva major un peu plus tard et colonel à 29 ans. Seydlitz se fit remarquer en plusieurs occasions et fut blessé à la bataille de Sorr, le 30 septembre 1745. La guerre de Sept Ans ayant éclaté, Seydlitz eut l'occasion de faire admirer sa bravoure et son coup d'œil à la bataille de Kollin (juin 1757), où il couvrit la retraite de son régiment. Le roi lui accorda le grade de général-major en récompense des efforts surhumains qu'il avait fait, ce jour-là, pour arrêter l'élan victorieux de l'infanterie autrichienne.

L'avancement de l'ancien page avait été rapide; mais son ambition n'était point satisfaite. Aussi répondait-il à Zieten, qui le venait féliciter : « Puisqu'on voulait faire quelque chose pour moi, il était grand temps de s'y prendre : en effet, j'ai trente-six ans! »

Quoique Seydlitz fût le plus jeune des généraux de son armée, Frédéric n'hésita point à lui confier le commandement de toute la cavalerie du corps d'armée avec lequel il marchait contre les Français. Peu de jours après, Seydlitz s'emparait de la ville de Gotha avec ses hussards transformés en fantassins, et, s'élançant ensuite sur les traces d'un corps français, il le mettait en déroute avec une telle rapidité que Frédéric put, ce soir-là, manger chez le duc de Gotha, le dîner que ce prince avait fait préparer pour les généraux ennemis. Commandant en chef de la cavalerie prussienne, il eut la principale part à la victoire de Rosbach, ou plutôt ce fut lui qui la remporta (15 nov. 1757).

Le biographe de Seydlitz nous fait assister, pour ainsi dire, à cette bataille si fatale à la France. Les escadrons français et la cavalerie alliée s'avançaient rapidement, croyant surprendre l'aile gauche des Prussiens. Mais Frédéric ayant tout vu avait fait changer sa ligne de bataille. « Seydlitz qui s'est porté, au grand trot, derrière le mont Janes, dit le biographe allemand, se trouve sur le flanc des alliés. Pendant cette marche rapide, le cheval d'un capitaine de cuirassiers s'étant montré rétif, avait jeté quelques désordres dans l'escadron. A cette vue, Seydlitz accourt au galop, et, d'une voix tonnante : « Allez-vous-en au diable! » cria-t-il, au pauvre capitaine honteusement chassé du front du régiment.

Cependant, les cavaliers étaient prêts à charger. Tous les yeux sont fixés sur le général qui se tient, immobile, en avant de la première ligne. Les sabres sont encore au fourreau et la pipe de Seydlitz est toujours allumée. Tout à coup, le bouillant général jette sa pipe et met l'épée à la main. A ce signal, 4,000 sabres sortent du fourreau et la ligne entière fond sur l'ennemi avec une incomparable impétuosité. La cavalerie alliée, surprise dans le désordre d'une marche, décimée par les canons prussiens, ne peut soutenir le choc de Seydlitz. De son côté, l'infanterie française, vigoureusement attaquée par celle de l'ennemie, résista mollement et finit par plier. En vain Soubise et Castries, à force d'héroïsme, parviennent-ils à contenir quelques instants les vainqueurs; un dernier effort des escadrons de Seydlitz achève la défaite des alliés.

Frédéric apprécia, comme elle le méritait, l'héroïque conduite du commandant en chef de sa cavalerie. A Zorndorf, moins d'un an plus tard (1758), le vaillant capitaine décida encore une fois du gain de la journée par des charges irrésistibles. Cavalerie, infanterie, tout plia devant lui, et, le soir, après la bataille, le roi dit à haute voix : « Encore une victoire que je vous dois, Seydlitz! »

Par sa présence d'esprit, par son habileté à tirer parti des moindres avantages du terrain, Seydlitz parvint à assurer la retraite de l'armée prussienne surprise et culbutée à Hochkirch. A Cunnersdorf, il ne voulut point quitter le champ de bataille quoiqu'un éclat de mitraille lui eût fracassé la main. Le voyant, ce jour-là, tomber évanoui après des souffrances stoïquement supportées, Frédéric prédit que, Seydlitz absent, la bataille serait probablement perdue, et il la perdit en effet.

Un trait de la vie du général donnera une idée assez exacte de son caractère absolu et *tout d'une pièce*. Dans une affaire, il avait reçu trois fois du roi l'ordre de charger; mais trois fois il avait refusé d'obéir, le moment d'agir ne lui paraissant pas encore venu. Frédéric, furieux, lui ayant fait dire que sa tête, après la bataille, paierait ce refus d'obéissance : — « Très bien, répondit tranquillement le général; après la bataille, le roi disposera de ma tête à sa guise; mais, jusque-là, je m'en servirai, comme je l'entendrai, dans l'intérêt de Sa Majesté. »

Cette indépendance de caractère était alors peu commune parmi les gens de guerre.

En 1761, Seydlitz avait été attaché à l'armée du prince Henri. Grâce à son esprit plein de ressources, les Prussiens, bien inférieurs en nombre à leurs ennemis, remportèrent sur eux de brillants avantages. A la journée de Freyberg (octobre 1762), Seydlitz, qui commandait l'aile droite, improvisa sur le champ de bataille un mouvement stratégique qui amena la défaite des Autrichiens.

Nous ne raconterons pas, car l'espace nous manque, toutes les phases de cette brillante carrière militaire. Nommé, après la guerre, inspecteur général en Silésie, Seydlitz y établit une grande école de cavalerie dont la renommée se répandit au loin.

L'instruction individuelle du cavalier était l'objet constant des préoccupations du général. Ses instructions, remplies de détails minutieux, en font foi (p. 177).

Tous les exercices pleins de hardiesse que le général exigeait des officiers placés sous ses ordres, il les exécutait lui-même. Un jour, en présence du roi, il faillit se tuer. A peine guéri, il se remit aux *tours d'adresse* de sa jeunesse. Il passait, au galop, comme autrefois, entre les ailes d'un moulin à vent, entraînant son escorte à sa suite. Un jour, apercevant une voiture qui cheminait lentement dans le sable, et dont le siége était séparé de la caisse par un assez grand espace, il donne de l'éperon à son cheval et saute par-dessus la voiture, où voyageaient un pasteur et sa compagne dont l'effroi fût extrême.

Le régiment de Seydlitz, à un pareil régime, perdait beaucoup de monde :

— Comment, se fait-il donc, Seydlitz, lui dit un jour le Grand Frédéric, que tant de cavaliers se cassent le cou dans votre régiment!

— Que Votre Majesté prononce une syllabe, répondit le général, et cela cessera; mais si, désormais, le régiment ne fait plus complétement son devoir devant l'ennemi, je m'en laverai les mains!

Un jour la femme d'un ministre exprimait à Seydlitz la crainte que son fils ne fût tué dans quelqu'un des exercices qu'il ordonnait.

— Calmez-vous, Excellence, lui dit l'illustre cavalier. Un cornette c'est un chat qu'on peut jeter impunément du haut d'une tour sur le pavé!

L'habitude du commandement absolu avait fait de Seydlitz un vrai despote. Son biographe en cite un curieux exemple. Le général avait coutume de fumer à sa fenêtre, et, en face de sa maison, le bourgmestre d'Ohlau se livrait avec délice au même exercice, en bonnet de nuit. Seydlitz vit dans ce procédé un manque de respect, et il fit signifier à son voisin de se découvrir. Le bourgmestre, trouvant la prétention blessante, refuse de s'y soumettre. Seydlitz prend alors un pistolet et fait feu sur le magistrat qui se retire effrayé et envoie, tout de suite, par estafette, une plainte au roi. Le délit méritait châtiment. Mais Frédéric ne voulut pas punir comme s'il s'agissait de la faute d'un jeune fou l'emportement d'un homme aussi haut placé et d'un si grand mérite.

Il n'y avait point alors, paraît-il, des *juges à Berlin*.

Seydlitz, miné par une maladie de poitrine, mourut à l'âge de 53 ans. « C'était, a écrit le Grand Frédéric, un cavalier sans pareil, un général dont l'élan irrésistible décidait la victoire. Il éleva la cavalerie prussienne presque jusqu'à la perfection. »

Lorsque, en 1773, le roi vint visiter, à Ohlau, son vaillant serviteur malade, il dit en partant : « Seydlitz a vécu sans avoir de rival, et il meurt sans pouvoir être remplacé. »

En finissant, qu'il nous soit permis de remercier le commandant de Larclause de son excellente traduction. Ce n'est point, du reste, la seule qui soit sortie de la plume élégante de cet officier supérieur. Nous lui devons d'avoir enrichi notre littérature militaire des deux récents ouvrages de Rustow.

A. DE COURSON.

Un de nos meilleurs officiers de cavalerie, M. le général A. Margueritte, si connu pour sa belle conduite en Afrique et au Mexique, vient de publier (1) la seconde édition d'un livre plein d'intérêt, qui a pour titre : *Chasses de l'Algérie*, et qui est rempli de notes curieuses sur les Arabes du Sud.

Cet ouvrage, écrit dans un style coloré, renferme des descriptions pleines de vérité et de mouvement ; il fait connaître l'Algérie sous son aspect le plus pittoresque et met en relief des côtés restés inconnus jusqu'ici.

Nous citerons parmi les chapitres les plus intéressants ceux ayant pour titre : *Ma première chasse au lion*; *Ma première panthère*; le *Lion dans la forêt des Cèdres*; la *Chasse au faucon*, et surtout celui intitulé : la *Chasse à l'autruche dans le Sahara algérien*, œuvre hors ligne à tous égards.

Le livre du général Margueritte doit être lu non-seulement par toutes les personnes qui s'intéressent à l'Algérie, mais encore par toutes celles qui aiment la bonne et saine littérature, et qui veulent s'instruire en s'amusant.

A. DE SAINT-MARTIN.

FAITS DIVERS

On nous écrit de Toulon, que le yacht impérial l'*Aigle*, retardé par les gros vents qu'il a rencontrés depuis son départ de Messine, est arrivé le 3 décembre, à 11 heures du soir, à Toulon.

Le lendemain 4, l'Impératrice a assisté à la mise à l'eau du *Marengo*, frégate cuirassée à éperon et à fort central qui constitue, pour notre flotte de combat, un type nouveau et d'une grande puissance. L'opération a parfaitement réussi. L'Impératrice a été accueillie avec enthousiasme par la population entière. Le même jour, Sa Majesté est partie à deux heures pour Paris et elle est arrivée aux Tuileries, le dimanche 5, à neuf heures et demie du matin. La santé de l'Impératrice est excellente.

— L'empereur d'Autriche, de retour du voyage qu'il vient d'exécuter à Constantinople, à Jérusalem et à Suez, est arrivé, le 3 décembre, à Trieste, d'où il est parti pour Vienne.

— La Chambre des représentants de Belgique vient, à la suite d'une longue discussion, de voter le budget de l'armée à la majorité de 55 voix contre 23. Il y a eu 12 abstentions.

— Le journal anglais, le *Daily Telegraph*, publie la liste suivante des diverses armes se chargeant par la culasse qui ont été adoptées par la plupart des puissances européennes.

L'Angleterre, système Snider, pour la conversion des anciens fusils ; système Martini-Henry, pour les nouveaux fusils.

La Russie, le système Kruka pour les conversions, attendu que l'on a reconnu la défectuosité de 50,000 fusils, déjà convertis d'après le système Karle ; la Russie a commandé aussi en Amérique 30,000 carabines Berdan, dont elle a déjà reçu un petit nombre.

La Suède et le Danemark, le fusil Remington avec des canons autrichiens.

La Norwége, non encore fixée.

L'Italie, le fusil Pettili, semblable au chassepot (pour les conversions seulement).

La Suisse, le fusil Milbank-Amsler pour les conversions ; le Vetterli, pour les nouvelles armes.

La Turquie, le fusil Snider pour les conversions.

La Belgique, le fusil Albini.

L'Espagne, le fusil Remington.

La Confédération de l'Allemagne du Nord, le fusil à aiguille.

La Bavière, le Linder-Podewils pour les conversions.

Le Werder, pour les nouveaux fusils.

La Hollande, le Snider pour les conversions.

Le Montenegro, a reçu de la Russie 2,000 carabines Kruka.

L'Autriche, le système Wanzl pour les conversions ; le fusil Werndl pour les nouvelles armes.

Les Etats-Pontificaux, le chassepot.

La Roumanie, le fusil Peabody.

— M. le général de Baillencourt vient de mourir, à Grenoble, âgé de 61 ans. Il avait été, au mois d'août dernier, promu au grade de général de division et nommé, en cette qualité, au commandement de la 22e division militaire. Sa mort a excité partout les plus vifs regrets.

— La mort continue ses ravages dans les rangs des vaillants compagnons d'armes de Napoléon Ier.

Le colonel du génie Ollivier, qui vient de s'éteindre à Maisons-Alfort dans sa 80e année, sortit de l'Ecole polytechnique en 1811, avec la promotion dont faisait partie le maréchal Vaillant. Nommé lieutenant en 1812, il fut envoyé en Portugal et resta dans la Péninsule jusqu'à la bataille de Vittoria, où il combattit avec le célèbre carré des Capucins, commandé par le général, depuis maréchal Reille. Le surnom de capucin avait été donné aux soldats qui, faute de mieux, s'étaient taillé des vêtements dans des frocs de moines.

En 1815, pendant la campagne de Waterloo, Ollivier fut nommé capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Licencié avec l'armée de la Loire, il ne servit pas la Restauration. En 1840, il était colonel du génie attaché aux travaux des fortifications de Paris ; c'est lui qui a construit le fort de Charenton, un des plus beaux qui entourent la capitale.

Le vétéran de nos grandes guerres s'était retiré à Maisons-Alfort, où il a fini sa carrière entouré de l'estime et du respect de tous.

(1) Paris, chez Furne Jouvet et Ce, 45, rue Saint-André-des-Arts.

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*.
On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

A[illegible]: division sur 5 colonn.
la petite ligne . . . » 50
(La ligne
R[illegible] . . . 2 fr.
Faits-Paris . . 4
Demandes de conseils d'administration. 1 »

Payables en un mandat sur la poste, ou nom du *Moniteur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE l

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

Paris, 10 *décembre* 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 15 novembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, a promu dans la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de commandeur :

M. Mircher, colonel d'état-major, chef de la mission militaire française en Egypte, officier du 24 novembre 1859 : 30 ans de services, 13 campagnes.

Au grade d'officier :

M. Rapatel, chef de bataillon du génie, attaché à la mission militaire française en Egypte, chev. du 16 mars 1861 ; 28 ans de services, 6 campagnes.

MUTATIONS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Desvaux, général de division, commandant la division de cavalerie du 3e corps d'armée, est nommé par décision impériale du 4 décembre courant, au commandement de la division de cavalerie de la garde impériale, en remplacement du général de Montebello, passé dans la section de réserve.

M. Bonnemains, général de division disponible, est nommé, par décision impériale du 4 décembre courant, au commandement de la division de cavalerie du 3e corps, en remplacement du général Desvaux, nommé au commandement de la division de cavalerie de la garde.

M. Conseil-Dumesnil, général de division disponible, est nommé par décision impériale du 8 décembre courant, au commandement de la 22e division militaire, en remplacement de M. le général de Baillencourt, décédé.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Macheré, chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de la Charente-Inférieure, est nommé au commandement de 3e classe de la place de l'île d'Aix, en remplacement du major Bartel, retraité.

CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 3 décembre 1869, M. Marandet, lieutenant au 4e régiment de dragons, est nommé officier acheteur, à titre provisoire, au dépôt de remonte de Fontenay, en rempl. de M. Rive, capitaine du même régiment, qui rentre au corps.

Par décision ministérielle du 4 décembre 1869, M. Murat, capitaine au 2e de chasseurs, est appelé à l'emploi de capitaine trésorier du régiment, en rempl. de M. Duverney, décédé.

Par décision ministérielle du 7 décembre 1869, M. Bernier, capitaine au 6e de dragons, est appelé à l'emploi de capitaine d'habillement du régiment, en rempl. de M. Leblan, admis à la retraite.

BUREAUX ARABES.

Par décision de M. le général de division baron Durrieu, sous-gouverneur, le gouverneur général absent, en date du 27 novembre 1869 :

M. Duffieux, sous-lieutenant au régiment étranger, stagiaire au bureau arabe de Géryville, est nommé adjoint de 2e classe au bureau de Daya, en rempl. de M. le capitaine Malher, nommé adjoint de 1re classe, à la direction provinciale d'Oran ;

M. Payerne, lieutenant au 85e de ligne, stagiaire au bureau arabe de Mostaganem, est nommé adjoint de 2e classe au bureau de Daya, en rempl. de M. le lieutenant Rivet, du 6e cuirassiers, autorisé à rentrer à son corps, sur sa demande ;

M. Trutié de Vaucresson, capitaine au régiment étranger, stagiaire au bureau arabe de Sidi bel Abbès, est nommé adjoint de 2e classe au même bureau, en rempl. de M. le lieutenant Carrière, nommé adjoint de 1re classe au bureau subdivisionnaire d'Oran ;

M. de Bininger, lieutenant au 60e de ligne, stagiaire au bureau arabe de Mascara, est nommé adjoint de 2e classe au bureau d'Ammi Moussa, en rempl. de M. le lieutenant Gillet, nommé adjoint de 1re classe au bureau subdivisionnaire de Mostaganem ;

M. Le Marsia, sous-lieutenant au 8e de lanciers, stagiaire au bureau arabe de Tiaret, est nommé adjoint de 2e classe au bureau arabe de Géryville, en rempl. de M. le lieutenant Durand, du régiment étranger rentré à son corps sur sa demande ;

M. Marmet, capitaine au 56e de ligne, stagiaire au bureau arabe de Tlemcen, est nommé adjoint de 2e classe au bureau arabe de Lalla Maghnia, en rempl. de M. le lieutenant Carrère de Nabat ;

M. Meunier, lieutenant au 92e de ligne, stagiaire au bureau arabe de Tlemcen, est nommé adjoint de 2e classe au bureau de Zemmora, en rempl. de M. Bonnaterre, du 9e de dragons, autorisé à rentrer à son corps sur sa demande ;

M. Varigault, lieutenant au 50e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau arabe d'Ammi Moussa, passe, en la même qualité, au bureau subdivisionnaire de Mostaganem ;

M. Le Caruyer de Beauvais, sous-lieutenant au 28e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau subdivisionnaire de Mascara, passe, en la même qualité, au bureau arabe de Saïda ;

M. Fent, lieutenant au 59e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau arabe de Tiaret, passe, en la même qualité, au bureau subdivisionnaire de Mascara ;

M. Boussat, lieutenant au régiment étranger, adjoint de 2e classe au bureau subdivisionnaire d'Oran, passe, en la même qualité, au bureau de Tiaret ;

M. Horel de Brétizel, lieutenant au 29e de ligne, adjoint de 2e classe au bureau arabe de Géryville, passe, en la même qualité, au bureau subdivisionnaire d'Oran ;

M. Girod, lieutenant au 10e de chasseurs à cheval, adjoint de 2e classe au bureau arabe de Lalla Maghnia, passe, en la même qualité, au bureau arabe de Géryville.

Conformément à un avis unanime, émis par la commission d'officiers généraux et supérieurs de cavalerie, présidée par M. le général de division Feray, président du comité de la cavalerie, et sur la proposition de Son Exc. M. le Ministre de la guerre, l'Empereur a prononcé, à la date du 4 décembre courant, l'adoption d'un fusil de cavalerie, établi sur les principes et dans les conditions du fusil d'infanterie, modèle 1866.

La nouvelle arme de cavalerie, qui est déjà en service dans le 12e régiment de chasseurs et le 5e régiment de hussards, sera livrée aux régiments de dragons, de chasseurs et de hussards dans les premiers mois de 1870.

Le conseil d'Etat a été saisi d'un projet de statuts destinés à régir une œuvre, instituée pour la fondation de sociétés de secours mutuels entre les anciens militaires des armées de terre et de mer.

Cette œuvre, qui est reconnue d'utilité publique, est due à l'initiative de l'Empereur. Sa Majesté a voulu en être le président d'honneur et le premier souscripteur.

On annonce comme prochaine, la publication des statuts et des noms des membres composant le comité de patronage chargé de l'administration supérieure de l'œuvre.

Nous continuons à publier les actes de courage de nos braves soldats en enregistrant les noms qui suivent :

Pelan (Marie-Ange), soldat de 1re classe au 73e de ligne, étant en permission dans sa famille à Hénansal (Côtes-du-Nord) a, dans un incendie qui a éclaté le 9 octobre dernier, fait preuve de courage et de dévouement en cherchant à retirer des flammes ses deux jeunes sœurs qu'il n'a pu parvenir à sauver. Ce brave militaire a reçu dans cette circonstance des blessures graves, qui ont nécessité son entrée immédiate à l'hôpital.

Le soldat Durand (Paul-Nicolas), du 20e de ligne, en garnison à Blaye (Gironde), a arrêté le 8 novembre dernier, au péril de sa vie, un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvait un enfant en danger de mort.

Le 12 novembre dernier, le sergent-fourrier Roy (Jacques), du 20e de ligne, a exposé ses jours, en arrêtant deux chevaux emportés qui, ayant renversé et entraîné leur conducteur, un enfant de 10 ans, étaient sur le point de l'écraser.

Le 18 novembre dernier, les gendarmes à cheval Vecoen (Auguste-Laurent), et Busch (Christmann), de la brigade de Ramerupt (Aube), ont arrêté au péril de leur vie deux chevaux de charrue très-vigoureux qui s'étaient emportés et qui étaient sans conducteur.

Vignault (Bazile), cavalier au 5e régiment de lanciers, en congé aux Moutiers-sous-Chantemerle (Deux-Sèvres), a fait preuve, le 20 août 1869, de courage et de dévouement, en arrêtant les progrès d'un incendie qui menaçait de brûler tout un corps de bâtiment.

Demenceaux (Etienne), soldat de 1re classe au 98e de ligne, a exposé sa vie dans la journée du 10 juillet dernier, en se précipitant dans le canal de dérivation, près des fortifications de Dunkerque, pour sauver un enfant sur le point de se noyer.

Le 21 du même mois, Kaufmann (Charles), soldat de 2e classe, au 76e de ligne, voyant un de ses camarades en danger de se noyer, dans le voisinage de Bonifacio, s'est jeté à l'eau et a failli périr victime de son dévouement.

Ces deux militaires ont reçu la médaille d'argent de 2e classe.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

Autriche. — Les militaires qui ont fait la campagne de 1859 se rappellent sans doute les fusées ou raquettes dont les Autrichiens font un si grand usage à la guerre. Aujourd'hui encore, la moindre colonne d'une centaine d'hommes opérant en Dalmatie ne marche pas sans un petit détachement de fuséens. C'est le cas de dire que la foi est aveugle, car malgré le peu d'efficacité de ces engins inoffensifs, que les autres puissances européennes n'emploient que sur une échelle des plus restreintes, le *Camarade*, journal militaire de Vienne, consacre aux fusées un article spécial intitulé : *Werth der Raketen im Kriege* (valeur des fusées à la guerre), qui mérite d'être analysé, ne serait-ce que pour la singularité des arguments émis à l'appui d'une thèse difficile.

L'auteur de l'article commence par dire que plus le terrain sera cultivé et par suite couvert, plus les armées se tiendront éloignées l'une de l'autre, moins les armes de jet à tubes seront efficaces. Il prétend que les obus à balles, à segments et à simple explosion, ne sauraient produire d'effet dans un pays couvert d'arbres comme les plaines de la Haute-Italie, et qu'il n'en serait pas de même avec les fusées.

Les inconvénients des fusées comparées aux canons, sont les suivants : 1° leur fabrication présente de grandes difficultés, en premier lieu pour centrer la baguette dont la moindre déviation enlève toute justesse au tir, et, en second lieu pour les charger de manière à éviter que dans le transport il ne se produise des crevasses ou des

Les écoles de cavalerie de Twer et d'Elisabethgrad n'ont que 121 élèves, et l'école mixte d'Orenbourg n'en a pas plus de 15.

A la fin de l'année scolaire, sur les 1,266 jeunes gens, 586 seront admis dans l'armée en qualité de sous-lieutenants. Les cours ont une durée de deux ans et les élèves forment deux divisions comme dans nos écoles françaises.

La première année, les cadets étudient l'histoire, la géographie, les mathématiques et la langue russe. La deuxième est consacrée aux études spéciales qui embrassent les règlements, la tactique, le droit et l'administration militaires, l'artillerie, la fortification passagère et la topographie.

Les rapports des examinateurs constatent ce fait singulier, que le côté faible des études est celui qui concerne la langue nationale. Quelques écoles laissent également à désirer pour leurs cours d'artillerie.

Depuis cinq ans que ces écoles sont organisées, elles ont fourni à l'armée russe plus de deux mille officiers à la grande satisfaction des généraux inspecteurs, qui leur ont donné d'excellentes notes. Aussi le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter encore le nombre des élèves et de relever le niveau des études. A cet effet, tous les directeurs des écoles militaires ont été appelés, cette année, à Saint-Pétersbourg pour remanier les programmes des cours.

L'augmentation du chiffre annuel des sous-lieutenants qui est déjà de près de 600, n'offre pas les inconvénients que l'on pourrait supposer, car la plupart des emplois civils du gouvernement se recrutent dans l'armée, ce qui occasionne forcément un grand nombre de vacances.

GEORGES WARNER.

Le Corps législatif, dans sa séance du 7 décembre, a validé l'élection de M. Justin Durand dans les Pyrénées-Orientales. Cette élection a donné lieu à une discussion longue et animée. Dans le cours des débats, un député, M. Emmanuel Arago, a accusé le corps de la gendarmerie de s'être mêlé de politique et d'avoir, par des actes illégaux, concouru à l'élection de M. Durand. Le ministre de la guerre lui a fait une courte réponse qui a été accueillie de la manière la plus favorable par la Chambre et par l'opinion publique. Voici cette réponse que nous empruntons au compte rendu officiel :

S. EXC. M. LE GÉNÉRAL LE BŒUF, *ministre de la guerre*. Je regrette, messieurs, la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette Chambre, d'avoir à réfuter des accusations portées contre un corps honorable, celui de la gendarmerie.....

A gauche. Ils persécutent les électeurs !

M. TACHARD. Ils reçoivent des ordres contre les candidats libéraux. (Bruit.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Des ordres ? J'ai sous la main les instructions de mon honorable prédécesseur. C'est son administration que je défends, ce n'est pas la mienne. Les instructions du maréchal Niel à la gendarmerie étaient de rester en dehors de toutes les luttes électorales, et de ne se mêler à aucun parti, afin de conserver toute l'influence nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre.

M. ORDINAIRE. Elle ne l'a pas fait.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. La Chambre me permettra d'ajouter qu'à cette époque, peu de temps après l'élection de M. Arago, dont j'ai connu le père qui fut mon professeur et dont j'honore la mémoire, j'ai visité, comme commandant du 6e corps, le département des Pyrénées-Orientales ; j'ai vu les gendarmes, les chefs de brigade, les officiers. Ils m'ont rendu compte de ce qui s'était passé.

Il y avait eu une animation très-vive entre les deux partis, au sein de ces populations si impressionnables. Reconnaissez-le, le devoir de la gendarmerie était de parcourir le pays pour prévenir les conflits. Si, par hasard, une brigade s'est fait transporter par un serviteur de M. Durand, elle a eu tort, mais ce n'est pas là un crime.

M. EMMANUEL ARAGO. Ah ! nous sommes d'accord.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Vous citez sans cesse ce fait, je ne le démens pas ; mais je dois dire que, lorsque j'avais l'honneur de commander le 6e corps, j'ai reçu, après les élections, de nombreux rapports. Beaucoup de faits ont été portés à ma connaissance. Il n'en est pas un seul qui fût à la charge de la gendarmerie. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

DU LÉPINE.

Le Corps législatif a entendu, dans sa séance du 8 décembre, la lecture d'un projet de loi signé de M. Raspail et de M. Henri Rochefort. Ce projet a pour but la décentralisation des intérêts locaux ; la centralisation des intérêts généraux ; l'attribution au Corps législatif de tous les pouvoirs exécutifs ; l'établissement de l'impôt progressif et, enfin, la création d'une armée nationale.

Voici, sur ce dernier point, le texte du projet de loi d'après le compte rendu officiel de la Chambre :

TITRE IV.

Armée nationale.

Art. 10. Tout citoyen français est soldat de 20 à 50 ans. (Rires et interruption.)

Je ne sais pas sur quoi vous m'interrompez.

Quelques voix à gauche. Attendez le silence !

M. RASPAIL. Il réside dans ses foyers, il n'est astreint aux exercices militaires que tous les huit jours, pendant trois heures, le matin. Sur l'attestation de ses chefs, que son éducation militaire est complète, il n'est plus tenu qu'à prendre part, tous les trois mois, aux grandes manœuvres.

Tous les ans, chaque légion nomme ses chefs. (Hilarité sur plusieurs bancs. — Bruit.)

Le Corps législatif se charge, en cas de guerre, de nommer les généraux. (Nouvelle hilarité.)

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. Je m'engage à vous donner ma voix.

M. RASPAIL, *continuant* :

Art. 11. Le cadre actuel des officiers est conservé à côté, grade par grade, des officiers nommés par l'armée elle-même. Ils concourent, chacun selon son grade, à l'instruction militaire des soldats citoyens.

Art. 12. Cette disposition est temporaire et s'éteindra graduellement par les décès ; c'est un hommage accordé à de longs et honorables services. L'avancement aura lieu par le choix des citoyens du corps auquel chaque officier sera attaché par son grade.

Signé : FRANÇOIS-VINCENT RASPAIL et ROCHEFORT.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La Chambre aura ultérieurement à statuer sur la suite à donner à ce projet de loi ainsi qu'il a été fait précédemment pour des demandes d'interpellations et un autre projet de loi.

Nous approuvons la Chambre d'avoir permis aux auteurs de ce projet, de lui en donner connaissance. La lecture de pareilles utopies suffit pour les faire juger.

En ce qui concerne la partie militaire du plan de constitution sociale des deux honorables députés, il est impossible de rien concevoir de plus contraire au caractère français, aux nécessités de la politique d'un grand Etat, aux besoins du service militaire et à l'organisation d'une bonne armée. Nous croyons, en le reproduisant, donner à nos lecteurs, le meilleur de tous les enseignements

DU LÉPINE.

Nécrologie.

Un de nos excellents collaborateurs, M. *Barault-Roullon*, sous-intendant militaire en retraite, ancien commissaire des guerres sous le premier Empire, officier de la Légion d'honneur, etc., vient de mourir à Paris à l'âge de 81 ans.

Les honneurs funèbres lui ont été rendus par une compagnie du 71e régiment d'infanterie de ligne, et M. Ordioni, avocat, a prononcé sur sa tombe, au milieu de sa famille et de ses nombreux amis, les paroles suivantes :

« Charles-Hippolyte *Barault-Roullon* naquit à Orléans le 14 mai 1788, de parents que la Révolution avait persécutés, car leurs ancêtres tenaient aux plus illustres familles de l'Orléanais, du Dunois et du pays Chartrain, aux Montdoré, aux Féron et aux Villoreau.

» Orphelin dès l'âge de onze ans, son éducation fut confiée à un de ses grands oncles, ancien oratorien et chanoine du chapitre de Troyes. A dix-neuf ans, il avait terminé ses études et était déjà reconnu digne de faire partie de l'Université impériale, en qualité de professeur de l'école secondaire d'Auxerre. C'est dans cette ville qu'il se lia d'amitié avec le secrétaire particulier d'un personnage considérable, M. Beugnot, qui l'engagea, pour mieux se conformer aux tendances de l'époque, à suivre une nouvelle carrière.

» Guidé par les conseils de son ami, M. Barault-Roullon choisit l'administration militaire, où il fut admis après avoir subi, avec le plus grand succès, son examen de capacité.

» Le 1er avril 1809, il était nommé dans le commissariat des guerres de l'armée d'Allemagne, et suivait le quartier général de l'Empereur jusqu'à Vienne. Les qualités exceptionnelles dont il était doué lui valurent de rester dans la capitale de l'Autriche, même après le traité de paix de Presbourg. Il ne rentra en France qu'après les fêtes du mariage de Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise. Son séjour à l'intérieur ne fut pas d'une longue durée.

» Dès le mois d'octobre 1810, il était désigné pour suivre l'armée de Catalogne, en Espagne. Dans cette nouvelle situation, il partagea tous les dangers de cette pénible campagne, et se montra digne, quoique bien jeune encore, d'être proposé pour la décoration.

» Peu de temps après, l'Europe coalisée envahissait la France, et les destinées du premier Empire s'accomplissaient. Le jeune *Barault-Roullon* se trouva humilié dans son patriotisme, mais il ne désespère point de l'avenir de la patrie. Si, après avoir salué avec enthousiasme le retour de l'île d'Elbe, il dut, pour ainsi dire, ronger son frein et dévorer ses ressentiments à l'époque de la seconde Restauration, son activité cependant ne l'abandonna pas.

» En 1823, il publie un ouvrage, intitulé : *Des Peuples et des Gouvernements*, espèce de *compendium* de pensées philosophiques. L'autorité judiciaire trouva dans cette publication une attaque directe aux institutions de la royauté du *droit divin*, et poursuivit l'auteur devant la juridiction correctionnelle. La condamnation, qui en fut la conséquence, le fit nommer, après la révolution de 1830, président de la commission des condamnés politiques sous la Restauration. Le gouvernement de Juillet ne tarda pas à prendre en considération le dévouement de ceux qui avaient combattu et souffert avant lui. Particulièrement recommandé par l'illustre maréchal Gérard, M. *Barault-Roullon* fut admis, en 1831, dans le corps réorganisé de l'intendance militaire. Successivement employé dans diverses divisions territoriales, il se signala toujours par un travail infatigable, par un zèle et un dévouement sans bornes à ses devoirs et par ses capacités administratives.

» Honoré de l'estime de ses chefs, possédant la respectueuse affection de ses inférieurs, ses services furent toujours appréciés à leur juste valeur. Auteur d'un écrit remarquable sur la *Défense de Paris* et d'autres études concernant l'*administration et l'organisation de l'armée*, il reçut, en 1838, la croix de la Légion d'honneur.

» Dix ans plus tard, lorsque éclata la révolution de Février, il sollicita le mandat de représenter les électeurs de l'Allier à la Constituante. Mais ses idées politiques, que devait justifier l'élection du 10 décembre, se trouvant en opposition avec celles du gouvernement provisoire de la République, il fut mis prématurément à la retraite, malgré l'amitié que lui témoignait Lamartine. Rentré désormais dans la vie privée, M. Barault-Roullon s'occupa exclusivement de travaux scientifiques et littéraires. Sans compter les *Mémoires de sa vie*, qui seront prochainement publiés, divers articles de journaux, une *Notice sur l'Impératrice Joséphine et la famille Beauharnais*, un *Mémoire sur l'armée active*, l'*Eloge du maréchal Suchet, duc d'Albuféra*, qui a été couronné par l'Académie impériale de Lyon, la *Question d'Orient*, etc., lui assurent une place distinguée parmi les publicistes.

» En 1861, Napoléon III lui conférait le grade d'officier de la Légion d'honneur. »

. . . .

Nous sommes heureux de rendre cet hommage à la mémoire d'un homme excellent, d'un mérite distingué, qui a été notre collaborateur et notre ami.

A. DE SAINT-MARTIN.

FAITS DIVERS

La cérémonie de l'ouverture solennelle du concile œcuménique a eu lieu le mercredi, 8 décembre, avec un grand éclat. La procession s'est avancée au milieu d'une foule immense. Le Pape, précédé par les pères du concile, au nombre de 700, est descendu de l'*atrium* supérieur au bruit de toutes les cloches et des salves d'artillerie du fort Saint-Ange et du mont Aventin. Les tribunes de la salle du concile étaient occupées par l'impératrice d'Autriche, par les princes, les princesses présents à Rome, par le corps diplomatique, par le général Dumont, commandant la brigade française, par le général Kanzler, commandant en chef les troupes pontificales, et par un grand nombre d'étrangers. La cérémonie a été magnifique ; commencée à dix heures du matin, elle n'a fini qu'à trois heures de l'après-midi.

— Nous avons annoncé que l'impératrice, arrivée le 3, à onze heures du soir, à Toulon, sur le yacht à vapeur l'*Aigle*, avait assisté, le lendemain, à la mise à l'eau du *Marengo*, et que cette opération avait parfaitement réussi. Le *Marengo* est une frégate cuirassée à éperon et à fort central, d'un type nouveau.

Ce bâtiment a 89 mètres 75 de longueur à la flottaison et 17 mètres 40 de largeur. Son tirant d'eau moyen est d'environ 8 mètres. Les plaques de sa cuirasse ont 20 centimètres d'épaisseur, et sa machine a 950 chevaux de force nominale, son armement se composera de 10 pièces de 24 et de 27 centimètres qui seront placées dans le réduit occupant le milieu du navire.

Le modèle du *Marengo*, mis à l'Exposition universelle de 1867, a obtenu un grand succès. Plusieurs autres frégates cuirassées du même type sont, en ce moment, en construction. Nous citerons parmi elles, le *Suffren*, le *Friedland*, l'*Océan* qui se trouvent aujourd'hui très avancées.

— L'amiral ministre de la marine et des colonies a, le 26 novembre, adressé à l'Empereur un rapport pour la réorganisation de l'infanterie de marine. Ce document est suivi d'un décret conforme en vingt-neuf articles.

Le rapport du ministre constate que les hommes ne devant rester désormais que cinq ans sous les drapeaux, il est indispensable, pour des raisons sanitaires, de limiter à trois années la durée de leur séjour aux colonies.

Voici de quelle manière cette disposition excellente sera mise à exécution : les quatre régiments de l'arme qui ne comprennent aujourd'hui que cent trente compagnies, en comprendront à l'avenir cent quarante, sur lesquelles soixante feront, comme en ce moment, le service aux colonies, pendant que les quatre-vingts autres séjourneront en France sauf celles qui seront en route pour l'aller et le retour.

Par ce moyen, les jeunes soldats n'iront qu'une seule fois aux colonies. De leur côté, les cadres pourront rester plus longtemps en France, y raffermir leur santé et y perfectionner leur instruction militaire.

L'infanterie de marine est un corps plein de mérite et très utile au pays. La réorganisation dont il vient d'être l'objet améliore sa situation, et on doit savoir gré au ministre d'avoir pris l'initiative d'une pareille mesure.

— Nous trouvons les renseignements qui suivent dans une lettre de Saint-Pétersbourg, du 2 décembre, que publie la *Correspondance du Nord-Est*, généralement bien renseignée.

« On va célébrer à Saint-Pétersbourg, pendant trois jours consécutifs, le centième anniversaire de la fondation de l'ordre de Saint-Georges, institué par Catherine II pour le mérite militaire, et dont elle voulut être le premier grand-maître.

» Ces fêtes commenceront le 8 décembre, jour de saint Georges, d'après le calendrier russe. Le matin, il sera célébré en grande pompe, au palais d'hiver, un service religieux auquel assisteront tous les membres de la famille impériale et tous les hauts dignitaires de l'Etat ; le soir, un dîner sera servi, dans les corridors du même palais, pour les soldats décorés de cet ordre ; en même temps la ville sera illuminée. En outre, un *Te Deum* sera chanté dans les églises et les chapelles de tous les régiments et établissements militaires, suivi du défilé des troupes devant leurs chefs respectifs.

» Le 9, grande revue par l'empereur de toutes les troupes en garnison dans la capitale et dans les environs.

» Le 10, grand dîner au palais d'hiver pour tous le généraux et officiers décorés de l'ordre de Saint-Georg Pendant ce dîner, la musique des régiments exécuter les airs militaires qui ont été en usage pendant le règ de Catherine II.

» Le frère de l'empereur et son lieutenant au Caucas le grand-duc Michel, est arrivé hier ici pour assister la cérémonie.

» Le 5, nous avons la fête commémorative de la fond tion, il y a cinquante ans, de l'Académie du génie, et

6 décembre aura lieu une inauguration solennelle des travaux du monument en l'honneur de Catherine II. »

— Le général américain Nathaniel Banks, ancien président de la Chambre des représentants de Washington, président du comité des affaires étrangères, est arrivé à Paris, de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Suède, en Danemark et en Russie.

— On lit dans le *Droit* :

« Un chien braque, de forte taille, sous poil pie-alezan, présentant tous les symptômes extérieurs de l'hydrophobie à son dernier période, parcourait, le poil hérissé, les yeux étincelants, l'écume à la gueule, la grande rue de Bagnolet, répandant la terreur et mordant tous les animaux de son espèce qu'il rencontrait.

» Il était inconnu dans la localité.

» Les gendarmes Baudoin et Joret se mirent à sa poursuite et essayèrent de le tuer, mais il leur échappa et reprit sa course furieuse.

» Trouvant sur son passage la dame Geneviève M..., âgée de trente-deux ans, il se jeta sur elle et lui fit une grave morsure au bras droit.

» A l'extrémité de la rue, il renversa un jeune enfant et il allait le mordre, quand vint à passer le nommé Jean Maillot, soldat au 1er bataillon, 6e compagnie, du 69e régiment d'infanterie de ligne, en garnison au fort de Noisy-le-Sec.

» Il attaqua résolûment le chien, et après une lutte de quelques instants, dans laquelle il eut la chance de ne pas être mordu, il le tua en lui passant son sabre à travers du corps.

» La dame M... a été cautérisée de manière à éviter tout danger.

» Par ordre du maire, tous les chiens mordus ont été abattus et profondément enterrés.

» Le cadavre du chien hydrophobe a été envoyé à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

» Malgré toute l'énergie du soldat Maillot, s'il n'avait pas eu son sabre au côté, des malheurs incalculables seraient à déplorer.

— Il existe à Paris, depuis 1866, une Société de secours mutuels des anciens frères d'armes des régiments de hussards. Elle est autorisée par décret de l'Empereur. Son but est de s'entr'aider les uns les autres et d'assurer une retraite à un certain âge.

La cotisation mensuelle est de 1 fr. 50 et de 10 fr. de première mise. Les membres participants sont reçus jusqu'à 55 ans d'âge. La Société reçoit des membres honoraires.

S'adresser à M. Thirouin, président, 330, rue Saint-Martin, au siége de la Société.

ERRATUM. — Dans notre numéro du 1er décembre, nous avons dit : MOUVEMENTS DE TROUPE ; *garde impériale* :

Régiment de lanciers : État-major, portion principale, etc., est parti de Paris les 14 et 15 novembre pour arriver à Meaux le 15 novembre.

C'est seulement le *dépôt* de ce régiment qui s'est déplacé pour se rendre à Meaux.

Le soldat peint par son langage

(Suite.)

PLAT-A-BARBE. — Le soldat ne désigne pas le hausse-col par son vrai nom, mais bien sous celui de *plat-à-barbe*. Cette allusion vient probablement de ce que les barbiers emploient une petite cuvette dont l'un des bords est assez échancré pour pouvoir entourer le devant du cou de celui à qui l'on fait la barbe.

Comme le hausse-col ou hausse-cou a une origine fort ancienne et qu'il faisait partie de l'armure des hommes de guerre, on peut présumer que quelques soldats à l'esprit inventif s'en servaient comme d'un plat à barbe ?

Il y a deux siècles environ, le roi installait lui-même les colonels des gardes en leur donnant de sa main un *hausse-col doré*, avec une pique et ensuite un esponton. Cette forme de réception d'officiers, dont la mode était établie dans la maison militaire, s'introduisit dans les troupes de ligne et fut la cause du signe distinctif porté aujourd'hui par les officiers d'infanterie lorsqu'ils sont de service.

POPOTE (la). — Est l'expression consacrée pour désigner l'association que forment nos soldats entre eux, aussi bien que les officiers, pour arriver, lorsqu'ils sont en expédition, à utiliser de la manière la plus profitable les vivres de campagne.

Le pain ou biscuit, la viande, le sel, le riz et le café forment ordinairement le fond des repas. Dans maintes circonstances la viande peut faire défaut, mais aussi il arrive quelquefois certains *extra* à ce frugal et modeste ordinaire ; nous n'en voulons pour exemple que l'anecdote suivante :

C'était lors de l'expédition d'Orient ; un zouave, un de ces hardis *chacals*, qui veillent toujours au soin de faire *bouillir la marmite*, poussait devant lui un bœuf superbe abandonné par les fuyards d'Eupatoria. Son colonel le rencontre, — Où as tu pris cela ? — Je ne l'ai pas pris, mon colonel ; *c'est un pauvre orphelin, sans feu, ni lieu*, sans père ni mère, abandonné de tout le monde ; les zouaves du 2e sont humains, vous le savez, mon colonel, aussi ce malheureux m'a inspiré de la pitié et je l'adopte. — D'où vient ce bœuf enfin ? — Vous prenez ça pour un bœuf, mais ce n'est qu'un pauvre petit veau qui cherche encore la mamelle ; il est peut-être un peu fort pour son âge. — Pourquoi l'emmènes-tu ? — Par pure humanité, mon colonel ; ne vous inquiétez pas ! je vais lui faire un sort, et il sera bien accueilli par la 4e du second. Nous le nourrirons bien. »

Le colonel s'éloigna non sans sourire. Quant au *pauvre orphelin*, il ne fut pas nourri longtemps par les zouaves de la 4e du second. Les nécessités de la guerre, les privations, engagèrent à faire un sacrifice et le nourrisson trouvé sur le chemin d'Eupatoria servit à alimenter la popote du 2e de zouaves.

PIQUER UN LAIUS. — Veut dire tout simplement, adresser une allocution, faire un discours.

Cette locution a pris naissance à l'Ecole polytechnique. La tradition en remonte au commencement du premier Empire, en 1805, lorsque le cours de composition française vint prendre place au programme des études. Or le sujet du premier morceau oratoire qui fut donné se trouve être *Laïus*, époux de Jocaste ; et comme *piquer*, dans le langage familier des écoles militaires, est synonyme de faire, on a dit *piquer un laïus*, pour dire que l'on faisait une composition.

Avec le temps cette locution s'est répandue au dehors, et aujourd'hui encore on dit que nos généraux, nos députés, *piquent un laïus*, lorsqu'ils prononcent un discours.

PUNCH. — Un *punch* militaire est aujourd'hui aux réunions de corps ce qu'un raout est aux salons du monde élégant à Paris : le *punch* ne s'y montre que comme un accessoire ; c'est un banquet où étincellent les cristaux au lieu de vaisselle plate, où le parfum du moka, la fumée du maryland, les exquises liqueurs, les vins fins, la fraîche saveur des sorbets remplacent les plats montés du cérémonial culinaire d'un festin diplomatique. C'est l'occasion d'une grande et cordiale fraternisation militaire.

Il y a quelque chose qui nous paraît caractériser les mœurs actuelles de notre armée dans ces *punchs* donnés par de simples sous-officiers, par de simples brigadiers, dans des salles ornées de trophées et d'emblèmes nationaux.

On peut dire, en effet, qu'il y a entre le *punch* de notre époque et les réunions du cabaret du dernier siècle la même distance qui sépare notre système de recrutement des racolages du quai de la Ferraille.

DÉSIRÉ LACROIX.

(A suivre).

AVIS.

Nous prions nos abonnés militaires de vouloir bien nous donner avis de leur nouvelle position, grade nouveau ou changement de résidence, afin que nous puissions faire rectifier leur bande d'adresse et éviter ainsi tout retard dans la réception du journal.

— Un capitaine d'infanterie de marine désire permuter avec un capitaine d'un régiment d'infanterie ou d'un bataillon de chasseurs à pied. (112)

— M. Farret, capitaine au 51e, en garnison à Dreux, demande un permutant ; de préférence dans un corps d'Afrique ou en Afrique. (121)

— Un capitaine d'infanterie désire trouver un permutant dans un des corps permanents ou dans un des régiments d'infanterie, en Afrique. (118)

— Un capitaine d'infanterie de marine, nouvellement promu, désire permuter avec un capitaine de chasseurs à pied ou un capitaine d'un régiment de ligne. (117)

— M. Collot, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens, désire permuter avec un de ses collègues des chasseurs à pied. Cette permutation donne droit aux indemnités. (120)

Le 31e de ligne, à Bayonne, demande une flûte : une place de 1re classe lui est réservée. Plusieurs clarinettes : des places de 1re, 2e et 3e classes leur sont réservées.

Le 7e régiment de dragons, à Rouen, demande un bon ouvrier, ayant fait ses chefs-d'œuvre, pour remplir l'emploi vacant de brigadier-armurier. S'adresser au président du Conseil d'administration du régiment.

Le 30e de ligne, en garnison à Lyon, désire une clarinette (mi-bémol) ; un emploi de musicien de deuxième classe est réservé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser au chef de musique.

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur sera ouvert le 27 décembre, au 18e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes. Les candidats devront justifier d'un avoir de 6,000 fr., et adresser leur demande par écrit, au capitaine-major, avant le 24.

Le 4e de voltigeurs, à l'Ecole militaire, demande des clarinettes, un saxophone-alto et des basses. Des places de 3e et 4e classes sont réservées. — S'adresser au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonnes.
la petite ligne . . . » 50 (La ligne
Réclames . . . . 2 fr.
Faits-Paris 4
Demandes de conseils d'administration. . . 5 »

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*

Sur les 20,000 obligations des GRANDS MARCHÉS ET ABATTOIRS DE LA VILLE DE BERLIN, 5,000 ont été souscrites

Les 15,000 dernières **Obligations**, émises à **290 francs**, sont remboursables à **500 francs**

ELLES RAPPORTENT 25 FRANCS D'INRÉRÊT ANNUEL

Payable en or, tous les six mois, à Paris, à Londres et à Berlin

AVANTAGES

Les GRANDS MARCHÉS et ABATTOIRS de la VILLE de BERLIN ont été concédés en vertu des délibérations du Conseil de Préfecture royale, ratifiées par décret du Ministre du Commerce et des Travaux publics.

Les obligations reposent en première ligne sur 62,725 mètres de terrain, sur tous les immeubles, les établissements et leurs recettes d'exploitation, qui sont évaluées dès à présent à **UN BÉNÉFICE ANNUEL NET de 1,175,000 fr.**, avec une augmentation toujours croissante.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRUSSE

MM. le Dr **ENGEL**, conseiller intime, chef du bureau de statistique, membre du Reichsrath et de la Chambre des députés.

PIEPER, conseiller intime au Ministère de l'Intérieur.

AHLEMANN, conseiller à la Cour suprême de justice.

FRANCE

J. DAVID BARRY, administrateur des chemins de fer de Paris à Orléans.

le comte **DE GRANDEFFE**, ancien administrateur des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

ANGLETERRE

SIR GEORGES BOWYER, baronet, ancien membre du Parlement, Radley Park, Berks, président.

CHARLES MORRIS, Esq., administrateur de la Banque d'Australie.

Colonel P. PAGET, Farnham, Surrey.

S. R. PHIPSON, Esq., The Cedars, Putney.

WILLIAM HENRI SMITH, Esq., Colville square, Kensington.

Ingénieur en chef

THOMAS PAGE, Esq., membre de l'Institut d'ingénieurs civils, à Londres.

Banquiers de la Compagnie

LONDON AND WESTMINSTER BANK (Banque de Londres et de Westminster) à Londres,

MENDELSSOHN et Ce, à Berlin.

La Souscription sera ouverte PENDANT CINQ JOURS au siége de la Société, à PARIS, RUE TAITBOUT, 27, au coin de la rue Lafayette.

Adresser les fonds, par lettres chargées, au caissier, M. LOUIS BARRÈRE.

ON VERSE 50 FRANCS EN SOUSCRIVANT, 80 FRANCS A LA RÉPARTITION, 80 FRANCS AU MOIS DE JANVIER, 80 FRANCS AU MOIS DE MARS.

Le Conseil d'administration est composé d'hommes pratiques, d'anciens membres du Parlement d'Angleterre, d'anciens délégués à la chambre de Berlin, d'administrateurs de chemins de fer français.

Quand des hommes, dans une pareille situation, acceptent la direction d'une affaire, c'est qu'ils savent qu'elle offre réellement au public l'assurance d'une excellente opération, qu'elle donne toutes les sécurités, qu'elle procure un placement des plus avantageux : **NEUF POUR CENT DE REVENU** et **DEUX CENT DIX FRANCS DE PRIME AU REMBOURSEMENT**.

Les Souscriptions de la dernière journée seront seules réduites

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 70. — 16 DÉCEMBRE 1869.

Paris, 15 *décembre* 1869.

MUTATIONS

ÉTATS MAJOR.

M. Caillo, capitaine de 2e classe, à l'état-major de la 10e division militaire, est nommé aide de camp du général Le Vassor-Sorvel, commandant la 10e division militaire.

M. Acariès, capitaine de 2e classe, ex aide de camp du général Maissiat, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire.

M. d'Adhémar, capitaine de 2e classe, stagiaire au 18e d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire.

JUSTICE MILITAIRE.

M. Maury, officier d'administration comptable de 2e classe au pénitentier militaire de Douera, passe officier d'administration comptable de 2e classe à l'atelier des travaux publics n° 4, à Bougie, et remplace dans ce poste M. Thevenard, admis à la retraite.

SERVICE DES REMONTES.

Par décision ministérielle du 13 décembre 1869, M. Cordié, capitaine au 6e régiment de chasseurs, est nommé officier acheteur à titre permanent au dépôt de remonte d'Auch, en remplacement de M. le capitaine Aubeuss, du 2e de hussards, qui rentre à son corps.

Les 51 militaires dont les noms suivent, en activité de service, ou rentrés dans la vie civile, ont été, du 1er au 30 novembre dernier, nommés, sur la proposition de S. Exc. M. le ministre de la guerre, aux emplois civils ci-après désignés, savoir :

Albert, sergent au 21e de ligne, facteur des postes à Paris.

Antoine, sergent au 21e de ligne, garde forestier communal à Bayonville (Meurthe).

Antoine, caporal à la 1re section d'infirmiers, facteur rural à Bouxières (Meurthe).

Arbaud, sergent au 21e de ligne, gardien de la maison de correction de Marseille.

Bizard, sergent au 20e de ligne, garde-forestier à Belrupt (Meuse).

Blanc, caporal au 3e voltigeurs, homme de service au palais de Versailles.

Bonnet, sergent au 13e de ligne, garde-forestier communal à Saint-Remèze (Ardèche).

Bonnetou, sergent au 88e de ligne, garde-forestier communal à Villard-Eymond (Isère).

Cardinal, sergent au 88e de ligne, facteur des postes à Paris.

Castegnié, sergent au 20e de ligne, garde-pêche à Aubenas (Ardèche).

Charvet, sapeur au 3e du génie, homme de service à l'Asile des aliénés de Vaucluse.

Coortinat, brigadier aux guides de la garde, homme de service au palais de Versailles.

Deforges, sergent au 3e chasseurs à pied, adjudant à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons.

Destor, soldat au 3e voltigeurs, facteur rural à Mussidan (Dordogne).

Fauchier, sergent au 5e chasseurs à pied, gardien à la colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne).

Fissoux, sergent au 99e de ligne, gardien de la prison de Beauvais.

Gacon, sergent au 50e de ligne, facteur des lignes télégraphiques à Rochefort.

Garnier, sergent au 1er de ligne, surnuméraire dans le service des octrois de Paris.

Gaumain, sergent au 60e de ligne, préposé des douanes à Cherbourg.

Gentheret, cavalier au 9e dragons, garde-forestier communal à Villeberny (Côte-d'Or).

Hamelin, sergent au 23e de ligne, garde-forestier communal à Montrichard (Loir-et-Cher).

Hennequin, brigadier aux cuirassiers, garde-forestier communal à Belmont (Vosges).

Hérick, sergent aux chasseurs à pied de la garde, garde-forestier à Haguenau (Bas-Rhin).

Hussenot, sergent au 82e de ligne, facteur des postes à Paris.

Jacquol, brigadier au 1er hussards, facteur des postes à Paris.

Karcher, sergent au 7e chasseurs à pied, garde-forestier à Hagoenau (Bas-Rhin).

Kayser, sergent au 11e de ligne, facteur auxiliaire du service télégraphique à Colmar.

Lalande, brigadier au 3e régiment du train des équipages, facteur des postes à Paris.

Lamarche, sergent au 9e chasseurs à pied, garde-forestier à Lemuy (Jura).

Le Bœuf, sergent au 98e de ligne, surnuméraire dans le service de l'octroi de Paris.

Leca, sergent au 51e de ligne, garde-forestier à Epieds (Eure).

Lefrançois, soldat à la 7e section d'infirmiers, homme de service à l'Asile des aliénés de Vaucluse.

Lombard, sergent au 21e de ligne, gardien de la maison centrale d'Albertville (Savoie).

Loudig, caporal au 17e de ligne, gardien de la prison de Pontoise.

Manévy, sergent au 12e chasseurs à pied, gardien à la colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne).

Mauduit, cavalier aux lanciers de la garde, auxiliaire à la police municipale de Paris.

Méranger, caporal au 2e grenadiers, garde forestier communal à Pagny-la-Blanche-Côte (Meuse).

Ollivier, caporal au régiment de sapeurs-pompiers, surnuméraire dans le service de l'octroi de Paris.

Pailot, sergent au 2e chasseurs à pied, gardien à la colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne).

Ponsat, sergent-fourrier au 77e de ligne, surnuméraire dans le service de l'octroi de Paris.

Pongault, sergent au 29e de ligne, gardien à la maison centrale de Poissy.

Robet, sergent au 16e régiment de ligne, gardien à la maison centrale de Poissy.

Sangan, sergent au 4e voltigeurs, garde-forestier à Cargiment (Haute-Marne).

Spilbauer, sergent au 11e chasseurs à pied, facteur des postes à Paris.

Stanislas, caporal au 17e chasseurs à pied, facteur rural à Digoin (Saône-et-Loire).

Subra, sergent au 14e de ligne, préposé des douanes à Angers.

Troille, caporal au 1er voltigeurs, garde-forestier communal à La Mure (Isère).

Vellère, brigadier au 9e dragons, facteur des postes à Paris.

Verdeil, sergent au 39e de ligne, facteur des postes à Paris.

Vuillemot, sergent à la 12e section d'ouvriers d'administration, surnuméraire dans le service de l'octroi de Paris.

Paroche, ex-musicien au 24e de ligne, garçon de bureau à l'Assistance publique.

La haute commission des maréchaux et des commandants de corps d'armée chargée d'opérer le classement des officiers proposés pour les emplois supérieurs, doit, assure-t-on, terminer son travail aujourd'hui, mercredi 15.

Les membres de cette commission ont été réunis par le ministre de la guerre, dans un grand dîner de 60 couverts, auquel avaient été conviés tous les inspecteurs généraux d'armes et les inspecteurs du personnel et des établissements administratifs de la guerre.

Conférences.

Le Ministre de la guerre vient de donner des instructions aux généraux commandant les divisions actives et territoriales afin d'introduire des modifications utiles dans l'organisation des conférences régimentaires. Le but particulier du Ministre est de laisser un plus libre champ à l'initiative des officiers, et cependant de ramener le plus possible leurs études et leurs travaux sur des sujets pratiques dont la guerre présente continuellement l'application effective, au lieu de les laisser s'attacher à des spéculations abstraites. La méthode suivie pour les conférences dans les Ecoles d'artillerie a paru présenter de sérieux avantages, les instructions du Ministre tendent à en généraliser l'application.

Une nouvelle série de conférences hebdomadaires sur des matières qui intéressent spécialement l'armée, est ouverte au ministère de la guerre, avec l'autorisation de S. Exc. le général Le Bœuf. Elle a été inaugurée le jeudi 9 de ce mois, par M. le colonel d'état-major Lewal, chef du bureau des travaux historiques, statistique militaire, etc., au ministère de la guerre.

Cet officier supérieur avait choisi pour sujet de sa conférence : *la marche d'un corps d'armée*. Ce travail sera imprimé et publié.

Demain jeudi, 16 décembre, M. Thomas, capitaine commandant au régiment de cuirassiers de la garde impériale, traitera du *rôle de la cavalerie combinée avec les autres armes, sous l'influence du nouvel armement.*

Nous rendrons sommairement compte de ces deux conférences.

La cinquième assemblée générale de la Société amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole polytechnique aura lieu le dimanche 19 décembre 1869, à 1 heure 1/2 précise, sous la présidence de S. Exc. M. le général Le Bœuf, ministre de la guerre, dans l'amphithéâtre de chimie de l'Ecole.

On entrera par la porte des élèves, qui sera ouverte à midi.

M. Magne, ministre des finances, vient d'adresser à l'Empereur son rapport sur la situation financière du pays. Après avoir passé en revue les budgets de 1868, de 1869 et de 1870, le ministre s'exprime ainsi sur le budget de 1871 qui, après avoir été examiné par le conseil d'Etat, sera soumis aux délibérations des Chambres dans le cours de la session actuelle.

« En résumé, l'ensemble des recettes ordinaires pour le budget de 1871 serait fixé à......... 1.771.735.000

» Celui des dépenses à.............. 1.674.234.000

» L'excédant des recettes, qui était au budget primitif de 1870 de 87 millions et demi serait porté à.................. 97.500.000

» C'est au moyen de ces 97 millions transportés comme ressource au budget extraordinaire que sont attribués aux cultes, pour les travaux neufs des édifices religieux 5.700.000

» A l'intérieur, pour les télégraphes et les chemins vicinaux......................... 14.908.000

» Aux finances, pour les manufactures.. 700.000

» A l'Algérie, pour avances et travaux... 9.273.000

» A la guerre, pour l'artillerie et le génie 2.975.000

» A la marine, pour la transformation de la flotte et de l'artillerie, etc............. 13.400.000

» A l'instruction publique.............. 3.000.000

» Aux beaux-arts 5.000.000

» Au ministère des travaux publics 42.500.000

» On a vu que la dotation des travaux publics sera portée à 60 millions au budget rectificatif de 1870. Je proposerais de l'élever au même chiffre dans le projet du budget de 1871, en y attribuant l'excédant définitivement acquis du budget de 1868, sauf à la diminuer ou à l'augmenter suivant les recouvrements encore inconnus de décembre.

» C'est ainsi qu'avec une ressource uniquement formée des revenus ordinaires, nous parvenons, pour la première fois depuis bien des années, à solder entièrement nos grands travaux publics.

» Désormais le recours au crédit ne serait justifié, sous forme d'obligation amortissable ou toute autre, que dans le cas où le gouvernement et la Chambre jugeraient à propos de donner à certains travaux d'une urgence extrême une impulsion spéciale.

» Dans les budgets ordinaire et extraordinaire de 1871, l'instruction publique reçoit une augmentation de 4,750,000.

» En outre, les réserves faites tant sur les accroissements probables de revenu en 1871 que sur les excédants des exercices précédents, permettraient d'ouvrir les nouveaux crédits qu'une loi rendrait ultérieurement nécessaires pour le développement plus rapide de la gratuité.

» Si maintenant nous embrassons dans leur ensemble les quatre budgets qui expriment la situation actuelle, nous voyons :

» Le budget de 1868, rendu à ses forces propres, fournir un excédant de 18 millions ;

» Le budget de 1869, nous donner la certitude d'un excédant qui ne saurait être de beaucoup inférieur à 55 millions ; permettre d'appliquer à la dette flottante les 14,640,000 fr. fournis par l'emprunt pour payer trois termes des arrérages, et conserver en outre un reste disponible d'environ 30 millions, dont l'emploi pourra être ultérieurement réglé par la Chambre.

» Le budget de 1870, après avoir élevé à 60 millions la dotation des travaux publics et pourvu aux suppléments de crédit, garder en réserve un excédant de 9 millions, sans compter la plus-value des impôts et les annulations de crédit ;

» Enfin le budget de 1871 en état, lui aussi, de subvenir aux besoins courants et aux dépenses extraordinaires ; de supporter l'amélioration de plusieurs services et quelques réductions de taxes, sans qu'il ait lieu de précompter les annulations et la plus-value. »

Nouvelles et correspondances de l'étranger

RUSSIE. — Tandis qu'en France, une commission composée d'officiers généraux, de fonctionnaires supérieurs du département des travaux publics et de chefs de service délégués par les grandes Compagnies de chemins de fer s'occupe d'organiser et d'améliorer les transports des troupes par les chemins de fer, la Russie ne reste pas inactive, d'après ce que nous apprend le *Militair-Wochenblatt* de Berlin.

Le ministère de la guerre de Saint-Pétersbourg frappé des difficultés que rencontre l'administration pour nourrir les troupes en chemin de fer et de la perte de temps inévitable quand les hommes prennent leurs repas dans les gares, a prié M. Basson, mécanicien en chef des chemins de Varsovie-Vienne et de Varsovie-Bromberg, de vouloir bien lui soumettre un modèle de wagon-cuisine.

M. Basson a pris un wagon de marchandises couvert, du modèle en usage sur les chemins russes où les voitures communiquent entre elles au moyen de galeries. Ce wagon a une longueur de 20 pieds 9 pouces, 8 pieds 6 1/2 pouces de largeur et 6 pieds 9 pouces en hauteur. Le wagon a été divisé par une simple cloison en deux compartiments inégaux dont le plus grand a 18 pieds 2 pouces de long et le plus petit 2 pieds 6 pouces seulement. Contre cette cloison, il a installé une chaudière à vapeur avec son fourneau, d'une hauteur de 4 pieds 9 pouces sur 2 pieds 1 pouce de diamètre ; les parois ont une épaisseur de 1/4 de pouce. La porte du fourneau s'ouvre sur le petit compartiment où l'on emmagasine le charbon de terre ; une ouverture permet de passer de là dans le grand compartiment dont chacun des quatre angles contient une espèce de marmite en fer battu sur laquelle on place la marmite en cuivre de la compagnie. Ces deux récipients s'emboîtent hermétiquement par le haut et laissent circuler entre leurs parois la vapeur de la chaudière avec laquelle le premier communique au moyen d'un tube garni d'un robinet destiné à intercepter le passage de la vapeur après la cuisson des aliments. Sous chaque marmite se trouve un condensateur qui évacue l'eau au moyen d'un petit tube à robinet. La chaudière est munie d'un appareil qui donne le niveau de l'eau et la tension de la vapeur.

Le wagon-cuisine suit immédiatement le tender qui lui fournit l'eau nécessaire au moyen d'une pompe disposée dans le petit compartiment et d'un tuyau en gutta-percha. Un second réservoir cubant 7 pieds et demi se trouve placé sous le plancher du grand compartiment.

Entre les quatre marmites, au milieu du wagon, s'allonge une grande table de cuisine de 7 pieds de long sur 3 de large, dont les extrémités peuvent se rabattre.

Un chauffeur et un machiniste sont préposés à la surveillance du fourneau et de la chaudière, mais, au besoin, un seul homme suffit. La provision de charbon peut fournir de la vapeur pendant six heures consécutives.

Les essais du gouvernement russe prouvent qu'en moins de deux heures chaque marmite peut fournir deux cents portions parfaitement cuites, soit huit cents pour les quatre marmites. En conséquence, un wagon-cuisine peut, avec sa provision de charbon ordinaire

l'eau des deux réservoirs, fournir les aliments nécessaires à un régiment de trois bataillons sur le pied de guerre.

GEORGES WARNER.

L'exposé de la situation de l'Empire vient d'être distribué aux sénateurs et aux députés. Nous en extrayons la partie suivante qui concerne les affaires militaires de la France.

GUERRE

OPÉRATIONS MILITAIRES.

Le gouvernement de l'Empereur n'a entrepris ou poursuivi aucune opération militaire en 1869.

Il a maintenu intégralement à Civita-Vecchia la brigade d'infanterie qui contribue par sa présence à sauvegarder l'indépendance du territoire pontifical. La sécurité des États de l'Église n'ayant plus été menacée, le rôle de nos troupes s'est strictement borné à la mission d'observation qui leur a été confiée

(Ici se trouvent les renseignements généraux relatifs à l'Algérie que nous avons publiés précédemment, d'après le rapport lu au conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie par S. Exc. le maréchal gouverneur général.)

Appel de la classe de 1868. — Organisation et recrutement. — La seconde application de la loi du 1er février 1868 aux opérations annuelles du recrutement a permis de constater que les populations sont entièrement familiarisées avec l'esprit de cette loi, qui, tout en restant fidèle aux principes consacrés depuis 1832, a mis notre armée en état d'assurer à la fois, en toute circonstance, la protection de nos intérêts au dehors et le respect de nos frontières.

Le contingent de la classe de 1868 a été formé avec la plus grande régularité. Commencées le 15 mars, les opérations des conseils de révision se sont terminées le 1er mai, embrassant ainsi une période de quarante-huit jours, période devenue nécessaire, depuis qu'aux termes de la nouvelle loi, les conseils ont à statuer sur la totalité des inscrits, et à procéder à la formation simultanée du contingent de l'armée et de celui de la garde nationale mobile.

Le nombre des inscrits s'est élevé pour 1869 à 310,280, soit 17,116 de plus qu'en 1868.

23,120 jeunes soldats de la classe de 1868 se sont fait remplacer jusqu'ici devant le conseil de révision ou ont trouvé des substituants. Comme d'habitude, ce chiffre s'accroîtra dans une certaine proportion au moment de la réunion des jeunes soldats de la deuxième portion dans les dépôts d'instruction et de l'appel à l'activité des hommes destinés à l'armée de mer.

La première portion du contingent de l'armée de terre a été mise en route du 15 au 20 octobre. Quant aux hommes affectés à la marine, ils ne rejoindront leur destination que dans les premiers jours de l'année 1870.

Le nombre des jeunes soldats appelés à l'activité pour les armées de terre et de mer est de 64,000, contingent qui, défalcation faite des non-valeurs habituelles, donnera 50,000 incorporations pour l'armée de terre et 7,000 pour l'armée de mer.

Réunion dans les dépôts d'instruction des jeunes soldats des deuxièmes portions des classes de 1867 et 1868. — Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1867, réunis dans les dépôts d'instruction le 15 décembre 1868, ont été renvoyés dans leurs foyers le 31 mars 1869, au moment de la rentrée des semestriers dans les corps.

La deuxième portion de la classe de 1868 sera mise en route pour les dépôts d'instruction le 1er décembre prochain.

Renvoi ou maintien de militaires dans leurs foyers. — Différentes décisions ministérielles ont maintenu ou envoyé en congé illimité sans solde :

1° Les militaires de la classe de 1863 servant dans les conditions de la loi du 21 mars 1832 ;

2° Les militaires servant dans les conditions des lois des 26 avril 1855 et 24 juillet 1860, libérables en 1869 ;

3° Les engagés volontaires comptant cinq ans de présence sous les drapeaux.

Les dispositions nouvelles que la législation a consacrées en faveur des jeunes soldats des classes ont été ainsi appliquées, par voie d'interprétation bienveillante, à la catégorie des engagés volontaires.

Dispositions relatives aux engagements volontaires contractés par des jeunes gens de la classe après le tirage au sort. — Chaque année, un certain nombre de jeunes gens, après avoir acquis, par leur numéro de tirage au sort, la certitude d'être appelés à faire partie du contingent, contractaient un engagement volontaire, soit afin de se soustraire au service de la marine, pour laquelle ils auraient été régulièrement désignés, soit afin de choisir un corps stationné dans le voisinage de leur famille, ou leur offrant, comme les compagnies d'ouvriers, des avantages spéciaux à leurs professions. Dans le premier cas, c'était, contrairement au vœu de la loi, faire retomber la charge du service dans l'armée de mer sur d'autres jeunes gens qui n'y étaient pas appelés par leurs numéros ; dans le second, le nombre exagéré des engagements volontaires ainsi contractés pouvait devenir une cause d'encombrement pour certains corps.

Afin de remédier à ces inconvénients, une circulaire ministérielle a prescrit que les jeunes gens susceptibles d'être compris dans le contingent de l'armée de mer ne pourraient recevoir, en s'engageant, que cette destination.

Quant aux engagés affectés à l'armée de terre par les chances du tirage, ils continueront, comme par le passé, à rester libres de choisir leur destination, mais à la condition de justifier du consentement du chef du corps sur lequel ils demanderont à être dirigés.

D'après les rapports des préfets et des autorités militaires, ces dispositions, dont l'esprit d'équité ne peut être mis en doute, ont été également bien accueillies par les familles et par les chefs de corps.

Effectif de l'armée active. — L'effectif de l'armée active, à la date du 1er octobre, se décomposait de la manière suivante :

Intérieur	365.179
Algérie	63.925
États-Pontificaux	5.252
Total...	434.356

Mais il convient de déduire de ce total le chiffre des hommes en congé à divers titres, et qui ne s'élève pas à moins de 108,831, par suite de la délivrance d'un nombre considérable de congés de semestre aussitôt après les opérations de l'inspection générale. L'effectif réellement présent sous les drapeaux n'est plus dès lors que de 325,525 hommes.

Quant à l'effectif de la réserve, il était, à la date du 1er octobre, de 212,816 hommes, soit, pour l'armée active et la réserve, un total de 647,172 hommes.

Dotation de l'armée. — Aux termes de la loi du 26 avril 1855, les militaires qui souscrivaient un premier réengagement de sept ans avaient droit à une prime, dont une portion était payée comptant et l'autre n'était due qu'à la libération définitive du service.

Ils recevaient en outre une haute-paie spéciale de 10 centimes par jour, de 7 à 14 ans de service, et de 20 centimes après 14 ans.

La loi du 1er février 1868 ayant supprimé l'allocation de cette haute paie, les inspecteurs généraux d'armes ont demandé que les militaires rengagés fussent admis à recevoir la deuxième portion de leur prime au moment de l'expiration de l'acte qu'ils avaient souscrit sous l'empire de la loi de 1855, ou, à défaut, touchassent les intérêts de la somme restée en dépôt, jusqu'à l'époque à laquelle ils auraient terminé leur temps de service.

En présence des dispositions formelles de la loi de 1855 et du silence de celle du 1er février de 1868, il n'était pas possible de faire droit immédiatement à ces demandes, que l'équité commandait cependant d'accueillir.

Le département de la guerre, préoccupé d'une situation si digne d'intérêt à tous égards, a préparé un projet de loi qui sera prochainement soumis au Corps législatif, à l'effet d'autoriser le paiement, au profit des militaires rengagés, de l'intérêt des portions de prime conservées à la Caisse de la dotation, à partir du jour de l'expiration des actes souscrits au titre de la dotation de l'armée.

Amnistie accordée aux déserteurs et aux insoumis. — A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Napoléon Ier, une amnistie a été accordée par l'Empereur, le 14 août 1869, aux sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats de l'armée de terre en état de désertion, et aux insoumis qui, à la date du décret, n'avaient pas été jugés et condamnés définitivement.

Une circulaire du Ministre de la guerre, en date du 19 août, a été adressée aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'aux commandants des dépôts de recrutement et aux officiers de gendarmerie, à l'effet de donner la plus grande publicité aux dispositions de cette amnistie.

Le Ministre des affaires étrangères a été prié de faire parvenir, de son côté, un grand nombre d'exemplaires de la même circulaire aux représentants et agents de la France à l'étranger, devant lesquels les ayants droit peuvent se présenter pour réclamer le bénéfice de l'amnistie.

Cet acte de la clémence impériale a été accueilli partout avec une vive reconnaissance.

Administration centrale. — Création d'une direction de l'infanterie. — Une décision impériale du 25 septembre 1869 a créé, au Ministère de la guerre, une direction nouvelle à la tête de laquelle a été placé un officier général provenant de l'infanterie, et qui comprend les bureaux de l'infanterie et de la garde nationale mobile. La 1re direction, dont relevaient jusque-là ces deux bureaux, était une des plus chargées du ministère. En outre, l'importance de l'arme de l'infanterie et la multiplicité des détails qui se rapportent à son service faisaient sentir, depuis longtemps, la double nécessité de lui donner, auprès du Ministre, une représentation distincte et de lui assurer une impulsion spéciale. Il paraissait enfin d'une égale opportunité de placer dans des conditions analogues le service de la garde nationale mobile, qui se rattache par tant de points à celui de l'infanterie.

C'est de ces considérations que s'est inspirée la mesure prise par l'Empereur sur la proposition du Ministre de la guerre.

Personnel des bureaux. — Une décision impériale du 8 septembre a apporté certaines modifications dans l'organisation des bureaux de l'administration centrale de la guerre.

Sans aucune augmentation du crédit budgétaire, et malgré la réduction de 55,000 francs subie par ce chapitre, on est arrivé, par des dispositions nouvelles, à améliorer d'une manière notable la situation du personnel. Ce résultat a été obtenu par une réduction de l'effectif que permettaient un certain nombre d'admissions à la retraite, jointe à une meilleure répartition du travail.

L'amélioration consiste :

1° Au point de vue du service général, dans le rétablissement d'un bureau distinct pour le service des remontes, précédemment réuni à celui de la cavalerie ;

2° Au point de vue de la situation du personnel, dans l'accroissement du nombre des emplois supérieurs, dont la proportion était restée jusqu'à ce jour très inférieure à la moyenne adoptée par les autres administrations centrales, et dans l'augmentation du traitement des commis principaux et des chefs de section.

L'effectif de 480 fonctionnaires et employés de tous grades, fixé par l'organisation de 1852, a été réduit à 451, chiffre qui ne devra plus être dépassé.

Ces modifications répondent aux aspirations légitimes des employés et aux vœux souvent exprimés par les commissions de finances du Corps législatif.

Règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité du département de la guerre. — Le règlement du 1er décembre 1838 sur la comptabilité du département de la guerre, rendu en exécution de l'ordonnance du 31 mai précédent, avait été, depuis cette époque, l'objet de nombreuses modifications dans ses parties essentielles et surtout en ce qui concerne les dispositions spéciales aux formalités à remplir pour les payements aux armées actives.

Le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique ayant abrogé l'ordonnance précitée, il devenait nécessaire de refondre le règlement spécial au département de la guerre, pour le mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions résultant de ce décret.

En raison des nombreux services qu'embrasse l'administration militaire, ce travail a exigé beaucoup de temps et de soins. Le nouveau règlement, après avoir été soumis à l'examen d'une commission, a été approuvé par l'Empereur le 3 avril 1869, et mis immédiatement en vigueur.

Ce règlement apporte de notables améliorations dans l'exécution des services ; grâce à des dispositions plus précises, à des justifications mieux définies, il aura pour effet de prévenir les causes d'erreur de la part des ordonnateurs et de faciliter l'exercice du contrôle de la cour des comptes sur la régularité des dépenses du département de la guerre.

Pensions de veuves. — La loi du 25 juin 1861 n'admettait la possibilité d'obtenir une pension, pour les veuves d'officiers décédés après vingt-cinq ans de services, que dans le cas où le mari avait été préalablement mis en non-activité pour infirmités temporaires, et reconnu par un conseil d'enquête non susceptible d'être rappelé à l'activité.

Modifiée dans le sens le plus bienveillant, la loi du 10 avril 1869, spéciale aux pensions de l'armée de mer (loi dont l'article a été déclaré applicable aux veuves des officiers de terre), étend désormais le droit à pension aux veuves des officiers morts en activité après vingt ans de services accomplis.

Cette disposition, en faisant disparaître une anomalie regrettable, a été accueillie avec beaucoup de gratitude.

(*La suite prochainement*).

Les fortifications cuirassées

(3e article).

Abandonnant, pour un temps, les deux grandes cibles, premiers objets de ses expériences, le Slymouth et la Casemate, la commission s'occupa, le 17 juillet 1868, d'une construction en fer à laquelle on a donné le nom de *Bouclier de Millwall* (Millwall-Shield). Cette cuirasse a de moindres proportions que les deux précédentes ; mais son importance est égale, sinon supérieure, en raison du grand nombre de constructions de cette sorte, nécessitées par les fortifications modernes. La question des boucliers en fer pour canons est, depuis quelque temps, tellement discutée, qu'un historique complet de ce genre de défense devient indispensable.

Dans un fort casematé, entièrement construit en maçonnerie, le mur de face, de chaque côté de l'embrasure, doit s'évaser à l'intérieur selon un angle considérable, pour permettre la manœuvre latérale du canon et donner de la place aux servants, et plus la pièce est grande, plus il est besoin d'espace. D'où il résulte que, pour qu'un fort puisse être efficacement armé de la puissante artillerie moderne, la maçonnerie, à l'entour de l'embrasure, doit être taillée et amincie de façon à ne plus offrir de protection suffisante à cette très-importante partie de la casemate. En conséquence, un fort moderne ainsi construit, au lieu d'être plus fort qu'auparavant (ce qu'il devrait être pour résister aux moyens d'attaque plus puissants) est évidemment plus faible dans une de ses parties vitales. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'on a décidé que, tout en conservant la maçonnerie pour la construction générale du fort, on emploierait, sur ce point précis, une matière plus dure et par suite plus solide — le fer. On pratique, dans le mur, en avant du canon, une grande coupure, généralement d'environ trois mètres de hauteur sur deux mètres cinquante centimètres de largeur, et on la remplit avec un bouclier de fer de la même dimension, lequel s'insère dans la maçonnerie environnante, et dans le centre duquel est pratiqué un trou pour la gueule du canon. On voit, par ce qui précède, qu'un bouclier de canon doit combiner une grande force avec une épaisseur très-modérée, de sorte que, tout en protégeant avec efficacité l'espace notoirement faible qui entoure l'embrasure contre l'attaque d'une grosse artillerie, il laisse, en arrière, le large espace qu'ont rendu nécessaire la manœuvre et le service du grand type de canon moderne.

Les casemates cuirassées sont d'invention récente ; mais il y a déjà quelques années que le génie militaire anglais s'occupe des boucliers de canon en fer. La première expérience eut lieu en 1862 et 1863 sur deux boucliers construits par le colonel du génie Inglis qui, depuis longtemps étudie la question, et qui a pris une part très-active dans l'application du fer aux fortifications. On se servit des plus grosses pièces d'artillerie alors en usage ; et bien que le résultat fût très satisfaisant, l'affaire en resta là. Peu après on éleva, à Shœburyness, deux casemates en granit ; l'une était munie d'un bouclier construit par M. Chalmers qui, quelque temps auparavant, avait inventé un système avantageux de doublage en fer et bois combinés ; le canon de l'autre était protégé par une seule plaque de fer d'environ trente trois centimètres d'épaisseur, mais de dimension réduite. Le bouclier de M. Chalmers se comporta assez bien ; quant à la plaque, un gros projectile la rompit en deux. En 1865, M. Hughes, directeur de l'usine à fer de Millwall, proposa de perfectionner ce doublage composé, en disposant le fer sous une forme particulière qu'il appela « cordon creux » (*hollow stringer*), et qui était une mo-

dification et une extension du système proposé par M. Inglis en 1863. M. Hughes fit valoir si fortement, auprès du War-Office, les avantages de cette disposition pour les fortifications de terre, qu'il reçut la commande d'un bouclier à canon expérimental construit d'après ce plan. Ce bouclier, terminé dans l'automne de 1865, ne fut l'objet d'aucune expérience, et la question sembla de nouveau entrer dans une phase d'ajournement indéfini. Toutefois, une année plus tard, le gouvernement anglais prit tout à coup la résolution d'envoyer un certain nombre de boucliers aux fortifications de Gibraltar et de Malte, et, à défaut d'un système bien étudié, on dressa un peu à la hâte un plan dans lequel furent appliqués les cordages creux de M. Hughes, MM. Cammel, de Sheffield, soumissionnèrent la fourniture de trente-cinq de ces plaques ; mais leur traité avait à peine été accepté que, sur leur proposition, le plan fut modifié, les cordages furent abandonnés et remplacés par des cuirasses ordinaires dont l'épaisseur fut réduite de façon à compenser le prix de revient par tonne. Le nouveau système consistait en deux plaques superposées, celle de face ayant quatorze centimètres et celle de dos douze centimètres et demi d'épaisseur, avec une plaque postérieure de trois centimètres et demi, formant ensemble une épaisseur de trente centimètres de fer, le tout uni par des boulons et renforcé en arrière par des traverses en fer. Les boucliers de cet échantillon coûtent environ vingt-cinq mille francs chacun.

(*A suivre*). WATTEMARE.

FAITS DIVERS

Le corps diplomatique ayant demandé à l'Impératrice l'honneur de la féliciter à l'occasion de son heureux retour, Sa Majesté a reçu le dimanche 12 décembre, à 2 heures, au palais des Tuileries, les ambassadeurs et les chefs de mission résidant à Paris.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que, sur la proposition de M. l'amiral ministre de la marine et des colonies, le corps de l'infanterie de marine venait d'être réorganisé ; pour compléter ce renseignement, nous croyons utile aujourd'hui de faire connaître l'emplacement actuel des quatre régiments de cette arme. Voici cet emplacement :

1er régiment : Cherbourg, état-major et 18 compagnies; Cochinchine, 5 compagnies; Martinique, 5 compagnies; Sénégal, 4 compagnies.

2e régiment : Brest, état-major et 21 compagnies ; Cochinchine, 10 compagnies ; Guadeloupe, 5 compagnies.

3e régiment : Rochefort, état-major et 17 compagnies ; Cochinchine, 5 compagnies ; Réunion, 4 compagnies; Nouvelle-Calédonie, 6 compagnies; Taïti, 1 compagnie.

4e régiment : Toulon, état-major et 24 compagnies ; Cochinchine, 10 compagnies ; Guyane française, 5 compagnies.

— On lit dans le journal le *Courrier de Lyon*, du 4 décembre :

« Samedi dernier, dans la salle d'armes du camp de Sathonay, a eu lieu un brillant assaut d'armes, présidé par M. le général Goze.

» La salle était pleine : un grand nombre d'officiers assistaient à cette séance, et parmi eux on remarquait M. le général baron Nicolas, M. le chef d'état-major et tous les chefs de corps de la 1re division de l'armée de Lyon.

» Cet assaut était donné par MM. Millon, Ramus, Verrey, Cau et Landry, premiers maîtres des régiments qui sont actuellement au camp de Sathonay.

» Y ont pris part en outre : MM. Trigault (Joseph-Marie), Colas, Charles, Lépine, Marchal, Mars, Lapenbie, Laudau, Barbé, Vosthem, Lefèvre, premiers maîtres de la garnison, et Voland (Isidore), professeur civil.

» Les différentes passes ont été très brillantes.

» M. le général Goze, que l'on dit grand amateur d'escrime, a adressé des félicitations à tous les tireurs, maîtres et élèves, et, en particulier, à M. Voland, en rappelant qu'à Paris il avait naguère présidé plusieurs assauts donnés par ce professeur, et auxquels avaient pris part les professeurs les plus justement célèbres de la capitale. »

—Nous avons annoncé qu'une grande fête militaire devait être célébrée à Saint-Pétersbourg, à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'ordre de Saint-Georges.

En recevant les dignitaires de l'ordre, le 9 décembre, l'empereur de Russie a particulièrement insisté sur l'amitié intime qui unit la Prusse et la Russie, puis il a annoncé qu'il venait de nommer le roi de Prusse chevalier de l'Ordre. Une dépêche particulière du 11 décembre, nous transmet le texte de la phrase qu'il a prononcée à ce sujet :

« J'ai choisi ce grand jour, a dit l'empereur, pour conférer l'ordre de Saint-Georges au roi Guillaume, parce que je lui suis attaché, non-seulement par les liens de la parenté, mais surtout par ceux de la plus profonde estime et de l'amitié personnelle. »

La dépêche ajoute ensuite :

« Au banquet qui a suivi, on a porté la santé du roi Guillaume, l'unique chevalier de Saint-Georges de 1re classe. »

— L'empereur d'Autriche a ouvert le 12, à Vienne, la session législative ; son discours, rempli de sagesse et de modération, constate les progrès accomplis par le pays et annonce que des modifications vont être apportées à la Constitution pour donner satisfaction aux aspirations autonomiques de certaines parties de l'empire.

L'empereur annonce, ensuite, que ses relations avec toutes les puissances étrangères sont bonnes, et il se félicite de l'accueil cordial et sympathique dont il a été l'objet pendant son voyage en Orient.

ETRENNES 1870

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, DIAMANTS ET PIERRES FINES

NOYRET-RIVIÈRE 9, PLACE DE L'IMPERATRICE LYON

FACILITES DE PAIEMENT

Billets mensuels ou trimestriels, répartis sur une période de 10 à 12 mois, suivant l'importance des commandes.
Comme d'habitude, un représentant de la Maison séjournera, du 20 décembre au 2 janvier,

A PARIS, 20, BOULEVARD DE STRASBOURG

Visible tous les jours de 8 heures du matin à 8 heures du soir

---

25, rue de la Paix, 25, — *à l'angle du boulevard des Capucines.*

BAZAR DU VOYAGE

Fondé par **ALEXIS GODILLOT.** — **W. WALCKER**, successeur.

Grand choix de Tentes, d'articles de Campement, de Voyage, de Sellerie, de Harnachement, fabriqués en matières de première qualité. — SOLIDITÉ GARANTIE.

VOIES URINAIRES *Traité* du Dr GOEURY-DUVIVIER ✠ : Rétréciss[t], épuisem[t], aff. contag., etc.; 9e éd., 700 pag., 200 fig.; 5 fr. Rivoli, 92, de 1 à 4 h.

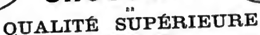
Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES



CHOCOLATS

DE



QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait pas du *bon marché la question principale*; elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins*; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les *dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids énoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ — Le demi-kilog.

Bon ordinaire	2 fr. 50 c.
Fin	3 »
Surfin	3 50
Extra	4 »

CHOCOLAT VANILLÉ — Le demi-kilog.

Bon ordinaire	3 fr. » c.
Fin	3 50
Surfin	4 »
Extra	5 »

CHOCOLAT DE POCHE et de Voyage — La boîte de 36 petites tablettes

Surfin, la boîte	2 fr. 25 c.
Extra, la boîte	2 50
Extra-Surfin, la boîte	3 »

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

F. MUTTE 16, rue d'Argout **PARIS**

PARDESSUS ET MAC-FERLANES

Avec poches en **nouveau** *tissu cachemire imperméable*, garanti ne rougissant pas.

PRIX

Pardessus caban	55 »	Mac-Ferlane, genre américain, avec petite pèlerine	70 »
Mac-Ferlane	65 »	Tablier de cheval	20 »
Capuchon mobile	6 »		

Facilités de paiement. Indiquer longueur de taille.

TEINTURE OBERT Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même CHEVEUX et BARBE en toutes nuances — 6 années de succès attestent son efficacité. — Flacon : 6 et 10 fr. Salons pour teindre chez M. OBERT, chimiste, 173, RUE ST-HONORÉ (près du pass. Delorme). On exp. c. mand. poste. (aff.)

GUÉRISON prompte et sûre des Hémorroïdes, Rhumatismes, Névralgies, par l'emploi de la **BAGUE-GUERRE** 5 francs contre mandat-poste. — Entreprise générale, 43, rue Drouot.

MANTEAUX DITS BERSAGLIERI POUR VOYAGE, 22 F.

CEINTURE ÉLASTIQUE CHARBONNIER R. S. HONORÉ 376 — 15 f. POUR MONTER À CHEVAL 15 f. **BANDAGES EN CAOUTCHOUC**

DINER EUROPÉEN

Ci-devant Palais-Royal
Actuellement, 14, boulevard des Italiens, au premier.
Entrée, 2, rue Le Peletier.
Dîners à 4 fr. 50, avec une bouteille de vin.
Déjeuners à 2 fr. 50, avec une demi-bouteille de vin.

SIROP DE BUCHU de SAMPSO, guérit maladie de la vessie, gravelle, suintements, irritations catarrhes, crachem. de sang. Fl. 5 fr. SAMPSO, ph., 40, r. Rambuteau, Exp.

Plus de **CHEVAUX** couronnés Guérison prompte, radicale p[r] Réparateur J. B. A. T. 1.50 Ch. Tricard, avenue Ternes-Paris 15.

AVIS aux OFFICIERS de l'armée de Paris

CHARLES SIMON horloger-bijoutier, 1, rue de Rambuteau. — Grand choix de montres et d'articles de bijouterie or. — Facilité de paiement.

HERNIES Guérison par le bandage à régulateur, 15 médailles, **M. Biondetti**, chevalier de plusieurs ordres pour la supériorité de ses appareils. Ne se trouve qu'à Paris, rue Vivienne, 48.

INJECTION CADET AU KINO. — Guérison certaine en très peu de jours des maladies anciennes ou récentes — Paris, rue Lafayette, 114. — Prix du flacon, 3 fr.

Maladies Secrètes
DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE, PEU COÛTEUSE
par le traitement du docteur
CH. ALBERT
(Médecine et Récompenses nationales)
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19
Consultations gratuites
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

PLACEMENT DONNANT 12 0/0 En rente française. Coupons payés chaque trimest. — S'ad. Banque des Actionnaires, 17, r. de Provence, Paris. Succursales à Lyon et à Besançon.

ETRENNES pour 1870

MAISON SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER ET FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, FONDÉE EN 1840

NOYRET AINÉ actuellement **RUE CENTRALE 4, LYON.**

Horlogerie, Bijouterie en tous genres

Montres en or, depuis 130 fr., garanties 5 ans, ou autres articles livrés de suite ou expédiés f° dans toutes localités de France et d'Algérie, réglés par 6, 12 ou 18 billets mens., selon le montant des achats.

COUPONS sont payés de suite sans frais de bordereau, moyennant 50 c par 100 fr et 5 c. par coupon d'obligation de 7 fr. 50. — ACHAT et VENTE au comptant de Rentes, Actions et Obligations, et de toutes valeurs cotées et non cotées — *Ordres de Bourse*. — *Avance sur titres*. — CAISSE GÉNÉRALE DES COUPONS, rue Richelieu, 19.

SEE, PHOTOGRAPHE

DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE ET DE L'ARMÉE

7, boulevard de Strasbourg, 7, au 1er.

PLUS DE TEINTURE POUR LES CHEVEUX, EAU Double qui rend aux Cheveux blancs et à la Barbe leur couleur primitive en CINQ JOURS, sans embarras ni danger; exempte de tous les inconvénients des teintures. — PRIX 5 FR. LE FLACON. — Chez Mme DUSSER, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (*Affranchir*).

LÉGUMES DESSÉCHÉS ET COMPRIMÉS

Julienne CHOLLET et Ce, mélange de troupe

DARDELLE ET CIE, SUCCESSEURS

Entrepôt central, 28, rue des Petites-Écuries

EXIGER LA MARQUE DE LA MAISON

PLUS DE COPAHU ni cubèbe — pour arrêter en 4 jours les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENT prendre l'excellent sirop au *citrate de fer* de CHABLE, médecin, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 f. Guérisons rapides. — Consultations 1er, et correspond. Envois en remboursement. DÉPURATIF du sang, dartres, virus. Flacon, 5 f. Bien décrire sa maladie.

BIBERONS-LEPLANQUAIS hygiénique Prix : 4 fr. **T**ire-lait-bout-de-sein pour enfant malade.
TIRE-LAIT LEPLANQUAIS dit atmosphérique, déposé. Prix : 10 fr. **B**out-de-sein Leplanquais.
Evitant les gerçures. Prix : 1 fr. 50 **COLLIER-LEPLANQUAIS** anti-convulsif 15, r. Rivoli.
TROUSSES de chasse, voyage et **CAMPAGNE. BROSSES** électriq. Objets pour frictions.
CORNETS ACOUSTIQUES en gomme, buffle, ivoire, or, argent, maillechort. *Leplanquais*, 15, r. Rivoli.

CRÉDIT, COMMISSION

Maison spéciale de commission

POUR MM. LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER

Mme J. EGGÉRICKX, 171, BOULEVARD HAUSSMANN

DÉPOT GÉNÉRAL. **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** Sirop Végétal Dépuratif *CHEZ TOUS LES PHARMACIENS* 12, RUE RICHER, PARIS

Le Rob est un *sirop végétal concentré* très-agréable au goût et facile à prendre en secret. Supérieur aux sirops à base de salsepareille, il guérit radicalement, *sans mercure*, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les maladies contagieuses récentes ou invétérées. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure, et il aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode, quand on en a trop pris.

Il est accordé une remise de 50 0/0 aux militaires recommandés par les chirurgiens de régiment, en s'adressant au cabinet du docteur Giraudeau de Saint-Gervais, 12, rue Richer, Paris.

LE PETIT PIANISTE

54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

PARIS

ÉDITION MENSUELLE (20 pages-musique et *une prime*). — Un an : Paris 10 fr. Départements, 13 fr.
ÉDITION BI-MENSUELLE (40 pages-musique et *deux primes*). — Pour un an à partir de janvier : Paris 20 fr. Départements, 22 fr. (Mandats ou t.-poste.)

LE FRANC-MACON

Revue mensuelle fondée et publiée dès 1847

Par **Dechevaux-Dumesnil**

Membre d'honneur d'ateliers français et étrangers.

France, un an, 7 fr.; — étranger, 9 fr.; — pays d'outre-mer, 20 fr.

BUREAUX D'ABONNEMENT : **20**, *rue Harlay-du-Palais*, *Paris*

LE MONITEUR DE L

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
{ Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

AVIS

Les membres composant la Société du journal *le Moniteur de l'Armée*, convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire, conformément à l'article 7 des statuts, se sont réunis le samedi 18, à quatre heures de relevée, au siége de la Société.

L'assemblée, après avoir entendu le rapport annuel sur la situation morale et matérielle de l'entreprise, a décidé à l'unanimité que, pour répondre aux sympathies de l'armée et du public, le format du journal serait augmenté et que d'importantes améliorations seraient apportées dans sa rédaction et dans sa publication.

Nous ferons connaître prochainement les dispositions adoptées par l'administration du *Moniteur de l'Armée* pour l'exécution de ces mesures.

Paris, 20 *décembre* 1869.

RAPPORT A L'EMPEREUR

SIRE,

A l'occasion du centenaire de Napoléon, Votre Majesté a voulu améliorer le sort des compagnons d'armes du chef de sa dynastie, en leur assurant une pension viagère de 250 fr. A cet effet, une loi a été votée dans la dernière session par le Corps législatif, et plus de quarante mille demandes de vieux soldats de la première République et du premier Empire ont été déjà admises, après vérification des titres par le conseil d'Etat.

Mais la sollicitude de l'Empereur s'est portée plus loin. Votre Majesté s'est proposé de provoquer la fondation d'une œuvre où la vieille et la jeune armée, se rencontrant en quelque sorte, seront unies comme par un lien de bienfaisance réciproque, et participeront aux mêmes avantages. Il s'agit d'une vaste organisation de secours mutuels, comprenant les hommes de l'armée de terre et de mer, sans distinction de grade, et quelle que soit l'époque où ils aient quitté le service. Pour réaliser ce projet, il sera institué à Paris, sous le titre de comité de patronage, une commission chargée d'encourager dans la capitale et dans les départements la formation de sociétés de secours mutuels composées uniquement d'anciens militaires ou de militaires qui sont encore liés au service. Les opérations du comité de patronage seront facilitées par la libéralité de l'Empereur, qui a mis à sa disposition une somme de 500,000 fr.

Par cette œuvre, dont Votre Majesté a voulu rattacher l'établissement à la commémoration séculaire de la naissance de Napoleon Ier, tous ceux qui auront servi humblement ou avec éclat leur pays verront se perpétuer la noble camaraderie qui les a unis dans les camps, et ils continueront sous une autre forme, dans la vie civile, cette confraternité d'armes qui a été leur force et leur honneur.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, après m'être concerté avec mes collègues les ministres de la guerre et de la marine, un projet de décret qui a pour objet d'instituer le comité de patronage. Je transmets en même temps au conseil d'Etat les statuts de l'œuvre, afin qu'elle soit reconnue comme établissement d'utilité publique. Je ne doute pas que le conseil d'Etat ne s'associe avec empressement aux généreuses intentions de l'Empereur.

Je suis, avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le ministre de l'intérieur,
DE FORCADE.

Paris, le 15 août 1869.

NAPOLEON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur;

Vu les statuts de l'œuvre établie à Paris pour encourager et aider les sociétés de secours mutuels fondées ou à fonder à Paris et dans les départements ;

Notre conseil d'Etat entendu ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'œuvre de patronage établie à Paris pour encourager et aider, par des subventions, les sociétés de secours mutuels fondées ou à fonder à Paris et dans les départements, entre les anciens militaires de terre et de mer.

Art. 2. Les statuts de l'œuvre, tels qu'ils sont annexés au présent décret, sont et demeurent approuvés.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 24 novembre 1869.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le ministre de l'intérieur,
DE FORCADE.

STATUTS

De l'œuvre instituée pour la fondation des sociétés de secours mutuels entre les anciens militaires des armées de terre et de mer.

Art. 1er. Il est établi, à Paris, une œuvre de patronage pour encourager et aider par des subventions les sociétés de secours fondées ou à fonder à Paris et dans les départements, entre les anciens militaires des armées de terre et de mer.

Les militaires en activité peuvent être admis par les statuts à faire partie de ces sociétés.

Art. 2. L'Empereur est président d'honneur de cette œuvre.

Les ministres de la guerre et de la marine sont vice-présidents d'honneur.

L'œuvre est administrée par un comité.

Le président et les autres membres du comité sont nommés par l'Empereur.

Art. 3. Les ressources de l'œuvre se composent :

1° Du produit des souscriptions ;

2° Des intérêts des fonds placés à la caisse des dépôts et consignations ;

3° Des dons et legs.

Art. 4. Le comité se réunit sur la convocation du président.

Il délibère sur les mesures à prendre pour la création et le développement des sociétés placées sous son patronage.

Il fixe les allocations à accorder aux sociétés sur les ressources dont il dispose.

Il donne son avis sur la rédaction des projets de statuts, ainsi que sur la nomination des présidents.

Art. 5. Aucune question étrangère à l'objet de son institution ne peut être traitée dans les réunions du comité.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le comité est représenté par son président.

Art. 7. L'œuvre n'accorde son patronage qu'aux sociétés dont les statuts auront été approuvés suivant les formes établies par le décret du 26 mars 1852.

Art. 8. A la fin de chaque année, les sociétés adressent au comité de l'œuvre du patronage l'état de leur situation morale et financière.

Le comité présente à l'Empereur un rapport d'ensemble sur les opérations et les résultats du dernier exercice.

Art. 9. L'œuvre pourra être dissoute par le comité, sous l'approbation du ministre de l'intérieur.

L'actif disponible sera réparti entre les sociétés par le ministre de l'intérieur.

Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par le conseil d'Etat, dans la séance du 17 novembre 1869.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur ;

Vu notre décret du 24 novembre 1869, qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'œuvre de patronage établie à Paris, pour encourager et aider par des subventions les sociétés de secours mutuels fondées ou à fonder à Paris et dans les départements, entre les anciens militaires de terre et de mer :

Vu l'article 2 des statuts ainsi conçu :

« L'Empereur est président d'honneur de cette œuvre ;

» Les ministres de la guerre et de la marine sont vice-présidents d'honneur ;

» L'œuvre est administrée par un comité; le président et les autres membres du comité sont nommés par l'Empereur. »

Vu le décret du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sont nommés membres du comité de patronage des sociétés de secours mutuels entre anciens militaires

S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, président.
S. Exc. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers.
S. Exc. le maréchal Randon.
S. Exc. le maréchal Canrobert.
S. Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.
S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta.
S. Exc. le maréchal Forey.
S. Exc. le maréchal Bazaine.
S. Exc. l'amiral Tréhouart.
M. le général de division comte de Palikao, commandant le 4e corps d'armée.
M. le général de division de Ladmirault, commandant le 2e corps d'armée.
M. Laity, sénateur.
M. Jérôme David, député, vice-président du Corps législatif.
M. le général de division de la Motterouge, du cadre de réserve, député.
M. le général de brigade Dautheville, du cadre de réserve, député.
M. le général de division Allard, du cadre de réserve, président de section au conseil d'Etat.
M. le général de division d'Autemarre d'Ervillé, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.
M. le général de division Castelnau, directeur de la première direction, au ministère de la guerre.
M. le général de division de Failly, commandant le 3e corps d'armée.

pler, au rassemblement du matin : « *V'là la drogue qui commence.* »

On ne peut donc que féliciter le colonel d'état-major Lewal d'avoir abordé le premier, d'une façon nette et précise, ce problème si complexe.

Prendre une unité de troupes, un corps d'armée, par exemple, le composer, le déployer, le ployer, le faire marcher sur une seule route, et cela d'une façon simple, pratique, mise à la portée de tous, tel est le cadre de la conférence du colonel et le but qu'il nous a semblé vouloir atteindre.

Si l'ordre est nécessaire dans la marche, il en faut également dans les idées. Il était donc urgent de dégager la question de toutes celles subsidiaires qui s'y rattachaient, présenter un module unique, capable de se multiplier au besoin. C'est là le côté remarquable du travail analytique, puis synthétique, exposé dans la réunion du 9 décembre.

Pour unité, le colonel a adopté un corps d'armée de force moyenne se mouvant sur une seule route. Il nous le montre soumis à des éléments fixes et variables. Les éléments fixes sont le but, la relation entre les différentes parties, les calculs de longueur, de distance, de vitesse. Les éléments variables ou pratiques sont les lieux, les obstacles, le temps, la vigueur des hommes, la présence de l'ennemi, etc.

Il fait ressortir ensuite l'obligation d'utiliser ces deux séries, les opinions des différents chefs et auteurs militaires modernes à ce sujet, enfin le rapport existant entre l'ordre de marche et l'ordre de combat. Il donne alors le dispositif que réclame une armée en bataille, l'emplacement des lignes, de l'artillerie, de la cavalerie, des munitions, des ambulances, des réserves et des convois. Cela fait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il découpe en long ruban d'hommes, de chevaux et de voitures en *tranches* correspondantes à un corps d'armée, prend une de ces tranches à partie, nous fait assister à son ploiement naturel en colonne, décrit les différents systèmes employés pour cette manœuvre, divise cette colonne par groupes, indique l'importance relative des groupes, les effectifs qu'ils comportent et, par suite, la composition du corps d'armée.

Reste la *longueur de la colonne*. C'est là que le conférencier entre dans le vif du débat, qu'il serre ses arguments. Il nous fait voir cet objectif continuel de tous les chefs de guerre, cet idéal, de réduire la profondeur et partant la fatigue, la perte du temps qui résulte des ordres serrés et les allongements forcés qui en sont la conséquence. Il donne l'allongement moyen, la vitesse de la marche, la vitesse moyenne, les distances nécessaires pour empêcher le désordre, enfin la longueur totale.

Ce point établi, les différentes parties du problème une fois exposées, le colonel synthétise alors pour en arriver à l'application des principes émis : la nécessité de la séparation du convoi, le temps nécessaire pour les déploiements ; la formule simple pour trouver la durée des marches ; la méthode à employer pour régler le mouvement des troupes, éviter la fatigue des hommes, indiquer les heures propices de départ, se passer du rassemblement, puis la conduite de la colonne, la direction qui incombe au commandement, enfin, comme résultante finale, un plan de marche, corollaire de celui qui existe pour les trains de nos chemins de fer, ce *vade mecum* futur de tout officier d'état-major et de tout chef de troupes.

Tel est, en quelques lignes, le résumé de cette conférence qui paraît si simple de prime abord et qui, pourtant, embrasse tant de solutions diverses. Tel est le brillant défilé de faits d'un intérêt constant, auquel nous fait assister le colonel avec la verve et la conscience de l'homme qui a pris part à nos luttes d'Afrique, d'Italie et du Mexique et qui sait appliquer la méthode expérimentale à celle de la théorie.

Peut-être y aurait-il quelques objections sérieuses à poser à propos des idées émises sur l'emplacement et l'emploi des batteries ?

Peut-être le conférencier eût-il pu s'étendre un peu plus sur l'explication du plan de marche, dont la partie graphique paraissait effrayer beaucoup d'officiers présents, qui ne songeaient pas que ce plan, d'une simplicité extrême, était employé journellement par tous les mécaniciens et chefs de train de nos voies ferrées !

Peut-être y aurait-il à regretter que le colonel eût pris une exemple en dehors de nos campagnes dernières, campagnes encore présentes à l'esprit de tous. S'il n'a évité, comme nous le croyons, cette application des faits récents que pour échapper au danger de critiquer les actes de chefs encore vivants, on ne peut qu'admirer davantage la souplesse avec laquelle ce sujet a été traité et renvoyer ceux qui voudraient se trouver à même d'analyser d'une manière plus approfondie ce travail que nous n'avons fait qu'effleurer, à son développement total que la *Revue militaire française* (1) doit donner dans son numéro de janvier 1870.

T. J.

Nouvelles et correspondances de l'étranger

ANGLETERRE. — Le lieutenant-colonel Martin, du 4e régiment d'infanterie de la Reine, a proposé récemment, dans une conférence à l'*United Service Institution*, d'attacher à chaque section d'infanterie une charrette à bras traînée par un pionnier, un tambour ou un musicien. Cette charrette pourrait porter 40 cartouches par homme, et des outils pour la construction des tranchées-abris. Le *Journal of the Royal United Service* a publié officiellement les dessins de cette voiture, appelée, selon l'inventeur, à fonctionner sur les champs de bataille. En sa qualité de président de la Société de l'*United Service*, le général Codrington a remercié publiquement M. Martin sur sa communication, en ajoutant que l'insertion du document précité dans les journaux militaires avait pour but d'appeler l'attention et partant la discussion sur les mérites de l'invention de cet officier supérieur.

On sait qu'en France, les bataillons qui marchent à l'ennemi reçoivent chacun un caisson à deux roues dit : *Caisson léger pour munitions d'infanterie*. Les outils sont transportés par les soins du génie divisionnaire.

HONGRIE. — *Armement de la cavalerie des honveds.* Par décision du ministre de la défense nationale approuvée par le roi (l'empereur François-Joseph), la cavalerie de la landwehr hongroise sera armée du sabre, de la carabine et du revolver. Le sabre doit être fixé au côté gauche de la selle, comme celui de nos spahis algériens ; la carabine portée à la grenadière, la bandoulière de l'épaule gauche au côté droit ; le revolver attaché à la ceinture.

SUÈDE. — Le roi Charles XV s'occupe activement de mettre le règlement sur les manœuvres d'infanterie en rapport avec la nouvelle tactique. Il vient de réunir de nouveau, à Stockholm, la commission chargée de ce travail, et qui se compose de MM. le général major comte Lagerberg ; le colonel Waldenhjelm ; le lieutenant-colonel Nyblaeus et le major Taube.

SUISSE. — Le budget de la guerre pour 1870, présenté à l'assemblée générale de la Confédération helvétique, donne les indications suivantes :

Recettes : Vente des poudres de chasse et de mine, 670,000 francs ; haras, 90,500 francs ; manufactures, 66,420 francs ; vente des douilles de cartouches, 1 million, 360,900 francs ; recettes diverses, 47,200 francs ; total des recettes : 2,235,020 francs.

Les dépenses sont évaluées à la somme de 5 millions, 107,940 francs ; mais à ce chiffre viennent s'ajouter les dépenses afférentes aux cantons sur lesquelles nous n'avons pas des données très-exactes.

Le *Journal officiel* français pense que le chiffre de 4 millions peut être pris comme chiffre normal actuel, pour l'évaluation des dépenses affectées à la guerre ; on trouve que celles-ci représentent environ 20 0/0 ou le cinquième des dépenses totales de l'Etat ; elles ont dépassé, en 1866, le quart du budget général.

Berne, le 12 décembre. Sous peu de jours commencera en assemblée générale la discussion de la réorganisation de l'armée suisse, dont le projet a été soumis préalablement aux assemblées cantonales. Celles-ci ont en général adressé au Conseil central des contre-projets très-détaillés, dont quelques-uns n'occupent pas moins de cinquante pages. Je vous tiendrai au courant des débats importants qui ne manqueront pas de s'élever sur la question vitale de l'organisation et du recrutement de l'armée.

Jusqu'à présent tout le monde paraît d'accord pour demander que, dans notre pays, où l'armée permanente n'existe sous aucune forme, les jeunes gens reçoivent, dès l'enfance, une éducation mâle et virile. Le célèbre colonel fédéral de Rustow a publié sur ce sujet un ouvrage remarquable dans lequel il indique les moyens de préparer la jeunesse d'une nation au rude métier des armes, et je dois dire, à l'éloge des Suisses, qu'ils partagent unanimement les idées de cet écrivain. Quant à l'obligation du service personnel, on n'a jamais admis qu'elle fût seulement mise en discussion.

GEORGES WARNER.

Exposé de la situation de l'Empire.

Garde impériale. — Le décret du 26 octobre 1868, avait créé dans la garde impériale deux classes de soldats se recrutant : la première parmi les militaires en activité ; les militaires de la réserve ayant appartenu à la première portion du contingent ; les engagés volontaires, après libération définitive ; et, dans une certaine proportion, parmi les soldats de la 2e classe de la garde.

La seconde, parmi les engagés volontaires n'ayant pas encore servi et les jeunes soldats du contingent appelé à l'activité et réunissant des conditions spéciales d'aptitude.

Cette dernière disposition, suggérée par les préoccupations naturelles que devait faire naître l'application de la loi du 1er février 1868, au point de vue du recrutement des corps de la garde impériale, présentait l'inconvénient de constituer des inégalités non justifiées entre des jeunes gens appartenant aux mêmes classes du recrutement, et il a été reconnu, d'ailleurs, que les difficultés que l'on avait d'abord prévues ne pouvaient se produire que dans des circonstances exceptionnelles.

Il a paru opportun, dès lors, de revenir à l'esprit des principes posés par le décret d'institution de la garde impériale, et de n'admettre dans ses rangs que des hommes choisis dans les catégories ci-après :

Les militaires en activité présentés à l'inspection générale, ayant au moins une année de service effectif ;

Les militaires rentrés dans leurs foyers après avoir rempli le temps de service légal, qui contracteront un engagement volontaire de cinq ans, et qui rempliront, en outre, certaines conditions spéciales d'aptitude.

La subdivision des soldats en deux classes, offrant un moyen d'émulation dont l'efficacité est maintenant démontrée, a été maintenue dans la garde, et l'on a même porté à la moitié de l'effectif dans chaque compagnie, escadron ou batterie de la garde, la proportion des soldats de seconde classe.

Cette disposition procure une nouvelle économie au Trésor.

Camps d'instruction. — Les exercices annuels du camp de Châlons ont commencé le 1er mai pour se terminer le 15 septembre. Comme l'année dernière, deux séries de troupes, comprenant chacune trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie, ont été successivement appelées à venir étudier les opérations de la guerre sur ce vaste champ de manœuvres. D'intéressantes expériences y ont été également poursuivies ; elles ont porté principalement sur le tir et sur l'extension de l'emploi de la télégraphie dans les armées en campagne.

Le camp de Lannemezan recevait, de son côté, du 15 juillet au 15 septembre, une division d'infanterie et une brigade de cavalerie, qui s'y sont trouvées dans des conditions non moins favorables à leur instruction.

Sur le terrain du Grand-Camp, près de Lyon, les trois divisions actives d'infanterie et la division de cavalerie du 4e corps d'armée étaient en même temps exercées aux manœuvres d'ensemble des différentes armes. Enfin les troupes de la garde impériale et du 1er corps venaient s'établir successivement, par brigade, au camp de Saint-Maur, du 16 avril au 15 septembre.

On voit par là que l'impulsion si énergique donnée, en 1868, à l'instruction de l'armée, ne s'est pas ralentie. Chacun a compris, du reste, à tous les degrés de la hiérarchie, l'importance et l'intérêt des nouvelles études, et s'est montré, dans sa sphère, à la hauteur de sa tâche.

Enseignement régimentaire. — Le département de la guerre s'efforce, par tous les moyens dont il dispose, de faire participer aux avantages de l'enseignement les hommes que la loi appelle sous les drapeaux.

Les rapports des inspecteurs généraux sont unanimes à reconnaître l'état satisfaisant des écoles régimentaires dans toutes les armes, et constatent que pendant l'année scolaire 1868-1869, les cours du premier degré ont été suivis par 92,848 élèves, ceux du second degré, par 83,401, ce qui donne un total de 176,249 hommes pour les deux cours.

En Algérie, on a organisé depuis 1866, dans les corps de tirailleurs, des cours spéciaux, tant pour initier à la connaissance de l'arabe les cadres français que pour vulgariser la langue française chez les soldats indigènes. Les progrès constatés dans cette branche de l'enseignement sont déjà très sensibles, surtout chez les indigènes.

En résumé, les résultats obtenus démontrent que, dans un avenir très-rapproché, à l'exception de quelques intelligences rebelles, tous les soldats qui seront arrivés illettrés sous les drapeaux sauront au moins lire, écrire et compter au moment où ils rentreront dans leurs foyers.

INFANTERIE.

Formation d'une compagnie unique de vétérans de l'infanterie. — L'admission des sous-officiers et soldats à la retraite après vingt-cinq ans de service et la multiplicité des emplois que les militaires libérés avant ce temps trouvent aujourd'hui dans la vie civile, diminuent sensiblement le nombre des hommes que leur fatigue ne permet pas de conserver, vers le terme de leur carrière, dans le service actif. Par suite, l'effectif de la compagnie de sous-officiers vétérans et celui de la compagnie de fusiliers sont descendus à un chiffre qui ne justifiait plus que le maintien d'un double cadre.

En conséquence, un décret du 22 mai 1869 a prononcé la suppression de ces deux compagnies et prescrit la formation d'un corps unique de vétérans qui a reçu le titre de *compagnie de vétérans de l'infanterie*, et dans lequel ont pris place, avec leur grade, les hommes des compagnies licenciées. Il est à prévoir que, dans un avenir peu éloigné, cette compagnie elle-même pourra être supprimée.

Manœuvres de l'infanterie. — Le travail de révision de l'instruction du 17 avril 1862, sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie, qui avait été soumis, à la fin de 1868, à la commission des maréchaux et des commandants de corps d'armée, a reçu, le 19 mars 1869, la sanction définitive de l'Empereur. Les dispositions des titres I, II, III, IV, V, VI, comprenant les bases de l'instruction, les écoles du soldat, de peloton, la pratique du tir, et l'école de bataillon, sont, en conséquence, devenues réglementaires et ont dû être substituées à celles de l'ancienne instruction. Le titre VII, qui comprend les évolutions de ligne, est en ce moment soumis à un nouvel examen avant d'être définitivement promulgué.

Cette révision, dont le caractère principal est la simplification et qui tend à rendre l'instruction plus rapide et plus pratique, s'est écartée le moins possible des principes du règlement de 1862. Aussi n'apporte-t-elle aucun trouble dans les connaissances acquises de l'armée, bien qu'elle allége considérablement la tâche des instructeurs.

Garde nationale mobile. — La détermination des circonscriptions de recrutement de la garde nationale mobile, qui n'avait pu être définitivement arrêtée en 1868 que pour les 1er et 3e corps d'armée, a été complétement terminée dans le courant de 1869 pour les 2e, 4e, 5e et 6e corps.

Cette base indispensable de l'organisation générale, et dont le premier établissement présentait d'innombrables difficultés de détail, une fois fixée, on a pu procéder, dans toute l'étendue de l'Empire, à la répartition entre les bataillons ou batteries des gardes nationaux mobiles des classes de 1864, 1865, 1866 et 1867 auxquels vient de s'ajouter le contingent de la classe de 1868 (139,225 hommes), ce qui porte l'effectif total des inscrits à 560,714 hommes.

L'examen et le classement des candidatures, en nombre considérable, qui se sont produites dans tous les départements pour les divers emplois d'officier ont eu lieu également par les soins de l'autorité militaire.

Cette formation, qui s'était arrêtée en 1868 à la nomination des chefs de bataillon ou commandants d'artillerie dans le département de la Seine et le 3e corps d'armée, s'est étendue en 1869 à la totalité des cadres d'officiers supérieurs et à presque tous ceux de capitaines pour les trois premiers corps d'armée. Par suite, on compte aujourd'hui dans ces circonscriptions 155 chefs de bataillon ou commandants d'artillerie et 1,120 capitaines (y compris les capitaines-majors) en possession de leurs fonctions, plus les officiers des dix compagnies de francs-tireurs volontaires, dont l'organisation dans les départements de l'Est a été régulièrement sanctionnée par l'Empereur en 1868.

Il a, en outre, été pourvu, dans le département de la Seine, à 298 emplois de lieutenant et de sous-lieutenant,

---

(1) On s'abonne à la *Revue militaire française*, chez M. Noblet, directeur, 11, rue St-Dominique-St-Germain.

Ces nominations, en complétant les cadres d'officiers, ont permis d'appeler, dès le mois de juin, aux exercices prescrits par la loi, les jeunes gens de ce département qui avaient précédemment reçu les effets d'habillement et d'équipement réglementaires.

En résumé, l'organisation territoriale de la garde nationale mobile est aujourd'hui terminée dans toute la France, et tous les jeunes gens appelés a en faire partie sont inscrits sur les contrôles des bataillons ou batteries qu'ils devraient rejoindre en cas d'appel. La formation des cadres, complète à Paris, est, en outre, suffisamment avancée dans les trois premiers corps d'armée, pour permettre de réunir immédiatement, si les circonstances la rendaient nécessaire, les hommes immatriculés dans les circonscriptions de ces trois grands commandements.

CAVALERIE.

Manœuvres de la cavalerie. — Il devenait indispensable de faire, pour les exercices et les évolutions de la cavalerie, encore régis par l'ordonnance du 6 décembre 1829, un travail de révision analogue à celui qui vient d'être fait pour les manœuvres de l'infanterie. Les expériences poursuivies avec succès en 1868 et en 1869, soit dans les corps de troupe, soit dans les camps d'instruction, permettent d'ailleurs d'asseoir aujourd'hui les bases de cette révision, en réalisant d'incontestables progrès.

Une décision ministérielle du 8 février 1869 a chargé le comité de la cavalerie de refondre l'ancien règlement, de manière à le mettre entièrement d'accord avec les conditions actuelles du service, soit à l'intérieur, soit en campagne. Le comité s'occupe de cet important travail, et il y a lieu d'espérer qu'il pourra être prochainement soumis à l'approbation de l'Empereur.

REMONTE.

Le service de la remonte a fonctionné, comme les années précédentes, avec la plus grande régularité.

Les dépôts de l'intérieur, groupés par la décision impériale du 26 janvier 1862 en trois circonscriptions commandées chacune par un officier supérieur de cavalerie, ont vu s'accroître, notamment dans l'Est et le Sud-Est, le chiffre de leurs achats par suite de la nécessité de former et d'entretenir en dépôt chez les cultivateurs une réserve qui s'est élevée à 17,000 chevaux.

La 1re et la 3e circonscription surtout, dont le territoire fort étendu exigeait, pour en assurer la surveillance, de très fréquents déplacements de la part du commandement, ont pris une importance telle, que l'intérêt du service et de la production réclamait la réunion des dépôts de l'Est et du Sud-Est sous une direction spéciale.

Cette réunion s'effectue en ce moment, sans accroissement de charge pour le Trésor, attendu que la légère augmentation de dépense qu'elle exige se trouve largement compensée par la diminution des frais de tournées.

La nouvelle circonscription de remonte comprend les dépôts de Villers, Faverney et Sampigny, distraits de la 1re, et le dépôt de Mâcon, retiré de la 3e; elle sera commandée, comme les trois autres, par un officier supérieur de cavalerie et aura pour chef-lieu Sampigny, le point le plus central du territoire qu'embrassent ses opérations.

FAITS DIVERS

On nous écrit de Constantinople que le serdar-ekrem Omer-Pacha, qui a commandé en chef les troupes ottomanes pendant la campagne de Crimée et pendant la campagne du Danube qui l'a précédée, vient, sur sa demande, d'être mis à la retraite. Par une faveur spéciale, le sultan a déclaré qu'il jouirait, comme par le passé, de tous ses traitements, grades et titres.

Omer-Pacha est remplacé, comme commandant en chef du premier corps d'armée, par Izzet-Pacha, officier général très-distingué, président du comité de la guerre au conseil d'État, qui a été élevé, à cette occasion, au rang de muchir. Essad-Pacha, gouverneur de Scutari d'Albanie, remplace Izzet-Pacha comme président du comité de la guerre.

— Après de nombreuses et longues difficultés, le nouveau ministère italien s'est constitué. M. Lanza est président du conseil et ministre de l'intérieur; M. Sella est nommé aux finances; M. Visconti-Venosta, aux affaires étrangères; M. Raeli, à la justice; M. Govone, à la guerre; M. Gadda, aux travaux publics; M. Correnti, à l'instruction publique; M. Castagnola, à l'agriculture et, à titre provisoire, à la marine.

— Le général Auersperg, qui commande les troupes autrichiennes en Dalmatie, vient d'adresser à son gouvernement un rapport dans lequel il annonce que les insurgés du district de Braic ont fait leur soumission et se sont déclarés prêts à déposer les armes. Les insurgés de la Crivoscie eux-mêmes ont demandé à se soumettre.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Vanbenille, lieutenant-colonel au 15e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Soissons.

Avis aux Abonnés.

Le renouvellement du 1er janvier étant un des plus considérables de l'année, nous invitons nos souscripteurs à ne pas attendre au dernier jour pour renouveler leur abonnement.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire,	
	20 fr. un an sans Annuaire.	
	10 fr. six mois sans Annuaire,	
États-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.	
	25 fr. un an	sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois	

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un capitaine d'infanterie désire trouver un permutant dans un des corps permanents ou dans un des régiments d'infanterie, en Afrique. (118)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison dans le Midi (promotion du 10 août 1868), demande à permuter avec un sous-lieutenant d'un des régiments permanents en Afrique.
S'adresser a M. Debaigne, sous-chef de gare a Nîmes. (122)

Le 4e de voltigeurs, à l'École militaire, demande des clarinettes, un saxophone-alto et des basses. Des places de 3e et 4e classes sont réservées. — S'adresser au chef de musique.

Le 2e voltigeurs de la garde demande un 1er baryton ou 4 cylindre-solo et un bon musicien pour caporal-clairon.
S'adresser au colonel ou au chef de musique.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 10, rue du Faub.-Montmartre.

Le chemin de fer du Simplon.

On sait quelle révolution les chemins de fer ont faite dans les grandes opérations militaires, quels immenses services les Prussiens, entre autres, ont su en tirer dans leur dernière guerre contre l'Autriche. On sait qu'une foudroyante concentration permit à l'armée prussienne de prendre l'offensive, et fit autant pour son succès à Sadowa que les fusils à aiguille.

D'un autre côté, en présence de l'annexion militaire du duché de Bade par la Prusse, annexion qui permet à cette dernière de faire, quand elle le voudra, des cantons allemands de la Suisse, ce qu'elle a fait du Holstein, du Hanovre, de Francfort, et d'occuper le passage du Saint-Gothard avant que les troupes fédérales aient eu le temps de se réunir; en présence de toutes ces leçons et de tous ces faits, disons-nous, il importe de ne point perdre de vue la ligne du Simplon, ligne essentiellement française, et d'une importance militaire capitale pour nous, puisqu'elle se construit dans ce passage que Napoléon Ier confessait avoir toujours ambitionné, ainsi que le Valais, comme le chemin le plus direct de la Lombardie, « comme la clef de l'Italie. »

Il faudrait que la ligne du Simplon fût achevée avant que celle du Saint-Gothard soit commencée. Il y a là pour la France non-seulement une question d'intérêt, puisque le Simplon est la route la plus facile et la plus courte pour communiquer avec l'extrême Orient en se servant de l'isthme de Suez, et aussi une question d'amour-propre, puisque la ligne du Saint-Gothard est une espèce de défi lancé par des voisins jaloux, mais encore, en dernier lieu, une question stratégique qui a appelé bien souvent toute l'attention de Napoléon Ier.

La ligne du Simplon mérite donc non-seulement les sympathies militaires françaises, mais aussi l'appui efficace du pouvoir.

PERMUTATIONS. Prix des insertions

2 fr. pour une insertion.
4 fr. — deux —
6 fr. — trois —

Payables en un mandat sur la poste au nom du *Moniteur de l'armée*

On ne reçoit pas de timbres-poste.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces : division sur 3 colonn.

la petite ligne	. . .	50
		(La ligne)
Réclames	. . .	2 fr.
Faits-Paris	.	4
Demandes de conseil d'administration.		1 3

Payables en un mandat sur la poste, au nom du *Moniteur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs | Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Montmartre, 152

N° 72. — 25—26 DÉCEMBRE 1869.

Afin de donner sans retard les nombreuses nominations qui viennent d'être signées par l'Empereur, nous leur consacrons notre numéro entier, et nous l'avançons d'un jour.

Nous publierons, quelques heures après, un numéro extraordinaire qui complétera le travail des nominations.

Paris, 21 décembre 1869.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

ÉTAT-MAJOR.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, ont été promus dans le corps d'état-major les officiers de ce corps dont les noms suivent :

1° A un emploi de lieutenant colonel.

M. Pujade, chef d'escadron, en rempl. de M. Conigliano, admis à la retraite.

2° A deux emplois de chef d'escadron.

Ancienneté, M. Poulot, en rempl. de M. Pujade, promu lieutenant-colonel.

Choix, M. de Bastard d'Estang, en rempl. de M. Valette, admis à la retraite.

3° A cinq emplois de capitaine

Choix (2e tour), M. Migneret Richard de Cendrecourt, en rempl. de M. Serand, admis dans l'intendance.

Ancienneté (3e tour), M. Espivent de la Villesboisnet, en rempl. de M. Quillot, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Pifteau, en rempl. de M. Reille, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. Mansuy, en rempl. de M. Poulot, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. d'Amboix, en rempl. de M. de Bastard d'Estang, promu chef d'escadron.

GENDARMERIE.

Par décret du 24 décembre 1869 ont été nommés dans la gendarmerie :

1° A un emploi de lieutenant-colonel, chef de légion,

à Bourges (19e légion.)

Avancement des chefs d'escadron, M. Guénard de la Tour, chef d'escadron commandant la compagnie de Maine-et-Loire, en rempl. de M. Vata, admis à la retraite.

2° A trois emplois de chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Riff, capitaine dans la compagnie du Nord, en rempl. de M. Macheré, passé dans l'état-major des places.

Ancienneté (1er tour), M. de Bigault Casanove, capitaine dans la comp. de l'Aisne, en rempl. de M. Cario, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Gautier, capitaine dans la garde de Paris, en rempl. de M. Guénard de la Tour, nommé lieutenant-colonel.

3° A six emplois de capitaine (partie active).

Choix (2e tour), M. Massenet, lieutenant dans la comp. de la Manche, en rempl. de M. Cauro, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Le Pellerin, lieutenant dans la garde de Paris, en rempl. de M. Blin, admis à la retraite.

Armée (4e tour), par application de la décision impériale du 25 septembre 1869, lieutenant de gendarmerie (ancienneté), M. Rouyer, lieutenant dans l'escadron des gendarmes d'élite, en rempl. de M. Ledru, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Velly, lieutenant dans l'escadron des gendarmes d'élite, en rempl. de M. de Rigault Casanove, nommé chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Bapst, lieutenant dans la compagnie des Alpes-Maritimes, en rempl. de M. Riff, nommé chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Dronel, lieutenant dans la garde de Paris, en rempl. de M. Gautier, nommé chef d'escadron.

4° A deux emplois de sous-lieutenant (partie active).

Ancienneté (2e tour), par application de la décision impériale du 25 septembre 1869. — Sous-officiers de gendarmerie, M. Duneufgermain, maréchal des logis à la suite de la garde de Paris, en remplacement de M. Massenet, nommé capitaine.

Sous-officiers (1er tour), M. Schmitz, maréchal des logis dans la compagnie de l'Eure, en rempl. de M. Bapst, nommé capitaine.

INFANTERIE.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A huit emplois de colonel.

23e de ligne.

M. Rolland, lieutenant-colonel du 81e rég. de ligne, en rempl. de M. Auzony, retraité.

21e de ligne.

M. d'Arguesse, lieutenant colonel du 57e rég. de ligne, en rempl. de M. Hervé, passé au 31e de ligne.

41e de ligne.

M. Saussier, lieutenant-colonel du 29e rég. de ligne, en rempl. de M. de Tryon, retraité.

53e de ligne.

M. Japy, lieutenant-colonel du régiment des zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Perreaux, retraité.

54e de ligne.

M. Caillot, lieutenant-colonel du 70e régiment de ligne, en rempl. de M. Suzzoni, mis hors cadres.

64e de ligne.

M. Léger, lieutenant-colonel du corps, en rempl. de M. Le Beschu de la Bastays, retraité.

85e de ligne.

M. Le Breton, lieutenant-colonel du corps, en rempl. de M. Godine, décédé.

86e de ligne.

M. Cérez, lieutenant-colonel du 2e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Siguorino, nommé général de brigade.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A dix emplois de lieutenant-colonel.

29e de ligne.

M. Isnard, chef de bataillon au 77e régiment de ligne, en rempl. de M. Saussier, nommé colonel.

31e de ligne.

M. Bernier, chef de bataillon au 20e régiment de ligne, en rempl. de M. Colonieu, passé au 2e régiment de tirailleurs algériens.

35e de ligne.

M. Fournès, chef du 1er bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Bessières de la Jonquière, passé au 69e de ligne.

57e de ligne.

M. Mathieu, chef de bataillon au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. d'Arguesse, nommé colonel.

62e de ligne.

M. Louis, chef de bataillon au 17e régiment de ligne, en rempl. de M. Hubert de la Hayrie, passé au régiment de zouaves de la garde impériale.

61e de ligne.

M. Caillard d'Aillière, chef de bataillon au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en rempl. de M. Léger, nommé colonel.

68e de ligne.

M. Paillier, chef de bataillon au corps, en rempl. de M. Foucher, retraité.

70e de ligne.

M. Santereau, chef de bataillon au 2e de ligne, en rempl. de M. Caillot, nommé colonel.

81e de ligne.

M. Sisco, major du 22e régiment de ligne, en rempl. de M. Rolland, nommé colonel.

85e de ligne.

M. Fauchon, chef de bataillon au 59e régiment de ligne, en rempl. de M. Le Breton, nommé colonel.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A treize emplois de chef de bataillon.

17e de ligne.

(Choix), M. Reboul, capitaine au 36e régiment de ligne, en rempl. de M. Louis, nommé lieutenant-colonel.

84e de ligne.

(Ancienneté), M. Broussolle, capitaine au 44e régiment de ligne, en rempl. de M. Raison, passé au régiment de zouaves de la garde impériale.

53e de ligne.

(Choix), M. Martin, capitaine adjudant major au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Castaigne, passé au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

2e de ligne.

(Ancienneté), M. Pettelot, capitaine au 10e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Santereau, nommé lieutenant-colonel.

59e de ligne.

(Choix), M. Bochet, capitaine adjudant-major du 7e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Fauchon, nommé lieutenant-colonel.

9e de ligne.

(Ancienneté), M. Coudre, capitaine au 57e régiment de ligne, en rempl. de M. Bureau, passé au 1er bataillon de chasseurs à pied.

66e de ligne.

(Choix), M. Gérard, capitaine au 7e régiment de ligne, en rempl. de M. Galloni, retraité.

71e de ligne.

(Ancienneté), M. Gaspard, capitaine au 77e régiment de ligne, en rempl. de M. Taupiac, retraité.

68e de ligne.

(Choix), M. Lacazedieu, capitaine adjudant-major au 18e de ligne, en rempl. de M. Paillier, nommé lieutenant colonel.

20e de ligne.

(Ancienneté), M. Vaquette de Hennault, capitaine au 55e de ligne, en remplacement de M. Bernier, nommé lieutenant-colonel.

77e de ligne.

(Choix), M. Lemontaguer, capitaine adjudant-major au 2e régiment de zouaves, en rempl. de M. Isnard, nommé lieutenant-colonel.

28e de ligne.

(Ancienneté), M. Lajonaule, capitaine-trésorier du 75e de ligne, en rempl. de M. Curet, retraité.

16e de ligne.

(Choix. Afrique), M. Carré, capitaine adjudant-major au 39e de ligne, en rempl. de M. Thevenet, passé au 3e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A trois emplois de major.

12e de ligne.

M. Limayrac, capitaine adjudant-major au 76e rég. de ligne, en rempl. de M. Abbe, retraité.

22e de ligne.

M. Vincent, capitaine adjudant-major au 45e régiment de ligne, en rempl. de M. Sisco, nommé lieutenant colonel.

57e de ligne.

M. Breugnot, capitaine au régiment de zouaves de la garde impériale, en rempl. de M. Coudert, passé au régiment de zouaves de la garde impériale.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A deux emplois de colonel.

2e rég. de tirailleurs algériens.

M. Suzzoni, colonel d'infanterie, hors cadres, en rempl. de M. Montfort, nommé général de brigade.

86e de ligne.

M. Berthe, lieutenant-colonel du 3e régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Cérez, mis en activité hors cadres.

A un emploi de lieutenant-colonel.

3e rég. de tirailleurs algériens.

M. Macquaire, chef du 12e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Berthe, nommé colonel.

A un emploi de chef de bataillon.

5e rég. d'infanterie de ligne.

(Choix), M. Josse, capitaine-adjudant-major au 41e de ligne, en rempl. de M. Jouanne-Beaulieu, passé au 12e bataillon de chasseurs à pied.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel

15e de ligne.

M. Barrué, chef de bataillon au 11e de ligne, en rempl. de M. Vauheulle, décédé.

A un emploi de chef de bataillon

11e de ligne.

(Ancienneté), M. Bouisset, capitaine au 1e de ligne, en rempl. de M. Barrué, nommé lieutenant-colonel.

Par décret du 24 décembre 1869, sont nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, savoir :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

74e de ligne.

(1er tour), M. Four, adjudant au corps, en rempl. de M. Dupuy, passé dans la garde impériale.

A trente-six emplois de capitaine.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Tonnot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Avocat, nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Œsinger, lieutenant au corps, en rempl. de M. Desnonveaux, nommé chef de bataillon.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Picot, lieutenant au corps, en remplacement de M. Louvet, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Debazach, lieutenant au corps, en rempl. de M. Breugnot, nommé major.

1e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Digo, lieutenant au corps, en rempl. de M. Bouisset, nommé chef de bataillon.

7e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Blanchet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gérard, nommé chef de bataillon.

10e de ligne.

Choix (2e tour), M. Rondet de Neuville, lieutenant au corps, en rempl de M. Tarigo, nommé instructeur de tir.

13e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Goyer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lhuillier décédé.

14e de ligne.

Non-activité, M. Breton, capitaine d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Simon, passé comme adjudant major au 18e régiment de ligne.

27e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Thierry, lieutenant au corps, en rempl. de M. West, mis en réforme.

29e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bourgeois, lieutenant au corps, en rempl. de M. Rodet, mis en réforme.

35e de ligne.

Italie (choix), M. Carpentier, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sorin, mis en réforme.

36e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Besancenot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Reboul, nommé chef de bataillon.

39e de ligne.

Afrique (choix), M. Saglio, lieutenant au corps, en rempl. de M. Guerrier de Dumast, nommé adjudant major.

44e de ligne.

Choix (2e tour), M. Barazer, lieutenant au corps, en rempl. de M. Robaglia, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Caseaux, lieutenant au corps, en rempl. de M. Broussol, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Merlin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Termonia, nommé adjudant major.

45e de ligne.

Choix (2e tour), M. Durand, lieutenant au corps, en rempl. de M. Frank, nommé adjudant-major.

55e de ligne.

Choix (2e tour), M. Dervillée, lieutenant au corps, en rempl. de M. Vaquette de Hennault, nommé chef de bataillon.

57e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Hudelot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Coudre, nommé chef de bataillon.

66e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Blanc, lieutenant au corps, en rempl. de M. Charin, décédé.

75e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Santelli, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jumetin, nommé trésorier.

76e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Gilet, lieutenant au corps, en rempl. de M. Caillot, nommé adjudant-major.

77e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Magnière, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gaspard-Michel, nommé chef de bataillon.

78e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Château, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gobe, nommé chef de bataillon.

83e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Coppolani, lieutenant au corps, en rempl. de M. Guillemot, passé dans l'état-major des places.

94e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Girard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Cloarec, admis à la retraite.

100e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Trubert, lieutenant au corps, en remp. de M. Jaubert, passé dans l'état-major des places.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (Afrique), M. Martre, lieutenant au 4e bataillon, en rempl. de M. Maynlel, du 9e bataillon, nommé adjudant-major.

Ancienneté (3e tour, France), M. Daubas, lieutenant au 11e bataillon, en rempl. de M. Poutais, du 12e bataillon, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Jupin, lieutenant au 1er bataillon, en rempl. de M. Castaing, du 7e bataillon, nommé adjudant-major.

Non-activité, M. Denise, capitaine d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Pettelot, du 10e bataillon, nommé chef de bataillon.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Gérard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Higlin, décédé.

2e régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Piau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Tulpin, nommé adjudant major.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Ancienneté (3e tour), M. Miquard, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sneur, admis à la retraite.

2e régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Bories, lieutenant au corps, en rempl. de M. Sée, mis en non-activité.

A quarante-deux emplois de lieutenant.

1er rég. de voltigeurs de la garde impériale.

Choix (2e tour), M. Billandel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Descombes, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Canoz, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Touuol, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Vincent, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Œsinger, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Chadalet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vincent, maintenu dans ses fonctions d'adjoint au trésorier.

Régiment de zouaves de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Thomas, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Picol, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Rouillon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Debazach, nommé capitaine.

4e de ligne.

Choix (2e tour), M. Demogne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Digo, nommé capitaine.

7e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Berthenume, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanchet, nommé capitaine.

10e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Gardien, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Roudet de Neuville, nommé capitaine.

13e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Perrin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Guyer, nommé capitaine.

22e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Rochat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. d'Albert, décédé.

27e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Babin de Grandmaison, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Thierry, nommé capitaine.

29e de ligne.

Choix (2e tour), M. Pelliat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bourgeois, nommé capitaine.

32e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Achard, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Tiger de Rouffigny, démissionnaire.

35e de ligne.

Italie (choix), M. Blondel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Carpentier, nommé capitaine.

36e de ligne.

(Non activité), M. de Flue, lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Besancenot, nommé capitaine.

39e de ligne.

Afrique, choix, M. Canal, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Saglio, nommé capitaine.

44e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Petel, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Barazer, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Barrère, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Caseaux, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Amiot, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Merlin, nommé capitaine.

45e de ligne.

Choix (2e tour), M. Ferriol, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Durand, nommé capitaine.

55e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Coppens, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Derville, nommé capitaine.

57e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Grazietti, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Descours, décédé.

Choix (2e tour), M. Taulier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Hudelot, nommé capitaine.

66e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Demazière de Chambon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Blanc, nommé capitaine.

73e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Wahlen, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Mallet, admis dans les places.

75e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Labayville, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Santelli, nommé capitaine.

76e de ligne.

Choix (2e tour), M. Bonnet, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Gilet, nommé capitaine.

77e de ligne.

(Non-activité), M. Pecqueux, lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Magnière, nommé capitaine.

78e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pillot, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Chateau, nommé capitaine.

82e de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bourgeon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Petit, mis en non-activité.

83e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Fournier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Coppolani, nommé capitaine.

93e de ligne.

Choix (2e tour), M. Zibelm, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Girard, nommé capitaine.

100e de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Mathioly, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Trubert, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (3e tour), M. Girodol, sous-lieutenant au 4e bataillon, en rempl. de M. Martre, du même bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Bouglrand, sous-lieutenant au 12e bataillon, en rempl. de M. Jupin, du 1er bataillon, nommé capitaine.

(Choix (2e tour), M. Piet, sous-lieutenant au 2e bataillon, en rempl. de M. Daubas, du 11e bataillon, nommé capitaine.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Prévot, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Gérard, nommé capitaine.

2e de ligne.

(Ancienneté), M. Carrignon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Piau, nommé capitaine.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris

Ancienneté (3e tour), M. Monlezun, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Miquard, nommé capitaine.

Régiment étranger

Choix, M. Touzis, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Pertusati, démissionnaire.

2e de tirailleurs algériens

Ancienneté, M. Gacon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bories, nommé capitaine.

A vingt-cinq emplois de sous-lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

(1er tour), M. Wagner, sergent-major au corps, en rempl. de M. Desley, nommé lieutenant.

1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

(1er tour), M. Panneel, adjudant au corps, en rempl. de M. Canoz, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Plé, adjudant au corps, en rempl. de M. Digo, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Page, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bertheaume, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Girod, adjudant au corps, en rempl. de M. Gardien, nommé lieutenant.

13e de ligne.

(1er tour), M. Bénard, sergent-major au corps, en rempl. de M. Porrin, nommé lieutenant.

22e de ligne.

(1er tour), M. Sutter, adjudant au corps, en rempl. de M. Rochat, nommé lieutenant.

27e de ligne.

(1er tour), M. Guinet, adjudant au corps, en rempl. de M. Babin de Grandmaison, nommé lieutenant.

29e de ligne.

(1er tour), M. Rolland, adjudant au corps, en rempl. de M. Pelliat, nommé lieutenant.

35e de ligne.

(Italie, 1er tour), M. Jouveau, adjudant au corps, en rempl. de M. Blondeel, nommé lieutenant.

36e de ligne.

(1er tour), M. Cassan, sergent-major au corps, en rempl. de M. Frère, démissionnaire.

39e de ligne.

Afrique (1er tour), M. Cornély, sergent-major au corps, en rempl. de M. Canal, nommé lieutenant.

44e de ligne.

(1er tour), M. Faure, adjudant au corps, en rempl. de M. Amiot, nommé lieutenant.

45e de ligne.

(1er tour), M. Nury, adjudant au corps, en rempl. de M. Ferriol, nommé lieutenant.

55e de ligne.

(1er tour), M. Sarot, adjudant au corps, en rempl. de M. Coppens, nommé lieutenant.

57e de ligne.

(1er tour), M. Seyvon, adjudant au corps, en rempl. de M. Taulier, nommé lieutenant.

58e de ligne.

(2e tour), M. Frugier, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Durand, nommé lieutenant.

66e de ligne.

(1er tour), M. George, adjudant au corps, en rempl. de M. Demazière de Chambon, nommé lieutenant.

75e de ligne.

(1er tour), M. Mauquat, adjudant au corps, en rempl. de M. Labayville, nommé lieutenant.

76e de ligne.

(1er tour), M. Malrien, adjudant au corps, en rempl. de M. Luisel, nommé porte-drapeau.

78e de ligne.

(1er tour), M. Bérenger, adjudant au corps, en rempl. de M. Pecler, nommé porte-drapeau.

82e de ligne.

(3e tour), M. Jousse, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Bourgeon, nommé lieutenant.

100e de ligne.

(1er tour), M. Auger, adjudant au corps, en rempl. de M. Mathioly, nommé lieutenant.

Bataillon de chasseurs à pied.

(1er tour), M. Thévenol, adjudant du 1er de ces bataillons, en rempl. de M. Girodol, du 4e bataillon, nommé lieutenant.

2e zouaves.

(1er tour), M. Franceschi, sergent-major au corps, en rempl. de M. Carrignon, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 24 décembre 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade par ancienneté les capitaines d'infanterie de 2e classe désignés ci-après :

Ancienneté (10 mars 1864).

M. Mathon, du 2e régiment de grenadiers de la garde impériale.
M. Champy, du 3e régiment de grenadiers de la garde impériale.
M. Martin, du 92e de ligne.
M. Crouzet, du 86e de ligne.
M. de Méjanès, du 17e de ligne.
M. Chapuis, du 19e de ligne.
M. Dolasson, du 88e de ligne.
M. Sancéry, du 18e de ligne.
M. Carrière, du 7e bat. de chass. à pied.
M. Gillant, du 86e de ligne.
M. Futscher, officier d'habillement, du 14e de ligne.
M. Peyrusson, trésorier, du 41e de ligne.
M. Paissot, du 63e de ligne.
M. Saget du 50e de ligne.
M. Leger, du 2e rég. de grenad. de la garde impériale.
M. Louvet, adjudant-major du rég. de zouaves de la garde impériale.
M. Perodi, du 92e de ligne.
M. Magné, du 100e de ligne.
M. Seupel, du 1er rég. de zouaves.
M. Bac, instructeur de tir, du 78e de ligne.
M. Girard, officier d'habillement, du 11e de ligne.
M. des Mazis, du 2e régiment de zouaves.
M. Simonin de Vermondans, du 100e de ligne.
M. Béranger, adjudant-major, du 65e de ligne.
M. Henre, du 3e de ligne.
M. Campistrous, du 72e de ligne.
M. Caplecoume, du 2e de ligne.
M. Pesret, du 12e de ligne.
M. Norès, trésorier, du 55e de ligne.
M. Merlin, du 1er de ligne.
M. Julien, adjudant-major, du 9e de ligne.

L'insertion au *Journal militaire officiel* tiendra lieu de notification.

Par décision ministérielle du décembre 1869, ont été nommés à la 1re classe de leur grade les lieutenants de chasseurs à pied de 2e classe désignés ci-après :

M. Launois, du 8e bataillon (rang du 13 avril 1867).
M. Richalley, du 9e bat. (rang du 13 avril 1867).
M. Parent, du 20e bat. (rang du 13 avril 1867).

L'insertion au *Journal militaire officiel* tiendra lieu de notification.

CAVALERIE.

Par décret impérial en date du 24 décembre 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

A un emploi de colonel.

4e de chasseurs.

M. du Ferron, lieutenant-colonel au régiment de guides de la garde impériale, en rempl. de M. Bachelier, nommé général de brigade.

A deux emplois de lieutenant-colonel :

6e de chasseurs.

M. Droz, chef d'escadrons, commandant la 4e circonscription de remonte, en rempl. de M. Biguun, passé dans la garde.

M. Aubert, chef d'escadrons au 3e de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Droz, maintenu dans le service des remontes et mis hors cadre.

A deux emplois de chef d'escadrons.

6e de hussards.

(Choix), M. Simonot, capitaine-trésorier au 3e de chasseurs d'Afrique, en rempl. de M. Bourgeois, admis à la retraite.

3e de chasseurs d'Afrique.

(Afrique), choix, M. de la Bigne, capitaine au régiment de lanciers de la garde impériale, en rempl. de M. Aubert, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de capitaine instructeur.

5e de cuirassiers.

Hors tours (choix), M. Portalis, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Jourdouil, nommé instructeur à l'école impériale de cavalerie.

A trois emplois de capitaine.

Régiment de lanciers de la garde.

Ancienneté (1er tour), M. Godard-Desmarest, lieutenant au régiment, en rempl. de M. de la Bigne, nommé chef d'escadrons.

3e de chasseurs d'Afrique.

Afrique (choix), M. Jantet, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Rogerol, passé aux fonctions d'adjudant major.

3e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Olivier, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Valle, passé dans l'état major des places.

A quatre emplois de lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

Ancienneté (3e tour), M. Marcerou, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Godard-Desmarets, nommé capitaine.

5e de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Sarragol, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Portalis, nommé capitaine instructeur.

3e de chasseurs d'Afrique.

Afrique, choix, M. Lac de Bosredon, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Jeantet, nommé capitaine.

3e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Robouam-Duplessis, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Olivier, nommé capitaine.

A trois emplois de sous-lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

(1er tour), M. Jars, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Marcerou, nommé lieutenant.

3e de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. de Ferry de la Belloue, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Lac de Bosredon, nommé lieutenant.

3e de spahis.

(1er tour), M. Canonge, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Robonam Duplessis, nommé lieutenant.

Par décret impérial, en date du 24 décembre 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

A quinze emplois de capitaine.

Régiment de carabiniers, garde impérial.

Ancienneté (3e tour), M. Marçais, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Viat, admis à la retraite.

Régiment des guides.

Ancienneté (3e tour), M. Schurr, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Milliot, nommé chef d'escadrons.

5e de dragons.

Choix (2e tour), M. Liénard, lieutenant au régiment en rempl. de M. Thouroude, mis en non-activité.

6e de dragons.

Choix (2e tour), M. de Fontenay, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bernier, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

10e de dragons.

Choix (2e tour), M. Boïaissier de Bernouis, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Lefèvre, admis à la retraite.

11e de dragons.

Choix (2e tour), M. Forel, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Cuvillier, passé aux fonctions d'adjudant-major.

7e de lanciers

Ancienneté (3e tour), M. Hubert, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Duport, admis à la retraite

1er de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Aubert, lieutenant au régiment, en rempl de M. Diéras, passé à l'emploi de capitaine d'habillement.

2e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Marietti, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Murat, passé à l'emploi de capitaine-trésorier.

4e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Toussaint, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Monteilh, admis à la retraite.

5e de chasseurs.

(Non activité), M. de Saint-Légier de la Sauzaie, capitaine de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Astruc, passé aux fonctions d'adjudant-major.

11e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Cuisin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Flament, admis à la retraite.

12e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Raimond, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Aucel, admis à la retraite.

2e de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Esquer, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Tabernacle, admis à la retraite.

2e de spahis.

Ancienneté (Afrique), M. Langevin, lieutenant au régiment, en rempl. de M. Weyers, passé aux fonctions d'adjudant-major.

A vingt emplois de lieutenant.

Régiment de carabiniers de la garde.

Choix (2e tour), M. Dassier des Brosses, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Marçais, nommé capitaine

Régiment de guides de la garde.

Ancienneté (3e tour), M. de Brossin de Méré, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Schürr, nommé capitaine.

8e cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Brault, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Brasier, décédé.

5e de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Ituault, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Liénard, nommé capitaine.

6e de dragons

Ancienneté (3e tour), M. Richard, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. de Fontenay, nommé capitaine.

10e de dragons

Ancienneté (1er tour), M. Maingaud, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Bonaissier de Bernouis, nommé capitaine.

11e de dragons

Choix (2e tour), M. Berthier de Lasalle, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Forel, nommé capitaine.

5e de lanciers

Choix (2e tour), M. Papillon, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Manoel, mis en non-activité.

7e de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Bernard, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Hubert, nommé capitaine.

1er de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Mengin, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Ardusset, démissionnaire.

Choix (Afrique), M. d'Agoult, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Aubert, nommé capitaine.

2e de chasseurs.

Non-activité, M. Moreau, lieutenant de cavaleria en non-activité, en rempl. de M. Marietti, nommé capitaine.

4e de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Lugan, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Toussaint, nommé capitaine.

9e de chasseurs.

Ancienneté (Afrique), M. Buitlès, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Laplante, admis à la retraite.

10e de chasseurs.

Choix (2e tour), M Moreau de Bellaing, sous-lieutenant au régiment en rempl. de M. Verlé, admis à la retraite.

11e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Simon de la Mortière, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Auvity, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Manran, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Cuisin, nommé capitaine.

12e de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Gat, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Raimond, nommé capitaine.

2e de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Veil, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en rempl. de M. Esquer, nommé capitaine.

2e de spahis.

Afrique, ancienneté, M. Passerat de Silans, sous-lieutenant au régiment, en rempl. de M. Langevin, nommé capitaine.

A dix-sept emploi de sous-lieutenant,

Régiment de carabiniers de la garde impériale.

(1er tour), M. Finck, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Dassier des Brosses, nommé lieutenant.

Régiment de lanciers de la garde impériale.

(3e tour). M. Fourrière, maréchal des logis au régiment de dragons de l'impératrice, en rempl. de M. de Cambis-Alais, démissionnaire.

Régiment de guides de la garde impériale.

(2e tour). M. Heimburger, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. de Brossin de Méré, nommé lieutenant.

7e de cuirassiers.

(1er tour), M. Germain, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Lesueur, décédé.

8e de cuirassiers.

(1er tour), M. Thirion, maréchal des logis chef au régiment, en rempl. de M. Brault, nommé lieutenant.

2e de dragons.

(1er tour), M. Bousquet, adjudant-sous-officier au régiment, en rempl. de M. Gèze, décédé.

5e de dragons.

(Non activité), M. Ressiguier, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, en rempl. de M. Bonningue, passé à l'emploi de porte-étendard.

6e de dragons.

(1er tour), M. de Beauquesne, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Richard, nommé lieutenant.

11e de dragons.

(2e tour), M. Serant, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Guerre, passé à l'emploi de porte-étendard.

12e de dragons.

(2e tour), M. de Susbielle, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M Valtadon, passé à l'emploi de porte-étendard.

5e de lanciers.

(2e tour), M. Haller, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Dexmiers d'Archiac, démissionnaire.

1er de chasseurs.

(2e tour). M. Cornelis, maréchal des logis chef, sous-maître de manège à l'école impériale de cavalerie, en rempl. de M. Mengin, nommé lieutenant.

4e de chasseurs.

(1er tour), M. Buffard, maréchal des logis au régiment, sorti avec le n° 1 de l'école impériale de cavalerie en 1869, en rempl. de M. Lugan, nommé lieutenant.

9e de chasseurs.

(2e tour), M. Cadet, maréchal des logis au 4e de lanciers, sorti avec le n° 2 de l'école impériale de cavalerie en 1869, en rempl. de M. Bellande, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Haulet, adjudant sous-officier au régiment, en rempl. de M. Saint-Blancat, passé à l'emploi de porte-étendart.

11e de chasseurs.

(1er tour), M. Moncany, maréchal des logis au régiment, en rempl. de M. Simon de la Mortière, nommé lieutenant.

12e de chasseurs.

(3e tour, ancienne série), M. Allais, maréchal des logis chef à la 3e compagnie de cavaliers de remonte, en rempl. de M. Conseillant, démissionnaire.

ARTILLERIE.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, sur la proposition du ministre de la guerre, les officiers dont les noms suivent ont été promus ou nommés, dans le corps de l'artillerie, savoir :

A deux emplois de colonel.

M. Salvador, lieutenant-colonel du 3e régiment monté, en rempl. de M. Dusaert, retraité.

M. de Girels, lieutenant-colonel, directeur d'artillerie à Metz, en rempl. de M. Zylof, retraité.

A trois emplois de lieutenant colonel.

M. Guevel, chef d'escadron au 16e régiment de pontonniers, en rempl. de M. Salvador promu colonel.

M. de Narp, chef d'escadron, aide de camp du général de division Soleille, en rempl. de M. de Girels, promu colonel.

M. Maldan, chef d'escadron au dépôt central à Paris, en rempl. de M. Kostie de Kerhor, passé dans l'état-major des places.

A huit emplois de chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. de Lalouche, capitaine en 1er, au 18e régiment à cheval, en remplacement de M. Viardot, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Bonnault, capitaine en 1er, commandant de l'artillerie de l'arrondissement d'Amiens, en rempl. de M. Maury, retraité.

Choix (2e tour), M. Abrial, capitaine en 1er au 4e régiment monté, en rempl. de M. Pellicot, retraité.

Ancienneté (1er choix), M. Petit, capitaine en 1er au 10e régiment monté, en rempl. de M. Freschard, retraité.

Choix (2e tour), M. Jamont, capitaine en 1er, aide de camp du général Laffaille, à Metz, en rempl. de M. Goutier-Duclavel, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Villate, capitaine en 1er au 12e régiment monté, en rempl. de M. Gueval, promu lieutenant-colonel.

Choix (2e tour), M. Charon, capitaine en 1er au 9e régiment monté, en rempl. de M. de Narp, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (1er tour), M. Coccoz, capitaine en 1er à la direction de Paris, à Vincennes, en rempl. de M. Maldan, promu lieutenant-colonel.

A douze emplois de capitaine en 2e.

Ancienneté (3e tour), M. Nicolas, lieutenant en 1er au 11e régiment monté, en rempl. de M. Piron, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Dimnuès, lieutenant en 1er au 5e régiment monté, en rempl. de M. Bonnet, retraité.

Choix (2e tour), M. Lamothe, lieutenant en 1er au 5e régiment monté, en rempl. de M. Rocques, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Achard, lieutenant en 1er au 13e régiment monté, en rempl. de M. Parisot, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Houeix, lieutenant en 1er au 2e régiment monté, en rempl. de M. Priou, retraité.

Choix (2e tour), M. Boudet, lieutenant en 1er au 17e régiment à cheval, en rempl. de M. Bonnault, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Gravelie, lieutenant en 1er au 8e régiment monté, en rempl. de M. Petit, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Camentron, lieutenant en 1er au 9e régiment monté, en rempl. de M. Villate, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Meyssonnier, lieutenant en 1er, au 6e régiment, monté, en rempl. de M. Coccoz, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Dupuis, lieutenant en 1er au 8e régiment monté, en rempl. de M. de Lalouche, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Bruley, lieutenant en 1er au 2e régiment monté, en rempl. de M. Abrial, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. de Boysson, lieutenant en 1er au 12e régiment monté, en rempl. de M. Charon, promu chef d'escadron.

A neuf emplois de sous-lieutenant.

M. Teufel, maréchal des logis chef au 16e régiment pontonniers, en rempl. de M. Nicolas, promu capitaine.

M. Vuiton, maréchal des logis au 17e régiment à cheval, en rempl. de M. Dimonès, promu capitaine.

M. Dazet, maréchal des logis au 18e régiment à cheval, en rempl. de M. Achard, promu capitaine.

M. Dardaignon, maréchal des logis au 19e régiment à cheval, en rempl. de M. Houeix, promu capitaine.

M. Calvet, maréchal des logis au 20e régiment à cheval, en rempl. de M. Gravel, promu capitaine.

M. Alméras, maréchal des logis à la 5e compagnie d'ouvriers, en rempl. de M. Camentron, promu capitaine.

M. Morel, adjudant à l'École polytechnique, en rempl. de M. Dupuis, promu capitaine.

M. Hummel, adjudant à l'École de Saint-Cyr, en rempl. de M. Bruley, promu capitaine.

M. Burger, adjudant à l'école de Saint-Cyr, en rempl. de M. Lamothe, promu capitaine.

TRAIN D'ARTILLERIE

A l'emploi de chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Alips, capitaine au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Richard, retraité.

A l'emploi de capitaine.

Choix (2e tour), M. Gatard, lieutenant en 1er au 2e régiment du train d'artillerie, en rempl. de M. Alips, promu chef d'escadron.

A six emplois de sous-lieutenant vacants par organisation.

M. Debat-Pousan, maréchal des logis chef au 1er régiment du train d'artillerie.

M. Argoud, adjudant au 1er régiment du train d'artillerie.

M. Laporte, adjudant au 2e régiment du train d'artillerie.

M. Comères, adjudant au 2e régiment du train d'artillerie.

M. Barbet, adjudant au 2e régiment d'artillerie monté.

M. Dollard, adjudant au 13e régiment d'artillerie monté.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, ont été nommés dans l'artillerie, savoir :

1° *Au grade de garde de 2e classe*

M. Savary, gardien de batterie de 1re classe, au fort Brescou, en rempl. de M. Girard, retraité.

M. Ostermann, gardien de batterie de 1re classe, au Havre, en rempl. de M. Marcq, retraité.

2° *Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe*

M. Dutranoy, platineur à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, en rempl. de M. Riche, retraité.

M. Germain, chef armurier de 1re classe au 85e de ligne, en rempl. de M. Bremer, retraité.

M. Sigas, chef armurier de 1re classe, au 18e de ligne, en rempl. de M. Eyraud, retraité.

GÉNIE

Par décret en date du 21 décembre, sont nommés dans le corps du génie :

Au grade de chef de bataillon.

(Choix), M. Houbigant, capitaine de 1re classe, professeur de fortifications à l'école de Saint-Cyr, en rempl. de M. Warnier, retraité.

Ancienneté, M. Gilles, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Vesoul, en rempl. de M. Sanmade, retraité.

Choix, M. Tessier, capitaine de 1re classe, employé à Lille, en rempl. de M. Houbigant, mis hors cadre.

Ancienneté, M. Mangin, capitaine de 1re classe, commandant du génie à Boulogne, en rempl. de M. Thournude, décédé.

Au grade de capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Deneux, lieutenant en 1er au 3e régiment, en rempl. de M. Bernard, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Tavernier, lieutenant en 1er au 3e régiment, en rempl. de M. de La Ruelle, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. Nesler, lieutenant en 1er au 3e régiment au camp de Châlons, en rempl. de M. Foltie, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Ventre, lieutenant à l'état-major du génie à Philippeville, en remplacement de M. Fleury, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Leduc, lieutenant à l'état-major du génie à Digne, en rempl. de M. Gilles, promu chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour), M. de Lanne, lieutenant en 1er au 2e régiment, en remplacement de M. Tessier, promu chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Perboyre, lieutenant au 1er régiment, dans les États romains, en rempl. de M Mangin, promu chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Bonie, lieutenant à l'état-major du génie détaché à l'école de Saint-Cyr, en rempl. de M. Mouton, retraité.

Ancienneté (3e tour), M. Percheron, lieutenant en 1er au 2e régiment au camp de Sathonay, en rempl. de M. Brifaut, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Guibert, lieutenant au 1er régiment en Algérie, en rempl. de M. Guillemot, décédé.

Choix (2e tour), M. Thomas, lieutenant à l'état-major du génie à Bathua, en rempl, de M. Lang, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Fribourg, lieutenant en 1er au 1er régiment en Algérie, en rempl. de M. Cosson, passé dans l'intendance.

Au grade de lieutenant

(A compter du 25 décembre 1869).

M. Lucchini, sous-lieutenant au 1er régiment en Algérie, en rempl. de M. Deneux, promu capitaine.

M. Féraud, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du 2e régiment, en rempl. de M. Tavernier, promu capitaine.

M. Durand, sous-lieutenant au 1er régiment, en rempl. de M. Nestier, promu capitaine.

M. Canard, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du 3e régiment, en rempl. de M. Ventre, promu capitaine.

M. Schwartz, sous-lieutenant au 3e régiment en Algérie, en rempl. de M. Leduc, promu capitaine.

M. Briffaut, sous-lieutenant au 2e régiment, détaché à l'École d'application de Metz, en rempl. de M. Delanne, promu capitaine.

Au grade de sous-lieutenant

(Pour remplir l'emploi de lieutenant en 2e)

M. Velat, adjudant sous-officier au 1er régiment, en rempl. de M. Lucchini, promu lieutenant.

M. Labbez, sergent au 1er régiment dans les États-Romains, en rempl. de M. Féraud, promu lieutenant.

M. Guers, adjudant sous-officier au 2e régiment, en rempl. de M. Durand, promu lieutenant.

M. Compas, adjudant sous-officier au 3e régiment, en rempl. de M. Canard, promu lieutenant.

M. Gonerce, adjudant sous-officier à l'École polytechnique, en rempl. de M. Schwartz, promu lieutenant.

Au grade de garde principal.

M. Jannesson, garde de 1re classe, à Marseille, en rempl. de M. Cristol, retraité.

Au grade de garde de 1re classe.

Choix, M. Bureau, garde de 2e classe à Blidah, en rempl. de M. Jannesson, promu principal.

Choix, M. Monsset, garde de 2e classe, à l'île d'Yeu, en rempl. de M. Champion, retraité.

Ancienneté, M. Hourdiaux, garde de 2e classe à Agen, en rempl. de M. Bières, retraité.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Mathey, sergent au 1er régiment, en rempl. de M. François, promu à la 1re classe.

M. Munier, sergent au 1er régiment, en rempl. de M. Camus, promu à la 1re classe.

M. Legout, sergent-major au 2e régiment, en rempl. de M. Albe, promu à la 1re classe.

M. Gentelet, sergent-major au 2e régiment, en rempl. de M. Bureau, promu à la 1re classe.

M. Bunouf, sergent-major au 2e régiment, en rempl. de M. Mousset, promu à la 1re classe.

M. Peilley, sergent au 2e régiment, en rempl. de M. Bunouf, désigné pour les colonies et mis hors cadre.

M. Houcoules, sergent-major au 3e régiment, en rempl. de M. Peilley, désigné pour les colonies et mis hors cadre.

M. Schet, sergent-major au 3e régiment, en rempl. de M. Houcoules, désigné pour les colonies et mis hors cadre.

M. Gachard, sergent-major au 3e régiment, en rempl. de M. Hourdiaux, promu à la 1re classe.

SERVICE DE SANTÉ.

Par décret impérial du 24 décembre 1869, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, sont nommés dans le corps des officiers de santé de l'armée de terre :

A un emploi de médecin principal de 1re classe.

Choix, M. Nallet, médecin principal de 2e classe à l'hôpital de Besançon, en rempl. de M. Champollion, retraité.

A deux emplois de médecin principal de 2e classe.

Choix, M. Marchessaux, médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Lyon, en rempl. de M. Strauss, retraité.

Choix, M. Bonaccorsi, médecin-major de 1re classe à l'hôpital divisionnaire d'Oran, en rempl. de M. Mallet, promu.

A vingt-six emplois de médecin-major de 1re classe.

Choix, M. Bertrand, médecin-major de 2e classe à l'hôpital du Gros-Caillou, en rempl. de M. Juzans, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Millot, médecin-major de 2e classe au 18e régiment d'artillerie, en rempl. de M. Sollier, décédé.

Choix, M. Leplat, médecin-major de 2e classe, aux hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Helye, décédé.

Ancienneté, M. Lefèvre, médecin-major de 2e classe au 7e dragons, en rempl. de M. Hestaut, retraité.

Choix, M. Arnould, médecin-major de 2e classe, à l'École impériale spéciale militaire, en rempl. de M. Chevrel, retraité.

Ancienneté, M. Lapeyre, médecin-major de 2e classe au 8e dragons, en rempl. de M. de Finance, promu.

Choix, M. Morel, médecin-major de 2e classe à la garde de Paris, en rempl. de M. Gouget, promu.

Ancienneté, M. Hamel, médecin-major de 2e classe au 4e cuirassiers, en rempl. de M. Armieux, promu.

Choix, M. Cochu, médecin-major de 2e classe au 4e cuirassiers, en rempl. de M. Daga, promu.

Ancienneté, M. Ohier, médecin-major de 2e classe au 3e du génie, en rempl. de M. Navarre, promu.

Choix, M. Tessier, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Meurs, promu.

Ancienneté, M. Thierry de Maugras, médecin-major de 2e classe du service des hôpitaux, en rempl. de M. Chaumeron, décédé.

Choix, M. Raoult, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de la division de Constantine, en remplacement de M. Domergue, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Mulot, médecin-major de 2e classe au 12e de ligne, en rempl. de M. Bozeront, retraité.

Choix, M. Aron, médecin-major de 2e classe, répétiteur à l'école du service de santé de Strasbourg, en rempl. de M. Pilot, retraité.

Ancienneté, M. Drappier, médecin-major de 2e classe au 15e d'artillerie, en rempl. de M. de Compiègny, retraité.

Choix, M. Azaïs, médecin-major de 2e classe du service des hôpitaux, en rempl. de M. Linquette, décédé.

Ancienneté, M. Friolacci, médecin-major de 2e classe au 13e bataillon de chasseurs à pied, en rempl. de M. Bedel, décédé.

Choix, M. Papillon, médecin-major de 2e classe à l'hôpital Saint-Martin, en rempl. de M. Guéret, retraité.

Ancienneté, M. Peigné, médecin-major de 2e classe au 6e chasseurs à cheval, en rempl. de M. Bessière, retraité.

Choix, M. Pallé, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de la division de Constantine, en rempl. de M. Comte, retraité.

Ancienneté, M. Bertheraud, médecin-major de 2e classe au 2e régiment du train des équipages militaires, en rempl. de M. Réju, mis en non-activité.

Choix, M. Meige, médecin-major de 2e classe du service des hôpitaux, en rempl. de M. Milliot, retraité.

Ancienneté, M. Lobstein, médecin-major de 2e classe au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en rempl. de M. Rouze, retraité.

Choix, M. Lagarde, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de Thionville, en rempl. de M. Tedeschos, décédé.

Ancienneté, M. Lèques, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de la division d'Oran, en rempl. de M. Lasnier, décédé.

A vingt-quatre emplois de médecin-major de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), M. Didion, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux du camp de Châlons, en rempl. de M. Duval, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Ollier, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Rennes, en rempl. de M. Castex, promu.

Choix (3e tour), M. Majesté, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital du Gros-Caillou, en rempl. de M. Servier, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Rollin, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de Lyon, en rempl. de M. Bauvé, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Serverit, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Perpignan, en rempl. de M. Hamel, promu.

Choix (3e tour), M. Baudon, médecin adjudant-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Mathieu, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Tardy, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital de Versailles, en rempl. de M. Murat, décédé.

Ancienneté (2e tour), M. Malret, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Vernet, décédé.

Choix (3e tour), M. de la Housse, médecin aide-major de 1re classe, aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Bertrand, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Bontems, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital de Versailles, en rempl. de M. Millot, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Bontonnier, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital des Invalides, en rempl. de M. Leplat, promu.

Choix (3e tour), M. Godin, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de Lyon, en rempl. de M. Lefèvre, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Molinier, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Rennes, en rempl. de M. Arnould, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Albert, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Alger, en rempl. de M. Lapeyre, promu.

Choix (3e tour), M. Delhousquet, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Morel, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Combier, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital Saint-Martin à Paris, en rempl. de M. Hamel, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Fanque, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital d'Amélie-les-Bains, en rempl. de M. Cochu, promu.

Choix (3e tour), M. Rebstock, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital de Chambéry, en rempl. de M. Ohier, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Gobil, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Tessier, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Janson, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine, en rempl. de M. Thierry de Maugras.

Choix (1er tour), M. Haro, médecin aide-major de 1re classe, surveillant à l'école du service de santé de Strasbourg, en rempl. de M. Rault, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Baldy, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de La Rochelle, en rempl. de M. Malot, promu.

Ancienneté (2e tour), M. Cogit, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Calais, en rempl. de M. Aron, promu.

Choix (3e tour), M. Menuehaud, médecin aide-major de 1re classe, surveillant à l'école du service de santé à Strasbourg, en rempl. de M. Drappier, promu.

Par décret impérial du 21 décembre 1869 et sur le rapport du ministre de la guerre, sont promus dans le corps des officiers de santé de l'armée de terre :

Au grade de pharmacien-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Tricot, pharmacien-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en rempl. de M. Jullier, retraité.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe.

Choix (3e tour), M. Schœuffelé, pharmacien aide-major de 1re classe de l'hôpital militaire Saint-Martin, en rempl. de M. Tricot, promu.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, et sur le rapport du ministre de la guerre, est nommé à un emploi de médecin aide-major de 1re classe pour prendre rang dans le cadre à la date du présent décret :

(Non-activité), M. Taquoy, médecin aide-major de 1re classe en non-activité pour infirmités temporaires, en rempl. de M. Bernard, démissionnaire.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Par décret impérial du 24 décembre 1869, sont nommés dans le corps des équipages militaires :

Au grade de capitaine.

Ancienneté, intérieur (3e tour), M. Briois, lieutenant à l'escadron de la garde, en remplacement de M. Andrès, retraité.

Ancienneté, Algérie (1er tour), M. Grandjean, lieutenant au 1er régiment, en remplacement de M. Pavart, retraité.

Au grade de lieutenant.

Ancienneté, intérieur (1er tour), M. Didier, sous-lieutenant au 3e régiment, en rempl. de M. Briois, promu.

Algérie, choix (2e tour), M. Goupil, sous-lieutenant au 3e régiment, en rempl. de M. Grandjean, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

Intérieur (2e tour), M. Caton, maréchal des logis au 3e régiment, en rempl. de M. Didier, promu.

Intérieur (3e tour), M. Julien, adjudant sous-officier, au 2e régiment, en rempl. de M. Goupil, promu.

BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, sont nommés dans les bureaux de l'intendance militaire :

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Ancienneté (1er tour), M. Gavandan, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Hozies, mis en non activité pour infirmités temporaires.

Choix (2e tour), M. Allemand, adjudant d'administration en 2e, en rempl. de M. Vérou, mis en non activité par retrait d'emploi.

Au grade d'adjudant d'administration en second.

Choix, M. Cayotte, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Roost, promu.

Choix, M. Ackermann, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Vessely, promu.

Choix, M. Le Sigue, sous-officier, élève d'administration, en rempl. de M. Modard, promu.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Par décret impérial du 24 décembre 1869, les nominations suivantes ont été faites dans le cadre des officiers d'administration des subsistances militaires, savoir :

Au grade d'officier d'administration principal :

Choix, M. William, officier d'administration comptable de 1re classe, en rempl. de M. Huaux, retraité.

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe:

(2e tour), choix, M. Pécheuet, officier d'administration de 2e classe, en rempl. de M. William, promu.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe

Choix, M. Florent, adjudant d'administration en 1er, en rempl. de M. Péchenet, promu.

Au grade d'adjudant d'administration en premier

Choix (2e tour), M. Mourlan, adjudant d'administration en second, en rempl. de M. Florent, promu.

Au grade d'adjudant d'administration en second

Choix, M. Barichard, sous-officier élève d'administration, en rempl. de M. Mourlan, promu.

HÔPITAUX MILITAIRES.

Par décret impérial du 21 décembre 1869, sont nommés à seize emplois d'adjudant d'administration en 2e du service des hôpitaux militaires :

Choix, M. Cartier, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de Briançon, en rempl. de M. Thibault, promu.

Choix, M. Pajot, sous-officier élève d'administration à l'hôpital du Gros-Caillou, en rempl. de M. Bœuf, promu.

Choix, M. Reboul, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de Lyon, en rempl. de M. Guillemmot, promu.

Choix, M. Penon, sous-officier, élève d'administration à l'hôpital militaire de Versailles, en rempl. de M. Rivière, promu.

Choix, M. Pugens, sous-officier-élève d'administration à l'hôpital militaire de Nancy, en rempl. de M. Reybaud, mis en non-activité, pour infirmités temporaires.

Choix, M. Pingaud, sous-officier, élève d'administration à l'hôpital militaire Saint-Martin, en rempl. de M. Moreau, promu.

Choix, M. Jalabert, sous-officier, élève d'administration à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, en rempl. de M. Hubert, promu.

Choix, M. Montilliot, sous-officier, élève d'administration au magasin central des hôpitaux à Paris, en rempl. de M. Beauxis, promu.

Choix, M. Petit, sous-officier-élève d'administration à l'hôpital militaire de Marseille, en rempl. de M. Picard, promu.

Choix, M. Murville, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, en remplacement de M. Sivan, promu.

Choix, M. Liévin, sous-officier élève d'administration aux hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Mages, promu.

Choix, M. Jeantrel, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de Thionville, en rempl. de M. Jacques, promu.

Choix, M. Nicolas, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de Belfort, en rempl. de M. Mercier, promu.

Choix, M. Warin, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de Perpignan, en rempl. de M. Dieu, promu.

Choix, M. Sauvan, sous-officier élève d'administration à l'hôpital militaire de La Rochelle, en rempl. de M. Bidault, décédé.

Choix, M. Lamoureux, sergent-major de la 2e section d'infirmiers militaires, à Versailles, en rempl. de M. Virieux, promu.

VÉTÉRINAIRES.

Par décret du 00 décembre 1869, sont nommés :

1° *A deux emplois de vétérinaire en 1er.*

7e de dragons.

Choix, M. Liquet, vétérinaire en 2e au 3e de dragons, en rempl. de M. Guillet, passé dans la garde. 1er de lanciers.

Choix, M. Maître, vétérinaire en 2e au 2e d'artillerie, en rempl. de M. Oger, admis à la retraite.

2° *A trois emplois de vétérinaire en second*

10e de dragons

Choix, M. François, aide-vétérinaire, au 2e d'artillerie, en rempl. de M. Maugenot, démissionnaire.

3e de dragons

Ancienneté, M. Papillier, aide-vétérinaire au 6e de chasseurs, en rempl. de M. Liquet, promu.

2e d'artillerie

Choix, M. Juge, aide-vétérinaire au 3e de spahis, en rempl. de M. Maître, promu.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Les nominations suivantes ont eu lieu dans le personnel de l'administration centrale, savoir :

Par décision ministérielle du 18 décembre 1869.

A l'emploi de chef de bureau.

M. Desrozlers, nommé au bureau de la liquidation de la dotation de l'armée.

A l'emploi de sous-chef de bureau.

M. Bernhard, nommé au bureau des comptes-matières.

M. Panafieu, nommé au bureau de l'intendance militaire et des transports.

M. Jeanson, nommé au bureau des états-majors et des écoles militaires.

A l'emploi de chef de section.

M. Rouillard (Hector), (archives et décorations).

M. Heury (enregistrement général).

M. Bruyer (service intérieur).

Par décision ministérielle du 22 décembre 1869 :

A l'emploi de sous-chef de bureau.

M. Poirier, nommé au bureau de la gendarmerie.

M. Conbeuf, nommé au bureau du contrôle.

M. Wasset, sous-chef à la 5e direction (génie) passe au bureau des états-majors et des écoles militaires.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 24 décembre 1869, l'Empereur sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, a promu dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de grand-officier.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Duhesme, général de division, commandeur du 7 août 1859, 40 ans de services, 14 campagnes, 2 blessures, 6 citations.

M. Douay, général de division, commandeur du 15 juillet 1859, 42 ans de services, 14 campagnes, 1 blessure.

Au grade de commandeur.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Verly (Jacques-Albert), colonel, officier du 27 décembre 1861, 36 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Leroy, colonel, sous-chef d'état-major, général du 2e corps d'armée; officier du 28 décembre 1854 ; 31 de services, 6 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Le Creurer, intendant militaire de la 11e division; officier du 28 décembre 1854 ; 36 ans de services, 12 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Ponzols, colonel, commandant la place de Calais; officier du 11 août 1855 ; 43 ans de services, 8 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

2e de voltigeurs.

M. Peychaud, colonel; officier du 17 juin 1859 : 29 ans de services, 15 campagnes.

Régiment de lanciers.

M. de Latheulade, colonel; officier du 13 août 1859: 32 ans de services, 5 campagnes.

GENDARMERIE.

22e légion.

M. Tyrbas de Chamberet, colonel ; officier du 12 juin 1856 : 36 ans de services, 3 campagnes.

INFANTERIE.

22e de ligne.

M. de Villeneuve, colonel ; officier du 30 décembre 1863, 39 ans de services, 8 campagnes.

69e de ligne.

M. Le Tourneur, colonel ; officier du 16 avril 1856 : 28 ans de services, 11 campagnes, 2 blessures.

CAVALERIE.

3e de cuirassiers.

M. de Lafutsun de Lacarre, colonel; officier du 11 juillet 1859 : 35 ans de services, 23 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Crouzat, colonel directeur à Grenoble; officier du 11 septembre 1855 : 39 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure, 3 citations.

M. Demolon, colonel directeur à Rennes; officier du 13 mars 1861 : 41 ans de services, 2 campagnes.

M. Dusaert, colonel directeur à Constantine; officier du 11 septembre 1855 : 41 ans de services, 19 campagnes, 1 citation.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Martin, colonel, directeur des fortifications à Langres: officier du 27 avril 1855 : 41 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.

M. Larroche, colonel, chef du 1er bureau de la 5e direction au ministère de la guerre; officier du 7 juin 1865 : 42 ans de services, 4 campagnes.

REMONTES.

M. Laboubée, colonel de cavalerie, hors cadres, commandant la 3e circonscription de remonte : officier du 10 décembre 1851 ; 38 ans de services, 11 campagnes.

Au grade d'officier.

Maison de S. A. I. Mgr le Prince Impérial.

M. de Ligniville, chef de bataillon au 2e rég. de grenadiers de la garde impériale, aide de camp ; chevalier du 14 septembre 1855; 21 ans de services, 4 campagnes.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Colin, chef d'escadron à l'état-major de la 10e division militaire ; chevalier du 17 juin 1859 : 22 ans de services, 11 campagnes.

M. Duverney, chef d'escadron à l'état-major du 2e corps d'armée ; chevalier du 8 décembre 1869 : 25 ans de services, 11 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Gueneau de Montbeillard, sous intendant militaire de 1re classe à Caen ; chevalier du 11 mars 1857 : 36 ans de services, 7 campagnes.

M. Robardey, sous-intendant militaire de 2e classe ; chevalier du 11 septembre 1855 : 29 ans de services, 11 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Besançon, major de cavalerie, major de la place de Cherbourg ; chevalier du 21 novembre 1857, 37 ans de services, 3 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE.

3e régiment de grenadiers.

M. d'Argenton, lieutenant-colonel ; chevalier du 28 décembre 1855 : 34 ans de services, 8 campagnes.

Régiment des guides.

M. de Moucheron, chef d'escadrons ; chevalier du 20 mars 1858 : 21 ans de services, 2 campagnes.

GENDARMERIE.

5e légion.

M. Allavène, lieutenant-colonel, chevalier du 27 décembre 1851 : 31 ans de services.

10e légion.

M. Alliez, chef d'escadron commandant de la compagnie de la Gironde, chevalier du 13 août 1857 : 29 ans de services, 13 campagnes.

16e légion.

M. Lerminier, chef d'escadron commandant la compagnie des Alpes-Maritimes : chevalier du 1 août 1856 : 32 ans de services, 4 campagnes.

18e légion.

M. Renault, colonel ; chevalier du 13 août 1853 : 39 ans de services, 3 campagnes.

INFANTERIE.

18 de ligne.

M. Bréger, colonel; chevalier du 29 décembre 1855 ; 33 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

25e de ligne.

M. de Ortoli, chef de bataillon : chevalier du 11 août 1855 ; 36 ans de services, 5 campagnes.

46e de ligne.

M. Pillié, major ; chevalier du 11 septembre 1855 ; 22 ans de services, 3 campagnes, 3 blessures.

79e de ligne.

M. de Labretoigne du Mazel, chef de bataillon; chevalier du 17 février 1855 : 24 ans de services, 15 campagnes, 2 blessures.

80e de ligne.

M. Bertrand, chef de bataillon, chevalier du 12 décembre 1851 : 27 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

87e de ligne.

M. Blot, colonel, chevalier du 13 mars 1861 : 22 ans de services, 8 campagnes, 2 citations.

91e de ligne.

M. Gay, chef de bataillon ; chevalier du 8 septembre 1859 : 26 ans de services, 11 campagnes, 2 blessures.

95e de ligne.

M. Peyre, chef de bataillon ; chevalier du 13 août 1857 : 29 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.

97e de ligne.

M. Petit, chef de bataillon ; chevalier du 7 août 1859 : 33 ans de services, 9 campagnes.

2e de zouaves.

M. Brémens, major; chevalier du 13 août 1857 : 28 ans de services, 17 campagnes, 1 blessure.

CAVALERIE.

2e de cuirassiers.

M. Carion, chef d'escadron ; chevalier du 22 juillet 1856 : 31 ans de services.

5e lanciers.

M. de Boërio, colonel ; chevalier du 7 août 1859 : 27 ans de services, 5 campagnes.

7e lanciers.

M. Périer, colonel ; chevalier du 25 janvier 1846 : 32 ans de services, 30 campagnes, 1 blessure.

1er de chasseurs.

M. Gérard, colonel; chevalier du 18 septembre 1859 : 30 ans de services, 4 campagnes.

2e de chasseurs.

M. Pinochet, chef d'escadrons; chevalier du 17 juin 1859 : 25 ans de services, 7 campagnes.

7e de chasseurs.

M. Thornton, colonel; chevalier du 11 juillet 1859: 27 ans de services, 5 campagnes.

4e de chasseurs d'Afrique.

M. Rivet, major; chevalier du 30 décembre 1862 : 29 ans de services, 4 campagnes.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier.

M. Bosquillon de Frescheville, chef d'escadron à la direction de Paris ; chevalier du 16 avril 1856 : 28 ans de service, 3 campagnes.

M. Clerc, chef d'escadron à la manufacture d'armes de Mutzig ; chevalier du 13 août 1857 : 32 ans de services, 4 campagnes.

M. Barjau, chef d'escadron à la direction de Constantine ; chevalier du 8 octobre 1857 : 32 ans de services, 5 campagnes.

M. Freschard, chef d'escadron à la direction de Metz; chevalier du 7 août 1859 : 37 ans de services.

Troupes.

4e régiment monté.

M. Teissèdre, chef d'escadron; chevalier du 11 septembre 1855 : 28 ans de services, 4 campagnes.

12e régiment monté.

M. Couturier, chef d'escadron ; chevalier du 22 août 1855 : 28 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

17e régiment à cheval.

M. Gall, chef d'escadron ; chevalier du 12 juin 1856 : 37 ans de services.

GÉNIE.

Etat-major particulier.

M. Devèze, lieutenant-colonel, commandant du génie, à Grenoble; chevalier du 28 septembre 1852 : 37 ans de services, 2 campagnes, 1 citation.

M. Granier, lieutenant-colonel, commandant du génie, à Besançon ; chevalier du 28 septembre 1853 : 36 ans de services, 3 campagnes.

M. Vieille, chef de bataillon, commandant le génie de la division stationnée dans les Etats romains; chevalier du 13 août 1859 : 30 ans de services, 16 campagnes.

Troupes.

3e régiment.

M. Sanglier, major ; chevalier du 7 août 1859 : 31 ans de services, 2 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Besnard, médecin-major de 1re classe au 65e régiment d'infanterie ; chevalier du 13 août 1857 : 28 ans de services, 18 campagnes, 1 blessure.

M. Dziewonski, médecin-major de 1re classe au 3e régiment d'artillerie ; chevalier du 9 août 1850 : 30 ans de services, 26 campagnes, 1 citation.

M. Robillard, pharmacien principal de 1re classe à Vincennes ; chevalier du 28 décembre 1855 : 37 ans de services, 11 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Fabre, examinateur d'admission à l'Ecole impériale spéciale militaire, chevalier du août 1860 : 31 ans de services.

RECRUTEMENT.

M. Thiriot, major d'infanterie, hors cadres, commandant le dépôt de Seine-et-Oise ; chevalier du 30 décembre 1862 : 33 ans de services, 1 campagne.

REMONTES.

M. Lefort, chef d'escadrons de cavalerie, hors cadres, commandant le dépôt de remonte de Mâcon ; chevalier du 27 décembre 1861, 31 ans de services.

Par décret du 24 décembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, a nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de Chevalier.

INVALIDES

M. Thalamas, sergent fourrier ; 6 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Evrard, sergent : 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

M. Mougin, soldat : 14 ans de services, 5 campagnes.

M. Hay, soldat : 1 ans de services, 1 campagnes, 1 blessure.

M. Pignol, soldat : 5 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

M. Maire, soldat : 5 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

M. Husquin, soldat : 2 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Bocher, capitaine au dépôt de la guerre : 15 ans de services, 7 campagnes.

M. de Sesmaisons, capitaine à l'état-major, général du 7e corps d'armée : 15 ans de services, 8 campagnes.

M. Longuet, capitaine aide de camp du général Legrand, 15 ans de services, 6 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Trouvat, adjoint de 1re classe à Oran : 12 ans de services, 5 campagnes.

M. Chandruc de Crazannes, adjoint de 1re classe à Sétif, 18 ans de services, 6 campagnes.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Dupré, lieutenant, secrétaire-archiviste de la place de Lyon : 23 ans de services, 1 blessure.

CORPS DES CENT GARDES DE L'EMPEREUR.

M. Desponty de Sainte-Avoye, capitaine adjudant-major, 20 ans de services, 3 campagnes.

GARDE IMPÉRIALE

1er de grenadiers.

M. Rotzinger, sergent-major, 24 ans de service, 1 campagne, 1 blessure.

2e de grenadiers.

M. Boinard, lieutenant, 22 ans de service.

3e de grenadiers.

M. Galetti, sergent-major, 23 ans de service, 3 campagnes.

1er de voltigeurs.

M. Martin, lieutenant; 24 ans de services, 5 campagnes.

2e de voltigeurs.

M. Delaunay, lieutenant : 21 ans de services, 1 campagne.

3e de voltigeurs.

M. Antoine de Saint-Joseph, capitaine : 16 ans de services, 5 campagnes.

4e de voltigeurs.

M. Leclerc, capitaine : 21 ans de services, 2 campagnes.

Régiment de zouaves.

M. Lératier, sergent : 20 ans de services, 15 campagnes, 2 blessures.

Régiment de carabiniers.

M. Marie, sous-lieutenant: 21 ans de services, 1 campagne.

Régiment de cuirassiers.

M. Bullot, lieutenant : 21 ans de services 1 campagne.

Dragons de l'Impératrice.

M. Lataste, sous-lieutenant: 21 ans de services, 1 campagne.

Régiment de lanciers.

M. Maceron, sous-lieutenant : 21 ans de services, 1 campagne.

Régiment de chasseurs.

M. Leroy, sous-lieutenant : 20 ans de services, 5 campagnes.

Régiment des guides.

M. Letellier, lieutenant adjoint au trésorier : 21 ans de services, 2 campagnes.

Régiment d'artillerie monté.

M. Lœwengut, artificier : 25 ans de services, 3 campagnes.

Régiment d'artillerie à cheval.

M. Lafontaine, canonnier : 27 ans de services, 2 campagnes.

Escadron du train des équipages.

M. Patrigeon, lieutenant : 20 ans de services, 4 campagnes.

GENDARMERIE.

1re légion.

M. Chaillet, brigadier à la compagnie de la Seine : 27 ans de services, 4 campagnes.

M. Baudry, maréchal des logis à la comp. de Seine-et-Marne : 27 ans de services, 1 campagne.

2e légion.

M. Leclerc, lieutenant à la comp. de la Sarthe, 27 ans de services.

M. Broigue, maréchal des logis à la comp. de l'Orne, 22 ans de services.

M. Fauvin, maréchal des logis à la compagnie d'Eure-et-Loir : 25 ans de services, 1 campagne.

3e légion.

M. Devaux, maréchal des logis à la comp. de la Somme : 29 ans de services.

4e légion.

M. Letouzé, maréchal des logis à la comp. de la Manche : 27 ans de services.

5e légion.

M. L'Homme, capitaine à la comp. du Finistère, 28 ans de services.

M. Moreau, maréchal des logis à la compagnie d'Ille-et-Vilaine : 23 ans de service, 7 campagnes.

M. Princelle, brigadier à la comp. du Finistère : 26 ans de services, 2 campagnes.

6e légion.

M. Gérin, maréchal des logis à la comp. de la Loire-Inférieure : 27 ans de services.

7e légion.

M. Valliet, lieutenant à la comp. de la Vienne : 23 ans de services, 12 campagnes.

M. Laurenceau, maréchal des logis à la comp. de Loir-et-Cher, 30 ans de services.

M. Dessomerant, maréchal des logis à la comp. de la Vienne : 29 ans de services.

8e légion.

M. Jamot, maréchal des logis à la comp. du Cher : 23 ans de services, 1 blessure.

M. Coutaut, brigadier à la comp. du Puy-de-Dôme : 25 ans de service.

9e légion.

M. Jaume, brigadier à la comp. à la Vendée : 28 ans de services, 4 campagnes.

10e légion.

M. Fauvre, maréchal des logis à la comp. de la Gironde : 29 ans de services.

M. Goalard, brigadier à la comp. de la Gironde : 22 ans de services, 3 campagnes.

11e légion.

M. De Montreuil, capitaine à la comp. de la Creuse : 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Desguilhem, maréchal des logis à la comp. de la Dordogne : 28 ans de services, 1 campagne.

M. Célérier, maréchal des logis à la comp. de la Corrèze : 22 ans de services, 6 campagnes.

12e légion.

M. Bablon, lieutenant à la comp. du Cantal : 25 ans de services, 3 campagnes.

M. Delpuech, maréchal des logis à la comp. de l'Aveyron : 29 ans de services, 1 campagne.

M. Perrugia, gendarme à la comp. du Lot-et-Garonne : 21 ans de services, 6 campagnes.

13e légion.

M. Abeilhou, maréchal des logis à la compagnie de la Haute-Garonne : 19 ans de services, 2 campagnes.

M. Utrac, gendarme à la comp. du Gers : 33 ans de services, 1 campagne.

14e légion.

M. Gérodias, capitaine à la comp. de l'Aude : 22 ans de services, 7 campagnes.

M. Robert, maréchal des logis à la comp. de l'Aude : 20 ans de services, 3 campagnes.

15e légion.

M. Jarrand, maréchal des logis chef à la comp. de la Lozère : 27 ans de services, 1 campagne.

M. Mély, maréchal des logis à la comp. du Gard : 26 ans de services, 1 campagne.

16e légion.

M. de Caseneuve, lieutenant à la compagnie des Alpes-Maritimes : 28 ans de services, 1 campagne.

M. Maury, lieutenant à la comp. des Bouches-du-Rhône : 22 ans de services, 18 campagnes.

M. Bert, brigadier à la comp. du Var : 27 ans de services, 1 campagnes.

17e légion.

M. Rossi, maréchal des logis à la 1re compagnie : 25 ans de services, 16 campagnes.

M. Berlaudi, gendarme à la 1re comp., 26 ans de services, 16 campagnes.

18e légion.

M. Fourrat, maréchal des logis chef à la comp. des Hautes-Alpes, 29 ans de services.

19e légion.

M. Laveille, maréchal des logis à la comp. de la Loire, 26 ans de services, 1 blessure.

M. Merenze, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire : 25 ans de services, 6 campagnes.

20e légion.

M. Geoffroy, gendarme à la comp. de la Côte-d'Or : 26 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

21e légion.

M. Titercher, capitaine à la comp. du Doubs : 25 ans de services.

M. Duburg, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. du Doubs : 19 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

22e légion.

M. Sirugues, lieutenant à la compagnie de la Haute-Marne : 24 ans de services.

M. Duny, gendarme à la comp. de la Meurthe : 21 ans de services, 5 campagnes.

23e légion.

M. Barthélemy, maréchal des logis à la comp. de la Meuse : 27 ans de service.

24e légion.

M. Herbet, brigadier à la comp. de l'Aisne : 20 ans de services, 2 camp., 1 blessure.

25e légion.

M. Larroque, lieutenant trésorier de la comp. de la Haute-Saône : 24 ans de services, 1 campagne.

M. Mathieu, brigadier à la comp. de la Haute-Saône : 22 ans de services, 4 campagnes.

M. Ditiy, brigadier à la comp. du Haut-Rhin : 23 ans de services, 7 campagnes.

26e légion.

M. Mandnit, maréchal des logis à la comp. de l'Isère : 28 ans de services.

Légion d'Afrique.

M. Maroquène, maréchal des logis à la 3e comp. : 23 ans de services, 16 campagnes.

M. Meurice, gendarme à la 1re comp. : 25 ans de services, 20 campagnes.

Gendarmerie coloniale.

M. Marchand, brigadier au détachement de la Guyane française : 22 ans de services, 12 campagnes.

Garde de Paris.

M. Louvel, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Maucourt, lieutenant : 21 ans de services, 1 campagne.

M. Rossignol, lieutenant : 23 ans de services, 2 campagnes.

M. Pitié, maréchal des logis chef : 21 ans de services, 4 campagnes.

M. Pieve, maréchal des logis : 27 ans de services, 5 campagnes.

M. Aubray, maréchal des logis : 29 ans de services, 1 campagne.

M. Galliache, maréchal des logis : 25 ans de services, 1 campagne.

Compagnie de gendarmes vétérans.

M. Jouffroy, lieutenant : 27 ans de services, 1 campagne.

INFANTERIE.

1er de ligne.

M. Pascal, capitaine : 26 ans de services, 2 camp.

2e de ligne.

M. Martenot, capitaine : 19 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

3e de ligne.

M. Palinacci, adjudant sous-officier : 25 ans de services, 2 campagnes.

4e de ligne.

M. Pougat, lieutenant : 22 ans de services, 7 camp.

5e de ligne.

M. Pellicot, lieutenant : 26 ans de services, 10 camp.

M. Déjean, capitaine : 21 ans de services, 1 camp.

6e de ligne.

M. Sanial, capitaine : 22 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

7e de ligne.

M. Boyer, capitaine : 21 ans de services, 5 camp.

8e de ligne.

M. Berthezène, lieutenant : 21 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

9e de ligne.

M. Serpinet, lieutenant : 21 ans de services, 9 camp.

10e de ligne.

M. Hermann, capitaine : 23 ans de services, 2 campagnes.

11e de ligne.

M. Pasquier, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

12e de ligne.

M. Lerebourre, capitaine : 21 ans de services, 3 campagnes.

13e de ligne.

M. Gentès, capitaine : 22 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

M. Le Brun, capitaine : 15 ans de services, 10 campagnes.

14e de ligne.

M. Rageau, lieutenant : 27 ans de services, 3 campagnes.

15e de ligne.

M. de Peretti, lieutenant : 22 ans de services, 5 campagnes.

16e de ligne.

M. Rondet, capitaine : 27 ans de services, 8 campagnes.

17e de ligne.

M. Ferrier, capitaine : 23 ans de services, 3 campagnes.

18e de ligne.

M. Quitry, capitaine : 23 ans de services, 2 campagnes.

19e de ligne.

M. Vaillant, lieutenant : 27 ans de services, 2 campagnes.

20e de ligne.

M. Vernier, lieutenant : 25 ans de services, 8 campagnes.

21e de ligne.

M. Mathieu, capitaine : 22 ans de services, 2 campagnes.

22e de ligne.

M. Châle, capitaine : 31 ans de services, 2 campagnes.

23e de ligne.

M. Nicaise, capitaine : 25 ans de services, 4 campagnes.

24e de ligne.

M. Nollet, capitaine adjudant-major : 18 ans de services, 4 campagnes.

25e de ligne.

M. Gelly, capitaine d'habillement : 25 ans de services.

26e de ligne.

M. Lapra, lieutenant : 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

27e de ligne.

M. Farenc, major : 25 ans de services, 2 camp.

28e de ligne.

M. Witas, capitaine : 23 ans de services, 4 camp.

29e de ligne.

M. Loyer, capitaine, 22 ans de services, 7 camp.

30e de ligne.

M. Lucas, capitaine, instructeur de tir : 19 ans de services, 2 campagnes.

31e de ligne.

M. Chapu, capitaine : 26 ans de services, 6 campagnes.

32e de ligne.

M. Caillet, sergent-major : 23 ans de services, 4 campagnes.

33e de ligne.

M. Cornu, lieutenant : 21 ans de services, 4 campagnes.

34e de ligne.

M. Villedieu, sous-lieutenant, 20 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures.

35e de ligne.

M. Harbemont, lieutenant : 25 ans de services, 4 campagnes.

36e de ligne.

M. Branbille, lieutenant : 23 ans de services, 6 campagnes.

37e de ligne.

M. Hemous, capitaine : 26 ans de services, 4 campagnes.

38e de ligne.

M. Ronchail, capitaine trésorier : 25 ans de services, 5 campagnes.

39e de ligne.

M. Vallière, capitaine : 21 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

40e de ligne.

M. Grip, capitaine : 24 ans de services, 3 campagnes.

41e de ligne.

M. Gazagnaire, lieutenant : 26 ans de services, 8 campagnes.

42e de ligne.

M. Cambeur, capitaine adjudant-major : 22 ans de services, 4 campagnes.

43e de ligne.

M. Poggi, sergent-major : 22 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

44e de ligne.

M. Roussel, capitaine : 26 ans de services, 8 campagnes.

45e de ligne.

M. Ambrody, capitaine : 23 ans de services, 7 campagnes.

46e de ligne.

M. Bablon, lieutenant : 17 ans de services, 16 campagnes.

M. Chauvin, sergent : 21 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

47e de ligne.

M. Roussin, lieutenant : 26 ans de services, 2 campagnes.

48e de ligne.

M. Met, lieutenant : 23 ans de services, 5 camp.

49e de ligne.

M. Bretton, capitaine : 22 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

50e de ligne.

M. Duval, lieutenant : 22 ans de services, 3 camp.

51e de ligne.

M. Nieger, capitaine adjudant-major : 16 ans de services, 7 campagnes.

52e de ligne.

M. Laval, capitaine : 29 ans de services.

53e de ligne.

M. Vitali, lieutenant : 17 ans de services, 9 camp.

54e de ligne.

M. Reussarie, capitaine-adjudant-major : 20 ans de services, 6 campagnes.

55e de ligne.

M. Clément, sergent : 23 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

56e de ligne.

M. Vigier, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 5 campagnes.

57e de ligne.

M. Henry, lieutenant : 22 ans de services, 2 campagnes.

58e de ligne.

M. Clément, capitaine : 23 ans de services, 5 campagnes.

59e de ligne.

M. Brusley, capitaine : 21 ans de services, 9 campagnes.

60e de ligne.

M. Mallat, capitaine : 26 ans de services, 6 campagnes.

61e de ligne.

M. Jobey, major : 29 ans de services, 9 campagnes.

62e de ligne.

M. Sager, lieutenant : 21 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure.

63e de ligne.

M. Darbour, capitaine : 26 ans de services, 1 campagne.

64e de ligne.

M. Drillon, capitaine : 25 ans de services, 1 campagne.

65e de ligne.

M. Hagirelle, sous-lieutenant : 22 ans de services, 20 campagnes.

66e de ligne.

M. Cornet, capitaine-trésorier : 26 ans de services, 4 campagnes.

67e de ligne.

M. Bes, lieutenant : 21 ans de services, 3 campagnes.

68e de ligne.

M. Conthaud, capitaine : 27 ans de services, 7 campagnes.

69e de ligne.

M. Perrin, capitaine : 27 ans de services, 4 campagnes.

70e de ligne.

M. Hungerbyhler, lieutenant : 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

71e de ligne.

M. Caulery, capitaine : 23 ans de services, 13 campagnes.

72e de ligne.

M. Casaubon, lieutenant : 22 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

73e de ligne.

M. Sarazin, capitaine : 26 ans de services, 3 campagnes.

74e de ligne.

M. Taffin, lieutenant : 24 ans de services, 2 campagnes.

75e de ligne.

M. Larue, capitaine adjudant-major : 18 ans de services, 6 campagnes.

76e de ligne.

M. Bapst, capitaine : 25 ans de services, 1 campagne.

77e de ligne.

M. Geoffroy, capitaine : 24 ans de services, 4 campagnes.

78e de ligne.

M. Defargues, lieutenant : 25 ans de services, 3 campagnes.

79e de ligne.

M. Noirot, capitaine : 29 ans de services.

80e de ligne.

M. Fourcade, capitaine : 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

81e de ligne.

M. Ducourthial, lieutenant : 19 ans de services, 9 campagnes.

82e de ligne.

M. de Lanuza, lieutenant : 21 ans de services, 9 campagnes.

83e de ligne.

M. Colonna, capitaine : 23 ans de services, 8 campagnes.

84e de ligne.

M. Vegelweith, capitaine : 22 ans de services, 3 campagnes.

85e de ligne.

M. Peyret, lieutenant : 20 ans de services, 5 campagnes.

86e de ligne.

M. Champanhet, capitaine : 23 ans de services, 4 campagnes.

87e de ligne.

M. Morel de Lacolombe : sous-lieutenant, 21 ans de services, 11 campagnes.

88e de ligne.

M. Croquez, lieutenant : 21 de services, 4 campagnes.

89e de ligne.

M. Riher, capitaine : 27 ans de services, 9 campagnes.

90e de ligne.

M. Seléra, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 5 campagnes.

91e de ligne.

M. Bourdon, lieutenant : 21 ans de services, 2 campagnes.

92e de ligne.

M. Pastre, lieutenant : 28 ans de services, 4 campagnes.

93e de ligne.

M. Lévy, capitaine : 23 ans de services, 6 campagnes.

94e de ligne.

M. de Loyac, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 2 campagnes.

95e de ligne.

M. Leroy, capitaine : 20 ans de services, 8 campagnes.

96e de ligne.

M. Garde, capitaine : 25 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

97e de ligne.

M. Tardif, sergent-major : 22 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures.

98e de ligne.

M. Cabrillac, lieutenant : 22 ans de services, 2 campagnes.

99e de ligne.

M. Mercier, lieutenant : 11 ans de services, 8 campagnes.

100e de ligne.

M. Mathioly, sous-lieutenant : 21 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

3e bat. de chass. à pied.

M. Dubois, capitaine-major : 23 ans de services, 2 campagnes.

6e bat. de chass. à pied.

M. Bourrion, lieutenant : 21 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

7e bat. de chass. à pied.

M. Heux, sergent-major : 21 campagnes, 8 blessures.

9e bat. de chass. à pied.

M. Abadie, sergent : 21 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

Le Gérant : CH. CHALOPIN.

Imprim. de SCHILLER, 11, rue du Faub.-Montmartre.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX { Avec Annuaire Militaire, UN AN . . 22 francs
Sans Annuaire, 6 mois, 10 fr., un an 20 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Montmartre, 152

N° 72 *bis* — 26 DÉCEMBRE 1869.
(NUMÉRO SUPPLÉMENTAIRE).

AVIS

Nous publions dans notre second numéro, le complément des nominations faites par l'Empereur, à l'occasion de la solennité du 1er janvier. Tous les décrets signés le 24, remplissant deux numéros, ont été imprimés par nous le même jour et portés immédiatement à la connaissance de l'armée.

Paris, 25 décembre 1869.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 24 décembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le ministre de la guerre, a nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de Chevalier.

INFANTERIE.

(Suite.)

18e bat. de chass. à pied.

M. Bailly, capitaine : 21 ans de services, 6 campagnes.

19e bat. de chass. à pied.

M. Delbrel, capitaine : 20 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures.

20e bat. de chass. à pied.

M. Cugnier, capitaine-instructeur de tir : 19 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

1er régiment de zouaves.

M. Prévot, sous-lieutenant porte-drapeau : 19 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure.

2e régiment de zouaves.

M. Mailley, sous-lieutenant : 19 ans de services, 16 campagnes.

3e régiment de zouaves.

M. Lemaire, capitaine : 14 ans de services, 12 campagnes.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Regnard, capitaine : 25 ans de services, 3 campagnes.

1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Villeneuve, lieutenant : 20 ans de services, 12 campagnes.

1re compagnie de fusiliers de discipline.

M. Maynel, sous-lieutenant : 18 ans de services, 12 campagnes.

1er régiment de tirailleurs algériens.

M. Abd-el-Kader-ben-Mohammed, sous-lieutenant : 23 ans de services, 23 campagnes, 3 blessures.

2e régiment de tirailleurs algériens.

M. Mohamed-Ben-Ameur-Ben-Sodmi, lieutenant : 26 ans de services, 26 campagnes, 1 blessure.

3e régiment de tirailleurs algériens.

M. Mazué, lieutenant : 16 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure.

M. Michaud, capitaine : 14 ans de services, 12 campagnes.

Compagnie de vétérans.

M. Marchand, sergent-fourrier : 25 ans de services, 12 campagnes.

CAVALERIE.

1er de cuirassiers.

M. Frichou, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 11 campagnes.

2e de cuirassiers.

M. Guyot de Montserand, capitaine : 24 ans de services.

3e de cuirassiers.

M. Pinard, chef d'escadrons : 23 ans de services.

4e de cuirassiers.

M. Renaux, sous-lieutenant : 24 ans de services.

5e de cuirassiers.

M. Boilvin, capitaine adjudant-major : 21 ans de services.

6e de cuirassiers.

M. Aubry, sous-lieutenant : 23 ans de services.

7e de cuirassiers.

M. Marchand, adjudant sous-officier, 21 ans de services.

8e de cuirassiers.

M. Bourru, capitaine : 23 ans de services.

9e de cuirassiers.

M. Thomy, lieutenant : 21 ans de services, 2 campagnes.

10e de cuirassiers.

M. Levastre, capitaine : 21 ans de services.

1er de dragons.

M. Gentet, lieutenant : 22 ans de services.

2e de dragons.

M. Terré, capitaine instructeur : 20 ans de services.

3e de dragons.

M. Schemmel, capitaine : 22 ans de services.

4e de dragons.

M. Gosset, lieutenant : 21 ans de services.

5e de dragons.

M. Lesueur, capitaine : 21 ans de services, 1 campagne.

6e de dragons.

M. Parçon, capitaine : 21 ans de services.

7e de dragons.

M. Pariset, lieutenant, 20 ans de services, 2 campagnes.

8e de dragons.

M. Dubosc, capitaine : 24 ans de services.

9e de dragons.

M. Delavau, capitaine : 22 ans de services.

10e de dragons.

M. Mougenet, capitaine : 24 ans de services.

11e de dragons.

M. Blandin, capitaine : 21 ans de services.

12e de dragons.

M. Effantin, major : 20 ans de services, 1 campagne.

1er de lanciers

M. Souchard, sous-lieutenant : 18 ans de services, 3 campagnes.

2e de lanciers

M. Lemétayer, capitaine-trésorier : 21 ans de services, 1 campagne.

3e de lanciers

M. Urguette, capitaine : 23 ans de services.

4e de lanciers

M. Gilly, sous-lieutenant : 15 ans de services, 11 campagnes.

5e de lanciers

M. Boutreux, capitaine : 24 ans de services.

6e de lanciers

M. Champagne, lieutenant : 24 ans de services.

7e de lanciers

M. Cavayé, capitaine instructeur : 25 ans de services.

8e de lanciers

M. de l'Horme, capitaine : 19 ans de services, 3 campagnes.

1er de chasseurs.

M. Mercier, capitaine adjudant major : 17 ans de services, 4 campagnes.

M. Althabe, sous-lieutenant, détaché au Libau : 11 ans de services, 1 campagne.

2e de chasseurs.

M. Murat, capitaine-trésorier : 21 ans de services, 1 campagne.

3e de chasseurs.

M. de Barjac de Raucoule, sous-lieutenant : 19 ans de services, 6 campagnes

4e de chasseurs.

M. Goguet, maréchal des logis : 22 ans de services, 11 campagnes.

5e de chasseurs.

M. Barrère, sous-lieutenant : 21 ans de services.

6e de chasseurs.

M. Baillod, major : 20 ans de services, 3 camp.

7e de chasseurs.

M. Jacquemin, sous-lieutenant : 25 ans de services, 2 campagnes.

8e de chasseurs.

M. Simon, capitaine adjudant-major : 21 ans de services, 3 campagnes.

9e de chasseurs.

M. Lardinois, capitaine d'habillement : 25 ans de services, 2 campagnes.

10e de chasseurs.

M. de Galtier de Laroque, sous-lieutenant : 20 ans de services, 2 campagnes.

11e de chasseurs.

M. Hervigot, maréchal des logis : 21 ans de services, 4 campagnes.

12e de chasseurs.

M. Levêque, sous-lieutenant : 16 ans de services, 7 campagnes.

1er de hussards.

M. Vedrenes, lieutenant : 20 ans de services, 1 campagnes.

2e de hussards.

M. Tardieu, capitaine : 22 ans de services, 1 campagne.

3e de hussards.

M. Dieudé, lieutenant : 19 ans de services, 4 campagnes.

M. Lenormant de Kergré, lieutenant détaché aux bureaux arabes : 13 ans de services, 9 campagnes.

4e de hussards.

M. Joly, sous-lieutenant, 19 ans de services, 8 campagnes.

5e de hussards.

M. Foussard, sous-lieutenant, 20 ans de services, 9 campagnes.

6e de hussards.

M. Gompertz, capitaine instructeur, 20 ans de services, 2 campagnes.

7e de hussards.

M. Robert, sous-lieutenant, 21 ans de services, 5 campagnes.

8e de hussards.

M. Malik, maréchal des logis chef, 21 ans de services, 16 campagnes.

1er de chasseurs d'Afrique.

M. Lhosto, maréchal des logis : 21 ans de services, 9 campagnes.

2e de chasseurs d'Afrique.

M. de Laqueille de Boussas, maréchal des logis : 22 ans de services, 11 campagnes.

3e de chasseurs d'Afrique.

M. Renault, lieutenant : 16 ans de services, 9 campagnes.

4e de chasseurs d'Afrique.

M. Dombrat, capitaine : 22 ans de services, 3 campagnes.

1er de spahis.

M. Galasso, maréchal des logis chef, 21 ans de services, 21 campagnes.

2e de spahis.

M. Souham, capitaine : 21 ans de services, 4 campagnes.

3e de spahis.

M. Manoua, maréchal des logis chef : 24 ans de services, 10 campagnes.

6e compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur.

M. Guéniot, lieutenant, 26 ans de services.

1re compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique.

M. Rohart, maréchal des logis : 25 ans de services, 19 campagnes.

École impériale de cavalerie.

M. Longuefosse, capitaine-instructeur : 22 ans de services.

ARTILLERIE.

Directions et établissements.

M. Schnepp, garde principal au ministère de la guerre : 21 ans de services, 1 campagnes.

M. Tournier, garde principal à la direction de Besançon : 33 ans de services.

M. Cadenat, garde de 1re classe à la direction de Paris : 30 ans de services.

M. Hennequin, garde de 1re classe aux forges du Nord-Est : 30 ans de services.

M. Baudot, garde de 1re classe à la direction de Paris : 21 ans de services, 4 campagnes.

M. Brousseau, contrôleur d'armes de 1re classe au bureau de poinçonnage des armes de Paris : 35 ans de services, 4 campagnes.

M. Geyer, contrôleur d'armes de 1re classe à la direction de Metz : 35 ans de services, 11 campagnes.

M. Beutz, ouvrier d'état de 1re classe au dépôt central de l'artillerie : 21 ans de services, 6 campagnes.

M. Vogt, ouvrier d'état de 1re classe à la direction d'Alger : 25 ans de services, 21 campagnes.

M. Heyer, gardien de batterie de 1re classe à la direction de Perpignan : 29 ans de services, 11 campagnes.

M. Frey, gardien de batterie de 1re classe à la direction d'Alger : 27 ans de services, 13 campagnes.

M. Bosc, gardien de batterie de 2e classe à la direction de Nantes : 21 ans de services, 18 campagnes.

Troupes.

1er rég. monté.

M. Daudé, capitaine en second, 24 ans de services 1 campagne.

2e rég. monté.

M. Hanshalter, lieutenant en 1er : 20 ans de services, 5 campagnes.

3e rég. monté.

M. Fabre, maréchal des logis : 24 ans de services, 7 campagnes.

5e rég. monté.

M. Touche, capitaine en 1er : 23 ans de services.

6e rég. monté.

M. Kapler, artificier : 25 ans de services, 14 camp.

7e rég. monté.

M. Verdin, capitaine en 1er : 20 ans de services, 1 campagne.

10e rég. monté.

M. Renaudin, adjudant sous-officier : 23 ans de services.

12e rég. monté.

M. Dumas, artificier : 22 ans de services, 11 campagnes.

13e rég. monté.

M. Zegger, capitaine en 1er : 21 ans de services, 1 campagne.

14e rég. monté.

M. Feuillet, lieutenant en 1er : 16 ans de services, 7 campagnes.

15e rég. monté.

M. Gibonin, capitaine en 1er : 23 ans de services, 2 campagnes.

16e rég. de pontonniers.

M. Lefebvre, capitaine en 1er : 20 ans de services, 2 campagnes.

17e rég. à cheval.

M. Hoummel, lieutenant en 1er : 20 ans de services, 7 campagnes.

20e rég. à cheval.

M. Vielhescaze, maréchal des logis : 22 ans de services, 2 campagnes.

2e comp. d'ouvriers.

M. Olive, capitaine en 1er : 22 ans de services, 1 campagne.

2e rég. du train.

M. Wassmer, lieutenant en 1er : 28 ans de services, 2 campagnes.

GÉNIE.

État-major particulier.

M. Dorfs, capitaine à Lille : 19 ans de services, 5 campagnes.

M. Quinivet, capitaine en Algérie : 16 ans de services, 7 campagnes.

M. Calohar, capitaine à Arras : 16 ans de services, 6 campagnes.

M. Reims, capitaine en Algérie : 23 ans de services, 14 campagnes.

M. Carrière, capitaine à Marseille : 17 ans de services, 6 campagnes.

M. Rémond, garde principal à Marseille : 32 ans de services, 8 campagnes.

M. Faisat, garde de 1re classe à Laon : 31 ans de services, 11 campagnes.

M. Henssavit, garde de 1re classe à Paris : 29 ans de services, 7 campagnes.

M. Germain, garde de 1re classe à Alger : 28 ans de services, 18 campagnes.

M. Moinier, garde de 1re classe à Cahors : 22 ans de services, 11 campagnes, 2 blessures, 1 contusion.

Troupes.

1er régiment.

M. Sabathier, maître ouvrier : 18 ans de services, 10 campagnes.

2e régiment.

M. Lecomte, capitaine : 18 ans de services, 18 campagnes, 1 blessure.

3e régiment

M. Dardaine, capitaine : 23 ans de services, 4 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

5e section d'infirmiers militaires.

M. Chéry, sergent : 25 ans de services, 14 camp.

10e section d'ouvriers militaires.

M. Tarbouriech, sergent : 26 ans de services, 12 campagnes.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

1re compagnie d'ouvriers constructeurs.

M. Périgaud, lieutenant : 21 ans de services, 6 camp.

1er régiment du train.

M. Strauch, capitaine : 21 ans de services, 3 camp.

2e rég. du train.

M. Truy, lieutenant : 21 ans de services, 15 camp.

3e rég. du train.

M. Gégout, lieutenant : 23 ans de services, 14 camp.

M. Mourre, lieutenant : 23 ans de services, 17 camp.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Villemin, médecin-major de 1re classe, professeur à l'école impériale d'application de médecine et de pharmacie : 20 ans de services.

M. Le Pelletier, médecin-major de 2e classe au 91e régim. d'infanterie : 20 ans de services, 7 campagnes.

M. Saucery, médecin major de 2e classe au 18e régiment d'infanterie : 23 ans de services, 4 campagnes.

M. Cottignon, médecin-major de 2e classe au 8e régiment de hussards : 19 ans de services, 9 campagnes.

M. Virlet, médecin major de 2e classe au 2e régiment de cuirassiers : 19 ans de services, 6 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance.

M. Berge, officier d'administration de 2e classe à Nice : 28 ans de services, 25 campagnes.

M. Jacques, officier d'administration de 1re classe, professeur au cours d'administration de Vincennes : 27 ans de services, 10 campagnes.

Hôpitaux.

M. Rossin dit Laferrière, officier d'administration, comptable de 2e classe à Cambrai : 28 ans de services, 21 campagnes.

Su' ..sistances.

M. Lebeau-Codron, officier d'administration, comptable de 2e classe à Constantine : 27 ans de services, 19 campagnes.

Habillement.

M. Rebuffel, officier d'administration, comptable de 2e classe à Alger : 28 ans de services, 13 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE.

M. Savart, adjudant d'administration en 1er au pénitencier militaire d'Avignon : 28 ans de services, 20 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES.

M. Brandon, capitaine d'artillerie, inspecteur des études à l'École impériale polytechnique : 18 ans de services, 1 campagnes.

M. de Cadoret, capitaine d'infanterie, instructeur à l'École impériale spéciale militaire : 21 ans de services, 2 campagnes.

RECRUTEMENT.

M. Tiffon, lieutenant au 23e régiment d'infanterie, employé au dépôt des Basses-Pyrénées : 21 ans de services, 3 campagnes.

M. Germa, lieutenant au 6e régiment d'infanterie, employé au dépôt de l'Aude : 17 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

REMONTES ET VÉTÉRINAIRES.

M. Becquet-Baupré, capitaine au 6e régiment de cuirassiers, détaché au dépôt de Caen : 21 ans de services.

M. Le Brun, capitaine au 8e régiment de cuirassiers, détaché au dépôt de Saint-Lô : 21 ans de services.

M. Mourgues, vétérinaire en 1er au dépôt de Tarbes : 22 ans de services.

M. Mollaret, vétérinaire en 1er au 10e rég. de chasseurs : 21 ans de services, 6 campagnes.

M. Warnier, vétérinaire en 1er au 4e rég. de cuirassiers : 25 ans de services, 1 campagne.

JUSTICE MILITAIRE ET PÉNITENCIERS.

M. Juramie, adjudant sous-officier, agent principal de la prison militaire d'Alger : 26 ans de services, 17 campagnes.

INTERPRÈTES MILITAIRES.

M. Daboussy, interprète titulaire de 3e classe, attaché au bureau arabe de Bône : 28 ans de services, 28 campagnes.

Par le même décret, ont été promu ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, savoir :

ADMINISTRATION CENTRALE.

Au grade d'officier.

M. Delahourde, chef du bureau des pensions et secours : chevalier du 28 décembre 1855 : 38 ans de services.

Au grade de chevalier.

M. Atoch, sous-chef du bureau de la correspondance générale et des opérations militaires : 25 ans de services.

M. Bichet, commis principal de 1re classe au bureau des hôpitaux et des invalides : 38 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 24 décembre 1869, l'Empereur, sur la proposition de Son Exc. le Ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

Barre, brigadier : 13 ans de services.

Escadron des gendarmes d'élite. Michel, brigadier : 23 ans de services, 1 campagne.
— Parmentier, gendarme : 23 ans de services, 1 campagne.

GARDE IMPÉRIALE.

1er rég. de grenadiers. Haller, soldat : 24 ans de services, 3 campagnes.
— Arnelio, soldat : 15 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.
2e — Campana, sergent : 18 ans de services, 7 campagnes.
— Chauvin, soldat : 24 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.
3e — Iaseiy, dit Bordier, soldat : 18 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.
— Agoueix, dit Cazalis, soldat : 23 ans de services, 4 campagnes.
1er rég. de voltigeurs. Naveux, soldat : 25 ans de services, 7 campagnes.
— Le Pichon, soldat : 24 ans de services, 7 campagnes.
2e Pillard, dit Verneuil, sergent : 22 ans de services, 4 campagnes.
— Bissne, soldat : 25 ans de services, 1 campagne.
3e — Garcie, sergent : 22 ans de services, 8 campagnes.
— Fasheuer, musicien : 24 ans de services, 1 campagne.
4e — Donon, soldat : 23 ans de service, 2 camp.
— Calleia, soldat : 21 ans de service, 10 camp.
Bataillon de chass. à pied. Lagaillarde, dit Antony, sergent : 13 ans de service, 4 campagnes.
Rég. de zouaves. Tulleau, caporal : 11 ans de service, 10 campagnes, 1 blessure.
Rég. de carabiniers. Marlie, trompette, 22 ans de service, une campagne.
Rég. de cuirassiers. Vigneaux, cavalier, 21 ans de service, 4 campagnes.
Dragons de l'Impératrice. Mirault, cavalier, 20 ans de service, 5 campagnes.
Rég. de lanciers. Costes, cavalier, 20 ans de service, une campagne.
Rég. de chass. Villeume, cavalier : 25 ans de service, 4 campagnes.
Rég. des guides. Hether, cavalier, 24 ans de service, 1 campagne.
Escadron du train des équipages. Schræder, soldat : 23 ans de service, 2 campagnes.

GENDARMERIE.

1re légion. Cailleux, maréchal des logis à la comp. de Seine-et-Oise : 23 ans de service, 4 camp.
— Gonblaise, gendarme, à la même comp., 23 ans de service, 3 campagnes.
— Corbeil, gendarme, à la même comp., 24 ans de service, 4 campagnes.
— Navaron, gendarme, à la même comp., 27 ans de service, 1 campagne.
— Mourguet, maréchal des logis, à la comp. de la Seine, 22 ans de service, 3 campagnes.
— Peysson, gendarme, à la même comp., 23 ans de service, 5 campagnes.
— Béthouart, gendarme à la même comp., 25 ans de service, 3 campagnes.
— Jeudy, gendarme, à la même comp., 22 ans de service 8 campagnes.
— Bécoulet, brigadier, à la comp., de Seine-et-Marne, 26 ans de service.
2e légion. Corn, maréchal des logis à la comp. de la Sarthe : 23 ans de service, 5 campagnes.
— Massard, maréchal des logis à la comp. de la Sarthe : 26 ans de service.
— Couté, gendarme à la même comp. : 27 ans de service, 1 camp.
— Taffoureau, brigadier à la comp. de l'Orne : 25 ans de service.
— Lalande, brigadier à la comp. de l'Orne : 23 ans de service.
— Billette, gendarme à la même comp. : 26 ans de service, 1 camp.
— Faval, brigadier à la comp. du Loiret : 21 ans de service, 2 camp.
— Chaigne, gendarme à la même comp. : 23 ans de service, 2 camp.
— Martin, gendarme à la même comp. : 27 ans de service.
3e — Bachelet, maréchal des logis à la comp. de la Somme : 22 ans de service.
— Moulinet, brigadier à la comp. de la Somme : 22 ans de service.
— Gossoin, brigadier à la comp. de la Somme : 24 ans de service, 5 camp.
— Dercourt, gendarme à la même comp. : 26 ans de service, 4 camp.
— Laboude, maréchal des logis à la comp. de l'Eure : 22 ans de service.
— Magnier, brigadier à la même comp. : 25 ans de service.
— Leduc, gendarme à la même comp. : 27 ans de service.
— Delanoye, brigadier à la comp. de la Seine-Inférieure : 25 ans de service.
— Prétrelle, gendarme à la même comp. : 24 ans de service, 4 camp.
4e — Jomet, brigadier à la comp. du Calvados : 24 ans de service, 4 camp.
— Marie, gendarme à la même comp. : 25 ans de service.
— Hemel, brigadier à la comp. de la Mayenne : 26 ans de service.
— Caille, gendarme à la même comp. : 21 ans de service, 5 camp.
— Debrix, gendarme à la comp. de la Manche : 27 ans de service.
5e — Delrol, maréchal des logis chef à la comp. du Finistère : 21 ans de service.
— Jean, gendarme à la même comp. : 20 ans de service.
— Guillee, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord : 26 ans de service.
— Moy, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord : 20 ans de service, 6 camp.
— Glais, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 29 ans de service.
— Yung, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 25 ans de service, 16 camp.
— Guilloret, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine : 30 ans de service.
— Riebert, gendarme à la même comp. : 24 ans de service, 5 campagnes.
— Gazagnaire, gendarme à la même comp. : 13 ans de service, 9 campagnes.
6e légion. Cuny, maréchal des logis à la comp. de la Loire-Inférieure : 17 ans de service.
— Michel, gendarme à la même comp. : 25 ans de service, 3 campagnes.
— Gidouin, gendarme à la même comp. : 20 ans de service.
— Deluux, brigadier à la comp. de Maine-et-Loire : 27 ans de service.
— Batlault, brigadier à la comp. du Morbihan : 24 ans de service.
— Daulee, gendarme à la même comp. : 27 ans de service, 6 campagnes.
— Le Thiec, gendarme à la même comp. : 25 ans de service.
— Kneur, gendarme à la même comp. : 27 ans de service.
7e — Briugard, maréchal des logis à la comp. de la Vienne : 24 ans de service.
— Vesnier, maréchal des logis à la même comp. : 21 ans de service, 1 campagne.
— Poly, maréchal des logis à la comp. d'Indre-et-Loire : 26 ans de service.
— Morquet, gendarme à la même comp. : 23 ans de service, 7 campagnes.
— Fouqueil, gendarme à la même comp. : 24 ans de service, 4 campagnes.
— Berthelot, maréchal des logis à la comp. de Loir-et-Cher : 23 ans de service.
— Bossel, gendarme à la même comp. : 26 ans de service.
— Barholin, gendarme à la comp. de l'Indre : 21 ans de service, 5 campagnes.
8e — Lapertel, maréchal des logis à la comp. du Cher : 23 ans de service.
— Mioux, gendarme à la même comp. : 20 ans de service, 4 campagnes.
— Le Gaillouzer, brigadier-secrétaire du chef de la légion, 17 ans de service.
— Ferreyrol, gendarme à la comp. de l'Allier : 25 ans de service.
— Jaubert, brigadier à la comp. du Puy-de-Dôme : 23 ans de service, 3 campagnes.
— Charlat, gendarme à la même comp. : 20 ans de service, 3 campagnes.
— Fournier, gendarme à la même comp. : 26 ans de service.
— Fleury, brigadier à la comp. de la Nièvre : 22 ans de service.
9e — Berthon, maréchal des logis à la comp. des Deux-Sèvres : 17 ans de service.
— Gaudin, maréchal des logis, à la comp. des Deux-Sèvres : 24 ans de service.
— Dergnier, gendarme à la même comp. : 30 ans de service.
— Ravel, maréchal des logis à la comp. de la Vendée : 25 ans de service.
— Reeaud, brigadier à la même comp. : 24 ans de service, 3 camp.
— Champaloux, brigadier à la comp. de la Charente-Inférieure : 23 ans de service, 6 campagnes.
10e — Varrache, maréchal des logis à la comp. de la Charente : 24 ans de service.
— Tacher, gendarme à la même comp. : 26 ans de service.
— Oxeby, maréchal des logis chef à la comp. des Landes : 26 ans de service.
— Botton, gendarme à la même comp. : 27 ans de service.
— Perdriaud, gendarme à la comp. de la Gironde : 25 ans de service.
— Haot, gendarme à la même comp. : 26 ans de service.
— Tyhéralde, gendarme à la comp. des Basses-Pyrénées : 25 ans de service, 4 camp.
— Florence, gendarme à la même comp. : 30 ans de service.
— Boireau, gendarme à la même comp. : 25 ans de service, 4 campagnes.
11e — Meris, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Vienne, 24 ans de service.
— Saunière, gendarme à la même comp. : 25 ans de service.
— Gouget, gendarme à la même comp. : 28 ans de service.
— Barbeux, maréchal des logis à la comp. de la Dordogne : 24 ans de service.
— Coslis-Lasserve, brigadier à la même comp. : 27 ans de service.
— Ballet, gendarme à la même comp. : 29 ans de service.
— Ribière, gendarme à la même comp. : 27 ans de service.
— Tarradoux, gendarme à la comp. de la Creuse : 26 ans de service, 5 camp.
— Barou, dit Cleria, gendarme à la comp. de la Corrèze : 27 ans de service.
12e — Hardin, maréchal des logis chef à la comp. du Cantal : 25 ans de service, 3 camp.
— Boscus, maréchal des logis à la même comp. : 24 ans de service, 1 camp.
— Hérault, gendarme à la même comp. : 28 ans de service.
— Guibert, maréchal des logis à la comp. de l'Aveyron : 23 ans de service.
— Redoulès, gendarme à la comp. de l'Aveyron : 25 ans de services, 1 campagne.
— Paillhas, gendarme à la même comp. : 27 ans de services, 1 campagne.
— Ballot, gendarme à la même comp. : 27 ans de services, 1 campagne.
— Vidal, gendarme à la même comp. : 24 ans de services.
— Bach, gendarme à la comp. du Lot : 27 ans de services.
13e — Bougues, maréchal des logis à la comp. des Hautes-Pyrénées : 23 ans de services.
— Michel, gendarme à la même comp. : 26 ans de services, 5 campagnes.
— Jolibert, brigadier à la comp. de la Haute-Garonne : 22 ans de services.
— Naudès, brigadier à la même comp. : 24 ans de services, 1 campagne.
— Merfaing, gendarme à la même comp. : 25 ans de services, 5 campagnes.
— Gès, gendarme à la même comp. : 28 ans de services.
— Carrère, gendarme à la comp. de Tarn-et-Garonne : 27 ans de services.
— Brunet, gendarme à la comp. du Gers : 27 ans de services, 1 campagne.
14e — Noyez, brigadier à la comp. de l'Aude : 26 ans de services, 1 campagne.
— Courtade, brigadier à la même comp. : 25 ans de services.
— Valley, brigadier à la même comp. : 22 ans de services, 12 campagnes.
— Perissé, brigadier à la comp. de l'Ariége : 26 ans de services.
— Sans, gendarme à la même comp. : 28 ans de services.
— Bonnafous, brigadier à la comp. des Pyrénées-Orientales : 22 ans de services, 7 campagnes.
— Malaterre, gendarme à la comp. du Tarn : 28 ans de services.
— Ragnès, gendarme à la même comp. : 26 ans de services.
15e — Vignardou, maréchal des logis à la comp. du Gard : 22 ans de services.
— Esmonjaud, maréchal des logis à la même comp. : 22 ans de services.
— Rouquette, brigadier à la même comp. : 21 ans de services.
— Delhomme, gendarme à la même comp. : 28 ans de services, 1 campagne.
— Serre, gendarme à la même comp. : 24 ans de services, 6 campagnes.
— Larguier, brigadier à la comp. de l'Ardèche : 24 ans de services, 2 campagnes.
— Moynier, gendarme à la même comp. : 17 ans de services, 12 campagnes.
— Audeny, brigadier à la comp. de l'Hérault : 23 ans de services.
— Coumeut, gendarme à la même comp. : 15 ans de services, 11 campagnes.
16e — Ernest, maréchal des logis à la comp. des Alpes-Maritimes : 20 ans de services, 3 campagnes.
— Manroux, gendarme à la même comp. : 21 ans de services, 15 campagnes.
— Weener, gendarme à la même comp. : 26 ans de services, 11 campagnes.
— Dubos, maréchal des logis à la comp. des Bouches-du-Rhône : 23 ans de services, 9 campagnes.
— Féraud, brigadier à la même comp. : 20 ans de services, 6 campagnes.
— Guéraud, gendarme à la même comp. : 19 ans de services, 13 campagnes.
17e — Mellini, maréchal des logis à la 1re comp. : 20 ans de services, 13 campagnes.
— Saurel, maréchal des logis à la même comp. : 19 ans de services, 15 campagnes.
— Vignoli, gendarme à la même comp. : 25 ans de services, 21 campagnes.
— Mezzoni, gendarme à la même comp. : 22 ans de services, 17 campagnes.
— Berlandi, maréchal des logis à la 2e comp. : 22 ans de services, 15 campagnes.
— Impertoli, maréchal des logis à la même comp. : 25 ans de services, 15 camp.
— Alessandri, gendarme à la même comp. : 25 ans de services, 5 campagnes.
— Arnaud, gendarme à la même comp. : 25 ans de services, 16 campagnes.

18° — Jung, brigadier à la comp. de la Drôme : 23 ans de services, 13 campagnes.
— Nal, gendarme à la même comp. : 27 ans de services.
— Aubin, brigadier à la comp. des Hautes-Alpes : 25 ans de services.
— Martel, brigadier à la comp. des Basses-Alpes : 27 ans de services.
— Mathieu, gendarme à la même comp. : 30 ans de services, 3 campagnes.
— Cornille, gendarme à la même comp. : 30 ans de services, 3 campagnes.
19° — Blanchon, maréchal des logis adjoint au trésorier de la comp. de la Haute-Loire : 21 ans de services, 5 campagnes.
— Baudras, maréchal des logis à la même comp. : 21 ans de services, 1 campagne.
— Guilard, gendarme à la même comp. : 26 ans de services.
— Mathelet, maréchal des logis à la comp. de Saône-et-Loire, 25 ans de services.
— Prelat, brigadier à la même comp. : 25 ans de services.
— Bordet, brigadier à la comp. de la Loire : 24 ans de services.
— Gonon, gendarme à la même comp. : 25 ans de services.
— Joricot, gendarme à la comp. du Rhône : 25 ans de services.
20° — Gruet, maréchal des logis à la comp. de l'Yonne : 22 ans de services.
— Blondet, maréchal des logis à la même comp. : 21 ans de services.
— Brouin, brigadier à la même comp. : 23 ans de services, 5 campagnes.
— Hamelin, gendarme à la même comp. : 26 ans de services, 1 campagne.
— Béda, maréchal des logis à la comp. de la Côte-d'Or : 22 ans de services.
— Thévenot, brigadier à la même comp. : 21 ans de services.
21° — Bonnefoy, maréchal des logis à la comp. du Doubs : 24 ans de services.
— Thierry, maréchal des logis à la comp. du Jura : 22 ans de services, 1 campagne.
— Dalmaes, gendarme à la même comp. : 32 ans de services, 1 campagne.
— Chaflin, gendarme à la même comp : 25 ans de services.
— Vuillaume, gendarme à la comp. du Jura : 28 ans de services.
— Staimesse, brigadier à la comp. de l'Ain : 25 ans de services.
— Tournier, brigadier à la même comp. : 24 ans de services, 3 campagnes.
22° — Pierson, maréchal des logis à la comp. des Vosges : 24 ans de services.
— Romain, gendarme à la même comp. : 21 ans de services, 6 campagnes.
— Guillemin, gendarme à la même comp. : 25 ans de services, 2 campagnes.
— Claude, brigadier à la comp. de la Haute-Marne, 24 ans de services.
— Martin, brigadier à la même comp. : 26 ans de services, 2 campagnes.
— Jacquel, gendarme à la même comp. : 23 ans de services, 3 campagnes.
— Convard, gendarme à la comp. de la Meurthe : 23 ans de services, 11 campagnes.
23° — Anssert, adjud.-s.-offic., à la comp. de la Moselle : 22 ans de services.
— Sprunth, maréchal des logis à la même comp. : 23 ans de services.
— Navel, brigadier à la même comp. : 22 ans de services, 4 campagnes.
— Lapointe, maréchal des logis à la comp. de la Marne, 23 ans de services, 2 campagnes.
— Gross, gendarme à la même comp. : 27 ans de services.
— Chobert, maréchal de logis à la comp. de la Meuse : 18 ans de services.
24° — Robitaille, maréchal des logis à la comp. du Pas-de-Calais : 24 ans de services.
— Baltesti, maréchal des logis à la même comp. : 23 ans de services, 13 campagnes.
— Carpentier, brigadier à la même comp : 27 ans de services.
— Lalie, maréchal des logis à la comp. du Nord : 23 ans de services, 1 campagne.
— Roin, brigadier à la comp. du Nord : 27 ans de services.
— Moreaux, brigadier à la même comp. : 22 ans de services, 4 campagnes.
25° — Pfaff, brigadier à la comp. du Bas-Rhin : 23 ans de services, 2 campagnes.
— Goetz, brigadier à la même comp. : 24 ans de services, 1 campagne.
— Ebindinger, brigadier à la même comp. : 20 ans de services, 5 campagnes.
— Hurstel, brigadier à la même comp. : 23 ans de services, 1 campagne.
— Werner, gendarme à la même comp. : 22 ans de services, 7 campagnes.
— George, brigadier à la comp. de la Haute-Saône : 23 ans de services, 2 campagnes.
— Bernard, gendarme à la même comp. : 25 ans de services.
— Heintz, gendarme à la comp. du Haut-Rhin : 25 ans de services, 2 campagnes.
26° — Chmmin, maréchal des logis à la comp. de l'Isère : 19 ans de services, 1 campagne.
— Chavaud, brigadier à la même comp. : 24 ans de services.
— Giraud, gendarme à la comp. de la Haute-Savoie : 22 ans de services, 5 campagnes.
— Lugaz, gendarme à la même comp. : 26 ans de services.
— Morbach, gendarme à la comp. de la Savoie : 25 ans de services, 1 campagne.

Légion d'Afrique. Brun, brigadier à la 1re comp. : 21 ans de services, 15 campagnes.
— Villeneuve, gendarme à la même comp. : 21 ans de services, 11 campagnes.
— Lebreton, gendarme à la même comp. : 23 ans de services, 8 campagnes.
— Garat, gendarme à la 2e comp. : 21 ans de services, 12 campagnes.
— Margourny, gendarme à la même comp. : 22 ans de services, 15 campagnes.
— Bouchoulle, gendarme à la même comp. : 22 ans de services, 14 campagnes.
— Lafitte, dit Pouthon, brigadier à la 3e comp. : 21 ans de services, 11 campagnes.
— Richaux, brigadier à la même comp. : 22 ans de services, 13 campagnes.
— Matinon, gendarme à la même comp. : 23 ans de services, 20 campagnes.
— Grietle, brigadier à la 4e comp. : 22 ans de services, 12 campagnes.
— Lienhart, gendarme à la même comp. : 23 ans de services, 12 campagnes.

Gendarmerie coloniale. Toussaint, gendarme à la comp. de la Martinique : 19 ans de services, 9 campagnes.
— Chevrier, brigadier à la comp. de la Guadeloupe : 16 ans de services, 8 campagnes.
— Pinzelle, gendarme à la même comp. : 20 ans de services, 9 campagnes.
— Boyer, gendarme à la comp. de l'Ile de la Réunion : 22 ans de servces, 13 campagnes.
— Ridel, gendarme à la comp. de la Guyane française : 21 ans de services, 15 campagnes.
— Mozue, gendarme au détachement de la Nouvelle-Calédonie : 21 ans de services, 2 camp.
— Partenais, gendarme au détachement de Cochinchine : 15 ans de services, 6 camp.

Garde de Paris. Berthier, maréchal des logis chef : 23 ans de services, 1 campagne.
— Brun, maréchal des logis : 25 ans de services, 1 campagne.
— Grivcon, maréchal des logis : 26 ans de services.
— Rambaud, maréchal des logis : 21 ans de services, 4 campagnes.
— Girardin, brigadier : 26 ans de services, 7 campagnes.
— Renckly, brigadier : 26 ans de services, 1 campagne.
— Moeschelte, brigadier : 28 ans de services, 1 campagne.
— Le Troadec, brigadier : 25 ans de services, 1 campagne.
— Reymond, garde : 26 ans de services, 3 campagnes.
— Chavat, garde : 26 ans de services, 3 camp.
— Laroche, garde : 25 ans de services, 1 camp.
— Houbeaul, garde : 27 ans de services, 1 camp.
— Morachs, garde : 27 ans de services, 5 camp.
— Hacque, garde : 26 ans de services, 1 camp.
— Foussier, garde : 26 ans de services, 1 camp.
— Chastan, garde : 27 ans de services, 1 camp.
— Bernhart, garde : 26 ans de services.
— Auroux, garde : 25 ans de services, 1 camp.

Force publique de la division stationnée dans les Etats Romains. Volot, gendarme : 23 ans de services, 4 campagnes.

Gendarmes vétérans. Siranteine, brigadier : 25 ans de services.

INFANTERIE.

1er régiment. Dalmas, sergent : 13 ans de services, 5 campagnes.
— Bernis, soldat : 12 ans de services, 7 camp.
2e — Celson, sergent-major : 13 ans de services, 7 campagnes.
— Michel, sergent-major : 12 ans de services, 1 campagne.
3e — Feuillet, sergent-major : 13 ans de services, 1 campagne.
— Bros, sapeur : 20 ans de services, 14 camp.
4e — Hombaud, sergent-major ; 15 ans de services, 7 campagnes.
— Hellie, sergent : 21 ans de services, 7 camp.
5e — Rassand, sergent : 21 ans de services 4 camp.
— Violle, caporal : 20 ans de services, 1 camp.
6e — Lagrange, caporal-tambour : 19 ans de services, 1 campagne.
— Mange, soldat : 27 ans de services, 10 camp.
7e — Huré, sergent-major : 12 ans de services, 7 campagnes.
— Floquet, sergent : 13 ans de services, 6 campagnes.
8e — Crouzel, sergent : 23 ans de services.
— Bertrand, soldat : 23 ans de services, 2 campagnes.
9e — Maurer, sous-chef de musique : 22 ans de services, 4 campagnes.
— Orsini, sapeur : 17 ans de services, 6 campagnes.
10e — Bes, musicien : 22 ans de services, 4 camp.
— Rey, sapeur : 22 ans de services, 4 camp.
11e — Guillamoudeguy, sergent : 21 ans de services, 3 campagnes.
— Lorenzi, sergent : 18 ans de services, 5 camp.
12e — Banès, adjudant sous-officier : 12 ans de services, 5 campagnes.
— Milhe-Potingon, sergent-major : 14 ans de services, 3 campagnes.
13e — Porteret, adjudant sous-officier : 13 ans de services, 1 campagne.
— Fenrnol, sergent : 22 ans de services, 1 camp.
— Riche, chef armurier : 14 ans de service, 4 campagnes.
14e — Million, sergent-major : 12 ans de services, 2 campagnes.
— Bertrand, caporal-tambour : 22 ans de services, 4 campagnes.
15e — Barraut, sergent : 11 ans de services, 9 camp.
— Dromard, sergent : 15 ans de services, 3 campagnes.
16e — Juilien-Serre, sergent : 23 ans de services.
— Armand, sergent : 19 ans de services, 3 campagnes.
17e — Noël, adjudant sous-officier : 13 ans de services, 3 campagnes.
— Gollès, sergent : 20 ans de services, 9 campagnes, 2 blessures.
18e — Gaite, sergent : 17 ans de services, 4 camp., 1 blessure.
— Amelinne, sergent : 15 ans de service, 4 campagnes.
19e — Traileur, sergent : 24 ans de services, 9 campagnes, 3 blessures.
— Le Pallec, soldat : 20 ans de services, 11 campagnes.
20e — Joucla, sapeur : 15 ans de services, 6 camp.
— Maurel, soldat : 20 ans de services, 5 camp.
21e — Allain, sergent : 23 ans de services, 19 campagnes, 1 blessure.
— Langrand, musicien : 21 ans de services, 5 campagnes.
22e — Allain, sergent : 15 ans de services.
— Le Cornec, soldat : 24 ans de services, 12 campagnes, 1 blessure.
23e — Lahro, sergent : 13 ans de services, 4 camp.
— Hamelin, sergent : 13 ans de services, 3 campagnes.
24e — Bazille, sous-chef de musique : 18 ans de services, 4 campagnes.
— Sonnié, sergent : 19 ans de services, 6 campagnes.
25e — Lallemand, adjudant sous-officier : 13 ans de services, 5 campagnes.
— Lamouthe, sergent : 19 ans de services, 4 campagnes.
26e — Savoyen, sergent : 14 ans de services, 3 campagnes.
— Doreau, soldat : 15 ans de services, 4 campagnes.
27e — Higelin, sergent : 1[illegible] ans de services, 2 campagnes.
— Rechat, sergent : 16 ans de services.
28e — Muguet, sergent : 18 ans de services, 5 camp.
— Quintane, soldat : 20 ans de services, 1 camp.
29e — Duchesne, sergent : 13 ans de services, 5 camp.
— Le Diacre, sergent : 13 ans de services, 7 camp.
30e — Fogel, adjudant sous-officier : 21 ans de services, 1 campagne.
— Lemeur, caporal-clairon : 24 ans de services, 2 campagnes.
31e — Lietté, sergent : 14 ans de services, 1 camp.
— Pierre, clairon : 15 ans de services, 1 camp.
32e — Cervoisier, sergent : 15 ans de serv., 1 camp.
— Ravel, caporal-tambour : 21 ans de services, 4 campagnes.
33e — Venturini, sergent : 11 ans de services, 3 camp.
— Chauvin, sergent : 21 ans de services, 3 campagnes.
34e — Fessy, sergent : 19 ans de services.
— Labatut, sergent : 13 ans de services, 7 campagnes.
35e — Poutrel, sergent : 16 ans de services, 3 camp.
— Melotte, sergent : 19 ans de services, 4 campagnes.
36e — Florentin, sous-chef de musique : 21 ans de services, 12 campagnes.
— Communal, sergent : 25 ans de services, 4 campagnes.
37e — Roux-Dufort, sergent : 14 ans de services, 8 campagnes.
— Layec, sergent : 16 ans de services, 8 camp.
38e — Leroux, sergent : 17 ans de services, 9 camp.
— Jeannest St-Hilaire, sergent : 18 ans de services, 5 campagnes.
39e — Garaudel, soldat : 22 ans de services, 1 camp.
— Lefebvre, sergent : 13 ans de services, 3 camp.
40e — Gaches, sergent : 21 ans de services, 9 camp.
— Soullé, sergent : 15 ans de services, 7 camp.
41e — Jean, sergent : 24 ans de services, 5 camp.
— Dours, musicien : 21 ans de services, 5 camp.
42e — Astoin, sous-chef de musique : 18 ans de services, 3 campagnes.
— Stuchment, soldat : 19 ans de services, 7 campagnes.
43e — Gobert, sergent : 14 ans de services.
— Lyon, sergent : 13 ans de services.
44e — Gabert, tambour-major : 11 ans de services.
— Auguste, soldat : 15 ans de services, 3 campagnes.
45e — Vintrigner, sergent : 18 ans de services, 2 campagnes.
— Verheita, soldat : 24 ans de services, 14 campagnes.
46e — Cordier, sergent : 23 ans de services, 6 campagnes.
— Ducos, musicien : 21 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.
— Masmejean, soldat : 10 ans de services, 1 blessure.
— Jobard, soldat : 22 ans de services, 11 campagnes.
— Toulier, soldat : 1 an de services, 1 blessure.
47e — Lebeau, sergent : 12 ans de services, 5 campagnes.
— Guibbaud, clairon : 10 ans de services.
48e — Castanet, sergent-major : 13 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
— Rey, sergent : 19 ans de services, 5 campagnes.
49e — Contejean, sergent-major : 12 ans de services, 1 campagne.
— Pecqueur, sous-chef de musique : 17 ans de services, 1 campagne.
50e — Brière, sergent-major : 14 ans de services, 1 campagne.
— Defrance, soldat : 24 ans de services, 6 camp.
51e — Masset, sergent : 13 ans de services, 7 camp.
— Poursaint, sergent : 12 ans de services, 7 campagnes.
52e — Silvestre, sergent : 14 ans de services, 1 campagne.
— Berneck, musicien ; 24 ans de services, 3 campagnes.
53e — Maire, sergent : 15 ans de services, 1 camp.
— Weinberger, sous-chef de musique : 19 ans de services.
54e — Comguilhem, sergent : 25 ans de services, 3 campagnes.
— Coudan, soldat : 25 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure.
55e — Baumann, sergent-fourrier : 12 ans de services, 5 campagnes.
— Noulens, sergent : 10 ans de services, 4 campagnes.
56e — Nebout, musicien : 21 ans de services, 8 campagnes.
— Chèvre, soldat : 25 ans de services, 9 camp.
57e — Guillermet, sergent : 15 ans de services.
— Dupont, soldat : 21 ans de services, 10 camp.
58e — Merati, sergent-major : 14 ans de services, 6 campagnes.
— Lafond, sergent : 14 ans de services, 5 camp.
59e — Sonneville, sergent-major : 14 ans de services, 9 campagnes.
— Frédez, sergent : 18 ans de services, 10 campagnes.
60e — Hoetaric, sergent-major : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Dupré, musicien ; 20 ans de services, 6 camp.
61e — Fouchet, sergent-major vaguemestre : 21 ans de services.
— Bliu, caporal-tambour : 21 ans de services, 3 campagnes.
62e — Klein, sergent : 14 ans de services, 9 camp.
— Pierre, soldat : 21 ans de services, 12 camp.
63e — Brierre, sergent : 20 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure.
— Estienne, soldat : 24 ans de services, 7 campagnes.
64e — Weber, sergent : 16 ans de services.
— Tisseyre, musicien : 19 ans de services, 4 campagnes.
65e — Brunel, sergent : 22 ans de services, 7 campagnes.
— Baralon, sapeur : 21 ans de services, 8 campagnes.
66e — Boucher, caporal : 17 ans de services, 9 campagnes.
— Gérard, soldat : 20 ans de services, 20 campagnes, 3 blessures.
67e — Doubey, sergent : 14 ans de services, 3 campagnes.

— Favre, sous-chef de musique : 13 ans de services, 2 campagnes.
68e — Lacuve, sergent : 25 ans de services, 4 campagnes.
— Tribouillier, soldat : 22 ans de services, 6 campagnes.
69e — Lorthioy, adjudant sous-officier : 14 ans de services, 6 campagnes.
— Hœnig, sous-chef de musique : 19 ans de services, 1 campagne.
70e — Cassou, sergent-major : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Meyer, musicien : 19 ans de services, 6 campagnes.
71e — Vignault, sergent : 15 ans de services, 11 campagnes.
— Nicolau, sapeur : 16 ans de services, 12 campagnes.
72e — Reynaud, sergent : 14 ans de services, 2 campagnes.
— Estrado, sergent : 25 ans de services, 2 campagnes.
73e — Divray, sergent : 14 ans de services, 6 campagnes.
— Vial, musicien : 24 ans de services, 7 campagnes.
74e — Gaston, sergent : 14 ans de services, 2 campagnes.
— Macey, caporal : 19 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.
75e — Schwander, caporal tambour : 22 ans de services, 6 campagnes.
— Gagne, soldat : 22 ans de services, 11 campagnes.
76e — Clandel, sergent : 21 ans de services, 12 campagnes, 1 blessure.
— Bernard, sergent : 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
77e — Fourgons, caporal tambour : 25 ans de services, 4 campagnes.
— Nédo, soldat : 25 ans de services, 13 campagnes, 2 blessures.
78e — Michel, sergent : 13 ans de services, 5 campagnes.
— Roger, tambour-major : 13 ans de services, 1 campagne.
79e — Rager, sergent-major : 14 ans de services.
— Joseph-Auguste, sergent : 24 ans de services, 2 campagnes.
80e — Blaison, sergent : 19 ans de services, 4 campagnes.
— Hinderzé, sapeur : 21 ans de services, 6 campagnes.
81e — Finelli, sergent : 17 ans de services, 10 campagnes.
— Lebis, sergent : 13 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.
82e — Roussel, sergent-major : 15 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.
— Galhans, musicien : 19 ans de services, 9 campagnes.
83e — Rigellet, sapeur : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Roehm, musicien : 19 ans de services, 16 campagnes.
84e — Cousin, sergent : 13 ans de services, 1 camp.
— Harvieux, musicien : 22 ans de services, 2 camp.
85e — Marchal, sergent : 11 ans de services, 8 camp., 2 blessures.
— Mottet, musicien : 25 ans de services, 14 camp.
86e — Grillot, adjudant sous-officier : 12 ans de services, 1 camp.
— Mutschler, sergent : 14 ans de services.
87e — Louis, musicien : 23 ans de services, 7 camp.
— Gironde, soldat : 22 ans de services, 13 camp.
88e — Deruelle, chef-armurier : 18 ans de services, 1 camp.
— Pinon, sous-chef de musique : 15 ans de services, 3 camp.
89e — Azam, adjudant sous-officier : 14 ans de services.
— Tourreilles, sergent-major : 13 ans de services.
90e — Zkolnick, sergent : 21 ans de services, 1 camp.
— Gey, sergent : 13 ans de services, 3 camp.
91e — Bergon, sergent : 16 ans de services, 7 camp.
— Monfourny, caporal : 19 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.
92e — Bragnier, sergent : 24 ans de services, 4 campagnes.
— Bérard, sergent : 19 ans de services, 4 camp.
93e — Jayet, sergent : 21 ans de services, 1 camp.
— Jeoffroy, musicien : 15 ans de services, 5 campagnes.
94e — Grange, sergent : 17 ans de services.
— Renaudin, sapeur : 14 ans de services, 6 campagnes.
95e — Delbecque, sergent : 21 ans de services, 7 campagnes.
— Perrussel, soldat : 22 ans de services, 22 campagnes.
96e — Ranqué, sergent-major : 20 ans de services, 7 campagnes.
— Deknop, soldat : 21 ans de services, 20 camp., 1 blessure.
97e — Welstein, sergent : 22 ans de services, 1 campagne.
— Arnold, soldat : 14 ans de services, 7 camp.
98e — Fargier, tambour-major : 17 ans de services, 2 campagnes.
— Paul, sergent : 20 ans de services, 1 camp.
99e — Bemarne, sergent : 12 ans de services, 6 campagnes.
— Benarink, soldat : 25 ans de services, 13 campagnes.
100e — Lacombe, sergent : 20 ans de services, 5 campagnes.
— Clavarel-Hourtané, sergent : 14 ans de services, 2 camp.
1er bat. de chass. à pied, Gras, sergent : 15 ans de services, 5 camp.
2e — Perrol, sergent : 22 ans de services, 8 camp.
3e — Badel, soldat : 15 ans de services, 7 camp.
4e — Santucci, sergent : 19 ans de services.
5e — Bridon, sergent-major : 12 ans de services, 1 camp.
6e — Verhaege, sergent-major : 16 ans de services. 8 campagnes.
7e — Cavaillé, soldat : 15 ans de services, 6 campagnes.
8e — Jaillet, sapeur : 21 ans de services, 4 campagnes
9e — Londevig, sergent-major : 10 ans de services, 2 campagnes.
10e — Drnart, soldat : 15 ans de services, 9 campagnes.
11e — Bernard, soldat : 15 ans de services, 11 campagnes.
12e — Brunel, sergent : 12 ans de services, 6 campagnes.
13e — Thomas, soldat : 22 ans de services, 4 campagnes.
14e — Leloup, sergent : 12 ans de services, 2 campagnes.
15e — Arnoux, sergent : 21 ans de services, 3 campagnes.
16e — Saltzmann, sergent : 24 ans de services, 1 campagne.
17e — Renault, sergent : 12 ans de services, 5 campagnes.
18e — Barthe, soldat : 21 ans de services, 11 campagnes.
19e — Finck, sergent-fourrier : 13 ans de services, 1 campagne.
20e — Jeanneau, sergent : 21 ans de services, 10 campagnes.
1er rég. de zouaves, Guilbert, soldat. 25 ans de services, 18 campagnes.
— Vareilhas, soldat : 25 ans de services, 16 campagnes.
— Duvotio, soldat : 12 ans de services, 12 campagnes, 1 blessure.
2e — Défarges, sergent : 22 ans de services, 16 campagnes.
— Billet, soldat : 25 ans de services, 23 campagnes, 1 blessure.
— Huart, soldat : 22 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure.
3e — Lemoine, sergent : 21 ans de services, 9 campagnes.
— Bescanières, sapeur : 15 ans de services, 15 campagnes.
— Thomas, sapeur : 20 ans de services, 17 campagnes.
Régiment de sapeurs-pompiers de Paris, Pradines, caporal : 22 ans de services, 1 campagne.
— Denis, caporal : 24 ans de services, 4 campagnes.
1er bat. d'inf. légère d'Afrique, Dessoliers, sergent : 13 ans de services, 10 campagnes.
2e — Benois, sergent-major : 15 ans de services, 9 campagnes.
3e — Galliot, sergent-major : 17 ans de services, 10 campagnes.
2e comp. de fusiliers de discipline, Assier, caporal : 22 ans de services, 5 campagnes.
1re comp. de pionniers de discipline, Pénaveyre, sergent : 10 ans de services, 10 campagnes.
2e — Delas, caporal : 18 ans de services, 13 campagnes.
Régiment étranger, Lasnier, sergent : 20 ans de services, 11 campagnes.
— Louis, caporal : 20 ans de services, 16 campagnes.
— Turbat, soldat : 17 ans de services, 17 campagnes.
1er rég. de tirailleurs algériens. Keddour-ben-Djellali, sergent : 18 ans de services, 18 campagnes, 1 blessure.
— Dubois, caporal : 20 ans de services, 14 campagnes, 1 blessure.
— Leclerc, soldat : 25 ans de services, 20 camp.
2e — Abdelkader-ould-el-Adj : sergent, 23 ans de services, 23 camp.
— Mallet, sergent : 19 ans de services, 13 camp.
— Cadour-ben-Feta, caporal : 21 ans de services, 21 camp.
3e — Martin, sergent-major : 12 ans de services, 9 camp.
— Aubry, sergent : 14 ans de services, 11 camp.
— Saïd-ben-Ahmed, caporal : 9 ans de services, 9 camp., 5 blessures.
Compagnie de vétérans. Blanchet, vétéran : 25 ans de service, 10 camp., 1 blessure.

CAVALERIE.

1er rég. de cuirassiers. Thomas, adjudant sous-officier : 17 ans de services.
2e — Boyer, maréchal des logis : 11 ans de services.
3e — Mormo, cavalier : 22 ans de services, 2 camp.
4e — Mougenot, cavalier : 21 ans de services, 7 campagnes.
5e — Pilaud, maréchal des logis : 12 ans de services.
6e — Vinacnel, maréchal des logis : 11 ans de services.
7e — Dupau, maréchal des logis : 19 ans de services, 1 camp.
8e — Baptaillard, maréchal des logis, maître d'escrime : 14 ans de services, 4 camp.
9e — Cadours, maréchal des logis : 12 ans de services.
10e — Jourdan, maréchal des logis chef : 12 ans de service.
1er rég. de dragons. Le Henanff, maréchal des logis : 23 ans de services.
2e — Rémy, maréchal des logis : 18 ans de services, 4 campagnes.
3e — Graux, cavalier : 21 ans de services.
4e — Marlin, maréchal des logis : 13 ans de services.
5e — Alba, cavalier : 22 ans de services.
6e — Coal, cavalier : 21 ans de services.
7e — Michoulier, maréchal des logis trompette : 16 ans de services.
8e — Benoit, brigadier trompette : 14 ans de services.
9e — Feminier, maréchal des logis : 11 ans de services.
10e — Pierson, cavalier : 13 ans de services.
11e — Wander, cavalier : 25 ans de services, 5 camp.
12e — Sarramagna, maréchal des logis : 19 ans de services, 2 camp.
1er rég. de lanciers. Collet, maréchal des logis chef : 19 ans de services, 2 campagnes.
2e — Baudry, maréchal des logis trompette, 18 ans de services.
3e — Hacherelle, maréchal des logis, 14 ans de services, 5 campagnes.
4e — Guilhaumon, maréchal des logis : 14 ans de services, 1 campagne.
5e — Meyer, maréchal des logis : 10 ans de services.
6e — Holtzhauer, maréchal des logis : 17 ans de services, 2 campagnes.
7e — Maillet, cavalier : 23 ans de services, 9 camp.
8e — Petit, maréchal des logis : 13 ans de services.
1er régiment de chasseurs. Escats, maréchal des logis : 15 ans de services, 4 campagnes.
— Garand, brigadier-trompette : 14 ans de services, 4 campagnes.
2e — Delemarre, maréchal des logis : 14 ans de services, 5 campagnes.
3e — Maret-Damménieux, maréchal des logis, 17 ans de services, 12 campagnes.
4e — Prignol, maréchal des logis : 13 ans de services, 8 campagnes.
5e — Cantz, cavalier : 21 ans de services.
6e — Hiernard, brigadier : 24 ans de services, 5 campagnes.
Martin, cavalier : 25 ans de services, 18 camp.
7e — Sommé, maréchal des logis : 15 ans de services, 3 campagnes.
Beck, cavalier : 24 ans de services, 3 camp.
Pastrio, chef armurier : 21 ans de services.
8e — Donnadieu, maréchal des logis : 11 ans de services, 2 campagnes.
9e — Korboul, cavalier : 21 ans de services, 2 camp.
Martinot, brigadier : 18 ans de services.
10e — Andurand, cavalier : 20 ans de services, 4 campagnes.
11e — Wagner, cavalier : 24 ans de services, 13 campagnes.
12e — [illegible]
1er rég. de hussards. Dumas-Maillon, maréchal des logis chef : 13 ans de services, 4 campagnes.
2e — Boucher, maréchal des logis : 20 ans de services.
3e — Jouve, maréchal des logis : 14 ans de services, 4 campagnes.
4e — Jourdain, cavalier : 24 ans de services, 6 campagnes.
5e — Meyer, maréchal des logis : 12 ans de services, 8 campagnes.
6e — Maisonnier, maréchal des logis : 15 ans de services.
7e — Le Mazarié, maréchal des logis : 16 ans de services, 5 campagnes.
8e — Moreau, maréchal des logis : 13 ans de services, 2 campagnes.
1er rég. de chasseurs d'Afrique. Semal, cavalier : 24 ans de services, 8 campagnes.
Hesotte, cavalier : 23 ans de services, 23 campagnes.
2e — Charbon, cavalier : 23 ans de services, 12 campagnes.
François, cavalier : 22 ans de services, 18 campagnes
3e — Panlon, maréchal des logis : 17 ans de service, 16 campagnes.
— Fencervines, cavalier : 22 ans de service, 18 camp.
4e — Mansuy, maréchal des logis chef : 15 ans de service, 3 camp
— Arotchéhé, cavalier : 21 ans de service, 18 camp.
1er régiment de spahis. Borner, maréchal des logis : 17 ans de service, 10 camp.
— Tayeb ben Abdallah, maréchal des logis : 17 ans de service, 17 camp.
— Aly ben Lakel, cavalier détaché aux bureaux arabes : 18 ans de service, 18 camp.
— Mohammed ben Hedgi, brigadier : 24 ans de service, 24 camp.
— Beaupère, cavalier : 25 ans de service, 18 campagnes.
— Mahmoud ben Cara Brahim, cavalier, détaché aux bureaux arabes : 12 ans de service, 12 camp.
3e — Amar ben Galletti, maréchal des logis : 24 ans de service, 24 camp.
— Ahmed ben Rebab, maréchal des logis : 25 ans de service, 25 camp.
— Taled ben Chalef, cavalier, détaché aux bureaux arabes : 20 ans de service, 20 camp.
Escadron de spahis du Sénégal. Siribal-Touré, cavalier : 6 ans de service, 6 camp., 2 blessures.
Escadron de spahis de Cochinchine, Niquet, cavalier : 12 ans de service, 12 camp.
1re compagnie de cavaliers de remonte de l'intérieur. Cazes, cavalier : 21 ans de service.
2e — Chevassus, maréchal des logis : 15 ans de service.
3e — Cadillac, cavalier : 21 ans de service, 6 camp.
4e — Péter, cavalier : 25 ans de service, 1 camp.
5e — Lallement, cavalier : 24 ans de service, 11 campagnes.
6e — Alex, brigadier : 17 ans de service, 11 camp.
1re compagnie de cavaliers de remonte d'Afrique. Nehlig, cavalier, 25 ans de service, 19 camp.
2e — Himmel, cavalier : 25 ans de service, 20 campagnes
3e — Millet, cavalier : 24 ans de service, 13 camp.

CAVALERIE DE MANÉGE

École impériale de cavalerie : Redon, cavalier à l'École impériale de cavalerie ; 22 ans de service, 1 campagne. — Lefebvre, maréchal des logis chef, 12 ans de services.

ARTILLERIE.

Troupes.

1er régiment monté. Bernard, maréchal des logis, 23 ans de services, 10 campagnes.
— Lecler, canonnier, 23 ans de services, 13 campagnes.
— Fournié, artificier, 22 ans de services, 14 campagnes,
2e — Carlevan, maréchal des logis, 15 ans de services, 7 campagnes.
— Domenc, maréchal des logis trompette, 23 ans de services, 2 campagnes.
3e — Bourgeois, canonnier, 21 ans de services, 12 campagnes.
5e — Deslorieux, artificier, 24 ans de services, 7 campagnes.
— Blanc, artificier, 15 ans de services, 3 campagnes.
— Bounion, canonnier, 18 ans de services, 3 campagnes.
6e — Montroy, maréchal des logis, 14 ans de services, 2 campagnes.
9e — David, maréchal des logis, maître sellier, 24 ans de services, 2 campagnes.
— Rémy, brigadier, 22 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.
— Blot, artificier, 23 ans de services, 4 campagnes.
— Chauvet, canonnier, 21 ans de services, 11 campagnes.
12e — Mazières, maréchal des logis, 20 ans de services, 2 campagnes.
— Dubéguier, maréchal des logis, 21 ans de services, 8 campagnes.
13e — Vercrey, maréchal des logis chef, 17 ans de services, 2 campagnes.
15e — Brunet, adjudant sous-officier, 16 ans de services.
— Willème, maréchal des logis chef, 12 ans de services, 7 campagnes.
— Donnal, artificier, 16 ans de services, 3 campagnes.

16e Muller, maréchal des logis, 17 ans de services, 9 campagnes.
— Biltighoffer, pontonnier, 21 ans de services, 12 campagnes.
17e — Aubert, artificier : 20 ans de services, 3 campagnes.
18e — Hornbeck, adjudant sous-officier : 18 ans de services, 1 campagne.
19e — Courouve, adjudant sous-officier : 20 ans de services, 2 campagnes.
— Eck, artificier ; 22 ans de services, 1 campagne.
20e — Levilain, adjudant sous-officier : 17 ans de services.
1re comp. d'ouvriers. Oertel, maréchal des logis : 15 ans de services, 2 campagnes.
4e — Jariot, maréchal des logis : 15 ans de services, 4 campagnes.
7e — Duploix, trompette : 17 ans de services, 3 campagnes.
9e — André, maréchal des logis : 23 ans de services.
1re comp. d'artificiers. Avignat, maître artificier : 23 ans de services.
3e — Chauvin, artificier : 21 ans de services, 1 campagne.
4e — Nobiel, maître artificier : 24 ans de services, 6 campagnes.
— Burnet, maître artificier : 22 ans de services, 10 campagnes.
— Koch, maréchal des logis détaché à la direction de Brest : 23 ans de services, 1 campagne.
6e — Barrère, canonnier : 14 ans de services, 13 campagnes.
Comp. d'armuriers. Bonguéon, maréchal des logis : 18 ans de services, 17 campagnes.
1er rég. du train. Auae, maréchal des logis : 17 ans de services, 6 campagnes.
— Schillinger, maréchal des logis : 23 ans de services.
— Tabourot, cavalier : 21 ans de services, 15 campagnes.
2e — Schoeffter, maréchal des logis chef : 15 ans de services, 3 campagnes.
— Escribe, brigadier-trompette : 24 ans de services, 5 campagnes.
— Hopp, cavalier : 20 ans de services, 3 campagnes.
— Thébault, maréchal ferrant : 25 ans de services, 13 campagnes.
Etablissements. Gubb, ouvrier d'état de 2e classe à la direction de Douai : 20 ans de services, 4 campagnes.

GÉNIE.

1er régiment. Mangin, sergent : 11 ans de services, 5 campagnes.
— Guerney, artificier : 14 ans de services, 11 campagnes.
— Mauviel, tambour : 16 ans de services, 7 campagnes.
2e — Pouderon, sergent : 11 ans de services, 4 campagnes.
— Layrac, maître ouvrier : 22 ans de services, 13 campagnes.
— Marty, caporal : 13 ans de services, 13 campagnes.
— Cocheleux, sapeur : 16 ans de services, 9 campagnes.
3e — Guyard, sergent : 15 ans de services, 5 campagnes.
— Carrière, maître ouvrier : 22 ans de services, 6 campagnes.
— Martines, tambour : 20 ans de services, 12 campagnes.
— Dégremont, sapeur : 22 ans de services, 14 campagnes.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

Section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance. Dastier, sergent : 12 ans de services, 4 campagnes.
1re section d'infirmiers militaires. Claude, sergent : 16 ans de services, 4 campagnes.
2e — Guéry, sergent : 13 ans de services, 9 campagnes.
3e — Régnier, sergent : 22 ans de services.
4e — Beauguillaume, sergent : 14 ans de services, 6 campagnes.
— Humblot, sergent : 13 ans de services, 7 campagnes.
5e — Rance, sergent : 20 ans de services, 11 campagnes.
6e — Chemin, sergent : 13 ans de services, 6 campagnes.
— Roudet, sergent : 23 ans de services, 14 campagnes
7e — Bay, sergent : 23 ans de services, 13 campagnes.
— Azéma, sergent, 21 ans de service, 6 camp.
8e — Thivisol, sergent, 17 ans de service, 6 camp.
9e — Cazenave, sergent, 15 ans de service, 11 camp.
— Merrien, sergent, 16 ans de service, 13 camp.
2e section d'ouvriers militaires d'administration. Villotard, sergent, 17 ans de service, 9 camp.
3e — Fouquiau, sergent, 15 ans de service, une campagne.
4e — Thomazo, caporal, 15 ans de service, 3 campagnes.
5e — Bois, sergent, 15 ans de service, 2 camp.
6e — Jacquemin, sergent, 15 ans de service, 2 campagnes.
10e — George, sergent, 13 ans de service, 13 camp.
11e — Sutter, sergent-tourrier, 13 ans de service, 8 campagnes.
12e — Loubet, soldat de 1re classe, 21 ans de service, 19 campagnes.
13e — Peronet, caporal de 2e classe, 14 ans de service, 2 campagnes.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

1re comp. des ouvriers constructeurs. Thibeaul, soldat de 1re classe, 14 ans de service, 5 camp.
2e — Laudat, sergent, 13 ans de service, 12 camp.
1er régiment du train. Voinot, maréchal des logis, 17 ans de service, 14 campagnes.
— — Hottzer, brigadier, 21 ans de service, 17 campagnes.
— — Maykrammer, soldat, 20 ans de service, 9 campagnes.
2e — Damotte, maréchal des logis, 14 ans de service, 9 campagnes.
— — Bloyet, maréchal ferrant, 23 ans de service, 17 campagnes.
— — Mus, soldat, 21 ans de service, 16 campagnes.
3e — Bailly, maréchal des logis : 21 ans de services, 2 camp.

— Taillefer, maréchal des logis : 7 ans de services, 5 camp.
— Boes, maréchal des logis : 14 ans de service, 9 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES

Cotteréau, sergent au 71e rég. d'infanterie, détaché à l'École impériale spéciale militaire : 12 ans de service, 9 campagnes.
Jude, sergent au 41e régiment d'infanterie, détaché au Prytanée impérial militaire : 13 ans de service, 4 campagnes.
Hastelleu, sergent au 2e régiment d'infanterie, détaché à l'École normale de gymnastique : 14 ans de service, 2 campagnes.

RECRUTEMENT

Taiac, sergent employé au dépôt de l'Hérault : 17 ans de service.
Collard, sergent, employé au dépôt de la Seine-Inférieure : 12 ans de service, 3 campagnes.
Lanfranchi, sergent employé au dépôt de la Corrèze ; 16 ans de service.
Bourguignon, sergent employé au dépôt du Var : 13 ans de service, 5 campagnes.
Louyot, sergent employé au dépôt du Bas-Rhin : 16 ans de services, 8 campagnes.
Kergrain, sergent employé au dépôt de la Sarthe : 14 ans de service, 1 campagne.
Dumas, sergent employé au dépôt des Bouches-du-Rhône : 18 ans de service, 1 campagne.
Gordon, sergent employé au dépôt de la Charente : 21 ans de service, 8 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE ET PÉNITENCIERS.

Gajan, adjudant sous-officier, greffier à l'atelier des travaux publics n° 5, à Mers-el-Kébir : 20 ans de service, 13 campagnes.
Boucher, adjudant sous-officier, agent principal de la prison militaire de Dijon : 24 ans de service, 3 camp.
Dubois, adjudant sous-officier, agent principal de la prison cellulaire de correction de Bitche : 20 ans de service, 6 campagnes.
Fuchs, sergent-major, surveillant à la prison militaire de Strasbourg : 19 ans de service, 4 campagnes.
Bourgeois, sergent-major, surveillant à la prison militaire du fort Lamalgue : 18 ans de service, 9 camp.
Antoni, sergent, surveillant à la prison militaire de justice de Paris : 24 ans de service, 17 campagnes.
Bérand, sergent, surveillant à la prison militaire d'Alger : 23 ans de service, 23 campagnes.
Poacet, sergent, surveillant au pénitencier militaire de Douera : 17 ans de service, 12 campagnes.
Paguet, sergent, surveillant au pénitencier militaire de Vanves : 19 ans de service, 2 campagnes.

PORTIERS CONSIGNES.

Mazeron, portier consigne de 3e classe à Blidah : 22 ans de service, 5 campagnes.
Girand, portier consigne de 3e classe à Grenoble : 21 ans de service, 1 campagne.

MUTATIONS

GARDE IMPÉRIALE.

Par décision impériale du 24 décembre 1869, sont admis dans les corps d'infanterie de la garde impériale, désignés ci-après, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

Comme lieutenant-colonel :

Au régiment de zouaves,

M. Hubert de la Hayrie, lieutenant-colonel du 62e de ligne, en rempl. de M. Japy, promu colonel.

Comme chefs de bataillon :

Au régiment de zouaves,

M. Raison, chef de bataillon au 81e de ligne, en rempl. de M. Mathieu, nommé lieutenant-colonel.

Au 3e de voltigeurs.

M. Thévenet, chef de bataillon au 16e de ligne, en rempl. de M. Caillard d'Aillière, nommé lieutenant-colonel.

M. Castaigne, chef de bataillon au 53e de ligne, en rempl. de M. Decaux, admis à la retraite.

Comme major ;

Au régiment de zouaves.

M. Coudere de Fonlongue, major du 57e de ligne, en rempl. de M. Corbos, admis à la retraite.

Par décision impériale du 24 décembre 1869, sont admis dans les corps d'infanterie de la garde impériale, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Comme capitaines.

1er régiment de voltigeurs.

M. Prat, capitaine au 100e de ligne, en rempl. de M. Tonnot.

M. Carrère, capitaine au 50e de ligne, en rempl. de M. Oesinger.

Régiment de zouaves.

M. Jacob, capitaine au régiment étranger, en rempl. de M. Picot.

M. Colle, capitaine au 6e de ligne, en rempl. de M. Debazach.

Comme sous-lieutenants.

1er régiment de grenadiers.

M. Chamaat, sous-lieut. au 33e de ligne, en rempl. de M. Wagner.

1er régiment de voltigeurs.

M. Le Blanc, sous-lieut. au 30e de ligne, en rempl. de M. Panneel.

M. Dupuy, sous-lieut. au 74e de ligne.

M. Dampeine, sous-lieut. au 18e de ligne.

Régiment de zouaves.

M. de Préval, sous-lieut. au 85e de ligne.

M. Brunache, sous-lieut. au 20e de ligne.

GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 8 décembre.

M. Gilbert, capitaine à Argentan (Orne), passe à Alençon (même compagnie), par permutation avec M. le capitaine Simon.

Par décision ministérielle du 9 décembre.

M. Ottaviani, capitaine trésorier de la garde de Paris, passe à Rouen pour y remplir les fonctions de trésorier de la compagnie de la Seine-Inférieure, en rempl. de M. Magniez, qui passe, comme trésorier, dans la garde de Paris.

ARTILLERIE.

Par décision impériale du 22 décembre 1869, M. Pansardin, garde principal d'artillerie au camp de Châlons, a été désigné pour être employé à l'école d'artillerie de la garde impériale, à Versailles, en remplacement de M. Noirtin, retraité.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux généraux commandant les divisions militaires :

« Paris, le 21 décembre 1869.

» Général, j'ai été consulté sur la question de savoir si un militaire peut faire partie du conseil d'administration d'une société industrielle ou financière.

» Le conseil d'administration d'une société industrielle ou financière fait nécessairement acte de commerce. Or, les traditions militaires interdisent aux membres de l'armée de se livrer à des actes revêtant ce caractère : on ne saurait admettre, en effet, qu'un militaire s'expose à la faillite et aux conséquences qu'elle entraîne.

» D'après ces considérations, on ne peut autoriser un militaire ou un fonctionnaire appartenant à l'armée, quel que soit son grade, à faire partie, à quelque titre que ce soit, du conseil d'administration d'une société financière ou industrielle, tant qu'il ne sera pas admis à la retraite et, par conséquent, rendu à la vie civile.

» Je vous prie de vouloir bien, au besoin, rappeler cette règle à qui de droit.

» Recevez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,*
Général LE BŒUF.

Avis aux Abonnés.

Le renouvellement du 1er janvier étant un des plus considérables de l'année, nous invitons nos souscripteurs à ne pas attendre au dernier jour pour renouveler leur abonnement.

Les abonnements au **Moniteur de l'Armée** sont reçus aux conditions suivantes :

France et Algérie	**22** fr. un an avec Annuaire.
	20 fr. un an sans Annuaire.
	10 fr. six mois sans Annuaire
Etats-Romains	**27** fr. un an avec Annuaire.
	25 fr. un an sans Annuaire.
	13 fr. 6 mois sans Annuaire.

Un mandat sur la poste, au nom du gérant du *Moniteur de l'Armée*, est le mode de paiement le plus sûr et le plus prompt. — On ne reçoit pas de timbres-poste.

— Un capitaine d'infanterie désire trouver un permutant dans un des corps permanents ou dans un des régiments d'infanterie, en Afrique. (118)

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison dans le Midi (promotion du 10 août 1868), demande à permuter avec un sous-lieutenant d'un des régiments permanents en Afrique. S'adresser à M. Delaigue, sous-chef de gare à Nîmes. (122)

Le 4e de voltigeurs, à l'École militaire, demande des clarinettes, un saxophone-alto et des basses. Des places de 3e et 4e classes sont réservées. — S'adresser au chef de musique.

Le 2e voltigeurs de la garde demande un 1er baryton ou 4 cylindre-solo et un bon musicien pour caporal-clairon. S'adresser au colonel ou au chef de musique.

Un concours pour l'emploi de maître-tailleur au 2e régiment de zouaves aura lieu, à Oran, le 1er avril 1870. Les candidats qui désirent y prendre part devront adresser leur demande au conseil d'administration et justifier de la possession d'une somme de dix mille francs.

Un concours pour l'emploi de maréchal des logis trompette sera ouvert au 11e chasseurs le 10 janvier prochain. Adresser la demande ainsi que l'état des services et le relevé des punitions au colonel du 11e chasseurs, à Lyon, avant le 5 janvier.

Le Gérant : **CH. CHALOPIN.**

Imprim. de SCHILLER, 11, rue du Faub.-Montmartre.



MANTEAUX
DITS BERSAGLIERI
POUR VOYAGE, 22 F.
CEINTURE ÉLASTIQUE
CHARBONNIER
15 f^s
R. S^T HONORÉ 376
15 f^s
POUR MONTER
A CHEVAL
BANDAGES EN CAOUTCHOUC

